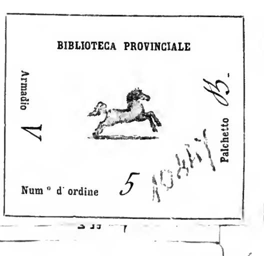



FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
X
164
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num° d'ordine

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 9.

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES CÉLÈBRES.

TOME VI.





PARIS,
AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE,
RUE JACOB, 25.

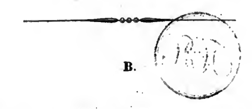
1844.

ENCYCLOPÉDIE

DU XIXᴱ SIÈCLE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.



B.

BOURGOGNE (*hist.*). — Chassés de la Vandalie par les Gépides, les Bourguignons passèrent l'Elbe et s'établirent dans une partie de la Thuringe. Des guerres longues et cruelles qu'ils eurent à soutenir contre leurs voisins, qui leur disputaient et la possession des salines et celle du sol, les forcèrent à chercher une nouvelle patrie : ils tentèrent de pénétrer dans les Gaules, mais ils furent toujours repoussés. — En 401, ils embrassèrent le christianisme et, en 407, ils réussirent à passer le Rhin. On lit, dans les écrivains du temps, que la haute stature de ces barbares inspirait l'admiration et l'effroi; mais leur douceur rassura bientôt les pâles descendants des conquérants de Rome. Sous la conduite de Gondicaire, ils s'établirent dans le pays des Éduens dont Bibracte-Autun était la capitale. Ce pays comprenait les républiques fédératives des *Sébusiens* et des *Ségusiens* (*la Bresse* et *le Lyonnais*), des *Ambares* qui habitaient *le Charolais*, des *Branovices* et des *Branovriens*, connus depuis sous le nom de *Foréziens* et de *Briennais*. — Les Bourguignons avaient les mêmes coutumes, les mêmes mœurs que les autres peuples de la Germanie; leurs chefs étaient éligibles et révocables, ou plutôt, avant d'entreprendre une expédition ils élisaient un *hendin :* si, pendant la guerre, un des chefs secondaires réussissait à gagner la confiance de ses compagnons, il était presque toujours choisi pour diriger l'expédition suivante. Ces chefs n'étaient jamais révoqués, attendu que le pouvoir ne leur était confié que pour un temps déterminé; ils étaient réélus tant que durait leur popularité. Plus tard, ils imaginèrent de s'entourer de jeunes guerriers, nommés *fideles et ambachti* par les chroniqueurs latins; les chefs qui parvenaient à attirer autour d'eux un grand nombre d'*ambachti* étaient presque toujours réélus. Telle est l'origine du pouvoir à vie des chefs germains.

Premier royaume de Bourgogne (407 à 534). — Gondicaire est le fondateur du premier *royaume* de Bourgogne, pour nous servir de l'expression des écrivains latins de l'époque. Plus habile que les chefs des autres peuplades germaines fixées dans la Gaule, il n'établit pas entre le peuple conquérant et le peuple conquis une ligne de démarcation à peu près infranchissable; il ne défendit point, comme les Wisigoths, le mariage entre les deux peuples; mais il accorda à ses compagnons certains avantages qui leur assurèrent, pour longtemps, une supériorité incontestable sur les indigènes. — A peine fixés dans le pays des Éduens, les Bourguignons cherchèrent à étendre leurs conquêtes; Honorius leur céda quelques contrées entre les Vosges, le Doubs et la Saône; ils venaient de s'emparer de la Bresse et du Bugey, ils menaçaient Metz, Toul et Verdun, lorsque les Huns parurent sur le Rhin. Le danger les réconcilia avec les Romains; unis à ces der-

niers et aux Francs, ils attendirent de pied ferme le *fléau de Dieu*. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de la Champagne; les Huns furent taillés en pièces. — A leur retour chez eux, les Bourguignons firent le partage des terres avec les Gaulois. Goudicaire convoqua, à cet effet, les magistrats des villes et les chefs bourguignons: les deux tiers des terres et des esclaves furent abandonnés aux Gaulois; les vainqueurs se contentèrent du reste. — Gondicaire était vieux, mais l'âge n'avait pas refroidi son ardeur guerrière. Théodoric, roi des Wisigoths, ayant été chassé de son trône, Gondicaire l'y rétablit, et ajouta encore de nouvelles provinces à celles qu'il possédait déjà. Vienne en Dauphiné devint sa capitale. — Il mourut après 40 ans de règne, pleuré par les Bourguignons, qui lui devaient tout, et par les Gaulois qu'il avait toujours traités en alliés plutôt qu'on peuple conquis. Son fils aîné, Chilpèric, lui succéda. — Ce prince partagea la succession de son père avec ses trois frères; il prit pour lui Genève; il donna Vienne à Gondemar, Lyon à Gondebaud et Besançon à Gondègisile. Il est à présumer, cependant, que ces trois princes restèrent sous la dépendance de Chilpèric; le titre de *rex* que leur donne Sidoine Apollinaire signifie chef plutôt que roi. La bonne harmonie entre les quatre frères ne dura pas longtemps; une partie des Bourguignons avait adopté les erreurs d'Arius; le clergé, caressé par Gondicaire et menacé dans son influence, mit tout en œuvre pour écarter le danger; Gondebaud et Gondégisile prirent les armes contre leurs frères. Les résultats de cette guerre civile furent déplorables. Gondebaud fit assassiner Chilpèric; par son ordre, la veuve de ce prince fut jetée dans le Rhône, une pierre au cou, et ses deux filles bannies. Quelque temps après, Gondemar, qui avait lâchement abandonné son frère, devint, à son tour, victime de l'ambition de Gondeband; battu en rase campagne, il fut obligé de s'enfermer dans Vienne. La ville fut prise d'assaut; Gondemar se réfugia dans une tour de son palais; son frère l'y brûla (491). — Gondebaud, arrivé au trône, donna à son frère Gondégisile Genève et ses dépendances, et fixa lui-même sa résidence à Lyon. Bientôt les provinces usurpées ne lui suffirent plus: il s'empara de la Ligurie; il poussa ses conquêtes jusqu'à Pavie, ne laissant derrière lui que des ruines, au milieu d'un pays désert. — Dans ce temps vivait Clovis, roi des Francs, prince non moins ambitieux que Gondebaud : il convoitait les provinces du Bourguignon; comment s'en emparer? Il lui demanda la main de Clotilde, sa nièce; Gondebaud n'osa pas rejeter cette alliance, mais il se promit bien d'en différer la conclusion autant que possible. Clovis, fatigué de ces lenteurs calculées, fit enlever Clotilde. Gondebaud, qui avait pénétré les desseins secrets du roi des Francs, ne songea plus qu'à s'assurer l'alliance de Théodoric, roi d'Italie; il lui demanda sa fille pour Sigismond, son héritier. De son côté, Clovis se ligua secrètement avec Gondégisile et Théodoric; ce traité lui valut la victoire de Fleury-sur-Ouche. Gondebaud, trahi par son frère, s'enfuit à Avignon; Clovis alla l'y assiéger et le força de se rendre; Gondebaud se reconnut tributaire du roi des Francs et Clovis reprit le chemin de ses États. A peine délivré de ce redoutable ennemi, Gondebaud se jeta sur les possessions de Gondégisile. Le malheureux roi de Genève succomba après une lutte opiniâtre; par ordre de son frère, il fut égorgé avec tous ses officiers dans une église, ainsi que l'évêque qui lui avait donné asile. Ce dernier crime assura à Gondebaud la possession de tout le royaume de Bourgogne. Une fois maître paisible de toutes ces riches provinces, il ne songea plus qu'à réparer par une sage administration les maux que leur avait causés son ambition; il fit rédiger et publier un code connu sous le nom de *loi Gombette*, monument curieux des mœurs et des coutumes de cet âge; et, quoique zélé arien, il se montra toujours tolérant. Il mourut regretté, après un règne de vingt-cinq ans (516). — Sigismond, qui succéda à Gondebaud, était un de ces hommes faibles et irrésolus qui deviennent de bons rois ou des monstres, selon les inspirations qu'ils reçoivent de leur entourage. Il avait eu, de son mariage avec la fille de Théodoric, deux fils, Sigéric et Suavegoth; devenu veuf, il épousa une femme de basse extraction, méchante et impérieuse. Cette mégère maltraitait si cruellement les jeunes princes, qu'un jour Sigéric, poussé à bout, lui reprocha la bassesse de son origine. La reine, pour se venger, accusa le malheureux prince de conspirer contre son père, et celui-ci, sans prendre d'autres informations, le fit étrangler. Mais bientôt, effrayé de l'énormité de son crime, il se retira dans un

monastère, après avoir cédé la couronne à son frère Gondemar. Ce crime et cette abdication hâtèrent la chute du royaume de Bourgogne. Théodoric prit les armes pour venger son petit-fils et s'empara de la Provence; les trois fils de Clovis, de leur côté, attaquèrent la Bourgogne, sous prétexte de venger l'assassinat de leur grand-père. Sigismond sortit de son cloître pour se mettre à la tête do ses troupes; mais, trahi par ses compagnons, il fut arrêté avec sa femme et ses enfants et livré à Clodomir, roi d'Orléans; alors Gondemar assembla une nouvelle armée, et reprit possession du trône de Bourgogne; Clodomir se disposa aussitôt à marcher contre lui, mais, avant de quitter sa capitale, il fit égorger Sigismond et toute sa famille.

Gondemar, cinquième et dernier roi de Bourgogne.—Gondemar eut à se défendre non-seulement contre le roi d'Orléans, mais encore contre ses deux frères, les rois de Soissons et de Paris. Clotilde, leur mère, les excitait depuis longtemps à venger la mort de son père Chilpéric égorgé par ordre de Gondebaud; les trois princes écoutèrent ses conseils, satisfaits de pouvoir mettre d'accord leurs projets ambitieux avec ce qu'ils regardaient comme un devoir de piété filiale. Gondemar lutta pendant treize ans, puis disparut tout à coup, après la prise d'Autun, sans qu'on ait jamais connu son sort. Avec lui finit le royaume de Bourgogne. Le trône fondé par Gondicaire s'abîma dans le sang et les ruines, triste fruit des guerres soulevées par l'ambition de ses voisins et par les crimes de ses successeurs.

Domination des Francs. —Clotaire et Childebert se partagèrent le royaume de Bourgogne; ils avaient eu soin, au préalable, pour ôter à leurs nouveaux sujets tout prétexte de révolte, de promettre qu'ils ne seraient jamais incorporés à un autre peuple, et qu'ils conserveraient leurs terres et leurs bois : à ces conditions, les Bourguignons s'engagèrent à payer aux rois francs les redevances comme à leurs anciens maîtres et à les suivre à la guerre. — Pendant les dernières années du VI[e] et tout le VII[e] siècle, la Bourgogne subit le sort des provinces franques; elle fut partagée vingt fois et sans cesse désolée par la guerre civile. Les rois francs avaient néanmoins tenu leur promesse, l'ancien maire du palais de Bourgogne avait été continué dans cette charge pour le reste de ses jours, la loi Gombette était toujours en honneur; en un mot, il n'y avait eu de changement que sur le trône. — Depuis longtemps la famille des *Pepin* s'était approprié la mairie du palais, et gouvernait le royaume sous le nom des derniers Mérovingiens si connus sous le nom de *rois fainéants.* En 746, Pepin le Bref se fit nommer roi des Francs, des Austrasiens et des Bourguignons, par une assemblée composée des principaux seigneurs, prélats et abbés du royaume. A sa mort, les royaumes de Bourgogne, de Provence et d'Allemagne échurent à son fils aîné Carloman; ce prince mourut bientôt, laissant tous ses États à son frère Charles. C'est sous ce règne que les chefs du gouvernement de la Bourgogne furent appelés *ducs :* le premier qui reçut ce titre fut un certain Sanson; il eut pour successeur un fils naturel de Charlemagne nommé Hugues. Le royaume de Bourgogne, qui devait rester indivis, aux termes de la capitulation de 534, fut partagé comme le reste de l'empire entre Louis le Germanique et Charles le Chauve; à celui-ci échurent la Franche-Comté, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence. Quatre ans après (879), Boson, gouverneur de l'ancien royaume de Bourgogne, se révolta et se fit élire roi, dans une assemblée de seigneurs réunis à Mantals; ce fantôme de royauté ne subsista pas longtemps; Boson, vaincu à la première rencontre, s'enfuit, et alla mourir dans les montagnes. Mais l'exemple était donné, tous les gouverneurs de provinces songèrent des lors à se rendre indépendants. Sous le règne d'Eudes, un certain Rodolphe se fit couronner roi de la Bourgogne transjurane; — on désignait sous ce nom les Alpes pennines et les Alpes grecques, la Séquanie ou Franche-Comté et la partie de l'Helvétie située entre le Rhône, le Jura et la Russ. — Deux ans après, le fils de Boson devint roi de la Bourgogne cisjurane, c'est-à-dire de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie; c'est ce que l'on nomma le royaume d'Arles (880).

Premier duché de Bourgogne (880 à 921). —Richard, duc d'Autun, frère de Boson, fut chargé de faire rentrer son frère dans le devoir: il le battit, s'empara de Mâcon et de Lyon, et, peu de temps après, de Vienne. Nommé duc de la Bourgogne, Richard repoussa les Normands qui s'étaient jetés sur cette province, et prit toutes les précautions nécessaires pour prévenir de nouvelles incursions. Ces préparatifs ne furent pas inu-

tiles, car, en 911, les Normands reparurent; les Auxerrois, sous les ordres de Gélase, leur évêque, marchèrent à la rencontre des barbares, et, sous les yeux de leur vicomte que la peur retenait dans la ville, leur firent essuyer une sanglante défaite. Rassuré de ce côté, et en paix avec ses voisins, le duc Richard ne songea plus qu'à faire refleurir la justice dans ses États. A une époque d'anarchie et de guerre civile, les voleurs et les brigands sont toujours nombreux; la Bourgogne en était infestée Richard résolut d'en purger ses États, les poursuivit avec une inflexible sévérité : les riches et les nobles trempaient aussi dans ces désordres, et, pour le plus léger motif, n'hésitaient pas à répandre le sang de leurs adversaires ou de leurs ennemis, sûrs d'échapper à la justice, ou d'en être quittes pour une composition assez faible. Richard abolit le prix du sang et y substitua une pénalité nouvelle : cette innovation lui attira la haine de ses vassaux laïques et ecclésiastiques; en effet, elle tarissait une source de revenus considérables pour les seigneurs ayant droit de justice. — Ce prince mourut à Auxerre en 921; il fut inhumé dans son abbaye de Sainte-Colombe, près de Sens. On l'avait surnommé le *justicier*, et personne plus que lui ne mérita ce nom; ses jugements étaient irrévocables, et l'exécution suivait de prés la sentence. Les prélats qui l'assistaient à son lit de mort l'ayant engagé à demander pardon à Dieu et à l'Église du sang qu'il avait répandu : « Je lui demanderais bien plutô tpardon de n'en avoir pas assez versé, répondit-il, car, en faisant exécuter un coupable, on sauve la vie à 100 individus, le supplice d'un brigand suffisant d'habitude pour empêcher ses complices de faire plus de mal. » Cette réponse peint l'homme. — Raoul, fils aîné de Richard, lui succéda. Ambitieux et remuant, il parvint à se faire élire roi de France, en promettant aux seigneurs de légitimer leurs prétentions, et de les maintenir dans les domaines qu'ils avaient usurpés. La féodalité existait de fait, Raoul lui donna la consécration du droit. Il abandonna son duché à Gislebert de Vergy, son beau-frère, ou plutôt il lui en donna la vice-royauté, si l'on peut dire ainsi. A peine sur le trône, il se repentit de l'imprudente concession qu'il avait faite aux nobles : un de ces derniers s'étant emparé de la seigneurie de Die-Bourgogne, qui appartenait au monastère de Fleury, se disposait à célébrer par un grand banquet la prise de possession; les apprêts de la fête se faisaient dans une forêt voisine. Raoul fit cerner le bois, et, s'avançant au milieu des conviés, il tua de sa propre main l'amphitryon, et retourna tranquillement à Auxerre, son séjour de prédilection. Raoul mourut en 936, sans héritier direct. Aussitôt, Hugues le Noir et Hugues le Blanc entrèrent en campagne pour enlever à Gislebert de Vergy la succession de Raoul. Pendant que les trois prétendants se disputaient la couronne ducale, des bandes de Hongrois envahirent la Bourgogne, sans que personne songeât à s'opposer aux affreux ravages qu'ils commettaient. Hugues le Blanc réussit enfin, avec le secours de Charles le Simple, à s'emparer de Langres et de Dijon; bientôt après, il contraignit son frère à lui céder la Bourgogne septentrionale. Hugues le Blanc, surnommé l'*Abbé*, était le prince le plus riche de son époque et le plus puissant des seigneurs français. Il mourut en 956, laissant trois fils, Hugues Capet, Othon et Eudes. — Othon réunit toute la Bourgogne sous sa domination; mais Robert, comte de Troyes, lui disputa cette principauté, sous prétexte qu'il était l'héritier de Gislebert de Vergy, du chef de sa femme Alise, fille de ce prince. Le roi Lothaire envoya deux fois une armée au secours d'Othon, et, pour reconnaître ce service, celui-ci lui prêta serment de foi et hommage. Othon mourut en 965. Son frère Eudes lui succéda. — Lorsque Hugues Capet fut monté sur le trône, il concéda à son frère le duché de Bourgogne en toute propriété, sous condition de foi et hommage, et, pour le distinguer des ducs bénéficiaires, il lui donna le titre de *grand-duc*. Eudes avait épousé, en 965, Gertrude, veuve d'Albert d'Ivrée, roi d'Italie. Gertrude avait un fils nommé Othe-Guillaume; Eudes l'adopta, et, n'ayant pas d'héritier direct, lui laissa son duché par testament. Othe-Guillaume fut proclamé à Dijon, mais la plus grande partie des Bourguignons refusérent de le reconnaître; il n'était pour eux qu'un étranger. De son côté, Robert le Pieux, roi de France, revendiquait le duché du chef d'Eudes, son oncle; à la tête d'une armée nombreuse, il mit le siége devant Auxerre; Landri, comte d'Auxerre et de Nevers, gendre d'Othe-Guillaume, le défendit vigoureusement. Robert, après plusieurs campagnes sans résultats, se retira pour préparer une nouvelle

invasion. L'évêque d'Auxerre prévint cette troisième expédition. Renaud, fils de Landri, venait d'hériter des comtés de son père; Brunon demanda pour lui la main de la fille de Robert : cette demande fut agréée, à condition qu'Othe-Guillaume résignerait la couronne ducale, et ne prendrait plus que le titre de comte de Dijon. Le roi lui concéda ensuite plusieurs districts qui formèrent un comté indépendant, connu depuis sous le nom de Franche-Comté. Henri, second fils de Robert le Pieux, devint duc de Bourgogne (1015). A la mort d'Othe-Guillaume, il hérita de son comté, et choisit Dijon pour capitale de ses États.

Première branche des ducs de la race capétienne (1032 à 1075). — Henri, devenu roi de France, donna son duché à son frère Robert, *pour en jouir en toute propriété*, *le transmettre à ses successeurs*, *héritiers et ayants cause*. Le premier soin de Robert fut de poursuivre la restitution des domaines usurpés par les seigneurs à la faveur des dernières guerres. Les commissaires chargés des poursuites se montrèrent si sévères pour les gens libres, les villes et les bourgs, que les Bourguignons se soulevèrent. Le duc, effrayé, fit restituer aux communautés et aux particuliers les biens qu'on leur avait enlevés, et abolit les impôts nouvellement établis. A peine cette affaire terminée, il se vit forcé de prendre les armes contre son beau-frère Raymond, comte d'Auxerre, qui s'était proclamé indépendant. La guerre fut rude; mais le comte Raymond ayant été tué dans un combat, le duc s'empara de Seignelay; le clergé d'Auxerre, tout-puissant alors, refusa de le reconnaître et essaya de lui opposer Guillaume, fils de Raymond, comte de Tonnerre et de Nevers, seigneur riche et magnifique. Robert ordonna à son fils Hugues de marcher contre ce nouvel ennemi; mais Hugues mourut avant d'avoir pu le réduire. Robert se mit de nouveau à la tête de son armée et s'empara d'Auxerre. Ses cruautés, ses crimes le rendirent si odieux, que son frère Henri, sentant la mort approcher et craignant que la régence du royaume n'échût à Robert, désigna pour tuteur de son fils Baudouin, comte de Flandre, le plus puissant des vassaux de la couronne. Robert employa tous ses efforts pour faire révoquer cette décision; le roi fut inébranlable. Ce mauvais prince périt assassiné (1075); il avait régné 43 ans. — Hugues Ier (1075 à 1078). A peine Robert était-il mort que Hugues assembla les seigneurs et se fit proclamer duc de Bourgogne. Il se rendit ensuite à l'église de Sainte-Bénigne, à Dijon, où il prêta serment, entre les mains de l'évêque de Langres, de respecter et de maintenir les priviléges du duché. Ami de la paix, il ne prit les armes qu'une fois, pour aller au secours de don Sanche d'Aragon, menacé par les Sarrasins. Les Bourguignons furent vainqueurs et revinrent dans leur pays chargés de butin. Pour mettre fin aux dissensions qui désolaient le pays, Hugues convoqua en assemblée générale tous les feudataires; il leur remontra que la justice devait être rendue à tout le monde; que tout le monde avait le droit de l'exiger, noble ou bourgeois; il autorisa ensuite les six premiers barons à convoquer les nobles et les bourgeois pour poursuivre le redressement de leurs griefs, par la force au besoin, toutes les fois que le prince violerait ses serments. Nul ne sait où se seraient arrêtées les réformes de cet excellent prince, si Hugues, abbé de Cluny, son oncle, ne l'eût, à force d'obsessions, engagé à se faire moine dans son abbaye. Le duc venait de perdre Yolande, sa femme, abîmée dans la douleur, sans enfants; il céda aux importunités de son oncle et prit l'habit (1078). — Eudes, surnommé *Borel* (1078 à 1102). Eudes fut aussi pacifique que son frère. Son règne ne fut signalé que par l'affreuse épidémie connue sous le nom de *feu de Saint-Antoine* ou *mal des ardents*. Eudes enrichit le clergé et fonda des couvents pour obtenir du ciel la cessation du fléau qui décimait son peuple. En 1102, il prit la croix. La mort le surprit à Tarse en Cilicie, d'où son corps fut rapporté en France. — Hugues le Pacifique (1102 à 1142). Le long règne de ce prince ne fut qu'une abdication continuelle en faveur du clergé. Trop faible pour forcer les feudataires à respecter les biens des communautés de bourgeois et ceux des couvents, il se résigna à indemniser ces derniers, et toujours au centuple, des pertes que leur avait causées la jalousie des nobles, tantôt en leur cédant de nouveaux domaines, tantôt en les déchargeant de toute redevance envers son épargne. A cette imprudente prodigalité, Hugues joignait des vertus véritables; clément et charitable, il pardonnait facilement les injures qui lui étaient personnelles. Pendant le cruel hiver de 1125, dont la Bourgogne a si longtemps gardé le

souvenir, il pourvut aux besoins des malheureux ; et, en 1137, Dijon ayant été la proie des flammes, la bienfaisance du bon duc permit aux habitants de rebâtir leurs maisons. Hugues mourut en 1142, regretté de ses sujets. Il avait été l'ami de saint Bernard. — Eudes II (1142 à 1162) succéda à son père ; il épousa, l'année même de son avénement, Marie, fille de Thibaud, comte de Champagne et de Blois, qui lui apporta les comtés de Troyes et d'Auxerre, plusieurs abbayes et d'autres fiefs mouvants du duché de Bourgogne. En 1144, Eudes alla au secours d'Alphonse d'Aragon ; son armée et celle de ce prince reprirent, après un siége long et meurtrier, Lisbonne, occupée par les Sarrasins. Deux ans après, Eudes se rendit à Vezelay, lorsque saint Bernard y vint prêcher une nouvelle croisade : il ne prit pas la croix et ses vassaux l'imitèrent. Le règne de ce prince fut troublé par les exigences de l'évêque de Langres, qui osa sommer son maître de lui faire hommage de quelques fiefs relevant de son église. Eudes refusa ; l'évêque le cita à comparaître devant le roi de France, leur suzerain commun. Une assemblée fut convoquée à Moret pour juger le différend ; composée d'évêques en majorité, elle condamna le duc de Bourgogne (1153). Eudes mourut en 1162, laissant trois enfants : Hugues, qui lui succéda ; Mahaut, qui épousa, plus tard, le comte d'Auvergne, et Alix, qui devint l'épouse d'Archambaut-Bourbon. — Hugues III (1162 à 1192). Ce prince était mineur lorsque son père mourut ; sa mère gouverna pour lui le duché, jusqu'en 1168. Hugues III se croisa en 1171. A son retour de la terre sainte, il fit construire la Sainte-Chapelle à Dijon, pour accomplir un vœu. En 1172, il marcha contre le comte de Châlon, au nom de Louis VII, roi de France ; il s'empara des villes du comté, et le força ainsi à donner au roi la satisfaction que celui-ci demandait ; il tourna ensuite ses armes contre le comte de Nevers, qui se refusait de lui faire hommage pour les terres qu'il possédait en Bourgogne. Une troisième expédition contre le comte de Vergy n'eut pas d'aussi heureux résultats que les deux autres ; le comte fit hommage au roi de France, et le duc de Bourgogne dut se retirer devant une armée envoyée au secours de son vassal. Cet échec encouragea les autres vassaux du duc, qui se soulevèrent à l'instigation de Philippe-Auguste, sous prétexte que leur suzerain avait violé leurs priviléges en faisant la guerre au comte de Vergy, sans avoir, au préalable, obtenu leur adhésion. Fatigué de ces réclamations et inquiet pour l'avenir, Hugues se tourna vers le peuple et accorda aux habitants de Dijon le droit de se constituer en commune (1187). De toutes parts les villes réclamèrent la même faveur ; Hugues les autorisa toutes à traiter avec leurs seigneurs : les laïques vendirent d'assez bonne grâce des droits qu'on pouvait leur arracher ; mais le clergé fut inflexible : ni la prière, ni la menace, ni l'intérêt ne purent lui arracher une seule concession. Hugues III prit la croix de nouveau en 1190 ; il accompagna Philippe-Auguste en Palestine, et, en 1191, lorsque le roi revint en Europe, il le remplaça à la tête des croisés ; mais il mourut bientôt, épuisé de fatigues et miné par le chagrin (1192).

C'est sous le règne de ce prince que parurent en Bourgogne les bandes fanatiques, connues sous le nom de *côteraux*, *patarins*, *publicains* et *tisserands*. Les *caputiés* parurent aussi pendant le règne de Hugues III. L'association, ainsi nommée à cause des capuchons dont s'affublaient les confédérés, avait été établie par un bûcheron d'Autun, nommé Durand. Cet homme, doué d'éminentes facultés contemplatives, crut voir un jour la sainte Vierge. La mère de Dieu, disait-il, lui avait remis un étendard sur lequel on lisait ces mots : *Agneau de Dieu, donnez-nous la paix*, tracés en forme de légende au bas d'un tableau représentant Marie et son fils. A la voix du bûcheron, de nombreux prosélytes se réunirent et jurèrent de défendre l'ordre public et de poursuivre ceux qui voudraient y porter atteinte. Tous les hommes de bien qu'attristaient les guerres civiles, que fatiguaient les brigandages de la noblesse et les prétentions de quelques abbés entrèrent dans cette association ; des nobles même s'y firent recevoir. Malheureusement Durand, dans son zèle de propagande, ne songea pas à se préoccuper de la moralité de tous ceux qui demandaient à s'associer à lui ; des gens sans aveu se firent recevoir dans l'association pour piller avec plus de sécurité ; ils abusèrent de telle façon du respect et de la terreur qu'inspiraient les *caputiés*, que les communes qui avaient tacitement approuvé l'établissement de cette association prirent les armes,

et exterminèrent les nouveaux *patarins*. *Eudes III* (1192 à 1218). — Le premier soin de ce prince fut de reprendre à ses grands vassaux les prérogatives qu'ils avaient usurpées sur leurs souverains. Otho fut contraint de faire hommage du comté de Mâcon; le duc d'Auxonne, qui s'était déclaré indépendant, dut reconnaître que son château était *rendable*. Eudes fut le chef de la troisième croisade (1202); il refusa le trône de Constantinople, qui fut alors dévolu à Baudouin, comte de Flandre. De retour dans son pays, il reprit l'œuvre d'organisation, qu'il avait un moment abandonnée; il fonda des couvents et des hospices, et donna de nombreuses chartes d'affranchissement aux communes, en dépit du clergé et malgré les excommunications dont on menaçait les sujets, en vertu du principe qui déclarait *la servitude du droit divin*. Eudes osa même publier un manifeste dans lequel il combattait les prétentions du pape, qui voulait imposer à Philippe-Auguste un traité honteux au nom de Jean sans Terre, devenu le vassal du saint-siége. — Pour reconnaître la noble indépendance du duc de Bourgogne, le roi lui donna le commandement de l'expédition contre les Albigeois : Eudes accepta avec répugnance; et lorsque, après la conquête du Languedoc, le légat du pape lui offrit les Etats de Raymond : « J'ai assez de domaines, répondit Eudes, sans usurper encore ceux du comte Raymond. » — A son retour, Eudes trouva la Bourgogne paisible et florissante; il ne jouit pas longtemps en paix du spectacle de ce bien-être dont il était l'auteur; l'empereur Othon IV menaçait la France, soutenu par un des grands vassaux de la couronne, par le comte de Flandre; tous les fidèles du roi volèrent à son secours. Les deux armées se rencontrèrent à Bouvines, près de Lille : Philippe-Auguste, entouré d'ennemis, allait succomber, Eudes venait d'être renversé de cheval, la victoire se déclarait pour l'empereur, lorsque, tout à coup, les Bourguignons, leur duc en tête, se précipitent sur les Impériaux aux cris de *Montjoie au noble duc!* Cette attaque termina la bataille; les Impériaux prirent la fuite, laissant dans les mains des Français un grand nombre de leurs chefs et de leurs plus braves chevaliers. En récompense de ce dernier service, Eudes fut admis dans le chapitre de Saint-Martin de Tours, honneur alors réservé au pape seul et aux souverains. Il se disposait à partir pour une nouvelle croisade, lorsque la mort le surprit à Lyon (1218). La Bourgogne est redevable au duc Eudes III de la liberté et de la prospérité dont elle a toujours joui depuis son règne. — Hugues IV (1218 à 1270). Hugues n'avait que 6 ans lorsque son père mourut; sa mère, Alix de Vergy, prit en main les rênes du gouvernement, et, quoique jeune et belle, elle sut se faire respecter et se montrer digne de son époux. En 1228, elle remit à son fils les pouvoirs qu lui avaient été confiés et se retira dans son manoir de Prenois, où elle mourut en 1251. Hugues IV prit à tâche d'imiter son père; il confirma toutes les chartes de communes délivrées par Eudes; comme lui, il osa défendre l'autorité de son souverain contre le pape. Il fut, pendant toute sa vie, l'ami et le compagnon dévoué de saint Louis; c'est par le conseil du saint roi qu'il institua les grands baillis, pour prévenir les abus des juridictions seigneuriales. Il mourut, en 1270, en revenant d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Son règne n'avait été troublé que par l'invasion des *pastoureaux* d'abord, puis des *flagellants*. A l'époque où ces deux sectes envahirent la Bourgogne, le duc était prisonnier en Egypte, mais les communes veillaient pour lui à la sûreté du duché; les milices repoussèrent ces sectaires hors de leurs frontières. — Robert II (1270 à 1309). Le règne de ce prince ne fut qu'une longue suite de discussions avec ses beaux-frères, qui voulaient mettre en doute ses droits à la couronne ducale avec l'archevêque de Lyon, avec la noblesse et le clergé, qui réclamaient leur droit d'un dixième sur la fabrication des monnaies avec la commune de Dijon. Chargé de représenter Philippe le Bel à Rome dans ses débats avec Boniface VIII, Robert seconda de toutes ses forces Pierre Flotte, l'éloquent défenseur de la France et de l'Eglise gallicane. — Hugues V, roi *in partibus* de Thessalonique (1309 à 1315). Comme son père, Hugues V fut en butte aux tracasseries du clergé et de la noblesse. C'est sous son règne qu'eut lieu le procès des templiers. — Eudes IV (1315 à 1349). A peine couronné, Eudes chercha à écarter du trône Philippe le Long, pour y placer l'arrière-fille du feu roi et de Marguerite de Bourgogne; mais, ses prétentions ayant été repoussées par le parlement, il se rallia franchement à la cause du nouveau roi. En 1340, Edouard, roi d'Angleterre, ayant envahi la Flandre à

l'instigation de Robert d'Artois et de J. Van Artevelde, le duc vola au secours du roi. Nous citerons en passant une institution qui mit fin pour toujours aux prétentions sans bornes et aux usurpations du clergé : c'est vers cette époque que P. de Cugnière établit *l'appel commun d'abus*, et l'appliqua lui-même dans un différend qu'il eut avec l'évêque d'Autun. Eudes mourut en 1349. L'année de sa mort fut signalée par une des plus effroyables calamités qui aient jamais frappé le monde. La peste, compliquée de la famine, qui désolait l'Europe depuis longtemps, s'abattit sur la Bourgogne, et y causa une mortalité telle, que des cantons entiers furent dépeuplés et que les villes devinrent presque désertes. — Philippe de Rouvre (1249 à 1261). Philippe n'avait que 5 ans lorsqu'il succéda à son aïeul. Sa mère ayant épousé le roi Jean, ce prince prit le titre de régent de Bourgogne. La défaite de Poitiers (1356), où avait péri la fleur de la noblesse bourguignonne, ouvrit la France aux Anglais. Les Bourguignons voulurent continuer la lutte ; mais, battus à Brion-sur-Ource, ils ne purent empêcher l'ennemi d'envahir le duché : alors les États se décidèrent à négocier ; ils achetèrent la paix par le traité de Gaillon (10 mai 1359). L'année suivante, Philippe ayant atteint sa majorité, il prit les rênes du gouvernement. En 1361, à l'âge de 16 ans, il mourut des suites d'une chute de cheval.

C'est à tort que les historiens disent que la race des premiers Capétiens s'éteignit avec Philippe de Rouvre ; les sires de Sombernon et de Montaigue descendaient en ligne directe de Hugues III ; mais ils ne firent pas valoir leurs droits, et le roi Jean, du fond de de sa prison, déclara le duché de Bourgogne réuni à la couronne. A son retour en France, il jura de conserver au duché les privilèges et immunités, mais il oublia bientôt sa promesse, et la Bourgogne dut payer sa part de trois millions d'écus d'or qu'il avait promis aux Anglais pour sa rançon.

Ducs de la maison de Valois. — Le roi Jean était encore prisonnier en Angleterre lorsqu'il donna à son quatrième fils, Philippe le Hardi, ainsi nommé à cause de sa bravoure, le duché de Bourgogne, mais avec réserve de réversibilité à la couronne en cas de décès sans héritiers directs. Charles V confirma plus tard la donation dn roi Jean. Philippe ne fut inauguré qu'à la fin de l'année 1364. Cette inauguration est trop remarquable pour que nous n'en disions pas quelques mots. La Bourgogne est le seul pays de l'Europe qui ait conservé, sans interruption, le gouvernement municipal du ve siècle à la fin du XVIIIe ; les chartes dont nous avons parlé plus haut ne créaient pas des communes, elles ne décrétaient que l'émancipation des communes existantes. Or donc, le duc, après avoir fait lire l'acte de donation du roi Jean, ordonna qu'une copie en serait remise à la commune de Dijon et à toutes les personnes qui en demanderaient. Alors le mayeur de Dijon s'avança, et, après avoir remercié le prince, il lui rappela l'engagement pris par ses prédécesseurs de maintenir les immunités municipales de Dijon et du duché, l'invitant à se conformer à ce précédent. Le duc prêta le serment qu'on lui demandait. Bientôt après, il eut à défendre ses États contre les Anglais, conduits par le prince Noir (1366). A peine ce fléau avait-il disparu, que les *grandes compagnies*, troupes de mercenaires disposés à vendre leur courage au premier venu, s'abattirent sur la Bourgogne : Philippe, aidé des communes, en fit un grand carnage ; mais, comme il en arrivait toujours de nouvelles bandes, Dieu sait ce qui serait advenu si du Guesclin n'eût réussi à conduire en Espagne ces brigands. Après les *grandes compagnies* parurent les *Jacques bonhomme* : ceux-ci n'en voulaient, disaient-ils, qu'à la noblesse, mais ils n'en pillaient pas moins les chaumières. Philippe, à la tête des milices des communes, les refoula dans l'Alsace, où ceux qui avaient échappé au fer des Bourguignons périrent sous les coups des soldats de l'empire. Après cette expédition, le duc se rendit, avec une grande suite, à Gand, où il épousa Marguerite de Flandre, destinée d'abord, par son père, au prince Noir. Marguerite apporta en dot à son époux les comtés de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, de Rethel et de Nevers. — Philippe le Hardi employa ensuite plusieurs années à combattre les Anglais pour son frère et à soumettre les turbulentes communes de la Flandre. — La démence subite de Charles VI venait de donner le signal des calamités qui accablèrent la France pendant quarante ans ; Philippe fut nommé lieutenant général du royaume par les états généraux : ce choix le brouilla avec son neveu, le duc d'Orléans, et fut la première cause de la sanglante rivalité des maisons de Bourgogne et d'Orléans. Philippe le Hardi présente

un singulier mélange de bon sens et de grandeur, de petitesse et de vanité; ainsi il profite d'un moment lucide ponr faire rendre par Charles VI la célèbre ordonnance qui accorde un confesseur aux condamnés. Probe et désintéressé, il songe à faire assassiner son rival, le duc d'Orléans, qui ne voulait du pouvoir que le droit de piller impunément le trésor public; bon et miséricordieux pour ses sujets, après la bataille de Nicopolis, où périrent tant de Bourguignons, il joint au prix de la rançon de son fils de magnifiques présents, sans songer que des milliers de veuves et d'orphelins tendaient les mains vers lui. Philippe le Hardi mourut, en 1404, d'une épidémie qni désolait ses États.

Jean sans Peur (1404 à 1419). — Ce prince hérita des États et de la haine de son père contre le dnc d'Orléans. Il possédait toutes les qnalités propres à faire un bon prince et un homme distingué : héroïque dans les combats, sage dans les conseils, noble et généreux; il aurait pu faire le bonheur de ses sujets et rendre au trône de France son ancienne splendeur, s'il n'eût vécu à une époque où la trahison se respirait dans l'air et s'infiltrait dans toutes les âmes. Jean sans Peur méprisait trop l'infâme épouse de Charles VI et son digne favori le duc d'Orléans pour se commettre avec l'un d'eux s'il n'eût été provoqué. Mais, pendant que le duc de Bourgogno s'occupait à diminuer les impôts établis par son père, et à combattre les Anglais, qui s'étaient jetés sur la Flandre, le duc d'Orléans lui préparait une de ces insultes qu'un homme de cœur ne laissa jamais impunies. Jean sans Peur adorait son épouse; le duc d'Orléans se vanta d'être l'amant heureux de cette dame; il montra à quelques-uns de ses familiers le portrait de la duchesse; il poussa même l'impudence jusqu'à célébrer, dans une chanson, les charmes de la duchesse et son propre bonheur. Le duc de Bourgogne dissimula sa colère, mais il prit toutes les mesures nécessaires pour se défaire de son ennemi. Le duc d'Orléans était sans défiance; le duc de Berry avait réussi à le réconcilier avec Jean sans Peur; les deux ennemis avaient couché dans le même lit, partagé la même hostie; aussi le frère du roi se rendait-il au petit séjour de la reine chaque soir sans être accompagné de sa suite ordinaire. Le 22 novembre 1407, le valet de chambre du roi vint lui dire que ce prince, alors dans un moment lucide, le mandait auprès de lui pour une communication importante. Le duc sortit aussitôt pour se rendre à l'hôtel Saint-Paul. Une heure après, on apprit qu'il avait été assassiné dans la rue Barbette. — On accusa le duc de Bourgogne d'être l'auteur du crime; il nia d'abord, puis il finit par déclarer que c'était la juste vengeance de l'outrage fait par le duc d'Orléans à la duchesse de Bourgogne. — Ce meurtre fut le signal des affreuses calamités qui affligèrent la France pendant près d'un demi-siècle. Obligé de fuir pour se soustraire à la haine de ses ennemis, le duc de Bourgogne se réfugia dans ses États du nord. Là il avoua hautement le meurtre de son ennemi, se faisant gloire d'avoir délivré la France d'un tyran; il demanda et obtint des états de Flandre de grands secours d'argent. Aussitôt il marcha sur Paris; mais, arrivé à Amiens, il trouva des députés qui venaient lui offrir l'oubli du passé et lui demander la paix; il accepta ces offres, et des lettres d'abolition lui furent délivrées. L'armée levée contre la France servit à réduire les Liégeois révoltés contre leur évêque, l'infâme Jean de Bavière. Pendant que Jean sans Peur combattait pour son beau-frère, la duchesse d'Orléans faisait révoquer les lettres de grâce et organisait le parti d'Armagnac. De leur côté, les partisans du Bourguignon ne restèrent pas inactifs, et la France se trouva divisée en deux camps : de part et d'autre on avait oublié les Anglais, vainqueurs, pour s'entr'égorger. Isabeau de Bavière, après avoir empoisonné ses deux fils aînés pour arriver plus vite à la ruine du royaume dont elle avait juré la destruction, s'était rapprochée de son ennemi lo duc de Bourgogne. C'en était fait de la France; l'armée levée dans un dernier élan de patriotisme venait d'être détruite à Crécy; les Anglais, ranimés par cette victoire, s'avancent vers le cœur de la France; à cette vue, Jean sans Peur appelle aux armes les Bourguignons et vole au secours du roi. La faction rendit ce dévouement inutile; ordre fut envoyé au duc de suspendre sa marche. Le fier Bourguignon attendit pendant deux mois les ordres du roi, puis il se rendit à Paris, où les courtisans rivalisèrent d'insolence à son égard pour complaire à un monarque imbécile. Tant d'affronts lassèrent enfin la patience de Jean sans Peur; il rejoignit son armée, et, au lieu d'aller combattre les Anglais, il fit alliance avec

eux. Dans le honteux traité de 1416, le duc de Bourgogne s'engageait à user de tout son pouvoir pour ouvrir à Henri V les portes de Paris ; en 1418 il parvint à s'en rendre maître par la trahison de Périnet Leclerc. Le but d'Isabeau de Bavière était à moitié atteint ; il ne restait plus qu'à forcer le duc à se déclarer ouvertement pour les Anglais. Heureusement Jean sans Peur découvrit à temps l'abîme où on voulait l'entraîner ; il entrevit que, lorsqu'il ne serait plus utile, le roi d'Angleterre aurait hâte de se défaire d'un si dangereux complice. Il chercha donc à se rapprocher du Dauphin. Au mois de juillet 1419, il eut avec ce prince une première entrevue ; il fut convenu que, le 26 août suivant, ils se rencontreraient encore à Montereau *pour traiter des besognes du royaume et trouver manière de résister aux Anglais*, selon l'expression de Juvénal des Ursins. Le duc ne s'y rendit que le 10 septembre. L'entrevue eut lieu sur le pont, sous une tente préparée à cet effet. On a rapporté de diverses manières la mort du duc de Bourgogne ; on l'a attribuée au Dauphin, mais il suffit de lire Juvénal des Ursins, auteur contemporain et impartial, pour voir que cette sanglante catastrophe fut le résultat de l'outrecuidante exigence du duc et de l'insolence d'un de ses officiers. Jean sans Peur voulait que le Dauphin se rendît à Troyes auprès du roi ; le Dauphin refusa, car il savait bien qu'une fois là il ne serait plus libre, alors le sire de Noailles lui mettant la main sur l'épaule et tirant à moitié son épée s'écria : « *Monseigneur, quiconque le veuille voir, vous viendrez maintenant à votre père.* » A cette vue, Tannegui du Chatel s'élança vers le Dauphin et l'enleva dans ses bras, tandis que deux autres seigneurs se jetaient sur le duc et sur le sire de Noailles pour punir l'insulte faite à leur maître. Cette conduite est très-naturelle et démontre qu'il n'y a eu aucune préméditation dans le meurtre de Jean sans Peur ; et puis comment expliquer l'inertie des neuf autres seigneurs qui l'accompagnaient et qui se retirent sans chercher à le venger ? — Il est deux hommes dans Jean sans Peur, le duc de Bourgogne bon, affable, prince humain et généreux, et l'ambitieux chef de parti traître à son pays, sanguinaire et impitoyable : maudit par tout ce qui portait alors un cœur français, il fut pleuré des Bourguignons. — Philippe le Bon (1419 à 1467). Philippe était à Gand lorsqu'il apprit la mort fatale de son père. A cette triste nouvelle, il convoqua toute la noblesse de ses États, résolu à commencer une guerre d'extermination. Le jeune duc invita le roi d'Angleterre, alors à Rouen, à assister à cette réunion ; il ne respirait que haine et vengeance contre le Dauphin, et ses courtisans, foudroyés par les Anglais, l'excitaient encore à poursuivre, sans pitié ni merci, l'assassin de son père. Philippe, sourd à la voix de la religion, qui lui conseillait l'oubli du passé, et n'écoutant que sa colère, signa le traité d'Arras, qui déclarait le Dauphin déchu de ses droits à la couronne, puis, à la tête d'une nombreuse armée, il marcha vers Troyes, où l'attendait Isabeau de Bavière. Là fut consommée la plus infâme spoliation ; Isabeau livra sa fille au roi d'Angleterre, vendit le trône de son époux et les droits de son fils. Philippe le Bon signa cet infâme traité le 21 mars 1421. Le parlement de Paris et l'université l'approuvèrent aussi, et aussitôt le roi d'Angleterre prit le titre de régent et héritier du royaume.

Si Paris et les grandes villes accueillaient le nouveau régent aux cris de : *Noël à Lancastre ;* si un grand nombre de seigneurs se ralliaient au parti du plus fort, d'autres villes et d'autres seigneurs se constituaient les champions du Dauphin : Xaintrailles, Barbazan, Baudricourt, Lahire, Dunois et bien d'autres encore ne désespéraient pas du salut de la France. Une longue et cruelle guerre s'était engagée entre les partisans du Dauphin et les Bourguignons ; le roi d'Angleterre restait spectateur de la lutte ; il réservait ses forces pour achever le vainqueur sur le corps du vaincu expirant : une imprudence le perdit. Les habitants d'Orléans, seuls contre les Anglais et les Bourguignons, offrirent à Philippe le Bon de mettre en séquestre, dans ses mains, leur ville et ses dépendances, apanage du duc d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre ; Philippe accepta, mais le roi d'Angleterre repoussa l'offre des députés d'Orléans en s'écriant : « Je serais bien courroucé d'avoir battu les buissons pour que les autres eussent les oisillons ! » Ce mot imprudent ouvrit les yeux au duc de Bourgogne ; il ne se déclara pas contre les Anglais, mais il cessa de leur prêter secours. Bientôt il se souvint qu'il était Français et premier pair de France. En 1434 il se réconcilia avec le duc de Bourbon, son beau-frère. A cette occasion il y eut de grandes fêtes, car tout le

monde pressentait la chute de l'usurpateur étranger. Une députation des PP. du concile de Bâle vint trouver le duc et l'exhorta à se réconcilier avec Charles VII. Aussitôt un congrès général fut convoqué à Arras; Philippe s'y rendit malgré les sollicitations du régent anglais; le roi de France s'y fit représenter par vingt-cinq commissaires; le roi d'Angleterre y envoya aussi les siens, mais leurs propositions excitèrent tant d'indignation qu'ils se retirèrent bientôt. Cependant le duc hésitait encore; il se regardait comme lié par les traités honteux dont il rougissait : les commissaires français, conduits par la duchesse de Bourgogne, vinrent se jeter à ses pieds; les prélats qui assistaient au congrès dissipèrent ses scrupules, et, le 21 septembre 1425, la paix fut signée. Cette paix coûta un peu cher au roi, car il dut désavouer le meurtre de Jean sans Peur, payer 150,000 écus pour les joyaux volés sur le prince à Montereau, céder au duc plusieurs seigneuries et l'exempter du serment de foi et hommage pour les fiefs qu'il tenait de la couronne, c'est-à-dire le reconnaître souverain indépendant. Le mariage du comte de Charolais avec Catherine, fille de Charles VII, couronna cette réconciliation; l'insolence du roi d'Angleterre vint encore en précipiter les effets. Le duc avait envoyé à Londres son roi d'armes pour signifier à son ancien allié la conclusion du traité d'Arras. Le roi d'Angleterre désigna pour logement à l'envoyé bourguignon la maison d'un cordonnier, et laissa tranquillement la populace mettre au pillage les nombreux établissements de commerce que les sujets du duc possédaient à Londres. Une telle insulte demandait vengeance : Philippe alla rejoindre le roi à la tête de son armée; les Anglais furent chassés de Paris et vivement poursuivis jusqu'à Calais. Le duc leur aurait enlevé cette place si les Flamands, qui ne voulaient pas se brouiller sans retour avec l'Angleterre, ne l'eussent abandonné. Pour comble de misère, une des famines les plus affreuses qui aient jamais désolé le monde vint achever l'ouvrage de la guerre civile; bientôt à la famine se joignit la peste. Ces deux fléaux combinés sévissaient avec tant de violence, que ce n'est pas exagérer que de porter à la moitié de la population existante le chiffre des victimes : des villages furent littéralement dépeuplés. Alors parurent des bandes de voleurs connus sous le nom d'*écorcheurs;* ils eurent à peine le temps de se montrer en Bourgogne, car les milices des communes leur donnèrent la chasse. Cependant Philippe, jaloux de réparer les crimes de sa jeunesse, ne songeait plus qu'à cimenter l'union des deux branches de la famille de Valois. Le duc d'Orléans, son ancien ennemi, était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt: il avait cherché en vain à se procurer la somme exigée pour sa rançon; le duc de Bourgogne la lui fournit (1440), et, pour couronner son œuvre, lui donna en mariage sa nièce, Marie de Clèves, avec une dot de 100,000 *saluts d'or*. Ce Philippe le Bon, qui se montrait si attentif au besoin de ses sujets bourguignons, si généreux envers ses compatriotes, fut toujours sévère et souvent impitoyable envers ses sujets des Pays-Bas. Il est vrai de dire aussi que la turbulence des Flamands, les prétentions exagérées de leurs communes et leurs révoltes fréquentes laissaient rarement au duc l'occasion de montrer son bon naturel. Et puis les Flamands se sont toujours montrés les ennemis de la France; marchands avant tout et trop avancés en civilisation pour vouloir se soumettre aux exactions et s'exposer aux guerres continuelles de la féodalité française, ils cherchaient toujours à se rapprocher de l'Angleterre, pays de commerce et de liberté pour l'époque. Telle est, en deux mots, la source des sanglantes querelles qui ont divisé pendant 200 ans les rois de France et leurs vassaux de Flandre; telle est la cause des nombreux soulèvements qui eurent lieu contre la domination des ducs de Bourgogne, princes vraiment français par leur haine contre ces fières communes qui avaient le droit de dire à leur souverain : Vous n'êtes plus notre seigneur; vous avez parjuré votre foi, nous vous retirons notre serment d'obéissance. Nous ne suivrons pas le duc dans ses expéditions contre les révoltés; nous citerons seulement le sac de Dinant, où Philippe le Bon fit jeter dans la Meuse presque tous les habitants liés deux à deux. Cette révolte des Dinantais fut la dernière qui troubla son règne; elle avait été fomentée par Louis XI, jaloux de la puissance de son vassal. Le successeur de Charles VII, à peine monté sur le trône, commença contre la féodalité cette longue guerre de ruses, de trahisons, de crimes et de lâchetés qui remplit toute sa vie : naturellement il devait commencer par le duc de Bourgo-

gne; il imagina donc, pour l'occuper hors de France, de faire révolter Liége et Dinant (1466); il profita des embarras que causait au duc cette insurrection pour établir un impôt sur le sel de Salins; aussitôt Philippe réclama et fit dire au roi qu'il défendrait au besoin, par les armes, les immunités de ses sujets de Salins; le roi retira son ordonnance. Pendant toute sa longue vie, si remplie pourtant, Philippe le Bon se montra toujours le protecteur attentif des arts et des sciences. Il fonda à Dôle une université pour ses sujets français; il augmenta les priviléges de celle de Louvain; il rassembla dans son palais une précieuse collection de manuscrits qui fut le noyau de la célébre bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles. Ce prince éclairé mourut à Bruges en 1467, ne laissant qu'un seul fils légitime, Charles le Téméraire, et 14 enfants naturels. Tous ses sujets le pleurèrent, et son nom est encore aujourd'hui populaire dans les Flandres presque à l'égal du nom de Charles-Quint. — *Charles le Téméraire* (1467 à 1477). — Le premier acte de Charles le Téméraire devenu souverain fut un sacrilége : son père avait fait déposer à la chartreuse de Dijon des marbres précieux et une somme considérable pour son tombeau; Charles enleva l'argent et souffleta le prieur, qui osait lui faire des remontrances. Orgueilleux et vain, il donna bientôt la mesure de son caractère : Liége s'était révoltée à l'instigation de Louis XI; Charles l'attaqua avec toutes ses forces; la population laïque fut passée au fil de l'épée et toutes les maisons des bourgeois et des gens de métiers furent démolies; les soldats bourguignons et flamands, qui avaient été les premiers entrants en la cité et avaient reçu les premiers horions, au dire d'un historien du temps, refusèrent d'exécuter ces ordres cruels; le duc dut en charger 4,000 Calabrais qu'il avait à sa solde. Louis XI avait accompagné, bien malgré lui, son vassal au siége de Liége; il se hâta de retourner en France pour se préparer à une guerre qu'il prévoyait devoir être inévitable. En effet, en 1472, le duc de Bourgogne vint mettre le siége devant Beauvais; son armée était forte de 80,000 hommes. Les assiégés, trop peu nombreux pour soutenir les attaques qui se succédaient sans relâche, commençaient à se décourager, lorsque les femmes de la ville, sous les ordres de Jeanne Lalné, surnommée HACHETTE, vinrent à leur secours. Ces amazones firent merveille, si bien que les défenseurs de la ville, ranimés par leur exemple, repoussèrent toutes les attaques et forcèrent le Téméraire à lever le siége. Cet échec honteux n'ôta rien au duc de Bourgogne de sa jactance et de son orgueil; il rêvait la conquête d'un royaume et des fêtes guerrières entretenaient son humeur belliqueuse. En 1475, il envahit la Lorraine et s empara de Nancy sans rencontrer une vive résistance. Enhardi par ce succès, il marcha vers la Suisse; en vain ses capitaines les plus expérimentés voulurent-ils le détourner de cette entreprise, où il n'y avait que des coups à gagner, il ne les écouta pas et alla mettre le siége devant Granson. Les Suisses réussirent à l'attirer dans un défilé où son armée fut anéantie, et d'où il s'échappa à grand'peine avec quatorze des siens. Irrité de cette défaite, Charles courut à Dijon pour rassembler une nouvelle armée; les états de la province lui refusèrent tout, hommes et argent, parce que, disaient-ils, « cette guerre n'est point nécessaire; elle est injuste. » L'orgueilleux duc de Bourgogne n'osa passer outre; il dut se contenter des levées et des subsides que lui envoyèrent les autres provinces. Cette expédition ne fut pas plus heureuse que l'autre; les Suisses, soutenus par Louis XI, lui tuèrent 20,000 hommes sur les bords du lac de Morat. Charles alla cacher sa honte et son désespoir au château de la Rivière, près de Pontarlier. Là, en proie à une sombre mélancolie, il ne rêvait même plus la vengeance, car tous ses alliés l'avaient abandonné, car ses fidèles communes de Bourgogne étaient moins disposées que jamais à servir ses projets extravagants, lorsqu'un étranger, nommé Campo-Basso, arriva au château. Bientôt le duc parut vouloir secouer sa douleur et recommencer la lutte. Le duc de Lorraine, René, venait de rentrer dans ses États; Charles résolut de l'en chasser de nouveau. Il rassemble les débris de son armée, et fait demander aux états de Bourgogne des hommes et de l'argent. « Dites à monseigneur, répondirent « les états aux envoyés du prince, que nous « sommes ses très-humbles sujets; mais « quant à ce que vous avez proposé de sa « part, il ne se fit jamais, il ne peut se faire « et ne se fera pas. » Ce refus ne put arrêter le Téméraire. A la tête d'une armée composée des débris de ses vieilles bandes et d'un corps d'aventuriers que lui avait amené Campo-Basso, il envahit la Lorraine. Ce

Campo-Basso n'était qu'un misérable chargé d'attirer le duc de Bourgogne en rase campagne, car, au moment de l'action, il passa à l'ennemi avec tous les siens. Les Bourguignons, cernés de toutes parts, se défendirent vaillamment; leur duc fit des prodiges de valeur; mais que pouvaient 4,000 hommes contre une armée? Deux jours après, on retrouva le cadavre de Charles le Téméraire sur le champ de bataille. Le duc de Lorraine le fit transporter à Nancy, où il fut inhumé en grande pompe dans l'église de Saint-Georges (janvier 1477). Charles le Téméraire ne laissa qu'une fille, Marie de Bourgogne, qui épousa Maximilien d'Autriche. — A peine le duc de Bourgogne était-il tombé sous les coups d'un obscur chevalier, que Louis XI songea à s'emparer de son héritage. Il y avait un moyen bien simple d'arriver à ce but; c'était de faire épouser au Dauphin l'héritière de Bourgogne. La princesse souhaitait ce mariage, mais Louis XI n'osait y consentir, de peur de se donner un rival dans son propre fils; il aima mieux employer ses moyens ordinaires, la ruse et la trahison. Il s'adressa donc au prince d'Orange, l'un des principaux seigneurs de la Bourgogne. Il demandait que l'on ouvrît à ses troupes les portes des principales forteresses, afin, disait-il, d'obliger la princesse Marie à épouser le Dauphin, offrant, en reconnaissance de ce service, plusieurs domaines au prince d'Orange. La demande du roi fut soumise aux états, qui s'étaient réunis sans convocation du prince, comme c'était leur droit, aussitôt que la mort du duc avait été annoncée. Les états votèrent la réunion du duché au royaume de France, dans l'espérance de faire épouser la princesse Marie au Dauphin (29 janvier 1476). La même chose eut lieu dans les États du Nord. La princesse, qui désirait ce mariage, écrivit à Louis XI qu'elle était prête à épouser le Dauphin. Le roi lui répondit qu'il était convenable qu'avant tout elle lui remît la régence de ses États. En même temps, il fit dénoncer aux Gantois, comme traîtres, les sires d'Imbercourt et Hugonet. Ces deux malheureux furent jugés et mis à mort malgré les prières et les supplications de la princesse. Leur crime, aux yeux des Gantois, était d'avoir désiré et conseillé le mariage de leur maîtresse avec le Dauphin, et la réunion de leur pays à la France. La mort des deux ministres ouvrit les yeux à Marie; elle s'aperçut, pour la première fois, que l'astucieux Louis XI ne songeait qu'à la dépouiller de ses États; alors, changeant subitement de résolution, elle accepta la main de l'archiduc d'Autriche Maximilien. En même temps, elle provoquait la défection du prince d'Orange, mécontent de se voir surveillé par un autre agent de Louis XI, et supplanté par lui. Le prince d'Orange fit insurger plusieurs villes importantes. Ces insurrections furent le signal d'une guerre d'extermination entre le parti français qui avait pour chef Georges de la Trémouille, et les défenseurs de Marie, commandés par Jean de Châlons, prince d'Orange. Cette guerre ne fut définitivement terminée qu'en 1482, après la mort de l'archiduchesse Marie. Sa fille Marguerite fut fiancée au Dauphin, et les provinces qui lui servaient de dot, savoir, les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-sur-Sèvres et de Nogent, commises à la garde du roi en attendant l'époque où le mariage aurait lieu. Si le Dauphin n'épousait pas la princesse Marguerite, ces provinces devaient retourner à Philippe le Beau; quant à la Bourgogne, le traité n'en dit mot, mais elle resta acquise à la France par suite du vote des états, quoique les chefs de la maison d'Autriche aient cru devoir s'intituler *ducs de Bourgogne*.

La Bourgogne réunie à la France (1483). — La Trémouille et Charles d'Amboise doivent être plutôt considérés comme des généraux qui occupent un pays soumis que comme des gouverneurs; d'ailleurs la réunion n'a été un fait consommé qu'après la décision des états, l'inauguration de Louis XI en 1479, et enfin le traité de 1482. Le comté de Bourgogne fut aussi réuni à la France sous le nom de *Franche-Comté;* mais bientôt cette province fut rendue à la maison d'Autriche, lors de la rupture du mariage de Charles VIII avec la princesse Marguerite. Le roi de France renvoya la princesse à son père, mais il garda la dot. Maximilien prit aussitôt les armes pour venger l'affront fait à sa fille et reconquérir ses provinces. Le sort le favorisa, et, par le traité de Senlis, Charles VIII, qui ne rêvait que la conquête de l'Italie, lui rendit la Franche-Comté, le Charolais et l'Artois. Le 29 août 1494, ce prince prêta le serment d'usage, comme duc de Bourgogne. A cette occasion, il déclara que désormais le parlement établi pour

le duché et le comté serait fixe et sédentaire à Dijon. — Louis XII avait en grande affection ses sujets de Bourgogne, si l'on en juge d'après les travaux d'utilité générale et d'embellissement qu'il fit exécuter dans cette province. De leur côté, les Bourguignons se montrèrent toujours dévoués au *père du peuple;* seuls ils résistèrent à l'invasion suisse et allemande de 1513; la Trémouille, gouverneur de la province, était en Italie; l'ennemi s'avança droit sur Dijon, pour en faire le siége (7 septembre). Déjà les batteries des assiégeants tonnaient depuis six jours, déjà maint assaut avait été repoussé, lorsque la Trémouille parvint à s'introduire dans la ville, à la tête de 400 lances et de 4,000 aventuriers. Il reconnut, dès le premier jour, que la place n'était pas tenable, d'autant plus qu'il n'y avait aucun secours à espérer, le roi ayant réuni toutes ses forces pour repousser les Anglais qui marchaient sur Paris, après s'être emparés de Thérouanne et de Tournay. La Trémouille, qui connaissait l'avarice des Suisses, résolut de traiter; les assiégeants demandèrent 400,000 écus, la moitié au comptant, le reste à la Saint-Martin, plus 10,000 écus comptant pour le duc de Wurtemberg et le grand maître de l'artillerie. Mais les Suisses avaient si bien dévasté la province, qu'il fut impossible à la Trémouille de réunir la somme nécessaire au premier payement; alors il donna son fils et plusieurs jeunes gens des premières familles de Bourgogne en otage et comme garantie de sa foi. Louis XII mourut sur ces entrefaites; François Ier, son successeur, approuva la conduite de la Trémouille, et, pour récompenser le courage et le dévouement des Bourguignons, il leur fit remise, pour neuf ans, de l'impôt du marc d'argent qu'ils payaient au duc depuis l'établissement des communes. — Nous avons nommé François Ier; sous le règne de ce prince, plus faible et vaniteux que méchant, la Bourgogne eut à souffrir encore plus que les autres provinces du royaume. Chose remarquable, elle excitait déjà la convoitise des rois étrangers, et, sans le patriotisme de ses habitants, elle serait redevenue le patrimoine de la maison d'Autriche. François Ier connaissait bien cette convoitise et les sentiments des Bourguignons, lorsqu'à Madrid, avec cette loyauté si vantée, il céda la Bourgogne à Charles-Quint. L'empereur ne fut pas dupe de ce faux abandon; il exigea la convocation des états généraux, sachant bien que le roi ne pouvait lui céder un seul village sans leur consentement. Les états s'assemblèrent en présence du roi et de son adversaire: comme c'était leur droit, les députés de la Bourgogne parlèrent les premiers. Celui du tiers état se leva et dit en substance qu'il ne croyait pas avoir le droit de disposer d'une portion quelconque du territoire, que les états généraux pouvaient seuls en connaître, mais, quelle que fût leur décision, que les Bourguignons étaient Français et resteraient Français. — L'orateur de la noblesse compléta cette fière manifestation, en déclarant que, si le roi essayait de mettre le traité à exécution, la Bourgogne se déclarait indépendante. Entraînés par ce noble exemple, les états rejetèrent le traité à l'unanimité et votèrent un impôt extraordinaire de 2,000,000 d'or pour la rançon du fils du roi livré en otage à Charles-Quint. — François Ier donna le gouvernement de la Bourgogne à Antoine de Lorraine. C'était une des charges les plus considérables de l'État; jusque-là elle n'avait été confiée qu'à des princes du sang ou à des guerriers illustres. La fortune des Guises date de cette époque, car le gouvernement de la Bourgogne fut considéré comme une charge héréditaire dans leur maison. Placée sous l'influence de ces princes ambitieux et remuants, cette riche et populeuse province devint le foyer de *la Ligue;* presque toute la noblesse était dévouée au gouverneur; les édits de tolérance rendus en faveur des huguenots n'étaient même pas publiés à Dijon et dans les autres villes. loin de là, des bandes fanatiques, connues sous le nom de confréries, parcouraient la province, faisant la chasse aux huguenots qui avaient échappé aux coups de Tavannes. Après la mort de Charles IX, le parlement proclama roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, et, pendant six ans, rendit tous ses arrêts au nom de ce prince. En 1601, la Bourgogne recouvra deux petites provinces qui, après avoir fait jadis partie de son territoire, étaient passées sous la domination des ducs de Savoie, nous voulons parler de la Bresse et du Bugey. — A son arrivée au trône, Louis XIII, ayant voulu attenter au droit que possédaient les états du duché de fixer l'impôt et d'en régler la perception, les vignerons de Dijon se soulevèrent et brûlèrent le portrait du roi parjure. Louis XIII se rendit à Dijon, mais il or-

donna, au préalable, aux vignerons de quitter la ville, et il fit défendre au corps municipal de se présenter devant lui. Le duc de Belgrade, qui prévoyait une insurrection sérieuse, si le roi persistait dans son système de rigueur, intervint heureusement, et obtint que les magistrats de la ville seraient entendus. L'affaire fut arrangée; le roi changea le mode d'élection du mayeur et des échevins, et défendit aux vignerons d'habiter la ville. Bientôt, cependant, le gouvernement, effrayé du sourd mécontentement qui régnait dans le duché, lui rendit ses anciens droits, et lui donna pour gouverneur le prince de Condé. Henri de Bourbon fit son entrée solennelle à Dijon le 26 mars 1631; il avait eu soin de se faire précéder de l'édit qui restituait à la province ses anciennes immunités, et aux Bourguignons le droit d'élire eux-mêmes leurs magistrats. La peste régnait alors dans le duché; néanmoins l'édit et le nouveau gouverneur furent accueillis avec des transports de joie et de dévouement. — L'occasion se présenta bientôt d'en donner la preuve. En 1634, la trahison de Gaston d'Orléans et du connétable de Montmorency avait appelé en France deux armées étrangères : d'un côté les Espagnols s'avançaient sur Paris par la Picardie, de l'autre une armée autrichienne, forte de 80,000 hommes, menaçait la Bourgogne. Le prince de Condé courut aussitôt s'enfermer à Dijon; le dévouement et l'héroïsme des habitants d'une petite ville, de Saint-Jean de Losne, sauva la province et peut-être la France. Ces braves gens, soutenus par 150 hommes de garnison et huit petites pièces de campagne, réussirent à arrêter les Autrichiens pendant quelques jours. Le prince de Condé en profita pour réunir ses troupes. A son approche, les Impériaux se retirèrent; la Bourgogne était sauvée. — Sous Louis XIV, elle resta confondue avec toutes les autres provinces du royaume; il n'y avait plus en France que le roi et la France, vaste et grandiose unité rêvée peut-être par Philippe-Auguste, préparée par Louis XI, réalisée par Richelieu, qui ne put jouir de son ouvrage. — Pendant les troubles de la Fronde, le gouvernement du duché avait été retiré au prince de Condé; les Bourguignons refusèrent de recevoir son remplaçant : Condé leur fut rendu lors de la paix des Pyrénées, et, depuis, le gouvernement de la Bourgogne resta toujours dans sa famille jusqu'en 1789. — N'oublions pas de dire qu'en 1782, lorsque la cause des Américains insurgés devint populaire en France, les états de la Bourgogne votèrent un don de 1,000,000 de livres destinées à la construction et à l'équipement d'un vaisseau de ligne qui devait s'appeler les *États de Bourgogne*.

Après avoir lu cette analyse sèche et rapide d'une histoire pleine de faits et d'enseignements, le lecteur ne sera pas étonné d'apprendre que les Bourguignons, satisfaits de leur sort, aient accueilli d'abord la révolution française avec une espèce de défiance. Que leur manquait-il, en effet? Le gouvernement municipal que demandaient les autres provinces, le droit de choisir leurs magistrats, de faire la répartition et de régler eux-mêmes le mode de perception des impôts, ils en jouissaient depuis des siècles. Le travail et l'agriculture prospéraient à l'ombre d'une sage administration; en Bourgogne, le tiers état était quelque chose. — C'est au gouvernement sage et paternel de ses ducs et des gouverneurs qui leur succédèrent, c'est surtout à la sage et vigilante administration des municipalités indépendantes que la Bourgogne est redevable de la prospérité à peine troublée un instant par les guerres et les fléaux qui ont ravagé à diverses époques la France et l'Europe; et même, au moyen âge, elle ne fut jamais ravagée par les bandes de pillards et de fanatiques qui désolaient le reste de la France; car, au premier signal, les nobles des communes se réunissaient et donnaient la chasse à ces malfaiteurs. Dès le XV[e] siècle, la Bourgogne, sous le rapport de l'agriculture, n'avait rien à envier à la Flandre; déjà, à cette époque, la culture de la vigne était sa principale richesse, comme le prouverait, au besoin, la bizarre qualification de *duc des bons vins*, que se donnait parfois Philippe le Bon.

Mœurs et coutumes des Bourguignons. — Les mœurs des Bourguignons et leurs coutumes diffèrent trop peu de celles des autres provinces pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Le moyen âge fut partout le même en France; partout on retrouve les confréries, partout les fêtes bizarres qui ont déjà été si souvent décrites par les historiens et les romanciers : *la fête des fous, la fête de l'âne, la confrérie des canards, les règlements somptuaires*, etc. La Bourgogne se distingua des autres provinces uniquement par ses mœurs politiques (nous en avons

parlé en détail dans la notice historique qui précède), et par sa haine constante et invariable pour l'étranger; seule, avec le Berry, elle n'a jamais connu la domination des Anglais, et c'est avec un sentiment d'admiration qu'on l'a vue en 1815, comme au moyen âge, lutter contre l'invasion et déposer les armes la dernière, moins heureuse qu'en 1513 et en 1631.

La Bourgogne a donné à la France des hommes célèbres dans toutes les sciences, dans tous les arts. Bossuet, Buffon, Crébillon, Vauban, Carnot, Monge, Rameau, Greuze, Barbier, Pétiot, etc., étaient Bourguignons. Il nous serait facile de prouver, en citant des noms d'hommes vivants, que ces grands hommes ont trouvé, dans la génération actuelle, de dignes successeurs.

FERDINAND CARRON.

BOURGOING (FRANÇOIS), 3e général des oratoriens, naquit à Paris en 1525. Après d'excellentes études, il était devenu curé de Clichy, lorsque le cardinal de Bérulle songea à fonder les oratoriens français. Bourgoing fut un des six premiers qui se réunirent à lui; et, doué d'une activité dévorante, il se livra dès lors, avec un zèle que rien ne pouvait ralentir, à l'enseignement de la théologie, à la prédication, à l'organisation des colléges et des séminaires; l'oratoire de Flandre, qui forma depuis une corporation particulière, fut dû principalement à ses soins, et la recommandation du cardinal de Richelieu lui valut, en 1641, le titre de général de la congrégation en remplacement du P. de Coudreu, dont il avait été vicaire général. Son caractère impétueux, son besoin de domination, les formalités nombreuses auxquelles il voulut assujettir ses religieux, contrairement à l'idée fondamentale de l'institution, lui aliénèrent les esprits; les mécontentements éclatèrent, et, comme Bourgoing s'appuyait du crédit que lui donnait, à la cour, sa place de confesseur du duc d'Orléans, l'assemblée de 1661 décida que le général ne pourrait avoir d'emploi à la cour. Au reste, le P. Bourgoing imprima à la congrégation un élan extraordinaire : en peu de temps elle peupla l'église de prédicateurs célèbres qui répandirent la lumière dans les villes et dans les campagnes. Il publia aussi plusieurs ouvrages tant pour l'édification des fidèles que pour l'instruction des membres de la congrégation. Tous contiennent des observations utiles, des réflexions neuves et frappantes. Les plus connus sont : *Vérités excellentes de J. C., disposées par méditations*, 6 vol. in-12, dont Bossuet fait l'éloge; *Méditations sur les divers états de J. C.; Exercices de retraite; Homélies chrétiennes sur les évangiles des dimanches et fêtes principales*, à l'usage des curés de la campagne, etc. Plusieurs de ces ouvrages avaient d'abord été publiés en latin, langue que Bourgoing possédait bien mieux que le français. Ses écrits, dans cette dernière langue, sont d'un style dur, barbare, qui pis est, souvent guindés et alambiqués.

BOURGOING (JEAN-FRANÇOIS, baron), de la même famille que le précédent, né à Nevers en 1748, entra à l'école militaire de Paris, que Paris-Duverney venait de former, et mérita, par son aptitude, d'être envoyé en Allemagne pour y étudier le droit, comme préparation à la carrière diplomatique. Officier, à 20 ans, dans le régiment d'Auvergne, il fut nommé secrétaire de la diète de Ratisbonne, puis chargé d'affaires près de cette même diète, et, après y être resté quatre ans, il retourna à son régiment; mais, en 1777, il fut envoyé, en qualité de premier secrétaire de Montmorin, en Espagne, où il resta dix-huit mois, comme chargé d'affaires, après le rappel de cet ambassadeur. Il fut successivement ensuite plénipotentiaire à Hambourg en 1787, plénipotentiaire à Madrid en 1790, rappelé en 1793, puis ministre plénipotentiaire en Danemark et en Suède en 1801, disgracié par le premier consul pour un discours trop monarchique, mais employé de nouveau en 1803 près de la cour de Saxe, grâce aux talents du fils, qui rappelèrent l'attention de Napoléon sur le père. Le baron Bourgoing mourut à Dresde en 1811; en son absence, il avait été nommé à l'unanimité candidat au sénat. Pendant son séjour en Espagne, il avait rassemblé les matériaux du plus célèbre de ses ouvrages, son *Tableau de l'Espagne moderne*, publié d'abord sous le titre de *Nouveau voyage en Espagne*, dont il a été fait un grand nombre d'éditions, et qui a été traduit en danois, en allemand et en français. Les autres écrits de Bourgoing sont des *Mémoires sur Pie VII*, une *Histoire des flibustiers*, *Histoire de Charlemagne*, traduites de l'allemand, un assez mauvais roman (*Correspondance d'un jeune militaire*, etc.) réimprimé plusieurs fois, et un grand nombre d'articles dans la *Biographie universelle.*

BOURGS POURRIS (*hist.*).—Lorsqu'en Angleterre la chambre des communes se sépara, vers le milieu du XIVe siècle, de celle des lords, on fixa sous le nom de *boroughs* les localités qui auraient le droit d'envoyer des députés à la chambre. Mais, comme tout est sans cesse en mouvement dans un pays qui vit surtout de commerce et d'industrie, une partie des anciens *boroughs* ne tardèrent pas à se dépeupler en faveur des cités commerçantes qui s'élevaient de toutes parts, Manchester, Birmingham, Leeds, etc., de sorte que de simples villages eurent souvent le droit d'envoyer deux ou trois membres à la chambre, tandis que ces grandes cités étaient en dehors de toute action politique; la loi était donc complétement faussée dans son principe, mais il en résultait le mal encore plus grand que les places à la chambre des communes devenaient littéralement vénales. On citait entre autres le petit village d'Oldsarum, où *sept* propriétaires mettaient régulièrement à *l'encan* deux siéges au parlement. Le plus souvent les grands seigneurs anglais avaient plusieurs de ces bourgs pourris (*rotten boroughs*) à leur disposition pour eux et leurs amis. Le ministère avait aussi les siens appelés *treasury boroughs*, où il faisait élire, moyennant finance, tous ceux qui pouvaient convenir à ses vues. Les députés élus par la protection d'un lord suivaient ordinairement les opinions de leur patron; quant à ceux du ministère, s'ils étaient mécontents du cabinet, comme ils ne pouvaient donner leur démission et ne voulaient pas trahir leur bienfaiteur, ils acceptaient d'ordinaire une de les places insignifiantes, dites *chiltern hunderds* (dont les revenus étaient si minimes, que le titulaire ne les touchait jamais), afin d'être soumis à une réélection et se faire éliminer. C'était une sorte de moralité au milieu de la corruption. La réforme de lord Grey, en 1822, en répartissant autrement le droit de voter, a mis un terme à ces abus, et le bourg pourri proprement dit n'existe plus; mais la chose était trop bien passée dans les mœurs pour qu'elle ait pu s'abolir si vite, et l'on cite encore aujourd'hui beaucoup de nouveaux membres de la chambre des communes qui ont ainsi *acheté* leur place; seulement ils l'ont payée plus cher qu'elle ne leur eût autrefois coûté.

BOURIGNONISTES, visionnaires imbus des idées ultra-mystiques d'Antoinette Bourignon, née à Lille, département du Nord, en 1616. Leurs erreurs étaient à peu près les mêmes que celles des *apostoliques hérésiarques* du XIIe siècle, des *illuminés* du XVIe, et des *quiétistes* du XVIIe. Ils avaient le mariage en aversion; ils prétendaient que, par le moyen de l'oraison mentale, on contractait avec Dieu une union tellement intime qu'on devenait impeccable; que, dans cet état de parfaite sainteté, les actions, même les plus contraires aux mœurs, n'étaient ni coupables ni condamnables, puisqu'alors Dieu agissait en nous, etc., etc. Le *molinosisme* n'était donc autre chose que le développement sophistique de ces graves erreurs, dont quelques-unes, celles de la méditation et de la contemplation, comme moyens sûrs de s'unir à Dieu et de se sanctifier, furent adoptées par la célèbre madame Guyon, qui, en les modifiant, en avait purifié et en quelque sorte légitimé les tendances. Mais ce *quiétisme*, dont l'histoire a eu tant de retentissement, n'en était pas moins dangereux, car il se glissa un instant dans la belle âme du grand et saint archevêque de Cambray, qui eut le noble courage d'en abjurer publiquement la doctrine par son mandement du 9 avril 1699. P. T.

BOURKHANS, divinités des Kalmouks et des Bourettes. Elles sont très-nombreuses; les principales se nomment Tingri-Bourkhan, le créateur suprême, puis Chakiamouni (Bouddha), Abida ou Abidaba, Erlick-Khan, Ourdara et Oltanga-Tonçana. Les Bourkhans sont partagés en bons et mauvais. Les premiers sont représentés avec la face riante et aimable, les seconds ont des formes monstrueuses et menaçantes; presque tous sont assis sur des nattes, surtout les Bourkhans bienfaisants. Les idoles sont ordinairement en cuivre creux fondu et fortement doré au feu; elles ont de 4 à 16 pieds de haut. Les piédestaux creux renferment chacun un petit cylindre fait avec les cendres des saints dans le corps desquels a passé le Bourkhan qu'on adore, ou du moins une petite inscription thibétaine ou tangute; mais on ne doit porter la main soit sur ce cylindre, soit sur cette inscription. Une plaque de cuivre lutée avec soin ferme le piédestal. Il y a aussi des images peintes sur du papier de Chine ou sur de petits morceaux d'étoffe; on enferme ces effigies sacrées dans de petites boîtes de cuivre, ou dans des pyramides construites à cet effet. F. S. CONSTANCIO.

BOURRACHE (*bot. et méd.*), *borago*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie du système sexuel, qui a donné son nom à la famille des *borroginées*. Les botanistes en comptent six espèces toutes propres aux pays tempérés de l'ancien continent. La bourrache officinale, *borago officinalis*, Lin., est la plus connue; elle croît spontanément dans les jardins et les lieux cultivés. C'est une plante annuelle dont les fleurs monopétales, en roue, ordinairement d'un bleu tendre, et variant quelquefois du rose au blanc, forment au sommet des rameaux des grappes lâches qui ne sont pas dépourvues d'agrément. Cependant la bourrache n'est pas, en général, cultivée pour l'ornement des jardins; mais ses propriétés la font employer en médecine comme apéritive, diaphorétique, dépurative, etc. On fait usage de ses fleurs principalement en infusion théiforme, dans les affections catarrhales. Les anciens médecins mettaient ces fleurs au nombre des quatre fleurs cordiales en leur adjoignant celles de buglose, de violette et de rose, et c'est de cette propriété qu'est venu à la plante le nom de *borago*, corrompu de *cor ago*, j'excite le cœur. Les fleurs de bourrache, qui se succèdent les unes aux autres pendant une partie de l'été, peuvent servir, durant cette saison, à parer et orner la surface des salades LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.

BOURREAU.—C'est le nom qu'on donne à l'exécuteur de la justice criminelle : on l'appelait aussi exécuteur de la haute justice ou des hautes œuvres, soit parce que le droit de condamnation à mort n'appartenait qu'à la haute justice, soit parce que les exécutions se faisaient ou sur un échafaud, ou par la potence. Le préjugé d'infamie qui s'est attaché à la personne du bourreau n'existait pas chez les anciens peuples; on voit même que, dans les anciennes monarchies de l'Asie, ce ministère était confié à des officiers, dont le chef avait le titre de *grand sacrificateur*, parce qu'il présidait à l'immolation des victimes, et que, souvent, les condamnés à mort étaient sacrifiés à des divinités sanguinaires. Chez les anciens Germains, l'office de bourreau était de même exercé par des prêtres, et les coupables, aussi bien que les ennemis, étaient considérés comme des victimes dont le sang devait servir à apaiser la colère des dieux.

Il n'y avait point de bourreau ou d'exécuteur en titre chez les Israélites; Dieu avait commandé que les exécutions fussent faites ou par tout le peuple, ou par les accusateurs, ou par d'autres personnes, selon la diversité des crimes. Il y avait cependant des officiers établis pour faire subir aux condamnés certains châtiments, comme la flagellation, et les autres tortures qui n'allaient pas à la mort. On sait que les magistrats romains avaient des licteurs dont le devoir était d'exécuter leurs ordres, et qui portaient des faisceaux et des haches pour fouetter les criminels ou leur trancher la tête; quelquefois, cependant, on employait d'autres personnes; et l'on se servait aussi du ministère des soldats, non-seulement à l'armée, mais dans la ville. Aristote, dans sa *Politique* (lib. 6), compte le bourreau entre les magistrats, ce qui montre que cet office n'était ni méprisé ni déshonorant parmi les Grecs.

Le titre et l'office de bourreau furent aussi inconnus pendant longtemps en Europe; souvent les juges exécutaient eux-mêmes les condamnés, et, lorsqu'il y avait plusieurs exécutions, on donnait la vie à celui qui consentait à exécuter les autres. Dans quelques villes d'Allemagne, on faisait faire les exécutions par le plus jeune de la communauté des bourgeois; en d'autres, par le nouveau marié ou par le dernier habitué du lieu, et quelquefois par le dernier magistrat reçu. On dit qu'un prince de Lithuanie obligea les criminels à se donner eux-mêmes la mort, et l'on sait, par l'exemple de Socrate, que cette coutume avait lieu aussi quelquefois chez les Grecs. Puffendorf compte le bourreau parmi les personnes que les lois en certains pays, et la coutume et l'opinion dans tous les autres, excluent de la société, et, dans certaines provinces de France, il ne lui était pas même permis de demeurer dans l'enceinte des villes, à moins que ce ne fût dans la maison du pilori qui lui était assignée par ses provisions. Mais on prétend qu'en Allemagne le titre de bourreau n'était point un déshonneur, ou une flétrissure, que l'infamie s'attachait seulement à la personne de ses aides, et que même il obtenait, avec le temps, les priviléges de la noblesse.

En France, les seigneurs hauts justiciers n'avaient point de bourreaux, et ils étaient obligés de recourir aux exécuteurs de la justice du roi. Le bourreau devait prendre pour son office des lettres de provision en la grande chancellerie; il jouissait d'une exemption générale de tous droits et imposi-

tions; il percevait même, dans plusieurs villes, des droits sur les denrées qui se vendaient au marché; mais ces droits ont été supprimés depuis longtemps et remplacés par un traitement fixe. Enfin la coutume lui attribuait les vêtements et autres effets du condamné. Comme on ne trouvait pas toujours des personnes disposées à accepter volontairement cette fonction, les juges prétendirent quelquefois l'imposer, comme peine, à des criminels, et, d'autres fois, on voulut imposer aux citoyens d'une ville l'obligation d'exécuter à mort les coupables, selon l'usage établi dans d'autres Etats; mais la jurisprudence des cours supérieures repoussa toujours de semblables dispositions. Aujourd'hui, à la honte de nos mœurs, on n'éprouve plus guère cet embarras, et le public a pu apprendre, par les journaux, que, dans certaines occasions, il s'est trouvé jusqu'à douze cents demandes pour solliciter une place de bourreau. Les journaux ont cependant révélé un autre fait qui peut servir de compensation à cette espèce de scandale : c'est qu'un prince allemand, après la condamnation à mort d'un de ses sujets, s'adressa vainement, à défaut de bourreau, aux soldats de sa milice pour faire exécuter cette condamnation, et qu'ayant fait demander le ministère des bourreaux de quelques États voisins, comme il éprouva partout le même refus, il se vit obligé, malgré lui, de faire grâce au condamné.

Comme le bourreau ne fait qu'exécuter une sentence rendue au nom et dans l'intérêt de la société, on serait d'abord tenté de croire que la flétrissure qui s'attache à cette profession nécessaire n'est que l'effet d'un préjugé sans fondement, et ce qui pourrait le faire croire encore, c'est que ce préjugé, comme nous l'avons dit, n'existait pas chez les anciens peuples. On ne voit pas trop, d'ailleurs, pourquoi la profession de bourreau serait par elle-même plus déshonorante que celle du soldat, qui est aussi appelé à donner la mort dans l'intérêt de la discipline ou pour la défense de la patrie. Cependant, quand on réfléchit, on comprend sans peine que l'instinct public ne s'est point égaré dans son jugement, et l'on trouve plusieurs causes à ce préjugé qui repousse la personne du bourreau. D'abord, on peut y voir un effet de ces principes d'humanité que le christianisme répandit, dès l'origine, dans les mœurs et les lois de la société chrétienne, et dont l'expression se trouve dans cette maxime connue de tous : l'Eglise a horreur du sang. Ensuite, on comprend que, si la profession de bourreau ne suppose pas toujours une sorte de férocité naturelle dans le caractère, elle tend du moins à la produire par habitude, et que l'homme qui pouvait se destiner, par état, à faire subir à ses semblables les affreuses tortures que la coutume avait empruntées à la législation barbare des anciens peuples se montrait en quelque sorte étranger aux sentiments naturels de l'humanité, et semblait, par conséquent, mériter ce sentiment de répulsion qu'il inspirait à la société. Enfin on ne doit pas oublier que, si le bourreau n'est, par état, que l'exécuteur de la justice, il peut devenir, par circonstance, le ministre obligé de la tyrannie, et cela s'est vu si souvent, qu'il n'en faudrait pas davantage pour expliquer l'infamie attachée à la profession par l'instinct des peuples. R.

BOURRELET (*physiol. végét., agricult.*), sorte de renflement ou d'excroissance plus ou moins considérable et de forme arrondie que l'on remarque sur les végétaux ligneux dicotylédonés. D'abord vert et lisse, il brunit insensiblement et perd bientôt la couleur de l'ancien épiderme. Ce phénomène résulte, en dernière analyse, de l'accumulation d'une plus grande quantité de *cambium* (*voy.* ce mot) sur un point, circonstance pouvant résulter de causes variables, qui font distinguer les bourrelets en *naturels*, *artificiels* et *accidentels*. Le premier se développe sur les branches et les rameaux des arbres ou des arbrisseaux, à l'endroit même d'où partiront, un peu plus tard, le bourgeon, la feuille, la fleur dont il est l'origine et véritablement la matrice. — Le *bourrelet artificiel* résulte 1° de la culture par marcotte ou par bouture (*voy.* ces mots) sur lesquelles il fournit au développement de racines nouvelles; 2° d'une greffe mal assortie au sujet, laquelle, acquérant une dimension beaucoup plus considérable que lui, donne un renflement supérieur, tandis que le même phénomène se produit au-dessous; si le sujet se trouve mieux constitué que l'arbre sur lequel on a pris la greffe; 3° de l'action d'une forte ligature; 4° enfin de l'enlèvement d'un anneau complet de l'écorce. — Le *bourrelet accidentel* dépend d'un obstacle intérieur s'opposant à la marche des fluides nourriciers descendant de la partie

supérieure du végétal vers l'inférieure. Il est encore produit par des contusions violentes et toute solution de continuité siégeant sur l'écorce. Dans le premier cas, les fluides s'accumulent au-dessus de l'obstacle ; dans le second, le renflement s'opère aux bords de la plaie, les rapproche insensiblement et finit par la consolider. Toutefois le bois entaillé, mutilé, ne végète plus, et l'écorce seule recouvre les parties desséchées qui demeurent comme ensevelies sous le bourrelet : c'est à Duhamel-Dumonceau que nous sommes redevables de la connaissance physiologique de ce phénomène important dont il a suivi toutes les phases et fondé la théorie. — Quelques botanistes étendent beaucoup trop loin la signification du mot *bourrelet*, quand ils l'appliquent aux tiges articulées de la vigne, de la clématite, de la belle-de-nuit, etc., ou bien encore au rebord saillant que présente l'aréole du péricarpe de quelques synanthérées.

BOURRELIER. — On donne le nom de bourrelier à l'artisan qui fabrique et vend toutes sortes de harnais pour les chevaux, ânes, mulets, etc. Le bourrelier fait encore des brides, des licous, des bâts, etc. Le nom de cette profession vient de l'emploi de la *bourre*. On entend par là le poil de certains animaux, tels que le cheval, le bœuf, etc. Ce nom est aussi celui des déchets de la soie et des matières des draps tondus ou grattés avec des chardons. Il y a une grande similitude entre la bourre et le duvet : ce dernier n'est jamais seul sur l'animal ; il est toujours accompagné de plumes ou de poils longs et rudes. Les bourreliers, indépendamment de la bourre, emploient encore le bois, le fer, pour les carcasses des bâts et des colliers, le cuir, la peau et la toile. Cet état a beaucoup de rapport avec celui du cordonnier, puisque, dans ces deux professions, on taille et on assemble continuellement des pièces de cuir. Les bourreliers se servent habituellement d'une aiguille pour passer le fil ; les cordonniers font usage d'une soie de sanglier pour la même opération. Un harnais complet résume dans sa confection tous les éléments divers qui servent au bourrelier, en y comprenant ce que les autres professions lui fournissent. Ainsi les grelots viennent du fondeur, les boucles du serrurier, les houppes du passementier ; enfin le bourrelier doit au peintre le décor des panneaux appartenant aux harnais.

BOURRIENNE (Louis-Antoine-Fauvelet de) vit le jour à Sens, le 9 juillet 1769. Né la même année que Napoléon, il entra la même année à l'école militaire. Il se destinait aussi à l'artillerie ; mais, de trop fraîche noblesse pour être reçu dans cette arme, il essaya de la diplomatie, ne réussit pas mieux et mena quelque temps une existence pénible. On était au commencement de 1797. Il fut recommandé à son glorieux condisciple et en fut chaudement accueilli. Devenu son secrétaire, il le suivit à Rastadt, en Egypte, en Syrie, repassa en Europe avec lui, et, le 18 brumaire consommé, il joignit à ses fonctions le titre de conseiller d'État. Le premier consul, le trouvant bientôt impliqué dans une fâcheuse affaire, fut obligé de l'éloigner de sa présence, et l'envoya comme chargé d'affaires à Hambourg, en 1805. Les plaintes que sa conduite avait fait naître à Paris ne tardèrent pas à se reproduire dans cette ville ; elles étaient graves, nombreuses, fondées sur des faits matériels. Bourrienne fut révoqué ; mais, au lieu de s'en prendre à lui-même de sa disgrâce, il s'en prit au souverain. Les malheurs de la guerre avaient donné carrière aux intrigues, il se jeta à corps perdu dans les complots qui amenèrent la chute de l'empire. Il ne s'en tint pas là : nommé, par le gouvernement provisoire, en 1814, administrateur général des postes, il eut encore le malheur de mêler son nom à la tentative coupable qui fut confiée à Maubreuil. Il ne put néanmoins se maintenir ; il resta sans emploi jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il devint alors préfet de police, usa sa courte administration en vains tâtonnements, s'éclipsa, pendant les *cent jours*, devant le décret impérial qui l'excluait de l'amnistie, et alla distiller à Hambourg la haine qu'il portait à son bienfaiteur, à la nation, à l'armée. Les diatribes dont il remplit alors les journaux de la coalition attestent la violence qui agitait son âme. Il rentra en France après les funérailles de Waterloo, devint conseiller, ministre d'État, membre de la chambre des députés. La fortune ne tarda pas néanmoins à lui être infidèle. Il tomba dans le malheur, l'abandon, et se retira en Belgique, où, cédant on ne sait à quelles coupables suggestions, il laissa publier, comme souvenirs de sa vie, des *mémoires* où la vérité et les convenances sont méconnues à chaque page ; où, sans cesse en contradiction avec lui-même, il porte des

personnes et des choses les jugements les plus opposés. Si c'est Napoléon qui se présente sous sa plume, tantôt, à l'aide de faits apocryphes, il le peint comme un sauvage, tantôt subjugué par des faits officiels, par des faits que la malveillance n'a pu altérer, il le juge comme le meilleur des hommes. Une chose non moins étrange, c'est la manière dont il parle de sa double disgrâce. Si on voulait l'en croire, il n'a pas été renvoyé du cabinet parce que son nom se trouvait mêlé à une scandaleuse affaire, mais parce que le premier consul craignit qu'on ne l'accoutumât à regarder le secrétaire comme indispensable. Cette idée lui plaît, il y revient, il la retourne, la reproduit en vingt endroits de son ouvrage; elle en vaut en effet la peine! Bonaparte jaloux de Bourrienne! le chef de l'État jaloux de l'expéditeur, de l'homme sans intelligence!

M. de Bourrienne, frappé d'un transport au cerveau, revint en France et mourut, le 7 février 1834, dans une complète aliénation mentale.

BOURSAULT (Edme), l'une des victimes de Boileau et poëte comique très-estimable du XVIIe siècle, naquit à Muny-l'Évêque (Bourgogne) en 1638. Il ne fit aucune étude, et, lorsqu'il vint à Paris, à l'âge de 13 ans, il ne parlait encore que le patois de sa province. Une lecture assidue et d'heureuses dispositions ne tardèrent pas à le mettre en état de connaître assez bien sa langue et de composer, à 20 ans, par ordre de Louis XIV, auquel il avait été présenté, un ouvrage médiocre, mais élégamment écrit, intitulé, *De la véritable étude des souverains*. Le roi en fut content, et il ne tint qu'à l'auteur d'être nommé sous-précepteur du dauphin; il remercia parce qu'il ne savait pas le latin, et ce fut par le même motif de modestie qu'il refusa, plus tard, d'être de l'Académie française, où Thomas Corneille, qui l'aimait beaucoup, voulait le faire admettre. Le premier écrit de Boursault fut une gazette en vers paraissant tous les huit jours: la cour s'en amusait beaucoup; mais, l'auteur ayant fait porter quelques traits satiriques sur les capucins, elle fut supprimée avec la pension de 10,000 livres qu'elle lui rapportait. Il en entreprit une autre bientôt après, que deux méchants vers sur le roi Guillaume, avec lequel on voulait conclure la paix, firent également supprimer. On en dédommagea l'auteur en l'envoyant receveur des tailles à Montluçon, et c'est là qu'il mourut en 1701.

Comme la plupart des auteurs qui ont écrit pour le théâtre, Boursault débuta par une tragédie, *Germanicus*, que Corneille comparait aux pièces de Racine; mais on sait que Corneille était assez mauvais appréciateur du talent de son jeune rival. Il eut dans la comédie des succès plus durables. Il peint surtout les mœurs de la bourgeoisie de son époque avec une naïveté et une franchise qui lui appartiennent en propre, et son théâtre est curieux sous le rapport historique. L'intrigue de ces ouvrages est, au reste, fort peu de chose, mais il y a des détails piquants et spirituels, des scènes d'un comique vrai, des caractères agréablement esquissés, des vers élégants, et dont un grand nombre, du *Mercure galant* surtout, sont devenus proverbes, sans que ceux qui les répètent en sachent l'origine. Cet ouvrage, le meilleur et le plus curieux de l'auteur, s'appela d'abord *la Comédie sans titre*. Ce fut tout ce que put obtenir Visé, rédacteur du *Mercure galant*, qui tenta de s'opposer à la représentation. Boileau réussit mieux à empêcher celle de *la Satire des satires*, dirigée contre lui, mais qu'il avait provoquée. Boursault dirigea aussi contre Molière *le Portrait du peintre;* mais Molière avait été également l'agresseur dans *l'Impromptu de Versailles;* car Boursault était naturellement bon et dévoué, et l'on sait avec quelle générosité il alla trouver Boileau, malade aux eaux de Bourbon et manquant d'argent. Deux autres pièces de Boursault sont restées au théâtre: ce sont *Ésope à la ville* et *Ésope à la cour*. Il y a peut-être dans ces ouvrages un peu de monotonie, mais ils contiennent des leçons sages et d'heureuses critiques des mœurs de la cour de Louis XIV, bien que la scène se passe à celle de Crésus. Il est assez singulier, du reste, d'y voir Esope amoureux et aimé d'une jeune princesse. On a encore imprimé, dans les œuvres choisies de Boursault, *Phaéton*, pièce imitée de l'*Amphitryon*, où il y a quelques scènes assez spirituelles, mais où le mauvais choix du sujet se fait trop sentir, et un petit acte, *les Mots à la mode*, assez curieux comme critique grammaticale. Boursault a aussi publié quelques nouvelles dans le goût un peu maniéré de l'époque, mais qui ne manquent pas d'intérêt, et deux recueils de lettres dans lesquelles on trouve des fables dont la versification est

souvent pénible, des contes, des épigrammes, des anecdotes d'une tournure agréable et spirituelle, mais parfois un peu libre.

BOUSIER, *copris* (κόπρος, fumier, bonse) (*entom.*), genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des coprophages, dont les caractères sont les suivants : antennes courtes do gareilles; les trois dernières en massue ovale; palpes labiaux, courts, velus; les maxillaires plus longs, filiformes; les quatre tarses postérieurs formés d'articles aplatis et triangulaires; le dernier muni de deux crochets égaux; tête transversale plus ou moins arrondie en avant, souvent armée de cornes; corselet grand, très-large; élytres arrondies, bombées; pattes fortes.

Les bousiers sont des insectes de grande ou de moyenne taille, dont la forme est courte et très-convexe. Presque tous sont d'un noir luisant; quelques-uns seulement sont bruns ou ont un reflet cuivreux. Les espèces les plus grandes appartiennent aux contrées chaudes de l'ancien continent. Les mâles se distinguent des femelles par des cornes ou des protubérances qui, placées sur la tête ou sur le corselet, leur donnent un aspect singulier. Ainsi que l'indique leur nom, ces insectes vivent dans la bouse ou dans le fumier. Leurs larves y vivent également et s'enfoncent dans la terre, où elles se renferment dans des coques ovoïdes et tapissés de soie à l'intérieur, avant de se changer en nymphes.

Malgré tous les retranchements qu'on y a faits, ce genre renferme encore plus de cent espèces dont trois seulement appartiennent à l'Europe. Nous citerons comme les plus connues 1° le *bousier lunaire* ou *capucin* (copris lunaris, Fabr.); il est noir, avec le chaperon échancré en avant : le mâle a sur cette partie une longue corne relevée, presque perpendiculaire, pointue, avec deux dents à sa base, par derrière; son corselet est tronqué antérieurement et a, de chaque côté, une éminence forte et conique, suivie d'un grand enfoncement; ses élytres sont sillonnées. La femelle, dont Fabricius a fait à tort une espèce distincte, sous le nom d'*emarginatus*, diffère du mâle en ce que la corne du chaperon est beaucoup plus courte et échancrée au bout, et les éminences latérales des couches presque nulles. Cette espèce est la seule qu'on trouve aux environs de Paris.

2° Le *bousier espagnol* (copris hispanus, Fabr.); la corne de celui-ci est recourbée et beaucoup plus longue que celle de l'espèce précédente; la partie antérieure de son corselet est coupée obliquement. Il habite à la fois l'Espagne, le midi de la France et l'Algérie. DUPONCHEL PÈRE.

BOUSSOLE (*phys.* et *nav.*). — Lorsqu'on fait flotter sur l'eau une aiguille aimantée, ou lorsqu'on la tient librement et horizontalement suspendue ou posée sur un pivot, on voit se produire un des plus remarquables phénomènes qui puissent frapper un observateur attentif : l'aiguille, ainsi libre dans ses mouvements, prend et conserve toujours *la même direction;* si on veut l'écarter de cette position constante et naturelle, elle y revient d'elle-même, en faisant plus ou moins d'oscillations avant de s'y fixer de nouveau. La direction qu'affecte ainsi toute aiguille aimantée qui se meut librement est celle *nord et sud*, et l'on peut dire que c'est là une des plus belles et des plus grandes découvertes que les hommes aient faites. Il n'en est aucune, en effet, qui ait été plus féconde en résultats, qui, pour les sciences en général, pour la politique et le commerce, ait eu et doive avoir de plus vastes conséquences. Faute d'un moyen de direction permanent et toujours disponible, les anciens navigateurs n'osaient trop s'éloigner des côtes; s'ils gagnaient parfois volontairement la haute mer, ce n'était qu'autant qu'ils se sentaient rassurés, dans leur route, par la présence du soleil, ou par l'observation des étoiles polaires. Pline raconte que dans la Taprobane et dans la mer des Indes, d'où l'on ne peut apercevoir le septentrion, les navigateurs, pour y suppléer, embarquaient avec eux des oiseaux auxquels ils donnaient la liberté toutes les fois qu'ils voulaient s'orienter, après avoir perdu la côte de vue; la direction du vol des oiseaux leur indiquait que la terre était de ce côté. En admettant pour vraie l'assertion de Pline, on conçoit que de pareilles ressources s'épuisent vite. D'un autre côté, le ciel n'est pas toujours pur, la mer roule souvent ses flots à travers les nuits obscures, les brumes et les tempêtes; comment alors se reconnaître et gouverner? comment surtout oser s'élancer sur l'immensité de l'Océan pour aller à la découverte de nouvelles régions, si l'on ne doit plus y avoir d'autre guide que son audace? Ici l'audace seule ne

peut suffire; il faut encore pouvoir revenir un jour sur ses pas, et les sillons tracés sur les eaux s'effacent si vite! Eh bien, que le marin intrépide se rassure; quand le temps marqué par la Providence sera venu,

Une pierre laide et brunière,
Ou li fers volontiers se joint,

lui indiquera sa ronte beaucoup plus sûrement que les étoiles du ciel, et alors l'homme verra se dérouler devant lui toute l'étendue de son domaine; il pourra en mesurer la véritable grandeur et s'en approprier toutes les richesses.

Telle a été, en effet, la magnificence du résultat qui devait suivre la découverte de la vertu directrice de l'aimant. Les anciens connaissaient l'aimant, ils savaient la propriété qu'il a d'attirer le fer; mais tout nous prouve que là s'est borné tout ce qu'ils en ont su. C'est en vain que plusieurs savants ont essayé de faire remonter jusqu'à eux le mérite de s'en être servis comme moyen de direction, c'est-à-dire comme boussole; les uns en ont attribué la gloire aux Phéniciens, d'autres aux Tyriens, au roi Salomon, d'autres enfin aux Grecs et aux Romains. Mais Bochard, Grimaldi, Turnèbe, Trombelli, Dutens, Montucla, et, au commencement de ce siècle, Azuni, ont fait justice de ces opinions; d'ailleurs, ni Lucrèce, ni Pline, ni Plutarque n'en ont fait mention; comment expliquer un pareil silence? Cependant tout concourt à prouver que les Chinois ont connu la boussole longtemps avant les Européens; s'il fallait même s'en rapporter aux dissertations du père le Comte, de Mailla, du père Gaubil, de Barrow, etc., il faudrait faire remonter cette connaissance chez les Chinois jusqu'à 2,000 ans avant J. C.; mais l'authenticité des documents sur lesquels ces auteurs se sont appuyés a été victorieusement réfutée principalement par de Guignes. Toutefois, l'antériorité de cette découverte chez les Chinois étant admise, quelques auteurs en ont alors conclu que l'Europe devait à la Chine la connaissance de la boussole, comme elle lui doit la possession du ver à soie; mais aucun partisan de cette opinion n'a pu jusqu'à présent, que nous sachions, prouver par quelle voie et par qui cette transmission s'est faite jusqu'à nous; quelques-uns l'ont attribuée à Marco Polo; or ce célèbre voyageur n'a été de retour de son voyage en Chine qu'en 1295, tandis que, dès 1180, c'est-à-dire plus d'un siècle auparavant, un de nos poëtes troubadours, Guyot de Provins, composait le passage remarquable que nous croyons devoir donner ici, parce qu'il constitue jusqu'à présent le titre historique le plus ancien et le plus authentique en faveur de la boussole européenne. Voici ce morceau curieux à plus d'un titre, tel qu'il est extrait de la *Bible* du poëte :

Voisisse qu'il semblas l'estoile
Qui ne se muet. Bien la voyent
Li mariniers qui si avoient,
Et lor sen, et lor voie tiennent,
Ils l'appellent latres maintaigne.
Icelle estaiche est moult certaine·
Toutes les autres se remouent
Et rechangent lor lieus, et tornent,
Mais celle estoile ne se muet,
Un art font, qui mentir ne puet.
Par la vertu de la *marinière*,
Une pierre laide et brunière,
Ou li fers volontiers se joint,
Ont, si esgardent le droit point,
Puisqu'une aiguille ont touchié,
Et en un festu l'ont couchié,
En l'eve le mettent sans plus
Et li festus la tiennent desus.
Puis se tourne la pointe toute
Contre l'estoile, si sans doute
Que j'a nus hom n'en doutera
Ne ja por rien ne faussera.
Quand la mer est obscure et brune,
Quand ne voit estoile ne lune,
Dont font a l'aiguille allumer,
Puis n'ont ils garde d'esgarer.
Contre l'estoile va la pointe.

Ainsi, d'après ce passage intéressant, il est certain que, dès le XIIe siècle, la boussole dirigeait nos navigateurs sur les mers d'Europe. « Une aiguille touchée par une pierre « brute et brune qui attire le fer, couchée « sur des brins de paille qui la soutenaient « sur l'eau, et dirigeant sa pointe vers l'é- « toile *qui ne se meut,* leur servait de guide « quand la mer était *obscure* et *brune*, sans « qu'ils eussent garde de s'égarer; *nus hom* « *n'en doutera.* » Devant cette preuve incontestable ont donc dû s'incliner aussi tous ceux qui ont attribué l'honneur exclusif de l'invention à l'Amalphitain Flavio Gioia, qui n'a vécu qu'à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, c'est-à-dire encore plus de cent ans après le poëte que nous venons de citer. Nous devons, toutefois, ajouter ici que, si on s'accorde aujourd'hui à ne plus regarder Flavio Gioia comme l'inventeur primitif de la boussole européenne, on est à peu près unanime pour le considé-

rer comme celui qui l'a perfectionnée au point de la rendre d'un usage beaucoup plus commode et par conséquent plus général, ce qui vaut certes bien presque autant que l'invention. Quoi qu'il en soit, faut-il maintenant conclure du passage ci-dessus que la boussole ne date, en Europe même, que de 1180? Personne, assurément, n'en tirera cette conséquence. Avant qu'une découverte devienne un sujet de composition littéraire, il faut ordinairement qu'elle soit assez généralement connue, et cela exige bien souvent des années et quelquefois des siècles. On peut donc admettre, avec l'auteur de la *Dissertation sur l'origine de la boussole*, que c'est vers le temps de la première croisade (vers 1100) qu'il convient de faire remonter sinon encore la connaissance primitive, du moins l'usage un peu plus répandu de cet instrument; alors, en effet, les marines de France et d'Italie prirent un essor prodigieux, et l'histoire de l'esprit humain nous prouve suffisamment que c'est surtout aux époques où les sociétés éprouvent de grands besoins que les grandes découvertes germent ou se développent.

Si l'on veut maintenant remonter au delà du XIIe siècle relativement au sujet qui nous occupe, tout redevient obscurité. Ce ne sont plus alors ni les Phéniciens, ni les Grecs, ni les Romains, ni les Chinois qui sont en cause; c'est aux Arabes qu'on veut attribuer l'honneur des premières applications de la boussole; ce sont presque toutes les nations de l'Europe qui s'en attribuent à elles-mêmes l'invention et les perfectionnements. Tiraboschi, Andrès, Bergeron, Riccioli, etc., sont les avocats des Arabes, mais ils ont eu principalement pour adversaires Chardin et Renaudot, qui ont démontré que toutes leurs assertions étaient dénuées de preuves. Les Français, savamment défendus par les bénédictins, et par le plaidoyer plein d'érudition autant que de logique d'Azuni déjà cité, fondent leurs droits sur ce que les premiers auteurs qui ont parlé de la boussole sont tous Français, ou avaient fait le voyage d'Orient sur des vaisseaux de la marine française. Tels sont Albert le Grand, Guyot de Provins, le cardinal de Vitry, Brunetto-Latini, etc. A cet argument déjà plein de force, ils en ajoutent un autre qui ne paraît pas moins péremptoire, savoir, que, dans toutes les boussoles dont les autres nations de l'Europe ont fait usage, on a toujours vu une fleur de lis marquer le nord sur la rose des vents : donc, concluent-ils, la boussole est d'invention française. On dit que les Anglais étayent, à leur tour, leurs prétentions d'inventeurs sur le mot de leur langue *box*, qui signifie boîte, et duquel on aurait formé le mot *boussole*. Mais les Italiens appellent mieux encore une petite boîte de buis *bossolo*, dérivant de *busso* ou *bosso*, qui, ainsi que le mot *box* lui-même, signifient buis, et viennent évidemment l'un et l'autre du mot latin *buxus*, ayant même signification. Convenons donc que, si les Anglais n'avaient pas de meilleures raisons à donner pour justifier leurs droits à l'invention, rien ne serait moins décisif qu'une pareille preuve. Enfin les Allemands réclament aussi pour eux et le nom et la chose; ils établissent principalement leurs démonstrations sur ce que les noms *nord, sud, est, ouest*, inscrits sur la rose des vents, appartiennent à leur langue, et prouvent suffisamment selon eux que l'invention est d'origine allemande.

De toutes ces prétentions, de toutes ces raisons dont quelques-unes sont certainement plus oiseuses qu'utiles, que conclure? sinon que dans cette question, comme dans toute question d'origine que l'histoire n'a pas pris soin de trancher d'avance, la vérité est restée cachée au fond de la controverse, et qu'il est probable qu'elle y restera longtemps encore, car c'est là un de ces problèmes historiques qui, comme ceux de l'invention de la poudre et de la découverte de l'imprimerie, ont le plus intéressé l'amour-propre national des peuples civilisés de l'Europe et le plus exercé la sagacité de leurs érudits.

On distingue plusieurs sortes de boussoles, parce qu'elles diffèrent plus ou moins de construction, selon les études et les applications que l'on veut faire des propriétés de l'aiguille aimantée. Les principales sont 1° la *boussole marine*, qui sert à diriger les navires, et que, dans les ports de mer et à bord, on nomme plus ordinairement *compas de route;* 2° le *compas de variation;* il sert encore, sur mer, à déterminer la déclinaison particulière à chaque point du globe, et à corriger les effets de ces différences locales, ainsi que ceux de la dérive sur la direction de la route que l'on veut suivre; 3° la *boussole de déclinaison* proprement dite, spécialement employée à observer les variations de déclinaison que l'aiguille éprouve, *dans le même lieu*, pendant le cours des années, et même

à chaque heure de chaque jour : les observations de ces variations, suivies avec persévérance et soigneusement enregistrées, ayant principalement pour but d'arriver à découvrir d'après quelles lois, dans la même localité, les pointes de l'aiguille s'écartent plus ou moins, à la suite des siècles, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du méridien terrestre, s'arrêtent dans la direction même de ce méridien; 4° la *boussole d'inclinaison;* 5° la *boussole de variation :* nous indiquerons un peu plus loin le but et l'usage de chacune d'elles; 6° enfin la *boussole d'arpentage*, par laquelle nous terminerons cet article, après avoir donné une idée générale des autres dans l'ordre même où nous venons de les nommer.

1° *Boussole marine, compas de route.* — La boussole, ou plutôt l'appareil dont les marins d'Europe faisaient usage aux XII[e] et XIII[e] siècles, consistait simplement en une aiguille aimantée qu'on posait, ainsi que nous venons de le voir, sur deux brins de paille, ou sur un morceau de liége, et qu'on faisait flotter sur l'eau :

En l'eve le *mettaient* sans plus
Et li festus le *tenaient* dessus.

Tel était aussi, à ce qu'il paraît, l'ancien procédé des Chinois. Cette identité de moyens, aux deux extrémités de l'ancien monde, n'est-elle pas un argument tout en faveur de ceux qui admettent la communication, quoiqu'on n'ait point encore démontré par quelle voie elle a pu se faire? Quoi qu'il en soit, le petit appareil, ainsi disposé, portait alors le nom de *marinière* ou de *marinette;* on l'appelait aussi *calamite* et *grenouille*. Ce ne fut que plus tard qu'on lui donna le nom de boussole qui lui est resté. Ce dernier changement de nom signale évidemment, selon nous, l'époque précise où la disposition de l'aiguille aimantée a reçu le plus important de ses perfectionnements; nous voulons parler de sa suspension sur un pivot, ce qui a permis de la mettre alors dans une boîte, d'où le nom de *boussole*. Il est résulté, en effet, de cette simple modification, que non-seulement l'usage, comme *moyen de direction*, en est devenu plus commode et plus général, mais encore que, en faisant de l'aiguille aimantée un instrument d'observation beaucoup plus précis, on a été conduit successivement à toute cette série de belles découvertes sur le magnétisme terrestre, qui en font aujourd'hui une des branches les plus importantes de la physique du globe. L'ancienne manière de rendre l'aiguille libre dans ses mouvements ne pouvait évidemment donner, surtout en mer, que des indications grossières sur sa véritable direction; l'agitation continuelle du navire, principalement quand la mer était houleuse, devait même en rendre l'observation peu sûre. On s'accorde généralement à attribuer aux Amalphitains, et particulièrement à Flavio Gioia, qui était lui-même d'Amalphi et pilote, la première idée de substituer le pivot à la *flottaison;* idée heureuse qui a valu longtemps à ce dernier la gloire non-seulement d'avoir inventé la forme, mais encore d'avoir découvert le principe même de la boussole actuelle. Les dates que nous avons citées plus haut ne laissent plus aucun doute sur la part réelle de gloire qui revient à Gioia; et même si l'on voulait bien ne pas confondre la *marinette* avec la *boussole* proprement dite, pourrait-on lui refuser raisonnablement le titre d'inventeur?

Un peu plus tard, on ajouta à l'aiguille sur pivot ce que nous appelons la *rose des vents*. Elle se compose d'un disque de carton léger, ou mieux encore de talc collé entre deux papiers, dont le centre correspond à la fois au milieu de la longueur de l'aiguille et à la verticale du pivot. Ce disque, accompagnant l'aiguille dans tous ses mouvements, lui sert d'abord de lest et en modère les oscillations. On appelle ensuite proprement la *rose* un cercle tracé sur ce disque, de manière que le centre en soit aussi dans la verticale du pivot. La circonférence du cercle porte, à la fois, des divisions en degrés et les signes des vents. Les divisions, toutes égales entre elles, sont au nombre de *trente-deux*, et les rayons qui les forment se nomment *rumbs* ou *airs de vent*. Les quatre principales pointes de la rose désignent les quatre points et les quatre vents cardinaux : on les nomme *nord*, *sud*, *est* et *ouest*. Le nord est toujours marqué par une fleur de lis. Ces quatre divisions principales se subdivisent ensuite en quatre autres intermédiaires, qui indiquent le *nord-est*, le *sud-est*, le *sud-ouest* et le *nord-ouest;* on les appelle aussi *demi-rumbs*. Ceux-ci se subdivisent en quarts de rumb, qui sont le *nord-nord-est*, l'*est-nord-est*, l'*est-sud-est*, le *sud-sud-est*, le *sud-sud-ouest*, l'*ouest-sud-ouest*, l'*ouest-nord-ouest* et le *nord-nord-ouest*. Enfin on subdivise encore ces

derniers en demi-quarts de rumb. C'est sur le diamètre *nord* et *sud* que l'aiguille est fixée au disque. On se sert du compas de route pour diriger le *cap*, c'est-à-dire la proue du navire dans la direction où l'on veut aller; on le tient, à cet effet, dans une espèce d'armoire ouverte qu'on appelle l'habitacle, et qui est située perpendiculairement à la longueur de la quille. La boîte de la boussole est parfaitement carrée; on a tracé, dans son intérieur, un trait vertical qu'on nomme aussi le *cap*, et qu'on place de manière que le rayon qui y aboutit soit exactement parallèle à l'axe longitudinal du vaisseau : de sorte qu'en examinant la situation de la rose, par rapport à la boîte ou par rapport à l'habitacle, on sait, sans être obligé de porter la vue plus loin, où est le cap du navire et vers quel point de l'horizon on le dirige. L'habitacle étant situé près du timonier, celui-ci peut ainsi avoir la rose toujours sous les yeux et maintenir le gouvernail dans la direction voulue. Comme la direction de la quille varie selon que le trait du cap correspond à tel ou tel rayon de la rose, lorsque le capitaine ordonne au timonier de gouverner selon tel rumb de vent, celui-ci n'a autre chose à faire qu'à maintenir le gouvernail, de manière que le cap réponde toujours au rumb qui lui est prescrit.

La boîte de la boussole est en bois ou en cuivre; le fer doit être banni de sa construction, et l'habitacle lui-même doit être placé le plus loin possible du fer et de l'acier du vaisseau, pour que l'aiguille n'en soit pas influencée. Pour garantir celle-ci de l'agitation du vaisseau, qui est quelquefois fort grande, on fait d'abord porter tout l'instrument sur un cercle fixe; sur ce dernier, repose un cercle intérieur, au moyen d'un axe de suspension qui lui permet d'osciller dans le sens opposé à cet axe; enfin la boîte de la boussole est munie aussi d'un axe de suspension, par lequel elle repose, à son tour, sur le cercle mobile, de manière à pouvoir osciller, de son côté, dans le sens perpendiculaire à l'axe de suspension de ce dernier. Par cette disposition, la boîte se prête à tous les mouvements du navire sans perdre son horizontalité : c'est ce qu'on appelle *la suspension de Cardan*. — On place ordinairement deux compas de route à la portée du timonier, afin qu'il puisse en avoir toujours un sous les yeux, de quelque côté qu'il manœuvre. A cet effet, l'armoire de l'habitacle est divisée en trois compartiments situés l'un à côté de l'autre et séparés par des vitres; on met un compas de route dans chaque case latérale, et l'on réserve celle du milieu pour y placer la lumière qui doit les éclairer pendant la nuit.

2° *Compas de variation.* — Pendant longtemps on a cru que l'aiguille aimantée se dirigeait partout exactement vers le nord, c'est-à-dire dans le plan de chaque méridien terrestre. On rapporte que ce fut Christophe Colomb qui, en 1492, tandis qu'il parcourait l'Océan pour aller à la recherche d'un nouveau monde, s'aperçut le premier, à son grand étonnement, que l'aiguille déviait plus ou moins du vrai nord. Cabot de Venise, devenu grand pilote d'Angleterre, fit la même remarque vers l'année 1500. Néanmoins il a fallu encore près d'un siècle avant qu'on ait senti l'intérêt qu'on devait attacher à tenir compte de cette variation pour les différents lieux de la terre. C'est aux navigateurs hollandais que nous devons les premières tables un peu exactes qui constatent d'une manière générale ce remarquable phénomène; elles datent de 1599, et elles furent dressées d'après les ordres du prince de Nassau. D'un autre côté, dès 1580, Robert Norman avait noté que l'aiguille déviait à Londres de 11 degrés 15 minutes vers l'orient, et quarante-deux ans après, en 1622, Gunter, professeur au collége de Gresham, constatait que cette déviation vers l'orient n'était plus à Londres que de 6 degrés 13 minutes. Il fut donc prouvé par toutes ces observations que l'aiguille aimantée déviait non-seulement de quantités différentes en passant d'un lieu dans un autre, mais encore qu'elle variait avec le temps dans le même lieu. On a distingué, dès lors, cette direction variable de l'aiguille de la direction constante du méridien astronomique, et par analogie on lui a donné le nom de méridien magnétique; on appelle *déclinaison* l'angle que les deux méridiens font entre eux, et on dit que la déclinaison est *orientale* ou *occidentale*, selon que la pointe nord de l'aiguille se tient à l'est ou à l'ouest de la méridienne. La déclinaison a conservé chez les marins le nom de *variation*, et on appelle *compas de variation* une boussole construite principalement à leur usage, dans le but de pouvoir constater avec elle la déclinaison de chaque lieu, et de corriger, par ce moyen, l'influence, quelquefois considérable, que

celle-ci aurait inévitablement sur la vraie direction du navire.

Ainsi que le compas de route, cette boussole est suspendue de manière à se tenir toujours dans une situation sensiblement horizontale, malgré l'agitation de la mer. L'aiguille repose sur un pivot qui peut être élevé ou abaissé au moyen d'une vis. La boite est munie de deux pinnules, dont l'une porte une fente étroite et l'autre une fente large, au milieu de laquelle on suspend un petit fil à plomb. Un petit miroir à faces bien parallèles, incliné de 55 degrés, occupe à peu près la largeur de la pinnule oculaire; ce petit miroir est désétamé dans la partie supérieure de la petite bande qui correspond à la fente de cette dernière pinnule, ce qui permet à l'observateur de viser, au travers de la glace, au fil de la pinnule opposée. Au moyen des deux pinnules, on vise à un astre ou à un objet situé à l'horizon, ou qui y est élevé seulement de quelques degrés; on peut alors voir en même temps, par réflexion sur le miroir, une portion de la ligne de foi, qui est peinte en noir sur le bord intérieur de la boîte, et la division de la rose qui se trouve vis-à-vis la ligne de foi, c'est-à-dire qui est en même temps dans le plan vertical du pivot et des fentes des pinnules. Par cette ingénieuse disposition, on connaît d'un seul coup d'œil l'angle que fait l'aiguille, ou le méridien magnétique du lieu avec le plan vertical de l'astre ou de l'objet qu'on vise. Il ne reste plus, pour déduire la déclinaison, qu'à déterminer l'angle que ce dernier plan fait avec le méridien astronomique du lieu, et l'on y parvient par des calculs, et à l'aide de tables astronomiques dans l'explication desquelles nous ne pouvons entrer ici. Nous dirons seulement, d'une manière générale, que les divers moyens que l'on peut employer pour trouver la variation se réduisent tous à comparer les directions que la boussole fournit avec les vraies directions qui se rapportent aux régions du monde. En mer, c'est ordinairement le lever et le coucher du soleil qu'on observe de préférence; et, pour avoir égard à la réfraction, on attend que le bord inférieur de l'astre soit en contact avec l'horizon, c'est alors comme si l'on visait à son centre; on note à quel air de vent il répond, et une table, toute calculée, donne ensuite la déclinaison.

Outre la correction déjà si importante que nécessite la différente déclinaison de chaque lieu, et sans laquelle tout navire en marche finirait par s'écarter considérablement de son but, il en est une autre non moins importante résultant des effets des courants, et de la nécessité où l'on est bien souvent de recevoir obliquement l'impulsion d'un vent fort et peu favorable. Dans ces cas, le navire est poussé de côté, et il s'en faut de beaucoup qu'il suive alors dans son mouvement la direction de la quille; de sorte que le compas de route, qui n'indique jamais que le rumb auquel on présente la proue, devient alors également insuffisant pour indiquer la véritable route que l'on suit. On nomme *dérive* cet écart que fait la ligne de la longueur du vaisseau avec la vraie route, et c'est aussi avec le compas de variation qu'on le détermine et qu'on arrive à le corriger. On profite pour cela de la longue trace que le navire laisse derrière lui, et à laquelle on donne le nom de *houache*. On vise la houache avec les pinnules du compas de variation, la graduation qu'il indique exprime la direction absolue du vaisseau, relativement au méridien magnétique, et on en déduit aisément l'angle que cette ligne fait avec la ligne nord et sud, en corrigeant la déclinaison de l'aiguille aimantée. Cette graduation, comparée à celle du compas de route, donne ensuite la dérive. Comme celle-ci dépend de la force du vent, de la qualité du navire, de l'état de la mer, etc., il est nécessaire de la mesurer souvent pour gouverner dans le rumb que l'on veut suivre. — Enfin on se sert encore du compas de variation pour relever les objets éloignés, ou pour reconnaître l'air de vent auquel ils répondent.

3° *Boussole de déclinaison.* — A la rigueur, on appelle ainsi tout appareil propre à observer la déclinaison : le compas de variation dont nous venons de parler n'est donc pas autre chose. Toutefois on donne plus spécialement ce nom, en physique, à une boussole construite avec tous les soins et tous les accessoires nécessaires pour faire, à terre, des observations beaucoup plus délicates et plus précises. L'aiguille y est percée, vers son centre, d'une ouverture de 7 à 8 millimètres de diamètre, afin qu'elle puisse facilement être soumise à la méthode de retournement; elle est équilibrée elle-même sans contrepoids, et, par conséquent, elle ne pourrait plus se tenir horizontale si elle était désaimantée. La chape doit être en agate et travaillée avec le plus grand soin; la pointe du

pivot façonnée sous un angle de 15 à 20 degrés et d'après toutes les conditions du moindre frottement. Il y a un anneau destiné à soulever la chape de l'aiguille, soit pour décharger le pivot quand l'appareil n'est pas en expérience, soit pour modérer les oscillations On élève et on abaisse à volonté cet anneau, à l'aide d'une tige qu'on fait agir du dehors, en pressant un bouton auquel elle s'ajuste. Il y a un cercle divisé, sur lequel on lit les divisions auxquelles les extrémités viennent correspondre. La boîte, en cuivre rouge, est couverte d'un verre, afin d'éviter l'agitation de l'air. L'instrument est établi sur un pied fixe, mais la boîte et toutes les pièces adhérentes peuvent tourner sur elles-mêmes; il est muni d'un cercle azimutal, et il porte deux verniers diamétralement opposés et fixés sur le bord de la boîte pour tourner avec elle et pour marquer de quel angle elle tourne. Un niveau et des vis calantes servent à rendre l'appareil horizontal; enfin on y a joint une lunette portée sur un axe de rotation parallèle au cercle des azimuts, et dont le milieu est dans la verticale du pivot. Dans son mouvement de rotation, la lunette emporte un vernier qui donne immédiatement l'angle du rayon visuel avec l'horizon Pour observer la déclinaison, on dispose d'abord l'instrument horizontalement; on fait ensuite tourner la boîte, de manière à amener dans le champ de la lunette un astre connu, dont on observe la hauteur; en même temps on lit la division correspondante du cercle de l'aiguille et celle du cercle des azimuts, ce qui donne l'angle du méridien magnétique avec le vertical de l'astre, au moment de l'observation On calcule ensuite, par les méthodes astronomiques, l'angle vertical de l'astre avec le méridien du lieu, pour en déduire la déclinaison. On ne doit pas oublier, dans ce genre d'observations, de noter exactement les heures du jour où on les fait, car l'aiguille éprouve des variations diurnes qui influent sur les résultats.

D'après des tables soigneusement tenues, on a pu constater qu'à Paris la déclinaison a varié de plus de 30 degrés depuis 1580 (elle était alors de 11 degrés 30 minutes est); qu'elle a été nulle en 1663, c'est-à-dire que le méridien magnétique et le méridien terrestre se sont trouvés, cette année-là, confondus dans le même plan; que, depuis 1663, la marche de l'aiguille a été progressive, vers l'ouest, jusqu'en 1820, et que, depuis cette époque, elle a une tendance rétrograde vers l'orient.

Variations diurnes de l'aiguille de déclinaison. — A mesure que les instruments et les méthodes d'observations sont allés se perfectionnant, de nouveaux phénomènes se sont manifestés à l'attention des observateurs. Nous venons de voir comment on a successivement constaté et la déclinaison variable d'un point à un autre du globe, et la variation annuelle de cette même déclinaison pour le même point. A ces deux importants phénomènes il faut en ajouter un troisième, non moins digne d'attention, qui est la *variation diurne* que la même aiguille éprouve dans le même lieu. Ce mouvement se fait tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du méridien magnétique, et il varie selon les heures du jour et selon les saisons; quelquefois le mouvement est brusque, et on l'appelle alors *perturbation*. Lorsque le phénomène se produit avec régularité, on observe, à Paris, que, pendant la nuit, l'aiguille reste à peu près stationnaire, qu'au lever du soleil la pointe nord s'avance successivement vers l'ouest jusqu'à ce que la déviation occidentale ait atteint un maximum qui a ordinairement lieu de midi à trois heures. A partir de ce moment, la même pointe revient vers l'orient. Ce second mouvement rétrograde continue quelquefois jusqu'à onze heures du soir; alors l'aiguille s'arrête et reste immobile pendant toute la nuit, pour recommencer sa course occidentale au lever du soleil suivant. L'amplitude de cette lente oscillation n'est pas la même pour tous les jours; Cassini a constaté, par un très-grand nombre d'observations, qu'en général l'angle de cette amplitude est plus grand pendant l'été et plus petit pendant l'hiver; que, d'avril en septembre, la valeur moyenne est d'environ 15 minutes, et seulement d'environ 10 minutes d'octobre en mars. Il y a des jours où la déviation va jusqu'à 25 minutes. Cassini a observé, de plus, que non-seulement l'aiguille éprouvait ces variations à la lumière et à la chaleur du jour, mais encore dans les caves de l'observatoire, qui sont à 80 pieds au-dessous du sol, dans une obscurité complète, et toujours à la même température; l'amplitude des variations est la même, et elle a lieu aux mêmes heures.

Il a été constaté encore que les variations diurnes sont, en général, plus considérables et plus irrégulières dans les régions septen-

trionales, et que l'aiguille n'y éprouve pas, pendant la nuit, la même immobilité qu'à Paris.

En allant vers l'équateur, l'amplitude des variations va au contraire en diminuant de plus en plus, et elle est à peu près nulle sous l'équateur magnétique.

Enfin le phénomène se reproduit en sens inverse dans l'hémisphère austral, au sud de l'équateur magnétique. Les voyages scientifiques de circumnavigation, qui ont été entrepris depuis un demi-siècle, ont déjà apporté de grandes lumières sur tous ces singuliers phénomènes de magnétisme terrestre, et néanmoins il reste encore bien des observations à faire et des questions à résoudre.

4° *Boussole d'inclinaison.* — Outre la déviation tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du méridien astronomique que le magnétisme terrestre fait éprouver à l'aiguille aimantée, celui-ci exerce encore sur elle une action qui le porte à s'incliner vers l'horizon, d'autant plus qu'on avance davantage vers l'un ou vers l'autre pôle; de sorte que dans les régions polaires il existe un point où l'aiguille doit coïncider exactement avec le fil à plomb, tandis que dans la zone équatoriale, au contraire, il y a une série d'autres points où l'aiguille se tient parfaitement horizontale. On a donné le nom d'*inclinaison* à ces diverses positions de l'aiguille par rapport à l'horizon, toutes les fois qu'elle se meut librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique. On appelle en outre *pôles magnétiques* les points situés vers les régions polaires où l'aiguille doit se tenir verticalement, et celui d'*équateur magnétique* à la ligne de la région équatoriale où sa position reste horizontale. La première observation qui fut faite de ce phénomène date de 1576; elle est encore due à Robert Norman déjà cité au sujet de la déclinaison. Jusqu'à lui on avait toujours supposé que l'aiguille devait être horizontale, et, lorsqu'on la voyait s'abaisser plus d'un côté que de l'autre, on l'attribuait à ce que son centre de gravité était mal déterminé. Robert Norman, ingénieur en instruments dans un des faubourgs de Londres, s'avisa de mesurer le contre-poids qu'il fallait ajouter pour rétablir l'équilibre, et, comme il trouva que ce poids n'était pas en rapport avec la différence des deux bras de levier, il en conclut qu'il y avait là une autre influence que celle de la pesanteur, ce qui le conduisit à l'une des plus importantes découvertes du magnétisme. Le phénomène une fois constaté, il a fallu en étudier les lois, et l'on a donné le nom de *boussole d'inclinaison* à l'appareil construit dans ce but.

Dans la boussole d'inclinaison, l'aiguille est mobile autour d'un axe central et disposé de manière à pouvoir parcourir toute une circonférence dans le plan vertical. Lorsque le plan de rotation coïncide avec le méridien magnétique, l'angle que l'aiguille fait avec l'horizon s'appelle l'inclinaison du lieu. A Paris, l'inclinaison est d'environ 70 degrés. Outre le cercle vertical dont le centre correspond au centre de gravité de l'aiguille, l'instrument se compose encore d'un vernier et d'un cercle azimutal sur lequel le vernier marque à chaque instant les angles décrits par le limbe vertical; nous ne pouvons guère indiquer ici que les principales pièces de pareils instruments, et donner seulement une idée de leur construction et de leur usage. Le sujet, considéré dans ses détails, exigerait à lui seul un traité spécial et beaucoup de figures; les bornes d'un article nous interdisent de pareils développements. Nous dirons seulement, d'après M. Pouillet, qui a beaucoup contribué au perfectionnement des méthodes dans ce genre d'observation, quelles sont les précautions à prendre lorsqu'on est muni, pour les faire, d'une boussole d'inclinaison telle qu'on sait les construire de nos jours : « Pour observer l'inclinaison avec un pareil instrument, dit ce savant physicien, lorsqu'on connaît déjà la déclinaison ou la direction du méridien magnétique, on m[illegible] le limbe vertical dans cette direction, et l'aiguille vient d'elle-même se placer suivant la ligne d'inclinaison; si l'on veut ne pas attendre qu'elle soit en repos, on prend le milieu des petites oscillations qu'elle fait, avant de l'arrêter. Après ce premier résultat, on retourne les faces de l'aiguille sans en retourner les pôles, afin de corriger par ce retournement les erreurs qui pourraient provenir soit de l'irrégularité de l'aimantation, soit de l'excentricité du centre de gravité; mais ces deux causes d'erreurs n'étant par là qu'imparfaitement compensées, il est nécessaire de faire deux autres observations pareilles, après avoir renversé les pôles de l'aiguille en l'aimantant en sens contraire. C'est la moyenne de ces quatre résultats qui donne l'inclinaison. » Suivent

ici des moyens de simplifier l'opération relativement à la détermination de la déclinaison à l'aide de la boussole d'inclinaison elle-même; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. Coulomb avait proposé de déterminer l'inclinaison par un autre moyen, que l'on a recommandé comme très-exact, mais auquel M. Pouillet ne reconnaît pas moins de trois causes d'erreur, qu'il démontre, et que l'habileté de Coulomb seule a pu atténuer ou faire disparaître. On jugera, par ces seules indications, combien sont délicates des observations de cette nature, et de quelles erreurs ont dû nécessairement être affectées toutes celles qui ont été faites, depuis l'origine, avec des instruments relativement grossiers et un esprit de précaution moins susceptible. Aussi n'est-ce guère que depuis 1798 qu'on peut admettre comme exactes les observations dont on dresse le tableau, à Paris, depuis l'année 1671. Néanmoins toutes celles qui précèdent 1798 n'en sont pas moins précieuses comme approximations : de leur comparaison il résulte que l'inclinaison, à Paris, a été toujours en diminuant depuis 1671, et que la quantité de sa diminution a été sensiblement variable d'une année à l'autre.

L'aiguille d'inclinaison éprouve probablement des variations diurnes, comme celle de déclinaison; mais, comme elles sont beaucoup moins sensibles, on n'a pu les observer avec quelque précision jusqu'à ce jour : elles appellent néanmoins toute l'attention des physiciens. Lorsqu'on est arrivé à construire des instruments aussi sensibles que ceux qui servent actuellement à apprécier les plus petits effets de l'électricité et de la chaleur, on doit s'attendre naturellement à ce que les moindres phénomènes d'inclinaison aient aussi leurs instruments d'appréciation.

5° *Boussole de variation.* — On ne confondra sans doute pas la boussole de variation dont il s'agit ici avec le *compas de variation* dont nous avons déjà parlé. Quoique les deux instruments servent à mesurer la déclinaison, la distance qui les sépare, quant au but, à la construction et à la précision des résultats, est trop considérable pour que nous ne devions pas donner à nos lecteurs au moins une idée de leur différence. La *boussole de variation* a principalement pour but l'appréciation exacte des plus petits mouvements diurnes de l'aiguille et la détermination des moindres variations dans les intensités magnétiques. L'aiguille est ici suspendue, dans une boîte, à un fil de soie sans torsion; ce fil est maintenu au centre d'un cercle divisé, et enfermé dans une petite cage de verre pour le garantir de l'agitation de l'air. On élève ou on abaisse à volonté l'aiguille, à l'aide d'un petit treuil auquel le fil de suspension est enroulé par une de ses extrémités. La boîte offre deux ouvertures qui correspondent aux deux extrémités de l'aiguille et qu'on peut fermer à volonté au moyen de lames de verre mobiles. Chaque extrémité de l'aiguille porte, solidement fixée, une petite plaque d'ivoire avec des divisions très-fines, dont la valeur angulaire dépend de la distance au centre de suspension, mais qui ne dépasse guère, en général, 15 ou 20 minutes. Au-dessus de chacune des deux ouvertures auxquelles les extrémités de l'aiguille correspondent se trouve un microscope. On commence par mettre l'appareil bien de niveau; on s'assure que le fil de soie est sans torsion et on se place à peu près dans le méridien magnétique; on dirige ensuite les microscopes sur la ligne de foi de l'aiguille, dont la trace est marquée sur les deux plaques d'ivoire, et l'on observe les déplacements qu'elle éprouve, soit en comptant les divisions qui ont passé sous le fil du microscope, soit en suivant l'aiguille dans ses mouvements, au moyen de vis de rappel qui font marcher les microscopes eux-mêmes. Dans ce cas, comme la traverse qui porte ces derniers et qui en régle le mouvement latéral a été aussi divisée, on lit alors sur celle-ci le déplacement du microscope, au moyen de petites loupes mobiles convenablement disposées pour cela. Afin de pouvoir compter plus commodément et plus sûrement les oscillations de l'aiguille, lorsqu'il s'agit surtout de la détermination des intensités magnétiques, on joint à l'appareil une lunette qui porte un miroir devant l'objectif, pour ramener les rayons verticaux dans la direction de son axe.

6° *Boussole d'arpentage.* — Une des applications les plus fréquentes de l'aiguille aimantée, c'est son emploi à mesurer les angles dans le lever des plans : on lui donne alors le nom de *boussole d'arpentage.* Les valeurs angulaires qu'on obtient avec un pareil instrument ne sont pas, il est vrai, rigoureusement exactes; mais l'usage en est si commode, qu'on le préfère généralement à tout autre moyen : on ne peut même guère

s'en passer pour lever les sinuosités d'un cours d'eau, celles des sentiers dans les bois, et pour former ou mesurer des périmètres dans un pays couvert, car il a cet avantage sur les procédés purement géométriques, de ne pas exiger qu'on puisse voir l'objet auquel tous les autres se rapportent ; enfin il n'y en a pas de plus expéditif pour lever en général le détail d'un pays.

La boussole d'arpentage consiste en une boîte carrée en bois de noyer, recouverte d'un verre qu'on garantit contre les chocs avec une planchette à coulisse. Pour ménager le pivot de l'aiguille, lorsqu'on ne s'en sert pas, on fait agir un petit levier au moyen duquel on peut la tenir soulevée ou l'abaisser à volonté. La boîte porte parallèlement à un de ses côtés une alidade mobile de haut en bas, ce qui permet de la diriger vers les points qui sont hors du plan de niveau. Cette alidade consiste ordinairement en un petit parallélipipède creux, en forme de tube quadrangulaire, serré par le milieu de sa longueur contre le bord plat du côté, et fermé à chaque bout d'une plaque percée d'un trou et munie d'une petite pointe verticale en cuivre, qui sert à viser les objets. Dans les boussoles perfectionnées qu'on fait aujourd'hui, l'alidade est remplacée par une lunette à deux verres convexes, ayant à leur foyer commun deux fils en croix, qui servent à pointer avec plus d'exactitude encore, surtout lorsque les objets sont éloignés. Il faut que le mouvement de l'alidade ou de la lunette se fasse exactement dans le plan de la verticale, quand la lunette est de niveau, ce qui dépend du soin qu'on a mis à établir leur axe de rotation. La lunette est ordinairement surmontée en dehors de deux pinnules qui servent à éviter les tâtonnements, quand on veut amener les objets dans le champ de l'objectif et dans la direction de son axe.

La boîte porte au-dessous d'elle un genou et une douille ; l'un et l'autre servent à l'établir sur un pied à trois branches, où on peut lui faire prendre toutes les positions par rapport à l'horizon. Lorsqu'on veut prendre des angles, on fait tourner la boîte sur sa douille jusqu'à ce que l'alidade ou la lunette se trouve dans la direction de l'objet qu'on veut viser ; on abaisse alors l'aiguille sur son pivot, on s'assure si l'instrument est de niveau, soit en se contentant de voir si les pointes de l'aiguille rasent les bords du limbe, soit, ce qui est mieux encore, en employant un niveau à bulle d'air. Lorsqu'on a visé l'objet et que l'aiguille a pris son repos, on lit sur le limbe la graduation qu'elle indique par l'une ou l'autre de ses extrémités, ou bien, pour plus d'exactitude encore, par les deux pointes à la fois, dont on prend la moyenne. Puis on fait tourner la boîte sur sa douille, on vise un autre objet, et on note encore la graduation. Comme l'aiguille reste en repos, toujours dirigée vers le même point de l'horizon, et que la boîte seule tourne sur elle-même horizontalement, il en résulte que la différence des graduations est l'angle même que font entre eux les objets visés, et que, de plus, cet angle est réduit à l'horizon, ce qui dispense de faire un calcul pour cela. Les plus petites divisions qu'on lise ordinairement sur le limbe ne sont pas de moins de 15 minutes ou d'un quart de degré ; la mobilité de l'aiguille et le court rayon du limbe ne permettent guère plus de précision. Comme l'exactitude d'un alignement dépend de celle du parallélisme de l'aiguille avec sa première direction au point de départ, avant d'opérer il faut s'assurer si ce parallélisme existe en effet. Pour cela, après avoir mis la boussole de niveau, on oriente dans le même sens les deux extrémités d'une longue ligne droite : si les déclinaisons ont la même valeur angulaire, c'est une preuve que l'aiguille conserve la même direction ; s'il en est autrement, elle n'est pas exacte. On reconnaît encore la bonté d'une aiguille aux nombreuses oscillations qu'elle fait avant de se fixer dans le plan du méridien magnétique.

Pour la manière d'opérer dans chaque cas particulier qui peut s'offrir sur le terrain, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux termes ou aux traités spéciaux qui ont rapport à l'arpentage ou au lever des plans.

Ath. Gros.

BOUTEILLE, vase en verre, en poterie, etc. Les bouteilles se fabriquent avec les matières les plus communes ; les soudes du commerce, les cendres neuves ou lessivées, le sable en font la base habituelle ; on a même éprouvé qu'un mélange de soude et de lave pulvérisée donne des bouteilles plus résistantes et plus légères que celles que l'on obtient communément.

Cette composition complexe donne parfois naissance à des altérations dont on cherche la cause dans le liquide, tandis qu'elle réside tout entière dans le vase ; cela

a surtout lieu lorsque l'alumine prédomine dans le verre. Les acides contenus dans le vin réagissent avec force, et quelques sels de potasse produisent un effet assez prompt pour que l'altération soit sensible au bout de quelques jours. Les combinaisons de chaux qui le forment, l'alumine qui est mise à nu décolorent le vin ou lui communiquent une saveur désagréable; mais la détérioration qu'on attribue au choix ou au travail du liquide appartient tout entière à la composition du vase dans lequel il est enfermé.

Les bouteilles se font d'une manière expéditive et simple. Un aide plonge une tige creuse dans le bain de vitrification, il saisit une certaine masse de matière et passe sa tige au souffleur; celui-ci la souffle en la tournant sans interruption, et, quand il l'a dilatée à un certain point, il la fixe dans un moule et continue à la souffler et à la tourner jusqu'à ce qu'elle ait pris la forme qu'elle doit avoir: il la retire alors, il la renverse, et, la plaçant dans une position verticale, il forme le creux dont il rentre la convexité dans l'intérieur de la bouteille; il coupe ensuite le col, en arrondit le bord, et place le cordon qui doit le renforcer; tout cela achevé, il porte la bouteille au four à recuire, où elle se refroidit peu à peu.

Les bouteilles doivent présenter plus ou moins de force, suivant l'usage auquel elles sont destinées. Celles qui sont consacrées aux vins mousseux, aux eaux gazeuses ont besoin de faire face à une pression intérieure continue et souvent fort énergique. Si on prend au hasard, on éprouve une casse qui parfois devient considérable. Il faut donc rebuter celles qui sont faibles, mal recuites, ne prendre que celles qui sont résistantes, capables de balancer l'effort des gaz que la fermentation développe. La Société d'encouragement a fait faire des expériences à cet égard, et il résulte, des essais qui ont été tentés par la commission nommée pour cet objet, que les bouteilles consacrées aux vins de Champagne doivent pouvoir supporter une pression de douze atmosphères pour être employées avec succès.

BOUTEILLE DE LEYDE. (*Voy.* ÉLECTRICITÉ.)

BOUTIQUE (*arch.*), pièce au rez-de-chaussée, presque toujours sur la rue, ouverte ou vitrée dans toute sa largeur, et servant, aux marchands, à déposer, étaler et vendre leurs marchandises. Pompeï seule nous a conservé des exemples des boutiques de l'antiquité; toutes les rues de cette ville sont bordées de boutiques. Certains propriétaires en possédaient des quantités incroyables, témoin cet écriteau trouvé à Pompeï, où Julia Félix, fille de Spurnius, offre à bail pour six ans un vaste édifice contenant un bain, un *venereum* toujours voisin de ce dernier, et neuf cents boutiques et dépendances, *nongentæ tabernæ* Le pavé des boutiques était en mosaïque, et elles étaient décorées avec autant de soin que nos magasins modernes. Nous allons passer rapidement en revue les plus remarquables. On désigne sous le nom de *thermopolium* ou *oinopolium* des tavernes assez nombreuses où l'on vendait certaines boissons chaudes. La principale est appelée *taverne de Fortunata*, à cause d'une inscription qu'on y a trouvée portant ce nom; on y voit un petit fourneau, et un comptoir revêtu de marbre sur lequel on aperçoit encore la trace des tasses. Une autre taverne, fort intéressante, est située dans la rue de Mercure; mais l'arrière-boutique avait une sortie sur une ruelle. A en juger par les peintures obscènes qui recouvrent les murs de cette dernière pièce, ce lieu aurait été destiné aux plus honteuses débauches. La taverne est petite, elle est garnie d'un comptoir en maçonnerie, dans lequel sont ménagées trois cavités doublées en plomb et destinées à contenir des liquides. Dans la partie attenante au mur est un petit gradin en marbre blanc, sur lequel on mettait en montre les comestibles qui se préparaient sur un petit fourneau à droite de l'entrée. Dans les boutiques des marchands d'huile sont également des comptoirs en maçonnerie où sont enfermés de grands vases en terre cuite, dans lesquels on puisait pour débiter la marchandise. La boutique du boulanger, située à gauche de la voie domitienne, contient trois moulins, une petite écurie pour les chevaux destinés à les faire agir, un four où cuisait le pain, des vases pour l'eau, des amphores pour la farine et des monceaux de grains. Le four diffère si peu de ceux aujourd'hui en usage, qu'avec une légère réparation il serait aisé de s'en servir encore. Je pourrais encore citer beaucoup d'autres boutiques, mais, forcé de me renfermer dans de plus étroites limites, je me contenterai de signaler les boutiques du pâtissier, du pharmacien, du fabricant d'amphores, du marchand de sa-

von, du menuisier, du charron, du forgeron, enfin celle si extraordinaire du vendeur d'attributs phalliques.

Chez les modernes, depuis quelques années surtout, et principalement à Paris et à Londres, on a poussé bien loin le luxe de la décoration des boutiques; cette décoration ne peut être réglée par les lois de l'architecture, et est abandonnée au caprice et au goût plus ou moins pur des marchands et de ceux qu'ils emploient. Une ordonnance de police règle pour Paris la saillie des devantures, c'est-à-dire de ces châssis vitrés avec des impostes, des corniches, des ornements, etc., qui forment la façade de la boutique. Le socle en pierre, sur lequel repose la menuiserie, ne peut excéder 0m,22, et la devanture 0m,16, à partir du nu de la muraille. Avant d'élever une devanture, on doit préalablement en avoir obtenu l'autorisation des préfets de la Seine et de police, et avoir acquitté les droits de grande et de petite voirie. Il est d'une grande importance de se conformer à ces règlements, car la moindre contravention peut entraîner l'obligation de démolir une devanture souvent construite à grands frais. E. B.—N.

BOUTO, une des plus grandes divinités symboliques et cosmiques de l'antique Egypte, surnommée Thermouthi ou la Grande Mère, que les Grecs ont identifiée à Latone. En effet, Bouto est la nuit primitive, c'est-à-dire celle qui précéda le premier jour, dont elle est censée être la mère. Mais quel fut ce jour? Si je ne me trompe, c'est celui qui commença la première année d'une période, à minuit. C'est pourquoi Bouto est la mère de tous les dieux (solaires), et Neith, le ciel étoilé, est émanée de Bouto : c'est-à-dire que Neith représente le ciel étoilé de nuit, et Bouto ce même ciel dans un moment déterminé qui précéda le premier lever du soleil. C'est cette idée primordiale astronomique qui est le type et le point de départ du système égyptien : la nuit obscure donnant naissance au jour.

Bouto est représentée avec une tête de vautour (emblème de la maternité, parce que le vautour, par la couleur noire de ses ailes, est l'emblème de la nuit), surmontée du pschent ou bonnet conique, signe de la domination sur la région supérieure et inférieure. Quelquefois la déesse ne porte que la partie inférieure du pschent qui répond à l'hémisphère inférieur. On la voit aussi nourrissant le dieu Khons, le premier né d'Ammon-Ra. On la donne pour une émanation d'Ammon, parce que, en effet, si la nuit est mère du jour, car elle le précède, et il naît d'elle, elle en est fille aussi, car elle le suit à son tour. Bouto est donc le point de départ nocturne d'un système chronographique. Antérieurement à ce point de départ astronomique, observé ou calculé, existait l'univers, en quelque état et sous quelque forme qu'on le suppose, et cet univers inconnu était Ammon, le caché, l'occulte, qui est le véritable sens de ce nom en égyptien. C'est ce que, en langage abstrait ou métaphysique, on nomme l'irrévélé, le non manifesté. Dans ce sens, Ammon est antérieur à Bouto.

Un nome de l'Egypte était consacré à Bouto; elle avait plusieurs temples magnifiques dont on voit encore les ruines à Louqsor et à Esneh, que les Grecs nommaient Latopolis. Trois villes lui étaient dédiées. La mygale ou musaraigne, la taupe, censées aveugles, et l'ichneumon, lui étaient consacrés; le dernier l'était aussi à Khons.

Le mot Bouto me semble formé des deux radicaux égyptiens *baï* ou *bahi* (ou *pi-ahi*) la vie, et *toi* donner, exprimant la même idée que Thermouthi ou la Grande Mère, celle qui donne la vie.

Hérodote nous a laissé quelques détails sur le fameux temple de Bouto dans la grande ville située sur la bouche Sébennytique du Nil, nommée Bouto, où la déesse rendait des oracles. « Dans l'enceinte sacrée de ce temple, dit-il, on voit une chapelle de Latone (Bouto); sa hauteur, sa largeur et les murs sont d'égale dimension, et n'ont pas moins de 40 coudées dans tous les sens. Une autre pierre forme seule la toiture avec une saillie de 4 coudées. » — C'est à Bouto qu'Isis confia le jeune Haroéri. F. S. CONSTANCIO.

BOUTOIR (*anat. comp.*); c'est le bout du nez des sangliers et des cochons. Ce boutoir, qu'on appelle aussi groin, n'est autre chose que le prolongement du nez de ces animaux. Dans tous les pachydermes, le nez est plus ou moins prolongé pour des fins diverses; dans l'éléphant, c'est une trompe qui lui sert comme de main; dans le tapir, cette trompe est beaucoup plus courte; et enfin, dans les cochons et les sangliers, la trompe est devenue un museau arrondi, assez court et mobile, solidifié intérieurement par des cartilages et un os particulier appelé *os*

du boutoir, et qui leur donne la facilité de fouiller la terre pour y chercher des racines, des graines, etc.

Les cochons ne sont pas les seuls à avoir un boutoir; tous les animaux fouisseurs en ont un plus ou moins prononcé et de forme diverse, suivant l'usage qu'ils doivent en faire; dans les taupes, le boutoir est cartilagineux; dans les musaraignes, il est plus long parfois, mais moins solide; dans les hérissons, au contraire, il reprend un peu de solidité. — On dit, au figuré et en style familier, *un coup de boutoir*, trait d'humeur, propos blessant.

BOUTON (*bot.*), mot dérivé, selon Ménage, du verbe latin *pulsare*, pousser, et qui, parfois, sert à désigner le bourgeon atteignant la seconde période de son développement (*voy.* Bourgeon); mais c'est généralement à la fleur non encore tout à fait épanouie qu'il s'applique, sens dans lequel nous pensons, du reste, qu'il devrait seul être employé par les horticulteurs et les botanistes. (*Voy.* Fleur.)

BOUTON D'ALEP (*méd.*). Éruption toute spéciale, presque entièrement ignorée en France, et à peine connue de nous par les récits de quelques voyageurs, jusqu'à ces derniers temps, mais dont M. Guilhou, de Cahors, nous a donné la monographie complète dans une thèse inaugurale soutenue à la faculté de médecine de Paris. Commençons par dire que l'expression *bouton d'Alep* est une dénomination des plus vicieuses, le mot *bouton* étant par lui-même vide de sens en langage médical, et, de plus, Alep n'étant pas le seul endroit dans lequel on observe l'affection : toutefois nous croyons devoir nous conformer à l'usage en l'adoptant comme terme consacré. La maladie qu'elle désigne est un tubercule plus ou moins volumineux, à marche régulière et à durée à peu près constante, dont on n'est atteint qu'une seule fois en sa vie. Il intéresse toute l'épaisseur du derme, dure habituellement une année entière, quelque traitement qu'on lui oppose, et parfois même bien davantage; se montre sur toutes les parties du corps, mais de préférence aux membres et plus encore au visage, qui paraît en être le siége exclusif pour les Alepins, tandis que, sur les étrangers, il affecte préférablement toute autre partie du corps. On en distingue de deux espèces, désignées sous les noms de *bouton mâle* et de *bouton femelle*, suivant que l'éruption est simple ou multiple, et, dans ce dernier cas, on observe des boutons principaux, autour de chacun desquels viennent se grouper un nombre plus ou moins considérable d'autres plus petits.

La marche de l'affection se divise naturellement en trois périodes distinctes. Dans la première, dite d'*éruption*, il apparaît d'abord une légère saillie, le plus ordinairement lenticulaire, sans chaleur, sans douleur ni prurit. Peu remarquable alors, le bouton ne s'accroît que d'une manière insensible, et cela pendant quatre ou cinq mois environ; mais, à cette époque, surviennent des douleurs très-vives, principalement si l'éruption s'est développée sur des parties peu charnues, au devant des articulations. Alors commence la deuxième période ou de *suppuration*. Le tubercule s'altère, se recouvre d'une croûte humide, blanchâtre, qui se détache soit en totalité, soit en partie seulement, et de manière à former des crevasses, qui laissent échapper un pus abondant, souvent inodore, communément clair et légèrement jaunâtre. L'ulcération est inégale, médiocrement profonde, à surface rouge, amincie, hérissée de bourgeons, et d'un diamètre variant entre 6 lignes et 3 ou 4 pouces. La croûte se reforme pour se détacher ou se crevasser de nouveau, et il en découle alors une matière dont l'odeur est infecte. Cette période dure de cinq à six mois, se terminant par la formation d'une croûte sèche, adhérente, qui constitue à elle seule la période de *dessiccation* et se détache ordinairement au terme de l'année révolue. La cicatrice indélébile qui lui succède est déprimée, à bords plus ou moins obliques, quelquefois assez profonde, mais, en général, superficielle et, de plus, lisse ou plissée, exceptionnellement brunâtre et presque toujours blanche. Lorsque l'affection siége sur le visage, il en résulte toujours une difformité repoussante, telle que l'abaissement ou l'élévation de la paupière, la destruction d'une aile du nez, du pavillon de l'oreille, etc.

Le bouton d'Alep attaque indistinctement les deux sexes, tous les âges, tous les tempéraments, l'indigène comme l'étranger, se retrouvant dans toutes les professions et toutes les conditions sociales. Pour les étrangers, le temps nécessaire à contracter l'infection est tout à fait indéterminé : ainsi l'on est atteint tantôt après six mois, tantôt au bout de quinze ou dix-huit ans, et, par une bizar-

rerie singulière, mais qui n'est pas sans analogue dans la science, il a suffi, dans plusieurs cas, d'un séjour fort court pour emporter un germe indestructible, ne se manifestant que beaucoup plus tard et bien loin du pays d'infection. — Le chien est sujet à la même influence, mais c'est le seul de tous les animaux, et l'affection se comporte, sur lui, de la même façon absolument que chez l'homme, attaquant surtout le nez et l'intérieur de l'oreille.

Le bouton d'Alep est endémique, non-seulement dans la ville de ce nom et ses environs, mais encore à Bagdad, sur les bords du Tigre, de l'Euphrate, et même, en s'éloignant de ces fleuves, dans toutes les villes situées sur le chemin direct de Bagdad à Alep, telles que Mossul, Diarbekre, Merlin et Orfa, présentant partout une éruption identique, même marche, mêmes symptômes, etc., celui d'un lieu préservant de celui d'un autre. La cause prochaine en est entièrement inconnue. Depuis longtemps, il est vrai, l'on accuse les eaux d'une petite rivière nommée Coiq, baignant Alep, dont boivent tous les habitants, et cette opinion, rapportée par Volney, se trouve de plus appuyée, par MM. Guilhou et la Gasquie, d'un grand nombre de probabilités. Mais peut-on admettre, pour Bagdad et autres lieux, une influence identique de la part de différents fleuves? Quoi qu'il en soit, l'affection qui nous occupe n'est pas contagieuse, et c'est même sans aucun résultat que l'inoculation en a plusieurs fois été tentée. Elle n'entraîne non plus aucun danger sérieux, et la santé générale n'en est aucunement troublée; la cicatrice, souvent difforme, est le seul inconvénient qu'elle occasionne. On a voulu la combattre par une foule de moyens divers; mais tous sont demeurés inutiles, sinon même dangereux. Il est d'observation, entre autres, que les traitements actifs augmentent le plus souvent les douleurs, sans diminuer en rien la durée de la maladie, et de simples applications émollientes, les lotions de propreté, le soin de préserver l'éruption du contact de l'air, seraient, au rapport des médecins cités, les seuls moyens à mettre en usage. Il nous semble toutefois permis de présumer que quelques cautérisations, plusieurs fois répétées, pourraient sinon guérir complétement la maladie, en arrêtant son développement, au moins abréger sa durée et rendre surtout les cicatrices moins difformes. M. Salina, médecin d'Alep, dit avoir obtenu des résultats avantageux d'un cérat additionné de litharge, de camphre et de vinaigre, de même que de la pulpe de casse humectée d'eau de rose.

On voit donc, d'après tout ce qui précède, que le bouton d'Alep est une éruption qu'il serait difficile de grouper autour des genres connus dans la pathologie cutanée, et que, tout au contraire, spécifique par sa marche précise aussi bien que par ses phénomènes, elle doit occuper une place importante et nouvelle dans le cadre des maladies de la peau. Lepecq de la Cloture.

BOUTONS, petites pièces de forme variable qui servent à serrer ou à orner différentes parties de l'habillement, et se font en métal, ou en bois, en os, en ivoire, etc. Les boutons en bois, en os sont tout simplement de petites rondelles munies de trous, qui se forment à l'aide du tour et du perçoir. On applique la planchette devant l'instrument, qui est pourvu de plusieurs branches, dont les unes pratiquent les trous dont la rondelle doit être munie, et l'autre la détache. Les boutons en métal sont plans, demi-coniques, etc.; mais, quelle que soit leur forme, ils portent tous un petit anneau qui sert à les attacher. On les argente parfois, parfois même on les dore, ce qui se fait comme suit : on détache, à l'aide du découpoir, une plaque d'or ou d'argent plus grande que le moule, on la place sur ce moule et on la fixe, ou, pour employer l'expression commune, on la *sertit*.

La corne exige quelques préparations particulières : on la râpe, on la lave d'abord à l'eau chaude pour la débarrasser des matières qui pourraient l'altérer ou la salir, puis à une lessive caustique faible pour la purger des parties grasses ou huileuses dont elle est ordinairement chargée; cela fait, on la fond, on la coule et on la travaille comme toute autre substance.

Les boutons qui sont employés sur l'uniforme des troupes sont d'étain ou de cuivre rouge, c'est-à-dire recouverts d'une feuille de l'un ou de l'autre de ces métaux : les premiers sont moins durables que les deuxièmes, et salissent les habits; du reste, qu'ils soient d'étain ou de cuivre, ils portent le numéro des corps et servent à les distinguer.

BOUTURE (*horticult.*), du latin *talea*, *clavola*, nom par lequel on désigne la

branche complétement séparée de la plante mère, mise en terre pour y prendre racine et former un nouveau sujet. Elle diffère donc de la *marcotte* (v. ce mot) en ce que celle-ci tient à l'arbre jusqu'à ce qu'elle soit munie d'assez de racines pour suffire elle-même aux besoins de la végétation et se trouver isolée sans danger.—Ce mode de reproduction ne convient pas également à tous les végétaux; les arbres, en général, dont le bois est blanc et léger, s'y prêtent plus facilement : ainsi les branches de saule, de peuplier, de tilleul, etc., enfoncés en terre, s'y enracineront promptement et ne tarderont pas à pousser avec vigueur, tandis que la réussite sera beaucoup plus incertaine pour les pins, les sapins, les chênes, les bruyères, etc., c'est-à-dire tous les arbres denses ou résineux.—L'époque de l'année convenable pour faire les boutures varie suivant les climats et les espèces de plantes sur lesquelles on opère. En général, toutefois, celles des arbres et des arbustes en pleine terre doivent se faire à la fin de l'hiver, celles des arbres résineux à la fin de l'automne. Mais dans les provinces méridionales de la France, on se trouve bien d'opérer, pour les bois blancs, aussitôt après la chute des feuilles, parce que la douceur des hivers, conservant à la séve un certain degré d'activité, permet à quelques radicules de pousser, assurant ainsi le développement plus rapide des *plantards* ou *plançons* aussitôt les premiers beaux jours. Pour les climats, au contraire, où la végétation se trouve engourdie durant plusieurs mois consécutifs, il convient de laisser passer les froids et de ne faire les boutures qu'après les premiers mouvements de la séve. Du reste, quel que soit le pays, lorsque l'on opère sur des sujets délicats, la prudence exige d'attendre le retour complet du printemps et de ne jamais confier indiscrètement au sol une bouture que peuvent endommager les rosées froides ou les gelées blanches. —Quant à la qualité des terrains propres aux boutures, elle doit évidemment se trouver subordonnée à l'espèce des plants. En général, toutefois, ces derniers veulent être déposés dans une terre légère, bien divisée et non tassée autour d'eux, précautions sans lesquelles les radicules naissantes ne pourraient ni s'allonger ni prendre de la consistance, ni recevoir l'influence de l'air atmosphérique dont le contact ménagé favorise si bien la végétation. —Une bouture réussira d'autant plus sûrement que l'on aura soin de laisser deux ou trois jeunes bourgeons sur la partie de la branche qui doit être enfoncée en terre; ces boutons s'allongeant en racines aideront singulièrement la succion qui doit amener le développement des jeunes scions : observons, toutefois, qu'un trop grand nombre de ces mêmes organes deviendrait un obstacle aussi puissant à la réussite que leur absence totale. Il importe encore que la branche soit pourvue d'une séve assez abondante pour entretenir la vie et d'une quantité suffisante de matériaux de la partie solide des végétaux pour fournir à la nutrition des racines et des feuilles dans les premiers instants de leur existence.—La forme la plus avantageuse à donner à l'extrémité d'une bouture est la pointe. Assez souvent les horticulteurs pratiquent à la base des incisions ou des ligatures; quelquefois même ils la fendent pour y introduire soit une feuille, soit un fragment d'éponge imbibé d'eau. Le signe certain de la réussite se manifeste par la présence d'un petit *bourrelet* (v. ce mot), phénomène sous la production préalable duquel ne sauraient se développer aucunes racines.—La bouture est un moyen de propagation naturelle chez les polypes et les espèces animales voisines des végétaux d'invention humaine. Pour ces derniers, il offre en horticulture l'avantage de hâter l'époque du complet développement. de l'individu tout en composant les espèces et les variétés, ce qui généralement n'a pas lieu pour les sujets résultant de graine.—Toutefois les arbres venus de boutures n'ont jamais de pivot, ni même une tige aussi belle que ceux résultant de semences.—Confessons, en terminant, que les connaissances physiologiques relatives aux boutures sont encore loin d'être satisfaisantes et réclameraient des expériences nombreuses, pour appuyer leur histoire sur des bases solides.

BOUVARD (Alexis) naquit en Savoie, le 27 juin 1767, dans le petit village de *Tresse*, paroisse des *Contamines*; ce village est situé à 2 lieues seulement de Saint-Gervais-les-Bains, au pied du Mont-Blanc. Les habitants du pays ont conservé une grande vénération pour M. Bouvard, ils montrent encore aux voyageurs la maison rustique où il passa son enfance. Fils d'un modeste cultivateur, le jeune Bouvard partageait, avec sa sœur et ses quatre frères

aînés, tous les travaux de la campagne. A l'âge de 18 ans, il n'avait d'autre instruction que celle que l'on peut recevoir dans un village; il savait lire, écrire, et connaissait à peine les règles élémentaires du calcul. Parmi les livres peu nombreux et assez médiocres qu'il put se procurer et qu'il lisait avec avidité, qu'il apprenait même par cœur, tant il craignait d'en perdre quelque chose, se trouvaient quelques volumes de mathématiques qui contribuèrent à développer chez lui le premier germe de ce goût exclusif pour les sciences qu'il manifesta plus tard, et qui ne s'est jamais démenti.

M. Bouvard vint à Paris en 1785, entraîné par le désir de s'instruire, et avec le vague espoir de s'y créer un avenir; il avait eu à vaincre l'opposition de sa famille, et à braver le danger de manquer du nécessaire en partant avec des ressources insuffisantes.

Les premières années de son séjour à Paris furent très-pénibles, et plusieurs fois il fut réduit au dénûment le plus complet; quelques leçons de mathématiques qu'il donnait de temps en temps lui procuraient à peine de quoi vivre. La plus grande partie de ses journées était consacrée à suivre les cours de mathématiques du collége de France; les *Mauduit*, les *Cousin* étaient les maîtres dont il recueillait avec soin les excellentes leçons.

Vers la même époque, en 1791, la riche bibliothèque de la duchesse d'Albani lui fut généreusement ouverte, sur la recommandation du célèbre Alfieri dont il avait su gagner la protection et l'amitié. M. Bouvard aimait à raconter avec quelle avidité il avait lu alors l'histoire de l'Astronomie de Bailly et l'histoire des Mathématiques de Montucla; ces lectures contribuèrent beaucoup à diriger sa vocation vers l'astronomie.

En 1793, M. Bouvard fut admis à l'observatoire de Paris, au moment où M. Cassini, *suspect* à cause de son double titre de *comte* et de *directeur*, fut obligé de se retirer. M. Bouvard resta seul à l'observatoire jusqu'au 25 juin 1794, époque de la création du Bureau des longitudes, dont il fit partie en qualité d'astronome adjoint. Il fut chargé alors de tous les calculs de la *Connaissance des temps*, et de l'*Annuaire;* obligé en outre de suffire à lui seul aux observations les plus indispensables et aux calculs que nécessitaient ces observations. Il se livrait en même temps, avec succès, à la recherche des comètes; il en découvrit plusieurs dont il calcula les éléments. Son zèle, dans ce genre de recherches, faillit lui coûter la vie: en février 1797, par une nuit sereine et froide, pendant que selon sa coutume il explorait le ciel, il s'engourdit peu à peu et finit pas s'endormir; ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures qu'il se réveilla couvert de neige, à demi mort de froid, et qu'il put à peine se traîner jusque chez lui. Une maladie longue et dangereuse fut la suite de cet accident. M. Bouvard n'était pas encore guéri lorsqu'il reprit le cours de ses calculs, et ce fut pendant sa convalescence qu'il se livra à la discussion de toutes les observations de la lune, faites par Bradley et par Maskelyne, depuis 1750 jusqu'à 1795, pour en déduire la valeur numérique de l'équation séculaire de l'*apogée* et du *nœud* de l'orbite lunaire, équation que Laplace venait de découvrir par la théorie, et dont l'application devait notablement perfectionner les Tables de la lune.

Un autre mémoire fort étendu, sur la comparaison des observations avec les Tables, dans le but de déterminer exactement la longitude de l'époque, celle de l'apogée et celle du nœud de l'orbite de la lune, valut à M. Bouvard, en 1800, l'honneur de partager avec M. Bürg le prix proposé par l'Institut de France. Bonaparte, premier consul, qui présidait la séance où ce prix fut décerné, s'opposa à ce qu'il fût divisé; il fournit lui-même les fonds nécessaires pour le doubler, afin que chacun des deux concurrents, égaux en mérite, reçût la totalité du prix.

En 1803, M. Bouvard fut élu membre de l'Institut, et en 1804, astronome titulaire du Bureau des longitudes. Il publia, en 1808, la première édition de ses Tables de Jupiter et de Saturne; la seconde, qu'il fit paraître en 1821, contient en outre, les Tables d'Uranus.

Les nombreux et importants travaux de calcul, auxquels se livrait M. Bouvard, semblaient devoir l'absorber tout entier; cependant il trouvait encore le temps nécessaire pour continuer, avec un zèle infatigable, les observations soit régulières, soit accidentelles, que les besoins de l'astronomie exigeaient. Parmi les huit comètes qu'il a découvertes, de son côté, sans savoir que d'autres astronomes les eussent observées avant lui, quatre lui appartiennent comme ayant été signalées par lui le premier. En 1805 et 1806, M. Bouvard fit, de concert avec M. Arago, de nombreuses et délicates obser-

vations des distances de la tache Manilius, au bord de la lune, dans le but de déterminer la valeur de la libration. Il prit aussi une part active à la détermination de la différence des longitudes entre Paris et Greenwich, au moyen des observations du passage au méridien, de la lune et des étoiles situées sur son parallèle.

M. Bouvard s'est aussi occupé avec succès de la météorologie. Il présenta à l'Académie des sciences, en 1827, un grand mémoire où il a consigné les résultats de la discussion de onze années d'observations barométriques et de vingt et une années d'observations thermométriques, faites à l'observatoire de Paris. En 1829, il lut à la Société helvétique, réunie au grand Saint-Bernard, un mémoire sur les variations diurnes du baromètre, dont il a paru un extrait dans le tome XLI de la *Bibliothèque universelle de Genève*.

M. Bouvard s'était passionné pour l'astronomie, et il prodiguait ses encouragements et son amitié à ceux qui la cultivaient. On peut compter pour un de ses titres à la reconnaissance du monde savant les élèves distingués qu'il a formés : il nous suffira de nommer Gambart, enlevé si prématurément à la science, aux progrès de laquelle il se dévouait avec tant de succès.

Le plus beau titre scientifique de M. Bouvard est la part importante qu'il a prise, sous la direction de l'illustre Laplace, aux travaux de la *Mécanique céleste*. Tous les calculs numériques dont les résultats sont consignés dans cet immortel ouvrage ont été faits par M. Bouvard; il est difficile de se faire une idée de leur étendue, de la sagacité, de la patience et de l'habileté qu'ils ont exigées.

M. Bouvard travaillait à une nouvelle édition de ses Tables de Jupiter et de Saturne lorsqu'une fièvre pernicieuse est venue l'enlever à la science et à ses nombreux amis, le 7 juin 1843. VICTOR MAUVAIS.

BOUVE (*myth. scand.*) naquit des rochers primordiaux dont la glace commençait à se fondre et que léchait la vache Audoumbla. Il eut pour fils Bôr, qui donna naissance à Odin, Vil et Vé, qui forment la trinité scandinave. L'origine du nom est le radical persan *ber* ou *bur*, cime, montagne. C'est en effet des contrées montagneuses voisines du lac de Van que sont sortis les ancêtres des peuples scandinaves, les Ases et les Vanes.

BOUVREUIL (*ornithol.*), genre d'oiseau de la famille des passereaux et de l'ordre des sauteurs; ayant, pour caractères distinctifs, quatre doigts, trois devant et un derrière; la première penne ou le cerceau et la quatrième à peu près égales; les deuxième et troisième pennes les plus longues de toutes; le bec robuste, convexe dessus et dessous, conique ou arrondi ou comprimé latéralement; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure, en couvrant les bords et la pointe, fléchie vers le bout, entière ou crénelée sur chaque bord, vers le milieu. Le plumage du bouvreuil est mêlé de noir sur la tête, rouge à la gorge, bleuâtre ou verdâtre sur le dos; il varie suivant les espèces ou variétés.



Les bouvreuils se nourrissent de graines, nichent dans les buissons et sur les branches basses des arbres les plus touffus; leur ponte est de quatre ou cinq œufs. On trouve des bouvreuils dans les quatre parties du monde; ce sont des oiseaux faciles à apprivoiser, intéressants par leur chant, leur attachement et leurs caresses, apprenant facilement à siffler et à parler, et exécutant dans leur cage de charmantes petites manœuvres pour avoir leur nourriture ou leur boisson. Leur chasse est amusante, et il y en a un assez grand nombre de variétés.

BOVINES (ESPÈCES) (*écon. rur.*). — Sous ce nom d'*espèces bovines*, les cultivateurs comprennent seulement les animaux domestiques de l'espèce *bos taurus* : plusieurs au

tres espèces de la même famille, telles que le buffle, le bison, le zébu (bœuf à bosse), ont été soumises à la domesticité sur divers points du globe; on en traitera dans des articles spéciaux.

Le bœuf est un mammifère ruminant qui se distingue surtout par les signes suivants : absence de dents incisives à la mâchoire antérieure, huit à la postérieure, larges, en palette et rangées régulièrement; douze molaires, onglons derrière les sabots. Nos races européennes ont, en outre, des caractères spéciaux, savoir : des cornes arrondies, dirigées latéralement et relevées en pointes; un pli de la peau, nommé fanon, pendant sous le cou et tombant entre les jambes de devant; deux lèvres grosses; front grand, aplati, couvert d'un poil crépu, portant en général un toupet à son milieu; cou gros et court, dirigé horizontalement; corps massif; jambes courtes, garnies inférieurement d'une touffe de poils; hanches larges et saillantes; jarrets larges, évidés; genou gros; dos presque horizontal de la nuque à la queue; pelage variant du noir au blanc et au rouge.

Le nom de *bœuf* s'applique spécialement au mâle châtré; le mâle entier s'appelle *taureau*, la femelle se nomme *vache;* on nomme *veau* et *velle* les petits mâles et femelles impubères, et *génisse* la femelle adulte qui n'a point encore porté.

L'âge du bœuf se reconnaît à l'inspection des dents incisives, à leur développement, à leur usure, à leur déformation. « Les incisives des herbivores didactyles (à pied fourchu), dit Girard dans son *Traité d'anatomie vétérinaire*, sont au nombre de huit, mobiles dans leurs alvéoles. La partie libre de ces dents se termine en devant par un bord élevé, tranchant et convexe d'un côté à l'autre : leur table, située du côté interne, forme un ovale prolongé jusque près du collet; cette table est légèrement creuse dans le milieu et recouverte d'une couche d'émail. » Les deux dents du milieu se nomment *pinces;* les quatre suivantes, deux à droite et deux à gauche, se nomment les quatre *mitoyennes;* enfin on appelle *coins* les deux dents qui terminent la rangée des incisives.

Il faut distinguer deux périodes dans l'étude chronométrique des dents : depuis la naissance jusqu'à 15 mois, l'âge est indiqué par des dents de lait; ensuite viennent les dents de remplacement, que l'on peut consulter jusqu'à 17 ans, mais dont l'indication est d'autant moins précise que l'animal devient plus vieux.

Signes chromatiques des dents de lait.—Les pinces et les deux premières mitoyennes paraissent au plus tard le 3ᵉ jour après la naissance : ordinairement le veau les apporte en naissant; les secondes mitoyennes font leur éruption du 5ᵉ au 9ᵉ jour.

Les coins, du 13ᵉ au 19ᵉ jour.

Entre 6 et 7 mois, les pinces s'arasent; c'est-à-dire que leur bord tranchant, déprimé par l'usure, commence à se trouver un peu plus bas que le bord des mitoyennes; en même temps, leur collet, caché jusqu'alors par la gencive, devient apparent.

De 11 à 13 mois, arasement des premières mitoyennes, qui descendent au niveau des pinces.

De 14 à 16 mois, arasement des secondes mitoyennes. Les pinces se raccourcissent et se déchaussent de plus en plus; elles vacillent et tombent.

Alors les dents de lait ont fini leur temps, ce ne sont plus que des chicots qui seront bientôt remplacés.

Signes chronométriques des dents de remplacement. — De 19 à 20 *mois*, éruption des pinces.

De 2 *ans et demi à* 3 *ans*, éruption des deux premières mitoyennes.

De 3 *ans et demi à* 4 *ans*, éruption des secondes mitoyennes.

De 4 *ans et demi à* 5 *ans*, éruption des coins.

De 5 *ans et demi à* 6 *ans*, la rangée des incisives, qui était arrivée au grand rond, comme disent les praticiens, commence à se déformer; les pinces s'usent; leur bord devient visiblement inférieur à celui des mitoyennes.

De 6 *ans et demi à* 7 *ans*, la table des pinces est presque nivelée; les premières mitoyennes s'arasent.

De 7 *ans et demi à* 8 *ans*, arasement des secondes mitoyennes; nivellement complet des pinces, et très-avancé des premières mitoyennes.

De 8 à 9 *ans*, arasement des coins; leur table est nivelée aux deux tiers; la table des pinces et des premières mitoyennes devient concave.

De 10 à 11 *ans*, il se dessine sur la table des pinces et des mitoyennes une zone jaunâtre de forme carrée, entourée d'une bordure blanche; l'arcade incisive, complète-

ment rasée, est redevenue de niveau; l'animal est arrivé *au ras*, en terme de pratique.

De 11 à 12 *ans*, toutes les dents sont marquées de la zone carrée; la partie supérieure par laquelle elles se touchent étant usée, elles paraissent alors écartées l'une de l'autre.

De 12 à 14 *ans*, la zone de la table devient ronde

De 14 à 17 *ans*, la dent commence à devenir triangulaire.

A 17 *ans*, il ne reste plus que les racines dentaires qui apparaissent sous forme de chicots très-courts, jaunâtres, arrondis et très-écartés les uns des autres.

Les phases diverses du système dentaire n'apparaissent pas toujours avec la régularité que nous avons admise comme principe général; l'usure doit être plus ou moins prompte, selon la nourriture habituelle de chaque individu, qui peut varier beaucoup et qui met la science en défaut. Il se présente aussi souvent deux circonstances naturelles qui trompent l'observateur peu attentif et sur lesquelles nous devons appeler l'attention.

Les dents sont quelquefois implantées plus verticalement que d'habitude; elles s'usent, par conséquent, davantage du devant et deviennent rases sans que la table soit nivelée.

Chez d'autres individus, au contraire, les dents s'usent beaucoup à l'intérieur, tandis que le bord est tranchant et entier; il faut, dans ces deux cas, rétablir les choses par la pensée en leur état régulier, reporter une partie de l'usure anormale sur le devant ou sur l'arrière, afin de se représenter la forme que devrait avoir la dent et d'en déduire l'âge véritable.

On peut encore reconnaître assez bien l'âge du bœuf à ses cornes: cette indication est d'un usage fort commode dans la pratique; elle aide quelquefois à rectifier les erreurs du système dentaire, mais elle ne doit pas dispenser de le consulter.

La corne, comme on sait, est une espèce de cône creux implanté sur un prolongement osseux; elle croît par la base: chaque pousse annuelle forme une bande circulaire, à peu près de la même largeur, qui chasse en haut la pousse de l'année précédente dans laquelle elle est emboîtée: un sillon rugueux sépare toujours les accrues entre elles. La corne ne s'allonge donc point à la manière des végétaux: elle représente exactement (que l'on nous permette cette comparaison) les longues branches de cornets en papier



que l'on voit chez les épiciers: la croissance de chaque année peut se compter facilement, puisque l'on voit le bord extérieur de l'ancien cornet qui s'emboîte sur le cornet nouveau dont la base est supportée par le crâne. Nous ferons observer cependant que les sillons des deux premières années s'effacent assez vite; cette marque ne devient durable qu'à la troisième pousse. Si donc il s'agissait d'évaluer l'âge d'un bœuf par la corne ici figurée, on devrait compter trois ans pour toute la portion comprise entre le sommet et le cercle A, un an de plus pour chacun des autres cercles marqués par les lettres B C D E; ce qui, ajouté au dernier cercle, celui dont la base est entourée de poils, donnerait huit ans, âge probable de l'animal. Cette évaluation, combinée avec l'indication des dents, doit donner un résultat satisfaisant.

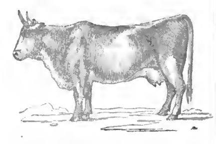
Les races de bœufs sont très-nombreuses et de qualités fort diverses, soit comme bêtes de trait ou de boucherie, soit comme bêtes à lait: la plupart se sont formées d'elles-mêmes, sous la seule influence naturelle des circonstances agricoles au milieu desquelles leurs générations se multipliaient; d'autres, et c'est le plus petit nombre, ont été physiquement transformées par le génie de l'homme, pour satisfaire aux besoins de la société. Nos

savants modernes se glorifient à juste titre des victoires qu'ils remportent chaque jour sur la matière inerte, sur les corps inorganiques ; la physique et la chimie nous donnent une haute idée de la puissance humaine; mais la science agricole, lorsqu'elle sera bien connue, fournira des preuves plus merveilleuses encore du pouvoir que Dieu a mis entre nos mains, car elle gouverne en souveraine maîtresse la matière organisée, les êtres vivants et animés, et c'est par elle que l'homme se montre véritablement le roi de la nature. Malheureusement cette belle science est, il faut l'avouer, dans sa première enfance; son existence est à peine reconnue, et de longues années s'écouleront encore avant qu'elle devienne un sujet d'études sérieuses pour les esprits élevés qui pourront seuls lui faire faire de rapides progrès.

DESCRIPTION DES RACES DE BOEUFS.

Les races sont des variétés de l'espèce, mais des variétés constantes, qui transmettent à leurs produits les caractères distinctifs qu'elles ont acquis. Ces caractères sont difficiles à déterminer rigoureusement, et les descriptions écrites sont insuffisantes pour représenter nettement au lecteur l'apparence extérieure de chaque race : nous renfermerons donc ce chapitre dans des limites fort étroites, en nous attachant seulement à faire connaître les races les plus remarquables par leurs qualités ou par des formes bien distinctes.

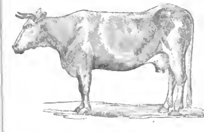
On peut se représenter toute l'espèce bovine sous deux types principaux qui appartiennent, l'un à la plaine, l'autre à la montagne. La race suisse est le type de montagne, la race hollandaise le type de la plaine



Les bêtes de la *race suisse* ont la charpente osseuse forte, le corps ramassé, la côte ronde, les jambes courtes, la croupe haute, le cou fort et garni d'un ample fanon, la tête large et courte. Nous appliquerons spécialement cette dénomination de race suisse aux bêtes du canton de Berne ou de Fribourg, connues sous le nom de *race suisse pie*, dont voici la description (*voy.* figure) : taille colossale égale dans les deux sexes; les bœufs et les vaches pèsent ordinairement de 500 à 600 kil.; robe le plus souvent rouge-pie ou noire-pie, sauf la tête, qui est blanche; le cou est garni d'un fanon qui pend jusqu'aux genoux ; la tête est grosse et courte, le mufle et le front larges; cornes assez minces se dirigeant en haut et de côté; l'encolure épaisse, le poitrail large; le corps est massif, le ventre énorme ; la queue est attachée très-haut.

Ces animaux sont mal conformés pour le travail ; leurs extrémités et leurs jarrets manquent de force et semblent suffire à peine à porter leur corps.

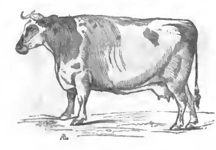
Les vaches ont des mamelles énormes; cependant la quantité de lait qu'elles fournissent n'est point en rapport avec la quantité et la qualité de nourriture qu'elles exigent. Du reste, leurs veaux sont énormes et très-beaux. Une vache de Berne peut donner, pendant un certain temps, 24 à 30 litres de lait par jour ; on a vu, dans les étables de l'institut de Grignon, une vache suisse de Schwitz qui produisait 34 litres de lait, t ois mois après avoir vêlé ; mais nous ferons voir, plus bas, que ce n'est point seulement la quantité du lait produit par une vache qui constitue son utilité pour les cultivateurs.



La *race hollandaise* est aussi de grande taille; son poids moyen est de 400 à 450 kilogrammes; la robe est souvent pie, comme dans la race de Berne, quelquefois toute noire ou toute blanche, ou gris de souris. Ses autres caractères extérieurs s'en éloignent au contraire beaucoup (*voy.* la figure). Le corps est grand, porté sur des jambes

assez élevées; la tête est mince et effilée; les cornes noires, fines, dirigées en avant; le cou long et mince, peu de fanon; les os des hanches saillants; la cronpe large, très-avalée; la queue attachée bas; jarrets et genoux minces; peau fine; tempérament lymphatique; maigreur habituelle. Ce dernier caractère appartient toujours aux bonnes laitières, et la vache hollandaise est la laitière par excellence; elle garde son lait fort longtemps; on dit qu'il n'est pas rare de rencontrer des individus de cette race qui donnent encore 15 à 18 litres par jour, 2 ans après le part.

Les variétés bovines qui peuvent se rattacher à ces deux types sont innombrables; on peut consulter, sur ce sujet, les mémoires de Desmarets, la *Maison rustique du* XIX*e siècle*, et le *Traité des bêtes à cornes* de Félix Villeroy. Nous croyons inutile d'entrer ici dans tous ces détails qui fatigueraient, sans fruit, l'attention de nos lecteurs; mais nous demandons la permission de nous étendre un peu sur les races françaises, parce qu'elles forment une partie importante de la richesse nationale, et aussi sur les races anglaises, qui ont été mieux étudiées que toutes les autres, et dont quelques-unes ont été amenées à un rare degré de perfection. On peut en juger par la figure suivante, représentant la race de Durham à courtes cornes, dont nous donnerons seulement le dessin, son histoire devant faire le sujet d'un article spécial.



Disons cependant quelques mots d'une race allemande très-recommandée par M. Félix Villeroy, comme bêtes d'un produit fort avantageux dans les circonstances les plus ordinaires de l'agriculture.

La *race du Glane* est originaire d'une vallée située dans la Bavière rhénane, et qui tire son nom de la petite rivière appelée *Glane*. « C'est sur les bords de cette rivière, et particulièrement au-dessous de Kousel, dit M. Villeroy, qu'il existe une race précieuse que l'on pourrait amener au plus haut point de perfection, avec les soins et un choix judicieux des animaux destinés à la reproduction. »

Les bêtes sont de robe baie de diverses nuances, ou isabelle, ou d'un bai clair lavé, mélangé de bai et d'isabelle.

On ne rencontre pas de bêtes noires ou pies; celles qui ne sont pas zain ont seulement la face blanche.

Elles sont en général bien conformées, à l'exception de la croupe, qui est courte et parfois avalée. Le poids moyen des bœufs est de 300 à 400 kilogrammes de chair nette: ils ont la peau douce, moelleuse, le poil fin; ils sont dociles, travaillent bien, s'engraissent facilement, et leur viande est de bonne qualité.

Les vaches sont bonnes laitières, donnant ordinairement 18 litres de lait; le produit va jusqu'à 24 litres chez des sujets de choix, bien nourris de vert.

Ces vaches, lorsqu'elles sont fraîches vêlées, deviennent maigres, quoique très-bien nourries; mais, lorsqu'elles avancent dans la gestation, elles reprennent du corps à mesure que le lait diminue, de sorte qu'elles sont ordinairement grasses lorsqu'elles mettent bas.

Enfin, et c'est là le point capital, elle n'est point difficile sur la nourriture.

A la tête des bêtes bovines françaises, il convient de placer la belle *race normande*, qui se subdivise en race cotentine et race du pays d'Auge. Toutes deux dérivent de la race hollandaise; elles se sont modifiées avantageusement chez nous comme bêtes de boucherie, et ont perdu un peu comme bêtes à lait. Cependant elles sont très-recherchées comme laitières par les vacheries de Paris et des départements circonvoisins, qui les préfèrent aux vaches hollandaises, dont l'entretien est très-difficile, et qui, en résultat, donnent chez nous peu de produit net.

La *race cotentine* est de haute taille, pesant 500 kilogrammes de viande nette; sa robe est brune, avec des stries de couleur plus foncée, ce que nos paysans désignent sous le nom de robe lézarde; quelquefois elle est rougeâtre et zébrée de blanc; le corps est long, à dos voûté et ventre volumineux; la queue est attachée bas, enfoncée entre les fesses; la tête est longue et mince.

La *race du pays d'Auge* est moins haute, prend moins de poids; son dos est moins voûté, son ventre plus petit, ses extrémités moins faibles, son cuir plus épais; sa tête est plus courte et plus large.

La *race auvergnate de Salers* est éminemment propre au travail; les femelles donnent peu de lait.

Grognier, qui est né et a vécu longtemps au milieu des chalets de l'Auvergne, décrit ainsi cette race remarquable : « Taille moyenne; poil court, doux, luisant, presque toujours d'un rouge vif, sans tache; tête courte, front large, garni, chez le taureau, d'un fort toupet de poils hérissés; cornes courtes, grosses, luisantes, ouvertes, légèrement contournées à la pointe; encolure forte, épaules grosses; poitrail large, fanon descendant jusqu'au genou; corps épais, ramassé, cylindrique; ventre petit, dos horizontal, croupe volumineuse, fesses larges; hanches petites, attache de la queue élevée, extrémités courtes, jarrets larges, allures pesantes, aspect vigoureux, mais annonçant la douceur et la docilité. »

Voilà le véritable type d'un bœuf de travail.

La race de Salers est connue de temps immémorial; elle multiplie beaucoup; ses élèves s'exportent dans un grand nombre de départements où on les fait travailler, et où on les revend ensuite pour la boucherie sous le nom de la localité qui les a engraissés.

Leur engraissement est long, peu économique, et leur viande n'est pas très-estimée.

La *race charolaise* a beaucoup de rapports avec la race auvergnate : sa robe est rouge, quelquefois blanche comme du lait; la tête est courte et carrée; le front large, avec de grosses cornes courtes, verdâtres, dirigées horizontalement et se relevant un peu par le bout; le ventre est volumineux, les extrémités courtes, le garrot large, droit, bien évidé. Les vaches charolaises sont peu laitières; le bœuf est excellent travailleur, puis il s'engraisse facilement et donne une viande excellente.

Nous passerons les races du Quercy, du Limousin, de la Franche-Comté, et nous dirons quelques mots de la race de Gascogne, à laquelle on peut rattacher celles de l'Aragonnais, de la Saintonge et du Périgord.

La *race de Gascogne* est, après celle de Normandie, la plus grande de nos races françaises; sa couleur est ordinairement grise : le corps long, ventre mince, dos arrondi, peu de hanches, queue attachée bas, jarrets forts, tête volumineuse, cornes grosses et longues, fanon pendant, cuir fort.

Cette race, très-propre au travail, donne une viande presque aussi estimée que celle des races normandes; elle les surpasse peut-être par la bonté du suif.

Terminons cette énumération par quelques détails sur les bœufs presque sauvages qui peuplent le delta du Rhône.

Une grande épizootie détruisit, il y a un siècle, à peu près la plus grande partie des bœufs sauvages de la Camargue, dont le nombre s'élevait à environ 15,000 : on fit venir alors une colonie de bœufs de Salers pour repeupler le pays, et ce sont les descendants de ces bêtes de montagne que l'on trouve aujourd'hui dans les marais du Rhône.

« *Les bêtes bovines de la Camargue*, dit M. de la Tour d'Aigues, n'entrent jamais dans des étables; des gardiens à cheval les rassemblent, les mènent aux champs pour labourer, et les en ramènent de la même manière en troupes. S'il survient, par hasard, de la neige et de grands froids, on les conduit dans de grandes cours appelées *buaux*, à portée des marais; ces cours sont fermées de fagots soutenus par des pieux arrangés en forme de murailles; là on leur donne un peu de foin Les vaches destinées à renouveler les troupeaux sont aussi libres que les bœufs, mais on les garde séparément. Les hommes qui ont ce soin sont aussi à cheval : à mesure qu'elles vêlent, on conduit les veaux dans un endroit sec prés des marais, où l'on attache chacun d'eux à un piquet. Quand les mères sont incommodées de leur lait ou pressentent que leurs veaux ont besoin, elles viennent d'elles-mêmes leur donner à teter, puis s'en retournent au marais.

« Tous ces animaux sont dangereux, les vaches comme les bœufs, surtout dans la partie méridionale de la Camargue, où ils ne sont point habitués à voir du monde.

« Leurs gardiens doivent déployer beaucoup de force, de courage et d'adresse, surtout dans trois circonstances : 1° lorsque l'on doit leur imprimer la marque du maître; 2° lorsque l'on veut les dompter et les mettre à la charrue pour la première fois; 3° lorsqu'on les conduit à la boucherie. Néanmoins on tient beaucoup à ces animaux, dont tous les produits peuvent être considérés comme un profit net. »

Quelque étonnante que puisse paraître à nos lecteurs l'existence d'animaux demi-sauvages, au XIXe siècle, sur le territoire français, nous devons ajouter qu'il existe sur d'autres parties du royaume des troupes entièrement sauvages de chevaux; et, chose bien plus surprenante encore, des troupes de buffles qui se sont perpétués dans les marais des Landes, malgré tous les efforts que l'on a faits pour les détruire. (*Voy.* BUFFLE.)

Les bœufs de la Camargue sont une preuve remarquable de l'influence du climat sur les animaux. Ces bêtes qui avaient, dans l'origine, tous les caractères des bœufs de montagne, la grande taille, la tête carrée, l'encolure épaisse, le cuir souple, etc., se sont modifiées, et ont pris le type des bœufs de plaine. Leur taille s'est rapetissée; la tête s'est allongée; le mufle s'est rétréci; les cornes, se rapprochant par la pointe, ont formé un arc; l'encolure s'est amincie; le ventre est devenu moins volumineux. La liberté, la privation des soins de l'homme ont aussi produit des modifications dignes d'être notées par l'observateur : ces bœufs, si lourds et si lents, de Salers, sont devenus vifs et lestes dans la Camargue; on les voit souvent faire de longues traites au grand trot avec plus de vitesse qu'un cheval; leur peau, exposée aux piqûres des myriades d'insectes qui pullulent dans les marais, est devenue épaisse et insensible; leur chair a perdu toutes ses qualités mangeables, etc.

L'Angleterre possède aussi des bœufs à l'état sauvage. Ces animaux sont conservés en troupes, dans les vastes domaines clos de quelques grands seigneurs qui les laissent entièrement libres et abandonnés à eux-mêmes plus encore que les bœufs de la Camargue, car on ne cherche jamais à les dompter; lorsque l'on veut en diminuer le nombre, on les abat à coups de fusil comme des bêtes fauves.

C'est dans le parc de Chillingham, appartenant au comte de Tankerville, que l'on trouve la plus belle troupe de bœufs sauvages de la *race blanche* des forêts. « Cette troupe, dit David Low, dans son *Histoire des animaux domestiques*, écrite en 1840, cette troupe se compose aujourd'hui d'environ 80 animaux, dont 25 taureaux, 40 vaches et 15 taurillons. Les cils, les pieds et l'extrémité des cornes sont noirs, le mufle brun; l'intérieur et une portion des oreilles sont d'un brun rougeâtre; tout le reste de l'animal est blanc. Les taureaux ont un rudiment de crinière sur la nuque : ils sont très-sauvages et farouches; aussi fuient-ils bien loin à l'approche du danger. » Lord Tankerville a fait connaître leur manière de fuir qui est très-caractéristique. Comme toutes les bêtes fauves, ces bœufs savent avec beaucoup d'adresse placer les inégalités du terrain entre eux et les chasseurs : d'abord ils fuient d'un galop modéré; puis, aussitôt qu'ils se croient dérobés aux regards, ils prennent le galop et conservent si bien l'avantage des inégalités du terrain, qu'ils parviennent souvent à traverser ainsi, tous ensemble, le parc entier, sans qu'on puisse les apercevoir.

La présence de l'homme leur est odieuse, et, quand une personne seule se présente à eux, ils l'attaquent et la poursuivent avec une obstination implacable.

On cite des chasseurs, poursuivis par un seul taureau, qui n'ont pu échapper à la mort qu'en se réfugiant sur des arbres : l'un d'entre eux, attaqué ainsi le soir, fut assez heureux pour gagner un arbre, mais il y fut surveillé toute la nuit par son implacable ennemi, qui ne le quitta pas d'un instant, et il ne fut délivré que le lendemain matin par plusieurs personnes qui passaient dans le bois.

Les vaches mettent bas dans des endroits isolés, où elles cachent leurs veaux dans de grandes herbes; elles viennent plusieurs fois par jour les allaiter dans cette retraite, à des heures fixes.

Le veau lui-même naît avec la crainte instinctive de l'homme; si on le surprend, il se jette à terre en tremblant de tous ses membres et en témoignant une vive frayeur.

On dit que, quand un animal du troupeau se trouve blessé dangereusement, ou accablé de vieillesse, les autres se jettent sur lui et le détruisent.

Les bêtes bovines sauvages des parcs anglais, lorsqu'elles sont prises très-jeunes et élevées en domesticité, donnent lieu d'observer un ordre de phénomènes exactement inverses de ceux que nous avons signalés dans les troupeaux de la Camargue : leur caractère sauvage s'adoucit et se transforme entièrement à la seconde génération; leurs formes se modifient aussi très-rapidement pour s'approprier à la nature des localités dans lesquelles on les transporte.

Parmi les races domestiques, nous appellerons l'attention sur la *race du Kercy*, comté montagneux de l'Irlande, remarquable par

sa pauvreté, l'humidité de son climat et sa position à l'extrémité la plus occidentale de l'Europe.

Le bétail des montagnes du Kercy est ordinairement noir, avec un sillon blanc le long de l'échine; ses cornes sont fines, longues et dirigées en haut vers la pointe; la peau est souple et moelleuse, et d'un beau ton orangé qui se laisse voir dans la région des yeux, du mufle et des oreilles. Quoique leur taille soit petite, leur conformation est bonne.

Ces animaux s'entretiennent avec la plus pauvre nourriture, grandissent et s'engraissent admirablement, dès qu'on leur fournit un régime substantiel et abondant; la chair est excellente; le suif est abondant.

« Mais ce qui fait la valeur réelle de la race du Kercy, dit David Low, c'est la qualité des femelles comme vaches laitières : proportionnellement à sa taille, la vache du Kercy est égale ou supérieure à telles vaches que ce soit des Iles Britanniques. La grande quantité de lait donnée par un animal si petit l'a mis en grande estime chez les villageois et les pauvres tenanciers de l'Irlande. On la nomme la vache du pauvre, et elle mérite ce nom par son aptitude à subsister avec la chétive nourriture que celui-ci a grand'peine à lui procurer. »

Nous ne pousserons pas plus loin cette description des races; nous aurons l'occasion d'y revenir en traitant du *croisement*, de la *multiplication*, de l'*engraissement*, de la *laiterie*, etc

Toutefois, nous ne pouvons terminer sans rappeler à nos lecteurs qu'il n'y a point, dans la pratique, de race absolument bonne ni de race absolument mauvaise. La meilleure race est celle qui donne le produit net le plus élevé dans des circonstances déterminées : on doit donc toujours choisir une race appropriée par sa nature à une certaine localité, ou, en d'autres termes, ce sont les éléments agricoles d'une localié qui doivent servir à fixer le choix d'un cultivateur pour une race plutôt que pour une autre. Si l'on ne se conforme pas à ce principe, on ne peut espérer aucun succès; tous ceux qui s'en sont écartés n'ont éprouvé que des déceptions, et, presque toujours, ont payé fort cher leurs tentatives d'amélioration. E. L.

BOXEURS. — L'art de boxer est une espèce de pugilat faisant pour ainsi dire partie intégrante du caractère national anglais, et offrant des règles ainsi que des usages dont l'observation rigoureuse est regardée comme sacrée par les individus que leurs mœurs ou leur position dans un rang inférieur de la société portent plus spécialement à se faire justice eux-mêmes. Sous ce point de vue, *l'art de boxer* peut donc être mis sur la même ligne que *l'art de tirer la savate*, autre genre de pugilat fort en honneur parmi la populace de la plupart des grandes villes de France. Mais une dissemblance énorme apparait entre les deux arts aussitôt que l'on vient à comparer, dans l'un et l'autre pays, la position sociale des personnes qui les protégent et la considération plus ou moins grande dont sont environnés les individus qui les pratiquent. Encore bien, en effet, que depuis quelques années certains *dandys* parisiens aient essayé d'établir en principe que les leçons de savate ne sont pas moins nécessaires au complément d'une éducation à la mode que celles d'escrime ou même de danse, et quoiqu'il y ait encore en ce moment à Paris tel maître de savate qui ne va qu'en élégant cabriolet donner ses leçons, payées quatre ou cinq fois plus cher que celles d'un maître de littérature ou de philosophie, nous doutons qu'un tel professeur arrive jamais, parmi nous, à devenir un personnage d'une assez haute importance pour que nos grands seigneurs en fassent leur commensal et que les journaux de toutes les couleurs entretiennent le public de ses faits et gestes, annonçant, avec grande pompe, et à l'avance, une de ses séances académiques. Telle est pourtant, de l'autre côté de la Manche, la position exceptionnelle à laquelle a droit de prétendre un boxeur de quelque talent. S'il est adroit, s'il se porte bien, s'il est heureux, il ne tarde pas à compter des admirateurs aussi fanatiques et aussi dévoués que pourrait en ambitionner, en Italie, tel *maestro* ou tel chanteur. Chez nos voisins d'outre-mer, en un mot, le grand boxeur égale, pour la considération, l'artiste le plus distingué. Cette anomalie, si incompréhensible au premier abord, s'explique jusqu'à un certain point. La passion du jeu étant portée au plus haut degré dans le caractère anglais, il arrive toujours que les paris s'engagent, de part et d'autre, sur les chances de succès plus ou moins grandes de l'athlète en faveur, et des sommes considérables sont perdues ou gagnées par ses admirateurs, selon qu'il sort ou non victorieux de la lutte. Mais, hâtons-nous de le dire, on

ne saurait trop flétrir, à notre avis, cet usage barbare, que repoussent également la raison et la philosophie, puisque son moindre inconvénient est d'entretenir dans les masses une froide insensibilité pour les souffrances les plus aiguës, en habituant le peuple à voir le sang couler sans émotion. En vain les lois anglaises défendent-elles expressément les combats de cette nature; tous les jours elles sont éludées, parce que l'esprit national, rendu plus fort qu'elles par une longue habitude, ne peut s'habituer à leur obéir. En outre, la certitude de l'impunité vient perpétuer l'abus. Le ministère public ne peut, en effet, dans la Grande-Bretagne, ni poursuivre, ni connaître légalement d'un délit s'il n'y a dénonciation expresse et préalable, signée par un certain nombre de personnes recommandables. Aussi les feuilles publiques annoncent-elles journellement que tel jour, à tel endroit et à telle heure, il doit y avoir assaut entre deux boxeurs célèbres, et jamais la police n'intervient pour empêcher cette violation scandaleuse des lois, parce que, de mémoire d'homme, le cas de dénonciation n'a point eu lieu. Bien plus, c'est que des seigneurs, l'élite de la nation, élèvent chez eux des hommes qu'ils destinent à ces sortes de combats, et tout ce que Londres offre de brillant en hommes y assiste; souvent même des *gentlemen* à cheval font 15 et 20 lieues, afin d'assister à ce spectacle, qui, pour eux, va de pair avec les courses de chevaux, et l'homme sérieux, aussi bien que le petit-maître, poussent des cris de joie lorsqu'un coup bien asséné fait jaillir le sang, en argot de boxeur, du *clairet* (nom du vin de Bordeaux). Du reste, indépendamment des champions de profession, l'art de boxer s'apprend, en Angleterre, comme chez nous l'escrime, et les personnes les plus distinguées, d'ailleurs, sont capables de le pratiquer avec succès. J'ai vu, dans une rue de Londres, la voiture d'un membre du parlement arrêtée par un homme du peuple qui, légèrement froissé par une des roues, faisait le moulinet, pour provoquer le cocher, lorsque le maître, acceptant lui-même le défi, mit, en deux ou trois coups seulement, son adversaire hors de combat.

L'art de boxer, avons-nous dit, a ses règles et ses principes. Le point important est de se tenir constamment couvert, avec un avant-bras en demi-flexion, tandis que l'on porte *d'estoc*, à son adversaire, de vigoureux coups de poing à la figure et surtout à la poitrine. Une règle, dont l'inobservation est pour ainsi dire sans exemple, consiste à ne jamais frapper l'adversaire qu'un coup a jeté à terre.

Un boxeur de profession est un homme de 18 ans au moins et de 40 au plus; il entre dans l'arène nu jusqu'à l'ombilic; ses mains sont fermées, mais non armées. Une fois en présence de son antagoniste, il attend un signal convenu pour commencer le combat. Si l'un des deux se trouve soit étourdi, soit renversé par la violence de l'assaut, on lui accorde une minute de répit, durant laquelle il peut se relever et recommencer la lutte; mais, ce court espace de temps une fois écoulé, la victoire est gagnée. Des boxeurs ordinaires s'arrêtent ainsi jusqu'à trente et quarante fois dans un combat d'une heure et demie. Il y a quinze ans à peu près, dans une lutte entre deux célèbres champions, et qui se prolongea quatre heures quarante-cinq minutes, l'un d'eux tomba étourdi cent quatre-vingt-seize fois. Du reste, la durée de ces combats est très-variable : depuis quelques minutes seulement jusqu'à cinq et six heures. On conçoit facilement que des blessures graves et même la mort puissent en résulter; mais ce sont là des circonstances excessivement rares, et le plus souvent, chose surprenante, il ne reste plus, au bout de quelques jours, aucune trace de ces coups, si terribles en apparence : on peut même dire, sans aucune exagération, qu'en général les combats des boxeurs ne compromettent pas plus leur vie, et même leur santé, qu'une foule de professions qui sont loin d'être regardées comme dangereuses. Une force prodigieuse, une adresse singulière, une insensibilité aux coups passant toute croyance, et en même temps une parfaite santé, tels sont les phénomènes que présente cette classe d'hommes fort différents des autres assurément. Mais de quelle façon sont-ils arrivés à se modifier de la sorte? Voilà, pour nous, la question la plus importante dans cette matière. Serait-ce par l'habitude même des combats, ainsi qu'on le répète généralement dans le monde ? Au premier abord, on serait tenté de le croire, et chacun sait que le corps s'endurcit aux coups ainsi qu'à la fatigue. Mais les débutants qui s'essayent pour la première fois à ce pugilat ressemblent, sous ce rapport, aux sujets vieillis pour ainsi dire dans la pratique. C'est donc par des prépa-

rations préalables, par une éducation spéciale, par le régime, en un mot, que ces hommes arrivent pour ainsi dire à se faire un nouveau corps et de nouveaux organes. Ce régime spécial a reçu le nom générique d'*entraînement*, et, dans le vocabulaire des boxeurs, porte celui de *condition*. Ce n'est pas dans un ouvrage de la nature de celui-ci qu'il est possible d'entrer dans le détail des circonstances diverses dont ce régime se compose : indiquons seulement les effets les plus notables qu'il produit sur l'organisme, en les accompagnant des explications physiologiques qui peuvent les faire mieux comprendre.

Avant d'entrer en *condition*, un boxeur pesait, par exemple, 128 livres; au bout de quelques jours, il n'en pèse plus que 120; peu de temps après, il en pèse de nouveau 128, quelquefois plus, quelquefois moins, suivant l'organisation. Mais ses membres ont singulièrement augmenté de volume; les muscles sont devenus durs, saillants, élastiques au toucher, et se contractent, avec une force vraiment extraordinaire, sous l'influence du choc électrique; l'abdomen est effacé; la poitrine, saillante en avant; la respiration, ample, profonde et capable de longs efforts; l'enveloppe extérieure elle-même est devenue très-ferme, mais lisse, nettoyée de toute éruption pustuleuse ou squammeuse, fort transparente. Cette dernière condition est regardée comme de la plus grande importance, et, placée devant une bougie allumée, la main d'un homme convenablement préparé doit être pour ainsi dire diaphane et rosée. L'uniformité de coloration est également un point auquel on tient beaucoup, la moindre différence, sous ce rapport, étant l'indice d'une irrégularité dans la circulation. On veut encore que les portions de peau recouvrant la région axillaire et les côtés de la poitrine ne tremblotent pas durant les mouvements des bras, et paraissent, au contraire, parfaitement adhérentes aux muscles sous-jacents. Cette fermeté dermoïde, ainsi que celle du tissu cellulaire sous-cutané, résultant l'une et l'autre de la résorption des liquides et de la graisse, doivent nécessairement s'opposer à la production des épanchements séreux ou sanguins qui succèdent d'ordinaire aux contusions. Citons, à cet égard, le fait du fameux boxeur Broughton, qui, en 1740, perdit, après seize ans de victoires éclatantes, la palme du pugilat, pour avoir, une seule fois, refusé de se soumettre à l'entraînement. Un coup porté sur le front donna lieu sur-le-champ à un gonflement tel, qu'il lui fut impossible d'ouvrir les yeux. Tout le monde connaît encore le combat mémorable qui, en 1811, eut lieu entre un nègre d'une stature colossale et d'une force herculéenne, contre un boxeur de force et de stature ordinaires, surchargé, de plus, d'un embonpoint excessif. Mais le premier refusa de se préparer; tandis que le second, pesant d'abord 188 livres, fut réduit, en trois mois, à 152. La victoire ne fut pas longtemps douteuse, le champion colossal étant bientôt forcé de se retirer par une tuméfaction considérable de la face.—Certains physiologistes assurent que l'entraînement donne plus de résistance aux os; de sorte qu'ils se trouvent rarement fracturés dans les combats de cette nature. Mais il nous semble plus probable, avec M. le professeur Hippolyte Royer-Collard, auquel nous empruntons la plupart de ces détails, que ces organes se trouvent alors bien plutôt protégés, au contraire, par le volume, l'élasticité et la dureté des masses musculaires. Il paraît à peu près certain, d'un autre côté, que cette gymnastique athlétique diminue considérablement la sensibilité; ce qui s'explique aisément, du reste, puisque cette faculté se montre, d'ordinaire, en raison inverse du développement de l'appareil locomoteur. Si, toutefois, le corps se fortifie de la sorte contre la douleur, il ne faut pas croire que les sens y perdent en rien de leur activité : les individus soumis à ce régime prétendent tous, au contraire, que leur vue devient plus nette, leur ouïe plus fine et leur esprit plus dégagé. Un sentiment général de bien-être et de confiance en soi-même étant le résultat de cette transformation, l'entraînement agirait aussi bien sur le moral que sur le physique de l'homme. Ajoutons encore que les boxeurs dont la vie est sobre et régulière sont, le plus ordinairement, remarquables par une longévité tout exceptionnelle.

Quant au régime diététique, qui dure plus ou moins longtemps, selon l'état de l'individu soumis à l'entraînement, il se compose de deux opérations distinctes et successives. D'abord débarrasser le corps de la graisse et du superflu de liquides abreuvant le tissu cellulaire, but auquel on arrive par les purgatifs, les sueurs et la diète. Ainsi le sujet

sera purgé cinq ou six fois à deux jours d'intervalle pour être soumis les autres jours à l'ensemble des moyens les plus énergiquement sudorifiques, tels que bains de vapeur, boissons chaudes aromatiques et stimulantes, tandis qu'on l'entoure et le surcharge de couvertures de laine, à la sortie desquelles il se trouve soumis à des frictions générales ainsi qu'au massage des membres, joints aux mouvements répétés des articulations. Mais, si l'on se bornait à cette opération première, il est évident que l'on arriverait promptement à spolier de toutes ses forces l'homme le mieux portant. Aussi passe-t-on bientôt à la seconde partie du régime, ayant pour but de développer les muscles et d'imprimer plus d'énergie aux fonctions nutritives, ce qui s'obtient par un exercice graduel et régulier entrant en combinaison avec un système convenable d'alimentation, composé surtout d'éléments qui, sous un petit volume, fournissent aux organes des matériaux essentiellement réparateurs ; c'est-à-dire, en définitive, qu'après avoir évacué les parties inutiles, on reporte, durant quelque temps, le mouvement nutritif sur les muscles, ne s'occupant plus, pour ainsi dire, que d'eux seuls. Les dispositions morales, enfin, sont aussi l'objet d'un soin tout particulier : l'homme que l'on entraîne, par exemple, est constamment accompagné de son directeur, qui s'occupe de l'amuser par des histoires gaies et plaisantes, d'écarter de lui toutes les circonstances pouvant susciter de l'impatience ou de la colère. En un mot, on lui apprend le sang-froid, le courage, l'égalité d'âme, qualités que l'expérience nous démontre chaque jour être d'une aussi grande importance, dans un combat, que la force musculaire elle-même. Il y a, sous ce rapport, en Angleterre, des *entraîneurs* tout aussi fameux que leurs élèves eux-mêmes. — Ces courtes explications suffiront, nous l'espérons, pour faire comprendre aux personnes du monde ce que c'est qu'un boxeur de profession et par quels moyens il peut obtenir le but qu'il se propose. Rien, comme on le voit, de plus simple qu'un tel régime; ajoutons, encore, rien de plus physiologique. N'est-ce pas exactement l'application de cette fameuse règle cyclique des méthodistes, rapportée par Cœlius Aurelianus : retrancher les mauvaises chairs et en faire de neuves, plus fermes et plus saines? Étonnons-nous de ce que les médecins n'aient pas généralement mieux su mettre à profit, dans leur art, toutes les ressources que peut leur fournir un régime analogue, appliqué rationnellement aux divers cas spéciaux. LEPECQ DE LA CLOTURE.

BOYAUX DE COMMUNICATION *(fort.)*, tranchées qui servent à communiquer d'un parallèle à l'autre et conduisent aux divers établissements des corps de siége; ils sont construits en zigzag, mettent la troupe à l'abri des feux de l'ennemi; ils ont communément 3 pieds de profondeur, 6 de base et 11 d'ouverture. Le déblai forme un parapet de 3 pieds de haut.

BOYER (ALEXIS, baron), né, de parents pauvres, à Uzerche (Corrèze), le 27 mars 1757, vint à Paris à l'âge de 19 ans pour s'y livrer à l'étude de la médecine ; sans ressource d'argent, et même sans l'éducation première que réclament les travaux de l'étudiant, il dut être, comme il se plaisait plus tard à le raconter, en butte à de dures privations ; mais il sut les supporter toutes. Le fameux Desault était alors professeur d'anatomie : par son zèle et son activité, le jeune élève sut s'en faire remarquer, et, en 1784, ayant obtenu le premier prix de l'école pratique, il fut désigné pour partager avec son maître l'enseignement de l'anatomie, auquel il joignit bientôt celui de la physiologie et de la chirurgie; de plus, quelques ouvrages élémentaires qu'il fit paraître alors contribuèrent à propager son nom et à augmenter le nombre de ses élèves. On pouvait même en ce moment prévoir quelle serait sa carrière, car un concours s'étant ouvert, il fut reçu, à l'âge de 27 ans, *chirurgien gagnant maîtrise*, à l'hôpital de la Charité, où il devint bientôt *chirurgien en chef adjoint*, titre qu'il garda toute sa vie.

Après la mort de Desault, c'est Boyer qui le remplaça, et personne ne pouvait mieux occuper la chaire de l'habile professeur que l'homme aux leçons duquel se sont formés les grands chirurgiens de notre époque. — A la création de l'école de santé, c'est le docteur Boyer qu'on nomma professeur de *médecine opératoire ;* mais, peu de temps après, il préféra la chaire de *clinique externe*, qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qu'il sut rendre si intéressante et si utile.

En décorant Boyer du titre de baron, l'empereur le nomma son premier chirurgien, et c'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne, où

il reçut la croix de la Légion d'honneur. De retour à Paris en 1808, il n'en sortit plus et redevint l'homme de la science et de l'enseignement. — Le 9 novembre 1815, il fut nommé membre d'une commission destinée à rendre compte de l'état d'enseignement médical en France, et plus tard, quand Deschamps fut devenu impotent, il fut appelé par l'Institut pour le remplacer, mais il ne voulut accepter que le titre honorifique, tant que vécut le titulaire. — En 1822 et en 1830, la faculté de médecine élimina de son sein plusieurs membres; pour Boyer, il fut maintenu à son poste, entouré des égards et du respect que lui avait acquis sa réputation de savant et d'honnête homme.

Les ouvrages du baron Boyer sont :

1° (1791), un mémoire fort remarquable adressé à l'Académie royale de chirurgie, sur cette question : « Déterminer la meilleure « forme des aiguilles propres à la réunion des « plaies, à la ligature des vaisseaux et à la « manière de s'en servir; » 2° un *Traité complet d'anatomie* (1797), 4 vol. in-8°, ouvrage qui est à sa 4e édition, et qu'on lit encore aujourd'hui malgré les progrès de la science; 3° un *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent* (1814-1822), 11 vol. in-8° : — c'est une véritable encyclopédie chirurgicale qui sera pendant longtemps l'arsenal où puiseront tous les praticiens, même les plus habiles ; 4° plusieurs articles consignés dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales;* 5° enfin une série de leçons sur les *maladies des os*, recueillies et publiées en 1803 par Richerand.

Le baron Boyer épousa la fille d'honnêtes artisans qui l'avaient aidé pendant ses années de misère ; il termina sa longue et brillante carrière à Paris, en 1833, après avoir exigé qu'on ne prononçât pas son éloge sur sa tombe, comme c'est l'usage à la mort d'un professeur de l'école. E. Nardin.

BOYLE (Robert), célèbre philosophe anglais, de la famille des comtes de Cork et d'Orrery, né à Lismore, en Irlande, le 25 janvier 1626, mort à Londres le 30 décembre 1691. Il montra, dès sa jeunesse, un goût fort décidé pour les sciences, et, devenu libre de ses actions, s'adonna d'une manière toute spéciale à leur étude, mais plus particulièrement à celle de la physique et de la chimie, fut bientôt l'un des premiers membres de cette réunion de savants, connue d'abord sous le nom de *collége philosophique* (1645), puis appelée *société des invisibles*, et qui, plus tard, devint le noyau de la *société royale de Londres*, constituée par Charles II. Boyle, dans ses travaux philosophiques, fit toujours preuve d'un esprit solide et méthodique, repoussant toute conjecture non appuyée sur des faits, et parmi ces derniers n'admettant comme certains que ceux vérifiés par l'expérience. Il avait pourtant reçu de la nature une imagination des plus vives et des plus mobiles, portée surtout aux idées fantastiques ; mais, chose fort remarquable, la même plume qui, dans les écrits sur les sciences, n'employa jamais qu'une diction simple et précise, semble, dans les ouvrages d'un autre genre, affecter les tournures ingénieuses et les phrases recherchées. Boyle s'éleva constamment contre la doctrine d'Aristote, encore enseignée de son temps dans les écoles, et convaincu, comme Bacon, de l'indispensable nécessité des faits pour s'élever à la découverte de la vérité, ne voulut pas même connaître les ouvrages de Descartes, faisant alors beaucoup de bruit, dans la crainte d'y puiser plus d'imagination que d'observation, et des hypothèses séduisantes plutôt que des faits. Également ennemi de tous les systèmes, il devait nécessairement attaquer la doctrine des chimistes du temps, n'admettant comme principes essentiels des corps que trois éléments, le sel, le soufre et le mercure ; mais, tombant lui-même dans une autre erreur, la matière n'eut à ses yeux que des propriétés mécaniques, se montrant d'ailleurs toujours identique, indifférente à tout et capable de toutes les formes dont les combinaisons diverses auraient constitué l'universalité des corps; erreur partagée, du reste, par Newton, et reposant sur un fait positif, mais seulement mal interprété. Boyle, ayant tenu longtemps, à feu égal, dans un creuset, de l'eau qui ne laissa qu'un résidu terreux, en conclut, dans l'ignorance du phénomène de la vaporisation, qu'elle s'était changée en terre.—On lui doit le perfectionnement de la machine pneumatique découverte par Otto de Guéricke, et une foule d'expériences dont sont résultés bon nombre de faits bien constatés qui, plus tard, ont amené le renversement de beaucoup d'erreurs, et conduit à des vérités plus générales. N'est-ce pas de lui, par exemple, que la science tient la première notion de l'absorption de l'air dans les calcinations et la combustion, de l'augmentation des poids des

chaux métalliques, attribuant toutefois cette augmentation à la fixation du feu? la pondérabilité du calorique en devint une conséquence forcée; mais il établit, avec raison, que l'air calciné devient impropre à la respiration, et l'on trouve, dans ses écrits, la notion positive, quoique imparfaite, du gaz produit par la fermentation (acide carbonique), des propriétés du gaz inflammable (hydrogène carboné): en total, si Boyle a droit au souvenir de la postérité, ce n'est donc pas qu'il ait doté la science d'importantes découvertes; l'histoire de ses travaux est même trop souvent celle de ses erreurs; mais tel sera toujours le privilége du génie, guidé par l'esprit philosophique, que ses erreurs mêmes deviennent encore un progrès. Boyle, par exemple, se trompait dans ses déductions, parce que la science était alors sans antécédents qui pussent le guider dans l'interprétation de ses expériences; mais en faisant, par l'ascendant de son génie, adopter une opinion nouvelle, il détruisait d'absurdes préjugés; en disciplinant son siècle à suivre avec rigueur la voie expérimentale, il assurait dans l'avenir le triomphe de la vérité. Sa véritable gloire est donc d'avoir été le continuateur de l'illustre chancelier de Vérulam.

Mais l'on ne connaîtrait que bien imparfaitement Robert Boyle, si l'on ne savait qu'il mit autant d'ardeur à rechercher la vérité en matière de religion qu'en fait de science. Cette double tendance, si peu commune dans une même personne, tenait à la rare combinaison d'un esprit juste et méthodique, avec une imagination vive et inquiète. Tourmenté de doutes cruels sur les dogmes de la religion chrétienne et trop philosophe pour les admettre sans examen, il résolut de remonter aux sources, et dans ce but étudia les langues orientales, principalement l'hébreu. Le résultat de ses travaux fut une conviction qui se manifesta par un grand nombre d'écrits sur la morale religieuse, et d'actes d'une haute bienfaisance, attestant la générosité de son caractère aussi bien que la ferveur de son zèle. Citons entre autres la fondation de leçons publiques pour le développement des preuves de la religion chrétienne, des dons considérables pour les missions évangéliques dans les Indes, la traduction et l'impression en plusieurs langues, et à ses frais, de la Bible et des Evangiles. Aussi jouit-il pendant sa vie de la plus haute considération relevée encore par sa rare modestie et son désintéressement personnel. — Ses ouvrages, tous écrits en anglais et dont le Moreri de 1759 donne les détails, ont été recueillis par Birel, en 5 vol in-folio., Lond. 1744, avec la vie de l'auteur. On estime davantage l'édition de 1772, 6 vol. in-4°. Dès 1730, le docteur Shaw en avait donné un abrégé en 3 vol. in-4°. Citons entre autres, 1° *Nouvelles expériences physico-mécaniques sur le ressort de l'air;* 2° *Considérations sur l'utilité de la physique expérimentale;* 3° *Histoire générale de l'air;* 4° *Expériences et observations sur le froid, les couleurs, les cristaux, la respiration, la salure de la mer, les exhalaisons, la flamme, le vif-argent* (dans plusieurs traités séparés); 5° *le Chimiste sceptique;* 6° *le Chrétien naturaliste;* 7° *Considérations pour concilier la raison et la religion;* 8° *Discours sur la profonde vénération que l'esprit humain doit à Dieu;* 9° *Recueil d'écrits sur l'excellence de la théologie comparée à la philosophie naturelle*, etc.; mais on ne lit plus guère, parmi les écrits de ce dernier genre, que son *vertueux Chrétien*, un *Essai sur l'Ecriture sainte;* une *Dissertation sur les Miracles* et un *Discours contre l'habitude des jurements*. Citons encore un *Discours contre la fausse modestie*, et un petit ouvrage moitié mystique et moitié romanesque, intitulé, *l'Amour séraphique*. Presque tous les écrits de physique et de chimie ont été traduits en latin et réunis en 6 vol. in-4°, Genève, 1680. LEPECQ DE LA CLOTURE.

BOZE (CLAUDE GROS DE), avocat, né à Lyon, en 1680, se livra à l'étude des antiquités et mérita de devenir élève, pensionnaire, puis, en 1706, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. A la mort de Fénélon, il obtint sa place à l'Académie française, et, le 24 juillet 1719, il harangua le roi, qui, par extraordinaire, avait voulu assister a la séance de l'Académie des inscriptions. Il se démit, en 1742, de sa place de secrétaire et mourut en 1753. Boze s'était surtout occupé de médailles, et son cabinet, qu'il ne put garder, était un des plus beaux de son temps. Il rédigea et publia les quinze premiers volumes des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, qu'il enrichit d'éloges reproduits, en 1740, avec une *Histoire de l'Académie*, 3 vol. in-12. L'abbé Goujet aida Boze dans ce travail, mais tous les éloges sont de ce dernier, à l'exception des six premiers; ils n'ont rien de bien remarquable qu'une tournure simple et élégante. Les principaux mémoires insérés par

lui dans la collection de son académie sont une *Histoire de Tetricus, éclaircie par les médailles*, et une *Dissertation sur les rois du Bosphore Cimmérien*. Il a publié, en outre, *Explication d'une inscription trouvée à Lyon*, *Traité du jubilé des Juifs*, une nouvelle édition complète des *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, et quelques pamphlets : le *Journal des savants*, et l'*Histoire métallique de Louis XV*, ont aussi profité des travaux de Claude de Boze.

BRABANT. Le Brabant, qui faisait autrefois partie du royaume des Pays-Bas et aujourd'hui du royaume de Belgique, portait le titre de duché; il est comme une île entourée de rivières. Cette province a, en effet, la Meuse à l'orient et au nord; au sud, le Demer qui la traverse en partie, et l'Escaut à l'ouest avec l'Océan, du côté de Breda et de Berg-op-Zoom. Le Brabant est borné au nord par la Meuse, qui le séparait du comté de Hollande, et puis à l'est du duché de Gueldre; à l'est par le même duché et l'évêché de Liége; au sud par les comtés de Namur et de Hainaut, et à l'ouest par la Flandre et la Zélande. Son étendue, du sud au nord, est d'environ 110 kilomètres (27 lieues 1/2), et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, de 100 kilomètres (25 lieues). Une partie de la province de Brabant appartenait à la maison d'Autriche, et l'autre partie aux Provinces-Unies : aussi la divisait-on en Brabant autrichien compris entre les provinces d'Anvers, de Limbourg, de Liége, de Namur, de Hainaut et de Flandre orientale, ayant Bruxelles pour capitale; et en Brabant hollandais, entre les provinces du Bas-Rhin, de Limbourg, d'Anvers et de Zélande, dont la capitale était Bois-le-Duc.

La rivière de Demer parcourt une partie de la province du Brabant, et y reçoit les eaux de la Ghète, de la Dyle, de la Senne et des Deux-Nèthes : après cette réunion, elle prend le nom de Rupel et se perd dans l'Escaut, qui, à l'est, limite aussi le Brabant. Les rivières principales sont la Meuse, l'Escaut et l'Aa.

Après la domination romaine, le duché de Brabant appartint aux Francs, nation remuante et belliqueuse qui habitait une partie de l'ancienne Germanie, et dont de nombreuses migrations avaient, sous la conduite de l'un de leurs chefs appelé Pharamond, traversé le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Divers auteurs croient qu'Anchise ou Anchisise, père de Pepin d'Héristhall, fut seigneur de Brabant. Charlemagne et ses enfants furent maîtres de ce pays jusqu'à ce qu'Othon, fils du prince Charles de France, duc de la basse Lorraine, étant mort en 1004, sans avoir été marié, le Brabant devint le partage de Gerberge, seconde fille de ce même Charles de France et de sa première épouse *Bonne* d'Ardenne, mariée à Lambert Ier, comte de Mons et de Louvain, qui est la tige des ducs de Brabant et de Lorraine, car ces seigneurs ne prenaient auparavant que le titre de comtes.

La race des ducs de Brabant se trouvant ainsi éteinte, Philippe III, dit le *Bon*, duc de Bourgogne, recueillit leur succession et laissa le duché de Brabant à son fils Charles le *Téméraire*, père de Marie de Bourgogne, qui le porta dans la maison d'Autriche par son mariage avec l'archiduc *Maximilien*, depuis empereur. Le Brabant passa ensuite au petit-fils de *Maximilien*, l'empereur Charles-Quint, et après celui-ci, avec tous les Pays-Bas, à Philippe II, roi d'Espagne et des Indes. Au XVIIe siècle, la république des Provinces-Unies s'empara de la partie septentrionale du Brabant, dont le traité de Westphalie lui garantit la possession. L'archiduc *Charles*, qui devint plus tard empereur sous le nom de Charles VI, se rendit maître, en 1706, après la fameuse bataille de Rammilies, de la portion du Brabant qui, jusqu'en 1797, appartint à la maison d'Autriche. A cette époque, le traité de Campo-Formio le céda à la France, et celui de Lunéville, en 1805, lui en confirma la possession. Sous l'empire, il forma deux départements, ceux de la Dyle et des Deux-Nèthes, passa ensuite, en 1815, à la Hollande, jusqu'à ce qu'enfin, en 1830, le royaume de Belgique se trouva définitivement constitué.

Les villes principales du Brabant septentrional (province hollandaise) sont : Bois-le-Duc, appelée dans le pays *Hertogen-Bosch*, que des canaux divisent en neuf quartiers. Elle est commerçante, industrielle, et la patrie du géomètre Gravesende; — Breda, jolie cité environnée de fortifications importantes; — Berg-op-Zoom, entourée de marais qui en rendent l'accès difficile, et dont la garnison française soutint, en 1814, avec un courage héroïque, toutes les attaques des Anglais

Les villes principales du Brabant méridional ou Brabant proprement dit (province belge) sont : Bruxelles, dont la position sur le bord de la Senne est aussi belle que pittoresque. De belles places, des quartiers bien bâtis, un hôtel de ville remarquable, le palais de justice, la salle des états généraux, le palais du roi, un grand nombre d'établissements publics élevés dans l'intérêt des arts ou le soulagement de l'humanité, rappellent que cette ville est la capitale de la Belgique. — Anvers, que les Flamands appellent *Antwerpen*, grande cité ornée de beaux édifices dont les principaux sont la bourse, l'hôtel de ville et la cathédrale, dont le clocher est élevé de 466 pieds. Ses faubourgs sont magnifiques; son port, grand, vaste et commode, doit, en grande partie, son importance aux trésors que Napoléon y dépensa. En 1814, une garnison française y résista, avec autant de succès que de courage, aux attaques des Anglais, et, en 1831, les troupes françaises y entrèrent de nouveau. — Louvain, qui offre peu de monuments, mais dans les murs de laquelle est établi le collège philosophique où l'on instruit les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. — Malines, en flamand *Mechelen*, célèbre par ses dentelles. — Nivelle — Tirlemont. — Turnhout.

La population du Brabant septentrional est de 50,000 habitants environ, et celle du Brabant méridional d'à peu près 270,000 habitants.

La religion que l'on professe dans le Brabant proprement dit est la religion catholique romaine. En 1559, le pape Paul III créa l'archevêché de Malines et y attacha la primatie de la Gaule belgique. Les suffragants de Malines sont les évêques de Tournay, de Namur, de Gand, de Bruges, de Liége et de Bois-le-Duc.

Les états de Brabant étaient autrefois divisés en trois classes : la première comprenait les abbés d'Afflégem, de Saint-Bernard, de Vlierbeck, de Villers, de Grimberghe, de Geylissem, d'Everbode, de Tongerloo, de Dilegem et de Sainte-Gertrude; la deuxième classe comprenait l'abbé et le comte de Gembloux, qui avait le titre de premier gentilhomme, et tous les ducs, les princes, les comtes et les barons de la province; la troisième classe renfermait les bourgmestres et les pensionnaires des villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers. Les états s'assemblaient régulièrement, à Bruxelles, quatre fois par an, et élisaient quatre députés, savoir, deux nobles laïques et deux ecclésiastiques, lesquels se réunissaient tous les jours. Les députés ecclésiastiques conservaient leurs fonctions pendant six années, et les laïques durant quatre ans seulement. Aujourd'hui, la Belgique (ancien Brabant) possède, comme la France, une chambre de députés, nommée de la même manière.

Les manufactures de drap sont fort anciennes dans le Brabant. On voit que, dès 1337, le Brabant obtint du roi d'Angleterre, Édouard III, pour ses villes de Louvain, Malines et Bruxelles, la permission d'aller en Angleterre pour y acheter de la laine, à condition que chaque ville n'en achèterait pas plus à la fois qu'elle ne pourrait en mettre en œuvre dans six mois, ce qui serait attesté par des lettres du duc et par le serment de deux bourgeois de la ville qui enverrait faire les achats, et à condition encore que ladite laine ne serait mise en œuvre autre part que dans le Brabant. En 1317, les Brabançons avaient déjà obtenu, d'Édouard II, la permission de commercer librement, en Angleterre, avec leurs vaisseaux et leurs marchandises, et d'y jouir des privilèges ordinaires. Autant la France était, au commencement du XVe siècle, dans un état déplorable, autant le Brabant se trouvait florissant sous Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La Flandre avait ses beaux draps d'Ypres et de Courtrai en toutes couleurs, et beaucoup de manufactures de futaine et de toile; le Brabant possédait des foires fameuses où se rendaient des marchands de toutes les nations; les Anglais y vendaient plus que chez tous les autres peuples ensemble; ils y importaient beaucoup de draps, et en exportaient des épiceries, des quincailleries, etc. Les Irlandais y faisaient le commerce des peaux. Le Brabant et la Hollande avaient alors peu de marchandises qui fussent les leurs propres, si l'on en excepte la garance et le pastel pour la teinture, l'ail, l'oignon et le poisson salé. Les riches marchandises que les Anglais achetaient à ces foires y venaient, par terre, de la Bourgogne ou de Cologne.

Vers la fin du XVe siècle, les Pays-Bas, et surtout le Brabant et la Flandre, parvinrent à leur plus haut point de prospérité; leurs grandes manufactures de draps et de toiles eurent le plus beau succès; car, quoique les manufactures anglaises de laine eussent

privé, par leurs progrès, ces provinces des importatinns d'étoffes de laine qu'elles faisaient en Angleterre, elles en furent bien dédommagées en étendant leur commerce de draps et de toiles dans les autres parties de l'Europe, et, si ce n'eût été les taxes mises par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, pour soutenir les guerres avec la France et la Suisse, taxes que ses successeurs augmentèrent, ce pays serait resté longtemps le plus riche de l'Europe.

H. Fisquet (de Montpellier).

BRACCIO DI MONTONE (André), naquit à Pérouse, le 1er juillet de l'an 1368, de l'illustre famille de Fortebracci. — Braccio, ayant embrassé la carrière des armes à l'âge de 18 ans, passa successivement au service des divers princes de l'Italie, et développa bientôt les talents qui le firent considérer comme l'un des premiers généraux de son siècle. Lorsque Ladislas, roi de Naples, eut déclaré la guerre au pape et à la république de Florence, ce fut Braccio qu'il choisit pour commander ses armées. Mais après avoir profité des succès de son général, ce roi perfide chercha à le compromettre et à s'en débarrasser. C'est alors que Braccio accepta le commandement des armées florentines qu'on lui offrit. Cette nouvelle position lui fournit l'occasion de se venger de Ladislas, dont il arrêta la marche sur la Toscane, en 1409. C'est aussi à cette époque que, s'étant trouvé en rapport avec le pape Jean XXII, ce pontife, avant de partir pour le concile de Constance, où il fut déposé, le chargea de la défense du Bolonais contre le même Ladislas. Ce dernier étant mort, et l'Église se trouvant sans chef en ce moment, Braccio, après avoir traité avec les Bolonais, moyennant une forte contribution, dirigea les troupes dont il pouvait disposer à sa volonté, puisqu'elles étaient disponibles et sans engagement actuel, sur Pérouse, pour faire rentrer sa famille dans les prérogatives dont, en son absence, elle avait été dépouillée, après cette expédition, qui eut pour résultat de le faire déclarer chef et seigneur de sa ville natale. Braccio tenta aussi la conquête de Rome, dont il s'empara en 1417; mais les armées de la reine de Naples, Jeanne II, sous les ordres du célèbre Sforza, l'obligèrent à renoncer à ses projets et à évacuer cette ville. Sforza, que Braccio avait battu précédemment, et auquel il avait en outre enlevé plusieurs fiefs pendant sa captivité, était devenu son ennemi personnel, en sorte que ces deux grands rivaux tenaient, en quelque sorte, dans leurs mains les destinées de l'Italie, alors déchirée par les guerres dynastiques et par les guerres intestines des petites républiques entre elles.

Le pape Martin V, élu pape à Constance, en remplacement de Jean XXII, étant venu soumettre les États de l'Église qui s'étaient révoltés, prit à tâche de contrecarrer Braccio, qui avait été l'un des spoliateurs du patrimoine pontifical; en conséquence, il lui opposa Sforza, qui fut défait à Viterbe, en 1420. Martin V se vit donc contraint d'accepter la médiation des Florentins pour faire sa paix avec Braccio, qui conserva sept villes et leur territoire, sous la haute suzeraineté de l'Église. — Braccio, en 1421, entra au service d'Alphonse d'Aragon, adopté par Jeanne II, de Naples, qui, par là, voulait ruiner les prétentions de Louis, duc d'Anjou, à cette couronne, et, pour se l'attacher, il fut créé prince de Capoue, duc de Foggia et grand connétable du royaume. Mais, en 1423, la reine s'étant brouillée avec son fils adoptif, Braccio embrassa la cause du roi, et Sforza celui de la reine. Cette circonstance allait encore les mettre en présence l'un de l'autre, car Jeanne avait chargé celui-ci d'aller faire lever le siége d'Aquila par Braccio; mais il se noya en passant un fleuve. Braccio le pleura comme le seul qu'il crût digne d'avoir pour rival, et il ne tarda pas lui-même à le suivre au tombeau; car le *condottiere* Caldora, envoyé par le pape et la reine au secours d'Aquila, le fit prisonnier. Braccio, profondément affligé de cet échec à sa gloire, ne voulut pas qu'on pansât ses blessures, et se laissa mourir d'inanition, en refusant obstinément toute nourriture, le 2 juin 1424. Telle fut la fin misérable du plus habile et du plus grand capitaine de l'Italie, au xve siècle.

BRACCIOLINI (Francesco), célèbre poëte italien, né à Pistoja en 1566, étudia à Florence la jurisprudence et les belles-lettres; il était déjà connu par plusieurs ouvrages, et membre de l'Académie florentine, lorsque l'offre d'un canonicat dans sa patrie l'engagea à entrer dans la carrière ecclésiastique à l'âge de 40 ans. Il s'attacha à Maffeo Barberini, qui l'emmena en France, où il avait été envoyé en qualité de nonce apostolique. Son protecteur, devenu pape, en 1613, sous le nom d'Urbain VIII, le donna à son

frère Antonio; mais, après la mort d'Urbain, Bracciolini quitta la cour pontificale et se retira dans sa patrie, où il mourut en 1645.

Bracciolini était un de ces hommes qui n'ouvrent pas de nouvelles voies à la pensée, mais qui parcourent avec talent et succès des routes déjà battues, génies secondaires qu'on n'admire pas, mais dont les œuvres se lisent avec plaisir. Il marcha sur les traces du Tasse et de Tassoni, bien inférieur à tous deux, mais digne cependant de la première place parmi toute cette foule d'écrivains qu'éveilla le succès de la *Gierusalemme liberata* et de la *Secchia rapita*.

Bracciolini n'a pas écrit moins de quatre grands poëmes épiques, dont l'un a vingt-trois chants, sur l'élection d'Urbain VIII, qui récompensa le poëte en lui permettant de porter le surnom de *dell' Api* et les trois abeilles, blason des Barberini. *Le Siége de la Rochelle* (vingt chants), dont le héros est Louis XIII, et dans lequel l'auteur défigure à plaisir l'histoire contemporaine sans en tirer aucun effet poétique, et *la Bulgarie convertie*, également en vingt chants, sont des poëmes totalement oubliés; mais on estime encore *la Croce raquistata*, publiée d'abord en quinze chants qui ont été portés à trente-cinq dans les dernières éditions. Ce poëme a pour objet la reprise de la vraie croix par l'empereur Héraclius sur le roi de Perse Cosroès, qui l'avait enlevée cinq ans auparavant en prenant Jérusalem. Les génies de l'air et des eaux, les démons, les enchanteurs luttent contre le héros grec, mais sainte Hélène et les anges combattent avec lui. Des allégories dans le genre de celles que Voltaire a si malheureusement introduites dans *la Henriade* refroidissent parfois l'intérêt; mais des épisodes intéressants, quoique assez mal rattachés au sujet, l'énergie des peintures, la fraîcheur de quelques descriptions, un style toujours pur et correct, en rendent la lecture attachante.

L'ouvrage le plus célèbre de Bracciolini est son *Scherno degli Dei*, en quatorze, puis en vingt chants. Il fut publié avant le poëme de Tassoni, mais il avait été composé postérieurement et lorsque des copies de cet ouvrage couraient déjà dans toute l'Italie. L'auteur y tourne en ridicule les dieux du paganisme, dont il voudrait, dit-il, que les poëtes ne se servissent plus. C'est un peu long pour une thèse de si peu d'importance, et qui ne convertit personne, mais il y a du sel, de l'agrément, de plaisantes critiques littéraires, morales et politiques, et l'ouvrage, en somme, est peut-être plus amusant que celui de Tassoni.

Cinq ou six autres poëmes comiques, plusieurs fragments épiques, trois tragédies, un drame religieux dans le genre des *autos* de Lope de Vega, des drames pastoraux, un drame maritime, des vers lyriques, etc., forment, avec les 138 chants de poëmes épiques et comiques dont nous avons parlé, une somme de 200,000 vers publiés par Bracciolini. Il paraît que l'étendue des poëmes de l'auteur qui sont demeurés inédits n'est pas moindre. La médiocrité comparative de quelques-uns de ces ouvrages n'est donc pas étonnante. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'une vie d'homme ait pu suffire à imaginer tant de sujets différents, et à aligner une si prodigieuse quantité de rimes écrites avec verve et élégance. J. Fleury

BRACELET (*hist.*, *archéol.*) vient du mot latin *brachiale*, dérivé lui-même du grec βραχιόνιον, dont la racine est βραχίων, bras, et veut dire ornement des bras.

Cela suffirait presque pour réfuter l'opinion émise par quelques savants ou antiquaires qui ont voulu attribuer au bracelet la marque ou l'idée d'esclavage ou de servitude, et, comme l'estimable de Caylus, croire que, parce que l'un de ces objets, trouvé dans une fouille, était d'or et très-artistement travaillé, « il avait dû appartenir à une esclave, probablement concubine ou favorite idolâtrée. »

Il est plus rationnel de penser que le bracelet a été, de tout temps et chez tous les peuples, un objet de parure, principalement pour les femmes, et on pourrait même lui trouver, à ce point de vue, une cause assez simple et fort probable : un des caractères principaux de la beauté des formes étant la délicatesse et la finesse des articulations, principalement celle du coude, des poignets ou du bas de la jambe, la maigreur ou l'obésité, chez les femmes surtout, est un obstacle à cette beauté. Dans le premier cas, elles sentent le besoin de grossir l'extrémité inférieure du membre trop grêle, afin de diminuer la saillie des os qui la forment, et les bracelets, placés aux poignets, en remplissant cet office, ont, en outre, l'effet d'amoindrir, par leur interposition entre le bras et la main, la grosseur outrée que semble alors avoir cette dernière; dans le cas contraire,

comprimant légèrement l'extrémité, ils paraissent en diminuer l'ampleur et en dessinent plus exactement le contour. C'est bien probablement ce sentiment de coquetterie, si naturel à toutes les femmes, qui leur a fait instinctivement deviner cet effet du bracelet et adopter cette parure, qu'on retrouve chez tous les peuples d'une manière plus ou moins générale, selon que la coupe du vêtement laisse à découvert peu ou beaucoup des parties du corps.

On ignore si les Égyptiens portaient des bracelets, et où ils les plaçaient; on n'en rencontre pas dans leurs petites figures d'Isis, car on ne peut prendre pour des bracelets les anneaux qui étaient aux pieds de ces figures, et qui, plus probablement, ne servaient qu'à les suspendre.

La statue d'Isis, en granit noir, qu'on voit au Capitole, a des bracelets au-dessus des poignets; mais cette statue est-elle bien d'origine égyptienne?

Il n'y a aucun doute, par exemple, à l'égard des Grecs : beaucoup de statues antiques de nymphes ou de Vénus ont des bracelets aux bras, et l'on sait que c'était un objet de parure pour les femmes; mais le peuple chez lequel l'usage des bracelets a été le plus généralement répandu, c'est le peuple romain ; car les hommes mêmes, sous la république, en portaient au haut du bras gauche; on appelait ce bracelet *brachiale;* il était de fil de laiton, ou formé de tresses de métal (bronze, argent ou or). ou d'ivoire, mais le plus souvent d'or massif, et quelquefois fort pesant. Il servait aussi, comme les colliers, les médaillons, les ornements du casque (*cornicula*), de récompense pour les soldats qui s'étaient distingués par leur valeur; on le gravait sur le tombeau de ceux qui, pendant leur vie, avaient porté cette marque distinctive, comme, de nos jours, on le fait quelquefois pour les ordres ou croix dont le défunt était décoré.

Il ne faut pas prendre pour des bracelets les cercles aux jambes ou aux cuisses qu'on voit dans certaines statues romaines d'hommes; ces cercles étaient une marque d'esclavage probablement, et les femmes seules en portaient aux jambes comme ornement: on conçoit très-bien que ces dernières, ne pouvant mettre à leurs mains autant d'anneaux ou bagues que les hommes, puisque, suivant Pline, Tertullien, Isidore, etc., elles n'en portaient qu'un, ordinairement d'or, à cause de leur mariage, durent chercher, dans les bracelets, leur principale parure et un moyen de satisfaire leur luxe ou leur coquetterie, en les multipliant.

On faisait alors, comme aujourd'hui, des présents à la fiancée avant le mariage, et l'on voit, par un passage de Capitolin, où il est question des présents de fiançailles ou arrhes donnés à l'arrière-petite-fille d'Antonin, que, outre les habits dorés, le fil de neuf perles, la coiffure en filet ornée d'émeraudes, etc., il y avait un bracelet avec une agrafe de quatre hyacinthes. (*Capitol. Maximino jun.*)

On voit l'usage de porter des bracelets subsister après la chute de l'empire romain, et on les retrouve employés comme ornements sous le Bas-Empire.

Les barbares du Nord, ou tout au moins leurs chefs, en portaient également de bronze ou de fer.

Strabon dit que les Gaulois avaient autour des bras des *anneaux* en or, et Diodore de Sicile les peint également avec des bracelets, en forme de cercles, aux deux bras et aux poignets.

Depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, il ne paraît pas que l'usage des bracelets ait eu d'autre motif que la parure; dans les temps de la chevalerie seuls, les hommes en ont porté comme *gage ou don d'amour*, mais les femmes de tous les pays, comme par un accord tacite, paraissent les avoir invariablement adoptés comme une parure qui peut se prêter, par sa forme et sa richesse, aux caprices du goût ou de la mode, et aux moyens de l'opulence.

Une remarque assez curieuse, c'est que la forme sous laquelle, de nos jours, s'est le plus produite le bracelet, est un serpent roulé sur lui-même, ou entrelacé, ou se mordant la queue, et que c'est cette même forme qu'affectionnaient également le plus les Romains et surtout les Grecs. Est-ce la mode ou un sens mystérieux qui est resté attaché à cette forme. GOUAULT.

BRACHÉLYTRES, *brachelytra* (βραχύς, court ; ἔλυτρον, élytre *ou* étui) (*entom.*), famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, ainsi nommés à cause de la brièveté de leurs élytres. Ce qui frappe le plus au premier coup d'œil, dans la majeure partie des espèces de cette famille, c'est une forme très-allongée, aplatie; une tête large, avec des antennes courtes et des mandibules fortes et avancées; un prothorax

court; un abdomen très-long et couvert seulement, en partie, par les élytres qui sont plus ou moins courtes et tronquées carrément ou obliquement à leur extrémité; des pattes médiocres et assez grêles, avec les tarses antérieurs ordinairement dilatés.

Ces insectes sont tous très-agiles et volent assez bien pour la plupart; néanmoins ils font rarement usage de leurs ailes. Celles-ci, malgré la brièveté des élytres qui les protègent, sont cependant très-longues et se trouvent pliées sur elles-mêmes en trois ou quatre parties dans l'état de repos. Presque tous les brachélytres ont l'habitude de relever en courant leur abdomen, et quelques petites espèces, parmi les aléocharides, le ramènent si complétement sur leur dos, qu'elles ont alors une forme presque globuleuse. Cette partie de leur corps est extrêmement flexible, et c'est à l'aide des mouvements qu'ils lui donnent qu'ils font rentrer leurs ailes sous les élytres, quand ils cessent de voler. Leur anus est garni de deux vésicules coniques, velues, que l'insecte fait sortir à volonté, et d'où s'échappe une vapeur très-subtile et très-odorante. Les espèces qui vivent de matières animales ou végétales décomposées exhalent une odeur de musc particulière à tous les coléoptères nécrophages.

Les brachélytres sont en général très-voraces, et les espèces de chaque tribu ont une manière de vivre assez uniforme. On en trouve dans les cadavres, le fumier, les matières excrémentitielles, les plaies des arbres, les bouses et sous les écorces. Un petit nombre fréquente les fleurs, et quelques-uns vivent en société avec une espèce de fourmis, la *formica rufa*, Fabr. Leurs larves ressemblent beaucoup à l'insecte parfait, vivent dans les mêmes endroits, et se nourrissent des mêmes matières que lui; mais il est assez rare de les rencontrer, et l'on n'en connaît encore que quelques-uns. Elles sont très-agiles et se changent en nymphes immobiles comme celles des autres coléoptères.

M. Léon Dufour a étudié l'anatomie des brachélytres dans les genres *Staphylin* et *Pédère*, et il a trouvé leur tube intestinal très-peu différent de celui des carabiques dont ils ont en effet la manière de vivre.

Linné, dans la dernière édition de son *Systema naturæ*, ne mentionne que vingt-six espèces de brachélytres ou de staphylins, et M. Erichson, qui en a publié récemment une monographie, en décrit près de 1600 qu'il répartit dans 113 genres et dans onze tribus.

Ces insectes se trouvent répandus par tout le globe; mais ils sont plus nombreux dans les parties boréales et tempérées. La majeure partie de ceux que l'on connaît appartiennent à l'Europe. DUPONCHEL père.

BRACHINE, *brachinus* (βραχυς, court) (*entom.*), genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, fondé par Weber et adopté par tous les entomologistes. M. le comte Dejean, dans son species, le caractérise de la manière suivante: dernier article des palpes un peu plus gros que les précédents, et allant un peu en grossissant vers l'extrémité; lèvre supérieure courte et laissant les mandibules à découvert, point de dents au milieu de l'échancrure du menton; tarses antérieurs à peine dilatés dans les mâles; des ailes; corselet en cœur; élytres ovales, presque aussi larges à la base qu'à l'extrémité.

Les espèces de ce genre paraissent répandues sur toute la surface du globe et se tiennent sous les pierres, à l'exception de quelques-unes de l'Inde qu'on trouve sous les écorces des palmiers. Toutes partagent avec celles du genre *aptinus*, que quelques auteurs y réunissent, la propriété singulière de lancer par l'anus, lorsqu'elles sont inquiétées, une vapeur blanchâtre et jaunâtre, avec détonation, qui laisse après elle une odeur forte et pénétrante, analogue à celle de l'acide nitrique. L'expérience a démontré, en effet, que cette vapeur est très-caustique, qu'elle rougit le bleu de tournesol, et produit sur la peau la sensation d'une brûlure; les taches rouges qu'elle y forme passent promptement au brun et durent plusieurs jours, malgré de fréquentes lotions.

M. Léon Dufour, si connu par ses travaux anatomiques sur les insectes, a publié, dans les *Annales du muséum d'histoire naturelle*, t. XXVIII, page 70, un mémoire très-intéressant sur une espèce qu'il nomme *brachinus displosor*, le même que l'*aptinus balista* d'Illig. Il résulte de ses observations que, lorsque cet insecte est pressé ou inquiété, il peut fournir dix à douze décharges successives avec détonation; mais ensuite ses forces semblent épuisées, et, au lieu de fumée avec bruit, on ne voit sortir de son anus qu'une liqueur jaune, quelquefois brunâtre, et se figeant à l'instant, et sous la forme d'une légère croûte. Observée immédiate-

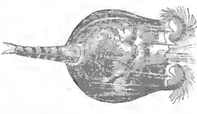
ment après son émission, cette liqueur laisse échapper quelques bulles d'air et semble être en fermentation. La mobilité des derniers anneaux de l'abdomen permet à l'animal de diriger ses fusées en tous sens. Si c'est par le corselet qu'on l'inquiète, la surface des élytres est bientôt saupoudrée d'une sorte de poussière acide résultant des explosions : ces propriétés sont communes aux deux sexes.

L'appareil producteur des explosions dont nous venons de parler est situé dans la cavité abdominale, et consiste en deux organes distincts, dont l'un est l'organe *préparateur*, et l'autre l'organe *conservateur*. Le premier, plus intérieur, se présente sous deux aspects différents, suivant qu'il est contracté ou dilaté. Dans le premier cas, c'est un corps blanchâtre irrégulièrement arrondi, mou, paraissant glanduleux, placé sous les derniers anneaux de l'abdomen, s'abouchant par un bout dans le réservoir, et se terminant constamment, par l'autre bout, en un filet long et très-grêle ; dans le second cas, c'est-à-dire lorsqu'il est dilaté, il ressemble à un sac oblong, membraneux, diaphane, rempli d'air, occupant alors toute l'étendue de l'abdomen, et paraissant libre, à l'exception de l'extrémité qui s'abouche dans le réservoir. Le second organe, ou le *conservateur*, lequel est aussi le réservoir, offre un corps sphérique de la grosseur d'une graine de navet, brun ou rougeâtre, d'une consistance papyracée, constant dans sa forme, creux intérieurement, et placé sous le dernier anneau dorsal, justement au-dessus du rectum : il s'ouvre par un pore de chaque côté de l'anus ; un tube membraneux, fort court, mû sans doute par le sphincter, sert à expulser la fumée. M. Léon Dufour a observé, dans les *carabes* et les *blaps*, un organe semblable à celui qu'il nomme préparateur, mais qui n'était jamais gonflé d'air.

M. le comte Dejean rapporte au genre *brachinus* 85 espèces, qu'il partage en deux grandes divisions, savoir : celles qui ont les élytres sillonnées, et celles qui les ont presque unies ; les premières sont généralement plus grandes que les secondes. Nous citerons, comme type de la première division, le *brachinus Jurinei*, qui se trouve au Sénégal, et, comme type de la seconde, le *brach. maculatus* des Indes orientales. Parmi les espèces d'Europe nous citerons le *brach causticus*, du midi de la France, et le *brach. crepitans*, très-commun aux environs de Paris. DUMONCHEL père.

BRACHIONIDES (*infus.*). Les brachionides sont des animaux microscopiques revêtus d'une enveloppe résistante ou d'une cuirasse, et ayant le corps muni postérieurement d'appendices terminaux, et antérieurement de cils vibratiles ; ce sont des animaux longs de 2 à 3 dixièmes de millimètre, qui vivent dans les eaux stagnantes. On les divise en deux sections : ceux qui ont deux organes rotatoires distincts, et ceux dont les organes rotatoires ne le sont pas. Ces animaux portent longtemps attaché à leur queue leur œuf, qui est très-volumineux proportionnellement. Les naturalistes modernes en ont fait une famille de systolides nageurs cuirassés.

L'espèce la plus commune, et le type de ce groupe, est le *brachionus urceolaris*, que



M. Dujardin a constamment trouvé dans l'eau des tonneaux du jardin des plantes de Paris, et dans celle qui baigne les plantes aquatiques de l'école de botanique : c'est celle que nous avons figurée ici. G.

BRACHIOPODES (*moll.*). Ces coquilles, qu'on trouve rarement à l'état vivant, et plus souvent à l'état fossile, forment la cinquième classe de l'ordre des mollusques. Tous les brachiopodes sont bivalves, fixés aux corps sous-marins et aux rochers, et dépourvus de locomotion. Ils sont sans pied charnu, sans branchies en feuillets, et à deux longs bras enroulés en spirale et appendus à la bouche. Ils comprennent trois genres : les lingules, dont on connaît une seule espèce vivant dans la mer des Indes, les térébratules, dont on trouve un nombre considérable à l'état fossile dans les terrains de formation secondaire, un petit nombre seulement de vivantes dans nos mers (on a déjà formé, aux dépens de ce genre, les spiritères et les thécidées), et les orbicules qui ont donné naissance par leur démembrement aux

genres discine et cranie, qui se trouvent vivantes dans nos mers. On connalt plusieurs espèces de ce dernier sous-genre, à l'état fossile. G.

BRACHMANES. — Les anciens auteurs n'ont pas des idées bien nettes et bien précises sur ces sages, ces philosophes ou prêtres des antiques Indous, qu'ils représentent occupés de prières, de chants à la louange des dieux, de théologie, ou science des choses divines, d'astrologie et de médecine, en même temps qu'ils en font des solitaires qui habitaient les uns dans les montagnes et les déserts, les autres sur les bords du Gange. Tout cela est obscur et contradictoire, car l'exercice d'un sacerdoce quelconque et celui de la médecine se concilient difficilement avec la vie de la solitude et la séquestration de la société. Ils prétendent qu'une classe de ces brachmanes était appelée du nom grec de gymnosophistes ou sages nus, n'étant pas dans l'usage de se vêtir ni de se couvrir le corps : du reste, parlant peu et ne se nourrissant les uns et les autres, selon Porphyre (*De abstinentia anim. necandis*, chap. XVII), que de végétaux, de fruits, de lait de vache et de riz, s'abstenant surtout de la chair d'animaux et pratiquant des jeûnes fréquents. Plutarque, dans sa vie d'Alexandre le Grand, dit (chap. XXI) que les dix sages que ce prince fit prisonniers étaient tout nus, ainsi que l'indique l'appellation de gymnosophistes qu'ils portaient; il ajoute qu'Alexandre admira la vivacité de leur esprit, et qu'il les renvoya chargés de présents. Arrien (*Hist. des gu rres d'Alexandre*) parle, dans le même sens, des brachmanes et ne les distingue pas des gymnosophistes, car il les désigne indifféremment par ces deux noms.

Hiéroclès (*in Philistoricis*), auteur grec du 1er siècle de notre ère, du temps de Caligula et de Claude (autre que le commentateur des symboles et des vers dorés de Pythagore), ne fait aucune mention des gymnosophistes dans la relation de ses voyages; mais il donne quelques détails sur les brachmanes proprement dits. « Rien ne mérite davantage d'être connu, dit-il, que les brachmanes, corporation consacrée à l'étude de la philosophie et au soleil. Ces sages vivent toujours à l'air libre, respectent et cultivent la vérité, ne mangent aucune espèce de viande, ne portent que des vêtements d'asbeste, lin particulier qui croît sur les rochers, le filent et le tissent eux-mêmes. Ces habits, ils ne les lavent jamais; car, lorsqu'ils sont sales, ils les jettent au milieu d'un feu vif, où ils deviennent blancs et transparents. » Ce lin est un minéral fibreux variété de l'amiante.

Quelque confuses que soient les notions que les anciens nous ont transmises sur les brachmanes, il est aisé de les reconnaître dans la tradition toujours subsistante des antiques *Mounis*, que l'on considère comme ayant habité des forêts sacrées, des déserts et des cavernes spacieuses, des grottes pourvues de tout ce qui pouvait être utile à la culture des hautes sciences et des mystères de la religion, n'initiant à leur ordre que ceux qui se soumettaient à un long silence et aux abstinences imposées pour se rendre dignes de cette faveur. « C'est de ces *Mounis*, suivant Morenas (*Lettres sur les castes de l'Inde*), que les anciens Indous ont reçu le dépôt précieux des connaissances, dont on ne possède plus qu'une faible partie qui dépérit chaque jour. »

Quant au mot de brachmanes, quelques hébraïsants le font venir de l'hébreu *barach*, qui signifie fuir et fuite, par allusion à la vie solitaire de ceux que l'on désignait ainsi; ou bien de *barak*, prier, bénir, parce que, en effet, l'oraison prenait une grande partie de leur temps. D'autres enfin le dérivent d'Abraham, qui se prononce *brachma* en sanscrit : d'où *abrachmana* dans la langue vulgaire, et, par corruption, brachmanes. Mais il est beaucoup plus rationnel de penser que le nom de brachmanes, aussi bien que celui de brahmanes, aujourd'hui seul usité, a sa base étymologique et radicale dans Brahm, dieu spirituel et suprême, ou dans Brahma, dieu manifesté par le monde qu'il a créé.

H. DE C.

BRACHYCÈRE, *brachycerus* (βραχὺς, court; κέρας, corne) (*entom.*); genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des curculionides-gonatocères, division des brachycérides, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes. Les brachycéres ont le corps ovale et globuleux, presque toujours rugueux ou couvert d'aspérités très-variées; les élytres soudées, embrassant les côtés de l'abdomen et sans ailes en dessous; les antennes plus courtes que la tête, presque droites et grossissant de la base au sommet; la tête inclinée, allongée en forme de trompe épaisse; et enfin les tarses filiformes et dépourvus de houppes.

Ce genre se distingue des autres curculio-

nides non-seulement par son organisation, mais encore par la manière de vivre de toutes les espèces qu'il renferme. Les brachycères ne fréquentent pas les fleurs, et ne se trouvent jamais, comme les autres, sur les arbres ou sur les plantes : on les rencontre toujours à terre ou grimpant péniblement contre les murs ou les rochers ; car, bien qu'en compensation du défaut d'ailes, la nature leur ait donné des pattes assez longues et très-robustes relativement à leur corps, ils ne se meuvent qu'avec beaucoup de lenteur. Ces insectes ne se trouvent que dans les contrées chaudes et arides de l'ancien continent. Jusqu'à présent, l'Amérique et la Nouvelle-Hollande n'en ont fourni aucun. Schœnherr en désigne 112 espèces dont le plus grand nombre appartient à l'Afrique. Parmi celles qu'on trouve en Europe, nous citerons le *brach. algirus*, Fabr., qui habite à la fois l'Algérie et les côtes de la Provence, et le *brach. undatus*, très-commun dans les environs de Marseille et dans la ville même contre les murs des rues qui avoisinent la campagne.

On n'a pas encore découvert les larves de ces insectes; mais, bien que tout fasse présumer qu'elles vivent dans l'intérieur de la terre, il est difficile de concevoir quelle substance nutritive elles peuvent y trouver, vu l'aridité des lieux où l'on rencontre l'insecte parfait. DUPONCHEL père.

BRACHYURES (*crust.*). On a réuni sous ce nom les crustacés de l'ordre des décapodes, dont l'abdomen (vulgairement appelé la queue), reployé sous le ventre dans l'état de repos, ne présente pas à son extrémité des appendices latéraux formant une nageoire en éventail.

Tous les crustacés qui forment aujourd'hui la section des brachyures avaient été réunis par Linné sous ce nom commun de crabes; M. Milne Edwards les a divisés en quatre familles, les oxyrhynques, les cyclométopes, les catométopes et les oxystomes.

BRACONNIER, BRACONNAGE. — Le braconnier est celui qui a l'habitude, qui fait, pour ainsi dire, métier de chasser furtivement, soit en temps prohibé, soit sur les terres d'autrui sans permission. Ce mot vient de *braque*, qui lui-même dérive du latin *bracco*, espèce de chien de chasse, dont la qualité distinctive est d'être excellent quêteur.

Aujourd'hui le braconnage est un délit prévu et puni par la loi pénale; mais il n'en fut pas toujours ainsi.

Dans l'origine, les braconniers étaient une classe particulière de chasseurs, qui dressaient les espèces de chiens appelés *braques*, dont nous venons de parler, et s'en servaient à la chasse. Il y avait des braconniers comme il y avait des fauconniers, des perdrisseurs, des louviers, etc. ; c'étaient autant de différentes espèces de chasseurs, ayant des attributions spéciales, et attachés la plupart du temps à un seigneur. Dès lors le braconnage était un emploi licite, une espèce d'office qui avait son règlement. C'est en ce sens que plusieurs chartes de Henri II, roi d'Angleterre, ainsi que l'ancienne et la nouvelle coutume du Hainaut, parlent des braconniers.

Ainsi, dans l'ancienne coutume, le 100e chapitre est intitulé, « Des braconniers, fauconniers, loutriers et autres. » Il paraît qu'ils avaient l'habitude de s'installer, soit dans les abbayes, soit chez les manants des pays où ils chassaient, et que là ils buvaient et mangeaient amplement sans bourse délier, et à titre de contribution. La coutume leur défend d'en user ainsi, sous peine de 10 livres tournois. La même défense est renouvelée dans la nouvelle coutume, au chapitre ayant ce titre, « Touchant l'état et office des veneurs, louviers et loutriers, et de l'ordre et conduite des braconniers, fauconniers, perdrissiers..... »

A cette époque donc, le braconnage n'était pas une chose illicite. Mais, plus tard, le mot braconnier fut détourné de son sens primitif; on y attacha l'idée de délit; on l'appliqua à ceux qui chassaient furtivement sur les terres où la chasse était défendue. Les ordonnances portèrent contre eux des peines excessivement sévères : c'étaient, suivant les circonstances, ou l'amende, ou le fouet, ou la flétrissure, ou le bannissement, quelquefois même la mort (ord. de 1601, 1607 et 1669). Aux termes de la déclaration du 9 mars 1780, la peine des galères devait être prononcée contre ceux qui s'étaient réunis au nombre de quatre ou au-dessus pour se livrer au braconnage. Ces lois si sévères et, on peut le dire, si injustes, puisque la peine était si peu proportionnée au délit à punir, ne restaient pas cependant à l'état de lettres mortes, comme peut-être on serait porté à le penser; elles étaient fréquemment appliquées, ainsi qu'il résulte de

l'art. 3 de la loi du 11 août-3 novembre 1789, abolition du régime féodal. Cet article, après avoir déclaré que le droit exclusif de la chasse et des garennes ouvertes était aboli, ajoute *in fine :* « M. le président de l'assemblée nationale sera chargé de demander au roi le rappel des galériens et des bannis pour simples faits de chasse, l'élargissement des prisonniers actuellement détenus, et l'abolition des procédures existant à cet égard. »

La connaissance et le jugement des délits de braconnage appartenaient aux prévôts des marchands; c'était une exception formelle aux règles ordinaires de la compétence, suivant lesquelles les officiers des eaux et forêts étaient seuls juges de tous délits et faits de chasse. Aujourd'hui les tribunaux compétents sont les tribunaux de police correctionnelle pour tous les délits de chasse, sauf distinction entre les simples délits de chasse, et les délits de braconnage, sauf, bien entendu, à appliquer des peines différentes.

Il faut bien le remarquer, il existe une différence notable entre le simple délit de chasse et le délit de braconnage; l'un a bien moins de gravité que l'autre. Commettre un simple délit de chasse, c'est chasser sur le terrain d'autrui sans son consentement, fût-ce en temps non prohibé; c'est encore chasser en temps prohibé, soit sur le terrain d'autrui même avec son autorisation, soit sur son propre terrain non clos, soit dans ses bois et forêts avec des chiens courants de braconnier; c'est autre chose, ou plutôt c'est la même chose, mais répétée, passée en habitude chez le délinquant. Le braconnage suppose nécessairement l'habitude, la fréquence, la permanence, pour ainsi parler, du délit; car celui qui, par hasard, commet un délit de chasse n'est pas un braconnier. Et puis, les braconniers ont cela de caractéristique, que presque tous ils chassent dans le but de tirer profit du gibier tué.

Quant à la pénalité, la loi du 22-30 avril 1790 l'a ramenée dans de justes limites. Il n'existe pas contre les braconniers d'autre disposition pénale que l'art. 3 de cette loi D'après cet article, les peines édictées contre les simples délits de chasse sont doublées en cas de récidive, triplées s'il survient une troisième contravention, et ainsi de suite dans la même progression pour les contraventions ultérieures; encore faut-il que le tout se passe dans le courant de la même année.

Mais, si le braconnier ne justifie pas d'un permis de port d'armes, il sera, sans égard à la condamnation pour délit de braconnage, condamné à l'amende portée par le décret du 4 mai 1812, pour délit de port d'armes sans permis; car le cumul des deux peines peut et doit avoir lieu. Cela ressort invinciblement de l'art. 4 du décret du 4 mai, qui réserve expressément l'application de la loi du 22-30 avril 1790; et c'est, du reste, ce qu'a jugé la cour de cassation (arr. des 4 décembre 1812, 1er et 15 octobre 1813, et 4 mai 1821.)

Il est à regretter, selon nous, que, pour le cas de braconnage, la loi n'ait pas, comme elle l'a fait pour le cas de récidive du délit de port d'armes sans permis (art. 2, décret du 4 mai 1812), conféré aux tribunaux de police correctionnelle la faculté de prononcer un emprisonnement plus ou moins long. Mais, comme chaque année l'autorité administrative est juge de la question de savoir si la moralité et la conduite de celui qui demande un permis de port d'armes le rendent indigne de l'obtenir (cass., 24 décembre 1819 et 11 février 1820), il est bien évident qu'elle peut le refuser à celui qu'elle saurait se faire un jeu de contrevenir aux lois sur la chasse.

Louis Morin.

BRACTÉES, *bracteæ* (*bot.*), sorte de petites feuilles placées immédiatement au-dessous des fleurs, comme pour les soutenir et les conserver. Elles diffèrent essentiellement des autres feuilles de la plante par leur couleur, leur forme, leur consistance, etc., et ne doivent point être confondues avec les *feuilles florales* proprement dites, quoiqu'on les désigne souvent par cette dénomination, lesquelles ne diffèrent point notablement du contraire des feuilles ordinaires, mais seulement par leur moindre dimension et leur rapprochement des organes de la fructification. Quand les bractées se trouvent disposées symétriquement autour d'une ou plusieurs fleurs, de manière à leur former une sorte d'enveloppe accessoire, leur réunion prend alors le nom d'*involucre* (*voy.* ce mot). Le plus souvent ces organes accessoires sont *libres* de toute adhérence; d'autres fois, unis avec le pédoncule de la fleur, comme dans le tilleul (*tilia europæa*), leur structure présente d'ordinaire une consistance foliacée; mais souvent encore ce sont de petites écailles plus ou moins nombreuses et serrées autour de la fleur, et si alors elles sont persistantes et entourent la base du fruit ou l'enveloppent entièrement à l'époque de sa

maturité, leur ensemble forme ce que les botanistes sont convenus d'appeler *cupule* (*cupula*). *Voy.* ce mot.

BRADLEY (Jacques), célèbre astronome, naquit, en 1692, à Shireborn, dans le comté de Glocester, en Angleterre. Il commença ses études à North-Bach et les acheva à l'université d'Oxford. Selon les désirs de sa famille, il embrassa, contre son goût, l'état ecclésiastique. Après avoir été ministre de Bridstow, de Wilfric, dans le comté de Pembroke, après avoir renoncé aux grandes dignités que de puissants amis lui faisaient espérer, et aux bénéfices qu'il avait déjà obtenus, Bradley se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques. De nombreux et grands succès le firent bientôt remarquer; sa réputation fut telle, en 1721, qu'il remplaça le célèbre Keill dans la chaire d'astronomie du collége de Savill, à Oxford. Six mois après, en 1727, il livra au public sa fameuse *Théorie de l'aberration de la lumière*, l'une des plus ingénieuses et des plus importantes découvertes qu'on ait faites dans l'astronomie. Roemer, Cassini, Gravesende parurent douter de cette vérité; mais depuis elle a été confirmée par les plus illustres astronomes. Voici ce qui lui suggéra cette découverte. Pour découvrir la distance des étoiles, on avait coutume de prendre pour base le diamètre de l'orbe terrestre; on y parvenait en les observant dans des positions différentes, c'est-à-dire de six mois en six mois, absolument comme on a coutume de faire dans la levée d'un plan qu'on ne peut approcher. Comme on le présumait, cette appréciation était loin d'être exacte. Au moyen d'un instrument fabriqué par le fameux horloger anglais Graham, et d'une dimension plus grande que ceux dont on s'était servi jusqu'alors, Bradley reconnut dans les étoiles les petites variations qu'on y soupçonnait, en mesura l'étendue et la période; il vit qu'elles accomplissaient le cercle de leurs valeurs dans l'intervalle d'une année solaire, c'est-à-dire que chaque étoile se trouvait ramenée chaque année dans la position qu'elle occupait un an auparavant. En outre, il expliqua le mouvement apparent de la terre, qui, choquant en sens contraire les rayons de la lumière des astres, nous donne une sensation composée de ces deux chocs, dont le mouvement, bien que rapide, n'est cependant pas instantané. Il nomme ce nouveau phénomène ***aberration de la lumière***. En le calculant, la position apparente d'une étoile à toutes les époques de l'année, en partant des vitesses connues de la lumière et de la terre, et en parvenant à la trouver dans tous ces déplacements progressifs indiqués par les calculs, Bradley s'aperçut qu'il n'était pas dans la vérité absolue; il remarquait quelques fautes légères, sans doute, mais trop grandes encore pour un astronome aussi consciencieux. Ce fut en 1747 qu'il donna, dans une lettre adressée à lord Marclesfield, et dans son mémoire de l'*Aberration de la lumière*, un nouveau système de mouvements sidéraux. Par ce seul fait, il reconnut le mouvement réel de la terre autour du soleil et fut persuadé que l'axe de la terre était soumis à un mouvement périodique d'oscillation qui s'accomplit dans une période de dix-huit ans. Ce nouveau phénomène reçut le nom de *nutation*. On sait qu'il était réservé à d'Alembert de prouver par la géométrie l'assertion de l'astronome; ce dernier montra, en effet, que ce fait résultait principalement de l'attraction du soleil et particulièrement de la lune.

Bradley ne borna pas ses études à la découverte de ces deux importants phénomènes, et à nous les faire connaître avec une certitude qui semblait refusée à l'homme; il observa les inégalités du principal satellite de Jupiter, et fit comprendre l'utilité des fréquentes éclipses de cet astre pour la détermination des longitudes terrestres. En 1741, il succéda au célèbre Halley, dans la place d'astronome royal à l'observatoire de Greenwich. Dès lors, sa vie fut tout occupée aux observations, aux corrections que les instruments étaient susceptibles de recevoir, aux découvertes; enfin à écrire plusieurs volumes in-folio où tous les astronomes viennent puiser. Peu de temps après son élection à la chaire de professeur, le roi d'Angleterre lui offrit la cure de Greenwich. « Je ne puis accepter, répondit-il; les « travaux astronomiques nuiraient à ceux du « ministre des autels. » Le roi fut aussi grand que l'astronome, il lui accorda une pension de 250 livres sterling, *en considération de ses grandes connaissances dans l'astronomie et les mathématiques, et pour les avantages qu'il avait procurés par là au commerce et à la navigation de l'Angleterre*. Bradley a donné plus d'un exemple de désintéressement, et poussait jusqu'à l'abnégation son amour pour l'astronomie. Un jour, la reine d'Angleterre lui ayant témoigné son étonne-

ment du peu de revenu de sa charge, et lui ayant dit que son intention formelle était de l'augmenter, il répondit humblement : « Je « supplie Votre Majesté de n'en rien faire; « car, si la place d'astronome royal valait « quelque chose, on pourrait ne plus la don- « ner à un astronome. » Ce grand homme, surnommé *le modèle des astronomes*, mourut le 15 juillet 1762, âgé de 70 ans. L'Académie des sciences de Paris l'avait nommé membre associé, en 1742, c'est-à-dire quatre ans même avant l'Académie royale de Londres. En 1754, il fit partie de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, et, en 1757, de celle de Bologne. On a de lui 1° de volumineuses observations, publiées avec de nouvelles observations de son successeur à Greenwich, le savant Bliss, sous le titre de *Astronomical observations made at the observatorium at Greenwich*, Oxford, 1798-1805, 2 vol. in-fol.; 2° ses œuvres posthumes, *Miscellanous works and correspondence*, Oxford, 1832, in-4°; 3° *Transactions philosophiques*, 1 vol. in-4°. Bern. DE POUMEYROL.

BRAGANCE (maison DE). — Les ducs de Bragance, desquels est sortie la dynastie qui règne en Portugal, depuis Jean IV, huitième duc de ce nom, tirent leur origine d'Alphonse, fils naturel du roi Jean Ier, créé duc de Bragance (en portugais *Bragança*), petite ville de la province de Tra-los-Montes. En 1640, les Portugais ayant secoué le joug de l'Espagne, le duc Jean fut proclamé roi sous le nom de Jean IV. Ses successeurs ont été : son fils Alphonse VI (1656-1683); Pierre II, frère du précédent (1683-1706); Jean V, son fils (1706-1750); Joseph Ier, son fils (1750-1777); Marie Ire, sa fille (1777-1810); Jean VI, son fils (1810-1826); Pierre IV (don Pedro), son fils, qui céda le trône à sa fille, dona Maria II (1826); don Miguel, frère de don Pedro, proclamé roi (1827), expulsé, et dona Maria rétablie sur le trône (1833). Le fils de don Pedro règne aujourd'hui au Brésil, avec le titre d'empereur, sous le nom de don Pedro II, par suite de l'abdication de son père, en 1831.

F. S. CONSTANCIO.

BRAHM (*myth. hind.*), l'être primitif, unique, immuable. irrévélé, éternel, absolu, antérieur à toute création ou organisation, qui enfanta l'univers visible par la seule énergie de sa volonté exprimée par le monosyllabe mystique Aum. En analysant ce langage métaphysique, on trouvera que Brâhm n'est que la personnification de toutes les forces quiescentes et latentes de la nature, réunies en une seule individualite longtemps inerte. La légende de Brâhm est de tous points semblable à celle d'Adi-Bouddha; il n'y a de différence que dans ses noms ou épithètes. On confond le plus souvent cette divinité avec sa triple émanation, et on donne les mêmes épithètes à Brâhm et à Brahmâ, Vichnou et Siva. Brâhm est appelé Souaïambhou (existant par lui-même), Sarvan-Akiaran (le Zerouane ou Servane-Akerène des livres zends des Persans, le temps sans limites, l'éternité, l'éternel), Bramanda (l'œuf de Brahmâ), Pradjapati (père des créatures), Aham (moi), Ahankara (puissance de moi), Vatch (la parole, le verbe). Plusieurs de ces épithètes sont communes aux trois personnes de la Trimourti.

Malgré le caractère mystique de Brâhm, je suis convaincu qu'il a dans la nature un type physique, de même que toutes les divinités symboliques, formées par abstraction, ne sont que la réunion d'êtres physiques ou d'énergies naturelles, sous des formes de convention. Or Brâhm, mot dont le radical me semble être le persan *ber*, élévation, et *mah*, grand, ou *mih*, répandre, désigne la sphère concave céleste, la voûte azurée, qui n'offre en effet aucun changement de forme ni de position. Elle est donc immuable; les étoiles lumineuses lui sont inférieures. Aussi c'est de Brâhm qu'est émanée la lumière (Maritchi), qui, avec l'espace (Kaciapa), enfanta tous les êtres. Dans l'article Brahmâ, on verra que la Trimourti n'est autre chose que l'univers matériel composé de trois régions (la plus élevée ou céleste, la moyenne et l'inférieure) (*voy.* PRANA). Je n'ajouterai qu'une remarque, relative à l'origine du système cosmogonique des brahmanes. On a vu, à l'article Adi-Bouddha, que le mot mystique Aûm ou Aôm est formé de la première lettre de l'alphabet symbolique de la création. Or, dans le sanscrit, la première lettre est un K et non l'A : d'où je conclus que ce système mythologique appartient à un peuple dont la série des caractères phonétiques commençait par A, comme cela a lieu dans les alphabets zend, égyptien, assyrien, etc. Le mot Brâhm me semble n'être qu'une variante de Birmah. Ce mot, en sanscrit, est du genre neutre; c'est-à-dire le dieu n'a point de sexe, ou les réunit en son essence. F. S. CONSTANCIO.

BRAHMA. — C'est Brâhm manifesté,

commençant à agir (ce qui est indiqué par l'â final), et la première personne de la Trimourti ou Trinité hindoue. Issu de Brâhm, il resta longtemps assis sur le Lotos (Kamala ou Padma en sanscrit), regardant de tous les côtés : les huit yeux de ses quatre têtes n'aperçurent que les vastes eaux couvertes d'éternelles ténèbres. Saisi d'effroi et ne pouvant concevoir le mystère de son origine, il demeura immobile, muet, absorbé dans la contemplation. Des âges s'écoulent; tout à coup une voix le tire de sa léthargie et lui conseille d'implorer Bhagavan (épithète de Brâhm). Celui-ci lui apparaît sous la forme d'un homme à mille têtes; Brahmâ se prosterne et chante ses louanges. Bhagavan, satisfait, fait paraître la lumière, dissipe les ténèbres et offre à son adorateur le spectacle de son être où tous les mondes gisent en germe et comme engourdis, et lui donne le pouvoir de les faire sortir de ce lumineux espace. Brahmâ, après avoir passé 100 années divines (36,000 années solaires) à contempler ce merveilleux spectacle, commence l'œuvre de la création. Il produit d'abord les sept Souargas ou sphères célestes qu'éclairent les corps resplendissants des Dévatas, puis le Mritloka (siége de la mort) et la terre avec ses deux luminaires, le soleil et la lune; enfin les sept Patalas ou régions inférieures, éclairées par huit escarboucles placées sur la tête de huit serpents. Les sept Souargas et les sept Patalas sont les quatorze mondes de la mythologie hindoue. Brahmâ crée ensuite les purs esprits qui doivent l'aider dans sa gigantesque entreprise. Mouni et les neuf Richis, parmi lesquels on nomme Naréda ou Nordman, se vouent à la vie contemplative et refusent d'être ses coopérateurs. Il épouse alors sa sœur Saraçouati, et en a cent fils dont l'aîné, Dakcha, donne naissance à cinquante filles. Treize de ces filles s'unissent à Kaciapa, que l'on nomme quelquefois le premier Brahmane, et qui lui-même doit le jour à un fils de Brahmâ (Maritchi). Aditi, une des treize épouses, enfante les Dévatas, génies lumineux et bienfaisants qui habitent les cieux. Diti, en tout semblable à sa sœur Aditi, enfante une foule de Daitias ou Açouras, génies malfaisants, amis des ténèbres et auteurs de tout le mal qui désole l'univers. Jusque-là, la terre restait sans habitants. Selon les uns, Brahmâ tira de lui-même Manou Souaïambhouva (que d'autres regardent comme l'ayant précédé, et n'étant autre que la suprême unité Brâhm). Il lui donna pour femme Sataroupa, et leur dit de croître et de multiplier. Suivant une autre version, Brahmâ donna naissance à quatre fils : Brahmau, Kchatrya, Vaicia, Soudra, qui sortirent, le premier de sa bouche, le second de son bras droit, le troisième de sa cuisse droite, le quatrième de son pied droit. Ils devinrent la souche des quatre castes primitives. Chacun des trois derniers reçut de lui une épouse : elles sortirent, l'une du bras gauche, l'autre de la cuisse, et la troisième du pied gauche. Elles portèrent les noms de leurs époux avec la désinence féminine ni. Brahman aussi reçut de son père une épouse, mais ce fut une femme de la race impie des Açouras. —Telle est la cosmogonie des Védas. Le Manava Dharma-Sastra (Recueil des lois de Manou) la modifie et la présente d'une manière plus nette et plus compréhensive. En voici le résumé :

Brâhm est l'être des êtres, le grand-tout, l'unité, Souaïambhou ; mais il est imperceptible, car rien n'existe que lui, rien ne se distingue de lui, et il ne se distingue pas lui-même. Arrive pourtant un jour où il veut se produire ; il s'émane alors en eaux primordiales où flotte l'œuf d'or qui donne naissance à Brahmâ (c'est la copie de Cneph lançant de sa bouche l'œuf-monde Phtha), nommé par cette raison Hiraniagarba (matrice d'or), et Narayana (qui flotte sur les eaux) également surnom de Vichnou.

Le système de philosophie Mimansa, dont l'auteur fut, dit-on, Douipayana-Viaça, donne une troisième cosmogonie. Selon lui, c'est Maïa (l'illusion) qui fait sortir le très-haut de ses ineffables profondeurs, et qui, produisant la mer de lait et Kama, l'amour, enfanta ainsi le monde. Nous épargnerons au lecteur les détails interminables et contradictoires des créations diverses des esprits : les Mounis, les Richis, les Manous, les Vaçous, les Apsaras et les Gandharvas, et les personnifications de toutes les connaissances humaines, des croyances, des sciences, des arts, etc. A l'obscurité déjà très-grande qui enveloppe les diverses légendes de Brahmâ, il faut ajouter la version qui, après l'avoir représenté comme dieu créateur, le fait descendre au-dessous de Vichnou et de Siva Brahmâ, gonflé d'orgueil, se croit l'égal du très-haut, Brâhm ou Bhagavan (le glorieux) est précipité dans le Narak ou enfer, et n'obtient son pardon qu'à condition qu'il s'incar-

nera une fois dans chacun des quatre âges. Sa première incarnation fut sous la forme du corbeau-poëte Kakabhousonda (vulgairement Caybossum); puis sous les traits du paria Valmiki, d'abord brigand, puis grave et austère pénitent, interprète renommé des Védas et auteur du Ramayana; pendant l'âge suivant, Brahmâ prit la forme de Viaça, poëte et auteur du Mahabharata, du Bhagavat et de plusieurs Pouranas; enfin, pendant l'âge actuel (le Kali-Youg), il parut sous les traits de Kalidaça, le grand poëte dramatique, auteur de Sacontala et restaurateur des ouvrages de Valmiki. La liaison de Brahmâ avec sa sœur ou sa fille Saraçouati lui avait aussi été reprochée comme incestueuse; à chaque mouvement qu'elle faisait pour se soustraire à ses poursuites, il se faisait pousser une nouvelle tête avec un visage différent. Il en avait déjà quatre lorsque Saraçouati se sauva au ciel; il l'y poursuivit et se fit pousser une cinquième tête que Siva-Mahadéva abattit.

La confusion, peut-être intentionnelle, qui règne dans ces légendes, mélange incohérent de fictions bizarres et d'allusions historiques, permet à peine d'en saisir le sens. Un anachronisme choquant se présente dans les incarnations de Brahmâ. Le deuxième et le troisième âge sont, d'après les livres sacrés, éloignés d'un nombre fabuleux d'années, tandis que Valmiki et Viaça appartiennent aux temps historiques du Kali-Youg. Le passage suivant, extrait de l'index du Rig-Véda, jette un grand jour sur les doctrines mystiques des brahmanes et donne la clef de ce panthéisme.

« Il n'y a réellement que trois divinités, ayant pour demeure la terre, la région intermédiaire et les cieux. Ce sont le feu, l'air et le soleil (ou la lumière). Leur pluralité est fondée sur les noms mystérieux, et Pradjapati, le maître des créatures, les rassemble dans sa personne collective. La syllabe mystique *Aüm* exprime la triple divinité (des trois mondes); elle appartient à celui qui habite le séjour suprême (Paramechthi), à l'unité infinie (Brahmâ), à Dieu (Déva), à la grande âme (Adhiatma). Les autres divinités qui peuplent les trois régions sont les portions (émanations) des trois dieux nommés et décrits diversement, selon leurs diverses opérations; mais, au fond, tout se résume en un seul dieu, la grande âme (Mahanatma), qui est appelé le soleil (Sourya), car le soleil est l'âme de tous les êtres. » — Remarquons que l'unité est ici nommée Brahmâ au neutre. *Om* ou *Aüm*, le verbe, est le premier né du créateur Brâhm. Voici ce que dit Vatch, le verbe, la parole de Brâhm à Aüm, dans le Rig-Véda : — « J'erre avec les Roudras, avec les Vaçous, avec les Aditias et avec les Viçouadévas. C'est moi qui soutiens le soleil (Mitra) et l'Océan (Varouna), le firmament (Indra), et le feu et les deux açouins. C'est moi qui supporte Soma (Lunus), destructeur des ennemis, et Tvachtri, Pouchan ou Bhaga (noms du soleil).

« C'est moi qui ai porté le père (le firmament) sur la tête de l'esprit suprême, et mon origine est au milieu de l'Océan; et voilà pourquoi je pénètre tous les êtres et touche le ciel avec ma forme. Créatrice première de tous les êtres, je passe comme une brise légère, je suis au-dessus des cieux par delà la terre, et l'infini c'est moi. » — Cet océan est l'Océan, le Nil céleste des Egyptiens, et Vatch, la voix, le souffle (et l'un des noms de Brâhm) qui parle à Aüm (le son articulé), c'est une manière figurée d'exprimer la puissance virtuelle et l'acte émané d'elle; Vatch est le souffle divin ou éthéré qui, par sa vibration, produit des sons articulés dont Aüm est le premier mot. C'est aussi ce souffle divin de Brâhm ou Brahmâ qui, comme celui de Cneph, lance l'œuf-monde de sa bouche : c'est-à-dire l'éther, qui est censé entourer l'univers comme une mer, pousse tous les corps célestes dans leurs orbites, et lance la lumière dans les étoiles et dans le soleil, qui en est le grand foyer.

Revenant à Brahmâ, nous l'avons vu représenté successivement 1° comme l'unique, le tout, le très-haut, Brâhm, Adi-Bouddha : c'est le panthéisme pur; 2° comme une émanation du précédent, c'est-à-dire commençant à agir; et 3° incarné en homme, en sage. Il en est de même pour Vichnou et Siva.

On ne rend point de culte à Brahmâ, et il n'a qu'un seul temple dans l'Inde; mais les brahmanes en font l'objet constant de leur adoration; ils l'invoquent matin et soir, en jetant trois fois l'eau avec le creux de la main sur la terre et vers le soleil, qu'ils adorent ensuite comme la plus parfaite image de l'Éternel; ils lui renouvellent leurs hommages, à midi, en lui offrant une fleur. Dans le sacrifice du feu, ils lui présentent du beurre clarifié, en même temps qu'à Agni (le dieu-feu). Ce sacrifice, le plus important, le plus sacré de tous, se nomme Hom ou Homa et Ghib. Le

premier nom est identique au Haôma ou Hom des anciens Persans, qui est à la fois le nom de l'arbre de vie, du suc qui en découle et qui donne l'immortalité, et de l'incarnation divine en cet arbre qui devient l'arbre-homme divin. A l'article Siva, nous donnerons quelques détails sur l'histoire du culte de Brahmâ.

Les surnoms de Brahmâ sont très-nombreux; en voici les principaux : Adajavaïa (semblable à lui-même), Abaricedi (l'illimité), Souadacal ou Souadaçata (qui est fait par lui-même, qui est son propre ouvrage), Ananda (sans commencement, l'infini), Achariri (l'incorporel), Tchastava (le vengeur), Sotchdava (le créateur), Parama (le bienfaiteur), Parabara (l'excellent), Parabrahmâ (le grand Brahmâ), Parameçouara (le seigneur très-haut), Içouara (le seigneur) : ce dernier est aussi un nom de Siva; Tchatouranana (aux quatre faces ou visages), Kamalaçana assis sur le lotos), Bramanda (œuf de Brâhm), Hiraniagarba (ventre d'or).

Brahmâ est représenté avec une longue barbe, portant dans une de ses mains la chaîne des êtres, et dans l'autre l'urne qui contient l'eau féconde et céleste. Il est porté par le Hamsa, oiseau divin ayant les formes du cygne et de l'aigle.

En terminant cet article nous croyons devoir appeler l'attention du lecteur sur deux points importants. D'abord nous croyons trouver dans les 100 années divines, égales à 36,000 années solaires, pendant lesquelles Brahmâ est resté dans l'inaction, la clef des nombres cabalistiques des Yougas, ou prétendus âges du monde. C'est le nombre radical 360, qui est celui des degrés de l'écliptique, élevé par la multiplication au centuple. En second lieu, notons que Brahmâ, qu'on dit aussi ancien que le monde, se trouve par ses incarnations, dans le second et le troisième âge ou Yougas, le contemporain de Valmiki et de Viaça, qui sont des personnages historiques qui vécurent l'un vers l'an 1200, et l'autre vers l'an 1000 avant Jésus-Christ. Ces rapprochements confirment ce que nous avons dit de l'incohérence des récits mythologiques des brahmanes, et démontrent également que la rédaction des Védas ne remonte pas à une très-haute antiquité. F. S. Constancio.

BRAHMADIKAS, autrement Pradjapatis, génies créés par Brahmâ, pour coopérer, sous ses ordres, à la création et à l'ordonnance des mondes. Ils tiennent le premier rang après les quatorze Manous, et ont pour subordonnés les Pitris ou patriarches qui habitent dans la lune. On classe ordinairement les Brahmadikas parmi les Mounis, avec les Richis. Selon quelques auteurs, ils se confondent avec les génies brahmaïques; suivant d'autres, ils s'en distinguent. Quelques noms sont communs aux deux listes; voici ceux des premiers : Angiras, Atri, Kratou, Bhrigou, Dakcha, Maritchi, Naréda, Poulaha, Paoulastia et Vacichtha. Les sept Richis sont : Caciapa, Atri, Vacichtha, Viçouamitra, Gotamâ, Djamadagni et Bharadvadja. Quelques légendes font naître les Brahmadikas du premier Manou; d'autres prétendent que neuf d'entre eux ont été produits des différentes parties du corps de Brahmâ qui est le premier des dix. Comment se tirer de ce labyrinthe de noms créés par la manie de grouper des êtres imaginaires? F. S. Constancio.

BRAHMAN, fils aîné de Brahmâ, sortit de la bouche de son père; il lui donna en partage les quatre Védas ou livres saints, comme les quatre paroles de ses quatre bouches. Brahman voulut avoir une femme, comme ses trois frères, mais Brahmâ lui fit entendre que, né pour l'étude et la prière, il devait fuir ces liens matériels. Brahman insista, et son père, irrité, lui donna pour femme une fille de la race maudite des géants ou Açouras. De cet hymen naquirent les brahmanes, caste sacrée, interprètes des Védas, et ministres de tous les sacrifices offerts par les Hindous aux dieux. Kchatrya donna naissance à la caste des guerriers, Vaicia à celle des agriculteurs, des artisans et des commerçants, et Soudra à celle des esclaves. Il est assez bizarre que la caste sacerdotale avoue descendre par leur mère d'une race méchante. Les deux castes supérieures, les Brahmes et les Kchatryas, me semblent être les descendants de la race iranienne qui envahit et conquit l'Hindoustan. Ils se donnèrent eux-mêmes le nom d'Aryas, nom identique à celui de Arioi par lequel les Grecs désignaient les Mèdes. La troisième caste sont les habitants primitifs des contrées entre l'Indus et le Gange. Les Soudras sont la race bistrée de l'Hindoustan. Peut-être l'union de Brahman à une femme de la race méchante exprime-t-elle l'origine de ce peuple issu des Mèdes et des Perses. F. S. Constancio.

BRAHMANES, Brachmanes, Brah-

MINES, BRAHMES, première caste chez les Hindous, se disent issus de Brahman, fils aîné de Brahmâ. Nous croyons que ce nom a le même sens que l'allemand *Obermann*, chef, homme d'un rang supérieur; du radical persan *ber*, sur, dessus, en zend *opero*, et *man* ou *mene*, homme, intelligence. Les ancêtres des chefs des conquérants de l'Inde étaient, sans doute, la caste noble, lettrée de l'Iran, dont quelques-uns exerçaient le sacerdoce. Associés aux guerriers de la Bactriane et des bords de l'Indus, du Caboul, de l'Afghanistan, ils sont devenus la seconde caste, les Kchatryas. La querelle entre les brahmanes et Zoroastre, réformateur du magisme ou culte du feu-lumière, paraît avoir eu pour objet le polythéisme et l'idolâtrie que Zoroastre combattait. Les brahmanes regardent le soleil, source du feu-lumière, comme la première et même la seule divinité; le sacrifice journalier du Homa ou Ghib l'atteste suffisamment, et ferait croire que primitivement ils formaient une branche de l'antique culte réformé par Zoroastre. (*Voy.* Brahmâ, Brahman.)

On ne connaît pas l'époque de l'établissement des brahmanes dans l'Hindoustan. D'après ce qu'on lit dans Hérodote au sujet des peuples qui habitaient sur les bords du fleuve, qui ne peut être autre que le Gange, les brahmanes n'auraient pas, à cette époque, conquis le pays; car, d'après cet historien, ces contrées étaient habitées par deux sortes d'hommes, les uns féroces, les autres doux, paisibles, se nourrissant uniquement de végétaux. Les premiers ne peuvent être des brahmanes, et les seconds étaient trop faibles pour être des conquérants. On voit dans le drame de Sacontala que du temps du roi Duchmanta les brahmanes mangeaient du gibier. Peut-être les brahmanes conquérants de l'Hindoustan ont-ils adopté les mœurs douces de la race indigène paisible, et à son exemple ont-ils proscrit la nourriture animale; ils auront de même adopté une grande partie du culte sivaïte établi depuis longtemps à Lanka (Ceylan), et dans la péninsule gangétique, culte également né dans l'Iran.

F. S. CONSTANCIO.

BRAI (*chim.*), matière résineuse que l'on retire des pins et des sapins, et dont on distingue trois espèces: le *brai sec* ou *arcanson*, appelé communément *colophane;* le *brai liquide* ou *goudron*, et le *brai gras*, qui résulte d'un mélange, à parties égales, de colophane, de goudron et de poix noire. (*Voy.* COLOPHANE et GOUDRON.)

BRAMANTE (FRANCESCO-LAZZARI, dit LE) (*biog.*). — En 1444, Bramante naquit à Castel-Durante, selon les uns, selon d'autres à Fermignano, dans l'État d'Urbin, d'une famille pauvre, mais noble. Dès son enfance, il témoigna un tel goût pour les arts, que son père le destina à la peinture, et le fit entrer dans l'atelier de Fra-Bartolomeo d'Urbin, dit Fra-Carnovale; mais, entraîné par son penchant pour l'architecture, Bramante quitta sa patrie et alla parcourir la Lombardie de ville en ville, gagnant par son pinceau ses frais de voyage, mais n'ayant encore ni nom, ni crédit. On trouve encore de ses fresques en divers lieux du Milanais. La vue du dôme de Milan, alors en construction, décida sa vocation. L'architecte qui conduisait ces travaux, Bernardino de Trevi, était un constructeur habile, mais dont le goût tenait encore de la sécheresse du gothique; Bramante dut peut-être à son exemple certaine tendance à un style un peu maigre et sec qui caractérise ses premiers ouvrages. Bientôt Bramante partit pour Rome; là, par l'entremise de quelques compatriotes, il fut chargé de peindre, au-dessus de la porte sainte de Saint-Jean de Latran, les armes du pape Alexandre VI, soutenues par les anges. Ses travaux de peinture lui avaient permis de faire quelques petites économies; il profita du loisir que lui donnait une position plus heureuse pour consacrer une partie de son temps à mesurer tous les édifices antiques de Rome, de Naples et des autres villes qu'il put visiter. Ces travaux attirèrent l'attention du cardinal napolitain Olivier Caraffa, qui se déclara son protecteur et le chargea de refaire le cloître du couvent *della Pace*. Quoique ce cloître ne soit pas le chef-d'œuvre de Bramante, il lui fit cependant une grande réputation, et ce fut alors qu'Alexandre VI lui confia l'exécution d'une fontaine à *Trastevere*, et d'une autre sur le plan de Saint-Pierre, fontaines aujourd'hui démolies et remplacées par de plus belles. Il exécuta ensuite plusieurs palais et la chapelle de *Santa Maria del Popolo*. Jules II, en montant sur le trône en 1503, adopta aussi le Bramante, et le chargea des embellissements du Belvédère (*voy.* ce mot). Le Belvédère était séparé du Vatican par un petit vallon; Jules II imagina de les réunir par un édifice somptueux, et Bramante réalisa ce vœu en construisant des galeries magnifiques

qui entouraient ce vallon dont il fit une esplanade superbe, et au milieu duquel les eaux du Belvédère venaient alimenter une belle fontaine. L'empressement avec lequel on exécuta ces travaux leur devint funeste, et, après peu d'années, ces constructions menaçaient tellement ruine que Sixte V fut obligé de les faire démolir. Le manque de solidité provenant de la trop grande rapidité d'exécution est, au reste, le plus grand défaut qu'on puisse reprocher aux ouvrages du Bramante.

L'année suivante, Jules II l'envoya à Bologne, où il joua le rôle d'ingénieur dans la guerre entre cette ville et Mirandole; il y exécuta aussi plusieurs édifices. De retour à Rome, il fit le charmant petit temple du cloître de Saint-Pierre in Montorio, et construisit, augmenta ou décora une quantité de palais et d'églises, soit dans la ville, soit dans les États du saint-siége. Mais il était une entreprise qui devait mettre le sceau à sa réputation : Jules II ayant conçu le projet de faire démolir l'ancienne église de Saint-Pierre, et d'en élever une qui n'eût d'égale ni dans Rome, ni dans le reste du monde, Bramante lui soumit plusieurs plans. Celui où l'on voit deux clochers, et qui a été gravé par le fameux Corodasso sur une des médailles qui furent frappées en l'honneur de cet architecte, sous les pontificats de Jules II et de Léon X, ayant été adopté, Bramante, avec sa célérité ordinaire, fit démolir la moitié de l'ancienne église, et jeta les fondements de la nouvelle en 1513. Celle-ci fut élevée jusqu'à l'entablement avant la mort du pape et de l'architecte, et l'on fit avec une rapidité incroyable les quatre grands arcs qui reposent sur les quatre massifs destinés à porter la coupole. On voit par là que c'est à lui qu'appartient l'idée première de cette admirable coupole que Michel-Ange eut la gloire d'exécuter. Ingénieux et hardi dans ses conceptions, Bramante forma ses voûtes d'un seul jet en mettant dans des moules de bois un mélange de chaux et de poussière de marbre délayées dans de l'eau, de manière que cette voûte parut tout à coup décorée de ses caissons et de ses rosaces. C'est par le même procédé qu'il fit les colonnes du palais qui appartint à Raphaël. Jaloux d'achever seul un ouvrage qui demandait un siécle, Bramante renversa impitoyablement les colonnes de l'ancienne basilique, détruisit beaucoup de belles choses, telles que des tombeaux de papes, des mosaïques, des peintures, etc. De tous les ouvrages que Bramante fit dans cette basilique avec tant de précipitation, il n'est resté que les arcs qui portent le tambour du dôme; ses successeurs effacèrent presque entièrement les traces du premier auteur.

Si les Grecs furent les inventeurs de l'architecture, si les Romains surent les imiter, si les travaux de Brunelleschi la firent renaître, Bramante put se vanter de lui avoir rendu la noblesse dont elle était déchue depuis si longtemps. Ce fut aussi un grand bonheur pour l'art qu'il ait vécu sous un pape comme Jules II, amant des grandes choses et jaloux de laisser des souvenirs de son régne. Le Bramante était lié avec tout ce que Rome renfermait d'artistes, de savants, de poëtes, et on peut mettre au nombre de ses plus beaux titres à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité d'avoir amené à Rome et protégé le jeune Raphaël. Pour celui qui connaît le caractère de Michel-Ange, la rivalité qui exista entre lui et le Bramante ne sera nullement une preuve qu'on puisse invoquer contre le dernier.

Bramante mourut à Rome en 1514, à l'âge de 70 ans; il fut enterré avec pompe dans Saint-Pierre. Il a laissé quelques poésies et des manuscrits sur l'architecture, l'anatomie et la perspective, retrouvés, en 1756, dans une bibliothèque de Milan. E. B—N.

BRANCAS, famille illustre originaire de Naples, où elle passait, au XIVe siècle, pour l'une des plus anciennes, car avant l'invasion des Normands elle y était déjà connue comme très-considérable. L'établissement en France de cette noble famille, se *liant* à une circonstance célèbre dans nos annales, en même temps qu'honorable pour elle, mérite d'être sommairement rappelé ici.—Lorsque, après avoir été vaincu par Ladislas qui lui disputait le royaume de Naples, Louis II, fils du chef de la seconde maison d'Anjou, revint en Provence en 1399, il ramena la partie de son armée qui n'occupait point les places fortes ; plusieurs des principaux Napolitains qui avaient embrassé la cause des princes français le suivirent ; ils ne voulurent point l'abandonner dans le malheur, et *Bufile Brancaccio*, dont on a fait Brancas, fut de ce nombre. Les comtes de Provence récompensèrent son dévouement en lui conférant les seigneuries d'Oise et de Villosc ; il a acquis lui-même le marquisat de Villars et le comté de Lauraguais, en Languedoc ;

celle de Céreste, diocèse d'Apt, vint ensuite dans sa famille par l'évêque de Gap, Gaucher de Forcalquier, qui la possédait en titre de baronnie, et qui institua Gaucher de Brancas, son cousin, pour héritier.

La famille de Brancas a produit des personnages remarquables à des titres divers; mais celui que les historiens qualifient du titre d'amiral, et dont on verra la raison plus bas, a, sans contredit, répandu plus d'éclat sur ce beau nom qu'aucun de ses descendants.

André de Brancas-Villars, qui vivait sous le règne de Henri IV, occupa, en effet, une place mémorable dans l'histoire de ce règne. Il était entré dans le parti de la Ligue, et même dans la fraction de ce parti qui favorisait sourdement les prétentions de l'Espagne sur le trône des Valois. Gouverneur de la Normandie à cette époque, on le soupçonna de vouloir ériger cette province en grand fief, à son profit. Sully le ramena dans le parti royaliste, et il dit, dans ses mémoires, qu'il rendit ainsi un très-grand service à la cause de Henri IV, tant il attachait d'importance à cette conquête, attendu que l'amiral de Villars était, ajoute-t-il, la *droiture et la bravoure mêmes*. Il rendit Rouen au roi en 1594; mais ce prince, en lui confirmant ses dignités, lui conserva aussi son gouvernement, et lui accorda le titre d'amiral. A partir de ce moment, il garda une inébranlable fidélité à son nouveau maître. Chargé, l'année suivante, du commandement supérieur de l'armée royale qui opérait sur Doullens, dont les Espagnols s'étaient emparés, il fut fait prisonnier et mis à mort immédiatement par ordre de Contreras, commissaire de Philippe II. L'amiral n'ayant pas été marié, un de ses frères devint la tige des ducs de Villars-Brancas, qu'il ne faut pas confondre avec la famille du maréchal de Villars, qui sauva la France à Denain, sous Louis XIV. Il n'existait entre ces deux grandes maisons aucun lien de parenté.

Brancas (Louis), duc de Céreste, arrière-petit-fils de l'amiral, servit aussi avec distinction sous Louis XIV et Louis XV, tant dans les armées que dans la diplomatie. Maréchal de France en 1740, il mourut en 1750, à l'âge de 80 ans.

BRANCHES (*bot.* et *horticult.*), en latin, *rami*, divisions principales et secondaires du tronc et de la tige des végétaux. Ce mot n'est guère employé, dans ce sens, que lorsqu'il s'agit de plantes ligneuses ou, pour le moins, sous-ligneuses, et convient alors en parlant des arbres et des arbrisseaux dont les branches forment comme la charpente. Elles sont ordinairement pliantes et élastiques, servent de support aux feuilles, et se divisent en rameaux qui portent les fleurs et les fruits. Les branches naissent des bourgeons (*voy.* ce mot) et sont composées des mêmes parties que la tige : il ne leur manque alors, d'après cela, que des racines pour constituer elles-mêmes un petit arbre, et c'est probablement ce qu'ont pensé les horticulteurs qui, les premiers, ont imaginé de couper les plus jeunes d'entre elles pour en faire des boutures (*voy.* ce mot) et se procurer, de la sorte, de nouveaux individus parfaits. — On distingue, dans la culture des arbres fruitiers en espalier, les *maîtresses branches*, tenant immédiatement au tronc et d'où partent toutes les autres; les *branches à bois*, qui ne doivent pas donner de fruits l'année suivante, et conservées seulement pour donner la forme à l'arbre; les *branches à fruits*, plus faibles et à boutons ronds; les *chiffonnes*, courtes et fort menues; les *gourmandes*, grosses, droites et longues, absorbant la nourriture des branches voisines; les *veules*, qui ne promettent aucune fécondité; les *branches à faux bois*, ne sortant pas d'un bourgeon, mais perçant à travers l'écorce; enfin les *branches aoûtées*, c'est-à-dire celles ayant acquis, après le mois d'août, la consistance nécessaire à l'opération de la greffe et pour résister aux effets destructeurs de la gelée. (*Voy.* ARBRE.) L. DE LA C.

BRANCHIOPODES (*hist. nat.*). — Les branchiopodes sont des animaux qui appartiennent à la classe des *mollusques*. Voici quels sont les caractères de ce type : ainsi que leur nom l'indique, ce sont des animaux mous; leur corps n'a aucune articulation et il manque de véritables appendices comparables à ceux des vertèbres, et des entomozoaires. Leur peau extérieure, appelée *manteau*, a cependant, à la partie céphalique, des prolongements plus ou moins nombreux, nommés *tentacules;* elle sécrète, chez un grand nombre d'espèces, une partie dure, la *coquille*, essentiellement composée de mucus animal encroûté de carbonate calcaire, et qui prend place dans une loge du manteau, tantôt fermée, tantôt, au contraire, largement ouverte. Le système nerveux consiste en un collier œsophagien renflé au-dessus et au-

dessous de l'œsophage, et duquel partent bilatéralement les principaux nerfs. Les ganglions peu nombreux auxquels ceux-ci donnent lieu auprès de certains viscères importants n'ont rien de la régularité des ganglions médullaires des animaux articulés. Les organes des sens sont généralement peu développés, celui de la vue manque même dans beaucoup d'espèces; et l'oreille, constatée récemment jusque chez les derniers mollusques, est surtout remarquable par son peu de développement : c'est, dans les mollusques de la deuxième et de la troisième classe, un simple sac phanérique, sans communication avec l'extérieur, et qui reçoit du cerveau un nerf spécial. Le canal intestinal a constamment deux orifices; plusieurs glandes, et entre autres le foie, se remarquent sur son trajet. Toutes les espèces de mollusques ont les deux sexes; mais beaucoup d'entre elles sont monoïques, c'est-à-dire que tous les individus qui les composent sont à la fois mâles et femelles : néanmoins il existe, même parmi les mollusques privés de tête, et que l'on nomme pour cette raison *acéphales*, des espèces dioïques (*peignes*, *donaces cyclades*, *anodontes*).

Les mollusques auxquels la nouvelle nomenclature a imposé le nom de *malacozoaires*, de μαλακὸς, mou, et ζῶον, animal, se divisent en trois classes : 1° *céphalodes* ou *céphaliens ;* 2° *céphalidiens* ou gastéropodes, trachélipodes et ptéropodes; 3° *acéphales*, branchiopodes et lamellibranches. Ainsi qu'on le voit, les branchiopodes appartiennent à la troisième classe, c'est-à-dire à celle des acéphales. Tous, sans exception, sont aquatiques. Ils sont des deux ordres ; les *branchiopodes* dont une des valves est placée sur le dos de l'animal et l'autre à sa face ventrale, et dont les branchies ne sont pas en lamelles pectinées, constituent le premier ordre : ce sont des mollusques marins (*orbicules*, *térébratules*, *lingules*), dont il y a des espèces fossiles dans des terrains fossilifères très-anciens.

BRANCHIES. (*Voy.* Respiration.)

BRANDEBOURG (le), en allemand *Brandenbourg*, est une province des États prussiens. Elle se compose d'une partie de l'ancienne Marche du même nom, du cercle de Meissen, d'une partie du cercle de Wittemberg, d'une fraction de la Silésie et de la principauté de Guerfurth. Sa superficie, qui a 731 milles carrés n'offre à l'œil qu'une immense plaine, presque partout sablonneuse et peu fertile, où les débordements des rivières forment des lacs et des marais nombreux. L'Oder la traverse à l'est, et, à l'ouest, l'Elbe lui sert de limite sur une ligne de 15 lieues. Toutes les eaux du Brandebourg se jettent dans ces deux fleuves. La Neisse, le Bober, la Warta se déchargent dans l'Oder; le Havel, grossi du Dosse et de la Sprée, afflue dans l'Elbe. Cette abondance de sources a facilité l'ouverture de nombreux canaux qui donnent une grande activité au commerce. Le canal de Fienow réunit le Havel à l'Oder; celui de Frédéric-Guillaume établit la communication entre ce dernier fleuve et la Sprée. Les lacs les plus considérables sont ceux d'Uker, de Ruppui et de Plauen. Les eaux minérales de Freienwald jouissent de quelque réputation. Le climat de ce pays est doux, mais il souffre souvent de la violence des vents et des tempêtes. Le Brandebourg produit des céréales de toute espèce, du bois et un peu de vin; le voisinage de la capitale offre des débouchés faciles : on y trouve du fer terreux, du gypse, de la chaux et de la houille. La population, presque entièrement composée de protestants, s'élève à 1,580,000 habitants répandus dans 150 villes, 21 bourgs et 3,241 villages. De 1685 à 1688, une foule de Français se réfugièrent dans cette province, y important leur industrie, qui fit fleurir des fabriques de soie, de coton, de drap, de toile, de porcelaine, etc. ; elle a des verreries, des forges, des fonderies de plomb et des fabriques de poudre.

Le Brandebourg, réuni à la Poméranie, forme une des grandes divisions militaires de la Prusse; elle se divise en trois régences, celle de Berlin, celle de Postdam et celle de Francfort.

Le margraviat de Brandebourg, fondé par l'empereur Henri Ier, fut cédé, par Conrad III, à Albreckt, comte d'Ascanie, qui prit le premier le titre de margrave. Après l'extinction de la famille d'Ascanie et la transmission du pays en plusieurs mains, Charles IV donna le Brandebourg à son fils Sigismond. Son règne fut un fléau pour les habitants, exposés aux brigandages des familles puissantes, parmi lesquelles se signalèrent les *Guitzaw*. Sigismond, couvert de dettes, vendit une partie du Brandebourg, en 1415, à Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremb our la somme de

400,000 ducats. Ce prince est la souche de la famille régnante ; son frère, Albert, partagea ses possessions entre ses trois enfants. L'aîné fut investi de la dignité électorale, et reçut la Marche de Brandebourg ; le second *Anspach*, et le troisième *Culmbach*. Peu de temps après, les deux dernières parties furent réunies à la Marche. Le Brandebourg fut très-maltraité dans la guerre de 30 ans et de 7 ans ; l'ancienne Marche de Brandebourg tomba au royaume de Westphalie, mais elle fut restituée à la Prusse en 1814.

Cette province tire son nom de l'ancienne ville de Brennabor (Braunibor), ou Brandebourg, sur le Havel, laquelle est le chef-lieu du cercle de Westhavelland. Ce fleuve la divise en trois sections : la *vieille* et la *nouvelle* ville, jointes par un pont, et l'*île*, où s'élèvent la cathédrale et un gymnase. L'île porte le nom de Venise, parce que les maisons qui la couvrent sont bâties sur pilotis. Les rues de l'ancienne ville sont étroites et tortueuses ; celles de la nouvelle sont plus larges et plus régulières. La population, évaluée à 12,500 âmes, est très-industrieuse. Brandebourg possède des manufactures de futaine, de draps, des fabriques de bas, de toile, des distilleries et des tanneries ; la rivière a une écluse, dont les revenus appartiennent partie à la couronne, partie à l'administration locale. J. F. de Lundblad.

BRANLE. — C'est le nom donné à un genre de danse fort usité à l'époque où cet exercice servait uniquement à exprimer la gaieté de ceux qui s'y livraient. On ignorait, dans ce temps-là, que la danse fût un art : on sautait joyeusement, pour se dédommager du laborieux emploi de la journée. D'ailleurs *le branle* commençait presque toujours avec les enfants, ce qui conservait à cet amusement son caractère de naïve gaieté. Après avoir été la danse favorite des jeunes filles, le branle servit à ouvrir le bal de famille. Lorsque l'instrument du ménétrier arrivait prodiguer le verjus de ses accords, tout le monde se mettait en rond, en se tenant par la main : c'était le *branle simple*. On dansait aussi le *branle gai*, qui consistait à se tenir le pied en l'air ; puis le bal se terminait par le *branle de sortie*. Il en fut ainsi jusqu'au milieu du siècle dernier. Chaque province dansait le *branle* avec certaines modifications : il y avait donc le *branle de Boulogne*, *du Barrois*, *de Bretagne*, *du Poitou*, *de Hainaut*, *d'Avignon*, *d'Écosse*. On inventa le *branle des lavandières* : on le dansait en frappant dans les mains. Dans celui des *sabots* ou des *chevaux*, on battait le parquet du pied. Le *branle de la torche* était ainsi nommé parce que le danseur tenait à la main une torche ou un flambeau. Nous dirons enfin, pour achever la grave histoire de cette danse favorite de nos ancêtres, que leur plus expansive gaieté donna lieu au *branle morgué* et au *branle gesticulé*. Ces branles se fondirent dans le *branle à mener*, où chacun conduit la danse à son tour et se met ensuite à la queue. *La boulangère* et *le carillon de Dunkerque*, qui terminaient les bals il y a peu de temps encore, ne sont autre chose que le branle avec quelques complications.

BRANLE-BAS (*marine*), signal de combat. Aussitôt que le branle-bas se fait entendre sur un bâtiment, tout se dispose à en venir aux mains. Les matelots prennent leur rang de bataille, les canonniers se forment autour de leurs pièces ; tous s'encouragent et s'excitent à soutenir l'honneur du pavillon. On ouvre les soutes à poudre ; on décroche et on place les hamacs de manière à amortir les boulets ; on fait disparaître les cloisons des chambres et celles des batteries. En un instant le navire est transformé en arène.

Le branle-bas, déjà si solennel pendant le jour, devient plus imposant encore au milieu des ténèbres. Aperçoit-on un bâtiment qui croise inattentif, on épie sa proie ; les mantelets et sabords tombent aussitôt ; les canonniers courent aux pièces ; deux lignes de fanaux s'allument d'une manière subite, jettent une lumière blafarde sur les batteries. Le canon tonne, il porte, appelle la mort sur tous les points, et le combat est engagé.

BRANTOME (Pierre, vicomte de Bourdeille). Il est remarquable qu'un auteur qui semble n'avoir écrit l'histoire des personnages illustres de son temps que pour faire connaître la sienne, en semant partout, dans ses livres, l'orgueilleux *moi*, sous mille prétextes divers, nous ait laissé ignorer le lieu et l'époque de sa naissance ; c'est que la vanité, si ingénieuse qu'elle soit de sa nature, ne s'avise jamais de tout ce qui pourrait être utile, même au point de vue où elle se place. Tel est le cas où s'est trouvé Brantôme, dont le véritable nom est celui de Bourdeille ; on verra plus bas la raison du premier de ces noms, qui est celui sous lequel il est le plus connu. Sa famille était

l'une des plus anciennes du Périgord, où elle possédait des terres considérables. Suivant une tradition fabuleuse de ce pays, elle aurait eu pour tige, non pas un chef gaulois, comme le disent les biographes de nos jours, mais un général appelé Markomir, parent de Pharamond, premier roi des Francs; et les armes de cette maison, qui sont d'argent (et non pas d'or) à deux pieds d'aigle ou de griffon de gueules, l'un sur l'autre et posés en barre, rappelleraientsymboliquementune victoire remportée par ce chef sur on ne sait quels monstres inventés par les romanciers du moyen âge.

François de Bourdeille, pèredeBrantôme, avait été page de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII; et il devint un des gentilshommes de la chambre de ce prince. Il eut même l'honneur, dans un tournoi tenu en 1514, de mesurer ses armes courtoises avec le célèbre chevalier Bayard. Il est donc probable que Brantôme naquit à Paris vers l'an 1537 ou 1538, car il mourut en 1614, âgé d'environ 75 ans. On ne sait pas précisément en quel lieu non plus; mais il est probable que ce fut à son château de Riche mont, près de Cognac, où on l'inhuma conformément à ses dernières volontés. Brantôme fit ses premières études à Paris, et il les termina à Poitiers, en 1555.

Jean-Baptiste de Bourdeille, son second frère, ayant quitté l'état ecclésiastique, dont il n'avait que les ordres mineurs, pour la carrière des armes, lui avait résigné le doyenné de Saint-Yrieix, le prieuré de Royan et celui de Vivien, dont il était titulaire, dans le diocèse de Saintes. Ce brave militaire étant mort, en 1553, au dernier assaut du siége d'Hesdin, en Artois, place occupée alors par les troupes de Charles-Quint, Henri II crut devoir reporter sur sa famille la récompense qu'il avait méritée par d'importants services; il accorda au jeune Bourdeille l'abbaye de Brantôme, bourg des environs de Périgueux, et celui-ci, en entrant dans le monde, ajouta à son titre de famille celui de seigneur de Brantôme. De là l'origine de ce nom sous lequel depuis il a été constamment désigné.

Brantôme, lui aussi, voulut suivre la carrière des armes, où sa naissance l'appelait et dans laquelle ses goûts pour les voyages et la vie aventureuse pourraient être satisfaits. En effet, cette profession allait si bien à l'activité de son imagination bouillante, que les temps de paix lui étaient insupportables. Aussitôt après que le traité conclu entre Charles IX et l'Angleterre eut été signé, en 1564, il se rendit en Espagne (avec autorisation) pour aller offrir son épée à Philippe II, comme simple volontaire; il servit sous don Garcia de Tolède, et se distingua à la prise de la Gomera, sur les côtes d'Afrique, contre les Marocains. Au retour de cette expédition, le roi d'Espagne le décora de l'ordre du Christ, et l'accueil le plus flatteur lui fut fait à la cour par la reine Marie de France. En 1565, le fameux Soliman II, non satisfait d'avoir enlevé, en 1522, l'île de Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, se disposait à les attaquer de nouveau à Malte; il avait, dans cette vue, réuni toutes les forces maritimes de son empire. Brantôme et une foule d'autres Français accoururent au secours du brave Parisot de Lavalette, grand maître de l'ordre, dont les exploits, en cette mémorable circonstance, ont immortalisé le nom. « Nous « allasmes à Malte, dit-il, en nombre mon« tant près de trois cents gentilshommes et « plus de huict cents soldats..... Partout les « lieux de l'Italie où nous passions nous ad« miraient estrangement, car nous estions « accommodez d'habillemens et d'armes su« perbement qu'on ne sçavoit pour quels « nous prendre ou pour gentilshommes, sol« dats, ou pour princes, tant nous faisoit « beau voir. » Il paraît que, dans son enthousiasme chevaleresque, Brantôme fut sur le point d'entrer dans cet ordre célèbre; mais il en fut détourné par son ami Strozzi. A leur retour de Malte, les Français repassèrent à Rome, où ils eurent l'honneur d'être admis à l'audience du souverain pontife Pie IV, qui les remercia, *très-amiablement et d'un très-bon visage*, de leur conduite contre les infidèles. Brantôme, en passant à Turin, présenta ses hommages à la duchesse de Savoie, Marguerite de France, dont sa famille était particulièrement connue, et refusa une bourse de cinq cents écus d'or que cette princesse lui fit offrir par une dame d'honneur... « J'en avais assez pour me conduire à la cour, ajouta-t-il, et plus tôt je me fusse conduit à pied que d'estre si effronté et imprudent d'importuner une telle princesse. Je cognois et ay cognu qui ne firent pas de mesme, car ils prindrent bien... » Ces courtes, mais glorieuses campagnes, dont il était fier, répandirent quelque reflet sur sa personne Charles

IX, en 1568, se l'attacha en qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre, charge qu'il conserva sous Henri III, son successeur.

En 1571, il voulait s'enrôler dans les armées commandées par le fameux don Juan, et prendre part à la guerre contre les Turcs, mais son ami s'y opposa de nouveau, et, lorsqu'il apprit le résultat de la bataille de Lépante, il éprouva un regret inexprimable : *Hélas, je n'y estois pas, moi quy ay tant aymé les voyages et les adventures!* s'écria-t-il. Mais, en 1573, on le vit au siége de la Rochelle, place d'armes des huguenots, où il se fit remarquer par sa bravoure et son sang-froid dans les moments les plus périlleux : aussi y fut-il blessé assez grièvement; ce qui ne l'empêcha point d'être chargé par le duc d'Anjou, en ce moment roi de Pologne, des pourparlers qui eurent lieu avec les assiégés, et à la suite desquels fut conclue la quatrième paix avec les protestants.

A la mort de Charles IX, survenue en 1574, Henri III, qui lui succéda, chargea Brantôme d'une mission auprès de Lanoue, devenu chef des religionnaires, après le massacre de Coligni, dans la funeste journée de la Saint-Barthélemy; mais elle n'amena aucun résultat. Il assista au sacre de ce prince à Reims, le 13 février 1575.

Catherine de Médicis ayant fait un voyage en Poitou, en 1576, pour tâcher de ramener le duc d'Alençon, chef du parti dit des *Politiques*, ou *tiers parti* du temps, à l'obéissance qu'il devait au roi son frère, emmena Brantôme avec elle. Deux ans après, c'est-à-dire, en 1578, il suivit la même reine en Guienne, pour conduire Marguerite de Valois au roi de Navarre, son mari, depuis si justement célèbre sous le nom de Henri IV.— Brantôme, à qui, par ses goûts littéraires, cette princesse portait un vif intérêt dont son amour-propre était si flatté, s'étend avec complaisance, dans son livre des *Dames illustres*, sur la réception qu'on fit aux deux reines à Bordeaux : « Son entrée fust belle, « non tant pour les magnificences et somp« tuositez qu'on lui fist et dressa, mais pour « voir entrer en triomphe la plus belle et ac« complie royne du monde, montée sur une « belle haquenée blanche harnachée fort « superbement, et elle vestue toute d'orange « et de clinquant si somptueusement que rien « plus, laquelle le monde ne se pouvoit assez « saouler de voir, la regarder, l'admirer « et l'exalter jusques au ciel. » Brantôme poussait si loin son dévouement pour cette première épouse de Henri IV, qu'il dit quelque part que la loi salique devrait être abolie en sa faveur, afin qu'elle pût monter sur le trône des Valois.

En 1582, Brantôme perdit son frère aîné, André de Bourdeille, sénéchal et gouverneur du Périgord, chef de sa maison. Cette circonstance lui attira une disgrâce volontaire qui ne finit qu'avec sa vie, et qui faillit l'entraîner dans une révolte ouverte contre son roi et son pays. Nous allons réduire ce fait à sa plus courte et plus simple expression. Ici, ce ne sera plus le brillant officier, le courtisan spirituel, l'écrivain naïf par le style, le conteur agréable, mais l'homme vain, irascible, ambitieux et intéressé : ce sera le revers de la médaille historique, et le revers est loin de le montrer par un beau côté, quoique par lui-même frappée, car nous en avons trouvé le type dans ses propres écrits, où l'on peut en reconnaître l'authenticité.

Henri III (ci-devant duc d'Anjou) n'occupait le trône de Pologne que depuis peu de temps, lorsqu'il apprit la mort de Charles IX ; il accourut aussitôt pour prendre possession de celui de France auquel il convenait si peu par la mollesse, par la pusillanimité de son caractère, surtout dans les conjonctures politiques où se trouvait alors le pays. Brantôme, connaissant l'état à peu près désespéré de son frère, avait sollicité de ce roi la survivance de la charge de sénéchal du Périgord pour l'aîné de ses neveux, Henri de Bourdeille, fils du malade, dans le cas où celui-ci viendrait à succomber. Henri III lui répondit que, l'enfant n'étant âgé que de neuf ans, la chose serait difficile; mais qu'au surplus il accorderait ce gouvernement à lui Brantôme, sauf sa résignation ultérieure, en faveur de son neveu, résignation qu'il approuverait si le jeune homme se montrait capable de ces hautes fonctions. Mais, huit jours après, le roi reçut la résignation du titulaire en faveur de son gendre, le comte d'Aubeterre, qui, par ce moyen, consentait à ne point exiger la moitié des dix mille écus (somme considérable, le marc d'argent n'étant alors que de 19 fr.) de la dot constituée à sa femme. Henri III crut devoir approuver la disposition que lui recommandait d'ailleurs un ser-

vitenr monrant dont il connaissait les bons services.

Brantôme, frustré dans ses calculs, considéra cet acte comme une insulte à sa maison et au nom de Bourdeille ; il se livra à des déclamations virulentes contre le roi, qui avait eu la condescendance de lui exprimer le regret de n'avoir pu réaliser ses vœux sur ce point. « Un jour, poursuit-il, je lui en fis « ma plaincte, il m'en fist des excuses, bien « qn'il fust mon roy ; sur ce je sortis, et « ayant par adventure rencontré aucuns com-« pagnons an *gué des Augustins* (il y avait « là des batteliers pour passer la Seine) aux-« quels je compte tout ; je maugrée le ciel, « je maudis ma fortune, je déteste la grace « du roy, je mesprise en haussant le bec « aucuns moraux qui estoient pleins de bien-« faicts, qui ne les mesritoient nullement « comme moy, je juray que je ne ferois ja-« mais service à roy de France tant que je « vivrois... J'avois par cas à la ceinture pen-« due la clef dorée de la chambre du roy, je « l'en destache, je la prends et la jette dans « la rivière, je l'abhorre et jure de n'entrer « jamais en la chambre. Mais je praticque « pourtant toujonrs la conr de la royne-mère « (Catherine de Médicis) qui me faisoit cest « honneur de m'aymer, de ses filles, des « dames, des princesses, des princes et sei-« gneurs mes bons amys. »

Voilà l'homme blessé dans son orgueil, dans ses prétentions ambitieuses! Un autre roi que Henri III anrait au moins exilé l'insolent sujet dans ses terres. Brantôme, qui s'était ainsi brutalement démis de sa charge de gentilhomme de la chambre, ne borna pas là son ressentiment. En 1580, les dix-sept provinces unies des Pays-Bas, voulant secouer le joug espagnol, jetèrent les yeux sur le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, ponr les gouverner. Ce prince, qui, jusque-là, avait toujours été hostile à son frère Henri III, soit par ses intrigues, soit les armes à la main, prit alors le titre de duc de Brabant, et partit de France avec 10,000 fantassins et 4,000 cavaliers ; ses opérations militaires ne furent pas heureuses ; il vint à Paris ponr rétablir sa santé délabrée, et fit engager Brantôme d'être des siens : « Ne faut « pas donbter, dit-il, qne sans sa mort soub-« daine (en 1584) je l'eusse suivy ; que mau-« dicte soit elle qui me le ravit et à d'autres « honnestes gens qni avoient mis snr lui con-« fiance comme moy. » Le tout en haine d'un roi qui n'avait d'autre tort envers lui que de se montrer trop indulgent pour ses graves écarts. La mort du duc d'Alençon rendit le roi de Navarre (Henri IV) héritier présomptif de la couronne, et cette circonstance fit éclater la Ligue, sons prétexte que la branche des Bourbons était séparée de l'Église. Le duc de Guise parla de ce monvement à Brantôme *sans déclarer contre qui il en voulait*, et en lui insinuant de s'y associer. « Je fust « sobre de response, ajoute-t-il, mais pour-« tant en volonté de conrir sa fortune, n'es-« toit qne de long-temps je cognoissois le « naturel d'aucuns de ceste maison, qui sont « prompts à rechercher les personnes et aussy « soubdains à les quitter quand ils ont faict... « sur ce je me résonls de vendre tout si peu « de bien que j'ay en France, et m'en aller « servir ce grand roy d'Hespaigne très noble « rémunérateur des services sans aucunes im-« portunitez ni sollicitations, mais par un « sage advis et juste considération.... car nn « chascun est libre de changer de terre et s'en « aller eslire aillenrs d'autre... et si le roy « m'eust refusé le congie qne j'aurois de-« mandé par un de mes amis, je m'en fusse « allé ni plus ni moins qn'un vallet qui se « fasche avec son maistre et le veux quitter... « O beaux discours que je faisois! et sur le « poinct de les accomplir, la guerre de la « Ligue s'esmeut, s'eschanffe de telle façon « que nul ne veult fayre d'acqnetz de terres « estant fort au hasard alors pour les garder ; « nul ne veult se desgarnir de son argent ; « ceux qui m'avoient promis d'avoir mon « bien s'excusent d'aller en estrange terre « sans moïeus... Ce sont abus et grandes « misères pour les avoir praticqnées..... » Ainsi, Brantôme était bien décidé à entrer dans la conspiration des Gnises ; mais, comme il craignait de n'être pas largement récompensé des services qn'il ponrrait rendre à la Ligue, il voulait mettre sa trahison sous la garantie du roi d'Espagne Philippe II, dont il était connu. Or ce prince, comme on sait, n'appnyait la faction des *Seize*, qui lui était vendue, qu'en vue de faire déférer la couronne à sa fille, l'infante Isabelle, issue de son mariage avec une sœur de Henri III, ce qui entraînait nécessairement la révocation de la loi *salique*, à laquelle Brantôme tenait fort pen. « Possible, dit-il, avec un « aplomb étonnant, que si je fusse venu à « bout de mes attantes et propositions, j'eusse « fait plus de mal à ma patrie que jamais n'a

« faict renegat d'Alger à la sienne dont j'en « eusse esté maudit à perpétuité... Voilà que « font les despitz et mécontentemens. » On le voit, des circonstances tout à fait indépendantes de sa volonté firent seules obstacle à l'exécution de ses odieux projets. Et vous prétendez, biographes modernes, qu'un écrivain aussi plein de lui-même, aussi égoïste, aussi rancuneux puisse être impartial, et mérite plus de confiance que tous les autres annalistes de son époque ! Allons donc! soyez sûrs que, lorsqu'il loue, c'est qu'on a flatté son orgueil ou servi ses intérêts ; lorsqu'il censure, c'est qu'on a froissé l'un ou l'autre. Cet auteur, dont le style abondant, original et naïf fait illusion sur le caractère de l'homme, pouvait être un aimable et habile courtisan auprès des femmes, mais dans ses relations ordinaires il était tracassier, minutieux, fatigant et mauvais cœur. Il détestait son troisième frère, évêque de Périgueux, qu'il appelle un *vilain moine* (il avait été bénédictin), un *asne;* il détestait sa sœur, fille d'honneur de la reine mère: l'un, parce qu'il refusa de partager avec lui les revenus de son évêché ; l'autre, parce qu'elle lui réclama le montant de sa dot. — Processif plus qu'un Normand, il plaide contre les religieux de son abbaye de Brantôme, contre plusieurs petits seigneurs du Périgord qui lui refusent foi et hommage de leurs arrière-fiefs, etc.; ces procès nombreux, il ordonne à ses héritiers, par son testament, de les suivre pour en avoir raison en justice, et, à défaut de l'obteuir, par les armes, *n'ayant jamais receu, en ses jeunes et vigoureuses années, aucunes injures, offenses et attentats sans ressentiment n'y vengeance.*

Cependant son amour-propre d'auteur l'emportait peut-être sur son avarice, car il attachait au moins autant d'importance à l'illustration littéraire qu'à celle des armes, et en voici des preuves tirées de son testament, dont quelques dispositions viennent d'être citées.

Craignant, sans doute, le scandale des réclamations, peut-être aussi la critique littéraire, il déclare, dans ce curieux document, qu'il n'a pas voulu publier ses ouvrages de son vivant, *faicts, composez de son esprit et invention;* qu'après les avoir *corrigez avec grand'peine et un long temps,* il les a *fait mettre au net par Mathaud, son secrétaire à gages;* qu'on les trouvera *curieusement gardez dans une malle à clisse,* divisés en sept volumes dont deux fort grands ; tous couverts de velours noir, vert et bleu, *fors que celui des Rodomontades est couvert de vélin et doré par-dessus;* qu'il les aurait rendus *plus parfaicts sans ses fascheuses affaires et ses maladies.* Du reste, il est persuadé qu'on les *desdaignera pas, si on y a mis une fois le nez et la vue.*

En conséquence, il charge ses héritiers de faire imprimer ces livres, et particulièrement sa *chère niepce,* madame la comtesse de Duretal ; à cet effet, il veut et ordonne que *l'on prenne sur sa totale hérédité l'argent que pourra couster ladicte impression,* avant tout partage. Il paraît croire, au surplus, que cette dépense sera peu considérable, si même elle n'est tout à fait nulle, ainsi que le lui avaient déjà proposé plusieurs imprimeurs auxquels il avait montré une partie des manuscrits. Il recommande « que ladicte « impression soit en belle et grosse lettre, et « grands volumes, pour mieux paroistre, « avec privilége du roy, que l'on octroyera « facilement, ou sans privilége s'il le faut et « s'il se peut. Faut aussy prendre garde que « l'imprimeur n'entrepregne ny suppose « autre nom que le mien, dit-il en terminant, « autrement je serois frustré de ma peine et « de la gloire qui m'est deue. »

Esprit distingué, orné et développé par l'étude, avec la position élevée que sa naissance lui avait faite, Brantôme aurait pu jouer un premier rôle dans le mouvement politique de son époque. C'était là le but de son ambition ; mais il voulait y parvenir d'un seul bond. Il ne savait pas qu'il faut, quand on est jeune, surtout, savoir perdre gaiement une partie, pour acquérir les moyens d'en gagner deux un peu plus tard. Violent et emporté, la dissimulation ne pouvait pas être son défaut, il était franc ; mais chez lui la franchise était plutôt l'effet de son organisme que celui d'un sentiment réfléchi. Apre à l'intérêt tout en ne le voulant point paraître, il ne rêvait qu'honneurs et récompenses ; puis tout cet assemblage de qualités et de défauts était dominé par une excessive vanité : tel était Brantôme ; il s'est peint dans ses ouvrages, qui sont les suivants : les *Vies des hommes illustres* et *grands capitaines étrangers;* — les *Vies des hommes illustres* et *grands capitaines français;* — les *Vies des Dames illustres françoises et estrangères;* — *Mémoires* con-

tenant les anecdotes de la cour de France, sous les rois Henri II, François II, Henri III et Henri IV; — les *Rodomontades et gentilles rencontres espagnoles*, dédiées à la reine Marguerite de Valois; — *Opuscules*, parmi lesquels des traductions de divers poëtes latins, également dédiés à cette reine; — enfin les *Dames galantes*, recueil d'aventures plus que scandaleuses que les héritiers de Brantôme auraient dû jeter au feu, par respect pour sa mémoire et pour les mœurs. La première édition de ses œuvres, n'ayant pu être publiée à Paris, et on comprend bien pourquoi, on eut recours aux presses d'outre-Rhin; elle parut à Leyde, chez Sambix, sous le format in-12, en 9 volumes et en caractères elzeviriens, années 1665 et 1666. Seconde édition, la Haye, 15 volumes in-12, en 1740; augmentée des *Rodomontades* et des *Opuscules*, avec des remarques historiques et critiques attribuées à le Duchat. Sa troisième, publiée à Londres (Maestricht), est de 1779, que Bastien réimprima en 1787; 8 volumes in-8°. L'édition la plus récente est celle de Foncault, en 9 volumes, même format; Paris, 1822-1823: le dernier se compose des œuvres d'André de Bourdeille, gouverneur du Périgord, homme éclairé, magistrat honorable, qui, dans des circonstances difficiles, rendit d'importants services au pays par son dévouement et sa fermeté. Ces œuvres du frère aîné de Brantôme consistent 1° en un traité ou mémoire que le roi lui avait demandé, intitulé, *Maximes et Advis du maniement de la guerre*; 2° Lettres à Charles IX, à la reine mère, à Henri III, au duc d'Alençon, frère de ce dernier prince, et au roi de Navarre, depuis Henri IV, ainsi que leurs réponses au sénéchal. L'édition Foucault a été collationnée sur les manuscrits autographes.

Henri de Clairfontaine.

BRAS, *brachium*, βραχίων, et **BRACHIAL**, *brachialis*. Les anciens appelaient bras tout le membre thoracique depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts, et c'est même toujours de la sorte que cette expression est employée communément dans le langage du monde. Mais, strictement parlant, le mot *bras* ne doit se dire que de la portion du membre supérieur s'étendant depuis l'omoplate jusqu'au coude, les expressions *avant-bras* et *main* servant à désigner le reste. L'humérus, qui forme sa charpente, est un des os les plus longs et les plus épais du corps humain. Il s'articule d'une part avec le scapulum, au moyen d'une cavité très-superficielle, ce qui lui permet d'exécuter les mouvements de flexion, d'extension, d'abduction, d'adduction et de demi-rotation, soit en dedans, soit en dehors, nécessaires à l'accomplissement des usages importants que le bras doit remplir, et de l'autre avec le cubitus. Vingt-trois muscles viennent prendre attache sur différents points de son étendue, mais cinq seulement, le deltoïde (*sous-acromio-huméral*), le coraco-brachial (*coraco-huméral*), le biceps (*scapulo-radial*), le brachial antérieur (*huméro-cubital*) et le biceps (*scapulo-huméro-olécranien*), font partie du bras proprement dit, les autres appartenant à l'épaule, à la poitrine, au dos et à l'avant-bras. Ces cinq muscles reçoivent le sang des artères axillaires et brachiales auxquelles correspondent les veines du même nom, et le sentiment par quelques filets des nerfs dorsaux, mais surtout par des rameaux considérables émanés du plexus brachial, tels que l'axillaire, le médian, le cubital, le radial, le musculo-cutané et le cutané interne. Le bras renferme encore des vaisseaux et des nerfs importants dont il nous est indispensable de parler

1° *Vaisseaux*. — Le professeur Chaussier nommait *artère brachiale* le tronc artériel qui fournit le sang à tout le membre thoracique, y distinguant trois portions: 1° la *sous-clavière*, s'étendant depuis l'aorte jusqu'au passage de l'artère entre les muscles scalènes; 2° l'*axillaire*, occupant le creux de l'aisselle jusqu'au tendon du grand pectoral; 3° enfin l'*humérale*, qui se termine au pli du bras. C'est à cette dernière portion seulement que les autres anatomistes donnent le nom d'*artère brachiale*. Elle s'étend, comme nous venons de le dire, depuis la partie inférieure du creux de l'aisselle jusqu'à l'articulation de l'humérus avec l'avant-bras. Placée d'abord à la partie interne du bras et près de l'humérus, elle devient ensuite antérieure et plus superficielle, séparée uniquement de la peau dans la portion inférieure de l'aponévrose du triceps et la veine médiane basilique, ce qui l'expose à être lésée dans l'opération de la saignée (*voy.* ce mot). Les branches principales qu'elle fournit dans son trajet sont 1° les *musculaires du bras*, se distribuant aux muscles coraco-brachial biceps, brachial antérieur, brachial postérieur et deltoïde; 2° la

collatérale externe, donnant des rameaux au triceps brachial et à l'articulation du coude; 3° la *collatérale interne*, qui fournit aux muscles rond pronateur et brachial antérieur, ainsi qu'au triceps et à la même articulation. Enfin l'artère brachiale se termine en se partageant en deux branches, *radiale* et *cubitale*. Deux *veines* lui correspondent et portent le même nom, l'accompagnant dans son trajet en s'anastomosant plusienrs fois ensemble. Mais les branches qu'elles reçoivent sont plus nombreuses que celles partant de l'artère, attendu qu'il y a denx veines radiales ainsi que deux cubitales, et que de plus nn assez grand nombre de veines superficielles n'ont point d'artères correspondantes. Elle se termine à la veine axillaire. Chaussier uommait aussi *veine brachiale* la rèunion de celles dont nous venons de parler, de l'axillaire et de la sous-clavière.

2° *Nerfs*. Il n'y a point de *nerf brachial* proprement dit, mais le plexus de ce nom est l'origine de tous ceux qui se rendent à l'èpaule ou bien à l'avant-bras. Ce *plexus brachial* est formé lui-mème par les branches antérieures des quatre premières paires cervicales, sitné derrière la clavicule et en voisinage de l'artère axillaire, s'étendant depuis la partie inférieure du cou jusque dans le creux de l'aisselle. Il donne naissance aux nerfs 1° *suscapulaire*; 2° *thoraciques*, au nombre de trois; 3° *cutané interne*; 4° *musculo-cutané*; 5° *médian*; 6° *cubital*; 7° *radial*; 8° *circonflexe axillaire*.

Indèpendamment des maladies gènérales qui peuvent affecter le bras comme toute autre partie de l'économie, on a quelquefois observé le *raccourcissement* notable de cette partie, mais alors ce vice de conformation se tronvait presque toujours compensè par la longueur extrême de l'avant-bras. Les *luxations* de la partie supérieure de l'humèrus sont des plns fréquentes à cause de la grosseur de sa tête et du pen de profondeur de la cavité articulaire qui la reçoit. Cet os est ègalement fort sujet à se fracturer, et cela le plus sonvent vers la partie moyenne de sa longueur. Qnant au décollement de sa tête d'avec le corps, cet accident doit être infiniment plus rare qu'au fémur, tant en raison du peu de longueur du col, comparativement à celui de ce dernier os, que par suite du peu de résistance de l'articulation permettant au premier effort la production d'une lnxation complète. (*Voy.* les mots FRACTURE et LUXATION.)

LEPECQ DE LA CLOTURE.

BRASIDAS, fils de Tellis, naquit à Sparte. C'était un de ces hommes rares, capables d'allier avec l'âpre vertu de cette cité un caractère doux et bienveillant. Loué publiquement, à la premiére guerre dn Péloponnèse (43 ans avant J. C.), pour ses exploits et ponr avoir délivrè Méthone, ville de la Laconie, des attaques des Athèniens, il semblait, grâce à son courage et à ses talents, destiné à terminer la gnerre. Il arracha Mègare à l'influence d'Athènes en y introduisant l'oligarchie, et sut resserrer sou alliance avec Sparte Dèmosthéne, général athénien, venait de s'emparer de Pylos, ville de Messénie, et de l'entourer de fortifications : malgrè sa valeur et ses exploits, Brasidas ne put parvenir à ressaisir cette ville et à y ètablir l'autorité de Sparte. Quelque temps après, pour faire oublier ce revers, il conçut le projet d'enlever aux Athéniens les colonies de Thrace et de Macédoine. Avec le secours de Perdiccas, roi de Macédoine, depuis longtemps ennemi d'Athènes, Brasidas enlève à cette république Acanthe, Staggre, Aëta, Sythonie, Scione, Amphipolis. Eion seule èchappe à ses conps, grâce à l'activité de l'historien Thncydide. En méme temps, il déjouait la conspiration béotienne en faveur des Athèniens, qui furent battus à Délinm. Une trêve d'un an fut couclue. Mais l'entreprise blâmable de Brasidas sur Meuda, jointe aux conseils perfides de Cléon, gènèral athénien, la fit rompre et recommencer la guerre. Brasidas et Clèon, tous deux à la tête des forces des deux répnbliques rivales, se rencontrèrent sous les murs d'Amphipolis. Cléon fut battn et mourut en fuyant. Brasidas fut vainqueur et termina par une mort glorieuse sa trop courte carrière (422 ans avant J. C.).

BRASSARD. (*Voy.* ARMURE.)

BRASSERIE. (*Voy.* BIÈRE.)

BRASSOLIDE, *brassolis* (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, section des tétrapodes, ètabli par Fabricius et adopté par Latreille, qui le range dans sa tribu des uymphalides Ce genre ne renferme que deux espèces, dont l'une (B. *sophora*, Fab.) se trouve à la fois au Brésil et à Surinam, et l'autre (B. *astyra*, God.) au Brésil seulement. Ce sont de très-grands et beaux papillons qni ont près de 12 centim. d'envergure et des taches oculées

comme nos satyres d'Europe. Leurs chenilles, suivant Stoll et Mérian, se tiennent cachées pendant le jour sous une toile serrée qu'elles se fabriquent en commun, et n'en sortent pour manger qu'après le coucher du soleil. D.

BRAYANTS, hérétiques qui parurent en Hollande vers le milieu du XVI[e] siècle. Ils formaient une des branches nombreuses de la secte plus connue des anabaptistes; ils sont aussi nommés criants, larmoyants ou pleureurs, parce qu'ils croyaient que l'action la plus agréable à Dieu était de pleurer, de crier, de hurler même avant et après avoir prié le Saint-Esprit de leur inspirer ce qu'ils devaient faire pour leur salut. Aussi leur principale pratique religieuse consistait-elle à s'occuper d'acquérir la facilité de pleurer. Ce fanatisme étrange fut poussé au point qu'il n'était pas rare d'en trouver parmi eux qui ne mangeaient que lorsque le pain avait été mouillé par leurs larmes; et on ne les rencontrait jamais sans les entendre pousser de longs et profonds soupirs. Il existait, à la même époque, une autre petite fraction d'anabaptistes entièrement opposée: c'était celle dite des *réjouis*, qui avaient pour principe que la bonne chair et la joie étaient le plus digne hommage qu'on pût rendre à Dieu. Il n'est sorte d'extravagances que les dissidents de l'anabaptisme n'aient greffé sur les croyances de la secte mère. P. T.

BRÉBEUF (Guillaume de), poëte du XVII[e] siècle et l'une des victimes de Boileau, né en 1618, à Thorigny (Manche), d'une famille qui a été la tige des Arundel d'Angleterre, apprit très-jeune les langues anciennes, l'espagnol, l'italien, la philosophie et la théologie; il avait une âme élevée et enthousiaste, mais plus d'imagination que de jugement. Virgile, assure-t-on (d'autres disent Horace), était son auteur favori; mais, invité par un de ses amis, qui préférait Lucain, à lire *la Pharsale*, pendant que lui-même étudierait *l'Énéide*, ils changèrent d'opinion l'un et l'autre : de là, ajoute-t-on, la traduction burlesque que Brébeuf fit du VII[e] livre de *l'Énéide*, et qui fut son début en littérature. Cet ouvrage se perdit dans la foule de ceux qui paraissaient alors dans ce genre facile que Scarron avait mis à la mode. Il en fut autrement de la traduction de *la Pharsale*, qui fut publiée en 1758. Une grande faveur accueillit cet ouvrage, dans lequel on admira la pompe des vers, le brillant coloris des tableaux, la force des pensées, et il fallut toute la persévérance de Boileau pour y faire apercevoir le vide que cachent souvent l'emphase des grands mots et l'effort continuel du style. La réaction fut si violente, que l'ouvrage de Brébeuf demeura longtemps entièrement oublié : il y avait exagération dans le blâme comme il y en avait en dans l'éloge. Il y a dans Brébeuf, et Boileau en convient lui-même, de fort beaux vers, des passages bien sentis et des expressions d'une énergie qu'on ne retrouva plus, dans notre poésie, depuis Corneille. L'exagération et l'emphase reprochées à la traduction venaient, d'ailleurs, très-souvent de l'original; mais Brébeuf avait de plus le défaut, et ce défaut se retrouve dans tous ses ouvrages, d'être trop long et de n'abandonner une pensée que lorsqu'il l'avait retournée sous toutes ses faces. Sa traduction est au moins d'un tiers plus longue que l'original. — Il fit suivre cette publication de celle d'une parodie du I[er] livre de l'ouvrage, sous le titre de *Lucain travesti;* c'est une satire assez ingénieuse de la cour et des courtisans, des protecteurs et des flatteurs.

Il est probable que Brébeuf eût perfectionné ses ouvrages, si la maladie et la pauvreté ne fussent venues le frapper à la fois. Il fut, pendant vingt ans, en proie à une fièvre continuelle, qui ne lui laissait que quelques moments de repos; d'un autre côté, sa fortune était plus que médiocre, et il avait compté sur ses ouvrages pour la rétablir. Le cardinal Mazarin lui fit de magnifiques promesses, mais il les oublia, et Brébeuf fut obligé de se retirer, par économie, à Venoix, près de Caen, où il mourut, en 1661, à l'âge de 43 ans. Ce fut dans cette retraite qu'il composa ses *Entretiens solitaires*, recueil de prières en assez mauvais vers, ses *Éloges poétiques*, qui ne valent guère mieux, et un *Traité de la défense de l'Église romaine*, dirigé contre les calvinistes, dont il ramena un certain nombre à l'Église. Il avait publié précédemment un recueil de *Poésies* assez médiocres. On y trouve cent cinquante épigrammes sur une femme fardée : c'est le résultat d'une gageure. Il y en a bien une douzaine de bonnes, et c'est beaucoup assurément. J. Fleury.

BRÈCHE. Ouverture faite au rempart d'une place. Les anciens faisaient brèche à l'aide du bélier, de sapes, de tarières; ils perçaient des galeries qu'ils garnissaient de bois, de pièces de charpente aux-

tance, retombaient les unes sur les antres, leurs débris venant ronler au pied de la montagne, où le temps a fini par les consolider à l'aide d'infiltration. — Notons, en passant, que, de plus, les brèches ont été parfois, à leur tour, réduites en fragments, qui, agglutinés par nn nouveau ciment, out produit des brèches surcomposées, désignées, par les auteurs, sous le nom de *doubles brèches*.

Les bréches se rencontrent dans les terrains primitifs et ceux de nouvelle formation, mais le plus souvent dans les terrains d'alluvion. La plupart sont composées de marbres primitifs souvent mêlés de veines talquenses ou stéatiteuses, circonstance qui s'explique facilement, attendu que ces matiéres, distinctes aujourd'hui, ne formaient, dans leur état de mollesse, qu'une sorte de magma sans consistance et ne pouvant se soutenir, comme les couches où dominaient le quartz et le mica. On en trouve encore quelqnes-unes composées de matière argileuse on silicée; mais observons bien que, parmi les roches à base *argileuse*, il arrive assez souvent que ce qui paraît une brèche ou même un poudingue n'est autre chose qu'une roche glanduleuse où les molécnles similaires ont obéi à leurs attractions réciproques pour se réunir en petites masses isolées et à peu près arrondies. Il existe anssi des brèches *volcaniques*. Passons à l'examen de chacnne de ces espèces et de leurs principales variétés.

I. *Brèches calcaires*. — Elles se rencontrent presque partont où il y a des variétés des marbres primitifs. Les plns connues sont :

La *brèche antique*, composée de grands morceanx arrondis, bien distincts et de couleurs fort prononcées, blancs, rouges, bleus et noirs, sur un fond où domine cette dernière teinte; on pense qu'elle se trouvait en Afrique : la salle des Muses, au musée royal, nous en fournit un superbe exemple, dans une colonne de 7 pieds et demi de haut sur 11 pouces de diamètre environ;

La *brèche d'Alet*, à grandes taches ovales et allongées, de couleur jaune rougeâtre, sur un fond veiné de blanc, quelquefois pointillé de noir, se trouve aux environs d'Aix, en Provence;

La *brèche violette*, composée de fragments de la grandeur de la main et au-dessous, les uns d'un beau blanc de lait, les autres d'un violet plus ou moins foncé : la galerie d'Apollon en renferme une pièce magnifique, sous forme de table de 16 pieds de longueur sur nne largeur proportionnée : on en connalt trois variétés bien distinctes, suivant que les taches sont grandes ou petites, et la coloration rose ou verte du ciment : cette dernière est, du reste, la plus rare;

La *brèche de Saravezza*, ressemblant beaucoup à la précédente, est en grands fragments allongés, blancs et violets, fouettés de jaune : on en trouve huit grandes colonnes, dont le fût est d'une seule pièce, dans la galerie des tableaux;

La *brèche de Villette*, formée de petits morceaux, soit anguleux, soit arrondis, de calcaire semi-compacte, blancs et jaunâtres, liés par un ciment de couleur violette : se trouve à Villette, au-dessus de Moutiers, sur la rive droite de l'Isère;

La *brèche brocatelle*, offrant des taches blanches et jaunes d'un petit volume, sur un fond rougeâtre, se trouve en Espagne (*voy.* Brocatelle);

La *brèche verte*, appelée fort improprement vert d'Égypte, puisque sa carrière est dans le voisinage de Carrare, et qui tient son nom de sa ressemblance avec *le vert antique*, offre des taches d'un vert foncé; d'autres, blanches et gris de lin. — Les ruines des anciens temples et palais de Rome fournissent encore une foule d'antres variétés de brèches calcaires, parmi lesquelles on distingue la *brèche dorée*, l'*arlequine*, le *marbre fleur de pêcher*. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cet objet à l'article Marbre, où nous indiquerons les principales variétés des roches calcaires désignées sous les noms de *marbres lumachelles*, et employées par les artistes anciens.

II. *Brèches quartzeuses*. — Nons devons placer au premier rang la *brèche d'agate*, décrite par de Born, et qui forme des rochers de 80 à 100 pieds de hauteur, près de Kunnersdorff et de Weesenstein, en Saxe. Ses fragments anguleux sont petits, rubanés de blanc et de rouge, et agglutinés par un ciment d'améthyste. Elle sert à faire des boites, des plaques et autres objets d'ornement. — Une autre variété très-intéressante de cette même brèche est celle trouvée par Brongniart, dans un filon de la mine de plomb de Vienne (Isère); elle est blanche et jaunâtre, contenant quelquefois du plomb sulfuré.

Brèches dures. — Dolomieu, dans ses sa-

vantes *Observations sur les Vosges*, dit que l'on voit des *pétrosilex*, constituant les montagnes de la vallée de *Giromagny*, prendre l'apparence d'une brèche, et je crois, en effet, que c'en est une. Palisot de Beauvois dit en avoir vu divers exemples, notamment dans la montagne appelée *Revnovaïa-Sopka*, près la mine d'argent de Zméof, en Sibérie. On voit encore, dans la galerie de tableaux du musée royal, plusieurs grandes et belles urnes de *brèche silicée*, dont les fragments, de diverses nuances de vert, sont, les uns de jaspe, et les autres de pétrosilex. — On donne les noms de *brèche dure d'Égypte* et de *brèche universelle* à une espèce composée de fragments de pétrosilex, de porphyre, de granit et de marbre; le musée nous en présente deux belles urnes d'un volume considérable. C'est dans la vallée de Quosseyr, allant du Nil à la mer Rouge, et à la hauteur de l'ancienne Tentyris, que se trouve cette variété célèbre, formant des montagnes entières.

III. *Brèches volcaniques.* — Leur formation s'explique de la sorte : il arrive souvent que les torrents de lave rencontrent, dans leur marche, des escarpements où ils forment des chutes semblables aux cascades des rivières. Dans ces cas, la croûte de lave, déjà figée par le contact de l'air, se brise, et ses fragments se mêlent à la couche encore fluide. Or, comme la lave une fois figée ne se fond point par le contact de celle qui coule, il arrive que la masse entière présente un empâtement de ces fragments, que leur tissu plus poreux et quelques différences de teintes font aisément distinguer de la lave qui les enveloppe : de sorte que l'assemblage a quelque peu l'apparence d'une brèche formée par la voie humide. L. DE LA C.

BREF. (*Voy* BULLE.)

BREITINGER (JEAN-JACQUES), *antistes* de la Suisse, naquit le 17 avril 1577. Deux fois dans sa jeunesse, il abandonna l'étude des lettres, deux fois sa tendresse pour sa mère l'y ramena. Les universités de Leyde, de Heidelberg et de Bâle l'eurent tour à tour pour élève. Pendant quatorze ans, tous ses moments furent partagés entre la prédication et l'enseignement. En 1613, les habitants de Zurich l'élurent *antistes* en chef de l'église. Son amour de l'ordre, son ardeur pour la discipline ecclésiastique, les soins qu'il donna à l'amélioration des écoles, lui gagnèrent l'estime générale et lui donnèrent une grande autorité dans les affaires publiques. Ainsi il sut empêcher que l'envoyé français s'établît à Zurich, persuadé que le séjour d'un tel étranger serait dangereux pour la tranquillité d'une petite république, pour les mœurs et pour l'union des cantons. Ce fut lui aussi qui dissuada la Suisse protestante de prendre une part immédiate à la guerre de trente ans, alors que la victoire s'était déclarée pour Gustave le Grand. Il visita ce grand monarque à Koenigshofen et et en reçut son portrait, le seul présent qu'il ait accepté dans sa vie. On ne saurait se faire une idée de l'assiduité des soins qu'il apportait dans toutes les affaires, et surtout au maintien de l'unité de principes dans la communion protestante. Il fit sortir de Berne les professeurs qui donnaient dans l'arminianisme. Ce caractère si fortement trempé exerçait une sorte de souveraineté sur ses concitoyens. Breitinger mourut le 26 mars 1645. Dans les écrits qui nous restent de lui, on remarque son autobiographie, manuscrit précieux pour l'histoire de la Suisse, et *Litterarum conciliorumque theolog. de synodo dordracina farrago ex actis Breit. excerpta.* Tig., 1723. S. F. DE LUNDBLAD.

BREITINGER (JEAN-JACQUES), chanoine et professeur à Zurich, vit le jour dans cette ville le 1er mars 1601 et y mourut le 14 décembre 1771. Il faisait ses délices de la littérature classique; son auteur favori était Perse. Dès 1723, il éclaircit des passages, obscurs jusque-là, de cet auteur, dans son ouvrage intitulé, *Diatribe historico-litteraria in versus obscurissimos à Persii satira prima citatos.* Tig. Ami de Bodmer, ses efforts tendirent au même but. La Suisse était parsemée d'antiquités remarquables, dont on ne soupçonnait pas la valeur : Breitinger en fit l'objet d'une étude spéciale et en fit sortir un jour nouveau pour l'histoire de l'enfance de sa patrie; il fut un des principaux rédacteurs du *Thesaurus helveticus.* Pendant cinq ans (1735-1740) qu'il occupa la chaire de rhétorique et de logique, son enseignement tout paternel le fit chérir de ses élèves. Un vaste savoir, un jugement solide et une résolution ferme étaient les qualités qui dominaient en lui. S. F. DE LUNDBLAD.

BRÊME, ville libre de la confédération germanique, rappelle, avec celles de Lubeck, Hambourg et Francfort, le souvenir de la formidable Hansa. Elle est assise sur les bords du Weser ; son petit territoire de

7 lieues de circonférence, avec 7,000 habitants, est enclavé dans le royaume de Hanovre. Le fleuve partage la ville en deux parties; la plus considérable, Altstadt (ancienne ville) s'étend sur la rive droite; l'autre, Neustadt (nouvelle ville), sur la rive gauche. A ces deux divisions, il faut ajouter le faubourg, tellement fortifié jadis, qu'il put braver des assauts et des siéges. Dans les derniers temps, les remparts ont été convertis en promenades; six portes conduisent dans la ville. Des rues étroites et tortueuses et des édifices du moyen âge distinguent l'ancienne ville; les constructions de la nouvelle sont dans le goût moderne : on n'y trouve point de grandes places. Quoique beau, le pont du Weser ne peut être comparé à ceux de Dresde et de Wurtzbourg. On remarque, parmi les édifices, l'hôtel de ville avec sa physionomie gothique et ses caves, où l'on conserve le plus vieux vin du Rhin; la bourse, le schutting, où se réunissent les anciens de la bourgeoisie; la fonderie, le haras et les magasins de blé. Le muséum est digne aussi de la curiosité du voyageur. Brême a neuf églises, dont la cathédrale seule appartient aux luthériens; les autres sont consacrées au culte réformé; celles-ci ont des caveaux garnis de plomb, où les cadavres se maintiennent dans un bon état de conservation; un gymnase, une école supérieure, des écoles primaires, une école de navigation, une bibliothèque, cinq hôpitaux, un hospice de veuves et un d'orphelins y complètent le nombre des édifices publics. On y compte 6,000 maisons et 40,000 habitants, qui se livrent à l'industrie, au commerce maritime et à la pêche. Elle est le centre d'un commerce important de vins de Bordeaux. Adam de Brême, A. H. Heeren et l'astronome Olberg y ont vu le jour. Son contingent est de 385 hommes qui font partie de la légion hanséatique, 10e corps d'armée.

Brême doit son origine à Charlemagne, qui, en 787 ou 788, en fit le siége d'un évêché. Ses évêques étaient jadis indépendants; mais la paix de Westphalie les mit sous la dépendance des Suédois. Les guerres désastreuses de Charles XII rendirent à Brême son entière liberté; en 1810, elle fut réunie à l'empire; enfin elle regagna son indépendance à la suite des événements de 1813.

J. F. DE LUNDBLAD.

BRENNUS, nom que les Grecs et les Romains ont donné à deux chefs gaulois qui envahirent l'un l'Italie, l'an 389, et l'autre la Grèce, 278 ans avant l'ère vulgaire. Il paraît prouvé aujourd'hui que ce mot n'est pas un nom propre, mais un titre de commandement, *bren* ou *brenin* signifiant roi en Kimri.

Quoi qu'il en soit, les tribus qui s'étaient établies à la droite du Pô, sous la conduite de Ségovèse, se trouvant à l'étroit, trente mille d'entre eux franchirent les montagnes et allèrent demander des terres aux Elusiens, qui leur en refusèrent. Un combat eut lieu; les chefs implorèrent les Romains, ceux-ci leur envoyèrent des médiateurs, qui, méconnaissant leur caractère, parurent armés contre les Gaulois. Brennus alors s'attaqua directement aux Romains, les défit à la sanglante bataille d'Allia, marcha sur Rome, dont il s'empara, à l'exception du Capitole. Les vainqueurs y restèrent six mois, portant partout le feu et la destruction, et s'en retournaient gorgés de butin, lorsque les Romains, au mépris des traités, se précipitèrent sur leur arrière-garde, et leur tuèrent un grand nombre de soldats, mais n'empêchèrent pas le principal corps de troupes d'arriver sur les rives du Pô, où ils portèrent les richesses des Romains. Tel est, du moins, le récit de Diodore de Sicile. Celui de Tite-Live en diffère par beaucoup de circonstances, mais il est évidemment arrangé pour affaiblir les désastres de Rome. (*Voy.* CAMILLE.)

L'invasion du second Bren ou Brennus paraît avoir été plus importante encore. Une tribu de Tectosages, refoulée par les Belges, qui venaient de s'emparer du nord de la Gaule, s'avança jusqu'aux colonies gauloises établies sur les bords du Danube, et s'unit à elles et à un corps de Belges, pour envahir la Macédoine et la Grèce. Les Belges enfoncent au premier combat la phalange macédonienne et tuent le roi Ptolemée Keraunos. Brennus alors se jette sur la Thessalie, passe les Thermopyles, malgré les Phocidiens, et va piller le temple de Delphes; mais un orage survient, et, s'il en faut croire les récits des Grecs, les Gaulois se dispersent, frappés d'une terreur panique, et Brennus lui-même se tue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une partie de ses troupes, malgré les escarmouches qu'il leur fallut livrer, regagnèrent la Macédoine, où se trouvaient leurs compatriotes. Là, ils se partagèrent en deux armées, dont l'une regagna la Gaule, et l'autre, traversant la Propontide, alla s'établir en Asie Mineure, dans cette contrée appelée

depuis Galatie, du nom corrompu des vainqueurs. J. FLEURY.

BRÉSIL (*géogr.*), en portugais Brasil, vaste région qui comprend les deux cinquièmes de l'Amérique méridionale; colonie du Portugal jusqu'en 1808, puis royaume faisant partie de la monarchie portugaise, et empire indépendant depuis 1825.

Confins. Al'est l'océan Atlantique; au nord la république de Colombie, les Guyanes anglaise, hollandaise et française; au sud l'Océan, la république orientale, l'Uruguay et le Paraguay; à l'ouest, la confédération de Rio de la Plata ou Argentine, le Paraguay et les républiques de Bolivia, du Pérou et de Colombie. L'Oyapoc, qui se jette dans l'océan Atlantique entre le 4e et le 5e degré de lat. nord, forme la limite entre la Guyane française et le Brésil. Cette rivière, qu'on a souvent confondue avec l'Aroari ou Aragoari, et nommée rivière de Vincent Pinzon, a été le sujet de contestations entre la France et le Portugal, auxquelles le traité de 1817 a mis un terme. D'autres contestations avec l'Espagne, sur les limites méridionales, ont également été terminées. La frontière du Brésil s'étend, au sud, jusqu'à la rivière Cuary; de là par les sources de l'Ituzaïngo, de l'Ibicuy-Guazu; et ensuite elle suit le cours du Parana.

Étendue. En latitude, depuis 4° nord jusqu'à 33° sud; en longitude ouest, entre 37° et 75° depuis l'équateur jusqu'à 8 latitude sud. A partir de ce parallèle, le Brésil va en se rétrécissant, et vers son extrémité méridionale il n'a plus que 4 à 5° de largeur.

Montagnes. Le Brésil offre trois chaînes principales de montagnes : la chaîne maritime, la chaîne centrale et la chaîne occidentale.

La chaîne maritime, que les Brésiliens nomment *Serra do mar*, s'étend le long des côtes, et forme une suite de groupes plutôt qu'une seule et même cordilière, attendu les nombreuses et considérables interruptions qu'elle présente. Elle parcourt ainsi successivement les provinces de Rio-Grande do Norte, Paraïba, Fernambouc, Alagôas, Seregipe, Bahia, Espiritu Santo, Rio-Janeiro, San Paulo et San Pedro.

La chaîne centrale, qu'on nomme *Serra do Espinhaço* (cordilière dorsale), et qui prend ensuite les noms de *Serra des Almas* (des âmes), dans le nord, et de *Serra da Mantequeira*, dans le sud, s'étend depuis la rive droite du San Francisco jusqu'à l'Uruguay, en traversant les provinces de Minas-Geraes, San Paulo et l'extrémité septentrionale de celle de Rio-Janeiro. C'est dans la partie méridionale de cette chaîne que l'on trouve les mines d'or et les diamants.

Enfin la troisième chaîne, nommée aussi *Serra dos Vertentes* (des versants), parce qu'elle sépare les affluents de l'Amazone, du Tocantins et du Paranaïba de ceux du San Francisco, du Parana et du Paraguay, s'étend depuis la limite méridionale de la province du Ceara jusqu'à l'extrémité occidentale de Matto-Grosso; elle prend différents noms dans ce demi-cercle immense décrit par elle, tels que *Serra Alegre* (riante), *Serra de Picuy*, *Serra de Santa Marta*. Aucune montagne du Brésil n'atteint la limite des neiges perpétuelles. Les plus hautes qu'on ait mesurées ne dépassent pas 900 toises au-dessus du niveau de la mer. La Serra d'Itambé, dans Minas-Geraes, a 5590 pieds de hauteur; la métairie de Gama, 3330. La Serra dos Orgãos, dans la province de Rio-Janeiro, a 1099 mètres, et la Serra do Carvoeiro 2329 pieds, au-dessus du niveau de la mer.

Les roches sont, en général, granitiques; les couches calcaires sont très-rares sur la côte, et on se procure de la chaux au moyen des écailles d'huîtres et autres coquillages. Le mot portugais *serra* signifie scie, et, appliqué aux montagnes, il désigne une suite de pics à peu près d'une égale hauteur, semblables aux dents d'une scie.

Lacs. Le plus grand lac du Brésil est celui des Canards (*dos Patos*), dans la province de *Rio-Grande* du sud; il est parallèle à la côte et a 45 lieues portugaises du nord-est au sud-ouest, et 10 dans sa plus grande largeur. Des navires de moyenne grandeur peuvent y naviguer. Du côté du midi l'eau est salée. Il reçoit la plus grande partie de ses eaux par le fleuve Jacuhy, au nord, et par le *San Gonçalo*, au sud. Il se jette dans l'Océan par le *Rio-Grande de San Pedro;* à l'embouchure, il a trois lieues de long et une de large. Les bords du lac sont peu élevés, et il change souvent de lit. Le lac *Mirim*, ou Mineur (par comparaison avec le précédent) a 26 lieues de long et 7 dans sa plus grande largeur. Il se jette dans le lac *dos Patos* par le San Gonçalo. Le lac Mangueira, situé entre la côte et le lac Mirim avec lequel il communique a 23 lieues de tour. — Le lac

du Poisson (*do Peixe*) appelé *Mostardas*, situé dans la Péninsule entre la mer et le lac Mirim, a 9 lieues d'étendue et 5 à 6 palmes de fond.—Le grand lac Saraca, dans la province de Rio-Negro, à 9 lieues du Maragnon, avec lequel il communique par six canaux, dont les deux plus éloignés sont à 13 lieues l'un de l'autre. L'inférieur reçoit les eaux de l'Unaïna, par lequel les Hollandais, vers le milieu du XVIIIe siècle, trafiquaient avec les indigènes de Surinam et d'Essequibo. — Le lac Ibera, en Caracares, dans la province de Parana, a une grande étendue; il communique par le Mirinay avec l'Uruguay, et par le *Corrientes* avec le Paraguay. D'après quelques cartes, il aurait 44 lieues de long sur une largeur un peu moindre. D'autres géographes lui donnent 25 lieues de long sur 6 de large. Enfin le lac Japaranan, dans la province de Porto-Seguro, a 4 lieues de tour, est entouré de bois, et est très-poissonneux.

Fleuves. La plupart des fleuves du Brésil sont des affluents de l'Amazone ou Maragnon, ou du Plata. Les premiers arrosent le nord, et les seconds le sud de cette vaste région.

Le Maragnon, ainsi nommé par les Espagnols du mot *marana*, qui signifie méandre, par allusion aux détours que les obstacles à la navigation obligent de faire près de son embouchure; et fleuve des Amazones, par Gonzalo Pizarro, en raison des femmes guerrières qu'il rencontra sur ses bords à 2° de latitude sud. On l'a aussi nommé Orellana. Les indigènes l'appellent Paranâ-Açu, ce qui veut dire *grand fleuve*, et Guyenna. C'est le plus grand fleuve du globe, puisqu'il a 1250 lieues de cours. Les Portugais lui donnent le nom de vieux Maragnon juqu'au confluent du Ucayalé et du Tangaragua; de ce point à sa jonction avec le Rio-Negro, ils le nomment Solimoëns, et de là à la mer, Maragnon. Le nom de Solimoëns vient d'une nation indigène, appelée Soriman, mot qui a été altéré en Soliman.

L'Amazone est formé par la jonction de deux grands fleuves, le Beni ou Paro, et le Tangaragua : le premier a sa source à 18° latitude sud dans les Andes, au sud-est du grand lac Chucuito ou Titicaca, à 36 lieues est-nord-est de la ville d'Arica; après avoir reçu l'Apurimac en 11° latitude sud, il prend le nom d'Ucayalé. L'Apurimac naît à quelques lieues au nord d'Arcquipa, entre le lac Chucuito et l'océan Pacifique, dont il n'est éloigné que de 15 lieues. Le plus grand affluent de l'Ucayalé, depuis qu'il prend ce nom, est le Pachitéa, qui s'y jette à gauche en latitude 8° 30′, et dont le cours est de 60 lieues.

Le Tangaragua sort du lac Laurieocha, en latitude sud 10° 30′, dans le district de Huanaco. Après un cours de 100 lieues entre les deux cordilières des Andes, il commence à être navigable à Jaen de Bracamoros, où il reçoit le Chincipé et le Chachapoias, l'un et l'autre navigables, puis, 40 lieues plus bas, le Santiago, venant des montagnes de Loxa. Dans ce confluent, le Tangaragua a 1,500 pieds anglais de large; une demi-lieue plus bas, il traverse les montagnes, et, dans le lieu le plus resserré, il n'a que 25 toises de large. Ce chenal se nomme Pongo, et aboutit à la ville de Borja. Il est si rapide, qu'il ne serait pas navigable sans les nombreuses îles qui en retardent le cours. C'est, après le Rio-Negro, le plus grand affluent du Maragnon.

Le Rio-Negro, que les indigènes nomment Guyari, égale presque en largeur et en volume le Maragnon. Il naît dans la province de Popayan, au nord-est du Hiapura; à 12 lieues du confluent, il se partage en deux bras dont le plus boréal a, selon la Condamine, 1,728 pieds de large, à 10 milles du Maragnon; au confluent il a près d'un mille, mais plus haut il a de 4 à 6 lieues d'une rive à l'autre. Il renferme beaucoup d'îles, et ses eaux, quoique noires comme de l'encre, sont pures et salubres. Il reçoit plusieurs affluents; sa jonction avec le Maragnon a lieu en latitude sud 3° 9′. M. de Humboldt, voulant reconnaître la communication de ce fleuve avec l'Orénoque, entra dans le Rio-Negro par l'Apure en 1800, et, après une navigation difficile, il parvint au fort St.-Charles, limite des possessions portugaises, et retourna à la Guyane par le Cassiquary, grand affluent de l'Orénoque, en latitude sud 3° 30′. Vingt lieues audessus du Rio-Negro, le Madeira ou Caiary se jette dans le Maragnon en latitude sud 3° 20′. On lui a donné le nom de *Madeira* (bois en portugais), en raison des gros troncs d'arbres qu'il charrie. Il a été découvert en 1725 par un officier portugais nommé Fernando de Mello Palheta. En 1741, on le remonta jusqu'à Santa Cruz de la Sierra, ville du haut Pérou (aujourd'hui Bolivia) Il prend le nom de Madeira au confluent du Guaporé et du Mamoré, en latitude sud 10° 22′. Il

renferme grand nombre d'îles de 1 à 3 lieues d'étendue, et de grandes et nombreuses cataractes.

Le Maragnon, grossi par le Rio-Negro et le Madeira, a, en général, 1 lieue de large, et le double là où se trouvent deux îles parallèles. A 60 lieues en ligne droite, et à 90 en suivant le cours du Madeira, se trouve l'embouchure du grand fleuve Tapajoz; et, 60 lieues plus à l'est, le Xingu, lequel, près de sa source, se nomme Arinos. Il naît près des sources du Paraguay, se joint au Juruenna pour former le Tapajoz ou Tapajò. Le Juruenna naît en latitude sud 14° 42', a un cours de 120 lieues, et communique, par ses affluents, avec le Guaporé. M. Mawe dit que cette voie de communication entre la ville de Parà et les mines de Matto-Grosso et de Cuiabà est de 200 lieues plus courte que celle par le Madeira et le Guaporé. L'Arinos fut découvert en 1746 par le capitaine Jean de Souza d'Azevedo. En 1805, il fut exploré par Jean Viages, et en 1812 par Antonio Thomé de França.

Dans les plaines sablonneuses de Paréeis, on rencontre le Tapajò, qui naît dans la province de Matto-Grosso; il coule vers le nord, entre le Madeira et le Xingu, l'espace de 300 lieues, et se jette dans le Maragnon en latitude 2° 24' sud, longitude de Greenwich 55°, à 118 lieues en ligne droite du Parà, et 162 par la plus courte voie du courant.

Le Xingu ou Zingu, appelé Paranaïba par le père Acuna, et Aoripana par le père Fritz, arrose le district de Tapajonia, dans la province de Parà; ses sources ne sont pas encore bien connues. Chacun de ces deux derniers fleuves a, pour le moins, 230 lieues de cours.

Le Maragnon, après avoir reçu les eaux du Xingu, coule pendant 40 lieues au nord-est et s'élargit considérablement en s'approchant de l'équateur; il se jette enfin dans l'Océan par une embouchure de 7 à 8 lieues d'étendue, entre Macapà à gauche, et Chaves à droite. Depuis la pointe de Tigioca jusqu'à Macapà, il y a environ 50 lieues. L'île Marajò se trouve entre ces deux points; cette île est formée par le Maragnon et le Tocantins ou Parà.

24 lieues au-dessous de la jonction du Xingu, on voit un canal, qu'on nomme Tagipuru, qui débouche dans le Tocantins. Étroit en plusieurs endroits, il a, près de la rivière Annapa, 4 lieues de large et grand nombre d'îles.

Le Tocantins naît au centre de la province de Goyaz, se dirige au nord-est, s'élargit et se jette dans l'Océan par une embouchure égale à celle du Maragnon; 40 lieues au-dessus, il a 10 milles de large. Les embarcations qui partent de Macapà passent par le Tocantins pour éviter les rapides et les crues extraordinaires du fleuve, appelées *pororocas*.

A l'article la PLATA, on trouvera la description du cours du fleuve qui porte ce nom et celui de Paraguay : il suffit ici d'indiquer le cours du Parana et de l'Uruguay.

Le Parana est formé par deux grands affluents : le Paranaïba, qui vient du centre de Goyaz, et du Rio-Grande, qui naît dans l'intérieur de Minas-Geraes.

Le Paraguay, qui depuis le 20° parallèle s'incline un peu au sud-sud-ouest, change de direction en recevant ce dernier fleuve, se porte vers l'est-sud-est pendant 40 lieues, et, en latitude 34°, reçoit l'Uruguay, que les Espagnols nomment Rio de la Plata. Ce fleuve est formé de divers affluents qui traversent la province de Rio-Grande do Sul.

Le cours du Paraguay s'étend de 12° à 24° de lat., et, après un cours de 600 lieues, il se jette dans l'Océan sous le nom de Parana. A l'embouchure, ses eaux se lancent avec tant d'impétuosité, qu'elles se maintiennent douces à plusieurs lieues au large. La même chose a lieu pour le Maragnon.

Le fleuve San Francisco est le plus grand de ceux qui coulent entre le Maragnon et le Paraguay; il naît dans la *Serra* de Canastra, province de Minas-Geraes en 20° 40' lat. sud, et est navigable pendant 340 lieues sans interruption ; à partir de Vargem Redonda, la navigation est obstruée pendant 26 lieues ; de ce point à l'embouchure il y a 37 lieues où la navigation redevient libre.

D'après le colonel d'Eschwege, San Francisco a près du confluent du Purapeba 1,777 pieds de profondeur.

Le Mearim ou Meary, qu'on nomme quelquefois Maragnon, naît dans la partie méridionale de la province de Maragnon. C'est un grand fleuve profond et rapide, navigable depuis son embouchure dans la baie de Saint-Marc jusqu'au centre de la province. Il a très-peu de fond à son embouchure. Ce fleuve est remarquable par sa prodigieuse crue *(pororoca)*, dont la force est telle qu'elle

repousse la marée pendant neuf heures ; la mer, surmontant enfin l'obstacle, monte pendant cinq lieues avec une impétuosité et un fracas épouvantables

Les autres fleuves remarquables du Brésil sont : 1° le Parnaïba ou Paranaïba, qui forme la limite des provinces de Maragnon et du Piaühy ; il a 240 lieues de cours. Il se jette dans l'Océan par cinq bouches formées par cinq îles qui ne sont jamais submergées ; 2° le Jaguaribe ou fleuve des Jaguars, qui arrose la province de Ceará ; 3° l'Appody ou Upanema, qui traverse la province de Rio-Grande do Norte ; 4° le Paraïba, qui arrose la province de ce nom ; 5° le Rio-Real, qui traverse la province de Seregipe d'Elrei, et le Cotindiba, qui reçoit le Seregipe ; 6° l'Itapicuru, dans la province de Maragnon ; 7° le Capibaribe ou fleuve des Capibaras, qui arrose la province de Fernambouc ; 8° le Rio-Grande ou Potengy, qui naît au centre de la province de Rio-Grande do Norte ; 9° le Rio-Doce, qui traverse la province de Porto-Seguro. Son nom vient de ce que ses eaux se conservent douces à quelque distance en mer ; 10° le Jequitiguogna ou Rio-Belmonte, célèbre par la grande quantité de diamants qu'on en a tirée. Il naît dans le *Serro do Frio* (mont du froid) près de Tijuco, dans la province de Minas-Geraes ; 11° le Paraïba, le plus considérable de la province de Rio-Janeiro ; il porte d'abord le nom de Paratinga ; il reçoit le Piaühy, le Paraïbuna : ce confluent se nomme Tres-Rios (trois fleuves) ; puis le Pomba, le Bengalas et le Muriahé. Le Paraïba est navigable jusqu'à 100 lieues de son embouchure.

Baies. — La baie de Rio-Janeiro a 6 lieues du nord au sud, 4 de large et 32 de tour, et assez de fond pour les vaisseaux du plus grand port. Son entrée a 850 toises et 14 pieds de fond. Le nom primitif de cette baie était Nitheroy ou Nitherohy, formé de *Nithero*, caché, et *hi* ou *hy*, eau. Cette baie était, dans l'origine, un lac d'eau douce. La rade a 17 lieues de circonférence.

La baie de Tous-les-Saints (ou *Bahia de Todos-os-Santos*) paraît avoir été formée par la rupture d'un grand lac. L'entrée, située au midi, a le continent à droite et l'île d'Itaparica à gauche ; sa largeur est de trois lieues ; plusieurs fleuves navigables viennent s'y jeter, et elle peut contenir toutes les escadres du globe.

Ports. — Les principaux ports du Brésil sont : Rio-Janeiro, Bahia, Pará, Maragnon, Olinda, Fernambouc, Paraïba, Porto-Seguro, Espiritu-Santo, Sainte-Catherine et Rio-Grande do Sul. — La distance du cap St.-Roch au point de la côte africaine est d'environ 500 lieues.

Climat. — Malgré l'immense superficie de ce vaste continent, son climat est, en général, tempéré, même dans la proximité de l'équateur. Il résulte des observations de M. d'Eschwege que le thermomètre de Fahrenheit ne monte jamais, dans les terres basses, à plus de 82° (27° 77 cent.), et ne baisse pas au-dessous de 54° (12° 22 cent.). Dans la province de St.-Paul, il y a des gelées en hiver. Dans les *Campos-Geraes*, l'atmosphère est nuageuse en hiver, et les vents soufflent sans cesse. En été, la chaleur est intense et suffocante, et l'herbe sèche par le défaut d'humidité. Il en est de même à Matto-Grosso, où les forêts ont pris feu pendant la grande sécheresse de 1744 à 1749. Au Ceará, les rivières sont à sec pendant l'été. Au Maragnon, la plus haute température ne dépasse pas 92° Fahr. (33° 33 cent.), et cela n'a lieu que pendant le mois le plus chaud de l'année. Le long de la côte, les nuits sont rafraîchies par la brise de mer, et la rosée y maintient l'herbe toujours verte. On ne connaît au Brésil ni la fièvre jaune ni le choléra asiatique.

M. de Humboldt a expliqué d'une manière très-satisfaisante les causes qui rendent le climat de l'Amérique méridionale et du Brésil si tempéré, par rapport à celui de l'Afrique dans les mêmes latitudes. Écoutons ce savant : « Le peu de largeur du continent, « son prolongement vers le pôle austral ; « l'Océan, dont la surface non interrompue « est sans cesse balayée par les vents alizés ; « des courants d'eau très-froide qui se « portent depuis le détroit de Magellan jus- « qu'au Pérou ; de nombreuses chaînes de « montagnes remplies de sources, et dont « les sommets couverts de neige se lèvent « bien au-dessus de la région des nuages ; « l'abondance de fleuves immenses qui, « après des détours multipliés, vont tou- « jours chercher les côtes les plus lointai- « nes ; des déserts en général non sablon- « neux, et par conséquent moins suscep- « tibles de s'imprégner de chaleur ; des « forêts impénétrables qui couvrent les plai- « nes de l'équateur, remplies de rivières, et « qui, dans les parties les plus éloignées de

« l'Océan et des montagnes, donnent nais-
« sance à des masses énormes d'eaux qu'elles
« ont aspirées, ou qui se forment par l'acte
« de la végétation : toutes ces causes pro-
« duisent, dans les parties basses de l'Amé-
« rique, un climat qui contraste singulière-
« ment, par sa fraîcheur et son humidité,
« avec celui de l'Afrique. C'est à elles seules
« qu'il faut attribuer cette végétation si
« forte, si abondante, si riche en sucs, et ce
« feuillage si épais, qui composent le carac-
« tère particulier du nouveau continent. »

Minéraux. — Les mines d'or commencèrent à être exploitées, en 1681, par les Paulistes; on découvrit successivement celles de Jaraguà, de Villa-Rica, du Sabarà, de Minas-Geraes, Jacobina, de Cuiabà et de Goyaz. En 1733, on trouva des diamants au Serro do Frio. Bernardo da Fonseca Lobo découvrit le *district diamantin* dans Minas-Geraes, sans connaître la valeur des diamants qu'il renferme : ce district a une étendue de 14 lieues. En 1800, trois condamnés y trouvèrent un diamant de forme octogone qui pesait 7 gros. Près du hameau nommé Agua-Quente (eau chaude), dans le district de Paranan, on trouva une pépite d'or du poids de 43 livres, qui fut envoyée au musée d'histoire naturelle à Lisbonne. En 1735, et pendant quelques années, les mines de Minas-Geraes rapportèrent au fisc environ 150 arrobes d'or (l'arrobe, 32 livres portugaises), et celles de Saint-Paul, Goyaz, Matto-Grosso et Cuiabà environ 250 arrobes. Celles de diamants, topazes, améthystes et hyacinthes donnaient annuellement environ un million et demi de cruzades. En 1773, l'or extrait à Minas-Geraes s'éleva à 118 arrobes, et, depuis cette époque jusqu'en 1812, on en a extrait 6,895 arrobes équivalant à 85 millions de cruzades (la cruzade vaut 2 fr. 83 c.). Au commencement de ce siècle, les mines d'or du Brésil produisaient annuellement de 8 à 9 millions de cruzades, environ 23 à 24 millions de francs : cette production a beaucoup diminué depuis.

On trouve beaucoup de cuivre dans le district de Cachoeira et dans la *Serra* d'Ibiapaba au Cearà. Une masse du poids de 2,666 livres est au musée de Lisbonne. On trouve du platine près de Sumidouro. La *Serra* d'Arassoiava, dans la province de Saint-Paul, contient un excellent minerai de fer. Il y a des salines très-productives près de Cabo-Frio, cap Saint-Roch, à Alcantara, à 3 lieues de Saint-Louis, à Pilão-Arcado, à Fernamboue, et des sources salées, appelées *Bebedouros*, sur les limites de Goyaz, Saint-Paul et Minas-Geraes. Avant la découverte du lac Salgado (salé) ou saline d'Almeida, près de la rivière Jaüru, il n'y avait point de sel à Matto-Grosso; celui qu'on pouvait se procurer se vendait au poids de l'or. On trouve du salpêtre dans les cavernes de l'intérieur de Minas-Geraes. Il n'existe point de formation houillère.

Ossements fossiles. — On trouve des os fossiles de mastodonte, de mégalonyx et d'autres espèces éteintes. M. A. de Saint-Hilaire a envoyé une dent de mastodonte, qu'il a trouvée dans le village de Fanado, au musée de Paris. Le calcaire ne renferme point de fossiles terrestres.

Animaux. — Il y a un grand nombre de singes de diverses espèces, mais l'orang-outang et le chimpanzé y sont inconnus. On y trouve des chiens d'une espèce particulière; cinq espèces de daim ou cerf, qui était le plus grand animal du pays avant l'introduction, par les Portugais, des chevaux, ânes, bœufs, etc.; le tapir, le tamandua, le pécari, le tatou, le capibara, le paresseux ou bradypus, l'agoli, trois espèces de chat sauvage, le lapin, le *cuica* ou rat amphibie, le porc-épic et le *cuim*, l'*hyrara* ou *papamel* (suce-miel), qui ressemble au singe, la loutre, le *moco*, semblable au lapin, mais qui n'a point d'oreilles, et est l'antagoniste des rats; le *paca* ou *agoti*, le *preha*, le *savia*, le *saroé* ou *gamba*, le *jaraticaca* ou *cagamba*, espèce d'opossum, le renard, plusieurs espèces de rats et de souris, parmi lesquelles est le rat épineux, qui a des griffes et est bon à manger; cinq espèces d'*once* ou *jaguar*, dont la plus grande a 12 pieds de long; l'once noire, le *canguar*, l'once rouge; le *manati*, dont la chair est délicate et dont la graisse donne beaucoup d'huile; la chauve-souris vorace (*phyllostomus spectrum*) suce le sang des animaux et fait de grands ravages dans les bestiaux.

Reptiles. — Le *jacaré* ou caïman, de 6 à 9 pieds de long, habite dans les fleuves du Brésil. Dans le Maragnon on en trouve qui ont jusqu'à 30 palmes de long. — Le lézard, dont la chair est savoureuse. L'anguille électrique se rencontre dans le fleuve Itapicurne.

Tortues. — On trouve au Brésil plusieurs espèces de tortues. C'était jadis la principale

nourriture animale des indigènes. On emploie l'huile de tortue pour préparer les mets, et l'on s'en sert aussi pour brûler.

Serpents, couleuvres. — Les plus remarquables sont 1° la *giboya* ou serpent d'eau (*boa constrictor*); 2° le serpent à sonnettes; 3° le *surucucu* (*crotulus mutus*, L., et *la chesis mutus* de Daudin), qui a de 7 à 8 pieds de long, et est si vénéneux que sa morsure tue en moins de six heures, en putréfiant le sang et les chairs; on le rencontre dans tout le Brésil; 4° le serpent de corail; 5° la couleuvre à tête couleur d'orange (*coluber formosus*); 6° la *cobra de capello;* 7° la vipère verte, ou *jararaca*, reptile atroce du genre trigonocéphale, ayant de 5 à 6 pieds de long; 8° le *sucury*, et le *sucurin*, le premier grisâtre, le second noirâtre, dont quelques-uns ont 80 palmes de long. Ils ont deux grands et forts crochets à la queue, au moyen desquels ils s'accrochent aux arbres pour s'élancer sur les bœufs et autres gros animaux.

Cétacés. — Il y avait autrefois beaucoup de baleines le long des côtes du Brésil, et surtout dans le voisinage de Rio-Janeiro et de l'île Sainte-Catherine; aujourd'hui elles sont très-rares.

Crustacés. — Dans l'île de Saint-Vincent, on trouve des huîtres d'une grosseur monstrueuse, et dont les coquilles servent d'assiettes : il y en a aussi de petites qui s'attachent aux arbres. Les écrevisses et les crabes abondent. M. Mawe a rencontré sur les bords de la baie des Ganchos des coquillages du genre *murex*, qui donne la belle couleur écarlate ou purpurine des anciens.

Insectes. Abeilles. — Il y a plusieurs espèces d'abeilles dont une fait ses ruches dans le tronc des arbres, les autres les font dans des cavités du sol. Les insectes sont innombrables et fort incommodes, surtout près des terrains humides; la *murocoça* pique la peau, même à travers le drap.

Oiseaux. — On trouvera à l'article Ornithologie l'indication des oiseaux de l'Amérique méridionale, dont la plupart sont communs au Brésil.

Poissons. — Les mers qui baignent le Brésil, ses fleuves et ses lacs abondent en poissons, dont plusieurs espèces n'existent point en Europe. Nous renvoyons le lecteur à l'Ichthyologie de l'Amérique méridionale.

Végétaux. — La flore du Brésil est très-riche en arbres fournissant des bois de construction et de teinture; presque toutes les plantes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe centrale viennent parfaitement au Brésil. La salsepareille, la cannelle blanche, la noix muscade, la vanille, l'indigo, la cochenille, le coton, le manioc et le ceypi, ou manioc doux, sont indigènes.

Agriculture. — Le Brésil a été, en Amérique, la première colonie agricole des Européens. En 1531, les Portugais introduisirent la canne à sucre, qu'ils tirèrent des îles du cap Vert et de Madère, dans les capitaineries de Saint-Vincent et de Matto-Grosso. De nos jours, la canne de Taïti y a été importée. On croit le riz indigène du pays. En 1765, on a introduit la culture de celui de la Caroline. Ce n'est qu'en 1770 qu'on a commencé à cultiver le blé et le café. Le maïs est cultivé partout; il mûrit en quatre mois et rend au delà de 200 pour 1.

En 1554, on introduisit à la Plata des vaches et des taureaux d'Espagne, et peu après au Brésil. Ils ont multiplié plus qu'en Europe, mais ils sont plus petits et leur chair est inférieure en qualité. Dans la province de Piaûhy, une ferme produit annuellement de 800 à 1,000 veaux.

Les premiers chevaux ont été amenés du cap Vert à Bahia en 1581, mais ce n'est que sur les bords du Paraguay et de l'Uruguay qu'ils ont multiplié d'une manière prodigieuse. Il y a, dans la province de Rio-Grande do Sul, beaucoup de mulets et de mules, et on y châtre les mulets. Les moutons et les chèvres ont beaucoup multiplié, mais les races dégénèrent ainsi que celle des cochons.

Population. — En 1798, on l'estimait à 3,000,000. En 1818, d'après un cens imparfait, on la faisait monter à 3,617,000 individus. Aujourd'hui on croit qu'elle dépasse 5,000,000, composée ainsi qu'il suit : 1° hommes libres (blancs, mulâtres, métis et noirs), environ 3,000,000; 2° esclaves, 2,000,000; 3° indigènes habitant des villages, 200,000.

Esclaves. — L'importation annuelle d'esclaves noirs de la côte d'Afrique a beaucoup varié depuis que cet infâme et funeste trafic s'est établi. Dans les premières années de la création des compagnies du Para et Maragnon, sous l'administration de Pombal, on importa, pendant plusieurs années, au delà de 100,000 esclaves par an. Au Rio-Janeiro l'importation a varié de 22 ou 23,000 à 43,000, et à Bahia et à Fernambouc dans la même proportion. On peut évaluer, en moyenne, à

60,000 l'importation annuelle des noirs au Brésil. Depuis l'abolition de la traite, ce nombre a dépassé 80,000.

Longévité. On trouve beaucoup d'indigènes âgés de plus de 100 ans et jouissant encore de toutes leurs facultés physiques et morales; on cite même des exemples d'indigènes ayant atteint l'âge de 120 et jusqu'à 140 ans. Les descendants des Portugais, les mulâtres et les métis, de même que les nègres, offrent également un assez grand nombre de centenaires.

Maladies. Les seules maladies particulières au pays sont des affections herpétiques, dont la plupart sont introduites par les esclaves africains, et des tuméfactions des glandes, surtout des testicules, des parotides, etc. Il existe aussi une maladie héréditaire semblable à la syphilis, que les indigènes appellent *mia* et que les Portugais et les Espagnols nomment *bubas*.

Le lecteur qui voudra acquérir une parfaite connaissance de tout ce qui a rapport aux produits naturels du Brésil devra consulter les excellents ouvrages de MM. Spix et Martius, de M. d'Eschwege, du prince de Neuwied et de M. Auguste Saint-Hilaire, et les travaux géologiques récents de M. Pissis. Parmi les auteurs portugais et brésiliens, on doit citer plusieurs mémoires des savants minéralogistes MM. Manoel da Camara Bettencourt et José Bonificio de Andrada, du père Leandro do Sacramento, de José de Sà Bettencourt, Arruda, etc. Le pére Manoel Ayres de Casal est le créateur de la géographie du Brésil; sa *Corografia* mérite les plus grands éloges.

Précis historique. L'histoire du Brésil étant inséparable de celle du Portugal, nous renvoyons le lecteur aux articles PORTUGAL, POMBAL, JOSEPH Ier, MARIE Ire, JEAN VI et PEDRO (empereur). Le lecteur pourra consulter l'excellent ouvrage de M. Southey, en anglais, 3 vol. in-4°; mon *Histoire du Brésil* en portugais, 2 vol. in-8°; et le *Précis chronologique* de M. Warden.

Nous nous bornerons ici à quelques détails concernant la découverte du Brésil.

Pinzon découvrit, le 20 janvier 1500, le cap Saint-Augustin, qui est le point le plus saillant du Brésil; il y débarqua et lui donna le nom de *Santa Maria de la Consolacion*. Cabral aborda, la même année (le 24 avril), au port qu'il nomma Porto-Seguro (port sûr), et donna à tout le continent le nom de terre de la Sainte-Croix (Santa Cruz). Plus tard ce nom fut changé en celui de *Brasil*, dérivé de *brasa*, mot portugais qui signifie braise, faisant allusion au bois de teinture de couleur rougeâtre qu'on commençait à tirer de ce pays. Le mot *brasil* vient de l'ancien français *brasiller*, griller sur la braise.

Les côtes du Brésil furent ensuite explorées par Coelho et autres navigateurs.

Divisions territoriales. — En 1532, le Brésil fut divisé en quatorze capitaineries, dont voici les noms : 1° Grand-Parà; 2° Maragnon; 3° Ceará; 4° Rio-Grande do Norte; 5° Paraïba; 6° Itamaracà; 7° Fernambuco; 8° Seregipe; 9° Bahia de Tous-les-Saints; 10° Ilheos; 11° Espiritu-Santo; 12° Porto-Seguro; 13° Rio-Janeiro; 14° Saint-Vincent. En 1817, le Brésil était divisé en vingt provinces. En 1822, par le vingtième article de la constitution politique de la monarchie portugaise, il fut divisé en dix-sept provinces, et en 1831 la division suivante fut adoptée.

Provinces.	*Chefs-lieux.*
1. Rio-Janeiro.	*Id.* capitale de l'empire.
2. Saint-Paul.	*Id.*
3. Sainte-Catherine.	Notre-Dame du Desterro.
4. San Pedro do Sul.	Portalegre.
5. Matto-Grosso.	*Id.*
6. Goyaz.	*Id.*
7. Minas-Geraes.	Villa-Rica.
8. Espiritu-Santo.	Victoria.
9. Bahia.	*Id.* ou San Salvador.
10. Seregipe.	*Id.* ou Saint-Christophe.
11. Alagôas.	*Id.*
12. Fernambuco.	*Id.* ou ville du Récif.
13. Paraïba.	*Id.*
14. Rio-Grande do Norte.	Natal.
15. Cearà.	Cearà ou Portalegre.
16. Piaühy.	Oeyras.
17. Maragnon.	*Id.* ou San Luiz.
18. Parà.	*Id.* ou Belem.

Chaque province est divisée en *comarcas*.

La province d'Alagôas a été détachée de la partie orientale de celle de Fernambouc. L'ancienne province de Porto-Seguro fait aujourd'hui partie de celle de Bahia.

Indigènes. — Il est impossible de se faire une idée exacte des anciens habitants du

Brésil. Lors de la découverte, on y comptait plus de 400 nations ou tribus parlant une multitude de langues ou dialectes très-distincts. Dans des temps postérieurs, on a recueilli environ soixante vocabulaires divers. Parmi toutes ces nations, on reconnaît au Brésil, de même que sur les bords du Paraguay, deux races principales différant entre elles d'une manière tranchée : l'une presque aussi blanche que les Européens, de haute stature, ayant de beaux traits; l'autre de petite taille, ayant des traits plus rapprochés des races mongoles et le teint plus ou moins cuivré ou rougeâtre. Les uns étaient féroces, courageux, chasseurs et anthropophages, les autres doux et paisibles; la plupart des indigènes n'avaient presque point de barbe et peu de pils ; les autres étaient barbus. Les *Omaguas* avaient la tête aplatie comme les Caraïbs, et augmentaient cette dépression par la compression mécanique de la tête des enfants. Plusieurs nations avaient des mœurs douces, ne mangeaient point les prisonniers, se couvraient de peaux, cultivaient le manioc et quelques plantes légumineuses : tels étaient les *Crijòs* et les *Omaguas*. En examinant la physionomie des Guaranis, des Tupis et des Omagas, on est porté à croire que les races à haute taille et à beaux traits sont originaires du Pérou et du Chili, tandis que les petites et cuivrées sout indigènes des contrées plus voisines de l'équateur.

Quant aux langues, le guarani paraît être la source d'un grand nombre de dialectes; le tupi qui en dérive, fait la base de la langue *génrale* brésilienne (*lingua geral brasilica*). Les Tapuyas passaient, lors de la découverte pour la plus ancienne nation du pays; on comptait soixante-seize ramifications dont une est celle des Aymores, que les Portugais nommèrent *Botocudos* par allusion au morceau cylindrique de bois qui pend de leur lèvre inférieure appelé *botoque* en portugais (bondon). Ensuite venaient les Tupis et leurs ramifications, les Tupiniquins, les Tupinaeses Cayétès, les Carihos ou Carijòs, les Pitagres, les Tabayares et les Tamoyos. Les Guaycurus étaient une autre grande nation. Une chose digne de remarque, c'est la parfaite conformité entre la langue des Omaguas du Pérou et le guarani. Ils se tatouaient tous avec du rocou. Les Omaguas avaient quelque industrie, tissaieut des étoffes grossières de coton, fabriquaient de la poterie, faisaient des corbeilles et des paniers avec des plantes flexibles, et cuisaient le pain de yucca au four. La plupart étaient très-habiles à construire des radeaux, des arcs et des flèches, et des haches de pierre, et d'autres plus petites avec l'écaille du ventre de la tortue qu'ils aiguisaient sur des pierres dures. Ils construisaient des huttes, et même des cabanes en bois. Les *Pagès* étaient à la fois médecins et devins. Plusieurs de ces peuples, et notamment les Cayétés, n'avaient aucune croyance religieuse, et n'adoraient ni le soleil ni la lune. Suivant quelques auteurs, les Pagès de l'Iapuru affirmaient que le soleil était immobile et que la terre tournait autour de lui. Quelques nations brésiliennes admettent un bon et un mauvais principe, et croient à la vie de l'âme séparée du corps. Barlow dit que les Tapuyas admettent un enfer où les âmes des méchants reçoivent leur châtiment, et un Élysée où celles des bons vivent joyeuses, nourries de miel et de poisson. — Le médicament par excellence chez les indigènes était la fumée du tabac brûlé.

Les Botocudos commenceut à s'apprivoiser, et on est parvenu à en réunir un certain nombre dans des bourgades où ils se livrent à des travaux agricoles; mais leur travail est peu productif. Le plus utile emploi des indigènes, surtout au Parà et au Maragnon, est dans la marine; ils sont de très-bons matelots.

Gouvernement. — L'empire du Brésil est une monarchie constitutionnelle, avec deux chambres électives, l'une des représentants et l'autre des sénateurs. L'empereur n'a point de veto, mais il peut dissondre les chambres, pour en convoquer aussitôt de nouvelles. La constitution, après avoir été discutée et votée par l'assemblée générale, a été approuvée par don Pedro I[er], le 25 mars 1824. L'empereur régnant est son fils don Pedro II

Nous renvoyons à l'article Rio-Janeiro ce qui a rapport aux finances et au commerce de l'empire du Brésil.

N. B. — Dans tous les noms propres, portugais ou brésiliens, de cet article, l'*u* sonne *ou*. F. S. Constancio.

BRESIL (*bois du*). — Ce bois, ainsi nommé du lieu d'où il nous est venu d'abord, prend encore, dans le commerce, le nom de *bois de Fernambouc*, de *sapan*, ou du *Japon*, de *bois de Sainte-Marthe* et *de brésillet*. Il nous est fourni, savoir : le premier, par le *cæsalpinia cristata*, qui croît au Brésil et à la Jamaïque,

c'est le plus estimé; le deuxième, par le *cæsalpinia sapan*; le troisième, par le *cæsalpinia echinata*; et le dernier, par le *cæsalpinia vesicaria*, c'est le moins estimé. Le bois de Brésil est dur, compacte, pesant, rouge à sa surface, pâle à l'intérieur quand il est nouvellement fendu, d'une saveur sucrée et d'une odeur légèrement aromatique. Sa décoction est d'un beau rouge, et M. Chevreul en a retiré une matière colorante à laquelle il a donné le nom de *brésiline*, laquelle s'obtient en évaporant cette décoction jusqu'à siccité, dissolvant le résidu dans l'eau, agitant la liqueur avec l'oxyde de plomb, réitérant l'évaporation, reprenant le produit par l'alcool, filtrant la dissolution, la concentrant, y ajoutant do l'eau, puis une dissolution de gélatine, et, enfin, recommençant encore l'évaporation et le traitement du résidu par l'alcool : elle reste alors en dissolution dans ce liquide et s'en sépare par l'évaporation.

La *brésiline* est cristallisable en petites aiguilles de couleur orangée; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; décomposable en totalité, ou pour le moins en grande partie, par la distillation; susceptible d'être décolorée par l'acide sulfurique.

La potasse et la soude font tourner au violet la couleur de l'infusion du bois qui nous occupe; les acides la font passer au rose ou bien au jaune, savoir, au rose, ou quelquefois au rouge clair, lorsqu'ils appartiennent au règne minéral, sont puissants et concentrés, et se trouvent en quantité suffisante; au jaune, lorsqu'ils sont, au contraire, étendus d'eau, ou lorsque, étant concentrés, ils appartiennent au règne végétal : c'est ainsi, du moins, que se sont comportés, avec le papier teint par le bois de Fernambouc, tous les acides examinés, sous ce rapport, par M. Bansdorff. L'acide sulfureux est le seul offrant une action spéciale, en détruisant complétement la couleur. (*Annales de chimie et de physique*, t. XIX, p. 283.) — La même infusion donne encore lieu à des précipités de couleur cramoisie, par son mélange avec les eaux de chaux et la baryte, le protochlorure d'étain et l'acétate de plomb; la gélatine la trouble fortement.

Le bois de Brésil est fréquemment employé en teinture : on s'en sert pour donner à la laine un rouge très-vif et faire de faux cramoisis sur la soie, c'est-à-dire des cramoisis imitant ceux obtenus avec la cochenille; mais hâtons-nous de dire que les couleurs de ce bois ne sont pas solides. — On en tire, par le moyen des acides, une espèce de carmin végétal; on en fait encore une laque liquide pour la miniature, et, avec sa teinture, on compose cette craie rougeâtre nommée *rosette* et employée dans la peinture.

BRESLAU, troisième ville des États prussiens et capitale de la Silésie. C'est la résidence de la régence du cercle et d'un évêque catholique. Elle est située sur la rive gauche de l'Oder, au confluent de ce fleuve et de l'Ohlau. Elle a 84,000 habitants, parmi lesquels on compte 22,500 catholiques et 5,000 juifs. Siége du gouvernement de la province, elle a une cour de justice, et un tribunal supérieur des mines. Elle se divise en ancienne et nouvelle ville ; elle a 5 faubourgs, 28 églises catholiques, 18 protestantes, 1 calviniste, et une synagogue. Elle est très-fortifiée et est défendue par une garnison de 4,000 hommes.

L'université, rénnie à celle de Fracfort, a 600 étudiants, et une bibliothèque de 100,000 volumes.

Breslau fait un commerce importat, ses manufactures de tout genre donnent l'essor à son industrie et sont une source de bien-être pour les habitants. S. F. DE LUNDBLAD.

BRESSE (*géog.*), ancienne province de France, qui, avec le Bugey, forme aujourd'hui une grande partie du département de l'Ain. (*Voy.* ce mot.)

La Bresse (*Brexia, Brixia, Bresia*) était habitée au temps de César par les Ségusiens. Les Bourguignons s'en emparèrent au commencement du ve siècle. Elle fit partie de la France lorsque les enfants de Clovis eurent détruit le royaume de Bourgogne mais elle fit partie du nouveau royaume de ce nom, au IXe siècle. Plus tard, les seigneurs qui la possédèrent parvinrent à se rendre indépendants. Les principaux furent les sires de Baugé, de Coligni, de Than, et les seigneurs de Villers. Les premiers y exercèrent seuls le droit de souveraineté.

Le premier de l'existence dnoel on soit certain est RODOLPHE ou RAOUL qui vivait au commencement du XIe siècle. Il eut pour successeurs RENAUD; — JOSSERAND ou GAUSSERAND son fils, dont on a les chartes datées de 1074 et de 1085; — ULRIC, ou ODALRIC (1108), fut seigneur de Bresse du vivant de son père, et reconnut la suzeraineté du roi de France; — 1120, RENAUD II,

fils d'Ulric; — 1153, Renaud III, fils du précédent, qui fit la guerre au comte de Mâcon; — 1180, Ulric II, fils de Renaud III; — 1220, Renaud IV, fils du précédent, alla à la croisade en 1239. — Dix ans après, Guy, son fils aîné, était encore mineur lorsqu'il fut appelé à lui succéder. Mort en 1268, sans héritiers mâles, il fut le dernier seigneur de la Bresse, et ses domaines passèrent à sa fille Sibylle, qui, par son mariage avec Amédée V, les porta dans la maison de Savoie.

La Bresse fut dès lors réunie à la Savoie; cependant l'incorporation ne fut complète qu'en 1402. En 1575, la ville de Baugé fut démembrée de la Savoie par le duc Emmanuel, qui l'érigea en marquisat en faveur de Rénée de Savoie-Tende.

La Bresse était alors de seize lieues en tout sens, et avait pour limites au sud le Rhône, qui la séparait du Dauphiné; à l'ouest le Lyonnais et la Saône, qui la séparait du Mâconnais; au nord, le duché de Bourgogne et la Franche-Comté; et, à l'est, le Bugey. Elle avait pour capitale Bourg, maintenant chef-lieu du département de l'Ain.

Le Bugey, beaucoup moins important que la Bresse, eut aussi ses seigneurs indépendants, fut compris comme la Bresse dans le second royaume de Bourgogne, avec lequel il passa à l'empire. L'empereur Henri IV le démembra en 1137, pour le donner à un de ses seigneurs. Il avait alors 16 lieues de long sur 9 de large, et était borné au nord par la Franche-Comté, au sud et à l'est par le Rhône qui le séparait du Dauphiné et de la Savoie, à l'ouest par l'Ain qui le séparait de la Bresse; il avait pour capitale Belley ou Bellay.

La Bresse et le Bugey furent réunis à la France par le traité d'échange qui eut lieu entre le roi de France et le duc de Savoie, et incorporés dans la Bourgogne.

BREST, grande et forte ville maritime, chef-lieu d'arrondissement du département du Finistère, préfecture maritime, place de guerre de première classe, est située sur le bord septentrional d'une superbe rade, formée par l'Océan, à peu de distance de l'embouchure de la rivière de l'Etou et sur les deux rives de celle du Penfeld, qui divisent la ville en deux parties; l'une à droite, connue sous le nom de *Recouvrance*, et l'autre, sur la rive gauche plus spécialement désignée sous le nom de *Brest*. Cette ville s'élève au pied et au penchant d'un coteau très-escarpé; elle a environ une lieue de circonférence et se divise naturellement en haute et basse ville. La ville haute se régularise et s'embellit autant que le permettent ses rues montueuses; elle est régulièrement percée et offre plusieurs beaux édifices. La ville basse est belle et propre dans les parties qui avoisinent le port; mais plusieurs quartiers sont mal bâtis, tristes et malpropres.

Le port de Brest est l'un des plus beaux et des plus sûrs du monde; il est défendu par des batteries formidables et par une ancienne citadelle bâtie sur un rocher escarpé, et peut contenir seize vaisseaux de ligne et cinquante-quatre autres bâtiments de guerre, tous à flot et à l'abri des vents. Sa rade, qui ne le cède en rien à celles de Constantinople et de Rio-Janeiro, est regardée comme une des plus vastes du monde; cinq cents vaisseaux peuvent aisément y mouiller. Elle communique à la mer par un détroit très-difficile, appelé le *Goulet*, qui est hérissé de rochers à fleur d'eau et est garni, de chaque côté de ses rives, par trois rangs de pièces de canon du plus gros calibre, dont les feux croisés anéantiraient promptement une flotte qui tenterait d'entrer dans cette rade, qui, par sa disposition, met le port à l'abri d'un bombardement et de toute surprise par mer.

Cette ville possède plusieurs établissements bien faits pour attirer l'attention du voyageur; son hospice est regardé comme le plus beau du royaume; on cite encore le bagne, qui contient 5,000 forçats, la corderie, l'arsenal, les chantiers de construction, etc.

Le plus grand commerce de cette ville consiste dans les fournitures nécessaires aux équipages des vaisseaux. Brest possède un grand avantage; on trouve dans ses environs des bois propres à la marine. Cette ville, qui n'est point, comme on l'a dit, l'ancienne *Brivates* des Romains, est mentionnée, pour la première fois, au XIe siècle, comme un bourg défendu par un château fort. Les Anglais y entrèrent, comme alliés du duc de Bretagne, en 1273, et ne la rendirent qu'en 1395. En 1488, les Français, faisant la guerre à Anne de Bretagne, débarquèrent dans la baie, et prirent Brest et le château, qui furent réunis à la France, trois ans après, par le mariage d'Anne avec Charles VIII. Sous les règnes de Henri III et Henri IV, Brest devint plus considérable; cependant ce n'était point encore une ville,

même à la fin du XVIe siècle; son accroissement ne date que de 1631, époque à laquelle Richelieu fit creuser et nettoyer son port; elle renferme aujourd'hui une population de 50,000 habitants. C'est la patrie de la Mothe-Piquet.

BRETAGNE (*géog.*), ancienne province et duché du royaume de France, bornée à l'est par l'Anjou et le Maine, au nord par la Normandie, au sud-est par le Poitou, et de tous les autres côtés par l'Océan, qui a découpé profondément sa ceinture de falaises. De la baie de Cancale au nord, jusqu'à la Loire au sud, cette côte a environ 150 lieues. La plus grande longueur de la Bretagne est d'environ 60 lieues, et sa plus grande largeur de 33. Elle correspond exactement aux départements actuels du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.

Le terrain de la Bretagne a un aspect particulier, parfaitement en rapport avec le caractère de ses habitants : des rochers sauvages, de grandes bruyères incultes, de vastes forêts de sapins, des sites agrestes, quelques champs de sarrasin, au-dessus desquels voltigent des abeilles, des pâturages maigres, mais d'une excellente qualité nutritive, des monticules et des rivières, tel est l'aspect général de cette contrée froide, brumeuse, paresseuse à produire. Le Breton, cependant, n'envie rien à ses voisins. N'a-t-il pas sa mer poissonneuse, dont il lui serait impossible de consommer tous les produits? n'a-t-il pas, pour se chauffer, pour construire ses embarcations, le bois de sapin, le granit de ses falaises pour bâtir sa cabane? n'a-t-il pas le lait et l'excellent beurre de ses vaches, le blé noir et le cidre de ses champs? n'a-t-il pas ses traditions du foyer qui remontent aux druides, sa poésie à lui, sa langue à lui? Aussi l'a-t-on vu toujours amoureux de son pays, de sa langue, de ses vieilles coutumes, plein d'une énergie sauvage, et luttant sans cesse contre toute civilisation, contre toute innovation, plus par entêtement et par nationalité que par antipathie. Les grands hommes, en différents genres, que la Bretagne a produits ont tous ce caractère d'originalité et d'énergie. Tels sont, dans les armes, du Guesclin, Clisson, Richemond; dans la marine, Duguay-Trouin et la Mothe-Piquet; dans les lettres et les sciences, Abailard, Descartes, Maupertuis, le Sage, Duclos, Lamennais, Chateaubriand.

La Bretagne, ou plutôt l'Armorique, était peu connue des anciens; Strabon n'en raconte que des fables, et César se contente de donner le nom des peuples qu'il eut à y combattre. La population primitive de cette presqu'île paraît remonter à ces hordes kimriques qui envahirent la Gaule; refoulées par d'autres nations, elles se cantonnèrent dans les montagnes, où elles restèrent à l'abri des invasions des barbares. L'Armorique fut aussi, avec le pays chartrain, un des principaux centres de la religion druidique, qui s'y maintint jusqu'au VIIe siècle, et les nombreux monuments de ce culte qui y sont encore debout le prouveraient, lors même que les *Commentaires de César* seraient moins explicites.

César rapporte assez au long la double lutte que ses lieutenants d'abord et lui-même eurent à soutenir contre les Armoricains. Ligués pour combattre les Romains, ils mirent en mer une marine de 220 vaisseaux de chêne, portant des peaux pour voiles : c'étaient de misérables barques, sans doute, mais fort supérieures à la marine des Romains sur la mer où elles devaient voguer.

Les Armoricains entretenaient alors un commerce actif avec la Grande-Bretagne, et en transportaient les produits dans leurs ports, où les navires de Marseille et des autres côtes maritimes de la Gaule venaient les prendre.

Ce fut l'an 56 avant J. C. que l'Armorique fut conquise. Devenue province romaine, elle composa une grande partie de la troisième Lyonnaise. Il paraît qu'alors les druides profitaient de leur ascendant sur les populations pour les engager à secouer le joug; car il y eut une persécution religieuse sous Claude et sous Néron, et tout porte à croire que les sacrifices humains dont on se servit pour l'autoriser n'en furent que le prétexte. Au reste, cette province semble n'avoir jamais été complétement soumise à l'empereur romain.

Vers la fin du IIIe siècle, le christianisme s'y introduisit et y fit des progrès si rapides, que, moins de deux cents ans après, on y réunit un concile provincial composé des évêques de Rennes, de Vannes, de Nantes, etc. Il y avait déjà longtemps alors que la population n'était plus uniquement composée d'Armoricains. Dès l'an 284, des habitants de la Grande-Bretagne, chassés par les Saxons, étaient venus s'y réfugier. D'autres

émigrations semblables eurent lieu successivement; on distribua des terres à ces peuples, dans lesquels les Armoricains reconnurent des frères d'origine, de langues et de mœurs, et, vers la fin du IVe siècle, ces émigrations avaient été si nombreuses, que les étrangers avaient donné à la presqu'île, devenue indépendante des Romains, le nom de Bretagne, à toute la population celui de Bretons.

Depuis cette époque, les dates et les noms deviennent certains. Le gouvernement des Bretons fut, dans le principe, une monarchie héréditaire dans une des familles étrangères à la péninsule. Le premier de leurs princes fut CONIS ou CONAN, qui régnait en 383 sur tout le pays compris à l'ouest d'une ligne tracée du Mont-Saint-Michel à Nantes. Conan, qui fut surnommé *Mériadec*, c'est-à-dire le grand roi, obtint pour ses sujets le titre d'alliés des Romains. Voici la liste de ses principaux successeurs, pris dans sa famille, mais non suivant l'ordre de primogéniture.

421 ou environ, SALOMON Ier, petit-fils de Conan Mériadec. Sous son règne vivait, à ce qu'on croit, l'archidruide Merdelynn, célèbre dans nos anciennes chroniques sous le nom de *Merlin l'Enchanteur*.

490, BUDIC ou Debrock. On croit qu'il fut empoisonné par ordre de Clovis; ce fut sous son règne que les Francs commencèrent à tenter la conquête de la Bretagne. Les Frisons furent plus heureux et se maintinrent quatre ans dans une partie de cette contrée, que les historiens français assurent avoir été prise par Clovis, tandis que les historiens bretons le nient.

545. A la mort de Hael, son successeur, la Bretagne fut partagée entre ses cinq fils. HAEL, son fils aîné, qui paraît avoir régné sur Rennes et la Bretagne orientale, est souvent qualifié du titre de roi de Bretagne, quoiqu'il ne semble pas avoir porté le titre de roi, non plus que ses frères. Il fut assassiné par CANAO ou Conobre, son frère, qui lui succéda en 547.

De 690 à 824 ou 825, les Français s'emparent de la Bretagne, excepté du comté de Cornouailles, où régnèrent Grallon II, qui eut pour successeurs, dans ce comté, Daniel, Budic, Melian, Rivod, Jar-nithin, Morven et Viomarch.

824. NOMÉNOÉ, nommé gouverneur de Bretagne par Louis le Débonnaire, resta soumis pendant le règne de ce prince, mais parvint, après sa mort, à secouer le joug des Français, qu'il défit dans plusieurs combats, et auxquels il cessa de payer le tribut imposé par Charlemagne. Il résista également aux Normands, et parvint à soustraire la Bretagne à la suprématie de l'archevêque de Tours, en érigeant Dol en métropole, ce qui occasionna plus tard de graves contestations entre les rois bretons et le saint-siége.

874. PARQUITEN et GARVAND se partagent la Bretagne; le premier sous le titre de comte de Vannes, le second sous celui de comte de Rennes. Sous les successeurs, les Normands débarquèrent sur les côtes de Bretagne et s'emparèrent de Nantes qu'ils ravagèrent.

A partir de cette époque, les comtes de Rennes prirent le titre de duc de Bretagne que leur refusèrent les rois de France jusqu'à l'époque où la Bretagne fut érigée en duché-pairie.

1008. ALLAIN III ou V, fils de Geoffroy, fut choisi pour tuteur de Guillaume le Bâtard ou le Conquérant par son père Robert, qui partait pour la croisade. Allain, feudataire de Robert, se montra tuteur fidèle. Il y eut sous son règne une insurrection de paysans contre les priviléges de la noblesse.

1148. HEOL, désavoué publiquement par Conan, son prédécesseur, fut néanmoins reconnu par les habitants de Nantes, qui le chassèrent en 1156 et le remplacèrent par Geoffroy, frère du roi d'Angleterre. OEudes ou Eudon, comte de Parhoet, fut reconnu duc par les habitants de Rennes. Son successeur, Conan IV, duc en 1156, abandonna la Bretagne au roi d'Angleterre, et ne se réserva que le comté de Guingand.

1196. ARTHUR, petit-fils de Henri II, roi d'Angleterre, fut assassiné par Jean sans Terre, qui craignait qu'il ne lui enlevât la couronne. Philippe II, roi de France, sur la prière des seigneurs et des évêques, s'empara de la Bretagne, qu'il garda comme tuteur d'Alix, sœur d'Arthur alors en bas âge.

1213. ALIX épouse PIERRE DE DREUX, surnommé Mauclerc, qui n'obtint sa main de Philippe-Auguste que sous la promesse d'un hommage lige. S'étant ensuite brouillé avec saint Louis, il transporta son hommage au roi d'Angleterre; il en obtint des secours, mais plus tard il fut forcé de demander grâce au roi de France, et de redevenir son feudataire Pierre Mauclerc fut un des seigneurs

rebelles que Louis IX eut le plus de peine à soumettre.

1286. Jean II, fils aîné du précédent, fut le premier à qui les rois de France donnèrent le titre de duc, en élevant la Bretagne en duché-pairie : cette érection, qui était encore sans exemple dans notre histoire, eut lieu en 1297, à l'occasion d'un mariage entre le petit-fils de Jean II et une nièce de Philippe le Bel.

1341. Après la mort de Jean le Bon, Charles de Blois, époux de sa mère, et Jean de Montfort, frère de Jean III, mais d'un autre lit, se disputèrent la Bretagne. L'époque de la lutte entre ces deux compétiteurs est une des plus brillantes de l'histoire bretonne. C'est alors qu'on voit Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, lorsque son mari fut fait prisonnier par le roi de France, se mettre à la tête de ses troupes et les guider en général expérimenté. La veuve d'Olivier de Clisson, décapité par ordre du roi de France, Jeanne de Belleville, combattit également pour le parti de Montfort, et s'empara en personne d'un château qui tenait pour Charles de Blois ; puis Charles de Blois ayant été conduit prisonnier en Angleterre, sa veuve, Jeanne de Penthièvre, se mit aussi à la tête de son parti, et lutta d'héroïsme avec la comtesse de Montfort, qui finit par assurer le duché de Bretagne à son fils. C'est pendant cette lutte qu'eut lieu le fait romanesque et chevaleresque connu sous le nom de *combat des Trente*, dont il sera parlé ailleurs. (*Voy*. ce mot.)

1364. Jean IV ou V, *le Vaillant*, fils de Jean de Montfort, resta, par la mort de Charles de Blois, paisible possesseur de la Bretagne. Après avoir fait hommage au roi de France, il se ligua contre lui avec le roi d'Angleterre, et osa même provoquer Charles V en combat singulier. Le roi ne lui répondit que par la confiscation de son duché; mais les Bretons, qui aimaient leur prince et voulaient l'indépendance de leur duché, le rappelèrent et lui firent une sorte de triomphe. Charles V venait de mourir; il fut facile à Jean de faire sa paix avec le malheureux Charles VI.

1457, Arthur III, comte de Richemond, connétable de France. Il refusa à ses barons de se démettre de cette charge, qu'il voulait, disait-il, honorer dans sa vieillesse, après en avoir été honoré dans sa jeunesse ; mais il n'en défendit pas moins bien ses prérogatives auprès du roi de France, et refusa de se rendre à la cour comme pair, attendu que son duché n'avait jamais fait partie du royaume de France, et qu'il ne dépendait de la couronne qu'en cas d'appel du parlement de Bretagne à celui de Paris.

1458. François II, oncle du précédent, fut un des premiers princes qui prirent à leur service des troupes régulières. Il lutta pendant toute sa vie contre le roi Louis XI, le grand niveleur de la féodalité.

1488. François II, en mourant, ne laissait que deux filles en bas âge. L'aînée, Anne, fut enfin reconnue des chefs de la Bretagne, puis mariée à 15 ans au roi Charles VIII, qui lui fit signer un contrat où les libertés de la Bretagne étaient presque complétement sacrifiées. Devenue veuve au bout de sept ans, puis recherchée par Louis XII, elle stipula que la Bretagne conserverait son indépendance et ne pourrait être possédée par celui de ses enfants qui serait en même temps roi de France.

1514. Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, succéda à sa mère ; mais, à son mariage, elle transporta ses droits à François I[er] : dans son testament elle stipulait que le Dauphin posséderait cette province dont il portait le nom. Le roi, pour empêcher un nouveau démembrement, se rendit en Bretagne, où il fit acte de souveraineté en accordant l'autorisation pour la tenue des états. Les lettres patentes de cette réunion, que le parlement de Bretagne enregistrait seul ordinairement, furent cette fois enregistrées par le parlement de Paris, et depuis lors la Bretagne ne cessa plus de faire partie de la France.

La Bretagne resta seulement pays d'états. La moitié des conseillers de son parlement, que le roi avait le droit de choisir, devait être prise dans son sein. Ce parlement siégeait à Rennes et avait de plus que les autres assemblées provinciales le droit de taxer les boissons.

Les trois ordres composant les états s'assemblaient d'abord une fois par an sur des lettres de cachet ; mais, en 1630, leurs réunions devinrent biennales. Tous les gentilshommes qui pouvaient prouver cent ans de noblesse et qui n'avaient exercé aucun emploi de finance ni autre commerce que le commerce en gros avaient le droit seuls d'y siéger.

La révolution française rencontra d'éner-

giques protestations dans cette province. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de ces guerres de la Bretagne et de la Vendée en faveur des principes royalistes. Cette histoire, trop souvent défigurée par l'esprit de parti, trouvera sa place ailleurs. Mais ce que nous ne pouvons nous dispenser de remarquer ici, c'est ce caractère de fierté, de noblesse et de générosité qui a toujours formé la qualité distinctive de l'habitant de la Bretagne, et qui se retrouve aussi bien dans les plus petits détails de son histoire que dans tous les grands hommes qu'elle a produits.

BREVET D'INVENTION. — Réduit à ses forces individuelles, l'homme ne sait pas mettre à profit les richesses de la nature. A peine, dans l'isolement de la vie sauvage, parvient-il à se procurer une nourriture insuffisante et précaire; aussi l'une des preuves qui démontrent le mieux que les hommes sont nés pour la société se trouve dans leur impuissance quand ils sont divisés, et dans les prodiges de leurs créations quand ils sont réunis. Toutefois la force physique dont une population dispose se réduit à bien peu de chose encore, si l'intelligence et l'industrie ne viennent pas l'accroître et la diriger. C'est par l'observation et la science que l'homme parvient à se donner des auxiliaires puissants, et contraint les agents naturels à devenir ses serviteurs.

C'est le génie de l'homme qui, combinant l'élasticité de l'eau vaporisée et la pesanteur de l'atmosphère, a su trouver une puissance incompressible et redoutable dans une vapeur légère, inaperçue, et qui semble destinée à se dissiper dans les airs. Pour maîtriser ainsi les forces de la nature, pour leur donner une direction utile, il faut des machines qui sont d'autant plus parfaites qu'elles sont moins coûteuses et plus puissantes. Toutes les machines, depuis l'outil le plus simple jusqu'à l'appareil le plus compliqué, conduisent au même résultat; c'est-à-dire qu'elles demandent moins de travail pour obtenir les mêmes produits, lorsqu'elles ne les accroissent pas. Il faut donc favoriser les hommes qui se livrent à l'invention ou à la simplification des procédés industriels; car, s'il est vrai qu'ils sont, pour ceux dont ils enseignent à remplacer le travail, une occasion de souffrances passagères, ils ouvrent bientôt à l'état et aux individus une source féconde de richesses. Les inventeurs sont les bienfaiteurs de l'humanité; la société leur doit protection et garantie.

Il ne faut pas confondre l'invention industrielle dont le privilége est garanti par le brevet et la découverte scientifique. Une découverte faite dans les sciences peut demeurer longtemps étrangère au progrès de l'industrie. On connaissait depuis des siècles les qualités expansives de la vapeur; on savait que l'eau à l'état de gaz occupe infiniment plus d'espace qu'à l'état liquide, lorsque, dans le courant du XVIIe siècle, on apprit, au moyen d'un tube à plongeur, à faire monter l'eau au-dessus de son niveau en la vaporisant. C'est alors que cette donnée scientifique revêtit un procédé d'application, devint un moyen de travail et de fabrication, et se transforma en une invention industrielle.

Il est reconnu que l'inventeur doit exercer un droit privatif sur son invention, que ce droit doit durer un certain nombre d'années; qu'à l'époque déterminée par les lois, l'inventeur dépossédé doit voir son invention entrer dans le domaine public; mais on diffère sur la nature de ce droit temporaire.

Pour nous, fidèle aux doctrines que nous avons professées sur le droit de propriété (*voy.* notre *Traité de législation et de jurisprudence*), nous pensons que, puisque le travail est la source du droit de propriété, celui qui a observé la nature, qui a trouvé le moyen de faire une nouvelle conquête sur le monde matériel, qui ne s'est livré à de laborieuses méditations que dans l'espoir de doter le pays d'une jouissance, d'une richesse nouvelle, qui a consacré son temps et sa fortune à des expériences répétées, est propriétaire de l'invention, fruit de ses réflexions et de ses travaux, au même titre que l'artisan le plus humble est propriétaire de la chose créée par sa grossière et facile industrie.

Toutefois l'intérêt public qui oppose si souvent des limites à la propriété privée veut que le droit primitif de breveté ne se prolonge pas au delà d'un certain délai.

Comment, au profit d'un individu, déshériter tout un peuple des profits d'une invention fort simple peut-être, et qui, au point où les connaissances des contemporains étaient parvenues, allait sans doute devenir la pensée de beaucoup d'autres; et quelles seraient les conséquences de ce monopole?

Si les produits de la nouvelle invention sont d'une grande utilité, s'ils sont devenus un nouveau besoin pour la population,

l'inventeur, éternellement à l'abri de la concurrence, pourra donc, à son gré et pour toujours, imposer la loi? et que deviendra l'invention elle-même dans les mains de l'un de ces hommes qui peuvent être frappés d'une idée heureuse, mais qui sont dépourvus de cet esprit de conduite et de persévérance qui seul peut enfanter des résultats durables? Faudra-t-il, dans l'intérêt d'un breveté qui laisse sa pensée stérile, enchaîner des spéculateurs plus actifs?

Mais pourquoi, dira-t-on, le droit de l'inventeur n'est-il pas viager comme celui de l'homme de lettres? pourquoi ce délai si rapide de quinze, de dix, de cinq ans peut-être? C'est qu'il existe une différence immense entre un livre et une découverte industrielle.

Le monopole des auteurs est à peu près sans danger. L'auteur qui voudrait attacher un prix trop élevé à ses ouvrages pourra bien voir s'écouler, si l'ouvrage est excellent, une partie de la première édition. Mais là s'arrêteront ses succès; le même exemplaire pourra répondre à la curiosité d'un nombre infini de lecteurs. Le petit nombre d'exemplaires vendus sera recherché dans les bibliothèques et dans les cabinets de lecture; le reste ne sortira plus ou ne sortira que fort lentement des magasins du libraire. Il n'en est pas de même des produits industriels; de leur nature, ils ne sont presque jamais communicables. Chaque production achetée est absorbée à l'instant par l'acheteur et par sa famille; et, s'il existe un monopole, c'est toujours au propriétaire que tous ceux qui ont besoin du produit sont obligés de recourir. Le monopole de l'inventeur doit être d'une moindre durée, précisément par la raison que, si le produit est utile, les bénéfices sont considérables. Le droit de l'homme de lettres doit durer autant que sa vie, et, pour un temps donné, passer à ses héritiers, précisément parce que les avantages qui s'y rattachent sont très-modérés, ne sont pas onéreux pour les contemporains, et ont surtout besoin d'être aidés par le temps pour obtenir une certaine importance.

Ces réflexions générales nous conduisent à l'étude de la législation et à celle de la jurisprudence. Un arrêt du conseil d'État du 14 juillet 1787 contient la reconnaissance explicite et formelle du droit des inventeurs, qui, jusque-là, était protégé par des priviléges spéciaux. Cet arrêt assure pour quinze ans à tous les fabricants d'étoffes du royaume la jouissance exclusive des dessins qu'ils ont composés ou fait composer, à la charge par eux de faire, suivant certaines formalités prescrites, le dépôt de l'esquisse originale ou d'un échantillon. Mais c'est à l'étude des lois nouvelles qu'il faut s'attacher particulièrement.

Un brevet d'invention est un contrat dans lequel l'inventeur donne, en échange de la protection qu'il sollicite et qu'il obtient, la révélation d'une idée nouvelle que, après l'expiration du privilége, la société pourra mettre à profit.

Tout moyen d'ajouter à quelque fabrication que ce soit un nouveau genre de perfectionnement est une invention et, par conséquent, une propriété.

L'importation d'une découverte donne les mêmes droits que l'invention même. Nous ne traitons spécialement dans cet article que des brevets d'invention.

Il faut connaître les formes dans lesquelles intervient le contrat dont nous avons parlé, ses effets, ses conditions et les règles qui peuvent en motiver la résolution.

Formes d'obtention. — Celui qui réclame le brevet, et que je nomme le pétitionnaire ou l'impétrant (car le titre d'inventeur ne lui appartient peut-être pas), doit présenter une demande accompagnée d'un mémoire descriptif et détaillé des moyens qu'il emploie avec des dessins sur échelle, par plans, coupes d'élévation ou un modèle de l'objet de sa découverte (art. 4, l. du 7 janv. 1791). Il doit déclarer si l'objet présenté est d'invention, de perfectionnement ou seulement d'importation. Ce mémoire, ces dessins, ce modèle, cette description, cette spécification de la découverte ont un double objet; ils précisent l'invention brevetée, et déterminent par là l'étendue et la limite du privilége; ils assurent à la société une pleine possession de l'objet breveté à l'expiration du brevet. L'inventeur convaincu d'avoir recélé ses véritables moyens d'exécution est frappé de déchéance.

La date de la demande, qu'il peut être important de connaître, s'il s'élève une question de priorité, est constatée par un enregistrement. (Art. 3-6, loi du 25 mai 1791, tit. 1.)

Les conditions fiscales imposées à l'obtention des brevets ne peuvent trouver place ici. Je me borne à faire observer que ces conditions doivent être simples, et qu'une

grande modération doit être apportée dans la rédaction des tarifs; il faut bien se garder de frapper la production de stérilité dans sa source même.

Le brevet constate un fait, c'est qu'un homme qui se prétend inventeur a déposé un mémoire et réclame une protection. Du reste, l'État, qui ne se livre, qui ne peut, qui ne doit se livrer à aucune vérification préalable, ne garantit rien autre chose que le fait même de la demande. (Art. 4, tit. 1, loi du 25 mai 1791.)

Le brevet ne fait point obstacle à l'examen, par les tribunaux, de l'invention en elle-même. Le décret du 5 vendém. an IX, de peur que les brevetés se fissent illusion sur la nature de leur droit, ordonne que, dans chaque brevet, il soit déclaré par une annotation que le gouvernement, en accordant le brevet d'invention sans aucun examen préalable, n'entend garantir en aucune manière, ni la priorité, ni le mérite, ni le succès d'une invention.

Les termes de la loi de 1791 s'appliquaient à tous les genres d'industrie sans exception. La loi du 30 septembre 1792 a exclu les établissements de finances *de la faculté d'être brevetés*. Le brevet donne à celui qui l'a obtenu le droit de dénoncer à la justice les contrefaçons qui sont un trouble apporté à la jouissance de son droit privatif; cette jouissance est fixée à cinq, dix ou quinze ans au choix de l'inventeur. Quant à l'importateur, il ne peut obtenir en France un droit privatif dont le délai s'étende au delà du terme fixé au premier inventeur, dans le pays d'où la découverte a été importée.

La loi du 7 janvier 1791 avait accordé au breveté la faculté de provoquer la saisie des objets contrefaits, moyennant bonne et suffisante caution. Une loi du 25 mai 1791 a retranché cette faculté. Cependant le droit de saisie est en usage, et ne paraît pas même avoir été jamais l'objet d'une opposition.

Le brevet constitue dans la main du breveté une propriété mobilière dont il peut disposer par cession, par association ou par toute autre voie que le droit commun autorise.

La jouissance du brevet impose diverses conditions à l'inventeur. Il doit d'abord, par une description franche et sincère, assigner les bornes de son invention, et donner à la société le moyen de se mettre en possession à l'expiration du droit privatif. La sanction de cette obligation est la déchéance encourue par tout inventeur qui est convaincu d'avoir recélé ses véritables moyens d'exécution.

Il est possible que, dans le cours de sa fabrication, l'inventeur aperçoive des moyens plus simples d'arriver au but que son industrie se propose; et il ne faut pas qu'au moment de sa prise de possession, le domaine public trouve dans l'inventeur un antagoniste redoutable. Il est donc nécessaire que, sous peine de déchéance, seul moyen légal de contrainte, l'inventeur déclare ses nouveaux moyens pour les faire ajouter à ceux qui sont énoncés dans la déclaration première.

Il serait fatal à l'industrie qu'un inventeur, après avoir fait breveter sa découverte, fût le maître d'en différer la mise en œuvre. L'État ne doit pas être privé des produits d'une invention qu'un autre travailleur était peut-être au moment de mettre à sa disposition; il ne faut pas qu'une pensée laissée longtemps stérile ferme la carrière à des inventeurs plus actifs : voilà la raison de la loi qui déclare déchus les inventeurs qui, dans l'espace de deux ans à compter de la date de la demande, n'auraient pas mis la découverte en exercice ou n'auraient pas justifié des causes de leur inaction. On comprend que quelques expériences ne remplaceraient pas la mise en œuvre exigée par la loi.

La législation des brevets d'invention ne serait pas d'accord avec notre régime commercial, s'il était permis à l'inventeur qui a pris un brevet en France d'en prendre un autre pour le même objet en pays étranger.

Faire jouir l'étranger comme le Français de la découverte, objet du brevet, c'est ouvrir une concurrence qui peut être fatale à nos manufactures. C'est pour cette raison que la loi de janvier 1791 a déclaré déchu un inventeur qui, après avoir obtenu un brevet en France, serait convaincu d'en avoir pris un autre pour le même objet en pays étranger.

Une autre cause de déchéance est formulée par la loi. Tout brevet d'invention renferme, avons-nous dit, un véritable contrat synallagmatique entre l'inventeur ou celui qui se prétend tel, et la société, représentée par le gouvernement. L'inventeur s'engage envers la société à lui faire la délivrance réelle, efficace et entière d'une invention nouvelle,

d'une véritable découverte. La société s'engage à son tour envers l'inventeur à le faire jouir exclusivement de sa découverte pendant un certain temps; mais, si l'inventeur est, au moment même de la passation du contrat, dans l'impossibilité de remplir son engagement; si, au lieu d'une découverte véritable, il ne donne à la société qu'une découverte déjà connue par la description qu'en auraient faite des ouvrages publiés antérieurement, il n'a rien alors à exiger de la société : le contrat qu'il avait formé avec elle est annulé pour défaut d'exécution de sa part. Tel est le sens du § 3 de l'art. 16 de la loi du 7 janvier 1791, qui déclare déchu de sa patente l'inventeur, ou se disant tel, qui sera convaincu de l'avoir obtenue pour des découvertes déjà *consignées ou décrites dans des ouvrages imprimés et publiés*. (Art. 10, § 3.)

Une invention n'est consignée dans un livre que quand elle s'y trouve complétement expliquée; il ne s'agit pas d'une simple annonce. Une invention n'est consignée que là où on la rencontre vivante, animée, facile à mettre en œuvre. Et, comme si le législateur craignait que sa pensée ne fût pas suffisamment exprimée; comme il comprend que, alors même que les moyens organiques de l'invention seraient retracés dans des pages bien écrites, un doute pourrait s'élever encore dans les esprits, et que, dans ce cas, il ne serait pas juste de déposséder celui par qui ce doute aurait été dissipé, il veut, pour que la déchéance soit équitable et puisse être prononcée, qu'à la circonstance de la consignation se joigne celle de la description, c'est-à-dire l'explication géométrique d'un plan visuel.

La loi du 7 janvier 1791 signale nettement la distance qui sépare la description de l'indication sommaire. Le législateur parle, dans l'article 11 de cette loi, du *catalogue des inventions nouvelles*, de leur *spécification* et de leur *description*. *Le catalogue*, c'est *le recueil des indications sommaires; la spécification*, c'est le *relief; la description*, c'est *l'explication*, *le commentaire du plan visuel*. Il est toujours, d'après cet article, permis d'interroger *le catalogue;* mais, quand le secret est autorisé par une loi rendue sur la demande de l'inventeur, *la description* ne doit pas être communiquée.

Mais de quels ouvrages la loi a-t-elle entendu parler? quel est le sens de ces mots, *imprimés* et *publiés?* Cette question a été agitée et résolue dans un procès important. La cour de cassation, par arrêt du 9 janvier 1828, a déclaré que la loi comprenait non-seulement les ouvrages français imprimés et publiés en France, non-seulement les ouvrages étrangers imprimés et publiés en France, mais les ouvrages étrangers quelconques imprimés dans quelque langue et dans quelque lieu que ce soit.

Il faut remarquer que, la publicité antérieure à l'obtention du brevet étant une fois établie, la déchéance est encourue, et que le breveté ne peut pas aller puiser sa défense dans les motifs qui ont amené la publicité. Un inventeur, avant d'obtenir son titre à un droit privatif, croit devoir faire constater l'utilité de sa découverte; il adresse un mémoire à l'Institut, et obtient un rapport qui devient public par la voie de l'impression, et dans lequel la nouvelle invention est décrite. Ce mémoire, ce rapport, qui n'auraient assurément pas constitué de la part de l'inventeur un abandon volontaire, motiveront cependant la déchéance du brevet, qui depuis aurait été délivré par le gouvernement. La société étant en possession, le contrat d'échange n'était plus possible. (Arrêt du 10 février 1806.)

Nos mécaniques, disaient les sieurs Martin et Guyon, demandeurs en cassation, ont-elles cessé d'être nouvelles, ont-elles surtout cessé d'être inconnues parce que, avant d'obtenir notre brevet, nous avons fait constater leur utilité par l'administration municipale de notre ville? Les expériences faites dans cet intérêt peuvent-elles jamais constituer de notre part un abandon intentionnel? Qu'importe encore, disaient-ils, la cession que nous avons faite à l'un des membres du corps municipal de quelques-unes de nos machines? Cette cession n'a été faite qu'à la charge de garder un secret que notre cessionnaire n'avait pas intérêt à divulguer. La cour de cassation a répondu que de l'expertise publique et de la cession il résultait que le brevet obtenu postérieurement à la publicité ainsi donnée par les inventeurs à leur découverte n'avait pu leur conférer une propriété exclusive.

Au surplus, la déchéance du brevet n'est pas toujours, dans ces sortes de discussions, un besoin de la défense. Il a été souvent jugé que celui qui est poursuivi comme contrefacteur par le porteur d'un brevet d'invention peut opposer, par voie d'exception, la possession

antérieure au brevet, et prouver, par témoins et par expertise, que les procédés employés par le breveté étaient déjà auparavant connus et pratiqués. Il n'en est pas de cette exception comme de l'action directe en déchéance; celle-ci ne peut être fondée que sur la preuve que la prétendue invention, qui a été l'objet d'un brevet, était déjà antérieurement imprimée et publiée. En invoquant ce nouveau moyen, au contraire, le défendeur n'est pas tenu d'articuler qu'il était personnellement en possession de la méthode du breveté avant la délivrance du brevet; il peut exciper de la possession dans laquelle se trouvaient le commerce et l'industrie antérieurement à l'obtention. Et, dans la vérité, si le brevet dont la déchéance n'est pas demandée ne conserve plus qu'une valeur stérile et purement nominale, de quoi le breveté pourrait-il se plaindre? qu'a-t-il donné à la société? Serait-il juste de laisser une demande que personne ne peut contredire, dépouiller le domaine public au profit d'un homme qui n'a rien inventé et qui souvent manque de bonne foi?

Si, en matière de contrefaçon, la possession par le domaine public, antérieurement à l'obtention du brevet, fournit une exception péremptoire au défendeur, la possession dans laquelle le breveté aurait laissé le commerce, depuis la délivrance du brevet, ne constituerait-elle pas une sorte d'abandon, de prescription, qui ne lui permettrait plus de s'armer de son droit privatif? Cette question a été décidée par l'affirmative dans l'affaire des lampes à double courant d'air, « attendu, dit le tribunal d'appel de Paris, « que, depuis la cessation du régime révo- « lutionnaire, le citoyen Lange a souffert, « pendant le cours de plusieurs années et « sans aucune réclamation, que les ferblan- « tiers fabriquassent des lampes pareilles « aux siennes, et que, par là, il est censé « avoir renoncé à son privilége. » (25 frimaire an X.)

Ainsi le tribunal ne prononçait pas la déchéance du brevet, mais il faisait sortir d'une tolérance longue et sans prétexte une sorte d'abandon présumé. Cette doctrine n'a pas obtenu l'approbation de la cour de cassation, « attendu, a dit cette cour, que la loi « du 7 janvier 1791 ne place point au nom- « bre des cas de déchéance celui auquel « l'inventeur privilégié aurait souffert, pen- « dant plusieurs années, que d'autres per- « sonnes se servissent de son procédé. »

Depuis, toute cette procédure a été annulée, sur une requête civile que j'ai soutenue, et une transaction est intervenue. Il est cependant certain que l'arrêt reste comme un monument de jurisprudence et qu'il pose en principe qu'un breveté n'est pas déchu pour avoir laissé partager à d'autres, pendant un temps plus ou moins long, les avantages de sa découverte; et sa tolérance n'abolit pas son droit.

On comprend, sans peine, que la différence qui existe entre la demande en déchéance et l'exception qui résulte de la possession antérieure par le commerce introduit une différence égale dans la nature de la preuve : la déchéance ne peut résulter que de la consignation et de la description de la découverte prétendue dans des ouvrages imprimés et publiés antérieurement à l'obtention du brevet; l'exception, au contraire, n'a besoin que de la preuve d'un fait, et, dès lors, il est simple qu'elle puisse invoquer des témoignages. On ne peut pas exiger, en effet, qu'un artisan constate par un acte authentique l'usage qu'il fait d'un procédé : aussi il a été jugé qu'en matière de contrefaçon il n'était pas nécessaire que le fait de la possession fût constaté par des écrits; qu'il pouvait être établi par la preuve testimoniale.

Le domaine public prend possession de l'invention brevetée au moment de l'expiration des cinq, dix ou quinze années écoulées depuis la date du brevet; il était cependant déclaré, par l'art. 8 de la loi du 25 mai 1791, que, dans des cas très-rares et pour des raisons majeures, des prolongations de brevet pourraient être accordées par le gouvernement, mais seulement pendant la durée de la législature; ce qui comprenait implicitement la nécessité du concours de l'autorité législative pour la validité de la propagation. Il a été jugé que l'art. 8 de la loi du 25 mai avait été à cet égard abrogé par la constitution de l'an VIII et par l'art. 14 de la charte de 1814, et que le droit de prolonger la durée d'un brevet était un acte d'administration suprême, dont le gouvernement était resté le seul arbitre depuis l'établissement du consulat.

La question de compétence sera désormais facilement comprise. Juger en fait que la découverte brevetée était décrite ou pratiquée antérieurement à l'obtention du brevet,

ce n'est pas s'immiscer dans l'exercice de la puissance administrative. Il n'existe donc aucune raison pour déposséder l'autorité judiciaire, juge naturel de la question de propriété qui se retrouve dans tous les procès de contrefaçon ou de déchéance.

Les doctrines développées dans le cours de cet article peuvent se résumer en quelques axiomes : — Toute découverte ou nouvelle invention est la propriété de son auteur. — La loi lui en garantit la jouissance. — Tout moyen d'ajouter, à quelque fabrication que ce puisse être, un nouveau genre de perfectionnement est une invention et, par conséquent, une propriété. — L'importation d'une découverte donne les mêmes droits que l'invention même.

La garantie de la loi n'est accordée que sous les conditions suivantes : 1° déclaration écrite et laissée à l'autorité administrative, qui caractérise la découverte, et qui déclare si l'objet présenté est d'*invention*, de *perfectionnement* ou seulement d'*importation ;* 2° une description exacte des principes, moyens et procédés constitutifs de la découverte, ainsi que les plans, coupes, modèles et dessins y relatifs, doivent être déposés sous cachet : ce paquet est ouvert au moment de la délivrance du titre de propriété; 3° obtention d'une patente.

La garantie accordée par la loi n'est que temporaire. — Il est toujours libre à l'inventeur de s'adresser directement au gouvernement, de lui proposer l'abandon du droit privatif et de solliciter des récompenses; mais il reste en principe que des objets d'utilité générale, ceux d'une exécution trop simple et d'une imitation trop facile pour établir aucune spéculation commerciale, n'en sont pas moins susceptibles d'être brevetés. — L'importateur ne peut pas obtenir, en France, un droit privatif dont le délai s'étende au delà du terme fixé au premier inventeur dans le pays d'où cette découverte a été importée. — L'invention, objet du brevet, tombe dans le domaine public, soit par l'expiration du délai, soit par la déchéance dont le breveté peut se trouvé frappé.

Les cas de déchéance prévus par la loi sont,

1° Le recel, dans la description, des moyens véritables d'exécution;

2° L'emploi, dans la fabrication, de moyens secrets non déclarés, soit dans la demande à fin d'obtention du brevet, soit depuis;

3° L'existence d'ouvrages imprimés et publiés où la prétendue invention se trouve décrite;

4° La patente prise en pays étranger;

5° L'inaction non justifiée pendant deux ans, à partir de la date du brevet;

6° La chose jugée qui condamne l'invention comme contraire aux lois, ou aux règlements, ou à la sûreté publique.

Il faut ajouter 1° la preuve légale que le possesseur du brevet a usurpé le titre d'inventeur;

2° L'existence d'un brevet antérieur à l'obtention du nouveau;

3° Le défaut de payement de la taxe dans le terme prescrit.

L'auteur du moyen de perfectionnement ne peut, sous aucun prétexte, exécuter ou faire exécuter l'invention principale, et réciproquement l'auteur de l'invention principale ne peut exécuter le nouveau moyen de perfectionnement.

Les changements de forme et de proportion, non plus que les ornements de quelque genre que ce puisse être, ne sont point mis au rang des perfectionnements industriels.

En cas de contestation entre deux brevets, si la ressemblance est déclarée absolue, le brevet de date postérieure pourra être converti, sans payer de taxe, en brevet de perfectionnement pour les moyens qui ne seront pas énoncés dans le brevet de date antérieure.

Quelle que soit la somme à laquelle s'élève l'objet en litige, la contestation entre l'inventeur et le contrefacteur doit être portée devant le juge de paix; toutefois l'inventeur ne peut être déchu de son brevet que par un jugement rendu en première instance au tribunal civil, sauf l'appel dans les formes de droit. HENNEQUIN.

BRÉVIAIRE, en latin *breviarium*, registre, récapitulation, sommaire, tableau. Suétone (*De illustrib. gramm.*) appelle *breviarium rerum omnium Romanorum* l'abrégé de son histoire des rois de Rome (ouvrage perdu), qu'en avait fait l'affranchi Attéius. Eutrope a intitulé son résumé de l'histoire romaine, dédié à l'empereur Valence, *Breviarium historiæ romanæ*. A la cour des empereurs de Constantinople, le mot bréviaire signifiait le lieu où l'on renfermait les originaux des brefs ou lettres impériales relatives aux affaires peu importantes traitées d'une manière brève et sommaire. De là les

brévlateurs, écrivains ou secrétaires des brefs, *scriptores brevium*.

En tant que recueil liturgique des offices journaliers de l'Église, le mot bréviaire ne date guère que du XII° ou XIII° siècle; mais sa division en offices de nuit et en offices de jour remonte à l'établissement des monastères. La règle de Saint-Benoît, qui a remplacé celle de Saint-Basile en Occident, qu'on y avait d'abord suivie, a fixé les offices de jour à sept différentes heures, à cause des paroles de David, *septies in die laudem dixi tibi*... (Ps. 118, v. 163.) « Nous accomplirons ce nombre sacré de sept, dit le législateur monastique (chap. XXI), si nous nous acquittons des devoirs de notre profession, en célébrant, outre les offices nocturnes, ceux de Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. » Toutefois, ayant prévu qu'il serait impossible que les religieux qui travaillent au loin et ceux qui voyagent assistassent aux offices de leur église, il permit (chap. L) qu'ils les récitassent en particulier où ils seraient et comme ils le pourraient. Or, dans ces divers cas, les prières qui devaient suppléer à celles des offices communs étaient nécessairement un abrégé de ceux-ci. Cette récitation mémoriale eut le grand inconvénient de rompre l'ordre successif et littéral dans lequel la règle avait classé chaque partie des offices. On imagina donc de réunir les psaumes, les leçons, les collectes ou oraisons que contenaient les grands volumes qui servaient au chœur, dans un livre d'un format portatif auquel fut donné le nom de *breviarium*. Par ce moyen, ceux qui ne pouvaient assister aux offices collectifs de la communauté les récitaient en particulier avec plus d'exactitude et de régularité. Mais il résulta de là que ces bréviaires ayant été composés à peu près arbitrairement pour l'usage spécial de chaque maison, ils offraient souvent des différences considérables. Le même défaut d'uniformité se fit remarquer dans les bréviaires du clergé séculier, dont la disposition, pour les offices de jour, est à peu près la même que celle des bréviaires conventuels. Les évêques y introduisirent des rites purement locaux et des particularités qui, quoique bonnes en elles-mêmes, n'étaient pas de nature néanmoins à être appliquées dans toute l'étendue de leur obédience. Enfin l'invention de l'imprimerie offrit des voies moins coûteuses et moins longues que les manuscrits sur parchemin pour rectifier ce que l'expérience faisait reconnaître comme défectueux. Les évêques publièrent dès lors des rituels et des missels, avec injonction aux paroisses et aux collégiales de se conformer au mode de célébration des divins offices qu'ils y établirent. Les chefs d'ordre en firent autant à l'égard des maisons dont ils avaient le gouvernement supérieur. Cette seconde phase, par laquelle passèrent les livres de liturgie, les multiplia; mais l'absence d'uniformité y subsistait toujours. Le concile de Trente, voulant mettre un terme à cet état de choses, en ordonna la révision aux évêques, et pria le pape Pie V de compléter la réforme du bréviaire et du missel romains, commencée par son prédécesseur Pie IV, et dont Paul III avait, le premier, conçu le dessein. Cette réforme ne se fit pas partout avec discernement; *on a ajouté, on a retranché à volonté et sans aucune autorisation de nous ou de nos prédécesseurs*, dit Clément VIII dans sa bulle de 1601, en sorte qu'au commencement du XVII° siècle, de nouvelles modifications furent encore apportées à un assez grand nombre de bréviaires, et ces modifications n'ont pas été toutes également heureuses.

Quoi qu'il en soit, l'Église, en donnant à l'office divin sa forme actuelle, l'a tellement combiné, qu'il se trouve constamment en rapport parfait avec les faits mystérieux qu'elle veut honorer dans chacun des temps, selon les saisons de l'année ecclésiastique qui constituent les quatre parties du bréviaire.

Partie d'automne. — L'office y fait une allusion continuelle à la vie présente, où l'homme est condamné à souffrir par suite du péché : c'est le temps de peine, *tempus pœnæ*.

Partie d'hiver. — L'office est relatif à l'égarement et à la chute de l'homme, par Adam : c'est le temps de la coulpe, *tempus culpæ*.

Partie de printemps.—Retour de l'homme vers Dieu : c'est le temps de la grâce, *tempus gratiæ*.

Partie d'été. — Réconciliation de l'homme avec Dieu : c'est le temps de la gloire, *tempus gloriæ*.

L'office des deux premières parties exprime des sentiments de mortification, d'affliction, de douleur et de pénitence; dans les deux dernières, au contraire, il ne parle

que d'espérance, de consolation, d'allégresse et de joie; tout s'y réfère à la grâce, à la rédemption et au salut; on y chante le *Gloria in excelsis* depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, et on y redouble l'*Alleluia*.

L'obligation de réciter l'office propre de chaque jour dans le bréviaire fut imposée par le concile de Bâle tenu en 1434, et plus formellement encore par celui de Latran, de l'an 1515. La session IX porte en termes exprès que cette récitation journalière du bréviaire sera faite en particulier, à moins de légitime empêchement, *legitimo impedimento cessante;* il est vrai que ces conciles ne mentionnent pas positivement les simples ecclésiastiques, mais ils y sont obligés par la coutume de *consuetudine*, comme les moines par le droit de *jure;* c'est ce qu'explique fort bien la bulle de Pie V, qu'on trouve en tête du bréviaire romain. Suivant le P. Thomassin (*Discipl. eccl.*, part. Ire, liv. Ier, chap. XXXIV), ceux qui le récitent en particulier ne sont pas si étroitement tenus à observer les heures et les postures que l'on garde au chœur; il suffit, à la rigueur, de réciter l'office en entier dans les vingt-quatre heures. Chacun doit réciter, ajoute-t-il, le bréviaire du diocèse où il est domicilié, si mieux il n'aime le bréviaire romain, duquel il est permis de se servir dans toute l'église latine; mais il est à noter, cependant, que ce bréviaire n'a été ordonné qu'aux églises tant régulières que séculières qui, de tout temps, avaient adopté les usages romains dans les offices; quant aux églises qui suivaient leurs bréviaires et missels propres, la latitude leur fut laissée de prendre ceux que publia Pie V, à condition que l'évêque diocésain et le chapitre consentiraient à ce changement.

Le bréviaire des Grecs, nommé par eux l'*horloge*, est le même, à peu de chose près, pour toutes les églises et pour tous les monastères de ce rite. Il est divisé en deux grandes sections; l'une comprend l'office de nuit, qui se termine toujours par le trisagion solennel, ou hymne dans laquelle le mot *sanctus* est répété trois fois, et par la petite doxologie ou *gloria patri*, qu'on dit également trois fois. L'autre section est consacrée à l'office de jour, composé de sept différentes heures, de même que dans les bréviaires du rite latin. P. TRÉMOLIÈRE.

BRIAL (MICHEL-JEAN-JOSEPH), né à Perpignan, le 26 mai 1743, entra fort jeune encore dans la congrégation des bénédictins, et prononça ses vœux au monastère de la Daurade, à Toulouse, le 15 mai 1764. Il vint à Paris en 1771 et fut placé aux Blancs-Manteaux, pour y travailler, avec dom Clément, à la collection des *Historiens de France*, dont ils rédigèrent de concert les tomes XII et XIII. Ce dernier volume fut publié en 1786. La révolution ayant amené l'abolition des ordres religieux, cette importante collection fut interrompue. A peine l'Institut national avait-il été organisé, que le gouvernement sentit l'avantage qu'il y aurait à charger ce corps savant de la continuation des travaux historiques des bénédictins. Brial reçut alors la mission de poursuivre seul la tâche laborieuse et difficile qu'il avait entreprise, dans sa jeunesse, avec ses collègues. En 1805, il fut reçu membre de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne. L'année suivante, il publia le XIVe volume de la collection des *Historiens de France;* il en fit paraître successivement différents volumes jusqu'au XVIIIe, qui fut publié en 1818, et il a laissé des matériaux considérables pour le XIXe. Ainsi Brial est, après dom Bouquet, fondateur de ce précieux recueil. Il a été encore l'un des plus laborieux collaborateurs des tomes XIII, XIV, XV et XVI de l'*Histoire littéraire de la France*. Brial a participé à la rédaction des *Notices des manuscrits de la bibliothèque du roi*, et l'on trouve de lui de judicieuses dissertations dans la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;* enfin, il est auteur de l'*Éloge historique de dom Labat*, bénédictin, 1803, in-8°, et il a publié les *Œuvres posthumes du P. Laberthonie*, avec un supplément, 1810, 1811, 2 vol. in-12. Brial est mort à Paris, le 24 mai 1828. Peu de temps avant sa mort, il avait fondé des écoles gratuites en faveur des garçons et des filles pauvres des communes de Baixas et de Pia, arrondissement de Perpignan, lieux de naissance de ses père et mère; il dota chacune de ces communes d'une rente perpétuelle de 600 francs, pour l'entretien de ses écoles. P.

BRIANÇON (*géogr.*), sur la rive droite du Clairet, chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Alpes, à 12 lieues et demie de Gap. Population, 2,939 habitants. Briançon a toujours été une place forte et un point militaire d'une grande importance. Lors de la chute de l'empire d'Occident, les Briançonnais s'érigèrent en république, et

protégés par la situation de leur ville, réussirent à défendre leur indépendance; mais, fatigués des discordes civiles et d'un gouvernement despotique, ils se soumirent aux dauphins du Viennois. Briançon est située sur le penchant d'un mamelon, au haut d'une vallée qui communique du Piémont au midi de la France; elle est entourée d'une triple enceinte de murs et défendue par sept forts. Briançon a un tribunal de première instance et des fabriques de cristaux de roches, des manufactures de clous, de faux, des filatures de coton, des fonderies de cuivre et de cloches, etc.

BRIARÉE, le plus célèbre des Titans (les mêmes que les géants), fils de l'Ether et de la Terre. Il s'appelait Egéon sur cette planète et Briarée dans les cieux. Sa légende mythique ne fait point connaître la raison de cette distinction. *L'Énéide* (livre VI) le représente avec cent bras, tous armés d'une épée et d'un bouclier; — cinquante têtes — et autant de bouches vomissant des flammes. Sa force était telle, que les dieux mêmes la redoutaient. Le Titan Briarée était à la tête des géants qui osèrent concevoir l'audacieux projet de détrôner Jupiter. C'était s'attaquer à forte partie : aussi échouèrent-ils et furent-ils précipités vivants dans les gouffres du Tartare. Quant à leur général, il parvint, dans sa déroute, à se cacher sous les fondements du mont Etna, dont il se dégagea, un peu plus tard, en soulevant la masse énorme qui l'accablait : telle est la version virgilienne. Homère, dans *l'Iliade* (livre VII), en donne une autre entièrement opposée. Il prétend que Neptune et Minerve ayant conspiré contre Jupiter, à la prière de Thétis, le géant accourut à son secours, s'assit fièrement à côté du souverain maître de l'Olympe, et que là, ayant pris une attitude terrible, les conjurés, épouvantés, battirent soudainement en retraite, dans le plus grand désordre. Jupiter, pour récompenser Briarée de ce service important, le fit *premier capitaine de ses gardes*, ayant sous ses ordres immédiats Gygès et Cottus, ses deux frères. (*Voy.* ces mots.)

BRICK ET BRIG, grand bâtiment à deux mâts; le grand mât incliné sur l'arrière. Le brick a communément une grande voile carrée enverguée. Ils devraient avoir toutes vergues de l'arrière de même dimension que celles de l'avant; la perspective qui, de la sorte, est plus belle, semble en être la seule cause. Comme les bâtiments, ils gréent des cacatois et des bonnettes, mais alors ils sont dits *bricks-goëlettes*. Cet emprunt, qu'ils font aux goëlettes, les a fait dénommer sous le nom d'*hermaphrodites*. En général, il n'y a que le commerce qui équipe des bricks, et dont les plus forts portent jusqu'à 300 tonneaux; ceux de guerre montent dix-huit, vingt, et jusqu'à vingt-deux caronades du calibre de 18 et 24; ils ont un entre-pont. Il semble que, dans la marine de guerre, les goëlettes les remplaceront définitivement.

On appelle BRIGANTIN un petit bâtiment tout semblable au brick, et qu'il faut envisager comme en étant le diminutif; seulement, il ne grée point de perroquets volants, point de cacatois, de troisième foc ni de flèche-en-cul.

BRIDAINE (JACQUES), né, le 21 mars 1701, dans le petit village de Chusclan (ancien diocèse d'Uzès), est un de ces hommes rares que la Providence suscite quelquefois, au milieu des siècles de doute et d'incrédulité, pour porter un salutaire effroi dans les consciences coupables ou réveiller celles qui ne sont qu'endormies. Les premières études de Bridaine se firent au collége des jésuites d'Avignon, d'où il passa au séminaire de la congrégation des missions royales de Saint-Charles-de-la-Croix, de la même ville. A peine ordonné prêtre, la carrière de l'apostolat s'ouvrit devant lui et ne se ferma plus qu'à sa mort. Sa vie est simple et belle : Aigues-Mortes fut le premier théâtre des succès de son zèle; il y arriva à pied, dans le plus modeste équipage, sans être précédé de cette réputation qui attire au moins des curieux autour de la chaire chrétienne. Le mercredi des Cendres, il attendait son auditoire dans l'église d'Aigues-Mortes; son auditoire n'arrivait pas. Bridaine sort en surplis, parcourt les rues et les carrefours une clochette à la main, rassemble autour de lui la foule étonnée, qui marche sur ses pas, impatiente de connaître le dénoûment d'une scène aussi singulière. On se précipite dans le temple, désert quelques instants auparavant; Bridaine monte en chaire, entonne un cantique sur la mort, et paraphrase ensuite ce terrible sujet avec une véhémence qui fait bientôt planer sur la multitude moqueuse le silence, la terreur, un sombre saisissement. L'homme et le prêtre furent jugés à dater de ce jour. La carrière apostolique du père Bridaine ne fut plus qu'une longue suite de conquêtes

en faveur de la religion dont il était l'ardent missionnaire. Son éloquence, incorrecte et bizarre, mais grande et passionnée, n'aspirait à d'autres succès que les conversions, à d'autres applaudissements que les larmes. Lorsque cet homme de Dieu était électrisé par la présence de son auditoire, par les grandes vérités qu'il venait lui annoncer, par l'heure elle-même à laquelle il montait en chaire (c'était le plus souvent à la tombée du jour), sa parole jaillissait avec une énergie inculte, mais une énergie pleine de verve, de mouvement et d'images. Sa pensée, en se produisant au dehors, s'embarrassait peu de la parure destinée à la revêtir : de là tant de contrastes choquants, tant d'images grotesques et d'idées étonnées de se trouver ensemble; mais de là aussi tant de traits hardis et frappants, de mots heureux et profonds, et surtout de tableaux terribles et grandioses où les vérités du christianisme apparaissaient avec tout le pathétique et la terreur qui les accompagnent. La voix tonnante de ce grand missionnaire ajoutait beaucoup à l'effet prodigieux de ses discours. Elle pouvait se faire entendre, à ce qu'on assure, à un auditoire de dix mille personnes rassemblées en plein air, aussi facilement que sous les voûtes du temple le plus sonore. Bridaine ne négligeait rien non plus de tout ce qui agit si puissamment sur les masses. Il appelait habilement à son secours la pompe des cérémonies, la solennité des fêtes. Il savait varier l'heure et le lieu de ses exercices, le sujet de ses instructions, le choix des prières et des cantiques. Il nommait cela ses méthodes, et il en avait fait une espèce de code dont ni lui ni ses compagnons ne s'écartaient guère. Son art consistait à soutenir l'attention par tout ce qui pouvait enflammer les cœurs ou captiver les esprits. Là était le secret des sensations extraordinaires qu'il produisait, et des conversions éclatantes qui en étaient la suite. Je vais, disait-il un jour à la multitude qui avait entendu de sa bouche un effrayant discours sur la brièveté de la vie, je vais vous ramener tous chez vous; et il conduisait ses auditeurs au cimetière. Dans une circonstance plus solennelle, lui, qui était accoutumé à annoncer la parole de Dieu au peuple des campagnes, parut tout à coup dans la chaire de Saint-Sulpice, en présence de l'auditoire le plus fait pour lui imposer. Cette vue, loin de paralyser son élan, arracha à son improvisation un exorde qui ne le cède en rien aux plus sublimes emportements de Bossuet. Si l'abbé Maury, qui nous a conservé ce magnifique morceau, n'a point appelé son talent au secours de sa mémoire, il faut convenir que le père Bridaine était un de ces hommes rares en qui l'éloquence naturelle n'aurait eu besoin que d'un peu de culture pour le placer au rang de nos premiers orateurs chrétiens. Mais ce véritable apôtre avait à songer à bien autre chose qu'à préparer des discours froidement étudiés. L'éternité, qu'il nous représente lui-même sous l'image effrayante d'un balancier dont les mouvements successifs ne redisent que ces deux mots : *toujours, jamais; jamais, toujours*, avait seule le droit de passionner son ardente imagination et d'être le mobile de ses pensées. La simplicité de sa foi, la douceur de ses mœurs et sa profonde piété ne contribuèrent pas moins que ses talents aux succès qu'il eut dans les deux cent cinquante-six missions qui furent faites par lui dans presque toutes les parties de la France. Un zèle aussi extraordinaire ne pouvait que lui concilier les suffrages les plus élevés. Aussi les prélats les plus illustres le comblèrent-ils de témoignages d'estime et d'attachement : le chapitre de Chartres fit frapper une médaille en son honneur; et Benoît XIV lui conféra le pouvoir de faire des missions dans toute l'étendue de la chrétienté. Cette dernière faveur ne fit que redoubler les ardeurs de son zèle; mais il n'avait plus à en donner bien longtemps des preuves : la mort vint le frapper à Roquemaure, le 22 décembre 1767, et lui assurer la récompense de tous ses mérites. On doit au père Bridaine un recueil de cantiques qu'il avait d'abord publié à l'usage des missions du diocèse d'Alais, et qui a été imprimé ensuite, un nombre presque infini de fois, sous le titre de *Cantiques spirituels*. CAMILLE TURLES.

BRIE, dénomination commune à un certain nombre de contrées ou de localités qui paraissent avoir pour caractère commun d'être placées dans les plaines d'une culture facile. On trouve des villes ou villages de ce nom, dans les arrondissements de Laon, de Pamiers, d'Angoulême, de Barbezieux, de Jonsac, de Saint-Jean d'Angely, de Thouars, de Péronne, de Melun, de Sceaux et de Cléres. On aura dit d'abord la Brie, comme on a dit le Val, le Vallage, le Montois, comme on dit encore la vallée, la montagne, la plaine. Suivant Pithou, l'ancien

mot *Brie* voulait dire couvert, « lequel mot, dit-il, on usurpe encore aujourd'hui assez communément, quand on dit *se mettre à la Brie.* » Cette acception convenait fort bien à la grande contrée connue plus particulièrement sous ce nom.

La Brie, en effet, était fort bolsée : suivant la tradition, une grande partie de ses forêts fut essartée par les Normands, qui vinrent l'habiter comme une nouvelle colonie, à une époque où elle avait été dépeuplée par de longues guerres; ce qui explique pourquoi, en différents endroits, on appelait encore au XVIe siècle les Normands, Briois.

La Brie s'étendait de 0g,13 à 1g,66 de longitude orientale (0° 7' à 1° 30') et de 53g,78 à 54g,58 (48° 24' à 49° 07') en latitude. Elle était bornée au nord par le Valois et le Soissonnais, à l'est par la Champagne, au sud encore par la Champagne, le Gatinais et le Hurepoix, et à l'ouest par l'Ile-de-France. Elle était connue sous ce nom dès le VIIe siècle, comme on le voit par le testament de Dagobert, qui l'appelle *Brigeium.* Tout ce pays appartient à la formation immédiatement supérieure à la craie blanche, qui se montre encore dans les vallées et même sur quelques faîtes dans la partie du midi et du levant. Une des roches les plus récentes et surtout la plus remarquable est la meulière, qui ne se présente nulle part ailleurs en France, excepté aux environs de Paris. Quelques lambeaux de plâtre se trouvent épars dans la partie nord. Les argiles et les marnes sont presque partout sous le sol arable et seraient très-nuisibles à l'agriculture, si les pentes qui existent sur toute la surface du sol ne facilitaient pas l'écoulement des eaux. Autrefois on avait profité de cette constitution du terrain pour créer de nombreux étangs : ils sont presque tous desséchés aujourd'hui. Les pentes principales sont de l'est à l'ouest, comme l'indiquent le Petit-Morin, le Grand-Morin avec l'Aubetin, et l'Yères, qui coulent dans cette direction. Cependant, plusieurs cours d'eau, comme la rivière d'Anglure, la Villenauxe, la Voulzie coulent du nord au midi, et le Mancy du midi au nord. Les vallées paraissent, en général, avoir été creusées par les eaux qui les arrosent : le parallélisme des rives, l'existence dans chaque coteau, à des hauteurs correspondantes, des mêmes lits de roches et les parties dures de ces mêmes roches dispersées au fond des vallées sur les couches plus profondes qui ont été mises à jour nous ont donné cette conviction ; cependant plusieurs vallons paraissent avoir été creusés avant le dépôt des silex d'eau douce, et celui de la Voulzie est formé par des coteaux de craie s'élevant de dessous la tourbe à une trop grande hauteur pour que nous ne le croyions pas antérieur au dépôt des argiles plastiques. La craie nous paraît avoir, dans la Brie, une pente générale non-seulement vers l'ouest, mais aussi vers le nord, car elle s'élève, au sud de Provins, jusqu'à 133 mètres au-dessus de la mer, et à Meaux elle a été trouvée seulement à 50 mètres au-dessous de ce même niveau. Le point le plus élevé de cette contrée est vers Montmirail, à 220 mètres au-dessus de la mer, et la plus haute colline que nous connaissions est celle de Jouarre, qui s'élève à 112 mètres au-dessus de la Marne.

Aucun monument n'établit que la Brie ait jamais constitué une unité administrative. Avant César, la petite partie au nord de la Marne appartenait aux Belges et le reste aux Celtes. Cette dernière partie paraît avoir dépendu des Sénonais et avoir été habitée en partie par les Meldœ. Sous les Romains, la partie au nord de la Marne fut de la 2e Belgique; celle au midi était, sous Auguste, de la 1re Lyonnaise, et sous les empereurs, de la 4e.

Qui donc nous expliquera pourquoi cette petite contrée, qui n'a jamais eu d'existence propre et distincte, persiste, depuis douze siècles, à conserver son nom, expression d'une unité qu'on ne lui a jamais connue? Une science nouvelle, la géognosie, répond à cette question. En effet, suivant la remarque profonde de Cuvier, la constitution du sol exerce une influence incontestable et évidente pour un œil exercé sur les demeures, les vêtements, les habitudes, et, par suite, sur les mœurs et sur la façon de penser des habitants. Or la Brie a une constitution géologique fort différente des pays qui l'environnent.

C'est en 850 que l'on cite le premier comte de Meaux ou de Brie; mais il paraît que cette dignité ne devint héréditaire que dans le XIe siècle, soit que le roi ait pu y maintenir son droit par ses propres forces, soit que les intrigues et les guerres par lesquelles les concurrents s'arrachaient successivement ce pays y eussent maintenu l'ombre de la suprématie royale.

On a fait remonter l'histoire des comtes

de Champagne et de Brie jusqu'à Herbet, comte de Vermandois; mais, comme, vers 943, Château-Thierry était possédé par Eudes, et Meaux et Lagny par Héribert, nous pensons qu'il faut regarder, comme le premier des comtes, Eudes ou Eon (tué en 1037), qui réunit aux comtés de Tours et de Blois, possédés par Thibaud le Tricheur, son aïeul, les comtés de Beauvais, de Troyes et de Meaux. Depuis cette époque, les comtés de Champagne et de Brie, quoique plusieurs fois séparés, furent le plus souvent réunis, et nous ferons leur histoire au mot CHAMPAGNE.

La Brie supporta une grande part dans les malheurs de la France. Les enfants de Louis le Débonnaire y débattirent leurs querelles; la Jacquerie y fut assez puissante pour assiéger Meaux; les Vaudois y eurent beaucoup de partisans qui furent cruellement persécutés en 1239; le protestantisme s'y développa, dès l'origine, à Meaux et à Provins; les guerres des Anglais, celles de la Ligue, y portèrent leurs ravages, et il y a bien peu de nos comtes qui n'aient eu de longues et douloureuses guerres, soit qu'ils combattissent, soit qu'ils aidassent les rois.

Cependant, leur administration éclairée éleva cette contrée à un haut degré de prospérité; ils établirent ou confirmèrent des premiers plusieurs communes, fondèrent ou agrandirent une grande quantité de puissantes communautés ou d'hôpitaux, entre autres le grand Hôtel-Dieu de Provins, sur les statuts duquel ont été, en 1620, calqués ceux de l'Hôtel-Dieu de Paris, aux sœurs duquel on donna le même costume. La Brie était le pays chéri des comtes; ils avaient pour résidence favorite leur château de Provins, dans lequel eut lieu la première réunion de beaux esprits, ou la première académie.

Philippe le Bel épousa, en 1284, Jeanne, comtesse de Champagne et de Brie, et reine de Navarre. L'administration des domaines de la reine resta cependant distincte de celle du royaume, et Louis le Hutin en hérita et en jouit du vivant de son père; mais, pendant la minorité de la fille de ce roi, sous les règnes de Philippe le Long et de Charles le Bel, cette distinction ne se sentit que d'une manière obscure, et la Brie fut même réunie à la couronne en 1361, par déclaration du roi Jean.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, toute cette contrée, y compris Brie-Comte-Robert et Château-Thierry (comme l'avait réglé l'ordonnance du 24 septembre 1693), dépendait du gouvernement général de Champagne. Elle avait un lieutenant général résidant à Meaux; l'élection de Château-Thierry était de la généralité de Soissons; le reste, sauf l'élection de Sezanne, qui ressortissait de Châlons, était de la généralité de Paris. Quant à la justice, Meaux, Provins et Château-Thierry étaient chacun le siége d'un bailliage et présidial dont les appels étaient portés au parlement de Paris. Dans l'ordre ecclésiastique, la Brie faisait partie des diocèses de Paris, Sens, Meaux, Soissons, et Châlons; aujourd'hui elle forme environ les quatre cinquièmes du département de Seine-et-Marne, l'arrondissement de Château-Thierry, dans l'Aisne, les cantons de Sezanne et d'Esternay dans la Marne, et celui de Villenauxe dans l'Aube.

La Brie partageait avec la Champagne le privilége de la transmission de la noblesse par les femmes; mais elle en fut privée avant cette dernière, les nobles de mère furent soumis à l'impôt, et ne conservèrent que le privilége de voir porter leurs causes devant le bailliage. Au reste, l'ancienne coutume de Meaux mettait elle-même une différence entre les deux noblesses, car elle disait : « La verge anoblit, le ventre affranchit. »

La Brie a fourni plus d'un nom célèbre. Nous citerons seulement les deux plus anciens poëtes français, Thibaud le chansonnier et Guyot de Provins, notre inimitable la Fontaine, né à Château-Thierry, et dont la mère était de Coulommiers, le pape Martin II (ou IV suivant d'autres), qui fut garde des sceaux de saint Louis, né à Andrezel près de Mormant.

Ce pays, un des plus fertiles de la France, a toujours fourni à la capitale une grande quantité de vins, de bois, de grains et de veaux. Les fromages de Brie jouissent d'une grande réputation. La Ferté-sous-Jouarre et Montmirail exportent au loin des meules de moulin qui n'ont pas de rivales. Montereau fabrique plusieurs espèces de belles faïences, des tuiles et des briques employées à Paris comme briques de Bourgogne; Melun exploite le calcaire siliceux pour en fabriquer de la chaux, dont une partie est envoyée à Paris. La Ferté-sous-Jouarre et les environs de Meaux fournissent du plâtre. De nombreux moulins approvisionnent Paris de farine estimée; enfin plusieurs belles pape-

teries existent dans l'arrondissement de Coulommiers.

Agriculture. — A une époque assez éloignée, on n'attachait d'importance à la terre que pour son revenu, et on n'indiquait pas la contenance des propriétés. Du XII[e] au XIV[e] siècle, on vendait la terre par carrucata, c'était la quantité que pouvait cultiver une charrue, et en outre les prés et bois nécessaires à l'exploitation. On vendait même, sans aucun égard à la superficie, une ou plusieurs livrées ou soldées de terre, c'est-à-dire la quantité nécessaire pour produire une livre ou un sol de revenu ; cette expression a même fini par s'étendre au point, qu'on disait une livrée de terre à prendre sur des bois, sur des maisons, sur des revenus ou des droits seigneuriaux, et elle a fini par signifier simplement une rente foncière. La rente ou fermage dû par le locataire au propriétaire s'appelait *moison*. La quantité de terre ou de bois représentant une livrée était nécessairement variable; cependant, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, elle était assez généralement, dans le gouvernement de Provins, de 80 ares à 1 hectare de terre ou de bois. Le fermage s'est longtemps payé en blé; on entendait par ce mot une quantité de froment, méteil, seigle, orge et avoine, en proportions très-variables. On trouve au XIV[e] siècle des baux pour une, deux et trois vies. La terre se cultivait en trois soles. On récoltait des méteils, des seigles, des orges, dont la culture est remplacée maintenant par celle du froment. Un exemple fera voir combien l'agriculture a augmenté ses produits : la paroisse de Villiers-Saint-Georges, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins, produisait, année commune, à la fin du XIV[e] siècle, 7440 hectolitres, moitié froment, moitié avoine ; le produit officiel, en 1840, est de 7155 hectolitres de blé sur 530 hectares, et de 7700 hectolitres d'avoine sur 440 hectares. Plus tard, on a mesuré la terre à la testa, au thalamus, à l'arpent. Nous ignorons la contenance des deux premières mesures ; quant à l'arpent, il y en avait plusieurs, mais il s'entendait plus généralement de 100 perches et de 20 pieds pour perche, valant 42 ares 21. Le boisseau (*voy.* ce mot.) variait presque à chaque paroisse.

Les autres mesures étaient plus généralement répandues. La monnaie de Meaux et celle de Provins étaient égales ; la livre se divisait en 20 sols, elle valait 18 sols 4 deniers, et le sol 11 deniers petit tournois. On distinguait la livre forte, dont 4 faisaient 5 livres faibles. L'aune de Provins était de 2 pieds et demi, et le pied de 12 pouces. Le poids paraît n'avoir été autre que le poids de marc. La valeur de l'argent, relativement au blé, et son intérêt, ont trop varié pour que nous puissions en donner ici le tableau ; il nous suffira de dire que Philippe le Bel, par une ordonnance du 30 janvier 1311, défendit d'exiger, hors des foires de Champagne et de Brie, plus de 4 sols par livre par an (20 pour 100), et aux foires plus de 15 pour 100.

Le bois à brûler s'est mesuré dans le ressort de Provins, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, au telleron, valant 3 stères 74, et depuis à la corde de 4 stères 38. Le bois de telleron avait 3 pieds (0[m],97) de long, et le bois de corde 4 pieds ou 1[m],30.

Emile Lefèvre.

BRIENNE (Jean de) fut fait roi de Jérusalem en 1210. Ce titre illustrait les familles sans les enrichir. L'empereur Frédéric II épousa la fille du nouveau roi, avec le royaume de Jérusalem pour dot, c'est-à-dire avec très-peu de chose de réel et de grandes prétentions. Le beau-père fut obligé de céder tous ses droits à son gendre, qui dédaigna de les exercer. Jean de Brienne eut bientôt un autre empire, celui de Constantinople, auquel il fut élevé par les barons français, en 1229. Il défendit sa capitale contre les Grecs et les Bulgares, ruina leur flotte, les défit une seconde fois, et les épouvanta tellement, qu'ils n'osèrent plus reparaître ; il mourut en 1237. Son avarice hâta la ruine de l'empire et ternit ses autres qualités, sa bravoure et sa prudence.

BRIGADE, agrégation tactique de soldats, formant une demi-division. L'officier supérieur qui en a le commandement prend le nom de général de brigade ou maréchal de camp. La brigade se compose au moins de deux régiments. — On appelle *brigade de gendarmerie* un corps de gendarmerie à pied ou à cheval, commandé par un brigadier ou maréchal des logis.

BRIGAND, BRIGANDAGE. — Dans l'acception générique du mot, *brigand* s'entend de celui qui court les grands chemins pour détrousser et voler les voyageurs, et *brigandage*, de cet exercice habituel de pillage et de vol.

Mais l'hypothèse la plus vraisemblable, et à laquelle on doit s'arrêter, c'est celle qui attribue l'origine de ce mot à une compagnie de soldats que la ville de Paris arma et soudoya, en 1356, pour résister aux Anglais, et qui était armée de *brigandines*, sorte de cottes d'armes alors usitées. Les désordres et les ravages auxquels se livrèrent ces soldats leur acquirent le nom de *brigands*, qu'on appliqua ensuite aux voleurs de grands chemins et aux soldats mal disciplinés.

En nous reportant à cette signification première, ne sommes-nous pas fondés à ranger au nombre des premiers brigands ces hordes de Tartares, qui, au IIIe et au IVe siècle, fondent sur le monde et marquent leur passage par le pillage et le sang, ainsi que ces détachements d'Arabes qui, encore aujourd'hui, insultent les voyageurs dans le Levant? L'Europe entière semble avoir été, pendant plusieurs siècles, la proie d'un vaste pillage, victime des déprédations des Northmans, des courses vagabondes et désastreuses de tous ces peuples nomades, qui, avant de s'établir, promènent leurs ravages sur les points les plus opposés. La guerre dut aussi n'être, pendant longtemps, qu'un horrible brigandage. Qu'on se rappelle, en effet, ces grandes compagnies soudoyées, que nous voyons apparaître sous Charles V et remplacer les troupes féodales : c'étaient, avant tout, des bandes de pillards ravageant les pays où ils faisaient des courses, et dont les habitudes nous sont bien révélées par ce mot de du Guesclin, leur chef, qui prétendait que « si Dieu revenait sur la terre, il se ferait pillard, » et, plus tard, ces armées mercenaires des *condottieri*, sans drapeau et sans patrie, à la solde de celui qui les payait le plus.

Si par brigandage on doit aussi entendre l'état d'une société impuissante à se protéger et livrée à tous les désordres, on peut dire que le moyen âge nous offre le tableau du brigandage organisé et, pour ainsi dire, à l'état d'institution. Bouquet rapporte (t. X, p. 360) qu'au XIe siècle les grands chemins étaient tellement infestés de brigands, que les voyageurs étaient obligés de s'unir en troupes ou en caravanes pour se mettre en sûreté, à ce point que les communications entre les provinces d'un même royaume étaient extrêmement dangereuses, et que les actes de violence étaient si communs, que les gens de bien les regardaient à peine comme des crimes. On sait aussi la vie et les habitudes des premiers seigneurs féodaux, accablant leurs sujets de contributions et de corvées, se livrant sur les personnes et les propriétés à des violences de tout genre, rôdant sans cesse sur les grands chemins et, par manière de passe-temps, détroussant les voyageurs, dépouillant les marchands sans même épargner les pèlerins, les gens de justice et les religieux. C'était bien là, il faut l'avouer, un odieux brigandage, une conséération inique du droit du plus fort, conséquence déplorable de mœurs barbares et d'une civilisation à son enfance.

Avec la féodalité, et grâce aux institutions monarchiques, disparaissent ces vestiges de barbarie, et plus on gravite vers l'époque actuelle, plus ces exemples de brigandages deviennent rares : des milices régulières remplacent les bandes de pillards; la société, en s'organisant, se protége de plus en plus contre tous les désordres tant au dedans qu'au dehors; bientôt enfin la loi pénale, érigeant en crimes ces excès de la force brutale, tend par des répressions salutaires à en prévenir le retour.

Arrivent cependant les tempêtes politiques, et avec la tourmente révolutionnaire surgissent, en 1789, on ne sait d'où, une foule de gens sans aveu, instruments d'une conspiration occulte, brigands soudoyés pour exciter le peuple aux excès les plus coupables et exercer partout d'horribles ravages. Nous ne chercherons pas à deviner ici cette énigme de l'histoire, à dire l'origine et le but de ces brigands, presque tous étrangers, qui interviennent si fatalement dans toutes les journées mémorables de notre révolution, et sèment partout le vol, l'incendie et le meurtre.

Nous devons parler aussi des *brigands de la Vendée :* cette qualification populaire appartient aujourd'hui à l'histoire; ce n'est plus une insulte de parti, c'est un mot qui restera comme la condamnation d'atroces et de déloyales cruautés; c'est une preuve que la guerre n'est plus qu'un brigandage du moment où les combattants n'obéissent à aucune règle et violent tout à la fois certains principes d'honneur et de stratégie dont l'observance a pu faire pendant longtemps considérer les batailles comme les jugements de Dieu.

Disons enfin un mot des *brigands de la Loire*, dénomination odieuse dont quelques Français, ennemis de la patrie et aveuglés

par l'esprit de parti, ont voulu flétrir les débris de la vieille armée, retirée derrière la Loire, en vertu de l'armistice signé sous les murs de Paris, le 3 juillet 1815.

Aujourd'hui il n'existe plus, à proprement parler, de *brigands*, du moins en France. Il existe encore d'audacieux et adroits voleurs qui parviennent parfois à échapper pour un temps à l'action vigilante de la police, mais qui finissent toujours par la cour d'assises.

Les brigands ne se trouvent plus guère qu'en Sicile et en Italie, terre classique du *bandito*. Là encore, retranché dans les gorges des Apennins et dans les forêts de l'ancienne Étrurie, le brigandage s'est créé une sorte d'organisation régulière, se livrant tour à tour, selon les saisons, à l'agriculture ou au pillage, et faisant du tout ensemble une sorte de métier. Les romanciers modernes ont exploité plus d'une fois cette vie aventureuse et poétique du brigand italien, que la mort n'effraye pas plus que la tempête n'effraye le matelot, et, entre autres existences curieuses, celle du fameux *Pierre de Calabre*, le plus terrible de ces chefs de brigands, et qui, en 1812, était encore l'effroi des États romains, se faisant appeler le roi des forêts, l'empereur des montagnes, le médiateur de la route de Florence, etc., et dont la bande intrépide fit tant de mal aux troupes autrichiennes qui eurent à lutter contre elle. Aussi, à l'heure qu'il est, serait-il imprudent encore au voyageur qui visite l'Italie de ne pas s'entourer, pour traverser les Maremmes, d'une vigoureuse escorte, et peut-être ne sera-ce que quand la locomotive aux ailes de feu traversera ces contrées en courant sur son sillon de fer qu'il sera permis de ne plus craindre les entreprises audacieuses de ces bandes redoutables.

AD. ROCHER.

BRIGANTINE, voile aurique des brigantins, employée au moyen d'un pic et d'un gui, et que les grands bâtiments ont sur la corne du mât d'artimon. Lorsque le vent est faible, les grands bâtiments y ajoutent une bonnette (voir ce mot). Par un vent frais, une seconde brigantine remplace avantageusement cette ancienne voile et succède à la brigantine; cette deuxième ou petite brigantine est plus souvent enverguée sur la corne d'artimon. *(Voy.* ARTIMON.)

BRIGHTON ou BRIGHTHELMSTON, belle et riche ville d'Angleterre (Sussex) sur une éminence en pente douce, avec un port. Cette ville est célèbre par ses bains de mer, très en vogue pendant l'été, et par une source d'eau minérale très-fréquentée. Aux avantages que Brighton reçoit de la nature du sol et de sa position géographique se joignent ceux que renferme la ville même. La chapelle qui en occupe le centre est des plus remarquables; elle peut contenir 1,000 personnes. On compte encore plusieurs écoles. Le pavillon de la marine, dont on a fait un beau palais royal, des promenades charmantes, ornées de maisons commodes et élégantes, achèvent de donner à cette ville une physionomie toute spéciale. Plusieurs bateaux à vapeur partent chaque semaine de Brighton pour Dieppe qui en est à 25 lieues sud-est. D'intéressants souvenirs historiques se rattachent à cette ville : c'est là que Charles II, en 1651, s'embarqua pour venir en France, après la bataille de Worcester. Brighton renferme 25,000 habitants. Sa distance de Londres est de 22 lieues sud; de Chichester, 12 est. Lat. nord, 50° 49' 32" ; long. ouest, 2° 32' 10".

BRIGUE.—Du Cange fait dériver ce mot de *briga*, qui, dans la basse latinité, signifiait noise, querelle, contestation, d'où était venu aussi le vieux mot de *bricon*, qui signifiait autrefois querelleur.

La brigue n'est pas née d'hier; elle est aussi vieille que le monde, et les anciennes sociétés l'ont connue comme les modernes. —Les nations les plus florissantes de l'antiquité ont été les plus agitées par l'ambition des individus et les luttes des partis. C'est dans les républiques de la Grèce, et surtout à Athènes, que les ambitions et les rivalités politiques dégénérèrent en brigues perpétuelles; le pouvoir était la récompense du plus intrigant. C'est à Rome, surtout, que se manifesta, avec énergie, l'esprit d'opposition, de discorde et de brigue. Cependant, dans les premiers temps de la république, alors que Cincinnatus quittait le commandement pour retourner à la charrue, toute brigue ou même toute démarche ambitieuse était sévèrement proscrite; la loi des Douze Tables contient plusieurs dispositions pleines de rigueur contre quiconque était convaincu d'avoir acheté les suffrages à prix d'argent ou par des manœuvres coupables; tout individu soupçonné d'avoir employé d'indignes moyens pour arriver au commandement en était exclu pour toujours. C'était aussi pour prévenir les brigues que les charges et les

emplois n'étaient qu'annuels, et qu'on ne pouvait rentrer dans le consulat qu'après un interstice de dix années. — Dans cette orageuse république, toutes les imaginations fermentaient. Les consuls et les tribuns, les patriciens et les plébéiens, toutes les classes de la société s'observaient d'un coup d'œil défiant et jaloux. Le forum, les assemblées populaires, les élections, offraient chaque jour le spectacle d'ardentes rivalités. De là ces mouvements, ces querelles, ces brigues qui dégénérèrent parfois en collisions sanglantes.

Les brigues continuèrent d'agiter Rome, même quand elle cessa d'être un état républicain, et qu'elle tomba sous le joug du pouvoir absolu. Plusieurs écrivains du siècle d'Auguste nous ont laissé la peinture des intrigues et des démarches auxquelles se livraient, chez les Romains, ceux qui aspiraient aux honneurs de l'élection. — La brigue se faisait ouvertement à Rome, à peu près comme elle se pratiquait naguère en Angleterre, et on y sacrifiait de grandes sommes d'argent. Cicéron impute à cette cause le taux excessif auquel étaient portés, de son temps, les intérêts, qui variaient entre 4 et 8 pour 100 par mois. On a vu la brigue à Rome coûter, pour une seule tribu, jusqu'à 10,000 livres de notre monnaie, ce qui était énorme à cette époque. Or il y avait trente-cinq tribus, et l'on peut juger par là des sommes immenses que coûtaient les charges, bien qu'elles ne fussent pas vénales.

Les brigues ont été aussi nombreuses, aussi ardentes dans les temps modernes, qu'elles le furent dans l'antiquité. Un rapide coup d'œil sur les diverses périodes de la civilisation française mettra cette vérité dans tout son jour.

Dès le commencement de notre histoire, dès les premiers siècles de la monarchie, on voit des brigues se former, des rivalités éclore, des ambitions ardentes se combattre avec acharnement. — Voici d'abord les enfants de Clovis qui se disputent et s'arrachent violemment les lambeaux de l'héritage paternel. Deux femmes jouent un rôle important dans cette lutte horrible. Les brigues de Brunehaut et de Frédégonde, appelant tour à tour à leur aide la ruse et l'intrigue, le poison et le glaive, laisseront d'ineffaçables souvenirs.

Après de longues discordes intestines, épuisée, agonisante, la race des Mérovingiens subit le joug des maires du palais. Bientôt elle disparaît et s'éteint. Un grand roi monte sur le trône, plus d'agitations, plus de brigues. Charlemagne concentre dans ses mains le pouvoir monarchique, son génie puissant rétablit l'ordre et réalise l'unité, mais cette unité se dissout après sa mort. De funestes dissentiments éclatent entre ses successeurs. Les éléments au sein desquels il avait ramené l'harmonie sont livrés de nouveau au trouble et à la confusion. Les brigues recommencent.

Louis XI avait osé le premier lutter corps à corps contre l'anarchie féodale; Richelieu la frappa mortellement. Mais, avant d'expirer, elle voulut reprendre un moment ses allures séditieuses, et la Fronde éclata. Qui de vous n'a ri de cette guerre d'escarmouches, de chansons, d'épigrammes, étrange parodie de ces grands coups de lance que se portaient jadis les preux de la vieille féodalité? Mais ces brigues, ces agitations qui avaient marqué la minorité de Louis XIV, disparaissent tout à coup; le génie du grand roi en efface jusqu'aux dernières traces, et il jouit paisiblement de cette autorité suprême qu'avaient vainement rêvée ses prédécesseurs.

Sous Louis XIV le pouvoir monarchique arrive à son plus haut point de splendeur. Plus tard il décline visiblement. Profitant de sa faiblesse, les parlements lui suscitent des difficultés, lui opposent leurs remontrances, et devant les brigues de ces grands corps judiciaires, la royauté perd quelquefois son assurance et sa fierté.

Mais écoutez..... Un cri de révolte retentit. Le vieil édifice monarchique s'écroule; la terreur plane sur la France. Vous assistez, en frémissant, aux brigues des girondins et des montagnards, de la convention et du comité de salut public, de Danton, de St.-Just et de Robespierre. Les intrigues se croisent, les ambitions s'agitent, se heurtent, s'entre-choquent, jusqu'à ce qu'un soldat heureux, couronné par la victoire, vienne s'emparer du pouvoir absolu.

Après Napoléon, commence chez nous l'ère du gouvernement représentatif. Ici les brigues recommencent avec une ardeur nouvelle; mais elles se sont modifiées, elles ont perdu leur caractère sauvage, et elles n'emploient plus la force et le glaive, mais elles ont pour auxiliaire l'éloquence et tous les prestiges du talent.

Ce rapide coup d'œil sur les diverses phases de notre histoire montre assez combien l'esprit d'opposition et de brigue est actif et remuant. Circonscrit dans les hautes sphères, il amène des changements de dynastie; répandu parmi les peuples, il produit des bouleversements politiques. Quelques mains puissantes et vigoureuses essayent en vain de l'étouffer; à chaque période de la civilisation, il renaît sans cesse sous des formes nouvelles. Ceci peut s'appliquer indistinctement à toutes les nations anciennes et modernes.

Nous avons encore aujourd'hui à déplorer les brigues électorales qui, en portant atteinte à l'action libre du gouvernement représentatif, tendent à fausser nos institutions dans leur esprit comme dans leur but.

Un seul pouvoir a mission de statuer sur ces excès de l'ambition politique, c'est la chambre des députés, qui est compétente pour annuler une élection entachée de brigue ou de corruption.

Malgré l'opinion généralement répandue, il peut y avoir des brigues honnêtes et légitimes et des brigues douteuses, comme on distingue une louable et une coupable ambition : dans la première catégorie il faut ranger toutes celles qui ont pour objet l'accomplissement d'une œuvre utile à l'humanité, d'une œuvre grande et généreuse; dans la seconde il faut placer toutes les brigues qui ont uniquement pour but la satisfaction d'un amour-propre mesquin, ou d'un intérêt égoïste. Malheureusement ces dernières sont les plus communes dans l'histoire des sociétés. C. Villagre.

BRILLAT-SAVARIN (Anthelme), le plus gourmand des hommes d'esprit et le plus spirituel des gourmands, se fit, en badinant, une réputation qui dure encore et qui durera peut-être toujours. Né, le 1er avril 1755, à Belley, petite ville de l'Ain, il fut successivement avocat comme ses aïeux, membre très-modéré de l'assemblée constituante, président du tribunal civil de son département (1791), maire de Belley (1793), puis, après deux années d'émigration, qu'il sut passer presque gaiement en Suisse et à New-York, secrétaire général de l'état-major des armées de la république en Allemagne, et enfin conseiller en cassation, dernier poste qu'il occupa. — Indépendamment de plusieurs ouvrages de jurisprudence auxquels il n'a point attaché son nom, Brillat-Savarin nous a laissé 1° un *Essai historique et critique sur le duel, d'après notre législation et nos mœurs*; 2° des *Fragments sur l'administration judiciaire*, publiés en 1819; mais tout cela serait oublié depuis longtemps sans une œuvre d'un tout autre genre, *la Physiologie du goût*. Ce *vade-mecum* du gourmet, véritable friandise littéraire, où le naturel le dispute à l'esprit et la gaieté à l'érudition, nous résume à la fois tout ce qu'il y a d'innocent dans les préceptes d'Épicure, tout ce qu'il y a de substantiel et d'exquis dans la philosophie culinaire. La *Physiologie du goût* a donc sa place assurée dans nos bibliothèques à côté et peut-être au-dessus de *la Gastronomie*. Mais, si Berchoux n'empruntait qu'à son imagination de poëte ses inspirations bachiques, notre auteur puisait les siennes dans les suaves réminiscences d'un palais exercé; car, nous l'avons dit en commençant, il était *praticien*, et sa fourchette valait sa plume. Est-il besoin, après cela, d'ajouter naïvement, avec tous ses biographes, que Brillat-Savarin était un convive aimable? Qui oserait en douter?... Mais c'était, de plus, un honnête homme, que d'illustres et nombreux amis pleurèrent quand il mourut, le 2 février 1826. A. T.

BRIOUDE (*géog.*). — Cette ville, chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Loire, sur la route du Puy à Paris par Clermont, est agréablement située dans un spacieux bassin entouré de montagnes dominées au loin par les cimes du Monteulet et du Puy-de-Dôme. Elle est généralement mal bâtie et mal percée; il ne s'y exerce en grand aucun genre d'industrie; on y voyait anciennement des tanneries; elles ont complétement disparu depuis 1812. Cette ville n'offre donc plus à la curiosité des voyageurs que sa curieuse église de Saint-Julien ou des comtes, fondée en 830. Cette ville, aujourd'hui si peu importante, est une des plus anciennes de l'Auvergne; son origine est antérieure à la fondation de la monarchie, puisque, d'après les anciennes chroniques, Julien, chef d'une légion sous l'empereur Maximien, y fut décapité le 28 août 303.

Cette antique ville, appelée Brivas, n'existait pas sur l'emplacement de la ville actuelle; elle était au lieu où existe le bourg de Vieille-Brioude, à près d'une lieue et sur les bords de l'Allier.

Vieille-Brioude fut longtemps célèbre par

son pont surbaissé, bâti en 1454, et composé d'une seule arche de 54 mèt. 57 d'ouverture et de 19 mèt. 17 de hauteur. Bâti à une époque où les transports se faisaient presque tous, dans ce pays, à dos de mulets, dans les temps modernes, ce pont, plus curieux qu'utile, ne pouvant servir que pour les piétons et les chevaux, on fut obligé d'en construire un autre à quelques centaines de pas plus bas. Celui-ci, composé de trois arches, s'écroula en 1783, et, aux basses eaux, on en voit encore quelques vestiges. On se borna alors à restaurer l'ancien pont pour le rendre praticable; mais lui-même s'abîma dans l'Allier le 27 mars 1822. Il a été remplacé par un magnifique pont moderne également d'une seule arche. E. B.

BRIQUE, BRIQUETERIE (*tech.*). — Nous serons fort court dans cet article, devant traiter, à l'article Tuilerie, de tous les objets de construction fabriqués en argile mélangée de sable ou de ciment, moulés ou façonnés, sous différentes formes et dimensions, par les mêmes ouvriers et vendus par les mêmes marchands. L'appellation la plus ordinaire de l'usine où se confectionnent ces divers objets est *tuilerie*, et l'on nomme *tuiliers* les ouvriers employés à ce travail. Nous nous contenterons donc de donner ici une énumération des diverses sortes de briques.

Les briques se distinguent en briques de grosses constructions; en briques de carrelages, fourneaux et cheminées; en briques à réservoirs et aqueducs; enfin en briques réfractaires.

Les premières ont ordinairement 8 pouces sur 4 et 2; cependant, depuis quelques années, on en fait de plus grandes, ayant 9 pouces de longueur, 5 et demi de largeur et 2 et quart d'épaisseur. On les nomme *briques anglaises*, et elles présentent quelque économie dans les constructions. Les briques de cette première catégorie renferment quelquefois un peu de scories de fer ou *mâchefer*, ce qui les rend plus légères et encore meilleures. Les briques de carrelages, fourneaux et cheminées sont de diverses sortes: elles se distinguent en briques et demi-briques. Ces dernières, en usage depuis peu d'années, sont très-commodes pour couper les joints, sans qu'il faille en briser de grandes, ce qui ne s'opère jamais sans perte. On en fait aussi qui n'ont que moitié de l'épaisseur ordinaire. On doit à l'habile M. Gourlier de grandes améliorations dans les formes que l'on peut donner aux briques, pour leur faire mieux remplir le but dans lequel elles sont créées. Nous citerons les briques à cheminées, qui, se plaçant dans la maçonnerie, offrent un canal cylindrique ou rectangulaire d'une régularité parfaite et d'une solidité inaltérable. Une brique du genre que nous décrivons fait à elle seule la moitié ou le quart du périmètre du tuyau; elle est, au dehors, cylindrique, rectangulaire ou octogonale. Le ramonage des cheminées ainsi construites est très-facile, et les feux de cheminées ne sont nullement à craindre.

Les briques à fourneaux et cheminées demandent encore une meilleure cuisson que celles de la première espèce. Les briques de certaines fabriques bourguignonnes ont, pour cet usage, une grande réputation. Nous conseillerons de ne point s'en rapporter à l'apparence et de faire quelques essais faciles. On plongera, pendant une heure, une ou plusieurs briques dans un vase plein d'eau chaude, et, les retirant ensuite, on pourra porter son jugement après vingt-quatre heures : si la brique est trop peu cuite, elle se délitera et tombera désagrégée; si elle renferme quelques parcelles de chaux, celle-ci, en fusant, fera écailler la brique.

Pour les réservoirs et aqueducs, on devra employer des briques extraordinairement cuites, que l'on désigne, dans le commerce, par le terme de *fort cuites;* elles doivent avoir quelques parties extérieures vitrifiées ou, si l'on veut, vernissées. On trouve, dans la fabrique de M. Gourlier, des briques toutes cintrées pour bassins, à joints dirigés vers le point central, ayant 8 pouces de longueur, 4 pouces de largeur moyenne et 6 pouces d'épaisseur. Les tuiliers font aussi des *caniveaux*, sorte de tuyaux en terre, que l'on emploie pour conduites d'eau et de fumée.

Les briques réfractaires sont nécessaires pour la construction des fours, fourneaux, etc., dans lesquels la chaleur est élevée à un très-haut degré. Ces briques ne peuvent se fabriquer que dans certaines localités, parce que là seulement se rencontre une argile convenablement mêlée de silice et exempte de chaux, de sulfure de fer et de potasse. Les meilleures se font au Montet (Saône-et-Loire), à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure); à Sept-Veilles, où elles se fabriquent par compression; à Courpierre (Puy-

de-Dôme), à Meillonas (Moselle), etc. On expédie, de ces mêmes lieux, de la terre à briques, que l'on moule sur place ou qui sert à réunir les briques réfractaires dans la construction des fourneaux.

On emploie aussi quelquefois des briques crues, qui se font alors nécessairement sur le lieu même où l'on construit. — Après de nombreuses expériences, faites dans diverses circonstances, nous en conseillerons l'emploi pour les fourneaux, les fours, les poêles à la Ploosen, etc. On obtient, par là, une agrégation complète de tous les matériaux, et l'objet construit, après quelque temps, se trouve parfaitement cuit et ne forme plus qu'un vase d'une grande dimension, sans joint ni fissures. (*Voy.* Tuile et Tuilerie.)

J. de M. M.

BRIQUETS, instruments dont on se sert pour produire du feu. Il en est de plusieurs espèces. Les uns sont fondés sur le choc, les autres sur les affinités des combinaisons chimiques : examinons d'une manière succincte la série de ces instrument. Le plus simple, le plus ancien, partant le plus usité, est le briquet à percussion. Il se compose d'un fragment d'acier et d'une pierre à fusil. On fait vivement choquer l'un sur la partie anguleuse de l'autre; le choc détache des étincelles qui, recueillies sur un corps préparé, sur de l'amadou par exemple, l'enflamment et propagent la combustion qui le consume. C'est un phénomène analogue à ce qui se passe sous les pieds des chevaux quand ils frappent les pavés des rues ou les cailloux dont les routes sont couvertes. Le choc produit sur le silex détache à la fois des parcelles d'acier et une chaleur assez vive pour les porter au rouge et les enflammer. Ce sont ces globules incandescents qui fournissent le feu qu'on se procure à l'aide des briquets par percussion. On place au-dessous de la pierre à fusil un morceau d'amadou ou de toute autre préparation fortement combustible qui les reçoit, ou bien on la heurte au-dessus d'une boîte remplie de chiffons à demi consumés, qu'on prépare dans les ménages. Les substances prennent feu et forment un petit foyer où les allumettes vont puiser à leur tour.

Un antre briquet à percussion est le briquet rotatif. Ce briquet se compose d'une petite roue d'acier et d'un petit cylindre fixés l'un et l'autre sur un axe qui tourne sur deux points d'appui qui le terminent et le contiennent. Lorsqu'on veut avoir du feu, on imprime, d'une part, un mouvement de rotation rapide à la roue, tandis qu'on lui présente, de l'autre main, un fragment de silex placé sur un morceau d'amadou. Le choc fait jaillir une suite d'étincelles, l'amadou s'enflamme et l'allumette fait le reste.

Briquet phosphorique. Ce briquet se prépare de deux manières. Le plus ordinairement, on prend un peu de phosphore dans un flacon de cristal long et étroit, on le fait fondre à une chaleur très-douce, et, quand il est liquéfié, on introduit dans le vase qui le renferme une petite tige de fer rouge incandescente. L'inflammation produite, on agite, et, quand la couleur est bien rouge, on retire la tige, on laisse refroidir. Le briquet confectionné se place alors dans un étui de fer-blanc pourvu d'une case pour renfermer les allumettes; si l'on veut avoir du feu, on en prend une, on l'introduit dans le flacon, on la presse légèrement sur le phosphore; quand on la retire, elle se trouve chargée de quelques parcelles de ce corps, qui, prenant feu au contact de l'air, enflamment le soufre, qui, à son tour, embrase l'allumette. On prépare quelquefois le briquet d'une manière plus simple : on se borne à introduire dans un flacon de cristal ou de plomb un cylindre de phosphore qu'on foule avec soin. Dans ce cas, il faut veiller à ce que les cylindres de phosphore soient pleins et ne renferment aucune cavité extérieure, comme il arrive assez fréquemment quand ils sont moulés à une basse température; sans cela, la compression pourrait dégager la chaleur de l'air qui emplit ces cavités et déterminer une conflagration. Ces briquets, ne présentant le phosphore que par un point au contact de l'air, sont plus durables que les premiers; en revanche, ils sont moins prompts à donner du feu. Il faut, quand on veut en avoir, appliquer assez fortement l'allumette, la frotter ensuite sur un corps rugueux pour déterminer l'inflammation des parcelles de phosphore.

Briquet pneumatique. Ce briquet n'est guère qu'une pompe foulante. Il se compose d'un cylindre métallique dans lequel se meut un piston muni d'une petite cellule où se place l'amadou. Lorsqu'on veut avoir du feu, on pousse rapidement le piston jusqu'au fond du cylindre et on le retire aussitôt. La chaleur dégagée par cette pression subite se porte sur l'amadou, qui s'enflamme dès qu'il

retronve, par l'affinence de l'air, l'oxygène qni est nécessaire à la combnstion.

BRIS (*droit de*), droit de déponiller les nanfragés. On hésite à associer l'idée de la loi avec cette action odiense; cependant l'histoire commande ce rapprochement. Pendant une grande partie du moyen âge, il a été licite de profiter de la détresse des navigateurs pour leur dérober les débris de ce qu'ils possédaient. Cette coutume cruelle semble propre aux peuples sauvages, qni, livrés à nne guerre permanente et à une piraterie réciproque, considèrent le naufrage de lenrs ennemis comme une bonne fortune dont il faut profiter. Mais, dès que la paix ent institué le commerce; dès que les hommes, se rapprochant par les alliances et les traités, eurent reconnu, selon la belle hypothèse de Vico, qu'ils étaient liés par ces principes communs qni sont la base du droit des gens, l'horrible usage de piller les nanfragés, de les réduire en esclavage, et même de les immoler, ne demeura plns que comme nne exception détestée par tous les peuples civilisés. Ainsi les Égyptiens, qui ne permettaient pas aux étrangers d'aborder dans tous les ports de leur territoire, voulurent que tout le rivage fût onvert aux navires en détresse; et c'est à tort, selon le savant M. Pardessus, qui nous fournit, dans sa belle collection des lois maritimes, les faits qui vont suivre, c'est à tort que l'on a conclu, de quelques textes, que, chez les Grecs, la propriété de tous les objets échoués appartenait au fisc. Dans les lois qne l'on invoque à l'appui de cette opinion, il n'est question que des objets restés sans maître après nn naufrage, et, dans ce cas, le fisc obtenait nne préférence légitime, non pas snr les propriétaires, ils avaient disparu, mais sur les inventenrs.

La même distinction entre les objets échoués sans maître ou épaves, et les objets naufragés susceptibles d'être revendiqués par les propriétaires, existait chez les Romains. Le droit incommutable du propriétaire sur sa chose a toujonrs été reconnu. Plaute, dans l'une de ses pièces, fait allusion à ce principe, consacré par nn texte de Minucius, jurisconsulte qui vivait sous Trajan, formulé par de nombreuses autorités, et enfin sanctionné par deux sénatus-consultes, dont l'un fut rendu sous le règne de Claude, et dont l'antre, postérieurement, condamna au supplice des meurtriers les spoliateurs des nanfragés. Cependant la cupidité des habitants de certains rivages força les empereurs, et notamment Adrien et Antonin, de renonveler ces lois. Le fisc, de son côté, éleva, sur ces dépouilles, des prétentions qui furent repoussées par cette belle maxime de Constantin : « Le fisc ne doit pas s'enrichir par la misère et la ruine des citoyens. » Des peines sévères furent portées contre les misérables qni allumaient des feux perfides pour attirer les vaisseaux snr les écueils.

Les lois dn moyen âge, qui, sur la plnpart des questions d'humanité, sont si supérieures aux lois romaines, n'ont pas toutes imité la sollicitude de cette législation en faveur des naufragés. La coutume de spolier les malheureux, sévèrement condamnée par le bréviaire d'Alaric, le code des Visigoths et les Basiliques, s'introduisit dans toute l'Europe, à partir du IXe et du Xe siècle. Il ne paraît pas que le droit de bris ait été exercé, en France, sous la première ou la seconde race : il répugne trop à l'esprit chrétien des Capitulaires, dont une disposition enjoint, au contraire, de secourir les victimes d'accidents. Mais, lorsque les Normands, au milieu du IXe siècle, eurent commencé à ravager la Neustrie, la Bretagne et l'Aquitaine, les habitants de ces rivages se crurent autorisés, par droit de représailles, à s'emparer de tout ce qne les flots de la mer leur apportaient : c'est ainsi que la vengeance érigea en droit nn usage odieux. Le droit de bris devint dès lors un attribut de la suzeraineté, et passa des particuliers aux seigneurs. Entre toutes les provinces, la Bretagne se rendit célèbre par l'inhospitalité de ses côtes. Dans l'Aquitaine, si l'on en croit *les rooles d'Oleron*, le partage des dépouilles avait lieu par tiers entre le propriétaire, le sauveteur et le seigneur du lieu. La coutume de Normandie était plus humaine; elle n'accordait au fisc les choses naufragées qu'à défaut de réclamation dans l'an et le jour.

Le droit de bris existait en Flandre, en Hollande, dans le pays de Galles; apporté par les croisés dans le royaume de Jérusalem, il fut aboli par le roi Amauri, qui ne retint pour le seigneur qne *le timon et l'artimon* du navire brisé. Quelques indications permettent de conjecturer (et c'est une hypothèse que nous sommes heureux d'adopter) que le droit de bris n'était exercé qu'à l'égard des étrangers, et que, vis-à-vis des

nationaux, il n'était que la punition de ceux d'entre eux qui avaient négligé les services des pilotes entretenus sur la côte.

Il était digne de l'Eglise, qui avait institué le droit d'asile, de faire abolir le droit de bris : elle y travailla avec zèle, quoique certains évêques n'eussent pas honte d'exercer cet abus féodal. L'évêque d'Utrecht, par exemple, en 866, mettait au rang de ses revenus le dixième du produit des naufrages. Le concile de Nantes, en 1127, s'éleva hautement contre cette barbarie légale.

Le pape Grégoire VII, dans un concile de l'an 1078, prononça la peine d'excommunication contre ceux qui pilleraient les débris des naufrages, et cette peine, déjà portée auparavant par plusieurs conciles, fut confirmée souvent dans la suite par les papes, et notamment par le pape Pascal II, dans un concile de l'an 1110.

Le droit de bris fut transformé en impôt par les seigneurs qui, convertissant en un revenu certain les profits éventuels arrachés à la détresse par la violence, établirent une sorte d'assurance contre les suites des naufrages, et permirent de se racheter du droit de bris au moyen de certains tributs. *Le guidon de la mer* ordonne à tous les patrons de prendre ces certificats ou brefs appelés vulgairement *le parler aux Hébrieux*. Les seigneurs croyaient cette exaction si légitime, que le vicomte de Léon poursuivait et traitait en ennemis les vaisseaux qui n'étaient pas munis de cette patente.

Ainsi transformé généralement en impôt de navigation, le droit de bris, à mesure que la royauté ressaisissait les divers attributs de la suzeraineté, s'échappa des mains des seigneurs pour passer dans celles du roi de France. Louis XI énonça ce profit parmi les revenus qui constituaient l'apanage de son frère. Cependant nos rois, dans l'intérêt du commerce, affranchissaient par des privilèges spéciaux les différentes nations qu'ils voulaient attirer dans leurs Etats, et particulièrement les Hollandais, les Brabançons, les Flamands et la Hanse teutonique. Cette corporation de marchands, s'appuyant sur les censures ecclésiastiques incessamment renouvelées, contribua à débarrasser la navigation de cette entrave ruineuse. C'est à François I[er] qu'appartient l'honneur d'avoir fait droit à ces justes réclamations. L'ordonnance de 1543 reconnaît aux naufragés le droit de recouvrer ce qui leur appartient, et ne l'attribue au fisc qu'à défaut de réclamation dans l'année. Mais ni le roi ni le grand amiral n'usaient jamais du bénéfice de ce délai rigoureux. *Les rooles d'Oleron*, dans leur rédaction nouvelle, prononcent l'excommunication et la peine du gibet contre les pilotes infâmes qui, dans leur intérêt propre ou dans celui des seigneurs, faisaient échouer ou périr un navire. Le seigneur complice de ce crime fut condamné à être attaché à un poteau, dans sa propre maison, qui devait être brûlée et démolie pour faire place à un marché aux pourceaux.

Cependant de grands abus concernant les naufrages continuèrent à régner dans les amirautés : ils furent réprimés par Louis XIV, qui institua tout exprès une commission en 1671 ; et enfin la grande ordonnance de 1681 mit sous la protection et sauvegarde du roi les vaisseaux, leurs équipages et chargements jetés par la tempête sur les côtes du royaume de France. Dès lors le droit de bris n'a plus été parmi nous qu'un souvenir détesté.

AMÉDÉE HENNEQUIN.

BRISANTS. On nomme ainsi les rochers contre lesquels la mer frappe. Ce sont aussi des lames ou vagues qui résultent du choc de la mer contre les côtes, contre les rochers et sur les bancs assez élevés pour produire cet effet. Dans ce sens, les brisants sont utiles en ce qu'ils avertissent de la présence du danger. Ils peuvent l'être encore en écartant le bâtiment de ce danger, par le mouvement rétrograde que leur choc leur imprime. Mais ils sont dangereux, surtout pour les petits bâtiments, qu'ils tourmentent beaucoup. Ils empêchent tous les bâtiments de gouverner, en amortissant leur air. Ils peuvent rendre impraticables l'entrée d'une baie, d'une rade, d'un port, l'abord d'une côte ; enfin la levée qu'ils donnent aux bâtiments fait que souvent ils ne peuvent passer sans danger sur des hauts-fonds, sur lesquels ils avaient assez d'eau dans cette levée.

BRISE. On nomme ainsi, dans certains parages, et notamment aux Iles de l'Amérique, certains vents journellement périodiques qui soufflent, tantôt de la terre, tantôt de la mer, à certaines heures assez réglées. Dans le premier cas, on dit la brise de terre; dans le second, la brise du large. Quelquefois aussi, ces vents soufflent de quelque autre point de l'horizon, qu'on ne rapporte ni à la terre ni au large ; alors on les désigne par le point duquel ils partent. Ainsi l'on

dit la brise de l'ouest, de l'est N. N. On appelle *brise carabinée* celle qui souffle avec une telle violence, qu'elle peut être dangereuse aux petits bâtiments et, au moins, incommode aux plus gros vaisseaux. Elle prend ce nom assez volontiers lorsque ceux-ci ne peuvent porter, pendant sa durée, que des voiles basses, tous les ris roulés dans les huniers. Les brises de terre ou de mer acquièrent ordinairement cet excès de force lorsque leur durée se prolonge au delà du terme ordinaire.

Dans les intervalles de la brise de la terre à celle du large et *vice versâ*, il y a assez volontiers un petit calme. (*Voy.* le mot VENT.)

BRISSAC (CHARLES DE COSSÈ, plus connu sous le nom de *maréchal* DE), d'une maison illustre, originaire du Maine, selon les uns, et de Naples, suivant les autres, fils de René de Cossé, seigneur de Brissac, grand fauconnier de France, servit d'abord avec distinction dans les guerres de Naples et de Piémont qui eurent lieu sous François Ier. Colonel de l'infanterie française au siége de Perpignan, en 1541, il reprit, lui septième, l'artillerie dont les ennemis s'étaient emparés, et fut blessé d'un coup de pique. — Si je n'étais dauphin de France, dit Henri II, témoin de cet exploit, je voudrais être le colonel de Brissac. — Il en fit un plus brillant encore, pendant le siége que Charles-Quint vint mettre devant Landrecies, en 1543. Aprés avoir jeté trois fois des secours dans la place, il alla rejoindre, malgré les efforts des ennemis, François Ier, qui était alors avec son armée prés de Vitry. Le roi l'embrassa avec tendresse, le fit boire dans sa coupe et le créa chevalier de son ordre. Il était alors colonel général de la cavalerie légère de France; en 1547, il fut créé grand maître de l'artillerie et envoyé ambassadeur prés de l'empereur, pour négocier la paix, et se montra aussi habile négociateur qu'il avait été bon capitaine. Récompensé de tous ces services, en 1550, par le gouvernement de Piémont et le bâton de maréchal de France, il rétablit la discipline militaire, réforma les abus, secourut les princes de Parme et de la Mirandole contre Ferdinand de Gonzague et le duc d'Albe, et les battit en plusieurs occasions. Les troupes qu'il avait conduites à la victoire ayant été réformées, et ne sachant où trouver un asile, furent hébergées par lui; et, l'État ayant refusé de solder les créances des marchands du Piémont qui avaient fourni des vivres aux troupes, il sacrifia la dot de sa fille, pour que personne n'eût rien à perdre. Revenu en France, il fut fait gouverneur de Picardie, et contribua, en 1562, au gain du combat de Châlons sur les calvinistes, et à la reprise du Ham sur les Anglais. Il était, dès lors, très-incommodé de la goutte, et il en mourut à la fin de l'année suivante, à l'âge de 57 ans. Petit, mais d'une figure délicate, il était appelé le *beau Brissac* par les dames de la cour; et l'on prétendit qu'il ne fut envoyé en Italie que parce que Henri II était jaloux de ses succès auprès de la duchesse de Valentinois.

BRISSOT naquit à Onarville, près Chartres, le 14 janvier 1754. Fils d'un pâtissier, mais ayant fait ses études, esprit remuant et ambitieux, il était, par l'impatience de sortir de son humble condition, naturellement favorable aux théories d'égalité et aux projets de nivellement. Cependant, par une de ces petitesses inconséquentes que nous voyons souvent la vanité produire, Brissot, rougissant de son nom roturier, voulut se donner une apparence aristocratique : il altéra le nom de son lieu de naissance et se fit appeler Brissot de Warville. Séduit par l'éclat qui entourait alors les académies de province, il concourut pour obtenir le prix proposé par l'Académie de Châlons, en 1780, sur cette question : *Des moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales en France, sans nuire à la sûreté publique.* Le mémoire de Brissot fut couronné. Lancé par ce succès dans la carrière des lettres, il se fit enfermer à la Bastille pour l'audace de ses écrits, et dut sa délivrance au crédit de madame de Genlis. Une mission de police qu'il accepta lui donna l'occasion de visiter l'Angleterre; il essaya de fonder à Londres un journal intitulé, *Journal du Lycée de Londres, ou Tableau de l'état présent des sciences et des arts en Angleterre.* Mécontent des Anglais, il alla chercher fortune en Amérique, et fut rappelé en France par les premiers orages de la révolution. Brissot avait déjà publié plusieurs ouvrages dont voici les titres : *Un indépendant de l'ordre des avocats, sur la décadence du barreau en France*, 1781; *De la vérité, ou Méditations sur les moyens de parvenir à la vérité de toutes les connaissances humaines*, 1782; *le Philadelphien à Genève*, 1783; *Théorie des lois criminelles*, 1781; *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte*, 1782; *Tableau de la situation*

actuelle des Anglais dans les Indes orientales, et Tableau de l'Inde en général, 1784-85; *Un défenseur du peuple à l'empereur Joseph II*, 1785; *Examen critique des voyages dans l'Amérique septentrionale par le marquis de Chastellux*, 1786; *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique, traduits de Makintosh*, 1786; *Lettres philosophiques et politiques sur l'histoire de l'Angleterre*, 1786; *De la France et des États-Unis, ou De l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*, 1787; *Point de banqueroute, ou Lettres à un créancier de l'État*, 1787; *Observations d'un républicain*, 1788. En publiant cette foule de livres, Brissot avait recherché la célébrité sans l'atteindre : la création d'un journal, *le Patriote français*, le conduisit enfin au terme de ses désirs. Ce journal se distingua, entre toutes les feuilles politiques qui pullulaient, par l'ardeur de la polémique et le zéle d'innover. Un jeune homme, Girey-Dupré, que Brissot employait comme secrétaire, insérait dans *le Patriote français* de brillants articles dont tout l'honneur revenait au directeur du journal. Brissot fut nommé membre de la commune, qui s'installa à l'hôtel de ville après le 14 juillet, et bientôt président du comité des recherches, créé par cette autorité improvisée. Chargé de connaître des dénonciations contre les ennemis de la chose publique, il donna libre carrière à son esprit turbulent et inquiet. Après le retour de Varennes, il rédigea avec Laclos la pétition pour demander la déchéance du roi, et fut ainsi le promoteur de la terrible émeute du champ de Mars, contre laquelle Bailly et Lafayette furent contraints de mettre à exécution la loi martiale. Le parti républicain commençait à se dessiner; Brissot se rangea dans cette faction. La cour le redoutait; mais elle fit, pour l'écarter de l'assemblée législative, des efforts maladroits, et attira sur lui les yeux des électeurs de Paris, qui l'élurent député. Membre du comité diplomatique, dont il fut le rapporteur habituel, Brissot, persuadé que les derniers débris de l'autorité royale seraient emportés dans le premier trouble que causerait une guerre générale, ne négligea rien pour amener la France à une rupture avec les puissances étrangères : et, en effet, la guerre fut déclarée le 20 avril 1792. Ce grand événement marque la fin de la puissance de Brissot. Robespierre s'était tourné contre lui et le dénonçait sans cesse au club des jacobins. Brissot, effrayé, rechercha vainement l'alliance des constitutionnels, et reprit son premier rôle avec d'autant plus d'ardeur, qu'il avait à se faire pardonner cette démarche compromettante et à démentir, par l'exagération de sa conduite, les accusations de Robespierre. Le département de l'Eure le nomma député à la convention. Le 1er février 1793, en qualité de rapporteur du comité diplomatique, il fit déclarer la guerre à la Hollande. Au zèle qu'il montra pour l'abolition de l'esclavage, Condorcet, Pétion et l'abbé Grégoire purent reconnaître leur collègue du comité des amis des noirs. Du reste, Brissot, poursuivi par les emportements de Robespierre et les satires de Camille Desmoulins, eut peu d'influence sur la convention. Son nom devint synonyme de *fédéraliste*, de *modéré*, mystérieux grief dont il fut une des victimes. Proscrit lors du 30 mai 1793, Brissot fut arrêté à Moulins, envoyé à Paris et décapité le 30 octobre. La grande réputation dont cet écrivain prolixe et médiocre, cet homme d'un caractère remuant, égoïste, fut en possession tenait moins à sa propre valeur qu'au succés de nouveauté et de scandale qui attendait, en France, les premiers journaux politiques, livrés alors à des personnalités sans frein et à toute la licence des opinions. Cette réputation tint aussi à la multiplicité des écrits, brochures et pamphlets qu'il composa, dans un temps où la critique étant étouffée par les passions, l'opinion publique glorifiait sans discernement les noms qui frappaient souvent les échos de la publicité, devenue plus sonore. Quoique Brissot ait fait beaucoup de mal, il ne paraît pas avoir nourri des sentiments haineux ou pervers : c'est la vanité qui le perdit, comme tant d'autres révolutionnaires. Ses ennemis, Morande surtout, qui, dans son pamphlet périodique, *l'Argus*, avait créé le mot *brissoter* comme synonyme de voler, ont attaqué sans preuve sa probité. AMÉDÉE HENNEQUIN.

BRISTOL, l'une des plus importantes villes d'Angleterre, située sur l'Avon qui la traverse après avoir arrosé Bath, est divisée par cette rivière en deux parties; le quartier qui borde sa rive gauche appartient au comté de *Sommerset*, tandis que le quartier opposé fait partie de *Gloucestershire*. *Les rues de cette ville*, irrégulièrement bâtie, sont étroites et les maisons très-élevées; les constructions les plus élégantes sont dans les

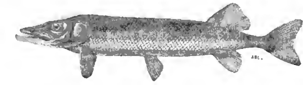
faubourgs. Elle renferme cependant quelques beaux édifices et deux places publiques, dont l'une, appelée la place de la Reine, est ornée de la statue équestre de Guillaume III. Cette ville passe pour être antérieure de quatre siècles à l'ère chrétienne. L'Avon, qui se jette à deux lieues plus bas dans le canal de Bristol, est, depuis le pont de cette ville jusqu'à son embouchure, navigable pour les plus gros navires de commerce; aussi ses relations très-étendues y occupent-elles une population de 90,000 âmes. Elle fut, au mois de novembre 1830, le théâtre des désordres les plus révoltants, provoqués par la présence d'un député opposé à la réforme parlementaire : l'hôtel de ville, l'évêché, le collége, les douanes, plusieurs autres édifices publics et les plus belles maisons de la place de la Reine furent livrés aux flammes par une populace en délire.

On compte dans les environs de Bristol quelques sources minérales; les deux plus fréquentées sont celles de *Clefton* et de *Hot-wells*. Pendant le tremblement de terre de Lisbonne, ce pays offrit un singulier phénomène : les eaux de la rivière rétrogradèrent; celles des puits du village de Kingswoods devinrent noires comme de l'encre, et la source de Hotwells se troubla et prit une teinte rougeâtre. C.

BRIVE - LA - GAILLARDE, dans un vallon riant, sur la rive gauche de la Corrèze, chef-lieu d'arrondissement du département de ce nom, à sept heures de Tulle; population, 8,000 habitants. C'est la patrie du cardinal Dubois et du maréchal Brune.

BROCATELLE (*minéralog.*), nom donné à des variétés de *brèches calcaires* (*voy.* Brèche), à de petits fragments de couleurs diverses, ressemblant plus ou moins aux anciennes étoffes brochées d'or et d'argent, connues sous le nom de *brocart*. La même dénomination a parfois encore été donnée à des *lumachelles* (*voy.* ce mot) ou marbres composés de fragments de coquilles entrelacées et réunies par un ciment calcaire. La plus remarquable des brocatelles est celle d'Espagne, dont la couleur générale tire sur le rouge vineux, tacheté de jaune isabelle, de gris et de blanchâtre. La carrière dont on la tire est voisine de Tortose en Catalogne. Elle est très-employée en France, en Espagne et surtout en Italie, pour faire des tables, des bustes. Le musée du Louvre en offre de très-belles pièces. — La brèche coquillière des environs de Moulins, connue, dans le commerce, sous le nom de *brocatelle de Moulins*, est d'un gris bleuâtre, veiné de brun et de jaune doré. — Celle de Sienne, en Italie, est d'une belle couleur jaune, et ses taches se trouvent entourées de rouge.

BROCHET (*poiss.*). — Les eaux douces d'Europe et d'Amérique, stagnantes et courantes, nourrissent le brochet, poisson à corps allongé, arrondi ou plutôt anguleux, à queue courte et comprimée. Sa gueule, qui est armée de dents aiguës et tranchantes, au nombre de plusieurs centaines, hérissant la langue, le palais et les arcs branchiaux, est fendue au delà des yeux, et son museau est large et comprimé



Les armes terribles de ce poisson en ont fait le fléau des êtres plus faibles que lui; il dévore non-seulement les autres poissons, excepté la perche et l'épinoche, qui le blessent par leurs épines, mais il attaque à force ouverte ou par ruse les animaux aquatiques et se repaît même de cadavres. Ces sanglants attributs l'ont fait appeler avec raison le requin des eaux douces.

Le brochet, dont la chair est d'un goût agréable et d'une digestion facile, croît avec rapidité et atteint à une taille considérable : on assure que le Volga en nourrit de 20 kilogrammes et de 2 mètres de longueur. Les brochets gigantesques, dont l'histoire merveilleuse se trouve dans plus d'un recueil, sont autant de fables controuvées; tel est celui de 6 mètres, dont le squelette est conservé à Mannheim.

L'époque du frai varie de février en avril;

la femelle dépose ses œufs dans un endroit où le pen de profondeur de l'eau permet qu'ils reçoivent la chaleur du soleil.

On pêche le brochet en toutes saisons, et l'on emploie pour cela la ligne, le collet, le trident, la nasse et l'épervier.

La multiplication des brochets dans les étangs est facile; il faut avoir soin de les peupler de cyprins ou autres poissons sans valeur, pour servir à leur nourriture.

Quoiqu'en Allemagne on mange les œufs de ce poisson, on a remarqué, en France, qu'ils sont purgatifs et malfaisants; aussi faut-il toujours les rejeter avec soin.

On ne connaît jusqu'à présent que trois espèces de brochets : le brochet commun, *esox lucius*, beau poisson d'un vert gris, parsemé de taches jaunes très-nombreuses dans sa jeunesse, et, dans son âge adulte, noirâtre sur le dos, avec le ventre blanc parsemé de taches noires : il est répandu dans toute l'Europe et en Amérique; et deux espèces américaines : l'une dont les flancs sont marqués de lignes brunâtres en réseau, et l'autre qui est tachetée de noir. Les méthodistes les placent dans l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des ésoces ou brochets. G.

BRODEQUIN. — Ce mot vient du grec *βύρσα*. Les Espagnols disent *borsegni*; les Italiens, *borzachino*. Selon la tradition généralement adoptée, l'invention des brodequins appartient à *Eschyle*, qui, le premier, l'introduisit sur le théâtre pour donner plus de majesté à ses acteurs. Il y a entre *brodequin* et *cothurne* une différence tellement tranchée, que l'un est regardé comme l'attribut de la comédie et l'autre celui de la tragédie. Le mot *soccus* se trouve employé dans quelques auteurs pour indiquer la chaussure propre au comédien : *cothurnus* désigne toujours celle du tragédien. La distinction entre les divers mots que nous venons de citer s'établit ainsi. Le *soc* est une espèce de soulier imparfait; le *brodequin*, tel que l'indiquent les renseignements fournis par l'archéologie ou la numismatique, couvre le pied et une partie de la jambe; il aurait quelque analogie avec les bottines de nos hussards. Sa partie inférieure, *calceus*, était de cuir ou de bois; la partie supérieure, *caliga*, se composait d'étoffes précieuses. Le brodequin, à partir de son origine, a joui d'une grande faveur : c'est, en effet, une chaussure qui convient à tout le monde, et concilie merveilleusement la coquetterie avec les choses utiles. Tandis que les jeunes filles adoptaient le brodequin pour élever la taille, les chasseurs, les voyageurs le regardaient comme singulièrement favorable à leurs habitudes. Cependant le brodequin ne conserva pas toujours ses formes primitives. Nos aïeux le portaient sous le nom de *bottes fauves*. Le brodequin devint, au dire de *Marot*, une chaussure galante, dont la tige, parfaitement souple, se retournait comme un doigt de gant. Il a existé autrefois une torture qui portait le nom de *brodequin*. On entourait la partie inférieure des jambes avec de doubles attelles de bois fortes et épaisses ; on les liait avec une corde, puis on introduisait à coups de maillet un coin de fer entre les attelles, ce qui exerçait sur les parties molles et dures la plus terrible pression.

BRODERIE. — La broderie est un art si gracieux pour les femmes, que les poëtes ont supposé qu'*Arachné* l'apprit de Minerve, dont la robe, disent-ils, couverte de broderies, représentait les grandes actions de la déesse, celles de Jupiter et des héros. La broderie est sans doute une fille modeste de la peinture : toutefois celle-ci ne pourrait la désavouer, à la vue de certains travaux en soie ou en laine de couleur. L'art de la teinture a été porté si loin, dans ces derniers temps, qu'un assortiment de laine ou de soie de couleur est, pour la brodeuse habile, une véritable palette en écheveaux. Il y a des ouvrages de broderie en couleur représentant, avec une rare perfection, des fruits, des fleurs, des paysages, etc. Il n'est pas étonnant qu'un talent, en apparence assez futile, puisse parfois porter l'imitation si loin, lorsqu'on songe que les tapisseries des Gobelins ne sont autre chose que le produit d'une savante broderie. La broderie en couleur tient le premier rang parmi tous les travaux de ce genre. En mettant la question artistique de côté, il y a plusieurs espèces de broderies qui sont de charmants ouvrages, malgré leur dessin de convention. Ainsi les broderies en *blanc* sur la mousseline, ou le linge fin, donnent souvent un très-grand prix aux vêtements de luxe. Les points de broderie sont très-variés. On brode au *passé*, au *plumetis*, au point *de chaînette*, au point *de marque*, au *nuancé*, à *l'appliqué*, à *l'aiguille*, au *crochet*, à *la main*, au *métier*. Ces divers procédés s'emploient pour les tissus légers, en général, qui se brodent à la main. Les étoffes consistantes,

comme le drap, le velours, les soieries, etc., se brodent au métier. Ces métiers sont à pied, ou destinés à être placés sur les genoux. Les broderies à la main ne peuvent être faites que sur des étoffes assez transparentes pour laisser voir le dessin sur papier cousu à l'étoffe même, et qui sert de guide à l'ouvrière. Dans la broderie au métier, le dessin que l'on veut nuancer est tracé sur l'étoffe, qui se trouve tendue de toutes parts et fixée au châssis du métier. Les broderies en or, en argent se font au métier et fournissent les plus riches produits. Avant 1709, les brodeurs sur étoffes formaient une corporation dans laquelle les brodeuses n'étaient pas admises lorsqu'elles ne faisaient que les broderies en blanc sur le linge. Aujourd'hui, le dessin des broderies seulement est confié aux hommes. L'usage de cet art remonte à un temps immémorial : la robe du grand prêtre des Israélites était brodée à l'endroit par où il passait la tête, afin de soutenir l'étoffe pour qu'elle ne se déchirât pas. Un des monuments les plus curieux, en fait de broderie, est celui que l'on connait sous le nom de *toilette* ou *tapisserie de Bayeux*. C'est une toile brodée par la reine Mathilde et ses femmes, représentant la conquête d'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie. Le mot *broderie* vient de *broder*, corruption ou transposition du mot *border*, parce que les broderies ornent les bords des vêtements. On appelle *broderies*, en musique, des ornements ajoutés au chant d'un morceau, selon le goût et l'instinct musical de celui qui *brode*. Les *broderies*, pour plaire, ne doivent pas surcharger le chant au point de le dénaturer; il faut un tact très-exercé pour les placer à propos. Les Italiens, sous le nom de *fioritures*, excellent à faire des *broderies* pleines de charme. Les *broderies* sont de véritables improvisations, dans lesquelles la verve du musicien prend un libre essor : elles deviennent constamment l'écueil de la médiocrité, qui *brode* à tous propos, d'une manière fausse et ridicule.

BROGLIE, famille originaire du Piémont, et établie dans le Quercy dès le XIVe siècle.

Victor-Maurice comte DE BROGLIE, né en 1639, servit avec distinction sous Louis XIV, et fut créé, en 1724, maréchal de France; il contribua puissamment à la victoire de Denain, et mourut, le 4 août 1727, à 81 ans.

BROGLIE (Victor-François duc DE), né le 19 octobre 1718, combattit à Parme et à Guastalla, et fut choisi pour aller porter au roi la nouvelle du gain de la dernière bataille. On le vit successivement se distinguer en Bavière, où il fut major général; dans la haute Alsace, où il combattit sous les ordres du maréchal de Coigny; à l'armée du Rhin, en 1744 et 1745. Créé maréchal de camp, il devint duc de Broglie par la mort de son père. En 1746, il combattit à Rocoux et à Lawfeldt, et fut fait lieutenant général l'année suivante. En 1757, on le vit à la bataille de Hastemberck et à la prise des villes de Minden et de Rethem. Le 5 novembre, il assista à la bataille de Rosbach, et rejoignit ensuite l'armée dans l'électorat de Hanovre. Le 15 janvier 1758, il s'empara de Brême; le 7 avril, il était à Cologne en qualité de premier lieutenant général de l'armée de Soubise; le 16 juillet, il occupa Marbourg, et tailla en pièces, le 23, à Sunderhansen, un corps de 8,000 hommes. Le roi lui fit présent de quatre pièces de canon prises dans cette bataille. Le 1er janvier 1759, il fut créé chevalier des ordres du roi, et maréchal de France le 16 décembre suivant, après avoir, dans une même année, repoussé, le 13 avril, à Berghem, l'armée ennemie, composée de 40,000 hommes, quoiqu'il n'en eût que 23,000, forcé les ennemis d'abandonner Cassel et Minden, pris Minden, fait prisonnier le général Zastrow, enlevé deux drapeaux, l'artillerie, des magasins de toute espèce, et couvert la retraite de l'armée française, le 1er août, à la bataille de Minden. Il n'avait que 42 ans lorsqu'il reçut le bâton; après le maréchal de Gassion, qui l'eut à 34 ans, on n'avait vu personne obtenir ce grade si jeune. Le maréchal de Broglie continua de commander les campagnes de 1760 et 1761. En 1762, il fut exilé par le roi, à cause des démêlés qu'il eut avec le maréchal de Soubise. Rappelé deux ans après, il obtint le gouvernement général du pays messin. Ministre de la guerre, sous Louis XVI, en 1789, il prévit une partie des maux de la révolution, et donna vainement des conseils pour les empêcher. Forcé d'émigrer, il alla à Luxembourg, où il fut reçu par le maréchal de Bender avec des honneurs militaires. Pendant la révolution, le maréchal de Broglie se mit à la tête d'un corps d'émigrés et s'avança jusqu'en Champagne. Il mourut à Munster, en 1804, à l'âge de 86 ans. On trouve dans les *Mémoires historiques de la guerre de sept ans*, par Bouvet, une relation

de ses campagnes d'Allemagne, tirée de ses propres papiers.

Broglie (Charles-Louis-Victor, prince **de**), fils du précédent, fut député à l'assemblée constituante et général des troupes françaises, et périt sur l'échafaud en 1794.

BROMATES (*chimie*), sels résultant, comme l'indique leur nom, de la combinaison de l'acide bromique avec les bases, et qui n'ont encore été que fort peu étudiés jusqu'à ce jour. Mais, comme le brôme participe des propriétés du chlore et de l'iode, se trouvant placé entre ces deux corps pour l'action qu'il exerce sur tous les autres, de telle manière, par exemple, que son affinité sur l'hydrogène soit moindre que celle du chlore et supérieure à celle de l'iode, tandis que cette même affinité pour l'oxygène est, au contraire, plus faible que celle de l'iode et plus forte que celle du chlore, il serait facile d'en tracer l'histoire générale. Bornons-nous ici, toutefois, aux observations suivantes: aucun bromate ne se trouve dans la nature; tous sont décomposables par le feu, et, projetés sur les charbons incandescents, les font brûler plus vivement; tous se montrent également peu solubles dans l'eau, complétement insolubles dans l'alcool, peuvent être faits directement, et de plus les bromates alcalins, en raison de leur peu de solubilité, peuvent être encore obtenus par l'action directe du brôme sur les alcalis. Les bromates neutres sont comme les chlorates et les iodates, formés d'une telle quantité d'oxyde et d'acide, que l'oxygène du premier est à celui du second comme 1 est à 5, offrant pour formule Ro, Br^2, O^5, expression dans laquelle R désigne le radical de l'oxyde. Enfin tous les bromates sont faciles à reconnaître en ce que, traités par l'acide sulfureux et l'acide sulfurhydrique, ils se trouvent tout à coup décomposés avec dégagement de brôme, et que, mis en contact avec l'acide sulfurique concentré, il y a tout à la fois dégagement de brôme et d'oxygène (*Annales de chimie et de physique*, XXXII, 365).

BROME (*chimie et médecine*), corps simple non métallique, découvert, en 1826, par M. Balard, de Montpellier, dans les eaux mères des salines des côtes de la Méditerranée, où il paraît exister à l'état de bromure de magnésium; il semble encore exister dans les eaux de la mer à l'état de bromure de sodium, de magnésium et de calcium, dans certaines eaux minérales, telles que celles de Bourbonne-les-Bains, etc. Pur et à la température ordinaire, il est liquide, d'un rouge-brun foncé en masse, d'un rouge-hyacinthe en couche mince, d'une odeur forte et désagréable, ressemblant assez à celle du chlore et qui lui a valu son nom (βρῶμος, infect), d'une saveur très-caustique et assez prolongée. Sa densité est 2, 966, celle de sa vapeur, déterminée par le calcul, de 5,3933, et son poids atomique de 489,15. Appliqué sur la peau, il la corrode et la colore fortement en jaune, et agit également avec énergie sur tous les tissus animaux.

Le brôme entre en ébullition à la température de 47°, et répand des vapeurs rouges comme celles de l'acide hypoazotique; à — 20°, il se solidifie, devient cassant et présente une structure cristalline avec couleur de plomb. Pur, il est fort mauvais conducteur de l'électricité; mais, étendu d'eau, la réunion des deux corps rend leur mélange meilleur conducteur que chacun pris séparément, et alors, par l'action de la pile, l'eau seule est décomposée, sans qu'aucun de ses éléments se combine avec le brôme. La flamme d'une bougie plongée dans sa vapeur devient verte à la base, rouge à la partie supérieure, et s'éteint bientôt. — L'affinité du brôme pour l'oxygène est très-faible; aussi, pour que leur combinaison ait lieu, faut-il que le dernier soit à l'état de gaz naissant, et il en résulte alors de l'*acide bromique* (*voy.* **Bromique**), seul composé de ces éléments connu jusqu'ici. Sa tendance à s'unir à l'hydrogène est, au contraire, assez prononcée; toutefois l'action est complétement nulle à la température de l'atmosphère, même sous l'influence des rayons solaires; mais, à une température élevée, il y a toujours production d'*acide bromhydrique* (*voy.* ce mot). Le brôme se combine d'ailleurs avec le silicium, le carbone, le phosphore, le soufre, le chlore, l'iode, les métaux, et forme des *bromures*. — Fort peu soluble dans l'eau, il l'est davantage dans l'alcool ou l'éther, et ces solutés perdent leur teinte en quelques jours, devenant, de plus, acides, ce qui prouve évidemment qu'il doit alors y avoir réaction entre lui et l'hydrogène, confirmation d'un fait avancé par plusieurs chimistes, savoir, que le brôme attaque plus facilement l'hydrogène dans plusieurs de ses combinaisons qu'à l'état libre. — Le brôme pur est demeuré jusqu'ici d'un usage fort restreint dans les arts et l'industrie; son ac-

tion chimique joue toutefois un grand rôle dans les procédés *photographiques* ou *daguerréotypiques* (*voy.* DAGUERRÉOTYPE).

Quant à l'action du brôme sur l'économie animale, c'est à M. Barthès seul que l'on doit à peu près toutes les connaissances acquises de nos jours (*Thèse de la faculté de Paris*, août 1828). Sous ce rapport, il présente la plus grande analogie avec l'iode (*voy.* ce mot), et, comme cette dernière substance, doit être rangé dans les poisons irritants. Ainsi douze gouttes parfaitement dissoutes dans l'eau et injectées dans la veine jugulaire d'un chien ont amené presque instantanément la mort, précédée toutefois de toux, d'accélération dans la circulation et la respiration, ainsi que de rotation de la pupille, de surexcitation vers les organes sexuels, d'excrétion des matières fécales et parfois d'extension simultanée des membres thoraciques et pelviens. A l'autopsie, faite au bout de quelques heures, on trouva les oreillettes et les ventricules du cœur remplis de sang coagulé, les poumons gorgés du même liquide, la veine cave remplie de grumeaux noirs. La même dose, introduite dans l'estomac, n'amène la mort que le troisième ou le quatrième jour, si l'on a soin de lier l'œsophage, précaution sans laquelle surviennent des vomissements qui nécessitent 50 ou 60 gouttes pour obtenir le même résultat. Le brôme détermine alors de l'agitation, de la toux, des nausées, des vomissements; on remarque, en outre, une succion continuelle de la langue, un malaise extrême remplacé par un affaissement graduel des forces jusqu'à la mort. L'autopsie montre l'estomac contracté, sa muqueuse plissée, parfois ramollie et souvent parsemée d'ulcérations ovales d'un gris cendré.—Les moyens à employer dans les empoisonnements par ce corps sont encore peu connus. La magnésie a été recommandée sans aucun fait à l'appui de cette préférence. Il faudrait, bien entendu, recourir de plus aux émollients et aux antiphlogistiques. Donné à dose médicale, il produit seulement quelques phénomènes d'excitation, la chaleur du visage, de la céphalalgie, la sécheresse de la gorge, phénomènes tous passagers. — Quant aux *effets thérapeutiques* du brôme, les propriétés énergiques de ce corps et son analogie avec l'iode doivent nous les faire présumer. M. Fourché est le premier qui l'ait employé contre les scrofules, essai couronné du plus grand succès (*Éphémérides de Montpellier*, t. VIII, p. 45), et le même praticien parle encore d'un goître volumineux réduit promptement des deux tiers. Malgré cet heureux début, les essais n'ont pas été répétés depuis, ou du moins les médecins n'en ont pas fait connaître les résultats; de sorte que le brôme réclame, sous ce rapport, de nouvelles études. Il s'emploie à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, et, dans le premier cas, la forme et la dose ordinaires sont une solution aqueuse dans la proportion de 1 à 40 et 5 à 6 gouttes de cette liqueur et plus progressivement dans l'eau pure. — L'*hydrobromate* se donne en pilules à celle de 4 à 8 grains par jour. Plus récemment, on a proposé le *bromure de mercure* comme moyen préservatif et curatif de la syphilis, mais sans aucun fait à l'appui de cette opinion; aussi nous hâtons-nous de recommander une prudence extrême à cet égard. Enfin M. Magendie a proposé l'emploi du *bromure de fer* comme moyen astringent dans les cas d'hypertrophie du cœur et à la dose d'un demi-grain à 2 grains.

BROME (*bot.*), *bromus*, L., genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des *graminées* (*voy.* ce mot pour les caractères botaniques), dont les signes distinctifs sont les suivants : fleurs glumacées et rassemblées plusieurs ensemble en épillets oblongs, plus ou moins cylindriques, formés de balles florales disposées sur deux rangs opposés et tous garnis de barbes presque ou tout à fait terminales. Chaque épillet offre un calice de deux valves oblongues, et chaque fleur deux valves également oblongues, dont l'extérieure plus grande; trois étamines, un ovaire supérieur chargé de deux styles courts, velus et à stigmates simples. Pour fruit, une semence oblongue, convexe d'un côté, munie d'un sillon de l'autre. Les bromes se distinguent difficilement, par la description, des *avoines* et des *fétuques* (*voy.* ces mots), mais leur différence n'en est pas moins très-facile à saisir par l'aspect, lorsqu'on les compare. Quelquefois ils se trouvent tellement multipliés dans les champs et les prairies artificielles, qu'on les coupe comme fourrage; mais nulle part on ne les cultive spécialement pour cet objet, la nourriture qu'ils fournissent aux bestiaux étant constamment dure et peu sapide. Quelques espèces ont les graines assez grosses pour que l'on puisse, dit-on, en faire usage comme

de blé pour faire du pain. Les espèces de ce genre sont au nombre de plus de cinquante, dont une quarantaine indigènes de l'Europe. Parmi ces derniers, le *brome seiglin*, *B. secalinus*, L., à panicules penchées, épillets ovales, comprimés, et barbes droites; le *brome stérile*, *B. sterilis*, ainsi nommé par suite de l'avortement de ses fleurs, à panicule écartée, épillets oblongs, valves allongées et terminées par une barbe droite. — Le *brome à épillets droits*, *B. pratensis*, Lamarck, le *brome corniculé*, le *brome à balai*, *B. scoparius*, L., avec les chaumes duquel on fait des balais en Espagne; et, parmi les espèces exotiques, les *bromes purgeant et cathartique*, dont les racines purgatives qui leur méritent ces dénominations sont fort employées par les habitants du Canada et du Pérou Ce sont des plantes vivaces offrant, la première : panicule penchée et crispée, galue des feuilles et valves des fleurs velues; la seconde : panicule écartée, droite et peu garnie; épillets allongés, striés, rudes; barbe courte et droite. Cette dernière a de plus la racine presque tuberculeuse. L. DE LA C.

BROMÉLIACÉES (*bot.*), *bromeliaceæ*, Juss., famille de plantes phanérogames, monocotylédones, à étamines périgynes (3e classe, Juss.), dans l'hexandrie monogynie de Linné. Elle se compose d'espèces vivaces parasites, à feuilles alternes, en général réunies en faisceau à la base de la tige, allongées, étroites, souvent dentées et épineuses sur les bords. Toute la plante, dans un grand nombre d'espèces, est couverte d'une sorte de duvet ferrugineux; les fleurs, disposées généralement en épis écailleux, en grappes rameuses, ou bien en capitules, sur lesquels elles se trouvent tellement rapprochées qu'elles finissent par se souder ensemble, se montrent dans un petit nombre d'espèces terminales et solitaires. Chacune se compose d'un calice tubuleux, tantôt adhérent par sa partie inférieure, tantôt complétement libre, et dont le limbe présente six divisions plus ou moins profondes, disposées sur deux rangs; trois intérieures, colorées et pétaloïdes. Étamines, en général, au nombre de six, rarement plus nombreuses; ovaire à trois loges, dans chacune desquelles sont insérées un grand nombre d'ovules; style unique terminé par un stigmate à trois divisions planes ou subulées. Le fruit est généralement une baie couronnée par les lobes du calice, à trois loges polyspermes, et parfois toutes les baies d'un même épi, se trouvant soudées ensemble, forment de la sorte un fruit unique comme dans l'ananas; quelquefois, au contraire, il est sec et déhiscent. Dans tous les cas, les graines se composent d'un endosperme farineux, à la partie inférieure duquel se trouve un embryon allongé et recourbé. — A l'exemple de M. le professeur Ach. Richard, nous diviserons les espèces de la famille des broméliacées en deux tribus :

1° Les *tillandsées* à ovaire libre, présentant les genres *tillandsia* et *pitcarnia;*

2° Les *broméliacées*, proprement dites, à ovaire infère : *xerophyta*, *achmea*, *bromelia*, *agave*, *furcrea*, etc.

La famille des broméliacées présente de grands rapports avec celle des *narcissées*, surtout par les genres à ovaire infère, mais s'en distingue toutefois par la disposition des divisions de son calice en deux rangs, ses fruits charnus, et surtout par le port tout particulier des végétaux qui la composent.

L. DE LA C.

BROMHYDRATES (*chimie*), genre de sels résultant de la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases, et offrant les caractères suivants : ceux qui sont solubles jaunissent et laissent dégager du brôme lorsqu'on les traite par les acides chlorique, nitrique, et forment, avec le chlore qui s'empare de l'hydrogène, de l'acide chlorhydrique. Ils précipitent les sels de plomb en blanc, et le nitrate d'argent en jaune serin, dernier précipité noircissant à la lumière. Ils peuvent tous s'obtenir directement par la combinaison de l'acide avec la base.

BROMHYDRIQUE (*acide*), composé binaire résultant, comme l'indique son nom, de la combinaison du brôme et de l'hydrogène. Il a été découvert en 1826 par M. Balard et se rencontre dans la nature joint à la magnésie. Pur, il se présente sous forme d'un gaz incolore fumant à l'air, très-acide, d'une odeur piquante, et provoquant fortement la toux, indécomposable à la chaleur, sans action sur l'oxygène, soluble dans l'eau avec élévation notable de la température et augmentation de la densité du liquide. Le chlore le décompose en s'emparant de son hydrogène, et le brôme se dégage sous forme de vapeurs rutilantes, dont la majeure partie se dépose en gouttelettes, tandis qu'il se forme de l'acide chlorhydrique. L'acide azotique le décompose également en cédant une portion de son oxygène à l'hydrogène, d'où résulte

un liquide contenant du brôme et de l'acide nitreux. L'acide sulfurique tend à le détruire, mais avec une moindre énergie. Sa composition est d'un volume de vapeur de brôme et d'un volume d'hydrogène sans condensation, ce qui donne :

1	atome brôme............	466,40 ou	98,68.
1	— hydrogène........	6,24 —	1,32.
1	— acide bromhydr.	472,64 —	100,00.

On l'obtient en humectant légèrement un mélange de brôme et de phosphore; l'eau est alors décomposée, l'hydrogène s'unissant au brôme et l'oxygène à l'autre corps. Pour l'acide liquide, faire passer du gaz sulfhydrique à travers une éprouvette contenant de l'eau et du brôme; celui-ci s'empare de l'hydrogène tandis que le soufre se précipite. — L'acide bromhydrique est demeuré, jusqu'ici, tout à fait sans usage.

BROMIQUE (*acide*), composé binaire résultant de l'union du brôme et de l'oxygène. Il ne se rencontre pas tout formé dans la nature, mais s'obtient en versant de l'acide sulfurique dans une solution aqueuse de bromate de baryte, ce qui donne un sulfate insoluble qui se précipite et une solution d'acide bromique que l'on fait évaporer jusqu'à consistance sirupeuse. Dans cet état, l'acide est liquide et toujours hydraté ; mais il est impossible, jusqu'ici, de le concevoir autrement, le produit se décomposant en brôme et en oxygène aussitôt que l'on veut pousser la concentration plus loin; il rougit fortement d'abord le papier de tournesol, qu'il décolore ensuite, exhale une odeur faible et fournit une saveur acide sans causticité. Les acides azotique et sulfurique ne le décomposent pas; le second, seulement, s'empare de son eau et détermine ainsi la séparation de ses éléments. L'acide sulfureux ainsi que les hydracides le décomposent en s'emparant de son oxygène, le premier donnant ainsi lieu à de l'acide sulfurique, les autres à de l'eau, et, dans tous les cas, le brome devient libre, si ce n'est avec les acides chlorhydrique et iodhydrique, circonstance où il se forme, soit un chlorure de brôme, soit un bromure d'iode. La réaction des mêmes acides unis aux bases est encore identique ; enfin l'acide bromique précipite en blanc l'oxalate d'argent, la dissolution concentrée de plomb et de protoazotate de mercure; mais, pour peu que l'on ajoute d'eau, le bromate de plomb obtenu se redissout. — La composition de l'acide borique est de 66,177 de brôme, et 33,827 d'oxygène, ou deux volumes de vapeur de brôme et cinq d'oxygène, ce qui donne pour formule atomique Br^2, O^5, et pour poids, en faisant la somme de celui des deux éléments, 1478, 306.

BRONCHES (*anat.*). — Les bronches sont des conduits cartilagino-membraneux qui résultent de la bifurcation de la trachée-artère et qui se distribuent dans les poumons pour servir à l'introduction et à la sortie de l'air atmosphérique.

La division de la trachée-artère se fait à l'endroit qui correspond assez parfaitement à la première pièce du sternum. La bronche du côté droit est plus large et plus courte, elle s'éloigne aussi moins que celle du côté gauche de la ligne perpendiculaire tirée de la trachée.

Les bronches sont formées d'une substance cartilagineuse, disposée en segments de cercles pour les premières divisions et en cercles entiers pour les divisions suivantes. Ces anneaux cartilagineux sont joints l'un à l'autre par un tissu dense et serré, dont la texture fibreuse et la couleur rougeâtre ont été prises pour des fibres musculaires par quelques anatomistes.

A l'extérieur, les bronches sont unies aux autres parties par un tissu cellulaire assez lâche du haut, plus dense, plus fin, plus délié au dedans des poumons.

L'intérieur de ce conduit est tapissé par une membrane muqueuse, semblable à toutes celles qu'on rencontre sur d'autres parties.

Douées de la même organisation, les bronches parvenues à leurs dernières ramifications se terminent d'une manière qui est encore controversée par les anatomistes. Cette question de structure intime sera examinée à l'article POUMON.

BRONCHITE (*méd.*). — On désigne sous le nom de bronchite l'inflammation de la membrane muqueuse des bronches. — Cette inflammation se présente à l'état aigu ou à l'état chronique. Étudions-la sous chacune de ces deux formes.

1° *Bronchite aiguë*. C'est l'affection désignée sous les noms de *rhume de poitrine*, de *catarrhe pulmonaire*, de *fièvre catarrhale*, etc. Le nom de *bronchite*, qui a généralement prévalu aujourd'hui, nous semble très-convenable, comme indiquant parfaitement la nature et le siége de la maladie.

Tout le monde sait combien cette affection est fréquente ; fort peu d'individus échappent à ses atteintes. Il est rare qu'on n'en soit pas affecté au moins une fois chaque année ; très-fréquemment aussi elle règne sous forme épidémique.

Il est difficile d'apprécier le degré d'importance des causes prédisposantes admises par quelques auteurs. Tous les âges y paraissent sujets. Si, comme P. Frank le pense, les enfants, les adolescents et les vieillards y sont les plus exposés, peut-être pourrait-on dire avec M. Valleix que cela tient à la plus grande gravité de la bronchite, à ces différents âges, et qui, par conséquent, attire plus particulièrement l'attention.

Le commencement du printemps et celui de l'automne sont les saisons les plus favorables au développement de cette maladie. On admet généralement que l'impression du froid, surtout lorsque le corps est en sueur, l'action du froid humide sur la tête et sur les pieds, le passage du chaud au froid, la suppression trop prompte des vêtements d'hiver, sont les principales causes occasionnelles de cette maladie. Une irritation directe sur la membrane muqueuse par des vapeurs âcres, comme celles du chlore et des acides, peut aussi la déterminer.

Les symptômes de la bronchite sont différents selon qu'elle se présente avec ou sans fièvre, et selon l'étendue qu'elle occupe dans l'arbre bronchique.

Légère et sans fièvre, tantôt elle succède à un coryza peu intense, tantôt elle attaque d'emblée les bronches et s'annonce d'abord par une légère irritation dans le larynx et la trachée, ou simplement à la racine des bronches. Cette irritation provoque bientôt la toux, à laquelle se joint une oppression légère, un sentiment de constriction derrière le sternum, et une légère difficulté de la respiration.

La toux est alors encore sèche; mais après douze ou vingt-quatre heures, elle détermine l'excrétion d'une petite quantité de sérosité légèrement salée et filante. Bientôt après, ce sont de petits crachats irréguliers, nacrés et ordinairement teints d'une matière noire pulmonaire ; mais, après vingt-quatre ou trente-six heures, la toux devient plus facile, moins irrésistible, et détache avec facilité des crachats opaques et jaunâtres. Ces symptômes ne troublent en aucune façon les autres fonctions. A peine chez quelques sujets remarque-t-on une impressionnabilité plus grande au froid ou un léger sentiment d'oppression et de chaleur après le repas.

La bronchite intense avec fièvre peut, comme la précédente, succéder à un coryza aigu, ou débuter d'emblée par la poitrine. C'est d'abord un léger embarras, une faible irritation dans le larynx, la trachée et même le pharynx ; puis vient une douleur fixée à la partie antérieure du cou et déterminant une légère difficulté dans la déglutition. Dans d'autres circonstances, l'irritation se fait tout d'abord sentir à la racine des bronches. Bientôt ces symptômes augmentent et d'autres surgissent. C'est une douleur derrière le sternum, légère d'abord, mais faisant en quelques heures des progrès sensibles, et devenant parfois déchirante dans les accès de toux. La toux est continue, d'abord sèche, pénible, déterminant de violents efforts de la part du malade, ordinairement plus forte le matin et le soir, et occasionnant l'augmentation de la douleur sous-sternale. Aussi les malades s'efforcent-ils parfois de résister au besoin de tousser, mais ce besoin devient tellement impérieux, que la toux éclate malgré eux. Les accès de toux sont quelquefois si violents, qu'ils déterminent le vomissement. En même temps la respiration devient difficile, pénible, et se fait d'une manière bruyante.

A cette époque de la maladie, les crachats, d'abord sales, deviennent ensuite séreux et filants. Un peu plus tard, on aperçoit au milieu du liquide séreux de petits noyaux opalins.

Après une durée de deux ou trois jours et quelquefois plus longtemps après, ces symptômes se modifient; la douleur de poitrine s'apaise ou se change en plusieurs petits points douloureux à la base du thorax, augmentant dans les efforts de la toux. Celle-ci devient plus facile, plus grasse ; la respiration est moins anxieuse, et les crachats, volumineux, opaques, jaunes ou d'un blanc sale, sont expulsés avec facilité.

Pendant que les phénomènes que nous venons de décrire se passent, l'auscultation de poitrine fournit des signes précieux qu'un médecin prudent se gardera bien de ne pas interroger. Si l'inflammation n'atteint que les grosses divisions des bronches, on n'entend d'abord qu'un râle sonore, grave, ou un râle sibilant vers la partie moyenne et postérieure de la poitrine. Lorsque les mucosités se dé-

tacheut avec plus de facilité, ou entend des râles muqueux, à bulles grosses et irrégulières dans les points où existait le râle sonore sibilaut. Si l'inflammation atteint une partie des extrémités des bronches, l'auscultation fait reconnaître l'existence du râle sous-crépitant à la partie postérieure et inférieure de la poitrine, occupant une étendue d'autant plus considérable que la maladie est plus intense, se propageant presque toujours de bas en haut, et occupant en même temps les deux côtés de la poitrine.

La percussion ne doune que des signes négatifs, mais qui n'en sont pas moins précieux pour le diagnostic. La sonorité de la poitrine est conservée dans toute son étendue, chose qui n'arrive pas, comme on sait, dans les affections qui atteignent le parenchyme même du poumon.

En même temps que s'observent ces symptômes locaux surviennent aussi des symptômes généraux dignes d'attention. La fièvre peut être le premier phénomène appréciable. La maladie s'annonce alors par des frissons vagues et légers; le soir, survient un redoublement plus ou moins marqué, avec chaleur intense et quelquefois avec sueur ; le pouls, dur, plein et résistant, peut s'élever jusqu'à cent huit pulsations. La fièvre peut, au contraire, suivre l'apparition des premiers symptômes locaux, et alors c'est surtout le soir qu'existe un redoublement plus ou moins marqué, déterminant toujours une augmentation des symptômes pectoraux.

Presque toujours il y a diminution, et quelquefois perte complète de l'appétit; la soif est plus ou moins vive; la langue est blanchâtre, pâteuse, souple, humide. Les divers accidents qui peuvent se présenter du côté des voies digestives et des autres organes doivent être considérés comme exceptionnels ou comme le résultat de quelques complications.

Ce serait ici le cas de parler d'une de ces complications, ou plutôt d'un phénomène qui accompagne quelquefois la bronchite aiguë, phénomène désigné sous le nom de *bronchorrée aiguë*, et qui consiste en une sécrétion abondante de sérosités muqueuses. Mais, pour nous, cet accident n'est qu'une forme de la bronchite aiguë avec hypersécrétion, et il suffit de l'indiquer pour être en règle avec cette affection.

Il n'en est pas de même de la forme désignée dans ces derniers temps sous le nom de *bronchite capillaire générale*, et que nos prédécesseurs ont connue et décrite sous les noms de *peripneumonia notha*, catarrhe suffocant, etc. Celle-ci doit être considérée comme une bronchite simple qui s'est rapidement étendue à la plus grande partie des extrémités des bronches. Les enfants et les vieillards y semblent plus particulièrement exposés. Elle ne reconnaît pas de causes plus spéciales que celles de la bronchite simple; elle débute aussi comme elle, mais bientôt les symptômes prennent un haut degré de gravité : facies pâle, teinte violacée des lèvres, yeux saillants, vive anxiété, agitation; les malades se mettent sur leur séant, anhélation, dilatation énergique du thorax, respiration par moments bruyante et stertoreuse, toux violente, humide, revenant par quintes; expectoration difficile d'une matière plus ou moins épaisse, non aérée, d'un blanc jaunâtre, et de mucosités filantes, parfois mousseuses et striées de sang. Douleur déchirante sous le sternum, oppression extrême, pouls accéléré, variant chez les enfants de cent vingt-quatre à cent soixante pulsations par minute.

Bientôt les forces s'épuisent, la respiration s'embarrasse et devient stertoreuse, la face et les conjonctives s'injectent, le malade exprime une terreur profonde, il prend les positions les plus bizarres pour éviter le décubitus dorsal, et comme pour s'élancer au devant de l'air qui lui manque; le pouls devient petit, misérable, fréquent au point de ne pouvoir être compté, la peau est alternativement sèche et recouverte de sueur; somnolence habituelle, interrompue par des exacerbations momentanées; quelquefois délire et agitation pendant la nuit, signes qui annoncent une mort prochaine.

La maladie devant se terminer par la guérison, on voit la fièvre cesser peu à peu l'expectoration devenir facile et abondante, l'oppression se dissiper et le malade marcher rapidement à la convalescence.

Dans cette forme de la bronchite, l'auscultation fait d'abord entendre un râle sous-crépitant sec, quelquefois très-fin, disséminé dans toutes les parties du thorax, plus gros et plus humide vers la racine des bronches. Plus tard, c'est un râle muqueux à grosses bulles, du râle ronflant, sibilant, et une sorte de raclement qui indique la difficulté avec laquelle l'air traverse les canaux bronchiques.

La bronchite légère a une marche ordinairement très-rapide; elle disparaît fréquemment au bout de trois à quatre jours.

La marche de la bronchite fébrile est également aiguë, mais sa durée est plus longue, et varie entre deux semaines à un mois et quelquefois plus.

Quant à la bronchite capillaire générale, sa marche est très-rapide et presque toujours graduellement ascendante. Sa durée, dans les cas observés jusqu'à présent, a été de six à huit jours.

Les deux premières formes de la bronchite ne se terminent pas par la mort. Il n'en est pas de même de la bronchite capillaire, qui entraîne presque toujours la mort des sujets.

Les lésions cadavériques que la bronchite légère ou fébrile laisse après elle n'ont pu être constatées que dans des cas où quelque complication a entraîné la mort des malades: c'est une rougeur dans les grosses bronches, l'épaississement, le ramollissement et l'aspect granulé de la muqueuse, l'obstruction des canaux aériens par un mucus plus ou moins abondant, épais, tantôt rougeâtre et visqueux, tantôt purulent. Dans la bronchite capillaire, il y a oblitération presque complète de toutes les bronches par une matière puriforme, épaisse, adhérente. Ces canaux offrent une dilatation uniforme, partielle et générale; on observe aussi des granulations purulentes, disséminées çà et là dans le poumon, surtout à la superficie du lobe inférieur.

Il est quelquefois difficile de distinguer quelques formes de la bronchite, soit de la pneumonie, soit de la phthisie commençante, soit encore du début d'une fièvre éruptive. En se rappelant les signes suivants, on pourra éviter toute erreur de diagnostic : dans la pneumonie, point de côté dans un lieu plus ou moins éloigné du sternum, fièvre intense, râle crépitant en arrière *d'un seul côté*, obscurité du son dans le point où l'on entend le bruit anormal. On se souvient que dans la bronchite les douleurs sont sous-sternales et contusives, la fièvre absente ou médiocrement intense, le râle sous-crépitant des deux côtés, et la sonorité normale.

Dans la phthisie commençante, douleur sous les clavicules ou entre les deux épaules, matité dans la région sous-claviculaire, craquements et râle sous-crépitant au sommet des poumons, parfois hémoptysies; dans la bronchite, douleur sous-sternale, sonorité normale sous les clavicules, pas d'hémoptysies.

Enfin, dans le début des fièvres éruptives, on observe des frissons, des vomissements; dans la rougeole, coryza, larmoiement; dans la scarlatine, angine; dans la variole, douleurs musculaires, etc., tons symptômes qu'on n'observe jamais ou rarement dans la bronchite.

Quant au pronostic, la bronchite légère n'a aucune gravité; on peut en dire autant de la bronchite fébrile pour si peu qu'elle soit soignée. Cependant chez les vieillards elle peut présenter des dangers quand elle est fort étendue. La bronchite capillaire, au contraire, est toujours très-grave et occasionne fréquemment la mort.

Le traitement de la bronchite aiguë varie suivant ses formes. La bronchite légère ne réclame, en général, aucun traitement. Cependant, consulté à cet égard, on prescrira des tisanes émollientes de violettes, de mauve, de bouillon-blanc, des fumigations avec une décoction de guimauve et de têtes de pavot, 30 à 60 grammes de mauve ou d'huile de ricin, des pédiluves et des manuluves, un régime doux et léger, et la soustraction à toutes les causes du refroidissement. On emploiera encore avec le plus grand succès une infusion de violettes et de coquelicot pour tisane, et 2 ou 3 centigrammes d'extrait gommeux d'opium donnés en pilules chaque soir.

Dans la bronchite fébrile, chez un adulte, on prescrira une infusion de violettes, de mauve et de coquelicot, édulcorée avec le sirop de capillaire. Dans les cas les plus sérieux, on pratiquera une saignée de 350 à 400 grammes; on administrera un laxatif tel que 30 grammes de manne dissous dans une tasse de lait, le soir une pilule de 2 à 5 centigrammes d'extrait thébaïque, la diète et le repos. Chez les enfants au-dessous de 8 ans, on remplacera la saignée générale par une, deux ou six sangsues, suivant l'âge, et l'extrait d'opium par trois à huit cuillerées à café de sirop de pavot blanc. On prescrira avec avantage des cataplasmes émollients sur le thorax. Dans les cas intenses avec grande fièvre, chez l'adulte, on répétera la saignée le jour suivant; on fera faire des fumigations narcotiques avec des feuilles de belladone et de datura stramonium; dans chaque pot de tisane on mettra en suspension 5 centigrammes de tartre stibié, et on

prescrira tous les soirs une pilule de 2 à 5 centigrammes d'extrait de datura stramonium.

Dans la bronchite capillaire, à la période d'invasion, conseillez une tisane émolliente, une saignée générale plus ou moins abondante et plus ou moins répétée, suivant les forces, une potion avec tartre stibié, 10 centigrammes, eau distillée de tilleul, 120 grammes, sirop de guimauve, 25 grammes, à prendre par cuillerées de quart d'heure en quart d'heure ; des sinapismes aux jambes, des frictions sèches sur les parois de la poitrine et sur les membres, la diète absolue. Plus tard, prescrivez pour tisane de la décoction de polygala de Virginie, une potion avec émétine pure, 5 centigrammes, eau, 160 grammes, sirop de fleurs d'oranger, 30 grammes, à prendre par cuillerées pour provoquer des nausées et de simples efforts de vomissements ; le décubitus antérieur, alternant avec le décubitus latéral et la position assise, un bandage de corps médiocrement serré autour du ventre. Chez les enfants, même traitement, sauf la saignée générale qui sera remplacée par des sangsues, et le tartre stibié par l'ipécacuana. Enfin, dans le cas d'abattement complet des forces, recourez à la strychnine et à la noix vomique, soit en frictions, soit à l'intérieur.

2° *Bronchite chronique*. C'est l'inflammation chronique de la muqueuse des bronches, soit qu'elle ait succédé à une bronchite aiguë, soit qu'elle ait apparu d'emblée. C'est une maladie fréquente, surtout chez les vieillards, cependant moins fréquente qu'on ne le croyait autrefois.

La répétition plus ou moins fréquente d'attaque de bronchite aiguë est une cause de bronchite chronique. A vrai dire, on sait fort peu de chose sur les causes prédisposantes et occasionnelles de cette affection, et ce qu'on en dit est trop dénué de preuves pour qu'on puisse asseoir son jugement.

Elle débute tantôt avec les caractères qu'elle doit conserver plus tard, tantôt, et le plus souvent, elle succède à un catarrhe aigu plus ou moins intense qui, parvenu à sa dernière période, ne cesse point et se prolonge d'une manière plus ou moins continue pendant un temps très-long.

Assez souvent, il n'y a pas de douleur. Lorsqu'elle existe, elle est peu vive et se fait sentir derrière le sternum; la toux est constante, plus fréquente le matin et le soir que dans la journée, habituellement grasse, facile, devenant, à la plus légère exacerbation, quinteuse, pénible, difficile.

L'expectoration varie beaucoup; le plus souvent assez abondante, composée de crachats opaques, d'un blanc sale, grisâtres ou verdâtres, ordinairement mêlés à un liquide blanchâtre. D'autres fois les malades n'expectorent qu'un liquide incolore, transparent, filant, plus ou moins spumeux à la surface, pouvant être très-abondant et remplir plusieurs crachoirs dans la journée. Enfin, dans d'autres circonstances, l'expectoration est très-peu abondante et ne consiste qu'en crachats très-petits, arrondis, perlés.

Respiration ordinairement peu gênée, souvent même dyspnée nulle, ou ne se faisant sentir qu'à certains moments, alors que les bronches sont plus ou moins engouées par la matière de l'expectoration.

La percussion n'indique rien, mais à l'auscultation on entend à la partie postérieure de la poitrine, en bas et des deux côtés, un râle formé de bulles plus ou moins grosses, plus ou moins humides, désigné sous le nom de sous-crépitant. Dans les autres parties de la poitrine, et surtout vers la racine des bronches, on entend parfois du râle sibilant et ronflant. Dans la forme du catarrhe appelé pituiteux, c'est un mélange de tous ces râles, imitant le bruit d'une corde de violoncelle ou le chant de la tourterelle, et enfin le râle sous-crépitant. Dans le catarrhe sec, c'est un râle sibilant, dans une petite étendue de la poitrine.

La bronchite chronique donne rarement lieu à des symptômes généraux. Il n'y a habituellement ni fièvre, ni trouble dans les fonctions digestives, ni affaiblissement, ni amaigrissement. Quand il existe des exacerbations et que la bronchite prend les caractères de l'état aigu, les phénomènes que nous avons notés à l'article précédent se présentent et sont subordonnés à l'étendue de l'inflammation.

La marche de la maladie est très-variable. Fortement améliorée pendant l'été, elle prend une intensité nouvelle pendant l'hiver. Sa durée est illimitée; chez les vieillards elle ne finit ordinairement qu'avec l'existence.

Il est rare, très-rare qu'elle se termine par la mort, c'est ce que démontrent les observations des modernes faites depuis la découverte de l'auscultation. Il est vrai de dire aussi que sa terminaison par la guérison est

au moins aussi rare; quelquefois elle a été obtenue par un changement de climat ou d'habitudes.

Les lésions anatomiques que cette maladie laisse après elle n'ont pu être observées que dans des cas où quelque complication a amené la mort. C'est une coloration rouge violacée, brunâtre ou grisâtre de la muqueuse bronchique, son ramollissement, son épaississement; une obstruction de la cavité des bronches par une quantité ordinairement notable de mucus puriforme ou visqueux; quelquefois la dilatation, d'autres fois le rétrécissement des bronches.

Avec un examen attentif on ne pourra pas confondre cette maladie avec la pneumonie chronique, maladie fort rare d'ailleurs, et qui se présente avec matité, et un cortége de symptômes complétement absents dans la bronchite chronique; avec la pleurésie chronique, qui offre un sonmat dans une plus on moins grande étendue de la poitrine, la faiblesse du bruit respiratoire dans le même point, son éloignement de l'oreille, son timbre sec qui lui donne le caractère bronchique; de la phthisie pulmonaire dans sa période avancée, dont nous ne rappellerons pas ici les signes caractéristiques.

La bronchite chronique n'est pas dangereuse par elle-même, mais les sujets qui en sont atteints sont très-exposés à une pneumonie mortelle. C'est pourquoi cette maladie n'est pas sans gravité, surtout chez les vieillards, chez qui elle demande des soins très-attentifs.

Le traitement de cette affection, tel qu'on le trouve dans les auteurs, est un véritable chaos : c'est à qui préconisera une médication ou tout au moins un moyen dont il est, du reste, impossible de juger la valeur et l'efficacité. Voici en quelques mots ce qui nous paraît le plus sage, et ce que l'expérience a donné de plus positif.

Si le catarrhe chronique présente encore quelques signes de l'état aigu, si surtout l'âge et les forces du sujet le permettent, prescrivez quelques émissions sanguines modérées, des émollients *intus et extra*, les narcotiques.

Dans le catarrhe chronique confirmé, avec expectoration plus ou moins abondante, conseillez les vomitifs, les purgatifs, les expectorants, les révulsifs, les astringents, les narcotiques, les préparations sulfureuses, les fumigations excitantes, le baume de copahu, la térébenthine, enfin un régime léger, de la flanelle sur la peau, et un air tempéré.

D. Amédée Latour.

BRONZE (*chimie industr.*). — On désigne sous ce nom un alliage de cuivre et d'étain dans lequel on fait entrer, suivant les usages auxquels on le destine, du plomb ou du zinc, fréquemment l'un et l'autre.

Les proportions de cuivre et d'étain, loin d'être fixes et déterminées, varient suivant le degré de résistance, de dureté, de sonorité que l'on veut obtenir : ainsi, pour la fabrication des *cloches* et des *timbres*, dont la propriété principale est de rendre des sons brillants, et dans lesquels on n'a pas à craindre d'avoir un métal cassant, la dose d'étain s'élève jusqu'à 22 parties pour 78 de cuivre. En Angleterre, d'après Thomson, on y fait entrer du zinc et du plomb; les proportions sont les suivantes : pour 100 parties d'alliage, 80 de cuivre, 10,1 d'étain, 5,6 de zinc et 4,3 de plomb. Cet alliage se fond facilement, devient très-liquide, se moule bien; il a une grande sonorité, mais il est extrêmement fragile.

Les *canons* et autres *bouches à feu* doivent être composés d'un métal qui se moule bien, ait beaucoup de ténacité et puisse résister aux chocs, aux frottements des projectiles, aux variations de température et à l'action de la poudre. On obtient ce résultat en ne mettant que 10 à 12 parties d'étain pour 100 parties d'alliage.

Il en est tout autrement si le bronze doit servir à la confection d'ornements destinés à être dorés. La facilité du travail du doreur et du ciseleur, et la quantité d'or qu'il sera nécessaire d'employer pour la pièce, pourront faire rejeter des alliages qui paraîtraient d'ailleurs très-bons sous d'autres points de vue, et l'alliage quaternaire de cuivre, étain, plomb et zinc offre ici un avantage très-marqué.

La fabrication du bronze destiné au moulage des *statues* et autres grandes *pièces monumentales* exige encore et des proportions particulières et des qualités que l'expérience seule peut fournir. On a, pour preuve de la supériorité des résultats empiriques sur les données scientifiques, dans le cas qui nous occupe, les essais malheureux faits, à diverses reprises, pour la fonte des monuments et des statues exécutés depuis quarante ans, tandis que, sous le règne de Louis XIV, les frères Keller obtenaient des résultats qu'on

ne peut atteindre de nos jours, en coulant ce grand nombre de statues colossales qu'on admire encore aujourd'hui au palais de Versailles. Et, ce qui prouve bien le peu de secours que l'on attend de l'état actuel de la chimie, c'est qu'on en a été réduit, pour la fabrication de la colonne de Juillet, à se servir de l'alliage des célèbres artistes dont nous venons de rappeler les noms.

L'alliage qui sert à la confection des cloches est aussi celui qu'on emploie, à quelque différence près, pour la fabrication des *tamtams* ou *gongs* et des *cymbales*. Les rapports sont, pour 100 parties, 20 d'étain, 80 de cuivre.

Les *timbres des horloges* contiennent un peu plus d'étain et un peu moins de cuivre que le métal de cloche. D'après Watson, on fait entrer un peu de zinc dans ceux des *montres*. Quant aux *miroirs métalliques*, ils résultent de l'alliage d'une partie d'étain et de deux de cuivre. Ce dernier alliage est d'un blanc d'acier très-dur, très-cassant et susceptible d'un beau poli. L'addition d'un seizième d'arsenic améliore l'alliage : en le composant de cuivre, d'étain, d'arsenic et de platine, il est meilleur encore. Les différents alliages de cuivre et d'étain dont nous venons de parler, et qui sont d'une fragilité extrême, jouissent de la propriété remarquable de devenir malléables par la trempe. On peut, par ce procédé, se procurer à un prix modéré les tam-tams et les cymbales, pour lesquels nous étions naguère tributaires de la Chine et de l'Orient.

Le bronze que les anciens employaient pour la confection de leurs *médailles* offrait moins de chances d'altération et de destruction quo le nôtre.

Dans quelques parties de la France, et particulièrement dans le Jura, la population entière fait usage de *vaisselle* en bronze, à laquelle on est obligé de donner une grande épaisseur pour qu'elle soit solide, parce qu'elle n'est pas trempée.

Comme non-seulement la proportion, mais aussi le nombre des éléments et le mode opératoire varient suivant les usages auxquels on destine le bronze, on trouvera, aux mots Canons, Cloches, Cymbales, Tam-tams, Statues, Médailles, Miroirs, Monuments de bronze et Dorure, la composition de l'alliage et le mode opératoire pour chaque cas particulier.

BRONZES (*numismatique, beaux-arts*).— Le bronze, mélange, comme on sait, de cuivre jaune allié avec l'étain et dans lequel le premier de ces métaux domine, est employé, dans les œuvres d'art, à la confection des statues, bas-reliefs, médailles, etc. De là l'usage de dire devant une figure de ce métal : Voilà un *beau bronze;* ou bien : Voilà du *grand*, du *moyen*, du *petit bronze*, en parlant de grandes, de moyennes, de petites médailles.

Au reste, ce n'est pas le métal qui donne ou augmente la valeur de l'œuvre au point de vue de l'art; c'est le travail de l'artiste, c'est le modèle qui a servi à la fonte du bronze; cependant il est juste de dire que ce dernier y participe directement dans la ciselure et dans le fini que le statuaire ou le graveur en médailles est obligé de donner au bronze qui sort de la fonte ou du coin; il est même de ces œuvres d'art qui, par ce dernier travail, ont subi des retouches telles, qu'elles leur ont dû un des principaux caractères de leur beauté.

L'opération de couler une grande pièce en bronze, comme une statue équestre, un groupe, une grande vasque de fontaine, surtout si elle offre beaucoup de *ronde bosse* dans ses sculptures, est, pour une parfaite réussite, très-difficile, souvent même fort chanceuse; on en donnera les détails dans les articles qui traiteront de l'art de la fonderie en général.

Les médailles se frappent avec des matrices en acier dites *coins*, que l'artiste a gravées en creux, après avoir préalablement exécuté le modèle en cire de même relief que la médaille qu'il veut produire.

Il existe peu de *bronzes* antiques d'une grande dimension; tous les ouvrages considérables en ce genre appartiennent à l'art moderne; mais le nombre des médailles antiques est immense, et l'art de la gravure en médailles, depuis l'époque de la renaissance, illustré par le talent des Camelio, des Padouan, des Pisanello, des Benvenuto-Cellini, etc., en Italie, et, en France, par celui des Warin, des Dupré, des Duvivier et d'autres artistes, a encore considérablement augmenté ce nombre de médailles, qui n'attend plus que le temps pour prendre rang parmi le *grand*, le *moyen* ou le *petit bronze*.

Afin d'éviter des répétitions inutiles, nous engageons le lecteur à recourir, pour tout ce qui concerne ces diverses branches des beaux-arts, aux articles qui traitent de la

sculpture, de la gravure en médailles, etc.; il y trouvera la place qu'y remplit le *bronze* dans ses rapports avec ces arts divers. A. G.

BROSIME (*bot.*), genre de la famille des urticées. C'est un grand arbre de la Jamaïque, dont les feuilles sont en chatons globuleux ou allongés, couverts d'écailles orbiculaires, et les feuilles alternes. Les différentes parties de cet arbre sont laiteuses. Les fruits du brosime sont un aliment sain, agréable et facile à digérer. Les feuilles fournissent un excellent fourrage aux animaux domestiques.

BROSSARD (SÉBASTIEN DE), chanoine de l'église de Meaux, mort en 1730, âgé d'environ 70 ans, excella dans la théorie de la musique. Les écrits qu'il nous a laissés sur cet art ont été, dans leur temps, très-vivement accueillis. Les principaux sont, un *Dictionnaire de musique*, in-8°, le premier qui ait été publié en France, et dans lequel Jean-Jacques a trouvé pour le sien de précieux matériaux; une *Dissertation sur la nouvelle manière d'écrire le plain-chant et la musique;* enfin deux livres de *Motets* et un *Recueil d'airs à chanter*. — C'est à Brossard que Rameau dut presque toutes ses idées sur l'harmonie.

BROSSE (PIERRE DE LA). Cet homme plein d'esprit et doué d'une dangereuse habileté, de simple obscur chirurgien-barbier de la Touraine qu'il était, se trouva tout à coup transporté à la cour des rois, dont il devint en quelque sorte l'affidé. Une fortune inouïe offre donc, dans la vie de Pierre de la Brosse, les phases les plus remarquables. D'abord barbier de Louis IX, il gagne bientôt la confiance de Philippe de France, fils aîné du roi. Lorsque ce prince monte sur le trône, la Brosse devient son chambellan; à partir de cette époque, tout est possible pour lui; il enlève à l'abbé de Saint-Denis la confiance du souverain; Marie de Brabant, la reine, est accusée, par la Brosse, d'avoir empoisonné Louis, fils de Philippe le Hardi. Cependant la Brosse déploie tant d'audace et multiplie tellement ses infâmes combinaisons, qu'il amasse sur sa tête de redoutables vengeances; on le désigne hautement pour un des espions du comte d'Artois. Le roi en est informé par une lettre qui est lue en plein conseil; la trahison de la Brosse est constatée; il devient immédiatement prisonnier d'Etat, et on le conduit au château de Vincennes. Son procès s'instruisit sans délai, et en 1276 il fut condamné à être pendu. Voici les paroles de l'historien Mézeray à ce sujet : « Rien ne prouve que la Brosse fût « coupable de haute trahison, mais il l'était « assez, quand il n'aurait commis d'autre « crime que d'avoir obsédé son roi et enlacé « sa personne sacrée et son esprit par ses « artifices. »

BROSSE (JACQUES DE), architecte français du XVIe siècle. Lorsque Marie de Médicis voulut avoir une demeure royale digne d'elle, les plans de Jacques de Brosse furent communiqués aux architectes les plus célèbres que l'Europe comptait alors. Tous rendirent hommage à la supériorité du talent de l'architecte français; le cavalier Bernin compléta un si magnifique éloge en avouant qu'il ne connaissait pas de palais mieux bâti ni plus régulier que le Luxembourg. On a reproché toutefois à Jacques de Brosse d'avoir employé l'ordre toscan, qui est lourd et nuit à l'élégance et à la légèreté des proportions. La critique impartiale a encore signalé dans la construction du palais du Luxembourg les défauts suivants: les arcades des portiques sont trop hautes pour leur largeur; l'entrée du jardin, le vestibule et le grand escalier trop massifs et trop sombres; ils ont été, depuis, reconstruits sur un nouveau plan. Ces défauts ne sauraient atténuer le bel ouvrage de Jacques de Brosse, qui l'emporte même, du côté de l'exécution, sur le palais Pitti, de Florence, séjour du grand-duc de Toscane: ce fut là, dit-on, le modèle que l'on proposa à Jacques de Brosse. Voici les autres ouvrages que l'on doit à ce célèbre artiste : le portail de Saint-Gervais; on admire surtout son élégante construction et sa forme pyramidale. Le château de Monceaux, près de Meaux, construit pour Gabrielle d'Estrées, est un des plus beaux ouvrages de Jacques de Brosse; la grande salle du palais, consumée par le feu en 1618, fut reconstruite en 1622 par de Brosse telle qu'on la voit aujourd'hui. Ce n'est pas sans étonnement que l'observateur le moins exercé remarque dans ce morceau d'architecture un défaut bizarre: les deux arcades du fond de la salle sont inégales, et il y a un demi-pilastre de moins du côté de la plus petite; tout ce que l'on peut dire à ce sujet, c'est qu'il se trouve dans le talent des plus grands artistes d'inexplicables singularités. Le temple bâti pour les protestants à Charenton a été construit d'après les dessins de Jacques de Brosse, mais il n'existe

plus; il fut démoli en 1685. L'aqueduc d'Arcueil peut être regardé comme le plus beau titre acquis à la gloire de notre illustre architecte; il fut achevé en 1624; sa voûte, en pierres de taille immenses, est comparable aux ouvrages des Romains en ce genre. On n'a aucun document certain sur l'époque de la naissance et celle de la mort de Jacques de Brosse. Il a laissé un écrit ayant pour titre, *Règle générale d'architectures des cinq manières de colonnes*. Paris, 1619, in-folio.

BROSSE (Guy de la), médecin ordinaire de Louis XIII, obtint de ce roi, en 1623, des lettres patentes pour l'établissement du jardin royal des plantes, dont il fut le premier intendant. Il s'appliqua d'abord à préparer le terrain; il le peupla ensuite de 2,000 plantes: on peut en voir le catalogue dans sa *Description du jardin royal*, in-4°, 1636. On a de lui un *Traité des vertus des plantes*, in-8°, 1628. Il mourut en 1641.

BROSSES (Charles de), premier président au parlement de Bourgogne, naquit à Dijon le 17 février 1709. Ayant parcouru l'Italie en 1739, il publia à son retour ses *Lettres sur l'état actuel de la ville souterraine d'Herculanum*. Dijon, 1750, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en anglais et en italien; c'était, d'ailleurs, le premier écrit publié sur ce sujet. Dix ans après, de Brosses publia une dissertation sur le *culte des dieux fétiches*, 1760, un vol. in-12. Il démontre que l'ancienne religion de l'Égypte n'était autre chose que l'idolâtrie actuelle de la Nigritie. De Brosses était ami d'enfance de Buffon, et, sur les instances de ce dernier, il donna une *Histoire des navigations aux terres australes*; cet ouvrage parut en 1756. Beaucoup de gens qui ne croient qu'à la science moderne sont loin de penser que la géographie du grand Océan doit ses divisions au président de Brosses. C'est lui qui a proposé de considérer ces nouvelles découvertes comme une cinquième partie du monde; les divisions d'*Australie* et de *Polynésie* lui appartiennent. Doué d'une souplesse de talent et d'une étendue de connaissances presque inouïes, il publia un ouvrage d'un genre absolument opposé immédiatement après celui dont nous venons de parler: c'est le *Traité de la formation mécanique des langues*, 1765, 2 vol. in-12 réimprimés en 1801. Jamais la science étymologique ne fournit des vues plus neuves, d'ingénieux aperçns, fécondés par de plus profondes recherches. Mais, parmi tous les travaux du président de Brosses, celui qui paraissait absorber ses moindres loisirs était la traduction de Salluste; or cette traduction devenait une œuvre éminemment originale, par le projet de remplir toutes les lacunes de l'historien; malheureusement ce véritable monument scientifique est resté inachevé. On possède encore de de Brosses une grande quantité d'ouvrages importants; car c'est une chose prodigieuse qu'un homme ait pu ainsi décupler par le travail toutes les années de sa vie. Nous donnons succinctement le titre des autres productions de Charles de Brosses: *Histoire de la république romaine*, précédée d'une vie de Salluste; *Essai sur l'histoire des temps incertains et fabuleux, jusqu'à la prise de Babylone, par Darah, fils de Ghustasp*, 2 vol. in-8°; *Lettres historiques et critiques*, 3 vol. in-8°; un grand nombre d'*articles du Dictionnaire encyclopédique*, sur la grammaire générale, l'art étymologique, la musique théorique, etc. Croirait-on que tant de travaux aient encore laissé le temps à Charles de Brosses d'entretenir une correspondance suivie avec les savants et les gens de lettres les plus distingués de son temps? De Brosses a remplacé, en 1758, le marquis de Caumont à l'Académie des sciences. Sa brouille avec Voltaire l'empêcha d'entrer à l'Académie française. Il mourut en 1777 à Paris. Son éloge a été prononcé à l'Académie de Dijon par le docteur Maret, et se trouve dans le nécrologe de 1778.

BROSSIER (*techn.*). — La brosse est un instrument qui sert à dégager la poussière, à étendre des compositions liquides, et le brossier l'ouvrier qui la fabrique. La brosse se compose de deux parties, de la matière qui vergette et de la patte qui sert de support à celle-ci. La première n'est autre que de la soie de porc, de sanglier, de la bruyère, du chiendent, des racines de paille de riz; la patte, une plaque de hêtre, de noyer s'il s'agit d'une brosse commune, d'os ou d'ivoire s'il est question de brosse de toilette. On perce cette patte à l'aide d'un foret; mais, si on veut la disposer d'une manière régulière et rapide, on la recouvre d'une feuille de tôle chargée de trous d'un diamètre convenable, et on la présente en cet état devant un foret monté sur tour. On laisse aller la mèche de celui-ci au degré qu'on juge convenable, on perce à jour ou l'on se borne

à foncer ; en d'autres termes on adapte à la mèche une virole qui l'arrête à une certaine profondeur. Les choses ainsi disposées, on prend une mèche de poils ou de toute autre substance, bien peignée et bien assortie, on la plie en deux et on l'introduit de force dans l'un des trous; on la fixe au moyen d'une ficelle ou d'un fil de laiton, suivant l'espèce de brosse qu'on fabrique. On assujettit un des bouts de ce fil, on le saisit de l'autre, et, après avoir amené la mèche au niveau du dos de la patte, on l'engage dans un second, dans un troisième et ainsi de suite, de manière que toutes les mèches se trouvent arrêtées et contenues avec force. Cela fait, on coule dans chaque trou de la colle forte bien chaude, bien fluide. On ne laisse ni jeu ni interstice entre les mèches, puis on ébarbe, on égalise les soies en les prenant à la hauteur qu'on juge convenable. Cela fait, on colle au-dessus de la patte une feuille de bois de placage qui cache le pli des poils et celui des ficelles ou des fils de laiton. Les brosses à longs poils, les houssoirs, etc., se font avec du crin de cheval; les brosses de tisserand, avec de la bruyère, etc.; mais, quelle que soit la brosse que l'on fabrique, on s'y prend de la même manière.

BROUILLARD. (*Voy.* MÉTÉORE.)

BROUSSAIS (FRANÇOIS - JOSEPH - VICTOR), dont le nom se rattache à une des plus grandes révolutions médicales dont l'histoire conservera le souvenir, naquit à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 17 décembre 1772. Son bisaïeul était médecin, son grand-père pharmacien, et son père exerçait également la médecine dans les environs de Saint-Malo, à Pleurtuit, petit village situé sur les bords de la mer. Ce fut à la campagne, et sous les yeux d'une mère tendre, mais d'un caractère élevé, que le fougueux réformateur de la médecine française passa les premières années de son enfance. Son premier instituteur fut le curé du village, qui lui apprit surtout à servir la messe et à chanter au lutrin; curieux commencements de l'ardent ennemi de la philosophie spiritualiste du XIX[e] siècle! A 12 ans, le jeune Broussais fut envoyé au collége de Dinan, où il fit ses études avec succès. Sa mémoire surtout était heureuse et lui faisait obtenir souvent les premières places dans les compositions. Il étudiait en philosophie quand la révolution, menacée en 1792 par les Prussiens, qui s'avançaient en Champagne, fit appel aux hommes de cœur et de bonne volonté. Broussais s'enrôla avec plusieurs de ses camarades; il avait alors 20 ans. Parti comme simple soldat, il avait obtenu le grade de sergent, quand il revint chez lui atteint d'une grave maladie; son père le conjura d'embrasser la profession médicale, dont il lui donna la première instruction. Broussais entra d'abord à l'hôpital de Saint-Malo, où il fit des pansements, et ensuite à l'hôpital de Brest. Bientôt admis dans la marine militaire, il y servit, soit dans les hôpitaux, soit sur les bâtiments de l'État, en qualité de chirurgien de 3[e] et de 2[e] classe. Il était sur la frégate *la Renommée*, en rade et prête à partir, quand une lettre lui apprit que son père et sa mère avaient été égorgés, leurs corps mutilés, leur maison dévastée. Cette affreuse catastrophe, fruit horrible de nos discordes civiles, fit sur lui une telle impression, que, quarante ans après, il pâlissait encore à son souvenir. Elle ne fut pas sans influence sur ses opinions, et, chez un homme aussi passionné, la cause de la révolution devint celle de ses ressentiments et de sa colère. Après plusieurs campagnes sur mer, Broussais quitta cette carrière, abandonna la Bretagne, où il s'était marié, et vint à Paris compléter ses études médicales. ce fut en 1799, époque où Chaussier, Pinel, Cabanis et Bichat illustraient l'école de médecine. Ils furent les maîtres de Broussais, qui devint même l'ami de l'un d'eux, de Bichat, dont les opinions neuves et originales influèrent dans la suite sur ses propres travaux. En 1803, Broussais est reçu docteur et prend pour sujet de thèse *la fièvre hectique*, il en fait une fièvre essentielle de plus, lui qui, plus tard, ne voulut plus en admettre aucune. Après avoir essayé de pratiquer la médecine à Paris, Broussais obtint, grâce à l'influence de Pinel et de Desgenettes, du service dans les armées de terre en qualité de médecin ordinaire. En 1805, il est au camp de Boulogne; il suit, dans les Pays-Bas, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la marche victorieuse des armées françaises. Dans les camps, Broussais apporte cette âme forte, ce caractère décidé, ce courage à toute épreuve, qui lui permet d'étudier sans relâche comme sans fatigue au milieu des émotions et des privations de la vie militaire; une idée scientifique le domine; il la poursuit sans que les incidents d'une existence errante l'arrêtent. Il voit entrer dans les hôpitaux une foule de malades pâles, maigres, qui perdent chaque

jour leurs forces et s'avancent à pas lents vers le tombeau; ils sont atteints d'une fièvre lente plus ou moins caractérisée. Broussais veut connaître la source du mal, mais il ne trouve sur les maladies chroniques que conjectures dans les livres des plus grands maîtres. Un seul livre lui reste, celui de la nature. En Hollande, en Allemagne, en Italie, sous les brumes du nord comme sous le ciel brûlant du midi, les armées laissent dans les hôpitaux des hommes dont il peut suivre, depuis le début jusqu'à la terminaison, les maladies; il étudie l'influence des climats sur la production et la marche de ces affections, scrute leurs causes excitantes, les circonstances déterminantes des rechutes, et poursuit le problème jusque dans le cadavre, dont il cherche à découvrir et à interpréter les lésions. Bientôt les symptômes de ces longues maladies, si longtemps muets pour les médecins, deviennent pour Broussais « les cris de douleur des organes souffrants, » et les organes souffrants sont des organes dont la texture est altérée. Là est le principe de la grande révolution médicale de Broussais. Mais ses idées ne se réalisent que successivement; l'induction reste d'abord attachée à l'observation clinique; aussi le praticien se révèle-t-il dans son premier ouvrage (*Des phlegmasies chroniques*, Paris, 1808). Les inflammations des bronches et des poumons, celles des organes digestifs y sont décrites avec une vérité et une précision remarquables. Il rattache à l'inflammation les obstructions, les engorgements, les empâtements des organes, contre lesquels on prodiguait en vain, pendant des années entières, des remèdes décorés des titres d'incisifs, de désobstruants, de dissolvants. Broussais transforma ainsi la thérapeutique de ces maladies, qu'il rendit plus simple et plus rationnelle. Mais son esprit généralisateur ne pouvait s'arrêter aux simples observations cliniques; les altérations cadavériques, dont les formes multipliées, si minutieusement décrites par les médecins anatomistes du commencement de ce siècle, sont encore des hiéroglyphes inexplicables, deviennent pour lui les phases diverses du même phénomène pathologique, de l'irritation inflammatoire des organes. Dès lors il proclame qu'il n'est point de maladie sans lésion de fonctions, point de lésion de fonctions sans lésion d'organes; l'homme ne peut exister que par l'excitation et la stimulation qu'exercent sur ses organes les milieux dans lesquels il est forcé de vivre; cette stimulation se révèle dans l'organe par une condensation, un raccourcissement de la fibre animale, qui appartient à toutes les formes de la matière vivante; plus l'excitation est forte, et plus la matière vivante est propre à recevoir la stimulation; plus la matière vivante est excitable, plus aussi la contractilité est active et tend à s'exagérer; c'est l'exagération de la contractilité qui constitue l'*irritation*, base de la doctrine médicale de Broussais. Affaiblir d'un côté l'excitabilité de la matière, diminuer de l'autre l'action des stimulants, tel est le principe général de sa thérapeutique. Il formait bien une classe de maladies par défaut de contractilité et de stimulation, en un mot par défaut d'irritation; mais cette classe n'en comprenait qu'un petit nombre, comme la syncope, l'asphyxie, etc. Sa doctrine sur l'irritation, qu'il appelait *doctrine physiologique*, et que les médecins ont persisté avec raison à désigner sous le nom de *doctrine de l'irritation*, sera exposée à ce dernier mot. Il suffit de remarquer ici que le principe même qui sert de fondement au système du médecin breton est inexact dans la généralité qu'il a voulu donner à la contractilité: en effet, celle-ci n'est appréciable que dans la fibre musculaire; elle n'a pu être que supposée dans les autres tissus.

Broussais, du reste, après la publication de son premier ouvrage, continua la vie des camps et ne rentra en France qu'en 1813. Il vint à Paris en 1814 et commença des cours particuliers de médecine; dès la même année, il fut nommé professeur-adjoint à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et médecin en chef en 1820 à la place de Desgenettes. Ce fut dans la capitale que Broussais proclama ses principes. Dès 1816 parut la première édition de l'*Examen des doctrines médicales*, ouvrage critique dans lequel les théories de la médecine contemporaine sont analysées avec une verve, un entraînement, et, il faut le dire, une fougue qui rappelle les hardiesses de Paracelse luttant contre la tyrannie des doctrines galéniques. Attaquant avec résolution toutes les traditions, bravant l'autorité de ses maîtres, Broussais poursuit partout ce qu'il appelle l'ontologie médicale, c'est-à-dire la maladie considérée comme une force ou une puissance pathologique. Il ne s'aperçoit pas que lui-même vient de créer une force de même nature en instituant comme

cause de tous les phénomènes morbides l'irritation qu'en vain il voudra dans une foule de cas rattacher aux organes. Telle est cependant la portée du principe qu'il a établi, celle des vérités qui surgissent de son application, que l'ancien édifice de la médecine s'écroule, et que peu d'années suffisent pour que Broussais puisse écrire avec orgueil en 1829, dans la préface de la 3ᵉ édition de son *Examen des doctrines* : « Certes, la doctrine physiologique a vaincu. » Oui, elle avait vaincu; mais, en remettant tout en question, elle avait provoqué de toutes parts des études et des recherches dont les résultats furent funestes aux principes mêmes de la nouvelle école; et, comme les conquérants qui survécurent à leur œuvre, l'on vit le hardi réformateur de la médecine survivre à la sienne. Mais combattre est l'essence même du génie de Broussais. Au milieu de son triomphe, en 1828, alors qu'il ne voit plus d'ennemis parmi les médecins, il s'attaque à la philosophie spiritualiste, à l'éclectisme qui lui servait alors de bannière. Dans le traité de l'*Irritation et de la folie*, Paris, 1828, in-8°, il revendique pour la physiologie et la médecine le droit exclusif de donner des lois à l'idéologie. A l'entendre, c'est à ces sciences seules qu'il appartient de déterminer ce qu'il y a d'appréciable dans la causalité des phénomènes instinctifs et intellectuels; ces phénomènes appartiennent à l'excitation du système nerveux, et à ce titre ils occupent une place importante parmi les causes génératrices de l'irritation. Broussais n'a joint à son livre un chapitre *de la folie* qu'à titre de preuve de ce qu'il appelle l'irritation nerveuse : il n'avait point étudié les fous; aussi ce chapitre ne présente-t-il rien de particulier, si ce n'est la prétention de ramener, dans tous les cas, l'aliénation mentale à l'irritation et à l'inflammation du cerveau. La partie capitale du livre de Broussais, c'est la partie philosophique. Elle est, d'ailleurs, la déduction la plus logique et la plus avancée de l'école de Lock et de Condillac. Cette école, du reste, pour être conséquente, devait être amenée à conclure au matérialisme pur. A l'article *Animisme*, j'ai montré comment Broussais, par le fait de ses principes, avait été conduit à ne voir dans les actes intellectuels qu'une excitation cérébrale dans la pensée, dans la conscience, qu'un mode d'excitation du cerveau. C'est cet organe qui sent, qui pense, se souvient, compare, veut, imagine; le degré d'excitation cérébrale, c'est-à-dire de raccourcissement ou de condensation de la fibre cérébrale, suffit à Broussais pour expliquer les différents états de l'intelligence; l'excitation élevée jusqu'à l'irritation engendre la folie. On le voit, d'après ce qui a été dit précédemment, la théorie du médecin repose sur une hypothèse qui n'a pas même de base réelle; car rien n'est moins démontré dans la science que la prétendue condensation des fibres du cerveau. Que devient alors, physiologiquement parlant, indépendamment de toutes autres objections, et elles surgissent en foule l'explication de Broussais? Que penser de l'âpre assurance avec laquelle il attaque les kanto-platoniciens? C'est ainsi qu'il désigne les éclectiques, qui, suivant lui, pour arriver à la connaissance des choses, se retirent dans leur conscience, s'y recueillent, ferment les yeux, s'éloignent du bruit et s'écoutent penser. Quoi qu'il en soit, le livre de Broussais fit naître une vive émotion parmi les philosophes et les médecins, bien qu'il n'apportât aucune arme nouvelle en faveur de l'hypothèse matérialiste. Ecrit avec une verve, un mordant, un style voisin du pamphlet, sinon de la satire, il flatta les passions des uns et souleva les colères des autres. Mais un grand événement politique détourna bientôt les esprits de la controverse des idées. La révolution de 1830 ouvrit à Broussais les portes de la faculté de médecine. Une chaire de pathologie et de thérapeutique générale fut créée pour lui (mai 1831), et l'Académie des sciences morales et politiques le reçut dans son sein (1832). A l'école de médecine, à l'académie, Broussais se fit le représentant des doctrines de Gall et de Spurzheim, qu'il avait d'abord combattues dans la première édition de son traité *de l'Irritation et de la Folie*. Il mit au secours de la phrénologie le talent, l'ardeur, la verve et la conviction qu'il apportait à toute chose; et, à la fin de sa carrière, il retrouva autour de sa chaire ce nombreux auditoire qui se pressait autrefois dans le modeste amphithéâtre de la rue des Grès pour y entendre l'exposition des principes de la médecine physiologique. Sa puissante parole exerça la même influence sur le nouvel auditoire, qui lui vota avec enthousiasme une médaille d'honneur avec son portrait d'un côté, et de l'autre ces mots : A L'ILLUSTRE AUTEUR DE LA MÉDECINE PHYSIOLOGIQUE ET DES COURS DE PHRÉ-

NOLOGIE; SES DISCIPLES RECONNAISSANTS, 1836. Cependant Broussais n'avait apporté aucun fait nouveau a l'appui des doctrines qu'il venait d'embrasser, et que repousse, dans une foule de cas, l'anatomie humaine et comparée. Les leçons de Broussais furent recueillies et publiées en un volume (Paris, 1836). Dans la seconde édition de son traité *de l'Irritation et de la Folie*, qui parut quelque temps après sa mort (Paris, 1839), il adopta sans restriction les doctrines de Gall et de Spurzheim, et, telle est sa conviction nouvelle, qu'il y traite de *cerveaux inutiles* les adversaires de la localisation physiologique des facultés de l'âme.

Les luttes n'avaient point abattu Broussais, mais une maladie grave de nature cancéreuse mina sa forte constitution, et une opération chirurgicale ne put en arrêter les funestes progrès. Broussais succomba, le 17 novembre 1838, à l'âge de 66 ans. Le caractère du génie de Broussais a été bien apprécié par un de ses collègues, M. Mignet, dans un discours lu en séance publique à l'Académie des sciences morales et politiques : « Son esprit, qui était vif et pénétrant, ferme, créateur, n'avait pas des procédés assez rigoureux ; il ne se posait pas toujours bien les problèmes, et il se contentait souvent de solutions imparfaites, parce qu'il observait bien et qu'il concluait trop. Chercher et croire, affirmer et combattre, tels étaient ses besoins ; il ne savait ni douter, ni hésiter. De là venaient ses imperfections, son talent, sa puissance, ses succès ; il y puisait un style aux allures animées et libres, coloré, abondant, inégal, énergique ; il y trouvait l'inspiration de ses livres, qui intéressaient non-seulement par l'exposition de ses idées, mais par l'émotion de ses sentiments ; car il y mettait à la fois ses systèmes et sa personne. »

Broussais avait été nommé membre titulaire de l'Académie de médecine en 1823, membre titulaire du conseil de santé des armées en 1836 : il était commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

Les principaux ouvrages de Broussais rappelés dans le cours de cette notice ne sont pas les seuls qu'il ait publiés. On lui doit un *Traité de physiologie appliquée à la pathologie* (Paris, 1824) ; un *Commentaire des propositions de pathologie* (Paris, 1829) ; le *Cours de pathologie et de thérapeutique générale*, professé à la faculté de médecine (Paris, 1835) ; un journal, *Annales de la médecine physiologique* (Paris, 1822-1834, 26 vol.), et quelques notices et mémoires sur des sujets divers

ARCHAMBAULT.

BROUSSONNETIE (*bot.*), *broussonnetia*, genre de plantes dioïques, institué par l'Héritier, aux dépens des mûriers de Linné, dans la famille des *urticées* (*voy.* ce mot) avec les caractères suivants : fleurs mâles en épis ovoïdes allongés, accompagnées chacune d'une écaille et se composant d'un calice monosépale à quatre divisions, ainsi que de quatre étamines à anthères globuleuses ; — fleurs femelles en épis globuleux, ayant également une écaille à leur base, et offrant un calice urcéolé dans lequel est renversé l'ovaire portant un stigmate capillaire. Les parois du calice, devenues charnues après la fécondation, passent de la couleur verte au rouge foncé, enveloppant le petit akène qui constitue la graine.

La plante pour laquelle a été créé ce genre est le *mûrier à papier* de Linné, devenu le *broussonnetia papyrifera* de l'Héritier, *papyrus japonica*, Lamarck, présentant tout le port de l'arbre dont il usurpait le nom, mais dont les feuilles dures et raboteuses ne peuvent, comme celles de ce dernier, servir de nourriture aux vers à soie. En Chine, au Japon, aux Iles de la Société, où ce végétal est indigène, l'industrie a su retirer de son écorce un fil propre à la fabrication du papier et même des étoffes. La broussonnetie mâle existait depuis longtemps en Europe dans les jardins d'agrément, mais l'introduction de l'arbre femelle date seulement de 1786 par Broussonnet. C'est à l'aide du rouissage, ou bien par la macération dans une liqueur alcaline, que les jeunes pousses sont dépouillées de leurs parties ligneuses. Les fils, obtenus de la sorte, paraissent assez analogues à ceux du chanvre, et peuvent être tissés, ainsi qu'on le fait à Otaïti. Les Chinois réduisent, au contraire, cette partie filamenteuse en une pâte épaisse délayée ensuite dans une eau mucilagineuse préparée avec le riz ou la racine de l'*hibiscus manioc*, et cette masse, étendue ensuite sur des moules, devient un papier poreux, fort bon surtout pour les ouvrages au pinceau. Quand on veut employer la plante à cette destination industrielle, il faut la cultiver comme les osiers, coupant ses jeunes branches en automne après la chute des feuilles. Elle pourra, chez nous, fournir une ressource précieuse aux papeteries, quand les chiffons viendront

à manquer; mais nous croyons cependant que son produit n'offrira jamais les qualités du vieux linge, lors même qu'il aurait été traité par la méthode européenne. Les étoffes douces et fraiches préparées avec la filasse dn broussonnetia offrent un rapport remarquable avec celles du genêt d'Espagne, prenant très-bien les couleurs les plus belles et les plus délicates; seulement la toile, qui devient blanche, éclatante, réclame certaines précantions dans son blanchiment. Le fruit pulpeux est bon à manger, et les moutons se montrent très-friands de ses feuilles. — On connaît encore une seconde espèce de broussonnetie, dont la racine fournit une teinture jaune, le *morus tinctoria* de Jacquin, croissant dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale et à la Jamaïque.

L. DE LA C.

BROWN (ou BROUN), hérésiarque anglais, né, en 1550, d'une famille distinguée du comté de Northampton, commença par dogmatiser, en 1580, à Norwich, et à s'élever non-senlement contre l'Église anglicane, telle que l'avait constituée la confession synodale de 1562, sous l'influence de la trop fameuse reine Elisabeth, mais encore contre les doctrines des presbytériens on puritains, quoique ceux-ci rejetassent cette organisation, parce qu'elle conservait plusieurs cérémonies de l'Église catholique et la hiérarchie romaine. Mais Brown, trouvant qu'ils n'allaient pas assez loin, et renchérissant sur le calvinisme même, enseigna 1° que les enfants ne doivent pas être baptisés, si l'on a quelque motif de douter que les parents ne leur donneront pas une éducation sainte; 2° que le mariage n'est qu'un simple contrat civil; 3° que le culte de Dieu ne doit pas être exercé dans les temples ayant autrefois appartenu aux idolâtres, et par idolâtres il entend les catholiques; 4° que l'usage des cloches, de la musique et des bénédictions rentre dans la même catégorie; 5° que l'oraison dominicale n'est point une prière proprement dite dont il soit obligatoire d'user, mais un modèle général qui doit être comme la forme de tout ce qu'on a à demander à Dieu. Cette étrange maxime a causé l'erreur de quelques auteurs qui ont prétendu que les sectateurs de Brown condamnaient absolument l'usage de la prière.

Enhardi par les succès qu'il obtint à Norwich et dans quelques autres villes du comté de Norfolk, Brown se qualifia du titre fastueux de *patriarche de l'Eglise de Dieu*. Cette audacieuse tentative ne lui réussit point. Il fut arrêté, puis relaxé, à condition qu'il sortirait du royaume. Il se retira, en effet, en Hollande, où ses principaux adhérents le rejoignirent, et il obtint des *états* la permission de faire bâtir un temple à Middelbourg. Mais, la division s'étant mise parmi eux, Brown retourna en Angleterre, en 1589, et, après s'être réconcilié avec les épiscopaux ou anglicans, il obtint le rectorat bénéficiaire d'une église du Northampton, son pays natal, où il mourut en 1630. La défection du prétendu patriarche et celle de Richard Harrison, ancien maître d'école de Souttewark, son premier acolyte, entraînèrent la ruine de l'établissement de Middelbourg. Brown publia dans cette ville, en 1582, un traité en langue anglaise, intitulé, *Différence des mœurs des chrétiens d'avec celles des Turcs, des papistes et des païens*, in-4°.

P. T.

BROWN (JEAN), célèbre médecin écossais, naquit, en 1736, de parents pauvres, dans un village du comté de Berwick. Dès son plus bas âge, il se signala par une aptitude particulière aux travaux de l'esprit. Agé de 5 ans à peine, il lisait couramment la Bible Parvenu à nn âge un peu plus avancé, on chercha à mettre à profit les heureuses dispositions qn'on avait reconnues en lui. On avait cru trouver dans la vivacité de son esprit, dans sa ténacité à suivre ses projets, dans l'originalité de ses idées, dans sa logique, dans ses démonstrations animées, dans son emportement facile, les éléments essentiels d'un novateur hardi et entreprenant. Cette appréciation du caractère et des facnltés de Brown était parfaitement juste; mais le bnt de sa mission fut tout autre qu'on espérait. Confié aux mains de maîtres habiles, sous la direction de presbytériens influents de la secte des *seceders*, on lui donna des leçons de latin et de théologie, pour en faire un prédicateur. Des querelles intestines, des dissentiments sur certaines questions dogmatiques le déterminèrent à faire scission avec ses coreligionnaires. Brown avait alors 13 ans environ; il se trouvait sans fortune et sans avenir. Dans cette occurrence, il prit le parti d'aller à Édimbourg continuer ses études théologiques, et aussitôt se mit en route, sans s'épouvanter des entraves qu'il aurait à surmonter. Il commença par assurer sa subsistance et son entretien par des leçons particulières. Cette première

difficulté vaincue, il se livra entièrement à la théologie, son étude favorite. Pendant ce temps, une circonstance, fort simple en apparence, le détourna à tout jamais de ses travaux habituels et fixa sa destinée. Un de ses amis devait soutenir une thèse devant la faculté de médecine; Brown, latiniste distingué, consentit à rédiger ce travail. On fut frappé de l'art avec lequel il traita le sujet; on le complimenta, puis on l'engagea à mettre de côté les discussions religieuses pour cultiver la médecine, ce qu'il fit en effet. Ses progrès furent très-rapides; bientôt il ouvrit des cours publics qui attirèrent de nombreux auditeurs. En 1776, c'est-à-dire à l'âge de 40 ans, il fut admis à l'école de médecine d'Édimbourg. A la même époque, il publia sous ce titre, *Elementa medicinæ*, un ouvrage fameux, fruit de vingt années d'études, sur lequel devait se fonder sa puissante renommée.

Cette période, la plus glorieuse de sa vie, ne fut cependant exempte ni d'échecs, ni de désagréments. Entouré de disciples nombreux, il avait trouvé, dans une polémique ardente, dans des discussions pleines de fiel et d'acrimonie, le moyen de les passionner pour ses opinions. Parés du titre de *brownistes*, dont ils se glorifiaient, les élèves de Brown engagèrent contre les partisans de Cullen, désignés sous le nom de *cullénistes*, une guerre, toute pacifique d'abord, qui se termina par des disputes acharnées, souvent même par des luttes sanglantes. Brown, loin de chercher à calmer ces dissensions, les provoquait, au contraire, par des paroles bouillantes et pleines de colère. Une pareille conduite, rapprochée de certains faits de sa vie privée, attira sur lui le mépris et la malveillance des personnages les plus influents de la ville, qui trouvèrent promptement l'occasion de lui en fournir la preuve. Alexandre Monro, professeur de l'université d'Édimbourg, étant mort, et Brown s'étant présenté pour lui succéder, fut impitoyablement et honteusement repoussé, bien que sa science et la haute renommée dont il jouissait fussent des titres suffisants pour l'obtention d'une aussi belle succession scientifique. Soit dépit, soit entraînement de l'instinct, Brown, négligeant les études sérieuses, oubliant les devoirs de sa position, s'abandonna à ses habitudes un peu grossières et devint joueur et débauché: il n'en fallait pas davantage pour perdre la considération et l'estime de ses concitoyens. Obligé de quitter la ville, il se rendit à Londres, où il croyait faire fortune. Son espoir fut trompé: quelques mois passés dans l'oisiveté et les maisons de jeu suffirent pour épuiser ses économies. En peu de temps il contracta des dettes qui le firent mettre en prison. Ce fut alors qu'il apprit qu'un écrivain traduisait en anglais les *Elementa medicinæ;* lui-même, devançant son traducteur, s'occupa de ce soin: ce fut son dernier travail. Sa santé, altérée par des excès de toute nature, se détériora rapidement, et il succomba le 7 octobre 1788, dans la cinquante-troisième année de son âge.

Jean Brown avait de grands défauts et de grandes qualités, qui lui valurent, de la part de ses ennemis, les injures les plus outrageantes, et, de la part de ses amis, les louanges les plus exagérées. Homme d'une haute intelligence, il saisissait avec facilité les questions les plus difficiles, mais les élaborait mal, parce qu'il ne possédait pas un jugement correct et sûr. Il était fier et hautain, traitant avec un égal dédain ses égaux, ses supérieurs et ceux qui l'avaient précédé. Son caractère absolu, violent et opiniâtre, se trahissait dans toutes les circonstances; il ne répudiait aucun moyen propre à le conduire à l'accomplissement de ses projets. Dans son enseignement, il joignait les faits aux préceptes. On raconte qu'il prenait des quantités considérables d'opium, pour prouver que cette substance ne calme pas. Ayant été frappé d'une attaque de goutte, il assembla ses amis dans un grand dîner, mangea et but copieusement avec eux, voulant prouver par là que sa maladie était asthénique. Un pareil mode de démonstration révélait une conviction profonde. Une ambition démesurée coulait dans les veines du médecin écossais; pour la satisfaire, il mit tout en œuvre: aussi, de la condition la plus humble il s'éleva à la plus grande renommée qu'un médecin puisse acquérir. Le fils du pâtre devint successivement, et à l'aide de ses forces seules, professeur de médecine, président de la Société médicale d'Édimbourg, membre de la Société des antiquaires d'Écosse. La vie entière de cet homme célèbre peut se résumer en deux mots: gloire et vice. S'il fut traîné en prison et confondu avec les hommes d'une moralité douteuse, ses concitoyens lui élevèrent une statue dans la ville qui avait été le théâtre de son enseignement, de ses luttes et de ses succès.

Jean Brown n'a laissé qu'un seul ouvrage, dans lequel se trouve contenue sa doctrine, connue généralement sous le nom de *brownisme;* rappelons-en, en quelques mots, les dogmes principaux.

A l'époque où Brown publia son livre, les idées hippocratiques régnaient en souveraines dans la science. On admettait qu'une force inconnue dans sa nature préside à la fois au développement et à la conservation de l'homme, et possède une influence prééminente sur les phénomènes organiques. Brown, cédant à des croyances anciennes, ou peut-être à un reste de conviction, reconnut aussi la même cause, puis la jeta de côté comme tout à fait insignifiante ou inutile, établissant comme règle la nécessité d'oublier le principe pour n'étudier que les rapports. Cette manière de raisonner n'est pas exempte de reproches. Sans doute l'homme essentiellement renfermé dans des limites restreintes est incapable de connaître la nature des choses et ne peut saisir que la succession des phénomènes; mais Brown abusa de la règle qu'il avait posée : il considéra l'homme comme une machine véritable, mise en jeu par des forces déterminées.

Ce seul et unique principe devait servir de base à tout l'édifice systématique; une fois admis, Brown déduisit les conséquences qui en découlaient : l'organisme étant regardé comme passif, la question d'excitabilité ou, pour nous servir de l'expression brownienne, de l'incitabilité doit règler toutes les autres.

La répartition de cette incitabilité domine tout. Équilibrée d'une façon égale, elle constitue la santé; développée d'une façon excessive ou défective, elle constitue la maladie; puis, entre les deux états extrêmes, santé et maladie, se trouve *l'opportunité*, sorte d'intermédiaire participant de l'une et l'autre, sans appartenir à celle-ci plus spécialement qu'à celle-là.

Le brownisme ne pouvait donc reconnaître que deux espèces de maladies : 1° celles qui dépendent d'un excès de stimulus, appelées, pour cette raison, maladies *sthéniques* ou *phlogistiques;* 2° celles qui dépendent d'un défaut de stimulus, désignées sous le nom de maladies *asthéniques* ou *antiphlogistiques*. Cette classification est on ne peut plus vicieuse; car elle fonde la nosologie entière sur la connaissance de la cause, connaissance que, dans certaines occasions, il est impossible à l'homme d'acquérir

Le brownisme devait avoir une thérapeutique spéciale; car tout système médical qui ne conclut pas nécessairement à des principes de thérapeutique est frappé de nullité Jean Brown, prenant en considération l'intérêt de son système, déclara qu'il n'existait que deux espèces de médicaments : les uns ayant la propriété d'épuiser l'incitabilité; les autres, de la provoquer. L'identité d'action est telle, à son avis, que tous les remèdes de la même classe peuvent être remplacés l'un par l'autre. « *Eadem quæ quemvis unum* « *phlogisticum morbum debilitantia, omnes* » *solvunt, eadem quæ quemvis asthenicum sti-* « *mulantia, reliquos omnes solvunt.* » (Page 27, édition de Pierre Moscati.)

Tels sont, en substance et dans leur plus grande simplicité, les principes sur lesquels est fondé le brownisme. Un pareil système, fruit d'une conception à priori, bien que fondé sur un petit nombre de faits sincères, mal compris et surtout mal interprètés, est radicalement faux. Dire que l'homme physiologique est inactif et inerte comme la matière morte; dire que les excitants seuls, en mettant en jeu ses organes, le distinguent de cette matière et le font ce qu'il est, c'est considérer la vie comme un résultat, c'est nier implicitement le principe vital, c'est tomber dans le matérialisme. — Vouloir classer les maladies dans une division dichotomique, c'est en méconnaître la nature, c'est n'avoir aucune idée de leurs familles si nombreuses et si différentes, c'est vouloir l'impossible. — Reconnaître seulement deux espèces de médicaments, c'est renier l'expérience quotidienne, qui nous apprend que tous, sans exception, ont un mode d'action spécial; c'est faire preuve ou d'une ignorance profonde, ou d'une préoccupation systématique, dont les réformateurs sont seuls capables.

La pratique médicale de Brown est aussi infidèle, disons le mot, aussi mauvaise que sa théorie. A force d'artifice, à force de classifications, plus ingénieuses que vraies, de la faiblesse, cet auteur était arrivé à en reconnaître l'existence dans la presque universalité des maladies. Or, partant de ce point de vue, il conseillait presque toujours les toniques ou stimulants.

Si nous avions à faire l'histoire complète du brownisme, nous serions moins sévère sur une foule de points de détail; mais nous sommes obligé de nous restreindre. Malgré

les défauts capitaux que nous avons signalés, ce système a fait époque dans la science. A peine le livre de Brown fut-il publié, que des traductions nombreuses en furent faites dans toutes les langues de l'Europe. La doctrine qui y était contenue trouva de nombreux partisans et aussi des détracteurs : elle fut défendue par Louis et Joseph Frank, Mouteggia, Christophe Girtanner, Weickard, Robert Jones, Fouquier, Bertin, J. André, Roeschlaub, etc.; combattue, au contraire, par F. Vacca Bellinghieri, Ignace del Monte, J Herdmann, Cajetan Strambio, Pinel, et même par Broussais.

Le brownisme n'est pas encore éteint : les plus célèbres médecins dont s'honore l'Italie le cultivent encore sous le nom de *contro-stimulisme*. Dr Bourdin.

BROWNISTES ou **BROUNISTES**, sectateurs de Robert Brown. La défection du chef de cette hérésie, qui voulait *réformer* la *réforme* anglicane, ne s'éteignit point, car, vers la fin du XVIIe siècle, on comptait plus de 20,000 brownistes en Angleterre, malgré les sanglantes persécutions exercées contre tous les dissidents par la reine Elisabeth.

Aux erreurs fondamentales promulguées par leur chef, les brownistes en ajoutèrent quelques autres. Ainsi ils ne reconnaissaient aucune espèce d'autorité ecclésiastique, et voulaient que le gouvernement de leur Eglise fût confié par voie d'élection et temporairement à un consistoire dont tous les sectateurs pouvaient être membres. Ils considéraient le ministère évangélique comme un emploi accidentel et révocable. Chacun d'eux avait d'ailleurs le droit de prendre la parole dans les assemblées, de pérorer, d'exhorter et de controverser sur les questions qu'on y prêchait. Des débris des brownistes se forma la secte dite des *indépendants*, qui adoptèrent une partie des opinions de leurs devanciers. P. T.

BRUANT (*ois.*). — Lorsque l'hiver fait sentir sa rigueur, nous voyons descendre dans nos plaines des oiseaux ayant beaucoup de ressemblance avec les moineaux et les pinsons, mais en différant par un caractère qui a déterminé à en faire un genre à part; c'est d'avoir les mandibules rentrantes sur leurs bords, et le palais muni d'un petit tubercule osseux et saillant qui leur sert à briser les graines dont ils font leur nourriture; quelques-uns, cependant, qui, à l'automne, viennent régulièrement chez nous des contrées boréales, ont, de plus, l'ongle du pouce long comme celui des alouettes, ce qui a déterminé M. Meyer, ornithologiste allemand très-distingué, à en faire un genre sous le nom de plectrophanes.



Les bruants ne brillent pas par l'agrément de leur plumage, qui est le vert-olivâtre, le gris-brun, mêlé de jaune et de noir. Les femelles ont des couleurs moins vives, et les jeunes, quoique de même plumage que ces dernières, sont plus tachetés. Leur livrée d'été est toujours plus vive que celle d'automne.

Leur nourriture consiste en semences farineuses et en fruits mous, auxquels ils joignent des insectes.

Le bord des bois, le voisinage des eaux, les haies, les jardins sont la demeure ordinaire des bruants proprement dits : les bruants éperonniers vivent exclusivement dans les plaines et les rochers. L'hiver les fait se rapprocher de nos demeures, où ils viennent partager la nourriture des moineaux qui ramassent les graines disséminées dans nos fumiers.

Les bruants nichent le plus communément près de terre, au milieu des herbes et des blés ou dans les buissons, les haies et les roseaux Leur nid est composé de foin, de mousse, d'herbes sèches, et garni intérieurement de crin ou de laine La femelle y pond de quatre à cinq œufs blancs ponctués de cendré ou de brun, ou d'un gris cendré ta-

cheté de points ou de raies brunes. Les petits sont nourris dans le nid, et les parents font, à cette époque, une chasse active aux insectes.

Ces oiseaux, répandus sur tous les points de l'Enrope et de l'Amérique boréale, sont d'un caractére pen sauvage et donnent dans tons les piéges. A leur arrivée dans les pays méridionaux, ils sont fort gras, et alors on les chasse pour les faire paraître sur nos tables. L'espèce la plus recherchée est l'ortolan, qui ne se montre que rarement dans nos pays, quoiqu'il se tronve en Hollande, et qui est très-commun dans le midi de l'Europe.

On élève ces oiseaux dans les volières, à l'agrément desquelles ils contribuent par leur chant, qui a cependant le défaut d'être un peu aigu.

Nous avons en Europe une douzaine d'espèces de bruants : le nombre total est d'environ une vingtaine. G.

BRUCE (Robert), roi d'Écosse, en 1306, sous le nom de Robert Ier, descendait d'une des familles qui avaient gouverné ce pays avant la conquête que venait d'en faire, à cette époque, Edouard Ier, roi d'Angleterre. Le brave et patriote William Wallace ayant échoué dans ses efforts pour délivrer l'Écosse du joug étranger, Robert Bruce, à peine âgé de 23 ans, projeta, en 1304, après quelques années d'indécision, de venger Wallace en relevant le drapeau de l'affranchissement. Trahi par John Comyn, autre prétendant à la couronne, à qui il avait confié son dessein, il le tua d'un coup de poignard dans l'église de Dumfries. Ses premiers partisans furent James Douglas, fils d'un ancien ami de Wallace, la plupart de ses vassaux, les membres les plus influents du clergé, et notamment ses quatre frères. Le 27 mars 1306 eut lieu, à Scone, la cérémonie de son couronnement. Édouard, alors malade, lui opposa le comte de Pembroke, en attendant qu'il pût aller réprimer en personne ce qu'il appelait la trahison des patriotes écossais. Lord Clifford et Henri Percy accompagnaient Pembroke, dont les forces considérables étaient bien loin d'être égalées par celles de Robert, à qui sa femme disait un jour : « Vous êtes un roi d'été, mais je « doute que vous en soyez nn d'hiver. » Après une première défaite, à Methwen, il ne restait plus à sa troupe fugitive d'autre ressonrce que celle qne la chasse pouvait lui fournir Repoussé par John de Lorn, parent de John Comyn, des Iles Hébrides, où il comptait se dérober, pendant l'hiver, à la poursuite de ses ennemis, il alla, à travers la province de Cantyre, se réfugier dans l'île de Rachrin, sur les côtes d'Irlande. Là il apprit que sa femme et sa fille avaient été emmenées captives à Londres; que trois de ses frères y avaient été pendus; que ses plus puissants partisans avaient tous subi la mort ou la prison; que ses biens étaient confisqués; que le pape l'avait excommunié comme sacrilége, pour son meurtre dans l'église de Dumfries. Sa cause, enfin, paraissait entièrement perdne, lorsque, au retonr du printemps, il reparut en Écosse. Ranimé par la vue de Robert, Douglas reprend sur les Anglais son château important du même nom, tandis que lui-même chasse Percy de son comté de Carrik. Échappé à une tentative d'assassinat de la part d'nn de ses proches parents, vendu aux Anglais, il bat, en retraite, les fédérés de Galloway, soulevés contre lui par un parent de son ennemi John de Lorn. Merveillensement secondé par Douglas, son neveu Thomas Randolph et son frère Édouard, le seul qui lui restât, chacun de ses pas était devenu une victoire. A l'appel de ses généraux aux abois, le roi d'Angleterre part pour l'Écosse; mais il meurt dans le trajet. Son fils et successeur, Edouard II, s'y transporta avec une armée considérable d'invasion : il n'en perdit pas moins la célèbre bataille de Bannockburn, qui livra décidément l'Écosse affranchie au généreux Robert. Douglas et Randolph, par les ordres de Robert, ravagèrent, par représailles, le territoire anglais, et furent même sur le point de s'y emparer du jeune et nouveau roi, Édouard III. La paix fut enfin conclue à Northampton, en 1328, à des conditions très-avantageuses pour l'Écosse. Robert mourut l'année suivante, en recommandant à son fidèle Douglas de porter son cœur en Palestine, où il regrettait de n'être pas allé lui-même. Douglas, dans son trajet vers la terre sainte, ayant succombé, en Espagne, dans un combat contre les Maures, le cœur dn roi Robert fut rapporté en Écosse par un des chevaliers de sa troupe. Ce cœur, conservé comme nne sainte relique, a été réuni, au commencement de ce siècle, dans une tombe de l'église de Dumferline, à des ossements qu'on a cru être ceux de Robert, dont le sonvenir est resté populaire.

A. Célarier.

BRUCE (James) naquit, le 14 décembre 1730, à Kinnaird, comté de Stirling, en Écosse. Sa famille était d'ancienne souche et même alliée, du côté de sa mère, à la maison royale d'Ecosse. L'étude du droit, à laquelle ses parents le destinaient, était contraire à sa vocation; son esprit inquiet se plaisait mieux aux exercices de la chasse et aux occupations des beaux-arts. Ainsi, à 25 ans, il n'avait pas encore fait choix d'un état, lorsqu'il obtint la place de secrétaire dans les Indes, et que son union avec la fille d'un riche négociant de Londres détermina son avenir. Ses entreprises commerciales réussissaient au gré de ses vœux, et rien n'eût manqué à son bonheur, si la mort n'était venue frapper la compagne de sa vie. Alors il chercha des distractions dans l'étude des sciences et dans de longs voyages. Il parcourut la France, l'Espagne et le Portugal, et, étant devenu, par la mort de son père, propriétaire de biens immenses, il s'appliqua à l'étude de la langue arabe, et particulièrement au dialecte éthiopien. En 1761, il soumit au ministère anglais un projet d'exploration en Afrique et jusqu'aux sources du Nil. Nommé consul à Alger, il y entra plus profondément dans le génie des idiomes d'Afrique, apprit la chirurgie et observa les maladies qui ravagent ces contrées. Ainsi muni de connaissances étendues, il commença ses pérégrinations en 1767, visita successivement Tunis, Tripoli, les villes barbaresques, les îles de Crète et de Rhodes, les côtes de la Caramanie et de la Syrie, et poussa jusqu'aux ruines de Balbec et de Palmyre. Un artiste italien, qui l'accompagnait, fit des dessins de ces villes; ils sont à la bibliothèque royale à Kew. Quant à la relation du voyage, elle n'a pas été publiée. En 1768, Bruce partit pour l'Egypte, et s'avança jusqu'à Gondoar, capitale de l'Abyssinie, où il eut occasion de mettre à profit ses connaissances médicales. La petite vérole sévissait dans le pays; il donna ses soins aux malades, et gagna ainsi la confiance des indigènes. De là il se rendit aux sources du Nil, dans une contrée marécageuse. Après quatre ans de séjour en Abyssinie, où il éprouva les aventures les plus extraordinaires, il entreprit son retour par la Nubie, sans se laisser effrayer par les dangers que cette route présentait. Sa vie étant menacée à Sennaar, il en sortit, traversa le désert en affrontant le simoon et les attaques des Arabes, et arriva à Syène à la fin de 1772. Il s'embarqua à Alexandrie, et rentra dans sa patrie, où il trouva sa fortune entre les mains de ses parents, qui se l'étaient partagée dans la persuasion qu'il avait cessé de vivre. Il forma de nouveaux liens, que la mort vint encore rompre en 1784. Alors il se retira du monde, et vécut solitaire au milieu des nombreuses collections qu'il avait rapportées, de ses courses, à Kinnaird, domaine de ses ancêtres. Ce fut là qu'il rédigea la relation de ses voyages, qui parut à Edimbourg (1790), en 5 volumes accompagnés de gravures. Il mourut à la fin d'avril 1794. Dans un corps robuste, Bruce renfermait un esprit bouillant et entreprenant. Habile dans tous les exercices du corps, rompu aux privations, ambitieux, il ne s'arrêtait devant aucun danger, quand, au delà, il entrevoyait la gloire. Il savait beaucoup, mais son instruction avait été trop saccadée, trop irrégulière, et toute sa sagacité ne pouvait suppléer au calme et à la maturité qui seuls peuvent rendre les recherches fructueuses. Ses hypothèses sont souvent très-hasardées, et l'ostentation du récit soulève des doutes sur sa véracité. Quant aux sources du Nil, qu'il prétendait avoir trouvées, il est avéré aujourd'hui que ce sont celles du Nil abyssinien ou de l'Astapus des anciens, et non celles du Nil égyptien. Ces dernières, auxquelles nul Européen n'est parvenu, sont situées au pied des Alpes de Kumri ou des montagnes de la Lune, et c'est Brown qui s'en est approché le plus. J. F. de Lundblad.

BRUCHE, *bruchus* (βρύχω, je ronge) (*entom.*), genre de coléoptères tétramères, famille des rhynchophores de Latreille ou des curculionides des autres auteurs, adopté par tous les entomologistes. Les bruches sont voisines des charançons, dont elles diffèrent par les antennes, la tête distincte du corselet, les parties de la bouche, et à la première vue par le défaut de trompe ou de rostre. Les insectes, à l'état parfait, se rencontrent sur les fleurs et s'y accouplent; la femelle, fécondée, place ses œufs sur les jeunes siliques ou les gousses encore tendres des plantes légumineuses, telles que les fèves, les vesces, les pois, les lentilles, etc., etc. Les larves qui en naissent ne tardent pas à pénétrer dans chaque graine, qui n'en renferme ordinairement qu'une seule : ces larves deviennent assez grosses; elles sont renflées, courtes, arquées, composées d'anneaux peu distincts, et ont une tête petite, écailleuse,

munie de mandibules tranchantes, à l'aide desquelles chacune de ces larves dévore la semence dans l'intérieur de laquelle elle est renfermée ; mais elle s'y prend de telle sorte que l'enveloppe extérieure reste intacte. Elle se nourrit pendant tout l'hiver de la substance de la graine qui lui sert de logement, et ce n'est qu'au printemps suivant qu'elle se change en nymphe, et bientôt après en insecte parfait. Celui-ci, dépourvu de mandibules assez fortes pour percer les parois de sa prison, y périrait nécessairement, si la prévoyante nature n'avait donné à la larve l'instinct de ronger jusqu'à l'épiderme l'endroit de la graine par où doit sortir l'insecte parfait, qui alors n'a qu'un léger effort à faire avec sa tête pour détacher cette portion de l'épiderme. C'est de là que résultent ces ouvertures circulaires qu'on remarque communément sur les pois et les lentilles dont l'intérieur est vide.

Les bruches, peu répandues dans les pays du Nord, y causent peu de dégâts ; mais il n'en est pas de même dans les contrées méridionales, où leurs ravages sont quelquefois incalculables. Parmi les divers moyens propres pour détruire leurs larves, le plus efficace est de plonger dans l'eau bouillante, immédiatement après la récolte, les semences qu'on suppose en être attaquées, ou bien de les exposer dans un four d'une température de 40 à 45 degrés Réaumur. Malheureusement ni l'un ni l'autre de ces moyens ne peut être employé à l'égard des graines destinées à la reproduction.

Ce genre est extrêmement nombreux en espèces ; Schœnherr en décrit jusqu'à cent quarante. Nous ne mentionnerons ici que la plus connue par ses ravages : la *bruche des pois* (bruchus pisi), qui se trouve dans une grande partie de l'Europe ainsi qu'en Amérique. Sa larve attaque les pois, les lentilles, les gesses, les fèves et toute espèce de vesces. DUPONCHEL père.

BRUCINE (*chimie*), principe végétal alcaloïde découvert par MM. Pelletier et Caventou, dans l'écorce de la fausse angusture (*strychnos nux vomica*). La brucine est solide, inodore, d'une saveur amère et acerbe, soluble dans 500 parties environ d'eau bouillante et 800 d'eau froide, insoluble dans l'éther et les huiles grasses, très-peu soluble dans les huiles essentielles, mais excessivement dans l'alcool. Elle se présente en masses feuilletées d'un blanc nacré et de l'aspect de l'acide borique (*voy.* BORIQUE), ou bien en masses spongieuses, mais cristallisées régulièrement ; elle affecte toujours la forme de prismes obliques à bases parallélogrammiques. Dans tous les cas, son état est celui d'hydrate dans les proportions de 100 parties de base pour 19,57 d'eau. — Soumise à l'action du calorique, la brucine ne tarde pas à fondre en perdant son eau, et, si alors on la chauffe davantage, elle se décompose en donnant des produits ammoniacaux. L'air ne l'altère nullement ; elle forme, avec les acides, des sels neutres et des sur-sels, parmi lesquels les seuls étudiés jusqu'ici sont le sulfate, le chlorhydrate, l'azotate, le phosphate, l'acétate et l'oxalate, tous solubles, amers et troublés par l'infusion de noix de galle ou le tanin. Le sulfate, le chlorhydrate, l'oxalate cristallisent à l'état neutre ; l'azotate et le phosphate ont, pour cela, besoin d'un excès d'acide ; quant à l'acétate, il est toujours incristallisable. L'acide azotique colore de suite la brucine en rouge de sang très-foncé, et, chose remarquable, cette couleur se développe également par l'action de la pile de Volta sur la base et les sels en résultant, caractère que la brucine partage avec la morphine, il est vrai, mais ce qu'elle est seule à présenter parmi tous les alcaloïdes, c'est d'apparaître avec cette teinte au pôle positif de l'appareil. Sa composition est, d'après M. Liebig :

	Suivant l'expérience.	Suivant le calcul.
Carbone.	70,80	70,96
Azote.	5,07	5,14
Hydrogène . . .	6,66	6,50
Oxygène.	17,39	17,40
		100,00

Ce qui donne pour formule atomique $2C^{32}$ azh^{36} 0^{6}, et pour nombre proportionnel 3447,67. Il faut, en outre, pour saturer 100 parties de base, 13,1 d'acide chlorhydrique.

L'action de la brucine sur l'économie animale est des plus vives, analogue à celle de la fausse angusture, mais beaucoup plus prononcée, quoique moins énergique toutefois que celle de la strychnine (*voy.* ce mot) dans la proportion de 1 à 10. Comme cette dernière substance, celle qui nous occupe est un poison des plus violents, qui tue rapidement les animaux à doses fort minimes, en exerçant sur la moelle épinière une action

stimulante spéciale, manifestée par des attaques de tétanos. Les sels de brucine sont encore plus dangereux, à cause de leur solubilité plus grande; ce sera donc, d'après cela, contre la paralysie et les mouvements des nerfs cérébro-spinaux que l'on devra diriger son action thérapeutique. La dose en est alors d'un quart de grain à plusieurs grains progressivement, mais l'emploi de ce moyen nécessite la plus grande surveillance. L. DE LA C.

BRUCKER (JEAN-JACQUES), né à Augsbourg le 22 janvier 1696, fit ses premières études dans sa ville natale; mais l'aptitude qu'on crut remarquer en lui pour les sciences philosophiques détermina son père à l'envoyer, en 1715, au gymnase d'Iéna, que le professorat de Buddæus rendait alors célèbre en Allemagne. — Là, en effet, le jeune Brucker ne tarda pas à être distingué entre tous ses condisciples par la sagacité et la rectitude de son esprit investigateur. Ses succès scolaires furent tels, que, dès 1719, il publia à Iéna même 1° son *Tentamen introductionis in historiam doctrinæ de ideis*, petit in-4°; 2° en 1720, *Disputationes de comparatione philosophiæ gentilis cum Scripturâ*, format *ibid*. Il revint dans sa famille cette même année, et il donna une nouvelle édition du premier de ces ouvrages considérablement augmenté, sous ce titre : *Historia philosophica doctrinæ de ideis*, Augsbourg, 1723, fort in-8°. Ces savants travaux ne firent que peu de sensation parmi ses concitoyens, et, en général, son mérite ne fut point apprécié, en sorte qu'il dut se résigner à accepter les obscures fonctions de pasteur à Kaufleveren. Quelque temps après, néanmoins, sa réputation ayant pris de la consistance, malgré la modestie de son caractère, il fut rappelé à Augsbourg en qualité de président du consistoire. Cette position lui permit d'agrandir la sphère de ses études, toujours dirigées vers l'histoire de la philosophie. Il fit paraître ensuite trois dissertations qu'il intitula : *Otium vindelicum sive Meletematum historico-philosophicorum triga*, Augsbourg, 1731, in-8°. Ces divers écrits étaient comme autant de prolégomènes au grand ouvrage qui mit le sceau à sa réputation, c'est-à-dire à son *Historia critica philosophiæ à mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta*, Leipsick 1741-44, en 5 vol. in-4°, et portée à 6 vol. par l'édition de 1767.

Cette histoire eut un grand retentissement. En effet, Brucker éclipsa dans cette voie Heumann, Reinhard, Hornius, Bayle et même Leibnitz, car nul d'entre eux n'avait traité la philosophie, au point de vue historique, avec autant d'étendue; nul n'avait constaté avec autant d'érudition et de fidélité les opinions des philosophes de toutes les écoles et de tous les temps. Il ne se borne pas à exposer les doctrines philosophiques, il présente aussi un aperçu rapide, mais souvent intéressant, des opinions reçues chez les différents peuples, sur les questions les plus importantes. On reproche, toutefois, à la critique de Brucker, d'être un peu minutieuse et de manquer de profondeur. Mais un reproche plus grave et qu'il mérite, c'est d'avoir porté dans sa critique les préjugés du protestantisme, en sorte que, dans la plupart des questions qui se rapportent à l'école d'Alexandrie ou au moyen âge, on trouve dans ses jugements une partialité qui ressemble souvent à de la mauvaise foi.

Outre les ouvrages dont il vient d'être parlé, on a encore de Brucker les suivants : *Dissertatio epistola de vita Wolfii*, Augsbourg, 1739, in-4°; *Pinacotheca scriptorum nostra ætate illustrium*, etc., avec portraits, Augsbourg, 1741-55, divisée en 10 decades, in-folio; — *Miscellanea historiæ philosophicæ critica olim sparsim edita, nunc uno fasce collecta*, Augsbourg, 1748, in-8°. C'est un recueil de dissertations très-curieuses sur divers points d'histoire littéraire et d'archéologie. — En langue allemande : *Monument biographique élevé à la gloire des savants allemands* des XVe, XVIe et XVIIe siècles, avec portraits, Augsbourg, 1747-49 (en cinq décades), in-4°; — l'*Ancien et le Nouveau Testament*, avec une explication tirée des théologiens (protestants) anglais, Leipsick, 1758-70, en six sections in-folio, etc.

Brucker mourut à Augsbourg en 1770.

BRUEIS ou **BRUEYS** (FRANÇOIS-PAUL, comte DE), amiral, né, en 1755, à Uzès, mort le 1er août 1798, était lieutenant de vaisseau au commencement de la révolution. Lorsque les premiers symptômes d'insurrection se manifestèrent à bord des équipages, il se retira dans ses terres; mais il accepta du service sous le Directoire, et parvint, en peu de temps, au grade de contre-amiral. Choisi, en 1797, pour conduire l'armée française en Egypte, il arriva heureusement dans la rade d'Aboukir. Persuadé qu'une flotte embossée

était inattaquable, et que les Anglais n'oseraient l'approcher, il resta plutôt qu'il ne fallait sur les côtes, où son escadre fut entièrement défaite et prise par l'amiral Nelson. Après avoir donné des preuves de la plus grande intrépidité pendant deux jours que dura la bataille, Brueys fut tué par un coup de canon en 1798.

BRUEYS (David-Augustin de), controversiste et poëte comique du xviie siècle, né à Aix, en 1640, de parents protestants, abandonna de bonne heure le barreau pour la théologie, et, devenu membre du consistoire de Montpellier, il publia une réponse à l'*Exposition de la foi* de Bossuet. L'évêque de Meaux lui répondit en le convertissant; et bientôt un *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants* signala l'abjuration de Brueys, sur lequel seraient tombées les grâces de la cour, qui, à cette époque, récompensait largement les nouveaux convertis, s'il ne s'y fût opposé pour n'être pas soupçonné d'avoir agi par intérêt. Il fallut même l'intervention de Louis XIV pour le retenir à Paris, où, pour mieux travailler à la conversion de ses coreligionnaires, il prit l'habit ecclésiastique et publia plusieurs ouvrages de controverse, dont le plus remarquable est un *Traité de l'obéissance aux puissances souveraines*, composé à la prière de Basville, intendant du Languedoc, qui redoutait une nouvelle guerre semblable à celle qui venait d'avoir lieu dans les Cévennes, guerre dont Brueys écrivit plus tard l'histoire en 3 vol. in-12. Ces écrits, pour lesquels le roi et le clergé lui firent une pension, sont estimables, mais ils manquent de fond et d'onction, et la célébrité de Brueys est attachée à des compositions d'un genre tout différent.

Pendant son séjour à Paris, il avait fait la connaissance d'un autre avocat manqué, Palaprat, qui, méridional comme lui, protestant converti comme lui, était alors secrétaire du duc de Vendôme. Tous deux avaient l'esprit caustique et aimaient fort la comédie. L'idée d'obtenir une place gratuite au spectacle les tenta, assure-t-on, et ils conçurent le projet de mettre leurs talents en commun pour composer un ouvrage dramatique. Il paraît cependant que la part de Palaprat fut la moindre, et qu'elle consistait presque uniquement dans les démarches que son ami ne pouvait faire. Le premier fruit de cette association fut *le Grondeur*, comédie d'abord en cinq actes, que Palaprat réduisit à trois en gâtant le troisième acte. Mal reçue des comédiens et même du public, elle fut mieux appréciée par la cour, qui décida du succès qu'elle obtint plus tard. C'est, en effet, une de nos plus jolies petites pièces; le principal caractère est bien développé, les détails comiques abondent, mais le dénoûment n'est pas heureux. *Le Muet*, imité de *l'Eunuque* de Térence, eût pu être meilleur, si les auteurs eussent moins scrupuleusement suivi l'auteur latin, et eussent tiré de leur caractère du faux muet tout le comique dont il était susceptible. *L'Important*, restée au théâtre, comme les deux précédentes, a aussi de l'entrain et du comique, mais le caractère principal est totalement manqué. La plus populaire de ces comédies est *l'Avocat patelin*, dont une vieille farce, imprimée vers 1500, a fourni toutes les scènes amusantes. Les caractères de Patelin, de M. Guillaume, y sont tracés de main de maître, et toute la pièce petille de naturel et de gaieté. Ces comédies et quelques autres de moindre valeur sont en prose. Brueys n'en a écrit qu'une en vers, *l'Opiniâtre*; elle est mal conçue et encore plus mal écrite. Il en est de même de trois tragédies qu'essaya l'auteur; la première, *Gabinie*, imitée d'une pièce latine du P. Jourdain, jésuite, eut cependant quelque succès, grâce à plusieurs situations attendrissantes. *Asba* et *Lysimachus* n'ont pas été représentées, et le plan en est aussi défectueux que le style.

Vers la fin de leur vie, les deux collaborateurs se séparèrent. Palaprat accompagna son patron en Italie, et Brueys retourna à Montpellier, occupé tour à tour de comédie et de controverse.—Brueys mourut en 1723.—M. Etienne a fait jouer, en 1807, une assez jolie bluette intitulée *Brueys et Palaprat*.

J. Fleury.

BRUGES (Jean Eyck de), ainsi nommé parce qu'il a vécu longtemps dans cette ville, né à Massick, dans la principauté de Liége, vers 1370, frère et disciple d'Eyck, est l'inventeur de la manière de peindre à l'huile. Cet artiste cultivait la chimie en même temps que la peinture. Un jour qu'il cherchait un vernis pour donner du brillant, il trouva que l'huile de lin ou de noix, mêlée avec les couleurs, faisait un corps solide et éclatant qui n'avait pas besoin de vernis. Il se servit de ce secret, qui passa en Italie, et de là dans toute l'Europe. — Jean de Bruges est mort en 1440.

BRUGES (*géog.*), belle et grande ville de la Belgique, chef-lieu de la Flandre occidentale, dans une plaine, est le siége d'une cour d'assises et de tribunaux de première instance et de commerce. Cette ville antique, très-florissante en 1270, faisait alors le commerce du monde. On voit encore ses anciennes murailles, avec des remparts dont on a fait des promenades. Elle possède un vieux château, des rues larges et des maisons très-grandes; elle est située sur le canal de Gand à Ostende. Parmi ses plus importants monuments, on remarque la halle, la monnaie, l'hôtel de ville, la bourse, le palais de justice, l'église Notre-Dame, les tombeaux de Charles le Téméraire et de sa fille Marie de Bourgogne, le théâtre, les canaux. La tour, au haut du grand marché, est la plus belle de l'Europe; on la découvre, en pleine mer, en sortant de la Tamise. Bruges possède encore une bibliothèque publique et plusieurs sociétés savantes. Son commerce est bien tombé : il se réduit à quelques fabriques de toiles blanches, de basin, d'étoffes de laine et de dentelles. On arme cependant à Bruges des bâtiments pour la pêche du hareng, qui peuvent remonter depuis Ostende jusqu'à cette ville.— On cite le canal de Bruges à Ostende.

Ce fut à Bruges que *Philippe le Bon* institua l'ordre de la *Toison d'or*. Les incendies de 1184, 1215, 1280; les guerres de Flandre de 1745 à 1798, contribuèrent beaucoup à ruiner cette ville, qui joua un si grand rôle dans le moyen âge, sous les ducs de Bourgogne. C'est la patrie du schismatique Gomar, du poëte-aveugle Charles-Ferdinand, Steven G. de Saint-Vincent; de Louis Bercken, inventeur de la taille des diamants, et la patrie adoptive de Jean de Bruges (*voy.* ce mot). Bruges a 35,000 habitants.

BRUHL (le comte Henri), ministre du roi Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe, naquit le 13 août 1700. Il était en faveur auprès d'Auguste II, et, à la mort de ce prince (1733), il employa toute son influence en faveur de son fils, à l'élection duquel il contribua puissamment. Depuis lors, la fortune ne cessa de le favoriser, et il sut faire usage de ses dons. Il fut fait, cette même année (1733), ministre de l'intérieur, et, en 1748, premier ministre. Sa politique, pour se maintenir dans sa position, consistait à entretenir le goût effréné d'Auguste pour la dissipation, en lui en fournissant les moyens. Frédéric le Grand le regardait comme un de ceux qui avaient amené la guerre de sept ans, ce qui fit que ce roi manifesta sa haine contre tout ce qui lui appartenait ou rappelait son nom. Pendant la guerre, il se réfugia en Pologne, et mourut à son retour en Saxe, le 28 octobre 1763. Sa bibliothèque se vendit 240,000 francs et forma le fonds de celle de Dresde.

S. F. de Lundblad.

BRULERIE. — Ce mot a deux acceptions entièrement distinctes dans les arts industriels. Il s'emploie dans les opérations de la *distillerie*, et nous renvoyons à ce mot, où toutes les choses relatives à la *brûlerie* y ont été traitées spécialement. Nous n'avons à nous occuper ici que de la *brûlerie* des tissus d'or et d'argent, et de celle des bois dorés. On a longtemps ignoré les moyens d'isoler l'or ou l'argent des corps sur lesquels on les avait appliqués : la chimie a indiqué des procédés aussi simples qu'ingénieux pour obtenir ce résultat. Il y a plusieurs manières d'opérer lorsqu'il s'agit d'extraire l'or des bois dorés. Le *départ* de la substance métallique a lieu à l'aide du trempage dans l'eau bouillante, qui dissout à la fois la colle et la dorure. On emploie encore un autre expédient, qui consiste à exposer les bois dorés à la vapeur de l'eau chaude dans un milieu hermétiquement fermé : cette opération se fait plus promptement que la première. Les feuilles d'or ou d'argent se retrouvent sous la forme d'une sorte de *précipité* au fond du vase qui sert à les recueillir. On peut accélérer ce résultat à l'aide d'une brosse. Les lames d'or dont la ténuité est extrême ne se trouvent pas complétement isolées des substances avec lesquelles elles faisaient corps intime; elles entraînent avec elles une certaine quantité de blanc et de mastic. Il résulte de ce mélange une espèce de *magma* sous forme de pâte. Ce produit est exposé à un feu de moufle après avoir été desséché et pilé dans un mortier. Toutes les matières étrangères se trouvent ainsi consumées, telles que la colle, l'huile, le blanc ou *assiette* de la dorure. Les plâtres dorés sont soumis au même mode opératoire; quant aux tissus d'or, d'argent, comme les galons, les gazes, etc., on les brûle directement et l'on recueille les cendres. Il y a, toutefois, un autre moyen plus parfait pour agir sur les tissus, et sur ceux de soie en particulier. On les plonge dans une forte lessive d'alcali

caustique; la soie se trouve ainsi saponifiée : alors ce produit est étendu d'une grande quantité d'eau, et on recueille la poussière métallique au fond du vase. Les métaux ainsi obtenus, fondus dans un creuset, sont ensuite soumis à l'affinage.

BRULOT (*marine*). — C'est un navire quelconque chargé d'artifices et de matières combustibles, destiné à incendier les bâtiments de l'ennemi. Les armées navales, autrefois, en faisaient marcher à leur suite un nombre considérable. Tourville en avait seize dans sa campagne de la Manche, en 1690, et vingt et un en 1691. Aujourd'hui on ne se sert plus de ces machines incendiaires, et la victoire appartient à l'officier qui sait le mieux diriger le feu de ses batteries, à l'aide de savantes manœuvres. Il est aisé de comprendre que les brûlots devaient disparaître en même temps que les galères; car ces derniers bâtiments, armés d'avirons, pouvaient aisément les remorquer pour les élever au vent et les diriger contre l'ennemi. Il était facile, cependant, à un bâtiment de guerre d'éviter un brûlot. Ainsi, dans la bataille de la Hogue, livrée le 29 mai 1692, les Anglais, à la faveur de la marée, lancèrent contre le *Soleil-Royal*, vaisseau monté par Tourville, cinq brûlots qui n'amenèrent aucun résultat.

Avant toutes choses, le brûlot devait être muni de grappins de toute espèce; il devait bien marcher, bien gouverner, être facile à évoluer, avoir tous ses mouvements vifs, être commandé par un capitaine bon manœuvrier et monté par un équipage intrépide. Comme le brûlot devait être sacrifié, on employait un vieux bâtiment, ou bien on en faisait un légèrement et de bois de rebut; on y établissait dans l'entre-pont, le long du bord, une espèce d'échafaud régnant tribord et bâbord, depuis la sainte-barbe jusqu'aux bittes. Cet échafaud était à claire-voie, c'est-à-dire formé avec des lattes de sapin de 4 pouces de distance : elles portaient à bord sur des taquets, et, par leur autre extrémité, sur une lisse clouée sur des épontilles, distribuées pour cet effet dans toute la longueur du bâtiment, dont le pied était reçu, sur le pont, dans une galoche, et la tête clouée sur quelque barrot. Sur cet échafaud portait une coulisse ou dalle de 6 pouces de largeur et de 3 pouces de profondeur, qui régnait tout autour du vaisseau; cette dalle avait des canaux de communication à chaque mât, formés de la même manière. Les virures de bordage du pont, verticalement au-dessus des dalles, n'étaient attachées qu'à faux frais, ainsi que celles des gaillards. On ouvrait six sabords de chaque bord en entre-pont, qui se fermaient avec des mantelets dont les pentures étaient établies à leur eau inférieure. Un peu en arrière des porte-haubans d'artimon, on perçait une porte de fuite, à 2 pieds en avant de laquelle on ouvrait un petit sabord de 6 pouces carrés, à la hauteur des dalles. Pour donner de l'air et activer l'incendie, on faisait, dans la cale, une *soute*, par laquelle on descendait par l'écoutille aux vivres, pour y renfermer les pièces qui devaient faire explosion. On avait soin d'empêcher toute communication, à moins qu'on ne fût décidé d'y mettre le feu. C'était au moyen d'une mèche appelée *saucisson* qu'on faisait passer dans la dalle qu'on mettait le feu. Lorsque le saucisson était allumé, capitaine et matelots gagnaient la porte de fuite, le capitaine devant sortir le dernier. On disposait la chaloupe de manière à ce qu'elle pût manœuvrer et naviguer aussitôt démarrée.—Il était recommandé aux capitaines de brûler leur brûlot si, par accident, ils ne pouvaient s'en servir.

On se servait surtout des brûlots contre les bâtiments ancrés dans un port. On sait que les Russes, sur la fin du XVIII[e] siècle, brûlèrent de la sorte l'escadre turque devant Constantinople. Quelle intrépidité ! quel courage ne fallait-il pas au capitaine, et quelle intelligence, quelle célérité et quelle adresse à l'équipage ! Sous l'ancien régime, on avait beaucoup de sollicitude pour le capitaine de brûlot; il occupait le troisième rang; il venait après le capitaine de flûte et le lieutenant de frégate. La plupart du temps, on donnait ce grade à des marins trop âgés pour entrer aux écoles des gardes marines, mais qui avaient fait preuve de beaucoup de perspicacité. Le brûlot paraît avoir été en grand usage chez les anciens; on a même prétendu que l'incendie de la flotte commandée par Marcellus devait être attribué à des brûlots et non aux miroirs ardents d'Archimède. Il est bien prouvé aujourd'hui que le brûlot n'était rien moins que le feu grégeois (*voy.* ce mot). De nos jours, si l'on en croit M. Thomas Don, ingénieur civil, il serait possible d'en faire, au moyen de la vapeur, qui surpasseraient

tont, ce qu'on peut imaginer, et qui auraient des effets terribles. Nous allons citer le récit qu'il en a fait lui-même. « Parmi les puissantes machines de guerre qui se préparent à Woolwich (arsenal de la marine anglaise, sur la Tamise, près Londres), les plus remarquables après l'*infernal*, qui lance un jet de feu aussi loin que les plus fortes pompes hydrauliques lancent un jet d'eau, sont les brûlots à vapeur. Ces brûlots consistent en deux fuseaux coniques en planches, cerclés à la manière des tonneaux; les cônes sont attachés aux deux côtés d'une longue poutre de sapin de 80 à 90 pieds. Sur cette espèce de radeau on établit une vieille machine à vapeur de 6 à 15 chevaux, et sur l'avant un seul canon Paixhans chargé jusqu'à la gueule. Cette machine est destinée à être lancée de toute sa vitesse, pendant la nuit, contre le flanc d'un vaisseau ennemi. La pointe ferrée de la poutre pénètre dans la carène, et le choc met le feu au canon qui ouvre une énorme brèche au-dessous de la flottaison et peut faire immédiatement couler le vaisseau. Ce qu'il y a de particulier dans ces brûlots, c'est que, s'ils manquent le navire contre lequel ils sont lancés, ils continuent leur route en droite ligne, et un bateau à vapeur va les rallier à 1 ou 2 lieues au large, pour les renvoyer de nouveau, après avoir approvisionné leurs foyers de charbon. Une centaine de ces machines suffiront donc à détruire cent vaisseaux de ligne ou autres bâtiments de guerre à voiles qui ne pourront que difficilement leur échapper; et, comme elles ne coûtent que 8 à 10,000 francs, on peut les multiplier aisément. On les a baptisées du nom de *javelots de mer;* les marins les appellent *navettes de mer*, parce qu'elles sont destinées à être lancées et relancées comme des navettes, jusqu'à ce qu'elles aient atteint le navire ennemi. C'est ainsi que deux bateaux à vapeur de commerce, sans autre munition que de la houille, peuvent venir à bout du plus gros vaisseau de haut bord, en le plaçant entre eux et en se tenant hors de portée de leurs projectiles. La guerre de marine, lorsqu'il en éclatera désormais, va changer complétement de face par la vapeur, qui y jouera le plus grand rôle; elle agira avec la plus grande activité et aussi avec le plus grand succès, en sorte que les combats navals se décideront entre les brûlots et les bateaux à vapeur, et que la puissance qui en possédera de la plus forte dimension et en plus grand nombre pourra obtenir la prépondérance sur mer en temps de guerre comme en temps de paix. » — Le marin qui s'est fait la plus grande réputation dans cette guerre de brûlots est, sans aucun doute, le capitaine grec Miaulis, lors de la guerre de l'indépendance. BERN. DE POUMEYROL.

BRULURE, du mot *brusulare*, tiré de la basse latinité (Ménage). On donne ce nom à toute lésion produite par le calorique sur un tissu vivant.

Nous distinguons quatre espèces de brûlures caractérisées par l'étendue variable des parties lésées :

1° Le calorique n'a atteint que l'épiderme;

2° Il a détruit toute la peau;

3° Il a pénétré jusqu'aux muscles;

4° Les os eux-mêmes sont détruits.

Les brûlures s'accompagnent de phénomènes *locaux*, et le plus souvent de phénomènes *généraux*.

Les symptômes généraux se lient plus spécialement aux brûlures profondes; néanmoins on les retrouve quelquefois dans celles qui n'atteignent que l'épiderme : on en voit un exemple frappant dans ce phénomène parfois très-grave, désigné vulgairement sous le nom de *coup de soleil*. Des convulsions, de l'agitation des membres, du coma dans certaines circonstances, mais habituellement un véritable délire, pareil à celui de la manie, accompagnent cet accident en apparence si léger. — Le phénomène consécutif le plus grave, et sans contredit le plus fréquent, consiste en une réaction fébrile, violente, qui peut amener en quelques jours, ou quelques heures même, la mort du malade. Il survient une soif vive, de la chaleur à la peau, une agitation difficile à maîtriser, puis les principaux organes de l'économie s'enflamment d'une manière manifeste. On trouve, à l'autopsie, des altérations inflammatoires dans le cerveau ou dans les poumons, dans les intestins, dans les bronches, le péricarde, la plèvre, le péritoine et l'arachnoïde, surtout chez les malades qui succombent dans le courant de la semaine qui suit la brûlure.

Lorsque la réaction nerveuse l'emporte, comme cela arrive chez les enfants et les femmes délicates, le malade s'anime, son système musculaire est tourmenté par des convulsions plus ou moins répétées; des

spasmes et des sonbresants agitent les membres; le pouls est filiforme, petit et irrégulier. Dans d'antres cas, les accidents nerveux prennent une autre forme; le malade est frappé d'anéantissement, son visage porte l'empreinte de la stupeur; il répond avec une difficulté extrême aux questions qu'on lni adresse, les membres sont dans le relâchement, une suenr froide lui couvre le visage, enfin toute l'économie est dans nne grande prostration. Cette forme n'est pas de longue durée, elle marche en s'aggravant, et condnit le malade à une mort prompte, ou bien elle est snivie d'une réaction fébrile analogue à celle dont nous venons de parler il y a un instant. La prédominauce de l'une ou l'antre forme semble tenir à des dispositions individuelles particnlières, plntôt qu'à la cause de la maladie.

Lorsque la brûlure ne porte qne sur l'épiderme, on observe une rougeur de la peau d'une étendue fort variable, et disparaissant sous l'impression du doigt. Le malade se plaint d'une cuisson vive, ou de donleurs âcres et brûlantes, et quelquefois éprouve une fièvre intense. Si l'action du calorique est plns prolongée, l'épiderme se sonlève, et forme des vésicules remplies de sérosité. Les unes se produisent, ponr ainsi dire, au moment même de la brûlure, les antres à une époque plus reculée, lorsque les phénomènes de l'inflammation se sont développés. Le liquide contenn dans ces petites poches est ordinairement clair, rarement opaque. L'épiderme altéré ne tarde pas à tomber : on bien il se détache sons forme d'écailles sèches, ou bien il tombe en lambeaux. La surface, mise à nu, se recouvre assez vite dans le premier cas ; dans ce second, elle peut devenir le siége d'ulcérations dont la durée ne peut être déterminée.

Lorsque la peau a été détruite dans sa totalité, elle conserve encore, dans certains cas, son aspect ordinaire; mais bientôt l'inflammation se produit et laisse à nu des escarres qui se détachent spontanément. Le plns ordinairement, cependant, la production de ces escarres s'annonce par une coloration jannâtre on grise du tissn, et par l'insensibilité de la partie mortifiée. Les douleurs éprouvées par le malade ont leur siége dans les tissus environnants, qui ont été atteints, à nn degré moins élevé, par le calorique.

Lorsque les muscles enx-mêmes sont atteints, on relrouve encore les mêmes symptômes extérieurs que dans le cas précédent, si surtout on observe peu de temps aprés l'accident. La réaction inflammatoire se montre du quatrième au sixième jour, et l'élimination des escarres commence.

Lorsque les os ont été détruits, il est impossible de le reconnaltre à la première inspection. Il faut attendre la chnte de l'escarre, la dénudation et l'élimination des os eux-mêmes, pour pouvoir en constater la destruction. Une fracture survenne à l'occasion d'une cause disproportionnée, en apparence, avec l'effet produit peut faire présnmer la profondeur de la brûlure.

Il est un phénomène trés-remarquable observé dans les grandes brûlures, nous voulons parler de l'intégrité apparente de divers organes situés profondément. Les mnseles, le tissu cellulaire qui avoisine la peau et touche même aux escarres, les aponévroses, les tendons, les os, conservent la forme et l'aspect normal; les vaisseaux, continuant à donner passage au sang, entretiennent la circulation, et, si le malade meurt d'une manière prématurée, on trouve, à l'autopsie, les tissus aussi bien conservés que si la brûlure n'avait pas eu lieu. Il est nécessaire de laisser passer quelques jonrs, et d'attendre la période d'inflammation ponr apprécier les limites de la destruction. Ce fait pathologiqne, vraiment extraordinaire, avait couduit le professeur Giacomini à dire que, pendant la vie, l'action directe du calorique se borne à l'épiderme, tandis que la formation des escarres est due à une action vitale inconnue dans sa nature.

La brûlure donne ordinairement lieu aux phénomènes snivants : à l'instant même où elle est produite, le malade éprouve, dans la partie touchée par le corps comburant, nne donleur aiguë, accompagnée d'un sentiment de chaleur et de cuisson trés-vive qui se prolonge pendant quelques minutes, sonvent pendant plusieurs heures. Les donleurs diminuent progressivement, quittent le malade, et le laissent quelques instants en repos. Bientôt la plaie s'avive, un mouvement inflammatoire local se manifeste, les tissns se gonflent et s'engorgent; les liquides y affluent. Tandis que ces phénomènes s'accomplissent, la fièvre générale se déclare, le pouls se développe et devient fréquent, la langue devient sèche et rouge, les urines rares, la peau chaude et halitueuse, la tête embarrassée.

Cette réaction, lorsqu'elle est provoquée par une brûlure étendue, peut occasionner la mort en quelques heures, alors même que l'épiderme seul aurait été atteint ; ordinairement elle produit des accidents moins graves, mais très-redoutables encore, nous voulons parler d'inflammations viscérales, qui saisissent à la fois plusieurs grands systèmes organiques. C'est alors qu'apparaissent des nausées et même des vomissements, si l'estomac est pris ; des convulsions, le tétanos ou le coma, et un collapsus général, si la réaction a porté sur le cerveau ; de l'oppression, de la toux, etc., si elle porte sur le système pulmonaire. Les phénomènes locaux et généraux qui accompagnent la brûlure ont une tendance égale à prendre un mauvais caractère. Les premiers se transforment en gangrène, les seconds revêtent les formes ataxique ou adynamique.

La période d'inflammation sert de transition et conduit à la période de suppuration ; néanmoins il faut se rappeler qu'elle peut manquer complètement, et la maladie, après une sorte d'incubation, passe, immédiatement et sans intermédiaire, à l'état de suppuration. La suppression de ce premier temps ne doit pas inspirer trop de sécurité, car l'apparition de la période d'élimination peut s'accompagner des phénomènes graves indiqués précédemment. A cette époque, la plaie prend un nouvel aspect, les téguments, séparés par une inflammation artificielle, laissent apercevoir des lambeaux qui se détachent successivement, la suppuration se forme abondamment et inonde les pièces d'appareils, la fièvre est intense et les jours du malade sont en danger. A ce moment, les érésipèles et les phlegmons diffus sont fort à craindre: les uns éveillent des troubles généraux redoutables ; les derniers ont aussi une influence analogue, mais ils produisent plus spécialement de grands désordres locaux. Le pus formé s'infiltre dans le tissu cellulaire, suit les muscles, fuse le long de leurs tendons, et, par l'irritation qu'il entraîne, empêche leur jeu normal.

A peine le travail éliminatoire est-il formé, que la suppuration devient, comme nous le disions, abondante. Si le malade est assez fort, il supporte les accidents de la réaction générale, quoique la suppuration continue à être aussi considérable. Elle suit pendant des mois la même marche, mais à la longue elle use les forces, débilite la constitution, et le malade succombe. Une fièvre lente, de l'amaigrissement poussé à un point extrême, de la diarrhée, la perte d'appétit, des sueurs nocturnes le conduisent à la mort.

Les tissus organiques soumis à l'action du calorique ont une tendance remarquable à passer à l'état de gangrène; les pertes de substances qui en résultent se réparent à l'aide d'une membrane cicatricielle, qui a une tendance extraordinaire à se contracter. Cette tendance est telle, que les membres se déforment ; des ouvertures naturelles se ferment quelquefois complétement, comme on le voit dans certaines brûlures qui atteignent les paupières ; des luxations s'opèrent, des cicatrices difformes ont lieu et entraînent des adhérences dangereuses. Certains malades ont eu le bras collé contre le tronc, le menton sur la poitrine, les doigts les uns contre les autres, l'avant-bras contre le bras, etc. ; à cet égard les accidents sont très-variés.

La marche de la brûlure est ordinairement aiguë, cependant nul ne peut dire avec précision le temps qu'elle met à parcourir ses périodes.

La brûlure peut se terminer de diverses manières. Bornée à l'épiderme, l'inflammation se dissipe graduellement, l'exfoliation s'opère et la membrane se reproduit; on dit alors qu'il y a eu délitescence. Lorsque la brûlure s'étend à toute l'épaisseur de la peau, et à plus forte raison aux muscles sous-jacents, la restauration devient impossible sans une suppuration préalable. Les divers accidents dont nous avons parlé se produisent, puis se calment peu à peu, la fièvre tombe, la suppuration se tarit, l'appétit renaît, les forces reviennent, la cicatrisation s'accomplit, et le malade est rendu à sa santé habituelle. La terminaison peut être plus fâcheuse, car une brûlure, à un degré quelconque, peut entraîner la mort. Le malade succombe, soit peu d'heures après l'accident, comme si la vitalité avait été presque subitement anéantie par le fait de la combustion, soit du quatrième au huitième jour, à la suite de la phlegmasie violente d'un viscère important, soit beaucoup plus tard, à la suite d'une suppuration longue et abondante, qui occasionne une fièvre hectique, et provoque la terminaison fatale.

Pour établir convenablement le pronostic d'une brûlure, il faut tenir compte de diverses circonstances dépendant du siége de la

maladie, de l'âge du malade, de la nature du corps comburant, des conditions dans lesquelles la combustion s'est opérée, de l'étendue et de la profondeur de la lésion, etc. Les brûlures du tronc, celles de l'arrière-bouche, du pharynx, sont plus graves que celles des membres. Celles qui occupent de grandes surfaces sans être profondes, celles qui pénètrent profondément, celles qui atteignent des organes importants, tels que des nerfs ou de grands vaisseaux; celles qui surviennent aux enfants, aux femmes délicates et nerveuses, aux individus d'une constitution débile, aux ivrognes sont plus à craindre que celles produites dans les conditions opposées. L'appréciation des causes doit guider le médecin dans son pronostic. On sait, en effet, que les liquides, se trouvant fixés par les vêtements ou par d'autres causes, cèdent en un temps donné une plus grande portion de leur calorique, et mortifient plus facilement et plus profondément les chairs. Le phosphore, les résines et les corps qui se liquéfient en brûlant, produisent des brûlures dangereuses. La capacité du corps comburant pour le calorique est aussi importante à connaître; quelques exemples le feront aisément comprendre. L'ébullition de l'éther sulfurique a lieu à 37,8 + 0; celle de l'alcool, à 79,7 + 0; celle de l'eau, à 100; celle d'une dissolution de sous-carbonate de potasse, à 140; celle de l'huile de lin, à 316; celle du mercure, à 350 + 0. Or, toutes choses égales d'ailleurs, le mercure, dans un temps donné, brûlerait trois fois et demie plus que l'eau ordinaire. Ajoutons encore une remarque : pour arriver à un pronostic exact, il faut attendre la période d'élimination et tenir compte, non pas seulement de telle ou telle circonstance, mais bien de l'ensemble de celles que nous venons de signaler.

Le traitement de la brûlure doit être général et local. Dans le premier cas, il est presque toujours antiphlogistique, parce qu'il est destiné à combattre les inflammations internes. On aura donc recours aux saignées du bras convenablement répétées, à la diète, aux boissons acidulées ou aux tisanes émollientes et rafraîchissantes. Lorsqu'une inflammation viscérale apparaît, il faut la combattre sans s'occuper de l'époque de son développement, et, dans cette intention, insister sur le traitement antiphlogistique, qui est le plus convenable.

Si les phénomènes nerveux deviennent prédominants, il faut employer les antispasmodiques et les stimulants diffusibles; l'éther, les eaux distillées aromatiques, le camphre, le musc, etc., trouvent ici leur place. Dupuytren, dans des cas analogues, a employé avec succès les bains chauds. Lorsque le malade ne succombe pas à l'épuisement nerveux, une réaction inflammatoire succède à cette dernière période; alors le traitement change et devient antiphlogistique. Quand la maladie est passée à l'état chronique, que la suppuration épuise le malade, qu'une fièvre lente le consume sourdement, on doit puiser les indications du traitement dans l'état des viscères plus encore que dans l'état de la plaie.

Le traitement local doit fixer l'attention des médecins d'une manière toute spéciale. Quand la brûlure atteint seulement l'épiderme, on peut essayer avec succès les résolutifs. Plusieurs moyens ont été proposés; Ferel, et probablement d'autres avant lui, ont conseillé l'action du calorique. Le feu, dit-il, est alors le contre-poison du feu, « *ignis ipse hic ipsius alexiterium*. » Sans entrer dans l'explication théorique du fait, nous pouvons affirmer avoir vu faire avec succès l'application de ce précepte. Le malade approche d'un foyer ou trempe dans de l'eau très-chaude la partie brûlée, et presque aussitôt la cuisson douloureuse survenue à la suite de la première action du feu disparaît comme par enchantement : la terminaison définitive s'opère par délitescence. Quelques auteurs ont conseillé un moyen tout différent; ils veulent qu'on plonge la partie blessée dans de l'eau à la glace, ou, si cela est impossible, qu'on fasse des fomentations avec de la neige ou des mélanges très-froids : on continue ces applications jusqu'à ce que la douleur soit complétement éteinte. De l'eau froide, s'écoulant en gouttes ou en filet très-mince à l'aide d'un siphon, a plusieurs fois été mise en usage dans les hôpitaux de Paris. Des succès ont confirmé la bonté de ce procédé. Sabatier obtenait le refroidissement d'une autre manière : il faisait, sur la partie brûlée, des aspersions légères, mais souvent répétées, d'alcool, d'éther ou d'autres liquides volatils, et il en provoquait l'évaporation par des courants d'air. Les malades sont promptement soulagés. — La méthode résolutive compte encore d'autres moyens : M. Bretonneau emploie la compression; on l'exerce à l'aide de bandelettes de sparadrap entourant toute la

circonférence du membre malade et se croisaut réciproquement dans une étendne de 3 à 4 centimètres. Des tours de bande soutiennent ce petit appareil, qui doit être laissé en place le plus longtemps possible.

Lorsque des vésicnles sont produites, il faut les onvrir afin d'en faire éconler la sérosité. A quelle époque faut-il pratiquer cette légère opératiou? Selon ceux-ci, aussitôt que la vésicule est formée; selon ceux-là, après la cessation de la douleur et de l'inflammation. A notre avis, l'nne ou l'autre manière de faire a ses avantages. Pour opérer on prend une aiguille ou un instrument pointu quelconqne, on pique la cloche, et par cette onverture capillaire on fait sortir la sérosité. On conserve l'épiderme pour protéger la peau contre les effets de l'air.

Quand la peau a été atteinte dans son épaisseur, quand les mnscles ont été brûlés, la suppuration devient nécessaire. Il surgit alors certaines indications qu'il faut remplir. Ainsi ou a cherché à faire avorter l'inflammation : dans ce bnt, on a appliqué un collier de sangsnes autonr de la plaie, autour des escarres principalement; ce moyen n'a pas toujours heureusement rénssi. On a aussi essayé l'emploi de la compressiou, mais il est fort douteux qu'on en ait retiré le moindre avantage. On a employé les répercussifs et astringents, tels que l'eau vinaigrée, l'eau végéto-minérale, le cérat satnrné; les fomentations, avec une dissolution de sulfate d'alumine et de potasse, avec l'eau de boule de Nancy, avec le sulfate de cuivre, avec l'eau de créosote; le cérat de Torner, le cérat saturné et camphré; l'onguent blanc camphré, le chlorure de chaux, etc., etc. Lorsque la suppuration est établie, il convient de se laisser guider dans le choix des moyens par l'idée d'éviter à la plaie le contact de l'air. On recommande l'usage des liniments par exemple, du liniment opiacé, du liniment oléo-calcaire (huile d'amandes douces, 2 parties; eau de chaux, 6 parties), du liniment de térébenthine (onguent de résine jaune dilué et ramolli avec de la térébeuthine), des onguents d'althæa, d'Arcæus, l'onguent blanc de Rhazis (axonge, 5 parties; céruse, 1 partie).

Ontre les graisses, pommades, onguents et cérats tirés de la classe des astringents, on emploie divers autres moyens utiles à connaître. Dans les hôpitaux de Londres, on a l'habitnde de jeter, par parcelles fines, sur la blessure, de la farine de blé, qui forme, en se mêlant au prodnit de la snppuration, une sorte de colle qui protége les tissus malades. Dans certains pays on emploie un vernis formé avec une dissolntion de gomme élastique dans l'éther. En France, en Amérique, en Angleterre, on fait un grand usage du coton: on le dispose en conche mince dont on recouvre la plaie préalablement épongée ou essuyée avec de la charpie fine; nne compresse et une petite bande appliquées autour du membre ou du corps servent à fixer l'appareil. Le docteur Vignale a préconisé l'emploi des aigrettes desséchées du typha, qui paraissent agir comme le coton.

Quel que soit le mode de traitement suivi, il faut éviter de trop répéter les pansements, car l'action de l'air est funeste aux brûlures. Il serait préférable de laisser le coton et le typha appliqués pendant toute la durée du traitement : la guérison serait plus rapide et les désordres consécutifs probablement moins grands.

Quand nn membre a été attaqué dans toute son épaisseur, qu'il est carbonisé, tons les remèdes locanx sont insuffisants; l'amputation seule offre des chances de guérison : avant de la pratiquer, il faut attendre que les escarres soient limitées, car on serait exposé à couper des tissus mortifiés Après avoir donné le conseil d'attendre, ajoutons cependant qu'on aurait tort d'attendre trop longtemps, car l'aboudance de la suppuration pourrait faire périr le malade en un temps très-conrt.

Les cicatrices méritent la plus grande atteution de la part des chirurgieus. Nous avons dit à quels graves iucouvénients elles exposent par leur énorme puissance de rétraction. L'indication la plus générale à remplir est de tenir écartées les parties frappées par le calorique. Pour cela, on emploie divers moyens mécaniques, tels que bandages, attelles, emplâtres adhésifs, etc. S'il s'agit des doigts, on fixe la main snr une palette échancrée en forme de gant; si la brûlure porte spécialement à la région des muscles extenseurs, on tient le membre fléchi : dans le cas contraire, on les ramène dans l'extension. Si des ouvertures naturelles, comme la bouche, l'ouvertnre des paupières, etc., se trouvaient compromises, il faudrait introduire entre lenrs bords des tentes de charpie, des sondes, des morceaux d'ivoire ou d'autres corps étrangers qu'on maintiendrait dans cette position jusqu'à la

cicatrisation complète, et encore longtemps après, car l'aptitude à la rétraction ne s'éteint que graduellement et à la longue. Malgré les précautions les mieux entendues, on ne peut pas toujours éviter la formation de ces brides énormes et fort disgracieuses qui gênent les mouvements et nuisent beaucoup au malade. Dupuytren conseille d'en faire une section partielle, transversale, comprenant la totalité de la bride. Quelques autres chirurgiens, frappés des récidives occasionnées par la cicatrisation nouvelle du tissu inodulaire, posent en principe la nécessité d'une ablation totale de ce tissu. Dans les cas de cette sorte, nous employons avec succès les caustiques énergiques qui produisent des cicatrices souples, unies, ayant peu de tendance à la rétraction.

Dr BOURDIN.

BRUMAIRE, mois du calendrier républicain résultant de la réforme opérée en 1792, et correspondant à la dernière moitié du mois d'octobre et la première de celui de novembre. Le 1er brumaire était le 22 octobre. La journée du 18 brumaire (9 novembre 1799) est célèbre dans l'histoire de la révolution française par la chute du pouvoir directorial.

BRUME. (*Voy.* MÉTÉORE.)

BRUMOY (PIERRE), né à Rouen en 1688, fut un des écrivains les plus distingués de cette savante société des jésuites qui a rendu tant de services aux lettres et à l'enseignement. Sa courte, mais laborieuse carrière fut partagée tout entière entre le professorat et la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages de tous les genres, dont nous citerons les principaux : *Histoire de l'impératrice Eléonore*, traduite du P. Ceva, Paris, 1723, in-12; *Abrégé des vertus de sœur Jeanne-Silénie de la Motte des Goutes, religieuse de la visitation*, Moulins, 1724, in-12. Le P. Brumoy fut chargé par la société de terminer et de publier les ouvrages de plusieurs de ses confrères. Ainsi il mit la dernière main aux *Révolutions d'Espagne* du P. d'Orléans, à la *Vie de Rienzi* du P. du Cerceau, à l'*Histoire de Tamerlan* du P. Margat. On lui doit le onzième volume de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, commencée par les PP. Longueval et Fontenay, et il terminait le douzième lorsqu'il mourut, le 16 avril 1742. Ces graves travaux n'empêchèrent point le P. Brumoy de s'occuper des lettres anciennes, et surtout de poésie latine. Ce genre de composition aujourd'hui tout à fait inconnu, mais qui, il y a un siècle, trouvait encore quelques lecteurs, fut l'occupation favorite de toute sa vie. Les opuscules de l'auteur ont été réunis dans un *Recueil de diverses pièces en prose et en vers*, Paris, 1741, 4 vol. in-8°. Mais de tous les ouvrages du père Brumoy, le plus important et le plus connu est son *Théâtre des Grecs*, Paris, 1730, 3 vol. in-4°, et 1747, 6 vol. in-12, dans la publication duquel on prétend qu'il fut aidé par le P. Fleuriau. Ce livre, plein d'une solide et profonde érudition, est un de ceux dont on peut dire avec justice que tout le mérite en appartient à l'auteur, tandis que les défauts sont dus à son siècle. En effet, si cette idée heureuse et féconde est devenue stérile entre les mains de celui qui l'avait conçue, si l'exécution est restée défectueuse en quelques parties, et bien au-dessous de ce que promettait le titre, c'est dans l'histoire littéraire du temps qu'il faut en rechercher les causes. Lorsque le *Théâtre des Grecs* parut, le monde littéraire était encore tout ému de la fameuse querelle soulevée par le parallèle des anciens et des modernes. Le procès intenté par Perrault contre les anciens, et renouvelé, après lui, par Lamotte-Houdard, venait d'être jugé. Cette lutte, soutenue avec une égale exagération par une aveugle idolâtrie d'un côté, et de l'autre par l'ignorance et la mauvaise foi, avait été terminée par le triomphe des anciens sur les modernes, mais c'était une de ces victoires qui ne profitent pas aux vainqueurs, et qu'on doit considérer comme des défaites. Dans la disposition où cette longue guerre avait laissé les esprits, il fallait de la hardiesse, disons mieux, du courage, pour élever un monument à la gloire des vainqueurs. Aussi tout le mérite du P. Brumoy ne put réussir à donner à son œuvre les proportions et les développements convenables. Il suffit, pour s'en convaincre, d'entendre l'auteur exposer lui-même le plan qu'il a suivi. « J'ai hasardé, dit-il, la traduction entière de « sept tragédies, dont trois de Sophocle et « quatre d'Euripide...; je n'ai point choisi ex- « près les plus belles, mais seulement celles « qui ont paru avoir le moins de manières grec- « ques, si capables de nous choquer. » De toutes les autres pièces du théâtre grec il ne donne que des analyses raisonnées, accompagnées de notes et d'examens. On voit combien le docte jésuite a été gêné dans son essor par la nécessité de se conformer au

goût de son temps. Dans ses discours et dans ses examens, pleins de saines doctrines et d'appréciations très-justes du génie des anciens, on le voit sans cesse employer une réserve et des précautions infinies pour intéresser en leur faveur un public qu'il savait prévenu ou indifférent. Le seul reproche que l'on puisse adresser à sa critique, toujours saine et judicieuse, lorsqu'il juge les anciens sans établir de parallèle avec les modernes, c'est de montrer une tendance manifeste à déprimer ceux-ci, et à méconnaître les heureuses créations que nos grands maîtres de la scène ont puisées dans l'étude des modèles antiques, qu'ils ont souvent surpassés. C'est à la même cause qu'il faut attribuer les défauts qui se remarquent dans sa traduction ; on y voit dominer ce système faux généralement adopté dans les deux derniers siècles, pour reproduire parmi nous les mœurs et le costume des anciens, système de travestissement, qui, jusqu'à la fin du dernier siècle, présenta constamment sur la scène française Achille en perruque et Clytemnestre en vertugadin. Malgré ses défauts, l'ouvrage du P. Brumoy est donc un des livres les plus remarquables du XVIIIe siècle, et son utilité est incontestable pour l'étude du théâtre antique, surtout dans l'édition donnée par Ch. Brottier, Paris, 1785, 13 vol. in-8°. Le théâtre des Grecs s'y trouve complété par la réunion des traductions de Laporte Dutheil, de Rochefort et de Prévost. Une réimpression, publiée en 1820, Paris, Cussac, 16 vol. in-8°, a réuni à ces traductions une version nouvelle des fragments de Ménandre et de Philémon ; mais cette publication est loin de réaliser les espérances qu'on devait concevoir en la voyant paraître sous le nom d'un de nos plus célèbres académiciens. A. PILLON.

BRUN (RODOLPHE). — Au XIIIe siècle, l'empire germanique était en proie à l'anarchie, dont les princes et les villes profitaient pour se rendre indépendants. La Suisse l'était déjà de fait, puisque l'administration de la plupart des villes était confiée à des hommes choisis par leurs concitoyens, et que les empereurs n'exerçaient guère d'autre droit que celui de donner leur approbation aux choix. Mais, en plusieurs États, à Zurich, par exemple, ce choix n'était plus qu'une formalité, les fonctions de membres du conseil étant devenues à peu près héréditaires dans certaines familles : et la bourgeoisie, forte et enrichie par le commerce, se plaignait hautement de leurs dilapidations. Un membre du conseil, Rodolphe Brun, se mit à la tête des mécontents ; une insurrection eut lieu en 1336 ; les magistrats s'enfuirent ; le gouvernement fut dissous ; Brun fut nommé dictateur, et, sur sa proposition, l'assemblée générale établit une constitution qui a duré jusqu'en 1798. Par suite de cette organisation politique de la Suisse, Rodolphe Brun devint bourgmestre de Zurich, et il passa le reste de sa vie dans les agitations révolutionnaires, dont il était un des principaux moteurs. Il mourut en 1360, la même année qu'Albert d'Autriche.

BRUN (CHARLES LE). Un des hommes dont s'honore la France, un des artistes qui contribuèrent le plus à la gloire et à l'éclat du grand siècle de Louis XIV, naquit, en 1619, d'une famille pauvre. Mais cette position infime ne pouvait être une entrave à la carrière qu'il devait parcourir d'une manière si brillante ; car son père, quoique sculpteur médiocre, il faut le croire, et probablement même simple ornemaniste, puisqu'il n'a laissé aucune œuvre qui puisse le faire juger par la postérité, accoutuma son fils, dès son enfance, à voir et à étudier des œuvres d'art.

Le chancelier Seguier, auprès duquel les arts et les artistes de cette époque trouvèrent tant de sympathie et d'encouragements, fut le premier protecteur de le Brun. Ce fut par ses soins que son éducation fut achevée ; après quoi il fut placé chez Vouet, qui jouissait alors d'une réputation justement méritée ; puis enfin envoyé à Rome, où il étudia les grands maîtres sous les yeux du Poussin.

A son retour en France, le Brun fut présenté au surintendant Fouquet, qui se prit de goût pour le jeune artiste. Celui-ci en obtint des travaux dans lesquels son talent de composition, surtout, trouva un aliment incessant. Il eut un palais à embellir, des plafonds à animer, de grandes fresques à peindre sur des murs, des décorations intérieures de toutes sortes à exécuter ; ce fut enfin le château de Vaux, tout entier (cette merveille qui rendait presque le grand roi jaloux), que le surintendant mit à la merci des pinceaux du jeune peintre ; et, non content de lui payer ses tableaux, il lo dota d'une pension de 12,000 livres.

Pendant que le Brun exécutait ses travaux, le cardinal Mazarin le vit chez le surintendant ; comme celui-ci, il se sentit le désir

de contribuer à la fortune de l'artiste, ct,un jour, il le présenta à Louis XIV avec son carton destiné à l'exécution de son tableau représentant la *défaite de Maxence par Constantin*. Le roi l'accueillit avec distinction, lui adressa des éloges, et le chargea de travaux importants. Le Brun justifia cette haute faveur par des œuvres remarquables, parmi lesquelles il suffit de citer son beau tableau du *Christ aux Anges*, qu'il peignit pour l'oratoire d'Anne d'Autriche.

Colbert contribua aussi à augmenter et à fortifier la faveur dont le Brun fut l'objet. Mais après de longues années, pendant lesquelles le Brun exécuta ses œuvres les plus importantes, cette faveur eut un terme. En 1683, Louvois remplaça Colbert; il n'aimait pas le Brun, et il usa de toute son influence pour l'éloigner de la cour. Enfin le Brun, qui jusque-là avait exercé sans partage son autorité sur tout ce qui relevait des beaux-arts, se vit un rival bientôt appelé à le remplacer dans son autorité sur les arts, sur les artistes, et dans la faveur dont il jouissait auprès du roi. Ce rival ce fut Mignard, peintre d'un grand talent sans doute, mais bien loin d'égaler celui de le Brun.

Comme artiste habile à saisir et à rendre l'expression, le Brun a peu de peintres qui puissent lui être comparés. Son tableau d'Alexandre visitant dans sa tente la famille de Darius est un chef-d'œuvre. Tout est noble, digne, grand dans cette toile magnifique : aussi bien la royauté victorieuse dans la belle figure d'Alexandre que la royauté vaincue et abattue dans celle de la famille du prince persan.

Au reste, cette étude de l'expression était une des occupations favorites du célèbre artiste; il l'avait sans cesse présente à la pensée, ainsi qu'il le fait souvent entendre dans ses deux ouvrages intitulés, *Conférences sur l'expression des différents caractères des passions*, et *Traité de la physionomie, ou rapport de la physionomie humaine avec celle des animaux*, ouvrages conçus dans un excellent but, médités avec la plus grande réflexion, remplis d'aperçus justes, d'opinions vraies que peu d'artistes connaissent et qui devraient cependant être dans la main de tous pour être consultés avec fruit.

La fécondité d'imagination de le Brun avait trouvé un aliment constant dans les travaux gigantesques qui lui furent confiés; et c'est dans ce faire élevé appliqué à la décoration intérieure des palais, dans cet art alors vraiment monumental, qu'il règne en maître et sans rival. Il employa quatorze années à peindre la grande galerie de Versailles, et cette œuvre, comme composition, comme ordonnance, comme unité de dessin, de couleur, d'agencement et de style, est constamment à la hauteur de son sujet.

Le Brun a puissamment contribué à la fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture, que ses instantes sollicitations, appuyées du crédit du chancelier Seguier, obtinrent du roi le 20 janvier 1648. Dix-sept années plus tard, avec l'aide de Colbert, il faisait établir à Rome l'école de France, qui subsiste encore, et où l'Académie royale de Paris envoie les élèves peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, musiciens qui ont remporté les grands prix qu'elle décerne.

Le Brun, malgré son immense talent, malgré la prodigieuse quantité de tableaux que sa laborieuse carrière a fournis, n'a point fait école : un bien petit nombre d'élèves s'étaient formés aux leçons de ce grand maître et ont su conserver ses traditions et ses bons exemples : Lafosse, Corneille, Claude Lefèvre, Verdier et quelques autres encore sont les seuls qui se soient acquis des droits à être préservés de l'oubli.

Le Brun mourut en 1690 comblé des bienfaits de Louis XIV.

BRUN (PIERRE-DENIS ECOUCHARD LE), poëte lyrique, didactique, élégiaque, épigrammatiste de la fin du XVIIIe siècle, qui sut conserver une sorte d'originalité à une époque où toutes les productions littéraires portaient l'empreinte du même moule. Homme d'essai, plus novateur peut-être, mais moins bien inspiré que son ami André Chénier qu'il avait prédit, il n'obtint, comme lui, qu'après sa mort, toute sa renommée, mais sa vie fut beaucoup plus agitée. Né, en 1729, d'un des serviteurs des princes de Conti, il dut sans doute à cette position ces habitudes de domesticité qu'il garda toute sa vie, chantant tour à tour ses bienfaiteurs, les rois, Calonne, la Montagne et Napoléon, et se vengeant par une épigramme ou par une ode naïve et sublime de ses admirations officielles. A part, au milieu des coteries qui partageaient le monde littéraire, il s'honora toujours de l'amitié de Louis Racine, son maître en poésie, loua à la fois Voltaire et Buffon, adressant au premier une descen-

dante de Corneille, avec des vers dignes de celui qu'il fait parler suivant le second dans cette adoration de la nature terrible qui revient toujours dans ses œuvres, et frappa à la fois de ses épigrammes Gilbert et Beaumarchais. Amoureux de toutes les gloires, passionné sans tendresse, il chanta aussi l'amour et épousa celle qu'il avait chantée. Longtemps sa femme fut une muse qui l'inspira et l'aida même dans ses travaux; mais, après quatorze ans d'union, elle l'abandonna, et, séduite par le prince de Conti, que le Brun avait aussi célébré, elle plaida en séparation contre lui. Sa mère et sa sœur l'appuyèrent. Le pauvre poëte perdit son procès, et ce jugement du Châtelet fut confirmé en 1781 par le parlement. Livres, meubles, argent, l'infidèle emporta tout, et cependant le Brun, tout en la maudissant et en invoquant Némésis, ne cessa pas de l'aimer, et parvint à grand'peine à réaliser une petite somme qui composait le reste de sa fortune, et la plaça chez le prince de Guémené: quelque temps après, l'escroc sérénissime, comme il l'appelait, faisait banqueroute, et il se vit réduit à l'indigence. Ces infortunes multipliées achevèrent d'aigrir un caractère naturellement orgueilleux et ardent, et, tombé dans le découragement, il abandonna et son poëme de la *Nature*, et son œuvre chérie, *les Veillées du Parnasse*, composée de récits empruntés à différents poëmes antiques. Recommandé au ministre de Calonne par le comte de Vaudreuil, il obtint une pension de 2,000 livres, qu'il perdit à la révolution, dont il adopta les principes avec ardeur, avec exagération même, car il ne savait rien faire à demi. Poëte de la convention, il fut logé au Louvre, mais, dès qu'il le put, il quitta ce logement incommode pour les combles du Palais-Royal, où il croyait trouver plus d'indépendance; cette chimère de sa vie, qu'il avait toujours rêvée sans pouvoir y arriver, lui échappa encore. Marié à une servante mégère, il passa ses dernières années dans des tracasseries domestiques; aveugle comme Milton, mais plus heureux que le poëte anglais, puisqu'il recouvra la vue, corrigeant sans cesse et gâtant ses premiers écrits, et épigrammatisant tout le monde, amis et ennemis, Domergue, Baour-Lormian, la Harpe, Fanny Beauharnais, Napoléon, et jusqu'au bon Andrieux. Le Brun mourut en 1807, membre de l'Institut, qu'il avait poursuivi de ses railleries.

Les œuvres de le Brun se composent d'odes, d'élégies, d'épîtres, d'épigrammes et des fragments de deux poëmes inachevés. Son talent lyrique, presque toujours grand, quelquefois immense, est aussi partout incomplet; il y a des éclairs éblouissants, mais ce ne sont que des éclairs. Ses écrits sont une protestation énergique contre le dévergondage du joli et du maniéré, contre les vers musqués de Dorat et les bergeries de Boucher; ils attestent un retour vers le beau, le simple, l'antique, mais ce retour a de la roideur et de l'étroitesse. Le Brun se moqua de la littérature de boudoir, mais il ne sut pas échapper complétement à la fadeur qu'elle portait avec elle. Il protesta hautement contre le système qui voulait assimiler la poésie à la prose, mais il s'imagina que la poésie consistait uniquement en des alliances de mots, en ce qu'il appelait des *hardiesses*; de là un style toujours tendu et laborieux, un placage de métaphores, un abus de majuscules à fatiguer le lecteur le plus intrépide. Aussi peu coloriste qu'Alfiéri et David, réformateurs comme lui à la même époque et dans le même sens, plein de lui-même, morose comme le poëte italien et aussi systématique, il n'a de largeur que lorsque, sur les traces de Buffon, il contemple face à face les sublimes horreurs de la nature; ailleurs, il est souvent maigre, abstrait, déclamatoire même dans son enthousiasme patriotique. Malgré ces défauts cependant, s'il a laissé la palme de l'élégie à André Chénier, s'il est un peu sec dans ses épîtres, si Rousseau est plus égal dans ses odes, le Brun a, en revanche, beaucoup plus d'inspiration et de génie. Une des premières places lui doit être réservée entre nos poëtes lyriques, et il mérite souvent le surnom de Pindare, qui lui a été décerné de son vivant. Il surpassa également Rousseau dans l'épigramme; son trait est plus acéré, et sa muse n'est jamais grossière ni licencieuse comme celle de l'ennemi de Lamotte. J. FLEURY.

BRUN (CHARLES-FRANÇOIS LE), troisième consul, architrésorier de l'empire, gouverneur de Hollande, etc., naquit à St.-Sauveur-Lendelin (Manche), en 1739. Après des études à Coutances et à Paris sous le Beau et divers voyages en Hollande et en Angleterre, il revint à Paris, où il fut chargé de diriger dans l'étude du droit le fils du chancelier Maupeou. Devenu successivement alors, par le crédit de son patron, payeur

des rentes et inspecteur général des domaines de la couronne, il fut, en réalité, directeur de la chancellerie sous son nom, et il eut le tort de se rendre complice de tous les attentats du chancelier contre l'autorité des parlements. Entraîné dans la chute de son protecteur, le Brun, qui ne pouvait jamais être qu'un personnage secondaire, resta dans la retraite, occupé d'études littéraires, jusqu'à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes. Une brochure, *la Voix du peuple*, dans laquelle il prédisait avec une prévision remarquable et les crimes de la révolution et le despotisme militaire qui devait succéder à l'anarchie, ramena sur lui l'attention, et le bailliage de Dourdan le nomma député aux états généraux. Président du directoire de Seine-et-Oise après la dissolution de la constituante, il se démit de ses fonctions au 10 août, les reprit ensuite au commencement de l'an III et fut élu l'année suivante député au conseil des anciens. Il ne s'y occupa guère que de finances et ne prit aucune part à la révolution du 18 brumaire. Il hésita même, assure-t-on, à accepter la place de Royer-Ducos dans le triumvirat consulaire qui eu fut la suite, et ce fut lui qui fit fixer à cinq ans la durée du consulat et la division du pouvoir en consulat, sénat, corps législatif et tribunat par cet acte constitutionnel que Bonaparte devait déchirer bientôt après. Le jeune général s'empara si bien, dès l'abord, de tout le pouvoir, qu'en descendant, en 1804, aux fonctions d'architrésorier de l'empire le Brun ne s'aperçut guère de son changement de position. Il essaya quelquefois de faire de l'opposition à Napoléon dans le conseil, mais cette opposition était fort complaisante, puisque, après avoir combattu le projet de la création d'une noblesse, il ne s'en laissa pas moins affubler du titre de baron de Plaisance. Gouverneur général de la Ligurie, à l'époque de la réunion de Gênes à la France en 1804, il fut envoyé, en 1810, lieutenant général de l'empereur en Hollande et remplaça comme gouverneur général de cette contrée Louis Bonaparte, à qui son frère venait de la reprendre. Il y resta trois ans, et sut se faire pardonner sa position par la douceur de son administration. Rentré en France par suite des événements de 1813, il resta étranger à l'acte qui proclama la déchéance de Napoléon, mais il se prononça en faveur des Bourbons, qui le créèrent pair et le chargèrent d'une mission en Normandie, ce qui ne l'empêcha pas de reprendre les fonctions d'architrésorier et de grand maître de l'université pendant les cent jours. Rayé pour ce fait de la liste des pairs de 1815, il y fut rétabli en 1819 et mourut, en 1824, à Dourdan, où il avait une maison de campagne. — Le Brun nous a laissé plusieurs écrits médiocres, parmi lesquels on distingue cependant une traduction de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse.

BRUNCK (Richard-François-Philippe), né à Strasbourg le 30 juin 1729, fit de brillantes études chez les jésuites, à Paris. Mais, en sortant de l'école, il abandonna les muses, jusqu'à ce qu'un hasard de la guerre l'eût ramené à leur culte. Pendant l'hiver de 1757, qu'il passa à Giessen, comme attaché au commissariat de l'armée française, l'amitié de plusieurs savants réveilla en lui le goût de la littérature. Aussi revint-il à Strasbourg en 1760, pour se livrer à l'étude des classiques grecs et latins. Plusieurs échecs que subit sa fortune réclamèrent sa présence à Vienne et à Paris, et interrompirent ses travaux. En 1772, il fit, à Gottingue, la connaissance du célèbre Schneider, qui n'était encore qu'étudiant, et publia, conjointement avec lui, en 1776, l'*Analecta veterum poetarum*, 3 volumes, ouvrage qui plaça Brunck au rang des premiers hellénistes de l'époque. Peu après, il fit paraître une édition d'Anacréon, qui fut suivie de plusieurs auteurs dramatiques, tels que Sophocle et Aristophane. Aujourd'hui qu'on a reconnu l'erreur des principes de grammaire et de prosodie suivant lesquels il chercha à éclaircir les textes, on ne peut cependant méconnaître dans ses travaux l'indice d'une connaissance profonde de la langue grecque. Térence et Plaute ont été également édités par lui. Il mourut, le 12 juin 1803, à Strasbourg, où son ami Heitz, imprimeur de presque tous ses ouvrages, lui a érigé une tombe. J. F. de Lundblad.

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne) naquit à Brives, département de la Corrèze, d'une famille honorable, le 13 mars 1763. Son père, avocat distingué, surveilla lui-même les études classiques qu'il lui fit faire dans son pays. Envoyé à Paris pour suivre les cours de l'école de droit, le jeune Brune, qui avait peu de goût pour la carrière du barreau auquel on le destinait, se livra bientôt à une vie tellement dissipée, que ses parents se hâtèrent de le rappeler à la maison

paternelle, et, pour l'y obliger, ils lui supprimèrent la remise trimestrielle qu'on lui avait accordée. Mais Brune s'étant obstiné à vouloir habiter la capitale, et croyant pouvoir se suffire à lui-même, fut momentanément contraint, pour subvenir à ses besoins, d'entrer dans une imprimerie en qualité de compositeur; mais il renonça bientôt à cette profession pour se faire homme de lettres et journaliste. Il concourut, en 1788, à la rédaction d'une feuille aristocratique connue sous le nom de *Journal de la ville et de la cour*. L'année suivante, la révolution ayant éclaté, il en adopta les principes avec enthousiasme, quoiqu'ils fussent opposés à ceux qu'il avait jusque-là professés et défendus. Devenu membre du club des cordeliers, fondé par Danton, il acheta une imprimerie, d'où sortaient journellement des pamphlets démagogiques contre les hommes les plus notables du temps, que ces tendances effrayaient. Toutefois, Brune développa des inclinations guerrières qui dominèrent ses velléités d'homme politique, car, au fond, le dévergondage révolutionnaire n'allait pas à son caractère humain et bienveillant. Il s'enrôla comme volontaire dans le second bataillon du département de Seine-et-Oise, fut nommé adjudant général en octobre 1791, et ensuite général de brigade, et se fit remarquer à la bataille de Hondtscoot; puis il fut employé successivement dans l'armée de l'intérieur et dans celle d'Italie, sous les ordres de Masséna. Nommé général de division en août 1797, il seconda habilement Augereau dans ses opérations de la haute Italie. Brune rentra en France après le traité célèbre de Campo-Formio, du 17 octobre de la même année, et, dès son arrivée à Paris, le Directoire lui confia, en février 1798, le commandement supérieur de l'armée chargée d'occuper militairement la Suisse. Le succès de cette expédition lui valut le commandement en chef de l'armée d'Italie, où il montra autant de bravoure personnelle que de talents militaires et de modération pour les vaincus. Il passa de là en Hollande, où il battit complètement, en diverses rencontres, les Anglais et les Russes. Cette campagne, mémorable par ses résultats, est le plus beau titre de la gloire militaire de Brune. En 1803, Brune fut nommé ambassadeur à Constantinople, maréchal de l'empire en 1804, et, à son retour, en 1805, l'empereur le créa comte et le décora du grand cordon de la Légion d'honneur. En 1806, il remplaça le général Gouvion Saint-Cyr dans le commandement de l'armée du camp de Boulogne, et, en 1807, il commanda un corps destiné à agir contre les mouvements de la Prusse. Appelé quelque temps après, c'est-à-dire en juillet de la même année, au gouvernement des villes hanséatiques, il justifia la confiance dont il avait été l'objet de la part de Napoléon, sous le rapport militaire; mais, sous le rapport politique et administratif, il encourut sa disgrâce. Brune rentra dans la vie privée et fut entièrement oublié. Mais, en 1814, le roi le fit chevalier de Saint-Louis, ce qui ne l'empêcha point, après le 21 mars 1815, de venir offrir son épée à Napoléon, qui, dans les circonstances où il se trouvait, crut devoir jeter un voile sur le passé du maréchal en lui conférant le commandement d'une armée d'observation dans le Midi. Brune, après le désastre de Waterloo, se rendait à Paris avec un sauf-conduit du duc de Rivière, en mission à Marseille pour Louis XVIII; mais il fut lâchement assassiné à Avignon, le 2 août 1815. Les détails de ce malheureux événement sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Brune a laissé un ouvrage intitulé, *Voyage pittoresque et sentimental dans les provinces orientales de la France*, en prose et en vers. Londres (Paris), 1788, in-8°. — Paris, 1802 et 1806, in-12.

BRUNEHAUT, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, épousa Sigebert, celui des fils de Clotaire Ier auquel échut le royaume d'Austrasie. Chilperic, roi de Soissons, s'étant aperçu de la considération que son frère s'était acquise parmi les Francs à la faveur de cette haute alliance, répudia sa femme Clodovère, et écarta sa concubine Frédégonde pour épouser Galswinde, sœur de Brunehaut, qui lui apporta pour dot d'immenses trésors. Elevée au sein de la grandeur, nourrie des traditions du despotisme oriental, l'ambitieuse reine d'Austrasie ne put tolérer l'autorité excessive que s'arrogeaient à cette époque les maires du palais; elle veut dominer sans partage et le roi et le royaume; on l'accuse même d'avoir poussé Sigebert à se défaire de Gogo, la puissance de ce dignitaire lui portant trop d'ombrage. Frédégonde fait étouffer dans son lit Galswinde, sa rivale, et la remplace. La sœur de la victime, justement indignée

de ce crime, et qui n'avait point oublié que Chilperic avait un jour profité de l'absence de son mari, qui combattait au delà du Rhin, pour attaquer ses Etats, poussa ce dernier à prendre les armes. L'expédition était heureuse, quand Frédégonde changea tout à coup la face de la guerre en faisant assassiner le vainqueur. La veuve tomba entre les mains de Chilperic, et son fils Mérovée, épris des attraits de la belle captive, qui était d'ailleurs fort habile dans l'art de la séduction, l'épousa. Sommé par Childebert II, fils de Brunehaut, de lui rendre sa mère, Chilperic la lui renvoya volontiers. Les nobles austrasiens moins disséminés, plus nombreux et aussi plus voisins de leur patrie primitive que ceux de la Neustrie, avaient conservé plus d'énergie et se croyaient plus de droits à l'indépendance. La reine, jalouse de gouverner sous le nom de son fils comme elle l'avait fait sous celui de son mari, cherchait à se former des créatures parmi les grands et à s'attacher les Romains les plus illustres. La guerre civile éclata : Brunehaut se jeta au fort de la mêlée pour sauver quelques-uns de ses partisans; mais elle fut repoussée par Masio, qui lui cria : « Femme, laisse gouverner ton fils; ce n'est pas ton bras, c'est le nôtre qui soutient l'Etat. » Elle appela Mérovée auprès d'elle; mais ses sujets le refusèrent, et ce malheureux prince se retira et fut égorgé par sa marâtre. On soupçonna la reine d'avoir engagé, par l'offre de sa main, le fugitif Gondobald, prétendu fils de Clotaire Ier, à venir de l'Orient dans les Gaules. Il débarqua à Marseille et périt après quelques succès. Il ne laissa pas que d'effrayer Gontran, roi de Bourgogne, qui institua aussitôt Childebert son héritier, tout en lui recommandant de se tenir en garde contre les grands de son royaume et les intrigues de sa mère. Celui-ci ne tint aucun compte de ces conseils, et n'en demeura pas moins soumis à Brunehaut. Deux conspirations furent formées, mais elles échouèrent, et ne servirent qu'à rendre la reine plus puissante; Gontran se vit forcé de lui remettre la ville et le territoire de Cahors, qu'elle réclamait comme ayant appartenu à sa sœur. Frédégonde voulait à tout prix se débarrasser de sa rivale, et, usant de ses ressources ordinaires, elle lui envoya deux assassins, qui furent arrêtés et livrés au dernier supplice. Childebert mourut quelque temps après; on soupçonne même qu'il fut victime du poison. La reine voulait encore régner pour Theudebert, son petit-fils; mais les nobles la chassèrent. Elle se retira en Bourgogne, auprès de Théodoric, un de ses autres petits-fils : là, on lui reprocha d'avoir souillé sa vieillesse par une conduite peu exemplaire, et d'avoir même favorisé les penchants vicieux de Théodoric, afin de mieux conserver sur son esprit l'ascendant qu'elle y avait acquis. Elle mit ses deux petits-fils aux prises; fit tonsurer, puis tuer Theudebert qui avait été vaincu. Théodoric étant mort, elle osa encore disputer l'Austrasie et la Bourgogne à Clotaire II; mais Warnacaire, maire du palais, la livra, à l'âge de 80 ans, à d'horribles tortures.

Brunehaut, dans le cours d'une longue carrière, lutta victorieusement contre l'aristocratie austrasienne, et parut avoir compris la nécessité d'un pouvoir unique. Son aptitude au gouvernement mérite des éloges, ainsi que la préférence qu'elle donnait à la paix sur la guerre. Elle introduisit la politesse chez les grands dont elle était entourée, encouragea les artistes, orna la France de divers monuments, mit de la magnificence dans ses fondations; de grandes levées, des chaussées superbes, des voies romaines conservent encore son nom dans la Bourgogne, la Flandre et la Picardie : des lignes de route se multiplièrent sous son règne. Cette sollicitude pour le pays porte à croire qu'elle valait mieux que la réputation que lui a faite l'histoire.

« Brunehaut, dit Bossuet, fut immolée à l'ambition de Clotaire II; sa mémoire fut déchirée, et sa vertu, tant louée par le pape saint Grégoire, a peine encore de se défendre. »

BRUNI (Léonard), plus connu sous le nom de Léonard Aretino (d'Arezzo), où il naquit en 1369, fut un des principaux restaurateurs des lettres grecques et latines. Un portrait de Pétrarque, placé dans un château où il était prisonnier de guerre avec son père, détermina, dit-on, une vocation que jusque-là il ne pouvait soupçonner. Il se rendit à Florence, où il étudia avec ardeur la philosophie, le droit, la littérature, surtout le grec. L'amitié du Pogge lui fit obtenir, en 1405, la place de secrétaire des brefs sous Innocent VII, qui ne l'accepta toutefois qu'après l'avoir soumis à plusieurs épreuves difficiles. Bruni conserva ce poste sous les papes Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII; mais,

ce dernier pape ayant été déposé par le concile de Constance, Léonard, qui l'y avait accompagné, revint à Florence, où demeurait la famille de sa femme; il y reprit le cours de ses études et accepta la place de chancelier, qui lui avait déjà été offerte auparavant. Il mourut en 1444. La république florentine lui éleva un tombeau qui subsiste encore.

Les principaux écrits de Bruni, dont un grand nombre a demeuré manuscrit, sont des traductions latines d'ouvrages grecs, des histoires et des discours. Ses histoires latines *de la guerre des Goths*, presque toute traduite de Procope,—*de la guerre punique*, tirée de Polybe, — *de Florence*, en douze livres,—et de son époque, sont assez estimées. Les *vies de Dante et de Pétrarque* ont été souvent réimprimées en tête des ouvrages de ces poëtes. Tous les ouvrages de Bruni ont été souvent reproduits séparément.

BRUNIACÉES, *bruniaceæ* (*bot.*), R. Brown, Ad. Brong. — Petite famille de plantes dicotylédones, dans la pentandrie monogynie, indiquée d'abord par R. Brown (*Abel inter chin.*), puis adoptée par De Candolle (*Prodr. syst.*, II, p. 43), et devenue, de la part de M. Adolphe Brongniart, l'objet d'un mémoire spécial. Les espèces qui la composent sont des arbustes ressemblant beaucoup, par leur port, aux bruyères et aux *phylica* (bruyéres du Cap), toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. Leurs feuilles sont fort petites, roides, entières, quelquefois imbriquées; les fleurs, petites, disposées en capitules, plus rarement en panicules, offrent les caractères suivants : calice monosèpale, en général adhérent à l'ovaire par sa base, à cinq divisions imbriquées de même que celles de la corolle avant leur épanouissement; pétales au nombre de cinq et alternes; cinq étamines alternes avec ces dernières, et à filets adhérant latéralement avec la base de chacune d'elles, d'où quelques auteurs ont conclu qu'ils leur étaient opposés; ovaire infère ou semi-infère, et libre dans le seul genre *raspalia*, à une ou trois loges contenant chacune un ou deux ovules collatéraux et suspendus; style simple ou bifide, ou bien encore deux styles distincts et terminés chacun par un très-petit stigmate. Le fruit est sec, couronné par le calice, la corolle et les étamines persistantes, indéhiscent ou se divisant en deux coques généralement monospermes, s'ouvrant par une fente longitudinale et interne. Graines suspendues, contenant un très-petit embryon homotrophe, placé vers la base d'un endosperme charnu. — Le genre *brunia*, qui forme le type de cette famille, avait été placé, par Jussieu, à côté du *phylica*, dans celle des rhamnées; mais il en diffère évidemment par divers caractères, tels, entre autres, ses étamines alternes et non opposées aux pétales, ses ovules souvent géminés, suspendus et non solitaires, et dressés, etc. — Brown pense que les *bruniacées* doivent être rapprochées des *hygrolicées* et des *hamamélidées;* tandis que De Candolle les place au voisinage des *rhamnées*. Dans son travail sur cette famille, M. Brongniart la compose des genres *berzelia*, *brunia*, *raspalia*, *staavia*, *berardia*, *linconia*, *audouinia*, *tittmannia* et *tamnea*. L. DE LA C.

BRUNISSOIR (*technologie*, *beaux-arts*). — On appelle ainsi un outil qui, communément, se compose d'un manche de bois au bout duquel est enchâssée une petite pierre soit d'agate, soit de sanguine (fer hématite de couleur rougeâtre), soit de silex poli, et qui sert à lisser et à polir l'or, l'argent, le fer, le cuivre, etc.: les relieurs s'en servent également pour polir la tête, le bas et la tranche des livres.

Dans l'art du graveur en taille-douce, le brunissoir est un instrument d'acier parfaitement poli, à peu près de la forme d'un gros poinçon, mais d'une coupe trés-ovale et d'une longueur de 7 à 8 centimétres, dont l'usage est principalement d'effacer les rayures accidentelles qui peuvent survenir sur la planche de cuivre ou d'acier, de matter les travaux trop profonds ou trop serrés, d'écraser de fausses tailles, même d'effacer complétement quand, préalablement, on a commencé d'enlever avec le grattoir.

BRUNO (SAINT). — Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, naquit à Cologne vers l'année 1030. Ses parents, recommandables par leur piété, le firent élever sous leurs yeux dans la collégiale de Saint-Cunibert, d'où il passa dans l'école de Reims, qui jouissait alors d'un grande réputation. Bruno y parcourut la carrière complète des sciences qu'on enseignait à cette époque, s'appliquant surtout à la philosophie et à la théologie, qui avaient pour lui un attrait particulier. L'archevêque Gervais, jaloux de récompenser son mérite, lui confia la direction des hautes études de son diocèse. Bruno remplit les fonctions auxquelles il était appelé avec un zèle qui attira autour de lui, et

rangea sous sa discipline, les hommes les plus marquants de l'époque, parmi lesquels il faut compter Eudes, d'abord cardinal-évêque d'Ostie, puis pape sons le nom d'Urbain II. La tranquillité de notre saint, d'abord profonde, fut troublée, à la mort de son protecteur, par les menées coupables d'un jeune clerc appelé Manassès, qui parvint, par des voies simoniaques, à usurper le siége archiépiscopal de Reims. Bruno, s'étant prononcé contre lni avec beaucoup de force, devint l'objet de ses poursuites les plus animées. Cette circonstance hâta chez notre saint l'exécution du projet qu'il avait formé depuis longtemps de se consacrer à Dieu dans la solitude. En vain le chapitre de Reims vonlut-il l'élever sur le siége qu'il avait si bien défendu; Bruno renonça à tout ce qu'il possédait, s'arracha à l'empressement de ses confrères, et se retira, avec qnelques amis recommandables par lenrs vertus, à Saisse-Fontaine, dans le diocèse de Langres. Ce qu'on a raconté de l'influence qn'aurait eue sur sa détermination le prétendu miracle de Raymond Diocre, chanoine de Paris, n'est qu'une légende apocryphe, digne seulement d'être conservée comme un monument de l'esprit crédule et de la terreur religieuse qui, à cette époque, accueillaient sans trop d'examen les récits capables d'ébranler fortement l'imagination. Le véritable motif dn parti qu'avait embrassé notre saint doit être cherché dans l'action de la grâce, qui avait parlé tout bas à son âme tendre et profondément ascétique. Un jour qu'il s'entretenait avec deux chanoines de Reims, Raonl et Fulcius, la conversation tomba sur la vanité des choses d'ici-bas et sur le bonheur des justes. Les réflexions qu'ils firent à ce sujet les touchèrent très-vivement, et leur inspirèrent le désir de renoncer au monde. Mais Fulcius partit pour Rome, où l'appelaient des affaires, et ne revint pas; Raoul, onblieux de ses promesses, continua de vivre à Reims, dont il fut fait archevêque plus tard. Bruno seul persévéra dans ses résolutions et se réfugia, comme nous venons de le voir, à Saisse-Fontaine. Cette retraite ne snffit pas longtemps au désir qu'il avait d'une perfection toujours plus grande. Saint Robert, abbé de Molesme, qu'il était allé consulter, lui conseilla de se rendre auprès de saint Hugues, évêque de Grenoble, lui assurant qu'il trouverait dans le diocèse de ce grand serviteur de Dieu des montagnes inaccessibles, couvertes de forêts profondes et impénétrables, où il lui serait facile de cacher sa vie. L'imagination de Bruno s'enflamma à ce récit. L'espoir de rencontrer une solitude telle qu'il l'avait rêvée faisait battre son cœur, et il eut hâte de se mettre en route avec six de ses compagnons qui partageaient son enthousiasme. Tous, en arrivant à Grenoble, allèrent se jeter aux pieds de Hugues, qui les accueillit avec un empressement plein de bonté. Le saint évêque se ressouvint alors d'avoir vu en songe sept étoiles disposées en cercle qui semblaient s'élever de terre, et marcher devant lui comme pour guider ses pas dans le désert de Chartreuse, où Dieu lui-même se bâtissait un temple de ses mains. Il expliqua cette vision à Bruno et à ses compagnons, qu'il regarda comme envoyés par le ciel; il les encouragea dans leur projet, sans rien leur dissimnler néanmoins des difficultés de leur entreprise, ni de l'horreur des lieux qu'ils se proposaient d'habiter. Une étroite et profonde vallée, qui, dans un espace de plusieurs lieues, s'élève toujours plus vers la région des nuages, à mesure que les montagnes qui la resserrent s'élèvent avec elle; des forêts de sapins gigantesques qui s'échelonnent sur les flancs des rochers à pic comme pour en mesurer la hauteur; des neiges, des brouillards, un silence éternel qui n'est troublé que par la voix du torrent dont les eaux se précipitent dans la profondeur, tels sont encore les lieux d'une grandeur sauvage où Bruno et ses compagnons montrèrent une sainte et impatiente ardeur de se rendre : ils commencèrent à y bâtir nn oratoire et de petites cellules semblables aux laures d'Orient, dans le voisinage d'une source d'eau qui n'a point encore désappris à mêler le murmure de son onde au murmure de la prière des bons religieux.

Telle fut l'origine de l'ordre des Chartreux, regardé comme le plus parfait modèle de la vie contemplative; son nom fut emprunté aux lieux mêmes sur lesqnels il fut établi au mois de juin 1084.

Hugues, qni avait d'abord accueilli Bruno comme son fils, ne tarda pas à devenir l'admirateur de ses vertus; il le prit même pour son directeur spirituel, et, malgré la difficulté des chemins, il allait souvent s'entretenir avec lui à la chartreuse, distante de Grenoble de plus de cinq lieues. Six ans se passèrent ainsi dans le calme le plus paisible; mais, au bout de ce temps, le pape Urbain II manda notre saint auprès de lui. L'humble

religieux vit son obéissance soumise à une grande épreuve, quand il fallut quitter sa chère solitude, où il avait goûté tant de délices dans la contemplation de Dieu et dans les austérités de la pénitence. Il se disposa néanmoins à partir. Ses disciples, voyant qu'ils allaient être privés de leur chef spirituel, en conçurent une douleur inexprimable. Plusieurs déclarèrent même qu'ils ne le quitteraient pas, et le suivirent à Rome. Le pape y reçut notre saint avec de grandes marques d'estime et d'affection; il le logea dans son palais pour être plus à portée de le consulter sur les affaires qui regardaient sa conscience et le gouvernement général de l'église. Les religieux qui avaient accompagné Bruno eurent la liberté de continuer dans la ville sainte leur premier genre de vie, mais ils s'aperçurent bientôt qu'il ne leur était pas aussi facile qu'au désert de se livrer aux pratiques de la perfection qu'ils avaient embrassée. Ce changement fit couler leurs larmes, et ils tournèrent des yeux de regret vers la solitude qu'ils avaient abandonnée. Bruno eût bien voulu les y ramener, mais Urbain II l'aimait trop pour le rendre à lui-même, et facilita seulement à ses religieux les moyens de retourner en France auprès de Landwin, alors supérieur de la chartreuse.

Quelque temps après, le pape, à l'instigation des habitants de Reggio, usa des plus vives instances auprès de notre saint pour lui faire accepter l'archevêché de cette ville. Bruno s'en défendit de toutes ses forces, et renouvela ses prières, à cette occasion, d'une manière si pressante pour obtenir sa liberté, que le souverain pontife, à la fin vaincu par ses larmes, lui permit de se retirer, non à la chartreuse, trop distante de Rome, mais dans la Calabre. Bruno alla s'établir dans ce nouveau séjour, en 1090, avec les disciples qu'il s'était attachés en Italie, et y reprit les exercices de la vie solitaire avec plus de joie et de ferveur que jamais. Dans une lettre qu'il écrivit à Raoul pour lui rappeler leurs projets d'autrefois et l'engager à venir le joindre, il fait une charmante peinture de sa retraite aux environs de Squillaci. Mais Raoul n'obéit point à cet appel; Landwin seul vint le visiter pour le consulter sur la conduite à tenir dans la direction de la chartreuse. Bruno répondit à ses anciens disciples pour leur rappeler toutes les pratiques de la vie solitaire, les consoler et les prémunir contre les assauts de l'ennemi du salut. Outre les deux lettres qui nous restent de lui, il a composé des commentaires sur les psaumes et sur les Épîtres de saint Paul, qui dénotent un des hommes les plus savants de son siècle. Quant aux autres ouvrages qui lui sont faussement attribués, ils sont de saint Bruno, évêque de Wurtzbourg, ou de saint Bruno, évêque de Segni, qui florissaient tous les deux dans le même siècle.

Bruno, après s'être établi dans le diocèse de Squillaci, ne songeait plus qu'à vivre inconnu au monde; mais l'éclat de ses vertus le trahit. Roger, comte de Sicile et de Calabre, ayant découvert sa retraite en étant à la chasse, fut si édifié de son entretien, qu'il lui voua une estime et une affection qui ne firent que s'accroître de jour en jour : plus d'une fois il lui en donna des preuves non équivoques; et, dans une circonstance critique, où il crut avoir obtenu par ses prières et son intercession une faveur signalée, il le contraignit d'accepter la donation du désert de *la Torre*, où notre saint fit bâtir le second monastère de son ordre.

Néanmoins les temps approchaient où Dieu allait appeler à lui son serviteur. Bruno, averti, par révélation, du moment de sa mort, rassembla ses disciples autour de lui, et fit en leur présence une longue profession de foi sur les mystères, et en particulier sur celui de l'eucharistie : il rendit ensuite tranquillement l'esprit au Seigneur, le 6 octobre 1101. Son corps fut inhumé avec une pieuse douleur dans l'église du couvent de *la Torre*. En 1514, Léon X autorisa les chartreux à réciter un office propre en son honneur, et Grégoire XV, en 1623, étendit cet office à toute l'Eglise. Bruno fut dès lors mis au rang des saints, et les miracles aussi nombreux qu'éclatants qui se firent à son tombeau attestèrent suffisamment qu'il avait mérité cette gloire.

Nous avons trois éditions des œuvres de saint Bruno. La première est de Paris, 1524, in-f°; les deux autres sont de Cologne, 1611 et 1640, dans le même format. Il existe aussi plusieurs vies de cet aimable saint en espagnol, en latin et en français; mais disons, sans crainte de nous tromper, que la plus belle de toutes a été tracée sur la toile, dans le dernier siècle, par un des plus illustres peintres de l'école française, le Sueur. On peut voir, chaque jour, avec une admiration nouvelle, dans les salles du Louvre, les vingt-quatre tableaux où le pinceau du grand ar-

tiste a reproduit les principales circonstances de la vie du grand fondateur de l'ordre des Chartreux, avec une poésie de sentiment qui contribue autant à faire aimer ses vertus qu'à glorifier sa mémoire. CAMILLE TURLES.

BRUNO (GIORDANO), en latin *Brunus*, né à Nole, dans le royaume de Naples, vers le milieu du XVIe siècle, se distingua dès son bas âge par un esprit vif et pénétrant, mais facile à l'enthousiasme, à se laisser dominer par une ardente imagination. Quoique très-fort dans les sciences mathématiques et philosophiques, les lettres et la théologie, il entra chez les dominicains pour y faire de nouveaux progrès : les écoles de cet ordre jouissaient en effet, à cette époque, de la plus grande réputation. Aux difficultés que le dogme de l'Eglise romaine lui présentait, et qui dès lors, dans ce temps de lutte, de transaction et de scepticisme, commencérent à le dégoûter, vint se joindre la répugnance qu'il éprouva pour quelques moines dont les mœurs n'étaient pas tout à fait irréprochables. Il abandonna son couvent et se retira, peut-être encore de bonne foi, à Genève, vers l'an 1580, où il ne tarda pas à embrasser le calvinisme. Encore inquiet dans cette nouvelle religion, un peu comme tous les hommes de son temps, il fuit Genève, passe par Lyon, Toulouse, et arrive à Paris en 1582, où il professa la philosophie, à qui il crut pouvoir demander ce qu'il ne sut pas trouver dans la religion. Vains efforts! il brisa la doctrine d'Aristote sans en trouver une pour lui-même. Quelques désagréments que lui attira sa haine pour ce philosophe, qui comptait encore de nombreux partisans, l'obligèrent à passer en Angleterre, où il publia son fameux livre de l'*Expulsion de la bête triomphante*. Parti de l'Angleterre en 1586, il se rendit à Hiltemberg, qu'il quitta bientôt pour parcourir successivement Prague, Brunswick, Helmstadt et Francfort, enseignant toujours la philosophie. Désireux de revoir sa patrie, il va à Venise en 1598, où il fut arrêté, enfermé dans les prisons de l'inquisition, ensuite transféré à Rome pour y être livré aux flammes, le 9 février 1600.

Nous n'avons pas d'autres détails sur sa vie; nous savons qu'elle fut loin d'être réglée. Peut-être tout d'abord aveugle, de bonne foi, en proie à une imagination sans frein, il ne tarda pas à se jeter entièrement dans la débauche. Il arriva au point de ridiculiser tout ce que premièrement il avait mal vu. Ses opinions philosophiques sont assez difficiles à exposer; Brucker, en l'appelant *semi-pythagoricien*, est peut-être celui qui l'a le mieux défini. Bruno soutient que « la « substance du corps est une, immortelle, « impérissable; qu'ainsi l'univers, assem- « blage de tous les corps, est un, d'où l'on « doit conclure que la nature des esprits ne « diffère point de celle des corps, et que, « par conséquent, l'essence divine est la « même chose que la matière. » Bruno paraît moins avoir eu un système qu'une foule d'idées dont son cerveau semblait être l'arsenal; c'est peut-être ce qui a donné occasion de dire à plusieurs philosophes que Descartes lui avait beaucoup emprunté. Leibnitz semble le croire en disant, dans le *Journal de Leipsick*, 1682, page 187, qu'un savant mathématicien avançait que Descartes doit son idée des tourbillons à notre philosophe et à Kepler; Huet lui-même paraît en être persuadé dans sa *Censure de la philosophie cartésienne*, Paris, 1680, où il donne un long détail des pensées dont Descartes a pu se servir. Bruno a laissé un très-grand nombre d'ouvrages qui sont aujourd'hui de la plus grande rareté; on peut en voir la liste complète dans la *Biographie universelle*. En général, nul n'est d'une véritable importance, d'une grande portée; ses ouvrages de pure imagination eurent, dans leur temps, assez de vogue.

BRUTIUM, province de la grande Grèce, comprise maintenant dans le royaume de Naples, et portant aujourd'hui le nom de Calabre ultérieure et citérieure. Les Brutiens descendaient des bergers lucaniens qui, s'étant révoltés contre leur maître, s'établirent dans le Brutium. On les nomme, suivant quelques auteurs, Brutiens, à cause de la lâcheté avec laquelle ils se soumirent à Annibal, dans la seconde guerre punique. Depuis ce temps, ils furent un objet de mépris, et les Romains ne les employérent qu'à des ouvrages serviles. Les villes du Brutium étaient Alsegium (Reggio), Crotone, Consentia (Cosence) et Mamertium.

BRUTUS (*hist.*). Ce mot, qui dans l'origine signifiait *esclave révolté*, et qui plus tard paraît avoir réveillé une idée analogue à celle de notre expression *brute*, est devenu le nom appellatif de plusieurs personnages célèbres dans l'histoire romaine. Un Brutus ouvre l'ère de la république romaine, un Brutus la

ferme; et, lorsque la plèbe, retirée sur le mont Sacré, obtint des tribuns, c'est encore un Brutus qui figure en tête. Mais la renommée des deux premiers a absorbé celle du troisième; âmes austères et profondes, que le seul sentiment du devoir anima, et qui n'hésitèrent pas à sacrifier, l'un ses fils, l'autre son ami, d'autres même disent son père, à la gloire et au bonheur de leur patrie. Tous deux furent les représentants de l'aristocratie et de l'unité romaines, mais avec des succès divers, parce que le premier apparut pour donner l'essor à des institutions pleines de vigueur, et que le second essayait vainement de ranimer une aristocratie détruite par les proscriptions et les guerres civiles, et une unité étroite, incompatible avec les conquêtes de Rome et le christianisme qui allait bientôt apparaître.

La tradition s'est plu à entourer le premier d'un vêtement idéal, dont il est impossible de le débarrasser entièrement. Niebuhr et son école sont allés trop loin en ne voyant en lui qu'un mythe; mais il est certain que l'histoire de Brutus, racontée par Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, est pleine de contradictions inexplicables.

Fils du patricien Marcus Junius, nous disent-ils, et d'une Tarquinia, fille de Tarquin l'Ancien, ou sœur de Tarquin le Superbe, Lucius Junius ne dut d'échapper au massacre que ce roi fit de son frère et de son père qu'à la feinte imbécillité qui lui valut son surnom. Placé près des fils de Tarquin comme jouet, il les accompagna en Grèce lorsqu'ils allèrent consulter l'oracle de Delphes, et offrit au dieu un bâton de sureau rempli d'or, emblème de sa personne; l'oracle prédit le trône à celui qui embrasserait le premier sa mère; Brutus embrassa la terre, *cette commune mère des hommes*, et comme toujours dans les récits populaires, la prédiction ne tarda pas à se vérifier. Lucrèce, outragée par le fils de Tarquin, le manda près d'elle avec son père, son mari et Valérius, surnommé depuis Publicola, et se tua devant eux après leur avoir fait jurer de la venger. Brutus, à qui, malgré son imbécillité supposée, Tarquin avait, on ne sait comment, confié le poste de tribun des Célères, souleva le peuple et l'armée, chassa les Tarquins et devint, avec le mari de Lucrèce, chef du nouveau gouvernement. Un des premiers actes des deux consuls fut de jurer et de faire jurer la mort de quiconque tenterait de rappeler les rois déchus. Séduits par les ambassadeurs que le lare de Clusium, Porsenna, qui avait pris le parti de Tarquin, envoya à Rome, les deux fils de Brutus s'entendirent avec les familles Aquilia et Vitellia pour détruire l'ouvrage de leur père, et s'engagèrent, par un serment sur les entrailles d'un esclave égorgé, à favoriser une restauration. Un esclave les dénonça; consul, peuple et sénat se refusèrent à prononcer sur le sort des fils de Brutus; mais, par la condamnation de leurs complices et la crainte qu'inspirait le parti de Tarquin dans Rome, le consul fut mis dans la cruelle nécessité de condamner ses enfants. Il ne recula pas, et lui-même présida à leur supplice. Il survécut peu, du reste, à cette condamnation, et, s'étant rencontré avec le fils de Tarquin, Aruns, dans la mêlée de la bataille de Rhégille, ils coururent l'un contre l'autre et s'enferrèrent. Les dames romaines portèrent un an le deuil du fondateur de la république.

On ne sait rien du second Brutus (qui comme le premier s'appelait Lucius Junius), sinon qu'il était plébéien et un des principaux moteurs de la sédition qui poussa la plèbe sur le mont Sacré; il en revint tribun avec Licinius, Albinus et Sicinius Bellutus. Mais les historiens grecs et latins nous ont conservé tous les détails de la vie du troisième Brutus. Il nous reste quelques-unes de ses lettres, et la biographie que Plutarque nous en a laissée est une des plus belles de ses *Vies parallèles*.

Marcus Junius Brutus est un des nobles caractères dont l'antiquité nous a laissé le souvenir, et il réalise dans presque tous les détails de sa vie l'idée qu'elle s'était faite de l'homme vertueux. Sa vie entière fut une lutte entre ses goûts et ce qu'il prit pour son devoir; philosophe et contemplatif par nature, il devint homme d'action par patriotisme, chef de parti sans ambition personnelle, et, doux et énergique à la fois, il fut le meurtrier de son ami, tout en le plaignant, mais sans même supposer qu'il pouvait ne pas le tuer. Par son père, il prétendait descendre de L. Junius Brutus, le consul, et sa mère était sœur des Catons; ce fut aussi dans cette famille qu'il prit une femme, Porcia, digne par sa vie et par sa mort d'être associée à Brutus. Cette double tradition, appuyée par les études philosophiques auxquelles il aimait à se livrer, détermina tous les actes de sa vie. Encore adolescent, il fut chargé d'ad-

ministrer la succession du roi Ptolémée qui revenait aux Romains, et, par ce temps de concussion universelle, ses mains restèrent pures. Son père avait péri par l'ordre de Pompée dans les guerres civiles de Marius et de Sylla; il était lui-même ami de César, et les liaisons du conquérant des Gaules avec sa mère avaient fait supposer qu'il était son fils; cependant quand éclata la guerre entre ces deux grands hommes, il courut se ranger sous les drapeaux de Pompée, qui étaient ceux du sénat et de la cité romaine. Après la défaite de Pharsale, il se rapprocha de César, qui l'appela près de lui, lui donna le gouvernement de la Gaule pendant la guerre d'Afrique et la préture urbaine, vainement sollicitée par Cassius, beau-frère de Brutus, qui resta longtemps brouillé avec lui pour ce sujet, et il lui aurait été très-facile d'être le premier après César, s'il l'eût voulu; mais le neveu des Catons voyait dans le passé l'idéal du gouvernement que César voyait dans l'avenir; il lui fit souvent dans le sénat une opposition énergique, car ce qu'il voulait, disait le vainqueur de Pompée lui-même, il le voulait d'une merveilleuse véhémence. Ce ne sont pas des gens gras comme Antoine et Dolabella que je crains, disait-il une autre fois, mais ces rêveurs maigres et pâles comme Brutus et Cassius. En effet, tous deux se disposaient à frapper César, si César devenait tyran; mais Brutus n'était guidé que par l'amour de la patrie, tandis qu'il y avait chez Cassius ambition du pouvoir et haine contre le dictateur. Nous ne rappellerons ni les agitations de Brutus, l'aveu fait à sa femme, qui, pour lui prouver qu'elle saurait garder un secret, se marqua la cuisse d'un fer chaud, ni les circonstances de la mort de César, frappé, dans le sénat, de vingt-trois coups de poignard, et se voilant le visage quand il vit Brutus au nombre des assassins. Les meurtriers de César, applaudis d'abord du peuple, loués et sur le point d'être récompensés par le sénat, ne tardèrent pas à être victimes d'une réaction provoquée par Antoine, que Brutus n'avait pas voulu laisser immoler comme César, et auquel il avait, malgré Cassius, imprudemment permis de faire à César de brillantes funérailles, pendant lesquelles il lut au peuple le testament du mort, qui faisait de nombreux legs aux Romains. Le peuple, en fureur, prit des tisons du bûcher de César et voulut aller brûler les maisons des conjurés, qui furent obligés de quitter Rome, et, Octave étant revenu tout à coup avec le nom de César, de sortir de l'Italie. Brutus se retira à Athènes, où des éloges publics lui furent décernés. Il s'y livra à l'étude de la philosophie, mais sans cependant oublier la cause de la liberté romaine; et, pendant qu'à Rome Octave, Antoine et Lépidus se partageaient l'empire, il ralliait les soldats de Pompée, épars dans la Thessalie, s'emparait d'armes et d'argent destinés à Antoine, se faisait livrer la Macédoine par le gouverneur, et s'assurait du concours des rois voisins; il passa ensuite avec une flotte et une armée en Asie, où il fut rejoint par Cassius. Il ne faisait, au reste, la guerre, ou du moins il n'en acceptait que malgré lui les conséquences destructives. Pendant qu'il assiégeait Xanthe, le feu, mis par les assiégés à quelques ouvrages des Romains, ayant été porté par le vent jusque dans la ville, Brutus fit tous ses efforts pour en prévenir les ravages, et promit une récompense à ceux qui sauveraient un Lycien; de même, à Patare, il craignait d'assiéger la ville, parce qu'il prévoyait que les habitants seraient réduits au désespoir; il renvoya sans rançon des femmes tombées entre ses mains, et punit avec la plus grande sévérité ceux que l'on accusait d'avoir pillé les villes soumises. Il avait coutume de travailler fort avant dans la nuit: une nuit donc que tout était en silence dans son camp, continue son biographe, et qu'il veillait avec un peu de lumière, il lui fut avis qu'il ouït entrer quelqu'un, et il aperçut à l'entrée de son pavillon une merveilleuse et monstrueuse figure d'un corps étrange et horrible, lequel s'alla présenter devant lui sans lui dire mot; si eut bien l'assurance de luy demander qui il était. — Je suis ton mauvais génie, Brutus, répondit le fantôme, tu me reverras à Philippes. — Je t'y verrai donc, répondit Brutus. — En effet, peu de temps après, il campait à Philippes, avec Cassius, car il voulait se rapprocher de l'Italie, et le même génie, rapporte-t-on, lui apparut de nouveau dans la nuit qui précéda le combat qu'il livra aux armées d'Octave et d'Antoine. Brutus était bien aise de trouver cette occasion de livrer une bataille décisive, pour ne pas éterniser la guerre civile. Il commandait l'aile droite, et Cassius la gauche. Son aile enfonça les ennemis et s'empara du camp; mais celle de Cassius, dont elle se trouva séparée, fut battue, et Cassius, ne doutant pas que toute l'armée n'eût subi

le même sort, se donna la mort. Brutus rassembla son armée ; mais, ne sachant pas que sa division navale avait mis en déroute des renforts qu'on amenait à ses ennemis, et que ceux-ci étaient privés de vivres, il livra une seconde bataille qui lui fut funeste. Alors, croyant perdue la cause de la liberté romaine, il se tua pour ne pas lui survivre. Le récit de sa mort est une des plus belles pages de Plutarque.

Octave et Antoine ne tardèrent pas à se séparer, et la bataille d'Actium fut une conséquence de celle de Philippes : par la première, Rome perdit sa liberté; par la seconde, elle acquit cette puissante unité qui fraya la voie à l'établissement du christianisme, dont le fondateur allait paraître. (*Voy.* César.)

La femme de Brutus, en apprenant la mort de son mari, s'empoisonna en avalant des charbons ardents.

Alfieri et Voltaire ont mis avec succès les deux Brutus sur la scène ; le premier est aussi le principal personnage de la *Lucrèce* de M. Ponsard ; mais tous ces ouvrages sont bien inférieurs au beau drame de Shakspeare, *Jules-César*, où l'auteur a fait entrer, avec une admirable entente de l'antiquité, tous les détails fournis par les historiens sur Brutus et Cassius. — Les lettres de Brutus, sur l'authenticité desquelles il s'est élevé beaucoup de doutes, ont été traduites en anglais par Milton, et en français par l'abbé Prévost. J. F.

BRUXELLES (*géog.*), capitale de la Belgique (*voy.* ce mot), grande et belle ville, située sur un terrain inégal avec des rues très-escarpées, surtout dans la partie basse, est entouré de magnifiques boulevards. Quelques-unes de ses maisons sont remarquables par leur architecture; mais rien n'est plus beau que l'opulent quartier du Parc, avec ses rues bien alignées et ses bâtiments élégants; que la place Royale, où se trouve l'église de Saint-Jacques de Candenberg, dont on admire le portail. Cette ville, qui possède, entre autres remarquables monuments, le palais du roi, la chambre des députés et la bibliothèque, de plus de 200,000 volumes, a une physionomie qui lui est particulière. En outre de ses nombreuses églises, qui sont toutes du plus beau gothique, on remarque encore une foule de monuments du même genre d'architecture. Ses principales églises sont celles de Sainte-Gudule, du Sablon, de Notre-Dame, remarquable par sa chaire, ses tableaux et ses beaux mausolées, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Nicolas : on doit encore visiter le grand théâtre, le marché aux grains, les fontaines de Mannekepisse, de Steen-Porte, le parc, enrichi de belles statues, et l'une des plus belles promenades de l'Europe, enfin les beaux quais bordant les bassins qui reçoivent les bateaux naviguant sur le canal.

Cette importante ville, de 80,000 habitants, est très-industrieuse et très-commerçante. Ses manufactures et fabriques de toiles, siamoises, ouvrages de modes, dentelles sont renommées dans toute l'Europe ; les points à l'aiguille, les ouvrages, robes et voiles en dentelle, galons d'or et d'argent, voitures, tapisseries, chapeaux, tabacs, faïence, porcelaine, brasseries éprouvent la même faveur. Les habitants y font un grand commerce de chevaux. Bruxelles est la patrie des deux peintres Champaigne, du poëte Boehius, le Virgile belge, de l'apologiste de Feller, etc.

Bruxelles, qui doit son origine à saint Gery, évêque de Cambray et d'Arras, au VIIe siècle, fut incendié en 1326 et 1405. La peste le ravagea en 1489 et 1578 ; les Français le bombardèrent en 1695 ; Marlborough le prit en 1706 ; les Français s'en emparèrent en 1746, 1792 et 1794, et le rendirent en 1814. En 1830, lors de la révolution belge, il devint le siége du gouvernement et des chambres législatives. On sait que cette ville fut le refuge de plusieurs Français exilés de leur patrie ; J. B. Rousseau, entre autres, y acheva ses jours.

BRUYÈRE (Jean de la), un des plus grands moralistes et des auteurs les plus originaux du XVIIe siècle, mena une vie presque entièrement ignorée. On ne connaît pas même la date de sa naissance, que les uns placent en 1639 et les autres en 1644, dans un village près de Dourdan. On sait cependant qu'il fut d'abord trésorier de France à Caen, place qui dut peu lui convenir, puisque, chargé d'enseigner l'histoire au duc de Bourgogne, sous la direction de Bossuet, il passa sa vie au milieu des Condé avec une pension de 1,000 écus. Il fut reçu, le 15 juin 1693, à l'Académie française, parce que, *pour former le nombre quarante il fallait un zéro*, publièrent ses envieux : il mourut d'apoplexie à Versailles, le 10 mai 1696. A ces détails l'abbé d'Olivet ajoute : « C'était un philosophe ingénieux, ennemi de l'ambition, content de cultiver en paix ses amis et ses livres, faisant

un bon choix des uns et des autres, ne cherchant ni ne fuyant le plaisir, toujours disposé à une joie modeste, heureux de la faire naître; poli dans ses manières, sage dans ses discours, évitant toute sorte d'affectation, même celle de montrer de l'esprit. »

Voilà, si l'on y joint quatre vers assez mauvais et peu exacts de Boileau pour le portrait de la Bruyère, tout ce que le grand siècle nous a laissé sur l'auteur des *Caractères*. On voit que l'habile observateur qui a recueilli tant de maximes morales et tant de judicieuses observations se dérobait lui-même à l'observation. Placé dans une position indépendante, il put à son gré s'abandonner à ses goûts et faire poser devant lui les hommes et les femmes, les gens de lettres et les partisans, les gens de justice et les prédicateurs, la ville et la cour, les grands et le peuple. Il put réfléchir à son aise sur le cœur et l'esprit, la fortune et le mérite personnel, la mode et la philosophie, la politique et les usages, stigmatiser toute cette cour qui se pressait autour d'un roi devenu vieux et dévot, mêler même ses éloges à ceux qui entouraient la favorite, recueillir cette foule de caractères et de maximes aussi profondes que judicieuses dont il a enrichi son livre, et sonder les replis du cœur humain. Montaigne, qu'il aime et qu'il cite souvent, est plus profond peut-être, mais il a moins de cette sagacité, de cette finesse d'observation intérieure, de cette science des détails. Bienveillant pour tous, animé d'un ardent amour du beau et du bon, il ne se laisse cependant jamais entraîner par son cœur, emporter par son imagination; partout la raison le domine et le contient; tout ce qu'il dit est complet, parfait dans son tout et irréprochable dans ses circonstances. Théophraste, qu'il a traduit et dont il s'est inspiré, dit-on, avait tracé quelques caractères d'un pinceau ferme et délié; mais quelle différence de l'auteur grec au moraliste moderne! Les types de Théophraste sont vulgaires; ils sont précieux pour faire connaître les mœurs d'Athènes, mais ils pénètrent rarement au delà de l'écorce; ils rentrent très-souvent les uns dans les autres, ce qui indique peu de netteté de conception; et, d'ailleurs, leur forme est toujours la même, la description. Quelle délicatesse, au contraire, et quelle variété dans les types de la Bruyère et dans sa manière de les présenter! C'est tour à tour, comme il le dit lui-même, une sentence ou un raisonnement, une métaphore ou un parallèle, une description, une peinture, un apologue. Il prend la forme de l'interrogation ou celle de l'apostrophe; il est noble ou familier, éloquent ou railleur, amer ou gai, fin ou énergique, naïf ou ironique, toujours piquant, toujours neuf, toujours original, toujours pittoresque et presque toujours vrai. Dans ce petit volume, qui est le résumé de toute sa vie, il n'y a pas un mot de perdu, pas un détail placé en vain; toutes ses expressions sont franches et vives, toutes ses tournures ingénieuses. Il n'y a pas, dit Suard dans l'excellente notice qu'il a placée en tête de ses *Maximes et Réflexions morales extraites de la Bruyère*, une beauté de style propre à notre idiome dont on ne trouve des modèles et des exemples dans cet écrivain. Qu'importe qu'il se soit soustrait, comme le lui reprochait Boileau, au travail minutieux des transitions? S'il eût écrit un livre suivi, que seraient devenus ces mouvements inattendus qui donnent à son style tant d'originalité, cet imprévu, ces soudaines hauteurs auxquelles il nous élève? D'ailleurs, si la liaison n'est pas dans les mots, n'existe-t-elle pas dans les idées? Chaque chapitre, chaque partie de chapitre ne forme-t-elle pas un ensemble complet et harmonieux, et serait-il possible de changer bien des pensées de place, sans nuire à leur clarté ou à l'économie du livre?

Ces éminentes qualités que notre siècle apprécie en la Bruyère ne furent pas senties de son époque. L'ouvrage eut un succès extraordinaire, mais il le dut principalement aux allusions qu'on y crut découvrir.—Voilà, lui dit de Maiezieux, auquel il montra son manuscrit, de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. La prédiction se vérifia; les éditions des *Caractères* se multiplièrent, et les critiques aussi. Le *Mercure galant* se fit surtout remarquer par son acharnement. Ce fut au point que, lorsque la Bruyère voulut faire imprimer le discours qu'il avait prononcé devant l'Académie française, on chercha à le faire supprimer comme séditieux, quoique l'auteur y eût loué tout le monde, Richelieu et Seguier, les morts et les vivants, et presque tous les membres de l'Académie. Il paraît que le *Théobalde* dont la Bruyère parle dans la préface de ce discours était Boursault, qui avait été aussi l'ennemi de Molière, et qui cependant n'était ni un envieux ni un écrivain sans mérite. Au reste, si l'on en juge par celle qui a été publiée

sous le nom de Vigneul-Marville, ces critiques étaient faites avec bien peu de bonne foi. Ce qu'on y dit de l'auteur et de ses ouvrages est d'une absurdité telle, qu'il est difficile de comprendre comment on a pu prendre la peine d'y répondre. Les critiques du style de l'ouvrage eurent plus de succès, et, pendant longtemps, on lui reprocha trop d'art, trop d'esprit, l'abus des métaphores, un style affecté, guindé, entortillé. Il est certain, en effet, que ce style, qui n'était pas sans archaïsme, se distinguait fort nettement de celui des autres écrivains du XVIIe siècle. La Bruyère trouvait les proverbes de Boileau un peu crus ; persuadé, d'ailleurs, comme il le dit au commencement de son livre, que tout avait été dit, il cherchait surtout à s'exprimer d'une façon nouvelle, et, à certains égards, il annonçait Fontenelle et Montesquieu. Aussi fut-il, comme eux, en butte à l'accusation de manquer de goût. Le XVIIIe siècle ne comprit pas mieux la Bruyère que le XVIIe, et cela devait être : l'auteur des *Caractères* était un esprit grave; il avait écrit contre les athées et les esprits forts; il avait même du penchant à croire à la magie. Les philosophes frondeurs n'avaient aucun intérêt à le prôner; et il a fallu une époque aussi compréhensive que la nôtre pour que l'éminent moraliste ait été replacé à sa hauteur. Quelques-unes de ses maximes ont vieilli, et un certain nombre de ses observations ne sont plus que de l'histoire; mais il existe dans son livre une infinité de pages et de maximes sur la cour, sur les ouvrages d'esprit, sur les femmes, sur les enrichis, qu'on dirait avoir été écrites hier.

La Bruyère laissa manuscrits des *Dialogues sur le quiétisme*, assez peu dignes de l'auteur des *Caractères*, qui ont été complétés et publiés, après sa mort, par l'abbé Dupin. La première édition des *Caractères* est de 1687, in-12 ; les suivantes furent considérablement augmentées. La seconde classe de l'Institut a couronné, en 1810, un éloge de la Bruyère par M. Victorin Fabre; et l'auteur de *Critiques et Portraits* a publié une très-belle étude sur la Bruyère. J. FLEURY.

BRUYÈRE (*bot.*), *erica*, Lin. — Genre de plantes de l'octandrie monogynie et de la famille des éricinées, offrant pour caractères : calice de quatre parties quelquefois doubles; corolle monopétale, tantôt ovale, tantôt cylindrique, souvent ventrue, quadrifide et marcescente; huit étamines saillantes ou renfermées dans la corolle, à filaments insérés au réceptale et portant des anthères fourchues dans une partie des espèces; ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style un peu plus long que les étamines et à stigmate tétragone, parfois quadrifide; pour fruit une capsule arrondie à quatre loges, renfermant des semences menues et nombreuses. — Les bruyères forment l'un des genres les plus abondants en espèces, puisque l'on en connaît près de trois cents, toutes bien caractérisées, à l'exception de quinze ou seize, propres au cap de Bonne-Espérance. Ce sont, pour la plupart, des sous-arbrisseaux fort élégants et de beaucoup d'éclat, à feuilles très-petites, opposées, verticillées ou éparses, dont les fleurs sont agréablement colorées, nombreuses, axillaires ou terminales, ne venant, en général, que dans une certaine nature de terre, espèce de sable très-sec mêlé de détritus végétaux, à laquelle elles ont donné leur nom. Il est encore à remarquer qu'il ne croît pas une seule espèce de bruyère dans toute l'Amérique, et que c'est au contraire dans cette partie du monde que viennent presque toutes les *andromèdes*, arbustes fort voisins des précédents, quoique distincts par le nombre de leurs parties, toujours d'un cinquième plus considérable. Ce que l'on appelle *bruyère d'Amérique* est la *cératiole*, en offrant toute l'apparence, mais qui en diffère beaucoup par les organes de la fructification. Les jardins d'Angleterre possèdent, dit-on, plus de deux cents espèces de bruyères; mais, quelque nombreux qu'aient été les envois, nous sommes loin d'approcher de ce nombre. Des monographies de ce genre ont successivement été données par Thunberg, Salisbury, Andrews, Wendli, etc. — Citons, parmi les espèces indigènes,

La *bruyère commune, erica vulgaris*, L., à anthères bicornes, style saillant, corolle campanulée, calice double, fleurs disposées d'un seul côté à l'extrémité des rameaux, feuilles opposées, sessiles et sagittées. C'est l'espèce qui sert de type au genre *callune*, plus récemment établi par Salisbury;

La *bruyère cendrée, E. cinerea*, L., anthères bicornes, corolle ovale, style un peu saillant, feuilles ternées, le stigmate en tête; fort commune, ainsi que la précédente, dans les landes sablonneuses, les terrains incultes et arides : toutes deux ne servent qu'à brûler;

La *bruyère à balais, E. scoparia*, L., dont

les anthères sont bicornes, les feuilles ternées, linéaires, entières, glabres; les fleurs en ombelle, à calice ovale et court; la tige hérissée. Elle se trouve dans les mêmes lieux que les précédentes et, de plus, sur les montagnes découvertes, et sert principalement, comme l'indique son nom, à faire des balais. Sa racine, qui parfois acquiert un très-gros volume, sert encore à fabriquer un charbon fort avantageux par sa durée et l'intensité de chaleur qu'il produit.

Les plus remarquables des espèces exotiques sont :

La *bruyère blanche*, *E. monsoniana*, L., à feuilles ternées, style caché, corolle oblongue et renflée, calice double et fleurs à l'extrémité des rameaux : c'est une très-belle plante par ses fleurs de plus de 8 lignes de long et d'un beau blanc, couleur rare dans ce genre;

La *bruyère octogone*, *E. Massoni*, caractérisée par des anthères sans cornes et cachées, une corolle cylindrique très-grosse, des fleurs en tête terminale et des feuilles pubescentes imbriquées sur huit rangs;

La *bruyère urcéolaire*, à corolle ovale, conique, velue, style caché, fleurs en ombelle et feuilles ternées;

La *bruyère à fleurs courbes*, *E. curviflora*, L., dont les anthères sont mutiques, renfermées dans une grosse corolle rouge, claviforme, courbe, terminale, solitaire, et les feuilles quaternées, linéaires, glabres;

La *bruyère tubiflore*, *E. tubiflora*, L., à anthères mutiques renfermées dans une longue corolle cylindrique, velue, solitaire, terminale et sessile; à feuilles quaternées, linéaires, trigones et pubescentes;

La *bruyère à fleurs de mélinet*, *E. cerinthoides*, L., anthères mutiques renfermées dans une corolle tubuleuse, en masse velue et visqueuse, disposée en verticilles penchés; feuilles quaternées, linéaires, réfléchies, velues et glanduleuses;

La *bruyère à longues étamines*, *E. Plucknetii*, L., anthères mutiques saillantes, corolle cylindrique, calice simple, feuilles ternées;

La *bruyère à grandes fleurs*, *E. grandiflora*, L., dont les anthères sont mutiques et saillantes; la corolle, cylindrique, un peu courbe, glabre et très-grosse; les fleurs, axillaires et pédonculées; les feuilles, six par six, aiguës et glabres.

On rencontre au Cap, suivant Thunberg, des bruyères en fleur pendant toute l'année; quelques-unes y sont odorantes, mais très-faiblement. C'est par la couleur et la grandeur des fleurs, relativement à la petitesse des feuilles, que ces végétaux plaisent surtout à l'œil. — Leur grand nombre a porté les botanistes à les diviser et subdiviser en plusieurs sections. Deux grandes, basées sur la présence ou l'absence de cornes aux anthères, se partagent ensuite chacune, d'abord suivant la position des feuilles opposées ou alternes, puis d'après leur nombre.

Lepecq de la Cloture.

BRYANT (Jacques), né vers 1724, mort en 1804, fils du gouverneur du duc de Marlborough, dont il devint d'abord le secrétaire, et par le moyen duquel il obtint, dans l'amirauté, une place lucrative, qui lui permit de se livrer tout entier à l'étude. Il publia : *Observations et recherches relatives à différentes parties de l'histoire ancienne*, Cambridge, 1767, in-4°; *Nouveau système, ou Analyse de la mythologie ancienne*, Londres, 1755-74, 3 vol. in-4°. Suivant l'auteur, disciple en cela de Guérin du Rocher, c'est l'histoire des patriarches, défigurée, qui a donné origine à la mythologie païenne; *Traité de l'autorité de l'Ecriture sainte et de la vérité de la religion chrétienne*, Londres, 1785, in-8° : il eut onze éditions; *Défense de la médaille d'Apamée*, 1775; *Dissertation sur la guerre de Troie*, 1794, in-4°, publiée à l'occasion du livre de le Chevalier sur la *Troade; Lettre adressée à Priestley, sur la nécessité philosophique*, in-8°; *Dissertation sur la langue des bohémiens* (*gypsies*), *et sur ses rapports avec quelques langues orientales*. On sait que Bryant mourut assommé par un volume de sa bibliothèque qui lui tomba sur la tête.

BRYONE, *bryonia* (*bot.*), L. — Genre de plantes de la monœcie syngénésie et de la famille des cucurbitacées, offrant pour caractères un calice court monophylle, campanulé et à cinq dents; une corolle adhérente au calice, également campanulée ou presque en rosette, à cinq lobes ovales et veineux. — Fleur mâle à trois étamines, dont deux ont les filaments chargés de deux anthères, tandis que celui de la troisième n'en supporte qu'une seule; fleur femelle offrant un ovaire supérieur, ovoïde, du sommet duquel s'élève un style bifide, ouvert, et dont les stigmates sont échancrés. Pour fruit une baie sphérique ou bien ovale, lisse, renfermant trois semences et parfois davantage. Ce genre

contient plus de trente espèces, deux seulement d'Europe. Toutes sont des plantes à grosses racines, à tiges annuelles grimpantes; à feuilles anguleuses, munies de vrilles à leur base, et à fleurs disposées en épis axillaires. La plus importante est celle qui se trouve communément en France, la *bryone dioïque*, encore appelée *couleuvrée*, *vigne blanche*, *navet du diable*, reconnaissable à ses feuilles palmées, hérissées de poils rudes au toucher, et à ses baies rouges. Elle croît dans les haies et les bois autour des villages, généralement dans la bonne terre. Sa racine est fort grosse, charnue, succulente, rameuse, d'un blanc jaunâtre, d'un goût âcre, amer et désagréable. On la dit purgative, incisive et diurétique, ce qui la fait employer dans l'asthme, l'hydropisie, la paralysie et la goutte; mais, comme son action est des plus violentes, l'emploi prolongé n'en saurait être sans danger. Pilée et appliquée sur la peau, elle y détermine la vésication. Cette racine a, comme on le voit, beaucoup de rapport avec celle du manioc : aussi peut-on en faire une cassave bonne à manger. D'un autre côté, râpée dans l'eau, son résidu donne une fécule, ainsi que Baumé l'a remarqué le premier, parfaitement identique avec celle de la pomme de terre. Bosc dit en avoir fabriqué et mangé plusieurs fois durant la disette de la révolution de 93, la trouvant fort nourrissante, mais sans jamais pouvoir la débarrasser complétement, par le lavage, de l'odeur et du goût qui lui sont propres, tenant probablement à la présence de la bryonine, principe actif de la plante. Mais ce léger inconvénient doit être facile à masquer par un assaisonnement un peu relevé. Ce serait en automne et en hiver qu'il faudrait récolter la racine de bryone, pour son appropriation aux besoins économiques. L. DE LA C.

BUACHE (PHILIPPE), géographe, gendre de Guillaume de Lisle, et son digne successeur, né à Paris, en 1700, mort le 27 janvier 1773, a publié beaucoup de *cartes*, qui lui procurèrent le titre de premier géographe du roi. Sa *Carte pour servir à l'intelligence de l'histoire sainte*, 1783, publiée après sa mort, est assez estimée. Son *Atlas physique* lui attira beaucoup d'éloges.

BUACHE DE LA NEUVILLE (JEAN-NICOLAS), neveu du précédent, fut admis de bonne heure au dépôt des cartes et plans de la marine. Il succéda au célèbre d'Anville, comme premier géographe du roi, ce qui le conduisit bientôt à l'Académie des sciences; il devint encore membre du Bureau des longitudes, et professa, en 1794, à l'école normale, la géographie. Il a laissé *Géographie élémentaire*, *ancienne et moderne*, Paris, 1769-72, 2 vol. in-12. On voit, du même savant, plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et dans celui de l'Institut.

BUBASTIS, divinité égyptienne nommée en cette langue *Bebascht*, était fille d'Osiris et d'Isis, et sœur aînée d'Haroen, à l'éducation duquel elle coopéra. Hérodote parle de l'élégant temple de cette déesse dans la ville qui portait son nom, et dit formellement que cette divinité est l'Artémis des Grecs (Diane des Latins). C'est une émanation de la grande déesse Mérephtha, et une divinité du troisième ordre dans la hiérarchie théogonique égyptienne. On représente cette déesse avec une tête de chatte, animal qui lui est consacré, comme le chat l'est au soleil, tenant dans sa main droite un sistre, et dans la gauche l'égide, ornée, soit de la tête de Mérephtha léontocéphale, soit de celle d'Isis, sa mère. Son nom se trouve souvent écrit sur les monuments pascht ou bascht.

BUBON. (*Voy.* PESTE et SYPHILIS.)

BUCARDE (*moll.*). — On a donné les noms de cardium et de bucarde, qui tous deux rappellent la structure cordiforme, à des coquilles en forme de cœur, répandues dans toutes les mers, et vivant tout près des côtes, enfoncées à peu de profondeur sous le sable.



Cette coquille, de l'ordre des acéphales lamellibranches, est bombée, équivalve, presque en cœur, à côtes rayonnées; les bords des valves dentés ou plissés, les sommets plus recourbés en avant, la charnière formée de quatre dents sur chaque valve, deux cardinales obliques et deux latérales écartées,

le ligament postérieur très-court. — L'animal de la bucarde a le manteau très-ample, ouvert inférieurement, le pied grand et falciforme, les lobes réunis, courts et quelquefois inégaux, ayant leurs ouvertures bordées de papilles. — Nous avons figuré ici le *cardium edule*, bucarde comestible connue sur les côtes de la Rochelle sous le nom de *sourdon*, et offrant à la classe pauvre un aliment peu savoureux, il est vrai, mais d'un très-bas prix.

BUCCIN (*moll.*). — Le genre buccin, tel qu'il est aujourd'hui constitué, et malgré les démembrements qu'il a subis, est encore un des plus nombreux, car on en compte environ 200 espèces, dont plusieurs sont de nos côtes.





Les caractères de ce genre, qui appartient à la classe des gastéropodes, ordre des pectinibranches, sont, coquille ovale ou ovale-conique, ouverture oblongue très-échancrée en avant, columelle simple ou calleuse, mais rarement une columelle. — Si l'on trouve quelques buccins assez gros, il en est un grand nombre de fort petits, et qu'on ne peut même décrire qu'au moyen de la loupe. — Nous possédons sur nos côtes neuf ou dix espèces de buccin; il y en a aussi beaucoup de fossiles. — Nous avons donné la figure du buccin ondé, qui est très-commun sur notre littoral. — Les buccins sont répandus dans toutes les mers.

BUCCIN (*musique*), espèce de *trombone* (*voy.* ce mot) dont le pavillon, plus évasé, est contourné en forme de demi-lune. Cette disposition de l'orifice du buccin contribue à donner au timbre de l'instrument un éclat et une émission précipitée et gutturale, qui, dans certains passages graves surtout, imitent assez bien les sons caverneux de la voix de basse-taille. — Voué exclusivement au genre de musique militaire, dont il augmente l'effet des basses, le buccin a trois octaves d'étendue à partir du contre si bémol grave jusqu'au si bémol placé sur la troisième ligne de la portée armée d'une clef de sol.

BUCCINATEUR, *buccinator*, de *buccinare* (*anat.*), sonner du cor. C'est le nom d'un muscle entrant plus spécialement en action lorsque l'on joue d'un instrument à vent. Situé dans l'épaisseur de la paroi latérale de la bouche, ses fibres, dirigées transversalement et convergeant un peu en devant, où elles se terminent à la commissure des lèvres, tirent leur origine des bords alvéolaires supérieur et inférieur, dans l'espace qui correspond aux dents molaires, et d'une aponévrose étendue de l'apophyse ptérygoïde du rebord alvéolaire inférieur. Il a pour usages de porter en dehors la commissure des lèvres, et, ce point une fois devenu fixe par la contraction du labial, d'appliquer contre les dents la paroi latérale de la bouche, mouvement ayant lieu particulièrement dans la mastication. (*Voy.* ce mot.)

BUCCINOIDES (*zool.*), deuxième famille des gastéropodes pectinibranches, établie par Cuvier dans son *Règne animal* (t. II, p. 429). Elle comprend tous les mollusques ayant une coquille à ouverture échancrée ou canaliculée, et renferme les genres cône, porcelaine, ovule, tarière, volute, olive, marginelle, colombelle, mitre, cancellaire, buccin, cérite, rocher, strombe et sigaret. Lamarck, plus heureux que Cuvier dans cette partie de l'histoire naturelle, a divisé cette immense famille en groupes naturels, qui seront décrits à leur ordre respectif.

BUCENTAURE. — C'était le vaisseau sur lequel le doge de Venise célébrait la cérémonie de son mariage avec la mer. Elle était renouvelée tous les ans, le jour de l'Ascension. Cette cérémonie singulière paraît avoir tiré son origine d'un privilége de souveraineté maritime que le pape Alexandre III aurait accordé aux Vénitiens, l'an 1177, en reconnaissance de l'attachement qu'ils lui avaient témoigné dans ses démêlés avec l'empereur Frédéric Barberousse. Le nom de Bucentaure fut donné pour la première fois à la somptueuse galère que le doge Sébastien Zani fit construire pour servir à la réception de cet empereur, lorsqu'il se rendit à Venise, à l'occasion même de l'arrangement qui termina ses différends avec le pape et la république vénitienne. Le vaisseau, dirigé par un amiral d'un mérite éprouvé, s'avançait jusqu'au Lido, au milieu des applaudissements d'un peuple immense. Là le doge épousait la mer, en jetant au sein de son épouse imaginaire un anneau d'or éclatant de pierreries.

Le premier anneau qui servit à cet étrange hyménée avait été donné, à cette destination, par le pape Alexandre III lui-même. Sur le pont de ce bâtiment, et s'étendant de sa poupe à sa proue, s'arrondissait une voûte en menuiserie, dorée, ornée des plus magnifiques sculptures, et soutenue par une grande quantité de statues symboliques disposées en trois rangs, le long desquels régnaient des bancs destinés aux sénateurs. Du côté de la poupe s'élevait, sur une estrade circulaire et d'un demi-pied de hauteur, le siége du doge, pavoisé du drapeau de la république. Le Bucentaure servait, en outre, à la réception des personnages illustres qui visitaient Venise. Quant à l'étymologie du mot, on sait que les anciens avaient donné le nom de *centaures* à de grands vaisseaux dont la poupe représentait un centaure; mais les historiens varient sur la signification de la syllabe initiale *bu*. On est toutefois fondé à croire, avec l'historien Justinien, que, dans son origine grecque, *bu* exprime une qualification de grandeur. A. Célarier.

BUCHAN (Wilhem), médecin écossais, né en 1729, mort en 1805. Il s'est rendu célèbre par un ouvrage écrit en anglais, intitulé *Médecine domestique*, dont il y a eu dix-huit éditions, et qui a été traduit dans la plupart des langues d'Europe.

BUCHANAN (Georges), professeur de belles-lettres, historien, et l'un des meilleurs poëtes latins modernes, naquit, en 1506, à Kilkerne, dans le Lennoxshire. Il était l'aîné de sept frères restés à la charge d'une mère indigente. Un de ses oncles, frappé de ses dispositions précoces, se chargea de son éducation, et l'envoya, en 1520, étudier à l'université de Paris. Mais il y avait à peine deux ans qu'il en suivait les cours lorsque son oncle mourut. Obligé de dire adieu à ses livres, et ne sachant quoi faire pour subsister, il s'engagea dans les troupes françaises envoyées comme auxiliaires en Écosse, sous le commandement du duc d'Albany. Sa santé ne pouvant s'accommoder de ce genre de vie, il revint à Paris et y passa deux années dans la misère la plus profonde. Il parvint cependant à se faire nommer professeur au collége Sainte-Barbe; mais son caractère ardent et volage ne s'arrangeait pas de cette existence sédentaire. Il suivit en Écosse un jeune comte de Cassils, dont on lui offrit d'être gouverneur, et il échangea ensuite cette place contre celle de précepteur du comte de Murray, fils naturel de Jacques V. Un poëme contre les franciscains, qu'il composa sur les instances du roi, mécontent de cet ordre, souleva contre lui un orage tel, que Jacques V lui-même dut céder. Emprisonné comme hérétique (1539), Buchanan parvint à s'évader. Il se réfugia d'abord en Angleterre; mais, se trouvant peu en sûreté près du roi qui faisait brûler à la fois les luthériens et ceux qu'il appelait les papistes, il passa en France et professa quelque temps à Bordeaux, où il eut Montaigne pour élève. Ce fut à cette époque que, pour dégoûter ses élèves des allégories qui avaient alors la vogue, il composa deux assez mauvaises tragédies dans le goût antique, *Jephté* et *Baptiste*, et traduisit assez élégamment la *Médée* et l'*Alceste* d'Euripide. De Bordeaux, il alla à Paris, où il professa la seconde au collége Bourbon. La troisième était professée par Turnèbe, poëte latin comme lui. Mais, toujours tourmenté du même besoin de mouvement, et prompt à céder à toutes les impressions, il se laissa entraîner, par André Govea, en Portugal, où il obtint la chaire de poésie latine dans l'université de Coïmbre. Accusé d'impiété, il fut confiné dans un couvent, où il s'occupa d'une *Paraphrase des psaumes*, en vers latins. Ce travail lui mérita son élargissement. Buchanan revint à Paris, où le maréchal de Brissac lui confia l'éducation de son fils; et, cinq ans après, étant repassé en Écosse, il y devint précepteur de Jacques VI. Cet homme *ondoyant et divers*, comme dirait Montaigne, professa extérieurement l'anglicanisme presbytérien, quoique, au fond, il n'eût aucune conviction religieuse : aussi mourut-il dans une indifférence complète, à Édimbourg, en 1582. On a de lui, outre la *Paraphrase des psaumes*, savoir : une traduction de *Médée* et d'*Alceste*, tragédies d'Euripide; — *Jephté* et *saint Jean-Baptiste*, autres tragédies de sa composition; — *la Sphère*, poëme didactique estimé; — *Histoire d'Écosse*, en donze livres; — des traités sur différents sujets, des odes, des satires, des épigrammes et des libelles. Parmi ces derniers, celui qu'il intitula *De Maria regina Scotorum* le fit mépriser par les honnêtes gens de tous les partis. Ses œuvres parurent à Édimbourg en 1715, 2 vol. in-folio, et à Leyde, 1725, 2 vol. in-4°.

BUCHER (*bustum*, *rogum*, pile de bois). Les Grecs et les Romains n'ensevelissaient point les corps; ils les brûlaient sur un bû-

cher avec plus ou moins de cérémonies quand il s'agissait d'un grand personnage ou d'un homme considérable par ses richesses, car les apprêts de ces cérémonies étaient fort coûteux. Les cadavres du bas peuple et des pauvres étaient brûlés tout simplement dans un lieu à ce destiné appelé *ustrinum*.

Ces bûchers, composés de pin, de frêne, d'if, de larix et de quelques autres combustibles, affectaient tantôt la forme d'un autel, tantôt celle d'une tour ou d'une pyramide à plusieurs étages. On répandait sur ce monument ignifère du cinnamome, de l'encens et des plantes aromatiques. On l'environnait de cyprès entre lesquels figuraient, soit les statues des principales divinités, soit les effigies des ancêtres du mort. Puis le corps, couronné de fleurs et revêtu du costume le plus magnifique dont il avait usé dans les derniers temps de sa vie, était transporté sur le lieu, en litière que suivaient sa famille, ses amis, ses clients et les pleureuses (*præficæ*), payées pour remplir cet office simulé par le libitinaire (*libitinarius*), ou entrepreneur des pompes funèbres. Là on aspergeait le cadavre, qu'on avait eu soin d'embaumer avec des essences, du vin et du miel délayé dans du lait. On mettait une obole dans sa bouche pour payer le passage de la barque de Caron, sur le Styx, symbole du tribut que tous les hommes doivent à la mort. Les *præficæ* entonnaient alors des chants lugubres formulés en paroles laudatives des vertus et des qualités réelles ou fictives du défunt. On intercalait quelquefois, dans ces espèces d'oraisons funèbres, des passages empruntés aux poëtes célèbres dont le sens pouvait s'adapter à la circonstance. Après plusieurs autres formalités, on plaçait le corps sur le bûcher, et les plus proches parents y mettaient le feu avec des torches allumées et en détournant la vue en signe de douleur, en même temps que d'autres se coupaient des touffes de leurs cheveux et les jetaient dans les flammes. — Aux funérailles de Jules César, les vétérans qui y assistaient précipitèrent spontanément leurs armes dans le bûcher; à celles d'Agrippine, mère de Néron, Mnestor, l'un de ses affranchis, se tua de désespoir au moment où le feu du bûcher commença à atteindre la dépouille mortelle de sa bienfaitrice; plusieurs soldats en firent autant devant le bûcher de l'empereur Othon, successeur de Galba. Chez les Grecs on immolait (au moins du temps d'Homère) des bœufs, des taureaux et jusqu'à des moutons en l'honneur du mort. Achille fit tuer douze jeunes Troyens, ses prisonniers, sur le bûcher de son ami Patrocle.

Lorsque le bûcher cessait de brûler, on achevait de l'éteindre avec des liqueurs odorantes. La mère, les sœurs ou les parents du défunt, assistés de quelques serviteurs, recueillaient les cendres et les ossements dans une urne d'or ou d'argent recouverte de marbre. Cette urne était ensuite déposée avec solennité dans un tombeau spécial ou dans celui de la famille. — A la mort d'Auguste, ce furent les plus anciens de l'ordre équestre qui remplirent eux-mêmes, nu-pieds, ce devoir pieux. Enfin le flamine faisait trois aspersions d'eau pure sur l'assemblée, qui, avant de se retirer, proférait ces mots les yeux tournés vers l'urne, provisoirement posée sur un socle entouré de guirlandes de fleurs : *Vale, vale, vale, nos te ordine quo natura promiserit cuncti sequemur* : « Adieu, adieu, adieu, nous te suivrons tous quand la nature l'ordonnera. » Alors, la première pleureuse criait à haute voix : *Ilicet*, retirez-vous. H. DE C.

BUCKINGHAM (GEORGES-GUILLAUME duc DE), ministre fameux et favori des rois d'Angleterre Jacques Ier et Charles Ier, descendait de l'ancienne famille normande des Villiers, venue à la suite de Guillaume le Conquérant, et qui s'était fixée dans le comté de Leicester. Il naquit à Broakesby, le 20 août 1592, second fils de Georges Villiers et de Marie de Beaumont. La nature lui avait départi tous ses dons: taille élevée et majestueuse, gestes gracieux, quoique vifs, physionomie pleine d'animation, manières exquises. Il avait l'esprit très-prompt, quoiqu'il l'eût peu cultivé dans ses jeunes années. L'ambition et le besoin de mouvement furent les ressorts de toutes ses actions. Après avoir séjourné en France, pays qu'on regardait comme l'école de la chevalerie, il reparut à la cour de Jacques, où l'attendaient toutes les faveurs. Il travailla à renverser Sommerset, qui avait été jusque-là tout puissant à la cour. Dans l'espace de deux ans, on le vit créé successivement baron, vicomte, comte, marquis de Buckingham, lord, grand amiral, grand écuyer, ayant dans les mains tous les revenus et, pour ainsi dire, le sort des trois royaumes. Sa famille et ses protégés furent gorgés de richesses, tandis que le roi manquait souvent lui-même du nécessaire.

La nation gémissait de cet état des choses; le mérite était méconnu, la noblesse opprimée, le peuple écrasé d'impôts, la couronne avilie, et tout cela pour élever sur le piédestal un orgueilleux favori. Personne n'osait lever la tête, parler, ni même laisser échapper un murmure. L'âge avancé du roi Jacques faisait pressentir sa fin prochaine; le favori, pour établir son empire sur l'héritier de la couronne, lui persuada d'aller demander en personne la main de l'infante Marie d'Espagne, et il l'accompagna dans ce voyage en 1623. Ce fut à cette occasion qu'il fut élevé à la dignité de duc de Buckingham. Son orgueil fit manquer le but de la démarche, et occasionna une rupture entre les deux couronnes. A la mort de Jacques, en 1625, il fut accusé de trahison. Mais son crédit était si grand auprès du jeune roi, que le parlement fut dissous et ses accusateurs emprisonnés. Cette conduite imprudente était comme le présage des malheurs qui devaient accabler ce règne. La guerre contre l'Espagne se continuait sans gloire, ce qui n'empêcha pas le faible monarque de se laisser entraîner par son favori dans une autre guerre contre la France: on en attribue la cause au refus de Louis XIII de recevoir Buckingham en qualité d'ambassadeur, à cause de l'amour qu'il avait conçu pour Anne d'Autriche. Ce fut dans cette guerre qu'il parut à la tête des troupes et de la flotte anglaises. Mais ses tentatives pour délivrer la Rochelle furent sans succès. Méprisé comme chef militaire, détesté comme ministre, on ne vit en lui qu'un ennemi commun quand il entra dans sa patrie. A l'ouverture du parlement, il tint un langage dont tout le monde fut indigné; le roi lui ordonna de rejoindre la flotte pour une nouvelle expédition. Ce fut au milieu des préparatifs qu'il dirigeait, et entouré de ses officiers, qu'il tomba, à Portsmouth, sous les coups d'un fanatique, le lieutenant John Felton, le 23 août 1628 : il mourut sur l'heure; mais les faveurs du roi continuèrent à pleuvoir sur sa famille et sur ses créatures. Il a été inhumé dans la chapelle de Henri VII.

Il avait eu deux fils de son union avec la fille unique du comte de Newcastle. Son caractère se peint dans ses actions. Cet homme, dont la volonté tenait courbés des rois et des royaumes, était lui-même esclave de son ambition, de son orgueil et de son avarice. Sa moralité était plus qu'équivoque; il s'était fait une sorte de renommée par ses galanteries. Il se vantait d'avoir obtenu les faveurs des trois reines, et se croyait doué, à cet égard, d'un pouvoir irrésistible. L'histoire lui reproche d'avoir accéléré la catastrophe de Charles Ier. On ne peut nier, en effet, que de son ministère ne soient issues les causes qui conduisirent cet infortuné monarque à l'échafaud. J. F. DE LUNDBLAD.

BUCKINGHAM (GEORGES VILLIERS, duc DE), fils et héritier du précédent, naquit à Londres, 1627, quelques mois avant la fin tragique de son père. Il avait fait ses premières études à l'université de Cambridge, lorsque le roi lui donna, à lui et à son frère, un gouverneur de son choix, avec qui ils parcoururent la France. A leur retour, ils trouvèrent leur patrie en proie à la guerre civile, et virent le roi à Oxford. Leurs biens furent confisqués par décision du parlement, mais ils leur furent rendus plus tard, en considération de leur jeunesse. Malgré leur fidélité à la cause royale, on ne présumait pas assez de leur expérience pour les appeler à la défendre; c'est ce qui les décida à visiter de nouveau le continent En 1648, époque où ils revirent l'Angleterre, les affaires avaient pris une tournure contraire aux vœux des royalistes : le roi était retenu prisonnier à l'île de Wight. Les jeunes Buckingham coururent se ranger sous le drapeau de lord Holland, auquel se ralliaient les partisans de Charles dans le comté de Surrey. Ce corps fut battu par lord Fairfax à l'affaire de Nonsuck; Georges y perdit son frère, qui fut tué dans la mêlée, et ce ne fut qu'à travers les plus grands dangers qu'il put gagner les dunes et rejoindre la flotte du duc de Wales, qu'il accompagna dans la descente que fit ce prince en Écosse. Charles Ier n'était plus; son fils avait pris le titre de roi, mais toutes les espérances furent anéanties par le désastre de Worcester. Buckingham combattait aux côtés de Charles II et faillit être fait prisonnier. Il se retira ensuite en France et assista aux siéges d'Arras et de Valenciennes. La fortune colossale des Buckingham fut donnée comme récompense à Fairfax; mais, non moins généreux que vaillant, celui-ci fit une pension considérable à la mère de Georges, qui rentra secrètement dans ses foyers, se mit sous la protection du noble lord, et épousa même sa fille, au grand mécontentement de Cromwell. De ce moment, il mena une vie retirée sur les terres de son beau-père : mais un jour qu'il allait visiter sa

sœur, il fut arrêté par ordre de Cromwell et mis au Tower. Toutes les démarches de Fairfax pour l'arracher au sort qui l'attendait eussent été inutiles, si la mort de Cromwell et la chute de sa famille n'eussent onvert à Georges les portes de sa prison. Charles II ayant pris les rênes de l'Etat, Buckingham fut réintégré dans tous ses biens et dignités; néanmoins son ambition n'était pas encore satisfaite. La puissance de lord Clarendon excitait sa jalousie, et il entra dans un complot formé contre ce ministre en 1666. Il eut bientôt recouvré les bonnes grâces du monarque et fut nommé par lui chancelier de l'université de Cambridge (1671) et ministre près la cour de Louis XIV. Il fit partie, ou pour mieux dire, fut le chef du conseil du ministère, connu sous le nom de *cabal*. Sa conduite dans cette position lui attira la haine de la nation et servit de motif à une accusation de trahison dans la chambre des communes. Il parvint à se justifier; mais, à partir de ce jour, il abandonna la cause de la cour pour prendre rang dans l'opposition. En 1675, il combattit avec force le fameux bill de *Test*, et, l'année suivante, la prolongation des séances du parlement. Cette résistance le conduisit de nouveau au Tower. Charles lui pardonna, ce qui ne l'empêcha pas de faire cause commune avec les adversaires de son gouvernement. Le roi étant mort, il quitta l'arène politique et se livra successivement aux études littéraires. — Il expira le 16 avril 1688.

BUCKINGHAM (JOH SHEFFIELD, duc DE), fils du comte Edmond de Mulgrave, naquit en 1649. Orphelin dès son bas âge, il resta en France avec son précepteur pendant les guerres civiles qui désolaient l'Angleterre. Il avait à peine 12 ans que son génie faisait des pas rapides dans la science, quoique les plaisirs de la cour et les dangers de la guerre semblassent occuper tous ses instants. Sa conduite dans les campagnes de Hollande lui valut le commandement de deux régiments. Après la paix, il prit du service dans les armées françaises pour se perfectionner dans l'art de la guerre sous les yeux du grand Turenne. Rentré dans sa patrie, il devint lord-lieutenant du Yorkshire et gouverneur de Hull. Quelque nombreuses que fussent ses occupations comme guerrier, courtisan et homme d'État, il ne négligea pas le commerce des muses, et ses poésies le firent entrer aussi avant dans les faveurs du public que ses autres qualités dans la carrière des honneurs. Ce fut au milieu des travaux de l'expédition destinée à sauver Tanger, assiégée par les Maures, qu'il composa son poëme *The Vision*. Après la mort de Jacques II, dont il avait été l'ami intime, il entra dans le conseil privé. Cependant il resta inactif dans la révolution qui amena la chute de ce Stuart. Guillaume III, qui connaissait ses sentiments à son égard, ne l'en nomma pas moins marquis de Normanby, en 1694. L'avénement de la reine Anne, à la main de laquelle, suivant le bruit public, avait aspiré Mulgrave, versa de nouvelles faveurs sur Buckingham. En 1703, il fut créé duc de Normanby, et bientôt duc de Buckingham, nom sous lequel il est connu dans l'histoire. Ennemi de Marlborough, il se tint éloigné des affaires tant que ce fameux capitaine resta en faveur, et employa ses loisirs à la construction de son grand palais, qui existe encore dans le parc de Saint-James. Mais, après la disgrâce de Marlborough, il rentra dans la vie publique, et fut un des lords qui gouvernaient l'Angleterre jusqu'à l'arrivée de Georges Ier. Tory extrême, il ne tarda pas à passer dans l'opposition. Le reste de ses jours fut consacré aux lettres, et surtout à la composition de ses deux tragédies *César* et *Brutus*. Il mourut le 24 janvier 1720 à Buckingham-House, et ses restes mortels furent déposés à l'abbaye de Westminster : l'épitaphe gravée sur le monument qui les recouvre a été faite par lui. Il eut de sa troisième épouse, fille naturelle de Jacques II, un fils mort à Rome en 1735 et avec lequel s'éteignait la maison de Sheffield. Son caractère a été dépeint sous des couleurs très-diverses; les traits qui y dominent sont l'ambition, la jalousie et l'amour des intrigues. Sa morale, comme celle de la cour, était très-relâchée, et, en fait de principes religieux, Hobbes était son oracle, si l'on en croit Johnson.

La faveur qui accueillit les poésies de Buckingham était due, en grande partie, à sa haute position; elles appartiennent presque toutes au genre critique. Ses ouvrages didactiques ont plus d'importance; toutefois ils sont plutôt le fruit d'un travail épineux et d'un esprit élégant que d'un génie inventif. On rapporte que Dryden, ami du duc, lui donna plus que des conseils. Toujours est-il que les mémoires de Buckingham, écrits avec élégance et finesse, restent

comme les plus intéressants de son époque.
J. F. DE LUNDBLAD.

BUCOLIQUE (*poésie*). Avant qu'un siècle d'égoïsme, enté sur un siècle de libertinage, eût corrompu nos mœurs et renouvelé notre goût, le mot seul de poésie bucolique évoquait dans l'esprit tout un monde enchanté. Des bucoliques, c'étaient de riants paysages, des collines boisées, de longs vallons où des ruisseaux coulaient entre deux rideaux d'arbres et allaient se rendre à la mer qu'on apercevait bleue dans le lointain; c'étaient des troupeaux errants dans les prés fleuris : à ce nom seul, l'imagination voyait les agneaux folâtrer, les chèvres grimper dans les rochers, et les chiens, sentinelles attentives, s'empressant autour du troupeau, tandis que les bergères, aux chapeaux enrubanés, chantaient sous les hêtres, se miraient dans les fontaines ou s'arrêtaient pour écouter les modulations champêtres du chalumeau, se groupaient pour danser avec les bergers, ou fuyaient derrière les saules quand elles se savaient aperçues. Les chagrins, dans ces heureuses contrées, étaient comme les nuages d'un ciel pur; un souffle les faisait naître, un souffle les dissipait. Occupés seulement du soin de leurs troupeaux, les bergers n'avaient de rivalité que pour le prix du chant, les bergères que pour ceux de la sagesse ou de la vertu : tout dans leur vie était frais et riant comme le printemps, calme et doux comme l'innocence, pur comme le bonheur, et réalisait cet âge d'or traditionnel, ramené aux limites du possible, tel qu'il eût peut-être existé aux premiers jours du monde, si la jalousie n'eût divisé les fils d'Adam.

Mais notre génération qui a vu tant de choses terribles et bouffonnes, notre siècle tout de positivisme n'admet plus ces rêves candides dont se berçaient nos pères. Il réclame une nourriture plus forte et plus substantielle, et repousse la pastorale comme un genre fade et fardé. C'est là un de ces revirements que provoquent toujours de malencontreux imitateurs. Une époque peut se passionner pour une mode extravagante; mais, si cette mode renaît d'âge en âge, c'est qu'elle est fondée sur un besoin, qu'elle répond à une des facultés de l'âme humaine : c'est précisément l'histoire de la poésie bucolique.

On a répété à satiété que la pastorale a été la première poésie des peuples; cette assertion est démentie par les faits et la nature même du genre humain. Le premier chant de l'homme fut un hymne à la Divinité, dont il voyait partout l'empreinte; s'il chanta d'autres objets, ce furent, non ses amours, non ses plaisirs champêtres, mais ses luttes contre la nature, ses victoires sur la création, ses voyages, ses combats contre les êtres expliqués ou inexpliqués : ce n'est pas sur le passé qu'il se replie, c'est vers l'avenir qu'il s'élance. Il faut avoir éprouvé la tempête pour sentir tout le bonheur du calme; il faut avoir comparé les inconvénients d'une civilisation raffinée pour comprendre toute la poésie de la nature. La Genèse nous redit bien avec une inimitable simplicité les actions des bergers et des cultivateurs qui furent les premiers hommes, mais c'est là de l'histoire et non de la poésie. La pastorale n'apparaît dans le monde ancien qu'à l'époque des Ptolémées, au moment où la critique dominait, où les poëtes se contentaient trop souvent de calquer les écrivains antérieurs : c'est alors seulement que Théocrite fait entendre ses chants de moissonneurs, de pêcheurs, de bouviers. C'est à l'époque de la plus haute civilisation romaine que Virgile répandit sur l'églogue ce charme rêveur qui lui est propre, et avec moins de vérité, mais plus de douceur que son modèle, fit moduler à la muse champêtre de gracieuses allégories, si funestes à la poésie sous la plume d'un écrivain moins pénétré. C'est à l'époque la plus corrompue du Bas-Empire qu'apparaît le gracieux et trop peu chaste roman de Longus; c'est à l'époque la plus brillante de la langue et de la civilisation italiennes qu'on voit briller Sannazar, Rota, Guarini; le Tasse même et Boccace ne dédaignèrent pas de composer des pastorales, et, si celles du conteur sont froides, l'*Aminta* de l'auteur de *la Jérusalem délivrée* est une des plus gracieuses compositions que la fantaisie ait créées; Lope de Vega, en Espagne, écrit aussi une Arcadie en vers et en prose, comme celle de Sannazar; l'auteur de *don Quichotte* fait une pastorale, et tous les poëtes espagnols l'imitent au moment même où l'on venait de découvrir l'Amérique, où l'Espagne, sous Charles-Quint, était au plus haut point de sa gloire; la littérature portugaise est toute pastorale; le moyen âge a ses pastourelles contemporaines des fabliaux; la renaissance nous amène de nouveaux bergers redisant les accents de nos voisins du Midi; Ronsard

et la pléiade, qui voulaient renouveler tous les genres de l'antiquité, écrivirent des églogues græco-françaises; Racan imita les drames pastoraux dont regorgeait l'Italie, et, au commencement du grand siècle, Segrais essaya de reproduire Virgile en vers très-faibles, mais non sans douceur et sans grâce; d'Urfé transporta dans son *Astrée* tout ce qu'il y avait de plus gracieux en ce genre chez nos voisins, en l'assaisonnant de l'esprit français, et en l'ornant de ces longues conversations et de ces traits recherchés alors fort à la mode. Vers la fin du siècle, la muse bucolique, déjà si loin de l'antiquité et de la nature, s'en éloigna encore davantage sous la plume de deux écrivains qui commencèrent par nier la poésie et accuser les bergers de Théocrite et de Virgile de manquer d'esprit et de savoir-vivre, Fontenelle et la Motte.

Il faut conclure que la poésie bucolique était bien vivace, puisqu'elle n'en mourut pas. Cependant la forme antique modernisée de l'idylle ou de l'églogue fut, dès lors, à peu près entièrement abandonnée; mais les bergers reparurent à l'Opéra-Comique, dans les contes de Marmontel, où ils eurent une velléité de se rapprocher de la nature, dans les petits romans de Florian, imités de ceux de la renaissance, et dans ces petits poëmes gracieux, mais maniérés et pleins de sensiblerie de l'Allemand Gessner.

Ce dernier était plus près du vrai que ses devanciers, mais il y avait encore chez lui trop de convenu. Deux écrivains de l'époque révolutionnaire ramenèrent la poésie bucolique ou pastorale à la vérité dont elle n'eût jamais dû s'écarter, l'un en reprenant le moule primitif dans sa simplicité native, André Chénier, l'autre en oubliant tous les modèles connus, Bernardin de Saint-Pierre; l'un en imprégnant ses vers de tous les parfums de la Grèce, l'autre en introduisant dans sa prose les plus brillants tableaux des tropiques, en inspirant à ses personnages palpitants de vie les plus nobles sentiments, l'élévation, le dévouement qu'inspire la morale évangélique.

Bernardin de Saint-Pierre et André Chénier ont eu d'heureux imitateurs, mais ceux qui ont réussi en marchant sur leurs traces n'ont réussi qu'à la même condition qu'eux, c'est-à-dire en étudiant la nature, non pas dans les livres, mais dans la réalité, et le cœur humain dans leur cœur. A cette double condition, toute poésie est acceptable, tout genre est bon, et les âmes douces et contemplatives aimeront toujours à échapper aux soucis, aux douleurs de la vie, en laissant bercer leur imagination par les poëmes bucoliques où champêtres, d'où ils sentiront s'exhaler ce parfum de naturel qui peut seul donner la vie aux œuvres de l'imagination, du charme aux plus capricieuses fantaisies.

J. Fleury.

BUDDOU (*myth.*), divinité des Siamois, qui, au rapport de saint Clément d'Alexandrie, est le fondateur de la secte des gymnosophistes. Ses prêtres, appelés *vihars*, sont voués au célibat et ne tuent jamais d'animaux. Son temple s'appelle *véhar*. On lui consacre des jeunes filles, que l'on nomme les *femmes de l'idole*, et qui deviennent, pour la plupart, des danseuses et des courtisanes. Les jésuites croient que c'est l'apôtre saint Thomas; d'autres voient, dans Buddou, la même divinité que le dieu Fô des Chinois.

BUDE ou **OFFEN** (*Aquinium*), ancienne ville libre et royale, capitale de la Hongrie, sur une hauteur, comitat, est en face Perth, dont le Danube la sépare, et à laquelle un pont de bateaux de 250 toises de long la fait communiquer. C'est le siége des autorités, de la diète, la résidence du vice-roi ou de l'archiduc palatin; il y a un évêque grec et un évêque latin. Elle se divise en quatre parties : la ville haute, fortifiée; la ville basse, ceinte de murs d'un côté; le Neustift, où est située la colonne de la Trinité, de 52 pieds, et le Tamban, incendié en 1810; au nord se trouve le vieux Bude. Bude se distingue par de belles maisons, où réside la noblesse; on y distingue, entre autres monuments, l'observatoire, des églises, des temples, bains et aqueducs romains; on y garde la couronne hongroise, regardée, par la nation, comme un palladium. Cette ville est renommée par ses bons vignobles et ses melons : elle fut prise, en 1526, par les Turcs; en 1686, par le duc de Lorraine. Sa population est de 30,000 habitants.

BUDÉ (Guillaume) naquit à Paris en 1467. Ce savant, qui, occupé à travailler, répondait à ceux qui venaient lui annoncer que sa maison était en feu : « *Allez le dire à ma femme; je ne m'occupe pas du ménage*, » passa le temps de ses études dans la dissipation, et ce ne fut qu'à 23 ou 24 ans qu'il songea sérieusement à s'instruire : encore s'en tint-il d'abord aux commentateurs. Mais,

lorsqu'il eut changé de méthode, il se livra à l'étude de la théologie, de la jurisprudence, de l'architecture et surtout de la philosophie avec tant d'ardeur, qu'il en tomba malade. Ses *Notes sur les Pandectes*, le premier ouvrage où la science de l'antiquité servait à éclaircir la jurisprudence, et son traité *De asse*, qui jetait une clarté inattendue sur les monnaies anciennes et leurs rapports avec les nôtres, attirèrent sur lui l'attention de François Ier, qui l'honora de sa familiarité, le fit maître des requêtes, maître de sa librairie ou bibliothèque, et l'envoya en ambassade près de Léon X. A la même époque, la ville de Paris le nomma prévôt des marchands; mais Budé se plaignait que toutes ces dignités l'arrachaient à ses études, et plusieurs fois il s'éloigna de la cour. Il y reparut cependant dans sa vieillesse, à la prière de Poyet, son ami, devenu grand chancelier. Mais, ayant suivi le roi en Normandie au milieu des grandes chaleurs, il tomba dangereusement malade et mourut, peu de jours après, à Paris, le 23 août 1540, à l'âge de 73 ans. Toute l'Europe savante retentit de sa perte : on fit son oraison funèbre, on écrivit sa vie, et l'on s'empressa de faire une édition de ses ouvrages, dans laquelle on ne comprit pas, cependant, son *Institution d'un prince*, en français. Cette édition, publiée à Bâle en 1551, en 4 vol. in-folio, avec une préface de Cælius Secundus Curio, assez rare, contient, outre les ouvrages cités, des lettres latines et grecques, et des commentaires latins sur la langue grecque, qui attestent de profondes connaissances. Le style de Budé a de l'énergie; mais on y désirerait moins de diffusion, de rudesse, d'obscurité, de mots bizarres et de citations grecques.

BUDGET. — C'est à la répartition plus ou moins équitable de l'impôt, à l'emploi plus ou moins intelligent de la richesse nationale que le commerce et l'industrie doivent leur prospérité ou leur ruine, et les gouvernements leur grandeur ou leur chute. Avec le développement des intérêts moraux, politiques, matériels, l'impôt s'accroît; à mesure que les besoins grandissent, les dépenses d'utilité publique augmentent. Dans les gouvernements absolus, le souverain ordonnance et contrôle lui-même et les recettes et les dépenses, tandis que, dans les gouvernements constitutionnels, ce contrôle est exercé par les assemblées législatives. A cet effet, l'administration publique dresse des tableaux renfermant les dépenses et les recettes présumées : ces tableaux se nomment *budget*. Ce mot, d'importation anglaise, est, d'après Johnson, la traduction du mot français *pochette*, qui exprimait autrefois le gousset ou l'on déposait son argent.

Le budget se divise en deux sections distinctes : l'une prend le titre de budget des dépenses, l'autre celui de budget des recettes, ou de voies et moyens (ways and means). Le budget des dépenses comprend toutes les dépenses à faire pour les différents services publics pendant l'année courante; l'autre indique les recettes à opérer durant la même année pour subvenir aux dépenses: la somme affectée à chaque dépense se nomme crédit. Le budget, voté par les chambres, est réalisé par les receveurs généraux et particuliers, par les administrateurs et les payeurs. Les premiers perçoivent les produits, les seconds liquident et ordonnancent, les derniers payent. Par suite d'événements imprévus, certaines dépenses excèdent certaines recettes. C'est aux chambres à légaliser ce qui a été fait, c'est-à-dire à approuver les comptes : c'est ce qu'on appelle *la loi des comptes*. Le côté essentiel dans un budget, c'est le côté des dépenses : ce sont les dépenses qui fixent principalement l'attention publique, et provoquent de la part des mandataires du pays le contrôle le plus rigoureux. Une bonne distribution des revenus de l'Etat profite à chacun, et l'impôt diminue d'autant. Le plus ou moins d'élévation d'un budget est un signe fort équivoque de la richesse et de la grandeur d'une nation : le chiffre de l'impôt est insuffisant pour juger l'état financier d'un pays. Toutes les fois que les charges publiques d'une nation sont dans un juste rapport avec les ressources des contribuables, que les revenus de l'Etat sont bien administrés, qu'en un mot le pays profite de l'impôt, ce n'est pas à cette nation, à ce pays de se plaindre de l'élévation du budget; bien loin de là, dans de telles conditions, le budget est le signe le plus réel de sa puissance. C'est ainsi que de jour en jour, avec les progrès de l'industrie, les nouvelles voies ouvertes au commerce, les nouveaux agents de l'activité humaine, la richesse publique se développant partout, les budgets des gouvernements tendent à s'élever dans la même proportion. La raison de cette élévation est bien facile à concevoir : les profits de l'industrie et du

commerce répandent le bien-être sur les individus et la société. Pour les individus, ce bien-être se concentre au foyer domestique; pour la société, il s'étend sur toutes les branches du service public : de là, plus un pays est riche, plus il est industrieux, et plus son administration doit être coûteuse. Ainsi, en France, en Angleterre, en Autriche, en Prusse, partout enfin où la richesse nationale s'est accrue, les budgets se sont élevés : il est vrai que la paix a été la cause principale de ce que je n'hésite pas à regarder comme la preuve la plus sensible de la prospérité générale.

En 1830, le budget des recettes s'élevait, en France, à 979,787,135 fr., celui des dépenses à 972,839,879 fr.; en 1843, le budget des recettes s'est élevé à 1,281,173,360 fr., celui des dépenses à 1,353,261,377 fr. L'accroissement a été de 301,386,225 fr. sur les recettes, et de 380,421,498 fr. sur les dépenses. Cette augmentation sur les recettes doit être attribuée à l'extension de la matière imposable, qui a fourni 173,229,921 fr. Depuis 1830, les budgets des départements et des communes se sont accrus dans la même proportion que le budget de l'État. Cet accroissement a permis aux préfets et aux maires de multiplier les routes départementales, les chemins vicinaux, d'améliorer la situation intérieure des prisons, de construire des palais de justice, des écoles, des salles de spectacle. Ce sont les préfets et les maires qui préparent le budget du département et de la commune confiés à leur administration. Le budget départemental n'est exécutoire qu'autant qu'il a été approuvé par une délibération du conseil général du département, et ensuite arrêté par le ministre de l'intérieur : le budget municipal n'est également exécutoire qu'après avoir été sanctionné par le conseil municipal et arrêté par le sous-préfet de l'arrondissement pour les communes qui n'ont pas 100 francs de revenu, par le préfet du département pour les communes dont les revenus s'élèvent à 100 francs et sont inférieurs à 100,000 francs, et par ordonnance royale pour les villes et communes de 100,000 francs et au-dessus. Le budget départemental est alimenté par les ressources locales et les centimes additionnels aux contributions directes. Ce budget comprend les dépenses fixes, les dépenses variables, les dépenses facultatives. On entend par dépenses fixes les frais de personnel des préfectures, maisons de détention; par dépenses variables, les loyers, mobiliers des diverses administrations locales, les encouragements et les secours; par dépenses facultatives, celles reconnues indispensables et nécessaires par les conseils généraux.

En Angleterre, de 1823 à 1831, le budget des recettes a été à peu près de 60,000,000 liv. sterl. Dans cette même période, le revenu de la France s'est élevé de 951,994,200 fr. à 1,122,197,435 fr. de 1823 à 1831. Le budget des dépenses a été en Angleterre (non compris les sommes consacrées à la réduction nationale) à peu près de 55,000,000 liv. sterl. : l'intérêt de la dette s'élève ordinairement à la moitié de cette somme; de là un déficit constant. En Angleterre, comme en France, ce sont les assemblées législatives qui contrôlent le budget.

En Autriche, le budget des recettes était, en 1840, de 140,000,000 florins; en Prusse, ce budget a été, pour 1841-43, de 55,807,000 écus, ou 79,810,000 florins. En comparant la superficie territoriale et la population de ces deux pays, nous découvrons que le revenu relatif de l'Autriche, par rapport à la population, est à celui de la Prusse à peu près comme 7 est à 10, et, par rapport à l'étendue du territoire, comme 11 est à 15 (l'Autriche possède une superficie de 12,167 milles carrés géographiques, et une population de 36,300,000 âmes; la Prusse a une superficie de 5,077 milles carrés géographiques allemands, et une populat. de 14,700,000 âmes). La France, avec une superficie de 9,618 milles carrés géographiques, et une population de 34,000,000 âmes, a un revenu de 1,281,173,360 fr. Ainsi, le revenu de l'Autriche est à celui de la France comme 23 est à 81 relativement à sa population, et, par rapport au territoire, comme 5 est à 22. La contribution foncière compose en Prusse un peu plus du sixième du revenu de l'État; en Autriche, à peu près le tiers. En Prusse, l'impôt sur la consommation, les douanes, le timbre et le revenu des ponts et chaussées s'élèvent à 32,204,000 florins; en y ajoutant l'impôt personnel qui remplace dans les petites villes et le plat pays le droit sur les consommations, et qui s'élève à 9,561,000 florins, on obtient une somme de 41,765,000 florins, c'est-à-dire plus de la moitié du budget. En Autriche, ces mêmes branches réunies ne figurent que pour un tiers environ. Le pro-

duit des domaines de l'Etat compose, en Prusse, les 5 centièmes du total des revenus; en Autriche, cette branche ne figure dans le budget que pour 1 neuvième sur 100. En Prusse, les dépenses ont été, de 1837 à 1838, de 52.681,000 écus, ou 75,258,571 florins : dans cette même période, le budget des dépenses s'est élevé, en Autriche, à 142,733,556 florins. A cette époque, les dépenses et les voies et moyens se balançaient complétement en Prusse, tandis qu'il y avait en Autriche un déficit de 14,270,556 florins; mais, depuis cinq ans, l'Autriche a contracté des emprunts qui lui ont permis d'équilibrer les dépenses de l'Etat avec ses revenus. En France, en Angleterre, en Prusse, en Autriche, le budget des voies et moyens a été, depuis 1815, dans une progression toujours croissante. Si le budget des dépenses a souvent dépassé les ressources de l'Etat, ce déficit a pour cause l'arriéré des guerres de la révolution et de l'empire qui ont endetté tous les gouvernements. Ainsi, en Autriche, les revenus indirects qui, en 1829, étaient de 37,500,000 florins, s'élevaient, en 1841, à 73,500,000 florins : l'augmentation a été de 36,500,000 florins. En Prusse, ces revenus ont également suivi une progression ascendante. Le droit prélevé sur l'abatage des bestiaux s'est élevé, depuis 1833 jusqu'en 1841, de 1,245,262 écus à 1,330,000 écus environ; le droit sur les moutures, qui s'est élevé, en 1838, à 1,555,689 écus, a été, en 1841, de 1,600,000 écus; le produit du droit de consommation prélevé sur le vin du pays s'est élevé, de 1829 à 1835, de 203,924 écus à 224,420 écus; le produit de l'impôt sur la distillation de l'eau-de-vie était, en 1838, de 5,617,144 écus; en 1841, cette branche de revenus s'est élevée à 6,000,000. Ces divers produits ont donné au budget des recettes de l'année 1841 une somme de 16,979,000 écus. En Autriche et en Prusse, les revenus de la propriété foncière n'ont pas marché dans la même progression. En Angleterre, il y a eu, depuis 1815, progrès dans les revenus de consommation proprement dite : ainsi les douanes ont rapporté, en 1820, 14,700,000 livres sterl., et l'excise (contributions indirectes) a donné près de 28,000,000 livres sterling. En 1821, l'excise rapporta la somme énorme de 31,200,000 livres sterling, tandis que la land tax (taxe qui affecte les immeubles ruraux) ne donnait que 8,182,000 livres sterl. : les douanes et l'excise composent donc les deux revenus les plus considérables du budget anglais. De 1823 à 1831, la moyenne de leur produit a été, pour les douanes, de 18,000,000 livres sterl., et, pour l'excise, de 20,000,000 livres sterl. Comme en Prusse et en Autriche, la propriété foncière est, en Angleterre, dans une situation bien inférieure à l'industrie et au commerce. En France, les contributions directes (foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres et patentes) figurent au budget de 1843 pour 33 pour 100, ou 402,012,768 fr.; en 1830, c'était 33, 4 dixièmes pour 100, c'est-à-dire 327,562,684 francs : l'accroissement est de 74,450,084 francs, ou de 23 pour 100. Les contributions indirectes, avec les poudres et les tabacs, figurent au budget de 1830 pour 213,185,000 fr.; elles sont portées au budget de 1843 pour 252,481,000 fr. : l'accroissement est de 39,296,000 fr. Les douanes, y compris les droits de navigation, les droits à la sortie et quelques produits accessoires, ont rapporté, en 1830, 110,940,000 fr., et, en 1843, 137,020,000 fr. Ainsi, en France, la contribution foncière compose un quart des revenus de l'Etat; en y ajoutant les droits d'enregistrement et les autres perceptions qui frappent les mutations de la propriété territoriale, et qui s'élèvent à 136,831,000 fr., la propriété immobilière paye un tiers du total porté au budget.

Par rapport à l'étendue du sol imposable et de la population, l'impôt foncier donne en France trois fois le produit du même impôt prélevé en Autriche, et six fois ce produit prélevé en Prusse. Depuis quelque temps, les impôts de consommation augmentent d'une manière sensible; nous nous rapprochons, quoique faiblement, de l'Angleterre, où les taxes de consommation composent la majeure partie du revenu public.

Les détails que je viens de donner ont été puisés aux sources les plus officielles. Pour la France, j'ai consulté les documents publiés par le ministère des finances et celui du commerce; pour l'Angleterre, l'excellent ouvrage de Pebrer sur l'histoire financière de l'empire britannique; pour l'Autriche et la Prusse, le travail remarquable de M. de Tegoborski sur les finances de ces deux pays. Ces détails témoignent de l'importance des budgets comme indicateurs de la situation matérielle des nations; ils donnent en même temps la solution des questions économiques

les plus importantes. L'avenir des peuples se réfléchit dans leurs budgets; les secousses de la société civile, les révolutions du monde social peuvent être réprimées par la répartition de l'impôt et une distribution sage et prudente des revenus du pays. Il ne faut pas néanmoins que les peuples se méprennent sur le but des impositions : il importe aux peuples d'être éclairés sur la vérité des budgets, afin de prévenir les erreurs de l'ignorance. Les charges d'un pays sont en rapport avec ses ressources; le jour où cette proportion n'existe plus, le pays tombe d'épuisement : l'épuisement d'une nation cause la chute des gouvernements; mais, dès que les ressources d'un pays augmentent, ses charges augmentent également. Comme les individus, les peuples aiment le bien-être et veulent jouir de leur fortune; c'est pour cela que j'ai toujours considéré les gouvernements à bon marché comme l'une de ces gracieuses illusions de l'imagination que nous poursuivons sans cesse, qui sans cesse nous échappent. Cette vérité a été obscurcie par tant de déclamations et tant d'idées fausses, que les peuples croient sérieusement à l'avenir des petits budgets comme les meilleurs symptômes de la prospérité publique : le jour où les peuples réaliseraient ce projet, ils s'abaisseraient de jour en jour dans la misère et les privations. JOSEPH DE CROZE.

BUENOS-AYRES est la plus peuplée, la plus riche et la plus commerçante cité de la *république argentine*. C'est le siége du congrès, du ministère, des autorités et d'un évêché. La cathédrale, la banque, le *cabildo*, ou l'ancienne maison de ville, l'hôtel des monnaies et le palais de la chambre des députés, ce dernier monument bâti par un Français, sont ses principaux établissements. Ses maisons, d'un seul étage et bâties en brique, que dominent les grands édifices et les nombreuses églises avec leurs coupoles et leurs clochers, lui donnent un aspect un peu triste, et ses rues étroites et sales démentent un peu la salubrité qui lui a valu son nom *Buenos-Ayres, bon air*. Cette ville a été fondée par de Mendoza, en 1635, au milieu d'une plaine sur la grève du Rio de la Plata, à 70 lieues de son embouchure. Malgré les scènes d'anarchie dont elle a été le théâtre depuis 1806, elle renferme 81,000 habitants. — Si vous voulez, dit un voyageur récent, vous former une idée exacte du plan do Buenos-Ayres, prenez plusieurs damiers, réunissez-les, et figurez-vous que la ligne séparant chacune des cases est une rue; vous aurez ainsi un certain nombre de rues, toutes égales en longueur et en largeur, laissant entre elles un carré de maisons ou une place publique; ce sera Buenos-Ayres.

BUFFLE (*bos*, Lin.).— Sous ce nom nous comprenons toutes les espèces sauvages du bœuf, et, sous ce rapport, nous devons revenir sur l'article BOVINES (*espèces*) de cette *Encyclopédie*, en tout ce qui ne touche pas au bœuf, considéré sous ses rapports d'économie rurale et domestique, cette partie ayant été traitée à l'article BÊTES BOVINES. Les bœufs, ou buffles, appartiennent à la classe des mammifères ruminants qui manquent de larmiers, et dont le noyau de la corne est en partie celluleux. Leurs cornes, plus ou moins arrondies, sont dirigées de côté et reviennent en avant vers le haut, en formant le croissant. Ils ont trente-deux dents, savoir, point d'incisives en haut et huit en bas; point de canines; douze molaires à chaque mâchoire; leur mufle est large, leur corps épais; leurs jambes sont fortes et assez courtes; ils ont des ongles derrière les sabots, la queue assez longue, terminée par un flocon de poils, et quatre mamelles inguinales.

Le BOEUF DOMESTIQUE (*bos taurus*, Lin.) est un des animaux dont la servitude remonte à la plus haute antiquité : aussi ne connaît-on pas son type sauvage, qui est totalement perdu. Cependant il paraîtrait que, au XVe ot au XVIe siècle, il existait encore des bœufs sauvages dans les forêts de la Pologne et do l'Angleterre, si toutefois les auteurs n'ont pas confondu l'espèce du bœuf avec celle de l'aurochs. Aujourd'hui ces animaux ne se trouvent plus vivant à l'état de nature que dans les pays qu'on en a peuplés avec la race domestique, soit qu'ils y aient été entièrement abandonnés, comme dans quelques parties de l'Amérique, et alors on les nomme *bœufs marrons*, soit qu'ils aient seulement été lâchés dans de grands pâturages, où ils vivent en liberté, quoique restant toujours la propriété de ceux qui les y ont mis; les bœufs sauvages des îles de la Camargue, à l'embouchure du Rhône, nous en offrent un exemple.

Dans tous les cas, le bœuf domestique, redevenu sauvage, acquiert, sous les influences de la liberté et de la solitude, un naturel irascible et même antipathique à l'homme,

ce qui rend quelquefois sa rencontre dangereuse. Devenu plus fier, plus hardi, plus entreprenant, il attaque avec moins d'hésitation et se défend avec plus de courage. Ce n'est plus cet animal lent et paresseux, à la démarche lourde et traînante; il relève la tête comme un être qui n'a jamais porté le joug; il s'élance avec une rapidité de course égalant presque celle du cheval, traverse à la nage les rivières pour changer de pâturage à son gré, et déploie dans tous ses mouvements une agilité que l'on serait bien loin de soupçonner si on le comparait au bœuf de nos étables. Tels sont ces animaux redevenus sauvages dans les immenses pampas de l'Amérique, dans les montagnes d'Écosse et dans quelques autres rares localités. (*Voy.* BOVINES (*espèces*).)

Le BUFFLE ORDINAIRE (*bos bubalus*, Gml.) est originaire de l'Asie méridionale, d'où on l'a amené en Afrique, puis en Europe. Dès la fin du VIe siècle, on le connaissait en Italie, où il s'est parfaitement naturalisé, surtout dans les marais Pontins. C'est le *gamich* des Persans, le *djamouz* des Arabes, le *bense* de l'Indoustan et le *kider* des Tamouls. Le buffle d'Italie est un peu plus grand ou au moins de la grandeur du bœuf ordinaire; il a le front élevé, arrondi, ce qui fait paraître son chanfrein concave; son pelage est d'un brun presque noir; cependant, aux environs de Hermannstadt et de Carlsbourg, en Transylvanie, on en voit une race à poils blancs. Ses poils sont durs et assez clair-semés; son fanon est peu pendant; ses cornes sont noires, très-écartées l'une de l'autre, avec une arête saillante en avant; sa queue est longue, pendante; ses mamelles sont sur une même ligne transverse.



L'aspect de cet animal a quelque chose de farouche et de stupide; son caractère énergique est presque indomptable, et ses habitudes grossières. Il vit en troupes nombreuses dans les prairies basses et marécageuses, où il aime à se vautrer dans la fange. Sa voix est un mugissement effrayant, d'un ton beaucoup plus fort et plus grave que celui du bœuf. Un extérieur aussi sauvage, joint à des fantaisies brutales et fréquentes, le font regarder comme dangereux; aussi, pour en tirer quelque service, il faut lui passer dans les narines un anneau de fer, au moyen duquel on le maintient et le dirige.

On a plusieurs fois tenté d'introduire le buffle dans l'intérieur de la France, mais il n'a jamais pu s'y acclimater, quoiqu'il y trouvât l'eau et l'humidité qu'il recherche avec tant d'empressement. Sous l'empire, on en a amené un troupeau à Rambouillet; mais l'atmosphère des contrées froides ou seulement tempérées ne lui convient pas, et les pays aquatiques du midi de la France sont les seuls où il paraît pouvoir prospérer. Il se plaît beaucoup aux îles de la Camargue, dans le département des Bouches-du-Rhône. C'est un animal très-utile dont on se sert pour traîner des fardeaux. Un attelage de deux buffles tire autant et plus longtemps que quatre forts chevaux, surtout dans les chemins fangeux; comme leur cou et leur tête se portent naturellement en bas, ils emploient, en tirant, tout le poids de leur corps. Cet animal résiste à la fatigue plus longtemps que le bœuf; il est d'un tempérament plus robuste, beaucoup moins sujet aux maladies, plus léger à la marche, et moins difficile à nourrir. Il se contente des herbes les plus dures des marais et des bois, et mange, sans en être incommodé, des litières et des chau-

mes à demi pourris. On ne le tient pas dans des écuries, on le laisse errer à sa fantaisie dans les bois, et, lorsqu'on a besoin de ses services, on le poursuit à cheval, on lui jette adroitement une corde qui le saisit par les cornes, ou bien on lâche contre lui de gros chiens dressés à cet exercice qui le ramènent en le conduisant par l'oreille ou en le chassant devant eux. Lorsque le labourage est fini, ou le travail suspendu, l'animal est rendu à la liberté et retourne dans les bois.

La femelle porte douze mois, met bas au printemps et un seul petit à la fois, qu'elle allaite avec tendresse et défend avec un courage féroce. Elle fait deux portées en deux ans et se repose constamment la troisième année. On prétend qu'elle demeure stérile cette troisième année, lors même qu'elle reçoit le mâle, mais ceci serait un phénomène physiologique tellement singulier, qu'il est très-permis d'en douter. La *bufflesse* s'irrite quand on veut la traire, et l'on n'obtient son lait qu'à force de caresses et en chantant son nom en présence de son petit. Ce lait, clair et blanc, doux et très-sain, abondant, légèrement musqué, n'est pas aussi bon que celui de la vache, quoique très-riche en crème et en parties caséeuses. On en fait du beurre assez médiocre, et d'excellents fromages, dont ceux connus sous le nom d'*ova di buffalo*, dans la campagne de Rome, sont très-délicats et très-estimés; on appelle *provatura* ceux qui, moins bien préparés, sont consommés par le commun du peuple. La chair du buffle ordinaire n'est ni noire, ni dure; elle est blanche, assez agréable, et son léger goût musqué plaît assez à certaines personnes. Les juifs, à Rome, en font une grande consommation; on en mange aussi beaucoup dans la Terre-de-Labour, la plus riche province de Naples et la mieux cultivée. Le morceau de choix est la langue; dans la Romélie on la fume, et ainsi préparée elle devient un objet de commerce assez considérable. Enfin le cuir de cet animal est plus fort, plus épais et plus solide que celui du bœuf.

Le *buffletin* ne tette pas comme le veau. Au lieu de se mettre à côté de sa mère, il se place derrière, entre ses jambes, qu'elle a soin d'écarter; il ne donne pas de coups de tête, mais il la lève et baisse continuellement avec la régularité d'un balancier. A quatre ans seulement, on lui fait subir l'opération de la castration, non par compression, mais par incision et amputation. Peu de temps après, on lui passe dans les cartilages du nez une espèce de croissant en fer dont les deux pinces entrent dans les naseaux et le font obéir aux mouvements qu'on lui imprime à l'aide d'une longue ficelle.

L'ARNI (*bos arni*, Shaw). Ce buffle habite l'Indostan et les îles de l'archipel indien; il ne diffère du précédent que par ses cornes plus grandes, longues de quatre à cinq pieds, ridées sur leur concavité et un peu aplaties en avant; son pelage est noir, et il n'a ni brosse ni crinière. Fr. Cuvier le regardait comme une simple variété du *bos bubalus*, et je serais volontiers de cette opinion, quoique Lesson l'ait porté comme espèce dans son nouveau tableau du règne animal.

Le GOUR ou GAOUR (*bos gour*, Traill.) est encore nommé par les Indous *purorah* et *gourin*. Il a beaucoup d'analogie avec l'arni, mais, selon M. E. Geoffroy, il différerait des autres buffles par une rangée d'apophyses montantes suradnexées sur la colonne épinière. Son pelage est d'un noir assez foncé tirant sur le bleuâtre; ses cornes sont courtes, épaisses, très-recourbées vers le bout et un peu rugueuses; son pelage est ras, sa queue épaisse, et le mâle n'a pas de fanou pendant sous le cou. Cet animal est farouche, stupide jusqu'à la férocité, et son courage brutal ne recule devant aucun danger. Il vit en troupe de quinze à vingt dans les profondeurs des forêts de l'Inde, où il se nourrit de feuilles et de bourgeons.

L'AUROCHS (*bos aurochs*, G. Cuv.; *bos urus*, Bood.; *bos ferus*, Lin). Cuvier croyait que, jusqu'au XVIIIe siècle, il avait vécu, dans les forêts de la Lithuanie et de la Pologne, deux espèces de taureaux sauvages, l'un le *zubr* ou aurochs, l'autre le *tur*, qui se serait perdu, et dont les ossements fossiles auraient fourni à Bojanus son *bos primigenius*. Pusch a parfaitement réfuté cette opinion de Cuvier, opinion qu'avaient adoptée Brinxen et Eichwald, et il a été établi que le *zubr* et le *tur* ne sont que les synonymes du même animal, quoique M. de Baer, de Saint-Pétersbourg (*Bull. scientif. de l'Acad. de Pétersb.*, IV, n° 8), ait essayé de rétablir l'opinion de Cuvier. On a déjà traité de cet animal dans cet ouvrage au mot BISON. Il ne nous reste donc ici qu'à compléter son histoire.

Quoi qu'il en soit, l'aurochs est le plus grand des bœufs actuellement vivants, et sa taille approche beaucoup de celle du rhino-

céros. Son pelage est composé de deux sortes de poils : celui de dessous laineux et doux, celui du devant du corps jusqu'aux épaules brun, dur, grossier, long de près d'un pied. Le dessous de sa gorge, jusqu'au poitrail, est garni d'une longue barbe pendante; le reste du corps est couvert de poils ras, courts, d'un blanc noirâtre; son front est bombé, ses cornes sont grosses, rondes, latérales; sa queue est très-longue. Enfin il a quatorze paires de côtes, tandis que nos bœufs n'en ont que treize. Il paraît que cet animal habitait autrefois toute l'Europe, et qu'il était assez commun même en France, car on trouve presque partout ses ossements fossiles. L'histoire de Bourgogne nous a conservé un fait qui semblerait prouver que l'aurochs n'était pas rare en France en 590. Dans la forêt de Vassat ou de Vaugenne, aux environs de Flavigny, un de ces animaux ayant été trouvé nouvellement tué dans une forêt royale, le bon roi Gontran fit arrêter le garde forestier et le fit appliquer à la question pour lui faire donner des renseignements sur le coupable. Le malheureux, au milieu des tourments, nomma Chaudon, un des chambellans du roi. Chaudon nia, et le jugement de Dieu fut ordonné. Le garde ne tarda pas à succomber sous les coups du chevalier et fut tué en champ clos, mais ceci ne satisfit pas entièrement l'excellent roi Gontran, car l'attentat contre ses droits sur la chasse existait toujours, et la mort du buffle restait impunie. Il fit condamner Chaudon à être lapidé, non pas pour avoir tué le buffle, car Dieu l'avait acquitté par le combat, mais pour avoir tué le garde forestier. Le chambellan fut attaché à un arbre, et le meilleur des rois, comme disent les historiens, lui jeta la première pierre.

Aujourd'hui on ne trouve d'aurochs que dans un canton de la Lithuanie, et encore grâce au seigneur dont il peuple les forêts, et qui les fait garder avec soin. Le lendemain du jour où un noble palatin l'aura ordonné, un des plus puissants animaux de la terre aura complétement disparu de dessus le globe. Cependant, mais ceci mérite confirmation, on prétend qu'il existe encore quelques rares aurochs dispersés dans les montagnes du Caucase et des monts Krapachs. Si l'on s'en rapporte à Gilibert, cet animal, étant pris jeune, s'apprivoise assez aisément, devient docile, et caresse même la main de son gardien en la léchant. Cet auteur dit en avoir observé quatre jeunes, pris dans les forêts de Bialoviezenski. « Ils refusèrent de teter des vaches, ajoute-t-il; on leur fit teter des chèvres posées à leur hauteur sur une table: quand ils étaient rassasiés, d'un coup de tête ils jetaient leur nourrice à 6 ou 8 pieds de distance. Quand ils furent grands, la vue d'un étranger et la couleur rouge les mettaient en colère. Dans la forêt de Bialoviezenski, les aurochs ne s'écartent pas des rivages; ils en broutent l'herbe en été, et en hiver ils se nourrissent de pousses d'arbustes et de lichens; dans le temps du rut, les mâles combattent entre eux, et la chasse est alors très-périlleuse; d'un coup de tête ils brisent des arbres gros comme la cuisse. » La femelle porte onze mois et met bas un seul petit.

Le Bison (*bos bison*, Erxl.; *bos americanus*, Gml.) est connu par les Anglo-Américains sous le nom de *buffalo*, et a été confondu avec le buffle par la plupart des anciens voyageurs. (*Voy.* sa description au mot Bison de cette *Encyclopédie*.)

Le bison habite dans toutes les parties tempérées de l'Amérique septentrionale, et notamment les bords du Missouri et les Montagnes-Rocheuses; l'été, il vit dans les forêts, mais il en sort au printemps pour parcourir toutes ces vastes contrées en se dirigeant du midi au nord, et en automne pour revenir du nord au midi. Dans ces sortes de migrations assez régulières, ces animaux, comme on l'a dit à l'article Bison, marchent en troupe nombreuse, souvent de vingt mille et plus, et ils sont tellement serrés les uns contre les autres, que ceux de derrière poussant ceux de devant, ils brisent et dévastent tout ce qui se rencontre sur leur passage. Lorsque le front d'une de ces formidables colonnes rencontre un obstacle invincible, il s'arrête; mais ceux de derrière continuant de marcher en avant, il en résulte une foule, une cohue tellement épaisse, que beaucoup des plus faibles périssent écrasés et foulés aux pieds par les autres. En été, ils se séparent par couples ou par petites troupes conduites par deux ou trois vieux mâles, et ils se retirent dans le fond des forêts marécageuses. Comme leur cuir et leur chair sont fort estimés, les Indiens se réunissent pour leur tendre des piéges et leur faire la chasse. Il n'est pas rare qu'ils réussissent à les faire entrer dans des enceintes de pieux d'une immense éten-

due, et alors ils en tuent douze à quinze cents dans une seule chasse, du moins si l'on s'en rapporte au capitaine Franklin, qui dit l'avoir vu. Il paraît que, lors de la découverte du nouveau continent, les bisons descendaient jusqu'aux confins sud de l'Amérique septentrionale; mais l'épouvante que leur ont donnée les armes à feu, et la destruction qu'on en a faite, sont cause qu'on ne trouve plus guère ces animaux que dans le Nord, où ils se sont retirés.

Le bison est farouche, mais non féroce; il fuit devant l'homme et ne l'attaque jamais, à moins qu'il n'en ait été assez grièvement blessé pour ne plus pouvoir fuir. Dans ce cas, il se retourne, se précipite sur le chasseur, et malheur à ce dernier s'il n'est monté sur un excellent cheval : non-seulement le bison l'attaque avec ses cornes, mais encore avec ses pieds de devant, qui sont pour lui une arme favorite et terrible.

Le Buffle du cap (*bos caffer*, Sparm.) est plus grand et plus massif que le buffle ordinaire, et dépasse la taille de nos plus grands bœufs; son pelage est dur, fort, serré, d'un brun foncé, composé de poils de 1 pouce de longueur; ses oreilles sont un peu pendantes et couvertes par les cornes; son fanon est grand et pendant, ses cornes sont noires, très-larges et aplaties à leur base qui couvre le front; elles sont dirigées de dedans en dehors et en bas, puis relevées à leur pointe. Il habite, en troupes nombreuses, les forêts les plus épaisses de l'Afrique méridionale, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'en Guinée.

Ces animaux portent la tête basse, ont l'aspect féroce et sont extrêmement dangereux pour les voyageurs; ils se tiennent tranquillement dans les bois et attendent les passants, sur lesquels ils se jettent subitement; ils les renversent d'un coup de tête, les foulent sous leurs pieds, ainsi que leurs chevaux ou leurs bœufs de trait. Après les avoir ainsi écrasés et s'être éloignés de quelques pas, il arrive souvent qu'ils reviennent à la charge et prennent plaisir à lécher les corps sanglants de leurs victimes. Ils sont d'une grande agilité, et si forts, qu'un jeune buffle de 3 ans, attaché à un chariot avec six bœufs soumis au joug, résista à leurs efforts réunis sans qu'ils pussent le déplacer de l'endroit où il était. Ceux de l'intérieur de la Guinée sont si féroces, que les nègres, qui vont à la chasse de tous les autres grands animaux, n'osent jamais les attaquer. Le lion, qui peut d'un seul coup de dent casser les reins au plus fort bœuf domestique, ne peut vaincre le buffle qu'en s'élançant sur son dos, et en l'étouffant par le moyen de ses griffes, dont il lui ferme les narines et la bouche. Le lion périt souvent dans cette attaque, mais il laisse toujours des traces profondes de sa fureur sur le nez et la bouche de son antagoniste. Cependant cet animal farouche, peut-être plus stupide que cruel, comme tous les animaux de son genre, peut se chasser sans un grand danger, pourvu que l'on soit monté sur un cheval robuste et agile, et que l'on ait la précaution, lorsqu'on est poursuivi, de fuir en montant une colline; dans ce cas, sa pesanteur naturelle le fatigue beaucoup, et il cesse bientôt sa poursuite : d'ailleurs, généralement il se sauve lorsqu'il entend le coup de feu, et il n'y a guère que les vieux mâles qui viennent sur le chasseur; encore faut-il, pour cela, qu'ils aient été blessés. Dans le Krake-Kramma et les autres déserts du cap de Bonne-Espérance, les buffles se retirent, le jour, dans l'épaisseur des plus sombres forêts, et ils n'en sortent que la nuit pour aller paître sur le bord des rivières. Leur chair, quoique dure et noire, est pleine de jus et passe pour un mets agréable, malgré son goût assez prononcé de venaison : leur cuir est excellent et fournit les meilleures courroies pour les harnais.

Le Yack (*bos grunniens*, Lin.; la *vache de Tatarie*, Buff.; la *vache grognante de Tatarie*, Schreb.; le *bœuf du Thibet* et le *bœuf à queue de cheval* de quelques auteurs) est connu en Chine sous le nom de *si-nijou;* il a quatorze paires de côtes comme l'aurochs, et constitue, par conséquent, une espèce tout à fait distincte du buffle et du bœuf domestique, quoi qu'en aient pensé Pallas et Cuvier.

Cet animal a quelque ressemblance de forme avec le buffle, mais il en diffère sous de nombreux rapports : il a sur la tête une grosse touffe de poils crépus, et une sorte de crinière sur le cou; son pelage est noir, assez lisse, presque ras en été, plus fourni et hérissé en hiver; le dessous du corps, les flancs et la naissance des quatre jambes sont couverts de crins très-touffus, très-longs et tombant presque jusqu'à terre; sa queue, très-souvent blanche et entièrement garnie de

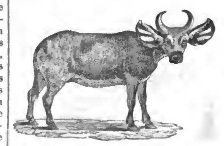
longs crins, ressemble à celle d'un cheval; les cornes sont unies, rondes, latérales, à pointes un peu recourbées en arrière. L'animal porte sur le garrot une loupe graisseuse couverte de longs poils, et les quatre mamelles du mâle sont placées sur une seule ligne transversale.

Yack est le nom que le mâle porte au Thibet; la femelle y est appelée *dhé*. A l'état sauvage, cet animal ne se trouve guère que dans les étages les plus froids des montagnes qui séparent le Thibet du Boutan; là il est farouche, irascible, dangereux, et il se plaît sous l'ombrage des forêts bordant les rivières.

Comme tous les autres buffles, il aime à se baigner et à nager pendant les ardeurs du jour, ainsi qu'à se vautrer dans la fange. Plié à la domesticité par les Mongols, il a un peu perdu de sa brutalité naturelle, et il est devenu un animal très-utile, dont se servent aussi les Kalmouks des monts Altaï, les Douktas et les Chinois. On l'emploie à porter des fardeaux, à tirer des chariots, et même à la charrue; mais il faut le traiter avec beaucoup de douceur, car la moindre contrariété le rend furieux et extrêmement dangereux. Son caractère reste constamment inquiet et peu sociable; nullement accessible au sentiment de la reconnaissance, il tolère tout au plus la familiarité de son maître, ne lui obéit que de mauvaise grâce et ne supporte rien des étrangers. Peu de chose l'inquiète et lui donne de l'humeur : c'est alors qu'il fait entendre continuellement cette sorte de grognement que l'on a comparé à celui du cochon, consistant en un bruit grave et monotone, que l'on entend à peine quand l'animal est paisible. Son lait s'emploie comme celui de nos vaches; mais, selon Georgi (*Statistique de la Russie*, t. IX, p. 1649), il a un goût de suif très-prononcé. Cependant, après lui avoir fait subir certaines préparations, les Tatares nomades en font du beurre qu'ils renferment dans des sacs de cuir, et dont ils font un commerce assez considérable dans l'Asie centrale. Sa chair est estimée, et l'on regarde comme un mets excellent sa hanche et son épaule. Son poil est employé à la fabrication d'une sorte de drap plus fort que celui de laine, mais beaucoup moins chaud; on en fait aussi quelques toiles de tentes, des cordages, etc.; mais sa queue, surtout, a une grande valeur commerciale. Chez les musulmans, attachée au bout d'une lance, elle est l'insigne de la dignité de pacha, et cette dignité est d'autant plus élevée que celui qui en est revêtu a le droit de faire porter devant lui plusieurs de ces queues : aussi dit-on un pacha à deux, à trois queues, etc. Les Chinois les recherchent beaucoup aussi, mais c'est simplement pour les porter sur leurs bonnets, après les avoir fait teindre en rouge. Dans l'Inde, on en pare la tête des chevaux, des éléphants; on en fait des chasse-mouches, etc.

Sonnerat pensait que l'on pourrait facilement naturaliser cet animal en Europe et même en France, où, dit-il, il serait précieux pour notre économie rurale. Des auteurs en agronomie, et entre autres celui du *Traité des animaux domestiques*, se sont emparés de cette idée de Sonnerat, et lui ont donné beaucoup plus d'importance qu'elle n'en avait réellement. Des expériences ont été tentées à Irkutz, en Russie, et chez quelques fermiers d'Écosse et d'Angleterre : il faut croire que les résultats n'ont pas été très-satisfaisants, puisqu'on y a renoncé. Je lis, dans un ouvrage de M. Thiébaut de Berneaud, qu'à l'Ile de France on a fait couvrir des yacks par des vaches; mais ceci me paraît singulièrement hasardé.

Le yack, au Thibet et dans la Daourie, est l'objet de cette sorte de respect religieux que les bœufs ont, généralement et de tout temps, obtenu en Asie. La femelle porte autant de temps que la bufflesse; son veau, en naissant, a le poil crépu, rude et assez semblable à la toison d'un chien barbet. A trois mois, sa poitrine, sa queue et le dessous du corps se couvrent de longs poils.



Le BOEUF BRACHYCÈRE ou à cornes courtes (*bos brachyceros*, Is. Geoff.; *bos pegasus?* H. Sm.) ne m'est connu que par une femelle existant maintenant à la ménagerie du jardin

des plantes, à Paris, et par une autre femelle que l'on voyait à Londres, en 1828, et que l'on désignait sous le nom de *bus cow*, vache des bois. Cette espèce a été décrite, pour la première fois, par Gray (*Magazine of nat. hist.*, tome I[er]). Cet animal est de la grandeur d'une vache ordinaire de moyenne taille, ou même un peu plus petit; son pelage est très-court, lisse et ras, d'un roux brunâtre; il porte la tête basse, dans une position horizontale, comme les animaux habitant les halliers les plus épais; ses cornes sont courtes, fortes, aplaties antérieurement, arrondies extérieurement, divergentes de chaque côté, à peine inclinées en arrière et un peu recourbées vers la pointe, qui se dirige en avant. Mais le caractère qui le distingue, au premier coup d'œil, c'est l'énorme grandeur de ses oreilles, beaucoup plus longues que les cornes et d'une largeur proportionnée à leur longueur : elles sont noirâtres à l'extérieur; le dedans est jaune, avec trois bandes transversales noires, ce qui produit un effet assez bizarre. Ce bœuf vit dans les sauvages forêts de Sierra-Leone, du Congo et d'Angola.



Le Jungli-gau (*bibos subhæmachalus*, Hodgson; *bos frontalis*, Lamb., G. Cuv.; *bos sylhetanus*, Fr. Cuv.; *bibos frontalis*, Less.) est aussi nommé *gauri-gau* par les Indiens; *sylhet-catle*, *gyall* et *byson*, par les Anglais dans l'Inde; *câte-yrme* ou buffle des bois, par les habitants du Carnatic et de Pondichéry. Cet animal a treize paires de côtes; son crâne est grand, son front large, surmonté d'une énorme crête transversale demi-cylindrique; il a sur les épaules une bosse osseuse formée par le prolongement des vertèbres dorsales seulement, les cervicales n'étant nullement prolongées; cette élévation s'étend longitudinalement de la première à la dernière paire de côtes, et sa plus grande hauteur est de 14 pouces anglais au-dessus de la colonne dorsale, à la troisième vertèbre d'avant.

Il résulte de cette conformation singulière que M. Hodgson regarde cet animal comme un chalnon séparé entre le bœuf et le bison, et qu'il en fait, sous le nom de *bi-bos*, deux fois grand comme un bœuf, ou, si l'on aime mieux, de *bis-bos*, bison-bœuf, un nouveau sous-genre que M. Lesson érige en genre (*Nouveau tableau du règne animal*). Hodgson croit également que l'*urus* des anciens, qui ne nous est connu que par des crânes fossiles, était un *bibos* : mais laissons là ces discussions et revenons au jungli-gau.

Cet animal a de l'analogie avec notre taureau domestique, si on en juge par la figure qu'en donne M. Ad. Delessert (*Souvenirs d'un voyage dans l'Inde*, Paris 1843) : il porte de même un fanon pendant sur la poitrine; son pelage est aussi fourni et aussi couché que celui du bœuf, mais seulement un peu plus allongé et frisé sur le front et les cuisses; il est, en général, brun ou noir, avec les quatre pieds constamment blancs; sa queue est très-courte, cotonneuse, et ne descend pas jusqu'aux jarrets; il a le front grisâtre, ainsi qu'une bande longitudinale sur le garrot; le tour de l'œil est cendré, et celui des lèvres blanchâtre; sa longueur, du bout du mufle à la naissance de la queue, est de 10 pieds anglais, et sa hauteur, sur le garrot, de 5 pieds et demi. Ce bœuf est très-sauvage, farouche, intrépide, et se défend très-facilement contre tous les animaux féroces; on ne le trouve qu'à la hauteur de 3 à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, sur le penchant des montagnes du Mysore et de l'empire birman. « J'ai tué, dit M. Ad. Delessert, plusieurs individus mâles et femelles de cette belle et rare espèce, à Tullamaley, dans le Mysore, à vingt milles de Néelghéries, plateau situé aux confins du Malabar; on m'a dit qu'il se trouvait dans le Travancore, où on le prend avec des filets. »

Le Boeuf a fesses blanches (*bos leucoprymnus*, Quoy et Gaym.) est une simple variété du bœuf domestique; il en est de même du petit bœuf sauvage des montagnes d'Ecosse, qui n'est pas du tout, comme l'ont avancé quelques personnes, une variété de

l'*urus*, et encore moins du *bos americanus*. Enfin l'animal nommé BOEUF MUSQUÉ, d'Amérique, par quelques auteurs, n'est pas un bœuf, mais un *ovibos* : on en a traité, dans cet ouvrage, au mot BISON. BOITARD.

BUFFON (GEORGES-LOUIS LECLERC, comte DE) naquit, le 7 septembre 1707, à Montbard en Bourgogne. Son père, Benjamin Leclerc, conseiller au parlement de Dijon, appartenait à une ancienne famille de magistrature, et possédait une fortune assez considérable. Il eut deux fils, le comte et le chevalier de Buffon. Ce dernier est mort dans une vieillesse extrêmement avancée, et a vécu dans l'obscurité. L'aîné, celui dont nous avons à nous occuper ici, fit d'excellentes études; puis, quand elles furent achevées, son père le laissa libre de disposer de son sort, et de se choisir une carrière à sa fantaisie.

Le jeune homme avait été favorisé de la nature autant que de la fortune; il avait une taille bien prise, une belle figure, un tempérament robuste et une imagination vive. Il avait, en outre, un goût recherché pour la toilette, un penchant inné pour la magnificence et la générosité, en un mot tout ce qu'il faut pour réussir dans le monde fashionable mieux qu'au barreau. Il en résulta que le parlement de Dijon perdit un conseiller qui eût été probablement médiocre.

Benjamin Leclerc regretta un instant d'avoir accordé à son fils une liberté sans limite, car le jeune homme en abusa quelque temps; ses débuts dans le monde furent un peu orageux : il s'abandonna sans réserve à toute la fougue de son âge, et devint ce qu'on appelait alors un homme à bonnes fortunes. Son goût pour les plaisirs l'entraîna dans plusieurs aventures qui eurent pour lui des suites assez désagréables. A Angers, par exemple, il eut au jeu, avec un Anglais, une querelle qu'il termina par un duel, dans lequel l'étranger reçut un coup d'épée, et il eut, à Dijon, avec une demoiselle, une intrigue qui fit de l'éclat et du scandale. Il se corrigea bientôt de la passion du jeu, mais il conserva celle de la galanterie, et il s'abaissa quelquefois jusqu'à profiter de sa supériorité de rang et de fortune pour séduire les femmes des malheureux paysans de ses terres.

Cependant Buffon commençait à se lasser de sa vie licencieuse de jeune homme, lorsque le hasard lui fit faire la connaissance de deux étrangers qui eurent sur le reste de son existence une grande influence. Le jeune duc de Kingston faisait alors son tour d'Europe, accompagné d'un précepteur du plus grand mérite. Il se lia entre eux et le jeune Buffon une amitié vive, qui ne se démentit jamais, et qui eut pour ce dernier les suites les plus heureuses. Le précepteur possédait dans les sciences physiques, qu'il aimait, des connaissances aussi étendues qu'on pouvait les acquérir alors; ce goût passa bientôt aux deux amis, et, pour la première fois, Buffon jeta un coup d'œil d'aigle sur cette nature dont il devait déchirer les voiles. Dès cet instant, il comprit l'insuffisance de l'éducation classique, et se livra avec ardeur à de nouvelles études. Chaque matin, il se faisait réveiller par son valet de chambre; dès que le jour paraissait, il se mettait à l'étude, et, quoiqu'il eût la vue basse, il travaillait sans désemparer souvent pendant quatorze ou quinze heures.

Le jeune duc fut obligé de quitter Dijon pour continuer son voyage de *touriste*. Buffon, capable d'une affection profonde en amitié, si ce n'est en amour, ne put se déterminer à se séparer de ses deux amis, et résolut de les accompagner. Ils parcoururent ensemble toutes les parties de la France, l'Italie, la Sicile; puis ils vinrent en Angleterre, où Buffon resta encore quelques mois.

La vanité de notre jeune naturaliste comprit sur-le-champ le parti qu'elle avait à tirer de la fastueuse gravité anglaise : elle s'en empara pour s'en faire un moyen de succès dans le monde; dès lors il aima une magnificence outrée dans le costume, et cette faiblesse jeta du ridicule jusque sur sa vieillesse. Il se torturait pour acquérir la noblesse du port, la dignité de la démarche, et un air d'orgueilleuse supériorité, qui, selon lui, devaient imposer le respect, et qui ne lui valurent pourtant que quelques quolibets. Lorsque Voltaire, Condorcet et d'autres écrivains célèbres du temps s'égayaient à ses dépens, ils avaient l'habitude de l'appeler le comte *de Tuffière*, faisant une double allusion à sa fierté puérile, et à ses richesses dont la plus grande partie consistait en mines de fer qu'il possédait à Châtillon-sur-Seine. L'œil perçant de ces écrivains avait parfaitement saisi chez lui la différence existant entre une puérile affectation de grandeur et le noble et véritable orgueil de l'homme qui a la conscience de ce qu'il vaut. Quant à ce dernier orgueil-

là, Buffon ne l'avait pas, si je m'en rapporte à une lettre autographe de lui que j'ai eue sous les yeux. Elle s'adressait à un ministre pour lui demander la place d'intendant du Jardin du roi, en remplacement de Duffay, qui venait de mourir en le désignant pour lui succéder. En lisant ce chef-d'œuvre d'humilité respectueuse, je restai saisi d'étonnement. Je ne croyais pas qu'il fût possible à un grand homme de se faire si petit et si humble ; je ne croyais pas qu'on pût afficher autant d'orgueil devant ses égaux et ses inférieurs, en même temps que tant d'abnégation de soi-même devant un ministre. Du reste, Buffon portait à la cour un tel caractère d'humilité et d'adulation, que les courtisans les plus rampants en riaient.

Mais ce n'est pas là seulement que l'on trouve des anomalies dans son caractère. Ce brillant écrivain, qui, dans la plupart de ses pages, nous étonne, nous éblouit et nous élève avec lui jusqu'à la plus haute poésie, ce naturaliste philosophe, dont le monde entier admirera toujours le vaste génie, ne croyait ni à la poésie ni au génie. Jamais il n'a compris la beauté d'un vers de Racine, et il définissait le génie *une certaine aptitude à la patience*. Cet homme, doué d'un style si élégant, si pompeux, avait dans sa conversation familière une locution commune, lourde, embarrassée et négligée au point de tomber très-souvent au-dessous du trivial. Du reste, il écrivait avec beaucoup de difficulté, et ce n'était qu'à force de corriger, raturer et recopier ses manuscrits, qu'il parvenait à rendre sa pensée avec cette brillante verve que tout le monde admire. Lorsqu'il écrivit ses *Epoques de la nature*, il fut, dit-on, obligé de recopier onze fois le manuscrit. Il est arrivé de là que, dans ses ouvrages, les pages sont très-souvent disparates ; à côté d'un morceau de la plus haute éloquence, on en trouve quelquefois un autre tellement négligé, qu'on y relèverait jusqu'à de grossières fautes de français.

Buffon a un triple droit à la célébrité : d'abord comme écrivain, puis comme naturaliste philosophe, et enfin comme habile critique. Nous allons le considérer sous ces trois points de vue différents.

Comme écrivain, il est incomparable, quoi qu'en aient dit Voltaire et les auteurs de son temps, qui l'accusaient d'être ampoulé, parce que, probablement, ils le jalousaient : ceci est tellement connu, qu'il est inutile d'y revenir. Mais son inimitable style est-il toujours bien à sa place, toujours exact comme peinture, toujours fidèle comme description? Je ne le crois pas. Souvent, pour poétiser une pensée, pour donner de l'harmonie à une phrase, arrondir une période ou faire contraster plus énergiquement deux expressions pittoresques, le naturaliste s'oublie et prête à des animaux des sentiments ou des facultés qu'ils n'ont pas, qu'ils ne peuvent pas avoir. C'est ainsi qu'il dit du lion : « Sa colère est *noble;* son courage, *magnanime;* son caractère, *sensible.* » On ne peut se dissimuler que cette sensibilité du lion frise de bien près le ridicule. Tout ceci est admirablement dit ; mais tout ceci est faux, mal à sa place, parce qu'il n'est pas permis, quand on écrit spécialement pour faire connaître la nature des animaux, de leur prêter les passions des hommes, dans le but de faire une belle phrase. Si j'étais obligé de faire ici des citations, il n'est pas une de ses plus belles pages qui ne puisse m'en fournir plusieurs exemples.

Et cependant l'histoire naturelle doit énormément au style de Buffon, parce qu'il n'a été faux que quand il a voulu être poëte ou systématique ; parce que cette brillante diction a séduit la France, l'Europe entière, et qu'elle a exhumé, pour la populariser, la science enfouie jusque-là dans les cabinets poudreux de quelques savants. Tout le monde, dans toutes les classes de la société, a voulu lire Buffon, et partout cette lecture a créé des naturalistes qui, plus tard, ont fait faire des pas de géant à la science. Il est vrai aussi de dire que de ce bien immense est résulté un mal, mais si petit, qu'on pourrait peut-être ne le regarder que comme un ridicule, qui, du reste, a été passager : le voici. Presque tous les naturalistes qui ont immédiatement succédé à Buffon, et qui ont formé ce qu'on appelle son école, ont voulu rigoureusement suivre ses traces et marcher sur ses pas; ils n'ont pas su distinguer l'écrivain du savant, et n'ont pas compris qu'il n'est pas donné aux pygmées de suivre le géant dans sa course. Malgré leurs efforts, ils ont marché de trébuchements en trébuchements, et sont tombés dans un pathos de mauvais goût, poussé trop souvent jusqu'au dernier ridicule. Le plus grand nombre des ouvrages d'histoire naturelle publiés à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci est largement entaché de ces pauvretés passées de mode. Plus tard, les naturalis-

tes, en comprenant leur impuissance comme écrivains, tombèrent dans l'excès opposé : ils bornèrent la science à une synonymie stérile, à des descriptions sèches et à la recherche d'une classification qu'ils nomment naturelle, et que Buffon ne croyait ni utile, ni possible, quoique lui-même, dans sa vieillesse, y soit arrivé dans son *Histoire des oiseaux*. Ils abandonnèrent les traces du grand homme, pour se mettre, probablement sans y penser et surtout sans le croire, à la remorque de Linné : car on ne peut nier que le savant Suédois ne soit le chef de l'école des méthodistes. En abandonnant Buffon, le dernier ridicule qu'ils se donnèrent fut de traiter de *roman* et d'inutilité tout ce qui tient aux mœurs, aux habitudes, aux passions, etc., des animaux : dès lors l'influence de Buffon, considéré comme écrivain, a entièrement cessé.

Avant de le considérer comme naturaliste, il est indispensable que je dise un mot d'un homme qui, célèbre comme lui, devint, en science, son rival détesté, et qui fut l'honneur de la Suède comme Buffon l'est de la France : on conçoit que je veux parler de Linné. Tous deux furent de grands naturalistes ; tous deux portèrent le flambeau de la philosophie dans la science, mais chacun d'eux avec des vues, des opinions et un genre de talent tout à fait opposés. Sur un point seul on les trouve absolument semblables, et, malheureusement, c'est sous celui d'une vanité poussée jusqu'à la dernière puérilité.

Buffon tenait infiniment aux hommages qu'il croyait lui être dus et mettait un grand prix aux louanges, de quelque part qu'elles lui vinssent. On dit qu'il ne travaillait jamais qu'après s'être paré de ses plus beaux habits, comme pour rendre lui-même un hommage au génie de l'écrivain ; puis, quand il avait jeté quelques lignes sur le papier, il se levait, les déclamait avec emphase, et s'enivrait ainsi de ses propres œuvres. Linné, sortant d'une famille très-obscure, avait surtout la vanité des titres, des cordons et de l'étiquette.

Buffon, avec des vues plus grandes, plus élevées que celles de Linné, consumait son génie à la recherche des grandes lois de la nature ; sa tournure d'esprit le portait aux hypothèses brillantes. D'une main hardie, il voulait arracher tout à coup le voile qui cache la vérité et arriver droit à son but en sautant par-dessus les méthodes, les faits de détail et les observations partielles : il était, par conséquent, ennemi des classifications, et pensait que la nature avait procédé, dans la création de l'univers, comme lui dans ses écrits, c'est-à-dire plus philosophiquement que méthodiquement. Linné, au contraire, était grand collectionneur de faits, minutieux observateur de détails, parce qu'il croyait qu'il fallait passer par tous les effets pour remonter aux causes, et que le but de l'histoire naturelle consistait à classer méthodiquement les faits pour les retrouver au besoin, pour les comparer isolément ou en masse, et en déduire les conséquences logiques. Ces différentes manières de voir ont dû naturellement influer sur le style des deux grands hommes : aussi, sous ce rapport, offrent-ils un contraste parfait. L'un veut briller, éblouir, persuader : il est orateur éloquent et pompeux ; l'autre veut démontrer et prouver : il est laconique et didactique comme un géomètre.

Ces deux hommes extraordinaires devaient naturellement se jalouser ; ils ont fait plus : ils se sont haïs. Buffon n'a jamais manqué une occasion de critiquer amèrement son rival, et il s'en faut de beaucoup que sa critique ait toujours été juste. Linné, en gardant le silence, a montré plus de noblesse dans cette lutte.

Il n'est pas rare d'entendre dire aujourd'hui que Buffon n'était pas naturaliste, et même de vrais savants l'ont avancé avec une sorte de bonne foi. Certes, si la science consiste tout entière en nomenclature, en synonymie et en classifications bonnes ou mauvaises, Buffon n'était pas naturaliste à la manière dont on l'est aujourd'hui ; il n'aurait pas voulu l'être, parce qu'il se sentait la puissance d'être bien mieux que cela. Voyons cependant si ce reproche est mérité.

Après avoir débuté dans la carrière des sciences par deux simples traductions, l'une la *Statistique des végétaux* de Hales, l'autre le *Traité des fluxions* de Newton, il ne tarda pas à se faire une sorte de célébrité par divers mémoires qu'il envoya ou lut à l'Académie des sciences. En 1733, cette académie le reçut dans son sein, et, jusque-là, il ne se révéla en lui que le profond géomètre et le savant physicien ; mais, en 1749, parurent les premiers volumes de son *Histoire naturelle générale et particulière*, et ce premier essai dans ce genre fut un triomphe éclatant qui le plaça au premier rang de la science comme naturaliste. Il publia d'abord la

Théorie de la terre, puis l'*Histoire naturelle de l'homme*, celle *des quadrupèdes vivipares*, celle *des oiseaux*, et enfin, pendant une longue suite d'années, des suppléments, parmi lesqnels les *Époques de la nature*.

Je ferai ici une citation curiense, parce qu'elle est de G. Cuvier et qu'il y dessine parfaitement son opinion sur le système géologique de ce jour. « Personne, dit-il, ne peut soutenir dans lenrs détails le premier ni le second systéme de Buffon sur la théorie de la terre. Cette comète qui enléve des fragments du soleil; ces planètes incandescentes, vitrifiées, qui se refroidissent par degrés, et les unes plus tôt que les autres; ces êtres organisés, qui naissent successivement à leur surface à mesure que leur température s'adoucit, ne peuvent passer que pour des *jeux d'esprit.* » En ceci, je partage parfaitement les opinions de Cuvier; mais il n'en est pas moins vrai que cette utopie de Buffon est, au moins en grande partie, celle de la plupart des géologues de notre temps, et que le système de l'incandescence du globe, de son refroidissement progressif est universellement admis dans les académies. « Buffon, continue le savant paléontologiste, n'en a pas moins le mérite d'avoir fait sentir généralement que l'état actuel du globe résnlte d'nne succession de changements dont il est possible de saisir les traces, et c'est lui qui a rendu tous les observateurs attentifs aux phénoménes d'où l'on pent remonter à ces changements. »

Dans sa minéralogie, Buffon paraît être un peu au-dessous de son époque. Les travaux de Romé de l'Isle, de Bergmann, de Saussure, les premiers essais d'Haüy avaient déjà fait faire des progrès à cette science, et il négligea de les suivre. Il était, d'ailleurs, peu chimiste, et, comme je l'ai dit, son genre d'esprit était plus enclin aux hypothéses qu'à l'étude des faits. Aussi ne commença-t-il à apprendre sérieusement l'anatomie qu'à l'âge de 60 ans, c'est-à-dire quand son imagination commençait à se refroidir, et aprés avoir publié ses travanx les plus importants.

Dans son *Histoire de l'homme et de son développement physique et moral*, le grand écrivain s'élève aux plus hautes considérations philosophiques. Cet écrit est comparable à tout ce que Locke a dit de mieux, et, dans plnsieurs parties, il lui est infiniment supérieur. Mais la physiologie animale n'existait pas même de nom dans son temps, et il en résulte que ses hypothéses physiologiques ne sont pas toujours heurcuses. Par exemple, lorsqu'il a voulu expliquer le mystère de la génération des êtres par des molécules organiques et un moule intérieur, il s'est complétement trouvé en contradiction avec les observations de Hales, de Spallanzani et de quelques autres savants plus modernes. Je ne prétends pas dire cependant que les opinions de ces savants, surtout celles relatives à la préexistence des germes, vaillent mieux que les hypothèses de Buffon; je ne prétends pas non plus que l'on puisse expliquer quelque chose avec l'*omnia ex ovo* de Linné, mais seulement que quelques faits paraissent démentir le système de notre grand naturaliste, système qui, au total, est celui qui en explique le plus.

Une des plus grandes errenrs dans lesquelles soit tombé Buffon est celle qui lui fait refuser aux animaux, non-seulement de l'intelligence, mais encore de l'instinct. Ces êtres, que dans son style enchanteur il a lui-même parés des plus brillantes qualités morales, ces êtres, auxquels il a lui-même donné la magnanimité, la noblesse de sentiment, la mémoire du bienfait et la reconnaissance, la sensibilité, etc., il en fait des automates ayant à peine la connaissance de leur existence, obéissant sans liberté possible à une cause aveugle, agissant sans le moindre discernement et par nn pur mécanisme. En adoptant sur ce sujet les idées fondamentales de Descartes, Buffon n'a pas été plus intelligible que lui, et, de plus, il est tombé dans des contradictions flagrantes. Dans un ouvrage moitié roman, moitié sérieux, Dupont de Nemours avait déjà démoli une partie de cet échafandage hypothétique, mais il était tombé dans un excès contraire en niant l'instinct dans les animaux pour leur accorder une intelligence presque comparable à celle de l'homme. Fréd. Cuvier, tout médiocre penseur qu'il était, a le premier fait des observations positives à ce sujet; M. Flourens vient de les recneillir, d'en former un corps de doctrine d'où il résulterait que les animaux auraient à la fois un instinct inné dirigeant quelques actes de leur vie, et de l'intelligence dans de certaines limites pour les guider dans leurs autres actions.

Mais combien Buffon se montre supérieur, quand, s'emparant des organes des animaux, il les étudie sous le rapport de leur forme,

de leur développement ou de leur délicatessc, et en déduit avec une sagacité admirable leur influence snr la nature des diverses cspèces! Ici il ouvre à ses successeurs une carrière neuve et vaste pour l'observation et la philosophie. « Ce sont là, dit Cuvier, des idées de génie qni feront désormais la base de tonte histoire naturelle philosophique. » Il en est de même de ses écrits sur la dégénération des animaux, sur l'influence qu'exercent sur eux les localités, sur les limites qne les climats, les montagnes ct les mers assignent à chaque espèce, toutes choses si fécondes en utilcs découvertes faites depuis lni et qui n'avaient pas été soupçonnées avant lui.

C'est principalement dans son *Histoire des quadrupèdes* que Buffon s'est montré grand naturaliste et grand écrivain. Lorsque Jean-Jacques Rousseau, à Montbard, se prosternait devant sa porte ponr en baiser le seuil, c'était particnlièrement à l'auteur de l'*Histoire du chien, du cheval, du lion, du chat, etc.*, qu'il rendait hommage, et non au spirituel rêveur de la *Théorie de la terre*.

Dans son *Histoire des oiseaux*, qni, du reste, est bien inférieure à celle des *mammifères*, le profond naturaliste commence à sentir la nécessité de ces méthodes, contre lesqnelles il avait montré précédemment tant de mauvaise humeur. Il en emploie une, mais sans l'avouer, et, s'il lui échappe quelques mots sur sa classification par gronpes, il a minutieusement le soin de ne la présenter qne comme nn moyen purement artificiel et destiné seulement à soulager la mémoire. Ce qu'il y a de bicn singulier, c'est que les méthodistes ont tiré de Buffon même les bases les plus solides sur lesquelles ils ont établi leurs méthodes. Après tout, son *Histoire des oiseaux* est encore ce que nous avons de mieux dans ce genre, et, si nos ornithologistes vonlaient ou pouvaient se plier à sa manière philosophique (je ne parle pas du style, qui, à la rigueur, n'est ici qu'accessoire), au lieu dc nous donner des synonymics barbares, des descriptions sèches et arides ne présentant absolument rien à l'esprit, en un mot des catalogues sans intérêt, ils feraient certainement paraître quelques bons ouvrages.

Comme je l'ai déjà dit, le grand peintre de la nature ne s'est pas soutenu à sa hauteur ordinaire dans son *Histoire des minéraux;* mais il n'est pas donné à l'intelligence hnmaine la plus vaste de pouvoir tout embrasser avec la même supériorité.

Nous avons vu l'écrivain, le naturaliste, voyons maintenant le critique. Quand on se transporte à son époque, où, à proprement parler, il n'y avait point encore d'histoire naturelle, quand on pense à tont ce qu'il a fait avec si peu de matériaux, ou, ce qui est pire, avec des matériaux si mauvais, il faudrait vraiment être stupide pour ne pas se sentir saisi d'admiration. Le cabinct d'histoire naturelle ne renfermait alors que qnelques mauvaises peaux mal bourrées, défectueuses, dont, très-souvent, les caractères spécifiques les plus essentiels avaient été oblitérés, anéantis par les empailleurs. Il n'y avait, ponr ainsi dire, point de bibliothèque. L'histoire des animaux était dans une confusion inextricable, et les meilleurs livres ne renfermaient, sur les espèces étrangères surtout, que des notions fausses et embrouillées; la science était nn véritable chaos. Les voyageurs, jamais naturalistes, le plus ordinairement peu ou point instruits sur cette matière, se plaisaient à entasser, sans la moindre critique, mervcillcnx sur merveilleux, erreurs sur erreurs, et le triage de quelques vérités noyées an milieu d'un amas de contes absurdes paraissait une œuvre impossible. Buffon osa cntreprendre cette œuvre, et, grâce à son vaste génie, à sa savante ct rigourense critiqne, il l'a accomplie. Suivez-le dans cette critique : voyez-le discerner avcc nne sagacité incroyable ce qni est vrai, ce qui est faux; déshabiller les auteurs, si je puis me servir de cette expression, de toutes les absurdités dont ils s'étaient vêtus, les mettre en présence, les comparer, les juger; faire jaillir une vérité de leurs crreurs, de leurs contradictions mêmes; saisir an passage un mot ct en faire une pensée; s'en emparer, en dédnire les conséquences rigoureuses, reconstrnire la nature avec de si minces matériaux; avec de la logique restituer des animaux inconnus tels qu'ils devaient être, tels qu'ils sont en effet, et décrire mille fois mieux ce qu'il n'avait pas vn que les autres n'ont décrit ce qn'ils avaient sous les yeux. Voilà ce qu'a fait Buffon, voilà l'homme que l'on a accnsé de n'être pas naturaliste !!!

Le Jardin dn roi, aujourd'hui muséum d'histoire naturelle, avait été fondé par Louis XIII, agrandi par Louis XIV, et enfin était devenu un établissement déjà assez im-

portant dès les premières années du règne de Louis XV. Dufay, qui en était intendant, mourut et fut remplacé par Buffon en 1739. Ce dernier s'affectionna à sa charge, et mit une grande partie de cet amour-propre, dont il était si riche, à agrandir l'établissement et à le rendre digne de la France. Aucun sacrifice ne lui coûta pour atteindre ce but honorable, et plusieurs fois il puisa dans sa propre fortune pour enrichir ou embellir le jardin. Il abandonna ses vastes appartements pour en faire le cabinet de zoologie et de minéralogie qu'il fit construire; il fit élever des serres chaudes, dont une existe encore et porte son nom, creuser des bassins, planter des promenades délicieuses, etc., etc. De partout il faisait venir à grands frais les productions de la nature pour en enrichir les galeries encore bien pauvres, et sa grande réputation lui fut extrêmement utile pour cela. Il était alors de mode, parmi les souverains de l'Europe, de correspondre directement avec les hommes célèbres de tous les pays; aussi Buffon, qui du reste était fort bien à la cour de Louis XV, obtint-il cette faveur du roi de Prusse Frédéric le Grand, de Catherine II, impératrice de Russie, et de plusieurs autres souverains. Il n'usait de son crédit dans ces diverses cours que pour solliciter des envois d'objets d'histoire naturelle, et jamais ceci ne lui fut refusé, même des régions les plus lointaines. On raconte que, pendant les guerres d'Amérique, les corsaires anglais eux-mêmes laissèrent constamment passer, ou même envoyèrent à leur adresse, les objets qui lui étaient expédiés du nouveau monde.

Voué tout entier aux progrès de l'histoire naturelle et à la prospérité du muséum, Buffon se lia peu avec les écrivains de son temps, et ne prit aucune part aux querelles philosophiques qui ne divisaient alors que de petites coteries, et qui eurent plus tard une si terrible influence sur les destinées de la France entière. On ne sut jamais positivement s'il était *encyclopédiste*, *économiste*, *philosophe*, etc., etc. Rarement on le voyait figurer dans ces salons de femmes aimables où la mode était de tenir ce que les méchants nommaient alors *bureau d'esprit*. Cependant il alla quelquefois passer des soirées chez la vieille marquise du Deffant, avec d'Alembert, Montesquieu, Walpole, Voltaire, etc. Souvent il eut à souffrir des railleries de ce dernier, mais il est remarquable que jamais il ne lui répondit par le persiflage, et qu'il montra toujours la plus haute estime pour son talent. On le rencontrait aussi quelquefois chez madame de Pompadour, mademoiselle de l'Espinasse, madame Geoffrin, et plus souvent chez la comtesse Fanny de Beauharnais qu'il appelait sa *chère fille*, quoique ce fût une sorte de femme galante, maîtresse de Dorat. Dans ces réunions prétentieuses, frappées depuis de ridicule, Buffon parlait fort peu. Il passait presque tous les étés dans ses terres, à Montbard, et c'est là qu'il faisait la plus grande partie des expériences qui ont commencé sa célébrité, telles, par exemple, que celles sur la force du bois, sur l'écorcement des arbres de construction, etc., etc.; c'est là aussi où il a écrit quelques-unes de ses plus belles pages.

L'hiver, il revenait à Paris et s'établissait au Jardin du roi. Il y avait peu de temps qu'il en était intendant lorsqu'il conçut l'immense projet d'une *Histoire naturelle générale et particulière*. Il comprit que, pour élever cet édifice gigantesque à la science, il lui fallait l'aide d'hommes aussi dévoués que savants, et il fit preuve d'un excellent jugement en appelant auprès de lui Daubenton, jeune homme modeste, laborieux, excellent anatomiste, qu'il fit venir de Montbard, et auquel il abandonna la partie anatomique et descriptive des mammifères. Plus tard, Daubenton s'adjoignit Mertrud, et ces deux savants auraient à revendiquer une bonne part dans les cours d'anatomie comparée de G. Cuvier. Guéneau de Montbelliard et l'abbé Bexon aidèrent Buffon dans l'*Histoire des oiseaux*, et ce ne fut qu'après la mort du grand homme que Lacépède fut chargé des *quadrupèdes ovipares*, *des serpents et des poissons*.

Peu d'écrivains ont été assez heureux pour jouir, comme lui, de leur vivant, d'une célébrité toujours si durement achetée, et aucun n'en a joui aussi pleinement que lui. N'ayant jamais pris part à aucune querelle littéraire, ayant une spécialité de talent qui l'éloignait de la route frayée par la tourbe ambitieuse et jalouse des hommes de lettres, il n'eut jamais, du moins en France, ni rivaux, ni envieux, ni ennemis : aussi un de ses mots favoris était que la gloire était une carrière assez large pour qu'on pût s'y rencontrer sans se froisser. Une seule chose le chagrina un instant, ce fut son petit démêlé avec la Sorbonne, à propos de quelques pro-

positions mal sonnantes avancées dans sa *Théorie de la terre;* il y mit fin par nne déclaration rendue publique, dans laquelle il expliquait quelques-unes de ces propositions et rétractait les autres. Du reste, sa vie entiére fut aussi heureuse qu'il est possible à un homme de l'espérer, et son opulence aussi bien qne sa santé robuste lui permirent d'en jouir pendant une longue suite d'années. Cependant sa vieillesse fut affligée par une maladie douloureuse, la pierre, qui ne l'empêcha pas de continuer ses travaux avec une activité que rien ne put jamais interrompre. Il mourut à Paris le 16 avril 1788, âgé, par conséqnent, de 81 ans. Sa mort fut un deuil général ponr la France et surtont ponr tons les corps savants de l'Europe, qui le regrettèrent sincèrement, et ceci n'est pas le moindre éloge que l'on puisse faire de lui. Son buste fut placé dans tontes les académies, des statnes lui furent élevées, et on lit sous l'une d'elles : *Majestati naturæ par ingenium*. Cette inscription parait sans doute ambitiense et exagérée, et pourtant il n'est veuu dans l'esprit de personne de la remplacer par une autre.

J'ai montré Buffon dans sa vie pnblique, il me reste bien pen de chose à dire de sa vie de famille. Chez lui, sa vanité le rendait nn peu despote, et, disons-le, il était plns craint qu'aimé. Ce ne fut que tard, à l'âge de 53 ans (1760), qu'il pensa à se choisir une compagne, et comme le bonhenr le suivait partout, il en rencontra nne douce, belle, honnête, issue d'une famille noble et honorée; c'était mademoiselle de Saint-Belin. Il est vrai qu'elle était sans fortune, mais Buffon était opulent, et les vertus qu'elle lui apporta valaient bien mieux qu'une dot dont il n'avait pas besoin. A quelques infidélités près, il lui resta toujours attaché, et il se conduisit avec elle en galant homme, mais qui tient plus à l'estime de sa femme qu'à son affection. Il n'en eut qn'un fils qui n'hérita ni de l'esprit ni du bonhenr de son père. Au moment où la révolution de 1789 éclata, ce jeune homme était colonel de cavalerie et marié à mademoiselle Bouvier. Il profita des lois révolntionnaires pour divorcer, et il épousa en secondes noces la fille de Daubenton. Peu de temps après, il fut arrêté par les ordres du tribunal révolutionnaire, jugé, condamné à mort et exécuté en 1793, sans que le nom immortel de son père ait pu lui servir d'égide. Aujourd'hui il ne reste plus, d'une famille qu'il avait illustrée, que madame la comtesse de Buffon, née Daubenton.

BOITARD.

BUG ou **BOG** (*géog.*), rivière qui prend sa source dans la partie orientale de la Gallicie, coule au nord-ouest jusqu'à Constantinople et de là au nord, sépare la Pologne de la Russie, et finit par se joindre à la Vistule à 26 kilomètres nord-ouest de Varsovie, après nn conrs de 550 kilomètres.

BUGLE, *ajuga* (*bot.*), L., genre de plantes de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées, offrant pour caractéres : calice court, monophylle, persistant, à cinq dents presqne égales; corolle monopétale irrégulière, à long tube, à limbe ne formant qn'une seule lèvre inférienre, ayant trois lobes dont le moyen est échancré au cœur; quatre étamines, dont deux plus courtes; ovaire supérieur partagé en quatre parties, du milieu desquelles s'élève un style filiforme, fendu en deux à son sommet; quatre semences nues, ovales, oblongues et situées au fond du calice.

Les bugles sont au nombre de qnatre à cinq, toutes à fleurs verticillées, disposées en épi terminal, à feuilles opposées et à racines vivaces. Les espèces les plus communes sont :

La *bugle rampante*, à fenilles spatulées, presqne glabres, bordées de dents anguleuses, obtuses, à rameaux conchés et stolonifères, qui croit dans les bois : on la recommande dans les hémorragies, plus spécialement les crachements de sang et la dyssenterie, ainsi que la leucorrhée;

La *bugle pyramidale, ajuga pyramidalis*, qui ne se trouve que dans les bois montueux et sablonneux : elle diffère de la précédente parce qu'elle n'a pas les rameanx stolonifères et se trouve plus velue. — Willdenow a de plns réuni à ce genre quelques plantes rangées par Linné dans les germandrées; les deux principales sont :

La *bugle ivette, teucrium chamæpitys*, à feuilles trifides linéaires, entières et à fleurs latérales, solitaires et sessiles : cette plante est annuelle, et se rencontre partont en Europe dans les terrains secs, sablonneux ou pierreux; son odeur aromatique tient à celle du camphre : elle passait autrefois pour apéritive et très-emménagogue;

La *bugle musquée, teucrium iva*, plante annuelle à fenilles ligulées, bidentées, à fleurs axillaires et solitaires, qui se tronve dans la

partie méridionale de l'Europe : elle jouit, dit-on, à un plus haut degré, de toutes les vertus de la précédente, et de plus est sudorifique.

BUGLE (*musique*), instrument à vent et en cuivre dont la forme a beaucoup de similitude avec celle de la trompette à clefs. C'est au moyen de pistons ou cylindres mobiles que l'exécutant fait sortir du bugle les sons qui n'existent pas dans le *corps sonore* de l'instrument. (*Voy.* ce mot.)

Le timbre du bugle a beaucoup d'analogie avec celui du cornet à pistons dans les tons graves, et c'est même à l'octave du diapason de cet instrument que les sons du bugle sont réellement articulés par l'artiste qui en joue.

Dans les musiques militaires appelées *grandes sonneries*, on emploie jusqu'à quatre bugles à la fois ; dans les sonneries simples, un seul bugle est en usage.

C'est ordinairement dans le ton de si bémol que cet instrument est employé avec le plus d'effet. Un facteur contemporain, M. Sax, de Bruxelles, a apporté tout récemment d'utiles et très-ingénieux perfectionnements au bugle, dont, grâce à ses patients efforts, il est parvenu à rendre le timbre plus pur et l'exécution de certains passages plus facile par l'emploi de cylindres ou pistons d'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux.

L'étendue du bugle est de deux octaves du sol grave au la, seconde octave supérieure. A. E.

BUGLOSE, *anchusa* (*bot.*), L., genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des *borraginées*, ayant pour caractères : calice oblong, persistant, profondément divisé en cinq parties ; corolle dont le tube est de la longueur du calice, à orifice fermé par cinq écailles conniventes et barbues et à limbe partagé en cinq découpures arrondies ; cinq étamines très-courtes ; quatre ovaires supérieurs, du milieu desquels s'élève un style filiforme supportant un stigmate un peu échancré ; quatre semences nues, oblongues, un peu ridées et attachées au fond du calice.

Les bugloses sont au nombre de vingt espèces environ, presque toutes des parties méridionales de l'Europe ; deux seulement sont importantes à connaître :

1° La *buglose officinale, anchusa officinalis*, L., que l'on trouve dans les parties méridionales de la France, le long des chemins : de sa racine cylindrique et oblongue s'élèvent plusieurs tiges rameuses et velues ; ses feuilles sont lancéolées, presque amplexicaules, velues et rudes au toucher ; ses fleurs d'un bleu purpurin et disposées en épis à l'extrémité des rameaux : inodore, elle a une saveur purement herbacée, quoique son analyse chimique donne, comme celle de la bourrache, des nitrates de potasse et de chaux : on l'a beaucoup recommandée dans les obstructions abdominales, la mélancolie, etc. ; mais, de nos jours, elle ne s'emploie que fort rarement et comme un doux apéritif : les praticiens la substituent souvent à la bourrache, dont elle remplit toutes les indications ;

2° La *buglose teignante*, croissant dans les lieux arides des mêmes pays que la précédente, et vulgairement connue sous le nom d'*orcanète*. Sa racine est recouverte d'une écorce rouge employée en pharmacie pour teindre les huiles et les graisses. Gardons-nous de confondre ce produit avec la racine d'un *onosma* donnant également une teinture rouge et appelée *orcanète* dans le Levant.

La *buglose jaune* est la *picride échioïde* de Linné dans quelques anciens ouvrages de botanique. L. DE LA C.

BUGRANE, *ononis*, L. (*bot.*), genre de plantes de la diadelphie monogynie et de la famille des légumineuses, dont les caractères sont : calice monophylle, campanulé, partagé en cinq dents longues et linéaires ; corolle papilionacée, composée d'un étendard plus grand que les autres pétales et ordinairement marqué de lignes colorées et parallèles, de deux ailes, et d'une carène relevée antérieurement ; dix étamines à filets réunis inférieurement ; ovaire supère, ovale, velu, surmonté d'un style couronné d'un stigmate simple ; pour fruit, une gousse fort courte, enflée, communément un peu velue, uniloculaire et renfermant quelques semences réniformes. Les bugranes se distinguent plus facilement, toutefois, des autres légumineuses par quelques particularités de leur port que par les organes de la fructification. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles ternées et folioles presque toujours garnies de dents aiguës, à stipules adnées à la base du pétiole, à fleurs terminales ou axillaires, ordinairement pédonculées, parfois sessiles, de couleur jaune ou pourpre, à pédoncules mutiques ou aristés, uniflores ou multiflores. Citons parmi les espèces, au nombre d'une cinquantaine environ, presque toutes natu-

relles aux provinces méridionales de l'Europe et à l'Afrique :

La *bugrane à longues épines, ononis antiquorum*, L. : fleurs grandes, solitaires, purpurines ; rameaux épineux sans poils ; feuilles supérieures souvent simples ; et la *bugrane des champs, O. arvensis :* fleurs médiocres, en grappes, géminées, purpurines ; rameaux sans épines, velus ; feuilles supérieures souvent simples, toutes les deux connues vulgairement sous le nom d'*arrête-bœuf*, parce que leurs racines longues et tenaces résistent aux efforts de la charrue ;

La *bugrane précoce, O. fruticosa*, L., l'une des plus belles espèces du genre ; aussi la cultive-t-on dans les jardins d'agrément ; ses tiges sont nombreuses, hautes de 10 à 15 pouces, ses fleurs rouges, réunies en panicules très-serrées et durant fort longtemps, ses feuilles d'un vert foncé très-agréable. Cet arbuste, qui croît naturellement dans les basses Alpes, ne réclame des soins que durant les premières années ; la multiplication s'en fait par graine et par marcottes ; les semis nécessitent la terre de bruyère.

BUIS, *buxus*, Lin. (*bot.*), genre de plantes de la monœcie tétrandrie, du système sexuel et de la famille naturelle des euphorbiacées, dont j'ai cru devoir former un ordre particulier sous le nom de buxacées. Ses caractères essentiels sont d'avoir des fleurs monoïques, qui, dans les mâles, sont composées d'un calice de quatre folioles écailleuses, inégales, munies à leur base d'un autre rang d'écailles; de quatre étamines à anthères ovales, à deux loges. Les fleurs femelles ont un calice à trois folioles scarieuses, égales, garnies d'un second rang d'écailles comme dans les mâles : un ovaire supère, surmonté de trois styles courts et épais. Le fruit est une capsule à trois pointes et à trois loges contenant chacune deux graines.

Les buis sont des arbrisseaux ou des arbres de moyenne grandeur, dont les feuilles sont opposées, entières, toujours vertes ; leurs fleurs sont axillaires, de peu d'apparence et groupées plusieurs ensemble : on en connaît sept espèces, dont une croît naturellement en France ; c'est la suivante :

Buis toujours vert, vulgairement buis ou bouis, *buxus sempervirens*, Lin. C'est un arbrisseau qui s'élève naturellement à 6 ou 10 pieds de haut, quelquefois plus, en se divisant en branches et en rameaux nombreux, opposés, un peu tétragones, garnis de feuilles presque sessiles, persistantes, ovales-oblongues, luisantes, d'un vert foncé. Ses fleurs sont jaunâtres et réunies plusieurs ensemble dans les aisselles des feuilles. Il croît dans les bois montagneux.

Les feuilles de buis ont une odeur forte et une saveur amère ; elles passent pour sudorifiques, mais on en fait peu ou point d'usage.

Le bois du buis est le plus lourd et le plus dur de tous les bois indigènes ; quoique parfaitement sec, il ne surnage pas sur l'eau. Il est d'une belle couleur jaune, agréablement nuancée de veines plus foncées. Son grain est très-fin, très-serré, et il prend un fort beau poli. On en fait beaucoup d'usage pour les ouvrages de tour et de sculpture ; c'est le meilleur qu'on puisse employer pour la gravure en bois. Les plus beaux arbres de cette espèce pour ces divers usages se tirent d'Espagne et des bords de la mer Noire. Ce bois croît extrêmement lentement ; j'en possède une coupe horizontale qui n'a que 8 pouces 2 lignes de diamètre, sur laquelle j'ai compté 260 couches annuelles, et il a fallu, par conséquent, à l'arbre dont elle provient autant d'années pour acquérir un peu plus de 2 pieds de circonférence.

Tout le monde connaît l'usage que l'on fait des branches vertes du buis pour la célébration de la fête des Rameaux.

Les horticulteurs distinguent plusieurs variétés de buis, d'après leurs feuilles plus larges ou plus étroites, et selon qu'elles sont panachées ou bordées de blanc ou de jaune ; les deux principales sont le buis arbrisseau et le buis nain, qu'on nomme buis d'Artois. Le premier s'employait autrefois, dans les grands jardins, à faire des palissades de verdure ; on le taillait aussi aux ciseaux pour lui faire prendre diverses formes singulières ; mais on ne le trouve plus en usage de ces deux manières que dans de très-anciennes plantations. La seconde variété, le buis nain ou d'Artois, qui ne s'élève qu'à quelques pouces, et qu'on tient toujours bas en le tondant, s'emploie encore dans quelques jardins pour faire des bordures de plates-bandes, mais l'usage s'en passe tous les jours. Il fut un temps, au contraire, où c'était une mode générale, et l'on s'en servait pour donner aux plates-bandes d'un parterre toutes les formes imaginables ; on leur faisait représenter des dessins, des broderies. Cette mode a d'ailleurs duré longtemps, puisqu'elle exis-

tait chez les Romains; car Pline le jeune, dans une de ses lettres, où il donne la description de sa maison et de ses jardins de Toscane, parle de toutes les formes qu'on donnait aux plates-bandes par le moyen du buis. Il paraît encore, comme nous l'apprend une épigramme de Martial, que, chez les Romains, le buis arbrisseau se plantait quelquefois pour servir à l'ornement des tombeaux.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.

BUISSON ARDENT. — C'est le nom donné au buisson au milieu duquel, sous la forme d'une flamme, Dieu apparut à Moïse sur le mont Horeb, lorsqu'il lui confia la mission de délivrer les Israélites de la servitude des Égyptiens. Cette apparition est assez connue pour que nous devions nous borner ici à faire ressortir quelques particularités qui s'y rattachent. Ce ne fut, dit l'Écriture, qu'après avoir ôté ses souliers, sur l'ordre du Seigneur, que Moïse s'approcha du buisson mystérieux. Cette nudité des pieds était une marque de respect, usitée par la plupart des peuples anciens dans leurs cérémonies religieuses. C'est aux Égyptiens, selon Jamblique, que Pythagore avait emprunté la prescription qu'il fit lui-même à ses disciples de n'adorer et de ne sacrifier que nu-pieds; les prêtres juifs n'entraient que nu-pieds dans le tabernacle; à Rome, les dames allaient ainsi dans le temple de Vesta, comme il ressort de ce vers d'Ovide, dans son sixième livre des *Fastes*,

Huc pede matronam nudo descendere vidi.

Les bénitiers, dans nos églises, sont une tradition de ces ablutions antiques. Une autre particularité de ce passage de la Bible est l'apparition de Dieu sous la forme d'une flamme. On sait combien souvent la Bible en donne à Dieu et la forme et le nom. Le feu marche devant le Seigneur, dit David; et Moïse nous dit que tout ce qui paraissait au Sinaï de la gloire du Seigneur était comme un feu ardent. La Vulgate, en faisant ici parler Dieu même, diffère des Septante, qui portent que l'apparition fut celle d'un ange de Jéhovah. Saint Paul a suivi cette dernière version, en disant que la loi nous a été donnée par le ministère des anges. Du reste, plusieurs Pères pensent que, toutes les fois que l'Écriture fait parler Dieu, il faut entendre que c'est par le ministère de l'un de ses envoyés; mais Tertullien et d'autres Pères veulent qu'on s'en tienne à la lettre même du texte. C'est dans cette vision du mont Horeb que Moïse, ayant demandé à Dieu son nom, Dieu lui répondit par le mot célèbre: « *Je suis celui qui est,* » magnifique et profonde définition de l'être en soi, qu'on a cru retrouver dans les livres orphiques, et qui exprime si merveilleusement, en un point indivisible, la mystérieuse éternité de Dieu, divisée, pour tout être contingent, sous les trois rapports du présent, du passé et du futur. Autour du buisson ardent se rangent les deux miracles de la main couverte de lèpre blanche et de la verge changée en serpent, que Dieu fit pour confirmer Moïse qu'il l'accompagnerait lui-même dans cette mission périlleuse dont le législateur des Hébreux n'osait mesurer la grandeur Au point de vue moral, les Pères ont recommandé à l'imitation des chrétiens cette modestie de Moïse; et, dans l'incombustibilité du buisson, qui brûlait sans être consumé, ils se sont plu à trouver une figure de la fermeté d'une âme résignée à tous les maux dont le ciel l'éprouve. A. C.

BUKAREST ou **BOUKHAREST**, ville forte et impériale de la Turquie d'Europe, capitale de la Valachie, située dans une grande plaine, sur la Dombavitza, qu'on y traverse sur un pont, est la résidence d'un hospodar, d'un archevêque, des consuls et des autorités. Elle a une lieue de long du nord au sud; ses rues sont belles; on cite le palais du gouverneur, les hôtels des consuls, les églises grecques, les couvents. Son commerce consiste en toiles, tapis, sacs, colliers, eau-de-vie, mais surtout en grain, laine, miel, tabac, huile, chanvre, cire, suif et bétail. Bukarest fut prise par les Russes le 17 novembre 1769, et par les Autrichiens en 1789; il y fut conclu, en 1812, un traité de paix entre les Russes et les Turcs. On compte 50 à 60,000 habitants, selon Stein.

BULGARES. — Ces peuples sont d'origine tartare-slavonne. Leur langue n'est pas celle que parlent les Serviens; elle est plutôt un dialecte albanais. Depuis 866, ils professent le rite grec, dirigé par un patriarche et trois archevêques. La petite ville de Bolghari, dans le gouvernement russe de Kasan, sur le Kama, près de sa jonction avec le Volga, présente encore des ruines de l'ancienne résidence des Bulgares. Les premiers habitants de la Bulgarie qui nous soient connus sont les Moésiens, d'où le nom de *Mœsia inferior*, que les Romains donnèrent à cette contrée. Ils combattirent longtemps, pour leur indé-

pendance, contre les Romains et les empereurs grecs. Pour se défendre contre leurs incursions, qui s'étendaient souvent jusque sous les murs de Constantinople, l'empereur Anastasius fit élever un grand mur, ce qui ne les arrêta pas dans le VII[e] siècle. C'était un peuple belliqueux, qui, dans les guerres perpétuelles des Russes et des Grecs, prit parti tantôt pour les uns, tantôt pour les autres. La Bulgarie était toujours sous la protection de l'empire grec, jusqu'à ce que le roi Asan, en 1185, secoua le joug, ce qui donna aux Hongrois l'occasion d'essayer de soumettre les Bulgares. Les guerres qui en résultèrent dépeuplèrent le pays; de sorte que, quand les Turcs envahirent l'Europe, ils envahirent facilement la Bulgarie. Le roi Surman tomba entre les mains des infidèles, et le peuple fut asservi. S. F. DE LUNDBLAD.

BULLE, petite boule creuse, d'or ou d'argent, qui, chez les Romains, se portait au cou, suspendue en sautoir. Tarquin l'Ancien l'accorda à son fils, en même temps que la prétexte ou tunique brodée, pour le récompenser du courage qu'il avait montré dans les combats livrés contre les Sabins. C'était donner à un enfant, d'une valeur au-dessus de son âge, il est vrai, dit Macrobe (*Saturn.*, lib. X, cap. 6), le vêtement de l'âge mûr et le prix de l'honneur; car la prétexte était la robe des magistrats curules, et la bulle d'or la décoration des triomphateurs. On croyait aussi, ajoute-t-il, que cette bulle renfermait en elle un remède ou préservatif puissant contre l'envie : *inclusis intra eam remediis, quæ crederent adversus invidiam valentissima.* De là l'usage de réserver ces signes de distinction pour les seuls enfants des patriciens, comme une sorte d'augure et de garantie qu'un jour ils auraient le courage de celui qui les mérita le premier; ils les portaient jusqu'à l'âge de 17 ans, époque à laquelle ces enfants prenaient la robe virile. La grande vestale était aussi décorée de la bulle d'or, comme marque de sa dignité, et les dames romaines s'en paraient comme d'un bijou de toilette.

Les étymologistes prétendent que le mot *bulla*, dans le sens qu'y attachaient les anciens, dérive du grec βουλή, *conseil;* et ensuite, par extension, ce mot signifia *cachet*, d'où le verbe *bullare*, cacheter en bulles, apposer un sceau de forme ronde ou bullaire. Le nom de bulles, par lequel on désigne les rescrits apostoliques émanés de la chancellerie romaine, leur vient de ce genre de sceau qu'on leur appliqua pour les revêtir d'un signe matériel d'authenticité. Ces actes répondent aux lettres patentes ou ordonnances des princes séculiers, ce qui les a également fait appeler *pontificis litteræ*, *pontificium diploma*, *vulgo bullæ*. Le sceau des rescrits ou bulles est un plomb pendant, représentant, d'un côté, la tête de saint Pierre, à droite, et celle de saint Paul, à gauche; de l'autre côté est écrit le nom du pape régnant et l'année de son pontificat. Si ces bulles ont pour objet une grâce ou une faveur, le sceau est appendu à des lacs ou cordons de soie, et ils ne sont que de lin ou de chanvre si elles expriment des dispositions judiciaires ou des ordres exécutoires. Autrefois les bulles étaient écrites en caractères ronds ou gothiques, et les brefs, en caractères italiques.

Les concessions d'indulgences générales, les jubilés, les munificences spirituelles, les déclarations de béatification et de canonisation, les approbations d'établissements monastiques et d'institutions religieuses, les créations d'évêchés, les investitures canoniques des évêques nommés, les décisions doctrinales, etc., sont toujours expédiés sous forme de bulles écrites sur parchemin. Cette forme, la plus usitée pour la rédaction des actes de la chancellerie romaine, est celle où, dans la salutation par laquelle commencent les bulles, le pape prend le titre d'évêque, serviteur des serviteurs de Dieu : *episcopus, servus servorum Dei.* Saint Grégoire le Grand adopta le premier ce titre d'humilité, pour réprimer l'orgueilleuse prétention du patriarche de Constantinople, qui voulait s'arroger la qualification d'évêque œcuménique (universel), contrairement aux canons de l'Église.

Lorsque le souverain pontife meurt, le chancelier des bulles et lettres apostoliques fait effacer du sceau bullaire, en présence de témoins, le nom du défunt, et couvrir d'un linge le côté où sont gravées les effigies des deux apôtres. Il remet ensuite ce sceau au cardinal camerlingue de la chambre papale, attendu que, durant la vacance de la chaire pontificale, aucune bulle n'est expédiée. Le préfet des brefs dépose de même son sceau, nommé l'*anneau du pêcheur*, entre les mains de ce grand dignitaire, ainsi que les préfets de la daterie, de la signature de grâce et de la signature de justice.

Parmi les curieuses remarques sur les bul-

les des papes, consignées dans les paralipomènes ou additions au tome VII des *Acta sanctorum* du mois de mai, publiés en 1686, on trouve 1° que plusieurs savants font remonter l'origine du sceau de plomb, les uns à saint Silvestre, qui parvint au souverain pontificat l'an 314, et les autres à saint Léon (Ve siècle), ou à saint Grégoire le Grand (VIe siècle); — 2° que D. Mabillon (*De re diplomatica*, lib. II, cap. 14) se rapproche de la dernière de ces opinions, car il dit avoir vu des priviléges de Jean IV et de Sergius II, c'est-à-dire du VIIe siècle, à chacun desquels était adaptée une bulle plombère. Mais les bollandistes soutiennent que, en comparant ces sceaux avec les bulles de Pascal Ier et de Nicolas Ier, on reconnaît qu'ils appartiennent au IXe siècle, et qu'ils sont, par conséquent, de Jean VIII, successeur médiat de Nicolas Ier. Il ressort donc des remarques qui viennent d'être résumées, que le sceau bullaire, à peu près tel qu'il est encore aujourd'hui, a été adopté par les papes aux premiers siècles de l'Église, quoique l'époque n'en puisse être assignée d'une manière précise.

Au moyen âge, les empereurs byzantins scellaient leurs constitutions ou rescrits avec des bulles d'or, tandis que les édits et les décrets ne l'étaient qu'en bulles de plomb. Les empereurs d'Allemagne en usaient de même : c'est ainsi que des bulles d'or furent apposées à l'acte de Charles IV, en 1348, confirmatif des immunités concédées au royaume de Bohême par Frédéric II, et à celui de 1349, qu'il souscrivit en faveur des sujets du Brabant autrichien (la Belgique). Mais les historiens donnent le nom de BULLE D'OR, par excellence, à la charte ou loi impériale par laquelle Charles IV établit des règles fixes pour l'élection des empereurs. Elle fut rédigée par le fameux jurisconsulte Barthole, et publiée en 1356, partie à Nuremberg et partie à Metz. Le premier magistrat de Francfort avait le privilége de conserver l'original latin, écrit sur vélin et relié in-4°, en parchemin. Au dos de ce livre étaient passés des lacets de soie noire et jaune, au bout desquels pendait un sceau bullaire d'or. Le respect qu'on avait pour ce document était porté si loin, que, en 1642, l'électeur de Mayence obtint à grand'peine qu'on en renouvelât les cordons presque usés, et il n'y parvint qu'à la condition que ce changement aurait lieu en présence de plusieurs notables témoins. On ignore en quelles mains il est tombé depuis les événements qui ont renversé l'ancienne constitution germanique.

La différence qui existe entre une bulle et un bref consiste en ce que celui-ci se rapporte à des objets moins importants, à des cas spéciaux, qui n'exigent ni la même solennité dans les formes, ni de grands développements : ce sont de simples lettres par lesquelles la chancellerie romaine fait connaître aux parties intéressées les décisions du pape, ou leur exprime, de sa part, que telle grâce, telle faveur leur est accordée. Quelquefois un bref n'a pour motif qu'un témoignage d'estime et de considération particulière de Sa Sainteté : de là le nom d'*epistola brevis*.

Les brefs, quoique émanés de l'autorité pontificale et rédigés au nom du pape régnant, sont généralement souscrits, soit par le secrétaire des bulles et lettres apostoliques, soit par celui des brefs, ou par le grand pénitencier; ils sont scellés de cire rouge, en présence du pape, d'un sceau ou anneau qui représente saint Pierre dans une barque, où il paraît occupé de pêche, ce qui explique la formule par laquelle on les termine : *Datum sub annulo piscatoris*, « donné sous l'anneau du pêcheur. » P. TRÉMOLIÈRE.

BULLE, *bulla* (*méd.*), petite tumeur ordinairement remplie d'une matière fluide qui soulève l'épiderme. On appelle de ce nom les pustules un peu volumineuses survenant à la cornée transparente, ainsi que les ampoules dues à l'action d'un corps très-chaud ayant déterminé la brûlure. Des bulles ou des élévations très-étendues et aplaties s'observent aussi dans le pemphigus, que, pour cette cause, les Allemands désignent par le mot de *blasenkrankheit* (maladie bulleuse). Le même phénomène se remarque encore dans la *fièvre bulleuse*, affection décrite par les Anglais, et qui n'est probablement, à notre avis, qu'une variété du pemphigus, accompagnée de mouvement fébrile.

BULLE (*moll.*), coquille de l'ordre des gastéropodes acères, comprenant un grand nombre d'espèces aussi remarquables par leur forme ovoïde, qui les fait ressembler à un œuf d'oiseau, que par la vivacité de leurs couleurs et leur fragilité.

Le test est plus ou moins ovale, globuleux, enroulé, sans columelles ni saillie à la spire, ouvert dans toute sa longueur, à bord droit tranchant.

Le corps de l'animal est ovale, oblong, un

peu convexe, divisé supérieurement en deux parties transversales ayant le manteau replié postérieurement, la tête très-peu distincte, point de tentacules apparents, les branchies dorsales et postérieures recouvertes par le manteau, l'anus sur le côté droit, la partie postérieure du corps recouverte par une coquille externe qui y adhère par un muscle.

Ce sont des coquilles marines très-recherchées dans les collections. Les plus remarquables sont les bulles *ampoule*, *oublie*, *striée*, *papyracée*, *rayée* et *fasciée*.




On en a fait deux sous-genres, les bulles et les bullées, suivant qu'elles ont, comme les premières, la coquille externe, ou bien interne comme les secondes.

On en trouve de vivantes et de fossiles. Nous avons figuré la bulle ampoule.

BULLETIN DES LOIS. — On appelle ainsi la collection imprimée et publiée des lois et des actes du gouvernement.

La nécessité de faire connaître aux citoyens les lois auxquelles ils doivent obéir est une de ces maximes qui n'ont pas besoin d'être prouvées. Aussi voit-on, dans tous les temps et chez tous les peuples, des formes établies pour leur publication. L'*Exode* nous montre Dieu, gravant ses volontés sur des tables de pierre, et les remettant à Moïse, chargé de les communiquer au peuple. Elles sont déposées entre les mains des lévites, qui tous les sept ans doivent en faire une promulgation nouvelle. Les Athéniens gravent leurs actes publics sur des colonnes d'airain. A Rome, du temps de la république, les tables de la loi étaient exposées à tous les regards, auprès de la tribune aux harangues. Les empereurs suivirent cet exemple ; et Suétone flétrit Caligula pour avoir fait graver une loi en caractères si petits, l'avoir exposée dans un endroit si resserré, et dans un jour si défavorable, que personne ne pouvait la lire.

De tout temps aussi, nos rois ont respecté ces principes d'équité. Les Capitulaires de Charlemagne furent lus à la nation assemblée, comme l'atteste le chapitre 19e du troisième Capitulaire. Louis le Débonnaire, dans une instruction qu'il donna, en 823, aux commissaires appelés *missi dominici*, s'exprime ainsi : « Nous voulons qu'il soit su de « tout le monde que nous avons établi ces « commissaires pour donner connaissance « à tous nos sujets des capitules que nous « avons établis sur toutes sortes de matières, « et qu'ils ont le pouvoir de les faire obser-« ver par tout le monde. » Par son édit du mois de novembre 1539, François Ier prescrit que « ses ordonnances seront attachées à un tableau, écrites sur du parchemin en grosses lettres, dans les seize quartiers de Paris et dans les faubourgs, aux lieux les plus éminents, afin que chacun puisse les connaître et les entendre, faisant toutes défenses de les enlever, à peine de punition corporelle, et ordonne aux commissaires de quartier de les prendre sous leur garde et d'y veiller. »

A l'époque de la révolution, les lois étaient envoyées au parlement pour les enregistrer. Cet enregistrement renfermait d'ordinaire la clause « qu'à la diligence du pro-« cureur général, il en sera envoyé des « copies dûment collationnées dans tous « les bailliages et sénéchaussées du ressort, « pour y être procédé à semblable lecture, « publication et enregistrement, à la dili-« gence des substituts du procureur général, « qui en certifieront la cour dans le mois.» On connaît le désordre qu'avait enfanté, sous ce rapport, l'ancienne constitution de la France. Chacune des provinces formant, pour ainsi dire, un État à part, la promulgation des lois variait selon les lieux et selon les coutumes particulières.

Cet état de choses changea sous l'assemblée constituante. Un décret de cette assemblée, rendu à la date du 2 novembre 1790, ordonne que le ministre de la justice fera imprimer autant d'exemplaires de chaque loi qu'il en sera nécessaire pour les envois à faire, tant aux corps administratifs de département et de district qu'aux tribunaux de district. Le ministre devra faire marquer d'un timbre sec du sceau de l'État les exemplaires destinés aux administrations et aux tribunaux, et certifier, par sa signature sur chacun des exemplaires, qu'il est conforme aux originaux authentiques de la loi. Les corps administratifs de département et de district étaient chargés de publier dans la

ville où ils étaient établis, par placards imprimés et affichés, toutes les lois transcrites par eux sur les registres de leurs archives. Le même mode devrait être suivi par les municipalités urbaines. Dans les municipalités de campagne, la publication avait lieu par la lecture publique à l'issue de la messe paroissiale.

La convention fit un pas de plus dans cette voie d'innovations. Par une loi du 14 frimaire an VIII, elle ordonna l'impression d'un *Bulletin des lois*. « Les lois qui concernent l'intérêt public, porte le premier article, ou qui sont d'une exécution générale, seront imprimées séparément dans un bulletin numéroté, qui servira désormais à leur notification aux autorités constituées. Ce bulletin sera intitulé, *Bulletin des lois de la république*. » Elle décidait en même temps que la loi ne serait obligatoire dans chaque commune que du jour où le numéro du *Bulletin* qui la renfermait y aurait été publié *à son de trompe ou de tambour*. Ce mode de publication ne fut pourtant mis en activité que le 23 prairial an II, et, jusqu'à cette époque, les lois n'ont pu devenir obligatoires que de la manière réglée par la loi du 2 novembre 1790.

Le décret statue qu'une imprimerie sera exclusivement destinée à ce bulletin. Une commission, composée de quatre membres, doit en suivre les épreuves et les expédier. Cette commission est placée sous la surveillance immédiate du comité de salut public. On proclame la peine de mort contre tout contrefacteur du *Bulletin*. Des décrets successifs déterminèrent la forme du papier qui devait être employé et celle du sceau. « Le nouveau papier qui sera fabriqué pour l'impression des lois, dit le décret du 22 germinal an II, portera en filigrane un sceau qui représentera un homme nu, d'une stature colossale, appuyé d'une main sur la massue, et tenant de l'autre la figure de la liberté et de l'égalité, foulant aux pieds les débris du despotisme et de la superstition, et sur le fond seront inscrites les lettres initiales R. F., c'est-à-dire *république française*. »

La même assemblée, après avoir achevé la constitution de l'an XI, fit, le 12 vendémiaire, un nouveau décret sur la promulgation et la publication des lois. Par ce décret, elle supprima la publication au son de trompe ou au bruit du tambour. Elle conserva l'usage d'un *Bulletin officiel*, dit *Bulletin des lois*, que le ministre de la justice fut chargé d'adresser aux présidents des administrations départementales et municipales, aux tribunaux et à un grand nombre de fonctionnaires publics. Elle déclara que les lois et les actes du corps législatif obligeraient, dans l'étendue de chaque département, du jour auquel le *Bulletin officiel* serait distribué au chef-lieu.

Divers décrets du Directoire en réglèrent la forme, la vignette et la manière dont il devait être adressé et remis aux fonctionnaires publics. Au moment où la république allait disparaître, le Directoire promulguait le décret suivant : « Il sera gravé, pour le *Bulle-*
« *tin des lois*, un sceau de forme octogone,
« dont le type représentera les tables de la
« loi dans un foyer de lumière. Ces tables
« reposeront sur un foudre ailé, symbole de
« la promulgation et de l'exécution rapide
« de la loi. Les longues destinées de la ré-
« publique et la stabilité de la législation
« seront désignées par un serpent se mor-
« dant la queue. »

Deux décrets de l'empire doivent être signalés. Le premier, rendu à la date du 6 juillet 1810, avait pour but de remédier à un abus qui sollicitait vivement, à cette époque, les pouvoirs publics. « Des spéculateurs avides, porte le préambule, se hâtent de faire imprimer et débiter les lois avant même qu'elles aient été adoptées par le corps législatif. Il résulte de là des éditions fautives qui peuvent égarer les parties, leurs conseils et même quelquefois les juges. » Dans le but de réprimer cet abus, le décret fait défense à toute personne d'imprimer et débiter les sénatus-consultes, codes, lois et règlements d'administration publique avant leur insertion et leur publication par la voie du *Bulletin* au chef-lieu du département.

Un deuxième décret, portant la date du 25 mai 1811, règle la distribution du *Bulletin des lois*. Cette distribution doit être faite principalement aux autorités dites constituées, c'est-à-dire aux administrations permanentes et aux tribunaux ordinaires. C'est, aujourd'hui, le garde des sceaux qui est chargé de ce soin.

Depuis 1816, la promulgation des lois résulte de leur insertion au *Bulletin*. L'article premier du code civil avait déclaré que les lois étaient exécutoires en vertu de la promulgation faite par l'autorité royale, et du moment où cette promulgation pouvait être

connue. L'article n'avait point expliqué ce qui constituait la promulgation. De là des doutes et des opinions diverses. L'ordonnance royale du 27 novembre 1816 eut pour but de lever cette incertitude : elle statua que la promulgation des lois et des ordonnances résulterait désormais de l'insertion au *Bulletin des lois;* et c'est encore ce qui a lieu aujourd'hui. Il nous reste maintenant à donner quelques détails bibliographiques qui nous semblent avoir de l'intérêt.

Le *Bulletin des lois*, comme nous l'avons dit plus haut, ne commence qu'au 22 prairial an II. Il existe une collection in-4°, dite du Louvre, qui comprend les lois et les actes promulgués depuis la convocation des états généraux jusqu'au 18 prairial an II. Le premier acte est daté du 5 juillet 1788, et le dernier est du 17 prairial an II. Le nombre des actes législatifs compris entre ces deux époques est de 5,973.

Vient ensuite le *Bulletin des lois* comprenant neuf séries : chacune d'elles indique le gouvernement sous lequel elle a été publiée, et dont elle contient tous les actes législatifs.

La 1re série (convention nationale), du 22 prairial an II au 3 brumaire an IV, contient 205 numéros et 1,233 lois et arrêtés en 6 volumes.

2e série (Directoire exécutif), du 4 brumaire an IV au 27 nivôse an VIII, 345 numéros et 3,535 actes législatifs, qui forment 9 volumes.

3e série (le consulat), du 29 nivôse an VIII au 25 floréal an XII, 362 numéros et 3,846 pièces en 9 volumes, non compris les suppléments.

4e série (le gouvernement impérial), du 28 floréal an XII au 1er avril 1814, 566 numéros et 10,254 pièces; cette série forme 20 volumes.

5e série (la première restauration), depuis le 1er avril 1814 jusque et compris le 19 mars 1815, 97 numéros et 841 pièces en 3 vol.

6e série (les cent jours), du 1er mars au 30 juin de la même année, 43 numéros et 315 pièces en 1 seul volume.

7e série (règne de Louis XIII), du 25 juin 1815 jusqu'au 16 septembre 1824, 698 numéros et 17,812 pièces en 19 volumes.

8e série (règne de Charles X), du 16 septembre 1824 au 26 juillet 1830, 375 numéros et 15,810 pièces en 12 volumes.

9e série (règne de Louis-Philippe), du 27 juillet 1830. Depuis cette époque, le *Bulletin des lois* est divisé en deux parties; la première contient les lois, la deuxième les ordonnances et les décisions.

Ce qui fait, pour les huit séries, 2,692 bulletins et 43,646 lois, qui, réunis aux 5,973 dont se compose la collection in-4° du Louvre, donnent un total de 49,619 lois et ordonnances.

Il n'y a que les lois générales et les arrêtés de la même classe qui se trouvent imprimés en entier. On s'est contenté d'imprimer le titre d'autres décisions moins générales, dont on peut avoir intérêt de connaître le texte.

Le nombre des lois que nous venons de préciser, et l'indication des divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1789, font assez comprendre quelle confusion doit exister dans le recueil officiel de nos lois. Dès 1813, ce désordre avait déjà frappé le conseil d'État. Le 7 janvier, il rendit une décision pour autoriser le ministre de la justice à faire procéder, par des jurisconsultes de son choix, à un extrait ou abrégé du *Bulletin*, dans lequel les lois réputées en vigueur seraient classées, par ordre de matières, dans leur correspondance avec les diverses branches d'administration publique. Cette commission fut nommée; mais les événements de 1814 et de 1815 la forcèrent à suspendre ses travaux.

En 1818, M. Dupin aîné fut chargé de continuer seul les travaux commencés en 1813.

Le 20 août 1824, une ordonnance nomma « une commission de révision chargée de « corriger et vérifier les arrêtés, décrets et « autres décisions réglementaires rendus an- « térieurement au 1er avril 1814; de prépa- « rer successivement, par ordre de matières, « des projets d'ordonnance portant abro- « gation explicite et définitive de celles de « ces décisions qu'elle jugera ne devoir pas « être maintenues; de préparer également, « et dans le même ordre, des projets d'or- « donnances destinées à remplacer celles « dont les dispositions auront été reconnues « utiles et devront être conservées. »

Cette commission a rendu compte au gouvernement de tout ce qu'elle a fait jusqu'à l'année 1831, dans un exposé qui a été imprimé aux frais de l'Etat et distribué à un petit nombre d'exemplaires. Selon cet exposé, la commission a terminé tous les travaux se rattachant aux différents codes et

aux ministères de la justice, de l'instruction publique et de l'intérieur : tous les travaux concernant les autres ministères sont préparés. Rien encore n'a été publié, à notre connaissance du moins.

A côté de la collection officielle des lois, il existe plusieurs collections particulières entreprises par différents jurisconsultes. Nous citerons entre autres celle de M. Galisset, qui a pour titre *Corps de droit français* (Paris, 1825-1830, 4 vol. in-8°) ; celle de M. Lepec, intitulée, *Bulletin annoté des lois*. La plus estimée de toutes est celle de M. J. B. Duvergier : elle se compose de 30 vol. jusqu'au 1er janvier 1831 ; chacune des années postérieures forme 1 vol. J. Langlais.

BUONARROTI (Michel-Ange) ou Buonarroti le jeune, neveu du précédent, né à Florence en 1568, montra de si bonne heure des dispositions pour les lettres, qu'à 17 ans il était membre de l'Académie florentine, et peu après de celle de la Crusca, au *Vocabulaire* de laquelle il travailla très-activement. Passionné pour la gloire de son oncle et celle de sa patrie, il fit construire en l'honneur de Michel-Ange une riche galerie dont les dessins furent faits par Pierre de Cortone, et il aimait à réunir chez lui des gens de lettres qui s'occupaient des antiquités de Florence. Mais ce qui a valu à Buonarroti le jeune d'être compté au nombre des bons poëtes de l'Italie, ce sont ses deux comédies la *Taucia* et la *Fiera*. La première, en cinq actes, est écrite dans le langage naïf et gracieux des paysans de la Toscane; mais les octaves que l'auteur y a employées refroidissent nécessairement le dialogue et donnent à la pièce une tournure lyrique quelque peu étrangère à la comédie. La *Fiera* est beaucoup plus étendue ; chacune des cinq journées qui la composent est divisée elle-même en cinq actes, de manière à former une sorte de *pantalogie*. Elle est surtout remarquable par le style, qui en est extrêmement pur et élégant, l'auteur l'ayant longtemps retravaillée pour n'y laisser entrer aucun mot qui ne dût trouver place dans le *Vocabulaire* de la Crusca.

BUONARROTI (Philippe), sénateur, auditeur, président de la juridiction ecclésiastique et antiquaire florentin, mort en 1733. On a de lui plusieurs ouvrages sur des médaillons antiques, des fragments de vase, des dyptiques découverts de son temps dans lesquels on remarque une érudition profonde et une grande sagacité qui l'ont fait placer parmi les antiquaires les plus distingués de l'Italie.

BUPRESTE, *buprestis* (βούπρηστις, espèce de cantharide : de βοῦς, bœuf; πρήθω, j'enfle) (*entomologie*). Suivant Pline (lib. 30, cap. 4), c'est un scarabée à longues jambes qui se tient dans les prairies, où il est souvent avalé avec l'herbe par les bestiaux qui paissent. Lorsque cela arrive, dit-il, l'insecte venant à toucher le fiel de l'animal, celui-ci s'enfle au point qu'il finit par crever : de là le nom donné à cet insecte. D'après ces indications, Latreille pense que le *buprestis* de Pline se rapporte au genre *méloé* des naturalistes modernes, dont les propriétés vésicantes ne sont pas moins prononcées que celles des cantharides, et dont une espèce porte encore le nom de *voupresty* dans plusieurs îles de l'archipel grec. Mais longtemps avant que l'entomologiste français eût émis cette opinion, qui paraît très-vraisemblable, Linné avait appliqué le nom de *buprestis* à un genre d'insectes qui n'a rien de commun avec celui des anciens, et sa nomenclature ayant prévalu, il en résulte que les entomologistes donnent ce nom à des coléoptères de la famille des serricornes, section des sternoxes, remarquables pour la plupart par l'éclat métallique de leurs couleurs, mais ne renfermant aucune espèce à propriétés vénéneuses, et surtout qui puisse être avalée avec l'herbe par les animaux qui paissent dans les prairies, par la raison que ces insectes se tiennent sur les feuilles et le tronc des arbres ou sur les buissons et sur les plantes ligneuses d'une certaine élévation.

Le genre *buprestis*, qui ne renfermait que 29 espèces à l'époque de la dernière édition de son *Systema naturæ*, s'est tellement accru depuis, qu'on a été obligé, pour s'y reconnaître, d'y établir un grand nombre de divisions qu'on a fini par convertir en genre, et dont la réunion forme aujourd'hui la tribu des buprestides. (*Voy*. ce mot, où nous nous étendons sur l'organisation et les mœurs de ces insectes.) Duponchel père.

BUPRESTIDES, *buprestides* (*entom.*), tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des serricornes, section des sternoxes, établie par Latreille, et ayant pour type l'ancien genre *buprestis* de Linné. On évalue à quinze cents le nombre des espèces de cette tribu qui existent aujourd'hui dans les divers cabinets de l'Europe. MM. de

Castelnau et Gory en ont décrit et figuré douze cent cinquante environ dans leur belle *Iconographie*, où elles sont réparties dans quarante-deux genres.

Les buprestides ont beaucoup de rapport avec les élatérides; mais elles s'en distinguent essentiellement par l'absence de cet appareil pour le saut, qui caractérise particulièrement ces dernières. Du reste, leurs principaux caractères peuvent être formulés ainsi : saillie postérieure du présternum ne s'enfonçant point dans une cavité antérieure du mésosternum; mandibules entières; palpes terminées par un article presque cylindrique ou ovoïde, quelquefois globuleux; yeux ovales; corps le plus souvent ovalaire; pattes très-courtes. Ces insectes ont des formes très-variées : on en voit de cylindriques, d'aplatis, d'elliptiques, d'ovoïdes, de triangulaires et enfin de linéaires, et, dans tous, l'extrémité des élytres est plus ou moins acuminée. Malgré cette diversité de formes, leur allure est peu gracieuse, ce qui tient, d'une part, à l'enfoncement de la tête dans le corselet, et, d'une autre, à la jonction presque intime de celui-ci avec l'abdomen; organisation qui fait que l'insecte est obligé de se mouvoir tout d'une pièce. Mais si, sous ce rapport, les buprestides le cèdent à la plupart des autres coléoptères, notamment aux longicornes aux formes élancées, elles l'emportent sur tous par la beauté et la vivacité des couleurs dont la nature s'est plu à les parer. Ici c'est l'éclat de l'or bruni, brillant sur un champ d'émeraude, ou bien l'azur le plus pur se détachant d'un fond d'or; là ce sont des couleurs non métalliques, mais les plus vives et les plus tranchées, et assorties néanmoins de manière à ne pas offenser la vue la plus délicate. Enfin il en est qui, indépendamment de leurs belles couleurs, ont le corps garni de touffes ou de pinceaux de poils qui leur donnent une physionomie particulière : aussi, de toutes les tribus de coléoptères, celle-ci est-elle la plus recherchée des entomologistes collecteurs.

La taille des buprestides n'est pas moins variée que leur forme, et présente les plus grands contrastes : on peut s'en faire une idée en comparant l'*aphanisticus pusillus*, qui a à peine 1 ligne de long, avec le *chrysochroa bicolor*, qui en a 31. Le premier est d'Europe, et le second, de Java. Les mœurs de ces insectes, à l'état parfait, n'offrent rien de bien intéressant. L'extrême brièveté de leurs pattes les rend peu propres à la marche; mais, en revanche, ils volent avec beaucoup d'agilité, surtout par un temps sec et chaud. Cependant, lorsqu'on cherche à les saisir, soit sur une fleur, soit sur une feuille, soit sur un tronc d'arbre, ils aiment mieux se laisser choir que de s'envoler, pour échapper au danger, ce qu'ils peuvent faire sans se blesser, vu l'extrême dureté de leurs téguments. Les femelles sont pourvues d'une tarière cornée, au moyen de laquelle elles déposent leurs œufs dans le bois destiné à servir de nourriture à leur progéniture. On ne connaît encore qu'un très-petit nombre de leurs larves; elles ont beaucoup de rapport avec celles des longicornes, et sont apodes comme elles. Feu le professeur Audouin a observé, en 1835, dans la forêt de Compiègne, des hêtres, âgés de 5 à 6 ans, dont l'aubier était percé, jusqu'au centre, par de nombreuses galeries parallèles, dans lesquelles vivaient les larves d'une assez grosse espèce de buprestes (*buprestis berolinensis*). Il en a fait l'anatomie; il a suivi leurs habitudes, et s'est convaincu que l'ignorance où sont les forestiers, des diverses circonstances de la vie de ces insectes, ne leur permet d'apporter aucun remède efficace aux dégâts qu'ils occasionnent, et qui menacent de s'étendre chaque jour davantage.

Le tube alimentaire des buprestides à l'état parfait a trois fois la longueur de leur corps; leur œsophage est grêle; le ventricule chylifique, distinct du jabot par un étranglement brusque; le jabot est allongé, tubuleux, flexueux ou replié, parfaitement glabre; l'intestin grêle est court, presque droit; le cœcum s'en distingue par une contracture, et se fait remarquer par une forme allongée et cylindroïde; le rectum est droit et court; les vaisseaux biliaires ne paraissent pas différer de ceux des carabiques.

Les buprestides sont très-communes dans les pays chauds et deviennent d'autant plus rares qu'on s'éloigne davantage des contrées intertropicales, où se trouvent, d'ailleurs, les plus grandes et les plus belles espèces. Une des plus connues parmi les exotiques, et qu'on trouve chez tous les marchands d'insectes, est le *bupreste géant* (buprestis gigas), qui vient de Cayenne. Il est très-grand, moins cependant que le *bicolor*, dont nous avons parlé plus haut; il est d'un vert cuivreux, avec deux taches lisses et bronzées sur le corselet, et les élytres raboteuses et biden-

tées. Parmi les espèces d'Europe, nous citerons le *bupreste rutilant* (lampra rutilans), qui se trouve sur le tilleul et n'est pas rare en Bourgogne. Il est d'un vert métallique très-brillant, avec le corselet et les élytres bordés de pourpre. Celui *de l'onoporde* (jalodis onopordi). Ce dernier est une des plus grandes espèces d'Europe; il est de forme cylindrique, couleur de bronze, pubescent, avec des stries de poils blancs sur les élytres. Il est très-commun en Morée.

Duponchel père.

BURGER (Godefroy-Auguste), né, en 1748, dans la principauté d'Halberstadt. Doué d'une imagination teès-impressionnable, le chantre mystique de *Lénore* montra d'abord peu d'aptitude à l'étude des sciences; mais, s'il employa deux ans à apprendre la première déclinaison latine, il composait, tout enfant, des vers qu'il allait déclamer dans les lieux solitaires et sauvages où l'écho de sa voix lui faisait une peur qu'il aimait à ressentir.

Les chansons de Burger sont souvent des odes de l'inspiration la plus élevée; plusieurs de ses romances ont fait le tour de l'Europe, et il n'est personne qui ne connaisse la ballade de *Lénore*, dont la naïve simplicité, si bien comprise par Monpou, qui l'a mise en musique, est d'un effet si terrible.

On distingue eucore dans ses poésies, qui forment 2 vol. grand in-8°, une imitation libre du *Pervigilium Veneris*, *Adeline*, d'après Parnulli, *Leonardo et Blandine* (Blanche et Guiscard), *l'Enlèvement d'Europe*, *le Rapt*, etc. On a aussi de Burger beaucoup de morceaux de critique estimés et des traductions en vers et en prose, insérés en grande partie dans l'*Almanach des Muses*, qu'il publia de 1779 à 1794, époque de sa mort.

BURGOS, province d'Espagne divisée en onze départements, est bornée au nord par Santander, à l'est par Elava, Havana et Soria, au sud par Segovia et à l'ouest par Palencia et Valladolid. Le fleuve de l'Èbre la traverse à la partie septentrionale, et le Douro à la partie méridionale. L'aspect même de ce pays démontre son extrême élévation au-dessus du niveau de la mer. La province de Burgos fut le berceau de la monarchie castillane. Ses montagnes renferment de bonnes carrières, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb et de charbon. Son industrie se trouve réduite aujourd'hui au commerce de laine, qui va aussi en diminuant depuis quelques années. Le caractère du peuple tient de celui des anciens Castillans; ils sont vaillants, sérieux, taciturnes et réfléchis, simples dans leurs manières et polis avec noblesse sans affectation. Les habitants des plaines et des montagnes ont conservé l'ancienne mode de se vêtir; on voit encore à leurs femmes les vieux costumes du XV° siècle.

BURGOS, capitale de la province dont elle porte le nom, dans la Vieille-Castille, est une villo fort considérable.

Elle est située sur la rive droite de la rivière de l'Erlanzon, qui baigne ses murailles et la sépare d'un faubourg appelé la Vega; elle est entourée d'une longue chaîne de montagnes dont le sommet est assez étendu pour que plusieurs chemins viennent s'y réunir. Les côtes de ces montagnes sont extrêmement escarpées, et les pluies y amènent de fréquents éboulements. Burgos est d'une forme irrégulière, et présente l'aspect d'un demi-cercle; entourée de vieilles murailles, cette ville a une apparence d'antiquité qui inspire le respect. Elle possède beaucoup de fontaines dont quelques-unes sont ornées de statues. Parmi le grand nombre de ses portes, celle qui conduit à un des ponts de l'Erlanzon est d'un très-bon goût. La cathédrale de Burgos est un édifice superbe; elle fut construite sous le règne de saint Ferdinand; le portail est admirable. L'église de Saint-Paul est grande et belle, d'une architecture gothique: nous devons aussi faire mention de l'hôtel de ville, du palais des Velascos et de l'arc de triomphe érigé au premier comte de Castille. A peu de distance de la ville se trouve l'ancien monastère des chartreux de Miraflores; il renferme deux magnifiques tombeaux, celui de son fondateur, le roi Jean II, et celui de son fils, l'infant. Il y a à Burgos quatre hôpitaux et un hospice d'enfants trouvés; trois palais et deux colléges. Cette ville est située à 47 lieues N. de Madrid, 38 S. E. de Léon, et 26 S. de Bilbao. Sa population monte à 15,000 habitants. Elle est la patrie du Cid. Le climat de Burgos est humide et un des plus froids de l'Espagne: son sol, quoique montagneux, ne laisse pas d'être fertile.

BURGGRAVE, nom composé de *burg*, château, forteresse, ville, bourg, et de *graff*, dont on a fait *grave*, qui signifie comte, seigneur. Ainsi, en langue allemande, ce nom de burggrave (et non burgrave) revient à ce-

lui de chef, de gardien d'une place forte, d'une ville, d'une localité, et, par extension, d'un territoire (burggraviat) plus ou moins considérable. On pourrait comparer à quelques égards les anciens burggraves allemands du moyen âge aux généraux qui commandent dans nos départements lorsque, par suite de circonstances quelconques, ils sont mis en état de siége : ainsi leur juridiction s'étendait à l'ordre civil et criminel des bourgeois. Certaines villes, cependant, étaient gouvernées par des burggraves militaires et par des burggraves magistrats; mais cette séparation des pouvoirs n'était guère qu'une exception, car, en général, les premiers empiétèrent sur les seconds et les usurpèrent, appuyés qu'ils étaient sur le grand ressort de la force matérielle. Il leur fut donc facile de féodaliser la cumulation de ces divers pouvoirs en les rendant héréditaires dans leurs familles, dont la puissance de quelques-unes devint redoutable aux empereurs. Vers le milieu du dernier siècle, les burggraves de Nuremberg, de Reineck (Bavière), — de Magdebourg, de Stromberg (Prusse) siégeaient en qualité de princes dans les diètes de l'empire. La maison de Brandebourg (dynastie actuelle des rois prussiens) descend des anciens burggraves de Nuremberg.

Un drame de M. Victor Hugo a été récemment représenté au Théâtre-Français sous ce titre : *les Burggraves*, mais il n'a pas réussi, attendu que le fond comme la forme sont également fort au-dessous de l'immense talent du célèbre poëte.

BURKE (Edmond), l'un des plus grands publicistes et orateurs dont l'Angleterre s'honore, naquit à Dublin le 1er janvier 1730. Élevé d'abord par un quaker, il continua ses études dans le collége de sa ville natale et vint les achever en France, chez les jésuites de Saint-Omer, Burke suivit à Londres sans succès la carrière du barreau. Il était réduit, pour vivre, à écrire des articles qu'il adressait aux revues littéraires, lorsque son mariage avec la fille du docteur Nugent lui créa des loisirs et lui permit de publier (1756) le premier ouvrage qu'il ait avoué. Ce livre a pour titre, *Réclamation en faveur des droits de la société naturelle, ou coup d'œil sur les maux que la civilisation a produits.* C'est une longue antiphrase par laquelle Burke s'est proposé de réfuter, en les chargeant, les théories antisociales qui régnaient à cette époque. Par une fiction alors usitée, il attribua sa *Réclamation* à lord Bolingbroke, dont il a si bien imité la manière, que plusieurs personnes, affectant de se tromper ou se trompant à dessein sur les intentions de Burke, ont considéré son ouvrage comme l'apologie des idées qu'il combattit pendant toute sa vie. En 1757, Burke révéla, dans son *Essai sur le sublime et sur le beau*, la profondeur et l'éclat de son génie littéraire et philosophique. Encouragé par ses amis, le grand peintre Reynolds, Hamilton et Samuel Johnson, il fonda un recueil périodique l'*Annual Register*, dont il rédigea pendant plusieurs années la partie historique et politique. Après un séjour de quatre ans qu'il fit en Irlande auprès de son ami Hamilton, secrétaire du vice-roi, lord Halifax, séjour qui fut comme son noviciat politique, le marquis de Rockingham, alors premier ministre, ouvrit à Burke l'entrée des affaires. Non content de le choisir comme secrétaire, il lui donna, sous la forme d'un prêt, le prix d'une maison de campagne située près de Beaconsfield, c'est-à-dire la capacité de siéger au parlement. Ces sortes d'adoptions politiques sont fréquentes en Angleterre ; elles n'encourent aucun blâme, lorsque, intervenant entre deux âmes délicates, elles chargent l'adopté du poids de la reconnaissance sans offenser sa liberté, et ne font que doter l'État des services d'un citoyen pauvre et méritant.

Dès son entrée dans le parlement, Burke se plaça au premier rang par l'étendue de ses connaissances, sa science de la législation, l'élévation de ses vues, l'éclat et la verve de sa parole. Ces dons étaient rehaussés par l'imagination la plus riche et par une ironie profonde, qui, sans rien enlever à la gravité, ajoutait beaucoup au piquant de ses discours. Burke avait pris pour règle de sa politique une morale inflexible. Indifférent aux questions de personne, souvent importun à son propre parti par l'austérité de sa conscience, il s'adonna surtout aux intérêts de l'humanité et de la justice. Sa vie parlementaire peut se diviser en trois périodes que les affaires d'Amérique, des Indes et de France remplissent presque exclusivement.

Le marquis de Rockingham ayant été remplacé par lord North, Burke, après avoir tracé *le tableau du dernier ministère*, inaugura son avénement dans les rangs de l'opposition par son beau pamphlet sur le *mécontentement public et sur ses causes.* Les colonies américaines trouvèrent en lui, avant que la guerre eût éclaté, un éloquent champion de

leurs griefs, et, au milieu des hostilités, un protecteur dévoué. Il accepta même les fonctions d'agent de New-York. Les communes l'entendirent avec admiration demander le changement de l'administration coloniale, l'établissement d'un nouveau système de législation et l'abolition de toutes les taxes; proposer, enfin, par deux fois, un plan de conciliation, qui fut rejeté, au grand dommage de l'Angleterre. Gardien jaloux du droit des gens, Burke, dans la session de 1776, condamna l'emploi des sauvages comme alliés de l'Angleterre, par un discours admirable qu'il aurait fallu, disait le colonel Barré, « afficher à la porte des églises avec une pro« clamation du roi ordonnant un jeûne « expiatoire. » En 1780, Burke blâma vivement l'admission du traître Arnold dans les rangs de l'armée anglaise, et hâta de tous ses efforts la conclusion de la paix avec les colonies américaines. Tel était son zèle pour toutes les mesures justes et honnêtes, que, bravant les réclamations de ses commettants de Bristol, il fut favorable à l'extension du commerce irlandais. C'est dans le même esprit qu'en 1779 il appuya la pétition des catholiques d'Ecosse maltraités par les protestants.

Burke, nommé trésorier général des armées et conseiller privé, fit partie du ministère dont le marquis de Rockingham était le chef officiel et Fox le chef réel. Il profita du crédit que cette grande position lui donnait pour faire adopter, en le modifiant, un plan de réformes financières que les essais tentés en France par M. Necker lui avaient suggéré et qu'il avait déjà présenté plusieurs fois.

Le procès de lord Hastings occupa glorieusement la seconde phase de la vie politique de Burke : en 1786 il fut chargé de porter à la chambre des lords l'accusation contre ce satrape. Deux ans après, il soutint cette accusation dans un discours qui dura plusieurs jours; admirable, immortel discours, récit pathétique des violences de toutes sortes qui ont fondé la domination anglaise dans les Indes. La même année, Burke appuya vivement la motion faite en faveur de l'abolition de la traite des noirs. Enfin la révolution française éclata, et, sacrifiant à ses convictions sa vieille amitié avec ses illustres émules Fox et Sheridan, Burke prit parti contre ce grand événement et entreprit de préserver sa patrie de la contagion des théories novatrices déjà si fécondes en excès et en désordres. Il écrivit ses *Réflexions sur la révolution de France et sur les procédés de certaines sociétés de Londres*. On peut reprocher de la partialité, de la passion à l'auteur de ce beau livre. Burke n'a pas rendu une entière justice aux intentions généreuses et désintéressées de l'assemblée constituante; mais quelle admirable connaissance des idées, des sentiments, des mœurs, de l'état politique de la France! quelle magnifique oraison funèbre de l'ancienne société! quelle vue prophétique de toutes les phases que la révolution devait parcourir! quelle juste apologie de la constitution anglaise! Thomas Payne, Price, Priestley et d'autres plus obscurs essayèrent de réfuter Burke. Son livre n'en eut pas moins une influence immense; en Angleterre, il modéra sensiblement l'enthousiasme dont l'opinion publique s'était éprise pour les premiers actes de l'assemblée constituante. En France il obtint un succès comparable à celui du *Compte rendu* de M. Necker, dont il se vendit 80,000 exemplaires. Le *Moniteur* (du 8 décembre 1790) dissimulait mal le mécontentement des révolutionnaires, lorsqu'il accusait Burke d'être retombé en enfance et recommandait la lecture de son livre comme un remède infaillible aux malades travaillés d'insomnie. Les *Réflexions* resteront comme la préface obligée et le meilleur commentaire de toutes nos histoires de la révolution de 1789.

Burke ne se détacha qu'un moment des préoccupations que la France lui causait, pour soutenir, dans sa *Lettre à sir Hercule Langrishe* (1792), le projet d'émanciper les catholiques irlandais. Le 14 décembre 1792, il soutint le parti de la guerre contre Dundas, Fox et Sheridan. Il avait publié déjà les ouvrages suivants : 1° *Lettre aux Français* (1790); 2° *Lettre au traducteur du discours sur la situation actuelle de la France;* 3° *Lettre à l'archevêque d'Aix* (1791); 4° *Lettre au comte de Rivarol sur les affaires de France et des Pays-Bas;* 5° *Lettre à un membre de l'assemblée nationale.* Il écrivit successivement, 6° *Appel des whigs modernes aux whigs anciens;* 7° *Lettre à un noble lord contre les attaques du duc de Bedfort et du comte de Lauderdale;* 8° *Lettre à un membre de la chambre des communes sur la négociation de paix ouverte avec le Directoire,* 1797. On paraît s'accorder aujourd'hui, après de longues controverses, à penser que les *Let-*

tres de Junius appartiennent à Burke. Il mourut le 8 juillet 1797, après avoir eu la douleur de perdre son fils unique.

AMÉDÉE HENNEQUIN.

BURIDAN (JEAN), philosophe scolastique du XIVe siècle, né à Béthune, vint faire ses études à Paris et devint successivement professeur de philosophie, procureur de la nation de Picardie et recteur de l'université de Paris, qui le députa, en 1345, au roi *Philippe de Valois*, et quelque temps après à Rome. Disciple d'Ockam, il adopta et appuya de ses écrits l'hypothèse exclusivement nominaliste de son maître et ne contribua pas peu à faire condamner momentanément le *réalisme* par l'université de Paris, en 1344. On assure que, vers la fin de sa vie, le *nominalisme* ayant été proscrit, Buridan se réfugia à Vienne, en Autriche, où il ouvrit une école qui devint le fondement de l'université de cette ville. Mais il paraît qu'on a confondu les époques, car le nominalisme ne fut proscrit que sous Louis XI, en 1414; d'ailleurs la fondation de l'université de Vienne est antérieure et remonte à l'année 1237. Ce qu'il y a de certain, c'est que Buridan habitait Paris en 1358, époque à laquelle on le voit figurer dans un contrat de donation. C'est à ce Buridan que se rapportent les traditions de la tour de Nesle, et la chronique assure qu'il fut le seul des écoliers qu'on faisait entrer dans cette demeure qui put échapper à la mort pour dévoiler les terribles mystères de cette forteresse.

Buridan est surtout célèbre par son argument de l'âne, par lequel il prouvait, suivant les uns, le libre arbitre et l'indépendance de la volonté en présence des causes occasionnelles, et dont, suivant d'autres, il faisait une arme pour le scepticisme, qui est en effet au fond de la doctrine des nominaux. Supposez, disait-il, un âne, également pressé par la faim et par la soif, placé entre une mesure d'avoine et un seau d'eau; que fera-t-il, sollicité par ces deux tendances? — De deux choses l'une : ou il restera immobile et se laissera mourir, ou bien il se décidera par un pur effet de caprice, de volonté indépendante de toute raison, à boire ou à manger d'abord; donc il a le libre arbitre. Cet argument devint très-fameux dans l'école, et l'âne de Buridan est resté proverbe. (*Voy.* OCKAM, NOMINAUX et SCOLASTIQUE.) J. FLEURY.

BURIN. (*Voy.* GRAVURE.)

BURLAMAQUI (JEAN-JACQUES), moraliste et publiciste, né, à Genève, au mois de juillet 1694, d'une famille noble, originaire de Lucques, fut nommé professeur en droit naturel, dès l'âge de 26 ans, à l'université de sa ville natale. Mais, avant de prendre possession de cet emploi important, il voyagea en France, en Hollande et en Angleterre. Lors de son passage à Groningue, il se lia avec Barbeyrac, dont il adopta une partie des idées préférablement à celles de Puffendorf.—A Oxford, les membres de la célèbre université de ce nom lui offrirent, en 1721, l'histoire de leur institution en 2 vol. in-fol., magnifiquement reliés, comme un témoignage public de leur estime pour ses talents et son caractère. Cet hommage des savants anglais était d'autant plus flatteur que Burlamaqui n'avait encore rien publié. De retour à Genève en 1723, il occupa pendant dix ans la chaire qu'on lui avait confiée avant ses voyages. Il eut pour élève le prince Frédéric de Hesse-Cassel, qui, en 1734, l'emmena dans ses États, et le retint auprès de lui jusqu'en 1740. Rentré dans sa patrie à cette époque, il fit partie du conseil souverain, et il mourut dans l'exercice des fonctions de cette haute magistrature, en 1748.

Les ouvrages qui ont fondé la réputation de Burlamaqui et acquis à son nom la juste célébrité dont il jouit sont les suivants :

Principes de droit naturel, Genève, 1747, in-4°; *Principes du droit politique*, idem, 1751, in-4° et en 2 vol. in-12; *Éléments du droit naturel*, Lausanne, 1774, in-8°.

Burlamaqui, contrairement à la méthode généralement adoptée par les philosophes ou ceux à qui l'on déférait ce titre de son temps, assoit d'abord ses doctrines sur la grande notion de l'existence de Dieu, dont il fournit des preuves admirables dans la deuxième partie (chap. 1er) du premier de ses ouvrages. Il fait plus, il établit (chap. II) comment et pourquoi Dieu a dû prescrire des lois aux hommes, sans faire aucune violence à la liberté morale qu'il leur a concédée. De ces principes de l'ordre le plus élevé, qu'il développe avec une rare lucidité, il tire les conséquences logiques de nos devoirs envers Dieu, envers la Société et envers nous-mêmes. Loin d'admettre les hypothèses qui ont eu cours dans le dernier siècle, et que quelques esprits arriérés reproduisent encore de nos jours, lesquelles consistent à considérer la vie sauvage comme ayant été la première condition de l'humanité, il les réfute en ces termes :

« L'état naturel des hommes entre eux, dit-il (ch. IV, § 3), est un état d'union et de société, la société n'étant autre chose que l'union de plusieurs personnes pour leur avantage commun. D'ailleurs il est bien manifeste que c'est là un état primitif, puisqu'il n'est point l'ouvrage de l'homme (comme il l'a démontré plus haut) : c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur. » Puis, considérant l'homme comme une créature parfaitement libre, il trouve qu'il dépend de lui de se rendre capable de mérite ou d'encourir le démérite, et enfin, par les arguments sanctionnels que l'auteur tire des biens et des maux de cette vie, on de la consolante attente d'une vie future, il conclut que l'homme doit se déterminer à se conformer aux lois que le Créateur a dictées, etc. Les limites d'une simple notice ne permettent pas de pousser plus avant l'examen des hautes questions que Burlamaqui discute avec autant de justesse que de précision. Toutefois le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur leur point de départ pourra du moins donner une idée des principes auxquels se rattachent tous ses travaux, où l'on voit avec regret que l'auteur n'a pas toujours su se soustraire à l'influence des préjugés de secte. Dans le livre des *Éléments du Droit naturel*, il ne fait qu'appliquer les règles posées dans celui des *Principes du Droit naturel* à la vie individuelle ou privée et sociale. — Dans les *Principes du Droit politique*, Burlamaqui montre beaucoup plus de sagacité, beaucoup plus de connaissance positive des conditions morales d'un bon gouvernement pour assurer le bonheur et la liberté des gouvernés, que l'auteur du *Contrat social*, son compatriote, qui s'égare à rechercher ces conditions dans les formes, et ne sait trouver au fond que des impossibilités politiques, dont il a la bonne foi de convenir.

Outre l'édition déjà citée des ouvrages de Burlamaqui, il en existe plusieurs autres dont ci-après les principales : *Principes du droit naturel et politique*, Genève, 1763, in-4°, et 3 vol. in-12; — *Principes du droit de la nature et des gens*, Yverdun, 1766-68, en 8 vol. in-8°, avec des notes du professeur de Felice, dont un assez grand nombre contient des attaques contre les doctrines catholiques : cette édition renferme les œuvres complètes. — M. Dupin aîné en a donné une en 5 vol. in-8°, Paris, 1820. — Enfin M. Cotelle fils, docteur en droit, a aussi publié les œuvres de Burlamaqui, avec les notes et additions de Felice, sous ce titre collectif: *Principes du droit de la nature et des gens, et du droit public en général*, Paris, 1821, un fort vol. in-8°, divisé en trois parties. X.

BURLESQUE (*litt.*). — Il y a pour l'artiste deux manières d'envisager la nature et la société : ou il est frappé de ce qu'il y a de grand dans le spectacle qui se déroule devant lui, et ses chants sont des cris d'enthousiasme; ou il en voit surtout le côté ridicule et mesquin, et son œuvre se résume à un éclat de rire. Ces deux manières peuvent s'allier avec une égale élévation d'esprit, car l'une et l'autre supposent également l'idéal, et conduisent à la vertu, l'une par l'appât du beau, l'autre par le dégoût du laid. Le résultat de la première est la poésie grave, nous dirions presque positive; celui de la seconde, la poésie comique, satirique, burlesque ou négative. La nature identique de ces deux développements nous est indiquée par la tradition grecque, qui fait Homère à la fois auteur de la première épopée et du premier poëme burlesque, et nous montre *le Margites* naissant à côté de *l'Iliade*, et *la Batrachomyomachie* à côté de *l'Odyssée*.

Les deux ruisseaux, unis au point de départ, continuent à maintenir leur course sensiblement parallèle. Il est rare sans doute que la même main les dirige; mais ils s'enflent ou se tarissent à la fois, et chaque développement puissant de la poésie sérieuse en appelle un semblable dans la poésie comique; seulement, comme celle-ci n'existe que parce que la première a existé, son développement est un peu postérieur : Aristophane n'apparaît que lorsque les grands tragiques grecs vieillissent; Boccace suit Dante; Cervantes, Lope et Calderon; Rabelais succède au moyen âge, si poétique dans ses mœurs, si ardent dans sa foi; Molière à Corneille, et la raillerie du XVIII° siècle à la sévérité du XVII°. De même, quand la poésie positive se rapetisse et se dessèche, quand elle tombe dans la recherche ou l'enflure, le mouvement de la poésie négative qui lui correspond a quelque chose d'étroit et de mesquin.

C'est à une de ces dernières phases que se développa ce qu'on a appelé, en Italie et en France, la poésie burlesque ou bouffonne. Les *Capitoli* de Berni, de Caporali, sortes de poésies folles, où tout ce que l'esprit a de

plus ingénieux est adapté au fond le plus ingrat et le plus frivole, n'apparaissent qu'à l'époque où dominent, dans la poésie sérieuse, la recherche et le faux goût de Marini et des poëtes bucoliques secondaires; et les poëmes burlesques de Scarron et les écrits de Cyrano de Bergerac ne sont que le contre-coup de la littérature savante de Ronsard, de la littérature austère de Malherbe : à des poëmes dont la préoccupation de la noblesse du mot et la recherche de la forme faisaient le principal caractère, on se plut à opposer des ouvrages où la noblesse du sujet contrastait avec la trivialité du langage, où la grâce des tours et l'harmonie de la phrase étaient entièrement sacrifiées au besoin de faire rire.

Le rigoureux Boileau a jeté sur cette poésie un anathème contre lequel on n'a pas réclamé. Il est certain que ce rhythme de vers de huit syllabes, à rimes plates, et bardés de chevilles, est bien propre à rebuter une oreille quelque peu musicale; cependant, si l'on se hasarde à braver ce tintement monotone et ces plaisanteries amenées de force, on est parfois étonné du naturel qui s'y trouve et des traits piquants que renferme cette *Énéide travestie*, et l'on comprendra que le pur et harmonieux Racine, si profondément versé dans la connaissance de Virgile, ait pu s'amuser de cette mascarade grotesque où les dieux et les héros antiques sont déguisés en braves bourgeois du Marais, tout en conservant leurs goûts et leurs caractères.

Au reste, si Boileau condamnait justement *le Typhon*, malgré la dépense d'esprit qu'y fait Scarron, et les comédies traduites de l'espagnol, dans lesquelles trop souvent des détails gracieux ou nobles sont remplacés par des images révoltantes et nauséabondes, il exceptait de cette condamnation le *Roman comique*, peinture vraie, naïve et très-peu grimaçante de la vie du comédien de province à cette époque; il eût aussi sans doute épargné un petit nombre de poésies perdues dans le trop volumineux recueil que nous a laissé le premier mari de madame de Maintenon, le sonnet suivant, par exemple, écrit à Rome, à l'imitation des poëtes italiens, mais dans lequel il y a une idée, ce qui est très-rare chez les tercetistes, nos voisins:

Superbes monuments de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux dont la vaine structure
A témoigné que l'art, par l'adresse des mains
Et l'assidu travail, peut vaincre la nature.

Vieux palais ruinés, chef-d'œuvre des Romains,
Et les derniers efforts de leur architecture,
Colisée où souvent ces peuples inhumains
De s'entr'assassiner se donnaient tablature;

Par l'injure des ans vous êtes abolis,
Ou du moins la plupart vous êtes démolis.
Il n'est point de ciment que le temps ne dissoude.

Si vos marbres si durs ont senti son pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint [noir
Qui m'a duré deux ans soit percé par le coude?

Le succès du burlesque en France fut immense auprès de cette folle jeunesse qui avait fait la Fronde; le sacré comme le profane devint sa pâture; il s'introduisit dans la chaire comme au barreau, et la passion de Jésus-Christ fut mise en vers burlesques tout aussi bien qu'Ovide et Lucain. Mais, lorsque Louis XIV imprima à la nation sa puissante majesté, il fallut, pour égayer des esprits devenus difficiles, l'aliment énergique que Molière leur donna. A cette époque, le nom du burlesque a disparu de notre littérature; mais la langue à la fois triviale et recherchée, mais les grimaces qui le caractérisaient ont repris vogue depuis quelques années sur nos petits théâtres, dans ces vaudevilles où les mœurs ne sont d'aucun pays, dont le style incroyable n'a jamais existé dans la société que depuis que le peuple est allé l'apprendre au spectacle. Quel nouveau Boileau détrônera ce faux bel esprit? Quel nouveau Molière ramènera dans la plaisanterie le naturel et la vérité? J. Fleury.

BURMANN (Pierre) naquit à Utrecht le 6 juillet 1668. Il connut à peine son père; mais tous les soins qu'une mère tendre peut trouver dans son cœur lui furent prodigués, pour réparer une perte aussi sensible. Il rencontra dans Jean-Georges Grævius un ami véritable, qui développa en lui les facultés dont la nature l'avait doué. Ce fut par lui qu'il fut dirigé dans l'étude de l'antiquité, et il lui dut d'être nommé professeur d'éloquence à Utrecht. Sa célébrité éclipsa celle des autres savants de son temps. En 1715, il devint professeur d'éloquence et de langue grecque, à Leyde, et directeur de la bibliothèque. Il publia une collection des classiques latins, édition devenue très-rare et encore très-estimée. Malgré les attaques de ses nombreux ennemis, son autorité dans le

monde savant resta inébranlable, et, au dire de Reiske, dans sa *Biographie*, on lui rendait une sorte de culte en Hollande. Il passa ses dernières années dans sa terre de Batestein, où il s'éteignit le 31 mars 1741. Après sa mort, son fils publia ses *Poemata*, et son neveu, son *Virgilius*, in-4°, 4 vol. Ce neveu, nommé aussi Pierre, prit le surnom de *Secundus*, pour se distinguer de son oncle. Il vit le jour le 13 avril 1713, et mourut le 24 juin 1778. Ses connaissances étendues étaient gâtées par la violence de son caractère et l'orgueil excessif de son nom. Ce fut l'origine des querelles qu'il eut à soutenir contre les savants d'Allemagne, et notamment contre le fameux Ch. Ad. Klotz.

S. F. DE LUNDBLAD.

BURNET (GILBERT), évêque de Salisbury, historien et publiciste anglais, né à Édimbourg en 1643, étudia d'abord sous son père, savant jurisconsulte, puis à Aberdeen, et voyagea, dans sa jeunesse, en Angleterre, en Allemagne, étudiant les langues, la théologie, le droit public. Curé de Salton, en Écosse, puis professeur de théologie à Glascow, il se brouilla avec les membres des diverses communions par sa tolérance, et avec les théologiens par sa prétention à bouleverser la hiérarchie ecclésiastique au profit du pouvoir royal. Il se rendait encore agréable à la cour, d'un autre côté, en publiant une brochure pour préparer les voies à Charles II, qui désirait se marier afin d'exclure du trône le duc d'York, soupçonné de vouloir rétablir le catholicisme. La haine de la religion catholique domina toute la vie de Burnet. Cette haine lui fit d'abord refuser un évêché en Écosse, le brouilla avec lord Lauderdale, son protecteur, et le força à s'expatrier, à l'avénement de Jacques II. Il voyagea alors en France, en Italie, en Suisse, en Hollande, où il se lia avec le stathouder, qu'il servit par ses lettres et ses pamphlets. Lorsque le prince d'Orange se rendit en Angleterre, il l'accompagna en qualité de chapelain, rédigea son manifeste; et, quand la révolution fut consommée, il fut fait évêque de Salisbury, au moment où il sollicitait cette place pour un autre. A la chambre des lords, il contribua à faire assurer à la maison de Hanovre la succession au trône.

Burnet mourut en 1715. Il s'est attaché, dans tous ses ouvrages, d'ailleurs pleins de contes puérils et de faits altérés et controuvés, à déverser le ridicule sur les cérémonies et les pratiques du culte catholique. Nous ne rappellerons ici que les principaux: *Mémoires pour servir à l'histoire de la Grande-Bretagne*, sous Charles II et Jacques II; — *Voyages en Suisse et en Italie*; — *Histoire de la réformation de l'Église d'Angleterre*. Ce dernier ouvrage a été traduit en français par Rosemond. Amsterdam, 1687, en 2 vol. in-12.

BURNS (ROBERT), désigné en Ecosse sous le nom de *Plougham of Ayrshire* et en Angleterre sous celui de poëte écossais, est du petit nombre des poëtes vraiment populaires qui marquent les temps modernes. Il vit le jour sous le chaume, en 1758, non loin d'Ayr, capitale d'un comté du même nom en Écosse. Son père tenait une ferme dont le produit suffisait à peine à faire vivre sa famille. Le jeune Robert travaillait le jour et consacrait une partie de ses nuits à l'étude. Il se forma par la lecture et dévora les œuvres d'Addison, la vie d'Annibal, l'histoire du héros écossais Guillaume Wallace. Bientôt Shakspeare, les Ecossais Ramsay et Fergusson lui ouvrirent une nouvelle source de délices. Ses progrès devenaient de plus en plus sensibles, malgré la difficulté de sa position. 80 livres sterling furent le prix de la première édition de ses poésies, imprimées dans la petite ville de Kilmaknock, édition devenue une des raretés typographiques. Leur apparition ne fut pas sans éclat, et l'auteur fut invité à se rendre dans la capitale de l'Ecosse. Accueilli avec bienveillance par tout ce qu'il y avait de distingué à Edimbourg, il prépara une seconde édition de ses œuvres (1786), et la vente en fut si facile, qu'elle lui procura un bénéfice de 500 livres sterling, qu'il employa partie à voyager dans sa patrie, partie à secourir son frère, qui exploitait une ferme qu'il tenait à bail. Ses ressources s'accroissaient avec sa renommée, mais elles étaient toujours au-dessous des besoins de ses passions. En 1789, il prit à ferme, dans le comté de Dumfries, près de la rivière de Nith, et épousa Jane Armour: puis il obtint, par des protections, une place de receveur qui lui procura un revenu de 70 livres sterling; mais, au bout de trois ans, il fut obligé de renoncer, avec de grandes pertes, à l'exploitation de sa ferme, et, comme il négligeait ses fonctions, il eût infailliblement perdu sa place sans l'intervention de ses amis. Les principes politiques qu'il affichait, et qui étaient en opposition avec ceux du gouvernement, indisposèrent

ses supérieurs et lui aliénèrent les amis de la paix. En véritable enfant de l'Ecosse, il s'était attaché aux souvenirs des Stuarts. Ses passions et les malheurs qui en furent la suite hâtèrent sa fin; il expira, le 21 juillet 1795, à Dumfries. Outre ses poésies, Burns a laissé une grande collection de lettres et de traités politiques. Ses vers, écrits en grande partie dans le dialecte écossais, unissent à la force et à la vivacité de coloris une imagination brillante et une piquante originalité. Après plusieurs réimpressions, on en a fait une édition illustrée à Londres en 1827. J. F. de Lundblad.

BUSCHING (Antoine-Frédéric), créateur de la géographie moderne, naquit, en 1724, à Stadhagen, petite ville de Westphalie. Chassé, à 18 ans, de la maison paternelle pour avoir pris le parti du docteur Hauber, qui lui donnait gratuitement des leçons, contre un homme que son père avait intérêt à ménager, il ne continua ses études que grâce à son professeur. Devenu maître ès arts, il accompagna à Saint-Pétersbourg le comte de Lynas, comme précepteur de son fils. Ce voyage détermina sa vocation en lui montrant avec quelle négligence étaient faits les traités de géographie. Il se rendit de là en Danemark, où il publia sa *Description des duchés de Holstein et de Sleswick*. Il séjourna successivement à Halle, où il professa la philosophie, à Gottingue, puis à Saint-Pétersbourg, où il fut appelé comme second pasteur de l'église luthérienne de Saint-Pierre. Les tracasseries du feld-maréchal de Munich ne tardèrent pas à lui rendre odieux le séjour de cette ville, qu'il quitta, en 1764, malgré les instances de Catherine; il se rendit de là à Altona, d'où il fut tiré pour diriger le gymnase de Berlin, avec voix délibérative dans le conseil suprême. Ses écoles ne tardèrent pas à prendre une activité qui le fit distinguer de Frédéric. La reine aimait aussi à le faire manger à sa table; mais Busching finit par lui demander la permission de le laisser disposer de son temps : personne, en effet, n'en fit un emploi plus utile. Les recherches que lui coûtaient ses nombreux ouvrages sont immenses; et cependant son ardeur pour l'administration des établissements qu'il dirigeait ne se ralentit pas un moment, et, jusqu'à sa dernière heure, il ne cessa de se faire rendre compte, jour par jour, de tous les détails de son gymnase. Ce trait suffit, du reste, pour caractériser Busching et ses productions. Il ne faut chercher chez lui ni cette sagacité qui guidait d'Anville dans ses recherches, ni cette chaleur qui anima parfois les écrits de Malte-Brun; sa manière a quelque chose de froid et de sec, mais ses matériaux sont si riches et si nombreux, il est partout d'une si scrupuleuse exactitude, qu'on pardonne à son style son manque total de grâce, d'élégance et de précision. Ses écrits théologiques portent l'empreinte de la même tendance au prosaïsme : il trouvait encore trop de poésie dans le luthéranisme. Ses ouvrages élémentaires valent mieux, parce qu'ils n'avaient besoin que de clarté et de lucidité, et l'on s'en sert encore aujourd'hui dans la plupart des écoles d'Allemagne.

Mais ce qui a placé Busching hors de ligne est sa *Nouvelle description du globe*, ou *Géographie universelle*, dont il ne publia cependant que l'Europe, l'empire de Russie, la Turquie asiatique et l'Arabie, mais que l'on a continuée depuis. Souvent réimprimée en allemand, cette *Géographie* a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, et trois fois en français, ainsi que son *Introduction à la géographie, la politique, le commerce et les finances des États de l'Europe*. Busching a publié, en outre, quelques ouvrages de philosophie historique, une histoire des beaux-arts et des biographies estimées. Il mourut en 1793.

BUSARD (*ois.*). — Ces oiseaux diffèrent des buses par des formes plus élancées, des tarses longs et grêles, et surtout par une espèce de collier que les plumes qui couvrent leurs oreilles forment de chaque côté du cou, ce qui les rapproche des oiseaux de proie nocturnes. Ils ont une figure si reconnaissable, qu'il suffit d'en avoir vu un pour saisir d'un seul coup d'œil les caractères du genre.

Les busards, répandus sur tous les points du globe, comptent aujourd'hui au moins vingt-cinq espèces; nous n'en avons dans notre pays que trois : la soubuse, ou oiseau de Saint-Martin, séparés à tort par Buffon, le dernier étant simplement un mâle de seconde année, le harpaye ou busard des marais (on regarde le dernier comme le harpaye à un âge plus avancé, d'autres en font une espèce), et le busard montagu. Les autres espèces appartiennent aux Indes, au Cap et aux deux Amériques.

Leurs mœurs varient suivant leurs habitants : ainsi, tandis que les uns, comme la

aoubuse, l'acoli, etc., habitent les plaines, vivent de rats, de mulots, de reptiles et viennent visiter nos basses-cours, les autres, tels que le harpaye, le Montagu, le grenouillard d'Afrique, etc., vivent de reptiles aquatiques, d'oiseaux d'eau et de poisson, qu'ils attrapent avec une dextérité surprenante. Au lieu de rester, comme la buse, immobiles des journées entières sur une motte de terre en attendant une proie, les busards chassent le soir en volant très-près du sol.

Ils ne se tiennent pas sur les arbres élevés, mais sur les buissons ou sur la terre nue, où ils construisent un nid dans lequel ils déposent de deux à quatre œufs et quelquefois plus, d'un blanc bleuâtre, d'un blanc sale, d'un blanc pur ou rougeâtre, suivant les espèces. Les petits, qui voient clair dès leur naissance, ne quittent le nid que quand ils sont en état de voler.

Tout en appartenant aux oiseaux de proie ignobles, ils peuvent être dressés à la chasse aux cailles, aux lapins, etc. Ils ne manquent pas de courage, et, quand on veut les faire chasser par le faucon, il en faut lâcher deux, sans quoi un seul ne pourrait en venir à bout. — Les busards sont des oiseaux de rapine qui nuisent à nos basses-cours et plus encore à nos amusements, car ils détruisent beaucoup de gibier. GÉRARD.

BUSE (*ois.*). — Des formes massives, des pieds robustes armés d'ongles aigus, un bec



très-fort, annoncent dans les oiseaux de ce genre un rapace redoutable. On les distingue des autres accipitres par leurs ailes longues, leur queue égale et leur bec recourbé dès la base.

D'une voracité qui va jusqu'à la gloutonnerie, les buses sont sans cesse à épier une proie. Leur vue, aussi perçante que celle de l'aigle, et la finesse de leur ouïe, les mettent au nombre des oiseaux de proie les mieux partagés. Elles attendent, avec une patience infatigable, perchées sur une motte de terre, sur une pierre ou sur la branche d'un buisson, le gibier qui passera à leur portée; mais elles chassent aussi et mettent dans leur poursuite une ténacité égale à leur patience. C'est à tort qu'on en a fait des oiseaux stupides et lâches; ils sont, au contraire, pleins de ruse et d'astuce, et souvent fort courageux. Leur caractère est tellement indomptable, que toutes les tentatives faites par les fauconniers pour les dresser à la chasse n'ont amené aucun résultat.

C'est dans les forêts voisines des plaines abondantes en gibier, c'est à la proximité des lieux habités et pour la ruine de nos basses-cours que s'établissent les buses, dont la nourriture consiste en rats, taupes, campagnols, cailles, perdrix, pigeons, poules, lézards, etc., et, dans les cas urgents, elles se rabattent sur les gros insectes et les vers de terre.

Dans les oiseaux de ce genre, le mâle et la femelle vivent en société et chassent ensemble. — Ces oiseaux sont sédentaires dans nos pays, mais de passage seulement dans certaines contrées, telles que les Pyrénées; ils nichent dans les pays qu'ils habitent : leur nid est établi sur un arbre, construit sans art avec de petites branches, et garni, en dedans, de substances douces et moelleuses. La femelle y dépose de deux à trois œufs blanchâtres et tachés de jaune; elle témoigne une grande tendresse pour ses petits.

Les buses, répandues, comme les busards, dans toutes les parties du globe, sont au nombre de quinze à seize espèces; mais les variations de couleur suivant les climats, l'âge, et le sexe, en rendent fort difficile l'exacte détermination. Notre buse d'Europe, dont le plumage d'adulte est le brun foncé, souvent ondé de blanc au ventre et à la gorge, est tantôt tachetée de fauve, tantôt blanche avec toutes les nuances du brun, etc. L'instabilité de leur coloration est telle, que, en comparant entre elles cinq ou six buses, on en trouve à peine deux semblables.

On a remarqué que les buses, dont la

vue est facilement offusquée par les rayons du jour, chassent plus volontiers le soir, et se rapprochent, sous ce rapport, des chouettes.

La buse commune, *buteo communis*, est de la taille d'un corbeau de la grande espèce : c'est un des oiseaux de proie les plus communs de nos pays ; on en a fait le type de ce genre. — L'histoire des oiseaux de proie est encore mal connue, et nous ignorons les mœurs de presque toutes les espèces étrangères. GÉRARD.

BUSIRIS. — Les Grecs donnaient ce nom à un roi d'Égypte qu'ils disaient fils de Neptune et d'Anippe, fille du Nil. D'autres lui donnaient pour mère Libye, fille d'Épaphus, ou Lysianasse. Suivant les mythologues grecs, Busiris était un tyran sanguinaire qui, d'après le conseil d'un devin, faisait égorger, tous les ans, un étranger, ou un homme à la blonde chevelure, comme le seul moyen de faire cesser et d'empêcher le retour d'une famine qui avait désolé l'Égypte au commencement de son règne. Le devin fut le premier immolé, et cent victimes périrent successivement. Enfin Hercule, abordant en Égypte, fut chargé de liens et était destiné à périr, lorsque, tout à coup s'élançant sur ceux qui l'entouraient, il tua Busiris, Amphidamas, son fils, le héraut Chalbès et un grand nombre d'Égyptiens. Les sacrifices humains furent alors abolis en Égypte. On fait aussi Busiris amoureux des Atlantides ou Hespérides, à la poursuite desquelles il envoie des pirates, qui s'en emparèrent, et qu'Hercule tua en rendant les sept divinités à leur père. Ces ridicules légendes ne méritent pas un examen sérieux ; elles sont manifestement absurdes, et les noms des personnages suffisent pour démontrer que cette fable est entièrement d'invention grecque. Voyons pourtant si l'on peut en déduire quelque chose de vrai au sujet de Busiris. — Diodore nomme un premier roi de ce nom, d'une dynastie postérieure de 1400 ans à Ménès, et cite un second Busiris, huitième successeur du premier, et lui attribue la fondation de Thèbes. Busiris n'est qu'un surnom donné à deux Pharaons, comme cela se pratiquait constamment en Égypte, où les rois étaient connus sous plusieurs noms et surnoms. Or, dans Busiris, je crois découvrir les radicaux *bots*, guerre, et *ouró*, roi, c'est-à-dire roi guerrier ; et telle est sans doute l'origine du caractère cruel qu'on donne à ce roi sanguinaire, qui probablement faisait égorger les prisonniers, car rien n'autorise à admettre l'existence de sacrifices humains en Égypte. Ma conjecture expliquerait parfaitement la légende grecque sous ce rapport ; mais il reste à rendre raison de Busiris, ville située au milieu du Delta, et célèbre par le temple d'Isis et les fêtes solennelles en l'honneur de cette déesse, et qui, suivant Hérodote, ne le cédaient en pompe qu'aux panégyries de Bouto. Le nom de Busiris peut aussi être formé de *bé*, monument, ou *heb*, cacher, et *siri*, nom égyptien d'Osiris, avec l'article indéfini *ou*. C'est donc le coffre, le tombeau d'Osiris, que Plutarque a très-bien rendu par *Taphosiris*. Il n'y a rien de puéril dans cette traduction du mot Busiris, ni d'incomplet, comme le prétendait feu Champollion le jeune. Ce savant a lu le nom de la ville en question Pousiri, et les Arabes la nomment encore aujourd'hui *Aboucir*. L'étymologie donnée par le même auteur, *pi-ousiri*, est inadmissible. Comment croire qu'une ville consacrée à Isis ait porté le nom du dieu Osiris ? Quant aux aventures d'Hercule en Égypte, Hérodote les traite d'absurdes, et repousse l'idée des sacrifices humains en Égypte. On y égorgeait sans doute des criminels, mais nul témoignage ne nous autorise à croire qu'on y ait jamais immolé des créatures humaines aux dieux. Il est faux qu'Amasis ait proscrit ces sacrifices. On a pris pour des hommes égorgés des symboles de jours écoulés, expirés. F. S. CONSTANCIO.

BUSSANG (*eaux minérales de*), village ou bourg de France situé dans le département des Vosges, à 10 lieues de Plombières, 7 de Remiremont, 12 de Bains, et fort célèbre par les eaux minérales qu'il renferme. Les sources de ces dernières sont au nombre de trois, mais deux seulement ont reçu des noms particuliers. Ce sont la *source supérieure*, ou la *fontaine d'en haut*, dont le produit est de 90 litres par heure ; et la *source inférieure*, ou l'*ancienne fontaine*, n'en donnant que 16 dans le même espace de temps. Toutes les deux sont reçues en des bassins de grès, mais celui de la dernière est recouvert et renfermé dans un pavillon, tandis que l'autre se trouve en plein air, entouré seulement d'un mur à hauteur d'appui. En 1799, le bâtiment destiné à loger les malades fut incendié, et n'a pas été reconstruit depuis lors ; aussi ne vient-il personne à Bussang, et les eaux sont exportées en grande

abondance. Elles sont froides, limpides, quoique déposant une matière rougeâtre ocracée sur les parois des bassins; d'une saveur aigrelette et ferrugineuse, surtout dans la source d'en haut; chassent le bouchon et petillent dans le verre comme le vin de Champagne. Analysées, en 1829, par Barruel, elles ont fourni, pour un litre de liquide,

	gr
Chlorure de sodium. . . .	0,0800
Sulfate de soude	0,1100
Carbonate de soude	0,7700
— de magnésie . . .	0,1800
— de chaux	0,3610
— de protoxyde de fer.	0,0160
Silice.	0,0560
	1,5730

La quantité moyenne d'acide carbonique libre est de plus d'une fois et demie le volume de l'eau, suivant le même chimiste, qui, toutefois, estime qu'elle doit être double à la source.

Les eaux de Bussang ne s'administrent qu'en boisson, et, prises de cette manière, elles sont promptement rendues par les urines; elles portent, en outre, à la gaieté, et causent une espèce d'ivresse passagère. C'est dans la langueur des forces digestives, les engorgements chroniques des viscères abdominaux et la gravelle que l'on y a surtout recours. Nicolas assure que les calculs vésicaux mis à macérer par lui, durant un mois, dans une quantité suffisante de liquide, ont été désagrégés et réduits en poudre assez fine. Prises le matin à jeun, ces eaux peuvent être portées graduellement jusqu'à la dose d'une à deux bouteilles. Mêlées avec le sucre et le sirop de groseille ou de limon, elles forment une boisson rafraîchissante très-agréable. On en fait un grand usage comme boisson habituelle aux repas, mêlées avec le vin. Toutes leurs propriétés semblent donc, comme on le voit, provenir de l'acide carbonique qu'elles renferment. — En 1835, l'exportation des eaux de Bussang s'est élevée à 61,186 litres. L. DE LA C.

BUSSY (Roger de Rabutin, comte de), l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, naquit à Épiry, en Nivernais, le 3 avril 1618. A 12 ans, il parut à l'armée; à 18, son père lui cédait le régiment dont il était propriétaire, et, peu après, la lieutenance du roi en Nivernais. Il ne put maintenir l'ordre dans son régiment, et fut enfermé à la Bastille; là il connut le maréchal de Bassompierre, et cette fréquentation contribua puissamment, sans doute, à développer en lui ce caractère vaniteux et caustique, cause de sa célébrité et de ses malheurs. Dans la Fronde, il prit d'abord parti pour Condé et Mazarin, changea de bannière après l'arrestation des princes, puis les abandonna pour se réconcilier avec la cour, qui l'en récompensa par le grade de maréchal de camp, le commandement du Nivernais, et, plus tard, la charge de mestre de camp de la cavalerie légère. Bussy était brave officier; mais, comme l'écrivait Turenne à Louis XIV, son principal talent *était pour les chansons*. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri de ses plaisanteries, et ce fut une chanson sur ses amours avec mademoiselle de la Vallière qui valut à Bussy d'être mis à la Bastille, beaucoup plus que l'*Histoire amoureuse des Gaules*, dont le roi s'était lui-même amusé. Au bout d'un an, Bussy fut délivré; mais on ne lui rendit pas sa charge, et il dut s'exiler de la cour. Pendant seize ans, il prodigua au roi les flatteries les plus basses, pour obtenir son rappel; tandis que, dans sa correspondance, il ne trouvait pas de termes assez amers pour le désigner, et parodiait les vers dans lesquels Boileau le célébrait. Louis XIV le rappela, de guerre lasse, mais il ne fit aucune attention à lui, et Bussy, ne retrouvant plus à la cour ses anciens amis, fut obligé de retourner dans ses terres, où il mourut, en 1693, consumé de dépit de n'avoir pu faire partager à personne la bonne opinion qu'il avait de lui-même.

Le style de Bussy-Rabutin est pur et correct. Il y a beaucoup d'esprit dans tous ses écrits, mais cet esprit est froid et tendu. Ses *Lettres*, publiées par Bouhours, n'ont ni abandon, ni saillie; ses *Mémoires* ont plus d'intérêt, mais c'est trop que deux volumes in-4° pour la vie d'un Bussy-Rabutin. L'*Histoire abrégée de Louis le Grand* rappelle les vers qu'Ovide, exilé, adressait à Auguste ou à Tibère, qu'il détestait; le *Discours à ses enfants* est un des plus ennuyeux écrits de morale qu'ait jamais enfantés un bel esprit sans onction et sans profondeur. Mais on lit encore l'*Histoire amoureuse des Gaules*, peinture pleine d'esprit et de vivacité des mœurs de la cour à l'époque de la jeunesse de Louis XIV.

BUSTUAIRES (*hist.*). — C'est le nom qu'on donnait aux gladiateurs romains qui,

moyennant salaire, se battaient auprès du bûcher, pendant les funérailles des morts illustres ou opulents. Ce nom leur venait évidemment de *bustum*, qui, suivant Visconti, signifie tombeau, ou plutôt, d'après Strabon, bûcher; car c'est ainsi qu'il désigne un endroit du champ de Mars où l'on brûlait le corps des empereurs, lieu fermé par une grille et entouré d'arbres.

Ce n'était pas une des circonstances les moins bizarres de cette singulière civilisation romaine, que cette manière sauvage et sanglante d'honorer les funérailles; et, si le christianisme, élevé sur les ruines de l'absurde paganisme, au lieu des vains et faux honneurs de celui-ci, entourant le moribond des sublimes consolations et des pompes solennelles de la religion, qui prêchent l'humilité à notre fragile nature, n'a pu faire cependant que l'orgueil humain ou la vanité de l'opulence ne se manifeste par des signes extérieurs, mieux vaut rencontrer encore des pleureurs gagés ou des pauvres payés, accompagnant les morts à leur dernière demeure, que de voir un cadavre se consumer, arrosé du sang des *bustuaires*. A. G.

BUTIN (*hist.*, *droit des gens*) vient de l'allemand *beute*, du saxon *bot*, de l'anglais *booty*, de l'italien *bottino* : c'est tout ce qui est pris sur l'ennemi pendant la guerre. L'usage de butiner est vieux comme le monde : il est à présumer que les premières peuplades ne se faisaient la guerre que dans l'espoir d'un riche butin. Si haut que l'on remonte dans l'histoire, on trouve que le partage des dépouilles de l'ennemi a été rédigé en un art. Les annales de la Grèce attestent que le butin fait à la guerre était mis en commun et distribué d'après certaines règles; un tiers des prises appartenait au général, le restant était distribué aux officiers et aux soldats en proportion de leur solde. Les Romains, qui ne s'étaient élevés que par la guerre, établirent, pour la distribution du butin, des règles constantes. Au rapport de Polybe, ils emportaient dans leurs camps tout ce qu'ils avaient pris sur l'ennemi; un questeur était chargé de veiller à ce que nulle portion n'en fût distraite : après l'action, le partage avait lieu entre tous ceux qui appartenaient à l'armée, qu'ils eussent pris part au combat ou qu'ils fussent restés dans le camp de réserve. On sait que les peuples barbares qui envahirent l'empire romain ne furent poussés que par l'espoir de faire une riche proie : c'est ce puissant levier qui attira successivement sous les murs de Rome ces mille hordes jusqu'alors inconnues. — Les Francs, lorsqu'ils traversèrent le Rhin, n'avaient d'autre but que le pillage, et l'on peut dire que pendant plusieurs siècles la guerre, chez nos aïeux, n'eut d'autre mobile : c'est là l'opinion de Grégoire de Tours, contemporain des faits qu'il a consignés dans son histoire. Qu'a été la féodalité tout entière, sinon une longue suite de brigandages et de pillages? Chefs et soldats n'avaient d'autre solde que la rançon qu'ils levaient sur les populations des campagnes, que le butin qu'ils faisaient dans les combats. Cet état de choses se perpétua jusqu'au règne de Charles VII, qui établit des troupes régulières et permanentes. On conçoit très-bien, les choses se passant ainsi, que de bonne heure on eût songé à réglementer le mode de distribution du butin. Une ordonnance de 1306 semble avoir voulu s'occuper de cette matière. En 1481, Bonnor, dans le chapitre 71 de son ouvrage, discute *comment doivent se partir les choses gaignées en bataille*, et, environ cent ans après, Philippe de Clèves écrivait qu'il était alors d'usage que le maréchal de France s'attribuât le dixième du butin. Il existe au dépôt de la guerre copie d'un *règlement concernant le partage des butins*, rendu à la date de 1638 : ce règlement attribue quinze parts au colonel commandant un corps, — douze parts au capitaine en second, — six parts au lieutenant, — une part aux dragons, — une demi-part aux soldats d'infanterie : une ordonnance du 30 juin 1648 confirme ces dispositions, du moins en ce qui concerne les simples militaires.

Suivant Puffendorf, le butin constitue une propriété régulière. Ce publiciste soutient que deux peuples en guerre sont déliés vis-à-vis l'un de l'autre de l'obligation de respecter la propriété, en sorte que les choses dont le plus fort dépouille le plus faible sont considérées comme n'ayant pas de maître. Ces idées, que Puffendorf a puisées dans la législation romaine, pouvaient être vraies chez un peuple qui avait fait de la guerre un instrument de richesse; mais, de nos jours, avec les tendances pacifiques qui se manifestent dans toute l'Europe, il serait bien difficile de les admettre, et mieux encore de les appliquer. N'a-t-on pas vu, après l'invasion de 1814 et de 1815, les puissances

étrangères regagner leurs foyers, et laisser à la France le territoire qu'elle occupait avant la guerre? les mêmes faits ne se sont-ils pas offerts depuis dans la campagne d'Espagne, la prise d'Ancône, la soumission d'Anvers? Aujourd'hui qu'on fait la guerre pour des principes et non pour le butin, les idées romaines sont au moins contestables.

Quoi qu'il en soit, les choses prises sur l'ennemi ne sont plus la propriété du soldat, comme cela se pratiquait sous l'ancienne monarchie. Les troupes, bien soldées, bien entretenues, n'ont plus rien à prétendre sur le butin; l'artillerie, les armes de toute espèce, les munitions de guerre, les approvisionnements tombés au pouvoir de notre armée appartiennent à l'Etat; les généraux et les soldats qui en détourneraient quelque part seraient coupables de péculat : il est bien vrai qu'on abandonne ordinairement aux troupes les bagages trouvés sur le champ de bataille, ou les objets pris pendant le pillage, ou la maraude, mais cela n'a lieu que par suite de tolérance.

Les Anglais, peuple éminemment âpre au gain, ont conservé les mœurs du moyen âge; ils se battent encore pour dépouiller et s'enrichir. Les campagnes récentes de l'Inde et de la Chine témoignent assez quel est l'esprit qui inspire nos voisins d'outre-Manche dans leurs excursions guerrières. Chez eux, le butin est partagé entre ceux qui ont assisté à l'action; mais la manière dont le partage a lieu offre l'image de la distribution de la richesse dans la Grande-Bretagne, cette république féodale : le feld-maréchal a deux mille parts, — le colonel cent cinquante. L'État est tenu de payer à l'armée la valeur du butin dont elle n'aurait pas profité : ainsi, après les guerres de l'empire, le butin fait par Wellington et ses soldats a été évalué par le parlement à 1,000,000 de livres sterling, et cette somme de 25,000,000 de francs a été payée, aux ayants droit, sur le budget de 1823. Lord Wellington en a reçu pour sa part 17,000,000 et demi! cela valait bien la peine de gagner la bataille de Waterloo. P. Jacques-Valserres.

BUTLER (Samuel), célèbre poëte anglais du règne de Charles II, naquit à Stresham, dans le comté de Worcester. On suppose que ce fut au commencement de février, car les mémoires du temps ne parlent que de son baptême, qui eut lieu le 14 de ce mois. Sa famille est peu connue, et il règne sur toute l'existence de ce poëte un doute et une obscurité que le temps n'a fait qu'augmenter. Son père, qui était tout à la fois propriétaire et fermier, lui fit faire ses premières études au collége de la ville de Worcester; de là il l'envoya à l'université de Cambridge; cependant son nom ne figure pas dans les archives de cette université, et l'on présume que, n'ayant pu acquitter les droits pour s'y faire immatriculer comme élève, il n'y fut point admis.

Obligé de recourir au travail, il se fit clerc de M. Jefferrys, juge de paix d'Earls-Croomb, dans le Worcester, et il consacra tous ses loisirs à l'étude, à la musique et à la peinture. Doué d'une humeur agréable et enjouée, Butler sut se faire des amis dans ce modeste emploi, qu'il occupa pendant plusieurs années. Admis dans l'intimité de la famille de la comtesse de Kent, il eut alors à sa disposition sa riche et précieuse bibliothèque : c'est là qu'il fit connaissance du célèbre Selden, dont il cultiva la société.

Devenu plus tard précepteur dans la famille de sir Samuel Luke, un des principaux officiers de Cromwell et un des puritains les plus zélés, il se trouva initié aux pratiques et aux doctrines des presbytériens avec lesquels il fallut vivre. Leurs manières affectées, le ridicule de leurs observances religieuses firent sur son esprit observateur et caustique une impression si profonde, qu'il ne put la contenir; aussi présume-t-on que c'est de cette époque qu'il faut dater la pensée du poëme d'*Hudibras*, qui l'a rendu célèbre.

La restauration de Charles II vint améliorer la position de Butler; il devint secrétaire du comte de Carbury, gouverneur de la principauté de Galles, qui le nomma intendant du château de Ludlow. Vers cette époque, et quoiqu'il eût près de 50 ans, il épousa lady Herbert qui possédait quelque fortune; mais une faillite la lui ayant fait perdre, il tomba dans la misère, car l'on doute qu'il reçût des appointements comme intendant du château de Ludlow.

Peu après, en 1663, il publia la première partie du poëme d'*Hudibras*, qui fut présentée à la cour par le comte Dorset; la deuxième partie parut l'année suivante. La cour accueillit avec empressement cette fameuse pasquinade où l'auteur se moque des puritains d'une manière aussi spirituelle que piquante. Le roi se plaisait à en répéter des

passages, et le peuple l'adopta comme un de ses poëmes les plus populaires. Le nom de Butler était dans toutes les bouches, et l'enthousiasme du roi et de la cour était tel, que tout le monde s'attendait à voir récompenser l'auteur de cette ingénieuse production. Le roi lui fit, en effet, ordonnancer une somme de 3,000 livres sterling à titre de rémunération; mais un zéro qui en fut retranché la réduisit à 300, et, à l'exception de cette somme de 300 livres, que l'on doute même qu'il touchât, il ne reçut aucune autre espèce de récompense. Le comte de Clarendon lui promit à la cour une place qu'il n'obtint jamais. Le duc de Buckingham, ayant voulu le voir, lui accorda une audience; mais, au moment même où il était admis, des dames de la cour venant à passer devant les fenêtres du palais, le duc courut pour les voir et ne revint plus.

Quelque découragé qu'il fût par l'indifférence dont il était l'objet, il publia, en 1678, la troisième partie, qui laissa encore le poëme incomplet.

Malgré l'immense succès d'*Hudibras*, il resta pauvre; et l'auteur de la plus brillante satire que possède la littérature anglaise, ce partisan dévoué de la cause des royalistes, qui contribua plus qu'aucun autre des écrivains de son temps à anéantir le puritanisme républicain en Angleterre, Butler mourut, en 1680, dans la misère et dans l'oubli. Relégué dans une des plus pauvres maisons d'une petite rue voisine de Covent-Garden, il ne laissa pas même de quoi se faire enterrer, et ce fut un de ses amis, M. Longueville, qui, après avoir inutilement ouvert une souscription pour ses obsèques, le fit enterrer, à ses frais, dans la cour de l'église de Covent-Garden. Environ soixante ans après, l'aldermau Barber, qui était imprimeur, fit élever un monument à sa mémoire dans l'abbaye de Westminster.

La pasquinade d'*Hudibras* est un des poëmes les plus favoris des Anglais. C'est en vain que l'on y cherche un plan habilement conçu; mais il est impossible de trouver dans aucune autre langue une satire qui soit aussi remplie d'esprit, qui fourmille d'autant de pensées fines et délicates, d'autant d'images fantastiques et ridicules, et dont le style soit aussi concis et si plein d'idées. En effet, Butler renferme, entasse une telle quantité de pensées brillantes en si peu de mots, qu'il est presque impossible d'en lire de suite plus de quelques pages; l'esprit se fatigue, et ce n'est que par fragments qu'il est lu. Le plan du poëme est une imitation du *Don Quichotte*. Le chevalier d'Hudibras, juge de paix puritain, qui se met en campagne pour soulager les malheurs de l'Angleterre, accompagné de son clerc, membre de la religion des indépendants, n'est autre que sir Samuel Luke, dont il a voulu dépeindre le caractère exagéré et prétentieux. Le seul but de Butler était de tourner les puritains en ridicule, aussi son héros n'a-t-il rien de ce courage et de ce désintéressement qui rendent si intéressant le caractère de don Quichotte; comme son type espagnol, Hudibras marche d'aventures en aventures; rien n'est plus comique que son exposition au carcan et que ses attaques contre les amusements profanes de l'ours qui danse au son du violon; mais il n'a jamais ce je ne sais quoi d'agréable et de grandiose qui se mêle si admirablement avec le ridicule du héros de Cervantes.

Ce n'est ni dans le récit ni dans le plan que Butler montre du génie : l'un est une médiocre imitation, et l'autre, évidemment, n'est que le cadre dont il avait besoin pour contenir son inimitable satire. Mais ce qu'il faut surtout admirer dans Butler, c'est la richesse de ses pensées, la précision de son style, ses compositions brillantes, et cette critique si fine et si spirituelle qu'il fait des presbytériens de son temps. Les pensées épigrammatiques du poëme d'*Hudibras* sont tellement identifiées avec le génie de la langue anglaise, que le peuple les répète à chaque instant sans en connaître l'auteur. Son esprit a quelque ressemblance avec celui de la Fontaine; celui-ci a plus de goût, mais l'autre a peut-être l'esprit plus profond; la Fontaine cherche du naturel dans ce qui est extraordinaire, Butler cherche de l'extraordinaire dans le naturel; les pensées de Butler étonnent, celles de la Fontaine réjouissent : on aime la Fontaine sans le vouloir, Butler vous prend d'assaut; la Fontaine plaît sans paraître y prétendre, mais Butler paraît ne pas s'en soucier. Les comparaisons de Butler sont tantôt d'un burlesque inimitable, tantôt d'une vérité surprenante. Il compare le lever du soleil à un homard bouilli qui se change de noir en rouge, et, plus loin, il assimile la fidélité d'un royaliste, dans l'absence du roi, à un cadran qui est fidèle au soleil, quoique le soleil ne le regarde pas; il trouve que l'or-

gueil est le signe caractéristique de l'ignorance, de même que les aveugles portent leur nez plus haut en l'air que ceux qui ont la vue bonne.

Butler affectait une grande négligence dans ses écrits; il disait que l'esprit, dans la littérature, est comme un diamant qui perd de sa valeur à mesure qu'on le taille et qu'on le raffine.

Il a écrit d'autres poëmes dans le même style d'*Hudibras*, mais insignifiants : on les a publiés après sa mort, sous le titre d'*OEuvres posthumes*.

BUTOR. (*Voy.* HÉRONS.)

BUXTON (*eaux minérales*) est un village du comté de Derby, à 10 lieues de la ville de ce nom (Angleterre). Les eaux minérales qu'il renferme étaient connues des Romains : elles sont limpides, sans goût, sans couleur et sans odeur; dégageant, à leur surface, beaucoup de bulles; plus légères que l'eau de fontaine, et thermales à 27°,5 du thermomètre centigrade. Les principes minéralisateurs qu'elles contiennent sont en quantité fort minime, puisqu'un galon (environ 4 pintes) de l'eau de la source Sainte-Anne n'a donné, par l'évaporation, que 75 centigrammes d'un résidu composé de :

Muriate de soude.	0g,100
Carbonate de chaux. . . .	0g,525
Sulfate de chaux.	0g,125
	0g,750

Quant aux fluides élastiques tenus en dissolution, M. Georges Pearson croit qu'ils sont de trois espèces : de l'acide carbonique, de l'oxygène et de l'azote.

C'est principalement à l'intérieur qu'on emploie l'eau de Buxton, dans la gastralgie, les affections nerveuses, les maladies des voies urinaires, l'asthme convulsif, etc., et à la dose de 1 pinte à 2, le matin, à jeun. Sa composition chimique dit assez que ses effets physiologiques doivent être presque nuls.

BYRON (LORD), occupe la première place, la place significative parmi les poëtes européens du XIXe siècle. Non-seulement il a fait école, ce qui arrive à des talents inférieurs tels que Marini, Congora ou Ronsard, mais il est type. Il résume dans son œuvre les caractères de l'époque à laquelle il appartient. Le scepticisme, l'ironie, la mélancolie, le dégoût, la frivolité, le dédain, le désespoir, l'amour du terrible, la recherche de l'infini, le ton aristocratique, l'enthousiasme de la liberté se fondent et se combattent dans le moule ardent de sa poésie. Elle doit sa valeur à la beauté de la forme et à l'étrange contraste des éléments qui la composent.

Toute la race des Byron semblait prédestinée aux catastrophes tragiques et porter dans ses veines je ne sais quoi de bizarre et d'antisocial. C'est la souche scandinave des Bürrün, qui, transportée en Normandie, a donné naissance aux Birons de France et aux Byrons d'Angleterre : une autre branche acclimatée en Livonie compte parmi ses fils ce redoutable maréchal de Biren, si connu par ses querelles avec Munich et par l'empire qu'il exerça sur la Russie. Quant à la branche anglaise, qui remontait aux conquérants normands, elle n'était ni moins violente, ni moins habituée aux tragédies. Le grand oncle du poëte, pair d'Angleterre, fut accusé devant les lords d'avoir tué en guet-apens son propre frère; le père de Byron enleva une jeune fille qui mourut de chagrin dans ses bras, et ruina en moins d'une année la jeune héritière qu'il venait d'épouser en secondes noces : c'était une Gordon. Ruiné par le jeu et fuyant ses créanciers, lord Byron passa en France vers le milieu de l'année 1792; sa femme vint accoucher à Douvres le 22 janvier 1793. Ainsi le poëte du désespoir avait été conçu en France pendant la terreur. Plus tard, dans un de ses caprices bizarres de fatuité, le poëte essaya de se vieillir et prétendit être né en 1788, mais la date que nous donnons ici est la seule exacte.

Le père mourait en France dans un grenier, pendant que lady Byron, femme qui avait hérité de la violente indépendance des Gordon, ramenait en Ecosse et élevait auprès d'elle son jeune enfant. L'humeur passionnée et mobile, les saillies impétueuses et contradictoires de la mère firent sa première éducation morale; un intérieur pauvre, rendu plus triste par les souffrances de l'orgueil, les grands aspects et les âpres beautés du paysage d'Ecosse frappèrent ses regards dans la première enfance. Il était impétueux comme sa mère et lui résistait. Dans une de leurs querelles elle le laissa tomber; il resta légèrement boiteux pour toute sa vie. Ce fut une des plus amères souffrances de cet amour-propre qui se transforma tour à tour en vanité, en orgueil, en fierté et en génie. Il avait huit ans lorsque la mort de son grand-oncle le dési-

gna pour la pairie; l'émotion de sa fierté fut si vive, que de grosses larmes tombèrent de ses joues le premier jour où le maître d'école le salua de son titre féodal : *dominus Byron*.

Incapable de se livrer à des études fortes et soutenues, il se distingue à l'université de Cambridge par ces prouesses excentriques dont les jeunes gens se font honneur. Il nage, boxe, nourrit un ours dans sa chambre, fait l'orgie, et demande à de tels passe-temps une notoriété qui suffit à son orgueil. Elle s'accrut bientôt par la publication de quelques poésies médiocres; elles devaient l'être au milieu du tourbillon qui emportait le jeune homme.

Pair d'Angleterre dès le bas âge, sans fortune et plus redouté qu'aimé, il trouva la critique peu clémente; la légèreté dédaigneuse avec laquelle on traita son essai fut l'aiguillon décisif qui fit éclore le grand poëte. Dans une satire intitulée, *Critiques d'Écosse et poëtes d'Angleterre*, il réunit tous les noms célèbres de l'époque et les fustigea d'un vers si acéré, que l'attention de la Grande-Bretagne tout entière se tourna vers l'audacieux provocateur. Il attendit quelque temps la réplique à ses attaques, réunit ses amis de Cambridge dans le manoir héréditaire de Newstead, éclaira la salle de l'orgie avec des crânes contenant des bougies, fit endosser aux convives le froc des moines, qu'il revêtit lui-même, et célébra ainsi ses adieux à l'Angleterre. Il y laissait beaucoup de dettes et un commencement de célébrité mêlée de scandale.

Cette situation était bizarre et violente; celle de son âme et de son esprit l'était davantage. Il détestait l'Angleterre et sa hiérarchie; fier de son nom, furieux contre sa famille, blessé dans tous ses orgueils et forcé à un exil volontaire, il résolut de le changer en gloire. Il y réussit.

La vieille strophe de Spencer, l'énergie shakspearienne et l'harmonieusé précision de Pope concoururent à la création de sa seconde œuvre (*Childe-Harold*), qui fixa l'opinion publique sur son compte, et l'éleva au premier rang parmi les maîtres de la poésie anglaise. Il se trouvait naturellement préparé à recueillir, en augmentant leur intensité, toutes les influences misanthropiques et sceptiques, antisociales et désespérées de l'époque précédente et de l'époque actuelle. Sur ce fonds réel et amer, le poëte exécuta son œuvre avec une force de talent extraordinaire. De cette âme blessée et de cet esprit amer jaillirent les accents stridents et moqueurs de Voltaire, les douloureuses extases de Jean-Jacques Rousseau, les doutes malins de Bayle et les plaintes tendres de Bernardin de Saint-Pierre. Se constituer ainsi l'écho universel des douleurs de son temps, c'est être un grand poëte; Byron le fut; et la fièvre qui animait son œuvre fut contagieuse. A mesure que Byron parcourait l'Europe et l'Asie, il écrivait son poëme (*Childe-Harold*), et semait sur sa route l'ironie, la description satirique des villes, la description enthousiaste de la nature et de la solitude. Le succès de *Childe-Harold* fut immense. Du même point de vue misanthropique, lord Byron aperçoit et décrit le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie et la Grèce; plein de dédain pour les sociétés, de rage contre leurs conventions, d'idolâtrie pour la nature; invoquant Dieu, et le confondant avec ses œuvres; — panthéiste sans le savoir, sceptique sans modération, et parcourant avec une rapidité de merveilleuse éloquence toutes les notes extrêmes de sensations opposées. L'Angleterre, patrie du poëte, fut sacrifiée à sa colère; c'était elle qui conservait avec la plus austère rigueur les traditions de la société féodale et les liens de fer qui retenaient le monde ancien. Lord Byron, héritier de Jean-Jacques, de Voltaire, de Bayle, de Gibbon et de Hume, se déclara l'ennemi de ce monde féodal, plus d'à demi écroulé déjà dans le reste de l'Europe. Lorsque, parvenu, non à la maturité, mais aux derniers jours de sa jeunesse, la flamme de la passion s'éteignit en lui, on vit s'assoupir sa colère, et son ironie s'aiguiser. La première de ses inspirations lui avait dicté *Childe-Harold*; la seconde lui dicta *Don Juan*, poëme plus parfait que le précédent, vaste raillerie, espèce de *Candide*, écrit en vers, d'une légèreté, d'une flexibilité et d'une audace incomparables. *Don Juan* n'est autre chose qu'un *Childe-Harold* méprisant et caustique; il signale la seconde époque d'un talent consommé, qui se joue tristement dans le labyrinthe de son propre doute, et tarit, dans l'étourdissement et la bacchanale de ses vers joyeux et sceptiques, ses larmes désespérées.

Le succès et le bruit de ces poëmes ne suffisaient pas à cette ambition ardente. Il connaissait les mœurs d'une partie de l'O-

rient, qu'il avait devinées plutôt qu'entrevues. Les Iles de la Grèce, à travers la décadence et les misères de ce beau pays, avaient retrouvé une indépendance sauvage; elles lui fournirent le sujet de plusieurs narrations épiques, très-restreintes dans leur forme, et de l'effet le plus puissant. Il demanda les mêmes ressources à d'autres souvenirs du même ordre : au moyen âge, dans *Parisina;* à la Sibérie, dans *Mazeppa;* aux Iles de la mer du Sud, dans *the Island;* — toujours heureux de proclamer son hostilité contre la vieille Europe, sa sympathie pour les voluptés de la vie sauvage, et son dédain pour ce monde des convenances et de l'étiquette, dont l'Angleterre avait proclamé le culte. Il s'éloignait de son pays par tous les points, ou plutôt le bravait et le repoussait de toutes ses forces. Aussi s'écarta-t-il, dans la forme de ses œuvres et la contexture de son style, des penchants littéraires du XIXe siècle. On adorait Shakspeare, il l'abjura; on niait Pope, il le vanta : le système de la tragédie grecque, frappé d'anathême par Schlegel, Coleridge et même Benjamin Constant, était abandonné de tous les peuples du Nord; il essaya d'en relever l'autel dans *Sardanapale*, *les Deux Foscari*, *Werner*, et *Manfred*. Ce fut la tentative la moins heureuse de son talent. L'essence même de son génie, admettant des variétés contradictoires et se composant des éléments les plus divers, renfermant l'élégie et la satire, la méditation rêveuse et l'élan lyrique, s'accommodait difficilement des conditions de sévérité auxquelles doit s'astreindre le groupe précis de la tragédie grecque. Tous ces sujets, fort bien choisis, d'ailleurs, pour le drame moderne, réclamaient précisément la variété, le mouvement, la vie pittoresque, le mélange animé de gaieté, de tristesse et de passion dont lord Byron n'acceptait plus les ressources : sa haine des critiques contemporains, et surtout de ses compatriotes, éclatait ainsi de toutes parts.

Pendant la composition de ces diverses œuvres, toutes durables et puissantes, et que la beauté achevée de l'exécution conservera comme de tristes et énergiques monuments des souffrances intimes du XIXe siècle, la vie privée de lord Byron s'écoulait au sein de plaisirs, de passions et d'aventures que l'on eût à peine remarquées chez un autre, mais que la curiosité, l'admiration et l'envie élevèrent, selon leur coutume, à la dignité d'une sorte de roman continu. Il épousa, en 1815, miss Milbank, jeune héritière, belle, d'une conduite irréprochable, fort instruite, d'un esprit exact et même austère, et qu'une éducation à demi puritaine avait mal préparée à supporter le joug d'un mariage si peu assorti, les excentricités d'un génie bizarre et la haine invétérée du poëte contre le puritanisme britannique. Elle se sépara de lui dix mois après le mariage, et, après lui avoir donné une fille, se réfugia chez son père. Venise, Lisbonne, Florence et Rome offrirent tour à tour au poëte les occasions faciles de liaisons nouvelles, dont on a fait un bruit singulier, comme si c'était là un phénomène extraordinaire et nouveau chez un jeune Anglais peu scrupuleux, aimant, au contraire, la notoriété de telles aventures et disposant de sa fortune sans compter.

Il aimait la mollesse naïve des mœurs italiennes, montait à cheval pour déguiser l'imperfection de l'un de ses pieds, mangeait peu et buvait du vinaigre pour prévenir les progrès de l'embonpoint, prenait un soin infini de sa personne, et passait une grande partie de sa vie à railler les Anglais qui venaient lui rendre hommage. D'ailleurs, si l'on réfléchit que les huit volumes de ses œuvres ont été composés en dix années seulement, il faudra reconnaître que sa véritable vie a été la vie littéraire, et que le reste n'a été qu'accessoire; le soin puéril de ses amis, de ses commentateurs et de ses biographies, qui le montrent environné d'une armée d'adoratrices et de victimes, comme un don Juan ou un Lovelace nouveau, mérite peu d'attention. Des célébrités bien moins dignes du regard, des talents bien moins éclatants que le sien, ont joui de la même faveur; et c'est une des nuances les plus vivement caractéristiques de ce sexe, doué d'impressions si rapides et si ardentes, que l'impétueux attrait qui l'emporte vers le génie et la gloire : le vieux Jean-Jacques aurait pu jouer ce rôle, s'il l'eût voulu.

Fatigué de succès, et blasé sur tous les désirs, quoiqu'il eût à peine atteint sa trente et unième année, lord Byron quitta de nouveau l'Europe, en 1823, et alla porter à la Grèce, révoltée contre ses oppresseurs turcs, des secours d'argent, des munitions, des armes, ses propres conseils et son épée. Déjà, par ennui plutôt que par conviction, il avait pris part à l'in-

surrection de la Romagne, sans que le gouvernement papal osât ou voulût sévir contre le grand poëte. A peine débarqué en Grèce, après avoir lutté quelque temps contre le mauvais état moral du pays, les rivalités, les jalousies, les ambitions et les cupidités qui le déchiraient, il succomba aux intempéries du climat, et mourut, le 19 avril 1824, entre les bras de son fidèle domestique Fletcher.

Il n'avait pas encore 32 ans : son inquiète et perpétuelle angoisse, l'aspiration ardente de cette âme malheureuse vers le beau, l'ironie définitive qui dévora cet esprit troublé, l'admirable talent qui anime ses œuvres, la vie misérable et splendide de ce poëte-héros, offrent un des types les plus complets des passions de ce siécle, et l'un des spectacles les plus tristes que le philosophe puisse contempler. Rien de tel ne s'était offert encore dans la longue évolution des annales littéraires. Shakspeare avait résumé le moyen âge; Molière avait immortalisé le bon sens bourgeois dans sa plus profonde intimité; Voltaire avait représenté l'esprit français armé pour la destruction ; mais il était réservé à ce malheureux et grand poëte d'exprimer en vers sublimes les derniéres angoisses de la civilisation qui se détruit et cherche à revivre de ses ruines.

Philarète Chasles.

BYRRHE, *byrrhus* (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi par Linné, et adopté par tous les entomologistes. Tel qu'il a été limité par Latreille, ce genre se distingue principalement des autres de la même famille par un corps ovoïde, presque globuleux; par des antennes droites, courtes et terminées par une massue perfoliée de quatre à cinq articles; par une tête enfoncée dans le prothorax, et par des pattes courtes, arquées et trés-comprimées. On rencontre des byrrhes par-ci par-là dans les bois, sur les collines, dans les endroits sablonneux, sur le bord des chemins, quelquefois sous les pierres, mais toujours en petit nombre. Ces insectes, quoique pourvus d'ailes propres au vol, sous leurs élytres, en font rarement usage, et cherchent à échapper à leurs ennemis plutôt en faisant le mort qu'en prenant la fuite : aussi les voit-on se contracter, au moindre danger, de manière à ne plus présenter alors qu'une masse globuleuse, d'où vient le nom de *pilula* donné par Linné à l'espèce la plus commune. En effet, leur organisation est telle, que, lorsqu'ils contractent leurs membres, la tête disparait entièrement sous le prothorax; les antennes sont logées dans une rainure des cuisses antérieures; et, quant aux pattes, le tarse est reçu dans un sillon de la jambe, celle-ci dans une fente de la cuisse, et cette dernière dans un enfoncement de la poitrine.

La larve du *byrrhus pilula* a été observée par M. Waudouer, qui l'a rencontrée, sous la mousse, aux environs de Nantes. Elle est allongée, étroite, d'un brun noirâtre, avec la tête grosse, et une plaque cornée trés-grande sur le premier anneau; les deux derniers ont plus d'étendue que ceux qui précèdent.

Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, dont une du Kamtschatka, quatre d'Amérique, et les autres d'Europe.

Duponchel père.

BYRRHIENS, *byrrhii* (*entom.*). — Nom donné par Latreille à une tribu d'insectes de la famille des clavicornes, dans l'ordre des coléoptères, et qui a pour type le genre *byrrhe*. (*Voy.* ce mot.) D.

BYSSOIDES, *mucédinées* (*bot.*). — Cette tribu, de la famille des algues, se distingue par des filaments continus ou articulés, sans sporules extérieures, mais dont les articulations se séparent quelquefois et paraissent remplacer les sporules. De là leurs divisions en *byssoïdes épiphytes* et *byssoïdes continues*, ou articulées seulement vers l'extrémité.

BYSSUS, *byssus* (*bot.*), genre de plantes de la cryptogamie, dans la famille des algues, tribu des mucédinées ou *byssoïdes* (*voy.* ce dernier mot), correspondant à celui nommé par Persoon *hypha* dans sa mycologie européenne, et précédemment *hyphasma* par Rebentisch. Il se compose de filaments délicats, fins, rameux, opaques, continus, blancs, pulvérulents, déliquescents, lorsqu'on les touche ou qu'on les expose à l'air et à la lumière. D'après le mémoire de Bory-Saint-Vincent sur les *conferves*, plusieurs de ces espèces devraient être réunies à ce dernier genre, les byssus pulvérulents devant seuls former un groupe à part. Quoi qu'il en soit, l'espèce la plus connue est le *byssus bombycina*, qui forme dans les mines de larges touffes d'un blanc éclatant, composées de filaments plus déliés que la soie la plus fine et la plus belle.

BYTTNÉRIACÉES, *byttneriaceæ* (*bot.*), R. Brown; *malvacearum* Gen. et *hermanniniæ*,

Juss.; *sterculiaceæ*, Vent.; famille de plantes dans la monadelphie pentandrie, composée d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, simples, munies de deux stipules opposées; à fleurs disposées en grappes, plus ou moins rameuses, axillaires ou opposées aux feuilles, et dont chacune présente les caractères suivants : calice, soit nu, soit accompagné d'un calicule, formé de cinq sépales valvaires, plus ou moins soudées par leur base; corolle de cinq pétales planes, roulés en spirale avant leur épanouissement, ou plus ou moins concaves et irréguliers, manquant parfois. Les étamines, en nombre soit égal, soit double ou même multiple des pétales, sont en général monadelphes, et le tube formé par leur réunion présente souvent des appendices pétaloïdes situés entre les étamines anthérifères et résultant d'étamines avortées. Leurs anthères sont constamment à deux loges; ovaire composé de trois à cinq carpelles, plus ou moins complétement soudés, chaque loge renfermant deux ou trois ovules ascendants, ou même un plus grand nombre, attachés à son angle interne; styles libres ou plus ou moins soudés entre eux. Le fruit est, en général, une capsule globuleuse accompagnée par le calice, à trois ou cinq loges s'ouvrant en autant de valves, lesquelles portent souvent la cloison sur le milieu de leur face interne; graines offrant un embryon dressé dans un endosperme charnu. — Les *byttnériacées* se distinguent des malvacées principalement par leurs anthères à deux loges et leurs graines, en général munies d'un endosperme charnu. Les botanistes les ont divisées en six sections naturelles ou tribus, savoir :

1° Les *sterculiacées*, offrant pour caractères distinctifs : fleurs unisexuées, calice nu, pas de corolle; ovaire pédicellé formé de cinq carpelles distincts; endosperme manquant parfois : *sterculia*, *triphocea*, *heritiera*, etc.;

2° Les *byttnériacées :* pétales irréguliers, concaves et souvent terminés à leur sommet par une sorte de ligule; étamines monadelphes; ovaire à cinq loges renfermant, en général, deux ovules dressés : *theobroma*, *abroma*, *guezuma*, *byttneria*, *aynia*, etc.;

3° Les *lasiopétalées :* calice pétaloïde et pétales très-petits, en forme d'écailles, ou nuls; ovaire à trois ou cinq loges contenant chacune de deux à huit ovules : *seringia*, *thomasia*, *keraudrenia*, etc.;

4° Les *hermanniées :* fleurs hermaphrodites, calice tubuleux, corolle de cinq pétales plans et roulés en spirale avant leur épanouissement; cinq étamines monadelphes ou libres, opposées aux pétales; loges polyspermes : *melochia*, *hermannia*, *mahernia*, etc.;

5° Les *dombeyacées :* calice monosépale, corolle de cinq pétales plans; étamines égales, nombreuses et monadelphes; ovaire à trois ou cinq loges contenant deux ou bien un plus grand nombre d'ovules : *ruizia*, *dombeya*, *pentapetes*, etc.;

6° Les *wallichiées :* calice environné d'un involucre de trois à cinq folioles, pétales plans; étamines très-nombreuses, monadelphes, inégales, et formant une colonne analogue à celle des malvacées : *eriolæna*, *wallichia*, *gœthea*. L. DE LA C.

BYTTNÉRIE (*bot.*), *byttneria*. Ce genre, placé par Jussieu dans la famille des *malvacées* (*voy.* ce mot), et devenu le type d'une nouvelle famille, les byttnériacées, se compose d'arbrisseaux ou arbustes originaires de l'Amérique méridionale, à tige garnie d'aiguillons, à feuilles simples et alternes munies de stipules, et à fleurs axillaires présentant les caractères suivants : calice à cinq découpures profondes; corolle de cinq pétales irréguliers se terminant, au sommet, par une longue corne; dix étamines réunies en un godet court, dont cinq stériles et les autres portant des anthères; ovaire sessile au milieu du godet avec style et stigmate à cinq loges; pour fruit, une capsule d'un nombre égal de loges, souvent hérissée de pointes et s'ouvrant en cinq valves. — On compte dans ce genre dix ou douze espèces, parmi lesquelles nous citerons les deux suivantes, cultivées dans nos serres : la *byttnérie à feuilles ovales*, *B. ovata*, arbrisseau de quatre à cinq pieds, à rameaux anguleux, à fleurs blanchâtres et violettes réunies par trois ou six, la *byttnérie en cœur*, *B. cordata*, se distinguant de la précédente par ses feuilles en cœur.

BYZANCE, une des plus anciennes et des plus célèbres villes de l'antiquité, capitale de la Thrace, était placée sur le promontoire, de forme presque triangulaire, du Bosphore de Thrace, que Constantinople occupe aujourd'hui dans toute son étendue.

L'origine de Byzance se perd dans la nuit des temps, et l'on ne trouve rien de précis dans les auteurs sur l'époque de sa fondation; la plupart l'attribuent à Byzas, qui, suivant Étienne de Byzance, était fils de

Croessa, fille d'Io et de Neptune. Quoique l'existence de ce Byzas soit constatée par les médailles, on ne sait rien de certain sur l'époque où il vivait. Suivant Diodore (l. v), Byzas, roi d'une contrée voisine, fonda Byzance du temps des Argonautes, environ 1260 ans avant J. C. Eusèbe rapporte ce fait à la 3e année de la 30e olympiade (657 ans avant J. C.). Enfin Velleius Paterculus (l. II, 15) attribue la fondation de Byzance aux Milésiens, et Ammien Marcellin (l. XXII, 8) aux habitants de l'Attique. Ces traditions, contradictoires en apparence, s'expliquent par toutes les vicissitudes que Byzance a éprouvées dès son origine.

Le territoire de Byzance produisait abondamment du grain et des fruits.

Au rapport de Polybe, la Grèce en tirait des cuirs, des esclaves, du miel, de la cire et des salaisons, et lui donnait en échange de l'huile et des vins de toute espèce. Malgré tant de causes de prospérité et de richesses, le même historien fait un triste tableau des extrémités où cette ville était souvent réduite. Entourée des peuplades ennemies de la Thrace, elle était sans cesse exposée à leurs incursions, et voyait son territoire ravagé et les riches produits de son sol détruits ou enlevés par ces barbares. Si nous en croyons Elien, les Byzantins, comme les Thraces, étaient très-adonnés au vin. Le même auteur les accuse encore de préférer le son de la flûte à celui de la trompette guerrière, et de pousser la cupidité jusqu'à louer aux étrangers leurs maisons et même leurs femmes.

Quoique située au milieu des barbares, Byzance était considérée comme ville grecque, d'après son origine et ses mœurs. C'était une des villes helléniques de l'Hellespont. Son heureuse situation à l'entrée du Bosphore, dont elle était la clef, la rendait l'entrepôt général du monde alors connu, et en même temps en faisait un poste militaire fort important; en sorte qu'Athènes et Sparte se disputaient sans cesse son alliance, et que les princes qui voulurent abattre ces puissances et exercer une influence sur la Grèce cherchèrent à s'assurer sa possession. C'est ce qui explique comment Byzance, dont l'histoire particulière est, du reste, aussi peu connue que celle des autres petits États de la Grèce, a cependant joué un grand rôle politique dans les événements les plus signalés de l'histoire grecque.

D'abord on la voit prise par les Ioniens sous le règne de Darius, dont ils avaient secoué le joug (504 ans avant J. C.), puis, bientôt après, reprise par Otane, un des gendres et des généraux de ce prince. Pausanias s'en empara après le siége de Sestos (478 ans avant J. C.) Dans la guerre de Samos, Byzance suit le destin de cette ville, qui, révoltée contre les Athéniens, dont elle était tributaire, retombe en leur pouvoir après un siége opiniâtre de neuf mois (439 ans avant J. C.).

Pendant la guerre du Peloponnèse, on voit Byzance, en proie aux deux factions qui soutenaient les intérêts de Sparte et d'Athènes, soumise, avec les autres villes de l'Hellespont, à l'influence de ces deux puissances tour à tour victorieuses. D'abord elle est subjuguée par les succès de Sparte, puis prise par Alcibiade, l'an 408 avant J. C. Enfin, après la bataille d'Ægos Potamos et la prise d'Athènes, qui mirent fin à la guerre du Péloponnèse, elle est forcée par Lysandre de renvoyer la garnison athénienne, et de recevoir, comme toutes les villes de la Grèce, un commandant lacédémonien ou *harmoste*, espèce de despote investi à la fois de l'autorité civile et militaire.

Cléandre était *harmoste* à Byzance, lorsque les dix mille Grecs qui s'étaient engagés au service de Cyrus le jeune contre son frère Artaxerce, ayant traversé, après mille dangers, une partie de l'Asie sous la conduite de Xénophon, arrivèrent sur les côtes de la Bithynie en face de Byzance. Anaxibius, commandant de la flotte lacédémonienne, à la sollicitation d'Artaxerce, avait engagé les Grecs à passer le détroit, leur promettant la paye qui leur était due et des vivres lorsqu'ils seraient à Byzance; mais, à leur approche, il fit fermer les portes de la ville. Irrités de cette perfidie, les Grecs brisèrent les portes et entrèrent dans la ville : Xénophon la sauva seul du pillage, et sa prudence sut résister à ceux qui le pressaient de prendre possession de Byzance et de toutes ses richesses.

Liguée avec Rhodes et Chio, Byzance s'était affranchie du joug despotique d'Athènes (368 ans avant J. C.); mais bientôt Charès la força de rentrer sous l'obéissance jusqu'à la fin de la guerre sociale, où les Athéniens furent obligés de reconnaître son indépendance (356 ans avant J. C.).

Peu de temps après éclata la guerre sacrée,

(354 ans avant J. C.). Philippe, roi de Macédoine, voulant arriver au commandement suprême de tous les États de la Grèce, essaya de s'emparer de Byzance (340-39 ans avant J. C.) ; mais, après un long siége, il fut forcé, par le général athénien Phocion, de battre en retraite. L'an 279 ans avant J. C., un parti de Gaulois ayant pénétré jusqu'en Thrace sous la conduite de Comontorius, vint s'établir dans les environs de Byzance et réduisit ses habitants aux dernières extrémités. Pour racheter leurs terres des ravages dont les menaçaient ces barbares, ils furent réduits à leur payer jusqu'à dix mille pièces d'or; puis enfin un tribut de 80 talents par an, jusqu'à l'époque où les Gaulois furent exterminés par les Thraces. Pour subvenir à ces charges, les Byzantins avaient imaginé de percevoir un droit sur la navigation du Bosphore, ce qui les força de soutenir contre les Rhodiens une guerre dont Polybe nous a conservé les détails.

Après beaucoup de vicissitudes, Byzance subit, comme toute la Grèce, le joug des Romains; mais elle conserva sous eux toute sa splendeur et devint même encore plus florissante jusqu'en l'an 194 de J. C. A cette époque, les Byzantins ayant pris parti pour Pescennius Niger contre Septime Sévère, ce dernier vint les assiéger. Après un long siége, mémorable par l'habileté et l'opiniâtreté de l'attaque, et surtout de la défense, les Byzantins se rendirent à discrétion. Le vainqueur, irrité, fit massacrer la garnison et les magistrats, démantela la ville, la dépouilla de tous ses priviléges, et la réduisit à l'état de simple bourgade, la soumettant, avec tout son territoire, à la ville de Périnthe, sa métropole jusqu'à Constantin. Sévère laissa Byzance dans un tel état de ruine et de désolation, qu'au rapport de Dion Cassius, historien contemporain qui la visita à cette époque, on aurait pu penser qu'elle avait été prise, non par les Romains, mais par les barbares. Peu de temps après, il est vrai, l'empereur, à la prière de son fils Caracalla, adoucit la punition de Byzance : il en fit rebâtir une grande partie, l'embellit même de nouveaux monuments et la nomma *Antoninia*, du surnom d'Antoninus, pris par Caracalla; mais il ne rétablit pas Byzance dans ses anciens priviléges, et elle demeura dans cet état d'avilissement jusqu'à l'époque où Constantin le Grand y transporta le siége de l'empire. Ce prince rebâtit Byzance, ou plutôt fonda une nouvelle ville plus grande et qui renfermait l'ancienne Byzance dans son enceinte. Il donna à cette ville, dont il fit la dédicace l'an 329, ou, selon d'autres, 332 de J. C., le nom de Constantinople, ou de nouvelle Rome. Nous suivrons, dans un autre article, les phases de cette nouvelle ville, dont la destinée fut encore plus brillante que celle de l'ancienne. Al. Pillon.

BYZANTIN (*style*). — Ce terme désigne une forme d'art particulière qui fut employée, pendant une période de douze siècles, à Byzance, et se propagea non-seulement dans tout l'Orient, mais encore dans une grande partie des régions occidentales.

Architecture. — Constantin, en transportant à Byzance le siége de l'empire, voulut donner à cette ville obscure toute la dignité du rôle qu'il lui imposait : il fit apporter, des différentes provinces, une multitude d'œuvres d'art, dont il orna les rues et les places. Dans l'espace de trente années, on vit s'élever quatorze palais, plusieurs arcs de triomphe, huit bains publics et quatorze églises. Le paganisme paya son tribut à la nouvelle capitale; mais le culte chrétien ne pouvait là, comme à Rome, prendre place dans les anciennes basiliques; et cette patrie de tant de chefs-d'œuvre ne fournit à la nouvelle cité que quelques restes épars. Ces débris, l'empereur les recueillit; et, bien que son zèle, impatient d'éblouir les yeux de ses sujets, ne lui permît pas toujours d'imprimer à son ouvrage le caractère de la durée, Constantinople sut trouver, dans la pauvreté même de son héritage, l'occasion d'un nouveau triomphe.

« Quelle belle et noble cité, s'écriait Fulques, de Chartres ! Combien de monastères, combien de palais construits avec un art prodigieux; combien d'admirables monuments présentent ses places et ses carrefours ! Quelle quantité d'or et d'argent, d'étoffes et de vêtements de tout genre, de trésors de toute espèce ! »

Ce fut donc au zèle de Constantin que Byzance dut sa première splendeur; mais étaient-ce bien là les monuments qui faisaient, au temps de Fulques, l'admiration des croisés? étaient-ce bien ces pierres qu'avait amoncelées, sous les ordres d'un empereur chrétien, le génie naissant de la nouvelle Grèce? Assurément non. L'art a fait chez ce peuple des pas de géant; et nous ne connaissons guère son point de départ que d'après les

descriptions des historiens. Cependant on y aperçoit déjà le germe d'une grande pensée et les rudiments d'un style que bientôt Justinien montrera dans tout son éclat.

C'est entre le règne de ces deux princes, c'est-à-dire du IVe au VIe siècle que se place la première période de l'art byzantin. La seconde est comprise entre le VIe et le XIe, et la troisième, qui commence à cette époque, s'arrête à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453.

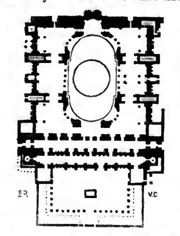
Affranchie des entraves du paganisme, l'architecture ne tarda pas à revêtir des formes inconnues jusqu'alors. Aussi voyons-nous Constantin consacrer dans sa propre ville, à Antioche, à Rome, dans la Phénicie et la Palestine, des temples dont le plan est indifféremment circulaire, polygonal, et transformé plus tard en un carré. Les absides qui terminent ces temples sont souvent au nombre de trois, symbole de la Trinité ; une tribune réservée aux femmes règne au-dessus des colonnes de la nef, qui est toujours précédée d'un vestibule de peu d'étendue. Les portes qui donnent entrée dans ces sanctuaires sont ornées de moulures très-refouillées et soutenues par un arc en décharge. Tels sont les traits principaux auxquels on peut reconnaître les premiers monuments chrétiens d'Orient, qui, malgré leur analogie en certains points avec le style employé pendant les IVe et Ve siècles à Rome et à Ravenne, présentent toujours, comme signe distinctif, une certaine disposition centrale permettant de placer une coupole élevée, prismatique intérieurement, et construite à l'extérieur sur un cylindre.

Les successeurs de Constantin, jusqu'à la mort d'Arcadius, suivirent l'exemple de ce prince ; les invasions des barbares arrêtèrent un instant cet essor. Mais avec le VIe siècle s'ouvre une période qui fut certainement la plus glorieuse de l'art néo-grec. Justinien, voulant rebâtir sur un plan plus vaste Sainte-Sophie, déjà agrandie et deux fois incendiée, appela à son aide Isidore de Milet, et Anthemius, de Tralles, les immortels ouvriers de son chef-d'œuvre. Les trésors du prince s'épuisèrent entre leurs mains, mais les ressources semblaient s'augmenter avec l'ouvrage : des milliers de bras entassaient avec les pierres les matériaux les plus précieux ; et l'édifice, commencé depuis sept ans, allait recevoir sa consécration. L'empereur y entra, environné de toute la pompe de sa cour, et, se précipitant seul aux portes du sanctuaire, il s'écria, à la vue de tant de merveilles qu'il paraissait contempler pour la première fois : « Gloire à Dieu, qui m'a jugé digne d'accomplir cet ouvrage. Salomon, je t'ai surpassé. » En effet, l'art néo-grec avait pris son premier essor. La rotonde du Panthéon d'Agrippa était dépassée, comme aussi les longues basiliques avec leurs faîtes écrasés, leurs plafonds et leurs architraves. Les coupoles s'élevaient toutes resplendissantes de leurs mosaïques dorées. Ce monument résume à lui seul presque tous les caractères qui distinguent l'architecture byzantine, et qui donnèrent à Constantinople une grande part dans les créations du génie chrétien. Ces nombreuses coupoles, images du ciel, dominaient le carré mystique du temple, sans lui emprunter de soutiens apparents ; semblables à un réseau traversé par les rayons du soleil, dont l'œil ébloui distingue à peine la matière et la forme, leurs bases, toutes percées de fenêtres, reposaient sur des tambours cylindriques élevés au sommet de quatre grands arcs formant des pendentifs et qui donnaient à tout l'édifice un aspect dont on chercherait en vain le modèle dans l'antiquité. Ici les combles inclinés sont remplacés par des terrasses qui interdisent l'usage des charpentes ; des chaînes de briques horizontales et verticales, encadrant des moellons, impriment aux façades et aux murs latéraux souvent ornés de *gammadæ* une variété sévère dont les constructions lombardes offrirent plus tard des exemples.

Cette basilique, consacrée d'abord en 539, fut réinaugurée en 568, après la réparation que fit faire l'empereur Justin de la coupole, dont la partie orientale était tombée ; en 987, après un accident semblable, elle fut restaurée de nouveau.

Son plan, qui a 81 mètres de long sur 69 mètres de large, est un carré que surmontent neuf coupoles, dont huit s'élèvent autour de la sphère centrale, en raison de leurs dimensions. La nef est précédée d'un *atrium*, au milieu duquel se trouvait un bassin de jaspe pour les ablutions ; d'un *exonarthex* et d'un *esonarthex*. Neuf portes, ornées d'ivoire, d'ambre et d'argent, donnent accès dans l'église, dont l'intérieur est séparé en trois nefs par quarante grosses colonnes ; soixante autres, de marbre ou de granit, soutiennent le *gynæconitis* ou tribune des femmes. Sous la

première coupole s'élevait l'ambon ; plus loin, le sanctuaire, éclairé par trois fenêtres, était fermé par un mur en bois de cèdre, qui dérobait aux yeux des fidèles la sainte table,



formée d'un mélange de perles, de diamants, d'or, d'argent, de fer et de platine. De chaque côté de l'abside étaient deux salles : l'une, à droite, appelée *diaconicon*, renfermait les habits sacerdotaux ; l'autre, nommée *skeuophulakion*, contenait les vases sacrés.

Nous pourrions, avec Paul le Silenciaire et Procope, étendre beaucoup plus cette description ; mais il nous suffira d'avoir voulu justifier l'enthousiasme de ces historiens pour une église qui resta encore longtemps après eux le chef-d'œuvre par excellence.

Les architectes grecs prirent dès lors pour type le monument de Justinien. Un autre, celui de Sergius et Bacchus, d'une forme analogue, fut consacré, à Constantinople, sous le règne de ce prince. Le nom de petite Sainte-Sophie, qui lui a été donné, ne laisse aucun doute sur son origine. Son plan est un octogone renfermé dans un carré : c'est là une dérivation directe ; et nous en pourrions mentionner beaucoup d'autres, car Justinien avait signalé son zèle jusqu'aux confins de son empire. Athènes eut aussi sa part de libéralités, et déjà elle comptait dans ses murs plus de trois cents églises ou chapelles.

Ainsi se constituait la tradition esthétique des Grecs. Aidée par la main généreuse des empereurs, l'architecture, sous l'influence du mysticisme oriental, développait ses types et ses symboles. Byzance avait donné à ses trois grandes basiliques des noms dans lesquels on ne peut méconnaître les trois vertus théologales ou divines : *Sophie*, *Dyname*, *Irène*. *Sophie*, c'est-à-dire l'intelligence engendrant, par le verbe, la foi dans les âmes ; *Dyname*, ou la sainte énergie que donne l'espérance ; *Irène*, la paix de l'âme triomphant par l'immolation à Dieu de la volonté.

Mais ces traditions se modifièrent sous les successeurs de Justinien. La perte de l'Italie, les invasions des Avares et des Perses, les incendies et les séditions populaires, joints à la persécution des iconoclastes et au schisme grec, firent de cette époque un temps d'épreuve plutôt que d'encouragement pour les artistes. Du XIe au XVe siècle, l'architecture perdit de son originalité ; aussi, durant cette troisième période, le plan des églises tend-il à se rapprocher de celui des longues basiliques d'Italie : les terrasses sont remplacées par des toits dont la pente est indiquée par des frontons ; des voûtes en berceau règnent dans toute la longueur de l'édifice ; une muraille s'élève jusqu'au sommet, pour séparer entièrement la nef du sanctuaire ; les tribunes des femmes sont supprimées, et les mosaïques, ces véritables peintures faites pour l'éternité, font place aux fresques, dont l'exécution moins pénible permet de donner plus de richesse apparente aux églises. Celles de Saint-Nicodème, de Kapnicarea, et la cathédrale de Mistra, à Athènes, appartiennent à cette dernière époque.

Sans nous astreindre tout à fait à un ordre chronologique, nous allons parcourir les différents pays où s'est propagé le style byzantin, et jeter un coup d'œil rapide sur les traces qu'il a laissées, dans l'Orient, en Perse, en Arabie, en Russie, en Asie, et, dans l'Occident, en Italie, en Espagne, en France et en Allemagne.

En Perse. — Sous la dynastie des Sassanides (223-652), les architectes grecs furent très-recherchés des Persans. Ils apprirent d'eux à former la courbure des arcs ; mais ce peuple, qui possédait depuis longtemps des monuments indigènes, enseigna aux Byzantins l'art de composer un système d'ornementation prismatique, dont on retrouve de fréquents exemples dans les édifices du Bas-Empire. Deux architectes persans furent employés à Constantinople : le premier, nommé

Métrodore, par Constantin; le second par Justinien II.

Mais, lorsque ces deux peuples furent réunis par une même foi dans l'islamisme, les mosquées des Persans, et celle d'Ispahan surtout, reproduisirent plus fidèlement encore l'image du style byzantin. Prés d'Érivan, capitale de l'Arménie, le monastère de l'Ecs-Miazin, le plus célèbre monument chrétien de l'Asie, présente, dans la disposition de son plan et la forme de ses arcs, une analogie frappante avec les églises grecques et avec la cathédrale d'Athènes en particulier.

En Arabie. — Les Arabes, sous la loi de Mahomet, commencérent à cultiver les arts; ils adoptérent alors l'architecture des pays conquis. En Asie Mineure, en Syrie, en Egypte, à Ispahan; en Palestine, dans la mosquée de Jérusalem; au Caire, dans celle d'Omar et dans la forteresse de Saladin, on retrouve les dômes et l'arc de l'aqueduc de Justinien. Partout où ils ont établi leur domination, ils restérent les copistes des Grecs et des Persans.

En Russie. — Des rivages de la mer Blanche aux confins de l'empire d'Orient, les tribus sarmates avaient affermi leur domination, et la Russie vit successivement ses capitales enrichies par la main des artistes de Byzance. A son retour de Constantinople, la princesse Olga bâtit à Kief les premières églises chrétiennes. Un peu plus tard, en 988, le grand-duc Vladimir confia à leurs soins l'érection d'une cathédrale dédiée à la sagesse divine. En 1040, le grand-duc Iaroslav leur demanda une autre Sainte-Sophie, pour Novogorod, sa nouvelle capitale; et, lorsque Ivan transporta à Moskou le siége de l'empire russe, ce furent eux qui bâtirent la cathédrale, l'église de la Transfiguration et la citadelle, appelée Kremlin. En s'établissant dans la Sarmatie, ils y apportèrent l'usage des cryptes somptueuses; mais ces sanctuaires ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir à demi effacé par le silence des historiens. Ces édifices, dont le caractère dominant est l'arc elliptique, sont revêtus de couleurs symboliques, habitude si familière aux Orientaux, et dont les Russes ont aussi reçu de Byzance l'héritage traditionnel. A Kief, les sept coupoles elliptiques éclairant le sanctuaire, comme les sept dons du Saint-Esprit illuminent la sophie mystique, sont disposées de manière à ce que les trois plus grosses occupent le centre, comme dans le dogme les trois vertus théologales, pendant que les autres défendent les quatre angles du carré, pareilles aux quatre vertus cardinales, bases divines de la société.

En Asie. — Suivant le témoignage de Procope, Justinien avait élevé plusieurs églises en Asie; mais ce n'est que quelques siècles après la mort de ce prince que l'influence byzantine fut introduite dans l'Inde par les Tartares-Mogols, devenus sectateurs de l'islamisme. C'est là que s'étendirent, dans le monde oriental, les dernières branches d'un art dont la racine était à Constantinople.

En Italie. — Une des causes auxquelles l'architecture néo-grecque dut son originalité fut la rareté même des basiliques, des temples et des débris du paganisme; cause négative, il est vrai, mais qui a singulièrement contribué au développement de ses types. L'Italie, au contraire, avait le partage des dépouilles opimes : les tribunaux des Romains furent convertis en églises; on aligna les colonnes antiques dans les longues nefs des basiliques; quelquefois même une croix et un autel suffirent à sanctifier un temple élevé par des mains païennes : c'est ainsi que Boniface IV, consacrant le Panthéon d'Agrippa, en fit l'église de Tous-les-Saints. Mais, sous Justinien et ses successeurs, l'architecture byzantine fut importée en Italie, et la partie de ses côtes baignée par l'Adriatique se peupla d'églises dont le style est une dérivation évidente de celui de Sainte-Sophie. Plus de cinq cents architectes furent employés, par ce prince, à des réparations et à des constructions nouvelles, dans toutes les provinces de son empire. Vers le milieu du VIe siècle, Saint-Vital de Ravenne, bâtie par des architectes grecs, sur un plan octogone, et surmontée de coupoles en poteries creuses, nous révèle des formes reproduites plus tard à Ancône, à Padoue, à Vérone, à Parme, à Plaisance, durant la période lombarde, et qui ont leurs analogues dans les descriptions d'Eusèbe et les dômes de Constantinople.

N'allons pas croire, toutefois, que, en aucune contrée de l'Occident, l'érection des monuments religieux ait jamais consisté en une copie exacte du style byzantin : il existe toujours, dans la disposition du plan, certaines différences motivées par la diversité des rites grec et latin, différences dont il sera

question à la fin de ce chapitre, en traitant des prescriptions liturgiques au point de vue de l'architecture.

En Espagne. — Nous avons parlé des Arabes et des emprunts qu'ils firent au style byzantin. Ce fureut eux aussi qui l'introduisirent en Espagne, lorsque Abdérame, leur chef, demanda à Constantinople un architecte pour élever des mosquées et des palais dans le califat de Cordoue.

En France. — La France n'est point restée étrangère à cette influence orientale; non pas qu'elle l'ait reçue directement de Byzance, mais elle a pris comme type un monument intermédiaire. La basilique de Saint-Marc, commencée en 976 par des Grecs et achevée dans la seconde moitié du XIᵉ siècle, devint, dans son centre, le modèle d'une école d'architecture qui a produit : à Périgueux, les églises de Saint-Front, de Saint-Etienne de la Cité et de Saint-Silain; celles de Souillac, de Rodez, d'Angoulême, de Solignac, de Saint-Astier, de Bourdeille, de Brantôme, de Saint-Avit-Senieur; à Poitiers, celle de Saint-Hilaire, et la cathédrale du Puy.

En Allemagne. — Certaines dispositions propres à l'art byzantin, telles que les coupoles polygonales ou circulaires, avec des absides semi-circulaires, dont le trône de l'évêque, entouré des siéges du clergé, occupe la partie extrême, se retrouvent, en Allemagne, à la cathédrale de Worms, à Spire, à Mayence, à Audernach, à Boppart, à Bonn, à Gelnhausen, à Saint-Castor de Coblentz; et, à Cologne, dans les églises de Sainte-Marie du Capitole, des Apôtres, de Saint-Géréon et de Sainte-Ursule.

Mais, tandis que la cité de Constantin semblait dicter à l'Orient et à l'Occident ses lois esthétiques, la domination latine avait opéré sur elle une réaction profonde, et la Gréce, devenue plus tard tributaire de l'islamisme, sentit s'éteindre en elle le feu qu'elle avait nourri. Parmi ses artistes, les uns réparaient à grand'peine les églises en ruine; d'autres, occupés à élever des temples aux disciples de Mahomet, surmontaient les mosquées de frêles minarets et de coupoles bulbeuses; quelques-uns enfin aidaient à dépouiller de son vêtement splendide l'antique Sainte-Sophie, mutilant ses sculptures en couvrant de leur badigeon ses riches mosaïques. Aujourd'hui la mosquée est vide, et son extérieur, chargé d'énormes contre-forts et entouré d'une foule de constructions accessoires, a dérobé pour jamais aux regards l'aspect du plus beau monument chrétien de l'Orient.

Quant aux églises modernes, elles ne méritent d'être mentionnées qu'à cause de la disposition intérieure de leur plan, qui révèle les prescriptions constantes du rit grec, et leur donne en cela une grande analogie avec les édifices anciens. Elles sont d'une trés-petite dimension, et terminées à l'orient par trois absides : dans celle du milieu est placé l'autel qui sert au saint sacrifice; il est généralement protégé par un *ciborium*, que soutiennent quatre colonnes; dans les deux autres, qui forment avec celle-ci le sanctuaire, se trouvent deux autels plus petits, qui sont même souvent remplacés par des crédences. Celle du nord (*πρόθεσις*) est destinée à recevoir les offrandes qui doivent être la matière de la consécration, et celle du midi (*διακονικόν*), qui tient lieu de nos sacristies, sert à poser les ornements sacerdotaux. Un espace vide, appelé *solea*, sépare, par un *iconostase* qui monte jusqu'à la voûte, le sanctuaire du chœur des chantres. Ce chœur, environné destalles, communique par les *belles portes* (*ὡραῖαι πύλαι*) avec la nef, au milieu de laquelle s'élève l'ambon. A gauche de la nef est une tribune avec une entrée particulière réservée aux femmes. Les églises sont encore, aujourd'hui comme autrefois, précédées d'un vestibule appelé *narthex*.

Cette description suffira pour faire comprendre la différence du rit grec et du rit latin, et, par conséquent, l'influence qu'elle a dû exercer sur les monuments affectés au culte. Ainsi l'usage de voiler aux yeux des laïques le mystère de la consécration a rendu nécessaire une *iconostase* dont la porte ne s'ouvrit que pour donner la communion aux fidèles; aussi ne voit-on jamais d'exposition du saint sacrement. La grande multiplicité des églises est due à une loi canonique qui ne permet de dire dans chacune d'elles qu'une seule messe par jour. Ajoutons à ces caractères distinctifs l'absence des cloches, remplacées par les cresselles et l'*agiosidère*, et par là même des clochers qui jouèrent un si grand rôle en Occident. Il résulte de là, comme nous l'avons dit, que l'application du style byzantin dans ces contrées a dû être restreinte; et, dés le XIIIᵉ siècle, on voit disparaître jusqu'aux traces de son influence.

PEINTURE. — C'est en Italie qu'il faudrait aller rechercher le berceau de la peinture chrétienne. Cet art ne mit le pied sur la

terre d'Orient qu'après avoir reproduit dans les catacombes les principaux dogmes religieux sous la forme voilée des allégories et des lignes antiques ; mais elle fit dans la ville de Constantin ce qu'elle n'avait pu réaliser dans les souterrains de Rome. Victorieuse des persécutions, elle prit son essor dans les coupoles dorées des temples ; c'est là que, façonnée en une matière durable, elle développa les grandes figures de l'Ancien et du Nouveau Testament et les scènes mystérieuses de l'Apocalypse.

L'image des tourments que souffrirent les chrétiens de la primitive Église ne parut jamais dans les monuments du premier âge. Ce nouvel ordre de faits est dû aux Byzantins, qui trouvèrent dans ces représentations un moyen d'appliquer leurs doctrines esthétiques. C'est alors que les fidèles n'avaient plus rien à craindre pour leur foi, qu'on vit apparaître tous ces sujets de martyre et qu'on mit sous leurs yeux des spectacles dont les persécutions avaient fait une réalité.

Cette révolution s'opérait de la fin du VIIe siècle au commencement du VIIIe, et déjà, nous apprend Théophane dans une hymne composée en honneur du rétablissement des saintes images, on voyait dans les temples Notre-Seigneur, né d'une vierge, recevant avec la myrrhe l'adoration des rois mages ; ici, ajoute-t-il, il est porté sur les bras défaillants du vieillard Siméon ; là une main prophétique le baptise dans les eaux du Jourdain : plus loin ce sont ses miracles, les morts ressuscitent aux seuls accents de sa voix, et les démons effrayés prennent la fuite ; les flots s'affermissent sous ses pas ; il distribue dans la solitude une nourriture abondante à des milliers d'hommes ; les Juifs impies l'attachent à une croix ; il sort du tombeau où on l'avait enseveli ; puis il monte au ciel, plein de gloire. Telles sont, ajoute ce poëte, les choses qu'il nous était donné de contempler ; et l'enseignement que Byzance donnait aux chrétiens par la main de ses artistes.

La diversité des opinions professées par les docteurs de l'Église au sujet du type de l'humanité de Notre-Seigneur fut peu favorable à ceux de la peinture byzantine ; et, bien que, au IVe siècle, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise et saint Jean Chrysostôme eussent élevé la voix de concert pour proclamer que le Christ avait été le plus beau des enfants des hommes, les peintres grecs adoptèrent plus volontiers les assertions de saint Justin, de saint Cyrille d'Alexandrie et de Tertullien, qui peignent le Sauveur comme ayant revêtu des formes abjectes par humilité, *ne aspectu quidem honestus (Tertull. adv. Jud.*, c. XIV*)*. C'est ainsi que le représentèrent le plus souvent les moines de l'ordre de Saint-Basile.

Les prescriptions de l'Église doivent être considérées ici comme une des causes qui ont eu le plus d'influence sur les destinées de l'art grec. Cultivé par des religieux, il avait besoin de ces règles, trop oubliées aujourd'hui, qui composaient autrefois le corps de la tradition esthétique. Aussi voyons-nous les évêques, réunis, imposer eux-mêmes ces lois nécessaires. « Comment, disent les Pères du second concile de Nicée, accuserait-on les peintres d'erreurs ? L'artiste n'invente rien : c'est par les antiques traditions qu'on le dirige ; sa main ne fait qu'exécuter. Il est notoire que l'invention et la composition des tableaux appartiennent aux Pères qui les consacrent. »

C'était aussi le concile quini-sexte de Constantinople qui ordonnait, en 692, de substituer à l'agneau symbolique l'image de Jésus-Christ crucifié.

La persécution qu'exercèrent, pendant plus d'un siècle, les empereurs iconoclastes, ne fit qu'interrompre, sans le détruire, le fil de la tradition byzantine. Léon l'Isaurien, le premier fauteur de cette guerre acharnée, contraignit les artistes basiliens à s'exiler : aussi leurs œuvres timides se réduisirent-elles à de plus petites dimensions. Mais, en 842, le culte des images fut publiquement rétabli par Michel III et saint Methodius, patriarche de Constantinople. Trente ans plus tard, Basile le Macédonien, voulant effacer le souvenir de la cruauté de ses prédécesseurs, imprima une nouvelle impulsion à l'art : un grand nombre de monuments, qu'il enrichit des décorations les plus somptueuses, furent élevés par lui. « Il fit revêtir de plaques d'argent, couvertes d'or et de pierreries, les murs et les pavés d'un oratoire qu'il dédia au Sauveur. »

Pour bien connaître ce style, dont les règles se sont perpétuées sans altération jusqu'à nos jours, il importe d'en signaler les détails, qui présentent toutefois beaucoup d'analogie avec ceux qui distinguent l'art contemporain de l'Occident ; nous les empruntons à M. Texier, qui en a fait l'objet d'observations minutieuses.

« Les plis nombreux, aigus, serrés et parallèles; la distribution symétrique des personnages, la recherche des lignes droites, l'absence de mouvement dans la pose, une gravité calme et sévère; l'observation assez exacte des proportions anatomiques, sauf l'exagération en longueur; l'adoption d'un symbolisme qui représente, par la grandeur physique, la grandeur morale ou sociale; les yeux fendus et ronds; les pieds vus de face, et continuant la ligne perpendiculaire des jambes; le détail minutieux des cheveux, les quatre clous de la croix du Sauveur, l'absence des types riants et gracieux, l'impuissance à rendre l'enfance : tels sont les caractères auxquels ce style est reconnaissable. » Nous y joindrons la richesse des vêtements qui drapent les figures, et le luxe des accessoires qui les accompagnent.

Dans toutes ces œuvres, on retrouve les types hiératiques à l'aide desquels le schisme grec a imposé à l'art une certaine immobilité, garantie non-seulement par une longue habitude, mais encore par une tradition écrite. En effet, les moines du mont Athos se servent encore aujourd'hui d'un livre intitulé *Guide de la peinture*, où sont indiqués, avec les procédés de cet art, les costumes, les attributs et les légendes des saints : aussi leurs figures sont-elles exécutées d'une manière identique à celles qui décorent les coupoles de Saint-Marc de Venise, et d'autres églises plus anciennes. Dans la presqu'île de Marathon, des religieux consacrent tout leur travail à la confection d'images qu'ils reproduisent d'après d'anciens modèles, dont ils ont fidèlement conservé l'héritage.

Pendant toute la durée de la persécution des iconoclastes, les moines, ne pouvant exercer leur art qu'au péril de leur vie, se réfugièrent en Italie, emportant avec eux des crucifix et de petits tableaux semblables aux anciens diptyques d'ivoire, où ils avaient *imaginé* les anachorètes du désert ou les martyrs de la foi; mais leur nombre s'accrut tellement, que les papes Paul Ier, Adrien Ier et Pascal Ier construisirent plusieurs monastères tout exprès pour les y recueillir; aussi est-ce à eux ou à leurs prédécesseurs que l'on doit les mosaïques de Rome, exécutées pendant le VIe siècle à Saint-Côme et Damien, et à Saint-Laurent (*in agro verano*); pendant le VIIe, à Sainte-Agnès, hors les murs, et à Saint-Pierre *ad vincula*; pendant le VIIIe, à Saint-Marc et dans le *triclinium* de Saint-Jean de Latran; pendant le IXe, à Sainte-Praxède, à Sainte-Cécile, et à Sainte-Marie la Veuve; et enfin, dans le cours du XIe, celles de Saint-Miniato, à Florence, et de Saint-Marc, de Venise. Les œuvres de cette dernière époque sont empreintes de plus de noblesse et de grandeur que celles des Latins, dont les figures sont courtes et annoncent un oubli total des proportions. C'est cette école, restée presque sans rivale en Italie, qui donna naissance au génie de Cimabue, et du Giotto, son élève.

Vers le même temps, les princes allemands les plus voisins de l'empire grec et les chefs des grandes abbayes de l'Autriche encouragèrent l'art de Constantinople dans le cercle de leurs domaines; mais c'est en Russie que nous retrouverons le plus fidèlement observés tous les canons de la peinture hiératique de Byzance. Les églises y sont ornées, non pas pour le plaisir d'un œil curieux, mais pour l'instruction du peuple. Fille de la théologie et de la science des nombres, elle a figuré sur les voûtes des sanctuaires les groupes mystiques qui ont servi de base à ces rapports harmonieux.

La cité russe s'élevait, comme Constantinople, à l'ombre d'une Sophie, dont le symbole figuré se retrouve dans presque toutes les églises de ce pays. A Kief, sous une rotonde à sept colonnes entourée de sept prophètes et surmontée de sept *Éons*, est assise une madone sur un trône à sept marches où sont écrits les noms des sept vertus, dont la suprême est la *Slava*, ou glorification. Les murs sont occupés par les deux premiers des sept grands conciles, présidés par autant d'empereurs représentant sur la terre, selon la symbolique græco-russe, les sept dons célestes de la Sophie. Au milieu d'un vaste champ d'étoiles radiées se dessinent les longues figures d'apôtres aux yeux caves, à la barbe roide, et dont les draperies et les types rivalisent avec ce que les artistes de Byzance ont produit de plus grandiose.

Calligraphie. — La calligraphie, cet art privilégié des moines et si bien fait pour la tranquillité des cloîtres, se développa en Orient à l'égal de la peinture, dont elle imita les types, en donnant, toutefois, une part plus large à l'ornementation; déjà Constantin avait fondé dans la capitale de son empire la vaste bibliothèque de Sainte-Sophie, qui, augmentée par Théodose le Jeune, renfermait, au temps de ce prince, environ

100,000 volumes : la main délicate des enlumineurs et des miniaturistes façonna en mille sujets divers des livres tout brillants d'or et d'harmonieuses couleurs qui ne sont pas aujourd'hui les moindres joyaux de nos bibliothéques. Nous citerons celle de Vienne, dont le docte Lambecius a reproduit les peintures les plus remarquables ; la bibliothéque laurentienne de Florence, où se voit un évangéliaire syriaque à miniatures, exécuté en 586, dans le monastère de Saint-Jean, en Mésopotamie, par le calligraphe Rabula, et celle du Vatican, qui posséde le célèbre ménologe exécuté par les ordres de Basile le Macédonien. Ce précieux manuscrit, publié en 1727 par les soins du cardinal Albani, peut nous donner une idée exacte de la peinture au IXe siècle. Parmi les 430 tableaux dont il se compose, et dans lesquels on peut reconnaître les caractères que nous avons indiqués, 243 sont consacrés à des scènes de martyre. Chacun de ces tableaux est signé d'un des huit auteurs, dont voici les noms : *Pantaleo*, *Siméon*, *Michael Blachernita*, *Georgius*, *Menas*, *Siméon Blachernita*, *Michael Parvus*, *Nestor*. Nous mentionnerons aussi, comme très-remarquable, un manuscrit de Dioscoride, exécuté au VIe siècle par la princesse Julienne, arrière-petite-fille de Théodose le Jeune, qui lui-même avait été surnommé le calligraphe. Une des peintures en a été reproduite par d'Agincourt dans son *Histoire de l'art*. Ce luxe, dont nous pourrions citer de nombreux exemples, s'était tellement répandu à Constantinople, que les empereurs d'Orient se virent obligés d'interdire, en attachant certaines peines à la contravention de leurs décrets, la chrysographie pour tout autre usage que l'exécution des livres saints. Cet art existait dès longtemps en Orient, car déjà, au IVe siècle, saint Éphrem, distribuant les fonctions des solitaires, en occupait un certain nombre à écrire en or et en argent sur des peaux teintes de pourpre.

Émaux. — On a trop souvent appliqué le nom de byzantin aux ouvrages d'orfévrerie émaillés antérieurs au XIIIe siècle. La plupart de ceux qui existent encore aujourd'hui sont d'origine française ; cependant cet art était très-anciennement en honneur chez les Orientaux. Saint Jean Chrysostôme, en parlant du luxe qui régnait de son temps, dit : Toute notre admiration est aujourd'hui réservée pour les orfévres et les tisserands. Nous savons que Nicéphore, archevêque de Constantinople, envoya, en 811, au pape Léon III, des bijoux ornés de nielles. Nous voyons aussi Basile le Macédonien faire peindre en émail pour son oratoire l'image de Jésus-Christ, et, plus tard, les croisés, à leur retour de la terre sainte, apportèrent en France un grand nombre de reliques et de châsses dont les chroniques et les monuments eux-mêmes attestent l'existence. Lorsque l'empereur Alexis Comnène voulut renouveler les vieilles querelles au sujet des images, il chassa pour la seconde fois un grand nombre d'artistes de son empire ; enfin, lorsque Constantinople fut prise par les Turcs, les émailleurs de cette ville se réfugiérent en Russie, et là ils apprirent aux habitants à fabriquer de petits triptyques qui leur servent encore aujourd'hui de chapelles portatives.

Cet art, que les Grecs avaient exercé librement pendant les invasions des barbares en Italie, fut condamné aussi à l'exil lorsque éclata la persécution des iconoclastes. Ces émigrés affluèrent en Occident, et la France, qui leur donna l'hospitalité, ne resta pas étrangère à leur influence. Le commerce des Vénitiens prit à Limoges une grande importance, et, dés la fin du Xe siècle, ils y bâtirent un faubourg. Ils s'adonnérent à la fabrication des émaux et établirent dans cette ville une école dont les traces ne se perdent qu'au commencement du XIIIe siécle.

Tapisseries et toiles peintes. — « A la fin du IVe siècle, dit Éméric David, vers le temps de Claudien, le luxe des chrétiens, accru de jour en jour, contribuait à perpétuer l'art de former des fleurs et des figures dans de riches tissus, celui de teindre, de broder, et vraisemblablement d'imprimer des ornements sur des toiles. L'art d'enrichir les étoffes par des dessins de tout genre fut porté, à cette époque et dans les siècles suivants, à un degré de perfection que nous pouvons à peine égaler. Une tunique, un manteau renfermaient quelquefois jusqu'à 600 figures. On y voyait représentée la vie entière de Jésus-Christ, sa nativité, sa passion, sa sortie du tombeau, les noces de Cana, la résurrection de Lazare, le paralytique emportant son lit sur ses épaules, et, par une bizarrerie dont les toiles des Indiens avaient donné l'idée, parmi ces tableaux figuraient des lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chasseurs, des arbres, des rochers, et tout ce que

peut offrir l'imitation de la nature. Les habits de ces chrétiens efféminés, disait saint Astérius, qui blâmait ce luxe, sont peints comme les murailles de leurs maisons. » C'est aux Byzantins qu'on doit cet usage, devenu si fréquent dans l'Église, de revêtir les statues vénérées de ces riches ornements, dont le grand nombre ne contribua pas peu à augmenter le prix de certains trésors, entre autres celui de Notre-Dame de Lorette, en Italie.

« Les manufactures de Tyr et d'Alexandrie étaient en pleine activité sous la protection des califes, dans le VIIIe et le IXe siècle. Sous les pontificats d'Adrien Ier, de Grégoire IV, de Léon IV et d'Étienne VI, elles fournissaient encore aux chrétiens des tentures et des habillements où étaient représentés, comme dans les temps précédents, les mystères de la religion chrétienne, le massacre des Innocents, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, et tout à la fois des animaux réels ou fantastiques, des griffons, des licornes, des faisans, des chevaux, des fleuves et des arbres. »

Anastase le bibliothécaire nous apprend que le seul pape Adrien avait décoré de ces tapisseries historiées le sanctuaire de huit églises à Rome. Cet exemple fut suivi par ses successeurs, qui en dotèrent presque toutes les basiliques de cette ville.

Sculpture. — On peut affirmer qu'en Orient la sculpture ne s'éleva jamais au degré de perfection qu'atteignirent les autres arts. Proscrite dès les premiers temps par Constantin, elle devint plus tard un objet d'indifférence, sinon de mépris. Lorsque Byzance vit s'ériger ses premiers temples chrétiens, la statuaire ne jouait là qu'un rôle dérisoire; on transportait les œuvres antiques au milieu des huées populaires, car on ne découvrait, en elles, que les idoles des faux dieux. Les successeurs de Constantin, et surtout Théodose, prirent une large part dans ces destructions, et l'Église elle-même, craignant que les images païennes ne fussent déguisées sous des noms nouveaux et offertes à la vénération des fidèles, rompit le fil des traditions antiques. Elle protesta contre la pratique d'un art dont l'idéal purement physique n'avait point de forme pour traduire l'austérité de la foi des néophytes. Il trouva place néanmoins dans les carrefours des grandes villes et aux palais des empereurs, mais il ne devint jamais dans l'architecture une partie intégrante et essentielle. La guerre des iconoclastes obligea la statuaire à se contenter de timides essais; et la main des *Caloyers*, qu'une prescription canonique éloignait même des tombeaux, ne façonna guère, durant cette période et les suivantes, que des reliefs d'ivoire et de métal. C'était, le plus souvent, sur des diptyques que s'exerçait le ciseau des artistes. Ces objets, dussent-ils servir à la décoration des églises, étaient toujours exécutés dans de très-petites proportions. Les rares monuments que leur matière a préservés d'une trop prompte destruction offrent une analogie parfaite avec les types qui caractérisent les mosaïques et les miniatures.

Sculpture d'ornement. — Les traces les plus sensibles que laisse apercevoir l'art néo-grec de l'imitation antique se retrouvent là où l'indifférence devait engendrer la pauvreté. Les fragments de sculpture dérobés aux temples des idoles furent d'abord le seul ornement des nouveaux sanctuaires; modifiés plus tard par les copistes, ils prirent, durant la troisième période, une forme dont la Perse donna assurément la première idée. Nous savons, en effet, que Justinien II fit venir un architecte de ce pays; ce fut lui sans doute qui introduisit dans l'architecture byzantine cette multiplicité et cette diversité de combinaisons de feuillages et d'entrelacs. Les étoffes de Tyr et d'Alexandrie firent naître l'usage d'enrichir les tailloirs des chapiteaux de ces galons pliés et repliés sur eux-mêmes en carrés, en losanges, en cercles et en étoiles. Ainsi, privée du secours des reproductions de figures humaines, la plastique emprunta presque toujours, comme firent après eux les Arabes et les Turcs, ses modèles au règne végétal.

Numismatique. — L'influence du christianisme, si franchement imprimée dès l'origine à l'architecture et à la peinture, n'apporta pas un changement moins notable à la numismatique. Sous le règne de Constantin, les monnaies étaient déjà revêtues de l'image du Christ avec le titre de roi des rois ou lumière du monde. Sur celles de Jean Ier Zimiscès, on commence à voir l'image de la Vierge, et, enfin, sur celles de Michel VIII et d'Andronic II, elle est représentée étendant les bras vers Constantinople.

Musique. — C'est l'Orient qui entendit pour la première fois les accents de la musique chrétienne; c'est dans les monastères qu'elle a pris naissance et que, n'étant en-

core qu'une psalmodie sans rhythme, elle servit de base à l'antiphonaire de saint Grégoire, et se répandit bientôt dans tout l'Occident. Saint Augustin, en parlant de l'origine du chant des psaumes à Milan, dit qu'il s'y établit suivant le mode oriental; que, depuis, cette sainte institution se maintint dans l'église de Milan, et il ajoute que presque toutes celles du monde l'observaient de son temps.

Cette psalmodie primitive, dont l'usage était si fréquent parmi les moines, si nous en croyons saint Athanase et saint Isidore, se rapprochait beaucoup de la parole; cependant l'admiration des Pères est unanime à ce sujet. Saint Jean Chrysostôme compare la voix des moines à celle des anges. Elle est aux chants profanes comme la douce harmonie des concerts célestes comparée aux hurlements des chiens. Ils ne se servent ni de la flûte ni de la lyre, mais leurs voix mélodieuses saisissent l'âme d'un ravissement que la parole essayerait en vain de décrire.

Au IVe siécle, saint Pambon, abbé de Nitria, dans le désert de l'Égypte, envoie à Alexandrie un de ses disciples pour y étudier les règles du chant ecclésiastique; et l'on voit, par la réponse de l'élève, qu'elles étaient entièrement différentes de celles qui servaient de guide à la psalmodie des anachorètes. Saint Pambon, dans son dialogue intitulé *Γεροντικον*, avoue que cette musique d'Alexandrie était plus riche en modulations; mais que, exécutée d'une manière tellement bruyante, qu'il la compare aux mugissements des taureaux, elle manquait de cette suave mélodie que les moines savaient si bien accompagner de leurs gestes. En effet, ils restèrent bientôt seuls possesseurs de cette sorte de lecture musicale, qu'ils abandonnèrent eux-mêmes dans la suite, pour n'en conserver qu'un simple vestige dans la prononciation directanée.

Jusqu'au temps de Constantin, on ne mêla jamais le son des instruments au chant ecclésiastique. Il se composait d'une psalmodie rhythmée et alternative. Socrate et Théodoret donnent à l'antiphonie deux origines différentes. Le premier en attribue l'invention à saint Ignace. Un jour, dit-il, il vit des anges chanter alternativement des hymnes en l'honneur de la sainte Trinité, et il enseigna à l'Église d'Antioche cette méthode, qui lui avait été révélée. Grégoire d'Alexandrie, le biographe de saint Jean **Chrysostôme**, rapporte ce fait dans les mêmes termes. Au dire de Gregorius-bar-Hebræus, ce nouveau mode fut propagé dans tout l'Orient, au commencement du IVe siècle, par saint Siméon, qui suivit en cela l'exemple d'Antioche. Mais Théodoret en donne comme les inventeurs deux moines de cette ville, Flavien et Diodore, qui vécurent sous le règne de l'empereur Constance. Quoi qu'il en soit, saint Basile atteste que l'usage de l'antiphonie, qui pénétra en Occident sous le pontificat de Damase, existait, de son temps, dans toutes les Églises.

La poésie, étrangère aux livres saints, prit dans l'Église orientale une place bien plus importante qu'en Occident. Gerbert, dans son *Traité de musique sacrée*, donne une liste de soixante-dix auteurs hymnographes et musiciens, qui ont concouru à former le corps des liturgies grecques. Vers le VIIIe siècle, différentes parties de cette musique et de cette liturgie s'introduisirent, en France, à l'abbaye de Saint-Denis; en Allemagne, dans les monastères de Saint-Blaise, de Saint-Gall et de Saint-Alban; et même, à Rome, la langue grecque figurait dans les offices.

A cette époque, saint Jean Damascéne substitua aux lettres employées dans la notation musicale les *neumes* ou signes qui avaient l'aspect de notes tironiennes, et que l'on disposait au-dessus du texte. Ces *neumes*, que P. Bernard désigne sous les noms de *hoanocane* et de *nocaïs*, et dont on se servit en Occident jusqu'à l'invention de Guido d'Arezzo, varièrent de forme selon l'époque et les localités.

Il existe, à Munich et à Vienne, plusieurs manuscrits qui contiennent l'office de toute l'année noté par Jean Cucuzèle; mais, comme

on ignore l'époque à laquelle vivait ce musicien célèbre, nous avons préféré choisir un

exemple d'une date certaine, et qui donnera l'idée exacte de cette notation au xe siècle. Ce fragment est extrait d'un manuscrit grec de la bibliothèque de Vienne.

Jean Caméniate, en parlant de cette musique, dit qu'elle était aussi admirable, dans les cérémonies religieuses, que les riches vêtements dont les prêtres se couvraient dans le temple. Mais, ajoute-t-il, tous ces chants et toute cette mélodie cessèrent lorsque Constantinople fut prise par les Turcs. Et, cependant, les Grecs modernes conservent encore aujourd'hui les antiques traditions : ils n'ont jamais adopté, dans l'église, ce chant rhythmé (*figuralis*), que saint Grégoire bannissait comme manquant de la gravité nécessaire aux ministres du culte, et qui ne s'introduisit dans les églises d'Occident que plus de six siécles après lui. Ils se contentent d'une antiphonie qui a quelque rapport avec le chant de nos bateliers, et les seuls instruments qu'ils emploient sont la lyre à sept cordes, le clavecin (*clavichordium*) et la mandoline. Leur système de notation diffère peu de l'ancien ; en voici les principaux signes : ⌅ ⫫ ⊤ ◡ ⌒◡ , à l'aide desquels ils exécutent ces modulations chromatiques si fréquentes, et qui ne sont guére divisées que par des quarts de ton. L'usage de ces intervalles, auxquels nos oreilles pourraient difficilement s'habituer, est général à tout l'Orient; on les emploie dans les chants populaires et les airs nationaux, que les improvisateurs modernes font entendre en parcourant la Grèce de village en village. Ce sont là les seules ressources d'un art auquel l'Italie, la France et l'Allemagne ont donné un si grand essor, mais qui, comme l'architecture et la peinture, s'est appauvri sous des lois esthétiques qui ont, depuis longtemps, condamné le génie oriental à une immobilité complète. VICTOR GAY.

BYZANTINE. — Dans l'histoire littéraire et la bibliographie, on désigne sous ce nom la collection des historiens grecs du Bas-Empire, imprimée au Louvre vers le milieu du XVIIe siècle. De tous les monuments qui nous restent de la protection que Louis XIV accorda à tous les genres de gloire, la byzantine, quoique le moins connu peut-être, puisque, enfoui dans la poussière des bibliothèques, il n'est accessible qu'aux érudits, n'est pas cependant le moins remarquable ni le moins précieux ; il restera à jamais pour prouver que ce prince éclairé ne se contenta pas de prodiguer ses faveurs aux arts et aux lettres, mais que des travaux plus profonds et plus solides, ceux de la modeste et obscure érudition, eurent encore part à ses largesses. Il est à remarquer, en effet, que la publication de la byzantine, qui date des premières années, et pour ainsi dire du berceau de ce prince, se continua jusqu'aux dernières années de son régne, qui y mit presque un terme. Ainsi, si l'on ne peut lui en attribuer ni l'idée première, ni une part bien directe dans la puissante influence qui la fit éclore et soutint ses premiers pas, on ne peut méconnaître la puissante protection qui dirigea et soutint pendant soixante ans une si gigantesque entreprise. D'un autre côté, il est juste aussi de reconnaître qu'elle fit ses premiers pas sous un ministre fameux, digne successeur de Richelieu, esprit moins vaste sans doute, mais qui rendit aussi de grands services aux lettres, quoiqu'il ne fût pas homme de lettres lui-même et n'ait point fondé d'académie. Si, comme on l'a dit, le ministère de Richelieu a préparé le siècle de Louis XIV, on peut dire, avec justice, que le ministère de Mazarin en fut l'aurore.

C'est sous ses auspices que fut imprimée cette magnifique collection, sortie des presses de l'imprimerie royale, alors au Louvre, et dont Cramoisy était directeur : les volumes parurent successivement depuis 1645 jusqu'en 1711. — Quoiqu'elle ne porte point de titre général, et qu'aucun ordre apparent n'ait été suivi dans la publication des auteurs qui ont paru souvent à de longs intervalles, à mesure que les matériaux en étaient prêts, tout présente cependant un caractère d'unité dans cette collection, composée d'historiens et de chroniques dont la série complète sans interruption l'histoire du Bas-Empire. C'est au pére Labbe, un des plus savants et des plus féconds écrivains de la société de Jésus, qu'est due l'idée première de remplir la lacune qui existait alors pour l'histoire du moyen âge, en réunissant tous les monuments de l'histoire d'Orient, jusqu'alors épars, et dont beaucoup même étaient encore manuscrits. Après avoir publié, en 1645, l'histoire de Cantacuzène, en 3 volumes in-folio, il forma le plan de cette vaste entreprise, et l'annonça au monde savant dans son *Protrepticon*, qui se lit au commencement des

excerpta legationum, volume qu'on place à la tête de la collection. Ce morceau curieux, qu'on peut appeler un prospectus, et qu'on dirait avoir servi de type à tous les prospectus publiés depuis, ne leur ressemble cependant que par son style ampoulé et emphatique, car ses promesses furent réalisées par les travaux les plus solides et les plus consciencieux. C'est sous la direction du docte jésuite qne parurent les premiers volumes, jusqu'en 1667, époque de sa mort. Il eut pour principaux collaborateurs les pères Maltrait, Poussines et Pétau, de la compagnie de Jésus, les pères Goar et Combefis, dominicains, et les savants Fabrot, du Cange, J. Boivin et Banduri. Ces trois derniers, qui survécurent au père Labbe, continuèrent la byzantine jusqu'en 1711. Mais, de tous ces érudits, il est juste de reconnaître que du Cange est celui dont la vaste et prodigieuse érudition lui a rendu le plus de services. Nous croyons faire une chose utile en donnant à nos lecteurs un tableau succinct de tous les auteurs dont se compose la collection du Louvre, en les rangeant dans l'ordre primitif de leur publication, et tels qu'ils sont indiqués sur les catalognes de Cramoisy.

1° Excerpta de legationibus ex Dexippo, Eunapio, Petro Patricio, Prisco, Malcho et Menandro, interprete C. Cantoclaro, cum ejusdem notis et animadversionibus H. Valesii; 1648.

2° Procopii Cæsareensis historiarum sui temporis libri VIII, nimirum de bello persico, libr. II, de bello vandalico, libr. II, et de bello gothico, libr. IV; — Ejusdem Procopii de ædificiis imp. Justiniani libri VI; — Arcana historia seu liber nonus historiarum, ex bibliotheca vaticana N. Alemannus protulit, latine reddidit et notis illustravit, omnia recognovit varias lectiones adjecit Cl. Maltretus, Paris. 1663; — Nicephori Cæsaris Bryennii commentarii de rebus byzantinis; opera et studio Petr. Possini. Paris., 1661, 2 vol. f°.

3° Agathiæ scholastici de imperio et rebus gestis Justiniani imperatoris libr. V, ex bibliotheca et interpretatione Bonaventuræ Vulcanii et cum notis ejusdem. Accesserunt ejusdem Agathiæ epigrammata cum versione latina; Paris., 1660, 1 vol.

4° Theophylacti Simocattæ historiarum libri VIII, Mauricii imperatoris res gestas continentes, interprete Jac. Pontano; editio priore castigatior et glossario græco-barbaro auctior, studio Car. Fabrotti, J. C., Paris., 1647, 1 vol. — S. Nicephori patriarchæ constantinopolitani breviarium historicum de rebus gestis ab obitu Mauricii ad Constantinum usque Copronymum, interprete Dionysio Petavio. Paris., 1648.

5° Georgii Monachi quondam Syncelli chronographia ab Adamo usque ad Diocletianum. Et Nicephori patriarchæ breviarium chronographicum, ab Adamo ad Michaelis et Theophili tempora, græce et latine, cura et studio P. Jac. Goar. Paris., 1652.

6° Theophanis chronographia; Leonis grammatici vitæ recentiorum imperatorum Jac. Goar latine reddidit, notis illustravit, etc.; Fr. Combefis. iterum recensuit, auxit, emendavit. Paris., 1655.

7° Georgii Cedreni compendium historiarum, ex versione Guil. Xylandri cum ejusdem annotationibus. Accedunt notæ P. J. Goar et Car. Fabrotti glossarium; item Johannes Scylitzes Curopalates excipiens ubi Cedrenus deficit. Paris., 1647, 2 vol.

8° Michaelis Glycæ Siculi annales a mundi exordio usque ad obitum Alexii Comneni imperatoris Phil. Labbe edidit cum notis. Paris., 1660.

9° Annæ Comnenæ Porphyrogenitæ Cæsarissæ Alexias, sive de rebus ab Alexio imperatore vel ejus tempore gestis, libri XV, nunc primum editi et a P. Possino latina interpretatione, glossario et notis illustrati. Paris. 1651.

10° Joannis Cinnami imperatorii grammatici historiarum libri VI, seu de rebus gestis a Joanne et Manuele Comnenis imperatoribus. Accedunt Car. du Fresne du Cange notæ historicæ et philologicæ. His adjungitur Pauli Silentiarii descriptio Sanctæ Sophiæ; græce et latine. Paris., 1670.

11° Constantini Manassis breviarium historicum ex interpretatione Jo. Leunclavii, cura L. Allatii et Car. Fabrotti, item glossarium græco-barbarum. Paris., 1655.

12° Nicetæ Acominati Choniatæ historia, Hier. Wolfio interprete. Editio glossario græco-barbaro auctior et emendatior, cura Car. Fabrotti. Paris., 1647.

13° Georgii Acropolitæ historia, Joelis chronographia compendiaria, et Jo. Canani narratio de bello constantinopolitano, Leone Allatio interprete, cum ejusdem notis et diatriba de Georgiorum scriptis. Paris., 1651.

14° J. Cantacnzeni eximperatoris historiarum libr. IV J. Pontanus latine vertit et notas suas cum J. Gretsari annotatiouibus edidit. Græce nunc primum prodeunt ex codice ms. bibliothecæ Petr. Seguierii; Paris., 1645, 3 vol.

15° Laonici Chalcocondylæ atheniensis historiarum libri x, interprete Conrad. Clausero cum annalibus sultanorum Othmanidarum a turcis lingua sua scriptis ex interpretatione J. Leuuclavii. Accessit index glossarum, studio et opera Car. Fabrotti. Paris., 1750.

16° Georgins Codinus Curopalates de officiis magnæ Ecclesiæ et aulæ constantinopolitanæ ex versione P. J. Gretseri cum ejusdem commentariorum III libris. Acceduut inediti officialium catalogi, et receutiores orientalium episcopatuum notitiæ, voces honorariæ, appellationes dignitatum indices, etc., cura P. Jac. Goar; Paris., 1648, 1 vol.

17° Anastasii Bibliothecarii historia ecclesiastica, sive chronographia tripartita. Accedunt uotæ Car.-An. Fabrotti, J. C. item glossaria duo. Paris., 1649.

18° Chronicon orientale ex arabico ms. latinitate donatum ab Abr. Ecchellensi. Accedit supplementum historiæ orientalis ab eodem coucinnatum. Paris., 1651.

19° Georgii Codini et alterius cujusdam anonymi excerpta de antiquitatibus constantinopolitanis, opera et studio P. Lambecii, cum latina versione. Accedunt Manuelis Chrysoloræ epistolæ tres de comparatioue veteris et novæ Romæ; Imperatoris Leonis oracula, etc. Paris., 1655.

20° Historiæ byzantinæ scriptores post Theophanem, cura et studio Combefisii. Paris., 1685, 1 vol.

21° J. Zonaræ Monachi annales Car. du Fresne du Cange Wolfianam editionem cum scriptis codicibus contulit; latinam versionem recensuit, annales uotis illustravit; Paris., 1686-87. 2 vol.

22° Chronicon paschale a mundo condito ad Heraclii imperatoris annum viccsimnm; opus hactenus fastorum siculorum nomine laudatum, deinde chronicæ temporum epitomes ac denique chronici Alexandrini lemmate vulgatum, etc., cura et studio Carol. du Fresne du Cange. Paris., 1688, 1 vol.

23° Nicephori Gregoræ historiarum libri XXIV, cum H. Wolfii et J. Boivinii versione, notisque ejusdem Wolfii, Cangii, Cl. Caperonerii et ejnsdem Boivinii. Paris., 1702, 2 vol.

24° Georgii Pachymeris historiæ rerum a Michaele Palæologo gestarum, interprete P. Possino. Accesserunt ejusdem observationes, et appendix : specimen sapientiæ Indorum veterum. Romæ, 1666.

25° Gcorgii Pachymeris Andronicus Palæologus seu historia rerum ab Andronico seniore gestarum; interprete Petr. Possino. Romæ, 1669.

26° Historia byzantina duplici commentario illustrata. Prior familias ac stemmata imperatorum cum eorum numismatibus et iconibus, etc.; complectitur alter descriptiunem urbis constantinopolitanæ, etc., auctore C. du Fresne du Cange. Paris., 1711, 2 vol.

27° Anselmi Bandurii imperium orientale sive antiquitates constantinopolitanæ in quatuor partes distributæ. Paris., 1711, 2 vol.

28° Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français, par Geoffroy de Ville-Hardouin, curante Car. du Fresne du Cange. Paris., 1657.

29° Notitia dignitatum omnium imperii romani, ex nova recensione Phil. Labbe cum indicibus et notis. Paris., 1651, in-12.

Pour compléter l'édition du Louvre, on y réunit les ouvrages suivants, publiés dans diverses villes jusqu'à nos jours :

1° Le volume publié en 1723, à Venise, par Pasquali, et qui forme le supplément ou vingt-troisième volume de la réimpressiou de Veuise. Ce volume contient : J. Genesii de rebus constantinopolitanis; Georgii Phrantzæ chrouicon, etc.; J. Antiocheni seu Maletæ historia chronica, græce-latine; L. Allatii symmicta, etc.

2° Constantini Porphyrogeniti libri II de ceremoniis aulæ byzantinæ, gr.-lat., ed. Leich. et Reiske. Lipsiæ, 1761, 2 vol. in-folio.

3° Historiæ byzantinæ nova appendix opera Georgii Pisidæ, Theodosii diaconi et Corippi Africani; gr. et lat., cum notis, ed. C. F. Fogginins. Romæ, 1777, in-folio.

4° Anonymi id est Julii Pollucis historia sacra ab orbe condito ad Valentiuum. J. B. Bianconi latine vertit et adnotavit. Bouoniæ, 1779, in-folio.

5° Georgii Phrantzæ chronicon in quatuor libros, græce, cura F. Car. Alter. Vindobonæ, 1796, in-folio.

6° Leonis Diaconi caloensis historia, scriptoresque ad res byzantinas pertinentes, ed. Car. Ben. Hase. Paris., 1819, in-folio.

Cette édition, qui est la première de Léon Diacre, un des auteurs byzautins les plus im-

portants, est due à l'un de nos plus savants hellénistes, à M. Hase, qui la fit imprimer à l'imprimerie royale, aux frais du chancelier de l'empereur de Russie, M. de Romanzoff. Elle est devenue excessivement rare : on sait que tous les exemplaires expédiés pour la Russie, et formant la majeure partie de l'édition, ont péri par suite d'un naufrage dans la mer Baltique.

Enfin les amateurs de collections y joignent ordinairement, comme supplément indispensable, les ouvrages suivants :

1° J. Bongarsii gesta Dei per Francos seu orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani historia. Hanoviæ, 1611, 2 vol. in-folio.

2° Anselmi Bandurii numismata imperatorum romanorum a Trajano ad Palæologos. Paris., 1718, 2 vol. in-folio.

3° Mich. Lequien Oriens christianus. Paris., 1740, 3 vol. in-folio.

4° P. Boschii tractatus de patriarchis antiochenis. Venetiæ, 1748, in-folio.

5° G. Cuperi de patriarchis constantinopolitanis. Venetiis, 1751, in-folio.

Nous terminerons cette revue bibliographique par l'indication de plusieurs ouvrages modernes, utiles pour la lecture des historiens byzantins.

1° Martini Hankii de byzantinarum rerum scriptoribus græcis. Lipsiæ, 1677, in-4°.

2° Memoriæ populorum ad Danubium, Pontum-Euxinum, Paludem-Mæotiden, etc., incolentium e scriptoribus historiæ byzantinæ erutæ et digestæ a J. G. Strittero. Petropoli, 1779, 4 vol. in-4°.

3° Histoire de Constantinople, depuis le règne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'empire, traduite sur les originaux grecs par L. Cousin. Paris, 1672, 8 vol. in-4°, et 1685, 11 vol. in-12.

4° Gibbon's history of the decline and fall of the roman empire. London, 1777, 6 vol. in-4°, et 1797, 12 vol. in-8°.

5° La même, traduite en français par de Sept-Chênes et Suard. Paris, 1788, 18 vol. in-8°. On prétend que Louis XVI, alors dauphin, est l'auteur des quatre premiers volumes de cette traduction. M. Guizot en a fait une excellente révision, réimprimée trois fois, de 1812 à 1829. Paris, 13 vol. in-8°.

Il est très-difficile de trouver le recueil primitif du Louvre bien complet et de papier uniforme, quoique tous les auteurs sortis des presses du Louvre aient été tirés sur grand papier seulement. Le Ville-Hardouin et les familles byzantines de du Cange ont seuls été tirés, en grande partie, sur petit papier : aussi les exemplaires en grand papier, surtout du Ville-Hardouin, sont excessivement rares et très-recherchés par les curieux. Les volumes de Procope et de Georges Codinus sont aussi assez rares. Les deux volumes de Pachymère, qui se rattachent aussi à l'édition du Louvre, quoiqu'ils aient été imprimés à Rome, et le Génésius, imprimé à Venise, même sur grand papier, sont ordinairement d'un plus petit format. Enfin le nombre des volumes varie aussi assez souvent, ainsi que la disposition, qui ne se trouve pas toujours la même dans les catalogues des bibliothèques, plusieurs auteurs ayant été reliés ensemble, suivant le caprice des amateurs.

On voit, par la date de publication de chacun des auteurs qui parurent à des intervalles souvent très-éloignés, que cette entreprise fut menée avec une sage lenteur, sûr garant des soins qu'on y apporta, et qui forme un contraste frappant avec le mode de nos publications actuelles. Rien ne fut négligé, sous le rapport matériel, pour en faire un monument de luxe typographique : aussi, dès la fin du XVII° siècle, et avant même qu'elle fût arrivée au point où elle s'est arrêtée, le prix élevé qu'elle avait atteint, et sa rareté, donnèrent l'idée d'en faire une réimpression. En 1699, un libraire de Hollande, Fr. Halma, publia le prospectus d'une nouvelle édition des auteurs byzantins, sous la direction de J. G. Grævius et de Ludolph. Kuster. Mais les guerres qui déchiraient toute l'Europe, et surtout la mort de Grævius, empêchèrent alors ce projet, qui ne reçut d'exécution que trente ans plus tard, et dans un autre pays. Les libraires Javarina et Bonini, de Venise, publièrent en 1729 et années suivantes, en 22 volumes in-folio, le corps complet des historiens byzantins, tels qu'ils existent dans l'édition du Louvre, avec un volume de supplément, publié en 1733 par Pasquali, et composé de morceaux qui manquent absolument dans cette édition. Malgré ces suppléments, la collection de Venise, quoique aussi rare que celle de Paris, lui est bien inférieure pour l'exécution et pour la correction.

La rareté des deux collections du Louvre et de Venise, et leur prix élevé, firent sentir longtemps le besoin d'une nouvelle édition ;

et l'on doit s'étonner qu'une entreprise qui intéressait à tel point uotre amour-propre national u'ait pas été conçne et exécutée en France. C'est encore à uos voisins d'outre-Rhin que la science sera redevable de cette idée, due, comme on sait, an savant auteur de l'Histoire romaine, à l'illustre Niebuhr. C'est lui qui forma le plan de la nouvelle byzantine, et c'est sous sa direction qu'eu parurent, à Bonn, les premiers volumes, de 1828 à 1831. A cette époque, une mort prématnrée ayant enlevé le docte Niebuhr à la science, l'Académie royale de Berlin prit sous sa protection cette intéressante publication, qne M. Ed. Weber, de Bonn, continue sans interruptiou, avec un zéle qui n'épargne ni soins ni dépenses pour mener à bien cette belle collection, qui déjà touche presque à sa fin.

L'édition nouvelle de la byzantine, quoiqu'elle ne présente pas le même luxe typographique que celle du Louvre, est bien préférable aux deux antres éditions pour la commodité de son format in-8°. Un autre avantage que lui donne sa date, c'est celui de réunir une foule de docnments jugés alors inédits, et les anteurs déjà connus rangés dans un meilleur ordre, et améliorés par la révlsion et la critique savante de tout ce qne l'Allemagne compte aujonrd'hni de plus illnstres philolognes, tels que MM. Emmanuel Bekker, Meineke, Louis et Guillaume Dindorf, etc., sous le titre collectif de *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ, editio emendatior et copiosior, consilio A. G. Niebuhrii instituta, auctoritate Academiæ litterarum regiæ borussicæ continuata; Bonnæ impensis Ed. Weber;* 44 volumes ont déjà paru. Les lecteurs érudits nous sauront peut-être gré de donner le détail des anteurs publiés jusqu'à la fin de l'année (1843). Ce sont: Agathias, 1 vol.; Cantacuzène, 3 vol.; Léon Diacre et Théodore, 1 vol.; Nicéphore Grégoras, 2 vol.; Constantin Porphyrogénète, 3 vol.; Georges Syncelle, 2 vol.; Dexippe, etc., 1 vol.; Malalas, 1 vol.; la Chronique pascale, 2 vol.; Procope, 3 vol.; Ducas, 1 vol.; Théophylacte et Genesins, 1 vol.; Nicétas Choniate, 1 vol.; Georges Pachymère, 2 vol.; Cinname et Nicéphore Bryenne, 1 vol.; Michel Glycas, 1 vol.; Merobande et Corippus, 1 vol.; Constantin Manassés, Joel et Georges Acropolite, 1 vol.; Zosime, 1 vol.; Jean Lydns, 1 vol.; Paul Silenciaire, Georges de Pisidie et Nicéphore, 1 vol.; J. Caméniate, Siméon Magister et Georges le Moine, 1 vol.; Cedrenus et Scylitzés, 2 vol.; Phrantzès, Cananus et Anagnoste, 1 vol.; Codinus, 1 vol.; Théophane, 2 vol.; Ephrem, 1 vol.; Léon le Grammairien et Eustathe, 1 vol.; Laonic Chalcondyle, 1 vol.; Georges Codinus, 1 vol.; enfin le 1[er] vol. d'Anne Comnène et le 1[er] vol. de Zonare.

On voit qu'il reste peu d'auteurs à publier pour achever cette immense entreprise, dont le succès est depuis longtemps assuré et qui ne laissera rien à désirer sons aucun rapport, snrtout si, comme on l'a promis, on l'enrichit d'une nouvelle édition revue et augmentée du *Glossaire* de dn Cange.

Pour la facilité des études historiques, qui doivent, aussi bien que toutes les autres, s'éclairer du flambeau de la méthode, il est nécessaire de diviser en plusieurs classes les nombreux monuments historiqnes entassés dans la collection byzantine; voici dans quel ordre on peut les ranger:

1° Les quatre principaux historiens, dont les annales réunies forment nne histoire complète des onze siécles et demi de la période byzantine, depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople. Leurs histoires, en effet, sont la suite et le complément l'une de l'autre, de manière à former une chalne non interrompue. Ces historiena sont Zonare, Nicétas Choniate, Nicéphore Grégoras et Laonic Chalcondyle.

2° Les auteurs qui ont écrit l'histoire de leur temps ou d'une courte période, comme Zosime, Procope, Agathias, Ménandre, Dexippe, Ennape, Pierre Priscus, Théophylacte Simocatta, Léon Diacre, Georges de Pisidie, Nicéphore Bryenne, Georges Acropolite, Phrantzès, Jean Anagnoste, Canauns, Ducas, Jean Caméniate, Siméon Magister.

3° Ceux qui ont écrit lenrs propres mémoires, comme Cantacuzène.

4° Les auteurs de biographies, comme Anne Comnéne, Pachymère, Cinname, Théophylacte, Dncas. On pent y joindre les poëmes latins de Corippe. Des deux poëmes qui nous restent de ce poëte du VI[e] siècle, le premier, intitulé, *De laudibus Justini minoris libri* IV, avait paru dans le snpplément de Foggini; mais le second poëme, intitulé, *Johannidos libri* VII, qn'on avait cru longtemps perdu, a été publié, pour la première fois, par Mazzuchelli, à Milan, en 1820, 1 vol. in-4°. Les nouveaux éditeurs de Bonn ont fait

entrer dans leur collection ces deux poëmes, qui offrent un grand intérêt historique; le dernier surtout, dont le héros est Jean, un des généraux de Justinien, qui, vers l'an 550, fut envoyé en Afrique et ramena les Maures révoltés à l'obéissance, remplit une lacune historique pour le VI[e] siècle.

5° Les chroniques ou histoires générales dans lesquelles le compilateur, après avoir remonté jusqu'à la création du monde, redescend jusqu'aux temps où il a vécu, et, à mesure qu'il s'en rapproche, donne à son récit plus de développement et devient l'historien de son époque.

Telles sont les chroniques de Georges Syncelle, de Théophane, *la Chronique paschale*, qu'on connaît encore sous le nom de *Fasti siculi* et de *Chronique d'Alexandrie*, Malalas, J. Pollux, Cedrenus, Glycas, Joël, J. Scylitzès, Léon le Grammairien, Georges le Moine, la Chronique en vers politiques de Constantin Manassès, et enfin la Chronique d'Ephrem, moine du XIV[e] siècle, chronique inédite jusqu'à ce jour, et qui vient d'être publiée dans la nouvelle édition de Bonn par M. Imm. Bekker, avec la traduction latine due au savant Angélo Mai, d'après le manuscrit unique du Vatican. Cette chronique curieuse est écrite en vers ïambiques politiques; on présume qu'elle commence à Jules César, quoiqu'il y manque une certaine quantité de vers au commencement, et elle finit à l'expulsion des Latins de Constantinople qu'ils avaient occupée pendant cinquante-huit ans.

6° Enfin les auteurs d'ouvrages relatifs aux antiquités, à la topographie et aux monuments de Constantinople et de l'empire, aux charges et offices du palais impérial, aux familles, aux cérémonies, etc., comme Procope, Georges Codinus, Constantin Porphyrogénète, Paul Silenciaire, auteur d'une description en vers hexamètres de l'église de Sainte-Sophie; Jean Lydus, auteur de divers traités sur les magistrats, le calendrier et les prodiges, etc.; enfin Hiéroclès, auteur d'une description des soixante-quatre provinces de l'empire grec, sous le titre de *Synecdemus*, ou *vade mecum* du voyageur.

Tel est l'ordre qu'on peut assigner à ces monuments, dont l'étude n'est réellement facile et commode que dans la nouvelle édition de Bonn, où les documents sont classés d'après un système plus rationnel et sont plus complets. Mais la belle collection du Louvre, pour être moins accessible et moins consultée désormais, n'en restera pas moins comme un monument précieux de la magnificence du grand siècle.

Après avoir fait connaître la partie matérielle de la byzantine, il nous resterait à l'apprécier en détail sous les deux rapports historique et littéraire; mais, pour ces jugements particuliers, nous renverrons à l'article spécial consacré aux principaux auteurs dans cette encyclopédie, nous bornant ici à quelques réflexions générales.

Il faut l'avouer, on ne doit pas chercher parmi les Byzantins de ces grands modèles historiques tels que nous en offre l'antiquité grecque et romaine. Dans les plus estimables de ces auteurs, on remarque souvent une absence presque complète de plan, de méthode, de goût et de jugement. Les chroniques ne sont que des compilations indigestes qui se répètent souvent les unes les autres en multipliant les erreurs, et dans lesquelles on a peine à démêler la vérité au milieu des fables les plus absurdes. Malgré tous ces défauts, on ne peut méconnaître l'importance de la collection byzantine, la seule source, après tout, qui nous reste pour l'histoire de la longue période du Bas-Empire, et pour l'histoire ecclésiastique d'Orient. Il sera toujours indispensable d'exploiter cette mine précieuse, où sont enfouis tant de riches matériaux qui remplissent une vaste lacune et rattachent, par une chaîne non interrompue, l'histoire ancienne à la moderne.

La plupart des chroniques byzantines, quoique ayant plus spécialement rapport à l'Orient, donnent cependant assez souvent de curieux documents sur les peuples d'Occident. Il est vrai que, dans l'état où elles nous sont parvenues, il est difficile d'y trouver rien de bien précis sur les origines de ces nations; mais il est toujours curieux de voir apparaître successivement sur le théâtre du monde des peuples jusqu'alors inconnus, dont quelques-uns ont été appelés par la suite à y jouer un rôle important. Ainsi, sans parler de ceux de l'Orient, si longtemps en guerre avec les Romains, on trouve dans Agathias quelques détails sur les Francs. Dans Léon Diacre, on voit les premières excursions des Russes sur le territoire grec. On suit avec intérêt, depuis le X[e] siècle, les progrès rapides de ce peuple, qui faisait dès lors trembler les empereurs grecs jusque dans leur capitale.

Le style des historiens byzantins se recon-

naît à un caractère particulier dont les traits principaux sont l'affectation et l'enflure. Du reste, il est formé en grande partie de lambeaux arrachés aux anciens, imitant sans goût et sans discernement poëtes et prosateurs, et confondant tous les genres. Les auteurs les plus estimés sont tous plus ou moins empreints de cette imitation servile des modèles des bons siècles de la littérature grecque. Ils aiment surtout à emprunter aux poëtes des tournures et des expressions qui, déjà déplacées dans des récits historiques, contrastent encore plus avec les tournures vicieuses propres aux différents siècles du moyen âge. Cependant on ne peut se montrer sévère envers les Byzantins ni leur faire un crime de cette imitation dont l'abus est toujours un défaut, lorsque l'on considère qu'on lui doit la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque, dont on voit que l'étude n'a jamais été abandonnée en Orient, même dans les siècles de la plus grande barbarie, et que c'est elle seule, enfin, qui, en empêchant la destruction complète de la langue grecque, a préparé les voies de la renaissance. A. PILLON.

C.

C (*linguistique*). — Le *c* est la troisième lettre de notre alphabet; c'est la forte du *g*. Ces deux consonnes ont été nommées *gutturales* par les grammairiens, attendu que, pour les produire, la base de la langue s'élève vers la partie du palais voisine du gosier (*guttur*), comme pour intercepter le passage de la voix, qui, pour se frayer une issue, est obligée de forcer l'obstacle et de faire explosion.

Dans nos langues néo-latines, le *c* a deux valeurs différentes. Devant une consonne ou devant les voyelles *a o u*, il équivaut au *kappa* des Grecs et se prononce comme un *k* en français, en italien et en espagnol : franç. *cage*, *coton*, *crayon;* ital. *cognato*, *cane*, *culmine*, *clivo;* espag. *caballero*, *corto*, *curtido*, *creer*.

Devant *e* et *i*, il se prononce comme *s* dur (*s* de sage) : *centime*, *décimal*, *citadelle*. En italien et en espagnol, il a un son particulier que nous ne pouvons représenter que très-imparfaitement par *tch; cella* (tchella), *cipola* (tchipola); espag., *ceguera* (tchegouera); *civilidad* (tchivilidad).

Le *c*, chez les Latins, avait toujours le son du *k*, et ils prononçaient le nom de leur plus grand orateur *kikero* et non *sisero* comme nous, ou *tchitchero* comme les Italiens; aussi les Grecs représentaient-ils dans tous ces cas le *c* des noms propres latins par un *kappa :* Κικερων, tandis qu'ils eussent écrit Σισερων, en se servant du *sigma*, s'ils eussent prononcé comme nous.

En français, le *c* conserve la valeur de *s* dur devant *a*, *o*, *u* dans tous les mots dérivés d'un primitif où il a déjà cette valeur; mais alors on a soin d'avertir l'œil du lecteur par un petit signe nommé *cédille*, que l'on place sous la lettre; ainsi : *français* de *France*, *prononçons* de *prononcer*, *reçu* de *recevoir*.

Dans toutes les langues, le *c* se change fréquemment en sa douce *g* et *vice versâ*. En italien, *segreto* (secret) a été formé de *secretus; lago* (lac) de *lacus*, *lagrima* (larme) de *lacryma;* en esp., *ciego* (aveugle) vient de *cœcus*, *amigo* (ami) d'*amicus*. Notre mot *sucre* a fourni aux Anglais *sugar;* de même, *draco* nous a donné *dragon; macer*, maigre; *ficus*, figue; *cithara*, guitare; *cicada*, cigale; *ciconia*, cigogne. Le son du *c* de *secundus* a pareillement été remplacé par le son du *g* dans second; mais, comme ce mot revient très-fréquemment dans tous les écrits, la plume et l'œil se sont tellement habitués à son orthographe étymologique et ancienne, que l'on n'a pas osé lui faire subir la réforme pratiquée pour les mots que nous venons de signaler, et particulièrement pour *cigogne*, qui s'écrivait encore *cicogne* dans le siècle passé, tout en se prononçant comme aujourd'hui.

Le changement du *g* en *c* est beaucoup plus rare : ἀμοργη, *amurca*, *marc;* sugere, *sucer*. Notre langue, mieux que toute autre, peut nous fournir une preuve évidente de l'analogie du *g* avec le *c;* car, dans un certain nombre de cas, où le *g* final est suivi d'un mot commençant par une voyelle, le besoin d'appuyer sur les finales fait que nous passons de la douce à la forte, et que nous prononçons : *suer sang et eau*, *long ouvrage*, *bourg élevé*, comme s'il y avait *suer*

sanc et eau, lonc ouvrage, bourc élevé. Les Latins ne faisaient pas non plus une grande différence entre ces deux lettres, car ils écrivaient indifféremment *vigesimus* ou *vicesimus*, *Cneïus* ou *Gneïus*, *Caïus* ou *Gaïus*, et Quintilien témoigne que dans ce dernier nom propre on ne distinguait pas si l'on prononçait un *c* ou un *g*.

Un changement très-fréquent dans notre langue est celui du *c* dur et guttural des Latins en consonne sifflante : *centrum* (pron. kentroum), *centre* (sentre); *cecitas* (kekitas), *cécité* (sésité) ; *cilicium* (kilikioum), *cilice* (silise); *docilis* (dokilis), *docile* (dosile).

Une autre transformation du *c*, tout aussi remarquable, a eu lieu dans les différentes langues néo-latines ; le son dur du *c* latin s'y est changé souvent en certaines articulations désignées sous le non de *chuintantes*. Les Français ont représenté leur consonne chnintante par le double caractère *ch*. Ainsi camelus a donné *chameau*, caro *chair*, campus *champ*, carbo *charbon*. Les Italiens et les Espagnols ont conservé le caractère simple *c* pour représenter leur chuintante, dont la prononciation est la même pour ces deux langues, et diffère un peu de notre *ch* français. Italien *cerebro* (tcherebro), de *cerebrum* (kerebroum) ; *cervo* (tchervo), de *cervus* (kervous) ; *cicuta* (tchikouta), de *cicuta* (kikonta) ; espag. *cera* (tchera), de *cera* (kera) ; *certo* (tcherto), de *certus* (kertous) ; *circo* (tchirko), de *circus* (kirkous). Les trois peuples dont nous venons de parler doivent probablement cette articulation sourde et peu agréable aux nations germaniques qui envahirent leur territoire et le conquirent sur les Romains, car les chuintantes dominent encore aujourd'hui dans la langue allemande et dans ses divers dialectes

Le *c* se change encore quelquefois en *labiales* ou en dentales, mais ces exemples sont rares, surtout dans les langues dérivées du latin ; en voici quelques-uns : *λυκος*, *lupus*, *loup*; *σκυλον* (dépouille), *spolium; σκοπεω* (regarder), *specto;* allem. *bleken* (bêler), angl. *bleat;* allem. *koppe* (sommet) , danois *toppe*.

Dans les inscriptions, le C devant un nom propre signifie *Caïus*, comme C. Simpronius, C. Cæsar, pour *Caïus Simpronius*, *Caïus Cæsar*. Le C retourné signifie Caïa, nom de femme. Cette même lettre remplace souvent le mot *consul*, et, quand elle est double, *consules :* ainsi *L. Jun. Bruto et L. Tarq. Collatino* CC. signifient *Lucius Junius Brutus et Lucius Tarquin Collatin étant consuls*.

Le *c* était, chez les Romains, un caractère numérique ; il signifiait *cent*, suivant ce vers :

Non plus quam centum C littera fertur habere.

Cette même lettre était la marque des monnaies fabriquées d'abord à Saint-Lô et ensuite à Caen ; lorsqu'il est double, il indique une monnaie de Besançon.

A. DE CHEVALLET.

CAABA. — C'est le nom d'un édifice religieux très-vénéré des musulmans, et qui se trouve renfermé dans la cour de la grande mosquée de la Mecque appelée *Bëit-Allah*, ou *la maison de Dieu*. Avant de dire ce qu'est aujourd'hui la Caaba et de faire connaître l'histoire de ce monument célèbre, il nous faut exposer quelques-unes des fables que les auteurs musulmans débitent à son sujet. Adam, ayant été chassé du paradis terrestre, ne pouvait se consoler de l'état auquel il se trouvait réduit en punition de son péché. Dieu, le voyant abattu par la douleur, voulut apporter quelque consolation à ses maux, et envoya du ciel une maison de rubis qui jetait un éclat si extraordinaire, qu'on la voyait briller à quelques parasanges de distance. L'ange Gabriel fit faire plusieurs fois à Adam le tour de cette maison, cérémonie que les musulmans pratiquent encore aujourd'hui dans le pèlerinage de la Mecque, dont l'origine remonte ainsi jusqu'au premier homme.

A l'époque du déluge, Dieu, ne voulant pas souffrir que la maison de rubis fût submergée, la fit remonter dans le ciel.

Il ordonna plus tard à Abraham de prendre Ismaël son fils, de construire un monument sur le lieu même où avait été cette maison de rubis et d'après les mêmes proportions. Pour cela, Dieu fit descendre un nuage et dit à Abraham d'élever l'édifice sur l'ombre que formerait ce nuage. Le monument fut appelé *Caaba*, qui, en arabe, signifie *carré :* en effet, la Caaba, ayant environ 18 pieds de long, 14 de large et 35 à 40 de haut, offre, vue d'une certaine distance, l'aspect d'un cube parfait, et cette ressemblance est d'autant plus grande, que le toit de ce monument est plat. La Caaba est bâtie de pierres grises de la Mecque, taillées en grands blocs de différentes dimensions et jointes grossièrement avec de mauvais mortier : ce temple a été

entièrement rebâti dans son état actuel en 1627. L'année précédente, les eaux avaient renversé trois côtés de l'édifice, et, avant de les relever, on abattit le quatrième, après avoir préalablement consulté les ulémas pour savoir si des mortels pouvaient détruire une partie quelconque du saint monument sans se rendre coupables de sacrilége et d'impiété.

La Caaba est placée sur une base haute de 2 pieds et présentant un plan fortement incliné; la seule porte par laquelle on y entre, et qui ne s'ouvre que deux ou trois fois dans l'année, est située du côté du nord et à peu près à 7 pieds au-dessus du sol : on y arrive par un escalier de bois. La porte actuelle, qui fut apportée, dit-on, de Constantinople en 1633, est entièrement revêtue d'argent et a plusieurs ornements dorés. Tous les soirs on place sur le seuil de cette porte de petites bougies allumées et des cassolettes dans lesquelles on brûle du musc, du bois d'aloès et plusieurs autres parfums. La Caaba est entièrement couverte, en dehors, d'une tenture d'une magnifique étoffe de soie noire; cette tenture est renouvelée tous les ans à l'approche du pèlerinage : on l'apporte du Caire, où elle est fabriquée aux dépens du Grand Seigneur. Diverses prières sont tissues sur cette tenture, mais, comme elles sont aussi en noir, il est très-difficile de les lire. Aux deux tiers de la hauteur de la tenture, et tout autour de l'édifice, se trouve une bande d'inscriptions brodée en or; la partie de la tenture qui couvre la porte est brodée en argent, on laisse dans l'étoffe une ouverture pour la fameuse pierre noire dont nous allons parler plus bas.

Quand on enlève l'ancienne tenture pour y en substituer une nouvelle, la Caaba reste quinze jours sans être couverte; les pèlerins recueillent les morceaux de l'ancienne tenture et même la poussière qui se trouve sur les murs de la Caaba. De retour chez eux, ils vendent ces objets comme de précieuses reliques.

La couleur noire de la tenture qui recouvre un cube énorme, au milieu d'une vaste place, donne à la Caaba un aspect singulier et imposant; les cordes qui assujettissent l'étoffe par le bas n'étant pas très-tendues, le moindre souffle de vent suffit pour la faire ondoyer. En voyant ce léger mouvement, la foule se met en prières, parce qu'elle le regarde comme un signe certain de la présence des anges de la Caaba, qui le produisent en agitant leurs ailes. Soixante et dix mille anges sont chargés de la garde de la Caaba et la transporteront au ciel quand sonnera la trompette du jugement dernier.

Nous avons parlé plus haut de la fameuse pierre noire; elle sert à indiquer l'endroit par lequel les pèlerins doivent commencer à faire le tour de la Caaba. Cette pierre fut donnée, disent les auteurs musulmans, par l'ange Gabriel, à Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar : elle était alors d'une couleur vive et brillante, mais elle est devenue noire à cause des péchés de ceux qui l'ont touchée. Au jour du jugement, la pierre noire rendra un témoignage favorable de ceux qui l'auront baisée avec un cœur sincère, et elle sera douée de la vue et de la parole.

Sur le côté occidental de la Caaba, à 2 pieds à peu près au-dessous du sommet, est le *mizab*, ou la fameuse gouttière par laquelle l'eau de la pluie coule du toit de l'édifice. Cette gouttière a 4 pieds de long et environ 6 pouces de large; la hauteur des rebords est égale à la largeur; à son extrémité est suspendue ce qu'on appelle *la barbe du mizab :* c'est une planche dorée par laquelle l'eau tombe. Cette gouttière fut envoyée de Constantinople l'an 951 de l'hégire (1573-74 de J. C.), et on prétend qu'elle est tout entière d'or massif. Le pavé qui entoure la Caaba et se trouve au-dessous du mizab fut placé, dit-on, l'an 826 de l'hégire (1422-23 de J. C.); il est composé de pierres de différentes couleurs qui forment une jolie mosaïque.

CAATH, fils de Lévi et père d'Amram, d'Adar, d'Hébron et d'Oziel. Il est question de Caath et de ses descendants plusieurs fois dans l'Écriture. On voit, par le quatrième chapitre du livre des *Nombres*, que les fonctions dévolues à la famille de Caath consistaient à porter, dans les marches du désert, l'arche d'alliance; mais il leur était expressément défendu de toucher aux choses saintes.

CAB ou **CABUS**, mesure hébraïque qui contenait 1 litre 75 décilitres; elle diffère du *cad* ou *cadus*.

CABALE. — Doctrine mystérieuse des Juifs, dont l'origine paraît remonter à leur captivité chez les Assyriens, auxquels ils ont emprunté un grand nombre de croyances astrologiques. On fait dériver communément

ce mot de l'hébreu *qebil*, qui signifie recevoir, recueillir, et on le traduit par *tradition*, ou doctrine transmise par la tradition. Cette étymologie nous semble forcée et inexacte; nous croyons le mot hébreu *kabbalah* d'origine chaldéo-égyptienne, ayant le sens de science ou doctrine occulte. Le radical égyptien *khep*, *khop* ou *kheb*, *khob*, en hébreu *qab*, *kehb* ou *kebeh*, signifie cacher, enfermer, et *al* ou *ôl*, en égyptien, prendre; en sorte que ce mot signifierait la science déduite de formules mystiques ou de mots mystérieux, *ex arcano*.

Chez les Égyptiens et les Chaldéens, toutes les connaissances astronomiques et mathématiques étaient rédigées en termes et en formules inintelligibles pour quiconque ne possédait pas la clef de ce langage, à la fois symbolique et énigmatique. Pour donner une idée de ce genre de doctrine occulte, nous ferons remarquer l'artifice par lequel on exprime, par des chiffres, des mots ayant un sens clair et positif ou une signification allégorique. De même, des lettres répondaient, suivant leur place dans la série alphabétique, à des nombres, et des lettres, d'après leur valeur numérique collective, formaient un mot auquel répondait un nombre. Par exemple, l'*aôm* des brahmanes exprime la première et la dernière lettre (*a* et *ô*) réunies; l'*m* est l'emblème de cette union, et par la place que ce caractère occupe au milieu de la série phonétique, et parce que cette consonne est l'initiale du mot qui, en sanscrit, signifie au milieu (*madje*, et, en zend, *meiao*). C'est le même sens de l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, avec l'idée additionnelle de médiateur. Dans le système zoroastrien, Hormuzd ou Oromazd, Ahriman et Mithra pourraient également s'exprimer par le mot mystique *haôma* ou *hom*.

Un exemple frappant de noms exprimés par des chiffres, c'est le nombre 666 de la bête de l'Apocalypse, qui répond aux noms mystérieux de l'Antechrist *Teitan*, *Lampetis*, *Lateinos*, *Antemos*, dans tous lesquels la valeur numérique des lettres étant additionnée donne 666, nombre qui, à son tour, renferme un sens mystérieux, exprimé par le nombre 6, que je présume faire allusion aux six mois du règne d'Ahriman, le mauvais principe chez les Persans, le Satan de la Bible. Les prétendus rois chaldéens de Bérose, et la durée de leurs règnes, sont incontestablement des nombres cabalistiques, c'est-à-dire masquant, par la multiplication, les nombres réels.

La doctrine de Pythagore, en apparence si inintelligible, et les propriétés merveilleuses attribuées par ce philosophe aux nombres et aux notes et accords harmoniques, ne sont évidemment qu'un voile sous lequel il a voulu cacher au vulgaire les principes du calcul et des formules arithmétiques ou algorithmiques.

Telle a été, selon nous, l'origine de l'art cabalistique; mais, dans la suite, on a donné le nom de cabale à toutes les doctrines écrites dans cette espèce de chiffre, et, plus tard, la superstition ayant attribué aux mots et aux formules des propriétés talismaniques, on s'en est servi pour interroger l'avenir et pour produire des prodiges : c'est ce qu'on a décoré du nom de magie, mot qui, primitivement, ne signifiait que la doctrine des mages ou prêtres mèdes. Par la suite, on a appelé cabale toute divination au moyen de combinaisons de nombres ou de mots; et, pour le vulgaire ignorant, les opérations de l'algèbre sont de véritables calculs cabalistiques, des divinations. Tant qu'a existé la loterie de 90 numéros, en France, les imposteurs n'ont cessé d'offrir au public des formules cabalistiques pour deviner les ambes, les ternes, les quaternes et même le quine! et, comme le hasard amenait nécessairement quelques coïncidences entre les numéros tirés de la roue et ceux donnés par les calculs, la crédulité publique était ainsi entretenue et fortifiée.

Une grande partie des calculs des astrologues était fondée sur des formules cabalistiques dont ils ne comprenaient pas le véritable sens, et il en était de même pour l'alchimie et pour les interprétations mystiques de l'Ancien Testament, objet des recherches des rêveurs talmudiques.

En résumé, on donnait, chez les Juifs, le nom de cabale à une doctrine que l'on fait remonter à la captivité de Babylone, et qui avait pour objet, 1° l'explication mystique et allégorique des Ecritures, et 2° d'opérer des prodiges et des divinations au moyen de certains mots et de formules soi-disant magiques. Cette doctrine se trouve exposée dans l'*Ietzira*, attribué au rabbin Akiba, et le *Zohar*, attribué à son disciple Ben-Iokaï. Ses partisans sont nommés *cabalistes*.

F. S. Constancio.

CABALETTA (*musique*), phrase musi-

cale courte, d'un retour périodique et d'un mouvement animé, qui se place à la fin des airs, des duos et des autres morceaux d'opéra. La cabaletta est un moyen dont on se sert pour indiquer la fin d'un morceau et provoquer les applaudissements.

CABANIS (Pierre-Jean-Georges), fils d'un agronome distingué, naquit à Conac (Corrèze) en 1757. Après quelques années passées chez un ecclésiastique d'un village voisin, Cabanis, alors âgé de 10 ans, fut envoyé au collége de Brive. La sévérité de ses maîtres aigrit son caractère, qui était naturellement opiniâtre; et, trois ans après son entrée au collége, au moment où il achevait sa rhétorique, il fut renvoyé à son père. Traité plus sévèrement encore dans la maison paternelle, Cabanis obtint enfin d'être conduit à Paris. Abandonné à lui-même au milieu de la capitale, âgé seulement de 14 ans, il reprit avec ardeur le goût de l'étude, et refit en deux ans ses humanités. Il s'occupait en même temps de philosophie et de physique. Rappelé par son pére, il préféra la place de secrétaire d'un prélat polonais, l'évêque de Wilna. Il partit donc, âgé de 16 ans, pour la Pologne, où il assista au premier partage (1773) de ce malheureux royaume. Après deux ans de séjour, il revint à Paris, triste et préoccupé du pénible spectacle qu'il avait eu sous les yeux. La mort du peuple polonais ne fut peut-être pas sans influence sur le développement du caractère mélancolique de Cabanis. Revenu à Paris, âgé de 18 ans, il fut présenté à Turgot, ami de son père; mais le ministre ayant quitté le pouvoir, Cabanis se trouva sans ressource. Quelque argent avancé par sa famille lui permit de tenter la carrière des lettres; et il traduisit en vers une partie de *l'Iliade*. Lié avec le poëte Roucher, la célébrité de son ami avait excité son émulation. Cependant les succès de salon, l'approbation même de Voltaire n'éblouirent pas Cabanis; il renonça à la poésie. Son père le pressait d'ailleurs de choisir une profession : il étudia la médecine. Cette science devait convenir à son esprit méditatif. Peut-être agitait-il déjà instinctivement les grands problémes de philosophie qui devaient, plus tard, remplir sa carrière. Cabanis suivit les leçons et les conseils d'un excellent professeur, de Dubreuil, auprès duquel il trouva un bienveillant appui. Il travailla avec tant de zéle, qu'il tomba malade et fut obligé de se retirer à la campagne. Il se rendit d'abord à Saint-Germain; ensuite à Auteuil, où il fut reçu chez une femme célébre, madame Helvétius. Il y rencontra souvent les philosophes du XVIIIe siècle, d'Holbach, Condillac, Thomas, Diderot, d'Alembert, Franklin, et, plus tard, Condorcet, Laplace, Destutt de Tracy, Volney, Garat. Ces liaisons ne furent pas étrangéres à la direction des travaux de Cabanis; ils reflètent l'idée qui avait présidé à l'inauguration de l'*Encyclopédie du* XVIII*e siècle*.

Intimement lié avec Mirabeau, dont il devint le confident et le médecin, il fut accusé d'avoir laissé mourir son ami. Cabanis repoussa avec fermeté une aussi lâche calomnie, et, dans sa réponse publique, *Journal de la maladie et de la mort d'Her. Gab. Vict. Riquetti de Mirabeau*, Paris, 1791, in-8°, il défendit la mémoire outragée du grand orateur. Dans cet écrit, on reconnaît à la fois le médecin et le publiciste. Peut-être devons-nous faire remonter à cette publication, ainsi que le remarque avec raison un biographe de Cabanis, la double destinée qui porta ce médecin d'une chaire de professeur à la tribune nationale, et d'un fauteuil académique au siége sénatorial. Fidéle à une seconde amitié également illustre, Cabanis épousa mademoiselle de Grouchy, la belle-sœur de Condorcet, qui, poursuivi par le comité de salut public et au moment de se donner la mort, lui avait recommandé ce qu'il avait de plus cher, sa famille et ses écrits.

Dévoué aux principes de la révolution de 1789, Cabanis dut s'éloigner du théâtre sanglant de la terreur. Il vécut retiré à la campagne jusqu'en 1795, qu'il fut nommé professeur d'hygiène à l'école centrale qu'on venait de créer. L'année suivante, il entrait à l'Institut, section des sciences morales et politiques. En 1797, il fut nommé professeur de clinique à l'école de médecine, et, en 1798, représentant du peuple au conseil des Cinq-Cents. Il était, au 18 brumaire, membre de cette assemblée, qui, sur sa proposition, décréta la déchéance du Directoire. Le premier consul appela au sein du sénat le député qui avait ainsi donné son assentiment spontané à la révolution militaire qui changeait violemment la constitution de l'Etat. Mais le sénateur Cabanis, commandant de la Légion d'honneur, conserva ses convictions de 1789 et se rangea bientôt dans cette opposition d'idéologues qui excita toujours l'inquiétude de l'empereur.

Indépendamment de ces hautes dignités, Cabanis avait rempli les fonctions d'administrateur des hôpitaux de Paris : il avait étudié les questions que soulèvent ces sortes d'établissements. On lui doit des *Observations sur les hôpitaux*, Paris, 1789, in-8°, dans lesquelles il rejette les grands hospices et se montre partisan d'établissements moins étendus, mais plus multipliés. — Les extraits des différents rapports de Cabanis à la commission des hospices ont été publiés sous ce titre, *Essai sur les secours publics*, Paris, 179 . Voulant réfuter les objections des détracteurs de la médecine, Cabsnis publia son livre, *Du degré de certitude en médecine*, Paris, 1797 ; il publia également *Coup d'œil sur la révolution et la réforme de la médecine*, Paris, 1804, in-8° ; *Observations sur les affections catarrhales*, Paris, 1807. Il avait publié *Quelques considérations sur l'organisation sociale, et particulièrement sur la nouvelle constitution*, Paris, 1799 ; ainsi qu'un *Rapport fait au conseil des Cinq-Cents*, sur l'organisation des écoles de médecine, Paris, *eodem*. Il avait composé un *Travail sur l'éducation publique*, trouvé dans les papiers de Mirabeau, après sa mort, et publié par l'auteur lui-même, en 1791.

Mais le principal ouvrage de Cabanis, celui qui a rendu son nom célèbre, c'est le *Traité des rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, 1802 ; 2 vol. in-8°. Composé de douze mémoires, dont les six premiers furent lus à l'Institut, de 1796 à 1797, ce livre est une déduction logique des principes de l'école de Condillac. Cette école ne tint compte que des faits sensoriaux : on sait le rôle exclusif qu'elle accorde aux sensations externes dans la production des faits intellectuels ; elle leur attribue exclusivement la formation des idées. Entré dans cette voie, Cabanis y pénétra plus avant. Il démontra, dans son chapitre de l'*histoire physiologique des sensations*, qu'il existe d'autres sensations que celles qui proviennent des sens externes, et prouva qu'un certain nombre d'idées tirent leur origine des sens internes, c'est-à-dire des impressions dues à l'action des organes de la poitrine et du ventre ; il y rattacha particulièrement les sentiments et les instincts. L'étude psychologique de l'homme se trouva donc complétée, au point de vue de l'école sensualiste : jusqu'à Cabanis, elle n'avait abordé que les faits de la volonté et de l'entendement, et attribuait à tout acte de sentiment et d'instinct une espèce de raisonnement. Ce n'était pas le côté le moins faible du sensualisme ; Cabanis le comprit, et alla chercher la cause des impulsinns, des désirs dans la profondeur des viscères, c'est-à-dire dans les organes de la vie de nutrition : c'est ainsi qu'il les plaça sous l'empire des influences physiques, sous celui des âges, des sexes, des tempéraments, des maladies, du régime et des climats, qui agissent si puissamment sur l'organisme en général. Ce fut la matière d'autant de mémoires séparés, où l'auteur ne tint compte que de l'action du physique sur le moral, et oublia, en quelque sorte, celle du moral sur le physique. L'empire des idées, cette force insaisissable, mais si puissante, fut donc méconnu, et Cabanis, sans s'en apercevoir, anéantit lui-même le problème qu'il s'était proposé de résoudre, *les rapports du physique* ET DU MORAL, puisqu'il considère les idées comme le produit de certaines opératinns propres aux organes : en niant la dualité humaine, il nie le titre de son livre.

Le travail, auquel Cabanis se livrait avec excès, mina sa santé qui était délicate. Frappé d'une attaque d'apoplexie, en 1807, il quitta Auteuil et se retira aux environs de Meulan, où il mourut, le 5 mai 1808, d'une seconde attaque d'apoplexie, et âgé seulement de 52 ans. Les œuvres complètes de cet auteur ont été réunies et publiées par Thurot ; Paris, 1823-25, in-8°, 5 vol. ARCHAMBAULT.

CABARET, CABARETIER. — Bautru disait : Le cabaret est un lieu où l'on vend la folie par bouteilles. Nous dirons, nous, plus prosaïquement, que c'est un lieu où l'on donne à boire et à manger ; où, comme on disait autrefois, l'on vend le vin *par assiette*, c'est-à-dire en donnant des assiettes, en servant à manger, à la différence de la *taverne*, où l'on ne faisait que donner à boire, que vendre du vin *à pot*, c'est-à-dire pour emporter. (*Voy.*, au surplus, le mot TAVERNE.)

Si nous établissons ces distinctions, c'est qu'elles ne sont pas seulement du domaine de la grammaire, mais qu'elles se rattachent à l'histoire des mœurs et se retrouvent chez presque tous les peuples. Ainsi les Grecs avaient leurs *ταβέρναι*, *boutiques*, où l'on ne faisait qu'acheter du vin pour l'emporter, et le *κάπη* ou *καπηλεῖον* (du verbe *κάπτειν*, *manger goulûment*), lieu où l'on donnait en même temps à boire et à manger. A Rome existaient également les *popinæ*, où l'on faisait des repas de viandes cuites, et les *taber-*

næ, lieux où l'on ne faisait que débiter du vin; et nous voyons Horace reprocher assez amèrement à ceux qui les tenaient leur expérience dans l'art de tromper et d'altérer les boissons. Cette distinction établie par les anciens se retrouve dans tous nos anciens règlements et ordonnances, ce qui prouve qu'elle existait en réalité.

Quelques-uns ont voulu rapporter l'origine du mot cabaret au καπη ou καπηλεῖον des Grecs; on ne saurait admettre cette étymologie, et, sans qu'il soit besoin de rappeler ici toutes les autres hypothèses auxquelles on a eu recours, nous pensons qu'il faut croire, avec Sanmaise et Bourdelot, que *cabaret* vient de l'ancien usage de mettre, en place de feuillage ou de bouchons, une plante dont parle Pline (l. XII, ch. 13), que les Latins appelaient *cabretum*, qui a dégénéré en *cabaretum*, plante connue aujourd'hui sous le nom plus populaire d'*oreille d'homme*. Nous retrouvons, en effet, dans les auteurs latins du moyen âge, le mot latin *cabaretus*, et le français *cabaret*, cabaretier.

I. *Histoire et mœurs.* — Il n'y a plus, à Paris, de cabarets proprement dits; le mot est bien resté dans la langue, mais seulement comme terme de mépris : ainsi ce sera toujours en mauvaise part qu'on dira d'un ouvrier qui se dérange « qu'il est un pilier de cabaret. » Quant à la chose, elle existe toujours et plus que jamais, on peut le dire, mais elle a changé de nom : le cabaretier s'intitule aujourd'hui marchand de vin, et, le plus souvent, on le voit prendre ambitieusement pour enseigne ces mots : *Commerce de vins en gros et en détail*, commerce qui a pris une extension effrayante, et qui ne doit certes pas donner aux étrangers une idée avantageuse de la sobriété parisienne. C'est chez le marchand de vin, dans ces salles basses, défendues d'habitude par des rideaux de calicot rouge, que le peuple va manger, du moins dans la semaine, du bœuf bouilli ou de la charcuterie, détestable nourriture, digne de l'ignoble mixture dont il s'abreuve. Le dimanche, comme nous le verrons, ce sont d'autres mœurs : c'est à la barrière que se porte en masse la population des ouvriers; là le vin est moins cher, mais ils en boivent davantage, ce qui revient au même pour la dépense, mais non pour la raison et la santé.

Recherchons ici ce qu'était le cabaret dans l'ancien temps, et de quelle façon les mêmes besoins ont reçu satisfaction dans des temps différents.

Le marchand de vin est une création toute moderne et qui ne remplace qu'en partie l'ancien cabaret. Celui-ci comprenait, d'une part, dans un ordre plus élevé, nos cafés, nos restaurants, établissements qui, pendant la révolution, ont pris cet immense développement qui, depuis, n'a fait que s'accroître, et qui menace de supprimer tout à fait la vie intérieure.

Puis, d'autre part, dans une région plus infime, le cabaret comprend les *estaminets*, les *guinguettes*, les *bouchons*, les *bastringues*, et enfin (qu'on nous pardonne cette nomenclature, qu'il faut plutôt reprocher à nos mœurs qu'à celui qui essaye de les peindre) les *bouges*, les *souricières* et, dans un ordre à part, les *tapis-francs*, autant de nuances inconnues autrefois et qui rentrent sous la dénomination générique de cabaret.

Si nous remontons au XIIe et au XIIIe siècle, c'est chose digne de remarque que cette sollicitude pour les mœurs publiques, que ces règlements sévères destinés à prévenir les abus qui pouvaient résulter, pour la religion, les mœurs, la santé et la sûreté publique, de la fréquentation des cabarets.

Dans le principe, les marchands de vin *à pot* ne pouvaient donner à boire chez eux, mais seulement vendre du vin à emporter. Leur maison était entourée de grilles, et dans leur porte, toujours fermée, était pratiqué un trou pour y passer le pot que l'on voulait faire emplir. De cet usage, il ne subsiste que les grilles, qui défendent aujourd'hui les boutiques de nos marchands de vin contre les rixes et les emportements des ivrognes.

Plus tard, une ordonnance du roi Jean, du 30 janvier 1350, relative au débit du vin, porte ces prescriptions :

« Il est ordonné que nuls marchands de « vin ne pourront faire mesler de deux vins « ensemble, sur peine de perdre le vin et de « l'amender. — Ne pourront non plus re- « chier en l'eaue leur refu d'une navée ou « de plusieurs de vins et de mettre en un « autre fu. »

Ce qui, rapproché des plaintes d'Horace, prouve qu'autrefois, aussi bien qu'aujourd'hui, à Rome aussi bien qu'en France, les sophistications furent toujours le délit coutumier des marchands de vin.

Il est curieux aussi de lire le préambule d'une

ordonnance de 1397 du prévôt de Paris, qui défend aux gens de métier de fréquenter les cabarets les jours ouvrables, et aux cabaretiers de les y recevoir :

« Etant venu à nostre congnoissance que « plusieurs gens de metier, personnes vaca- « bondes, gens de petit estat, incongneües « et de petite qualité, delaissent à faire leurs « besongnes, à gouverner leurs mesnages et « gangner leur vie à la peyne de leur corps, « pour la grande affectation et incliuation « qu'ils ont aux jeux de paume, de dez, de « cartes, de quilles, ès quels jeux ils s'em- « ploient et occupent ès dits jours ouvrables, « en tavernes et autres lieux, y perdent leur « chevance, et deviennent, de jour en jour, « larrons, robeurs et gens de mauvaise « vie ;

« Deffendons de souffrir jeux de hazard « ès leurs dits cabarets, etc. »

On pouvait en effet se dispenser alors d'aller au cabaret : le vin dont on avait besoin chez soi était vendu par les taverniers qui en faisaient crier dans les rues.

« Sur le midi, on n'entendait que les « crieurs qui remplissaient de leurs bruyan- « tes voix toutes les rues, criant les diverses « qualités et les divers prix du vin, un linge « blanc sur le bras et un broc dans la main.» (Monteil, liv. 1er.)

L'ordonnance d'Orléans, de 1560 (art. 25), et celle de Blois, de 1579, défendaient aux individus domiciliés, qui sont mariés et qui ont ménage, d'aller boire et manger és tavernes et cabarets, et aux taverniers et cabaretiers de les y recevoir, à peine d'amende arbitraire pour la première fois et de prison pour la seconde.

Bien plus, on n'accordait aucune action aux cabaretiers pour le payement des dépenses faites chez eux par un individu domicilié.

On voulait détruire ainsi la source d'un des fléaux les plus funestes pour le peuple et empêcher que des ouvriers chargés d'une nombreuse famille allassent engloutir dans les cabarets le fruit de leur travail, pendant que leurs femmes et leurs enfants mourraient de faim. — Dans la dernière partie de cet article, nous nous occuperons plus spécialement des lois, ordonnances et réglements qui régissent aujourd'hui la police des cabarets.

On se relàcha bientôt de cette sévérité : quelles que fussent la moralité et l'excellence de ces règlements, le fisc avait trop d'intérêt à les laisser tomber en désuétude; aussi, peu à peu, les intérêts de la morale cédèrent-ils le pas à ceux du trésor.

C'est surtout sous François Ier et sous Charles IX qu'on voit les mœurs se relâcher : le cabaret devient presque en honneur; tout le monde y va. Voulez-vous rencontrer Rabelais? ce n'est pas à son presbytère que vous trouverez le bon curé de Meudon; allez plutôt au cabaret de la Pomme-du-Pin, vous le trouverez là occupé à charbonner sur les murs la physionomie bouffonne du grand Gargantua.

Si, en 1580, vous vous étiez avisé de parcourir, la nuit, les rues de Paris, vous eussiez infailliblement rencontré une troupe d'histrions et de bateleurs courant les mauvais lieux, se faisant rosser par le guet et se réfugiant dans ces cabarets qui entourent le pré aux Clercs; c'est le roi de France et sa cour, Henri III et ses mignons, qui viennent oublier dans les orgies les soucis de la royauté et les inquiétudes que leur donnait *la Ligue*.

Plus tard, sous Louis XIV, et par un contraste étrange avec l'étiquette et le faste monarchiques, on voit les gens du monde, les hommes de lettres et les seigneurs de la cour ne pas rougir d'aller dîner ou souper dans les cabarets : on vous eût montré encore, à la fin du XVIIIe siècle, cette table ronde sur laquelle Chapelle, la Fontaine, Bachanmont, Boileau, Molière, Racine, Scarron et tant d'autres se réunissaient pour faire bombance et célébrer le verre à la main la poésie et les belles-lettres.

C'est surtout sous Louis XV que le cabaret devient le théâtre des orgies et des débauches de tous ces roués de la régence, de ces jeunes marquis, et aussi de ces petits abbés musqués, qui tous jugent de bon ton, comme ils le disent, de venir *s'encanailler* au contact du peuple, et se donnent rendez-vous chez Landelle, le cabaretier de la rue Saint-Germain-des-Prés; là, ils passent en revue leurs conquêtes et leurs bonnes fortunes, et terminent rarement la séance sans briser la vaisselle et rosser le cabaretier. La jeunesse d'aujourd'hui a voulu un moment copier ces mœurs, se donner des airs-régence; mais ce rôle lui sied mal; nous sommes trop sérieux pour grimacer ainsi la folie.

Toutefois le cabaret, décrié, perdu par ces excès, devint bientôt synonyme de mauvais

lieu : interdit aux honnêtes gens, il fut même déserté par l'ouvrier qui se respectait, et abandonné aux gens de mauvaise vie.

Et cependant, peu de temps avant la révolution, on allait encore par ton, par mode autant que pour se divertir, dans quelques cabarets en réputation, chez la mère Radis, au milieu de la plaine de Monceaux, ou chez le fameux Ramponeau, qui régnait alors à la Courtille. A cette époque, on ne pouvait, selon Vadé,

« Voir Paris sans voir la Courtille,
« Où le peuple joyeux fourmille. »

Mais vient la révolution avec ses journées sanglantes, ses échafauds permanents, et les mœurs se transforment ; on ne vivait plus que sur la place publique, et la nécessité, alors qu'on se tutoyait sous peine de mort, faisait une obligation de la vie commune : ce fut à ce moment surtout que les cafés et les restaurants remplacèrent en partie les cabarets.

A l'heure qu'il est, en place du cabaret de nos ancêtres, qui satisfaisait à tous leurs besoins, nous avons en première ligne la foule immense des marchands de vin, qui pullulent à chaque pas, refuge habituel de l'ouvrier et du prolétaire ; les *restaurants*, si variés dans leurs physionomies, s'appropriant à toutes les bourses ; les *cafés*, si brillants, étincelants d'or, et qu'il n'est plus guère de bon ton de fréquenter ; l'*estaminet*, ou la tabagie, importation flamande ou germanique, qui répond à ce besoin ou plutôt à cette fureur de fumer qui nous envahit chaque jour. C'est dans cette dernière catégorie que se rencontre le public le plus mêlé : l'étudiant et le commis marchand, l'artiste et le brocanteur s'y coudoient et fraternisent au milieu des fumées du tabac.

Viennent ensuite, dans la catégorie de ce que nous appellerons les *cabarets borgnes*,

Les *bouchons*, ainsi nommés du bouchon qui leur servait communément d'enseigne, situés d'ordinaire sur les routes ; ils reçoivent les postillons, les cochers, les piétons et aussi les malfaiteurs !

Les *guinguettes*, situées dans les faubourgs ou aux barrières. C'est à la guinguette qu'accourt le chiffonnier qui veut s'abreuver de *vin à 6*.

Les *bastringues*, où l'on mange, on boit et on danse, ainsi nommés d'un terme de marine. Là on voit des tableaux dignes du crayon de Callot, mais, à tout prendre, plus dégoûtants que comiques ; puis, enfin, aux derniers échelons, les *bouges* et les *souricières*, fréquentés par une foule de gens sans aveu, d'ouvriers débauchés et de filous.

Un *bouge* a la prétention d'être un café, parce qu'il offre à ses habitués des tables et un billard ; on n'y boit généralement que du vin et des liqueurs ; le café y est presque inconnu.

La *souricière* est une variété du bouge : il existait autrefois au centre des halles un endroit de ce nom ; c'était bien la réunion de ce qu'on peut imaginer de plus ignoble. La réputation de ce lieu était telle, que des étrangers et des gens de distinction ne craignaient pas de s'y aventurer pour avoir une idée de ces mœurs hideuses. Aujourd'hui, un autre établissement de ce genre, où l'on ne vend que de l'eau-de-vie et des liqueurs fortes, s'est élevé dans le quartier des halles et y a acquis une sorte de célébrité. Ouvert la nuit aux chiffonniers et aux vagabonds, qui ont le droit, moyennant une consommation de 10 centimes, de passer la nuit debout, adossés contre le mur, lorsqu'il reste de la place. Ce cabaret, du plus bas étage, offre alors un aspect repoussant : nulle part ailleurs, peut-être, il n'est possible de voir une réunion d'hommes si effrayants de saleté, d'entendre un langage d'un cynisme aussi pittoresque. Le maître de l'établissement a cependant l'humanité d'étaler de la paille sur laquelle se couchent les plus ivres, hommes et femmes, qu'on foule impunément aux pieds sans troubler leur sommeil.

Quant au *tapis-franc*, qui n'existe guère que dans les rues de la Cité et sur le boulevard des Vertus, c'est le rendez-vous des voleurs de profession, des forçats libérés, des *ban-rompus* (style de police), qui y arrivent la nuit, et là, tout en mangeant et en *devidant le jears* (parlant argot), causent en famille des *affaires* qu'ils ont faites et de celles qu'ils projettent ; c'est là la lie, l'écume de la capitale. Le maître du lieu est un *ogre*, et le plus souvent une *ogresse* (repris de justice).

Nous sommes loin, comme on le voit, des prescriptions de Jean le Bon et du prévôt de Paris, qui ne permettaient pas aux cabaretiers de recevoir des gens mariés. En présence des désordres qui résultent de ces habitudes d'ivrognerie du peuple, on comprend ce-

pendant quelle importance doit avoir la surveillance exercée sur tous ces lieux publics.

II. *Législation, règlements de police.* — A Paris, la communauté des cabaretiers formait l'un des six corps de marchands ; la maîtrise revenait à 900 livres. Depuis 1776 jusqu'en 1791, les règlements sont restés les mêmes que ceux des autres communautés. Un arrêt du 10 février 1724 fait défense à toutes personnes de fréquenter les cabarets et autres lieux où se vendent le vin, l'eau-de-vie, le café, les liqueurs pendant la nuit et pendant le service divin, et, aux termes d'un arrêt du 4 janvier 1727, les cabarets devaient être fermés à 8 heures en hiver, à 10 heures en été.

La loi du 16 août 1790 (tit. XI) confie à l'autorité des corps municipaux le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements, tels que cafés et autres lieux publics. Les contraventions aux règlements sont punies par l'art. 471 du code pénal.

Nous sommes actuellement sous l'empire de l'ordonnance du 3 avril 1819, encore en vigueur, qui ordonne que « les cabarets, cafés, estaminets, billards, guinguettes et autres lieux ouverts au public seront fermés, dans la ville de Paris, pendant toute l'année, à 11 heures précises du soir; et, dans les communes rurales, à 11 heures, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et à 10 heures du soir depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril. »

Disons, toutefois, qu'à Paris les cafés et les marchands de vin, au moyen de dispenses, restent ouverts jusqu'à minuit, et certains établissements, plus particulièrement surveillés, peuvent même rester ouverts toute la nuit. AR. ROCHER.

CABESTAN (*marine*). — Sorte de treuil servant, dans les bâtiments, à exécuter des travaux qui exigent de grands efforts. Le cabestan principal est toujours placé sur le même pont que celui où courent les câbles venant des écubiers. Il y en a de différentes grandeurs : un grand cabestan a, en diamètre, à sa base, le douzième du bau du bâtiment, et le petit cabestan les deux tiers du grand; l'un et l'autre sont destinés à tourner sur leur axe vertical. Des barres que l'on place dans les mortaises, à la tête d'un cabestan, servent à le faire agir pour roidir les cordages dont il est enveloppé. (*Voy.* TREUIL.)

CABIAI ou **CAPIYGOUA** (*hydrochœrus capybara*, Desm.; *cavia capybara*, Gml.). — Petit mammifère de l'ordre des rongeurs et de la famille des cochons d'Inde. Il a pour caractères génériques vingt dents, savoir : deux canines à chaque mâchoire; huit molaires en haut et huit en bas, toutes composées; les postérieures plus longues et formées de lames nombreuses, simples et parallèles; les antérieures offrant des lames fourchues. Les pieds de devant ont quatre doigts larges réunis par des membranes et munis d'ongles; les pieds de derrière n'ont que trois doigts. Il manque de queue, et la femelle a douze mamelles.

Le cabiai est le seul animal connu de son genre. Sa grandeur est à peu près celle d'un cochon de Siam : il a 3 pieds (0,975) de longueur sur 1 pied et demi (0,487) de hauteur, ce qui en fait le plus grand des rongeurs. Son corps est gros, ramassé, à pelage d'un brun roussâtre en dessus, fauve en dessous; à poils rares, semblables à ceux d'un cochon, mais plus fins. Ses oreilles et ses jambes sont presque nues; ses yeux sont noirs et grands, et il a la lèvre supérieure fendue. En marchant, il appuie sur la terre toute la plante des pieds de derrière, ce qui lui donne une démarche maladroite et rampante. Cet animal se trouve dans la Guyane, au Brésil et au Paraguay, sur le bord des rivières et des lacs, dont il ne s'éloigne jamais. Il est timide, et vit en petites troupes de dix à quinze individus, le plus ordinairement de la même famille. Selon d'Azara, il ne se nourrirait que d'herbes; mais M. de Humboldt dit s'être assuré qu'il mange aussi du poisson, et qu'il sait le pêcher avec beaucoup d'adresse. Ce voyageur a vu des troupes de cabiais rester tranquillement assis sur leur derrière, ce qui est leur position favorite, tandis qu'un grand crocodile, sorti de l'eau, passait au milieu d'eux. « Cette sécurité, dit-il, leur venait sans doute de l'expérience qu'ils ont que le crocodile n'attaque pas hors de l'eau. »

Quand un objet suspect effraye les cabiais, ils poussent un cri que l'on peut rendre par le mot *a-pé*, prononcé avec force et avec les aspirations que l'âne met dans son braire. A ce signal de l'un d'eux, tous se jettent à l'eau, plongent, et ne vont reparaître à la surface qu'à une très-grande distance de l'endroit où ils se sont enfoncés; ils nagent

ensuite avec une si grande vitesse, qu'il est impossible à un canot de les atteindre. Les chasseurs américains les regardent comme un excellent gibier et leur font une chasse incessante; mais, comme ces animaux ne s'éloignent jamais à plus de cent pas du bord des eaux, il faut, pour les avoir, les tuer roides d'un coup de fusil, car, lorsqu'on n'a fait que les blesser, même mortellement, ils se jettent dans la rivière, s'accrochent aux roches ou aux herbes du fond, se noient volontairement et ne reparaissent plus à la surface des ondes.

Ces animaux se gîtent à la surface de la terre, comme le lièvre, et ne se creusent pas de terrier; ils ne quittent leur retraite que la nuit, et passent la journée à dormir. La femelle seule a un domicile fixe, dans lequel elle revient toujours; elle y met bas de quatre à huit petits, qu'elle allaite quelque temps et qu'elle abandonne aussitôt qu'ils sont assez forts pour se rendre à la rivière sans elle. Pris jeune, le cabiai s'apprivoise parfaitement, vient à la voix de son maître et le suit presque comme un chien; il est d'un caractère doux, tranquille et tout à fait inoffensif. En captivité, on le nourrit fort bien avec de la salade, des carottes, de l'orge et des fruits. Sa chair, grasse et tendre, passe pour excellente. Marcgrave parle de cet animal sous le nom de *capybara*, que lui a conservé G. Cuvier. C'est le *chiguère* des habitants de Caracas, le *cabionara* de la Guyane, le *capivard* et le *cochon d'eau* de quelques voyageurs, et le *cabiai* de Buffon. BOITARD.

CABILLAUDS, nom d'une faction célèbre qui parut en Hollande, vers 1350, après la mort du comte Guillaume III, mort sans enfants. Sa sœur, Marguerite, femme de l'empereur Louis V, s'était emparée du pouvoir, dont son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, n'avait que la lieutenance. La division s'étant mise entre eux, les partisans du comte prirent le nom de *cabillauds*, du hollandais *kabeljauuws*, nom d'un poisson qui dévore les autres, et ceux de Marguerite prirent le nom d'*hameçons*. Les premiers portaient des chaperons gris, les seconds des chaperons blancs. Les cabillauds, d'abord vainqueurs des hameçons, furent ensuite vaincus, et, après une lutte de cent quarante ans, ces deux partis s'éteignirent.

CABIRES (*myth.*). — Les étymologistes et les mythographes dérivent ce nom de *cabir* ou *cabar*, dont ils font *cabirim* ou *khaberim*, qui, en hébreu et en phénicien, signifie fort, puissant, grand. De là les désignations grecques citées dans Macrobe (*Saturn.*, lib. III, cap. 3) de *θεοὺς μεγάλους, θεοὺς χρηστοὺς, θεοὺς δυνατοὺς*, que les Latins traduisent par *dii socii, dii potentes, dii magni*. Rien de plus célèbre chez les anciens que ces divinités honorées dans les îles circahelléniques d'Imbros, de Thasos, de Lemnos et surtout de Samothrace, où l'initiation à leurs mystères attirait tant d'illustres visiteurs. Rien aussi de plus embrouillé, suivant Sainte-Croix (*Rech. sur les myst. du pag.*, sect. II, art. 5), que ce qui les concerne. En effet, le mythe cabirique est d'autant plus difficile à élucider qu'aucune des diverses légendes dont il a été l'objet ne se ressemble; quant aux idées théosophiques et aux faits cosmogoniques qu'elles y rattachent, elles ne s'accordent pas mieux sur le nombre et sur l'identité originaire de ces personnifications déifiques, que l'on a été jusqu'à confondre avec les dioscures, les anakes ou anactes, les dactyles idéens, les corybantes, les curètes, les tritopators, les telchines, et même les pénates, ainsi que cela résulte de ce que rapporte l'auteur des *Saturnales* (loco cit.), d'après Varron et Virgile; si bien que l'on peut encore se demander, comme lui, quels étaient ces dieux, *qui sint autem dii?* Les uns, se fondant sur un passage peu positif et peu clair de Sanchoniathon, conservé par Eusèbe (*Præp. evang.*, lib. I, cap. 10), prétendent que le culte des dieux cabires, au nombre de sept ou de huit, aurait été transporté en Grèce de l'Égypte ou de la Syro-Phénicie. Les autres, s'appuyant de traditions helléniennes, ne comptent que quatre cabires, et les font sortir de la haute Asie ou de la Perse. Une troisième opinion enfin veut tout le contraire; ses partisans disent que les mystères des cabires furent transplantés en Samothrace par les Pélasges argiens ou thessaliens; et que, de là, ils pénétrèrent d'abord à Béryte (la moderne Beyrouth) par voie de mer, puis se répandirent en Phénicie et en Égypte, où on les accueillit particulièrement à Memphis. Le savant italien Carli (*Antich. ital.*, lib. I, parte prima) ajoute que ces dieux protecteurs de la navigation étaient adorés par les Tyrrhéniens ou Etrusques, issus, suivant lui, de ces mêmes Pélasges. Quoi qu'il en soit, le sentiment le plus généralement adopté étant celui qui fixe à quatre le nombre des dieux cabires, quels que puissent être, d'ailleurs, leur

filiation théogonique et le lieu où la légende primitive et fondamentale a pris naissance, nous nous bornerons ici à indiquer succinctement en quoi consistait cette tétrade cabiroïde, autant que le permettent des abstractions si nombreuses et si compliquées.

Il paraît que la doctrine arcanique du sanctuaire samothracien, confiée par initiation, reposait sur le principe d'une puissance une et triple, qui avait une certaine analogie avec le fameux quaternaire de Pythagore : c'est-à-dire qu'elle se composait de la monade qui complétait ou absorbait le ternaire sacré dans son unité mystérieuse.

Or cette tétrade peut se référer à la fois aux dieux célestes et aux dieux terrestres les plus éminents. Quant à savoir quels sont les uns et les autres de ces dieux, c'est là ce qui nous reporte à la question de Macrobe, plus haut rappelée. C'est, dit-on, le reflet, l'action du ciel, des régions éthérées, sur la masse sublunaire et sur ses accidents intérieurs et souterrains; en d'autres termes, les forces, les phénomènes du ciel, agissant sur les phénomènes, sur les forces externes et internes de la terre. Tout cela est encore assez peu aisé à comprendre, obligé que nous sommes d'être sobre de développements. Essayons néanmoins de le rendre intelligible. Les anciens, personne ne l'ignore, considéraient le monde, dans son ensemble total, comme formé de deux principes essentiels : le principe actif et le principe passif, soient l'esprit et la matière ou le ciel et la terre. C'est sur cette donnée générale que fut composée la tétrade mystérieuse qui était dévoilée au degré culminant (l'époptie) des mystères cabiroïdes, et dans les explications de laquelle disparaissaient les personnifications de Phtah ou Vulcain, Pluton, Cérès, Proserpine, Vénus, Mars et Mercure, pour faire place à des êtres-principes, à des formules immatérielles et transcendentales, dont ci-après le résumé appellatif, réduit à sa plus simple expression.

Axieros, la monade, l'unité abstraite et absolue, le dieu tout-puissant, vénérable et digne d'amour.

Axiokersos (Phath, Vulcain), le fécondateur suprême, le ciel, le soleil ou la chaleur, principe actif.

Axiokersa (Cérès, Proserpine), la terre, le monde visible, l'humidité, principe passif propre à recevoir tous les germes de reproduction.

Casmilos ou *Cadmilus* (Mercure) la vie, le monde visible, l'existence, procédant de la diade ou union des deux principes actif et passif, nœud et lien d'affinité harmonique de la triade qui s'absorbe dans l'unité universelle. H. de C.

CABLE (*mar.*). — Très-gros cordage composé de trois hanssières tordues ensemble et de telle façon que le câble ainsi confectionné n'a que le tiers en longueur des cordes employées à le fabriquer. Les câbles servent à amarrer les bâtiments à l'ancre. Il y en a depuis 6 pouces de circonférence jusqu'à 24 pouces : leur longueur habit. est de 120 brasses ou 600 pieds.

CABOCHIENS. — Sous le règne de Charles VI, deux factions ennemies se disputaient le pouvoir; c'étaient les Armagnacs et les Bourguignons. Le parti des Armagnacs, dirigé par le comte d'Armagnac, qui lui avait donné son nom, comptait dans ses rangs les oncles du roi, la reine Isabeau de Bavière, le duc de Bourbon, prince estimé de ses ennemis mêmes, le connétable d'Albret et une foule d'autres grands personnages. Ce parti avait pour but de venger la mort du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, assassiné par ordre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Les Bourguignons avaient pour eux les Parisiens, qui chérissaient Jean sans Peur à cause de ses déclamations contre les impôts, et de sa promesse de les abolir dès qu'il serait le seul maître.

Paris était alors gouverné par le duc de Berry, oncle du roi; les habitants, irrités de le voir suivre le parti des princes, forcèrent Charles VI à le remplacer par le comte de Saint-Pol, tout dévoué à leur cause. Le premier acte du nouveau gouverneur fut de créer un corps de 500 garçons bouchers, qui furent appelés *cabochiens*, du nom de Simon Caboche, un des principaux d'entre eux. Les cabochiens restaient constamment armés et recevaient une solde du trésor royal. Bientôt ils se mêlent des affaires publiques, et présentent à chaque instant des requêtes que le conseil est obligé d'accorder sur-le-champ. Leur insolence va croissant de jour en jour; personne n'est à l'abri de leurs insultes, et quiconque est appelé par eux Armagnac est massacré à l'instant, ou tout au moins subit les plus odieuses violences. Chaque dimanche, ils forcent les curés de Paris à excommunier les princes, *leurs alliés, complices, aidans ou favorisans.* Un grand nombre de bourgeois, effrayés, quittèrent la capitale, qui ne leur offrait plus

aucune sûreté. Les atrocités que les cabochiens commirent furent telles, que les chefs même du parti durent songer à y mettre nn terme.

Ce fut alors que le Dauphin, gendre du duc de Bourgogne, ayant donné droit à son beau-père, et le duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné, ayant été obligé de lever le siége de Paris, on consentit de part et d'antre à nne paix, qui fut signée en 1413.

Le Danphin gonvernait l'État, et, malgré son indolence et son amour pour le plaisir, il paraissait vouloir réparer les maux qu'avaient causés les guerres civiles, lorsque le duc de Bourgogne, qui avait cru gonverner au nom de son gendre, se voyant trompé dans son attente, sonléve les cabochiens. Ceux-ci, secondés par la populace, et dirigés par Cabochc et les principaux bouchers, conrent assiéger la Bastille, alors gouvernée par des Essarts, lequel était prévôt des marchands. Les assaillants furent repoussés, malgré l'habile direction donnée à l'attaque par Robert de Mailly, chcvalier bourguignon, qui était venu se joindre à Caboche. La Bastille n'ayant pu étre emportée, Jean sans Peur se hâte d'apaiser cette sédition, puis suscite de nouveaux troubles.

D'après ses conseils, les cabochiens forcent l'entrée de l'hôtel Saint-Paul, et là, Jean de Troyes, ce chirurgien qne son éloquence a fait roi des halles, reproche au Dauphin sa vie licencieuse, et lui demande le châtiment de plns de soixante personnes de sa maison. Le prince, effrayé, se réfugie dans l'appartement du roi; les cabochiens, n'étant plus retenus par sa présence, se saisissent du prince Louis de Baviére, frére de la reine, d'un grand nombre de seigneurs et de dames, et leur font subir toutes sortes d'injures. Ils conduisent d'abord leurs prisonniers au duc de Bourgogne, et ensuite, d'après ses conseils, les renferment dans la prison du Louvre. Cependant des Essarts avait rendu la Bastille, sur la promesse donnée par le duc de Bourgogne qu'il ne serait nullement inquiété; mais ce prince avait juré sa perte; il ne pouvait lui pardonner d'avoir fait connaltre qu'il était l'auteur de l'enlèvement des 2 millions qui manquaient au trésor royal. Les cabochiens, que Jean sans Peur appelait sa gardc royale, lui firent faire son procès et le pendircnt. Lcs bouchers, craignant les suites de leur conduite, exigèrent du conseil des lettres patentes qui approuvaient purement et simplement tout ce qui s'était passé.

Les cabochiens portaient, ponr se reconnaltre, un petit chaperon ronge; ils forcèrent Charles VI à s'en couvrir. Guidés par Mailly, ces hommes féroces traitaient en ennemis de l'Etat tous ceux dont Jean sans Peur avait à se plaindre. Le Dauphin fut insulté par eux jusque dans son appartement, et au milieu d'un bal qu'il donnait. Pour se soustraire à leur tyrannie, le jeune prince appelle à son secours les Armagnacs et les bourgeois. La gnerre allait redoubler de violence, quand Charles VI cut nn instant de lucidité : il voulut absolument que la paix se fît, et elle fut signée à Pontoise, malgré la vive opposition des factienx. Le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins, avait puissamment contribué à la paix en excitant les bourgeois à la demander, et à réprimer la populace soulevée par Jean de Troyes. Le duc de Bourgogne, dont la paix ruinait les espérances, le menaça fortement, mais il n'osa le faire périr; il se contenta de le rançonner. Le Dauphin fait proclamer la paix, et va, au milieu des acclamations dn penple, délivrer les prisonniers. Les cabochiens se cachent; le duc de Bourgogne se retire dans ses états de Flandre, cmmenant avec lui les principaux factieux, pendant que les princes viennent à Paris, où ils sont reçus avec les plus grands accueils, et rétablis, eux et leurs partisans, dans leurs dignités.

La paix dura peu : Jean sans Peur, blessé par les décisions du conscil, qui donnaient le pas sur lui au duc d'Orléans, comme plus proche parent du roi, et par la destitution de ses créatures, que l'on remplaçait par des Armagnacs, marche sur Paris. De son côté, le Dauphin fait jurer à toute la noblesse présente de le défendre; il arme les bourgeois, met Paris en état de siége, et en confie la défense au comte d'Armagnac. Celui-ci ordonne au parlement de monter à cheval pour circuler dans les rues ct y maintenir l'ordre, défend, sous peine de mort, à qui que ce soit, de quitter ses travaux habituels, ct garnit les remparts de soldats fidèles. Le duc dc Bourgogne ne pouvant, à cause de ces précautions, avoir aucune communication avec ses partisans, fut forcé de retourner cn Flandre. Commc le roi était avec les Armagnacs, que les Flamands se montraient peu disposés à soutenir leur souverain, Jean

sans Peur demanda la paix et l'obtint à force de soumission.

Pendant ce temps, Henri V, roi d'Angleterre, voulant mettre à profit nos dissensions intestines, débarque à Calais en l'an 1415, réclamant son royaume de France. La présence de l'ennemi national ne peut faire cesser les rivalités. Les Armagnacs refusent le secours des Bourguignons, et perdent la sanglante bataille d'Azincourt, où, dit-on, l'oriflamme parut pour la dernière fois. Henri V, dont les forces étaient épuisées, ne peut profiter de sa victoire; il est obligé de repasser la mer pour aller chercher de nouvelles troupes, tandis que les princes reprennent le chemin de Paris.

A la nouvelle du désastre d'Azincourt, les Parisiens, qui, dès le commencement des troubles, avaient eu à souffrir les exactions de la faction victorieuse, prennent la résolution de fermer leur ville aux gens des deux partis. A l'approche des Armagnacs, ils sortent de leur ville et se rangent en bataille devant les remparts; mais ils n'osent les attaquer, et les laissent paisiblement entrer dans leurs murs. Paris fut traité en ville conquise; les partisans du duc de Bourgogne furent vivement poursuivis; les bouchers furent privés de leurs privilèges, et on créa quatre nouvelles boucheries au profit du roi. Jean sans Peur, qui était entré en campagne pour soutenir son parti, fut forcé de rentrer dans ses états.

L'année suivante, 1418, le père de l'Église, le vénérable pape Martin V, touché de l'état déplorable dans lequel était la France, envoya un légat pour rétablir la concorde entre les deux partis, qui conclurent la paix à Montereau : le connétable d'Armagnac refusa seul de la signer, et continua à régner en maître dans Paris. Cependant la Providence avait marqué le terme de la domination de cet homme cruel, qui refusait de mettre fin aux souffrances des peuples. Un jeune homme, qui avait été maltraité par les Armagnacs, Périnet Leclerc, fils d'un échevin, s'entend avec les Bourguignons et leur ouvre, pendant la nuit, la porte Saint-Germain-des-Prés. Une fois maîtres de Paris, les Bourguignons et les cabochiens y font d'affreux massacres. Le connétable, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denis, quarante des principaux magistrats, et une foule de citoyens de tout âge et de tous rangs furent immolés : le Dauphin n'échappa à la mort que par le dévouement de Tannegui du Chatel, qui l'emporta dans une couverture. Les Bourguignons s'emparèrent de toutes les charges publiques. L'audace des cabochiens devint extrême : se souciant peu des partis, ils ne s'occupaient que de leurs propres intérêts, tuaient et pillaient quand l'occasion s'en présentait. Capeluche, leur bourreau, rendait souvent visite à Jean sans Peur; il lui touchait familièrement la main et le traitait comme son égal : on le voyait, chaque jour, se promener par la ville, suivi de ses fidèles cabochiens, désigner au hasard les victimes qui devaient tomber sous sa hache. Le duc Jean, qui avait excité les cabochiens, eut recours à la ruse pour les détruire; il les envoya assiéger Montlhéry, et fit assassiner Capeluche pendant leur absence. La mort de ce dernier mit fin aux troubles provoqués par les cabochiens, qui, privés de leur chef, cessèrent d'être redoutables Quelques mois après, Jean sans Peur ayant été assassiné sur le pont de Montereau par Tannegui du Chatel, les cabochieus disparurent entièrement. DUHAUT.

CABOMBÉES (*bot.*), famille de plantes monocotylédones. — Le genre qui sert de type à cette famille est le *cabomba*, plante commune dans les eaux courantes à la Guyane, à la Caroline et en Géorgie. Elle a des tiges longues avec des feuilles très-découpées si elles croissent sous l'eau, mais ovales et entières si elles s'étendent à sa surface.

CABOT, ou, mieux, **CABOTO** (JEAN), savant cosmographe vénitien. Peu après la découverte de l'Amérique par Christ. Colomb, en 1492, Cabot, qui, à cette époque, était déjà établi en Angleterre, proposa à Henri VI d'aller lui-même à la recherche de nouvelles terres, en suivant une route autre que celle qu'avait tenue le célèbre Génois. Le roi lui donna trois navires, avec lesquels il se mit en mer en 1496; il s'avança par le sud jusqu'à la Floride, et prit, dit-on, possession de la grande île que les Anglais nommèrent *New-found-land*, ou Terre-Neuve, en 1497. Cabot revint ensuite en Angleterre, où il mourut on ne sait en quelle année.

CABOT (SÉBASTIEN), fils du précédent, né à Bristol, en 1467, qui avait accompagné son père dans l'Amérique septentrionale, offrit ses services au roi d'Espagne, Ferdinand, surnommé *le Catholique*. Ce prince le fit ca-

pitaine général des pilotes de la marine marchande. Il commanda, en cette qualité, une expédition pour les îles Moluques, et, en s'y dirigeant, il découvrit les terres de Labrador; mais il n'atteignit point l'archipel des Moluques, attendu que les équipages de ses bâtiments refusèrent de passer le détroit de Magellan, et ne voulurent pas aller plus avant que le cap de Saint-Augustin. Il se replia donc snr la grande rivière de la Plata : là il fonda quelques établissements; puis, les secours qu'il avait demandés à Ferdinand ne venant point, il revint en Espagne les solliciter lui-même. Enfin, après plusieurs autres voyages, il retourna en Angleterre en 1543, où Henri VII créa pour lui la charge de gouverneur des compagnics marchandes et de l'administration des découvertes, avec un traitement considérable. On croit qne Sébastien Cabot mourut vers l'an 1550.

CABOTAGE. — L'étymologie de ce mot vient de l'espagnol *cabo*, cap. C'est, en effet, de cap cn cap que s'effectue cette sorte de navigation. Le marin qui fait le cabotage s'appelle *caboteur;* le navire, *cabotier : caboter*, c'est faire le cabotage. Cette navigation doit spécialement attirer l'attention d'un gouvernement sage et prudent; c'est là que se recrute le personnel de la marine de guerre; c'est un métier d'une longne et difficile cxpérience. Le caboteur doit connaître parfaitement la configuration des terres, lcur aspect général et particulier; les caps, les pointes, les bancs, les rochers, la nature du fond de l'eau aux différents états de la marée et la force des courants près des côtes et des endroits qu'il doit fréquenter; enfin les lieux des meilleures relâches. Le cabotage est, sans aucun doute, le premier mode de navigation dont se soit servi l'homme. Les anciens, y compris les Phéniciens et les Carthaginois, n'avaient point d'autre navigation. Les pêcheurs sur les côtes de la mer occupent les premiers rangs des caboteurs. On divise le cabotage en deux classes, le grand et le petit : le petit, et le plus important, ne se fait que le long des côtes; le maître côtier n'a à son aide que de bien faibles connaissances et presque point de moyens pour naviguer, sinon son courage, sa persévérance, son adresse. Que d'efforts! de quelle présence d'esprit ne fait-il pas preuve? Sans cesse au milieu des flots, entre les rochers, sur les côtes, par un temps dur, que de dangers n'encourt-il point ? Pour le perdre, il ne faut qn'un moment d'inattention; il n'a jamais un temps beau, doux et calme : d'ailleurs, pourquoi le demanderait-il? n'y a-t-il presque pas toujours sur les côtes des brisants, et ne rôde-t-il pas sans cesse autour? Toujours les mêmes périls! non-senlement il faut qu'il s'y familiarise, mais encore qu'il lutte, qu'il maîtrise les vagues qui le ballottent, qui l'emportent! Il y parvient, il surmonte tous lcs obstacles, mais au prix de quelles peines, de quels maux, grand Dieu! Lui seul devient un véritable *homme de mer*, un véritable matelot; c'est-à-dire *une homme extraordinaire par rapport aux hommes qui sont éloignés des mers*, comme le dit l'amiral Wuillaumez. L'individu qu'on embarqnera sur un bâtiment au long cours ne pourra jamais lui être comparé; ce dernier sera bon, tout au plus, aux manœuvres hautes.

Le grand cabotage se fait souvent par la pleine mer et perd de vue, parfois, les côtes; il touche à un cap, mais aux fins, tout simplement, de s'assurer de sa route. Celui qui fait le grand cabotage voyage entre les ports très-éloignés : du port de Marseille, et sans cesser de caboter, il va à Odessa et à Saint-Pétersbourg; quelquefois il traverse un bras de mer, ce qui lui est facile, ayant un bâtiment à plusieurs centaines de tonneaux et ayant un assez nombreux équipage. Par exemple, il est nécessaire qu'il ait des notions astronomiques et mathématiques, qu'il sache se servir du sextant, qu'il prenne sa hauteur à midi et sache calculer sa latitude; il doit estimer sa route en se guidant par le quartier de réduction on par les tables; il faut qu'il observe l'amplitude occase et ortive, et en déduise l'inclinaison de l'aiguille aimantée. Il ne sait pas, comme le capitaine au long cours, employer les montres marines, le calcul des longitudes par les distances lunaires nord-nord, mais il a prouvé maintes fois qu'on pouvait s'en passer. Le port de Gruissant, sur la Méditerranée, compte nombre de capitaines qui, sur de très-frêles embarcations, n'hésitent pas à faire les plus longs voyages, et qui ne sont autre chose que des praticiens, peut-être mieux encore, des *routiniers*. Le cabotage a été l'objet d'une foule de lois, ordonnances et de règlements. Il ressort de tout ceci que les gouvernements les plus éclairés lui ont accordé le plus de sollicitude, et surtout pour le petit cabotage, par les ordonnances de 1673, 1675, 1681, 1689, 1725, 1726; les ports de Dun-

kerque et de Bayonne étaient seuls compris dans le petit cabotage; celles de 1740 comprirent tous les ports qui sont entre Bayonne et la Corogne, en Espagne, et entre les ports de la Bretagne, de la Normandie, Picardie, Flandre, jusqu'à ceux d'Ostende, Bruges, Nieuport, Hollande, Angleterre, Ecosse et Irlande. Il fut même stipulé par une clause que tout homme de mer qui aurait quatre ans de navigation, subi simplement un examen de connaissances pratiques des côtes et des ports, serait reçu, sans autres formalités précédemment prescrites, à être maître et patron au petit cabotage. Le même esprit existe dans notre code; on peut consulter l'art. 377 du code de commerce. Plusieurs réglements, depuis 1832, ont presque effacé toute différence entre le grand et le petit cabotage; c'est ainsi que la cour de cassation (23 mai 1826) reconnaît que Saint-Pétersbourg fait partie du petit cabotage, tandis qu'elle mit dans le le grand les voyages à Berghem, bien plus courts. Les lois du 22 avril 1832 portent même que « tout marin qui aura fait cinq voyages, dont les deux derniers en qualité d'officier, à la pêche de la morue sur les côtes d'Islande, sera admissible au commandement d'un navire pour cette même pêche, et que tout marin au moins, âgé de 24 ans, qui aura fait cinq voyages, dont les deux derniers en qualité d'officier, à la pêche à la baleine, sera admissible au commandement d'un navire baleinier. » Comme le bâtiment baleinier double le cap Horn, franchit le détroit de Magellan, et fait un voyage tout aussi long qu'en puisse faire un navire au long cours, il en résulte qu'on peut éviter l'examen. De la sorte, aussi, le petit cabotage aura plns d'importance, puisqu'un simple patron, au moyen de quelques voyages, pourra commander nn bâtiment allant au loin. Au dire d'un auteur dont nous ignorons le nom, la responsabilité morale de l'armateur deviendrait la seule garantie. En 1839 on reconnut que les maîtres au petit cabotage pouvaient aller au banc de Terre-Neuve; il est certain que c'est une bonne mesure : les études qu'on exigeait des capitaines étaient inutiles; qu'on se garde bien de tomber dans un défaut contraire. Nous rapporterons un fait assez curieux : c'est qu'un bâtiment resta plusieurs mois en mer sans avoir trouvé le banc de Terre-Neuve, banc qui est aussi étendu que le royaume de France! On évitera un pareil accident en tenant considérablement à la pratique, qui est, en mer, la plus grande affaire, et en faisant marcher de front les sciences au moins élémentaires.

Le nombre des navires qui font le cabotage en France est bien loin d'atteindre celui des navires anglais. Pendant l'année 1832, le cabotage anglais a employé 10,000,000 de tonneaux, tandis que le nôtre n'en a employé que 2,500,000. Nous avons donc de grands progrès à faire. On semble craindre que le perfectionnement des voies de communication et l'établissement de canaux et de chemins de fer ne fassent perdre de son importance au cabotage, et ruinent par là notre marine militaire, dont il est la seule ressource. On fait remarquer les graves inconvénients du détour que nécessite la Péninsule, mais de tout ceci on ne conclut rien. L'Angleterre a ses canaux et ses chemins de fer, et le cabotage s'accroît tous les jours. Un canal, un chemin de fer coûtent énormément et dépensent bien la compensation d'une perte de temps. Bayonne expédie par terre à Marseille, Marseille au Havre, sans aucun doute, mais des objets pressants et de peu de volume. Rien ne coûte moins qu'une toile et nn peu de vent! BERN. DE POUMEYROL.

CABOUL. (*Voy.* KABOUL.)

CABRAL (PIERRE-ALVAREZ), navigateur distingué, fut chargé, par le roi de Portugal, Emmanuel, de commander la seconde escadre qu'il envoyait anx Indes. Le roi lui-même lui donna, dans l'église de Belem, un étendard, et l'évêque de Visen lui mit sur la tête un chapeau béni par le pape. En 1500, au mois de mars, Cabral quitta le Tage, ayant sous ses ordres treize vaisseaux et 1,200 hommes d'équipage. Des détonations d'artillerie, de nombreuses acclamations d'un peuple immense saluèrent son départ. Sur les côtes d'Afrique, il eut beaucoup à souffrir du calme; il voulut l'éviter, et prit, à cet effet, tellement à l'ouest, que, le 14 avril de la même anuée, il toucha une terre inconnue, qui n'était autre que le Brésil, qu'il nomma *terre de Sainte-Croix*. Il n'en fallait pas davantage pour conserver son nom à la postérité. L'Amérique devait être découverte dans ce siècle : au défaut de Christophe Colomb, il y avait encore Cabot (*voy.* ce nom). Cabral ne découvrit point le premier l'Amérique : Colomb l'avait trouvée

depuis huit années. Le port où la flotte portugaise débarqua fut appelé *Porto-Seguro.* Cabral quitta ce nouveau pays pour aller aux Indes : à peu près arrivé, il perdit la moitié de ses bâtiments, avec leur équipage. La plus grande perte qu'il fit fut assurément le célèbre Barthélemy Diaz, illustre capitaine, qui, le premier, aborda le cap de Bonne-Espérance. Après avoir visité Mozambique, Quiloa, Melinde, canonné Calicut à cause de la trahison de son roi, parcouru en vainqueur les rivages de l'Inde, fait un traité de commerce avec les rois de Cochin et de Conanor, Cabral revint en Europe, et entra dans le Tage le 23 juin 1501. Il amena six vaisseaux chargés de richesses de l'Orient. Il ne paraît pas qu'il ait fait d'autre voyage : il faut convenir que celui-ci a suffi pour sa réputation. On lui doit la connaissance exacte de la position des Anchedives, découvertes quelques années plus tôt; par ses instructions, ses contemporains connurent parfaitement les côtes de la Mozambique; le plan de la ville de Sofala, par Sancho de Toar, a été commandé par lui. Sa patrie lui sera toujours reconnaissante : c'est lui, en effet, qui a établi les premiers comptoirs portugais dans les Indes.

CABRAL ou **CAPRALIS** (François) naquit, en 1528, à Cavelhana, petite ville du diocèse de Guarda, en Portugal. Il se fit jésuite à Goa; il remplit les principales charges de sa société, professa la théologie et la philosophie à Goa; enfin s'embarqua pour le Japon, en qualité de vice-provincial. C'est là qu'il s'acquit une grande gloire, par la conversion du roi d'Omura, de sa femme, de ses enfants et de sa mère, du roi de Bungo, qui ne fut pas plus endurci. Le P. Cabral ramena à la foi celui qui avait été insensible à saint François Xavier, vingt ans auparavant. On le rappela à Macao, d'où il établit des missions en Chine. En même temps que le P. Ricci, il portait la parole de foi dans ce vaste pays. Pendant trente-huit ans, il fut à la tête de la maison professe de Goa, où il mourut le 16 avril 1609. On a de lui plusieurs lettres écrites du Japon et de la Chine; on les trouvera dans les *Lettres annuelles*, imprimées à Evora, en 1608. Bern. de Poumeyrol.

CABRERA (don Bernard de), ministre de don Pèdre le Cérémonieux, roi d'Aragon, et général en chef de ses armées. Chargé de l'expédition entreprise contre don Jacques, roi de Majorque, il s'y comporta avec un courage et une habileté que justifia le succès. Après avoir fait la conquête des îles Baléares, il marcha contre les rebelles de Valence, qu'il soumit, et se signala ensuite dans plusieurs combats contre la république de Gênes, à laquelle l'Aragon disputait la conquête de la Sardaigne. Plus tard, mis, en 1353, à la tête de la flotte aragonaise, il s'allie avec les Vénitiens et les Pisans, et remporte une victoire complète sur les Génois, alors formidables sur mer.

Mais, après ses succès, se voyant exposé à l'envie, et craignant l'ingratitude de don Pèdre, qu'on a, avec raison, comparé à Tibère pour la dissimulation et la cruauté, Cabrera se retira au monastère, d'où il sortit bientôt aux sollicitations du roi, qui, oubliant de nouveau ses services, le fit jeter dans les fers. Condamné à mort, don Cabrera mourut à l'âge de 66 ans, le 26 juin 1364. — Plus tard, sa patrie ayant eu honte de cette condamnation inique, il fut réhabilité, et ses biens furent restitués à son petit-fils. Ad. R.

CABRERA (don Juan-Thomas Henriquez de), duc de Medina-del-Rio-Seco, amiral de Castille, ministre d'État; descendant d'Alphonse XI, roi de Castille; connu surtout sous le nom de l'*Amirante.* Il fut d'abord gouverneur de Milan; puis, ayant su gagner les faveurs de la reine, il devint, en 1693, premier ministre de Charles II.

D'un esprit remuant et ambitieux, il fut redouté de tous les partis; soupçonné de favoriser le parti français, il fut exilé. Philippe d'Anjou, le craignant à son tour, voulut l'éloigner en le nommant ambassadeur en France. Irrité de ce procédé, il se déclara en faveur de l'Autriche, tenta des soulèvements en faveur de l'archiduc, et déclara que le testament de Charles II dont se prévalait Philippe d'Anjou était une pièce supposée; que le véritable testament était en faveur de l'archiduc, point qui ne fut jamais éclairci. — Cabrera mourut en 1705. Ad. R.

CABRERA (Bernard de), favori de Martin, roi de Sicile, voulut s'emparer de la couronne de ce prince, après sa mort, en 1410. Il déclara la guerre à Blanche, veuve de Martin, qui refusa de l'épouser. Pris par les soldats de la reine, enfermé d'abord dans une citerne, il fut ensuite retenu captif dans une tour environnée d'un filet, dans lequel il tomba en voulant s'évader.

Ferdinand, successeur de Martin, fit grâce

à Cabrera, à la condition qu'il quitterait la Sicile.

CABRERA (Louis de), historien espagnol, né à Cordone, d'une famille noble. Il embrassa d'abord l'état militaire, et fit plusieurs campagnes au commencement du XVIIe siècle : depuis, il abandonna la carrière des armes pour se livrer à l'étude des belles-lettres. On a conservé de lui, 1° *Estado de historia para entenderla y escrivirla*, Mad., 1611, in-4°, traité où se trouvent, en effet, de bonnes maximes sur la manière d'écrire l'histoire; 2° *Histoire de Philippe II, roi d'Espagne*, 1619, in-folio. On reproche à cet ouvrage les louanges exagérées qu'il contient pour Philippe II.

Il exista dans le même siècle un autre Cabrera natif de Cordoue, religieux de l'ordre de Saint-Jérôme; on lui doit un commentaire sur la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, Cordoue, 1602. Ad. R.

CABRERA (*géog.*).— Petite île à 12 kilomètres sud de Majorque, dépendante du royaume d'Espagne, fertile en pâturages et abondante en troupeaux, et surtout en moutons à longue laine. — C'est aussi le nom que reçoit une certaine partie de la province de Léon, en Espagne.

CABYLES. (*Voy.* Bédouins et Berbères.)

CACAO (*theobroma cacao*). — Les Mexicains cultivaient le cacaoyer et préparaient avec ses graines des tablettes analogues au chocolat. L'usage du cacao paraît avoir été introduit postérieurement à la conquête, dans les autres parties du continent : cependant le cacaoyer existe à l'état silvestre, dans les forêts chaudes et humides de l'Amérique méridionale. Ce sont les Espagnols qui firent connaître le cacao en Europe, et en peu de temps cette production du nouveau monde devint l'objet d'un commerce considérable.

C'est un fait bien connu des cultivateurs des régions tropicales, qu'il faut toujours établir une cacaoyère sur un terrain vierge; on n'a obtenu que des mécomptes toutes les fois qu'on a voulu remplacer d'anciennes cultures de cannes à sucre, de maïs, d'indigo, par le cacao. C'est un arbre qui exige, pour réussir, une terre riche, humide et profonde, de la chaleur et de l'ombrage.

Rien ne lui convient mieux qu'une forêt défrichée, et dont le sol, légèrement incliné, soit susceptible d'être irrigué : aussi toutes les plantations importantes que j'ai parcourues offrent une physionomie commune; on les trouve toujours dans les régions les plus chaudes, à une petite distance de la mer, ou bien près des torrents ou sur les bords des grands fleuves. Cette culture cesse d'être profitable dans les localités qui ne possèdent pas au moins une température de 24°, et j'ai eu l'occasion d'assister à des essais aussi infructueux que dispendieux, qui avaient été tentés dans le but d'établir une cacaoyère dans un défrichement où la chaleur du climat, d'après mes observations, ne dépassait pas 22° 8. Sous l'influence de cette température, l'arbre avait cependant acquis en quelques années une assez belle apparence; il fleurissait, mais les fruits, toujours peu développés, parvenaient rarement à leur maturité.

Lorsqu'un terrain a été jugé propre à la culture du cacao, on commence à établir un bon système d'ombrage. Souvent, pendant le défrichement, on laisse subsister des arbres très-feuillus, mais dans le cas le plus général on plante des essences qui ont une croissance rapide; dans les environs de Caracas, on ombrage avec le bucaro (*erythrina umbrosa*). Dans certaines plantations, on profite de l'ombre du bananier; enfin on réunit souvent ces deux modes d'ombrage.

L'arbre ne fleurit que bien rarement avant qu'il ait accompli trente mois. J'ai connu des planteurs qui détruisaient toujours les premières fleurs, et qui ne laissaient venir des fruits que dans la quatrième année, et cela dans les conditions climatériques les plus favorables, dans des localités où la chaleur moyenne est de 27° 5. Dans les situations moins avantageuses, il faut attendre six à sept ans pour avoir les prémices d'un cacaoyer.

Il est peu de plantes arborescentes qui aient une fleur aussi petite et surtout aussi disproportionnée au fruit que le cacaoyer; le diamètre d'un bouton, mesuré au moment de son épanouissement, ne dépassait pas 4 millimètres. Les fleurs se fixent de préférence sur le tronc même de l'arbre, elles s'étendent rarement au delà de la moitié des grosses branches : on en voit souvent sur les racines qui sont en dehors du sol.

Pour recevoir les plants élevés en pépinière, la cacaoyère, convenablement ombragée par les bucares ou bananiers, est

d'abord débarrassée des mauvaises herbes ; des rigoles sont ensuite établies, soit pour assainir le sol, soit pour l'irriguer au besoin ; les jeunes plants sont alignés avec la plus grande régularité, et disposés en allées d'une étendue considérable.

La distance qui sépare les plants est très-variable selon la qualité du terrain qui les reçoit. Une fois que le jeune plant de cacao est en croissance dans la plantation, on s'oppose à ce qu'il devienne trop branchu, en l'élaguant au besoin : il arrive aussi quelquefois que les branches ont une tendance à se courber vers la terre ; on les lie alors en faisceau autour du tronc, jusqu'à ce qu'elles aient repris une direction ascendante. De temps à autre on remue le sol à l'entour de l'arbre sur une surface d'environ 1 mètre de rayon, et l'on profite de cette façon pour couper les racines chevelues qui prennent naissance à la base du tronc.

De la chute des fleurs à la maturité du cacao, il s'écoule à peu près quatre mois ; le fruit a une forme allongée, légèrement courbe et terminée en pointe par une extrémité ; sa longueur est d'environ 25 centimètres ; son plus grand diamètre, celui qui se trouve le plus près du point d'attache, a huit à 10 centimètres. A l'extérieur, la gousse de cacao est sillonnée longitudinalement ; la couleur de son épiderme varie depuis le blanc verdâtre jusqu'au rouge violet : cette dernière nuance est la plus commune. A l'intérieur, la chair du fruit est généralement blanche ; quelquefois elle a cependant une teinte rosée : cette pulpe, sucrée et acide, est d'une saveur fort agréable. Les graines sont logées au nombre presque constant de vingt-cinq dans le fruit ; ces amandes sont blanches, huileuses, légèrement amères ; en séchant, elles prennent une teinte brune. On reconnaît la maturité du fruit à sa couleur, et surtout à la facilité avec laquelle on le détache de l'arbre.

Dans les plantations, on fait deux grandes récoltes à l'année, et à six mois d'intervalle ; toutefois, dans une grande et ancienne culture, on récolte presque tous les jours, car il n'est pas rare de voir à la fois, sur le même cacaoyer, des fleurs et des fruits.

Pour égrener les gousses, il suffit de les briser et d'enlever les semences avec un petit morceau de bois dont l'extrémité est arrondie. On classe la graine selon sa qualité, en ayant soin de rejeter celle qui n'est pas assez mûre ou qui est altérée, puis on l'expose au soleil ; chaque soir, on la réunit en tas sous les hangars : il s'établit alors une fermentation très-active, et qui pourrait devenir des plus nuisibles, si on la laissait continuer ; le cacao s'échauffe considérablement. Le lendemain on continue la dessiccation au soleil ; cette dessiccation exige plusieurs jours, et il arrive souvent qu'elle est rendue très-difficile par les pluies qui surviennent : il y aurait certainement avantage et sécurité à opérer dans une étuve. On a constaté que 100 kilog. d'amandes fraîches donnent 45 à 50 kilog. de cacao sec et marchand. Dans Venezuela, un cacaoyer qui a dépassé l'âge de 7 à 8 ans rend annuellement, et pendant plus de quarante ans, 0 kilog. 75 de cacao desséché ; 1 hectare de terrain qui contient, dans les bonnes cultures, 360 arbres en produit à l'année, en moyenne, 430 kilog. C'est lorsqu'il est parvenu à l'âge de 12 ans que le cacaoyer rapporte le plus, et, dans les terrains si fertiles du Magdalena, son produit moyen, au rapport de M. Gondot, est de beaucoup supérieur à celui qu'il rend dans les provinces de Venezuela : à Gigante, par exemple, chaque arbre adulte fournit annuellement 2 kilog. de cacao sec. L'espacement étant supposé de 5 mètres, l'hectare d'une semblable cacaoyère doit produire par an 800 kilog. de cacao.

Les fèves de cacao renferment de l'albumine ; un principe particulier, la théobromine, analogue à la caféine ; une matière colorante et des substances grasses, qui, d'après un essai fait dans mon laboratoire, y entrent dans la proportion de 43 pour 100. La présence et l'abondance de l'albumine et de la matière grasse dans le cacao expliquent très-bien ses qualités nutritives. C'est sans aucun doute un des aliments les plus sains et les plus promptement réparateurs que l'on connaisse. BOUSSINGAULT.

CACAO (BEURRE DE) (*pharm.*). — Toutes les espèces de cacao contiennent une huile qui s'épaissit naturellement et qui prend alors le nom de *beurre de cacao*, à cause de sa ressemblance avec le vrai beurre, tant par sa couleur que par sa consistance. Comme sa consistance approche de celle du suif de mouton, il arrive assez fréquemment, dans le commerce de la droguerie, qu'on la falsifie en la mélangeant avec cette dernière substance ; et il est fort difficile de s'en aperce-

voir. Le beurre de cacao est un peu plus adoucissant que le beurre frais ordinaire : aussi la médecine s'en est-elle emparée pour en composer des pommades contre les gerçures des mamelles, les brûlures, etc.; elle en prépare aussi des suppositoires employés contre les hémorroïdes.

CACAOTIER, CACAOYER, *theobroma*, Lin. (*bot.*), noms donnés à un genre d'arbres appartenant à la famille des byttnériécs de de Candolle. Ses caractères sont : fleurs en petits faisceaux naissant au-dessus de chacune des feuilles, petites, rougeâtres ou jaunâtres ; calice à cinq sépales, caduc; corolle à cinq pétales languiformes; dix étamines dont cinq seulement sont fertiles ; style filiforme, portant un stigmate à deux divisions ou à deux lobes; ovaire ovale, strié, à cinq loges polyspermes; fruit à péricarpe ligneux, indéhiscent, ordinairement long de 5 à 8 pouces, jaune ou d'un beau rouge écarlate suivant l'espèce. Les graines, de la grosseur d'une petite fève, sont horizontales, nichées dans une pulpe butyracée. La pulpe du fruit est agréable au goût, et l'on en fait des liqueurs rafraîchissantes.

Les cacaoyers sont des arbres qui tous croissent dans l'Amérique équatoriale ; leur port, agréable, a beaucoup d'analogie avec celui de nos cerisiers; leurs feuilles sont généralement grandes, très-entières ou quelquefois dentées, munies de petites stipules caduques. Leurs fleurs, tantôt solitaires, tantôt fasciculées, sont placées, soit à l'aisselle des feuilles, soit sur le tronc ou les grosses branches; on en voit en tout temps d'épanouies, mais c'est aux approches des solstices qu'il y en a le plus. Longtemps avant la découverte de l'Amérique, les Indiens avaient soumis ces arbres à la culture; les Caraïbes donnaient à l'arbre même le nom de *cacao*, et les Mexicains savaient déjà le torréfier pour en préparer une boisson qu'ils appelaient *chocolatl*, d'où nous avons fait *chocolat*. — Il existe un assez grand nombre d'espèces de cacaoyer; les plus connues sont le *cacaoyer commun*, arbre de 30 à 40 pieds, à rameaux droits et grêles; le *cacaoyer de la Guyane*, arbrisseau de 15 pieds, à rameaux courts et inclinés ; le *cacaoyer bicolore*, arbrisseau de 10 à 12 pieds; enfin le *cacaoyer sauvage*. (*Voy*. CACAO.)

CACATOES. (*Voy*. PERROQUET.)

CACHALOT, *physeter*, Lin. (*mamm*.), genre de mammifère de l'ordre des cétacés, ainsi caractérisé : tête brusquement tronquée en avant, d'une grosseur énorme, formant à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal; mâchoire inférieure étroite, allongée, armée de grosses dents cylindriques ou coniques; pas de dents à la mâchoire supérieure. Les cachalots offrent un fait que je crois unique parmi les mammifères : les os formant la tête ne sont pas symétriques, ceux du côté droit ayant toujours un développement plus considérable que ceux du côté gauche où se trouve placé leur unique évent; du reste, à la tête près, l'ostéologie de ces monstrueux animaux a la plus grande analogie avec celle des dauphins. Les anciens avaient quelques connaissances confuses du cachalot, mais ils le confondaient souvent avec la baleine : plus tard on a mieux connu cet animal, mais il est toujours resté une grande confusion dans son histoire : il n'y a pas plus de trente ans qu'on croyait à l'existence de six à sept espèces de ce genre. Georges Cuvier, dans son ouvrage sur les ossements fossiles, crut pouvoir les réduire à une, le *physeter macrocephalus*, de Fr. Cuvier et Lacépède, ce qui me paraît d'autant plus hardi qu'il n'avait pas les matériaux nécessaires pour faire cette réforme, qui, du reste, a été adoptée de confiance par le plus grand nombre des naturalistes. Ce n'est que dans ces dernières années qu'on y a regardé d'un peu plus près, et que M. de Blainville a restitué une seconde espèce sons le nom de *physeter breviceps :* comme ce savant en a mis les caractères spécifiques hors de doute, il est à croire que les naturalistes adopteront, ainsi que l'a fait M. Lesson, le nouvel animal, que l'on trouve dans les mers du cap de Bonne-Espérance.

Quoi qu'il en soit, le cachalot macrocéphale est, après la baleine, le plus grand des animaux, et sa taille atteint quelquefois jusqu'à 20 et 25 mètres de longueur Sa tête ressemble à un gros cylindre légèrement comprimé et brusquement tronqué en avant; son énorme bouche a sa mâchoire inférieure presque entièrement cachée par les lèvres supérieures : cette tête monstrueuse manque absolument de cou; le corps est massif, conique, terminé par une nageoire caudale, large et horizontale; les bras sont proportionnellement courts; la peau est douce au toucher, noirâtre ou d'un bleu ardoisé, souvent à reflets grisâtres ou verdâtres en des-

sous et tachetée de blanc; le ventre est constamment blanchâtre; les yeux, très-petits, sont placés fort en arrière du muscan, et les paupières sont munies de quelques cils courts et roides; l'oreille ne se distingue que par une ouverture très-étroite, et les narines, réunies en une seule, forment l'orifice de l'évent.

Les cachalots habitent à peu près toutes les mers, mais ils paraissent se plaire davantage dans celles du sud que dans celles du nord : ils se réunissent en troupes plus ou moins nombreuses, et M. Beale dit en avoir vu composées de deux à trois cents individus. Un vieux mâle, dit-il, nage constamment à la tête de chaque bande et paraît la diriger. Ces animaux sont très-irascibles; quelquefois ils se battent entre eux avec fureur, et s'élancent les uns contre les autres en cherchant à se saisir par la mâchoire inférieure; ils plongent avec beaucoup d'agilité, mais de côté, ce qui résulte de leur conformation anormale, et ils peuvent rester sous l'eau pendant une heure et vingt minutes.

Dans leur marche ordinaire, ils font 2 lieues à l'heure, mais ils en peuvent faire 4 dans le même laps de temps s'ils sont poursuivis. On les voit alors, dit le même voyageur, élever et abaisser leur énorme queue, et leur corps, suivant le même mouvement, s'élever quelquefois à 25 pieds au-dessus de la surface de l'eau. On n'a pas pu étudier beaucoup les mœurs de ces farouches animaux; cependant on sait que la femelle fait un ou deux petits, qu'elle les aime avec tendresse, et les défend avec courage si elle ne peut les emmener dans sa fuite : s'il arrive qu'un petit échoue sur le sable, la mère manque rarement d'aller lui porter du secours et d'échouer avec lui.

Ces animaux sont très-voraces : ils se nourrissent de grands poissons et ne ménagent pas le requin lui-même quand ils le rencontrent; ils poursuivent les jeunes baleines et les autres cétacés plus petits; faute de mieux, ils se contentent de mollusques et de crustacés; quelquefois ils donnent la chasse aux phoques avec une telle ardeur, qu'emportés par la rapidité de leurs mouvements, ils se jettent à travers les écueils et s'y échouent. Si l'on s'en rapportait aux pêcheurs irlandais, ils attaqueraient quelquefois des canots, les briseraient d'un coup de dents et dévoreraient les hommes d'équipage : il est probable que ceci est une exagération.

Les cachalots produisent peu d'huile comparativement aux baleines, et leur pêche offre quelque danger : par ces raisons, ils ont été longtemps négligés par nos pêcheurs; mais, depuis que la cétine est devenue une matière très-employée dans plusieurs genres d'industrie, nos baleiniers se sont mis à leur poursuite et vont les attaquer dans les mers du sud. La cétine était autrefois connue sous le nom de *sperma ceti* et sous celui de *blanc de baleine*. C'est une substance grasse, ayant quelque analogie avec la cire, blanche, un peu transparente, ferme quand elle est sèche et se brisant sous les doigts en petits fragments. Chez l'animal, elle est liquide, renfermée dans des espèces d'énormes cellules formées par l'entre-croisement des cloisons membraneuses du cerveau. Ce réservoir communique, en outre, avec une espèce de grand tronc vasculaire rempli de la même substance, qui règne, dit-on, le long du dos, et se ramifie dans toute l'étendue de la couche graisseuse sous-cutanée. On est à peu près certain, aujourd'hui, que le parfum connu sous le nom d'*ambre gris* n'est rien autre chose que certaines déjections des cachalots. BOITARD.

CACHEMIRE. — La vallée de Cachemire est située entre les 33 et 35 degrés de latitude nord, et 72,40 et 74,32 de longitude est, et entourée de hautes montagnes qui la séparent du petit Thibet au nord, du pays de Ladack à l'est, du royaume de Lahor au sud et à l'ouest. Cette vallée est d'une forme elliptique et va en s'agrandissant jusqu'à Islamabad, où sa largeur est d'environ 40 milles anglais. Le pays de Cachemire peut avoir 110 milles de longueur sur 60 de largeur. Les montagnes inférieures de la vallée de Cachemire sont couvertes d'arbres et de verdure, et offrent des pâturages excellents pour toutes les espèces de bétail : on n'y trouve pas de bêtes féroces. Au delà de ces montagnes, il y en a d'autres d'une hauteur prodigieuse, et dont les sommets, couverts de neige et élevés au-dessus des nuages, brillent toujours d'un éclat extraordinaire. Un froid glacial règne dans ces montagnes, d'où coulent des cascades et des ruisseaux que les habitants conduisent dans leurs champs de riz pour les arroser. Ces différents cours d'eau forment aussi de petits lacs et des canaux qui, par

leur réunion, deviennent ensuite de véritables rivières capables de porter bateau. C'est de semblables affluents qu'est formé le Djélem, l'Hydaspe des anciens.

Au milieu des hautes montagnes dont nous parlons se trouvent quelques vallons romantiques dont les habitants n'entretiennent presque pas de relations avec leurs voisins des plaines. Forts de leur position inaccessible, et plus encore, peut-être, de leur pauvreté, ils ont toujours conservé l'indépendance. On ne connaît pas la religion de ces tribus primitives, mais on suppose que c'est une modification du brahmanisme ou du bouddhisme. Le Cachemire a éprouvé de fréquents tremblements de terre. Cette vallée est célèbre dans toute l'Asie pour la beauté de sa position, la richesse de son sol et la douceur de son climat. On y trouve presque toutes les plantes, les fruits, les fleurs et les arbres forestiers de l'Europe. Les montagnes renferment dans leur sein un fer d'une qualité supérieure.

C'est à ses châles que le Cachemire doit sa richesse et sa gloire; cependant la laine dont ils sont tissus n'est point indigène, mais elle est apportée du Thibet, où se trouve la chèvre qui la produit. On n'a jamais pu acclimater cet animal dans le Cachemire. On fabrique encore dans ce pays d'assez bon papier pour écrire et du vin qui ressemble au Madère.

Les habitants de Cachemire, au nombre de 600,000, sont vifs, gais et pleins de finesse. On leur reproche d'être avides et menteurs et adonnés à l'usage des liqueurs spiritueuses; ils aiment la littérature. Leur langue, d'origine sanscrite, a été modifiée par le temps et par l'introduction de quelques expressions étrangères.

L'ancienne histoire de Cachemire est perdue dans une foule de traditions obscures et incertaines, mais nous savons que le pays passa sous la domination de Mahmod le Gaznévide en 1012. Il fut ensuite gouverné par les princes tartares de la tribu de Djagataï jusqu'en 1586. A cette époque, Acbar s'en empara, et les grands Mogols, ses successeurs, en conservèrent la souveraineté jusqu'à ce qu'Ahmed-Shah-Abdali, de Baboul, l'eût réuni à son royaume en 1754. Cachemire resta indépendant jusqu'en 1819, époque à laquelle le fameux Bandjit-Sing, souverain de Lahor, se rendit maître de ce pays. La capitale du Cachemire portait autrefois le nom de *Serinagar;* maintenant elle est appelée *Cachemire.* Cette ville est située à 83 lieues nord-nord-est de Lahor, 130 lieues est de Caboul, 410 lieues nord-est de Calcutta. Lat. nord, 34° 22'; long. est, 62° 25'. Elle s'étend environ 3 milles anglais de chaque côté du Djélem, sur lequel il y a quatre ou cinq ponts de bois. Sa largeur, souvent inégale, occupe parfois 2 milles. La plupart des maisons ont deux ou trois étages; il entre dans leur construction des briques et du mortier avec beaucoup de bois. On met sur le toit une couche de terre qui donne de la chaleur à la maison durant l'hiver, et, l'été, on y plante des fleurs.

La ville ne renferme aucun édifice remarquable; les rues sont étroites, et la saleté des habitants est passée en proverbe. Le gouverneur demeure dans une forteresse appelée Sserejour, qui occupe le quartier sud-est de la ville. L'air de Cachemire est bon et doux, mais cet avantage est contre-balancé par le peu de largeur et par la malpropreté dégoûtante des habitants. Il a des bains flottants sur les bords de la rivière.

Le lac de Cachemire, qui longe la ville, a toujours été renommé pour sa beauté; les petites îles nombreuses qu'on y trouve ajoutent à son effet pittoresque. Brunier, qui visita ce pays en 1663 à la suite de l'empereur Aurengzeb, fait le plus grand éloge de ces beautés de la ville de Cachemire; mais, depuis qu'elle n'appartient plus à l'empire du Mogol, elle a beaucoup perdu : néanmoins elle est encore grande et peuplée. Si nous en croyons la correspondance de Victor Jacquemont, les femmes du commun, les seules que l'on rencontre dans les rues et dans les champs, sont fort laides à Cachemire : quant aux femmes de condition, elles passent leur vie enfumées dans les harems, et nul ne peut les voir. Suivant le même voyageur, toutes les petites filles qui promettent d'être jolies sont vendues par leurs parents à l'âge de 8 ans et transportées dans le Kundjale et dans l'Inde. Le prix de ces enfants varie de 20 à 300 francs.

CACHEMIRE. (*Voy.* CHALES.)

CACHET (*archéol.*). — Ce mot, qui correspond au latin *sigillum*, dénote une empreinte ou un sceau dont les Grecs et les Romains se servaient pour cacheter leurs lettres, ainsi que les actes, les contrats, les diplômes et les testaments. Cette empreinte

se faisait ordinairement avec de la cire qu'on appliquait sur un fil de lin qui enveloppait le parchemin ou les tablettes sur lesquels on avait écrit. L'art de graver les pierres et les métaux étant trouvé plus tard, les Lacédémoniens commencèrent à se servir de leurs anneaux pour cachets. De là viennent les mots latins : annuli *signatorii*, *signarici*, *cirographi* ou *cerographi*. Alexandre le Grand donna, en mourant, son cachet ou anneau à Perdiccas, afin de le désigner son successeur.

Sous les empereurs romains, la garde de l'anneau se trouvait confiée à des magistrats qui rappellent nos chanceliers ou garde des sceaux.

Quant aux figures gravées sur les cachets, elles n'étaient point héréditaires chez les anciens. Ainsi le cachet de Jules César avait une figure de Vénus; celui d'Auguste, un sphinx; etc., etc.

Nous terminerons en ajoutant que plusieurs chrétiens des premiers siècles portaient sur leurs anneaux le monogramme du Christ.

CACHET (LETTRES DE). — Ces lettres étaient émanées du roi, contre-signées par le secrétaire d'Etat, chargé de la maison du roi et de la police générale du royaume. Autrefois on les appelait indifféremment lettres de cachet, lettres closes ou encloses, lettres du petit cachet ou du petit sceau du roi. Ces différents noms leur sont venus de ce qu'elles étaient pliées de telle manière qu'on ne pouvait en lire le contenu sans les déchirer ou rompre le sceau, par opposition aux lettres patentes qui sont toutes ouvertes. Le sceau qui servait à fermer les lettres de cachet n'était pas, comme le grand sceau royal, confié au chancelier du royaume, mais au grand chambellan, qui, faisant partie de la maison du roi, était sous son entière dépendance. La première mention collective qui ait été faite des lettres patentes et des lettres de cachet se trouve dans une lettre de Charles V, alors régent du royaume pendant la captivité de son père, datée du 10 avril 1357. Cette lettre établit la différence qui existe entre les lettres de cachet et les lettres patentes. Le même Charles V diminua l'usage du petit cachet, en rapportant, par son ordonnance du 14 mai 1358, celle de Philippe V, du 16 novembre 1318, qui portait que toute lettre patente serait mise sous le sceau du secret pour être envoyée au chancelier. Cette même ordonnance statuait encore que le petit cachet ne servirait plus que pour les lettres de cachet.

Le but des lettres de cachet était de faire enlever et constituer quelqu'un prisonnier, d'envoyer en exil, de donner des ordres qui ne devaient être connus que de la personne à laquelle ils étaient adressés, d'enjoindre aux corps politiques de s'assembler ou de délibérer sur certaines matières, etc. Elles jouissaient du droit de rendre nulles les poursuites des créanciers contre leurs débiteurs détenus en vertu de lettres de cachet; et, si le débiteur avait été condamné à la prison, il fallait qu'il eût été d'abord remis en liberté pour que la sentence eût son effet. On conçoit combien leur but devait être vaste, à une époque où toute lettre fermée était appelée lettre de cachet; mais, à mesure que l'on se rapproche de 1789, leur but se resserre; et, à partir du ministère du cardinal Richelieu, elles ne s'appliquèrent plus guère qu'aux emprisonnements et à l'exil. Cependant on en a une de 1639 qui ordonne au parlement de Paris de faire entendre aux archevêques et évêques présents dans la capitale que leur roi leur défend d'avoir aucune communication avec le nonce du pape, jusqu'à ce que le souverain pontife eût donné satisfaction des griefs que le roi avait contre lui. Les lettres de cachet adressées aux juges n'étaient obligatoires qu'autant qu'elles concernaient l'administration de la justice; mais, si elles intervenaient dans les jugements, les juges étaient obligés de n'y avoir aucun égard. Diverses ordonnances royales menacent des peines les plus sévères ceux qui se laisseront influencer. Chacun connaît la circulaire de Louis XII, qui ordonne de suivre toujours la loi, malgré les ordres contraires que l'importunité pourrait lui arracher.

L'origine des lettres de cachet est aussi ancienne que la monarchie; la première lettre de cachet que nous connaissions est de Brunehaut. Cette reine altière envoyait en exil, jusqu'à nouvel ordre, *quoad usque regalis sententia quod voluisset decerneret*, saint Columban, abbé et fondateur du monastère de Luxeuil, qui avait osé blâmer sa conduite. Comme le saint abbé refusait d'obéir à cet ordre inique, Brunehaut en envoya une seconde plus sévère que la première; le saint fut enlevé et déposé sur les frontières d'Italie. Il était cependant rare que les lettres de cachet envoyassent en exil hors du

royaume ; on se contentait d'exiler les personnes dont on voulait se débarrasser à une certaine distance de Paris. Pour les corps politiques, tels que le parlement de Paris, on les transportait ordinairement dans quelque ville assez voisine de la capitale, afin que l'administration de la justice n'en souffrît pas. Quant aux personnes que l'on voulait priver de leur liberté, on les renfermait dans quelques châteaux forts ; cependant, lorsque Charles V eut fait construire la Bastille, c'était ordinairement dans cette forteresse qu'ils étaient renfermés. On a, maintes fois, exagéré les souffrances qu'éprouvaient ceux qui étaient détenus dans cette forteresse, en vertu de lettres de cachet. Nous savons par madame de Staal, qui y fut renfermée longtemps, pour avoir pris part à la conspiration de la duchesse du Maine, que les prisonniers jouissaient de toutes les commodités de la vie ; et, si nous consultons les registres des dépenses, nous verrons que les prisonniers étaient beaucoup mieux traités que les prisonniers d'Etat actuels ; en effet, un maréchal de France recevait 26 livres pour sa dépense journalière.

Les lettres de cachet ne commencèrent à devenir fréquentes qu'après la journée des dupes, sous le ministère du cardinal Richelieu. Ce ministre employa ce moyen pour exiler et envoyer en prison un grand nombre de seigneurs dont la présence nuisait à ses vues. Ce n'est aussi qu'à dater de cette époque qu'elles dégénérèrent en abus : auparavant, elles étaient utiles, nécessaires même. L'usage s'était introduit, sous les rois de la troisième race, de ne jamais renvoyer aucun de leurs serviteurs ; et ces places ayant grandi avec la monarchie, leurs possesseurs devinrent souvent redoutables à leurs maîtres. Pour s'en débarrasser, les rois furent obligés d'avoir recours aux lettres de cachet pour envoyer les titulaires en prison ou en exil. Sous le règne de Louis XIV et de ses successeurs, l'abus des lettres de cachet devint excessif : les personnes influentes qui avaient des ennemis dont elles voulaient se débarrasser obtenaient pour eux des lettres de cachet, et les malheureux se trouvaient renfermés, sans savoir, le plus souvent, pourquoi. Dès que cette institution, qui n'aurait dû être employée que comme moyen politique, servit à satisfaire les haines et les vengeances particulières, elle fut frappée d'une réprobation universelle. L'abus des lettres de cachet était devenu tel, au commencement du règne de Louis XVI, qu'un de ses plus sages ministres, Lamoignon de Malesherbes, qui, plus tard, paya de sa tête la gloire d'avoir défendu son roi, sentit l'absolue nécessité d'y remédier ; mais, dans une cour toute d'intrigues, avec un roi aussi faible que Louis XVI, il tenta vainement d'abolir une institution abhorrée de tous les Français. Les courtisans et la reine firent revenir le roi sur sa décision : tout ce que le ministre put obtenir fut qu'il serait créé un conseil, appelé tribunal de famille, qui déciderait des cas où ce moyen rigoureux devrait être employé. Ce conseil ne subsista que quelques mois ; lorsque Malesherbes eut été forcé de quitter le ministère, la cour, qui détestait toute innovation, le fit abolir, et l'abus des lettres de cachet fut plus scandaleux que jamais. On sent combien était devenue odieuse une institution qui n'était réglée par aucune loi, au moyen de laquelle un ministre disposait impunément du sort des citoyens. Au commencement du règne de Louis XVI, on était dans une sphère de régénération ; les écrivains faisaient descendre dans les masses des idées philosophiques. Les obstacles que la cour mit à l'abolition des lettres de cachet augmentèrent la haine du peuple contre les grands. Une bonne partie des écrivains de l'époque avaient été victimes des lettres de cachet : ils saisirent avec joie cette occasion de déclamer contre l'autorité ; aussi firent-ils semblant de croire que l'on voulait rétablir l'absolutisme de Louis XIV et enlever à la nation ses derniers priviléges.

Le cardinal Léoménie de Brienne, premier ministre, voulut dissoudre le parlement et se débarrasser par lettres d'exil de tous ses membres, parce que ce corps s'opposait à l'augmentation des impôts. Le parlement, prévenu à temps, prit un arrêté par lequel il mettait les lois et la monarchie sous la sauvegarde de la nation, et demandait la convocation des états généraux, c'est-à-dire la révolution. Les lettres de cachet furent abolies dans cette nuit fameuse du 4 août, qui vit périr les derniers vestiges de la féodalité.

DUHAUT.

CACHEXIE, du latin *cachexia*, formé lui-même de κακὴ, mauvaise, et ἕξις, disposition, habitude. Ce mot a été successivement employé pour désigner, soit une maladie particulière, soit un genre de ma-

ladies. Nous n'admettons ni l'une ni l'autre de ces significations ; nous disons avec les nosologistes français qu'il exprime un état morbide, conséquence d'une maladie généralement grave et ordinairement chronique : de là les dénominations diverses de cachexie *cancéreuse*, *scorbutique*, *scrofuleuse*, *vénérienne*, etc. Chaque cachexie a des caractères qui lui sont propres, mais toutes aussi ont certains caractères communs : ainsi les cachectiques ont la peau et les muqueuses plus pâles qu'à l'état sain ; souvent même la surface du corps est jaunâtre ou plombée ; le tissu cellulaire sous-cutané est comme empâté ; la face est bouffie, les chairs sont molles, les digestions difficiles ; la nutrition languit, et le sang est à la fois plus clair et moins coloré, c'est-à-dire qu'il possède moins de fibrine et de globules. Ce dernier trait avait fait croire aux anciens que les cachexies reconnaissaient pour cause réelle la cacochymie. (*Voy.* ce mot.) Dr Bourdin.

CACHOT. (*Voy.* Prisons.)

CACHOU (*mat. méd.*). — Dans les temps d'ignorance, ce produit était regardé comme une matière terreuse et portait le nom de terre du Japon, *terra japonica*. Les recherches de quelques naturalistes du dernier siècle ont éclairci l'histoire de ce médicament, et l'on sait maintenant que le cachou est un extrait obtenu par la décoction, puis l'évaporation, en consistance solide, de la partie interne et colorée du bois d'un arbre de la famille des légumineuses, l'*acacia catechu*, qui croît dans les Indes orientales et surtout au Bengale. Plusieurs autres arbres de la même famille sont très-riches en matière astringente analogue au cachou et servent aussi, sans aucun doute, à la préparation de cet extrait.

Il y a dans le commerce trois espèces principales de cachou :

1° Le *cachou terne et rougeâtre* se vend en pains de forme cubique, du poids de 100 à 125 grammes. Sa cassure est terne, rougeâtre, ondulée, souvent marbrée ; sa saveur, astringente sans amertume, est suivie d'un goût agréable qui persiste assez longtemps.

2° Le *cachou brun orbiculaire et plat* se présente sous forme de pains très-aplatis, ronds, du poids de 70 à 100 grammes. Sa couleur est d'un brun plus foncé que le précédent ; sa cassure est luisante, et sa saveur, amère, est à peine suivie de ce goût suave si recherché dans la première espèce.

3° Le *cachou en masses* se rencontre en fragments irréguliers du poids de 100 à 125 grammes, qui proviennent de masses d'un poids plus considérable. Sa cassure est luisante, sa couleur d'un brun rougeâtre, sa saveur astringente, un peu amère, et suivie de ce parfum dont nous avons parlé.

Le cachou de Bombay (première espèce), analysé par sir Humphry Davy, a fourni les résultats suivants :

Tanin.	109
Matière extractive. .	68
Mucilage.	13
Résidu insoluble . .	10
	200

Cette composition confirme donc les propriétés bien connues du cachou : on sait, en effet, que ce médicament est un des plus fidèles agents de la thérapeutique dans tous les cas où l'on veut produire une action tonique et astringente. On l'emploie depuis longtemps et avec succès contre les catarrhes chroniques, les diarrhées rebelles et les hémorragies désignées sous le nom de *passives*. Son usage fait cesser le relâchement et la mollesse des gencives chez certains individus faibles et scorbutiques. Bon nombre de personnes s'en servent habituellement pour remédier à la fétidité de l'haleine, et, dans ces derniers temps, on a beaucoup préconisé les pastilles de cachou aromatisées pour détruire l'odeur du tabac chez les personnes qui fument. Jozan.

CACIQUE, *cacicus* (*entom.*). — Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, fondé par M. le comte Dejean, sur une seule espèce rapportée du Tucuman par M. Lacordaire, et nommée, par ce voyageur naturaliste, *C. americanus*. Ce genre a été adopté par M. Solier, qui, dans son *Essai sur les coléoptérides*, le place dans la tribu des akisites, division des élénophorites. M. Lacordaire a observé que l'insecte dont il s'agit produit un bruit assez fort en frottant ses pattes postérieures contre le bord extérieur de ses élytres, et M. Solier s'est assuré de l'exactitude de ce fait sur l'insecte mort en faisant frotter les cuisses postérieures contre la carène des flancs, rendue rugueuse par de petites côtes transverses. D.

CACOCHYMIE, de κακὸς, mauvais, et de χυμὸς, humeur. Dans l'ancien humorisme, on donnait l'épithète de cacochyme à des individus affectés d'une altération ou, mieux,

d'une dépravation des humeurs. Ces diverses perversions des liquides vivants, regardées comme fabuleuses par les organicistes de tous les temps, ont été démontrées avec la dernière évidence par les micrographes et les chimistes modernes.

La cacochymie se caractérise par la gracilité des membres, leur faible développement, par la débilité musculaire, la pâleur des téguments, et surtout par l'amaigrissement général. Cet état, qui ne constitue pas, à proprement parler, une maladie, semble reconnaître pour cause un vice de nutrition, dépendant soit de la nature ou de l'insuffisance des aliments, soit de l'impuissance des organes digestifs, soit de toute autre cause. Une alimentation régulière, à la fois substantielle et fortifiante; quelques toniques, tels que le fer, le quinquina, le bon vin; l'exercice modéré en plein air, etc., conviennent aux cacochymes. Dr Bourdin.

CACOPHONIE (*gramm.*). — Ce mot est formé de κακὴ, mauvaise, et φωνὴ, voix, son. La *cacophonie*, ainsi que l'indique son étymologie, est une dissonance désagréable à l'oreille; elle provient de la rencontre de deux voyelles ou de la réunion de syllabes et de mots donnant lieu à la répétition du même son.

La première de ces deux espèces de *cacophonie* se nomme *hiatus*, c'est-à-dire ouverture de bouche, à cause de la nécessité où l'on se trouve de tenir la bouche ouverte, pour l'émission de deux voyelles consécutives qui ne sont séparées l'une de l'autre par aucune articulation. Elle est, dans certains cas, tellement choquante, que nous l'avons bannie de notre poésie, et que notre législateur poétique en a fait une loi expresse :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(Boileau, *Art poétique*.)

Nos anciens poëtes ne s'astreignaient point à cette règle, qui gêne souvent la mesure; Marot lui-même, dont les vers sont généralement assez doux, nous en offre plus d'un exemple pareil à celui-ci :

Cy gist qui *assez* mal preschoit.
(Marot.)

Le quatrain suivant, de Pibrac, contient un hiatus dans chacun de ses trois derniers vers :

Ne vas au bal, qui n'aimera la danse;
Ni à la mer, qui craindra le danger;
Ni au festin, qui ne voudra manger;
Ni à la cour, qui dira ce qu'il pense.

Depuis Boileau, nos poëtes se sont montrés plus scrupuleux à éviter les *hiatus*, mais ils n'ont pas toujours été aussi soigneux d'observer un autre de ses préceptes :

Il est un heureux choix de mots harmonieux,
Fuyez des mauvais sons le concours odieux ;
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

C'est du *concours odieux de ces mauvais sons* que naît la seconde espèce de cacophonie dont nous avons parlé. Nous pourrions en fournir de trop nombreux exemples, mais nous nous contenterons de citer les suivants :

Eh bien, chère Azéma, ce ciel *parle par* vous.
(Voltaire, *Sémiramis*, acte V, scène 2.)

...Non il n'est rien que Nanine n'honore.
(Voltaire, *Nanine*, acte III, scène 8.)

Oui, de ta *suite*, ô roi, de ta *suite* j'en *suis*.
(V. Hugo, *Hernani*.)

Lemierre, dans son poëme de *la Peinture*, dit, en parlant de la lanterne magique :

Opéra sur roulette et qu'on porte à dos d'homme.
(Lemierre, *La Peinture*, poëme.)

La tragédie de *Guillaume Tell*, du même auteur, débute par ces mots : *J'erre en ces rocs affreux*. Toute la pièce répond à cet harmonieux commencement : aussi a-t-on dit qu'elle est de rocailleuse mémoire.

Les premières conditions du style sont la clarté et la correction, mais on ne doit point négliger l'harmonie. Elle prévient, en faveur de nos discours, les personnes qui nous écoutent; tandis que des sons rudes et désagréables les choquent, les rebutent et les prédisposent à la critique.

A. de Chevallet.

CACTEES (*bot.*). — Cette singulière famille, dont les affinités sont si difficiles à établir d'une manière précise, a été, dans le principe, rapprochée des groseilliers par L. de Jussieu, à cause de la similitude de structure de leurs fruits; mais là s'arrêtent leurs points de ressemblance, ils diffèrent entre eux sous tous les autres rapports. On les a encore liés aux loasées et aux passiflorées, mais les botanistes modernes les placent entre les cucurbitacées et les mésembryanthémées avec lesquelles ils présentent de nombreuses affinités. Les caractères de cette famille, qui se distingue au premier coup

d'œil par sa structure si différente de celle des autres végétaux, sont : tige vivace, quelquefois arborescente, tantôt cylindrique, cannelée ou anguleuse, tantôt composée de pièces articulées, aplaties et charnues, ayant l'apparence de feuilles, ou bien encore sphérique et munie d'épines en faisceaux; fleurs solitaires, grandes et belles, naissant dans l'aisselle des épines qui ne sont que des feuilles avortées; calice divisé en sépales nombreuses, inégales, venant se fondre avec les pétales également fort nombreux, disposés sur plusieurs rangées et insérés, ainsi que leurs étamines qui sont en très-grand nombre, au tube du calice. L'ovaire, surmonté d'un long style à stigmate étoilé, devient une baie succulente, polysperme, à embryon campylotrope, dépourvu d'endosperme.

Les végétaux de cette famille, bien évidemment d'origine américaine, sont aujourd'hui répandus dans toutes les parties chaudes du globe, ce qui a fait croire à tort qu'ils étaient indigènes. Ils aiment une station aride et stérile; quelques espèces même se trouvent au sommet des montagnes et jusqu'à la limite des neiges.

A cette famille appartiennent des plantes d'ornement fort recherchées des amateurs, dont beaucoup sont assez communes aujourd'hui pour que certaines espèces décorent les jardins les plus humbles et les demeures les plus modestes : tels sont l'*echinocactus sulcatus*, à fleurs blanches, odorantes, tubuleuses et longues de 15 à 20 centimètres; le *cereus peruvianus*, à tige octogone, atteignant souvent une taille gigantesque; le *C. speciosissimus*, à tige tri ou tétragone, portant de belles fleurs pourpres à reflets irisés, au centre desquelles pend un paquet d'étamines blanches; le *C. flagelliformis*, grêle, grimpant, cylindrique et à fleurs roses; l'*epiphyllum speciosum*, le plus commun de tous, à tige plate et à grandes et nombreuses fleurs roses; et l'*Ackermanni*, dont les fleurs, d'un rouge vif, sont aussi grandes que celles du *cereus speciosissimus*.

Les principaux genres qui composent la famille des cactées sont les *G. melocactus*, *mamillaria*, *echinocactus*, *chinopsis*, *cereus*, *phyllocactus*, *epiphyllum*, *opuntia*, *pereskia* et *rhipsalis*.

L'*opuntia vulgaris*, ou figuier d'Inde, donne des fruits d'une saveur douceâtre servant à l'alimentation des pauvres en Sicile et dans l'Italie méridionale; l'*opuntia coccinellifera* nourrit la cochenille et mériterait d'être naturalisé dans nos départements méridionaux en Corse, où des essais ont parfaitement réussi, et en Algérie. Les autres genres sont absolument sans usage : les fruits de la plupart sont comestibles, quoique de saveur fade presque insipide; d'autres renferment dans leur tige un suc âcre assez semblable à celui des euphorbes. (G.)

CACUS, géant moitié homme, moitié satyre, appartient essentiellement à la mythologie romaine, car Ovide (*Fastes*, liv. I) et Virgile (*Énéid.*, liv. VIII) en sont les premiers, les plus anciens légendaires. Or voici le résumé de ce qu'ils en disent : Cacus était la terreur du mont Aventin (l'une des sept collines où, depuis, Rome fut bâtie), l'opprobre des forêts voisines, l'implacable ennemi de tout étranger. Cet homme, d'une taille colossale, avait un air farouche et cruel, une figure épouvantablement brutale; des tourbillons de flamme sortaient de sa bouche avec un bruit affreux : on lui donne Vulcain pour père. Il habitait une caverne à longs détours, profondément creusée dans le roc et inaccessible même aux bêtes fauves. A l'entrée de cette redoutable retraite, des squelettes humains, des membres déchirés y étaient suspendus comme des trophées de ses horribles exploits, tandis que des monceaux d'ossements couvraient le sol des alentours Hercule, irrité du vol de plusieurs des vaches qu'il avait emmenées de l'Ibérie après la défaite de Géryon, découvrit que Cacus en était le voleur. Il pénétra dans son antre, et là une lutte terrible fut engagée.....; mais enfin il parvint à le terrasser et à purger la contrée de ce monstre, qui, en expirant, eut encore la force de battre la terre avec sa large poitrine : *lato moriens pectore plangit humum*. Cacus, c'est le mauvais principe, l'ennemi des hommes; Hercule, c'est le principe bienfaiteur dont la force triomphe de l'autre : telle est, du moins, l'interprétation des mythographes.

CADALOUS ou **CADALUS**, évêque de Parme, fut élu pape sous le nom d'Honorius II, en 1061, par Henri IV, avec l'aide seule des évêques de Verceil et de Plaisance, que Pierre Damien appelle concubinaires. Depuis longtemps l'Eglise se plaignait de sa conduite; il fut excommunié dans les trois conciles de Pavie, de Mantoue et de Florence, mais il mit le comble à ses fautes en assiégeant Rome deux fois et en attaquant

le véritable pape, élu canoniquement par les cardinaux, Alexandre II, successeur de Nicolas II. Sa fin fut digne de sa vie; il mourut honteusement au bourg de Barctte, l'an 1064, persistant dans son crime. (*Voy.* ALEXANDRE II.)

CADASTRE. — Pour traiter d'une manière méthodique et complète ce qui se rattache à la matière du cadastre, nous diviserons ce travail en quatre paragraphes. Le premier donnera la *définition*, et expliquera la *nature* et l'*importance* du cadastre; dans le second, nous en esquisserons l'*historique;* le troisième, divisé lui-même en trois articles, contiendra les indications sommaires des *opérations cadastrales* et du travail relatif aux *mutations;* enfin le quatrième fera connaître le *personnel* et l'*administration* du cadastre.

§ 1er. DÉFINITION, NATURE ET IMPORTANCE DU CADASTRE.

L'impôt foncier doit frapper d'une manière uniforme toutes les parties du territoire qu'il atteint. De là, la nécessité de connaître d'une manière certaine la situation, la description, la nature et la valeur de toutes les propriétés foncières soumises à l'impôt : c'est pour arriver à cette connaissance qu'on lève le plan du territoire français, par nature, qualité et quantité des biens-fonds qui le composent. L'ensemble de ces plans forme, à proprement parler, la base du *cadastre*, qui se compose, en outre, des registres sur lesquels sont inscrits les résultats des opérations cadastrales, et qui servent à asseoir d'une manière régulière et proportionnelle les contributions foncières.

On a fait dériver le mot *cadastre* de *caput, capitatio*. Il est, nous le croyons, plus exact d'en faire remonter l'étymologie au mot latin *capitas*, dérivé lui-même de *capere, contenir*, et alors cadastre serait synonyme de *contenance*. Bien que les énonciations des contenances ne forment qu'une partie du cadastre, elles en sont la partie essentielle, et, sous ce rapport, l'étymologie que nous adoptons conserve toute sa puissance. Les savants auteurs du *Dictionnaire de police* (*voy.* CADASTRE) font remarquer qu'autrefois le registre contenant le relevé des opérations cadastrales s'appelait *capistratum*, et cette remarque confirme ce que nous venons d'avancer.

Quoique institué dans un but fiscal, le cadastre ne saurait cependant être réduit d'une manière exclusive à d'aussi mesquines proportions. Il peut et doit avoir une portée plus significative, et servir de la manière la plus efficace à la stabilité et à la précision du droit de propriété. Il n'est pas plus exact de prétendre, comme on le fait, que son utilité doit se borner à faciliter le recouvrement de l'impôt, qu'il ne le serait de dire que le numérotage des maisons ne doit servir qu'à guider les porteurs de contraintes.

§ 2. HISTORIQUE.

De ce que nous venons de dire il résulte que le cadastre a été détourné de son but principal dans un intérêt de fiscalité exclusive. Cela devient bien plus sensible si l'on se reporte à l'origine même du cadastre, en Égypte, où il eut pour but unique la constatation du droit de propriété, si souvent remis en question par les débordements du Nil.

Hors de là, et chez les autres peuples, c'est à l'idée de l'impôt qu'il faut rattacher celle du cadastre. En frappant le sol d'une contribution, on dut songer à répartir les charges d'une manière proportionnelle à l'étendue et à la valeur des biens imposés, de telle sorte que le cadastre dut être appliqué en même temps que l'impôt était créé, ou, du moins, le suivre de très-près; aussi le trouvons-nous (capistratum) dans l'organisation administrative des Romains. On opérait par des plans figuratifs de grandes étendues de terrain, et on comptait sur le concours des propriétaires pour recevoir d'eux les déclarations de contenance et de valeur des parcelles comprises dans ces plans généraux. C'est sur ces conditions qu'un cadastre fut prescrit sous le règne d'Auguste; il se continuait sous celui de Néron. (DION CASSIUS, *Hist.*; TACITE, *Annales.*)

Mais ce cadastre ne fut jamais ni efficace, ni complet, parce qu'il fut fait au milieu des troubles sans cesse renaissants de la société romaine, et qu'on manqua des moyens si rigoureux et si précis à l'aide desquels il a été effectué depuis.

L'origine du cadastre, en France, remonte à une époque reculée. L'impôt, en général, était connu sous le nom de *tailles* (*voy.* ce mot), et l'impôt foncier, en particulier, sous celui de *taille réelle*. Partout où cet impôt était établi, il reposait sur le cadastre des propriétés foncières. Mais le cadastre n'existait pas dans toutes les provinces de l'ancien

royaume de France : ainsi on le suivait bien dans les généralités du Languedoc, de Montauban, etc., et à peu prés dans toutes les provinces de *droit écrit;* mais il était inusité dans les provinces sur lesquelles, comme en Guienne, le roi avait des droits étendus sur les héritages de ses vassaux ou de ses censitaires. Ces provinces avaient des *terriers* ou registres sur lesquels ces droits étaient mentionnés, et qui servaient à la perception des impôts ou plutôt des redevances.

On désigne encore aujourd'hui sous le nom de *livre terrier* un vaste recueil en 87 volumes, conservé à l'administration centrale du cadastre. Il donne, pour toute la France, le nombre des parcelles de terrain, celui des habitations, des usines, etc.; le chiffre des contenances des terres, prés, vignes, bois, étangs, etc., et l'indication des revenus cadastraux. Cet immense répertoire est la légende des plans d'assemblage de la carte de France. (Gavard, *Du cadastre en* 1843, broch. in-8°.)

Indépendamment de cette variété de régimes entre les diverses provinces, il y avait, dans les priviléges et les exemptions d'impôt dont jouissaient certaines classes de l'ancienne société française, un obstacle insurmontable à l'établissement d'un cadastre équitable et uniforme, même dans les provinces où l'impôt foncier reposait sur cette base : c'était là un des abus les plus graves auxquels la révolution de 1789 avait mission de mettre un terme, et il ne fut pas oublié. Déjà, mais en vain, une déclaration du roi, de 1763, avait promis un cadastre général et complet de la France. Cette déclaration venait avant son temps, et les innovations qu'elle annonçait restèrent à l'état de projet; toutefois les idées qui y étaient énoncées ne furent pas perdues, et la loi du 23 novembre 1790, refondue plus tard dans celle du 3 frimaire an VII, en faisant de l'impôt foncier une charge qui devait peser de la même manière sur tous les citoyens indistinctement, ordonna *qu'il serait tenu, dans chaque commune, des registres où seraient inscrits les contenances, la situation, la valeur, le revenu de chaque propriété imposée, avec les noms des propriétaires.*

Ce principe ainsi proclamé, il restait à donner aux contribuables les moyens d'y ramener l'administration, si elle s'en écartait par erreur ou par caprice; c'est ce qui fut fait par les lois des 21 août 1791 et 2 messidor an VII. Les articles 21 et 30 de la première de ces lois prescrivirent le cadastrage de toutes les communes de la France, et une loi du 16 septembre suivant régla le mode d'après lequel cette opération devait être faite. (*Voy.* infra, § 3.)

C'étaient là de magnifiques promesses, dont la réalisation devait se faire longtemps attendre; aussi voyons-nous que, par un décret du 21 mars 1793, la *convention nationale* prescrit l'*organisation* du cadastre général, et, dans l'*attente du cadastre* qui ne se faisait pas, ordonne la rectification des matrices des rôles pour la contenance des biens-fonds de la république.

C'était bien, sans doute, de mettre à l'établissement du cadastre cette persévérante insistance; mais il ne fallait pas se borner à voter d'enthousiasme des décrets qu'on abandonnait aussitôt au patriotisme pratique, sur lequel on comptait un peu trop. Ce décret du 21 mars 1793 ne reçut aucune exécution, et d'autres, après lui, eurent le même sort; car nous trouvons, neuf ans après, un arrêté du gouvernement (11 thermidor an X) qui prescrit *la formation* d'une commission de sept membres, pour s'occuper, sans délai, des moyens d'obtenir, dans la répartition de la contribution foncière, la plus grande égalité. Et cette mesure ne produisit rien encore! La réalisation, si souvent ordonnée, mais toujours différée, du plan cadastral de la France n'a eu lieu qu'à la suite de l'arrêté du 12 brumaire an XI, complété par les circulaires des 3 frimaire et 27 nivôse suivants. C'est alors que, pour la première fois, il fut question du cadastre parcellaire.

Depuis cette époque, presque toutes les lois de finances se sont occupées du cadastre, et quelques dispositions spéciales sont, de plus, intervenues sur cet objet important. La loi du 24 avril 1806, par exemple, mettait (art. 67) les dépenses du cadastre à la charge du trésor public, et cela a duré jusqu'à la loi du 31 juillet 1821, qui, dans son article 20, a circonscrit les opérations cadastrales dans chaque département, et autorisé les conseils généraux à voter annuellement, pour ces opérations, une imposition dont le montant ne peut excéder 3 centimes du principal de la contribution foncière. L'article 22 de la même loi oblige les préfets à soumettre, chaque année, au conseil général, les comptes de recettes et de dépenses relatifs au cadastre. En 1837, une commission présidée par

M. Lacave-Laplagne proposa de revenir à l'ancien système, et de mettre à la charge du trésor public les frais relatifs au cadastre. Cette proposition, comme beaucoup d'autres que fit cette commission, n'eut pas de suite.

La loi des finances du 15 septembre 1807 portait, art. 33 : « La masse des contingents, « pour la contribution foncière des com- « munes composant un canton définitive- « ment cadastré, sera répartie entre ces com- « munes par le préfet, après avoir pris l'avis « du conseil de préfecture, au prorata de leur « *allivrement cadastral.* » Par allivrement cadastral on entend le revenu imposable, c'est-à-dire le revenu *net*, calculé sur un nombre d'années déterminé, soit qu'on l'applique à la quote-part des contributions qui doivent être payées par la commune, soit qu'on l'applique à celle des particuliers. (A. DE MAGNITOT et H. DELAMARRE, *Dict. de droit pub. et adm.*)

La répartition des contingents de contributions entre les communes cadastrées ne peut être faite que par le préfet, de l'avis du conseil de préfecture ; c'est encore aux préfets qu'il appartient d'autoriser les changements des matrices des rôles : dans ces deux cas, le conseil de préfecture est incompétent pour ordonner la formation de nouvelles cotes, et déterminer le montant de chacune d'elles. (Ordonnance du conseil d'Etat, 21 juin 1826 ; Macarel, VIII, p. 300.) Les conseils d'arrondissement sont frappés de la même incapacité ; ils ne peuvent faire aucune augmentation aux contingents des communes cadastrées. (L. du 15 septembre 1807, art. 27.)

La loi du 20 mars 1813, art. 14, a changé le système de répartition des contingents posé dans la loi de 1807, en décidant que l'article 33 ci-dessus serait désormais applicable *à tous les cantons cadastrés d'un même département ;* qu'en conséquence *la masse* des contingents de ces cantons serait répartie entre eux au prorata de leur allivrement.

On voit quel était le nouveau principe introduit par la loi de 1813 ; il consistait à répartir les contingents, non plus sur les communes d'un même canton, mais sur toutes les communes du même département : c'était aller directement contre le but du cadastre. Qui ne voit, en effet, que toutes les communes d'un département ne peuvent entrer au même titre, puisqu'elles sont souvent dans des conditions bien opposées, dans cette sorte d'équation composée d'où il s'agit de dégager le chiffre de leurs impôts respectifs ? Qui ne comprend que plus on agglomère de parties dans la donnée complexe qui doit supporter l'impôt, et plus on s'éloigne d'une répartition équitable et proportionnelle ? Aussi la loi de 1813 n'a-t-elle jamais été exécutée. Ce mode de répartition, successivement ajourné d'année en année par les lois des finances des 23 septembre 1814, 28 avril 1816, art. 29, 25 mars 1817, 15 mai 1818, art. 37, 17 juillet 1819, art. 16, a été modifié selon un autre mode plus en rapport avec la pensée première qui a présidé à l'institution du cadastre.

Déjà l'article 38 de la loi du 15 mai 1818 avait ordonné, *pour la prochaine session*, la présentation d'un nouveau projet de répartition de la contribution financière entre les départements. « Les bases de cette nouvelle « répartition seront, disait cet article, les ré- « sultats déjà obtenus par le cadastre, les « notions fournies par la comparaison des « baux, des ventes faites dans diverses loca- « lités, et enfin tous les autres renseigne- « ments qui sont au pouvoir de l'administra- « tion et qui tendent à faire connaître « l'étendue du territoire ou la matière impo- « sable en chaque département. »

Ce n'est cependant que trois ans après, par la loi des finances du 31 juillet 1821, qu'on a songé à dire (art. 19) par qui ces bases, si bien prises du reste, seraient appliquées aux communes et arrondissements. Ce soin fut remis à une commission spéciale, « qui *sera formée*, dit la loi (car rien « n'avait encore été fait), dans chaque dépar- « tement, et dont le travail, remis comme « renseignement aux conseils généraux et « aux conseils d'arrondissement, sera la base « d'après laquelle ils fixeront les contingents « des arrondissements et des communes. »

Bientôt une ordonnance royale du 3 octobre 1821 désigna la composition et indiqua le mode de procéder de ces commissions. Elles furent formées de trois membres du conseil général du département, de deux membres du conseil de chaque arrondissement, et d'un notaire également choisi dans chaque arrondissement (art. 4).

C'était encore une organisation en projet, une promesse dont la réalisation devait se faire attendre. « Considérant, dit une ordon- « nance du 19 mars 1823, *que le moment est « venu* de procéder à l'organisation des com-

« missions spéciales.... » Et cette organisation est prescrite pour avoir lieu *immédiatement!* et ce n'est qu'à la date du 23 décembre 1830 que l'ordonnance qui prescrit cette organisation immédiate a été promulguée! Faut-il s'étonner, après cela, que le cadastre ait marché avec tant de lenteur? qu'après avoir en tant de peine à descendre de la théorie des lois et des décrets de la république dans la pratique exclusivement fiscale où l'ont fait arriver les arrêtés du gouvernement impérial, il ait attendu, et qu'il attende encore les bons effets que devait produire sur ses résultats le puissant contrôle des moyens nombreux et efficaces que la loi de 1821 mettait aux mains des commissions spéciales?

Voilà l'historique des variations et des lenteurs du cadastre en France. Il nous reste à parler des opérations à l'aide desquelles on l'a effectué jusqu'à ce jour, et de son organisation administrative.

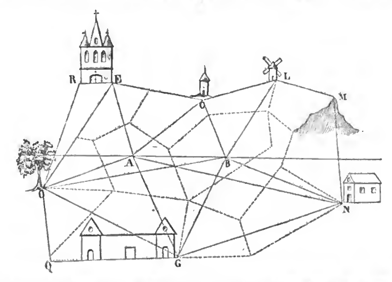
§ 3. DES OPÉRATIONS CADASTRALES. — MUTATIONS.

La répartition de l'impôt foncier reposant sur une double base, l'évaluation des contenances et le calcul des revenus nets, on voit de suite que les opérations cadastrales doivent être de deux sortes, les unes ayant pour but de faire connaître la forme et l'étendue des terrains, *c'est la levée des plans;* les autres devant donner, par une série d'appréciations, par des rapprochements et des calculs, la valeur imposable des propriétés sur lesquelles on opère. L'ensemble de ces dernières opérations s'appelle l'*expertise* des terrains cadastrés. Ainsi, *opérations graphiques*, *expertise*, voilà, en deux mots, la division des opérations cadastrales.

Nous exposerons dans un troisième article ce qui est relatif aux mutations de propriétés et à la manière dont on les indique.

Art. 1er. *Opérations graphiques.* — La loi du 16 septembre 1791 portait : « Pour former « le plan de masse que présentera la circon- « férence de la commune et sa division en « sections, l'ingénieur prendra pour base « une ligne droite dont les deux points « extrêmes seront reconnus par les officiers « municipaux, qui en dresseront procès- « verbal et les feront marquer par des bornes « à la conservation desquelles ils veilleront. » (Art. 1 et 2.)

Pour donner une idée complète des opérations graphiques, et autant que les limites restreintes de cet article nous permettent de le faire, nous figurons une étendue de terrain que nous supposerons représenter le territoire d'une commune, et indiquer les moyens à l'aide desquels on en obtiendrait le plan figuratif.



Soit A B la base choisie par l'ingénieur chargé dn cadastre et reconnue par l'autorité municipale. On mesnre exactement la longueur de la distance A B, qu'on choisit ordinairement en un lieu d'où l'on puisse apercevoir un grand nombre de points remarquables du territoire. On représente cette distance sur le plan qu'on veut dresser par une longueur prise sur une échelle proportionnelle, uniforme pour toutes les communes et déterminée à l'avance. Jusqu'en 1837, époque où fut fait le travail de la commission dont nous avons déjà parlé, cette échelle était de 1 pour 1,200; la commission proposa l'échelle de 1 pour 2,000, et cette partie seule de ses conclusions a passé dans la pratique.

Quand cette base est ainsi tracée, on se transporte successivement aux deux extrémités A et B, d'où on peut apercevoir un troisième point C, et on mesure exactement les angles A B C, B A C, que nous désignerons trigonométriquement par les lettres de leurs sommets, en disant les angles A et B.

Nous devons ici faire une observation sur la nature des instruments qu'on peut employer. Si on se sert du graphomètre (*voy.* ce mot), il faut avoir soin de *réduire à l'horizon*, opération très-simple de trigonométrie sphérique qu'il n'entre pas dans notre plan d'expliquer ici, les angles qu'on a à mesurer, alors surtout qu'on opère sur des points élevés, comme, par exemple, le point M, que nous supposons être le sommet d'une montagne. Pour éviter de recourir à cette opération, on peut mesurer les angles à la planchette; c'est un moyen plus simple, mais moins sûr, et qui ne saurait guère convenir que pour des opérations qui ne demandent pas une précision rigoureuse.

Cela posé, et en supposant les angles A et B convenablement déterminés, il s'agit de trouver les longueurs des côtés a et b opposés à ces angles. La question est donc ramenéee à *déterminer les longueurs de deux côtés* a, b *d'un triangle, quand on connaît le troisième côté* c, *et les angles* A *et* B *qui lui sont adjacents*. La trigonométrie fournit, à cet égard, les formules suivantes :

$$\sin C : \sin B :: c : b$$
$$\sin C : \sin A :: c : a$$

On détermine facilement le troisième angle C en retranchant, des denx angles droits que représente la somme des trois angles de tout triangle, la valeur des angles connus A et B. Connaissant les trois angles, on aura, à l'aide des tables, la valeur de leurs sinus, et, comme on connaît le côté c, il n'y aura plus qu'à chercher la valeur des termes extrêmes de ces deux proportions, ce qui

donnera $b = \frac{c \sin B}{\sin C}$

$$a = \frac{c \sin A}{\sin C}$$

Ou, par les logarithmes :

$$\log b = \log c + \log \sin B + \text{complém}^{t} \log \sin C.$$
$$\log a = \log c + \log \sin A + \text{complém}^{t} \log \sin C.$$

Les tables des logarithmes feront le reste et donneront les longueurs des côtés a et b.

Les trois côtés des triangles A, B, C étant connus, on déterminera, en prenant B C pour base d'un nouveau triangle, les côtés du triangle B C L; puis, avec B L, ceux du triangle B L M, et ainsi de suite de proche en proche, pour tous les triangles dont on peut couvrir la commune.

Voilà pour les opérations générales, pour celles qui n'ont d'autre objet que de donner la triangulation, et, par suite, la configuration et la contenance, le plan enfin de la commune. Quant aux opérations des plans parcellaires, elles se font avec plus de facilité encore, en détail, et par les simples procédés de l'*arpentage* (*voy.* ce mot). Seulement nous ferons remarquer, en terminant, qne l'autorité municipale, qui préside au début des opérations en fixant la ligne qui doit leur servir de base, intervient encore quand ces opérations sont terminées, en faisant poser des bornes de séparation à chacun des angles saillants et rentrants qni forment les limites de la commune, quand il n'existe pas de limites naturelles telles que chemins, ruisseaux, fossés invariables ou rivières.

Les travaux des géomètres sont contrôlés sur les lieux par un ingénieur vérificateur, et les pièces sont ensuite envoyées au directeur des contributions, qui les communique aux différents propriétaires intéressés, par des bulletins différents, et qni envoie aux maires un calque du plan parcellaire de leur commune, afin qu'ils le fassent publier et afficher. Pendant la durée de cette communication (un mois), l'ingénieur vérificateur est tenu de résider dans la commune pour recevoir les réclamations. Il peut y avoir lieu à un réarpentage dont les frais sont à la charge du pro-

priétaire, si la réclamation qu'il a élevée se trouve sans fondement.

Art. 2. *Expertise.* — Avoir levé le plan des terrains qu'il s'agit d'imposer, c'est, sans contredit, avoir fait beaucoup pour arriver à une répartition équitable, mais ce n'est pas avoir tout fait encore. Prendre, en effet, pour base unique de la contribution foncière, la contenance des terrains imposés, ce serait prendre la plus inégale et la moins uniforme de toutes les bases, et s'éloigner, autant qu'on désire s'en rapprocher, d'une répartition proportionnelle; car ce n'est pas l'*étendue*, mais la *qualité* du terrain qui fait la fortune du propriétaire. Aussi avons-nous vu, en parlant de la loi des finances du 15 mai 1818, que, indépendamment des résultats fournis par la première partie des opérations cadastrales, on doit se préoccuper encore de la valeur des terrains, s'enquérir des baux et des actes de vente de la localité, et s'éclairer, en général, par tous les renseignements qui tendraient à faire connaître la nature et la valeur des propriétés foncières. C'est l'objet de la seconde série d'opérations, de l'*expertise* dont nous allons parler.

L'*expertise* a pour but l'évaluation, d'après les revenus *nets*, des revenus imposables des propriétés comprises sur les plans parcellaires des communes. Cette expertise se fait à l'aide de trois opérations distinctes et successives, la *classification*, le *classement* et l'*évaluation*. La première de ces opérations consiste à parcourir le territoire, à l'examiner dans toutes ses parties, à en relever les diverses natures de sol et les productions, et à déterminer en combien de *classes* de terrains les propriétés de la commune peuvent être divisées. Généralement on établit cinq classes de terrains; mais on comprend que ceci est relatif, et que les terrains de première classe dans une commune pourraient bien rentrer dans une classe inférieure s'ils étaient comparés aux terrains d'une autre commune, même voisine.

Par le *classement*, on distribue, dans les diverses classes précédemment reconnues, toutes les parcelles sur lesquelles porte l'expertise.

On voit que la classification procède par les *différences*, et que le *classement* procède par les *similitudes* des terrains entre eux.

Une fois ces opérations terminées, on évalue par classe chaque genre de propriété; on en établit d'abord le produit *brut*, puis on arrive au produit *net*, seul imposable, en défalquant du produit brut les frais de semences, d'engrais, de labour et de culture de toutes sortes.

Toutes ces opérations, tant graphiques que d'expertise, s'effectuent par canton. L'ouverture des travaux auxquels elles donnent lieu est annoncée par un avis du préfet, qui invite les autorités municipales à seconder les géomètres, à faciliter la mission des experts en leur fournissant de bons indicateurs parmi les habitants de la commune. (Règlement gén., 10 octobre 1821, art. 2.)

C'est sur l'ensemble de ces opérations que sont dressées les matrices des rôles. Quand ce travail est fait, les pièces relatives à l'expertise de chaque commune, l'état de classement et la matrice des rôles qui en est résultée sont envoyés au maire de chaque commune, pour rester déposés pendant un mois à la mairie. Les propriétaires sont invités à en prendre connaissance par un avis affiché dans la commune et lu à la porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale de chacun des dimanches du mois de la communication. (L. du 15 septembre 1807, art. 23)

Les réclamations doivent être faites avant la fin du mois. Ce délai expiré, le maire renvoie les pièces au directeur des contributions directes, avec les réclamations qu'il a reçues, et sur lesquelles il est statué, par le préfet, en conseil de préfecture (L. du 15 septembre 1807, art. 24, 25 et 26). Elles peuvent être écrites sur papier non timbré (inst. gén. du 7 juillet 1808). Il en est de même des copies de plans que les propriétaires sont autorisés à se faire délivrer (inst. gén. du 24 novembre 1821), et qui sont par eux payées d'après un tarif fixé à l'avance par le préfet.

Ces matrices sont divisées en deux cahiers, dont le premier contient les propriétés non bâties et la superficie seulement des propriétés bâties; le second cahier contient l'estimation des maisons, bâtiments, usines, fabriques, etc., déduction faite de la valeur estimative de la superficie occupée par les bâtiments. (Même loi, art. 34.)

Art. 3. *Des mutations.* — Il n'est pas une seule transmission de propriété, ou du moins il y en a fort peu qui n'amènent quelque changement dans la forme des terrains cadastrés, et qui ne nécessitent une indication nouvelle sur les plans du cadastre. Ces mutations tendent à dénaturer incessamment

l'œuvre des géomètres, et c'est dans le mode qu'on suit à cet égard que réside le vice radical du système actuel du cadastre.

Voici comment on procède : le travail relatif aux mutations étant la suite nécessaire et le complément des opérations cadastrales, tout acquéreur, concessionnaire, héritier, légataire ou nouveau propriétaire, à quelque titre que ce soit, doit faire sa déclaration à la mairie de la commune où sont situés les biens par lui acquis (règlement gén. du 10 octobre 1821). Le contrôleur des contributions doit, en outre, se transporter dans les communes, à un jour par lui indiqué à l'avance et publiquement annoncé par le maire, pour réunir les répartiteurs et recevoir, de concert avec eux, les déclarations des mutations de propriété faites ou à faire; le percepteur doit, d'obligation expresse, assister à l'assemblée des répartiteurs et apporter avec lui les notes, que les instructions lui prescrivent de tenir, de toutes les mutations parvenues à sa connaissance. (Même règlement gén.)

Quand ces mutations ont été ainsi portées à la connaissance de qui de droit, voici comment on les indique : ce soin, d'abord, est confié au directeur des contributions directes (même règlement), et il n'opère *que sur les matrices cadastrales*, en ajoutant ou en retranchant, selon que les acquisitions ou les ventes ont fait varier les bases d'imposition, et cela d'une façon sommaire et peu justifiée. Ainsi, dans le cas d'une division de parcelle par vente au détail, qui est l'un des plus compliqués, on efface d'abord sur le registre, à l'article du vendeur, la ligne qui représente la parcelle divisée; on descend à la fin de l'article, dans l'espace blanc ménagé à cet effet, avec le numéro de la parcelle, la portion que le vendeur peut s'être réservée, et l'on disperse toutes les autres portions vendues dans le corps du registre, aux folios des divers acquéreurs, s'ils ont déjà des articles ouverts, ou l'on crée des articles nouveaux pour ceux qui ne possèdent rien encore; on conserve à chaque parcelle son numéro primitif, et on écrit une indication, en marge, de l'origine du transfert. Les contenances, classes et revenus afférents à ces fractions ou parcelles sont, *en l'absence de tout mesurage et de toute évaluation*, admis sur la simple affirmation des déclarants, et il n'est fait aucune mutation, *ni sur le plan*, *ni sur la légende topographique*. C'est une sorte de compte ouvert à chaque contribuable, sur la matrice cadastrale, par lequel l'administration s'imagine avoir assez fait, et qui amène, indépendamment des incertitudes, une immense complication : il n'y a pas moins de six millions de lignes à effacer, à retrancher, à subdiviser et à transporter ainsi chaque année, et ce nombre tend à s'accroître indéfiniment. (Brochure de M. Gavard, déjà citée.)

On a compris depuis longtemps le vice de ce système qui, dans un travail ayant pour base la forme géométrique parlant aux yeux, substitue les écritures d'un registre. C'était là l'objet principal qui avait fait réunir la commission de 1837.

Quelques membres voulaient qu'on indiquât sur les plans, à mesure qu'ils s'opéraient sur le terrain, les changements survenus aux parcelles cadastrales, sauf à remplacer par des plans neufs, et au besoin par un réarpentage, les plans trop surchargés et devenus inintelligibles. C'est ce qui se pratique déjà pour les matrices des rôles, qui sont recopiées, lorsque, sur le rapport du directeur des contributions, le préfet reconnaît qu'elles présentent trop de surcharges et de ratures (règlement gén., 10 octobre 1821). Les autres voulaient que, au premier coup d'œil, on pût reconnaître l'état actuel de toute propriété, et ils demandaient la reconstruction générale de tous les atlas sur une plus grande échelle, un nouvel arpentage enfin, pour toute mutation opérée.

On voit que ces deux partis ne touchaient qu'à la *forme*, et laissaient *à toujours* les évaluations primitivement assignées à la valeur et aux revenus des terrains. Un troisième parti voulait qu'on changeât et la *forme* et le *fond*, c'est-à-dire qu'on comprît les évaluations dans le renouvellement, qui pourrait être reculé indéfiniment, quant à son exécution générale, au moyen d'une application non discontinuée de mutations géométriques.

Ces projets ne furent pas les seuls qu'on proposa : beaucoup d'autres furent mis en avant; mais l'administration, ne voulant que ce qui était possible dans la limite de ses attributions, entendit « conserver le cadas-« tre tel qu'il lui avait été confié dans sa vé-« rité primordiale de formes, contenances, « classes, revenus et possession, et le porter « à un degré de perfection qui le rendit

« utile, non pas à tous, mais à de nombreux « usages. » (Brochure déjà citée.)

La commission admit donc le principe de la stabilité des données cadastrales et le renouvellement des plans par périodes de trente ans. Mais, afin que ces plans ne fussent pas, une fois dans trente ans seulement, l'expression de la vérité, elle ajouta que, à dater de la première année après le renouvellement, les mutations seraient appliquées sur les plans, sur les légendes des plans et sur les matrices. Elle revint aussi au principe suivi jusqu'à la loi du 31 juillet 1821 relativement aux frais de cadastre, et elle pensa qu'ils devaient, comme par le passé, être mis à la charge du trésor public.

De tout cela, rien n'a cependant été fait, et on n'a pris, du travail de la commission, que le changement qu'elle avait proposé dans l'échelle proportionnelle des plans.

Ainsi, aujourd'hui encore, l'indifférence et la lenteur que nous avons signalées dans le paragraphe précédent n'ont pas cessé d'entraver les progrès qu'il serait si désirable de voir faire au cadastre.

§ 4. PERSONNEL, ADMINISTRATION.

Dans chaque département il y a, pour les travaux d'art, un géomètre en chef nommé par le ministre et sous la direction de qui sont exécutées les opérations graphiques. Il est autorisé à s'adjoindre d'autres géomètres, au nombre de quatre au moins et de douze au plus, pour lesquels il doit obtenir l'agrément du préfet, en restant responsable des travaux qu'ils exécutent sous sa direction. Ces géomètres peuvent eux-mêmes prendre des auxiliaires; mais tous, ils opèrent sous la responsabilité du géomètre en chef. (Réglement gén., 10 octobre 1821.)

Le géomètre en chef est tenu d'avoir un bureau convenablement organisé en calculateurs, en dessinateurs et en expéditionnaires; il paye tous ses employés sur sa rétribution personnelle, ainsi que les fournitures de toutes sortes qui sont nécessaires à l'expédition des affaires.

Les agents doivent se fournir à leurs frais de tous les instruments qui leur sont nécessaires, et ils supportent les frais des porte-chaîne qu'ils emploient et des indicateurs qui les guident dans leurs travaux.

Il n'est alloué de traitement fixe à aucun degré de la hiérarchie cadastrale; tout y est réglé proportionnellement. Les indemnités sont calculées à raison des hectares de terrains et du nombre des parcelles cadastrées. Le taux de ces indemnités est fixé par le préfet avec l'approbation du ministre, suivant les difficultés que présentent les localités. Ce taux est, en prenant un moyen terme, de 20 cent. par hectare et de 10 cent. par parcelle; or, comme on peut évaluer de 25 à 30,000 le nombre d'hectares, et de 40 à 60,000 le nombre de parcelles sur lesquelles on opère annuellement dans chaque département, il reste, pour le géomètre en chef, déduction faite des 3/5 pour les frais de toutes sortes à sa charge, une somme annuelle de 4,800 fr. environ. Les géomètres adjoints touchent à peu près de 1,600 fr. à 2,000 fr. Quant aux experts, ils sont payés par journées, dont le taux varie de 8 à 12 fr.

Le directeur, le contrôleur et l'inspecteur reçoivent, en outre, des indemnités évaluées de la même manière, indépendamment des frais de route et de tournée qu'on leur alloue. Pour les dépenses d'entretien, celles, par exemple, qu'occasionnent les mutations, il est alloué, pour chaque parcelle retranscrite, 5 cent. au contrôleur et 10 cent. au directeur.

Les géomètres, chargés de travaux purement graphiques, n'ont pas qualité pour décider les questions de limites entre des communes ou des départements; c'est au préfet et au gouvernement qu'il appartient d'en connaître. (Ordonn., 3 octobre 1825, art. 3.)

Quant aux contestations sur les limites des propriétés privées, elles doivent être soumises aux tribunaux civils. Dans ce cas, les procès-verbaux dressés par les géomètres ont la valeur d'un titre authentique. (*Dict. droit pub. et adm.*, vᵒ *Cadastre*, sect. 1ʳᵉ.)

On voit, par ce qui précède, que, à la différence des autres branches des services publics, le cadastre n'est pas exclusivement centralisé à Paris; il ne se rattache à l'administration générale que par sa relation aux contributions publiques, et alors il ressortit au ministère des finances. La nature des documents sur lesquels on opère exige que l'administration du cadastre soit entièrement départementale. L. J. Faverie.

CADENCE (*mus.*), terminaison d'une phrase musicale ou repos momentané. On peut appeler les cadences la ponctuation harmonique. Quand la cadence termine le sens musical, elle s'appelle *parfaite*, et cor-

respond au point ; quand elle n'est qu'un repos momentané et incomplet, elle s'appelle *cadence rompue*, *demi-cadence*. La *cadence parfaite* procède de la dominante à la tonique par un accord parfait ou de septième ; la *cadence rompue* a lieu lorsque le sens d'une phrase fait pressentir une *cadence parfaite* évitée par le compositeur ; la *demi-cadence* est le repos sur l'accord parfait de la dominante. On emploie encore le mot cadence comme synonyme de TRILLE. (*Voy.* ce mot.)

CADETS (*hist.*). — Avant la révolution de 1789, on appelait ainsi, dans l'armée, de jeunes volontaires français qui servaient sans paye et sans être enrôlés. Ils portaient l'enseigne de la compagnie, qui avait ordre de n'en pas recevoir plus de deux, et étaient libres de renoncer au service. — C'est de cet usage que vint celui des *cadets gentilshommes*, élevés aux frais de l'État. — Pendant quelque temps, on les réunit en corps spéciaux ; et, plus tard, on les attacha aux différents corps. — Il existe encore des cadets dans les armées hessoise, autrichienne, danoise, etc., et la Russie a un *corps de cadets de terre* et un *de mer*, établissements destinés à l'éducation des jeunes gens de familles nobles.

CADI ou **CADHY** (*hist.*), magistrat turc du quatrième ordre, qui cumule les diverses fonctions que remplissent chez nous les commissaires et les inspecteurs de police, les juges de paix, les notaires et les présidents des tribunaux civils et criminels. Le cadi remplit même, à défaut d'*iman*, les fonctions de ministre de la religion. Les jeunes gens qui se destinent à cette magistrature font leurs études dans le *Medresseh*, ou collége de Bajazet II, à Constantinople.

CADIX, ville et port de mer d'Espagne sur l'Océan, capitale de la province du même nom, fut, dit-on, bâtie par les Syriens, qui l'appelèrent *Gadix* ou *Gaddix*, en latin *Gades*. Les Romains en firent la conquête l'an 206 avant J. C. ; ils l'agrandirent de beaucoup et y construisirent un arsenal. Cadix est aujourd'hui le chef-lieu d'un des départements de la marine royale et d'une place forte de premier ordre, renfermant tous les bâtiments nécessaires pour loger une nombreuse garnison ; elle est située par 36 : 32 : 0 de latitude nord, et 8 : 37 : 17 de longitude ouest sur une langue de terre qui forme l'extrémité nord de l'île de Léon : la côte du sud est escarpée, et celles de l'ouest et du nord sont défendues par des bancs de sable et par un grand nombre d'écueils. C'est sur ces écueils qu'ont été élevés les forts de Sainte-Catherine et de Saint-Sébastien : ce dernier communique avec la ville au moyen d'une chaussée taillée dans le roc ; le phare est placé dans une de ses batteries. Une coupure faite dans toute la largeur de la langue de terre sur laquelle est bâtie Cadix sépare la ville du reste de l'île de Léon, qui communique elle-même avec la terre ferme par le pont de Suazo. Le bras de mer qui sépare l'île de Léon de la terre ferme est appelé *rivière de Santi Petri*, et le château qui en défend l'entrée, du côté de l'Océan, s'appelle *château de Santi Petri*. Du haut de ce château, on découvre, dans les marées basses, les ruines de l'ancienne ville et du temple d'Hercule, preuve des empiétements de la mer de ce côté-là. Cadix possède de nombreux et de beaux édifices, parmi lesquels nous ne citerons que la cathédrale, l'hospice, l'église de l'Oratoire et celle des Capucins, qui contiennent de belles peintures.

On citait comme une merveille, il y a quelques années, le moulin à vapeur de San Carlos, à cause de la perfection de son mécanisme ; c'était encore en 1826 le seul moulin de ce genre qui existât en Espagne.

En général, on peut dire que Cadix plaît à la première vue ; mais bientôt à cette impression agréable succède la fatigue, car l'absence d'ombre et de verdure rend monotone le séjour de cette ville.

Les rues de Cadix sont assez larges, coupées à angles droits, et la hauteur des maisons est en rapport avec la largeur de la rue ; le pavé est très-beau et surtout extrêmement propre. Enfin Cadix est une des plus belles villes de l'Andalousie ; sa position est très-avantageuse pour le commerce, et elle fut pendant longtemps un des premiers entrepôts de l'Europe. Les troubles de l'Amérique ont beaucoup contribué à la faire déchoir de son ancienne importance.

Cadix est le siége d'un évêché, et compte un grand nombre d'établissements de bienfaisance publique ; entre autres un hôpital civil, un hôpital militaire, un autre destiné aux femmes, un hospice dans lequel on entretient 800 pauvres, un hospice d'enfants trouvés et une maison où l'on reçoit les veuves pauvres. Les principaux établissements sont les écoles des beaux-arts, de marine, de mathématique, de médecine et de chirurgie, un séminaire, un observatoire

muni de bons instruments et le dépôt de cartes marines.

La ville est sitnée à une distance de 20 lieues sud-sud-ouest de Séville, et 100 lieues sud-ouest de Madrid; elle contient 20,000 habitants.

CADMIUM (*chim.*), corps simple métallique, découvert, en 1818, par MM. Stromeyer et Hermann, et qui se rencontre dans les mines de zinc, non pas à l'état de pureté, mais probablement à celui d'oxyde dans la calamine, et à celui de sulfure dans la blende, substances dans la composition desquelles il n'entre, du reste, que pour la proportion minime de quelques centièmes au plus. Pur, il est solide, presque aussi blanc que l'étain, sans odeur ni saveur, très-brillant et susceptible d'un beau poli; tachant les corps sur lesquels on le frotte, et se laissant facilement entamer par la lime ou le couteau; d'une texture compacte, d'une cassure crochue; assez ductile pour se laisser tirer en feuilles minces, on bien en fils d'un petit diamètre, quoique s'éclatant çà et là par une percussion soutenue; d'une densité de 8,604 à la température de 16,50° c., et qui, par l'écrouissage, s'élève jusqu'à 8,6944; cristallisant, du reste, en octaèdres réguliers qui présentent, à leur surface, l'apparence de feuilles de fougère. Poids de son atome : 696,77.

Soumis à l'action du *calorique*, à l'abri du contact de l'air, le cadmium fond avant de rougir, et se réduit en une vapeur inodore qui se condense en gouttelettes brillantes et cristallines. La *lumière* n'exerce aucune action sur lui; d'ailleurs assez bon conducteur de l'électricité, à froid, il est sans action sur le gaz *oxygène*, ainsi que sur l'*air* sec ou humide; mais, chauffé convenablement et mis en contact avec eux, il brûle en dégageant de la lumière pour se changer en un *oxyde* fixe, indécomposable par le calorique, réductible par l'addition du charbon à la chaleur rouge naissant, et qui paraît sous forme de vapeurs brunâtres; le seul, du reste, auquel ce métal puisse donner naissance, et dont la couleur varie snivant les circonstances dans lesquelles il se forme; tantôt d'un brun clair, tantôt d'un brun foncé, mais blanc, dans tous les cas, à l'état d'hydrate. Composition :

1 at. cadmium....	696,77	ou bien	87,45
1 at. oxygène.....	100,00	—	12,55
1 at. oxyde.	796,77	—	100,00

Le *chlorure de cadmium* cristallise en petits prismes rectangulaires parfaitement transparents, facilement efflorescents par le calorique, très-solubles dans l'eau, fusibles au-dessous de la chaleur rouge, aprés avoir perdu leur eau de cristallisation, pour se prendre par le refroidissement en une masse feuilletée, transparente, d'un éclat un peu métallique et nacré, laquelle perd bientôt, par le contact de l'air, sa transparence et son éclat pour tomber en une poussière blanche. Une chaleur plus élevée le sublime en petites lames micacées. Il s'obtient en dissolvant le métal ou l'oxyde dans l'acide chlorhydrique. Composition :

1 at. cadmium...	696,77	ou bien	61,39
2 at. chlore	442,64	—	38,61
1 at. chlorure ...	1139,41	—	100,00

A froid, le *brôme* n'agit pas sur le métal qui nous occupe; mais la combinaison s'opère bientôt lorsque l'on fait arriver la vapeur de cadmium sur le brôme chauffé jusqu'au rouge; et il en résulte des vapeurs blanches très-solubles dans l'eau, qui, suffisamment saturée à chaud, laisse déposer, par le refroidissement, le bromure en longues aiguilles prismatiques, blanches et efflorescentes. Ce nouveau corps, soumis à l'action du calorique, entre, du reste, en fusion aqueuse d'abord, se solidifie ensuite, puis se liquéfie de nouveau pour se sublimer en paillettes d'un blanc nacré quand il arrive à la chaleur rouge. Composition :

1 at. cadmium...	696,77	ou bien	41,60
2 at. brôme......	932,80	—	58,40
1 at. bromure...	1629,57	—	100,00

L'*iode* se combine avec le cadmium pour donner de grandes et belles tables hexaèdres à cristaux incolores, transparents, inaltérables à l'air, d'un éclat métallique tirant au nacré; très-facilement fusibles, pour reprendre par le refroidissement leur forme primitive; se décomposant à une chaleur plus élevée pour dégager de l'iode; solubles, du reste, dans l'eau et l'alcool. Composition :

1 at. cadmium...	696,77	ou bien	30,80
2 at. iode........	1566,70	—	69,20
1 at. iodure	2263,47	—	100,00

Le *soufre* ne se combine ici qu'en une seule proportion pour donner un produit solide, d'un jaune tirant à l'orange, dont la

poussière est d'un très-beau jaune orangé. Le calorique lui fait d'abord prendre une couleur brune, et puis cramoisie, modifications qu'il perd par le refroidissement; du reste, très-fixe au feu, commençant à fondre à la chaleur rouge blanc, pour cristalliser ensuite, par le refroidissement, en lames transparentes, micacées, de la plus belle couleur jaune citron. Sa préparation la plus sûre est la décomposition d'un sel par l'acide sulfhydrique, ou même un sulfure alcalin dissous dans l'eau. Ce corps, par la beauté et la fixité de sa coloration, ainsi que par la propriété qu'il possède de bien s'unir aux autres couleurs, surtout au bleu, devient d'un emploi fort avantageux dans la peinture; aussi, dans ce but, le prèpare-t-on en assez grande abondance soit à Paris, soit en Allemagne. Composition :

1 at. cadmium....	696,77	ou bien	77,60
1 at. soufre.......	201,16	—	22,40
1 at. sulfure......	897,93	—	100,00

Le *phosphore* se combine avec le cadmium pour donner un produit solide, de couleur grise et d'un éclat faiblement métallique, très-aigre et fort réfractaire; brûlant sur les charbons ardents avec une belle flamme phosphorique pour se changer en phosphate. Ce corps est demeuré, jusqu'ici, sans aucun intérêt.

Les autres substances simples, non métalliques, n'exercent aucune action sur le cadmium; celui-ci s'unit facilement, au contraire, à la plupart des *métaux*, lorsque l'on chauffe leur réunion à l'abri du contact de l'air pour éviter son oxydation, et le plus grand nombre des alliages obtenus sont aigres et sans couleur. Il est vrai de dire, toutefois, que trois seulement ont été examinés avec exactitude, savoir : celui de *cuivre*, donnant un produit de couleur blanche, tirant légèrement au jaune clair, d'un tissu à très-petites lames, très-aigre, et dans la proportion de 1 pour 100 de cadmium; celui de *platine*, ressemblant beaucoup extérieurement au cobalt arsenical (*voy.* Cobalt), d'un blanc presque d'argent, d'un tissu très-fin, fort aigre et difficile à fondre, dans la proportion de 117,3 sur 100 de platine; celui de *mercure*, s'obtenant avec la plus grande facilité, même à froid, d'un beau blanc d'argent, d'un tissu grenu, et cristallisant en octaèdres; très-dur, très-fragile, plus dense que le mercure; fusible à la température de 75° c., dans la proportion de 100 de celui-ci pour 27,78 de cadmium.

L'oxyde de *cadmium* est une base salifiable des plus puissantes. Les produits de cette nature n'ont pas encore été tous étudiés, quoique leurs propriétés générales se trouvent fort clairement définies. Ainsi presque tous sont incolores; tous sont solubles dans l'eau, d'une saveur acerbe métallique, cristallisables et jouissant des réactions suivantes : les alcalis en précipitent l'oxyde à l'état d'hydrate blanc, et, ajoutés en excès, ne redissolvent point le précipité comme avec l'oxyde de zinc; l'ammoniaque en précipite également l'oxyde en blanc, mais un excès redissout aussitôt le produit. Les carbonates alcalins donnent un précipité blanc de carbonate anhydre, insoluble dans un excès de réactif; tandis que le zinc donne, au contraire, un carbonate hydraté soluble dans un excès. Le phosphate de soude donne un précipité blanc pulvérulent; tandis que celui formé dans les mêmes sels, par le zinc, se montre, au contraire, en belles paillettes cristallines. L'acide sulfhydrique et les sulfhydrates les précipitent en jaune ou bien en orange, produit se rapprochant beaucoup de l'orpiment, avec lequel on pourrait peut-être le confondre au premier abord, mais dont il se distingue par sa plus grande pulvérulence, par sa facile dissolubilité dans l'acide chlorhydrique concentré et sa fixité au feu. Le cyanure jaune de potassium et de fer les précipite en blanc. La noix de galle n'y produit aucun changement. Le zinc, enfin, en précipite le cadmium à l'état métallique, sous forme de feuilles dendritiques qui s'attachent au zinc.

Le *sulfate* cristallise en gros prismes droits rectangulaires, transparents, assez semblables, en apparence, à ceux du sulfate de zinc, et solubles dans l'eau, très-efflorescents à l'air, perdant facilement leur eau de cristallisation à une douce température, mais ne se décomposant que difficilement par le calorique. Composition :

1 at. oxyde.......	796,77	ou bien	61,39	100,00
1 at. acide........	501,03	—	38,61	
1 at. sulfate sec...	1297,80	—	74,27	100,00
8 at. eau..........	450,00	—	25,73	
1 at. sulfate crist..	1747,80			

Il se prépare par la dissolution du métal ou de l'oxyde dans l'acide.

Le *nitrate* cristallise en prismes ou en ai-

gnilles ordinairement groupées en masses rayonnées, déliquescentes. Composition :

1 at. oxyde.......	796,77	ou bien	54,05	100,00
1 at. acide........	677,02	—	45,95	
1 at. sulfate sec...	1473 79	—	66,62	100,00
8 at. eau..........	450,00	—	33,38	
1 at. nitrate crist.	1923,79			

Le *phosphate* est pulvérulent, insoluble dans l'eau, fusible, au-dessous du rouge blanc, en un verre transparent, et formé de 64 de base pour 36 d'acide.

Le *borate* est à peine soluble dans l'eau, et résulte, à l'état anhydre, de 72,12 de base sur 27,88 d'oxyde.

Le *carbonate* est pulvérulent, insoluble dans l'eau, perd facilement son acide par l'action du calorique, et résulte de 74,32 d'oxyde pour 25,68 d'acide. L. DE LA C.

CADMILE ou **CADMILOS**, Καδμῖλος. Ce nom, suivant Bochart, d'après l'hébreu, signifierait *serviteur* ou *ministre de Dieu;* suivant Schelling, d'après le phénicien, *celui qui se tient devant Dieu :* quelques anciens mythographes l'appellent Hermès, nom grec de Mercure, qui répond, comme on sait, à celui de *messager des dieux*. D'un autre côté, on lit dans Macrobe (*Saturn.*, lib. III, cap. 8) que les Étrusques ou Toscans désignaient le même Mercure par le nom de Camille, dans le sens de *ministre des dieux : Tuscos Camillum appellare Mercurium ; quo vocabulo significant præministrum deorum.* Il ajoute que Pacuvius, le tragique, en parlant de Médée la qualifie de *camilla*, servante des dieux ; chez les Romains, les *camillæ* étaient des enfants des deux sexes encore impubères qui remplissaient les fonctions de *servants* auprès des prêtres flamines, et, dans les cérémonies matrimoniales, un *cadmilus* portait la boîte ou cassette, *comerum*, renfermant les bijoux de l'épouse, ainsi que des hochets pour le premier enfant qui doit naître. Le nom de cadmilos ou casmilos, attribué au quatrième personnage de la tétrade cabirique, caractérise donc assez exactement le rôle qui lui était dévolu, en tant que principe établissant les rapports d'harmonie et d'union entre les deux principes, actif et passif, c'est-à-dire *axiokersos* et *axiokersa*. (*Voy.* CABIRES.)

CADMUS. — Ce personnage appartient presque autant à la mythologie qu'à l'histoire, parce que les Grecs, amis du merveilleux avant tout, ont entouré de fictions les faits réels qui le concernent. Cette promiscuité du vrai et du faux a servi de prétexte à quelques modernes pour rejeter l'existence effective de Cadmus, à ce point de trouver jusque dans son nom le caractère d'un mythe alphabétique. Ils prétendent que *mus* étant la racine de *muse*, synonyme de lettre, et *cad* ou *gad* signifiant *ceinture*, *accord* et *assemblage*, il s'ensuit que le mot cadmus veut dire *chaîne de lettres* ou *assemblage des muses* et équivaut à celui d'*alphabet*. « Une preuve bien évidente, suivant l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé, *Origine des premières sociétés* (chap. V), que Cadmus n'est qu'un personnage symbolique, c'est qu'on lui donne pour épouse *Harmonia* ou Hermione, fille de Mars (Arès) et de Vénus (Aphrodite). Or ce mariage prétendu n'est autre chose que l'alliance de la poésie avec la musique. On a voulu, par là, exprimer l'époque où les Grecs commencèrent à avoir un alphabet. A cet argument, plus ingénieux que solide, on pourrait ajouter encore ceux que fournit sa légende, tels que la mission dont le chargea son père, Agénor, d'aller chercher Europe, sa sœur, enlevée par Jupiter; — la génisse qui, en Béotie, lui servit de guide, et qui s'arrêta tout à coup sur l'emplacement où, plus tard, il bâtit Thèbes; — ses compagnons dévorés par un dragon ou monstre qu'il tua, et dont les dents, semées çà et là, firent surgir du sein de la terre des hommes armés de lances qui furent d'abord tournées contre lui; — sa métamorphose en serpent, etc. Mais, quand bien même ces fictions n'auraient pas un sens allégorique, elles ne sauraient détruire le fond historique que proclament les plus imposants témoignages de l'antiquité, à savoir, que Cadmus, étranger, venu en Grèce en des temps reculés, fut un homme de science et le législateur des Béotiens ; seulement, il y a désaccord entre eux quant au pays où il serait né. Les uns lui assignent la Phénicie, et c'est le plus grand nombre, les autres l'Égypte. Shuckford (*Hist. sacrée*, t. II, liv. VIII) croit concilier ces opinions en alléguant que le père de Cadmus était Égyptien; qu'il passa en Phénicie, où il fonda un petit royaume vers le même temps que Cécrops arrivait en Attique et devenait le premier roi des Athéniens. M. Parisot, dans son *Dictionnaire mythologique*, s'efforce de prouver que Cadmus naquit dans la contrée qu'il civilisa, c'est-à-dire en Béotie; qu'il était essentiellement indigène de la péninsule hel-

lénique comme l'écriture, comme l'architecture pélasgiques, d'autant, ajoute-t-il, qu'Otfried Muller a démontré que les colonies phéniciennes en Grèce ne sont que des fables. Sans doute des circonstances fabuleuses ont été mêlées à celles de la migration phénicienne dirigée par Cadmus; mais est-ce là un motif pour ne pas discerner, pour ne pas séparer la vérité d'avec ce qui est évidemment controuvé ? Quelque plausibles que puissent être les démonstrations dont on se prévaut, l'autorité des plus graves écrivains grecs et latins en faveur du fait qu'elles tendent à infirmer n'en subsiste pas moins dans toute sa force. La venue de Cadmus en Béotie, fixée positivement par eux à une époque correspondante à environ l'an 1519 avant notre ère, concorde d'ailleurs parfaitement avec les inscriptions des marbres de Paros, dits aussi d'Arundel et d'Oxford, où on lit (inscrip. n° VII) : *Depuis que Cadmus, fils d'Agénor, vint à Thèbes, d'après l'oracle, et bâtit la Cadmée, il s'est écoulé* 1255 *ans*. Ces inscriptions célèbres datent, comme l'on sait, de l'archontat de Diogénète, l'an 264 avant la naissance de Jésus-Christ. Que deviennent les assertions tranchantes dont nous venons de produire un spécimen et surtout en présence d'un monument sur l'authenticité duquel il est impossible d'élever la moindre objection ? quelle importance leur accorder à côté des détails précis que fournit Pausanias (*in Corinth.*, cap. VI, XV, XVI et alii) sur les ancêtres orientaux de Cadmus et sur ses descendants en Grèce, dont la mémoire était encore de notoriété historique dans le temps qu'il écrivait ?

Relativement à l'introduction par lui des caractères phéniciens au nombre de seize chez les Grecs et qui constituèrent leur alphabet primitif, elle ne peut, non plus, être sérieusement contestée. Sur ce point, encore, l'antiquité est unanime. Nous nous bornerons à citer un fait rapporté par Hérodote (liv. de Terpsichore), qui nous semble décisif. Il parle des inscriptions gravées sur les trois trépieds du temple d'Apollon, à Thèbes, dont le premier avait été donné par Amphitryon, l'un des descendants de Cadmus ; le second, par Laïus, fils d'Hippocoon ; le troisième, par Laodamas, fils d'Etéocle. Or il considère ces inscriptions, lues par lui-même sur les lieux, comme les plus anciennes de la Grèce, et il se fonde, à cet égard, sur ce qu'elles étaient écrites en caractères usités chez les Ioniens, les mêmes que ces peuples tenaient de Cadmus ou des Phéniciens.

Diodore de Sicile (*Bibl. hist.*, liv. V) attribue, il est vrai, l'invention des caractères aux Syriens; mais il fait observer que les Phéniciens les ayant reçus, les premiers, les portèrent en Europe et les enseignèrent aux Grecs. Plin. (liv. V et VII), Quinte-Curce (liv. IV, n° 4) émettent un sentiment analogue; enfin tout le monde a présents à la mémoire ces vers de Lucain :

> Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
> Mansuram rudibus vocem signare figuris.
> (*Phars.*, liv. III)

« Les Phéniciens sont les premiers, si l'on en croit la renommée, qui aient essayé de rendre la parole visible et de la placer sous les yeux, » ce que Brébeuf a heureusement paraphrasé par les quatre vers si connus :

> C'est de lui (Cadmus) que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux ;
> Et, par des traits divers de figures tracées,
> Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Pour plus de détails sur les lettres cadméennes et l'origine de l'*écriture* en général chez les differents peuples, *voy.* ce mot.

Henri de C.

CADMUS, de Milet (ville de l'Ionie), florissait au commencement du VII° siècle avant notre ère. Il passe pour être le premier auteur grec qui ait écrit l'histoire en prose. Quelques-uns prétendent que c'est Hécatée, qui lui est postérieur d'environ vingt ans, mais cette opinion n'est pas la plus suivie. Le vrai nom de cet auteur est Phérécide, quoique sous ce dernier il soit moins connu. Il paraît que Cadmus est un surnom qui lui fut donné de la division en neuf livres, chacun sous l'invocation d'une muse, de son *Histoire de l'Attique* (ouvrage perdu), parce que cette désignation signifiait assemblage ou collection des muses, *quasi catena musarum*, ainsi que la remarque en a été faite à l'article précédent du premier Cadmus. Un peu plus tard, Hérodote, comme on sait, observa cette division dans ses histoires.

CADOUDAL (Georges). Ce nom rappelle avec honneur les guerres de la Vendée. Lorsque éclata la première insurrection, Cadoudal, qui sortait à peine du collége, se laissant emporter par son courage, rejoint l'armée vendéenne à la tête d'une cinquantaine de villageois, et gagne, au siége de

Granville, ses épaulettes d'officier. Tombé au pouvoir des républicains, jeté dans les prisons, il s'en échappe, court rejoindre les troupes royalistes, favorise bientôt le débarquement de Quiberon, dont le résultat fut si fatal à l'insurrection vendéenne; il combat successivement contre les généraux Hoche, Brune; se distingue aux journées de Grandchamp et d'Elven. Forcé de capituler, il se retire à Londres, et, après y avoir reçu les félicitations du ministre anglais et le grade de lieutenant général des mains du comte d'Artois, il revint, en août 1803, débarquer avec Pichegru et ses anciens compagnons, se dirige avec eux sur Paris et exécute l'attentat de la rue Saint-Nicaise.

L'explosion de la machine infernale du 3 nivôse n'atteignit pas le but qu'on s'était proposé. Le premier consul échappa comme par miracle; mais Cadoudal, arrêté par la police, fut condamné à mort le 10 juin 1804, et exécuté le 25, après avoir refusé d'imiter ses compagnons, qui en appelèrent à la clémence du monarque. AD. R.

CADRAN, *solarium* (*moll.*). — Genre de coquilles univalves marines, de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, famille des trochoïdes de Cuvier. Les cadrans, dont la plupart des conchyliologistes font une division du genre toupie, *trochus*, en diffèrent par leur coquille orbiculaire en cône déprimé, à ombilic très-ouvert, crénelé sur le bord interne des tours de spire, à ouverture presque quadrangulaire et sans columelle. L'animal est en tout semblable à celui du groupe.

On connaît sept espèces de cadrans propres aux mers australes et à celle des Indes. Une seule, le cadran strié, se trouve dans la Méditerranée. Le nombre des espèces fossiles est à peu près le même; la plupart se trouvent dans nos environs.

CADRAN. (*Voy.* GNOMONIQUE.)

CADUC, *caducus* (*bot.*). — On dit qu'un organe est caduc lorsqu'il tombe au moment où se développe l'assemblage des organes dont il fait partie, ce qu'on attribue à la présence d'une articulation à son point d'insertion. Ainsi, dans le pavot, le calice est caduc, parce qu'il tombe au moment de l'épanouissement de la fleur; dans la vigne, la corolle, tombant lorsque la fleur s'épanouit, est aussi caduque.

On distingue *caduc* de *tombant*, en ce que, dans ce dernier cas, le calice et la corolle tombent en même temps.

CADUCÉE. — Symbole de paix et d'amitié que Mercure portait à la main. Il était formé d'une baguette entourée de deux serpents. Les mythologues ne sont pas d'accord sur l'origine du caducée; cependant l'opinion la plus répandue est que Mercure, ayant un jour rencontré deux serpents qui se battaient, leur jeta la verge dont il se servait pour conduire les troupeaux : aussitôt ces deux serpents, cessant de se battre, s'enroulent à l'entour de cette verge et y demeurent attachés. Cette verge, appelée dès lors caducée, fut à cause de cela, dit-on, regardée depuis comme un symbole de paix et d'alliance. DUHAUT.

CADWALLON, roi des Bretons, succéda à son père, Cadwan, en 633. Dès la première année de son règne, il eut à soutenir contre Edwin, roi des Angles du Northumberland, une guerre à la suite de laquelle il fut forcé de se réfugier en Irlande. Edwin, vainqueur, ravage impitoyablement la Bretagne et la range sous sa domination. En vain Cadwallon tente de recouvrer ses États : chaque tentative est pour lui la source d'un nouvel échec. Désespéré, il se réfugie dans la petite Bretagne (Bretagne française), près du roi Salomon, qui lui promet de le secourir. Enfin, au bout de deux ans, en 635, les Bretons s'étant soulevés, Cadwallon, avec le secours de Salomon, lève une puissante armée et rentre dans ses États. Il commence par battre un allié d'Edwin, Penda, roi des Saxons de Mercie. Celui-ci se reconnaît son vassal, et les deux rois réunis vont attaquer Edwin et Gottobald, roi des Orcades, qui sont vaincus et tués tous les deux. Les vainqueurs se conduisent avec la dernière inhumanité, et, depuis cette époque jusqu'à la mort de Penda, en 648, il se passe peu d'années qui ne soient marquées par de sanglantes expéditions contre les Angles. Après la mort de Penda, Cadwallon continua la guerre, et ses succès fortifièrent les Bretons, qui, depuis longtemps, étaient constamment vaincus par les Angles et les Saxons. Cadwallon mourut après un règne de quarante-huit ans, sans avoir pu réaliser l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie; sans avoir pu, dis-je, expulser les Angles de la Bretagne. Lorsqu'il fut mort, ses sujets embaumèrent son corps, le renfermèrent dans une statue équestre d'airain, qu'ils placèrent sur la porte occidentale

de Londres, pour rappeler la tyrannie qu'il avait exercée sur les Angles. Plus tard, on éleva, sous cette même porte, un autel dédié à saint Martin, devant lequel on faisait constamment des prières pour le repos de son âme. DUHAUT.

CÆCILIUS (*biog.*), célèbre poëte comique latin, fut d'abord esclave, comme Térence et Plaute, ses rivaux de gloire, et dut à cette position le surnom d'*Italicus*. Gaulois d'origine, il naquit à Milan, et fut intimement uni avec Ennius, auquel il ne survécut que d'un an. Andrieux a raconté en jolis vers la manière dont, à l'époque de sa plus grande gloire, il accueillit le jeune Térence, qui venait timidement lui lire sa première comédie : c'est, au reste, le seul fait de sa vie qui soit connu. Ses ouvrages ne le sont que par les appréciations de ses contemporains; car il est impossible d'asseoir un jugement sur les fragments informes de lui qui ont été insérés dans les *Fragmenta* de Henri Estienne et le *Corpus poetarum latinorum*. Il paraît que, comme Térence, il avait emprunté la plupart de ses sujets à Ménandre, et Aulugelle lui reproche d'avoir défiguré le poëte grec. Cicéron blâme son style, mais Horace le loue pour sa gravité; Quintilien le place entre Plaute et Térence, et Varron le met même au-dessus de ce dernier pour le choix des sujets et l'heureuse disposition de toutes les parties de ses drames.

CÆLIUS (MONT), situé dans un quartier de Rome, fut ainsi nommé de Calès Vibenna, chef étrusque, qui vint avec un corps de troupes au secours de Romulus contre le roi des Sabins, et qui s'établit avec les siens sur cette colline. C'est ce qui a fait dire à Denys d'Halicarnasse que ce monticule fut ajouté à la ville par Romulus; mais c'est une erreur, car les compagnons de Calès furent obligés, à cause des soupçons qu'ils inspiraient, de quitter bientôt une position aussi forte. Il ne fit réellement partie de Rome que sous Tullus Hostilius, ou même sous Tarquin l'Ancien. — Autrefois on l'appelait *Querquetulanus*, à cause des chênes, *quercus*, dont il était couvert; plus tard il prit le nom d'*Augustus* et de *Lateranus*. — Avant de demeurer au Vatican, les papes y firent longtemps leur séjour. La basilique de Saint-Jean de Latran, construite sur ce mont, la fait ordinairement désigner sous la dénomination de *il monte di Santo-Giovano*. LEUDIÈRE.

CAEN (*géogr.*), chef-lieu du département du Calvados. Cette ville, ancienne capitale de la basse Normandie, se trouve située au confluent de l'Odon et de l'Orne, à 56 lieues de Paris. Son origine se perd dans la nuit des temps; mais ses rues, larges et bien percées, de même que ses maisons bâties régulièrement, la mettent au nombre des villes les plus remarquables de France. Parmi ses édifices publics qui frappent le plus sont : l'hôtel de ville, l'abbaye aux dames, et l'ancienne abbaye aux hommes, ou de Saint-Etienne. Ce dernier couvent, aujourd'hui transformé en collége, fut construit par Guillaume le Conquérant; il contenait même les tombeaux de ce prince et de sa femme Mathilde, monuments qui se trouvèrent détruits dans les guerres de religion du XVI[e] siècle.

Comme le centre d'un département agricole, la ville de Caen abonde surtout en produits de ce genre, qui trouvent leur débouché dans le port formé par l'embouchure de l'Orne; nous ne citerons ici que les grains, les chevaux, les bestiaux, les poissons, le cidre. Cependant son industrie est aussi bien développée : on y voit se fabriquer des dentelles de fil et de soie, des bonneteries et des tissus de coton, des toiles fines pour service de table, des porcelaines, de la faïence, de la coutellerie, etc.; son commerce est fort actif.

CÆSALPINIE, *cæsalpinia* (*bot. ph.*). — Genre de la famille des papilionacées cæsalpiniées, composé d'arbres et d'arbrisseaux épineux à feuilles alternes, abrupti-pennées, à fleurs jaunes disposées en grappes terminales. Les caractères essentiels de ce genre sont : calice en godet à cinq divisions, dont l'inférieure est très-grande; corolle à cinq pétales égaux; dix étamines à filets arqués, velues à la base; légume oblong, comprimé, inerme; di ou tétras permes.

Les cæsalpinies sont propres aux parties tropicales des deux hémisphères. On en connaît une quinzaine d'espèces, cultivées en partie dans nos jardins. Celles qui présentent le plus d'intérêt sont : le *C. sapan* (bois de sapan, brésillet des Indes), dont le bois fournit une belle couleur rouge qui sert à teindre les laines et les cotons; le *C. echinata* (brésillet, bois de Fernambouc), qui est recherché pour son bois, si connu dans les arts, et pour ses grandes et belles fleurs, panachées de rouge et de jaune, exhalant une odeur suave. Je citerai, parmi les espèces

d'agrément, le *C. mimosoides*, originaire du Malabar, et dont les feuilles sont aussi contractiles que celles de la sensitive. G.

CAFÉ, *cafæum*. — L'usage de l'infusion de café paraît avoir été introduit en Europe au milieu du XVIe siècle : les premiers établissements publics pour la vente de cette liqueur s'ouvrirent, à Constantinople, l'année 1554. Pendant assez longtemps l'usage en resta confiné en Orient, mais peu à peu il devint universel; et tel a été l'accroissement rapide de la consommation du café, qu'aujourd'hui, en Europe, elle dépasse, chaque année, 300,000,000 de kil. La plus grande partie du café consommé par les Européens vient d'Amérique, et cependant il n'y a guère plus d'un siècle qu'il est cultivé dans le nouveau continent. Entre les tropiques, le cafier réussit bien dans les localités où la température moyenne, et à peu près constante, se maintient entre 22 et 26 degrés. Le café se sème rarement en pépinière : on se borne à faire germer les graines, encore enduites de la pulpe qui les entoure, entre des feuilles de bananier; on plante ensuite ces graines après sept à huit jours de germination. Dans les vallées d'Aragua, 1 hectare de terrain de bonne qualité porte environ 2,500 arbres. Le cafier ne fleurit qu'à la seconde année qui suit sa plantation; il atteint, quand on le laisse croître, une hauteur de 7 à 8 mètres; mais il est rare qu'on n'arrête pas sa croissance en l'écimant. Les planteurs de Venezuela fixent ordinairement sa hauteur à 1 mètre et demi. L'arbre reçoit les soins du planteur pendant les deux premières années; il faut tenir la terre exempte d'herbes, et surtout empêcher le développement de parasites. Le cafier, pour prospérer, demande des pluies fréquentes jusqu'au moment où la fleur commence à se montrer. Le fruit ressemble beaucoup à une petite cerise : on juge de sa maturité par la couleur rouge de son épiderme, la mollesse et la saveur de sa pulpe. Comme les cerises ne mûrissent jamais simultanément, la cueillette se fait à plusieurs reprises. Chaque récolte exige au moins trois visites faites à des intervalles de cinq à six jours : un nègre peut cueillir dans une journée un demi-hectolitre de fruits.

Dans l'intérieur de chaque cerise se trouvent deux graines de café; pour extraire ces graines de la pulpe qui les entoure, on fait passer les fruits dans un moulin à cylindre, et on laisse tremper le café dans l'eau, pendant vingt-quatre heures, pour le débarrasser de la matière mucilagineuse qui est restée adhérente; ensuite on le fait sécher. Dans les plantations de Venezuela que j'ai visitées, on agit différemment : on commence par exposer les cerises au soleil, sur une aire légèrement inclinée, en en formant une couche d'à peu près 1 décimètre d'épaisseur; la pulpe ne tarde pas à fermenter; il en émane une odeur vineuse très-caractérisée; le suc altéré s'écoule ou se dessèche. Au bout de quinze à vingt jours, les fruits sont secs, racornis; c'est alors qu'on leur fait subir deux triturations, l'une pour en retirer les graines, l'autre pour détacher une pellicule, une coque qui enveloppe le grain : 1 hectolitre de cerises rend ordinairement 40 kilogr. de café marchand.

Le cafier donne des fruits jusqu'à l'âge de 40 à 45 ans : son produit est déjà assez important dans sa troisième année. Certains arbres rendent de 8 à 10 kilogr. de graines sèches; mais on admet dans Venezuela, comme produit moyen et annuel, 0,89 de café par pied de cafier. Un hectare contenant, dans les vallées d'Aragua, 2,560 arbres, en produit par conséquent 2,278 kilogrammes.

Le café renferme le même principe actif que le thé, la caféine, mais dans une moindre proportion. Pfaff a indiqué dans la même graine un acide particulier qu'il a nommé *acide caféique;* en outre, les recherches de Robiquet, de Schrader établissent qu'il existe dans le café des matières colorantes, de l'albumine, du tanin et des sels alcalins et terreux. BOUSSINGAULT.

CAFÉ (*hygiène et thérap.*). — L'infusion de café est un excitant quelquefois fort énergique (suivant les tempéraments et le plus ou moins d'habitude qu'on a d'en faire usage) et dont l'action s'exerce principalement sur le cerveau. Chez quelques sujets, cependant, cette action semble porter plus spécialement sur d'autres organes que l'appareil cérébro-spinal : il n'est pas très-rare, par exemple, de le voir agir comme diurétique et même comme purgatif. Cette diversité d'action lui appartient d'ailleurs comme à tous les autres excitants, dont il est presque toujours impossible de déterminer la spécificité absolue. Quoi qu'il en soit, il est certain que le café, s'il n'était tombé dans le domaine public en devenant une boisson

d'agrément on un aliment usuel, serait encore aujourd'hui un des médicaments les plus sûrs et les plus employés; mais il faut aux médecins des choses rares et inconnues, et le café serait banni complétement de la thérapeutique si on avait pu le remplacer comme antidote de l'opium et de tous les poisons narcotiques.

CAFÉIER, *coffea*, L. (*bot. ph.*), genre de la famille des cofféacées, comprenant des arbrisseaux des régions intertropicales, à feuilles opposées, portées sur un court pétiole et munies de stipules solitaires et entières; les fleurs, dont la corolle est tubuleuse et à cinq divisions (quelquefois quatre), se développent dans l'aisselle des rameaux; le nombre des étamines est de cinq et très-rarement de quatre : le fruit est une baie à deux loges contenant chacune une graine convexe du côté externe; il est placé du côté interne, et muni d'un profond sillon longitudinal.

Le nombre total des espèces est d'une trentaine, mais dont la moitié seulement est déterminée. La seule espèce intéressante est le caféier cultivé, *coffea arabica*, charmant arbrisseau dont la taille peut s'élever jusqu'à 10 mètres, quand on l'abandonne à lui-même; mais qui, dans nos serres, vient de 1 mètre à 5 au plus; à feuilles d'un vert clair, et portant des fleurs blanches dont l'odeur rappelle celle du jasmin; le fruit, dont la grosseur est celle d'une petite cerise, est d'un rouge noirâtre à sa maturité et d'une saveur douceâtre.

A 3 ou 4 ans, les caféiers commencent à donner du fruit, et c'est à cette époque qu'on les étale pour leur faire pousser des branches latérales, les obliger à fructifier davantage et rendre la récolte plus facile. La hauteur la plus ordinaire des caféiers est de 1 mètre à 1 mètre 30 cent., si on les a plantés à 2 mètres d'intervalle; ou à 2 mètres, si on les a plantés à 3 ou 4 mètres.

Quoique les caféiers soient en fleur pendant la plus grande partie de l'année, leurs véritables époques de fleuraison sont le printemps et l'automne. Cette fleuraison constante donne nécessairement lieu à une succession non interrompue de fruits qui mûrissent en quatre mois, et sont récoltés au fur et à mesure de leur maturité, ce qui fait que la cueillette dure toute l'année.

Sous notre climat, le caféier est une plante de serre chaude qui fleurit et fructifie fort bien et n'exige d'autres soins que des arrosements fréquents. C'est un charmant arbrisseau d'ornement dont le gai feuillage réjouit la vue et qui flatte l'odorat par la suavité de ses fleurs. Les graines qui mûrissent dans nos terres germent fort bien. — Les graines des autres espèces de café ne peuvent pas rivaliser avec celles du café d'Arabie.

CAFRERIE. — On désigne sous ce nom une vaste contrée de l'Afrique, située au sud de l'équateur, partie dans la zone torride, partie dans la zone tempérée méridionale. La Cafrerie s'étend, d'une part, depuis la colonie du Cap et le pays des Hottentots libres jusqu'à la baie de Sofala et au pays du Monomotapa; d'une autre part, depuis l'océan Indien jusqu'à l'océan Atlantique. Autrefois on comprenait encore, sous le nom de Cafrerie, tout le pays des Hottentots, de sorte qu'il fallait reculer ses bornes, au midi, jusqu'au cap de Bonne-Espérance. La séparation que l'on fait actuellement de l'Hottentotie et de la Cafrerie est fondée sur la différence de race et de mœurs qui existe entre les deux peuples qui habitent ce pays.

La Cafrerie se divise en *Cafrerie maritime* et en *Cafrerie intérieure*. La Cafrerie intérieure n'offre rien de remarquable. La Cafrerie maritime, appelée aussi terre de Natal, renferme la colonie anglaise de Port-Natal, fondée en 1824. Les côtes sont d'un difficile accès à cause des courants, et par cela même peu connues, quoique déjà découvertes depuis trois siècles; elles ne sont guère fréquentées que par les pêcheurs de cachalot et par quelques navires marchands qui vont chercher sur cette côte les productions du pays. La Cafrerie maritime, de même que la Cafrerie intérieure, est habitée par un très-grand nombre de peuplades indépendantes les unes des autres. Chaque peuplade est gouvernée par un chef qui prend le titre de roi, mais dont le pouvoir et les revenus sont très-bornés; car il n'a pas d'autre revenu que sa fortune particulière, et il ne peut rien entreprendre d'important sans avoir consulté les anciens de la tribu. Dans ces derniers temps, de zélés missionnaires chrétiens ont porté dans ce pays le flambeau de la religion et de la civilisation; leur zèle ardent, que n'avaient pu arrêter, ni les fatigues, ni la haine bien connue de ces peuples pour les Européens, à cause des cruautés que les Hollandais ont exercées sur eux, a été couronné d'un plein succès : déjà on compte

dans ce pays plusieurs missions très-florissantes. Les Cafres sont d'une race tout à fait différente de celles des Nègres et des Hottentots. Ils sont généralement d'une haute stature, bien faits et de mœurs douces; courageux et loyaux, ils attaquent leur ennemi en face, et ne se servent pas d'armes empoisonnées. Les hommes s'occupent de la chasse et de l'éducation des bestiaux, tandis que les femmes cultivent un peu de tabac, de chanvre, de maïs et de millet. Ces peuples observent la circoncision, non comme une pratique religieuse, mais comme mesure hygiénique.

Les côtes de la Cafrerie sont d'une grande fertilité, mais l'intérieur des terres, desséché par un soleil brûlant, offre de vastes déserts, parcourus par des lions, des tigres, des léopards, des rhinocéros, des gazelles, etc. On y trouve cependant des vallées et des plaines agréables. DUHAUT.

CAGLIOSTRO (comte ALEXANDRE). — La dernière moitié du XVIIIe siècle vit surgir deux personnages fameux par l'excentricité arcanique de leur vie extérieure, par leur habileté à déguiser leur origine personnelle et celle de la grande fortune que supposait le luxe qu'ils affichaient. Le siècle qui se prétendait philosophique, parce qu'il était incrédule et railleur, accueillit pourtant avec une sorte de respect les deux brillants aventuriers qui le mystifiaient. L'un (le soi-disant comte de Saint-Germain), en s'attribuant, même à la cour de Louis XV, 2,000 ans d'âge; — l'autre (Cagliostro), en se vantant, sans ostentation néanmoins et avec une adresse admirable, de posséder l'absolu médical, soit l'art universel et infaillible de guérir toutes les maladies qui affligent l'humanité : aussi les portes de tous les salons de la haute société leur étaient toujours ouvertes à deux battants. Comment s'en étonner? ne pensait-on pas que ces êtres, presque surhumains, appartenaient probablement à des maisons princières d'Europe ou d'Asie peut-être; qu'ils ne gardaient un strict *incognito* que pour de graves motifs de convenance, ou pour se soustraire à la sujétion des honneurs officiels et d'étiquette? D'ailleurs, n'avaient-ils pas beaucoup d'esprit, le meilleur ton, les manières et les habitudes les plus distinguées? n'avaient-ils pas voyagé dans toutes les régions connues et inconnues du globe, dont les langues leur étaient familières?.... enfin les récits merveilleux de leurs aventures féeriques ne suffisaient-ils pas pour justifier l'engouement dont ils furent l'objet?.... Mais celui qu'inspira d'abord Cagliostro à Paris eut un terme forcé, par suite d'une circonstance qui sera expliquée dans le cours de la présente notice.

En ce qui concerne sa naissance, il existe deux versions qui, pour le remarquer en passant, ne sont pas plus certaines l'une que l'autre. Suivant la première, Cagliostro naquit, en Calabre, de parents ignorés; et, dans sa jeunesse, il exerçait, à Naples, les professions obscures de perruquier ou de valet de chambre, sous le nom de *Ticho.* Suivant la seconde, et c'est la plus accréditée, il aurait vu le jour à Palerme, le 8 juin 1743; et son nom de famille serait *Balsamo*, auquel il substitua celui de Cagliostro, que portait sa tante maternelle et marraine. Ses parents, dont les biographes italiens n'indiquent pas la condition, lui firent faire quelques études. Le jeune Balsamo (mot pharmaceutique qui signifie *baume*), doué d'une intelligence vive, d'une imagination ardente, voulut acquérir des connaissances plus étendues dans l'espoir d'y trouver des moyens de fortune et surtout de renommée. Les voyages lui parurent la voie la plus sûre et la plus en harmonie avec ses goûts aventureux pour arriver à ce double résultat; mais les ressources pécuniaires lui manquaient absolument. Il s'adressa à un orfèvre de sa ville natale, appelé Marano, et il parvint à lui persuader qu'un trésor immense était caché dans une caverne qu'il désigna; que ce lieu était surveillé et gardé nuit et jour par des sentinelles de Satan, avec lequel il était en relation intime; que, en conséquence, il pouvait le mettre en possession de la majeure partie de ce trésor, en fort peu de temps, à condition de lui avancer une certaine somme dont il avait besoin dans le moment. Marano, qu'il faut supposer de la plus stupide crédulité, lui remit un à-compte de 60 onces d'or (environ 600 francs) : c'est avec ce mince pécule qu'il disparut soudainement de Palerme. On croit qu'il se rendit à Malte d'abord, et qu'il visita ensuite la Turquie, la Grèce, l'Egypte, l'Arabie, la Perse et même l'Asie méridionale : on ajoute qu'il changeait de nom fréquemment et se donnait, tantôt pour un grand seigneur persécuté dans sa patrie, tantôt pour un docteur qui voyageait dans le but d'étudier les méthodes thérapeutiques de tous les peuples du monde, ainsi que les langues orientales, si peu et si mal

connues en Europe. Il paraît que c'est à cette époque qu'il inventa ses *pilules* d'aloès, son *élixir de longue vie*, composé de poudre d'or aromatisée, et son *baume universel* (*balsamo universale*). Ces trois sortes de panacées, en le faisant considérer comme un oracle médical, facilitèrent ainsi l'accès qu'il eut auprès des princes musulmans, qui, à ce titre, lui permirent de péuétrer dans leurs harems.

Serait-il impossible qu'une telle position, si elle était bien constatée, fût la source primitive de la fortune considérable qu'on lui attribuait? Quoi qu'il en soit, il quitta l'Orient en 1773, et débarqua à Naples, où il se qualifia de marquis Pelligrini. Là, Marano, l'ayant reconnu, le fit arrêter et le tint quinze jours en prison. Il est à croire qu'on ne le relaxa qu'après qu'il eut restitué les 60 onces d'or au Sicilien, en admettant, toutefois, la fable plus haut rapportée, malgré son invraisemblance et son absurdité. De Naples, Cagliostro se dirigea sur Rome, où il épousa *Lorenza* ou *Serafina Feliciani*, fille d'un fondeur de métaux, laquelle, dit-on, ne savait pas lire, mais qui était d'une remarquable beauté. Il vint à Paris, pour la première fois, en 1778; il occupa, dans la rue de Cléry, l'hôtel sur l'emplacement duquel on a récemment percé la rue qui aboutit à la petite rue Saint-Roch. Opulent, magnifique et favorisé d'une figure noble, il en imposa à ce point d'être reçu avec une extrême bienveillance par MM. de Vergennes, de Ségur, de Miroménil et autres grandes notabilités de la cour de Louis XVI, qui, en 1780, le recommandèrent aux magistrats et aux principaux fonctionnaires de l'Alsace, qu'il devait traverser pour aller voyager dans le Nord. En Suisse, le célèbre Lavater s'empressa de lui rendre plusieurs visites pour l'entretenir de questions scientifiques ou de haute philosophie, et il crut reconnaître en Cagliostro un génie du premier ordre, un esprit surnaturel, un être satanique, ou tout au moins un magicien. Revenu à Paris en janvier 1785, après avoir parcouru tout le Nord, Cagliostro loua la maison qui fait encoignure à la rue Saint-Claude et au boulevard Saint-Antoine. Il eut, cette fois, la maladresse de se lier avec l'intrigante comtesse de Lamothe, à laquelle il céda une partie de son vaste logement : cette circonstance le mit en relation avec le cardinal Louis de Rohan. Ces liaisons suspectes fixèrent sur lui l'attention de la police et le rendirent suspect lui-même. Six mois après, c'est-à-dire au mois d'août, le prétendu seigneur italien fut arrêté et conduit à la Bastille. Madame de Lamothe l'accusa d'avoir eu entre ses mains le *fameux collier*, dont l'histoire est si connue, de l'avoir dénaturé et de se l'être approprié pour l'ajouter aux trésors occultes de sa fortune colossale. Cagliostro publia, à cette occasion, des *mémoires* dans lesquels il prouvait que cette fortune, dont on lui reprochait l'origine inconnue, ne provenait ni du produit de vols clandestins, ni d'escroqueries d'aucune espèce; il démontra qu'elle était tout entière dans les crédits qui lui étaient ouverts chez tous les banquiers de l'Europe. Effectivement, un arrêt solennel du parlement, en date du 31 mai 1786, le déchargea de l'accusation portée contre lui, et le déclara innocent de toute connivence avec le cardinal. Le 1[er] juin, jour de sa sortie de la Bastille, dix ou douze mille personnes le conduisirent, comme en triomphe, dans le petit hôtel qu'il occupait rue Saint-Claude, où les dames de la halle vinrent lui offrir des bouquets, les poëtes des vers louangeurs, et les musiciens des sérénades et des concerts. Il admit à un souper splendide tous ceux qui purent trouver place dans ses appartements, et il jeta aux autres, par les fenêtres, de l'argent et de l'or à pleines mains. Mais, le lendemain, un commissaire de police lui signifia un ordre du roi qui lui enjoignait de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. L'illustre charlatan se réfugia à Londres. Malheureusement il trouva dans cette capitale un sieur Morande, qui y rédigeait un journal intitulé, *le Courrier de l'Europe*, au moyen duquel il rançonnait ceux qui, en France, redoutaient ses médisances ou ses calomnies. M. de Breteuil, alors ministre des affaires étrangères, chargea ce Morande de ne point ménager Cagliostro, de dévoiler tout ce qu'il savait ou ne savait pas de ses rapports secrets avec madame de Lamothe et compagnie. Une polémique très-chaude s'engagea entre eux; Cagliostro proposa un duel à Morande, et un pari de 500 guinées (125,000 fr.) pour garantie des preuves dont il voulait appuyer le démenti public qu'il donnait aux assertions du *Courrier*. Morande refusa cette double proposition, et Cagliostro sortit encore vainqueur de cette lutte. Il quitta Londres en 1788, et retourna à Rome auprès de sa femme. Arrêté

au mois de décembre 1789, il fut condamné à la peine de mort par l'inquisition, en 1791, comme suspect d'*illuminisme* et de *franc-maçonnerie*. Le pape commua cette peine en une détention perpétuelle. On le tranféra du château Saiut-Ange dans la prison d'Etat de *San Leo* (duché d'Urbino), où il mourut en 1795, sous le nom de Joseph Balsamo. Telle fut la fin de cet homme extraordinaire qui a emporté dans la tombe le secret de son existence ènigmatique. Henri de C.

CAGOTS (*pl. hist.*). — Lorsque les Visigoths ou Goths occidentaux, établis dans la Narbonnaise depuis l'an 412, eurent été refoulés vers les frontières d'Espagne par Clovis (507), et que Childebert eut entièremeut renversé la puissance d'Amalric (543), qui avait reconquis une partie de l'Aquitaine, un assez grand nombre d'entre eux resta dans la Guienne et le Béarn. On sait que les Goths étaient ariens; aussi ceux qui voulurent se marier sur les lieux abjurèrent l'hérésie et embrassèrent la foi orthodoxe : mais ils demeurèrent toujours déconsidérés et flétris en haine de l'arianisme; de là cette qualification injurieuse de *caasgoths* ou *caagoths*, qui, en langue du pays et du temps, signifiait chiens goths ou chiens de Goths, dont on a fait depuis *cagots*. On les considéra même comme orgauiquement infectés de ladrerie ou de léprosité, et ce motif imaginaire les fit désigner encore par la déuomination de *geziati*, de Gezi, domestique du prophète Elisée, que celui-ci frappa miraculeusement de la lèpre (*Rois*, liv. IV, chap. V), pour le punir de son avarice et de ses mensouges. Les familles issues de ces Goths, quoique sincèrement attachées à la religion catholique, forcées de ne s'allier qu'entre elles, formèrent à la longue comme une race à part, comme une race réprouvée, au-dessous de l'humanité. Il semble que, suivant la marche naturelle des choses, le préjugé dont elles étaient les innocentes victimes aurait dû graduellement s'affaiblir à mesure qu'on s'éloignait de son origine; mais le contraire arriva, car, à l'époque de l'établissement des communes, au commencement du XII[e] siècle, elles furent exclues de la participation au bénéfice des franchises municipales. Elles ne pouvaient ni faire le commerce, ni se livrer à aucune espèce d'iudustrie; on leur permit seulement l'exercice des métiers de scieur de long et de charpentier. On les obligea à habiter des hameaux écartés des villages et des villes, et on nomma ces asiles des *caagotheries*. Les cabarets où les caagoths prenaient leurs repas, quand ils travaillaient loin de leur demeure, reçurent la même désignation. En justice, leur témoignage individuel n'avait aucune valeur : toutefois il était d'usage que, dans certaius cas, sept témoins caagoths représentaient un témoin ordinaire. On les abreuvait d'outrages à ce point de leur assigner des places isolées dans les églises, pour qu'ils ne priassent point en commun avec les autres fidèles. — Enfin, pour combler la mesure de ces absurdes autant qu'iniques persécutions, ils furent tenus, vers le milieu du XV[e] siècle, d'avoir un costume particulier qui consistait en une veste de drap rouge sur les manches de laquelle devait être adaptée, en étoffe de couleur jaune, la figure du pied d'une oie ou d'un canard en signe de sceau récognitif. La coutume du Béarn, que les états rédigèrent en 1560, ou, plutôt, les modifications qui, à cette époque, furent apportées à l'ancienne coutume renouvelèrent contre ces malheureux la plupart des prohibitions dont nous venons de rappeler les principales.

Il est dit dans l'article IV (titre *de la qualité des personnes*) de cette coutume, « que les cagots ne se doivent mêler avec les autres hommes par familière conversation ; que leurs habitations doivent demeurer séparées des autres personnes, et ne peuvent se mettre devant à l'église ou aux processions sous peine majeure. » L'article V n'est pas moins curieux ; en voici les termes textuels : « Il est prohibé à tous cagots de porter des armes autres que celles dont ils ont besoin pour leurs offices (la cognée ou la scie), sous singulières peines majeures pour chacune fois qu'ils feront le contraire, et les jurés auront la faculté de saisir leurs armes, lesquelles seront vendues au profit du seigneur du lieu et de la chose publique par égales portions. »

L'action incessante du clergé, qui toujours éleva la voix en faveur de ces opprimés, a fini par triompher des révoltantes injustices dont ils furent si longtemps l'objet. Il n'existe plus de cagots en Béarn, mais le nom a survécu ; on l'a transporté aux faux dévots, à ceux qui affectent des sentiments de piété qu'ils n'éprouvent point, et à ceux qui croient que la piété se borne à des pratiques puériles et minutieuses. Henri de Cl.

CAHIER DES CHARGES ou *cahier*

d'enchère, ou quelqnefois seulement *enchère*. — On appelle ainsi l'acte dressé pour arriver à une vente ou à une adjudication publiques, et qui contient les principales conditions auxquelles doivent se soumettre les adjudicataires; c'est l'acte qui forme le contrat entre les parties : aussi un jugement d'adjudication n'est-il autre que la copie textuelle du cahier des charges, revêtue de l'intitulé des jngements et de la formule exécutoire : Mandons et ordonnons..., etc.

La dénomination de cahier des charges est tirée des premiers mots mêmes de cet acte, qui commence toujonrs ainsi : Cahier des charges, clauses et conditions auxquelles seront adjugés, etc., etc.; puis suit la désignation des biens.

Dans les contrats ordinaires, où la convention résulte du consentement mutuel des parties, il n'est pas besoin de fixer à l'avance et par écrit les conditions du contrat; mais, lorsque le contrat doit être le résultat d'une adjndication publique, il faut nécessairement que les conditions en soient connues à l'avance de tous ceux qui peuvent être appelés à enchérir : aussi, on le comprend, le cahier des charges est un acte de procédure fort important, qui exige un soin scrupuleux. Il convient surtout qu'il soit rédigé en termes clairs et précis, qu'il renferme toutes les indications qu'il importe aux adjudicataires de connaître, qu'on n'y omette aucune des garanties que le vendeur est en droit d'exiger, que toutes clauses pouvant donner lieu à contestation ou à équivoque y soient évitées avec une sévère attention, et qu'enfin la plus grande publicité soit donnée à cet acte. La loi n'a cependant imposé aucune forme sacramentelle pour la rédaction du cahier des charges; elle a seulement indiqué, et nous allons sommairement parcourir les cas dans lesquels cet acte est nécessaire.

Il serait difficile de donner la nomenclature complète de tout ce que doit contenir un cahier des charges, parce que les conditions d'une vente sont soumises à mille variations : toutefois on pent dire que, en général, cet acte doit contenir les noms, droits et qualités des parties; une désignation exacte des biens mis en vente, l'énoncé des actes et jugements en vertu desquels on procède, l'analyse des titres qui établissent l'authenticité du droit de propriété pendant une période d'au moins trente années, temps nécessaire pour prescrire toutes actions en résolution ou en revendication. Cette partie du cahier des charges se désigne, en pratique, sous cette rubrique : *Établissement de propriété*. Cet acte doit enfin contenir la mise à prix, le mode de payement, et toutes les charges et conditions imposées par les vendeurs aux adjudicataires.

Il est cependant des formalités particulières qui varient selon la nature de la vente à laquelle on doit procéder.

Le code de procédure civile distingue deux espèces de ventes : les unes dites *ventes forcées*, parce qu'elles ont toujours lieu à la suite d'expropriation, et par la voie de la saisie; les autres dites, par opposition, *ventes volontaires*, qui comprennent les ventes d'immeubles appartenant à des mineurs (art. 958 et suivants) et les ventes proprement dites *par licitation*. (Art. 972 et suiv.)

Parmi les ventes forcées, nous trouvons d'abord la vente, après saisie, des rentes constituées sur particuliers. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des formalités qui doivent accompagner cette nature de ventes, renvoyant, à cet égard, à l'article 636 et suivants du code de procédure civile : nous dirons seulement que, dans cette circonstance, le cahier des charges doit contenir, outre les noms, professions et demeures du saisissant, de la partie saisie et du débiteur de la rente, l'énonciation de la nature de la rente, de sa quotité, celle du capital, du titre en vertu duquel elle est constituée; de l'inscription, si le titre confère hypothèque; les noms et demeure de l'avoué du ponrsuivant, les conditions de l'adjudication et la mise à prix; qu'il doit enfin être déposé au greffe du tribunal de la partie saisie quinzaine aprés la dénonciation du procès-verbal de la saisie. (Art. 643 du code de procédure civile.)

Viennent ensuite les ventes d'immeubles ayant lieu par suite de saisie immobilière. Le législateur a dû, pour protéger les intérêts du créancier, sans compromettre ceux du débiteur, entourer ces ventes de formalités minutieuses. Le cahier des charges n'est pas seulement un acte essentiel de la vente, et rédigé uniquement dans le but d'éclairer les adjudicataires qui se présenteraient, cet acte a encore ponr objet de provoquer les observations des parties intéressées, qui peuvent demander la rectification des clauses qui leur portent préjudice. Ces observations, qu'en termes de procédure on appelle

dires, sont rédigées, par l'officier public dépositaire, à la suite du cahier des charges qu'elles complètent. Aux termes de l'art. 690 du code de procédure civile (loi du 2 juin 1841), le cahier doit être déposé au greffe, par le créancier poursuivant la saisie, vingt jours au plus tard après la transcription. — Dans les huit jours de ce dépôt, sommation doit être faite, à la partie saisie, de prendre communication du cahier des charges, de fournir ses observations et d'assister à la fixation du jour de l'adjudication (art. 691). Pareille sommation doit être faite, dans le même délai, aux créanciers inscrits (art. 692); puis, au jour indiqué par la sommation, le tribunal donne acte, au poursuivant, des lecture et publication du cahier des charges, statue sur les dires et observations qui y ont été insérés, et fixe le jour de l'adjudication définitive (art. 695). — Un extrait du cahier des charges est ensuite inséré, dans les quarante jours au plus tôt et les vingt jours au plus tard, avant l'adjudication, dans l'un des journaux judiciaires désignés par la cour royale du ressort. En aucun cas le cahier des charges n'est signifié (tarif, art. 109). — Si le cahier des charges est nul, il faut recommencer toute la procédure, depuis la dénonciation inclusivement (art. 697); s'il ne contient que des irrégularités, il y a lieu seulement à rectification. (Arrêt de cassation du 14 janvier 1816.)

Le jugement d'adjudication n'est autre que la copie du cahier des charges rédigé ainsi que nous venons de l'expliquer, revêtu de la formule du mandement, avec injonction, à la partie saisie, de délaisser la possession aussitôt la signification du jugement, sous peine d'y être contrainte, même par corps (art. 714). Le jugement doit, en outre, contenir copie de tout ce qui est inséré à la suite du cahier des charges, c'est-à-dire des publications, dires, jugements, sur incident et détails des enchères, et l'adjudicataire est tenu, à peine de folle enchère, d'exécuter toutes les clauses du cahier des charges, transformé ainsi en décision judiciaire.

Quand, au contraire, il s'agit de vente volontaire, le cahier des charges peut être déposé soit au greffe du tribunal, si la vente doit avoir lieu à l'audience, soit chez un notaire. — En cas de vente de biens appartenant à des mineurs, le juge ou le notaire peut, d'office, sur la demande du procureur du roi, rejeter les clauses proposées qui n'auraient pas pour but l'intérêt du mineur. Quant aux formalités, on peut s'en référer à ce que nous venons de dire relativement à la saisie immobilière.

Toutes les fois qu'il s'agit de ventes judiciaires, le cahier des charges ne peut être rédigé et déposé que par l'avoué exerçant près le tribunal devant lequel doit avoir lieu la vente. L'acte de dépôt est rédigé par le greffier.

Mais, quand le tribunal juge à propos de renvoyer la vente devant un notaire, le cahier des charges peut, en ce cas, être déposé par les parties elles-mêmes ou par leurs mandataires; les avoués eux-mêmes ne peuvent faire ce dépôt que comme mandataires (arrêt d'Amiens, 12 déc. 1826). Dans ce cas, l'avoué doit représenter une procuration spéciale, qui reste annexée au procès-verbal.

Le *cahier des charges* est, en outre, un acte de compétence administrative; ainsi, pour ce qui concerne la vente des coupes de bois dans les forêts de l'Etat, l'exécution, soit par le gouvernement, soit par les communes, des travaux publics, l'adjudication publique est le seul mode autorisé; il a, du reste, il faut le reconnaître, l'avantage incontestable de laisser le champ libre à l'industrie, d'exciter l'émulation, d'assurer aux marchés les conditions les plus favorables, de permettre une prompte exécution des travaux, et enfin de prévenir les abus et les dilapidations; seulement il est peut-être à regretter que, pour les adjudications administratives, la forme que doivent affecter les cahiers ne soit pas, dans tous les cas donnés, réglée comme elle l'est pour les adjudications judiciaires.

L'art. 18 du code forestier déclare nulle toute vente de bois faite autrement que par adjudication publique, et, de plus, toutes les conditions qui doivent être stipulées dans le cahier des charges sont expressément indiquées dans l'art. 19 et suivants du même code; en outre, une ordonnance rendue le 31 juillet 1827, pour l'exécution du code forestier, ordonne au directeur général des forêts de soumettre au ministre des finances les cahiers des charges pour adjudications des coupes ordinaires.

Lorsqu'il s'agit enfin de travaux publics, l'art. 2 du décret du 12 août 1807 porte que le cahier des charges sera préalablement dressé par la commission administrative sur les devis qui en auront été dressés par un

architecte ou un ingénieur de la ville; après avoir été soumis à l'approbation du préfet, il reste déposé, pendant un mois ou quinze jours au moins avant l'adjudication, au secrétariat de la mairie ou de la préfecture, et tous enchérisseurs ou soumissionnaires peuvent alors en prendre connaissance; puis ceux qui veulent concourir à l'adjudication doivent remettre au secrétariat, avant l'époque déterminée par les affiches, leur soumission cachetée, laquelle indique le genre de travaux qu'ils entendent soumissionner, le prix auquel ils s'en chargent, et enfin l'obligation expresse de se conformer à toutes les conditions du cahier des charges.

Nous devons faire observer ici que l'arrêté du 28 pluviôse an II, qui défend aux créanciers des adjudicataires de travaux publics de former opposition sur les sommes dues à ces derniers, n'est pas applicable aux entrepreneurs de travaux communaux, et que, lors même qu'ils auraient consenti par le cahier des charges à être considérés comme entrepreneurs de travaux publics, ils ne peuvent, pour cela, jouir des privilèges réservés à ces derniers. AD. ROCHER.

CAHIERS DES BAILLIAGES. — On sait que dans l'ancienne monarchie française, toutes les fois que le pouvoir avait besoin du concours de la nation, il appelait à lui, non pas tous les citoyens, mais les députés qui déléguaient les trois ordres, clergé, noblesse, tiers état, ce dernier depuis Philippe le Bel seulement. Chacun de ces ordres, en envoyant des mandataires pour le représenter, leur remettait des instructions écrites, des *cahiers* en un mot, dans lesquels on signalait au roi et à la réunion des députés convoqués en *états généraux* (*voy.* ce mot) les points qui appelaient des réformes.

Les élections de ces députés se faisaient par bailliages, villes et sénéchaussées : l'ensemble des instructions remises aux députés par ces diverses portions de territoire portait le nom générique de *cahiers des bailliages.*

L'usage de ces cahiers était fort ancien. Sans vouloir remonter plus haut que les états généraux de 1483, convoqués pendant la minorité de Charles VIII, il nous suffira de dire qu'on trouve, pour cette époque, dans une relation manuscrite de Masselin, déposée à la bibliothèque royale, qu'à partir de la deuxième séance on employa tout un mois à prendre connaissance des cahiers dressés par les bailliages.

On dépouillait ces cahiers, et on en formait de nouveaux qui contenaient l'ensemble et le classement des réclamations des provinces. Ces cahiers s'appelaient *cahiers des états*, et voici, quant aux états généraux de 1483, quel fut le résultat de ce dépouillement.

On forma cinq cahiers : 1° cahier de l'église, 2° de la noblesse, 3° du tiers état, 4° de la justice, 5° du commerce.

Le premier réclamait le rétablissement de la pragmatique sanction (*voy.* ce mot), l'inviolabilité du temporel des églises et la prohibition de saisir les oblations et les dîmes.

Dans le second cahier, la noblesse, soigneuse de son repos et de ses plaisirs, demandait que le ban et l'arrière-ban ne fussent convoqués que dans les cas où l'Etat serait manifestement en péril, et que le pouvoir royal fît cesser les obstacles qu'elle éprouvait dans son droit de chasse.

Les réclamations du tiers état étaient beaucoup plus sérieuses et surtout plus légitimes. Les cahiers énuméraient les causes qui avaient amené la nécessité de convoquer les états; quelques-uns demandaient la suppression des gabelles; tous réclamaient la suppression des tailles. On voit que les réclamations qui ont obtenu satisfaction en 1789 dataient déjà de loin. Comme compensation à la diminution des ressources que cette suppression devait amener, ils demandaient la réunion au domaine de l'Etat de toutes les branches qu'on en avait détachées. Ils réclamaient la suppression des offices inutiles et la réduction du gage des autres, la suppression ou au moins la réduction des pensions qui étaient exclusivement prises sur le domaine du roi, etc.

Le quatrième cahier des états contenait les réclamations relatives à l'abolition de la vénalité des charges de judicature; on demandait l'inamovibilité des officiers de justice, et de grandes réformes sur d'autres points de l'administration judiciaire.

Enfin le cinquième cahier, celui dit du commerce, réclamait l'abolition de certains droits, le reculement des barrières jusqu'aux frontières et l'amélioration des voies de communication.

Depuis le commencement de la monarchie, jamais la nation ne s'était occupée de si grands intérêts et n'avait parlé avec tant de

liberté. Les règlements émanés de ces états généraux ont formé, jusqu'à 1789, la partie la plus considérable du droit public français. (*Introduction* au *Moniteur univ.*)

Les cahiers des bailliages étaient rédigés dans des *états provinciaux*, qui précédaient la réunion des *états généraux*. Il n'en fut pas dressé pour les états de 1558, tenus, à Paris, sous Henri II, parce que l'urgence pressante des circonstances, la guerre contre les Anglais d'une part, contre Charles-Quint de l'autre, ne permit pas d'assembler préalablement les états des provinces.

Nous ne parlerons pas des états généraux de 1560 réunis sous Charles IX, et dans lesquels le tiers état et la noblesse s'isolérent l'un de l'autre, et aussi du clergé, contrairement aux injonctions de la cour, qui voulait alors ce qu'elle cessa de vouloir en 1789, la délibération des trois ordres en commun. Ces états suivirent de trop près ceux dont nous venons de parler, et d'ailleurs les réclamations des bailliages différèrent trop peu des réclamations soumises aux états de 1483 pour que nous en fassions une mention spéciale et détaillée. Nous omettrons aussi ceux de 1561, qui furent tenus à Pontoise, dans lesquels les élections se firent, non plus par bailliages, mais par gouvernements, et nous ne rappellerons ceux qui se tinrent à Blois, en 1588, que pour dire que la teneur des cahiers effraya grandement le roi, en lui faisant croire à un complot formé pour abattre son autorité, et relever celle des états au point où elle était autrefois. On sait que le ressentiment et les craintes de Henri III aboutirent à l'assassinat du duc de Guise.

Après ces états généraux, il n'en fut plus convoqué jusqu'en 1614, sous Louis XIII. A cette époque, les réclamations des cahiers furent plus vives, plus ardentes et plus légitimes que jamais. Ces états avaient pour mission de mettre un frein aux maux qui s'étaient aggravés sous la régence de Marie de Médicis, et de les réparer, si la chose était possible. Le clergé et la noblesse, s'inquiétant peu du tiers état, eurent bien l'un pour l'autre des complaisances réciproques; mais le tiers état intervint, et, par une opposition énergique que rien ne put faire fléchir, il prouva qu'on avait eu tort de le compter pour si peu.

Au nombre des propositions émises par les deux premiers ordres, et qui furent rejetées par l'opposition du tiers état, nous citerons l'admission demandée des jésuites dans l'université de Paris.

Les trois ordres furent unanimes pour demander que le roi établit une chambre composée de personnes prises dans les états pour rechercher les malversations commises dans le maniement des finances. C'était un moyen imaginé par les partisans du prince de Condé pour faire rendre compte à la régente de son administration. Marie de Médicis sut rompre sur ce point l'union des trois ordres, et cet article disparut du cahier des états.

A partir de cette époque, on remplaça les états généraux par des *assemblées de notables*, où le tiers état ne fut pas appelé, et dans lesquelles les cahiers des bailliages furent remplacés par des *remontrances*, des *discours* et des *mémoires imprimés*, qui invitaient le roi et l'assemblée à apporter de bons règlements aux désordres qui régnaient de toute part. C'est ainsi qu'un avis imprimé, adressé *à messieurs de l'assemblée des notables*, signalait à leur attention cinq griefs principaux : *les tailles, les logements des gens de guerre, le sel, les aides et la mangerie des officiers*. Sous ce dernier chef, on comprenait principalement la vénalité des charges et la *paulette*, ou finance que les officiers payaient tous les ans pour rendre leurs charges héréditaires. (Assemblée des notables de 1626.)

Dans l'assemblée des notables du mois de février 1627, la noblesse fit adopter des propositions qui étaient exclusivement dans son intérêt, et la déclaration du roi, rendue le mois suivant pour les consacrer, n'en fut pas moins intitulée, *Déclaration rendue..... pour le soulagement du peuple.*

Il fallait revenir aux états généraux; on les demanda sous le règne de Louis XV, et le ministère répondit en faisant jeter à la Bastille quelques-uns des esprits hardis qui invoquaient ce moyen, dont on ne voulait plus; en exilant les autres et en suspendant pendant six mois l'huissier à verge qui avait signifié au procureur général l'acte où l'on demandait les états généraux. Le régent, cependant, eut la pensée de les convoquer, après les désastres de Law, et il ne fallut rien moins que l'influence du ministre Dubois pour empêcher la réalisation de ce dessein. Cette repulsion que Dubois éprouvait pour les états généraux, Richelieu et Mazarin l'avaient éprouvée avant lui; Lamoignon et Brienne en héritèrent, et ce fut la force

des choses et la puissance de l'opinion publique qui amenèrent la convocation de 1789, dont nous avons à parler

On sait que c'est au milieu des luttes que souleva l'enregistrement des édits sur le timbre et sur la subvention territoriale, que l'un des conseillers au parlement, Sabatier, jouant sur les mots, répondit à une demande des *états de dépenses* de la cour, qu'il fallait, non des *états*, mais des *états généraux*. Le mot fut répété, et les états généraux demandés à grands cris.

Les états provinciaux furent assemblés de toutes parts à l'effet de rédiger, ainsi que cela se pratiquait autrefois, les cahiers qui devaient être remis aux députés. Les résolutions adoptées furent énergiques. L'extrait suivant des principes arrêtés aux états du Dauphiné, et qui furent suivis dans presque toutes les provinces, fera connaître de quel esprit devaient être animés les hommes qui furent plus tard l'assemblée nationale On arrêta

1° Que l'octroi des impôts serait absolument et en dernier ressort attribué aux états généraux, ainsi que leur répartition dans les provinces;

2° Que cette attribution serait exclusive, et que nul impôt ne pourrait être établi dans la province avant que les députés en eussent délibéré dans l'assemblée des états généraux;

3° Que toute loi nouvelle, avant son enregistrement dans les cours, serait communiquée aux procureurs généraux syndics, afin qu'il en fût délibéré;

4° Enfin que, dans aucun temps, on ne pourrait changer la constitution sans le concours d'une assemblée nationale générale.

A Paris, la confection du cahier de la ville souleva une grande agitation et amena un incident remarquable. Le docteur Guillotin, dont le nom est devenu tristement célèbre, ayant fait un plan de cahier connu sous le titre de *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*, qui fut adopté par les six corps et déposé par eux chez un notaire pour recevoir les signatures des citoyens qui voudraient y adhérer, fut mandé en la grand'chambre du parlement, ainsi que l'imprimeur et les syndics des notaires : ils y arrivérent au milieu d'une foule immense, et, pendant que le parlement s'occupait de l'affaire, la pétition se couvrait de signatures dans les salles du palais. L'auteur de l'écrit, interrogé d'un ton sévére sur ses principes et sur ses opinions, soutint sa cause avec courage, et les juges n'osérent prononcer une condamnation contre lui; il fut porté en triomphe et couronné de fleurs (5 déc. 1788).

Quelle devait être pour les députés la portée des vœux consignés dans leurs cahiers? Devaient-ils se conformer strictement à la lettre de ces cahiers? Etait-ce, en un mot, un *mandat impératif* qu'ils avaient reçu de leurs commettants? Beaucoup le pensaient ainsi; mais, aprés une assez longue discussion, l'assemblée, cédant à l'entraînement des circonstances, opina dans un sens contraire.

Ainsi les cahiers ne furent pas considérés comme contenant pour les députés un mandat impératif; cependant le principe ne fut pas considéré comme tellement absolu qu'on ne crût pas pouvoir, selon les besoins du moment, le mettre de côté et agir comme s'il n'avait pas été reconnu : c'est ainsi qu'à l'occasion de l'emprunt de 30 millions demandé par le ministre Necker, on invoqua, pour repousser cette mesure, les cahiers qui défendaient de consentir l'impôt avant d'avoir fait la constitution. De même, quand on proposa (avril 1790) de faire nommer au peuple, réuni pour élire ses magistrats, de nouveaux députés pour remplacer ceux qui composaient l'assemblée nationale, on invoqua encore l'avis des cahiers qui limitaient à un an les pouvoirs des députés.

Aujourd'hui que les cahiers n'existent plus, la question est sans intérêt. Nos députés ne contractent envers leurs commettants qu'un engagement moral, qui résulte de leur profession de foi politique, et auquel ils sont ensuite plus ou moins fidèles.

CAHORS (*géog.*). — Cette ville, l'une des plus anciennes des Gaules, portait autrefois le nom de Cadurcum, et, dès le temps de César, elle était la capitale du pays des Cadurques (*Cadurci*). Plus tard, le nom de Cadurcum fut changé en celui de Cahors, et elle continua d'être la capitale de ce pays, qui prit le nom de Quercy. Lorsque le territoire français fut divisé en départements, sa situation, sa population (12,500 habitants) la firent choisir pour le chef-lieu du département du Lot. Cette ville possède un évêché, un collége royal et une académie. Cahors, patrie du pape Jean XXII, de Clément Marot et de Murat, prit une part assez active aux guerres de religion du XVI° siècle. Hen-

ri IV, n'étant encore que roi de Navarre, la prit d'assaut en 1580. Ce fut à ce siége que l'on employa pour la première fois les pétards, moyen nouveau que l'on venait d'inventer pour attaquer les places, et dont on se servit avec succès pour faire sauter les portes de cette ville. Cahors, enveloppé presque en entier par le Lot, est situé au milieu d'un territoire où l'on récolte des truffes et des vins noirs assez estimés, connus sous le nom de vins de *Cahors*. L'industrie de cette ville se borne à des fabriques d'huile et d'eau-de-vie et à quelques faibles manufactures de drap. Autrefois, comme nous le voyons dans Juvénal, on y fabriquait une espèce de toile blanche très-estimée, et tellement fine que les dames romaines s'en servaient pour se faire des voiles.

CAILLE, oiseau du genre PERDRIX. (*Voy.* ce mot.)

CAILLE (NICOLAS-LOUIS DE LA), né le 15 mars 1713 en Thiérache, à Rumigny, près Rozoy, diocèse de Reims. Il commença ses études au collége de Mantes; resté sans fortune à la mort de son père, il trouva un protecteur dans le duc de Bourbon. Doux, travailleur, et avec le goût des sciences, il voulut entrer dans les ordres pour se créer une position qui lui permît de se livrer tranquillement à l'étude; mais, bientôt dégoûté de cette carrière, à cause des subtilités de la philosophie scolastique, il s'arrêta à l'ordre du diaconat. A 20 ans, l'abbé de la Caille était parvenu, sans maître, sans instruments, à des connaissances fort étendues en astronomie. Accueilli, en 1737, à l'observatoire par Cassini, il fut, dès 1738, emmené par M. Maraldi pour lever les côtes de Nantes à Bayonne; en 1739, il fut chargé de la vérification de la méridienne. Lorsque l'Académie fit réviser la base de Juvisy, mesurée en 1669 par Picard, elle reconnut, comme la Caille l'avait annoncé, que cette base était trop longue d'un millième. Ses calculs établirent, contre l'opinion reçue jusqu'alors et qui résultait de l'ancienne mesure de la méridienne, que les degrés croissaient de l'équateur au pôle.

Cet observateur habile sut connaître si bien les défauts de ses instruments, que la justesse de ses calculs n'en fut jamais altérée et que la partie de ses travaux qui a été vérifiée plus tard, et avec les instruments les plus délicats, n'a rien laissé à corriger. Après avoir refait les catalogues d'étoiles de notre hémisphère, il eut le désir de faire le même travail sur celles de l'autre hémisphère, et partit pour le cap de Bonne-Espérance. Désirant avant tout, ou plutôt uniquement l'avancement des sciences, il annonça son voyage à tout le monde savant. Des obstacles imprévus, et qui auraient découragé des hommes moins dévoués, s'opposèrent à ce qu'il employât les instruments qu'il avait destinés à ses observations; mais il sut, avec des instruments d'une plus faible portée, déterminer très-exactement dix mille étoiles. De retour en 1754, et redoutant la célébrité qui s'était attachée à son nom, il se renferma plus que jamais dans son observatoire et mourut le 21 mars 1763, véritable victime de la science et des infirmités que ses travaux incessants lui avaient occasionnées, car il fit en vingt-cinq ans à peine, et à lui seul, plus d'observations et de calculs que ses contemporains réunis. — La Caille a publié plusieurs ouvrages souvent réimprimés : loin de tirer aucun bénéfice de la vogue qu'ils obtinrent, il les fit tous imprimer à ses frais pour pouvoir les vendre à moitié prix à ses élèves. Son désintéressement était tel, que, lors de son départ pour le Cap, il ne demanda rien pour ses frais de voyage, et qu'il vendit ce qui lui restait de bien pour y subvenir : ce ne fut que parce que le ministre le manda quelques jours avant son départ qu'on put lui remettre 200 louis, dont il rendit, à son retour, un compte scrupuleux.

Nommé associé ordinaire de l'Académie des sciences en 1741, ce ne fut qu'à son retour du Cap (1754) qu'il reçut une petite gratification annuelle.

CAILLETTE, mot français qui sert à désigner les personnes qui causent beaucoup. Autrefois le mot caillette était un terme d'injure qui signifiait, tantôt fou, tantôt imbécile. Bèze, écrivant au président Biset, lui dit : « Si vous argumentiez ainsi en Sorbonne, « tous vos compagnons se moqueraient de « vous comme d'une caillette. » Dans plusieurs localités du Midi, on dit fou comme caillette. La satire Ménippée nous porte à croire que ce sobriquet de caillette, tout particulier aux Parisiens, ne leur a été donné qu'à cause de leur niaiserie semblable à celle de la caille. Aujourd'hui le surnom de caillette étant tombé en désuétude, on l'a remplacé par celui de *badaud*.

On appelle aussi caillette le quatrième ventricule de l'estomac des ruminants. C'est

dans ce ventricule que se forme le chyle; c'est aussi de là que les aliments tombent dans les intestins. La présure avec laquelle on fait cailler le lait se fait avec les membranes qui garnissent la caillette des jeunes veaux; c'est même de là qu'elle a tiré son nom. D.

CAILLEU-TASSART, *cathoessus* (*poiss.*). — Ce sont, à proprement parler, des harengs chez lesquels le dernier rayon de la dorsale se prolonge en un filament. Quoique les cailleux-tassarts n'aient pas de dents, ils n'en ont pas moins les habitudes sanguinaires; ils poursuivent avec acharnement les poissons plus faibles qu'eux et en font leur nourriture.

Ils se plaisent dans l'eau salée, mais viennent frayer dans les fleuves. La lueur phosphorescente qui les environne décèle leur présence aux pêcheurs. On les prend à l'épervier, à la pantière et à la truble.

Ces poissons, aussi délicats que la sardine, sont fort dangereux lorsqu'ils ont résidé dans des eaux saturées d'oxyde de cuivre. On les trouve dans les Indes et en Amérique. G.

CAIMAN (*rept.*). (*Voy.* CROCODILE.)

CAIN, premier fils d'Adam et d'Ève, naquit sur la fin de la première année du monde, et s'adonna à l'agriculture. Jaloux de ce que les offrandes d'Abel, son frère, étaient acceptées, tandis que les siennes étaient rejetées, il lui ôta la vie l'an du monde 130 (*voy.* ABEL). Déchiré par les remords, tremblant pour sa propre vie, Caïn était prêt à se livrer au désespoir; Dieu daigna le rassurer et le condamner à une vie errante et fugitive sur la terre. Il se retira à l'orient d'Eden, et y eut son fils Enoch, dont il donna le nom à une ville qu'il fit bâtir. — On regarde ordinairement Caïn comme un réprouvé; cependant saint Jean Chrysostôme croit qu'il a fait pénitence de son fratricide et qu'il en a obtenu le pardon.

CAINITES, secte du IIe siècle, issue du gnosticisme; mais elle renchérit sur celle-ci par la profonde immoralité de ses doctrines subversives de toutes les notions du juste et de l'injuste, de tout ce qui sert de base aux sociétés humaines, même lorsque le flambeau du christianisme ne les éclaire point de ses divines lumières. Ainsi ces hérétiques vénéraient la mémoire de Caïn, des Sodomites, d'Esaü, de Coré, de Judas et autres. Ils reconnaissaient un principe supérieur à Dieu, et prétendaient que Caïn en provenait, tandis qu'Abel, disaient-ils, n'était que le fils du Créateur. Ils exaltaient la trahison de Judas comme une œuvre méritoire, attendu que sa haute sagesse lui avait fait prévoir tout le bien que Jésus-Christ ferait aux hommes, ce qui était en opposition directe avec leurs infâmes maximes : de là le nom de *judaïtes* qu'ils cumulaient avec celui de caïnites. Ils admettaient qu'une certaine classe d'anges présidait aux péchés et aidait à les commettre; en conséquence, ils enseignaient, d'après le contenu d'un livre à leur usage, intitulé *Ascension de saint Paul*, qu'il fallait renverser et détruire les ouvrages du Créateur, et qu'à cet effet il était licite, même obligatoire de se livrer à tous les vices, à tous les crimes, si l'on voulait faire son salut. Une femme de cette secte, nommée Quintilla, porta le caïnisme en Afrique du temps de Tertullien, et, comme elle y introduisit à son tour de nouvelles monstruosités, ses adhérents furent nommés *quintillianites*.

Il serait impossible de croire à l'existence d'une association d'hommes professant d'aussi folles opinions et poussant la dépravation intellectuelle et morale à cet excès, si saint Irénée, saint Épiphane, Tertullien, Théodoret, saint Augustin et autres Pères de l'Église ne l'attestaient, les uns en qualité de contemporains, et les autres comme le tenant d'autorités respectables.

CAIPHE (JOSEPH) succéda à Simon, fils de Camith, en qualité de grand prêtre du temple de Jérusalem, l'an 27 de l'ère chrétienne. Il avait épousé une fille d'Ananus ou Anne qui lui-même exerça assez longtemps ces fonctions; et, comme il jouissait d'une haute considération parmi les Juifs, on lui en conserva le titre honorifique : cette circonstance explique fort bien pourquoi Jésus-Christ, après son arrestation sur le mont des Oliviers, fut d'abord conduit devant Anne. Lorsque, selon *ce qui était écrit, l'heure vint où le Fils de l'homme devait être livré entre les mains des pécheurs*, ainsi que s'exprime l'Évangile, les pharisiens, les scribes, les prêtres et les docteurs, composant le sanhédrin ou grand conseil, s'assemblèrent extraordinairement, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre pour faire cesser les alarmes que leur causaient les prédications et les miracles du Sauveur. Caïphe, peu satisfait sans doute de ce qu'on proposait, s'écria vivement : « Ce n'est pas cela,

vous n'y entendez rien ; — vous ne considérez pas qu'il est nécessaire qu'un seul homme meure pour le peuple et pour que toute la nation ne périsse point. » *Vos nescitis quicquam ; nec cogitatis quia expedit vobis unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat.* Ces paroles, empreintes d'une sorte d'inspiration prophétique dont celui qui les proférait restreignait le sens et n'en concevait pas la portée, furent accueillies avec acclamation ; on ne s'aperçut point qu'elles impliquaient quelque chose de mystérieux qui méritait une sérieuse attention. *Il faut qu'un homme meure*, ajoute saint Jean (chap. XI), *non-seulement pour la nation des Juifs, mais aussi pour rassembler et réunir les enfants de Dieu dispersés*, et pour le salut du monde. La résolution de faire mourir Jésus ne pouvait s'entendre que des moyens à employer pour parvenir à ce résultat; car les Romains, en laissant aux Juifs leurs lois civiles et le libre exercice de leur culte, s'étaient réservé la haute justice criminelle, c'est-à-dire le droit de vie et de mort, l'un des principaux attributs de la puissance souveraine. Ainsi le renvoi de Notre-Seigneur par Caïphe devant Pilate, procurateur impérial (*procurator Cæsaris*), était une conséquence du régime établi en Judée par la politique romaine. On découvrit, il y a quelques années, en Italie, une plaque d'airain sur laquelle est gravée en langue hébraïque la sentence prononcée par Pilate. Après la passion, Caïphe devint l'ardent persécuteur des apôtres ; il fit emprisonner, puis battre de verges saint Pierre et saint Jean : nul doute qu'il ne les eût condamnés à mort, s'il en avait eu le pouvoir. Saint Étienne, premier martyr de la foi, subit, il est vrai, le supplice de la lapidation, après avoir comparu devant lui, mais ce fut la populace qui prit l'initiative de cet acte barbare ; cependant Caïphe encourut la disgrâce de Vitellius, gouverneur (*præses*) de la province de Syrie dont la Judée faisait partie ; car ce magistrat supérieur, étant venu à Jérusalem, l'an 36, le déposa et il conféra la grande prêtrise (on grande sacrificature) à Jonathas, son beau-frère. On ne sait plus rien de lui à partir de cette époque, et on ignore même celle de sa mort. P. T.

CAIRE (LE). — Le Caire, capitale de l'Égypte et l'une des villes les plus importantes de l'Orient, est situé sous le 30e degré de latitude nord et sous le 29e de longitude orientale du méridien de Paris. Sa population peut être évaluée d'une manière approximative à 350,000 âmes. Il est bâti au pied du mont Mokattam, à un quart de lieue environ de la rive droite du Nil ; mais il se relie au fleuve par ses deux ports, le Vieux-Caire et Boulacq. Lorsque d'Alexandrie on arrive dans ce dernier, on est frappé de voir s'élever, à peu de distance, une forêt fantastique de trois cents minarets, qui étincellent aux rayons du soleil sous le ciel le plus pur. Un instant on est tenté de croire aux merveilles des mille et une nuits; aussi est-on impatient de se débarrasser des douaniers arabes et de la foule qui vous entoure, pour s'acheminer vers la grande ville, à travers la plaine inondée de poussière. La place de l'Esbekieh, irrégulière, mais vaste, se présente d'abord à vous avec ses palais des anciens mameluks, jetés sans ordre autour de sa vaste enceinte. Ces palais, sans être somptueux, contrastent d'une manière frappante avec les maisons coptes tristement alignées d'un seul côté de la place, et tournant leurs façades chétives vers le soleil couchant. Quelques grands arbres touffus croissent çà et là au hasard, et des moissons d'épis dorés se balancent au printemps dans la partie que les eaux du Nil ont recouverte à l'époque de l'inondation.

La capitale de l'Égypte s'annonce donc, comme vous voyez, d'une manière assez digne ; mais le désenchantement ne tarde pas à commencer lorsqu'on a pénétré dans ses murs ; l'admiration ne revient que plus tard. Cette ville, tant célébrée par les poëtes arabes comme la merveille de l'Orient, et par les voyageurs européens comme le lien de trois mondes qui accourent verser leurs produits dans ses riches marchés, n'offre d'abord à l'étranger qui la parcourt que l'image de la plus affreuse misère, qu'un amas de décombres et de rues étroites, enlacées et repliées sur elles-mêmes d'une façon si étrange, qu'il faut toujours marcher fort longtemps pour atteindre le but qui, en ligne droite, ne serait séparé de vous que par un faible intervalle. Ces rues n'ont fort souvent que 4 ou 5 pieds de largeur, quelquefois même moins dans les quartiers reculés ; le soleil y descend à peine, l'air y circule mal, et l'on y respire je ne sais quelle odeur de relent qui vous soulève le cœur. Ajoutez à cela ce canal du Calige qui se traîne, comme une couleuvre impure, à tra-

vers toute l'étendue de la ville et se cache honteux derrière une longue file de maisons penchées au-dessus des miasmes qu'exhalent ses eaux croupissantes pendant huit ou neuf mois de l'année. Aussi quelle population maladive que celle du Caire! comme il est difficile de ne pas s'y attrister à la vue de tous ces êtres entassés dans des demeures malsaines, où l'air et la lumière se refusent à pénétrer. Ah! la peste peut venir avec son hideux cortége, comme en 1835; elle trouvera toujours une riche moisson d'hommes à faire dans cette confuse Babel de vingt peuples divers.

Et pourtant cette ville si triste et si pauvre, envisagée sous le point de vue artistique, est une des plus belles villes du monde. A chaque pas, au milieu de tout ce pêle-mêle de maisons sans art et sans solidité, dont une pluie soutenue de vingt-quatre heures ferait écrouler les trois quarts, on est étonné de trouver des édifices construits avec autant de grâce que de magnificence; des mosquées, chefs-d'œuvre de l'art arabe, que la stupidité orientale laisse tomber en ruine; des fontaines à hautes grilles, à la forme demi-circulaire, décorées d'arabesques d'une inconcevable légèreté; puis des portes d'un caractère imposant et sévère; des bazars somptueux où l'on peut, à toutes les heures du jour, observer les jeux de la lumière les plus étonnants et les plus variés. Quelquefois le soleil, se glissant dans les intervalles des nattes qui sont tendues à une grande hauteur pour donner de l'ombre, jette en dessous des gloires éblouissantes; ou bien sa lumière se tamise, comme une poussière d'or, à travers les tissus légers destinés à amortir la force de ses rayons. Chose singulière! lorsque des artistes venus d'Europe ont reproduit avec quelque bonheur, sous leurs pinceaux, les magiques effets et les teintes ardentes de ce soleil égyptien, on les a accusés d'exagération, et pourtant ces artistes n'étaient que vrais; le jugement seul qu'on portait de leurs œuvres était faux.

Les maisons du Caire, comme toutes celles de l'Orient, avancent en saillie leurs étages supérieurs pour aller chercher, par des fenêtres latérales, le peu d'air qui passe dans la rue. Dans certains quartiers, cependant, les murs de ces maisons s'élèvent à pic, du côté de la voie publique, comme ceux d'une forteresse. A une époque où vingt rivaux ennemis se disputaient le pouvoir, la nécessité de se mettre à l'abri d'un coup de main, en cas d'attaque, avait fait adopter cette disposition. La même nécessité avait fait partager la ville en un certain nombre de quartiers, que l'on ferme encore aujourd'hui quand la nuit est venue, mais dont un boab vous ouvre toujours les portes, si vous voulez passer d'un quartier dans un autre. Il n'y a point là de réverbère pour éclairer votre marche dans les ténèbres; mais on se fait accompagner par un domestique qui porte devant vous une lanterne, dont la grandeur est ordinairement en rapport avec l'importance des gens; c'est dire que bien peu de personnes consentent à avoir de petites lanternes. A d'autres égards, est-on plus sage dans notre Europe?

La jalousie orientale a multiplié tous les obstacles, usé de toutes les précautions pour se mettre à l'abri des regards indiscrets. Ne le devinez-vous pas à cette entrée oblique de toutes les demeures, à ces croisées garnies d'épais grillages en bois, qui ne manquent pas d'une certaine élégance, et derrière lesquels la beauté captive, accoudée sur de moelleux coussins, soupire peut-être après l'air de la liberté? Ordinairement la famille arabe se réfugie dans les appartements les plus reculés de la maison, autour d'une cour inaccessible à l'œil de la curiosité. C'est là que les femmes échappent, durant le jour, aux ardeurs du soleil, jusqu'à ce que la fraîcheur du soir les appelle sur les terrasses, où elles montent voilées pour y aspirer les brises qui viennent de la campagne. Autrefois, des jets d'eau, tombant dans des bassins de marbre avec un doux murmure, rafraîchissaient l'atmosphère des vastes salles situées au rez-de-chaussée. Mais, aujourd'hui, les particuliers riches, fort peu nombreux d'ailleurs, ont soin de se renfermer dans les apparences de la simplicité la plus absolue. Leurs belles demeures n'en conservent pas moins les traces d'une magnificence que le temps n'a pu complétement effacer: on y trouve encore des carrelages en mosaïque d'un travail ingénieux, des boiseries ciselées d'une manière bizarre et originale, des plafonds couverts d'ornements et de peintures qui flattent au moins les regards, si elles ne peuvent trouver grâce aux yeux du goût. De pauvres artistes grecs, hélas! bien dégénérés de la gloire de leurs ancêtres, ont grossièrement représenté sur les murs des villes et des paysages d'où la figure humaine est toujours absente, parce

que la loi musulmane en défend la reproduction comme acte d'idolâtrie.

En parcourant les rues du Caire, on ne peut qu'être frappé de l'abandon et du silence de certains quartiers, tandis que d'autres, encombrés par la foule et remplis de bruit, présentent toute l'activité de nos villes d'Europe. On n'y rencontre pourtant ni chars ni équipages; ils ne sauraient y circuler librement. Le pacha lui-même ne peut traverser la ville en voiture que dans la direction des rues qui de la citadelle ou du Vieux-Caire se rendent à la place de l'Esbekieh; et encore faut-il alors que tout soit culbuté sur son passage. Des cawas armés de bâtons précèdent sa marche, et obligent tout ce qu'ils rencontrent, cavaliers et piétons, à se ranger précipitamment de côté, ou à se réfugier dans les rues voisines. Pendant quelques minutes, c'est un tohu-bohu effroyable.

En été, le mouvement du Caire s'arrête tout à fait dans le milieu du jour : alors toutes les boutiques se ferment, tous les travaux s'interrompent. On dirait que la baguette d'un enchanteur a suspendu soudain la vie générale qui, quelques instants auparavant, poussait dans toutes les directions les flots de la multitude; c'est l'heure de la méridienne. Mais attendez que le soleil soit un peu descendu à l'horizon et que la voix sonore du muetzim ait appelé les fidèles croyants à la prière, et cette circulation si active ne tardera pas à renaître. Bientôt, en effet, les cafés se rouvrent, les bains se remplissent, les bateleurs arrêtent la multitude sur la place de Roumeyleh. En même temps que l'homme, les animaux se réveillent; les chiens errants de bazars font entendre déjà leurs aboiements incessants; les chameaux, pesamment chargés, commencent à cheminer sans bruit attachés à la file les uns des autres. Voici des caravanes qui partent et d'autres qui arrivent; voici des cavaliers turcs, montés sur des chevaux arabes aux étriers larges et tranchants, qui se rendent à la citadelle, auprès du pacha. Une foule de cavaliers plus humbles se croisent, dans toutes les directions, sur des ânes vigoureux qui vont d'un trot rapide sans jamais s'arrêter. Entendez-vous ces cris? ce sont les says qui avertissent les passants de prendre garde à eux. Voyez-vous ce convoi? c'est un mort que l'on conduit lestement à son dernier gîte, tandis qu'une multitude de femmes poussent de confuses clameurs en agitant leurs voiles pour écarter les esprits malfaisants. Plus loin s'avance un cortége bruyant et nombreux : c'est une jeune fiancée, enveloppée de la tête aux pieds comme une momie, que l'on accompagne au domicile du maître jaloux qui l'enfermera dans son harem; ou bien un jeune enfant de bonne maison que l'on promène sur un cheval richement caparaçonné, et qui vient d'être circoncis. Pendant toute la durée du trajet, la foule émerveillée applaudit aux pantomimes les plus grossières ou s'extasie au bruit d'une musique assourdissante; des joueurs de bâton s'escriment entre eux d'une manière grotesque, et les femmes ne cessent de faire entendre ce cri aigu particulier qu'elles produisent par une rapide vibration de la langue. Remarquez au milieu d'elles la fille du peuple, la fellah, qui passe à côté de vous en cachant mal ses charmes sous sa longue chemise bleue. Près d'elle, la femme de haut parage, enveloppée de voiles de soie, les écarte encore avec ses bras pour que l'air s'y engouffre et la déguise complétement. L'une, avec ses pieds bruns et nus, marche svelte et légère, tandis que l'autre retarde sa marche dans de larges bottines jaunes qui donnent aux siens une apparence difforme.

Je ne finirais pas si je voulais décrire tout ce que cette grande ville renferme d'imprévu, de piquant et d'inusité pour un Européen. Cependant cette rapide vue du Caire serait trop incomplète si, des hauteurs du Mokattam, nous ne jetions un regard à vol d'oiseau sur son ensemble et sur ses environs : il faut pour cela traverser la citadelle, bâtie sur la pente de la montagne. Cette citadelle immense est à elle seule une ville qui domine le Caire; mais, comme elle est dominée à son tour, elle pourrait facilement être emportée dans une lutte sérieuse, si Mohammed-Ali n'avait fait construire, sur la crête la plus élevée, un fortin pour la défendre. C'est de là que Saladin descendait avec la victoire vers les plaines de la Judée, et que de nos jours le maître de l'Égypte l'envoyait dans toutes les parties de son vaste empire avant de se trouver en face de la tactique et des forces de l'Angleterre. Aussi, naguère, le sifflement des roues, le bruit des marteaux et des forges ne cessaient de retentir dans cette enceinte et d'y donner en abrégé le spectacle de tous les arts que les hommes ont inventés pour la destruction de leurs semblables.

Mais je n'insiste pas sur ces détails. Nous voici parvenus sur les hauteurs que nous devions atteindre; regardez maintenant sous vos pieds : le vaste croissant de la ville se dessine à vos yeux dans toute son étendue avec ses maisons noires et blanches surmontées de larges auvents pour les rafraîchir. De tous les points surgissent d'élégantes mosquées aux riches portails, aux dômes peu élevés, mais d'une courbure gracieuse; des minarets déliés qui affectent toutes les formes, ronds, carrés, terminés en flèches, en boules, en coupoles, échelonnés sur des galeries légères et découpés à jour comme de la dentelle. Plus loin apparaissent Boulacq et le Vieux-Caire, Casr-el-Aïn et les jardins enchantés de l'île de Roudah; plus loin encore, le Nil se courbe dans la plaine et se perd à l'horizon; enfin, au fond du tableau, les inévitables pyramides se dressent aux pieds de la chaîne libyque, comme des sentinelles de la mort aux limites du désert.

Si vous vous tournez à droite, sous les murs de la citadelle, vous découvrez de vastes cimetières où se pressent des tombes plébéiennes avec leurs pierres tumulaires chargées de simples emblèmes ou de quelques versets du *Coran*. Le soir, les joyeuses clartés du harem se projettent sur ces tombes modestes, et font avec elles un mélancolique contraste. De vastes amas de décombres séparent de la ville ces morts peu illustres, et quelques masures, échelonnées sous les murs de la citadelle, semblent les surveiller dans leur petite vallée de Josaphat. Un peu au delà, les tombes des califes, magnifiques mosquées qu'on délaisse dans leur solitude, lèvent leur tête altière comme pour voir si ces morts si humbles dorment paisiblement leur sommeil. Plus haut, le Mokattam, bizarrement découpé, présente çà et là, sur sa pente, des blocs énormes qu'on dirait avoir été lancés par la main des géants; à gauche, d'autres tombes encore, celles des mameluks, attirent les regards; car ici la mort se présente sous tous les aspects et sur tous les points.

Maintenant, représentez-vous ce vaste ensemble encadré par le désert, cette mer aride qui a aussi ses calmes et ses tempêtes; éclairez tous ces détails par une lumière dorée, si transparente et si pure qu'elle met à votre portée les objets les plus éloignés; peuplez enfin cette riche vallée du Nil de tous les grands souvenirs qu'elle évoque dans l'imagination, et vous aurez alors une faible idée d'un des plus admirables panoramas qu'il soit permis à l'homme d'embrasser dans le monde. CAMILLE TURLES

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE. — Le nom même de ces caisses en indique le but. Elles ont été fondées pour exciter les classes laborieuses à l'épargne, en développant chez elles l'esprit de prévoyance. La création de ce grand livre des ouvriers est une des plus belles et des plus libérales pensées dont notre époque ait à s'honorer. Grâce à cette institution, le vice n'a plus seul ses séductions; la charité sociale tend aussi sur le chemin du peuple ses bienfaisantes et pieuses embûches; elle sollicite le denier prélevé sur son salaire, pour le lui rendre centuplé en bien-être et en moralité. Commençons par expliquer l'organisation de ces établissements; nous nous occuperons ensuite de leurs bienfaits, de leur histoire et de leurs progrès.

Toute caisse d'épargne doit être autorisée par une ordonnance du roi. On n'y peut pas déposer plus de 300 fr. à la fois, ni plus de 2,000 fr. en tout. Cette dernière limitation a pour but de fermer les caisses d'épargne aux capitaux qui vivifient la propriété et l'industrie. Le minimum des versements est d'un franc. Toutes les sommes reçues sont immédiatement remises au Trésor royal, en compte courant, pour être restituées en capital et intérêts à la caisse, sur sa demande, dans un délai qui ne peut excéder dix jours. Chaque déposant devient ainsi propriétaire d'une somme équivalente à son avoir, à prendre au Trésor royal par l'intermédiaire de la caisse d'épargne.

Les intérêts que bonifie le trésor à la caisse sont fixés par la loi à 4 pour 100. Pour subvenir à ses frais, la caisse est autorisée à prélever sur le taux de l'intérêt une retenue qui ne peut excéder un demi pour cent. Au mois de décembre de chaque année, le conseil des directeurs fixe l'intérêt qui sera alloué aux déposants pour l'année suivante. La caisse tient compte de cet intérêt, à partir d'une quinzaine après le jour du versement, jusqu'au quinzième jour avant celui qui précède le remboursement. Les intérêts sont réglés à la fin de décembre sur tous les comptes courants des déposants; ils sont ajoutés au capital pour produire de nouveaux intérêts

Lorsque le maximum de 2,000 fr. que peut verser un déposant s'élève, par l'effet de

l'accumulation des intérêts, à 3,000 francs, l'intérêt n'est plus bonifié que sur cette dernière somme de 3,000 fr. Les caisses d'épargne sont généralement administrées d'une manière gratuite, et ouvertes seulement le dimanche et le lundi.

Aucune institution n'a réuni plus de suffrages et ne les mérite mieux, à quelque point de vue qu'on veuille l'envisager. Pour l'industrie, c'est un élément d'activité et de progrès; pour la famille, un gage de paix, d'aisance, de moralité; pour la classe laborieuse, une ressource assurée contre les maladies, la vieillesse et les maux qui naissent de la concurrence; pour l'État, un lien qui le rattache aux masses par la solidarité d'intérêts communs; c'est, par conséquent, la sécurité pour tous, à une époque où la société ne peut se soutenir qu'à force de vertus publiques. Consacrer quelques développements à ces avantages précieux qu'offrent les caisses d'épargne, c'est tout simplement expliquer les causes de leurs progrès.

La France est peut-être de tous les pays celui où la Providence a réservé les plus magnifiques destinées au travail. La douceur de son climat tempéré, la fécondité de son riche territoire, où germent à la fois les productions du Nord et celles du Midi, la placent à la tête des contrées agricoles. Les deux mers qui baignent ses 400 lieues de côtes, de Dunkerque à Bayonne et d'Antibes à Port-Vendre, ouvrent à sa navigation les marchés des deux mondes. Sa position avancée sur le continent européen la rend l'intermédiaire obligée entre la Méditerranée et la mer du Nord; le chemin direct du transit de l'Europe centrale avec l'Angleterre et les États-Unis; des pays du Nord avec l'Espagne, la Sardaigne et l'Italie.

Il y a des siècles qu'on l'a dit: la France est la région de l'Europe où la nature a le moins abandonné au travail de l'homme la navigation intérieure. Du nord au sud et de l'est à l'ouest, courent dans toutes les directions deux cent douze rivières, qui vont, en se résumant dans sept bassins hérissés d'affluents magnifiques, déboucher dans trois mers ou solliciter, au delà de nos frontières, le commerce des nations riveraines. Si la configuration hydrographique du sol invite à toutes les entreprises de canalisation, le climat légitime toutes les espérances. Nos rivières et nos canaux gèlent quelquefois, mais par exception. En Angleterre et en Belgique, il n'est pas rare de voir la navigation arrêtée durant quatre ou cinq mois; en France, c'est à peine si elle est suspendue pendant vingt ou trente jours.

La dernière révolution économique nous a révélé nos richesses minérales et montré que, sous ce rapport encore, il ne nous reste presque rien à envier. Les montagnes de l'est et celles de l'intérieur peuvent nous donner le jaspe et le porphyre; les Pyrénées, l'albâtre; les coteaux des Corbières, des marbres aussi beaux que ceux de Carrare. Le sel gemme de la Meurthe a fait pâlir la vieille renommée de celui qu'on tire de l'Espagne et de la Pologne. Nous avons du soufre et du cuivre; des mines de plomb dans la Bretagne et dans les Vosges. Les filons d'étain récemment découverts sur les côtes de la Manche semblent indiquer un prolongement souterrain des mines du pays de Galles. La nature nous a prodigué le fer. Vingt départements ont sous leurs pieds ces réservoirs de houille, auxquels le peuple anglais donne le nom d'Indes noires, parce qu'ils sont, dit Macculoch, plus féconds pour l'Angleterre que ne l'a jamais été la possession du Mexique et du Pérou. Dès 1837, ils versaient déjà dans la consommation près de 30,000,000 de quintaux métriques. De vastes forêts, les lignites, l'anthracite, les tourbes, suppléent au charbon dans les localités éloignées des bassins houillers, et garantissent à l'industrie un combustible inépuisable. La France, en un mot, possédant dans son propre sein une subsistance assurée et des trésors immortels, pourrait, à la rigueur, se passer de tout le monde, quand tout le monde a besoin d'elle.

Ajoutons que, pour étendre ses relations, pour propager son industrie, elle a plus que la douceur de son climat, plus que les richesses naturelles de son sol, plus que sa position entre deux mers, ses havres magnifiques et ses rivières abordables aux vaisseaux; elle a le génie de ses populations; surtout elle a son esprit: puissance unique qui, partout, nous concilie des sympathies; qui, sans efforts, et comme naturellement, s'impose à tous les peuples; qui les porte à copier nos usages, à s'approprier notre langue et nos lois, à nous imiter dans nos modes, dans nos goûts, jusque dans nos défauts, et permet presque de dire le monde français, comme autrefois on disait le monde romain. Quel pays pourrait offrir de plus séduisantes perspectives aux

espérances et aux efforts de ses travailleurs ?

Au partage de ces richesses naturelles ou acquises, la loi convie tous les citoyens, égaux devant elle. La civilisation a rompu les compartiments factices au moyen desquels la classe la plus nombreuse était vouée à l'immobilité; et, grâce à l'industrie, la propriété est devenue accessible à tous. Mais l'égalité des droits ne pouvait point être accompagnée de celle des fortunes, et de là une extrême inégalité dans les moyens de parvenir à la jouissance du bien-être social. Les uns y arrivent en exploitant le capital acquis déjà par leur travail ou par celui de leurs pères; les autres, pour l'atteindre, n'ont que leur temps, leurs bras et leur industrie : c'est la condition de l'ouvrier, du domestique, du laboureur, en un mot, des prolétaires, c'est-à-dire de tous les hommes réduits à leur force individuelle et qui vivent du salaire du jour.

De cette privation de capital ou d'avance proviennent presque toutes les misères qui pèsent sur le prolétariat, et, par un enchaînement de conséquences rigoureuses, une grande partie des maux qui affligent l'humanité et troublent l'ordre social. L'ouvrier qui n'a pas de réserve est le jouet passif de tous les événements. Que le travail manque, qu'une maladie survienne, que la famille s'accroisse, que la vieillesse arrive, et le voilà sans pain, sans vêtements, sans asile, livré à la merci de la charité publique. L'effet nécessaire d'une telle situation, c'est, en bannissant toute espérance et éteignant toute ambition, d'amener la dégradation morale. L'homme qui n'a pas l'avenir pour supporter le présent cherche l'oubli dans de grossiers et étourdissants plaisirs, et il y perd bientôt sa vigueur, son intelligence et sa dignité. Des unions de hasard, que le caprice forme et que la satiété brise, viennent remplacer les liens perpétuels du mariage, et multiplient cette race d'enfants sans nom qui grève la bienfaisance publique.

Pour le prolétaire qui a su se créer un capital, se ménager une avance sur le besoin, la vie n'offre pas ces aspects sombres et n'est point affligée de ces péripéties décourageantes. S'il ne peut fuir le malheur, la maladie, la vieillesse, ces trois inséparables compagnons de l'homme, il peut au moins amortir leurs coups. Que la concurrence, la guerre, l'encombrement privent l'ouvrier de travail, sa famille subsiste encore sur le capital; et son aisance, un moment suspendue, n'est pas détruite pour toujours. Tandis que le malheureux, pressé par la faim, qui lui laisse à peine un instant pour discuter ses droits, vend son temps et ses forces au-dessous de leur valeur, lui trouve dans sa prévoyance le moyen de résister à ces impitoyables spéculations, qui s'attaquent à la vie même du peuple, et d'obtenir un légitime salaire. Avec le temps, il peut devenir maître à son tour; il traverse du moins la vie sans perdre ces espérances qui consolent et charment, sans laisser derrière lui une femme mendiante, des enfants dispersés avant d'avoir reçu une éducation et un métier. La prévoyance produit des bienfaits analogues parmi les prolétaires des campagnes. Il est dans la nature de l'homme d'aimer la propriété; et, lorsque la classe agricole trouve dans ses économies les moyens d'acquérir, elle se hâte de le faire. Or c'est pour le paysan que l'agriculture est surtout productive, pour le paysan qui le matin visite le premier son champ, et qui le quitte le dernier le soir. On l'a dit depuis longtemps, la sueur du cultivateur est le meilleur engrais des terres. Lorsqu'il n'a pas d'inquiétude sur sa subsistance, il se marie de bonne heure; le berceau ne tarde pas à se placer auprès du lit conjugal : le sol se trouve ainsi confié à des mains actives, et devient la propriété d'un population économe, morale, dont l'aisance repose sur le travail et sur les vertus domestiques.

Fournir à l'ouvrier, au laboureur, au domestique, aux prolétaires les moyens de se créer un capital, c'est donc rendre le plus éminent service à cette classe la moins favorisée du sort et de la civilisation, et que nous devons convier à l'aisance, aux bonnes mœurs, à l'instruction, à la propriété. Or le capital qu'il lui faut, dit M. de Lamartine, c'est un capital dont la rente soit fixe et certaine, et puisse s'accumuler à son profit, sans soins et sans surveillance de sa part; un capital qui, quelque minime qu'il soit, ne reste jamais inactif, jamais stérile entre ses mains; un capital qui, tout en lui produisant une rente fixe et invariable, puisse rentrer au premier signe, au premier besoin, au premier appel d'une nécessité quelconque; un capital, enfin, qu'il ne soit pas nécessaire d'accumuler et de grossir avant de le placer; mais qui se place à mesure qu'il se gagne, qu'il s'épargne, et pour ainsi dire

goutte à goutte, pour former ainsi insensiblement à son possesseur un trésor en réserve où il aille puiser selon ses nécessités. Aucun autre mode de placement ne peut s'adapter aussi bien à la situation sociale de l'ouvrier. Une maladie, une cessation de gages ou de salaires, un enchérissement de denrées, un accroissement de famille, l'acquisition d'outils ou de métiers, une année sans récolte, un mariage, un mobilier à créer : tous ces événements de la vie peuvent le mettre dans le cas de recourir à chaque instant à son capital, et de le retirer en tout ou en partie. Le commerce, les prêts sur hypothèque ne remplissent pas pour lui ces conditions. Une fois placé ainsi, son capital n'est plus disponible, et, à l'heure du besoin, il est obligé de recourir lui-même à des emprunts onéreux.

La caisse d'épargne procure à la fois tous ces avantages à la classe laborieuse; elle offre la plus grande facilité pour les placements, puisqu'elle est ouverte chaque semaine, qu'elle reçoit jusqu'à un franc, et qu'elle rembourse dans le plus court délai. Les économies qu'on y dépose s'accroissent d'elles-mêmes, par l'accumulation d'intérêts fixes et réguliers. Les moindres épargnes peuvent ainsi devenir, avec le temps, un véritable trésor pour des familles accoutumées à une existence frugale. Trois sous, placés par jour, produiraient une somme de 6,500 fr. au bout de quarante ans. Dans un espace de quatorze ans et deux mois, on possède une somme double de celle qu'on a versée. En même temps qu'il est le plus facile, le moins onéreux, le plus productif, ce placement présente aussi une complète sécurité. A peine les fonds sont-ils versés à la caisse, qu'ils passent en compte courant au trésor; c'est donc la fortune même de la nation qui répond de tout. Or, pour que la nation se fît banqueroute à elle-même dans la personne de deux ou trois millions de ses ouvriers, de ses travailleurs, de ses prolétaires, il faudrait qu'elle fût conquise, démembrée, qu'elle eût cessé d'être : c'est ridicule à supposer.

Les caisses d'épargne sont donc vraiment la providence des classes laborieuses : elles les sollicitent puissamment à l'économie et à l'ordre; elles leur enseignent la privation volontaire, de toutes les vertus la plus difficile et la plus productive; elles tendent incessamment à diminuer le nombre des crimes, des attentats à la fortune privée, des vices qui énervent et dégradent la race humaine. Avec une institution qui excite incessamment à la propriété la partie la plus nombreuse et la plus déshéritée de la nation, et qui lui offre des moyens sûrs d'y parvenir, l'égalité cesse d'être une chimère, la liberté un vain mot; et, sous ce dernier rapport, il n'y a peut-être pas d'exagération à dire, avec un économiste moderne, que les caisses d'épargne peuvent être considérées comme le premier élément sérieux d'affranchissement qui ait été offert aux peuples : leurs développements, d'ailleurs, n'importent pas moins à la sécurité de l'Etat. Une grande difficulté a existé chez tous les peuples anciens et chez beaucoup de peuples modernes; elle a tantôt retardé, tantôt troublé la jouissance de la liberté. Cette difficulté, c'était le peu de lumières de la classe vouée au travail, le peu d'intérêt surtout que cette classe, qui ne possédait rien, prenait au maintien de l'ordre. Les caisses d'épargne sont un pas immense vers la solution de ce problème social. En multipliant le nombre des propriétaires, elles font que tout le monde a sa part et son enjeu dans la fortune ou dans la ruine publique, et rattachent ainsi le plus grand nombre à la stabilité des institutions, par le plus solide de tous les liens, celui de l'intérêt.

L'ordre logique des idées nous conduirait ici à l'examen de certaines questions, qu'agitent à cette heure les publicistes. Nous pourrions nous demander si l'affluence des versements ne peut pas devenir telle que le trésor soit un jour embarrassé de trouver de l'emploi aux sommes déposées, en maintenant le taux actuel de l'intérêt. Une autre inquiétude se manifeste encore : il y a danger, dit-on, à ce que le capital des dépôts, démesurément grossi dans les mains du gouvernement, et soudainement redemandé dans une crise, ne produise quelque perturbation dans nos finances. La discussion de ces thèses économiques ne serait point à sa place dans un tel ouvrage. Nous ne nous sommes occupé que de l'institution en général, sans examiner si son organisation actuelle présente quelques inconvénients imprévus à l'origine, et que le temps aurait révélés. Envisagée avec cette réserve, l'institution des caisses d'épargne est au-dessus de toute critique et mérite toutes les sympathies et tous les encouragements.

Selon l'opinion commune, l'idée des caisses d'épargne appartiendrait à Wilbeforce

et la ville de Berne revendiquerait l'honneur de l'avoir, la première, mise en pratique en 1787; mais de récentes recherches ont démontré que la première caisse d'épargne a été fondée à Hambourg en 1778. Dans la session du parlement de 1800, Wilbcforce proposa d'en établir une à Londres; cette proposition ne fut pas accueillie. Dix ans plus tard, un homme aussi distingué par sa bienfaisance que par ses écrits, M. Henri Duncan, créa à Rutwell la première caisse d'épargne anglaise. En 1813 une autre caisse s'établit à Edimbourg par les soins de M. William Forbes. Londres, enfin, eut la sienne en 1816. Dans le cours de la même année, Genève en fondait une, que le descendant de Tronchin dotait, pendant 26 ans, d'un revenu annuel de 2,400 florins, destiné à subvenir aux frais d'administration et de premier établissement.

C'est en 1818 seulement que la France entra dans la même voie. A cette époque, vingt administrateurs de la compagnie royale d'assurances maritimes se réunirent et fondèrent, avec l'appui du gouvernement, la caisse d'épargne de Paris, dont le président fut M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Les vingt premiers directeurs avaient donné chacun 50 fr. de rente à cette caisse. Une foule d'autres bienfaiteurs contribuèrent, par de libres offrandes, à la constitution du capital nécessaire à son administration. En 1820, la banque de France fit preuve aussi de générosité par la concession gratuite d'un magnifique local. Le développement de cette institution devint dès lors l'objet de la sollicitude de tous les hommes que préoccupait le sort des classes laborieuses et qui pouvaient le mieux être écoutés d'elles. Des économistes distingués, des écrivains célèbres, des évêques, et, à leur tête, le cardinal de Cheverus, s'efforcèrent à l'envi de la populariser.

Ses progrès, pourtant, ont été lents, quand on les compare à ceux des caisses de la Grande-Bretagne. En 1831, l'Angleterre, pour 13 millions d'habitants, comptait déjà 379 caisses d'épargne; l'Irlande, 72; le pays de Galles, qui n'a qu'une population de 800,000 âmes, en avait 25. A la même époque, douze années d'efforts soutenus n'avaient encore obtenu en France que l'établissement de la caisse de Paris et de douze autres caisses dans les départements.

Mais, à partir de 1832, l'esprit de prévoyance commence à se développer davantage; les défiances qu'excite toujours une institution récente et peu connue cèdent peu à peu à l'autorité des exemples et à l'évidence des résultats : on voit alors le chiffre des dépôts s'accroître, le nombre des caisses augmenter, et des sommes énormes affluer de tous les points du pays dans cette réserve du peuple.

Aujourd'hui la France possède, y compris les succursales, 460 caisses d'épargne, et les dépôts s'élèvent à plus de 350,000,000. Dans cette somme générale, la population de Paris seule est comprise pour 102,000,000 : le nombre des déposants dépasse 150,000.

Pour savoir dans quelle classe de la société s'étend plus particulièrement le progrès des caisses d'épargne, on a divisé les déposants en sept catégories, et reconnu que 100 déposants se composaient ainsi, en 1841, sauf les fractions et centimes négligés :

1° Ouvriers.	24
2° Domestiques.	21
3° Militaires et marins. .	7
4° Employés civils. . . .	5
5° Professions diverses. .	22
6° Mineurs.	19
7° Sociétés de secours mut.	3

Le temps qui s'est écoulé depuis la création des caisses d'épargne permet déjà d'en constater les heureux effets sur le sort des classes laborieuses. La France ne comptait que 30 millions d'habitants en 1821; aujourd'hui la population s'élève au delà de 34 millions. Dans l'espace des vingt-cinq dernières années, les exportations de l'agriculture et des mines se sont accrues de 66 millions; celles des manufactures, de 289 millions : chaque année, le nombre des patentes, c'est-à-dire des chefs d'industrie, augmente, terme moyen, de plus de 30,000.

Avant 1830, les contributions indirectes produisaient 72,000,000; elles versent aujourd'hui 159,000,000 au trésor, malgré l'abandon primitif de 33,000,000 sur l'impôt des boissons. A Paris, où le gouvernement observe avec plus de soin l'état de la population, les améliorations sont visibles et frappantes : le nombre des indigents diminue, en même temps que le chiffre des engagements au mont-de-piété décroît. Sur 1,000 enfants nouveau-nés, 205 étaient abandonnés par le peuple, il y a vingt-cinq ans; le taux moyen est, aujourd'hui, descendu à 120. M. Charles Dupin n'en constatait pas moins,

tout récemment, que, dans Paris ainsi amélioré, le tiers du peuple vit en concubinage et meurt à l'hôpital ou dans la misère! Il y aurait certainement de l'exagération à attribuer exclusivement aux caisses d'épargne les progrès moraux et matériels que nous venons de signaler; mais nier qu'elles doivent en revendiquer la meilleure part, ce serait méconnaître la puissance de l'économie, et l'influence, heureusement incontestable, de la prévoyance sur la condition, les mœurs et l'esprit des populations.

Quelques développements qu'aient pris les caisses d'épargne depuis douze ans, il faut cependant reconnaître qu'un nombre considérable d'ouvriers continuent encore d'y rester étrangers. L'immense majorité des petites villes, toutes les communes rurales en sont privées. Les habitudes de dissipation invétérées dans certaines localités, les crises du commerce, l'abaissement exagéré des salaires dans quelques branches d'industrie, expliquent le premier phénomène. Disons aussi, avec le ministre du commerce, dans un rapport qui date déjà de quelques années, mais qui n'a pas cessé d'être vrai, qu'il reste aux commerçants, aux manufacturiers, des efforts à tenter pour faire pénétrer dans les mœurs de l'atelier le versement hebdomadaire à la caisse, et pour associer ainsi la classe ouvrière aux bienfaits de l'institution. Partout où les chefs d'industrie l'ont voulu sincèrement, les caisses d'épargne sont florissantes. De plus sérieuses difficultés s'opposent à leur accroissement dans les campagnes. Les frais d'établissement, de gestion, le capital de garantie, sont des obstacles; mais on peut les vaincre, et on le doit : l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses est à ce prix.

J. Langlais.

CAISSE DE POISSY (*jurisprud.*). — C'est une institution de crédit, formée par la ville de Paris, pour favoriser le commerce de la boucherie dans le département de la Seine. — L'idée première de cette institution remonte au mois de janvier 1690; on la retrouve en germe dans les offices *de jurés vendeurs* de bestiaux, auxquels il fut attribué *un sou pour livre* sur le prix de toutes les têtes consommées dans Paris, à charge par eux de payer comptant les marchands, herbagers et éleveurs qui approvisionnaient les marchés alors existants. Cette innovation fut le fruit des idées économiques; elle eut le double résultat de favoriser le commerce des bestiaux et d'assurer l'approvisionnement de la grande cité. Elle donna cependant lieu à de nombreuses réclamations : les marchands forains et les bouchers représentèrent que la création des jurés vendeurs, loin de leur être favorable, leur était onéreuse; ils n'avaient besoin, suivant eux, d'aucun intermédiaire dans leurs relations; Paris, jusqu'alors, avait été suffisamment approvisionné, bien qu'il n'existât personne chargé d'avancer aux bouchers le prix des bestiaux qu'ils achetaient. Ces représentations parurent si solides à Louis XIV, que, le 11 mars 1690, il supprima les jurés vendeurs, *voulant*, disait-il, *favorablement traiter lesdits marchands forains de ladite ville de Paris et procurer l'abondance des bestiaux en icelle*. — En 1707, l'épuisement du trésor fit reparaître les vendeurs jurés sous le nom de *conseillers trésoriers de la bourse des marchés de Sceaux et de Poissy*. Cent officiers furent créés, qui devaient avoir un bureau ouvert tous les jours de marché, et avancer aux marchands forains le prix des bestiaux qu'ils avaient livrés aux bouchers solvables. Les immunités attachées à ces offices furent d'autoriser les titulaires à percevoir le *sou pour livre* sur la valeur de tous les bestiaux vendus, même de ceux dont ils n'avaient pas avancé le prix. — En 1743, l'institution des *jurés vendeurs* et des conseillers trésoriers fut modifiée profondément : les offices vénaux furent remplacés par une caisse ayant droit d'exiger un sou pour livre sur le prix de tous les bestiaux vendus dans les marchés de Sceaux et de Poissy, à charge, par la caisse, de faire, pendant deux semaines, des avances aux bouchers solvables. Cette caisse, confirmée en 1755 et 1767, fut supprimée par édit du mois de février 1776.

Cet édit porta un coup funeste au commerce de la boucherie : les bouchers, pour faire face à leurs engagements, furent forcés de recourir à des emprunts usuraires; les marchands, contraints de faire crédit, désertèrent les marchés; les éleveurs eux-mêmes, incertains du placement de leurs élèves, négligèrent cette branche si importante pour l'agriculture; Paris était menacé de manquer de matières animales. — Les lettres patentes du 18 mars 1779, en reconstituant la caisse de Poissy, portèrent remède à cette situation. Donnée en ferme par l'État, la nouvelle caisse ouvrit un crédit à tout boucher

qui était reconnu solvable par le lieutenant général de police, à charge, par l'emprunteur, de rembourser dans les quatre semaines, avec intérêts de 6 pour 100. D'après cette nouvelle organisation, la caisse de Poissy présentait véritablement une institution de crédit, à la différence de celle créée en 1743, qui ne se présentait que comme une institution fiscale.

La constituante, entraînée par le courant de la réaction contre le passé, supprima de nouveau la caisse de Poissy par la loi du 20 mai 1791; mais, dans la pratique, on ne tarda pas à s'apercevoir que le commerce de la boucherie ne pouvait se passer d'auxiliaire. Un arrêté du 8 vendémiaire an XI, portant règlement sur l'exercice de la profession de boucher, à Paris, pourvut à ce soin par l'établissement *de la caisse de la boucherie*. Cette caisse se remplit au moyen d'un cautionnement qui fut imposé à tout boucher. Quelque membre de la corporation était-il forcé de recourir à un emprunt, il s'adressait au syndic, qui, sur l'avis du préfet, lui ouvrait un crédit. Le prêt était fait pour un mois, avec intérêt au 6 pour 100. Le commerce de la boucherie vécut ainsi jusqu'au décret du 6 février 1811, qui rétablit la caisse de Poissy et lui donna une organisation nouvelle.

Ce décret met la caisse au compte et profit de la ville de Paris, à charge de payer comptant et sans déplacement, aux herbagers et aux marchands forains, le prix des bestiaux destinés à la consommation du département de la Seine. Les capitaux destinés à ces opérations proviennent des fonds ayant appartenu à l'ancienne caisse de la boucherie; du cautionnement des bouchers entrés depuis en exercice; des sommes versées par la ville, suivant un crédit ouvert par le préfet de la Seine; d'un droit de 10 francs par bœuf, 6 fr. par vache, 2 fr. 40 c. par veau, 70 c. par mouton, pour chaque tête de bétail vendu sur les marchés. — La caisse, sous la haute surveillance du préfet, est administrée par un directeur à la nomination du roi. Les autres employés sont au choix du préfet : c'est lui qui désigne le caissier, l'inspecteur de la caisse et des marchés, les contrôleurs nécessaires pour la surveillance de la perception, le visa des bordereaux, la tenue des livres, etc. Chaque année, une commission du conseil municipal reçoit les comptes du directeur; les deux préfets de la Seine et de police les approuvent et proposent les améliorations que le service réclame. Le préfet de police intervient encore, dans les rapports de la caisse avec les bouchers, pour tout ce qui concerne les crédits, les cautionnements, l'achat des étaux, et autres opérations qui intéressent la communauté. — Il est interdit au directeur et au caissier de s'immiscer dans le commerce de la boucherie, à peine d'amende et d'emprisonnement.

Le 25 de chaque mois, les syndics et les adjoints présentent au préfet de police un état du crédit individuel qui peut être accordé à chaque boucher pour le mois suivant : pareil état est envoyé par les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis. Sur ces documents, le préfet arrête le chiffre des sommes à avancer par la caisse, et le directeur ouvre à chacun le crédit qui lui est accordé. Le préfet de police peut suspendre l'effet de ce crédit, l'interdire même, dans le cas où celui qui l'a obtenu serait devenu insolvable. Tout boucher dont le crédit est épuisé ou insuffisant à couvrir le prix de ses achats est tenu d'en verser le complément à la caisse, marché tenant; s'il néglige de le faire, le directeur peut consigner les bestiaux et ne les livrer qu'au fur et à mesure des versements : les frais de séquestre sont à la charge du retardataire. Les engagements contractés par les bouchers envers la caisse diffèrent de nature et de forme suivant les marchés. A Sceaux et à Poissy, les prêts entraînent toujours la contrainte par corps; ils sont faits sur simple obligation remboursable dans les trente jours, avec intérêts à 5 pour 100. A la halle aux veaux et sur le marché des vaches grasses, les prêts ont lieu sur simple bordereau, à huit jours d'échéance, sur le pied de 5 pour 100 d'intérêts. Le recouvrement s'en opère par voie de contrainte décernée par le directeur de la caisse sur le visa du juge de paix de l'arrondissement. Toute obligation en souffrance donne, en outre, ouverture à un droit de commission de 1/2 pour 100 au profit de la caisse. Les retardataires ne peuvent obtenir un nouveau crédit; si, deux mois après l'échéance, ils ne se libèrent pas, leur étal est vendu. — La ville de Paris a un privilége sur le cautionnement des bouchers, sur les étaux, les peaux, les suifs, et sur les créances ayant pour cause des fournitures de viandes. Ce privilége a lieu jusqu'à concurrence du montant du crédit

accordé. — S'il s'élève des contestations entre le caissier, les bouchers, les herbagers, les forains, les employés et autres agents des marchés et de la caisse, le directeur en connaît; sa décision est exécutoire par provision, sauf recours au préfet de la Seine et au conseil de préfecture. — Le caissier tient ses livres en partie double, ouvre un compte à chaque boucher, remet chaque jour un état de situation au directeur; pareil état est remis tous les mois au préfet de la Seine et au préfet de police. — L'intérêt du cautionnement des bouchers est perçu au profit de la caisse; il est employé au remboursement des étaux supprimés; il sert à subvenir aux dépenses du syndicat, et à tous les frais jugés nécessaires à la corporation. L'excédant des recettes sur les dépenses grossit le fonds commun, et les bénéfices provenant des prêts faits aux bouchers, ou de toute autre opération, appartiennent à la ville de Paris.

Indépendamment du décret du 6 février 1811, il faut encore consulter celui du 15 mai 1813, l'ordonnance du 28 mars 1821, celle du 18 octobre 1829, d'où nous avons extrait le résumé qu'on vient de lire; on peut aussi consulter notre article BOUCHER, BOUCHERIE pour tout ce qui concerne cette profession. P. JACQUES-VALSERRES.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (*jurisprud.*), établissement chargé de recevoir de tout débiteur, séquestre ou administrateur, les choses qu'ils doivent, ont sous leur garde, ou dont ils sont comptables, à l'effet d'opérer leur libération. Un débiteur veut payer son créancier; si celui-ci n'est pas en mesure de recevoir, la somme due pourra être réalisée à la caisse, et ce dépôt libérera l'obligé. Le curateur à une succession vacante se décharge des frais de son administration en consignant à la caisse les sommes qu'il a reçues, etc.

L'usage des dépôts et consignations est fort ancien dans l'histoire de notre organisation judiciaire; dès l'année 1463, il en est fait mention. A cette époque, les consignations étaient reçues par les *greffiers, notaires, tabellions, commissaires, examinateurs, huissiers et sergents;* or les fraudes et la mauvaise foi des dépositaires appelèrent l'attention de l'autorité; les huissiers, surtout, disposaient des dépôts, et, dès qu'on les leur réclamait, ils suscitaient des tiers qui formaient opposition entre leurs mains, de telle sorte que les déposants, pour recevoir leurs espèces, étaient presque toujours obligés de recourir aux tribunaux. Henri III, pour mettre un terme à ces abus, créa dans tout le royaume des *receveurs des dépôts et consignations.* D'après l'édit du mois de juin 1578, il était enjoint à tout dépositaire de vider ses mains dans les caisses des nouveaux officiers, tenus de donner récépissé des sommes consignées et de les rendre sans pouvoir en changer les espèces. Les receveurs devaient fournir un cautionnement de 20,000 livres ou au-dessous, suivant les localités, et avaient pour leurs honoraires 6 *deniers pour livre* sur chaque somme consignée. Telle est l'origine et l'organisation primitive de nos caisses des dépôts et consignations, modifiées successivement par les ordonnances de 1634, 1640, 1689, et par celle de 1700, qui établit un office de conservateur du dépôt des consignations en chaque bailliage. La constituante, en abolissant les offices, désorganisa l'institution créée par Henri III; toutefois il parut alors si utile que les sommes objet d'un dépôt ne fussent confiées qu'à des hommes investis de la confiance publique, que diverses lois y pourvurent. Celle du 30 septembre 1791 ordonna que les consignations seraient faites au greffe dans une caisse spéciale; celle du 23 septembre 1793 désigna comme lieu de dépôt à Paris la trésorerie nationale; en province, les caisses des receveurs publics. Le décret du 28 nivôse an XIII transporta ces dernières attributions à la caisse d'amortissement, mais cette innovation était peu heureuse. On comprend, en effet, tout le danger qu'il y avait pour les propriétaires des dépôts à ce que les sommes consignées relevassent directement du ministère des finances; pour eux, il n'y avait de véritable sécurité que dans une administration distincte, indépendante : c'est ce que sentit fort bien la loi du 28 avril 1816, lorsqu'elle sépara l'amortissement des dépôts et reconstitua la caisse des consignations.

Aujourd'hui, cette caisse forme une administration à part, qui a son directeur, ses employés sous la surveillance d'une commission composée d'un pair de France, président, de deux membres de la chambre des députés, d'un des présidents de la cour des comptes choisi par le roi, du gouverneur de la banque et du président de la chambre de commerce de Paris. La nomination du pair de France, celle des deux membres de la chambre des

députés sont aussi faites par le roi sur une liste de trois candidats présentés par chaque chambre. Tous les trois mois, le directeur général fait, sur la situation, au comité de surveillance, un rapport qui est rendu public. Les commissaires vérifient, toutes les fois qu'ils le jugent utile, et au moins une fois par mois, l'état des caisses, la bonne tenue des écritures et tous les détails de l'administration. La commission transmet ses observations au directeur général sans que celui-ci soit obligé de s'y conformer. Chaque année, à la session du parlement, il est fait, par les membres commissaires, en présence du directeur général, rapport aux deux chambres sur la direction morale et la situation matérielle de tous les établissements du royaume. Ce rapport et les tableaux dont il pourra être accompagné sont rendus publics.

La caisse reçoit seule toutes les consignations ordonnées en justice, les offres réelles, les cautions légales ou judiciaires autrement qu'en immeubles, les deniers remis à un huissier ou à un garde du commerce pour éviter la contrainte par corps, les sommes que les incarcérés doivent déposer au greffe pour être mis en liberté, les sommes dont les tribunaux auraient ordonné la consignation ou le séquestre, le prix des adjudications de bâtiments de mer, les espèces saisies chez un débiteur, les fonds de la Légion d'honneur, l'indemnité provenant d'expropriations pour cause d'utilité publique, les dépôts faits aux chancelleries des consulats. La caisse est aussi chargée de la recette des quatre canaux, des fonds destinés au prix annuel institué en faveur des enfants de troupe, du produit des successions des militaires décédés à l'armée, des fonds destinés à payer l'indemnité de Saint-Domingue, etc. Avant l'institution des caisses d'épargne, la caisse des consignations recevait aussi les dépôts des particuliers moyennant 3 pour 100 d'intérêts; mais, aujourd'hui, cet usage est tombé en désuétude. La caisse des dépôts a des préposés dans toutes les villes où il siége un tribunal de première instance : à Paris, l'établissement est situé rue de l'Oratoire-du-Louvre, n° 1; en province, les attributions sont ordinairement confiées aux receveurs généraux, aux receveurs particuliers, aux receveurs de l'enregistrement. La caisse est responsable de ses agents lorsque les déposants ont fait enregistrer leur récépissé dans les cinq jours du depôt; elle paye les intérêts à 3 pour 100 soixante jours après la réalisation. Les sommes sont retirées par les ayants droit dix jours après la demande de remboursement. Telle est l'analyse de la loi du 28 avril 1816, des ordonnances du 3 juillet 1816, et de celle du 24 octobre 1833.

Une des attributions les plus importantes de la caisse des dépôts est celle qui a été fixée par la loi du 2 avril 1837. Suivant l'article 1er, la caisse des consignations est chargée de recevoir et d'administrer, sous la garantie du trésor, les fonds que les caisses d'épargne prêtent à l'État. Cette mesure, qui a été nécessitée par l'extension que l'épargne a prise depuis quelques années, a donné une importance réelle à la caisse des consignations. Il serait à souhaiter que le gouvernement ne s'en tînt pas à ce premier essai, et que, donnant à cette mesure tout le développement qu'elle comporte, il affectât l'argent de la caisse des dépôts et des caisses d'épargne au service des monts-de-piété et à la création de grands ateliers nationaux où tous les bras inoccupés pourraient trouver de l'ouvrage. Ce serait le vrai moyen de faire fructifier l'épargne, d'extirper la mendicité et d'organiser le travail. Cette idée de grands ateliers est déjà appliquée en Angleterre, quoique mal; elle avait occupé un instant l'attention de Napoléon, qui, à ce propos, écrivait : « J'ai assez fait pour la gloire, il me faut faire quelque chose pour l'humanité! »

P. Jacques-Valserres.

CAISSE DES EMPRUNTS (*finances, écon. politiq.*). — Institution formée d'abord pour provoquer l'épargne chez les classes laborieuses, et transformée plus tard en instrument de crédit public. Cet établissement renfermait en germe les caisses d'épargne, d'amortissement et les banques; à ce titre, il mérite bien que nous lui consacrions quelques lignes. Dès la fin du XVIIe siècle, les économistes avaient déjà remarqué que le paupérisme allait toujours en se développant : on attribuait alors cette plaie sociale à l'imprévoyance, et, pour y porter remède, le *bureau des fermes unies* institua, dans l'intérêt du petit commerce et du travailleur, une caisse chargée de recevoir les économies, de les garder et de les rendre à première réquisition avec intérêts. Il y avait là certainement, pour le prêteur, tous les avantages des caisses d'épargne. La ferme des impôts, de son côté, trouvait dans les sommes dépo-

sées de quoi faire face à ses engagements : c'était pour elle un grand moyen de crédit. Ce premier essai obtint un résultat si satisfaisant, qu'en 1702, Louis XIV, pressé par le mauvais état de ses finances, voulut faire tourner cette institution au profit du trésor; il établit, en conséquence, la caisse des emprunts. Pour exciter les capitaux à répondre à son appel, il voulut que l'intérêt des dépôts fût payé sur le pied de 8 pour 100, et créa un fonds de réserve chargé du service des intérêts et de l'amortissement du capital. Certes, cette institution, avec ses larges proportions et les résultats certains qu'elle promettait, accusait dans son auteur des vues profondes en économie politique et dans la science des finances; mais des circonstances toutes particulières empêchèrent la caisse des emprunts de porter tous ses fruits. La guerre, en absorbant toutes les ressources du pays, ne permit pas que les fonds destinés à l'amortissement reçussent cette affectation; le défaut de stabilité ralentit le commerce et amena la gêne dans tout le corps social. L'usure, le fléau qui est toujours l'apanage de la misère, vient encore ajouter aux horreurs de la situation. On avait, jusque-là, reçu les bons de la caisse au pair de leur valeur nominale; une dépréciation considérable survint, et leur négociation ne put plus se faire qu'à une perte de 50 pour 100. Alors parurent plusieurs déclarations qui toutes avaient pour but de réprimer l'usure, de raffermir le crédit, de rendre à la caisse la confiance qu'elle méritait. Mais que pouvaient tous ces moyens contre les malheurs du temps et la détresse générale? Les prêteurs à la petite semaine, les agioteurs, n'en poursuivirent pas moins le cours de leurs exploits, et l'on ne vit d'autres remèdes à tant de maux que l'abrogation de l'établissement, qui semblait, en apparence, en être la cause. L'édit du mois d'août 1715, en supprimant la caisse des emprunts, créa, au profit de ses créanciers, des rentes sur l'Etat, et affecta à leur amortissement, outre *quatre sols pour livre* sur le revenu des fermes, 3 millions à prendre sur les produits de la capitation : c'est ainsi que, par la force des choses, un établissement qui était à la fois caisse d'épargne pour le travailleur, instrument de crédit pour le trésor, moyen de libération pour l'Etat, fut effacé de nos institutions. Mais cette idée précieuse, si malheureusement avortée, fut reprise depuis et appliquée sous ses différentes phases. Le XVIII[e] siècle vit se former tous les établissements de crédit qui ont multiplié sur une vaste échelle les forces productives. Louis XV essaya de combler le déficit, fruit des prodigalités du grand roi, en établissant la caisse d'amortissement. La restauration vit naître les caisses d'épargne, d'abord comme entreprises privées, puis comme institution de prévoyance publique. — Quoi qu'il en soit, la caisse des emprunts restera dans l'histoire, comme un monument des préoccupations qui agitaient les esprits vers la fin du XVII[e] siècle. A cette époque, le paupérisme étalait déjà ses plaies hideuses : pour les cicatriser, Colbert avait institué des maisons de refuge pour les indigents, des hospices pour les malades et les enfants trouvés. Il fallait, pour empêcher le mal d'empirer, faire pénétrer dans la foule des idées d'ordre et d'économie, lui apprendre que l'épargne est le seul moyen de prévenir la détresse, et on avait créé une caisse où les classes laborieuses pouvaient convertir en capitaux le fruit de leur travail. Cette caisse eut un autre résultat; en reportant dans la circulation des fonds qui restaient oisifs, elle créait un nouvel instrument de production qui devait tourner au profit de l'ouvrier : c'était là, il faut l'avouer, résoudre en partie une question encore pendante aujourd'hui. Certes, si Colbert s'était contenté de réprimer le paupérisme au moyen de la police correctionnelle, l'histoire ne le regarderait pas comme un grand politique.

P. JACQUES-VALSERRES.

CAIUS (SAINT), né en Dalmatie, et parent, à ce qu'on croit, de Dioclétien, succéda au pape saint Eutychien, le 16 décembre de l'an 283. A cette époque, l'Eglise jouissait de la paix, mais elle ne tarda pas à être troublée par la persécution qui suivit la mort de l'empereur Carin, en 285. Cette circonstance l'obligea de se tenir caché pendant quelque temps, ce qui ne l'empêcha pas de vaquer aux soins spirituels de son troupeau. Faute de documents authentiques, les actes de son règne, qui dura douze ans quatre mois et sept jours, sont peu connus : il mourut, en odeur de sainteté, le 21 avril de l'an 296.

CAL (*méd.*), cicatrisation des os et des cartilages fracturés. Il est peu de sujets sur lesquels les opinions aient autant varié que sur la théorie de ce phénomène; il n'en est peut-être pas non plus où, chacun s'appuyant

exclusivement de ses propres observations, les médecins aient émis des idées plus contradictoires. Ainsi les anciens expliquaient la formation du cal par l'épanchement d'une matière gélatineuse entre les fragments; plus tard, elle fut attribuée à l'organisation et à l'ossification du sang; vint ensuite la cicatrisation et l'ossification du périoste, tant interne qu'externe, qui dut, à son tour, faire place au développement de bourgeons charnus s'élevant des surfaces de la fracture pour unir ensemble ses fragments, etc., etc. Il serait, assurément, hors de propos d'entrer ici dans l'examen raisonné de toutes ces théories. Bornons-nous donc à faire connaître l'état actuel de la science, à cet égard, en commençant par rendre hommage à Dupuytren, qui, le premier, sut fixer les doutes et subordonner entre elles des opinions si différentes en apparence, en prenant à chacune ce qu'elle a de réel et de positif.

Le phénomène présente cinq périodes physiologiques distinctes. La première, depuis l'instant de la production de la fracture jusqu'au huitième ou dixième jour, est caractérisée par les phénomènes suivants : immédiatement après l'accident, les vaisseaux rompus du périoste, des muscles, du tissu cellulaire, de la membrane médullaire, de la moelle et du tissu osseux laissent échapper une plus ou moins grande quantité de sang qui, entourant les fragments, se répand dans le canal médullaire en s'infiltrant plus ou moins loin dans le tissu cellulaire de la partie. Bientôt le liquide, cessant de s'épancher, se coagule, et c'est alors que commence réellement le travail qui doit opérer la réunion des fragments. A l'extérieur de l'os, le périoste, le tissu cellulaire, les muscles environnants eux-mêmes, s'enflamment, s'injectent de vaisseaux pour être bientôt confondus en une masse homogène, consistante, rouge et friable. A l'intérieur, la moelle, rompue, s'enflamme d'une façon analogue et se durcit, se boursoufle et prend une couleur gris blanchâtre, tandis que la membrane médullaire, épaissie, devient le siége d'une espèce d'infiltration gélatineuse, et rétrécit le canal osseux, proportionnellement à son augmentation d'épaisseur. Bientôt le sang épanché et coagulé disparaît par l'absorption, et ordinairement une matière filante, visqueuse ou gélatiniforme se trouve alors déposée entre les fragments. D'autres fois, il se développe, au contraire, des inégalités à points rares, formant, par leur élévation, des espèces de bourgeons qui se rencontrent par leur extension réciproque, se confondent bientôt en s'entrelaçant, et forment par cette réunion une substance rougeâtre, continue, comme tomenteuse, d'une épaisseur et d'une densité peu considérables, mais qui s'unit en dehors avec les parties molles engorgées, et en dedans avec la membrane médullaire. Sur la fin de cette période, le tissu homogéne et morbide dans lequel se trouvent confondues toutes les parties molles environnantes, et au centre duquel sont les fragments, pâlit un peu en prenant une consistance lardacée. — Alors commence la deuxième période qui s'étend depuis le dixième jusqu'au vingtième ou vingt-cinquième jour. On y voit toutes les parties entourant la fracture se dégager insensiblement; le tissu des muscles, entre autres, recouvre ses caractères propres, ainsi qu'une partie de ses mouvements; le cellulaire demeure, toutefois, condensé, ce qui n'empêche pas la tuméfaction de se concentrer au niveau de la fracture, en prenant des limites tranchées à mesure qu'elle perd de son étendue, pour n'offrir plus bientôt qu'une tumeur distincte complétement isolée des organes environnants, dite *tumeur du cal*, plus épaisse au niveau de la fracture que partout ailleurs, et qui se perd sur chacun des fragments en diminuant d'épaisseur, et offrant, du reste, une consistance ferme, d'une résistance analogue à celle des fibro-cartilages. Cependant ce cylindre creux ou plein, que nous savons être formé par la membrane médullaire, passe rapidement à l'état cartilagineux d'abord, puis osseux, et se confond au niveau de la fracture avec la substance visqueuse épanchée ou développée entre les fragments. On peut encore, vers cette époque, écarter le membre à l'endroit de la fracture, mais aucune crépitation n'y est plus, en général, perceptible.

La troisième période s'étend du vingtième ou vingt-cinquième jour au quarantième, cinquantième ou soixantième, suivant l'âge ou la constitution des sujets. La tumeur continue de passer à l'état de cartilage du centre à la circonférence, pour s'ossifier rapidement ensuite dans le même sens, ce qui donne un *cal provisoire* entièrement solide en dehors de l'os comme en dedans. Les muscles et les tendons sont alors tout à fait dégagés, quoique leurs mouvements éprou-

vent toujours un peu de gêne, par suite de la rigidité du tissu cellullaire qui persiste durant quelque temps encore ; que si l'on fend, à cette époque, le cal longitudinalement en deux moities, on trouve les fragments tenus en rapport à l'extérieur par une sorte de virole osseuse, et à l'intérieur, soit par une virole, soit par une espèce de bouchon adhérent de toutes parts et de même nature. Quant aux surfaces fracturées elles-mêmes, on observe entre leurs extrémités la substance visqueuse signalée précédemment, mais sans aucun commencement de réunion. La solidité du cal provisoire est du reste, en général, assez grande pour mettre l'organe à même de remplir ses fonctions ordinaires. Il n'est pas rare, toutefois, de le voir céder, dans les fractures obliques principalement, et c'est à cette faiblesse que l'on doit de pouvoir replacer, même après un laps de temps assez considérable, les fragments de certaines fractures mal réduites.

La quatrième période s'étend jusqu'au cinquième ou sixième mois. On y voit la substance du cal provisoire passer de l'état spongieux à l'état compacte, et le canal médullaire des os longs demeure encore oblitéré par une ossification d'un tissu plus ou moins dense; mais les changements les plus remarquables sont présentés par la substance intermédiaire aux fragments, qui prend de la consistance, adhère fortement à chacune des surfaces de la fracture, et ne se présente bientôt plus que sous la forme d'une ligne intermédiaire, reconnaissable encore à sa couleur distincte qui pâlit et blanchit successivement. Le *cal définitif* est alors formé.

Du sixième au dixième ou douzième mois, se trouve comprise la cinquième et dernière période, dans laquelle on voit le cal provisoire insensiblement diminuer d'épaisseur, le périoste reprendre sa texture ainsi que son apparence naturelles, le tissu cellulaire acquérir sa laxité propre, les muscles et les tendons recouvrer leur entière liberté. L'ossification intérieure est également détruite, le canal de l'os se rétablit, la membrane médullaire reparaît ainsi que la moelle, dont la continuité n'est plus interrompue. Enfin le travail de la consolidation est complet, et, si l'on examine alors l'état des parties sur une fracture exactement réduite, on ne rencontre plus aucune trace de la solution de continuité de l'os, dont le moyen d'union offre une telle solidité, que l'organe se romprait partout ailleurs plutôt qu'en ce point.

Tels sont, en résumé, les phénomènes physiologiques dont s'accompagne la formation du cal dans les circonstances ordinaires, c'est-à-dire ceux d'un rapport exact entre les surfaces de la solution de continuité ; mais, dans ceux d'une réduction incomplète des fragments, la réunion au moyen de la substance intermédiaire ne se fait plus que dans les points en rapport, ce qui rend ordinairement nécessaire la persistance d'une portion du cal provisoire. Lorsque les fragments, enfin, ne se correspondent que par le côté, le travail du cal définitif avorte pour ainsi dire complétement, le cal provisoire devient définitif, les fragments ne se trouvent plus réunis que par une ossification irrégulière formée aux dépens du périoste et du tissu cellulaire environnant, et dans laquelle les tendons aussi bien que les muscles voisins se trouvent plus ou moins fortement compromis. — Ce qui distingue essentiellement la théorie qui précède, c'est la connaissance et la formation successive de *deux cals*, dont l'un, plus rapide en sa marche, rétablit provisoirement la continuité de l'os pour le mettre à même de remplir les usages auxquels il est destiné, jusqu'à ce que, devenu superflu par la réunion immédiate et définitive des fragments, il disparaisse insensiblement et complétement.

L. DE LA C.

CALABER (QUINTUS), auteur auquel on doit un poëme grec en XIV livres et dans lequel sont rapportés les événements qui suivirent la mort d'Hector jusqu'à la destruction de Troie, et au retour des Grecs dans leur patrie. Quelques érudits conjecturent, d'après la manière et le style de Quintus Calaber, que ce poëte a vécu dans le V[e] siècle; cependant le fameux grammairien grec Constantin Lascaris déclare le poëme de Quintus *homérissime*, et son opinion a fait croire que Quintus est d'une époque beaucoup plus ancienne. Du reste, on ne sait rien de positif touchant la personne ni la patrie de notre auteur. On l'appelle tantôt *Quintus Calaber*, tantôt *Quintus Smyrnæus* : le premier de ces surnoms tient uniquement à ce que son poëme fut trouvé en Calabre, près d'Otranto, dans une ancienne église de saint Nicolas. C'est au cardinal Bessarion que les lettres sont redevables de cette découverte. Le surnom de *Smyrnæus* ne repose pas sur une base plus solide. Dans le XII[e] livre de son

poëme, Quintus rappelle aux Muses que, avant même que ses joues fussent couvertes de duvet, et lorsqu'il faisait paître des brebis dans la campagne de Smyrne, elles lui avaient déjà appris à composer toutes sortes de vers. C'est là une faible autorité pour conclure que ce poëte est né à Smyrne.

La première édition de Quintus fut publiée en grec, à Venise, par les Aldes, sans date, mais, à ce que l'on suppose, en 1505. Cette édition est, au rapport des savants, incomplète et pleine de fautes. Celle de Leyde, 1734, in-8°, publiée par de Pauw avec une traduction latine de Rhodomannus et des notes de C. Dausqueius, est bien préférable à toutes les précédentes; mais elle a été surpassée de beaucoup par celle de Jychsen, avec les notes de Heyme, imprimée à Strasbourg en 1803.

CALABRE (*géog.*). — Connue des anciens sous le nom de *Bruttinium*, cette province du royaume de Naples a pour bornes, au nord, la Basilicate, à l'est le golfe de Tarente et la Méditerranée, au midi cette dernière mer, et, à l'ouest, le détroit de Messine.

La Calabre est traversée de l'est à l'ouest par les Apennins; son étendue est de 70 lieues de longueur sur 38 de largeur: elle se divise en citérieure et ultérieure. La première, qu'on appelle aussi la *haute Calabre*, compte environ 370,000 habitants; elle contient plusieurs villes considérables, dont la principale est *Cosenza*, siége d'un archevêque. La Calabre ultérieure, ou basse, se divise encore en première et seconde; ses villes principales sont: *Catanzaro* et *Reggio*. Sa population s'élève à 450,000 âmes.

Le sol de ce pays est, en général, fertile, et abonde surtout en céréales; le climat étant très-chaud, la corruption de l'air s'y fait quelquefois sentir, surtout dans les plaines où les eaux se trouvent stagnantes D'un autre côté, la Calabre est souvent exposée à des tremblements de terre, et on se rappelle encore celui de 1783, qui détruisit plus de trois cents villes ou villages, avec 50,000 habitants.

Quant aux productions du pays, elles consistent principalement en blé, huile, figues, raisins, manne (qui est fort estimée), marbres, chevaux, mulets; on y trouve aussi des mines d'or, d'argent, de fer, de plomb et de sel; ses forêts renferment un nombre considérable de sangliers, de chevreuils, de daims, de taureaux sauvages, etc.

Nous terminerons en ajoutant que les habitants de la Calabre passent pour sobres et courageux, mais qu'ils s'abandonnent beaucoup au jeu, et que leur pays est presque continuelllement infesté par les brigands. K.

CALADION, *caladium (bot.)*, genre de la famille des aroïdées, dont les caractères sont: spathe droite et roulée, spadice androgyne, étamines nombreuses couvrant la partie supérieure du spadice, pistils nombreux, ovaire à deux loges, fruit en baie à une ou deux loges contenant un petit nombre de graines. Ce sont des plantes vivaces, originaires d'Amérique, à feuilles peltées et à spathe blanche.

On en cultive dans nos serres plusieurs espèces, dont la plus commune est le *caladium bicolor*, grande plante herbacée, à racines tubéreuses, et d'une saveur caustique; à feuilles radicales presque en forme de bouclier, sagittées et d'un rouge vif au centre, que rehaussent des bords d'un beau vert. La beauté de ses feuilles fait tout son mérite, car ses fleurs sont insignifiantes. On le multiplie de rejetons et de semences. (G.)

CALAIS (*géogr.*), ville de France et port de mer sur la Manche, chef-lieu de canton et sous-préfecture du département du Pas-de-Calais, à 70 lieues de Paris, lat. nord 50° 57′ 32″, long. ouest 0° 38′ 59″, compte une population d'environ 10,000 âmes. Calais a une bonne citadelle, et son port est défendu par plusieurs forts. Quoique petit et tellement encombré de sable qu'il ne peut recevoir que de petits bâtiments, il est pour la ville et le pays une source de richesse. Outre la pêche du hareng et du maquereau sur les côtes de la Manche, qui y fut dans tous les temps très-productive, Calais fait un grand commerce en grains, vins et eaux-de-vie, et a des fabriques d'huile, de savon noir, de cuirs et des raffineries de sel. Longtemps le port de Calais, situé sur le point du littoral le plus rapproché des côtes d'Angleterre, fut plutôt comme une hôtellerie placée entre ce pays et la France qu'une barrière entre les deux nations, et dut à ce voisinage sa plus grande prospérité. En temps de paix, le service des paquebots établissait une communication journalière entre Douvres et Calais, et le trajet de 7 lieues qui les sépare se faisait en trois ou quatre heures par un vent favorable. Depuis l'emploi des bâtiments à

vapeur, il se fait encore plus rapidement; mais il est à remarquer que, malgré cet accroissement de vitesse, qui aurait dû les multiplier, les rapports entre Douvres et Calais diminuent sans cesse, et que le chiffre des passages a décru d'année en année, tandis qu'il s'est accru pour Boulogne dans une proportion inverse. Calais est une jolie ville, ornée de belles maisons et d'édifices remarquables, parmi lesquels on cite l'église bâtie par les Anglais, et l'hôtel de ville. L'histoire de Calais est celle de beaucoup de villes du littoral et même de l'intérieur de la France; quelques cabanes de pêcheurs furent son berceau. Dès la fin du XII[e] siècle, la pêche du hareng y était d'une telle importance, que le pape Alexandre III en accorda la dîme à l'abbaye de Saint-Bertin, de laquelle dépendait le Calaisis. Cette concession fut une source de longs démêlés entre l'abbé de Saint-Bertin et la commune de Calais; cependant cette dernière, quoique forcée enfin de se soumettre, n'en vit pas moins prospérer de plus en plus son industrie. La citadelle et les remparts de Calais furent bâtis, en 1228, par Philippe, comte de Boulogne, et la ville était si forte, qu'Edouard III, roi d'Angleterre, ne put la prendre que par la famine, en 1347. L'histoire a consacré le souvenir de ce siége mémorable et les noms des citoyens de Calais, dont le dévouement sauva la ville des fureurs d'un vainqueur irrité. Ces détails sont si connus, que nous n'en aurions pas parlé si le scepticisme historique de nos jours n'avait été jusqu'à mettre en question l'héroïsme d'Eustache de Saint-Pierre. Mais on doit aux laborieuses recherches de M. Piers, ancien bibliothécaire de Saint-Omer, de nouvelles preuves historiques qui ne permettent plus aucun doute sur un fait si honorable pour la ville de Calais.

CALAMINE. (*Voy.* ZINC.)

CALAMITES, *calamites(bot., foss.)*.—On a improprement désigné sous ce nom des végétaux fossiles très-communs dans les terrains houillers, et qu'on avait regardés comme des roseaux gigantesques.

Les tiges des calamites sont articulées, ou portent extérieurement des anneaux indiquant des diaphragmes intérieurs. Leur surface extérieure est formée par une couche de charbon généralement assez mince et fort régulière, qui présente tous les caractères de la surface externe de la tige.

Elles se présentent, dans les terrains houillers, en colonnes cylindriques, placées verticalement et hautes de 2 à 4 mètres.

On a, jusqu'à ce jour, rapporté les calamites aux équisétacées, quoique ce rapprochement paraisse aujourd'hui douteux.

CALANDRE, *calandra* (*entom.*), genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides, établi par Clairville et appelé ainsi par lui, d'après le nom vulgaire de l'une des espèces qu'il renferme, et qui n'est que trop connue par ses ravages dans les magasins de blé, comme on le verra plus bas. Ce genre a été généralement adopté par les entomologistes; mais, vu le grand nombre des espèces qui sont venues s'y rattacher successivement, M. Schœnherr, naturaliste suédois, dans son *Genus et species curculionidum*, en a fait une division sous le nom de *rhynchophorides*, auquel nous renvoyons pour la nomenclature et l'histoire générale des vingt-quatre genres dont cette histoire se compose: nous ne parlerons ici que des calandres proprement dites; elles se distinguent des autres curculionides par les caractères suivants: antennes insérées vers la base du rostre; funicule de six articles; massue de deux, le dernier spongieux; rostre allongé, grêle, légèrement courbé, sans sillons latéraux; mandibules obtuses, tridentées; palpes très-petits; lèvre et menton linéaires; mâchoires ciliées ou velues. Du reste, considérés dans leur ensemble, ces insectes ont une forme elliptique et sont plus ou moins déprimés en dessus. Leur corselet est ovalaire, très-rétréci en avant et arrondi en arrière; leurs élytres, plans, ne recouvrent pas l'extrémité de l'abdomen, et cachent des ailes membraneuses dont ils font rarement usage; leurs pattes, très-robustes, ont leurs tarses spongieux en dessous, avec le pénultième article en cœur, non bilobé.

Les calandres marchent très-lentement et se cramponnent fortement au corps qui les soutient. Toutes celles que l'on connaît, à l'exception d'une seule dont nous parlerons plus bas, et qui n'appartient peut-être pas au même genre, vivent à l'état de larve, aux dépens des plantes monocotylédones, les unes dans les racines ou les tiges, les autres dans l'intérieur des graines ou des semences. Parmi ces dernières, la plus commune en Europe et la plus redoutable pour nous, puisqu'elle attaque la principale base de notre nourriture, est la CALANDRE DU BLÉ (*calandra*

granaria, Oliv.; *curculio granarius*, Linn.). Sa larve est quelquefois en si grand nombre dans un monceau de blé, qu'elle n'en laisse que le son ; et, malheureusement, on ne s'aperçoit de ses dégâts que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier, attendu qu'elle ne ronge que l'intérieur du grain qui la renferme, et qu'elle y prend tout son accroissement sans endommager l'enveloppe; de sorte que ce n'est qu'en prenant une poignée de grains qu'on a la preuve par leur légèreté qu'ils sont vides.

Parmi les divers moyens indiqués par les agronomes pour prévenir ou diminuer les ravages de ces insectes, nous ne mentionnerons ici que celui qu'on a reconnu être le plus efficace et en même temps le moins coûteux. Lorsqu'un tas de blé est infesté par les calandres, on le remue le plus profondément possible avec une pelle, après avoir dressé à côté un petit tas auquel on ne touche pas. Les calandres qui habitent le grand tas, étant inquiétées, l'abandonnent pour se réfugier dans le petit, auquel on ramène avec un balai celles qui s'en écartent. On continue cette opération pendant quelques jours, à des intervalles très-rapprochés, et, lorsqu'on juge que le nombre des individus réunis dans le petit est assez considérable, on les fait tous périr en les arrosant d'eau bouillante. Ce procédé, ne détruisant que les insectes parfaits et non la larve contenue dans les grains, doit être employé avant la ponte, c'est-à-dire aux premières chaleurs du printemps, si l'on veut en obtenir un bon résultat. Il réussit plus complètement si l'on substitue au petit tas de blé une quantité égale de grains d'orge, pour lesquels il paraît que les calandres ont une préférence marquée.

Après la calandre du blé, nous citerons, comme une des plus nuisibles à l'homme, celle DU RIZ (*curculio oryzæ*, Linn.), qui est un aussi grand fléau que la première dans les pays où l'on cultive cette graminée, car elle a la même manière de vivre et de se propager que sa congénère; elle attaque également le mil, qui remplace le riz au Sénégal.

Quant aux calandres qui vivent dans l'intérieur des tiges ou des racines, en voici les espèces les plus remarquables :

1° La CALANDRE DES PALMIERS (*calandra palmarum*, Fab. Oliv.; *curculio id.*, Linn.). — Cette espèce, qu'on remarque dans toutes les collections, est une des plus grandes du genre : elle a près de 2 pouces de long sur 8 lignes de large, et sa couleur est entièrement noire. Sa larve, connue vulgairement sous le nom de *ver palmiste*, est figurée dans l'ouvrage de mademoiselle Mérian; elle vit dans la moelle du tronc des palmiers, et se métamorphose dans une coque qu'elle se construit avec les fibres qui entourent cette moelle. Les naturels de la Guyane, de Surinam, etc., et même les créoles, la font griller et la mangent comme un mets très-délicat.

2° La CALANDRE DE GUÉRIN (*calandra Guerinii*, Chev.), trouvée à Madagascar, par M. Goudot, sur une espèce de vaquois (*pandanus*), genre d'arbres voisin des palmiers.

3° La CALANDRE PONCTUÉE (*calandra acupunctata*, Chev.), espèce nouvelle du Mexique. Sa larve vit dans la tige ou la racine du maguey (*agave cubensis*), dont les naturels obtiennent une boisson qui se convertit en boue infecte lorsque cette plante est attaquée par cette larve.

4° La CALANDRE DE LA ZAMIE (*calandra zamiæ*, Sch.), souvent importée du cap de Bonne-Espérance, et qui éclôt dans nos serres, où elle vit dans la tige de la plante dont elle porte le nom.

5° La CALANDRE RACCOURCIE (*calandra abbreviata*, Fab. Oliv.), qui se trouve à la fois en France, en Sibérie et en Barbarie. Cette espèce est la plus grande de celles d'Europe : elle atteint quelquefois 8 lignes de long. Elle est ordinairement toute noire, et offre une variété à élytres brunes. Sa larve n'est pas connue; mais il y a lieu de croire qu'elle vit dans l'intérieur de quelques roseaux, car j'ai trouvé plusieurs fois l'insecte parfait sur les bords des mares et des étangs, dans les environs de Paris.

6° Enfin la CALANDRE DU TAMARIN (*calandra tamarindi*, Christ.). On la trouve quelquefois dans les caisses de conserve, de tamarin, envoyées d'Amérique, ce qui semblerait annoncer que cette espèce a une manière de vivre différente de celle des autres et n'appartiendrait pas au même genre.

DUPONCHEL père.

CALANUS (*biog.*). Ce nom, si l'on en croit Plutarque, fut donné en remplacement de celui de Sphines à un de ces mystiques contemplateurs de l'Inde, lequel, sur la prière d'Onésicrite, envoyé par Alexandre, consentit à quitter ses frères pour venir dans l'armée du vainqueur de l'Asie; *Cala* était la salutation avec laquelle il abordait ses nouveaux

amis. Les Grecs ne pouvaient revenir de leur étonnement en entendant sa doctrine, en voyant ses pratiques, auxquelles il voulut, dit-on, initier Alexandre. On raconte qu'un jour le conquérant se plaignant des fréquentes révoltes de son empire, Calanus essaya de le convaincre qu'il devait résider au centre de ses États en marchant successivement devant lui sur les extrémités et sur le centre d'un morceau de cuir desséché, qui cessa de regimber quand il fut pressé par le milieu. Calanus avait 80 ans lorsqu'il vint dans l'armée des Grecs; sa santé se ressentit de son changement de régime, et il résolut de mettre un terme à ses souffrances en se donnant la mort. Alexandre, ayant vainement essayé de le détourner de cette résolution, lui fit dresser un bûcher dans une plaine immense, près de Pasargade, et ce fut en présence de l'armée rangée en bataille, au bruit des trompettes et des acclamations, qu'il monta sur le bûcher, où il se coucha et se laissa dévorer par les flammes sans faire un mouvement ni donner aucun signe de douleur. Il avait fait ses adieux aux Grecs, excepté à Alexandre que, disait-il, il devait revoir bientôt à Babylone. Alexandre, en effet, ne lui survécut que de quelques mois. (*Voy.* CONTEMPLATEURS.)

CALAO, *buceros* (*ois.*). — Genre de l'ordre des passereaux syndactyles ou à doigts réunis, ayant la figure de corbeaux gigantesques, avec un bec énorme, celluleux, semblable, pour la substance, à celui des toucans, sinueux sur les bords ou inégalement dentelé, et presque toujours surmonté d'une proéminence cornée en forme de casque. Leur plumage est peu fourni, souvent duveteux ou comme poilu sur la tête, le cou et le tronc.

Les calaos sont des oiseaux des îles de l'archipel indien, de la presqu'île de Malacca et de l'Australie. Ils vivent en troupes nombreuses dans les forêts profondes. Leur vol est lourd et de peu de durée, et ils marchent avec difficulté à terre, où ils sautent comme des corbeaux : aussi se tiennent-ils toujours perchés sur les arbres les plus touffus.

D'un caractère taciturne, ils vivent retirés dans les lieux sombres, et font entendre de fréquents claquements de bec d'une nature singulière.

Leur nourriture consiste en fruits, en graines et en insectes. Avides de chair fraîche ou putréfiée, ils suivent les chasseurs pour dévorer les intestins ou les débris de gibier qui leur sont abandonnés. Ils font la chasse aux rats et aux souris, qu'ils engloutissent dans leur large bec après les avoir lancés en l'air.

Ils établissent leur nid dans les trous d'arbres et y déposent de quatre à cinq œufs d'un blanc sale, que couvent alternativement le mâle et la femelle.

On élève les calaos dans les maisons indiennes, et, en récompense des soins qui leur sont donnés, ils les purgent des rats et autres animaux incommodes. La chair de ces animaux est délicate : on vante surtout celle du calao des Moluques, qui se nourrit de noix muscades.

Les calaos représentent, dans l'ancien monde, le groupe des toucans, qui est exclusivement américain. La coloration la plus commune de leur plumage est le noir et le gris relevé de blanc. Ce n'est qu'avec l'âge qu'ils prennent leur bec monstrueux et les protubérances qui le décorent.

Cuvier a établi dans ce genre deux sections : la première, et la plus nombreuse, comprend les calaos à proéminence, et la seconde ceux sans proéminence.

Le nombre des espèces est de seize à dix-huit. GÉRARD.

CALAPPE, *calappa* (*crust.*). — Crustacés de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxystomes calappiens, répandus dans toutes les parties chaudes et tempérées du globe. Ils ont le test plus large en avant qu'en arrière et très-bombé; leurs pinces sont fort larges et recouvrent plus ou moins complétement tout le devant du corps, et sont dentelées sur leur bord supérieur. Le nombre des espèces est d'une huitaine, toutes de grande taille. Nous en avons deux espèces dans la Méditerranée. On leur donne le nom de crabes honteux, à cause de la manière dont ils se cachent sous leurs larges pinces. Le C. tuberculé est assez commun, surtout sur les côtes de l'Algérie; il est fort bon à manger et d'une digestion facile. G.

CALAS. — Ce nom rappelle l'une des plus grandes infortunes du XVIIIe siècle. Le procès qui coûta la vie à Calas résume tout l'intérêt biographique qui s'attache à ce malheureux.

Calas est né en 1698, au village de Lacaparède, en Languedoc. Le 10 octobre 1731, il épousa Rose-Anne Cabibel, Anglaise d'origine, qui tenait, par son aïeule, à la famille

de Lagarde-Montesqnien, l'une des plus anciennes et des plus nobles du haut Languedoc. Après son mariage, il vint se fixer à Toulouse, où il exerça pendant trente ans, et de la manière la plus honorable, la profession de commerçant.

De son mariage, Calas eut six enfants, qnatre garçons et deux filles : il les éleva tous dans la religion réformée, qu'il suivait ainsi que sa femme. Plus tard, l'un de ses fils, Louis Calas, embrassa la religion catholique, par suite des exhortations continuelles d'une vieille servante, Jeanne Viguière, qui, depuis longues années, était au service de la famille. Jean Calas ne manifesta aucun déplaisir de l'abjuration de son fils.

L'aîné de ses enfants, Marc-Antoine, reçut une éducation très-libérale. Livré à l'étude de la littérature et à la pratique des arts, il se replia sur lui-même, et son caractère, déjà triste et morose, devint taciturne et sombre. Repoussé du barreau par la religion qu'il professait, il sentit s'accroître sa mélancolie, et il ne tarda pas à concevoir des idées de suicide. Les livres qui traitaient de cette maladie devinrent sa lecture favorite, et il n'attendit plus qu'une occasion, ou plutôt qu'un prétexte, pour mettre à exécution le projet funeste qu'il avait depuis longtemps conçu; ce prétexte, il le trouva dans une perte considérable qu'il fit au jeu dans la journée du 13 octobre 1761.

Ce jour-là même, un jeune homme qui habitait Bordeaux, et dont le père, nommé Lavaysse, avocat au parlement, habitait Toulouse, était arrivé pour voir son père, qui était parti pour la campagne. Obligé d'attendre au lendemain pour rejoindre son père, le jeune Lavaysse accepta l'invitation qui lui fut faite par Calas père et par son fils, et, le soir, il soupa avec la famille. Au dessert, Marc-Antoine quitta la table, traversa la cuisine, et répondit à la vieille servante qui, frappée du bouleversement de ses traits, lui demandait s'il avait froid : *Au contraire, je brûle.* La soirée s'acheva dans des conversations intimes entre Lavaysse et la famille Calas. Quand on descendit pour reconduire l'étranger, un spectacle horrible frappa tout le monde d'épouvante : la porte du magasin était ouverte; les deux battants avaient été rapprochés, un bâton était placé au-dessus, et le corps de Marc-Antoine Calas était suspendu par le cou à une corde passée sur ce bâton.

Arrêté comme ayant donné la mort à son fils, parce que celui-ci, disait-on, voulait changer de religion, Calas comparut devant un tribunal composé de treize juges, et dont sept d'abord, puis un huitième, opinèrent pour la mort. Il fut condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire, à être rompu vif sur la roue, où son corps dut rester exposé pendant deux heures, et enfin à être jeté au feu.

Cette horrible sentence reçut son exécution le 9 mars 1762. Calas avait toujours protesté de son innocence. Au juge qui, pendant les douloureuses provocations de la torture, le pressait de dénoncer ses complices, il disait : *Où le crime n'existe pas, il ne peut y avoir de complices.* Au moment de l'amende honorable qu'on lui fit faire, il s'écria : *J'offre à Dieu le sacrifice de ma vie et de ma réputation pour l'expiation de mes fautes, mais non pour le crime qu'on m'impute et que je n'ai pas commis.* En passant devant la maison où il avait passé tant d'heureuses années avec sa famille, il demanda à s'agenouiller et à bénir sa demeure. Arrivé sur l'échafaud, il répondit au religieux qui le pressait d'avouer : *Eh quoi! vous aussi, vous croyez qu'on peut tuer son fils!* Enfin, au moment d'expirer, il disait : *Je meurs innocent! Mais Jésus-Christ, qui était l'innocence même, voulut mourir d'un supplice bien plus cruel. Je ne regrette point la vie, mais je plains ma femme et mon fils, et ce jeune étranger qui se trouve enveloppé dans mon malheur!*

Sa femme, son fils, la vieille servante et Lavaysse furent mis hors de cour : le fils fut condamné au bannissement pour un propos injurieux que son indignation lui arracha pendant le cours de la procédure.

La veuve de Calas se réfugia à Genève d'abord, puis elle vint à Paris pour implorer de la justice du roi la révision du procès. On sait avec quelle énergie Voltaire (*voy.* ce mot, vol. 50, page 498) prit la défense de cette famille malheureuse, et avec quel succès Elie de Beaumont et Loyseau de Mauléon, deux gloires du barreau parisien, sollicitèrent cette révision. Le conseil d'Etat s'assembla à Versailles, les ministres y assistant, sous la présidence du grand chancelier. Il y eut unanimité d'opinions, et le roi autorisa la révision en l'attribuant aux requêtes de l'hôtel et à une cour souveraine.

Divers événements retardèrent la décision.

Enfin, le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après l'exécution si regrettable de Calas, un arrêt, émané de cette haute juridiction, réhabilita la mémoire de Jean Calas, et les juges permirent aux membres de la famille de se pourvoir pour prendre à partie les magistrats de Toulouse et en obtenir des dommages-intérêts.

Le roi fit remettre 36,000 livres à la mère et aux enfants; 3,000 livres furent réservées pour la vieille servante, qui avait tant souffert des malheurs de ses maîtres.

Cet arrêt de réhabilitation fut-il une erreur arrachée à la justice par une réaction de l'esprit public en faveur des Calas? Ecoutons ce que disait, à la rentrée de la cour royale de Rennes, M. le procureur général Plougoulm, ancien procureur général à Toulouse. « J'ai tenu dans mes mains, j'ai lu de « mes yeux, depuis la première jusqu'à la « dernière ligne, cette triste et douloureuse « procédure....; j'ai tout examiné, tout pesé, « comme si j'eusse eu à parler moi-même. « Que je serais heureux si ce que je vais dire « pouvait ajouter un rayon d'évidence à « une vérité, à une innocence depuis si « longtemps reconnue! Oui, j'aime à le pro- « clamer! dans toutes ces pièces, dans tous « ces témoignages, ces monitoires, je n'ai « rien découvert, pas un fait, pas un mot, « pas l'ombre d'une preuve, d'un indice qui « explique cette épouvantable erreur. » (*Gaz. des tribunaux*, 15 nov. 1843.)

Le procès de Calas a fourni le sujet de plusieurs pièces de théâtre qui ont été jouées au Théâtre-Français; 1° un drame en 5 actes et en vers (18 oct. 1790); 2° *Calas, ou l'école des juges*, tragédie en 5 actes et en vers, par André Chénier (6 juillet 1791); et 3° un autre drame en 4 actes et en prose, de Lemierre, intitulé, *Calas, ou le fanatisme*. — Blin de Sainmore avait publié, en 1665, une héroïde in-8° intitulée, *Calas à sa femme et à ses enfants*. L. J. Faverie.

CALATHUS, corbeille ou panier de jonc ou de bois fort mince, que les anciens auteurs comparent à la fleur d'un lis dont les feuilles s'évasent en s'élargissant. Cette corbeille mystérieuse jouait un grand rôle dans les fêtes éleusinies, ou mystères de Cérès, qui se célébraient tous les ans (et non tous les quatre ou cinq ans comme quelques modernes l'ont prétendu par erreur) à Eleusis, bourg de l'Attique, à 2 myriamètres d'Athènes, du 15 au 23 du mois boédromion (août). Le cortége partait du Céramique pour s'y rendre. Il était précédé de la fameuse statue du jeune Iacchos, couronné de myrte, tenant à la main un flambeau. Les canéphores, jeunes vierges d'une naissance distinguée, suivaient immédiatement, portant le calathus sur un léger brancard orné de fleurs, lequel, de même que *le van* mystique, renfermait plusieurs des objets sacrés nécessaires aux petits et aux grands mystères (*voy.* ce mot). De là cette réponse des initiés à la question du mystagogue : Avez-vous mangé du pain? — Non, j'ai bu du cycéon, j'ai pris du ciste; après avoir travaillé, j'ai mis dans le calathus, puis du calathus dans le ciste.

CALATRAVA (ordre de). — Au nord-est de Cordoue, dans la Nouvelle-Castille, on trouve, sur les bords du Guadiana, une petite ville qui occupe dans l'histoire du patriotisme espagnol une place honorable; c'est *Calatrava*, chef-lieu d'un ordre militaire connu sous le nom d'*ordre de Calatrava*.

Tout le monde sait la longue lutte que l'Espagne a soutenue contre les Maures, et les efforts héroïques qu'il lui a fallu faire pour affranchir le sol national de la domination de ces étrangers. Calatrava, défendu par un château fort, était un point important dont la possession fut souvent disputée. Sanche III, roi de Castille, s'en étant emparé, ne crut pouvoir mieux faire, pour l'empêcher de retomber aux mains des Maures, que d'en confier la garde aux chevaliers du Temple. La place fut, à diverses reprises, vivement attaquée, mais toujours vaillamment défendue par les templiers. Cependant il arriva un moment où, fatigués sans doute des efforts qu'ils faisaient dans un intérêt qui n'était pas le leur, ces chevaliers refusèrent de continuer plus longtemps cette lutte dévouée, et rendirent à Sanche III la forteresse dont on leur avait confié la défense.

Ce fut alors que, sur la recommandation de don Diégo Velasquez, moine de l'ordre de Citeaux, Sanche remit cet important dépôt à don Raymond, abbé de Fitero, monastère du même ordre. Les attaques des Maures furent renouvelées contre ces nouveaux défenseurs, et toujours repoussées avec avantage. Un grand nombre des intrépides défenseurs, qui s'étaient joints à don Raymond, prirent, sans être moines, l'habit de l'ordre de Citeaux, sans renoncer pour cela aux exercices militaires. Ils formèrent

ainsi une sorte de corporation semi-religieuse et semi-militaire, que le roi Sanche institua, dans l'année 1158, en ordre militaire, sous le nom d'*ordre de Calatrava*.

Cet ordre s'accrut considérablement sous la règle d'*Alphonse le Noble*. Il fut approuvé d'abord par le pape Alexandre III (1164), puis confirmé par le pape Innocent III (1198). A l'imitation des autres ordres de chevalerie, notamment des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et des chevaliers du Temple, cet ordre fut gouverné par une suite de grands maîtres, dont le premier fut *don Garcias Redon*. Ce ne fut que sous le règne de Ferdinand et Isabelle que la grande maîtrise fut réunie à la couronne de Castille (1489). Le costume des chevaliers de Calatrava consiste en une robe et un scapulaire blancs, comme l'ordre de Cîteaux. Les chevaliers portent une croix rouge sur la poitrine; leurs armes sont d'or, à la croix fleurdelisée de gueules, accostée de deux entraves ou menottes d'azur.

Dans l'origine, les chevaliers étaient, à l'imitation des autres ordres militaires, soumis à un célibat rigoureux : plus tard, les papes les ont relevés de cette obligation.

Calatrava est le chef-lieu de l'ordre; les autres maisons qui en dépendent, et qui sont répandues sur la surface de l'Espagne, portent le nom de commanderies.

L'ordre et les commanderies, sans avoir été explicitement abolis, tendent de jour en jour à s'effacer, et finiront par disparaître dans le grand travail de rénovation qui se fait maintenant en Espagne. F.

CALCAIRE (*géolog.*). — Cet adjectif, qui veut dire composé de chaux, est employé en géologie pour désigner les roches où la chaux carbonatée domine.

Cette roche est une de celles dont l'homme tire le plus d'utilité : c'est le calcaire grossier qui a permis de faire de Paris une des plus agréables villes du monde; c'est au travertin que Rome doit d'en être la plus belle. Sur un sol granitique, il eût été impossible à la plus grande ou à la plus industrieuse des nations de créer une ville qui égalât aucune de ces deux capitales; il est même permis de douter que, sans les marbres de leur pays, les artistes grecs eussent produit leurs chefs-d'œuvre. Comme tous les matériaux d'une grande utilité pour l'homme, le calcaire a été répandu à profusion sur toute la surface du globe et à tous les étages du sol : il nous est offert pur, combiné ou plus souvent simplement mélangé avec d'autres minéraux dans toutes les proportions; pour qu'il puisse prendre diverses qualités de dureté ou de résistance, diverses textures, un grain plus ou moins grossier, plus ou moins fin.

Dans le puissant laboratoire de la nature, le calcaire est, sans relâche, remanié dans des proportions et sous des formes diverses. Les eaux pluviales dissolvent le carbonate de chaux qu'elles rencontrent dans le sol ou dans les édifices, ouvrages des mains de l'homme; elles l'entraînent pour consolider des roches meubles ou poreuses, ou bien pour le déposer, en colonnes ou en enduits d'albâtre, dans les cavités qu'elles rencontrent et où elles peuvent s'évaporer. Les eaux courantes, surtout celles qui contiennent de l'acide carbonique, dissolvent aussi le calcaire sur lequel elles coulent, pour le déposer plus loin, à mesure qu'elles perdent de leur acide; c'est ainsi que des calcaires siliceux, primitivement compactes, sont devenus caverneux, après avoir été dissous en tout ou en partie; et, au contraire, que des sables se sont solidifiés, que des roches fendillées sont devenues des marbres veinés, après que du calcaire a été déposé dans leurs interstices et dans les fentes.

Les roches produites dans ces circonstances avaient sans doute été déjà précédemment remaniées plusieurs fois; mais la nature nous amène tous les jours, et à la surface du sol, des roches de la même nature qui sont tout à fait neuves. En effet, un grand nombre de sources déposent assez rapidement, dans toutes les contrées, des bancs puissants dont elles ont puisé les matériaux dans les profondeurs du sol et au-dessous des roches primitives, car on voit plusieurs de ces sources sortir du granit ou du gneiss. (*Voy.* FONTAINES.)

Ces roches, quoiqu'à la superficie de la terre et très-récentes, se distinguent particulièrement parce qu'elles renferment très-peu de fossiles; elles sont généralement connues sous le nom de travertin. Les autres calcaires d'eau douce, au contraire, ont conservé une grande quantité de débris animaux, en les imbibant ou en les enveloppant de manière à les garantir de la destruction. C'est ce qui est arrivé dans les cavernes, dans les fentes, où de grandes quantités d'ossements avaient été entassées dans des sables; les eaux, chargées de calcaire, se

sont infiltrées dans ces roches meubles, les ont cimentées et en ont fait des brèches osseuses, inaltérables. (*Voy.* Brèches, Cavernes.)

Cependant les eaux courantes portent dans les mers la plus grande partie du calcaire qu'elles tiennent en dissolution; elles y entraînent, en outre, tout celui qu'elles ont délayé ou simplement détaché du sol. L'Océan, par son mouvement continuel, mélange et broie tous ces matériaux, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé à se déposer dans des profondeurs, à l'abri de l'agitation des flots, ou jusqu'à ce qu'ils aient été mis en œuvre par les innombrables ouvriers préposés par la nature pour construire ces bancs immenses qui s'élèvent du fond de tant de mers. Innombrables et surtout infatigables ouvriers que tous ces animaux inférieurs, dont on a été si longtemps à ne connaître que les habitations, tandis qu'on ignorait jusqu'à leur existence; mais, s'ils travaillent avec le plus de puissance, ils ne travaillent pas seuls à donner au calcaire cette nouvelle origine; tous les invertébrés puisent dans les eaux le calcaire pour en construire leurs têts si variés; et il est certain que les plus anciens calcaires, ceux des terrains primaires ou de transition, contiennent déjà des débris d'animaux en très-grande abondance, puisqu'on a pu évaluer à 200,000 le nombre des nautiles contenus dans un décimètre cube (volume équivalent à celui d'un litre) de griotte des Pyrénées.

Les couches puissantes, construites par les invertébrés, et celles provenant des débris de leurs coquillages, ont été, par suite des révolutions qui ont bouleversé le sol, remaniées par les eaux, et réduites à un tel état de ténuité, que, souvent, il n'est plus possible de distinguer les traces d'organisation. Le nombre de ces remaniements est impossible à fixer; mais il a dû être très-grand, puisque la cause en est incessante et continue.

C'est ainsi qu'ont pu avoir lieu ces mélanges, en proportions si diverses, de toutes les substances que nous trouvons associées aux calcaires, la magnésie, la silice, l'alumine principalement, mélanges qui font passer par des nuances insensibles ces différentes roches de l'une à l'autre, comme les marnes, par exemple, qui sont tantôt des roches calcaires, tantôt des roches argileuses, suivant que l'une ou l'autre roche domine. C'est ainsi que le calcaire a pu prendre tant de textures diverses, depuis le grain le plus fin jusqu'au plus grossier, depuis la réunion bréchoïde de fragments anguleux provenant des débris d'une roche plus ancienne, et liés par un ciment plus nouveau, jusqu'aux pierres lithographiques à grain si fin; depuis le calcaire grossier, composé de grains plus ou moins arrondis, mais compactes, jusqu'à l'oolithe, dont les grains sont tous composés de couches concentriques.

Mais ces différents moyens ne sont pas les seuls qu'a employés la nature pour varier les aspects du calcaire. Après avoir formé certaines roches par l'intermédiaire de l'eau, elle a changé leur texture par l'action du feu; c'est ainsi que du calcaire grossier elle a fait le marbre de Carrare : le secret de cette transformation de ce métamorphisme (*voy.* ce mot) nous est clairement révélé par la continuité des couches de ce marbre, qui fait corps non interrompu avec des sédiments; mais elle n'aurait pu être devinée, si le passage insensible et la continuité de ces deux apparences, que revêt le calcaire, n'eussent été constatés par l'observation sur les lieux. Le feu ne s'est pas borné à opérer ainsi la cristallisation de masses sédimentaires qui se sont trouvées à distance convenable de son action, il les a aussi quelquefois modifiées, soit en y introduisant, par exemple, un corps nouveau comme la magnésie (*voy.* ce mot), soit en y lançant de l'acide sulfurique qui a transformé des masses de carbonate de chaux en sulfate, en gypse.

Si le calcaire se présente sous des apparences de texture très-diverses, il offre aussi des degrés de dureté et de solidité très-différents; il peut faire feu au briquet, surtout lorsqu'il est siliceux; il peut être rayé par l'ongle et même par les bois les plus tendres, ou s'attacher aux doigts et aux vêtements, comme la craie; il peut présenter assez de solidité pour être employé à la construction des plus grands édifices, ou se trouver à l'état meuble, à l'état de sable. Voilà ce qui rend cette roche si utile à l'homme, c'est qu'elle revêt successivement tous les états que réclament nos besoins. C'est qu'elle est solide et grossière pour résister aux charges les plus lourdes de nos édifices, à grain plus fin pour être taillée et sculptée facilement, et pour recevoir le poli; colorée d'une foule de nuances dans les marbres pour orner nos habitations. Moins fragile que la silice, le calcaire siliceux est, de-

puis quelques années, employé avec succès à la construction de tous ces chemins en empierrement qui étendront bientôt, sans doute, leur réseau sur toute la surface de la France.

Il ne suffisait pas que ce minéral se prêtât à tant d'emplois utiles, la nature l'a répandu dans tous les pays et dans toute la profondeur du sol avec une profusion d'autant plus grande que les couches s'approchent davantage de la surface. En petits amas seulement, dans les terrains primaires, il forme des bancs d'une puissance de plus en plus grande, et présente surtout les masses les plus considérables dans les parties inférieure et supérieure des terrains secondaires, et dans toute l'épaisseur des terrains tertiaires, terrains sur lesquels se sont élevées toutes les grandes capitales. Comme le calcaire occupe une place importante dans tous les terrains, c'est à ce mot que nous renverrons plus particulièrement pour parler des différences qu'il présente, suivant l'âge pendant lequel il a été déposé, et pour les noms par lesquels on l'a distingué. Quant aux noms fondés sur l'existence de fossiles différents dans les différentes couches, ils trouveront nécessairement leur place au mot FOSSILE. Enfin nous renverrons au mot CRAIE ce que nous avons à dire sur cette sorte de calcaire, qui est très-distincte et forme l'horizon géologique le mieux tranché, et au mot MARBRES pour en parler du point de vue de l'emploi dans les airs.—Le calcaire est donc essentiellement de formation aqueuse, et, comme il doit son origine aux eaux de la mer ou aux eaux douces, on le distingue en calcaire marin et en calcaire d'eau douce; parmi ces derniers on a encore donné le nom de travertin aux dépôts des sources pétrifiantes. Les roches qui ont été déposées par des eaux qui les tenaient seulement en suspension sont dites de sédiment; c'est ordinairement l'état des dépôts marins que les débris d'animaux propres aux eaux salées caractérisent plus particulièrement. Si les eaux tenaient le calcaire en solution, on dit que la roche est d'agrégation. On peut encore s'attacher au point de vue de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité; mais pour cette roche, comme pour les autres, il n'y a d'étude profitable, intéressante, que si on rattache les différents caractères physiques à ceux fournis par la place qu'elle occupe dans le sol, et par les différents fossiles qui y sont contenus. ÉMILE LEFÈVRE.

CALCÉOLAIRE *calceolaria* (*bot. ph.*).— Les amateurs d'horticulture possèdent une vingtaine d'espèces de calcéolaires, charmantes plantes du Chili et du Pérou dont on a obtenu, par le semis ou l'hybridation, un grand nombre de variétés. Ce sont des végétaux frutiqueux ou suffrutiqueux, acaules ou caulescents, à feuilles opposées ou ternées, rarement alternes, entières ou dentées, couvertes de pubescence, à pédoncules unis ou multiflores, axillaires, et en corymbes terminaux; fleurs jaunes, blanches ou pourpres, dont la partie inférieure est retroussée en forme de sabot, et porte souvent de petites taches de couleur vive et d'un charmant effet. Leur culture est celle du pélargonium. On les rentre, l'hiver, dans la serre tempérée et près des jours. On les multiplie de boutures par la division des pieds et par graines.

CALCHAS ou **CHALCAS**, personnage fameux dans l'*Iliade* et dans l'*Iphigénie en Aulide* de Racine, était le devin, le ministre prophétique des Grecs qui assiégèrent Troie. C'est lui qui leur prédit que la cité de Priam résisterait dix ans à leurs armes, ni plus ni moins; de là ses exhortations à une courageuse persévérance. Les oracles de Calchas étaient d'autant plus *sûrs*, d'autant plus infaillibles, disent naïvement les mythes poétiques qui le concernent, qu'il avait reçu d'Apollon lui-même, par voie d'insufflation, la science du passé, du présent et de l'avenir. Quant à ses autres gestes divinatoires, on les trouve explicitement consignés dans les deux ouvrages indiqués plus haut, et qui d'ailleurs sont entre les mains de tout le monde. Seulement nous ajouterons ici une remarque *inédite*, à savoir, que la science surnaturelle de Calchas lui fit défaut dans ce qui intéressait personnellement sa gloire; il ne sut pas prévoir son impuissance à expliquer les sentences que lui proposerait Mopsus, prêtre du temple de Claros; car, s'il avait eu la révélation intuitive de cet échec qui le fit mourir de chagrin, il n'aurait pas provoqué témérairement la lutte dans laquelle il succomba. On peut répondre à cela par un proverbe qui, dit-on, remonte à son époque, c'est que les devins, comme les simples mortels, ne s'avisent jamais de tout.

CALCIUM (*chimie*), corps simple métallique, inconnu jusqu'au commencement de ce siècle, et dont l'oxyde porte de toute antiquité le nom de chaux. Lavoisier annonça clairement, et avant tout autre, que les terres

devaient être des oxydes métalliques. Le docteur Seebeck opéra le premier l'amalgame du calcium, Berzélius décomposa aussi la chaux, mais c'est à Davy qu'appartient l'honneur d'avoir séparé ce nouveau métal du mercure. Il rendit compte de sa réussite à la Société royale de Londres le 30 juin 1808. Le calcium est si avide de combinaisons, qu'il ne se rencontre pas à l'état de pureté : la difficulté qu'on éprouve à le réduire, et surtout à le manipuler, fait que ses propriétés sont peu connues. Il est d'un blanc d'argent, solide à la température ordinaire, et plus lourd que l'eau ; à l'air, il s'enflamme spontanément et immédiatement, il brûle avec une lumière blanche très-intense, et repasse à l'état de chaux. Pour le réduire avec une pâte de sulfate ou d'un autre sel de chaux, on façonne une capsule dans laquelle on met du mercure, et que l'on pose sur une plaque métallique mise en contact avec le pôle positif d'une pile, tandis que le négatif plonge dans le mercure. Avec 100 parties faiblement chargées, quelques minutes produisent un amalgame ; il est bien de couvrir le mercure d'huile de naphte. Il faut ensuite distiller l'amalgame, ce qui présente quelques difficultés; mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer ces détails. Par lui même, le calcium est tout à fait sans usage ; mais, à l'état de combinaison, soit avec l'oxygène, soit avec les acides, il s'emploie journellement dans les arts, et se rencontre en très-grande abondance dans la nature; c'est lui, par exemple, qui fait la base de la chaux, du marbre, du plâtre, d'une foule d'autres corps pour l'histoire desquels nous renvoyons à leurs articles spéciaux.

Le calcium donne, avec l'oxygène, deux composés, savoir, un *protoxyde* vulgairement appelé *chaux* (*voy.* ce mot), solide, blanc, caustique au point de détruire le tissu des substances animales, verdissant fortement le sirop de violette, et rougissant la teinture de curcuma; d'une pesanteur spécifique de 2,3, infusible au feu le plus ardent et même par l'action des plus fortes lentilles ; composé de

1 at. calcium.....	256,03	ou bien	71.91
1 at. oxygène....	100.00	—	28,09
1 at. protoxyde ..	356.03	—	100,00

Une petite quantité d'eau versée sur ce corps disparaît avec développement considérable de calorique et même de lumière, tandis que la chaux se gonfle, se fendille, pour se réduire en poussière, et l'hydrate formé donne pour résultat :

1 at. chaux.......	356,03	ou bien	75,00
1 at. eau.........	112,48	—	25,00
1 at. hydr. de prot.	468,51	—	100,00

Le *deutoxyde* découvert, en 1818, par M. Thénard est solide, en paillettes très-fines à l'état d'hydrate, et composé de 1 atome de métal pour 2 d'oxygène, en proportions 56,14 de celui-là pour 43,86 de l'autre.

L'*hydrogène*, le *bore* et le *carbone* ne se combinent point avec le calcium; à une température ronge, le *phosphore* donne, avec la chaux, un produit solide d'une couleur semblable à celle de l'hématite un peu claire, mais assez vive, pulvérulent et sans éclat métallique, composé de 35,52 de base sur 64,48 de chaux pour un atome de chaque. Toutefois il paraît que ce n'est pas un phosphure d'oxyde à l'état de pureté, mais bien un mélange de phosphure métallique et de phosphate, pouvant être représenté par 1 atome de phosphate neutre de chaux et 5 atomes de phosphure de calcium, auquel cas ce dernier donnerait lui-même pour composition :

1 at. calcium.....	256,03	ou bien	56,64
1 at. phosphore...	196,15	—	43,36
1 at. phosphore...	452,18	—	100,00

Le *soufre* donne naissance à deux produits, dont l'un, résultant du passage d'un courant de gaz acide sulfhydrique dans l'eau tenant de la chaux en suspension, se dissout à mesure qu'il se forme, pour donner un liquide incolore, d'une saveur âcre et amère, que l'on n'a pas encore essayé d'obtenir en cristaux, et formé de 1 atome de chaque composant pour 56,02 de métal sur 43,98 de base ; le *bi-sulfure*, que l'on obtient en faisant bouillir, dans 20 parties d'eau, trois proportions de chaux éteinte et une de soufre en fleurs, cristallise à l'état d'hydrate en prismes tétraèdres allongés et terminés par des sommets dièdres de couleur jaune orangé, très-solubles dans l'eau, d'une saveur âcre, amère et sulfureuse.

Le *sélénium* donne un composé qui n'a pas encore été obtenu à l'état sec, et se présentant sous forme d'une liqueur incolore, qui ne tarde pas à passer au rouge jaune, quoique privé du contact de l'air. L'*ioduré* obtenu par l'action de l'acide iodhydrique sur la chaux est solide, déliquescent, très-

soluble dans l'eau, et résulte de la combinaison de 1 atome de métal pour 2 atomes d'iode dans la proportion de 14,04 du premier sur 85,96 du second. Le *bromure* cristallise en aiguilles prismatiques très-solubles dans l'eau et fort déliquescentes, d'une saveur âcre, piquante et très-amère, dégageant par le calorique une odeur analogue à celle du brôme, ce qui doit faire supposer qu'il se décompose alors, et résulte de la combinaison de 1 atome de métal pour 2 de brôme, soit en proportions 21,53 du premier pour 78,47 de l'autre. — Il se forme directement, avec le calcium et le *chlore*, un produit solide, âcre, très-piquant, amer, qui, soumis à l'action du calorique, se fond pour constituer le *phosphore de Homberg*, dénomination venue de ce que, refroidi, ce corps devient lumineux par le frottement. Il est alors demi-transparent, lamelleux, fixe, mauvais conducteur de l'électricité, soluble dans un quart de son poids d'eau à 15° c., et dans une quantité moitié plus grande à 0, attirant puissamment l'humidité de l'air, ce qui le fait employer, dans les laboratoires, au desséchement des gaz. Composition :

1 at. calcium......	256,03	ou bien	36,65
1 at. chlore.......	442,64	—	63,35
1 at. chlorure....	698,67	—	100,00

L'azote n'exerce aucune action ; il existe en abondance dans la nature un *fluorure* de calcium qui se rencontre presque toujours en beaux cristaux cubiques, colorés le plus souvent en violet, en vert ou en jaune, mélangés le plus ordinairement aux minerais de plomb et d'étain ; du reste, insipides, insolubles dans l'eau, inaltérables à l'air, d'une pesanteur spécifique de 3,15, et composés de

1 at. calcium.....	256,03	ou bien	52,37
2 at. fluor........	233,80	—	47,63
1 at. fluorure.....	489,83	—	100,00

C'est avec ce produit que l'on forme, dans les laboratoires, tous les composés de fluor ; il est encore employé dans quelques exploitations métallurgiques comme fondant.

Les *sels de calcium* sont tous au premier degré d'oxydation et offrent, en général, une saveur amère et piquante, analogue à celle des mêmes composés de baryte (voy. Barytum) : tous colorent la flamme de l'alcool comme les sels de strontiane, dont on les en distingue à l'aide des caractères suivants : toutes leurs dissolutions donnent, par les sous-carbonates de potasse, de soude et d'ammoniaque, un précipité blanc de sous-carbonate de chaux qu'il suffit de dessécher et de calciner pour en obtenir la base. L'acide azotique les décompose également pour se précipiter à l'état d'azotate de chaux, incolore, peu soluble dans un excès d'acide, et qui se décompose par la calcination en donnant de la chaux vive. Les principaux sont : le *sous-borate*, toujours le produit de l'art, insoluble dans l'eau et sans usages ; le *sous-carbonate*, très-abondant dans la nature, où il se rencontre dans les différents terrains, depuis les plus anciens jusqu'aux plus modernes, formant, dans les derniers, des couches puissantes, et, dans les autres, des montagnes ou des dépôts fort étendus. C'est lui qui constitue la craie, la pierre à chaux, les marbres, les albâtres, les stalactites, et une foule de cristaux variés ornant les cabinets des minéralogistes ; il fait encore partie des enveloppes des mollusques, des crustacés, des radiaires, des nombreux polypiers, ainsi que de quelques eaux de sources ; on le trouve en très-beaux cristaux à formes très-nombreuses, mais qui toutes peuvent se ramener par le clivage en un rhomboïde obtus à angles de 101,50 et 78,50, d'une pesanteur spécifique de 2,7 ; solide, blanc, insipide, insoluble dans l'eau, à moins qu'elle ne soit saturée d'acide carbonique ; on l'emploie à l'extraction de ce dernier corps. Il figure dans la matière médicale parmi les absorbants, et c'est à lui seul que les yeux d'écrevisses, les écailles d'huîtres, les coraux, etc., tant vantés par les anciens médecins, devaient leurs vertus. Composition :

1 at. chaux.......	356,03	ou bien	56,39
1 at. acide carbon.	275,32	—	43,61
1 at. sous-carbon.	631,35	—	100,00

L'acide phosphorique se combine ici en plusieurs proportions, pour former des sous-sels, un sel neutre, et des sels acides qui tous paraissent s'éloigner, d'une manière étrange, non-seulement des autres phosphates, mais encore de toutes les autres combinaisons salines connues jusqu'à ce jour ; ce qui porterait à rejeter ces résultats extraordinaires, s'ils n'avaient été donnés par M. Berzélius lui-même. Le *phosphate neutre*, ou du moins celui qui se rapproche le plus des autres phosphates analogues, donne pour résultat 54,19 d'acide pour 45,81 de base, tandis que la théorie voudrait :

2 at. chaux..........	712,06	ou bien	44,38
1 at. acide...........	892,30	—	55,62
1 at. phosph. neutre	1604,36	—	100,00

Il est, du reste, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans les acides nitrique, chlorhydrique et phosphorique, se convertissant en un émail blanc par le calorique; sans aucun usage. On obtient, en versant une dissolution de chlorure de calcium dans du phosphate de soude, un sel *sesqui-basique*, composé de 3 atomes d'oxyde pour 1 d'acide, ou bien, en proportions, de 54,49 du premier sur 45,51 du second. Il se rencontre dans la nature formant des collines entières, mais souvent cristallisé en prismes hexaèdres surbaissés, portant alors le nom *d'apathite*. Le *sous-phosphate des os*, qui s'obtient en traitant ces derniers corps calcinés par l'acide chlorhydrique, est pulvérulent, insipide, insoluble dans l'eau, absolument de même nature que celui qui se forme par la précipitation d'une solution acide de phosphate de chaux, à l'aide de l'ammoniaque caustique en excès, et s'écarte de la composition des autres sous-phosphates :

8 at. oxyde........	2848,24	ou bien	51,55
3 at. acide..........	2676,90	—	48,45
1 at. sous-phosphate	5525,14	—	100,00

Employé en médecine, dans les laboratoires, pour faire les phosphates solubles de soude, de potasse et d'ammoniaque, ainsi que dans les arts, à l'extraction du phosphore. — Un autre sous-phosphate renferme deux fois autant d'acide que ce dernier. — Le *bi-phosphate* est toujours le produit de l'art, déliquescent et très-soluble dans l'eau, cristallisant en paillettes micacées. Composition :

1 at. oxyde.......	356,03	ou bien	28,52
1 at. acide.......	892,30	—	71,48
1 at. bi-phosphate	1248,33	—	100,00

Le *sulfate* se rencontre en abondance dans la nature, amorphe ou cristallisé, le plus souvent à l'état d'hydrate; puis il se présente sous forme d'aiguilles blanches, satinées, peu consistantes, presque insipides, solubles dans 300 ou 350 parties d'eau, décrépitant d'abord par le calorique, pour se fondre ensuite et se changer en un émail blanc, attirant l'humidité de l'air, déliquescent, d'une pesanteur spécifique de 2,31. Composition :

1 at. oxyde........	356,03	ou bien	41,53	100,00
1 at. acide sulfuriq.	501,16	—	58,47	
1 at. sulf. anhydre.	857,19	—	79,22	100,00
4 at. eau...........	224,96	—	20,78	
at. sulfate hydraté	1082,15			

A l'état anhydre, il est sans usages; hydraté, il constitue le *plâtre* ordinaire quand il a été préalablement privé d'eau par une légère calcination. Tout le monde connaît les usages nombreux de ce corps tant dans les arts que l'agriculture. (*Voy.* PLATRE.) Sa présence dans les eaux les rend impropres à la cuisson des légumes, ainsi qu'au blanchissage.

Le *nitrate* fait partie des plâtras et des divers matériaux salpêtrés; d'ailleurs déliquescent et, par conséquent, très-soluble dans l'eau; d'une saveur âcre et amère, cristallisant en prismes à six pans terminés par de longues pyramides, et, plus souvent, en longues aiguilles déliées et brillantes; pur, il est tout à fait sans usage. Celui des matériaux salpêtrés est employé dans la fabrication du nitrate de potasse. Composition :

1 at. oxyde.......	356,03	ou bien	34,46
1 at. acide........	677,02	—	65,54
1 at. nitrate.....	1033,05	—	100,00

Le *silicate* se rencontre dans la nature en masses grossièrement fibreuses, ordinairement blanches, d'un éclat un peu nacré, d'une densité de 2,86, clivables parallèlement aux pans d'un prisme droit ou oblique, connues des minéralogistes allemands sous le nom de *rafelspath*, et des minéralogistes français sous celui de *wollastonite*, employées à la fabrication du verre de Bohême, auquel ce corps fournit à la fois de la silice et de la chaux. Composition :

1 at. oxyde......	356,03	ou bien	47,00
2 at. silice......	385,20	—	53,00
1 at. wollastonite	741,23	—	100,00

CALCUL (*scienc.*). — On entend par ce mot l'ensemble des opérations qu'on peut faire sur les quantités. Cette expression est dérivée du mot latin *calculus*, petit caillou, parce que, dans l'origine, les hommes ont dû, à défaut de caractères graphiques qui n'existaient pas, employer des cailloux pour exprimer le résultat de leurs opérations sur les quantités. Cette étymologie est peut-être plus ingénieuse que réelle; nous la mentionnons sans la garantir.

Les opérations sur les quantités se réduisent à les *composer* ou à les *décomposer*. Tous les calculs ont donc pour prototype l'*addition* et la *soustraction*. Il est évident, en effet, que la *multiplication* et l'*élévation aux puissances* ne sont que des cas particuliers d'addition, comme la *division* et l'*extraction des racines* ne sont que des cas particuliers de soustraction.

Tout ce qui est *quantité* (*voy.* ce mot) peut être soumis au calcul. Les calculs arithmétiques ont pour objet les opérations qu'on *effectue* sur des quantités *numériques*; les calculs algébriques, au contraire, ont pour objet les opérations qu'on *indique* sur des quantités *algébriques*, ou plutôt sur des représentations de quantités. Si, par exemple, je veux trouver la somme des nombres 8, 7 et 9, je les réunis en *effectuant* l'addition de ces quantités numériques, et j'obtiens 24 pour résultat. Si je veux généraliser mon opération et représenter ces quantités par des signes algébriques, je n'effectue plus le calcul, mais je l'*indique* de la manière suivante : $a + b + c = s$, que je prononce *a plus b plus c égale s*, *a* représentant le nombre 8, *b* le nombre 7, *c* le nombre 9 et *s* la somme de ces trois nombres.

Dans le premier cas, il y a une addition effectuée; dans le second, il n'y a que l'indication d'une opération à effectuer.

Les quantités géométriques, les lignes, les surfaces et les corps ou volumes peuvent être soumis à ces deux sortes de calculs.

Les calculs prennent différents noms dans les sciences, suivant les quantités auxquelles on les applique. C'est ainsi qu'on distingue le *calcul différentiel* (*voy.* DIFFÉRENTIEL); le *calcul intégral* (*voy.* INTÉGRAL); le *calcul des fonctions* (*voy.* FONCTIONS); le *calcul des limites* (*voy.* LIMITES); le *calcul des fluxions* (*voy.* FLUXIONS); le *calcul des dérivations* (*voy.* DÉRIVATIONS); le *calcul exponentiel* (*voy.* EXPONENTIEL); le *calcul des probabilités* (*voy.* PROBABILITÉS); le *calcul des variations* (*voy.* VARIATIONS); etc., etc. L. J. F.

CALCUL (*pathol.*). — Ce mot, qui vient du latin *calculus*, pierre, a été donné à des corps inorganiques qui se forment dans les différents organes des animaux et qui n'ont d'autre propriété commune que celle de rappeler, par leur solidité, la dureté de la pierre. Les uns se forment au milieu même des tissus, les autres dans les cavités lubrifiées ou parcourues par des liquides. Les premiers ont souvent reçu la dénomination spéciale de *concrétions*, tandis que le nom de *calculs* a été plus particulièrement appliqué aux seconds.

I. Les *concrétions* sont elles-mêmes de deux espèces, suivant qu'elles résultent de la pétrification des tissus, ou de la pétrification de matières déposées accidentellement dans ces tissus. A la première, je rapporterai les noyaux ostéides plus ou moins volumineux qui se forment dans l'épaisseur des *ligaments*, des *tendons*, des *cartilages*, des *parois des vaisseaux*, et surtout celles des artères, des *muscles* et du cœur lui-même, des *cicatrices*, etc.; à la seconde appartiennent ceux qu'on rencontre dans les *poumons*, la *matrice*, le voisinage des *articulations* et dans le *cerveau* lui-même.

La première espèce paraît dépendre d'un dépôt anormal de matières salines, et particulièrement de phosphate et de carbonate de chaux, dans la trame des organes; aussi apparaît-elle surtout à l'âge où le corps semble retomber sous l'empire des lois physiques et chimiques. Cependant on la voit quelquefois chez ces personnes peu âgées, et elle peut même constituer une véritable diathèse. Un journal américain rapporte l'observation d'un garçon de 13 ans, chez lequel beaucoup de muscles du cou, de la poitrine et du dos avaient subi une dégénérescence osseuse. En général, les femmes sont bien moins sujettes que les hommes à cette transformation des tissus, et cela explique peut-être, en partie, leur plus grande longévité.

La seconde espèce, bien différente de la précédente, paraît dépendre d'une absorption des parties les plus liquides de matières déposées dans les tissus. Les concrétions pulmonaires ne sont probablement que des tubercules réduits à leurs molécules les plus solides; les concrétions du cerveau ne paraissent être que des épanchements de sang réduits et solidifiés de la même manière; celles du pourtour des articulations résultent de la condensation des matières chargées d'urates qui se déposent pendant les accès de goutte.

La première espèce constitue un état morbide irrémédiable, tandis que la seconde annonce un effort de la nature pour opérer la guérison.

II. Les *calculs* proprement dits sont également de deux espèces, suivant qu'ils résultent d'une sorte de précipitation des mo-

lécules solides que nos liquides tiennent en dissolution, ou d'une véritable réaction chimique des différentes molécules entre elles. Mais nous ne connaissons pas encore assez les caractères distinctifs de ces deux catégories pour en faire la base d'une classification; aussi se borne-t-on généralement à distinguer ces calculs d'après le siége qu'ils occupent : or on en a trouvé dans les *sinus frontaux*, l'*œil*, les *bronches*, l'*estomac*, les *intestins*, dans les glandes et conduits *lacrymaux*, *salivaires*, *pancréatiques*, *biliaires*, *urinaires*, ainsi que dans les *articulations* et jusque dans les *vaisseaux sanguins*, notamment dans les larges veines du bassin.

Ne pouvant décrire toutes ces différentes espèces, je dirai seulement quelques mots des principales.

Les calculs *salivaires* sont ordinairement composés de phosphate et de carbonate de chaux. — C'est le toucher, les déductions tirées de leur siége, et quelquefois leur apparition à l'extrémité du canal excréteur, qui annoncent leur existence. — Ils se frayent souvent d'eux-mêmes passage au dehors; dans les cas contraires, on les fait sortir à l'aide de pressions, et même de l'instrument tranchant.

Les calculs *biliaires* sont formés de cholestérine, de matière jaune de la bile et d'une petite quantité de picromel. — Ils s'annoncent par des coliques très-vives se faisant sentir, par intervalles, vers l'épigastre et l'hypocondre droit; par des vomissements, une difficulté de la digestion, quand le cours de la bile est interrompu, et une décoloration des matières fécales. Parfois des calculs sont rendus par les vomissements et par les selles. — Les moyens de traitement proposés sont les solutions d'hydrochlorate d'ammoniaque, de soude, de potasse, d'acétate de potasse et de savon, de légers laxatifs, etc. Le remède de Durande, mélange de deux parties d'éther et d'une partie d'essence de térébenthine en suspension dans des jaunes d'œufs, a souvent réussi. On a quelquefois extrait des calculs de la vésicule biliaire à travers la paroi abdominale.

Les calculs *intestinaux* qu'on rencontre chez l'homme ne sont, la plupart, que des calculs biliaires; quelquefois, cependant, ils sont formés de phosphate de chaux, de carbonate de magnésie ou de chaux, de mucus, de matière caséeuse, de phosphate ammoniaco-magnésien, etc. Ceux qu'on rencontre assez souvent chez les animaux herbivores, et que l'on connaît sous le nom de *bézoards*, sont composés de phosphate ou de carbonate de chaux. — Les calculs intestinaux s'annoncent par des coliques extrêmement vives, des vomissements et une interruption des matières fécales, quelquefois par la sortie d'un ou plusieurs calculs. — On administre des purgatifs par la bouche et par l'anus; l'opium, les antiphlogistiques et quelques moyens chirurgicaux pourraient être, suivant les cas, employés avec succès.

Les calculs *urinaires* sont principalement formés 1° de mucus, 2° d'acide urique, 3° d'urate d'ammoniaque, 4° de phosphate de chaux, 5° de phosphate ammoniaco-magnésien, 6° d'oxalate de chaux, 7° de cystine. — Les hommes y sont plus exposés que les femmes; les enfants et les vieillards, que les adultes; ceux qui font usage d'une nourriture trop animale et trop échauffante, ainsi que les goutteux, en sont souvent atteints. La présence de corps étrangers dans les voies urinaires et surtout la dysurie en sont des causes fréquentes (pour la théorie de leur formation, *voy.* Gravelle). — Ceux qui siégent dans les reins s'annoncent par des douleurs vives dans cette région; par des urines peu abondantes, sanguinolentes, contenant quelquefois des graviers; par des vomissements, et quelquefois par des abcès dans la région lombaire. Ceux de la vessie déterminent une douleur et des spasmes dans cet organe, de la pesanteur au périnée et sur le rectum, du prurit à l'extrémité de la verge, une émission fréquente et difficile de l'urine; celle-ci est souvent sanguinolente, surtout après un voyage à cheval ou en voiture. Mais le moyen de diagnostic le plus certain est l'emploi de la sonde métallique et surtout de ma sonde coudée, avec laquelle il n'est pas de point de la vessie où l'on ne puisse rencontrer le calcul. — Outre les moyens généraux (antiphlogistiques, opiacés, etc.), les boissons abondantes, émulsionnées, les dissolvants sont les seuls qu'on puisse mettre en usage dans les calculs des reins, à moins qu'il ne se forme un abcès, qu'on ouvrirait. Quand le calcul occupe la vessie, comme les dissolvants n'ont que très-peu d'effet, pour peu qu'il soit volumineux (*voy.* Gravelle), il faut recourir aux moyens chirurgicaux (*voy.* Lithotritie, Taille). Si le calcul était engagé dans l'urètre, ou bien on en ferait l'extraction à l'aide de procédés conve-

nables; on bien on le repousserait dans la vessie, pour le broyer ensuite; ou bien, s'il était tont à fait immobile, on pratiquerait une incision sur le trajet du canal pour l'extraire. Dr Aug. Mercier.

CALCUTTA, capitale des possessions anglaises dans les Indes orientales, chef-lieu de la présidence et de la province du Bengale, est située par 22° 34' 45" de latitude nord et 86° 9' 30" de longitude est, à une distance d'environ 33 lienes du golfe du Bengale, sur la rive gauche du bras occidental du Gange, appelé par les Européens *Hougly* ou *rivière de Calcutta*.

A marée haute, cette rivière a, devant Calcutta, environ un mille de large; mais, à marée basse, on aperçoit, sur la rive opposée, une longue suite de bancs de sable qui demeurent à sec. Dans beaucoup d'endroits, le Hougly avance jusqu'au pied des maisons, et on y descend par des escaliers de brique. L'eau de cette rivière est très-sale, circonstance qui tient principalement à l'usage où sont les Indous d'y jeter les cadavres de leurs coreligionnaires, auxquels ils s'imaginent procurer ainsi le bonheur dans l'autre monde. Par un effet de la même superstition, tout le peuple va en foule se baigner dans cette eau infecte qui, venant du fleuve sacré, le Gange, réunit le double avantage de nettoyer le corps et de purifier l'âme de toutes ses souillures. Le flux et le reflux, ainsi que les oiseaux carnassiers et les poissons, atténuent en partie les graves inconvénients que pourrait avoir ce singulier mode de sépulture.

Calcutta entretient, au moyen du Gange et de ses nombreux affluents, des relations commerciales fort importantes avec l'intérieur du pays jusqu'à une distance de 350 lieues. Tous les jours il arrive du haut Gange de petits bateaux chargés des produits bruts ou manufacturés que l'on embarque ensuite sur les nombreux vaisseaux à l'ancre devant la ville. Calcutta sert d'entrepôt à des quantités énormes de marchandises, et, indépendamment de la banque du gouvernement, il existe dans cette capitale trois autres établissements du même genre. Le papier en circulation à Calcutta et dans le reste du Bengale monte, dit-on, à la valeur d'un million sterling.

La ville de Calcutta, bâtie au centre d'un pays bas et plat, au milieu de marécages et de lacs fangeux, près d'une immense forêt, était autrefois fort malsaine; depuis quelques années, le climat s'est beaucoup amélioré: on doit attribuer cet heureux changement au soin qu'apporte sans cesse la police à favoriser l'écoulement des eaux stagnantes et à l'attention qu'on a eue de percer à travers la forêt des routes et des avenues dans la direction des vents dominants. L'air se trouve purifié par ce moyen, et, si l'on parvenait à substituer au riz une autre culture dans les environs de Calcutta, le séjour de la ville deviendrait extrêmement sain. La saison des pluies commence ordinairement vers la mi-juin et se prolonge jusqu'à la mi-octobre.

Les marécages qui entourent Calcutta ont fait croire pendant longtemps à l'existence d'un grand nombre de sources; mais en 1814 on acquit la preuve du contraire, car on fit creuser dans plusieurs endroits jusqu'à 140 pieds de profondeur sans en rencontrer une seule. Quelques années plus tard, on trouva à environ 60 pieds au-dessous du sol une quantité d'arbres qui avaient conservé leurs racines et leurs branches et étaient encore dans leur position verticale; ailleurs on découvrit une couche assez mince de charbon et d'argile bleue. Ces différents faits prouvent d'une manière incontestable que Calcutta est bâtie sur un terrain d'alluvion.

En arrivant à Calcutta par le Wougly et du côté de la mer, on est frappé de l'aspect admirable que présente la ville et de la beauté de son ensemble: de jolies maisons de campagne, de charmants jardins, couvrent les deux bords de la rivière, et les flèches des églises, s'élevant dans les airs, complètent ce beau panorama.

Il n'y a guère qu'un siècle, en 1717, Calcutta offrait un tableau bien différent; là où s'élève aujourd'hui cette belle ville, on ne voyait alors qu'un simple village dont les misérables cabanes et les maisons éparpillées par groupes de dix ou douze au milieu des marais étaient presque toutes habitées par des cultivateurs: aucun commerce n'existait à cette époque.

En 1742 on creusa un fossé autour de Calcutta pour mettre cette ville à l'abri des incursions des Mahrattes. En 1756, lorsqu'elle fut prise par Seradji-Eddaoula, on n'y comptait encore que 70 maisons appartenant à des Anglais. On peut juger, d'après cela, combien l'accroissement de cette capitale a été rapide.

La ville actuelle se développe sur un es-

pace de plus de deux 2 le long du Hougly. Sa largeur varie beaucoup. On peut diviser Calcutta en trois parties distinctes, savoir : le fort William au sud, la ville noire au nord, et, au centre, la ville blanche, habitée par les Européens. Entre cette dernière et le fort William, il y a un vaste terrain appelé l'*Esplanade*, et sur les côtés duqnel s'élève le nouveau palais du gouvernement, bâti par le marquis do Wellesley. On a adopté pour les belles maisons de Calcutta l'architectnre grecque, qui ne convient nullement au climat, car le soleil pénètre sous les colonnades, et, dans la saison pluvieuse, l'eau inonde les galeries. Le palais du gouvernement n'est pas le seul édifice remarquablo de Calcutta ; on peut citer encore l'hôtel de ville, le palais de justico, plusieurs édifices appartenant aux différentes communions chrétiennes, des pagodes, des mosquées et un tomple séïk.

Le jardin botanique est dans une position charmante, sur la rive droite du Hougly. De ce même côté dn fleuve se trouvent plusieurs chantiers de construction pour la marine. La ville noire, habitée par les indigènes, offro un singulier contraste avec la ville blanche : les rues en sont généralement étroites, sales et sans pavé ; on y voit bien quelques maisons à deux étages, bâtis de briques, avec des toits en terrasse, mais la plupart des habitations ne sont que des chaumières de boue convertes de petites tuiles ; des paillassons, dos bambous et d'autres matières inflammables en forment les murs : aussi les incendies sont-ils très-fréquents dans ce quartier extrêmement populeux. La ville européenne n'a pas à craindro ce fléau, mais elle est exposée aux ravages des fourmis blanches, qui détruisent les maisons en rongeant à l'intérieur, et sans qu'on puisse les voir, toutes les poutres et les solives qui entrent dans la construction.

Le fort William, situé sur les bords du Hougly, est la citadello la plus importante et la plus régulière qui existe dans l'Inde. Il fut commencé peu de temps après la bataille de Plassey par lord Clive, qui voulait en faire une place de premier ordro ; mais on s'aperçut bientôt que ce général avait dressé ses plans sur une trop grande échelle pour atteindre au but qu'il s'était proposé. Le fort William devait servir de place de retraite en cas d'échec, et, tel qu'il est, la garnison nécessaire pour le défendre suffirait pour tenir la campagne. Cette citadelle peut contenir 15,000 hommes, et les ouvrages en sont tellement étendus, qu'il faudrait 10,000 hommes pour les défendre. Le fort a coûté 2,000,000 liv. sterl. à la compagnie des Indes. Les fortifications sont peu élevées au-dessus du niveau du sol, disposition qui, au premier coup d'œil, les fait paraître beaucoup moins importantes qu'elles ne sont en réalité ; il faut même en être assez rapproché pour les apercevoir. La garnisou du fort est généralement composée d'un ou deux régiments curopéens et d'nn régiment d'artillerie et d'ouvriers. Les troupes indigènes, au nombre de 4,000 hommes, sont ordinairement cantonnées à Barrackpour, 5 lieues plus haut en remontant la rivière. Ces troupes fournissent environ 1200 hommes pour le service du fort; on les relève tous les mois. Dans les ouvrages avancés du fort William, il y a des puits ; mais, durant les chaleurs, l'eau en devient tellement saumâtre, qu'on ne peut l'employer à aucun usage. Pour parer à cet inconvénient, on a établi dans un des bastions une immense citerne qu'on peut remplir à volonté d'eau de pluie. On n'ost pas d'accord sur le chiffre do la population de Calcutta ; on a estimé celle de la ville à 300,000 âmes sans y comprendre les faubourgs. On trouvo à Calcutta une société aussi aimable que nombrense ; les fêtes se succèdent constamment et le luxe y règne.

Les Européens sont dans l'usage de se lever de bonne heure pour jouir de l'air frais du matin avant l'aurore ; le dîner n'a lieu qu'après le coucher du soleil ; les viandes, ne pouvant se conserver, vu la chaleur du climat, sont jetées aux chiens et aux oiseaux de proie, car les préjugés religieux des Indous ne leur permettent pas de manger ce qui a été préparé par des personnes qui ne partagent pas leurs croyances. C'est à cette circonstanco qu'il faut attribuer la multitude d'oiseaux de proie qui encombrent les toits des maisons et les jardins. Ils sont aidés dans leur besogne, après lo coucher du soleil, par les chiens, les renards et les chacals, qui sortent alors de leurs tanières en remplissant l'air de hurlements.

L'usage des palanquins est très-général à Calcutta, mais beaucoup de personnes ont des voitures propres au climat, et la race des chevaux devient plus belle. Pour les promenades du soir, quand l'obscurité arrive, les domestiques vont à la rencontre des équi-

pages de leurs maîtres, et, des torches à la main, courent devant avec une vitesse étonnante et pendant un temps infini.

Excepté pour les occasions de parade ou de cérémonie, les hommes portent encore aujourd'hui de petites vestes de coton blanc.

Il existe à Calcutta un trop grand nombre d'institutions savantes et charitables pour qu'un puisse les nommer toutes. Nous ne ferons mention que de la société asiatique, qui fut fondée par sir William Jones en 1784. L'objet principal de cette société est de réunir tous les détails importants relatifs à la géographie, à l'histoire et à la littérature des peuples de l'Asie en général et de l'Inde en particulier. Il paraît tous les jours à Calcutta plusieurs journaux en anglais, en persan et en bengali. Le gouvernement donne de beaux appointements à ses employés civils, mais, malgré cela, ils font très-souvent des dettes considérables. La cour suprême de justice, à Calcutta, se compose d'un juge en chef et de deux juges inférieurs; ils sont nommés par le roi. La compétence de cette cour s'étend sur tous les sujets de la couronne de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire sur les naturels et sur les Européens. Avec toute la facilité qui existe pour le vol, on est étonné que ce crime soit aussi rare. Nous devons attribuer cette circonstance plutôt à la timidité qu'à la moralité des indigènes

CALDARA. (*Voy.* CARAVAGE.)

CALDERON. — D. Pedro Calderon de la Barca, le plus illustre des poëtes dramatiques de l'Espagne, naquit, le 1er janvier 1601, d'une famille noble et ancienne des environs de Burgos. Son père était secrétaire du conseil suprême des finances. A l'âge de 9 ans, il fut placé au collége des jésuites pour y faire ses études; et il en avait à peine 14 lorsqu'un l'envoya à l'université de Salamanque. Dès l'année précédente, la compositiun d'une comédie intitulée, *Le char du soleil*, et qu'on n'a pas conservée, avait révélé, pour la première fois, le talent qui devait, plus tard, porter si haut sa renommée. Ce premier essai ne tarda pas à être suivi d'autres drames qui acquirent promptement au jeune Calderon une assez grande réputation. Ces travaux littéraires ne furent pas même interrompus par la carrière militaire qu'il embrassa vers la même époque, et qu'il suivit pendant quelque temps avec assez d'activité. En Italie et en Flandre, où il fit plusieurs campagnes, il continua à se livrer à la culture de l'art dramatique. Ses succès avaient déjà assez de retentissement pour que Philippe IV crût devoir l'appeler à Madrid, où ce prince, protecteur généreux et éclairé des lettres et des arts, donnait, au palais dn *Buen Retiro*, des fêtes magnifiques, dont les représentations théâtrales étaient l'élément principal. Depuis ce moment, les ouvrages de Calderon en firent le plus bel ornement. Comblé des témoignages de la faveur du roi, admis dans sa familiarité, comme dans celle des plus grands seigneurs du pays, honoré, en 1636, de l'ordre de Saint-Jacques, et, un peu plus tard, après une campagne qu'il fit en Catalogne, à la suite de son souverain, pourvu d'une pension assez considérable, Calderon ne trouva pas dans le public moins de faveur qu'à la cour. Jusqu'à cette époque, Lope de Vega, le véritable créateur du drame espagnol, qu'il avait fondé, en quelque sorte, sur les ruines de la tragédie et de la comédie classiques, avait exclusivement dominé la scène. Son ascendant ne tarda pas à y être balancé et bientôt surpassé par celui de Calderon dont, avant de mourir, il avait généreusement salué l'avénement par de magnifiques éloges dans un de ses derniers poëmes. Calderon était déjà en possession de tuute sa gloire lorsque, à l'âge de 55ans en 1651 il se décida à entrer dans l'Église. On ignore les circonstances qui l'y déterminèrent. Ce changement d'état n'avait d'ailleurs, à cette époque, rien d'extraordinaire; et il est à remarquer que tous les principaux écrivains dramatiques de l'Espagne, Lope de Vega, Tirso de Molina, Moreto, Solis finirent aussi par se donner à l'Église. Comme la plupart d'entre eux, Calderon crut pouvoir concilier avec sa nouvelle profession la continuation de ses compositions dramatiques, et son activité ne se ralentit pas pendant les trente années qui s'écoulèrent encore jusqu'à sa mort. On peut seulement supposer qu'à cette époque, sans renoncer au théâtre profane, il se voua plus particulièrement à une espèce de drame mieux approprié à l'esprit de l'état qu'il venait d'embrasser : nous voulons parler des *actes sacramentels*, que l'on représentait aux principales fêtes religieuses, en sorte qu'ils faisaient, pour ainsi dire, partie du culte public. C'étaient de mystiques allégories en furme de dialogues, dont le développement nous paraît aujourd'hui singulièrement forcé, mais qui plaisaient beau-

coup alors, et qu'on estimait pour le moins, même sous le rapport littéraire, à l'égal des comédies proprement dites. Les succès que Calderon avait de bonne heure obtenus dans ce genre n'avaient pas peu contribué à établir sa renommée. Pendant trente-sept ans, la municipalité de Madrid le chargea de la pourvoir des *actes sacramentels* qu'elle faisait jouer à la Fête-Dieu; Tolède, Séville, Grenade avaient aussi recours à sa verve facile autant que brillante. Nommé, en 1653, chapelain des *Rois nouveaux* à Tolède, les devoirs de ce bénéfice le forcèrent, pour quelque temps, à quitter Madrid; mais Philippe IV, qui ne pouvait se passer de lui, l'y rappela en 1661, en lui conférant, avec une pension, une chapellenie d'honneur dans la chapelle royale. Cinq ans après, il fut chargé du prieuré de la communauté des prêtres établis à Madrid, emploi que Lope de Vega avait aussi occupé. Philippe IV était mort l'année précédente; sous son débile successeur, Charles II, à peine alors âgé de 4 ans, et dont le règne ne devait être qu'une longue minorité, la décadence qui avait atteint, depuis longtemps déjà, la puissance politique de l'Espagne, s'étendit aussi à sa littérature. Le théâtre, naguère si brillant, y participa comme tout le reste, et Calderon put entrevoir, dans ses derniers moments, l'époque où cet art, qu'il avait porté si haut, disparaîtrait presque entièrement sous l'action combinée des calamités publiques, de la misère et de la décadence du goût. Il continua pourtant à travailler pour la scène jusqu'à sa mort, arrivée le 15 mai 1681, dans sa quatre-vingt-unième année. Telles sont, à peu près, les seules circonstances connues de l'existence de ce grand homme; on a peu de détails sur sa vie privée et sur son caractère, qui était, dit-on, généreux et bienfaisant. Le nombre de ses ouvrages est considérable. Il avait écrit cent vingt comédies, cent actes sacramentels, deux cents prologues, cent *entremeses*, petites scènes populaires par lesquelles se terminaient habituellement les représentations, un poëme sur l'arrivée en Espagne de la reine Marie-Anne d'Autriche, dernière femme de Philippe IV, d'autres poëmes sur le déluge universel, sur les quatre fins dernières de l'homme, sur la peinture, une apologie, également en vers, de la comédie, et un grand nombre de chansons, sonnets et romances. On n'a conservé de tout cela que cent huit comédies et soixante-douze actes sacramentels avec leurs prologues. Les actes sacramentels, malgré de grandes beautés de style, sont peu lus aujourd'hui. Les comédies, au contraire, n'ont pas cessé de faire les délices des amateurs de la littérature espagnole. Même à l'époque où l'imitation et le goût exagéré de la littérature française avaient amené à Madrid une véritable réaction contre l'ancienne école dramatique, et où les ouvrages de Lope de Vega, jadis si populaires, avaient complétement disparu de la scène, ceux de Calderon s'y étaient maintenus avec honneur. Hors d'Espagne, sa réputation, loin de s'affaiblir, s'est plutôt accrue dans ces derniers temps, et, chez les Allemands surtout, il est devenu l'objet d'une sorte de culte plus enthousiaste peut-être qu'éclairé. Non-seulement ils ont traduit un bon nombre de ses ouvrages, mais ils en ont transporté plusieurs sur leurs théâtres, où on les a accueillis très-favorablement. — Les drames de Calderon peuvent être partagés en trois classes, les drames héroïques ou historiques, les drames religieux (qu'il ne faut pas confondre avec les *actes sacramentels*), et les comédies dites *de cape et d'épée*, dont l'objet est de représenter les scènes de la vie commune. Dans ses drames héroïques ou historiques, il peint en traits d'une incomparable énergie les passions violentes et terribles, l'orgueil, la vengeance, le sentiment de l'honneur outragé. Ses compositions religieuses, consacrées principalement à des épisodes de la vie des saints, sont remarquables par la foi ardente et fanatique qui y respire, et qui, exprimée par une admirable poésie, en fait autant de monuments caractéristiques de l'esprit du temps. Dans les comédies *de cape et d'épée*, il excelle, à nouer des intrigues compliquées, à en faire sortir avec plus ou moins de vraisemblance des situations fortes et des effets comiques, à reproduire avec une grâce élégante, un enjouement ingénieux qui n'ont jamais été égalés, le ton de la bonne compagnie de cette époque, si polie et si raffinée. La comédie proprement dite, la comédie de caractère, était alors à peu près inconnue en Espagne, et il n'en existe, pour ainsi dire, pas de traces dans tout le théâtre de Calderon. Comparé à son illustre devancier Lope de Vega, il n'égale ni la sensibilité exquise ni la force prodigieuse d'invention qui distinguent ce père du drame espagnol, mais il compense cette infériorité par des concep-

tions plus vigoureuses, un arrangement mieux entendu du sujet, un style plus soutenu, une versification plus habile, un goût plus pur et plus délicat toutes les fois qu'il ne se laisse pas entraîner à l'afféterie et au bel esprit forcé que l'école de Gongora avait mis à la mode. Ses drames les plus célèbres sont, dans le genre héroïque et historique, *le Médecin de son honneur*, *l'Alcade de Lalamea*, *A secret affront secrète vengeance*, *le Tétrarque de Jérusalem*, *Aimer après la mort*, *la Vie est un songe*; dans le genre religieux, *le Prince constant et martyr de Portugal*, *le Magicien prodigieux*, *la Dévotion de la croix*; enfin, parmi les comédies de cape et d'épée, *la Maison à deux portes*, *le feint Astrologue*, *la Dame revenant*, *les Matinées d'avril et de mai*, *Il ne faut pas badiner avec l'Amour*, *le Secret à haute voix*, *Gardez-vous de l'eau qui dort*, etc. LOUIS DE VIEL-CASTEL.

CALDERWOOD ou **CALDWOOD**, célèbre théologien d'Écosse, naquit en 1575; il se distingua surtout par la part active et courageuse qu'il prit dans la fameuse lutte des puritains et des anglicans, qui, au XVIIe siècle, divisa les calvinistes en Angleterre. Ce fut un de ces hommes de grand savoir, d'une pureté de mœurs irréprochable, et digne à tous égards d'être le défenseur du puritanisme écossais.

Nommé, en 1604, ministre de Crelling, paroisse du midi de l'Écosse, il se prononça alors contre l'épiscopat et commença sa vive résistance aux mesures que voulut prendre Jacques Ier pour réduire l'Eglise écossaise à la conformité de l'Eglise anglicane. Lorsque les privilèges de l'Eglise puritaine furent méconnus, on le vit, au grand risque de sa liberté ou de sa vie, protester en termes énergiques contre les décrets du parlement. Accusé de sédition et cité devant la cour du banc du roi, il se défendit avec autant de présence d'esprit que de fermeté. Le roi lui demandait: « Si vous êtes mis en liberté, obéirez-vous? — J'obéirai, répond Calderwoold, ou je dirai mes raisons de ne pas obéir. » Il fut mis en prison, dépouillé de son bénéfice, puis condamné au bannissement. Il passa en Hollande, où il publia en 1523 un livre intitulé, *Altare damascenum*, in-4°, regardé par le parti presbytérien comme un ouvrage capital: c'est un véritable corps de controverse sur la querelle des épiscopaux et des presbytériens. En butte, à la fin de sa vie, aux persécutions et même au poignard des séides du parti anglican, Calderwood n'en composa pas moins dans l'exil un grand nombre d'ouvrages: 1° une *Histoire de l'Église d'Ecosse depuis sa réformation*; 2° *Discours de l'Eglise à ses enfants bien-aimés*; 3° *Différence entre le pasteur et le prélat*; et autres opuscules qui se retrouvent en manuscrit à la bibliothèque de l'université de Glascow.

Calderwood mourut en 1651, à l'âge de 76 ans: ses écrits sont d'un style généralement correct, et supérieurs à ceux du temps où il a écrit.

CALE (*marine*). — On donne le nom de cale au fond intérieur d'un bâtiment, lorsque celui-ci s'étend d'un bout à l'autre, audessous du faux pont ou du premier pont. Ce fond se divise en plusieurs parties: on appelle la *grande cale* celle qui contient l'eau, les cordages, etc., la *cale au vin*, qui est ordinairement fort bornée et ne se trouve que dans les grands bâtiments du roi. Par la *cale de construction*, on entend la place qui contient les chantiers ou tins, sur lesquels les bâtiments se construisent pour être lancés à la mer. Le nom de cale se donne aussi à cette partie d'un quai qui se trouve coupée et bâtie en pierre de taille, dans un port à marée et formant une rampe. Un talus pratiqué sur le rivage, ou de petits coins de bois destinés à être mis sous un objet qu'on doit rehausser ou consolider, et le plomb placé sur la ligne de pêche, près du hain, pour le faire couler, s'appellent également cale.

Enfin la cale se donne, à bord des bâtiments, à ceux des marins qui ont été condamnés pour vol, etc. Cette punition, qu'on répète souvent jusqu'à trois fois, s'inflige en hissant le coupable, attaché à un cartahu, jusqu'à la hauteur de la grande vergue, de manière qu'il tombe de tout son poids dans la mer.

CALEB, fils de Jephoné, de la tribu de Juda, était du nombre des douze députés que Moïse choisit dans chacune des douze tribus, et qu'il envoya du désert de Haran pour examiner le pays de Chanaan que le Seigneur avait promis de donner aux enfants d'Israël. Ces hommes, étant de retour, rendirent compte, devant toute l'assemblée des enfants d'Israël, de l'excellence du pays qu'ils avaient visité et de la force extraordinaire de ses habitants. A cette dernière nouvelle, les Israélites refusèrent d'avancer, et Caleb s'efforça en vain de relever leur courage;

le peuple voulut lapider Caleb et Josué, mais la gloire du Seigneur parut sur le tabernacle de l'alliance, et Dieu jura qu'aucun d'eux n'entrerait dans la terre de Chanaan, excepté Josué, fils de Ruth, et Caleb, fils de Jéphoué, qui la possèderait en héritage lui et ses descendants. Après le partage des terres aux Israélites, Caleb rappela cette promesse à Josué, et Josué bénit Caleb et lui donna Hebron pour son héritage. Caleb avait alors proche de 85 ans. L'écriture n'indique point l'époque de sa mort.

Il est question, dans le premier livre des Rois, chapitre 30, verset 14, d'un pays appelé Caleb.

CALEBASSE (*bot. ph.*). — On donne ce nom aux fruits de plusieurs espèces de courges, et, entre autres, de la courge-bouteille, *cucurbita lagenaria*, à ceux du crescentier, qui sont les véritables calebasses, et au fruit du baobab ou adansonia.

CALÉDONIE (*géog.; hist. anc.*), pays comprenant toute la partie septentrionale de l'ancienne Bretagne. Ne pouvant admettre aucune des étymologies données jusqu'ici par les savants, nous conjecturons que *Calédonie* est composé de deux mots, *caled*, dur, austère, et *dyn*, homme, dénomination qui convenait parfaitement aux Calédoniens, habitués à une vie dure et presque sauvage; ces mots appartiennent à la langue des anciens Bretons, desquels Agricola a dû apprendre le nom de *Calédonie*: car il est remarquable qu'il se trouve pour la première fois dans la vie d'Agricola. Les limites de cette contrée ne sont pas faciles à fixer d'une manière exacte, attendu que d'abord elles durent être aussi variables que la fortune de ses habitants, toujours prêts à s'avancer sur les terres ennemies, mais aussi très-souvent obligés de se replier et de fuir dans leurs profondes retraites devant un ennemi supérieur en forces. Elle était bornée, au midi, par les rivières du Forth et de la Clyde, limites que modifia d'abord le rempart d'Adrien, ensuite la muraille de Sévère. On peut donc admettre que l'Écosse actuelle remplace, à quelque chose près, l'ancienne Calédonie, et l'égale en étendue. Ce nom d'Écosse vient des *Scots*, peut-être orthographié *Scoths*, qui habitaient toute la partie occidentale de la Calédonie, tandis que les Pictes, qui paraissent avoir été plus tôt civilisés, en occupaient la partie orientale. Bien que les Pictes et les Scots formassent deux peuples distincts, ils sont cependant désignés sous la dénomination commune de Calédoniens; et nous ne pensons pas qu'ils eussent une origine différente. Mais quels étaient les Calédoniens? Plusieurs opinions ont été émises sur cette question : la première, qui approche du ridicule, veut qu'ils fussent Scythes, sur la seule ressemblance des noms de *Scoti* et de *Scythæ*; il en est une autre, soutenue par Malte-Brun, qui les donne pour des Teutons ou Germains, partis on ne sait d'où, lesquels seraient venus, à une époque qu'il est impossible d'assigner, aborder sur ces côtes sauvages, où ils se seraient fixés. Cette opinion, nous le savons, s'appuie sur l'imposante autorité de Tacite; car ce grave historien dit positivement : *Rutila Caledoniam habitantium coma, magni artus, germanicam originem asseverant;* mais ce passage, le seul que l'on puisse citer à l'appui de ce sentiment, n'est certainement pas des plus concluants; et on doit remarquer que la langue des Écossais, langue particulière et qui ne peut être que celle des anciens Calédoniens, diffère essentiellement de tous les idiomes germaniques, et ne contient pas un seul mot qu'ils puissent justement revendiquer. — Nous sommes donc réduit à chercher ailleurs les ascendants des Calédoniens : voici ce qui nous a paru le plus probable. Si, comme on l'admet aujourd'hui assez généralement, les Gaulois du centre, les Galli ou Celtes proprement dits, ont occupé, avant l'arrivée des Kymris ou Belges, les Gaules et la Bretagne, ils auront été forcés de céder à ceux-ci, fort supérieurs en forces, le nord des Gaules et le midi de la Bretagne; et, par conséquent, les premiers habitants de la Bretagne se seront portés peu à peu vers le nord, toujours pressés et poursuivis par les nouveaux venus, dont les accroissements paraissent avoir été fort rapides; de telle sorte que ces Gaulois, ou Gaëls, comme ils s'appellent encore aujourd'hui, n'auront bientôt plus trouvé de repos que dans Hibernie ou Irlande, et dans cette partie septentrionale de la Bretagne, qui, plus tard, prit le nom de Calédonie.

Agricola construisit des forts pour contenir ces peuples; mais la négligence de ses successeurs exposa les Bretons à des invasions sans cesse renaissantes.—Elles ne furent énergiquement réprimées que par Sévère. Bientôt la paix fut rompue, et les remparts de nouveau franchis. Sévère crut frapper d'épouvante les Calédoniens en les poursuivant à outrance

et en pénétrant fort avant dans leur pays; mais il s'aperçut bientôt, après des pertes nombreuses, qu'il compromettrait son armée s'il persistait dans son projet. Il se retira donc, et à la place des anciens remparts, jugés insuffisants, il fit construire une gigantesque muraille, qu'il jugeait bien plus difficile à franchir. Il fallut préparer une seconde expédition, dont fut chargé Caracalla (appelé *Caracul* dans les poésies d'Ossian), et ce général se vit forcé de retourner peu de temps après à Rome, afin de recueillir l'héritage paternel, après un succès fort douteux, si l'on en croit le barde écossais. — Depuis cette époque, les Calédoniens, plus tranquilles chez eux, songèrent à bâtir des maisons, à former des bourgades, et peut-être à construire des villes, sans renoncer entièrement à leurs courses sur le territoire ennemi. C'était là, pour les Bretons, un bien fâcheux voisinage. Le mal, loin de diminuer par l'action du temps, qui guérit tout, devint tellement insupportable, vers la fin du IVe siècle, que les Bretons, réduits au désespoir, ne balancèrent pas à implorer le secours des Anglo-Saxons, déjà maîtres de quelques îles du voisinage. Ceux-ci les battirent d'abord et les repoussèrent; mais bientôt ils se réunirent à eux contre les malheureux Bretons, qui se virent obligés de fuir, les uns dans les Gaules, les autres dans les montagnes de Galles et de Cornouailles. — Les Pictes et les Mœates se sont confondus avec les *Scots*, lesquels, sous le nom d'*Écossais*, ont conservé longtemps leur indépendance et toujours leur vieille langue, qui est le gaélique. LEUDIÈRE.

CALÉDONIE (NOUVELLE-), île considérable de l'océan Pacifique, située environ entre les 20e et 21e 1/2 de latitude sud, et entre les 161e et 169e longitude est. Son nom lui est venu de sa ressemblance avec l'ancienne Calédonie, et lui fut donné par le capitaine Cook, qui en fit la découverte en 1772. Elle s'étend, en longueur, du nord-ouest au sud-est, et, dans ce sens, elle n'a pas moins de 56 lieues, tandis qu'elle n'en a que 10 en largeur. La Nouvelle-Calédonie est d'un accès difficile, à cause de l'escarpement de ses côtes et des récifs qui les entourent; elle est couverte de forêts dans l'intérieur; la partie orientale est assez fertile, et se prête à la culture de la canne à sucre, de l'arbre à pain, des choux caraïbes, de l'igname et des patates, au lieu que la partie occidentale, couverte de hautes montagnes, est d'une désolante aridité, et ne produit absolument rien. Les habitants, presque nus, à raison de la température élevée du climat, mènent une vie dure et sauvage : on les donne généralement pour des anthropophages. Les voyageurs prétendent qu'ils n'épargnent pas toujours leurs propres enfants; ils sont sans cesse en guerre les uns avec les autres, et passent pour n'avoir aucun chef dont ils reconnaissent l'autorité. Il y a parmi eux confusion et désordre, anarchie complète : aussi n'est-il pas sûr de s'aventurer au milieu d'hommes si mal disciplinés. Les femmes, au moins après leur mariage, sont plus chastes que dans les îles voisines. Leur idiome diffère des langues parlées dans le reste de l'Océanie. Quant à leur religion, il est impossible de s'en former une juste idée. On sait qu'ils enterrent leurs morts et qu'ils distinguent par quelque signe d'honneur les tombes des braves. Ils n'ont qu'un instrument de musique assez bizarre dans la forme, et dont le son ressemble à celui de la flûte. Le chiffre de la population est inconnu, mais il ne saurait être fort élevé. LEUDIÈRE.

CALÉFACTEUR (*méc.*). — On a donné ce nom à un appareil inventé par M. Lemaire et destiné à la cuisson des aliments. Son principal mérite consiste dans l'économie du combustible, qu'on épargne en évitant que la chaleur ne se perde inutilement. C'est à cet effet que le caléfacteur se trouve entouré d'une double enveloppe métallique remplie d'eau chaude et d'une autre en étoffe ouatée, qui retient les rayons calorifiques. Aujourd'hui cet appareil, fort commode, sert non-seulement pour la cuisine, mais encore pour les bains et autres usages dans l'économie domestique.

CALENDES, nom du premier jour de chaque mois chez les Romains; le 5 ou le 7, suivant les mois, portait le nom de nones, et le 13 ou le 15 celui d'ides. Les noms de tous les autres jours se tiraient de leur ordre en rétrogradant. Ainsi, pour tous les jours compris entre les ides et les calendes du mois suivant, on disait tel jour avant les calendes, et non tel jour après les ides. Pour donner un exemple, au lieu de dire le 24 janvier, ou le onzième jour après les ides, on disait le 9 des calendes de février. Les calendes commençaient à compter dès le lendemain des ides; il y avait donc, suivant la longueur du mois, et le jour des nones et des ides, de dix-

neuf à seize jours qne l'on appelait avant les calendes. Lorsque Jules César réforma le calendrier, il ordonna qne, tous les quatre ans, on ajouterait un jour à l'année courante. Ce jonr complémentaire fut placé dans le mois de février entre le sixième et le cinquième jour des calendes d'avril, de sorte que l'on comptait deux fois le sixième jour. Il portait donc le nom de *bissextus dies*, ce qui a fait donner à cette année le nom de bissextile. DUHAUT.

CALENDRIER, distribution de temps que les hommes ont faite à leur usage; c'est ordinairement une table ou almanach contenant l'ordre des jours, des semaines, des mois et des fêtes qui arrivent pendant l'année; *calendrier* dérive du mot latin *calendarium*, qui a été formé de *calendæ*, mot qui signifiait, chez les Romains, le premier jour de chaqne mois.

La mesure du temps, chez tous les peuples, fut déterminée par la durée de la révolution que la terre fait sur son axe, ce qui constitua les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, ce qui donna les lunes ou mois lunaires; par celle où le soleil paraît dans un des signes du zodiaque, ce sont les mois solaires; enfin par le temps qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui forme l'année. Ce ne fut qu'en mesurant le temps, qu'en déterminant la durée et la division des mois de l'année qu'on put régler la vie civile; ce ne fut également qu'en étudiant l'ordre des saisons qu'on put utilement se livrer aux travaux de l'agriculture; aussi, dès les temps les plns reculés, on dut avoir quelques méthodes pour diviser le temps. La semaine paraît être la période la plus anciennement et la plus généralement adoptée pour la mesure du temps au delà du jour. Ce sont, au dire des historiens, les Egyptiens qui les premiers ont donné une forme certaine à leurs années; et le calcul que Moïse nous donne de la durée de la vie des premiers patriarches, la manière même dont il explique les circonstances du déluge ne permettent pas de douter qu'il n'y eût dès lors une division fixe du temps. Les Egyptiens avaient distribué l'année en douze mois, par la connaissance qu'ils avaient des astres. Ces mois n'avaient pour toute dénomination, dans le commencement, que celles de *premier*, de *second*, de *troisième mois*, etc., jusqn'au douzième. Hérodote déclare qu'il n'est pas possible de déterminer la forme que l'année des douze mois a eue originairement chez les Egyptiens. L'année a-t-elle été simplement lunaire, c'est-à-dire de 354 jours, ou l'ont-ils composée de 360 jours dès le moment de son institution? c'est ce qu'Hérodote ne peut aussi décider. On croit seulement que l'année de 360 jours dut être d'un usage fort ancien en Égypte; elle dut être réglée ainsi même avant Moïse, car c'est d'une année de 360 jours que s'est servi le législateur des Juifs pour compléter celles du monde, et en particulier celle du déluge. Plus tard, l'année civile des Égyptiens fut de 365 jours; tous les quatre ans, elle retardait d'un jour sur l'année solaire, et ce n'était qu'après un intervalle de 1460 années, qu'ils appelaient période sothiaque ou grande année caniculaire, que les années civiles et solaires se retrouvaient d'accord.

Les Grecs partagèrent d'abord les mois en trois parties, chacune de 10 jours: la première dizaine s'appelait *mois commençant*, la seconde dizaine *mois qui est au milieu*, et la troisième *mois finissant*. La première dizaine se comptait de suite; ainsi on disait: le premier, le second, le troisième, etc., du mois commençant; mais, comme les Grecs ne comptaient jamais le quantième au-dessus de 10, quand ils voulaient, par exemple, exprimer les 16, ils disaient le *second sixième*, ainsi de suite; pour dire 24, ils disaient le *troisième quatrième*. Telle était la manière de compter des Grecs du temps d'Hésiode. Les Grecs eurent aussi, par la suite, une période de quatre années révolues par lesquelles ils comptaient, et qu'ils nommaient OLYMPIADES (*voy.* ce mot); l'ère commune des olympiades commença au solstice d'été de l'an du monde 2619, ou 776 ans avant J. C.

Jusqu'à l'an 600 environ avant notre ère, les Grecs comptèrent successivement deux années de douze mois de 30 jours chacun, et une troisième année (*triétéride*) de treize mois. Mais les oracles ayant déclaré que l'on devait régler les années sur la marche du soleil, et les mois sur celle de la lune, il en résulta la réforme suivante: l'année fut alors composée de douze mois alternativement de 30 et 29 jours commençant à la *néoménie* ou nouvelle lune; les troisième, cinquième et huitième années de cette période dite *octaétéride* eurent chacune un mois complémen-

taire de 30 jours : après deux *octaétérides*, on ajoutait 3 jours complémentaires ou *épagomènes*. Meton, célèbre astronome athénien, pour corriger ce calendrier, imagina un *cycle* de 19 ans, après lesquels les rapports des jours, des mois, des années avec les retours de la lune et du soleil aux mêmes points du ciel se trouvaient conservés. Dans cette période, on comptait 235 lunaisons, savoir : 228 à raison de 12 par an, et 7 autres appelées intercalaires ou *embolismiques*, dont 6 de 30 jours et le dernier de 29 jours. Ce résultat excita l'admiration des Grecs au point qu'on le grava en lettres d'or sur les places publiques; de là lui vint le nom de *nombre d'or*. Callipe, pour remédier à une erreur légère du calcul de Meton, établit que l'on retrancherait le dernier jour de chaque quatrième cycle.

Le calendrier des Romains fut aussi sujet à de grandes variations : leurs années étaient lunaires; ils avaient, comme les Grecs, recours aux intercalations de jours et de mois. Cette irrégularité devait, à la longue, opérer un changement qui fît passer à la fin le mois de janvier d'une saison dans une autre, et cette confusion dura jusqu'à la réforme due à Jules César. Sous ce règne, Sosigène, Egyptien, versé dans les hautes sciences, détermina l'étendue de l'année solaire. On régla l'année civile sur le cours du soleil; elle prit le nom d'*année julienne*, et s'ouvrit l'an de Rome 708, et 44 ans avant l'ère vulgaire. Les mois furent au nombre de douze, alternativement de 30 et 31 jours, excepté février qui en avait 28 les années ordinaires, et 29 les années bissextiles. Le premier jour des mois portait le nom de *calendes*, les *nones* commençaient le 5, les *ides* le 13; en mars, mai, juillet et octobre, les *nones* se trouvaient le 7 et les *ides* le 15 : on comptait les jours en rétrogradant avant ces trois époques principales des mois. Cette distribution de temps fut suivie pendant quinze siècles, quoiqu'elle donnât lieu annuellement à un excédant de 11 minutes 9 secondes sur la véritable année solaire et tropique.

Dans le XIe siècle, les Persans ayant secoué le joug des califes, donnèrent une nouvelle forme à leur calendrier, par les soins de l'astronome Omar-Cheyam : il était fondé sur une intercalation ingénieuse qui consistait à faire six années bissextiles tous les 33 ans.

Comme la durée de l'année adoptée par Jules César était trop longue de 11 minutes 9 secondes, cette erreur produisait 1 jour tous les 133 ans. Le cardinal Pierre d'Ailly présenta au pape Jean XXIII, dans un synode tenu à Rome en 1412, un traité de la réforme du calendrier. Les conciles de Bâle et de Constance, auxquels ce projet fut soumis, ne décidèrent rien. En 1475, Sixte IV songea sérieusement à cette réforme; il consulta *Jean Muller*, plus connu sous le nom de *Regiomontanus*, qui mourut l'année suivante, et ce projet en resta là. Il fut repris, en 1516, par Léon X; il en fut également question au concile de Trente; mais ce fut Grégoire XIII qui eut la gloire d'achever cette entreprise.

En 1582, l'erreur du calendrier de Jules César était de 10 jours, et l'équinoxe du printemps se trouvait être au 11 mars, lorsqu'il n'aurait dû arriver que le 21 du même mois. Le pape, d'après l'avis de Clavins, aidé de Ciœconius et des plus habiles astronomes, prescrivit de compter le 15 octobre lorsqu'on serait arrivé au 5, et de retrancher, à l'avenir, trois bissextiles tous les 400 ans, en ne considérant comme telles que les premières années des siècles dont le *millésime* est divisible par 4. Telle est la fameuse *réforme grégorienne*. Lagrange, en appliquant les fractions continues à la recherche d'une interpolation plus exacte, a trouvé qu'on aurait obtenu un résultat plus satisfaisant en intercalant 109 jours en 450 années au lieu de 97 seulement en 400 ans.

La réforme grégorienne, qui ne produit pas une erreur de plus d'un jour en 4000 ans, fut adoptée par tous les peuples catholiques. L'esprit de secte, toujours opposé au progrès des lumières, le fit rejeter longtemps par l'Allemagne, la Suède, le Danemark et les autres Etats protestants, ainsi que par les Grecs modernes et les Russes. Cédant enfin aux représentations d'Erhard-Weigel, professeur de mathématiques à Iéna, les Etats protestants d'Allemagne arrêtèrent, en septembre 1699, que du 18 février 1700 on passerait immédiatement au 1er mars. La même chose se fit en Hollande, en Danemark et en Suisse. Les Anglais ne suivirent cet exemple qu'en 1752, en passant du 20 août au 1er septembre, et les Suédois en 1753, en finissant le mois de février avec le 17e jour. Ce ne fut cependant qu'en 1777 que les Etats protestants adop-

tèrent définitivement en totalité le *calendrier grégorien*. L'Eglise grecque seule se refusa toujours à en faire usage, ce qui fait que les peuples qui suivent cette religion, comme les Russes, etc., comptent 12 jours de plus que nous.

Le nombre de jours de chaque mois dans l'année commune est donné par les quatre vieux vers suivants :

Trente jours a novembre,
Juin, avril et septembre.
De vingt-huit il en est un,
Tous les autres ont trente et un.

Le calendrier grégorien renferme plusieurs périodes qui forment le *comput ecclésiastique*.

Le *nombre d'or*, dont nous avons parlé plus haut.

Le *cycle solaire* est une période de 28 ans, après laquelle le dimanche et les autres jours reviennent dans le même ordre et au même quantième des mois tant que les années sont bissextiles de 4 en 4 ans.

Les *lettres dominicales* sont les sept premières lettres de l'alphabet que l'on place vis-à-vis des jours du mois, et qui marquent successivement, pendant le cours du cycle solaire, les dimanches de chaque année. La première lettre A marque toujours le 1er janvier, B le 2, C le 3, ainsi de suite jusqu'au 7 indiqué par G; le 8 recommence par A. La lettre qui désigne les dimanches est donc la même pour toute l'année, et varie d'une année à l'autre : dans l'année bissextile il y en a deux, parce que février a 1 jour de plus qui ne compte pas pour ces lettres.

L'*épacte* est le nombre de jours dont l'année civile excède l'année lunaire de 354 jours. Le cycle des épactes expire avec le cycle lunaire de 19 ans, et recommence ensuite pendant le même temps.

La connaissance du nom du jour de la semaine qui répond à une date quelconque suffit pour en conclure les noms des jours précédents et suivants, et de proche en proche ceux de tous les jours de l'année. Or le 1er mars s'obtiendra au moyen de la règle suivante :

Partagez le *millésime*, c'est-à-dire la date d'une année, à compter de l'ère chrétienne, en deux nombres, l'un m formé de deux chiffres à droite, et l'autre s des deux chiffres à gauche : faites la somme

$$m+\frac{1}{4}m+5s+\frac{1}{4}s+3$$

en négligeant les fractions, divisez-la par 7, et le reste de la division sera le rang R du jour de la semaine qui commence le mois de mars, lundi étant désigné par 1, mardi par 2, etc., dimanche par 0.

Connaissant l'initial de mars, on obtiendra celui de chaque mois au moyen de la petite table suivante, dans laquelle 1 désigne l'initial de mars quel qu'il soit, 2 son lendemain, 3 son surlendemain, etc., etc.

Janvier	5 4	Juillet	4
Février	1 7	Août	7
Mars	1	Septembre	3
Avril	4	Octobre	5
Mai	6	Novembre	1
Juin	2	Décembre	3

Les nombres 4 et 7 correspondent aux années bissextiles pour janvier et février.

M désignant le *millésime*, le *nombre d'or* N est égal au reste de la division de $M+1$ par 19. Lorsque le reste est 0, on prend $N=19$.

Connaissant le nombre d'or, on obtiendra l'épacte E en ajoutant à la somme des plus grands nombres entiers contenus dans l'expression

$$8+\frac{1}{4}s+\frac{1}{3}s-s$$

le reste de la division de $11\,(N-1)$ par 30; s désigne toujours le nombre formé par les deux chiffres à gauche du millésime. Si E est négatif, il faut ajouter 30; si $E=0$, l'épacte se désigne par un astérisque*, et on prend 0 ou 30 à volonté.

La détermination de la date du jour de Pâques se déduit de ce qui précède au moyen de la règle suivante, dans laquelle on emploie les mêmes notations que ci-dessus, en prenant les restes des quantités entre parenthèses, et non le quotient lui-même.

1° Si E est plus petit que 24, Pâques est le

$$\frac{1}{7}[E-(R+2)]+45-E \text{ de mars;}$$

sauf, si ce résultat excède 31, à retrancher 31 et à prendre la date en avril. Si E est plus petit que $R+2$, on ajoute 7 au numérateur pour le rendre positif.

2° Si E est égal à 24, Pâques est le

$$\frac{1}{7}[7-R]+19 \text{ avril;}$$

3° Si E est plus grand que 24, Pâques est le

$\frac{1}{7}[E-(R+4)]+44-E$ d'avril.

Ce troisième cas offre une exception dans le cas où E=25 et où N est plus grand que 11; qnand on trouve alors le 25 avril, il faut rétrograder d'une semaine et prendre le 18 avril.

Les autres fêtes mobiles seront déterminées de la manière suivante lorsqu'on connaîtra l'époque de Pâques.

Septuagésime, 63 jours avant Pâques;

Quinquagésime, ou *dimanche gras*, 49 jours avant Pâques;

Les Cendres, le mercredi suivant;

La Passion, 14 jours avant Pâques;

Les Rameaux, 7 jours avant Pâques;

Quasimodo, 7 jours après Pâques;

L'Ascension, 40 jours après Pâques;

La Pentecôte, 10 jours après l'Ascension;

La Trinité, 7 jours après la Pentecôte;

La Fête-Dieu, le jeudi suivant;

Les Quatre-Temps, les mercredis qui suivent les Cendres, la Pentecôte, le 14 septembre et le 13 décembre.

Pendant la révolution française, la France posséda un nouveau calendrier qui doit être cité, quoiqu'il n'eût qu'une existence de courte durée. D'après un décret de la convention, l'année républicaine commença le 22 septembre 1792, à minuit, au moment de l'*équinoxe vrai*, et fut composée, comme l'année égyptienne, de douze mois de 30 jours, puis, à la fin, de 5 ou 6 jours complémentaires, selon que l'année était commune ou sextile. Ces mois, remarquables par leur désinence et leur signification, étaient dans l'ordre des saisons : *vendémiaire, brumaire, frimaire; nivôse, pluviôse, ventôse; germinal, floréal, prairial; messidor, thermidor, fructidor*. Nous donnons ci-après la concordance de ce calendrier avec le calendrier grégorien, pour faciliter les recherches de tous ceux qui ont besoin de compulser les archives de cette période de nos troubles civils.

Dans les anciens manuscrits, les années de l'ère chrétienne sont annoncées par des formules diverses qui ont pourtant la même signification; elles sont désignées indéfiniment par les noms d'*années de la Nativité, de la Circoncision* et *l'Incarnation*. Dans les provinces de France, où l'année ne commençait qu'en mars, on trouve souvent janvier et février nommés *onzième* et *douzième* mois. Février s'appelait le mois du *purgatoire*; juin se nommait 1° le *grand mois*, à cause de la longueur des jours; 2° *sommertras*, de l'allemand *sommer*, été; 3° *retaille*, à cause de la coupe des foins : cette dernière désignation servait aussi pour le mois de juillet, qui s'appelait, en outre, *fenal*, c'est-à-dire des foins; août était le mois des moissons, et enfin décembre se nommait *delair* ou *deloir*. Plusieurs semaines de l'année portaient également des dénominations se rapportant, soit à des fêtes, soit à des usages. Ainsi, la semaine des *bunes* ou des *brandons* désignait la première semaine de carême, à cause des feux que l'on avait coutume d'allumer le jour de la *quadragésime*. La semaine sainte, en particulier, avait une douzaine de noms : on l'appelait semaine *muette*, parce qu'on cesse de sonner les cloches à partir du jeudi saint; semaine *de la croix, grande semaine*, etc., etc. Dans les chartes en langue vulgaire, les noms des jours de la semaine se trouvent quelquefois renversés : *dilun, dimar..., devanxes, dissabt* sont mis pour lundi, mardi, vendredi, samedi. En France, jusqu'au XII[e] siècle, on a compté non par jours, mais par nuits, et l'on appelait nuit l'espace de vingt-quatre heures pris d'un soir à l'autre : la nuit, à proprement parler, c'est-à-dire l'absence du jour, était divisée en trois chandelles, ou en trois portions égales.

Les Chinois ont vingt-quatre mois, mais ils ne se composent que de 15 jours, et chaque nom de mois a une signification propre.

1. Tong-tchi (dernier terme de l'hiver),
2. Siao-han (petit froid).
3. Ta-han (grand froid).
4. Li-tchun (commencem. du printemps).
5. Fu-choug (eaux et pluies).
6. King-tche (crainte que causent les insectes).
7. Tchun-fen (division du printemps).
8. Tsing-ming (pure clarté).
9. Kou-yu (pluies pour les semences).
10. Lia-hia (commencement de l'été).
11. Siao-man (abondance, plénitude).
12. Mang-tchong (semence du froment et du riz).
13. Hia-tchi (dernier terme de l'été).
14. Siao-chon (petite chaleur).
15. Ta-chon (grande chaleur).
16. Li-tsieon (commencement de l'automne).
17. Tchon-chon (la chaleur cesse).

18. Pe-lon (rosée blanche).
19. Tsicu-fen (division de l'automne).
20. Stan-lon (rosée froide).
21. Choang-kiang (la brume tombe).
22. Li-tong (commencement de l'hiver).
23. . . . .
24. Ta-sue (grande neige).

Le calendrier arabe, snivi par tons les peuples mahométans, est entièrement fixé sur le cours de la lune, et le premier jour de chaqne mois doit correspondre toujours à une nonvelle lune. On prétend que ces peuples ne se fiant qu'aux apparences, il snffit de la présence d'un nuage au devant de la lune pour que lo commencement d'un mois soit retardé; aussi la détermination du commencement de leur mois ost si variable, qu'il est sonvcnt impossible de trouver exactement sur notre calendrier le jour correspondant.

Le calendrier *gelaléen* est la correction du calendrier *persien*, fait par ordre du sultan Gelaledin-Maleckschah le Selguindo, et ensuite par le sultan Gelaledin-Markbemi le Kovaresmin : cette réforme eut lieu l'an 467 de l'hégire, 188 ans avant J. C.

Le plus ancien calendrier de l'Eglise de Rome qui nous soit parvenn fut dressé, vers le IVe siècle, sons le pape Libère, discnt les uns, sous le pape Julcs, disent les autres, vers 336. Le P. Gilles Boucher, jésuite d'Arras, le publia en 1634, à Anvers. Polemus Silvius en fit nn à Rome en 448, qu'il adressa à saint Eucher, évêque de Lyon; il comprenait les fêtes des gentils et cclles dcs chrétiens; Bollandus en a donné la première partie. Le P. Mabillon découvrit, collé sur la couverture de bois d'un commentaire do saint Jérôme sur Isaïe, dans l'abbaye de Cluny, une copie du calcndrier de l'Eglise de Carthage, qui fut dressé en 483; il était écrit en caractères romains du VIIe siècle : ce calendrier commence au 19 avril et finit le 16 février.

Le calendricr de l'Eglise d'Ethiopie fut dressé, ainsi que celui des Cophtes, vers l'an 760 ; il commence le 29 août, selon notre manière de compter; c'est le premier jour de leur mois de *thoth* et de leur année; il marque, ponr chaqne mois et pour chaque jour, ce qu'il y a de commun entre chacune de ces églises, et ce qu'il y a de particulier à chacune d'elles. (*Voy.* ANNÉE, ASTRONOMIE, CHRONOLOGIE.)

AD. V. DE PONTÉCOULANT

Relation des mois usités chez les peuples anciens, dressée d'après un ancien calendrier auquel se conformaient les chrétiens d'Orient pour accorder le commencement de leur année avec celui de l'année romaine.

SIGNES DU ZODIAQUE.	mois ROMAINS.	mois HÉBREUX.	mois ÉGYPTIENS.	mois COPHTES.	mois ÉTHIOPIENS.	mois VIEUX GRECS.	mois ATHÉNIENS.	mois MACÉDONIENS.	mois ARABES.	mois SYRIAQUES.	mois PERSANS.
VERSEAU.	Janvier. 31	Chebet. 30	Tybi. 30	Tobi. 30	Thyme. 30	Autumus. 29	Hécatombeon. 29	Psydrochoüs. 29	Gemaldy el-aouel. 30	Chebet. 28 29	Mordar. 30
POISSONS.	Février. 28 ou 29	Adar. 29	Mechir. 30	Mechyr. 30	Tyr. 30	Peritius. 30	Métagertnion. 30	Ichthyon. 30	Gemaldy-él tany. 29	Adar. 31	Chabornrox. 30
BÉLIER.	Mars. 31	Nisan. 30	Phamenot. 30	Barmhat. 30	Yakathith. 30	Dystrus. 29	Boedromion. 29	Crion. 29	Regeb. 30	Nisan. 30	Mehr. 30
TAUREAU.	Avril. 30	Jyar. 29	Pharmouti. 30	Barmondeh. 30	Magabith. 30	Xanthicus. 30	Pyanepsion. 30	Tauron. 30	Chaaban. 29	Ayor. 31	Aban. 30
GÉMEAUX.	Mai. 31	Siwan. 30	Pachons. 30	Bachon. 30	Miyaziya. 30	Artemisius. 29	Mémartérion. 29	Didymon. 29	Ramadan. 30	Hazeyran. 30	Adar 30
CANCER.	Juin. 30	Thamouy. 29	Paoni. 30	Bawonch. 30	Ginbat. 30	Desius. 30	Poseidéon. 30	Carcinon. 30	Chaoual. 29	Thamouy. 31	Dy. 30
LION	Juillet. 31	Æb. 30	Epiphi. 30	Ebyb. 30	Syn. 30	Panemus. 29	Gamelion. 29	Léonton. 29	Dou-l-qadeh. 30	-b. 31	Beheman. 30
VIERGE.	Août. 31	Eloul. 29	Mesori. 30	Meshory. 30	Hamle. 30	Loüs. 30	Anthestérion. 30	Parthénon. 30	Dou-l-hageh. 29	Eyloul. 31	Esfandermod 30
BALANCE.	Septembre. 30	Thisri. 30	Thoth. 30	Tout. 30	Nahasse. 30	Gorpicus. 29	Elaphébolion. 29	Zygon. 29	Moharrem. 30	Thechrin 1. 31	Servardyn. 30
SCORPION.	Octobre. 31	Marchesvan. 29	Paophi. 30	Babeh. 30	Maskaram. 30	Hyperberetæus. 30	Munychion. 30	Scorpion. 30	Safar. 29	Thechrin 2. 31	Ardabahcott. 30
SAGITTAIRE.	Novembre. 30	Kasleu. 30	Athyr. 30	Hatour. 30	Thyqymt. 30	Dius. 29	Thargelion. 29	Toxoton. 29	Raby-él-aouel. 30	Konoun 1. 31	Khordâd. 30
CAPRICORNE	Décembre 31	Thebet. 29	Khoiak. 30	Kyhak. 30	Hidar. 30	Apellæus. 30	Scirophorion. 30	Ægokeron. 30	Raby-él-tany. 29	Konoun 2. 30	Tyr. 30

TABLE DE CONCORDANCE DES CALENDRIERS FRANÇAIS ET GRÉGORIEN.

	AN II. 1793-1794	AN III. 1794-1795	AN IV. 1795-1796	AN V. 1796-1797	AN VI. 1797-1798	AN VII. 1798-1799	AN VIII. 1799-1800	AN IX. 1800-1801	AN X. 1801-1802	AN XI. 1802-1803	AN XII. 1803-1804	AN XIII. 1804-1805	AN XIV. 1805
1er vendémiaire.	22 sept. 1793.	22 sept. 1794.	23 sept. 1795.	22 sept. 1796.	22 sept. 1797.	22 sept. 1798.	23 sept. 1799.	23 sept. 1800.	22 sept. 1801.	23 sept. 1802.	21 sept. 1803.	22 sept. 1804.	23 sept. 1805.
15 idem.	6 octob. »	3 octob. »	7 octob. »	6 octob. »	3 octob. »	6 octobr. »	7 octob. »	7 octob. »	7 octob. »	7 octob. »	6 octob. »	7 octob. »	7 octob. »
1er brumaire.	22 octob. »	22 octob. »	23 octob. »	22 octob. »	22 octob. »	22 octob. »	23 octob. »	23 octob. »	23 octob. »	23 octob. »	24 octob. »	22 octob. »	23 octob. »
15 idem.	5 nov. »	5 nov. »	3 nov. »	5 nov. »	5 nov. »	5 nov. »	6 nov. »	6 nov. »	3 nov. »	3 nov. »	7 nov. »	3 nov. »	6 nov. »
1er frimaire.	21 nov. »	21 nov. »	22 nov. »	21 nov. »	21 nov. »	21 nov. »	22 nov. »	22 nov. »	22 nov. »	22 nov. »	22 nov. »	22 nov. »	22 nov. »
15 idem.	5 déc. »	5 déc. »	3 déc. »	5 déc. »	5 déc. »	5 déc. »	6 déc. »	3 déc. »	3 déc. »	3 déc. »	7 déc. »	6 déc. »	3 déc. »
1er nivôse.	21 déc. »	21 déc. »	22 déc. »	21 déc. »	21 déc. »	21 déc. »	22 déc. »	22 déc. »	22 déc. »	22 déc. »	23 déc. »	22 déc. »	22 déc. »
15 idem.	4 janv. 1794.	4 janv. 1795.	5 janv. 1796.	4 janv. 1797.	4 janv. 1798.	4 janv. 1799.	5 janv. 1800.	5 janv. 1801.	[illegible] janv. 1802.	5 janv. 1803.	6 janv. 1804.	5 janv. 1805.	
1er pluviôse.	20 janv. »	20 janv. »	21 janv. »	20 janv. »	20 janv. »	20 janv. »	21 janv. »	21 janv. »	21 janv. »	21 janv. »	22 janv. »	21 janv. »	
15 idem.	3 fév. »	3 fév. »	4 fév. »	3 fév. »	3 fév. »	3 fév. »	4 fév. »	4 fév. »	4 fév. »	4 fév. »	5 fév. »	4 fév. »	
1er ventôse.	13 fév. »	19 fév. »	20 fév. »	13 fév. »	13 fév. »	13 fév. »	20 fév. »	20 fév. »	20 fév. »	20 fév. »	21 fév. »	20 fév. »	
15 idem.	5 mars. »	5 mars. »	5 mars. »	5 mars. »	5 mars. »	5 mars. »	6 mars. »	3 mars. »	6 mars. »	6 mars. »	6 mars. »	6 mars. »	
1er germinal.	21 mars. »	21 mars. »	21 mars. »	21 mars. »	21 mars. »	21 mars. »	22 mars. »	22 mars. »	22 mars. »	22 mars. »	22 mars. »	22 mars. »	
15 idem.	4 avril. »	4 avril. »	4 avril. »	4 avril. »	4 avril. »	4 avril. »	5 avril. »	5 avril. »	5 avril. »	5 avril. »	5 avril. »	5 avril. »	
1er floréal.	20 avril. »	20 avril. »	20 avril. »	20 avril. »	20 avril. »	20 avril. »	21 avril. »	21 avril. »	21 avril. »	21 avril. »	21 avril. »	21 avril. »	
15 idem.	4 mai. »	4 mai. »	4 mai. »	4 mai. »	4 mai. »	4 mai. »	5 mai. »	5 mai. »	5 mai. »	5 mai. »	5 mai. »	5 mai. »	
1er prairial.	20 mai. »	20 mai. »	20 mai. »	20 mai. »	20 mai. »	20 mai. »	21 mai. »	21 mai. »	21 mai. »	21 mai. »	21 mai. »	21 mai. »	
15 idem.	3 juin. »	3 juin. »	5 juin. »	3 juin. »	3 juin. »	3 juin. »	4 juin. »	4 juin. »	4 juin. »	4 juin. »	4 juin. »	4 juin. »	
1er messidor.	13 juin. »	19 juin. »	13 juin. »	13 juin. »	13 juin. »	19 juin. »	20 juin. »	20 juin. »	20 juin. »	20 juin. »	20 juin. »	20 juin. »	
15 idem.	3 juill. »	3 juill. »	3 juillet. »	3 juill. »	3 juill. »	3 juill. »	4 juill. »	4 juillet. »	4 juill. »	4 juill. »	4 juill. »	4 juill. »	
1er thermidor.	19 juill. »	13 juill. »	13 juill. »	19 juill. »	19 juill. »	13 juill. »	20 juill. »	20 juill. »	20 juill. »	20 juill. »	20 juill. »	20 juill. »	
15 idem.	2 août. »	2 août. »	2 août. »	2 août. »	2 août. »	2 août. »	3 août. »	3 août. »	3 août. »	3 août. »	3 août. »	3 août. »	
1er fructidor.	15 août. »	18 août. »	13 août. »	13 août. »	13 août. »	13 août »	13 août. »	13 août. »	13 août. »	13 août. »	19 août. »	19 août. »	
15 idem.	1er sept. »	1er sept. »	1er sept. »	1er sept. »	1er sept. »	1er sept. »	2 sept. »	2 sept. »	2 sept. »	2 sept. »	2 sept. »	2 sept. »	
5e jour complém.	21 sept. »	21 sept. »	21 sept. »	21 sept. »	21 sept. »	21 sept. »	22 sept. »	22 sept. »	22 sept. »	22 sept. »	22 sept. »	22 sept. »	
6e jour complém.	....	22 sept. »	....	....	....	22 sept. »	....	....	....	22 sept. »	....	....	

CALENTIUS (*biogr.*). — Elisée Calenzio, nommé en latin Caleutius, est rangé au nombre des meilleurs poëtes latins du xve siècle. Il naquit dans la Pouille, en Italie, et était précepteur de Frédéric, fils de Ferdinand, roi de Naples. Dans ses poésies, Calentius s'attache à propager les principes de la philosophie en les revêtant d'une forme romanesque. Ses penchants au libertinage attristèrent la fin de ses jours, et il mourut, dans l'indigence, au commencement du xvie siècle.

CALENTURE (*méd.*), mot d'origine espagnole (*calentura*, fièvre) servant à désigner une affection fébrile particulière aux marins et caractérisée par un délire furieux avec désir irrésistible de se jeter à la mer. Signalé d'abord par des personnes étrangères à la médecine, cet état morbide fut longtemps regardé comme fabuleux, à cause de l'exagération évidente de leurs rapports; des observations plus précises l'ont fait mieux connaître ensuite sans dissiper entièrement, toutefois, l'obscurité dont son histoire est encore environnée. L'un des premiers exemples rendus publics est celui rapporté par Olivier en 1693 sur le vaisseau l'*Albémarle*, dans la baie de Biscaye.

La *calenture* ne paraît avoir été observée, jusqu'à présent, qu'à bord des navires faisant de longs voyages dans les pays chauds, et plus particulièrement dans le voisinage de la ligne équinoxiale, vers les tropiques. Les marins de profession y sont plus exposés que les simples voyageurs, et, parmi les premiers, les jeunes gens ou les hommes dans la force de l'âge plus que les vieux matelots. Les sujets naviguant pour la première fois semblent encore plus susceptibles d'en être atteints que ceux acclimatés pour ainsi dire aux latitudes élevées. La cause immédiate de la maladie paraît être l'action prolongée d'une chaleur excessive et sa concentration dans l'entre-pont des bâtiments, influence agissant avec plus d'intensité durant la nuit, instant où les écoutilles, presque toujours fermées, s'opposent au renouvellement de l'air, vicié d'ailleurs par l'humidité et les émanations animales d'un grand nombre d'individus entassés dans un espace resserré. L'état tranquille de l'atmosphère, dit *calme plat*, doit, on le comprend, favoriser cette action pernicieuse. L'insolation directe des sujets avait été signalée jadis comme une influence des plus efficaces, tandis que les observateurs modernes regardent cette opinion comme peu fondée. Quoi qu'il en soit, une affection reconnaissant des causes aussi générales doit sévir sur un assez grand nombre d'individus à la fois. Le début a lieu le matin, le soir ou la nuit, presque toujours d'une manière instantanée, et ce n'est, pour ainsi dire, que par exception que l'on observe préalablement du malaise, de l'anxiété, de l'agitation, des vertiges, des tintements d'oreilles, des douleurs vagues dans la tête et des frissons irréguliers alternant avec des bouffées de chaleur, prodromes qui, du reste, ne se continuent que pendant quelques heures au plus, et dont l'ensemble se rencontre rarement sur le même individu. Dans tous les cas, les phénomènes caractéristiques se déclarent avec une promptitude extraordinaire; souvent, pendant le sommeil, les malades se relèvent en sursaut, privés de raison, prolixes et incohérents dans leurs discours, poussant des cris, menaçant du geste et du regard, entrant même dans une véritable fureur et semblant appliquer tous leurs soins à découvrir une issue qui leur permette de s'élancer à la mer, pour éviter la poursuite d'êtres fantastiques dont ils se croient menacés. Presque tous les auteurs ont avancé qu'ils y étaient, au contraire, poussés par une illusion leur faisant voir l'Océan comme une riante campagne couverte de verdure et de fleurs; mais rien d'analogue ne s'est offert à l'observation des voyageurs modernes. En même temps que se manifestent le délire et la fureur, les malades sont en proie à des mouvements convulsifs, donnant les attitudes les plus bizarres avec distorsion des membres. Dans quelques cas exceptionnels, la sensibilité paraît émoussée; mais le plus souvent, au contraire, cette faculté s'exaspère au point qu'il suffit du moindre attouchement, du plus léger bruit pour développer des convulsions. Il y a, du reste, céphalalgie très-intense s'il faut en juger soit par les cris qu'arrache au malade la moindre pression sur le cuir chevelu, rouge et gonflé, soit par les mouvements automatiques par lesquels il porte continuellement les mains à la tête. La face, exprimant l'étonnement, la terreur, et le plus souvent encore la fureur, est brûlante et vultueuse; les yeux sont proéminents, égarés, fixes, ou d'une mobilité remarquable avec injection des conjonctives. Notons encore la dilatation des narines, la rétraction en arrière de la commissure des lèvres, l'application convulsive des arcades dentaires l'une contre l'autre, des

mouvements convulsifs dans les muscles de la face, une soif inextinguible, l'irrégularité de la respiration, précipitée et convulsivement saccadée, avec menace de suffocation imminente.

La circulation présente des phénomènes encore plus remarquables, tels que la dureté rénitente des artères, offrant, au toucher, comme des cordes tendues, l'absence de pulsations régulières remplacées par une espèce de frémissement analogue à celui d'une tige métallique mise en vibration et assez prononcé pour se communiquer parfois aux membres en simulant les tremblements du frisson. L'oreille, appliquée sur la région précordiale à l'origine des gros troncs artériels, perçoit distinctement le bruit d'un souffle précipité pareil à celui de tuyaux d'orgue d'une trop grande dimension. Les veines superficielles, enfin, sont tendues, rénitentes et remplies d'un sang tellement épais et dépourvu de sérosité, que les ouvertures les plus larges ont peine à lui donner issue.

Ces différents symptômes se manifestent à la fois à des degrés plus ou moins forts en persistant, en général, jusqu'à la fin de la maladie sans présenter d'augmentation dans leur intensité. Leur durée, courte d'ordinaire, n'a rien de fixe, dépendant de l'activité du traitement et de l'instant de son emploi. Terme moyen, néanmoins, les symptômes disparaissent au bout de quelques jours pour faire place à une faiblesse extrême, avec besoin insurmontable de dormir, sueurs copieuses, urines claires et abondantes, phénomènes amenant une guérison complète. La convalescence est longue, mais les auteurs ne citent aucun exemple d'issue fâcheuse par suite de la marche naturelle de la maladie. Quant au traitement, il consiste dans l'emploi des saignées générales abondantes (30 à 40 onces) et suffisamment répétées, les dérivatifs externes et internes, les sédatifs ou les antispasmodiques aidés d'une diète légère et de boissons délayantes.

Est-il possible, d'après cette description de la maladie, d'en préciser la nature? La plupart des auteurs l'ont considérée comme une méningite aiguë (inflammation des enveloppes du cerveau); mais, en l'absence de renseignements cadavériques, l'explication physiologique des symptômes doit-elle conduire nécessairement à ce résultat ? nous ne le croyons pas Ne répugne-t-il pas, en effet, d'admettre l'existence d'altérations aussi graves dans une affection qui jamais n'a déterminé la mort par elle-même, tandis que les mêmes lésions organiques, développant à terre des symptômes si différents, occasionnent un péril bien plus imminent? Cette idée de méningite ou d'encéphalite pouvait, il est vrai, prévaloir à une époque où les médecins, entraînés par une théorie faisant de l'irritation le principe vague de toute action morbide, n'avaient égard qu'à un seul caractère, l'*excitation*, pour fonder toutes les analogies pathologiques; mais il n'en est plus ainsi de nos jours, et l'ivresse, le *delirium tremens*, les empoisonnements par certaines substances narcotico-âcres, suivis de symptômes si rapprochés de la calenture, ne sauraient plus être regardés comme des encéphalites et des méningites : c'est donc parmi les *névroses du système nerveux* que nous rangerons l'affection qui nous occupe, ne voyant en elle qu'un délire de cette nature. L. DE LA C.

CALEPIN (AMBROISE), né à Bergame en 1435, entra fort jeune dans l'ordre des augustins, et s'y fit remarquer par ses vertus et son application à l'étude. Il mourut, en 1511, privé de la vue. Il avait consacré sa vie entière à la composition d'un dictionnaire polyglotte qui a fait passer son nom à la postérité. Ce vaste ouvrage, dont le latin est la base, a eu de nombreuses éditions; Jean Passerat en publia un abrégé en huit langues, à Leyde, en 1654. L'édition la plus complète du dictionnaire de Calepin est celle de Bâle, 1590 et 1627, in-folio; il s'y trouve onze langues, y compris le polonais et le hongrois. — La célébrité de l'ouvrage de Calepin a fait donner son nom à un dictionnaire quelconque. Les auteurs de la satire *Ménippée*, pour ridiculiser l'éloquence factice du cardinal de Pelevé, disaient qu'*il n'avait pu faire voir son éloquence, parce qu'il avait laissé son Calepin à Rome.*

CALFAT, *calfatage* (*marine*). — En général, on appelle *calfat* un ouvrier chargé d'entretenir sur les bâtiments le *calfatage*, c'est-à-dire d'une opération qui a pour but de faire entrer de l'étoupe roulée en cordes et enduite de poix dans les fentes du bâtiment.

Les calfats s'occupent aussi de boucher les coutures ou les jointes des bordages pour empêcher les eaux de s'introduire intérieurement, d'entretenir les pompes; enfin, dans les ports, ils chauffent les carènes, et les vi-

sitent en sondant avec un gros fil de fer.

CALIARI (*biog.*). (*Voy.* Véronèse.)

CALICE (*archéol.*), vase consacré par l'évêque et destiné au sacrifice de la messe : on y met le vin que l'on doit consacrer. Les anciens calices étaient d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de corne, de verre, de bois, etc; ils étaient très-grands et servaient à la communion du peuple, qui alors communiait sous les deux espèces. (*Voy.* Vases sacrés.)

CALICE, *calyx* (*bot.*). — Le calice est l'enveloppe la plus extérieure des fleurs à double périanthe, et l'enveloppe unique de celles à périanthe simple : il est formé de divisions appelées sépales ; quand ces divisions sont libres, le calice est dit *polysépale*, et *monosépale* quand elles sont soudées.

Le calice est *régulier* quand les sépales, libres ou soudées, sont disposées symétriquement autour de l'axe de la fleur, comme cela se voit dans le lin; il est *irrégulier* quand le contraire a lieu, comme dans l'aconit et les orchis.—La couleur ordinaire du calice des fleurs dont le périanthe est double est la même que celle des feuilles; mais, dans quelques familles et dans le groupe des végétaux monocotylédonés, il est coloré souvent de teintes vives, éclatantes; dans ce cas, il est dit pétaloïde. — Le calice polysépale, étant formé d'un nombre de divisions variables, est *disépale* quand il est à deux divisions, comme dans le pavot, *trisépale* à trois divisions, *tétrasépale* à quatre divisions, etc.

Le calice monosépale présente des formes très-variées; il est cylindrique dans l'œillet, campanulé dans la belladone, vésiculeux dans le *cucubalus behen*, etc.; suivant qu'un calice monosépale, appelé encore gamosépale, est plus ou moins divisé, il est dit fendu, denté, etc.

Le calice commun est le nom qu'on donnait autrefois à l'involucre des plantes de la famille des composées et dipsacées. G.

CALIFE ou **KHALIFE**, nom que prirent les premiers successeurs de Mahomet. Les califes avaient un pouvoir absolu sur la religion et le gouvernement politique. Le mot calife signifie vicaire ou successeur ; si l'on voulait se rapprocher le plus possible de l'arabe, il faudrait écrire khalife. Aboubeère, qui fut le premier successeur de Mahomet, prit le titre de *khalifah resoul allah*, c'est-à-dire de vicaire du prophète. Omar, qui vint après, prit le titre d'*émir-al-moumenim*, qui signifie commandeur des croyants; mais ceux qui suivirent prirent simplement le titre de calife. Les quatre premiers califes, successeurs de Mahomet, résidèrent à Médine et à la Mecque. Les Ommiades transportèrent leur résidence à Damas, afin d'être plus à même de poursuivre les conquêtes des disciples de l'islamisme; les Abassides, qui remplacèrent les Ommiades, habitèrent Bagdad; c'est de là que date la division du califat, car un Ommiade, échappé au massacre de sa famille, se réfugia en Espagne et se fit proclamer, à Cordoue, calife d'Occident. Sur la fin du x[e] siècle de l'ère chrétienne, le califat se divisa en une foule de petits gouvernements; il y eut les califes fatimites, les califes édressites, etc. Tous ces petits Etats succombèrent, l'un après l'autre, sous les armes des Turcs et d'autres barbares dont les chefs prenaient le nom de soudan ou sultan. Le califat de Bagdad fut celui qui subsista le plus longtemps ; mais, vers les derniers temps de son existence, le calife, dépouillé de tout pouvoir politique, était réduit aux seules fonctions de grand prêtre de l'islamisme. Duhaut.

CALIFORNIE, vaste presqu'île de l'Amérique septentrionale, située sur la côte occidentale du Mexique. Elle est baignée au sud-est par le grand Océan, et à l'est par la mer Vermeille, appelée aussi golfe de Californie. Elle fait partie de la confédération du Mexique; on l'a surnommée Vieille-Californie, par opposition à une province du continent, que l'on appelle Nouvelle-Californie. Ce pays fut découvert par Cortès, en 1534, mais ce ne fut qu'en 1597 que l'on y tenta les premiers établissements. En effet, le manque d'eau la rend, malgré la douceur du climat, inhabitable en beaucoup d'endroits. Les missionnaires y ont établi des établissements assez florissants, et l'on compte actuellement un grand nombre d'Indiens convertis. La Vieille-Californie, terminée par le cap San Lucar sur une superficie de 4,000 lieues carrées, n'offre pas de villes remarquables.

La Nouvelle-Californie, située au nord de la précédente, est beaucoup plus fertile et mieux cultivée; elle est arrosée par plusieurs rivières très-poissonneuses; elle a pour capitale Monterey. Sa superficie est de 2,500 lieues carrées. La réunion des deux Californies forme un des vingt Etats de la confédération du Mexique. Duhaut.

CALIGE, *caligus* (*crust.*), genre de petits crustacés parasites qui se trouvent ordi-

nairement snr la peau on snr les parois de la bouche on de la cavité branchiale des poissons. Ils ont le corps resserré postérieurement et terminé par des appendices en forme de queue, et se distinguent de ceux de la tribu des calligiens, dont ils sont le type, par des pattes sans ventouses.

On connalt une quinzaine d'espéces de ces petits crustacés qui ont été placés par les méthodistes dans l'ordre des siphonostomes peltocéphales. Ils se trouvent dans toutes les mers.

CALIGULA on plutôt **CAIUS CÉSAR** (*Caligula* n'était qu'un sobriquet venant d'une espéce de sandale qu'il portait le plus souvent) était fils de Germanicus et d'Agrippine, et fut le troisième empereur romain. Il succéda, en l'an 37 après J. C., à Tibére, qu'il venait d'étouffer pendant sa maladie sous les coussins de son lit. Tibére avait dit de lui : « C'est un serpent que je nourris pour le genre humain. » Rome passait en effet de la domination d'un prince profondément dissimulé à celle d'un tyran qui joignait à la cruauté la folie et l'extravagance.

Tout d'abord, et à l'exemple d'Auguste et de Tibère, Caïus Caligula fait preuve de modération et d'humilité : il ne veut pas du titre de souverain, prononce des discours tont popnlaires, prétend restituer au peuple romain les droits d'élections dont le peuple ne veut plus, et va même jusqu'à rendre des comptes publics, ce qui n'avait pas eu lieu depuis Auguste.

Et pourtant, moins de sept mois aprés, tout était changé : les proscriptions revenaient à l'ordre du jour. Non content de ceindre le diadème impérial, Caïus se souvient qn'il était dieu, en prend les attributs, et Rome, au premier mot de cet insensé, tombe à genoux aux pieds de son dieu Caïus. Il avait un temple, et on se disputait l'honneur d'être au nombre de ses prêtres; lui-même mit en vente cet honneur. Les statues des divinités, chefs-d'œuvre de l'art grec, sont décapitées pour recevoir la tête de Caligula. Enfin, aprés avoir représenté tous les dieux, il se transforma en Jupiter et fit construire des machines qui imitaient le tonnerre et lançaient des éclairs.

Mais le dieu n'était ni clément ni miséricordieux. Il fait dire de se tuer (selon la formule d'usage) à Silanus son beau-père et au jeune Tibère, dont le crime consistait à avoir évité l'empoisonnement en se servant de contre-poison. Il invite aussi à mourir Macron, son ancien confident. Les esprits étaient tellement faits au suicide, que ce genre de supplice s'exécutait sans marchander. D'autres fois, sous prétexte que la viande est trop chère, il nourrit les bêtes du cirque en leur faisant jeter des prisonniers ou des gladiateurs vieux et infirmes, assiste lui-même à ces tortures en compagnie de sa maîtresse, dont il caresse le cou d'albâtre en faisant cette réflexion, qui peint les amours du tyran : « Cette belle tête, pourtant, je n'ai qu'un mot à dire, et elle tombera! » Plus d'une fois il fit assister les péres au supplice de leurs fils; rappelons enfin ce mot du tyran, qui nous dispensera d'une plus longue énumération : « Plût aux dieux, s'écrie-t-il, que ce penple romain n'eût qu'une tête pour la faire tomber d'un seul coup! »

Comment expliquer l'existence de ces monstres de sang et de folie, de ces êtres incompréhensibles pervertis ou jetés en démence par le vertige de la puissance? C'est qu'aussi c'était une sorte d'éblouissement pour ces hommes auxquels le gouvernement du monde tombait ainsi en partage : ils ne savaient résister à ce délire du ponvoir, et, quand ils voyaient que, après tout, l'empire, avec ses gloires et ses richesses, était promis au premier assassin qui poignarderait le maître du monde, ils vivaient alors dans une espèce d'hallucination incessante, au milieu de terreurs qui expliquent peut-être leurs crnautés. Rappellerons-nous toutes les folies du tyran à l'occasion de son cheval *Incitatus*, auquel il avait fait bâtir des écuries de marbre, et qu'il finit par faire proclamer consul en plein sénat?

Caligula eut la rage de juger; il aimait le rôle d'accusateur public : mais ce qu'il ambitionna par-dessus tont, ce furent les talents du cirque et du théâtre. Le reste de liberté que le peuple gardait au théâtre le poussait instinctivement à s'y faire applaudir; aussi vit-on Caligula descendre dans l'arène, lutter avec les gladiateurs et chanter sur la scéne. Il avait surtout une passion pour l'impossible et le surhumain : il voulut dompter la mer et galoper sur ses flots, et à cet effet il fit jeter, depuis Baies jusqu'à Pouzzoles, un pont en rassemblant un si grand nombre de vaisseaux, qu'il en manqua pour porter le blé à Rome, et que ce caprice causa une disette affreuse. Il faisait niveler des mon-

tagnes, voulut même élever une ville au sommet des Alpes et percer l'isthme de Corinthe. Il poussa jusqu'à la folie le faste de la vie romaine. A en croire Sénèque, il dépensa en un seul repas plus de 2 millions et buvait, par fanfaronnade, des perles précieuses dissoutes dans du vinaigre. Pour combler le déficit creusé par ses folles prodigalités, il recourait aux confiscations, et bientôt les confiscations ne suffisant plus, il se mit à courir les héritages, à se faire inscrire au nom de la peur dans tous les testaments.

Rome et l'Italie étaient épuisées; il fallait exercer ailleurs le pillage et les déprédations: Caïus déclare donc un jour qu'il va faire la guerre; les levées se font avec vigueur; il part pour la Germanie, escorté de comédiens et de courtisanes, porté sur une litière et faisant balayer devant lui les chemins et jeter de l'eau sur la poussière des routes. Après avoir cruellement rançonné les pays qu'il parcourut et fait ranger son armée en bataille sur le bord de la mer pour lui faire ramasser des coquillages, il revint triompher à Rome.

Nous ne dirons pas, enfin, toutes les habitudes de cette vie de lupanar, ces mœurs honteuses, ces amours incestueux et toutes ces débauches dont parle Suétone; jetons un voile sur ces déplorables exemples de dégradation humaine. Caligula mourut assassiné, en sortant du spectacle, par Chéréas, tribun des gardes prétoriennes, après un règne de 4 ans, l'an 41 après J. C. Ad. R.

CALLE (LA) (*géogr.*). — C'est le nom d'un port d'Afrique (en Algérie), éloigné de 8 lieues de Bonne. Situé sur un rocher et entouré par la mer de trois côtés, il est défendu, en outre, par un mur assez fort. La Calle, qui n'est que le reste d'une grande ville, se trouva presque entièrement ruinée après le départ du consul de France à Alger, par suite de l'insulte que lui fit le dey en 1827. La compagnie d'Afrique établie à Marseille pour la pêche du corail a son comptoir dans ce port.

CALLIANASSE, *callianassa* (*crust.*). — Nous trouvons sur les côtes de France un crustacé qui se tient enfoncé dans le sable à quelque distance du rivage; c'est un petit astacien à figure d'écrevisse, long de 6 à 7 centimètres, et se distinguant des autres genres de cette famille par l'avant-dernier article des pieds de la troisième paire, élargi et aplati en forme de palette. Il appartient à la famille des thalassiens ou des macroures fouisseurs.

CALLICRATES, né à Léontium (Achaïe), fut, par ses trahisons, l'un des principaux instruments de la ruine de la Grèce. Député à Rome, en 179 avant J. C., pour plaider la cause des Achéens, il intrigua, dans son intérêt personnel, pour se faire nommer préteur; il fit plus : il dénonça les principaux Achéens, et en fit exiler plus de mille par le gouvernement de Rome; aussi fut-il bientôt en butte à l'exécration publique. Il mourut en 147 avant J. C., au milieu du mépris et de la réprobation de ses concitoyens. Ad. R.

CALLICRATES, architecte grec auquel on doit le *Parthénon*, temple célèbre élevé dans l'Acropolis, à Athènes, par les ordres de Périclès, qui chargea Phidias de le décorer de sculptures. Ce monument, bâti tout en marbre blanc de Paros, était en forme de parallélogramme, entouré d'une file de colonnes d'ordre dorique séparées du corps du temple par un léger intervalle, telles que celles qui entourent l'église de la *Madeleine*, à Paris. Les frontons des deux extrémités étaient supportés par huit colonnes ornées de bas-reliefs, dont l'un représentait la Dispute de Minerve et de Neptune pour donner un nom à la ville d'Athènes; l'autre, Jupiter présentant Minerve à l'assemblée des dieux. Les intervalles qui se trouvent entre les triglyphes de l'ordre dorique représentaient des combats de centaures, et sur la frise qui régnait autour de la muraille du temple était sculptée la Procession mystérieuse des Panathénées. Ce chef-d'œuvre existait encore en son entier en 1676. Il avait servi de temple aux Athéniens, d'église aux chrétiens, de mosquée aux Turcs; mais, l'année suivante, pendant le siége d'Athènes par les Vénitiens, une bombe tomba sur le Parthénon, où étaient renfermées les bombes des assiégés, et, en un moment, cet ouvrage admirable ne fut qu'un monceau de ruines. Aujourd'hui les étrangers et les voyageurs ne cessent de dépouiller le Parthénon, emportant à l'envi quelque portion de ses riches débris.

Il y eut un autre *Callicrates*, dont Pline, Elien et quelques autres parlent comme d'un habile sculpteur, mais auquel le bon goût refuse cette qualification. Il s'attachait à faire des ouvrages d'ivoire d'une délicatesse et d'une petitesse excessives; il avait gravé des vers d'Homère sur des grains de

millet; il fit un char attelé de quatre chevaux, qu'on pouvait placer sous l'aile d'une mouche, futile et déplorable emploi d'un talent dont on s'étonne de voir le souvenir conservé par l'histoire. AD. R.

CALLIDIE, *callidium; καλός*, beau; *ἰδέα*, forme (*entom.*). Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi par Fabricius aux dépens des capricornes et des leptures de Linné. Les callidies ont les antennes subfiliformes, mutiques, à peine aussi grandes que le corps et insérées à côté de l'échancrure de l'œil, au lieu de partir du fond de cette échancrure comme dans les capricornes; leur corselet ou prothorax est arrondi latéralement et plus ou moins déprimé en dessus; leurs pattes sont fortes, avec les cuisses allongées et renflées subitement en massue.

Ces insectes se trouvent dans les forêts, sur le tronc vermoulu des vieux arbres et dans les chantiers; quelques espèces continuent de vivre à l'état de larve dans les bois que renferment nos bûchers, et c'est ce qui fait qu'on en rencontre assez souvent dans l'intérieur des maisons. Quand on les saisit ou qu'on les inquiète, ils font entendre, comme beaucoup d'autres longicornes, un bruit particulier occasioné par le frottement du prothorax sur la base de l'écusson qui est chagrinée. La femelle, lorsqu'elle est fécondée, fait sortir de son abdomen une espèce de tarière dont elle perce le bois pour y déposer ses œufs. Les larves sont molles, allongées, composées de douze segments non compris la tête; le segment ou l'anneau qui précède celle-ci, et dans lequel elle se trouve cachée en partie, est très-renflé et beaucoup plus large que les suivants; la bouche est armée de deux fortes mandibules qui leur servent à ronger et réduire en poudre le bois dont elles se nourrissent. Elles ont six pattes écailleuses tellement courtes qu'on les distingue à peine; elles ne se métamorphosent en nymphe qu'au bout de deux ans, pendant lesquels elles changent plusieurs fois de peau.

Malgré tous les retranchements que ce genre a subis depuis sa fondation, il renferme encore un assez grand nombre d'espèces; le dernier catalogue de M. le comte Dejean en désigne vingt-huit, parmi lesquelles nous citerons seulement quelques-unes des plus connues, savoir :

1° *Callidium sanguineum*, Fabr.; la lepture veloutée couleur de feu, de Geoffroy, qui se trouve communément dans les bûchers et les appartements au commencement du printemps;

2° *Callidium lucidum*, Fabr.; la lepture noire à grosses cuisses brunes, de Geoffroy, qui se trouve dans les chantiers de Paris;

3° *Callidium clavipes*, espèce entièrement noire, plus rare que les précédentes, qu'on trouve sur l'aubépine et le prunellier;

4° Enfin, *callidium bajulus*, Fabr., qu'on rencontre dans presque toutes les parties du globe, et dont M. Mulsant, dans sa monographie des longicornes de la France, a cru devoir faire un genre nouveau sous le nom d'*hylotrupes*. DUPONCHEL père.

CALLIMOME, *κάλλιμος*, très-beau (*entom.*). Genre d'hyménoptères, famille des chalcidiens, établi par M. Maximilien Spinola aux dépens des ichneumons de Linné, et adopté par tous les entomologistes. Les callimomes se reconnaissent à leurs antennes fusiformes composées de treize articles, dont le premier est grêle et allongé, et à leur abdomen sessile, ovalaire, avec la tarière des femelles presque aussi longue que le corps, capillaire et droite.

Ces insectes sont de petite taille et revêtus de couleurs brillantes et métalliques : on les rencontre à l'état parfait sur les fleurs, principalement sur les ombellifères, tandis que leur larves sont carnassières, et trouvent leur berceau et leur nourriture dans le corps de celles des cynips. Les femelles des callimomes introduisent leurs œufs, à l'aide de leur longue tarière, dans le nid de ces derniers. Ce genre est assez nombreux en espèces européennes, parmi lesquelles nous n'en citerons que deux : le *callimome cynipède* (*ichneumon cynipedis*, Linné) et le *callimome du bédégar* (*diplolepis bedeguaris*, Fabr.). Ces deux espèces sont répandues dans toute l'Europe, et la larve de la seconde vit principalement aux dépens de celle des cynips du bédégar. (*Voy.* CYNIPS et CHALCIDIENS.) DUPONCHEL père.

CALLIMORPHE, *callimorpha; καλός*, beau; *μορφή*, forme (*entom.*). Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des chélonides, établi par Latreille, qui y comprenait plusieurs espèces qu'on en a retranchées depuis, de sorte qu'il se réduit aujourd'hui à celles dont les principaux caractères sont : antennes longues et simples dans les deux sexes; palpes un peu plus longs

que la tête, écartés, peu velus et pointus; trompe très-développée; tête et corselet squammeux; abdomen lisse et cylindrique; ailes grandes, relativement au corps.

Les callimorphes, ainsi que l'indique leur nom, sont des lépidoptères à corps svelte, et dont les ailes, d'une coupe élégante, sont ornées de couleurs vives et brillantes. Quoique rangés dans la famille des nocturnes, à laquelle ils appartiennent, en effet, par leur organisation, ces insectes volent cependant en plein jour, et dans les endroits les plus exposés au soleil. Ils aiment à se reposer sur les fleurs de chardons, dont ils sucent le nectar à l'aide de leur longue trompe comme les lépidoptères diurnes. C'est en juillet qu'ils se montrent ordinairement; leurs chenilles, de couleurs variées, et hérissées de poils courts, se cachent, pendant le jour, sous les plantes basses dont elles se nourrissent; leur transformation a lieu dans un léger réseau qu'elles filent quelquefois en commun.

Ce genre se borne en Europe à trois espèces, savoir : les callimorphes *hera* et *dominula*, Linn., et *donna*, Esper. Cette dernière n'a encore été trouvée qu'en Italie, principalement dans les environs de Florence; les deux autres paraissent habiter toute l'Europe; la première préfère les endroits secs et la seconde les endroits marécageux.

CALLIOPE. (*Voy.* Muse.)

CALLIPHORE, *calliphora*; καλός, beau; φορέω, je porte (*entom.*). Genre de l'ordre des diptères, établi par M. Robineau-Desvoidy, et qui a pour type la *musca vomitoria* de Linné, dont on ne connaît que trop l'instinct qui la porte à venir déposer ses œufs sur les viandes destinées à notre usage. Cette espèce se trouve répandue dans presque tout l'ancien continent; elle offre plusieurs variétés distinctes qu'on serait tenté de prendre pour autant d'espèces. En général, les calliphores d'Europe sont d'un noir-bleuâtre nuancé de cendré, tandis que celles de l'Amérique sont ornées de bleu azuré, de bleu hyacinthe et de vert d'émeraude. Toutefois celles des deux pays qui vivent dans le voisinage des eaux ont des teintes plus ternes ou plus pâles. L'auteur en décrit dix-sept espèces dont sept d'Europe, une du Spitzberg, qui paraît n'être qu'une variété de la *vomitoria*, cinq de l'Amérique du Nord, une du Pérou, une de l'intérieur de l'Afrique et deux de la Nouvelle-Hollande.

Le genre calliphore a été adopté par M. Macquart, qui le range dans la division des brachocères, subdivision des dichœtes, famille des athéricères, tribu des muscides, section des créophiles et sous-tribu des muscies : il y rapporte dix espèces dont huit sont différentes de celles de M. Robineau-Desvoidy.

Les larves des calliphores, suivant M. Macquart, sont blanches, tronquées obliquement à l'extrémité; la tête porte deux cornes charnues, et la bouche est armée de deux crochets cornés; une pointe également cornée paraît entre ces crochets; de chaque côté du premier segment du corps se trouvent deux stigmates antérieurs; trois stigmates postérieurs paraissent de chaque côté du dernier segment sur une tache brune. La partie supérieure de ce segment est munie de onze pointes disposées en rayons. Sept à huit jours suffisent à ces larves pour arriver à l'état de nymphe, et il leur faut beaucoup moins de temps encore pour devenir insecte parfait, ce qui explique avec quelle promptitude nos viandes en sont infectées.

Duponchel père.

CALLISTE ou **CALIXTE** Ier fut élu pape en 217. La sainteté de sa vie lui valut l'estime des païens mêmes. L'empereur Alexandre Sévère, qui plaça Jésus-Christ au nombre de ses dieux, avait pour lui une estime toute particulière; souvent il le citait aux grands de Rome comme un modèle à imiter. Ce fut à ce saint prélat que les chrétiens durent de ne pas être persécutés sous le règne de cet empereur. Calliste institua le jeûne des Quatre-Temps, et agrandit le cimetière connu aujourd'hui sous le nom de catacombes de Saint-Sébastien. On voit encore dans l'église de ce nom, à Rome, une inscription qui nous apprend que ce pontife mourut victime d'une sédition populaire. Ses vertus lui ont mérité les honneurs de la canonisation.

CALLISTE II (Guy de Vienne), fils de Guillaume, comte palatin de Bourgogne, naquit à Quingey, près de Besançon. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, son mérite le fit bientôt nommer à l'archevêché de Besançon, puis à celui de Vienne. Depuis trente ans il administrait son diocèse avec une sagesse remarquable, lorsque le pape Gélase II, forcé par l'empereur Henri V de se réfugier en France, le vit à son passage à

Vienne. Gélase II étant mort à Clnny en 1119, les cardinaux qui l'avaient suivi choisirent Gny de Vienne pour lni succéder. Guy ne vonlut accepter qu'autaut que les cardinaux restés à Rome le reconnaltraient. Il ne voulait pas courir le danger de désoler de nouveau l'Église par les tronbles qui pourraient résulter de la nomination d'un antipape à Rome.

C'était alors le fort de la querelle des investitures : le nouveau pape, proche parent de l'empereur, du roi de France et du roi d'Angleterre, était éminemment propre à y mettre un terme. A son avénement, Guy de Vienne prend le nom de Calliste II. Son premier soin est de convoquer nn concile à Reims, en 1120. Henri V y vient malgré lui, et refuse de faire la paix : Calliste l'excommnnie ; en même temps, il se porte comme médiateur entre la France et l'Angleterre, et fait conclure la paix entre ces denx royaumes. Par sa sagesse et sa modération, il amena Henri V à consentir à la paix. D'après le traité conclu à la diète de Vurtzbonrg en 1122, l'empereur conserve le droit d'assister aux élections et de donner l'investitnre par le sceptre, tandis qne l'investitnre par la crosse est réservée au pape senl. Calliste appelle alors les Normands de Sicile pour chasser de Rome l'antipape Bourdin, puis, pour récompense, il donne l'investiture de la Pouille à Gnillaume, petit-fils de Robert Guiscard. Le pape était parvenn à faire régner la paix entre tous les princes chrétiens; il voulait tourner les forces de l'Europe contre les Sarrasins. Pour cela, il convoqua à Rome un concile, qui fut le neuvième œcuménique et le premier de Latran ; neuf cents prélats y assistèrent, et décidèrent l'envoi d'un secours dans la terre sainte. Pour donner l'exemple, Calliste paye la rançon du roi de Jérusalem, Baudouin II, alors prisonnier des infidèles, ainsi qu'une partie de l'armement des Vénitiens, qui, senls avec les Génois, firent la croisade; puis il secourt efficacement les chrétiens d'Espagne contre les Maures. Son zèle semblait se répandre dans sa famille. Son frére Etienne, comte palatin, se fait tuer dans la terre sainte, et ses nevenx obtiennent en Espagne les royaumes de Portugal, de Castille et d'Aragon. Calliste mourut après nn pontificat de cinq années. Ce court espace de temps lni avait suffi pour rendre la paix à l'Eglise, réformer dans les denx conciles de Reims et de Latran les abns qui s'étaient introduits, détrnire les petits tyrans qui troublaient la paix de l'Italie, et rétablir la concorde entre les princes chrétiens. On a de lui des bulles et des sermons; Gollut nous apprend qu'il a aussi écrit une vie de Charlemagne, aiusi que la vie et les miracles de saiut Jacques.

CALLISTE III (Alphonse Borgia), né à Valence, devint archevêque de cette ville, pnis fut nommé pape en 1458. Il monrut en 1464, sans avoir rien fait de remarquable. Il avait appelé auprés de lui son neveu Rhoderic Borgia, qui plus tard fut Alexandre VI, et préparé ainsi la grandeur de sa famille. Ce fut Calliste III qui permit de reviser le procès de Jeanne d'Arc, et de faire des expiations dans le lieu où elle avait été brûlée.

CALLISTE (Georges), théologien protestant, né en Danemark. Il parcourut l'Europe, puis il alla professer la théologie à Helmstaedt, où il resta toute sa vie, par attachement pour le duc de Brunswick, malgré les brillants avantages qu'on lni offrait ailleurs. En 1645, il alla au colloque de Thorn; mais sa modération l'avait rendu snspect aux deux partis qu'il aurait voulu réunir. Ses disciples, qui prirent quelquefois le nom de callistins, ne doivent pas se confondre avec les callistins hérétiques bohémieus qui voulaient communier sous les deux espéces. Les dissensions qui éclatérent entre les membres dn colloque de Thorn l'avaient fait suspendre; il ne se rassembla de nouveau qu'après la mort des plus acharnés; mais Calliste était mort dès 1656. Il a composé un très-grand nombre d'onvrages.

CALLISTHÈNES (*biog.*), philosophe grec qui fut placé prés d'Alexandre par Aristote, son parent, pour accompagner le roi de Macédoine dans ses expéditions. Blessa-t-il Alexandre par la franchise de ses opinions, ou, flatteur de ce prince, ne se tourna-t-il contre lui que parce qn'il le vit préférer Anaxarque? La plupart des historiens sont ponr la premiére de ces hypothèses; mais alors comment concilier les sarcasmes qu'on lui prête contre la prétention d'Alexandre à se faire reconnaltre pour fils de Jupiter, et les efforts qu'il fait pour prouver cette filiation dans un fragment de son histoire qui nons a été conservé par Strabon? Quoi qu'il en soit, il fut accusé d'abord, auprés d'Alexandre, d'avoir su la con-

spiration de Philotas et de n'avoir fait aucun effort pour l'empêcher, et, plus tard, d'avoir été le conseiller d'Hermolaüs, son disciple, lorsque celui-ci trama, à son tour, la perte du conquérant de l'Asie. Aristobule raconte que, pour le punir, Alexandre lui fit couper les lèvres, le nez et les oreilles, et enfermer dans une cage de fer, où Lysimaque lui fit tenir du poison. Ptolémée, au contraire, qui découvrit la conjuration, raconte qu'il fut pendu après avoir subi la question. Sénèque et la plupart des écrivains reprochent amèrement à Alexandre la mort de Callisthènes.

Sur les ouvrages de Callisthènes, on peut consulter l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, et un mémoire de l'abbé Séries, imprimé dans le septième volume du *Recueil de l'Académie des belles-lettres*.

CALLISTRATE, fils de l'Athénien Callicrate, fut un des plus célèbres orateurs de son temps. C'est après l'avoir entendu, lorsqu'il plaidait contre Chabrias, que Démosthène, enchanté de son éloquence, abandonna l'étude de la philosophie, pour se livrer à l'art oratoire, et néanmoins il avoua n'avoir jamais pu égaler Callistrate dans le débit.

Callistrate sut conquérir une grande autorité dans le gouvernement et se faire donner le commandement de l'expédition envoyée au secours de Corcyre, en 374, confié d'abord à Timothée. Employé dans plusieurs ambassades, Callistrate finit par avoir le sort commun de tous les démagogues à Athènes : il fut banni à perpétuité. Il se retira alors en Thrace, y fonda une ville qu'il appela *Datus* et où il attira un grand nombre de ses compatriotes. Plus tard, ayant osé revenir à Athènes, au mépris de l'ostracisme qui l'avait frappé, il fut mis à mort, en 391 avant Jésus-Christ. AD. R.

CALLOT (JACQUES), dessinateur et graveur, né à Nancy en 1593, était fils d'un héraut d'armes du duc de Lorraine. La vue des tapisseries et des sculptures sur bois qui ornaient les salles du palais ducal lui inspira un goût si vif pour les arts, que, renonçant à toute autre profession, il quitta pendant la nuit la maison de son père, qui s'opposait à ses projets artistiques, et partit pour l'Italie. Les faibles ressources qu'il avait emportées furent rapidement épuisées, et, plutôt que de rentrer sous le toit paternel, le jeune fugitif s'associa à une bande de bohémiens. C'est, sans doute, dans leur intimité qu'il étudia les formes et les allures grotesques qu'il devait si bien reproduire dans ses *Gueux*.

Un officier du grand-duc de Toscane, Côme II de Médicis, charmé de l'esprit et de la persévérance de cet enfant, le plaça chez un graveur appelé Gallina. Ce fut là qu'il commença ses premiers dessins connus.

Toutefois son père envoya à Turin un de ses fils pour le ramener à Nancy, mais cette mesure fut infructueuse; l'enfant était fanatisé par son goût pour les arts. Alors son père céda prudemment et le confia à un graveur romain, Giulio Parigi. Dès lors Callot se livra entièrement à ses inspirations spirituelles, et, quoique son œuvre se compose de seize cents pièces environ, il ne travaillait pas négligemment, et il faisait toujours avant de graver plusieurs esquisses et dessins *arrêtés*. Ce fut lui qui, le premier, employa le vernis dur des luthiers, *vernice grosso*, procédé qui facilita ses nombreuses compositions.

Ceux de ses ouvrages où la finesse et la fécondité de son esprit se font le plus remarquer sont ses *Grotesques*, les *Misères de la guerre*, la *Tentation de saint Antoine*, la *Foire de la madone de l'Imprunetta*, les *Gueux*, la *Vue du Pont-Neuf*, les *Supplices*, la *Passion*, le *Parterre de Nancy*, le *Carrousel*, la *Vie de la Vierge Marie*, en quatorze tableaux, cent six monnaies gravées, quarante-huit sujets représentant les édifices sacrés de la terre sainte, quatre cent soixante-seize images de saints et saintes du Martyrologe, la généalogie de la maison de Lorraine.

Aussi son souverain, le duc Henri, jaloux de posséder un artiste aussi remarquable, le rappela à Nancy, où il le combla de bienfaits; Callot y mourut en 1635, jeune et épuisé par l'excès du travail.

Louis XIII, ou plutôt le cardinal de Richelieu, qui agissait en maître sous le nom de ce roi, avait attiré Callot à Paris en 1628 et lui avait fait graver le siége de la Rochelle et l'attaque de l'île de Ré. L'artiste fut royalement récompensé.

Mais plus tard, lorsque Louis XIII lui demanda une gravure représentant la prise de Nancy par les Français en 1631, Callot refusa sans hésiter, disant qu'il aimait mieux qu'on lui coupât la main que de l'employer à consacrer les revers de sa patrie. Cette réponse lui valut, de la part du cardinal de Richelieu, une pension de 1,000 écus, somme considérable à cette époque.

Les dessins et les gravures de Callot, surtout ses petites figures, sont fort recherchés aujourd'hui; souvent il les accompagnait d'un texte en vers français ou latins qu'il composait avec une égale facilité. J. D.

CALMANTS (*méd.*), expression générique servant à désigner les moyens propres à calmer les douleurs, l'insomnie ou l'agitation quelconque auxquels les malades sont en proie. Dans ce sens, elle est donc synonyme d'*adoucissants*, d'*antispasmodiques*, d'*anodins*. (*Voy.* ces mots.) Il est bien évident que rien ne jouit d'une vertu calmante absolue, et que cet effet des médicaments doit se trouver soumis, comme tous les autres, à des variations nombreuses, ne permettant pas de conserver ces divisions abstraites, imaginées à une époque où l'observation ne marchait qu'après la théorie, étouffée le plus souvent par les préjugés de cette dernière.

CALMAR (*géog.*), ville de Suède, dans la province de Smaland. Cette ville, bâtie sur le détroit qui porte son nom, a un bon port et d'excellentes fortifications. Sa population, qui est de 5,000 habitants, s'occupe du commerce et de la construction des vaisseaux. Ce fut dans cette ville que fut conclu, en 1397, le fameux traité connu sous le nom d'*Union de Calmar*, chef-d'œuvre de politique de la célèbre Marguerite de Valdemar. Cette reine habile, après avoir réuni sur sa tête les trois couronnes de Suède, de Danemark et de Norwége, assembla les états de ces trois royaumes à Calmar, et là, les députés décidèrent, d'un consentement unanime, que les trois Etats n'auraient qu'un roi, mais que chacun d'eux se gouvernerait par ses lois particulières. Ce traité, qui devait réunir à jamais ces nations, ne subsista sans violation que durant la vie de Marguerite; car, dès le règne de son fils, les Suédois cherchèrent à s'y soustraire. Ce traité, qui devait consolider la paix entre les peuples, fut, au contraire, la cause de sanglantes guerres, que se firent les Danois et les Suédois. Ces deux peuples eurent tour à tour l'avantage; et enfin, après cent vingt ans d'une guerre presque non interrompue, Gustave Vasa, descendant des anciens rois de Suède, délivra pour toujours sa patrie du joug des Danois.

CALMET (dom Augustin), un des hommes les plus savants qu'ait produits l'ordre des Bénédictins, naquit, en 1672, dans un bourg de Lorraine nommé Ménil-la-Horgne. A l'âge de 17 ans, il prononça ses vœux, et continua, dans le silence du cloître, les fortes études qu'il avait déjà commencées. Ayant voulu étudier les livres sacrés dans l'original, il apprit l'hébreu et le grec. Bientôt ses supérieurs le chargèrent d'expliquer l'Écriture à ses confrères, d'abord à l'abbaye du Moyen-Moutier, puis à celle de Munster. Ce fut à cette époque qu'il composa ses *Commentaires sur l'Écriture*, qui commencèrent sa réputation comme écrivain. En 1708, le duc de Lorraine le nomma abbé de Saint-Léopold de Nancy, et, en 1718, abbé de Senones. Ce fut dans cette abbaye que dom Calmet, homme sans ambition, passa le reste de sa vie, partagé entre les devoirs de son état et ses travaux scientifiques. Il mourut en 1725, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Dom Calmet était d'une douceur et d'une affabilité extraordinaires; sans cesse il recherchait le talent dans les jeunes gens, et saisissait avec joie l'occasion de les produire. Ce savant bénédictin fut l'un des écrivains les plus féconds du XVIIIe siècle : il a écrit plus de 50 volumes in-4°, qui, s'ils ne se distinguent pas tous par la critique et la perfection du style, nous font néanmoins connaître son immense érudition et les vastes recherches auxquelles il s'était livré. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; Dictionnaire historique, critique et chronologique de la Bible; Commentaires sur la Bible.* Duhaut.

CALOBATE, *calobata;* καλῶς, bien; βατεῖν, je marche (*entom.*). Genre de l'ordre des diptères, établi par Meigen et adopté par M. Robineau-Desvoidy ainsi que par M. Macquart. Ce dernier le range dans la division des brachocères, subdivision des dichœtes, famille des athéricères, section des muscides, sous-tribu des léptopodites. Les calobates se reposent ordinairement sur les fleurs radiées pour y chercher leur nourriture; cependant on les voit souvent aussi sur les feuilles des arbrisseaux, où ils se font remarquer par leur marche élégante et mesurée, dit M. Macquart, ce qui leur a valu leur nom générique. Plusieurs de ces muscides ont, en outre, la faculté de courir sur les eaux sans s'y enfoncer, et c'est pour cela que Linné a donné à l'une d'elles le nom de *petronella* (mouche de saint Pierre en français), faisant allusion à la marche miraculeuse de cet apôtre sur la mer. D. père.

CALOMMATE, *calommata;* καλός, beau;

ὄμμα, ατος, aspect (*entom.*). Nouveau genre établi par M. Lucas dans la classe des arachnides, famille des aranéides, tribu des tétrapneumones, sur une seule espèce, figurée et décrite par l'auteur sous le nom de *fulvipes* dans le *Magasin zoologique* de M. Guérin-Méneville (cl. 7, I, 14, fig. 1 à 7). Cette espèce unique a été trouvée à Bahia. (*V.* Aranéides.) D.

CALOMEL (*méd.*), nom sous lequel est le plus généralement connu le *protochlorure de mercure*, encore appelé calomélas, mercure doux, muriate de mercure, *aquila alba*, etc. Cette préparation a pris, de nos jours, une telle importance comme agent thérapeutique, que nous avons cru devoir, sous ce rapport, lui consacrer une mention spéciale, tout en renvoyant à l'article général Mercure pour les considérations chimiques.

Si l'on excepte quelques passages fort obscurs de Paracelse et de L. Hoffmann, les premiers auteurs qui firent mention du calomel comme médicament sont J. Béguin, en 1623, puis O. Crollius et J. Quercétanus, pour le préconiser si bien, que, peu de temps après, il faisait partie de presque toutes les pharmacopées d'Europe. Depuis lors, il a été fréquemment employé en Allemagne, et surtout par les médecins anglais, qui, à compter de la fin du siècle dernier, en ont fait un usage presque général avec un succès que nous avons encore peine à comprendre en France. Depuis longtemps enfin le protochlorure de mercure constitue seul, pour ainsi dire, avec les évacuations sanguines, presque toute la thérapeutique des maladies des pays chauds, maladies ordinairement si graves avant son emploi, mais contre lesquelles on obtient, de la sorte, les succès les plus heureux et les plus rapides. Chez nous, au contraire, encore bien que cette préparation soit depuis longtemps en usage, et que son emploi, dans ces dernières années, ait pris une extension considérable, nous sommes toujours demeurés fort loin de ces résultats merveilleux. A quoi faut-il donc attribuer cette infériorité thérapeutique? Serait-ce à la différence de préparation du moyen? Non, bien certainement, puisqu'il n'en existe plus aujourd'hui, que l'on peut avoir à Paris, aussi bien qu'à Londres, le médicament privilégié des médecins anglais, le *calomel à la vapeur*. Serait-ce aux climats différents? Mais le même agent ne réussit-il pas également bien dans l'Inde et dans les pays chauds, ainsi qu'en Angleterre et en Allemagne, sur des constitutions aussi différentes que possible? Pour nous, l'explication de ce problème se trouve tout naturellement dans le peu de confiance accordé, jusqu'à ce jour, par nos praticiens au protochlorure de mercure comme moyen *antiphlogistique*. Osons le donner de la même manière que les Anglais, et nos succès seront aussi brillants que les leurs.

Ce serait ici le lieu d'étudier les effets généraux ou physiologiques du calomélas; mais cette partie de son histoire sera traitée plus avantageusement à l'article Mercure, auquel nous renvoyons, puisque toutes les préparations en offrent d'analogues. Disons dès à présent, toutefois, que cette action immédiate est, pour celle qui nous occupe, bien moins irritante que pour tous les autres agents hydrargyriques, se bornant, dans le cas de doses modérées et soutenues, à un léger mouvement fébrile, à l'augmentation de la transpiration et surtout de la sécrétion des glandes salivaires, d'où le ptyalisme parfois; mais rien de positif, rien de certain, il faut en convenir, sur la production de ce phénomène ou son énergie relative. Le calomel est donc l'un des agents thérapeutiques les plus doux et les plus facilement supportés par les individus faibles ou délicats. En vain nous objectera-t-on des exemples d'accidents graves et parfois mortels entraînés par son administration. Tous sont évidemment le résultat de doses trop fortes ou données en temps inopportun, et plus encore de l'impureté des préparations généralement employées chez nous naguère encore, sans parler de phénomènes imprudemment portés jusqu'à l'excès, quoiqu'à dessein, mais dès lors en rapport avec les effets thérapeutiques que l'on désirait obtenir, et dont il serait injuste de rendre le moyen responsable.

Quant aux effets thérapeutiques proprement dits, si l'on considère la variété des affections contre lesquelles le mercure doux a été mis avantageusement en usage, il devient presque impossible de les formuler d'une manière précise. Quel genre de médication n'a-t-il pas produit en effet? et, quelle que soit la méthode suivie, pourvu que l'on range les médicaments par leurs effets, ne devra-t-on pas le classer à la fois, sous ce rapport, parmi les toniques et les indébilitants, les excitants et les relâchants, les sialogogues, les

purgatifs, les vermifuges, les antispasmodiques, etc. ? Disons, toutefois, que ces effets nous semblent, en dernière analyse, pouvoir se rapporter à trois actions principales : 1° une action *antiphlogistique*, 2° une action *purgative*, 3° une action *spéciale;* chacune réclame ici quelques explications.

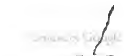
L'emploi du calomel comme ANTIPHLOGISTIQUE n'est pas encore fort répandu chez nous, tandis que nos voisins d'outre-mer et les Allemands en obtiennent depuis longtemps de grands avantages. Quant à la théorie de ce fait, rien de satisfaisant n'a été donné jusqu'à ce jour. Le mode d'action est ici tout à fait analogue à celui que les rasoristes attribuent au tartre stibié, voilà tout ce que l'on peut dire ; mais, quelle que soit l'insuffisance des explications, cette méthode n'en devient pas moins pour le praticien une étude du plus haut intérêt, à une époque surtout où l'on s'occupe de l'examen des médicaments plus spécialement sous le point de vue de l'influence des doses. Pour obtenir ici l'effet qui nous occupe, elles doivent être assez grandes, celle du calomel 10, 15, 20 grains et plus à la fois, mais fort peu de temps continuées. C'est presque exclusivement comme PURGATIFS que le mercure doux s'administre en France, et, le plus souvent, de ce résultat dépendent tous les succès, aux yeux des praticiens; dans les maladies cérébrales, par exemple, certaines ophthalmies, les affections chroniques de la peau, contre les vers, l'hydropisie, le rhumatisme chronique et la goutte : la dose en est alors de 4, 6, 10 grains et plus. L'action thérapeutique spéciale du calomel sera niée par un grand nombre de médecins. Néanmoins, comment se rendre compte, sans cela, de l'efficacité du moyen dans le croup, la variole et la scarlatine, qu'il ne guérit pas, sans doute, mais dont il prévient parfois le développement ou rend les effets moins graves? Sera-ce par une action purement antiphlogistique ou purgative? Non, sans doute, puisque d'autres moyens analogues et ordinairement plus actifs n'agissent pas de la même manière. Nous en dirons autant des iritis ou des ophthalmies graves, qu'il arrête comme par enchantement à leur début, des fièvres, et de toutes les maladies des pays chauds en général. Pour nous, cette action spéciale, ou, si l'on veut, non encore déterminée, n'est pas une exception ; nous croyons, tout au contraire, qu'il en est probablement ainsi pour la plupart des médicaments, d'où l'on ne fait que nuire aux progrès de la thérapeutique en enrégimentant, pour ainsi dire, ces derniers bon gré mal gré sous des bannières différentes et avec des inscriptions imaginaires. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ces questions, pour lesquelles nous renvoyons à l'article MÉDICAMENT. Terminons en disant que le calomel s'emploie à l'extérieur en frictions, uni à l'axonge, à la dose de 1/2 gros par once, et que, mêlé à 32 ou 64 fois son poids d'eau de chaux, il constitue l'*eau phagédénique noire* des Anglais.

CALOMNIE, CALOMNIATEUR.— La calomnie est l'imputation faite à un tiers de faits propres à le déshonorer. Toutes les législations sages ont puni cette action détestable; mais toutes n'ont pas désigné par le même mot ce vol de renommée, cette coupable atteinte portée à la considération des citoyens. Ainsi, chez les Romains, le mot *calumniator* désignait la partie qui avait succombé devant les juges, dans une action intentée par elle; le sens moderne de calomnie était exprimé par le terme générique de *contumelia*.

La calomnie supposant le mensonge, et le mensonge ne pouvant être constaté que par une discussion ouverte sur la réalité des faits allégués, il est nécessaire que la loi qui punit la calomnie laisse au prévenu de ce délit la faculté de prouver la vérité des imputations qu'il a faites; et c'est d'après le résultat de cette enquête que le juge déclare s'il y a ou non calomnie. C'est ce qui avait lieu à Athènes et à Rome.

Les Romains distinguaient deux espèces dans la *contumélie :* le délit que nous appelons calomnie orale (*convicium*), et la calomnie par écrit (*libellus famosus*). La loi des Douze Tables prononçait la peine du talion contre le détracteur qui imputait un crime à un innocent; les esclaves coupables de *contumélie* étaient frappés avec des lanières; les personnes d'une basse condition étaient frappées avec des verges; les autres étaient punies par l'exil et par certaines interdictions; les condamnés pour libelles étaient, de plus, privés du droit de tester.

En Angleterre, où la législation établit une grande différence dans la répression des injures commises par écrit ou simplement verbales, et accorde au plaignant une double action, l'action civile et l'action criminelle, la preuve des injures verbales est admise, et



l'offenseur peut être condamné comme calomniateur; l'écrivain poursuivi au criminel n'a pas la ressource de prouver les faits, et il peut être condamné comme diffamateur (*voy.* ce mot), selon la maxime de lord Coke, répétée par lord Mansfield : « Plus il y a de vérité, plus le libelle est grave. » Si, au contraire, l'offensé poursuit l'écrivain offenseur par la voie civile, il n'y a de condamnation prononcée qu'autant que les faits imputés sont réputés calomnieux. Blakstone a posé le principe en ces termes : « Si ce que le libelle « contient est vrai, le plaignant n'a pas réel« lement reçu d'injure particulière, et n'est « pas fondé à demander une indemnité pour « lui-même, quelle que puisse être l'offense « contre la paix publique. » Telle est la théorie; mais la jurisprudence commence à en restreindre l'appréciation aux fonctionnaires publics, et incline à condamner celui qui a publiquement attaqué le caractère privé d'un citoyen, sans un motif justifiable et sans une obligation supérieure.

La calomnie était punie, dans l'ancien droit français, par des peines qui variaient selon les circonstances : par le bannissement à temps ou à perpétuité, par l'amende honorable, par le carcan. Le code pénal de 1811 étendit démesurément le sens du mot *calomnie*; il défendit la preuve de toute allégation de faits, « qui, s'ils existaient (ce sont les « termes de la loi) exposeraient celui contre « lequel ils sont articulés à des poursuites « criminelles ou correctionnelles, ou même « l'exposeraient seulement au mépris et à la « haine des citoyens. » La loi n'admit qu'une exception : il fut permis de donner la preuve légale du fait imputé, c'est-à-dire la preuve résultant d'un jugement ou de tout autre acte authentique. Hors de là, toute imputation de faits déshonorants ou même gravement répréhensibles fut réputée fausse et punie comme calomniatrice. Cette législation a été abrogée par la loi du 17 mai 1819 et par la loi du 25 mars 1822. La théorie de cette loi est très-différente de celle du code pénal; mais elle aboutit à des résultats semblables, sauf en ce qui concerne les fonctionnaires publics. La loi de 1819 a effacé du code le mot *calomnie*, et lui a substitué le mot *diffamation*: substitution logique, tant qu'il s'agit des personnes privées, puisque la loi, sans s'enquérir de la vérité ou de la fausseté des allégations, condamne celui qui les a émises, par cela seul qu'elles sont de nature à porter atteinte à la considération du plaignant; substitution illogique, au contraire, lorsqu'il s'agit des fonctionnaires publics, car la loi permet de faire la preuve des imputations qui leur sont faites, et ne condamne l'offenseur qu'autant qu'il ne parvient pas à démontrer la vérité de ses accusations. La calomnie, dans le sens propre du mot, est donc prévue et punie par la loi de 1819; et M. de Broglie, rapporteur de la loi à la chambre des pairs, regrettait avec raison qu'on eût rayé de nos lois pénales un mot qui y trouve sa juste application. (*Voy.* DÉNONCIATION, DIFFAMATION.) A. H.

CALONNE (CHARLES-ALEXANDRE DE), né, le 20 janvier 1734, à Douai, fit ses études à Paris, y suivit un moment le barreau, et, après avoir successivement rempli les charges d'avocat général au conseil provincial d'Artois et de procureur général au parlement de Douai, fut nommé maître des requêtes en 1763. Le rôle qu'il joua dans la commission chargée d'examiner la conduite de la Chalotais commença sa célébrité; le grand talent d'administrateur dont il fit preuve comme intendant de Metz et de Lille le fit appeler au ministère des finances, en remplacement de Fleury et d'Ormesson. Il embrassa un système fait pour plaire aux courtisans : il essayait de relever le crédit en donnant au trésor l'apparence de la prospérité, et tendait vers la richesse par la mauvaise voie de la prodigalité. Bientôt il dut employer des remèdes héroïques, et proposa la convocation des notables, qui ne s'étaient pas réunis depuis Henri IV. Les comptes qu'il présenta à cette assemblée démentaient les calculs de Necker et constataient un déficit de 115 millions. Necker répondit à Calonne et protesta de la sincérité du *Compte rendu*. Calonne publia à son tour une vive et habile réponse. Ses plans n'en furent pas moins rejetés par l'assemblée, et lui-même, bientôt destitué, se retira en Angleterre. De là, il adressa au roi une requête (1785) et deux lettres justificatives (9 février et 5 avril 1789). Il essaya sans succès de se faire élire député aux états généraux, se jeta ensuite dans le parti des émigrés, et consacra enfin son activité inépuisable à la composition d'écrits politiques, dont le plus remarquable, le *Tableau de l'Europe en novembre* 1795, a été réfuté par M. de Montyon dans son *Rapport à Sa Majesté Louis XVIII* (1796). Calonne vint mourir à Paris en 1802, lais-

sant la réputation d'un homme d'esprit, d'un administrateur dont on louerait davantage l'habileté s'il eût été moins présomptueux, d'un ministre des finances qui racheta ses imprudences par un désintéressement et une intégrité irréprochables. A. H.

CALORIFÈRE (*économ. domest.*). — Ce mot, qui, suivant son étymologie, devrait s'appliquer à tous les appareils de chauffage, est restreint par l'usage à désigner seulement les constructions qui ont pour but de répandre la chaleur d'un seul foyer dans plusieurs parties d'un édifice. On réserve le nom de poêle aux foyers clos, et celui de cheminée aux foyers ouverts (c'est-à-dire laissant voir la flamme), qui ne chauffent spécialement qu'une pièce.

Dès l'antiquité, on a employé les calorifères; il semble même que les Romains les employassent presque exclusivement; car, à peine connaît-on quelques cheminées antiques, tandis qu'à Herculanum et à Pompéi on a trouvé, dans presque toutes les maisons, de véritables calorifères : les anciens appelaient ces appareils *hypocaustes*. Pline le jeune, dans la description de sa maison de Laurentum, parle des hypocaustes qu'il y a fait établir sous les chambres et qui permettaient d'y répandre autant et aussi peu de chaleur que le besoin l'exigeait. Sénèque nous apprend que l'on enfermait, dans les murailles, des tuyaux qui portaient une chaleur égale dans les parties supérieures et inférieures des maisons.

Mais la connaissance et surtout l'emploi de ces appareils se perdirent, et les cheminées restérent seules. Aujourd'hui les calorifères sont de nouveau employés, mais presque exclusivement dans les grands édifices publics ou dans les ateliers, soit que leur construction paraisse trop coûteuse et leur service gênant pour les petites maisons, soit que l'on ait peine à renoncer au plaisir de voir brûler et de pouvoir tourmenter ou activer son feu, soit que le nombre considérable des locataires s'oppose à ce moyen de chauffage pour les maisons des grandes villes.

Quoi qu'il en soit, on est parvenu à construire des appareils qui chauffent parfaitement de grands édifices, églises, palais, bibliothèques, ateliers. Les savants ont expérimenté et calculé les lois de la combustion, reconnu les conditions les plus avantageuses pour la transmission et la diffusion de la chaleur produite par le combustible; le comte de Rumfort, Franklin, et précédemment Granger, dans sa *mécanique du feu*, se sont plus particulièrement occupés d'appliquer les données de la science. Beaucoup de personnes, depuis eux, ont construit des appareils de ce genre, et il semble aujourd'hui que chaque ingénieur ait son procédé particulier.

Cependant, quelque différentes que soient les dispositions adoptées pour la construction d'un calorifère, et elles peuvent varier presque au gré de chaque constructeur, elles doivent toujours avoir pour but de faire produire au combustible la plus grande chaleur qu'il puisse développer; de répandre dans les appartements la plus grande proportion possible de cette chaleur, en y entretenant en même temps la ventilation nécessaire à la santé et le degré d'humidité ou de sécheresse convenable; d'éviter toute possibilité, pour la fumée, de se répandre dans l'intérieur, de rendre le service facile et surtout d'éviter tout danger d'incendie : il faut encore que l'on puisse régler la chaleur dans chacune des pièces que l'on veut chauffer.

Les moyens pour atteindre ces résultats varient suivant le système que l'on adopte pour transporter la chaleur du foyer dans toutes les parties de l'édifice. La chaleur peut être entraînée dans des tuyaux avec tous les produits de la combustion : il paraît que tel était le système des hypocaustes de l'antiquité; mais les inconvénients de cette méthode sont trop nombreux et surtout trop désagréables et trop sensibles pour qu'on n'ait pas cherché à les éviter. En effet, outre la difficulté d'empêcher la fumée de rencontrer aucune issue dans quelque point des tuyaux si longs qu'elle doit parcourir, la suie déposée est très-difficile à enlever, et peut être souvent enflammée par quelque étincelle. On chercha donc à séparer la chaleur de la fumée. Tous les moyens, pour arriver à ce résultat, reviennent à faire circuler les produits de la combustion dans des conduits métalliques à nombreuses circonvolutions, soit que ces conduits affectent la forme de tuyaux cylindriques ou aplatis, soit qu'ils prennent celle de chambres coupées par des cloisons rendant le circuit le plus long possible. On comprend que, dans sa route, la chaleur se tamise au travers des parois minces de métal, dans l'intérieur desquelles il ne doit plus rester que la fumée avec la quantité de chaleur strictement nécessaire

pour en déterminer l'ascension vers l'orifice extérieur. La chaleur, cependant, élève la température de l'air ambiant, qui se dilate, devient plus léger, et est entraîné dans les tuyaux qui doivent le porter dans les pièces que l'on veut chauffer. La difficulté, dans ce système, vient du peu de capacité de l'air pour la chaleur, ce qui, obligeant à en lancer dans les appartements une grande quantité, peut occasionner une ventilation trop considérable. Pour remédier à cette difficulté, on a imaginé de faire circuler l'air dans des tuyaux que l'on a rangés dans l'intérieur du foyer, et dont la température peut être portée jusqu'au rouge. C'est là ce qu'on a appelé calorifère à air : l'inconvénient reproché à ce système est de vicier l'air, qui, par le contact avec les tuyaux de fonte incandescents, est en partie brûlé. Cependant c'est le plus généralement répandu, surtout pour les habitations.

Un autre système emploie la vapeur d'eau, que l'on fait circuler dans toutes les pièces à échauffer. Les tuyaux doivent avoir une pente qui permette à la vapeur condensée de couler, soit au dehors, soit plutôt dans la chaudière, ce qui est bien préférable, puisque le remplissage s'effectue ainsi par de l'eau restée presque bouillante. On a très-fréquemment recours à ce moyen pour chauffer les ateliers qui possèdent des machines à vapeur, sur lesquelles il suffit d'embrancher des tuyaux.

Enfin, au lieu de faire circuler de la vapeur, on fait quelquefois circuler de l'eau; ce système paraît offrir des avantages, surtout pour le chauffage des serres. Au commencement de ce siècle, M. Bonnemain a inventé un appareil fort ingénieux qu'il a appelé thermosiphon : cet appareil offre de grands avantages, surtout pour le chauffage des couches, des bâches et des serres; mais il pourrait être aussi avantageusement employé pour tous les édifices.

Nous empruntons la description de cet appareil au ve volume de la *Maison rustique du* XIXe *siècle :* « Tout le monde sait comment « s'échauffent les masses liquides auxquelles « on applique la chaleur par un point quel- « conque de leur surface inférieure : la cou- « che liquide la plus rapprochée du foyer, « devenue, par la présence d'une plus grande « quantité de calorique, plus légère que le « reste de la masse, traverse cette masse, ga- « gne la partie supérieure, et est remplacée « par la partie la plus froide, qui devient, à « son tour, la plus chaude; il s'établit ainsi « des courants ascendants chauds, et des « courants descendants froids, jusqu'à ce que « tout le liquide soit parvenu à la même tem- « pérature : telle est la théorie du thermosi- « phon. L'appareil consiste en une chaudière « surmontée de tuyaux repliés sur eux- « mêmes, et dont les deux extrémités plon- « gent dans la chaudière, de façon qu'une « branche descende plus profondément : le « tout doit être rempli le plus exactement « possible et hermétiquement fermé. A me- « sure que l'eau de la chaudière s'échauffe, « elle gagne, par le tube le moins enfoncé, « les parties supérieures de l'appareil, s'y « refroidit, redescend dans la chaudière par « l'autre tube pour remplacer l'eau qui s'é- « lève à chaque moment, et établit ainsi une « circulation non interrompue, tant qu'on « entretient le foyer : on doit le ménager « de manière à ce que l'eau se maintien- « ne, autant que possible, à quelques de- « grés au-dessus de l'ébullition; la même « eau peut servir indéfiniment. L'appareil se « remplit par un ajutage en entonnoir, placé « à la partie la plus élevée. »

Le thermosiphon peut durer au delà de la vie de celui qui l'a fait monter. Son unique défaut est de ne pouvoir parer aux froids subits et imprévus, parce qu'il lui faut au moins une heure pour que son effet se fasse sentir, tandis que les tuyaux remplis d'air chaud peuvent élever, en huit à dix minutes, de 15 à 20° la température de la serre; mais aussi le refroidissement est bien moins à craindre avec le thermosiphon, qui conserve sa chaleur bien longtemps après que le feu est éteint. Au reste, un horticulteur des environs de Bath en Angleterre a, par une combinaison fort ingénieuse, diminué cet inconvénient, tout en étendant la puissance de l'appareil; il a supprimé la chaudière du thermosiphon, qu'il a remplacée par une très-petite chaudière à vapeur dont il fait circuler les produits dans l'intérieur même des conduits d'eau, au moyen d'un plus petit tube. Le thermosiphon est d'un prix peu élevé; il a pu, avec de la tourbe, entretenir une serre chaude à la température nécessaire, avec une dépense moyenne, pour tout l'hiver, de 40 c. seulement. L'adoption de cet appareil permettrait de supprimer le fumier que l'on emploie pour produire la chaleur; ce serait une immense économie pour l'horticulture.

Quelque système que l'on emploie, les tuyaux doivent être faits de métal, puisque ce sont les meilleurs conducteurs; ils doivent être aussi dans l'état le plus favorable à la transmission de la chaleur, c'est-à-dire dépolis ou couverts d'une couche de couleur noire, ainsi que cela est indiqué aux mots CHALEUR et CONDUCTIBILITÉ; ils doivent présenter la plus grande surface possible à l'air ambiant, par conséquent ne pas être appliqués contre les murs, et, encore bien moins, renfermés. La construction du foyer doit être basée sur les règles qui seront exposées au mot FOURNEAU. Les circonstances qui peuvent déterminer dans le choix du combustible dépendent de plusieurs causes assez compliquées, et que l'on cherchera à éclaircir au mot COMBUSTIBLES. La comparaison des effets obtenus par les différents calorifères, par les poêles et par les cheminées sera faite au mot CHAUFFAGE.

EMILE LEFÈVRE.

CALORIMÈTRE. (*Voy.* THERMOMÈTRE et PYROMÈTRE.)

CALORIQUE. — On donne le nom de calorique à l'agent inconnu qui produit les phénomènes de la chaleur et de la température. Il n'est pas rare, en physique, de voir donner un nom à la cause de certains phénomènes, sans avoir aucune notion précise de la nature de cette cause : aussi, quand on dit que le calorique est un fluide impondérable, quand on parle de quantités de calorique, on ne doit pas prendre ces expressions trop littéralement; elles s'appliquent moins au calorique lui-même qu'à ses effets qui seuls tombent sous nos sens.

Les sensations de chaleur ou de froid dont nos organes sont affectés sont un des principaux effets du calorique, et l'énergie plus ou moins grande de cette action peut être donnée comme une définition de la température; quant à la mesure de celle-ci, elle se trouve par d'autres moyens plus exacts.

La chaleur, en s'introduisant dans un corps, accroît sa température; elle produit, en même temps, une augmentation de volume du corps échauffé; cette dilatation est peu considérable dans les solides et les liquides; elle l'est beaucoup plus dans les gaz et les vapeurs : de même toute diminution dans la quantité de chaleur est accompagnée d'un abaissement de température et d'une condensation. De plus, si une dilatation ou une condensation est produite dans un corps par des moyens mécaniques, il en résulte une augmentation ou une diminution de température, sans que pour cela le corps ait gagné ou perdu de la chaleur; la seule chose qui ait varié, c'est la proportion de cette chaleur qui tend à quitter le corps pour se répandre au dehors, et produire le phénomène des températures. Cela conduit à admettre que la chaleur ou le calorique total d'un corps se partage en deux portions : l'une, le calorique sensible, est celle qui se répand au dehors et affecte nos organes, elle est mesurée par la température; l'autre, nommée le calorique latent, fait, pour ainsi dire, partie intégrante du corps, et varie avec son état mécanique; elle augmente si l'on dilate le corps, et cette augmentation ayant lieu aux dépens de l'autre portion de chaleur, le calorique sensible, il en résulte un abaissement de température. Dans les dilatations produites par échauffement, la chaleur se divise en deux parties; l'une accroît le calorique sensible, et l'autre le calorique latent; celle-ci produit à elle seule la dilatation, et l'autre l'élévation de température. Dans tous les cas, quelles que soient les transformations du calorique latent en calorique sensible, ou ses passages d'un corps dans un autre, on retrouve toujours la même quantité totale de chaleur, de sorte qu'aucune opération ne peut ni créer ni détruire du calorique. Cette circonstance, jointe à la facilité du transport de la chaleur, a fait considérer le calorique comme un fluide; et on l'a nommé impondérable, parce que ses variations dans un corps n'en changent le poids en aucune manière. On a donc attribué les phénomènes de la chaleur à un fluide très-subtil, composé de petites parties ou atomes pénétrant tous les corps en quantité variable. Les atomes de chaleur se repoussent mutuellement, mais ils sont attirés par les molécules des corps, autour desquelles ils se groupent; tout accroissement dans leur nombre, résultant d'une augmentation de température, doit tendre à les écarter les uns des autres, en vertu de la force répulsive qui leur est propre; mais les atomes des corps qu'ils entourent étant entraînés dans ce mouvement, il en résulte une dilatation. Une autre hypothèse plus probable fait consister l'énergie plus ou moins grande de la chaleur, ou du calorique, non plus dans la masse variable d'un certain fluide, mais dans l'intensité des mouvements vibra-

toires dout il est affecté On verra plus loin sur quoi cette idée se fonde.

On conçoit que les forces répulsives, accrues par de nouvelles additions de calorique, peuvent arriver à contre-balancer ou même à dépasser les actions attractives ou de cohésion qui tenaient les parties du corps unies les unes aux autres; alors ces parties devront s'écarter tout à fait et le corps se dissoudre, ou, du moins, changer de forme et de nature. C'est la cause des changements d'état des corps, c'est-à-dire de leurs transformatious de solide en liquide, et de liquide eu gaz ou vapeurs. Ces changements d'état, arrivant constamment dans les mêmes circonstances pour les mêmes corps, donnent, comme on sait, un point de repère fixe pour la mesure des températures; de plns, ils sont accompagnés de transformations considérables de calorique sensible en calorique latent. Pour changer, par exemple, une certaine quantité de glace à 0° en eau à la même température, il faut une quantité de chaleur capable d'élever la même masse d'eau de 0° à 75°; taut que la quantité de chaleur employée à la fusion n'aura pas atteint cette limite, elle sera utilisée uniquement à fondre les portions successives de glace, sans élever la température des portions déjà fondues. De même, la seule transformation d'eau à 100° eu vapeur de même température absorbe cinq fois et demie autant de chaleur qu'il en faudrait pour élever la masse entière de l'eau de 0° à 100°. Dans l'un et l'autre cas, les quantités de calorique ainsi absorbées, et converties en calorique lateut, étant proportionnelles aux quantités de glace fondue ou d'eau vaporisée, celles-ci peuvent servir à mesurer les premières. Le calorique spécifiqne est la quautité de calorique nécessaire ponr élever de 1 degré la température de 1 kilogramme de matière : on le mesure, d'après le principe précédent, en employant la chaleur propre du corps à fondre de la glace, et comparant l'abaissement de température qui eu est résulté avec la quantité de glace fondue.

La transformation de calorique sensible en calorique latent, par conséquent le refroidissement, accompagne aussi la formation de vapeurs qui a lieu à toutes les températures, et en petite proportiou, dans divers liquides, et entre autres dans l'eau. En plaçant de l'eau dans le vide pour favoriser sa vaporisation, et en faisant absorber la vapeur d'eau, à mesure qu'elle s'élève, par de l'acide sulfurique concentré, on peut, par l'évaporation coutinue qui en résnlte, refroidir cette eau, qui se vaporise dans le vide jusqu'au point de la congeler.

La solidification ou congélation des liquides, et la condensation des vapeurs, sout accompagnées d'une transformation de chaleur latente eu chaleur sensible précisément égale, en sens inverse, à celle qui avait lieu pour la fusiou ou la volatilisation des mêmes corps. Il en résulte, en même temps, une productiou de chaleur si la condensation est opérée par des moyens mécaniques.

Après avoir passé en revne les effets de la présence du caloriqne dans les corps, ou doit considérer ceux qui résultent de son état de mouvement. Les déplacements du calorique s'effectuent de deux maniéres bien distiuctes.

La première est une sorte de communication intérieure en vertu de laquelle il passe, d'une partie du corps où la température est plus élevée, à celles qui l'avoisinent immédiatement, et se répand ainsi de proche eu proche dans tout l'intérieur, de façon à ce que les températures tendent à devenir égales en chaque point. Ce mode de communication n'a lieu que par contact entre des parties contiguës d'un même corps ou de corps différents. La facilité ou la rapidité avec laqnelle elle s'opère varie snivant la nature du corps, et se nomme la conductibilité; elle est la plus grande pour quelques solides, surtout les métaux, trés-faible dans les liquides et les gaz : souvent, toutefois, ceux-ci peuvent transporter rapidement le calorique, parce que les inégalités de température, entraînant des variations de densité dans les diverses parties, l'équilibre est détruit, et les mouvements intérieurs qui en résultent, eu mélangeant la masse entière du fluide, tendent à égaliser la répartition des quantités de chaleur.

Le second mode de trausport du calorique est le rayonnement, en vertu duquel il s'échappe en tous seus par la surface extérieure des corps échauffés, et se répand dans le vide ou dans l'air comme les rayons émis par un corps lumineux. Tous les corps émettent ainsi continuellement une quantité de calorique qui augmente ou diminue avec leur température, et, quelque basse que soit celle-ci, ne disparaît jamais entièrement. Si plusieurs corps sont renfermés dans une enceinte qui ne permette pas à leur chaleur

rayonnante de se répandre au dehors, chacun d'aux enverra du calorique à tous les autres, et caux qui ont la température la plus élevée envoyant plus da chaleur qu'ils n'en reçoivant sa refroidiront ; au contraire, les corps d'abord les plus froids se réchaufferont peu à peu; de la sorte, au bout d'un tamps plus ou moins long, les températures s'égalisent sensiblement et na varient plus, chaque corps émettant una quantité dc calorique équivalente à cello qu'il reçoit : cat état sa nomme l'équilibra mobile des températures. En général, quand un corps conserve une températura stationnaira, il n'en émet pas moins constamment une portion de sa chaleur propre, mais cette perte est exactement compensée par la calorique qu'il reçoit des objats environnants.

Les rayons da calorique, comme ceux de lumiéra avec lesquels ils ont la plus compléta analogie, se propagent en ligne droite, sont réfléchis ou réfractés à la surface des milieux qu'ils rencontrent, et, dans le cas da la réfraction, se décomposent en plusieurs rayons inégalement réfrangibles, comma la lumière blanche en couleurs ; ils se polarisent dans les mêmes circonstances que la lumière ; enfin ils se transmettent à travers différents milieux avec una facilité plus ou moins grande. On nomme diathermanes les milieux susceptibles d'être traversés par le calorique rayonnant, et athermanes ceux qui sont dépourvus da cette propriété. Ces dénominations correspondent, pour la transmission de la chaleur rayonnante, à ce qua sont les milieux transparents et opaques pour la transmission de la lumièra ; mais les corps les plus transparents, comma le varre, ne sont pas les plus diathermanes, car le plus diathermane de tous est la sel gemma. Quant aux corps opaques, ils sont presqua tous athermanes.

Un rayon de calorique, rencontrant un corps atharmane, se réfléchit en partie ; l'autre partie, absorbée par le corps, accroît la quantité de chaleur, soit sensible, soit latente. Las proportions da caloriqua réfléchi et absorbé, connues sous la nom de pouvoir réflecteur et de pouvoir absorbant, varient en sens inverse avec l'état de la surface, le pouvoir réflecteur étant d'autant plus grand qua la surfaca est plus polie. Le pouvoir émissif, c'est-à-dira la facilité plus ou moins grande des corps à émettre leur caloriqua sous forma rayonnante, est en rapport constant avec le pouvoir absorbant. Cela provient sans doute de ce qu'à la surface una réflexion intérieure ranvoia dans le corps une partie du rayon émis, comma la réflexion axtérieura renvoia hors du corps une partie du rayon incident, et de ce que ces deux partages se font dans la même proportion. En outre, l'intensité de la lumière, émisa ou reçue suivant une certaina direction, est d'autant plus faible que cette direction s'éloigne davantage de la perpendiculaire à la surface du corps.

A mesure qua le rayon s'éloigne da sa sourca en se mouvant en ligna droite, son intensité décroît en raison inverse du carré de l'espace parcouru, s'il se meut dans le vida; s'il sa meut dans l'air ou tout autre miliau diathermana, la décroissanca est plus rapide, parce que, en chaque point da son trajet, il ast en partie absorbé par la milieu. La chaleur ainsi absorbée s'ajouta à la chaleur propre du milieu et sa propaga par communication dans son intérieur, indépendamment de la chaleur non absorbée, qui continua de le traverser sous forme rayonnanta : d'autre part, chaque point du milieu émet aussi une partie da sa chaleur propre; celle-ci s'ajoute à la chaleur rayonnanta qui le traversa, et compense en partie l'effet précédent.

Les divars milieux transmettent la chaleur rayonnante d'une manière très-diverse, pour une raison facile à concevoir : le calorique rayonnant se décomposant en différents rayons homogènes distincts, comme la lumiéra blancha an rayons colorés, divers milieux pourront transmettre certains rayons homogénes et non pas les autres, comme les milieux colorés ne sa laissent traverser que par cartains rayons simples de lumiére; il y aura donc des milieux colorés pour la chaleur comma pour la lumière. On voit aussi que, après un certain trajet dans ces milieux, le caloriqua rayonnant, se trouvant déjà dépouillé an grande partie des rayons homogénes que le milieu transmet le plus imparfaitement, pourra continuer son trajet avec une déperdition proportionnellement moindre qu'auparavant, et c'est en effet ce que l'expérienca confirma.

L'absorption da la chaleur rayonnante varia aussi avec la natura et surtout avec l'intensité de la source qui l'a émise. Plus la température da la source est élevéa, plus est forte la proportion de chaleur transmise par tout milieu diathermane : de là provient l'é-

chauffement d'un corps placé au soleil sous une enveloppe de verre. La chaleur solaire traverse, dans ce cas, le verre en très-grande proportion; l'accroissement de température ainsi produit est en partie compensé, pour un corps exposé à l'air libre, par la chaleur qu'il émet lui-même en tout sens; mais, provenant d'une source de basse température, elle ne peut traverser l'enveloppe de verre qu'en partie. Dans certaines circonstances, la seule chaleur solaire peut, par ce moyen, élever le corps contenu dans l'enveloppe jusqu'à la température de l'eau bouillante. C'est encore la cause du réchauffement du sol par les rayons solaires; l'atmosphère, jouant alors le même rôle que le verre dans l'expérience précédente, laisse librement arriver la chaleur du soleil à la terre, mais intercepte et lui renvoie en grande partie celle qu'elle émet en compensation.

Le prisme, qui décompose la lumière blanche en rayons diversement colorés, partage de même la chaleur rayonnante en rayons de chaleur inégalement réfrangibles; de sorte que, en les recevant ensuite sur un écran, il se forme un spectre calorifique analogue au spectre lumineux. Or M. Melloni a trouvé, en écartant avec soin toutes les causes d'erreur, qu'un rayon coloré quelconque et le rayon homogène de chaleur, qui a le même indice de réfraction, qui, par conséquent, correspond au même point du spectre, sont absolument inséparables; en d'autres termes, que tous les milieux les transmettent l'un et l'autre dans la même proportion; de sorte qu'aucune modification ne pourra les faire différer l'un de l'autre, ni en direction, ni en intensité. Ils se réduisent donc à un rayon unique, doué à la fois de propriétés calorifiques et lumineuses. On en conclut que le calorique rayonnant et la lumière ne sont pas dus à deux agents physiques distincts. L'un comme l'autre consistera dans les vibrations d'un fluide très-rare ou éther, répandu à l'intérieur et à l'extérieur des corps, et il y a tout lieu de croire que le calorique lui-même, à l'intérieur du corps, consiste dans quelque forme particulière de mouvement du même fluide: c'est là la seule donnée positive qu'on ait sur sa nature.

Il est à remarquer, ce qui toutefois n'infirme en rien le résultat précédent, qu'outre les rayons à la fois calorifiques et lumineux il en est de seulement calorifiques, ou de chaleur obscure, situés au delà de l'extrémité rouge du spectre. CH. CELLERIER.

CALOSOME, *calosoma*, καλός, beau; σῶμα, corps (*entom.*). Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des simplicipèdes de Dejean, ou des abdominaux de Latreille, établi par Weber et adopté par tous les entomologistes.

Les calosomes se distinguent, au premier coup d'œil, des carabes, avec lesquels Linné et Fabricius les avaient confondus, à leur forme plus large et non arquée dans le sens de leur longueur, à leur corselet ou prothorax en cœur et à leurs élytres carrés et non ovales. Cependant, quand on vient à analyser les caractères génériques qui les séparent, on s'aperçuit qu'ils se réduisent à quelques légères modifications dans les organes de la bouche et dans les pattes; mais ces légères modifications suffisent pour leur donner des mœurs très-différentes. En effet, les carabes se tiennent toujours à terre, tandis que les calosomes grimpent aux arbres pour chercher leur proie et volent très-bien dans l'occasion. Du reste, ils sont encore plus voraces que les premiers, surtout à l'état de larve Réaumur a donné une histoire très-curieuse de celle du *calosome sycophante* (*carabus sycophantus*, Linn.), qui forme le type du genre; en voici les principaux traits: cette larve, suivant ce grand observateur, devient aussi longue et plus grosse qu'une chenille de médiocre grandeur (un pouce et demi); le dessus de son corps est d'un beau noir lustré, qui donne à ses anneaux un aspect corné, bien qu'ils soient mous; elle a six pattes écailleuses, et sa bouche est armée de deux fortes mandibules recourbées en croissant l'une vers l'autre.

Cette larve semble avoir été créée spécialement pour diminuer la trop grande multiplication des chenilles dites *processionnaires*. On sait que celles-ci vivent en nombreuse société sous une toile commune; eh bien, on ne peut ouvrir un de leurs nids sans y trouver une ou plusieurs larves du calosome sycophante, faisant un horrible carnage des êtres sans défense au milieu desquels elles se sont établies; leur voracité et leur gloutonnerie sont telles, qu'elles ne cessent de manger que lorsque la peau distendue de leur ventre est sur le point de crever; alors elles tombent dans un état de torpeur qui ne cesse qu'après que leur digestion est faite et qu'elles se sont entièrement vidées; mais

malheur à celles qui se laissent surprendre dans cet état qui ne leur permet plus de faire aucun mouvement, car elles sont dévorées, à leur tour, par des larves à jeun de leur espèce, qui les préfèrent pour nourriture aux chenilles dont elles sont entourées.

On connaît aujourd'hui environ une trentaine d'espèces de calosomes, dont six seulement appartiennent à l'Europe. Toutes sont d'assez grande taille, et la plupart ornées de couleurs métalliques très-brillantes. La plus remarquable, sous ce rapport, et en même temps la plus commune parmi les espèces d'Europe est le *calosome sycophante*, déjà cité. On est sûr de le rencontrer sur les chênes infestés de chenilles processionnaires, où sa présence s'annonce d'avance par une odeur forte et pénétrante qui n'a rien d'agréable.

Nous citerons, en outre, le *calosome inquisiteur* (*carabus inquisitor*, Fabr.); il est couleur de bronze et moins grand que le précédent; il se trouve comme lui aux environs de Paris, mais il y est moins commun.

DUPONCHEL père.

CALOYERS, mot que l'on a fait dériver du grec καλός, bon ou beau, et de γῆρας, vieillesse, c'est-à-dire bons anciens, vénérables par l'âge. Suivant le P. Hélyot (*Ord. monastiq.*, chap. XIX), on aurait d'abord donné ce nom aux moines les plus âgés et aux supérieurs, comme titre d'honneur et de respect; puis il serait devenu la désignation collective et générale de tous ceux qui embrassaient la vie monastique. Pour les auteurs français, la remarque d'Hélyot est exacte, car ils font du mot *caloyers* la synonymie de moines: mais il n'en est pas de même pour les Orientaux, qui ne qualifient ainsi que les frères ou simples religieux; car ils appellent les moines qui sont en même temps prêtres *hieromonachi*.

A la première époque du moyen âge, outre le titre respectueux de caloyer, qu'on donnait au supérieur des monastères en Orient, il avait le titre spécial d'archimandrite, et le supérieur général celui d'exarque; mais, postérieurement, la dénomination d'archimandrite n'a été accordée qu'au chef supérieur de plusieurs monastères, et celle de grand archimandrite au chef suprême des monastères patriarcaux. Ces distinctions sont importantes pour l'intelligence de l'histoire monastique chez les Grecs.

Au reste, les caloyers ou moines orientaux regardent tous saint Basile comme le fondateur de leur institution, et ne suivent pas d'autre règle que la sienne. Les principaux monastères grecs sont établis dans l'ancienne Attique, dans les îles de Naxos, de Poros, d'Andra et dans le Péloponnèse; mais les plus nombreux et les plus célèbres sont ceux du mont Athos, nommé, par ce motif, *Agios-Oros*, ou le saint mont.

Il y a aussi des couvents de religieuses caloyères, où elles vivent isolées dans des cellules particulières, sous la règle mitigée de saint Basile.

CALPE (*entom.*), genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, et le seul de sa tribu, celle des calpides, établi par Ochsenheimer et adopté dans tous les ouvrages spéciaux sur cet ordre d'insectes. Ce genre se rapproche des *cucullies* par les chenilles, et des *plusies* par l'insecte parfait. L'espèce unique qui lui sert de type en Europe (*calpe thalictri*, Treitschke, ou *bombyx capucina*, Esper) est remarquable par la forme de ses palpes, très-larges et très-comprimés, par son corselet très-bombé et divisé en cinq zones de poils bien distinctes, et par ses ailes supérieures, dont le sommet est très-aigu, et dont le bord interne présente un lobe arrondi précédé d'une échancrure. Cette espèce, figurée dans plusieurs ouvrages, et, entre autres, dans notre *Histoire des lépidoptères d'Europe*, n'a encore été trouvée en France que dans les environs de Perpignan. Sa chenille vit sur le *thalictrum flavum* et se renferme dans un léger tissu entre des débris de feuilles ou de mousses pour se changer en chrysalide. Le papillon éclôt en juillet ou en août.

Plusieurs espèces de l'Amérique du Nord encore inédites paraissent appartenir à ce genre.

DUPONCHEL père.

CALPRENÈDE (GAUTIER DE COSTES, seigneur DE LA). — Lorsque la littérature espagnole pénétra en France à la suite d'Anne d'Autriche, comme la littérature italienne à la suite de Médicis, on vit apparaître une foule de pièces de théâtre et de romans nés de la combinaison de ces deux influences avec l'esprit français. Les frères Corneille et Scarron écrivirent sous cette impression un assez grand nombre de leurs ouvrages dramatiques, pendant que d'autres imitaient en prose les romans qui nous venaient de par delà les Alpes et les Pyrénées. Un des plus féconds et des plus célèbres entre ces romanciers fut un cadet de

Gascogne, la Calprenède, né en 1632 dans le diocèse de Cahors, devenu plus tard gentilhomme de la chambre, dont les historiettes semblaient si agréables aux femmes de chambre de la reine, qu'auprès de lui elles oubliaient leur maîtresse, qui le leur pardonna quand elle-même l'eut entendu. Il est probable qu'il *essayait* ainsi l'effet de ces *nouvelles* qui devaient servir plus tard à former ces interminables romans où, suivant Boileau, tout avait l'humeur gasconne, et qui faisaient les délices de toutes les dames de la cour, y compris madame de Sévigné; et plus tard, celles de Crébillon, qui y puisa les sujets de presque toutes ses tragédies. Des caractères fortement dessinés, une imagination extrêmement fertile, voilà ce qu'on peut louer dans ces écrits, ce qui ferait peut-être excuser l'invraisemblance des aventures et la prolixité des descriptions et des conversations, si quelque chose pouvait faire excuser l'ennui dans une lecture frivole. — Les principaux romans de la Calprenède sont : *Cassandre*, *Cléopâtre* et *Pharamond*, qui tous trois ont été abrégés en France, et traduits en italien.

Les tragédies de la Calprenède sont beaucoup moins connues que ses romans. Une mauvaise plaisanterie troubla la première représentation de son *Mithridate*. A la fin de la pièce le héros s'empoisonne : c'était le jour des rois; quelqu'un imagina de s'écrier : *Le roi boit! le roi boit!* la pièce ne s'en releva pas. Le *comte d'Essex* de l'auteur a servi de modèle à celui de Thomas Corneille, qui lui-même est une pièce médiocre. Le cardinal de Richelieu, qui un jour avait eu la patience d'entendre la lecture d'une des pièces de la Calprenède, lui dit que les vers en étaient lâches : Cadédis! s'écria le poëte gascon, il n'y a jamais eu rien de lâche dans notre famille. Il mourut en 1663, au Grand-Andely, blessé au front d'un coup de tête que lui donna son cheval. J. F.

CALQUE (*techn.*). — Par le mot calquer, qui signifie en italien copier un dessin trait pour trait (*calcare*), on désigne l'action de transporter des dessins d'un corps sur un autre : ainsi donc, le calque n'est que la reproduction mécanique d'un dessin. Il existe plusieurs manières de calquer, mais les principales se réduisent à celles qui suivent :

1° On colle par les quatre coins (sur une glace opposée au jour ou à la lumière) le dessin qui doit être copié; ensuite, après avoir fixé sur ce dessin une feuille de papier blanc, on passe, avec un crayon bien effilé, sur tous les traits, et on a, sur le papier blanc, le calque ou la copie exacte du dessin original.

2° On prend un carton plus grand que le dessin, on fixe dessus une feuille de papier blanc, et sur cette feuille une autre feuille de papier sur laquelle on a frotté légèrement de la sanguine ou de la mine de plomb en poudre; on tourne ensuite sur le papier blanc le côté imprégné d'une de ces substances, et on pose par-dessus le dessin qui doit être calqué : c'est la trace exacte que laisse l'empreinte du crayon sur le papier blanc qui s'appelle *calque*.

Ce procédé est aussi employé par les graveurs sur le vernis, au moyen de la poudre de sanguine. (*Voy.* le mot GRAVURE.)

3° On prend du taffetas ciré blanc et fort transparent, de la grandeur du dessin qui doit être copié; on le fixe sur ce dessin, et avec de l'encre ordinaire, un peu gommée, on passe ensuite avec une plume sur tous les traits. Après que le dessin se trouve terminé, on pose dessus une feuille de papier un peu humide, et sur celle-ci une ou deux feuilles de papier sec, mais bien fixé. En frottant après avec le dos de la main, ou en roulant dessus une boule d'ivoire, on obtient une contre-épreuve très-exacte. Ce moyen, si simple, a été imaginé par M. *de la Chabeaussière* jeune.

Nous ajouterons encore que, pour copier les écritures, on se sert d'un procédé dû à l'invention de M. Leroy, et qui diffère un peu des précédents. En voici le résumé :

Une feuille de corne mince et transparente est dépolie en frottant sa surface avec de la *prêle* ou de la *ponce pulvérisée*, de manière que la plume puisse y mordre et laisser l'empreinte des traits qu'on y fait à l'encre. Cette feuille de corne s'applique sur l'exemple d'écriture, et, à travers, on distingue parfaitement les traits : en les suivant à la plume, la personne qui écrit parvient, en peu de temps, à donner aux lettres la forme qu'elles doivent avoir.

CALVADOS (*géogr.*). — C'est un département maritime de France, ayant pour limites, d'un côté, la Manche, de l'autre le département du même nom, ainsi que ceux de l'Orne et de l'Eure. Formé de parties qui composaient jadis la basse Normandie, à l'exception de Lieusaint (dépendance de la haute Normandie), il est arrosé par les rivières sui-

vantes: la Vire, la Drôme avec l'Aure, l'Orne, le Noireau, la Dive avec le Vie et l'Oudon, la Toneques avec l'Orbec. On évalue sa population à plus de 500,000 habitants, et sa superficie à 570,427 hectares. Il est divisé en six arrondissements, compte 897 communes et envoie sept députés à la chambre représentative. Caen est chef-lieu du département du Calvados; ses autres villes principales sont : *Bayeux*, siége d'un évêché; *Vire*, *Falaise*, *Lisieux* et *Pont-l'Evêque*.

L'agriculture constitue la principale richesse de ce département; il abonde surtout en grains, chanvre, lin, laine, légumes, fruits et pâturages. On y élève beaucoup de bêtes à cornes et de chevaux; ces derniers sont fort estimés. Des mines de fer, houillères, tourbières, carrières de granit et de marbre y sont aussi exploitées. Diverses branches d'industrie s'y répandent de plus en plus, et l'on y trouve déjà quelques filatures de laine et de coton, des fabriques de draps, d'étoffes de laine, de flanelles et de dentelles. Enfin le commerce du Calvados est assez actif; les principaux objets d'exportation consistent en bétail, cuirs, poissons, toiles, clouterie, etc.

CALVAIRE. — C'est sur cette montagne, appelée Golgotha par les Juifs, que s'est consommé le plus grand des mystères de notre religion. C'était sur son sommet que l'on exécutait les criminels; c'est pourquoi le Fils de Dieu, qui était venu au monde pour être le rédempteur du genre humain, voulut y être crucifié. Cette montagne, autrefois hors des murs de Jérusalem, y a été renfermée depuis que la pieuse impératrice Hélène, mère de Constantin le Grand, eut fait bâtir une église au lieu témoin de la mort de notre Sauveur. Ce fut en en creusant les fondations que l'on découvrit la croix sur laquelle s'était accompli le mystère de la passion. Tous les ans un nombre considérable de pèlerins vont visiter ces lieux sacrés. On a élevé des croix dans toutes les places où s'est arrêté Jésus-Christ en marchant à la mort. Tous ceux qui gravissent la montagne ne manquent pas de s'arrêter devant chacune pour honorer le Fils de Dieu.

L'usage s'est introduit dans presque toute la chrétienté de construire des calvaires qui rappellent ce qui s'est passé sur celui de Jérusalem. Un des plus célèbres était celui du mont Valérien, proche Paris. La montagne même en a retenu le nom de Calvaire. C'était un des lieux de pèlerinage les plus fréquentés : on s'y rendait en foule, surtout dans la semaine sainte.

Ce calvaire avait été construit au siècle dernier dans le couvent des Missions-Etrangères. Bâti au sommet de cette montagne, il a subsisté jusqu'à la révolution, pendant laquelle il a été démoli; relevé sous la restauration, il a été détruit de nouveau en 1832, lors de la construction du chemin de fer de Paris à Versailles (rive droite). Maintenant, à la place qu'il occupait, s'élève une des plus importantes citadelles des fortifications de Paris.

CALVAIRE (CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DU), ordre de religieuses qui suivent la règle de Saint-Benoît. Cette congrégation fut fondée à Poitiers par Antoinette d'Orléans; peu après (1617), elle fut autorisée par une bulle du pape Paul V, et, la même année, une ordonnance de Louis XIII reconnut leur existence légale en France. En 1720, Marie de Médicis leur donna une maison dans Paris, tout près du Luxembourg : ce fut là qu'elles transférèrent d'abord le siége de leur ordre; mais en 1638 elles allèrent s'établir dans une maison que les dons des fidèles et la protection puissante du fameux père Joseph, confesseur du cardinal Richelieu, leur permirent de faire bâtir au Marais. Cette maison fut la résidence générale de l'ordre depuis cette époque jusqu'à la révolution, où cet ordre fut supprimé. DUHAUT.

CALVIN, CALVINISME. — Jean Calvin, ou Cauvin, qui a donné son nom à une des branches du protestantisme, naquit à Noyon, en 1509, d'un tonnelier qui devint procureur fiscal de l'évêché. Pourvu, dès l'âge de 12 ans, d'un bénéfice, il fut envoyé à Paris pour y faire ses études, et, après avoir achevé sa philosophie, il alla étudier le droit à Orléans, puis à Bourges, où il prit en même temps des leçons de grec et d'hébreu sous un professeur allemand nommé Wolmar. Ce maître, partisan secret des nouvelles doctrines prêchées par Luther, cherchait à les répandre parmi les étudiants de l'université. Calvin les adopta avec enthousiasme, et s'en montra bientôt un des plus ardents propagateurs. Il fut rappelé à Noyon par la mort de son père, mais il n'y demeura que peu de temps et vint ensuite s'établir à Paris, où il commença à se faire connaître par un commentaire qu'il publia l'an 1532 sur le *Traité de la clémence*, par Sénèque. Les principes

de la réforme comptaient déjà dans cette ville un assez bon nombre de partisans que la sévérité du parlement forçait à une certaine réserve, sans néanmoins les contenir entièrement. Ils avaient réussi à gagner Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, et leur hardiesse fut encouragée par la protection déclarée de cette princesse. Elle fit traduire et imprimer, vers ce temps, des *heures* dont on avait accommodé les prières aux doctrines des prétendus réformateurs. La Sorbonne condamna cet ouvrage, mais quelques-uns de ses membres, et le recteur lui-même, se prononcèrent en faveur de la nouvelle secte. Un curé de Paris eut même l'audace d'insinuer fort clairement dans un sermon les erreurs de Zuingle sur l'eucharistie. Toutes ces circonstances excitérent tellement le fanatisme des sectaires, que, l'an 1534, ils affichérent des placards remplis de blasphémes contre la présence réelle. Le roi François Ier ordonna à cette occasion des poursuites rigoureuses contre les partisans des nouvelles doctrines, et la reine de Navarre, effrayée elle-méme, se vit forcée d'user de dissimulation. Le fanatisme de Calvin n'était pas demeuré secret; on avait découvert ses liaisons avec les principaux chefs de la secte, et on se rendit à son domicile pour l'arrêter; mais, prévenu à temps, il parvint à se sauver.

Obligé de quitter Paris, Calvin se retira quelque temps dans la Saintonge, et entreprit de justifier la doctrine des réformateurs. Il publia ponr cet effet un ouvrage sous le titre d'*Institutions chrétiennes*, qu'il eut la hardiesse de dédier à François Ier. Ce livre, où l'on trouvait un systéme complet de théologie, d'aprés les idées de la réforme, devint comme un centre de ralliement pour les sectaires français, qui jusqu'alors, entraînés par l'amour des nouveautés, avaient combattu les dogmes catholiques et préconisé la réforme, sans trop savoir en quoi elle devait consister. Calvin fit imprimer cet ouvrage à Bâle en 1535, et se rendit ensuite en Italie auprès de la duchesse de Ferrare, qui montrait beaucoup de penchant pour les nouvelles doctrines; mais le duc, moins facile à gagner, le chassa de ses États. Alors Calvin revint en France, et, aprés un court séjour, comme il passait à Genève, où le protestantisme était déjà établi, on le pria d'accepter dans cette ville les fonctions de prédicateur et de professeur en théologie : c'était l'an 1536. Deux ans plus tard, il abjura solennellement la religion catholique, proposa un formulaire de foi avec un catéchisme, et fit jurer au peuple et aux magistrats de s'y conformer. Cependant, bientôt aprés, comme il voulut s'opposer à un réglement adopté dans un synode de Berne, touchant la forme du culte, le conseil de Genève l'obligea à sortir de la ville. Calvin se rendit à Strasbourg, où il obtint la permission de fonder une église pour les protestants, que la crainte forçait à quitter la France. Il épousa, dans cette ville, la veuve d'un anabaptiste, et acquit par ses talents tant de crédit et de considération auprès des protestants, qu'ils le députèrent en 1541 pour soutenir leurs intérêts à la diète de Ratisbonne.

Il avait pour lui à Genève un parti nombreux qui parvint à le faire rappeler cette même année après trois ans d'absence, et il rentra dans cette ville au milieu des acclamations publiques. Les magistrats lui donnèrent un pouvoir absolu de régler leur Eglise comme il le jugerait à propos. Il fit un nouveau catéchisme, détermina la hiérarchie des ministres, la forme des prières et des prédications, la manière de baptiser, de célébrer la Céne, d'enterrer les morts, et établit un consistoire auquel il donna le droit de prononcer des censures et même l'excommunication. Ces règlements ne furent pas adoptés sans opposition; mais enfin le parti de Calvin l'emporta, et ils passèrent en forme de loi dans une assemblée générale au mois de novembre de l'an 1541. Depuis ce moment, Calvin fut moins le ministre que le tyran de Genève. Plusieurs personnes s'élevèrent contre son despotisme et attaquèrent sa doctrine et ses réglements; mais il triompha de ses adversaires et les fit bannir, emprisonner ou condamner à mort. Bolsec, moine apostat, l'accusa publiquement de faire Dieu auteur du péché, et l'accusation n'était pas seulement fondée sur les conséquences du fatalisme et de la prédestination nécessitante admise par Calvin, mais encore sur des textes formels où cet hérésiarque ne craint pas d'enseigner cette impiété. Calvin, essaya d'abord de répondre; mais, voyant qu'il ne pouvait détruire les fâcheuses impressions produites par les discours de Bolsec, il le fit arrêter et s'efforça de le faire punir comme séditieux et pélagien. Bolsec fut, en effet, chassé des terres de la république, et la vengeance du prétendu réforma-

teur ne fut satisfaite que lorsqu'il eut fait enfin expulser son adversaire du canton de Berne, où il s'était retiré. Castalion, pour avoir aussi attaqué la doctrine de Calvin, avait été destitué de sa chaire de professeur et contraint de sortir de Genève. On sait comment fut traité Michel SERVET (*voy.* ce mot), qui avait cherché un asile dans cette ville. Calvin le fit condamner à être brûlé vif, et la sentence fut exécutée ; après quoi, pour justifier sa conduite, Calvin fit un traité où il entreprit de prouver qu'il fallait punir de mort tous les hérétiques. Voilà quelle était la logique ou l'équité des réformateurs : ces sectaires, qui rejetaient l'autorité de l'Eglise et ne reconnaissaient d'autre règle de foi que l'Ecriture interprétée par chaque individu, traitaient d'hérétiques et faisaient condamner comme tels ceux qui se croyaient en droit, d'après ce principe, de ne pas penser comme eux. Ce n'était plus l'Écriture, mais l'autorité de Calvin qui était la règle de foi ; chacun n'avait plus le droit d'interpréter l'Écriture et de s'attacher au sens qu'il croyait y découvrir ; il fallait adopter l'interprétation de Calvin, et cependant les réformateurs ne cessaient de crier à la tyrannie au sujet des condamnations prononcées contre les protestants qui refusaient de se soumettre à l'autorité infaillible de l'Église.

Gentilis, Okin, Blandrat, qui voulurent renouveler à Genève les erreurs de Servet, faillirent éprouver le même sort. Gentilis fut mis en prison et obligé de se rétracter pour sauver sa vie ; ensuite, étant sorti de Genève, il eut la tête tranchée à Berne. Okin fut chassé de Genève, et Blandrat n'échappa au supplice qu'en signant une rétractation et en s'évadant. Cet esprit de persécution, si manifestement contraire aux principes de la réforme, se perpétua chez les disciples de Calvin, et, en continuant de soutenir que Dieu éclaire chaque fidèle pour juger du vrai sens de l'Ecriture, ils n'ont pas laissé de tenir des synodes, de proposer des professions de foi et de condamner ceux qui refusaient de s'y conformer. Il suffit de citer, pour exemple et pour preuve, les rigueurs exercées en Hollande contre les ARMINIENS (*voy.* ce mot), qui ne croyaient pas devoir se soumettre à l'autorité du synode de Dordrecht et adopter le fatalisme de Calvin. Rousseau, persécuté par les calvinistes, leur a reproché vivement cette contradiction. « Quel homme, dit-il en parlant de Calvin, « fut jamais plus tranchant, plus impérieux, « plus décisif, plus divinement infaillible à « son gré? La moindre objection qu'on osait « lui faire était toujours une œuvre de Satan, « un crime digne du feu. Ce n'est pas au seul « Servet qu'il en a coûté la vie pour avoir « osé penser autrement que lui ; la plupart « de ses collègues étaient dans le même cas, « tous en cela d'autant plus coupables qu'ils « étaient plus inconséquents. » (2ᵉ *lettre de la Montagne.*)

On peut aussi juger du fanatisme et de la cruelle intolérance de Calvin par une de ses lettres à Dupoet, un des chefs de la réforme dans le Dauphiné. « Ne faites faute, lui dit-il, de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent les peuples par leurs discours à se roidir contre nous, noircissent notre conduite, et veulent faire passer pour rêverie notre croyance. Pareils monstres doivent être étouffés, comme fis ici en l'exécution de Michel Servet, espagnol. A l'avenir, ne pense pas que personne s'avise de faire chose semblable. » Voilà bien évidemment la condamnation la plus flagrante des principes de la réforme, et, s'il y a un monstre, n'est-ce pas l'homme qui, donnant pour maxime fondamentale de sa secte que chacun est juge de sa foi, et ne voulant reconnaître ni l'infaillibilité de l'Eglise, ni l'autorité des conciles, se déclare ainsi lui-même infaillible, et proscrit impitoyablement quiconque ose le contredire et traiter de rêverie sa croyance?

Calvin publia, l'an 1550, deux nouveaux règlements, dont l'un supprimait toutes les fêtes, à l'exception de celle de Noël et des dimanches, et l'autre portait que les ministres iraient, en certain temps, dans les maisons particulières avec un capitaine de la ville pour demander compte à chacun de sa doctrine. Ces règlements, qu'il avait établis de sa propre autorité, lui firent un grand nombre d'ennemis. On renouvela contre lui, l'année suivante, les accusations de Bolsec, et il y eut même à Berne des ministres qui menacèrent de le poursuivre comme faisant Dieu auteur du péché. Mais l'empire qu'il avait acquis à Genève lui permit de mépriser ces plaintes et ces menaces. Le reste de sa vie se passa dans de continuelles polémiques contre les anabaptistes, les sociniens et les catholiques. Il mourut à Genève en 1564. On remarque dans ses écrits de la clarté, de la méthode et quelquefois une grande force de

raisonnement avec un style correct et élégant, mais peu de chaleur et de vivacité, à moins qu'on ne donne ce nom aux injures grossières qu'il se permet contre ses adversaires. La plus grande partie des volumineux ouvrages qu'il a laissés sont des commentaires sur l'Écriture sainte. Le reste se compose de ses traités polémiques et de quelques opuscules peu importants sur différentes matières.

Nous n'exposerons pas en détail toutes les erreurs enseignées par Calvin. La plupart lui sont communes avec les chefs du PROTESTANTISME, et c'est dans cet article qu'on en trouvera l'exposition. Nous dirons seulement qu'à l'exemple des autres réformateurs, il ne reconnaît d'autre règle de foi que l'Écriture, et rejette absolument l'autorité de l'Église et de la tradition; qu'il n'admet point l'institution divine du pape et des évêques, ni l'ordination et le caractère sacré des autres ministres de la religion; qu'il condamne comme une idolâtrie le culte des saints, des reliques, des images et même de la croix; qu'il proscrit les vœux monastiques et le célibat des prêtres; qu'il rejette le purgatoire, les indulgences, la messe et la plupart des sacrements, n'admettant que le baptême et la cène, et qu'il ne croit pas même que le baptême soit, pour les enfants, d'une nécessité absolue, car selon lui les enfants sont sanctifiés par la foi de leurs parents. Il enseigne en outre que les sacrements ne produisent point la grâce et n'en sont qu'un simple signe sans efficacité; que l'homme, une fois justifié, ne peut plus déchoir de l'état de grâce, et doit croire avec une certitude absolue qu'il sera sauvé. Cette certitude est la conséquence naturelle des principes de Calvin sur la prédestination. Il rejette en effet le libre arbitre et suppose une prédestination nécessitante qui détermine forcément toutes nos actions, en sorte que la justification est indépendante des bonnes œuvres, et n'est qu'une simple imputation des mérites de Jésus-Christ, laquelle peut être compatible, selon sa doctrine, avec les plus grands péchés. Ses opinions sur quelques-uns de ces points ne sont pas toujours entièrement conformes à celles de Luther; mais ce qui fait le caractère distinctif du calvinisme, c'est qu'il rejette le dogme de la présence réelle dans l'eucharistie.

La doctrine de Calvin fut adoptée par les réformés en France, en Hollande et en plusieurs autres pays; mais on s'imagine bien qu'elle ne devait pas être longtemps sans subir des modifications et des changements. Le principe même qu'il avait posé était une source de perpétuelles variations. Du moment, en effet, que chaque individu reste seul juge de sa foi et maître d'interpréter l'Écriture à son gré, le moyen de supposer un accord durable entre les esprits livrés ainsi à leur mobilité naturelle? Il fallait bien s'attendre à les voir flotter incessamment à tout vent de doctrine, à voir naître et se multiplier sans fin les dissidences et les interprétations les plus diverses. Ce principe est d'ailleurs si évidemment contraire à la nature du christianisme, que, parmi les protestants même, ceux qui croient encore à quelques dogmes révélés se décident moins par leurs propres lumières que sur la parole de leurs ministres et d'après leurs confessions de foi. Le fatalisme de Calvin, déjà combattu durant la vie de ce réformateur, fut attaqué plus vivement encore après sa mort, et devint, parmi les calvinistes, la source d'une division profonde que le synode de Dordrecht et plusieurs autres tenus au commencement du XVII[e] siècle ne purent empêcher de se perpétuer et de s'étendre. Les arminiens, avec raison, ne se crurent pas obligés d'admettre, sur l'autorité de quelques ministres, une doctrine qui outrage la sainteté de Dieu en le faisant auteur du péché; mais ils se laissèrent eux-mêmes entraîner dans d'autres erreurs, et adoptèrent peu à peu la doctrine des sociniens, qui est devenue en quelque sorte dominante parmi les calvinistes; car on a vu, dans ces derniers temps, le consistoire de Genève défendre aux ministres ds prêcher la divinité de J. C. Voilà où en sont venus les successeurs de Calvin, dans la ville même où il avait fait brûler Servet pour avoir osé attaquer le dogme fondamental du christianisme.

Les erreurs de Calvin ont été solidement réfutées par une foule de théologiens catholiques; elles donnèrent lieu, pendant le XVII[e] siècle, à des controverses célèbres où brillèrent surtout Bossuet, Arnauld, Nicole et Pelisson. — Personne n'ignore les troubles que la réforme, et le calvinisme en particulier, produisit dans presque toute l'Europe; on en trouvera l'histoire générale dans l'article RÉFORME, et les détails dans plusieurs articles particuliers. (*Voy.* HOLLANDE, LIGUE, NANTES (édit de), etc) R.

CALYCANTHACÉES ou **CALYCANTHÉES** (*bot. ph.*), petite famille formant autrefois une simple division de la grande famille des rosacées, dont elle diffère par des feuilles dépourvues de stipules, une corolle à plusieurs rangées de pétales inégaux, caducs, plusieurs ovaires dans un calice à parois charnues. Ce sont des arbrisseaux aromatiques dont on ne connaît que deux genres, le premier originaire du Japon, et l'autre de l'Amérique septentrionale : leurs tiges sont quadrangulaires; leurs feuilles, dépourvues de stipules, sont opposées, très-entières, pétiolées; les fleurs, qui se développent avant elles ou en même temps, sont axillaires ou terminales, verdâtres ou d'un brun rougeâtre. Les deux genres de cette famille sont le *chimonanthus*, Lindl., et *calycanthus*, Lindl. G.

CALYCANTHE (*bot. ph.*), genre de la famille des calycanthacées, établi par Lindley pour des arbrisseaux aromatiques propres à l'Amérique du Nord. Leurs feuilles sont opposées, pétiolées, entières, dépourvues de stipules ; leurs fleurs sont d'un pourpre noirâtre, et disposées à l'extrémité des rameaux.

Les huit espèces qui composent ce genre sont cultivées dans nos jardins, qu'elles décorent au premier printemps de leurs fleurs, douées toutes d'une odeur agréable. Ces végétaux se cultivent dans la terre de bruyère, à l'exposition du nord. On a retiré de ce genre le C. *præcox*, qui est le type du *chimonanthus*.

CALYCÉRÉES (*bot. ph.*). — R. Brown a désigné sous ce nom, qui correspond à celui de boopidées (Cassini), une petite famille de l'épicorollie synanthérie, comprenant les quatre genres *gamocarpha*, DC., *boopis*, Juss., *calycera*, Cuv., et *acicarpha*, Juss. Ces végétaux, exclusivement propres aux parties chaudes de l'Amérique, semblent servir d'intermédiaires aux composées et aux dipsacées. Ils ont le port des premières, la tige cylindrique, rameuse, les feuilles alternes, découpées ou pinnatifides. Leurs fleurs, réunies en capitule sphérique, sont hermaphrodites par l'avortement de l'ovaire et du style. Les cinq étamines sont soudées à la fois par les filets et les anthères, et le tube qui en résulte est ordinairement divisé à son sommet en cinq lobes peu profonds. Le fruit est un akène couronné par le calice persistant, formant cinq arêtes inégales.

Les calycérées diffèrent des dipsacées par la réunion axillaire de leurs anthères et la nervation des lobes de la corolle. G.

CALYDON (*géogr.*), ville d'Etolie, capitale du roi Enée, père de Méléagre et de Tydée.

CALYDON (LE SANGLIER DE). — OEnée, roi d'Etolie, après une très-abondante récolte, en consacra les prémices aux dieux : le froment à Cérès, le vin à Bacchus, l'huile à Minerve. Toutes les divinités reçurent ainsi des offrandes, les seuls autels de Diane furent négligés et restèrent sans encens. Cette déesse, irritée, envoya dans les campagnes du Calydon un sanglier dont la taille égalait celle des plus grands taureaux. Ses yeux étaient pleins de feu et de sang ; ses soies, hérissées, semblables à une forêt de dards, formaient autour de son corps un rempart couvert de pointes menaçantes. Une écume brûlante tombait de sa gueule qui lançait la foudre ; ses défenses égalaient, pour la longueur et la force, celles d'un éléphant des Indes ; son souffle empoisonné desséchait les feuilles. Tantôt ce redoutable animal, ministre de la colère de Diane, foulait aux pieds les moissons encore en herbe, tantôt il les détruisait lorsqu'elles étaient déjà mûres; il renversait les vignes et déracinait les arbres. Ni les bergers ni les chiens ne pouvaient mettre les troupeaux à l'abri de sa fureur; les taureaux étaient impuissants à protéger contre lui les génisses et les bouvillons. Les habitants de la contrée fuyaient la campagne pour se mettre, hors de ses atteintes, derrière les remparts des villes. Méléagre, fils d'OEnée, ayant résolu de délivrer le pays de Calydon d'un si cruel fléau, réunit autour de sa personne plusieurs héros avec lesquels il alla attaquer le monstre. Quelques vaillants chasseurs succombèrent dans la lutte. Atalante, la première, blessa le sanglier, qui tomba enfin sous le dard de Méléagre. Le jeune guerrier offrit à Atalante la tête du redoutable animal.

CALYPSO était, si nous en croyons Homère, dans l'*Odyssée*, une nymphe, fille d'Atlas; le poëte grec ne nomme point sa mère. Suivant d'autres fables, Calypso serait fille de l'Océan et de Thétis; elle est célèbre par sa malheureuse passion pour Ulysse, qu'elle retint sept ans auprès d'elle dans l'île d'Ogygie.

CALYPTRÉE *calyptræa* (*moll.*), genre de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, famille des cupuloïdes, formé de fort

jolies petites coquilles marines incolores, souvent épidermées, fragiles, de formes variables, trochiformes ou patelliformes, et se distinguant à la pièce lamelleuse qni se trouve au fond de leur cavité. On en connaît une douzaine d'espèces vivantes, originaires, pour la plupart, des mers tropicales. Nous en avons trois espèces dans nos mers. Il s'en trouve dans les terrains tertiaires une huitaine d'espèces, dont deux vivent aujourd'hui dans nos mers. On en trouve quelquesunes aux environs de Paris.

CAMAIEU. — Ce nom est celui qu'on donnait anciennement aux *camées* (*voy.* ce mot), et qui est restreint maintenant à la peinture en une seule couleur, que les anciens nommaient *monochrome;* on a aussi nommé *grisaille* cette peinture où les couleurs locales ne sont pas indiquées, et qui est propre aux esquisses : on entend encore par ce mot ce que les Italiens expriment par *chiaroscuro,* clair-obscur, ce qui signifie proprement le mélange du clair et de l'obscur. Cette méthode est ordinairement employée dans les frises et dans les panneaux de soubassement des ordres d'architecture. On en voit de cette sorte au Vatican, peintes la plupart par Polydore de Caravage. Cette peinture fut fort à la mode en France sous Louis XV, au point qu'on la snbstituait presque partout à la véritable peinture, ce qui nuisait au progrès de l'art. Elle fut surtout employée dans les dessus de portes et dans la décoration des appartements; et, dans le dernier siècle, un peintre nommé Sauvage eut, dans ce genre, de la réputation. Les camaïeux ne sont pas toujours en grisaille; on en fait de deux ou trois couleurs, mais dans lesquels on n'a pas pour but d'imiter la couleur naturelle des objets; il y en a de bleus, de verts, de rouges. La bibliothèque royale possède de superbes Heures de Louis XIV, dont chaque page est entourée d'un camaïeu de couleur différente.

Le meilleur emploi de la peinture en camaïeu ou en grisaille est celui qui imite les bas-reliefs, et qui, exécuté avec talent, devient souvent un véritable *trompe-l'œil :* tels sont les bas-reliefs *en camaïeu* qui décorent la bourse de Paris, et celui que l'on voit dans la chapelle du calvaire, à Saint-Roch, peints par M. Abel de Pujol. Du Mersan.

CAMARINE, *empetrum* (*bot. ph.*), genre de la famille des empétrées, considérées pendant longtemps comme une tribu des éricacées. Il présente pour caractères : fleurs dioïques; calice à trois divisions profondes, concaves, entouré de quatre à cinq petites écailles; corolle de trois pétales linéaires, ouverts; trois étamines à long filet grêle; baie comprimée au sommet, contenant de trois à neuf graines.

Les camarines sont de petits arbustes toujours verts, d'environ 33 centimètres, à tiges rampantes, à feuilles petites, nombreuses et ramassées; fleurs petites, sessiles et axillaires. L'espèce type du genre est la camarine à fruits noirs, *E. nigrum*, qui croît sur les montagnes élevées de l'Europe centrale et jusque sous le pôle. On prépare, dans le Nord, une boisson alcoolique avec ses baies, auxquelles on attribue des propriétés antiscorbutiques et diurétiques. Cette plante est de simple intérêt botanique.

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de) naquit à Montpellier le 15 octobre 1753, d'une famille parlementaire. Son père était pauvre et recevait du roi une pension de 2,000 livres; lui-même, il obtint en 1786, sur la sollicitation du comte de Périgord, gouverneur de la province, une pension de 200 livres, sans retenue. Ces bienfaits, dont il se montra trop peu reconnaissant, lui permirent de recevoir une éducation distinguée, et d'acquérir une connaissance assez étendue de la jurisprudence; il se fit remarquer au barreau d'abord, et plus tard à la cour des comptes de Montpellier, lorsqu'il y occupa une charge de conseiller. Nommé électeur de la noblesse, puis suppléant à l'assemblée constituante, il vint à Paris pendant la session de l'assemblée législative exercer la profession d'avocat, et entra, comme député de l'Hérault, à la convention nationale.

Cambacérès fut un de ceux qui appuyèrent le plus ardemment la mise en accusation du roi. Lors du jugement, il émit un vote ambigu qui semblait le ranger parmi les partisans du sursis; mais, comme s'il se fût repenti de sa modération, il demanda, après le quatrième appel, que le décret de mort fût exécuté dans les vingt-quatre heures. Son nom demeura attaché aux mesures les plus violentes, et, entre autres, à l'établissement du tribunal révolutionnaire extraordinaire, à la création d'un comité de surveillance dans chaque commune et à la mise hors la loi des contre-révolutionnaires. L'un des vingt-cinq membres du comité de défense

générale et de salut public, il fit imposer aux propriétaires et principaux locataires l'obligation d'afficher sur la porte des maisons les noms, prénoms et qualités de leurs hôtes; il accusa Dumouriez, il proposa une loi qui accéléra la vente des biens des émigrés : en un mot, il rivalisa avec Merlin de Douai dans le comité de sûreté générale, et il est peu de loi inique ou impitoyable dont il n'ait été le fauteur ou le patron. La chute du parti de Robespierre semblait devoir emporter Cambacérès, cependant la réaction de thermidor l'épargna ; il entrava autant qu'il put la restauration de la justice et de l'honnêteté dans la politique, par son rapport contre la mise en liberté de la famille royale, et par ses discours pour le maintien des lois révolutionnaires et la permanence du comité de sûreté générale ; il alla jusqu'à demander plus d'intensité dans l'action du gouvernement.

Cambacérès passa de la convention dans le conseil des Cinq-Cents, et soumit à cette assemblée un projet de code civil qu'il avait antérieurement présenté deux fois à la convention. Il fut nommé ministre de la justice, ce qui lui permit d'entrer dans le complot du 18 brumaire. Buonaparte trouva dans ce républicain cynique un de ses courtisans les plus dociles ; aussi le choisit-il pour deuxième consul, et lui laissa-t-il prendre une grande part à la composition du nouvel ordre judiciaire. Cambacérès, au nom du sénat, proposa au premier consul le titre d'empereur héréditaire.

Le conventionnel avait changé de maxime ; il disait : « L'ancien régime était excellent; il « n'y avait que les personnes à changer. » En effet, il osa bien proposer au sénat l'établissement de la nouvelle noblesse, et se parer du titre d'archichancelier de l'empire (1809), du grand cordon de la Légion d'honneur (1805) et de tous les ordres de l'Europe. Il fit graver en lettres de bronze doré, sur le fronton de son hôtel, son nouveau nom de duc de Parme ; son salon ou plutôt sa table fut célèbre sous l'empire. « Il tenait, dit « l'abbé de Montgaillard, de grandes assises « gastronomiques ; on voyait sous ses lam« bris dorés la lanterne magique de la France « et du pays conquis ; toutes les opinions « comme toutes les actions politiques y étaient « représentées par des députés de toutes « les ambitions. » Cambacérès présidait le conseil de régence en 1814 ; il montra peu de fermeté et entraîna le départ de l'impératrice pour Blois. De là, il s'empressa d'envoyer son adhésion à la déchéance de l'empereur; ce qui ne l'empêcha pas, pendant les cent jours, de prononcer le premier, au champ de Mars, le serment d'obéissance aux constitutions et de fidélité à l'empereur. Au mois de février 1816, il fut exilé comme régicide et se retira à Bruxelles. Des lettres de grâce lui permirent de venir mourir à Paris, le 8 mars 1824. Une ordonnance royale enjoignit à ses héritiers, auxquels il laissait une grande fortune, de remettre au garde des sceaux tous les papiers qui se trouvaient en sa possession. Une telle vie, le contraste flagrant des opinions les plus ennemies, la métamorphose éhontée du conventionnel en courtisan, nous dispensent de toute réflexion, et il n'est pas besoin de pénétrer plus avant dans la vie de Cambacérès pour que chacun sache le cas qu'il doit faire de son caractère. A. H.

CAMBIUM (*bot.*), substance mucilagineuse, incolore, insipide, qui se trouve dans les végétaux ligneux, entre l'écorce et le bois, et a pour fonction de servir à la formation de tous les tissus nouveaux. Avant d'être converti en tissu cellulaire, le cambium passe par un triple état qui n'est autre chose que les trois phases d'organisation de ce fluide. M. de Mirbel a appelé *cambium globuleux* la première transformation du cambium mucilagineux pour former les utricules; la seconde, *cambium globulo-cellulaire*, qui répond au moment de la formation de l'utricule; et la troisième, *cambium celluleux*. A ce point, toute apparence mucilagineuse du cambium a disparu, et il est converti en véritable tissu cellulaire.

C'est au cambium, qui passe par ces trois états, quels que soient les végétaux dans lesquels ils se trouve, qu'on doit leur accroissement. Les théories modernes lui donnent pour origine le latex, véritable fluide nourricier qui, en pénétrant chaque tissu, y dépose les matériaux qui doivent servir à sa nutrition et à son accroissement.

On reconnaît le cambium en enlevant, au printemps, une plaque d'écorce à un arbre, dont on abrite la plaie du contact de l'air. Il se dépose à la surface, mise à nu, des gouttelettes de cambium d'abord fluide, puis devenant plus concrètes et formant enfin du tissu cellulaire nouveau destiné à régénérer la partie enlevée.

CAMBRAY (*géogr.*). — *Cambrai* ou *Cam-*

brésis, pays occupé jadis par un des peuples de la Belgique, appelé *Nervii*, était connu des anciens sous le nom de *Cameracum*. Après la chute de l'empire de Rome, ayant passé sous la domination des Francs, il fut gouverné tantôt par ses propres comtes, tantôt par les évêques de Cambray, qui devinrent princes de l'empire. Depuis le XIVe siècle, possédé tour à tour par les rois de France, les ducs de Bourgogne et les rois d'Espagne, Cambray fut repris définitivement par les premiers en 1677 ; il avait, jusqu'à 1789, ses états composés de trois ordres, et entra ensuite, pour la plupart, dans la composition du département du Nord.

La ville de Cambray, aujourd'hui capitale de ce département, est également bien ancienne. Située sur l'Escaut, elle était, depuis les temps les plus reculés, le siége d'un évêché qui, en 1559, fut érigé en archevêché. Après avoir été réduit en 1802 à un simple évêché, ce siége ne reprit son premier titre qu'il y a quelques années.

Du reste, la ville est assez forte et possède une citadelle; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement : sa population s'élève à 18,000 habitants qui s'adonnent surtout à l'agriculture. Outre les tribunaux de première instance et de commerce, elle a un collége, une bibliothèque publique qui renferme plus de 30,000 volumes, une société d'émulation et plusieurs écoles spéciales.

Cambray donna son nom à la fameuse ligue qui s'était formée au commencement du XVIe siècle contre les Vénitiens; c'est dans cette ville aussi que fut conclu, en 1529, la paix entre François Ier et Charles-Quint.

CAMBRIDGE (*géogr.*). — Le pays connu sous ce nom était habité, dans l'antiquité, par un des peuples les plus puissants, qui, au dire de Tacite, faisaient encore, sous Néron, la guerre aux Romains. Aujourd'hui il forme un des comtés d'Angleterre, dont la population s'élève à environ 130,000 habitants. Sa superficie est évaluée à 222,000 hectares, dont un tiers est seulement en terres labourables, et le reste en pâturages ou en friche. Un grand nombre de marais se trouvant dans ce comté, il en résulte que son sol est humide et malsain ; on s'occupe cependant de plus en plus du desséchement de ces terrains. Le comté de Cambridge abonde, du reste, en pâturages, blé, chanvre, et on y élève beaucoup de bétail. On y compte cent soixante paroisses et il envoie six membres au parlement.

CAMBRIDGE, capitale du comté portant le même nom, est situé sur les bords du *Cam*, à 5 milles de Londres. C'est une des villes les plus anciennes de l'Angleterre, et l'on y voit encore les restes d'un château que fit bâtir Guillaume le Conquérant. Malgré ses rues étroites et irrégulières, on y compte plus de 20,000 habitants, qui s'adonnent, pour la plupart, au commerce et à l'industrie. Divisée en quatorze paroisses, dont chacune a une église, la ville de Cambrigde possède une célèbre université, avec plusieurs colléges, une bibliothèque composée de plus de 100,000 volumes, un bel observatoire et un vaste jardin botanique. La chapelle du collége royal passe pour le plus beau monument de ce genre qui existe en Europe.

CAMBRONNE (PIERRE-JACQUES-ETIENNE) naquit, le 26 décembre 1770, à Saint-Sébastien, dans la banlieue de Nantes. Son père, négociant honorable, lui fit donner une excellente éducation. Vint la révolution de 1789; le jeune Cambronne en adopta avec enthousiasme les principes, et, après avoir été officier dans la garde nationale de Nantes, il prit du service dans un bataillon de volontaires nantais, qui se distingua dans les guerres de la Vendée, et notamment à l'affaire de Quiberon, où le nom du jeune volontaire fut proclamé avec éclat, tant à cause de la bravoure qu'il montra que pour l'humanité et la modération dont il fit preuve en sauvant la vie à plusieurs émigrés pris les armes à la main.

Dès lors sa vocation militaire fut irrésistible. Il combattit successivement à Zurich, où Masséna sauva la France; à Oberhausen, où fut tué la Tour-d'Auvergne-Corret, premier grenadier de la république, et dont il recueillit le titre glorieux, que justifiaient en tous points sa loyauté et sa bravoure.

Il fut bientôt promu aux grades de chef de bataillon et de colonel, et fit avec la plus grande distinction toutes les campagnes de l'empire. Créé baron en 1812, nommé commandant de la Légion d'honneur et général de brigade en 1813, il accompagna l'empereur à l'île d'Elbe, et commanda l'avant-garde, à partir du golfe Juan Il fit, à la bataille de Waterloo, à la tête d'une division de la garde, une résistance héroïque; et si, comme on l'a prétendu depuis, il ne répondit pas à une sommation de se rendre : *La*

garde meurt, mais elle ne se rend pas! c'est toujours un grand honneur pour lui qu'on ait placé cette énergique réponse dans sa bouche. Il reçut de graves blessures, tomba au pouvoir des ennemis, et fut conduit en Angleterre.

Cambronne revint en France au mois de septembre 1815; il se constitua prisonnier, et fut traduit devant un conseil de guerre, sous l'accusation d'attaque à main armée contre le gouvernement royal.

Les débats s'ouvrirent le 26 avril 1816, et durèrent plusieurs jours. Cambronne fut défendu par Me Berryer fils, avocat. Le chef de bataillon Delon remplissait les fonctions de rapporteur; celles de procureur du roi étaient remplies par M. Duthuis, capitaine dans la légion de la Seine, dont le zèle trop ardent eut besoin, au cours des débats, d'être modéré par l'intervention du président.

Le système de Cambronne consista à se retrancher derrière la qualité de souverain étranger reconnue à Napoléon par les traités; devenu sujet de ce prince, il lui devait une entière obéissance.

Le rapporteur eut la loyauté de reconnaître la non-culpabilité de l'illustre accusé, dont l'acquittement fut prononcé. Le procureur du roi se pourvut en révision; mais, à la date du 4 mai, le nouveau conseil de guerre confirma l'acquittement.

En 1817, Cambronne, qui était retourné en Bretagne, fut présenté au duc d'Angoulême. Il fut investi, en 1820, du commandement de la place de Lille. — Cambronne est mort à Nantes, en 1842. L. J. F.

CAMBUS, CAMBUSIER (*mar.*).—Par le mot *cambus*, les marins désignent cette portion du faux pont qui se trouve fermée au-dessus du premier plan de la cale, sous l'écoutille de l'avant (des grands bâtiments), et d'où les vivres sont distribués en rations trois fois par jour aux équipages. Quant à l'étendue de cet emplacement, elle est assez grande pour contenir le journalier, étant en rade et sous voiles, et divers petits objets de provision de campagne. Dans l'emplacement qu'on nomme la cale au vin, c'est-à-dire dessous la cambuse, se trouvent, arrimés en pièces, le vin, l'eau-de-vie, etc.

On donne le nom de *cambusiers* aux servants de la cambuse (à bord des bâtiments du roi), excepté le premier commis, nommé commis aux vivres, et qui en est le chef comptable. Sur les grands navires du commerce, c'est le tonnelier qui est cambusier.

CAMBYSE. — Après la mort de Cyrus le Grand, l'empire des Perses passa à Cambyse, son fils, en 529 avant J. C. — Mal élevé, comme tous les princes élevés dans les sérails; orgueilleux et stupide comme la plupart des monarques orientaux, usé jusqu'à l'épilepsie par l'excès des voluptés précoces, plongé incessamment dans une ivrognerie brutale, la physionomie de Cambyse nous apparaît comme celles de ces empereurs romains chez lesquels l'enivrement du pouvoir et le vertige d'une puissance sans limite avaient développé de si bizarres et de si cruels instincts : c'est le Néron, l'Héliogabale de la Perse. Si on lit Hérodote, Diodore de Sicile, Justin, ils nous représentent tous Cambyse comme un monstre de cruauté.

Cambyse voulut, par une folle ambition, ajouter, à l'empire que lui avait transmis son père, les côtes d'Afrique et l'Egypte entière. Après avoir conquis d'abord l'île de Chypre, il se dirige vers l'Egypte à la tête d'une nombreuse armée. Ælien rapporte qu'il s'empara de la ville de Peluse, la clef de l'Egypte, par un stratagème que la superstition des Egyptiens rendait seule praticable : en tête de l'armée étaient placés une foule d'animaux révérés par le peuple du Nil; les Egyptiens, n'osant tirer sur tous ces chiens et ces chats, qu'ils adoraient, laissèrent pénétrer l'ennemi. Cette conquête de l'Egypte fut signalée, de la part des Perses, par des violences et des outrages au culte national, qui devinrent un obstacle à la domination persane dans ce pays. Toutefois Cambyse usa de clémence envers le roi Psamménite, qu'il avait vaincu; mais celui-ci, ayant tramé une conspiration, fut mis à mort. Il est curieux de savoir les motifs qu'assigne Hérodote à cette conquête de l'Egypte : selon l'historien grec, Cambyse aurait ordonné à Amasis de lui envoyer sa fille; celui-ci, se doutant bien que le monarque persan ne voulait qu'en faire sa concubine, lui aurait dépêché une jeune Egyptienne qu'il avait habillée de pourpre et d'or pour faire croire à sa royale origine; plus tard cette femme aurait révélé le stratagème, et Cambyse n'aurait entrepris la conquête de l'Egypte que pour se venger de ce qu'il regardait comme une insulte : anecdote curieuse, et qui nous peint bien les mœurs du temps!

Non content d'avoir soumis l'Egypte, Cambyse s'avança vers l'Ethiopie, tandis

qu'un autre corps d'armée se faisait engloutir sous les sables brûlants, en marchant contre les Ammoniens. Cambyse dut lui-même renoncer à sa téméraire entreprise et ramener les débris de son armée, décimée par le manque de vivres et l'aridité des déserts. Une sédition venait, d'ailleurs, d'éclater en Perse : les mages, qui poursuivaient le rétablissement de la dynastie mède, avaient élevé un des leurs sur le trône, en le faisant passer pour Smerdis. En apprenant cette nouvelle, Cambyse jure d'en tirer une vengeance éclatante; mais, en montant à cheval, il se fit une profonde blessure, dont il mourut en 522 avant J. C.

Sous ce règne, la Perse ne paraît pas avoir fait de grands progrès. On continua, selon toute probabilité, les constructions monumentales de Persépolis et de Pasagarde.

Quelques traits compléteront le portrait de Cambyse. Un jour la fantaisie lui prit d'épouser sa sœur, au mépris des lois du pays; bientôt, fatigué de cette femme, il la tua d'un coup de pied dans le ventre. — Sisamne était un juge prévaricateur; convaincu de ses crimes, il fut mis à mort. Cambyse ordonna qu'on recouvrît de sa peau le siége où il avait vendu la justice, puis donna au fils la place du père. AD. R.

CAMDEN (GUILLAUME, ou plutôt WILLIAM), célèbre par son érudition et ses travaux historiques, naquit à Londres, vers le milieu du XVIe siècle, de parents peu avantagés des biens de la fortune; on tient qu'il fut élevé dans l'hôpital du Saint-Sépulcre érigé par Edouard VI en faveur des orphelins, bien qu'il soit impossible de le savoir d'une manière positive, attendu la disparition des registres de cet établissement lors de l'incendie de 1666. Après avoir échappé, comme par miracle, d'une maladie contagieuse qui l'atteignit à Islington, près de Londres, il entra, à l'âge de douze ans, dans l'école renommée (*schola coletina*) et fit de grands progrès pendant les trois années qu'il y resta. — Après plusieurs difficultés heureusement vaincues, admis enfin à l'université d'Oxford, grâce au bienveillant appui qu'il avait trouvé auprès de quelques personnages influents, il ne put, malgré ses éclatants succès, obtenir, dans un des colléges qui en dépendent, une place assez modeste toutefois qui eût mis le comble à ses vœux, et cela par suite d'intrigues mal dissimulées de la part d'un certain nombre de professeurs, mécontents du zèle que Camden montrait pour la religion réformée. — Déchu de cette espérance, il eut recours à ses puissants protecteurs, dont le nombre s'était augmenté pendant son séjour à Oxford, pour obtenir la sous-régence de l'école de Westminster, créée par la reine Elisabeth. Parmi les hommes éminents qui témoignèrent une vive sympathie pour ce studieux jeune homme, il convient de nommer Gabriel et Godefroy Goodman, qui doivent être associés à la gloire de Camden. — Ce fut alors (1775) que notre auteur conçut le plan de la Bretagne, ouvrage d'une vaste érudition, qui coûta onze ans de recherches et d'études, et nécessita plusieurs voyages dans différentes parties de l'Angleterre, et surtout au pays de Galles, cette contrée si riche en vieilles traditions et qui se vante de posséder les descendants des anciens Bretons. En homme d'une intelligence supérieure, il comprit que, pour débrouiller les origines de l'histoire de la Grande-Bretagne, il fallait distinguer les races et étudier les idiomes qui s'étaient parlés dans cette île célèbre : il apprit l'anglo-saxon, le normand et le gallois. C'est à lui que nous devons la révélation des *Kymris* (Kumerii), nom que se donnent les habitants de Galles. Cet excellent travail, qui fut aussitôt remarqué, et dont les éditions se multiplièrent, a été fort utile à MM. Augustin et Amédée Thierry.

Ce n'est pas néanmoins que tout soit rigoureusement exact dans un ouvrage où la philologie joue un si grand rôle; il s'y rencontre par-ci par-là de graves erreurs; et, dans les descriptions de l'Écosse, les méprises et les non-sens se multiplient, parce que Camden, ne connaissant nullement la langue qui s'y parle, le gaélique (*voy.* CALÉDONIE), cherche à tout expliquer par l'idiome des Gallois, qui est tout différent. Camden, dont le nom devint européen, grâce à ce livre, et qu'on se plaisait à appeler le Varron, le Strabon, le Pausanias britannique, obtint une riche prébende de l'évêque de Salisbury en 1788; en 1793, il fut nommé recteur ou modérateur de l'école de Westminster; enfin, en 1796, il dut renoncer à la carrière de l'enseignement, ayant été promu à une importante dignité, celle de roi d'armes de Clarence, honneur qui lui attira la haine de ses rivaux. Jamais santé plus chancelante que celle de Camden, jamais de vie plus occupée, mieux remplie : un jour, il publie une gram-

maire qui est favorablement accueillie, obtient plusieurs éditions et devient la base de l'enseignement dans plusieurs pays; une autre fois, il réunit les anciens historiens de l'Angleterre, et les fait imprimer en Allemagne (1603). Cet homme, qui s'était, pour ainsi parler, enfoncé dans l'antiquité, ne recula pas devant les difficultés de plus d'un genre que présente toujours l'histoire contemporaine, et, à la prière de William Cecil, il fit paraître, en 1615, *les Annales d'Angleterre et d'Irlande*, depuis le commencement du règne d'Elisabeth jusqu'à 1589. Ce n'était là qu'une partie de la tâche qu'il s'était imposée; la seconde ne vit le jour qu'après sa mort, qui eut lieu en 1623, année où fut donné au public un opuscule d'une certaine valeur, intitulé *De ratione et methodo legendi historias.* En vrai savant du XVIe siècle, Camden écrivit en latin; ami sûr et fidèle, il conserva jusqu'à la fin les bonnes grâces de tous ceux avec lesquels il s'était étroitement lié; simple et modeste, il refusa le titre de chevalier: jaloux de la gloire littéraire de son pays, il fonda une chaire d'histoire à l'université d'Oxford. Absorbé dans l'étude et les savantes investigations, il ne songea point au mariage; peut-être aussi en fut-il détourné par ses fréquentes indispositions. LEUDIÈRE.

CAME, *chama* (*moll.*). — Les cames sont des coquilles de l'ordre des acéphales testacés de Cuvier, famille des camacées, vivant dans les mers des climats tropicaux, à une assez grande profondeur, et attachées à d'autres coquilles, à des polypiers ou aux rochers, et formant quelques groupes bizarrement disposés. Leur forme varie à l'infini, suivant leur mode d'adhérence, qui est assez intime pour qu'on les brise quelquefois en les arrachant. Leur couleur est, en général, sans éclat, et la valve inférieure est constamment moins colorée que la supérieure.

Les caractères des cames sont : coquille épaisse, solide, irrégulière, inéquivalve, à sommets inégaux, plus ou moins en spirale et distincts; la charnière est composée d'une seule dent lamelleuse; le ligament extérieur est enfoncé, les impressions musculaires assez grandes.

On en connaît dix-sept espèces vivantes et treize fossiles; la plupart de ces dernières se trouvent dans nos environs.

CAMÉE. — On appelle ainsi les pierres fines gravées en relief, dont la matière est composée de plusieurs couches superposées, de diverses couleurs, dont l'artiste profite pour faire une espèce de tableau dont le fond est le plus souvent foncé, les figures claires, et les draperies et les cheveux d'une nuance différente. On emploie ordinairement, pour graver les camées, la *sardonyx*, pierre siliceuse demi-transparente, à plusieurs couches, souvent à deux ou trois, quelquefois à cinq. Ce nom est composé de *sardoine* et *onyx;* la sardoine en forme le fond, et sa couche supérieure est de la couleur de l'ongle.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *camée;* les Français l'ont pris, dit-on, du mot italien *cameo*, comme ils ont pris la plupart des mots relatifs à la dactyliographie et à la numismatique, de l'Italie, où ces sciences ont été d'abord cultivées lors de la renaissance des arts au XVe siècle. On a fait venir ce mot de l'hébreu *camea*, qui signifie amulette, et de l'arabe *camaa*, ou *kemma*, qui signifie relief, bosse. Ce mot ne se prononçait pas autrefois en français de cette manière; on disait *camaïeu*, comme le prouvait l'inscription placée sur la monture du camée de l'apothéose d'Auguste, qui est maintenant au cabinet des médailles de la bibliothèque royale, et que l'on gardait autrefois dans le trésor de la sainte Chapelle du palais. On y lisait : *Ce* CAMAIEU *bailla à la Sainte-Chapelle du Palais Charles le cinquième de ce nom, roi de France, qui fut fils du roi Jehan, l'an* 1379 (voyez *Hist. du cab. des médailles* par Dumersan, pag. 38). Ce mot remonte donc plus haut que la renaissance des arts en Italie; et nous trouvons dans le *Glossaire de la basse latinité* de du Cange les mots *camæus, camahutus, camahelus, camaholus* et *camaheu*. Lessing cite encore les mots *camehuja, gemohuida* et *gemmahuija;* il pense que c'est l'abrégé des deux mots *gemma onychia*, dont on a fait *gemma huja*, puis *came huja*, puis enfin *camaïeu* (*voy.* ce mot). Ceux qui pensent que ce mot est d'origine hébraïque disent qu'il nous a été transmis par les Juifs qui faisaient autrefois le commerce des pierreries. Quoi qu'il en soit, les camées sont des ouvrages d'art où les anciens ont excellé. Leur étude sert à la comparaison et à l'intelligence des monuments, ainsi que celle des pierres gravées en creux ou intailles; ils échappent, par leur petite dimension et par la solidité de la matière, aux ravages des siècles; ils offrent aux artistes des modèles de composition, des imitations

de statues ou de bas-reliefs antiques, dont ils nous conservent seuls le souvenir. Non-seulement des sujets mythologiques et historiques, des portraits de personnages illustres sont retracés sur les camées, mais on peut y suivre la marche progressive de l'art, depuis son enfance jusqu'à sa perfection; les noms des graveurs, tracés sur les camées à côté de leur ouvrage, leur donnent encore un grand intérêt. (*Voy.* les ouvrages de *Stosch* et de *Bracci* sur les pierres avec des noms de graveurs.)

Les camées étaient chez les anciens des objets de luxe et de parure; ils enrichissaient les meubles, les vases et les vêtements. Les dames romaines en ornaient leurs coiffures, leurs bracelets, leurs ceintures, leurs agrafes; elles en chargeaient avec profusion le bord de leurs robes.

Cette mode, qui ent cours en France sous l'empire, est revenue de nos jours, mais on y emploie peu de camées antiques. Les Italiens, qui ont conservé l'art de la gravure sur pierre et qui en font un grand commerce, fournissent à l'Europe des camées dont beaucoup sont des ouvrages de mérite. Rome est le centre de cette fabrication, et plus de trente artistes y fabriquent annuellement pour 60 à 100,000 francs de camées sur pierres dures, et quatre-vingts ouvriers spéciaux pour la même somme à peu près de camées sur coquilles. Les matières orientales étant devenues extrêmement rares, on emploie les sardoines et les agates d'Allemagne dont la pâte est moins fine. Quant aux camées sur coquilles, on y emploie un genre de coquille bivalve qui contient plusieurs espèces, depuis le *chama gigas*, dont on fait des bénitiers d'église, jusqu'à des *chames* microscopiques et presque imperceptibles. La partie des chames (prononcez *kames*) voisine de la charnière est assez épaisse, formée de couches de différentes couleurs, par conséquent propre à la gravure en relief et à faire des camées qui imitent assez ceux faits avec l'agate-onyx. Dès l'époque de la renaissance des arts, ces camées sur coquilles furent très-employés, et on en fit non-seulement des ornements de parure, mais même des coffrets d'une certaine dimension. Le cabinet des médailles et antiques de France en possède plusieurs du travail le plus fini et le plus remarquable. (*Voy.* l'*Hist. du cab. des médailles* déjà citée, pag. 124.) On y distingue des batailles, des sujets où le sacré et le profane se trouvent mêlés depuis Adam et Eve, Pyrame et Thisbé, jusqu'à Lucrèce se poignardant. On y voit aussi les bracelets de Diane de Poitiers, représentant des animaux et les attributs de la chasse; les boutons du pourpoint de Henri IV, représentant les douze Césars; l'épée de ce prince, dont la poignée est ornée de camées sur coquilles représentant les rois ses prédécesseurs.

Quant aux camées sur sardonyx, le cabinet de France en possède la plus belle collection qui soit en Europe; elle est de plus de 600 pierres, dont la moitié est antique.

Les deux plus belles collections après celle de France sont celle de Vienne et celle de St.-Pétersbourg, qui, avant la révolution, appartenait au duc d'Orléans. Cette dernière a été publiée en 2 vol. in-f° avec fig., par de la Chau et le Blond, en 1780.

Le cabinet de France possède des camées d'un prix inestimable. Le plus grand qui soit connu au monde est l'*agate de la sainte Chapelle*, qui a un pied de haut sur 9 pouces de largeur (333 millimètres sur 250 mill.).

Ce magnifique camée fut apporté en France par Baudouin II, qui, pour recouvrer l'empire de Constantinople, vint, l'an 1244, demander des secours à saint Louis.

Il fut placé à la sainte Chapelle par Charles V, ce qui l'a soustrait au pillage du trésor des rois sous Charles VI. Il fut porté à la procession du sacre de Charles VIII, comme une relique. On croyait alors qu'il représentait le triomphe de Joseph. Plusieurs beaux camées ont été ainsi conservés dans les trésors des églises, parce qu'on les regardait comme représentant des sujets pieux: c'est ainsi que le Jupiter donné à la cathédrale de Chartres par Charles V passait pour un saint Jean, de même que le Germanicus qui fut gardé pendant sept cents ans chez les bénédictins de Saint-Evre de Toul, et que le cardinal Humbert avait apporté de Constantinople. Quant au camée de la sainte Chapelle, il représente, dans le plan supérieur, l'apothéose d'Auguste, et, dans la partie du milieu, l'empereur Tibère entouré de toute sa famille.

Un autre superbe camée, qui n'est que d'un tiers moins grand, fut longtemps dans l'abbaye de Poissy, à laquelle il avait été donné par Philippe le Bel, qui l'avait eu des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem: ceux-ci en avaient fait l'acquisition en Palestine,

durant les guerres civiles ; il fut volé à l'abbaye de Poissy, et porté en Allemagne par des marchands qui le vendirent à Rodolphe II, pour 12,000 ducats d'or. (*Vie de Peyresc* par Gassendi, liv. III, ad. ann. 1620.) Les plus admirables camées, après ceux que nous venons de citer, qui soient au cabinet de France, sont, parmi les ouvrages grecs, la Vénus marine, gravée par *Glycon*, les noces de Bacchus et d'Ariane, Silène précepteur des amours, les chevaux de Pélops, le buste d'Ulysse, etc. ; et, parmi les pierres romaines, deux têtes d'Auguste, celles de Julie, de Tibère, l'apothéose de Germanicus, et celles de Claude et Messaline sous les figures de Triptolème et de Cérès.

L'art de graver des camées, qui avait disparu avec la décadence de tous les arts peu après le règne de Constantin, prit faveur en France, lorsque, à l'exemple de l'Italie, François Ier les fit refleurir dans son royaume. Nous possédons une agate d'une très-grande dimension qui représente ce prince, plusieurs belles pierres qui représentent Henri IV, gravées par le célèbre Coldoré. Gay a encore fait de très-beaux camées sous Louis XV. Le dernier graveur en réputation a été M. Jeuffroy, qui est mort au commencement de ce siècle.

Voyez les mots DACTYLIOTHÈQUE, DACTYLOGRAPHIE, INTAILLES, PIERRES GRAVÉES. DU MERSAN.

CAMELÉE, *cneorum* (*bot. ph.*). Ce petit genre, de la famille des connaracées, comprend deux espèces seulement : l'une, le *C. tricoccos*, des parties arides de nos départements méridionaux ; l'autre, le *C. pulverulentum*, de Ténériffe. Ce sont des arbustes rameux, toujours verts, à feuilles sessiles, entières, allongées, à fleurs jaunes, axillaires, solitaires ou géminées, quelquefois ternées, apparaissant en été. On les cultive en orangerie ; elles sont âcres et purgent violemment.

CAMÉLÉON, *chameleon* (*rep.*). — Depuis bientôt 3,000 ans, la réputation du caméléon est établie, et la versatilité de ses couleurs l'a fait choisir par les moralistes et les poëtes comme l'emblème de la basse mobilité des adulateurs et des courtisans serviles ; mais les poëtes et les moralistes ne sont pas naturalistes, et la plupart d'entre eux n'ont jamais vu de caméléon, car ils ne se fussent pas permis une aussi choquante hyperbole ; ils auraient vu que cette variation dans la coloration de la peau du caméléon n'est pas son attribut le plus frappant.



Les caméléons sont de petits sauriens à tête difforme et volumineuse, à corps comprimé, à queue longue et volubile, ayant les doigts disposés deux par deux comme ceux des perroquets et armés d'ongles aigus, ce qui leur permet de grimper avec facilité. Leurs yeux, très-volumineux, quoique l'ouverture pupillaire en soit petite, se meuvent indépendamment l'un de l'autre, ce qui permet à l'animal de regarder simultanément dans deux directions tout à fait opposées, et leur langue, susceptible d'un allongement considérable, est dardée avec une rapidité qui contraste avec sa lenteur accoutumée.

Les caméléons, de mœurs douces et d'un caractère indolent, vivent sur les arbres et se nourrissent d'insectes qu'ils prennent en leur lançant leur langue couverte d'un enduit glutineux.

La propriété de changer de couleur leur est commune avec d'autres reptiles, et ces variations sont peu intenses. Leur couleur ordinaire est le jaune pâle, qui se nuance et se marbre d'une manière assez irrégulière, et ces changements semblent dus à la tension plus ou moins grande de la peau.

On connaît 14 espèces de caméléons de l'ancien continent et de l'Australie, mais non de l'Amérique, comme on l'avait prétendu. Notre caméléon commun vit sur une grande partie du littoral de la Méditerranée. G.

CAMÉLÉOPARD. (*Voy.* GIRAFE.)

CAMELINE (*bot. ph.*). — Ces petites crucifères, qui ne diffèrent du myagrum, dont on les a séparées, que par leur fruit polysperme, seraient sans importance si l'une des espèces de ce genre, la cameline commune, vulgairement appelée camomille, n'était cul-

tivée en grand pour ses graines dont on fait une bonne huile à brûler.

Les camelines sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, indigènes de l'Europe et de l'Asie centrale; dressées, rameuses, duveteuses, à feuilles éparses, lancéolées, sagittées ou cordiformes, entières, dentées ou pinnatifides, amplexicaules à la base; ont les fleurs petites, jaunes et en grappes terminales. Le nombre des espèces est de dix.

CAMELLIA (*bot. ph.*). — Le camellia du Japon, dont les variétés s'élèvent au nombre de quinze cents et ont été obtenues par semis et par croisement avec les *C. reticulata* et *sasanqua*, forme un des plus beaux ornements de nos orangeries. Bien que son introduction, due au jésuite Camelli, à qui on l'a dédié, remonte à plus d'un siècle, on n'a commencé à le cultiver que depuis une quarantaine d'années.

Ces végétaux, de la famille des ternstrœmiacées camelliées, sont des arbrisseaux toujours verts, à feuilles alternes, pétiolées, coriaces, luisantes, très-entières ou dentées, à fleurs axillaires et terminales très-grandes et très-belles, blanches, rouges ou roses.

Malgré les nombreuses variétés que présente ce genre, les amateurs n'en cultivent guère plus de trois à quatre cents Si le commerce des camellias en arbustes est considérable, la vente des fleurs coupées ne l'est pas moins; car nous connaissons un seul horticulteur qui en vend pour 10,000 fr. dans son année.

On cultive le camellia en terre de bruyère, et on le multiplie par marcottes, par semences et surtout par greffe.

CAMÉRINE (*moll.*). (*Voy.* Nummuline).

CAMÉRONIENS, calvinistes français dont les opinions se rapprochaient, sur divers points, de celles des remontrants ou arminiens de Hollande, lesquels ne pouvaient concilier le dogme de la fatalité qu'implique la doctrine de Calvin sur la grâce, avec les idées de la bonté de Dieu. Le nom de caméroniens leur venait de Jean Caméron, fameux prédicateur écossais qui vint en France au commencement du XVIIe siècle, où il professa, avec succès d'abord, les langues grecque et latine à Bergerac, à Sedan et à Montauban, puis la théologie à Saumur. C'est dans cette dernière ville qu'il publia la plupart de ses ouvrages, et, entre autres, celui qui le fit chef de secte, intitulé, *Defensio de gratia*, in-8°, 1624. Les caméroniens, de ce qu'ils étendaient la grâce à tout le genre humain, furent accusés de pélagianisme et de manichéisme par les calvinistes absolus. Au reste, cette secte, qui n'exista que spéculativement dans la controverse écrite ou dans la prédication, s'éteignit insensiblement après la mort de son chef, survenue en 1625. — Une autre secte du même nom, espèce de schisme dans celui des presbytériens ou dissidents de l'anglicanisme épiscopal, surgit en Angleterre à l'occasion d'une déclaration royale de Jacques II (en 1685), qui accordait la liberté de conscience à tous ses sujets. Les caméroniens, ainsi appelés de l'Écossais Richard Caméron, leur chef, refusèrent d'admettre cette liberté, sur le motif que ce serait reconnaître la suprématie ecclésiastique de ce prince : ils se soumirent, cependant, en 1690, et se réunirent aux presbytériens ; mais ils s'en détachèrent de nouveau en 1706, et prirent les armes contre eux. Cette révolte ne tarda pas à être étouffée, et, depuis, il n'en est plus fait aucune mention dans l'histoire du protestantisme anglican.

CAMILLE (*hist.*). — Ce nom, qui se donnait, chez les Etrusques et chez les Romains, aux jeunes gens des deux sexes qui assistaient les prêtres dans les sacrifices, a été illustré, dans l'histoire romaine, par un patricien de la famille Furia (*Marcus Furius Camillus*), qui le portait encore lorsque, blessé en combattant au siége de Veies, dans les rangs des chevaliers, il arracha le fer de sa blessure et parvint à mettre l'ennemi en fuite. Cet acte de bravoure lui valut le tribunat militaire et la censure. Les patriciens se sont plu à broder l'histoire de leur héros, qui, dans les récits qu'on nous en a laissés, est pleine de mystères et d'invraisemblances. Chargé de conduire lui-même le siége de Veies, avec le titre de dictateur, il fit vœu de consacrer aux dieux le dixiéme du butin et de célébrer les grands jeux si la ville était prise. L'indiscrétion d'un Toscan, qui révéla les conditions religieuses auxquelles était attachée la ruine de Veies, ranima le courage des soldats, qu'un souterrain creusé sous la ville conduisit dans le temple même de Junon, au moment où l'on y faisait un sacrifice, et Veies tomba au pouvoir des Romains après un siége qui, comme celui de Troie, avait duré dix ans, c'est-à-dire un temps indéfini. Camille triompha avec une pompe inouïe jusqu'alors et entra à Rome

dans un char traîné par quatre chevaux blancs, comme celui que l'on prêtait à Jupiter. Le peuple fut blessé de ce faste, et l'irritation augmenta encore lorsqu'on ordonna de rapporter le dixième du butin, qui devait être consacré aux dieux, mais que la plupart des plébéiens avaient déjà dépensé. Les tribuns, d'accord avec la plèbe, qui se trouvait à l'étroit dans la cité, dont le terrain était presque tout réservé aux patriciens, proposèrent de la scinder en deux et de transporter la moitié de Rome à Veies. Camille combattit cette proposition avec véhémence et n'en devint que plus impopulaire; mais la prise de Faléries, à laquelle on rattache cette historiette passablement invraisemblable du maître d'école qui, malgré le siége, alla remettre au pouvoir de Camille les enfants des principaux habitants, que le général romain s'empressa de rendre, calma un peu le mécontentement des esprits, et la scission réclamée trois ans par les tribuns fut repoussée une première fois. Les tribuns se vengèrent de Camille, qui avait le plus contribué au rejet, par l'accusation de s'être approprié une très-grande partie du butin de Veies. Il paraît que l'accusation n'était pas sans fondement, puisque les amis et les clients de Camille lui offrirent de payer l'amende à laquelle il serait condamné, mais non de le défendre. Il crut préférable de ne pas s'exposer au jugement, et il quitta Rome en priant les dieux de mettre l'injuste ville qui le bannissait en position d'avoir prochainement besoin de son appui.

Soit que les patriciens aient arrangé le récit après l'événement, soit que Camille eût connaissance du danger qui menaçait Rome, le souhait qu'il avait formé ne tarda pas à se réaliser. Les Gaulois, que les vins de l'Italie avaient alléchés, assiégeaient les Clusiens, qui demandèrent du secours aux Romains; ceux-ci leur envoyèrent trois membres de la famille Fabia pour servir d'intermédiaires, ou plutôt pour reconnaître le nouvel ennemi. Une bataille se livra, et, oubliant leur rôle de médiateurs, les Fabius combattirent dans les rangs des Clusiens. Le *Brenn* gaulois, irrité, marcha directement contre les Romains, qu'il battit à la journée d'Allia; les Romains, dispersés, se réfugièrent les uns à Ardée, les autres à Rome, dont ils laissèrent les portes ouvertes pour se retrancher dans le Capitole. La ville fut détruite et la citadelle bloquée; mais le blocus fut si long, que les vainqueurs en souffrirent aussi bien que les vaincus. Enfin ceux-ci consentirent à acheter le départ des Gaulois moyennant 1,000 livres d'or, poids auquel Brennus ajouta celui de son épée, en criant : *Væ victis!* Suivant Plutarque et Tite-Live, les fugitifs s'étaient rassemblés autour de Camille, et l'engageaient à se mettre à leur tête pour délivrer Rome. Le fier patricien n'y avait consenti qu'autant que les assiégés l'appelleraient légalement à leur secours. Un plébéien se dévoua, traversa le camp des Gaulois et le Tibre, et parvint dans le Capitole, pendant la nuit, par un sentier entre les rochers que lui seul connaissait; il obtint la nomination de Camille au rang de dictateur, et se retira par où il était venu, sans avoir été aperçu. Seulement ses traces l'avaient été, et elles servirent de guide aux Gaulois dans leur tentative contre le Capitole, déconcertée par les oies. Au moment où l'on pesait l'or aux Gaulois, Camille survint, rompit la capitulation, leur livra bataille et les mit en fuite. Suivant les autres historiens, qui paraissent plus près de la vérité, cette intervention de Camille serait une fable inventée après coup, et les Gaulois, maîtres de Rome, s'en seraient retirés avec la rançon, sans que personne osât les inquiéter. Cet événement est rapporté à l'an 388 avant l'ère vulgaire. (*Voy.* BRENNUS.)

La vue de Rome en ruines ranima le projet de se retirer à Veies, où les maisons étaient toutes bâties. Les patriciens avaient en vain fait valoir auprès du peuple des raisons de politique et de religion, lorsque le centurion qui relevait la garde dit par hasard, dans un moment où l'on faisait silence : « C'est ici qu'il faut nous arrêter et planter l'étendard. » — Ce mot fut considéré comme un augure, et l'on se mit à rebâtir la ville, non plus d'après l'ancien plan, mais au hasard et dans un désordre dont rougit souvent la Rome impériale.

Les voisins de Rome avaient profité de ses malheurs pour se soustraire à son joug, il fallut recommencer la conquête. Tour à tour tribun militaire et dictateur, Camille en vint à bout : Eques, Volsques, Sabins, Tusculans, Prenestins, rentrèrent sous le joug; l'armée gauloise fut entièrement détruite, et ce fut à peine si quelques débris de cette immense multitude purent se réfugier en Apulie et en Asie. Cette bataille est probablement celle que Tite-Live a déplacée

et doublée pour cacher la honte de Rome.

Camille lutta avec non moins d'énergie contre ceux qui, pour les patriciens, étaient les ennemis du dedans. La noblesse avait profité de la prise de Rome pour reconquérir la puissance civile et religieuse ; les débiteurs étaient redevenus aussi nombreux et aussi misérables qu'autrefois. Un patricien qui, à l'assaut du Capitole, avait vigoureusement repoussé les Gaulois, Manlius Capitolinus, s'élevait contre Camille et la noblesse, et payait les dettes du peuple. Accusé d'ambitionner la tyrannie et arrêté par Camille, il fut remis en liberté par le peuple, mais on ne put le soustraire au jugement, et, après plusieurs jours de lutte, il fut condamné à être précipité de la roche Tarpéienne.

Les tribuns qui avaient consenti à la condamnation n'en poursuivirent pas moins, au nom du peuple, la conquête de l'égalité politique. Licinius Stolo, excité par sa femme, au rapport de Tite-Live qui raconte à ce sujet une anecdote assez peu vraisemblable, présenta un projet de loi qui contenait des dispositions restrictives de l'usure et de la grande propriété, et décidant qu'un des consuls serait pris parmi les plébéiens. Les sénateurs essayèrent en vain d'écarter cette loi en élisant une suite de tribuns militaires et de dictateurs ; mais un jour que Camille, en cette dernière qualité, rendait la justice sur la place publique, il fut sommé par les *accensi* des tribuns de convoquer les comices à ce sujet; il refusa. Ils employèrent la violence, une rixe s'ensuivit, à la suite de laquelle Camille se rendit au Capitole, promettant d'élever un temple à la Concorde si le calme se rétablissait. Le temple fut élevé en effet, car le sénat céda, et Camille lui-même présida aux comices, où un plébéien, Sextius Lateranus, parvint au consulat. Camille donna sa démission le lendemain; il avait plus de 80 ans. Il mourut, peu de temps après, de la peste qui ravagea Rome l'an 365 avant J. C. J. FL.

CAMISARDS. — La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, comme mesure politique, ne fut point un acte de bon plaisir et d'intolérance, ainsi que l'affirment ceux qui n'ont pas préalablement étudié les faits antinationaux dont les chefs de la réforme, en France, s'étaient rendus coupables depuis plus d'un siècle; ils passent sous silence les complots et les menées séditieuses des protestants du Poitou, de la Guienne, du Languedoc, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné, qui furent découverts en 1683. Sous ce rapport, la révocation pouvait ne pas être conforme aux principes d'une politique éclairée et prévoyante, mais elle fut dictée, en quelque sorte, par les idées dominantes de l'époque, et motivée sur des griefs aussi graves qu'incontestables. Toutefois, ce qui revêtit cet acte du caractère d'injustice qu'on lui a reproché, ce furent, d'une part, la rigueur des ordonnances auxquelles il servit de base ; et, d'autre part, les violences qu'on exerça envers les religionnaires en général, et, en particulier, envers les pasteurs calvinistes. Les habitants des Cévennes et du Gévaudan, anciens foyers de l'hérésie manichéenne des Albigeois, privés de leurs ministres dont la plupart avaient pris la fuite, et de leurs temples qu'on avait abattus et rasés, se réunissaient dans des lieux solitaires, dans les bois et les forêts, pour y vaquer aux pratiques de leur culte. Ces assemblées étaient présidées par des fanatiques imbus des idées extravagantes du fameux Jurieu, qui, du fond de la Hollande, leur prédisait sans cesse le triomphe prochain de leur cause, avec l'aide du *souffle d'en haut* et la coopération des rois qui professaient le calvinisme. Un vieux gentilhomme nommé de Serre, qui était en correspondance directe avec Jurieu, inspiré par lui, s'érigea en maître prophète, en professeur de la *science prophétique;* il la communiqua à quinze jeunes garçons, et sa femme à quinze jeunes filles, en leur annonçant que c'était de l'ordre exprès de Dieu, que Dieu, dans ses desseins providentiels, les avait choisis pour être les organes de ses volontés, etc. Puis il lança cet essaim de jeunes enthousiastes sur les populations protestantes des campagnes, d'autant plus disposées à les écouter que les persécutions dont elles étaient l'objet leur faisaient accueillir avec une confiance sans bornes tout ce qui pouvait leur faire espérer un meilleur avenir. Ces prédicants imberbes furent regardés comme des *envoyés du Seigneur*, et leurs discours les plus mystiquement absurdes comme des oracles divins, car ils prédisaient le rétablissement glorieux et prochain de leur culte, en même temps que la ruine du *papisme*. Bientôt, à leur exemple, surgirent, de tous côtés, des prophètes et des prophétesses de tout âge, dont l'influence sur leurs crédules coreligionnaires finit par se traduire en révolte ouverte : ils y préludèrent, en 1702,

par l'assassinat de l'archidiacre du Cayla, le conseiller mal avisé de Basville, intendant du Languedoc, qui exagéra ou interpréta d'une manière si déplorable les ordonnances royales et les instructions ministérielles. Cet éclatant attentat des protestants donna lieu à des représailles non moins sanglantes qui, loin d'éteindre le feu imprudemment allumé par Basville, ne servirent qu'à ajouter à son intensité. Les montagnards se levèrent en armes, et une lutte cruelle s'engagea dès lors entre eux et les troupes royales, sous les ordres du maréchal de Montrevel. Les camisards, ainsi nommés d'une blouse de grosse toile blanche appelée *camise* en langue du pays, qu'ils portaient ordinairement, et qu'ils adoptèrent pour costume de guerre, se livrèrent à d'horribles excès contre les catholiques. En 1704, cette révolte ressemblait presque à une insurrection. Cavalier, fils d'un meunier ou d'un boulanger, jeune homme de vingt ans, était parvenu à organiser et à discipliner 20,000 de ces montagnards, et il les commandait avec l'intelligence et l'aplomb d'un général expérimenté; aussi battit-il complétement, en plusieurs occasions, les corps réguliers qui lui furent opposés.

Louis XIV, effrayé de cet état de choses, rappela Montrevel qu'on remplaça par le maréchal duc de Villars. Cet illustre guerrier commença par faire cesser les persécutions et les supplices; ensuite il s'appliqua à calmer les esprits par la modération et la sagesse des mesures ultérieures qu'il prit. Ce grand homme, voulant pacifier entièrement ces contrées, qu'on avait si violemment, si imprudemment agitées, crut parvenir à cet heureux résultat en concédant à Cavalier non-seulement la *liberté de conscience* pour tous ses coreligionnaires, mais encore la facilité de se rendre avec son armée, dont il conserverait le commandement, sur les frontières d'Espagne, pour y concourir à la *guerre de la succession*. Ce traité n'ayant point été ratifié, par des circonstances indépendantes de la volonté du roi, suivant Rulhières (*OEuvres*, t. I, chap.5), Villars accorda des passeports à tous ceux qui désirèrent s'expatrier. Cavalier se rendit en Angleterre; il y obtint le grade de major général et le gouvernement de l'île de Jersey, où il mourut en 1740.

Cependant, malgré la non-ratification de ce traité, la mission du maréchal de Villars eut un plein succès. La cour comprit que la véritable religion condamne formellement, positivement l'emploi de la force matérielle et brutale; que ses armes, celles avec lesquelles elle a vaincu tous ses ennemis pendant dix-huit siècles, sont la charité, la douceur et la persuasion. P. T.

CAMOENS (Luiz de). — Le nom de Camoëns, comme celui d'Homère, rappelle toute la gloire et tous les malheurs du génie. Ainsi que le vieux chantre d'Achille et d'Hector, Camoëns vécut et mourut pauvre; comme lui, il passa sa vie à voyager, et, pour que la ressemblance fût plus parfaite encore, plusieurs villes se disputèrent, après sa mort, l'honneur de l'avoir vu naître. Toutes les présomptions néanmoins sont en faveur de Lisbonne, où sa famille, d'une origine espagnole distinguée, était venue s'établir depuis fort longtemps; on peut le conjecturer encore de ce que lui-même se plaît sans cesse à invoquer le Tage et les nymphes du fleuve avec des expressions caressantes et filiales qui semblent formellement désigner Lisbonne pour sa ville natale. Ses biographes varient beaucoup sur l'année de sa naissance; elle paraît devoir être fixée vers 1524 ou 1525. Ses poésies ne nous apprennent rien sur ce point, ni sur les premières impressions de son jeune âge; jamais son imagination ne va se reposer dans les souvenirs de la famille autour du foyer domestique; sa mémoire d'enfant ne remonte pas au delà de l'université de Coïmbre, où il fut envoyé, à l'âge de 13 ans, pour faire ses études. C'est là que son cœur s'ouvrit de bonne heure au sentiment de l'amour, et que son esprit s'enflamma, en lisant les auteurs grecs et romains, d'un désir immodéré de la gloire. Le siècle était alors en pleine renaissance, et l'émulation générale était tournée exclusivement vers l'imitation des anciens. Camoëns, sous l'influence des mêmes idées, rêvait déjà qu'il serait beau d'être le Virgile de sa patrie. En attendant, il essayait sa muse dans une foule de poésies légères et galantes qui prouvent en faveur de son esprit, mais non de sa constance; car la liste des maîtresses qu'il a chantées pourrait se dérouler aussi longue que celle de don Juan. Cependant, au milieu de toutes les beautés plus ou moins faciles auxquelles la fantaisie du poëte adressait l'hommage d'un jour, on voit resplendir, dans une place à part, l'image plus pure et plus noble de celle qui le charma toute la vie, et dont le souvenir le

poursuivit en tous lieux. Cette belle inconnue, dont, par un sentiment exquis de délicatesse, il n'a jamais prononcé le nom, fut, dit-on, rencontrée par lui à l'église, un vendredi saint, de la même manière que Laure l'avait été par Pétrarque. Pedro de Mariz, contemporain et biographe de Camoëns, nous apprend seulement que l'objet de cette passion romanesque, dont on retrouve partout des traces dans les œuvres de notre auteur, était dame du palais, et qu'elle mourut fort jeune; on s'accorde assez généralement à croire qu'elle s'appelait dona Catarina de Atayde, et qu'elle était fille du favori de Joao III. L'amour de Camoëns, en s'adressant si haut, devait naturellement être traversé par bien des orages. Les parents de sa maîtresse, puissants à la cour, le firent bannir de Lisbonne; et l'on croit que c'est à Santarem qu'il fut relégué. Là, tandis que, d'un œil mélancolique, il suivait les barques entraînées par le cours du fleuve vers sa ville chérie, il comparait son exil à celui d'Ovide; et, comme le poëte de Rome, il cherchait une compensation aux ennuis de l'absence dans les charmes de la poésie. Outre les pièces détachées qui peignent l'état de son âme, à cette époque, il composa trois comédies qui nous sont restées dans le recueil de ses œuvres. Elles ne s'élèvent guère au-dessus du mauvais goût de son siècle que par une diction élégante; l'homme qui se préparait à être l'Homère de son pays pouvait se dispenser d'en être le Caldéron.

Camoëns obtint, au bout de deux ans, la permission de revenir à Lisbonne. Sans doute il n'y reçut pas l'accueil auquel il croyait avoir le droit de s'attendre; car il se plaint, dans plusieurs sonnets qui se rapportent à ce temps-là, de l'inconstance et du manque de foi. Triste et découragé, il songea à demander à la gloire des armes l'oubli des disgrâces de l'amour, et il s'engagea comme volontaire dans la guerre qui se faisait alors en Afrique. Il s'y comporta bravement, et, dans une rencontre sur mer, il reçut un coup de feu qui le priva de l'œil droit. Après avoir ainsi payé de sa personne, il revint à Lisbonne, où le rappelait un vague espoir; mais ni les dangers qu'il avait courus ne touchèrent en sa faveur, ni ses services militaires ne reçurent de récompense. Tout lui manquait à la fois; il résolut d'en finir et de mettre l'espace des mers entre l'objet de son amour et lui. Ce fut au mois de mars 1553 qu'il partit pour Goa, et qu'il vit fuir à l'horizon les rivages aimés où il avait déjà fait un si rude apprentissage de la douleur. Lui-même nous apprend que, l'âme navrée, il laissa échapper, à son départ, le même cri que Scipion avait adressé à son ingrate patrie : *Ingrata patria non ossa mea possidebis*. Certainement les motifs n'étaient pas aussi graves pour Camoëns amoureux que pour le vainqueur d'Annibal; mais il faut pardonner quelque emphase à un poëte, et surtout à un poëte portugais. A la hauteur du cap de Bonne-Espérance, Camoëns fut assailli par une violente tempête pendant laquelle son imagination évoqua, sans doute pour la première fois, cette grande figure du géant Adamastor, qui se retrouve dans un admirable épisode de ses *Lusiades*. La fortune l'épargna en cette circonstance; mais elle lui fit expier, plus tard, cette faveur passagère.

A peine habitant d'un nouveau monde, Camoëns, poussé par l'inquiétude de son esprit, s'engagea successivement à la suite de deux expéditions maritimes, dans l'une desquelles il eut l'occasion de signaler son courage, et dans l'autre le loisir de s'ennuyer. Condamné à une croisière inutile, durant plusieurs mois, en face des rochers sauvages de Bab-el-Mandel et d'une mer tempêtueuse, son esprit se reporta naturellement vers les souvenirs qu'il avait laissés en Europe. C'est alors qu'il composa quelques-unes de ses poésies, où respire la plus mélancolique et la plus ardente passion.

Lorsque le chantre des *Lusiades* fut de retour à Goa, au mois d'octobre 1555, Francesco Barreto venait de remplacer l'ancien vice-roi avec le titre de gouverneur. Un écrit mémorable que fit paraître Camoëns à cette époque sous le titre de *Sottises dans l'Inde* (*Disparates na India*), écrit dans lequel il stigmatisait avec une chaleureuse indignation tous les vices de ses compatriotes, fut considéré par cet administrateur comme une atteinte directe à son autorité, et le poëte fut jeté en prison. Peu de temps après, des vaisseaux partaient pour la Chine; Francesco Barreto y fit embarquer l'homme qu'il poursuivait de sa haine, avec ordre de le déposer aux Moluques, l'exilant ainsi sans pitié d'un lieu qui était déjà lui-même un exil. Pour comble de disgrâce, la mort de doua Catarina de Atayde vint porter à Camoëns le coup le plus sensi-

ble à cette extrémité du monde connu ; le poëte malheureux et abandonné à lui-même laissa exhaler sa douleur dans plusieurs pièces qui toutes portent l'empreinte d'un profond désespoir.

La position matérielle de Camoëns parut néanmoins vouloir s'améliorer en 1558 sous l'administration du nouveau vice-roi qui venait d'être nommé dans l'Inde, dom Constantin de Bragance. Celui-ci s'empressa de réparer les torts de son prédécesseur et nomma Camoëns curateur des successions vacantes à Macao. Notre poëte se rendit à son poste en 1559, et, pendant dix-huit mois, il put y jouir de quelque repos et d'un peu d'aisance. C'est pendant ce séjour à Macao qu'il paraît avoir composé la plus grande partie de la *Lusiade*, ou plus exactement les *Lusiades (os Lusiades)*, c'est-à-dire les Lusitaniens, ainsi nommés de *Lusus*, compagnon d'Ulysse, qui fonda, dit-on, autrefois la ville de Lisbonne.

Camoëns se retirait souvent pour travailler à son poëme sur le bord de la mer, dans une grotte que l'on montre aux environs de la ville, et qui porte aujourd'hui son nom. Cette grotte est surmontée d'un roc élevé, d'où sans doute il venait contempler les flots comme les femmes troyennes, en rêvant à d'autres rivages : *cunctæque profundum pontum aspectabant flentes*. M. Rienzi a fait graver, en ces lieux, une double inscription française et chinoise, pour y perpétuer la mémoire du grand poëte.

La fortune paraissait décidément s'adoucir en faveur de Camoëns. Le généreux protecteur qui avait déjà fait cesser son exil ne se contenta pas de ce premier bienfait, il le rappela à Goa. Mais un nouveau malheur l'attendait sur les côtes de la Cochinchine : son vaisseau toucha sur des écueils à l'embouchure du fleuve Mecon et fut mis en pièces. Grâce au calme de la mer, Camoëns put gagner la rive prochaine, nageant d'une main, et tenant de l'autre, hors de l'eau, les feuillets de son livre, comme César avait fait de ses commentaires dans une circonstance semblable. De pauvres familles chinoises l'accueillirent avec empressement sous leurs cabanes. Il n'avait alors pour toute fortune que le poëme qu'il venait de sauver, et un nègre de Java qui l'avait suivi. La vue de ce rivage hospitalier lui inspira une de ses poésies le plus admirées, la paraphrase du sublime psaume du roi-prophète, *Super flumina Babylonis*. Lui aussi, dans son long exil, s'était plus d'une fois comparé aux Hébreux captifs aux rives de l'Euphrate, et sa muse avait eu des regrets amers pour la patrie absente dont il allait retrouver au moins une image auprès du pouvoir qui régnait dans l'Inde. A peine remis et séché de son naufrage, Camoëns se confia de nouveau, comme l'alcyon voyageur, à l'inconstance des flots, et aborda enfin à Goa en 1561. La demi-prospérité dont il jouissait alors ne dura pas longtemps : l'année même de son retour, dom Constantin eut pour successeur le comte de Redonho, sous l'administration duquel les ennemis de notre poëte retrouvèrent quelque crédit. Leur haine contre lui se réveilla, et il fut accusé d'avoir usé de malversations dans l'exercice de la charge qu'il avait remplie à Macao. L'examen de sa conduite ayant fait éclater son innocence dans tout son jour, on le retint en prison pour une misérable dette que son honnête pauvreté était dans l'impuissance d'acquitter. Il fallut toute l'autorité du vice-roi, auquel il adressa un placet comique sur la persécution dont il était l'objet, pour le tirer des mains de ses ennemis. C'est la seule fois peut-être qu'il fit usage de son crédit auprès des grands dans un intérêt personnel : il l'employait ordinairement, avec plus de zèle, au service de ses amis ou du talent malheureux.

Pour obéir à ses habitudes guerrières, Camoëns, depuis son retour de Macao, s'embarquait tous les étés sur les flottes de l'Etat et revenait hiverner à Goa, se délassant, par la culture de la poésie, des fatigues de la mer. Il paraît pourtant qu'à la fin cette vie lui devint à charge; et, contre le serment qu'il avait fait en quittant Lisbonne, il résolut d'y retourner ; mais l'argent lui manquait pour un si long voyage. Un certain Pedro Barreto, qui allait à Sofala, sur les côtes d'Afrique, prendre le commandement de cette place, lui proposa de l'accompagner. Le poëte accepta sans trop de réflexion, et fut bientôt puni de sa facile confiance par les indignes procédés dont usa le nouveau Barreto à son égard. Une rupture ouverte s'ensuivit, et Camoëns, réduit à ses faibles ressources, tomba dans la misère la plus profonde. Il eût fallu se désespérer si l'occasion de sortir d'une pareille position ne se fût point montrée. Par bonheur, quelques navires partis de Goa et allant à Lisbonne relâchèrent à Sofala. Plusieurs amis de Camoëns

se trouvaient à bord du *Santa-Fé*, qui faisait partie du convoi, et, grâce à leur générosité, le pauvre poëte put acquitter la somme de 20,000 reis, que lui réclamait l'inique Barreto pour prix de son passage à Sofala. Camoëns, libre enfin, s'éloigna d'un rivage qui lui avait été si funeste, et, après une heureuse navigation, il se retrouva en face de Lisbonne vers la fin de 1569. Il ne put cependant mettre pied à terre qu'au mois de mai 1570, à cause d'une peste terrible qui ravageait alors les provinces de Portugal. Camoëns avait 46 ans quand il revit sa patrie. Il n'avait avec lui, en y rentrant, ni trésors de l'Inde, ni diamants de Golconde, mais il y rapportait une œuvre tout éclatante de poésie et toute brûlante de patriotisme. Il en termina le dixième chant à Lisbonne, et en l'année 1792 parut enfin cette première épopée moderne, qu'il avait rêvée à Coïmbre, commencée à Santarem et continuée à travers tous les périls et toutes les vicissitudes d'une carrière orageuse. Le succès en fut immense; le Tasse, qui travaillait alors à la *Jérusalem délivrée*, adressa à son rival de gloire un sonnet par lequel le plus grand poëte de l'Italie payait un noble tribut d'admiration au plus grand poëte du Portugal. Camoëns, malgré sa célébrité, continua de vivre pauvre et dans la retraite. Il touchait fort inexactement une misérable pension de 15,000 reis (environ 500 fr. de notre monnaie), qui lui avait été accordée pour seize ans de service militaire. Aussi, n'ayant point les moyens de paraître convenablement dans le monde, il habitait une petite chambre près de l'église du couvent de Santa-Anna, au bout d'une petite rue qui conduisait à la maison des jésuites. Hélas! peu à peu la misère se fit sentir à lui plus insupportable; les choses en vinrent au point, qu'il se vit bientôt réduit à vivre d'aumônes, et, le soir, son esclave de Java allait mendier dans les carrefours pour tous deux. Aussi le nom d'Antonio, c'était celui de ce serviteur dévoué, demeurera consacré d'âge en âge à côté de celui du grand poëte comme le type touchant de la fidélité au génie malheureux. On rapporte encore qu'une mulâtresse appelée Barbara donnait souvent pour le pauvre Camoëns un plat de ce qu'elle vendait dans les rues de Lisbonne, et qu'elle y ajoutait quelquefois un peu d'argent. Ainsi la femme des tropiques et l'esclave de Java se montraient plus humains que les grands seigneurs portugais dont les ancêtres revivaient en traits immortels dans les chants de leur compatriote. L'infortuné Camoëns n'avait d'autre consolation que d'aller le soir s'entretenir au couvent des dominicains, situé dans son voisinage, avec quelques religieux dont la conversation lui plaisait. Mais bientôt le dernier et le plus cruel de tous ses malheurs vint l'atteindre : il vit mourir son fidèle Javanais. Alors tout fut fini; il céda sans se plaindre. Comment aurait-il lutté plus longtemps contre un sort si cruel? Il tomba gravement malade, et fut transporté à l'hôpital des pauvres. Sa résignation ne se démentit pas un instant sur le misérable grabat où la fortune venait de le jeter, quoiqu'il n'eût pas seulement un drap pour se couvrir. « Hélas! disait-il, comment se peut-il faire que, sur un lit si étroit, la fortune se soit plu à rassembler tant de maux? » Il ne retrouva quelques larmes que pour sa patrie, en apprenant le désastre d'Alkacer-Kébir qui frappait au cœur la puissance portugaise. « Ah! s'écria-t-il, je meurs du moins avec elle! » Et puis, dans la dernière lettre qui nous soit restée de lui, il ajoutait ces mots si touchants : « Je vais enfin sortir de la vie, et il sera manifeste à tous que j'ai tant aimé ma patrie, que je me trouve heureux non - seulement de mourir dans son sein, mais encore de mourir avec elle. » Il survécut peu de mois à ce désastre, et rendit le dernier soupir au commencement de 1579 à l'âge de 55 ans.

A peine Camoëns avait-il cessé de vivre, que la pitié publique s'émut en sa faveur; le souvenir de ses infortunes laissa une impression si profonde, que personne ne voulut occuper la maison qu'il avait habitée, et elle resta vide. Il fut enterré très-pauvrement, comme il avait vécu, dans l'église de Santa-Anna, sans que rien indiquât d'abord sa sépulture. Ce fut longtemps après qu'un grand seigneur d'Allemagne ayant demandé les cendres de l'auteur des *Lusiades*, pour lui élever un monument digne de sa renommée, cette démarche d'un étranger rappela à ses compatriotes que leur plus grand poëte n'avait pas même une tombe dans sa patrie. Il fallut seize ans pour que la mort vînt consacrer les droits de ce grand homme à la tardive reconnaissance de son pays, et pour que le plus cruel abandon fût réparé d'une manière sinon éclatante, du moins convenable. Un ami des lettres, dom Gonçalo Coutinho, fit alors rechercher la sépulture du

poëte, et la couvrit d'une simple pierre sur laquelle il inscrivit cette épitaphe : *Ci-gît Luiz de Camoëns, le prince des poëtes de son temps; il vécut pauvre et misérablement, et mourut de même, l'an* 1579. Que de choses dans ce peu de paroles! grande et éloquente leçon pour ceux qui se fatiguent nuit et jour à poursuivre ce fantôme brillant qu'on appelle la gloire, et qui délaissent pour lui les sentiers obscurs du bonheur. Camoëns, mourant dans un hôpital, sera un sujet éternel de méditation sur la vanité des désirs de l'homme, et sur l'ingratitude de ses semblables. L'un des premiers, chez les modernes, il inscrivit son nom sur cette liste fatale des élus de la gloire et du malheur, où figurèrent plus tard Gilbert et Malfilâtre. Et, comme si la destinée n'avait pas voulu lui laisser de repos, même après la mort, sa tombe a disparu, en 1755, dans le tremblement de terre de Lisbonne, qui renversa aussi l'église de Santa-Anna. L'église a été rebâtie; mais personne, que je sache, ajoute M. Magnin dans une spirituelle notice qu'il a consacrée à Camoëns, n'a cherché à recueillir au milieu des décombres les restes du grand poëte et du grand citoyen.

Maintenant que nous avons clos la vie de l'homme sous le sceau de la mort, si nous revenons sur nos pas pour juger l'écrivain, il nous sera facile d'expliquer l'enthousiasme qu'il a inspiré de tout temps à ses compatriotes, même quand ils le condamnaient à mourir de misère. Ce n'est pas seulement l'écrivain auquel nul autre, dans sa langue, n'est comparable, qu'ils considèrent en lui, c'est encore, et par-dessus tout, le poëte éminemment national, le chantre de la gloire de son pays, l'homme qui a présenté à tout un peuple, dans ses vers enflammés de patriotisme, les titres dont chacun en particulier avait le droit de s'enorgueillir. Camoëns a élevé l'histoire du Portugal jusqu'à l'idéal de la poésie, sans jamais perdre de vue la réalité de l'histoire elle-même, et sans que la vivacité de ses couleurs nuisît en rien à l'exactitude de ses tableaux. A tous ces titres, il méritait de devenir populaire, et il l'est devenu. Les bateliers du Tage le récitent encore de nos jours, comme les bateliers de Sorrente et de Naples récitent les stances de la *Jérusalem délivrée*. Le sujet de ses *Lusiades* n'est point une longue guerre, ni une querelle de héros, ni le monde en armes pour une femme; c'est la découverte d'un lointain pays qui se révèle aux regards d'un hardi navigateur, Vasco-de-Gama. Ce sujet a de la simplicité et de la grandeur, mais il manque d'unité; aussi le poëme lui-même pêche essentiellement par le défaut de liaison dans ses parties. Il ressemble à ce que serait un voyage où l'on charmerait par des récits variés la longueur de la route. Ceux dont le poëte sème la sienne sont admirables, et ce mérite tient lieu de bien d'autres. Voilà pourquoi, tant que les hommes seront sensibles aux attraits de la poésie, on relira avec un nouveau charme des épisodes tels que l'apparition du géant Adamastor au cap des Tempêtes, ou le récit de la mort de l'intéressante Inès de Castro. Malheureusement beaucoup des plus belles fictions que renferment les *Lusiades* sont défigurées par le monstrueux mélange des dogmes du christianisme et des fables du paganisme. Dans les intentions du poëte, tous ces dieux et demi-dieux n'étaient, je le sais, que d'innocentes allégories pour donner un corps à ses idées; mais des chants dictés par l'enthousiasme ne veulent point être commentés avec des idées trop subtiles. Cette bizarre fusion des sentiments chrétiens et de la mythologie païenne nuirait plus encore à ce poëme, si l'auteur, qu'on pourrait surnommer le Paul Véronèse de la peinture, ne se sauvait de la trivialité des détails par sa grande manière et par la liberté de son pinceau. Ajoutons que ce mérite ne se retrouve bien que dans l'original, et disparaît en grande partie dans une traduction. Le lecteur, qui juge alors avec plus de sang-froid, devient aussi plus sévère, parce que la magnificence du style ne le sauve pas de l'ennui d'une fable commune. En résumé, le poëme des *Lusiades* doit surtout plaire aux Portugais, qui y voient tous les rayons de leur gloire nationale concentrés comme dans un magique miroir; quant aux étrangers, qui n'y ont pas le même intérêt, ils choisiront toujours dans ce poëme ce qui est de tous les temps et de tous les lieux, tandis qu'ils reliront d'un bout à l'autre, sans jamais se lasser, la *Jérusalem délivrée*.

Camoëns n'est guère connu, hors de son pays, que par ses *Lusiades*. Il serait injuste pourtant de passer sous silence une foule de poésies moins importantes qui font du recueil de ses œuvres une sorte d'encyclopédie poétique : odes, sonnets, cançoes, élégies, églogues, sixtines, redondilhas, Camoëns a tout abordé avec la supériorité du génie, fai-

sant revivre, avec leur fraîcheur primitive, dans ces productions gracieuses ou tendres, tous les souvenirs de sa jeunesse, tous ses regrets de l'exil. Partout on reconnaît l'homme qui a puisé les sentiments qu'il décrit dans son propre cœur, et les images qu'il met en œuvre dans la riche et puissante nature des tropiques. Ses compatriotes, qui le considèrent à la fois comme leur Virgile, leur Horace, leur Ovide et leur Martial, ne mettent point de bornes à leur admiration, plaçant ainsi presque tout le capital de leur gloire littéraire sur un seul homme. Sans doute le Portugal a d'autres poëtes qui méritent d'être vantés, mais leur gloire, plus modeste, n'a pas dépassé les frontières de leur pays; celle de Camoëns a seule rayonné avec splendeur au dehors, et a rempli le monde.

Les *Lusiades* ont été publiées un grand nombre de fois. La meilleure édition est celle qu'a donnée Jose Maria de Souza Botello en 1807, chez Didot, en un petit volume in-folio. Ce poëme a aussi été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. La meilleure en français est, sans contredit, celle de M. Millié, 2 vol. in-8°, 1835. Parmi les nombreux biographes de Camoëns, nous citerons les suivants : Pedro de Mariz, le plus ancien de tous; Manoel de Faria Severin et Manoel de Faria e Sousa, qui ont écrit dans le XVIIe siècle; John Adanson, dom Jose Maria de Souza Botello et Alex. Lobo, qui, de nos jours, ont publié en anglais ou en portugais d'excellents travaux sur ce grand poëte. Enfin il ne faut point oublier un remarquable article de madame de Stael dans la *Biographie universelle*, ni la spirituelle notice qu'a fait insérer M. Charles Magnin dans la *Revue des Deux-Mondes*. CAMILLE TURLES.

CAMOMILLE (*bot.*), *anthemis*, L., *chamæmelum* des anciens botanistes, de Tournefort et d'Allioni, d'où le nom français actuel. Genre de plantes de la famille des *synanthérées* de Richard, section des corymbifères, dans la syngénésie superflue de Linné, offrant les caractères suivants : involucre hémisphérique composé d'écailles imbriquées, presque égales entre elles et scarieuses sur leurs bords; fleurs radiées à demi-fleurons nombreux, lancéolées, femelles et fertiles; à fleurons hermaphrodites; réceptacle convexe et garni de paillettes; akènes sans aigrettes, mais couronnés par une membrane entière et dentée. Ses espèces, fort nombreuses, sont des plantes herbacées douées d'une odeur pénétrante due à la présence d'une huile volatile assez abondante et remarquable par sa belle couleur azurée; à feuilles en général très-découpées et à fleurs ordinairement terminales, discolores, c'est-à-dire ayant les rayons blancs ou rouges et le centre jaune. La plupart habitent l'Europe méridionale et le bassin de la Méditerranée. Les principales sont :

1° La CAMOMILLE ROMAINE, *anthemis nobilis*, L., plante vivace croissant avec profusion dans presque toutes les contrées sablonneuses de la France, mais qui préfère les pelouses légèrement humides et les allées des bois; à tiges grêles et couchées, à feuilles découpées en lobes linéaires et velus, surtout à leur face inférieure, à capitules situés au sommet de chaque ramification de la tige et offrant, à la circonférence, des demi-fleurons blancs étalés, au centre des fleurons courts et très-serrés. Cette plante est devenue d'un usage populaire en médecine. L'analyse chimique y a démontré la présence d'une huile volatile, du camphre, d'un principe gommo-résineux et d'une faible proportion de tanin. C'est un tonique stimulant donné surtout pour exciter les forces digestives de l'estomac, et aussi comme antispasmodique, comme fébrifuge et comme emménagogue. Ce sont les fleurs que l'on emploie de préférence en infusion théiforme macérées dans le vin ou bien en poudre; on les prépare encore avec une huile fort en usage. Presque toutes celles des pharmacies proviennent d'individus cultivés, offrant, par conséquent, des capitules plus gros et plus pleins, par la métamorphose des fleurons du centre en demi-fleurons. La récolte ne demande que l'insolation pour les dessécher, et alors celles de bonne nature sont d'une belle couleur blanche, d'une odeur aromatique assez agréable quoique forte, d'une saveur âcre, chaude et très-amère.

2° La CAMOMILLE PUANTE, *anthemis cotula*, L., vulgairement *maroute*, commune dans toute l'Europe et croissant dans les lieux humides, d'une odeur forte et désagréable, employée jadis comme stimulante et antispasmodique, surtout dans l'hystérie; Cassini l'a prise pour un type de son nouveau genre *maruta*. (Bull. de la Soc. phil., nov. 1818.)

3° La PYRÈTHRE, *anthemis pyrethrum*, L.,

dont l'importance mérite un article spécial. (*Voy.* PYRÈTHRE.)

4° La CAMOMILLE DES TEINTURIERS, *anthemis tinctoria*, L., à fleurs entièrement jaunes, employée par les teinturiers.

Enfin l'on donne encore vulgairement, et à tort, le nom de *camomille ordinaire* à une espèce de matricaire souvent employée comme succédané de la *camomille romaine* (*matricaria camomilla*, L.), et celui de *camomille de Picardie* au *myagrum sativum* de Linné. L. DE LA C.

CAMP (*hist. et art milit.*). — En général, on entend par ce mot un endroit éloigné des habitations ordinaires, dans lequel séjourne une masse plus ou moins considérable de la population. Dans un sens plus restreint, le mot camp signifie le lieu où se place une armée pour y séjourner sous des tentes.

De ce que nous venons de dire, on peut déjà conclure que les camps étaient connus dans les temps les plus reculés. Nous parlerons donc successivement des camps anciens, de ceux du moyen âge, et enfin des camps modernes.

§ 1. CAMPS ANCIENS.

I. *Israélites.* — L'histoire sainte fait connaître que ce peuple de Dieu, après sa sortie d'Egypte, campa quarante ans dans le désert. La Bible, et particulièrement le prophète Isaïe, nous apprennent que ce camp (surtout dans les guerres soutenues contre les peuples idolâtres) était d'une forme circulaire Il se divisait en trois principales parties, dont la première, c'est-à-dire celle du milieu, qui contenait le tabernacle, portait le nom de *camp de majesté divine*. C'est autour de ce camp que se trouvaient placés les prêtres et les lévites, attachés au service du tabernacle. Ainsi Moïse, Aaron et ses fils occupaient l'orient; la famille de Cath, le midi; celle de Gerson, le nord; et celle de Merari, l'occident. Plus loin se trouvaient les tribus de Juda, d'Issachar et de Zabulon à l'orient; de Ruben, de Siméon et de Gad au midi; d'Ephraïm, de Manassé et de Benjamin à l'occident; de Dan, d'Asser et de Nepthalim au nord.

Ce camp, étant coupé par des rues, des places et des marchés publics (situés entre les tribus), ressemblait à une ville bien bâtie. Le livre de Josué apprend que l'espace entre l'arche et le peuple était de deux mille coudées. Quant au nombre total des campements, il s'élevait à quarante-neuf.

II. *Grecs et Romains.* — Nous avons fort peu de détails sur les camps des Grecs, bien qu'Homère atteste déjà l'existence d'un camp pendant le siége de Troie. Toutefois il n'y a aucun doute que ce sont les Grecs qui apprirent aux Romains l'art de camper; aussi n'avons-nous à nous occuper ici que de ces derniers.

Les premiers camps réguliers des Romains ne paraissent dater que de la guerre contre Pyrrhus; ils contenaient leurs armées, surtout dans les provinces nouvellement soumises, et portaient le nom de *castra*. Ce dernier nom se donnait, plus tard, aux casernes, et à toute sorte de bâtiments qui logeaient les soldats.

Les camps proprement dits se divisaient en ceux d'été et en ceux d'hiver; les premiers n'étaient que provisoires et, par conséquent, peu solides, mais les autres étaient fortifiés, c'est-à-dire entourés d'un fossé et d'un rempart construit en pierre, en bois ou en terre; chacun avait quatre portes dont la première (*prétorienne*) était placée à la tête du camp: c'est par elle que l'armée sortait pour combattre l'ennemi. Les deux autres portes, qu'on appelait principales, se trouvaient à gauche et à droite; enfin la quatrième porte (*décumane*), correspondante à la première, était la plus éloignée de l'ennemi.

Les tentes de soldats, qu'on appelait *contubernia* ou chambrées, étaient, pour la plupart, de peaux; chacune de ces tentes logeait dix soldats, c'est pourquoi le chef de la chambrée portait le nom de *decanus*.

Les camps d'hiver des Romains, après avoir abrité leurs légions, servirent aussi plus d'une fois aux peuples qui leur succédèrent. Plusieurs de ces camps se changèrent, avec le temps, en villes qui portaient ou portent encore leurs noms primitifs.

Enfin, quant à l'intérieur des camps romains, nous croyons devoir ajouter qu'on y observait la plus sévère discipline, et que les femmes n'y étaient point tolérées.

III. *Germains.* — Les Germains, ainsi que tous les peuples destructeurs de l'empire de Rome, n'imitaient point les Romains dans la manière de camper; ils se servaient, pour la sûreté de leurs camps, des ressources que leur offrait la localité, comme, par exemple, les arbres, les chariots, etc. C'est ainsi qu'Attila, roi des Huns, après avoir été défait

dans les plaines de Châlons, se retrancha derrière les cadavres de son armée.

§ 2. CAMPS DU MOYEN AGE ET MODERNES.

I. *Mogols.* — Les camps des Mogols étaient et sont encore, en grande partie, entourés d'une haie d'éléphants dont chacun porte une tour. Le nombre de ces quadrupèdes, couverts de riches velours, était jadis de trois cents jusqu'à six cents. Les tentes du roi, ornées d'une étoffe rouge, avaient jusqu'à deux milles de circuit; celles des seigneurs, qui souvent en avaient de doubles, étaient de diverses couleurs.

II. *Arabes.* — Les Arabes du désert, qui descendent des Ismaélites, campaient et campent encore sur le haut des collines, sans arbres, c'est-à-dire en grand air (rouhha).

Cette manière de camper, qui est fort ancienne, puisqu'elle est conforme aux descriptions du prophète Isaïe, paraît d'autant plus avantageuse, qu'elle n'empêche pas les campants de voir tous ceux qui se présentent devant eux.

Les anciens Arabes avaient toujours des sources d'eau vive ou des ruisseaux dans les vallons, et des pâturages pour leur bétail; ils décampaient ordinairement dans l'espace de quinze jours ou d'un mois, et s'avançaient tantôt vers le septentrion, tantôt vers le midi, en dépassant quelquefois le mont Carmel.

Quant à la forme de leurs tentes, elle différait selon les grades des personnes qui s'y trouvaient logées; ainsi les princes, ou émirs, avaient des tentes d'audience, de service et autres. Du reste, ces tentes étaient fort légères et leur mobilier bien simple, car il ne consistait qu'en des coffres et des paniers couverts de peaux.

En ce qui concerne les Arabes du moyen âge et modernes, auxquels on doit aussi joindre les Turcomans et les habitants de l'Algérie, nous nous bornerons à dire qu'ils campaient et campent en général de la même manière que leurs ancêtres; ils n'en diffèrent que dans quelques points accessoires.

Ainsi chaque camp, ou armée, de ces peuples se compose d'autant de tentes qu'il doit comprendre de bataillons ou d'escadrons, lesquels ne sont comptés que d'après le nombre des tentes; ces dernières sont ordinairement d'une forme ronde, et chacune peut contenir jusqu'à trente personnes. On attache les chevaux au piquet par un pied et on met les harnais dans l'intérieur.

Avant l'occupation de l'Algérie par la France, ces camps étaient destinés à maintenir les Arabes et les Mores dans leur obéissance envers le dey, à faciliter la levée de la taille (haratch) et des contributions. Chaque année on envoyait d'Alger, au printemps, trois camps ou armées, savoir : le camp du levant, celui du couchant et celui du midi. Ces camps se trouvaient sous les ordres des officiers nommés par le dey, tels que le bey, le kiaya et l'aga; le premier en était le commandant supérieur, mais le dernier avait dans ses attributions la justice.

Enfin, chaque tente renfermait vingt hommes de combat, y compris trois officiers à la tête desquels se trouvait un *bolukbachi*. Les bagages de l'armée marchaient toujours devant, et les soldats n'avaient à porter que leurs fusils et leurs sabres; ils trouvaient même, à leur arrivée, leur cuisine toute prête.

III. *Turcs.* — Dressés ordinairement sur une petite éminence ou colline, les anciens camps des Turcs se distinguaient surtout par leur magnificence: ceux qu'on élevait aux environs de Constantinople étaient les plus considérables; on y trouvait jusqu'à deux mille tentes. La tente du prince, qui surpassait toutes les autres en hauteur et en richesse, était placée au milieu du camp, et à la droite de celle-ci se trouvait la tente du premier vizir. La muraille d'enceinte (perdeh) renfermait tous les gens attachés au service du sultan. Le quartier des janissaires et d'une partie de l'infanterie occupait la tête du camp; leurs tentes entouraient celle de l'aga (général).

Du reste, tout camp contenait, dans son milieu, six pavillons destinés à loger le grand vizir et autres officiers généraux; un dais magnifique occupait le centre de ces pavillons; c'est là qu'était le trésor (chazna), dont on confiait la garde aux spahis. L'artillerie et les munitions étaient placées hors du camp, à la droite du vizir.

Enfin les camps dont nous parlons se distinguaient aussi dans leur intérieur par une grande propreté et une sévère discipline; ainsi, par exemple, toute vente de boissons capables d'enivrer y était formellement défendue.

Aujourd'hui, les camps des Turcs ressemblent plus ou moins à ceux que nous venons

de décrire, sauf les changements que rendirent indispensables les nouvelles réformes adoptées dans le système militaire, et surtout la suppression du corps des janissaires.

§ 3. PEUPLES CHRÉTIENS.

Les Francs ou les Français introduisirent dans les Gaules la manière de camper des Germains.

De là vient que, au commencement de la monarchie en France, on y a perdu totalement l'usage de camper en champ fermé; et l'on ne voit renaître cet usage que vers la fin du XVe siècle, c'est-à-dire pendant les guerres d'Italie, sous Louis XII. Toutefois la perfection de l'art de camper ainsi que la police des armées ne datent, à proprement parler, que du règne de Louis XIV. En effet, c'est de cette époque que les camps commencent à ressembler à ceux des Romains, sauf quelques exceptions. Ainsi la porte prétorienne fut remplacée par le quartier général, c'est-à-dire par l'endroit où campe le général commandant. Celui-ci étant chargé de tout ce qui concerne le camp, il en résulte que la figure de ce dernier, son étendue, etc., furent dépendantes exclusivement du commandant.

Etat actuel. — Aujourd'hui une armée campe ordinairement sur deux lignes, dont on appuie la droite et la gauche à quelque rivière, marais, hauteur, etc., où l'on jette soit l'infanterie, soit la cavalerie, par exemple les dragons. Devant le centre de la première ligne, on place l'artillerie, en la distribuant aux ailes ou le long des lignes.

Quant au champ de bataille, il se trouve placé à la tête du camp, et c'est là que l'on range l'armée.

On a soin de placer les camps dans les lieux sains, commodes pour la fourniture des vivres, des pâturages, et surtout pouvant communiquer avec les places pourvues de subsistances.

Du reste, les camps modernes se divisent d'abord en camps de séjour, de passage et volants, puis en ceux d'exercice.

Camps de séjour et de passage. — On appelle ainsi les camps où l'armée doit séjourner pendant un temps plus ou moins prolongé. Les camps de séjour sont entourés par des postes d'infanterie mêlés de cavalerie, etc., afin de tenir en respect les tirailleurs de l'ennemi et assurer la subsistance des troupes. Ces précautions ne s'observent, dans les camps de passage, qu'autant que l'officier général le juge à propos.

Camps volants. — Ce nom se donne à un corps de troupes qui est libre de camper et de décamper selon le besoin. Son but principal est d'inquiéter l'ennemi, en agissant sur ses ailes, afin de couvrir le pays, de tirer des contributions, etc. Le commandant de ce corps, doit se conformer aux instructions particulières de ses supérieurs, et régler surtout ses mouvements de manière à joindre l'armée dans une marche ou deux au plus.

Camps d'exercice. (*Voy.* EXERCICE.)

Discipline. — Dans les camps modernes, la discipline n'est pas moins sévère que celle qu'on observait chez les Romains : la moindre infraction est punie d'après le code militaire : ainsi aucune sortie au delà des limites du camp ne peut avoir lieu sans une autorisation spéciale du commandant. Les soldats qui sortent d'un camp retranché, ou qui entrent par quelque détour, s'exposent à être punis comme traîtres, espions, etc.

CAMPEMENT MILITAIRE. — On donne ce nom à un certain nombre de troupes qui précèdent l'armée (lorsqu'elle marche à l'ennemi), pour tracer et marquer le camp. Ce détachement reste sous le commandement des officiers de chaque corps et de chaque régiment. Deux sous-officiers, pris dans chaque compagnie, procèdent à l'alignement des terrains où vont être placés les tentes et les intervalles pour chaque régiment. On doit avoir soin de placer le campement dans des endroits qui abondent en fourrages, en eaux, et qui présentent la facilité de se retrancher de manière que les troupes puissent faire front par dehors. La cavalerie s'y trouve couverte par l'infanterie, et on place le canon du côté de l'ennemi ou de la route que doit suivre l'armée.

Quant à la manière de marquer le camp, on y procède d'abord en tendant un grand cordeau et en y attachant, de distance en distance, de petits morceaux de drap de couleur. On règle ensuite le terrain que doit occuper chaque bataillon, ainsi que la place des faisceaux d'armes, celle des cuisines, celle des tentes, etc., conformément aux instructions du commandant supérieur.

Tout campement reste en bataille sur le terrain jusqu'au moment où le camp, étant reconnu par le général du jour, se trouve

indiqué aux commandants supérieurs pour être distribué aux officiers. N. A. K.

CAMPAGNOLS, *arvicola* (*zool.*), Lacép. Genre de petits rongeurs appartenant à la famille des rats. Ils ont seize dents, savoir : quatre incisives, point de canines; six molaires en haut et six en bas, composées, à couronne plate, offrant des lames émailleuses, anguleuses; oreilles assez grandes; pieds de devant pourvus d'ongles médiocres; queue à peu près de la longueur du corps, velue, ronde; huit à douze mamelles.

§ 1er. — Les nageurs.

Le rat d'eau, *arvicola amphibius*, Desm., est un peu plus grand que le rat ordinaire, d'un gris foncé; sa queue est noire, d'un tiers plus courte que son corps; ses oreilles sont nues, presque cachées dans le poil de sa tête; ses qnatre pieds sont nus et écailleux. Il se trouve dans toute l'Europe et dans le nord de l'Asie, mais avec quelques modifications qui tiennent au climat. En Sibérie, il est plus grand qu'en Europe, et d'autant plus qu'on s'avance plus vers le nord. Ceux que l'on trouve à l'embouchure de l'Obi et du Jenisseik sont assez grands pour que l'on puisse employer utilement leur fourrure. Partout les mâles sont plus grands que les femelles et d'une couleur plus foncée. Le rat d'eau ne quitte jamais les bords des eaux douces, et au moindre danger il se jette dans les ondes, plonge et gagne son trou en nageant entre deux eaux. Ce trou consiste en un boyau peu profond et ayant plusieurs issues; en avril, la femelle y met bas six ou sept petits. Buffon accuse ces animaux de faire tort aux étangs et aux rivières en détruisant le poisson et se nourrissant de frai de carpes, brochets, barbeaux, etc. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces animaux ne se nourrissent que de matières végétales, particulièrement de graines et de racines des plantes de la famille des typhacées: ce n'est que rarement qu'ils saisissent quelques insectes ou leurs larves, et jamais ils ne touchent ni aux reptiles ni aux poissons. Dans quelques pays on mange leur chair, que l'on compare, quant au goût, à celle du cochon d'Inde.

Le rat d'eau destructeur, *arvicola destructor*, Savi, *arvicola musignani*, Selys, habite les environs de Rome, où il est connu sous le nom de *sorca pantanara*. Il diffère du *schermauss* par sa taille beaucoup plus forte, qui est de 9 pouces. Son crâne ressemble à celui du *terrestris*, mais les branches de la mâchoire inférieure sont beaucoup plus rétrécies; sa queue est aussi plus longue, égalant la moitié du corps, et se compose de vingt-deux vertèbres au lieu de vingt. Ses mœurs sont les mêmes qne celles du précédent.

Le schermauss, *arvicola paludosus* et *argentoratensis*, Desm., est plus petit que le rat d'eau ordinaire; sa tête est remarquablement plus ramassée, sa queue plus courte et son pelage noir. Il habite la Suisse, l'Allemagne occidentale, et n'est pas rare aux environs de Strasbourg. Il s'éloigne davantage des eaux que les précédents.

Le campagnol des rivages, *arvicola riparius*, Ord., *arvicola palustris*, Harl., a 5 pouces de longueur, non compris la queue, qui est moins longne; ses oreilles sont médiocres; son museau est gros; il a le pelage d'un brun rougeâtre mêlé de noir en dessus et cendré en dessous. Il habite le bord des eaux, aux Etats-Unis, et se nourrit des graines de la *zizania aquatica*.

Le rat d'eau du Nil, *arvicola niloticus*, Desm., *lemnus niloticus*, E. Geoff., vient de servir de type à M. Lesson pour établir son nouveau genre *arvicanthis*. Son pelage est d'un brun mêlé de fauve sur le dos, et d'un gris jaunâtre en dessous; sa queue est presque aussi longue que le corps; ses oreilles sont brunâtres, presque nues; sa queue est brune. Il habite l'Égypte et a les mêmes habitudes que les précédents.

Parmi les espèces aquatiques, il faut encore rapporter l'*arvicola monticola* de Selys, qui se trouve dans les Pyrénées. Celles qui vont suivre sont terrestres, c'est-à-dire qu'on les trouve rarement au bord des eaux.

§ 2. — Les terrestres.

Le campagnol ordinaire, *arvicola vulgaris* et *fulvus*, Desm.; *mus arvalis*, Lin. Le campagnol ou petit rat des champs, Buffon, est de la grandeur d'une souris; son corps a 3 pouces de longueur, non compris la queue, qui a 1 pouce; ses oreilles sont moyennes et arrondies; son pelage est d'un jaune brun en dessus, d'un blanc sale en dessous. Cette espèce, qui a été souvent le fléau de l'agriculture, surtout dans l'antiquité, est commune dans toute l'Europe. Elle habite les champs, les jardins, mais jamais elle ne pénètre dans les habitations.

Elle se creuse un terrier ayant plusieurs sorties, et c'est là que la femelle met bas, au moins deux fois par an, dix à douze petits à chaque portée. Aussi, lorsqu'un été sec favorise la multiplication de ces petits animaux, ils deviennent un véritable fléau pour les agriculteurs. « Dans le mois de juillet, dit Buffon, lorsque les blés sont mûrs, les campagnols arrivent de tous côtés et font souvent de grands ravages en coupant les tiges du blé pour en manger l'épi; ils semblent suivre les moissonneurs; ils profitent de tous les grains tombés et des épis oubliés : lorsqu'ils ont tout glané, ils vont dans les terres nouvellement semées et détruisent d'avance la récolte de l'année suivante. En automne et en hiver, la plupart se retirent dans les bois, où ils trouvent de la faîne, des noisettes et des glands. Dans certaines années, ils paraissent en si grand nombre, qu'ils détruiraient tout s'ils subsistaient longtemps; mais ils se détruisent eux-mêmes et se mangent dans les temps de disette. Ils servent, d'ailleurs, de pâture aux oiseaux de proie et de gibier ordinaire aux renards, aux chats sauvages, à la marte et à la belette. » Mais ce qui contribue le plus à leur destruction, ce sont les pluies d'automne et les fontes de neige, qui les inondent dans les trous et les terriers où ils se cachent. Il paraît qu'autrefois cette espèce multipliait plus qu'aujourd'hui, et que souvent elle a ravagé des provinces entières. L'histoire nous en offre de fréquents exemples, et, dans les temps reculés, on regardait les armées de rats, apparaissant tout à coup, comme un effet de la vengeance céleste.

L'*arvicola Savii* de Selys, ou *arvalis* de Ch. Bonaparte, qui se trouve en Italie, me paraît différer très-peu de cette espèce, ainsi que l'*arvicola Baillonii* de Selys. Ce dernier campagnol a été trouvé à Zurich.

Le campagnol a douze côtes, *arvicola duodecim costatus*, Selys, se rapproche du précédent par la taille, mais il diffère de tous ses congénères par le nombre de ses côtes, qui n'est que de douze, dont cinq fausses côtes. On le trouve sur les bords de la Loire et à Montpellier.

Le campagnol des neiges, *arvicola nivalis*, Martins, est d'un noir cendré, avec les côtés un peu fauves; sa tête est grosse, ses moustaches fort longues; ses oreilles, plus longues que son pelage, sont ciliées; sa queue est écailleuse, presque nue, plus longue que la moitié du corps. Il a été trouvé près du sommet du mont Faulhorn, à 2,708 mètres au-dessus du niveau de la mer, et au-dessus des neiges perpétuelles.

La fégoule, ou campagnol économe, *arvicola œconomus*, Desm., *mus œconomus*, Pall., ne diffère extérieurement du campagnol ordinaire que par sa couleur plus foncée, mais il a une paire de côtes de plus. Son pelage est brun au-dessus, jaunâtre sur les flancs, blanc sous la gorge et sous le ventre; sa queue n'a que le quart de la longueur du corps, et elle est brune; ses oreilles sont très-courtes. On le trouve en Sibérie et au Kamtschatka. Il habite les vallées profondes et humides, et creuse son terrier avec beaucoup d'art. Ce terrier consiste en vingt ou trente boyaux de 8 à 9 lignes de diamètre, serpentant presque à la surface du sol, ou au moins à peu de profondeur, et s'ouvrant en dehors de distance en distance. Ces boyaux communiquent à d'autres galeries plus profondes, se rendant toutes à son habitation ou à ses magasins. La chambre principale a 3 ou 4 pouces de hauteur, et environ 1 pied de largeur; elle est plafonnée avec des racines de gazon, ou, mais seulement dans les lieux humides, voûtée dans une motte de terre qui domine le sol environnant; sur le plancher est étendu un lit de mousse. A côté de cet appartement, où loge la famille, sont deux ou trois magasins plus grands, construits avec beaucoup de soin et maintenus constamment très-propres. Tel est l'établissement d'un couple solitaire; mais, s'il a une famille un peu nombreuse, il se fait aider par ses enfants : alors la chambre est beaucoup plus spacieuse, et l'on creuse jusqu'à huit ou dix magasins, afin de pouvoir y serrer assez de provisions pour tout le monde. Quelquefois deux ou trois familles se réunissent pour travailler et vivre en commun. Dès le commencement de l'automne, chacun se hâte de récolter des racines et des bulbes de phlomis tubéreux, de renouées bistorte et vivipare, de pimprenelle sanguisorbe, de lis de Kamtschatka, des graines de pin cembro, etc., etc.; et ces provisions se déposent dans le premier magasin pour y être épluchées et triées. Chaque espèce végétale occupe seule un magasin, ou du moins est réunie en une pile sans mélange avec d'autres. Tous les jours on visite les approvisionnements pour voir si tout est en ordre et si rien ne se gâte : une

racine paraît-elle attaquée par l'humidité, elle est aussitôt enlevée, transportée dehors, au grand air et au soleil, pnis on la reporte au magasin quand sa dessiccation est parfaite. Lorsque les Kamtschadales rencontrent une de ces habitations, ils s'en emparent, mais avec l'extrême précaution de ne maltraiter ni blesser aucun des membres de la famille, de leur laisser une partie de lenrs provisions, et de remplacer ce qu'ils enlèvent avec du caviar sec. Il n'est pas rare qu'ils trouvent dans les greniers du campagnol jusqu'à 15 ou 20 kilogrammes de racines. Avec celles de sanguisorbe, les Kamtschadales préparent une sorte de thé qu'ils aiment beaucoup, et les autres leur servent à assaisonner leurs mets.

Ainsi que les lemmings, les campagnols économes prévoient les étés pluvieux et orageux, les inondations inaccoutumées, et ils émigrent pour aller chercher un climat plus favorable. Au printemps, ils se réunissent en grandes troupes et se mettent en voyage en dirigeant leur marche vers le couchant d'hiver, en ligne droite, sans que ni lacs, ni rivières, ni bras de mer puissent les déterminer à faire le moindre détour : en les traversant à la nage, ils sont exposés à la dent des poissons voraces, à la serre des oiseaux de proie, et au vent, qni en fait noyer un grand nombre; mais, enfin, le gros de la troupe atteint toujours l'autre bord. Lorsqu'ils ont passé la Penshina, qui se jette à l'extrémité du golfe d'Okhotsck, ils côtoient la mer vers le sud, et, an mois de juillet, ils arrivent sur les bords de l'Okhotsck et du Joudoma, après nne route de 625 lieues. Au moment de leur départ, ils formaient des colonnes excessivement nombreuses; mais il n'en est plns de même an retour, qui a lien au mois d'octobre. Les accidents d'un long voyage en ont ordinairement réduit le nombre de plus de moitié; du reste, ces émigrations ne sont nullement périodiqnes.

Les femelles sont un tiers plus grandes que les mâles; vers le milieu de mai, et peut-être plusieurs fois dans l'année, elles mettent bas deux ou trois petits qui naissent avengles et dont elles prennent le plus grand soin.

Le CAMPAGNOL ALLIAIRE, *arvicola alliarus*, Desm., *mus alliarus*, Pall., est de la grandeur du campagnol ordinaire; ses moustaches sont fort longues, ses oreilles grandes, presque nues; sa queue est de la longueur du tiers de son corps; son pelage est d'un gris cendré en dessus, blanc en dessous. Il habite la Sibérie, se creuse un terrier, et amasse des provisions de bulbes d'ail.

Le CAMPAGNOL DES ROCHERS, *arvicala saxatilis*, Desm.; *mus saxatilis*, Pall. Sa queue est longue comme la moitié de son corps; ses oreilles sont grandes, ovales; son pelage est brnn, mêlé de gris en dessus, gris foncé sur les flancs, et d'un cendré blanchâtre en dessons. Il habite la Sibérie orientale.

Le CAMPAGNOL ROUX, *arvicala rutilus*, Desm.; *mus rutilus*, Pall. Sa queue est longue comme le tiers de son corps; son pelage est roux en dessus, blanchâtre en dessous, teinté de gris et de jaunâtre. Ses oreilles sont nues, bordées de poils à l'extrémité seulement. Il habite la Sibérie orientale.

Le CAMPAGNOL SOCIAL, *arvicala socialis*, Desm.; *mus socialis*, Pall. Sa queue est blanchâtre, longne comme le quart de son corps; son pelage, mou et très-fin, est d'nn gris pâle sur le dos, d'un blanc pur sur le ventre et sur les extrémités; ses oreilles sont courtes, longues et nues. Il vit en grand nombre dans les déserts du Volga et du Taïk, où il se nourrit de l'oignon de la tulipe de Gesner. On réunira à cette espèce, comme simple variété, l'*arvicola micruros*, Less., *mus micruros*, Erxl., qui se trouve en Perse.

Le CAMPAGNOL D'ASTRACAN, *arvicola astrachanensis*, Desm., a la queue longue comme le tiers du corps; il est jaune en dessus, cendré en dessous; sa grandeur est celle d'une souris. On le trouve dans les environs d'Astracan.

Le CAMPAGNOL DES COLLINES, *arvicola gregalis*, Desm. Il ressemble au campagnol ordinaire, mais son pelage est d'un gris pâle sur le dos, et d'un blanc sale sous le ventre; les oreilles sont très-minces et assez grandes; la queue porte environ quarante anneaux écailleux. Il a les mêmes mœurs que l'économe, mais chaque ouverture de ses galeries est recouverte d'un petit dôme de terre, et il remplit ses magasins de bulbes dn lis de Pomponne et de l'*allium tenuissimum*. Il habite la Sibérie orientale.

Le CAMPAGNOL RAYÉ, *arvicola pumilio*, Desm., appartient aux vrais rats (*mus*), avec lesquels Sparman l'avait placé. (*Voy.* RATS.)

Le CAMPAGNOL AUX JOUES FAUVES, *arvicola xanthognatus*, Desm., a le pelage fauve, varié de noir en dessus, d'un gris cendré clair en dessous; ses joues sont fauves, sa

queue est noire en dessus, blanche en dessous. Il habite les bords de la baie d'Hndson.

On connaît encore quelques espèces de campagnols qu'il serait trop long de décrire ici. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à l'excellente monographie qu'en a publiée M. Elys Deslongchamps. BOITARD.

CAMPAN (madame JEANNE-LOUISE-HENRIETTE), fille de M. Genet, premier commis au ministère des affaires étrangères, sous M. de Choiseul, naquit à Paris, le 6 octobre 1752. Elle reçut une éducation littéraire distinguée, et obtint à 15 ans la place de lectrice de Mesdames filles du roi Louis XV. La Dauphine Marie-Antoinette, ayant souvent rencontré mademoiselle Genet chez madame Victoire, s'intéressa à elle, lui assura une place de femme de sa chambre et la maria à M. Campan, dont le père était secrétaire du cabinet de la reine. Madame Campan demeura pendant vingt ans fidèlement attachée à Marie-Antoinette; son dévouement fut égal à la bonté et à la confiance que cette noble princesse et Louis XVI ne cessaient de lui témoigner. Madame Campan a laissé des *Mémoires* pleins d'intérêt et de franchise, dans lesquels les hommes équitables doivent chercher la vérité sur le caractère et la conduite publique et privée de la reine. Il est seulement à regretter que le désir louable de confondre des calomnies trop accréditées l'ait entraînée à des confidences qui pourraient tromper sur la nature des fonctions qu'elle exerçait à la cour, et faire croire que sa charge de femme de chambre n'était pas simplement honorifique, et l'obligeait au service que ce titre fait supposer. Après avoir vainement imploré la faveur de partager la captivité de la reine, madame Campan alla cacher sa profonde douleur à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse, et sortit de cette retraite, un mois après la chute de Robespierre, pour fonder, à Saint-Germain, un pensionnat de jeunes filles; un assignat de 500 francs formait alors toutes ses ressources. Madame de Beauharnais, qui bientôt épousa le général Bonaparte, fit la fortune de madame Campan en lui donnant pour élèves sa fille Hortense et sa nièce Emilie. En 1804, Napoléon chargea l'habile institutrice de Saint-Germain de diriger la maison d'Ecouen, qu'il destinait aux orphelines de la Légion d'honneur. La surintendante présente elle-même, dans les *Lettres de deux jeunes amies*, dans les *Conversations d'une mère avec ses filles* et dans un livre spécial, le tableau et l'apologie du système d'éducation qu'elle mit en vigueur dans cette institution. Privée par la restauration de cette position brillante, persécutée par l'esprit de parti, elle eut à souffrir dans ses affections de famille déjà cruellement éprouvées. N'avait-elle pas vu, pendant la terreur, madame Auguié, sa sœur, plus Spartiate que chrétienne, chercher dans le suicide un triste refuge contre l'échafaud et la confiscation de ses biens? Madame de Broc, sa nièce, avait disparu dans un gouffre près d'Aix en Savoie; l'horrible fin du maréchal Ney, son neveu par alliance, vint raviver ces douleurs, surpassées encore par les déchirements que la perte de son fils unique lui causa. Attirée par le voisinage d'une de ses élèves et amies, elle passa à Mantes ses dernières années. Le mari de cette dame, le docteur Maigne, a fait, en physiologiste et en biographe, le récit de la maladie qui emporta madame Campan, le 16 mars 1822. A. H.

CAMPANELLA (THOMAS) naquit à Stillo, dans la Calabre, le 5 septembre 1588. Dès sa plus tendre enfance, il embrassa l'étude avec une ardeur et un succès inouïs, et, renonçant à la jurisprudence, contre le vœu de ses parents, il entra à 15 ans dans l'ordre des dominicains. Sa vocation était plus scientifique que pieuse; il avait résolu de consacrer toutes ses forces au progrès de la philosophie. La doctrine d'Aristote le dégoûta bientôt, il l'abandonna pour adopter les opinions et surtout la méthode de Telesio. La première fois qu'il prit la plume, ce fut pour défendre son nouveau maître contre les attaques d'Antoine Marta. Le titre de cet ouvrage de Campanella, *Philosophia sensibus demonstrata adversus eos qui proprio arbitratu non autem sensata duce natura philosophati sunt*, explique les tendances de son esprit et les inimitiés qu'elles lui suscitèrent parmi les partisans d'Aristote et de la scholastique. Cet orage violent s'accrut encore après la publication des trois nouveaux livres dont voici les titres, *De sensu rerum*, réfutation de la physiognomonie de Porta; *De investigatione*, essais d'une nouvelle méthode de recherche et d'éducation; et *metaphysicæ novæ Exordium*. Campanella parcourut toutes les grandes villes de l'Italie, Florence, Venise, Padoue, Bologne, cherchant la sécurité qu'il ne trouva qu'à Rome, sous la protection de plusieurs membres du sacré collége. A Flo-

rence, il avait dédié au grand-duc de Toscane son traité *De magno sensu rerum;* tous ses manuscrits, et entre autres celui de *la physiologie nouvelle*, lui furent dérobés à Bologne; il eut soin de récrire cet ouvrage, et le perdit de nouveau. Ayant appris qu'il se trouvait entre les mains du saint-office, plutôt que de le réclamer, il le dicta une troisième fois. Tobie Adami, son disciple, fit paraître en Allemagne ce petit *compendium* de physiologie, sous le titre de *Prodromus totius philosophiæ Campanellæ*. Après un court séjour à Naples, Campanella se retira à Stillo, et s'institua le champion du dogme catholique et de la puissance pontificale contre les protestants; en même temps il se mêla des discussions sur la grâce renouvelées par Molina. Une grave et mystérieuse accusation vint l'arracher à cette retraite studieuse. On accusa tout à la fois ses opinions religieuses et sa conduite politique; on lui reprochait, entre autres griefs, d'avoir composé le livre *De tribus impostoribus*, et d'avoir médité, de complicité avec les Turcs, l'établissement d'un empire et d'une religion nouvelle. Sur le premier chef, il répondit que le livre avait été imprimé trente années avant sa naissance; soumis à d'atroces tourments renouvelés jusqu'à sept fois (la dernière épreuve dura quarante heures), il ne laissa échapper aucun aveu qu'on pût tourner contre lui. L'existence de la conspiration reprochée à Campanella n'est pas encore démontrée; Giannone l'admet, il est vrai; Gabriel Naudé, ami de Campanella, le félicite du projet qu'il aurait eu de se faire élire roi de la Calabre supérieure; Brucker pense qu'une conspiration éclata, en effet, à cette époque, et il conjecture que Campanella, tout occupé d'astrologie, fut accusé d'être le chef et l'instigateur d'un complot dont il avait été, par une rencontre malheureuse, le prophète innocent. Toujours est-il que, victime de l'iniquité ou d'une loi sans miséricorde, Campanella subit une détention de vingt-sept années. L'étude et le commerce des savants, empressés de lui faire leur cour, allégèrent les souffrances de cette captivité. Philippe IV, sur les pressantes sollicitations d'Urbain VIII, ouvrit enfin la prison de Campanella; le pape accueillit avec faveur son défenseur, et lui fit une pension. Cependant le ressentiment des ministres d'Espagne n'était pas encore apaisé, et Campanella, revêtu du costume des minimes, dut partir secrètement de Rome dans la voiture de l'ambassadeur de France; il reçut à Aix en Provence, chez le savant Peiresc, une hospitalité magnifique. Louis XIII lui accorda une pension de 1,000 livres. Richelieu l'admit dans le conseil du roi, pour le consulter sur les affaires d'Italie. Ami des Pithou, de la Mothe le Vayer, de Gassendi, de Gui-Patin, de Mersenne, de Naudé, il acheva paisiblement, le 21 mars 1639, sa vie si agitée et si laborieuse. Il avait apporté en France plusieurs manuscrits, aujourd'hui déposés à la bibliothèque royale; il n'osa pas les publier, de peur de déplaire aux gallicans et aux thomistes. D'autres œuvres lui furent dérobées par des amis à qui il les avait confiées, et qui n'imitèrent pas la probité de Tobie Adami. Néanmoins la liste de ses ouvrages publiés est si longue, qu'elle occuperait à elle seule l'espace que nous devons consacrer à l'appréciation de sa doctrine même. Nous nous bornerons donc à citer: 1° *De monarchia hispanica;* 2° *De monarchia Messiæ, ubi per philosophiam divinam et humanam demonstrantur jura summi pontificis super universum orbem;* 3° *De prædestinatione, electione, reprobatione et auxiliis divinæ gratiæ;* 4° *Civitas solis, seu idea reipublicæ philosophicæ.*

Malgré les extravagances et les bizarreries qui abondent dans ses nombreux ouvrages, Campanella est un esprit du premier ordre; s'il lui eût été donné de modérer les élans d'une imagination trop ardente, il eût égalé, par le mérite et l'influence, Bacon et Descartes; et son nom, rehaussé par le prestige du malheur, brillerait près de celui de l'auteur du *Novum organum*. Comme Bacon, Campanella voulut fonder la philosophie sur la nature et l'expérience, réformer les sciences et les soumettre à une classification nouvelle; il employa à cette entreprise une ardeur infatigable, un grand amour de la vérité, une pénétration lumineuse, une érudition très-vaste, plus étendue, il est vrai, que profonde; mais ces belles qualités furent stérilisées par la mobilité d'un esprit prompt aux contradictions et enclin aux préjugés de son temps. Campanella croyait à la magie et pratiquait l'astrologie avec une constance inébranlable. Les passions émues par les guerres de religion l'envahirent; il exhorta les souverains à extirper par la violence l'hérésie de leurs États; il conseilla au pape d'entretenir des armées contre les protestants, et

d'user contre eux de moyens machiavéliques.

Les excès dans lesquels le zèle religieux précipita Campanella auraient dû le défendre des soupçons d'impiété et d'athéisme que son livre de *l'Athéisme triomphant* a suggérés contre lui. D'ailleurs, n'admet-il pas deux sources de connaissances : la révélation et la nature? Il ne parle jamais de Dieu qu'avec enthousiasme. Alors même quo, renouvelant le paradoxe de Telesio sur la vie universelle du monde, il soutient que tous les êtres, ceux même que nous considérons comme les plus inertes, sont doués d'une sensibilité proportionnée aux besoins de leur propre conservation ; dans la formule qu'il donne à cette opinion téméraire, *Mundum esse Dei veram statuam*, il distingue le principe créateur de la créature, le sculpteur et la statue. Mais quelques-unes de ces opinions, et surtout ses utopies sur la cité du soleil, donnaient lieu à ces soupçons.

Campanella s'appliqua surtout à la métaphysique ; dans sa logique, il eut principalement en vue de s'écarter d'Aristote, dont il a donné, dans le *De paganismo rejiciendo*, une critique remarquable; il emprunta sa physique,en grande partie, à Parménide et à Telesio. Sa métaphysique est plus originale. Campanella distingue l'être et le non-être, et leur accorde à chacun trois primalités : à l'être la possibilité ou virtualité (*potentia*),la connaissance on le savoir(*sapientia*) et la sympathie ou l'amour (*amor*); au non-être il attribue l'impossibilité ou la non-puissance (*impotentia*), l'absence de connaissance (*insipientia*) et l'antipathie (*odium metaphysicum*). Dieu est l'unité suprême; sa puissance se manifeste par la nécessité, sa connaissance par la destinée, son amour par l'harmonie. A l'aide de ces principes, Campanella rend raison des esprits chargés de mouvoir les astres, des anges, de l'âme, esprit corporel qui se connaît soi-même comme étant une substance subtile, chaude, lumineuse ; il établit le principe et les lois de la vie du monde, découvre les symptômes de sa maladie et de sa mort, ou plutôt de son dépérissement et de son renouvellement ; il étudie l'homme, le vrai, le faux, l'unité, le nombre ; il traite de la vérité des religions, de l'essence des choses invisibles, et des révolutions des choses célestes et humaines ; il examine le principe de toutes les sectes et de toutes les sciences. Campanella attache une grande importance à la philosophie de l'histoire, et défend de se former une opinion sur un sujet avant d'avoir recherché dans le passé les solutions diverses que cette question a reçues. La philosophie de l'histoire pourrait aussi lui emprunter des vues très-profondes sur le mélange de nécessité et de contingence qui compose les événements dont nous sommes témoins.

On a souvent comparé la *cité du soleil* à un grand monastère dont le grand métaphysicien serait le supérieur, mais les impressions religieuses n'ont pas seules inspiré Campanella ; la *cité du soleil* tient aussi de Sparte. La religion de la nature, le culte du soleil, des arts, des héros et des vertus se mêlent à la pratique et à la foi du catholicisme. L'intérêt particulier étant considéré comme la cause de tous les maux, l'intérêt général doit le remplacer, et, pour cela, il faut que tout soit en commun, les biens et les personnes. La propriété, le mariage, la famille sont abolis ; abolition qui doit entraîner l'extinction des crimes, tous causés par le froissement des intérêts individuels. Les hommes et les femmes vivent donc, chez les solariens, dans une communauté de biens et dans une promiscuité complètes ; les uns et les autres, exercés à la guerre, reçoivent même éducation, sont initiés aux mêmes arts et portent costume semblable.

Les théories des récentes sectes de socialistes donnent un grand intérêt à la *cité du soleil*. Il est curieux de retrouver dans cette utopie la plupart des théories que l'un croit nouvelles : l'égalité établie entre toutes les professions considérées comme des fonctions ; le travail devenu attrayant et tellement simplifié que quatre heures par jour, laborieusement employées, suffiront à créer des jouissances centuplées et réparties entre tous ; l'importance accordée à l'agriculture, et l'éclat de ses fêtes, et les grands honneurs rendus aux arts culinaires, aux officiers de bouche. Enfin *la cité du soleil* nous présente plusieurs de ces brillantes fantaisies d'imagination chéries des novateurs : Campanella met en mouvement une charrue à voiles, prolonge la vie des solariens jusqu'à 200 ans, leur donne le secret de rajeunir, de traverser l'air en volant, de découvrir les étoiles les plus éloignées et d'ouïr les concerts des sphères célestes. — Les sources principales à consulter sont Cyprien, Morhoff, Zoppius (*Biblioth. napolit.*), Nicodème, Erythrée, Crassus, Nicéron (dans les *Mémoires littéraires*). AMÉDÉE HENNEQUIN.

CAMPANIE (*numismat.*). — Les médailles que l'on a conservées de cette contrée sont d'un très-beau style et fort abondantes : celles de la généralité sont d'argent et portent une tête de Pallas avec la légende de ΚΑΠΠΑΝΟ, et, au revers, un taureau à face humaine ; celles de bronze ont la tête de Cérès, et, au revers, Pégase. Les villes dont on a des médailles antiques sont : Acerra, Atella, Calatia, Calea, Capoue, Compulteria, Cumes, Naples, Nola, Nuceria, Picentia, Sora, Stabie, Suessa, Reanum, Venafrum ; celles dont on a le plus grand nombre sont celles de Naples, qui représentent le plus ordinairement la tête de Parthénope, dont le nom était anciennement celui de cette ville. Le revers porte un taureau à face humaine couronné par la victoire.

Lorsque Napoléon eut disposé du royaume de Naples en faveur de Murat, M. Denon fit frapper, pour la reine Caroline, une médaille imitée de l'antique, avec le nom de cette princesse, et celui de Naples en caractères grecs. Cette imitation a trompé plusieurs antiquaires. DUMERSAN.

CAMPANILE. — On appelle campanile la partie d'un édifice religieux appropriée à l'usage des cloches. Ce mot, transporté de l'italien en français, a été diversement interprété : les uns l'ont défini un petit clocher à jour en forme de lanterne; d'autres ont donné pour exemple d'un campanile la lanterne elle-même qui surmonte les dômes ; d'autres enfin, le faisant dériver du mot latin *campana*, qui signifie *cloche*, l'acceptent comme synonyme de clocher dans toute l'étendue de l'expression. Nous adoptons ce dernier sens comme plus conforme à l'étymologie du mot et à l'usage reçu en Italie.

Le campanile, dans son origine, ne s'est point montré sous l'aspect imposant d'un clocher ou d'une tour élevée, mais à l'état de charpente grossière, puis de simple pan de mur percé à jour. Ce mur s'élevait plus haut que le toit de l'église, et la cloche pendait au milieu de l'ouverture. Plusieurs églises fourniront, au besoin, la preuve de ce que nous avançons. Nous citerons pour exemples la chapelle d'Androussa, dans le Péloponnèse, l'église de Saint-Taxiarque, à Athènes ; nous citerons encore dans la même ville l'église de Saint-Théodore, dont la fenêtre, accompagnée de deux autres plus petites, a reçu ainsi les premières décorations de l'architecture. Mais ce campanile, si simple, si humble, devait un jour faire plier le sol sous le poids de sa hauteur.

Dans les développements qu'il reçoit vers les XIe, XIIe et XIIIe siècles, le campanile prend différents noms, suivant les formes qu'il affecte. S'il part du comble de l'église et s'élève en pyramide, il se nomme communément *clocher* ou *flèche;* on l'appelle tour, si, faisant partie de la façade, il s'élève à l'un de ses angles, ou même à tous les deux, et se termine par une plate-forme : ainsi l'on dit les tours Notre-Dame, les tours de Saint-Sulpice, à Paris. — Mais on désigne, et cela plus particulièrement en Italie, sous le nom générique de *campaniles*, ces édifices isolés, placés très-près des églises, et dont les étages superposés vont porter dans les nues la croix du Christ. Le campanile de Florence atteint une hauteur de prés de 100 mètres, celui de Crémone en dépasse 115; c'est du ciel que le son des cloches descendait sur la terre. — Dans plusieurs lieux le sol a plié sous le faix : on cite pour exemples les campaniles de Padoue, de Ravenne, de Sainte-Agnès, à Mantoue ; celui de Bologne, qui a subi, par affaissement du sol, une inclinaison de plus de 2 mètres sur 50; et enfin le campanile de Pise, dont la plate-forme se penche de 3 mètres en avant de sa base.
L. C.

CAMPANULACÉES ou **CAMPANULÉES** (*bot. ph.*). Famille de plantes dicotylédonées, monopétales, à insertion périgynique, présentant pour caractères : calice gamosépale, adhérent à l'ovaire, à 4, 5 ou 8 divisions; corolle monopétale, marcescente, ordinairement régulière, campanulée, à limbe offrant le même nombre de divisions que le calice, plus rarement irrégulière, ou fendue en deux lèvres inégales ; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle, tantôt libres, tantôt soudées en tube, insérées sur la corolle (M. de Jussieu dit sur le calice), alternant avec les lobes; anthères biloculaires ; ovaire adhérent, surmonté d'un style simple ou d'un stigmate à plusieurs lobes ; capsule surmontée des débris du calice, à deux ou plusieurs loges polyspermes et s'ouvrant par en haut; graines nombreuses, très-petites, contenant un embryon dressé et placé au centre d'un endosperme charnu.

Les campanulacées sont des plantes herbacées annuelles ou vivantes, la plupart lactescentes, quelques-unes suffrutescentes, à feuilles alternes ou quelquefois opposées,

simples, entières ou lobées, crénelées ou dentées, dépourvues de stipules, les feuilles radicales différant des caulinaires, fleurs parfaites, régulières, terminales ou axillaires, en épis, en grappes ou en panicules; la couleur dominante de ces fleurs est le bleu et le blanc, plus rarement le jaune et le rouge.

Les affinités les plus étroites des campanulacées sont avec les lobéliacées, qui ont, pendant longtemps, fait partie de la même famille; mais elles en diffèrent surtout par leur corolle régulière, leurs étamines le plus souvent dilatées à la base et leurs anthères libres.

Le genre d'habitation des campanulacées est surtout dans les parties tempérées du globe; on en trouve quelques-unes dans les pays tropicaux, au Cap, dans la Nouvelle-Hollande, les îles de l'Océanie, l'Amérique australe et les Canaries. Les deux tribus qui composent cette famille ont chacune un habitat distinct. Ainsi les campanulées habitent l'hémisphère boréal, et les wahlenbergiées l'hémisphère austral.

A part quelques propriétés médicinales encore douteuses, les campanulacées ne sont d'aucun usage, si ce n'est comme plantes d'ornement.

Les campanulacées ont été divisées en deux tribus.

Tribu 1. WAHLENBERGIÉES. Capsules s'ouvrant au sommet.

Principaux genres : — jasione, L. ; — *roella*, L. ; — *wahlenbergia*, Schrad. — *cnnarina*, Juss. ; — *prismatocarpus*, DC.

Tribu 2. CAMPANULÉES. Capsules s'ouvrant sur les côtés.

Principaux genres : phyteuma, L. ; — *campanula*, L. ; — *specularia*, Heist. ; *trachelium*, L. ; — *michauxia*, l'Hérit.

Parmi les genres anomaux rapportés par Endlicher à la famille des campanulacées, on compte la *merciera*, DC. ; — et la *pentaphragma*, Wall. Il a jeté à la fin de cette famille, comme un genre de transition, le *pongatium*, Juss., dont il a fait son groupe des *pongatiées*. (G.)

CAMPANULE, *campanula* (*bot. ph.*). — Les plantes qui composent ce genre sont des herbes ou même des sous-arbrisseaux annuels, bisannuels ou vivaces; à feuilles lisses ou velues, étroites ou larges, sessiles ou pétiolées; à fleurs en épis, en panicules ou solitaires à l'axe des feuilles, bleues et quelquefois blanches, violettes ou jaunes. Leurs caractères essentiels sont : corolle en cloche à cinq divisions; stigmate trifide ou quinquefide; capsule ovoïde, striée, à trois ou cinq loges polyspermes.

Les campanules sont des plantes rustiques qui croissent dans les parties tempérées de l'ancien continent, s'élèvent jusqu'aux pôles, mais ne descendent guère plus bas que le trentième degré de latitude. On connaît environ cent quatre-vingts espèces de campanules, dont quarante environ servent à l'ornement de nos jardins. On cultive surtout les C. à grosse cloche, *C. medium;* gantelée, *C. trachelium;* à feuilles de pêcher, *C. persicifolia;* et pyramidale, *C. pyramidalis*. La campanule raiponce, *C. rapunculus*, est cultivée dans nos jardins comme plante alimentaire; ses racines et ses jeunes pousses se mangent en salade. On peut également manger les racines des campanules gantelée et à feuilles de pêcher. Il croît spontanément, dans nos environs, neuf espèces de campanules : les *C. trachelium, rotundifolia, hederacea, medium, rapunculus, rapunculoides, persicifolia, glomerata, cervicaria.* G.

CAMPER (PIERRE), né à Leyde, le 11 mai 1722, mourut le 7 avril 1789. Les premières années de sa vie se passèrent dans l'étude des arts et particulièrement du dessin pour lequel il avait du goût. Bientôt, cependant, il se sentit entraîné vers la médecine et les diverses branches de l'histoire naturelle; et dès lors il entreprit avec ardeur cette série de travaux qui l'ont rendu si célèbre. Retenu dans sa ville natale par ses parents qu'il aimait tendrement, il ne la quitta qu'après leur mort, pour aller visiter successivement l'Angleterre, la France et une partie de l'Allemagne. Ses longs voyages furent consacrés à des études approfondies. Les sciences naturelles, les mœurs, les constitutions politiques, les arts, l'industrie, la médecine, la botanique, la géologie, etc., attirèrent simultanément son attention. Les hommes les plus honorables des pays qu'il parcourut lui firent un accueil distingué; quelques-uns même l'honorèrent de leur bienveillante amitié. La connaissance des principales langues modernes lui facilita singulièrement les rapports qu'il eut avec les plus illustres savants de l'Europe entière. La culture des sciences et des arts ne l'absorba pas complétement, car il occupa avec distinction les places les plus éminentes de la république. Il fut plusieurs fois nommé député de la Frise, et appelé au

conseil d'Etat des Provinces-Unies. Comme magistrat, il eut à traiter des questions d'un puissant intérêt, et rendit de grands services à sa patrie.

Pierre Camper fut recherché pour son aménité et la douceur de ses mœurs, autant que pour sa science. Ses différents cours de philosophie, d'anatomie, de médecine, de chirurgie, de médecine légale furent constamment suivis par un auditoire nombreux et bienveillant.

La vie scientifique de Camper ne fut pour ainsi dire qu'une suite de triomphes. Couronné par l'Académie des sciences de Paris en 1772, par celle de Lyon en 1773, celle de Toulouse en 1774, celle des sciences de Paris en 1776, celle de Dijon en 1779, il remporta un grand nombre de prix auprès de diverses autres sociétés savantes de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Les universités les plus célèbres l'accueillirent comme membre correspondant. Parmi elles, nous comptons celles de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Berlin, de Manchester, de Rotterdam, de Gottingue, d'Amsterdam, de Flessingue, etc. La Société royale de médecine et la Société royale des sciences de Paris lui décernèrent également ce titre de membre correspondant : honneur insigne, comme le fait remarquer Vicq d'Azyr, qui n'avait été accordé qu'à un seul Hollandais, à l'illustre Boerhaave !

Les ouvrages publiés par Camper sont très-nombreux et embrassent toutes les grandes questions agitées par la science de cette époque. M. Jansen en a réuni une partie sous ce titre : *OEuvres de P. Camper qui ont pour objet l'histoire naturelle, la physiologie et l'anatomie comparée*, 3 vol. in-8°, 1803. Quant aux autres œuvres du même auteur, elles sont répandues dans divers recueils, sous la forme de mémoires et de dissertations. On en trouve sur l'éducation des enfants, sur l'ophthalmologie, sur la fracture de la rotule et de l'olécrâne, sur le cancer, sur la certitude en médecine, sur la manière de distinguer les peuples par l'anatomie et l'inspection extérieure, sur l'opération de la taille, sur la manière dont différentes pressions se peignent sur le visage, sur les hernies des enfants nouveau-nés, sur l'inoculation de la petite vérole, sur l'influence de l'air, du sommeil et de la veille, du trouble des excrétions dans les maladies chirurgicales, sur l'origine et la couleur des nègres, sur diverses épizooties, sur le beau physique, etc., etc. Au milieu de ce grand nombre de travaux, on rencontre quelques découvertes importantes dont nous signalerons seulement les principales. Ce fut P. Camper qui découvrit et démontra le premier, en 1771, la présence de l'air dans le squelette et dans les cavités intérieures des oiseaux. Il découvrit également l'ouïe des poissons à branchies ; la disposition anatomique de l'urètre, qui présente une courbure plus grande chez les enfants que chez les adultes ; l'organisation du larynx des orangs-outangs pourvu de deux poches membraneuses qui communiquent avec la cavité laryngienne ; il indiqua la ligne *facéale* ou faciale comme on l'appelle aujourd'hui ; enfin, se fondant sur des recherches géologiques, il avança que plusieurs espèces animales avaient quitté certaines régions du globe, et même que plusieurs d'entre elles avaient disparu. Ces découvertes assurent à Camper un nom à jamais illustre dans les annales de la science.

P. Camper avait pour le travail une aptitude et une facilité extrêmes ; la grande variété de sujets qu'il a traités le démontre surabondamment. Mis au défi par un de ses élèves, il fit sur la *meilleure forme des souliers* un mémoire qu'il eut le talent de rendre intéressant. Tous les ouvrages de Camper portent le cachet d'une bonne et saine observation. Les remarques de l'artiste accompagnent toujours celles du savant, et jettent souvent dans des discussions arides un charme qui captive le lecteur. Dr Bourdin.

CAMPÊCHE. (*Voy.* Bois de teinture.)

CAMPHÈNE ou **CAMPHOGÈNE** (*chim.*), substance huileuse renfermée dans l'essence de térébenthine, et obtenue, dans ces derniers temps, par la distillation du *camphre artificiel*, ou chlorhydrate de camphène, avec la chaux, et ainsi nommée parce que, unie à l'oxygène, elle représente le *camphre naturel*, qui, dès lors, pourrait être considéré comme son oxyde (*voy.* Camphorique). Le camphène est liquide à la température ordinaire, incolore, d'une odeur moins forte que celle de l'essence de térébenthine purifiée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool et le carbure de soufre, et entre en ébullition à 156° c. ; densité de sa vapeur, 4,76. Mis en contact avec l'acide chlorhydrique, ce dernier se combine aussitôt avec lui pour reproduire le camphre artificiel, et le nombre proportionnel déduit de

la composition de ce chlorhydrate donne pour formule du camphène 4 $C^{10}H^{8}$, expression dans laquelle $C^{10}H^{8}$ représente un volume de vapeur.

CAMPHORATES (*chim.*), sels résultant, comme l'indique leur nom, de la combinaison de l'acide camphorique avec les bases; aucun ne se rencontre dans la nature, mais ils peuvent se préparer : les camphorates solubles, soit directement, soit en traitant les sulfates des bases que l'on veut obtenir par le camphorate de baryte; les camphorates insolubles, par la précipitation des sulfates à l'aide de l'acide camphorique, ou bien encore par la voie des doubles décompositions. Dans les camphorates neutres, la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle de l'acide comme 1 à 5, et à la quantité de l'acide lui-même comme 1 à 13,642.

Exposés à l'action du feu dans les vaisseaux fermés, les camphorates métalliques se trouvent complétement détruits en donnant lieu à de l'eau et de l'huile empyreumatique, etc., qui se vaporisent, et à du charbon qui reste dans la cornue. Chauffés à l'air, ils brûlent avec une flamme ordinairement bleue, quelquefois rougeâtre; ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, de strontiane, de baryte, de chaux, de magnésie, de protoxyde de manganèse se dissolvent abondamment dans l'eau; et les trois premiers sont même tellement déliquescents, qu'ils ne cristallisent qu'avec peine; ceux de nickel, de bi-oxyde de platine, sont peu solubles; ceux de peroxyde de fer, de zinc, d'étain, de peroxyde d'urane, de plomb, de cuivre, de peroxyde de mercure et d'argent ne le sont point. — Presque tous les camphorates solubles ont une saveur amère, légèrement aromatique; tous sont susceptibles d'être décomposés par un grand nombre d'acides qui mettent l'acide camphorique à nu.

CAMPHORIQUE (ACIDE). — L'acide camphorique, découvert, en 1785, par Kosegarten, est solide, d'une saveur légèrement amère, rougit sensiblement la teinture de tournesol, et cristallise en paillettes ou petites aiguilles; projeté sur les charbons ardents, il s'exhale entièrement en une fumée blanche, épaisse, âcre et piquante; chauffé dans une cornue, il se fond, puis se décompose et se sublime en partie. L'air est sur lui sans action sensible; l'eau, à la température de 12° c., en dissout la quatre-vingt-neuvième partie de son poids, et l'eau bouillante un peu plus de la huitième. L'alcool bouillant le dissout, au contraire, en toutes proportions, mais seulement une partie sur six à la température ordinaire. Les acides minéraux, les huiles volatiles et fixes le dissolvent également; enfin il s'unit au camphre en le dissolvant à une douce chaleur pour former un nouveau composé.

Suivant M. Liébig, l'acide camphorique serait formé de : carbone, 56,167; hydrogène, 6,891; et oxygène, 36,852, d'où la formule, $C^{20}H^{15}O^{5}$; mais M. Dumas y admet un atome d'hydrogène de plus, et arrive de la sorte à des résultats fort importants sur la composition du *camphène*, ou radical du camphre lui-même et de l'acide camphorique; ce qui donne, suivant lui,

1 vol. de vapeur de camphène $= C^{10}H^{8}$,
2 vol. de vapeur de camphre $= 2C^{10}H^{8} + O$,
L'acide camphorique $= 2C^{10}H^{8} + O^{5}$.

Par conséquent, le camphre serait un oxyde, et l'acide camphorique un acide de *camphène* correspondant au protoxyde d'azote et à l'acide azotique.

L'acide camphorique ne se rencontre point dans la nature, et ne s'obtient qu'en traitant le camphre par une grande quantité d'acide azotique. La théorie de l'opération est très-simple : en effet, il se dégage du bi-oxyde d'azote; or, comme, d'une part, il est très-probable que l'acide camphorique n'est que du camphre ($C^{20}H^{16}O$) + 4 atomes d'oxygène, il s'ensuit que l'acide azotique ne fait que céder de l'oxygène au camphre sans lui enlever aucun principe; mais, si l'on reconnaissait avec M. Liébig que l'acide camphorique a pour formule $C^{20}H^{15}O^{5}$, il faudrait alors que l'acide employé non-seulement cédât de l'oxygène au camphre, mais, de plus, lui enlevât un atome d'hydrogène.

CAMPHRE, *camphora* (*hist. nat.*), principe immédiat des végétaux, offrant beaucoup d'analogie avec les huiles volatiles et les résines, dont il diffère néanmoins par quelques propriétés. Il existe tout formé dans plusieurs plantes de la famille des labiées, telles que la lavande, le thym, la marjolaine, etc. A Sumatra et Bornéo, on en recueille sur un arbre encore peu connu, désigné par les naturels sous le nom de *kapour-barras*, et rapporté d'abord par les botanistes au *shorea robusta* de Roxburgh, et plus tard au *pterigum teres*, dans la famille

des *diptérocarpées;* mais cette espèce, la plus pure, ne nous parvient jamais, et tout le camphre d'Europe se tire de la Chine et du Japon, où il provient de la distillation grossière des branches du *laurus camphora*, et se présente dans le commerce sous forme de petits grains huileux, agglomérés, ou bien en poussière de couleur grise fort impure, portant alors le nom de CAMPHRE BRUT. Mais il ne peut être employé dans cet état, et réclame, pour le purifier, une nouvelle distillation que les Hollandais eurent longtemps seuls le privilége de lui faire subir, et que nous opérons maintenant avec non moins de succès qu'eux. Ainsi préparé, le camphre est solide, blanc, presque transparent, cassant, gras au toucher, d'une odeur forte et pénétrante spéciale, d'une saveur âcre, chaude, très-aromatique, d'une pesanteur spécifique de 0,9887 et d'une force élastique égale à 4 millimètres, à 15° 50 cent. Jeté sur l'eau par fragments, ces derniers s'agitent en tous sens, et il suffit de l'addition d'une goutte d'huile pour arrêter ce mouvement. La température ordinaire de l'atmosphère suffit pour le volatiliser, mais il n'entre en fusion qu'à 175° cent. pour bouillir à 204°. Mis en contact avec un corps en ignition, il s'enflamme et brûle sans laisser aucun résidu. Du reste, presque insoluble dans l'eau froide, à laquelle il communique toutefois une odeur prononcée, il se dissout très-bien dans les éthers, les huiles grasses et volatiles, ainsi que dans l'alcool qui peut en retenir 0,75 à froid. Les dissolutions alcalines n'exercent aucune action sous ce rapport; mais il n'en est pas de même des acides affaiblis, qui le dissolvent sans le décomposer. L'acide sulfurique concentré le décompose, au contraire, en le carbonisant; l'acide azotique le dissout à une douce chaleur, pour donner une liqueur autrefois appelée *huile de camphre*, dont l'eau opère sur-le-champ la décomposition, de même que celle de l'alcool camphré, et qui n'est qu'un azotate bibasique anhydre représenté par $Az^2\ O^5$, $2C^{40}\ H^{32}\ O^2$. Par l'influence d'une température plus élevée, l'acide et le camphre se décomposent réciproquement pour donner, entre autres produits, l'*acide camphorique* (*voy.* CAMPHORIQUE). Composition :

Carbone.	79,20
Hydrogéne.	10,40
Oxygéne.	10,40
	100,00

ce qui correspond à la formule $C^{40}\ H^{32}\ O^2$ représentant quatre volumes de vapeur.

Il est à remarquer que le camphre extrait des huiles essentielles des plantes de la famille des labiées diffère, sous plusieurs rapports, de celui du *laurus camphora;* par exemple, il ne se dissout pas dans l'acide nitrique, et, dès lors, ne saurait former de l'acide camphorique. Nous en dirons autant du *camphre artificiel*, produit résultant de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'essence de térébenthine, formé de volumes égaux de gaz chlorhydrique et de vapeur de cette huile, ou bien en poids de 20,80 du premier sur 79,20 du second, ce qui conduit à la formule $C^{20}\ H^{16}$ chH —

Les effets du camphre sur l'organisme peuvent se résumer de la manière suivante : appliqué sur la peau, soit en nature, soit en solution, dans l'état ordinaire de cette membrane, il n'y produit aucun effet notable; mais l'enveloppe tégumentaire est-elle chaude et enflammée, comme dans l'érésipèle ou la brûlure, il y détermine une sensation de fraîcheur agréable due à sa prompte évaporation. Mis en contact avec le tissu cellulaire, il n'en résulte aucune action locale; appliqué sur la langue, il y cause une sensation d'abord vive, piquante, fraîche et amère, qui devient âcre vers le pharynx quand on l'avale, et la salive afflue ensuite en abondance. Introduit dans l'estomac, il n'y détermine d'abord, le plus ordinairement, aucun effet immédiat, si l'organe est sain et la dose modérée (quelques grains); mais cette dernière est-elle brusquement élevée (2 à 3 gros), il survient alors des vomissements s'accompagnant de phlegmasie, d'ulcérations et même de perforations. Introduit dans le gros intestin, il y détermine toujours plus ou moins de chaleur locale, suivant l'état des parties. Les phénoménes résultant de son absorption sont les suivants : lassitudes inaccoutumées, bâillements, pandiculations, tristesse, et, bientôt après, étourdissements, vertiges, troubles dans la vue, soif, anorexie, idées confuses, tintements d'oreilles, et enfin perte de connaissance, ou bien convulsions et regard effaré, état dénotant une surexcitation évidente de l'encéphale ou du système nerveux en général ; et la dose est-elle suffisante, la mort survient rapidement au milieu des convulsions les plus horribles, entraînant le plus ordinairement par leur présence une véritable as-

phyxie. Les moyens à opposer à de tels accidents doivent nécessairement varier suivant la nature et l'intensité de ces derniers eux-mêmes. Il faudrait néanmoins, dans tous les cas, commencer par déterminer l'expulsion du poison à l'aide d'un vomitif, et calmer ensuite les phénomènes nerveux par l'éther sulfurique, les bains tièdes, de légères affusions fraîches sur la tête, l'opium ou les émissions sanguines, suivant les indications spéciales.

Le camphre est surtout employé dans la thérapeutique comme calmant antispasmodique et excitant spécial du système nerveux dans les affections ataxiques. On le donne encore journellement contre les engorgements inflammatoires des mamelles connus sous le nom de *poil*, et comme un sédatif de la surexcitation des organes génito-urinaires. A l'extérieur, il est d'un usage vulgaire contre le rhumatisme et les ulcères gangréneux. Sa dose médicale varie de 5 à 6 grains jusqu'à 24 par jour. Les principales préparations qu'il fournit sont l'*eau camphrée*, l'*eau éthérée et camphrée*, l'*éther camphré*, l'*alcool camphré*, vulgairement *eau-de-vie camphrée* dans la proportion de 1/50, le *vinaigre camphré*, l'huile de même nature en renfermant ordinairement 1/8, et enfin par sa combinaison avec des excitants aromatiques et alcalins, le savon camphré généralement connu sous le nom de *baume opodeldoch*.

CAMPHRIER, *camphora* (*bot. ph.*). — Nees d'Escnbeck a retiré des lauriers, parmi lesquels l'avait placé Linné, le *laurus camphora*, pour en former, sous le nom de *camphora*, un genre faisant partie de la famille des lauracées camphorées. Ce sont des arbres de l'Inde, à feuilles alternes, coriaces, entières, glabres et persistantes; portant des fleurs en panicules, petites, blanchâtres hermaphrodites ou polygames.

L'espèce la plus remarquable de ce genre est l'arbre au camphre ou camphrier, *C. officinalis*, qui croît à la Chine et au Japon, et dont on tire, par sublimation, la substance odorante connue sous le nom de camphre; on la retire également du *C. sumatrensis*. Le bois du camphrier est blanchâtre, veiné de rouge et d'un grain dur; on l'emploie dans les arts, malgré la persistance de son odeur.

CAMPHRONE (*chim.*), matière pyrogénée obtenue, dans ces derniers temps, en faisant passer de la vapeur de camphre sur de la chaux portée à la chaleur rouge obscur et rectifiant ensuite le produit. C'est une huile légère, d'une odeur forte toute différente de celle du camphre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, entrant en ébullition à 75° c., et offrant pour formule $C^{60} H^{14} O = C^{60} H^{18} O^{3} - H^{4} O^{2}$, ce qui veut dire que le *camphrone* équivaut à trois atomes de camphre moins deux atomes d'eau.

CAMPISTRON ou **CAPISTRON** (GALBERT DE), auteur dramatique célèbre au dernier siècle, né à Toulouse, en 1636; il vint à Paris à 17 ans à la suite d'un duel. Présenté à Racine, il obtint de lui non-seulement des conseils sur la carrière dramatique à laquelle il se croyait appelé, mais encore une protection active qui lui valut d'être chargé d'un opéra pour une fête du duc de Vendôme. *Acis et Galatée*, qu'il écrivit à cette occasion, et dont Lulli avait fait la musique, fut aussi bien reçu à la ville que chez son protecteur; le prince, n'ayant pu faire accepter à l'auteur une somme d'argent, le récompensa de ce succès en le nommant secrétaire de ses commandements, puis secrétaire des galères. Quoiqu'un peu paresseux, et répondant souvent, dit-on, aux lettres qu'on lui écrivait en les jetant au feu, il n'en conserva pas moins ces emplois pendant trente ans, après lesquels il se retira dans sa patrie, où il se maria. Campistron était brave; il prit part à toutes les batailles où le prince combattit, et mérita de recevoir, à la bataille de Luzzara, l'ordre de l'Épée et la commanderie de Ximenès, de la main même du roi d'Espagne. Campistron mourut subitement, en 1723, d'un accès au poumon; d'autres disent de la révolution produite par un accès de colère, dans un moment où il avait trop bien dîné.

Le théâtre imprimé de Campistron se compose de dix tragédies, deux comédies et trois opéras. La tragédie de *Virginie*, par laquelle il débuta, eut deux représentations de plus que le *Téléphonte* de la Chapelle, appuyé par la duchesse de Bouillon, protectrice née des mauvais poëtes; il prit le parti de dédier à cette dame son *Arminius*, qui eut plus de succès encore. Presque toutes les autres tragédies de l'auteur furent également applaudies; il n'en est cependant resté que deux au répertoire, *Andronic* et *Tiridate*. La conduite de tous les ouvrages de Campistron est sage peut-être, mais d'une faiblesse extrême; on n'y trouve ni situations, ni caractères, ni vérité; et l'auteur ne fait souvent que reproduire, dans son style pâle et incolore,

des lambeaux arrachés à Racine et à Corneille. Il y a plus de naturel dans le style de ses comédies, dans *le Jaloux désabusé* surtout, qui est resté au répertoire; mais la pièce est froide et sans couleur. Quant à ses opéras, les vers n'en sont que de la prose rimée, et il n'y faut chercher aucun intérêt. Les qualités de Campistron étaient plutôt négatives que positives; d'ailleurs, quand il parut, on n'avait plus Racine et pas encore Voltaire; il faut attribuer sans doute à ces deux circonstances le grand nombre d'éditions qui ont été faites de ses œuvres, même dans le XIXe siècle; la dernière des œuvres choisies est accompagnée d'un commentaire par M. Lepan, 1821, in-12. J. F.

CAMPNER-DALHER (*numism.*). Pièce d'argent des Provinces-Unies, valant vingt-huit stuyvers de Hollande et environ cinquante-sept sous de France. D. M.

CAMPO-FORMIO, petit village près d'Udine, dans le Frioul, célèbre par un traité de paix qui y fut conclu le 17 octobre 1797, entre la France et l'Autriche, représentées l'une par le général Bonaparte, l'autre par le comte Louis de Cobentzel. Par ce traité l'Autriche céda à la France les Pays-Bas, et à la république cisalpine toute la Lombardie autrichienne, Mantoue, Modène, Bergame et Brescia. Les deux parties contractantes se partagèrent le territoire de la république de Venise. La France s'attribua les îles vénitiennes du Levant, Corfou, Zante, etc., ainsi que Butrinto, Larta, Vonizza, et en général tous les établissement vénitiens situés en Albanie, plus bas que le golfe de Ludrino. L'Autriche fut mise en possession de l'Istrie, de la Dalmatie, des îles vénitiennes de l'Adriatique, des bouches de Cattaro, de la ville de Venise, des lagunes, etc. Il fut convenu en même temps qu'un congrès s'ouvrirait à Rastadt pour la pacification de l'empire, entre les représentants du corps germanique et ceux de la république française.

Un traité secret fut ajouté à ces conventions patentes. L'empereur consentit à la cession éventuelle de tout ou partie de la rive gauche du Rhin, et stipula pour lui-même la possession de Saltzbourg, dans le cas d'une cession partielle; et de plus grands avantages, si toute cette rive du Rhin était abandonnée à la France. Il promit d'user de son influence pour faire accéder l'empire à cet arrangement, et, dans le cas où il échouerait et où la guerre éclaterait, il promit de fournir son contingent. Il fut convenu, du reste, que les États d'Allemagne et le prince d'Orange recevraient des indemnités prises sur le territoire allemand, et que la Prusse conserverait ses provinces sur la rive gauche du Rhin, mais sans pouvoir faire de nouvelles acquisitions en Allemagne.

Ce traité terminait avantageusement la première guerre continentale, et rompait avec éclat la coalition; il fut cependant critiqué. On reprocha au général Bonaparte d'avoir, par la cession de Venise, remis à l'Autriche une des clefs de l'Italie. A. H.

CAMUS (*biogr.*). — Armand-Gaston Camus, né à Paris en 1740, débuta d'abord comme avocat du clergé, ensuite comme conseiller de l'électeur de Trèves et du prince de Salm-Salm. On lui doit la traduction des ouvrages d'Hippocrate et de l'*Histoire des animaux* d'Aristote, travaux qui le firent entrer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nommé par la ville de Paris député aux états généraux, il se signala par son enthousiasme révolutionnaire, et c'est lui qui décida l'assemblée à ne se point séparer avant d'avoir doté la France d'une constitution. Plus tard, il dénonça à la tribune l'existence du *livre rouge*, où se trouvaient inscrites les pensions payées par le trésor royal, et contribua beaucoup à l'établissement de la constitution civile du clergé. Ayant été livré aux Autrichiens par Dumouriez, dont il fut l'un des accusateurs et des commissaires, Camus fut échangé, en 1795, contre la fille de Louis XVI, entra au conseil des Cinq-Cents, en devint président, et se montra hostile au gouvernement consulaire. Il mourut en 1804. On lui doit plusieurs ouvrages sur les matières judiciaires, dont la valeur, cependant, n'est que fort médiocre.

CANADA (*hist.*, *géogr.*). — En parlant de cette partie du globe qu'on appelle le nouveau monde, il a déjà été dit que la découverte du Canada, due aux navigateurs français, eut lieu vers la fin du XVe siècle; que ce pays fut occupé au nom du gouvernement français, et qu'il portait d'abord le nom de *Nouvelle-France*. (*Voy.* AMÉRIQUE.)

Le Canada se trouve situé dans la partie septentrionale de l'Amérique, c'est-à-dire entre les 64e et 97e degrés de longitude occidentale et entre les 43e et 49e degrés de latitude boréale. Ainsi sa plus grande longueur

totale embrasse 33 degrés ou environ 2,000 milles géographiques, tandis que sa largeur ne renferme que 6 degrés ou 360 milles.

Limité au nord par la baie d'Hudson, à l'est par celle de Saint-Laurent et la terre de Labrador, il est borné au sud par les Etats-Unis; du côté de l'ouest, le lac Winnipeg et les contrées encore peu connues de l'Amérique forment ses frontières.

Les habitants indigènes ou primitifs du Canada appartenaient aux diverses tribus indiennes, dont les restes séjournent encore dans ces contrées glaciales; les principales de ces tribus étaient celles des *Hurons*, des *Iroquois*, des *Algonquins*, des *Chipeways* et des *Sioux*. Ces derniers, appelés aussi Osages, forment aujourd'hui une famille bien puissante qui habite les bords du Mississipi et du Missouri (*voy.* SIOUX). Quant aux idiomes dont se servaient ou se servent encore ces tribus, ils sont trop nombreux pour pouvoir être énumérés ici; on doit cependant citer comme les plus répandus le *chipeway* ou l'*algonquin*, et l'*iroquois* ou le *huron*. Les philologues trouvent ce dernier presque aussi énergique que le grec, mais le langage *chipeway* est le plus renommé, comme étant plus doux et plus abondant que les autres.

Les guerres dans lesquelles la France se trouva entraînée, pendant le XVIe siècle, exercèrent une influence fâcheuse sur la colonisation du Canada; aussi ne voit-on que vers la fin de cette époque quelques compagnies françaises se former pour y envoyer des colons. Ceux-ci furent pris, pour la plupart, parmi les habitants de la Normandie, de la Bretagne et de la Gascogne. Les premières villes fondées par ces colons étaient *Quebec* et *Montréal*, toutes les deux situées dans le bas Canada; la première date son origine de l'année 1608, l'autre de 1640 seulement. Depuis ce temps, l'accroissement de la population devint plus considérable, et, vers la fin du XVIIe siècle, on comptait dans le *Canada* jusqu'à 12,000 habitants. Ils s'adonnaient presque tous à la chasse et au commerce des pelleteries.

Pendant la guerre qui s'était allumée entre la France et l'Angleterre, vers la fin du règne de Louis XV, le gouvernement de ce monarque commença à fortifier les frontières du Canada. Cependant cette entreprise, fort onéreuse pour les finances de la métropole, fut, peu de temps après, abandonnée, et, en 1759, la ville de Quebec ayant été prise par le général anglais Wolfe, la France, par le traité de 1763, céda ce pays à l'Angleterre.

En général, le Canada est un pays plat, excepté sur le golfe de Saint-Laurent et à l'embouchure de la rivière d'*Utawas*. Il faut encore ajouter que le tremblement de terre, arrivé en 1665, qui, au dire de plus d'un écrivain, aurait fait tomber une chaîne de montagnes de plus de 500 milles, ne fut nullement désastreux. Du reste, ce qui mérite le plus d'être observé dans le Canada, ce sont ses nombreux lacs et ses rivières avec leurs cascades.

L'air du pays se distingue par sa pureté, et le climat y est fort salubre; l'hiver commence ordinairement en novembre, et les plus grands froids (qui dépassent 30 degrés de Réaumur) se font sentir en janvier; mais, en mai, le dégel arrive subitement, de sorte que la végétation fait des progrès extrêmement rapides. En effet, le grain semé alors produit déjà en juillet la récolte. Le sol est fertile, surtout pour les grains de la petite espèce, et les moissons sont abondantes; le tabac y réussit fort bien, et les légumes, ainsi que toutes les productions végétales de l'Europe, y parviennent à un haut degré de perfection. Il y existe même une sorte de vigne, dont les raisins cependant n'arrivent pas à leur maturité.

Malgré le progrès de la culture, des forêts immenses et épaisses couvrent encore le sol du Canada; on y trouve une grande variété d'arbres, comme des hêtres, des chênes, des ormes, des pins, des châtaigniers, des noisetiers, etc., de sorte qu'il y en a jusqu'à 160 espèces.

Pour la zoologie, on doit, avant tout, mentionner le castor, qui disparaît de plus en plus, et le lynx, qui se fait voir dans quelques endroits. Viennent ensuite les ours, les renards, les martres, les blaireaux, les zibelines, les loutres, etc.; les aigles, les faucons, les colibris, et autres espèces d'oiseaux communes à l'Amérique du Nord. Du reste, un grand nombre de serpents à sonnettes désolent le pays.

Le règne minéral offre peu d'intérêt dans le Canada; il y a cependant des mines de plomb, de fer et de cuivre; et, le pays n'ayant été exploré qu'en partie, de nouvelles découvertes ne se laisseront pas, probablement, attendre longtemps.

Quant aux articles d'exportation du Canada, ils consistent principalement en fourrures ou pelleteries. Viennent après le bois

de charpente, le froment, la farine, le biscuit, le poisson séché, l'huile de poisson, etc.

Parmi les importations se font remarquer surtout divers articles de laine, de lin, de coton, de mercerie et de corderie; ceux de poterie, d'ustensiles de ménage, d'épiceries, de vins et de liqueurs spiritueuses.

Lors de la cession de ce pays par la France, le nombre de ses habitants s'élevait à environ 70,000 âmes, dont 65,000 étaient d'origine française et catholiques-romains. On leur garantit la liberté religieuse et les anciens usages. Quelques familles seulement retournérent dans leur patrie. Ensuite, tout le pays, de même que le reste des colonies françaises, était gouverné, pour la plupart, militairement; mais, en 1774, en vertu du bill de Quebec, il y fut nommé un conseil législatif composé de vingt-trois membres. Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1791, le gouvernement britannique alla encore plus loin, en divisant le pays en deux provinces distinctes, savoir, le bas et le haut Canada, dont chacune obtint un gouvernement représentatif composé d'un gouverneur, d'un conseil législatif et d'une assemblée élective. Cette dernière, chargée de voter les lois du pays, sauf l'approbation du roi, comptait cinquante membres dans le bas et seize dans le haut Canada.

Ce système subsista jusqu'à l'année 1837, époque où diverses vexations éprouvées par les Canadiens les poussèrent à une insurrection contre la métropole. C'est alors que le gouvernement britannique, ayant suspendu les anciennes institutions du pays, fit réunir les deux provinces en une seule.

Voici les principales conditions de cette fusion, qui a été sanctionnée par l'assemblée du haut Canada, après la cessation du mouvement insurrectionnel en 1839 :

1° Chaque province aura un nombre égal de représentants dans la législature réunie;

2° Une liste civile permanente sera accordée au gouvernement pour subvenir à l'entretien de l'administration et de l'ordre judiciaire, ainsi que pour les autres dépenses locales;

3° La dette publique restera à la charge des recettes générales de la province unie.

Conformément à ces stipulations, le bas et le haut Canada ont aujourd'hui chacun 42 représentants dans l'assemblée élective.

Quant à la dette publique, elle montait, avant la réunion, à un million de livres sterling pour le haut Canada seulement.

Le budget annuel des deux provinces s'élevait alors à 150 mille livres sterling, mais cette somme se trouve aujourd'hui presque doublée. — Du reste, ce pays est soumis à un gouverneur général nommé par l'Angleterre et assisté d'un conseil.

En ce qui concerne la population actuelle du Canada, on évalue celle du bas Canada à 720,000, et celle du haut Canada à 422,000, ce qui fait en tout 1,142,000. Dans ce nombre n'entre pas la population des Indiens errants, qu'on appelle *coureurs des bois*, et qui s'élève à plusieurs milliers.

Les habitants du bas Canada sont, pour la plupart, d'origine française et catholiques-romains; le haut Canada, au contraire, n'est peuplé principalement que par les colons protestants, anglais ou américains. Le clergé catholique-romain y compte, indépendamment de deux évêques, jusqu'à 150 curés ou missionnaires. Quant à celui de l'Église anglicane, il ne se compose que de 13 personnes, y compris un évêque; le clergé des autres cultes dissidents est un peu plus nombreux que ce dernier.

Nous ajouterons, en terminant, que, outre de nombreux villages et bourgades, le Canada renferme quelques villes assez considérables; les principales sont : *Quebec*, ancienne capitale du bas Canada, située sur le promontoire formé par les rivières du St.-Laurent et St.-Charles; elle a 40,000 habitants.

Montréal, seconde ville de la même province, sur les bords du Saint-Laurent, ayant 45,000 habitants.

York ou *Toronto*, sur le lac *Ontario*, ancienne capitale du haut Canada, avec 15,000 habitants.

Kingston, à l'embouchure du Cataraqui, et à l'issue du St.-Laurent et du lac Ontario, compte 7,000 habitants. C'est une place très-forte qui sert provisoirement de siége au nouveau gouvernement du Canada.

Pour de plus amples détails, nous renvoyons aux articles concernant chacune de ces villes. N. A. Kubalski.

CANAILLE. — L'étymologie de ce nom vient, selon Ménage, de *canalia*, comme qui dirait bande de chiens. On dit encore en italien *canaglia*. On trouve dans de vieux auteurs français *chiennaille*. Ce mot est restreint maintenant à un sens figuré. Le beau monde appelle le bas peuple la ca-

naille, et le peuple traite de canaille tous les gens vils et méprisables. D. M.

CANAL (*navigat.*), cours d'eau artificiel construit dans l'intérêt de la salubrité, de l'agriculture ou du commerce. Cette définition indique que le sujet de cet article se diviserait naturellement en trois parties : — les *canaux de desséchement*, — les *canaux d'irrigation*, — les *canaux de navigation ;* mais nous renvoyons aux mots DESSÉCHEMENT et IRRIGATION tout ce qui a rapport à ces matières, nous contentant ici de traiter des canaux de navigation.

Les voies de communication furent, à toutes les époques et chez tous les peuples, de puissants moyens de richesse et de civilisation; les rivières, surtout, servirent de bonne heure à rapprocher les distances. L'économie de traction, que les voies d'eau offrent comparativement aux voies de terre, durent donner l'idée de les étendre le plus possible : de là les divers canaux que, sur tous les points du globe, les nations quelque peu civilisées s'efforcèrent de creuser pour servir de prolongement à la navigation fluviatile, ou pour relier deux fleuves entre eux. Dès la plus haute antiquité, les Chinois construisirent des canaux : toute leur science consistait à régler la pente des rivières en soutenant les eaux par des barrages, que les bateaux franchissaient au moyen d'un *plan incliné.*

C'est sans doute en suivant la même méthode que les Romains rendirent navigables plusieurs affluents du Tibre, dont les eaux leur furent si utiles pour le transport de leurs matériaux de construction. Sans parler ici de tous les travaux du même genre que ce peuple exécuta sur les diverses parties de son territoire, il nous suffira de citer la Gaule, qui, au rapport de Strabon, avait un système de navigation assez développé. D'autres peuples encore sentirent le bienfait de la canalisation. Qui ne connaît la célèbre tentative qui fut faite en Egypte pour joindre la mer Rouge à la Méditerranée? Le canal du Nil, dit-on, commencé par Néchо, fils de Psamméticus, ne fut achevé que sous Ptolomée II, et cessa d'être navigable dans le VIIIe siècle de notre ère. On sait que, de nos jours, le vice-roi veut percer de nouveau l'isthme, et qu'il a confié ce soin à des ingénieurs français.

Charlemagne avait résolu de joindre la mer Noire à l'Océan par le Rhin et le Danube, en reliant ces deux fleuves au moyen d'un canal ; il destinait à cette entreprise de nombreuses légions, mais les invasions des Sarrasins et la révolte des Saxons ne lui permirent pas de réaliser ce projet. Après ce prince commencent les ténèbres du moyen âge. Pendant six siècles, nulle tentative ne fut faite pour améliorer notre navigation intérieure; il fallut attendre que l'invention de l'imprimerie vint préparer la renaissance, et que la péninsule italique, alors le seul pays civilisé, nous eût communiqué un peu de son ardeur pour les arts utiles. C'est, en effet, l'Italie qui inventa les *écluses à sas*, découverte des plus fécondes pour la science de la canalisation. La première expérience de cette invention, faite en 1481 dans la république de Venise, fut bientôt répétée en Flandre, en Hollande, et dans le duché de Milan par Léonard de Vinci. Avant la découverte des écluses à sas, les pentes étaient rachetées au moyen de barrages et de plans inclinés; mais encore fallait-il que ces pentes fussent dans des conditions telles que la navigation y demeurât possible. L'écluse à sas donne la solution d'un problème qu'on avait jusqu'alors jugé insoluble : faire gravir une colline à un bateau. Rien n'est plus simple que cette idée. Supposons une montagne sur laquelle on n'arrivera qu'au moyen de degrés ; supposons un réservoir au sommet de la montagne, et disposons les degrés en forme d'écluse remplie d'eau; le bateau, parvenu à l'endroit où la pente commence, entrera dans la première écluse, dont on fermera les portes, et se trouvera ainsi isolé du canal. Cette première opération faite, on ouvrira les portes de la deuxième écluse, qui, en laissant échapper ses eaux, élèvera le niveau de la première à la hauteur de celui de la deuxième; la barque entrera alors dans celle-ci, et aura ainsi franchi le premier degré. En recommençant cette opération successivement pour les écluses supérieures, le bateau s'élèvera jusqu'au sommet de la colline appelée *point de partage :* on descendra le versant opposé en laissant écouler l'eau d'une écluse dans l'autre. Tel est le procédé simple et facile qui a permis la construction des *canaux à point de partage*, dont l'utilité principale est de relier un bassin à un autre : cette utilité était surtout incontestable dans notre pays, où souvent deux fleuves, tels que la Loire et le Rhône, cheminent parallèlement à quelques lieues

l'un de l'autre et dans un sens opposé.

La France hydraulique, en effet, se divise en sept bassins principaux, qui sont celui de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, du Rhône, de la Gironde, de la Loire et de la Seine. Les bassins du Rhône et de la Gironde, aboutissant l'un à la Méditerranée, l'autre à l'Océan, forment la France méridionale; ceux de la Seine, de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin se déchargent dans la Manche et constituent la France du Nord. Le bassin de la Loire, par ses nombreux affluents, forme en quelque sorte, à lui seul, la France centrale. Ces grandes routes naturelles furent de bonne heure utilisées à mettre en communication les riverains de chaque artère; mais, pendant bien des siècles, chacun de ces bassins resta étranger l'un à l'autre, et la pensée de les relier par des lignes artificielles est tout à fait moderne. On conçoit, en effet, combien il importait d'établir un système général de navigation qui permît aux produits si variés de notre sol de circuler facilement d'un bassin à l'autre pour devenir ainsi la source du commerce et des échanges. Et d'ailleurs, sous le point de vue politique, en facilitant les voies de transport, n'était-ce point développer un élément de richesse et de puissance, consolider l'ordre en assurant l'approvisionnement des marchés en dépit de la disette, ouvrir à l'industrie et à l'agriculture des débouchés permanents? Ce sont ces considérations d'un ordre élevé qui, sous l'ancienne monarchie, firent entreprendre le grand système de canaux à point de partage; il eut principalement pour but de rattacher entre eux les divers cours d'eau qui, par des directions opposées, se rendent vers les trois mers qui baignent nos côtes.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que bien longtemps après l'invention vénitienne que nous songeâmes à la mettre en application. François Ier projetait d'ouvrir les canaux de Briare, du Midi, du centre et de Bourgogne; mais l'impuissance de la science et les malheurs du temps ne lui permirent pas de donner suite à son idée. Il était réservé à Henri IV et à Sully de faire exécuter les premières écluses à sas, de doter notre pays des canaux à point de partage. Ce travail fut entrepris pour mettre en communication la Seine avec la Loire, Paris avec les provinces du centre. Plus tard, Louis XIV et Colbert, approuvant le projet de Riquet, entreprirent de rattacher l'Océan à la Méditerranée, la Garonne à la lisière du bassin du Rhône. La volonté ferme du roi, le génie de son ministre triomphèrent de tous les obstacles : quatorze années suffirent à l'accomplissement du canal du Midi; après vint celui d'Orléans, qui rattacha la Loire à la Seine. En 1775, le canal de Bourgogne fut commencé pour unir la Seine au Rhône; en 1784, ce fut le tour du canal du centre, destiné à relier le Rhône à la Loire, de celui du Nivernais, ou de la Loire à la Seine par l'Yonne. L'empire, tout en pressant la fin des travaux que lui avait légués l'ancienne monarchie, fit creuser le canal de Saint-Quentin, ou de l'Escaut à la Seine par l'Oise; il décréta celui de l'Escaut au Rhin à travers les provinces conquises, et le commença entre le Rhin et la Meuse; il mit aussi la main au canal du Rhône au Rhin par le Doubs, ainsi qu'à celui de Nantes à Brest, dont on appréciait la valeur stratégique. Tous les canaux que nous venons d'énumérer sont à point de partage, c'est-à-dire avec écluses, passant d'une vallée à une autre, reliant deux bassins jusqu'alors séparés.

Il n'entre pas dans les proportions de cet article de faire la nomenclature de tous les canaux construits sur notre territoire; nous nous contenterons de donner, en finissant, une table de notre navigation artificielle, contenant le nom des canaux, les départements qu'ils traversent, leur longueur, les sommes qu'ils ont coûté.

Bien que la France possède 900 lieues de canaux ayant coûté 700,000,000, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit pourvue des communications indispensables. Le bassin du Rhône n'est pas suffisamment relié au Rhin inférieur, car la navigation permanente de ce fleuve n'arrive pas à Strasbourg; avec le bas Escaut et la Meuse, il n'a de rapports possibles qu'en passant par Paris: ce sont là deux lacunes préjudiciables qu'on pourrait combler en joignant la Saône à la Marne. Cette communication unirait par une voie directe le Rhône à la Meuse et à la Moselle, reliées elles-mêmes ensemble par le canal de Paris à Strasbourg : il y aurait alors une artère en droite ligne, de la Méditerranée à la mer du Nord, de Marseille aux principaux ports de la Belgique et de la Hollande. Un canal de la Marne à l'Aisne, par Reims, ajouterait beaucoup à l'utilité de celui de la Saône et

de la Marne; il abrégerait le chemin aux provenances du Rhône en les mettant en communication directe avec la Meuse et l'Escaut, par le canal des Ardennes et celui de Saint-Quentin. La Garonne, qui a un vaste bassin, est isolée de tons nos autres fleuves; il fandrait la rattacher au Rhône par le Tarn, l'Aveyron ou le Lot, en franchissant les Cévennes au moyen d'un chemin de fer. Jusqu'ici, la Seine a été privée de toute communication avec le Rhin : le canal de Paris à Strasbourg, dont l'exécution s'avance, établira des rapports plus étroits entre la capitale et les départements de l'Est. Le bassin de la Seine inférieure revendique aussi une jonction qui l'unisse plus étroitement à la basse Loire, et celle-ci réclame une ou plusieurs lignes qui la rattachent au bassin de la Gironde.

M. Michel Chevalier, dans son livre sur les travaux publics, présente un ensemble complet des ouvrages qui restent à exécuter ponr le perfectionnement de notre navigation artificielle. Voici quelles sont les améliorations qu'il propose : Dans notre systéme de grands canaux à point de partage, dit cet auteur, il y a donc cinq lacunes principales, non compris le canal de la Seine au Rhin, ou de Paris à Strasbourg; ce sont celles 1° de la Saône à la Marne, de la Marne à l'Aisne et de l'Aisne à l'Oise; 2° de Paris vers les départements du nord-ouest, on de la basse Seine à la basse Loire; 3° de la Garonne à la Loire, complétant, avec la ligne précédente, la commnnication de Paris à Bordeaux; 4° de Bordeaux vers Lyon par le canal du Berry et la Dordogne ou l'Isle; 5° de la Garonne vers le centre de la vallée dn Rhône, en remplaçant, s'il est nécessaire, le canal au cœur des montagnes par un chemin de fer, avec plans inclinés gravissant la pente des Cévennes. Nous aurions alors six grandes artères allant d'un bout à l'autre du territoire. La premiére de Brest, Saint-Malo et Lorient à Bâle et à Strasbourg d'un côté, à Lyon et à Marseille de l'autre, par Rennes, Nantes, Orléans, Nevers, Châlons, Besançon et Mulhouse; — la deuxiéme de Bordeaux, Toulouse et Bayonne jusqu'à Lyon d'un côté, et Strasbourg de l'autre, par le centre de la France; — la troisième de Strasbourg à Burdeaux, ou même à la Méditerranée, par l'ouest de la France, se composerait d'abord de deux grands canaux, dont l'un, celui de Paris à Strasbourg, est en construction, et dont l'autre, celui de Paris à Bordeaux, est encore à proposer; puis, au delà de Bordeaux, du cours de la Garonne d'abord, et ensuite du canal latéral s'étendant, par le canal du Midi, jusqu'à Cette; — la quatrième de Bordeaux vers le milieu de la vallée du Rhône, et de là vers Marseille et vers Lyon et Strasbourg; — la cinquième de Marseille à Paris, par Lyon, Châlons et la vallée de l'Yonne, se divisant, à Paris, en cinq branches dirigées 1° sur le Havre, par la Seine; 2° sur Anvers, par l'Oise, le canal Saint-Quentin et l'Escaut; 3° sur la Somme, Amiens et la mer; 4° sur l'Aa et Dunkerque, Arras, Lille et la Lys; 5° sur Charleroy, Bruxelles et encore Anvers, par l'Oise, le canal de l'Oise à la Sambre, la Sambre et le canal belge de Charleroy à Bruxelles; 6° sur Namur, Liége, Maestricht et la Hollande, par l'Aisne, le canal des Ardennes et la Meuse; — la sixiéme de Marseille à la Marne, par le Rhône et la Saône, se diviserait, une fois arrivée à la Marne, en trois branches qui iraient directement, c'est-à-dire sans subir le détour de Paris, 1° en Belgique et en Hollande, par la Meuse; 2° à nos départements d'entre Seine et Meuse, et en Belgique par l'Escaut, moyennant les canaux jetés entre la Marne et l'Aisne, par Reims, et entre l'Aisne et l'Oise; 3° aux provinces allemandes du Rhin, par la Moselle. M. Michel Chevalier donne à tous ces travaux une longueur de 1,075 lieues de 4,000 mètres, et en évalue la dépense à 537,000,000 et demi.

Jetons maintenant nn coup d'œil rapide sur les différents peuples qui se sont le plus appliqués à l'art de la canalisation. L'Angleterre est le pays qui a le mieux compris l'importance de la navigation intérieure; elle ne s'est pas bornée, comme nous, à frayer dans les terres une route aux embarcations légères; elle a creusé des canaux capables de recevoir des navires de guerre, tel cst le canal calédonien, qui traverse l'Ecosse de l'est à l'ouest et joint les deux mers. La longueur de l'excavation est de 38 kilomètres, sa largeur est de 15 métres, sa profondeur de 6 mètres; le point de partage est franchi par 23 écluses. On évalue à plus de 800,000,000 les sommes que la Grande-Bretagne a dépensées puur perfectionner sa navigation artificielle. — La Hollande possède de nombreux canaux. Nous citerons celui *du nord*, commencé en 1819 et fini en 1824;

il joint Amsterdam à New-Dix, par une ligne où les vaisseaux de guerre et les navires du plus fort tonnage peuvent naviguer; ses grandes écluses ont 190 pieds de longueur, 24 de profondeur et 53 d'ouverture. — La Belgique est non moins remarquable par ses canaux que par ses chemins de fer. Son système de navigation, lié avec celui de la Hollande, semble en quelque sorte n'être que le prolongement du nôtre. — L'Allemagne, malgré ses nombreux cours d'eau et sa vaste étendue, est très-pauvre en canaux. Cette imperfection vient sans doute de la division politique de cette contrée. Chaque souverain, occupé de ses intérêts personnels, ne songe nullement à étendre les voies de communication. — Dans les États d'Autriche, il n'existe que quatre canaux, dont l'un est innavigable par défaut d'entretien. Le plus remarquable d'entre eux est celui de Hongrie, creusé par François II; il abrége de 60 lieues la navigation du Danube et de la Theiss. — La Prusse est un peu plus avancée que la monarchie autrichienne : elle possède le canal de *Bromberg*, qui joint l'Oder à la Vistule; le canal de Finow, qui réunit l'Oder au Havel; le canal de *Plauen*, le canal de Frédéric-Guillaume. Le gouvernement prussien a le projet d'unir le Rhin à la Meuse, ce qui ne serait que la prolongation du canal du nord de la Belgique.— La Suède, malgré sa position géographique, n'est pas restée en arrière ; elle possède aujourd'hui plusieurs canaux parmi lesquels nous citerons celui de *Gotha*, qui est un des plus importants de l'Europe. Ce grand ouvrage hydraulique a été entrepris dans le but d'unir Cattegat à la mer Baltique sans passer par le Sund. Son développement total est de 125 milles. Il a 10 pieds de profondeur et 24 de large; il embrasse le cours de la Gotha-Elf, le lac Wenern, le lac Vettern, descend la Motola-Elf, traverse les lacs Boren et Roxen pour arriver à la Baltique. — La Russie offre un système complet de canalisation. En embrassant d'un seul coup d'œil les lacs Ladoga, Onéga, Ilmen et Biélo-Ozero, Pierre le Grand conçut le dessein d'unir ces lacs entre eux, puis de les mettre en communication avec les nombreuses rivières appartenant à d'autres bassins. Ce plan ayant été suivi par les successeurs de Pierre I[er], aujourd'hui les quatre mers qui sont aux extrémités de la Russie d'Europe communiquent entre elles par des lignes non interrompues. — La péninsule hispanique ne possède que deux canaux primitivement destinés aux irrigations. Celui d'Aragon parcourt une étendue de 37 lieues; il franchit le Xalon sur un pont long de 1400 mètres. Le canal de Castille est moins important. — La partie méridionale de la péninsule italique, coupée qu'elle est par les Apennins, renferme peu de canaux; mais la partie nord, traversée par le Pô et quelques autres rivières importantes, se prêtait mieux au développement de la navigation artificielle. La république de Venise seule comptait plus deux cent quarante-trois canaux. Il nous suffira de citer le *Naviglio-Grande*, qui va de Milan au Tessin; le canal de Pise et celui de Cesto, qui met Bologne en communication avec Florence, célèbre par les longs travaux dont il fut l'objet, et plus encore par les difficultés hydrauliques qu'il fallut vaincre. L'Italie renferme surtout une quantité innombrable de canaux d'irrigation, qui vont porter la fécondité sur un territoire brûlé par le soleil.

Maintenant, si nous embrassons dans leur ensemble les canaux de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne et de la Russie, nous voyons, à part ce qui concerne la France et la Belgique, que tous ces ouvrages ont été exécutés isolément, sans aucune idée de rattacher chaque système à tous les autres. Cependant les canaux ne diffèrent en rien des chemins Si les diverses puissances ont cru qu'il était de leur intérêt de nouer des communications par des routes, pourquoi ce système ne serait-il pas complété par la navigation? De même qu'en partant de Bayonne on va, dans quelques jours de poste, à Saint-Pétersbourg, ainsi faudrait-il qu'une barque partie du même point pût se rendre à la même destination en traversant la France, l'Allemagne, jusqu'à Varsovie, et en suivant de là le canal qui relie cette ville à la capitale de l'empire russe. Cette tendance se manifeste déjà dans la construction des chemins de fer. Espérons qu'en dotant l'Europe de ce moyen puissant de communication, les souverains mettront de l'ensemble dans les travaux, et que nos railways ne sont que des têtes qui auront leur prolongement jusqu'à Archangel.

Le continent d'Amérique, quoique récemment initié à la civilisation européenne, a fait de grands progrès dans l'art de la canalisation. Ceci doit surtout s'entendre des Etats-Unis, qui possèdent aujourd'hui un système

complet de navigation artificielle. Un navire parti de Quebec peut, en suivant les lacs Ontario et Erié, traverser les Etats de l'Ouest, et venir aborder à la Nouvelle-Orléans. Cette communication intérieure a pris le nom de grand canal de l'Ohio. Sa longueur totale est de 307 milles. Son point culminant est élevé de 499 pieds au-dessus de l'Ohio, à Portsmouth, de 305 au-dessus du lac Erié, et de 973 au-dessus de l'océan Atlantique. Un canal non moins remarquable, bien qu'il n'ait que 14 milles de prolongement, est celui de la Ware et Chesapeake, achevé en 1828. Sa profondeur est de 18 pieds, sa largeur de 60 à la surface des eaux et de 36 au fond; il reçoit les navires de 300 tonneaux. Bien que son parcours soit très-faible, on évalue la dépense qu'il a coûté à plus de 2 millions de dollars; mais l'importance commerciale qu'il donne à Newcastle, à Baltimore et à tout l'Etat de Maryland compense amplement les sommes déboursées. Citons encore le canal de Middlesex, dans le Massachusetts, parce qu'il est le premier qui ait été creusé dans les États-Unis. Il se prolonge sur un développement de 27 milles, et joint Boston au Merrimac. Sa construction, à travers un territoire accidenté, a nécessité de nombreux travaux d'art; son point culminant est élevé de 104 pieds. — Il n'entre pas dans notre plan de passer en revue tous les canaux qui sillonnent les Etats-Unis. Si l'on veut avoir sur cette matière des données précises, on peut consulter les *Lettres sur l'Amérique du Nord*, par M. Michel Chevalier, tome 2, page 29. On trouvera aussi, à la fin du même volume, note 15, page 431, une table raisonnée de la navigation intérieure, contenant la lungueur de chaque canal et sa dépense approximative; il nous suffira d'en donner ici le résultat. M. Michel Chevalier évalue la longueur totale des canaux à 1,321 lieues, ayant coûté une somme de 425,483,000 francs.

Les autres peuples d'Amérique n'ont pas imité l'exemple des Etats-Unis, l'art de la canalisation y est presque inconnu; la confédération mexicaine semble seulement préoccupée d'une idée immense, le percement de l'isthme de Panama. Ce projet, que l'on pourrait croire moderne, est presque aussi ancien que la découverte de l'Amérique : il avait déjà été soumis à Charles-Quint. Saint-Simon fit, en 1819, un mémoire pour appeler l'attention des souverains de l'Europe sur ce grand travail. On sait que les républiques du Centre ont concédé le percement de l'isthme à une maison anglaise, et que le gouvernement français vient d'y envoyer deux ingénieurs pour reconnaître le terrain. Cette œuvre, qui laisserait bien loin derrière elle le canal des Pharaons d'Egypte, devrait être exécutée à frais communs par les souverains du globe réunis. Le percement de l'isthme de Panama, étant un fait qui intéresse le commerce de toutes les nations, mérite qu'on le décrète d'utilité générale.

Quoi qu'il en soit, il n'existe pas au monde de climat mieux approprié que le nôtre à la navigation intérieure : il est assez rare que les rivières et même les canaux gèlent en hiver; et, lorsque cela arrive, c'est pour peu de jours. Les canaux les plus célèbres par leur importance commerciale et leur revenu sont dans des pays rigoureux où pendant quatre ou cinq mois de l'année toute navigation est interrompue. Le grand canal Erié, qui relie le fleuve Hudson au lac Erié, et qui rapporte 80,000,000 de revenu, c'est-à-dire le double de ce que rendent tous nos canaux réunis, est gelé pendant quatre mois. En France il serait possible de tenir les canaux ouverts onze mois de l'année. Sur le canal du Midi, les chômages n'ont plus lieu que tous les deux ans et ne durent que six semaines. Quels résultats ne doit-on pas attendre de notre navigation artificielle lorsqu'elle sera terminée? Nos canaux, tels qu'ils existent aujourd'hui, ont été conçus et exécutés avec plus de discernement que les canaux d'Angleterre et d'Amérique; sur de meilleures dimensions, plus larges surtout, ils offrent moins de résistance à la traction, et une économie considérable dans les frais.

Mais ce qui distingue l'Angleterre et les Etats-Unis, c'est la manière dont ces pays administrent leurs canaux : rarement ils chôment, excepté pendant la gelée; les avaries qui leur surviennent sont réparées avec une promptitude militaire : leurs éclusiers sont alertes, sur pied nuit et jour, car la circulation nocturne y est permise; le halage est toujours le fait des chevaux, jamais celui de l'homme. En 1835, le canal Erié a transporté 116,000 voyageurs, soit une moyenne de 650 par jour. Espérons qu'en France, où les conditions de climat et le caractère des habitants promettent à la navigation intérieure un développement complet, l'administration saura féconder des éléments aussi durables.

TABLEAU,

par ordre alphabétique, des canaux de navigation de la France indiquant les départements qu'ils traversent et leur étendue totale, extrait de la statistique générale de la France.

NOMS DES CANAUX.	DÉPARTEMENTS QU'ILS TRAVERSENT.	LONGUEUR en MÈTRES	NOMS DES CANAUX.	DÉPARTEMENTS QU'ILS TRAVERSENT.	LONGUEUR en MÈTRES
D'Aire à la Bassée.	Pas-de-Calais, Nord.	40,800	Latéral à la Loire de Digoin à Briare.	Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret.	198,000
D'Aire à St.-Omer, ou de Neuffossé.	Pas-de-Calais.	10,500	Latéral à l'Oise.	Aisne, Oise.	30,000
Des Ardennes.	Ardennes, Aisne.	103,345	Du Loing.	Loiret, Seine-et-Marne.	52,934
D'Ardres.	Pas-de-Calais	4,700	De Luçon.	Vendée.	14,185
D'Arles à Bouc.	Bouches-du-Rhône.	47,200	De Lunel.	Hérault.	13,198
De Beaucaire	Gard.	50,354	De Manicamp.	Aisne.	4,551
De Bergues à Dunkerque.	Nord.	8,701	Du Midi.	Haute-Garonne, Aude, Hérault.	244,092
De Bergues à Furnes, dit de la Basse-Colme.	Nord.	18,800	De Nantes à Brest.	Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du Nord, Finistère.	374,000
Du Berry.	Allier, Cher, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire.	320,000	De Robine et Narbonne.	Aude.	37,278
Du Blavet	Morbihan.	59,500	De la Nieppe.	Nord.	9,218
De Bourbourg.	Nord.	21,032	De Niort à la Rochelle.	Deux-Sèvres, Charente-Inférieure	78,000
De Bourgidon	Gard.	9,710	Du Nivernais.	Nièvre, Yonne.	176,166
De Bourgogne.	Côte-d'Or, Yonne.	241,469	De Nogent.	Aube.	382
De la Bourre.	Nord.	7,794	D'Orléans	Loiret.	73,301
De Briare.	Loiret.	55,301	De l'Ourcq.	Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine.	93,922
De Brouage.	Charente-Inférieure.	15,870	De la Peyrade.	Hérault.	3,043
De la Bruche.	Bas-Rhin.	21,121	De Preaven.	Nord	1,948
De Calais à Saint-Omer.	Pas-de-Calais.	29,542	De la Radelle.	Gard, Hérault.	8,900
De Carcassonne.	Aude.	7,064	Du Rhône au Rhin.	Côte-d'Or, Jura, Doubs, Haut-Rhin, Bas-Rhin.	349,363
Du Centre.	Saône-et-Loire.	116,812	De Roanne à Digoin.	Loire, Saône-et-Loire, Allier.	85,272
De Cette.	Hérault.	1,530	De la Robine de Vic.	Hérault.	2,850
De la Colme.	Nord.		De Roubaix.	Nord.	23,000
De Condé	Nord.	6,400	De Saint-Denis.	Seine.	6,600
De Cornillon.	Seine-et-Marne.	370	De Saint-Martin.	Idem.	4,612
De Courlavent.	Aube.	10,000	De Saint-Maur.	Idem.	1,100
De la Deule.	Nord, Pas-de-Calais.	65,669	De Saint-Michel.	Pas-de-Calais.	374
De Dunkerque à Furnes.	Nord.	14,090	De Saint-Pierre.	Haute-Garonne.	1,430
Des Etangs.	Hérault.	27,516	De St.-Quentin (Crozat).	Nord, Aisne.	94,381
De Givors.	Loire, Rhône.	16,177	De Sainte-Lucie.	Aude.	5,845
Du Grau-du-Lez.	Hérault.	1,560	De la Sambre à l'Oise.	Nord, Aisne.	70,000
Du Grau-du-Roi.	Gard.	6,000	De Sedan.	Ardennes.	377
De Graves.	Hérault.	10,000	De la Sensée.	Nord.	26,700
De Guines	Pas-de-Calais.	8,120	De Silvéréal.	Gard.	11,400
D'Hazebrouck.	Nord.	5,686	De la Somme.	Somme.	156,894
D'Ille-et-Rance.	Ille-et-Vilaine, Côtes-du Nord.	84,794			
Latéral à l'étang de Mauguio.	Hérault.	10,640			
				Longueur totale en mètres.	3,090,931

Ce qui donne en lieues de poste 9,245. M. Michel Chevalier évalue la dépense de tous les canaux dont nous venons de donner la liste, à une somme de 700 millions. On peut, si l'on veut voir les détails de ces dépenses, s'en référer à l'ouvrage déjà cité, note 3, page 353. P. J.

CANAL, CANALISATION (*génie*). — Les canaux sont des cours d'eau creusés par la main des hommes pour établir des communications entre des cours d'eau naturels, tels que deux rivières, ou entre deux mers. Les canaux de Briare, du Loing et celui de l'Ourcq sont des exemples du premier cas ; le canal dit du Midi, qui joint l'Océan à la Méditerranée, est un exemple du second.

Quand on parle des canaux, on entend toujours les *canaux artificiels*. Les canaux sont toujours creusés dans la terre ; ils sont assujettis, dans leur mode de construction, à des règles générales peu nombreuses et très-simples, mais qui reçoivent, dans la pratique, de nombreuses modifications, suivant les exigences particulières des localités qu'ils traversent.

Construits dans un pays plat, ils ne présentent aucune difficulté d'exécution. Quand le lit du canal est creusé, on revêt les côtés intérieurs de fortes parois de maçonnerie que l'on construit sur un plan incliné de dedans en dehors, afin de les rendre propres à résister au tassement des terres latérales. Cette maçonnerie ne s'élève guère jamais au delà de 80 centimètres, 1 mètre au plus, au dessus du niveau ordinaire que l'eau doit avoir dans le canal.

Voilà pour les constructions dans les cas

les plus simples, lorsque le terrain à parcourir ne présente aucune irrégularité et quand le niveau ordinaire du canal peut être maintenu au niveau moyen des cours d'eau ou rivières entre lesquels il s'agit d'établir une communication.

Mais c'est là un cas fort rare dans la construction des canaux. Nous ne nous arrêterons pas aux élévations de terrain qui se trouvent sur le cours du canal ; on les abaisse en creusant, ou on les traverse en perçant à l'aide de tunnels. De même, quand un canal doit couper une rivière dont le niveau est au-dessous du sien, on triomphe de cet obstacle en établissant un *pont-canal*, c'est-à-dire un pont à l'aide duquel le canal franchit la rivière.

Tout ce que nous venons de dire suppose que le terrain à parcourir peut donner partout le niveau moyen qu'on veut conserver. Bien souvent, la diversité des pentes que le canal doit traverser, l'inégalité des terrains dans lesquels on le creuse, l'énormité de la différence des niveaux aux deux extrémités rendent impossible ce niveau moyen dans toute l'étendue du canal. On a recours alors au système des *écluses*. (*Voy.* ce mot.)

Les canaux dont nous venons de parler sont les canaux dits de navigation; ils doivent être larges, offrir une masse d'eau assez considérable pour supporter les bateaux et les marchandises qu'on leur confie. Indépendamment de ces canaux, il en est d'autres moins importants, mais dont l'utilité est immense encore ; ce sont les canaux dits d'*irrigation*, destinés à conduire l'eau des rivières dans les contrées qui sont privées de cours d'eau naturels, et d'où on les répand sur ces contrées arides. Il y a aussi des canaux de *desséchement*, dont l'utilité n'est, en général, que temporaire, et cesse quand les marais qu'on veut dessécher ont écoulé toutes leurs eaux par les voies artificielles qu'on leur a ouvertes.

Il ne faut pas confondre la construction d'un canal avec la *canalisation*. Cette dernière expression ne s'entend que des constructions ou des travaux qu'on fait dans un cours d'eau déjà existant, pour le rendre navigable, d'innavigable qu'il était auparavant. Ces travaux peuvent consister, soit dans le rétrécissement et l'encaissement du lit de ce cours d'eau entre deux berges de maçonnerie, qui concentrent dans un espace plus restreint le volume d'eau qui s'étendait sur une surface plus considérable : c'est l'augmentation de la *profondeur* au préjudice de la *largeur* ; soit dans l'abaissement du sol, dans certaines parties, du lit de ce cours d'eau; soit enfin dans la destruction des obstacles, tels que des rochers, par exemple, qui obstruent le cours d'eau et en rendent la navigation impossible.

Le système des canaux artificiels et celui de la canalisation peuvent quelquefois se combiner heureusement. Il n'est pas rare, dans la canalisation d'une rivière, de voir quitter le lit qu'on veut rendre navigable, et, soit pour tourner de graves obstacles, soit pour abréger les distances, de voir creuser un canal latéralement à cette rivière, qu'il va rejoindre à un autre point.

Nous le répétons, il n'y a pas de règles particulières à donner sur cette matière, tout dépend des localités, et les ingénieurs s'inspirent d'ordinaire d'après les difficultés qu'ils ont à vaincre et les ressources dont ils peuvent disposer. L. J. F.

CANARD, *anas* (*ois.*). — Ce genre, très-nombreux en espèces, a longtemps fait partie, comme une simple section, du groupe des anas de Linné, qui comprenait les bernaches, les oies, les cygnes, les canards et les harles. En effet, à l'exception des derniers, que leur bec cylindrique en distingue trop évidemment pour qu'ils n'en soient pas séparés, les autres ont tous une même figure et ne présentent entre eux d'autres différences que des nuances légères qui les ont néanmoins fait diviser en plusieurs genres par les naturalistes méthodistes. Les canards, qui présentent encore entre eux des dissemblances qui les ont fait diviser de nouveau, ont pour caractères communs un bec égal dans toute son étendue et plus large que haut à la base, la face presque toujours emplumée (ce qui les distingue des cygnes, qui présentent, du reste, des caractères semblables), des jambes courtes et plus en arrière du corps que dans les autres oiseaux du même groupe, le pouce bordé ou non, le cou de médiocre longueur et un miroir sur les ailes.

On peut établir dans ce genre les divisions suivantes, qui sont toutes assez bien caractérisées, mais ne peuvent guère en être séparées. Cuvier a fondé ses sections sur la figure du renflement de la trachée; mais je me bornerai à indiquer les caractères extérieurs de ces différents groupes, comme étant les plus faciles à saisir.

1re division. — *Canards à pouce bordé.*

1° Macreuses. Bec élevé et gibbeux à la base; type, macreuse commune, *A. nigra.*

2° Garrots. Bec court, rétréci, haut à la base; type, garrot, *A. clangula.* C'est celui qui est figuré ci-dessous.



3° Eiders. Bec très-haut à la base et presque droit, tuberculé; type, eider, *A. mollissima.*

4° Millouins. Bec élargi, en disque allongé très-aplati, ailes courtes; type, millouin commun, *A. ferina.*

2° div. — *Canards à pouce non bordé.*

5° Souchets. Bec élargi à l'extrémité, à lamelles minces et presque ciliées; type, souchet commun, *A. clypeata.*

6° Tadornes. Bec très-aplati et relevé en bosse saillante à sa base; type, tadorne commun, *A. tadorna.*

7° Musqués. Bec épais, à bords sinueux, face caronculée; type, canard musqué, *A. moschata,* improprement appelé canard de Barbarie.

8° Pilets, ou *vrais canards.* Bec long et étroit, queue pointue; dans quelques espèces, le mâle porte sur la queue des plumes relevées en boucles; type, le pilet, *A. aneta.* C'est à cette subdivision qu'appartient le canard sauvage.

9° Sarcelles. Même caractère que les pilets, mais taille plus petite et coloration différente; type, la sarcelle commune, *A. querquedula.*

Les canards se distinguent des autres palmipèdes par la variété et la beauté de leur plumage, mais là se bornent leurs agréments; d'un caractère triste, sauvage et monotone, ils n'égayent ni un paysage ni une basse-cour; leur cri est désagréable et assourdissant, leur marche incertaine et disgracieuse, et c'est en liberté, au sein des étangs et des rivières, qu'il faut les voir s'ébattre pour comprendre que ce sont des oiseaux essentiellement aquatiques.

Les canards vivent et nichent sur le bords des eaux stagnantes ou courantes et sur les côtes; ils y vivent de mollusques, d'insectes, de petits crustacés, de batraciens, de frai de poisson, de poisson même et d'herbes aquatiques. Avec ces instincts omnivores, il n'est pas étonnant que dans la domesticité ils ne refusent aucune nourriture animale ou végétale. Comme dans l'état sauvage, ils ne vivent que de substances alimentaires imbibées d'humidité; ils ont coutume de tremper dans l'eau les aliments qui sont secs ou trop durs pour être facilement avalés; ils se plaisent à fouiller dans la vase, qu'ils tamisent pour ainsi dire en la faisant passer entre les lamelles de leur bec, afin d'y trouver les petits animaux qui y sont réfugiés.

La plupart établissent leur nid au milieu des joncs, des bruyères et des herbes des marais, dans les trous des rochers, et quelques espèces (le canard sauvage est dans ce cas) nichent sur les arbres et prennent possession des nids de pies ou de corneilles abandonnés par ces oiseaux.

Ces nids, grossièrement préparés, sont garnis, par la femelle, du duvet qu'elle s'arrache de la poitrine, et que les habitants du Nord vont, au péril de leur vie, dérober à l'eider, qui fournit le précieux duvet connu sous le nom d'édredon. C'est là qu'elles pondent au printemps, de 8 à 18 œufs, suivant les espèces, et de couleur différente.

Après 30 jours d'incubation, à laquelle le mâle reste étranger, son rôle se bornant à défendre sa femelle contre toute agression, les petits éclosent et quittent le nid pour n'y plus rentrer. Ils peuvent, dès leur naissance, pourvoir à leur nourriture, et n'ont besoin de leur mère que pour les réchauffer, leur corps n'étant, à cette époque, couvert que d'un léger duvet encore impropre à les défendre contre la fraîcheur des nuits.

Après la pariade pour les mâles et l'incubation pour les femelles, commence la mue, qui a lieu souvent en une seule nuit, et ce

n'est qu'à l'automne qu'ils reprennent leur plumage de noce.

Dans l'état de liberté, les canards sont tristes et sauvages; ils se tiennent tout le jour immobiles au milieu des joncs ou des hautes herbes et n'en sortent que le soir.

La délicatesse de la chair des canards sauvages les a de tous temps exposés aux embûches de l'homme : mais cette chasse est loin d'être exempte de fatigues; le chasseur est obligé de lutter de ruse avec l'oiseau, qui se défie de tout ce qui lui semble étranger. On les chasse à l'affût, à la hutte, aux filets ainsi qu'aux lacets et à l'hameçon. Cette chasse, est, pendant l'hiver, un des exercices favoris des habitants des pays inondés ou marécageux. On chasse cependant en été les halbrans, qui sont d'une approche moins difficile que les vieux. Dans les contrées septentrionales, véritable centre géographique des oiseaux de ce genre, on les chasse au bâton et au fouet : c'est dans leur lutte avec l'homme que les canards font preuve d'une finesse qui prouve que les ruses employées par les animaux sauvages pour échapper à la mort ne sont pas toujours accompagnées d'un grand développement intellectuel.

Les canards, quoique plus essentiellement propres aux contrées boréales, sont répandus sur tout le globe : on en trouve à Java, à Madagascar, aux Antilles, à Cayenne, en Egypte. Les pilets et les canards sauvages sont répandus depuis le Groenland jusqu'aux îles de l'archipel indien et aux Antilles.

Essentiellement migrateurs, ces oiseaux abandonnent, au commencement de l'hiver, les contrées où ils ont passé l'été, et descendent en bandes nombreuses, disposées dans le même ordre que les bandes de cygnes, vers les pays méridionaux. C'est au commencement de l'automne qu'arrivent chez nous les premiers; ils y séjournent jusque vers la fin de février, époque où ils regagnent leurs stations d'été. Il reste toujours quelques traînards qui nichent dans le pays; la petite sarcelle, même, y reste toute l'année. Le vol des canards est puissant et rapide; et, dans leurs migrations, ils font plusieurs centaines de lieues. Ils se décèlent à leur passage par des cris presque continus.

La taille des canards varie beaucoup suivant les espèces : ainsi, tandis que les canards musqués et les eiders atteignent à la taille d'une petite oie, les sarcelles ne sont guère plus grosses que des perdrix.

Le canard sauvage, type de nos canards domestiques, a été réduit en esclavage à une époque très-reculée, et ces palmipèdes offrent aux fermiers de grands bénéfices à cause de leur rusticité. Peu difficiles sur le choix de la nourriture, ils n'exigent do soin ou de surveillance que pendant la durée de l'incubation et dans leur premier âge. Ils présentent, de plus que l'oie, l'avantage de croître vite, et de n'avoir pas besoin, pour engraisser, d'être enfermés dans une mue. Il faut néanmoins choisir, pour les élever en grand, une localité voisine des eaux et la purger de sangsues, qui font périr les jeunes canards en s'attachant à leurs pieds. On peut, à défaut d'eau, creuser une mare dans laquelle ils barbotent à leur aise.

On dispose, pour la couvaison des canes, des paniers dans lesquels elles vont pondre, à moins qu'on ne donne leurs œufs à couver à une poule. Dans leur premier âge, on nourrit les canards de millet, d'orge, de maïs, de son et de pommes de terre; quand ils sont plus forts, ils mangent de tout et recherchent avec avidité les immondices les plus dégoûtantes. A trois mois, les canetons prennent leurs plumes, et à six ils ont atteint le maximum de leur taille. Nos canards domestiques sont d'un plumage moins riche et moins varié que les canards sauvages. On nourrit de préférence la race picarde, qui est de grosseur moyenne, mais d'une éducation facile et avantageuse.

Quoique la chair du canard domestique ait perdu de la finesse de fumet qu'elle possède dans l'état sauvage, elle est délicate et d'un goût savoureux. On recherche ses œufs pour la pâtisserie, et son foie rivalise de délicatesse avec celui de l'oie. Leurs plumes sont l'objet d'un commerce considérable, et l'on recherche le duvet qui les couvre en hiver et que l'on substitue à l'édredon.

Toutes les nations élèvent des canards, et c'est en Chine qu'on paraît en élever en plus grande quantité; dans ce pays on a recours, pour les faire éclore, à l'incubation artificielle. On peut accoupler les canards domestiques avec les canards sauvages, et les individus qui en naissent sont féconds.

On élève encore dans nos basses-cours le canard musqué, qui est deux fois plus gros que le canard commun, mais qui a l'inconvénient d'avoir une odeur de musc si pro-

noncée, que sa chair est désagréable à manger. Il se croise volontiers avec le canard commun, et donne naissance à des individus stériles appelés mulards, qui ont presque la taille du canard de Barbarie, mais ont perdu leur goût musqué.

Dans l'état de domesticité, les canards, de monogames qu'ils sont à l'état sauvage, deviennent polygames, et un mâle suffit à huit ou dix femelles.

Le nombre des espèces de ce genre est d'une cinquantaine au moins.

Les méthodistes placent les canards dans l'ordre des lamellirostres, entre les cygnes et les harles, et c'est là, en effet, la place qui leur convient le mieux. Il ne faut néanmoins pas considérer ce genre comme bien limité, mais comme un de ces groupes qu'on ne peut guère diviser, ne sachant ni où le commencer ni où le finir. GÉRARD.

CANARIES (*géogr.*). On appelle ainsi un groupe d'îles connues des anciens sous le nom de *Fortunées*, qui se trouvent situées dans l'océan Atlantique, sur la côte occidentale d'Afrique et appartiennent aux Espagnols : leur nombre s'élève à 13, dont 7 seulement sont habitées; les principales en sont la Grande-Canarie, Ténériffe et Palma.

Ces îles, couvertes de montagnes, hérissées de rochers de basalte, sont arides, à l'exception de la Grande-Canarie et de Ténériffe. Le pic des montagnes sur cette dernière île passe pour le plus haut sommet du globe. Le climat des Canaries est en général chaud, bien qu'il se trouve tempéré par l'humidité qu'occasionnent les brises de l'Océan. Lorsque les vents cessent de souffler, ce calme fait naître la peste, les sauterelles et autres malheurs.

Quant à la population, elle se compose exclusivement d'Européens, presque tous d'origine espagnole : ils se distinguent par leur piété, leur sobriété et leur industrie; leur nombre peut s'élever à 200,000. Canarie est la ville capitale de ces îles.

Les produits des Canaries consistent surtout en vins d'excellente qualité, fruits, grains, sucre, soie, fèves. Les forêts abondent en lauriers, pins et arbustes.

C'est de ces îles que viennent les petits oiseaux connus sous le nom de serins de Canarie.

CANCER, du mot latin *cancer*, qui signifie *crabe*. Cette expression, connue depuis plus de 2,000 ans dans la science, a excité la curiosité d'un grand nombre d'écrivains qui en ont donné diverses explications. Le mot de cancer, à mon avis, est une expression métaphorique destinée à exprimer à la fois la ténacité et la malignité de cette affection.

Qu'est-ce que le cancer? La plupart des définitions qu'on en a données jusqu'à présent ne me paraissent ni bien précises, ni bien correctes, ni parfaitement vraies. Quant à moi, je regarde comme cancéreux *les tissus normaux ou de formation nouvelle soumis à une altération non syphilitique, ayant de la tendance à s'ulcérer, à s'étendre en tous les sens et à s'assimiler les organes ambiants.*

Il est difficile de donner du cancer une symptomatologie générale exacte; car cette affection présente, sous ce point de vue, des différences très-notables selon les organes dans lesquels on la considère. On a divisé le cancer en *interne* et *externe* : ce dernier surtout a servi de type aux descriptions qu'on trouve dans les auteurs; j'imiterai cet exemple.

On observe dans la marche de la plupart des cancers deux périodes distinctes : la première appelée période de *bénignité* ou d'*induration*; la seconde désignée sous le nom de *malignité*, ou encore de *ramollissement*. Cette distinction est fondée sur le fait généralement vrai de la transformation des tissus malades, qui de l'état de *squirrhe* passent à l'état *encéphaloïde* : j'ai eu occasion d'observer un grand nombre de transformations de cette nature.

Le cancer débute toujours par une tumeur. Tantôt, petite et à peine perceptible, elle se développe dans les interstices des organes; tantôt elle se greffe à la surface de l'organe, de la surface d'une glande, par exemple, comme on le voit si souvent à la glande mammaire; tantôt, enfin, elle naît isolée, indépendante, jetée comme par hasard dans les mailles du tissu cellulaire. Une fois formée, la production nouvelle croît en tous sens, et acquiert, avant de s'ouvrir, des dimensions variables, parfois considérables : ainsi j'ai vu, à l'Hôtel-Dieu de Paris, un cancer qui dépassait en volume une tête d'adulte. Lorsque ces productions ont acquis un certain volume, elles représentent des masses à surface ordinairement inégale, sillonnées par des anfractuosités plus ou moins profondes, et, dans certains cas, paraissant formées par une agglomération de

tumeurs juxtaposées. Elles sont dures au toucher, peu élastiques, donnent un son mat à la percussion et restent pendant longtemps insensibles. Dans le commencement, elles se laissent déplacer avec facilité, soit qu'elles glissent dans le tissu cellulaire, soit qu'elles suivent les mouvements de l'organe auquel elles sont fixées. A mesure qu'elles grossissent, elles dépriment le tissu cellulaire, atteignent les organes voisins, s'attachent à eux, les absorbent à leur profit, font corps avec ce qui reste, et perdent, par conséquent, d'autant plus de leur mobilité. Si elles ont envahi un os ou un muscle près de son insertion, elles ne peuvent plus subir, dans leur totalité, le mouvement de va-et-vient; on dit alors qu'elles sont *adhérentes :* ce dernier caractère est important à noter. Le grand développement du squirrhe peut avoir plusieurs conséquences fâcheuses; il interrompt la circulation locale, produit ces espèces de rayons bleuâtres fournis par les veines engorgées, occasionne un arrêt dans la circulation capillaire, qui donne à la peau une teinte rouge, violette; détermine la mortification du tégument, et, comme conséquence, donne lieu à des ulcères rebelles à tout jamais incurables si des moyens prompts et énergiques ne leur sont opposés. Aussitôt que le cancer, de l'état *occulte* ou fermé, passe à l'état d'ulcère, on a une plaie qui va chaque jour s'agrandissant dans tous les sens. Sa surface, noirâtre ou grise, anfractueuse, inégale, livide au pourtour, couverte de bourgeons charnus, pâles et mollasses, saignant facilement, présentant des bords saillants inclinés en dehors, quelquefois en dedans, et répandant une odeur fétide, sécrète un liquide séro-sanguinolent, clair et ténu, mêlé à des débris de tissu cellulaire : cette sérosité âcre corrode quelquefois l'épiderme ou détermine une inflammation érythémateuse.

Le cancer s'accompagne de douleurs particulières considérées, par certains auteurs, comme pathognomoniques. Elles sont fortes, aiguës, vives, passagères, essentiellement intermittentes et irrégulières; souvent elles irradient dans le voisinage et excitent d'autres douleurs sympathiques. Les cancéreux, depuis longtemps malades, sont sujets à des douleurs analogues à celles du rhumatisme: ce phénomène dépend-il du cancer lui-même? Ces diverses espèces de douleurs n'existent pas toujours; je les ai vues manquer complétement dans deux cas de cancers anciens, incurables; mais ces exemples sont rares.

Le cancer donne lieu à des hémorragies dépendant celles-ci des vaisseaux capillaires, celles-là des gros vaisseaux, l'une et l'autre difficiles à arrêter. Cette cruelle maladie s'accompagne encore d'autres accidents, tels que la gangrène, l'engorgement des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, etc.; enfin elle est sujette à récidive. La gangrène, mise en œuvre dans certains cas par la nature pour amener la cicatrisation définitive, est souvent une cause de mort.

Le cancer abandonné à lui-même suit sa marche sans jamais rétrograder. Le premier pas fait, il poursuit sa course fatale sans obéir à aucune tendance curative spontanée. A peine connaît-on, dans la science, quelques exemples fort rares de guérisons sans le secours de l'art. On le voit souvent rester stationnaire. Cette maladie est essentiellement chronique; mais elle varie considérablement dans la durée de son développement selon les individus qu'elle affecte.

Lorsque l'affection cancéreuse dure depuis assez longtemps, ou bien s'est exercée avec une certaine énergie, on observe des phénomènes généraux constituant ce qu'on appelle la *cachexie cancéreuse.* Les digestions sont difficiles, la peau est sèche, aride, jaunâtre, l'amaigrissement augmente, les forces diminuent, les douleurs se montrent plus intenses et plus rapprochées; de la céphalalgie, une absence de sommeil, une sorte d'épuisement résultant de douleurs violentes dans les reins ou les membres jettent le malade dans les plus cruelles angoisses jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier soupir.

Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de préciser la durée du cancer. Ici il dure de longues années; là il épuise sa période en quelques mois. Le squirrhe a, en général, une marche lente; l'encéphaloïde, au contraire, a une marche rapide : telle est la formule la plus générale qu'on puisse donner à ce sujet.

L'anatomie pathologique du cancer est très-compliquée et très-difficile, car cette affection donne naissance à plusieurs tissus différents. Cependant on a remarqué que deux tissus principaux, le squirrheux et l'encéphaloïde, existaient séparément ou simultanément dans toutes les masses cancéreuses, et, pour cette raison, on les a considérés

comme tissus élémentaires du cancer. Le premier, c'est-à-dire le tissu squirrheux, se présente, dans le principe, sous la forme de masses dures, inégales, anfractueuses, ordinairement arrondies, peu élastiques et très-résistantes au toucher. Avant de se réunir en masses, ces corps accidentels s'infiltrent, pour ainsi dire, dans les mailles des tissus normaux. Lorsqu'on coupe un squirrhe, on aperçoit un tissu d'apparence homogène, d'un blanc bleuâtre légèrement transparent. La masse se trouve cependant souvent divisée en lobules par des bandes fibreuses circonscrivant des noyaux formés eux-mêmes de fibres contournées en divers sens. Ces noyaux sont destinés à dégénérer les premiers; en effet, lorsque le squirrhe est un peu avancé, on trouve à leur place une pulpe renfermée dans des espèces de loges. Le squirrhe a si peu de vaisseaux, que divers anatomo-pathologistes en ont nié l'existence. — L'encéphaloïde présente, à son début, quelque analogie de structure avec le squirrhe. Il est blanc ou légèrement bleu, résistant au scalpel et criant lorsqu'on le coupe; il est formé de flocons mous contenus dans des prolongements fibreux traversant la tumeur dans toute son étendue et se ramifiant dans divers sens. Bientôt ce premier état disparaît, les cloisons s'atrophient, la tumeur prend par places une teinte légèrement rosée; elle devient molle, humide, et s'écrase facilement sous une pression même modérée. Cette destruction facile, jointe à la coloration pâle et à l'aspect irrégulier et anfractueux de la tumeur, lui a fait donner l'épithète de *cérébriforme* qu'elle possède encore aujourd'hui. Le tissu encéphaloïde est muni de vaisseaux abondants; ce sont eux qui donnent naissance à ces hémorragies opiniâtres si difficiles à arrêter.

Outre ces deux tissus, on en trouve encore une multitude d'autres qui résultent de la combinaison de ceux-ci, soit à leur état de dégénérescence primitive, soit à un état de dégénérescence secondaire; de là les dénominations de *productions lardacées, fongueuses, pulpeuses, mélaniques, colloïdes, chondroïdes*, etc. Les micrographes allemands, plus particulièrement, se sont occupés de l'étude des liquides sécrétés par les masses cancéreuses; quelques-uns ont cru reconnaître des globules appartenant exclusivement au cancer.

Je ne m'arrêterai pas à ces travaux, qui ne me paraissent pas avoir reçu encore la sanction de l'expérience.

Le pronostic du cancer est des plus graves; tous les écrivains sont d'accord sur ce point. Le cancer conduit ordinairement à la mort : les hémorragies, la gangrène, une sorte de pourriture d'hôpital toute particulière, un épuisement nerveux amènent le terme fatal. J'ajoute de suite, pour tempérer la gravité de ces paroles, que cette cruelle affection peut rester stationnaire, qu'elle peut se guérir spontanément, bien que cela soit excessivement rare; enfin qu'elle n'est pas rebelle aux efforts de l'art.

L'étiologie du cancer est assez obscure. L'observation démontre qu'il existe rarement chez les enfants, fréquemment chez les adultes et chez les vieillards; dans ce dernier cas, le développement primitif remonte souvent à plusieurs années. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes. La constitution, les climats, les professions ne paraissent avoir aucune influence sur la production de cette maladie. Le cancer peut-il être héréditaire? Des faits nombreux m'autorisent à répondre affirmativement. Les causes les plus appréciables du cancer sont ordinairement des violences extérieures, et plus rarement une sorte d'inflammation chronique; mais, indépendamment de ces causes, il faut reconnaître l'existence d'une condition particulière, inconnue dans son essence et désignée sous le nom de diathèse.

Le traitement se distingue en général et local.

Le traitement général ou intérieur se compose de narcotiques ou de médicaments de diverse nature, dans lesquels on a cherché des spécifiques. Parmi ceux-ci on compte les préparations arsenicales, cuivreuses, mercurielles, antimoniées, la baryte, l'iode, le fer, le soufre, le plomb, l'or, les alcalis étendus, etc., etc.; enfin plusieurs préparations tirées du règne végétal, telles que la ciguë, etc. On associe ordinairement les dérivatifs à ces médicaments : ainsi les uns donnent des purgatifs répétés, ceux-là ont recours aux cautères et aux vésicatoires; enfin quelques-uns emploient fréquemment de petites saignées : cette dernière pratique est positivement mauvaise et désastreuse.

Le traitement local est le plus important, car il est seul véritablement efficace. Les substances employées sont tellement nombreuses que je n'en essayerai pas seulement

l'énumération. Parmi les méthodes en usage de nos jours, on trouve la compression méthodique dont M. Récamier a tiré d'immenses ressources, les résolutifs, agents puissants dont on a peut-être exagéré l'importance; les antiphlogistiques, toujours contre-indiqués; enfin la cautérisation et l'ablation des tumeurs. Cette dernière se pratique ordinairement à l'aide du bistouri, mais certains inconvénients majeurs l'ont fait abandonner par quelques chirurgiens.

La cautérisation se pratique de diverses manières, selon le but que l'on se propose. Dans certains cas, on attaque l'ulcère ou la tumeur par des applications successives; on les tue sur place : telle est la méthode ancienne, méthode longue, difficile et parfois inapplicable. Depuis quelques années, j'emploie avec succès les caustiques à haute dose. Cette nouvelle manière de les appliquer a pour but, non pas de détruire immédiatement les tumeurs, mais de les enlever en les circonscrivant, et faisant jouer au caustique un rôle analogue à celui du bistouri. De grands avantages sont attachés à cette méthode. Tous les caustiques ayant un mode d'action particulier peuvent satisfaire à des indications particulières. On peut, avec grand avantage, combiner les deux méthodes d'ablation par les caustiques et le bistouri, en conservant toutefois aux premiers la prééminence qui leur appartient.

Si toute opération est rationnellement impraticable ou contre-indiquée, il faut recourir aux palliatifs, et par conséquent aux narcotiques, qu'on peut employer sous leurs formes pharmaceutiques.

D[r] Bourdin.

CANCER (*astron.*). — C'est un des signes du zodiaque où le soleil parvient, le 21 juin, au solstice d'été; c'est aussi une constellation représentée comme le signe, avec lequel elle se confondait primitivement, et par une *écrevisse* ou par le signe ♋.

Le *Cancer* reçut dans l'antiquité divers noms; Manilius le nomma *Nepa*, *Astacus*, *Cammarus*; les Grecs le désignaient par Καρκινος, Καμμαρος, Ασταχος, Πάγουρος; les Arabes lui donnaient le nom *Alsartan* ou *Asartan*.

La constellation du *Cancer* renferme, selon Ptolémée, treize étoiles; selon Kepler, dix-sept; d'après Bayer, trente-cinq; Tycho-Brahé lui en reconnaît quinze, Hevelius vingt-neuf, Flamstead soixante et onze : on a reconnu qu'elle en renfermait au moins quatre-vingt-cinq. Le Cancer contient, sous le nom de *præsepe*, un groupe d'étoiles qui se compose d'une agrégation singulière de plus de dix mille étoiles; la lumière de ce groupe s'accroît en allant vers le centre.

On a donné au *Cancer* la figure d'une écrevisse, parce que le soleil, parvenu à ce point, commence à reculer vers l'équateur. Les poëtes disent que le Cancer est l'écrevisse que Junon envoya contre Hercule, lorsqu'il combattait l'hydre de Lerne. Hercule écrasa l'écrevisse, et Junon la plaça dans le ciel.

Ad. V. de Pontécoulant.

CANDAHAR (*géogr.*). — C'est le nom d'une grande province de l'Afghanistan, ou royaume de Caboul. Située entre l'Inde et la Perse, elle appartint, tour à tour, aux Séleucides, aux rois de la Bactriane, aux Parthes et aux Persans. Vers la fin du VIII[e] siècle, les Arabes y pénétrèrent; mais, peu de temps après, le Candahar passa sous la domination des princes Soffarides, Sammanides et autres qui leur succédèrent. La ville portant le même nom, et située au milieu d'une plaine, est sa capitale; bâtie par un des derniers souverains du pays (Ahmet-Schah), sur les ruines de l'ancienne ville, elle se distingue par la régularité de son plan et sa population qu'on évalue à 40,000 âmes. Le palais du prince contient de vastes appartements et un superbe jardin. Deux larges canaux, divisés en petits filets, arrosent cette ville de manière qu'elle se trouve toujours propre et salubre.

Quant aux habitants de la ville, ce sont, pour la plupart, des Afghans, lesquels occupent un quartier particulier; à Candahar, des Persans, des Tadijks, des Indous, des Arabes, des Arméniens, des Juifs, etc. : le commerce y est fort actif.

La province de Candahar, couverte de vergers et de terres bien cultivées, jouit d'un climat tempéré. Les principaux produits du sol consistent en fruits de diverse nature, et en blé qui se distingue par sa blancheur.

CANDIE (*géogr.*). — Cette île, nommée jadis Crète, après avoir formé, dans l'antiquité, un Etat indépendant, fut soumise tour à tour à la domination des Romains, des Grecs, des Arabes, des Génois et des Vénitiens; conquise en 1669 par les Turcs, elle

est aujourd'hui gouvernée par un pacha et divisée en trois sandjacks.

Candie, dont l'étendue s'élève à 60 lieues de longueur sur 13 lieues de largeur, est une des îles importantes de la Méditerranée; elle peut être considérée comme un point intermédiaire entre l'Europe et l'Asie. Son côté septentrional offre plusieurs golfes et ports; mais celui du sud est presque inaccessible. Une chaîne de montagnes calcaires traverse le pays dans toute sa longueur; elles sont, pour la plupart, couvertes de neige, et celle appelée Psikioti (ancienne Ida) s'élève à 1,200 toises. Le sol de l'île est assez fertile, quoique pierreux. On évalue sa population, composée de Turcs, de Grecs et de Juifs, à 350,000 âmes. Le climat est doux et salubre, l'air se trouvant tempéré en été par les brises.

La ville principale est Candie, capitale du pays et siége d'un archevêque grec; elle compte 15,000 habitants, dont quatre cinquièmes Turcs. Il y a à Candie quatorze mosquées, trois églises chrétiennes et un couvent de capucins.

CANÉPHORE (*archéol.*), de κάνη et φέρω, mots grecs qui signifient *porte-corbeille*. C'étaient de jeunes filles qui, dans les cérémonies religieuses des anciens, portaient les corbeilles qui renfermaient les objets servant aux sacrifices, les fleurs ou les fruits que l'on offrait aux dieux; elles jouaient un rôle important dans les mystères de Cérès et de Bacchus. On les nommait aussi *cistophores*, du mot κίστη, corbeille ou ciste. Ces jeunes filles étaient choisies parmi celles du plus haut rang. Aux processions des Panathénées, elles précédaient la marche en portant leurs corbeilles. Dans les fêtes de Diane, ces corbeilles étaient remplies d'ouvrages faits à l'aiguille; elles les offraient à Minerve la veille de leurs noces. On a aussi, par extension, appelé canéphores les statues qui portent des corbeilles, et que l'architecture moderne a quelquefois employées comme *cariatides* (*voy.* ce mot). On connaît les quatre canéphores de la villa Albani, qui servent de support à deux grottes placées à l'entrée du parterre. D. M.

CANEVAS (*théâtre*). — Ce mot, dont l'origine vient de la grosse toile à interstices peu serrés, propre à être brodée, a été appliqué aux pièces de théâtre, et particulièrement aux comédies italiennes, dont le fond était indiqué et sur lequel les acteurs avaient la facilité de *broder* leurs rôles.

L'improvisation exigée par ce genre de pièces demande des acteurs doués d'esprit et d'imagination. Louis Riccoboni, qui y a excellé et qui dirigeait la troupe italienne à Paris en 1716, a donné les principes de ces sortes de représentations dans son *Histoire du théâtre italien*. Le célèbre Dominique, Evariste Gherardi, et en dernier lieu Carlin, fameux arlequin, étaient très-habiles pour remplir les canevas. Ce genre n'existe plus en France. D. M.

CANGE (Charles du Fresne, sieur du), né à Amiens, le 18 décembre 1610, conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Picardie, fut un des plus illustres érudits du XVIIe siècle. Du Cange peut partager avec le fameux André du Chesne, qui le précéda dans la carrière, le nom glorieux de père de l'histoire de France, et, quoique venu le second, peut encore revendiquer l'honneur d'avoir montré la vraie route et le meilleur mode d'investigation des sources historiques. En voyant le nombre prodigieux de travaux, tant imprimés que manuscrits, qu'il a laissés, on croirait que du Cange fut un de ces doctes bénédictins qui, partageant la paisible existence que leur faisait la solitude du cloître entre la prière et l'étude, ont rempli nos bibliothèques de tant de collections précieuses pour l'histoire et la littérature. Cependant, si l'on songe que, marié dès l'âge de 28 ans et successivement père de dix enfants, du Cange, dès lors partagé entre les devoirs domestiques et ceux des fonctions publiques dont il était revêtu, ne dut qu'au sage emploi du temps la part qu'il en put donner à l'étude, on ne peut voir sans admiration une carrière si bien remplie. L'histoire de France fut le but constant des travaux de du Cange, et, pour en recueillir les monuments, il fouilla dans toutes les archives de l'Europe occidentale, et même jusque dans les annales de l'Orient. Dès 1676, il avait dressé le plan d'une nouvelle collection des historiens de France. Ce plan fut présenté à Colbert; mais ce ministre, peut-être influencé par l'intrigue ou l'envie, ne l'ayant point approuvé, on ajourna l'exécution de ce projet, qui, repris à diverses époques, fut enfin confié à la congrégation des bénédictins. Les deux premiers volumes de cette collection furent publiés, en 1738, par D. Bouquet; et l'on a remarqué, avec raison, que le plan adopté par le sa-

vant bénédictin, et snivi par ses continuateurs, offre peu de différences avec celui qui avait été conçu d'abord par dn Cange. Voici la liste de ceux de ses ouvrages qui ont été imprimés :

1° Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français. Paris, 1657, in-folio.

2° Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste. Paris, 1666, in-4°.

3° Histoire de saint Louis, roi de France, écrite par Jean, sire de Joinville. Paris, 1668, in-folio.

4° Joannis Cinnami historiarum de rebus gestis a Joanne et Manuele Comnenis, libr. VI, græc.-lat. Paris., 1670, in-folio.

5° Mémoire sur le projet d'un nouvean recneil des historiens de France, etc., dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong.

6° Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Paris., 1678, 3 vol. in-folio; puis réimprimé avec le supplément de Carpentier. Paris, 1733, 6 vol. in-folio. MM. Firmin Didot ont commencé l'impression d'une nouvelle édition in-4° de ce glossaire. Elle comprend les additions d'Adelnng et celles qu'on doit à l'érudition d'un savant allemand, M. Henschel, chargé de cette publication, dont les trois premiers volumes ont déjà parn (1844).

7° Lettre du sienr N. à son ami Wion d'Hérouval, au sujet des libelles contre les RR. PP. Henschenius et Papebroch, jésuites. (Paris), 1682, iu-4°.

8° Historia byzantina duplici commentario illustrata. Prior familias ac stemmata imperatorum, etc.; alter descriptionem urbis constantinopolitanæ qualis exstitit sub imperatoribus christianis. Paris., 1680, in-folio.

9° Jo. Zonaræ annales ab exordio mundi ad mortem Alexii Comneni, græce et latine, cum notis. Paris., 1686, 2 vol. in-folio.

10° Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis. Paris., 1688, 2 vol. in-folio.

11° Chronicon paschale a mundo condito ad Heraclii imperatoris annnm vigesimnm. Paris., 1689, in-folio. On commençait l'impression de ce dernier onvrage lorsque du Cange monrut, à Paris, le 23 octobre 1688. La publication en fut continuée par Baluze.

Ontre ces nombreux ouvrages, qui ont snffi ponr immortaliser le nom de dn Cange, il reste de lui une si prodigieuse quantité de manuscrits, qne le nombre en serait suspect si tous n'étaient en entier écrits de sa propre main. Ces manuscrits sont, à un petit nombre près, relatifs à l'histoire de France. A la mort de l'auteur, ils furent dispersés dans toute l'Europe; et il est à regretter qu'ils ne soient pas encore tous réunis à la bibliothèque royale, qui n'en possède qu'une partie. On pent consulter le mémoire que du Fresne d'Aubigny, neven de du Cange, publia en 1752, in-4°, sur ces manuscrits, dont la liste se trouve dans la *Bibliothèque historique* du pére Lelong, tome III, p. XIII. Nous engageons aussi nos lecteurs à lire une notice intéressante, de M. Hardouin, sur la vie et les ouvrages de du Cange, insérée dans le second volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1839. A. P.

CANICULE (*astron.*). — C'est une des étoiles de la constellation du grand Chien, prise par quelques auteurs pour une constellation distincte. *Canicule* vient du latin *canicula*, diminutif de *canis*, et signifie *petit chien*. Pline l'appelle *minor canis*, Vitruve *canis minusculus;* les Grecs le nommaient *Σειριος*, *Sirius* (*voy.* ce mot); Pline et Gallien l'appelaient *Procyon*, quoique ce nom soit celni d'nne autre étoile sitnée dans la constellation du petit Chien. On nomme aujourd'hui *étoile du Chien* ce que les anciens appelaient *canicule*; elle se trouve la dixième dans le catalogue de Flamstead, et la seconde dans ceux de Ptolémée et de Tycho-Brahé. Cette étoile est située dans la gueule du grand Chien; elle est de première grandeur; c'est la plus grande et la plus brillante de toutes les étoiles du ciel.

Les anciens n'étaient pas, comme nous, persuadés que les étoiles n'ont aucun pouvoir sur notre globe; ils leur atttribuaient an contraire, des influences malignes ou bienfaisantes (*voy.* ASTROLOGIE). Selon Hippocrate et selon Pline, le jonr où la *canicule* se lève, la mer bouillonne, le vin tourne, les chiens deviennent enragés, la bile s'augmente et s'irrite, tous les animanx tombent en langueur, dans l'abattement, etc.

On croit généralement que la canicule a la propriété d'apporter le chaud; mais alors les habitants de l'hémisphère méridional devraient le ressentir bien plus vivement, puisque cette étoile est dans l'hémisphère méridional, de l'autre côté de l'équateur. Cependant il est certain que les penples de cet hémisphère sont alors en hiver. Les étoiles et les autres planètes sont trop éloignées de

nous pour produire sur nos corps ni sur notre système planétaire aucun effet sensible. Cette chaleur ne nous vient que parce que le soleil darde sur nous ses rayons moins obliquement. Les Romains sacrifiaient à la *canicule*, pour en écarter les mauvaises influences, un *chien roux*.

La canicule passa pour être la chienne d'Érigone ou le chien que Jupiter donna à Minos, que Minos donna à Procris, et que Procris donna à Céphale. Selon d'autres auteurs, la canicule était le chien d'Icare, qui avait été placé dans le ciel; on lui faisait des sacrifices dans l'île de Cos, où s'étaient retirés les paysans qui tuèrent Icare, et dans les Cyclades, pour détourner la peste.

Les Égyptiens commençaient leur année au lever de la canicule, ce qui s'appelait *annus canarius*; ils prétendaient que les chèvres appelées *oryges* jetaient un cri, ou, selon d'autres, éternuaient au moment où la canicule se levait. AD. V. DE PONTÉCOULANT.

CANITIE (*méd.*), couleur blanche ou grise des poils en général, et plus particulièrement des cheveux. Les auteurs en distinguent trois espèces : 1° la canitie *sénile;* 2° la canitie *congéniale* ou *originelle;* 3° la canitie *accidentelle.* — La première, la plus fréquente de toutes, est un attribut de la vieillesse, et peut affecter tous les poils du corps en même temps ou se borner à une seule région. Les cheveux en sont ordinairement les premiers atteints, tandis que la barbe et les poils qui ne paraissent qu'après l'époque de la puberté ne subissent ce changement que beaucoup plus tard. Elle commence presque toujours alors vers les tempes pour envahir successivement tout le cuir chevelu. Il est de remarque vulgaire que les individus à cheveux bruns éprouvent plus promptement cette métamorphose que ceux à cheveux blonds ou roux; mais une foule de circonstances qu'il n'est pas toujours donné de reconnaître font à l'infini varier l'époque aussi bien que la marche de son développement. Ainsi la science possède des exemples de canitie chez des sujets de 18 à 20 ans, tandis que nous en voyons journellement d'autres conserver jusqu'à la décrépitude tout l'éclat d'une chevelure brune. C'est toutefois, dans nos climats, de 35 à 40 ans, que l'homme commence à grisonner. Les femmes jouissent-elles d'un privilége sous ce rapport ? La plupart des auteurs l'ont pensé, mais il nous semble permis d'élever quelques doutes à cet égard. Enfin il existe, dit-on, des exemples de canitie survenue immédiatement après la mort sur des sujets ayant conservé jusqu'au dernier instant de la vie la couleur primitive de leurs cheveux.

La canitie congéniale a été signalée par beaucoup de médecins. Thomas Bartholin, entre autres, cite le fait d'un enfant dont les cheveux étaient, sur une moitié de la tête, complétement blancs, et sur l'autre du plus beau noir. D'autres auteurs en ont vu dont la chevelure était uniformément blanche, mais à un degré moindre que dans la canitie des vieillards. Les sujets offrant cette particularité sont, en général, d'un tempérament lymphatique et délicats. Dans cette catégorie doivent se ranger les *albinos*.

La canitie accidentelle peut résulter d'une infinité de causes tant physiques que morales; de longs chagrins, par exemple, de violentes douleurs. Citons à cet égard, parmi tant d'autres, l'exemple du roi Henri IV, dont la moustache blanchit en peu d'heures à la nouvelle de l'édit de Nemours, favorable aux ligueurs. Chez un prisonnier dont l'observation est rapportée par Borellus, les cheveux, d'abord blanchis par l'inquiétude, reprirent leur couleur primitive à l'annonce de sa mise en liberté. Il serait difficile de donner une explication physiologique satisfaisante de ces faits, d'où résulte l'incrédulité de beaucoup de personnes à leur égard Quant aux causes physiques, il est démontré par expérience qu'un grand nombre de maladies, et en général tout ce qui entraîne un affaiblissement extrême, peut faire naître, ou, pour le moins, hâter le développement de la canitie. Notons surtout les affections syphilitiques anciennes, la lèpre, la teigne, les douleurs de tête vives et habituelles, quelques suites de couches, les hémorragies considérables, les excès de toute nature, les contentions d'esprit habituelles, les affections chroniques, etc., etc. Il paraîtrait encore résulter d'un fait isolé, mais digne de quelque attention néanmoins, qu'un tel état serait résulté de la perturbation provoquée par un purgatif violent. — On voit encore les poils blanchir sur les anciennes cicatrices, ou par leur arrachement répété sur un même point. Quelle que soit, du reste, la cause du phénomène qui nous occupe, il est de toute évidence que les organes offrant cette décoloration ne sont pas pour cela complétement frappés de mort ainsi qu'on a voulu le dire,

puisqu'ils croissent sans que l'on puisse remarquer d'autre différence dans l'énergie de cette propriété que celle résultant nécessairement de l'âge ou de l'état de santé des sujets. Ajoutons encore, comme preuve de cette vitalité, que les cheveux apparaissant après la guérison de la teigne, d'abord blancs, faibles et déliés, sont remplacés d'ordinaire par d'autres tout à fait noirs, si, par l'action répétée du rasoir, on retient durant un certain temps une plus grande quantité de molécules nutritives dans leurs bulbes. Une seule chose paraît donc changée dans la composition des poils ainsi blanchis : c'est qu'ils manquent de cette huile animale colorante signalée par Vauquelin pour la première fois en 1806.

Quant au traitement, presque toutes les canities accidentelles étant la suite de quelque affection ou d'événements inattendus, on n'a pu se livrer à la recherche des moyens propres à les prévenir ; mais, en revanche, l'attention des médecins s'est depuis longtemps portée sur ceux qu'il conviendrait d'employer pour retarder la manifestation prématurée de la canitie sénile ; néanmoins d'une foule de spécifiques conseillés tour à tours, tels que la chair de vipère, la thériaque, le gingembre, les myrobolans, aucun n'est plus en usage de nos jours. Les moyens employés contre la canitie elle-même comme fait accompli, et qu'il faut dissimuler, sont au contraire fort nombreux, mais no donnent jamais que des palliatifs temporaires qu'il faut souvent renouveler, et qui, la plupart du temps, ne dissimulent qu'imparfaitement ce que l'on veut cacher. Citons, par exemple, une composition journellement vendue par les marchands de cosmétiques, composée primitivement d'une partie de chaux éteinte sur deux d'oxyde de plomb, et variée à l'infini par l'addition du sulfate de fer, de la coloquinte, de l'écorce de grenade, et le rapport proportionnel des composants. Mais tous ces moyens n'ont que trop souvent le défaut de racornir les cheveux et d'occasionner des maux de tête ou des affections dermoïdes. L'un des plus dangereux est assurément le nitrate d'argent ou pierre infernale, employé par certains parfumeurs. Enfin, au lieu de noircir les cheveux blancs, on s'est efforcé de leur donner une couleur blonde en employant les décoctions de fleurs de genêt, de stœchas, de cardamome, de lupin concassé, d'écorce de racine de gentiane et de berberis.

CANNE (LA) est plus longue qu'un bâton, plus épaisse et moins flexible qu'une baguette, et plus grosse dans un bout que dans l'autre. L'usage de la *canne* est fort ancien : on en faisait en bois de *férule*, plante originaire de France et de Grèce, qui contient dans son intérieur une assez grande quantité de moelle; on s'en servait pour transporter du feu d'un endroit à un autre, parce qu'il ne consume la moelle que fort lentement, sans endommager l'écorce. On se sert encore, en Sicile, de cette espèce de canne comme de *boute-feu* pour l'artillerie. C'est cet usage de la *canne de férule* que rappelle Martial, quand il dit : « Nous éclairons par les bienfaits de Prométhée, »

> *Clara*, Prometheæi munere ligna sumus.
> (*Epig.*, liv. 21.)

Hésiode dit que Prométhée emporta le feu qu'il déroba au ciel dans une canne de férule. Bacchus ordonna aux hommes qui boiraient du vin de porter des cannes de férule, parce que, dans la fureur du vin, ils s'estropiaient en se battant avec les cannes ordinaires, et que les cannes de férule étant très-légères, le danger était moindre.

Dans la troupe, sous l'empire même, les officiers supérieurs, les adjudants-majors et les adjudants sous-officiers portaient la canne; sous la restauration, les officiers de service des gardes du corps portaient également la canne ; les officiers de hussards la portaient également. Aujourd'hui la canne est le signe des tambours-majors et caporaux tambours; c'est avec elle qu'ils font tous les signaux pour les diverses batteries. Au Xe et au XIe siècle, les femmes de qualité portérent des cannes. Aujourd'hui les cannes sont relégućes dans les mains des hommes, qui y ont mis un luxe inouï : il y a des cannes qui coûtent 1,000, 2,000 fr. et plus. Une canne qui a fait une très-grande sensation fut celle de M. de Balzac, laquelle renfermait tout un nécessaire. (*Voy.* BATON, BAGUETTE.)

CANNE A SUCRE, *saccharum* (*bot.*). Cette utile graminée, dont la moelle contient sous forme sirupeuse le sucre, que les pays tropicaux ont été longtemps seuls en possession de nous fournir, compte une dizaine d'espèces mal déterminées jusqu'à ce jour, et desquelles nous possédons deux seulement en Europe : la canne à sucre cylindrique, qui se trouve dans le midi de la France, et

celle de Ravenne, commune en Italie. Les espèces qui ne sont pas cultivées pour l'extraction du sucre, mais dont la moelle contient néanmoins de la matière saccharine, sont simplement employées comme fourrage. Celles cultivées dans un but économique sont la canne à sucre officinale, la violette et celle de Taïti; cette dernière fut transportée aux Antilles par Bougainville. Nous ne parlerons que de la première, qui est le type du genre.

La canne à sucre est une plante vivace de la famille des graminées, tribu des saccharinées, dont les caractères génériques sont: fleurs en panicules plus ou moins serrées; glume à deux valves, revêtue, en dehors, d'une houppe de poils longs et soyeux; balle à deux valves non poilue.

Elle a le port d'un roseau, s'élève de 2 à 4 mètres, et a la tige divisée par un grand nombre de nœuds; ses feuilles, longues de plus d'un mètre et larges de 3 à 4 centimètres, sont engainantes, rudes sur les bords et lisses à leur surface. La sommité, appelée flèche, est un jet sans feuilles ni nœuds, portant une large panicule de fleurs petites, soyeuses et blanchâtres. La graine est oblongue et enveloppée par les valves.

Le *saccharon* ou *saccharum* des anciens paraît évidemment être le sucre de canne, que l'on faisait venir de l'Inde et de l'Arabie Heureuse, et que l'on employait brut pour l'usage de la médecine. La description qu'en donnent Dioscoride, Pline et Galien fait voir qu'ils ignoraient l'art de le raffiner.

Les Indiens furent longtemps les seuls peuples qui cultivèrent la canne, et, jusqu'au XIVe siècle, on tirait le sucre de ce pays, ce qui en rendait le prix exorbitant. Les croisades rendirent le commerce des sucres un peu plus actif; car, avant cette époque, on le connaissait à peine en Europe. Ce fut vers le même temps, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle, que la canne passa des Indes en Arabie, de là en Afrique, puis dans les parties chaudes de l'Europe; et, pendant tout le moyen âge, la Sicile, le Portugal et l'Espagne la cultivèrent sur leur propre territoire, où elle réussit parfaitement; et l'Espagne conserva cette culture jusqu'à la révolution; en 1789, il y avait encore dans les parties méridionales de la Péninsule une vingtaine de sucreries en activité.

Au commencement du XVIe siècle, en 1500, la canne, introduite d'abord à Saint-Domingue, puis successivement dans les Antilles et sur le continent américain, fut cultivée avec un succès si prodigieux, que le commerce de cette denrée devint pour les colonies d'Amérique un véritable monopole; le prix du sucre commença dès lors à baisser et le goût à s'en répandre. Cependant, au XVIIe siècle, ce commerce n'était pas encore éteint pour les autres pays où il avait été cultivé antérieurement, et les sucres de l'Inde, de Madère et des Canaries paraissaient sur nos marchés.

On crut pendant longtemps que la canne seule pouvait fournir du sucre, et les désastres du blocus continental purent seuls faire voir que d'autres végétaux contiennent du sucre cristallisable; ce fut alors que commença la culture de la betterave pour la fabrication du sucre indigène, si mutilée dans l'intérêt de nos colonies.

On peut cultiver la canne, malgré son origine tropicale, jusque sous le 42e degré de latitude, ce qui explique son succès dans la péninsule ibérique. Il lui faut, pour arriver à maturité, de dix à quinze mois de végétation non interrompue. Elle demande une terre substantielle, facile à diviser, légèrement limoneuse, profondément labourée, et fumée par les débris de la récolte précédente enfouis ou incinérés. La multiplication successive de la canne par drageons et boutures ayant amené un avortement presque constant des graines, on ne les multiplie plus par ce dernier moyen, mais seulement par drageons, ou mieux par boutures enracinées.

On plante les cannes en rayons parallèles ou en quinconce à une distance de 60 à 120 centim., dans des trous de 20 à 30 cent., et on leur donne trois sarclages pour en faciliter la végétation. Au bout de six mois on enlève les bourgeons, et l'on n'a plus d'autres façons à leur donner jusqu'à leur parfaite maturité; on les laisse encore se reproduire par les nombreux rejetons qui partent de la souche.

On peut se reporter, pour les détails économiques et industriels, aux articles AGRICULTURE COLONIALE et SUCRE. Nous dirons seulement que, outre le sucre, on tire de la canne des sirops de plusieurs sortes, avec les plus communs desquels on fabrique le rhum, connu dans les colonies sous le nom de tafia, et l'on obtient, du jus même de la canne, par la fermentation, un vin fort agréable.

On a planté, l'année dernière, plusieurs

cannes à sucre dans la pépinière du Luxembourg : elles y ont acquis une taille très-élevée, avaient le port du maïs, et elles ont fleuri, mais sans que l'élaboration du sucre eût lieu dans leur centre médullaire. On sait que les tiges du maïs et ses jeunes fruits contiennent une quantité considérable de sucre à une certaine époque de leur végétation; nous ne savons pas pourquoi on n'a pas fait plus d'attention à cette dernière plante, qui croît si bien sur notre territoire. G.

CANNELLE (*bot.* et *méd.*). — C'est l'écorce, dépouillée de son épiderme, d'un arbre de la famille des *laurinées*, Juss., dans l'ennéandrie monogynie, désigné, par Linné, sous le nom de *laurus cinnamomum*, et vulgairement par celui de *cannellier*. Il est originaire des contrées orientales de l'Asie; et se rencontre à la Chine, à la Cochinchine, à Sumatra; mais c'est plus particulièrement dans l'île de Ceylan qu'il est en plus grande abondance et le plus soigneusement cultivé. On est encore parvenu à le naturaliser en différents endroits du globe, entre autres à l'île de France, aux Antilles et surtout à Cayenne, où la réussite a été complète. — Le laurier cannellier est un arbre de moyenne grandeur, orné, sans interruption, de belles feuilles d'un vert clair et luisantes, ovales, aiguës, sans dentelures, et portées sur des pétioles assez courts. Les fleurs, jaunâtres et dioïques, forment, à la partie supérieure des ramifications de la tige, des corymbes axillaires remplacés par une drupe charnue, de couleur violet foncé, de la forme et de la grosseur d'un gland de nos chênes d'Europe.

La récolte de la cannelle se fait en coupant les jeunes branches, surtout celles de trois à quatre ans, que l'on racle légèrement pour en enlever l'épiderme; puis, au moyen d'une incision longitudinale, on en détache l'écorce, qui, bientôt coupée en fragments d'un pied de longueur environ, les plus petits morceaux placés dans les plus gros, est desséchée par les rayons solaires. Par cette préparation, la cannelle se roule pour devenir dure, cassante, et c'est en cet état qu'elle est transportée en Europe et versée dans le commerce, où l'on en distingue trois espèces principales, savoir :

1° La *cannelle de Ceylan*, la plus fine et la plus estimée, celle dont la saveur est la plus agréable; extrêmement mince et légère; de couleur fauve clair, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, agréable, piquante et légèrement sucrée. Recueillie sur des branches plus jeunes, elle donne, par la distillation, moins d'huile volatile que les espèces suivantes. Une autre variété de la cannelle de Ceylan, beaucoup plus commune et moins employée, est celle désignée dans le commerce sous le nom de *cannelle mate*, en morceaux plats, larges d'un pouce, épais de 2 lignes et plus, d'une couleur jaune rougeâtre, d'une cassure vitreuse, d'une odeur assez agréable, mais faible; recueillie sur les grosses branches ou le tronc de l'arbre.

2° La *cannelle de Cayenne* est, après celle de Ceylan, l'espèce la plus recherchée, et ne s'en distingue que par une couleur plus pâle et, en général, une plus grande épaisseur; du reste, moins abondamment répandue dans le commerce.

3° La *cannelle de Chine* est en morceaux courts et épais, d'une couleur rougeâtre, d'une odeur plus forte, d'une saveur plus piquante, moins agréable et rappelant un peu celle de la punaise; elle contient une plus grande partie d'huile essentielle que les deux espèces ci-dessus : aussi l'emploie-t-on de préférence pour obtenir ce produit.

Soumise à l'analyse chimique, la cannelle a donné 1° une huile volatile très-odorante, âcre, plus pesante que l'eau, soluble dans l'alcool; 2° beaucoup de tanin; 3° une matière colorante azotée; 4° un acide en très-faible proportion; 5° du mucilage; 6° enfin du ligneux. L'huile volatile de la cannelle de Cayenne est plus mordicante que l'huile de celle de Ceylan, et en quelque sorte poivrée; c'est, du reste, à cette huile que l'écorce du *cinnamomum* doit les propriétés excitantes et toniques dont elle jouit. Néanmoins son usage est, pour ainsi dire, abandonné par les praticiens de nos jours, qui ne l'emploient guère qu'en qualité de condiment et d'aromate pharmaceutiques. On prépare toutefois encore de l'huile essentielle, un sirop, de l'eau distillée, ainsi qu'une teinture de cannelle. Elle entre dans un très-grand nombre de préparations officinales, telles que la thériaque, le dioscordium, la confection de kermès, etc. — C'est comme assaisonnement culinaire qu'elle est surtout en usage; et, mélangée à faible dose, dans certains aliments, elle en facilite la digestion par l'action légèrement stimulante qu'elle exerce sur l'estomac. L. DE LA C.

CANNELLE BLANCHE (*bot.*). — C'est

l'écorce du *winterania cannella* de Linné, le *cannella alba* de Murray, grand arbre de la famille des méliacées dans la dodécandrie monogynie, croissant à la Jamaïque et autres parties des Antilles, mais confondu à tort par beaucoup d'auteurs avec le *wintera aromatica* du second de ces botanistes, le *drymis Winteri* de Forster, rangé dans la famille des magnoliacées, et qui fournit l'*écorce de Winter*. La cannelle blanche se rencontre, dans le commerce, en plaques assez grandes et roulées, de 2 à 3 lignes d'épaisseur, sur 5 à 6 pouces de longueur, d'une couleur de chair légèrement cendrée à l'extérieur, blanchâtre intérieurement, d'une saveur piquante, aromatique et légèrement amère, d'une odeur agréable, offrant quelque analogie avec celle de girofle, et d'une cassure blanchâtre parsemée de taches plus foncées; fort souvent elle est mélangée d'écorce de Winter, ou même lui est substituée, mais cette erreur devient sans inconvénient, à cause de l'extrême analogie d'action des deux substances. Toutefois la cannelle blanche se distinguera facilement par sa couleur plus pâle, sa texture plus lâche, ainsi que sa composition chimique, puisqu'elle ne contient point de tanin; l'analyse y a fait reconnaître, du reste, une matière sucrée, une substance amère, de la résine, une huile volatile très-âcre et en grande proportion, de la gomme, de l'albumine, de l'amidon et quelques sels.

La cannelle blanche jouit absolument des mêmes propriétés que la cannelle ordinaire, mais à un degré plus faible; elle s'emploie dans beaucoup de pays comme aromate et mélangée à différents aliments : la médecine n'en fait, pour ainsi dire, aucun usage.

CANNES (*géogr.*). — C'est le nom d'un village d'Apulie, dans le royaume de Naples, devenu célèbre par la mémorable victoire que remporta Annibal sur les armées des Romains, commandées par les consuls Paulus Æmilius et Terentius Varro, 216 ans avant notre ère : il est situé dans la terre de Bari, à 3 lieues de Barletta. Aujourd'hui, on appelle encore cet endroit un camp de sang (*campo di sangue*).

Cannes est aussi le nom d'une ville de France qui fait partie du département du Var. Elle a un petit port sur la Méditerranée, où Napoléon débarqua en 1815 à son retour de l'île d'Elbe. Cette ville, chef-lieu de canton, renferme une population de 4,000 âmes, qui commerce en vins, huiles, citrons, oranges, etc. On y pêche des sardines et des anchois. Son port n'est fréquenté que par des bateaux de pêche et de petit cabotage.

CANNING (Georges) naquit à Paddington, en 1771, d'une honorable famille irlandaise. Il était encore au berceau lorsqu'il perdit son père. Son oncle maternel, négociant à Londres, se chargea de son éducation et l'envoya successivement au collége d'Eton et à Oxford; à Eton, il fit connaître son esprit satirique, dont ses adversaires politiques eurent souvent à souffrir, par les articles qu'il inséra dans le *Microcosme*, feuille hebdomadaire rédigée, en 1786, par les élèves du collége. Il suivit le barreau par nécessité plutôt que par vocation, et s'adonna tout entier à la politique, dès qu'il fut libre de suivre ses goûts. Le patronage de Pitt lui ouvrit, en 1793, l'entrée de la chambre des communes. Sheridan et Burke encouragèrent ses premiers pas: Canning sympathisait avec ce dernier par sa haine pour les hommes et les principes de la révolution française; à deux reprises, en 1799 et en 1805, il prit sur lui l'immense responsabilité des maux de la guerre que la France proposait de suspendre, et dont il demanda avec instance la continuation.

Dans toute cette première partie de sa carrière, depuis son entrée dans les affaires jusqu'à la mort de lord Castlereagh, sa politique, toute militante, fut inspirée par les passions héréditaires qui animent aveuglément l'Angleterre contre la France.

Pitt fit entrer, en 1796, dans son administration ce partisan exalté de ses doctrines, l'entraîna dans sa retraite en 1801, et le ramena avec lui au conseil en 1802. A la mort de Pitt, Canning se retira des affaires, et fut remplacé par Sheridan dans le poste de trésorier de la marine. Cette retraite fut de courte durée; en 1807, il prépara, comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères, les deux expéditions contre Copenhague et contre Anvers. La première réussit, la flotte danoise fut prise, et l'alliance contre l'Angleterre, concertée, à Tilsitt, entre Napoléon et l'empereur Alexandre, perdit ainsi une de ses ressources les plus précieuses; la seconde entreprise avorta, et les discussions qui s'élevèrent à l'occasion de ce revers entre Canning et lord Castlereagh, qui s'était chargé du commandement de l'expédition, amenèrent entre eux, le 21 septembre 1809, une

rencontre au pistolet dans laquelle Canning fut blessé à la cuisse.

Canning dut donner sa démission en même temps que son adversaire ; il s'honora, en 1812, en demandant dans le parlement l'émancipation des catholiques, avec le zèle qu'il avait mis à poursuivre l'abolition de la traite des noirs. Ses amis s'étonnèrent de le voir, en 1814, accepter des mains de lord Castlereagh le titre d'ambassadeur en Portugal, et, en 1816, les fonctions inférieures de président du bureau du contrôle ; ils s'indignèrent de l'entendre appuyer toutes les mesures répressives et illibérales de ce ministre, et même repousser la proposition d'adoucir la rigueur inique de plusieurs lois pénales.

Lors du procès de la reine d'Angleterre, Canning montra de l'indépendance. Il refusa de prendre aucune part à ce grand scandale, et voyagea en Allemagne, en Italie et en Grèce. En 1822, il était au moment de partir pour les Indes orientales, dont il était nommé gouverneur, lorsque le roi Georges IV, pressé par lord Liverpool et sacrifiant ses répugnances personnelles à l'intérêt de l'État, le choisit pour remplacer le ministre des affaires étrangères qui venait de se suicider.

Canning se trouva aux prises avec de grandes affaires, avec les révolutions d'Espagne, d'Amérique et de Grèce. Il s'efforça d'empêcher l'intervention française en Espagne, offrit sa médiation, et, n'ayant pu la faire accepter, il eut la sagesse de résister au parti qui poussait à la guerre contre la France. Il créa au commerce de son pays d'immenses débouchés, en s'empressant de reconnaître les nouvelles républiques de l'Amérique du Sud ; quant à la Grèce, Canning se proposa surtout d'empêcher la Russie ou la France d'exercer sur ce pays un patronage exclusif, et, dans cette vue, il prépara le concert des trois puissances qui brûlèrent la flotte turque à Navarin. Canning ne vit pas cet événement qu'il avait préparé ; il mourut le 8 août 1827. Sa mort prévint sa chute politique qui semblait prochaine. Des modifications qu'il avait proposé de faire aux lois sur les céréales venaient d'être repoussées par la chambre des lords, et la devise qu'il venait d'adopter, « *Liberté civile et religieuse pour tous les peuples,* » n'eût pas manqué d'exciter contre lui des oppositions d'autant plus irritantes et redoutables qu'elles pouvaient s'appuyer sur ses propres paroles et sur la plupart de ses actes politiques.

Canning a composé des poésies ; il avait été l'un des principaux rédacteurs de *l'Anti-jacobin*, feuille périodique commencée en 1798, et l'un des collaborateurs du *Quarterly Review*. A. H.

CANON (*art milit.*). (*Voy.* BOUCHES A FEU.)

CANON, du grec κανών, ligne droite, règle, mot qui a conservé son sens originel en passant dans notre langue. Ce nom s'applique au catalogue des livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament (*voy.* BIBLE). Mais on entend plus spécialement par canons les règles ou décrets des conciles en matière de foi, aussi bien qu'en matière de discipline. — Le canon de la messe (*secreta*) est la partie qui règle l'ordre à observer dans les prières et les actes déterminés par l'Eglise pour célébrer le saint sacrifice (*voy.* MESSE). — On appelle *canons apostoliques* la collection de quatre-vingt-cinq règlements relatifs à la discipline ecclésiastique des trois premiers siècles. On croit généralement que ce recueil fut formé dans le III[e] des décisions des conciles particuliers antérieurs, ou des évêques successeurs immédiats des apôtres. L'Eglise latine n'en admit que cinquante, attendu que les ariens et autres hérétiques avaient introduit quelques-unes de leurs erreurs dans plusieurs. — Les *canons pénitentiaux* sont les règles établies, par les saints Pères et les conciles, sur les divers genres de pénitences à imposer pour les divers péchés. — L'étude spéciale des canons constitue une branche importante des sciences ecclésiastiques. (*Voy.* DROIT CANONIQUE.)

CANON (*algèbre*). — Nous avons dit, au mot *calcul*, que les opérations sur les quantités s'*effectuent* ou s'*indiquent*. Les opérations effectuées ne font jamais connaître qu'un *fait*; les opérations *indiquées* donnent *la loi* de ce fait.

Si on prend les nombres 8 et 5, qu'on multiplie leur somme $8+5$ par leur différence $8-5$, ou 13 par 3, on a pour produit 39 ; or ce résultat, ce fait isolé, particulier aux nombres employés, n'apprend rien au point de vue de la science ; car on ne voit pas comment il se rattache aux nombres 8 et 5 desquels il procède.

Si on généralise, et qu'on représente 8 par a et 5 par b, on a

$$(a+b)(a-b)=a^2-b^2,$$

et on voit de suite *la loi* qui lie les quantités employées avec le résultat. Cette loi se traduit ainsi : *La somme de deux quantités, multipliée par leur différence, est égale à la différence des carrés de ces quantités.* En appliquant cette règle aux nombres 8 et 5, on trouve, en effet, que 39 est la différence de 64 et de 25, carrés respectifs de 8 et de 5.

Comme cette loi est indépendante des valeurs données à a et b, l'expression $(a+b)(a-b)=a^2-b^2$ s'appelle une *formule*. Autrefois, les formules s'appelaient *canons*, du mot grec *κανών*, *règle*.

De même les expressions

$$x=\frac{c\,b'-c'\,b}{a\,b'-a'\,b}$$

$$y=\frac{a\,c'-a'\,c}{a\,b'-a'\,b}$$

sont des *canons* ou *formules*, parce qu'elles fournissent toutes les valeurs d'x et d'y dans les deux équations du premier degré à deux inconnues

$$a\,x+b\,y=c$$
$$a'x+b'y=c'$$

en donnant aux quantités a, b, c, a', b', c' toutes les valeurs imaginables. L. J. F.

CANONIQUES (LIVRES), mot dérivé du grec *κανών*, qui signifie *règle*. L'Église a ainsi qualifié ces livres 1° parce qu'en effet ils sont les régulateurs de notre foi ; 2° parce qu'ils ont été reçus par elle en vertu des canons décrétés dans les conciles ; 3° enfin pour les distinguer des livres apocryphes rejetés par les mêmes conciles, attendu leur défaut d'authenticité d'une part, et, de l'autre, à cause des erreurs dogmatiques qui s'y rencontrent. (*Voy.* BIBLE, TESTAMENT et APOCRYPHES.)

CANONISATION. — Le culte de dulie ou de vénération par lequel on invoque les saints pour obtenir leur intercession et leurs suffrages, en priant pour nous, a commencé par être spontanément décerné aux martyrs. L'origine de ce culte remonte donc à celle du christianisme, car, après la mort du Sauveur, les apôtres et leurs disciples furent persécutés, et saint Etienne, le premier, eut la gloire de verser son sang pour la foi à Jérusalem même, sa patrie. Le plus ancien monument authentique qui nous soit parvenu sur le fait de cette origine nous a été conservé par l'historien grec Eusèbe ; c'est la lettre des fidèles de Smyrne à ceux de la ville de Philadelphie (Asie Mineure ou Natolie), dans laquelle ils font connaître à ces derniers les circonstances du martyre de leur évêque saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'évangéliste. Ce document prouve que déjà, en l'an 166, le culte des martyrs était un usage dès longtemps consacré. « Les Juifs, y est-il dit, firent prier le proconsul de ne point accorder la sépulture ordinaire à Polycarpe, dans la crainte que les chrétiens ne quittassent le *crucifié* pour honorer le corps du bienheureux..... En effet, il fut livré aux flammes et brûlé. Les gentils ne savaient pas que nous ne pouvons abandonner Jésus-Christ, qui a souffert pour le salut de tous, et que nous l'*adorons* parce qu'il est fils de Dieu. Mais nous regardons les martyrs comme ses imitateurs ; nous les *honorons* avec justice, à cause de leur affection invincible pour leur maître et leur roi..... Nous retirâmes du bûcher ses os plus précieux que des pierreries, et nous les déposâmes où il était convenable, où le Seigneur nous fera la grâce de nous assembler, comme il nous sera possible, pour célébrer avec joie la fête de son martyre. » C'est en cette fête que consistait alors la canonisation. On élevait un autel mobile sur la tombe des martyrs, placée en des lieux clos, pour y célébrer la sacrée synaxe ou saints mystères, et on y rendait grâces à Dieu de la victoire que les martyrs avaient remportée, « afin de nous exciter, dit saint Augustin (*De civit. Dei*, lib. VIII, cap. 27), à nous rendre dignes, en imitant leur courage, d'avoir part à leurs couronnes et à leurs récompenses. » Puis, lorsqu'on pouvait le faire sans trop de dangers, on bâtissait autour de la sépulture des chapelles ou oratoires appelés *martyria*, *memoria*, *apostolea*, *prophetea*, *confessiones*, *basilicæ*. Ce dernier nom de basilique fut ensuite donné aux anciens prétoires que l'on convertit en églises, ce qui explique pourquoi cette désignation a été réservée depuis aux églises monumentales. Ces oratoires, dès lors, furent toujours dédiés sous l'invocation nominale des saints martyrs ainsi canonisés.

L'Église intervenait par l'autorité épiscopale dans ces hommages rendus aux héros du christianisme. Nous voyons par les Epîtres de saint Cyprien (entre autres par la 37e et la 79e), qui florissait vers le milieu du IIIe siècle, que les évêques, avant d'autoriser le culte public des saints martyrs, se faisaient

rendre compte des circonstances qui avaient présidé à la mort de chacun d'eux, en vue de prévenir les erreurs ou les méprises possibles d'un zèle irréfléchi, d'un enthousiasme indiscret ou inattentif. « La confession la plus éclatante et la plus glorieuse ne suffirent point, ainsi que l'atteste le pape Benoît XIV (*in causis beat. canon. sanctorum*, cap. II), pour consacrer authentiquement la mémoire d'un athléte de la foi chrétienne. On attendait qu'il eût été proclamé par la voix des premiers pasteurs; il leur appartenait de brûler le premier encens sur son cercueil, et c'était de leurs mains que son nom devait être inscrit dans les fastes ecclésiastiques (les martyrologes ou les diptyques). De là ce titre distinctif de martyrs approuvés, *martyres vindicati*, pour désigner ceux que l'autorité légitime vengeait de l'ignominie de leur supplice, en les mettant en possession des honneurs qu'on doit aux saints. De là ces diacres chargés de noter le jour de leur mort, d'en recueillir les actes et d'en faire le rapport à l'évêque diocésain. »

Mais, à partir du IVe siècle, les canonisations épiscopales s'étendirent aux évêques eux mêmes, aux docteurs, aux prêtres, aux laïques de toutes les conditions, à tous ceux enfin dont les vertus éminentes avaient édifié l'Eglise, et dont la sainteté était constatée. On inscrivait leurs noms, sous la désignation de *confesseurs*, sur les diptyques, afin que mémoire en fût faite dans l'office divin. Environ vers cette époque on un peu plus tard, s'introduisit l'usage de lever de terre le corps des saints, de l'exposer publiquement à la vénération des fidèles, et de faire la translation des reliques dans un tombeau ou dans des châsses que l'on conservait religieusement sur les autels des chapelles qui leur étaient consacrées.

Malgré les sages précautions qu'on ne manquait jamais de prendre avant d'accorder les honneurs de la sainteté, il fut jugé convenable, vers la fin du Xe siècle, de réserver le droit de canonisation au saint-siége, que les évêques, du reste, étaient dans l'usage de consulter sur les actes de cette importance.

Le premier exemple de canonisation pontificale qui nous soit connu est la canonisation de saint Uldaric, évêque d'Ausbourg, par le pape Jean XV, en l'an 993; — le second celle de saint Siméon, reclus, du diocèse de Trèves, par Benoît IV, en 1042; — le troisième, celle des trois premiers abbés du monastère de Remiremont, Amet, Romaric et Adelphe, par Léon IX, en 1050. La dernière canonisation qui eut lieu selon l'ancien usage est celle de saint Gantier, ou Gattier de Pontoise, par l'archevêque de Rouen, en 1153; mais, environ dix ans plus tard, Alexandre III décréta qu'à l'avenir le droit de béatifier et de canoniser appartiendrait exclusivement au saint-siége. Innocent III confirma ce décret par une bulle du 3 avril 1200, et enfin Urbain VIII, par deux bulles, l'une du 5 juin 1631 et l'autre du 5 juillet 1634, défendit expressément d'attribuer la qualité de bienheureux ou de saint à ceux qui n'auraient pas obtenu l'un de ces titres conformément aux régles établies par ses prédécesseurs. Ces règles n'acquirent un caractère à peu près invariable que lorsque Sixte V eut institué la congrégation des rites, en 1586, car, auparavant, la déclaration solennelle de sainteté était prononcée tantôt dans un concile, comme le pratiqua Innocent II dans celui de Latran, tenu en 1139, pour saint Sturme, premier abbé du monastère de Fulde; tantôt en lisant publiquement cette déclaration dans une église, ainsi que le fit Grégoire IX, en 1228, pour saint François d'Assise, dans la cathédrale même de cette ville. Voici, d'après le grand ouvrage de Benoît XIV, plus haut cité, le résumé des règles observées dans les procédures qui s'instruisent aux fins de canonisation, depuis que la congrégation des rites a été instituée.

Le pape constitue un tribunal composé de deux ordres de juges qui doivent connaître de la cause et devant lesquels elle est plaidée. Les juges du premier ordre, ordinairement au nombre de sept et quelquefois de neuf, sont pris parmi les cardinaux, dont l'un fait l'office de président et l'autre de rapporteur; ces juges sont assistés de théologiens et de canonistes désignés à cet effet pour donner leur avis sur les questions incidentes qui peuvent avoir rapport aux sciences qu'il professent. Ceux de second ordre, sous le titre de *consulteurs*, sont le maître du sacré palais, le sacristain de la chapelle papale, les trois plus anciens auditeurs de Rote, et des religieux choisis parmi les dominicains, les frères mineurs, les barnabites, les servites et les jésuites.

Les officiers de la congrégation des rites, qui ont mission d'instruire la procédure et

de suivre les diverses phases de la cause auprès des deux classes de juges, sont : 1° le promoteur de la foi, dont les fonctions ont beaucoup d'analogie avec celles de procureur ou d'avocat de nos cours souveraines, car c'est lui qui élève les doutes, propose les difficultés et fait les objections qu'il faut résoudre ; 2° le secrétaire de la même congrégation, dignitaire chargé de fixer les jours d'assemblée et de préparer les matières qui doivent être traitées ; 3° le protonotaire apostolique, qui remplace le président en cas d'absence. Le sous-promoteur dirige l'ordre de la procédure, et fait délivrer, s'il y a lieu, des extraits des actes ou autres pièces pour être communiqués officiellement à qui de droit; il en signe les originaux et les copies tant manuscrits qu'imprimés; il est présent à toutes les informations, vérifications et reconnaissance des pièces et titres exigés et produits. Le notaire rédige les procès-verbaux des assemblées, les fait revêtir des formes authentiques pour être conservés dans les archives du Vatican, dont il a la garde. Les procurateurs du sacré palais tiennent la plume dans les assemblées; les avocats consistoriaux traitent les questions de droit, rédigent les mémoires, discutent la valeur des témoignages, etc.; enfin on appelle, selon les circonstances, des interprètes et des professeurs de physique, de médecine, etc. Le tribunal de la congrégation des rites, outre les séances ordinaires destinées aux débats d'importance secondaire qui se résolvent en sentences interlocutoires, tient tous les mois trois séances extraordinaires, savoir : l'*antipréparatoire* chez le cardinal rapporteur, en présence duquel les consulteurs ou juges du second ordre émettent leurs avis; — la *préparatoire* au palais pontifical, où les faits, les circonstances et les difficultés de la cause en instance sont amplement développés, et là encore il n'y a que les juges du second ordre qui opinent; — la *générale*, honorée de la présence du pape : les consulteurs y parlent chacun à son tour et debout, et ils se retirent immédiatement après dans une salle voisine pour pouvoir se représenter de nouveau s'il le faut. C'est à cette séance que les cardinaux ou juges du premier ordre font connaître individuellement leur opinion. Dans ces séances, quatre sortes de questions ou *doutes* sont discutés. *Premier doute, ou doute préliminaire;* si la pratique éminente des vertus chrétiennes est dûment, régulièrement attestée; — *deuxième doute préliminaire;* si le nombre compétent des miracles est suffisamment, clairement et authentiquement prouvé; — *troisième doute, ou premier définitif;* s'il y a raison et opportunité à procéder à la béatification d'après la procédure, les preuves et les réponses faites aux objections : lorsque ces questions sont résolues et décidées par un jugement affirmatif, le pape prononce le décret de béatification qui donne le titre de bienheureux à celui dont on demande la canonisation; ce décret n'accorde pas au bienheureux les honneurs du culte public, mais il permet de lui rendre un culte particulier; — *quatrième doute, ou second définitif;* si, après la béatification et reprise d'instance, il y a raison majeure à canonisation.

Cette question est l'objet d'une procédure spéciale; elle est d'abord longuement et contradictoirement débattue devant les deux ordres de juges, et, après que tous les doutes ont été résolus, il faut qu'elle soit soumise à un dernier degré de juridiction, c'est-à-dire à trois consistoires successifs, avant que le souverain pontife prononce la sentence définitive de canonisation. Le premier de ces consistoires est secret; on y examine tous les faits, on y entend un nouveau plaidoyer des avocats consistoriaux, puis on recueille les voix, etc.; ensuite le pape ordonne des prières publiques pour impétrer les lumières du Saint-Esprit, avec exposition du saint sacrement pendant trois jours dans les basiliques de Rome. — Le second est public; les consulteurs et les officiers de la congrégation des rites, les auditeurs de la chambre apostolique, les ambassadeurs des princes catholiques, les députés des villes des Etats pontificaux, le gouverneur de Rome y assistent. Un des avocats consistoriaux expose en détail tous les motifs qui doivent déterminer la canonisation du *serviteur de Dieu*, objet de la cause. Ce discours occupe toute la séance. — Le troisième n'est public qu'à demi, en ce qu'il n'est composé que du sacré collége ou corps des cardinaux, des archevêques, évêques, abbés et généraux d'ordres qui se trouvent en ce moment à Rome; tous y votent en s'inclinant devant le pape assis sur son trône, en chape rouge et revêtu de tous les insignes du pontificat. C'est dans ce consistoire que le jugement final de canonisation est rendu; ensuite le

pape fixe le jour de la solennité, avec indulgence plénière en faveur de ceux qui assisteront à la cérémonie, laquelle est annoncée par le canon du château Saint-Ange et par les cloches de toutes les églises de Rome; elle commence par une procession générale sur la vaste place du Vatican, lorsque Sa Sainteté le juge à propos, et, dans ce cas, la bannière du nouveau saint qu'on va canoniser est déployée pour la première fois. Mais, soit qu'il y ait procession ou non, quand le pape entre dans l'église suivi de sa cour et de toute la prélature romaine, les chantres entonnent l'antienne *Tu es Petrus*, et il vient se prosterner devant le saint sacrement exposé sur la maître-autel, placé sous la grande coupole, et proprement nommé la *confession*, parce qu'il est établi au-dessus du tombeau renfermant les reliques du prince des apôtres. Aussitôt qu'il s'est assis sur son trône, le cardinal postulateur ou solliciteur de la cause, ainsi que les avocats consistoriaux, sont conduits, par le maître des cérémonies, devant le pape, et là ils font, à genoux, la demande de canonisation. Le secrétaire de la congrégation des brefs ou daterie répond en son nom qu'il faut préalablement invoquer l'assistance de la sainte Vierge, des saints apôtres Pierre et Paul et de tous les saints. En ce moment, le souverain pontife s'agenouille, et le chant des litanies se fait entendre, après quoi il entonne lui-même le *Veni Creator*, et il se rassied; puis on lui adresse la triple instance gradative, *instanter, instantius, instantissime;* c'est alors que Sa Sainteté prononce la canonisation en ces termes : « A l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'augmentation de la religion chrétienne (*christianæ religionis augmentum*), par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et la nôtre, après une mûre délibération et après avoir imploré la providence divine, ainsi qu'après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les patriarches, archevêques et évêques qui se trouvent à Rome, nous définissons (*definimus*) et décrétons que le bienheureux (*le nom*) est saint, et nous l'inscrivons au catalogue des saints. — Nous statuons que sa mémoire doit être honorée par l'Eglise universelle avec dévotion, le jour de sa naissance; au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

La lecture de ce décret finie, le pape quitte sa mitre et entonne le *Te Deum*, qui est suivi d'une oraison où le nouveau saint est invoqué; en même temps le voile qui couvrait un tableau placé sur l'autel pontifical est enlevé, et l'image du saint offerte à la vénération publique : il en est de même pour les autres tableaux qui représentent les faits miraculeux constatés par la procédure.

Les honneurs que l'Eglise fait rendre aux saints canonisés sont au nombre de sept :

1° Leurs noms sont inscrits dans les calendriers ecclésiastiques, les martyrologes et les litanies; — 2° on les invoque publiquement dans les prières et dans les offices solennels; — 3° on dédie sous leur invocation des temples, des oratoires, des chapelles et des autels; — 4° on offre, en leur honneur, le sacrifice de la sainte messe; — 5° on célèbre le jour de leur fête; — 6° on expose leurs images dans les églises; et ils y sont représentés ou peuvent y être représentés la tête environnée d'une couronne de lumière ou auréole; — 7° enfin leurs reliques sont offertes à la vénération des fidèles, et portées en pompe dans les processions solennelles. — C'est dans tout l'univers chrétien que ce culte des saints est autorisé, et c'est un devoir de reconnaître leur sainteté et de leur payer le juste tribut de respect dû à leurs hautes vertus.

Il résulte donc, de l'aperçu rapide qui vient d'être donné des formalités si rigoureuses et si multipliées de la procédure juridique suivie par les soins et sous la surveillance de la congrégation des rites, *qu'il est impossible* que quelque chose d'incertain ou de douteux échappe aux investigations auxquelles on se livre pour éclaircir les faits de la cause. Nous citerons à cette occasion, avec à-propos et pour nous résumer, une anecdote rapportée par le P. Daubenton, dans la *Vie du B. Jean-François Régis* (liv. IV). « Un gentilhomme protestant étant à Rome (au commencement du dernier siècle, sous le pontificat d'Innocent XIII), un prélat, avec lequel il s'était lié par des rapports scientifiques, lui fit lire un procès-verbal qui contenait la preuve de plusieurs miracles; l'Anglais le lut avec beaucoup d'attention, et puis il dit en le rendant : « Si tous les miracles qu'on reçoit dans l'Eglise romaine étaient établis sur des preuves aussi évidentes que ceux-ci le sont, nous n'aurions aucune peine d'y souscrire. — Eh bien, répondit le prélat, de tous ces mi-

racles qui vous paraissent si avérés, aucun n'a été admis par la congrégation des rites, parce qu'on ne les a pas trouvés suffisamment prouvés. » P. T.

CANONNIÈRE (*mar.*). — Les marins donnent le nom de canonnière à une embarcation mâtée et voilée en brigantin, allant aussi à l'aviron ; on la nomme communément chaloupe canonnière, et elle monte une ou plusieurs bouches à feu, tant à ses extrémités qu'en batterie. Cette sorte de bâtiment est peu propre à la navigation même des côtes.

CANONNIERS. (*Voy.* Artillerie.)

CANOPE, CANOPUS ou **CANOBUS**, en grec Κάνωπος, Κάνωβος; dieu symbolique de la fécondité terrestre, des eaux fluviales, et spécialement du Nil chez les Égyptiens. Il est assez généralement représenté par un vase sphérique surmonté d'une tête d'homme ou de femme coiffée d'un *modius* et couvert de signes ou figures hiéroglyphiques. Le dieu-vase est fréquemment associé à d'autres emblèmes d'un ordre supérieur, ainsi qu'on le voit dans les planches du grand ouvrage sur l'Egypte (*Antiq.*, t. 1er) et dans celles qui sont jointes à celui de Creuzer, traduit de l'allemand par M. Guiniaut. Les Grecs firent de Canope un pilote de Ménélas, frère d'Agamemnon, qui, après le siége de Troie, conduisit le prince en Egypte, où les dieux le retinrent longtemps pour n'avoir point offert les hécatombes qu'il leur devait.

CANOT (*mar.*). — On donne ce nom à une barque (*cymbula*) légère et ordinairement fort petite ; elle était en usage chez les peuples les plus anciens, et surtout chez ceux qui se trouvaient dans l'enfance de civilisation.

Il y a plusieurs sortes de canots, dont la construction et la dimension varient plus ou moins ; ainsi, par exemple, dans le Canada et les parties intérieures des Etats-Unis d'Amérique, les sauvages construisent leurs canots avec l'écorce des bouleaux séculaires en y employant des fibres végétales. Ces bateaux, d'une extrême légèreté et presque imperméables, sont fort commodes ; on s'en sert surtout pour naviguer sur le Mississipi, l'Ohio et le Missouri ; on fait aussi ces bâtiments en les creusant dans des arbres. Sur les côtes du Groënland et les régions voisines, toute la matière des canots est empruntée aux fanons de la baleine, appropriés et refendus d'une manière convenable. On connaît le *double catimaron*, ces barques insubmersibles dont l'idée fut suggérée aux Européens par les habitants de la mer du Sud ; elles consistent dans l'accouplement de deux canots au moyen de strapontins jetés de l'un à l'autre en proue et en poupe.

Les îles de l'archipel américain et les côtes qui les avoisinent offrent surtout des matériaux nombreux et convenables à la construction des canots. L'arbre connu sous le nom de *bursera gommifère*, dont le sol est couvert, réunit la triple propriété de compacité, de légèreté et d'imperméabilité.

Du reste, pour ce qui concerne les dénominations, on distingue les petits canots de pêche (*fishing-boat*), les pirogues, les sloops, les goëlettes, etc.

CANOVA (Antoine), célèbre statuaire, naquit, en 1757, à Possagno, dans la province de Trévise. Occupé, dans la maison paternelle, à des travaux de construction, il apprit de bonne heure à manier la masse et le ciseau. Le sénateur vénitien Jean Falier, son premier protecteur, encouragea ses débuts dans la carrière dont il devait porter si haut l'illustration. Plus encore peut-être que Torretti et Ferrari, ses maîtres, qui n'eurent, pour préserver leur nom de l'oubli, que la gloire de leur élève, Falier sut développer les heureuses dispositions de son favori. Canova quitta bientôt Venise, qui ne pouvait fournir un nouvel aliment à son ambition, et, laissant là comme les prémices de son talent, il partit pour Rome, d'où il allait faire retentir au loin le bruit de sa renommée.

Pendant le xviiie siècle, l'Italie n'avait pas été plus heureuse que la France : esclaves du mauvais goût, et copistes serviles d'une nature triviale et corrompue, les sculpteurs avaient dépouillé leur art de toute dignité et de tout idéal. Canova, dont les mains habiles devaient bientôt peupler le monde de ses œuvres, se fit l'interprète d'un goût qui avait, entre autres moyens de séduction, l'attrait de la nouveauté. D'après les conseils de l'antiquaire Hamilton, il résolut d'être le continuateur ou mieux l'imitateur de la statuaire païenne, que Winkelman et d'autres savants signalaient à l'admiration. Tout en façonnant la pierre et le marbre avec une prodigieuse activité, il étudia soigneusement les débris que l'ancienne Rome avait légués à la nouvelle, et dont Naples s'enrichissait chaque jour par les fouilles de Pompéi et d'Herculanum. C'est en pré-

sence de ces modèles que se forma la théorie esthétique dont sa vie laborieuse n'a été qu'une longue application. Tout en voulant reculer les limites d'un art qui a pour but suprême le plaisir des sens, il reproduisit la géométrie des statuaires grecs daus des proportions dénuées, malgré l'usage fréquent des figures colossales, de grandeur et de majesté. C'est en effet dans l'équilibre rhythmé des formes humaines, prises par partie et présentées collectivement, que repose l'idéal de l'art antique; c'est dans l'iuveution de cet ensemble que gît le chef-d'œuvre; c'est dans la résolution de ce problème si logique, entre les mains de Praxitèle ou de Polyclés, que se trouvent la souveraiueté de l'art et le type de la perfection. Mais cette doctrine, élevée autrefois parce qu'elle était religieuse et liturgique, ne peut plus être aujourd'hui même sérieuse daus ses applications. Ces statues qui ont traversé vingt siécles doivent être encore justement admirées; elles ont été faites pour un culte; elles sont descendues de leurs édicules sacrés, mais leurs imitations modernes ne sont tout au plus que les objets d'nn plaisir futile. De semblables réflexions, auxquelles nous donnons tout leur développement dans l'article consacré à la *sculpture*, trouvent leur place naturelle dans la biographie d'un artiste dont le talent excita un enthousiasme universel, à qui les louanges et les honneurs donnérent un rôle important au point de vue de l'art et de la politique. Canova, devenu chef d'école, inspecteur général des beaux-arts, chevalier romain et marquis d'Ischia, aurait pu faire entrer un art qu'il cultivait si facilement dans des voies moins restreintes, et révéler au monde autre chose que ces traditions exclusives, qui sont encore aujourd'hui le triste et unique patrimoine de nos académies. Toute l'histoire ne lui apparut qu'à travers un prisme mythologique qui décomposait la réalité pour la transformer en fables et en allégories païennes. « La sculpture, comme tous les autres arts, disait-il lui-même, a deux langages : un commun, ou qu'on pourrait appeler prosaïque; l'autre idéal et poétique. Le dernier, pour l'artiste, consiste dans la représentation du nu ou du genre de draperie et d'ajustement que le goût ou l'imagination sait produire. » C'est donc la recherche de cet idéal, imaginé par les adorateurs de Vénus, qui, lui faisant oublier toutes les conceptions d'un art plus élevé dans sa pensée et plus large dans sa sphère, lui donna l'idée de ses travestissements historiques. Sous son ciseau, Ferdinand IV apparut en empereur romain, et Bonaparte se vit transformé en gladiateur. Mais l'idéal ue plut point à l'empereur, qui, en voyant son image érigée en formule académique, lui dit : Pensez-vous donc que j'aie remporté mes victoires à coups de poing? C'était là une critique amère, à laquelle Canova n'était pas habitué, mais que le tribut officieux des louanges et de l'admiration allait bientôt effacer. Au reste, il profita en bon citoyen de cette circonstance, qui lui fut offerte, de voir Napoléon, et qui lui permit d'élever la voix en faveur de sa patrie, qu'on dépouillait chaque jour de ses plus belles œuvres.

Pour célébrer, en 1814, le retour de Pie VII à Rome, il fit le modèle d'une statue de la Religion, qui, exécutée à ses frais, ne devait pas avoir moins de 20 ou 30 pieds de hauteur. Il destinait ce colosse à la basilique de Saint-Pierre; mais, ayant éprouvé quelques difficultés pour son placement, il songea à ériger dans sa ville natale une église pour le recevoir. A cette même époque, il rétablit et soutint à Rome la Société d'archéologie, et la dota, ainsi que l'Académie de Saint-Luc, de ses propres deniers. En 1815, il revint à Paris, où il avait déjà reçu le titre d'associé de l'Institut. Sa mission était alors de reprendre au musée tous les objets d'art enlevés à Rome pendant la conquête. Il visita ensuite l'Angleterre; mais ses travaux, qui l'appelaient ailleurs, y abrégèrent son séjour.

A côté des nombreuses figures mythologiques qu'enfantait son imagination, et daus lesquelles il se plaisait à voir en réalité les dieux et les déesses de l'art, nous trouvons une suite de bas-reliefs, œuvres moins importantes, mais qui caractérisent mieux l'idée de l'artiste, puisqu'elles lui ont offert, sur un terrain plus libre et plus vaste, les ressources et les difficultés d'une composition de tableau. Il semble, en examinant ces études, que Canova se soit attaché à prouver qu'à la sculpture appartiennent des formes toutes conventionnelles, dont il fut l'instaurateur. Parmi ces bas-reliefs du genre *gracieux*, nous citerons comme modèles d'afféterie ridicule : *l'Enlèvement d'Hélène*, *la Danse des fils d'Alcinoüs*, et celle *de Vénus avec les Grâces*. Il est aussi l'auteur d'un assez grand nombre de monuments funèbres, dont

la composition et l'exécution savantes doivent peut-être donner l'idée la plus favorable de son talent : son style, que sa délicatesse rend souvent maniéré, prit là une attitude plus sévère et plus grandiose. Le tombeau de l'amiral Nelson révèle un homme d'imagination, mais qui semble gêné dans les limites de l'histoire ; l'allégorie y est poussée jusqu'à l'exagération, et toute la vie de cet illustre marin n'a pu lui fournir que des symboles devant lesquels la réalité s'efface. Nous ferons, à propos du mausolée de Clément XIII, une remarque applicable à presque toutes les œuvres analogues de Canova. Quoique chrétien, la pensée chrétienne ne lui venait à l'esprit qu'à travers les brouillards poétiques du paganisme ; ses tombeaux sont bâtis ou sculptés avec le sentiment d'une mort philosophique. Nulle part la religion n'a fourni une image ni un symbole qui parle du ciel : ce sont des génies funèbres qui éteignent aux pieds du défunt le flambeau de la vie, des lions qui dorment ou rugissent ; il n'y a de souvenir que pour le corps, et l'âme s'est éteinte sous le ciseau du sculpteur.

En 1815, M. Quatremère de Quincy crut lui ouvrir une nouvelle voie en lui proposant d'exécuter, pour le maître-autel de l'église Saint-Sulpice, une Déposition de croix. Quelques années après, Canova achevait ce groupe, qui fut son dernier ouvrage. Une maladie organique l'enleva à l'âge de 65 ans. Son corps fut transféré à Possagno, et son cœur déposé dans l'église patriarcale de Saint-Marc, à Venise. On déploya, pour ses obsèques, une pompe inaccoutumée, et l'Académie de Saint-Luc honora sa mémoire par une cérémonie que Rome elle-même n'avait pas vue depuis la mort de Raphaël. Canova avait aussi cultivé la peinture, et l'histoire de quelques-uns de ses tableaux que, par une innocente supercherie, il fit facilement prendre pour des toiles de l'ancienne école vénitienne nous montre qu'en maniant les pinceaux il pouvait encore passer pour coloriste. Il existe, en Italie et en Angleterre, plusieurs recueils de ses œuvres. Le plus connu a été publié à Paris, en 1823, et se compose de cent planches gravées par Reveil. Voici une nomenclature de ses ouvrages les plus importants ; elle est divisée en trois sections. — 1[re] section, — sujets mythologiques · — *Orphée et Eurydice, Apollon et Daphné, Thésée et le Minotaure, Hébé, Vénus et Adonis, l'Amour et Psyché, Hercule précipitant Lycas, Vénus* (à Florence), *Vénus victorieuse, Pâris, les trois Grâces, Mars et Vénus, Endymion dormant.* — 2[e] section, — sujets historiques : — *Mausolées de Clément XIII et de Clément XIV, Statue colossale de ce dernier pape, Monument de l'amiral Emo; Mausolées de l'archiduchesse Christine, de l'amiral Nelson, d'Alfieri, des Stuarts, et du marquis Salsa Berio; Statues de Ferdinand IV, de la princesse Léopoldine de Lichtenstein, de Napoléon, de Marie-Louise, de Washington, et la Figure colossale de Pie VI, à Saint-Pierre.* — 3[e] section, — sujets chrétiens : — *La Piété, la Douceur, la Charité, la Religion, deux Madeleines pénitentes, saint Jean-Baptiste enfant, le groupe de la Descente de croix,* et le même sujet, dont il fit un tableau de grande dimension. VICTOR GAY.

CANTACUZÈNE (JEAN), né, à Byzance, dans les premières années du XIV[e] siècle, et empereur en 1347, fut du petit nombre de ces hommes qui doivent tout à leur mérite et rien aux circonstances, et qui sont supérieurs à leur siècle. Si Cantacuzène eût vécu dans les beaux temps de la Grèce et de Rome, ses éminentes qualités eussent placé peut-être son nom au rang des noms les plus illustres et les plus populaires ; mais, né dans la barbarie du moyen âge, ce grand prince s'est trouvé presque enseveli sous les débris de l'empire, dont son génie ne put retarder la ruine. Sorti d'une famille illustre, Cantacuzène parvint à la charge de préfet de la chambre impériale, dont il était revêtu sous le règne du vieil Andronic Paléologue. Il devint grand domestique à l'avénement d'Andronic le Jeune, qui l'honora d'une amitié particulière, et lui laissa, en mourant, la tutelle de Jean Paléologue, son fils, en 1341. Cantacuzène gouverna l'empire pendant six ans, sous le titre de régent ; mais, malgré sa modération et la sagesse de son administration, ne pouvant parvenir à calmer les agitations auxquelles l'empire était livré, il céda aux conseils de ceux qui lui représentèrent que le seul moyen d'y remédier était d'accepter la couronne, que tout l'empire lui déférait. Il revêtit la pourpre, et fut couronné avec Irène, son épouse, dans le temple de Blacherne, le 8 février 1347. Le 13 mai suivant, il associa à l'empire son pupille Jean Paléologue, alors âgé de 15 ans. Après quelques années d'un règne signalé par des guerres habilement conduites, les

troubles intérieurs ayant de nouveau déchiré l'empire, Cantacuzène voulut mettre un terme à ces maux en abdiquant. Il quitta la pourpre l'an 1355, et se retira dans le monastère de Mangane, près de Constantinople, où il prit l'habit religieux sous le nom de Joseph. L'impératrice Irène se retira dans le monastère de Sainte-Marthe, sous le nom d'Eugénie; Cantacuzène en avait eu six enfants, trois fils, Mathieu, Manuel et Andronic, et trois filles, Marie, Théodora et Hélène. C'est dans cette retraite, où il vivait encore en 1375, que Cantacuzène composa les mémoires qui nous restent de ce prince. Ils embrassent, en quatre livres, une période de près de 40 ans, commençant à l'année 1320 et finissant vers 1357, c'est-à-dire la durée de presque toute sa carrière politique. Cantacuzène, dit Gibbon, a été comme Moïse et César, le principal auteur des faits qu'il a rapportés. A ces deux grands noms nous pourrions joindre celui de Xénophon; mais on ne retrouve plus ici le caractère de simplicité de ces physionomies antiques : c'est déjà l'art des modernes. Nos auteurs de mémoires secrets ne mettent pas plus d'adresse à se cacher sous le voile du pseudonyme que notre historien n'en a mis à déguiser son nom. Deux lettres servent d'introduction à son histoire : l'une est adressée, par un certain *Nilus*, à *Christodulus*. Il lui témoigne le désir de connaître les causes des événements qui se passaient alors, ajoutant que lui seul est capable de les bien décrire, puisqu'il possède cette précision de style qui convient à la recherche de la vérité, et qu'ayant pris part aux affaires publiques, il ne peut ignorer les événements dans lesquels il a joué le principal rôle. Christodulus répond avec toute la modestie qu'on a vue régner depuis dans les préfaces. Il n'ose d'abord entreprendre une tâche qu'il regarde comme bien au-dessus de ses forces; enfin l'amour de la vérité l'emporte, et c'est en faisant les plus belles protestations de remplir tous les devoirs qu'elle impose à l'historien qu'il se décide à commencer son récit, en le faisant précéder d'une courte généalogie de la famille alors régnante.

Ce nom de *Christodulus* (serviteur du Christ) fait allusion à la vie monastique que Cantacuzène avait embrassée. Quant à *Nilus*, parmi le grand nombre de personnages qui ont porté ce nom et sur lesquels il existe une savante dissertation de Leo Allatius, on ne sait auquel attribuer cette lettre, qui ne se trouve point dans le recueil des lettres de saint Nil, publié par Allatius en 1668.

« On chercherait en vain, dit Gibbon, dans les mémoires de Cantacuzène, la sincérité d'un héros ou d'un pénitent. Quoique éloigné des vices et des passions du monde, ce n'est point une confession qu'il présente, mais une apologie de la vie d'un homme d'Etat ambitieux. » Ce jugement semble trop sévère. Il est vrai qu'on a reproché à notre historien de se prodiguer souvent des éloges, et, ce qui est plus grave encore, d'avoir omis des faits qui pouvaient nuire à sa gloire. Mais, pour ce dernier reproche, doit-on s'en rapporter entièrement au témoignage de Nicéphore Grégoras, de Ducas et de Phrantzès, historiens beaucoup moins exacts que Cantacuzène, et dont le premier fut même son ennemi particulier? peut-on, avec justice, accuser d'ambition celui qui refusa longtemps le suprême pouvoir qu'Andronic le Jeune voulut partager avec lui, et qui, de l'aveu même des historiens que nous venons de citer, dans tous les emplois élevés dont il fut revêtu et sous la pourpre même, donna tant de preuves d'équité et de modération? Ajoutons que Nicéphore Grégoras lui-même, soit qu'il ne fût pas encore son ennemi, soit qu'il n'ait pu résister à la force de la vérité, fait un brillant portrait des qualités personnelles de Cantacuzène, et vante en plus d'un endroit son génie et son courage.

Le style des mémoires de Cantacuzène offre une particularité remarquable : on sait que c'est dans le siècle des paléologues que se manifesta ce mouvement littéraire dû à l'influence de quelques hommes supérieurs, tels que Cydonius, Chrysoloras et Chalcondyle, mais en tête desquels on doit placer Cantacuzène. Par cette heureuse révolution, qui prépara la renaissance des lettres, la littérature grecque se vit ressuscitée, tandis qu'un destin tout différent entraînait de jour en jour l'empire vers sa ruine. Avant cette époque, la langue grecque était pour ainsi dire morte. Les écrivains byzantins, n'ayant point de style à eux, formaient leur style de lambeaux arrachés aux anciens, les imitant sans discernement, et confondant tous les genres. Tous les historiens byzantins sont plus ou moins infectés de ce mauvais goût; quelques auteurs même de la période que nous signalons, tels que Nicéphore

Grégoras, G. Pachymère et Phrantzès, sont encore remplis de cette ridicule affectation. Cantacuzène nous paraît seul avoir évité ces défauts, et s'être soustrait à cette contagion; partout son style offre une pureté remarquable, une élégante simplicité qui rappelle les beaux temps de la littérature grecque, dont on voit qu'il a étudié avec goût les grands modèles. L'histoire de Cantacuzène ne fut longtemps connue que par la version latine de J. Pontanus, publiée à Ingolstadt, en 1603, in-folio. Le texte grec parut pour la première fois en 1645 (Paris, 3 vol. in-folio), d'après un manuscrit de Seguier, avec la version latine de Pontanus, ses notes et celles qu'y joignit Gretserus. Cette édition, due au P. Labbe, fait partie de la belle collection byzantine du Louvre; elle a été réimprimée par les soins de M. L. Schopen, dans la collection de Bonn, 1820-32, 3 vol. in-8°; elle a été traduite en français par le président Cousin, dans le tome VIIe de son *Histoire de Constantinople*. Cantacuzène écrivit encore dans sa retraite un autre ouvrage, qui a été aussi imprimé sous ce titre : *Apologiæ IV sive assertio pro christiana religione adversus muhamedanos; et sermones seu libri IV adversus Mahometis errores, græce et latine, interprete R. Gualthero. Basileæ*, 1543, in-folio. Enfin Fabricius cite comme étant attribués à Cantacuzène les ouvrages suivants, encore inédits :

1° Responsio duplex ad Prochorum Cydonium de lumine in monte Thaborio et de essentia atque operatione divina;

2° Adversus Isaacum Argyrum;

3° De dogmate Barlaami et Acindyni adversus Paulum patriarcham;

4° Epistolæ sex ad Paulum cum duabus Pauli responsoriis;

5° Edictum pro tomo synodico anni 1347;

6° Paraphrasis ethicorum Aristotelis.

A. PILLON.

CANTAL (*géog.*), un des départements de France, formé de la haute Auvergne et d'une partie du Velay; il est borné par les départements de la Haute-Loire, de la Corrèze, de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot : sa superficie territoriale s'élève à 374,087 hectares. On évalue sa population à 262,394 habitants, qui s'adonnent surtout à l'agriculture. Il se fait une émigration annuelle de ses habitants, qui exercent dans diverses villes le métier de porteurs d'eau, de commissionnaires, etc

Le département du Cantal est compris dans la 19e division militaire, et dans le ressort de la cour royale de Riom, du diocèse de Saint-Flour et de l'Académie de Clermont; il est divisé en quatre arrondissements, et envoie quatre députés à la chambre élective. Ses principales villes sont : Aurillac, chef-lieu du département; Saint-Flour, siége d'un évêché; Mauriac et Murat, chefs-lieux d'arrondissement. Les principaux produits du Cantal consistent particulièrement en céréales et en bétail, mais surtout en fromages.

CANTATE (*littérat.*), petit poëme destiné à être mis en musique. La cantate a reçu son caractère français sous la plume de J. B. Rousseau : suivant l'expression de son commentateur le Brun, « on dirait qu'il s'est plu à réserver pour ses cantates toute la flexibilité de son beau talent. »

Ecoutons-le poser lui-même les règles de la cantate :

« Il est une espèce d'odes, dit-il, toute nouvelle parmi nous, mais dont il serait aisé de trouver des exemples dans l'antiquité. Les Italiens les nomment *cantates*, parce qu'elles sont particulièrement affectées au chant; ils ont coutume de les partager en trois récits coupés par autant d'airs de mouvement, ce qui les oblige à diversifier les mesures de leurs strophes, dont les vers sont tantôt plus longs et tantôt plus courts, comme dans les chœurs des anciennes tragédies et dans la plupart des odes de Pindare. »

J. B. Rousseau avait entendu quelques-unes de ces cantates, et cela lui donna envie d'essayer si on ne pourrait point, à l'imitation des Grecs, réconcilier l'ode avec le chant. Mais, comme il n'avait point d'autre modèle que les Italiens, à qui il arrive souvent, ainsi qu'à nous autres Français, de sacrifier la raison à la commodité des musiciens, il s'aperçut, après en avoir fait quelques-unes, qu'il perdait du côté des vers ce qu'il gagnait du côté de la musique, et qu'il ne ferait rien qui vaille tant qu'il se contenterait d'entasser des phrases poétiques sans dessein ni sans liaison. C'est ce qui lui suggéra la pensée de donner une forme définie à ces petits poëmes, en les renfermant dans une allégorie exacte dont les récits fissent le corps et les airs chantant l'âme ou l'application, et il choisit parmi les fables anciennes celles qu'il crut les plus propres à son des-

sein; car toute histoire fabuleuse n'est pas propre à être allégorisée.

Nous répétons ce qu'a dit J. B. Rousseau, parce que, ayant excellé dans ce genre, l'ayant introduit en France, n'ayant jamais été imité depuis avec quelque succès, il paraît avoir seul parfaitement compris ce que c'est que la cantate ; et, d'ailleurs, qui pourrait mieux en parler? Il fallait avoir comme lui le sentiment de la poésie lyrique pour donner si bien les moyens de lier la parole au chant, la poésie à la musique..

On peut dire que le génie n'a d'autres règles que celles qu'il crée. Aussi Rousseau paraît-il neuf à chaque cantate. Peintre fidèle de quelques passions, tantôt il raconte, tantôt il s'exalte et chante : il a tous les tons; il parle aux dieux ou leur fait tenir le langage de la poésie élevée, sublime; à la nature celui de la poésie douce et légère; aux nymphes celui de la poésie vive et tendre; aux éléments celui d'un maître qui les enchaîne; aux hommes celui de la poésie morale; car l'apologue est toujours le but de ses cantates, et leur fin est souvent d'un bonheur qui se rencontre plus rarement dans ses odes.

La cantate de *Circé* est estimée le chef-d'œuvre en ce genre : le talent de J. B. Rousseau est pourtant bien le même dans celle de *Thétis* et aussi dans celle de *l'hymen*.

Dans la cantate de *Bacchus*, dont le Brun a dit qu'il ne connaissait point de plus belle ode à ce dieu ni chez les anciens, ni chez les modernes, quel entraînement d'un bout à l'autre! Toute la mythologie du vin est là, tout son pouvoir, toutes ses vertus sont chantés; les dieux boivent *à pleine coupe l'immortalité*, et le poëte semble boire avec eux.

CANTEMIR (Démétrius, prince). Né, en 1673, d'une famille grecque qu'on croit descendre de Tamerlan, ce prince, bien jeune encore, se trouva investi d'une haute dignité, comme hospodar de la Moldavie, principauté tributaire de la Turquie. Malgré cette dépendance, il parvint à gagner la confiance du Grand Seigneur au point que ce dernier lui promettait, en 1710, de l'affranchir de tout tribut, et d'ajouter à ses possessions la Valachie, pourvu qu'il restât fidèle à la Porte Ottomane dans les démêlés qu'elle avait alors avec l'Autriche, la Pologne et la Russie.

Le changement survenu dans le divan ayant forcé Cantemir de rompre ces négociations, il se lia avec Pierre Ier qui était en guerre avec les Turcs. Cependant, comme l'issue de cette guerre fut malheureuse pour le czar, Cantemir le suivit en Russie, où il fut élevé au rang de prince, avec le grade de conseiller intime. On lui attribue le mérite d'avoir coopéré à la fondation de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il est mort en 1723, en laissant un ouvrage historique, *sur la grandeur et la décadence de l'empire ottoman*. Ce travail, écrit en latin, embrasse l'époque de quatre cents ans, savoir : de 1300 à 1711.

Le fils du même prince (Antioche ou Constantin) se rendit célèbre comme homme de cour et d'Etat. Né, en 1709, à Constantinople, il embrassa la carrière militaire; et déjà comme lieutenant, dans la garde impériale de Russie, il contribua à la chute de la famille de Dolgoruki. Ensuite, à peine âgé de 23 ans, il fut nommé ambassadeur de cette puissance à Londres. Possédant plusieurs langues, le fils du prince Cantemir cultivait les lettres et protégeait les beaux-arts ; il s'adonnait aussi aux sciences mathématiques et physiques. On a de lui quelques poésies écrites en russe, et, entre autres, des satires. La mort l'a enlevé dans la fleur de son âge, en 1744.

CANTHARIDE, *cantharis*, *κάνθαρος*, scarabée (*entom.*). — De temps immémorial le nom de cantharide a servi à désigner génériquement, non pas une mouche, comme on le dit vulgairement, mais un scarabée usité en médecine à cause de sa propriété vésicante. On doit être étonné, d'après cela, que Linné, dans son *Systema naturæ*, ait transporté ce nom à des insectes entièrement dépourvus de cette propriété, et qu'il ait compris ceux qui la possèdent au plus haut degré dans son genre *méloé*, qui, à la vérité, en est également pourvu, mais à un degré moindre. Fabricius, en adoptant la nomenclature de Linné, a retranché toutefois du genre *méloé* les insectes qui nous occupent, mais pour en faire son genre *lytta*. Vinrent ensuite Olivier et Latreille, qui rétablirent les choses telles qu'elles devaient être en appelant *téléphores*, d'après Degéer, les prétendues cantharides de Linné et de Fabricius, et en restituant ce dernier nom, à l'instar de Geoffroy, aux insectes qui n'auraient pas dû en être dépossédés. Cependant, tout rationnel qu'était ce changement, il n'a point été adopté par les entomologistes col-

lecteurs qui forment la majorité, et la nomenclature de Fabricius a prévalu chez eux sur celle d'Olivier et de Latreille. Quant à nous qui voyons dans l'entomologie autre chose qu'une science de mots, et qui croyons lui rendre service en la rattachant autant que possible aux connaissances utiles, nous donnons ici la préférence aux noms adoptés par Olivier et Latreille : aussi, pour nous, le genre *cantharide* est celui qui a pour type la *cantharis officinarum* des pharmaciens, qui répond au *meloe vesicatorius* de Linné, ou à la *lytta vesicatoria* de Fabricius.

Ce genre, qui appartient à l'ordre des coléoptères hétéromères, est rangé par Latreille dans la famille des trachélides, tribu des cantharidies ou vésicants ; et voici comment il le caractérise : crochets des tarses profondément bifides; élytres de la longueur de l'abdomen, flexibles, recouvrant deux ailes; antennes filiformes, notablement plus courtes que le corps, avec le troisième article beaucoup plus long que le précédent; palpes maxillaires un peu plus gros à leur extrémité.

Les cantharides ont le corps allongé, presque cylindrique; la tête grosse, presque en cœur; le corselet petit, comparativement à la longueur du corps, presque carré, un peu plus étroit que la base des élytres, qui sont linéaires, flexibles, et de la longueur de l'abdomen : leurs mandibules se terminent en une pointe entière.

Si ces insectes sont bien connus à l'état parfait, il n'en est pas de même de leurs larves : Olivier, cependant, dans le dictionnaire de Déterville, en donne la description comme s'il les avait vues, et dit qu'elles vivent dans la terre, s'y nourrissent de racines, et y subissent leurs métamorphoses; mais les détails dans lesquels il entre à cet égard n'offrent rien de précis et peuvent s'appliquer à une foule de larves de coléoptères de divers genres. D'ailleurs aucun observateur n'a pu depuis retrouver les larves dont il s'agit; et feu le professeur Audouin, qui s'est livré aux recherches les plus approfondies sur la cantharide des pharmaciens, avant d'en faire le sujet de sa thèse pour être reçu docteur en médecine, avoue lui-même ne savoir rien de ses premiers états; on en est donc réduit, à cet égard, à des conjectures, et la plus probable, d'après l'analogie, est que les larves de cet insecte vivent en parasites comme celles des méloés, et n'entrent dans la terre que pour s'y changer en nymphes, et non pour y vivre de racines, comme le disent Olivier et ceux qui l'ont copié. Mais, si M. Audouin se tait sur les métamorphoses de la cantharide, en revanche il s'étend beaucoup sur son organisation, tant interne qu'externe, à l'état parfait, et surtout sur son accouplement et sa fécondation, dont il a fait un chapitre à part, rempli de faits curieux, mais malheureusement peu susceptibles d'analyse et trop longs pour être rapportés ici en entier. Dans le chapitre suivant, il parle des œufs ; ils sont, dit-il, assez développés, ont une forme cylindrique, et sont courbés dans leur longueur; mais il oublie de parler de leur couleur, qui serait jaunâtre, suivant un autre observateur, M. Percheron. On voit, d'après cela, qu'on ne connaît encore que très-imparfaitement l'histoire naturelle de la cantharide, bien qu'un insecte aussi précieux pour l'humanité, et qui fournit à la médecine un de ses remèdes les plus énergiques, eût dû engager les entomologistes à l'observer dans toutes les phases de sa vie; mais il est vrai de dire que la plupart de ceux qui prennent ce titre s'occupent plus d'augmenter leur collection de quelques espèces nouvelles que de connaître les mœurs de celles qui nous sont utiles ou nuisibles.

Le genre cantharide, tel que nous l'avons défini plus haut, comprend un assez grand nombre d'espèces, malgré les réductions qu'il a éprouvées dans ces derniers temps. Le catalogue de la collection de M. Dejean en désigne vingt-quatre, dont six d'Europe, deux d'Asie ou de Sibérie, trois d'Afrique et treize d'Amérique. Il y a lieu de croire que toutes possèdent plus ou moins la vertu épispastique de la cantharide des pharmaciens (*cantharis vesicatoria*); mais, si, en France et dans une grande partie du reste de l'Europe, on ne fait usage que de celle-ci, c'est parce qu'elle est plus commune, et que, vivant en société, sa récolte est plus facile et moins coûteuse que ne serait celle des autres espèces qui vivent isolément.

La cantharide des boutiques ou des pharmaciens est d'un beau vert doré brillant, avec les antennes noires. Les mâles sont plus petits que les femelles, et il existe, en général, une grande variété dans la taille. Cette espèce paraît dans notre climat vers la fin de mai et le commencement de juin, et s'abat presque toujours en grand nombre sur les frênes, les lilas et les troënes, dont

elle dévore les feuilles ; on la trouve aussi, mais moins communément, sur le sureau et le chèvrefeuille.

On récolte peu de cantharides en France, quoiqu'elles n'y soient pas rares, et la plus grande partie de celles qu'on trouve dans le commerce nous viennent d'Espagne, probablement dans la persuasion où l'on est que celles-ci possèdent plus de vertu que les nôtres ; mais c'est une erreur. La présence de ces insectes se manifeste par une odeur de souris qu'ils répandent autour d'eux. Lorsque, à l'aide de cette odeur, on a découvert un arbre sur lequel ils sont réunis en plus ou moins grand nombre (c'est ordinairement un frêne), voici le procédé le plus simple et le moins dispendieux pour en faire la récolte. Après avoir étendu au pied de l'arbre une toile d'un tissu clair, on secoue fortement les branches pour en faire tomber toutes les cantharides, lesquelles étant engourdies par le froid de la nuit, car c'est de grand matin qu'il faut faire cette récolte, ne cherchent ni à s'enfuir, ni à s'envoler. Lorsqu'on juge qu'elles sont toutes tombées sur la toile, on relève celle-ci avec son contenu par les quatre coins, et l'on plonge le tout dans un baquet rempli de vinaigre coupé d'eau, qu'on avait préparé d'avance. Cette immersion suffit pour faire périr ces insectes ; on les transporte ensuite dans un grenier ou sous un hangar bien aéré, où on les fait sécher sur des claies recouvertes de toile ou de papier. De temps à autre on les remue, soit avec un bâton, soit avec les mains garnies de gants ; car, sans cette précaution, qu'il faut aussi employer dans la récolte, les personnes chargées de cette opération seraient exposées à éprouver, soit des douleurs aiguës au col de la vessie, soit des ardeurs d'urine, soit même des ophthalmies. Après s'être assuré que les cantharides sont bien sèches, on les renferme dans des vases de bois, de verre ou de faïence hermétiquement fermés, et qu'on place à l'abri de l'humidité. Moyennant ces précautions, les cantharides conservent très-longtemps leurs propriétés. M. le professeur Duméril en a employé qui, au bout de vingt-quatre ans d'existence en magasin, avaient encore conservé toute leur énergie. Cependant, malgré le principe corrosif extrêmement actif qu'elles contiennent, elles n'en sont pas moins attaquées dans nos collections, comme toutes les substances animales desséchées, par les dermestes, les ptines et les anthrènes, qui, à ce qu'il paraît, n'en mangent que les parties non vésicantes. Ce fait semble confirmer l'assertion de M. Farine, pharmacien à Perpignan, qui prétend que le thorax et l'abdomen sont seuls épispastiques, contrairement à l'opinion de M. Audouin, qui assure que toutes les parties de l'insecte le sont également.

CANTHARIDES (*méd.*). — Ces insectes sont, depuis un temps immémorial, employés en médecine, d'abord à l'intérieur, et ensuite à l'extérieur. L'analyse chimique la plus récente que l'on en connaisse est celle de M. Robiquet, donnant pour résultat 1° une huile grasse jaune ; 2° une huile verte concréte ; 3° une substance jaune visqueuse ; 4° de l'osmazôme ; 5° une matière noire ; 6° des acides urique et acétique ; 7° un autre acide qui paraîtrait être le phosphorique ; 8° des phosphates de chaux et de magnésie ; 9° enfin de la *cantharidine* (*voy.* ce dernier mot). — Les huiles jaune et verte ne jouissent d'aucune action sur l'organisme et sont, la première insoluble dans l'alcool, la seconde, qui se rapproche beaucoup des résines, fort soluble dans ce liquide ; c'est de cette dernière que les cantharides tirent leur couleur. La matière jaune visqueuse est encore assez mal caractérisée, quoique fort importante par le rôle chimique qu'elle joue dans les cantharides, puisque c'est uniquement à son action que la cantharidine, insoluble par elle-même, doit sa solubilité dans l'eau ; du reste, soluble dans ce liquide et l'alcool. L'osmazôme est, comme nous le dirons à son article spécial, un composé de plusieurs matiéres différentes et soluble dans l'eau et l'alcool. La substance noire est également dissoute par l'eau et l'alcool factice, mais tout à fait insoluble, par ce dernier liquide, à l'état de concentration. Quant à l'acide urique, il ne se trouve que dans les cantharides nouvellement récoltées, tandis que l'acide acétique s'y rencontre toujours indépendamment de celui que ces animaux tiennent du vinaigre employé pour les faire mourir ; les phosphates indiqués proviennent de leur squelette. La *cantharidine* constitue la partie la plus importante, puisque c'est exclusivement en elle que semble résider le principe vésicant. —Ajoutons que M. Orfila soupçonne de plus la présence d'un principe huileux, volatil et toxique différent de cette dernière, et que l'analyse des *élytres*, faite par M. Odier, tend

à démontrer dans ces organes un principe spécial différent de la cantharidine, auquel il donne le nom de *chitène*, incristallisable du reste, insolnble dans l'eau et les alcalis, soluble dans les acides sulfurique ou nitrique, et se charbonnant sans changer de forme.

Tous les organes des cantharides ne seraient pas, suivant MM. Farine et Derheins, également doués de principes actifs, lesquels résideraient presque exclusivement dans les parties molles, si bien que la tête, les pattes et les élytres en seraient pour ainsi dire privés. Dans tous les cas, ces animaux, réduits en poudre, présentent une couleur grise-verdâtre entremêlée de quelques points luisants d'un très-beau vert et d'un aspect tout à fait analogue à celui de l'insecte entier. Mise sur le feu, cette poudre fournira tous les produits des matières animales; ce qui, joint à son odeur spéciale, la rendra toujours facile à reconnaître en nature. Mais, s'agit-il d'en découvrir les traces au milieu de substances étrangères, il faut alors traiter celle-ci par l'alcool, qui, en cas d'affirmative, donnera une teinture présentant les réactions suivantes : l'eau y fait naître un précipité blanc, laiteux et soluble dans un excès de liquide; l'infusion de tournesol la rougit légèrement, pour donner ensuite un précipité jaune clair; l'hydrocyanate ferruré de potasse la fait passer au jaune clair, la trouble pour déposer au bout de quelques instants un précipité blanc, comme terreux et tirant légèrement sur le jaune; les sulfhydrates de potasse, de soude et d'ammoniaque en précipitent des grumeaux d'un jaune clair; la dissolution de sous-carbonate de potasse la fait passer au jaune en occasionnant bientôt un précipité pulvérulent, d'une belle couleur bleuâtre; les acides sulfurique et chlorhydrique la troublent tout à coup en la colorant en jaune-serin, tandis que le précipité ramassé est jaune verdâtre et se présente sous forme de lames excessivement petites; l'acide nitrique la précipite en jaune, et l'on voit, au bout de 24 heures, apparaître à la surface du liquide une matière huilense, rougeâtre, d'une odeur analogue à celle de la graisse traitée par le même acide; enfin l'infusion de thé donne un précipité grumeleux très-abondant et d'un blanc jaunâtre. Mais, hâtons-nous de le dire, les phénomènes que les matières organiques déterminent dans ces menstrues n'étant encore que fort imparfaitement connus, il y aurait pour le moins imprudence, dans un cas de médecine légale, à s'en rapporter exclusivement aux réactions chimiques, sans tenir compte des lésions organiques, des symptômes physiologiques, des circonstances commémoratives, et surtout des propriétés physiques de la substance employée.

Il résulte de travaux nombreux, et surtout des expériences de M. Orfila, que les cantharides constituent un poison irritant des plus énergiques, soit qu'on les applique à l'extérieur, qu'on les introduise dans les lames du tissu cellulaire ou bien dans le torrent de la circulation, et que les principes délétères résident dans la *cantharidine*, dans *un principe volatil huileux*, et peut-être dans *la matière noire*, tandis que l'huile verte, la substance jaune et les autres composants n'offrent aucune propriété vénéneuse, d'où résulterait que la poudre de cantharides épuisée par l'eau est sans action, que celle privée de l'huile volatile agit encore comme caustique, mais avec moins d'énergie que la poudre ordinaire; que les extraits aqueux et alcooliques sont plus actifs que la poudre, et que leur action serait encore plus vive s'ils n'étaient privés du principe volatil; enfin que la partie soluble dans l'huile d'amandes douces, injectée à doses minimes, porterait son action sur le système nerveux, principalement la moelle épinière.

Le premier effet de la poudre de cantharides appliquée sur la peau est la rongeur et la vésication; mise en contact avec le tissu cellulaire, à la suite d'une plaie, elle développe une inflammation locale des plus douloureuses, acquiert bientôt une grande étendue pour déterminer assez promptement la mort, et les animaux présentent alors assez souvent une rougeur marquée de la membrane muqueuse de la vessie, phénomène qui, du reste, manque parfois, et constitue la seule preuve matérielle de l'absorption des principes délétères. Introduite à dose toxique dans les organes digestifs (de 1/2 gros à 1 gros), elle agit d'abord sur ces derniers, bientôt après sur l'appareil génito-urinaire, et détermine enfin des effets nerveux. Ainsi, presque aussitôt après son ingestion, il se manifeste de la soif, une sensation douloureuse à l'épigastre et de constriction à la gorge, avec une telle violence pour cette dernière, qu'il devient impossible d'avaler le moindre liquide; l'haleine est fétide; il sur-

vient des nausées, des vomissements, des déjections alvines, parfois sanguinolentes, avec douleurs atroces dans la région des reins et du bas-ventre, s'accompagnant de fréquents besoins d'uriner que ne satisfont nullement quelques gouttes d'urine, dont l'émission s'accompagne d'un sentiment de brûlure dans tout le trajet de l'urètre, ou se trouve remplacée par une véritable hématurie; enfin survient une agitation extrême portée jusqu'au délire, aux convulsions, à l'horreur des liquides, suivie du tétanos et de la mort. Les désordres résultant d'accidents aussi graves sont tout à fait analogues à ceux provoqués par les autres poisons irritants. Ainsi, dans les cas de contact avec l'estomac, rougeur, ulcérations, taches noires, etc., etc., de la muqueuse digestive; celle de la vessie et des organes génito-urinaires ne présentant guère alors de traces inflammatoires que si l'individu ne succombe que deux ou trois jours après l'empoisonnement; dans les cas d'application extérieure, au contraire, cette dernière se trouve d'abord atteinte sans la moindre altération du canal digestif. — On ne connaît encore aucun antidote capable de neutraliser les effets des cantharides. Dans un empoisonnement de ce genre, il n'y a donc qu'à faire d'abord évacuer le poison en gorgeant les malades d'une grande quantité d'eau tiède pour favoriser le vomissement, et combattre ensuite les effets immédiats par les boissons adoucissantes, les bains émollients ou même les évacuations sanguines. Dans les cas d'empoisonnement par application extérieure, il est évident que les vomissements seraient inutiles : le camphre seul, ou bien en combinaison avec l'opium, est un moyen héroïque pour calmer les accidents.

Quant à l'emploi thérapeutique des cantharides, nous n'avons à nous occuper ici que de leur usage interne, renvoyant, pour les applications extérieures, à l'article VÉSICATOIRE. Depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, des opinions bien différentes ont divisé les médecins à leur égard. Ainsi, tandis que les uns les préconisaient à l'excès, les autres en proscrivaient absolument l'usage. Citons, à ce propos, le fait d'un praticien anglais emprisonné par ordre des censeurs du collége de médecine de Londres, en 1693, pour avoir employé ce moyen, malgré les immenses succès obtenus de la sorte. Quoi qu'il en soit, l'action bien positive des cantharides sur l'appareil génito-urinaire semblait tout naturellement indiquer leur usage dans les hydropisies, surtout celles de nature passive, dans les rétentions d'urine par atonie. Une autre application fort curieuse de cette même action est contre la *gonorrhée* ou flux urétral. Enfin le complément obligé de l'histoire thérapeutique des cantharides est leur emploi dans les affections nerveuses. Au résumé, que les cantharides puissent devenir un médicament fort utile, c'est ce qui résulte évidemment de leur énergie d'action sur l'organisme, et nous ne saurions trop regretter l'abandon presque général où les praticiens les tiennent de nos jours; nous sommes, néanmoins, forcé de convenir que les faits observés jusqu'ici laissent encore trop à désirer pour qu'il soit possible de rien conclure de bien positif à leur égard. Dans tous les cas, la dose doit en être fort minime (quelques grains seulement) et ses effets surveillés avec attention.

Les préparations pharmaceutiques les plus importantes obtenues avec les cantharides sont les suivantes : une *teinture alcoolique* résultant de 1 partie de poudre sur 8 d'alcool à 22°, pour retenir 1/56 de matières solubles; une *teinture éthérée*, éminemment rubéfiante et faite avec 3 parties de poudre sur 8 d'éther acétique; une *huile* préparée par la digestion de 1 partie de substance sur 8 d'excipient; un *extrait* résultant de l'évaporation de la teinture alcoolique; deux *pommades* dites épispastiques, l'une par *solution*, d'un beau jaune, et dans la proportion de 1/17, l'autre par *incorporation*, et dans celle de 1/31; l'*emplâtre vésicatoire ordinaire* renfermant 1 1/2 de cantharides sur 10 d'excipient; l'*emplâtre vésicatoire anglais*, dans la proportion de 1/3; enfin des *taffetas vésicants* et des *papiers épispastiques*.

LEPECQ DE LA CLOTURE.

CANTHARIDIES, *cantharidiæ* (*entom.*). — Latreille désigne ainsi la sixième tribu de la famille des trachélides, ordre des coléoptères hétéromères, laquelle se compose des genres *cérocome*, *hyclée*, *mylabre*, *lydus*, *œnas*, *méloé*, *tétraonyx*, *cantharide*, *zonitis*, *némognathe*, *gnathium*, *sitaris* et *apalus*. La plupart des insectes de cette tribu, qui correspond au genre *méloé* de Linné, possèdent cette propriété vésicante ou épispastique dont l'art de guérir sait tirer un si grand parti dans une foule de maladies; elle est surtout très-prononcée dans les genres mylabre,

cantharide et méloé, les seuls qu'on ait jusqu'à présent employés en médecine. D.

CANTHARIDINE (*chim.*), principe vésicant des cantharides (*voy.* ce mot), isolé pour la première fois par M. Robiquet, et depuis lors étudié par MM. Gmelin, Thiéry, etc. (*Ann. de chim.* LXXVI, 302; — *Journ. de pharm.*, XXI, 44). Indépendamment des animaux dont elle tire son nom, la cantharidine se rencontre encore dans quelques autres insectes, tels que le *mylabre* de la chicorée et le *mylabris pustulata*. Pure, elle est solide, blanche, inodore, fusible à la température de 201° c., pour se volatiliser sous l'influence d'une chaleur plus élevée, tandis qu'une faible proportion se décompose, insoluble dans l'eau, plus soluble à chaud qu'à froid, dans l'alcool, l'éther hydrique, l'essence de térébenthine, les huiles d'olive et d'amandes douces, l'axonge en fusion; aussi s'en sépare-t-elle par le refroidissement, sous forme de petites aiguilles ou de paillettes, lorsque la dissolution est trop chargée. L'acide sulfurique concentré ne la dissout qu'à chaud, en prenant alors une couleur jaunâtre. Nous en dirions autant, sous le rapport de la solubilité, des acides azotique, chlorhydrique, et de l'ammoniaque liquide. Composition :

Carbone.	68,56
Azote.	9,89
Hydrogène.	8,43
Oxygène.	13,12
	100,00

Elle s'obtient en traitant les cantharides pulvérisées par l'éther hydrique dans un appareil de déplacement, pour soumettre ensuite la liqueur à la distillation afin d'en retirer la majeure partie de l'éther. Le résidu, suffisamment concentré de la sorte, déposera par le refroidissement la cantharidine en cristaux, mais encore imprégnée d'une petite quantité d'huile naturelle dont on la débarrassera par la pression entre plusieurs doubles de papier joseph. Redissoute ensuite par l'alcool, elle cristallise enfin à l'état de pureté. La cantharidine constitue la partie active des cantharides, et n'a encore été soumise à des expériences sur l'économie vivante que par M. Bretonneau. Ce médecin pense que son action aphrodisiaque est peu marquée, mais qu'elle produit l'empoisonnement en ralentissant la circulation, d'où résulte une léthargie mortelle. La plus faible quantité mise en contact avec la peau y détermine promptement de la rubéfaction suivie d'ampoules. Cette excessive énergie et le manque d'expériences suffisantes n'ont pas encore permis de l'employer en médecine.

CANTHÈRE (*poiss.*). — On a séparé des spares quelques poissons à dents en velours ou en cardes serrées, à corps élevé et épais, à museau court et à mâchoires non protractiles, dont nos mers nourrissent trois espèces, recherchées pour la délicatesse de leur chair, qui est blanche et ressemble à celle du bar. On trouve en abondance, dans la Méditerranée, le canthère commun, et dans l'Océan, la brême de mer et la brême grise. Les canthères se nourrissent de substances animales et végétales, et sont d'une grande voracité, ce qui les fait tomber facilement dans les piéges qu'on leur tend. Ils sont généralement d'une couleur terne et enfumée; ce sont des acanthoptérygiens à ligne latérale interrompue et à moins de sept rayons branchiaux.

CANTHON, χάνθων, âne (*entom.*). Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi par M. le comte de Hoffmansegg, et correspondant à celui que Latreille a fondé de son côté, mais postérieurement, sous le nom de *coprobius*. Ce genre a pour type l'*ateuchus volvens*, Fabr., de l'Amérique du Nord, qui appartient à la tribu des COPROPHAGES. (*Voy.* ce mot.) D. père.

CANTIQUE DES CANTIQUES (LE), en hébreu *Schir hasschirim*, un des plus beaux monuments de la poésie sacrée de l'ancien peuple de Dieu, porte ce titre parce qu'il est le cantique par excellence, à cause de l'élévation du sujet que l'écrivain inspiré célèbre dans cette composition à la fois gracieuse et sublime. Saint Bernard dit qu'il est appelé ainsi à bon droit, car celui dont il chante les louanges est le *Roi des rois* et le *Seigneur des seigneurs*. On dit aussi, dans le même sens, le *Cantique* tout simplement. Il l'emporte de beaucoup, dit Origène, non-seulement sur tous les autres cantiques, tels que ceux de Moïse, de Débora, etc., mais aussi sur ceux de son propre auteur, Salomon, qui en a composé mille cinq (III, *Rois*, IV, 32; selon le texte grec, 5,000).

Les Pères de l'Église et le commun des interprètes, tant chrétiens que juifs, attribuent le Cantique des cantiques à Salomon. Ceci est confirmé par le titre mis en tête du livre dans le texte hébreu; car *lischlomo*, au

datif, ne signifie pas, *au sujet de Salomon*, *en l'honneur de Salomon*, mais bien, *de Salomon*. C'est ainsi que le texte dit aussi, psaume *de David*, LEDAVID. Les titres des textes grec, arabe et syriaque reconnaissent également Salomon comme auteur de ce livre.

D'après quelque hébraïsant maladroit qui s'est trompé, plusieurs ont répété que le Talmud donne Ezéchias comme auteur du Cantique, mais que cette opinion n'est pas suivie par les autres rabbins. Le texte de ce code, bien expliqué, ne renferme pas cette affirmation; autrement, les rabbins, qui le respectent au moins à l'égal de la Bible, si ce n'est pas plus, se seraient fait un scrupule religieux de le contredire. On lit au traité Baba-Batra, fol. 15, recto : « Ezéchias et ceux qui l'ont assisté ont mis par écrit, *catebu* (ou *ont coordonné*), les livres d'Isaïe, des Proverbes, du Cantique des cantiques et de l'Ecclésiaste. » Il est clair que ceci ne veut pas dire que ces livres sont de la production d'Ezéchias; car il ne peut certes pas être l'auteur des prophéties d'Isaïe, pas plus que des Proverbes et de l'Ecclésiaste. Quelques-uns pensent que le Cantique doit dater d'une époque postérieure à la transmigration de Babylone; ils arguent des chaldaïsmes et des néo-hébraïsmes que l'on rencontre dans ce livre; et même de l'orthographe du nom de *David* avec un *yod*, qui n'appartient qu'aux derniers temps de la nation juive. Ces raisons ne sont nullement concluantes : les livres les plus anciens du texte sacré renferment de ces chaldaïsmes et de ces termes qu'on dirait nouveaux comparés au style du reste du livre où ils se trouvent; quant à l'orthographe du nom *David*, on la rencontre déjà dans la prophétie d'Amos (VI, 5), contemporain d'Osias, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël.

Les plus anciens Pères, en remontant jusqu'aux temps apostoliques, comme aussi les commentateurs catholiques, ont enseigné que, sous l'emblème du mariage et du chaste amour de deux époux, l'auteur du Cantique des cantiques a voulu célébrer l'union de Jésus-Christ avec la sainte Eglise, son épouse. Théodoret, dans la préface de son commentaire sur ce livre, invoque en faveur de ce sens spirituel, qu'il défend victorieusement, l'autorité non-seulement d'Eusèbe, d'Origène, de saint Cyprien, évêque de Carthage, des Pères plus anciens encore, et même de ceux qui touchaient au siècle des apôtres (*καὶ οἱ τούτων παλαιότεροι, καὶ τῶν ἀποστόλων πλησιέστεροι*), mais aussi des Pères qui, après ceux-ci, se sont illustrés dans diverses parties de l'Eglise. Parmi les docteurs de l'Eglise, postérieurs à ceux qui viennent d'être nommés, nous citerons principalement saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme, saint Augustin, le vén. Bède, saint Isidore de Séville, auteur d'un commentaire sur le Cantique faussement attribué une fois à Cassiodore, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin. Bossuet écrivit au P. Caffaro : « Ce Cantique ne respire qu'un amour céleste; » et, dans la préface de son commentaire sur le même livre, le grand évêque s'exprime en ces termes : « Celui qui de ces chastes tendresses d'un époux et d'une épouse veut s'élever jusqu'à l'amour divin, véritable objet de ce livre, doit s'en tenir à l'allégorie, qui figure l'amour divin sous l'extérieur d'un attachement naturel : loin d'ici donc ceux qui, hommes charnels et ne connaissant pas ce qui est de l'esprit, ne savent goûter que les sensations animales; mais que les âmes chastes, que ceux qui respirent le saint amour approchent et qu'ils s'attachent à Dieu, qui est tout amour. »

Le Nouveau Testament reproduit en maints endroits ce mariage, cette union intime de Jésus-Christ avec son Eglise, et nous ramène ainsi au vrai sens du Cantique. Nous prions le lecteur de voir les passages suivants : Matth., IX, 15; Joan., III, 29; II Cor., XI, 2; Ephes., V, 23 seqq.; Apoc., XIX, 7, XXI, 2, XXII, 7.

Ce sens principal, dominant, n'exclut nullement d'autres interprétations analogues et pieuses, d'après lesquelles l'*épouse* du Cantique serait soit l'âme de chacun des justes (exposition admise par Origène, saint Grégoire de Nysse, Théodoret, saint Ambroise, saint Bernard), soit la nature humaine hypostatiquement unie au Verbe divin, soit enfin la très-sainte mère de Dieu (exposition que l'Eglise semble autoriser en nous faisant réciter des passages du Cantique dans l'office de la sainte Vierge).

La synagogue ancienne, que nous trouverons toujours d'accord avec l'Eglise, enseignait que le sujet du Cantique des cantiques n'est point une affection purement humaine, mais bien l'union de Jéhovah avec la communauté d'Israël et leur amour réciproque. Elle déclarait le Cantique *saint des saints*, c'est-à-dire très-saint, tandis qu'elle réputait sim-

plement *saints* les autres livres de l'Ecriture hagiographique. Nous lisons dans la Mischna du Talmud, traité *Yadayim*, ch. III, § 5 : « L'univers entier n'égale pas en dignité le jour où le Cantique des cantiques a été donné à Israël ; car tous les autres livres hagiographes sont saints, mais le Cantique des cantiques est *saint des saints*. » Le Médrasch Rabba, sur le premier verset du Cantique, dit que ce livre est comme *la fleur de farine de toute la sagesse de Salomon*. La paraphrase chaldaïque dit, dès le début de sa version, que le Cantique de Salomon est beaucoup plus excellent que tous les principaux cantiques du texte sacré et même que celui que le peuple de Dieu devait entonner à l'occasion de sa rédemption par le Messie. L'inscription du texte syriaque est remarquable : « *Sagesse des sagesses* de Salomon ; livre appelé en hébreu *Schirat Schirin*, ce qui veut dire louanges des louanges. » Le Talmud et les rabbins commentateurs ont toujours enseigné que l'objet final du livre du Cantique est l'union mystique dont nous avons parlé. C'est ce qui fait dire à Aben-Ezra : « Dieu nous préserve deux fois, *vahhalila hhalila*, de penser que le Cantique des cantiques traite d'un amour sensuel. Tout y est allégorie. Sans son extrême dignité, il n'aurait pas été inséré dans le mystère des livres saints (ceux qui ajoutent *tout le monde en convient* n'ont jamais lu le passage d'Aben-Ezra ; car ces mots appartiennent à une autre phrase du rabbin. Rosenmuller a copié cette erreur de Wolfius ; il va sans dire que lui-même a trompé à son tour une foule de copistes *hébraïsants*). » On peut considérer le psaume XLIV (hébr. XLV) comme un abrégé de l'union mystique décrite dans le Cantique des cantiques. Ce psaume est intitulé, *Cantique d'amour*, Schir yedidot.

La signification allégorique reconnue dans le Cantique par une tradition qui remonte, ainsi que nous l'avons vu, jusqu'à l'époque de l'apparition de ce livre sacré, convient d'autant plus à la sublime composition de Salomon, que les écrivains inspirés, tant du Vieux que du Nouveau Testament, ont représenté Dieu, selon les temps, sous le nom de *Jéhovah* ou de *Jésus-Christ*, comme un *époux*, et le corps des fidèles, soit avant, soit après l'établissement de l'Eglise chrétienne, comme une *épouse*. Après avoir indiqué plus haut les passages du Nouveau Testament qui se rapportent à cette idée, nous indiquerons quelques-uns des plus frappants de l'Ancien Testament, Isaïe, LIV, 5 ; LXII, 5 ; Jérémie, III, 1, seqq., toute la première partie de la prophétie d'Osée. Voyez surtout II, 19, 20. De là vient que les prophètes hébreux traitaient la violation de la loi de Dieu comme une infidélité impudique, et qualifiaient d'*adultère* le péché d'idolâtrie où les Juifs se laissaient si souvent entraîner ; mais nul n'a employé cette métaphore avec moins de ménagement qu'Ezéchiel (chap. XVI), prophète d'un génie ardent, peu soucieux de voiler d'ornements les accablantes vérités dont Dieu le chargeait d'être l'organe. Chose qui paraît toute simple aux peuples de l'Orient qui ne s'en formalisent nullement, Jérémie, dans ce chapitre, développe librement, en termes qui appellent les choses par leur nom, les deux longues paraboles où, sous l'emblème d'une épouse adultère et de deux courtisanes éhontées, il peint l'ingratitude des Hébreux envers Jéhovah et leur audacieuse impiété. Le Talmud, traité *Schebuot*, fol. 35, verso, consacre la doctrine de la spiritualité du Cantique en disant : « Généralement le nom *Salomon* qui se rencontre dans le Cantique est un nom saint de Dieu, et signifie *le roi maître de la paix*. »

Mais les modernes ont cherché à détrôner le livre du Cantique du haut rang que toute l'antiquité lui avait assigné. Les uns l'ont assimilé aux idylles et autres poésies pastorales des poëtes païens, ou pis encore. (Il paraît certain, au contraire, que Théocrite, ce poëte si rempli de douceur, contemporain des Septante, et qui florissait comme eux à la cour de Ptolémée, avait transporté dans ses idylles quelques traits du cantique. En effet, comparez l'idylle XVIII, 30 et 26 avec le cant. I, 9 ; — idylle XX, 26, cant. IV, 11 ; — idylle XXIII, 23 à 26, cant. VIII, 6, 7.) D'autres marchant sur les traces de Théodore de Mopsueste, condamné dans le deuxième concile de Constantinople, en 553, n'y ont voulu voir qu'une composition des plus profanes, peignant les sentiments de la volupté la plus recherchée. Du nombre de ces malheureux sont les anabaptistes, les théologiens de Hollande (XII[e] lettre), Whiston, Herder (Introd. à l'Ancien Testament). Ce dernier ose affirmer que ce livre, si saint aux yeux de tous les chrétiens, ne roule que sur ces mots *Liebe, Liebe* (amour, amour). Ceux qui ont fait du Cantique un usage bien coupable sont principalement Castalion (Châtillon), dans sa

version latine, si licencieuse que Théod. Bèze même l'a réprouvée; Grotius, qui en a fait un commentaire dégoûtant de saletés; le cynique poëte de Ferney, qui a donné un précis en vers du Cantique des cantiques, une des productions les plus obscènes d'une muse qui a généralement si peu respecté la décence.

Tel est le danger auquel sont exposés ceux qui n'ont pas le cœur pur, lorsqu'ils s'approchent de ce qu'il y a même de plus sacré. « Tout est chaste pour les cœurs chastes, dit l'apôtre des nations; mais il n'y a rien d'innocent pour ceux qui sont corrompus et infidèles : leur âme et leur conscience sont également souillées. » (Tit. I, 15.)

Ces téméraires impies ont été réfutés plusieurs fois par les écrivains orthodoxes, et même par les protestants, depuis Théodoret jusqu'à nos jours. Mais ce qui, pour tout chrétien, est une preuve que le Cantique des cantiques n'est point un livre profane, c'est que notre sainte mère l'Eglise l'a admis dans le canon de l'Ecriture sainte, comme avant elle avait fait la synagogue ancienne. Déjà les Septante lui avaient donné place dans leur Bible grecque. C'est bien ici le cas de rappeler ce que nous enseigne saint Paul : « *Toute l'Ecriture*, divinement inspirée, est utile, pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la justice, afin que l'homme de Dieu devienne parfait et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. » (II Tim., III, 16, 17.)

Le danger dont nous venons de parler a déterminé les Pères de l'Eglise, aussi bien que les docteurs de la synagogue ancienne, à éloigner de la lecture du Cantique ceux qui n'étaient pas parvenus à un certain âge, de peur que, négligeant la portée vraie et élevée de ce livre, ils n'y cherchassent un aliment pour les mauvaises passions. (Origène et Théodoret, préf. sur le Cantique; saint Jérôme, en beaucoup d'endroits, principalement dans son commentaire sur Ezéch.)

La forme extérieure, l'écorce de la lettre qui couvre le sens spirituel des hauts mystères célébrés dans le Cantique, a beaucoup exercé les commentateurs. Ce chant est-il un épithalame pour les sept jours de la fête nuptiale, qui se célébraient chez les Juifs? ou le fond de l'allégorie a-t-il pour objet Salomon et son mariage avec une femme que, d'ailleurs, on ne saurait désigner avec certitude? Nous dirons, avec un pieux auteur, M. Guillemin, qui a publié un beau travail sur le Cantique des cantiques : « Il ne faut pas s'enquérir, avec trop de préoccupation, des circonstances du poëme indépendantes de la sublimité de son but. Que le Cantique des cantiques ait eu pour base un fait réel, ou qu'il ait été l'œuvre d'une vision détachée de tout objet périssable; qu'il soit un chant nuptial pour la terre, en même temps que pour le ciel, ou qu'il soit exclusivement l'épithalame des noces divines; ce sont là des questions curieuses pour les satisfactions humaines, mais dont la solution importe fort peu à la pieuse croyance. »

Le sentiment d'après lequel le Cantique des cantiques est entièrement étranger aux émotions terrestres, nous semble infiniment préférable à toute autre interprétation.

Encore un mot. Si le nom de *Dieu* ne paraît pas, comme on le prétend, une seule fois dans le Cantique, le livre n'en est pas moins tout plein de Dieu. Mais les noms divins ne se bornent pas à la nomenclature *Jéhovah*, *Elohim*, etc.; d'après la tradition, Salomon y signifie le *dieu de la paix*. Dieu y revient souvent sous les noms de *Frère*, d'*Ami*, de *Bien-Aimé*, surtout d'*Epoux*, que l'Ecriture lui donne fréquemment, ainsi que nous l'avons vu. Tous ces noms conviennent mieux, dans le livre de l'amour éternel, que ceux qui expriment la *puissance*, la *grandeur*, la *majesté* de Dieu. Le livre d'Esther, reçu dans l'Eglise et dans la synagogue, ne contient pas une seule fois un nom qui puisse se rapporter à Dieu de la même manière. Si le Cantique n'est pas cité dans le Nouveau Testament, on sait que d'autres livres de l'Ancien Testament ne le sont pas non plus, circonstance qui n'a pas été regardée comme un motif de les rejeter. Cependant, pour le Cantique des cantiques, le Nouveau Testament y fait au moins des allusions très-claires. Veuillez comparer les passages suivants : Matth., XXI, 31; Cant., VIII, 11; Joan., III, 29; Cant., II, 8; Joan., VI, 44; Cant., I, 4; Eph., V, 27; Cant., IV, 7; I Tim., II, 9; Cant., I, 10, 11; Apoc., III, 20; Cant., V, 2.

Le chevalier DRACH.

CANTON, capitale de la plus importante des provinces méridionales de la Chine, est bâti sur le golfe de ce nom, au centre d'un pays riche et fertile. Cette ville se compose de deux villes entièrement distinctes et séparées, appelées l'ancien et le nouveau Canton. L'ancienne ville, ou Canton proprement dit, est séparée de la nouvelle ville par un

rempart percé d'nn très-petit nombre de portes; les rues en sont étroites et tortueuses, mais d'une excessive proprcté : l'entrée en est sévèrement interdite aux étrangers. C'est dans le vieux Canton qu'habitent les magistrats et le gonverneur. Les maisons, bâties en brique, ont en général une assez faible élévation; celles des grands, environnées d'nn haut mur et fermées de portes épaisses, ressemblent, ponr l'extérieur, à des prisons. La nouvelle ville, bâtie sur le bord de la mer, présentait avant 1823 la même apparence que toutes les villes du céleste empire; mais, à cette époque, un incendie détruisit toutes les factoreries dés Européens et plns de dix mille maisons. Elle a été rebâtie, à la vérité, presque sur le même plan; cependant les rues ont été élargies, et les habitations rendues commodes : les factoreries des Européens, surtout, reconstruites sur une plus grando échelle, forment actuellement nn quartier magnifique.

Si l'ancienne ville est sans industrie, la nouvelle, au contraire, semble n'exister que pour le commerce. En effet, tout dans les constructions semble avoir été sacrifié au besoin de construire des boutiques et des magasins. La variété des magasins, qui fait le charme des villes d'Europe, n'a point lieu ici, chaque genre de commerce a son quartier séparé; mais les boutiques sont arrangées avec tant d'art, que cette uniformité même semble leur donner un nouvel attrait. Canton exporte des soies, des thés, de l'or, des bois précieux, etc.; il reçoit, en échange, les produits de l'industrie européenne. Cette ville communique avec Pékin, dont elle est distante d'environ 340 myriamètres par le canal impérial, le plus magnifique ouvrage de ce genre qui existe dans le monde entier. En effet, dans certains endroits il est encaissé de plus de 20 mètres, tandis que dans d'autres son fond est élevé de 6 à 7 mètres au-dessns du sol. La population des deux villes réunies dépasse 600,000 âmes, d'après l'estimation de la plnpart des voyageurs : à cela il faut ajonter 50 on 60,000 individus qui vivent dans les bateaux snr la rivière, et l'on anra, pour la popnlation de Canton, un total d'environ 700,000 âmes. On fabrique, dans cette ville et les environs, des quantités énormes de porcelaine; mais elle n'est nullement estimée des Chinois. Le mouvement commercial de Canton est assez fort ponr produire 60 millions de droits d'entrée ponr le gouvernement, mais cette somme est énormément diminuée par la contrebande. Pour donner une idée de l'échelle sur laquelle elle se fait, il suffira de dire que, dans l'année 1830, les Anglais ont introduit en Chine pour prés de 70 millions d'opium, et que l'introduction de cette denrée est expressément prohibée. Le gouvernement chinois, lassé de cette contrebande d'opinm, fit, en 1837, saisir ct confisqner tout celni qui se trouvait à bord des bâtiments anglais. Cette confiscation amena la guerre entre les deux nations. Les Chinois furent vaincus et forcés de recevoir la paix : c'est à la suite de cette paix qne les étrangers ont été admis à commercer dans tous les ports du céleste empire, tandis que jusqu'à présent le port seul de Canton lenr avait été ouvert. Ce traité est encore trop récent pour que l'on puisse envisager les conséquences qu'il aura sur le commerce de l'Europe; cependant il est probable que l'importance du mouvement commercial de Canton sera diminuée, tandis que le commerce extérieur de la Chine augmentera considérablement.

Duhaut.

CANTON (*droit public*), circonscription territoriale qui forme généralement le premier échelon des divers services pnblics. En *matière judiciaire*, le canton est le premier terme de cette division qui partage le royaume en *justices de paix*, — *tribunaux de première instance*, — *cours royales*, pour la juridiction civile; — et en *tribunaux de simple police*, — *tribunaux correctionnels*, — *tribunaux d'appel*, pour la jnridiction criminelle; — en *matière de finances*, le canton est le premier élément de la division du territoire en *perceptions*, — *recettes particulières*, — *recettes générales*; et, pour l'*enregistrement*, en receveurs de canton, receveurs d'arrondissement, et directeur de département; —en *matière de recrutement*, le canton constitne un arrondissement particulier qui a son centre au chef-lieu où l'on procède au tirage; —en *matière politique*, le systéme électif, introduit dans nne certaine partie de nos institutions, place au dernier rang la commune, an second le canton, et, après celui-ci, le chef-lien de chaque collége électoral. Comme circonscription politique, le canton forme une assemblée qui procède à la nomination des membres du conseil général et de ceux du conseil d'arrondissement, suivant

les formes tracées par la loi du 22 juin 1833. Cette énumération, comme on le voit, met le canton tout à fait en dehors de la division administrative, qui ne reconnaît que trois termes, la *commune*, l'*arrondissement* et le *département*.

Le canton, créé par la loi du 22 décembre 1789, fut maintenu par la constitution de 1791. Sous l'empire de cette constitution, il y eut au canton un juge de paix et une *assemblée primaire*, ayant mission de désigner les électeurs chargés de se rendre au chef-lieu du département pour y procéder à la nomination des députés au corps législatif. La constitution du 24 juin 1793 supprima les cantons, qui, bientôt après, rétablis par la constitution du 5 fructidor an III, remplacèrent les districts alors abolis. Le premier consul, dans la loi du 28 pluviôse an VIII, en reconstituant les *districts* ou *arrondissements*, donna à la division territoriale et politique une organisation nouvelle. Le canton, jusque-là considéré comme le plus bas échelon du corps électif chargé de la nomination des députés, devint le deuxième; les électeurs, qui se réunissaient au chef-lieu, y furent envoyés par l'assemblée communale. On sait quel était l'esprit de la constitution du 22 frimaire an VIII: sous un faux semblant de libéralisme, elle attribuait au premier consul la nomination des conseils de département et d'arrondissement. La restauration ne changea rien au régime impérial, et il ne fallut rien moins qu'une révolution pour rendre au canton l'importance politique que lui avait assignée l'assemblée constituante. La loi du 22 juin 1833 en fait une circonscription électorale chargée de nommer les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement. Si les cantons d'un département dépassent le nombre de trente, une ordonnance royale les réduit à ce chiffre, ayant chacun à désigner un membre du conseil général. Pour la nomination des membres du conseil d'arrondissement, quelque nombreux que soient les cantons, chacun désigne un conseiller; si l'arrondissement renferme moins de neuf cantons, une ordonnance royale le divise en neuf circonscriptions, chargées d'élire, chacune, un membre du conseil d'arrondissement. P. Jacques-Valserres.

CANTONNEMENT (*jurisprud. forest.*). — C'est l'abandon d'une portion de forêt, fait en toute propriété à un *usager en bois*, pour lui tenir lieu de son droit d'usage. Il arrive souvent, en effet, qu'une commune ou des particuliers ont la faculté de prendre pour leur consommation des taillis ou des futaies dans des bois appartenant à autrui: cette servitude, nuisible au régime économique des forêts, est des plus gênantes pour le propriétaire; aussi la loi, venant à son secours, lui donne-t-elle le moyen de s'en affranchir par le cantonnement. En abandonnant à l'usager une partie de la chose soumise à l'usage, le reste demeurera entre ses mains, libre de toute charge.

L'usage du cantonnement, tel qu'il est pratiqué de nos jours, n'est pas fort ancien dans notre législation; il ne remonte pas au delà du XVIII[e] siècle. Son introduction fut une atteinte portée au droit du propriétaire, et une extension donnée à celui de l'usager. Avant cette époque, en effet, il était permis, à tout possesseur de forêts sur lesquelles des tiers prétendaient des droits d'usage, d'en restreindre l'exercice, en leur assignant certains quartiers, d'où il ne leur était pas permis de sortir. Ainsi restreint, le propriétaire jouissait librement de tout le reste, sans que les usagers pussent disposer de la partie à eux assignée. Telles étaient les dispositions de l'ordonnance de 1280, développées par de nombreux arrêts. Mais, en 1726, on rencontre, pour la première fois, une sentence judiciaire qui, établissant une jurisprudence nouvelle, posa la théorie du cantonnement. Cette jurisprudence était un progrès, car elle rendait à la circulation et à l'agriculture des biens qui n'étaient à la libre disposition ni de l'usager, ni du propriétaire. Il va sans dire que la constituante applaudit aux tendances nouvelles, qu'elle sanctionna le cantonnement par la loi du 20 septembre 1790, d'où le législateur de 1827 l'a extrait pour l'insérer dans le code forestier. Voici, en résumé, les dispositions qui régissent cette matière.

L'État, les communes, les établissements publics, les particuliers, propriétaires de bois sur lesquels des tiers ont des droits d'usage, peuvent les affranchir de cette servitude (*cod. forest.*, art. 63, 111, 118). La demande en cantonnement peut être formée par le propriétaire seul. La contenance que doit recevoir l'usager est réglée de gré à gré, ou par les tribunaux, en cas de contestation. S'il s'agit de bois appartenant à l'État, le conservateur des forêts en adresse la propo-

sition au directeur général, qui la soumet à l'approbation du ministre des finances. Cette approbation donnée, le conservateur, le directeur des domaines et le préfet nomment chacun un expert pour procéder aux opérations préparatoires du cantonnement. Ces experts réduisent en argent les bois de chauffage et de construction qui constituent les droits des usagers; ils estiment les parties de forêt à délaisser pour le cantonnement; ils en font connaître l'assiette, l'abornement, la contenance, l'essence dominante; ils rédigent un procès-verbal dans lequel ils indiquent les routes, rivières et canaux qui avoisinent la forêt, les villes ou usines qui assurent une consommation certaine. La proposition de cantonnement ainsi fixée est signifiée par le préfet à l'usager. S'il accepte, on dresse, dans les formes administratives, un acte soumis à l'homologation du roi; si l'usager refuse, le préfet en réfère au ministre des finances, et le cantonnement est fait par les tribunaux (ord. 1er août 1827, art. 112 et suiv.). S'il s'agit de bois appartenant à des particuliers, la voie amiable, l'expertise, la voie judiciaire sont des moyens offerts au propriétaire pour libérer son fonds de la servitude qui le grève.

Observons, en finissant, que le cantonnement est admis pour les droits d'*usage en bois* seulement; quant aux autres, tels que les droits de *pâturage*, de *panage* et de *glandée*, on peut toujours s'en racheter en argent, soit de gré à gré, soit devant les tribunaux (*cod. forest.*, art. 64). Cette espèce de servitude qui pèse sur l'usager est justifiée par l'importance que le législateur attache à la conservation des forêts.

JACQUES-VALSERRES.

CANTONNIER. — C'est celui qui est chargé par l'administration des ponts et chaussées de pourvoir à l'entretien et aux réparations des routes. Le nom de *cantonnier* vient de ce qu'on attribue à chacun d'eux une certaine étendue de chemin appelée *canton*. A toutes les époques, et chez presque tous les peuples, la facilité des communications a joué un grand rôle comme élément de richesse. Les Grecs, les Romains, les Carthaginois possédaient des routes entretenues avec les plus grands soins. On sait que les troupes se chargeaient de ces travaux, ou qu'il y était pourvu par l'Etat au moyen de ses esclaves. En Gaule, au milieu du chaos, conséquence inévitable de plusieurs invasions, le système de viabilité fut réduit aux proportions les plus misérables. Les seigneurs, dans l'impuissance où ils étaient de pouvoir fournir à l'entretien des routes, imaginèrent la corvée. Ce mode de réparation, aboli un instant par édit du mois de février 1776, fut rétabli le 11 août suivant, et ne disparut définitivement que dans la célèbre nuit du 4 août 1789. La conservation des routes royales fut mise à la charge de l'Etat par la loi du 17 juillet 1793; celle des routes départementales dut être supportée par le trésor et par le département, aux termes du décret du 16 décembre 1811 : c'est ce décret qui a définitivement organisé l'entretien des chemins en créant des cantonniers.

Les routes départementales ou royales sont divisées en sections qui, suivant leur importance ou les localités, reçoivent un ou plusieurs cantonniers. Sous la direction des ingénieurs et des conducteurs, les cantonniers sont chargés, — *pour les chaussées pavées*, 1° de relever et de remplacer chaque pavé enfoncé ou cassé; 2° de maintenir ou reposer les pierres ou pavés de bordure; 3° de déblayer les boues amoncelées dans les flaques et bas-fonds; 4° de combler les ornières qui peuvent se faire entre les chaussées et les accotements; 5° d'entretenir les accotements unis et praticables en toute saison : — *pour les chaussées d'empierrement*, 1° d'employer les matériaux approvisionnés sur les routes; 2° de donner l'écoulement aux eaux pluviales ou autres; 3° de combler les ornières à mesure qu'elles se forment; 4° de rabattre les bourrelets des chaussées, régulariser toutes les aspérités qu'elles présentent, et recouvrir en gravier ou pierraille les flaques, creux ou sentiers qui s'y formeraient; 5° d'entretenir les accotements de manière qu'ils soient unis et praticables en toute saison; 6° de conserver les alignements et la forme des tas d'approvisionnements, de manière que la vérification des ingénieurs puisse toujours en être sûr et facile. Les cantonniers font connaître chaque jour au conducteur des ponts et chaussées et au maire de leur commune les abus et les délits qui seraient commis dans leurs cantons : les maires sont tenus de rédiger sur-le-champ un rapport de ces plaintes et de l'adresser au sous-préfet. Une contravention aux règlements sur la voirie est-elle commise, les cantonniers sont aptes à la

constater par procès-verbal, qui sera cru jusqu'à preuve contraire. Lorsque les entrepreneurs des matériaux nécessaires à l'entretien des chemins veulent faire recevoir ceux qu'ils ont fournis, les ingénieurs qui y procèdent doivent appeler les cantonniers et prendre leur avis sur la valeur de ces matériaux : les observations sont consignées sur un procès-verbal, et, si elles n'ont été faites, les cantonniers demeurent responsables vis-à-vis de l'administration de leur bon emploi. Telles sont les dispositions du décret impérial sur les grands chemins et sur les routes départementales. Quant aux chemins vicinaux, leur entretien a lieu au moyen de *prestations en nature*, rétablies par l'arrêté du 23 juillet 1802, deux fois confirmées par les lois du 28 juillet 1824 et du 21 mai 1836. JACQUES-VALSERRES.

CANTORBÉRY, ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, à 16 lieues E. S. E. de Londres, dans une vallée sur le Stour. Lat. N., 51° 16′ 48″; long. O., 1° 15′ 8″. Cette ville, très-ancienne, existait déjà du temps des Romains, qui l'appelaient *Durovernum*. Elle est le siége d'un archevêque, primat de toute l'Angleterre, et qui, en cette qualité, à chaque changement de régne, place la couronne sur la tête du nouveau souverain.

La cathédrale, monument remarquable, offre des modèles de l'architecture des diverses époques auxquelles furent élevées les différentes parties de l'édifice. Avant la réformation, cette église, célèbre par l'assassinat et le tombeau de Thomas Becket, canonisé, en 1173, sous le nom de saint Thomas de Cantorbéry, était extrêmement riche. Le rapace Henri VIII s'empara des trésors qu'elle renfermait.

Cantorbéry était autrefois une ville fortifiée; aujourd'hui ses remparts ont été détruits et changés en belles promenades. Cette ville compta de bonne heure un assez grand nombre de manufactures, dont quelques-unes subsistent même encore, sans toutefois pouvoir soutenir la comparaison avec celles des villes industrielles de l'Angleterre. Population, environ 13,000 habitants.

CANUT Ier, appelé aussi Horda-Canut, vint au monde vers l'an 810. Resté orphelin à l'âge de 10 ans, il fut placé par les états sous la tutelle de Gormond, roi tributaire du Jutland Canut fut le vingt-sixième roi de Danemark. Sa vie nous est totalement inconnue; ce n'est qu'à partir de lui que l'histoire de ce pays commence à être moins obscure; il est aussi le dernier des monarques danois sur lesquels les deux chroniqueurs qui ont écrit l'histoire de ce pays, d'après les ordres de l'archevêque Absalon, prémier ministre de Canut VI, ne s'accordent point. Tout ce que nous savons de Canut Ier, c'est qu'il mourut vers l'an 840, âgé d'environ 30 ans.

CANUT II, surnommé le Grand, roi d'Angleterre et de Danemark, monta sur le trône en 1015. Ce jeune prince, fils et successeur de Suénon, continua la guerre d'extermination que son pére avait commencée contre l'Angleterre. Dès la première année de son régne, il ravagea toute la côte orientale de ce pays avec une férocité jusqu'alors sans exemple dans les annales de l'humanité, et qui maintenant encore ne peut être comparée qu'aux atrocités commises dans ces derniers temps par les Anglais, dans certaines parties de l'Inde et surtout le Carnate. Rien ne pouvait trouver grâce devant le terrible Canut; ni l'impuissante vieillesse, ni l'innocente enfance, ni le prêtre à la mission pacifique n'étaient à l'abri de sa barbarie; bien plus, il alla jusqu'à faire périr tous les otages que son père s'était fait donner par certains comtés de l'Angleterre. Epuisé par ses succès mêmes, le terrible guerrier fut forcé de retourner en Danemark chercher des renforts. Il revient animé d'une nouvelle fureur; les parents des malheureux Danois, si lâchement assassinés par Ethelred, lui crient que la vengeance n'est pas encore complète. Laissant de côté la côte orientale, où l'on ne peut plus rien détruire, Canut se rend dans le comté de Dorset : à peine quelques semaines se sont-elles écoulées, que ce pays si florissant n'offre plus que ruines et désolation. La Providence suscite enfin un défenseur aux Anglais : Edmond Côte de Fer, fils de cet Ethelred, qui, après avoir attiré la colère des Danois sur son pays, s'était enfui en Normandie, rassemble une armée. En vain la trahison l'environne-t-elle, en vain les émissaires de Canut, semant l'or dans son camp, lui débauchent-ils ses troupes; en vain le Danois rassemble-t-il de nouvelles forces, Edmond, que son génie fait paraître plus grand après chaque défaite, le force bientôt à suspendre ses ravages. Les grands de chaque parti, après

quelques années d'une guerre atroce, forcèrent les deux rois à conclure la paix. Ils se partagèrent le royaume: Canut eut le nord, Edmond le midi. Mais Canut ne pouvait se contenter d'un royaume divisé : il fait assassiner Edmond, puis, jurant devant les Anglais assemblés, et faisant jurer par de faux témoins que le roi défunt lui avait assuré sa couronne au préjudice de ses enfants, il se fait reconnaître seul roi de toute l'Angleterre. Voulant se débarrasser de tout sujet de crainte, il épouse la veuve de son malheureux rival, Emma, sœur de Richard, duc de Normandie, et envoie sur le continent les enfants qu'elle avait eus de son premier mari. Ces jeunes princes furent élevés à la cour de Hongrie, et, après la mort de Canut III, le Hardi, ils revinrent régner sur la patrie de leurs ancêtres. Canut, paisible possesseur de ce royaume, se débarrassa de tous les traîtres qui l'avaient aidé contre Edmond, et de tous ceux qui lui portaient ombrage. N'ayant plus rien à craindre, il change alors entièrement de conduite; il s'applique à se faire aimer de son peuple autant qu'il en avait été exécré jusqu'alors. Il opéra le même changement dans sa conduite sous le rapport de la religion; autant il l'avait méprisée, autant il l'honora : il combla d'égards le clergé qu'il avait persécuté avec tant d'acharnement; il fit élever un nombre considérable d'églises et de monastères qu'il dota richement. Canut fit deux expéditions en Danemark, l'une pour repousser les Suédois qui attaquaient ses Etats héréditaires, l'autre, en 1028, pour conquérir la Norwége. Revenu en Angleterre, il vécut en paix avec ses voisins jusqu'en 1031, année où il fit une expédition contre le roi d'Ecosse, Malcolm, qui refusait l'hommage pour les terres qu'il possédait dans le Northumberland. Malcolm fut vaincu et obligé de venir rendre hommage à son vainqueur. Canut mourut aimé et regretté de ses sujets, en 1035, après un règne de 20 ans. Tous les historiens anglais rapportent sur ce prince une anecdote singulière, qui peint bien son caractère profondément religieux. Un jour qu'il était sur le rivage de la mer avec ses courtisans, ses flatteurs louaient sa puissance et sa grandeur; rien, disaient-ils, ne pouvait résister à ses ordres. Canut, souriant, se fit apporter un siége, et, comme la marée montait, il lui ordonna de s'arrêter, et néanmoins elle eut bientôt atteint ses pieds. « Voyez, leur dit-il, jusqu'où va la puissance humaine : apprenez qu'à Dieu seul il appartient de commander aux éléments. » Et les courtisans confus cessèrent, dès ce jour, de vanter sans cesse sa puissance. DUHAUT.

CANUT III, ou Hardi Canut. Canut le Grand avait, comme nous l'avons dit, épousé la veuve de son ancien rival, Emma, sœur de Richard, duc de Normandie; de cette alliance était né Canut III. Ce prince se trouvait en Danemark lorsque son père mourut. D'après les traités, la couronne d'Angleterre devait lui appartenir comme fils d'Emma. Occupé alors dans une guerre contre la Norwége qu'il voulait absolument conquérir, il parut adopter le testament de son père, qui lui donnait le Danemark, tandis que l'Angleterre appartiendrait à son frère Harald, né d'une autre mère qu'Emma. Constamment battu en Norwége, Canut veut tourner ses armes d'un autre côté; il réclame la couronne d'Angleterre : les nobles anglais, qui se souvenaient des maux qu'avait causés la sanglante rivalité de Canut II et d'Edmond, forcent les deux frères à se partager l'empire. Canut eut tout le pays au midi de la Tamise; mais, bientôt, n'étant plus content de la portion qui lui avait été assignée, il veut dépouiller son frère. Battu une première fois, il allait encore tenter le sort des armes lorsque Harald mourut subitement. Cette mort mit fin à la guerre, et Canut fut reconnu seul roi par toute l'Angleterre. Canut, estimé et chéri de ses nouveaux sujets qui croyaient voir en lui les talents de son père et les vertus de sa pieuse mère, eût pu être un grand roi; malheureusement il s'abandonna à toutes ses passions et se fit détester autant qu'il avait d'abord été aimé. A peine arrivé à Londres, il s'attire l'inimitié de ses nouveaux sujets en faisant déterrer et jeter à l'eau le corps de son frère Harald. Non content d'avoir perdu leur affection, il veut s'attirer encore leur haine en rétablissant sans motif d'odieux impôts, que les besoins d'une longue guerre pouvaient à peine faire supporter. On murmurait hautement; dans maints endroits, les collecteurs étaient hués; à Worcester même, ils furent massacrés. Canut, irrité, jure d'en tirer une vengeance éclatante; Worcester est brûlé et ses habitants passés au fil de l'épée. Ce règne, qui s'annonçait sous de si terribles auspices, ne fut heureusement pas long. Canut venait de signer une paix honteuse avec les Norwégiens lorsqu'il mourut d'un excès

de table, fait aux noces d'un seigneur danois, moins de deux ans après son avénement.

CANUT IV (SAINT) était le second des treize fils que laissait Suénon. Chez les Danois, comme chez les anciens Francs, le trône était héréditaire dans une même famille, mais électif entre les membres de cette même famille. Aussi Canut se présenta-t-il hardiment, en 1074, pour succéder à son père. Il avait pour compétiteur son frère aîné, Harald. Les deux rivaux étaient en tout différents. Harald était sans courage, sans force de caractère, et partisan de la paix à tout prix; Canut était tout le contraire. Aussi ceux qui voulaient la paix portaient-ils leurs suffrages sur Harald, tandis que ceux qu'animait l'ardeur des combats appuyaient Canut. Les chances étaient égales de part et d'autre, quand deux seigneurs danois parvinrent, à force d'intrigues et de promesses, à faire nommer Harald en l'absence de Canut; celui-ci refuse de reconnaître son frère pour son roi; il refuse même de recevoir plusieurs provinces que le nouveau monarque lui offrait pour les tenir en fief de la couronne Mais, quittant sa patrie, il va en Livonie faire la guerre aux païens de ce pays. Harald étant mort en 1080, Canut fut choisi d'un consentement unanime pour lui succéder. Une fois sur le trône, il épouse Adèle, fille du puissant comte de Flandre. La faiblesse de son frère, les désordres causés par la guerre sous les règnes précédents, avaient fait tomber les lois en désuétude. Canut remédie à tout : le règne des lois est rétabli ; une justice exacte est rendue à chacun ; les mers sont purgées des pirates qui les infestaient; tous les coupables sont punis sans distinction de rang et de fortune. L'ordre une fois rétabli, Canut veut récompenser le clergé, qui l'avait puissamment secondé dans cette œuvre de paix ; il commence par l'exempter de la juridiction laïque, puis, pour que les évêques pussent marcher les égaux des princes et des ducs, il joint le pouvoir temporel à leur pouvoir spirituel ; il leur accorde encore voix délibérative dans l'assemblée des états et le pas sur les autres sénateurs. La nation voyait cela d'un œil inquiet et mécontent ; elle n'attendait qu'une occasion de le montrer, et cette occasion ne se fit pas attendre. Canut, qui croyait n'avoir pas encore assez fait, accorde au clergé le revenu du décime sur tous les biens du royaume. Le peuple refuse ouvertement de le payer, et Canut est obligé de rapporter son ordonnance. Sur ces entrefaites, ayant terminé heureusement la guerre de Livonie, il forme le projet de conquérir l'Angleterre qui avait autrefois appartenu à ses aïeux, et dont Guillaume le Bâtard venait de s'emparer. Aux mille navires qu'il avait équipés pour cette expédition il réunit encore l'élite des forces de la Norwége et de la Flandre. Depuis longtemps cette flotte immense était rassemblée dans le Lym-Fiord, et, soit que les vents fussent contraires, soit que la crainte d'une invasion des Vendes retînt Canut dans ses États, il n'osait donner le signal d'appareiller. L'armée, impatiente de mettre à la voile, lui fait demander par Olaüs, duc de Sleswick, la cause de ces retards. Canut, irrité de cette audace, et voyant là dedans un acte de rébellion, fait mettre le député en prison, et en confie la garde au comte de Flandre. A cette nouvelle, l'armée se révolte ; mais, à l'arrivée de Canut, elle se disperse, et l'expédition est manquée. Canut, n'ayant pu châtier les coupables, condamne tous ses soldats à une amende d'un écu, amende énorme pour ce pays, puisque l'usage des monnaies d'or et d'argent n'avait été introduit en Danemark que par Canut II. Il dispose de l'argent qui devait en résulter au bénéfice du clergé, espérant ainsi habituer le peuple à payer les décimes. Cette disposition ne fit que le rendre plus odieux. Comme le payement en était exigé partout avec la plus grande rigueur, le peuple, en maint endroit, chassa les collecteurs; dans le Jutland, ils furent même massacrés. Les Jutlandais lèvent ensuite l'étendard de la révolte, et forcent le roi à chercher son salut dans la fuite. Toutes les provinces suivent rapidement cet exemple. Il ne restait plus au roi que l'île de Séeland, où il s'était réfugié, quand un traître lui persuada que sa présence au milieu des révoltés suffirait pour tout faire rentrer dans l'obéissance. Canut se rendit à Odensée, et là, à l'instigation du misérable qui l'avait trompé, il fut assassiné dans l'église par les rebelles, en 1086.

CANUT V, fils de Canut IV, demanda le trône en 1147, à la mort de Magnus. Il était puissamment appuyé par les Jutlandais, tandis que son rival Suénon avait pour lui la Scanie et la Séelande. Tous deux furent nommés rois par leurs partisans, mais avec un bonheur inégal, car Canut fut battu par Suénon. Il allait être chassé entièrement du

Jutland, lorsque le pape Eugène III les réconcilia pour quelque temps, et les engagea à faire la guerre eux Vendes. Le mauvais succès de cette guerre les brouille de nonveeu; le guerre civile recommença, sans que les invasions des Vendes pussent le faire cesser. Canut, vaincu deux fois par Suénon, à qui s'était joint Valdemer, fils de Cenut IV, fut obligé de chercher un asile hors du royaume. Aprés avoir vainement parcouru les contrées voisines, il vint à Hambourg, dont l'archevêque, irrité contre les Denois, qui s'étaient soustraits à la juridiction de son Eglise, lui fournit les moyens de tenter encore la voie des armes. Cenut fut aussi malheurenx dans cette campagne que dans la précédente : obligé de fuir de nouveau, il se réfugie près de l'empereur Frédéric Ier, à qui il offrit de se reconnaître vassal de l'empire. Cet empereur, profitant avec joie de cette circonstance, engage Suénon à se rendre près de lui ponr débattre ses droits avec Canut. Frédéric, eprès avoir donné la Séelande à Canut, força Suénon à se reconnaître son vassel. Mais à peine ce dernier fut-il retourné dans ses Etats, qu'il protesta contre cette violence et refusa d'exécuter le traité qu'il avait signé. S'étant, vers le même époque, ettiré la haîne de ses peuples, Valdemar se rangea du parti de Canut, et prit eussi le titre de roi. La guerre éclate ; elle est mélangée de succès et de revers ; enfin Suénon, ne pouvant se déberrasser, par la force, de ses riveux, a recours à le perfidie. Il conclut le paix evec enx et consent à partager le royaume en trois parties égales. Dens ce nouveau pertage, Canut obtint les Iles, mais il n'en jouit pas longtemps, car il fut assassiné par Suénon, pendant les fêtes qni suivirent la conclusion de la paix. Son régne avait duré neuf ans.

CANUT VI monta sur le trône de Danemark à le mort de son père Valdemer Ier, en 1182. Il ne devait pas non plus que ses prédécesseurs avoir un règne tranquille. A peine a-t-il ceint l'épée royale, que les Scaniens, excités et conduits par Harald, fils de Canut V, se révoltent pour donner la couronne à leur chef. Melgré les secours que quelques nobles suédois fournirent eux rebelles, l'insurrection fut promptement réprimée. Le Danemark ne fut pas pour cela en paix, cer Bogislas, duc de Poméranie, excité par l'emperenr Frédéric Barberousse, vint l'attaquer. Le snccès ne couronna point les vœux de le jalousie; Bogislas, veincu plusieurs fois, ne dut la conservation de ses Etats qu'à la bonté de Canut, qui les lui laissa pour les tenir en fiefs de lui. Cette victoire ne fit qu'augmenter la fureur de Barberousse. Trois fois il le somme de venir faire hommage pour ses Etats, trois fois le Danois refuse, et l'empereur n'ose l'y forcer les ermes à le main. Pour se venger autant qu'il était possible, il lui renvoya sa sœur Hélène, qui depnis longtemps était en Allemagne, comme fiancée de Frédéric, duc de Souabe. Canut, irrité de tant d'outrages, elleit attaquer l'empire, lorsque le pape Clément III fit prêcher la croisade. Vainement les légats du souverain pontife l'exhortent à preudre le croix; tout ce qu'ils peuvent obtenir de lui est de permettre à sa noblesse de se croiser, et la promesse de ne pas attaquer l'empire en l'absence de son chef, qui devait diriger l'expédition. Clément III, qui voulait se reudre l'ami du puissant monarque danois, obtient de l'empereur de repporter le décret de proscription porté contre Henri le Lion, beaupère de Canut. Ce monarque reconnaissant voulnt alors faire eussi sa croisade : il n'aveit pas besoin, lui, d'eller jusqn'en Palestine pour combattre les ennemis de la foi; les provinces frontières de l'Estonie et de la Livonie étaient encore païennes; Canut les soumit et les convertit à la religion chrétienne. en 1192. Les Vendes, qui avaient voulu profiter de cette guerre pour s'affranchir du tribut qu'ils payaient au Dancmark, sont forcés de rentrer sous le joug, et mis hors d'état de se révolter jamais. Canut, libre d'ennemis, s'appliquait à faire fleurir ses États, à les gouverner sagement, lorsque l'évêque de Sleswick, qui était fils de Canut V, leva l'étendard de la révolte. Fait prisonnier sans combat, evant d'evoir pu être secouru, per Adolphe, comte de Holstein, qu'il avait appelé à son eide, la guerre semblait terminée ; mais Adolphe aveit ermé, et ce ne deveit pas être inutilement ; forcé bientôt de demander le paix, il ne voulut pas être traité en vessal, et appela à son secours Othon, margrave de Brandebourg. Les Danois, inférieurs en nombre, essuyèrent d'abord une sanglante défaite; mais, dès l'année suivante, l'archevêque Absalon, premier ministre de Canut, vint rétablir la fortune des armes denoises. Victorieux snr tous les points, il force bientôt les ennemis à accepter une paix onéreuse. Adolphe, secrètement excité, n'o-

sant plus attaquer cet ennemi trop puissant, assiége la forte place de Lauembourg appartenant au duc de Saxe. Les habitants, craignant de tomber au pouvoir du comte de Holstein, se donnent aux Danois, et arborent leur étendard sur les murs de la ville. Ce fut pour Adolphe une raison de presser vivement le siége : la ville fut prise avant l'arrivée du jeune Valdemar, frère de Canut, qui venait à son secours. Ce jeune guerrier soumet le Holstein, s'empare de Lubeck, et, quelques mois après, fait prisonnier le comte Adolphe, qui avait voulu reconquérir ses Etats. Adolphe fut envoyé en Danemark, et renfermé dans la forteresse où gémissait déjà l'évêque de Sleswick. Cette guerre terminée, Canut vint visiter ses nouveaux Etats; les ayant convoqués à Lubeck, il y reçut leur serment de fidélité, et des preuves non douteuses de leur affection pour sa personne. Canut, heureux et content, s'en retournait dans ses Etats, lorsqu'il fut attaqué de la maladie à laquelle il succomba en 1202, après un règne de vingt ans. Ce prince ne fut pas par lui-même un grand guerrier, mais, comme Louis XIV, il sut choisir les hommes. Toutes ses expéditions guerriéres furent dirigées par l'illustre Absalon, archevêque de Lunden, ou par son jeune frère Valdemar. Canut, roi politique, dirigeant ses affaires du fond de son cabinet, est le premier exemple du souverain moderne. La sœur de Canut, Ingeburge, avait épousé le roi de France Philippe-Auguste : elle fut répudiée quatre-vingt-deux jours après son mariage; reprise en 1201, elle ne mourut qu'en 1236. C'est la plus ancienne alliance qui ait été conclue entre la France et le Danemark.

CANUT, duc de Sleswick, second fils d'Eric, roi de Danemark, fut, aprés la trahison du gouverneur du Sleswick, nommé duc de ce pays, en 1115, par le roi Nicolas, son oncle. Chargé de repousser Henri, roi des Vendes, Canut le contraint bientôt à solliciter une paix qu'il avait naguère refusée aux Danois. L'ennemi repoussé, le nouveau duc s'occupe activement à rendre sa province florissante; sa réputation de sagesse et de bonté se répand au loin : à la mort de leur roi, les Slaves Obodrites le choisissent pour le remplacer. La jalousie devait nécessairement s'attaquer à lui. Les nobles parviennent à persuader à Nicolas qu'aprés sa mort il sera nommé roi de préférence à son fils Magnus Nicolas jure de le perdre; il l'accuse devant le conseil de la nation de vouloir s'emparer du trône. Le duc de Sleswick repousse facilement cette accusation, mais sa mort était jurée, il devait périr. Son oncle l'ayant invité à aller passer avec lui les fêtes de Noël, Canut s'y rendit sans crainte, et fut assassiné par son cousin Magnus, en 1131. Il laissait un fils nommé Valdemar, que nous avons vu se disputer la couronne avec Suénon et Canut V. Les vertus de cet infortuné duc de Sleswick lui méritérent d'être mis au nombre des saints, quarante ans après sa mort, en 1171.

CANUT, fils de saint Eric, roi de Suède, ne monta sur le trône qu'en 1163, sept ans après la mort de son pére. Pour arriver à la couronne, il fut obligé de faire périr Charles Suerker, qu'il regardait comme l'assassin de son pere, et qui l'avait remplacé sur le trône. Les premières années de son régne furent on ne peut plus agitées; il fut obligé de vaincre de nombreux prétendants à la royauté et de repousser une invasion des idolâtres des frontiéres, qui étaient venus saccager la province d'Upland. Ces guerres terminées, Canut chercha à faire régner la paix dans ses Etats; il ne voulut jamais se mêler des guerres de ses voisins; cependant il ne put empêcher les nobles suédois d'aider Harald, qui disputait la couronne à Canut VI, roi de Danemark. A la faveur de cette longue paix, l'agriculture fit de grands progrès en Suède, et le commerce y augmenta considérablement. Sur la fin de sa vie, Canut fonda un très-grand nombre de riches monastères, et se fit recevoir religieux de l'ordre de Cîteaux. Il mourut en 1198, regretté de ses sujets.

DUHAUT.

CAOUTCHOUC (*hist. nat.*), du mot indien *cahuchu;* produit végétal aussi désigné sous les noms de *gomme élastique*, de *résine élastique*, et dont il a été parlé pour la première fois en France, par la Condamine, en l'année 1736. Le principe qui le constitue se rencontre dans un grand nombre de plantes, appartenant surtout aux familles des euphorbiacées, des urticées, des apocynées et des lobéliacées, en trop faible proportion toutefois dans la plupart d'entre elles pour que l'exploitation en devienne profitable. L'huile de ricin elle-même en laisse déposer par le repos. C'est, du reste, dans les végétaux à suc laiteux qu'il est le plus abondant, et l'on peut même affirmer que tout suc de cette nature en renferme allié à de la résine,

puisque c'est de la réunion de ces deux substances qu'il tient son aspect émulsif. Le suc du figuier commun, croissant en Provence, en a donné jusqu'à un dixième de son poids environ. Mais tout le caoutchouc du commerce se retire d'un arbre de la famille des euphorbiacées, croissant au Brésil et dans la Guyane. Le *jatropa elastica* de Linné, l'*heva guyanensis* d'Aublet, le *siphonia cahuchu* de Schreber et Willdenow. On incise à cet effet l'écorce du tronc et des grosses branches, d'où s'écoule un suc blanc et visqueux, formé suivant les expériences de Faraday, de :

Caoutchouc pur.	31,70
Albumine végétale.	1,90
Substance azotée amère, soluble dans l'eau ou l'alcool, et précipitable par l'azotate de plomb. . .	7,13
Substance soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool.	2,90
Des traces de cire. . . . . . De l'eau tenant en dissolution un acide libre.	56,37
	100,00

Ce suc nous arrive quelquefois lui-même en des flacons hermétiquement bouchés. Il est alors d'un jaune pâle, épais, semblable à de la crème, d'une densité de 1011,74, d'une odeur aigrelette, et désagréable, souvent recouvert, dans le vase qui le renferme, d'une pellicule de caoutchouc ou pris en une masse solide d'un blanc jaunâtre, dernier état résultant de l'action de l'air, dont il n'a pas été garanti. Mais, le plus ordinairement, les naturels le font sécher, en l'appliquant par couches successives, dont chacune est préalablement solidifiée avant l'application de la couche suivante, sur des moules en terre glaise, que l'on brise ensuite lorsque l'épaisseur de l'enduit est jugée convenable, pour en extraire les fragments à travers une ouverture ménagée dans ce but. Il est donc possible de rencontrer le caoutchouc solidifié sous toutes les formes. La plus commune, dans le commerce, est néanmoins celle de bouteilles plus ou moins grandes, parfois ornées de dessins creux, et d'une couleur variant du noirâtre au jaunâtre.

Le caoutchouc du commerce est dès lors, comme on le voit, loin d'être pur, et doit nécessairement retenir toutes les matières solubles faisant partie du suc qui le fournit. Débarrassé de ces dernières, à l'aide de certains procédés chimiques, il est solide, inodore, insipide, mou, flexible, extrêmement élastique, transparent, incolore, ou tout au plus d'une légère teinte jaunâtre, même en couches assez épaisses, d'une pesanteur de 0,925, qui n'augmente pas d'une manière stable par une forte pression et mauvais conducteur du calorique ou de l'électricité. Le froid le rend dur et difficile à manier, mais la chaleur lui rend bientôt son élasticité première. Il entre en fusion à 120° cent. environ, et prend la consistance du goudron pour la conserver, même après le refroidissement. Soumis à la distillation, il donne beaucoup de carbure d'hydrogène oléagineux, du carbure d'hydrogène gazeux, mais nulle trace de gaz acide carbonique, d'eau ou d'ammoniaque, ainsi que le fait le caoutchouc du commerce. Mis en contact avec la flamme d'une bougie, il prend feu promptement, et brûle avec facilité pour répandre une odeur fétide : il est, du reste, inaltérable à l'air et insoluble dans l'eau ou l'alcool. L'eau bouillante le gonfle et le ramollit au point de pouvoir rendre ses fragments adhérents les uns aux autres, propriété mise à profit depuis longtemps dans les arts. — Le chlore, le brôme et l'iode, les gaz sulfureux, chlorhydrique, fluorhydrique, fluosilicique, fluoborique, ammoniac, etc., ne l'attaquent nullement. Les dissolutions alcalines, même à chaud, ne font que le gonfler. Les acides étendus sont également sans action sur lui. Celle de l'acide sulfurique ne devient sensible qu'à l'aide de la chaleur, et l'acide azotique lui-même ne fait que le jaunir à froid. L'éther pur le dissout fort bien, au contraire, surtout quand il a été préalablement ramolli par l'eau bouillante, et le laisse déposer ensuite par l'évaporation, doué de toutes ses propriétés, comme auparavant. Plusieurs huiles jouissent également de cette action dissolvante, telles, entre autres, l'essence de térébenthine, les huiles empyreumatiques provenant de la distillation du goudron, de houille et de bois; l'huile du caoutchouc lui-même, etc., etc. Enfin il se gonfle considérablement dans l'huile de naphte et s'y dissout, mais en partie seulement, à la chaleur de l'ébullition.

L'emploi du caoutchouc s'est, depuis quelque temps, multiplié considérablement chez nous. Uniquement employé jadis pour effacer les traces de crayon, il sert de nos jours à préparer des vernis qui ne s'écaillent point,

des tubes flexibles, et à rendre les tissus imperméables ; on est encore parvenu, plus récemment, à le réduire en fils déliés qui permettent de le tisser en étoffes élastiques. On en prépare encore des objets de vaisselle de voyage, des chaussures imperméables et autres objets analogues. Enfin il paraît que l'industrie anglaise en retire par la distillation un liquide d'une densité de 0,720, entrant en ébullition à 90° c., et qui paraît être un mélange de carbures d'hydrogène, dissolvant le caoutchouc lui-même avec la plus grande facilité. Composition du caoutchouc pur :

Carbone . . .	87, 20
Hydrogène . .	12, 80
	100, 00

quantités équivalentes à peu près à la formule $C^8 H^7$.

On prépare un caoutchouc factice en mettant couche par couche sur un tissu convenable des huiles rendues siccatives, celle de lin, par exemple ; et il paraîtrait même que la substance vendue pour du caoutchouc rouge venant du Thibet ou de la Cochinchine ne serait qu'une huile colorée et préparée de la sorte.

CAOUTCHOUC MINÉRAL, nom par lequel on désigne généralement une substance rencontrée depuis quelque temps (1785) en Angleterre dans les mines de Castleton en Derbyshire, au milieu des fissures d'un schiste argileux, et en 1816, près d'Angers, dans les mines de houille de Montrelais. C'est une espèce de bitume offrant l'aspect, la mollesse et l'élasticité du véritable caoutchouc. Les deux espèces connues donneraient à l'analyse, suivant M. Henry fils,

	Celui de Castleton.	Celui d'Angers.
Carbone . .	52, 250. .	58, 260
Hydrogène .	7, 496. .	4, 890
Oxygène . .	40, 100. .	36, 746
Azote . . .	0, 154. .	0, 104
	100, 000. .	100, 000

CAP (*géog.*). — Les géographes donnent ce nom aux pointes de terre qui s'avancent dans la mer au delà des terres contiguës. Ceux des caps qui se terminent par une montagne sont désignés spécialement par le nom de *promontoires*.

Voici les principaux caps qui se trouvent dans diverses parties du globe :

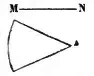
En Europe, Nord, Finistère, de Roca, Spartivento, Matapan ; *en Asie*, Severo-Vostochnii, Oriental, Lopatka, Romanin, Comorin, Ras-el-Gad ; *en Afrique*, Serrat, Spartel, Blanc, Lopez, de Bonne-Espérance, d'Orfai ; *dans l'Australie*, de Wilson, d'York, de Lecuvin ; *en Amérique*, de Glace, de Saint-Luc, Aguja, Horn, Charles, Farewell.

CAP (*marine*). — Les marins donnent le nom de cap au point le plus saillant de l'avant d'un bâtiment ; c'est la direction de sa proue à telle ou telle aire de vent, sur un bâtiment, sur un feu, sur la terre, etc. Ainsi on demande au timonier : Où est le cap ? au lieu de lui demander à quelle aire de vent il gouverne. Avoir le cap au nord, à l'est, c'est la même chose que gouverner au nord, à l'est. La boîte du compas de route porte, sur ses parois intérieures, deux traits noirs, verticaux, diamétralement opposés ; une ligne droite, tirée de l'un à l'autre, passe sur le centre de la rose du compas, en même temps qu'elle est parallèle à la quille du bâtiment. C'est le trait vers l'avant qui sert de direction au timonier ; il indique *le cap*. Virer cap pour cap, c'est, en faisant l'évolution d'un virement de bord vent arrière, le moment où le bâtiment présente le cap, en passant à la route opposée à celle qu'il tenait.—Un bâtiment est-il contraint de mettre à la cap par un trop mauvais temps ou un vent violent contraire à sa route, c'est ne plus faire de route ; ne pas changer de situation, c'est tenir la cap. — On appelle aussi cap (promontoire) une pointe de terre s'avançant au large, et d'une certaine élévation. — Les conducteurs de forçats dans les ports portent également le nom de cap. — Enfin ce mot était un terme générique, à bord des galères, pour désigner tous cordages ; on disait cap de bosses, cap de postes, etc.

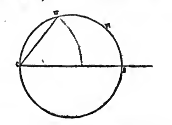
CAPABLE (*géom.*). — Ce mot est dérivé du verbe latin *capere*, qui signifie *contenir*. Il s'emploie en géométrie pour exprimer qu'une quantité peut en contenir une autre, et notamment quand on veut dire qu'un segment de cercle peut contenir un angle donné ; auquel cas on dit que ce segment de cercle *est capable* de cet angle.

Il y a plusieurs procédés pour résoudre ce problème, qui consiste à décrire sur une ligne donnée un segment capable d'un angle donné. A tous ceux qui sont enseignés, et qui offrent assez de complication dans leur exécution, nous substituerons le procédé suivant, qui est tellement simple qu'il y a

lieu de s'étonner qu'on n'y ait pas encore songé :



Soient M N la ligne sur laquelle il s'agit de décrire un segment de cercle capable de l'angle donné A. On prendre une ligne C B = M N ;



Au point C, on fera un angle G C B=A ; puis, par les trois points G C B, on fera passer une circonférence, ce qui est toujours possible, ainsi que la géométrie le démontre. Le segment C G B est le segment cherché ; car il passe par les extrémités de la ligne C B ou M N ; il contient l'angle A = G C B, et tous les angles inscrits dans ce segment auront pour mesure, comme l'angle G C B, la moitié de l'arc G F B. L. J. F.

CAPÉTIENS, nom de la troisième dynastie des rois de France. Cette famille parvint au trône en 987, par l'avénement de son chef Hugues Capet ; elle s'y est maintenue jusqu'à nos jours presque sans interruption. Cette dynastie se partage en plusieurs branches qui ont chacune leur nom particulier : les Capétiens proprement dits, les Valois, et les Bourbons. Les Capétiens occupèrent le trône depuis Hugues Capet, en 987, jusqu'à la mort de Charles IV le Bel, en 1328. Aux Capétiens succédèrent les Valois, qui occupèrent le trône depuis Philippe de Valois, en 1328, jusqu'à Henri IV exclusivement. La branche des Valois se divise elle-même en trois branches partielles : la famille des Valois, dont le dernier roi fut Charles VIII, les Valois d'Orléans, représentés par le seul Louis XII, et enfin les Valois d'Angoulême, qui commencèrent à François Ier (1515), et finirent avec Henri III, 1589. Avec Henri IV commence le règne de la famille des Bourbons.

Ce nom de Capétiens vient du surnom de Capet qu'avait reçu le premier roi de la dynastie. On sait qu'à l'époque de la tourmente révolutionnaire, lorsque l'infortuné Louis XVI fut obligé de comparaître devant la terrible convention nationale, il n'était plus appelé que Louis Capet. Pourquoi Hugues fut-il surnommé Capet ? C'est une question sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord. Les uns veulent que le mot *Capet* vienne du latin *caput*, *tête*, et alors le roi Hugues n'aurait reçu ce surnom que parce qu'il fut la souche des rois capétiens, ou bien parce qu'il aurait été un homme fort et courageux ; d'autres veulent qu'il vienne de la chape que les ducs de France portaient comme abbés de Saint-Denis et de Saint-Martin de Tours. Nous ne nous amuserons pas à rechercher quelle est celle de ces origines qui présente le plus de probabilités ; nous ne nous amuserons pas non plus à discuter tous les systèmes plus ou moins ingénieux par lesquels les savants ont voulu rattacher les ancêtres de Hugues Capet, soit à Clovis, soit à Vitikind le Saxon, soit à Velph, duc de Bavière, ou à Childebrand, frère de Charles Martel ; nous ne parlerons pas non plus de l'opinion du Dante et du vieux poëte français Villon, qui leur donnent une origine tout à fait plébéienne, en les faisant descendre d'un boucher de Paris ; mais nous les ferons remonter à Robert le Fort, duc de France, comte de Blois, et abbé de Saint-Martin de Tours, le premier qui soit admis par tous les chroniqueurs. Les plus habiles historiens de l'époque, n'admettant aucune des généalogies précédentes, donnent pour père à Robert le Fort Tertul le Rustique, né sur les bords de l'Elbe, à qui Charles le Chauve donna des terres pour les défendre des Normands.

La famille des Carlovingiens, épuisée par la production des grands hommes qui s'étaient succédé sans interruption jusqu'à Charlemagne, laissait continuellement échapper le peu de pouvoir qui lui restait. Les différents rois qui occupèrent le trône après Louis le Débonnaire, furent impuissants pour défendre leurs États contre les descentes non interrompues des Normands. Depuis près d'un demi-siècle, ces barbares ravageaient impunément la France : les rois, au lieu de les repousser par le fer, les éloi-

gnaient avec de l'or. Les Français, si valcureux, étaient frappés de terreur à la vue de ces hommes du Nord; loin de les combattre, ils ne cherchaient pas même à défendre leur vie et leurs richesses. Aussitôt que l'arrivée d'une bande de Normands était signalée, tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, s'enfuyaient dans les bois et ne reparaissaient qu'après le départ de l'ennemi. Les campagnes étaient incultes, et la misère la plus profonde régnait partout. Telle était la situation de la France lorsque parut Robert le Fort. Ce héros vainquit les Normands dans de nombreuses rencontres, et les força à mettre quelque relâche dans leurs invasions. Le roi de France, Charles le Chauve, pour le récompenser de ses services, le nomma duc de France et comte de Blois. Les moines de Saint-Martin de Tours, pour s'assurer sa protection, le nommèrent leur abbé. En 861, Charles le Chauve lui donna tout le pays compris entre la Seine et la Loire pour le garder des Normands. Il justifia bien la confiance de son roi : sans cesse occupé à batailler contre ces pirates, il fut tué par eux dans un combat très-inégal qu'il avait engagé près de Brissarte, dans l'Anjou, en 866. Il eut quatre enfants d'une femme dont le nom n'est pas connu.

1° Eudes, duc de France, comte de Paris. Il défendit la capitale contre toutes les forces des Normands. Elu roi en 888, après la déposition de Charles le Gros, il meurt sans enfants en 898.

2° Raoul, qui prit le titre de roi d'Aquitaine, et mourut, avant son père, sans laisser de postérité.

3° Une fille, nommée Richilde, qui épousa Richard, comte de Troyes, dont elle eut un fils, nommé aussi Richard, qui fut archevêque de Bourges.

4° Robert, duc de France, comte de Poitiers, marquis d'Orléans. En 922, ce prince réunit à Soissons les seigneurs mécontents de l'empire, qu'un favori de basse extraction, nommé Haganon, exerçait sur l'esprit de Charles le Simple, et se fit nommer roi. La même année, il fut sacré à Reims par l'archevêque Hervé.

Robert ne jouit pas longtemps du pouvoir royal, car, dès l'année suivante, il périt, de la même manière que Charles le Simple, dans un combat qu'il lui livrait près de Soissons. Il avait épousé Béatrix, fille du comte de Vermandois; il en eut deux enfants :

1° Hugues le Grand, qui suit.

2° Emma, qui épousa Raoul, duc de Bourgogne, et depuis roi de France. Elle mourut, sans postérité, en 935, un an avant son mari.

Hugues le Grand, duc de France, comte de Paris, et plus tard duc de Bourgogne, reçut les surnoms de *Grand*, de *Blanc* et d'*Abbé :* de Grand, à cause de ses immenses domaines, de Blanc, à cause de la blancheur de son teint, et d'Abbé, comme possesseur des trois abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Martin de Tours. Son beau-frère Raoul étant mort en 936, il ne voulut pas de la couronne; il la donna à Louis IV d'Outremer, fils de Charles le Simple, qu'il rappela d'Angleterre. Ce roi étant mort en 954, son fils Lothaire, appuyé par Hugues le Grand, fut reconnu roi sans opposition. Ce puissant duc de France mourut à Dourdan, et fut enterré à Saint-Denis. Il avait épousé, en premières noces, une princesse de la famille royale, nommée Judith, dont il n'eut pas d'enfants. Puis il se maria, en secondes noces, avec Ethilde, fille d'Edouard, l'ancien roi d'Angleterre, également morte sans enfants. Enfin, ayant pris pour femme Hedwige, duchesse de Lorraine, fille de l'empereur Henri Ier, l'Oiseleur, il en eut cinq enfants, qu'il mit en mourant sous la tutelle de Richard de Normandie. Ce furent :

1° Hugues Capet, roi de France.

2° Othon, duc de Bourgogne, mort sans enfant.

3° Eudes, appelé aussi Henri de Bourgogne, duc de cette province, également mort sans laisser de postérité, en l'an 1001. Après sa mort, son duché fut réuni à la couronne.

4° Béatrix, épouse de Frédéric de Bar, morte en 1005.

5° Emma, qui épousa Robert le Diable, duc de Normandie, et qui ne laissa pas d'enfants.

Hugues Capet fut le premier roi capétien, c'est-à-dire le premier de ceux que nous appelons Capétiens, puisque nous avons vu qu'il y en avait déjà eu deux dans sa famille, Eudes et Robert. Ce prince, dont on ignore l'année de la naissance, fit, en 959, ses premières armes dans une guerre qu'il eut à soutenir contre Lothaire, roi de France; cette guerre fut promptement terminée par saint Bruno, archevêque de Cologne, oncle des deux princes, qui les réconcilia. Comme son

père, il possédait le duché de France, le comté de Paris, l'Orléanais et le Poitou ; il était évidemment le plus puissant seigneur de toute la France. Lorsque Louis V, dit le *Fainéant*, fut mort, en 987, Hugues Capet, plus ambitieux que ne l'avait été son père, s'empressa de réunir à Noyon ses vassaux et ses amis, et là, au préjudice de Charles de Lorraine, oncle du dernier roi, il se fit décerner la couronne. La même année, il se fit sacrer à Reims par l'archevêque Adalbéron, homme tout dévoué à son parti : l'année suivante, en 988, à l'assemblée d'Orléans, il s'associe son fils Robert et le fait couronner dans cette ville. Désormais la royauté fut assurée dans sa famille. Charles de Lorraine avait voulu, lui vassal de l'empereur, pour la Lorraine qu'il avait reçue en fief, avait voulu, dis-je, revendiquer ses droits à main armée ; mais, après deux ans d'hostilités, il fut fait prisonnier et renfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut, en 992. L'avénement de Hugues Capet au trône est le deuxième triomphe de la féodalité sur la royauté ; pour la deuxième fois elle couronne son chef, mais, une fois qu'il est roi, il devient son ennemi, et dès lors elle tend à le détrôner. Hugues Capet, en montant sur le trône, rendit quelque importance à la royauté : ses immenses domaines lui donnaient une puissance au moins égale à celle de ses grands vassaux. Les membres de cette famille ambitieuse vont aller en augmentant sans cesse leur puissance, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la royauté absolue, telle qu'elle exista dès François I[er].

A peine Hugues Capet fut-il débarrassé de son compétiteur, qu'il fit une expédition contre les Aquitains qui refusaient de le reconnaître. Après s'être fait rendre hommage, il déposa, malgré le pape Jean XVI, Arnoul, archevêque de Reims, et le remplaça par le fameux Gerbert, depuis pape sous le nom de Silvestre II. Ce roi eut encore à combattre quelques vassaux rebelles, et une bande de Normands établis autrefois sur la Somme. Nous ne savons presque rien du règne de ce prince, non plus que de celui de ses trois successeurs ; les historiens manquent totalement pour cette époque. Hugues Capet mourut en 996, après un règne de 9 ans. Il avait épousé une femme nommée Adélaïde, dont on ignore la famille, et qui lui donna trois enfants :

1° Robert, qui lui succéda.

2° Edwige, qui épousa en premières noces Régnier IV, comte de Hainaut, et en secondes Hugues III, comte de Dasbourg. De son premier mari, elle eut un fils qui fut Régnier VI, comte de Mons et de Moha, dont la fille, Rothilde, épousa Ebles, comte de Reims.

3° Gisèle, mariée à Hugues I[er], d'Abbeville, avoué de Saint-Riquier, dont la postérité se confondit avec celle des comtes d'Alençon.

Robert succéda à son père en 996, et, quoique associé au trône depuis huit ans, son nom n'est pas prononcé une seule fois dans les chartes. Tout ce que nous savons sur son règne se réduit à l'intérieur de son palais et à la réunion à la couronne du duché de Bourgogne après la mort de son oncle, Henri I[er], en 1001, et à celle de Sens, qu'il enleva à son comte.

Il mourut à Melun, en 1031, après un long règne, pendant lequel la France fut désolée par la plus affreuse famine dont on eût jamais ouï parler. Robert avait épousé en premières noces Berthe, sa parente au quatrième degré. Le pape Jean XVII, instruit de ce mariage, le déclara nul et excommunia Robert et les prélats qui l'avaient assisté. Robert, après avoir résisté quelque temps aux foudres de l'Eglise, se voyant abandonné de tout le monde, céda et renvoya Berthe en 998. La même année, il épousa Constance, fille du comte de Provence. Cette princesse, vive et altière, causa bien des tracasseries au bon Robert. Ce roi, plus clerc que chevalier, était entièrement gouverné par sa femme ; il obéissait aveuglément à toutes ses volontés. Une seule fois il lui résista : ce fut après la mort de son fils aîné, Hugues, que ses belles qualités avaient fait surnommer le Grand. Constance, qui n'aimait point son second fils, Henri, voulait faire associer au trône le troisième, nommé Robert. Le roi tint bon, et Henri fut oint de l'huile sainte. Constance voulut exercer sur ses fils le même empire qu'elle exerçait sur son époux, mais ces jeunes princes ne purent le souffrir ; ils s'enfuirent de la cour et levèrent l'étendard de la révolte. Il fallut la voix de leur père pour les décider à mettre bas les armes. Constance avait encore eu un quatrième fils, nommé Eudes, qui mourut en bas âge, et deux filles, dont l'aînée, Adélaïde, épousa Renaud I[er], comte de Nevers, et la seconde, Adèle, fut mariée à Baudouin V, comte de Flandres ; à

la mort de son époux, elle prit le voile. Constance mourut en 1032, un an après son époux. Constante dans sa haine contre son fils Henri, elle avait, en excitant un soulèvement général des grands vassaux, assuré le duché de Bourgogne à son fils chéri, Robert. Ce fut la tige de la première famille des ducs de Bourgogne, qui s'éteignit au commencement du règne des Valois, sous Jean le Bon.

Henri Ier, associé à la couronne en 1027, succéda à son père en 1031. Ce prince, dont le règne n'est guère mieux connu que celui de son père, épousa, en 1044, Anne, fille de Jaroslaw, grand-duc de Russie. Cette princesse était, par sa mère, petite-fille de l'empereur de Constantinople, et nous savons que la France avait conservé des relations avec eux, puisque Hugues Capet avait demandé pour son fils la main d'une princesse de la famille impériale. Les rois de France n'étaient donc pas tombés si bas que l'ont dit tous les auteurs, puisqu'ils recherchaient de telles alliances, et leur réputation de pouvoir s'étendait encore au loin, puisque nous voyons le puissant comte de Barcelonne implorer les secours de son suzerain, Louis le Gros, contre les attaques des Mores. Cette princesse bâtit le couvent de Saint-Vincent, à Senlis, où elle se retira après la mort de son époux. Mourut-elle en France, on bien retourna-t-elle dans son pays? C'est une question sur laquelle on n'est pas d'accord. De son mariage avec Henri Ier naquirent trois fils, qui sont :

1° Philippe Ier, roi de France;

2° Robert, mort jeune, en 1061;

3° Hugues, surnommé le Grand, comte de Vermandois, tige de la seconde famille des seigneurs de ce nom.

Philippe Ier, qui monta sur le trône en 1060, à l'âge de 8 ans. Il eut de Berthe, sa première femme :

Louis VI, dit *le Gros*, qui lui succéda en 1108.

Louis VI, ayant épousé Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne et de Savoie; de ce mariage naquirent :

1° Philippe, qui fut sacré à Reims en 1129.

2° Louis VII, roi de France

3° Henri, qui prit l'habit ecclésiastique, et fut successivement évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims, en 1161. Il mourut en 1175.

4° Hugues, mort enfant.

5° Robert, qui fut la tige de la puissante famille des comtes de Dreux.

6° Philippe. Comme son frère Henri, il entra dans les ordres, et fut peu après nommé évêque de Paris. Ayant reconnu dans le célèbre Pierre Lombard, surnommé le maître des sentences, *magister sententiarum*, un mérite supérieur au sien, il se démit de son évêché en sa faveur, donnant ainsi un exemple bien rare. Il resta simple prêtre jusqu'à sa mort, arrivée en 1161.

7° Pierre de Courtenay, chef de la famille de ce nom.

8° Constance, mariée trois fois, savoir : à Eustache de Blois, à Étienne de Troyes, et à Raymond, comte de Toulouse.

Louis VII, dit le Jeune, qui eut d'Alix de Champagne, sa troisième femme :

1° Philippe-Auguste, roi de France.

2° Alix, qui, fiancée à Richard Cœur de Lion, fut élevée à la cour d'Angleterre. Le mariage ayant été rompu en 1190, ce roi anglais, usant de perfidie, la retint prisonnière pendant cinq longues années. Lorsqu'elle fut revenue en France, elle épousa Guillaume de Ponthieu, duc d'Alençon; de Ponthieu, dont on peut voir la postérité dans la famille des ducs d'Alençon.

Agnès, qui, après avoir été mariée successivement à trois empereurs, épousa en quatrièmes noces Nargeau de Tocy, dont elle eut une fille qui épousa le célèbre chroniqueur Guillaume Ville-Hardouin.

Philippe-Auguste, associé à la couronne en 1179, à l'âge de 14 ans, monta sur le trône en 1180. Ce grand monarque avait épousé Isabelle de Hainaut, qui mourut en couches, en 1190, de deux jumeaux qui ne survécurent que trois jours à leur mère; mais auparavant elle avait donné le jour à Louis VIII, qui succéda à Philippe-Auguste.

Louis VIII vint au monde en 1187; il monta sur le trône en 1223, après la mort de Philippe-Auguste. Il fut le premier de tous les rois Capétiens qui ne fut pas sacré du vivant de son père. Ce prince, surnommé le Lion, ne régna que trois ans; il avait épousé, en 1200, Blanche de Castille, dont il eut

1° Philippe, mort jeune en 1218.

2° Louis IX, roi de France.

3° Robert d'Artois, chef de la tige des comtes d'Artois, tué à la bataille de la Mansourah, que son imprudence fit perdre.

4° Jean, mort enfant.

5° Alphonse, comte de Poitiers, né en 1220. Lorsque saint Louis partit pour la croisade, Alphonse fut chargé de gouverner l'État de concert avec la reine mère. Mais bientôt, impatient de cueillir sa part des lauriers que récoltaient les croisés, il alla rejoindre l'armée sous les murs de Damiette, et fut, quelques mois après, fait prisonnier au désastre de la Mansourah. Ayant été racheté à la paix, il revint en France, où il se trouva possesseur du comté de Toulouse, dont il venait d'hériter du chef de sa femme, Jeanne de Toulouse, fille du dernier comte, Raymond VIII. Alphonse suivit encore saint Louis dans sa croisade contre Tunis, et là il fut, comme son frère, une des victimes de la peste qui décimait l'armée française. N'ayant pas laissé d'enfants, ces deux comtés retournèrent à la couronne.

6° Philippe Dagobert, mort enfant.

7° Etienne, mort très-jeune.

8° Une fille morte en bas âge.

9° Charles d'Anjou, roi de Naples.

10° Isabelle, née en 1224. Cette princesse prit le voile et fonda, en 1260, le couvent de Longchamps, où elle vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1269.

Louis IX, plus connu sous le nom de saint Louis, vint au monde en 1215 et monta sur le trône en 1226. Il mourut en 1270, après un règne de 44 ans. Il avait épousé Marguerite de Provence, fille unique et héritière de Raymond II Béranger. Cette princesse accompagna son mari dans la terre sainte; elle y partagea ses dangers. Lors de la retraite désastreuse de l'armée française, elle se vit au moment de tomber au pouvoir des infidèles. De son mariage avec Louis IX étaient nés onze enfants dont voici les noms :

1° Louis, qui mourut encore jeune en 1259. Ce prince fut enterré à Saint-Denis; son corps fut porté depuis à l'église Notre-Dame de Paris par les grands vassaux de la couronne, et l'on remarqua parmi eux Henri III, roi d'Angleterre, qui le porta pendant longtemps.

2° Philippe le Hardi, roi de France.

3° Jean, mort encore enfant.

4° Jean Tristan et de Damiette, comte de Valois, de Crécy et de Nevers, mourut sans postérité devant Tunis en 1270; ses apanages retournèrent à la couronne.

5° Pierre, comte d'Alençon, qui mourut sans enfants au siége de Tunis; il avait épousé Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, dame d'Avénes et de Guise; elle lui avait donné deux enfants qui étaient morts en 1270. Cet apanage retourna aussi à la couronne.

6° Robert, comte de Clermont, qui fut la tige des Bourbons.

7° Blanche, morte à l'âge de 3 ans.

8° Isabelle, mariée à Thibaud II, roi de Navarre, décédée sans enfants en 1271.

9° Blanche de France, née à Jaffa, en Syrie, épousa, en 1269, Ferdinand de la Cerda, infant d'Espagne; elle en eut deux fils dont la postérité se trouve mêlée à celle des différentes maisons royales d'Espagne.

10° Marguerite, morte en couches en 1271. Elle avait épousé Jean Ier, duc de Brabant.

11° Agnès, épouse de Robert II, duc de Bourgogne, mourut en 1327.

Philippe III, le Hardi, accompagna son père à la croisade contre Tunis, et ramena en France les débris de l'expédition; il occupa le trône de 1270 à 1285. Il avait épousé Isabelle d'Aragon dès l'année 1258; il la perdit à son retour de Tunis à Cosenza, dans la Calabre, où elle mourut des suites d'une couche. Cette princesse lui avait donné quatre enfants qui furent :

1° Louis, mort empoisonné en 1276;

2° Philippe IV, le Bel, roi de France;

3° Charles, comte de Valois, dont le fils fut roi de France;

4° Un fils nommé Robert, qui mourut en bas âge.

Philippe, devenu veuf en 1271, épousa en secondes noces Marie de Brabant, qui lui survécut de beaucoup, puisqu'elle ne mourut qu'en 1321. De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Louis, comte d'Évreux, dont la postérité régna sur le trône de Navarre.

2° Marguerite de France, mariée en 1299 à Edouard Ier, roi d'Angleterre. Restée veuve en 1207, elle survécut de dix ans à son mari.

3° Blanche de France, mariée en 1300 à Rodolphe le Débonnaire, duc d'Autriche et roi de Bohême, morte sans enfants en 1305.

Philippe IV monta sur le trône à l'âge de 18 ans, et régna 29 ans. Il avait épousé Jeanne de Navarre, comtesse de Brie, de Champagne et de Bigorre, qui mourut en 1304, après lui avoir donné sept enfants :

1° Louis X, le Hutin, roi de France.

2° Philippe V, dit le Long, roi de France.

3° Charles IV, le Bel, roi de France, tous trois morts sans postérité.

4° Isabelle, mariée en 1308 à Edouard III, roi d'Angleterre. Elle mourut en 1326, après avoir été médiatrice de la paix conclue en 1325 entre son frère et son mari.

Avec Charles IV s'éteignit la branche directe des Capétiens, après avoir occupé le trône pendant trois cent quarante et un ans et donné quatorze rois à la France. Cette extinction de la branche aînée appelait au trône la famille des comtes de Valois, dont Charles, frère puîné de Philippe IV, était la tige.

BRANCHE DES VALOIS.

Charles, comte de Valois, d'Alençon, etc., second fils de Philippe le Hardi, vint au monde en 1270. Il commanda les armées de son frère dans les guerres contre les Flamands et les Anglais; il passa en Italie, en 1301, pour aider le roi de Naples et le pape à repousser les attaques de l'empire d'Orient. Bientôt Boniface VIII, pour reconnaître ses services, le nomma vicaire et défenseur de l'Eglise, comte de la Romagne et pacificateur de la Toscane. Ce fut alors que, du chef de sa deuxième femme, Catherine de Courtenay, il prit le titre d'empereur de Constantinople. Mécontent du pape Boniface VIII, qui ne l'avait pas fait nommer empereur d'Occident, comme il le lui avait promis, il repassa les monts et revint en France. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, il fut chargé du commandement de l'armée, et enleva aux Anglais tout le pays compris entre la Garonne et la Dordogne. Il succomba, en 1325, à une attaque de paralysie. Ce prince, qui avait épousé successivement Marguerite de Sicile, Catherine de Courtenay, impératrice titulaire de Constantinople, et Mahaud de Châtillon, eut quatorze enfants de ses trois femmes, dont voici les plus importants, les autres étant morts en bas âge ou n'ayant pas contracté d'alliance:

Philippe de Valois, qui fut roi de France;

Charles de Valois, tige des comtes d'Alençon;

Isabelle de Valois, épouse de Jean, duc de Bretagne, morte sans enfants, en 1309;

Jeanne, mariée à Guillaume le Bon, comte de Hainaut et de Flandre;

Catherine, impératrice titulaire de Constantinople, épouse de Philippe de Sicile, prince de Tarente;

Jeanne, épouse de Robert d'Artois, morte en 1363;

Marie, seconde femme de Charles de Sicile, duc de Calabre, morte en 1328;

Isabelle, mariée à Pierre, duc de Bourbon, morte en 1383;

Blanche, première femme de l'empereur Charles IV, décédée en 1343.

Philippe VI de Valois, né en 1293, commença en 1328 la branche des Valois. Il fut nommé roi malgré les prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre, qui revendiquait la couronne, du chef de sa femme Isabelle, fille de Philippe IV, et mourut en 1350, après un règne de vingt-deux ans. Il avait épousé en premières noces Jeanne de Bourgogne, qui mourut en 1348, à l'âge de 55 ans, après trente-cinq ans de mariage. De cette alliance sont nés plusieurs enfants, dont Jean le Bon, roi de France, et Philippe de France, duc d'Orléans et de Touraine, comte de Valois, qui épousa Blanche de France, fille posthume de Charles IV, dont il n'eut pas d'enfants. Ce prince s'était distingué à la bataille de Poitiers.

Philippe de Valois, devenu veuf, épousa, en 1349, Blanche, fille de Philippe III, roi de Navarre, dont il eut une fille, Blanche de France, morte en 1371, à l'âge de 20 ans, en allant épouser Jean d'Aragon, duc de Gironde. Sa mère lui survécut encore vingt-deux ans.

Jean le Bon, né le 26 avril 1319, monta sur le trône en 1350 et régna quatorze ans. Il avait épousé, en 1332, Bonne de Luxembourg, fille de ce fameux roi Jean de Bohême, qui ne pouvait vivre nulle part ailleurs qu'à la cour de France, et qui se fit tuer à la bataille de Crécy. Cette princesse mourut en 1349, après avoir donné à son mari un grand nombre d'enfants.

1° Charles V, roi de France.

2° Louis de France, duc d'Anjou, tige de la seconde branche des princes angevins, qui montèrent sur le trône de Naples.

3° Jean de France, duc de Berry, qui porta d'abord le titre de comte de Poitiers. Nommé lieutenant général, gouverneur du Languedoc, il enleva aux Anglais Limoges, Poitiers et la Rochelle. Charles V étant mort, le duc de Berry fut chargé, ainsi que ses deux frères, les ducs d'Anjou et de Bourgogne, d'administrer le royaume pendant la minorité de Charles VI. Dans la sanglante rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, il embrassa

le parti des premiers, dont son beau-père, le connétable, était le chef. Les Parisiens, qui avaient embrassé le parti contraire, lui firent ôter le gouvernement de leur ville (*voy.* CABOCHIENS). Les troubles terminés, Jean se retira dans son duché et y mourut en 1416. Il avait été marié quatre fois et laissait plusieurs enfants, dont l'une, Bonne de Berry, fut la tige des ducs de Savoie et des ducs de Nemours.

4° Philippe, surnommé le Hardi à cause de la bravoure qu'il avait déployée à la bataille de Poitiers, reçut de son père le duché de Bourgogne, qui venait de retourner à la couronne. Il fut la tige de cette seconde maison de Bourgogne, si ambitieuse, si remuante, qui s'éteignit en la personne de Charles le Téméraire.

5° Jeanne de France, mariée en 1351 à Charles le Mauvais, roi de Navarre, mourut en 1373.

6° Marie, épouse de Robert, duc de Bar, morte en 1404, à l'âge de 60 ans.

7° Agnès de France, morte en 1349, à l'âge de 4 ans.

8° Marguerite de France, morte à l'âge de 7 ans, en 1352.

9° Isabelle de France, née à Vincennes, en 1348, mariée à Jean Galéas de Visconti, duc de Milan.

Charles V, né en 1337, fut le premier fils aîné de France qui porta le titre de Dauphin; il épousa, en 1350, Jeanne, fille de Pierre, duc de Bourbon, morte, en 1377, des suites de couches. Elle avait donné le jour à neuf enfants, dont voici les noms :

1° Charles VI, roi de France.

2° Louis de France, duc d'Orléans, assassiné par les ordres du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, au milieu des troubles excités par l'ambition de ces deux princes, qui voulaient la régence pendant la démence de Charles VI.

3°-8° Six enfants morts en bas âge.

9° Catherine, épouse de Jean de Berry, comte de Montpensier, morte sans enfants en 1388.

CHARLES VI. Ce prince, dont le règne accumula toute espèce de maux sur la France, vint au monde en 1368; roi à l'âge de 12 ans. Il mourut en 1422, après un règne de 42 ans. Il avait épousé Isabeau de Bavière, dont il eut douze enfants :

1° Charles de France, Dauphin, mort enfant.

2° Charles de France, Dauphin, également mort enfant.

3° Louis de France, duc de Guienne, Dauphin, vint au monde en 1396. Dès l'année 1408, il prit en main le timon des affaires, et fut déclaré, en 1409, chef du conseil de régence. Il épousa Marguerite de Bourgogne, fille du duc Jean sans Peur. Ce prince vit son administration troublée par les querelles des Armagnacs et des Bourguignons, et eut à essuyer les outrages des Parisiens soulevés par son beau-père (*voy.* CABOCHIENS). Il mourut en 1415, sans laisser de postérité. Ce prince, grand amateur de musique religieuse, avait à l'hôtel Saint-Paul la chapelle la mieux montée de la capitale.

4° Jean, duc de Touraine et de Berry, comte de Poitou, mourut empoisonné, le 5 avril 1415.

5° Charles VII, roi de France.

6°, 7° Deux enfants morts très-jeunes.

8° Isabelle de France, veuve, sans enfants, de Richard II, roi d'Angleterre, épousa Charles, comte d'Angoulême et duc d'Orléans, et mourut en couches en 1409.

9° Jeanne, née en 1390, mariée à Jean, duc de Bretagne, morte en 1433.

10° Marie, religieuse de Poissy, succomba à la peste en 1438, à l'âge de 45 ans.

11° Michelle, décédée, à l'âge de 28 ans, sans laisser d'enfants de son mariage avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

12° Catherine, née en 1401, épousa, en 1420, Henri V, roi d'Angleterre, dont elle eut un fils nommé Henri VI, qui, salué dans son berceau roi de France et d'Angleterre, mourut dans une prison. Restée veuve en 1422, elle épousa un gentilhomme du pays de Galles nommé Owen Tudor, dont elle eut un fils qui fut le père de Henri VIII, chef de la dynastie des Tudor en Angleterre.

Charles VII, cinquième fils de Charles VI, reçut à sa naissance le titre de comte de Ponthieu, le 24 juin 1418; il fut nommé régent, et, après la mort de son père, fut reconnu roi par la partie de la France située au delà de la Loire; le reste était alors au pouvoir des Anglais. La même année, il épousa Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, Charles II. Pendant les 39 ans qu'il régna, il fut sans cesse occupé à reconquérir son royaume. Son épouse mourut deux ans après lui, en 1463, emportant les regrets de tous les Français. Elle avait donné le jour à

1° Louis XI, roi de France.

2°-3° Jacques et Philippe, morts sans enfants.

4° Charles de Berry. Ce prince, né en 1446, reçut de son frère Louis XI le duché de Berry à titre d'apanage; il se réunit à Charles le Téméraire, comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne, pour la ligue du bien public, à la suite de laquelle il échangea son duché de Berry pour celui de Normandie. Louis XI, inquiet de la puissance de son frère, parvint à lui faire accepter à la place de ce duché celui de Guienne et 6,000 livres de pension. Quand Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel, il en fut le premier chevalier. Ce prince sans caractère, qui, nous dit Philippe de Commines, en toutes choses était manié et conduit par autrui, avait accepté le titre de chef d'une seconde ligue qui s'était formée contre le roi son frère, lorsqu'il mourut à Bordeaux, le 12 mai 1472, empoisonné par l'abbé de Saint-Jean d'Angély.

5° Radégonde, née en 1440, ne vécut que quatre ans.

6° Catherine, première femme de Charles le Téméraire, ne laissa pas d'enfants.

7° Iolande de France, née en 1434, épousa Amédée IX, duc de Savoie. Après la mort de son époux, elle fut la tutrice de son fils Philibert. Vainement les seigneurs savoyards voulurent lui enlever cette tutelle; elle sut leur résister, et le secours des Français la délivra de tous les perturbateurs du repos public. Elle mourut en 1478, regrettée de tous ses sujets, qu'elle avait rendus heureux.

8° Jeanne de France, épouse de Jean II, duc de Bourbon, ne laissa pas d'enfants.

9°-11° Trois filles mortes en bas âge.

12° Madeleine, née en 1443, épouse de l'infortuné prince de Viane.

Louis XI, né en 1423, mourut en 1483, après un règne de 22 ans. Ce prince, dont la vie ne ressemble en rien à celle des monarques de son époque, acheva d'établir la royauté sur les ruines de la féodalité. Il épousa d'abord Marguerite, fille du roi d'Écosse, Jacques III, dont il n'eut pas d'enfants; puis ensuite Charlotte de Savoie, qui mourut à Amboise en 1483. De cette union naquirent plusieurs enfants, dont

1° Charles VIII, roi de France.

2° Anne de France, épouse de Pierre de Bourbon Beaujeu, qui fut déclarée régente du royaume pendant la minorité de son frère.

3° Jeanne de France fut mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII, qui fit casser son mariage sous prétexte qu'il n'avait pas été libre en le contractant. Son ancien époux lui donna le duché de Berry, et elle se retira à Bourges, où elle mourut en odeur de sainteté. Son sépulcre fut violé, et ses cendres jetées au vent par les protestants.

Charles VIII, couronné à l'âge de 13 ans, eut pour tutrice sa sœur aînée, Anne de Bourbon Beaujeu. Ce prince, qui le premier de tous nos rois porta une couronne fermée, mourut en 1498, après un règne brillant.

En 1491, il avait épousé Anne de Bretagne, fille unique et héritière du dernier duc François II. Il en eut quatre enfants, dont pas un n'atteignit l'âge d'un an. Avec lui finit la branche directe des Valois. Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, que sa naissance appela au trône, forma la branche des Valois d'Orléans : comme il ne laissa que des filles, la couronne passa, après lui, à la famille des Valois d'Angoulême, qui n'étaient qu'une branche cadette des Valois d'Orléans.

VALOIS D'ORLÉANS.

Louis XII descendait de Louis d'Orléans, assassiné par Jean sans Peur. Ce prince, second fils de Charles V, fut le premier fils de France qui n'eut pas de terres pour son apanage. Il avait épousé Valentine de Milan, fille du duc Jean Galéas de Visconti, qui, seule entre toutes les princesses, eut pitié de l'insensé Charles VI, et le soulagea autant qu'il était en son pouvoir. De ce mariage sortirent plusieurs enfants, dont trois seuls méritent d'être connus :

1° Marguerite, épouse de Richard II, duc de Bretagne, mère du dernier duc François II, morte en 1466, à l'âge de 60 ans;

2° Charles, qui suit;

3° Jean, comte d'Angoulême, qui suit également.

Charles, duc d'Orléans et de Milan, vint au monde le 26 mai 1391. Il seconda de tout son pouvoir le connétable d'Armagnac, chef du parti qui voulait venger l'assassinat de son père; il épousa même sa fille, Bonne d'Armagnac, lorsqu'il eut perdu sa première femme, Isabelle de France. Son parti ayant été vainqueur, il vint à Paris en 1412; puis les Anglais étant venus attaquer la France,

il alla les combattre, et fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Conduit en Angleterre, il y resta jusqu'en 1440, époque à laquelle son ennemi Philippe le Bon obtint sa liberté. Ce prince avait charmé les ennuis de sa captivité par la culture des muses : ses poésies, de beaucoup supérieures à celles de Villon, lui assurent une place distinguée parmi les premiers poëtes qui écrivirent en français. De retour en France, il chercha à reprendre, avec Sforza, le duché de Milan qui lui appartenait légitimement ; mais il ne put y parvenir. Il laissa, en mourant, ses enfants sous la tutelle de sa troisième femme, Marie de Clèves. Le seul qu'il nous importe de connaître est Louis d'Orléans, qui, après la mort de Charles VIII, parvint à la couronne.

Louis XII, ce monarque surnommé le *Père du peuple*, succéda, en 1498, à son cousin Charles VIII, et occupa le trône jusqu'au 1er janvier 1515. Il avait épousé, comme nous avons déjà dit, Jeanne de France, fille de Louis XI, dont il n'eut pas d'enfants. Lorsque ce mariage eut été dissous, il épousa la veuve de son prédécesseur, Anne de Bretagne, qui mourut en 1513, après lui avoir donné deux fils qui ne vécurent que quelques mois, et deux filles, qui furent

1° Claude, qui, fiancée à Charles-Quint, vit son mariage rompu sur la demande des états généraux : plus tard, elle épousa François d'Angoulême, son cousin, qui succéda à Louis XII.

2° Rénée de France, épouse d'Hercules d'Est, duc de Ferrare. Après la mort de son époux, elle se retira en France, où elle fut la protectrice éclairée des artistes et des gens de lettres. Toute sa vie elle favorisa les protestants, et peut-être même avait-elle embrassé la réforme avant sa mort, arrivée en 1575.

VALOIS D'ANGOULÊME.

Les droits de la naissance appelaient au trône François, comte d'Angoulême, créé duc de Valois après son mariage avec Claude de France. Il était petit-fils de Jean, comte d'Angoulême, que nous avons nommé à l'article des fils de Louis de France, frères de Charles VI.

Jean d'Angoulême resta trente-deux ans en otage en Angleterre. Revenu en France, il aida puissamment à conquérir la Guienne sur les Anglais. Il mourut à Cognac, le 30 avril 1467, à l'âge de 63 ans. Il avait eu de son épouse, Marguerite de Rohan, trois enfants, dont l'aîné, Louis, ne vécut que trois ans ; le second fut Charles, comte d'Angoulême, qui suit, et le troisième fut Jeanne d'Orléans, créée duchesse de Valois à l'avénement de François Ier.

Charles, comte d'Angoulême, se distingua, malgré sa jeunesse, à la prise d'Avesnes, où sa valeur lui mérita d'être fait chevalier sur la brèche. Ennemi des Anglais, dont sa famille avait tant à se plaindre, il fut chargé, en 1498, du gouvernement de la Guienne ; il sut maintenir la paix dans ce pays rempli de partisans de l'Angleterre. Il mourut en 1495. Il avait épousé Louise de Savoie, fille du duc Philippe II. Cette princesse, qui causa tant de maux sous le règne de son fils par sa haine contre le connétable de Bourbon, et par sa prédilection pour l'incapable amiral Bonivet, fit échouer les expéditions d'Italie en s'emparant de l'argent destiné à la solde des troupes. Elle mourut en 1531, à l'âge de 55 ans. Elle avait donné le jour à deux enfants :

1° François, comte d'Angoulême, depuis roi de France.

2° Marguerite, née à Angoulême, le 11 avril 1492. Cette princesse, mariée à Charles, duc d'Alençon, aimait les lettres et les protégeait. Après la mort de son époux, elle donna sa main, en 1517, à Henri d'Albret, roi de Navarre, aïeul de Henri IV. Cette princesse, dont le caractère était en tout semblable à celui de son frère, mourut en 1549.

François Ier, premier roi des Valois d'Angoulême, vint au monde à Cognac, en 1495. Il succéda à son cousin Louis XII, et mourut en 1547, après un règne brillant. Il fut le premier roi qui, en France, jouit du pouvoir absolu. Il avait, comme nous l'avons dit, épousé Claude de France, qu'il perdit dès l'année 1524, après dix ans de mariage. Elle lui avait donné

1° François, Dauphin de France, qui mourut empoisonné à l'âge de 16 ans, en 1533 ;

2° Henri II, roi de France ;

3° Charles, duc d'Orléans, mort à 23 ans ;

4° Madeleine, épouse de Jacques V d'Écosse, morte un an après son mariage, en 1537 ;

5° Marguerite, épouse d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et deux filles mortes en bas âge.

Henri II, né le 31 mars 1518, régna de 1547 à 1559. Il avait épousé Catherine de Médicis, dont il eut

1° François II, roi de France;

2° Charles IX, roi de France;

3° Henri III, roi de France;

4° François, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou (*voy.* ALENÇON, Charles de);

5° Elisabeth, mariée au farouche Philippe II, d'Espagne;

6° Claude de France, épouse de Charles II, duc de Lorraine, morte en 1575, à l'âge de 28 ans;

7° Marguerite de France, duchesse de Valois, mariée à Henri de Bourbon, roi de Navarre.

Avec Henri III s'éteignit la branche des Valois d'Angoulême, qui avait occupé le trône pendant 74 ans et donné cinq rois à la France. DUHAUT.

CAPILLAIRE (*bot.*). — C'est le nom sous lequel on désigne la plupart des fougères à frondes élégantes et déliées, telles que les *asplenium* et les *adiantum*. Le capillaire commun est l'*asplenium trichomanis;* celui de Montpellier est l'*A. capillus Veneris*, et le capillaire du Canada l'*adiantum pedatum*. Le capillaire des pharmacies est souvent un mélange de ces deux dernières espèces. C'est un léger excitant administré avec succès dans le catarrhe pulmonaire. On l'emploie en infusion et en sirop. Le capillaire commun est à peine aromatique et peu en usage.

CAPITAINE (*acceptions diverses*). — Ce mot, que nous avons emprunté à l'italien *capitano*, paraît venir de *capitaneus*, expression usitée dans la basse latinité, pour exprimer un chef de corps ou d'une certaine circonscription territoriale. Aujourd'hui, on entend par capitaine un officier qui est à la tête d'une compagnie de toute arme, ou qui est chargé de certaines fonctions administratives ou de police. — Le grade de capitaine est fort ancien dans nos annales militaires; mais il n'a pas toujours eu la signification qu'on lui donne de nos jours. Sous l'ancienne monarchie, le capitaine était ordinairement un chef d'armée ou de légion : ainsi nous voyons Louis XI former un corps de 16,000 archers commandés par quatre capitaines; et, plus tard, François I[er] lui-même ne pas dédaigner le titre de capitaine de sa garde. On peut donc dire, en prenant un terme de comparaison dans ce qui existe, que le grade de capitaine a successivement équivalu à celui de général, de colonel et de chef de bataillon, et que l'histoire de cette dignité militaire n'est autre chose que l'histoire d'une puissance déchue.

Dans l'Etat actuel, chaque régiment de ligne est divisé en compagnies ayant à leur tête un capitaine : la même distribution a lieu pour les armes spéciales, telles que le génie, l'artillerie et la cavalerie, avec cette seule différence que, dans certains de ces corps, chaque compagnie a deux capitaines, l'un en premier et l'autre en second. — L'armée de mer a aussi des capitaines, mais ici la valeur de ce grade est moins uniforme. On distingue, en effet, dans la marine, trois sortes d'officiers qui prennent ce titre, ce sont les *capitaines de vaisseau*, — les *capitaines de frégate*, — les *capitaines de corvette*, dont le rang correspond, le premier, au grade de colonel, le second à celui de lieutenant-colonel, le troisième à celui de chef de bataillon. Dans la pratique, on donne le titre de *commandant* à tout officier qui est à la tête d'une embarcation, et on laisse la qualification de *capitaine* à ceux qui dirigent les navires marchands. (*Voy.* l'article suivant.) — On nomme *capitaine de pavillon* celui qui commande un vaisseau monté par un officier général.

Ce serait une erreur de croire que tout capitaine est nécessairement à la tête d'une compagnie ou préposé à la direction d'un navire. Il existe dans chaque régiment certains officiers, ayant grade de capitaine, qui remplissent des fonctions purement administratives, comme celui qui est préposé à la comptabilité, et qui, pour cela, est appelé *capitaine trésorier;* — celui qui est chargé de l'équipement des troupes, et qu'on nomme *capitaine d'habillement;* — d'autres, dont la tâche est d'aider le chef de bataillon dans sa surveillance, et qui, à cause de leurs fonctions, prennent le titre de *capitaine adjudant-major;* — enfin il y en a qui président au recrutement ou à la remonte de l'armée, et que l'on qualifie de *capitaine de recrutement*, *capitaine de remonte*. Tous les capitaines de marine ne commandent pas également des vaisseaux. Aux uns on confie le gouvernement d'une colonie, comme il est arrivé au capitaine Bruat pour les Marquises; aux autres, on confie les fonctions de vice-préfet maritime ou de major général de la marine. Dans tous les cas, chaque vill maritime ayant un tribunal de

commerce est pourvue d'un *capitaine de port* chargé de veiller à la sûreté du port et de la rade, à la police des quais et chantiers, au lestage et au délestage, à l'enlèvement des cadavres, à l'exécution des lois sur la pêche et sur le service des pilotes. On peut, si l'on veut avoir de plus amples renseignements sur les *capitaines de port*, consulter la loi du 9 août 1791.

Dans l'armée de terre, les capitaines se recrutent parmi les lieutenants, d'après les règles tracées par les lois des 14 et 20 avril 1832, et, dans l'armée de mer, ils sont nommés conformément au prescrit de la loi du 20 avril 1822, modifiée par celle du 14 mai 1837. L'art. 12 de la loi du 14 avril dispose que les deux tiers des emplois vacants de capitaine seront donnés à l'ancienneté, et l'autre tiers au choix. En ce qui concerne la marine, la loi du 14 mai 1837, art. 2, porte que moitié des capitaines de corvette seulement seront nommés à l'ancienneté, et que, au-dessus de ce grade, toutes les promotions seront au choix du roi. Au mot OFFICIER, on dira le mode de présentation et de temps que doit avoir duré le service dans un rang inférieur pour passer à un emploi supérieur. Nous renvoyons aussi à ce mot tout ce qui concerne la position du capitaine dans l'armée, que la loi du 19 mai 1834, applicable à tous les officiers, range en quatre catégories : — *l'activité et la disponibilité*, — *la non-activité*, — *la réforme*, — *la retraite*.

Il ne nous reste plus qu'à signaler quelques autres acceptions du mot capitaine. — Dans l'administration des douanes, la partie active des employés, occupée à garder nos côtes et nos frontières, se divise en compagnies commandées par un capitaine. — Sous l'ancien régime, la chasse, étant un plaisir exclusivement réservé au roi et aux seigneurs, avait nécessité, pour la conservation du gibier, une organisation spéciale où il existait des *capitaines des chasses*. Cette dignité, abolie par l'assemblée constituante, rétablie, pendant la restauration, sous le titre de *capitaine de louveterie*, a été confirmée par une ordonnance postérieure à la révolution de juillet. On donnait encore jadis le nom de capitaine à celui qui commandait une maison royale; le capitaine de Fontainebleau, le capitaine de Vincennes. JACQUES-VALSERRES.

CAPITAINE, MAITRE OU PATRON (*droit maritime*). — C'est le titre qu'on donne à celui qui dirige une embarcation destinée au commerce.—La navigation est un art si périlleux, que la conduite d'un navire a toujours exigé des connaissances spéciales dans les sciences nautiques. C'est pour avoir trop négligé ces sciences, que les peuples de l'antiquité eurent une marine si pauvre. Les Phéniciens, malgré les souvenirs qu'ils ont laissés comme navigateurs ; les Romains, malgré l'éclat de leur civilisation, ne se hasardèrent jamais à perdre de vue les côtes : traverser la Méditerranée était pour eux chose plus difficile que de nos jours un voyage de circumnavigation. A Rome, la direction des navires de commerce était généralement confiée aux esclaves, qui prenaient alors le titre pompeux de *magister navis :* aucune condition d'aptitude n'était d'ailleurs exigée de la part du *maître*. Le gouvernement de la république n'intervenait pas dans les affaires privées : c'était à l'armateur — *exercitor* — à veiller à la conservation de son navire. L'invention de la boussole trouva l'art de la navigation à peu près au même point où l'avaient laissé les Romains ; mais, dès qu'il fut possible de se diriger en mer autrement que par le soleil et les étoiles, la marine entra dans une nouvelle ère. La découverte du cap de Bonne-Espérance, celle de l'Amérique, en introduisant les voyages au long cours, donnèrent aux études nautiques une vive impulsion. On vit alors, dans tous les ports du royaume, s'ouvrir des écoles particulières d'hydrographie où la marine marchande put choisir des hommes capables de diriger une expédition lointaine. Ces écoles reçurent une espèce de consécration par l'ordonnance de 1681, qui soumit tout conducteur de navire à l'obtention d'un brevet. Pour devenir capitaine ou maître, il fallait avoir navigué pendant cinq ans et soutenir publiquement un examen *sur le fait de la navigation*, en présence des officiers de l'amirauté et d'un professeur d'hydrographie. Défense fut faite à tous mariniers qui n'avaient pas satisfait à cette obligation de monter aucun bâtiment, à tout propriétaire d'en établir sur leurs vaisseaux, à peine de 300 livres d'amende contre chacun des contrevenants. Cette même ordonnance traça d'une manière si précise les droits et les obligations du capitaine, qu'en 1807, lors de la confection du code de commerce, on ne jugea rien de mieux que d'en reproduire presque littéralement les dispositions.

Sous l'empire de l'ordonnance, l'examen était le même pour les capitaines au *long*

cours et pour les maîtres au *cabotage* (*voy.* ces mots); mais, depuis 1825, un nouveau règlement a établi fort judicieusement une distinction entre celui qui se destine aux voyages lointains et celui qui veut se borner à explorer les côtes. La navigation dans les mers des Indes ou dans l'océan Pacifique exige en effet des connaissances hydrographiques tout à fait inutiles à celui qui ne sortira jamais de la Méditerranée ou qui ira de Bordeaux à Saint-Pétersbourg. Il fallait donc, pour chacune de ces spécialités, des études particulières : c'est ce qu'a fort bien senti l'ordonnance du 7 août 1825, qui a établi, dans les quarante-quatre ports principaux du royaume, des *écoles d'hydrographie*, destinées à former de bons navigateurs. Les cours de ces écoles sont gratuits; chaque année, deux examinateurs parcourent les différents ports, et délivrent des certificats de capacité aux candidats qui ont satisfait. Pour être admis aux épreuves, le récipiendaire devra présenter 1° son acte de naissance; 2° un état de service constatant qu'il a déjà soixante mois de navigation, dont douze au moins sur les bâtiments de l'Etat; 3° une attestation de bonne conduite, délivrée par le maire et certifiée par le commissaire du quartier; 4° un certificat des capitaines du vaisseau à bord duquel il a navigué, visé par le commissaire du quartier, et attestant son aptitude et sa moralité. L'examen se compose de deux épreuves : l'une sur la pratique, l'autre sur la théorie. Pour les *capitaines au long cours*, la partie pratique embrasse le gréement, la manœuvre des bâtiments et des embarcations, le canonnage; et la partie théorique, l'arithmétique démontrée, la géométrie élémentaire, les deux trigonométries, la théorie de la navigation, l'usage des instruments et le calcul des observations. Pour les *maîtres au petit cabotage*, l'examen pratique porte sur le gréement, la manœuvre des bâtiments et des embarcations, les soudes, la connaissance des fonds, le gisement des terres et des écueils, le courant et les marées; l'examen théorique comprend l'usage de la boussole et de la carte, l'usage des instruments nautiques et l'application des calculs. Les épreuves sur la pratique précèdent, et nul n'est admis à subir les épreuves sur la théorie s'il est déclaré inadmissible : dans ce cas, il ne peut se représenter que l'année suivante. Les *capitaines* au long cours reçoivent un diplôme qui leur donne le droit de naviguer sur tout le globe; les *maîtres* au petit cabotage reçoivent un brevet spécial, et ne peuvent parcourir que les côtes qu'ils ont étudiées; quant aux *patrons de bateaux équipés pour la pêche sur les côtes*, ils reçoivent, pour exercer cette profession, des congés et licences qui leur sont délivrés par le commissaire de marine (ord. déjà citée).

Dès que les navigateurs ont reçu leur diplôme, eux seuls peuvent être préposés à la direction des bâtiments du commerce. A cet égard, les précautions sont si bien prises, que l'infraction est à peu près impossible. Lorsqu'un armateur s'est assuré d'un capitaine, c'est à celui-ci qu'il appartient de louer les hommes qui devront monter le navire; en d'autres termes, *de former l'équipage*. Dans cet acte, pour lequel il doit s'entendre avec le propriétaire, il lui est interdit d'embaucher les matelots engagés sur un autre bord, à peine d'être privé de ses lettres de commandement (ordon., 3 mars 1781). Avant de lever l'ancre, le capitaine a de nombreuses obligations à remplir. Il doit s'occuper de l'*équipement* et de l'*avitaillement* de son navire : il lui appartient de choisir les cordages et les voiles, de présider à l'armement, de diriger les constructeurs et les charpentiers, de surveiller spécialement les vivres destinés à l'équipage et aux passagers; il doit surtout donner à ces derniers un logement commode et les traiter avec déférence. En partant de France pour un port étranger, il est tenu de recevoir, jusqu'au moment de mettre sous voile, les dépêches que le gouvernement expédie à ses agents (lett. minist., 12 juillet 1816). Il est tenu de faire visiter son navire avant de prendre charge (cod. de com., 225), d'avoir à son bord l'*acte de francisation*, que lui délivre l'inscription maritime; le *rôle d'équipage*, c'est-à-dire la liste complète des gens qui montent son bâtiment, dressé par le commissaire des classes; les *connaissements* et *chartes parties*, en d'autres termes la lettre de voiture de toutes les marchandises chargées sur l'embarcation; les *procès-verbaux de visite*, qui constatent que le navire peut supporter la mer; la quittance attestant que les droits de douane et de navigation ont été soldés avant le départ (cod. de com., 226). Il est tenu, en outre, de se faire délivrer un *permis d'embarquement* visé par la douane (L., 22 août 1791); la *patente de santé* expédiée par l'administration sanitaire, et sans laquelle l'expédition, à son re-

tour, ne serait point admise à la *libre pratique*, ou subirait une quarantaine plus longue (ordon., 7 août 1822.)

Une fois en pleine mer, la sûreté de l'équipage impose au capitaine de nouveaux devoirs. Sur son bord, la loi l'investit d'attributions nombreuses : un crime est-il commis par un matelot ou par un passager, le capitaine remplit alors toutes les fonctions d'un juge d'instruction ; il fait saisir le coupable, il l'interroge, le tient en état d'arrestation, et le livrera, avec toutes les pièces de la procédure, au premier port où siégera un tribunal compétent (L., 9 août 1791). Si l'infraction commise à bord est purement disciplinaire, le capitaine, en sa qualité de juge de police, a le droit d'en connaître ; il peut priver le délinquant de sa ration de vin pendant trois jours, lui imposer les *fers sous le gaillard*, ou le condamner à un emprisonnement dont la durée ne dépassera pas trois jours (L., 21 août et 2 nov. 1790). Mais, dans les limites que nous venons de tracer, les actes du capitaine ne sont pas à l'abri de toute censure : a-t-il excédé ses pouvoirs, la jurisprudence reconnaît aux tribunaux correctionnels le droit de lui en demander compte : c'est là pour les passagers et les hommes de l'équipage un préservatif contre l'arbitraire. La police sanitaire du navire rentre aussi dans ses attributions. Il doit, pendant le voyage, faire tenir note par le chirurgien, ou tenir note lui-même, de toutes les maladies qui se manifestent à bord. Quelqu'un vient-il à mourir durant la traversée, si ce décès a pour cause une maladie pestilentielle, tous les effets du défunt doivent être brûlés ou jetés à la mer, de manière qu'ils ne puissent surnager. Les hardes qui n'ont pas servi directement au malade, mais qui étaient à sa disposition, seront mises à l'*évent*, soumises à des fumigations ou à la *traîne* (ordon., 7 août 1822). Toutes ces précautions devront être mentionnées sur le livre de bord. Si le navire monte ou descend une rivière, s'il louvoie dans un rayon de 2 myriamètres des côtes, le capitaine est tenu de recevoir les préposés des douanes, et de leur ouvrir les écoutilles, les aménagements, les caisses, tout ce qui peut renfermer des marchandises : sa résistance aux employés de la régie lui ferait encourir une amende de 500 livres (L. déjà citée). Il doit, à l'entrée et à la sortie des rivières, à cause des périls que présentent ordinairement ces passages, être présent à son bord, avoir recours aux *pilotes côtiers* ou *lamaneurs*, qui, par leur longue pratique, préserveront le navire du naufrage. Lorsqu'un décès ou une naissance surviennent pendant la traversée, il se présente pour le capitaine de nouvelles fonctions à remplir. D'abord le défunt, avant de rendre l'âme, a bien pu avoir le désir de faire son testament. Quel est l'officier public qui, au milieu de l'Océan, donnera à ses dernières volontés un caractère authentique ? c'est le capitaine lui-même, qui, assisté de deux témoins, se trouve transformé en notaire du bord (cod. civ., art. 988). S'agit-il d'une naissance à constater, le capitaine revêt alors le caractère d'officier de l'état civil, et son procès-verbal assure au nouveau-né un nom, une famille et tous les droits qui en découlent (cod. civ., art. 59). Mais là ne s'arrêtent pas les devoirs du capitaine ; le testament reçu, l'acte de naissance rédigé, il doit encore, après en avoir fait deux originaux, en déposer un au premier port de relâche, entre les mains du consul français, et, à son arrivée, remettre l'autre au préposé de l'inscription maritime (cod. civ., *loc. cit.*). Le décès d'un passager ou d'un homme de l'équipage transforme le capitaine en juge de paix. Il doit, sans retard, faire procéder à l'inventaire des effets délaissés par le défunt en présence de deux témoins qui signeront à la minute, et il est responsable, vis-à-vis des héritiers, des choses inventoriées. Si ces choses ne peuvent se conserver jusqu'à la fin du voyage, par exemple s'il s'agit de provisions de bouche, il pourra les faire vendre, au pied du grand mât, par la voie des enchères (ordon., 1681). Si le navire est surpris par une tempête, d'autres soins attendent le capitaine. Il doit rester ferme à son poste, et n'abandonner son bord qu'alors qu'il n'y a plus d'espoir de salut et qu'une délibération des gens de l'équipage l'a jugé ainsi (cod. com., 241). Le naufrage consommé, il est tenu de se présenter auprès des autorités de la ville la plus prochaine et d'y faire sa déclaration (cod. com., 246). Son navire, au contraire, a-t-il pu échapper à la catastrophe en gagnant un port de relâche, il devra, dans les vingt-quatre heures, se transporter auprès du consul français ou du magistrat du lieu, pour lui annoncer les causes qui l'ont fait dévier de sa route (L., 6 août 1791). Si, dans le port de relâche, il y avait un bâtiment de l'État, le capitaine devrait rendre compte, au commandant, de toutes les

circonstances de sa navigation et de toutes les nouvelles de mer, sous peine de huit jours d'arrêt à son bord. Il ne peut laisser descendre à terre les hommes de l'équipage sans l'agrément du consul français ou de l'officier commandant les bâtiments de l'État ancrés dans le port. Avant de remettre à la voile, il doit prendre les ordres du consul, recevoir ses dépêches et les marins français que nos agents auraient à *rapatrier*, moyennant une indemnité de 3 fr. par jour pour les officiers de tout grade et 1 fr. pour les sous-officiers ou soldats. A son retour en France, il doit, dans les vingt-quatre heures, faire son rapport, renfermant l'historique de toutes les circonstances qui ont marqué son voyage (cod. com., 242).

A l'égard de la police sanitaire, le capitaine est tenu 1° d'empêcher l'équipage de communiquer avec les gens du port avant son admission à la libre pratique; 2° de se conformer aux règles établies par la commission sanitaire; 3° d'établir son navire dans les lieux réservés; 4° de se rendre à première réquisition près les *membres de la santé*, en ayant soin d'arborer sur son embarcation une flamme jaune, signe de suspicion; 5° de produire entre les mains des membres tous les papiers de bord et d'affirmer sous la foi du serment qu'il répondra conformément à la vérité aux questions qui lui seront faites (ord., 7 août 1822). Arrivé à terre, commencent, pour le capitaine, de nouvelles obligations : mandataire des chargeurs ou du propriétaire, il doit leur rendre compte des résultats de son voyage; à cet effet, la loi lui impose d'avoir à son bord un livre coté par un juge du tribunal de commerce, sur lequel il inscrit les résolutions prises pendant la traversée, les recettes et les dépenses, et tout ce qui peut donner lieu à un compte à rendre (cod. com., 224). Ce registre, que la loi n'assimile pas aux livres des commerçants pour la tenue, doit être arrêté par les préposés de la douane qui montent sur le navire, ce qui a lieu afin de prévenir toute rédaction frauduleuse tendant à déguiser les fautes du capitaine (L., 2 juillet 1836). Au moyen de ce journal, il sera facile au propriétaire de reconnaître sa position et de savoir dans quelle mesure il est lié par les actes de son mandataire. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il sera tenu des emprunts contractés par le capitaine dans les cas exprimés par l'art. 234 du code de commerce. (*Voy.* Propriétaire de navire.) Quant au capitaine lui-même, agent salarié, il est responsable de la faute légère (cod. de com., 221); mais, comme la bonne foi le présume, le fardeau de la preuve reste à la charge de l'armateur. (*Voy.* Responsabilité, Mandat, Gérant d'affaires, Francisation, Rôle d'équipage, Connaissement, Chartes parties, Permis d'embarquement, Patente de santé, etc.)

Jacques-Valserres.

CAPITAL (*économ. polit.*). — Qu'est-ce que le capital? C'est l'épargne appliquée à la reproduction. Je m'explique : au début des sociétés, l'homme naît dans un dénûment presque absolu; en lutte constante contre la matière, il apprend à la connaître, à la modifier, à la faire servir à son usage en la transformant et en la soumettant à sa volonté : ce travail ne s'opère qu'en multipliant les moyens d'action et en les variant suivant le but que l'homme se propose d'atteindre. Cette variété dans les moyens d'action constitue le progrès et forme le capital. C'est ainsi que les peuples ont élargi la sphère de leur activité et de leur bien-être. Imaginez une population de pasteurs disposant de nombreux troupeaux; ils en usent pour leur nourriture et leurs vêtements; mais l'usage de ces produits se proportionne à leurs besoins; ceux-ci satisfaits, ils emploient l'excédant de cette production à acquérir des pâturages nécessaires à leurs troupeaux : cette augmentation de propriété, s'appliquant à l'amélioration de l'industrie principale, peut être considérée comme un capital. Le capital est donc l'excédant de la production destinée à la reproduction. Telle est la nature fondamentale du capital, notion d'autant plus importante que beaucoup de gens confondent l'épargne et le capital. Ces deux actions diffèrent entre elles : l'épargne enlève à la consommation immédiate une force que le capital emploie à la multiplication de la richesse.

Le capital existe dans la société sous plusieurs formes; il se divise principalement en capital circulant et en capital fixe.

Adam Smith a nettement défini la double action du capital. « Il y a deux manières différentes, dit-il, d'employer un capital pour qu'il rende un revenu ou profit à celui qui l'emploie; d'abord, on peut l'employer à faire croître des denrées, à les manufacturer ou à les acheter pour les revendre avec

profit. Le capital, employé de cette manière, ne peut rendre à son maître de revenu ou de profit tant qu'il reste en sa possession, ou tant qu'il continue à rester sous la même forme. Les marchandises d'un marchand ne lui donneront point de revenu ou de profit avant qu'il les ait converties en argent, et cet argent ne lui donnera pas davantage avant qu'il l'ait de nouveau échangé contre des marchandises. Le capital sert continuellement de ses mains sous une forme pour y rentrer sous une autre, et ce n'est qu'au moyen de cette circulation ou de ces échanges successifs qu'il peut lui rendre quelque profit : des capitaux de ce genre peuvent donc être nommés capitaux circulants. En second lieu, on peut employer un capital à améliorer des terres ou à acheter des machines utiles et des instruments de métier, ou d'autres choses semblables qui puissent donner un revenu ou profit sans changer de maître ou sans qu'ils aient besoin de circuler davantage : ces sortes de capitaux peuvent donc très-bien être distingués par le nom de capitaux fixes. Des professions différentes exigent des proportions très-différentes entre le capital fixe et le capital circulant qu'on y emploie. » Une fabrique, des machines sont un capital fixe; les matières premières plus ou moins manufacturées et destinées à la nourriture, à l'habillement, à l'ameublement et à la bâtisse composent le capital circulant.

De même que les capitaux sont fixes ou circulants, ils sont productifs ou improductifs; productifs lorsqu'ils sont exploités d'une manière utile, d'une manière qui crée des valeurs : ainsi les outils, les instruments des différents arts, les produits qui fournissent à l'entretien de l'ouvrier, les matières brutes que son industrie transforme en produits usuels, parce que les uns et les autres sont indispensables à la création de la richesse; improductifs lorsqu'ils ne créent rien : ainsi le numéraire qui reste entre les mains des capitalistes sans aucun emploi.

Comment les capitaux se distribuent-ils dans une société régulière? J. B. Say a résumé en peu de mots les différents emplois du capital. « Il y a, dit-il, quatre manières différentes d'employer un capital : on peut l'employer 1° à fournir à la société le produit brut qu'il lui faut pour son usage et sa consommation annuelle; 2° ou bien à manufacturer et préparer ce produit brut « pour qu'il puisse immédiatement servir à « l'usage et à la consommation de la société; « 3° ou à transporter soit le produit brut, « soit le produit manufacturé des endroits « où ils abondent à ceux où ils manquent; « 4° ou enfin à diviser les portions de l'un « et de l'autre de ces produits en parcelles « assez petites pour pouvoir s'accommoder « aux besoins journaliers des consommateurs. C'est de la première manière « que sont employés les capitaux de tous « ceux qui entreprennent la culture, l'amélioration ou l'exploitation des terres, mines « et pêcheries; c'est de la seconde que le « sont ceux de tous les maîtres manufacturiers et fabricants; c'est de la troisième « que le sont ceux de tous les marchands en « gros, et c'est de la quatrième que le sont « ceux de tous les marchands en détail. Il « est difficile d'imaginer pour un capital un « genre d'emploi qui ne puisse être classé « sous l'une ou l'autre de ces quatre divisions. »

Est-il possible d'apprécier les capitaux d'un pays? Le capital étant chose essentiellement mobile, son appréciation ne peut jamais être qu'approximative. « Le capital d'un pays, dit Adam Smith, se compose de tous les produits du sol et de l'industrie nationale. »

Plusieurs économistes anglais ont fait l'évaluation des capitaux, produits de l'empire britannique. Les derniers calculs qui ont été établis à cet égard donnent le résultat suivant : les propriétés particulières de l'Angleterre et du pays de Galles sont évaluées à 2,428,900,000 livres sterling, celles de l'Écosse à 369,400,000 livres sterling, et celles de l'Irlande à 738,500,000 livr. sterl., ce qui forme un total de 3,575,700,000 livr. sterling. D'un autre côté, les propriétés publiques ont été estimées en Angleterre et dans le pays de Galles à 42,000,000 de livr. sterling; en Écosse à 3,900,000 livr. sterling, et en Irlande à 11,900,000 livr. sterling; si l'on y joint l'estimation faite en bloc de tous les chantiers, arsenaux et magasins d'approvisionnements et de l'artillerie, les propriétés publiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande composent un total de 103,800,000 livr. sterling. Ainsi le capital public et particulier des trois royaumes unis peut être évalué à une somme de 13,679,500,000 livr. sterling, la plus grande partie de ce capital étant concentrée en An-

gleterre, et plns de la moitié dans l'agriculture. La culture du froment, du grain, du houblon, du foin absorbe un capital d'environ 1,600,000,000 livr. sterling; d'un autre côté, le capital des fermes, y compris les machines, outils et instruments aratoires, est évalué à 59,900,000 livr. sterling, et la valeur des animaux qui y sont attachés et qui en dépendent est portée à une somme de 242,000,000 livr. sterling. L'agriculture consomme dunc, en Angleterre, un capital de 1,901,900,000 livr. sterling. Les produits annuels de l'industrie agricole sont proportionnés à l'immense capital qui y est engagé. On récolte, chaque année, 51 millions de quarters de grains de toute espèce, dont la valeur est portée à 86,700,000 livr. sterling (le quarter est une mesure anglaise qui contient 8 boisseaux).

En France, on estimait, en 1789, l'ensemble du capital engagé dans l'agriculture à la somme de 42,202,023,333 francs; en 1818, ce même capital était évalué, par le comte Chaptal, à 37,521,000,000 francs. La valeur des propriétés agricoles entrait dans

ce calcul pour . . .	32,940,000,000 fr.
la valeur des chevaux, des bestiaux, volailles, etc., pour . .	1,581,000,000
la valenr des instruments aratoires des fermes calculés l'un dans l'autre à 1,000 fr. pour une ferme, pour	3,000,000,000
	37,521,000,000 fr.

Ce capital, snivant le même autenr, donnerait, au moyen du travail de l'homme, un prodnit brut de 4,678,708,885 francs, et un produit net imposable de 1,334,703,370 fr.; la différence, qui est de 3,334,005,515 fr., constituerait les frais d'exploitation. M. le baron Charles Dupin a donné pour 1825 ou 1826 une évaluation plus forte : suivant ses calculs, le produit brut serait de 5,313,143,935 francs, le produit net de 1,626,000,000 francs, et par conséquent la différence revenant aux frais d'exploitation 3,687,163,735 francs.

Plusieurs autres moyens servent à déterminer le capital d'une nation d'une manière plus ou moins certaine; je veux parler des progrès de la population, du taux des salaires. Il y a, à cet égard, une maxime qui peut être formulée en ces termes : là où les profits sont très-élevés, les capitaux sont rares; là où les profits baissent beaucoup, les capitaux abondent : c'est par ce côté que les capitaux exercent une influence considérable sur le bien-être des classes laborieuses. La condition physiqne et morale des travailleurs se mesure snr la position où ils se trouvent vis-à-vis les instruments ou les capitaux dont ils recoivent la commande dn travail; plns ils en sont rapprochés, plus leur existence est assnrée. Mais l'accumulation des capitaux, qui engendre la concurrence, entraîne pour les classes ouvrières une baisse dans leurs salaires. De là la misère et la détresse, de là ces coalitions d'ouvriers qui, réagissant sur les capitaux euxmêmes, les arrêtent dans leur circulation et suspendent pour un temps plus ou moins long leur bienfaisante influence. Comme partont, dans les centres agricoles et manufacturiers la demande est en proportion de la production, c'est-à-dire de la multiplication des capitaux; il y a nécessairement un rapport entre la rémunération et l'accroissement de la demande; de là la hausse ou la baisse dans les salaires. Il importe donc aux fabricants et anx commerçants, dont le travail s'élève ou s'abaisse dans la proportion de l'offre et de la demande, d'avoir à leur disposition une masse suffisante de capitaux pour multiplier lenrs ressources et augmenter lenrs agents. De même qu'il y a un rapport entre la rémunération et l'accroissement de la demande, il y en a un entre cet accroissement et la popnlation. Partout où la population s'accroît plus que la demande de travail, plus que le capital circulant, il y a une profonde misère dans les classes ouvrières. Les lois politiqnes et civiles d'un pays peuvent affaiblir plus ou moins cette influence, mais elles ne peuvent détruire cette règle constante de la prodnction, que les salaires s'élèvent en proportion du besoin que le capitaliste éprouve du travail de l'ouvrier. « Toute augmentation ou diminution sur la masse des capitaux, dit Adam Smith, tend naturellement à augmenter ou à diminuer réellement la somme de l'industrie, le nombre des gens productifs, et par conséquent la valeur échangeable du produit annuel des terres et du travail dn pays, la richesse et le revenu réel de tous ses habitants. » C'est en augmentant le revenu réel d'un pays que la circulation intelligente des capitaux augmente sa population. La

plupart des économistes indiquent l'accroissement de la population comme le résultat de l'accroissement des capitaux, de même que la multiplication des emplois nécessite l'augmentation du nombre des agents. De ces principes, on a déduit que le revenu individuel s'accroissait dans une proportion plus grande que la population. Ces axiomes économiques s'appuient sur des faits réels. Ainsi, en France, les capitaux se sont accrus, depuis 1814, dans une proportion plus large que la population. En Angleterre, depuis Georges Ier, la richesse publique a reçu un accroissement bien plus considérable que la population. Aux Etats-Unis, dans l'espace de trente ans, les capitaux ont triplé, la population a doublé. Partout, en Europe, le développement des capitaux a eu pour moteurs les opérations de banque, l'établissement des caisses d'épargne, les travaux publics qui, en contribuant aux progrès de la culture, de l'industrie et du commerce, ont permis à l'homme d'étendre de plus en plus sa domination sur les agents physiques, naturels répandus sur le globe. Perpétuelle effusion de la richesse, le capital sort de cette source vive et abondante pour féconder l'espace qu'il traverse. Comme les vagues naissent des vagues dans le vaste Océan, les capitaux naissent des capitaux, s'engendrent mutuellement et se poussent les uns les autres vers ces rivages industriels qui, s'élargissant sans cesse, sont infinis.

Ceci ne peut pas s'appliquer au pays où les capitaux sont oisifs, improductifs, comme en Espagne : là il n'y a point de commerce, point d'industrie. Rien ne vient de rien, disaient les anciens, et ils avaient raison. Qu'est-ce que le travail, si ce n'est un capital dont l'action, s'étendant sur tous les êtres qui nous environnent, les transporte d'un lieu dans un autre, ou les transforme pour les approprier à notre usage et leur donner une utilité qu'ils n'avaient pas. Sous ce rapport, la terre, qui produit le blé, le chanvre, le tabac, est un capital comme l'intelligence de l'homme. De part et d'autre il y a eu une accumulation destinée à la reproduction; il y a eu de part et d'autre un concours d'éléments divers et de combinaisons pour remplir le but désiré. Les économistes d'un grand renom, et à leur tête Adam Smith, considérant la richesse comme une valeur échangeable susceptible de se conserver, ont refusé le nom de produits aux belles-lettres, aux arts d'agrément, en un mot à tous ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain destinés à perpétuer au milieu des générations le sentiment du beau. Ces produits ont été désignés sous le nom de produits immatériels, et leurs auteurs sous celui de travailleurs improductifs. Cependant n'a-t-il pas fallu à ces ouvriers improductifs autant de temps, de soins, de veilles pour écrire les pages sublimes qui adoucissent les mœurs en éclairant les intelligences ; pour découvrir les lois de la nature, en calculer les effets et les faire tourner à l'avantage de tous; pour démêler, au milieu des intérêts et des passions, ces règles justes et sages, ces établissements propres à assurer et à accroître la prospérité des peuples et la grandeur des gouvernements? n'a-t-il pas fallu, dis-je, à ces ouvriers autant de sacrifices et une accumulation de moyens tout aussi considérable qu'à ceux qui ont débrouillé le chaos de la création en défrichant les terrains les plus incultes, en assainissant les marais les plus pestilentiels, en assujettissant l'exploitation des forêts à la périodicité la plus favorable à leur reproduction, en contenant par des digues et des quais la fougue des grandes rivières, en disposant les rivages de la mer en ports commodes, et en construisant sur toute la surface de la terre, de distance en distance, des habitations favorables composant les cités, les nations, et se reliant entre elles par des grandes routes, des ponts, des canaux, etc.? Il est donc impossible de refuser aux opérations de l'intelligence la valeur des capitaux proprement dits. Concours des capitaux, accroissement de la production et division du travail, telle est la triple base de la société : ces trois causes de prospérité augmentent à mesure que le commerce, l'industrie, l'intelligence se perfectionnent.

Dans les temps anciens, on connaissait peu ou mal l'influence de ce moteur admirable, de ce grand instrument du travail ; il appartenait au XVIIIe siècle, qui avait la prétention de remuer toute la société humaine, de découvrir l'application de cette nouvelle puissance sociale. C'est l'honneur de Turgot d'avoir, au début de sa carrière de penseur et d'homme d'Etat, exposé par écrit la théorie fondamentale des capitaux, comme c'est l'honneur de notre siècle de l'avoir appliquée au perfectionnement de l'industrie moderne. On peut dire que les capitaux accomplissent dans l'ordre écono-

mique les mêmes fonctions que les vaisseaux et les grands viscères dans le corps humain; de part et d'autre il y a une élaboration mystérieuse qui, sous mille formes diverses, sous mille transformations merveilleuses, répare les forces affaiblies, et, se répandant partout, distribue partout la santé et la puissance. Y a-t-il au monde un spectacle plus dramatique que le triomphe de l'homme sur la matière? Ces déserts convertis en villes, ces forêts abattues et transformées en vaisseaux portant l'homme et son ardente activité sur toutes les plages de l'univers connu; ces routes, ces canaux, ces chemins de fer qui s'ouvrent partout pour abréger les distances, rapprocher l'homme de l'homme et multiplier ainsi son infatigable domination; ces excavations profondes où l'homme s'ensevelit tout vivant pour arracher aux entrailles de la terre ses richesses et les livrer à l'industrie, qui, sous les formes les plus variées, les fait servir à la grandeur matérielle de la civilisation; ces familles nombreuses de végétaux, dont la science médicale s'empare pour en tirer les combinaisons les plus utiles et les plus salutaires à l'humanité; toutes ces forces, toutes ces puissances s'augmentent, se fortifient par la circulation des capitaux. A l'aide de ce grand levier, la production s'étend en forçant les agents matériels à se plier aux volontés de l'homme. Ce sont les capitaux qui ont excité la pensée de l'homme, éveillé l'esprit de recherche et d'observation, provoqué les tentatives et les expériences en permettant au commerce et à l'industrie de concentrer les produits du monde entier sur un même point, et de mettre en commun leurs forces intellectuelles et physiques. Aucun fait ne témoigne d'une façon plus éclatante de l'immense influence des capitaux sur les progrès de la population et le mouvement de la richesse publique que le tableau des conquêtes coloniales de l'Angleterre. A cet égard, qu'il me suffise de citer ce qui a été accompli dans le vaste empire de l'Inde, où d'énormes capitaux ont été employés à la canalisation des fleuves les plus impétueux, au percement des routes, à l'extension et au perfectionnement de l'agriculture, à l'accroissement du commerce des côtes, à la construction et à l'armement des vaisseaux indispensables au commerce des régions lointaines.

On voit donc que ce qui constitue principalement le capital est la reproduction destinée à la consommation : on peut amasser, c'est-à-dire capitaliser des valeurs sous toutes les formes. Chaque jour, les bienfaits de la paix, les progrès de l'esprit humain, les lumières de la raison accumulent les capitaux et leur emploi d'une manière reproductive. Partout, en Europe, la circulation intelligente des capitaux tend à unir les intérêts aux intérêts, et les nations entre elles par la sage distribution des revenus publics et particuliers, par l'amélioration des routes, des canaux, la création des usines, des manufactures. Le nouvel emploi des machines à vapeur, des nouvelles voies de communication ont agrandi la sphère de l'industrie et activé la production en donnant aux capitaux les moyens les plus prompts de se porter jusqu'aux extrémités du globe habité, de même que le sage emploi des capitaux a encouragé les hardiesses de l'intelligence et de l'imagination, et augmenté les ressources employées à vivifier l'industrie.

Joseph de Croze.

CAPITAN-PACHA ou **CAPOUDAN-PACHA**, grand amiral de l'empire ottoman. Il est à la fois le commandant de toutes les flottes turques, le général des galères, le surintendant général de la marine. Il n'a au-dessus de lui que le grand vizir, et ne rend compte qu'au sultan. Il commande aux officiers de la marine et aux gouverneurs des provinces maritimes. Il nomme à tous les emplois, à tous les grades, ordonne les levées de matelots, les constructions et les réparations. Le capitan-pacha est membre du divan, où il siége immédiatement après le grand vizir.

On donne le nom de *gouvernement du capitan-pacha* à une province turque comprenant les îles de l'Archipel et quelques côtes d'Europe. Elle renferme onze sandjakats : Andro, Chio, Mitelin, Naxi, Rhodes, Egribos, Soglah, Biza, Galipoli, Lépante et Kodjeah-Yli.

CAPITATION. — C'est une taxe ou imposition qu'on levait annuellement sur chaque personne, et remplacée aujourd'hui par la contribution personnelle et mobilière. Cette espèce de tribut est fort ancien : c'est le *κεφαλιτιων* des Grecs, le *tributum capitis* ou *capitulare* des Romains, et qu'ils désignaient ainsi pour le distinguer de l'impôt sur les marchandises ou *vectigalia*.

C'est sous Louis XIV que l'impôt de la *capitation* fut établi pour la première fois.

L'édit du 18 janvier 1692, en décrétant cet impôt, en explique la nécessité motivée sur les frais extraordinaires de la guerre avec la Belgique; ce ne devait être qu'un impôt temporaire; le roi avait formellement promis de le supprimer dès que la paix serait rétablie; mais alors d'autres nécessités exigèrent son maintien, et, bien que son abolition ait souvent été demandée dans un grand nombre de cahiers, aujourd'hui il subsiste encore sous un nom différent.

Tout le monde était soumis à la capitation, jusqu'aux princes du sang; toutefois les ecclésiastiques en furent exempts. Cet impôt ne pesait pas également sur tous; il devait être proportionné au rang, à la fortune personnelle du contribuable, mais la répartition en fut vicieuse : il était fixé à 4 pour 100 du revenu pour tous ceux qui possédaient 100 liv. de rente et plus; d'où il suit que celui qui n'avait pour toute fortune que 100 livres de rentes payait proportionnellement, eu égard à ses moyens, plus que celui qui était riche à 100,000 livres.

En Angleterre, la capitation est une taxe imposée par le parlement sur chaque personne ou tête, et proportionnée non à la fortune, mais à la qualité du personnage : ainsi un duc payait 100 liv., un marquis 80 liv., un baron 30 liv., un chevalier 20, un écuyer 10, et tout roturier payait 12 deniers.

On sait qu'aujourd'hui la contribution personnelle et mobilière, qui n'est autre que l'impôt de la *capitation*, est assise sur l'évaluation du loyer faite d'après le cadastre.

A. Rocher.

CAPITOLE. L'un des trois grands ouvrages entrepris par Tarquin l'Ancien, plus peut-être dans un intérêt de dynastie que pour l'avantage du peuple romain, fut le Capitole, forteresse construite, avec trois temples principaux, sur la colline du même nom. Celui de Jupiter (d'où le surnom de *Capitolin* donné à ce Dieu) était au milieu, celui de Minerve à droite, et celui de Junon à gauche. En creusant les fondements de ce grand édifice, on trouva, dit-on, une tête d'homme, *caput;* de là le nom de *Capitole.* Il fut achevé sous Tarquin le Superbe; mais l'honneur de l'inaugurer était réservé au consul Horatius, qui en fit la dédicace, avec de solennelles cérémonies, l'an de Rome 246. Le Sabin Appius Herdonius s'empara de cette importante citadelle, et jeta la consternation dans Rome; mais il ne put résister aux efforts de C. Valérius, qui extermina tous les compagnons de ce hardi aventurier. Plus tard, Manlius, à la tête de mille jeunes Romains environ, s'y défendit intrépidement contre les Gaulois, déjà maîtres de Rome. Ce lieu était regardé comme le sanctuaire, la sauvegarde de Rome et de l'empire; aussi la consternation fut-elle générale quand on le vit la proie des flammes, du temps de Sylla. Promptement rebâti, et consacré par Q. Catulus, il fut de nouveau incendié par les soldats de Vitellius. Alors les barbares s'émurent, en s'écriant que les dieux s'en allaient et abandonnaient Rome. Vespasien fit reconstruire le Capitole; mais il fut encore brûlé à la mort de ce prince, et Domitien le rebâtit sur de plus vastes proportions : jusqu'alors cette enceinte n'avait eu que 800 pieds de pourtour.

Leudière.

CAPITOLINS (Jeux), *ludi capitolini.* — Les Gaulois, par une nuit obscure, furent sur le point d'entrer dans la citadelle du Capitole, qu'ils avaient investie; mais les oies que l'on gardait en l'honneur de Junon, près de son temple, situé sur la roche Tarpéienne, ayant donné l'alarme par leurs cris, Manlius accourut à ce bruit et repoussa les agresseurs. C'est en commémoration de cet événement que Camille, après avoir achevé de battre ces redoutables ennemis de sa patrie, institua les jeux Capitolins, en l'an 391 avant l'ère chrétienne. On portait en triomphe une oie (la plus grosse que l'on pouvait se procurer) sur un brancard richement orné; et, après l'avoir consacrée dans le temple de Jupiter *Capitolinus*, on la confiait à l'officier chargé du soin des *oies sacrées*, que l'on conservait tout près de là. — Puis on simulait la vente d'Etruriens, par voie d'enchère, en présence du roi de leur nation, représenté par un vieillard grotesquement affublé de la robe prétexte et de la bulle d'or suspendue à son cou. Cette dernière parade devait amuser le peuple, sans doute, mais on ne voit pas trop le rapport qu'elle avait avec le but historique de l'institution. Ces jeux furent probablement trouvés insignifiants et trop vulgaires par l'empereur Domitien; il les remplaça par ceux qu'on appelait *agones capitolini*, d'*agon*, mot grec qui signifie dispute, lutte, combat. Ces nouveaux jeux Capitolins consistaient, en effet, en exercices de force ou d'adresse entre les gladiateurs, les athlètes, les conducteurs de chars, et en concours de mimes, de pantomimes, d'his-

trions, de musiciens, de poëtes, d'orateurs et même d'historiens. L'empereur distribuait lui-même les couronnes à ceux qui obtenaient les prix. Les jeux Capitolins ou Agonaux se célébraient par lustres (tous les cinq ans); ils devinrent si fameux, que l'usage exista, pendant assez longtemps, de compter par leur nombre, comme les Grecs comptaient par olympiades, de leurs jeux Olympiens.

CAPITULAIRE, de *caput*, chapitre, est un mot de genre qui, si l'on suit le sens étymologique, s'applique à toute œuvre intellectuelle divisée par chapitres ou articles. Mais l'usage a réservé le mot *Capitulaire* à tous les actes législatifs, politiques, administratifs, judiciaires et ecclésiastiques de la puissance royale pendant la première et la seconde race.

Si l'on se reporte aux temps où les Capitulaires ont été publiés, on voit que ce mot n'a jamais été défini exactement, et qu'il a reçu les significations les plus contradictoires. Ainsi, dans ce passage : « Nous « voulons que les capitules que nous avons « ajoutés, l'année dernière, à la loi salique « du consentement universel de nos sujets « ne soient point appelés à l'avenir capi« tules, mais qu'on leur donne le nom de « lois, » Capitulaire s'entend du droit nouveau par opposition au droit ancien et consacré. D'autres fois, au contraire, il reçoit le sens le plus étendu, et signifie les lois des rois francs qui n'étaient pas particulières à un seul peuple. Telle est même la définition que M. de Savigny a donnée du mot *Capitulaire*, définition trop précise, selon nous, pour un temps où la terminologie scientifique n'existait pas.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Capitulaire, dans le sens aujourd'hui reçu, s'applique indistinctement à tous les actes par lesquels la volonté du souverain s'est manifestée sous le règne des deux premières races de notre histoire; on en jugera par l'analyse des différentes espèces d'actes qui forment le recueil de Baluze. M. Guizot partage ces actes en douze catégories; il n'applique cette division qu'aux Capitulaires de Charlemagne, mais on peut l'étendre aux Capitulaires de la première race.

Les Capitulaires se composent

1° D'*anciennes lois nationales revisées et publiées de nouveau*. Ainsi Dagobert promulgua la loi des Ripuaires, celle des Allemands et des Bavarois en 630 : ce sont trois des Capitulaires les plus importants. Charlemagne publia la loi salique en 798.

2° *D'extraits d'anciennes lois publiés dans un intérêt de circonstances*. En 801, Charlemagne extrait certains Capitulaires de la loi des Lombards. Le second Capitulaire de l'an 813 se compose de vingt chapitres sur la justice tirés de la loi salique, romaine et bourguignonne.

3° *D'additions faites aux anciennes lois*. En 801, Charlemagne croit nécessaire d'ajouter à la loi des Lombards des Capitulaires sur des sujets qui ne sont prévus ni par la loi des Romains ni par celle des Lombards; en 803, il publie un Capitulaire qu'il ordonne de placer en tête de la loi salique. Le Capitulaire IV de l'an 803 est une addition faite à la loi des Ripuaires.

Ces trois catégories, que M. Guizot distingue, ne se composent, ce me semble, que de trois variétés du même genre : que le roi revisât et publiât de nouveau le texte entier de lois anciennes, qu'il n'en remît en vigueur qu'une partie, ou qu'il les complétât par des lois nouvelles, il exerçait dans ces trois circonstances le pouvoir législatif.

4° *Des extraits des actes des conciles et de toute la législation canonique*. Ainsi, en 585, Gontran confirme par un décret (*præceptio*) les canons du second concile de Mâcon; Clotaire II, en 615, sanctionne les canons du cinquième concile de Paris; Pepin, par le Capitulaire de Metz, en 756, sanctionne les canons du concile de Vernes. Le grand Capitulaire d'Aix-la-Chapelle (789) se compose en grande partie des règles tirées des conciles, des canons des apôtres et des décrétales. En 801, Charlemagne confie à une commission ecclésiastique le soin d'extraire des saintes Écritures des règles que l'empereur transformera en lois. Le Capitulaire VI de l'an 806 est extrait du droit canon.

5° *Des lois, les unes émanant de l'autorité royale indépendante, et les autres délibérées dans des assemblées générales, composées soit de grands personnages laïques et ecclésiastiques réunis, soit des grands ecclésiastiques seuls, soit des grands laïques*. Parmi les premières lois, nous citerons la constitution du roi Childebert de l'an 554, la constitution générale de Clotaire de l'an 560, le décret de Clotaire II de l'an 595, les constitutions de Charlemagne sur les écoles et sur la réforme des livres et des offices ecclésiastiques (788),

et enfin la constitution sur les écoles grecques et latines qu'il ordonne d'instituer dans l'église d'Osnabruck (864). Quant à la seconde espèce de ce cinquième genre de Capitulaires, le premier qui fasse mention d'une délibération et d'un consentement publics est le décret de Childebert II de l'an 595. Il serait difficile de classer ces Capitulaires, qui constatent une délibération ou une approbation de tout ou partie de la nation, sans entrer dans l'examen de la plus ancienne constitution politique de la France; sujet trop important et encore trop obscur pour être traité incidemment.

6° *Des instructions données aux* missi dominici. Nous ferons observer que plusieurs de ces instructions ne sont pas même divisées par chapitres, et n'ont, par conséquent, aucun titre étymologique pour figurer parmi les Capitulaires; d'autres, au contraire, sont très-étendues et forment un assez grand nombre de chapitres: telles sont les instructions données en 802, en 805 et en 810 aux *missi dominici*. Les premières forment deux Capitulaires; les secondes, le Capitulaire IV de l'an 808; les troisièmes, le Capitulaire III de l'an 810.

7° *Des réponses données par le roi aux questions qui lui sont adressées par des comtes, des évêques ou des* missi : tel est le Capitulaire VI de l'an 803, intitulé, Réponse aux questions d'un certain comte, ou *missus dominicus*.

8° *Des questions que Charlemagne se propose de faire aux membres de l'assemblée générale;* — nous ajoutons — ou à certains fonctionnaires. Le Capitulaire I de l'an 811 est une des questions que Charlemagne se propose d'adresser à l'assemblée générale. Le Capitulaire II de l'an 811 est intitulé ainsi: *Abrégé des chapitres sur lesquels nous voulons interroger et avertir nos fidèles évêques et alliés pour le commun avantage de tous nos sujets.* Par le Capitulaire de 799, Charlemagne interroge directement les évêques, et leur demande ce qu'ils pensent de certains points de discipline ecclésiastique.

9° *Notes que le roi semble avoir fait écrire pour se rappeler certaines mesures qu'il se proposait de prendre.* Ces sortes de Capitulaires particuliers à Charlemagne sont assez peu nombreux.

10° *Des jugements et des arrêts insérés dans les Capitulaires pour servir de jurisprudence:* on en trouve un exemple dans le Capitulaire II de l'an 803.

11° *Des actes d'administration financière et privée.* Tel est le célèbre Capitulaire *De villis*, document si curieux, sur l'état de l'agriculture à cette époque.

12° *Des actes simplement politiques et de circonstance.*

a. Nominations de fonctionnaires. Telle est la lettre par laquelle Dagobert nomme son trésorier Desiderius à l'évêché de Cahors, et enjoint à l'archevêque Sulpicius de le consacrer.

b. Des injonctions faites ou des réprimandes adressées par le roi. En 650, Sigebert ordonne à l'évêque Desiderius de ne pas se rendre à un synode d'évêques convoqué à l'insu du roi. Charlemagne écrit, en 803, aux moines de Tours pour leur ordonner de rendre à la justice un clerc de Théodulphe, évêque de d'Orléans, qui avait cherché un refuge auprès d'eux.

Il faut ranger aussi dans cette classe les traités de Paris, comme celui d'Andlaw, conclu en 587, entre Gontran et Childebert, un autre traité conclu vers 593, entre Childebert et Clotaire, et le traité de partage de l'empire des Francs, passé en 805, entre Charles, Pépin, et Louis fils de l'empereur Charlemagne, et enfin les simples documents historiques, comme les trois lettres écrites par Charlemagne à Offa, roi de Mercie.

On voit que les Capitulaires de Charlemagne contiennent non-seulement des actes émanés de lui, dans des occasions diverses, mais des actes qui ne lui appartiennent pas; par exemple, la pétition adressée, en 802, à l'empereur par le peuple, pour qu'il réglât le nombre de prêtres qui devaient suivre le peuple à la guerre. C'est donc à tort, selon nous, que M. Guizot a fait de cette multiplicité d'origines le caractère particulier des Capitulaires postérieurs à Charlemagne. Les actes produits par une autre autorité que l'autorité royale se multiplient, il est vrai, sous les successeurs dégénérés du grand empereur, et c'est là un des signes de la décadence croissante de la monarchie carlovingienne. Les évêques adressent des pétitions aux rois en faveur de l'Eglise, et des conseils sur le gouvernement du royaume; ils règlent entre eux leurs affaires : le pape intervient plus souvent dans le gouvernement du royaume. Ces suppliques, ces conseils, ces délibérations politiques des évêques, ces

bulles du pape figurent pour la première fois parmi les Capitulaires et forment autant de catégories nouvelles. Il n'en est pas de même des pétitions du peuple à l'empereur, et des traités de paix et de partage. Il n'est pas exact de dire que tous les Capitulaires de Charlemagne, sans exception, soient des monuments de son autorité.

M. Guizot ne s'est pas borné à faire la statistique des Capitulaires, il les a soumis à une analyse pour ainsi dire chimique, et, les partageant en huit classes, législation morale, politique, pénale, civile, religieuse, canonique, domestique et de circonstance, il a remarqué qu'à toutes les époques, avant, pendant et depuis Charlemagne, la législation canonique prédominait de beaucoup. Ce résultat s'explique par le grand nombre des évêques et des prêtres qui siégeaient dans les assemblées, et par l'influence que la supériorité de lumière leur donnait. L'esprit chrétien resplendit, en effet, dans les Capitulaires ; c'est lui qui constitue l'originalité de ces lois dont plusieurs n'ont pas de sanction, et qui consistent dans de pieux conseils, dans des exhortations morales dont la conscience seule est le témoin et le juge.

Il était naturel que les Capitulaires établis ou du moins inspirés par les évêques obtinssent une grande autorité dans l'Eglise. Le concile de Trosli, tenu en 909 dans le Soissonnais, appelle les Capitulaires *Pedisequa canonum*. Hincmar nous apprend que l'Eglise les approuve comme réguliers, c'est-à-dire conformes aux régles ecclésiastiques et aux canons. Plusieurs pontifes protestèrent qu'ils observeraient comme des sujets fidèles les édits des rois francs. Si l'on en croit le moine de Saint-Gall, on tenait à honneur, en Italie, du temps de Charlemagne, de porter le titre de Franc et d'être soumis aux lois des Francs. Le pape Léon IV s'engageait envers l'empereur Lothaire à maintenir l'exécution des Capitulaires ; et l'on voit, dans la chronique du monastère de Farsa, des commissaires de Louis le Débonnaire juger à Rome, sous le pontificat de Grégoire IV, une réclamation d'Ingoald, abbé de ce monastère, dont les papes Adrien et Léon avaient usurpé, et Etienne, Pascal et Eugène détenu plusieurs domaines. Le pape Jean IX, dans le concile de Ravenne, supplia l'empereur Lambert de remettre en vigueur en Italie les Capitulaires des rois francs. Cette autorité dont l'Eglise avait revêtu les Capitulaires donnait aux princes la force de défendre l'empire de ces lois contre les entreprises particulières de certains ecclésiastiques qui refusaient de les recevoir, sous prétexte que les canons leur suffisaient. « Que les évêques, dit Charles « le Chauve dans l'assemblée de Toulouse, « sous prétexte qu'ils ont l'autorité des ca- « nons, ne s'avisent point de ne pas recevoir « et de ne pas maintenir l'exécution de nos « constitutions. »

Ces résistances étaient, du reste, fort rares; les évêques lisaient, étudiaient, invoquaient les Capitulaires ; ils les transcrivaient dans les actes des conciles généraux et provinciaux et dans les synodes diocésains. Il y avait donc un échange continuel entre les Capitulaires et les canons, entre les cours plénières et les conciles ; de sorte que la législation civile et la législation ecclésiastique tendaient à se confondre.

Sans obtenir le prestige des lois romaines, les Capitulaires étendirent leur autorité au delà des bornes de la domination française : ils furent en vigueur en Allemagne jusque sous le régne des Othons; mais, au temps de Burchard, ils étaient bien déchus, car ce compilateur n'en a inséré aucun fragment dans ses canons : Hermann Conringius le déplore amérement.

En France, les Capitulaires formérent le code de la nation jusqu'au temps de Philippe le Bel, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'établissement de la féodalité leur substituât, en général, les coutumes.

Les Capitulaires, par la diversité des objets qu'ils embrassent, comprennent l'histoire politique, ecclésiastique, civile des deux premières races. Nous n'essayerons donc pas ici d'exploiter cette mine si riche en renseignements de tous genres, importants surtout pour l'histoire du droit français ; nous nous contenterons de faire connaître comment les Capitulaires étaient conservés, promulgués, exécutés, et nous donnerons la liste des éditeurs qui nous ont transmis cette précieuse collection.

L'édit de 853 de Charles le Chauve nous apprend qu'il devait toujours y avoir au moins deux exemplaires de chaque Capitulaire, l'un déposé dans l'armoire du roi (*in scrinio*), dans les archives, et l'autre remis aux mains du chancelier. Le premier manuscrit faisait loi, et, en cas de contestation sur le texte, c'est à ce document que l'on s'en rapportait. Les fonctionnaires devaient faire

copier par des scribes les Capitulaires qui les intéressaient. Outre ces deux manuscrits officiels des Capitulaires, il en était tiré plusieurs copies selon les circonstances. Nous voyons, en 802, Charlemagne ordonner que, indépendamment de l'exemplaire du chancelier, et sans oublier sans doute l'exemplaire des archives, un Capitulaire qui enjoignait à des *missi* d'assembler une armée serait copié trois fois : pour les *missi* en général, pour le comte dans la province dnquel l'armée devait s'assembler, et enfin pour les *missi* chargés du commandement de l'armée. Nous voyons aussi Louis le Pieux ordonner qu'il soit fait sept copies d'une constitution qu'il avait faite en faveur des réfugiés espagnols.

La promulgation et l'exécution des Capitulaires étaient confiées aux évêques, aux comtes et aux *missi dominici*. Louis le Pieux, en 823, ordonna aux évêques et aux comtes chargés du gouvernement des villes de faire copier par les évêques, abbés et comtes, leurs subordonnés, tous les Capitulaires présents et passés, et il ordonna à ceux-ci de faire lire ensuite les lois dans des assemblées publiques; le chancelier dut inscrire, pour les faire connaître au roi, les noms des évêques et des comtes qui avaient satisfait à cette obligation. Le soin de promulguer les Capitulaires appartenait plus particulièrement aux *missi dominici* : ils étaient chargés de suppléer à la négligence et de corriger les infractions des évêques et des comtes; ils devaient faire lire les capitules en présence du peuple, dans les assemblées et dans les marchés.

Le premier recueil officiel des Capitulaires fut formé en 827, sous Louis le Débonnaire, par Anségise, abbé de Fontenelle, ancien intendant des bâtiments de Charlemagne. La collection d'Anségise se compose de quatre séries qui comprennent les Capitulaires de Charlemagne et ceux de Louis le Débonnaire. Louis le Débonnaire confirma ce recueil, qu'il désigne sous le nom de *Capitulaire*, et auquel il renvoie lorsqu'il cite les lois de Charlemagne et ses propres lois. De même, Charles le Chauve s'en réfère souvent au *Capitulaire de nos prédécesseurs et de nos pères*, c'est-à-dire à la collection d'Anségise, qui était le code public des lois françaises.

En 845, Benoît, diacre de Mayence, rassembla, par ordre d'Otgar, son évêque, une collection de Capitulaires plus complète que la précédente; il y comprit les lois de Pépin, et plusieurs lois de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, qu'Anségise avait omises. La science de Benoît n'égalait pas son zèle; il méla inconsidérément aux Capitulaires des fragments de droit romain et des fausses décrétales.

Quatre suppléments, dont on ne connaît pas les auteurs, furent, à une époque indéterminée, ajoutés à la compilation de Benoît Lévite.

Plusieurs exemplaires de ces recueils se conservèrent en Allemagne; Beatus Rhenanus, le premier, s'appliqua à les mettre au jour en 1531. Joachim Vadianus, en 1536, fit mention de la collection d'Anségise, conservée, disait-il, dans la grande église de Saint-Gall. Vitus Amerpachius donna, en 1545, à Ingoldast, la première édition des Capitulaires de Charlemagne. Jean Busée publia une seconde fois ce livre à Mayence en 1602; Goldast l'inséra aussi dans sa collection des *Constitutions impériales*.

Les Capitulaires furent imprimés en France pour la première fois par les soins de Pierre Pithou. Ce savant avait profité des matériaux rassemblés par Jean du Tillet, qui mourut avant d'avoir réalisé son dessein de donner une édition des Capitulaires.

Les autres éditeurs furent Basile Jean Hérolde, à Bâle, en 1557; François Pithou, en 1603; enfin Baluze vint. Après avoir compulsé les meilleurs manuscrits, et mettant en œuvre les travaux de ses devanciers, il donna, en 1677, l'édition magistrale des Capitulaires, dédiée à Colbert. Il joignit à ces documents, dont plusieurs étaient mis au jour pour la première fois, les formules de Marculf et d'autres formules d'un auteur inconnu, qu'il a intitulées *Appendices de Marculf*, les formules de Sirmond, ou formules anciennes selon la loi romaine, et enfin celles de Bignon et celles de Lindenbrog.

Une seconde édition des Capitulaires de Baluze parut en 1780 par les soins de Pierre de Chiniac.

Baluze a eu le mérite d'être plus complet que ses prédécesseurs, mais il leur ressemble par le défaut de méthode. A. H.

CAPITULATION. — C'est le traité en vertu duquel une place de guerre est livrée à celui qui en fait le siége; il renferme les différentes conditions imposées à ceux qui rendent la place, par ceux qui s'en sont rendus maîtres. Souvent, dans l'histoire, ces traités

reçoivent le nom de *convention :* ainsi on dit *la convention* du 13 mai 1814, en parlant de cette funeste capitulation qui a coûté tant de sacrifices à la France. On s'est servi du même mot comme d'un palliatif, pour couvrir ce qu'il y eut de déplorable dans la remise de Paris aux alliés, le 3 juillet 1815.

Différents décrets et lois ont réglé ce qui est relatif aux capitulations de guerre et aux capitulations dites de *poste*.

« Les places de guerre étant la propriété de l'empire, dans aucun cas les habitants ni les corps administratifs ne pourront requérir un commandant de les rendre, sous peine d'être traités comme des révoltés et des traîtres à la patrie. » (L. 26 juillet 1792, art. 2.)

Une autre loi, du 7 septembre de la même année, dispose que « les commandants des places assiégées pourront faire démolir et raser la maison de tout citoyen qui aura parlé de se rendre; et, s'il ne possède pas de maison, ses meubles seront brûlés publiquement; il sera saisi, pour être puni conformément à la loi du 26 juillet 1792. »

Un décret plus récent, du 1[er] mai 1812, a prévu les cas et réglé les formes des capitulations. Elles ne peuvent, dans les usages de l'armée française, être négociées par le commandant de place ou ses délégués que d'après l'avis du conseil de défense.

Les demandes ou propositions de capitulation sont aujourd'hui annoncées ainsi : un ou plusieurs tambours montent sur les remparts et battent *la chamade*, pour avertir les assiégeants que le commandant a quelque chose à leur proposer; puis on arbore un drapeau blanc, qui reste planté sur la brèche pendant tout le temps de la négociation. Douze ou quinze heures sont ordinairement le maximum de la trêve accordée.

Au moyen âge, c'étaient des hérauts d'armes qui étaient les intermédiaires et les négociateurs de la capitulation. La première condition que les assiégés stipulaient alors était que les assiégeants garantissent à la ville la conservation de ses cloches et métaux; dans le cas contraire, tout le métal devenait la proie des officiers. Les commandants tenaient aussi à honneur de ne sortir, après la capitulation, que par la brèche, et en faisant traîner sur ses ruines leurs canons et bagages : toute garnison à laquelle il n'eût pas été accordé de rejoindre son armée avec armes et bagages, mèches allumées, se serait regardée comme déshonorée.

La loi a aussi prévu les *capitulations de poste.* Un règlement du 5 avril 1792 ne les déclare excusables que dans le cas où la garnison, après avoir perdu la plus grande partie de son monde, n'a plus de retraite, de secours, de munitions, de vivres. — Les capitulations de siége ne doivent également avoir lieu que dans les cas extrêmes et inévitables. Tout commandant qui se rend trop facilement, alors qu'il reste encore quelque chance de salut, peut être traduit devant une commission militaire ou un conseil de guerre, et jugé comme traître à la patrie. (*Voy.*, au surplus, le mot TRÊVE.) AD. R.

CAPITULE (*bot.*). — On désigne particulièrement sous ce nom le mode d'inflorescence propre aux composées; il affecte la forme globuleuse et consiste en une réunion de fleurs serrées, sessiles, ou à peine pédiculées et portées sur un réceptacle commun. Ce mot est synonyme de calathide et de céphalanthe. Les fleurs des dipsacées sont aussi en capitules.

CAPO-D'ISTRIA (*biogr.*). Le comte Jean Capo-d'Istria est né à Corfou, en 1776, d'une famille ionienne inscrite au livre d'or. Après avoir étudié la médecine à l'université de Padoue, le jeune Capo-d'Istria revint dans sa patrie plein d'ambition et dévoré par une activité infatigable. A cette époque, Corfou était au pouvoir des Français, maîtres des sept îles par l'article 5 du traité de Campo-Formio. A la suite des événements qui s'accomplirent dans les îles ioniennes, Jean Capo-d'Istria fut élevé aux fonctions de secrétaire d'Etat du gouvernement ionien : il avait alors 27 ans. La paix de Tilsitt ayant ramené les Français dans les îles et renversé le gouvernement national qui y était établi, Jean Capo-d'Istria se démit de ses fonctions de secrétaire et s'embarqua pour la Russie. Arrivé à Saint-Pétersbourg, il fut nommé attaché au collége des affaires étrangères. Il occupa ce modeste emploi pendant deux ans; il en sortit pour se rendre à Vienne auprès de M. de Stackelberg : c'était en 1811. Un an après, il partait pour Bucharest, où il était attendu par l'amiral Tchitchagoff, qui lui confia les négociations les plus importantes, se réservant le commandement de l'armée d'observation du Danube. Plus tard il passa sous les ordres du général Barclay de Tolly. Il prit part aux campagnes de 1812 et 1813; le général le chargeait de rédiger sa correspon-

dance, de faire ses proclamations et de transmettre les nouvelles aux cours alliées. Les services qu'il rendit dans ces circonstances difficiles lui méritèrent la confiance de l'empereur Alexandre, qui l'envoya ensuite en qualité d'agent secret en Suisse. Le succès de cette mission lui fit obtenir le titre d'ambassadeur dans ce pays. L'urbanité de ses manières, la distinction de son esprit et l'habileté de son caractère lui gagnèrent l'affection des cantons, qui la lui témoignèrent en lui conférant les titres de bourgeois des cantons de Vaud et de Genève. Appelé à Paris par l'empereur Alexandre, il y arriva au moment où le traité de Fontainebleau était signé et la chute de Napoléon accomplie.

Adjoint au prince Razomowski et à M. le chancelier Hardenberg pour représenter la Russie au congrès de Vienne, Capo-d'Istria y joua un rôle considérable. C'est sur sa demande que le protectorat des îles Ioniennes fut cédé à l'Angleterre. Nommé secrétaire d'Etat et adjoint à M. le comte de Nesserolde pour les travaux du cabinet, le négociateur de Vienne s'effaça comme il l'avait toujours fait, préférant l'obscurité au grand jour. Envoyé à Aix-la-Chapelle pour régler les différends qui s'étaient élevés entre les puissances du Nord, il termina les contestations entre la Suède et le Danemark au sujet de la dette nationale de la Norwége, et, entre la Bavière et l'Autriche, au sujet du grand-duché de Bade. A peine est-il parvenu au faîte des honneurs, qu'il les quitte pour se dévouer entièrement à la cause grecque; on était en 1822. Retiré à Genève, il suit, avec une patriotique inquiétude, les mouvements des Hellènes, propageant partout leurs succès et leurs droits au titre de nation indépendante. C'est à Genève qu'il reçut la nouvelle de son élection à la présidence de la Grèce. Il arriva à Athènes dans les premiers jours du mois de janvier 1828.

En posant le pied sur le sol grec, Capo-d'Istria n'ignorait pas tous les obstacles de son intrépide mission; prévoyant les fatigues et les dégoûts qu'il rencontrerait sur sa route, il s'arma de toute l'énergie d'un grand caractère et d'un noble courage pour se charger de cette immense régénération, pour fonder une nation et organiser partout ce qui n'existait nulle part : l'ordre et l'amour du travail. Appelant auprès de lui les chefs de la révolution, il les réunit en conseil d'Etat, qu'il composa de trois sections de neuf membres chacune, une pour les finances, une pour l'intérieur, la troisième pour la guerre. Il donna à ce conseil d'Etat le nom de panhellénienne; les secrétaires des trois sections formaient le ministère, puis, en dehors de cette assemblée, il créa un secrétaire d'Etat intermédiaire entre lui et le conseil. La piraterie et l'indiscipline des palikars étaient une cause incessante de plaintes au dehors et de troubles au dedans. Capo-d'Istria confia à M. Maurocordato la mission de satisfaire les réclamations des puissances. M. Maurocordato se rendit à Graboura, principal foyer de la piraterie : ses efforts eurent un plein succès. En même temps, Capo-d'Istria chargeait M. Colettis d'organiser les palikars en chiliarchies ou corps de mille hommes, commandés chacun par un colonel. La sollicitude du président portait sur tous les points de l'intérieur : des écoles primaires partout établies, des tribunaux réguliers s'élevant là où il n'y avait eu que confusion et arbitraire témoignèrent à l'Europe de toute l'activité intelligente du président. L'Europe avait confiance en sa capacité, et avait appris à la connaître dans de graves et pénibles circonstances. Il s'était acquis l'estime et l'amitié de la plupart des hommes d'Etat d'Europe, qui le savaient homme d'une grande habileté, ayant un esprit très-pénétrant et une intelligence très-laborieuse. C'est avec ces appuis que Capo-d'Istria chercha et obtint des alliances à l'extérieur : à ses yeux, elles devaient contribuer à l'augmentation du territoire de la Grèce et au choix d'un souverain. A cet effet, un mémoire remarquable fut communiqué confidentiellement aux représentants des cours de France, d'Angleterre et de Russie. Il s'occupait très-activement de cette question importante pour l'avenir politique des Hellènes, lorsque la catastrophe de Poros, éclatant comme la première lueur d'un vaste incendie, rendit la situation du président difficile et dangereuse. Il était à la veille de partir pour la conférence de Londres, afin de hâter les conclusions de la diplomatie pour le choix d'un souverain. Il travaillait à la création d'une commission de gouvernement pour administrer le pays en son absence, lorsqu'il reçut de Poros un rapport du brave Canaris ainsi conçu : « Miaoulis vient de livrer aux flammes la frégate l'*Hellas* et la corvette *Hydra*. Que l'auteur de cette monstrueuse barbarie soit livré pour toujours à l'exécration. » Cette nouvelle le frappa, mais

sans l'abattre ; il renonça à son voyage à Londres, et se disposa à combattre l'anarchie; c'était en 1831. La nation grecque s'était divisée. Un nouveau gouvernement s'était établi à Hydra pour combattre et renverser le gouvernement du président. L'opposition, sans être nombreuse, grandissait cependant en recrutant dans les rangs des mécontents plusieurs chefs de la révolution. Les services rendus au pays par le président n'avaient pas effacé de la mémoire des patriotes l'abolition de la constitution de Trézène. Les Mavromichalis et leurs amis opposaient leur puissance à celle de Capo-d'Istria; ils couvaient une haine profonde contre sa personne, contre les formes de son gouvernement. Leur imagination s'exaltait à la vue des prétendus maux de leur patrie : ils s'illusionnaient sur la situation du pays; ils se créaient des périls imaginaires, et, renfermés dans cette atmosphère d'erreurs, ils recherchaient dans le passé de l'antiquité une constitution inapplicable. Ils empruntaient à leurs aïeux les mœurs républicaines, leur enthousiasme, et modelaient leurs actions sur leurs théories radicales, de même qu'ils se drapaient à l'antique; ils donnaient à Capo-d'Istria le caractère ambitieux de Pisistrate. Les qualités personnelles du président ne contribuaient pas peu à propager cette opinion. Comme Pisistrate, Capo-d'Istria aimait à paraître au milieu des Grecs comme un père au milieu de ses enfants, toujours prêt à écouter les malheureux, faisant des remises aux uns, des avances aux autres, des offres à tous. Le souvenir de Pisistrate et de ses fils réveillait la mémoire d'Harmodius et d'Aristogiton.

Le nouveau gouvernement d'Hydra avait placé le président dans une position équivoque aux yeux de l'Europe, surtout de l'Europe constitutionnelle. Capo-d'Istria l'avait compris : pour faire disparaître les soupçons de quelques puissances sur la nature et la franchise de son gouvernement, il envoya, le 24 août 1831, à la conférence de Londres, un mémoire très-détaillé sur les affaires de la Grèce. Il y expliquait les projets des hommes réunis à Hydra; il déterminait la part d'influence exercée, sur l'imagination des Hydriotes, par les grands événements qui avaient eu lieu en France et en Belgique; il réclamait l'intervention des puissances, comme nécessaire et indispensable au maintien de la paix en Grèce; il le garantissait contre l'Europe constitutionnelle, contre la Grèce elle-même : aucune raison ne pouvait l'ébranler. Il avait accepté pour juges Dieu et le temps. Ayant dévoué sa vie à la noble mission de répandre parmi les Grecs les salutaires enseignements de son expérience, il accomplissait, à travers de pénibles efforts, son douloureux sacrifice.

Vivement sollicité, par les adresses des provinces, à convoquer le plus prochainement un congrès national, pour faire décider le pays entre son gouvernement et le nouveau gouvernement d'Hydra, Capo-d'Istria préparait les élections des députés lorsque, le 27 septembre 1831, il tomba lâchement assassiné sur le seuil d'une église, victime d'une vengeance personnelle.

Avec Capo-d'Istria disparut une grande intelligence et l'un des diplomates les plus habiles de l'Europe. Il ne devait rien à sa famille : étranger à la Russie, les événements l'avaient introduit dans la carrière des honneurs; il s'y était poussé par son mérite, il s'y maintint par son extrême habileté. Dès sa jeunesse, l'ambition de la gloire l'avait seule tourmenté. La nature lui avait donné une grande vigueur d'intelligence, une énergie remarquable de caractère, tempérée par les qualités aimables de son esprit et les dispositions bienveillantes de son cœur; son esprit était vif, pénétrant; il observait bien, et il jugeait tout avec un sens précis et rigoureux.

L'un de ses secrétaires, M. Bitaut, a publié, en 1840, la correspondance de Capo-d'Istria. Cette correspondance est un modèle de talent, de perspicacité, de sagesse; on y respire cet amour ardent et naïf de l'humanité, qui était devenu pour lui une véritable religion. Il y avait, dans sa façon de diplomate, ce quelque chose de mystique qui caractérisait l'empereur Alexandre. On ne peut lire sa correspondance sans être pénétré de sa foi dans l'avenir de son pays, de sa sympathie pour ses compatriotes.

Joseph de Croze.

CAPOUE (*géog.*). — C'est une ville considérable du royaume de Naples, située dans la terre de Labour, à 6 lieues de la capitale de cet Etat. Elle est le siége d'un archevêché et compte 18,000 habitants.

Placée au milieu d'une charmante campagne, cette cité renferme de belles rues, dont la principale est pavée en laves. Parmi ses édifices, on distingue la cathédrale avec

les colonnes de granit et des tableaux fort estimés. Du reste, on y trouve huit églises paroissiales, trente-trois couvents, un château, un gymnase, une école militaire, un hôpital et un théâtre. Capoue, prise par les Français en 1799, fut reprise par les Anglais et les Napolitains en 1803. Un tremblement de terre endommagea beaucoup cette ville; elle est éloignée à une lieue de l'ancienne Capoue, capitale de la Campanie, que les Lombards détruisirent dans le VIIe siècle. On l'appelait la seconde Rome à cause de son opulence, et ses vins passaient pour les meilleurs de l'Italie. C'est ici qu'Annibal, ayant passé l'hiver après la bataille de Cannes, ses soldats se laissèrent corrompre par les délices de la ville.

CAPOUE (*numism.*). — Cette ville, que Cicéron appelait une seconde Rome, nous a conservé quelques-unes de ses monnaies de bronze, d'une fabrique assez élégante. Elles portent le nom de la ville en caractères osques, les têtes de Jupiter, de Junon, d'Apollon, de Diane, d'Hercule; et, au revers, Diane dans un char, la Victoire élevant un trophée, un aigle, un sanglier, un épi, une lyre. On voit sur la médaille d'Hercule deux globules qui indiquent deux onces, ou la sixième partie de l'as italique. D. M.

CAPPADOCE, contrée de l'Asie Mineure, bornée, au sud, par le mont Taurus; à l'est, par l'Arménie; au nord, par le Pont-Euxin; et, à l'ouest, par la Paphlagonie. Sous la domination des Perses, on désignait par le nom de Cappadoce toute la contrée qui s'étend entre l'Halys et l'Euphrate. Ce pays tire son nom d'un petit fleuve appelé *Cappadox*, qui en arrosait quelques parties. Les anciens géographes ont partagé la Cappadoce en trois divisions : *Cappadocia magna*, *Cappadocia ad Taurum*, et *Cappadocia ad Pontum*.

Les principales montagnes du pays sont l'*Anti-Taurus* et l'*Argæus*. Le principal fleuve était l'Halys, appelé aujourd'hui par les Turcs *Kizilirmak* ou *fleuve rouge*. Après ce fleuve venaient l'Isis, le Mélas et le Thermodon, sur les bords duquel habitèrent, dit-on, les Amazones.

Les villes les plus importantes étaient Césarée, Maraca, Amisus, Tyana, Nazianze, Amasis, patrie de Strabon, et Trapezus ou Trébisonde, où Alexis Comnène établit le siége d'un nouvel empire.

Les Cappadociens étaient désignés, par les Grecs, sous le nom de *Syriens* et *Leuco-Syriens*, ou *Syriens blancs*. Il y avait à Rome, sous la république et sous l'empire, un si grand nombre d'esclaves nés dans la Cappadoce, que les mots *Cappadocien* et *esclave* étaient devenus synonymes. Les sciences ne furent jamais cultivées dans la Cappadoce; la principale occupation des habitants était le commerce.

Sous l'empire perse, la Cappadoce formait deux gouvernements : l'un était régi par un dynaste, dont l'autorité toute royale passait à ses descendants par voie de succession; l'autre dépendait d'un satrape amovible.

Les dynastes ou rois de Cappadoce étaient de l'illustre famille des Achéménides, qui occupa longtemps le trône de Perse.

La Cappadoce dépendit de la Perse jusqu'à la conquête de ce dernier pays par Alexandre; elle devint alors une province macédonienne. Différentes familles occupèrent successivement le trône de Cappadoce, jusqu'au règne d'Archélaüs. A la mort de ce prince, qui arriva sous Tibère, l'an 17 de J. C., la Cappadoce fut réduite en province romaine.

Aujourd'hui, l'ancienne Cappadoce fait partie de la Turquie d'Asie, et forme les gouvernements de Sivas, de Trébisonde, de Maraseh et de Congi. Cependant une partie de celui de Trébisonde, à l'est, et de celui de Congi, à l'ouest, est hors des limites de la Cappadoce.

CAPPADOCE (*numism.*). — Les villes de la Cappadoce dont on a conservé des monnaies antiques sont : *Castabala*, aujourd'hui Kalat-Masman; *Comana*, Al-Bostan; *Cybistra*, Busterer; *Eusebia*, qui a porté aussi le nom de *Césarée*, et qui est la plus riche des villes numismatiques de la Cappadoce, surtout en médailles impériales, dont on a une suite depuis Tibère jusqu'à Gordien, ce qui fait plus de deux cent trente années; enfin les villes de *Tyana* et de *Saricha*.

Une suite de médailles historiques très-intéressante est celle des rois de Cappadoce depuis Ariarathe VI, Eusèbe, qui régna l'an 166 avant l'ère chrétienne, jusqu'à Archélaüs, qui monta sur le trône l'an 36, et qui s'y maintint pendant cinquante-deux ans. Il ne laissa point d'héritiers mâles de ses deux femmes, et, à sa mort, la Cappadoce devint une province romaine. (*Voy.*, pour la série des rois de Cappadoce, le *Trésor de numismatique*, ch. V, p. 78, pl. 32 et 33.)

CAPPARIDÉES (*bot.*), famille de plan-

tes dicotylédones polypétales hypogynes, composée de plantes herbacées annuelles ou vivaces, d'arbrisseaux et même d'arbres à feuilles communément alternes, pétiolées, simples ou palmées, ayant quelquefois des stipules changées en épines. Les fleurs, le plus ordinairement hermaphrodites, sont parfois diclines par avortement et solitaires, ou réunies en grappes. Les capparidées ont un calice à quatre folioles distinctes et quelquefois soudées en tube; quatre pétales ordinairement onguiculés et alternant avec les divisions calicinales; quatre à six étamines alternant avec les pétales; les anthères biloculaires à déhiscence longitudinale; l'ovaire libre surmonté d'un stigmate indivis porté sur un style plus ou moins allongé; un fruit capsulaire à deux valves, ou bien indéhiscent, sec ou charnu; des graines nombreuses; un embryon dépourvu de périsperme.

Toutes les espèces de cette famille sont propres surtout aux régions chaudes du globe, et quelques-unes seulement s'avancent dans les pays tempérés.

On leur attribue, pour propriétés générales, d'être antiscorbutiques, et, dans quelques espèces, les vertus stimulantes s'élèvent jusqu'à devenir des poisons.

On a divisé les capparidées en deux tribus fondées sur la nature du fruit.

Tribu 1. Cléomées. Fruit capsulaire. *Cleome*, DC.; — *cleomella*, DC.; — *dactylæna*, Schrad.; — *gynandropsis*, DC., etc.

Tribu 2. Capparées. Fruit charnu. *Thylachium*, Lour.; — *colicodendron*, Mart.; — câprier, *capparis*, L.; — *cratæva*, L., etc.

La place ordinaire des capparidées est après les crucifères et avant les résédacées, qui ont été longtemps confondues avec les capparidées. G.

CAPRICORNE, *cerambyx* (*entom.*). Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes et de la tribu des cérambycins. Depuis que ce genre a été créé par Linné, il s'est tellement accru par les nombreuses espèces qui sont venues s'y rattacher, qu'il a fallu y établir des divisions pour s'y reconnaître. Les divisions ont reçu des noms génériques, et leur réunion forme aujourd'hui la tribu des cérambycins, de sorte que le genre capricorne, tel qu'il existe aujourd'hui, se borne aux espèces présentant les principaux caractères suivants : les onze articles des antennes mutiques, les 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ manifestement plus épais que les suivants, renflés et arrondis au bout; ceux de 6 à 11, brusquement plus longs et plus menus, presque cylindriques, formant, après le 5ᵉ, une transition subite; écusson demi-circulaire, transversal, arrondi postérieurement. Du reste, les capricornes ont le corps allongé, les antennes très-longues, surtout chez les mâles; le prothorax cylindrique, unituberculé latéralement, très-rugueux ou plissé transversalement en dessus; les pattes longues, fortes, et les cuisses non en massue. La couleur de ces insectes est noire ou marron foncé. Ils sont de grande taille, et font entendre, lorsqu'ils sont contrariés, un bruit assez aigu, produit par le frottement du bord postérieur du prothorax contre une pièce du mésothorax placée en avant de l'écusson et nommée *scutum* par M. Audouin. On les rencontre ordinairement, en juin et juillet, sur le tronc des arbres vermoulus, à l'exception d'une espèce (*cerambyx cerdo*) qui se repose de préférence sur les fleurs en ombelles. Ils ont le vol lourd, et ne prennent leur essor que par un soleil ardent. On les voit quelquefois, sur les chênes, disputer aux cétoines et aux frelons le fluide qui découle des plaies des arbres. Les femelles déposent leurs œufs dans le tronc de ces mêmes arbres au moyen d'un oviducte en forme de carrière, et composé de plusieurs pièces rentrant les unes dans les autres. Cet oviducte, susceptible d'une assez grande extension, ne sort de l'abdomen qu'au moment de la ponte.

Les larves vivent sous les écorces, aux dépens de l'aubier, quand elles sont jeunes; mais elles perforent le tronc en grandissant. Leur corps est allongé, presque quadrangulaire, mou, blanchâtre, plus large et déprimé à sa partie antérieure, et composé de douze segments, non compris la tête. Celle-ci est beaucoup plus étroite que l'anneau auquel elle est attachée, et qui la recouvre en partie. Elle est armée de deux fortes mandibules pour ronger le bois. Ces larves ont dix pattes écailleuses tellement courtes, qu'on les croirait apodes. Ce n'est guère qu'au bout de trois ans que, ayant acquis toute leur taille, elles se métamorphosent en nymphes, et bientôt après en insectes parfaits. On peut suivre ces changements en conservant ces larves dans de la sciure de bois, et même dans de la farine; mais il est rare que, par ce moyen, on obtienne l'insecte à son dernier état.

Le genre capricorne, tel qu'il est réduit aujourd'hui, ne renferme que six espèces,

dont cinq d'Europe et une du Sénégal. Nous citerons comme type, parmi les premières, le capricorne héros (*cerambyx heros*, Fab.). C'est un des plus grands coléoptères de notre pays. On en trouve qui ont jusqu'à 56 millim. de long sur 18 millim. de large. Le dessus du corps est glabre, noir, ou d'un noir brunâtre luisant. Les élytres passent insensiblement au marron vers leur extrémité. Le milieu du prothorax est chargé de fortes rugosités, formant ordinairement des plis transversaux. Cette espèce n'est pas rare dans les forêts ou il y a beaucoup de vieux chênes, dans les troncs desquels sa larve creuse des trous très-profonds. (*Voy.* CÉRAMBYCINS.)

DUPONCHEL père.

CAPRICORNE (*astronomie*), signe et constellation zodiacale, nommée, par Manilius, *caper*, *imbrifer*, *gelidus*; par Virgile, *corniger hircus*, *æquoris hircus*; par les auteurs grecs, *αἰγόκερως*, *ἀθαλπής*; par les Arabes, *algedi*, *algedio*. Cette constellation parvient au méridien, vers le milieu de la nuit, à la fin du mois de juillet et au commencement d'août. Postellus compte vingt-huit étoiles, Bayerus vingt-neuf; aujourd'hui on reconnaît trente et une étoiles dans la composition du Capricorne, dont voici les signes :



La partie supérieure de cette constellation ressemble à une chèvre, tandis que les extrémités sont celles d'un poisson. Le Capricorne était considéré, chez les anciens, comme le frère nourricier de Jupiter et le fils de la chèvre Amalthée, laquelle nourrit le maître des dieux.

Dans la guerre des Titans, le Capricorne épousa, disent quelques poëtes, la cause de Jupiter; il répandit la terreur parmi les géants, en lançant contre eux un énorme coquillage, que le hasard lui avait fait rencontrer sur le bord de la mer. Jupiter le plaça dans le ciel, en récompense de ce service, et il fut représenté ayant la partie inférieure d'un poisson, pour rappeler la conque marine qui lui avait mérité cette faveur. Selon une autre fable, il arriva que, pendant que la plupart des dieux s'amusaient sur la terre, Typhon, leur plus cruel ennemi, s'élança tout à coup contre eux. Saisis, à son approche inattendue, d'une grande frayeur, ils prirent, pour lui échapper, diverses formes d'animaux : Mercure se changea en ibis, Apollon en grue, et Diane prit la figure d'un chat; Pan, ayant sauté dans une rivière, ses extrémités inférieures se changèrent en queue de poisson, et sa tête prit la ressemblance de celle d'une chèvre. Jupiter plaça dans le ciel cette image de la métamorphose de Pan, qui, époux d'Amalthée, fut en effet le père du Capricorne.

AD. V. DE PONTECOULANT.

CAPRIER, *capparis* (*bot.*). — Genre de la famille des capparidées capparées, composé d'un nombre considérable d'espèces dont une trentaine environ est cultivée dans nos jardins. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux qui ont pour centre géographique les régions brûlantes des tropiques, et s'avancent jusque sur le littoral de la Méditerranée. Les câpriers ont pour caractères : calice à quatre folioles concaves dont deux gibbeuses à la base; quatre pétales arrondis, étalés; étamines nombreuses; un style; baie polysperme; leurs feuilles, entières et coriaces, sont accompagnées de stipules épineuses; leurs fleurs, grandes et blanches, et quelquefois pourpres, sont solitaires, ou en grappes, en panicules et en corymbes.

L'espèce type de ce genre est le câprier épineux, *capparis spinosa*, dont on fait confire le bouton à fleur qui entre dans les apprêts culinaires comme un condiment recherché. C'est dans ce but que le câprier est cultivé dans le midi de la France.

CAPRIFOLIACÉES (*bot.*). — Cette petite famille appartient à la classe des plantes dicotylédones monopétales épigynes, et se compose d'herbes et d'arbrisseaux dont quelques-uns sont grimpants, et sont propres surtout aux parties tempérées de l'hémisphère boréal. Les caractères essentiels des caprifoliacées sont : calice adhérent à quatre ou cinq divisions; corolle en tube ou en roue, régulière ou irrégulière, à autant de divisions que le calice; étamines en nombre égal à ces divisions avec lesquelles elles alternent; ovaire à deux ou cinq loges, couronné par un disque charnu et contenant plusieurs ovules, dont un seul vient à maturité avec la loge qui le renferme; style simple, long et terminé par un stigmate indivis ou bilobé, ou court et à trois ou cinq stigmates; fruit indéhiscent, sec ou charnu, à une ou plusieurs graines; raphé de la graine en dedans ou en dehors; embryon droit.

Les feuilles des plantes de cette famille sont opposées, simples, entières ou lobées

et pinnatiséquées ; les fleurs sont solitaires sur des pédoncules axillaires ou terminaux; et, dans certains genres, en tête, en épis ou en cimes terminales.

Les caprifoliacées sont divisées en deux tribus :

Tribu 1. LONICÉRÉES. Corolle tubuleuse.

Principaux genres : — symphoricarpos, Dill. ; — *chèvrefeuille, lonicera*, Desf. ; — *periclymenum*, Tournef. ; — *chamæcerasus*, Tournef.

Tribu 2. SAMBUCÉES. Corolle en roue.

Genres uniques : — viorne, *viburnum*, L. ; — sureau, *sambucus*, Tournef.

Les botanistes modernes assignent dans la série naturelle, pour place intermédiaire aux caprifoliacées, les rubiacées et les loranthacées. Endlicher a établi sous ce nom une classe qui comprend les rubiacées et les lonicérées. Ces dernières répondent complétement aux caprifoliacées.

L'économie domestique et industrielle ne tire aucun parti des végétaux de cette famille, si ce n'est le sureau, avec les baies duquel on colore les vins ; c'est aussi le seul dont les fleurs soient employées en médecine comme sudorifiques et diaphorétiques. Les autres sont des plantes d'ornement très-répandues dans nos jardins. G.

CAPRINE (*moll.*). — Ces petites coquilles, qui se trouvent toutes à l'état fossile, ont été placées par M. A. d'Orbigny dans ses rudistes, et il les définit comme des radiolithes dont la valve supérieure est spirale au lieu d'être conique ou plane.

L'unique intérêt que présente ce genre, assez nombreux en espèces, est d'appartenir exclusivement à l'étage de la craie chloritée, où il forme plusieurs zones distinctes.

CAPROMYS, *capromys*, Desm. ; *isodon*, Say. Genre de mammifères rongeurs appartenant à la famille des rats, et qui semble faire le passage naturel des rats aux marmottes. On le caractérise ainsi : vingt dents, savoir : quatre incisives dont les inférieures peu comprimées sur les côtés ; point de canines ; huit molaires en haut et en bas, prismatiques, ayant leur couronne traversée par des replis d'émail qui pénètrent assez profondément, et qui sont semblables à ceux qu'on voit sur la couronne des molaires des castors ; les pieds de devant ont quatre doigts avec un rudiment de pouce ; la queue est ronde, conique, écailleuse ; les membres sont forts, robustes et assez courts. On ne connaît de ce genre que

Le CHÉMI ou GUENI, *capromys Furnieri*, Desm. ; *isodon pilorides*, Say. Les créoles de Cuba, sa patrie, le nomment *agutia congo ;* il atteint la grosseur d'un moyen lapin, c'est-à-dire qu'il a un peu plus d'un pied de longueur, non compris sa queue, qui a 6 pouces. Sa marche est plantigrade, et les cinq doigts des pieds de derrière sont fortement onguiculés ; son pelage est grossier, d'un brun noirâtre, lavé de fauve obscur dans les parties supérieures ; la croupe est rousse, les pattes et le museau sont noirâtres. Le chémi vit dans les bois et grimpe sur les arbres avec la plus grande facilité ; il a peu d'intelligence, mais il est gai, joueur, curieux, et d'un caractère fort doux. Sans être positivement nocturne, il est plus éveillé pendant le crépuscule que le jour. Il a l'odorat excellent, et, lorsqu'il se croit menacé, il se dresse sur ses pieds de derrière pour flairer de fort loin l'objet qui l'inquiète. Il se nourrit entièrement de végétaux, surtout de bourgeons et d'écorce d'arbre ; il porte sa nourriture à sa bouche avec ses deux pattes de devant, et souvent avec une seule main, ce qui lui donne une physionomie fort originale. Lorsqu'on l'irrite, il fait entendre un petit cri aigu comme celui des rats ; lorsque, au contraire, il a un sentiment de satisfaction, sa voix devient un petit grognement très-doux et fort bas.

L'UTIA ou AGUTIA CARAVALLI, *capromys prehensilis*, Poepping, *mysateles Poeppingii*, Less., *capromys Pœyi*, Guérin, a vingt-trois pouces de longueur ; sa tête, la plante de ses pieds et les ongles sont blancs ; son pelage est mou, épais, d'un ferrugineux mêlé de gris ; sa queue est grêle, de la longueur du corps, nue à son extrémité. Il habite Cuba, où néanmoins il est assez rare : c'est un animal lourd, paresseux, qui grimpe cependant aux arbres avec beaucoup de facilité. Il aime à se suspendre à leurs branches et à se cacher dans leur feuillage. BOITARD.

CAPSELLA (*bot. ph.*). — Ventenat a formé sous ce nom un genre démembré du grand genre des thlaspis, pour y placer trois espèces de plantes qui ne brillent ni par leur éclat ni par leur utilité, mais dont une surtout, la bourse-à-pasteur (*C. bursa pastoris*), est répandue sur toute la surface du globe avec une singulière profusion.

Les capsellas sont de petites plantes an-

nnelles à feuilles radicales en rosette, entières à la base, capricieusement dentées au sommet; les caulinaires sont alternes et sagittées; les fleurs sont blanches, en grappes terminales; le fruit est un silicule triangulaire à deux loges.

On trouve la bourse-à-pasteur dans nos environs et dans presque toutes les stations; elle est très-commune dans les prés secs et le long des mares et des fossés.

CAPSULE (*bot.*), fruit sec et monosperme ou polysperme, uni ou multiloculaire, affectant des formes très-variées, et dont la déhiscence a lieu soit par des valves, soit par des pores ou des dents terminales.

Suivant la forme qu'elle affecte, la capsule est dite cylindrique, sphérique, ovoïde, etc. Considérée sous le rapport du nombre des graines, elle est monosperme ou disperme. Elle est dite uniloculaire quand elle n'a qu'une loge, biloculaire quand elle en a deux. Il en est de même des valves, suivant leur nombre; elle est bivalve, trivalve, quadrivalve. Du reste, la terminologie des fruits capsulaires est assez arbitraire, mais le mot de capsule présente à l'esprit, malgré la variété de ses formes, un sens si bien arrêté, que toute subdivision qui y serait introduite nuirait à la précision déjà si peu grande de la langue botanique. G.

CAPSULES (*industrie*). — Ce mot a plusieurs acceptions dans l'industrie: il s'applique d'abord à des vases, en général très-variés, dont les chimistes se servent le plus souvent pour contenir les liquides qu'ils veulent soumettre à l'évaporation. Il existe de ces vases dans toutes les dimensions, depuis la contenance de quelques centilitres jusqu'à celle de plusieurs litres. Ils se font en métal, en terre ou en verre. Leur fabrication ne présente rien de particulier. Souvent, dans les laboratoires, on emploie le fond des cornues ou des matras de verre cassés pour en faire des capsules: il est nécessaire d'en fondre préalablement les bords à la lampe d'émailleur, parce que, sans cette précaution, la chaleur les ferait fendre de part en part. Lavoisier a indiqué un moyen pour couper les cornues et les matras cassés lorsqu'on veut en faire des capsules. Ce moyen consiste à faire rougir un anneau de fer d'un diamétre convenable, et à poser, dessus, le vase duquel on veut détacher une capsule: lorsque le verre s'est échauffé, on jette dessus quelques gouttes d'eau, et le verre se sépare suivant la ligne que le fer a touchée.

Récemment, et depuis l'application des composés fulminants aux armes à feu, on a appliqué le nom de capsule à un petit tube de métal fermé par un bout, et qui contient la quantité de composé fulminant suffisante pour amorcer une arme. Ce tube, qui représente le plus souvent en petit un dé à coudre fermé, étant creux dans presque toute sa longueur, s'applique sur la cheminée de l'arme, qu'il doit coiffer assez juste pour n'être pas exposé à tomber. La fabrication des capsules est presque entièrement concentrée à Paris: les fabricants français ne craignent sur cet article aucune concurrence étrangère; loin de là, ils expédient leurs produits en Angleterre, en Allemagne, en Suède. Les capsules doivent avoir exactement le même diamètre que les cheminées auxquelles elles doivent s'adapter; elles sont faites à la mécanique, en cuivre très-mince et fort ductile: quelquefois elles sont crénelées, ce qui a pour but d'éviter qu'elles ne glissent dans les doigts; le plus souvent elles sont unies. On a imaginé de les diviser en plusieurs bandes parallèles: cette opération présente l'avantage de permettre l'ajustement de la capsule sur des cheminées de diamètres différents, parce que les bandes peuvent s'écarter ou se rapprocher très-facilement; ces bandes empêchent aussi le cylindre d'éclater, ce qui arrive souvent lorsqu'on a mis trop de poudre fulminante.

Lorsque la capsule est faite, on y introduit une petite quantité de poudre fulminante, qui est ordinairement un mélange d'un quart de fulminate de mercure et de trois quarts de salpêtre ou de poussière de charbon, suivant la couleur qu'on désire: souvent on remplace le fulminate de mercure par du chlorate de potasse mélangé d'acétate de potasse, de soufre et de lycopode; ce mélange est moins cher et plus facile à travailler que le fulminate de mercure, mais il s'altère à l'humidité, et oxyde très-promptement les armes. Quel que soit le mélange qu'on emploie, on l'humecte légèrement avec de l'eau gommée, pour le faire prendre en une petite masse et le fixer au fond de la capsule.

La quantité de poudre fulminante employée pour charger une capsule doit être le plus faible possible. La capsule est une amorce destinée à enflammer la charge de l'arme, et son action est insensible sur le projectile: d'un autre côté, si elle est trop chargée, elle

lance ses débris de cuivre dans le visage ou dans les mains du tireur, et la violence de son explosion produit très-souvent des ratés.

Les fabriques de capsules sont placées dans la première classe des établissements dangereux et insalubres.

On appelle encore capsules des enveloppes d'une matière gélatineuse dans lesquelles on enferme les médicaments d'une saveur trop désagréable, qui échappent ainsi à l'organe du goût, et n'agissent que dans l'estomac où la capsule se fond.

CAPTIVITÉ, mot dérivé du latin *captivitas*, signifie perte de la liberté. Captivité emporte avec soi l'idée de transport en pays lointain, car le mot *captif* sert ordinairement à désigner les prisonniers de guerre qui tous autrefois étaient vendus comme esclaves. Captivité n'entraîne pas avec soi l'idée de déshonneur, car, assurément, personne ne dira que Richard Cœur de Lion, Jean le Bon ou François I[er] ont été déshonorés pour avoir été captifs. On cite dans l'histoire un grand nombre de captivités célèbres; les principales sont, outre celles des trois rois rapportés plus haut, la captivité des Hébreux en Egypte, celle des Israélites de Samarie, celle de Babylone, celle de Régulus, et enfin, dans les temps modernes, celle de Bajazet, sultan des Turcs, celles de Louis XVI et de Napoléon : la plus ancienne de toutes est assurément celle des Hébreux en Egypte. Jacob était allé, avec toute sa famille, s'établir dans ce pays, où son fils Joseph était le ministre tout-puissant de Pharaon. Après la mort de ce grand homme, les Egyptiens, oubliant les services qu'il leur avait rendus, virent avec jalousie cette famille étrangère, sur laquelle la main de Dieu répandait chaque jour ses bénédictions, occuper la contrée la plus fertile du royaume; ils les tyrannisèrent de la manière la plus cruelle, jusqu'à ce qu'enfin Moïse, d'après les ordres du Seigneur, les eut conduits hors de ce pays. Si cette captivité est la plus ancienne, assurément celle de Babylone est la plus célèbre. Après la mort de Salomon, le royaume des Hébreux fut divisé en deux Etats indépendants l'un de l'autre : le royaume d'Israël et le royaume de Juda. Le premier, attaqué par Salmanazar, roi de Ninive, fut détruit après une durée de 244 ans; tous ses habitants furent transportés en Assyrie, et leur captivité fut éternelle, car jamais ils ne purent obtenir de rentrer dans leur pays. Le royaume de Juda, d'où devait sortir le Messie, n'avait point, comme celui d'Israël, quitté le culte du vrai Dieu, aussi avait-il prospéré; ses rois étaient puissants et les peuples heureux; mais, après la réduction des dix tribus en captivité, il avait commencé à se livrer au culte des idoles, et Dieu lui avait retiré sa protection. Josias, le dernier des rois pieux, venait de mourir; ses fils, ayant cessé d'observer la loi de Moïse pour se livrer à l'idolâtrie, furent soumis à payer un tribut aux rois de Babylone. Sédécias, à qui Nabuchodonosor le Grand avait donné la couronne, s'était révolté contre son bienfaiteur. Le monarque assyrien vint, plus prompt que la foudre, tomber sur le royaume de Juda. Jérusalem fut prise, le temple brûlé, et tous les habitants transportés dans les champs de l'Assyrie. Le malheureux Sédécias, qui s'était trop livré à ses flatteurs, eut les yeux crevés après avoir vu égorger ses enfants, et, comme son peuple, il fut emmené sur les bords de l'Euphrate. C'est de la prise de Jérusalem que date la captivité de Babylone; elle dura 70 ans. Pendant ce temps, Daniel, Juif de naissance, prophétisa la venue du Messie, et annonça ce que les autres prophètes n'avaient pas fait; il annonça, dis-je, l'époque précise de sa naissance. Daniel, que son mérite avait fait premier ministre de Cyrus, obtint pour ses compatriotes corrigés et repentants la permission de retourner dans leur patrie. A partir de cette époque, les Israélites renoncèrent pour toujours au culte des idoles. Les douleurs et les ennuis de la captivité ont été retracés d'une manière admirable dans le beau psaume *Super flumina Babylonis*. DUHAUT.

CAPUCIN (*mam.*). (*Voy.* CABIAI.)

CAPUCINE, *tropæolum* (*bot. ph.*). On a, pendant longtemps, réuni les plantes qui composent ce genre aux balsaminées, avec lesquelles elles ont d'étroites affinités; mais les botanistes modernes en ont fait le type d'une petite famille qu'ils ont appelée, du nom latin de la capucine, tropéolacées, et qu'ils placent immédiatement après les balsaminées.

Les capucines, dont on connaît une trentaine d'espèces, sont des plantes annuelles ou vivaces, appartenant particulièrement à l'Amérique australe, et répandues aujourd'hui partout. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, en bouclier, entières ou lobées;

leurs fleurs sont grandes et d'une forme à la fois bizarre et élégante. Après la capucine commune, dont les fleurs décorent les salades et dont les graines se mangent confites au vinaigre, nous citerons comme aussi répandue, mais d'une plus grande richesse de coloris, la variété à fleur cramoisie, dite capucine brune. On cultive, parmi les espèces moins connues, la capucine de Moritz, à fleurs panachées, et dont les pétales sont bordés de longues franges pourpres.

CAPUCINES. — Ces religieuses suivaient la règle que saint François d'Assise donna aux clarisses, ordre fondé par sainte Claire, sa compatriote contemporaine. Elles furent instituées à Naples, en 1538, par *Maria-Lorenza Longa*, d'une famille noble de cette ville, sous le nom de *filles de la Passion*, parce que, à la cérémonie de la prononciation des vœux, on plaçait une couronne d'épines sur la tête des néophytes, comme symbole des austérités qu'elles s'engageaient à pratiquer. La dénomination de capucines leur venait du costume qu'elles avaient adopté, lequel était le même que celui des clarisses, quant à la forme, mais semblable, par la couleur de l'étoffe de bure et par le capuchon, à celui des capucins, qui d'ailleurs étaient exclusivement chargés de leur direction spirituelle. Louise de Lorraine, veuve d'Henri III, venait d'obtenir de Clément VIII l'autorisation d'établir leur congrégation à Paris, au moment où la mort vint la surprendre, en 1601. La duchesse de Mercœur, sa nièce, fut chargée de remplir les pieuses intentions de la reine, qui, dans son testament, légua 20,000 écus pour cet objet. Cette somme servit à l'achat de l'ancien hôtel de Retz, rue Saint-Honoré, qu'on appropria à sa nouvelle destination. Les capucines, au nombre de douze, en prirent possession en 1604; elles occupèrent ce local jusqu'en 1688, époque à laquelle on les transféra rue des Petits-Champs, derrière la place Vendôme, dans le couvent que Louis XIV avait fait construire pour elles. Ce monastère et celui de Marseille étaient les seuls qu'il y eût, en France, de cette réforme des clarisses. X.

CAPUCINS. — Les diverses réformes de l'ordre mendiant des Frères mineurs conventuels, *vulgo cordeliers* ou franciscains, fondé par saint François d'Assise, firent naître trois congrégations principales : les *observantins*, les *récollets* (*voy.* ces mots) et les capucins. En 1525, Matthieu Bassi ou Baschi, et Raphaël de Fossombrone, du couvent des observantins de Montefalco, dans le duché d'Urbino, obtinrent un bref de Clément VII, qui leur permit de se retirer dans la solitude de Colmenzone, près de Camerino, petite ville de la Marche d'Ancône (États pontificaux), avec quelques religieux, leurs confrères, pour y vivre selon la primitive et plus étroite observance de leur ordre. Mais la localité de Colmenzone, où ces religieux avaient leurs cellules, n'étant point assez spacieuse pour en augmenter le nombre, le même pape, par une bulle de l'an 1529, les autorisa à établir trois autres maisons, que Catherine de Cibo, duchesse de Camerino, leur fit bâtir à Montemelone, à Fabriano et à Valcimaro, non loin de la première. Paul III, en 1535, érigea l'association des ermites mineurs en congrégation, sous le vicariat général de frère Bassi, et leur donna le titre distinctif de *cucullati*, capucins, à cause de la forme particulière du capuchon ou capuce de leur manteau (aussi appelé coule, *cucullus*), qui était taillé en cône à son extrémité. Les constitutions que les capucins avaient publiées en 1530 reçurent d'importantes modifications en 1536, et des additions en 1565, par suite des décrets du concile de Trente relatifs aux ordres mendiants. Enfin leur congrégation prit rang parmi les ordres proprement dits, en vertu d'une bulle de Paul V, de l'an 1619, qui conféra aux monastères de l'étroite observance le droit d'élire un général et de marcher, dans les processions, sous leur croix; car, jusqu'alors, ils n'avaient pu assister à aucune cérémonie extérieure que sous celle des mineurs conventuels. Introduits en France sous le règne de Charles IX, en 1566, les capucins eurent leur premier monastère à Meudon, bâti aux frais du cardinal de Lorraine, qui les protégeait. En 1583, Henri III leur en fit construire un autre dans la rue Saint-Honoré, en face du terrain occupé plus tard par le vaste hôtel de Vendôme, auquel a succédé, sous Louis XIV, la place de ce nom. Marie de Médicis, en 1613, ayant concédé aux capucins un emplacement du faubourg Saint-Jacques qui lui appartenait, ils y élevèrent une maison qui servit de noviciat à la province de Paris. Quant à celle que ces moines possédaient rue d'Orléans, au Marais, elle fut fondée, en 1623, par le père Athanase Molé, frère de Matthieu

Molé, garde des sceaux. A cette époque, les capucins avaient des couvents dans la plupart des villes du royaume, et ils s'étaient propagés non-seulement en Europe, mais encore en Egypte, dans la Palestine et même en Asie. — L'ordre des Capucins compte un grand nombre d'hommes éminents ou célèbres à différents titres : le cardinal Antonio Barberini, frère d'Urbain VIII ; — saint Félix de Cantalice, canonisé en 1712 par Clément XI ; — Alphonse d'Est, duc de Modène ; — Henri de Joyeuse, pair et maréchal de France ; — Joseph Leclerc du Tremblay, ami et confident du cardinal de Richelieu ; — Boverius, auteur des *Annales des capucins ;* — le fameux conventionnel Chabot ; — Venance Dougados, poëte élégant, sécularisé avant la révolution, dont il adopta les principes et dont il fut victime en portant sa tête sur l'échafaud, et une foule d'autres. X.

CARABE, *carabus* (*entom.*). — Nom donné par Linné à un genre de coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers de Latreille, et qui ne s'applique plus aujourd'hui qu'à une des nombreuses divisions établies dans ce genre qu'on a converti en tribu à cause du grand nombre d'espèces qu'il renfermait déjà du temps de son fondateur, et qui a été décuplé depuis. Ainsi, le genre carabe, tel qu'il existe maintenant, se borne aux espèces qui, d'après la méthode de M. le comte Dejean, la plus généralement suivie pour la famille des carabiques, appartiennent à la tribu des simplicipèdes de ce dernier auteur ; et présentent les caractères suivants : les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles ; les trois premiers fortement, le quatrième un peu moins ; dernier article des palpes plus ou moins sécuriforme et plus dilaté dans les mâles, antennes filiformes ; le troisième article cylindrique et à peine plus long que les autres ; lèvre supérieure trilobée ; mandibules légèrement arquées, plus ou moins aiguës, lisses, et n'ayant qu'une dent à leur base ; une très-forte dent au milieu de l'échancrure du menton ; corselet plus ou moins cordiforme ; élytres en ovale plus ou moins allongé ; jamais d'ailes propres au vol.

Les seuls genres avec lesquels les carabes aient véritablement quelques rapports sont les *procerus*, les *procrustes* et les *calosomes* ; mais ils diffèrent des premiers par la dilatation, dans les mâles, des articles des tarses antérieurs ; des seconds, par la forme de la lèvre supérieure et du menton ; et des troisièmes, par des caractères nombreux qu'il serait trop long d'examiner ici, mais surtout par le défaut d'ailes propres au vol.

Ces coléoptères sont éminemment carnassiers ; ils se nourrissent de larves et d'insectes parfaits plus faibles qu'eux, poursuivent leur proie avec opiniâtreté, et sont tellement voraces qu'ils s'entre-dévorent quelquefois entre eux. Ils sont très-communs dans les montagnes et dans les grandes forêts, où ils se tiennent tapis pendant le jour sous les pierres, la mousse, les feuilles sèches, et dans le creux des vieux troncs d'arbres. Quelques-uns préfèrent les champs cultivés, les jardins et les endroits habités. La plus grande partie des espèces connues appartiennent à l'Europe, à la Sibérie et au Caucase : on en trouve aussi quelques-unes dans l'Amérique septentrionale, l'Asie Mineure, la Syrie et les côtes de Barbarie ; de sorte que l'on peut dire que ce genre occupe l'hémisphère boréal jusqu'au 35ᵉ degré. On n'en trouve aucune espèce ni au cap de Bonne-Espérance, ni dans la Nouvelle-Hollande ; mais il paraît qu'Eschscholtz en a rapporté une du Chili, ce qui est une forte probabilité pour croire que la partie de l'Amérique méridionale qui s'avance jusqu'au 55ᵉ degré de latitude australe en possède aussi quelques-unes, d'autant mieux que Fabricius décrit parmi ses carabes une espèce qu'il nomme *suturalis*, et qu'il indique comme originaire de la Terre de Feu ; mais, comme personne ne l'a vue, il n'est pas certain qu'elle appartienne au genre *carabe* actuel.

Pour compléter l'histoire de ces insectes, nous devons ajouter qu'ils exhalent une odeur très-forte qui approche de celle du tabac, et que, lorsqu'on les prend, ils répandent par la bouche et par l'anus une liqueur noirâtre, très-âcre, très-irritante, et nauséabonde : quant à leurs larves, on sait qu'elles vivent dans la terre, mais elles sont si difficiles à découvrir, qu'aucune d'elles n'a encore été assez bien observée pour être décrite.

Les carabes à l'état adulte sont généralement d'assez grande taille, de forme tantôt allongée, tantôt courte, le plus souvent convexe, et quelquefois très-aplatie. La plupart sont parés de couleurs métalliques très-brillantes, surtout ceux qui habitent les montagnes.

Ce genre, malgré les réductions qu'il a éprouvées, est encore très-nombreux et ren-

ferme environ 200 espèces. Pour en faciliter la connaissance, M. le comte Dejean y a établi seize divisions, fondées sur la forme du corps et les différences qui existent dans la manière dont les élytres sont striés et ponctués. Une des espèces les plus communes, et qu'on rencontre souvent courant sur le bord des chemins dans la campagne, est le *carabe doré* (*carabus auratus*, Linn.), qui peut être considéré comme le type du genre. Cette espèce, connue vulgairement sous le nom de *jardinier* et de *vinaigrier*, dans certaines provinces, est d'un vert assez brillant, avec les élytres lisses et largement sillonnés, les antennes et les pattes fauves.

Geoffroy, ayant cru reconnaître dans les insectes qui nous occupent les buprestes ou enfle-bœufs des anciens, avait remplacé le nom de *carabus* de Linné par celui de *buprestis ;* mais ce changement n'a pas été adopté, et d'ailleurs Latreille a démontré depuis, dans une dissertation *ad hoc*, que le bupreste des anciens ne pouvait être qu'une espèce de méloé. Par suite de l'opinion de Geoffroy, quelques auteurs avaient attribué aux carabes la propriété vésicante des cantharides ; autre erreur qui a été détruite par les expériences du docteur Bretonneau, médecin à Tours. (*Voy.* CARABIQUES.)

DUPONCHEL père.

CARABINE, arme à feu portative dont le canon est rayé en spirale, et dont le calibre est tel, qu'on est forcé de pousser la balle sur la charge avec violence et au moyen d'une baguette en fer et d'un maillet. Elle est rayée de six raies équidistantes et ayant 0 mètre 0006, à 3 mètres 0008 de profondeur. L'usage de la carabine ne date que de la fin du règne de Louis XIV ; il est même à peu près certain qu'elle ne fut inventée qu'à cette époque. Les auteurs qui avancent que la carabine était l'arme des carabins sont dans l'erreur; M. Lebas assure qu'aucun des auteurs anciens qu'il a consultés à ce sujet ne donne l'occasion d'une semblable opinion. L'usage qu'on a fait plus tard des mots *carabine* et *mousqueton*, comme étant synonymes, a été apparemment la cause de leur erreur. C'est encore à tort qu'un auteur de notre temps dit que les mots *rainoire* et *buthier* désignaient la carabine; il est certain que rien ne motive une pareille croyance. Les carabiniers, corps de grosse cavalerie, dont l'institution remonte à Louis XIV, se servaient de mousquetons : le nom de *carabiniers* ne signifie donc nullement que ces troupes employassent la carabine. La charge de la carabine est difficile ; on met d'abord la poudre, puis un *calpin* et la balle par-dessus. Le *calpin* est un morceau de peau ou d'étoffe, coupé en rond et enduit d'une substance grasse, lequel doit envelopper la balle dans le canon de la carabine. La balle étant ainsi préparée, on la chasse à coups de maillet, jusqu'à ce qu'elle porte sur la poudre, sans y être cependant trop enfoncée. Sous la république, il n'y avait que quelques compagnies franches et un bataillon, formés à Valenciennes, en 1792, qui en fussent armés. La lenteur du chargement, la difficulté et l'embarras de se procurer des munitions spéciales ont presque fait abandonner la carabine; cependant, à l'étranger, elle est encore d'un assez grand usage : en Autriche, les *chasseurs du loup* en sont armés ; les Tyroliens s'en servent, ainsi que les Prussiens, les Bavarois et les Danois. Les brigades anglaises connues sous le nom de *riflemen* s'en servent avec infiniment d'adresse. — M. le capitaine Delavigne a inventé un nouveau système de carabines ; les différents essais qu'on en a faits n'ont pas permis de pouvoir encore en bien juger ; il est seulement avéré qu'elle est exempte des défauts que nous avons indiqués, et que les bataillons de tirailleurs organisés à Vincennes l'emploient utilement.

X.

CARABINIERS. — Louis XIV, depuis longtemps, avait introduit dans l'infanterie des hommes armés d'un mousqueton improprement nommé carabine : on les appela carabiniers. En 1779, il en fit autant pour la cavalerie ; il plaça dans chaque compagnie de cavalerie deux carabiniers choisis parmi les plus habiles tireurs. Après la bataille de Fleurus, en 1690, sur le rapport du maréchal de Luxembourg, Louis XIV ordonna qu'une compagnie de carabiniers serait organisée dans chaque régiment de cavalerie.

De tous les carabiniers qui étaient ainsi disséminés, on forma, dans les campagnes de 1691 et 1692, une brigade particulière sous le commandement de deux mestres de camp et d'un brigadier. Plus tard, on en fit un tout homogène, un ensemble plus régulier. Des cent compagnies on forma cinq brigades ; chaque brigade eut quatre escadrons, et chaque escadron cinq compagnies. La brigade fut commandée par un mestre de camp, un lieutenant-colonel, un major et un

aide-major. A cette époque, c'est-à-dire en 1693, elle porta le nom de *corps royal des carabiniers*. Louis XIV voulut en être le premier mestre de camp; il en référa le commandement à son fils naturel le duc du Maine.

La carabine avec sa baïonnette, les pistolets et le sabre étaient les armes offensives des carabiniers; la cuirasse et la calotte de fer étaient pour la défensive. Les services qu'ils avaient rendus leur avaient procuré plusieurs priviléges. On peut blâmer les résultats d'une pareille institution, mais non l'intention; voici les principaux : leurs emplois étaient exempts de vénalité; ils combattaient à pied et à cheval; dans les siéges, ils faisaient le même service que les grenadiers; ils campaient à gauche de la maison du roi; ils *formaient l'avant-garde quand on marchait à l'ennemi, et l'arrière-garde dans les retraites*. On ne leur infligeait jamais un traitement avilissant; ils ne pouvaient subir qu'un an de prison au pain et à l'eau.

Peu de gens savent que Saumur leur doit son école militaire. Une brigade de carabiniers y était en garnison en 1763; elle avait une telle réputation, qu'un cavalier ne croyait être consommé dans son art que lorsqu'il y avait passé quelque temps. Ils bâtirent à cet effet un beau quartier qui fait partie de l'école actuelle. Les nombreux étrangers qu'ils attirèrent dans cette ville firent accroître sa population d'une manière extraordinaire : en 1763 elle s'élevait à 7,500 âmes; en 1788, lorsqu'ils se retirèrent, elle dépassait 10,000. (*Voy.* Saumur.)

CARABINS. — Il n'y a aucune analogie entre les carabins et les carabiniers (*voy.* ce mot). L'institution des carabins date du règne de Henri III. Henri IV en eut un grand nombre : ils servaient d'éclaireurs, de flanqueurs; ils faisaient partie des compagnies de cavalerie; ils étaient placés à leur gauche par petits groupes de trente à cinquante hommes. Une cuirasse échancrée à l'épaule pour mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête servaient pour la défensive; une longue escopette de trois pieds et demi pour le moins et un pistolet pour l'offensive. Leur manière de combattre les met en grand rapport avec notre cavalerie légère.

C'est du nom de ce régiment qu'on appelle les médecins carabins; dans les guerres de la religion, on les remarqua par le carnage qu'ils faisaient des huguenots : des médecins n'auraient pas mieux fait, disait-on; de là appela-t-on les médecins *carabins*.

CARABIQUES, *carabici* (*entom.*), nom donné par Latreille à la seconde tribu de sa famille des carnassiers dans l'ordre des coléoptères pentamères, et par M. le comte Dejean à une famille de ces insectes, qui se compose de la même tribu et de celle des cicindélètes. Suivant ce dernier auteur, dont la classification est la plus généralement adoptée dans les collections, la famille des carabiques se compose de ceux des coléoptères pentamères carnassiers qui ont dix palpes, des antennes filiformes ou sétacées, quelquefois moniliformes, et des pattes uniquement propres à la course. Elle comprend cent quatre-vingt-dix genres répartis dans huit tribus, qui sont les *cicindélètes*, les *troncatipennes*, les *scaritides*, les *simplicipèdes*, les *patellimanes*, les *féroniens* et les *subulipalpes*.

Nous renvoyons à chacune de ces tribus pour connaître les caractères qui les distinguent entre elles, ainsi que la nomenclature des genres qu'elles contiennent respectivement; on y trouvera, d'ailleurs, des détails de mœurs propres à chacune d'elles : nous nous bornerons donc à exposer ici ce qui est commun à toute la famille.

M. Léon Dufour a présenté, dans les *Annales des sciences naturelles* (tom. VIII, p. 36), le résumé suivant des caractères anatomiques des coléoptères dont il s'agit : « Les carabiques, dit ce célèbre anatomiste, sont chasseurs et carnassiers; la longueur de leur tube *digestif* ne surpasse pas plus de deux fois celle de leur corps : l'œsophage est court; il est suivi d'un *jabot* musculo-membraneux bien développé, très-dilatable; puis vient un *gésier* ovale arrondi, à parois celluleuses et élastiques, armé intérieurement de pièces cornées, mobiles, propres à la trituration, et muni d'une valvule à ses deux orifices : le *ventricule chylifique* qui lui succède est d'une texture molle, expansible, constamment hérissée de papilles plus ou moins prononcées, et rétréci en arrière. L'*intestin grêle* est assez court; le *cæcum* a la forme du jabot. L'existence d'un appareil de *sécrétion* excrémentiticlle est un des traits anatomiques les plus saillants de tous les carabiques. Il consiste en une ou plusieurs grappes d'*utricules sécrétoires* dont la forme varie, selon les genres, en un long canal efférent,

en une *veine* ou réservoir contractile, en un *conduit excréteur* dont le mode d'excrétion varie, en un liquide excrété qui a des qualités ammoniacales. L'*organe respiratoire* a des stigmates en boutons bivalves et des *trachées* toutes *tubulaires*. Le système nerveux ne diffère pas de celui des coléoptères en général. »

La famille des carabiques joue dans la classe des insectes le même rôle que les carnassiers parmi les mammifères. Obligés, par leur organisation, de vivre aux dépens des autres insectes, tantôt ils les attaquent à force ouverte, tantôt ils emploient la ruse pour les surprendre. Des mandibules fortes, tranchantes, aiguës à l'extrémité, une grande force musculaire dans leurs pattes qui leur donne autant de vigueur que de promptitude dans leurs mouvements, tout dans leur organisation leur donne un grand avantage sur les autres insectes dont ils font leur proie. A l'exception des cicindèles qui volent avec la plus grande légèreté, les autres carabiques font peu d'usage de leurs ailes, quand ils en ont; car la plupart en manquent, surtout les grandes espèces; mais, en revanche, ils sont très-agiles à la course. Ces insectes ne chassent ordinairement que la nuit, et se tiennent cachés, pendant le jour, sous des pierres, dans la mousse, au pied des vieux arbres ou bien sous les écorces. Quelques-uns, dont la mission paraît être d'empêcher la trop grande multiplication des chenilles, grimpent aux arbres, où ils en font un horrible dégât (*voy.* CALOSOME). Le plus grand nombre répand une odeur fétide et laisse échapper par la bouche et par l'anus, lorsqu'on les prend, un liquide âcre et caustique, qui, dans quelques-uns, sort avec explosion, sous la forme d'une vapeur blanchâtre. (*Voy.* le mot BRACHINE.)

Les larves des carabiques, dont il nous reste à parler, ne sont pas moins carnassières que l'insecte parfait. Leur forme varie suivant le genre auquel elles appartiennent; cependant elles ont, en général, le corps allongé, presque cylindrique, composé de douze anneaux, non compris la tête : celle-ci est munie de deux antennes courtes et coniques, et offre, de chaque côté, six petits yeux lisses. Sa bouche se compose de deux fortes mandibules terminées en crochet aigu et deux mâchoires portant chacune une division externe en forme de palpe, et d'une languette sur laquelle sont fixés deux palpes moins allongés que ceux des mâchoires. Les trois premiers anneaux portent chacun une paire de pattes cornées : le premier, ou celui qui correspond au prothorax, est recouvert, en dessus, d'une pièce écailleuse, carrée; les autres sont mous; le dernier se termine par deux appendices dont la forme et la consistance varient selon les genres.

La plupart de ces larves vivent et se métamorphosent dans des trous qu'elles se creusent plus ou moins profondément dans la terre : il est très-difficile de les découvrir et de les étudier; aussi ne possède-t-on encore que très-peu d'observations sur leur compte. Celles sur lesquelles on a le plus de faits bien constatés appartiennent aux genres *calosome*, *cicindèle*, *dromus* et *omophron*. (*Voy.* ces différents mots.) DUPONCHEL père.

CARACAL (*mam.*). (*Voy.* LYNX.)

CARACALLA (*hist. rom.*). — A la période de despotisme violent qui inaugura l'empire romain succéda une époque de despotisme intelligent et de calme à laquelle se rattachent Titus, Antonin, Marc-Aurèle; mais la violence, un moment contenue, reprit son cours avec Commode et ses successeurs. Marc-Aurèle-Antonin Bassien, surnommé Caracalla, du nom d'un vêtement gaulois qu'il affectionnait, fut un des plus cruels agents de cette réaction de crimes et de tyrannie.

Né, en 178, de Septime Sévère et d'une courtisane phénicienne que cet empereur avait épousée, Caracalla fut César à 9 ans, Auguste à 11, consul à 14 et empereur à 23, conjointement avec son frère Géta. Déjà soupçonné d'avoir hâté la mort de son père, il se querella avec son frère, sur le partage de l'empire, et le poignarda entre les bras de leur mère, chez laquelle il lui avait donné rendez-vous, alléguant pour excuse de ce crime la sûreté de l'Etat et l'exemple de Romulus. *Sit divus*, dit-il ensuite, *dum non sit vivus*, et il le fit placer au rang des dieux.

Un règne ainsi inauguré coûta, dit-on, la vie à plus de deux mille citoyens. Cependant Caracalla passait souvent des excès de la cruauté aux excès du remords : pour y échapper, il se livrait avec ardeur à son amour des spectacles, conduisant lui-même des chars de la faction des bleus, combattant en personne contre les bêtes féroces, et aux plus infâmes voluptés, bien qu'il affectât une grande sévérité contre les vices et qu'il eût condamné aux supplices

plusieurs vestales; il paraît, il est vrai, que c'est parce que ces vestales lui avaient résisté. Il aimait à parcourir les provinces de l'empire, exigeant des dépenses énormes des cités dans lesquelles il s'arrêtait quelques heures. Il avait heureusement terminé la guerre en Calédonie, où il se trouvait engagé au moment de la mort de son père; plus tard, il fit encore deux promenades militaires : l'une en Germanie, et l'autre en Asie. Dans la première, s'étant avancé trop loin au delà du Rhin, entre les Sennes et les Cattes, il acheta la permission de se retirer; mais, à quelque temps de là, il se vengea de sa lâcheté par une perfidie, en faisant massacrer la jeunesse des Allemands, qu'il avait attirée à une fête. A la suite de cet exploit, il se décerna le titre d'*Allemanicus;* il obtint ceux d'*Arabicus* et de *Persicus* à peu près au même prix. N'ayant pu obtenir en mariage la fille du roi des Parthes, Artabane, il lui déclara la guerre, s'empara, par perfidie, des rois et des royaumes d'Edesse et d'Arménie; puis, prétextant un pèlerinage au tombeau d'Alexandre, il se rendit avec ses soldats à Alexandrie, et punit la cité qui l'avait raillé, en faisant semer partout le carnage et l'incendie, pendant que, nouveau Néron, du haut du temple de Sérapis, il contemplait ce spectacle. Il se jeta de là, avec son armée, sur les terres abandonnées des Parthes, qu'il ravagea. Au moment où, après avoir jeté aux vents les cendres des Arsacides, il s'apprêtait à revenir à Rome, il fut tué à Carrhes, le 8 avril 217, par le conseil de Macrin, qui lui succéda.

CARACALLA (*archéol.*, *numism.*). — Le nom de Caracalla, sous lequel ce prince est désigné par les historiens, ne se trouve point sur ses médailles, non plus que celui de Bassianus, qu'il porta dans son enfance. Dès l'âge de 8 ans, l'an 196, il fut déclaré César par Septime Sévère, son père, et prit les noms de *Marcus Aurelius Antoninus*, auxquels ses médailles ajoutent les titres d'*Augustus*, *Pius*, *Felix*, *Britannicus*, *Germanicus*. Sur celles de sa consécration, c'est-à-dire après sa mort, on voit un bûcher avec un aigle, et autour de la tête les mots : DIVO ANTONINO MAGNO. Les revers les plus estimés sont : celui où l'on voit l'empereur Septime Sévère et ses deux fils exerçant des libéralités; celui qui représente un cirque avec des courses; d'autres sont relatifs aux victoires de Caracalla sur les Bretons, les Germains et les Parthes. On y célèbre aussi la sécurité, la félicité de l'empire et même celle du siècle, ainsi que les jeux séculaires qui eurent lieu sous son règne. Sur d'autres médailles, Caracalla, couronné par la Victoire et par Pallas ou par la déesse de Rome, prend les titres de *rector orbis et restitutor urbis*, comme gouvernant le monde et ayant rétabli la splendeur de Rome.

Le cabinet des médailles de France possède des médaillons d'or du règne de Caracalla, enchâssés dans des montures élégantes, et avec des chaînes d'or pour les porter au cou; non-seulement c'était un ornement, mais la flatterie y attachait une opinion superstitieuse et les regardait comme une sorte de talisman par la puissance qu'on attribuait aux empereurs sur la fortune, pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils protégeaient. Il est curieux de voir le mensonge se joindre à la flatterie sur les monuments historiques, et de lire sur les médailles *concordia augustorum*, la concorde des augustes, auprès de Caracalla et de Géta, sacrifiant ensemble, quand on connaît la haine mutuelle de ces deux princes, et que l'on sait que Caracalla finit par assassiner son frère. Des pierres gravées, dont le cabinet de France possède plusieurs, représentent Caracalla : on le voit avec sa famille sur un magnifique camée (*Hist. du cab. des médailles*, n° 208); avec son père et son frère, couronnés chacun par une Victoire (n° 209); sur une très-belle améthyste, où une main moderne a gravé le nom de saint Pierre.

On conserve, dans le musée des antiques, trois superbes bustes de Caracalla en marbre pentélique (n°s 68, 160, 327) : il y en a aussi, dans le musée Farnèse, un très-beau, regardé comme un chef-d'œuvre par Winckelmann (*Hist de l'art*, lib. IV, ch. 6).

DU MERSAN.

CARACARA (*ois.*). — Vieillot a donné à cet oiseau le nom de *polyborus*, pour faire connaître la diversité de son mode d'alimentation. Ainsi il tient, d'une part, des vautours par son goût pour les charognes et les immondices les plus dégoûtantes, et des faucons pour l'habitude de se repaître d'animaux vivants, qu'il attaque avec audace. Il porte également en lui ce double caractère : quoique par sa figure il ressemble un peu aux aigles, il a, comme les vautours, nu le cou, mais la face dénudée, le jabot saillant, les doigts longs et peu crochus; aussi marche-t-il plus

qu'il ne perche. Du reste, le caracara commun est un bel oiseau, de la taille d'une buse, mais plus élancé; sa face est rouge pâle, sa poitrine blanche, avec des stries noires, et son manteau noir. Il marche avec plus d'aisance que les autres oiseaux de proie, et son vol est facile et rapide.

Les caracaras sont des oiseaux américains fort communs dans les parties chaudes du nouveau monde, et si familiers, qu'ils se tiennent sans cesse autour des habitations humaines. Partout où il s'établit une cabane, on voit paraître un caracara qui se perche dessus comme pour en prendre possession, et il attend là les débris de la nourriture de l'homme pour en vivre. S'il rend, d'un côté, de grands services en purgeant le voisinage des habitations des charognes qui empestent l'air, il fait souvent beaucoup de tort aux exploitations rurales en tuant les jeunes animaux qu'on y élève, et surtout en dévorant le cordon ombilical et les intestins des agneaux qui viennent de naître. Aussi les chiens de berger éloignent-ils des parcs les caracaras qui s'en approchent. Quelquefois aussi, attachés aux pas du chasseur, les caracaras lui enlèvent son gibier s'il n'est pas assez prompt pour le ramasser.

C'est communément sur un arbre, et à côté de sa femelle, qu'il aime à passer la nuit, et la distance à parcourir ne l'effraye pas.

Le caractère des caracaras est turbulent et criard; ils se livrent souvent entre eux de sanglants combats : leur cri est exactement représenté par leur nom.

Le nid de ces oiseaux est composé de branchages secs et épineux, et garni intérieurement de matières souples et molles. Ils y déposent deux œufs d'un rouge violet tacheté de même couleur. Ils font une à deux couvées par an.

Il y a plusieurs espèces de caracaras : le commun, le chimango et le chimachima, beaucoup plus rare que les deux premiers. Les autres espèces sont moins répandues. Leur place, dans la méthode, est entre les vautours et les aigles. GÉRARD.

CARACO (*zool.*). (*Voy.* RAT.)

CARACTÈRES (*science*). — On désigne sous ce nom, entièrement pris dans la langue grecque (χαρακτηρ, marque), les signes qu'on emploie dans les sciences pour représenter les quantités. Il ne faut cependant pas confondre les *caractères* avec les *signes* : les premiers représentent des quantités, les seconds servent à les lier, à exprimer leurs diverses manières d'être les unes envers les autres.

Les caractères proprement dits dont on fait usage dans les sciences sont les *chiffres* et les *lettres de l'alphabet*. Nous employons les chiffres dans les calculs numériques, et les lettres de l'alphabet dans la généralisation des calculs ou dans l'algèbre (*Voy.* ALGÈBRE, CALCUL, NUMÉRATION.)

CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.—Ce fut en Allemagne que se découvrit l'art de fondre ces caractères à l'aide de poinçons; l'utilité générale qu'on lui trouva en rendit le succès très-rapide. Plusieurs personnes s'occupèrent en même temps de sa perfection, les uns s'unissant d'intérêt avec l'inventeur, d'autres volant, à ce que l'on prétend, une partie du secret pour faire bande à part et enrichir l'art naissant de leur propre expérience. Ainsi on ne sait pas au juste qui est le véritable inventeur de l'art admirable de la gravure des poinçons et de la fonderie des caractères, plusieurs personnes y ayant coopéré presque en même temps. Cependant on attribue généralement l'honneur de l'invention à un obscur habitant de Mayence, Jean Guttemberg. C'est à lui que l'on rapporte l'immortel souvenir que mérita cette féconde découverte, au moment même où l'amour de l'antiquité faisait surgir de toutes parts les vieux chefs-d'œuvre littéraires, et désirer d'en multiplier les manuscrits. Pasquier dit qu'il a vu un livre des *Offices* de Cicéron imprimé en 1466, par Jean Faust, bourgeois de Mayence, sous la direction de Guttemberg Selon M. Derham, on voit à Harlem un ou deux livres imprimés, par Laurent Coster, plus anciennement que tous les autres, savoir, dès l'année 1430 à 1432. Pierre de Schoëffer, gendre de Faust, inventa les caractères de métal, qui avant lui étaient en bois. On gravait le discours sur une planche, dont une seule pièce formait une page ou une feuille entière. L'embarras de ces planches lui inspira le désir de rendre les caractères mobiles, indépendants les uns des autres, et d'avoir enfin autant de pièces séparées qu'il y avait de figures distinctes dans l'écriture. Cet art s'introduisit en France sous le règne de Louis XI. Le *Speculum vitæ humanæ*, imprimé, en 1470, par les frères Ulric, fut dédié au roi. Les caractères romains étaient usités vers la fin du XVe siè-

cle, et Simon Colines, né à Gentilly, s'était fait une grande réputation dans cette partie. A la même époque, *Manuel Alde* se distinguait également à Venise. Robert Granjean leur substitua, en 1570, des caractères italiques; on s'en dégoûta au XVIII[e] siècle, et on leur préféra les caractères des sieurs Paujeon et Alexandre; mais ils furent surpassés, en 1742, par Fournier le jeune, dont les caractères approchaient le plus de notre manière d'écrire par la figure, les pleins et les déliés. Ce fut cet habile artiste qui grava et fit fondre les grandes lettres majuscules pour placards, affiches et frontispices; elles avaient 15 lignes de haut. Les Pierre et Firmin Didot, les Pinard, les Molé et quelques autres ont porté l'art du fondeur en caractères à un degré de perfection qui laisse difficilement concevoir qu'il puisse s'élever encore. M. Henri Didot a trouvé le moyen de fondre simultanément et d'un seul jet 100 à 140 caractères d'imprimerie, qui sont très-corrects sur toutes leurs faces et sur tous les angles, et exactement calibrés dans toutes les dimensions. On compte 22 sortes de caractères, depuis l'œil le plus fin jusqu'à l'œil le plus gros.

CARAGANA (*bot. ph.*). — Nous ne parlerions pas de ce genre, pourtant assez nombreux en espèces, si l'une d'elles, l'ancien *robinia caragana*, ne se trouvait communément dans nos jardins. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux assez peu gracieux ayant quelque ressemblance avec l'acacia, dont ils ne diffèrent que par leur calice 5-fide, leur légume cylindrique et leurs graines globuleuses. Ces végétaux, originaires de l'Asie centrale, appartiennent à la famille des papilionacées.

CARAIBES. (*Voy.* ANTILLES.)

CARAITES, secte dissidente de la synagogue ancienne aussi bien que de la synagogue moderne, ainsi que nous espérons le faire voir avec évidence dans le cours du présent article. Le nom de *caraïtes*, en hébreu *karaïm*, ce qui veut dire *scripturaires*, vient de la racine hébraïque *kara*, lire, d'où dérive le nom de *mikra*, Ecriture sainte (*Voy.* BIBLE), parce que ces sectaires prennent pour règle de leur croyance le texte de la Bible, dont ils reçoivent d'ailleurs le canon tel qu'il a été arrêté par la synagogue, sans en excepter les points-voyelles, communément appelés *massorétiques*. Ils rejettent les traditions que, sous le nom de *loi orale*, les rabbins enseignent comme une *seconde loi*, deutérose, explicative de la loi écrite et son complément, que Dieu même, disent-ils, a donnée à Moïse sur le Sinaï. Les monuments de l'ancienne synagogue prouvent qu'un enseignement oral d'une source divine se conservait dans la nation juive avant son infidélité. Les docteurs canoniquement institués se transmettaient d'âge en âge ce dépôt sacré, seule garantie de l'intégrité et de la pureté de la foi; mais, vers les derniers temps de l'existence politique du peuple hébreu, cette tradition fut altérée en grande partie par les pharisiens, qui ont fondé la synagogue actuelle pour favoriser leur doctrine perverse, tant de fois condamnée par Notre-Seigneur. C'est cette tradition corrompue qui a servi d'élément au corps du Talmud.

Les juifs qui se soumettent avec un respect religieux à la doctrine des rabbins s'appellent *rabbanites* ou *traditionnaires;* les caraïtes, au contraire, se donnent le titre de *benè-mikra*, enfants de l'Écriture, et de *baalè-mikra*, hommes ou maîtres de l'Ecriture : c'est ainsi que les protestants, avec qui ils ont plus d'un rapport, se disent *évangéliques*.

On ne doit pas admettre sans examen tout ce qui a été dit au sujet des caraïtes, soit par les juifs, leurs ennemis passionnés, soit par les protestants, qui, sous le rapport du libre examen, les traitent en véritables confrères et les présentent sous le jour le plus favorable. Il est bon de ne pas négliger les livres dogmatiques et historiques des caraïtes eux-mêmes, tout en faisant la part d'une critique judicieuse.

Quoiqu'ils n'admettent pas la tradition, les caraïtes acceptent l'autorité des pères de la synagogue comme un secours pour trouver le sens du texte écrit de la loi : toutefois un caraïte ne regarde point les sentiments de ces docteurs anciens comme la règle de sa foi; il ne les adopte qu'autant que sa raison lui dit qu'ils sont d'accord avec la lettre de la Bible. Un auteur caraïte, Juda, fils d'Éliéser, dit, dans son livre intitulé *Porte de Juda*, que sa communion a trois guides pour arriver à la vérité, savoir : le texte, l'autorité des anciens et la raison. Un autre caraïte, R. Elie Beschitzy (Baschiöcki), dans son livre *Adéret Eliahu*, résume en ces termes le système de sa secte : « En somme, toutes les fois que nous trouvons qu'une

explication de l'Ecriture est fondée en logique et concorde avec les paroles mêmes du livre inspiré, nous croyons que notre raisonnement est juste et que notre conclusion est la vérité. Nous avons donc entre les mains deux lumières qui nous guident, la lumière de notre loi et la lumière de notre raison. »

Les caraïtes ont un symbole qui comprend les dix articles suivants, et ils prononcent cette profession de foi dans toutes les occasions solennelles : à leur mariage, au lit de la mort, lorsqu'ils sont reçus *schohhetim*, c'est ainsi qu'on appelle ceux qui tuent, selon le rite mosaïque, les animaux destinés à la consommation, etc. « 1° Je crois en Dieu, qui est unique, sans pareil : lui seul est notre Dieu, qui est, a été et sera ; 2° que ce Dieu unique est sans corps, et qu'il n'éprouve aucun des accidents du corps ; 3° que lui seul a créé de rien l'univers entier, et qu'il le régit par sa miséricorde ; qu'il est (dans l'ordre des temps) le premier et le dernier des êtres ; 4° que lui seul doit être adoré et nul autre hors lui ; 5° que toutes les paroles des saints prophètes sont vraies ; 6° que les paroles de Moïse notre maître sont vraies et qu'il est le plus excellent des prophètes ; 7° que la loi de Moïse notre maître, telle que nous la possédons maintenant, ne sera jamais changée en une autre loi, et qu'il n'est permis ni d'en rien retrancher, ni d'y rien ajouter ; 8° que Dieu connaît non-seulement les actions des hommes, mais aussi leurs pensées ; qu'il récompense ceux qui gardent ses préceptes, et punit ceux qui les transgressent ; 9° que le roi-Messie viendra conformément à ce qui est écrit : « *S'il tarde, attends-le, car il viendra sûrement et ne sera pas différé à jamais* (Hab. II, 3) ; 10° qu'un jour, quand cela sera sa volonté, Dieu ressuscitera les morts. »

Si les caraïtes s'affranchissent de tous les préceptes religieux de la synagogue, qui n'ont d'autre fondement que la tradition, ils observent ceux de la loi écrite d'une manière plus rigoureuse que les traditionnaires, par la raison qu'ils s'en tiennent strictement à la lettre. Nous en citerons un seul exemple : dans l'Exode, xxxv, 3, il est dit : « *Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures le jour du sabbat.* » Pour ne pas aller à l'encontre de ce précepte négatif, les caraïtes passent les vingt-quatre heures du jour du repos sans feu et sans lumière, même pendant les longues soirées de l'hiver et dans la saison froide des climats les plus rigoureux. Les juifs traditionnaires non-seulement allument l'un et l'autre avant leur sabbat (qui commence à la chute du soleil), mais se font rendre ce service durant le jour du repos par des individus étrangers à leur culte.

Les caraïtes attendent, comme les juifs rabbanites, un Messie temporel, c'est-à-dire un roi puissant qui les remettra en possession de la terre sainte, et relèvera Jérusalem et son temple ; comme les juifs, aussi, ils disent anathème à ceux qui cherchent à deviner l'époque où leur Messie doit se manifester.

L'office de leur synagogue ne peut se célébrer qu'en hébreu, parce que, dans cette langue seule, disent-ils, la plus pure et la plus sainte, on nomme bien Dieu par son saint nom *Jéhova* ; c'est pourquoi un de leurs commandements est d'apprendre la langue hébraïque. Ils ne se font nul scrupule d'exprimer le nom adorable en toutes lettres, au lieu que les juifs, excepté dans certains cas, lui substituaient le nom *Adonaï*.

Les juifs rabbanites portent, pendant leur prière du matin, autour de la tête et sur le bras gauche, des courroies auxquelles sont attachés des passages du Pentateuque ; c'est ce qu'on appelle *phylactères*. Ils attachent aux principales portes de la maison les mêmes passages écrits sur des morceaux de parchemin et qu'on appelle *mezuzot*. Les caraïtes n'ont ni phylactères ni mezuzot, et raillent les juifs en les appelant *ânes bridés*.

Les caraïtes pratiquent la circoncision, parce qu'elle est écrite dans la loi ; mais ils ne l'opèrent pas comme les rabbanites, qui se conforment, dans la péritomie, à certains préceptes traditionnels. Ils ne célèbrent pas la fête des Encénies, instituée par le sanhédrin en mémoire de la purification du temple de Jérusalem par Judas Machabée après la défaite d'Antiochus Epiphane, parce que cette fête est d'institution rabbinique.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de toutes les pratiques sur lesquelles les deux communions sont en désaccord. Tout se résume, au demeurant, dans le principe adopté par les caraïtes de n'admettre que la parole écrite livrée au jugement de la raison humaine ; et le peu qu'ils adoptent de la tradition n'a pas à leurs yeux l'autorité de la loi divine. Un docteur caraïte, R. Caleb, dans la préface de son livre *Asara maama-*

rat, explique ainsi la différence entre les scripturaires et les traditionnaires : « 1° Les rabbanites soutiennent que beaucoup de préceptes qui ne sont pas écrits dans la loi ont été donnés verbalement à Moïse sur le Sinaï ; celui-ci les a transmis à Josué, son disciple, qui les a transmis à d'autres docteurs, et ainsi de suite ; mais nous, *enfants de l'Écriture*, nous n'en croyons rien. Nous sommes persuadés que Moïse a consigné intégralement dans le Pentateuque tous les préceptes que Dieu, béni soit-il, a donnés à ce fidèle de sa maison. » Il est dit au Deutér., XXX, 10 : « Afin que tu gardes les préceptes « et les commandements de Jéhova, *qui sont écrits dans ce livre de la loi*. » Et à Josué, que sa mémoire soit en bénédiction, Dieu commanda : « Que ce livre de la loi ne quitte pas ta bouche, afin que tu sois attentif à agir *selon tout ce qui s'y trouve écrit*. » (Jos., I, 8). D'autres endroits de la Bible montrent de la même manière qu'il n'existe point de préceptes non écrits et donnés seulement de bouche. Nous n'avons point d'autre loi que celle que Dieu même, béni soit-il, a donnée dans le Pentateuque. Les rabbanistes avancent que la loi donne aux docteurs de chaque génération le pouvoir d'ajouter de nouvelles ordonnances à celles du Pentateuque, ou de retrancher celles de ce code qu'ils jugent bon de supprimer, et ils ajoutent : Lors même que ces docteurs te diraient que *la droite est la gauche et que la gauche est la droite*. Nous n'en croyons rien ; il est écrit : *Vous n'ajouterez rien à la chose que je vous commande aujourd'hui, et vous n'en retrancherez rien* (Deut., IV, 2). S'il y a pour nous certaines obligations religieuses qui ne sont pas exprimées dans le texte de la loi, et, d'une autre part, si nous n'observons pas ce qui, de prime abord, semble avoir été ordonné par le texte sacré, ceci est une suite de la liberté que nous avons de soumettre l'Ecriture à l'examen de la raison et aux investigations du jugement ; car le Pentateuque a été donné aux hommes intelligents qui savent déduire des conséquences logiques : mais ceci, tout bien considéré, ne change absolument rien au contenu de la loi.

Voilà bien le système protestant aussi impie qu'illogique ! Pour être plus à son aise, on rejette la tradition, qui, seule, fixe invariablement le sens de l'Écriture. Les caraïtes se révoltaient contre l'autorité spirituelle, légitimement établie par la synagogue ancienne, comme les hérétiques du XVIe siècle se sont élevés contre celle reconnue par l'Église ; mais, comme tout code écrit peut être susceptible de différentes interprétations, souvent opposées les unes aux autres, rien de plus commode que de prendre pour règle sa propre raison, qui décide toujours selon notre propre convenance, et change selon notre humeur du moment.

Le ministre protestant Basnage a bien raison lorsqu'il dit : *De quelque côté qu'on examine les caraïtes, ils s'accordent avec les protestants sur l'interprétation de l'Écriture* (*Hist. des Juifs*, t. XVI, 18). Nous sommes témoins, de nos jours, des saturnales intellectuelles du rationalisme allemand sorti du système protestant ; aussi les rabbins, il faut le dire, ont-ils eu beau jeu contre les caraïtes : ils employaient contre l'hérésie judaïque les raisonnements que de nos jours on peut opposer à nos frères égarés. R. Juda Lévi, écrivain du XIe et du XIIe siècle, dit dans son livre *Cozri* un mot fort sensé : « La loi sainte prescrit une religion unique et un culte unique (saint Paul dit aussi : *una fides, unum baptisma*) ; mais les caraïtes, en suivant leurs propres opinions, multiplient les religions en proportion des opinions diverses de chacun d'eux. Il y a plus, le même individu ne persévère pas dans la même croyance, car nécessairement il change toujours d'opinion, selon que de nouvelles idées lui suggèrent d'autres réflexions, etc. » (Entretien III, § 38.)

Les rabbanites haïssent mortellement les caraïtes, les excommunient et les maudissent sans miséricorde. Ils ne veulent pas s'allier ni même causer avec eux ; ils les traitent de bâtards et d'enfants adultérins (mamzêrim), parce que, dans leurs mariages, leurs répudiations et les purifications de leurs femmes, ils n'observent pas les rites de la synagogue traditionnaire. L'aversion des premiers pour ceux-ci est si grande, qu'ils refusent tout caraïte qui veut se convertir au rabbinisme (décisions de R. Mardoché, dans le livre *Lebusch*). « Il faut, dit un proverbe juif, qu'un caraïte se fasse d'abord chrétien ou mahométan, s'il veut se réconcilier avec la synagogue orthodoxe. » On lit dans les réponses théologiques de R. *Beséléel* l'*Allemand*, § 3 : « Il n'est pas permis à un enfant d'Israël de guérir un caraïte de sa maladie, ni de le retirer d'un précipice où il va périr, ni de le sauver des mains des assas-

sins. » Entre autres griefs qu'il articule contre eux, nous citerons le suivant : « Ils ne récitent pas la prière appelée les *dix-huit bénédictions* selon la formule des rabbins, car un certain *Anan*, que son nom périsse ainsi que celui de ses amis, les a égarés dans la voie du péché et leur a composé d'autres prières. » R. Abr. Zahhut rapporte, dans son livre *Yuhhassin*, page 129, verso, qu'autrefois, à la fête des Scénopégies, les juifs de Jérusalem établissaient des tabernacles sur la montagne des Oliviers, et, qu'après s'être bénis mutuellement, ils prenaient en main le rouleau de la loi et disaient anathème aux caraïtes, qui, de leur côté, se trouvaient réunis dans un lieu voisin. « Ceux-ci, ajoute le rabbin, gardaient le silence comme des chiens muets qui ne peuvent pas aboyer. »

Un caraïte très-malheureux vint, en 1696, à Francfort-sur-le-Mein, où Eisenmenger lui a parlé (voy. *Judaïsme dévoilé*, partie Ire, p. 305). Les juifs lui refusèrent l'entrée de leur synagogue; il fut fort maltraité dans leur quartier, couvert de boue et presque lapidé. Ludolf, retiré dans cette ville, le recueillit dans sa maison, d'où il ne sortit qu'après avoir reçu du célèbre orientaliste de quoi aller trouver ses coreligionnaires dans la Volhynie. Il portait avec lui quelques livres caraïtes auxquels il paraissait tenir beaucoup.

Les caraïtes se trouvent principalement dans le Levant, à Alep, à Constantinople, dans la Tartarie : ils prétendent que leurs ancêtres vinrent s'établir dans ce dernier pays après la prise de Samarie par Salmanasar. Il est certain que le tartare forme le fond de leur langage national. Il y en a aussi dans la Pologne autrichienne, à Luczk, Haliz, Trock, Krosny Ostro et autres lieux. Un auteur allemand, Jeckel, dans son livre *De l'état politique de la Pologne* (Vienne, 1803), compte dans la seule Gallicie 4,500 caraïtes. Ils ont surtout des communautés nombreuses dans la Crimée, et principalement à Bahkstcheseraï, ville de la même province, où ils ont un temple fort beau que l'empereur de Russie, Alexandre, visita en 1817. Ils étaient autrefois assez nombreux en Espagne. « Mais, dit R. Ghedalia, dans sa *Chaîne de la cabale historique*, R. Joseph Alpigru Alkibri les humilia en les chassant de toutes les villes de la Castille, ne leur permettant de demeurer que dans une seule de ces villes. Comme ils se relevèrent après la mort de ce rabbin, le roi Alphonse IV les extermina à l'instigation de Juda (l'auteur du *Cozri*).

Les caraïtes de la Pologne sont généralement voituriers, négociants en grains et en bestiaux, exercent des professions manuelles ou sont cultivateurs; en tous pays ils se font remarquer par leur frugalité et la simplicité de leur mise; ils croient que la religion leur en fait un strict devoir. Leur idiome vulgaire est un mélange de tartare et de turc. Dans la Crimée ils sont en grande estime auprès du peuple; leur probité y est proverbiale, et l'on ne connaît pas dans ce pays de meilleure garantie que la parole d'un caraïte. Le comte Thaddée Czaki rapporte qu'il conste, par les registres publics de la Pologne, que, depuis plus de quatre siècles, aucun caraïte n'a été traduit devant la justice criminelle.

Les juifs traditionnaires et les caraïtes s'accordent sur l'origine du caraïsme, ainsi que sur la date, laquelle remonte à une époque de beaucoup antérieure à l'établissement du christianisme Les Pères des premiers siècles de l'Eglise confirment par leur témoignage cette double assertion. Quand le lecteur aura pris connaissance des autorités que nous allons mettre sous ses yeux, il jugera si J. Morin, qui ne se faisait pas faute de paradoxes, a rencontré juste lorsqu'il prétendit transporter le berceau du caraïsme au milieu du VIIIe siècle de notre ère. Cependant il a été suivi par la plupart de ces *savants* commodes, qui empruntent sans examen les résultats des recherches et des méditations des autres.

D'après des livres fort anciens écrits par des caraïtes, leur secte remonte jusqu'au temps de la captivité de Babylone. Dosithée, qui a vu la restauration du second temple (chronique de R. Abr. Zahhut), en a été le premier promoteur : de là vient que les anciens donnaient souvent aux sectaires le nom de *dosithéens*. Antigone de Socho, qui florissait environ trois cents ans avant l'Incarnation, disait à ses disciples : *Ne servez pas le Seigneur en vue de la récompense;* c'était une recommandation de la *charité parfaite*, du *pur amour* de Dieu, ou plutôt une recommandation de ne pas porter à Dieu un amour purement mercenaire. *Tzadok* et *Baïtos*, ses auditeurs, déjà imbus de la doctrine caraïtique, enseignèrent que nous ne devons rien attendre de Dieu après notre mort. Ce fait, rapporté par les rabbins, est confirmé par les anciens auteurs

ecclésiastiques, qui avaient étudié l'histoire des hérésies de la synagogue. Avant de citer leur témoignage, nous devons encore faire observer qu'on désignait le caraïsme par le nom d'une des sectes qui rejetaient la tradition et ne voulaient que de la Bible, comme les saducéens, les samaritains, etc. Maïmonides, dans son commentaire sur le chap. 1[er] du traité *Abot* du Talmud, après avoir parlé de l'hérésie sortie de l'axiome d'Antigone, ajoute : « Alors surgirent ces sectes maudites qu'on appelle dans nos pays, c'est-à-dire en Égypte, *caraïtes*, et que les sages du Talmud désignent sous le nom de *saducéens* et *baitoséens*. » Ce rabbin, qui écrivait au XII[e] siècle, où le saducéisme était depuis fort longtemps entièrement éteint, dit cependant dans son traité *du jour des expiations*, I, 7 : « Aux jours du second temple, l'incrédulité se déclara en Israël, et alors apparurent les saducéens; *puissent-ils périr bientôt!* » La Mischna qui, après avoir été pendant fort long-temps l'objet de l'enseignement oral des *pharisiens* ou *traditionnaires*, fut mise par écrit dès la fin du II[e] siècle; or elle nomme en toutes lettres les *caraïtes* (karaïm) dans le traité *Meghilla*, folio 24, verso. Nous en venons maintenant aux Pères. Tertullien, *des Prescriptions*, chapitre XLV, dit : « Je passe sous silence les hérétiques de judaïsme. — *Dosithée le Samaritain* : Je passe sous silence les saducéens, qui, poussant de l'erreur de celui-ci, osèrent nier la résurrection en pressant une conséquence de cette hérésie (*taceo sadducæos, qui ex hujus erroris radice surgentes, ausi sunt ad hanc hæresin etiam resurrectionem carnis negare*). » Saint Jérôme, après avoir parlé de l'hérésie de Dosithée, ajoute : « Les saducéens, qui prirent naissance de sa racine (*ex illius radice nascentes*), nièrent aussi la résurrection. » Adv. Lucif., 23. Quelques lignes plus haut, il avait dit que toutes ces hérésies, qui s'insurgèrent contre la tradition, s'étaient déclarées avant l'avénement du Christ (*taceo de judaismi hæreticis qui, ante adventum Christi, legem traditam dissiparunt*). Nous pourrions encore citer Epiphane, saint Jean de Damas et Philastre. (*Voy.* PAMÉLIUS, sur le passage de Tertullien.)

Les scripturaires fréquentaient le temple comme les autres juifs; quelques-uns parvinrent au suprême sacerdoce et à la présidence du sanhédrin. Il arrivait souvent que ce souverain tribunal ecclésiastique se trouvait composé de scripturaires ou totalement ou en grande majorité. Ces trois faits sont attestés par le Talmud (*voy.*, entre autres, traité Sanhédrin, folio 52 r. et v., avec glose de R. Sal. Yarhhi; traité Yoma, folio 19 v.; traité Succa, avec la même glose et commentaire de Maïmonides). La première scission d'éclat dont les livres anciens nous entretiennent, c'est celle qui se déclara sous le roi et grand prêtre Jean Hircan. Celui-ci fit main-basse sur tous les docteurs traditionnaires, à l'instigation de leurs rivaux, et se déclara ouvertement pour le caraïsme (Talmud, traité Kidduschin, folio 66 r.: tradition historique d'*Abr. ben Dior.*, livre Matte-Elohim du caraïte Moïse Beschitzy; Josèphe, Antiq., XIII, X, 5, 6). Alexandre Jannée, son second successeur, suivit son exemple en tous points. Le seul docteur pharisien échappé à la persécution fut *Siméon ben Schatahh*, qui se retira en Egypte. Revenu dans son pays après l'orage, il releva le pharisaïsme, dont il devint le chef. La reine Alexandra, et après elle son fils Hyrcan II, favorisèrent les traditionnaires (mêmes auteurs hébreux). Aristobule II, caraïte très-prononcé, s'empara du trône de son frére, qui recourut à l'intervention de Pompée, si funeste à la république judaïque. Siméon ben Schatahh eut pour adversaire *Juda ben Tabbaï;* celui-ci eut pour successeur son disciple *Schemaya*, maître de *Schammaï*, comme *Abtalion*, maître de Hillel, remplaça le premier. La dispute devint plus animée entre les deux célèbres docteurs, Schammaï, qui s'attachait spécialement au texte, et Hillel, pharisien traditionnaire. Les académies nombreuses de ces deux docteurs décidèrent la séparation définitive et envenimée des pharisiens et des scripturaires. Leur animosité fut si grande, que, des arguments logiques, ils en vinrent souvent à des combats sanglants. Moïse Beschitzy et ses coreligionnaires ne cessent de répéter : « Nous autres caraïtes, nous nous appuyons sur Schammaï et sur sa maison de justice, tandis que les rabbanites tiennent leur doctine de Hillel l'Ancien et de sa maison de justice. » Nous lisons également dans le commentaire de saint Jérôme sur Isaïe, VIII, 14 : « Schammaï et Hillel, desquels sont sortis les deux sectes des *scribes* (scripturaires) et des pharisiens, *scribæ et pharisæi*. » Que le saint et docte père entende ici par *scribæ* les caraïtes, c'est ce que prou-

vent longuement Vallarsius, dans ses notes sur les œuvres de saint Jérôme, édit. de Venise, et plusieurs autres savants, tels que Drusius, Vossius, Trigland, etc. La *Diatriba de secta karæorum*, de ce dernier, est l'ouvrage le plus complet, le plus intéressant que nous ayons sur cette matière. Il ne faut pas confondre les *scribæ*, en hébreu *sopherim*, docteurs, écrivains revêtus d'une charge publique qui avaient existé de tout temps, et les *scribæ*, traduction de l'hébreu *karaïm*, scripturaires, caraïtes. Cette distinction, qui jette une grande lumière sur plusieurs passages du Nouveau Testament, est confirmée par Origène, par saint Epiphane, par l'auteur des Récognitions, qui parlent des *scribes* comme formant une secte à part. Origène dit : « Ceux qui ne s'écartent pas de la lettre de la loi sont appelés *scribes*, mais ceux qui font plus que ne dit la lettre, *magis aliquid profitentes*, sont appelés *pharisiens* (Trait., XXIV, in Matth., et comment. in Matth., XIII, 52).

A partir des derniers rois asmonéens, le pharisaïsme prit sensiblement le dessus sur le caraïsme, qui allait s'affaiblissant de plus en plus. Les juifs et les caraïtes modernes disent unanimement que la secte scripturaire se serait éteinte entièrement, si, au VIIIe siècle de notre ère, Anan, mécontent de ce qu'il n'avait pas été nommé *aechmalatarque*, chef de tous les juifs dispersés, ne l'avait pas relevée en la constituant par des règlements qui l'ont éloignée plus que jamais de la synagogue mère. Le chev. DRACH.

CARAMBOLIER, *averrhoa* (*bot. ph.*). — Ce nom, généralement connu, est celui de petits arbres originaires de l'Inde, assez peu remarquables par leurs feuilles et leurs fruits, et dont le fruit est une baie ovale à cinq angles profondément sillonnée et remplie d'une pulpe acide. On confit les fruits du carambolier au vinaigre et au sucre. Les deux espèces de ce genre, les *A. bilimbi* et *carambola*, sont cultivées dans nos serres. On rapporte le carambolier à la famille des oxalidacées; mais sa place dans la méthode est encore incertaine.

CARANX (*poiss.*). — C'est dans la grande famille des scombéroïdes qu'on place les caranx, très-nombreux en espèces, et qui se caractérisent tous par leurs deux dorsales, munies en avant d'une forte épine, et par les plaques osseuses qui garnissent la ligne latérale de leur corps. Nous avons sur nos côtes l'espèce type du caranx, connue sous le nom de saurel, et qui est répandue dans toutes les mers du globe. Les autres espèces sont propres surtout aux mers tropicales; mais ces poissons n'ont d'importance qu'en zoologie, car le saurel commun est un mauvais poisson que sa ressemblance avec le maquereau a fait appeler maquereau bâtard, et les caranx étrangers ont non-seulement la chair d'un goût peu agréable, mais encore elle est souvent vénéneuse et cause des empoisonnements assez graves.

CARAPACE, *testa* (*zool.*). — C'est le nom des appareils plus ou moins semblables à des boucliers, qui protégent extérieurement le corps de certains animaux ou quelques-unes de leurs parties.

Il y a des mammifères qui sont pourvus d'une carapace; exemple, les tatous. Les chéloniens ont aussi un mode de protection analogue; mais leur carapace n'est pas fournie par les mêmes organes que celle des quadrupèdes dont il vient d'être question. Beaucoup de poissons (des silures, les coffres, les pélagiens, etc.) ont de même des carapaces partielles ou même générales, et l'on dit qu'ils sont *cataphractés*. Une carapace existe aussi chez beaucoup d'entomozoaires, et la pièce solide qui recouvre le dos et la tête des crustacés reçoit également ce nom. Il est enfin des infusoires et une foule d'autres animaux inférieurs auxquels on connaît aussi un appareil protecteur plus ou moins analogue, tantôt siliceux, tantôt calcaire; mais il est plus convenable de parler de ces différentes sortes de carapaces à propos des genres qui en sont pourvus : c'est aussi ce que nous croyons devoir faire pour celles des animaux supérieurs.

CARAPÉ (*ois.*). — Nom d'une espèce du genre nothure.

CARAT (*métrol.*), ancienne mesure de pesanteur qui était la 144e partie de l'once, poids de marc, qui, par conséquent, valait 4 grains, et en poids métrique, 0 g. 212 mill. Cette division de l'once n'était employée que pour le commerce du diamant et des perles : on partageait le carat en 1/2, 1/4, 1/8, etc. Le milligramme remplace aujourd'hui ce poids avec avantage, tant parce qu'il permet de faire des pesées plus délicates, puisqu'il est la 212e partie du carat, que parce que son rapport avec toute la série des poids est aussi plus évident que celui du carat était difficile à saisir. Quoi qu'il en soit, avant

l'établissement du système décimal dans les poids et mesures, on supposait que l'or fin recevait l'alliage par vingt-quatrièmes, et on appelait carat chacun de ces vingt-quatrièmes; ainsi l'or à 23 carats en contenait 23 de fin, et le reste d'alliage, de même à 23 ou 21 carats. Lorsqu'on voulait déterminer plus exactement la proportion de fin, on divisait le carat lui-même en trente-deuxièmes. Le titre des louis d'or de 24 fr. était fixé à 22 carats, mais la fabrication passait pour bonne lorsque le titre était à 21 carats et 22 trente-deuxièmes.

Cette proportion et le terme de carat s'appliquaient seulement à l'or; il y avait pour l'argent une autre proportion et un autre terme (*voy.* Denier). Aujourd'hui le titre de l'or, comme celui des autres métaux, s'évalue en fractions décimales. — Les orfévres désignent aussi sous le nom de carats de petits diamants qui se vendent au poids.

CARAVAGE. — Michel-Ange Merigi, dit *le Caravage*, doit son nom au lieu de sa naissance et tous ses talents à la nature. Né à Caravaggio dans la Lombardie, en 1569, son premier métier fut de servir les maçons et de broyer les couleurs pour les peintres à fresque. L'idée lui étant venue d'imiter ces derniers, son génie l'éleva jusqu'à devenir à Rome le chef d'une école nouvelle.

Ses premières œuvres se ressentent de la manière suave du Giorgion; mais, choqué des éloges que l'on prodiguait au Josepin pour une peinture qu'il trouvait fade, le Caravage s'abandonna à l'excès contraire, et ses tableaux, à force d'être vigoureux, finissent par paraître durs. L'un de ses portraits, fait par lui-même, met à nu et l'homme et le peintre; l'homme par un cachet d'originalité et de bizarrerie qui lui était particulier, le peintre par cette vigueur de tons, cette vérité étonnante qui trompait la vue et qui rend le Caravage digne des éloges de la postérité. Son style était neuf; il fit école. Bartolommeo Manfredi, le Valentin, le Guerchin, et toute l'école espagnole représentée par Ribeira, s'inspirèrent sur ses tableaux. — Le Caravage est peut-être celui de tous les peintres qui a le mieux compris le relief; ses figures sortent de la toile, et, dans les moindres détails, sa manière large, sûre, frappe d'illusion et joue la vie réelle. Mais ce peintre se livra trop à son imagination; son goût devint irrégulier, et, dans ses grands tableaux, il manque du sentiment de l'ordonnance: ses figures, placées sur le même plan sans dégradation et sans perspective, le discréditaient dans l'esprit des connaisseurs. On lui reprochait des ombres trop noires et de la trivialité dans les expressions comme dans les poses: les unes et les autres n'étaient en effet que l'exacte reproduction des modèles dont il était réputé ne pouvoir se passer; ce qui faisait dire que chaque coup de pinceau qu'il donnait était dû à la nature plutôt qu'à son talent.

Le caractère du Caravage, original et emporté, remplit sa vie d'amertume. Il parlait des autres peintres avec mépris, leur cherchait querelle, se brouillait avec tous. On raconte que le Josepin ayant motivé son refus de se battre avec lui sur ce qu'il n'était pas chevalier, le Caravage courut à Malte se faire recevoir dans l'ordre; mais que, ne pouvant contenir son caractère, il insulta un chevalier de distinction et fut mis en prison, enfin que, s'étant évadé, il mourut sur un grand chemin, sans secours, à Porto-Ercole, en 1609.

On vante comme très-beaux tableaux du Caravage un *Cupidon* et son *Incrédulité de saint Thomas*; ses *Joueurs* sont estimés; il en a été fait de nombreuses copies; on admire son *Religieux pénitent*, ses deux *Christs portés au tombeau* et beaucoup d'autres grands sujets, tels que *le Sacrifice d'Isaac*, *Jésus avec les docteurs*, *le Denier de César*, etc.

Le musée royal renferme quatre tableaux de ce peintre: le portrait en pied d'Adolphe de Vignacourt, fait pendant son séjour à Malte en 1601; *la Vierge expirante*: ce tableau fut refusé par l'église qui le lui avait commandé; on trouvait la Vierge morte trop copiée sur nature et sans noblesse; *Une jeune femme disant la bonne aventure à un jeune homme*; et enfin un *Concert*, que l'on attribue aussi à l'un de ses élèves. L. Couturier.

CARAVAGE (Polidore Caldara). — (*Voy.* le mot Polidore, nom sous lequel il est plus connu.)

CARAVANE. — Les empires immenses de l'Orient, les déserts nombreux qui séparent, dans ces vastes contrées, les grandes villes entre elles, les exigences de la religion musulmane comme les besoins du commerce, ont donné naissance à des sortes d'associations momentanées, soit de pèlerins, soit de marchands, soit de simples voyageurs, dans le but de supporter ensemble les

fatigues d'un grand déplacement ou d'affronter les dangers des routes longues et pénibles. Ces associations s'appellent des caravanes; elles sont d'abord formées entre des familles alliées dans un but déterminé pour se diriger vers un point fixe. Depuis, ces associations sont devenues plus régulières, plus générales, et ont pris l'habitude de grossir de ville en ville. Plusieurs de ces caravanes consistent surtout dans le choix d'un conducteur intelligent et honnête, qui, maître de plusieurs chameaux, offre le transport des marchandises, et au besoin des hommes, à un prix débattu d'avance. On charge donc les ballots sur ces animaux de louage, et ordinairement on se joint à la caravane avec des chevaux bien équipés et des armes en bon état, ce qui donne le double avantage de veiller sur ses propres marchandises et de les défendre au besoin. Lors du blocus de la Méditerranée, dû au système continental, les caravanes qui venaient de Perse traversaient toute la Natolie, c'est-à-dire l'Asie Mineure, et toute la Romélie, c'est-à-dire la Turquie d'Europe, pour aboutir aux possessions françaises de la Dalmatie. Ces caravanes n'avaient, en réalité, qu'une étape, Constantinople, et se composaient parfois de plus de cinq à six cents chameaux : ce furent les plus nombreuses et les plus belles, et on ne peut leur comparer aujourd'hui que la caravane sacrée, qui va, toutes les années, pendant le Ramazan, de Stamboul à la Mecque. Les caravanes se dirigent à petites journées et ne s'arrêtent que dans de grandes constructions en bois composées de vastes écuries et d'un étage de cellules, qu'on appelle *caravansérai* (*voy.* ce mot); mais elles perdent tous les jours de leur importance depuis les progrès de la poste aux chevaux en Turquie, et surtout depuis l'établissement des lignes de bateaux à vapeur. J. A. D.

CARAVANSÉRAI. — On appelle ainsi, dans le Levant et dans presque tout le reste de l'Asie, un grand bâtiment public, espèce d'hôtellerie, dans lequel on reçoit gratuitement, ou moyennant une faible rétribution, les voyageurs, marchandises, chameaux et autres bêtes de somme qui accompagnent une caravane. Le mot *caravansérai*, qui est persan, veut dire *maison de caravane.* Si nous en croyons le voyageur Olivier, ces sortes de bâtiments sont, du moins en Perse, les plus beaux édifices qui existent, après les mosquées principales et les palais des rois; leur nombre, dans les villes, est en raison des caravanes qui y passent. Sur les routes fréquentées, on trouve des caravansérais à la distance de 5, 6, 7 ou 8 lieues les uns des autres; on les place, autant que possible, dans des endroits où l'on peut se procurer de l'eau potable.

Il n'y a pas de meubles dans ces sortes d'hôtelleries, et le voyageur est obligé de porter avec lui de quoi se coucher et faire la cuisine. On lui fournit, contre son argent, de la paille et de l'orge pour ses chevaux, et assez ordinairement, pour lui-même, du pain, du laitage, des fruits, du riz, et quelquefois même de la viande. Les caravansérais sont presque tous construits sur le même modèle et ne diffèrent que par la grandeur; ils sont bâtis en carré, autour d'une vaste cour. Dans les campagnes, ils n'ont qu'un seul étage, quelquefois deux dans les villes. On y entre par une grande et belle porte qui ferme bien, et dont la garde est confiée à un concierge qui répond de tous les vols de marchandises ou de bêtes de somme qui pourraient se commettre dans l'établissement. Les chambres ont de 12 à 15 pieds en carré, et ouvrent sur une terrasse ou galerie qui règne tout autour de l'intérieur de la cour. Les écuries sont derrière les chambres et à la partie extérieure du bâtiment; on y pratique de petites fenêtres. Les chambres ne sont éclairées que par la porte.

Les voyageurs font la cuisine devant la chambre qu'ils occupent, sur la terrasse, où ils couchent quand la saison le permet. Il arrive même souvent, dans l'été, que les caravanes campent en plein air plutôt que de s'établir dans un caravansérai; elles le feraient plus souvent encore sans la crainte des voleurs et des brigands.

CARAYA (*mam.*). (*Voy.* Alouate.)

CARBONARI, membres d'une société politique secrète qui avait pour but de renverser les gouvernements établis, et de leur substituer une constitution dont la liberté aurait été la base. Leur origine est fort ancienne, puisqu'elle remonte, dit-on, à la dissolution des républiques italiennes, car ce fut en Italie qu'ils prirent naissance. Mais cette société ne devint célèbre qu'après 1815, lorsque l'empire français eut été renversé, lorsque l'Italie, retombée sous le joug dont Napoléon l'avait délivrée, fut de nouveau soumise au despotisme de l'Autriche,

de Naples et du Piémont. Un murmure général d'indignation parcourut toutes les classes de la société ; une foule de personnes de tout âge et de tous rangs s'associèrent entre elles pour secouer le joug de l'étranger et rendre à leur belle patrie cette liberté chérie dont elle venait d'être privée si violemment. Ces hommes, que les dangers ne pouvaient arrêter, prirent le nom de *carbonari*, *charbonniers*, soit parce qu'ils se réunissaient souvent dans les bois, déguisés comme les hommes de cette profession, soit parce qu'un grand nombre de charbonniers en faisaient partie. En parcourant l'histoire, nous voyons que, plus de deux siècles auparavant, les gueux marins avaient formé en Hollande une association semblable; c'étaient à peu près les mêmes statuts, leur but était le même; mais, plus heureux que les carbonari de la moderne Italie, ils parvinrent à soustraire leur patrie au joug du farouche roi d'Espagne, Philippe II. Le complot italien fut découvert ; presque tous les carbonari furent arrêtés : les uns furent exécutés; les autres, condamnés au *carcere duro* pour un temps plus ou moins long, furent renfermés dans des prisons situées dans les pays les plus affreux des Etats héréditaires d'Autriche. On peut voir dans les mémoires de Silvio Pellico, l'un des plus illustres carbonari italiens, les affreux tourments que les prisonniers eurent à supporter. Presque tous y succombèrent, et le petit nombre de ceux qui retournèrent dans leur patrie y rentrèrent tellement affaiblis par les maladies et les privations, que le gouvernement n'eut plus jamais rien à craindre d'eux.

Bientôt cette société redoutable vit introduire dans son sein des hommes que n'amenait pas le seul amour de la patrie et de la liberté ; rien n'était changé dans le but ni dans les statuts, mais ce n'était plus le même esprit : une partie d'entre eux désirait le bouleversement général non dans l'espoir de rétablir le règne de la liberté, mais afin de pouvoir piller impunément. Les carbonari italiens voulaient substituer des républiques à la tyrannie de l'étranger, tandis que ceux de France, dont nous allons parler, ne songeaient qu'à détruire d'abord, sans s'inquiéter du mode de gouvernement qu'ils mettraient à la place du régime actuel.

Ce fut dans l'année 1819 que les carbonari furent anéantis en Italie ; mais déjà ils s'étaient répandus dans toute l'Europe, car c'est à eux que l'Allemagne reproche le meurtre de Kotzebue. La France seule en était encore vierge. C'est dans cette même année 1819 qu'ils pénètrent en Corse, et, dès l'année suivante, le révolutionnaire Cuynet de Montarlot essaye de les introduire en France. Il forme une société secrète à laquelle il donne le nom de *Société du soleil*, et prend le titre de grand maître. Bientôt cette société encore informe perfectionne ses règlements et quitte son nom pour prendre celui de carbonari ; c'est alors qu'elle adopte tous les statuts des carbonari italiens. La société fut alors divisée en quatre ordres de réunions appelées *ventes*, graduées dans un ordre hiérarchique, les *ventes particulières*, les *ventes centrales*, les *hautes ventes* et la *vente suprême*. Toutes les ventes de même ordre étaient inconnues l'une à l'autre, et chacune ne communiquait avec la vente immédiatement supérieure de laquelle elle dépendait que par un seul délégué, et enfin la vente suprême donnait la vie et le mouvement à ce grand corps ; c'était elle qui prenait les résolutions et dirigeait la marche des agents. Le système de cette société était si bien ordonné pour garder le secret, que toutes les investigations de la police, lors des complots de 1822, ne purent arriver qu'à la connaissance de quelques ventes particulières et d'une seule vente centrale, mais jamais de hautes ventes, et à plus forte raison de la vente suprême. Cela devait être. En effet, le délégué d'une vente près de la vente supérieure jurait, sous peine de mort, de ne jamais dévoiler à ses confrères du même ordre ce qui se passait dans cette vente supérieure. Crainte de surprise, cette société n'écrivait jamais rien ; mais, partout où il y avait des ordres à transmettre, elle envoyait des commissaires ; ceux-ci se faisaient reconnaître des initiés en leur donnant le mot d'ordre, que, dans plusieurs villes, la police découvrit être *speranza, fede et carita*, *espérance, foi et charité*, et en leur présentant une carte découpée d'une manière fantastique, dont l'autre partie se trouvait entre les mains du président de chaque vente. Ces commissaires étaient presque toujours déguisés en commis voyageurs, et c'était pour subvenir à leur entretien et aux autres dépenses de la société que chaque carbonaro versait une cotisation mensuelle de 1 franc.

Les règlements des carbonari étaient ter-

ribles; la peine de mort se montre à chaque pas dans leur règlement. On conçoit qu'il ne fallait rien moins qu'une peine aussi forte pour retenir les initiés contre les tentations qu'ils auraient à vaincre pour révéler les secrets de l'ordre; l'indiscrétion, même involontaire, était sévèrement punie; le parjure et la trahison devaient s'expier par la mort. Ils juraient, sur un poignard,

« De tenir avant toutes choses pour la liberté;

« D'abandonner au premier signal les frères de leur sang pour aider et secourir leurs frères les carbonari;

« D'obéir aveuglément à leurs chefs;

« De conquérir la liberté les armes à la main;

« De garder un secret impénétrable sur les noms, et à plus forte raison sur les desseins des carbonari. »

En conséquence, tous les associés devaient être pourvus d'un fusil de munition avec sa baïonnette, de vingt-cinq cartouches, et d'un sabre ou d'un poignard; souvent même, comme nous l'apprend l'instruction du procès des sergents de la Rochelle, on faisait dans les ventes des distributions de poignards.

Avant d'être admis à la connaissance des secrets de l'ordre, il fallait faire un long noviciat, pendant lequel des gens habiles étudiaient les postulants et distinguaient ceux auxquels on pouvait sans danger se confier. Les postulants portaient ordinairement le nom de *chevaliers de la liberté*, nom que, du reste, les carbonari prenaient eux-mêmes quelquefois.

Pour arriver au but qu'ils se proposaient, ils employaient différents moyens, tels que d'exciter les mécontents, de fomenter en divers lieux des complots pour les faire éclater quand les circonstances le permettaient, et enfin de chercher à exciter un soulèvement général. Ainsi, en 1822, le général Berton, pour réussir à soulever les peuples, leur disait-il que la révolte éclatait partout, qu'un gouvernement provisoire, composé des députés de l'opposition, de Lafayette, de Foy, de Benjamin Constant et de Laffitte, était installé. On ne sait pas si réellement les membres du gouvernement provisoire furent désignés; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que tous quatre demandèrent à la tribune une enquête solennelle, et que la chambre la leur refusa (*voy.*, pour plus de détails, le procès des carbonari de Belfort, Saumur et la Rochelle, en 1822).

Aujourd'hui, cette société a perdu toute son influence politique; la division s'est mise dans les diverses ventes; le nom même de carbonari est à peu près oublié. Quoique plus nombreux qu'ils n'aient jamais été, on ne les appelle, et ils ne s'appellent plus ordinairement eux-mêmes, que *bons cousins*, nom qu'à leur origine ils se donnaient entre eux pour exprimer leur bonne union et leur intelligence.

Les ventes des bons cousins sont nombreuses; il n'est guère de villes, quelque peu importantes qu'elles soient, qui n'en possèdent au moins une. Presque toutes les personnes que leur état oblige d'habiter dans les forêts, mais surtout les charbonniers, en sont membres; aussi, dans les provinces de l'Est, telles que la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, où les charbonniers sont nombreux, disent-ils que si quelqu'un est égaré dans les bois, ou s'il se trouve en danger, il n'a qu'à crier *à l'avantage* pour avoir du secours; mais malheur, trois fois malheur à l'imprudent qui voudrait se faire passer pour confrère, il payerait bien cher sa présomption et son audace. Les bons cousins ont entre eux de nombreuses et fréquentes réunions, et, loin de s'occuper, comme autrefois, de politique, ils ne songent qu'à se réjouir et à s'amuser. Afin d'écarter toute oreille profane, ces assemblées ont ordinairement lieu dans les bois, près d'une fontaine disposée à cet effet, et à laquelle le peuple ordinairement impose leur nom, *fontaine des bons cousins*. DUHAUT.

CARBONATES (*chim.*), sels résultant, comme l'indique leur nom, de la combinaison de l'acide carbonique avec les bases salifiables. Il en existe à différents degrés de saturation. Ceux que, en raison de leur analogie de composition avec les autres sels, on considère comme *neutres*, ne le sont pas réellement, puisqu'ils verdissent le sirop de violettes. Ils renferment un atome de base pour deux d'acide; les *sesqui-carbonates* en présentent trois de ce dernier pour un de base; les *bi-carbonates*, enfin, résultent d'un atome de base et de quatre d'acide.

Tous les sels ayant pour radical l'acide carbonique se reconnaissent aux caractères suivants : réduits en poudre et traités par les acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique ou acétique faibles, ils se décomposent en

laissant dégager avec effervescence et sans production de vapeurs du gaz acide carbonique incolore et presque inodore, facilement reconnaissable à ses propriétés caractéristiques. (*Voy.* Carbonique.)

Les *carbonates neutres*, à l'exception de celui d'ammoniaque, qui est volatil, et de ceux de potasse, de soude, de baryte, de lithine, sont tous décomposés à une température plus ou moins élevée, pour donner alors du gaz acide carbonique. Les carbonates fixes, indécomposables par le calorique seul, le sont, à une température élevée, par le bore, le phosphore, le charbon, le fer et le zinc, qui s'emparent de l'oxygène de l'acide, soit en totalité, soit en partie. Si l'on excepte les carbonates de potasse, de soude, d'ammoniaque et de lithine, tous sont insolubles dans l'eau ; néanmoins il n'est aucun de ces derniers qui, dans un état d'extrême division, ne puisse être dissous dans le même liquide, chargé d'acide carbonique. Leurs dissolutions aqueuses verdissent le sirop de violettes, ainsi que nous l'avons dit, précipitent abondamment en blanc les sels de magnésie et ne perdent point d'acide carbonique lorsqu'on les chauffe; le carbonate d'ammoniaque, étant plus volatil que l'eau, se dégage seulement dans l'atmosphère. Un courant d'acide carbonique gazeux les transforme en bi-carbonates moins solubles. Les carbonates insolubles sont tous décomposés à chaud par les sels à base de potasse ou de soude dont l'acide peut former un sel soluble avec leur base, mais cette décomposition n'est pas complète. Indépendamment du rapport de 1 à 2 entre l'oxygène de l'oxyde et celui de l'acide, le premier se trouve à la quantité d'acide même, comme 1 à 2,765; d'où résulte que, d'après la composition des oxydes, il sera toujours facile de connaître celle de tous les sels de cette espèce. — Les carbonates naturels à un degré quelconque de neutralisation sont au nombre de seize, savoir : ceux de chaux, de protoxyde de fer, de soude, de potasse, de bi-oxyde de cuivre, de plomb, de zinc, de baryte, de strontiane, de magnésie, de manganèse, d'argent, de protoxyde de cérium, ainsi que les doubles carbonates de chaux et de magnésie, de chaux et de soude, de chaux et de baryte. Ceux de chaux, de fer, de baryte, de cuivre, de potasse, de soude, de plomb et de magnésie sont les seuls employés dans les arts ou la médecine. Quant à leur préparation, tous les carbonates, à l'exception de ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque, étant insolubles dans l'eau, se préparent au moyen des doubles décompositions.

Quant aux *bi-carbonates*, on ne connaît que ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque. Peut-être en existe-t-il un assez grand nombre d'autres, puisque beaucoup de carbonates se dissolvent dans l'eau chargée d'acide carbonique, mais aucun ne se dépose à l'état de bi-carbonate par l'évaporation spontanée. Chauffés à l'état solide jusqu'au rouge, ils perdent la moitié de leur acide et se trouvent ramenés de la sorte à l'état de *carbonates*. Tous sont solubles dans l'eau, mais beaucoup moins que ces derniers; et, chauffés alors jusqu'à l'ébullition, ils perdent un quart de leur acide pour se transformer en *sesqui-carbonates*. Leurs dissolutions verdissent le sirop de violettes, mais ne précipitent pas les sels de magnésie à froid. On les prépare en faisant agir sur les carbonates neutres, en petits fragments, le gaz acide carbonique soumis à une faible pression.

Indépendamment des composés précédents, pour chacun desquels la proportion d'acide varie, celle de la base demeurant constamment la même, il en existe d'autres où cette dernière se trouve en plus grande abondance que dans les carbonates ordinaires. Ce sont 1° les carbonates *bi-basiques*, ou contenant pour la même quantité d'acide deux fois autant de base : telle est la *malachite*, ou le carbonate vert de cuivre ; tel paraît encore le carbonate brun : ces composés n'ont pas été jusqu'ici l'objet d'un examen spécial; 2° les carbonates *sesqui-basiques*, renfermant une fois et demie autant de base que les carbonates neutres : tel le carbonate bleu de cuivre. Disons toutefois que M. Berzélius, considérant que, dans ses composés, l'oxygène de l'acide se trouve à celui de la base comme 3 est à 4, et que ce rapport s'éloigne des lois présentées par les combinaisons salines en général, croit qu'ils ne sont que la réunion de carbonate neutre et d'hydrate d'oxyde, ou, si l'on veut, des espèces de sels doubles dans lesquels l'hydrate jouerait le rôle de sel proprement dit.

CARBONE (*chim.*), corps simple non métallique, très-répandu dans la nature, où il constitue, à l'état de pureté et de cristallisation, le *diamant* (*voy.* ce mot); mêlé à quelques centièmes de substances étrangères, l'*anthracite;* imprégné de bitume, la *houille*,

ou charbon de terre; et même les *lignites*, ou bois bitumineux; en combinaison avec l'oxygène, l'*acide carbonique*, qui se rencontre à la fois dans l'air atmosphérique et les eaux, principalement les eaux minérales gazeuses; à l'état de sel, dans tous les carbonates natifs, surtout celui de chaux, l'un des plus répandus et des plus communs. Enfin le carbone entre dans la composition de toutes les matières végétales et animales. C'est encore lui qui forme la base des charbons, du noir de fumée, du noir animal et d'une foule d'autres produits industriels. — Pur, il est toujours solide, insipide et inodore; du reste, rien de plus variable que ses autres propriétés : ainsi, le plus souvent noir, sans forme régulière, et facile à réduire en poudre, tel celui provenant de la carbonisation des matières organiques; d'autres fois, compacte, friable, opaque, d'une cristallisation lamelleuse et impure; du reste, noir comme le précédent, mais doné d'un certain éclat métallique, d'une pesanteur spécifique de 1, 8; c'est le graphite artificiel et l'anthracite; beaucoup plus rarement, cristallisé et si dur qu'il raye tous les corps et n'est rayé par aucun; c'est le diamant. Alors il est ordinairement limpide, transparent, le plus souvent incolore, tantôt en octaèdres réguliers, tantôt en dodecaèdres rhomboïdaux, ou bien encore en sphéroïdes à vingt-quatre et quarante-huit faces triangulaires, le plus généralement curvilignes et d'une pesanteur spécifique de 3,52 à 3,55.

Soumis à la plus forte chaleur de nos fourneaux, le carbone n'éprouve aucune altération, mais il paraît que l'on parvient à le fondre à l'aide du chalumeau à gaz. A l'état de diamant, il est mauvais conducteur du calorique et de l'électricité; mais, en toute autre circonstance, il conduit également bien ces deux fluides. Sa puissance de réfraction sur la lumière est, comparativement à celle de l'air, de 3,1961; le frottement lui fait manifester l'électricité vitrée, et il se montre électro-vitré par rapport au bore, mais électro-résineux comparativement à l'hydrogène. — Poids de son atome, 37,66.

L'*oxygène* et l'*air atmosphérique*, à la température ordinaire, sont tout à fait sans action sur le carbone; à chaud, ils donnent naissance à un oxyde et à un acide. Un troisième composé d'oxygène et de carbone est l'acide oxalique. Nous n'avons à nous occuper ici que du premier de ces corps, renvoyant pour les autres à leurs articles spéciaux. (*Voy.* CARBONIQUE et OXALIQUE.)

L'oxyde de carbone, découvert en Angleterre par Cruikshank, et en France par MM. Clément et Désormes, est toujours un produit de l'art qui n'a pu s'obtenir jusqu'ici qu'à l'état gazeux. Il est incolore, inodore, transparent, élastique, insipide, sans action sur l'infusum de tournesol, plus léger que l'air avec une pesanteur spécifique de 0, 9722; indécomposable par le calorique et la lumière, et d'une puissance réfractive de 1, 157. Composition :

2 at. carbone.....	75,33	ou bien	42,96
1 at. oxygène....	100,00	—	57,04
1 at. oxyde.......	175,33	—	100,00

Parmi les corps simples non métalliques, l'oxygène et le chlore sont les seuls qui puissent exercer quelque action sur lui; le premier pour former, à la température rouge ou bien sous l'influence de l'étincelle électrique, du gaz acide carbonique; aussi, lorsque l'on approche une bougie allumée de l'ouverture d'une cloche remplie de ce corps, s'enflamme-t-il pour brûler avec une flamme bleue en donnant un résidu qui trouble l'eau de chaux. — L'action du chlore, favorisée par les rayons solaires, donne un gaz incolore, doué d'une odeur suffocante, éteignant des corps en combustion, rougissant fortement la teinture de tournesol, et d'une pesanteur spécifique de 3, 3894 : c'est le *phosgène* (engendré par la lumière) de M. John Davy, chimiste qui l'a découvert, et le *gaz acide chloro-carbonique* ou *chlorure d'oxyde de carbone* des Français. Composition :

1 at. chlore.........	221,32	ou bien	71,63
1/2 at. oxyde de carb...	87,66	—	28,37
1 at. acide chloro-carb.	308,98	—	100,00

L'*hydrogène* et le carbone se combinent en des proportions très-variées pour donner des produits du plus haut intérêt, soit par leurs propriétés, soit par les applications qui en découlent, ou bien encore par leur formation dans certaines circonstances naturelles. Ces composés jouent surtout un grand rôle dans l'éclairage ou le chauffage; mais c'est uniquement sous le point de vue chimique que nous avons à nous en occuper ici, renvoyant, pour ces applications, à des articles spéciaux. Quatre sont gazeux à la température ordinaire, six sont liquides et sept solides. Très-probablement quelques-uns devront être

réunis, mais le mode de combinaison reconnu dans ceux observés annonce que l'on doit infailliblement en découvrir d'autres. Comme la nomenclature de ces *carbures d'hydrogène* est assez confuse, nous croyons devoir les présenter ici dans un seul tableau qui nous servira de guide ponr leur examen :

1° Un *proto-carbure* (CH^2) ;

2° Sept *bi-carbures* dans lesquels le rapport du carbone et de l'hydrogène est exprimé par C H, mais avec des condensations différentes, savoir :

Le bi-carbure gazeux on *méthylène* (C H),

Le bi-carbure gazenx ou *gaz oléifiant* 2 (CH),

Le bi-carbure gazenx 4 (CH),

Le bi-carbure liqne ou *huile douce de vin légère*,

Le bi-carbure solide ou *huile douce de vin concrète*,

Le bi-carbure solide ou *paraffine*,

Le bi-carbure solide ou *essence de rose concrète* 8 (C H);

3° Le caoutchouc ($C^8 H^7$);

4° Le naphte ($C^6 H^5$) ;

5° L'essence de citron on *citrène* ($C^5 H^4$) ;

6° L'essence de térébenthine on *camphène* 2 ($C^5 H^4$);

7° Le quadri-carbnre on *benzine* ($C^6 H^3$) ;

8° La *naphtaline* 2 ($C^5 H^2$) ;

9° La *para-naphtaline* 3 ($C^3 H^2$),

10° L'*idrialine* ($C^3 H$) ;

11° Enfin l'*eupione*, dont les proportions n'ont pas été déterminées.

Indépendamment de ces dix-sept carbures, M. Morin, do Genève, en admet trois autres se présentant à l'état gazeux et qui sont : un *proto-carbure dilaté* 1/2 ($C H^2$), nn *sesqui-carbure* 1/2 (C^3H^4), et un *sesqui-carbure dilaté* 1/4 ($C^3 H^4$). Leur existence ne nons paraissant pas assez bien constatée, bornons-nous à les citcr. — Passons maintenant à l'oxamen spécial de cenx des produits de *carbone* et d'*hydrogène*, dont l'étude doit ici trouver place, c'est-à-dire le *proto-carbure*, le *bi-carbure* ou *gaz oléifiant*, et le *bi-carbure gazeux* 4 (C H) ; qnant aux autres, c'est aux articles HUILES ESSENTIELLES et ESSENCES, ainsi qu'aux mots MÉTHYLÈNE, PARAFFINE, CAOUTCHOUC, NAPHTE, CITRÈNE, CAMPHÈNE, BENZINE, NAPHTALINE, IDRIALINE et EUPIONE, que nous renvoyons.

Le *proto-carbure d'hydrogène* est un gaz incolore, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, d'une pesanteur spécifique de 0,559, et qni, à l'approche d'nn corps en combustion, s'enflamme ponr brûler avec une flamme jaunâtre. Composition :

1 at. carbone.....	37,66	ou bien	75,17
2 at. hydrogène..	12,48	—	24.83
1 at. hydr. demi-carb.	50,14	—	100,00

A froid, l'*oxygène* et l'air atmosphériqne n'exercent aucnne action ; mais à chand, ou sous l'influence de l'étincelle électrique, le mélange détone fortement pour donner de l'eau et de l'acide carbonique. Le *chlore* s'empare à chaud de son hydrogène et précipite le carbone ; tandis qu'à froid l'action est nulle si les gaz sont secs. Mais, dans le cas opposé et sous l'influence des rayons solaires, l'eau se charge d'acide chlorhydrique, en laissant un résidu gazeux d'acide carboniqne si le chlore est en proportion convenable, ou d'oxyde de carbone dans le cas contraire, ce que nous exprimerons de la sorte :

Atomes employés.	*Atomes produits.*
4 at. chlore.	8 at. acide chlorhydriq.
1 at. proto-carbure.	1 at. acide carbonique.
2 at. eau.	

D'où résnlte que, si an lien de quatre volumes de chlore on n'en employait que trois, il n'y aurait qu'nn demi-volume d'oxygène fourni par l'eau, et conséquemment production d'oxyde de carbone au lieu d'acide carbonique.

Le proto-carbnre d'hydrogène se rencontre en abondance dans la uatnre, où il constitue, entre autres, le gaz des marais, vulgairement *air inflammable*, provenant de la décomposition des matières organiques. Il se forme encore en beancoup d'autres circonstances, et sa production continuelle est parfois mise à profit pour les besoins domestiques, tels que la cuisson des briques, de la chaux, etc., etc. A *Villeja*, à *Pietramala*, à *Barigazzo*, etc., en Italie, il se dégage accompagné d'nne matière boneuse imprégnée de sel marin, d'où les noms de *volcans boueux* ou de *salses*, donnés à ces endroits encore bien que le phénoméne ne semble avoir aucun rapport avec ceux des volcans loin desquels on l'observe également, en France, par exemple, à Saint-Barthélemy (Isère) ; en Angleterre, près de Lancastre et de Bosely ; on en cite aussi des exemples en Perse et an Mexique. Le proto-carbure d'hydrogène se dégage encore lentement et par-

fois en grande abondance dans les mines de houille, où sa détonation peut occasionner de graves accidents. C'est pour obvier à ce phénomène, connu vulgairement sous le nom de *feu terrou*, de *feu grisou* ou *brisou*, qu'a été inventée la *lampe de sûreté* de M. Davy. Mais, dans tous ces cas, le corps qui nous occupe est loin d'être pur, et, d'un autre côté, la chimie ne possède aucun moyen de l'obtenir en cet état. Le procédé par lequel on en approcherait le plus serait la décomposition des carbures d'hydrogène par le feu; mais, dans ce cas, le produit renferme toujours de l'hydrogène libre que l'on n'en peut séparer. Aussi se voit-on réduit à recueillir le gaz des marais ou des eaux stagnantes, formé d'un mélange d'oxygène, d'acide carbonique, d'azote et de proto-carbure, mais que l'on purifie en absorbant l'acide carbonique par la potasse, et l'oxygène par le phosphore; quant à l'azote, on ne peut l'isoler, et sa proportion se trouve déterminée en brûlant le gaz dans l'idiomètre avec un excès d'oxygène.

Le bi-carbure d'hydrogène, communément *gaz oléifiant*, est un gaz incolore, d'une odeur empyreumatique, peu soluble dans l'eau, éteignant les corps en combustion, mais s'enflammant au contact de l'air et d'une bougie allumée, pour donner une flamme blanche, fuligineuse, d'une densité de 0,9852.—Une chaleur rouge le décompose en charbon qui se dépose et en proto-carbure d'hydrogène ou hydrogène pur; l'étincelle électrique produit le même effet. Mêlé d'*oxygène* ou d'air, il détone, soit par l'électricité, soit par l'approche d'un corps en combustion, pour donner de l'eau et de l'acide carbonique. Le *soufre* au rouge naissant en précipite le carbone, tandis qu'il se forme de l'acide sulfhydrique. Le *chlore* agit d'une manière variée, suivant les proportions réciproques. Ainsi, mêle-t-on deux volumes de chlore et un volume de bi-carbure d'hydrogène, pour exposer le tout à l'action des rayons solaires ou d'une bougie allumée, il y a détonation et production, à la fois, d'acide chlorhydrique, en même temps qu'il se dépose du charbon. Si, au contraire, le mélange est formé de volumes égaux et qu'on l'abandonne à lui-même, soit dans l'obscurité, soit à la lumière diffuse et sans augmentation de chaleur, les deux gaz se combineront tout à coup pour donner un composé d'apparence huileuse, où se retrouvent les deux composants dans les proportions citées; ce corps est une espèce d'éther. Enfin, si ce produit lui-même se trouve en contact avec un excès de chlore sous l'influence solaire, il se produira du gaz chlorhydrique et du chlorure de carbone. L'*iode* donne aussi, mais seulement par l'influence des rayons solaires assez longtemps prolongés, une espèce d'éther sans aucune autre réaction.

Le bi-carbure d'hydrogène est sans action sur les couleurs, et joue néanmoins le rôle d'une base puissante en neutralisant entièrement l'action des acides les plus forts, tels que les acides sulfurique, chlorhydrique, iodhydrique, acétique, etc., pour former, avec la plupart d'entre eux, des combinaisons parfaitement neutres, quoique très-riches en acides, et connues sous le nom d'*éthers* (*voy.* ce mot). Ce n'est généralement qu'en des circonstances particulières qu'a lieu cette réaction; mais l'acide sulfurique peut toujours y donner lieu. Composition :

2 at. carbone.....	75,33	ou bien	85,80
2 at. hydrogène..	12,48	—	14,20
1 at. bi-carbure...	87,81	—	100,00

c'est-à-dire deux volumes de vapeur de carbone et deux volumes d'hydrogène condensés en un seul.

La préparation du bi-carbure d'hydrogène est fort simple : chauffer ensemble une partie d'alcool et deux d'acide sulfurique concentré. Bientôt après, il se produit un gaz qui, lavé pour le débarrasser de l'acide sulfureux et de l'acide carbonique qu'il contient, sera le corps en question. C'est au mot ÉTHER que nous renvoyons pour la théorie complète du phénomène : qu'il suffise de savoir ici que l'alcool est formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone dans les proportions voulues pour donner de l'eau et du bi-carbure d'hydrogène, premier corps dont la formation est déterminée par l'affinité de l'acide sulfurique.

Les usages de ce corps sont nuls à l'état de pureté, mais fort nombreux et très-importants sous diverses formes. Mélangé de plusieurs carbures d'hydrogène, il entre dans les gaz employés à l'éclairage; en combinaison avec l'eau, il donne l'alcool et l'éther sulfurique; avec divers acides, les éthers composés; et peut-être même, avec l'acide carbonique, les différentes espèces de sucre. Il joue souvent encore un rôle des plus importants dans la chimie organique : aussi

nous trouverons-nous dans la nécessité de rappeler ses propriétés presque toutes les fois qu'il s'agira d'une question relative à cette partie de la science.

Le *bi-carbure gazeux d'hydrogène*, dont la composition est représentée par 4 (C H), autrefois nommé *carbure d'hydrogène*, a été découvert par M. Faraday dans le liquide qui se dépose, après avoir soumis à une pression de trente atmosphères le gaz de l'huile pour le rendre portatif. Il est à la température originaire, sous forme d'un gaz incolore, d'une densité vingt-sept à vingt-huit fois aussi grande que celle de l'hydrogène, c'est-à-dire de 1,8576 à 1,9264, on à peu près deux fois celle du gaz oléifiant; celle du liquide en lequel il se convertit par le froid est de 0,627 à la température de 12°. du reste, très-combustible pour brûler avec une flamme brillante; fort peu soluble dans l'eau; soluble dans l'huile d'olive jusqu'à six fois le volume de cette dernière; beaucoup plus soluble encore dans l'acide sulfurique. L'acide chlorhydrique, ainsi que les dissolutions alcalines, n'exercent aucune action sur lui.

Le *chlore* donne, avec le carbone, trois produits, parmi lesquels les deux premiers peuvent seuls être obtenus directement, savoir :

Le *chlorure*, liquide incolore, très-limpide, d'une densité de 1,25 et d'un pouvoir réfringent de 1,487, entrant en ébullition à 71° c. et ne se solidifiant pas même à 18° au-dessous de zéro. Une chaleur rouge l'altère à peine. L'eau, les dissolutions alcalines et les acides ne le dissolvent pas, tandis que l'alcool, l'éther et les huiles en dissolvent beaucoup, au contraire. L'hydrogène et l'oxygène le décomposent à une température élevée; le premier pour donner de l'acide chlorhydrique et du charbon, le second de l'acide carbonique et du chlore. Toutefois il n'est point combustible, puisqu'il ne brûle qu'autant qu'on le tient plongé dans la flamme d'une lampe à alcool, où il se trouve soumis à l'influence de l'hydrogène, de l'alcool et de l'oxygène de l'air. Aussi sa vapeur détone-t-elle par son mélange avec l'hydrogène et l'oxygène, et sous l'influence de l'étincelle électrique, ce qui donne des acides chlorhydrique et carbonique. Beaucoup de métaux peuvent également le décomposer à l'aide de la chaleur, en formant des chlorures, tandis que le charbon est mis à nu. Le chlore, sous l'influence solaire, le transforme en sesqui-chlorure. Composition :

1 at. chlore.....	221,32
1 at. carbone...	37,66
1 at. chlorure ...	258,98

On l'obtient, par la décomposition du sesqui-chlorure, à l'aide d'une chaleur rouge.

Le *sesqui-chlorure de carbone* est solide, très-friable, transparent, incolore, cristallisant en prismes ou bien en petites lames, d'une forme primitive octaédrique; d'une densité de 2 environ, d'un pouvoir réfringent de 1,576, d'une odeur approchant de celle du camphre, et d'une saveur presque nulle, entrant en fusion à 160° cent., pour bouillir à 182°. Une chaleur rouge le décompose en chlore et en chlorure. L'oxygène, l'hydrogène, l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles, les acides et les alcalis agissent sur lui comme sur le chlorure. Le chlore ne l'altère pas. L'iode, à l'aide d'une chaleur de 180° environ, le transforme en chlorures d'iode et de carbone. L'action du soufre et du phosphore est analogue. Composition :

3 at. chlore......	663,96
2 at. carbone....	75,32
1 at. sesqui-chlor.	739,28

On l'obtient en exposant à l'action directe des rayons solaires un mélange de 8 à 9 vol. de chlore pour 1 de gaz hydrogène bi-carboné, d'où résultent du chlorure de carbone et de l'acide chlorhydrique, dont on le débarrasse ensuite.

Le *demi-chlorure de carbone* est en cristaux blancs, plumeux ou circulaires; entre en ébullition, après une fusion préalable, à la température de 175 à 200° cent.; se sublime lentement sans se fondre vers 120°, et cristallise alors en belles aiguilles. Une chaleur rouge le ramène à ses éléments; l'oxygène, à l'aide de la chaleur ou d'une étincelle électrique, le fait passer à l'état de chlore et d'acide carbonique; le phosphore, le fer, l'étain et le potassium le décomposent, pour donner du charbon et des chlorures. Le chlore n'exerce d'ailleurs aucune action sur ce corps, qui ressemble aux précédents par tous les autres caractères. Composition :

2 at. carbone....	75,33
1 at. chlore.......	221,32
1 at. demi-chloru.	296,65

Ce corps n'a pu s'obtenir jusqu'ici d'une

manière directe, mais s'est produit dans la préparation de l'acide nitrique par la décomposition du nitrate de potasse à l'aide du sulfate de fer, le premier de ces corps étant lui-même impur.

Les *sulfures de carbone* connus jusqu'ici sont au nombre de deux.

Le *persulfure* est un liquide oléagineux jaunâtre, plus pesant que l'eau, transparent ou opalescent : le calorique le décompose en soufre et en sulfure; l'alcool et l'éther en précipitent également le soufre. Il serait possible que ce produit ne fût qu'une simple dissolution de soufre dans le sulfure, l'analyse n'en ayant pas encore été faite d'une manière suffisante.

Le *sulfure*, au contraire, est un corps fort remarquable, liquide, sans couleur, d'une fluidité comparable à celle de l'éther sulfurique, d'une densité de **1,263**, entrant en ébullition à **45°** cent. sous la pression ordinaire, d'une tension mesurée par 0^m,3184 de mercure à 22°,50, donnant une vapeur d'une densité de 2,67 et d'une odeur caractéristique approchant de celle des choux pourris. Le calorique ne le décompose point; sa vapeur, mêlée d'oxygène ou d'air atmosphérique, s'enflamme, avec une forte détonation, pour donner des acides carbonique et sulfureux; mais son extrême tension le fait s'enflammer par le contact d'une bougie à l'air libre, et brûler alors lentement pour former beaucoup d'acide sulfureux et d'acide carbonique avec un léger dépôt de charbon. L'eau n'est susceptible d'aucune action appréciable, quoique retenant fortement son odeur. L'alcool, l'éther et les huiles en dissolvent une grande proportion, au contraire. Composition :

1 at. soufre......	201,16	ou bien	84,23
1 at. carbone.....	37,66	—	15,77
1 at. sulf. de carb.	238,82	—	100,00

Il s'obtient directement, par le contact, à une température rouge, de la vapeur de soufre et du carbone, et l'on place, à cet effet, dans une cornue, du persulfure de fer en poudre avec du charbon également pulvérisé.

L'*azote* donne, avec le carbone, un produit fort remarquable, découvert par M. Gay-Lussac, et connu sous le nom de *cyanogène*. Son importance réclame un article spécial, auquel nous renvoyons. L. DE LA C.

CARBONIQUE (ACIDE), anciennement *air fixe*, *acide méphitique*, *acide crayeux*. — L'acide carbonique, découvert par Van Helmont, étudié par Hales, par Black, mais surtout par Lavoisier, qui nous a fait connaître ses éléments, est, comme l'indique son nom, composé d'oxygène et de carbone. Il se rencontre en grande abondance dans la nature, à l'état de gaz, dans l'atmosphère, dans certaines grottes des pays volcaniques, et résulte aussi de la fermentation spiritueuse, de la calcination des pierres à chaux, ainsi que de l'acte respiratoire. On le rencontre encore, soit à l'état de liberté, soit en combinaison avec les bases, dans une foule d'eaux minérales; enfin il fait partie d'un grand nombre de substances, principalement des carbonates et des enveloppes des mollusques ou des crustacés. Libre de tout agrégation, c'est à l'état de gaz qu'il se présente dans les circonstances ordinaires.

Le gaz acide carbonique est incolore, transparent, élastique, d'une odeur légèrement piquante, d'une saveur aigrelette, d'une pesanteur spécifique de **1,5245**, donnant 1^{gr},975 par décimètre cube, d'un pouvoir réfringent de **1,526**, éteignant les corps en combustion, et rougissant faiblement la teinture de tournesol ou le sirop de violettes. Le *calorique* seul n'exerce aucune action sur lui; mais, à l'aide d'une série d'étincelles, l'*électricité* le décompose en oxygène et en oxyde de carbone. Un froid de — 20° ne trouble nullement son état; mais, si l'on joint à cette influence celle de la compression, il se change bientôt en un liquide très-fluide (*acide carbonique anhydre*), d'un pouvoir réfringent inférieur à celui de l'eau, et donnant une vapeur dont la tension est de trente-six atmosphères à zéro; du reste, insoluble dans l'eau qu'il surnage, comme ferait une huile essentielle, soluble dans l'acool, l'éther et les huiles volatiles. Exposé à l'air, il s'y volatilise facilement et produit un abaissement de température de 90 degrés centigr. au-dessous de zéro, lequel suffit alors pour solidifier la portion non volatilisée, et ce nouveau corps peut donner à son tour un refroidissement qui va jusqu'à 100 degrés au-dessous de zéro ; aussi un fragment mis en contact avec la peau la désorganise-t-il rapidement.

L'*oxygène* est tout à fait sans action sur l'acide carbonique ; l'*hydrogène* le décompose à l'aide du calorique et de l'électricité, pour donner de l'eau et de l'oxyde de carbone; l'influence du *bore* est tout

à fait inconnue; le *charbon* en absorbe trente-six fois son volume à froid, et le décompose à chaud pour former du gaz oxyde de carbone, en le ramenant lui-même à cet état; le *soufre*, le *sélénium*, l'*iode*, le *brôme*, le *chlore*, l'*azote*, et probablement le *phosphore*, n'exercent aucune action chimique; le *potassium* et le *sodium* s'emparent de son oxygène à chaud, en mettant le carbone à nu; l'*air atmosphérique* peut se mêler intimement avec lui, mais sans provoquer aucune réaction; l'eau en dissout à peu près son volume à la température et à la pression ordinaires, mais cinq à six fois plus à l'aide d'une pression suffisante, ce qui donne l'eau acido-carbonique, généralement désignée sous le nom d'*acide carbonique liquide*, incolore, inodore, d'une saveur plus ou moins aigrelette, plus ou moins mousseuse, et entrant facilement en ébullition, pour laisser dégager le gaz qu'elle contient. Enfin l'acide carbonique s'unit avec les bases pour former des sels (*voy.* CARBONATE), et précipite en blanc les eaux de chaux, de baryte et de strontiane, en formant des carbonates solubles dans un excès d'acide carbonique et dans l'acide chlorhydrique; ce dernier les décompose avec effervescence. Composition :

		ou bien	
1 at. carbone....	37,66	ou bien	27,36
1 at. oxygène....	100,00	—	72,64
1 at. acide......	137,66	—	100,00

On l'obtient, dans les laboratoires, par la décomposition du carbonate de chaux (marbre ou craie), au moyen des acides sulfurique ou chlorhydrique affaiblis, qui s'emparent de la base.

L'acide carbonique a beaucoup d'usages : sa présence dans l'air est indispensable à la végétation; c'est lui qui communique à la bière, au vin de Champagne et aux eaux gazeuses la propriété de mousser, ainsi que la saveur piquante qui fait rechercher ces boissons; il sert également à la préparation de la *céruse* ou carbonate de plomb.

Son action sur l'économie vivante mérite une attention toute spéciale. Longtemps on a cru qu'il était sans influence delétère, et que, si l'asphyxie résultait de son introduction dans les voies aériennes, c'était d'une manière purement négative, c'est-à-dire par manque d'air respirable. Mais des expériences nouvelles sont venues mettre hors de doute son action toxique, et l'on a reconnu que le mélange d'une faible proportion d'acide carbonique à un air chargé d'oxygène suffisait pour amener des résultats inévitablement funestes; bien plus, la mort, qui n'arrive guère chez l'homme avant la cinquième minute, qui survient au bout de trois à quatorze minutes dans les autres vertébrés à sang chaud, et d'une heure et un quart à neuf heures chez les poissons plongés dans l'eau non aérée, lorsqu'elle n'est due qu'au défaut de respiration, est infiniment plus prompte dans les cas où elle dépend exclusivement du gaz acide carbonique. Le contact du même gaz sur la surface du corps, la respiration continuant à s'opérer d'une manière normale, peut encore entraîner des accidents et même une issue funeste comme celle des autres gaz délétères. Enfin cette action toxique se porte principalement et primitivement sur les nerfs et le cerveau. Les moyens à lui opposer seraient la saignée, les dérivatifs tant externes que sur le tube intestinal, l'emploi de l'eau froide vinaigrée, tant en boissons qu'en lotions. — Quant à l'emploi de l'acide carbonique comme agent thérapeutique, on a depuis longtemps abandonné son usage en fumigations pulmonaires contre la phthisie. C'est ordinairement dissous dans l'eau qu'on y a recours sous le nom d'*eau gazeuse* à l'intérieur et dans tous les cas où sont indiqués les acidules, ou bien encore comme stimulant de l'estomac contre la torpeur de cet organe ou ses mouvements convulsifs; mais sa trop grande abondance peut, en certains cas, occasionner des vertiges, des pesanteurs de tête, en un mot tous les accidents d'une véritable ivresse.

LEPECQ DE LA CLOTURE.

CARBURES, nom générique par lequel on désigne, en chimie, les composés résultant de la combinaison du carbone avec un corps élémentaire autre que l'oxygène. Ces produits ne jouissent d'aucunes propriétés communes; aussi n'avons-nous pas à nous en occuper ici d'une manière générale, renvoyant, pour l'étude de chaque carbure, à l'histoire des substances élémentaires présentée en des articles spéciaux.

CARCAN, *collarium*, collier (*jurisprud.*). — Dans l'acception usuelle, carcan s'entend de ce collier de fer, signe de honte et d'infamie, au moyen duquel on attache par le cou, à un poteau, les criminels condamnés à la peine de l'exposition. C'est aussi le nom qu'on donnait autrefois à une sorte de col-

lier enrichi de pierreries, dont les dames faisaient leur parure.

Déjà, à Rome, on pratiquait le supplice du carcan, désigné sous le nom de *collare ferreum* ou *colli strigium*.

Sous notre ancienne législation, la peine du carcan, dite alors du *pilori*, emportant un caractère afflictif et infamant, était appliquée aux crimes et même aux fautes regardées comme honteuses, telles que la banqueroute, le faux, la bigamie, l'escroquerie, la filouterie au jeu, le simple vol de fruits dans les champs.

Dans les premiers temps, les condamnés étaient placés dans une lanterne, reposant sur un pivot, que l'on faisait mouvoir à volonté. Plus tard, le condamné fut attaché à un simple poteau planté sur une place publique, soit dans les halles ou les marchés.

En 1792, les législateurs de la convention maintinrent le supplice du carcan; mais ils en restreignirent l'application à certains crimes. D'après l'ordonnance du 31 août 1792, le temps de l'exposition pouvait quelquefois durer six heures. La même ordonnance dispensait les femmes enceintes de la peine du carcan, et remplaçait cette peine par un mois de prison, avec l'affiche du jugement.

Dans le code pénal de 1808, l'exposition était admise comme peine principale dans certains cas particuliers ; mais elle n'était alors accompagnée d'aucun autre châtiment corporel. Cette peine emportait comme effet la privation des droits civils.

La peine du carcan, en tant que peine principale, est aujourd'hui remplacée par la dégradation civique. AD. ROCHER.

CARCASSONNE (*géogr.*), chef-lieu du département de l'Aude, située sur l'Aude, à 192 lieues de Paris. C'est une ville fort ancienne qui appartint tour à tour aux Romains, aux Visigoths et aux Sarrasins. Elle fut soumise à la France par Pepin le Bref, et faisait partie du royaume d'Aquitaine sous Louis le Débonnaire, qui y établit un comte; mais, depuis la mort de Raymond-Froncavel II (1263), dernier comte de Carcassonne, cette cité ne cessa pas de faire partie du domaine des rois de France. Aujourd'hui sa population est d'environ 18,000 habitants. Cette ville est le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Toulouse; en outre de sa préfecture, elle a des tribunaux de première instance et de commerce, une bibliothèque publique de 6,000 volumes et une Société royale d'agriculture.

CARCÉLIE, *carcelia* (*entom.*). Genre de diptères établi par M. Robineau-Desvoidy, et dédié par lui à l'entomologiste Carcel, mort victime de son zèle pour la science dans les environs de Smyrne, en 1827. Ce genre, dans la méthode de l'auteur, fait partie de la famille des calyptérées, division des zoobies, tribu des entomobies. Les espèces assez nombreuses qu'il renferme se rencontrent ordinairement dans les terrains desséchés, et font entendre, en volant, un fort bourdonnement. Leurs larves vivent dans le corps des chenilles des lépidoptères nocturnes. Parmi les vingt et une espèces décrites par M. Robineau-Desvoidy, nous citerons seulement celle qu'il nomme *amœna*, sortie de la chrysalide du *liparis chrysorrhœa*, de la tribu des bombycites. DUPONCHEL père.

CARCIN (*crust.*). — L'espèce type de ce genre, le *carcinus mœnas*, crabe enragé de nos côtes, est un crustacé très-commun qui se trouve, à marée basse, entre les pierres ou enfoncé dans le sable, et qui court avec une grande rapidité. Les carcins peuvent être conservés longtemps hors de l'eau sans périr. On trouve le crabe enragé jusqu'en Égypte, où il est très-abondant; et, malgré le peu de délicatesse de sa chair, on en expédie beaucoup pour les villes de l'intérieur On s'en sert comme d'un appât pour prendre le poisson. La taille du carcin est d'environ 2 pouces; sa carapace est plane, légèrement granuleuse, verdâtre, avec cinq dents ou épines de chaque côté, et trois lobes au front, dont l'intermédiaire est le plus long.

CARCINOME. (*Voy.* CANCER.)

CARDAMINE (*bot. ph.*).—Si l'on excepte de ce genre, très-nombreux en espèces, la cardamine des prés, dont une variété, à fleur double, est cultivée dans nos jardins, il offre un intérêt purement botanique. Ses caractères essentiels sont : calice un peu lâche, stigmate entier et silique s'ouvrant par un mouvement élastique et dont les valves se roulent sur elles-mêmes. La cardamine des prés, ou cresson élégant, qui se trouve dans les marais et les prés bas de nos environs, est une petite plante herbacée à feuilles ailées, les radicales à folioles un peu arrondies et les caulinaires lancéolées. Elle donne, en

avril, des flenrs violettes, disposées en grappes terminales. La cardamine appartient à la famille des crucifères-pleurorhizées, tribn des arabidées.

CARDAN (Jérome). — Savant profond, médecin habile, astrologue érudit, philosophe distingué, Cardan, possesseur des qualités et des défants les plus opposés, semble résoudre le problème de l'alliance monstrueuse dn vrai génie et de la débilité d'esprit la plus grande.

Incertaine, agitée, moitié grave, moitié légère, toujours flottante, parsemée de succès et de revers, la vie physique de Cardan est la représentation fidèle et exacte de sa vie spirituelle. Né à Pavie en 1501, il se livra assez tard à l'étude de l'alchimie, des mathématiqnes, des langues, et, à 21 ans à peine, il expliquait pnbliquement Euclide. A 30 ans, il est appelé à Milan ponr y professer les mathématiques et la médecine; à ce dernier titre, il acquiert nne réputation si brillante qu'on le désigne souvent sous le nom de médecin *milanais*. A cette époque, il épouse nne femme qui lni donne trois enfants dont la conduite déréglée lui occasionne de cuisants chagrins. Il revient ensuite à Pavie qu'il habite peu de temps, va se fixer à Bologne et successivement dans d'autres villes pour y enseigner les mathématiques, puis établit son séjour définitif à Rome, où il meurt d'nne fièvre tierce en 1576, c'est-à-dire dans la 75e année de son âge.

Cardan, d'nn caractère dnr, violent, intraitable, manifesta sa fougue dans ses rapports intérieurs comme dans ses dispntes pnbliques. Il battait ses enfants, maltraitait sa femme, et était impitoyable pour ceux qni lui faisaient opposition. Il avait peu d'amis, car il était, comme on dit vulgairement, mauvais compagnon. Cardan était plein de lui-même; sa vauité et son orgueil percent partout, son amour-propre s'enfle jnsqu'au ridicule; il vante à tout propos son mérite, ses cnres, ses triomphes sur ses rivaux; il rappelle sans cesse les progrès scientifiques qui lui sont dus, et souvent il se donne des louanges avec nn sans-façon qni approche du cynisme : il est bien vrai anssi qu'il n'oublie aucune confidence, et qn'il avoue avec la même facilité ses fautes, ses erreurs, ses vices même. Sa conduite privée ne fut pas fort exemplaire; on l'a résumée en disant que, dans son enfance, il aimait les rixes; dans sa jennesse, la débanche, *meretrices sectabatur;* dans l'âge viril, le jen; enfin, dans la vieillesse, il alla expier dans nne prison ses désordres passés.

Malgré tant de défauts, sa répntation devint très-grande; elle s'étendit, comme il le dit lni-même, aux princes, aux rois et aux empereurs de tonte l'Europe; et il fut recherché par des hommes éminents. L'archevêqne de Saint-André, primat d'Ecosse, le fit venir auprès de lui; le roi de Danemark, par l'intermédiaire d'André Vésale, lni fit les promesses les plus brillantes pour l'engager à habiter son royaume; le pape Paul III lui fit une pension et l'attacha au collége des médecins de Rome.

Jérôme Cardan avait dn talent, il eut des envieux : il était difficile à vivre, il eut des ennemis. Ces derniers, au nombre desquels on compte Jules Scaliger, le ponrsnivirent à ontrance. On l'accusa de n'avoir aucune probité scientifiqne, d'avoir abusé de la confiance de plusienrs savants, de n'avoir eu aucun respect ponr la parole donnée; on répandit le bruit qn'il s'était laissé mourir de faim pour justifier le pronostic de sa propre mort; on le fit passer ponr impie, pour athée même.

L'avant-dernière assertion était facile à prouver, car, au milieu de ce fatras de préceptes astrologiqnes, il était impossible de ne pas tronver quelques dogmes donnant prise à la critique orthodoxe. N'est-ce pas lui qui tira l'horoscope de Jésus-Christ, et expliqua, par l'influence des constellations sous lesquelles il était né, ses actions, sa puissance, ses vertns et même ses miracles? On a dit que Cardan était fon; cette affirmation est mise hors de doute par les témoignages les plus certains puisés dans ses propres livres. Il raconte, à plusienrs reprises, ses visions célestes, ses entrevnes avec Dieu et les démons, les inspirations qui lui étaient envoyées pendant le sommeil; il sentait des odeurs étranges, surnaturelles, comme il dit, tandis que ses disciples et sa mère, placés à ses côtés, ne percevaient aucune odeur; il entendait des voix; il voyait des spectres; en un mot, il avait des hallucinations des principaux sens. Il nous apprend qu'il entretenait des relations avec un démon familier, qui se manifestait pendant le sommeil dans les songes, on pendant la veille par des *tremblements intérieurs*. Enfin il avait, ou plutôt croyait avoir le don de divination. Il cite avec complaisance quelques-unes de ses

prédictions, telles que celles de la mort de l'un de ses disciples, celle de la défaite des chrétiens par les Turcs, prédiction qu'il avait faite au cardinal Sforce. Ses pronostics n'étaient pas toujours fondés sur les lois et les notions astrologiques; il semble, au contraire, avoir eu souvent recours à une sorte de conception intuitive.

Cardan compte parmi les savants de premier ordre. Son nom se rattache à des découvertes importantes dans plusieurs branches de la science; par exemple, en philosophie naturelle, en dialectique, en géométrie, en philosophie morale, et surtout en médecine, en physique et en mathématiques. Parmi ces découvertes, je signalerai la résolution des équations du troisième degré, qui se fait encore selon *la formule de Cardan;* puis le mode de suspension qui porte son nom, et qui seul rend possibles les observations délicates de physique sur les vaisseaux ou dans les voyages. Ce résultat s'obtient à l'aide d'un appareil composé de deux cercles concentriques, mobiles autour d'un axe horizontal, et perpendiculaires l'un à l'autre.

Quand on considère les travaux scientifiques d'un tel homme, on a droit de s'étonner des extravagances qui inondent ses livres. On est surpris de le voir accueillir comme vraies les idées les plus bizarres et ajouter foi aux plus ridicules folies. Il croit aux amulettes, aux sympathies cabalistiques, aux propriétés des anneaux, à l'influence des constellations, à la transmutation des métaux, à la puissance des nombres, à la connaissance instinctive et divinatoire du présent, du passé et de l'avenir; à la possibilité de prolonger la vie pendant des siècles, *multa sæcula (sic)*; enfin il croit à toutes les conceptions les plus délirantes des sciences occultes.

Les ouvrages de Cardan sont écrits avec élégance, souvent avec charme et facilité, quelquefois avec noblesse. On peut lui reprocher l'amour des paradoxes et du merveilleux, des contradictions nombreuses et sur des sujets importants; enfin un peu de confusion, sinon dans la phrase, au moins dans l'ensemble du sujet. Par exemple, on trouve dans un même volume des dissertations philosophiques, et, à côté, l'art d'apprendre à danser aux chameaux; dans une page, des pensées religieuses, et, dans la suivante, l'art de connaître les bons melons: ici, de l'algèbre, de l'architecture, de la géométrie, là de la cuisine, des préceptes de nécromancie, ou l'indication de tours de gobelet; d'un côté, le savoir le plus recommandable, de l'autre de sottes niaiseries, parmi lesquelles la manière de mettre son dos à la fenêtre pour chasser le diable n'est pas la moins drôle. Ces ouvrages sont très-nombreux : on compte dix-huit livres sur les mathématiques, dix livres sur l'astronomie, quarante-quatre sur la physique, quatorze sur la morale, soixante-quinze sur la médecine, vingt-cinq sur la divination, cinquante et un sur divers sujets; enfin il raconta en vers latins l'histoire de la sainte Vierge et celle de saint Martin. Les œuvres complètes de J. Cardan ont été réunies en 10 vol. in-fol. sous ce titre, *Opera omnia*, Lugduni, 1663. Les traités qui sont le plus connus sont les suivants : *De rerum varietate*, Lugduni, 1591; *De subtilitate*, 15..; *Ars magna*, 1545; enfin le fameux traité *De vita propria*, in-12, Parisiis, 1643. Dr Bourdin.

CARDES, sortes de peignes en forme de battoirs dont on se sert par paire pour ouvrir et diviser la laine, et particulièremet celle des matelas. Les cardes consistent en un morceau de cuir de vache ou de veau, hérissé de petits crochets ou pointes en fil de fer, fabriqués par un procédé mécanique, et appliqués sur une plaque de bois de 4 à 5 pouces de large sur 9 environ de long. Depuis l'invention des machines à filer, on en a imaginé aussi pour carder la plupart des matières textiles. Les cardes de ces machines sont des rubans de cuir percés à la mécanique, et armés de pointes, grosses et serrées, suivant le degré de finesse de fil qu'on veut obtenir, c'est-à-dire depuis le n° 8 jusqu'à 30 environ. Ces rubans sont appliqués à des cylindres à rotation. Les pointes ou crochets usés par le service sont susceptibles d'être aiguisés. Quoiqu'il se fabrique des cardes partout, c'est à Rouen et à Paris qu'il s'en fabrique le plus : elles sont préférées à celles de l'Angleterre, qui, vers 1780, produisit les premières mécaniques à carder le coton. Rey.

CARDINAL. — Dans la primitive Église, un clerc ou prêtre attaché d'une manière permanente à une paroisse était qualifié de prêtre cardinal, *presbyter cardinalis*, dans le sens de prêtre principal ou premier prêtre de la cure, parce qu'il avait seul pouvoir d'y baptiser et d'y administrer les sacrements.

De là la supériorité hiérarchique des prêtres cardinaux sur les ecclésiastiques non titulaires d'une église paroissiale. Les diacres qui présidaient à poste fixe à la distribution des aumônes dans les diaconies ou hôpitaux de Rome et qui instruisaient les pauvres dans les chapelles jointes à ces établissements furent aussi nommés diacres cardinaux. Dans la conférence célèbre qui se tint à Carthage, en l'an 411, entre les catholiques et les donatistes, on y désigna les évêques, dont le siége épiscopal était déterminé par l'expression de *cardinales atque authenticos episcopos*, pour les distinguer des évêques régionnaires. Le concile de Meaux, convoqué par Charles le Chauve, en 845, prescrivit de ne pas laisser vacantes les paroisses ou églises cardinales des villes; celui de Rome, tenu en 853, sous Léon IV, mentionna positivement les prêtres ayant titre de cardinal, c'est-à-dire ceux qui administraient et desservaient des églises principales. Telle est l'origine nominale des cardinaux des trois ordres. Le cardinalat demeura à peu près dans cet état jusqu'au XIe siècle. A cette époque, les papes ayant composé leur conseil d'évêques suffragants de Rome, de prêtres et de diacres qui, pour les raisons plus haut indiquées, portaient le titre de cardinal, cette circonstance en changea tellement la signification, qu'il constitua désormais une éminente qualité. Cependant les cardinaux n'eurent la préséance sur les évêques que lorsque l'élection des papes leur eut été exclusivement attribuée, ce qui commença à celle de Nicolas II, en 1059. Grégoire VII, en 1074, leur confirma cette prérogative, qui fut érigée en droit par Alexandre III, en 1160. C'est alors qu'eut lieu l'assimilation complète des trois ordres de cardinaux et que se développa leur prééminence sur toutes les autres dignités ecclésiastiques. Innocent IV, en 1245, leur donna le chapeau rouge, pour marque extérieure de distinction; Boniface VIII, la soutane écarlate ou pourpre, en 1299; Paul III, en 1464, la calotte ou barrette de la même couleur que le chapeau; enfin Urbain VIII, par un décret de 1630, leur accorda la qualification d'*éminence*, en remplacement de celle d'*illustrissime*, qu'ils avaient jusque-là portée. Le nombre total des cardinaux fut d'abord indéterminé; mais le pape Sixte V, par une bulle de l'an 1586, décida qu'il serait de soixante-dix, en mémoire des disciples de Jésus-Christ, et il n'a plus varié depuis. Ce nombre est toujours réparti ainsi qu'il suit: six cardinaux de l'ordre des évêques, cinquante de l'ordre des prêtres, et quatorze de l'ordre des diacres. Le sacré collége est formé par le corps des cardinaux. Pour plus de détail, *voy.* Onuphre Panvinio, *De episcopatibus titulis et diaconis cardinalium*; Thomassin, *Discipline de l'Église*; Ant. Aubery, *Histoire générale des cardinaux*. X

CARDINAL (*zool.*). — Ce nom, comme celui de capucin, de moine et autres figuratifs, dérivés de quelque ressemblance de forme, de couleurs ou d'habitudes, a été donné à divers animaux d'ordres fort différents, parmi lesquels on distingue trois oiseaux :

Le CARDINAL D'AMÉRIQUE, syn. de tangara rouge-cap;

Le CARDINAL DU CANADA, syn. de tangara rouge et noir;

Le CARDINAL DU CAP, syn. de gros-bec orix (*voy.* GROS-BEC).

Parmi les poissons, c'est une espèce du genre *spare;* parmi les mollusques, une espèce du genre *cône;* enfin, parmi les insectes, un papillon du genre *argyne*.

CARDINALES (VERTUS). (*Voy.* VERTU.)

CARDINAUX (NOMBRES). — Les adjectifs de nombres cardinaux servent à déterminer la quotité précise des individus désignés par les substantifs ; ce sont : *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, vingt, trente, quarante*, etc. Les mots *million, billion* ou *milliard, trillion, quatrillion*, etc., ne sont point des adjectifs de nombre, mais des substantifs numéraux exprimant une collection. Aussi ne se joignent-ils pas immédiatement aux substantifs, comme les premiers (*vingt soldats, cent francs*); mais ils ont besoin d'une préposition qui marque leur relation avec ces substantifs : *un million* DE *soldats, un milliard* DE *francs*.

Le mot *cardinal* est dérivé de *cardo, inis*, gond, pivot sur lequel tourne une porte, mot pris métaphoriquement, par les Latins, pour signifier le point fondamental, principal : de là, dans Cicéron, *cardo rei* pour exprimer le point sur lequel *roule* une affaire. Ces adjectifs ont été nommés cardinaux parce que, dans les diverses langues, ils sont comme la base de toute la nomenclature numérique, et servent de racine à tous les autres mots numéraux; c'est ainsi qu'en français les nombres *cardinaux* sont les racines des nombres appelés *ordinaux : deux* formant *deuxième; trois, troisième; quatre, qua-*

trième, etc. Ces adjectifs numéraux *ordinaux* diffèrent des premiers en ce qu'ils ne déterminent point la quotité des individus, mais l'ordre et le rang dans lequel ils se trouvent placés.

Nous employons assez souvent, dans notre langue, le nombre *cardinal* à la place du nombre *ordinal*. Ainsi, pour parler de l'heure, du quantième du mois, de l'année : *il est trois heures, le neuf janvier, l'an mil huit cent quarante-quatre;* pour distinguer un souverain, un prince, un seigneur, de certains autres qui ont porté le même nom et la même couronne : *Louis douze*, *Charles neuf*, *Henri trois*. Ce dernier usage n'existait pas autrefois, et l'on disait, au XVIe siècle, *Loys le douzième, Charles le neufvième, Henry le troisième*, comme les Latins auraient dit : *Ludovicus duodecimus*, *Carolus nonus*, *Henricus tertius*. Les Italiens et les Anglais n'ont point suivi notre exemple, et ils continuent à employer, dans ce cas, le nombre ordinal : *Gregorio decimo sexto*, Grégoire seizième; *Innocento ottavo*, Innocent huitième. Anglais : *George the third*, George le troisième; *Lewis the fourteenth*, Louis le quatorzième. La rapidité de l'expression, à laquelle on sacrifie souvent beaucoup trop chez nous, a sans doute introduit cet usage peu logique, et a fait préférer de brefs monosyllabes à des dérivés nécessairement plus longs. Les Espagnols, guidés probablement par le même motif, ont pris un moyen terme entre l'usage français et celui des Italiens; car, depuis un jusqu'à dix, ils se servent des nombres *ordinaux*, les mots qui représentent ces premiers nombres étant généralement assez courts dans leur langue; mais ils emploient comme nous les *cardinaux* pour les nombres au-dessus de dix. Avec ces nombres, composés pour le moins de dizaines et d'unités, l'expression devient ordinairement assez longue, et elle le serait encore davantage en se servant des *ordinaux*. Ainsi ils disent : *Carlos cuarto*, Charles quatrième, et *Luis diez y ocho*, Louis dix-huit.

Les adjectifs *numéraux cardinaux* sont généralement invariables dans les diverses langues; cependant il en est dont la forme varie comme celle des autres adjectifs. En grec, on décline les quatre premiers : *εἷς, δύο, τρεῖς, τέσσαρες*; en latin, les trois premiers : *unus, duo, tres;* en outre, dans chacune de ces deux langues, tous les nombres composés de deux ou de plusieurs centaines : *διακόσιοι, τριακόσιοι*, etc., *ducenti*, *trecenti*, etc. En espagnol, en français et en italien, il n'y a que le premier qui prenne la marque du féminin : *un, une; uno, una*

Les adjectifs numéraux *cardinaux* peuvent, comme beaucoup d'autres adjectifs, être pris substantivement : ils deviennent alors de véritables substantifs, et devraient logiquement être soumis à toutes les lois qui régissent cette classe de mots. Le cas le plus important, et le seul que nous indiquerons ici, est celui où le nombre cardinal se trouve modifié par un adjectif quelconque : *plusieurs mille hommes, quelques cents francs, quatre-vingts orbres*. Comme un adjectif ne saurait servir à modifier un autre adjectif, il est bien évident que, dans ces exemples, *mille, cent, vingt* ne peuvent être des adjectifs numéraux : aussi sont-ils de vrais substantifs collectifs, synonymes de *millier, centaine*, *vingtaine*. Et l'on devrait donner à tous, et dans toute circonstance, la marque du pluriel lorsqu'on veut exprimer plusieurs de ces collections, tout ainsi que l'on dit : *quelques millions, plusieurs milliards, quatre trillions*. L'usage a été logique pour ces collections des ordres élevés, qui sont toujours substantifs, mais il n'a pas été conséquent peur les mots *vingt*, *cent*, *mille*, sans doute parce que, étant tantôt adjectifs, tantôt substantifs, l'application de la règle devenait un peu moins facile. Or voici ce qui est établi à ce sujet :

1° Le substantif numéral *mille* ne prend, dans aucun cas, l'*s* du pluriel.

2° Les substantifs *vingt* et *cent* reçoivent régulièrement la marque du pluriel lorsque l'on veut énoncer plusieurs de ces collections : *quelques cents francs, six cents hommes, quatre-vingts livres*.

Cependant *cent* et *vingt* ne prennent pas d'*s* lorqu'ils sont suivis d'un autre nombre : *quatre-vingt-trois hommes*, *deux cent huit maisons, quatre cent trente-six arbres*.

DE CHEVALLET.

CARDIOCARPON (*bot. foss*). — On trouve, dans les terrains houillers, des fruits comprimés, lenticulaires, à contour cordiforme, et plus ou moins échancrés à leur base, renflés dans les grès, fortement aplatis dans les schistes, et qui sont toujours isolés des tiges qui les ont portés. On croit que les cardiocarpons sont les fruits des plantes du groupe des gymnospermes et, probable-

ment, des calamites : c'est un point douteux qui reste encore à éclaircir.

CARDITE, du grec καρδία, cœur. — La cardite sera, d'après cette étymologie, l'inflammation du cœur; mais les divers tissus qui composent l'organe peuvent s'enflammer isolément. On est donc convenu de désigner d'une manière plus spéciale, sous le nom de *péricardite* (cardite extérieure) l'inflammation du feuillet séreux qui recouvre l'organe; sous celui de *cardite* l'inflammation de son tissu cellulaire, et enfin, sous celui d'*endocardite* (cardite interne), celle de la membrane qui tapisse ses cavités. Quoi qu'il en soit, c'est au mot PÉRICARDITE que nous renvoyons pour la première de ces affections, ne nous occupant ici que de la cardite et de l'endocardite, que nous croyons avantageux de renfermer en un seul article, ces deux affections étant presque toujours simultanées dans leur existence, et la première ne se développant le plus souvent qu'à la suite de l'autre. Dans tous les cas, que l'inflammation affecte uniquement la membrane interne, ou bien cette dernière à la fois avec les tissus musculaires ou fibreux du cœur, elle peut être générale ou partielle, aiguë ou chronique; l'observation semble même démontrer que la portion de membrane réfléchie sur les valvules est celle que le plus souvent on trouve atteinte d'inflammation.

Les causes de la *cardite aiguë* diffèrent peu de celles de l'artérite, et partant de l'aortite (*voy.* ARTÈRE). Citons en première ligne l'abus des boissons excitantes et spiritueuses; l'introduction de certains poisons irritants, de l'arsenic entre autres, dans le systéme circulatoire; les exercices fatigants; les mêmes conditions atmosphériques sous l'influence desquelles se développent les phlegmasies pectorales (pleurésie, pneumonie, péricardite), enfin l'extension de ces dernières; et l'on peut même dire, à la rigueur, que toute irritation assez aiguë pour exciter un mouvement fébrile très-prononcé tend réellement à provoquer l'affection qui nous occupe. Mais, de toutes les inflammations, celle des grosses veines et des grandes artères sera bien certainement la plus disposée à se communiquer à la membrane interne du cœur, qui, comme on le sait, n'est elle-même, en définitive, que la continuation de celle de ces vaisseaux. — Quant aux *symptômes*, ils ne paraissent pas différer essentiellement de ceux rapportés par les auteurs à la péricardite, savoir : douleurs vives et intolérables, ou bien une sorte de gêne et de malaise dans la région précordiale; battements du cœur fréquents, précipités, tumultueux, parfois irréguliers, mais le plus souvent inégaux, intermittents et désordonnés; gêne extrême dans la respiration, anxiété déchirante s'accompagnant de terreur avec sentiment de mort prochaine ; enfin défaillances, syncopes et lipothymies, avec agitation en tous sens dans les intervalles, à moins que l'excès des souffrances et de l'affaiblissement ne contraigne les malades au repos ; de plus, visage contracté, grippé, souvent violet ou bouffi; œil terne et égaré. — L'importance des fonctions du cœur explique assez, du reste, ce trouble profond, et l'on conçoit aisément qu'un tel état doive bientôt se terminer par la mort, à moins que l'art ne réussisse à faire avorter promptement les désordres organiques qui provoquent cet ensemble de symptômes. Si l'on réfléchit, en outre, que le sang contenu dans les cavités de l'organe éprouve de la tendance à se coaguler, et qu'une portion même se coagule réellement chez quelques sujets, on sera peut-être tenté de croire que les lipothymies, et la mort, qui parfois les suit, doivent être souvent le résultat immédiat de ce genre d'altération, sans que la maladie principale ait le temps d'amener directement cette issue funeste par la marche naturelle de son développement. Mais, hâtons-nous de le dire, tous les cas de cardite ne s'accompagnent pas heureusement de phénomènes aussi graves, lesquels dénotent toujours une inflammation des plus intenses, ou bien occupant la majeure partie, sinon la totalité de la membrane interne de l'organe. Dans les cas de cardite moins aiguë ou plus circonscrite, la maladie pourra n'être signalée par aucun symptôme grave, et se borner, sous ce rapport, à l'accélération des battements du cœur; peut-être même existe-t-il une sorte de transition insensible entre l'inflammation et l'irritation purement sympathique du centre circulatoire qui se manifeste dans les maladies fébriles en général.

Quant à la *cardite chronique*, que cette forme soit primitive ou succède à la cardite aiguë, elle ne nous est généralement révélée que par les signes confondus par les auteurs avec ceux des affections désignées sous le

nom vague de *lésions organiques du cœur*, lésions dout la plupart se rattachent en effet à la cardite prolongée. Aussi, dans les cas où il n'existe pas d'obstacles mécaniques au cours du sang à travers le cœur, l'affection est-elle presque toujours des plus difficiles à reconnaître. Nous sommes porté à croire néanmoins qu'un état de *palpitement* continuel, plutôt que des palpitations bien prononcées, doit être l'indice de cette maladie, palpitement indépendant de toute irritation aiguë ou chronique des autres viscères, mais que viennent augmenter le moindre écart de régime, un exercice de corps fatigant et toute émotion morale un peu vive. Lorsque, à la suite de cette phlegmasie chronique, les valvules se trouveront épaissies, indurées, hérissées de végétations, etc., et que, dès lors, ces soupapes ne pourront plus jouer comme dans l'état normal; lorsque, en même temps, les orifices auxquels elles s'adaptent se trouveront plus ou moins rètrécis, on verra se manifester une série d'accidents provoqués uniquement par la gêne apportée au cours du sang, et dont il sera parlé ailleurs. (*Voy.* Cœur et Circulation.) L'hypertrophie résultant d'une cardite chronique s'annonce également par des symptômes spéciaux qui seront signalés en parlant des maladies du cœur en général.

Les altérations qui peuvent résulter de la cardite, soit aiguë, soit chronique, ne sont guère connues que depuis peu de temps : signalons, pour le premier cas, la rougeur par injection capillaire de la membrane interne du cœur, un léger épaississement avec friabilité et rarement des ulcérations. Il se forme de plus parfois, dans les cas d'endocardite, une exsudation de matière plastique ou pseudo-membraneuse que l'on rencontrerait plus fréquemment sans doute si le sang ne la dissolvait et ne la balayait continuellement dans son cours. La coagulation du sang dans les cavités du cœur est-elle un effet direct de l'irritation de la membrane interne du cœur? L'affirmative n'est point, à nos yeux, l'objet du moindre doute. Gardons-nous bien de penser toutefois que ce phénomène en soit constamment et nécessairement la suite. Citons encore la production d'une certaine quantité de pus, soit immédiatement au-dessous de la membrane interne, soit dans les interstices mêmes du tissu propre de l'organe, quoique les véritables abcès ne soient pas fort communs. Enfin l'inflammation aiguë du cœur peut-elle entraîner la gangrène? Le raisonnement suffit pour adopter la négative, puisque l'organe est d'une telle importance que la mort doit survenir avant le développement possible de ce phénomène, encore bien ce qu'en ont pu dire certains auteurs qui certainement ont pris des ramollissements pour une véritable gangrène. Pour la *cardite chronique*, on comprend très-bien qu'une phlegmasie longtemps prolongée de la membrane interne, du tissu sous-jacent ou du tissu propre du cœur doive entraîner l'hypertrophie de ces parties, ainsi que des ulcérations; et l'on voit, dès lors, quelle liaison rattache ici certains anévrismes et certaines perforations complètes du centre circulatoire, aussi bien que la distension et l'amincissement de ses parois; citons encore certaines masses squirreuses, polypeuses ou tuberculeuses, ainsi que l'ossification des valvules et des orifices de ses ouvertures. Mais disons bien que pour amener de tels résultats il faut que l'affection soit assez grave, car on rencontre tous les jours des signes indubitables d'une irritation légère du cœur sans que l'on soit à même d'observer après la mort des altérations notables de cet organe.

Relativement au *traitement* de la cardite: la gravité des accidents qui l'accompagnent tout d'abord ainsi que la rapidité de sa marche font une absolue nécessité d'employer la méthode antiphlogistique le plus énergiquement soutenue : saignées générales et locales répétées autant de fois que l'exigera la persistance des symptômes sans s'arrêter à la petitesse extrême du pouls, aux défaillances, etc., puisque ces phénomènes sont la conséquence de la maladie et non celle de l'affaiblissement du sujet par la soustraction du sang ; boissons adoucissantes, délayantes et rafraîchissantes; diète absolue; repos complet ; que si, malgré ces moyens, la maladie ne cédait pas complétement, menaçant de revêtir la forme chronique, recourir aux différents révulsifs appliqués sur la région du cœur (vésicatoires, ventouses scarifiées, cautères), sans trop se hâter toutefois, dans la crainte de provoquer une réaction funeste. Lorsque enfin l'affection, passée à l'état chronique, a donné sourdement naissance à diverses productions anormales, provoqué l'épaississement des valvules et le rétrécissement des orifices, le traitement, savoir, saignées générales ou locales pour calmer les

palpitations et l'étouffement par la déplétion du système circulatoire, médicaments sédatifs et calmants parmi lesquels la digitale pourprée mérite le premier rang, régime sévère; ce traitement, disons-nous, ne saurait plus être que palliatif.

CARDITE (*moll.*). — Les cardites sont des coquilles marines qui se trouvent à la fois vivantes et fossiles : sur les cinquante espèces que renferme ce genre, un grand nombre se trouve dans les terrains tertiaires avec une profusion extraordinaire, et nous en possédons plusieurs dans nos environs. Ces coquilles, de la famille des cardiacées, sont suborbiculaires ou transverses, équivalves, inéquilatérales, non bâillantes, le plus souvent garnies de côtes rayonnant du sommet à la base, et munies de deux dents cardinales.

CARDON (*bot. phan.*), nom vulgaire d'une espèce d'artichaut, *cynara carduncellus*. Ce nom a été étendu à d'autres plantes. Au rapport de l'Ecluse, il désignait une espèce de pite ou agavn au Mexique. La *pourretia* de la Flore du Pérou, divers cactes de l'Amérique méridionale, et l'*euphorbia canariensis* à Ténériffe, selon Clavijo, sont ainsi appelés par les Espagnols. On appelle encore *cardon cabezudo* le mélocacte, et *cardon béhal* ou *béhar* le scolyme d'Espagne. — Le cardon est un aliment agréable et recherché.

CARDONNE (Denis-Dominique), savant orientaliste, naquit à Paris en 1720, et partit, à l'âge de 9 ans, pour Constantinople, où il apprit le turc, l'arabe et le persan, et où, pendant un séjour de vingt ans, il acquit de grandes connaissances sur les mœurs, les usages et le caractère des peuples de l'Orient. A son retour à Paris, il fut nommé successivement professeur des langues turque et persane au collége royal, en 1750, secrétaire interprète du roi pour les langues orientales, censeur royal, caissier et inspecteur de la librairie. Il étudia avec beaucoup d'assiduité les manuscrits orientaux de la bibliothèque. Cardonne mourut le 25 décembre 1783. Ses ouvrages sont : *Mélanges de littérature orientale*, produits de différents manuscrits turcs, arabes et persans, Paris, 1770, 2 vol. in-12; ouvrage d'un but vraiment louable; *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, composée sur les différents manuscrits arabes, Paris, 1765, 3 vol. in-12, etc.

CARDUACÉES, *carduaceæ* (*bot. phan.*). — On donne ce nom à une des grandes tribus de la vaste famille des synanthérées, qui correspond presque exactement aux cinarocéphales de Jussieu et aux flosculeuses de Vaillant et de Tournefort; elle renferme les genres qui ont la corolle tubuleuse, évasée supérieurement, et le plus souvent à cinq lobes égaux ou inégaux; les étamines ont leurs filaments libres et articulés avec le tube anthérifique; ces filaments sont quelquefois velus; le style est long et grêle, il se renfle un peu dans sa partie supérieure, où il est garni d'une touffe circulaire de poils; les glandules stigmatiques existent surtout sur les bords de ces deux lanières. Le fruit est un akène ovoïde, lisse, glabre, à quatre côtes peu marquées; il s'attache au réceptacle, ou immédiatement et par sa base, ou par un point latéral, ce que l'on observe constamment dans la section des centaurées : l'aigrette est tantôt sessile, composée de poils simples ou plumeux; plus rarement elle est stipitée; le réceptacle est tantôt plan, tantôt un peu concave; il est toujours chargé d'une grande quantité de soies ou de petites écailles qui sont toujours en plus grand nombre que les fleurs, ou enfin creusé d'alvéoles; l'involucre se compose d'écailles imbriquées, souvent épineuses à leur sommet.

Kuntz, dans le quatrième volume du *Nova genera* de Humboldt, a divisé sa tribu des carduacées en six sections, qu'il nomme onoséridées, barnadériées, carduacées vraies, échinopsidées, vernoniacées et astérées. On voit, par l'énumération de ces six sections, que cet auteur donne aux carduacées une très-grande extension. Cassini, au contraire, ne place dans cette tribu qu'un moins grand nombre de genres, qu'il divise en deux sections, sous le nom de carduacées-prototypes et de carduacées-centaurées. (*Voy.* Centaurées.)

CARÊME, mot dérivé du latin *quadragesima*, quarantaine ou période de quarante jours qui précède la fête de Pâques. Le jeûne carésimal, qui est le plus ancien de tous les jeûnes pratiqués par les chrétiens, est aussi celui qui a été le plus universellement observé, parce qu'il est une imitation du jeûne de Jésus-Christ dans le désert (Matth., iv), et que le Sauveur annonça lui-même (Marc, ii) qu'un temps viendrait où les amis de l'*époux* jeûneraient. En effet, après la mort de leur divin maître, les apôtres adoptèrent et établirent l'usage d'un jeûne annuel par at-

tachement pour lui, et afin de se préparer ainsi à célébrer dignement la fête de sa résurrection. Quant à la forme de ce jeûne, nous ne pouvons faire mieux que de reproduire ici l'explication exacte qu'en donne Fleury dans son excellent traité sur les *mœurs des chrétiens* de la primitive Eglise. « Les chrétiens, dit-il (art. IX), jeûnaient plus souvent que les juifs, mais la manière de jeûner était à peu près la même... L'essentiel était de ne manger qu'une fois vers le soir, c'est-à-dire de ne faire qu'un souper, de s'abstenir de vin et de viandes délicates ou nourrissantes et de passer la journée dans la retraite et dans la prière. Suivant le livre du *Pasteur*, si respecté des anciens, on devait commencer cette journée par la prière, ne prendre que du pain et de l'eau, et distribuer aux pauvres ce que l'on aurait dépensé de plus, parce qu'effectivement le jeûne fournissait de quoi le faire par le retranchement d'une partie de la dépense ordinaire. Dans les premiers temps, on ne comptait pour jeûne d'obligation dans la loi nouvelle que ceux qui précédaient la Pâque, c'est-à-dire le carême. L'Eglise les observait en mémoire de la passion de Jésus-Christ, appliquant ainsi ce qu'il avait dit qu'*elle jeûnerait quand son époux lui serait ôté* (Marc, *loc. cit.*). Il y avait d'autres jeûnes qui n'étaient que de dévotion : le mercredi et le samedi de chaque semaine, les jeûnes commandés par les évêques pour les besoins extraordinaires des églises, etc. Le jeûne du mercredi et du vendredi, autrement de la quatrième et de la sixième férie, se nommait station ; ces jeûnes étaient fondés sur ce que ce fut un mercredi qu'on tint conseil contre Jésus-Christ, et que ce fut un vendredi qu'il mourut. Les jeûnes de station ne duraient que jusqu'à none, en sorte que l'on mangeait à trois heures après midi ; le jeûne du carême durait jusqu'à vêpres, environ six heures du soir et le coucher du soleil ; le jeûne double ou renforcé, *superpositio*, dans lequel on passait un jour entier sans manger. On jeûnait ainsi le samedi saint ; quelques-uns y joignaient le vendredi ; d'autres passaient trois jours, d'autres quatre, d'autres toute la semaine sainte, sans prendre aucune nourriture, chacun selon ses forces. Le jeûne double s'observait en Espagne tous les samedis, plus un jour de chaque mois, excepté juillet et août.

« Les degrés d'abstinence étaient encore différents ; les uns observaient l'*homophagie*, c'est-à-dire de ne rien manger de cuit ; d'autres la *xérophagie*, c'est-à-dire qu'ils se réduisaient aux aliments secs, s'abstenant non-seulement de chair et de vin, mais de fruit vineux, et ne mangeaient avec le pain que des noix, des amandes et des fruits semblables ; d'autres se contentaient de pain et d'eau. » Le concile de Laodicée, qu'on croit avoir été tenu en l'an 330, recommande (can. 50) de ne se sustenter que légèrement et sèchement pendant tous les jeûnes de carême... *oportet totam quadragesimam jejunare aridis vescentes*. Celui de Gangre, métropole de la Paphlagonie, de l'an 371, fulmina (can. 19) l'excommunication contre ceux qui, étant parvenus à l'âge de raison, se dispensaient, sans légitime empêchement, d'observer les jeûnes et les abstinences du carême. Celui de Carthage, de l'an 397, prononça (can. 29) la même peine. Ceux de Tolède, des années 633 et 653, interdirent absolument l'usage des viandes. Cette discipline était aussi ancienne que le jeûne, et la même interdiction fut portée par un grand nombre d'autres conciles qu'il serait trop long de rappeler.

L'Eglise ne se borna point à consacrer et à ériger en loi d'obligation pour tous les chrétiens les pratiques carésimales ; elle fit servir leur observance à l'amélioration morale et civile des peuples. « Prenez garde, dit saint Basile (hom. I), de ne pas mesurer le succès du jeûne sur l'abstinence des viandes... ; le vrai jeûne, c'est surtout le refrénement des passions, la répudiation des vices ; c'est de se débarrasser des liens de l'iniquité, de pardonner à votre prochain... ; d'éviter les disputes, les contentions, les colères et les procès... ; de faire de bonnes œuvres... » Saint Ambroise (serm. 33) s'exprime dans le même sens, et s'élève avec force contre les maîtres qui maltraitent leurs serviteurs et leurs esclaves pendant les jours de fête et ceux du carême. Saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand, tous les Pères et Docteurs, tant grecs que latins, tiennent le même langage, et ne cessent de reproduire, sous toutes les formes, ces enseignements si éminemment chrétiens, à l'occasion des jeûnes de carême ; aussi parvinrent-ils à en faire pénétrer l'esprit jusque dans les lois impériales dont ils finirent par adoucir la rigueur. Un rescrit de Valentinien fit suspendre l'instruction des causes civiles pendant la semaine sainte et la semaine de

Pâques. Les empereurs Gratien et Théodose défendirent de procéder contre les criminels, de les mettre à la question et de *condamner leurs corps au dernier supplice pendant les jours sacrés du carême* (cod. théod., liv. IX). Enfin Justinien, qui, comme on sait, rassembla dans le code qui porte son nom toutes les lois et constitutions non abrogées ou tombées en désuétude des codes antérieurs, et y joignit les siennes, sous le titre de *Novelles*, décréta (liv. Ier, tit. IV, 3) que, à l'expiration du carême et lorsque le premier jour de Pâques est arrivé, tous les liens devaient être brisés (*omnium vincula dissolvantur*); qu'on ne retiendrait en prison que ceux qui pourraient troubler les réjouissances communes des jours saints, c'est-à-dire les incestueux, les faux-monnayeurs, les homicides, les parricides, les empoisonneurs et les criminels de lèse-majesté. Tels étaient alors les effets de l'observance et de la sanctification du carême; ils se résolvaient en grâces miséricordieuses, en réconciliations spirituelles et temporelles, en pardons privés et publics. C'est ainsi que toutes les institutions du catholicisme ont constamment concouru à développer dans le cœur de l'homme e magnifique précepte qu'il a caractérisé par a dénomination de charité; précepte qui comprend à lui seul toutes les idées de vertu et d'humanité; qui renferme tous les germes de civilisation et de véritable progrès social.

Au moyen âge, des résultats analogues sont obtenus sous l'influence des mêmes principes. Les évêques du concile de Compiègne, tenu en 833, exprimèrent leur regret à Louis le Débonnaire de ce qu'il avait, sans nécessité, mis ses armées sur le pied de guerre, l'année précédente, pendant le carême, et surtout de ce qu'il avait convoqué un parlement (*placitum*), à Rennes, pour le jeudi saint, contrairement à l'engagement antérieur (*contra votum suum*) pris par lui de respecter ces saints jours : ceux du concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 836, firent à ce prince des remontrances semblables. Le concile de Meaux, tenu vers les derniers mois de l'an 845, décréta (can. 76) que le roi Charles le Chauve serait prié d'ordonner positivement à ses ministres, comtes et magistrats quelconques, de ne point permettre d'assemblées de parlement, ni de tribunaux judiciaires depuis le mercredi des Cendres jusqu'à Pâques, afin que les fidèles pussent vaquer sans trouble et en sûreté aux exercices de la pénitence carésimale, conformément à ce que prescrivent la divine autorité et les constitutions des saints Pères..., *quod a divina authoritate et sanctorum Patrum constitutione*. Divers autres conciles de France et d'Allemagne prirent des décisions dans le même but : que si leurs efforts ne furent pas constamment couronnés d'un succès plein et entier, toujours est-il qu'ils contribuèrent à rendre les guerres féodales moins désastreuses pour les peuples et moins fréquentes, et qu'ils donnèrent naissance à la trêve de Dieu (*voy.* ce mot), dont l'heureuse influence sur ces époques de trouble, de divisions intestines et de tyrannie est incontestable.

Considérés au point de vue simplement hygiénique, les jeûnes et les abstinences du carême sont d'autant plus favorables à la santé, qu'ils coïncident avec une saison de l'année où la chair des animaux est loin d'être aussi saine que dans les autres saisons, et cela par une foule de raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici : c'est d'ailleurs ce que des écrivains compétents se sont appliqués à faire ressortir; entre autres le médecin Hecquet, dans son *Traité des dispenses du carême*, publié en 1709; le docteur Planque, dans sa *Bibliothèque choisie de médecine*, qui parut en 1758 (9 vol. in-4°) avec les additions de Goulin. Planque résume son opinion sur le carême par ces paroles remarquables : « J'ose dire que, si le carême n'était pas d'institution religieuse, il devrait l'être d'institution médicale. » Les médecins les plus distingués de nos jours, Tourtelle (*Élém. d'hygiène*), Rostan (*Cours d'hyg.*), les savants auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, ne pensent pas autrement que leurs devanciers du dernier siècle. « Quant aux puériles alarmes, disent ceux-ci (art. *Abstinence*), que montrent tant de chrétiens sensuels à l'approche du temps où la religion prescrit la privation des viandes, nous répondrons avec la médecine qu'il est rare, très-rare, que le passage, même rapide, à une vie plus sobre ait quelque inconvénient; » et, à l'article *Jeûne*, ils ajoutent : « Les grands hommes qui firent descendre des cieux les lois des carêmes et des jeûnes parmi les nations qu'ils voulurent civiliser s'entendaient un peu plus en hygiène que ne le croient les philosophes, qui n'y ont vu que de ridicules pratiques d'austérités.... Concluons que les hommes reçoivent des pratiques du carême la santé, l'allégement, sur-

tout dans les régions ardentes; que ces pratiques adoucissent le moral et ramènent l'esprit vers des sentiments d'humanité, de modestie, et contribuent à la pureté des mœurs, par conséquent à la civilisation... »

Ainsi tombent devant l'autorité et les arguments de la science les déclamations dirigées sur les observances du carême, fondées qu'elles sont non-seulement sur des motifs religieux très-respectables, mais encore sur les grands principes de diététique et d'hygiène expérimentale. P. T.

CARÈNE s'entend de tous les fonds extérieurs d'un bâtiment, de ses œuvres vives, partie qui est submergée lorsqu'il est chargé; il signifie aussi l'ouvrage d'une carène, autrement la réparation *des bas* ou de tout ce qui plonge dans l'eau. Pour faire cette opération, on fait entrer le bâtiment dans une forme, ou on l'abat en quille sur un ponton, un quai, etc.; pendant ce travail, on dit qu'il est en carène, qu'on le carène; si le bâtiment n'est qu'abattu de manière à n'avoir dehors de l'eau que la moitié des virures, il ne reçoit qu'une demi-carène. Les qualités d'un bâtiment de mer dépendent de la forme de sa carène. Les plus habiles dans les sciences exactes, posséderaient-ils toutes les connaissances pratiques de la marine, ne pourraient pas se flatter de réussir dans la forme de la meilleure carène possible.

CARGAISON, réunion de toutes les marchandises que peut embarquer un bâtiment du commerce, celles qui forment sa principale charge; car les officiers qui ont des permis ne peuvent composer leurs pacotilles d'articles de cargaison. Ceux de l'État ne reçoivent point de cargaison, mais seulement les munitions de guerre et de bouche prises à bord après le lest, ce qui, avec leur artillerie, forme une cargaison convenable; mais on n'applique pas ce mot aux objets qui entrent dans un bâtiment de guerre. Exceptons toutefois les flûtes et gabarres de l'Etat, que l'on charge pour porter des munitions de guerre, de bouche, des agrès, etc., aux stations, ou du bois de construction et autres objets nécessaires aux approvisionnements des arsenaux.

CARIANA pour **CARIAMA** (*ois.*), *dicholophus*, Illig., *microdactylus*, Geoff., *lophorhynchus*, Vieill.; genre de l'ordre des alectorides. Caractères : bec plus long que la tête, recourbé; fosse nasale grande; narines placées au milieu du bec, petites; pieds longs, grêles; quatre doigts, trois devant, gros, très-courts, unis à la base par une membrane; un derrière, articulé sur le tarse, ne posant point à terre; ongles courts et forts; ailes médiocres; la première rémige la plus courte, les cinquième, sixième et septième les plus longues.

Ce genre, établi par Brisson, ne présente encore qu'une seule espèce qui avait été placée par Linné et Latham dans le genre kamichi; elle est assez rare, et paraît habiter de préférence les lisières humides des vastes forêts, peu éloignées des savanes, où abondent les reptiles et les gros insectes dont elle fait sa nourriture. Les cariamas se rassemblent ordinairement par petites troupes de cinq à six, et semblent, par l'inquiétude qu'ils manifestent constamment autour d'eux, veiller mutuellement à leur conservation. Malgré ces démonstrations d'une grande défiance et d'un caractère sauvage, les naturels du Paraguay et du Brésil, seules provinces de l'Amérique méridionale où l'on ait encore vu ces oiseaux, sont parvenus à les soumettre à la domesticité, et en obtiennent une ressource agréable dans la délicatesse de leur chair. D'Azara, à qui l'on est redevable du peu de faits connus relativement aux mœurs des cariamas, se tait sur tout ce qui concerne leur reproduction. Ces oiseaux vont eux-mêmes dans les champs à la recherche de leur nourriture, et reviennent sans guide à la demeure où ils ont été élevés.

CARIBERT ou **CHÈREBERT**, *Charibertus* (*hist.*), aîné des quatre fils de Clotaire qui se partagèrent le royaume en 562, après la mort du roi. Caribert régna six ou sept ans, et sut maintenir constamment son royaume en paix; aussi les historiens ne lui accordent qu'une très-petite place dans leurs livres. Ce prince aimait les belles-lettres, parlait purement la langue latine, connaissait parfaitement les lois qu'il faisait exactement observer, et dirigeait lui-même son gouvernement et ses relations avec les princes étrangers; mais le dérèglement de ses mœurs l'a fait juger sévèrement par Grégoire de Tours. Ce roi avait en effet plusieurs femmes, et il fut, à ce sujet, excommunié par saint Germain.

Caribert mourut en 617, et avant que ses belles-sœurs, Brunehaut et Frédégonde, eussent commencé leurs querelles : ses Etats furent partagés entre ses frères.

CARIBERT, ou plus communément **ARIBERT**, fils cadet de Clotaire II, fut presque entièrement dépouillé de la succession paternelle par son frère aîné Dagobert I[er], qui le força de renoncer à ses droits moyennant l'abandon des pays qui composèrent depuis la Gascogne, jusqu'aux Pyrénées. Aribert fit de Toulouse sa capitale (an 629).

CARIBLANC (*mam.*). (*Voy.* Sajou.)

CARICATURE. — C'est la représentation *chargée*, outrée, des hommes et des choses que l'on veut tourner en ridicule. Ce mot est dérivé du terme italien *caricatura*, du verbe *caricare*, charger. La caricature, née d'abord de la plaisanterie et de la malice, est devenue une arme puissante, même en politique, en appelant le mépris par le ridicule. Les anciens eux-mêmes ont connu la caricature, et on en a trouvé des exemples dans les peintures des ruines d'Herculanum et de Pompéi. Dès le commencement du XVI[e] siècle, la caricature fut employée par les ennemis du pouvoir papal; on frappa entre autres médailles celle qui représente la tête d'un pape jointe à celle d'un diable, et la tête d'un cardinal jointe à celle d'un fou. En France, la Ligue, les règnes de Louis XIV et de Louis XV fournirent à la caricature de nombreux sujets; mais, à l'époque de la révolution de 1789, elle fut employée avec une licence extraordinaire. Loin de se ralentir, ce goût s'est propagé, et il est aujourd'hui poussé à l'excès. Des feuilles périodiques l'emploient journellement : la sculpture même s'en est emparée, et on ne peut pas avoir la moindre dose de célébrité sans avoir sa statuette en caricature chez tous les marchands, ou les honneurs du *Panthéon charivarique*. On a vu récemment tous les écrivains connus du théâtre et de la presse exposés sur le *grand chemin de la célébrité*. La caricature est devenue un brevet de réputation; on en brigue aujourd'hui les honneurs, comme jadis on en redoutait la flétrissure. Les Anglais ont toujours excellé dans ce genre; Hogarth l'a employé à faire une critique plaisante des mœurs et des abus de la société : aujourd'hui, le dessinateur Cruishenck y obtient de grands succès. Callot, en France, y a exercé avec talent son crayon grotesque; tout le monde connaît *la Tentation de saint Antoine* : son nom est devenu caractéristique, et on dit proverbialement des figures à Callot. Le célèbre Holbein a fait une suite piquante de caricatures pour l'éloge de la folie, d'Erasme. Il y a des caricatures involontaires; ce sont celles qui sont produites en poésie et en peinture par l'exagération, car on sait que le sublime est voisin du ridicule. Au théâtre, certains acteurs font de leurs rôles des caricatures. On peut aussi ranger parmi les caricatures les poésies grotesques, comme l'*Énéide travestie*, de Scarron, et l'*Iliade travestie* (*voy.* Burlesque). La caricature semble un genre facile; mais il ne l'est pas plus que tout autre pour y mériter du succès. La caricature elle-même exige du goût; elle révolte quand elle est grossière; elle ne plaît que quand elle est piquante et spirituelle. du Mersan.

CARIE, du latin *caries*, qui signifie vermoulure. Ce nom s'applique à une maladie des os, caractérisée par le ramollissement et l'érosion de leur tissu.

Les symptômes de la carie, à son début, sont assez obscurs : le malade éprouve d'abord des douleurs sourdes, ordinairement profondes, fixes et permanentes; des phénomènes inflammatoires chroniques se produisent dans l'os siége de la carie, puis bientôt dans les tissus mous qui l'environnent : ces derniers se gonflent, les téguments s'enflamment, s'ulcèrent, et donnent passage au pus formé profondément. Le pus qui sort de ce foyer est sanieux, abondant, mélangé de flocons albumineux, et quelquefois de petites esquilles obscures; il est clair, peu lié, souvent mélangé à du sang, et le plus ordinairement d'un bleu verdâtre analogue à la couleur du petit-lait; il éprouve quelquefois la fermentation putride, donne naissance à des gaz qui se dégagent sous forme de bulles, et, par conséquent, se décompose. Cette décomposition même sert à expliquer la formation des sulfures qui colorent en noir ou en brun les emplâtres à base de plomb et les instruments en argent. Les fistules ou simples ouvertures qui correspondent à la carie se ferment spontanément, pour se rouvrir spontanément encore quand d'autres abcès se formeront. Si la fistule est assez courte, on peut introduire un stylet métallique, et parvenir jusqu'à l'os malade. En glissant alors l'instrument à la surface de l'organe, on éprouve une certaine résistance opposée par les rugosités de la surface altérée et dépouillée de son périoste. Lorsque la carie a lieu dans des articulations, les cartilages se détruisent, ils s'usent,

comme dit M. Cruveilhier, et sont absorbés : chaque mouvement de l'articulation donne au malade et au médecin la sensation obscure d'un frottement dur, sorte de crépitation obscure assez facile à reconnaître dans les grandes articulations. Si l'instrument arrive au centre du mal, c'est-à-dire précisément dans le point carié, on peut, à l'aide d'une pression modérée, et presque sans douleur, faire pénétrer le stylet dans l'épaisseur de l'os lui-même : chaque petite lamelle osseuse oppose une légère résistance, mais se brise facilement, et éclate sous la pression de l'instrument en produisant de la crépitation. Cette exploration sert à faire connaître l'étendue, ou, mieux, la profondeur de la carie. Ce moyen de diagnostic n'est pas toujours applicable, car les abcès consécutifs à une carie fusent quelquefois et vont s'ouvrir loin du siége de la maladie : les abcès occasionnés par la carie des vertèbres, par exemple, viennent souvent s'ouvrir au pli de l'aine ; dans certains cas, ils parcourent encore de plus grands trajets. La nature de ces abcès, que l'on désigne dans la science sous le nom d'*abcès par congestion*, se reconnaît à leur mode de développement, qui n'est jamais inflammatoire aigu ; à l'abondance du pus, dont la quantité n'est pas proportionnée à l'étendue apparente du foyer ; à l'existence antérieure d'une douleur fixe dans un point donné du système osseux ; aux qualités physiques du pus, à son mélange avec quelques esquilles, à sa coloration bleuâtre ou verdâtre ; à sa fétidité, qui augmente de jour en jour ; enfin à l'altération de la constitution du malade. Ces caractères importants peuvent conduire à un diagnostic assez précis ; cependant les erreurs, à cet égard, ne sont pas impossibles : on a vu des hommes habiles prendre pour des hernies des abcès pour congestion, et *vice versâ*.

La carie a une marche ordinairement très-lente. Abandonnée à elle-même, elle envahit les os de proche en proche, et produit une suppuration abondante ; le malade maigrit, s'épuise, la fièvre hectique survient, et la mort suit de près. Dans certains cas, cependant, la carie se guérit spontanément, soit par l'élimination de la partie malade, soit par la formation de bourgeons charnus de bonne nature qui se cicatrisent. L'os conserve, après cette cicatrisation même, des traces de son ancienne maladie ; ainsi, il est inégal, couvert d'aspérités, creusé de pores, épaissi dans certains points, devenu compacte dans certains autres, et détruit dans une portion de son étendue.

Tous les os du squelette sont sujets à la carie : néanmoins cette maladie affecte plus spécialement les os spongieux, et, dans tous les cas, elle frappe plus communément le tissu spongieux lui-même.

Lorsqu'on examine un os carié, on le trouve ramolli dans une étendue variable, quelquefois dans sa totalité, toujours vers le point malade. On peut le couper avec un scalpel, et introduire un stylet dans son épaisseur. La portion éburnée se gonfle, et se transforme en tissu spongieux, formé de cellules dilatées. Ces cellules sont remplies par des liquides séro-sanguinolents fournis par des bourgeons charnus de mauvaise nature : plus tard ce liquide change d'aspect et devient huileux et plus abondant. Cette transformation n'a pas encore été suffisamment étudiée du point de vue chimique. Les uns croient que la base organique est presque entièrement détruite, et que le sel mixte seul persiste ; d'autres nient cette mutation pathologique : une pareille incertitude appelle les recherches des chimistes sur ce sujet. La carie peut être superficielle : dans ce cas, la surface osseuse est dépouillée de son périoste ; elle est inégale, couverte de bourgeons blafards et grisâtres, parcourue par des sillons plus ou moins profonds, ou percée de trous qui donnent à l'organe malade l'aspect de la pierre ponce ; ces ouvertures, qu'on dirait faites par des vers, expliquent le nom de *carie vèreuse* (worm-eaten) donné, par les Anglais, à cette forme de la maladie. (*Voy.* S. Cooper, *Trait. de chirur.*, traduit par M. le docteur Delamarre, pag. 279.)

La carie ne se borne pas toujours à un seul point de l'os ; elle accompagne ou produit les diverses transformations lardacée, pulpeuse, fibreuse, fibro-cartilagineuse de la totalité de l'os ; elle forme des infiltrations purulentes dans l'épaisseur de l'os lui-même, donne lieu à des végétations du périoste et détermine des fistules.

Le pronostic de la carie est généralement grave, bien que cette affection puisse se guérir spontanément, et qu'elle ne soit pas au-dessus des ressources de l'art. Ce pronostic est relativement moins grave quand la maladie a lieu sur des sujets jeunes et de bonne constitution ; quand elle est superfi-

cielle et accessible aux moyens chirurgicaux; quand elle est peu étendue et aussi simple que possible; quand elle est due à une cause qui peut être détruite; enfin quand elle est le résultat d'une violence extérieure.

L'étiologie de la carie comprend deux ordres de causes : les uns externes, comme les violences extérieures, les fractures, les plaies des os, et dans certains cas la présence du pus; les autres, internes, comme la syphilis, le scorbut, les scrofules, le rhumatisme, la goutte; enfin l'inflammation chronique des os et du périoste.

Traitement. — Si la maladie se rattache à une cause interne, il faut, de prime abord, combattre et détruire cette dernière, sans quoi le traitement local resterait sans succès. Il faut donc s'occuper non de la guérison de la carie, mais de celle de la scrofule, de la syphilis, etc., c'est-à-dire de l'affection qui y donne naissance. — Le traitement local consiste à modifier les tissus malades ou à en faire l'ablation. Pour satisfaire à la première indication, on emploie les bains alcalins, ferrugineux, hydrosulfureux ou iodurés; les fomentations avec les décoctions de feuilles de noyer, de thym, de sauge, de romarin; les pansements avec les huiles essentielles de térébenthine, de myrrhe et d'aloès; avec les poudres d'euphorbe, de sabine, avec l'alcool, etc. Si la plaie est grise, couverte de bourgeons, mollasse, saignant facilement, on peut recourir à l'emploi du cautère actuel, qu'on applique seulement après avoir mis à nu la portion d'os malade. Les caustiques énergiques et les acides concentrés en particulier ont une action efficace dans ces cas. Enfin on peut, si ces divers moyens échouent, faire la résection de l'os malade. On a vu quelquefois des suppurations dérivatives, provoquées par le moxa, le cautère ou le vésicatoire, suivies d'amélioration notable. Néanmoins ces moyens, ainsi que les antiphlogistiques sous toutes les formes, doivent être mis en usage avec une grande circonspection. Quand toutes les ressources que je viens d'indiquer ont été impuissantes, on peut recourir à l'amputation comme dernier moyen de salut. Il faut la pratiquer le plus tard possible, attendre même, comme le conseillent certains auteurs, que la fièvre hectique ait commencé.

Le régime des malades doit, en général, être tonique et fortifiant; secondé par l'usage des amers quand ils ne procurent pas de diarrhées, par les ferrugineux, le quinquina, etc.; en un mot, par les moyens qui soutiennent les forces vitales. Dr Bourdin.

CARIE, province de l'Asie Mineure bornée au nord par le Méandre ou Madre, qui la séparait de la Lydie, au sud et à l'ouest par la mer, à l'est par la Lycie; sa capitale était Halicarnasse (aujourd'hui Boudroun). On nomma d'abord la Carie Phénicie, parce qu'une colonie de Phéniciens s'y établit; elle reçut ensuite le nom de Carie, de son premier roi Car, petit-fils de Manès. Une colonie de Doriens s'établit dans le pays appelé de leur nom Doride. Soumis par Crésus, roi de Lydie, les Cariens passèrent sous le joug des monarques persans, qui érigèrent la Carie en royaume gouverné par des tyrans. La Carie subit ensuite le joug des Romains; elle fournissait un grand nombre d'esclaves : de là vient qu'on appelait souvent à Rome les esclaves *Cariens*. Aujourd'hui, elle est connue sous le nom d'*Aïdin-Ili*, et forme une partie du sandjiaka d'*Aïdin* et celui de *Menteché*.

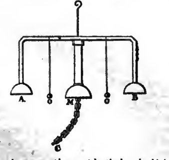
CARIE (*numism.*). — Les médailles antiques des villes de la Carie sont nombreuses; elles sont d'un beau style, et celles de la ville de Cnide sont intéressantes par la marche de l'art, dont on y voit les progrès. On trouve un souvenir de la Vénus de Praxitèle, qui avait été si célèbre, et que possédait cette ville, sur des médailles de Caracalla et de Plautille. On retrouve le portrait du père de l'histoire, d'Hérodote, sur une médaille d'Halicarnasse frappée sous Adrien. Une médaille de Cos, île voisine de la Carie, représente Hippocrate. Les types des médailles de Carie sont les divinités locales de la contrée; on y remarque le Jupiter *Labradœus* ou Labrandien, armé de la bipenne, ou hache à deux tranchants. Quant à la médaille qui représente le fameux mausolée, une des sept merveilles du monde, il est bon de prévenir qu'elle est fausse. La suite intéressante des rois de Carie, en or et en argent, comprend Hécatomnus, 381 ans avant Jésus-Christ, Mausole, Hydriéus, Pixodare et Phtontopatès, qui régna vers 334. La tête qu'on y voit est celle d'Apollon, de face; le revers offre le Jupiter Labrandien et le nom du prince qui régnait. du Mersan.

CARILLON (*musiq. et technol.*), morceau de musique exécuté sur des cloches ou sur des timbres, et mécanisme qui exécute le

morceau de musique. Ce mécanisme a pour pièce principale un cylindre garni de cames ou chevilles saillantes, disposées comme dans les orgues de Barbarie, de manière à atteindre l'une après l'autre, et à des intervalles déterminés, les queues des marteaux qui doivent frapper sur chaque cloche.

Quant au morceau que ce mécanisme doit exécuter, sa composition est rendue assez difficile par plusieurs circonstances qui tiennent à la nature même de l'instrument. Le principal obstacle tient à la sonorité des cloches, qui continuent à se faire entendre longtemps encore après qu'elles ont été frappées. On est donc contraint de n'employer que des sons consonnants avec ceux qui précèdent et ceux qui suivent, pendant tout le temps que la résonnance sera suffisamment sensible. Cette condition rend bien difficile de composer un morceau agréable, d'autant plus qu'il arrive toujours que le carillon est composé pour des cloches qui existent déjà, et dont la justesse n'est pas toujours parfaite.

CARILLON (*phys.*), disposition de timbres et de boules métalliques qui sonnent sous l'influence de l'électricité. Supposons une barre de cuivre terminée à chaque extrémité par une courbure à angle droit; deux timbres métalliques sont fixés aux deux extrémités recourbées. Au milieu de la barre de cuivre on fixe une tige de verre qui porte un troisième timbre à la même hauteur que les deux premiers. Enfin, entre le timbre du milieu et chacun des deux autres, on suspend par un fil de soie une petite boule métallique. La barre porte un crochet métallique, pour



suspendre ce système, et le timbre isolé (celui du milieu) une chaîne en métal. Supposons ce carillon suspendu par son crochet à une machine électrique ou à un corps électrisé comme la tige d'un paratonnerre : l'électricité se communique par le crochet et par la barre métallique aux deux timbres A B; les deux boules, O O, que leur fil de soie maintient isolées, sont électrisées par influence et ensuite attirées par les timbres A B; mais aussitôt, étant chargées d'une électricité semblable, elles sont repoussées vers le timbre M, qui les attire à son tour. Ce timbre, qui communique avec la terre par la chaîne C, décharge les boules, et elles cèdent à la pesanteur qui les rappelle vers la ligne verticale; mais alors elles sont attirées de nouveau par les timbres A B, et continuent à être soumises aux mêmes influences attractives et répulsives autant que l'appareil reste sous l'influence de l'électricité.

Toutes les fois que les boules touchent au timbre, elles le font sonner, et le carillon est d'autant plus vif que l'électricité est plus intense.

CARINAIRE, *carinaria* (*carina*, carène) (*moll.*). Genre de gastéropodes longtemps placé dans le genre patelle, que Lamarck rapproche des argonautes et désigne sous le nom de carinaires. Gmelin, qui avait bien remarqué les analogies de ces deux genres, avait confondu dans un même groupe les carinaires et les argonautes. Cuvier plaça les carinaires dans les gastéropodes, entre les septaires et les calyptrées. M. de Blainville, se fondant sur d'autres rapports, rapprocha également les carinaires des argonautes, mais en laissant les premiers dans les gastéropodes, ou dans la famille des nectopodes, division de l'ordre des nucléobranches, et en plaçant les argonautes dans les ptéropodes, qui en forment la seconde famille. Toutefois, si les affinités des carinaires ne sont pas encore bien connues, il est évident que leur place ne peut être ailleurs que dans les gastéropodes. Les caractères de ce genre sont : animal gélatineux, transparent, à manteau épais, toujours couvert d'aspérités, terminé en pointes en arrière et arrondi en avant à la base de la trompe; celle-ci est verticale, terminée par la bouche qui est triangulaire, et contient un appareil de mastication composé de trois lames, garnies chacune de rangées de crochets; deux tentacules coniques allongés et recourbés en avant, portant les yeux à leur base, en dehors et sur de petits tubercules arrondis; une ou plusieurs nageoires; le nucleus placé dans une cavité, au côté dor-

sal, sous le bord postérieur de la nageoire ventrale, et protégé par une coquille; la terminaison du canal intestinal et des organes de la génération dans un tubercule au côté droit. — Coquille mince, fragile et transparente, enroulée obliquement sur la droite, à spire très-petite et uniquement au sommet, à ouverture extrêmement grande et oblongue, divisée en deux parties presque égales par une carène longitudinale.

Les mollusques de ce genre sont de jolis animaux, transparents comme du cristal, ornés de vives couleurs; ils ne vivent que dans les hautes mers, nageant presque toujours sur le ventre, d'après MM. de Blainville et Costa, et sur le dos d'après Péron et M. Rang. Quand ils s'arrêtent, ils se fixent, au moyen de leurs ventouses, aux corps flottant à la surface de l'eau; ils paraissent se nourrir de matières animales. Du reste, on ne sait rien de leurs mœurs non plus que de leur mode de reproduction. Les carinaires sont si fragiles, qu'on les trouve rarement entières, surtout l'espèce vitrée à reflets opalins d'un bel effet. Il n'en existait autrefois que très-peu dans les collections de l'Europe : elles sont aujourd'hui moins rares; mais l'on cite encore comme la plus belle celle du muséum d'histoire naturelle de Paris : on en connaît quatre espèces.

CARINTHIE (*géog.*), en allemand *Kaernthen*, province de l'Illyrie, royaume dépendant de l'Autriche. Habitée jadis par un peuple d'origine slave, nommé *Carentini*, elle fut successivement soumise aux Romains, aux Ostrogoths, aux empereurs d'Occident, successeurs de Charlemagne, et aux vassaux de cet empire; depuis plus de trois siècles, elle reconnaît la domination de l'Autriche. De 1809 à 1814, la France y posséda le cercle Villach, restitué depuis à l'Autriche.

La Carinthie est bornée par la Styrie, la Carniole, le Tyrol et le pays de Saltzbourg; son étendue est de 66 lieues de longueur, sur 54 de largeur. Une chaîne des Alpes dites Carniques et Noriques traverse le pays, dont le climat est froid et variable; la Save et le Gusch sont ses rivières principales. Le sol y est fertile, quoique inégal.

Quant à la population du pays, on l'évalue à 284,000 âmes; les habitants parlent un des dialectes slaves, qui fait partie de l'illyrien : dévots et laborieux, ils s'adonnent surtout à l'agriculture. — Klagenfurth est le chef-lieu de la Carinthie.

La principale richesse du pays consiste en céréales et en plantes potagères; viennent ensuite les minéraux, tels que le plomb et le fer; les forêts abondent en diverses espèces de bois. Enfin, parmi les objets fabriqués, on remarque les armes à feu, la tôle, le blanc de plomb, le sel de plomb et une espèce d'acier nommée *brescia*.

CARINUS (MARC-AURÈLE), fils de l'empereur Carus, qui le nomma César en 282, et l'envoya dans les Gaules, où il se souilla de crimes et de débauches, et s'opposa à Dioclétien; mais, après plusieurs combats, il fut tué en Moésie, l'an 285, par un tribun dont il avait séduit la femme. C'était un prince d'un esprit faible et d'un cœur corrompu. Il porta le déshonneur dans la plupart des familles des Gaules et accabla les peuples d'impôts.

CARINUS (*numism.*) — Les médailles de ce prince, qui résida presque toujours dans les Gaules, après que son père Carus l'eut déclaré César, l'an 282, sont d'un grand prix. On l'y voit souvent associé à son père et à son frère Numérien ; il y est qualifié de prince de la jeunesse. On en trouve aussi avec la tête de sa femme *Magnia Urbica*. Un médaillon d'or très-rare, estimé 1,200 fr., représente Carus et Carinus debout, soutenant le globe du monde, et couronnés par Hercule et par le Soleil. D. M.

CARLIN (*numism.*). — Le nom de cette petite monnaie d'argent de Naples vient de celui de *Carolus*, Charles, du nom de Charles I[er], frère de saint Louis, comte de Provence, qui monta sur le trône de Sicile en 1266. Charles II, dit le Boiteux, entra en possession des États de Charles I[er], son père, en 1289, et mourut en 1309. On continua, sous son règne, de frapper des *carlins*. On y lit au droit : KAROLVS SECundus DEI GRAcia IERosolimae ET SICILIE REX. Dans le champ, on voit le prince, assis sur un trône soutenu par deux lions, tenant de la main droite un sceptre, et de la gauche un globe surmonté d'une croix. *Revers :* HONOR REGIS IVDICIVM DILIGIT (*l'honneur du roi aime la justice*). Ce carlin pèse 1 gros, ou 3 grammes 824 milligram. Les carlins, appelés par les Italiens *gigliati*, à cause des fleurs de lis qui se voient sur le revers, ont eu cours pendant près de deux siècles, tant en Provence que dans les autres États de Charles. Un carlin valait 12 deniers coronats; 60 carlins valaient une once d'or. La va-

leur actuelle du carlin est de 41 c. On a frappé des pièces valant plusieurs carlins, telle est celle de la république napolitaine, qui pèse 27 grammes 5 décigrammes, autant que 5 fr. 50 cent. de notre monnaie. Elle porte au droit *Republica napolitana;* la Liberté debout, tenant de la main droite la pique surmontée du bonnet de la liberté, et appuyée, de la gauche, sur un faisceau. *Revers: carlini dodici*, 12 carlins, dans une couronne de chêne. Autour : *anno settimo della liberta*, l'an septième de la liberté (1798-1799). Il y a aussi des carlins de Malte.

DU MERSAN.

CARLINE (*bot., ph.*). — Ce genre, de la famille des composées cynarées, renferme une quinzaine d'espèces; mais trois seulement sont plus vulgairement connues; ce sont la carline ordinaire, qui se trouve sur le bord des chemins, et la *carlina subacaulis* et *acanthifolia*, dont on mange les réceptacles comme les artichauts. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, indigènes des pays montueux de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie septentrionale.

CARLOMAN (*hist.*), fils aîné de Charles Martel, reçut en partage, de son père (22 octobre 741), l'Austrasie, la Germanie et toutes les nations qui en dépendaient : il assembla, en 742, un concile dans ses Etats. Lorsque Pépin le Bref, son frère, mit Childéric II sur le trône (vers 743), il semble que ce roi ne fut pas reconnu par Carloman. Ces deux frères agirent toujours d'accord. Carloman conserva son autorité jusqu'à la fin de 746, époque à laquelle il embrassa l'état monastique. Retiré d'abord auprès de Rome, il entra ensuite au monastère du mont Cassin; devenu ainsi sujet d'Astolphe, roi des Lombards, il fut envoyé en France par ce prince pour défendre ses intérêts auprès de Pépin. Cette négociation fut inutile pour Astolphe et funeste pour Carloman, qui mourut la même année (754), à son retour, après avoir été, suivant quelques auteurs, enfermé, par ordre de son frère et du pape, dans un monastère à Vienne. Ses enfants, qui n'avaient pas hérité de ses Etats, furent tondus à sa mort.

CARLOMAN, frère de Charlemagne, avec lequel il partagea le royaume. Son règne, d'environ trois ans, offre peu d'intérêt. Il mourut à 20 ans, en 771, et ses Etats furent réunis à ceux de Charlemagne, quoiqu'il eût laissé une veuve et deux fils.

CARLOMAN, fils de Charles le Chauve. Il se révolta plusieurs fois contre son père, qui l'avait consacré à l'état ecclésiastique, et fut d'abord mis en prison à Senlis, en 870 : mis en liberté à la prière des légats du pape Adrien, il se révolta de nouveau en 871. Le roi fit excommunier par plusieurs évêques les adhérents de son fils, et celui-ci, se voyant vivement poussé par les armées françaises en même temps que par les foudres de l'Eglise, eut, en sa qualité de diacre attaché à l'église de Meaux, recours au pape, qui, après s'être avancé jusqu'à menacer d'excommunication ceux qui prendraient les armes contre Carloman, finit par l'abandonner. Ce prince recourut alors à la médiation du roi de Germanie, son oncle, qui obtint son pardon; mais il se révolta de nouveau : fait prisonnier en 873, et condamné à mort, il vit commuer sa peine en celle d'un emprisonnement perpétuel, après avoir eu les yeux crevés. Il trouva pourtant moyen de s'échapper la même année, se retira chez son oncle de Germanie, et mourut peu de temps après dans l'abbaye d'Epternac.

CARLOMAN, fils aîné de Louis le Germanique, à la mort duquel il fut roi de Bavière (28 août 876). Il essaya de disputer l'empire à son oncle Charles le Chauve, et il paraît que la Lombardie lui fut soumise en 877. Il mourut en 880, sans laisser de fils légitime : ses Etats passèrent à Louis, roi de Germanie, l'un de ses frères, du consentement de Charles le Gros, roi d'Allemagne, auquel furent abandonnées toutes les prétentions à l'empire.

CARLOMAN, l'un des fils de Louis II, dit le Bègue. Soixante-cinq ans seulement sont écoulés depuis la mort de Charlemagne, et nous voyons commencer l'agonie de sa race. Louis le Bègue vient de mourir (879); l'autorité royale est presque anéantie : le royaume, ravagé par les Normands, est divisé par les factions, dont chacune fomente le désordre. Le roi laisse deux enfants, Louis et Carloman, et sa seconde femme enceinte; il désigne Louis pour son successeur, et le recommande à ses fidèles, Bernard, Hugues l'Abbé, Boson et Thierry. Louis, roi de Germanie, d'une part, et Hugues, bâtard de Lothaire, prétendent à la Lorraine. Deux partis principaux se forment dans l'Etat : l'un, favorable à Louis le Germanique, convoque à Creil une assemblée qui fait offrir à ce prince la couronne; l'au-

tre, aux chefs de laquelle Louis le Bègue avait recommandé son fils, réunit à Meaux ses partisans : là, il fut résolu, pour éviter la guerre, d'offrir au Germanique une partie de la Lorraine. Ce prince ayant accepté, on décide, pour ne pas fomenter de nouvelles divisions, de partager le royaume entre les deux fils du roi, et on se hâte de les faire couronner. Cependant Boson, quoique Carloman eût épousé sa fille, se fait nommer roi de la Provence dont il avait le gouvernement. Les deux jeunes rois parviennent à faire la paix avec Louis de Germanie et Charles le Gros, et réunissent tous leurs efforts contre Boson; mais les invasions des Normands recommencérent avec une fureur nouvelle. Carloman, resté seul roi en 882, marche contre eux ; abandonné par un certain nombre de seigneurs, il remporte cependant plusieurs victoires, mais, à la fin, il est obligé de céder et d'acheter la paix à prix d'argent, et il meurt blessé à la chasse, en 884, sans laisser d'enfants.

Le nom *Carloman* signifie, dans les langues du Nord, *homme courageux;* il est composé de deux mots, *karl*, *mann*.

CARLOS (DON), fils de Philippe II, roi d'Espagne, et de Marie de Portugal, né à Valladolid en 1545, annonça, dès son bas âge, un caractère violent et vindicatif. Philippe le fit reconnaître solennellement, en 1560, par les états assemblés à Tolède, héritier de sa couronne. Le jeune prince devait épouser Elisabeth de France, fille de Henri II. Philippe, veuf alors, se substitua à son fils, qui en conçut et en garda une profonde jalousie : il aima cette princesse devenue sa belle-mère, et en fut aimé. En 1665, Don Carlos devait épouser l'archiduchesse Anne, sa cousine, fille de l'empereur Maximilien; mais son père s'y opposa et l'épousa de suite après la mort de son fils. Don Carlos se permit vis-à-vis de son père des railleries déplacées; il traita avec les rebelles de la Hollande, et leur promit de partir dans quelque temps pour se mettre à leur tête. Le roi, ayant appris que son fils avait pris ses précautions pour sa sûreté, résolut de le faire arrêter et juger par le saint-office. Il entra pendant la nuit dans la chambre de Don Carlos, avec ses plus intimes conseillers. Le comte de Lerme ôta, sans l'éveiller, le pistolet qu'il tenait sous le chevet de son lit. Dès ce moment, gardé à vue dans son appartement, aucun de ses officiers ne put communiquer avec lui. La saisie de ses papiers ayant découvert ses desseins et ses intelligences au dehors, le roi ordonna qu'on lui fit son procès, et il fut condamné à mort. On prétend qu'il se fit ouvrir les veines dans un bain; d'autres disent qu'il fut empoisonné. On place sa mort au 24 juillet 1568. La catastrophe de ce jeune prince a fourni le sujet de plusieurs tragédies françaises, anglaises, allemandes et italiennes, etc., ainsi que d'une nouvelle, ou roman historique, publiée par l'abbé de Saint-Réal.

CARLOS ou **CHARLES** (DON), infant de Navarre, prince de Viane, naquit, en 1420, de Jean II, roi de Navarre, et depuis d'Aragon, et de la reine Blanche, fille et héritière de Charles III, roi de Navarre. La mort de cette princesse, arrivée en 1441, fut la cause des disgrâces de Don Carlos, et des malheurs qui fondirent sur ce royaume. Jean II s'étant remarié à Jeanne, fille de l'amiral de Castille, cette femme ambitieuse et vindicative, non contente de gouverner le royaume de Navarre, qui appartenait à Don Carlos, ne cessait de tourmenter ce prince. Le parti de l'infant le fit couronner, mais son père, s'étant joint à ses ennemis, lui livra bataille, le fit prisonnier et le tint enfermé dans un château fort, d'où il ne sortit qu'après avoir promis de ne prendre le titre de roi de Navarre qu'après la mort de son père. Excité par le roi de Castille à reprendre les armes, Don Carlos ne fut pas plus heureux que la première fois, fut battu et passa à Naples, près d'Alphonse, roi d'Aragon, frère aîné de son père. Ce monarque se rendit médiateur entre le père et le fils, et il était près de les accorder lorsqu'il mourut. Sa succession, qui consistait dans le royaume d'Aragon, de Valence, de Sicile et de Sardaigne, appartenait à Jean II, roi de Navarre; mais Don Carlos, son fils, se trouvant sur les lieux, les Siciliens et les Sardes lui offrirent la couronne. Ce prince se contenta d'accepter le gouvernement au nom de son père, et, réconcilié avec lui, en obtint le comté de Barcelone. Jean venait de donner son consentement au mariage de Carlos avec Isabelle, sœur de Henri IV, roi de Castille; mais Jeanne avait, en secret, destiné cette princesse à son fils Ferdinand : il l'épousa depuis, et, par cette alliance, tous les royaumes de l'Espagne furent réunis. Le roi envoya son fils prisonnier à Saragosse. Les Catalans et les Navarrois solli-

citèrent en vain sa mise en liberté. Tant d'injustice et de rigueur souleva les peuples, et les États de Navarre et de Barcelone déclarèrent la guerre à Jean II pour délivrer Don Carlos. Le roi fut forcé de lui céder la Catalogne, de le reconnaître pour son héritier et de consentir à un mariage avec Isabelle de Castille; mais cette union fut empêchée par la mort de Don Carlos, en 1461. Le P. Mariana et d'autres historiens disent qu'il fut empoisonné par la reine Jeanne, sa belle-mère. Ce prince joignait à son mérite personnel une vaste érudition.

CARLOSTAD (Rodolphe-Botestein), chanoine, archidiacre et professeur de théologie à Wirtemberg. Ami intime de Luther, qui avait suivi ses cours, il fut d'abord l'un de ses plus ardents sectateurs. Lorsque ce dernier eut été obligé de se cacher, par suite du décret de la diète tenue à Worms, en 1521, qui le déclarait hérétique, Carlostad se posa audacieusement comme son représentant. Il abolit la messe, ne conserva qu'un simulacre de communion sous les deux espèces, supprima la confession et le précepte du jeûne carésimal, fit renverser et briser les images, publia que les moines pouvaient renoncer à leurs vœux et abandonner leurs monastères. Enfin il fut le premier des prêtres apostats qui donna le scandaleux exemple du mariage avec une femme assez mal famée. Luther, ayant pu quitter sa retraite, désavoua hautement les doctrines de son disciple et le contraignit à quitter Wirtemberg. Carlostad, après avoir parcouru plusieurs villes où il enseignait qu'il fallait brûler tous ces livres, sauf la Bible qui seule méritait d'être lue et respectée, se rendit à Orlemonde, petite ville de la Thuringe, où il récrimina violemment contre Luther qu'il qualifia de flatteur du papisme, etc. Celui-ci, à son tour, le traita de séditieux, et il y eut alors entre eux assaut de discussions et d'injures. Ils eurent cependant une entrevue à Iéna, mais ils ne purent s'entendre sur la question de la présence réelle que le moine apostat soutenait, quoique avec des restrictions qui blessaient l'orthodoxie, tandis que Carlostad la niait formellement. Ils se séparèrent plus irrités que jamais l'un contre l'autre. Molesté, maltraité et même battu par les luthériens, il dut quitter la Saxe, et il se réfugia auprès de Zuingle, qui, de son côté, dogmatisait à Bâle avec le concours d'OEcolampade; et de la combinaison de leurs conférences se formulèrent les erreurs de la secte des sacramentaires. Carlostad mourut de misère en 1541. On a de lui une foule d'écrits de controverse extravagante dont les protestants mêmes ne font aucune espèce de cas.

CARLSBAD (*géog., eaux min.*). — Ce nom, dont la signification littérale veut dire *bains de Charles*, est celui d'une petite ville de Bohême située dans une vallée pittoresque et profonde, à 60 milles de Vienne et 16 de Prague : jadis appelée *Wormbad*, c'est-à-dire *bains chauds*, elle a changé cette dénomination à la suite du séjour qu'y fit, en 1347, l'empereur Charles IV pour s'y rétablir des blessures reçues en combattant à la bataille de Crécy, sous Philippe VI de France, contre Édouard III d'Angleterre. Elle ne renferme guère que 3,000 habitants; aussi ne doit-elle sa réputation qu'aux sources des eaux minérales et thermales qu'elle renferme. Ces dernières sourdent assez rapprochées les unes des autres à travers les ouvertures d'une croûte calcaire sur laquelle repose la plus grande partie de la ville, et que l'eau semble avoir elle-même formée par l'abandon d'une certaine partie du carbonate de chaux qu'elle tenait primitivement en dissolution. Les principales sont :

Le *Sprudel*, la plus étendue, et d'une température de 59° à 60° R.;

Le *Neubrunnen*, de 48° à 50°;

Le *Mülbrunnen*, de 45° à 47°;

Le *Thérésienbrunnen*, de 42° à 45°;

Le *Scholssbrunnen*, disparu en 1809, mais reparu spontanément en 1823;

Le *Nouveau Sprudel*, ou *Hygiaensquelle*, qui ne date que de 1809, de 59° à 60°;

Le *Bernardsbrunnen*, de 55° à 57°, et d'un usage fort borné;

Le *Spitalbrunnen*, à 46°, et ne servant qu'à l'hôpital.

Toutes ne sont, en définitive, que les branches d'un même torrent d'eau thermale, dont la température varie pour chacune en raison de la distance à laquelle elle se trouve du cours principal. La quantité d'eau qu'elles déversent est vraiment étonnante; les seules ouvertures des *Sprudel* ancien et nouveau n'en donnent pas moins de 199,000,000 de pieds cubes par vingt-quatre heures. Les arts ne pourraient-ils pas mettre à profit une telle profusion pour en retirer les carbonate et sulfate de soude qu'elles renferment?

Les eaux de Carlsbad sont toutes claires et incolores, d'une odeur fade animale, d'une

saveur légèrement salée, alcaline, offrant une grande ressemblance avec celle du bouillon de poulet et d'une densité de 1004,975 à + 18° c. L'analyse chimique en a été faite jadis par Becher, Klaproth et Reuss; mais la plus récente et la plus complète, puisqu'elle a signalé l'existence de principes nouveaux, est celle de M. Berzélius, démontrant une composition identique pour toutes les sources, et donnant pour chaque kilogramme de liquide un produit total de 5,45927 grammes de matières salines, ainsi composées :

Sulfate de soude.	2,58713
Carbonate de sonde . . .	1,26237
Chlorhydrate de soude. . .	1,02852
Carbonate de chaux . . .	0,30860
Fluate de chaux.	0,00320
Phosphate de chaux . . .	0,00022
Carbonate de strontiane. .	0,00096
Carbonate de magnésie . .	0,17834
Phosphate basique d'alumine.	0,00032
Carbonate de fer	0,00362
Carbonate de manganèse. .	0,00084
Silice	0,07515

L'eau laisse dégager, en outre, une quantité d'acide carbonique évaluée à 0,44 de son volume environ, et mélangée de quelques traces d'azote seulement. Le dépôt qui se forme continuellement et qui constitue la pierre dite de *Sprudel* est un calcaire fibreux, cristallin, sans texture lamelleuse, d'une couleur variant du bleu au brun, offrant tous les caractères de l'aragonite, et contenant du carbonate ainsi que du fluate de chaux, du carbonate de strontiane, du phosphate de chaux et d'alumine, de l'oxyde de fer, quelquefois de l'oxyde de manganèse et de l'eau.

Les eaux de Carlsbad, les plus célèbres de l'Allemagne, ont une antiquité fort équivoque, malgré l'assertion de quelques auteurs qui veulent qu'elles aient été connues dès l'année 664. Elles agissent principalement par la chaleur, l'acide carbonique, le sulfate et le carbonate de soude qu'elles contiennent, offrant, sous ce rapport, la plus grande analogie avec nos eaux de *Vichy*. (*Voy.* ce mot.) Comme ces dernières, elles seront donc légèrement excitantes, purgatives, diurétiques, diaphorétiques, apéritives, résolutives et fondantes, si nous les envisageons sous le rapport de leurs effets secondaires ou curatifs. Prises en boisson, elles purgent légèrement et sans coliques, mais échauffent parfois, suivant la disposition des intestins. Elles sont conseillées surtout dans les diverses affections chroniques des intestins et les engorgements des organes abdominaux, spécialement du foie, de la rate, du mésentère et de l'utérus, l'hypocondrie, les hémorroïdes sèches ou fluentes. L'observation démontre encore qu'elles ont fréquemment de bons effets dans la leucorrhée et les pâles couleurs, la goutte et les concrétions, les dartres et les scrofules, etc.; mais il ne faut pas ignorer, d'un autre côté, qu'elles sont d'une extrême énergie et causent souvent des palpitations de cœur, des congestions vers la tête ou la poitrine et disposent aux hémorragies. Aussi toute inflammation aiguë en interdit l'usage, et leur emploi ne saurait convenir aux personnes irritables ou sanguines, à celles atteintes de phthisie pulmonaire, quel qu'en soit le degré, de même que dans les affections cancéreuses ou squirreuses.

On s'est borné, pendant deux siècles, à ne prendre uniquement que des bains à Carlsbad, et ce ne fut qu'en 1521 que Wentzel-Beyer, le premier auteur qui ait écrit sur ces eaux, conseilla d'en faire usage intérieurement. Elles sont employées sous toutes les formes, de nos jours, en bains, en boisson, en lavements, en injections et en bains de vapeurs. Un bel établissement a même été fondé en 1827 pour ce dernier usage. — La dose des eaux de Carlsbad à l'intérieur est de huit à dix verres par jour, mais il n'est pas rare de voir des personnes en boire jusqu'à quarante ou cinquante dans le même espace de temps. On restait jadis jusqu'à sept et même huit heures dans le bain, dont l'action allait parfois jusqu'à l'excoriation de la peau; maintenant on a tout à fait abandonné cette coutume, fort souvent salutaire, mais qui faisait trop souffrir les malades. La durée en est, terme moyen, d'une heure à Carlsbad comme à nos eaux de France : l'intervalle de la mi-juin jusqu'à la mi-août est l'époque de la plus grande affluence; par conséquent, la plus brillante et la plus coûteuse. Dans tous les cas, il faut être riche ou ambitieux pour y aller, tant c'est une ville d'aristocratie ou de congrès diplomatique. L. DE LA C.

CARLOVINGIENNES (*Monnaies*).—On appelle ainsi les pièces frappées sous la seconde race, dont Pepin fut le fondateur, mais dont le règne de Charlemagne fut le plus brillant. Ces monnaies sont très-bar-

bares ; celles qui nous restent de cette époque sont des deniers d'argent fort minces et d'à peu près 8 lignes, ou 18 millimètres de diamètre. Celles de Pepin ne portent pour type que le nom du prince en deux lignes, PIPINVS, et, au revers, R. F. (*rex Francorum*) ; celles de Charlemagne, CAROLVS, et, au revers, R. F. ou le nom de la ville dans laquelle la pièce a été frappée. Sur l'une, on pense que N. R. signifie *Neustriæ rex*. On voit sur celles de Carloman un monogramme composé des lettres CARLM, et, au revers, A. R., que l'on explique par *Austrasiæ rex*.

On voit sur d'autres monnaies de Charlemagne la façade d'un temple et la légende XPISTIANA RELIGIO. On a quelquefois confondu les monnaies de Charlemagne avec celles de Charles le Chauve et de Charles le Gros, qui, comme lui, ont été empereurs ; mais celles qui portent des têtes paraissent être de ces deux derniers. On commença, sous Charlemagne, à se servir de la livre de compte, composée de 20 sous. Le denier d'argent de Charlemagne valait alors à peu près 3 francs de notre monnaie actuelle; il pèse 24 grains, ou 12 décigrammes. Sous la première race, les Français s'étaient servis de la livre romaine, dont les 12 onces ne pesaient que 10 et demie des nôtres; Charlemagne fit employer la livre de 12 onces. Il fit un règlement pour les monnaies à Francfort, en 794, et, étant à Thionville, en 805, il ordonna que l'on ne fabriquerait la monnaie que dans son palais.

En effet, on lit sur des monnaies de Charlemagne, ainsi que sur celles de Louis le Débonnaire, la légende PALATINA MONETA. On gardait dans le palais de l'empereur l'étalon du poids dont on se servait pour peser l'or et l'argent.

Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, fit, vers l'an 820, une nouvelle monnaie et divers règlements, dont il nous reste trois dans les Capitulaires, où se trouve aussi la première ordonnance des rois de France contre les faux-monnayeurs.

Les deniers de Louis le Débonnaire portent ou sa tête ou une croix avec son nom, HLVDOVICVS, et, au revers, les noms des villes où on les frappait, telles que PARISII, MASSALIA, SENONES, etc. ; il s'en trouve un avec la légende METALLVM, qui représente deux coins et deux marteaux, instruments à frapper la monnaie. Cette pièce semblerait une imitation d'un denier romain de la famille *Carisia*, qui représente les instruments du monnayage, au revers de la tête de Junon *moneta*. Les monnaies des successeurs de Louis le Débonnaire sont peu différentes des siennes.

CARLOVINGIENS, nom de la seconde dynastie qui a régné sur la France. Les princes de cette race n'ont tiré leur nom ni de leur famille, qui était celle des ducs d'Austrasie, ni de leur fondateur; mais ils portent celui du second de ses rois, de celui dont M. le comte de Ségur a dit : « La grandeur parut si inséparable de sa personne, que la voix de son siècle, confirmée par celle de la postérité, a constamment réuni les mots de Charles et grand pour en composer un seul nom, le nom de Charlemagne. » Ce héros portait le nom de Carl, d'où est venu Carlovingiens, et ce n'est que plus tard que, adoucissant la prononciation, on a dit Charles au lieu de Carl. Ces rois, qui succédèrent aux Mérovingiens, ont régné sur la France depuis l'avénement de Pepin, en 752, jusqu'à la mort de Louis V, le Fainéant, en 987. L'élévation au trône du puissant duc d'Austrasie fut le premier triomphe de la féodalité sur la royauté. Par un hasard extraordinaire, on voit apparaître cette illustre famille précisément au moment où les Mérovingiens dégénèrent. En effet, le premier duc d'Austrasie qui joua un grand rôle dans les affaires de son pays fut Arnould, évêque de Metz : il fut le tuteur de Dagobert I[er], père de ce jeune Sigebert II qui commença la série des rois fainéants. Jusqu'alors la royauté s'était contenue, sans trop de perte, contre tous les efforts de l'aristocratie, et tel était le prestige qui entourait le trône, qu'il fallut plus d'un siècle, de la mort de Dagobert I[er], en 638, à l'avénement de Pepin, en 752, pour que cette puissante famille, qui avait rendu la mairie héréditaire parmi ses membres, pût se substituer à celle du conquérant des Gaules. Néanmoins, pendant tout ce temps, la famille des Mérovingiens ne produisit que des rois enfants, tandis que celle des ducs d'Austrasie fournit une succession rare et non interrompue de grands hommes. L'apparition de cette famille des ducs d'Austrasie au timon des affaires fut un grand bonheur pour la monarchie des Francs, car elle la sauva de la ruine complète que lui présageaient les attaques des Saxons, des Bavarois et des autres barbares qui, venant de se soustraire

au joug des Francs, voulaient passer du rang d'opprimés à celui d'oppresseurs. L'arrivée au pouvoir de cette famille héroïque les rendit de nouveau ces terribles guerriers devant qui tremblaient toutes les nations. Le danger qui menaçait les Gaules n'était que trop réel, puisqu'il fallut une succession non interrompue de cinquante années de victoires pour assurer la paix et la tranquillité sur les frontières de l'Est et du Nord.

Charles Martel et Pepin le Bref élevèrent la France à un haut degré de grandeur et de puissance; mais ce ne fut que sous Charlemagne qu'elle parvint à son apogée. Au surplus, cette grandeur était toute factice; elle tenait à ces héros, car à peine sont-ils descendus dans la tombe, à peine le sceptre a-t-il cessé d'être tenu par une main ferme et courageuse, que l'empire ne fait que décliner. Les ennemis extérieurs de l'empire, qu'arrêtait seul le grand nom de Charlemagne, apparaissent de tous côtés : à peine a-t-il rendu le dernier soupir, que tous, du nord au midi, Normands et Sarrasins viennent dévaster ses frontières; ils savaient bien qu'ils n'avaient plus à craindre les terribles châtiments que le héros, qui avait renouvelé l'empire d'Occident après une interruption de 324 ans, infligeait à ceux qui osaient attaquer ses provinces. Loin de chercher à les repousser, les lâches et ineptes rejetons du grand empereur ne sont occupés qu'à se disputer entre eux les débris du pouvoir qui leur reste.

Les invasions étrangères avaient favorisé les progrès contre la royauté d'un ennemi plus dangereux qu'elles-mêmes; les grands propriétaires s'étaient rendus indépendants dans leurs domaines; ils ne reconnaissaient plus les rois que de nom, et, s'ils leur déplaisaient, ils leur ôtaient la couronne pour la donner à nn roi de leur choix. Ce fut au milieu des maux qui accablaient alors la France qu'apparut d'une manière non moins brillante qu'autrefois celle des Carlovingiens, la famille qui devait les remplacer sur le trône. De même encore que les ducs d'Austrasie, les ducs de France disposèrent de la couronne, et, quand ils voulurent la placer sur leur tête, ils furent plus heureux que les anciens maires; personne ne réclama.

Au milieu du trouble et de la confusion, la couronne avait perdu toutes ses prérogatives; son pouvoir avait disparu; il ne lui restait plus qne la seule ville de Laon. Les grands vassaux étaient beaucoup plus puissants que leur suzerain; il devait nécessairement arriver que l'un d'eux, fatigué de rendre hommage à son inférieur en puissance, le ferait disparaître. C'est ce qui arriva en 987. Louis V étant mort, Hugues Capet, duc de France, le plus puissant de tous les grands vassaux, se hâte de se faire reconnaître roi à l'assemblée de Noyon; ayant fait prisonnier Charles de Lorraine, le dernier descendant de Charlemagne, qui avait voulu revendiquer ses droits les armes à la main, il l'enferma jusqu'à sa mort dans la tour d'Orléans, anéantissant ainsi cette race illustre qui avait gouverné la France pendant 235 ans.

Nous allons donner la liste des principaux membres de cette famille, renvoyant, pour tous les détails sur leurs actions, à la biographie particulière qui sera faite de chacun d'eux.

Ansbert, premier Carlovingien connu, épousa une fille de Clotaire Ier; il en eut pour fils Arnould, évêque de Metz, qui fut le tuteur de Dagobert. Avant d'être évêque, Arnould s'était marié et avait eu plusieurs fils, parmi lesquels Andégise, qui fut aussi maire du palais, et donna le jour à Pepin d'Héristhall; celui-ci, reconnu maire du palais après la mort de son père, affermit l'autorité dans sa famille, et mourut en 714, laissant par testament la mairie à un fils encore enfant, sous la tutelle de sa veuve Plectrude. Mais les besoins de la nation demandaient une autre administration plus ferme et plus vigoureuse : on donna le pouvoir à un fils naturel de Pepin, Charles Martel, que son père avait fait renfermer dans les prisons de Liége.

Charles Martel rétablit l'ordre dans l'empire, et meurt en 741, après avoir régné 26 ans sous le titre de maire du palais. Il laissait deux fils, dont l'aîné, Carloman, bientôt dégoûté du pouvoir, alla se renfermer dans le monastère du mont Cassin.

Le second, Pepin le Bref, administra comme maire pendant onze ans, puis, en 752, il ceignit la couronne, et mourut en 758, après un règne brillant. Il laissait également deux fils, Carloman et Carl. Carloman mourut au bout de trois ans, et Carl, depuis Charlemagne, s'empara de ses Etats au préjudice de ses neveux. Couronné empereur en 800, Charlemagne mourut en 814, ne

laissant, pour lui succéder, qu'un seul fils, Louis le Débonnaire.

Louis le Débonnaire, sacré roi d'Aquitaine en 778, sitôt après sa naissance, fut reconnu empereur et roi des Francs en 814. Marié deux fois, il avait eu de sa première femme trois fils, Lothaire, Pepin et Louis; il leur partagea l'empire aussitôt après son avénement. Ayant eu de sa seconde femme un quatrième fils nommé Charles, il partagea de nouveau le royaume entre eux : ce fut la cause de tous les maux qui fondirent sur l'empire des Francs. Louis le Débonnaire mourut en 841.

Lothaire eut l'Italie, la Lorraine et le titre d'empereur; sa postérité s'éteignit bientôt, sans avoir donné un seul homme courageux.

Louis le Germanique eut l'Allemagne; sa postérité, comme celle de Lothaire, ne donna pas un seul bon roi : un de ses derniers descendants, Charles le Gros, empereur, roi de France et de Germanie, fut déposé en 888, à cause de sa lâcheté.

Charles le Chauve eut, lui, toute la France, dont l'Aquitaine était de fait au fils de Pepin, qui, mort longtemps avant Louis le Débonnaire, n'avait pu laisser ses États à son fils. Charles le Chauve mourut en 876, après un règne honteux, laissant un grand nombre d'enfants, dont l'un d'eux, Louis le Bègue, lui succéda.

Louis II, le Bègue, né en 843, fut roi d'Aquitaine en 867, de France en 877, empereur en 878, et mourut en 879 : il laissait trois fils, qui tous trois portèrent la couronne.

Louis III et Carloman régnérent ensemble; Louis mourut en 882, et Carloman en 884.

Les droits de la naissance appelaient au trône Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue; mais les besoins de l'Etat lui firent préférer Charles le Gros, empereur et roi de Germanie, que sa lâcheté fit déposer en 888.

Eudes, comte de Paris, fut élu ensuite, et ce ne fut qu'en 893 que Charles le Simple revendiqua ses droits. Après un long régne, pendant lequel il eut presque sans cesse des rivaux à la couronne, il mourut, en 929, dans la tour de Péronne, où il avait été renfermé par Herbert, comte de Vermandois. Il ne laissait qu'un fils unique, Louis IV d'Outremer, qui, élevé en Angleterre, revint régner sur la France en 936, et mourut en 954. Il laissa deux fils, Lothaire, qui lui succéda, et Charles de Lorraine, rival de Hugues Capet, qui mourut en prison dans la tour d'Orléans.

Lothaire, né en 941, roi en 954, mourut empoisonné, dit-on, en 986. Il laissait un fils nommé Louis V, qui a été surnommé le Fainéant, et qui n'a régné qu'un an. On a remarqué que les trois branches de cette famille se sont éteintes toutes les trois sous des princes portant le nom de Louis.

Duhaut.

CARMAGNOLE (*hist. de la révol. franç.*). — Vers la fin de 1792, une chanson, dont le refrain était : *Dansons la carmagnole, vive le son du canon*, eut une vogue populaire. On ignore si la musique et la danse de la *Carmagnole* sont originaires de ce pays, ou si l'air a été composé par un Français à l'époque où nos troupes triomphantes entrérent dans le Piémont, ce qui est plus vraisemblable. Ce fut en septembre 1792 que toutes les villes de la Savoie et du Piémont vinrent se mettre sous la protection de la nation française et que leurs habitants arborèrent la cocarde nationale. Au mois de novembre de la même année, Dorvigny fit jouer, au théâtre Montansier, une pièce en trois actes intitulée, *la Carmagnole à Chambéry*. Cet air militaire et entraînant fut joué par la musique des régiments comme *pas redoublé;* mais sa popularité data du moment où une mauvaise chanson, dont l'auteur est inconnu, retentit dans les rues et les carrefours de Paris, et fut même envoyée dans les départements. Elle commençait par un couplet dirigé contre la reine Marie-Antoinette, alors prisonnière au Temple avec Louis XVI. Il est bon de conserver des échantillons de la poésie brutale avec laquelle on excitait alors le peuple, qui dansait la *carmagnole* dans ses orgies, et qui la chantait autour de la guillotine.

Madame *Veto* avait promis
De faire égorger tout Paris;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers,
Dansons, etc.

Monsieur *Veto* avait promis
D'être fidèle à sa patrie.....
Va, Louis, gros paour,
Du Temple dans la tour.
Dansons, etc.

On sait que le nom de *veto* était celui par lequel les jacobins désignaient le roi depuis que ce monarque avait reçu le droit de *veto* suspensif dans les actes constitutionnels ré-

rigés par l'assemblée nationale le 1er octobre 1789. L'air de la *carmagnole*, qui avait conduit cet infortuné prince au supplice, servit plus tard à chansonner un de ses bourreaux. On sera sans doute curieux de connaître une chanson imprimée et chantée en avril 1795, et intitulée, *la Carmagnole de Fouquier-Tainville*.

Fouquier-Tainville avait promis
De guillotiner tout Paris;
Mais il en a menti,
Car il est raccourci,
Vive la guillotine,
Pour ces bourreaux, (*bis*)
Vive la guillotine,
Pour ces bourreaux,
Vils fleaux.

Sans acte d'accusation,
Avec précipitation,
Il fit couler le sang
De plus d'un innocent.
Vive, etc.

Le même peuple qui avait chanté la première chanson chantait encore celle-ci, et peut-être le même auteur les avait faites toutes les deux!

Le nom de *carmagnole* était aussi celui d'un vêtement que portaient les gens du peuple et qu'avaient adopté les jacobins. C'était une veste à petites basques et à grand revers, qui laissait le cou découvert et qui accompagnait le large pantalon. Le bonnet rouge ou celui de poil de renard avec une longue queue complétait le costume, qui fut porté par la majorité des citoyens, les uns par enthousiasme, les autres par crainte, et dont se vêtirent même des députés au sein de la convention. On le quitta bientôt après la réaction du 9 thermidor.

L'air de la *carmagnole* fut employé dans les vaudevilles, et joué dans les théâtres avec le fameux *Ça ira*. Bonaparte, étant devenu consul, les fit défendre; on se borna à jouer avant l'ouverture l'air *Veillons au salut de l'empire*, qui disparut lui-même à l'époque du gouvernement impérial. DU MERSAN.

CARMEL (mont), situé dans la Palestine, sur la Méditerranée, à 12 kilomètres et au midi de Saint-Jean d'Acre. Ce mont, qui a environ 400 mètres (350 toises) de hauteur, est célèbre surtout par les souvenirs bibliques qui s'y rattachent. C'est là que le prophète Elie fit miraculeusement descendre le feu du ciel sur l'holocauste de l'autel du Seigneur, et qu'il couvrit ainsi de confusion les faux prophètes de Baal, en présence du peuple d'Israël, qui, en se prosternant, s'écria : *L'Éternel est Dieu, l'Éternel est le vrai Dieu ;* puis il précipita les idolâtres dans le torrent du Cisson. (ROIS, liv. III.) — Tacite rapporte (*Hist.*, liv. II) que de son temps, entre la Judée et la Syrie, on révérait, en vertu d'une antique tradition, un Dieu qui n'avait ni temple, ni statue, mais seulement un autel sur lequel on l'invoquait, et que ce Dieu portait, comme le mont, le nom de Carmel : *Est Judæam inter Syriamque Carmelus, ita vocant montem Deumque; nec simulacrum Deo, aut templum; sic tradidere majores : ara tantum et reverentia*. Il est évident que la tradition dont parle l'historien latin, sans en connaître l'origine ni l'objet, se réfère au vrai Dieu dont Elie reconstruisit l'autel, et qu'ensuite les païens, ignorant le nom ineffable (Jéhovah) de ce Dieu, lui donnèrent celui du lieu même où ils l'honoraient d'un culte superstitieux. Cette explication, si naturelle et si simple, vaut mieux, ce semble, que les conjectures des mythographes modernes sur la prétendue déification du mont Carmel. — Tout le monde sait que c'est sur ce mont que l'ordre des Carmes (*voy.* ce mot) a pris naissance, et que Henri IV fonda en 1606 un ordre militaire et hospitalier sous le titre de Notre-Dame du Carmel, en remplacement de celui de Saint-Lazare établi à Jérusalem par les croisés, mais qui depuis était tombé en desuétude. — « Aujourd'hui, dit Michaud, dans sa *correspondance d'Orient* (t. IV, années 1830-1831), les oracles du mont Carmel sont muets, mais la montagne est encore en vénération parmi les Juifs, les Turcs, les Arabes, parmi toutes les sectes qui se partagent la Syrie et la Palestine... La grotte appelée l'*École des prophètes*, où, suivant la tradition locale, Elie enseignait la doctrine du vrai Dieu, est habitée par des santons, et les musulmans la visitent toujours avec respect... » — Lors du siége de Saint-Jean d'Acre, pendant les mois de mars, avril et mai 1799, deux dépôts de malades, de blessés et de pestiférés avaient été formés, l'un à Jaffa, et l'autre dans le monastère de Saint-Elie sur le mont Carmel. On enterra les morts çà et là avec une sorte de précipitation que les circonstances expliquent. Mais, en 1804, les ossements dispersés de ces Français furent pieusement exhumés et réunis par les soins du frère carme Giulio, qui les fit inhu-

mer dans une grotte, qu'on mura ensuite, et dont les religieux ses confrères connaissaient seuls l'ouverture. Enfin, au mois de juin 1841, ces mêmes religieux transférèrent solennellement les dépouilles mortelles de nos compatriotes, dans un cercueil placé au centre d'une pyramide funéraire qu'ils ont fait élever en face de l'église de leur monastère. Aussi la France, reconnaissante, s'estelle empressée de répondre à l'appel que frère *Carlo d'Ognisanti*, récemment arrivé à Paris (décembre 1843), a fait à sa générosité, pour aider les carmes du Carmel dans les dépenses que nécessite la construction d'un hospice resté inachevé, asile chrétien de charité universelle en faveur de tous les voyageurs et de tous ceux qui vont visiter la terre sainte. Des comités ont été constitués dans les chefs-lieux des départements pour recevoir les souscriptions destinées à cette œuvre de bienfaisance et de civilisation. Celui de Paris, composé de tous les genres de notabilités, au nombre de plus de huit cents personnes, outre son concours par des offrandes considérables, centralise toutes les opérations administratives et financières des autres comités avec lesquels il correspond. P. T.

CARMELITES, ordre religieux de femmes, établi, en 1452, par le bienheureux Jean Soreth, vingt-sixième général des carmes, en vertu d'une bulle du pape Nicolas V. Ce saint religieux, *estimant*, dit le P. Louis de Sainte-Thérèse, *que c'estoit une chose indigne que les autres mendiants eussent des filles qui observassent leurs règles, et que le seul Carmel institué pour honorer la saincte Vierge, mère des vierges, n'eust pas des filles de son ordre*, sollicita et obtint du souverain pontife les mêmes priviléges et les mêmes prérogatives dont jouissaient les ordres de Saint-Dominique et de Saint-Augustin. En peu de temps il vit s'élever cinq monastères de carmélites, auxquelles il donna la règle qu'il avait réformée (*voir* CARMES RÉFORMÉS), et qui se répandirent bientôt dans la Bretagne et les Pays-Bas. Le couvent qu'il avait établi à Liége fut dans la suite transféré à Vannes par les soins de Françoise d'Amboise, épouse de Pierre II, duc de Bretagne, laquelle s'y retira quelques années après, et y mourut, en odeur de sainteté, l'an 1485.

Les carmélites de cette observance portent, comme les carmes de la réforme du bienheureux Soreth, la robe et le scapulaire de drap couleur tannée; mais, au chœur, elles ont le manteau blanc et le voile noir : c'est à cette observance qu'appartenait sainte Marie-Madeleine de Pazzy, qui fut canonisée, en 1669, par le pape Clément IX.

CARMÉLITES RÉFORMÉES, appelées aussi déchaussées. Sainte Thérèse, leur fondatrice, avant de parvenir à introduire sa réforme parmi ses coreligieuses, eut à surmonter bien des contradictions et des obstacles que lui suscitèrent l'intrigue, la jalousie; mais soutenue par sa confiance en Dieu, elle triompha de toutes les difficultés et de toutes les entraves, et, avec quatre jeunes orphelines, dont l'une était sa propre nièce, elle fonda le couvent de Saint-Joseph d'Avila, en vertu d'un bref de Pie IV, donné le 11 juillet 1562, qui approuvait les constitutions de la réforme. Quelque temps après, elle quitta, avec l'autorisation de ses supérieurs, le monastère de l'Incarnation, où elle avait passé vingt-sept ans de sa vie, pour venir habiter le couvent de Saint-Joseph, dont elle ne voulut point être nommée supérieure, et changea son nom de Thérèse d'Ahuma en celui de Thérèse de Jésus. Cependant, sur un ordre de l'évêque d'Avila, elle consentit à prendre le gouvernement de sa communauté, qu'elle composa primitivement de treize religieuses, sans sœurs converses, afin d'obliger toutes ses filles à se servir mutuellement; plus tard, elle en porta le nombre à vingt, et même il fut illimité dans les monastères soumis à la juridiction de l'ordinaire.

La règle de cette réforme est la même que celle des Carmes déchaussés (*Voy.* ce mot), c'est-à-dire la constitution primitive donnée par le bienheureux Albert : leur costume se compose d'une tunique et d'un scapulaire d'étoffe grossière et de couleur tannée, avec le manteau blanc étroit pour le chœur. Quoiqu'elles fassent vœu de pauvreté, il leur est permis de posséder des biens, mais en commun : les couvents qui n'ont aucun revenu vivent d'aumônes et de leur travail, comme aujourd'hui celui de la rue d'Enfer, à Paris.

C'est au zèle de madame Acarie, plus connue sous le nom de Marie de l'Incarnation, que la réforme de Sainte-Thérèse doit son premier établissement en France. M. de Bérulle, alors aumônier du roi Henri IV, et depuis cardinal, fut envoyé en Espagne, par ce prince, sur les vives instances de cette pieuse dame, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il obtint six religieuses carmélites, qui

vinrent habiter le prieuré de Notre-Dame des Champs, au faubourg Saint-Jacques. En peu de temps, cette nouvelle congrégation se répandit dans toute la France; mais ce rapide accroissement ne nuisit en rien à sa régularité, malgré les contestations et les débats survenus à l'occasion de la nomination des supérieurs et visiteurs, ou au sujet de la juridiction de l'ordinaire. Aujourd'hui les carmélites de Sainte-Thérèse ont encore, en France et dans la chrétienté, un grand nombre de monastères, et elles continuent à édifier l'Église par la pratique des plus hautes vertus. LANGLET.

CARMENTA, du radical *carmen*, vers, poésie, poëme, parole prophétique rhythmiquement exprimée. Suivant les mythologues latins, femme ou fille d'Évandre, roi d'Arcadie, avec lequel elle passa en Italie, où le roi Faunus leur assigna pour domaine une partie de l'*Agro romano*, renfermant le mont Aventin. Ils s'établirent là et y enseignèrent l'agriculture et l'usage des lettres aux aborigènes. Le véritable nom de cette Arcadienne était Nicostrate. Supérieure, par l'intelligence, aux femmes de sa nouvelle patrie, on allait la consulter à titre de sibylle ou de prophétesse. C'est elle, dit sa légende, qui prédit le triomphe d'Hercule sur Cacus, et elle rendait ses oracles en vers, ce qui explique le nom de Carmenta, qui lui fut donné comme déesse présidant aux compositions poétiques. Le même motif fit attribuer celui de *Carmentæ* aux Muses. Les fêtes carmentales, qui se solennisaient le 15 janvier, furent longtemps célèbres chez les Romains.

CARMES. — L'époque de la fondation de cet ordre religieux n'est pas certaine, lorsqu'on se préoccupe des vifs et longs débats qui s'élevèrent à ce sujet sur la fin du XVII[e] siècle entre les carmes et les jésuites : en effet, les premiers prétendaient faire remonter leur origine jusqu'à Elie, qui avait vécu sur cette même montagne 900 ans avant Jésus-Christ; les bollandistes, au contraire, et à leur tête le père Papebroch, soutenaient que l'ordre des Carmes ne datait que du XII[e] siècle de l'ère chrétienne, et citaient en preuve les écrits de Jean le Gros, général des carmes en 1411, et le sentiment des cardinaux Baronius et Bellarmin. La dispute s'échauffa outre mesure, et il ne fallut rien moins que l'intervention des papes Innocent XI et Innocent XII pour arrêter cette polémique. Enfin, après avoir fait examiner par la congrégation du saint concile de Trente les preuves et les prétentions des parties adverses, le souverain pontife donna, le 20 novembre 1698, un bref qui *imposait le silence perpétuel sur la question de l'institution primitive et de la succession de l'ordre des Carmes par les prophètes Elie et Élisée*, et qui défendait, sous peine d'excommunication, *latæ sententiæ*, de l'agiter à l'avenir, *soit dans aucun écrit, soit dans aucune thèse publique*. Cette sage décision, qui eut pour but de faire cesser définitivement une controverse irritante entre deux corporations respectables, laissait intacte l'opinion du père Papebroch, la seule fondée sur des témoignages historiques irrécusables. Or il résulte de ces témoignages que les carmes primitifs étaient des pèlerins de la terre sainte qui, ayant voulu se fixer sur cette terre, habitaient des ermitages dispersés en différents lieux du mont Carmel. Mais, comme cet isolement les exposait aux vexations et aux violences des Sarrasins, Alméric (ou Aimeric), 3[e] patriarche latin d'Antioche et légat du saint-siége, les rassembla sur un même point l'an 1181, afin qu'ainsi réunis ils pussent opposer une résistance capable de les préserver à l'avenir de tout mauvais traitement. De cet état de choses naquit naturellement la communauté, qui tira son nom de la montagne où elle était établie. Telle est l'origine des carmes, dont le premier général ou supérieur connu fut le bienheureux Berthold.

Brocard, son successeur, voyant augmenter le nombre de ces pieux cénobites et jugeant que, pour les maintenir dans cette nouvelle ferveur, il était nécessaire de les soumettre à une règle, s'adressa à Albert, patriarche latin qui, en 1209, lui donna une constitution sage, mais sévère. Elle renfermait seize articles dont les principaux les obligeaient au respect et à l'obéissance envers leur supérieur, à l'oraison le jour et la nuit, à moins de dispenses légitimes, à la récitation des heures canoniales, à l'assistance tous les jours au saint sacrifice de la messe, au jeûne depuis l'Exaltation de la sainte croix (14 septembre) jusqu'à Pâques, et à l'abstinence toute l'année; enfin elle les astreignait au travail des mains, au vœu de pauvreté, et à un silence presque continuel. Cette règle fut approuvée en 1224 par Honorius III, sur la demande expresse des car-

mes; mais, vingt-trois ans plus tard, elle fut mitigée par Innocent IV.

Les troubles d'Orient et l'incessante persécution des Sarrasins, qui ne fit que redoubler après le traité de 1229, déterminèrent Alain, 5ᵉ général des carmes, à abandonner la Palestine pour venir fonder en Europe des couvents de son ordre; mais il trouva dans son chapitre une grande opposition à ses desseins, et ce ne fut qu'en 1238 que se fit la première émigration. Les uns passèrent en Chypre et bâtirent un monastère dans la forêt de Fortanie; les autres poussèrent jusqu'en Sicile, et s'établirent dans un des faubourgs de Messine; enfin, deux ans plus tard, d'autres, Anglais de nation, furent amenés en Angleterre par les lords Vesey et Gray, qui revenaient de la terre sainte. Ce ne fut qu'en 1244 qu'on en vit en France, et leur premier monastère fut celui d'Aignalates, à une lieue de Marseille. Saint Louis, à son retour de sa première croisade, en 1254, ramena d'Orient quelques-uns de ces religieux et les établit à Paris. Dans le chapitre général tenu à Ailesford en 1245, le bienheureux Simon Stock fut nommé général à la place d'Alain, qui venait de donner sa démission. Sous ce pieux général, l'ordre des Carmes prit une grande extension et se répandit dans tous les États de la chrétienté; mais, à la suite de ce rapide accroissement, on vit peu à peu s'introduire le relâchement et la tiédeur. Le chapitre général, en 1430, se vit obligé de solliciter près d'Eugène IV d'abord, et ensuite près de Pie II, une nouvelle mitigation qui permît l'usage de la viande trois fois par semaine, et la promenade dans les cloîtres aux heures où ces religieux ne seraient pas occupés aux exercices de communauté ou d'obéissance. Le couvent de la place Maubert, qui depuis fut converti en marché, appartenait à cette congrégation, qui fut appelée *carmes mitigés*, ou *de l'ancienne observance.*

A l'époque où cet ordre vint s'établir en Europe, les religieux portaient la cape barrée de blanc et de tanné; de là le nom de *barrés* qu'ils reçurent et qu'ils communiquérent à la rue qu'ils habitaient à Paris, ainsi qu'à la porte voisine. Mais Pierre de Millaud, 9ᵉ général des carmes, obtint du pape Honorius IV l'autorisation de prendre le manteau blanc et de quitter l'ancien costume pour la robe noire et le scapulaire de même couleur, dont le bienheureux Simon Stock avait introduit l'usage. Cet ordre a été illustré par la sainteté et la science d'un grand nombre de ses membres et par les dignités auxquelles plusieurs d'entre eux furent élevés dans l'Eglise.

Carmes réformés. — Le XVᵉ siècle vit naître plusieurs réformes dans l'ordre des Carmes: la première fut celle de la congrégation de Mantoue, introduite par le P. Thomas Conecte, natif de Rennes, et fameux prédicateur de son temps. On dit que ses sermons attiraient une si grande affluence, que plus d'une fois il fut obligé de se faire suspendre par une corde au milieu de l'église afin d'être entendu de tout son auditoire; mais il ne sut pas mettre de bornes à son zéle, et sa manie de réforme alla si loin, qu'il prétendait réformer le pape et les cardinaux. Il se rendit à Rome pour exécuter ce projet. Son indiscrétion, ses emportements et quelques erreurs qu'il y mêla lui coûtèrent la vie, et il fut brûlé vif en 1433 par sentence des cardinaux de Rouen et de Navarre, protecteurs de l'ordre des Carmes, qui avaient été chargés de lui faire son procès. Les trois monastères qu'il réforma, c'est-à-dire ceux de Mantoue, de Gironne et de Forest, formèrent une congrégation séparée qui se choisit un vicaire général, et qui, au commencement du dernier siécle, ne comptait pas moins de cinquante couvents en Italie. Cette séparation n'empêcha pas cependant de prendre dans son sein, en 1513, un général de tout l'ordre. Ce fut le célébre Jean-Baptiste Spagnuoli, surnommé le *Mantouan*, qui avait été six fois vicaire général de sa congrégation: à une science profonde en philosophie et en théologie, il alliait le goût des belles-lettres, et passait pour le meilleur poëte de son temps. Ce qui distingue les religieux de cette réforme, c'est un chapeau blanc avec une coiffe de treillis noire: d'où leur est venu le nom *del capel bianco*. Ils usent d'aliments gras trois fois la semaine et jeûnent les autres jours depuis l'Exaltation de la sainte croix jusqu'à Pâques; tous les vendredis de l'année sont aussi pour eux jours de jeûne; enfin ils observent le silence au chœur, au réfectoire, au dortoir et dans leurs cellules.

Quelques années après ce premier essai de réforme, le P. Jean Soreth, parvenu au généralat, se servit de toute l'influence que lui donnait sa dignité et employa tous les

moyens que lui suggérait son zèle pour réformer tout son ordre. Son affabilité et sa douceur lui gagnèrent les cœurs d'un grand nombre de ses religieux; toutefois ses constitutions ne furent approuvées par son chapitre qu'en 1462, et confirmées par Paul II qu'en 1466. Pour atteindre son but, il eut à surmonter bien des obstacles, et même à réprimer plusieurs rébellions. Dans une dernière visite générale qu'il faisait pour assurer sa réforme, il fut empoisonné à Nantes par les carmes récalcitrants. Les communautés qui adoptèrent ses constitutions prirent la robe et le scapulaire de drap couleur tannée, mais conservèrent le manteau blanc pour le chœur; les autres obligations étaient à peu près les mêmes que dans la précédente réforme.

Une autre fut entreprise vers 1604 par le P. Pierre Bouhours, et continuée par le P. Matthieu Thibault, en 1609. Elle prit naissance à Rennes, et forma, après quelques années, une province qui n'avait pas moins de vingt-cinq monastères d'hommes et quatre de filles. Le couvent de la rue des Billettes, à Paris, appartenait à cette congrégation. Toutes ces réformes prirent on reçurent le nom d'*étroite observance*, par opposition aux carmes mitigés ou de l'ancienne observance.

Carmes déchaussés. — La réforme la plus célèbre sans contredit, mais aussi la plus sévère, est celle qu'entreprit en 1568 sainte Thérèse, avec l'aide du P. Jean d'Yepez, plus connu sous le nom de Jean de la Croix, auquel s'adjoignit le P. Antoine d'Hérédie, tous deux religieux carmes du monastère de Médina *del campo*. Ce fut une pauvre chaumière de Durvelle qui fut le berceau de cette pieuse réforme; mais l'insalubrité de ce lieu obligea, peu de temps après, de transférer la nouvelle communauté dans la petite ville de Manzère. Les religieux de cette observance furent ramenés à la règle primitive donnée par saint Albert, et prirent le nom de *déchaussés* parce qu'ils allaient nu-pieds avec des sandales de cuir; mais ils eurent à souffrir, pendant plusieurs années, des persécutions de toute espèce de la part des mitigés, qui ne voulaient voir en eux que des rebelles, des fugitifs et des apostats. Ces mauvais traitements contribuèrent puissamment aux progrès des déchaussés, de sorte que, avant de mourir, sainte Thérèse eut la consolation de voir quinze couvents d'hommes et dix-sept de filles revenir à l'ancienne constitution. Cette réforme, confirmée par Grégoire XIII en 1580, s'accrut bien plus encore après la mort de sa sainte fondatrice, et depuis lors ne cessa de donner au monde l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Les religieux de cette observance se lèvent à minuit pour réciter matines, font chaque jour deux heures d'oraison, se donnent la discipline trois fois la semaine, ne mangent jamais de viande excepté en cas de maladie ou de voyage, jeûnent tous les jours depuis l'Exaltation jusqu'à Pâques, et en outre tous les vendredis de l'année, les veilles des fêtes du saint sacrement, de la sainte Vierge, de saint Marc, du prophète Elie et les trois jours des Rogations. Dans les jeûnes qui sont ordonnés par l'Eglise, ils ne prennent en collation que du pain sec ou quelques fruits sans pain, et le vendredi saint ils jeûnent au pain et à l'eau. Le pape Clément VIII, en 1593, sépara cette réforme des carmes mitigés, et lui permit d'élire un général particulier. Quelques années plus tard, elle se divisa en deux congrégations, l'une dite *d'Espagne*, qui forma six provinces et s'étendit jusqu'aux Indes; l'autre dite *d'Italie*, de laquelle relevaient toutes les autres provinces de la chrétienté, et qui n'en comptait pas moins de dix-sept. Leurs établissements en France ont été supprimés par la révolution et ne se sont pas relevés.

Les carmes avaient aussi, comme les dominicains et les franciscains, un tiers ordre qui ne commença que sous le pontificat de Sixte IV, selon Silvera, écrivain carme. La bulle d'érection est de l'an 1476. Les tierçaires eurent d'abord la même règle que les autres carmes; mais, en 1635, le P. Théodore Stratius, général de l'ordre, leur donna une règle particulière qui fut réformée en 1678 par le P. Emile Jacomelli. Elle contenait 19 articles et permettait de recevoir dans le tiers ordre toute personne de l'un et de l'autre sexe, mariée ou célibataire, pourvu qu'elle menât une conduite exemplaire, qu'elle eût une vraie dévotion à la sainte Vierge, qu'elle ne fût point suspecte d'hérésie ou de désobéissance à la sainte Eglise catholique romaine, et qu'elle ne fît pas partie d'un autre ordre. Les autres obligations étaient à peu près les mêmes que celles des carmes mitigés, moins toutefois les vœux solennels et la vie du cloître.

On croit que c'est ce tiers ordre qui

a donné naissance à la confrérie de Notre-Dame du mont Carmel. (*Voy.* CONFRÉRIE). LANGLET.

CARMES (EAU DES). — Préparation pharmaceutique d'un usage et d'une réputation encore populaires de nos jours, mais beaucoup plus en vogue autrefois, alors que les frères du couvent des carmes possédaient seuls le secret de sa composition. L'*eau des carmes* n'est, en effet, qu'un *alcoolat de mélisse composé*. Le mode de préparation donné par le Codex est long et dispendieux : c'est à lui, toutefois, que nous croyons devoir donner la préférence comme offrant un résultat préférable. Il consiste à préparer séparément, après une macération de quarante-huit heures, et dans les proportions de quatre-vingt-seize parties de substances sur mille d'alcool à 22°, les alcoolats de *cannelle*, de *girofle*, de *noix muscades*, de *semences d'anis*, de *semences de coriandre* et d'*écorces de citrons*, par la distillation au bain-marie, jusqu'à ce que l'alcool cesse de couler au filet; préparer, dans le même rapport et séparément, les alcoolats d'*angélique*, de *romarin*, de *marjolaine*, d'*hysope*, de *thym* et de *sauge;* — faire enfin, de la même manière, un alcoolat de *feuilles de mélisse*.

Mélangez alors ces produits en trois vases différents et dans les proportions suivantes.

PREMIER VASE : *alcoolats préparés avec les aromates secs.*

Alcoolat	de cannelle. . .	3,50
—	de girofle. . .	3,00
—	de noix muscades	3,00
—	de semenc. d'anis	2,00
—	de coriandre. . .	3,50
—	d'écorces de citr.	0,25

DEUXIÈME VASE : *alcoolats des plantes aromatiques.*

Alcoolat	d'angélique. . .	10,00
—	de romarin. . .	6,00
—	de marjolaine. .	7,00
—	d'hysope. . . .	8,00
—	de thym. . . .	7,00
—	de sauge. . . .	15,00

TROISIÈME VASE : *alcoolat de mélisse seulement.*

Prenez alors, de chacun de ces vases, pour les mélanger ensemble, les quantités suivantes :

Du n° 1	5,00 parties.
Du n° 2	5,00
Du n° 3	5,50

Le mélange fait, ajoutez la dixième partie d'eau de fontaine et la quatre-vingtième partie de sucre blanc en poudre, pour distiller ensuite au bain-marie jusqu'aux quatre cinquièmes du tout.

L'eau de mélisse ainsi préparée est suave et balsamique. Le but que l'on se propose d'atteindre, par les diverses proportions indiquées, est un produit où l'odeur d'aucun alcoolat ne prédomine. Si, contre l'intention, celui de cannelle ou de girofle l'emportait sur les autres, ainsi qu'on le voit parfois, il faudrait y remédier par quelques additions. Le charlatanisme des marchands leur fait préparer deux espèces d'eau de mélisse, soi-disant différentes : l'une jaune, plus forte et pour l'usage externe; l'autre blanche, beaucoup plus douce et pour l'usage interne; mais elles ne diffèrent, en réalité, que par l'addition d'une faible quantité de safran, dans la première, avant la distillation.

L'eau des carmes était naguère vantée comme éminemment céphalique, stomachique, tonique, vulnéraire, antispasmodique, digestive, carminative, etc., etc. La connaissance de sa composition ne permet plus de voir en elle qu'un spiritueux des plus agréables

CARMIN (*chim.*), matière colorante rouge, très-employée dans la teinture fine, la peinture et les arts, retirée de la cochenille (*voy.* ce mot), et dont la carmine fait la base. (*Voy.* CARMINE.) On la prépare soit en versant une certaine quantité de solution d'alun dans une décoction de cochenille, soit en employant, au lieu d'alun, de l'oxalate acide de potasse. Dans tous les cas, le carmin qui se précipite est un composé triple de l'acide employé, de carmine et de matière animale; aussi, pour en faire, suffirait-il d'ajouter un acide quelconque à la décoction de cochenille, et en obtient-on quand cette dernière est faite avec de l'eau alcaline. On y ajoute parfois un peu d'écorce d'*autour* ou de graine de *chouan*, afin de rendre le produit plus éclatant en le jaunissant légèrement. Le carmin du commerce est presque toujours falsifié, le plus ordinairement avec le *cinabre* ou sulfure rouge de mercure.

CARMINATIFS (*méd.*), nom par lequel on désigne les médicaments propres à dissiper les flatuosités qui se dégagent dans le tube intestinal et à calmer les douleurs qu'y détermine leur présence. La production rapide et souvent fort abondante des gaz

acide carbonique, hydrogène carboné et hydrogène sulfuré dans l'estomac on le trajet des intestins peut dépendre de causes très-différentes dont l'influence directe sur l'excrétion gazeuse elle-même est loin d'être suffisamment connue. Tantôt, par exemple, cet effet résultera d'une simple débilité des organes, aussi bien que de leur inflammation, tantôt d'une affection nerveuse, etc. ; et les toniques, les antiphlogistiques, les antispasmodiques ou les absorbants réussiront parfaitement à combattre ces différentes causes ; mais ils ne constitueront pas toutefois ce que, en langage thérapeutique, on désigne par carminatifs. Cette expression s'applique exclusivement, en effet, aux substances médicamenteuses qui provoquent directement la sortie des flatuosités et tendent à combattre leur production en déterminant une réaction sur le tube digestif, quelles que puissent être d'ailleurs les causes de la TYMPANITE (*voy.* ce mot et VENTS). Les carminatifs appartiennent donc tous à la classe des excitants ou des toniques excitants et des diffusibles. Les principaux sont les racines d'angélique, de gingembre, de galanga, de serpentaire de Virginie, de *calamus verus;* les feuilles et les tiges des *chenopodium botrys* et *ambrosioides*, celles de rue, d'absinthe, de tanaisie, de mélisse et de la plupart des labiées ; les fleurs d'oranger, de tilleul, de camomille, etc. ; les bois de genièvre, de laurier, la muscade, le poivre, la vanille, les grains d'anis, de coriandre, de cumin, de fenouil, les fruits de badiane; les écorces de cannelle, de cascarille, etc.

Les carminatifs ne sauraient être utiles que chez des individus d'un tempérament lymphatique et mou et dans les cas de distension du canal intestinal ; ils seront nuisibles, au contraire, toutes les fois qu'il y aura phlegmasie des organes abdominaux, et l'abus que le peuple en fait, à la moindre douleur, n'est que trop souvent la cause d'accidents fâcheux.

CARMINE (*chim.*), matière colorante qui n'a encore été rencontrée que dans la cochenille, insecte du genre *coccus* (*voy.* COCHENILLE), et retirée pour la première fois de la cochenille mestèque par Pelletier et Caventou (*Ann. de chim. et de phys.*, liv. I, 196) : pure, elle est d'un rouge pourpre éclatant, grenue et comme cristalline, inaltérable à l'air, fusible à 50° c., et facilement décomposable à une température plus élevée sans donner aucun produit azoté; destructible très-promptement par l'iode et presque instantanément par le chlore; décomposable en peu de temps par les acides azotique, sulfurique et chlorhydrique concentrés ; fort soluble dans l'eau, très-peu dans l'alcool rectifié, nullement dans l'éther et les huiles fixes ou volatiles. Sa solution aqueuse présente des phénomènes remarquables qui méritent, en raison de leur application aux arts et à la peinture, une attention spéciale. Par l'évaporation, elle prend l'apparence d'un sirop et ne laisse jamais déposer de cristaux ; les *acides* en font passer la couleur du rouge faiblement cramoisi au rouge vif, puis légèrement jaunâtre, et enfin au jaune. Les *alcalis*, au contraire, la font virer au violet, et, parmi ces corps, la chaux est le seul qui la précipite. Dans tous les cas, l'effet préalable des acides peut être neutralisé par les alcalis, et celui de ces derniers par les acides, de manière à rétablir la teinte primitive. Observons toutefois que le contact prolongé de la potasse ou de la soude finit par altérer profondément cette dernière, qui devient successivement alors rouge et puis jaune, sans qu'il soit possible de la faire reparaître. L'élévation de température conduit promptement au même résultat. — L'*alumine* en gelée change instantanément sa couleur en formant une laque d'un très-beau rouge, à la température ordinaire, pour devenir violette, à la chaleur de l'ébullition. — Parmi les *sels*, il n'est guère que l'acétate de plomb, le protochlorure d'étain, les azotates de protoxyde et de bi-oxyde de mercure qui la troublent à l'état de pureté, les trois premiers y formant un précipité violet et le dernier un précipité rouge écarlate. L'azotate de plomb, les sels de cuivre, de baryte, de strontiane, de chaux la font seulement virer au violet ; ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, d'alumine au cramoisi; le bi-chlorure d'étain la rend d'un rouge vert; l'azotate d'argent et le bi-chlorure de mercure n'exercent aucune action : il est bien entendu que nous n'entendons parler ici que des sels neutres.

La carmine est composée de :

Carbone . . .	49, 33
Azote	3, 59
Hydrogène . .	6, 66
Oxygène . . .	40, 42
	100, 00

Ce qui conduit à la formule C^{32} Az H^{20} O^{10}.

La carmine s'obtient en traitant d'abord la cochenille mestèque (*coccus cacti*) par l'éther hydrique, qui lui enlève une matière grasse, puis ensuite, et à diverses reprises, par l'alcool bonillant, dont le refroidissement et l'évaporation spontanés font précipiter en petits grains, d'une belle couleur rouge, la carmine encore sonillée d'un peu de matière grasse et d'une substance animale. L'alcool à froid ne dissout point cette dernière ; quant à la matière grasse, on s'en débarrasse enfin par l'addition d'une quantité d'éther égale à celle de l'alcool, d'où se précipite la carmine pure, tandis que la substance étrangère reste en dissolution dans le mélange. — La carmine à l'état de pureté n'est pas encore employée dans les arts ; c'est d'elle qno l'*écarlate* et le *carmin* tiennent leur belle couleur. (*Voy*. ces deux mots.)

L. DE LA C.

CARNASSIERS, *carnivora* (*mam*.). — Ce mot, dont on se sert ponr qualifier, en général, tons les animaux qui se nourrissent de proie, a été employé par les mammalogistes pour indiquer nn ordre très-intéressant des animanx dont ils s'occnpent.

Les carnassiers, suivant cette dernière acception, forment une réunion considérable et variée de mammifères quadrupèdes onguiculés, ayant, comme l'homme et les quadrumanes, trois sortes de dents, mais n'ayant de pouce opposable à ancune de leurs extrémités, on bien, si l'on vent y comprendre les marsupianx, n'ayant jamais de ponce opposable à leurs pieds de devant.

Ces animaux vivent plus ou moins exclusivement de matières animales ; les mâchelières sont surtont plus tranchantes chez ceux de la première de ces catégories ; quelques-uns, qui les ont en tout ou en partie tuberculeuses, recherchent plus ou moins les matières végétales, et ceux qui, comme les taupes, les ont hérissées de pointes coniques, se nourrissent principalement d'insectes : l'articulation de la mâchoire inférieure, dirigée en travers et serrée comme un gond, ne lni permet aucun mouvement horizontal.

C'est parmi ces animaux que l'on range les chauves-souris, les chiens, les phoques, les chats et les blaireanx ; nons en retirerons, à l'exemple de plnsieurs auteurs, les marsupiaux ou didelphes, qui semblent destinés à former un ordre distinct, peut-être même une sons-classe. — On partage les carnassiers en cinq familles, qui sont, les chéiroptères, les insectivores, les plantigrades, les digitigrades et les amphibies.

CARNASSIERS, *carnivora* (*entom*.), nom donné par Latreille à la première famille des coléoptères pentamètres, qu'il partage en deux sections, les *terrestres* et les *hydrocanthares*. La première comprend deux tribus, les *cicindelètes* et les *carabiques*, auxquelles nous renvoyons pour plus do détails, ainsi qu'au mot HYDROCANTHARES.

CARNAVAL (*hist*.), temps de réjonissances pnbliques caractérisées par l'emploi des travestissements et surtont du masqne. Le carnaval commence aux Rois, et, pour beancoup de pays, à Noël, et dure jusqu'au carême. Cette coutnme, commnne à tout le monde romain et à tous les pays qui lui doivent lenr civilisation, a traversé les siècles malgré les anathèmes de la religion et les interdictions fréqnemment réitérées par beauconp de gouvernements ; et, si elle se perd aujourd'hni, c'est à d'autres causes qu'à l'antorité de l'Eglise et des rois qu'il faut en attribner la chnte.

Les Grecs, et après eux les Romains, ont eu des fêtes dans lesquelles ils parconraient les rues, travestis, déguisés en animaux et le visage convert d'un masqne. Hommes et femmes, excités par lenrs prêtres et entraînés par l'ivresse d'nn plaisir effréné, y bravaient tontes les lois de la décence. Les lnpercales, dont la célébration a persisté jusqu'à la fin du ve siècle, commençaient le 15 février. En 496, le pape Gélase interdit la célébration de ces fêtes, qui, outre qu'elles étaient l'occasion de désordres scandalenx, pouvaient paraître nn hommage rendn anx dieux dn paganisme. Plusieurs sénateurs, même parmi les chrétiens, en désiraient la conservation, et les peuples furent de leur avis ; car, malgré l'autorité si puissante de l'Eglise, malgré les peines qu'elle édicta, les réjonissances publiques continuèrent, et chaque année, à la même époque, l'univers se plongea, d'un commun accord, dans la même ivresse.

Ce fait si général, ce fait si grand dans la réalité, n'a pas attiré l'attention des historiens : il leur fallait raconter les rois et leurs querelles, les batailles et les discordes. Quant aux plaisirs qui pouvaient un instant étourdir le panvre penple sur sa misère, lequel d'entre eux a pensé à les décrire ? Et

pourtant les grands aussi se mêlaient aux joies du carnaval, que plusieurs fois ils ont tenté d'interdire aux petits! et pourtant, nul sujet n'offrait des tableaux aussi variés! Quelles pages charmantes Froissart aurait ajoutées à ses naïves descriptions de pas d'armes ou de la cour de Phébus, s'il eût voulu nous raconter les fêtes qui n'étaient pas exclusivement le partage de la noblesse et que tout le monde était admis à voir!

Nous avons dit que le carnaval avait été défendu par l'Eglise, défendu par les rois; cependant nous voyons, à la fin d'un ancien manuscrit cité par du Cange, le récit de la cérémonie suivante, observée à Rome : « Le premier dimanche de carême, les hommes de cheval et les hommes de pied se réunissent après le repas et boivent entre eux; ensuite, les hommes de pied vont, sans leurs boucliers, au mont Testacio (à deux cents pas de la pyramide de Cestius, et près de l'ancienne porte Trigemina). Le préfet, avec les cavaliers, va au palais de Latran; le seigneur pape descend de son palais et chevauche, avec le préfet et les cavaliers, jusqu'au mont Testacio. C'est là que la ville prit son origine; c'est là que, dans ce jour, le plaisir de notre corps doit prendre fin. Les jeux commencent sous les yeux du pontife, pour qu'il ne s'élève pas de querelles. On tue un ours : c'est la mort du diable, c'est-à-dire du tentateur de notre chair; on tue de jeunes taureaux : c'est la superbe de nos jouissances; on tue un coq : c'est la luxure de nos lombes, pour que dorénavant nous vivions chastement dans le sanctuaire de notre âme, pour mériter de recevoir à Pâques le corps du Seigneur. » A plusieurs époques, il est question de l'entrée triomphale que faisait chaque cardinal dans la ville de Rome, lors du carnaval : « Montés sur des chars somptueux ou sur des chevaux richement caparaçonnés, ils faisaient accompagner leurs mascarades de trompettes et de musique. » Aujourd'hui encore, à Rome, le canon avertit la foule qui emplit le Corso, du départ des chevaux libres qui vont disputer les prix qu'on leur distribue au carnaval.

Mais, pour ne parler que de la France, les ordonnances qui prohibèrent le carnaval, ou ne furent pas exécutées, ou tombèrent promptement en désuétude, et furent remplacées par des règlements qui n'eurent pour but que de garantir la sûreté et l'honnêteté publiques. Ainsi François Ier, en 1539, défend d'aller masqué dans les villes et dans les campagnes; mais cette ordonnance ne fut pas exécutée. Plus tard (1682), il fut défendu aux gardes-françaises de se masquer; en 1720, il fut interdit aux masques de porter l'épée; en 1737, il fut établi des peines contre les masques qui se porteraient à des voies de fait, ou qui entreraient dans les maisons et prendraient place aux repas sans y être invités; enfin, en 1791, la municipalité de Paris défendit les masques.

Non-seulement les ordonnances de prohibition ne furent pas longtemps exécutées, mais encore nous trouvons des exemples de tribunaux qui obligèrent des classes de citoyens à contribuer de leur bourse et même de leur personne à la solennité de ces réjouissances publiques. Un de ces jugements est conservé dans les manuscrits de la ville de Provins; nous allons en transcrire les parties les plus curieuses : « A tous ceux qui les présentes lettres verront, Gaspard de Verdelot..., conseiller du roy..., bailly, capitaine et gouverneur de la ville et chatel de Provins, salut : savoir faisons : qu'à l'audience de la cause appelée aujourd'huy devant nous, entre la communauté des sergents à cheval de ce bailliage et siége présidial, et les autres sergents de la prévoté dudit Provins, demandeurs en requête à nous présentée, d'une part, et.... les meuniers dudit bailliage, défendeurs d'autre part...; à ce qu'étant fondés en titre et possession excédant la mémoire de tous hommes, de monter à cheval, le jour de carême prenant, pour faire montre et réprimer les désordres qui se peuvent commettre par la ville..., qui peuvent être mulctés d'amende par l'un d'eux, appelé le *prévot de carême prenant;* lequel, pour être reconnu, est couvert d'un chapeau de contour violet, portant en main le guidon de ladite communauté, contour de bleu fleurdelisé, par-devant lequel les meuniers de cette ville et bailliage sont tenus de comparoir pour les fraudes qui peuvent être commises, par les deux députés d'entre lesdits meuniers, pour la course des gants qui doit être par eux faite; lesquels députés sont obligés de faire le serment, devant ledit prévot de carême prenant, de bien et fidèlement courir les gants; auxquels meuniers les demandeurs sont tenus de donner à diner, moyennant vingt sous pour chacun de ceux qui se trouvent audit diner, et aux prisonniers de la conciergerie de cette ville.

« Sont aussi obligés lesdits demandeurs de leur donner ou envoyer à diner gratuitement et à leurs frais, comme aussi de faire célébrer, le lundi gras, en l'église de Saint-Pierre, un grand service solennel pour le repos des ames des fidèles trépassés ; pour subvenir auxquelles dépenses et pour faire ladite montre et course de gants et danse desdits meuniers avec plus de pompe et magnificence qui se peut faire en telle occurrence, lesdits demandeurs, ont droit de prendre sur chacun laboureur de la ville un picotin de blé froment ; sur chacun meunier, tant de ladite ville que de ce bailliage, cinq sols ; sur chacun tavernier, une pinte de vin ; sur chacun boulanger, un gros pain ; sur chacun boucher, un sol ; sur chacune personne tenant boutique, un sol ; sur chacune harengére, deux harengs ; sur chacun huillier, une chopine d'huile ; lesquels huilliers, conformément à nos jugements, doivent tous venir annuellement en corps, le mercredi des Cendres, apporter chacun d'eux, la chopine d'huile et rendre leurs devoirs au prévost de carême-prenant. En considération de quoi, la communauté des sergents, leur doit fournir un pot de vin et un pain.

« Outre, le prieur, maître et administrateur du grand Hôtel-Dieu de cette ville, est aussi obligé, suivant nosdits jugements, de leur payer la somme de seize sols, et chacun maître apothicaire de cette ville, leur doit deux muscades ; comme pareillement, chacun marchand, une main de papier ou deux chandelles de la valeur.

« En laquelle possession, de tout temps immémorial, lesdits demandeurs sont de recevoir lesdits droits, fondés sur nos jugements, donnés et rendus sur ce que, la ville de Provins étant alors composée de plus de vingt mille feux, les lundis, mardis gras et le lendemain jour des Cendres, il y avait en plusieurs endroits de ladite ville, grandes assemblées et danses et étaient lesdits demandeurs obligés, par notre ordre, de monter à cheval, pour empêcher les séditions et autres désordres... Et leur était permis de mulcter d'amendes, ceux qui faisaient lesdits désordres, savoir : lesdits meuniers, faute de se trouver pour courre les gants, chacun contrevenant à soixante sols et autres faisant désordre et étant hors du respect et de la civilité, chacun sept sols dix deniers pour la première fois, et en l'égard des laboureurs, taverniers, hôtelliers, boulangers, bouchers et autres tenant boutique, les droits énoncés ci-dessus... Ils doivent être rétablis en la possession en laquelle ils ont été de temps immémorial, qui n'a été interrompue que depuis quinze ans ou environ, à cause des gens de guerre ou garnisons qui étaient ou passaient en cette ville... Les meuniers ne se sont jamais refusés à courre les gants... Le procureur du roi, vû les jugements, consent qu'ils soient rétablis en leur justice et droits... Provins, le vingt-unième février 1661. Le même jour, le greffier du bailliage porte à celui des sergents dont c'est le tour, le chapeau et le guidon de prévost de carême-prenant, ce qui est accepté.»

Ainsi, non-seulement, le juge ne condamnait pas les réjouissances publiques de cette époque, mais il contraignait à y prendre part les différents corps d'état et faisait payer les uns de leur bourse et les autres de leur personne, soit qu'ils vinssent en corps apporter leur tribut et leurs hommages au prévôt de carême-prenant, soit qu'ils exécutassent, pour divertir le public, une course ou danse particulière. Le juge comprend, dans les tributaires du carnaval, le prieur du grand Hôtel-Dieu, qui était le chef d'une communauté religieuse ; mais bien que cet ecclésiastique soit le seul compris dans ce jugement, il est probable que toutes les autres communautés contribuaient volontairement pour la même cérémonie ; au moins trouvons-nous dans les comptes de l'église royale et collégiale de Saint-Quiriace, à l'année 1375, cette mention : « pour le don fait aux sergents du roi pour la fête du carnaval, cinq sols, de l'ordre du chapitre. » Il reste donc évident que les prescriptions de l'Église, pas plus que celles des rois, n'ont été suivies.

Nous avons trouvé, dans un livre rare, l'exposé des usages de la haute société au XVI[e] siècle. Ces usages sont formulés dans une ordonnance de la cour d'amour, datée M. D. XLI. Elle débute ainsi : « Pour le bien et utilité publique, franchise et liberté commune, il est permis à tous gens d'aller en masque aux jours et heures cy-après declarez, fors et excepté aux marchands et gens de basse condition, ausquelz le masquer est dutout deffendu, si ce n'est les veilles et jours de fêtes de leur parroisse, esquelz jours, leur est loisible d'en user, selon toutes fois qu'il sera dict cy après. Et n'entend-on par ce, les priver d'aller en mommon, en robbes

retournées, barbouillez de farine ou charbon, faux visages de papier, portant argent à la mode ancienne.

« Et on commencera d'aller en masqne, la veille Sainct-Martin d'hyver, jusques à la Saincte sepmaine. — Item depuis ledict temps de semaine saincte, jusqu'à ladicte veille sainct-Martin, n'est honuête de se masquer, mesmement durant le temps d'esté, si ce n'estait en quelques nopces on festius solennelz... Item de masquer, si ce n'estait les veille et jour des roys, et les jours que l'on nomme les jours gras et karesme-prenant, et la my-karesme.» ÉMILE LEFÈVRE.

CARNEE, Καρνεῖος, favori d'Apollon, qui, dit-on, inventa les combats de poésie et de musique en l'honneur de ce dien. Terpandre, le même qui, suivant Pline (liv. VII, ch. 56), ajouta une septiéme corde à la lyre, le premier, remporta le prix musical. Carnée fut tué, en Etolie, par les Héraclides on descendants d'Hercule. Une peste étant survenue après cet événement, l'oracle de Claros, consulté, déclara que c'était une punition infligée an pays qui n'avait pas su punir ce crime. Les Héraclides eux-mêmes, épouvantés de cette réponse, vonlurent expier leur attentat en élevant un temple à Apollon snr le lien même où ils le commirent. Depnis, Apollon Carnée on Carnéen fut honoré dans les diverses provinces de la Grèce, et particulièrement à Sparte, où des fêtes qui duraient neuf jours, à cause des neuf Muses, furent instituées. Ces fêtes symboliques, qu'on célébrait dans le mois μεταγειτνιών (août), étaient remarquables par les formes militaires que revêtaient les cérémonies et les jeux qui en faisaient l'objet. Neuf tentes qu'on dressait dans la plaine voisine étaient occupées par neuf citoyens choisis dans les trois tribus primitives; là ils observaient avec rigueur la vie et la discipline des camps, sons l'inspection d'un tribun ou héraut public. Des prix étaient accordés aux vainqueurs des jeux analogues, etc. On acconrait à ces fêtes de toutes les villes principales de la Grèce, où elles jouissaient d'une grande renommée.

CARNIOLE (*géogr.*), en allemand *Krain*, duché qui fait partie du royaume d'Illyrie, dépendance de l'Autriche. C'est nn pays montagneux, situé entre la Carinthie, la Croatie, la Dalmatie et la mer Adriatique. Son étendue en longuenr est de 45 lieues, sur 36 lieues de largeur. Traversé par les Alpes dites Carniques et Juliennes, i. est arrosé par plusieurs rivières, dont les principales sont la Save, le Laybach, le Gurk; il renferme plusieurs lacs, dont le plus célèbre est celui de *Cirknitz*. Le climat, froid dans les montagnes, est tempéré dans les plaines. Le duché de Carniole, habité jadis par un peuple d'origine slave, nommé *Karni*, éprouva le même sort que la Carinthie, et fut soumis à diverses pnissances voisines avant de tomber définitivement sons la domination de l'Autriche : la France même le posséda depuis 1809 à 1814.

Aujourd'hui la population de ce pays, qn'on évalne à 225,000 âmes, est slave et allemande; elle professe en majorité la religion catholique. Les principales villes de la Carniole sont Laybach, capitale du duché. Gurkfels et Gradiska.

Parmi ses produits, on doit, avant tout, citer ses mines de fer, de plomb, d'argent, et surtout de mercnre; les côtes abondent aussi en sel. Du reste, on y récolte beaucoup de grains, de fruits, de vin, d'huile, etc. Les forêts y renferment diverses espèces de bois.

CARNIVORES (*zool.*), épithète de tout animal qui se nourrit principalement de chair. Il y a des carnivores dans toutes les classes du régne animal, excepté pent-être dans les radiaires.

Dans les vertébrés, les mollusques, les crustacés et les insectes, la condition d'organisation la plus générale qui nécessite la carnivorité, c'est la brièveté relative de l'intestin et la prédominance coexistante du foie et des glandes accessoires, qui fournissent les humeurs dissolvantes de la chair. Dans toutes les espèces de carnivores vertébrés, les dents plus ou moins pointues et tranchantes, et, parmi les oiseaux, les becs crochus, ne servent pas à une mastication réelle, mais au meurtre et an déchirement de la proie, dont les lambeaux on même la masse entière, selon le volume, arrivent tout d'une pièce dans l'estomac. On a tronvé sonvent jusqu'à trois goujons entiers, dont le poli des écailles n'était pas encore altéré, dans l'estomac d'une lotte ou d'nn brochet. Il est bien évident que, dans ce cas, la digestion est la fonction d'nn seul facteur, savoir la dissolution chimique de ces poissons par l'estomac, qni, comme celui de tous les carnivores vertébrés, est entièrement membraneux.

Chez les insectes, la carnivorité n'existe quelquefois que pendant un seul des états amenés par les métamorphoses, et selon qne

cet état est secondaire ou définitif; l'intestin subit des allongements ou des racconrcissements consécutifs correspondants.

CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite) naquit, le 13 mai 1759, à Nolay, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or. Il reçut une éducation religiense, et fut admis de bonne heure à l'école du génio, établie à Méziéres. Outre l'art des fortifications, il y étudia, sous le professeur Monge, les sciences naturelles et mathématiqnes. A la sortie de l'école, il fut attaché à la place de Calais, et profita de ses loisirs ponr proposer, dans plusienrs mémoires, des théories nonvelles qui firent scandale dans l'arme du génie. Carnot pensait que, depuis Vauban, l'art d'attaqner les places avait pris une trop grande prédominance sur l'art de les défendre, et il excitait les ingénieurs à rétablir l'équilibre entre ces deux côtés de la méme question. L'Académie de Dijon ayant mis au concours l'éloge de Vanban, Carnot remporta le prix, et ce snccès commença sa célébrité. En 1783, il fit paraître son *Essai sur les machines en général*, qui fut traduit en plusieurs langues.

Carnot était capitaine dn génie et chevalier do Saint-Louis, lorsque, en 1791, il fut envoyé, par le département du Pas-de-Calais, à l'assemblée législative. Sa régle constante, en politique, fut qu'il valait mieux se sonmettre à tout gouvernement établi, qnelque vicieux qu'il pût être, que de le renverser par la force, au risque de bonleverser l'Etat. Aussi, quel que pût être son penchant pour les idées nouvelles, ne songeait-il nullement à détruire la monarchie. Il refusa de faire partie du club des jacobins, et renferma dans le sein de l'assemblée toute son activité politique. Le comité d'instruction publique, lo comité diplomatique et plusieurs commissions l'occnpèrent snccessivement; il eut aussi à exercer des missions dans les départements et auprés des armées.

Le département qui l'avait élu une première fois le nomma député à la convention. Frappé des dangers que l'intégrité du territoire courait, Carnot fit décréter, le 1er août 1792, que des fabriques de piques seraient établies dans tout le royaume. Il proposa anssi de snpprimer les citadelles ou plutôt ceux de lenrs points fortifiés qni sont tonrnés contre les habitants des villes, ce qni fait de leur construction, disait Carnot, des *bastilles véritables*. Les circonstances particnlières dans lesqnelles on se tronvait firent rejeter cette proposition. Carnot alla organiser, ou plutôt créer, dans les Pyrénées, les moyens de défense contre l'Espagne. Au retour, il eut à voter dans le procès du roi, et, entraîné par les passions du jour, il se prononça pour la peine de mort. Envoyé en mission auprès de l'armée dn Nord, Carnot mit Dunkerque et Bergues en état de défense, enleva la ville de Furnes, occnpée par les Anglais, et prépara ainsi la victoire d'Hondscoote.

Le 14 août 1793, Carnot fut nommé membre dn comité de salut pnblic. Il fut d'avis de débloqner la place et le camp retranché de Maubeuge, et contribua beaucoup à ce grand résultat en payant de sa personne, le fusil à la main, à la tête d'une colonne de grenadiers. Carnot s'adonna tont entier à la direction des qnatorze armées do la république, employant de seize à dix-hnit heures par jour à correspondro avec les généraux et à composer des rapports à l'assemblée sur les objets de son administration. Il prit nne grande part, comme savant et comme membre du comité de salut pnblic, à la création de l'école polytechnique; il y remplaça Lagrange dans le conseil de perfectionnement. Il ne manque à cette partie de la vie de Carnot, pour être glorieuse ot irréprochable, qne de s'être passée partout ailleurs que dans le comité de salut pnblic. Nons n'anrions pas le regret de voir ce nom honorable attaché à des mesures odienses conçues par Robespierre, Couthon, Saint-Just, Collot-d'Herbois, et qne Carnot signa les yeux fermés, dans l'impossibilité physique où il se trouvait d'cxaminer chacune des quatre ou cinq cents affaires dont le comité avait à s'occuper chaque jonr.

Il n'est pas permis, dans quelque extrémité qu'on se tronve, de remettre sa procuration illimitée à des hommes tels que ceux que nous avons nommés. Les thermidoriens le firent sentir à Carnot avec dureté, mais avec justice. On oublia sa modération, son indulgence envers les personnes pour le charger d'uno grande part dans la responsabilité de la terreur. Carnot, dit l'empereur, eut *l'âme déchirée par les reproches de l'opinion publique*, et le besoin de reconquérir sa popularité le poussa vers les hommes nouveaux qni n'avaient pas trempé dans les excès de la révolution.

Carnot, après s'être opposé en vain à l'établissement du Directoire, fut appelé par

quatorze départements à faire partie de la nouvelle législature ; il entra dans le conseil des Anciens, et fut nommé membre du Directoire exécutif ; il s'y occupa surtout de l'administration militaire. C'est lui, et non pas Barras, qui fit donner au général Bonaparte le commandement de l'armée d'Italie. Carnot regretta plus tard d'avoir ainsi tenu l'étrier au conquérant de sa patrie, car il tomba bientôt en désaccord avec la majorité de ses collègues sur les affaires intérieures et extérieures. Carnot eût pu esquiver, dit-on, et peut-être tourner contre ses ennemis le coup qui le frappa le 18 fructidor ; mais, dans son respect pour la constitution, il attendit, fut proscrit, et se retira en Suisse et de là dans une ville libre d'Allemagne, d'où il adressa sa réponse au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor.

Le gouvernement consulaire rappela Carnot, le nomma d'abord inspecteur général aux revues et président du comité de ce nouveau corps, et enfin ministre de la guerre. Devinant bientôt les desseins ambitieux du premier consul, il donna sa démission. Pendant son ministère, il publia *une Lettre au citoyen Bossut, membre de l'Institut, contenant des vues nouvelles sur la trigonométrie*, et, en 1801, deux autres ouvrages importants, l'un sur la *géométrie de position*, l'autre sur la *corrélation des figures de géométrie*.

Le sénat conservateur rendit Carnot à la vie politique, en l'appelant au tribunat. La création de l'ordre de la Légion d'honneur et l'érection du consulat à vie soulevèrent de sa part une opposition dont l'énergie ne fut désarmée que par son respect constant pour le vœu de la majorité. Après avoir soutenu la supériorité absolue de la république sur la monarchie, il se soumit aux lois qu'il avait combattues, et, s'exilant des affaires, devint l'un des membres les plus laborieux de l'Institut. Il dota la science des ouvrages dont les titres suivent : *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement ; — Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points pris dans l'espace*, suivi d'un *Essai sur la théorie des transversales ; Traité de la défense des places fortes.*

Les dangers de la patrie arrachèrent Carnot à sa retraite le 24 janvier 1814. Carnot offrit ses services à l'empereur, et fut nommé gouverneur d'Anvers. Il usa de fermeté et de prudence dans ce poste difficile, et, après avoir repoussé les attaques à main armée, et ensuite les sollicitations captieuses du général Bulow et du prince royal de Suède, il se soumit à l'autorité de Louis XVIII, et rendit la ville dès qu'il eut été persuadé *qu'aucun doute raisonnable ne pouvait plus s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons.* Ainsi commence la proclamation qu'il adressa à ses soldats le 18 avril 1814.

Accueilli avec froideur par le roi et les princes, Carnot reprit ses études favorites. Cependant, effrayé de la situation extérieure de la France, il essaya de faire parvenir au roi de sages conseils, et composa un écrit dont le titre révèle la pensée : *Des caractères d'une juste liberté et d'un pouvoir légitime.* Cet ouvrage fut saisi chez l'imprimeur, mais l'auteur fut invité à en faire parvenir un exemplaire au roi. Carnot eut la délicatesse de retrancher de son manuscrit quelques passages qui eussent manqué de convenance, adressés directement à Louis XVIII. Les courtisans abusèrent de la discrétion de Carnot en publiant sous le titre de *Mémoire au roi*, sans l'aveu de l'auteur, son ouvrage, ainsi mutilé.

Carnot fut nommé pendant les cent jours ministre de l'intérieur, et créé comte et pair de France ; il fit ensuite partie du gouvernement provisoire. Dans son court ministère, il protégea l'agriculture, les sciences et les arts, et naturalisa parmi nous les écoles lancastriennes. Exilé de France lors du retour du roi, il publia l'*exposé de sa conduite*, et se retira à Varsovie et ensuite à Magdebourg, où il mourut le 2 août 1823. Napoléon, dans ses mémoires, semble avoir pris à tâche de rabaisser le mérite militaire de Carnot. « Il n'avait aucune expérience de la « guerre, dit l'empereur ; ses idées étaient « fausses sur toutes les parties de l'art mili- « taire, même sur l'attaque et la défense des « places, et sur les principes de fortifica- « tions qu'il avait étudiés dès son enfance ; « il a imprimé sur ces matières des ouvrages « qui ne peuvent être avoués que par un « homme qui n'a aucune pratique de la « guerre (NAPOL., *Mém.*, I, 123). »

Lors de l'organisation de l'Institut, Carnot était entré dans la classe des mathématiques ; il y fut remplacé par Bonaparte après le 18 fructidor, fut réélu après le 18 brumaire, et écarté de nouveau en 1815. Aux ouvrages que nous avons cités, il faut ajouter ses *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal.*

CAROLINE (LOI). — Les Allemands donnent le nom de *Carolina*, en sous-entendant les mots *constitutio criminalis*, à une ordonnance ou instruction sur le droit criminel, proposée par Charles-Quint aux États de l'empire et adoptée en 1532 à la diète de Ratisbonne. On voulait, par la promulgation de cette loi, remédier à de nombreux abus qui s'étaient glissés dans l'administration de la justice criminelle. Tirée des coutumes et d'autres ordonnances qui l'ont précédée de quelques années, la Caroline eut principalement pour but de faire disparaître la confusion et l'arbitraire, d'introduire plus de régularité et plus de mesure dans les procés et les jugements criminels.

On aime à retrouver dans cette constitution, qu'on a qualifiée de semi-barbare, un respect pour la liberté individuelle et des principes de modération et d'humanité que des législations plus modernes n'ont pas toujours observés.

« On ne doit jamais, y lisons-nous, perdre de vue que les prisons doivent être faites et établies pour la garde des détenus et non pour leur servir de punition dangereuse. »

Plusieurs parties de la Caroline, introduites plutôt par la coutume que par une mesure législative, sont encore textuellement en vigueur dans la plupart des cantons suisses.

La Caroline (ainsi nommée de *Carolus*) doit, dit M. Rossi, être considérée comme un signe représentatif de la période sociale immédiatement antérieure à la période actuelle. Elle fut un progrès dans son temps, mais, précisément parce qu'elle fut un progrès et aussi par la jalousie qu'inspirait le pouvoir impérial, elle rencontra des résistances. Abandonnée dans certaines contrées de l'Allemagne, notablement modifiée dans d'autres, elle n'en a pas moins survécu dans son principe.

On a attribué la rédaction de cette loi à Jean Schwarzenberg. Cette rédaction est un des monuments de l'ancienne prose allemande et se distingue surtout par une rare précision et l'énergie du style.

A tous ces titres, et soit qu'on la considère au point de vue de la morale et de la législation, ou au point de vue de la linguistique, la Caroline n'en a pas moins, dans l'histoire de la civilisation moderne, une importance incontestable. AD. ROCHER.

CAROLINE DU NORD (*géog.*), un des pays qui forment la confédération des Etats-Unis de l'Amériquo du nord. Il est borné par la Caroline du sud, le Tenessée, la Virginie et l'océan Atlantique. Sa superficie est de 18,000 milles anglais carrés. Le sol de la Caroline du nord est en général sablonneux ou marécageux ; mais sur les bords des rivières on trouve une terre végétale qui fournit d'excellentes récoltes et de beaux pâturages. Les principales rivières de ce pays sont le Roanoque, le Chowan, le Noussee, le Pamlico ou Tar, le Cap-Fear et l'Yadkin. Le climat, en général, est tempéré et sain; les chaleurs augmentent à mesure qu'on avance vers le midi ; du reste, les automnes y sont beaux et les hivers assez doux ; mais les gelées du printemps y sont souvent funestes aux produits du sol.

La population de la Caroline du nord s'élève à 738,000 habitants, dont un tiers comprenant les gens de couleur libres et esclaves. Les habitants professent tous le christianisme d'après les doctrines des protestants ; mais ils se divisent en plusieurs sectes, de manière qu'on trouve parmi eux les méthodistes, les presbytériens, les quakers, les épiscopaux, etc. L'agriculture constitue la principale occupation du peuple; viennent après l'industrie et le commerce.

La Caroline du nord est divisée en soixante-deux comtés, dont chacun envoie un membre au sénat et deux à la chambre des communes. Les villes les plus remarquables sont Newberar, Wilmingter, Edenton, Fayetteville, Halifax, Salisbury et Hillsboroug.

Quant aux productions du pays, on doit, avant tout, citer les céréales, les plantes médicinales, plusieurs bois de construction ou d'ébénisterie, tels que le chêne blanc, le noyer, etc. Parmi les animaux, on distingue l'élan, le cerf, le daim, l'ours, le chat sauvage, la loutre, le crocodile (du Mississipi), le serpent à sonnettes.

Enfin les exportations de cet Etat consistent en bétail, goudron, bois, coton, tabac, racines médicinales, maïs et autres denrées. (*Voy.* le mot ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.)

CAROLINE DU SUD (*géog.*), un des pays qui forment la confédération des Etats-Unis de l'Amérique du nord, borné par la Caroline du nord, la Géorgie et l'océan Atlantique : il a une forme triangulaire; son étendue n'est que de 28 milles carrés anglais. C'est une vaste plaine uniforme dont la monotonie no se trouve interrompue que par des chaînes de collines sablonneuses et de

montagnes connues sous les noms de la *Fable*, d'*Oolenoy*, *Oconie*, *Paris*, *Glassey*, etc., qui traversent le pays. Le sol, très-varié, présente quatre sortes principales, savoir : 1° la terre à pins, stérile ; 2° les savanes ou terres basses ; 3° les marais situés le long des rivières ; et 4° les terres élevées, qui sont les plus fertiles. Le climat est favorable à la végétation au point qu'elle commence souvent en janvier ou février pour ne s'arrêter qu'en octobre ou novembre. On éprouve cependant dans quelques saisons, et surtout en février, des changements de température encore plus soudains que sous les tropiques. Il y tombe peu de neige, et elle se fond bientôt aux premiers rayons du soleil. La population de la Caroline du sud a été évaluée, en 1830, à 581,000 âmes ; ses habitants professent le christianisme, et on trouve parmi eux les mêmes sectes protestantes que dans la Caroline du nord : ils se distinguent par leur caractère charitable et hospitalier ; ils se divisent en planteurs, fermiers et esclaves : ces derniers font tous les travaux. Le pays compte vingt-neuf districts, dont le principal est celui de Charleston, qui a pour chef-lieu la ville du même nom. Le gouvernement siége à Columbia. La législature se compose d'un sénat et d'une chambre des députés : le premier comprend quarante-trois membres élus tous les ans par les districts ; les députés sont nommés tous les deux ans. Le gouverneur et le vice-gouverneur sont également élus tous les deux ans par les deux chambres.

Quant aux produits du sol, ils consistent surtout en coton et en riz, dont on fait de grandes exportations ; viennent ensuite les fruits du midi, tels que les poires, les grenades, les figues, les oranges, etc. La culture des céréales est négligée par les habitants, de manière qu'ils se trouvent forcés d'importer, chaque année, une grande quantité de blé. Du reste, ce pays abonde en arbres et en animaux des mêmes espèces que la Caroline du nord.

CAROLINES ou **NOUVELLES-PHILIPPINES** (*géog.*), îles d'Asie, au nombre de trente, situées dans la mer du Sud, entre les 6° et 12° de lat. nord, et entre les 135° et 167° de longit. est. — Ces îles sont couvertes d'arbres et fort peuplées. Leur climat serait très-agréable sans les ouragans terribles qui, de temps en temps, désolent le pays. La culture est négligée, et les habitants (ayant tous le teint cuivré ou noir) ne vivent que du produit de leur pêche, de noix de cocos et de quelques racines ; ils parlent une langue qui a très-peu de rapport avec les dialectes malais ; leur religion se borne à reconnaître une puissance surnaturelle disposée à exaucer les vœux.

Les Carolines, qui forment un Etat indépendant, sont gouvernées par un roi dont l'autorité, après la mort, tombe entre les mains du fils. Les Espagnols y possèdent quelques établissements depuis le règne de Charles II. Du reste, ce qui, indépendamment de la pêche, occupe encore les habitants de ces îles, c'est la plantation et la construction des pirogues.

Le caractère des Carolins diffère absolument de celui des Malais. Au dire de tous les voyageurs, ils sont doux, généreux, hospitaliers, intelligents, et l'utopiste Fourier eût trouvé dans leur archipel le type le plus parfait de sa société *patriarcale*.

CAROLINS (LIVRES). — On a donné le nom de livres carolins à un ouvrage dont on ignore l'auteur, mais qui fut publié par l'ordre de Charlemagne contre les décisions du 2e concile de Nicée, où l'on avait condamné les erreurs des iconoclastes. Le terme d'adoration employé dans la traduction latine des actes de ce concile pour exprimer le culte rendu aux images, et surtout un passage où le sens du concile était complétement altéré, firent croire que les Grecs étaient tombés dans l'exagération sur le culte des images, et Charlemagne, alors indisposé contre l'impératrice, ne fut pas fâché d'avoir une occasion de la mortifier en attaquant un concile tenu dans ses Etats, et qui n'avait point encore été solennellement confirmé par le pape. L'auteur de ces livres reproche à Constantin, évêque de Chypre, d'avoir dit au concile de Nicée : Je reçois et j'honore les saintes images suivant l'adoration que je rends à la Trinité ; et il suppose que telle était la doctrine enseignée par le concile Mais ce reproche n'avait d'autre fondement qu'une traduction inexacte ; car, dans l'original grec des actes, Constantin s'exprime ainsi : Je reçois et j'honore les saintes images, mais je ne rends qu'à la Trinité le culte suprême de latrie. C'est, néanmoins, sur cette erreur de fait que sont fondées la plupart des objections élevées par l'auteur des livres carolins. Ces livres, composés en 790, furent envoyés par Charlemagne au pape Adrien Ier, qui les réfuta avec autant de so-

lidité que de modération. Il insiste sur la tradition de l'Eglise catholique, et, pour détruire le fondement de toutes les attaques injurieuses de cet ouvrage contre le 2e concile de Nicée, il se contente de rapporter la définition de foi dressée par le concile, où le culte rendu aux images est nettement distingué du culte de latrie dû à la divinité. (*Voy.* IMAGES et ICONOCLASTES.) R.

CARONADES. (*Voy.* BOUCHES A FEU.)

CAROTIDE (*anat.*). — C'est l'artère principale de la tête, ainsi nommée par les anciens, qui la croyaient le siége du *carus*. Son tronc principal s'appelle *carotide primitive*, et les deux branches qui la terminent de chaque côté *carotides externe* et *interne*. Quelques auteurs nomment encore le premier *tronc céphalique*, et les deux autres *artère faciale* et artère *cérébrale antérieure*, conséquemment à leur direction.

L'artère carotide primitive est l'une des branches fournies par la crosse de l'aorte (*voy.* AORTE et CIRCULATION), de laquelle elle naît immédiatement du côté gauche, tandis qu'à droite elle s'en trouve séparée par toute la longueur du tronc *brachio-céphalique*, d'où résulte une plus grande étendue pour la première. Le volume de ces deux troncs est à peu près le même; quelquefois, néanmoins, l'un ou l'autre, mais plus souvent le droit, paraît plus gros. Tous les deux sont également situés au cou, en avant et sur les côtés, séparés l'un de l'autre par la trachée-artère et le larynx; mais l'obliquité de la crosse de l'aorte rend la carotide droite plus antérieure d'abord, pour se placer ensuite sur une même ligne transversale. Très-rapprochées inférieurement et plus éloignées en haut, à cause de la différence de largeur de la trachée-artère et du larynx, la direction des carotides est oblique de bas en haut, d'avant en arrière et de dedans en dehors, pour monter, sans décrire aucune courbure ni fournir de rameaux, au niveau de la partie supérieure du pharynx, où elles se divisent, ainsi que nous l'avons dit, chacune en deux branches. Appliquée en arrière sur la colonne vertébrale et ses muscles; unie en dehors à la veine jugulaire interne et au nerf de la huitième paire, par une gaîne celluleuse commune; séparée, au contraire, du nerf grand sympathique, dont la gaîne propre est plus en dehors, la carotide primitive n'est recouverte, en haut et en avant, que par la peau et le muscle peaussier; tandis qu'en bas elle se trouve placée profondément derrière des muscles. La carotide gauche est, de plus, renfermée dans la poitrine, où la veine sous-clavière passe au devant d'elle.

L'*artère carotide externe* monte jusque derrière le col du condyle de la mâchoire inférieure, où elle se termine en deux branches, qui sont les *temporale* et *maxillaire interne*, après avoir préalablement fourni plusieurs rameaux, savoir : en devant, les artères *thyroïdienne supérieure*, *linguale et labiale;* en arrière, l'*occipitale* et l'*auriculaire postérieure;* en dedans, la *pharyngienne inférieure*.

La *carotide interne* monte jusqu'au canal carotidien, qu'elle parcourt, entre dans le crâne et à la base du cerveau, se partage en deux branches destinées à ce viscère : l'*artère du corps calleux* et *la cérébrale antérieure;* enfin, de cette dernière, qui semble sa continuation, naissent l'*ophthalmique*, la *communicante de Willis* et l'artère *choroïdienne*.

Les artères carotides sont, comme tous les gros vaisseaux artériels, sujettes aux blessures, à l'inflammation, à la dilatation, aux anévrismes, à l'oblitération, aux dégénérescences, à l'ulcération et aux ruptures; mais les *blessures* et les *anévrismes* doivent seuls trouver place ici, renvoyant, pour les autres affections, à l'article général ARTÈRE.

La *blessure* des carotides est un accident des plus graves, presque toujours mortel, et qui s'observerait beaucoup plus fréquemment dans les cas de plaies à la gorge, surtout dans les tentatives de suicide, si la saillie formée par le larynx et la résistance des pièces qui le composent ne protégeaient les gros vaisseaux de cette région contre les atteintes des instruments tranchants. L'hémorragie qui en résulte est presque toujours foudroyante, et le blessé succombe avant que l'on ait pu même lui porter aucun secours. Quelquefois, néanmoins, soit que la plaie ait été peu considérable ou irrégulière, soit que l'instrument ait porté son action sur l'une des branches et non sur la carotide primitive, soit enfin qu'une syncope ait arrêté l'effusion du sang, ou que les assistants soient parvenus à s'en rendre maîtres par la compression, le malade échappe à cette issue funeste, et la plaie peut alors affecter presque toutes les terminaisons des blessures artérielles. Ainsi quelques sujets ont guéri spontanément à l'aide d'un bandage compressif;

d'autres ont vu se développer un anévrisme faux consécutif; d'autres enfin ont subi la ligature du vaisseau avec des succès variés. Néanmoins cette ligature sera toujours le seul moyen rationnel toutes les fois qu'il s'agira d'une lésion des carotides primitives, la compression ne pouvant être ici considérée que comme un moyen hémostatique provisoire. Ajoutons que, s'il est une partie du système artériel où la disposition des anastomoses exige impérieusement l'application de deux ligatures, l'une au-dessus et l'autre au-dessous de la solution de continuité, c'est assurément ici qu'elle se présente. Les anastomoses des branches carotides externes droites et gauches entre elles, celles des carotides internes réciproquement et avec les vertébrales, doivent même ramener le sang avec une telle rapidité par le bout opposé au cœur, que l'on serait porté à douter à priori de la possibilité d'arrêter ici l'hémorragie par une seule ligature, si l'expérience n'en fournissait la preuve.

Les *anévrismes spontanés* des carotides se développent plus ordinairement sur le tronc primitif que sur les divisions externe ou interne, et le plus souvent encore à l'endroit de sa bifurcation où sont plus fréquents les dépôts de matière calcaire et la dilatation simple. Les tumeurs de cette nature s'accompagnent presque toujours de gêne dans la déglutition et la respiration, et l'on a vu même de véritables asphyxies en résulter. La pression qu'elles exercent sur la trachée et le larynx peut également occasionner l'inflammation de ces parties. Néanmoins, comme tous ces phénomènes dénoncent seulement une compression, quelle qu'en puisse être la cause d'ailleurs, il n'est pas toujours facile d'établir le diagnostic de l'affection qui nous occupe. Par exemple, une tumeur pulsative s'élevant du sommet de la poitrine pour venir faire saillie à la partie inférieure droite du cou pourra tout aussi bien être un anévrisme du tronc brachio-céphalique que de la carotide, ou même un anévrisme de la crosse de l'aorte, l'espèce d'étranglement que cette dernière éprouve au niveau de la première côte devant jusqu'à un certain point faire présumer au premier abord qu'elles n'ont aucun rapport avec le vaisseau dont elles partent réellement. Des tumeurs formées par des ganglions lymphatiques hypertrophiés peuvent encore, ainsi que le goître, simuler l'anévrisme des carotides, lorsque, appliquées sur l'une de ces artères, elles se trouvent soulevées par ses pulsations. Quoi qu'il en soit, les anévrismes des carotides une fois reconnus, la seule méthode de traitement qu'il convienne de leur appliquer est la ligature pratiquée, sans toucher à la tumeur, entre cette dernière et le cœur, toutes les fois que la chose sera praticable, autrement entre elle et les capillaires, mais toujours, autant que possible, sur le tronc primitif, quel que soit le siége de l'affection, aussi bien pour les anévrismes des carotides externe ou interne que pour ceux de la carotide principale.

Indépendamment des lésions qui précèdent, la *ligature de la carotide* a encore été mise en usage pour remédier à des hémorragies diverses siégeant à la tête, sans provenir des carotides elles-mêmes, pour des tumeurs érectiles de l'orbite, du cou, des paupières, etc., pour diminuer la nutrition dans les tumeurs squirreuses ou cancéreuses, contre les convulsions épileptiques ou même les douleurs névralgiques, et cela presque toujours sans une réussite complète; mais l'opération la plus curieuse en ce genre est celle de la ligature des deux carotides primitives à douze jours d'intervalle, sans que la circulation ait été interrompue, puisque le sujet n'a pas succombé.

L'étude de l'influence physiologique de la ligature simultanée des deux carotides sur plusieurs fonctions, notamment celles du cerveau, a donné à M. Mayer les résultats suivants : sur un chien, accélération de la respiration et de la circulation, vomissements fréquents, l'animal restant couché les yeux fermés, et plongé dans un assoupissement profond; plus tard, l'œil droit devint le siége d'une inflammation : sur une chèvre, somnolence considérable, accélération de la respiration et de la circulation, aspect terne de l'œil gauche et contraction permanente de la pupille : chez le cheval, les accidents sont plus graves : d'abord occlusion des yeux et immobilité complète; bientôt l'animal tombe tout à coup comme frappé de la foudre ; ensuite surviennent des convulsions violentes, des mouvements tétaniques, et la mort au bout d'environ trois heures : sur le lapin enfin, troubles manifestes dans les fonctions du système nerveux, tels qu'insensibilité et immobilité de l'œil gauche, qui parfois s'ulcère et suppure, tandis que le droit conserve sa sensibilité et ses mouve-

ments; pour les oreilles, au contraire, la droite perd l'exercice de ses fonctions, tandis que la gauche ne paraît pas avoir souffert; et les animaux succombent vers le quatrième jour. Observons toutefois que Van Swieten n'avait point remarqué d'accidents semblables, que ne mentionnent non plus ni M. Mannoir, ni M. Breschet, encore bien que ce dernier dise positivement avoir expérimenté sur les chevaux et sur les chiens. — Quant à la ligature d'une seule artère carotide, l'homme en fournit de nombreux exemples. Sur un nombre considérable de cas que nous avons recueillis (70), deux sujets seulement paraissent avoir succombé par le fait seul du changement survenu dans la circulation : l'un s'endormit paisiblement à la suite d'une violente quinte de toux, puis s'éteignit sans manifester aucune souffrance; l'autre demeura tout aussitôt immobile, les yeux fermés, sans prononcer une parole et ne répondant qu'aux questions réitérées avec instance : du reste, respiration normale, mais face pâle avec pouls défaillant, et mort trente-quatre heures après l'opération. Trois autres sujets ont éprouvé des troubles ou de l'affaiblissement dans la vision, mais du côté seul de la ligature; d'autres ont été frappés d'hémiplégie dans le côté opposé. Enfin quelques malades sont immédiatement tombés en syncope; plusieurs ont été pris de violentes quintes de toux. Citons comme beaucoup plus rares la gêne de la déglutition, des vomissements, un état d'hébétude et la perte instantanée de la voix; mais ce dernier phénomène nous semble résulter bien plutôt de la ligature simultanée du nerf laryngé.

Enfin, pour peu que l'on ait réfléchi à la disposition anatomique du système vasculaire de l'encéphale, on comprend que ce n'est point uniquement par la dilatation des artères qui pénètrent dans cet organe que doit se rétablir la circulation, après la ligature des carotides, mais bien au-dessous du crâne, c'est-à-dire au cou et à la face, par la dilatation d'anastomoses nombreuses, qui finissent, au bout d'un certain temps, par restituer au trapèze artériel de la base du cerveau la quantité de sang qui d'abord lui était soustraite. Deux branches de ce trapèze doivent néanmoins subir une dilatation assez grande, savoir : l'artère qui fait communiquer la carotide interne avec la vertébrale (artère communicante postérieure), et celle qui réunit les deux artères calleuses (artère communicante antérieure). Il nous semble évident, en outre, que le diamètre variable de ces *communicantes* doit exercer la plus grande influence sur les effets primitifs de l'opération. Sont-elles volumineuses, en effet, le sang, arrivant au trapèze artériel après l'opération, se trouvera presque également réparti dans les deux moitiés de l'encéphale, aussi bien qu'à ses régions antérieures et postérieures; sont-elles peu développées, au contraire, la ligature doit inévitablement arrêter, en grande partie, l'abord du sang dans les deux tiers antérieurs de l'hémisphère correspondant du cerveau. Cette variété du système vasculaire pouvait seule expliquer la diversité des effets résultant d'une même cause. L. DE LA C.

CAROTTE, *daucus*. — Sur quinze espèces environ que renferme ce genre, le *daucus carota*, ou carotte sauvage, qui croît spontanément en France, est la seule qui présente de l'intérêt. La culture a produit parmi les carottes plusieurs variétés employées comme racines potagères et comme fourrage. Celle qui se cultive le plus communément dans les jardins est la carotte courte, hâtive, qui est d'une saveur très-sucrée. — La jaune et la rouge longue appartiennent à la grande culture et sont moins délicates; la blanche est surtout employée pour la nourriture du bétail. C'est dans une terre meuble, légère qu'il faut, deux fois l'an, au printemps et à l'automne, semer les carottes.

Les caractères propres à ce genre sont : collerette générale pinnatifide, à folioles profondément découpées, fleurs de la circonférence plus grandes que celles du centre, et stériles comme ces dernières, cinq pétales au cœur, cinq étamines à anthères simples, fruit : un akène ovale et hérissé de poils roides.

Les usages médicinaux de la carotte sont peu fréquents, si ce n'est sa décoction, qu'on emploie dans les maladies des voies urinaires et dans l'ictère. Toute la plante est aromatique, et le daucus sauvage est très-stimulant. On tire, par incision, du *daucus gummiferus*, Lam., qui croît sur les bords de la Méditerranée, une gomme-résine fort odorante.

CAROUBIER ou **CAROUGE**, *ceratonia* (*bot. ph.*). — Une seule espèce, le *ceratonia siliqua*, L., constitue ce genre de la famille des légumineuses et de la diœcihexandrie, L. C'est un arbre assez intéressant, tant sous le

rapport de la singulière structnre de ses organes reproducteurs qne parce qu'il est indigène du midi de l'Europe, pour mériter ici une courte description : ses rameaux, qui s'élèvent jnsqu'à 10 mètres, sont disposés en tête arrondie, comme ceux du pommier ; ils portent des feuilles ailées sans impaires, persistantes, composées de six à dix folioles dures, presqne rondes, entières, luisantes en dessus et un peu pâles en dessous. Les fleurs naissent sur de petites branches axillaires, où elles sont presque sessiles et forment nne grappe simple ; elles ont nn callce ronge, très-petit, à cinq divisions inégales, devant lesquelles les étamines, an nombre de cinq à sept, sont insérées; les filets de celles-ci sont distiucts et saillants hors de la fleur qui est entièrement dépourvue de corolles. Dans la plupart des fleurs l'ovaire avorte, ce qui a fait placer ce genre dans la diœcie du système sexuel. Lorsqu'il n'y a point d'avortement, un disque charnu staminifère entoure l'ovaire, auquel succède une gousse longue, comprimée, coriace et indéhiscente, renfermant des semeuces dures et lisses, nichées dans une matière pulpeuse. L'aspect de cet arbre est très-analogue à celui des pistachiers et de certaines térébinthacées ; il s'éloigne un peu des légumineuses ordinaires par la structure de ses fleurs, mais l'organisation de son fruit le rapproche beaucoup de quelques légumineuses exotiques, et notamment du tamarinier. En Espagne et en Provence, ses gousses pulpeuses et douceâtres servent d'aliment aux bestiaux, et quelquefois même aux pauvres dans les temps de disette. Le bois du caroubier, connu vulgairement sous le nom de *carouge*, est employé avec avantage dans les arts à cause de sa dureté.

CARPE, *cyprinus* (*poiss.*). — Ce genre, si l'on considère le nombre d'espèces qu'il fournit, est certainement un des plus intéressants de la famille des cyprinoïdes. Les caractères du geure dont il est question sont : une longue dorsale, ayant, ainsi qne l'anale, une épine plus ou moins forte pour deuxième rayon; la bouche petite, garnie de barbillons et dépourvue de dents; corps couvert d'écailles assez graudes. L'espèce suivante est la plus commune, et peut être considérée comme le type de ce genre.

La CARPE VULGAIRE (*cyprinus carpio*) est un poisson à corps aplati, un peu comprimé, à mâchoires dépourvues de dents et d'aspérités, mais bordées de lèvres épaisses que ce poisson porte en avant pour sucer ses aliments; sa couleur peut varier suivant les eaux dans lesquelles elle séjourne. La carpe se nourrit dn frai d'antres poissons, d'insectes et de quantité de substances animales et végétales qu'elle rencontre en suçant la vase. Les carpes frayent en mai, et même en avril qnand le printemps est chaud : on dit que deux ou trois mâles suivent chaque femelle pour féconder la ponte. Ces cyprins viveut très-vieux, et nons n'avons pas besoin de rappeler que Buffon a parlé de carpes de 150 ans. Les carpes se multiplient avec une facilité si grande, que les possesseurs d'étangs sont souvent très-embarrassés pour restreindre une prodnction qui ne peut accroître le nombre des individus sans dénaturer la qualité de leur chair et en altérer particnlièrement la saveur.

Il y a ponr améliorer les carpes, nons vonlons dire pour les rendre plus propres à servir d'aliment, un moyen analogue à celui qu'on emploie pour faire des chapons, opération qui se pratique également à l'égard des brochets : on leur enlève les ovaires ou la laite, on rapproche les bords de la plaie, on coud ces bords avec soin, et la blessure est bientôt guérie. Les jeunes carpes habiteut ordinairement pendant denx ans dans les étangs formés pour leur accroissement, et on les transporte ensuite dans un étang établi pour les engraisser, d'où, au bout de trois ans, on peut les retirer déjà grandes, grasses et agréables au goût.

On trouve parmi les carpes, comme dans les autres espèces de poissons, des monstruosités plus on moius bizarres; mais ces poissous ont dans leur tête, et particulièrement daus leur mnseau, une difformité qui a souveut frappé les naturalistes, et qui a toujours étonné le vulgaire à cause des rapports qu'elle lui a paru avoir avec la tête d'un dauphin. Mais, indépendamment de ces monstruosités, cette espèce est fréquemment modifiée, suivant plusienrs naturalistes, par son mélange avec d'autres espèces du genre des cyprins, et particulièrement avec des carassins et des gibiles. Il résulte, de ce mélange, des individus plus gros que les gibiles ou des carassins, mais moins gros que les carpes, et qui ne pèsent guère que 1 ou 2 kilogrammes. Gesner, Aldrovande, Schwenekfeld, Seheneveld et Klein ont parlé de ces métis, auxquels les pêcheurs ont donné différents noms; on les reconnalt à

leurs écailles, qui sont plus petites, plus attachées à la peau que celles des carpes, et montrent des stries longitudinales; leur tête est plus grosse, plus courte et dénuée de barbillons; mais Bloch croit qu'on n'observe ces dernières différences que lorsque les œufs de la carpe ont été fécondés par des carassins ou par des gibiles, parce que les métis ont toujours la tête et la caudale du mâle.

CARPHOLOGIE ou **CARPOLOGIE** (*méd.*), de λέγω, je ramasse, et κάρφη, flocons, ou καρπὸς, le carpe; recueillir des flocons ou ramasser avec la main. Le premier de ces mots est beaucoup plus en usage que le second. L'un et l'autre expriment également, néanmoins, l'agitation continuelle et automatique des mains, et plus spécialement des doigts, qui tantôt semblent chercher à saisir des flocons ou des mouches qui voltigeraient dans l'air, tantôt palpent en tous sens les corps qu'ils peuvent atteindre, déroulent alternativement les draps et les couvertures du lit, ou bien sont occupés à enlever le duvet. Ce dernier mouvement est plus spécialement connu sous le nom de *crocidisme.*

La carphologie constitue un désordre tout particulier de la contractilité musculaire; les mouvements désordonnés qui la caractérisent n'ont pas lieu toutefois malgré la volonté, mais ne sont pas produits non plus sous son influence : ils diffèrent donc essentiellement, sous ce rapport, des autres troubles de la contractilité, tels que les soubresauts, les convulsions, les tremblements, etc. C'est particulièrement dans la période la plus dangereuse des maladies aiguës qu'on la voit survenir, surtout pendant celles où le système nerveux se trouve être primitivement ou consécutivement le siége des principaux symptômes. Le délire, les soubresauts, les mouvements convulsifs, la roideur et le désordre des sens la précèdent presque toujours, pour dénoter un état des plus funestes. On voit encore le même phénomène survenir dans certaines affections nerveuses apyrétiques, telles que l'hystérie : l'on conçoit qu'alors sa présence n'a rien de grave. — Dans tous les cas, la carphologie n'étant jamais que le symptôme d'une affection dont le siége et la nature peuvent varier beaucoup, on ne doit, en général, ni s'occuper d'elle spécialement dans le traitement que l'on adopte, ni, à plus forte raison, lui opposer un remède constamment le même, ainsi qu'on le faisait jadis. L. DE LA C.

CARPOCAPSA, καρπὸς, fruit; κάψις, action de dévorer (*entom.*). Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi par Treitschke aux dépens des *G. tinea* et *tortrix*, Linn., et *pyralis*, Fabr. En adoptant ce genre dans notre histoire naturelle des lépidoptères de France, nous l'avons placé dans notre tribu des platyomides. Il ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, remarquables non-seulement par les couleurs métalliques dont elles sont ornées à l'état parfait, mais encore par la manière de vivre de leurs chenilles. Celles-ci vivent, les unes dans l'intérieur des fruits, les autres aux dépens de la séve des arbres fruitiers, en creusant des espèces de galeries cylindriques entre l'écorce et l'aubier : les premières sortent des fruits lorsqu'elles ont atteint tout leur développement, et se cachent comme les secondes sous les écorces et quelquefois dans la terre pour se changer en chrysalide. Parmi les six espèces rapportées au genre dont il s'agit, une des plus connues par les ravages qu'elle cause dans les vergers est la *carpocapsa pomonana* (*pyralis id.*, Fabr., *tinea pomonella*, Linn.). Sa chenille vit dans l'intérieur des pommes et des poires dont elle mange les pepins avant d'entamer la pulpe. Voici comment elle se trouve logée au centre d'un fruit sans qu'on puisse s'apercevoir au dehors par où elle y est entrée; car les pommes ou les poires dites véreuses, c'est-à-dire qui présentent un trou à l'extérieur, ne contiennent plus de chenilles, comme on le verra plus bas. Un de ces fruits est-il à peine noué, que la femelle dépose un œuf sur l'ombilic; cet œuf ne tarde pas à éclore, et la petite chenille qui en sort perce un trou pour pénétrer jusqu'au cœur du fruit, qui n'en continue pas moins à grossir. Or, ce trou étant proportionné au diamètre de la chenille, grosse à peine comme un crin au moment de son éclosion, on conçoit qu'il s'oblitère facilement, et que, au bout de très-peu de temps, il n'en reste plus aucune trace à l'extérieur. Cette chenille, qui se trouve toujours seule dans un fruit, parvient ordinairement à toute sa taille à la fin de juillet ou au commencement d'août, c'est-à-dire lorsque les pommes et les poires sont aux deux tiers de leur grosseur; elle peut avoir alors trois quarts de pouce de longueur. Lorsque l'époque de sa transformation arrive, elle sort

du fruit par un trou qu'elle perce en rongeant la pulpe du centre à la circonférence, ce qui explique pourquoi les fruits qui offrent un trou à l'intérieur ne contiennent plus de chenilles. Elle se retire alors sous les écorces, et même quelquefois dans la terre, où elle se fabrique une coque d'un tissu blanc et serré, mêlé de parcelles de bois rongé ou de débris de feuilles sèches. Elle passe ainsi toute la mauvaise saison, et ne se change en chrysalide qu'en mai ou juin de l'année suivante, pour devenir papillon trois semaines après, c'est-à-dire précisément au moment où les pommes et les poires se nouent.

La *carpocapsa pomonana* est répandue dans toutes les parties de l'Europe où l'on cultive le pommier et le poirier. Ses premières ailes sont d'un gris cendré, traversées par un grand nombre de stries brunes, ondulées, avec un écusson semi-lunaire à leur extrémité, d'un brun café, tacheté et bordé d'or. Les secondes ailes sont entièrement brunes. Ce papillon et sa chenille sont figurés dans beaucoup d'ouvrages, entre autres dans ceux de Hubner et de Roësel; le papillon seul est figuré dans le nôtre (t. IX, pl. 248, fig. 2 et 3). Une autre espèce, la *carpocapsa splendana*, Treits., n'était connue des entomologistes qu'à l'état parfait; M. Guénée, de Châteaudun, a découvert, en 1842, qu'elle provenait d'une chenille qui vit dans l'intérieur des châtaignes, et qui en fait tomber de l'arbre une si grande quantité avant qu'elles n'arrivent à maturité. Ce fait intéressant est consigné dans le bulletin du tome XI[e] des *Annales de la Société entomologique de France*, page 59. DUPONCHEL père.

CARPOCRATE, d'Alexandrie, vivait dans le même siècle que Bazilide, Valentin, Saturnin, Marcion, Artémon, Théodote, Hermogène, Praxéas, etc., chefs de secte dont les doctrines avaient entre elles des points de contact plus ou moins saisissables, parce que les premiers rudiments en étaient puisés à celle du néo-platonisme. Carpocrate rejetait l'Ancien Testament et niait la résurrection des corps; il soutenait que Jésus-Christ n'était qu'un homme dont l'âme s'était élevée à un plus haut degré de vertu que celles des autres hommes, lesquelles, ayant mis les enseignements divins en oubli, s'étaient ainsi dégradées et avaient perdu les glorieux priviléges des pures intelligences; il induisait de là que toutes les notions suprêmes qu'elles possédaient antérieurement s'étaient effacées ou perverties entre elles; il ajoutait, toutefois, que ceux qui faisaient effort pour imiter la sagesse de Jésus-Christ pouvaient vaincre les faiblesses attachées à l'humanité. Ces âmes, rendues par cette voie à la primitive lumière dont elles étaient un céleste reflet, s'isolaient tellement des organes auxquels elles étaient unies, qu'alors toutes les jouissances, tous les déportements du corps se réduisaient à de simples mouvements matériels incapables d'entacher d'aucune espèce de corruption. La conclusion que Carpocrate tirait de son système, réduit ici à sa plus laconique énonciation, consistait à prétendre que, dès lors, il n'y avait plus, il ne pouvait plus y avoir d'actions bonnes ou mauvaises en soi; que l'opinion seule les classait, sans raison, dans l'une ou dans l'autre des catégories de bien ou de mal. Ces monstrueuses rêveries conduisirent les sectateurs de Carpocrate à se livrer impunément et avec confiance aux plus honteuses turpitudes; et à ce point qu'ils devinrent odieux aux païens mêmes, qui en prirent occasion de calomnier les chrétiens avec lesquels ils les confondaient.

CARRACHE (LOUIS, AUGUSTIN, ANNIBAL, FRANÇOIS, ANTOINE), famille de peintres célèbres de l'école de Bologne, au XVII[e] siècle.

Louis naquit à Bologne en 1559. Il fut tellement frappé d'admiration à la vue des œuvres d'André del Sarto, du Corrége, du Titien et de Jules Romain, qu'il se voua à la peinture. Admis dans l'atelier de Fontana, il y étudia avec ardeur les beautés de l'antique. En vain le Tintoret, qui n'aimait pas sa manière, voulut le détourner de la peinture comme Corneille éloigna plus tard Racine de la poésie. Bientôt la vie de saint Benoît et de sainte Cécile, peinte sur les murs du cloître de San Michael in Bosco, révéla le grand maître. Épris de son art, Louis Carrache voulut initier à la peinture ses cousins Annibal et Augustin; il les aida de ses conseils. Puis, afin d'étendre le goût artistique, il fonda l'académie de Bologne dont il fut le chef. Ses œuvres brillent par la grâce et l'esprit de la composition. Ces qualités se font remarquer essentiellement dans l'*Adoration des mages*, les *saintes Femmes*, le *Silence*, les peintures de la galerie Farnèse, la *Prédication de saint Jean-Baptiste* aux

chartreux de Bologne, et l'*Annonciation*, dans le chœur de Saint-Pierre de la même ville.

Louis Carrache était graveur ; et ses dessins à la plume sont précieux. Ce peintre célèbre mourut à Bologne en 1619.

Augustin naquit en 1558. Quoique distrait par son goût pour la poésie, la musique, la gravure et les plaisirs du monde, il a cependant fait un grand nombre d'ouvrages. Il était très-habile dessinateur. Ses diverses connaissances le firent nommer professeur d'histoire, de mythologie, de perspective et d'architecture à l'Académie de Bologne. Ses plus beaux ouvrages sont le *Martyre de saint Barthélemy* et le *Jeune Tobie*. Il grava ses tableaux représentant *Galatée sur l'onde*, *Vénus châtiant les Amours*, *l'Amour vainqueur de Pâris*, ainsi que des morceaux de Paul Véronèse et du Tintoret. Il travaillait souvent avec son frère Annibal et se querellait toujours avec lui. Leurs disputes s'étant animées, Augustin Carrache se retira dans les États de Parme ; mais il ne put supporter cette séparation, et il en conçut une profonde mélancolie qui le dévora.

Après avoir mené pendant toute sa jeunesse une conduite assez déréglée, il entra aux capucins de Parme, fit des tableaux pour eux, et mourut entouré de leurs soins, en 1602, à l'âge de 44 ans.

Annibal, frère d'Augustin, né à Bologne en 1560, fut élève de son cousin Louis Carrache. Il était naturellement grand peintre ; aussi suivit-il sa vocation sans études accessoires. Il était d'ailleurs très-ignorant et avait horreur des livres. Il s'attacha aux beautés antiques, et prit rang après Raphaël et le Titien. Ses chefs-d'œuvre sont *la Nativité* et *le saint Sébastien ;* on a aussi de lui un *Ermite en méditation*. Telle était sa facilité qu'il dessinait un portrait à la première vue. Il était aussi caricaturiste très-habile ; malheureusement étranger à l'histoire et à la littérature, il fut obligé de recourir souvent aux connaissances de son frère Augustin, qui travailla avec lui pendant huit ans dans la galerie du cardinal Farnèse. Ce prélat ayant payé Annibal Carrache comme on paye aujourd'hui le plus mince ouvrier, l'artiste, justement blessé, travailla alors pour l'église de Reggio, qu'il dota de plusieurs beaux tableaux, tels que *saint Roch faisant l'aumône* et *la Résurrection de Jésus-Christ*. Il mourut en 1609, laissant pour élèves l'Albane, le Guide, le Dominiquin, Lanfranc, le Guerchin et son jeune frère François Carrache, connu sous le nom de Franceschino.

Antoine, fils naturel d'Augustin, né à Venise en 1583, annonça de grands talents dès son plus jeune âge ; il entra dans l'atelier d'Annibal, son oncle, et peut-être aurait-il surpassé tous ceux de sa famille s'il ne fût mort prématurément, en 1618, des suites de ses débauches ; car *la Communion de saint Jérôme* est un chef-d'œuvre, et on admire les trois chapelles qu'il a peintes à San Bartolomeo nell' Isola. JULES DUBERN.

CARRARA, petite principauté d'Italie faisant partie du duché de Massa-Carrara ; sa capitale est *Carrara* ou *Carrare*, à 2 lieues de Massa et à 9 lieues de Lucques : elle est renommée pour ses marbres, qui rivalisent avec ceux de Paros.

CARRÉ ou **QUARRÉ**. — On donne ce nom, en géométrie, à tout quadrilatère qui a ses côtés égaux et ses angles droits. La facile construction de cette figure, réunie à sa détermination plus facile encore, puisqu'il suffit de connaître un seul côté, l'a fait, à bon droit, choisir pour être l'unité de surface, c'est-à-dire la surface de grandeur fixe et invariable à laquelle on compare toutes les autres. On a été amené à choisir le carré pour lui comparer les surfaces par ce théorème bien connu de la géométrie élémentaire, que deux rectangles quelconques sont entre eux comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs, ce qui nous donne la proportion, en appelant R et R' les rectangles, B et B' les bases, H et H' les hauteurs, $R : R' :: B \times H : B' \times H'$; ou, en d'autres termes, que leurs grandeurs sont dans le même rapport que les nombres que l'on obtient, en multipliant dans chaque rectangle le nombre d'unités linéaires contenues dans la base par celui qui est contenu dans la hauteur. Supposons maintenant que dans R' on ait $B' = H' = 1$, alors la proportion devient

$$R : R' :: B \times H : 1 \text{, d'où } \frac{R}{R'} = \frac{B \times H}{1} = B \times H.$$

ce qui nous apprend que R contiendra R' autant de fois que $B \times H$ contiendra l'unité. Si donc R' est l'unité de surface, $B \times H$ exprimera d'une manière absolue l'aire du rectangle R, et, au moyen de ce choix, toutes les surfaces rectilignes s'exprimeront d'une manière très-simple.

La grandeur de ce carré unité varie avec

la nature des surfaces à mesurer, depuis le millimètre carré jusqu'au kilomètre, et même au myriamètre carré.

Si le côté du carré est a, sa surface sera a^2, et sa diagonale $a\sqrt{2}$; en effet, en nous appuyant sur cette propriété des triangles, que le carré fait sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés, on a, en appelant d la diagonale, $d^2=2a^2$, d'où $d=a\sqrt{2}$. La même propriété du triangle nous apprend à construire un carré égal à la somme ou à la différence de deux carrés donnés; et, en généralisant, elle nous apprend à construire une figure équivalente à la somme ou à la différence de deux figures semblables, puisque l'on démontre que les figures semblables sont entre elles comme les carrés des côtés homologues. On construit facilement des carrés ou des figures qui soient entre elles dans un rapport donné, et, par conséquent, dont l'une soit un certain nombre de fois plus grand que l'autre. Cette dernière propriété est d'une très-grande utilité toutes les fois qu'il s'agit de lever le plan d'une surface quelconque. Il faut connaître l'échelle de réduction, c'est-à-dire le rapport du plan à la surface que l'on a voulu représenter; aussi, dans tous les plans, dans toutes les cartes géographiques, qui ne sont autre chose que les plans d'une grande étendue de terrain, on a toujours soin d'indiquer l'échelle d'après laquelle elle a été faite.

On donne encore sur le carré trois théorèmes d'un emploi assez fréquent, et qui se démontrent par la seule construction de la figure; ce sont : 1° si une ligne est divisée en deux parties, le carré construit sur la ligne entière contiendra le carré construit sur chacune de ses parties, plus le double rectangle construit avec ses deux parties; 2° le carré construit sur la différence de deux lignes est égal à la somme des carrés construits sur chacune de ses lignes diminuée du double rectangle fait avec ces deux lignes; 3° le rectangle, fait sur la somme et la différence de deux lignes, est équivalent à la différence des carrés de ces lignes. Ces trois théorèmes ont leur analogue en algèbre; dans ses trois propositions, si a et b sont les deux lignes, on a $(a+b)^2=a^2+2ab+b^2$, $(a-b)^2=a^2-2ab+b^2$, $(a-b)(a+b)=a^2-b^2$. Veut-on, pour arriver à l'aire du cercle, trouver le rapport de la circonférence au diamètre, par l'inscription et la circonscription des polygones réguliers, dont le nombre des côtés va sans cesse en augmentant, ce sera du carré, comme du plus simple de tous, que l'on devra partir. En effet, si 1 est le diamètre du cercle, la surface du carré inscrit sera 2, et celle du carré circonscrit 4. Il est donc impossible d'avoir des expressions plus simples.

La similitude de l'opération à faire pour évaluer la surface d'un carré et pour élever un nombre à la deuxième puissance a fait donner à cette deuxième puissance le nom de carré. Par cette même raison, on a appelé racine carrée la racine deuxième des quantités, à cause de l'analogie qu'il y a lorsque l'on veut trouver le côté d'un carré la surface étant donnée, et trouver le nombre qui, élevé à la deuxième puissance, reproduise un nombre donné. Si nous voulons faire le carré d'une quantité, il suffira de la multiplier par elle-même : nous observons, dès l'abord, que le carré d'une quantité composée de deux termes se compose du carré de la première, plus du double produit de la première par la seconde, plus le carré de la seconde; en effet

$$(a+b)^2=a^2+2\,a\,b+b^2.$$

Si la quantité à élever au carré est une quantité algébrique, nous pourrons facilement découvrir une loi qui nous permette d'écrire de suite le résultat sans faire l'opération. Nous venons de voir que

$$(a+b)^2=a^2+2\,a\,b+b^2;$$

remplaçons dans les deux membres de cette égalité b par $c+d$, il vient

$$(a+c+d)^2=a^2+2\,a\,(c+d)+(c+d)^2;$$

d'où, en effectuant et intervertissant l'ordre des termes, il vient

$$(a+c+d)^2=a^2+2ac+c^2+2ad+2cd+d^2.$$

Nous pourrions remplacer d par $e+f$, et nous aurions encore

$$(a+c+e+f)^2=a^2+2ac+c^2+2ae+2ce+e^2+2af+2cf+2ef+f^2,$$

ce qui nous apprend que la même loi de formation subsiste toujours. Cette loi peut s'énoncer ainsi : le carré d'un polynome est égal au carré du premier terme, plus au double produit du premier par le second, plus le carré du second, plus le double produit des deux premiers par le

troisième, plus le carré du troisième, et ainsi de suite.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les carrés, nous renverrons aux mots PUISSANCES et RACINES pour ce qui concerne leurs usages et leurs applications.

DUHAUT.

CARREAU (*méd.*), nom sous lequel est désigné, dans les auteurs, un état morbide dont les caractères les plus saillants sont la dureté et la tuméfaction du ventre, contrastant d'une manière frappante avec la maigreur des extrémités, et qui comprend deux maladies essentiellement différentes : 1° l'entérite, avec engorgement inflammatoire des ganglions du mésentère; 2° l'état tuberculeux de ces mêmes ganglions. Nous n'avons à nous occuper ici que de la seconde de ces maladies, qui seule constitue véritablement le *carreau*, renvoyant pour la première à l'article ENTÉRITE.

Deux ordres de causes concourent à la production des tubercules du mésentère : les unes *générales*, c'est-à-dire communes à toutes les affections tuberculeuses, telles que le tempérament lymphatique exagéré, le froid humide, une alimentation insuffisante, l'usage d'aliments de mauvaise nature ou pris trop exclusivement parmi les végétaux et surtout les farineux, l'allaitement par une nourrice scrofuleuse et même encore phthisique; les autres *locales*, c'est-à-dire comprenant spécialement tout ce qui peut agir d'une manière plus directe sur le mésentère par l'irritation lente, continue ou fréquemment répétée des intestins, savoir : les indigestions multipliées, et par conséquent les aliments indigestes ou trop abondants, enfin l'inflammation chronique des mêmes organes, aidée surtout, dans les grandes villes, par le concours des circonstances extérieures les plus funestes. De tous les âges de la vie, l'enfance sera, d'après cela, le plus fréquemment atteinte du carreau, mais non pas d'une manière exclusive, comme le croient certains médecins, puisque l'on a rencontré cette affection sur des adultes, des vieillards, aussi bien que chez le fœtus.

Les symptômes du carreau se trouvent généralement confondus avec ceux de l'entérite chronique. La tuméfaction et la sensibilité du ventre, les vomissements glaireux, une diarrhée de matières grisâtres et argileuses, alternant parfois avec de la constipation; la perte de l'appétit ou bien une sorte de voracité; de temps en temps, et principalement vers le soir, de l'accélération dans le pouls, la sécheresse de la peau, l'amaigrissement des membres et de la face, etc., sont en effet autant de phénomènes pouvant appartenir à l'une aussi bien qu'à l'autre de ces affections. L'aspect laiteux des urines, l'odeur acide de la transpiration, la pâleur du visage, la couleur livide et plombée des paupières, cités comme lui appartenant d'une manière plus spéciale, sont encore propres aux affections vermineuses, ainsi qu'à plusieurs autres affections chroniques de l'enfance. Quels seront donc les signes pathognomoniques du carreau ? Nous pensons, avec la plupart des médecins, qu'il n'en est aucun autre que le toucher, faisant reconnaître, à travers les parois amincies de l'abdomen, les tubercules eux-mêmes sous forme de masses dures, presque toujours indolentes et souvent agglomérées, remplissant parfois presque toute la cavité du ventre : mais alors la maladie est devenue tout à fait incurable, et même rapidement mortelle, par la digestion incomplète des aliments et le marasme extrême qui l'accompagne. Il est donc urgent de rechercher dès le principe, dans l'état général du malade, dans l'absence ou la coexistence d'une autre affection tuberculeuse, et surtout dans l'étude des causes sous l'influence desquelles l'état morbide a pris naissance, des lumières qui, jointes à un examen analytique et comparatif des symptômes divers, puissent fournir des éléments suffisants au diagnostic.

Le carreau, comme toutes les affections tuberculeuses des organes importants, aura le plus souvent une issue funeste, moins par lui-même, toutefois, que par sa complication ordinaire avec la phthisie du poumon. Quant au traitement à lui opposer, que la maladie succède ou non à l'inflammation des intestins, on conçoit difficilement la possibilité de guérir ces tubercules une fois qu'ils ont acquis un certain développement. Mais, dans le premier cas, on peut espérer une heureuse issue par la guérison de la phlegmasie primitive à l'aide d'un traitement antiphlogistique convenable, pour les détails duquel nous renvoyons à l'article ENTÉRITE. Or, comme il est toujours assez difficile de reconnaître le carreau dès son origine, et comme, d'une autre part, il se montre fréquemment, sinon toujours, précédé et ac-

compagné d'une entérite, c'est, en définitive, par cet ordre de médication que nous conseillons de commencer. Mais la dégénérescence des ganglions est-elle commencée, ce dont le praticien est averti par l'insuccès des moyens débilitants, encore plus peut-être que par des signes propres, c'est immédiatement à un tout autre ordre de médication qu'il doit recourir : régime tonique et fortifiant; tisanes amères, tout en essayant l'effet de la rhubarbe jointe à l'acétate de potasse, des savonnenx seuls ou combinés avec les toniques antiscorbutiques, des préparations martiales, et même de l'iode associé parfois à la ciguë. Dans un degré plus avancé de tuberculisation, tous ces moyens deviendraient funestes en hâtant les progrès d'une maladie certainement incurable. Les auteurs préconisent alors néanmoins une foule de moyens, tels que les mercuriaux, la gomme ammoniaque, l'aloès, le zinc, les extraits de myrrhe, d'absinthe, d'ellébore noir, la racine d'arum, la baryte, ainsi qu'une foule de préparations composées dont nous omettons la liste, car ici, comme dans toutes les maladies incurables, le luxe thérapeutique ne sert qu'à dénoncer l'insuffisance des ressources. L. DE LA C.

CARREAU (*technol.*), plaques en terre cuite destinées à former dans les appartements une aire solido appelée carrelage. Le carreau se fabrique dans les mêmes ateliers que la tuile et la brique; il exige que la terre soit préparée avec beaucoup de soin : le monlage peut se faire à la main ou à la mécanique, comme celui de la brique, mais ce qui le distingue de ce dernier produit, c'est la façon qu'il exige ultérieurement au moulage et lorsqu'il a pris une certaino consistance. La perfection de forme pour les briques consiste non-seulement dans l'exactitude du rectangle formé par leur grande face, mais encore dans l'absence d'inclinaison des petits côtés sur les grands. Il faut que la brique forme exactement un parallélipipède dont tous les côtés soient à angles droits les uns sur les autres; il est moins important que ses deux faces soient unies. Le carreau, au contraire, quel que soit le nombre de ses côtés, est une portion de pyramide régulière; la face inférieure doit être plus petite que la face supérieure, de sorte que les côtés, au lieu d'être à angles droits, sont inclinés sur les deux faces. Cetto inclinaison s'appelle *écueil;* elle a pour but de loger entre les carreaux le mortier qui doit les relier ensemble, sans le laisser paraître à la surface du carrelage. Si on ne ménageait pas cet écueil, il faudrait, ou laisser des joints dans le carrelage, si on voulait que le carreau baignât complétement dans le mortier, ce qui est nécessaire pour la solidité, ou bien ne pas admettre de mortier entre les carreaux; mais, dans ce cas, il y aurait absence de solidité. L'écueil n'est jamais donné par le moulage, parce que cela obligerait à poser la face du carreau sur le sol pour le faire sécher et pour le mouler, et alors elle se chargerait de sable qui empêcherait de la rendre jamais bien unie; d'un autre côté, les bords du carreau se gercent souvent et se déforment pendant qu'il sèche, ce qui nécessite de le monler plus grand.

Le mouleur doit faire le carrean plein, c'est-à-dire bombé ; il doit éviter avec le plus grand soin d'y laisser la marque de ses doigts. Lorsque les carreaux sont suffisamment secs pour être rentrés, on doit les entasser en masses considérables dans un endroit pen aéré, plutôt frais que sec, afin qu'ils reviennent tous au même degré de sécheresse relative. Cette précaution, indispensable et trop souvent négligée, peut seule assurer l'égalité entre tous les carreaux, égalité que ne donnerait pas la taille que l'on fait de chaque pièce l'une après l'autre et à l'aide d'un même calibre. Il est facile, en effet, de comprendre que des pièces d'argile, inégalement sèches, lorsqu'on les soumet à un même calibre, seront forcément inégales après la cuisson. Le carrean, étant bien revenu, est battu jusqu'à ce que sa face, qui était légèrement bombée, devienne plane; puis on pose dessus un calibre de la forme désirée et dont les dimensions sont calculées sur le retrait que devra prendre la terre; ce calibre porte sur la face qui s'applique sur le carreau deux ou trois pointes saillantes qui le fixent pendant que l'ouvrier coupe tout ce qui dépasse, en ayant soin d'incliner l'instrument qui lui sert de couteau de manière à produire l'écueil. Cette opération se fait très-exactement et très-vite à la main. On ne connaît pour ainsi dire pas, dans le commerce, de carreaux auxquels cette préparation soit donnée par des moyens mécaniques.

Le carreau, ponr être bon, doit être dur, sans quoi il s'userait promptement sous les pieds; il ne faut pas qu'il puisse s'enlever

par feuillets, ni qu'il contienne de petits fragments calcaires qui le feraient certainement éclater.

Les carreaux employés pour le carrelage des appartements sont généralement hexagones; leur dimension, d'une face à l'autre, varie entre 10 et 16 centimètres sur 2 et même 3 et 4 centimètres d'épaisseur. La forme carrée de 16 à 17 centimètres de côté, et celle d'un rectangle, de 21 à 22 centimètres sur une largeur moitié moindre, sont aussi très-fréquemment employées. L'octogone se voyait plus souvent autrefois qu'aujourd'hui; les autres formes sont rares. On emploie quelquefois les carreaux pour revêtir extérieurement la partie inférieure des murs de face des maisons auxquelles on veut figurer un soubassement; souvent on imprime sur les carreaux destinés à cet usage des dessins en creux. On fabrique, pour carreler l'âtre des fours à pain, des carreaux carrés et d'une plus grande dimension (22 centimètres); quelquefois on emploie ces carreaux avant qu'ils soient cuits.

Les carreaux peuvent être revêtus d'une engobe ou couche colorée qui permet de varier l'effet du carrelage. Cette sorte de carreaux était fort employée dans les siècles précédents; on en retrouve dans de très-anciens édifices; ils sont en général carrés, le fond est rouge et porte un dessin jaune. Nous avons trouvé à Cernay (département de la Marne), un carrelage de cette sorte enfoui sous plus d'un mètre de terre; le dessin représentait des fleurs de lis rangées en cercle; chaque cercle occupait quatre carreaux.

Aux expositions de 1837 et 1844, on a présenté des carreaux en terre cuite imitant la pierre, et qui portent des dessins formés par une pâte de couleur différente : ces carreaux coûtent un tiers meilleur marché que la pierre.

On fait des carreaux en faïence à couverte blanche ou peinte pour revêtir les parois intérieures des cheminées ou pour garnir le dessus et les côtés des fourneaux potagers. Ils sont fabriqués par les faïenciers. (*Voy.* FAIENCE.) On fabrique aussi des carreaux en ciment romain.

On emploie à Paris annuellement cinq à six millions de carreaux de terre cuite. Les plus estimés sont ceux dits de Bourgogne; ils se payent un quart en sus de ceux fabriqués à Paris ou dans les environs.

On appelle aussi *carreaux* les dalles de pierre ou de marbre qu'on emploie pour carreler les salles à manger ou les vestibules.

L'emploi du *carreau* a été tellement répandu pour former sur le sol des aires solides, que le mot *carreau* devient quelquefois synonyme de sol ou de terre, notamment dans cette phrase : « Il a jeté son homme sur le carreau, » c'est-à-dire par terre.

Les verres à vitre, soit de l'épaisseur ordinaire quand ils sont employés à garnir des châssis vitrés, soit d'une épaisseur suffisante pour être mêlés parmi des carreaux de pierre, de marbre ou de terre, lorsque l'on veut tirer du jour pour les caves, dans le sol des endroits qui servent de passage, s'appellent aussi *carreaux*.

On dit d'une étoffe qu'elle est à carreaux, lorsqu'elle présente des dessins de forme carrée, produits par le croisement de raies de couleur, ou isolés ou groupés de quelque façon que ce soit. C'est dans le même sens que l'on appelle *carreau* un compartiment carré, soit dans un jardin ou dans un ouvrage de menuiserie.

Carreau est le nom d'une des quatre couleurs du jeu de cartes; la figure distinctive de cette couleur est un carré de couleur rouge qui se pose en colonnes symétriques et de manière qu'une de ses diagonales soit verticale.

On a aussi appliqué ce mot à des objets solides dont la coupe présente un carré. En architecture on appelle *carreau* une pierre qui a plus de largeur à son parement qu'elle n'a de queue dans le mur, et qui se pose alternativement avec des pierres plus longues de queue, et que l'on appelle *boutisses*. Les serruriers appellent *carreau* une forte lime ordinairement à quatre faces égales, mais quelquefois méplate ou triangulaire, avec laquelle ils dégrossissent les gros ouvrages. Les tailleurs donnent le nom de *carreau* à un instrument de fer surmonté d'une poignée qui leur sert à rabattre leurs coutures en le passant dessus avec force après l'avoir fait chauffer.

Le *carreau* était une arme de jet qui avait des dimensions différentes suivant qu'elle devait être lancée à la main ou par une machine. Son fer, en forme de pyramide quadrangulaire, était quelquefois sans pointe et destiné à briser ou à enfoncer. L'effet redontable de cette arme a fait attribuer son nom à la foudre, que l'on appelle quelquefois,

dans le langage poétique, les carreaux de Jupiter.

Carreau est un filet carré dont les angles opposés sont attachés deux à deux à un même demi-cercle de bois. Les deux demi-cercles sont réunis à l'endroit où ils se croisent : c'est par ce point que l'appareil est suspendu à une perche à l'aide de laquelle on le descend dans l'eau. Presque toujours le pêcheur jette au-dessus de son filet un appât qui attire le poisson ; quand il les voit réunis en assez grande quantité, il relève le filet. On donne encore à cet appareil les noms de *hunier, échiquier, venturon, calen, carré, carrelet*.

Carreau, coussin ou oreiller de forme carrée pour s'asseoir ou s'agenouiller : le carreau peut être recouvert de soie, de velours, de tapisserie, brodé ou orné de passementerie. « A l'église, dit un ancien auteur, les femmes des gens d'épée ont des carreaux avec des galons d'argent ; celles des gens de robe en ont seulement avec des broderies de soie. »

On appelle *carreau* un appareil qui a pour but de faciliter au dessinateur la copie des objets, soit de grandeur naturelle, soit réduits ou agrandis. Il se compose d'un certain nombre de fils de soie tendus dans un cadre et se coupant à angles droits de manière à former des carrés parfaitement égaux. Pour copier un dessin, il suffit d'avoir un papier divisé en carrés parfaits et de reproduire dans chacun de ces carrés la partie du dessin qui se trouve comprise dans le carreau correspondant du cadre. Si les carrés du papier sont égaux à ceux du cadre, le dessin reproduit sera égal au modèle ; si les carreaux sont plus petits ou plus grands, le dessin sera réduit ou amplifié, mais il sera toujours parfaitement semblable. Cet appareil peut servir à reproduire la forme de tous les objets possibles ; il suffit de fixer entre l'œil et les carreaux une plaque solide percée d'un trou par lequel on ait toujours soin de regarder ; cette précaution est nécessaire pour rendre le dessin exact. Ce procédé ou des procédés analogues ont été, à bien des époques, pratiqués ou indiqués par les artistes. On voit déjà les traces d'inventions analogues au commencement du XVe siècle. On trouve dans Bramante le passage suivant : « La troisième manière de dessiner s'obtient à l'aide d'un verre ou d'une gaze sur laquelle on trace les objets qui sont aperçus au travers. » Le procédé de dessiner sur une gaze vient d'être remis en lumière (1843) avec des perfectionnements importants.

CARREAU ÉLECTRIQUE (*physiq.*), plateau de matière susceptible d'être électrisée par frottement, recouvert, jusqu'à une distance d'environ 5 centimètres de ses bords et sur chaque face, d'une feuille métallique. Ces sortes de carreaux se chargent d'électricité à l'aide d'une machine électrique et produisent, comme les bouteilles de Leyde, une très-forte secousse. Une disposition particulière de cet appareil porte le nom de *carreau étincelant*. La face inférieure est alors seule couverte d'une feuille de métal ; la face supérieure est chargée de fragments métalliques aplatis. Lorsque, la face inférieure étant mise en communication avec le sol, on électrise la face supérieure, tous les fragments métalliques deviennent étincelants.

CARREAU, dans la marine, est le nom commun à toutes les ceintes et préceintes ; il s'applique particulièrement à la préceinte la plus élevée qui borde d'un bout à l'autre le côté du plat-bord et le bas des vibords des gaillards. Dans une embarcation non pontée, c'est le dernier bordage du haut ou la mouture extérieure.

CARREAU (*accept. div.*). — Ce mot s'applique, en général, à des objets de forme quadrangulaire, et, par extension, à des objets dont une partie seulement a cette forme.

CARREAU (*hist. nat.*), mollusque marin testacé de la famille des siphonobranches, et tout près des *buccins*. Il vit dans les mers d'Amérique. EMILE LEFÈVRE.

CARREL (NICOLAS-ARMAND), naquit, le 24 janvier 1800, dans la boutique d'un commerçant de Rouen qui lui destinait sa survivance. Ayant grandi au milieu de la fumée de gloire de l'empire, le chef du parti républicain en France après la révolution de 1830 ne rêvait, pendant toute son adolescence, que batailles et propagande armée des idées libérales ; il s'engagea à 17 ans, pour obtenir de son père d'être placé à Saint-Cyr. Une fois, sur les bancs de cette école, il déclara à un de ses supérieurs, qui le traitait avec peu d'égards, que, si jamais il reprenait l'aune de son père, ce ne serait pas pour mesurer de la toile.

Toute la vie de Carrel fut en rapport avec ces belliqueux débuts. Possédé de la haine la plus vive contre le gouvernement de la restauration, il trempa dans la conjuration

de Béfort, prit les armes dans la légion libérale étrangère qui alla s'opposer aux troupes françaises envoyées en Espagne au secours de Ferdinand VII, et, après avoir tenté en vain de révolter ces troupes en leur montrant le drapeau tricolore, fut pris enfin à Llers par suite d'une capitulation qui ne fut pas ratifiée. Traduit devant deux conseils de guerre dont l'un se déclara incompétent parce que Carrel avait donné sa démission, l'autre le condamna à mort. L'oubli de quelques formalités dans le jugement le sauva du supplice : dans le cours des débats, Carrel avait failli jeter une chaise à la tête du président, qui lui disait qu'il ne lui était plus permis de parler de son honneur.

Dès lors il renonça à la vie des camps pour la vie non moins aventureuse et non moins agitée de la presse périodique. Après avoir bataillé quelque temps dans les journaux les plus accrédités des opinions libérales, il s'aperçut que ces feuilles ne vivaient que sur de futiles distinctions dont ceux qui les soutenaient n'étaient pas dupes, comme les événements l'ont bien prouvé, et il résolut, avec MM. Thiers et Miqand, de fonder un nouvel organe à l'opposition, le *National*, auquel cependant il ne prit que peu de part la première année. Lorsque parurent les ordonnances de juillet, Carrel fut le premier à appeler les citoyens aux armes; il les prit lui-même et se battit jusqu'à la victoire. Le nouveau gouvernement le nomma préfet du Cantal, mais il préféra revenir à Paris prendre la direction de sa feuille, à laquelle il consacra le reste de sa vie. L'énergie de sa parole, la vigueur de ses raisonnements, la puissance de son style et sa hardiesse à attaquer le pouvoir de juillet créèrent bientôt au *National* un nouveau public différent de celui que M. Thiers y avait attiré. L'ardeur de Carrel à défendre ses opinions ou ses amis était sans bornes; chef d'un parti proscrit, il défia Casimir Périer de le faire mettre au dépôt comme quelques autres journalistes, sous prétexte de flagrant délit d'excitation à la haine du gouvernement, menaçant d'employer la force contre la force. Une autre fois, défendant, en qualité d'avocat, son journal contre la chambre des pairs, il reprocha à ses juges la condamnation du maréchal Ney, et ne dut d'échapper lui-même à une condamnation qu'à la déclaration faite par le général Excelmans qu'il s'associait à ses paroles. L'absence chez lui de principes religieux fut son plus grand tort et son plus grand malheur. Il se battit en duel tour à tour pour M. Thiers, pour le *Corsaire*, enfin pour un article qu'il n'avait pas fait, qu'il n'avait pas même lu peut-être. Cette dernière rencontre lui fut funeste; blessé au bas-ventre, il fut transporté à Saint-Mandé, où il expira après quelques jours de souffrance, le 24 juin 1836, dans la foi de Manuel, disait-il, et de Benjamin Constant, mais sans avoir voulu accepter les secours de la religion.

Armand Carrel était une de ces natures généreuses et expansives qui, malgré des fautes impardonnables, s'attirent partout des sympathies : son immense talent d'écrivain lui avait fait aux yeux de tous une réputation méritée; cependant c'était plutôt un brillant général qu'un sage législateur; il n'avait guère que des idées négatives et critiques. Il voulait l'établissement d'un gouvernement électif, et quelque adoucissement en faveur du pauvre dans les lois de douane, par exemple; mais, bien que persuadé que son nouvel édifice gouvernemental ne pouvait subsister sans un nouvel édifice social, il ne s'était jamais préoccupé des moyens d'organiser la victoire si jamais il la remportait, persuadé qu'au jour où le terrain serait entièrement déblayé il serait plus facile de voir autour de soi ce qui devrait être fait dans l'intérêt de tous. Le dieu du *National*, c'est l'imprévu, écrivait-il quelque temps avant de mourir ; sa fin prématurée est une terrible application de ces paroles.

Carrel avait débuté dans la littérature sous les auspices de M. Aug. Thierry, qui fit une introduction à son *Résumé de l'histoire d'Europe*, in-18, 1825; Carrel publia encore un *Résumé de l'histoire des Grecs modernes*, également in-18, et une *Histoire de la contre-révolution sous Charles II et Jacques II*. Cet ouvrage fut saisi sous le gouvernement de Charles X à cause des allusions qu'on crut y remarquer contre le gouvernement de la restauration.

CARRELAGE, surface recouverte de carreaux. — Le carrelage a pour but de rendre le sol des habitations solide, sain et agréable à la vue. Sur le sol même, si c'est au rez-de-chaussée, ou sur une aire formée aux étages supérieurs, soit par un lattis placé sur les solives, soit par la superposition du bardeau ou par tout autre moyen, on répand également une couche de gravats

secs, et dont on amène à la surface les parties les moins grosses; sur ces gravats, on étend une couche de mortier, et sur celle-ci on pose le carreau. Le premier soin de l'ouvrier, après qu'il a uni et mis de niveau la couche de gravats qui doit avoir au moins 5 ou 6 centimètres d'épaisseur, doit être d'indiquer la hauteur que devra avoir son carrelage par des carreaux posés exactement de niveau à 1 mètre et demi ou 2 mètres les uns des autres, et qui lui serviront de repères et de guides dans son ouvrage.

Le carrelage peut être composé de carreaux tous d'une même forme et d'une même couleur; dans ce cas, l'opération présente beaucoup moins de difficulté; cependant il faut encore de l'attention, surtout pour les carreaux qui n'ont pas la forme carrée, car alors il existe à chaque rangée une quantité d'angles rentrants qui recevront les angles saillants des carreaux de la seconde rangée, et il arriverait bien vite, si les carreaux n'étaient pas placés avec attention, que certains angles rentrants seraient insuffisants et certains autres beaucoup trop grands : les ouvriers disent, dans ce cas, qu'ils sont perdus. Lorsque le carrelage est fait avec des carreaux d'une seule forme et d'une seule couleur, si la figure n'est pas celle d'un polygone régulier, il y aura plusieurs manières de disposer les carreaux.

Si les carreaux étaient de différentes figures, ils pourraient le plus souvent donner lieu à un grand nombre de dispositions. Tout le monde connaît le carrelage où les carreaux octogones sont mêlés à des carreaux carrés : ordinairement on emploie pour ce carrelage des carreaux de couleurs différentes.

Les carreaux de différentes couleurs donnent aussi lieu à un nombre infini de combinaisons. Un carreau carré, partagé par une diagonale en triangles de deux couleurs tranchées peut donner lieu à dix figures différentes, si on les combine deux à deux; trois à trois ils en donneraient cent vingt-huit; quatre à quatre, deux cent cinquante-six. Nous ne donnerons pas d'exemples de ces combinaisons, qui se trouvent reproduites dans une grande quantité d'ouvrages, notamment dans les *Récréations mathématiques* d'Ozanam.

Le carrelage se fait non-seulement en carreaux de terre, de pierre ou de marbre, mais encore en briques, qui peuvent être employées de plat comme les carreaux, ou de champ lorsqu'on veut obtenir une plus grande résistance.

CARRENO DE MIRANDA (Don Juan), peintre, né dans les Asturies en 1614, élève de las Cuevas, excella dans le portrait et l'histoire. Les Espagnols le placent comme coloriste entre le Titien et Van-Dyck. Philippe IV le nomma son premier peintre, et Charles II lui conféra l'ordre de Saint-Jacques. On admire à Pampelune son tableau de l'*institution de l'ordre des Trinitaires*. Il mourut en 1685. Madrid, Tolède, Alcala de Henarès possèdent plusieurs autres productions remarquables de ce grand artiste. Il grava aussi au burin.

CARRERA (Pierre), littérateur sicilien, né en 1571, embrassa l'état ecclésiastique et consacra ses loisirs à la culture des lettres; il se rendit très-habile dans l'histoire et les antiquités de son pays, fut recherché pour son érudition par les seigneurs siciliens, nommé à différents emplois, et mourut à Morian en 1647. Il excella au jeu d'échecs, dans lequel il ne trouva pas son égal, et qu'il enrichit de nouvelles combinaisons.

CARRERA (François), jésuite sicilien, né en 1629, mort en 1679, est auteur du *Pantheon siculum, sive sanctorum siculorum elogia*, Gênes, 1679, in-4°. On a aussi de lui quelques poésies latines.

CARRIER (Jean-Baptiste).—Parmi les noms que la révolution de 1789 a voués à l'exécration de la postérité, il en est un surtout qui se signale par le souvenir des froides atrocités qu'il réveille; c'est celui de Jean-Baptiste Carrier, le féroce proconsul de la république à Nantes.

Né en 1758, à Yolet, près d'Aurillac (Cantal), il exerçait les fonctions de procureur dans cette dernière ville quand la révolution de 1789 éclata. Il en adopta avec une sorte de frénésie les idées les plus exagérées, et, s'il resta longtemps confondu dans les rangs les plus obscurs de la convention nationale, où il avait été envoyé en 1792, il se montra dès qu'il lui fallut que de la cruauté pour se distinguer : il vota d'enthousiasme pour la mort de Louis XVI.

Le 9 mars suivant, il fit décréter l'établissement du tribunal révolutionnaire, et y poursuivit sans relâche le parti généreux de la Gironde. Envoyé en mission dans le Calvados, il continua à y poursuivre avec acharnement les restes de ce parti. Bientôt après, il fut en-

voyé à Nantes comme représentant du peuple, et il débuta par d'horribles imprécations que ses actes d'atroce barbarie ne tardèrent pas à réaliser. La commission militaire qu'il avait organisée condamnait, ou plutôt faisait exécuter deux cents personnes par jour! Ce n'était pas assez : bientôt la guillotine ne put suffire à son œuvre de destruction; il la remplaça par la noyade dans la Loire. De ces exécutions individuelles il passa aux noyades *en masse*, qui s'exécutèrent à l'aide de vastes bateaux à soupape, qu'il chargeait de victimes et qu'il faisait sombrer dans le fleuve. Joignant la dérision à la barbarie, il faisait dépouiller les condamnés, les faisait ensuite attacher deux à deux, et consommait ainsi ce qu'il appelait *les mariages républicains*. Ces exécutions avaient lieu à la suite d'orgies dégoûtantes, dans lesquelles on buvait à la santé *de ceux qui allaient boire à la grande tasse!*

Ces excès devaient avoir un terme. Ils furent dénoncés à la convention par une lettre de Julien, fils du député de la Drôme. Carrier fut mandé à Paris, et, le 8 brumaire an III, une commission fut nommée à l'effet d'examiner les actes de son sanglant proconsulat. Toutes les atrocités qu'il avait commises furent alors révélées. Le 9 thermidor ayant mis fin au régime de la terreur, Carrier fut traduit devant ce tribunal révolutionnaire qu'il avait fait instituer. Plus de cent chefs d'accusation furent dirigés contre lui. Il se défendit avec beaucoup d'énergie et d'habileté; mais, après des débats qui durèrent plusieurs jours, il fut condamné à la peine de mort le 26 frimaire an III, et exécuté le même jour sur la place de la Révolution. L. J. F.

CARRIÈRES (*indust.*). — On appelle ainsi les excavations pratiquées dans les montagnes et sous le sol des plaines pour en extraire les matériaux qui servent aux constructions. Presque toutes les carrières sont établies sur des couches horizontales de pierre calcaire, de gypse ou de grès. Il est assez rare qu'on emploie d'autres pierres dans les ouvrages de maçonnerie, si on excepte les contrées volcaniques, où les laves et les tufs sont exploités en carrière, comme cela se voit aux environs de Rome, de Naples, dans l'Auvergne, etc. Les granits, les gneiss et les schistes donnent également lieu à ce genre d'industrie, à laquelle beaucoup de localités doivent leur existence et leur prospérité. Nous devons encore mentionner les argiles, les marbres, le kaolin pour la porcelaine, parmi les substances le plus généralement exploitées pour les besoins de l'économie domestique et des arts industriels. Quant aux lignites, aux houilles ou charbons de terre, aux sels gemmes, aux minerais de fer, cuivre, zinc, plomb, étain, argent, or, etc., nous ne ferons que les mentionner ici, leurs exploitations étant plus généralement désignées sous le nom de mines.

Les carrières s'exploitent à ciel ouvert ou par galerie. Le premier mode a lieu lorsque, dans une plaine, les matériaux inutiles qui recouvrent la pierre employée sont peu abondants, ou bien lorsque ces dernières, entrant dans la composition d'une colline ou d'une montagne, peuvent être attaquées latéralement, en flanc, sans occasionner l'éboulement des parties supérieures. On exploite par galerie lorsque les bancs que l'on veut extraire sont recouverts par des couches plus ou moins solides et épaisses qui ne pourraient être enlevées sans de grands frais. Les galeries sont en général horizontales, et, suivant la forme du sol dans lequel elles sont pratiquées, elles communiquent avec l'extérieur, soit immédiatement, soit par des puits verticaux plus ou moins larges et profonds. La pierre à plâtre (gypse) est généralement exploitée à ciel ouvert ; cependant, à Treil, la même substance donne lieu à des excavations souterraines qui offrent la profondeur considérable de plusieurs centaines de pieds; mais, pénétrant dans le sein d'une colline, elles viennent s'ouvrir sur sa pente. Une grande partie de la ville de Paris, au midi de la Seine, est établie sur des carrières spacieuses qui se prolongent jusque sous la plaine de Montrouge, et qui sont creusées dans le calcaire grossier. Des carrières du même genre communiquent par des puits avec l'extérieur, à Montmartre. Ces deux substances ne sont pas moins abondamment répandues dans les environs de Paris, si bien qu'on peut regarder cette localité comme des mieux pourvues d'excellentes carrières. Ne serait-ce pas une des causes qui concourent à favoriser l'accroissement rapide de sa population en fournissant largement aux constructions qui viennent l'embellir? Nous rappellerons aussi les carrières de Maestricht, si célèbres par leur étendue et par les fossiles qui en ont été extraits : leur exploitation remonte à la plus haute antiquité, et leur ou-

verture a lieu sur les escarpements latéraux du plateau de Saint-Pierre.

Rappelons, en terminant, que l'on pourrait utiliser les anciennes carrières ou les parties de carrière anciennement exploitées en y plantant des arbrisseaux ou de grandes plantes vivaces propres à chauffer le four : par là elles ne seraient pas entièrement perdues pour l'agriculture.

CARROCCIO (*archéol.*), char sacré et porte-étendard des armées chrétiennes au moyen âge. C'était un immense chariot à quatre roues recouvertes de fer, au milieu duquel s'élevait quelquefois une tour, plus communément un grand mât surmonté d'une croix et d'un étendard. Vers le milieu était placé un christ de grandeur naturelle; au pied s'appuyait un autel où un prêtre célébrait les saints mystères; sur le carroccio étaient dix ou douze chevaliers qui en avaient la garde. On attribue ce char de ralliement aux Italiens de la Lombardie. Une voile placée vers la partie supérieure du mât concourait à alléger le fardeau quand le vent était favorable.

CARRON (Gui-Toussaint-Julien), prêtre, né à Rennes en 1760, entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, fonda à Rennes, en 1789, une manufacture de toiles à voiles, etc., où 2,000 pauvres étaient employés, et, poussant ses vues bienfaisantes sur les malheureuses victimes de la débauche, établit dans un autre quartier un asile pour les filles arrachées au vice. A la révolution, ayant refusé de prêter serment, il fut mis en prison : déporté à l'île de Gersey, il songea à s'y rendre utile aux familles françaises, en ouvrant deux écoles, l'une pour les garçons qu'il dirigeait lui-même, l'autre pour les filles, dont il confia l'instruction à des dames pieuses; il y établit aussi une bibliothèque et une pharmacie, où les pauvres trouvaient toutes sortes de secours. En 1796, obligé de se rendre à Londres avec la plus grande partie des émigrés et des ecclésiastiques déportés, il rétablit aussitôt dans cette capitale ses deux écoles et sa pharmacie; il forma de plus deux hospices, l'un pour les prêtres infirmes, l'autre pour les femmes. En 1797, il institua un séminaire qui pouvait contenir 25 élèves; deux ans après, ces écoles furent converties en pensionnats. Les princes visitèrent plusieurs fois ces établissements, et Louis XVIII lui adressa plusieurs lettres flatteuses. L'abbé Carron établit ensuite une chambre dite de la Providence, où se trouvaient des sœurs pour les malades, où l'on faisait aux pauvres, pendant l'hiver, des distributions de viande et de charbon. Il ouvrit encore deux autres écoles pour les enfants du peuple. A son retour en France en 1814, le roi lui donna la direction de l'*institut de Marie-Thérèse*, fondé pour les jeunes personnes dont les familles avaient été ruinées par la révolution. Forcé de repasser en Angleterre en mars 1815, il revint à Paris, au mois de novembre, reprit aussitôt l'exercice des fonctions qui lui étaient confiées et mourut au milieu de ces soins pieux, le 15 mars 1820. On a de cet imitateur des vertus de saint Vincent de Paul un grand nombre de livres de piété.

CARROSSE. (*Voy.* Voiture.)

CARROUSEL. On donnait ce nom à un exercice militaire qui a remplacé les tournois. Il y avait cette différence entre le tournoi et le carrousel, que le premier dégénérait presque toujours en un combat sanglant, quelquefois même mortel, tandis que le second n'était qu'un simulacre de combat dont l'issue restait toujours pacifique. Le carrousel se composait d'une suite d'exercices exécutés par des cavaliers divisés en *quadrilles* ou brigades. On mêlait parfois à ces exercices des représentations de faits historiques ou fabuleux que l'on appelait *intermèdes*. Le principal exercice consistait à enlever, en courant à cheval, des anneaux suspendus; c'est de là qu'est venu le *jeu de bagues*. Plus tard, on ajouta aux anneaux des têtes de Turcs en carton que les cavaliers devaient abattre à la course. Les carrousels, d'origine italienne, n'ont guère été importés en France qu'à la fin du XVe siècle; il y en eut de splendides sous Louis XIII. En 1662 et en 1664, Louis XIV en donna deux magnifiques en l'honneur de mademoiselle de la Vallière. Le second fut donné à Versailles; le premier avait eu lieu sur l'emplacement situé devant le palais des Tuileries, et qui, de cette circonstance, a retenu le nom de *place du Carrousel*. Cette somptueuse galanterie coûta environ 1,200,000 livres. — La place du Carrousel était, sous Louis XIV, beaucoup moins étendue qu'elle ne l'est maintenant; plusieurs rues en occupaient une grande partie, entre autres la rue St-Thomas-du-Louvre, où se trouvait le fameux hôtel de Rambouillet, si souvent mentionné dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle. Bonaparte, premier consul, avait commencé l'agrandissement du *Carrousel;* il le continua

plus tard, et ce travail est encore inachevé. La place du Carrousel a été le théâtre de plusieurs événements historiques. Le 27 juin 1792, le peuple s'y porta et envahit le palais des Tuileries; le 10 août suivant, le peuple, insurgé, vint assiéger le palais et s'en empara. Au 31 mai et au 2 juin 1793, les sections y vinrent réclamer l'expulsion des girondins; le 9 thermidor an III (20 juillet 1794), la commune y poussa de nouveau les faubourgs pour la défense de Robespierre; le 24 décembre 1800, la place du Carrousel fut épouvantée par l'explosion de la machine infernale dirigée contre Bonaparte, premier consul. En 1806, elle vit s'élever l'arc de triomphe qui la décore encore aujourd'hui.

CARSTERS (Asmus-Jacob), peintre danois, né à Schleswick en 1754, fils d'un meunier, montra, dès l'âge de 9 ans, une vocation décidée pour le dessin, dont sa mère lui enseigna les premiers principes. Conduit à Copenhague par le désir de voir les ouvrages des grands maîtres, il essaya bientôt ses forces en composant un tableau représentant la mort d'Eschyle; mais, n'ayant eu que de faibles encouragements, il fut réduit à faire des portraits pour gagner sa vie. Quelques tracasseries qu'il essuya à l'Académie de Copenhague le décidèrent à entreprendre le voyage de Rome. Il était parvenu jusqu'à Milan, après avoir visité Mantoue; mais, par le manque de ressources, il se vit obligé de retourner en Allemagne en traversant la Suisse, où il se procura par la vente de quelques dessins les moyens de retourner à Berlin. Il exécuta dans cette ville plusieurs compositions remarquables qui le firent recevoir à l'Académie de peinture, et obtenir une pension de 2,500 fr. pour aller perfectionner son talent à Rome, où il arriva en 1792. Là de nouvelles études lui présageaient de nouveaux succès, quand il mourut, en 1798, dans la maturité de son talent.

CARTE GÉOGRAPHIQUE BRUNE et carte géographique fauve (*entom.*), noms sous lesquels on désigne deux lépidoptères diurnes, qu'on a crus longtemps former deux espèces distinctes d'après Linné, qui nomme l'une *P. prorsa* et l'autre *levana*: en effet, outre des différences assez notables qui existent entre elles pour le dessin, la première a le fond des quatre ailes en dessus d'un brun noir, tandis que la seconde a ce fond d'un fauve vif. Cependant on a la certitude, aujourd'hui, que ces deux prétendues espèces n'en font qu'une; on s'en est assuré par l'éducation de leurs chenilles qui vivent sur la grande ortie et qui n'offrent d'ailleurs aucune différence. La variété noire (*prorsa*), qui paraît en juillet, provient d'œufs pondus en mai par la variété rouge (*levana*), qui se montre en avril, et celle-ci est produite par les œufs pondus par la noire en août, et passe l'hiver en chrysalide. Cela a donné lieu de rechercher la cause qui fait varier cette espèce du brun au fauve, suivant la saison où elle paraît, et l'on a fait à ce sujet une expérience bien simple: sur un certain nombre de chrysalides provenant de la même nichée de chenilles trouvées en juin, on a laissé éclore les unes dans leur temps, c'est-à-dire en juillet, et l'on a mis les autres à la cave pour en retarder l'éclosion jusqu'au printemps suivant. Celles-ci ont donné des cartes géographiques fauves, et les autres des cartes géographiques brunes On a fait plus, on a laissé quelques-unes de ces chrysalides à la cave jusqu'au milieu de juillet, et alors seulement on les a soumises à l'influence de la chaleur de la saison; elles ont produit des cartes géographiques brunes ou noires. Enfin, parmi ces éclosions, il s'est trouvé quelques individus qui participaient des deux couleurs, et dont quelques amateurs ont fait une troisième espèce, sous le nom de *porima*.

On pourrait conclure de ces expériences, que nous avons répétées nous-même, que le type de l'espèce serait la carte géographique noire (*prorsa*, Linn.), et que la fauve ou rouge (*levana*, Linn.) n'en serait qu'une variété occasionnée par l'influence du froid auquel sa chrysalide est soumise pendant l'hiver, variété devenue constante par la répétition annuelle de la même cause.

Duponchel père.

CARTES GÉOGRAPHIQUES. — Le mot carte, au premier abord, ne réveille pas d'idées d'un ordre bien élevé; la science elle-même, dont les productions graphiques ou figurées (autrement les cartes géographiques) représentent l'état et les progrès successifs, est restée longtemps négligée en France et en plusieurs parties de l'Europe, reléguée même au second ou au troisième rang. Mais si l'on réfléchit qu'une *carte* exacte peut être comparée, à certains égards, à un bon livre de géographie, à un ouvrage de science; qu'elle est nécessairement le produit d'une multitude d'observations,

quelquefois de voyages périlleux ; qu'elle est le résultat final d'une foule de travaux scientifiques divers, difficiles et méritoires; qu'elle est d'une utilité journalière, d'une nécessité indispensable pour les voyages d'une médiocre étendue comme pour les voyages de long cours, pour les relations commerciales, pour les intérêts politiques, pour les affaires du dedans et du dehors, pour l'étude du passé comme pour la connaissance du présent ; qu'elle peut renfermer des milliers de faits scientiques, statistiques, économiques, industriels; enfin, et surtout, qu'elle peut peindre le relief du sol, d'où dépend le cours des eaux qui arrosent et fertilisent un pays et en facilitent les communications ; qu'elle peut en indiquer les productions comme l'état de stérilité ou de fécondité, et tout cela d'un coup d'œil pour ainsi dire, et sous la forme la plus commode comme la plus lucide et la plus instructive; si l'on réfléchit à toutes ces considérations, alors on se rendra compte de toute l'importance des cartes géographiques.

On est tellement habitué à l'usage des *cartes*, l'emploi en est devenu si vulgaire, qu'on n'y fait guère plus d'attention qu'à la fontaine qui abreuve, ou à la lumière du jour, ou à l'air qu'on respire : le fait est que les cartes sont autant de tableaux synoptiques et panoptiques, avec l'avantage (sur les tableaux descriptifs) de la multiplicité et de la clarté des notions diverses, avec le mérite de n'admettre rien d'arbitraire ni d'artificiel; il arrive même, quand on a longtemps contemplé, étudié et médité une bonne carte, soit physique, soit historique ou politique, de telle portion du globe, ce qui arrive dans un panorama ; c'est une sorte d'illusion qui vous fait, pour ainsi dire, voir le pays comme d'un point élevé, qui le fait toucher en quelque sorte, avec ses formes, ses saillies ou chaînes de montagnes, ses enfoncements ou vallées, les eaux stagnantes ou les eaux vives dont elle est sillonnée, sa constitution physique souvent en rapport avec sa figure, enfin jusqu'aux tribus et aux races qui ont existé ou sont disséminées à sa superficie.

Le but de cette observation préliminaire n'est pas d'exalter outre mesure le mérite des *cartes* géographiques; il est seulement d'attirer l'attention sur l'avantage réel que ces ouvrages présentent pour tous les usages de la société, et d'obtenir pour ce genre de travail la bienveillance publique, les encouragements de l'autorité supérieure et l'appui des corps savants. Les développements où nous allons rentrer sur les divers genres de services que sont appelées à rendre les *cartes* géographiques feront voir en même temps combien est étendu le domaine de cette partie de la science, et quelles études elle exige de la part de ceux qui veulent s'y consacrer ; toutefois nous ne le ferons que succinctement, attendu que les différentes branches des cartes géographiques représentent les divisions elles-mêmes de la science, et, en conséquence, nous renverrons les autres développements aux articles GÉOGRAPHIE et GÉOGRAPHIQUES (*collections*). Au reste, le sujet des *cartes* est trop étendu pour que nous abordions ici celui des traités de géographie le plus récemment publiés, des dictionnaires géographiques et autres ouvrages qu'il est nécessaire de connaître pour consulter les *cartes* avec fruit; sans quoi nous aurions cité au premier rang l'*Abrégé de géographie* d'Adrien Balbi, l'*Encyclopédie géographique* de Hugh Murray, d'Edimbourg, qui a paru depuis, et les *Éléments de géographie* du docteur Henri Berghaus. Nous envisagerons le sujet des *cartes* sous cinq aspects principaux : I° but, objet et destination des *cartes* géographiques ; — II° construction des *cartes* géographiques, modes de projection divers usités suivant l'objet qu'on se propose et subordonnés à l'étendue du pays ; — III° de toutes les différentes espèces de *cartes*, soit selon les contrées du globe, soit selon la destination et la nature des *cartes*, continentale ou maritime, hydrographique ou orographique, physique, économique, politique ou historique, etc. : toutes ces branches, que nous allons énumérer, correspondent aux branches elles-mêmes de la science géographique; — IV° histoire abrégée des *cartes* dans l'antiquité, dans le moyen âge, chez les Orientaux et les Européens modernes, c'est-à-dire aux diverses époques qui marquent les progrès successifs de la science; — V° choix des meilleures *cartes* chez les divers peuples de l'Europe, recueils périodiques où ces productions sont analysées, mode de classement à suivre pour les ranger méthodiquement dans une bibliothèque spéciale de cette espèce, établissements publics consacrés à leur confection, à leur publication ou à leur conservation.

I° Une carte géographique est la représentation, sur un plan, d'une partie de la surface du globe terrestre. Cette surface étant courbe et non développable, il est impossible de la représenter rigoureusement sur une surface plane ; mais ce défaut diminue avec l'étendue de l'espace qu'il s'agit de figurer, et il cesse d'être sensible quand le territoire est très-petit, quand, par exemple, c'est celui d'une ville ; dans ce cas, la superficie coïncide avec le plan tangent. Une *carte*, pour être complète, doit renfermer, à l'aide de signes convenus, l'indication distincte des villes, bourgs et villages ; des peuples, tribus et populations diverses, avec leur nomenclature ; les limites qui séparent un pays, une province, un district, un arrondissement d'un autre ; le cours des fleuves, rivières, affluents et ruisseaux principaux, et la séparation des bassins de divers ordres ; les canaux et leurs écluses, les routes, chemins et toutes les voies de communication ; la situation des lacs, étangs, marais, et de toutes les eaux stagnantes ; la configuration du terrain, le relief du sol, la forme et l'élévation des éminences, des montagnes, des chaînes de divers ordres ; les mers et leurs îles, la forme des côtes avec les sondes, les écueils, les phares et tout ce qui tient à l'hydrographie. L'échelle, c'est-à-dire la proportion du dessin, doit être telle que tous ces détails puissent être exprimés clairement. On ajoute quelquefois des nombres qui marquent la hauteur absolue des points culminants au-dessus du niveau de la mer, ou bien la population des pays, et aussi des légendes qui expliquent, développent ou complètent les notions données par la carte ou en remplissent les lacunes. Par cette définition, on voit quelle est la destination, quels sont les usages des cartes géographiques ; on peut les comparer à une sorte de livre qui serait écrit sur une seule page, mais un livre où les objets de l'étude sont représentés comme en un tableau, tous à la vraie place qu'ils occupent dans la nature, de manière que la situation respective des points, comme la distance des lieux, s'y voient d'un coup d'œil. Le caractère propre d'une carte, considéré dans sa base fondamentale, est donc de nature essentiellement géométrique, et sa place, parmi les productions de l'intelligence, est ainsi fixée ; elle n'est point du domaine des arts ; elle appartient à celui des sciences exactes : cette distinction est devenue nécessaire depuis qu'on a essayé, dans ces derniers temps, de classer les cartes géographiques avec les produits des beaux-arts.

Il suit, de ce qui précède, que l'aspect d'une carte peut révéler, à tout esprit attentif, une multitude de faits physiques, administratifs, économiques, industriels, commerciaux, politiques, militaires ou historiques : une telle carte, comparée à un livre qui ne renfermerait que les mêmes notions, est donc infiniment plus commode, plus claire et par conséquent plus instructive.

II° Les bases sur lesquelles repose la construction des *cartes* géographiques sont toutes mathématiques ; savoir, les divers modes de projection ; la détermination des lieux par les observations célestes ; la détermination par la géodésie, au moyen d'une chaîne de triangles ; les différents procédés géométriques pour trouver la distance des lieux et les directions ; puis les instruments de mathématiques à l'aide desquels on relève, trace et dessine, en projection horizontale, sur une feuille plane, les sites, les dimensions et les détails d'un territoire quelconque.

Ordinairement, on définit les diverses projections géographiques sans faire remarquer combien les procédés diffèrent suivant l'espace à représenter : les définitions ordinaires s'appliquent principalement à la mappemonde ou carte générale du globe ; or les moyens indiqués ne servent point à la construction de la carte d'un pays peu étendu, encore moins à celle d'un district ou bien des environs d'une ville ; — les cartes différant par l'étendue, par l'objet qu'on se propose, diffèrent aussi par le mode de projection ; il faut donc distinguer, sous le rapport de la construction, les cartes du globe terrestre, celles des parties du globe, les cartes générales et les cartes particulières ou topographiques.

Le géographe doit s'efforcer de remplir plusieurs conditions dans la construction d'une carte ; à la rigueur, les dimensions, les distances devraient être dans la même proportion sur la carte que sur le globe : il en est ainsi de la grandeur des espaces. Les lieux figurés, en un mot, devraient être dans les mêmes rapports de situation, de figure et de grandeur que dans la nature ; mais c'est un degré d'exactitude qu'on ne peut atteindre que dans les cartes à très-grand point (à grande échelle), et qui représentent un territoire très-peu étendu.

Cartes du globe. — Les principales projections usitées sont appelées *orthographique, stéréographique* et *centrale.* Dans la première, l'œil de l'observateur est censé à une distance infinie du cercle sur le plan duquel est faite la projection ; dans la seconde, l'œil est au pôle de ce cercle ; dans la troisième, l'œil est au centre du globe, et la projection est faite sur un plan tangent à la sphère ; ces trois modes peuvent être modifiés diversement, selon le but qu'on se propose.

Personne n'ignore qu'un sphéroïde est un solide dont la surface n'est pas développable comme l'est celle d'un cylindre ou d'un cône; il est donc impossible de dessiner sur un plan, avec une exactitude rigoureuse, la surface du sphéroïde terrestre. Les mathématiciens, ne pouvant résoudre cette difficulté, ont cherché, par des équivalents, à approcher plus ou moins de la vérité. On suppose un plan passant par le centre du globe et en général par les pôles, appelé plan de projection, l'œil placé sur le rayon perpendiculaire à ce plan, à différentes distances du centre, enfin des rayons allant de chaque point à l'œil. Les intersections de ces rayons par le plan forment une suite de points, qui est la projection de la carte d'une moitié du globe : c'est ce même procédé qu'on suit pour tracer une perspective. La surface du globe étant censée couverte par les cercles de latitude et de longitude, les parallèles et les méridiens sont projetés, par la méthode dont il s'agit, sous la forme d'arcs de cercle ou bien d'arcs d'ellipse : l'une de ces deux courbes peut, dans certains cas, être représentée par une ligne droite. Il suffit ensuite, pour composer et compléter la carte, de savoir le nombre de degrés et de fractions de degré qui expriment la longitude et la latitude de chaque lieu; alors, aux distances qu'indiquent ces deux nombres, on trace un arc de méridien et un arc de parallèle; le point correspondant à ce lieu est déterminé par leur intersection.

La distance de l'œil au plan de projection varie suivant les cas; quand l'œil est à une distance égale aux trois quarts du rayon, les angles formés sur le plan sont égaux aux angles réels.

La carte peut être construite sur le plan de l'horizon du lieu ou sur le plan du méridien; l'œil peut être placé dans le plan de l'équateur ou bien sur l'axe. 1° Dans la carte construite sur le plan de l'horizon du lieu, l'œil est censé placé au nadir. 2° Dans la carte construite sur le plan du méridien, l'équateur et les parallèles sont figurés par des arcs de cercle, les méridiens par des arcs d'ellipse : dans cette projection, dont a usé Ptolémée, l'œil est supposé dans le plan du méridien central du globe. 3° L'œil est supposé placé dans le plan de l'équateur, à 90° du premier méridien; le plan de projection est alors ce même plan du premier méridien : cette projection, quoique d'un tracé plus difficile, est très-usitée, parce qu'elle est plus exacte; l'équateur y est représenté par une ligne droite, le méridien central également; les autres cercles sont représentés par des arcs de cercle. Cette projection a cependant le défaut d'égaliser des espaces différents et de rendre inégales des superficies égales. 4° Si l'œil est placé dans l'axe, le plan de projection est le plan de l'équateur; le pôle est figuré au centre de la carte; les méridiens sont représentés par des lignes droites; les parallèles, par des cercles concentriques à ceux de l'équateur. Cette projection est plus défectueuse que celle qui précède; elle rentre dans celle qu'on appelle carte *globulaire*, proposée par Harris, Wilson et autres, et qui a été préconisée, mais qui ne se recommande guère par d'autre avantage que celui d'éviter le tracé de l'ellipse; or cet avantage est nul depuis qu'on a des instruments simples et commodes pour tracer ces courbes d'un mouvement continu. La projection globulaire peut se faire sur le plan d'un méridien; alors la distance de l'œil à ce plan est supposée égale au sinus de 45°; les méridiens y sont à égale distance, mais non les parallèles.

Dans la construction par développement *conique*, on imagine un cône tangent à la sphère et coupé par les méridiens, suffisamment prolongés; la surface du cône étant développable, on conçoit l'avantage attaché à ce mode; mais, comme il ne donne l'exactitude que sur la ligne de contact, on suppose souvent un cône pénétrant dans la sphère de manière à ce que les parties de la sphère à projeter soient divisées en parties égales, l'une en dedans et les autres en dehors de la surface, ce qui atténue l'erreur en la partageant. Nous parlerons plus tard de la projection *cylindrique*, c'est-à-dire sur une surface qui jouit de la même propriété.

Les cartes *marines* ou hydrographiques sont construites sur un autre principe, celui

de la construction par développement *cylindrique;* elles servent à tracer la route du navigateur avec exactitude, ce qu'il serait impossible de faire sur les cartes ordinaires : celles-ci ne sont d'aucun usage dans la navigation. Supposons qu'un navire poussé constamment par le même vent fît le tour du globe, il tracerait une courbe rentrante qu'on appelle *loxodromie*, faisant toujours un même angle avec chaque méridien : cette ligne forme une ligne droite sur les cartes marines. L'équateur et tous les parallèles à l'équateur y sont des droites parallèles; tous les méridiens y sont aussi des lignes droites, perpendiculaires aux premières. Les méridiens sont à distances égales; il n'en est pas de même des parallèles; leurs distances vont toujours en croissant suivant un certain rapport; ce rapport est celui du rayon à la sécante de l'arc qui représente la latitude; c'est ce qu'on appelle *latitudes croissantes.* Pour se faire une idée du principe de la construction de ces cartes, il faut imaginer un cylindre tangent au sphéroïde terrestre, dont l'axe serait le même que celui du globe, et qui serait développé. Si l'on suppose que tous les plans des méridiens sont prolongés jusqu'à la surface cylindrique, leurs intersections avec cette surface seront autant de perpendiculaires équidistantes; mais les parallèles iront en s'éloignant de plus en plus à partir de l'équateur, et leurs intervalles iront en croissant jusqu'à l'infini.

Cette méthode a été imaginée par Mercator pour corriger les erreurs des anciennes *cartes plates*, dites aussi *cartes planes*, introduites, mais non inventées par le prince Henri de Portugal, cartes où tous les cercles sont figurés par des droites parallèles, à distances égales. Mercator eut le premier l'idée, en 1556, de faire les degrés de grandeur croissante; de là le nom de *projection de Mercator*. Il fit voir les vices des cartes marines de son temps, surtout pour les grands espaces : c'étaient ces mêmes cartes planes employées par Marin de Tyr et dont Ptolémée avait fait justice quatorze siècles auparavant; toutefois Mercator ne donna pas le véritable principe de la construction, tel que nous venons de l'énoncer. En 1599, Ed. Wright publia la méthode dont il s'agit, qui a continué d'être suivie jusqu'à présent à cause de son exactitude et de ses avantages pour la navigation. Depuis le XVIIe siècle, les navigateurs anglais, français et ceux de toute l'Europe se sont accordés à regarder les cartes de cette espèce comme les meilleures, et ce sont à peu près les seules usitées.

Les cartes *réduites* ne doivent pas être confondues avec les précédentes; les parallèles y sont des lignes droites à degrés inégaux, les méridiens y sont convergents, les degrés de latitude sont égaux : on en fait usage pour représenter les régions équatoriales.

Dans les projections précédentes, on considère le globe terrestre comme sphérique; mais, comme il ne l'est pas, plusieurs auteurs ont proposé une projection appelée *sphéroïdale*, c'est-à-dire assujettie à la différence qui existe entre les deux axes. Il n'en résulte pas de modification importante pour l'usage des cartes.

On s'est servi, il y a trois siècles, de plusieurs projections, substituées à celle dont Ptolémée avait usé; elles sont aujourd'hui abandonnées comme inexactes : telles 1° la carte du globe, contenu dans un long ovale; tous les parallèles y sont en ligne droite, et les méridiens forment autant d'ovales plus ou moins allongés; les cosmographes du XVIe siècle en ont fait beaucoup d'usage; 2° la projection cordiforme, ou en cœur, qui diffère de la précédente, surtout en ce que les parallèles y sont des lignes courbes; il y en a un grand nombre d'exemples dans le commencement du XVIe siècle. Il serait inutile de passer en revue tous les essais plus ou moins imparfaits qui ont conduit aux méthodes usitées aujourd'hui, lesquelles, toutefois, sont encore affectées du vice inhérent à la nature du problème, puisqu'il est rigoureusement impossible de représenter sur un plan, et sans la dénaturer, une surface non développable; un seul mode est exact; c'est de tracer les lieux sur un globe. Nous renverrons donc aux auteurs qui ont traité du sujet : Mayer, en Angleterre; Bouguer, Fournier, Lacroix, Puissant, en France, etc., etc.

Nous dirons quelques mots sur l'usage des *cartes*. Rien n'est plus simple : le problème le plus usité qui est à résoudre sur une carte, c'est de déterminer la distance entre deux points donnés. Si les points sont sur le même méridien, il suffit de compter le nombre de degrés et parties de degré compris entre les deux points et de le multiplier par 25 pour avoir le nombre de lieues communes, ou par 20, pour avoir le nombre des lieues marines. S'ils sont sur le

même parallèle, on multiplie par le nombre de lieues compris dans un degré de longitude selon les diverses latitudes du globe. On a dressé, à cet effet, des tables de la valeur des degrés de longitude. Quant aux autres problèmes relatifs à l'usage des cartes, ce n'est pas le lieu de les passer en revue.

Cartes particulières. — Les projections précédentes s'appliquent non-seulement aux cartes générales du globe et des parties du monde, mais à ses grandes divisions, telles que les empires et les États du premier ordre. Pour les cartes particulières et les cartes topographiques des territoires très-peu étendus, on suit une marche différente, parce que la courbure de la terre n'est pas sensible dans ce cas, et qu'on peut regarder alors la surface comme coïncidant avec le plan tangent. Ces cartes sont des sortes de cartes planes qui ici n'ont pas le défaut qu'elles ont à la mer.

Les mesures, prises directement sur le terrain, ou calculées à l'aide de la trigonométrie, sont rapportées sur la carte; ainsi que les angles entre les différentes directions, les lieux, les accidents du sol, les formes du terrain y sont représentés par les méthodes graphiques; c'est ce qu'on appelle le dessin des cartes et le dessin topographique, où l'on fait usage de beaucoup de signes de convention. On entend par *échelle* d'une carte la proportion suivant laquelle un intervalle donné, un myriamètre, par exemple, est représenté sur cette carte. Quand rien ne s'y oppose, il faut prendre de préférence une échelle métrique, c'est-à-dire un millionième, un cent-millième, un dix-millième, un millième pour un, ou bien les fractions intermédiaires, 1/500000, 1/50000, 1/5000; il en résulte plusieurs avantages pour l'usage des cartes. Les échelles se tracent sur toutes les cartes particulières, ainsi que sur les cartes des provinces et des Etats : on n'en a pas besoin pour les cartes des parties du monde; les degrés et minutes de latitude et de longitude marqués sur les côtés de la carte en tiennent lieu; cependant quelquefois on y ajoute aussi des échelles. Aux échelles des mesures usitées dans un pays, on ajoute souvent celles des mesures en usage dans les autres pays. Le plus ordinairement on place le nord en haut de la carte, et, par conséquent, l'est à droite, l'ouest à gauche : dans les anciennes cartes, on plaçait l'est, et plus souvent le sud dans le haut. Quand le nord n'est pas à la partie supérieure, et surtout quand la ligne du méridien est oblique à la carte, il faut y suppléer par une boussole, où sera marquée la déclinaison pour le lieu principal.

Pour compléter cet article de la construction des cartes, on pourrait donner ici quelques notions sur la manière de les tracer, dessiner, colorier et graver, sur bois, sur métal ou sur pierre, ou bien de les composer en types mobiles, etc.; nous reviendrons ailleurs sur ce qui regarde l'exécution des cartes géographiques.

III° *Des différentes espèces de cartes*, selon leur nature et leur objet. — Les cartes, nous l'avons dit, se subdivisent comme les branches elles-mêmes de la science géographique; or la science a cinq parties principales : la première, base de tout le reste, est la géographie mathématique; la seconde, la géographie générale et la chorographie (ou la géographie proprement dite); la troisième, la géographie physique; la quatrième, la géographie sociale, c'est-à-dire politique, civile et administrative; la cinquième, la géographie historique et toutes ses branches. À ces branches fondamentales il faut ajouter certaines espèces de cartes et de productions géographiques qui ne rentrent pas dans les cinq grandes catégories, et qui appartiennent cependant au domaine de la science. Chacune de celles-ci se subdivise en cinq autres, comme il suit :

La 1re : (*a*) *uranographie*, cartes descriptives de la marche et des phases des corps célestes, cartes sélénographiques, éclipses, planètes, pôles, horizons; (*b*) *gnomonique*; (*c*) *géodésie*, projection des cartes; (*d*) *hypsométrie*, cartes à profils hypsométriques, etc.; (*e*) *métrologie*, tableaux métriques.

La 2e : (*a*) *Atlas généraux, mappemondes* et *planisphères*; (*b*) *parties du monde*; (*c*) *contrées et Etats*; (*d*) *plans et cartes topographiques* relatifs à de petites parties de la terre, ou à un lieu particulier; (*e*) *hydrographie maritime*, courants, marées, phares, etc.

La 3e : (*a*) *atlas et cartes physiques*, météorologie, climatologie, volcans, magnétisme, boussole, rose des vents; (*b*) *cartes et coupes orographiques*; (*c*) *cartes et coupes géologiques*, géognosie, minéralogie, pétrographie, etc.; (*d*) l'*habitat*, *cartes phytologiques et zoologiques*, ou géographie des plantes et des animaux; (*e*) *hydrographie continentale* ou *terrestre*, c'est-à-dire les eaux intérieures du globe, eaux courantes ou stagnantes, fleuves,

rivières et lacs ; parallèles des fleuves, lacs, chutes, cataractes, etc.

La 4e : (a) *cartes statistiques*, cartes administratives, cartes agricoles, cartes judiciaires, cartes commerciales et industrielles (mines et usines, etc.), cartes ecclésiastiques : situation des établissements ecclésiastiques, des congrégations et ordres religieux ; (b) *cartes ethnographiques*, population, langues, degré d'instruction, variétés des races humaines ; (c) *cartes itinéraires*, cartes des postes, cartes des chemins de terre, chemins de fer, navigation à la vapeur, canaux ; (d) *cartes d'économie politique*, douanes, cadastre, impositions, forêts ; (e) *cartes frontières*.

La 5e : (a) *géographie biblique et sacrée* ; (b) *géographie ancienne et comparée*, à quoi se rattachent la géographie numismatique et la géographie mythologique ; (c) le *théâtre des guerres*, les batailles, les siéges, les expéditions militaires, les combats de terre et de mer, les manœuvres ; (d) les *cartes et atlas des voyages* ; (e) les *cartes du moyen âge* et les *monuments de la géographie*. Ce dernier article comprend les cartes anciennes, depuis le Xe siècle jusque vers le milieu du XVIe, époque où Ortellius entreprit la réforme de la géographie. A cette même branche se rapportent les cartes orientales, lesquelles sont plus ou moins anciennes, les cartes arabes, chinoises, japonaises, persanes, turques, etc.

Les autres espèces de cartes, telles que les cartes et globes en relief, les cartes qui se distinguent par une exécution toute spéciale, comme les cartes xylographiques et typographiques, les cartes qui ont un objet particulier, comme les cartes scolaires murales, ou bien les cartes symboliques, allégoriques, etc. ; les tableaux et échelles géographiques, les isolaires, ou enfin les cartes remarquables par leur singularité, forment une branche étendue et à part, comme on l'a dit précédemment. C'est dans cette section que prennent place les modèles topographiques pour le figuré du terrain et pour l'arpentage, les catalogues de cartes, les dictionnaires géographiques spéciaux et officiels, les recueils périodiques accompagnés de cartes, etc.

En faisant cette énumération de tous les genres de cartes et productions géographiques, nous ne sommes entré dans aucun détail, parce qu'il eût fallu consacrer beaucoup d'espace pour chacun d'eux : par exemple, pour les seules cartes magnétiques, à cause de leur importance, il eût fallu distinguer les cartes qui représentent la déclinaison de l'aiguille, les cartes systématiques des divers auteurs, les cartes relatives à l'inclinaison et à l'intensité magnétiques, puis parler de leur histoire : on sait que, dès 1700, Halley traça sur la carte du globe des courbes représentant la déclinaison ; au milieu du siècle, le changement de la déclinaison obligea de refaire ces cartes en Angleterre et en France ; l'on proposa même de s'en servir pour déterminer les longitudes ; on fit usage, pour le même but, de l'inclinaison et de l'intensité, en Angleterre, en Suède et en France.

IVo *Abrégé historique des cartes géographiques* — L'idée de tracer des cartes ne doit pas être confondue avec l'art de les construire ; elle est aussi ancienne que la civilisation. Dès que les hommes se sont réunis en sociétés et que ces associations ont formé des États, il a fallu un moyen de connaître la distance d'un lieu à un autre, ainsi que leur situation respective par rapport aux quatre points cardinaux ; les intervalles ont d'abord été mesurés en journées de marche, puis en fractions de journées, comptées avant ou après le passage du soleil au méridien ; enfin on les a mesurées en heures de marche, quand le jour solaire a été divisé en vingt-quatre heures. Les communications s'étant étendues d'un Etat à un autre Etat, ces sortes de *catalogues* ou *tables itinéraires* sont devenus plus compliqués, plus importants, mais non plus difficiles à rédiger ; l'on a continué de se borner à faire les listes des noms des lieux situés sur une voie fréquentée, en posant à côté l'indication de la distance, avec un signe d'orientation approximative. Voici maintenant comme je me représente l'origine des premières cartes ; quand on écrivait, sur le papyrus ou le parchemin, les noms de lieux avec les signes d'intervalle et de direction, l'idée est venue, avec le temps, d'éloigner ces noms sur la liste, dans la proportion des distances ; puis, plus tard, de les poser sur la feuille, non plus en liste, mais distribués à droite ou à gauche, d'après les directions. Enfin, selon ce que l'endroit, soit ville ou bourgade, soit pont, château ou tout autre lieu, avait d'importance, on mettait un signe quelconque à l'endroit du nom ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui une *position*. Voilà sans doute une ébauche de carte bien grossière, et il y a loin de là à la construction mathématique des cartes, à l'usage des in-

struments d'astronomie et de géométrie ; mais cette première origine des cartes est rendue très - vraisemblable par des exemples anciens et modernes encore existants, et qu'il me serait facile de citer.

Un autre besoin que celui des cartes itinéraires n'a pas tardé à se faire sentir dans les pays où la civilisation était plus avancée, où l'agriculture, la nourrice des peuples, prenait de l'extension, où l'empire des lois succédait à celui de la force physique ; ce besoin était de connaître la surface des champs ; en déterminant leurs extrémités et leurs limites, on arrivait aisément à mesurer leur superficie ; ensuite vint la mesure des prés et des forêts ; il n'y avait plus, après cela, qu'à tracer à peu près le cours des fleuves et des rivières et l'emplacement des montagnes ; tels sont les éléments imparfaits, rudimentaires, de la charpente des cartes, mais qui formèrent longtemps les seules représentations graphiques des pays habités et de leurs différentes parties, jusqu'à ce que l'emploi des instruments de géométrie vînt donner à la géographie des méthodes exactes.

Les premières cartes dont l'histoire fasse mention sont celles des Egyptiens ; on en attribue l'origine aux courses de Sésostris. Eustathe, dans son commentaire sur Denys le géographe, et Apollonius de Rhodes, rapportent que les itinéraires du grand Pharaon furent gravés sur des tables de bois, *κύρζεις*, et donnés en présent aux Égyptiens et aux Scythes ; sur ces tables gravées étaient tracés les bornes de la terre et de la mer, les chemins et les routes, de manière à servir de guide à tous les voyageurs. On ne peut entendre par là que des tracés géographiques rudimentaires, comme ceux dont je viens de parler. Les cartes des voyages de Sésostris furent exposées, dit-on, dans les temples de Memphis. C'est le même prince qui divisa toute la surface de l'Egypte par portions carrées appelées *aroures*, de 100 coudées de côté chacune, ou de 10,000 coudées carrées. On pouvait connaître à une coudée près, dit Strabon, la superficie du territoire ; à l'aide de cette sorte de cadastre, on distribuait les terres aux cultivateurs et on fixait leurs redevances. De cette description topographique, il a été facile de tirer les éléments d'une carte exacte de l'Egypte, d'autant plus que le pays est plat, très-étroit et dirigé dans le sens du méridien (le quartier où fut depuis Alexandrie n'était pour ainsi dire pas de l'Egypte à cette époque). La surface conique tangente se confondait presque avec cette partie du globe, et une carte plane représentait le terrain avec peu d'erreur. Que les Egyptiens aient eu des connaissances géographiques, c'est ce qu'on ne peut nier, d'après le témoignage de Clément d'Alexandrie. « L'hiérogrammate, dit-il, doit connaître la cosmographie, la géographie..., la chorographie de l'Egypte, le cours du Nil... » Mais il n'en résulterait pas positivement l'usage des cartes, si l'historien Josèphe et la Bible même ne parlaient de tables itinéraires dressées par des Israélites, gens qui avaient été élevés, on le sait bien, dans les sciences égyptiennes. Josèphe l'explique en ces termes : « Ils parcoururent le pays et le divisèrent en sept parties, inscrivant à mesure la description sur des rouleaux. » De ces cartes plates primitives, il est probable que les Egyptiens se sont élevés à un mode de projection plus exact, et que les mappes de Sésostris étaient dans ce dernier cas. J'ai remarqué dans les carrières exploitées par les anciens Egyptiens, et j'ai fait connaître des *carrés de reduction* employés pour la construction architecturale : à l'aide de ces carreaux, on pouvait tracer, du petit au grand et réciproquement, les épures des monuments : c'est par le même procédé, c'est-à-dire par la méthode des carreaux, que l'on réduit et dessine une carte à toute échelle. Les anciens itinéraires encore conservés prouvent, au reste, avec quelle exactitude on connaissait jadis les intervalles des lieux sur les bords du Nil ; c'est encore un indice de l'existence d'une carte égyptienne : les cosmographes, du temps des Césars, n'ont eu, selon moi, qu'à mesurer les distances sur cette carte à l'aide d'une échelle divisée en *milles romains*.

Les Asiatiques ont pu avoir aussi, dans une antiquité reculée, des cartes ou au moins des itinéraires géographiques. Selon Strabon, les chemins publics dans l'Inde étaient divisés de 10 en 10 stades. Dans l'Asie Mineure et l'Arménie, suivant Hérodote, les routes étaient mesurées et divisées par mansions, de 4 en 4 parasanges ; c'est là, comme je l'ai dit, la première donnée des cartes itinéraires et l'origine de toutes les cartes. On ne peut que conjecturer que les navigateurs phéniciens avaient des cartes plates représentant les côtes, le gisement des ports, l'étendue, la situation des îles ; mais nous

n'avons ancune idée de ces cartes marines.

Chez les Grecs, au dire de Diogéne de Laërce et d'autres anteurs, Anaximandre aurait inventé les cartes. Cette opinion est née de la fausse interprétation d'un fait réel, savoir, que Thalés ayant connu en Egypte les cartes géographiques, son disciple les anra introduites en Grèce; il en est de même de la sphère qu'il a importée. Il en est encore ainsi à l'égard de Pythagore et de son disciple Hécatée. Celui-ci, au rapport d'Agatharchide, fit une description géographique des contrées de l'Orient, qn'il dut emprunter aux mêmes sources. Partont nous voyons la géographie, comme la géométrie, la musique et les autres sciences, naltre et s'étendre en Grèce bien aprés les voyages de Thalès et de Pythagore : avant ces époques, il n'y avait rien de semblable chez les Grecs, ni sciences, ni écoles de philosophie; mais, dix siècles et pent-être viugt siècles anparavant, les sciences florissaient aux rives du Nil. La carte d'Eratosthéne, une des premiéres cartes grecques dont on parle, n été composée à Alexandrie : n'a-t-il rien emprunté aux collèges d'Héliopolis et de Memphis? Toutefois on ne peut nier qne les connaissances géographiques des Grecs ont été très-étendues. Le journal de Néarque, le commentaire d'Onésicrite, les travaux d'Eratosthène, et bien d'autres mentionnés par Strabon, prouvent que l'école grecque a été la plus savante de l'antiquité en géographie. Aristagoras le Milésien fit voir (au rapport d'Hérodote) une *table d'airain* où étaient gravées toutes les terres, mers et rivières, avec les noms des peuples et leurs limites. Rien n'autorise à douter du fait; mais on ne peut pas accorder la même confiance à cette table d'or représentant tout le monde connu, déposée, disait-on, au temple de Jupiter Ammon, par ordre d'Alexandre. Il existait des tables itinéraires représentant les mansions on stations des routes, *ϛαθμῶν ἀναγραφαι*. Théophraste avait exposé des cartes dans le musée de l'Académie. Il serait déplacé de rappeler ici tous les noms des géographes grecs qni ont avancé la science, notre sujet étant limité à la recherche de l'histoire des cartes.

Les Romains ont ponssé beaucoup plus loin que tous l'usage des cartes, du moins des cartes itinéraires; et il ne fant pas s'en étonner quand on réfléchit à l'immense étendne de leurs conquêtes. La marche de Xénophon, celle d'Alexandre, le jonrnal de Néarque sont certes d'une grande importance en géographie; mais qu'est-ce que leur étendue à côté des vastes espaces parcourus par les conquérants romains, et leurs explorations en Europe, en Asie et en Afrique? Pline parle, en plusieurs passages de son histoire naturelle, des cartes d'Agrippa, le gendre d'Auguste. Les cartes on tables militaires mentionnées par Végèce étaient d'nn grand nsage chez les Romains; malhenreusement il ne nous est rien parvenu qu'un seul spécimen, la table de Peutinger : les chemins, les routes de traverse, les stations, les montagnes, le cours des fleuves, les gués et les passages des rivières y étaient indiqués; le nombre de *milles* compris entre deux points y était marqué en chiffres; quelquefois on traçait, dans des cartes spéciales, le plan des campements et des lieux qui étaient le théâtre de la guerre. Les génèranx, les tribuns militaires et ceux qui présidaient aux transports avaient de ces tables itinéraires pour les guider dans leurs opérations. On regrette avec raison la perte de tant de documents précieux pour l'histoire. L'itinéraire dit d'Antonin, l'itinéraire de l'anonyme de Ravenne, la notice d'Hiéroclés, l'itinéraire de Jérusalem et plusieurs antres sont visiblement rédigés d'aprés de semblables cartes; ils en sont de véritables extraits. Un écrivain du temps d'Auguste, exact par excellence, Vitruve, à l'occasion des rivières prenant leurs sources dans les régions septentrionales, décrit des tables chorographiqnes dessinées et écrites, *picta itemque scripta*. On connalt ce vers de Properce : *cogor et e tabula pictos ediscere mundos*. Un édit célèbre d'Auguste ordonna la *description de l'univers*. C'est bien des dessinateurs de cartes que parlait Florus (sons l'empereur Trajan) quand il usait de ces mots, *qui terrarum situs pingunt*.

On n'a qu'une faible idée des cartes de Marin de Tyr, par le pen qu'en dit Ptolémée; et, pour les cartes elles-mêmes de Ptolémée, nous ne les connaissons que par celles des manuscrits, lesquelles sont censées dessinées d'aprés celles que l'ingénienr Agathodæmon, au ve siècle, avait jointes an texte de Ptolémée. Rien ne montre qu'il yavait chez les Romains des connaissances étendues en géographie, aussi bien qu'un passage du poëte Manilius, au temps d'Auguste, qui établit la forme ronde du globe terrestre et sem-

ble impliquer l'existence des antipodes.

Il serait impossible de passer ici en revue tout ce qui s'est fait en ce genre dans les temps postérieurs et sous le Bas-Empire. L'abrégé d'Æthicus était accompagné de cartes, peut-être aussi la notice de l'empire; ces cartes ont péri comme toutes les autres, par l'injure du temps et au grand dommage de l'histoire des sciences. Pendant le moyen âge, on a ajouté aux copies des manuscrits des dessins presque informes où l'on voit les villes symboliquement représentées, parsemées presque arbitrairement à distance des rivières, ou sur le bord de ces rivières, quand ce devrait être l'inverse. Il semble qu'on avait perdu de vue, depuis les invasions des barbares, la composition et l'usage des cartes géographiques : la grande table géographique de Charlemagne, en argent, était probablement un ouvrage antique.

On ignore l'époque précise à laquelle les cartes arabes ont pris naissance; à en juger par la carte jointe à l'ouvrage d'El-Istakhri, le tracé des cartes arabes aux IXe et Xe siècles était encore peu avancé; cependant, comparées à nos cartes des Xe et XIe siècles, telles que celles de la bibliothèque cottonienne ou du manuscrit de Turin, par exemple, elles sont bien supérieures à tout ce qu'on faisait en Europe. Au milieu du XIIe siècle, Edrisi composait une carte générale du globe à une grande échelle; cette carte est peut-être la première qui donne une idée juste des continents de l'ancien monde, des mers qui les séparent, des îles, des montagnes principales, des fleuves et des rivières. Il faut descendre au XIVe siècle, c'est-à-dire deux ou trois siècles plus bas, pour trouver une carte européenne aussi complète et aussi fidèle; on en jugera par la publication de la grande mappemonde d'El-Edrisi. On possède encore d'autres cartes qui montrent également que les Orientaux étaient fort en avance sur les Européens pour le dessin des cartes géographiques. Il semble que ceux-ci, restés étrangers aux travaux des anciens Grecs, Romains et Asiatiques, ont tout recommencé aux VIIIe, IXe et Xe siècles, tant les ébauches de ces temps sont grossières et annoncent un art dans l'enfance. Cet art s'est perfectionné chez eux dans le cours du moyen âge, d'abord par l'effet du temps, comme cela arrive toujours, ensuite par l'introduction des modèles venus de l'Orient. Personne ne croira que les Européens étaient en état d'exécuter au XIIe siècle des mappes comme celles d'Edrisi, si l'on réfléchit que le roi de Sicile, pour posséder une carte du globe, fut obligé de la demander à un musulman. Qui ne sait, au reste, que les princes chrétiens, à cette époque, employaient les architectes, les écrivains, les dessinateurs, les médecins arabes? On ne peut douter que les navigateurs pisans et amalfitains, antérieurs aux navigateurs catalans, et peut-être aux navigateurs vénitiens et génois, aient profité des cartes orientales pour la pratique de la Méditerranée, de l'Archipel et de la mer Noire. Vers le milieu du XIIIe siècle, les pilotes génois, conduisant saint Louis aux plages d'Afrique, mettaient sous ses yeux des cartes de la Méditerranée, assez exactes pour déterminer à peu près la position du navire, et faire reconnaître celle des caps et des écueils. Au reste, l'époque à laquelle appartiennent les cartes du moyen âge, véritables ***monuments de la géographie***, comme toutes les précédentes, peut être limitée à peu près à la moitié du XVIe siècle. Nous craindrions d'allonger cet article en donnant la description de ces cartes sur parchemin, appelées improprement *portulans* (car ce nom est proprement le mot qui désigne des itinéraires maritimes écrits, non figurés, où sont énumérés les ports et les échelles du commerce, avec des légendes et des notices succinctes des marchandises comme des productions de chaque lieu, en un mot le guide du cabotage). Bornons-nous à dire que ces anciennes cartes sur parchemin, en général, quoique toutes analogues entre elles, se divisent en deux catégories distinctes; les unes ne renferment que les mers et leurs côtes, avec la nomenclature des lieux et les rumbs de vent; les autres renferment, en outre, les terres et continents, avec le cours des rivières et les montagnes. Ordinairement ces cartes sont coloriées avec soin; les noms des lieux sont écrits, les uns en rouge, les autres en noir : sur presque toutes on voit tracés les rumbs de vent diversement coloriés; sur les plus récentes est tracée une échelle des latitudes. On voit aussi dans les angles, ou sur les côtés des cartes, des échelles de milles, de lieues et autres mesures. La plupart de ces cartes sont sur une seule feuille, ou plutôt sur une seule peau de vélin conservant encore sa forme primitive; les autres sont en plusieurs pièces et forment des atlas de cinq à six cartes,

quelquefois de douze à quinze. Il en est où l'or est prodigué dans les écritures, dans les dessins et les ornements. Ces originaux ne sont pas seulement des objets curieux dans nos collections, ce sont encore des documents utiles, sans lesquels on ne pourrait connaître avec exactitude la succession des découvertes et la part de chaque nation: c'est l'*histoire de la géographie par ses productions*. La publication de ces cartes anciennes, éparpillées et enfouies dans les dépôts publics et dans les cabinets des particuliers, serait un service rendu aux études historiques, et conserverait des monuments précieux dont le temps, malheureusement, a déjà détruit un grand nombre.

En étudiant les cartes du moyen âge, on excuse aisément l'imperfection de la projection, et les lacunes, les inexactitudes des positions : ce qu'on y cherche aujourd'hui, c'est l'histoire des découvertes ; c'est l'apparition d'un lieu nouveau, c'est-à-dire qui n'avait pas été découvert par les navigateurs plus anciens, par les explorateurs précédents, et qui n'avait pas figuré encore sur les cartes antérieures ; on y cherche aussi les noms des cosmographes, presque tous inconnus, qui ont tracé ces cartes. Quand la date n'y est pas inscrite, on a d'autres moyens pour la déterminer, et, entre autres, l'espèce des pavillons qui flottent sur les villes ; cela semble d'abord facile, puisque l'histoire apprend en quel jour ou en quelle année une ville est tombée sous la domination de tel ou tel peuple : mais ce moyen n'est pas toujours sûr; il faut se tenir en garde contre les méprises résultant, soit de l'omission fortuite d'un pavillon, soit de l'inadvertance du cosmographe, qui, copiant une carte plus ancienne, aura laissé subsister sur un point un pavillon qui ne devait plus y figurer, ou aura négligé d'y placer le pavillon de l'époque. On aime encore à retrouver dans ces cartes des légendes explicatives qui renferment des faits d'histoire naturelle, ou de mœurs, ou d'histoire générale.

On sait que l'époque moderne de la géographie remonte proprement à Abraham Ortelius, c'est-à-dire à l'an 1570, date de la première édition de son livre. C'est à ce profond géographe, trop peu apprécié, que remonte la réforme de la science : les changements qu'il y a apportés ont fait une véritable révolution. L'une des choses caractéristiques de la science géographique moderne, indépendamment des méthodes de projection et des déterminations astronomiques qui en sont la base, c'est l'étude du terrain et des plus petits accidents du sol. Par suite du peu d'attention qu'on y donnait jadis, surtout faute des moyens et des instruments nécessaires pour opérer, toutes les cartes étaient purement géographiques ; la topographie, c'est-à-dire le figuré des détails d'un lieu ou d'un petit pays, était chose non-seulement négligée, mais, pour ainsi dire, inconnue. Aussi toutes les cartes, même au XVIe siècle sous Ortellius, consistaient en une feuille seule, et encore de médiocre étendue. Toute province, tout pays était contenu sur une table unique. Bien après Ortellius, et bien avant dans le XVIIe siècle, cet usage a continué; ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle, ou sur la fin du précédent, que les cartes en plusieurs feuilles ont fait leur apparition. Les levers du terrain, faits à plus grande échelle et plus riches de détails, ont bientôt passé dans les cartes gravées, et l'on a commencé alors en Europe les grandes cartes topographiques d'un Etat, d'un royaume; ces recueils, composés quelquefois d'une ou plusieurs centaines de feuilles, sont, pour ainsi dire, le miroir d'un pays, tant les accidents du sol y sont multipliés ; rien d'utile et d'essentiel n'y est omis.

Voilà pour les cartes continentales; quant aux cartes marines, elles ont précédé le progrès des autres. Dès l'an 1630, les marins dieppois mettaient en pratique les cartes hydrographiques, exécutées suivant le système de Mercator et d'Edouard Wright, le seul qui permette de tracer exactement la marche du navire, suivant le rumb de vent.

V° *Choix des cartes*.— On ne peut guère remonter au delà d'un demi-siècle si l'on veut former une liste des meilleures cartes à consulter. Cependant il existe des ouvrages plus anciens qui seront toujours étudiés : tels, en France, l'atlas ancien et moderne de d'Anville, les cartes de Guillaume de Lisle, son précurseur, la carte topographique de France, par Cassini, l'ancien Neptune français, l'hydrographie française, etc. ; au dehors, l'atlas russe, publié par l'Académie de Pétersbourg; les États de l'Eglise, par les PP. Maire et Boscowich ; le royaume de Naples, par Rizzi Zannoni ; la Pologne, en vingt-cinq feuilles, par le même ; l'atlas de Saxe, de Schenk, en cinquante-huit feuilles, etc., etc. Si l'on voulait remonter encore plus haut, il faudrait citer des atlas qui sont

utiles au moins pour l'histoire de la science et de ses progrès, et qui, ayant servi de point de départ aux géographes plus récents, ne méritent pas de tomber dans l'oubli, avant tout, le *Theatrum orbis terrarum*, d'Ortellius, 1570 et 1584; l'atlas de Gérard Mercator et Hondius, 1609 et 1613; le grand atlas de J. Blaen, fils de Gnillaume Blaeu l'astronome (disciple de Tycho-Brahé); l'*atlas major* de J. Jansson, 1641-1657, dix volnmes. Le grand atlas de Blaeu a paru en dix, onze et douze volumes, en latin, en français, en espagnol, en flamand. Nous citons encore ici les cartes jointes à la *cosmographie de Sébastien Munster*, 1544, 1550, etc., seulement parce qu'elles composent un des premiers recueils généraux qui aient paru; il y en a plusieurs éditions en latin, en français, en allemand. L'ouvrage a cela de commun avec les éditions de Ptolémée, qu'on y a joint successivement de nonvelles cartes modernes, à mesnre des perfectionnements de la géographie. J'omets d'autres atlas généraux, parce qu'ils n'ont pas fait faire de grands pas à la cartographie; il faut arriver à Guillaume de Lisle ponr trouver des progrès considérables. Ph. Buache, son gendre, mérite d'être cité, parce qu'il est un des premiers qui aient fait sentir l'importance de la géographie physique, et essayé, dans les cartes, d'en donner une idée jnste, quoique trop systématique.

Les cartes les plus récentes, on le sait, ne sont pas tonjours les plus exactes, et par conséqnent ne sont pas nécessairement préférables à celles qui les ont précédées. Trop souvent les dessinateurs de cartes en retranchent des indications utiles; on ils ignorent les nouvelles déconvertes, ou ils négligent les cartes spéciales données par les corps savants et les voyageurs instruits. Néanmoins, entre des auteurs également habiles et consciencieux, l'on doit choisir les derniers vcnus; seulement, comme les auteurs envisagent leur sujet, chacun à son point de vue, il ne faut pas se borner à un seul exemple, et l'on doit mettre en comparaison plusieurs ouvrages d'anteurs estimés et à pen près contemporains; nous en présenterons ici un aperçu incomplet malgré son étendue. (Consultez le *Journ.* de la Société royale géographique de Londres, le *Bulletin* de la Société de géographie de Paris et d'autres publications périodiques, pour connaltre un grand nombre de cartes récentes; l'espace ne nous permet pas de les mentionner. Il n'est pas nécessaire d'ajonter qu'on doit préférer les dernières éditions.)

Cartes célestes. — Depuis l'atlas de Flamsteed, 1729, et celui de Bode, 1782, qui sont justement estimés, et autres plus anciens qu'il suffit de eiter, tels que eelni de Doppelmayer, il a paru, dans ees derniers temps, l'atlas de Littrow, *Atlas der Gestirnten Himmels*, 1839; l'atlas d'astronomie populaire da Madler, 1842; *Uranometria nova*, par Argelander, Berlin, 1843; *Mappa cœlestis*, de Schwinek, Leipsick, 1843; la carte de la lune, de Beer et Madler, 1834; la *Sélénographie* da Lohrmann, 1839; la carte de la lune, de W. Russell, Londres, 1840. En France, on peut eiter, comme ouvrage récent, l'*Uranographie* de M. Dien, ete.

Cartes générales du globe, mappemondes et planisphères. — On trouve des mappemondes dans tous les atlas universels, et même assez souvent des cartes célestes; mais les cartes des atlas sont toujours à une petite éehelle et ne peuvent être mises en parallèle avec les cartes spéeiales; aussi n'indiqnons-nous pas ces *atlas généraux* comme une sonree à consulter pour eeux qui recherchent les meilleures produetions géographiques; il est des exeeptions, mais elles sont en petit nombre; tel est, en Franee, l'atlas universel da feu Brué, et, parmi les vivants, celui de MM. Lapie et quelques autres. Voiei maintenant l'indieation de plusieurs cartes générales du globe: *The world*, de J. Gardner, 1835; *A ehart of the world*, de John Purdy, 1841; *Map of the world*, de J. Walker, 1841; *Wand und schulkarte, der beiden hemisphaeren*, par M. Werner, 1841, 6 feuilles, à l'usage des écoles; les eartes murales de Sydow, etc. Nous ne eitons pas les mappemondes antérieures, parce qu'une grande partia des nouvelles découvertes n'ont pu y trouver place.

Avant de donner iei la nomenelature des principales cartes spéeiales, bonnes pour l'étude ou utiles à consulter, nous devons faire observer qu'une liste complète de cartes de eette espèce dépasserait de beaueoup les hornes de eet article; nous devons, en conséquenee, renvoyer, pour les autres détails, aux catalogues spéciaus publiés par divers auteurs ou par las établissements publies ou partieuliers consaerés à la confection et au débit des cartes géographiques. Nous ne parlerons, au reste, que des eartes et non des plans de villes, ni des plans topographiques, sauf quelques exceptions, remarquables par l'étendue et par la beauté de l'exécution.

Pour les cartes marines, peu de mots suffisent; il suffit presque d'indiquer les publications des deux premiers établissements de l'Europe, le dépôt de la marine de France et le hureau de l'amirauté hritannique. Il sort annuellement de ces deux dépôts hydrographiques un grand nombre de cartes qu'on peut regarder comme les meilleures et les plus exactes da toutes, et qui embrassent le monde entier; les marins de toutas les nations na sauraient trouver da meilleurs guides. Il ne faut pas oublier les dépôts hydrographiques de Pétersbourg, de Madrid et de Copenhague.

L'énumération qui suit ne pouvant être autre chose qu'une simple liste, nous espérons que le leeteur en excusera la longueur et la séeheresse à cause da l'utilité.

Cartes de l'Europe. — Atlas des États et pays de l'Europe depuis leur origine jusqu'à ee jour, par Chr. Kruse, Leipsick, 1830, 50 cartes et tableaux; — carte générale de l'Europe divisée en tous ses États, par Maximilien de Traux, 9 feuilles, Vienne, 1827; atlas historique de l'Europe, 23 feuilles, par le eol.

Denaix, 1835; — atlas physique et politique de l'Europe, 12 feuilles, 1834, et tableau orographique de l'Europe, 2 feuilles, 1827, par le même; — atlas synchronistique, géographique et généalogique pour servir à l'histoire moderne de l'Europe, par M. Imbert des Motelettes, 17 feuilles ou tableaux, 1831; — carte physique, politique et routière de l'Europe, par Brué, revue par Ch. Picquet, 4 feuilles, 1836; — carte orographique et hydrographique de l'Europe, 5 feuilles, par Sorriot de Lhost, etc.

France.—En tête des cartes du royaume est naturellement la nouvelle carte de France par le dépôt général de la guerre, ouvrage que l'étranger nous envie, comme il nous enviait depuis un siècle la carte de Cassini, modèle de tous les grands atlas topographiques qui ont paru depuis en Europe; or la nouvelle carte en 260 feuilles est supérieure à celle du siècle dernier, comme la carte de Cassini l'était, dans le principe, à tout ce qui avait paru auparavant. Il en a paru 93 feuilles; beaucoup d'autres sont en confection. On a imprimé avec les mêmes planches, et par le mode du transport sur pierre, vingt départements. Ce nouvel atlas national est accompagné de renseignements statistiques; il a été fait pour l'usage des administrations préfectorales et secondaires, et même communales. — Carte topographique et géométrique de la France, levée par ordre du roi, de 1744 à 1785, etc., sous la direction de MM. Cassini et autres, 184 feuilles, avec corrections en 1823; — carte de la France, par L. Capitaine, revue et augmentée par Belleyme, agrandie au dépôt de la guerre, 86 feuilles, 1816-1821; — atlas national de la France par départements, par Chanlaire, etc., 1808, avec les départements réunis, 110 feuilles, — revu en 1818, 86 feuilles; — carte de France pour le service du génie, par le dépôt des fortifications, 4 feuilles, 1825; — carte hydrographique de la France, par la direction des ponts et chaussées, 12 feuilles, 1828; — carte routière de la France, par la même, 8 feuilles, 1832; — carte de France, par V. Dubrena, avec tableaux, 2 feuilles, 1844; — carte topographique, minéralogique et statistique de la France, par M. Donnet, 25 feuilles, 1835, etc.

Parties de la France. — Carte de la Guienne, par Belleyme, en 54 feuilles (il en manque 11); — carte du duché de Bourgogne, par Seguin, 15 feuilles, 1763; — carte géométrique de la province de Bretagne, par Oger, 4 feuilles, 1771; — carte dite *des chasses*, levée par ordre du roi, 12 feuilles, édition de 1807, chef-d'œuvre de gravure topographique; — atlas topographique des environs de Paris dans un rayon de 18 lieues, par Don Coutans, revu et corrigé par M. Ch. Picquet, 17 feuilles, 1836; — Ile de Corse publiée au dépôt de la guerre, 8 feuilles, 1822, etc.

Espagne et Portugal. — Atlas géographique de l'Espagne et du Portugal, par T. Lopez, 102 feuilles, Madrid, 1765-1798; — carte générale d'Espagne, par le même, 4 feuilles, Madrid, 1798; — atlas maritime d'Espagne, par Tofino, 45 feuilles, Madrid, 1789; — carte itinéraire de l'Espagne et du Portugal, par Prosper Nantiat, 4 feuilles, Londres, 1810; — atlas national d'Espagne, publié en espagnol par Dufour, 12 feuilles, 1830-1837; — pour les Pyrénées, carte des Pyrénées, par Roussel, 8 feuilles; — carte du Portugal, par T. Lopez, 8 feuilles, Madrid, 1785; — carte du Portugal, par Jefferys, 6 feuilles, Londres, 1829, etc.

Grande-Bretagne. — Carte de l'Irlande présentant ses principaux caractères physiques, par le C. Larcom, 6 feuilles, 1840; — cartes très-détaillées de plusieurs comtés de l'Irlande, en un très-grand nombre de feuilles, par le même et ses collaborateurs : l'un des comtés a 110 feuilles à lui seul; — a map of Ireland, by Alex. Arrowsmith, 4 feuilles, 1830; — a map of Scotland, par le même, 4 feuilles, 1830; — a map of Scotland, d'après Ainslie et le major Roy, 2 feuilles, 1829; — map of ordnance survey of Great-Britain, par le bureau d'artillerie d'Angleterre, en 90 feuilles, 79 ont déjà paru : c'est la plus belle carte topographique publiée en Angleterre; — England and Wales, constructed on the basis of the trigonometric survey, by Al. Arrowsmith, 18 feuilles, 1825; — la même réduite en 4 feuilles, 1830, etc., etc.

Autriche, Hongrie, etc..... — Magyar atlas, ou l'atlas de Hongrie, Gorog, 1802, 62 feuilles; — le Tyrol et le Voralberg, par l'état-major autrichien, 28 feuilles, 1833-1835; — le duché de Saltzbourg, en 15 feuilles, par l'état-major général autrichien, 18 feuilles; — le royaume lombard-vénitien, par le dépôt impérial topographique, en 43 feuilles, Vienne, 1835; — carte administrative du royaume d'Italie, au dépôt de la guerre, 8 feuilles, Milan, 1832; — les Alpes autrichiennes, par l'état-major général autrichien, 33 feuilles; — le royaume d'Illyrie, par le même, 37 feuilles; — le duché de Styrie, carte réduite en 4 feuilles, par l'institut militaire de Vienne, 1842; — l'archiduché d'Autriche, par le bureau topographique, 30 feuilles, Vienne, 1813-1829; — les cercles de la Bohême, par Kreybich, 18 feuilles, Prague, 1824-1836; — la Hongrie, de Muller, 12 feuilles, et la Bohême, du même, 25 feuilles, Augsbourg, 1720, cartes anciennes, mais estimées; — la Dalmatie, avec Raguse, par Maximilien de Traux, 9 feuilles, 1829; — la Hongrie de Aszalay de Szendrio, 7 feuilles, 1822; — carte routière de la Hongrie, par le bureau topographique, 9 feuilles, Vienne, 1833; — carte générale du royaume de Hongrie, par Lipsky, 12 feuilles, Pesth, 1808; — carte topographique du Milanais et du Mantouan, par les astronomes de l'observatoire de Brera, Milan, 9 feuilles; — le pays de Montenegro, par le comte Karaczay, d'après des opérations géodésiques, 1843, etc.

Prusse et Silésie. — L'atlas des régences de Prusse, par Witzlében, chaque régence en 15 feuilles environ; — la monarchie prussienne, par Engelhardt, 24 feuilles, Hall, 1824; — royaume de Prusse, par l'Académie des sciences de Berlin, 8 feuilles, 1763; — la Poméranie prussienne, par Gilly, 6 feuilles, Berlin, 1789; — la Poméranie suédoise, par Reymann, 6 feuilles, Postdam, 1806; — l'île de Rugen, par de Hagenow, 4 feuilles, Berlin, 1829; — la Prusse orientale et occidentale, par Engelhardt, 23 feuilles, Berlin, 1817-1836; — l'orographie de Landskronn (Silésie), par le major Dichitsch, 9 feuilles; — les embouchures de l'Elbe et du Weser, par Wolmonn et Schubaek, Hambourg, 1832; — provinces prussiennes du Rhin, par Engelhardt, 4 feuilles, Halle, 1839; — atlas de la Silésie, par Wieland et Güssefeld, 20 feuilles, Nuremberg, 1823, etc., etc.

Russie europ. et asiatique, et *Pologne.* — Le gouvernem. de St-Pétersbourg, par le dépôt mil. topogr., 9 feuilles; — le Kamtschatka, par Reinhard, 1838; — le Kamtschatka, par Erman, 1838; — l'atlas géographique de l'empire de Russie, Pologne et Finlande, par Piadischeff, 80 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1823; — l'atlas de la Livonie, par Mellin, 17 feuilles, Riga,

1798 ; — la Livonie, par Rucker, 6 feuilles ; — l'empire de Russie, par Kirilow, 2 fenilles, 1734 ; — atlas de Russie, publié par l'Académie des sciences de Pétersbourg, 21 feuilles, 1745 ; — partie européenne de l'empire de Russie, par le dépôt topographique de Saint-Pétersbourg, 9 feuilles, 1809 ; — Russie européenna et partie de la Russie asiatique, par Danielow, 13 feuilles, Vienne, 1812 ; — nuuvelle carte de la Russie, par le général Schubert, Saint-Pétersbourg, en 59 feuilles ; — carte routière de la Russie occidentale, par le même, 8 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1830-1831 ;—frontière occidentale de l'empire russe, par le dépôt topographique de Saint-Pétersbourg, 163 feuilles;—Crimée, par le même, 10 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1818 ; — la Pologne, divisée en provinces et palatinats, par Rizzi-Zannoni, 25 feuilles, Paris, 1772 ; — partages de la Pologne, de 1772 à 1815, 7 feuilles, Berlin, 1816 ; — atlas historique de la Pologne, par Plater, Posen, 1827 ; — atlas statistiqua de la Pologne et des pays environnants, par le même, 6 feuilles, Posen, 1830 ; — duebé de Varsovie, etc., par Engelbardt, 4 feuilles, Berlin, 1812 : — royaume de Pologne, etc., par le même, 4 feuilles, Berlin, 1831 ; — la république da Cracovie, par Kurawoski, Berlin, 1831, etc.

La Russie asiatique, d'après les nouvelles divisions en gouvernements et provinces, par Poniakow, au dépôt topographiqua de Pétersbourg, 3 feuilles. 1825 ; — les cartes du voyage de Wrangel en Sibérie ; — pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne, par Kbatoff, 13 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1830, etc.

Allemagne. — Le grand-duché de Hesse-Darmstadt, par l'état-major bessois, 21 feuilles ;—le grand-duché de Bade, par l'état-major badois, en 56 feuilles (la publication est avancée), —carte chorographique du royaume de Hanovre, Oldenbourg, Brunswick, etc., par Muller, 35 feuilles, Hanovre, 1819 ;—le royaume de Hanovre, par Papen, en 87 feuilles, Hanovre, 1833 ; — carte topographique de la Souabe, par Amman et Michaelis, 62 feuilles, Stuttgard, 1795-1826 ; — l'atlas du royaume de Wurtemberg, par le bureau topographique de Stuttgard, en 38 feuilles, 1829 ; — atlas du royaume de Saxe, par Schlieben, 26 feuilles, Dresde, 1832 ; — l'atlas de la Saae, par Oberreit ; — cours du Rhin, de Huningue à Lauterbourg, par le bureau topograpbique du grand-duché de Bade, 19 feuilles, Fribourg, 1829, etc.

Atlas topographique et militaire de la Bavière, par l'état-major bavarois, en 104 feuilles, Munich, 1812 ; — carte hydrographique de la Bavière, par le même, Munieh, 1834 ; — carte de la Bavière, de Finck, 28 feuilles, 1665, etc.

Duché de Mecklenbourg-Schwerin, par le comte de Schmettau, 16 feuilles, Berlin, 1788 ; — duché de Meeklenbourg-Strelita, par le même, 9 feuilles, Berlin, 1788 ; — duché de Berg, par Wiehcking, 4 feuilles, 1798 ; — carte topographique de la Westphalie, Hanovre, etc., par le général Leeoq, 22 feuilles, Berlin, 1805-1815 ; — carte hydrographique du bas Rhin, de Lina à Aroheim, par Wiebcking, 10 feuilles, Dusseldorf, 1798, etc.

Scandinavie (couronnes du Nord) : *Suède.* — Carte géographique de la Suède, par Hermelin, 33 feuilles, Stockholm, 1797-1814 ; — partie méridionale de la Suède et de la Norwége, par de Forsell, 9 feuilles, Stockholm, 816 ;—carte de la Norwége, dressée par ordre du roi, par Pontoppidan, 3 feuilles, Copenhague, 1785-1795 ; — la Suède, par Akrell, Stockholm, 1811 ; — Norwége méridionale, par Carpelan, Copenhague, 1826, etc.

Danemark. — Atlas du Danemark, publié par l'Académie des scienees de Copenhague, 21 feuilles, 1776-1805 ; — carte spéciale et administralive du royaume de Danemark, par bailliages, publiée par le colonel Abrahamson, 31 feuilles, Copenhague, 1824-1832 ; — duché de Holstein, par Schumaker ; —autre, en 4 feuilles, 1824 ; — duehé de Schleswig, par Schreiber, 1829 ; — carte générale de l'Islande, par le dépôt de la marine de Copeohague, 1828 ; —l'Islande, par Reinecke, Weimar, 1804, etc.

Pays-Bas. — Atlas du royaume des Pays-Bas par provinces, d'après le cadastre, par Desterbeeq, 13 feuilles, la Haye, 1840 ; — carte eborographique du royaume des Pays-Bas, 20 feuilles, par de Bouge, la Haya, 1828 ; — carte chorographique de la Hollande, par le général Krayenhoff, 9 feuilles, la Haye, 1810-1818 ; — atlas topographique et militaire du royaume des Pays-Bas, par Wieland, 41 feuilles, Weimar, 1820 ; — earte topographique et frontière des provinces des Pays-Bas, et de celles de la Belgiqoe, par Van Gorkum, 4 feuilles, la Haye, 1831 ; — carte topohydrographique des fleuves de la Hollande, par Wiebeking, 12 feuilles, etc.

Belgique. — Carte des Pays-Bas autrichiens, par Ferraris, 25 feuilles, 1744 ; — nouvelle carte de Belgique, par Keyser, 25 feuilles, Bruaelles, 1841 ; — les environs de Bruxelles, par Vander-Maelen, 9 feuilles, 1836 ; — nouvelle carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, par de Bouge, 18 feuilles, Bruxelles, 1789 ; — carte du royanme de Belgique, par Vander-Maelen, 4 feuilles, Bruaelles, 1838, etc.

Suisse. — Atlas topographique et militaire de la Suisse, par Weiss, 18 feuilles, Aarau, 1796-1802 ; — carte itinéraire de la Suisse, par le même, Berne, 1830 ; — atlas de la Suisse, en 22 cantons, par Keller, Pfyffer et autres, 19 feuilles, Zurich, 1822, etc.

États sardes.—Carte ehorographique des États du roi de Sardaigne, par Borgonio, 26 feuilles, Turin, 1772 ; — carte comprenant le Piémont, la Savoie, la eomté de Niee, par Raymond, 13 feuilles, Paris, 1820 ; — la Savoie, etc., par Paul Chaia, 1832 ; — la mont Cenis, par le dépôt de la guerre, 1813 ; — carte du haut Dauphiné et du comté de Niee, par Bourcet, 9 feuilles, 1758 ; — cartes du Mont-Blane et du mont Cenis, par Raymond ; — earte de la rivière de Géoes, par Chaffrion, 8 feuilles, 1685 et 1784, en 4 feuilles ; — carte topographique des Etats de S. M. le roi da Sardaigne (terre ferme), par l'état-major général sarde, 6 feuilles, Turin, 1843, à l'eehelle d'un 250000e ; — carte de la Sardaigne, par le général de la Marmora, 1839, en 1 feuille (en attendant sa grande carte sous presse), etc.

Toscane et *Lueques.* — Carte géométrique de la Toscaue, par Inghirami, 4 feudles, Florence, 1830 ; — carte militaire du royaume d'Etrurie et Lucques (Bordiga), 6 feuilles, Milan, 1806 ; — carte topographique da l'état de la république de Lucques, dar Barbantini, 4 feuilles, 1804 ; — atlas statistique de la Toscane, par Zuecagni-Orlandini, 20 feuilles, Florence, 1829 ; — archipel toscan ; — lla d'Elbe et lles adjacentes, par le dépôt de la guerre, Paris, 1822, etc.

Modène, Parme, etc., et autres petits Etats d'Italie. — Le duché de Modène, par l'Institut mi-

de J. Arrowsmith, 1842; — carte comparée des rélitaire de Vienne, 8 feuilles; — carte topographique des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, par le bureau topographique impérial, 9 feuilles, 1828, etc.

Monaco, dans la carte de Piémont, etc., de Raymond, en 13 feuilles; — Saint-Marin, dans la carte de Maire et Boscowisch, etc.

États de l'Église. — Nouvelle carte de l'Etat ecclésiastique, par Maire et Boscowisch, 3 feuilles, Rome, 1750; — nouvelle carte des Etats pontificaux du Sud, par Litta, 6 feuilles, Milan, 1820, etc.

Naples et *Sicile*. — Atlas géographique du royaume de Naples, par Rizzi-Zannoni, 32 feuilles, Naples, 1764-1838; — l'atlas maritime du royaume de Naples, par Rizzi-Zannoni, 25 feuilles, — carte générale des royaume de Naples, Sicile, Sardaigne, etc., par Bacler d'Albe, 24 feuilles, Paris, 1802; — carte de la Sicile, tracée par ordre de l'empereur Charles VI, par le B. de Schmettau, 4 feuilles, Berlin; — carte de la Sicile, en 2 feuilles, par Rizzi-Zannoni; — carte topographique et hydrographique des environs de Naples, par le bureau topographique de Naples, 15 feuilles, à 1/25000, Naples, 1828-1840, 12 feuilles sont publiées, etc. (On peut ajouter ici presque toutes les cartes locales publiées au bureau topographique.)

Pour l'*Italie*, en général, il faut citer la *corografia dell' Italia*, avec un grand atlas géographique, par Zuccagni Orlandini, ouvrage publié à Florence depuis 1835, et composé de plus de 400 planches et 150 cartes, et qui est maintenant presque terminé.

Grèce. — Carte de la Grèce, par Müller, 12 feuilles, Vienne, 1800; — carte de la Grèce et pays adjacents, par Arrowsmith, 8 feuilles, Londres, 1821; — carte physique et historique de la Grèce, par M. Lapie, 4 feuilles, Paris, 1826; — carte de la Grèce, en grec, par Aldenhoven, 8 feuilles, 1838; — carte de la Morée, par l'état-major français, 9 feuilles, Paris, dépôt de la guerre, 1832; — carte générale de la Morée et des Cyclades, Paris, dépôt de la guerre, 1833; — les Iles Ioniennes et Malte, par Arrowsmith, 1842, etc.

Turquie d'Europe. — Carte de la Turquie d'Europe, par M. Lapie, 16 feuilles, Paris, 1823; — l'empire ottoman en Europe, etc., par l'institut géographique, 6 feuilles, Munich, 1828; — la Turquie d'Europe, d'après Palma et autres, 4 feuilles, Vienne, 1828; — la Turquie d'Europe, du bureau topographique impérial, 21 feuilles, Vienne, 1829; — carte de la Moldavie, de la Valachie et de la Bessarabie, dépôt topographique de Saint-Pétersbourg, 21 feuilles, 1817 et 1820 : — carte générale de la Valachie, de la Bulgarie et de la Roumélie, par le général Khatoff, 4 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1828, etc.

Malte. — Carte de l'île de Malte et de Goze, par Palmeus, 2 feuilles, Paris, 1752, etc.

Afrique. — Carte de l'Afrique, par H. Berghaus, Munich, 1826; — l'Afrique, par Wyld, 6 feuilles, Londres, 1834; — cartes et plans pour la géographie de l'Afrique, par Ritter et OEtzel, 12 feuilles, Berlin, 1824-1831, etc. — L'Afrique septentrion., par Segato, Florence, 1830; — plusieurs cartes de l'Afr. du N. E., par Macqueen, 1840 et années suiv.; — carte génér. de l'Algérie, au dépôt de la guerre, 2 feuilles, 1842; — cartes des prov. d'Oran, Constantine et Alger, 3 f., *idem*, etc. — L'Abyssinie, par Salt, Londres, 1816; — Oberen-Nilland, par Zimmermann, 1843; — les cartes du Kordofan et de la Nubie, etc., d'Edouard Ruppell, 4 feuilles; — la cours du Kowara (*côte d'Afrique*), gences d'Alger et de Tunis, par M. Lapie, 2 feuilles, 1837; — carte de l'empire du Maroc, par M. Washington, etc., Londres, 1831; — côte occidentale d'Afrique entre 5° et 19° de latitude sud, par Pinheira Furtado, Paris, 1825; — Sénégambie et côte occidentale d'Afrique, par Dufour, Paris, 1828; — colonie du cap de Bonne-Espérance, par Arrowsmith, 4 feuilles, Londres, 1816; — carte topographique de l'Égypte, par le colonel Jacotin et les ingénieurs de l'armée d'Orient, 53 feuilles; — carte générale de l'Egypte, extraite de la précédente, 3 feuilles, 1810; — carte de l'Egypte, par le colonel Leake, 2 feuilles, Londres, 1812; — cours du Nil en Nubie, par Frédéric Cailliaud, 10 feuilles, Paris, 1824; — l'île de France, par Lislet-Geoffroy, Londres, 1814; — l'île de Madagascar, par le même, Londres, 1820; — l'île de Bourbon, par Bory Saint-Vincent, Paris, 1804, etc.

Asie. — L'Asie, par Arrowsmith, 4 feuilles, Londres, 1830; — atlas de l'Asie, par Grimm, 20 feuilles, Berlin, 1833; — atlas de l'Asie antérieure, Mésopotamie, etc., par Carl Zimmermann, en plusieurs parties 10 feuilles, 1841 et suiv.; — l'Asie, de Berghaus, 17 feuilles, Gotha, 1832 et années suiv.; — carte générale de l'Asie, par Brué, 4 feuilles, Paris, 1829; — Asie centrale, par Klaproth, 4 feuilles, Paris, 1836; — *idem.*, par Al. Burnes; — Asie Mineure, par Leake, Hamilton et Ainsworth, 1842, — carte du centre de l'Asie, par le dépôt topographique de St.-Pétersbourg, 10 feuilles, 1826; — carte de l'Asie moyenne, par la même, 9 feuilles, 1830; — haute Asie, par Grimm, Berlin, 5 feuilles, 1838; — atlas de l'Asie occidentale, par J. Rennell, 14 feuilles, Londres, 1810; — Arabie et Nilland, etc., par H. Berghaus, Gotha, 1835; — Nedjd et Assir, par M. J., Paris, 1823 et 1839; — le Khorasan, dans la voyage de M. Fraser, 1825; — le Khorasan, par Ritter et Zimmermann, Berlin, 1841; — l'Afghanistan et les pays au N. O. de l'Inde, par C. Zimmermann, Berlin, 1842; — la Perse de Macdonald-Kinneir, 2 feuilles, Londres, 1832; — l'Asie centrale, par Humboldt, 1842; — carte pour les voyages de Burnes, à Lahor, Caboul, Boukhara, etc., par Arrowsmith, 2 feuilles, Londres, 1834; — Khiva, par J. Arrowsmith, Londres, 1841; — carte spéciale de l'Himalaya, par Berghaus, Gotha, 1835; — cartes de l'Hindostan, par Tassin, en hindostani et en persan, 6 feuilles chacune, Calcutta, 1837; — plusieurs cartes spéciales de l'Inde, par le même; — carte générale de l'Inde antérieure, par Berghaus, Gotha, 1836; — carte de l'empire mogol, par J. Rennell, 4 feuilles, 1804; — l'Hindostan, par la compagnie des Indes, atlas de 150 feuilles environ, Londres, 1820; — l'Hindostan méridional, par Arrowsmith, 18 feuilles, Londres, 1822; — l'Hindostan oriental, par Arrowsmith, 4 feuilles, 1840; — Siam et Cochinchine, par J. Walker, Londres, 1828; — le Japon et les îles Kouriles, par Arrowsmith, 4 feuilles, Londres, 1816; — carte de l'empire du Japon, d'après les cartes originales et les observations astronomiques des Japonais, par de Siebold, 1840; — l'atlas de la Chine, d'après les PP. de Mailla et Hendarer, par Endlicher, 1843; — la grande carte de Chine, publiée à Pékin en 1832, en 8 parties; — l'atlas général de la Chine, de la Tartarie chinoise et du Thibet, par d'Anville, 64 feuilles, Paris, 1740 (cet ouvrage est digne encore aujourd'hui d'être consulté); — carte générale de la Russie asiatique, par Penjakow, dépôt topographique de Saint-Pétersbourg, 3 feuilles, 1825; — cartes du voyage en Sibérie, de Wran-

gel, 1839; — le Kamtschatka (*voy.* plus haut), etc.

Géorgie et *Arménie*, d'après le Voyage de Monteith, par Arrowsmith, 4 feuilles, Londres, 1833; — carte de l'Aderbidjan, Arménie et Géorgie, par Sutherland, 3 feuilles, Londres, 1833; — carte de l'Asie Mineure, de l'Arménie, etc., par Macdonald-Kinneir; — pays entre la mer Noire et la mer Caspienne, 13 feuilles, Pétersbourg, 1830; — la Géorgie, d'après la description en géorgien de Wakhoneht, publiée par M. Brosset, 8 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1842; — le Caucase, par Mahlmann, 1838; — la Syrie méridionale, par le commandant Callier, dépôt de la guerre, 1842; — la Mésopotamie, etc., par Zimmermann, 5 feuilles; — carte de la Palestine, par Grimm, Berlin, 1830; — la Palestine, par Beiling, 2 feuilles; diverses cartes murales, *idem*, etc.

Amérique. — Nous diviserons l'Amérique en trois parties, et non en deux, comme on le fait ordinairement; entre l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale, nous distinguons l'Amérique centrale, vaste contrée comprise entre le Mexique et Panama; les Antilles sont une sorte de dépendance de l'Amérique centrale. — Carte générale de l'Amérique, par d'Anville, 7 feuilles, Paris, 1746; — nouvel atlas d'Amérique, Tanner, 22 feuilles, Philadelphie, 1830; — carte générale, par le même, 4 feuilles, 1832, etc.

Amérique du Nord. — Nouvelle carte de l'Amérique septrionale etc.; par Brué, 4 feuilles, retouchées en 1837; — nouvelle carte de l'Amérique du Nord par Tanner, 4 feuilles, Philadelphie, 1828; — carte de l'Amérique du Nord par Wyld, 7 feuilles, Londres 1835, etc.

Etats-Unis. — Carte générale routière des Etats-Unis par Tanner, Philadelphie, 1836; — atlas des Etats-Unis par le même, 11 feuilles, Philadelphie, 1825; — cartes des différents Etats, par divers auteurs, 41 feuilles, Philadelphie, 1820; — *Texas*. — Carte du Texas par Tanner, Philadelphie, 1830; — autre carte, par Arrowsmith, 1841, etc.

Mexique.—Carte générale de la Nouvelle-Espagne, par le baron de Humboldt, 2 feuilles, Paris, 1811; — atlas géographique et physique du royaume de la Nouvelle-Espagne, par le même, Paris, 1811; — carte des Indes occidentales et des possessions espagnoles dans l'Amérique du Nord, 4 feuilles, par Arrowsmith, Londres, 1810. — *Amérique anglaise*. — *Canada*. — Carte des provinces du haut et bas Canada, par Bonchette, 5 feuilles, Londres, 1831; — carte de la province du haut Canada, etc., par Chewett, 3 feuilles, Londres, 1826; — carte de New-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, par Wyld, 2 feuilles, Londres, 1825, etc.

Amérique russe. — Possessions russes dans l'Amérique, par Piadischeff, 2 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1823; — la mer de Behring, par Lutké, Saint-Pétersbourg, 1828; — carte du Groenland, par Egede, Copenhague; — Le Groenland, par Graah, Copenhague, 1832; — régions polaires (voir les cartes publiées par l'amirauté britannique), etc.

Centro america ou *Amérique centrale et Antilles*. — Guatemala, par J. Arrowsmith, Londres, 1840. — *Yucatan*. — Carte de l'Yucatan par Waldeck, dans l'ouvrage du même sur le pays, 1830; — esquisse de l'Amérique centrale et de l'Yucatan, etc., voyage de MM. Stephens et Catherwood (dans *Views of ancient monuments in central america*), par Fr. Catherwood, Londres, 1844. — *Antilles*. — Cartes particulières des îles appelées Indes occidentales, par Jefferys, nouvelle édition en 22 feuilles; — carte générale des îles Antilles par Brué (nouvelle édition), Paris, 1837; — carte des îles Antilles et des Etats-Unis de l'Amérique centrale par le même, revue en 1837. — *Haïti* (*Saint-Domingue*). — Carte de l'île Saint Domingue, par Darmet, Paris, 1825. — *Cuba*. — Carte topographique de l'île de Cuba, 6 feuilles, Barcelone, 1837; — L'île de Cuba, ou collection de plans topographiques, historiques et statistiques, etc., par départements et subdivisions, la Havane, 1839, 33 cartes publiées. — *La Jamaïque*. — Carte de la Jamaïque, par J. Arrowsmith, 1840; — carte des Bermudes, par Norie (nouvelle édition), Londres, 1828; — île de la Trinité, par Mallett, 4 feuilles, Londres, 1829; — la Guadeloupe, par Boyer Peyreleau, Paris, 1823; — la Martinique, par le dépôt de la marine, Paris, 1831; — Curaçao, par Van-den-Bosch, la Haye, 1818, etc.

Amérique du Sud.—Carte géographique de l'Amérique méridionale par de la Cruz-Olmedilla, 8 feuilles, Madrid, 1775; — carte générale de l'Amérique méridionale, par MM. de Spix et Martius, 2 feuilles, Munich, 1825 à 1828; — nouvelle carte de l'Amérique méridionale, etc., par Brué, augmentée en 1837 par Ch. Picquet; — Amérique du Sud, par Weld, d'après de la Rochette et autres, 8 feuilles, Londres, 1808, etc.

Colombie. — Cette région est aujourd'hui divisée en trois grands Etats : Venezuela, Nouvelle-Grenada, équateur; — la Colombie, par Phelip Bauza, Londres, 1831; — carte de l'ancien Etat de Colombie et des Guyanes, par Brué, augmentée par Ch. Picquet en 1836; — carte physique et politique de la république de Venezuela, par le colonel Codazzi, 4 feuilles, 1840; — atlas statistique de Venezuela, etc., par le même; — l'isthme de Darien, par Al. Arrowsmith, 1820. — *Pérou*. — Carte du haut et bas Pérou, par Darmet, 2 feuilles, Paris, 1826. — *Bolivia*, ibidem et dans la carte du Pérou de Brué. — *Chili*. — Voir la carte du Pérou, etc., par Brué; — les Pampas, etc.; consulter les cartes du Brésil et de l'Amérique méridionale. — *Patagonie* et *Détroit de Magellan*, 2 cartes, par King et par Fitz-Roy, 1832, 1838. — *Republique argentine* et *Rio de la Plata* (*Buenos-Ayres, etc.*). — Carte de la province de Buenos-Ayres, par D. Barth. de Munoz, Londres, 1826; — carte de Buenos-Ayres, en 6 feuilles, etc.

Paraguay. — Carte du Paraguay, par Rengger, Aarau, 1835. — *Brésil*. — Carte du Brésil, par Brué, augmentée, en 1836, par Ch. Picquet; — partie orientale de l'empire du Brésil, par Eschwege et Martius, 4 feuilles, Munich, 1834, etc.

Guyanes. — Carte de la Guyane française, par Leblond, Paris, 1818; — Guyane anglaise, par Hilhouse, Londres, 1828; — nouvelle carte de la Guyane hollandaise par Moseberg, 4 feuilles, 1802; — partie de la Guyane hollandaise, par Bonchenroeder, 3 feuilles, Londres, 1804; — colonie de Surinam, par Heneman, 4 feuilles, Londres, 1820, etc.

Océanie. — Carte de l'Océanie, par Dumont d'Urville et Lottin, Paris, 1832 et 34; — nouvelle carte de l'Océanie, par Brué, terminée par Ch. Picquet, Paris, 1837; — Océanie ou 5e partie du monde, comprenant l'archipel d'Asie, etc., par Brué, 4 feuilles, 1814; — atlas de l'océan Pacifique, par le contre-amiral de Krusenstern, 34 feuilles, Saint-Pétersbourg, 1815-1827 (consulter les atlas des voyages autour du monde par divers navigateurs anglais, français, russes, etc.); — grand archipel d'Asie, par Brué et Ch.

Picquet, Paris, 1837;—atlas des possess. d'outre-mer du royaume des Pays-Bas, par Van den Bosch, la Haye, 12 feuilles, 1818;—l'Inde néerlandaise, par le bar. Derfelden de Hinderstein, 9 feuilles, 1841.—*Archipel des Moluques méridion.*, par Kolff, Amsterdam, 1828; — les *îles Philippines*, par Arrowsmith, 1823;—Bornéo, par M. Vircendon Dumoulin; — l'île de Sumatra, par Th. Raffles, Londres, 1820.—*Australie.*—L'Australie, par Brué et Picquet, Paris, 1837; — l'Australie, par J. Arrowsmith, 2 feuilles, 1841;—l'Australie, par Wyld, 1841; — côtes de l'Australie, par P. P. King; — terre de Diemen, par Evans, Londres, 1820; — Nouv.-Galles du Sud, par Arrowsmith, Londres, 1826; — côte nord de la nouv. Guinée, par Dumont-d'Urville, Paris, 1827; — la Nouv.-Zélande, par Wyld, 2 f., Londres, 1841; — la Nouv.-Zélande, par Arrowsmith, 1842.

La *Polynésie*, par Brué et Picquet, Paris, 1833; — l'*archipel des Carolines*, par Lutké, Saint-Pétersbourg, 1830; — l'*archipel des Marianes*, par Duperrey, Paris, 1819; — les *îles Pomotou*, par le même, Paris, 1834; — les *îles de la Société*, par le même, Paris, 1823; — les îles Viti, par Dumont-d'Urville, Paris, 1827, etc., etc., etc.

Cartes physiques, statistiques et historiques. — Il serait impossible de donner ici la nomenclature des cartes spéciales relatives à l'état physique du globe, à l'histoire des nations et à l'économie sociale. On a vu plus haut, en effet, combien sont nombreuses les parties de ces trois branches de la science géographique. La seule énumération des cartes géologiques, géognostiques et minéralogiques formerait plusieurs feuilles d'impression. Toutefois nous ne pouvons omettre la carte géologique d'Angleterre, par M. Greenough; la carte géologique de France, par MM. Brochant, Elie de Beaumont et Dufrenoy; la carte géognostique d'Allemagne, par M. Hoffmann. L'atlas physique du docteur Henri Berghaus, quoique non terminé, mérite d'être cité ici comme un ouvrage important et très-utile, mais qui, pour être complet, devra comprendre toutes les divisions de cette branche immense, telles que nous les avons définies précédemment.

Les cartes et atlas où l'on s'efforce de représenter toutes les circonstances des phénomènes magnétiques, l'un des objets les plus importants dans l'étude du monde physique, ont déjà atteint un certain degré d'exactitude relative, par la discussion des observations et la comparaison établie entre tous les résultats; mais, sous plus d'un rapport, la *magnétographie* (si l'on peut user de ce mot) est encore à l'état de pure théorie. Cependant les travaux des physiciens et des savants observateurs, tels que le colonel Sabine et plusieurs autres, les observations périodiques et quotidiennes qui se font dans les chambres magnétiques, grâce à la sollicitude de l'illustre physicien, le baron de Humboldt, à qui l'on doit de les voir établies sur les points du globe les plus éloignés, joints aux travaux antérieurs de MM. Hansteen et Gauss, promettent de prochains perfectionnements dans la construction des cartes magnétiques.

Il est un autre ordre de cartes non moins importantes, et dans l'ordre physique et moral à la fois; ce sont celles que j'appelle cartes ethnographiques, c'est-à-dire qui marquent les lieux occupés ou parcourus par les diverses races de l'espèce humaine, races différentes selon la conformation physique, selon les mœurs, selon le langage, selon le degré de civilisation, etc. Les cartes dont il s'agit ne sont pas nombreuses, cette partie de la science étant nouvelle; nous nous bornons à citer l'Europe ethnographique de M. Obermuller, les travaux de MM. Gobbi, Kohl, Bernhardi, etc.

Classement des cartes géographiques. — Si la méthode est d'absolue nécessité pour toute classification, c'est surtout pour l'arrangement des *cartes* dans une collection; en effet, leur nombre, leur nature, leur variété, leurs formes, tout y diffère à un tel point, que les recherches y sont beaucoup plus difficiles que dans les livres, soit imprimés, soit manuscrits. Les *cartes* doivent porter au moins quatre indications pour que leur titre soit complet, le nom du pays ou du sujet, celui de l'auteur, l'année et le lieu de la publication, sans parler du format; mais il s'en faut de beaucoup qu'on les y rencontre toujours : le titre lui-même manque quelquefois tout à fait. En second lieu, il est facile, sur le dos d'un livre, de placer un signe distinctif, reconnaissable, même à distance; comme cela n'est pas possible pour une carte, il faut y suppléer par quelque méthode facile, simple, uniforme et toujours applicable. Voici le système suivi à la bibliothèque royale de Paris à cet égard, c'est-à-dire pour le classement de la collection géographique, savoir : 1° pour les cartes elles-mêmes; 2° pour le catalogue par bulletins détachés. Les *cartes* autres que les atlas restent toujours ouvertes, déployées, et non pliées à un ou plusieurs plis, comme elles le sont ordinairement dans les volumes reliés des bibliothèques, et cela au grand dommage de leur conservation et à celui des travailleurs. Elles sont introduites à plat, par quarante ou cinquante au plus,

dans de fortes enveloppes déposées sur des tablettes mobiles; elles y sont placées simplement dans leur ordre d'entrée. Les numéros d'entrée sont inscrits sur l'angle des enveloppes d'une manière apparente, rien de plus simple; mais l'utilité de la méthode qui a été imaginée pour les rechercher et les trouver promptement est ailleurs. Les *cartes*, pour le catalogue, sont divisées en deux parties, la chorographie ou géographie proprement dite, les *contrées* et les *matières générales;* autrement, les bulletins des cartes, écrits sur de petits cartons minces, sont, ou des bulletins de contrées, classe IIe de la subdivision générale ci-dessus, ou bien des bulletins appartenant aux quatre autres classes, c'est-à-dire géographie mathématique, géographie physique, géographie sociale et politique, et géographie historique.

Les bulletins par *contrées* sont rangés suivant l'*ordre alphabétique* de ces mêmes contrées, chose très-facile. La difficulté était de trouver un arrangement aussi commode pour les autres espèces de bulletins. On a reconnu que l'ordre alphabétique devait et pouvait être observé pour cette seconde espèce comme pour la première; à cet effet, on a fait choix d'un certain nombre de mots comprenant les divers genres de cartes qui en dépendent. Chaque bulletin est placé dans les boites suivant l'ordre de *la lettre initiale* du mot caractéristique. S'il s'agit, par exemple, d'une carte de la lune, on cherche dans le bulletin à l'U (Uranographie); s'il est question d'une carte itinéraire, on cherche à la lettre I (Itinéraire-carte); d'une carte hydrographique, on cherche à la lettre H, et ainsi de suite. Que l'année ou le nom de l'auteur soient inconnus, peu importe, pourvu que le lieu soit connu, ou bien le sujet. Une indication ou deux suffisent pour découvrir la pièce. L'expérience a montré, depuis douze ans, tout l'avantage du système alphabétique continu. Si une carte a le même titre ou le même objet que telles autres, il n'est pas plus difficile de la distinguer entre toutes, parce que les noms des auteurs, rangés aussi alphabétiquement, les différencient; enfin, si c'est le même auteur, la distinction est faite par l'année de la publication; tellement que c'est toujours un *nombre* qui détermine la place du bulletin, soit le chiffre d'ordre dans l'alphabet, lequel exprime le rang d'une lettre initiale, soit le chiffre du millésime. De cette façon, 15, 20 cartes, presque en tout semblables, seraient et sont en effet parfaitement différenciées, et les bulletins qui les représentent posés à une place invariable. Par cet arrangement si simple, le premier employé venu trouve immédiatement dans les boîtes le numéro et, par conséquent, dans la collection, la carte cherchée. Ainsi a été résolu le problème consistant à trouver aussi facilement, aussi promptement une simple feuille détachée dans trente mille, qu'un volume dans une bibliothéque. Il peut manquer une ou plusieurs des quatre indications précitées, mais cela n'empêche pas de déterminer la place du bulletin et celle de la pièce. Il en sera de même pour une collection de cent mille pièces que pour le recueil le plus mince. La suite de ces bulletins ainsi rangés forme un catalogue méthodique tout fait; le numéro d'entrée est inscrit au bas comme sur la pièce.

Voici les mots divers qui caractérisent les différentes espèces de cartes appartenant aux *matières générales*. On comprend que l'ordre logique des sujets ne fait absolument rien ici; l'on ne s'arrête qu'à l'ordre des mots, à l'ordre alphabétique et numérique. La liste suivante n'est qu'un sommaire très-abrégé des matières :

A. Cartes manuscrites, Autographes.
C. Cartes Cadastrales.
D. Cartes des Douanes.
E. Cartes Ecclésiastiques.
 Cartes Ethnographiques.
F. Cartes Frontières.
 Cartes des Forêts.
G. Cartes Géodésiques.
 Géographie Ancienne et comparée.
 Géographie Physique.
 — Cartes Physiques.
 — Cartes de géographie botanique.
 — Cartes de géographie zoologique, etc.
 — Cartes géologiques, géognostiques, etc.
 — Cartes magnétiques.
 — Cartes météorologiques, climatologiques
 Géographie sacrée.
H. Hydrographie Continentale.
 Hydrographie Maritime.
 Hypsographiques (cartes).
 Hypsométriques (cartes).
 Orographiques (cartes).
I. Itinéraires (cartes). — Divers genres de cartes, Itinéraires.
M. Mappemondes et planisphères.
 Mélanges, cartes diverses. — Métrologie.
 Modèles topographiques (figurés du terrain).
O. — *Voy*. Monuments, etc.
P. Cartes dites *portulans*.
S. Cartes Statistiques, — agronomiques, commerciales, industrielles, etc., etc.
 — Cartes représentant la population, le de-

gré d'instruction, de richesse, de fertilité.
Cartes Symboliques, — allégoriques, satiriques, facétieuses, etc.
Spécimen des divers genres de gravure.

T. Tableaux et échelles géographiques, Tableaux des distances, etc.
Tableaux statistiques.
Théâtre des guerres sur terre et sur mer.

U. Uranographie, — cartes célestes, cosmographie, sélénographie, éclipses, gnomonique, etc.

V. Voyages, cartes des Voyages.

Branche spéciale pour l'histoire de la géographie.

M. Monuments de la géographie et de l'astronomie, cartes les plus anciennes connues, cartes du moyen âge, jusqu'au milieu du XVIe siècle.

O. Cartes orientales.

Objets matériels.

C. R. — Cartes en relief.

IN. — Instruments, globes célestes et terrestres, instruments divers. — Pièces diverses en métal, bois, pierre et autres matières solides.

Ajoutons à cette note succincte sur le système de classement que les bulletins par ordre de contrée ou de matière sont doublés par d'autres bulletins rangés par *ordre d'auteur*, de façon que le nom de l'auteur supplée celui du lieu ou celui du sujet. Pour plus de facilité, ce dernier nom est toujours écrit en rouge sur le bulletin, et celui de l'auteur, toujours en noir. Il y a donc deux espèces de bulletins : dans les premiers, la contrée est écrite *en tête*; dans les seconds, c'est le nom de l'auteur : ces règles simples contribuent à abréger les recherches et à faire trouver rapidement une carte quelle qu'elle soit.

Outre les cartes posées sur les tablettes mobiles, il y a les cartes de très-grande proportion, et assemblées par 10, 12 feuilles et plus; les cartes murales, scolaires et autres, montées sur rouleau, attachées aux murailles ou suspendues aux plafonds, etc. Faciles à retrouver, et d'ailleurs en petit nombre, ces cartes sont déposées dans les galeries et les cabinets, selon la place dont on dispose.

Examen critique des cartes. — Il n'y a pas très-longtemps que, dans les recueils littéraires, les savants se livrent à l'examen spécial des cartes de géographie; cependant ce travail est d'une extrême utilité : il n'est que trop vrai que rien ne ressemble plus, à la première vue, à une carte bonne et exacte qu'une carte fausse ou défectueuse, si le dessin et la gravure sont faits avec art. Combien certains fabricants de *cartes* n'ont-ils pas abusé de l'ignorance ou de la crédulité en publiant des productions sans valeur et sans exactitude! Et, ce qui est plus grave, combien de ceux qui vendent des cartes marines dans les ports de mer n'ont-ils pas exposé la vie des navigateurs du commerce, en leur livrant à bon marché des cartes défectueuses où les sondes sont fausses, les ports déplacés, les phares omis, les noms méconnaissables! Aucune loi n'atteint ce genre de fraude : on n'y a trouvé de remède chez nous qu'en donnant à très-bas prix, à perte peut-être, les cartes du dépôt général de la marine.

Beaucoup de cartes dites nouvelles ne sont que des compilations des ouvrages qui les ont précédées, mais faites sans critique et sans étude, sans qu'on ait remonté aux sources. Trop souvent l'éditeur d'une carte se dispense de faire connaître ses autorités, sa manière de procéder; il laisse ignorer si son travail repose sur des observations astronomiques ou sur une base géométrique, ou bien de quelles cartes il a fait usage, enfin quels sont les éléments de sa construction. Que de motifs pour rendre nécessaires, indispensables l'analyse et l'examen critique des *cartes* à mesure qu'elles paraissent! Nous devons citer, en France, les *Annales de la géographie et des voyages*, en Allemagne, les *Ephémérides géographiques* de Weimar. La *Hertha*, célèbre journal allemand, a satisfait à ce besoin pendant assez longtemps; il a cessé de paraître en 1829 : ensuite est venu le *Kritischer wegweiser*, imprimé à Berlin, qui a paru jusqu'en 1835; ce dernier ouvrage faisait connaître les cartes nouvellement publiées, avec des détails suffisants pour en apprécier le mérite. Depuis 1829, les *Annales de géographie* de H. Berghaus ont rendu et continuent de rendre compte des traités, publications et productions diverses géographiques. Un nouveau recueil, *Karten-Freund*, publié depuis 1841 par le Mer Oesfeld à Berlin, donne aussi l'analyse des cartes nouvelles. Tous ces ouvrages, on le voit, sortent de l'Allemagne, pays qu'on peut regarder comme tenant le premier rang dans les études de géographie. Il est à regretter que la France, toujours renommée pour la critique en matière littéraire, ait négligé celle qui concerne les cartes géographiques : critique moins brillante, sans doute, mais d'une importance évidente et d'une utilité supérieure.

Institutions géographiques. — Nous terminerons cet article, bien incomplet, sans doute, malgré son étendue, en citant les corps et les établissements publics dans lesquels on s'occupe de la rédaction, de la publication ou de la conservation des *cartes*. C'est à ces sources qu'il faut toujours puiser pour avoir, sur chaque pays respectivement, les cartes les plus exactes et les plus parfaites pour l'exécution. Ces établissements sont,

pour les cartes marines spécialement, le corps des ingénieurs-hydrographes de France et le dépôt général de la marine à Paris, le bureau de l'amirauté de Londres, le dépôt hydrographique de Madrid, les archives des cartes maritimes de Copenhague, etc. Le dépôt militaire et bureau topographique de Saint-Pétersbourg s'occupe des cartes hydrographiques en même temps que des cartes continentales. Voici une liste abrégée des autres établissements : en France, l'état-major et le dépôt général de la guerre; en Angleterre, le bureau de l'artillerie et la compagnie des Indes orientales ; à Vienne, l'état-major autrichien, le bureau topographique, l'institut militaire (le dépôt topographique de Milan a été transporté à Vienne); à Naples, le bureau royal topographique; en Prusse, l'état-major prussien et le bureau trigonométrique de Berlin; à Turin, l'état-major sarde; à Munich, l'état-major et le *conservatoire de l'armée* ou dépôt central de la guerre bavarois; à Copenhague, l'état-major général danois; dans le grand-duché de Bade, à Carlsruhe, l'état-major et le bureau topographique; à Darmstadt, grand-duché de Hesse, l'état-major général hessois. — Il existe encore des établissements royaux à Stuttgard, Stockholm, Dresde, etc.

Dans toutes les bibliothèques publiques, il y a des collections de cartes plus ou moins considérables. On distingue celle du British museum, celles des bibliothèques impériales de Vienne et de Saint-Pétersbourg, et celle de la bibliothèque royale de Paris, déjà riche, bien que récemment créée, et qui est tous les jours accessible au public français et étranger. L'Allemagne, à elle seule, pourrait former la plus complète et la plus riche peut-être de toutes les collections. Nous devons nommer, au nombre des corps qui publient des cartes spéciales, la Société de géographie de Paris, la Société royale géographique de Londres, et la plupart des académies de l'Europe. Il existe, à Munich, Berlin, Nuremberg, Brunswick, des établissements privés voués à la publication des cartes géographiques. L'institut géographique de Weimar, à cause de son ancienneté, mérite d'être cité, surtout l'établissement géographique de M. Vander-Maelen de Bruxelles, exemple de ce que peuvent faire le zèle d'un particulier et son dévouement pour les sciences. JOMARD.

CARTES A JOUER. Tout le monde sait qu'on appelle ainsi de petites feuilles d'un carton très-mince, sur lesquelles sont dessinées certaines séries de figures, et que l'on emploie pour différents jeux.

On ignore l'époque de l'invention du jeu de cartes : on a dit que pendant une disette extrême les Lydiens avaient imaginé le jeu de paume et celui des cartes ; qu'ils passaient un jour à jouer et mangeaient de deux jours l'un seulement. Nous croyons cette opinion inadmissible, non-seulement à cause du fait en lui-même, mais encore parce qu'on n'a jusqu'à présent trouvé dans aucun monument antique aucune représentation des cartes, tandis qu'on en a trouvé de presque tous les autres jeux, dés, osselets, etc., et surtout parce qu'on ne connaît aucun ouvrage grec ou latin qui parle des cartes à jouer: il n'est même, dans les temps modernes, fait aucune mention de ce jeu avant le XIV[e] siècle.

On regarde généralement comme le premier titre faisant mention des cartes, le compte rendu par Charles Poupart, argentier du roi Charles VI, pour un an. Dans ce compte, qui commence le 1[er] février 1392, il est dit : « A Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit seigneur pour ébat, LVI sols parisis. » Et on se fonde ordinairement, pour fixer la première apparition des cartes, sur ce que, dans une ordonnance de 1391, par laquelle Charles VI défend les jeux qui détournaient ses sujets de s'exercer aux exercices militaires, si indispensables à cette époque pour la défense du royaume, il nomme seulement les dés, les dames, le palet, les quilles, les boules, le billard; mais il faut remarquer que cette ordonnance n'est que la reproduction presque textuelle d'une autre ordonnance du 23 mai 1369; que l'une et l'autre ajoutent aux jeux qui y sont énumérés ces mots, *et autres jeux* : et qu'on ne peut en tirer par conséquent que la seule induction que les cartes n'étaient pas alors très-répandues. D'un autre côté, du Cange cite, à la date de 1240, un statut qui défend aux clercs de tolérer le jeu du roi et de la reine, etc., *ludi de rege et regina*, et il pense que ces mots désignent les cartes : cette opinion est à la vérité fort contestable, mais un autre statut daté de 1337 et qui porte... « *quod nulla persona audeat ludere ad taxil-*

los, nec ad paginas, » nous paraît désigner positivement les cartes, surtout si on le rapproche des termes du synode d'Aix de 1585 qui appelle les cartes *pagellæ pictæ*.

Nous n'admettrons donc pas que les cartes aient été inventées pour divertir Charles VI dans ses moments de folie : la coïncidence de la maladie du roi et de la découverte dans une même année ne nous paraît pas justifiée; seulement il est probable que les cartes, qui étaient d'un prix fort élevé, et par conséquent peu répandues, commencèrent à devenir d'un usage plus général vers cette époque, surtout lorsque la gravure sur bois, qui date aussi du XV[e] siècle, permit de multiplier plus facilement cette sorte de jeu. Dès 1404, les cartes portent le même nom qu'aujourd'hui : en 1430, un édit d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, parle des cartes d'une manière détaillée; il les interdit absolument aux hommes, comme prêtant à la fraude, et sous la même peine que le blasphème; il les permet cependant aux femmes et aux hommes qui feraient partie de leur jeu, à la condition qu'on n'y jouera que des épingles. Depuis ces temps reculés, le jeu de cartes a presque détrôné tous les autres jeux, et il fait le divertissement des chaumières comme celui des palais, sans que la loi religieuse ou civile y porte empêchement.

La composition de notre jeu, dit un ancien auteur, avec les images de cœurs, de piques, de trèfles et de carreaux, fait voir que l'on voulut que ce jeu fût instructif en même temps qu'il servirait au divertissement, avec cette différence des échecs, que ce jeu-là étant une image de la guerre et d'un combat, on voulut que celui-ci représentât un état paisible, et l'état politique composé de rois, de reines, de vassaux, et de quatre corps, d'ecclésiastiques, de noblesse, de bourgeois et de laboureurs : les ecclésiastiques, représentés par les cœurs (en forme de rébus), parce qu'ils sont gens de chœur; la noblesse militaire par les piques, les bourgeois par les carreaux, qui sont les pavés de leurs maisons, et les gens de campagne par les trèfles. Pour justifier cette opinion, il s'appuie sur ce que les jeux de cartes espagnols, différents des nôtres par les figures, représentent les mêmes idées : le clergé par des calices ou coupes, *copas*; la noblesse par des épées, *espadas*; les bourgeois et marchands par des deniers, *dineros*, et les gens de travail par des bâtons, *bastos*. Nous ne suivrons pas cet auteur, qui voit dans les quatre rois les quatre grandes monarchies, et une foule d'autres choses instructives, parce que nous savons que personne ne cherche aujourd'hui dans les cartes autre chose que le gain et surtout des émotions.

Cependant on a de bonne heure pensé à utiliser les cartes pour l'instruction. Dès le commencement du XVI[e] siècle, un cordelier allemand enseigna la logique à l'aide d'un jeu de cartes : ses élèves firent des progrès si rapides, que le maître fut d'abord soupçonné de magie; il fut obligé d'expliquer son système aux premiers docteurs de l'université de Cracovie, et ceux-ci déclarèrent que l'invention, loin de pouvoir être appelée magique, mériterait d'être appelée divine. Un demi-siècle plus tard, on fit servir les jeux de cartes à l'histoire de la géographie, des fables, etc. En 1660, on fit appliquer la méthode au blason; le pauvre auteur, qui avait dû employer les figures de valets et d'as, vit d'abord les planches saisies par les magistrats pour avoir manqué de respect aux princes dont les armoiries se trouvaient accolées à ces malheureux emblèmes; mais il parvint à éviter toutes ces fâcheuses coïncidences, et son ouvrage eut un grand succès. Ces jeux de cartes historiques et propres à l'instruction des enfants ont été variés de bien des façons, et l'on en voit paraître, chaque année, de nouveaux; ils sont assez connus pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire la description.

Fabrication des cartes à jouer. — Les cartes sont de petits carrés longs qui doivent être, à l'extérieur, scrupuleusement égaux de forme, d'épaisseur et de couleur, afin que la vue ni le tact ne trouvent aucune différence qui puisse servir de reconnaissance à l'un des joueurs. Il est, par la même raison, essentiel qu'on ne puisse distinguer au travers les figures qu'elles portent; d'un autre côté, il faut qu'elles soient assez fortes pour ne pas se ployer, et assez peu épaisses pour ne pas emplir la main; elles doivent, en outre, être fort lisses pour pouvoir être mêlées et distribuées facilement.

Elles sont faites de trois et quelquefois de quatre feuilles de papier de différentes espèces. La feuille qui portera les figures est peu collée pour mieux recevoir l'impression; elle porte le nom de papier *au pot* : celle qui fera le dessus de la carte peut être blanche,

d'une couleur unie ou à petits dessins uniformément répétés et d'une couleur quelconque; dans ce dernier cas, le papier est dit teroté, et les cartes seront à tarots bleus, rouges, etc. Cette dernière feuille est d'un beau papier collé et sans aucune tache ni nuance; elle porte le nom de papier cartier. Le feuille qui sera collée entre les deux est d'une pâte grisâtre pour donner de l'élasticité à la carte; elle est plus ou moins épaisse, suivent que l'on se propose d'en mettre une ou deux par carte. Ce papier s'appelle *papier trace* ou *main brune*. Ces papiers ont environ 38 centimètres de long sur 31 de large, dimension nécessaire pour imprimer vingt cartes ordinaires. Le filigrane du papier *au pot* porte autant de marques qu'il y eura do cartes, et il est fourni par la régie des contributions indirectes, qui perçoit un droit sur la fabrication. Il faut que les papiers n'aient pas été ployés, car il serait presque impossible de feire complétement disparaître les plis.

On commence par coller une ou deux feuilles de main brune avec une feuille de papier cartier; puis, sur ce carton, on colle une feuille de papier au pot, sur lequelle on a imprimé en noir et au simple trait les figures ou les points.

Pour imprimer, ou, comme on dit, pour *mouler* les cartes, on a des planches de bois ou de cuivre où sont gravés les contours et les traits des figures ou des points. On emploie deux planches ou *moules* pour l'ensemble des figures; l'une contient deux fois les quatre rois, les quatre dames, deux valets de trèfle et deux valets de pique; l'autre porte dix fois les deux valets de cœur et de carreau. Cette disposition est nécessaire pour rendre l'enluminure plus facile; les figures de la première planche portant cinq couleurs, le rouge, le jaune, le bleu, le gris et le noir, et celles de la seconde planche ne devant pas recevoir de noir. Les moules ont en relief les parties qui doivent reproduire les traits; celles qui doivent rester blanches sur le papier sont creusées profondément. L'encre est composée de noir de fumée délayé dans la même colle que l'on emploie pour faire le carton. L'ouvrier a devant lui le moule qui est un peu incliné; il passe dessus une brosse chargée de noir, puis applique légèrement une feuille de papier au pot convenablement moite (humide), sur laquelle il promène légèrement un tampon pour faire adhérer le dessin : c'est lorsque la feuille est ainsi moulée qu'on la colle sur le carton. Lors de cette opération, on a soin que les feuilles de carton soient toutes adhérentes deux à deux du côté qui fera le dos de la carte, pour que cette partie ne puisse pas être tachée.

Les feuilles de carton sont alors complètes; il ne s'agit plus que de les enluminer; pour cela, on se sert des patrons : ces patrons sont des feuilles d'*imprimures*, papier enduit de plusieurs couches d'une peinture à l'huile faite avec des écailles d'huîtres broyées et de l'huile de noix, et dans lesquelles on e découpé toutes les places correspondantes à celles qui, dans les cartes, devront porter la même couleur. Pour découper ces patrons, on prend une feuille de cartes déjà enluminée, on la colle sur la feuille d'imprimure, puis, avec la pointe d'un canif, on enlève toutes les places peintes d'une même couleur; en jaune, par exemple : sur un autre patron, on enlève toutes celles peintes en rouge, et on fait autant de patrons qu'il y a de couleurs : on a donc pour une feuille de têtes cinq patrons, et pour l'autre quatre seulement.

Les patrons découpés, il suffit de les présenter sur une feuille imprimée et de passer une brosse chargée de la couleur convenable; toutes les places laissées à découvert par les découpures seront enluminées : on répète cette opération jusqu'à ce que la feuille ait reçu toutes ses couleurs.

Pour les points, les découpures se font à l'aide d'emporte-pièce en acier, et il suffit d'un patron pour chaque sorte de points.

Les couleurs sont en détrempe, et mêlées de colle ou de gomme en quantité suffisante pour leur donner de la consistence. Le jaune se fait avec des greines d'Avignon, le rouge avec du cinabre, le noir evec du noir de fumée, le bleu avec de l'indigo; le gris n'est que du bleu étendu.

Les feuilles doubles étant peintes des deux côtés, on les sépare facilement, parce que les bords seuls étaient collés; il faut elors les lisser. Pour cette opération on chauffe les cartons un à un sur chaque face, en les plaçant cinq à la fois sur les cinq parois d'un chauffoir carré en tôle. A mesure qu'ils sont chauds, le savonneur ou lisseur, après avoir passé sur le certon un tampon ou frotton qu'il a préalablement frotté sur du savon, le lisse à l'aide d'un silex poli

qu'il appelle *lissoir*. Ce silex est fixé à un appareil semblable à celui qui est employé pour satiner le carton, avec la seule différence que le silex poli, enchâssé dans la *lisse*, est fixe (*voy.* CARTON). Souvent on lisse le côté des figures avant de séparer les cartons, ce qui tient plus longtemps le dos des cartes à l'abri de toute souillure.

Pour couper ces cartons en cartes parfaitement égales, on emploie des ciseaux de deux grandeurs ; les grands ciseaux ont leurs lames aussi longues que la feuille de carton est large, les petits ont les leurs seulement de la largeur de la carte.

Ces ciseaux sont montés à demeure sur un établi ; en face de chacun d'eux on a fixé solidement, et à une distance égale à la dimension qu'on veut donner à la carte, une planche verticale et parfaitement parallèle aux lames des ciseaux. L'ouvrier commence par enlever autour du carton la partie qui dépasse les lignes d'encadrement, puis il pose son carton sur la lame fixe des ciseaux en appuyant le bord de la feuille contre la planche verticale et coupe une bande; il recommence son opération et coupe une autre bande, qui se trouve nécessairement de la même largeur que la précédente, puisque la distance entre la planche verticale et les ciseaux est fixe et invariable. Il découpe les bandes avec les petits ciseaux qui, étant montés comme les grands, lui donnent par la même raison, des cartes égales.

Il ne reste plus qu'à assortir les cartes, trier et jeter les défectueuses, et enfin à les envelopper par jeux et par sixains : toutes opérations qu'il suffit d'énoncer et qui n'ont pas besoin d'être décrites.

Les cartiers formaient une communauté fort ancienne ; elle fut réunie à celle des papetiers colleurs, par déclaration du 6 mars 1779.

Le commerce des cartes a été depuis longtemps soumis à certaines formalités, par suite de l'impôt frappé sur la fabrication. Le premier édit qui a imposé les cartes est du 8 octobre 1701 : le droit était de 18 deniers par jeu ; plus tard il fut de 1 denier par chaque carte pour subvenir, est-il dit, aux frais de l'établissement et de l'entretien d'une école royale militaire. Les fabricants furent obligés d'aller imprimer leurs cartes dans les bureaux du fermier du droit, qui seul pouvait posséder des moules. Un édit de 1751 interdit la fabrication des cartes, excepté dans les villes dont il donne la liste, et interdit l'entrée, dans le royaume, des cartes fabriquées à l'étranger ou dans les principautés enclavées dans le royaume.

L'impôt sur les cartes existant encore aujourd'hui, la fabrication et le commerce en sont soumis à certaines règles fixées par un assez grand nombre de lois. Pour fabriquer ou vendre des cartes, il faut avoir une commission de la régie, payer un droit de licence, et avoir ses ateliers au chef-lieu de la régie. Les jeux doivent être enveloppés et mis sous une bande au timbre de la régie : c'est aussi elle qui fournit le papier nécessaire à la fabrication. Le droit est de 15 centimes par jeu, quel que soit le nombre des cartes : un jeu de piquet de trente-deux cartes paye autant qu'un jeu entier de cinquante-deux cartes. L'impôt rapporte 5 à 600,000 fr.

La fabrication, qui est presque concentrée à Paris, produit environ pour 2,500,000 fr., dont on exporte les deux cinquièmes. L'exportation est libre, mais l'importation est prohibée. EMILE LEFÈVRE.

CARTÉSIANISME. — C'est le nom par lequel on désigne la méthode et les principes philosophiques de Descartes. On sait que, durant le moyen âge, l'autorité d'Aristote régnant d'une manière absolue dans les écoles, la philosophie, réduite en quelque sorte à une science de mots, ne consistait le plus souvent qu'en formules vides de sens et en discussions frivoles ou inintelligibles. Les ouvrages d'Aristote étaient considérés comme un recueil de principes que l'on ne songeait pas à examiner ni encore moins à contester ; et la méthode se réduisait à en tirer des conséquences par la voie du syllogisme ou de l'argumentation. Ainsi la raison, soumise aveuglément à l'autorité d'un homme, se traînait dans l'ornière et demeurait courbée sous le poids des préjugés. Descartes entreprit de l'émanciper et de constituer la philosophie sur de nouvelles bases ; secouant le joug d'Aristote et, en général, de toute autorité humaine, il chercha les principes de la philosophie dans la raison elle-même, et ne voulut reconnaître que l'évidence pour criterium de la vérité. La première règle de sa méthode fut donc de rejeter tout ce qui n'aurait d'autre fondement que les préjugés, l'éducation, l'habitude ou l'autorité des hommes, et de n'admettre comme certain que ce qui serait fondé sur des idées claires et distinctes, ou, en d'autres termes, ce qui serait reconnu, après exa-

men, offrir un tel caractère d'évidence qu'il ne serait pas possible de le révoquer en doute. Et, quant au moyen d'obtenir cette clarté ou cette évidence, sur laquelle repose toute certitude philosophique, le seul procédé naturel à suivre, c'est d'analyser soigneusement toutes ses idées, de se rendre un compte exact de tous les éléments qu'elles renferment, d'établir entre elles un ordre méthodique, et de commencer par les objets les plus simples et les plus faciles à connaître, pour arriver progressivement à la connaissance des objets plus obscurs et plus complexes. En un mot, s'appuyer toujours sur des notions rigoureusement déterminées, et marcher du connu à l'inconnu en ayant soin de ne rien affirmer ou rien déduire d'une idée que ce qui s'y montre clairement et distinctement contenu, telle est la méthode recommandée par Descartes. Ces préceptes, qui aujourd'hui paraissent vulgaires, et qui sont toutefois si rarement appliqués, étaient, en quelque sorte une nouveauté quand Descartes les proclama, et ce fut en recommandant cette méthode et en la suivant lui-même qu'il produisit une révolution si complète dans la philosophie et dans les sciences. La méthode scolastique demeurait impuissante et stérile parce que le syllogisme ne s'appuyait le plus souvent que sur des principes obscurs ou incertains, et n'opérait que sur des mots; elle devint féconde quand elle fut complétée par l'analyse, et que l'esprit humain porta ses opérations sur les idées.

Mais ce n'était pas tout de tracer une méthode et d'imprimer une nouvelle direction à l'esprit humain. Comme la méthode n'est que l'instrument de la science, ce qui importe surtout est de bien l'employer, et, après avoir fait table rase et détruit le fondement des préjugés scolastiques, il fallait reconstruire l'édifice de la philosophie, et substituer les principes de la raison à ceux d'Aristote. Descartes entreprit ce travail et chercha son point d'appui dans un fait personnel et le plus incontestable de tous, le fait de la pensée ou de l'intelligence humaine. Ce début était en harmonie avec l'esprit de sa méthode, qui fait dériver la certitude de la clarté des idées. *Je pense*, donc je suis; tel est le point de départ de la philosophie cartésienne. On a prétendu qu'il n'y avait dans cette formule qu'une apparence de raisonnement, parce que la conclusion, *donc je suis*, se trouve explicitement énoncée dans le fait qui sert de prémisse. Quoi qu'il en soit, ce point de départ est inébranlable, car un être qui pense ne peut douter de lui-même; le doute implique déjà l'existence. La philosophie trouve donc ainsi un premier fait hors de toutes les atteintes du scepticisme; mais il faut un autre point d'appui et d'autres procédés pour constater l'existence des objets extérieurs et arriver à des principes absolus; autrement toute la philosophie se bornerait à la connaissance des faits internes, et n'aurait qu'une valeur purement subjective. Malheureusement c'est ici le côté faible du cartésianisme et celui qui donne lieu aux objections les plus insolubles, ou plutôt c'est l'écueil de tout système et de toute méthode qui ose porter ses tentatives jusqu'aux fondements de la raison humaine.

On sait que la méthode cartésienne débute par le doute, et qu'elle a pour objet de soumettre à un nouveau contrôle toutes les croyances humaines et de les reconstituer sur une base inébranlable. Descartes ne veut reconnaître comme indubitables avant examen, ni l'existence des corps, parce que l'expérience montre que les sens peuvent nous tromper, ni même les démonstrations mathématiques et les autres notions les plus évidentes, parce qu'il y a des hommes qui se sont mépris en raisonnant sur ces matières, et surtout parce qu'il est incertain si nous ne sommes pas constitués de telle sorte par notre nature, que nous soyons trompés dans les choses mêmes que nous croyons le mieux connaître. Il faut remarquer qu'il excepte de ce doute universel les vérités de la religion, que nous devons croire, dit-il, sur la parole de Dieu, encore que nous ne les comprenions pas clairement, parce que notre intelligence bornée ne peut s'élever à la connaissance de l'infini. Ce n'est pas sans quelque fondement qu'on a prétendu que cette exception était une inconséquence dans sa méthode; car on ne peut connaître la parole de Dieu que par le moyen des sens dont le témoignage demeure suspect pour Descartes; mais, indépendamment de cette difficulté sérieuse, sa méthode, envisagée seulement sous le rapport philosophique, semble offrir encore d'autres inconvénients.

Après avoir établi l'évidence comme base de toute certitude philosophique et pris pour règle de s'appuyer toujours sur des idées claires et distinctes, Descartes a voulu faire l'application de son principe et établir sur

ce fondement l'existence de Dieu et des objets extérieurs. Tous les hommes ont l'idée de Dieu, et cette idée renferme comme élément essentiel la nécessité d'être, ou plutôt l'idée de Dieu et celle de l'être nécessaire sont identiques. Or l'idée de l'être nécessaire comprend essentiellement l'existence; car il y a contradiction manifeste entre la non-existence et la nécessité d'être. L'existence de Dieu repose donc évidemment sur une idée claire et distincte. D'un autre côté, l'être nécessaire est infiniment parfait; ce sont là encore deux idées inséparables dans la réalité comme dans l'esprit humain. Il est donc impossible qu'il nous trompe, et, par conséquent, les corps ou les objets extérieurs que nous sommes forcés d'admettre ne sont point une illusion ou une chimère; leur existence repose pour nous sur l'idée de Dieu lui-même. Telle est la marche philosophique de Descartes; et, si on les envisage en elles-mêmes, ces démonstrations sont incontestablement très-solides. Mais on peut lui reprocher d'en ébranler le fondement et d'en ruiner la valeur par le doute universel qui forme le début de sa méthode : car, dès qu'on met en question si nous ne sommes pas constitués de telle sorte que nous nous trompions même dans les choses que nous concevons le mieux, la clarté de nos idées ne prouve plus rien pour la réalité des choses, et il ne reste plus qu'un scepticisme insurmontable. C'est, comme nous l'avons dit, l'écueil de toute philosophie qui prétend sonder les premiers principes et affermir les fondements de la raison humaine, au lieu d'en admettre la certitude comme un fait qui n'a pas besoin d'être démontré. (*Voy.* l'art. ABSOLU.)

Il faut remarquer d'ailleurs que l'évidence ou la clarté des idées que Descartes établit comme la base de toute certitude philosophique est une règle insuffisante, non-seulement parce qu'elle ne s'applique point aux vérités de la religion, qu'il excepte lui-même, mais encore parce qu'il est dans l'ordre naturel une foule de vérités incontestables que personne n'hésite à croire, et qui, néanmoins, ne sont pas susceptibles d'évidence. Que de choses, en effet, ne croyons-nous pas avec une entière certitude sur le témoignage des hommes, sans que nous puissions les comprendre? L'autorité a sa part dans les sciences humaines comme dans la religion, et, s'il est nécessaire d'en apprécier les titres et la valeur pour n'être point trompé, il n'en est pas moins sûr que, dans le cas où elle offre des garanties suffisantes, elle devient fondement de certitude aussi incontestable et aussi légitime que l'évidence elle-même. R.

CARTHAGE et **CARTHAGINOIS** (*histoire anc.*). — A la différence des sociétés modernes, ce qui caractérise essentiellement les peuples anciens dans leurs rapports, c'est la méfiance, c'est un antagonisme fatal. Chaque peuple se complaisait dans son isolement, parce qu'il redoutait ses voisins et pour cause; sans les devoirs de l'hospitalité et les relations commerciales, choses plus restreintes dans l'antiquité que nous ne sommes portés à l'admettre, les nations auraient vécu sans prendre autrement souci les unes des autres, à moins que l'agrandissement de l'une d'elles ne fût un danger pour les autres. Une conséquence directe à tirer d'un tel état de choses, c'est que les colonies ne se sont point établies au hasard, ni aussi facilement que le supposent les historiens; en général, elles ne se sont fondées que de proche en proche, ou bien, quand quelques-unes ont été fondées dans des pays éloignés, c'est qu'on était assuré d'y trouver des populations ayant la même origine et parlant à peu près la même langue que ceux qui allaient fixer leur séjour au milieu d'elles ou dans leur voisinage : cette vérité s'applique à ces hardis navigateurs, aux Tyriens comme aux autres peuples, même pour ce qui concerne Utique et Carthage. En effet, les Libyens ainsi que les Egyptiens (*voy.* ces mots) étaient des descendants de Cham, ainsi que les Chananéens et les Phéniciens, entre tous lesquels il devait exister de nombreuses analogies de mœurs et de langage. Plusieurs villes avaient d'ailleurs été fondées par les Tyriens sur les côtes de la Libye, et des Chananéens en grand nombre s'étaient retirés dans les mêmes parages lors de l'invasion des Hébreux dans leur pays. Adonnés à l'agriculture en Palestine, ils ne changèrent rien à leur manière de vivre, après leur arrivée sur les limites occidentales de la Libye. Ils voulurent transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de leur émigration, et ils firent graver en caractères phéniciens, sur une colonne qui se voyait encore au v[e] siècle de notre ère, l'inscription suivante : *Nous sommes des Chananéens chas-*

sés de leur patrie par le brigand Josué, fils de Nosi (Nun).

Ce fait, attesté par un grand nombre d'historiens, ne saurait, selon nous, être raisonnablement contesté; en effet, si une tradition remontant à une haute antiquité et portant certains caractères de merveilleux ne présente pas aux esprits sérieux des motifs suffisants de certitude; si un bruit vague, un prodige incroyable ou une anecdote amusante qui ne repose que sur un *on dit* ne méritent pas d'arrêter l'attention d'un historien éclairé, on ne peut mettre sur la même ligne ni traiter avec légèreté ce que rapportent unanimement les historiens de l'Orient et de l'Occident, qui écrivaient aux IVe et Ve siècles de notre ère. Cette colonne dont ils parlent, cette inscription dont ils précisent le sens, dont ils font connaître les caractères, se trouve non aux extrémités du monde, dans quelque plage inconnue et renommée pour les singularités qu'on en raconte, mais dans une province de l'empire, dans un pays conquis au christianisme depuis longtemps, et, partant, d'un accès facile. De plus, saint Augustin, évêque d'Hippone, nous avertit que tout autour de lui, dans cette province de Carthage, dans cette antique Libye ou Afrique, c'était la langue punique que le peuple parlait encore généralement ; circonstance inexplicable, en supposant que les Chananéens ne fussent pas venus habiter et cultiver cette petite contrée, où ils se trouvaient rapprochés des Libyens, de la même origine, qui devaient parler à peu près la même langue, puisque Libitim, père des Libyens, selon Josèphe, était comme Chanaan, père des Chananéens, comme Mezraim, père des Égyptiens (*Voy.* EGYPTE), un des descendants de Cham ; car les Carthaginois, qui fondèrent tant de colonies et bâtirent tant de villes, n'en établirent presque pas dans l'intérieur des terres ; et d'ailleurs, depuis que l'étude comparative des langues a fait quelques progrès, ne sait-on pas que quelques cités élevées au milieu de populations d'une origine différente ne peuvent exercer presque aucune influence sur l'idiome des habitants primitifs, comme cela est prouvé par l'exemple des Massaliotes, qui n'ont pas fait pénétrer dix mots grecs dans le provençal ; par celui des Espagnols, qui n'ont conservé que quelques expressions arabes ; par celui des Hongrois, qui n'ont pas emprunté quatre racines au latin, bien que cette langue se parle au milieu d'eux depuis neuf siècles sous la double influence du gouvernement et de la religion. Remarquons, en terminant cette espèce de démonstration, que les descendants de Cham, adonnés de bonne heure à l'agriculture, au commerce et à la navigation, s'étaient saisis tout d'abord, et comme d'intelligence, des trois pays les plus avantageux, sous ce triple rapport, du monde alors connu, nous voulons parler de la Palestine, de l'Egypte et de la Libye, contrées voisines l'une de l'autre, ce qui les mettait à même de se donner des secours mutuels.

Carthage, fondée dans le IXe siècle avant notre ère, par des Phéniciens commandés soit par Corus et Carchédon ou Carthagon, comme le veut Appien, soit plutôt par Didon, ainsi que le croyaient les Romains et les Carthaginois eux-mêmes, acquit en peu d'années une haute importance, et surpassa toutes les autres colonies de Tyr, y compris Utique qu'on appelait la vieille ville par opposition à la nouvelle ville, Carthage, selon l'interprétation donnée par les anciens. Dans le commencement, la ville ne comprenait que la citadelle, appelée Byrsa ; mais à l'abri de ce point fortifié s'élevèrent des constructions en grand nombre, de manière à présenter l'aspect d'une grande cité ; pendant que de nombreux navires se construisaient dans les ports, devenus plus commodes et plus sûrs par les ouvrages considérables qu'on y avait exécutés avec une intelligence qui supposait une longue expérience de la navigation. Ces immenses développements donnés à une colonie naissante, et qui présageaient les plus brillantes destinées, inquiétèrent, dit-on, les peuples voisins et leur firent prendre les armes pour imposer des bornes à une puissance qui menaçait de tout envahir. De là, des guerres longues et meurtrières où les Carthaginois n'eurent pas toujours l'avantage, mais qui leur donnèrent du moins la mesure de leurs forces et de celles de leurs adversaires. A ce premier fléau vint s'en joindre un autre non moins terrible ; les affreux ravages d'une peste cruelle portèrent la terreur dans les esprits, et, pour apaiser les dieux irrités, on eut recours à ces horribles sacrifices reprochés à tous les peuples de l'antiquité, et qui prirent à Carthage un caractère de férocité inconnu presque partout ailleurs. C'étaient les enfants des plus illustres familles qu'on offrait à une divinité appelée *Saturne* par les peuples de l'Occident et

Moloch par les Orientaux. Ces enfants étaient brûlés vifs avec les cérémonies les plus atroces : ils ne furent point épargnés dans les conjonctures dont nous parlons. Après avoir passé par d'aussi rudes épreuves, la ville de Didon porta plus loin ses vues et songea à des agrandissements nouveaux; elle couvrit de ses colonies toute la côte occidentale jusqu'aux colonnes d'Hercule, forma des établissements en Sicile, fit des tentatives jusque dans la Sardaigne. On ne sait quand eut lieu cette exubérante expansion d'un Etat à peine consolidé ; mais, si l'histoire se tait sur l'époque précise de ces prodigieux envahissements, il est permis de conjecturer qu'ils s'accomplirent dans le cours du VIIe siècle avant notre ère, probablement dans la dernière moitié, et qu'ils durent coïncider en grande partie avec le siége de Tyr, qui dura treize ans, et qui porta, on n'en peut douter, une fâcheuse atteinte à la prospérité toujours croissante d'une ville qui avait été jusque-là l'entrepôt général des peuples. On comprend en effet que les Tyriens, tout occupés, pendant ce long siége, du soin de leur propre conservation, ne purent entretenir que de rares relations avec leurs colonies, et que Carthage sut profiter de cette circonstance pour s'étendre sur toutes les côtes de la Méditerranée, sans en excepter celles de l'Espagne. Ce fut aussi à peu près dans le même temps, sans doute, qu'elle fit reconnaître sa prééminence à toutes les colonies de la Libye, sans en excepter Utique, et qu'elle poussa ses frontières à l'est jusqu'aux Autels des Philènes. — Le siècle suivant vit affermir et augmenter encore d'aussi nombreuses conquêtes ; et, si la rapidité avec laquelle ces grands résultats furent obtenus a lieu de nous surprendre, il faut songer que le commerce a toujours été une source d'inépuisables richesses, quand il s'exerce sans concurrence, et qu'avec de l'or il est facile de réunir de nombreuses armées et d'équiper de grandes flottes, au moins, d'après le système constamment suivi à Carthage; car, bien qu'on y honorât les guerriers et qu'on leur permît de porter autant d'anneaux qu'ils avaient fait de campagnes, comme nous l'apprend Aristote, la principale force de la république consista toujours en soldats mercenaires, levés de toutes parts, en Grèce, en Espagne, dans les Gaules, dans les Iles Baléares, chez les Numides, les Maures et les Libyens ; de telle façon qu'en peu de jours on mettait sur pied de puissantes armées, tout aguerries, en majeure partie du moins, et qu'il suffisait d'exercer quelque temps avant de les conduire à l'ennemi. Une pareille combinaison présentait de grands avantages pour un Etat comme celui de Carthage, et en peu d'années la puissance de cette république fut portée bien haut ; mais elle avait aussi de graves inconvénients, qui se firent souvent sentir, et qui faillirent par compromettre sans retour la sûreté et l'existence même de la cité. Il faut convenir toutefois qu'avec des chefs de la trempe d'Annibal, ces troupes stipendiées faisaient assez bonne figure, même en présence du peuple le plus redoutable de l'univers. Et qui sait quel aurait été le résultat de la lutte, si le grand Scipion ne se fut opiniâtré à passer en Afrique presque malgré le sénat et n'eût trouvé dans son génie les ressources que Rome ne pouvait lui fournir ? Que serait-il arrivé s'il eût été vaincu à Zama et privé des secours de Massinissa? Combien de temps encore les Carthaginois, même après leurs revers, ne se seraient-ils pas soutenus, si tous par un mouvement spontané et patriotique ils s'étaient réunis et pressés autour du génie extraordinaire qui seul pouvait encore les sauver, et qu'on n'eût pas tourné contre eux, avec une atroce perfidie, cette *foi punique* qu'on leur avait si amèrement reprochée.

Quoi qu'il en soit, quand l'histoire commence réellement pour eux, c'est-à-dire, dans la dernière moitié du VIe siècle avant notre ère, on les trouve occupés à s'agrandir en Sicile, et acharnés à poursuivre la conquête de la Sardaigne, sous la conduite de Malch (c'est-à-dire roi, dans les langues sémitiques avec lesquelles le punique avait d'incontestables rapports ; titre de dignité pris pour un nom propre, de même que Brenn ou Brennus, roi, dans les langues celtiques, a été donné pour un nom d'homme par les historiens). Ayant éprouvé un échec, ce général, suivant une coutume qui existait déjà, se vit banni avec son armée. Plein d'indignation pour une si grande injustice, il assiégea Carthage, et s'en rendit maître ; mais, satisfait de son triomphe, il renonça à la tyrannie, rendit à sa patrie ses lois, après avoir tiré vengeance de dix sénateurs qui avaient demandé son bannissement. C'est probablement à ces événements qu'Aristote fait allusion, lorsqu'il dit que quelquefois on voit l'aristocratie succéder à la tyrannie, comme à Car-

thage. Peu de temps après, Malch, accusé justement on injustement d'aspirer au pouvoir suprême, périt misérablement. A peu près à la même époque, les Carthaginois éprouvèrent un échec qui n'est rapporté par les historiens que d'une manière détachée; ils furent vaincus sur mer par les Phocéens, qui, sons le règne de Cyrus, étaient venus fonder Messalie sur les côtes méridionales des Gaules, et former qnelques établissements dans l'île de Corse : peut-être même la défaite de Sardaigne fut-elle la suite de la destrnction de la flotte. En tous cas, d'après le récit d'Hérodote, cette flotte de 60 galères en comptait plusieurs qui appartenaient aux Étrusques, peuple sémite (*voy.* SÉMITES), avec lequel les Carthaginois entretenaient alors une étroite alliance et avec lequel ils avaient fait un traité de commerce. Suivant Aristote, la victoire coûta cher aux Massaliotes; snr soixante vaisseaux qu'ils avaient opposés aux ennemis, quarante furent coulés à fond, et ceux qui leur restèrent étaient tous, sans exception, fort grièvement endommagés. L'acharnement des Carthaginois, dans cette première rencontre, montre clairement que dès lors ils avaient la prétention de dominer seuls sur la Méditerranée. Tandis que les Tyriens se refusaient aux ordres de Cambyse, qui voulait envoyer les vaisseaux phéniciens assiéger Carthage pendant qn'il soumettait l'Égypte, Magon le Grand établissait une vigoureuse discipline dans l'armée, réglait toutes les parties de l'administration, et remportait de brillants succès sur tous ceux qui tentaient de se révolter ou de résister à une puissance qui ne se reposait jamais. Asdrubal, son fils, ne se rendit pas moins célèbre; il rendit à sa patrie des services dont elle se montra reconnaissante, elle qui fut coupable d'ingratitude envers tant d'illustres chefs : il mourut en Sardaigne, après avoir été revêtu onze fois de la dignité de suffète. La guerre continuait tonjours en Sicile, bien que Carthage n'affectât pas d'y dominer exclusivement; car, dans le premier traité qu'elle conclut avec Rome (Polybe, 3-22), il n'est stipulé que pour la partie de la Sicile soumise aux Carthaginois, tandis que la Sardaigne, réservée tout entière, est mise absolument snr le même pied que la Libye. Le refus, fait, quelque temps après, à Darius, roi des Perses, de se joindre à lui pour exterminer les Grecs, fait voir aussi qu'ils savaient mettre des bornes à leurs désirs ambitieux, bien qu'ils fussent alors occupés à guerroyer contre leurs voisins. La guerre continuait aussi en Sicile avec des chances diverses; la perte de la bataille d'Himère, où Amilcar fut tué, avec la majeure partie de son armée, par Gélon, tyran de Syracuse, fut un coup fort sensible pour la *fille de Tyr*. Il semble qu'on ait voulu prévenir de semblables malheurs en créant un conseil ou sénat spécial anqnel les rois auraient à rendre compte de leurs actes : on espérait que la crainte d'un jugement sévère les rendrait plus circonspects.

Cet échec fut réparé par Himilcon et Annibal; si le premier, après plusieurs victoires sur terre et sur mer, se vit totalement arrêté par nne peste horrible qui réduisit presque à rien son armée, le second culbuta tout ce qui lui faisait résistance, et, après s'être rapidement emparé d'Himère, de Géla, de Sélinunte et d'Agrigente, il battit Denys, tyran de Syracuse, qui fut forcé à demander la paix. Ils furent moins henreux dans la suite avec d'autres chefs. Denys prit sa revanche d'une manière éclatante; il leur fit éprouver de cruelles pertes durant son long règne. Sous Denys le jenne les choses allèrent un peu mieux, pour se rembrunir d'une façon décourageante, lorsque Timoléon vint rendre le courage et la liberté aux Syracusains et aux autres colonies grecqnes. — Cependant Carthage, qui se maintenait dans toutes ses possessions de la Méditerranée d'une manière plus on moins pénible, plus ou moins glorieuse, s'occupait, dans l'Occident, de nouvelles déconvertes et d'établissements considérables. Les côtes de l'Ibérie étaient visitées et Carthagène bâtie; mais Hannon avait franchi les colonnes d'Hercule, avec de nombreux vaisseaux, et était allé jeter trente colonies nouvelles sur les côtes occidentales de l'Afrique. La Lusitanie avait été découverte, et l'on allait jusque dans Albion et dans Thulé chercher le plomb, le cuivre, le fer et l'étain, métaux contre lesquels on échangeait des marchandises avec de grands bénéfices, et qu'on rapportait à Carthage pour entretenir l'activité et exercer l'industrie des innombrables ouvriers qu'on y avait attirés, par l'appât du gain, de tous les lieux de la terre. L'or et l'argent, tirés en abondance des mines de la Sardaigne et de l'Ibérie, étaient une nouvelle source de richesses. Au milieu d'une si admirable prospérité, il s'éleva tout à coup un

orage imprévu qui jeta l'épouvante dans les murs de la capitale de ce vaste empire. Un aventurier, Agathocle, ne pouvant plus tenir dans Syracuse assiégée de toutes parts, s'élance sur quelques vaisseaux, suivi d'un petit nombre de guerriers, et porte la guerre en Afrique avec une audace sans exemple : fort de l'appui qu'il y trouve et des alliés que la haine du nom carthaginois réunit autour de lui, il porte en tous lieux le ravage et la mort, et une bataille gagnée et la trahison d'un des rois semblent lui ouvrir les portes de la ville. On dit que la consternation fut générale dans le peuple, et que des prêtres fanatiques profitèrent de ce moment d'épouvante pour réclamer les plus nobles victimes en faveur de leurs farouches divinités, dont le culte avait été fort négligé depuis longtemps. Pour satisfaire leur implacable courroux, trois cents adultes et deux cent quarante enfants des familles les plus distinguées parurent à peine suffisants. Toutefois le péril était moins réel qu'apparent; le traître fut livré au dernier supplice, et Agathocle, après une entière défaite, s'enfuit en Sicile, où sa gloire pâlit bientôt. Les ennemis vraiment redoutables pour cette république commençaient enfin à sortir de leur longue obscurité. Ces Opiques, comme les Grecs les appelaient par dérision, après avoir combattu victorieusement les Gaulois et les Samnites, peut-être plus formidables que Pyrrhus, venaient enfin de se montrer sur le théâtre de l'histoire en se mesurant, sans trop de désavantage, avec ce dernier ; maîtres enfin de l'Italie après cinq cents ans de lutte, ils cherchaient, par une politique intelligente et dont eux seuls avaient le secret, à se l'assimiler en la remplissant de leurs colonies. Il était impossible que tôt ou tard il n'y eût pas quelque conflit entre deux peuples fiers qui, à force de s'étendre, étaient devenus voisins, et qu'il ne s'ensuivît pas une guerre acharnée entre les Carthaginois, habitués à une longue domination, et les Romains, qui se croyaient appelés à l'empire de l'univers. Le rusé roi d'Épire l'avait bien pressenti ; car, en quittant la Sicile, il s'écria : « quel beau champ de bataille je laisse là aux Romains et aux Carthaginois ! » C'est par la Sicile que la guerre commença en effet ; les chefs africains furent assez malhabiles pour se laisser battre sur mer par des ennemis qui n'avaient pas un vaisseau en prenant les armes. Les succès d'Agathocle firent naître la pensée de passer en Afrique, où le consul Régulus se laissa prendre aux amorces de la fortune, malgré son courage, et remit en question les avantages obtenus par sa patrie. Deux épouvantables naufrages qui se suivirent ne découragèrent pas les Romains, qui finirent par triompher, malgré la vive résistance que leur opposa Amilcar, fils de Barca. Carthage, humiliée, demanda la paix et céda la Sicile ; et, comme elle avait compté sur des succès pour le payement des troupes, elle ne put se résoudre à puiser dans ses coffres pour leur donner satisfaction. L'histoire présente cette ville comme fort sujette à de pareils manques de foi ; et l'on croit que le Lacédémonien Xantippe, qui l'avait sauvée, fut précipité dans les flots avec ses compagnons : tant la reconnaissance pesait à un peuple qui ne savait même pas être juste et pour lequel aucun gain n'était honteux, au moins à cette époque de dégradation morale. Les mercenaires, indignés, lèvent l'étendard de la révolte, et mettent le territoire de Carthage à feu et à sang : pour les réduire, il ne fallut rien moins que la supériorité d'Amilcar, dont la réputation grandit dans ces guerres intestines. Malgré cette heureuse issue, l'on n'eut pas à se féliciter de les avoir provoqués; Rome profita de la circonstance pour s'emparer de l'île de Sardaigne et pour augmenter le tribut imposé aux vaincus.

Nous n'essayerons pas de traiter d'une manière rapide l'histoire saisissante et si dramatique de la seconde guerre punique. Que dire d'Amilcar, qui comprend que sa patrie doit se dédommager de ses pertes récentes par de nouvelles conquêtes, par des établissements plus nombreux et plus productifs, et qui, ne regardant la paix avec Rome que comme une trêve de courte durée, réunit et discipline une armée sur laquelle il fonde de justes espérances? Que dire d'Asdrubal, qui continue son œuvre et fortifie Carthagène, la métropole de la province carthaginoise de l'Ibérie? Que dire surtout d'Annibal, héritier du génie de son père et de sa haine immortelle contre Rome, de ce jeune et brillant général qu'entouraient de si vives sympathies, auquel les destins promettaient tant de triomphes ? Franchissant avec une incroyable rapidité les Pyrénées et les sommets glacés des Alpes, il tombe comme la foudre sur l'Italie, taille en pièces ou disperse ces redoutables légions romaines contre lesquelles jusque-là la victoire même avait ses dangers, et con-

traint ces fiers vainqueurs de tant de peuples à se tenir sur des hauteurs inaccessibles ou à se renfermer dans leurs murs, et frappe la ville éternelle d'une épouvante dont elle ne reviendra pas. En effet, malgré la retraite du vainqueur de Cannes et sa défaite près des murs de Carthage, par Scipion l'Africain, Rome, qui vient d'obtenir une paix extrêmement avantageuse, poursuit, avec un acharnement qui la déshonore, ce grand homme ; et, tant qu'il respirera, isolé, perdu parmi les peuples barbares, Rome doutera de sa sûreté et de son repos. — Ainsi, dans cette seconde lutte qui dura plus de vingt ans, lutte atroce et désespérée, Carthage, qui avait dû tant de glorieuses victoires à un seul homme, fut encore forcée de céder à son orgueilleuse rivale : c'est qu'elle touchait déjà à la vieillesse, un peu même à la décrépitude ; c'est que le peuple romain était dans toute sa force et uni comme un seul homme, au lieu que les Carthaginois étaient descendus à un effrayant degré de dégradation morale, et que, pour comble d'infortune, la division était dans leurs conseils. Au lieu de soutenir Annibal pendant qu'il parcourait l'Italie en vainqueur, et de lui envoyer les renforts qu'il réclamait pour assurer l'empire à sa patrie, ils l'abandonnèrent aux seules ressources de son génie ; et, quand instruits par le malheur, ils auraient dû comprendre le besoin qu'ils avaient d'un aussi grand capitaine, ils l'abandonnèrent lâchement à la fureur d'un peuple que la peur rendit impitoyable. Ils expièrent bien cruellement cette faute ; car, pendant la paix qui suivit la bataille de Zama, ils ne cessèrent d'être harcelés par les turbulents compagnons de Massinissa, excité sous main par les Romains : ils se virent dépouillés et défaits, sans qu'ils pussent opposer aucune résistance, jusqu'à ce qu'enfin on vint leur déclarer, avec une compassion hypocrite, que, pour apaiser les alarmes du peuple-roi, ils devaient abandonner une ville vouée désormais à la haine des nations et à la malédiction des dieux. Alors la juste indignation dont ils furent saisis, leur rendit leur antique valeur, et le désespoir leur fit trouver des ressources sur lesquelles ils ne comptaient pas : ainsi périt, après un siége de trois ans, une des plus célèbres villes de l'antiquité, qui renfermait, à l'époque où se consomma sa ruine (146 avant J. C.), 700,000 habitants.

Plusieurs causes faciles à saisir amenèrent cette terrible catastrophe. On peut mettre en première ligne la supériorité des Romains, contre lesquels rien ne put tenir longtemps dans l'univers entier, et qui étaient d'autant plus irrésistibles, qu'alors exempts de corruption, tous réunis comme un seul homme, ils dirigeaient sur un seul point tous leurs efforts, ayant d'ailleurs à leur tête les plus grands hommes qui aient paru au milieu d'eux. On sait d'ailleurs que, quelque confiance qu'ils eussent dans leurs forces, ils ne craignirent pas d'entrer, contre une république qu'ils redoutaient, dans un système de ruses et de perfidies dont malheureusement les Carthaginois leur avaient quelquefois donné l'exemple. On doit citer en second lieu le long règne de Massinissa, roi des Numides, intrépide capitaine et habile politique, qui prit part à la seconde et à la troisième guerre punique, et qui rendit dans l'une et dans l'autre de si grands services aux Romains. Sans un aussi puissant allié, d'autant plus fidèle que ses intérêts étaient d'accord avec ses serments, Rome eût probablement vu la lutte se prolonger longtemps. En troisième lieu, il faut tenir compte de l'état où se trouvaient alors les Carthaginois, enivrés de leurs anciens succès, amollis par trois ou quatre siècles de prospérité ; dégradés, corrompus, ils avaient en tête des peuples neufs et énergiques, les Numides et les Romains, qui à peine ouvraient les yeux à la lumière de la civilisation, habitués à la sobriété, à une vie dure, endurcis dans les travaux et les fatigues. La honte de leurs défaites, la présence du danger, la prévision de périls plus effrayants encore qui aurait dû les réunir dans un commun sentiment, dans une seule pensée, celle de sauver à tout prix leur patrie infortunée, ne peut rien sur ces esprits aveuglés, sur ces cœurs corrompus ; ils se divisent en quatre ou cinq parties. Annibal, dans toute la force de l'âge, après la deuxième guerre punique, eût pu tout réparer, un parti s'élève qui brûle de le livrer aux Romains : cet homme extraordinaire suscite une guerre terrible contre les Romains, et il invite son ingrate patrie à profiter d'une si belle occasion ; on saisit le messager, un Tyrien illustre, qu'il avait chargé de cette négociation secrète. Il y a le parti du peuple, le parti des Romains, le parti de Massinissa. Le sénat, qui craint le peuple et qui entasse imprudences sur imprudences, pour ne pas recourir à des assemblées tu-

multueuses, n'est pas lui-même à l'abri des factions; au lieu d'opposer une résistance désespérée aux empiétements incessants de l'infatigable roi de Numidie, il perd son temps à envoyer des ambassades à Rome, mesure dont le moindre inconvénient est d'accorder à Massinissa des délais dont il ne saura que trop profiter, et de mettre à nu la timidité de Carthage, qui semble ne plus oser résister à un ennemi acharné sans la permission des Romains. Mais un danger qu'on n'avait pas prévu était d'attirer sans cesse, sur le sol africain, des commissaires romains qui pouvaient voir de leurs yeux tout ce qui se passait; Caton l'ancien, l'un d'entre eux, fut frappé de l'état florissant où il trouva Carthage, malgré toutes ses pertes (elle venait d'essuyer une défaite épouvantable de la part des Numides), et son premier soin, à Rome, fut de s'écrier, au milieu du sénat, qu'il fallait détruire cette ville toujours menaçante: les esprits n'étaient que trop disposés à un parti aussi violent. On signifia donc aux Carthaginois de livrer leur flotte, ce qu'ils eurent l'imprudence de faire; puis on leur déclara qu'ils devaient quitter leur ville, et alors seulement ils comprirent toute l'étendue de leurs maux. Pendant trois ans ils se défendirent avec un courage digne d'un meilleur succès: ils n'avaient pas de flotte, et les ennemis étaient maîtres du port; mais ceux-ci ne furent pas peu étonnés, lorsqu'un beau jour ils se virent assaillis par de nombreux vaisseaux parfaitement équipés, sortis d'un port creusé comme par enchantement: les armes manquaient, il ne fallut que quelques jours pour en fabriquer en grand nombre et de fort bonne qualité. Les ennemis avaient ébranlé les murailles à coups de bélier, et cherchaient à pénétrer nombreux par la brèche; ils furent repoussés avec perte et poursuivis avec une énergie sans exemple; les femmes mêmes voulurent disputer aux hommes l'honneur d'une si glorieuse défense; elles voulurent partager les fatigues et les périls des guerriers, et firent le sacrifice de leurs bijoux et même de leurs chevelures, qui servirent à faire des cordages. Enfin, quand il fallut céder à la nécessité, quand Asdrubal, ne pouvant plus se soutenir dans une ville qui manquait de tout, se vit contraint à signer une capitulation inévitable, sa femme prit ses deux fils, se retira dans le temple d'Esculape avec tous ceux qui n'étaient pas compris dans le traité, et, après avoir fait mettre le feu à tous les édifices, elle se précipita dans les flammes. L'incendie dura dix-sept jours, et consterna les vainqueurs eux-mêmes. On dit que le second Scipion, qui commandait l'armée romaine, ne put retenir ses larmes à la vue de tant d'horreurs, et qu'il prononça en gémissant ces deux vers lamentables du 6e livre de l'*Iliade* :

ἔσσεται ἦμαρ, ὅταν πότ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρὴ,
καὶ Πρίαμος, καὶ λαὸς ἐυμμελίω Πριάμοιο.

Constitution de Carthage.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement les institutions de Carthage: à la vérité, un chapitre de la politique d'Aristote est consacré à les expliquer; mais dans cet ouvrage, on le sait, le philosophe se proposait moins d'exposer les principes des législations les plus renommées que d'en faire remarquer les avantages et les inconvénients: toutefois ce passage est très-important pour la question qui nous occupe.

Les détails nous manquent; c'est surtout par la comparaison avec des gouvernements de la même nature que nous pouvons faire comprendre celui de Carthage. Comme à Sparte, il y avait deux rois; comme à Rome, on créait, chaque année, deux consuls. Ainsi, à Carthage, tout était subordonné à deux magistrats supérieurs, appelés *rois* par les Grecs; suffètes ou sufètes (de *s'hophetim*, grand juge en hébreu et probablement aussi en punique) par leurs concitoyens; consuls, dictateurs, généraux (*imperatores*) par les Romains. (*Voy.* Justin, 18-7, 19-1, 2; Corn. Nepos, *Vie d'Annibal*, Liv., 28-37, 30-7; Aristote, *Pol.*, 2-9.) Le haut commandement des forces de terre et de mer leur appartenait essentiellement, et les autres généraux n'étaient guère que leurs lieutenants; en temps de paix, ils gouvernaient la république avec une autorité entière, et c'est pour cela qu'on leur a donné le titre de rois.

Le sénat de Carthage avait des attributions beaucoup plus étendues que celui de Rome: non-seulement il avait l'initiative des grandes affaires, il pouvait encore en décider par son unanimité; sinon, c'était au peuple à prononcer en dernier ressort. Cette coutume existait encore à la fin de la deuxième guerre punique; car, lorsque le sénat eut à délibérer sur les conditions de la paix imposées par les Romains, un membre s'é-

tant levé pour s'opposer à leur acceptation, Annibal, qui présidait l'assemblée en qualité de suffète, s'empressa de faire remarquer combien il serait imprudent de faire dépendre du peuple la décision d'une affaire aussi capitale pour la patrie. Aussitôt toute opposition cessa, et l'on donna satisfaction au vainqueur. Ainsi le sénat, tout-puissant quand il était uni et compacte, perdait sa prépondérance et voyait annihiler son pouvoir par quelques dissidents. Dans ce cas, le peuple disposait de tout, et non-seulement la détermination qu'il prenait était sans appel, mais l'affaire était traitée devant lui au fond et sans aucun égard pour ce qui s'était passé dans le sénat. Cette effrayante souveraineté était d'autant plus dangereuse, que le peuple était moins accoutumé à l'exercer; les craintes manifestées à ce sujet par Aristote ne furent que trop justifiées dans la suite, comme Polybe l'a consigné.

D'autre part, les suffètes, ordinairement nommés par le sénat, élus quelquefois par l'armée, sauf ratification, comme Annibal en Espagne, différaient des consuls sur plusieurs points. Pour prétendre à cette haute dignité, il fallait, comme à Rome dans les premiers temps, avoir une illustre origine; de grandes richesses étaient aussi nécessaires, condition blâmée par le philosophe de Stagire. En outre, s'ils étaient élus pour un an, on pouvait les réélire ou les continuer dans la même magistrature presque indéfiniment, et l'on a remarqué qu'Annibal exerça ce pouvoir immense pendant vingt-deux années à peu près consécutives.

Cependant deux institutions étaient destinées à modifier l'action du sénat et à restreindre la puissance des rois : nous voulons parler des *pentarchies* et du conseil des centumvirs.

Le conseil des centumvirs était composé de cent quatre membres, dont la principale attribution était de faire rendre compte de leur administration aux suffètes lorsqu'ils sortaient de charge. Ce second sénat ne date que des premières années du ve siècle avant notre ère.

Il est assez difficile de se faire une idée juste et précise des attributions de ce second sénat; Aristote est fort incomplet à ce sujet, et les historiens semblent quelquefois le confondre avec le premier. On peut dire toutefois que *γερουσία*, chez les Grecs, désigne toujours le véritable sénat. Un passage de Tite-Live (33 et 34) répand un peu de lumière sur cette question; il dit qu'Annibal (auquel il assigne la dignité de *préteur*, mais qui certainement était alors suffète, puisqu'un peu plus loin il le nomme prince de la ville), voulant, pendant la paix, régler avec une rigoureuse exactitude toutes les parties de l'administration, cita à comparaître devant lui le questeur (c'est-à-dire, sans aucun doute, celui qui était à la tête de la pentarchie des finances; *voy.* PENTARCHIE, un peu plus bas), parce qu'il le soupçonnait de nombreuses malversations. Celui-ci se sentant coupable, on le peut du moins présumer, ne tint aucun compte de cet ordre, rassuré par la certitude d'entrer, au sortir de charge, dans le conseil des centumvirs, ce qui lui assurait l'impunité. Annibal, réfléchissant que cette compagnie, appelée par l'historien latin *ordo judicum*, était parvenue à une prépondérance dont elle abusait scandaleusement, fit rendre par le peuple une loi qui réduisit à une année les fonctions de centumvir, lesquelles avaient été à vie jusque-là. Ainsi se trouva modifiée cette institution, à peu près cinquante ans avant la ruine de Carthage. Cette loi, rendue par le peuple et non par le sénat, changea aussi la situation politique, car alors on vit apparaître un parti populaire, jusqu'alors inconnu, lequel dura jusqu'à la fin, et ne contribua que trop à augmenter les embarras et à multiplier les fautes d'un Etat qui ne se pouvait soutenir, dans les circonstances critiques qu'il eut à traverser, que par l'union de tous ses membres. Tite-Live nous apprend ici deux choses importantes : 1° il nous montre que les centumvirs, *ordo judicum*, outre qu'ils obligeaient les suffètes à rendre compte de leur administration, composaient seuls les tribunaux ou cours de justice, et par ce moyen ils tenaient dans leurs mains la vie et la fortune de tous les citoyens; et voilà pourquoi Aristote remarque qu'à Carthage il n'y avait pas plusieurs juridictions comme dans beaucoup d'autres Etats, vice essentiel dans un gouvernement bien ordonné; 2° Il nous fait voir, de plus, que les pentarques, quelle que fût la nature de leurs fonctions, en les quittant entraient de plein droit dans le sénat des centumvirs.

Qu'est-ce que c'était que les *pentarchies* ? Aristote n'est pas explicite là-dessus : seulement, au sujet du cumul dont il signale l'existence à Carthage, il fait observer que les

pentarques, magistrats, avant leur entrée en charge, ne cessaient pas de l'être quand ils quittaient leurs fonctions, puisque alors ils rentraient de plein droit au sénat dont ils avaient été tirés; il ajoute qu'ils nommaient les centumvirs et qu'ils choisissaient leurs collègues.

Parmi les modernes, les uns ont vu dans les pentarchies un conseil ou haute commission, une espèce de Directoire composé de cinq membres. Ce sens est inadmissible, attendu que les *pentarchies* sont mentionnées au pluriel dans le texte. Il faut donc admettre plusieurs commissions ou conseils administratifs, tels que ceux qui furent institués sous la régence. Il pouvait y avoir une pentarchie pour l'intérieur, une autre pour l'extérieur, une pour la guerre, une autre pour le commerce et les finances.

Telles étaient les principales institutions de Carthage : le gouvernement y penchait évidemment vers l'oligarchie; aussi voit-on dans l'histoire que quatre ou cinq familles se partageaient les plus hauts emplois. Il faut remarquer aussi que l'on avait trouvé un moyen facile de donner satisfaction aux plébéiens les plus distingués; on les envoyait dans les colonies, où en peu de temps ils amassaient de grandes richesses. C'était une mesure de haute politique, car les richesses étaient toutes à Carthage, et, pour en acquérir, ceux qui se sentaient une certaine supériorité auraient pu troubler l'Etat, si on ne leur eût offert l'occasion de parvenir à leurs fins sans sortir des voies légitimes. Un autre avantage de cette coutume, c'était d'élargir les rangs des familles opulentes, qui, autrement, auraient fini par tout absorber, et de diminuer d'autant les dangers auxquels est exposé tout gouvernement aristocratique, et celui de Carthage plus que tout autre.

Carthage romaine.

Toutes les rancunes du peuple romain étaient épuisées; le fantôme d'une cité autrefois si puissante n'était plus même capable de lui causer la moindre inquiétude. Un homme de génie, C. Gracchus, soit qu'il comprît la nécessité pour Rome d'avoir sur ces plages éloignées une ville toute romaine, soit qu'il ne se proposât que d'affermir son crédit et d'ajouter à sa réputation en fondant une colonie qui se rattachât à de grands souvenirs, résolut de relever les ruines de Carthage et d'y conduire six mille hommes. Junonia, tel est le nom qu'on donna d'abord à cette nouvelle ville, languit pendant les premières années; et, quand Marius s'y rendit, il put dire qu'il se reposait sur les ruines de Carthage :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.

César, après sa victoire de Pharsale, poursuivant les débris du parti de Pompée, réunis en grand nombre sous la conduite de Scipion, visita Carthage, et fut d'autant plus frappé de l'heureuse et favorable position de cette ville, qu'il se voyait éloigné d'Utique, alors la capitale de la province d'Afrique défendue par Caton, le plus intrépide adversaire qu'il pût rencontrer. S'il ne rendit pas sur-le-champ un décret pour la réédification complète et immédiate de cette célèbre cité, il prit au moins des notes afin de ne pas oublier ce projet : il y donna suite plus tard, et y envoya un certain nombre de légionnaires. Auguste, ayant retrouvé ces notes dans les papiers de son père adoptif, donna à la nouvelle ville à peu près la même étendue qu'avait eue l'ancienne, y envoya trois mille Romains et y appela tous ceux de la province d'Afrique qui voudraient s'y fixer. La protection de l'empereur qui en fit la capitale de la province d'Afrique, le génie du commerce qui se ranima au milieu des nouveaux Carthaginois, une longue paix, tout concourut à la prospérité d'une ville si heureusement reconstruite.

Son commerce, ses écoles grecques et latines, ses gymnases, le haut degré de civilisation où elle était parvenue, en faisaient comme la Rome de l'Afrique. Elle fut de bonne heure conquise au christianisme, et put se glorifier d'abord de ses courageux martyrs, puis de ses illustres évêques; et parmi les écrivains qui se formèrent dans son sein, si la philosophie cite avec éloge Apulée comme un de ses plus spirituels représentants, le christianisme revendique Arnobe et St.-Cyprien, et proclame le nom de l'immortel Tertullien, qui écrivit dans ses murs sa belle apologie de la religion nouvelle. — Pendant le troisième siècle et même le quatrième, Carthage éprouva à peu près les mêmes vicissitudes que les autres provinces de l'empire; elle eut à souffrir de la guerre civile, elle eut ses empereurs et même ses tyrans. L'un deux, Gildon, frère de Firmus, brava l'autorité de Gratien et même du grand Théodose; il se maintint dans cette ville pen-

dant douze ans, et lui fit sentir toutes les rigueurs d'un despotisme aussi cruel que honteux. Pendant le règne si faible d'Honorius, la fermeté d'Héraclius, comte d'Afrique, la préserva des fureurs d'Attale et d'Alaric. Enfin elle tomba sous les coups du belliqueux Genseric, roi des Vandales, en 439, après une longue résistance, bien que les nouveaux habitants de Carthage cachassent sous les apparences d'un christianisme sévère à peu près la même corruption qui déshonora les contemporains d'Amilcar et d'Annibal, sans en excepter même la *foi punique*, ainsi que nous l'apprennent les pages éloquentes de Salvien. Mais ce féroce vainqueur, qui comprit le parti qu'il pouvait tirer de cette ville, s'empressa de réparer le mal qu'il avait fait, et s'appliqua à la rendre plus florissante que jamais. Bien plus, épousant en quelque sorte les anciens ressentiments de Carthage contre Rome, il réussit à faire expier à cette dernière ses injustices criantes contre la patrie d'Annibal : en effet, après avoir pris et saccagé Rome, il remplit ses vaisseaux de riches dépouilles et de captifs en grand nombre, qu'il ramena triomphalement dans sa capitale. Mais les Vandales perdirent assez promptement, sous le ciel brûlant d'Afrique et dans les délices de cette autre Capoue, toute cette verdeur de courage et de fierté sauvage qu'ils avaient apportée des forêts de la Germanie. Bélisaire, général de l'empereur de Constantinople, n'eut qu'à se montrer pour enlever sans retour l'empire d'Afrique à une nation énervée (534). — Cette grande province avait été déchirée par des hérésies funestes ; rentrée sous la domination des Romains orientaux, elle continua d'être agitée par des disputes théologiques qu'éternisait la subtilité d'esprit naturelle aux Africains aussi bien qu'aux Grecs : Carthage fut souvent le théâtre de ces querelles ardentes et acharnées qui dégénéraient quelquefois en sanglantes persécutions. Enfin, après avoir jeté quelque éclat dans ses dernières années, cette ville, destinée à tant de vicissitudes, fut prise en 698 par un général sarrasin, Hassan, qui la détruisit une seconde fois de fond en comble et en dispersa les malheureux habitants. LEUDIÈRE.

CARTHAGÈNE, ville maritime d'Espagne, dans la province et autrefois le royaume de Murcie, est située par 37° 35′ 50″ de latitude nord, et 3° 20′ 36″ de longitude ouest. Cette ville, bâtie par Asdrubal, fut remarquable pour ses richesses et pour sa beauté ; Scipion s'en empara dans l'année de Rome 550. Carthagène fut, sous les Romains, le siége d'une juridiction qui s'étendait sur soixante-cinq villes ; saccagée par les Vandales 600 ans après sa fondation, elle ne recouvra plus son antique splendeur, et du temps de l'historien Mariana, vers la fin du XVIe siècle, on y comptait à peine quelques centaines de familles.

Philippe II fit entourer Carthagène de murailles et de bonnes fortifications ; depuis ce temps-là, elle s'est relevée peu à peu, sans toutefois atteindre son ancienne importance. La ville est située au fond d'une anse qui forme le port et fait partie du golfe de Carthagène : ce port, un des meilleurs et des plus sûrs de la Méditerranée, est assez grand et de forme presque ronde ; l'entrée, qui est fort étroite, se trouve entre deux montagnes. On découvre de là le château de Carthagène dans le fond du port, et la ville, qui paraît peu importante vue du côté de la mer, quoiqu'elle soit assez grande.

De hautes montagnes séparent Carthagène de Murcie ; les richesses minérales qu'elles renferment ont été longtemps pour les Romains ce qu'était le Mexique pour les Espagnols. Carthagène est régulièrement bâtie ; quelques-unes de ses rues et de ses maisons rappellent des époques de prospérité ; un vaste arsenal, des ateliers et des chantiers occupent la partie occidentale de la ville. Le plus remarquable de tous les édifices de Carthagène est la cathédrale, formée de trois nefs et renfermant plusieurs autels richement sculptés. La ville possède des écoles de marine, de navigation, de mathématiques, un observatoire et un jardin botanique. Carthagène est le siége d'un évêché et le chef-lieu d'un des trois départements de la marine militaire. Population, environ 29,000 habitants.

CARTHAME, *carthamus* (*bot.*), genre de la famille des synanthérées, section des carduacées, dans la syngénésie polygamie égale de Linné, originairement établi par Tournefort, ne renfermant alors qu'une seule espèce, mais auquel Linné réunit ensuite plusieurs autres plantes devenues plus tard elles mêmes types de nouveaux genres pour les botanistes modernes. Ramené de la sorte à la simplicité primitive, le genre carthame actuel ne contient plus qu'une seule espèce, et se trouve ainsi caractérisé par de Candolle :

involucre bossu à sa base et imbriqué de folioles se terminant par une petite épine; tous les fleurons hermaphrodites; réceptacle paléacé; akènes sans aigrette.

Le *carthame des teinturiers, carthamus tinctorius*, L., est originaire d'Orient et d'Egypte, mais se cultive en France et en Allemagne pour le principe colorant que fournissent ses fleurs. C'est une plante de 1 à 2 pieds d'élévation, à tige dressée, un peu ramifiée vers le sommet; à feuilles alternes, sessiles, ovales, piquantes, denticulées, glabres et rudes; à fleurs réunies en capitules terminaux et solitaires; les fleurons sont grands, d'un jaune doré, formés d'une corolle tubuleuse grêle et non renflée à sa partie supérieure, et offrant un limbe à cinq divisions égales, lancéolées, étroites; pour fruits des akènes ovoïdes et allongés.

Soumises à l'analyse chimique, les fleurs de cette plante ont donné les résultats suivants (*Annales de chimie*, t. LXVIII, p. 283) :

Eau.	0,062
Débris de la plante, etc. . .	0,034
Albumine végétale.	0,055
Extrait soluble dans l'eau. .	0,264
Extractif.	0,042
Résine.	0,003
Cire d'une espèce particulière.	0,009
Matière colorante rouge. . .	0,005
Ligneux.	0,496
Albumine et magnésie. . . .	0,005
Oxyde rouge de fer. . . .	0,002
Silice.	0,013

La culture du carthame est une branche d'industrie pour certains pays. Ses fleurs sont employées dans la teinture en jaune ou en rouge, suivant celui de ces deux principes colorants que l'on désire fixer sur les objets. Le principe rouge, beaucoup plus recherché, est encore isolé par des procédés chimiques, et prend alors le nom de *carthamine*. Il est alors solide, pulvérulent et d'un rouge foncé. Soumis à la distillation sèche, il donne de l'eau acide, de l'huile empyreumatique et un résidu charbonneux équivalant au tiers de son poids. L'air humide, sous l'influence des rayons solaires, l'altère très-promptement : du reste, insoluble dans l'eau, les acides étendus d'eau, les huiles grasses ou volatiles, très-peu soluble dans l'éther et l'alcool, tandis que ses véritables dissolvants sont les alcalis caustiques et carbonatés. La carthamine rougit, dit-on, la teinture de tournesol, ce qui lui a fait donner ce nom d'*acide carthamique*. Son énergie colorante est des plus grandes; aussi l'emploie-t-on journellement, soit isolée, soit en combinaison avec diverses autres substances, pour donner à la soie, au fil et au coton une multitude de nuances variant depuis le rose couleur de chair jusqu'au rouge cerise; mais toutes sont, en général, fort peu solides, ce qui n'empêche pas néanmoins d'y recourir en raison de leur brillant et de leur éclat. Pure, la carthamine entre dans la composition du rouge fin de toilette, dit vulgairement *rouge végétal*.

Les fruits de carthame ont une saveur âcre et désagréable qui semble résider dans leur péricarpe, puisque l'amande donne une huile grasse, transparente et peu sapide, très-employée autrefois comme purgatif : ils servent, dans les contrées où croît la plante, à la nourriture des volailles; les perroquets en sont très-avides, ce qui leur a valu le nom de *graines de perroquet*.

CARTILAGE (*anatomie*). — Ce mot nous présente l'idée d'une substance animale dure, élastique et blanchâtre : généralement destinée à servir d'intermédiaire aux os dont elle facilite le jeu les uns sur les autres, elle se rencontre spécialement aux extrémités articulaires des os mobiles, aux points de contact des os immobiles, et dans les parois de certaines cavités qu'elle concourt à former, comme à la cloison du nez, aux côtes, au larynx, etc.

Dans toute articulation mobile, un cartilage encroûte chacune des extrémités osseuses qui la composent. La souplesse de cet enduit solide, qu'on a comparé à une couche de cire vierge, facilite le mouvement des os dont la substance trop dure éprouverait en se frottant un choc trop fort; son élasticité réfléchit une partie considérable du mouvement, et, en cédant un peu, il amortit l'effet des violentes secousses qu'éprouvent parfois les membres, et les rend ainsi moins dangereuses.

Dans les articulations immobiles, les cartilages forment une couche peu épaisse et continue aux deux os qu'ils réunissent. C'est à la tête, surtout, que se rencontrent ces sortes de cartilages. Ici, encore, leur présence sert à décomposer les mouvements violents, les chocs, en interrompant la continuité des os, et en disséminant sur une plus grande étendue les impulsions qu'ils amor-

tissent en les réfléchissant et en les absorbant.

Les cartilages des cavités, qui sont tantôt longs, comme aux côtes, ou plats, comme au larynx, à la cloison nasale, sont tapissés, à l'extérieur, d'une membrane fibreuse identique au périoste, et à laquelle s'implantent différents muscles. Une macération de quelques jours, en rendant apparente la direction des fibres, rend cette disposition très-manifeste; cependant on n'y remarque point les nombreux pertuis que présente la surface des os, parce que les vaisseaux sanguins ne les pénètrent pas.

Le tissu cartilagineux présente un entrelacement de fibres tellement serrées, qu'il paraît au premier aspect absolument homogène et formé d'un amas de gélatine condensée, sans ordre et sans direction particulière: toutefois, avec un peu d'attention, on y distingue des fibres longitudinales que coupent en différents sens d'autres fibres transversales et obliques ; cette disposition est surtout apparente aux extrémités mobiles des os.

Ce tissu est cassant et se rompt avec facilité pour peu qu'on le courbe fortement; l'endroit de la rupture est net, avec peu d'inégalités.

Après le tissu osseux, aucun ne résiste autant à la macération et à la putréfaction. On peut conserver très-longtemps dans l'eau des substances cartilagineuses, sans qu'elles en soient altérées, si ce n'est dans leur couleur, qui passe au rose tendre et même au rouge sur les points en contact avec le liquide : cette observation a été faite sur des cartilages de jeunes animaux. Egalement, au milieu d'un cadavre putréfié, on trouve ce tissu presque intact et conservant son apparence, sa texture, et souvent même sa blancheur naturelle. Inertes en quelque sorte, et doués seulement de la vitalité nécessaire à leur conservation, ces mêmes cartilages demeurent étrangers aux troubles généraux qui affectent les autres systèmes de l'économie quand elle est en proie aux affections aiguës; aussi n'est-il pas rare de les trouver entièrement intacts au milieu des altérations pathologiques les plus graves.

Nous regrettons que les bornes de cet article ne nous permettent pas de donner un aperçu rapide des phases que parcourt le développement du système cartilagineux, et des transformations qu'il subit rapidement chez certains êtres, tardivement chez d'autres, pendant que chez quelques-uns il conserve toujours son caractère le plus essentiel, c'est-à-dire l'élasticité. J.

CARTILAGINEUX (*poiss.*). — Les animaux qui forment dans la classe des poissons une série ou une grande division désignée sous le nom de cartilagineux dits chondroptérygiens, relativement à l'ensemble de leur organisation, diffèrent tellement des autres pour le squelette, qu'il est nécessaire d'en présenter ici un aperçu. Les pièces qui composent le squelette dans les poissons cartilagineux, c'est-à-dire dans les raies, les squales et les lamproies, ne prennent point le tissu fibreux qui caractérise les os dans les poissons connus sous le nom d'*osseux*. Leur intérieur demeure toujours cartilagineux, et leur surface extérieure s'endurcit par de petits grains calcaires qui s'y accumulent et qui lui donnent cette apparence pointillée qui la distingue des autres poissons; c'est probablement ce qui fait que le crâne de ces poissons n'est pas divisé par des sutures, et ne se compose que d'une seule enveloppe, modelée et d'ailleurs percée à peu prés comme un crâne de poisson ordinaire, en sorte que l'on y distingue les mêmes rayons et les mêmes trous, mais non des os qui peuvent être séparés. Leur face est très-simplifiée ; leur mâchoire inférieure n'a également de chaque côté qu'un os articulaire, lequel porte des dents, et il ne reste des autres qu'un seul vestige, ainsi caché sous la peau de la lèvre. L'appareil operculaire, dans cette division des poissons cartilagineux, manque; mais l'appareil hyoïdien et branchial a de grands rapports avec celui que l'on observe dans les poissons osseux. Le bassin est d'une seule pièce transverse qui ne s'articule pas à l'épine, et porte de chaque côté une lame ou tige à laquelle adhèrent les rayons de la ventrale. Il y a des parties de l'épine où plusieurs des vertèbres sont soudées ensemble, ou du moins l'espace où elles doivent être n'est occupé que par un tube d'une seule pièce, percé de chaque côté de plusieurs trous pour autant de paires de nerfs. — Les ammonites n'ont pas même de squelette cartilagineux. Toutes les parties de charpente demeurent toujours à l'état membraneux, et, sous ce rapport, ils ressemblent à des vers plutôt qu'à des animaux vertébrés.

CARTON (*technol.*), espèce de gros pa-

pier; ce mot vient de *cartone*, augmentatif de l'italien *carta*, papier.

Le carton se fabrique par deux procédés très-distincts; l'un consiste à coller l'une sur l'autre un certain nombre de feuilles de papier jusqu'à ce que l'on ait obtenu l'épaisseur que l'on désire; l'autre consiste à mouler une pâte analogue à celle du papier par les mêmes procédés employés pour mouler le papier.

Cette dernière méthode produit les *cartons de pâte*. On prépare la pâte, soit directement et avec les mêmes matières qui servent à faire le papier, soit en refondant de vieux papier et de vieux carton : dans le premier cas, les pilons ou les mêmes cylindres employés dans les papeteries servent au fabricant de carton; la seule différence qu'il y ait dans ces deux manutentions existe dans le choix, le lavage et le blanchiment des chiffons, qui, pour le carton, sont beaucoup moins soignés que pour le papier; dans le second cas, les débris de papiers de toute sorte, blancs, imprimés ou peints, que l'on se procure chez les relieurs, ou qui sont recueillis par les chiffonniers, sont pêle-mêle avec les vieux cartons, et le plus souvent sans en séparer les ordures, mis à tremper, jusqu'à ce qu'ils soient bien imbibés; alors on les retire et on les entasse pour que la fermentation s'y établisse : cette préparation s'appelle le *pourrissage*. La fermentation développe une odeur infecte, elle détruit une certaine quantité de pâte, et elle est inutile au succès des opérations; elle n'offre que des inconvénients sans aucune espèce d'avantages; cependant elle est conservée dans la plupart des ateliers. Ces débris sont ensuite portés dans une auge ou dans un baquet semblable à ceux dans lesquels on les avait mis tremper, et qui s'appelle *auge à rompre*, parce que l'ouvrier divise à la main la matière et l'épluche; on y ajoute de l'eau pour les bien imbiber, puis on les porte au moulin.

Le moulin n'est souvent qu'un tonneau placé debout, et qui est traversé par un axe vertical portant des lames de fer horizontales ou coudées. Un manége imprime le mouvement à l'axe et fait tourner les lames, qui, dans leur trajet au milieu de la pâte, la divisent et la réduisent en bouillie. Mais, dans beaucoup d'ateliers, on a introduit un moulin beaucoup moins grossier.

Ce moulin est toujours placé dans un vase cylindrique, ou quelquefois conique, en bois; mais l'arbre vertical, au lieu de bras en fer grossièrement disposés, porte, à sa partie inférieure, un disque de bois dont toute la surface courbe est garnie de lames de fer parallèles à son axe et espacées entre elles d'environ 2 centimètres. Au dessus de ce disque, l'arbre porte deux bras en bois coudés à angle obtus. La hauteur du disque est environ la moitié de celle du tonneau; il est placé de manière à laisser au-dessous de lui autant d'espace à peu près qu'au-dessus. Les bras doivent laisser entre eux et le disque un espace de 5 à 6 centimètres; à leur hauteur, est une ouverture de laquelle part un large tuyau coudé qui met en communication la partie inférieure et la partie supérieure du tonneau. L'intérieur du tonneau est revêtu d'une tôle piquée en forme de râpe, et dont les aspérités approchent de très-près les lames du disque. Lorsque la matière, suffisamment détrempée, est soumise à cet appareil et que le mouvement lui est imprimé, les bras la divisent, elle tombe par le tuyau coudé dans le fond du tonneau. Le mouvement de rotation imprimé à l'eau par le disque la fait remonter vers la partie supérieure, et, dans ce trajet ou dans cette espèce de circulation, la matière se trouve parfaitement broyée.

La pâte faite est portée dans une cuve comme pour la fabrication du papier; l'ouvrier y puise la matière à l'aide d'une forme, espèce de tamis composé de fils de laiton fixés parallélement à côté les uns des autres; il donne à cette forme le mouvement nécessaire pour que la pâte s'y étende également, et la pose à côté de lui pour qu'elle s'égoutte pendant qu'il emplira une seconde forme. La seconde forme emplie, la première est suffisamment égouttée; l'ouvrier renverse alors la feuille qu'elle contient sur une pièce de laine qu'il appelle *lange*. Une troisième feuille étant moulée, il place la seconde feuille sur la première en la séparant par un lange, et continue cette manœuvre autant qu'il a de carton à fabriquer. L'épaisseur de la feuille dépend, jusqu'à un certain point, de l'épaisseur de la pâte et de la hauteur des bords de la forme; cependant, avec la même pâte et la même forme, l'ouvrier peut faire du carton plus ou moins épais, suivant qu'il plonge plus ou moins profondément dans la cuve.

Lorsqu'il y a un certain nombre de feuilles

de carton ainsi empilées, on les soumet à une forte presse qui exprime la plus grande quantité de l'eau et donne de la solidité au carton; alors les feuilles sont placées de nouveau l'une sur l'autre, et sans l'intermédiaire de langes. A mesure que chaque feuille passe dans les mains, on l'épluche, c'est-à-dire qu'on enlève les corps étrangers qui paraissent à la surface. Le carton, pressé dans les langes, a une face rugueuse dont l'épluchage augmente encore l'irrégularité; d'un autre côté, quoique sous la presse les feuilles n'augmentent pas sensiblement de largeur, toute la diminution se faisant sur l'épaisseur, elles deviennent pourtant assez irrégulières sur leurs bords pour avoir besoin d'être régularisées, ou, en terme de fabrique, réglées. On soumet une seconde fois la pile de feuilles que l'on vient de séparer des langes à l'action de la presse; puis, avec une ratissoire de fer, on enlève, pendant qu'elles sont sous la presse, toutes les lavures, de manière que la pile soit régulière sur ses quatre faces.

Le carton peut être moulé de différentes dimensions, soit pour la largeur, soit pour l'épaisseur, suivant l'usage auquel on le destine. Lorsqu'on désire des dimensions qui dépassent celles que les moyens ordinaires de fabrication permettent d'obtenir, deux moyens permettent de doubler les feuilles: pour l'épaisseur, il suffit de poser une feuille sortant du moule sur une feuille qui a déjà subi une première pression; ces deux feuilles s'uniront intimement par l'action seule de la presse. Quant à la largeur, on dédouble une feuille encore molle sur une petite partie de son épaisseur, on insère une autre feuille dans cette fente, on les met sous la presse, et elles se soudent parfaitement; c'est ce que l'on appelle le *carton enté*.

Après avoir été soumis la seconde fois à la presse et avoir été réglé, le carton a besoin d'être séché; pour cela, on le porte à l'étendoir, qui est une salle très-aérée, et, après avoir percé dans chaque feuille un ou deux trous suivant le poids de la feuille, on les enfile deux à deux ou trois à trois avec des crochets doubles de fil de fer que l'on appelle *épingles*, et on les suspend à des cordes ou aux parties saillantes de l'édifice. On peut encore poser les feuilles sur le plancher de champ en les appuyant réciproquement les unes aux autres.

Dans cet état, le carton n'a plus besoin que d'être lissé : pour cette opération, on place une feuille sur une grande pierre fort unie qui sert de table; au-dessus de cette pierre est disposé un appareil que l'on nomme *lissoir*. La partie principale du lissoir est un cylindre de fer poli, qui, étant promené et pressé sur le carton, en fera disparaître les inégalités; ce cylindre est placé dans une monture en bois qui lui permet un libre jeu. Cette monture, appelée *la lisse*, a, de chaque côté, une forte et longue cheville qui sert de poignée; elle porte dans sa partie supérieure une entaille, dans laquelle repose le bout d'un bâton qui monte jusqu'au plafond, où il rencontre une planche disposée de manière à faire ressort. Cette disposition évite à l'ouvrier la fatigue d'appuyer sur la lisse, et il n'a plus qu'à la promener sur tous les points de la surface du carton.

Le lissage est quelquefois remplacé par une opération qui consiste à faire passer les feuilles entre deux cylindres de fer ou de pierre; on appelle ces cartons *laminés*.

Les usages du carton sont assez variés : on l'emploie pour faire une quantité considérable de boîtes de toute grandeur, de toute forme et des apparences les plus variées, depuis les boîtes les plus riches et les plus ornées jusqu'aux plus simples et aux plus modestes; les boîtes de la plus grande dimension ont même pris le nom propre de *cartons*, et elles le conservent lors même qu'elles sont faites d'une autre matière : ainsi il y a des *cartons* de bureau en bois. Tous les petits ouvrages en carton portent le nom de *cartonnages*. Le carton s'emploie en feuilles entières pour le dessin, pour apprêter les étoffes, pour satiner les papiers imprimés et pour y effacer les traces du foulage; pour les métiers à la Jacquart et d'autres métiers à tisser des étoffes portant des dessins : on en a fait des rondelles pour interposer entre des pièces métalliques que l'on veut appliquer l'une contre l'autre.

La pâte de carton s'emploie avant d'être moulée en feuilles, à différents usages; c'est avec cette pâte que l'on fait notamment les poupées : on la recouvre, dans ce cas, d'une peinture. D'autres objets moulés avec la même pâte sont dorés ou vernis. Pour obtenir des empreintes très-délicates avec la pâte de carton, on faisait macérer du papier collé de la plus belle qualité, on le réduisait exactement

en bouillie, on en faisait des feuilles, et après en avoir collé plusieurs ensemble on les réduisait, à l'aide d'une râpe fine, en poussière. C'était cette poussière qui, délayée de nouveau, formait la pâte dont on enduisait soigneusement, avec un pinceau, le creux des moules en cuivre. Lorsque cette pâte commençait à sécher, on la recouvrait elle-même de pâte moins fine, et enfin de plusieurs épaisseurs de fort papier.

Cet emploi de la pâte de carton pour mouler des ornements est connu depuis longtemps, et on peut voir au Louvre de très-beaux plafonds décorés par ce procédé : on était même parvenu à faire des tasses vernies qui étaient aussi légères que la porcelaine de Chine et qui n'étaient pas cassantes. Cet art, négligé pendant longtemps, a repris une grande faveur depuis le commencement de ce siècle. Depuis l'exposition de 1806, où ces produits se montrèrent pour la première fois, ils ont acquis une grande perfection : ils sont connus aujourd'hui sous le nom de carton-pierre. En 1827, les produits de cette fabrication s'étaient élevés à plus de 500,000 francs.

Toutes les substances propres à la fabrication du papier sont propres à plus forte raison à celle du carton. L'écorce du mûrier à papier, celle du tilleul, la paille, la tourbe et une foule d'autres substances seront employées dès qu'elles seront à meilleur marché que les rognures de papier et les débris de vieux cartons. On peut même fabriquer du carton avec des substances qui ne pourraient pas se prêter à la fabrication du papier : c'est ainsi que l'on a fait du carton avec des déchets de cuir, en les imprégnant de colle et en les soumettant à une forte pression.

La manière de faire le carton de feuilles n'a pas besoin d'être décrite ; il suffira de dire que ce carton peut se composer d'autant de feuilles qu'on le juge convenable. Celui employé pour le dessin n'a souvent que deux feuilles ; quand on emploie plus de deux feuilles, on met souvent, dans l'intérieur, du papier beaucoup plus commun ou du papier de belle qualité, mais *cassé*, c'est-à-dire déchiré ou maculé et impropre à être vendu comme papier, ou même du carton de pâte mince. Ce carton est soumis à la presse pour assurer la solidité du collage, il est même nécessaire de l'y mettre plusieurs fois, lorsqu'on emploie un grand nombre de feuilles. EMILE LEFÈVRE.

CARTOUCHE, charge d'une arme à feu contenue dans un cylindre fait de papier, de serge, de parchemin ou de fer-blanc. Ce nom est plus spécialement réservé à la charge d'un fusil. Pour la confection des cartouches, on se sert de mandrins ou cylindres de bois dur et sec, longs de 7 pouces sur 5 lignes trois quarts de diamètre. L'un des bouts est arrondi pour ne pas blesser la main, et l'autre creux pour recevoir la balle. Après avoir coupé le papier d'une manière particulière et en forme de trapèze, on le roule autour du mandrin, ensuite on le remplit de poudre. Il faut une livre de poudre pour quarante cartouches.

CARTOUCHE, ornement de sculpture en pierre, en marbre, en plâtre, etc., composé de membres d'architecture, et au milieu duquel est un espace plan, concave ou convexe, destiné à recevoir une inscription, un bas-relief, un blason, etc.

C'est aussi un espace encadré que l'on ménage au bas, ou sur un des côtés des cartes et des plans, et dans lequel on en annonce le sujet.

Dans l'écriture hiéroglyphique, c'est un petit encadrement arrondi par le haut et par le bas, et posé sur une base rectangulaire. C'est une sorte d'imitation du plat du scarabée figuré de plein relief, et posé sur une plinthe elliptique dont le dessous est ordinairement chargé d'une inscription. Le cartouche égyptien a une expression grammaticale qui lui est propre ; il est le signe déterminatif des noms des souverains qui composaient les nombreuses dynasties du pays, divines et humaines. Les cartouches, contenant des noms de rois et de reines, attachent à toute inscription un intérêt d'un ordre élevé ; ils offrent, en effet, une date historique certaine, le nom du souverain étant à lui seul une véritable date. Souvent même l'année de son règne accompagne le cartouche. On peut donc déterminer, par ces divers éléments, la date du monument où ils sont tracés, ou celle des faits que l'inscription rapporte.

CARTULAIRE (*hist. et droit anc.*). — Ce sont les papiers terriers des églises ou des monastères, où sont décrits les contrats d'achat, de vente, d'échange, les priviléges, immunités, exemptions et autres chartres. Telle est la définition donnée par Jérôme d'Acosta, dans son *Histoire de l'origine et des progrès des revenus ecclésiastiques*. — Sous l'ancien

régime, les cartulaires ont joué un rôle important : destinés à rappeler le souvenir de toutes les transactions civiles, d'un couvent ou d'une église, on dut souvent avoir recours à eux lorsqu'il s'agissait de prouver un acte ou de faire respecter un privilége. L'idée de rassembler ainsi, en un seul faisceau, tous les titres appartenant à une communauté est fort ancien. Quelques-uns font remonter cet usage au VIIIᵉ siécle ; d'autres, avec plus de raison, ne placent son origine que deux cents ans plus tard. Il consista d'abord à rappeler, soit sur un registre, soit sur des feuilles séparées, tous les actes servant de base aux droits d'un couvent ou d'une communauté. On comprend très-bien que, à cette époque reculée, la constatation des actes de la vie civile n'étant pas assujettie à des régles certaines, les cartulaires ne durent renfermer le plus souvent que l'énonciation de faits purement privés et dont il ne restait aucune trace légalement constatée. De là, la suspicion que les jurisconsultes eurent toujours pour la preuve par cartulaires, en vertu de la maxime : *Nul ne peut se créer un titre à soi-même*. Aussi, sous l'ancienne jurisprudence, la question de savoir jusqu'à quel point il fallait ajouter foi à ces sortes de pièces était-elle des plus controversées et divisait-elle les meilleurs esprits.

Des couvents et des églises, l'usage des cartulaires s'étendit bientôt aux seigneurs et aux grandes maisons, qui sentirent l'utilité de confier à l'écriture le souvenir et la conservation de leurs intérêts ; si bien que, dans le XIIᵉ siécle, il n'était presque pas de famille tant soit peu aisée qui n'eût réuni dans un carton ses titres de propriété. A mesure que l'institution du notariat se développa et et que l'autorité publique reconnut aux actes des tabellions un caractère d'authenticité, l'incertitude qui pesait sur les cartulaires s'évanouit. Ceux qui, à l'avenir, se composeront d'expéditions restées en minutes chez le notaire auront la même force que l'original lui-même et devront faire foi devant les tribunaux.

Ainsi donc les anciens jurisconsultes avaient bien soin de distinguer : un cartulaire se composait-il de simples énonciations sans être soutenu des titres originaux ou de leurs expéditions authentiques, sa valeur comme preuve était absolument nulle ; au contraire, à la description consignée sur les registres du couvent ou du seigneur les grosses en bonne forme étaient-elles jointes, alors le cartulaire avait une valeur juridique, et celui qui l'invoquait devait triompher dans ses prétentions.

Aujourd'hui, les cartulaires n'ont plus qu'un intérêt historique : comme moyen de preuve juridique, ils sont tout à fait nuls ; ils peuvent servir à faire l'histoire des couvents et de la féodalité ; ils touchent, par les chartres qu'ils renferment, à l'histoire du tiers état et à l'affranchissement des communes ; mais, comme moyen de constater la propriété, après tous les bouleversements que cette grande institution a subis par la révolution, on peut dire qu'ils sont désormais d'une faible importance. Les cartulaires des églises et des couvents sont devenus sans objet depuis la vente de leurs biens ; les titres de ces deux grandes puissances sont aux archives du royaume, où ils remplissent tout un édifice. Il en est de même de ceux des seigneurs, qui ont subi la confiscation. Quant à ces biens eux-mêmes, la charte de 1814 en ayant attribué la propriété incommutable à ceux qui les possèdent, les cartulaires ne peuvent offrir aux nouveaux possesseurs qu'un intérêt scientifique dont tous ne sont certainement pas capables d'apprécier la portée.

JACQUES VALSERRES.

CARUS (MARCUS-AURÉLIUS), empereur romain, né à Narbonne dans les Gaules (suivant Eutrope, Aurélius-Victor et Orose), au IIIᵉ siècle, fut élu à l'empire après la mort de Probus. Après avoir défait les Sarmates en Illyrie, il se rendit en Asie pour faire la guerre contre les Parthes, s'empara de la Mésopotamie, des villes de Séleucie et Ctésiphonte, et mourut frappé de la foudre dans cette dernière ville, en 282 de J. C., après seize mois de régne.—Ses deux fils, CARINUS et NUMÉRIANUS, qu'il avait déjà nommés *Césars* et *Augustes*, lui succédérent. On a des fragments de ses *lettres* et *harangues* dans Vospicus.

CARUS (*méd.*), *καρος*, sommeil profond ; expression par laquelle on désigne le dernier degré de l'assoupissement. Ce phénomène n'est et ne peut être que le symptôme des affections cérébrales ; aussi renvoyons-nous, pour sa valeur physiologique et pathologique, aux mots APOPLEXIE, CATALEPSIE, IVRESSE, etc.

CARVI, *carum* (*bot.*), L., genre de plantes de la famille des ombellifères, dans la pen-

tandrie digynie, établi par Tournefort, Linné et Jussieu, puis supprimé par Lamarck et de Candolle, mais rétabli par certains botanistes modernes, C. Sprengel entre autres, qui le place dans sa tribu des *pimpinellées*. On n'en connaît, du reste, qu'une seule espèce, puisque le *carum simplex* de Wild. est bien manifestement un *seseli*, laquelle se distingue de ce dernier genre par une corolle générale à une ou deux folioles linéaires, tandis que le même organe manque chez eux, et par son fruit ovale, oblong, strié, à trois côtes dorsales obtuses ; du reste, calice entier, pétales cordés et non réfléchis dans l'un et l'autre genre.

Le CARVI ORDINAIRE, *carum carvi*, L., est une plante herbacée et bisannuelle qui se rencontre en abondance dans les prairies des différentes contrées de l'Europe. Sa racine est fusiforme, allongée, de la grosseur du pouce, blanche et d'une saveur aromatique assez analogue à celle du panais ; sa tige, haute de 1 à 2 pieds, cylindrique, cannelée, garnie de feuilles alternes deux fois ailées, à folioles pennatifides et aiguës ; ses fleurs sont blanches et disposées en ombelles terminales ; ses fruits ovoïdes et fort striés longitudinalement.

Les racines du carvi, surtout celles des individus améliorés par la culture, sont un aliment agréable et sain dont les habitants du nord de l'Europe font un grand usage. Leur odeur aromatique les faisait employer autrefois comme stimulantes et carminatives, mais ces propriétés sont beaucoup plus manifestes dans les fruits, appelés communément *graines*, et rangés par les anciens pharmacologistes au nombre des *quatre semences chaudes majeures*. Leur odeur est analogue à celle du cumin, et les peuples du Nord ont l'habitude de les mélanger soit au pain, soit aux autres aliments, dans le but d'activer la digestion. Leur infusion aqueuse, à la dose de 16 grammes par pinte, est une boisson légèrement excitante ; la poudre a souvent été employée à celle de 4 à 8 grammes comme anthelminthique. On en fait encore usage dans certaines coliques nerveuses donnant lieu à un grand dégagement de gaz. Toutes ces propriétés sont dues à la présence d'une huile volatile fort âcre.

CARVIFOLIA, CHABRÆI et OREOSELINUM.—Ce sont des plantes à ombelles composées de fleurs blanches ou jaunâtres, à tiges ordinairement laiteuses et à feuilles très-décomposées. Elles croissent dans les lieux humides montueux de l'Europe.

CARVILIUS-MAXIMUS (SPURIUS), consul romain avec Papirius Cursor, l'an 293 avant Jésus-Christ, prit Amiterne, y tua 2,800 hommes, fit 40,000 prisonniers, s'empara d'Herculanum et d'autres places. Ses succès lui valurent les honneurs du triomphe.

CARVILIUS, fils du précédent, fut consul comme son père, et le premier Romain qui ait répudié sa femme, vers l'an 131 avant J. C. : d'autres attribuent cette scandaleuse innovation à Carvilius Roga, de la même famille.

CARYATIDES.—Les figures caryatides, dans le sens restreint du mot, ne sont autre chose que des colonnes dont le fût représente une statue de femme couverte de longs vêtements. Les colonnes caryatides semblent plus appartenir à l'architecture qu'à la sculpture ; ou plutôt elles constituent un ordre mixte, un ordre de transition qui tient à la fois de l'une et de l'autre. Les convenances de cet ordre excluent tous les caprices contraires à leur caractère propre qui est de supporter. La caryatide faisant fonction de colonne plutôt que de statue, il faut que la vue et l'esprit puissent en supposer la réalité possible : la statue ne doit pas effacer, par la représentation trop fidèle de la vie, par un jeu de muscles trop prononcé, l'idée de la pierre ou du marbre qui supporte.

Selon Vitruve, l'origine de ces figures aurait eu un but politique, celui de consacrer l'infamie de la trahison des Caryates. Mais, indépendamment du but politique qui a pu sanctionner l'usage des caryatides en Grèce, nous croyons que l'idée première en appartient à l'Égypte, dont les idoles à l'état d'immobilité, privées de mouvement et de vie, font sentir le support et dominer la matière : l'imagination même n'y peut voir que la pierre façonnée. — Les Grecs, en reproduisant chez eux ce sentiment architectural pour leurs caryatides, en ont divinisé, idéalisé les formes.

Le monument le plus authentique et le plus précieux qui nous donne un exemple de leur emploi est, à Athènes, un péristyle dépendant du temple de Minerve Poliade ; l'entablement du portique est supporté par six colonnes caryatides dont quatre sont vues de face : elles sont en marbre et ont 2 mètres en hauteur ; leur chapiteau est d'ordre dorique. Un temple récemment découvert dans les ruines de Pompéi présente un exemple

tout à fait semblable. On a conjecturé que les colonnes caryatides qui soutiennent le petit péristyle des jardins de la villa Albani avaient été amenées de la Grèce à Rome. — Dans ces trois exemples, le vêtement des femmes ne rappelle pas celui des matrones de la Carie, il consiste dans le chlamydion et la tunique, dont les plis qui descendent perpendiculairement simulent les cannelures des colonnes corinthiennes.

Dans les temps modernes, les caryatides de Jean Goujon sont à peu près les seules qui aient reproduit l'art antique ; elles sont élevées sur une base de colonne et couronnées d'un chapiteau, et, comme pour leur ôter toute apparence de statues vivantes, leur auteur a eu la hardiesse de leur ôter les bras.

Souvent, au lieu de femmes, sont figurés des hommes dans l'attitude de supporter ; on les désigne plus spécialement sous les noms de *télamons* ou porteurs.—Si les figures caryatides servent comme pilastres, on les nomme pilastres hermétiques ou termes.

L. Couturier.

CARYOCAR (*bot. phan.*). (*Voy.* Pékéa.)

CARYOPHYLLAIRES, *caryophyllariæ* (*zooph. polyp.*), ordre de polypiers lamellifères, institué par Lamouroux pour les polypiers pierreux et non flexibles, qui ont des cellules étoilées et terminales, cylindriques, turbinées ou épatées, parallèles ou non parallèles, simples ou rameuses, isolées ou en groupes, jamais à parois communes. D'après ces caractères, les caryophyllaires se composent des genres caryophyllie, turbinolopse, turbinolie, cyclolithe et fongie.

Lamarck décrit quelques-uns de ces genres comme étant libres ; mais cette opinion, combattue avec tous les avantages possibles par Lamouroux dans le *Dictionnaire classique d'hist. natur.*, paraît aujourd'hui abandonnée.

CARYOPHYLLÉES, *caryophylleæ* (*bot. phan.*), famille de plantes à embryon dicotylédoné, à corolle polypétale, à étamines hypogynes. Elle a été composée par Jussieu, qui, prenant pour type l'œillet, a groupé un certain nombre de végétaux qui ont de commun les caractères suivants : une tige cylindrique, souvent noueuse et comme articulée, des feuilles opposées, réunies par leur base, et quelquefois munies de stipules (on les trouve aussi verticillées) ; un calice tantôt tubuleux et à quatre ou cinq divisions persistantes, tantôt formé de sépales étalées et caduques ; une corolle de cinq pétales égaux ordinairement, onguiculés à leur base, étalés ou dressés selon la disposition du calice ; des étamines en nombre égal ou double de celui des pétales, insérées à un disque particulier qui supporte l'ovaire ; celui-ci renferme d'une à cinq loges, et porte de deux à cinq styles. Le fruit est une capsule (le seul genre *cucubalus* produit une baie) à une deux, trois ou cinq loges polyspermes ; elle s'ouvre soit par des valves, soit par des dents terminales, qui, d'abord rapprochées, s'éloignent lorsque les graines sont mûres et leur donnent passage.

Les caryophyllées sont rarement ligneuses ; leurs fleurs, axillaires ou terminales, sont en général blanches ou rougeâtres.

CARYOTE, *caryota* (*bot. phan.*). — Ce nom, donné au dattier par Pline et Dioscoride, a été transporté par Linné à un autre genre de la famille des palmiers, distingué par les caractères suivants : les spadices fasciculés, environnés à leur base de plusieurs spathes imbriquées qui les cachaient avant la fleuraison, portent des fleurs mâles et femelles ; leur calice est à six divisions profondes, dont trois intérieures, et renferme, dans les mâles, beaucoup d'étamines ; dans les femelles, un ovaire libre surmonté d'un style et d'un stigmate. Le fruit est une baie sphérique rouge, uniloculaire, et contenant deux graines aplaties intérieurement, extérieurement convexes, formées en dedans d'un périsperme veiné, sur le côté duquel est pratiquée une petite cavité qui loge l'embryon. Dans le *caryota urens*, l'espèce la plus anciennement connue, originaire de l'Inde, et qui doit son nom à la pulpe âcre de ses baies, les folioles des feuilles pinnées sont en coin, obliquement tronquées, et comme frangées à leur sommet ; elles sont inermes ainsi que la tige, tandis que ces mêmes parties sont épineuses dans une seconde espèce, le *C. horrida*, qui habite les provinces de Caracas. (*Voy.* Gaertner, t. 7, et Lamk., *Illust.*, t. 897.)

CAS (*gramm.*). — Les *cas* sont des terminaisons particulières aux substantifs, aux pronoms et aux modatifs, chargées de représenter certains rapports entre les mots qu'elles caractérisent et d'autres mots exprimés ou sous-entendus dans la phrase. Leur nom vient de *casus*, chute, parce qu'on s'est figuré le *nominatif*, ou dénomination première, tombant de degré en degré et pour ainsi

dire de chute en chute pour former les autres cas appelés *obliques*. *Nominativus sive rectus cadens a sua terminatione in alias facit obliquos casus.* (Prisc., liv. v *De casu*.) Aussi le passage successif d'un cas à l'autre s'est-il appelé déclinaison, *declinatio*, c'est-à-dire déviation que l'on fait subir à un mot en le conduisant ainsi de terminaison en terminaison.

L'usage des cas ne s'étend point à toutes les langues, il est propre à quelques-unes seulement, telles que le latin, le grec, le sanscrit, l'allemand, appelées langues transpositives, à cause des transpositions de mots que les cas leur permettent; tandis que cet usage n'est point admis en hébreu, en français, en italien, en espagnol, en anglais, langues dites analytiques, attendu que, pour la coordination des mots de la phrase, elles sont obligées de suivre pas à pas la marche analytique de la pensée.

Les rapports exprimés par les *cas* dans les langues *transpositives* sont représentés de deux manières dans celles qui sont *analytiques :*

1° Par la place qu'occupe le mot, place déterminée par l'ordre de l'énonciation des idées. La nécessité de se conformer à cet ordre fait que nos langues *néo-latines* ne peuvent rendre que par une seule construction la plupart des pensées que le latin pouvait présenter dans un certain nombre de constructions différentes. On dit en français : *Dieu fit la terre* ; en italien, *Dio fece la terra ;* en espagnol, *Dios hizo la tierra.* Dans ces trois phrases il est impossible de déranger l'ordre, respectif des mots sans détruire le sens de la proposition ; tandis que la langue latine, sans altérer ce même sens, pourra combiner de six manières différentes les termes employés pour l'exprimer : *Deus fecit terram*, *Deus terram fecit, terram Deus fecit, etc.*

2° Les langues qui n'ont point de déclinaisons marquent par des prépositions les rapports exprimés par les cas. Ainsi les Français, les Italiens et les Espagnols feront usage de quatre mots pour exprimer la pensée : *Pierre dit à Paul*, *Pietro disse à Paolo, Pedro dijo à Pablo;* au lieu que, pour exprimer cette même pensée, les Latins n'avaient besoin que de trois mots et d'une simple variation dans la terminaison de l'un des deux substantifs : *Petrus dixit Paulo*.

Bien que nos langues modernes n'admettent pas de déclinaisons, toutefois elles ont conservé de leur origine latine quelques traces des cas latins dans les pronoms personnels ; tels sont en italien : 1[re] pers. sing., *io, mi, me ;* plur., *noi, ne, ci, ce ;* — 2[e] pers. sing., *tu, ti, te ;* plur., *voi, vi, ve ;* — 3[e] pers. sing. mas., *egli* ou *esso, lui, li, lo ;* sing. fém., *ella* ou *essa, lui, la* ; plur. mas., *eglino* ou *essi, loro, gli, li ;* plur. fém., *elleno* ou *esse, loro, le.* — En espagnol : 1[re] pers. sing., *yo, mi, me ;* plur., *nos, nosostros ;* 2[e] pers. sing., *tu, ti, te ;* plur., *vos, vosostros, os ;* — 3[e] pers. sing. mas., *el, le ;* sing. fém., *ella, le, la ;* plur. mas., *ellos; les, los ;* plur. fém., *ellas, les, las.* — En français : 1[re] pers. sing., *je, moi, me ;* plur., *nous ;* 2[e] pers. sing., *tu, toi, te ;* plur., *vous ;* 3[e] pers. sing. mas., *il, lui, le ;* plur., *ils, eux, leur, les ;* sing. fém., *elle, lui, la ;* plur., *elles, leur, les.*

Dans chacune de ces langues, les divers accidents des pronoms personnels peuvent se réduire à trois cas qui correspondent à peu près au *nominatif*, au *datif* et à *l'accusatif* des Latins ; ils peuvent même se réduire à deux pour les pronoms personnels de notre langue. Quelques grammairiens ont nommé ces deux cas, avec beaucoup de raison, l'un *subjectif*, l'autre *complétif*. Le premier, en effet, représente le sujet de la proposition, et le second s'emploie pour les compléments de tous genres.

	1[re] PERSONNE.		2[e] PERSONNE.	
	Sing.	*plur.*	*Sing.*	*plur.*
SUBJEC.	je, moi,	nous.	tu, toi,	vous.
COMPL.	me, moi;		te, toi;	

3[e] PERSONNE.

	Sing.		*plur.*	
	Masc.	fém.	Masc.	fém.
SUBJEC.	il, lui,	elle,	ils, eux,	elles,
COMPL.	le, lui,	la, lui ;	lès, eux, leur,	elles, les, leur.

Beauzée admet un cas de plus pour ces pronoms, parce qu'il prétend que *moi, toi, lui* sont des espèces de *datifs* toujours compléments d'une préposition exprimée ou sous-entendue, et qu'ils ne peuvent, dans aucun cas, servir de sujets ; mais toutes les subtilités auxquelles il a recours ne sauraient prouver son assertion ; car il est bien évident que ces pronoms sont sujets dans les exemples suivants : MOI *seul puis le sauver ;* TOI-*même l'as condamné ;* LUI *le premier vint à mon secours ;* tandis qu'ils sont employés comme compléments directs dans *frappez-*MOI ; *rends-*TOI ; *je ne crains ni* LUI, *ni les siens.*

Le nombre des cas varie dans les diverses

langues transpositives; l'arabe en a trois; l'allemand, quatre; le grec, cinq; le latin, six; l'arménien, dix; la langue de Lapons, quatorze; et le basque en compte encore davantage. DE CHEVALLET.

CAS DE CONSCIENCE. — C'est une question de morale qui consiste à savoir si telle action est permise ou défendue, ou à quoi l'homme peut être obligé dans telles ou telles circonstances. C'est dans les principes ou les règles de la théologie morale qu'on doit en chercher la décision, qui n'est que l'application de ces principes à un fait particulier. On comprend que, pour donner une décision juste, il importe, avant tout, de bien examiner les termes de la question, et de tenir compte de toutes les circonstances, parce que souvent elles peuvent changer essentiellement le caractère du fait, et par conséquent modifier l'application des principes. Mais toutes les précautions, à cet égard, ne suffisent pas toujours pour ne pas se tromper; car souvent les circonstances sont tellement complexes, qu'il est difficile de juger à quel principe on doit recourir pour baser une décision, et souvent aussi l'application du principe ne peut se faire qu'à l'aide de raisonnements qui n'offrent pas toujours l'évidence nécessaire pour garantir de toute illusion, parce que le fait ou la question particulière ne se rattache aux principes que par des conséquences éloignées. C'est une des raisons qui expliquent pourquoi on trouve, parmi les moralistes, des opinions divergentes sur un assez grand nombre de points.

On a donné le nom de casuistes aux théologiens dont les travaux ont spécialement pour objet la décision des cas de conscience, ou l'explication des devoirs et la détermination de ce qui est permis ou défendu. C'est incontestablement la partie la plus difficile de la théologie, celle qui exige le plus de justesse d'esprit; car les questions qu'elle embrasse sont également nombreuses et compliquées, et l'on marche constamment entre deux écueils également à craindre, celui du rigorisme et celui du relâchement. On a reproché à quelques casuistes d'être tombés fréquemment dans ce dernier défaut, mais leurs erreurs, ensevelies dans des ouvrages obscurs, ont été d'ailleurs promptement réprimées par une condamnation solennelle, et cela même sert à montrer l'importance et le besoin d'une autorité pour redresser les aberrations de la raison humaine en matière de morale comme en matière de dogme. Il faut remarquer, en outre, que les casuistes relâchés sont peu nombreux, si on les compare à la multitude des théologiens qui ont écrit sur la morale. Enfin les erreurs qu'on leur reproche, et qui tiennent à la faiblesse de l'esprit humain ou aux vices du raisonnement, ne sont rien en comparaison de celles qui ont été soutenues par la philosophie; car il n'est presque aucun devoir qu'elle n'ait obscurci par des systèmes ou des doutes téméraires.

CAS RÉSERVÉS. — On appelle ainsi certains crimes énormes dont l'absolution est réservée au pape ou aux évêques. (*Voy.* RÉSERVE.)

CASAS (BARTHELEMI DE LAS), célèbre prélat espagnol né à Séville, en 1474, d'une famille noble, s'embarqua dès l'âge de 19 ans avec son père, l'un des compagnons de Christophe Colomb dans son expédition pour la découverte du nouveau monde. Revenu en Espagne, il entra dans l'ordre des Dominicains, afin de pouvoir retourner comme missionnaire en Amérique. On l'y voit en même temps prêcher l'Evangile aux peuplades conquises et l'humanité à leurs oppresseurs. Ses efforts eurent peu de succès; mais il n'en plaida pas avec moins de zèle la cause de ses infortunés néophytes, pour le soulagement desquels on le vit successivement passer d'Amérique en Europe, revenir d'Europe en Amérique, et retourner en Europe. Le récit qu'il fit à Charles-Quint des cruautés exercées envers les Indiens émut le monarque; des ordonnances sévères furent rendues contre les persécuteurs, mais ne furent point exécutées. On continua d'exterminer les Indiens et de les entasser dans les mines. On porte à 15,000,000 le nombre de ceux qui périrent dans l'espace de dix ans. Le dévouement de las Casas a donné lieu à une accusation grave, d'après le témoignage de l'historien Herrera, contre cet apôtre de l'humanité; c'est d'avoir conseillé lui-même aux Espagnols la traite des nègres, afin de substituer ces esclaves aux Indiens dans les travaux des colonies. Cette imputation a été réfutée par Grégoire dans son *Apologie de B. las Casas*, etc. Après avoir passé cinquante ans dans le nouveau monde, où il fut nommé évêque de Chiapa, au Mexique, il se démit de ce siége et revint dans sa patrie en 1551, et mourut à

Madrid en 1556. On a de lui : *Brevisima relacion de la destruccion de las Indias*, Séville, 1552, in-4°. On a une *vie de las Casas* en italien, par Michel Pio, Bologne, 1618, in-4°.

CASAUBON (Isaac), théologien calviniste et savant critique, naquit à Genève en 1559, où sa famille, originaire du Dauphiné, était venue chercher un refuge. Ses progrès dans l'étude furent si rapides, qu'à l'âge de 9 ans il parlait correctement latin. A 19 ans il quitta la maison de son père, ministre à Crest, pour venir faire son cours académique à Genève, où il apprit la jurisprudence, la théologie et les langues orientales. Nommé professeur de grec en 1582, il ne tarda pas à publier successivement des éditions d'auteurs grecs et latins, avec des *commentaires* et des *notes* remplies de critique et d'érudition. Quelques tracasseries domestiques le décidèrent à occuper une chaire de grec et de belles-lettres à Montpellier, où il ne séjourna que deux ans. Henri IV, informé de son mérite, l'appela à Paris et le nomma bibliothécaire royal. Il fut un des commissaires qui assistèrent à la conférence de Fontainebleau, entre le cardinal Duperron et Duplessis-Mornay, et se prononça en faveur du premier. Il ne partagea point les sentiments de ses coreligionnaires sur divers points de leurs symboles, et on le soupçonna de penser à se faire catholique. Après la mort de Henri IV, Casaubon passa en Angleterre, où il fut bien accueilli du roi Jacques Ier; il en obtint deux prébendes et une pension de 200 livres sterling, dont il jouit jusqu'à sa mort, en 1614. C'était à la fois un savant critique et un bon traducteur. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont nous nous bornerons à citer les principaux. Comme éditeur et traducteur, on lui doit des éditions du *stratagème de Pollien*, Lyon, 1589, in-12 : cette édition est la première du texte grec ; des œuvres d'*Aristote*, Lyon, 1590, in-fol. ; des *Caractères de Théophraste* ; de *Suétone*, Paris, 1606, in-4°; des *satires de Perse*, 1605, in-8° ; de *Polybe*, 1609, etc. Toutes ces éditions ont été surpassées depuis, mais les travaux de Casaubon n'en ont pas moins été très-utiles à ses successeurs. Parmi ces ouvrages on citera : *in Diogenem Laërtium notæ*, 1583, in-8°, publié sous le nom d'*Hortibonus*, qu'avait pris d'abord Casaubon, et qu'il quitta dans la suite. — *De satirica Græcorum poesi et Romanorum satira*, etc., Paris, 1605, in-8°, rare : cet ouvrage a été réimprimé ; *Halle*, 1774, in-8°, avec quelques additions. — *Exercitationes in Baronium*, Londres, 1614, in-fol. ; Francfort, 1615, in-4° ; Genève, 1655 et 63, in-4°. — *De libertate ecclesiastica, bib. singularia*, 1507, in-8°. Un recueil de lettres (*epistolæ*), dont la meilleure et la plus ample édition est celle de Rotterdam, 1709, in-fol.

CASBAH ou **CASAUBA.** — C'est le nom qu'on donne, dans les Etats barbaresques, aux citadelles des villes principales, entre autres d'Alger, de Bone, d'Oran, de Constantine. Celle d'Alger est située au sommet de la colline sur laquelle la ville s'élève en amphithéâtre. C'était le palais des anciens deys, et ils y avaient accumulé d'immenses richesses. Hussein-Pacha, le dernier de ces princes, avait fait fortifier la casbah et s'y était retranché pendant que les Français bombardaient les murs d'Alger; il y resta jusqu'au 4 juillet 1830, jour où il fut obligé de capituler. Le lendemain, le général Bourmont entrait dans la casbah, où il trouva 1,500 canons, plus un trésor qu'on évalue à 48,000,000 de francs, qui furent versés dans les caisses de l'Etat.

CASCADE (*géol.*). — Ce mot est à peu près synonyme de cataracte, et l'un ou l'autre s'emploie indifféremment pour désigner les chutes d'eau que présentent les fleuves dans leur cours brusquement interrompu. Cependant on réserve plus particulièrement le nom de cascade à ces chutes plus belles, plus gracieuses qu'imposantes que nous offrent certaines rivières : c'est ainsi que le Tiveronne, à Tivoli, procure le spectacle d'une des plus magnifiques cascades que l'on connaisse. Les cataractes du Nil, devenues si célèbres par les récits exagérés des anciens, n'étaient, selon toutes les apparences, que de simples cascades. Les seules qu'ils connussent se voyaient à l'entrée de l'Egypte et sur la limite qui séparait cette contrée de la Nubie. Elles étaient dues à ce que le Nil était parsemé d'îles qui, par leurs escarpements, opposaient quelques entraves à la marche des eaux, en formant des barres qui se dirigeaient d'une île à l'autre. Le fleuve, irrité contre ces obstacles, se refoulait, se relevait, et les franchissait en écumant Aujourd'hui on trouve à peine quelques vestiges de cet état de choses : serait-ce que les anciens auraient exagéré outre mesure comme Buffon devait le faire plus tard, avec plus de

fondement il est vrai, pour la cataracte du Niagara? ou bien, faudrait-il aussi faire la part du temps, qui, par la dégradation successive des rochers, leur aurait fait perdre leur élévation? Tongouska, en Sibérie, nous offre un exemple de ce dernier effet. (*Voy.*, pour plus de détails, le mot CATARACTE.)

CASCARIE, *cascaria*, Jacq. (*bot. phan.*). — Voici les véritables caractères du genre, que Jacquin a le premier exposés : calice à cinq divisions profondes ; corolle nulle ; huit à dix étamines insérées sur la base des sépales, et entre chacune desquelles on observe un petit appendice cilié ou hérissé, appelé *squamule* par les uns et *nectaire* par les autres, mais qui n'est autre chose qu'une étamine dégénérée ; style unique et stigmate capité ; base capsulaire, globuleuse ou ovée, marquée de trois sillons, uniloculaire et polysperme ; graines attachées sur les valves ou parois du fruit. Plusieurs espèces de cascaries ont été publiées par Jacquin, dans ses plantes d'Amérique, en y joignant l'*iron-cana guiannana* d'Aublez (Pl. Guian., t. 127), et quelques *samyda* de Linné qui leur sont évidemment congénères. Le genre cascaria forme un groupe d'espèces assez nombreuses que doit encore augmenter la publication des plantes de l'Amérique méridionale par Kunth. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs disposées en petites touffes, le plus souvent axillaires, et qui sont tous indigènes de l'Amérique équinoxiale, à l'exception des deux espèces décrites par Rhède et Lamarck, dans l'*Enchiridion* de Persoon. Le genre *cascaria* se trouve divisé en deux sections : la première renferme les espèces qui n'ont que huit étamines, et dans la seconde sont comprises celles qui en ont dix, ce qui rend très-incertaine la place que le groupe entier des cascaries doit occuper dans le système sexuel de Linné. Placé par Jussieu dans les genres non rapportés à leur famille naturelle, il en a été retiré par Ventenat, qui, avec le *samyda*, l'*aquilaria*, etc., en a constitué la nouvelle famille des samydées. (*Voy.* ce mot.)

CASCARILLE, *cascarilla* (*bot.*), nom d'origine espagnole dont la signification est *petite écorce*, et donné d'une manière vague à plusieurs sortes de quinquina ; mais la *cascarille* proprement dite est l'écorce d'un arbrisseau rapporté généralement au *croton cascarilla*, L., dans la famille naturelle des euphorbiacées, monœcie monadelphie de Linné. Ce végétal croît en différentes parties de l'Amérique, à la Virginie, aux Florides, à la Jamaïque, à Saint-Domingue, aux îles de Bahama et à Eleuthera, l'une des Lucayes, d'où le nom de *cortex eleutheranus* par lequel on désigne souvent la cascarille dans les pharmacies. Cette substance se rencontre dans le commerce en petites plaques roulées, épaisses de 1 à 2 lignes, d'une couleur grisâtre à l'extérieur ; souvent fendillée transversalement, et d'un rouge ferrugineux à l'intérieur ; d'une cassure résineuse, d'une odeur peu développée, mais d'une saveur amère légèrement âcre et très-aromatique ; aussi la désigne-t-on quelquefois sous le nom de *quinquina aromatique*. La combustion lui fait répandre une fumée blanchâtre et d'une odeur très-agréable, généralement attribuée à une certaine quantité d'acide benzoïque. L'analyse chimique y a démontré de plus beaucoup de résine, une huile volatile verte d'une odeur aromatique suave, un principe amer et du mucilage ; mais ces travaux un peu anciens nous semblent fort insuffisants.

Donnée à petite dose, la cascarille occasionne dans l'estomac un sentiment de chaleur dont la réaction s'étend bientôt à la plupart des autres organes : elle offre donc, sous ce rapport, beaucoup d'analogie avec certaines espèces de quinquina, surtout le *quinquina orangé*, qui, par suite des principes aromatiques qu'il contient, est en même temps excitant et tonique ; aussi l'emploie-t-on surtout comme fébrifuge et contre la dyssenterie ou les diarrhées chroniques et passives en l'associant au quinquina. La dose et le mode de préparation sont à peu près les mêmes que pour cette dernière substance. Son extrait et sa teinture alcoolique sont presque oubliés de nos jours. Quelques fumeurs en ajoutent une faible proportion dans leur tabac pour l'aromatiser ; mais ce mélange est sujet à provoquer des vertiges et une sorte d'ivresse.

CASÉIQUE (*acide*), nom par lequel M. Proust a désigné un acide existant dans les *fromages faits*, c'est-à-dire fermentés, à l'état de caséate d'ammoniaque, sel dont la saveur piquante, salée, amère et fromageuse, mêlée d'un arrière-goût de viande rôtie, sert d'assaisonnement à la plupart de ces produits alimentaires, qui lui doivent, en outre, une partie de leurs propriétés excitantes (*voy.* CASÉUM). Cet acide ne serait-il point tout simplement de l'acide lactique?

CASEMATE ou **CAZEMATE**, ou **CHASMATE**, comme l'orthographie Rabelais. Les auteurs varient beaucoup trop sur l'étymologie de ce mot pour qu'il soit utile de nous y arrêter ici. — Mais il demande à être distingué selon qu'on entend parler d'une *casemate à feu* ou d'une *casemate d'habitation*. Les casemates à feu paraissent avoir succédé aux barbacanes des anciennes forteresses; elles formaient un échelonnement de plates-formes; elles étaient à épaulements et à parapets, ligne droite ou courbe, à embrasure, à ciel ouvert, et placées derrière l'arcillon, dans un renfoncement pratiqué entre les bastions et la courtine; les plates-formes des étages supérieurs s'appelaient *places basses* ou *flancs bas*. Ces étages contenaient des canons qui battaient de leurs feux le fossé et la place du bastion correspondant; on les tirait à cartouches sur les assaillants, s'ils tentaient le passage du fossé. La fortification avait surtout recours à ce genre d'ouvrage, s'il s'agissait de défendre des fossés inondés. Les casemates d'habitation sont des casemates voûtées qui répondent à certaines lignes fortifiées des anciens, et aux *chambres voûtiez* des châteaux du moyen âge. — Les casemates sont à l'épreuve de la bombe.

CASERNES. — On appelle de ce nom les bâtiments appartenant à l'Etat dans lesquels les militaires sont logés. On ne peut pas douter que, dès le moment où il a existé des troupes régulières permanentes, il n'y ait eu des casernes. Si nous avions une description des villes d'Athènes, de Lacédémone, de Thèbes, comme nous en avons une de Rome antique, il est plus que probable que nous y trouverions, dans l'énumération des bâtiments publics, des *phylakies*, ou stations de garde municipale. Les forts avancés, tels que Philé, Dealia, etc., garnisonnés en tout temps par des troupes soldées des Athéniens, avaient certainement des casernes; mais aucun monument historique n'en fait mention, d'où il résulte que nous ignorons quelle a pu en être l'architecture. — Aucun des écrivains romains dont les ouvrages nous sont conservés ne fait également mention de casernes : on ne saurait cependant douter que les Romains en aient eu l'usage. Près de la *villa Adriani*, non loin de Tivoli, à Civita Castellana, et dans quelques autres lieux de l'Italie, on voit des ruines qui ont appartenu à des casernes, et dont quelques-unes sont assez bien conservées pour qu'on puisse en reconnaître la construction. En outre, les Romains avaient des camps (*castra*) qui ressemblaient beaucoup à des casernes, car on ne saurait admettre que les soldats y fussent sous la tente comme dans les camps passagers; quelques-uns de ces camps sont devenus des villes assez importantes. A Rome, le fameux camp des troupes prétoriennes était une forteresse entourée de murs. Lorsque les Romains furent obligés de laisser des troupes pour contenir les peuples les plus indociles, ils les établirent dans des camps ou casernes de ce genre.

Vauban, le régénérateur de notre architecture militaire, assujettit le premier la construction des casernes à des règles générales que l'expérience a modifiées depuis, mais qui se réduisaient à peu près à ce que nous allons en dire. Toute caserne, bâtie ordinairement entre deux cours, dans l'une desquelles se trouvait une fontaine, était constituée par un corps de bâtiment unique, à un ou deux étages, et coupé dans toute sa longueur par un mur de refend divisant chaque étage en deux zones parallèles. Chacune de ces zones était à son tour divisée, par des cloisons, en chambres de grandeurs égales. Dans aucun temps, d'ailleurs, les dimensions de ces chambres n'ont été déterminées d'une manière absolue; mais de deux en deux cloisons régnait un large escalier desservant quatre chambres, et qui, aboutissant intérieurement à une lanterne, donnait, en conséquence de cette disposition, issue sur les deux cours. Plus tard, Vauban, s'attachant surtout à remédier au défaut de ventilation dans les casernes, fit communiquer les chambres antérieures avec les chambres postérieures, en ouvrant un large arceau dans le mur de refend. Aujourd'hui, ce mur est remplacé par un couloir régnant sur toute la longueur de l'édifice, et donnant issue à toutes les chambres de l'étage correspondant, disposition qui, d'une part, facilite la surveillance du service, et, de l'autre, ménage l'espace en permettant de diminuer le nombre des escaliers dont nous avons parlé. Dans ces derniers temps, enfin, le général Belmas proposa de supprimer le couloir longitudinal et les cloisons transversales, de manière à transformer chaque étage des casernes en une pièce unique, analogue à la batterie d'un vaisseau de guerre, les faisceaux d'armes établissant pour la circulation un

corridor artificiel. Ce projet, dont le principal but est la salubrité, a été mis récemment à exécution dans une des casernes de Paris. Parmi les améliorations que notre époque a apportées aux aménagements des casernes, nous devons mentionner 1° le transport des cuisines dans un corps de bâtiment séparé ; 2° l'établissement des lits solitaires ; 3° l'augmentation d'espacement pour les chevaux, à chacun desquels on accorde aujourd'hui 1 mètre et 1/2 au lieu de 1 mètre (le malheur est grand que nos modernes philanthropes n'aient pas daigné faire pour les hommes ce qu'ils ont fait pour les chevaux ; un mètre d'espacement pour chaque soldat, c'est-à-dire pour son lit de 70 centimètres et la ruelle ! voilà une de ces rigueurs inutiles qu'il est vraiment plus qu'abusif d'imposer aux militaires) ; 4° enfin, dans toutes les places de guerre, les casernes sont aujourd'hui casematées et à l'épreuve des feux courbes, ce qui donne au moins, pendant les nuits de siége, une sécurité complète au soldat.

Deux forts pignons opposés, qui reçoivent seuls la poussée de la série des vents, abritent des murs de refend servant simplement de supports aux voûtes intermédiaires.

CASEUM (*chim.*), principe immédiat animal, ainsi nommé parce qu'il forme la base des différents fromages, et qui n'a encore été rencontré que dans le lait, où il existe en solution mêlé au beurre, à l'acide lactique, au sucre de lait et à différents sels. On le connaît sous deux états : 1° COAGULÉ et uni à un peu d'acide lactique tel qu'il se sépare spontanément du lait, qui s'aigrit à l'air ; 2° NON COAGULÉ et *pur*. Il s'obtient en ajoutant, au lait écrémé, de l'acide sulfurique qui le précipite en se combinant avec lui sous forme d'un caillot blanc qu'il faut laver sur un filtre et délayer ensuite dans l'eau distillée pour le faire digérer avec du carbonate de baryte ; l'acide sulfurique s'empare de la base de ce dernier, et le caséum, devenu libre, se dissout dans l'eau. Le sulfate de baryte étant alors séparé par la filtration, la liqueur évaporée laisse déposer le caséum sous forme de pellicules blanches qui deviennent transparentes et dures par la dessiccation.

Le caséum anhydre est solide, jaunâtre, insipide, inodore, sans action sur les couleurs végétales. Le calorique le fait se boursoufler et le décompose en donnant tous les produits des substances azotées. L'eau le redissout facilement en formant un solutum mucilagineux d'un jaune pâle, lequel, étant chauffé, donne l'odeur du lait bouilli et se couvre d'une pellicule blanchâtre. Tous les acides le coagulent en y formant un caillot blanc ; l'alcool ne le dissout que faiblement, et plus à chaud qu'à froid.

Le caséum coagulé ou uni à un acide est insoluble dans l'eau à toutes les températures, soluble dans les alcalis caustiques et l'ammoniaque, ainsi que dans les acides végétaux concentrés et les acides minéraux étendus d'eau.

Abandonné à lui-même lorsqu'il est humide, il éprouve bientôt la fermentation putride et donne, entre autres produits, de l'acide acétique, de l'acétate d'ammoniaque, et une substance particulière faiblement azotée, isolée pour la première fois par M. Braconnot, qui lui a donné le nom *d'aposépédine* (de *απο* et *σηπεδων*), c'est-à-dire fournie par la putréfaction ; aussi tous ces produits se retrouvent dans les fromages plus ou moins avancés.

Composition, suivant MM. Gay-Lussac et Thenard, du caséum, tel qu'il se dépose dans le lait aigri :

Carbone.	59,781.
Oxygène	11,409.
Hydrogène.	7,429.
Azote	21,381.
	100,000.

Le caséum, comme partie constituante du lait, est une des substances les plus nutritives ; pris isolément, il jouit encore de cette propriété, puisqu'il forme la base de tous les fromages frais ou fermentés ; pour ce dernier cas, toutefois, il est plus ou moins altéré dans ses propriétés physiques et chimiques.

CASIMIR Ier, dit le *Pacifique*, fils de Miecislas II, roi de Pologne, était enfant lorsqu'en 1034 il perdit son père. Sa mère Richsa, nommée sa tutrice et régente du royaume, ayant soulevé les Polonais par un mauvais gouvernement, fut obligée, en 1036, de s'enfuir en Saxe avec son fils que bientôt après elle envoya à Cluny. Casimir s'y livra avec ardeur à l'étude et se proposait d'entrer dans les ordres ; il avait même reçu le diaconat, lorsque la Pologne, dévorée par les dissensions, ne crut trouver de remède à

ses maux qu'en suppliant Casimir de remonter sur le trône. Il y consentit après s'être fait relever de ses vœux par le pape Benoît IX, qui imposa à cette occasion aux Polonais les plus singulières conditions; par exemple, que la nation entière se raserait la tête comme les moines, que les nobles porteraient une étole de lin pendant la messe, etc. Casimir fut couronné à Gnesne en 1041; son premier soin fut d'étouffer les semences de division et de s'assurer de la paix au dehors par des alliances et des sacrifices. Il épousa la fille de Jéroslaw, grand-duc de Russie, fit rentrer la Mazovie sous son obéissance, et reçut un tribut des Prussiens. La paix ne fut interrompue que par la nécessité où il fut d'accorder du secours à l'empereur qui avait protégé ses Etats; mais la guerre fut de courte durée et permit bientôt à Casimir de faire jouir son peuple des bienfaits d'une sage administration jusqu'à sa mort, arrivée le 28 novembre 1058. Il eut quatre fils et une fille; l'aîné, Boleslas, lui succéda, et sa fille épousa Uratislas, roi de Bohême.

CASIMIR II était le cinquième fils de Boleslas III, roi de Pologne, qui, à sa mort, en 1138, ne lui assigna aucun lot dans le partage qu'il fit de ses États à ses autres enfants; il reçut de Boleslas V, en 1167, les provinces de Sandomir et de Lublin. Boleslas ayant mécontenté ses sujets, le trône fut offert à Casimir, qui rejeta cette offre avec une indignation qui ne fit qu'augmenter l'estime des Polonais; aussi, lorsque son frère Miecislas III, qui avait succédé à Boleslas, eut soulevé les Polonais par sa mauvaise conduite, l'obligea-t-on à recevoir la couronne malgré sa répugnance. Si l'on en croit les historiens, Casimir chercha à rendre le trône à son frère; mais les magnats, redoutant la vengeance de celui-ci, s'y refusèrent d'un commun accord et menacèrent Casimir d'élever un autre roi. Casimir, ne pouvant donc se rendre aux vœux de Miecislas, prit le parti de le favoriser secrètement dans la conquête de la grande Pologne, et prit les armes contre la province de Brzesc, qui, ayant pris sa connivence pour de la faiblesse, s'était révoltée; il la réduisit en douze jours et punit de mort les instigateurs de la révolte. Cette expédition et quelques autres contribuèrent beaucoup à le faire respecter de ses sujets et de ses voisins, qui aimaient à le choisir pour arbitre de leurs différends; aussi la seule présence de Casimir suffit-elle pour arrêter une violente sédition excitée par l'incorrigible et ambitieux Miecislas. Il se contenta de punir de l'exil les chefs des révoltés et pardonna aux autres. Cet acte de clémence lui gagna tous les cœurs, et Miecislas lui-même cessa ses entreprises. Après avoir fait rentrer les Prussiens dans le devoir, Casimir, adoré de ses sujets, respecté de ses voisins, jouissait du repos lorsqu'il mourut subitement, le 4 mai 1194, au milieu d'un banquet, à l'âge de 77 ans. Son équité lui mérita le surnom de *Juste*. Son seul défaut fut un penchant immodéré pour les femmes. Il avait épousé, en 1168, Hélène, fille de Vozevald, duc de Belz, dont il eut Lezko, son successeur.

CASIMIR III, dit *le Grand*, fils d'Uladislas Loketek, s'était distingué par sa bravoure sous le règne de son père, qui, pour le former à la conduite des peuples, l'avait établi, de son vivant, souverain de la grande Pologne. En montant sur le trône, il eut de nombreux démêlés avec les chevaliers teutoniques contre lesquels il se vit plus d'une fois dans la nécessité de prendre les armes. Un traité conclu avec eux par Casimir, et non ratifié par la diète, l'ayant obligé de recourir au saint-siége, il obtint une sentence en sa faveur : malheureusement elle n'eut pas d'effet, l'empereur Louis V ayant défendu aux chevaliers de se dessaisir des biens de l'ordre, c'est-à-dire du palatinat de Cujavie qu'ils s'étaient engagés à rendre à Casimir. Après la mort de sa femme, arrivée en 1340, Casimir épousa Hedwige, fille du landgrave de Hesse, mais il se dégoûta bientôt de cette princesse et la retint dans une espèce de captivité. La Russie, en ce moment, attirait toute son attention : c'est pourquoi il s'efforça et parvint à faire ratifier par la diète l'ancien traité fait avec les chevaliers teutoniques et à le leur faire accepter. Après quoi il conquit la plus grande partie de la Silésie, ce qui lui valut l'animadversion du roi de Bohême, suzerain de cette contrée, qui manifesta des dispositions hostiles à la Pologne, déjà menacée par les Tartares. Casimir marche au-devant d'eux, les rencontre sur les bords de la Vistule, les repousse, et vole en Silésie, où il taille en pièces l'armée du roi de Bohême; puis revient dans ses États pour y rétablir l'ordre. Sa bonne administration et sa sollicitude pour la classe indigente de ses sujets, vouée aux travaux de l'agriculture, lui valut le titre de *roi des paysans*. Cepen-

dant l'humeur turbulente des Polonais s'accommodait peu d'un repos qu'ils attribuaient à la mollesse. Forcé de recommencer la guerre, il enlève aux Lithuaniens tout ce qu'ils possédaient dans la petite Russie, et revient non plus veiller à l'administration du royaume, mais se plonger dans les plaisirs. La peste qui ravageait la Pologne et l'offensive heureusement reprise par les Lithuaniens furent regardées comme une preuve de la colère divine. Mais, averti par l'opinion publique, Casimir se réveille de sa léthargie, livre bataille et y défait les Lithuaniens. Hedwige venait de mourir; Casimir n'avait pas d'enfant mâle : déjà, du vivant de sa première femme, il avait choisi son neveu Louis, fils du roi de Hongrie, pour son successeur; mais, choqué, cette fois, de ce que les Polonais, qui l'avaient reconnu, avaient fait valoir leur consentement en lui extorquant des prérogatives, il résolut de se marier une troisième fois dans l'espoir d'avoir un héritier, et il épousa en effet, en 1558, une fille du duc de Glosgaw. Sa félicité ne fut plus troublée que par un échec qu'éprouva un des fils du vayvode de Moldavie, auquel il avait accordé des troupes pour ressaisir l'héritage de ses pères; mais la conquête de la Russie Rouge, qu'il reprit en 1366 aux Lithuaniens, en effaça la mémoire et vint encore ajouter à sa gloire, lorsqu'il mourut des suites d'une chute de cheval à l'âge de 61 ans. En lui finit la race des Piast, qui gouvernait depuis cinq cent vingt-huit ans; et c'est aussi à dater de ce règne que les Polonais élurent des rois étrangers, source des nombreuses calamités qui ont désolé la Pologne.

CASIMIR IV, roi de Pologne, fils d'Uladislas, était grand-duc de Lithuanie lorsqu'il fut appelé au trône de Pologne en 1447. Il abaissa les chevaliers de l'ordre Teutonique, subjugua la Valachie; mais il sacrifia presque toujours les intérêts des Polonais à ceux des Lithuaniens, qui étaient l'objet de son affection, et son règne fut très-agité. Ce prince ne possédait aucune des qualités qui font un vrai roi; orgueilleux, sans courage, plein de vanité, peu sensible à l'honneur, il ne fut regretté ni des Lithuaniens ni des Polonais. Quand il mourut en 1492, âgé de 64 ans, il laissa de son mariage avec Elisabeth, fille de l'empereur Albert II, Uladislas, roi de Hongrie et de Bohême; Jean Albert, qui lui succéda; Carimée, élu roi de Hongrie du vivant de Matthieu, et mort en odeur de sainteté en 1483; Alexandre Sigismond, qui fut aussi roi de Pologne, et Frédéric, archevêque de Gnesne et cardinal.

CASIMIR V (Jean), fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche, naquit en 1609. A la mort de son père, malgré sa mère Constance, qui voulait lui faire donner la couronne de Pologne, il favorisa l'élection d'Uladislas VII, son frère aîné, issu d'un premier lit, et alla ensuite servir dans les armées impériales. Fait prisonnier par les Français, à la suite d'un naufrage sur les côtes de Provence, il fut mis en liberté au bout de deux ans de détention dans un château près de Marseille, retourna en Pologne, puis voyagea en Italie, où il se fit jésuite et fut nommé cardinal. Appelé au trône de Pologne après la mort d'Uladislas VII, il renvoya le chapeau de cardinal au pape, qui lui accorda des dispenses pour épouser la veuve de son frère, Louise-Marie de Gonzague. Ce mariage, qui déplut aux Polonais, fut une des causes des traverses qu'il essuya sur le trône : tour à tour vaincu et vainqueur dans les différentes guerres qu'il eut à soutenir contre les Cosaques, les Suédois et les Moscovites, Casimir, ayant perdu son épouse, résolut d'abdiquer, et accomplit ce dessein dans une diète qui fut convoquée *ad hoc* l'année suivante. Il vint en France après cette abdication, et se retira dans l'abbaye Saint-Germain des Prés, dont il devint abbé, ainsi que de Saint-Martin de Nevers, et mourut dans cette dernière ville en 1672. Ce prince fut le dernier rejeton mâle de la maison de Vasa.

CASIMIR (Saint), grand-duc de Lithuanie, le troisième des treize enfants de Casimir IV, né en 1458, disputa la couronne de Hongrie à Mathias Corvin. Les armes du père n'ayant pu faire triompher la cause du fils, le jeune Casimir se retira au château de Dobski, où il se livra à tous les exercices de la piété la plus austère. Il termina sa carrière à Wilna en 1483, victime de sa chasteté. Le pape Léon X le mit au rang des saints par une canonisation solennelle, et dès lors il fut invoqué comme le patron de la Pologne.

CASOAR, *casuarius* (*ois.*). Brisson a réuni sous ce nom deux espèces d'oiseaux de l'ordre des échassiers et de la famille des brévipennes, Cuvier. Ces oiseaux, assez voisins des autruches, en diffèrent par leurs ailes, beaucoup plus courtes et totalement inutiles à la course; leurs pieds ont trois doigts, tous garnis d'ongles et dirigés en

avant; leurs plumes ont des barbes si peu garnies de barbules, que de loin elles ressemblent à du poil ou à du crin tombant.

Vieillot a proposé pour chacune des espèces dont se compose le groupe des casoars un genre distinct; le premier, auquel il réserve le nom de CASOAR, *casuarius*, nous occupera d'abord.

Genre casoar. — Ce genre a pour caractères : le bec droit à dos caréné, arrondi et fléchi à la pointe; tête casquée, cou nu et garni de deux fanons; pieds robustes, charnus jusqu'aux doigts; ongle du doigt interne du double plus grand que les autres; pennes alaires remplacées par cinq baguettes sans barbes.

La seule espèce comprise dans ce genre est le CASOAR ÉMEN ou CASQUÉ, *casuarius emen*. Cet oiseau habite la partie la plus orientale de l'Asie méridionale, les Iles Moluques, celles de Java et de Sumatra, et surtout les profondes forêts de l'île de Ceram; mais il n'est commun nulle part.

Le casoar est stupide et glouton; sa nourriture ordinaire consiste en fruits, en herbes et en petits animaux. On en a vu un vivant à la ménagerie de Paris qui consommait par jour 8 livres et demie de pain, six ou sept pommes et une botte de carottes; il buvait 4 pintes d'eau en été et un peu plus en hiver.

Le casoar est, après l'autruche, un des oiseaux les plus volumineux; son corps massif est couvert de plumes lâches, noirâtres, assez analogues à des poils; sa tête est surmontée d'un casque osseux, brun par devant et jaune dans tout le reste. Ce casque a 3 pouces de haut, 1 pouce de diamètre à sa base, et 3 lignes à son sommet; il est produit par un renflement des os du crâne et recouvert par des couches concentriques d'une substance. Le reste de la tête n'offre, sur une peau d'un bleu céleste, que quelques poils noirs, principalement au-dessus de l'orifice auditif, qui est très-grand; la peau colorée qui se continue jusqu'au milieu du cou y présente des sillons et des tubercules semblables à ceux des dindons : sur le devant du cou il existe de chaque côté une caroncule mince, de couleur rouge, qui s'élargit vers le bas; les plumes de la partie inférieure du cou sont les plus courtes; elles vont en s'allongeant sur le reste du corps jusqu'au croupion, où elles sont tombantes et remplacent la queue.

Les ailes sont extrêmement courtes; leurs pennes, ou plutôt les rudiments qui les représentent, sont au nombre de cinq, gros, à peu près ronds et sinués de barbes. Ces espèces de tuyaux sont creux dans toute leur longueur, et contiennent une sorte de moelle semblable à celle des plumes naissantes; ils représentent cinq piquants dont l'animal se sert en effet pour se défendre : celui du milieu, qui est le plus grand, peut avoir 1 pied de longueur. Le bec, les pieds et les ongles sont de couleur noire. Hauteur, 5 pieds environ.

Le cri ordinaire de cet animal est *hou hou*, prononcé faiblement et comme de la gorge; dans les moments de colère, il est remplacé par un bourdonnement assez analogue au bruit d'une voiture ou du tonnerre entendu de loin.

Le mâle est d'un caractère plus farouche que la femelle, mais c'est principalement au temps des amours qu'il est le plus furieux. La femelle pond trois ou quatre œufs d'un blanc gris avec une foule de petits points verdâtres; elle les place dans le sable et ne les couve que pendant un mois et la nuit seulement. Les jeunes diffèrent des adultes en ce qu'ils ont la tête non encore revêtue d'un casque, et que leur plumage est d'un roux clair mêlé de gris.

Quoique plus difforme et proportionnellement plus lourd que l'autruche, le casoar court très-vite et se défend des animaux qui l'attaquent en les frappant de ses pieds.

GENRE ÉMON, en latin, *dromaius*. Ce deuxième genre a pour caractères les suivants : bec droit à bande déprimée, un peu caréné en dessus, arrondi à sa pointe, et plus court que celui du casoar à casque; tête simple, sans casque et emplumé; jambes charnues jusqu'au talon; ongles presque égaux, un peu obtus; rémiges et rectrices nulles, point de baguettes à leur place.

L'espèce type du genre émon est l'ÉMON NOIR, *drom. ater*, Vieill.; *casuarius Novæ-Hollandiæ* de Latham; M. Lesson l'a nommé *émon paienbany*. Le premier de ces noms, qui est celui du genre, n'est qu'une modification du mot *émen*, qui sert quelquefois pour désigner le casoar à casque; le second est celui que l'oiseau porte à la Nouvelle-Galles du sud.

Lorsque l'émon est parvenu à un état parfait, il n'est guère plus grand que le casoar; il n'a guère moins d'un pied de haut. Ce

qui le distingue surtout de celui-ci, c'est que sa tête n'est point chargée d'un casque osseux, et que son cou est emplumé ainsi que le dessus de sa tête; seulement les plumes de cette dernière partie sont plus serrées, principalement sur les joues et la gorge, où elles laissent voir la couleur purpurine de la peau. Les plumes du corps sont soyeuses et recourbées à leur extrémité; elles ont une teinte blanchâtre aux parties supérieures. Le bec est noir; les pieds sont bruns, avec des dentelures saillantes le long de leur face postérieure. Les jeunes ont la tête entièrement emplumée; ils sont couverts de plumes grises, blanches et brunes; ils quittent leur nid, courent et mangent seuls, dit-on, dès leur naissance. Les œufs sont d'un brun vert et de la grosseur de ceux du casoar.

Les émons habitent la Nouvelle-Hollande; on les a souvent observés dans les environs de Port-Jakson : ils se nourrissent de fruits mûrs, de fleurs et de plantes de toutes sortes : leur chair est moins mauvaise que celle du casoar; elle approche assez, pour le goût, de celle du bœuf. On dit qu'ils sont polygames.

Emon kivi-kivi, *drom. Novæ-Zelandiæ*. M. Lesson (*Manuel*, t. II, p. 210) donne ce nom à une nouvelle espèce d'émon très-commune dans les forêts de la Nouvelle-Zélande. Voici la courte description qu'il en donne : « Cet émon est la moitié plus petit que le précédent; son plumage est grisâtre, suivant ce que nous disent les naturels, car je n'ai jamais vu qu'une peau à moitié détruite et informe. » Les habitants de la Nouvelle-Zélande estiment la chair de ces oiseaux, et les chassent avec des chiens; ils le nomment *kivi-kivi*.

CASPIENNE (MER), grand lac salé, situé entre l'Europe et l'Asie, baignant la Tartarie à l'est, la Russie à l'ouest et au nord, la Perse au midi. Il était connu des anciens sous le nom de mer d'Hyrcanie. Sa superficie est de 16,850 lieues carrées. Sa profondeur varie de 400 à 450 pieds. La pêche y est très-abondante et produit plusieurs millions de roubles.

Ce lac reçoit les eaux du Volga, du Kour, de l'Oural, du Terek, de l'Aklaï, du Samour, du Svidoura, etc. C'est encore un problème de savoir s'il est en communication avec d'autres mers. Quelques géographes prétendent qu'un courant souterrain l'unit à l'Océan, conjecture fondée sur la ressemblance qui existe entre le goût saumâtre et la couleur de leurs eaux; d'autres assurent qu'il communique avec la mer de Marmara, opinion qu'ils établissent sur une observation, d'ailleurs, assez curieuse. On a trouvé, disent-ils, des feuilles de saule dans la mer Caspienne : d'où venaient ces feuilles de saule? Cet arbre ne croît point sur les côtes du lac hyrcanien; il en existe, au contraire, des plants assez nombreux sur les rives de la mer de Marmara : donc, il doit y avoir un canal souterrain entre la mer de Marmara et la mer Caspienne.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le plus ou moins de vraisemblance de ces conjectures; nous nous contenterons de rappeler, en terminant, que c'est du rivage oriental de la mer Caspienne que sont parties la plupart des hordes barbares qui, du III[e] au V[e] siècle, ont inondé l'Europe et l'Asie.

CASQUE, arme défensive qui garantit la tête et sert de coiffure. Ce mot est d'une date récente chez nous, et nous l'avons emprunté du latin *cassis* vers le XVI[e] siècle seulement. Avant cette époque, il s'était nommé successivement, selon sa forme, son emploi, son origine, heaume, salade, morion, etc.

L'usage du casque est né avec la guerre même; il remonte, par conséquent, au delà des temps historiques, comme la Bible, Homère, les monuments de l'Egypte, les vases grecs, etc., en font foi. Il était général en Grèce et dans l'Asie Mineure; il le devint chez les Romains et les innombrables nations qu'ils ont combattues et soumises. A la chute de l'empire, il se perpétua chez les vaincus devenus vainqueurs à leur tour, et nos premiers aïeux, soit Gaulois, soit Francs, eurent leurs casques aussi, qui ne furent abandonnés en partie qu'à la fin du XVI[e] siècle. Nous allons traiter d'abord des casques de ces deux grandes époques, et nous compléterons notre travail en les suivant jusqu'à nos jours, puisqu'ils sont encore employés dans quelques régiments en France, dans un plus grand nombre à l'étranger, et qu'ils peuvent redevenir partout d'un usage général.

Il est bien difficile de classer les casques anciens en catégories de formes, d'époques et de nations, et d'attribuer précisément tel ou tel casque, grec, par exemple, au Péloponnèse, à la Macédoine, à l'Asie Mineure, etc., et de dire que tel ou tel autre soit du temps d'Homère, d'Hérodote ou de Pausanias.

Les anciens attribuaient l'invention des casques à Corytus, fils de Pâris et d'OEnone, et favori d'Hercule. Les premiers furent faits en bois, témoin ceux de la Colchide. Les Lusitaniens s'en firent en nerfs d'animaux tissus, et successivement on y employa la plupart des substances solides, ou susceptibles de le devenir. A Rome, il s'en fit de deux sortes; les uns en cuir bouilli ou en peaux de bêtes durcies par la préparation : ceux-là se nommaient *galea;* les casques en métal prirent le nom de *cassis*.

Pline parle de la dureté de la peau du cheval marin pour la fabrication des casques et des boucliers impénétrables à l'épée. On n'est pas d'accord aujourd'hui sur la nature de ce cheval. La peau du bœuf, celle du buffle ont dû d'abord appeler l'attention pour cet emploi.

Presque tous les premiers casques ont été chargés d'ornements étrangers, tels que panaches, crêtes, têtes et cornes d'animaux, etc., sans doute parce que les hommes forts qui, à la chasse, avaient tué un animal redoutable, se seraient fait honneur d'en porter les dépouilles sur leur personne quand ils allaient à la chasse.

Selon Homère, les héros grecs et troyens ornaient leurs casques avec la longue crinière de leurs chevaux, et ce fut la crinière du casque d'Hector qui effraya tant le jeune Astyanax qu'Andromaque tenait sur ses bras. Au dire de Plutarque, les Cimbres et les Teutons se présentèrent à Marius dans les plaines de la Provence avec des casques chargés de têtes d'animaux féroces à gueules béantes. Enfin, d'après Hérodote, les Mysiens et les Thraces se couvraient de peaux de bœufs dont les pattes de devant se nouaient sur la poitrine du guerrier, tandis que la tête de l'animal avec ses cornes lui servait de casque. Les Ammoniens en usaient de même avec une peau et une tête de bélier. Jupiter Ammon, Mars, Lysimaque, Pyrrhus portent des casques à cornes de bélier sur leurs médailles.

Le but de tous ces simulacres était évidemment de jeter l'épouvante, et ce qui concourt à le prouver, c'est l'exemple donné par Diomède, l'un des héros du plus ancien poëte après les poëtes sacrés; son casque vomissait des flammes. Virgile, dans l'*Énéide*, en dit autant du casque de Turnus; la chimère qui le surmontait, semblable à l'Etna, versait le feu à torrents. Florus enfin, et ici ce n'est plus un poëte qui parle, l'historien Florus dit expressément que le centurion Domitius effraya les Mysiens par un casque qui jetait du feu quand il était mis en mouvement.

Sans avancer que tous les casques dont nous venons de parler fussent de l'espèce nommée *galea* en latin, il n'y a pas d'inconvénient à le supposer, afin d'établir une ligne de séparation entre ceux-là et ceux qui furent appelés *cassis* à Rome, et *kranos* ou *périképhaleia* en Grèce, et qui étaient de métal.

Les premiers casques de métal furent nécessairement en cuivre, puisque c'est le premier des métaux que l'homme ait découverts. Le casque de Goliath et le casque de Saül étaient en cuivre. Dans Homère, toutes les armures sont positivement en cuivre, et c'est même une faute contre le costume que de les décrire ou que de les peindre autrement.

Les casques en métal furent d'abord de simples calottes à la forme exacte de la tête, ainsi qu'on le voit aux statues antiques des héros grecs. Lorsqu'ils furent fabriqués de manière que le fond en était plus élevé que le crâne de 5 à 6 pouces, comme on les voit aux Pallas des monnaies d'Athènes, leur poids et le balancement que leur imprimait leur élévation forcèrent à les garnir intérieurement d'une coiffe qui posait sur la tête. Alors on fut souvent obligé de les fixer par des jugulaires; les petits casques même eurent des jugulaires aussi, du moins à Rome, et les bas-reliefs de la colonne Trajane en font foi.

Insensiblement le casque primitif s'agrandit et se chargea d'ornements, et même de pièces constitutives. Il prit un frontail ou pièce mobile qui s'abaissait et venait couvrir la figure, témoin encore le casque de la Minerve d'Athènes. Dans d'autres cas, ils ne reçurent qu'une simple avance ou visière, dont le nom grec était *gleisson*. D'autres casques encore furent garnis de pièces qui garantissaient davantage les joues, et de ceux-là il en existait déjà au temps de la guerre de Troie : c'est celui qu'Homère donne à Hippothoüs tué sur le corps de Patrocle.

De même qu'on ne peut assigner une date à un casque antique, on ne peut dire non plus à quelle troupe, à quel grade d'homme de guerre il a appartenu. Il exista sans doute une différence entre celui de la cavalerie et celui de l'infanterie : il en exista nécessaire-

ment une autre entre celui d'un officier et celui d'un soldat. Ainsi, quand Polybe dit que les Romains ornaient les leurs de trois plumes rouges et noires longues de 1 pied 1/2, cela ne peut s'entendre que des officiers. En effet, parlant ailleurs des petits casques des vélites, il dit qu'on le recouvrait de peaux d'animaux, afin que les officiers les reconnussent mieux dans le combat. Cela indique, implicitement du moins, et que ceux des officiers n'étaient point recouverts de peaux, et que ceux des hommes légèrement armés n'étaient point chargés de plumes. En général, les casques des soldats étaient terminés par une pointe ou par un simple bouton qui servaient à l'ôter de dessus la tête, et ils n'étaient surmontés d'aucun panache.

Plutarque fait honneur à Camille de l'invention du casque de fer comme plus propre à résister aux lourdes épées des Gaulois; mais il est peu probable que, de son temps, on n'eût point encore fait usage de casques de fer en Italie. Cela signifie peut-être seulement qu'il en fit reprendre l'usage, ou qu'il les perfectionna. C'est dans ce sens que l'on dit communément Dédale inventeur de la scie et du rabot, Cynira du marteau et du levier, Anacharsis de l'ancre, etc., qui existaient certainement de leur temps, et auxquels ils n'ont fait qu'apporter des perfectionnements.

Quant aux formes des casques, elles furent innombrables, à en juger par celles que l'on observe sur les vases grecs dits étrusques, les bas-reliefs du Parthénon, ceux de Thèbes, d'Egypte, les peintures des villes retrouvées d'Italie, les médailles, etc. : chaque peuple, chaque siècle a en les siennes. Les casques des nations barbares ont laissé peu de traces : toutefois ceux des Sarmates figurent sur la colonne Trajane; ils diffèrent absolument de ceux des Romains en ce qu'ils sont coniques et très-élevés. La mitre et la tiare, véritables casques de plusieurs nations de l'Asie, représentés aussi sur ce monument qu'on ne saurait trop consulter, sont d'étoffe ou de peau; mais quelques-uns aussi peuvent être de métal.

Un usage du casque, pour être moins noble sans doute, n'en était pas moins fréquent, et n'en avait pas moins son utilité; il servait à puiser de l'eau pendant les marches, et de là naquit le proverbe, *poculum militis galea*, la tasse du soldat est son casque. Un grand nombre d'exemples de cet emploi du casque se rencontrent dans les historiens.

Afin de terminer convenablement ce qui se rapporte aux casques de l'antiquité, disons que le casque était considéré comme la partie la plus noble de l'armure d'un guerrier, que les trophées de casques étaient ardemment ambitionnés par les vainqueurs, et que, selon le poëte de Mantoue, ils étaient au premier rang des dépouilles les plus glorieuses.

Nous passons maintenant à la deuxième époque des casques, considérés plus particulièrement comme armure défensive française.

Feu Allou, dans un savant travail dont il a enrichi la collection des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, a fait l'histoire des casques du moyen âge avec tant de méthode et de lucidité, que nous le prendrons comme le guide le plus sûr.

Dans nos contrées d'Occident, où les modes et les goûts se meuvent avec une soudaineté si grande, les casques, comme tout le reste, ont subi la loi des plus nombreuses transformations.

Afin de se reconnaître dans le dédale des variétés, il a fallu commencer par établir un classement et assigner des époques aux diverses sortes de casques pour prémunir les artistes, même les plus habiles, et les écrivains, même les plus en renom, contre les traits d'ignorance dont ils fournissent trop souvent des preuves en donnant, par exemple, des armes de fer au lieu de cuivre aux héros de l'*Iliade*, des lunettes aux vendeurs chassés du temple, le casque de la chevalerie aux paladins de la Table ronde, etc., etc.; témoin, pour ne citer qu'un exemple, Walter Scott, qui, dans *Ivanhoé*, le *Connétable de Chester* et *Richard en Palestine*, romans dont les actions se rapportent au temps de Richard Cœur de Lion, prête constamment à ses héros les casques du XVe siècle et des panaches qu'ils ne portaient pas.

Ces époques sont au nombre de quatre, savoir : la période franco-gauloise, datant de 507 et de Clovis jusqu'à 1066, et à Philippe Ier;

La période normande, de 1066, et de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, jusqu'à 1190 et à Philippe-Auguste;

La période des croisades, de 1190 jusqu'à 1346, et à Philippe de Valois;

Enfin la période de la chevalerie, de 1346 jusqu'à la mort d'Henri IV.

Mais, convenons-en, avec quelque soin que chaque casque puisse être attribué à telle ou telle époque, les casques de chacune de ces périodes n'ont pas entre eux une analogie telle, qu'il suffise d'en représenter un ou deux pour donner aux artistes une idée exacte de tous les autres.

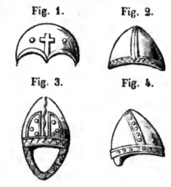


Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4.

Dans la période franco-gauloise, le casque fig. 1, pris dans un manuscrit nommé *la Petite Bible* de Charles le Chauve, et qui, peut-être, n'est qu'une calotte d'étoffe, est donné comme étant celui de ce prince même, et la fig. 2 comme celui de Roland, dans un bas-relief de la cathédrale de Vérone. Le casque fig. 3 est celui d'une statue funéraire de l'abbaye de Bonneval en Beauce; il offre l'exemple d'une jugulaire. Au casque, fig. 4, qui est de 973, on voit, au bord antérieur, un petit appendice précurseur du nasal des casques normands.

Le caractère général de cette première époque consiste dans l'absence de tout accessoire propre à préserver le visage, et dans une forme arrondie, et quelquefois faiblement aiguë au sommet.

Les casques normands, dont l'origine semble être danoise, et qui ont fait irruption dans les armées de l'Europe au temps de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, se ressemblent beaucoup plus entre eux que ceux de la période franco-gauloise : les monuments qui les représentent sont plus nombreux et plus certains; la tapisserie de la reine Mathilde, à Bayeux, en offre les plus importants exemples. Ils sont en général de forme conique, et terminés désagréablement par une pointe souvent très-aiguë; leur principal caractère est une lame de métal étroite, mince, allongée, qui descend sur le nez et le protége, et que, pour cela, on nommait nasal; du reste, ils n'ont ni visières, ni jugulaires, ni ornements au cimier.

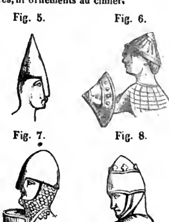


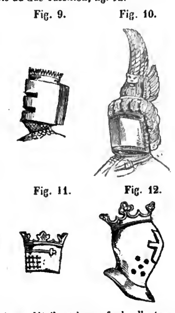
Fig. 5. Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8.

La fig. 5 est tirée d'un bas-relief de l'église de Saint-Georges de Boscherville. La fig. 6 est le casque de Goliath dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen. Quelquefois, cependant, les casques normands sont arrondis comme dans la fig. 7, copiée sur un sceau de Jean sans Terre, et quelquefois n'ont pas le nasal de l'époque, témoin le casque fig. 8, attribué à Richard Cœur de Lion.

Aux casques coniques de l'époque normande succèdent brusquement et sans transition les casques cylindriques et sans nasals, des croisades. Ils sont le plus souvent fermés, sauf des trous quelquefois à peine visibles, ou des ouvertures souvent fort larges pour le passage du son, de l'air et du jour; le sommet en est aplati comme aux shakos d'aujourd'hui, et ils portent un cimier. Le sceau des templiers, ordre dont le costume religieux et militaire a été fixé en 1186, offre déjà le casque cylindrique, et c'est peut-être le plus ancien exemple qui en existe.

Un casque de Richard Ier, fig. 9, porte sur son timbre une touffe qui paraît être la plante caractéristique des Plantagenet. Le casque fig. 10, sans attribution certaine, est de l'année 1300. Le casque fig. 11 est le casque d'Édouard Ier; il appartient à la même date; une couronne est son cimier.

Quelquefois les casques des croisés sont en boule, comme on le voit au casque bavarois du duc Tassillon, fig. 12.



A ces détails et à une foule d'autres non moins curieux que donne M. Allou pour l'instruction des artistes en particulier, il faut faire la remarque, pour les écrivains, que c'est à l'époque des croisades seulement que le mot *heaume* se trouve employé pour la première fois dans les chroniques. C'est donc le plus ancien nom du casque de guerre dans notre langue, car ces chroniques, parmi lesquelles se trouve celle de Joinville, sont les plus anciennes qui soient écrites en langue nationale et qui nous aient été conservées; au contraire, à dater d'une ordonnance de 1549, sous Henri II, le mot heaume ne se rencontre plus dans aucune autre.

Tous les exemples de casques que nous venons de produire sont puisés non sur des casques de ces époques reculées qui existeraient encore, car tous ont péri, mais dans des peintures de manuscrits, dans des sceaux, des bas-reliefs, des vitraux, etc. : de là on peut conjecturer que tous n'ayant pas été peints ou sculptés dans leur temps même, il y en a une foule que nous ne connaîtrons jamais.

Il n'en est pas de même des casques de la quatrième époque, ou de la chevalerie; ceux-ci existent réellement encore; les cabinets des amateurs, les collections publiques de tous les pays en regorgent; ils sont donc bien connus. Non-seulement les casques, proprement nommés, de cette époque brillante sont extrêmement nombreux, mais encore ils sont subdivisés en chapels ou cabassets, en morions, bassinets, salades, armets, bourguignotes, etc., variétés qui ne sont pas moins nombreuses.

Le casque proprement dit était composé de cinq parties : le sommet ou timbre, ordinairement arrondi en calotte, supportait le cimier; les faces latérales couvraient les joues, s'unissaient au timbre, à la face postérieure, au gorgerin, et étaient percées de trous pour le passage de l'air; la face postérieure, à peu près sphérique, était lisse, excepté à la place d'un petit tuyau qui était le porte-plume. La face antérieure garantissait la totalité du visage et était formée presque entièrement par la visière et ses accessoires, c'est-à-dire la visière propre, le nasal de même forme que la visière, et le ventail, qui descendait depuis le nez jusqu'au menton; enfin le gorgerin, sans appartenir précisément au casque, s'y attachait et le réunissait à la cuirasse.

Fig. 13.



Voici, fig. 13, un exemple du casque de guerre complet emprunté au musée d'artillerie et appartenant à l'année 1460 environ. Dans le manque de critique on l'a trop longtemps attribué à Roland, dont le casque devait être celui que nous avons donné sous la fig. 2 de la première époque.

Jusqu'au XVIᵉ siècle, le casque, tout complet qu'il fût, n'avait jamais été fatigant; mais depuis cette date il devint si lourd, que les hommes d'une force et d'une taille ordinaires ne purent le supporter. « Ces armes « sont si griefves, disait la Noue, qu'un gen- « tilhomme, à 35 ans, est tout estropié des

« épaules d'un tel fardeau : les casques res- « semblent à des *pots de fer*. »

Il faut étudier, au surplus, dans Allou, les formes singulièrement variées et bizarres qu'affectèrent les casques de la chevalerie. Il nous suffira de citer :

Fig. 14.



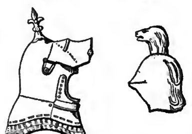
Heaume d'Édouard III, vers 1346, fig. 14.

Fig. 15.



Autre de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, tué à Crècy, fig. 15.

Fig. 16. Fig. 17.



Casque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, de 1370, fig. 16.

Autre de Raoul de Coëtquen, 1397, fig. 17.

Autre de Charles VII dans le monument de Jeanne d'Arc, élevé sur le pont d'Orléans en 1567 pour remplacer celui de 1458, démoli par les huguenots, fig. 18.

Casque de Louis de Bourbon, en 1480, fig. 19.

Fig. 18. Fig. 19.

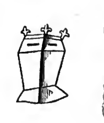




Fig. 20. Fig. 21.



Très-beau casque de 1490, dessiné entr'ouvert de tous côtés pour montrer le jeu de ses diverses pièces, fig. 20.

Indépendamment des casques complets et de guerre, mais qui servaient dans les moments de combat, il y avait des coiffures guerrières moins embarrassantes et sans visières dont on se servait dans les fêtes et dans les tournois.

L'armet date de François Ier; celui qu'il portait à la bataille de Marignan était enrichi d'une rose d'escarboucle. L'armet, dans bien des cas, ne différait du casque que par sa légèreté. La fig. 21 est celle de l'armet du connétable Anne de Montmorency, 1567.

Fig. 22. Fig 23.

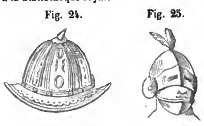


La salade est souvent confondue par les écrivains, mais à tort, avec l'armet. Ce fut la

coiffure des stradiotes, cavalerie légère d'Albanais au service de Louis XI, et des francs-archers de Charles VII. La salade, fig. 22, est attribuée au comte de Montgomery; elle est à oreilles figurées et à grille.

La bourguignote avait de la ressemblance avec le casque romain ; elle ne couvrait pas la figure; elle avait seulement l'avance, qui s'est perpétuée dans les casques modernes et même les shakos. La fig. 23 est celle de la belle bourguignote de François Ier, exposée à la bibliothèque royale.

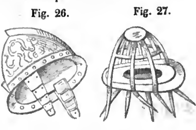
Fig. 24. Fig. 25.



Le morion était un bonnet de fer légèrement conique, ayant un bord large, relevé devant et derrière en forme de bateau. C'était particulièrement le casque des fantassins. La fig. 24 est un morion anglais au temps d'Elisabeth. Les morions, objets sans ornements et de peu de valeur, n'ont pu tenter la cupidité; aussi sont-ils extrêmement nombreux dans les collections.

Le bassinct, que Monstrelet ne sépare point assez du heaume, était un chapeau de fer, sans visière ni accessoire. La fig. 25 appartient au temps de Charles VII.

Fig. 26. Fig. 27.



Le cabasset, ou chapeau de fer, était la coiffure des carabins et des argoulets, cavalerie du XVIe siècle; il ne couvrait pas la figure; il était plus léger encore que la salade. La fig. 26 représente le chapel de fer de Charles le Téméraire.

Enfin la fig. 27 est la carcasse d'un chapel ou bonnet de fer d'une forme singulière et dont la coiffe était sans doute en feutre. Il appartient à l'année 1600, et il y en a plusieurs autres exemples connus.

Avec plus d'espace nous donnerions plus de développements à cet article, mais nous en avons dit assez pour appeler l'attention de ceux qui ont intérêt à connaître les caractères auxquels se reconnaissent les casques des différentes époques de notre histoire, et pour leur montrer le parti qu'on peut tirer, dans l'étude de cette matière, de l'excellent ouvrago dont nous nous sommes le plus particulièrement aidé.

Quoique l'on puisse dire, en général, que l'usage des casques cessa au temps d'Henri IV, il y eut cependant sous Louis XV des corps qui le portérent, particulièrement dans la cavalerie, où la nécessité de préserver la tête est si impérieuse. En 1757, et à la demande du maréchal de Saxe, il fut étendu à toute l'infanterie, mais l'ordonnance d'habillement du 31 mai 1776 le lui retira. Elle le reprit vers 1790, à l'imitation de l'infanterie anglaise, et elle fit, casquée, les premières campagnes de la révolution. Les régiments 103 et 104, dont l'un avait l'uniforme rouge et l'autre vert, formés tous deux à Paris des débris des Gardes-Françaises, donnèrent l'impulsion. Ces casques étaient fabriqués en cuir bouilli, noir, verni et à cimier demi-circulaire, couvert d'une chenille en poil d'ours pour les officiers, et en crin pour les fantassins.

Le casque de cuir a cessé vers l'époque de l'embrigadement des corps, et quand les milices de l'Autriche, de la Prusse et de la Bavière s'apprêtaient à l'adopter. Les chasseurs à cheval seuls, soit de l'armée, soit de la garde royale, le conservèrent jusqu'à l'introduction du shako. Enfin, en 1836, le général Maison, alors ministre de la guerre, en renouvela l'essai dans le 45e régiment de bataille, sur la proposition du comité permanent d'infanterie et de cavalerie, qui avait pour lui la raison militaire plus que la raison de goût. Le casque déplut universellement; le soldat fut même humilié des quolibets que lui attirait sa coiffure, et l'essai fut infructueux.

Si donc la coiffure de l'homme de troupe doit mettre sa tête à l'abri des influences atmosphériques et le prémunir contre les blessures qui le menacent constamment, le casque en métal est ce qui convient le mieux. A l'égard de la forme à lui donner, peut-être

serait-il convenable de la mettre au concours, en partant, comme base, de celle du casque des sapeurs-pompiers de Paris, qui approche le plus de la perfection du genre.

Au moment même où nous terminons cet article, on apprend, en France, qu'à l'exception des régiments de uhlans et de hussards, toute l'armée russe, infanterie et cavalerie, va porter le casque. REY.

CASQUE, *cassis* (*moll.*), genre fort naturel, indiqué par les premiers naturalistes qui s'occupèrent des coquilles, et que Linné avait réuni au genre buccin. Lamarck l'en a séparé et lui a donné pour caractères : coquille bombée ; ouverture longitudinale, étroite, terminée à sa base par un canal court, brusquement recourbé vers le dos de la coquille ; columelle plissée, ridée transversalement ; bord presque toujours droit et denté. Les casques diffèrent principalement des buccins par la forme de leur ouverture et les dentures que présente celle-ci sur le bord droit ; par l'aplatissement de leur bord gauche ou columellaire qui fait une saillie ordinairement considérable et en forme de grosse lèvre sur le côté ; par le canal qui termine leur base et qui est brusquement replié vers le dos de la coquille. Ils ont en général la spire peu élevée ; plusieurs deviennent fort grands et acquièrent une épaisseur considérable, vivent dans les hautes mers et s'y enfoncent dans le sable sur lequel ils semblent se plaire.

L'animal des casques n'a pas été observé par les naturalistes : il paraît devoir être voisin de celui des vrais buccins. Lamarck mentionne vingt-six espèces de casques.

CASQUE, *galea* (*ois.*). — On a désigné par ce terme le tubercule calleux qui, dans certains oiseaux, tels que le casoar et les calaos, occupe le sommet de la tête.

CASSAGNE ou **CASSAIGNE** (*biogr.*), prédicateur et poëte, né à Nîmes en 1636. A 25 ans, il avait publié un volume de sermons et un volume de poésies qui ne sont pas toutes sans mérite, et avait été nommé membre de l'Académie française en remplacement de Saint-Amand. Il était sur le point de prêcher devant le roi lorsque Boileau, sur le conseil de Furetière, dit, dans une de ses satires, qu'il comptait pour rien la bonne chère, si, dans un festin, on n'était assis plus au large qu'aux sermons de Cassagne. Il paraît que le vers, s'il était vrai alors, ne le fut plus dans la suite, et que Cassagne ayant prêché, quelque temps après, à Saint-Benoît, il s'y porta une foule considérable. Cassagne était d'un caractère doux, et ne témoigna aucun ressentiment de cette attaque, mais il en fut profondément affligé ; il chercha, en entassant ouvrage sur ouvrage et en prenant une part ardente aux querelles du jansénisme, à se réhabiliter. Il n'y réussit pas, et mourut fou à Saint-Lazare, en 1679.

Ses principaux ouvrages sont une Préface pour les œuvres de Balzac; une Traduction des *Dialogues de l'Orateur* de Cicéron, et du *Jugurtha* de Salluste; un Traité sur la valeur. Perrault, dans son *Parallèle*, donne beaucoup d'éloges à son poëme d'*Henri IV*, auquel il est fait allusion dans le *Chapelain décoiffé*.

CASSAMUNAR, *cassamunar* (*bot. phan.*), nouveau genre créé, en 1833, par Collet, avec une plante que Borburgh, savant botaniste voyageur, a le premier fait connaître. Il appartient à la monandrie monogynie, et se place naturellement dans la famille des amomées, entre les genres gingembre et amome. En voici les caractères : spathe double, l'extérieure infère herbacée, la supérieure pétaloïde ; le limbe de la corolle tripartite, l'autre bifide ; filament allongé ; anthère nue ; stigmate tronqué. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, le *cassamunar Roxburghii*. Cette espèce a fleuri en août 1829 dans les serres du jardin botanique de Rivoli ; elle est originaire de l'Inde. Sa racine, tubéreuse, est grise en dehors, jaunâtre en dedans, d'un goût un peu âcre, amer et aromatique ; son odeur est agréable ; sa tige droite, herbacée, avec des feuilles glabres, lancéolées, et des fleurs bleuâtres. On lui attribue des propriétés médicinales qui ne sont pas encore parfaitement constatées.

CASSANA (JEAN-FRANÇOIS), peintre italien, ainsi nommé d'un village de l'État de Gênes, où il naquit en 1511, fut élève de Strozzi, dit le *Capucino*, et se fixa à Venise. On voit plusieurs compositions de cet artiste à la Mirandole, où le duc Alexandre II l'avait attiré, et où il mourut en 1691. — On estime sa manière large et facile, ainsi que son coloris ; mais son dessin n'est pas assez correct. — Son fils, Nicolas CASSANA, dit le *Nicoletto*, né à Venise en 1659, mort à Londres en 1713, peignit l'histoire et le portrait, et fut peintre de la reine d'Angleterre. Le plus remarquable de ses ouvrages est le tableau de *la Conjuration de Catilina*. On compte

encore trois frères de Nicolas Cassana, qui tous trois cultivèrent la peinture avec succès.

CASSANDRE, roi de Macédoine, fils d'Antipater, succéda à Alexandre le Grand, vers l'an 316 avant Jésus-Christ. Après avoir fait plusieurs conquêtes dans la Grèce, il soumit les Athéniens et donna le gouvernement de la ville à l'orateur Démétrius de Phalère. Il assiégea ensuite Pyduea, la prit, mit à mort Olympias, mère d'Alexandre, ainsi que la femme et le fils de ce prince ; puis, s'étant ligué avec Séleucus et Lysimaque, contre Antigone et Démétrius, il remporta sur ces derniers une victoire complète, près d'Ipsus, l'an 301 avant Jésus-Christ, et mourut trois ans après.

CASSANDRE (*myth.*). — Cassandre, appelée aussi Alexandra, était une princesse troyenne, fille de Priam et d'Hécube, et sœur jumelle d'Hélénus. Un jour, se trouvant extrêmement fatiguée, elle s'endormit dans un temple d'Apollon. Le dieu, frappé de sa beauté extraordinaire, la pressa de lui accorder ses faveurs. Cassandre refusa d'abord, mais elle finit par promettre à Apollon qu'elle céderait à ses vœux pourvu qu'il lui accordât le don de connaître l'avenir.

Dès qu'elle se sentit en possession de ce don, elle refusa de tenir sa parole. Apollon, pour s'en venger, voulut qu'on n'ajoutât point foi à tout ce qu'elle pourrait prédire; aussi se moqua-t-on de ses oracles: elle devint même odieuse à ses parents à cause des malheurs dont elle menaçait sans cesse la race de Priam et la ville de Troie, et ils la firent renfermer dans une tour où elle continua ses prédictions sans être entendue de personne.

Témoin de la destruction de sa patrie et du massacre des siens, Cassandre se réfugia dans le temple de Minerve : cet asile sacré ne la mit point à l'abri de la passion furieuse d'Ajax, fils d'Oïlée, qui lui fit violence.

Étant échue à Agamemnon dans le partage des captives, elle annonça à ce prince qu'il serait assassiné par Clytemnestre. Cette prédiction, à laquelle Agamemnon n'ajouta point foi, reçut son accomplissement comme toutes celles de Cassandre. Cette princesse partagea le sort d'Agamemnon et fut assassinée dans un festin par les ordres de Clytemnestre.

CASSATION. (*Voy.* Cour de cassation.)

CASSAVE, nom par lequel on désigne, dans les colonies américaines, une farine extraite du *jatropha manihot*, L.; *janipha manihot*, Kunth : arbrisseau de la famille des euphorbiacées dans la monœcie monadelphie de Linné, et que l'on cultive dans toute l'étendue du nouveau monde. Sa racine est très-grosse, charnue, tubereuse, blanche, d'un poids qui s'élève jusqu'à 30 kil., et pleine d'un suc laiteux d'une excessive âcreté. C'est néanmoins avec cette racine que l'on prépare la *farine de cassave*, aussi nommée *manioc*, aliment des plus précieux pour les indigènes. Le procédé mis en usage à cet effet est le suivant :

Après avoir mondé la racine de son écorce, on l'enferme dans un sac extensible et allongé fait d'écorces de palmier, que l'on suspend par sa partie supérieure, tandis qu'il se trouve fortement tiré en bas par un vase pesant que l'on attache à son extrémité inférieure. De la sorte, le suc de la racine coule dans le vase qui se trouve faire à la fois office de poids et de récipient, et il ne reste dans le sac que la farine, desséchée bientôt par son exposition à la chaleur des cheminées. Cette dernière est presque entièrement formée d'amidon retenant un peu de fibre végétale et de matière extractive. La torréfaction lui enlève jusqu'aux dernières traces du principe vénéneux que nous avons signalé dans le suc. — *Le pain de cassave* se prépare en couvrant de cette farine un disque de fer chaud, pour en ajouter successivement plusieurs couches, jusqu'à ce que l'on ait obtenu des galettes d'une certaine épaisseur : c'est du reste un aliment fort nourrissant. — Le suc écoulé de la racine de manioc laisse déposer une fécule blanche qui, lavée, séchée et agglutinée en grains, porte le nom de *tapioka*. (*Voy.* ce mot.)

CASSE, *cassia*, L. (*bot.*). Genre de plantes de la famille des papilionacées, dans la décandrie monogynie de Linné, offrant les caractères suivants : calice à cinq divisions très-profondes et comme pentasépale ; corolle formée de cinq pétales étalés et presque réguliers ; dix étamines libres et fort inégales, les trois inférieures souvent stériles, les trois supérieures à anthères presque sessiles et s'ouvrant ordinairement à leur partie supérieure par deux trous ou deux petites fentes ; pour fruit, une gousse de formes excessivement variées, mais dont

l'intérieur se trouve constamment divisé en plusienrs loges monospermes par des cloisons ou diaphragmes transversaux.

A l'exemple de Gaspard Bauhin, la plupart des botanistes avaient divisé les casses en deux sections regardées par eux comme de véritables genres, savoir : les *cassia* renfermant toutes les espèces à fruits ligneux, indéhiscents et sonvent pulpeux à l'intérienr, et les *senna* à fruit mince, sec et membranenx. Persoon et Wildenow adoptèrent chacun également cette distinction, mais en changeant les noms, de sorte que les *senna* précédents devinrent les *cassia*, et ces derniers les *catharthocarpus* de Persoon on les *bactrylobium* de Wildenow. Mais cette division, si naturelle au premier abord, ne tarda pas à devenir d'une application fort difficile, par suite du passage insensible de l'une de ces formes à l'autre dans quelques espèces intermédiaires. Il devenait donc indispensable de recourir à une autre. — Le travail le plus récent et le plus complet sur le genre casse est celui du docteur Colladon, de Genève (*Histoire naturelle et médicale des casses*, Montpellier, 1816), qui les divise en hnit sections naturelles offrant les noms et les caractères suivants :

1° *Fistula*, calice à cinq lobes obtns; graines placées horizontalement an milieu d'nne pulpe douceâtre; gousse cylindrique ou nn peu comprimée et ligneuse, avec les anthères s'ouvrant au sommet par deux fentes. Les espèces, an nombre de six, parmi lesquelles nous citerons les *cassia fistula* et *brasiliensis*, sont ici des arbres portant de grandes fleurs et correspondent au genre *catharthocarpus*, Pers., ou *bactrylobium*, Wild.

2° *Chamæfistula*. Les espèces, également au nombre de six, se distinguent de la section précédente par leur fruit à parois membraneuses et dont les anthères s'onvrent par deux trous : telles les *cassia corymbosa*, Lamarck; *floribunda*, Cav.; *lævigata*, Willd., etc.

3° *Herpetica*. Fruits ailés de chaque côté renfermant des graines horizontalement placées dans la pulpe; bractées très-grandes. Deux espèces seulement, le *C. alata*, L., portant vulgairement aux Antilles le nom d'herbe-aux-dartres, et le *C. bracteata*, L. fils.

4° *Senna*. Fruits comprimés, minces et membraneux, surtout sur les bords qui forment deux ailes saillantes, déponrvnes de pulpe, à graines placées verticalement, obcordiformes. L'auteur ne place ici que le *C. senna*, de Linné, divisé plns tard en trois espèces. Les *C. obovata*, Coll., *acutifolia*, Del., et *lanceolata*, Forskalh.

5° *Chamæsenna*. Gousse membraneuse plus ou moins plane, mais sans bords prolongés en ailes. Cette section, la plus nombreuse, renferme environ nne soixantaine d'espèces.

6° *Baseophyllum*. Six étamines égales entre elles; une seule espèce, le *C. cytisoides*, Collad.

7° *Absus*. Calice à segments aigus et lancéolés; pédicelles munis de deux petites bractées; anthères s'onvrant par deux fentes et marquées de chaque côté d'une rangée de poils. Deux espèces : le *C. absus*, L., et le *C. hispida*, Collad.

8° *Chamæcrista*. Section différant surtout de la précédente par ses anthères glabres, et s'ouvrant au moyen de deux trous.

Le genre casse no renferme pas, de nos jours, moins de cent vingt espèces dont plusieurs sont cultivées dans nos serres et nos jardins, entre autres la *casse du Maryland*, *C. marylandica*, L.; les *cassia biflora* et *grandiflora*. Un grand nombre jouit de propriétés purgatives; ce sont, par exemple, les *C obovata*, *acutifolia* et *lanceolata*, qui fournissent le *séné* (*voy.* ce mot). La *casse des boutiques* est encore fournie par le *C. fistula*, vnlgairement *canéficier*. (*Voy.* ce dernier mot et CASSE, méd.) Les grains du *C. absus* sont connus en Egypte et en Arabie sous le nom de *chichm*, et employés contre l'ophthalmie. L. DE LA C.

CASSE (*méd.*), nom par lequel on désigne dans les pharmacies la gousse ligneuse du canéficier, *cassia fistula*, L.; grand arbre de la famille des légumineuses, dans la décandrie monogynie. Ces fruits, connus vulgairement sous le nom de *casse en bâtons*, sont longs de 30 centimétres environ, d'uno coulenr noire, à deux valves réunies par deux soudnres longitudinales, offrant une bande lisse d'une couleur moins foncée, partagée intérieurement par des cloisons transversales en un grand nombre de loges, dont chacune contient une graine rouge, arrondie, déprimée et polie, au milieu d'une pulpe noirâtre, douce et sucrée.

La casse en bâtons provient presqne uniquement de l'Amèrique, et particuliérement des Iles de la Martinique, de la Dominique, de Saint-Jean, de Porto-Rico, etc. Celle de l'Inde est maintenaut rare dans le commerce,

à cause de la longueur du trajet. On doit la choisir récente, pleine et *non sonnante*, c'est-à-dire tellement remplie de pulpe, que les graines ne puissent faire de bruit quand on secoue la gousse. Pour la conserver en bon état, il faut la tenir dans un lieu frais et sec; autrement elle serait sujette à dessécher ou moisir.

Le péricarpe ou la partie ligneuse de la casse, ainsi que les graines, sont rejetés comme inutiles, quoique doués néanmoins de propriétés légèrement purgatives. La pulpe est seule employée et s'extrait des gousses, en frappant sur les sutures pour les ouvrir, puis en raclant l'intérieur avec une spatule, ce qui donne la *casse en noyaux*, tandis que l'on désigne, par l'expression de *casse mondée*, celle débarrassée des graines au moyen d'un tamis. Souvent encore, on se procure la pulpe de casse à la manière des extraits pharmaceutiques, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'eau et faisant ensuite évaporer la liqueur en consistance convenable pour y ajouter un peu de sucre, ce qui donne la *casse cuite*. La quantité de pulpe de casse obtenue est d'environ le quart du poids total des gousses employées. L'analyse chimique y a démontré les principes suivants : Eau, parenchyme, gluten, gélatine, gomme, matière extractive, sucre.

La seule remarque importante à faire au sujet de cette substance est que, comme tous les produits sucrés, elle peut, avec le temps, subir la fermentation acide, et qu'alors, préparée sans précaution en des vases de cuivre, elle serait sujette à renfermer du vert-de-gris, dont les funestes effets sur l'économie sont trop bien connus. Fraîche et de bonne nature, la pulpe de casse est un médicament d'un goût agréable, légèrement laxatif et purgeant, sans exciter ni coliques ni échauffements, à la dose de 60 à 90 gramm.; mais il arrive parfois qu'elle soit digérée par les estomacs robustes : aussi lui ajoute-t-on souvent d'autres substances minoratives, telles que le tamarin, les pruneaux, la manne, ou même des purgatifs drastiques, comme le jalap et la scammonée, pour en rendre l'effet plus certain. La pulpe de casse sert encore de base à plusieurs médicaments composés, tels que *l'électuaire lénitif, la marmelade de Tronchin*. L'extrait de casse n'est plus guère employé de nos jours. L. DE LA C.

CASSEL, *Castellum Catorum*, ville d'Allemagne, capitale de l'électorat de Hesse-Cassel, sur la Fulde, à 575 kilomètres N. O. de Paris, 24,000 habitants. Elle se partage en trois quartiers : Altstadt, Unterneustadt, Oberneustadt, dit aussi Franzoesische-Neustadt, parce qu'il a été bâti par des Français réfugiés, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Belles places, arsenal, casernes; sociétés savantes, Académie des beaux-arts, lycée dit *collegium Casselinum*, nombreux établissements d'instruction. Industrie active : étoffes de soie, de coton; passementerie, chapeaux, couleurs, bougies, etc. Cassel fut fortifiée jusqu'en 1762; elle a servi de capitale au royaume de Westphalie (1806-1813). Il ne faut pas la confondre avec CASSEL sur le Rhin, jadis *Castellum Trajani;* celle-ci est dans le duché de Hesse-Darmstadt, vis-à-vis de Mayence : 1,800 habitants.

CASSEL, *Castellum Morinorum*, ville de France, chef-lieu de canton (Nord), à 10 kilomètres N. O. d'Hazebrouck, 4,495 habitants. Il s'y fait un commerce considérable d'huile végétale et de dentelles. C'était jadis la capitale des *Morini*. Robert le Frison y battit Philippe Ier, en 1071; Philippe de Valois, les Flamands, en 1328; et Philippe duc d'Orléans, le prince d'Orange en 1677; ce dernier céda Cassel à la France.

CASSE-NOIX, *nucifraga* (*ois.*). — Ce genre appartient à la famille des corvidées ou corbeaux; on peut le caractériser ainsi qu'il suit : bec en cône long effilé à sa pointe, à bords tranchants et recouvert de plumes sétacées à sa base; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure; narines rondes, ouvertes et cachées par des poils dirigés en avant; tarses plus longs que le doigt du milieu; ailes acuminées à quatrième rémige la plus longue.

Ce genre est composé d'une seule espèce européenne, qui semble former par ses habitudes le passage du genre corbeau à celui des pics; son bec, d'ailleurs, a beaucoup de rapport avec celui de ces derniers. Le casse-noix se tient sur les arbres, frappe leur écorce et la perce pour prendre les insectes et les larves qui y font leur demeure; il recherche aussi les fruits, les noyaux, quelquefois les charognes et surtout les noisettes, ce qui lui a valu son nom.

Cet oiseau, appelé en latin *nucifraga caryocatactes*, a le corps entier d'un gris fuligineux, sans tache sur le sommet de la tête, et flammé de blanc au centre de chaque plume; ses rectrices sont terminées par une teinte blanche; son bec et ses pieds sont de

couleur livide. Sa femelle est d'un brun nuancé de roussâtre : on en voit des variétés accidentelles d'un blanc pur ou barré de jaunâtre, avec des taches plus foncées ; les ailes et la queue sont quelquefois de couleur blanche. Cette espèce ne mue qu'une fois chaque année.

Le casse-noix se trouve dans toute l'Europe; il préfère les montagnes couvertes de bois, et se livre à des migrations; il passe régulièrement dans certaines contrées, dans d'autres il reste plusieurs années sans se montrer; il niche à terre dans les troncs des arbres, et pond cinq ou six œufs d'un gris fauve, avec des taches rares d'un gris brun clair.

CASSENOLLES (*bot.*), l'un des noms vulgaires de la noix de galle dans les contrées méditerranéennes de la France.

CASSE-PIERRE (*bot. phan.*), nom vulgaire donné, en diverses provinces de la France, à la pariétaire, à diverses saxifrages, et même au *crithmum maritimum*, parce que ces plantes croissent dans les murs ou sur les rochers.

CASSIDAIRES, *cassidariæ* (*entom.*), nom donné par Latreille à une tribu de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, et qui a pour type l'ancien genre *casside* de Linné. Cette tribu, suivant les derniers travaux des entomologistes, se compose de trente et un genres dont nous croyons inutile de donner ici la nomenclature. Il nous suffira de dire que dans ces trente et un genres se trouvent réparties plus de quatre cents espèces, dont une trentaine au plus appartient à l'Europe. Le plus grand nombre des autres habite les contrées les plus chaudes de l'Amérique, qui produit les plus grandes et les plus belles d'entre elles, et le reste est fourni par les autres parties du globe.

Ces insectes sont aussi remarquables par la variété de leurs formes, dont quelques-unes sont très-bizarres, que par la vivacité et l'éclat souvent métallique de leurs couleurs. Sous ce dernier rapport, quelques-unes de nos espèces indigènes pourraient rivaliser avec les exotiques ; mais malheureusement elles perdent leur éclat en mourant ; et, si on peut le faire revivre en exposant l'insecte à la vapeur de l'eau chaude, ce n'est que pour un instant, c'est-à-dire pendant le peu de temps que le corps conserve de l'humidité : il n'en est pas de même des espèces exotiques ; celles-ci conservent après leur mort les couleurs qu'elles avaient pendant leur vie.

Quant aux mœurs de ces insectes, surtout à l'état de larves, elles sont des plus curieuses, ainsi qu'on le verra à l'article CASSIDE, auquel nous renvoyons pour ne pas nous répéter.

CASSIDE, *cassida* (*entom.*). Genre de coléoptères tétramères créé par Linné et adopté par tous les entomologistes. Ce genre appartient à la famille des chrysomélines de M. Dejean ou à celle des cycliques de Latreille, qui le range dans sa tribu des cassidaires.

La dénomination vulgaire de scarabées-tortues que portent les cassides donne une juste idée de leur conformation. En effet, leur tête petite et déprimée, leur corps étroit et aplati en dessous, leurs pattes courtes et rétractiles, sont cachés entièrement et même débordés par le corselet et les élytres, qui sont dilatés et forment, par leur réunion, une sorte de test ou de bouclier sous lequel l'insecte se trouve abrité comme l'est une tortue dans sa carapace. Ce bouclier est convexe en dessus et concave en dessous ; il est tantôt presque circulaire, tantôt ovalaire, et quelquefois triangulaire. Dans plusieurs espèces, il est transparent et comme poreux. Du reste, les pattes sont tellement courtes qu'elles dépassent à peine la circonférence du corselet et des élytres lorsque l'insecte marche. Il résulte de cette organisation que les cassides sont des insectes très-sédentaires, qui marchent avec beaucoup de lenteur, et qui, quoique munis d'ailes, en font rarement usage : aussi les rencontre-t-on presque toujours dans l'immobilité la plus parfaite sur les plantes dont elles se nourrissent et où elles semblent collées à la surface des feuilles ou des tiges qui les soutiennent. Cette immobilité paraît être même un moyen de conservation ou de défense pour quelques espèces dont la couleur verte se confond avec celle de la plante sur laquelle elles vivent, de sorte que l'œil de leur ennemi, trompé par l'apparence, croit voir dans la saillie que forment leurs élytres bombées une sorte d'excroissance ou de production végétale au lieu d'un être vivant.

Ces insectes, du moins les espèces d'Europe, se trouvent, au commencement de l'été, sur les artichauts, les chardons et les menthes.

Les femelles déposent sur les feuilles de ces plantes des œufs oblongs qu'elles rangent les uns auprès des autres de manière à former de petites plaques qu'elles recouvrent quelquefois d'excréments, sans doute dans le double but de les soustraire à la vue et de protéger les larves au moment de leur naissance. Ces larves, herbivores comme l'insecte parfait, sont remarquables autant par leur organisation que par leurs habitudes, qui sont des plus singulières : elles ont le corps mou, large, court, aplati, bordé, sur les côtés, d'appendices branchus et épineux, avec six pattes écailleuses; la tête est petite, de consistance cornée, garnie de dents, et offrant de chaque côté trois petits tubercules dans la partie supérieure et quatre points noirs dans celle d'en bas; ceux-ci sont regardés comme des yeux par Degéer. Mais ce qui est surtout digne d'attention, c'est la queue ou partie postérieure du corps, qui se termine en une espèce de fourche à deux branches, dans l'intervalle desquelles est placé l'anus. Chaque branche consiste en un filet corné, conique, terminé en pointe aiguë et parallèle à celui du côté opposé; il est garni, au côté interne, depuis sa base jusqu'à la moitié de sa longueur, d'épines fort courtes; l'anus est situé à l'extrémité d'un mamelon plus ou moins recourbé, et que la larve élève à son gré. La disposition de ces dernières parties est telle, que, lorsque les excréments sortent de l'anus, les fourchons qui sont inclinés du côté de la tête les reçoivent successivement et deviennent en quelque sorte la charpente d'un toit de matière stercorale, lequel recouvre tout le corps sans s'y appuyer. Le plus souvent ce toit est immédiatement en dessus du corps, qu'il touche sans le charger; quelquefois il en est à une certaine distance, mais dans une position horizontale; dans d'autres moments, la larve le tient presque perpendiculaire au corps : enfin la masse des déjections peut être entièrement renversée en arrière et se traîner après le corps, qui, dans ce cas, reste à découvert. Mais la larve ne s'aventure ainsi que lorsqu'elle n'éprouve aucune inquiétude, car, à la moindre apparence de danger, elle rabat sur elle son toit protecteur, et l'on n'aperçoit plus à sa place qu'un amas d'ordure. Tel est le moyen aussi simple que singulier employé par la nature pour préserver ces larves des impressions qui pourraient leur nuire et les soustraire en même temps à la vue de leurs ennemis.

Ce n'est qu'après avoir changé plusieurs fois de peau que la larve se transforme en nymphe sur la feuille même où elle a vécu. Pour se préparer à cette transformation, elle abaisse sa queue et la porte en arrière sur la même ligne que le corps. Par son frottement contre la feuille, elle se débarrasse de la couverture dont nous avons parlé plus haut, et qui lui devient désormais inutile. Elle se fixe ensuite sur cette même feuille par les deux anneaux du corps qui suivent celui auquel est attachée la dernière paire de pattes, et reste ainsi pendant deux ou trois jours, au bout desquels elle quitte enfin sa dernière peau pour paraître sous la forme de nymphe. Celle-ci a aussi une queue fourchue, mais dont les deux branches sont beaucoup moins longues que celles de la larve; c'est par cette queue, qui reste engagée dans la dépouille de la peau réduite en peloton, qu'elle est fixée contre la feuille où la transformation s'est faite.

Cette nymphe, plus courte que la larve, est de forme ovale et aplatie; elle a un ample corselet presque semi-lunaire dont le contour est bordé d'un rang d'épines courtes et simples; l'abdomen est garni latéralement d'appendices ou de lames plates en forme de feuilles, et sur chaque côté du dos s'élèvent quatre petits tuyaux qui sont les stigmates. L'insecte, parfois, se développe au bout de douze ou quinze jours.

Le genre casside s'est tellement accru depuis Linné, qu'on a reconnu la nécessité d'en faire une tribu divisée en plusieurs genres, de sorte que celui qui conserve ce nom n'est plus applicable qu'aux espèces dont le corselet et les élytres réunis donnent à l'insecte une forme circulaire ou subovalaire. Ce genre, ainsi réduit, renferme encore, d'après le dernier catalogue de M. le comte Dejean, une cinquantaine d'espèces dont vingt-deux exotiques et le reste d'Europe. Nous citerons parmi ces dernières :

1° La CASSIDE VERTE (*cassida viridis*, Linn.), qu'on peut considérer comme le type du genre, et à laquelle se rapportent particulièrement les observations de mœurs consignées dans cet article;

2° La *cassida murræa*, Fabr., qui offre deux variétés constantes : l'une à fond vert, qui paraît au printemps, et l'autre à fond rouge, qui se montre au milieu de l'été; cette dif-

férence de couleur paralt avoir la même cause que celle que nous avons donnée à l'article CARTE GÉOGRAPHIQUE BRUNE (*voy.* ce mot);

3° La *cassida nobilis*, Fabr., qui, sur un fond doré, offre sur chaque élytre une ligne d'un bleu d'azur très-brillant; mais cet éclat disparalt avec la vie de l'insecte.

Ces trois espéces se trouvent aux environs de Paris. (*Voy.* CASSIDAIRES.)

DUPONCHEL père.

CASSIEN (JULIUS), hérésiarque du IIe siècle, fut chef d'une secte dont la doctrine était, que l'intelligence divine ne s'était unie dans l mystère de l'incarnation) qu'à l'âme, composé mixte d'une substance céleste et de ce qu'il y a de plus subtile dans la matière; de sorte que le fils de Dieu n'avait pris que les apparences d'un corps humain. Saint Clément d'Alexandrie, dans les *Stromates*, cite Cassien comme auteur de *commentaires* sur la philosophie des Hébreux, et d'un traité *sur la continence*; mais ces ouvrages sout perdus.

CASSIEN (JEAN), né vers l'an 350, dans la Scythie d'Europe, l'une des six provinces de Thrace. Selon les nns, et selon Photius, il serait d'origine romaine, c'est-à-dire occidentale; mais la première opinion est beaucoup plus plausible, car il est certain qu'après avoir étudié les lettres profanes, dans lesquelles il était très-versé, il étudia les lettres sacrées dans nn monastère de Syrie dit de Bethléem, qu'il ne faut pas confondre avec celui où s'était retiré saint Jérôme, et qni fut bâti l'an 389. Au sortir de ses études, en 390, il se rendit en Egypte avec un de ses amis, nommé Germain; ils visitèrent les célèbres *laures* ou monastères des déserts de Scété et de la Thébaïde, où ils vécurent pendant environ sept années. Revenus, en 397, à celui de Bethléem, Cassien, en 404, partit pour Constantinople, où, après un an de séjour, saint Chrysostôme lui conféra le diaconat. De là il passa à Rome et y demenra jusque vers 405, époque de son arrivée à Marseille. C'est dans cette ville qu'il fut ordonné prêtre et qu'il fonda deux monastères, l'un d'hommes, dont il fut le premier abbé, et qui plns tard prit le nom d'abbaye de Saint-Victor, et l'autre de filles. Il eut, dit-on, plus de 5,000 moines sous sa direction, qui suivirent la règle qu'il lenr donna. L'année de sa mort n'est pas bien connue: D. Rivet la place vers 434 ou 435.

C'est sur les instances de saint Castor, évêque d'Apt, son ami, qu'il écrivit ses conférences spirituelles avec les péres du désert, lesquelles sont au nombre de vingt-quatre: cet ouvrage fit grand bruit dans les Gaules. On y trouva (3e et 11e conf.) quelques propositions semi-pélagiennes sur la grâce. Saint Prosper, auteur contemporain et zélé disciple de saint Augustin, s'attacha à les réfuter dans son livre sur le *libre arbitre*, sans nommer Cassien, mais en le désignant par les titres de docteur ou de collecteur, qui n'est d'accord ni avec les hérétiques, ni pleinement avec les catholiqnes, sur la question de la grâce: *Nec cum hereticis tibi, nec cum catholicis plena concordia est*. Ces erreurs étaient involontaires sans nul doute, et n'affaiblirent point la réputation de Cassien, qui fut chargé, en 430, par ordre du pape saint Célestin, de combattre l'hérésie naissante de Nestorius. C'est à cette époque, en effet, qu'il composa le traité *de Incarnatione*. Outre ces deux ouvrages, on a encore de Cassien les *Institutions monastiques*, traduites en français par Saligny, 1663, 2 vol. in-8. Ces ouvrages, souvent publiés séparément, ont été réunis dans une édition de Paris, 1642, in-f°; et dans nne autre de Leipsick, 1722, même format. P. T.

CASSIN (MONT), sitné dans le royaume de Naples, province dite *Terra di Lavoro*. Il tire son nom de *Casinum*, ancienne cité du pays des Samnites (l'nne des soixante-neuf municipes de l'Italie), dont il ne reste plus que les ruines de quelques édifices, non loin desquelles se trouve le village de Cassino, sur le penchant oriental du mont, berceau de l'ordre de Saint-Benolt. Le grand législateur monastique de l'Occident y jeta les premiers fondements de cet ordre, justement célèbre, l'an 529, sur l'emplacement d'un temple d'Apollon, qu'il y bâtit après avoir converti à la foi les habitants des lieux voisins. C'est là qu'il écrivit lui-même sa règle admirable, dont l'application rigoureuse et pratique fit de l'association bénédictine un énergique et puissant véhicule de civilisation, par l'influence qu'elle exerça sur l'agriculture, les lettres, les sciences et les arts. L'abbaye du mont Cassin fut ravagée et pillée par les Lombards en 574, 580 et 589; par Sinocnlfius, duc de Bénévent, en 843. Les Sarrasins l'incendiérent en 884 ou 885. Ruinée en 1046 par les Normands, et, en 1239, par les troupes de l'empereur Frédéric II, deux

tremblements de terre la détruisirent de fond en comble en 1349 et en 1649. Les papes Innocent V et Urbain V la rétablirent après la première de ces catastrophes; Alexandre VII et Clément IX après la seconde. Le monastère, tel qu'il existe encore, date de cette dernière époque. Vu du bas de la montagne, il présente l'aspect d'une citadelle, et on conçoit qu'on ait dû lui conserver cette forme par la nécessité où se trouvèrent souvent les moines de se garantir des insultes et des mauvais traitements auxquels ils furent si souvent exposés pendant les guerres du moyen âge. L'église, avec son double parvis, en s'élevant magnifique au sommet du mont qui domine les vastes solitudes de l'Apennin, produit un effet merveilleux. On conçoit que les grands poëtes, tels que le Dante et le Tasse, aient voulu visiter, au moins une fois dans leur vie, cet asile des graves méditations et de la piété, pour y chercher quelques-unes de ces inspirations religieuses qu'ils ont répandues avec tant d'éclat dans leurs immortels écrits. Cette abbaye possédait d'immenses richesses, et avait la suzeraineté sur un grand nombre de seigneurs : on voit même, au XIIe siècle, les ducs de Pouille et de Calabre prêter serment à l'abbé.

Ce qu'il y a de particulièrement précieux au monastère du mont Cassin, c'est sa bibliothèque et ses archives. Il paraît que, lorsque Boccace les visita, vers le milieu du XVe siècle, elles occupaient des locaux qu'il compare à des espèces de greniers, parce qu'à cette époque les bâtiments renversés par le désastre antérieur noté plus haut n'étaient pas encore complétement rétablis; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi aujourd'hui : les salles qu'on leur a consacrées sont spacieuses, parfaitement éclairées et ornées des bustes des plus célèbres bénédictins. Elles renferment, outre environ 20,000 volumes imprimés dont une partie en anciennes et rares éditions, près de 40,000 documents originaux dont 30,000 diplômes, priviléges, chartes des empereurs, rois, princes, ducs, y compris 400 bulles des papes à partir du IXe siècle; = 800 manuscrits presque tous latins de différents ouvrages; le tout rangé et classé avec soin dans des armoires vitrées. Le plus ancien de ceux-ci est un *Commentaire* d'Origène sur l'épître de saint Paul aux Romains, daté du château de Lucullus (actuellement château de l'OEuf, à Naples), l'an 569, c'est-à-dire la troisième année du règne de Justin II, le même qui régla que le titre de consul serait exclusivement réservé aux empereurs. Ce manuscrit avait appartenu à un prêtre nommé Donat, qui, par une souscription ajoutée de sa main, déclare l'avoir lu et relu pendant qu'il était malade. La formule singulière de cette déclaration mérite d'être rapportée. *Donatus gratia Dei presbyter proprium codicem Justino Augusto tertio post consulatum ejus..... in castello Lucullano infirmus legi, legi, legi.* — Le bibliothécaire - archiviste, dom Ottavio Frajo, religieux aussi savant que modeste, retrouva en 1817, dans un des codex ou manuscrits des œuvres de saint Augustin, un assez grand nombre de fragments inédits qui furent publiés in-folio à Rome en 1819. Il y a également dans les riches archives du mont Cassin un Virgile du XIVe siècle copié sur un autre en caractères lombards du Xe, où les vers inachevés des éditions imprimées existent complets; par exemple, dans toutes, le 66e vers de l'*Énéide* (lib. II), s'arrête à *disce omnes;* or le manuscrit le donne entier ainsi qu'il suit :

Disce omnes *quam sint animis verbisque dolosi.*

Le monastère du mont Cassin, comme établissement religieux, comme laboratoire de travaux calligraphiques et paléographiques, comme vaste dépôt de richesses intellectuelles, a rendu et rendra toujours d'immenses services à la société et à la science en général; il a été la première et il est toujours l'une des plus illustres maisons de l'ordre respectable qui a acquis tant de droits à la reconnaissance des peuples et à celle de la France en particulier. P. T.

CASSINI (JEAN-DOMINIQUE), astronome célèbre, né, en 1625, dans le comté de Nice, fit de bonne heure des progrès si rapides en astronomie, que, dès l'âge de 25 ans, il fut choisi par le sénat de Bologne (en 1650) pour remplir la première chaire de cette science, vacante par la mort du P. Cavalicri. Pendant son professorat, il traça dans l'église de Saint-Pétronne une nouvelle méridienne, plus longue et plus exacte que celle qui s'y trouvait avant. Les premiers fruits de ses observations furent des tables du soleil plus parfaites, une mesure plus rapprochée de la parallaxe de cet astre, et une excellente table de réfractions. Les travaux de Cassini furent interrompus par la

commission que lui donna le sénat de Bologne d'aller à Rome défendre les intérêts de cette ville relativement à la navigation du Pô. Ce fut pour lui l'occasion de publier un savant ouvrage sur le cours de ce fleuve, si changeant et si dangereux. Arrivé à Rome, on fut si satisfait du jeune astronome, qu'on lui donna la surintendance des fortifications du fort d'Urbin. Cassini publia, en 1668, ses éphémérides des satellites de Jupiter, travail immense. Colbert appela Cassini en France; on l'obtint, mais seulement pour quelques années. Il vint à Paris, et fut reçu à l'Académie des sciences en 1669. Le terme de son séjour expiré, l'Italie le réclama; mais Colbert parvint à lui faire accepter, en 1673, des lettres de naturalisation. Cassini fit dans sa nouvelle patrie, en 1684, la découverte des quatre satellites de Saturne, ce qui en donna cinq à cette planète au lieu d'un seul, que Huygens avait d'abord aperçu. L'année précédente il avait découvert la lumière zodiacale. Après d'autres belles découvertes successives, Cassini alla, en 1695, revoir la méridienne de Bologne. A son retour, il entreprit de continuer celle que Picard avait commencée en 1669, que Lahire avait prolongée au nord de Paris en 1683, et la poussa, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon; c'est cette ligne qui, depuis, a été mesurée de nouveau, quarante ans après, par François Cassini et la Caille, et, cent ans après, par Méchain et Delambre, avec une précision qui ne laisse plus rien à désirer. Cassini mourut en 1712 : il avait perdu la vue dans ses dernières années. Sa *vie*, écrite par lui-même, a été publiée par Cassini de Thury, son arrière-petit-fils, dans un ***Mémoire pour servir à l'histoire des sciences***, 1810, in-4. On peut voir dans Lalande (***Biblioth. astronom.***) le détail des nombreux ouvrages de J. D. Cassini; nous ne citerons que les suivants : ***Observationes cometæ***, années 1652 et 53, Modène, 1653, in-fol. de 29 pages : c'est son premier ouvrage; — *Opera astronomica*, Rome, 1666, in-fol. : on y trouve tous les opuscules qu'il avait publiés jusqu'alors. Il a laissé, en manuscrit, une *Cosmographie* en vers italiens.

CASSINI (Jacques), fils du précédent, né à Paris en 1677, reçu membre de l'Académie des sciences à 17 ans, accompagna son père en Italie, voyagea ensuite en Hollande et en Angleterre, s'y lia d'amitié avec Newton, Halley, Flamstead, et fut admis à la Société royale de Londres en 1696. De retour à Paris, il se livra aux travaux de l'Académie, dont la collection renferme plusieurs mémoires de lui; mais il est principalement connu par ses travaux relatifs à la détermination de la figure de la terre. Il avait, en 1701, de concert avec son frère, prolongé la mesure du méridien jusqu'au Canigou, et continué seul, en 1718, la partie septentrionale jusqu'à Dunkerque. Dans son livre ***de la grandeur de la figure de la Terre***, Paris, 1720, in-4°, il prétendit qu'elle est allongée aux pôles. Ce résultat, opposé à celui que donnait le principe de l'attraction et de la révolution de la terre sur son axe, excita une réclamation générale. Jacques Cassini mourut dans sa terre de Thury en 1756. Outre les ouvrages cités, on lui doit des ***Eléments d'astronomie***, Paris, 1740, in-4, entrepris sur la demande du duc de Bourgogne, et traduits en latin par le père Hell, professeur à Vienne; — ***Tables astronomiques du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles et des satellites***, Paris, 1740, in-4°; — la ***Méridienne de l'observatoire vérifiée***, 1744, in-4°.

CASSINI DE THURY (César-François), fils du précédent, né à Paris en 1714, mort en 1784, montra, dès l'enfance, de grandes dispositions pour l'astronomie, et fut reçu à l'Académie des sciences dès l'âge de 22 ans. Il corrigea la méridienne qui passa par l'observatoire, et fut chargé de la description géométrique de la France; le fruit de ses travaux fut cette ***belle carte de la France***, composée de 180 feuilles, qui fut publiée au nom de l'Académie des sciences (1744-93), et qui offrait la représentation la plus fidèle, la plus complète de notre pays, sur une échelle d'une ligne pour 100 toises. César-François Cassini ne put achever cette vaste entreprise; son fils, Jacques-Dominique Cassini, la termina, et en fit hommage à l'assemblée nationale en 1789. MM. Capitaine, Alexis, Donnet, et plus récemment Hyacinthe Langlois, ont publié des réductions de la grande carte de Cassini.

CASSINI (Michel), religieux syro-maronite, né en 1710 à Tripoli, en Syrie, vint à Rome pour perfectionner ses premières études, entra dans les ordres sacrés en 1734, et, l'année suivante, retourna en Syrie avec son compatriote J. Assemani. Étant revenu à Rome en 1738, il professa les langues orientales dans un couvent, puis, en 1748, il passa

en Espagne, où il fut attaché à la bibliothèque royale de Madrid, nommé membre de l'Académie d'histoire, interprète du roi et bibliothécaire en chef quelques années avant sa mort, arrivée en **1791**. On a de cet homme laborieux un ouvrage indispensable pour l'étude de la littérature orientale, intitulé, *Bibliotheca arabico-hispana-escurialensis*, etc., Madrid, 1760-70, 2 vol. in-fol. Il renferme, en dix-huit cent cinquante et un articles, la suite de tous les Mss. arabes de l'Escurial.

CASSIODORE (**Magnus-Aurelius, Senator**) naquit d'une famille illustre, en 470, à Squillace, cité de l'ancien *Brutium*, actuellement représenté par la Calabre ultérieure, province du royaume de Naples. D'abord préfet du prétoire et consul, Cassiodore devint ensuite secrétaire d'État ou principal ministre de Théodoric Ier, roi des Goths en Italie. Il conserva cette position élevée sous la régence d'Amalasonthe, mère d'Athalaric, sous Théodat et Vitigès. Lorsque ce dernier prince eut été vaincu et fait prisonnier (540) par Bélisaire, général de l'empereur Justinien, Cassiodore, alors âgé de 70 ans, se retira dans sa patrie, où il fit bâtir un monastère qu'il plaça sous la règle de saint Benoît, son contemporain; il en modifia toutefois quelques prescriptions dans des constitutions particulières, surtout en ce qui concerne le travail manuel. C'est ainsi qu'il soumit tous ceux qui ne s'y livraient pas, les uns à l'étude des sciences ecclésiastiques, les autres à la transcription des manuscrits d'auteurs sacrés et profanes qu'il recueillait de toutes parts et à grands frais. Cassiodore est le premier qui ait fait une obligation à ses moines de cette occupation utile. Bientôt son exemple fut suivi dans toutes les maisons conventuelles de l'ordre naissant des Bénédictins; et c'est par ce moyen que les trésors littéraires de Rome et de la Grèce nous ont été conservés. Afin que les religieux lettrés et les religieux calligraphes que Cassiodore établit dans son monastère eussent des guides sûrs et méthodiques, il composa, pour les premiers, les livres suivants : *Introduction aux lettres divines et à la lecture des saints Pères; Commentaire sur les psaumes; Explications* (complexiones) *de l'Apocalypse, des Epîtres et des Actes des apôtres; Comput pascal* ou *Supputation calendaire;* — pour les seconds : *Traité des arts libéraux; Disquisitions grammaticales et orthographiques*, etc. On a encore de lui un *Traité de l'âme;* un *Recueil* (divisé en douze livres) *de lettres* ou *épîtres*, auxquelles sont jointes ses ordonnances comme préfet du prétoire, et les actes officiels publiés sous sa direction ministérielle. Ce sont de précieux documents pour l'histoire du gouvernement des rois goths dans la péninsule italique pendant la dernière moitié du vᵉ siècle et la première du viᵉ. L'*Histoire des nations gothiques*, qu'il avait écrite, ne nous est point parvenue, sauf quelques fragments qu'on en trouve dans *Jornandès*. Enfin Cassiodore a publié une *Chronique* qui commence à Noé, après sa sortie de l'Arche, et finit à l'an 519. Cet ouvrage curieux renferme des faits importants qu'aucun historien n'avait rapportés.

Le style de Cassiodore a un caractère généralement grave et sentencieux; mais il est inégal et, par conséquent, dépourvu de chaleur et de coloris : quelquefois simple et naturel, plus souvent rude et heurté, c'est un mélange de bonne et pure latinité avec les formes prétentieuses et de mauvais goût de l'époque de décadence littéraire où il vivait. Les ouvrages de Cassiodore forment 2 vol. in-fº dont la meilleure édition a été donnée par le P. Garet, Rouen, 1679; réimprimée à Venise en 1729.

Cassiodore mourut en 564. X.

CASSIOPÉE (*astron.*). — Cette constellation septentrionale, qui se couche au lever du Scorpion et paraît se lever avec le Sagittaire, a reçu des auteurs anciens divers noms. Les Grecs l'ont nommée θρόνος ou καθέδρα; Synesius l'appelle Αμφικέφαλος καθέδρα, ou encore Κασσιοπεια, ἡ τῦ θρόνυ; les Arabes lui donnent le nom de *Dhat Alchursi;* les auteurs latins désignent la constellation de Cassiopée par *Cassiopea, Cassiepeia, Cassiepea, Cassiope, Cathedra mollis, Mulier sedis, Seliquastrum, Sedes regalis, Thronos*, etc.

Cassiopée, femme de Céphée, reine d'Éthiopie, était, dit la Fable, si fière de ses charmes, qu'elle poussa la présomption jusqu'à disputer le prix de la beauté aux Néréides. Pour punir cet excès de vanité, Neptune, selon d'autres auteurs les Néréides elles-mêmes, envoyèrent dans la contrée un monstre marin pour la ravager. L'oracle, consulté sur les moyens de se délivrer de ce fléau, répondit à Céphée et à sa femme qu'il fallait sacrifier leur fille Andromède. La constellation de Cassiopée représente une femme assise sur un trône ou sur une chaise, dans une attitude d'abattement, en souvenir du châtiment de son

orgueil. Cette position l'a fait quelquefois appeler la *Dame du trône*, ou quelquefois aussi le *Trône* seulement.

Postellus compte treize étoiles dans la constellation de Cassiopée; mais Bayerus, à ce nombre, en ajoute douze; ces vingt-cinq étoiles sont ainsi classées : cinq de troisième grandeur, cinq de quatrième, deux de cinquième et treize de sixième. C'est dans cette constellation de Cassiopée qu'Hevelius découvrit, en 1571, une nouvelle étoile. (*Voy.* ASTRONOMIE, ANDROMÈDE, CÉPHÉE.)

CASSITÉRITE (*min.*). — Ce nom, qui dérive d'un mot grec qui signifie *étain*, se donne, dans la nomenclature de Beudant, à l'oxyde de ce métal. Ce minéral, ornement des collections par sa couleur, son éclat et sa cristallisation, se compose de 91 à 99 pour 100 d'oxyde d'étain, de quelques parties d'oxyde de fer, et quelquefois de manganèse et de silice. (*Voy.* ETAIN.)

CASSIUS (CAIUS), de la famille des Longinus, manifesta de bonne heure sa haine contre la tyrannie en frappant Faustus, fils de Sylla, qui vantait le despotisme de son père. Cassius suivit, comme questeur, l'expédition contre les Parthes; après la défaite de Crassus, il prit le commandement des troupes romaines, fit une belle retraite, reprit l'offensive et battit l'ennemi. Plus tard, il prit parti pour Pompée contre César, détruisit, dans le détroit de Messine, la flotte césarienne, sans pouvoir toutefois empêcher César de passer en Epire. Après la défaite de Pompée, Cassius passa au service de César. Néanmoins il conspira contre le dictateur, et entraîna dans le complot Brutus dont il venait d'épouser la sœur Junie. César mort, la guerre éclata entre ses partisans et les conjurés.

Cassius passa en Syrie, la conquit, ainsi que la Phénicie et la Judée, gagna une bataille navale à Laodicée, et se disposait à marcher sur l'Egypte, lorsque Brutus le rappela auprès de lui. Après s'être concerté avec Brutus, il s'empara de Rhodes, qu'il frappa d'une forte contribution, leva dix années d'impôts sur l'Asie, se réunit à Sardes avec Brutus, et tous deux passèrent en Macédoine. Cassius s'opposa vivement à la bataille de Philippes, que Brutus engagea malgré ses avis. Cassius, battu à l'aile gauche, ignorant que Brutus était victorieux à l'aile droite, se fit tuer par son esclave Pindarus, qui ne reparut plus. Brutus pleura sur le corps de son ami, l'appela *le dernier des Romains*, et le fit enterrer secrètement dans l'île de Thasos.

CASSONADE, sucre qui est livré au commerce en poudre ou en morceaux, mais jamais en pains; il diffère de la moscouade en ce que celle-ci, n'ayant pas été terrée, a retenu beaucoup de sirop, est restée grasse et n'a pas de grain : la cassonade, au contraire, a été terrée et passée à l'étuve; quelquefois même la cassonade provient de pains que l'on a cassés pour leur faire tenir moins de place dans les fûts ou pour éviter les droits imposés sur les sucres en pain, droits qui ont toujours été les plus considérables. On pense que les confitures faites avec de la cassonade sont plus belles et moins sujettes à se candir. On exige que cette sorte de sucre, pour être réputée belle, soit blanche, greune et de bon goût. La cassonade porte dans le commerce le nom de *sucre brut*. (*Voy.* SUCRE.)

CASSOVIE (CHAMPS DE), appelés aussi *Champs de Merles;* plaine de Servie, arrosée par le Drino, et s'étendant entre Skopia et Kopanick; elle est devenue célèbre par deux batailles décisives qui y furent livrées : la première, en 1389, entre les Serbes et le sultan Amurat Ier, qui périt au milieu de son triomphe; la deuxième, en 1449, où les Hongrois, les Bohêmes, les Allemands et les Valaques, conduits par Huinade, furent taillés en pièces par Amurat II.

CASSOVIE ou **KACHAU**, ville forte de la haute Hongrie, capitale du comté d'Abanwyvar. Longitude, 38° 28'; latitude, 48° 38'.

CASTAGNETTES, instrument de percussion en usage chez les Maures, les Espagnols et les Bohémiens. Il est composé de deux petites pièces de bois, rondes, sèches, concaves et de la grandeur à peine d'un écu de cinq francs. On s'en sert pour accompagner des airs de danse : les concavités s'appliquent l'une contre l'autre quand on en joue. C'est pour cet effet que les deux pièces sont attachées ensemble par un cordon passé dans un trou percé à une petite éminence laissée au bord de la *castagnette*, et qui en est comme le manche. Le cordon se tourne ou sur le pouce ou sur le doigt du milieu : s'il est tourné sur le pouce, c'est le doigt du milieu qui fait résonner les concavités l'une sur l'autre; s'il est tourné sur le doigt du milieu, ce sont les doigts libres de part et d'autre

qui font la même fonction. Les *castagnettes* marquent le mouvement et doivent au moins battre autant de fois qu'il y a de temps dans la mesure; ceux qui en jouent habilement peuvent doubler, tripler.

La tablatnre des *castagnettes* se marque par des notes de musique placées au-dessus et au-dessous d'une même ligne : celles qui sont au-dessns sont pour la main gauche, et celles qui sont au-dessous sont pour la main droite. La ligne de la tablature doit être tranchée, de mesure en mesure, par une ligne perpendiculaire, afin de distinguer les mesures. Il doit y avoir aussi au commencement de la ligne une clef et les signes de la mesure.

CASTAGNO (André de), peintre italien, ainsi nommé d'un petit village de Toscane où il naquit, en 1406, de parents pauvres, garda d'abord les pourceaux; mais un gentilhomme des environs ayant vu le jeune berger dessiner sur nn mur avec du charbon, le mena à Florence pour le faire étudier chez Masaccio. Ses progrès furent rapides, et bientôt il fut en état de peindre les décorations du cloître de Santo-Miniato-al-Monte. Sa réputation le fit ensnite associer à différents travaux. Dominique ayant apporté à Florence le procédé de la peinture à l'huile, Castagno parvint à se faire communiquer ce secret, et tua ensuite par trahison le confiant ami qui le lui avait révélé. C'est Castagno lni-même qui fit l'aveu de ce crime lorsqu'il mourut en 1480. Les meilleurs ouvrages de ce peintre sont détruits; il ne reste de lui à Florence qu'un seul tableau dans l'église de Santa-Lucia, et un *Crucifix* entouré de plusieurs saints, peint sur un mur du cloître *degli Angeli*. Un goût prononcé pour les scènes hideuses de supplices lui fit donner le surnom d'André *degl' impicati*.

CASTAGNOLE (*poiss.*). Genre établi par Bloch et Schneider aux dépens du spare de Linné, et adopté par Cuvier (*Règne animal*, t. II, p. 194), qui le place dans la famille des squammipennes, parmi les acanthoptérygiens; il rentre aussi dans les léiopomes de Duméril. Les castagnoles tiennent à cette famille par les écailles qui couvrent leurs nageoires verticales, lesquelles n'ont qu'un petit nombre de rayons épineux, cachés dans leurs bords antérieurs, mais elles ont des dents en cardes aux mâchoires et aux palatines; le profil élevé, le museau très-court, le front descendant verticalement; une dorsale et une anale basses, mais commençant en pointes saillantes.

Le genre *castagnole* a pour type la *castagnole proprement dite :* ce poisson a la mâchoire supérieure garnie de deux rangées de dents minces, égales; un rang de dents semblables paraît à la mâchoire supérieure; le corps est plus haut dans sa partie antérieure que dans sa partie postérieure; les écailles sont molles et lisses; en général, la forme de la castagnole est facile à distinguer de celle des autres poissons; la couleur est celle de l'acier bruni. Cette espèce, originaire de la Méditerranée, s'égare quelquefois dans l'Océan. Sa nourriture consiste en petits poissons et en frai; sa chair est blanche et molle; cependant elle est bonne à manger lorsque le poisson a pris tout son développement et qu'il a vécu dans des endroits pierreux. On le prend, pendant l'été, avec des filets ou des lignes, et l'on profite souvent, pour le pêcher, des temps d'orage et de tempête, pendant lesquels il se réfugie près des rivages et sur les bas-fonds.

CASTALIE, *castalia* (*moll.*). — Lamarck a donné ce nom à un genre de coquilles bivalves, de la classe des acéphales, formé aux dépens du genre Mulette, *unio*, et n'en différant que par la coquille, qui est un peu en cœur, striée en rayons, avec les dents et les lames de la charnière sillonnées en travers de leur longueur, ce qui leur donne quelque rapport avec celle des trigonies. Ces coquilles se trouvent dans les fleuves de l'intérieur de l'Amérique méridionale, et elles sont très-rares et très-recherchées des amateurs; aussi leur prix est-il fort élevé, car elles valent encore 80 et 100 fr. la pièce. On n'en connaissait qu'une espèce, brune en dehors, nacrée en dedans, la castalie ambigue, *castalia ambigua*, mais M. d'Orbigny, qui vient de faire un voyage de sept ans dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, en a découvert d'autres individus qui semblent constituer des espèces nouvelles.

CASTELA, *castela* (*bot. phan.*) (du nom de Louis-René Castel, de Vire, auteur du poëme des *Plantes*). Ce genre, créé par Turpin en 1806, est composé de deux espèces, originaires de l'Amérique méridionale : la première, le *castela depressa*, se trouve dans l'île d'Haïti, entre Montchrist et Saint-Yague; la seconde, le *castela erecta*, provient de la petite île d'Antigoa, l'un des meilleurs ports des Antilles.

Le castela couché est un arbrisseau se

divisant, dès la base, en plusieurs rameaux flexibles, longs d'un mètre, subdivisés en un grand nombre de petites branches terminées en pointes épineuses, garnies de feuilles alternes, oblongues, d'un vert luisant en dessus, et en dessous d'un blanc argenté, semblable à celui de l'écorce; fleurs purpurines, réunies, de deux à quatre dans les aisselles des feuilles, auxquelles succèdent quatre, rarement cinq drupes ovales, de la grosseur d'un pois ordinaire, disposés en étoiles autour d'un réceptacle commun, et d'un beau rouge de feu : jusqu'à présent sans utilité.

Le CASTELA DROIT s'élève à un mètre et demi; son écorce est brune, ses feuilles lancéolées; les fleurs s'épanouissant de juin en juillet, naissent de même par de petits groupes axillaires.

CASTELLANE, *salina*, chef-lieu d'arrondissement (Basses-Alpes), sur le Verdon, à 34 kilomètres de Digne; 2,106 habitants: fabriques d'étoffes communes et de draps; commerce de fruits secs et confits; source d'eau salée abondante. L'arrondissement de Castellane a six cantons, cinquante-quatre communes et 22,953 habitants.

CASTELLI (BERNARD), peintre et dessinateur italien, né à Gênes en 1557, mort en 1629, jouit d'une grande réputation dans son temps, et fut très-estimé des personnages les plus célèbres de l'époque, avec la plupart desquels il fut lié d'amitié, et notamment avec le Tasse, pour qui il fit des dessins gravés et placés en tête de chacun des chants de la *Jérusalem délivrée*. On voit plusieurs de ses tableaux à Gênes, à Rome, à Turin. Son coloris est estimé.—VALÉRIO CASTELLI, son fils, né à Gênes en 1525, était trop jeune à la mort de son père pour avoir pu profiter de ses leçons; mais, après avoir étudié, à Milan, les ouvrages de Procaccini, de P. del Vaga, à Parme, ceux du Corrége et du Parmesan, il devint lui-même un maître, et s'acquit une réputation plus grande que celle de son père; les étrangers recherchèrent ses tableaux, dont on trouve un certain nombre en France et en Angleterre. Il a peint surtout des batailles, et, dans les sujets qu'il a composés pour les églises, on retrouve en partie la manière de Paul Véronèse. Il mourut en 1652.

CASTELLON-DE-LA-PLANA, ville d'Espagne (Valence), à 54 kilomètres N. E. de Valence, à 7 kilomètres de la Méditerranée: 11,000 habitants. Près de là, sur une colline, on voit les ruines de l'ancienne *Castalice*. Jacques Ier, roi d'Aragon, ayant pris cette dernière ville sur les Maures en 1233, la détruisit, et, de ses débris, fit construire Castellon dans la plaine.

CASTELNAU (MICHEL DE), naquit en 1520 dans la Touraine; reçut une éducation brillante qu'il perfectionna en Italie, dont il visita toutes les cours, dans l'unique but de s'instruire. Il fit ses premières armes dans le Piémont, sous Brissac, et se signala ensuite dans les guerres de religion, sous la bannière des Guise. Mais il remplit un rôle plus actif et plus utile comme négociateur que comme capitaine. Il fut, tour à tour, envoyé en mission à Édimbourg, à Londres, à Bruxelles, à Turin, à Bade, à Genève, partout où l'on avait besoin, pour représenter la France, d'un esprit pénétrant, d'un homme habile, souple et conciliant. Le cardinal de Lorraine, qui l'avait deviné, contribua beaucoup à sa fortune. Castelnau passa cinq fois la Manche, et dans ses différents voyages, il sut si bien manier l'esprit d'Élisabeth, qu'il vint à bout de la réconcilier quelque temps avec sa rivale, Marie Stuart, et de la détacher, malgré son conseil, de l'alliance de Condé. Il menait si bien les affaires dans ce pays, qu'il y fut enfin nommé ambassadeur ordinaire et y résida dix ans. C'est là que pour l'instruction de son fils, il composa ses Mémoires, qui sont un des monuments les plus instructifs et les plus curieux qui nous restent sur cette époque. Par malheur, ils ne furent pas achevés et n'embrassent qu'une période de 11 ans, de 1559 à 1570. Castelnau, en véritable gentilhomme, s'était ruiné dans son ambassade. Il revint pauvre en France, s'attacha au parti de Henri IV, et mourut en 1592, avant la fin des troubles civils. On trouve dans les mémoires de Castelnau tout le détail des trois premières guerres de religion, à partir de la conjuration d'Amboise; le ton de modération qui y règne permet de les consulter avec une entière confiance. Les jugements de Castelnau attestent une sagacité peu commune. Son style est clair, naturel et rappelle quelquefois celui de Comines.

CASTELNAUDARY, ville de France très-ancienne, située sur les bords d'un bassin de 1,200 mètres de tour, alimenté par le canal du Languedoc; dans une contrée fertile; chef-lieu du département de l'Aude:

tribunaux de première instance et de commerce; manufactures de draps; marché de blé et quatre foires par an. La ville est mal percée, et les maisons sont mal construites. Sa population est de 9,000 habitants, et sa distance de Paris est de 160 lieues environ.

CASTEL-SARRASIN, ville de France, sous-préfecture du département de Tarn-et-Garonne; ancienne, propre, bien bâtie, environnée de promenades agréables, au milieu d'une plaine vaste, riante et fertile qu'arrosent l'Azine et la Garonne. Elle florissait déjà au XII[e] siècle, sous le nom de Castel-sur-Azine. Elle a des manufactures de serges et d'autres lainages, trois foires de trois jours, un tribunal de première instance et une population de 7,000 habitants. Elle est à 160 lieues de Paris.

CASTES. — Nous sommes bien loin de ces temps où l'humanité, se divisant elle-même, accordait aux uns ce qu'elle refusait aux autres; où l'inégalité dans les bénéfices de la création était acceptée comme la règle de la société et comme la gardienne la plus vigilante de l'ordre public; où la souveraineté s'établissait sur l'esclavage du plus grand nombre; où l'oppression était la loi commune et l'égalité des personnes un privilége. C'est sur les bords du Gange que naquit ce régime exclusif. Le plus grand législateur de ce pays, Manou, l'avait fait descendre du ciel et l'avait propagé comme la loi de Dieu. « L'Être suprême, dit-il, dans l'intérêt « de la propagation de la race humaine, pro« duisit de sa bouche, de son bras, de sa « cuisse, de son pied, le brahmane, le « kchatriya, le vaisya et le soudra. » Telle est l'origine des classes primitives : la classe sacerdotale ou celle des brahmanes, la classe militaire et royale ou celle des kchatriyas, la classe commerçante ou agricole ou celle des vaisyas, et la classe servile ou celle des soudras. Le brahmane, dit Manou, en venant au monde, est placé au premier rang sur cette terre; souverain seigneur de tous les êtres, il doit veiller à la conservation du trésor des lois civiles et religieuses; tout ce que ce monde renferme est en quelque sorte la propriété du brahmane; par sa progéniture et par sa naissance éminente, il a droit à tout ce qui existe.... Le kchatriya surpasse en éclat tous les autres mortels; de même que le soleil, il brûle les yeux et le cœur, et personne sur la terre ne peut le regarder en face; il est le feu, le vent, le soleil, le génie qui préside à la lune, le roi de la justice, le dieu des richesses, le dieu des eaux et le souverain du firmament par sa puissance........

Le vaisya, après avoir reçu le sacrement de l'investiture du cordon sacré et après avoir épousé une femme de la même classe que lui, doit toujours s'occuper avec assiduité de sa profession et de l'entretien des bestiaux; en effet, le seigneur des créatures, après avoir produit les animaux utiles, en confia le soin au vaisya, et plaça toute la race humaine sous la tutelle du brahmane et du kchatriya... « Une obéissance aveugle aux ordres des brahmanes versés dans la connaissance des saints livres, maîtres de maison et renommés pour leur vertu est le principal devoir d'un soudra et lui procure le bonheur après sa mort. » Réglant ensuite le rapport de ces diverses classes entre elles, Manou recommandait l'union entre les kchatriyas et les brahmanes. « Les kchatriyas ne peuvent pas prospérer sans les brahmanes; les brahmanes ne peuvent pas s'élever sans les kchatriyas; en s'unissant, la classe sacerdotale et la classe militaire s'élèvent dans ce monde et dans l'autre. » Quant aux vaisyas et aux soudras, « que le roi, dit-il, enjoigne « aux vaisyas de faire le commerce, de prê« ter de l'argent à intérêt, de labourer la « terre ou d'élever des bestiaux; aux soudras « de servir les dwidjas (c'est-à-dire les mem« bres des trois premières classes). » Les brahmanes pouvaient obliger un soudra, acheté ou non acheté, à remplir des fonctions serviles; « car il a été créé pour le service des brahmanes par l'être existant de lui-même. » L'affranchissement ne délivrait pas un soudra de servitude; « car cet état lui étant naturel, qui pourrait l'en excepter? » Le soudra était dans une telle servitude vis-à-vis du brahmane, que celui-ci pouvait, s'il était dans le besoin, s'approprier son bien « sans que le roi doive le punir; car un esclave n'a rien qui lui appartienne en propre, et ne possède rien dont son maître ne puisse s'emparer. » Cette organisation sociale, connue vulgairement sous le nom de castes, s'étendit de l'Inde dans l'Egypte. Sur les rives du Nil comme sur les rives de l'Inde, elle mutila la liberté humaine et confisqua le travail de tous au profit de quelques-uns. Il y eut en Egypte comme dans l'Inde la caste des prêtres, maîtres souverains de toutes choses, des rois et des guerriers chargés de gouverner et de protéger le pays, des artisans adonnés au

commerce et aux travaux de l'industrie, et des esclaves remplissant les fonctions les plus viles et les plus rudes.

La laugue elle-même servit d'interprète à cette démarcation de l'espèce humaine. L'orgueil des castes égyptiennes se renferma dans une iuitiation mystérieuse et iuventa la langue démotique, langue vulgaire et parlée par tous, la langue hiératique, parlée par les néophytes, et la laugue hyéroglyphique, parlée par les prêtres seuls, c'est-à-dire les initiés. Le triple voile d'Isis n'est-il pas l'emblème de cette séparatiou des rois et des hommes? L'allégorie protège le gouveruement et le culte contre les indiscrétions de la foule; les commandemeuts de l'autorité descendent toujours du ciel. La loi est un décret iuconnu, la justice un mystère; la volonté du prêtre, du roi, du magistrat, du guerrier ne se manifestait à la foule qu'avec la rigueur impitoyable du destin, enveloppée dans nn réseau qu'il lui est impossible de briser; l'humanité est comme une chaîue dont les anneaux entreut les uns dans les autres, depuis le premier jusqu'au deruier; l'irresponsabilité humaine les rive les uns aux autres; c'est, en un mot, le règne de l'immobilité et du despotisme. C'est de ce régime qu'est sortie cette distiuction admise par toute l'antiquité, d'une nature libre et d'nue nature esclave. L'Inde a été le berceau de la civilisation humaine; mais la civilisation, progressive par sou essence, s'est modifiée d'après l'esprit particulier à chaque peuple. Les premiers Egyptiens qui débarquèrent sur le rivage de l'Attique trausmirent aux populations barbares de la Grèce le culte et les institutious de l'Egypte. Le génie grec, génie mobile et progressif, se sentit mal à l'aise dans les formes du gouvernement égyptien; les appropriant à ses instincts et à ses besoins, il secoua ce qu'il y avait de trop exclusif dans cette séparation des hommes les uns entre les autres; reléguant l'immobilité orientale dans ses mystères, il n'accepta des conditions indiennes, modifiées dans le sanctuaire d'Isis, que cette forme originale et admirable, qui a créé plus tard la forme grecque par excellenco. Il en fut autrement à Rome : le vieux génie étrusque, héritier du despotisme indien, l'avait inoculé dans Rome primitive.

Le patriciat et le publicanisme avaient été emprnntés à la législation indienne. Les brahmanes étaient remplacés par les augures, et les plébéiens qui, pendant plusieurs siècles, travaillèrent à la sueur de leur front à conquérir *nunc libertatem*, *nunc pudicitiam*, *tum natalium dignitatem*, *honorum decora et insignia*, n'étaient pas mieux traités que les soudras de l'Inde. Quant aux patriciens, ils jouissaient des mêmes droits et des mêmes priviléges que les kchatriyas. Néanmoins il faut avouer que *la plebs* est nn commencement de liberté, commencement faible et obscur qui se complétera à travers de doulonreuses transformations. A mesure qne les classes inférieures s'élèveut eu intelligence, elles réclament impérieusement leur part de responsabilité dans les événements de ce monde. De là uu uonveau partage des facultés humaines, et ce partage ne s'accomplit qu'avec les dépouilles des classes supérieures. Ce don de la conscieuce ou de la responsabilité a toujours été le prix des luttes successives des classes superposées dans la société, surtont dans l'Occideut dont le génie actif exige nn mouvement constant. Aucnn fait n'a mieux représenté cette lutte que le combat perpétuel du plébéianisme romain contre le patriciat. On a eu raisou de dire que le patriciat romain créa l'immobile Orient et le plébéianisme le progressif Occideut. Il en a été ainsi jusqu'au jour où le christianisme, en proclamant la fraternité humaiue, a rétabli l'unité daus le monde. Mais les révolutions du monde moral sont leutes; les passions hnmaines, les intérêts opposeut une digue pnissante aux idées et aux maximes qui viennent déranger leurs combinaisons et leurs calculs. Le régime importé de l'Inde avait marqué la terre d'une empreinte trop profonde ponr qu'il s'évanoult aussitôt. Il avait eugendré l'esclavage; l'esclavage avait engendré à sou tour le servage. Celui-ci, se métamorphosaut en domesticité salariée, ne disparut pas sans commotion. Ce régime s'est maiuteuu sous diverses formes daus l'Inde.

Le régime des castes était d'accord avec les habitudes de l'immobilité orientale. Il n'était pas, d'ailleurs, destiné à perpétner la tntelle de l'esprit humain. Il avait eu pour bnt de fortifier les sociétés naissantes, de les fixer sur un point solide, dès leur début dans le monde; mais la paresse des uns, l'ignorance des autres, et plus particulièrement l'ambition de quelques-nns, conservèrent et maintinrent comme définitif un ordre de choses que les législateurs avaient établi comme provisoire. JOSEPH DE CROZE.

CASTILLE. — Ce mot, qui, dans ses acceptions géographique et historique, désigne, comme nous allons l'expliquer, des portions plus ou moins étendues de l'Espagne, provient, à ce qu'il paraît, de la grande quantité de châteaux que renfermait, dans le temps des guerres entre les chrétiens et les Maures, la partie de la Péninsule à laquelle il fut d'abord appliqué.

Cette partie, qu'on appelle aujourd'hui la Vieille-Castille, fut, au xe siècle, possédée, à titre de comté, par des seigneurs puissants, vassaux de la couronne de Léon. Un de ces comtes, Ferdinand le Grand, ayant épousé la sœur et l'héritière du roi de Léon, les deux États furent réunis en 1037. A la mort de ce prince, dont les enfants se partagèrent l'héritage, ils se séparèrent de nouveau, et la Castille, continuellement accrue par de nouvelles conquêtes faites sur les Maures, devint un royaume indépendant beaucoup plus considérable que celui dont il avait été détaché. Après diverses vicissitudes qu'il serait superflu de rapporter en détail, les deux couronnes furent enfin réunies, en 1230, d'une manière définitive, sur la tête de saint Ferdinand, qui y joignit encore l'Andalousie presque entière, enlevée par lui aux mahométans.

Le mariage d'Isabelle la Catholique, héritière de ces vastes États, avec Ferdinand, roi d'Aragon, forma enfin, en 1476, ce qu'on a appelé depuis le royaume d'Espagne. Il fut complété, en 1492, par la conquête de Grenade, dernier reste de la puissance maure en Europe; en 1513, par celle de la Navarre, enlevée à un prince allié de la France; enfin, en 1580, par la réunion du Portugal, qui ne tarda pas, il est vrai, à reconquérir son indépendance. Nous ne parlons pas ici des immenses possessions qui appartinrent longtemps, dans toutes les parties du monde, aux souverains de la Péninsule.

Réunie ainsi sous une seule domination, l'Espagne n'en continua pas moins à former, jusqu'à un certain point, des États différents, régis, à beaucoup d'égards, jusque dans ces derniers temps, par des législations diverses, et qu'on peut partager en deux grandes divisions.

L'une de ces deux divisions, la moins considérable, se composait de ce qu'on appelle la couronne d'Aragon, et quelquefois simplement la *coronilla*, la *petite couronne*. Elle comprenait l'Aragon proprement dit, la Catalogne, le royaume de Valence et les Iles Baléares; en un mot, toutes les provinces que possédait dans la Péninsule Ferdinand le Catholique, lorsqu'il épousa Isabelle. Chacune de ces provinces avait alors une assemblée de cortès et une constitution libre assez fortement organisée, dont, plus tard, elles furent successivement dépouillées par leurs souverains, au moyen des forces qu'ils puisèrent dans leurs Etats de Castille, où ils jouissaient d'une autorité moins limitée. Néanmoins, jusqu'à l'établissement du régime constitutionnel proprement dit, elles ont conservé, surtout en matière d'impositions et de rentrées, des priviléges dont elles se montraient fort jalouses.

La couronne de Castille, au contraire, soumise, à l'exception insignifiante des provinces basques et de la Navarre, à un régime absolument uniforme, n'avait jamais possédé que des libertés assez mal définies. Ses cortès, uniques pour toutes les provinces dont elle était formée, avaient pu, à l'aide des circonstances, exercer accidentellement une action assez puissante, mais cette action n'avait jamais été que momentanée, et, comme elle ne reposait pas sur des bases fixes et régulières, il avait été facile à Charles-Quint de l'annuler complétement, longtemps avant l'époque où ses successeurs obtinrent un résultat analogue dans les États de la couronne d'Aragon.

La couronne de Castille comprenait, outre les deux Castilles, l'ancienne et la nouvelle, la Navarre et les provinces basques, qui y étaient d'ailleurs plutôt annexées qu'incorporées, puisqu'elles conservaient leurs assemblées d'états et leurs législations particulières; la principauté des Asturies, le royaume de Galice, le royaume de Léon, l'Estramadure, le royaume de Murcie, enfin la haute et la basse Andalousie, formées des quatre royaumes de Jaen, Cordoue, Séville et Grenade. On peut y ajouter les îles Canaries, que les Espagnols rangent assez singulièrement, avec les Baléares, parmi les Iles *adjacentes* à l'Espagne.

Nous ne nous occuperons ici que de celles de ces provinces auxquelles le nom de Castille a été spécialement affecté.

La Vieille-Castille a une étendue de 1,600 lieues carrées, bornée au nord par l'Océan, les Asturies, la Biscaye et la Navarre, à l'est par l'Aragon, au midi par la Nouvelle-Castille, à l'ouest par le royaume de Léon. Elle

compte plus d'un million d'habitants. Son territoire, en grande partie montagneux, d'un aspect généralement pauvre et triste, n'est pas d'une grande fertilité. Burgos en est la capitale. Ségovie, Santander sont au nombre de ses villes principales. A l'exception de cette dernière, qui, comme port de mer, est placée dans une position spéciale, ces cités sont plus remarquables par leur antiquité et par les monuments historiques que renferment quelques-unes d'entre elles que par leur grandeur, leur population ou leur richesse.

Dans l'organisation militaire de l'Espagne, la Vieille-Castille forme, avec le royaume de Léon et les Asturies, une capitainerie générale dont le siége est à Valladolid, dans le royaume de Léon. Sous le rapport civil, la Vieille-Castille forme six provinces régies chacune par un chef politique, c'est-à-dire, pour parler notre langage, par un préfet, celles d'Avilla, de Burgos, de Ségovie, de Soria, de Santander et de Logrono.

La Nouvelle-Castille, qu'on a aussi appelée jadis le royaume de Tolède, est bornée au nord par la Vieille-Castille, à l'est par l'Aragon et le royaume de Valence, au midi par l'Andalousie et le royaume de Murcie, à l'ouest par le royame de Léon et l'Estramadure. Dans un espace de plus de 3,000 lieues carrées, elle compte un peu plus d'un million et demi d'habitants. Cette contrée, dont l'aspect ne diffère pas essentiellement de celui de la Vieille-Castille, est cependant beaucoup plus fertile ; elle produit en abondance du blé, du vin et de l'huile. Madrid, capitale actuelle de la monarchie; Tolède, qui l'était du temps des Goths, qui est encore le siége primatial de l'Espagne et qui, dans sa décadence, conserve encore tant de vestiges de son ancienne splendeur, Ciudad-Real, Manzanarès, sont les principales villes de la Nouvelle-Castille.

Formant à elle seule une capitainerie générale, elle est divisée, pour l'administration civile, en cinq provinces : celles de Madrid, de Guadalajara, de Tolède, de Cuença et de la Manche.

On sait que les diverses populations dont se compose la nation espagnole ont conservé presque intacts les traits caractéristiques qui les distinguaient à l'époque où elles formaient autant de nations différentes. Le peuple castillan n'a pas cessé de se faire remarquer par sa gravité, par ses sentiments religieux, par son orgueil proverbial, par son insouciance presque fataliste, par la fermeté avec laquelle il supporte, au besoin, et les privations et les fatigues, enfin par une sobriété et une vigueur qui peuvent seules expliquer une telle patience.

Si ce portrait est celui qu'on trace d'ordinaire lorsqu'on veut donner une idée du peuple espagnol, en général, c'est que les Castillans en sont réellement la portion essentielle, de même que la Castille est, en quelque sorte, le noyau de la monarchie; de là vient que, dans le style poétique ou oratoire, les mots de Castille et de Castillan sont pris habituellement comme synonymes de ceux d'Espagne ou d'Espagnol.

En ce qui se rapporte au langage, cette confusion apparente est d'ailleurs l'expression de l'exacte vérité. L'espagnol actuel, celui qui a fini par prévaloir comme idiome officiel et littéraire, le seul qu'on parle aujourd'hui dans les salons, n'était dans l'origine que celui de la Castille. Sans parler de la langue basque, ce curieux vestige de l'ancien celtique, sans parler même du galicien, sorte de castillan primitif, il est certain que la Catalogne, Valence et les Baléares possédaient, sous le nom de langue *lemosine*, une langue régulière, polie, assez semblable à notre *langue d'oc*, cultivée comme elle par les poëtes, parlée à la cour comme dans le peuple et consacrée par l'usage qu'on en faisait dans les actes publics. Elle est aujourd'hui réduite à l'état d'un patois provincial, et le castillan est devenu l'idiome national par le même motif qui a assuré, en France, la prédominance de la *langue d'oil* sur la *langue d'oc*, parce que le siége du gouvernement et de la cour a été fixé dans la partie du pays où elle était en vigueur.

LOUIS DE VIEL-CASTEL.

CASTOR (*castor*, Lin.). Genre de mammifères rongeurs, de la famille des rats nageurs, ou à pieds plus ou moins palmés. Les caractères de ce genre sont : vingt dents, savoir : quatre incisives; pas de canines; huit molaires en haut et huit en bas, composées, à couronne plane, avec des replis émailleux, sinueux et compliqués ; ils ont cinq doigts à tous les pieds ; leur queue est large, aplatie horizontalement, ovale, sans poils et couverte d'écailles imbriquées; ils ont le trou sous-orbitaire comme les marmottes et les écureuils, c'est-à-dire très-petit, caractère n'appartenant qu'à ces trois genres de rongeurs.

Ce genre renfermerait deux espèces, selon M. Lesson, le *castor gallicus* et le *castor americanus;* mais nous ne partageons pas cette opinion, qui n'est encore adoptée par aucun naturaliste français.

Le *castor* ou *bièvre* (*castor fiber*, Lin.; le *castor*, Buff.; le *majeg* des Lapons) atteint 3 ou 4 pieds de longueur en y comprenant la queue; son pelage se compose de deux sortes de poils, l'un fort long, grossier, d'un brun roussâtre, recouvrant un duvet très-fin, plus ou moins gris. Du reste, il varie de couleur en raison des pays; par exemple, les castors du Nord sont d'un beau noir, et quelquefois tout blancs; ceux du Canada sont d'un brun roux uniforme; vers l'Ohio et dans le pays des Illinois, ils sont d'un fauve pâle, passant même au jaune paille; en France, ils sont de la couleur de ceux du Canada; et enfin on en trouve quelquefois de variés de jaunâtre et de brun. Ils ont les pieds de derrière palmés, ce qui leur donne une grande facilité pour nager, et leur queue plate et large leur sert de gouvernail. Ces animaux sont encore communs dans le nord de l'Amérique septentrionale, mais ils sont devenus assez rares en Europe, et particulièrement en France, où l'on n'en trouve plus que quelques individus isolés sur les bords du Gardon, en Dauphiné, sur ceux du Rhône, de quelques petites rivières qui se jettent dans ce fleuve, et dans quelques tourbières des vallées de la Somme.

Un préjugé très-répandu, répété par tous les auteurs sans critique, nous représente le castor comme un animal plein d'intelligence, vivant en société, soumis à de certaines règles de discipline, se construisant une habitation d'une architecture presque raisonnée, etc.; et de tout cela, il n'en est rien! Mon assertion paraîtrait par trop paradoxale si je ne m'appuyais d'abord sur l'opinion d'un de nos plus grands naturalistes, Buffon. Voyons ce que ce célèbre écrivain pensait sur l'intelligence de ces animaux. « Tous (les voyageurs) conviennent que le castor, dit-il, loin d'avoir une supériorité marquée sur les autres animaux, paraît, au contraire, être au-dessous de quelques-uns d'entre eux pour les qualités purement individuelles. C'est un animal assez doux, assez tranquille, assez familier, un peu triste, même un peu plaintif, sans passions violentes, sans appétits véhéments, ne se donnant que peu de mouvement, ne faisant d'effort pour quoi que ce soit, etc.; il ne semble fait ni pour servir ni pour commander, ni même pour commercer avec une autre espèce que la sienne; seul, il a peu d'industrie personnelle, encore moins de ruse, pas même assez de défiance pour éviter les piéges grossiers; loin d'attaquer les autres animaux, il ne sait pas même se bien défendre, etc. Si l'on considère le castor dans l'état de nature, il ne paraîtra pas, pour les qualités intérieures (l'intelligence), au-dessus des autres animaux; il n'a pas plus d'esprit que le chien, de sens que l'éléphant, de finesse que le renard; il est plutôt remarquable par les singularités de conformation extérieure que par la supériorité apparente de ses qualités intérieures. »

Les castors que l'on trouve en Europe vivent solitairement, ne construisent rien, et n'habitent que des terriers; il en est ainsi maintenant et il en était ainsi dans l'antiquité; car les anciens, en nous parlant de leur *canis ponticus*, qui n'était rien autre chose que notre castor, ne font nulle mention de son habitude de bâtir, et lui attribuent les mêmes habitudes que celles de la loutre, à la nourriture près. Il est vrai qu'on prétend avoir trouvé en Norwége des ruines annonçant des villages de ces animaux, mais ce fait, aventureusement avancé, n'a pas été prouvé. Dans certaines solitudes de l'Amérique, surtout dans la haute Louisiane, les castors sont nombreux, vivent solitaires ou en famille, mais toujours dans des terriers et sans aucun instinct de construction; il en est de même sur les bords du Jeniséi et de la Léna.

C'est à tort que l'on a cru que les castors vivaient ordinairement en société; depuis les premiers beaux jours du printemps jusqu'à l'automne, ils restent solitaires ou par couple dans les bois, et y élèvent leurs petits, non pas dans des cabanes, mais dans des terriers qu'ils se creusent le long des ruisseaux. Lorsque les premières gelées blanches de l'automne se font sentir, c'est alors qu'ils se réunissent et s'occupent, dans certains pays déserts, et dans le nord de l'Amérique seulement, à élever ces fameuses digues sur le compte desquelles on a débité tant d'histoires ridicules. Elles consistent simplement en un amas de branches, de pierres, de boue, qu'ils accumulent sans ordre dans le lit d'un ruisseau, de manière à barrer le cours de l'eau et à la faire refluer en forme de petit étang. Comme les matériaux qu'ils emploient consistent en branches d'arbres aquatiques, tels que peupliers, aunes, saules, etc., il arrive

naturellement que ces branches prennent racine au hasard, à la manière des boutures, et que la digue prend chaque jour de l'épaisseur et de la solidité, ce qu'elle doit plus aux vases et aux rameaux flottants que le courant y amoncelle qu'à l'habileté de ses prétendus architectes. Quant aux cabanes, elles sont construites à peu près de la même manière : ils choisissent un endroit où l'eau ait à peu près 18 pouces à 2 pieds de profondeur, ils y amoncellent sans ordre une grande quantité de petites branches, de pierres et de limon, et ils donnent à cet amas la forme d'un monticule conique, dont la moitié seulement est submergée; alors, ils creusent dans cette butte, à ras le fond de l'étang, un trou qu'ils élargissent au milieu du tas de matériaux, de manière à donner à ce terrier à peu près la forme d'un four; c'est là qu'ils déposent la provision d'écorce destinée à les nourrir pendant l'hiver. Ils percent un autre trou dans le dôme de ce magasin, puis ils élargissent également ce trou en forme de four, et font ainsi deux pièces l'une sur l'autre, et n'ayant qu'une même issue; cette dernière pièce n'étant jamais submergée, la famille peut y dormir à sec. Si, par bonne fortune, les castors rencontrent au milieu d'un étang un petit îlot naturel, ils s'en emparent et y construisent leur terrier ainsi que nous venons de le dire.

Comme on le voit, leur instinct architectural est bien au-dessous de celui de plusieurs campagnols, et surtout de celui de l'Ondatra, dont, probablement, l'habitation vraiment singulière aura été prise pour l'ouvrage des castors par plusieurs voyageurs. Quant à ces pilotis, ces arbres apointis par le pied, transportés avec une sorte d'art, cette combinaison de travail, ces prétendus chefs qui forcent les paresseux à prendre part à l'ouvrage, cette queue qui leur sert de truelle, cette maçonnerie et ces murs solides et crépis avec du mortier de terre, cette sorte de police qui règne dans chaque bourgade ou même dans chaque famille, ce sont autant de contes dont les voyageurs ont enjolivé leurs relations.

Les femelles, dit-on, portent quatre mois, mettent bas vers la fin de l'hiver, et produisent ordinairement deux à trois petits. Comme la plupart des autres rongeurs, ils se servent de leurs pieds de devant pour porter leurs aliments à leur bouche; ils nagent et plongent parfaitement, mais, sur terre, ils ont la démarche lourde et ils courent fort mal. Le *castoréum*, matière onctueuse et odorante, que ces animaux ont dans deux grosses vésicules placées près de l'anus, jouissait autrefois d'une grande réputation en médecine; mais aujourd'hui il est tout à fait tombé dans le discrédit. On ne chasse plus le castor que pour s'emparer de sa fourrure, qui est très-recherchée dans la fabrique de la chapellerie, et pour manger sa chair, qui est d'un goût assez peu agréable. L'espèce en est presque détruite à présent dans le Canada, et les expéditions de chasseurs sont obligées d'aller les chercher jusqu'aux sources de l'Arkansas, dans les montagnes Rocheuses. BOITARD.

CASTOR (*myth.*), héros grec, fils de Tyndare et de Léda, frère jumeau de Pollux. La Fable raconte que Léda, séduite par Jupiter, transformé en cygne, donna naissance à deux œufs, dont l'un, de son mari Tyndare, produisit Castor et Clytemnestre, tous deux mortels; l'autre, de Jupiter, produisit Hélène et Pollux, qui durent l'immortalité à leur céleste origine. Les deux frères suivirent Jason à la conquête de la Toison d'or, purgèrent l'Hellespont et les mers voisines des pirates qui les infestaient, et firent la guerre aux Athéniens pour recouvrer Hélène, leur sœur, enlevée par Thésée. Castor ayant été tué par Idas, dont il avait enlevé la femme, Pollux fut tellement affligé de cette mort, qu'il pria Jupiter de rendre Castor à la vie, ou de le priver lui-même de l'immortalité. Le dieu y consentit, à condition qu'ils vivraient alternativement et mourraient l'un après l'autre. Métamorphosés en astres et transportés au ciel, ils fournirent la constellation des gémeaux. On sait que les deux étoiles nommées Castor et Pollux ne se montrent qu'alternativement; c'est sans doute ce qui a donné lieu à la fable. On regardait les deux frères comme des divinités favorables aux navigateurs, et on les invoquait sous le nom de *Dioscures*, c'est-à-dire enfants de Jupiter.

CASTOR ET POLLUX (*astron.*). (*Voy.* GÉMEAUX.)

CASTORÉUM (*pharm.*). — Le castoréum est un produit de sécrétion, fourni par le castor, et qui se trouve dans un cloaque abdominal situé près de l'anus. Plusieurs glandes agglomérées versent leur produit de sécrétion dans des réservoirs, ou poches piriformes disposées par paires sur les côtés de ce cloaque et communiquant entre

elles. Le castoréum ou produit sécrété est liquide, sirupeux et jaunâtre lorsqu'il vient d'être extrait de l'animal vivant. Dans le commerce, on le trouve concret et encore renfermé dans ses poches. Les contrées qui le fournissent sont surtout le Canada et la Sibérie. On remarque quelque différence entre la forme des poches qui nous arrivent de ces deux pays. Le castoréum du Canada est renfermé dans deux poches piriformes aplaties, allongées, noires, ridées, réunies par un conduit et ressemblant à une besace dont un des sacs serait plus gros que l'autre. Les poches qui contiennent le castoréum dit de Sibérie sont plus arrondies, plus larges que longues, et, réunies par un conduit très-court, elles semblent presque confondues. Le produit des premières était brunâtre, sec, cassant, résinoïde, ramollissable et adhérent aux dents; celui des dernières est jaunâtre et graveleux. Les unes et les autres sont divisées à l'intérieur par des cloisons membraneuses en plusieurs cellules remplies de la matière du castoréum, qui est âcre, amère, à odeur forte, pénétrante, animale et caractéristique. Disons-le en passant, peu de substances sont plus exposées à la sophistication, qui se pratique en remplissant de matières gommo-résineuses, ou de cire mêlée à un peu de castoréum, les poches dépouillées de leur véritable produit. Quelquefois on a recours à des fraudes plus grossières encore, ainsi à du plomb, du fer ou toute autre substance dont on larde les poches. Pour découvrir toutes ces falsifications, il suffit de couper les poches en deux; elles n'offrent plus les cloisons grisâtres qui séparent le produit sécrété dans le castoréum véritable.

Le castoréum, de l'aveu de la plupart des médecins et des expérimentateurs, a une action stimulante, diffusible, et il agit d'une manière spéciale sur le système nerveux. Quant aux douleurs de tête, aux resserrements des tempes et aux soulèvements d'estomac qui suivent son administration chez quelques personnes, ce sont des effets passagers, qui dépendent autant peut-être de son odeur désagréable que de la pénétration de ses molécules dans tous les tissus. On remarque aussi que cette odeur *sui generis* se communique aux liquides sécrétés et excrétés.

Le castoréum se donne en poudre, à la dose de 30 à 150 centigrammes, qu'on peut répéter plusieurs fois dans la journée, soit en pilules, soit dans une potion mucilagineuse; sa teinture alcoolique et éthérée s'administre à la dose de 5 à 6 gouttes sur un morceau de sucre, ou de 10 gouttes à 2 grammes dans une potion.

Terminons en disant que cette substance, très-accréditée dans le Nord, pour aider la délivrance, calmer les tranchées utérines et faciliter ou rappeler l'écoulement des lochies, lorsque ces accidents dépendent d'un état spasmodique, est assez peu usitée en France, soit à cause de son prix, soit parce qu'on peut la remplacer par la valériane et l'assa fœtida, qui sont indigènes.

CASTRES, ville de France, sous-préfecture du département du Tarn, riche et considérable, sur la rivière d'Agout. Sa population, qui est de 16,000 habitants, s'accroît encore. Elle a de belles places, une salle de spectacle, une bibliothèque publique, un tribunal de première instance et un de commerce. Elle est le centre d'une fabrication de draperie et de lainage très-importante. Elle est à 156 lieues de Paris, et au milieu d'abondantes mines de houille.

CASUEL. — On appelle ainsi les honoraires attribués aux ministres de la religion pour l'exercice de certaines fonctions. Il est bien hors de doute que les choses saintes ne peuvent être payées par une rétribution, quelque grande qu'on la suppose; ce ne peut donc être le sacrement qu'on rétribue, mais bien le ministre à qui l'on procure, en échange des bénédictions célestes qu'on a reçues de Dieu, un émolument temporel. La justice de celui-ci est d'abord fondée sur la raison : le prêtre, entièrement dévoué à son ministère, ne peut se livrer à des travaux manuels, à des spéculations industrielles et commerciales pour se procurer son existence corporelle. Très-ordinairement il ne jouit pas de revenus patrimoniaux suffisants pour se fournir même le strict nécessaire : qui sera assez injuste pour lui dénier le droit de percevoir une oblation pécuniaire ou toute autre? L'Écriture sainte, à son tour, vient à l'appui de ce raisonnement. « Ne sommes-nous « pas en droit, dit saint Paul, de manger et « de boire ce que nous procurent ceux que « nous évangélisons? Quel est le pasteur « qui ne mange point du lait de son trou« peau? » Nous pourrions citer d'autres passages non moins explicites que ceux-là. Sans doute le prêtre doit éloigner de lui tout soupçon d'avarice et de sordide cupidité; mais, au fond, son droit est incontestable. Telle a

été, depnis le commencement dn christianisme jusqu'à nos jours, la pratique constante de l'Eglise. Les règles qu'elle a jugé convenable d'établir sur cette matière ont été sanctionnées par l'autorité temporelle, par la jurisprudence. Saint Thomas enseigne que le prêtre peut exiger le payement des oblations qui sont réglées par rapport à l'administration des sacrements. Dans nos temps modernes, c'est l'évêque qui, de concert avec l'autorité temporelle, fait ces sortes de règlements. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les pauvres qui sont dans l'impossibilité de faire leur offrande ne sont jamais privés de leur participation aux sacrements: au surplus, le casuel des sacrements n'a point lieu en ce qui concerne le baptême, la confirmation, l'eucharistie et la pénitence. Pour ce qui est du premier, l'oblation est totalement volontaire; quant à l'eucharistie, cela se borne à l'aumône que le fidèle fait au prêtre pour faire célébrer la messe à son intention. En aucun cas le prêtre ne perçoit d'offrande volontaire ou obligatoire pour la communion et le sacrement de pénitence. L'extrême-onction est toujours conférée sans aucune rétribution forcée. Il ne reste que le mariage, pour lequel existe un vrai casuel obligatoire pour quiconque peut le solder. La confirmation et l'ordre ne sont jamais l'objet d'un casuel. En ce qui concerne donc les sacrements conférés par le prêtre, cela se borne, comme on voit, à très-peu de chose. L'abbé PASCAL.

CASUISTES. (*Voy.* CAS DE CONSCIENCE.)

CATACHRÈSE (*gramm.*). — Dans aucune langue le nombre des termes ne saurait égaler le nombre des idées que l'on peut concevoir, ni le nombre des objets naturels ou artificiels qui se présentent à nommer. Nous appelons *parricide* le scélérat qui tue son père, mais nous n'avons pas de mot particulier pour signifier celui qui tue sa mère on son prince, et nous sommes obligés d'étendre la signification de *parricide* pour pouvoir désigner ces deux autres espèces de meurtriers. De même nous disons le *pied* d'un arbre, d'un rocher, d'une montagne; un *bras* de mer, de rivière; l'*aile* d'un bâtiment, d'une armée, faute d'avoir dans notre langue le mot propre pour exprimer la partie inférieure d'un arbre, d'un rocher, d'une montagne, une portion de mer ou de rivière resserrée entre deux terres; l'extrémité latérale d'un bâtiment ou d'une armée.

Chacune de ces expressions est une *catachrèse*. Les rhéteurs ont donné ce nom à l'emploi extensif de certains termes auxquels l'usage a appliqué des significations qui ne sont pas primitivement les leurs; de là le mot catachrèse, κατάχρησις, abus, extension, de καταχράομαι, abuser.

La *catachrèse* n'est point un trope particulier, mais bien l'emploi obligé de l'un des tropes pour exprimer un objet qui manque de signe spécial; tandis que la *métaphore*, la *synecdoche*, la *métonymie* ne font que substituer, à une expression propre qui existe dans la langue, une expression figurée, afin de présenter l'idée sous une forme, ou plus gracieuse, ou plus noble, ou plus énergique. Dans ce dernier cas, ce n'est point la nécessité qui fait recourir à l'expression figurée, c'est le désir de plaire ou d'émouvoir. Qu'un poëte parlant de la rosée la nomme les *pleurs du matin*, on qu'il appelle le canon l'*airain homicide*, il ne fait qu'user du privilége poétique; mais celui qui n'aura d'autre intention que de désigner ces objets se servira certainement des mots propres qui sont à sa disposition. Tandis que, dans les cas de *catachrèse* établis par l'usage, il est impossible de nommer l'objet sans recourir à une expression figurée : ainsi une *feuille* de papier, de carton, de métal; un *cœur* d'artichaut, de chou, d'ananas. Les mots *feuille* et *cœur* sont les signes propres d'objets tout autres dont il s'agit ici; mais nous sommes forcés de les emprunter pour exprimer des idées qui sans eux ne sauraient être représentées que par une circonlocution.

Les exemples de *catachrèse* que nous venons de citer ne sont proprement que des *métaphores;* mais il y a pareillement des *catachrèses* par *synecdoche*, comme les *bronzes*, pour les figures de bronze; d'autres par *métonymie*, comme *tambour*, *trompette*, pour désigner celui qui joue de ces instruments; *un louis* pour une pièce d'or, *un feu* pour une garniture de feu. DE CHEVALLET.

CATACLYSME, mot introduit dans la langue par les sciences géologiques, pour désigner la cause des bouleversements et des remaniements produits sur le globe par les eaux : c'est un synonyme de déluge; seulement le mot *cataclysme* indique un phénomène d'inondation considéré en lui-même et isolé de toutes les circonstances chronologiques ou historiques que l'usage rattache ordinairement au mot *déluge*. C'est sous

cette réserve, et pour éviter les répétitions, que nous renvoyons au mot DÉLUGE.

CATACOMBES, mot que l'on fait dériver de κατὰ, autour, auprès, en bas; et de τυμβος, tombeau, sépulcre, ou de κυμβος, cavité, excavation. Les latins écrivaient *catatumbæ*, auprès des tombeaux, *quasi infra tumulus;* ce n'est qu'à la décadence de leur langue qu'ils employèrent le terme de *catacumbæ*, car on le trouve pour la première fois dans saint Grégoire le Grand (*Epist.* 30, lib. IV), mort l'an 604. Il est donc évident que notre mot catacombes a été emprunté au latin du moyen âge et non au grec *catatoumbos* ou *catacoumbos*.

Les cryptes égyptiennes d'Hippon, de Speos-Artemidos, de Sakarah, d'Hermopolis, etc., dans l'heptanomide ou Delta, se composaient d'un nombre plus ou moins considérable de salles, chambres et galeries souterraines où l'on inhumait les momies des particuliers selon leur fortune et leur condition. Les vastes hypogées construits sous les pyramides des environs de Memphis eurent pour destination première la sépulture des Pharaons et des princes de sa famille. Volney en tire une preuve du nom même de pyramides qui, suivant lui, a pour radical le mot égyptien *pouramis*, représenté par l'hébreu *bouramit*, formé de *bour* (excavation) et de *amit* (du mort), dont les Grecs firent *piramis-idos*, chambre, caveau des morts. Les immenses souterrains de Siouth, Hieracon, Anteopolis, Eleytha, dans la haute Egypte; ceux de Karnack, surtout, nommés par les Arabes *Biban-el-Molouk*, remontent à une plus haute antiquité que les cryptes u Delta. Au reste, ces divers lieux sont considérés par les archéologues comme de véritables catacombes.

En Occident, les plus anciennes catacombes paraissent être celles de Catane, Palerme, Agrigente, Syracuse et Naples. Celles de cette dernière ville l'emportent sur les catacombes de Rome même, non-seulement à ce titre, mais aussi en étendue, et en général par leurs vastes proportions; elles ont presque toutes trois étages dont la hauteur est de 20 palmes (5 m. 260 mil.) au moins. Les auteurs italiens qui les ont décrites diffèrent d'opinion quant à leur origine: les uns, s'autorisant des inscriptions grecques et latines en assez grand nombre qu'on y découvrit sur des sépulcres païens, en infèrent que ces excavations furent creusées pour servir de cimetières publics plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, de même qu'en Sicile; les autres pensent que c'étaient des voies souterraines pour communiquer avec Naples sans être obligé de passer sur les monts qui couronnent la ville au nord et à l'ouest, telles que celle que les Romains percèrent sous le mont Pausilype, qui existe encore, et qui conduit à Baies, à Baoli, à Pouzzoles, à la Solfatara, etc.; espèce de tunnel qu'on peut comparer à ceux des chemins de fer. Ils se prévalent du témoignage de Strabon, qui affirme, disent-ils, que c'était l'usage du peuple de la Campanie; d'autres veulent que ce soient les chrétiens de la primitive Église qui aient pratiqué ces retraites pour s'y retirer pendant les temps de persécution. Cette opinion, la moins plausible de toutes, a dû trouver et a, en effet, trouvé des contradicteurs qui ont démontré qu'à Naples les chrétiens de cette époque, même en les supposant suffisamment nombreux, n'auraient pu entreprendre ces gigantesques travaux à l'insu des païens, qui, dès lors, se seraient opposés à leur exécution. Mais le sentiment qui a été adopté par les plus doctes antiquaires est celui qui réfère l'origine des catacombes napolitaines à des carrières d'où l'on extrayait le tuf volcanique ou sable (*arena*), avec lequel on composait un mortier ou ciment très-dur et à l'épreuve de l'eau. Ce tuf, connu de temps immémorial, fut employé à la construction des antiques édifices de Pouzzoles, qui lui a donné son nom de pouzzolane, et successivement à ceux de Naples, Pompéi, Herculanum, Stabia, Capoue, etc.

Lorsque, vers le milieu du XVIe siècle, les catacombes de Rome commencèrent à être explorées, il y eut à peu près les mêmes divergences d'opinions quant à leur origine. Le savant archéologue Antonio Bosio, qui s'y enferma pour ainsi dire pendant trente années de sa vie, qui même en découvrit plusieurs d'entièrement inconnues jusque-là, prouva bien qu'elles n'étaient en général occupées que par des tombeaux chrétiens, sauf quelques exceptions peu nombreuses; mais ce fait laissait intacte la question de leur origine, ou d'autres termes la raison pour laquelle elles furent creusées. L'ouvrage que Bosio publia in-f°, en 1632, fit grand bruit parmi les érudits; ils se mirent à scruter minutieusement les anciens, à rapprocher leurs textes, à les contrôler les uns par les

antres, et enfin ils finirent par arriver à peu près tous à cette conclusion, savoir : 1° que le sol de Rome (moins les collines situées au delà du Tibre, qui sont de formation calcaire), comme celui de Naples et ses environs, était couvert de déjections volcaniques, de lames compactes, et principalement d'une terre sablonneuse dite pouzzolane, matériaux d'une excellente qualité dont on reconnut l'emploi dans les plus anciens monuments, et qui ont tant contribué à leur solidité ; — 2° que c'est aux premiers temps de la république qu'il faut faire remonter l'époque où les premières carrières ont été ouvertes pour en extraire ces matériaux ; — 3° que l'on continua jusqu'à Constantin à en ouvrir de nouvelles à mesure que Rome, en s'agrandissant, voyait se multiplier ses temples, ses palais, ses thermes, ses arcs de triomphe et les édifices publics dont les empereurs la dotaient avec tant de magnificence ; — 4° que la majorité des chrétiens primitifs appartenant aux classes ouvrières et populaires, qui connaissaient bien ces carrières, vulgairement appelées *arenariæ*, puisqu'ils y travaillaient, comme l'attestent de nombreux actes de martyrs, en facilitèrent l'accès à leurs frères, qui s'y réfugiaient pendant les persécutions ou s'y rassemblaient en secret pour y célébrer les saints mystères ; — 5° qu'ayant dû rejeter l'usage suivi par les païens de brûler les corps, ils consacrèrent aussi ces souterrains à leur sépulture, d'où leur vint la dénomination de *catatombes*, et, plus tard, de catacombes ; de là ce nombre immense de tombeaux de martyrs distingués des autres soit par des inscriptions, soit par des emblèmes significatifs, tels que le monogramme de N. S., figuré par un P traversé d'une croix grecque, qui se traduit par *pro Christo*, mort pour Jésus-Christ ; soit par deux branches de palmier dont les deux bouts se croisent, taillées sur la pierre sépulcrale. De là cette multitude d'images et de tableaux, représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, peints à fresque sur les parois de ces galeries souterraines ; ce nombre infini d'oratoires, de petites chapelles *offrant*, suivant l'expression de M. Raoul-Rochette, *le plan ébauché de nos grandes basiliques* ; ces siéges adossés aux principales parois et destinés sans doute aux pontifes qui présidaient aux réunions, etc. Ainsi, à Rome, les catacombes furent à la fois les premières églises et les premiers cimetières des fidèles, et il fallait bien qu'en effet elles servissent à cette double destination, « pour que le mot de *cœmeterium*, ajoute le même auteur, qui d'abord n'avait désigné qu'un tombeau unique, puis une sépulture commune, finît par signifier une église, et même une église de premier ordre, telle que celle de Saint-Paul, appelée simplement *cœmeterium* dans une inscription qu'on y conserve encore ; et de fait, généralement les cimetières de Rome doivent être considérés comme les églises primitives du christianisme, comme les premiers édifices qui aient été consacrés à la célébration du culte, car c'était toujours sur le tombeau d'un martyr (*martyria*, *memoria*, *confessio*) que cette célébration avait lieu, et ce tombeau servait d'autel pour dire la messe. Ceci résulte de divers témoignages, et, entre autres, du *liber pontificalis*, qui rapporte l'introduction ou plutôt la confirmation solennelle de cet usage au pape Saint-Félix I[er] (III[e] siècle) en ces termes : *Hic constituit supra memorias martyrum missas celebrari*. »

Quoique l'usage de brûler les corps fût ancien et général à Rome, lors de l'avénement du christianisme, puisqu'il en est parlé dans les lois des Douze Tables promulguées l'an 450 avant notre ère, il est certain néanmoins qu'il y eut des exceptions à cet usage qui subsista jusqu'au temps d'Antonin et de Marc-Aurèle. En effet, on ne brûlait point les corps des malfaiteurs, des esclaves et des individus appartenant aux classes infimes ; on les inhumait dans de grandes excavations plus ou moins profondes, où l'on descendait par des ouvertures pareilles à celles des puits, ainsi que l'indique le nom de *puticuli* ou *puticulæ*, donné à ces cimetières, fort différents, comme on voit, des catacombes. Ces excavations avaient été pratiquées au delà de la porte Esquiline (*extra Esquilias*), appelée aussi *porta libitinensis*, à cause de la déesse *Libitina* qui présidait aux funérailles, par laquelle passaient les cadavres que l'on transportait dans les champs esquilins. Mécène, qui avait sa maison sur le point le plus élevé du mont Esquilin, ayant voulu agrandir ses jardins, acquit des terrains qui touchaient à ces champs, et obtint de l'empereur Auguste la suppression d'une partie de ces *puticuli*, jusqu'à une certaine distance de sa propriété, et c'est à quoi Horace (*Sat.* VIII, liv. I) fait allusion. « Naguère, dit-il, l'esclave venait jeter ici, dans une vile bière, le cadavre de son camarade enlevé à son bouge étroit,

parce que c'était la fosse commune des pauvres et de la populace, *hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum....*; l'œil attristé n'apercevait que des ossements blanchis aux Esquilies, qui maintenant sont des lieux salubres et des promenades agréables. » — Properce (*Eleg.*, liv. III), Cicéron (*Pro Cluentio*, chap. 13) s'expriment dans un sens analogue. Selon Pline l'Ancien (liv. II, chap. 57) et Tertullien (*Apolog.*, chap. 48), ceux qui étaient frappés de la foudre ne recevaient pas non plus les honneurs du bûcher. Il en était de même des enfants morts en bas âge, selon Juvénal (*Sat.* XV); on les enterrait dans des *subgrundarium*, ou cimetières particuliers, et jamais dans les catacombes, dont les ouvriers, extracteurs de la pouzzolane, qui furent les premiers à embrasser le christianisme, avaient seuls une parfaite connaissance, comme il a été dit plus haut. M. Raoul-Rochette (*Tableau des catacombes*) remarque, à cette occasion, que plusieurs écrivains protestants n'ont obéi qu'à des préjugés de secte lorsqu'ils ont prétendu que l'Eglise exposait à la vénération des fidèles les restes des païens. « Les anciens *puticuli* ou fosses communes, dit-il, n'existaient qu'en dehors de la porte Esquiline, et c'est ce qui résulte du témoignage de Varron (*De ling. lat.*, liv. IV, chap. 12). Il est certain aussi que précisément sur le site, qui répond à ces *puticuli* de l'Esquilin, il n'existe point d'anciens cimetières chrétiens. Quelle apparence, d'ailleurs, que les chrétiens de cette époque aient déposé, non pas les restes de leurs martyrs, mais même les corps de leurs parents et de leurs frères dans le voisinage de ces cadavres détestés? Jusqu'ici le raisonnement que les antiquaires romains opposent aux allégations de leurs adversaires hétérodoxes paraît donc sans réplique. » — Cela posé, il s'ensuit que les auteurs protestants ont élevé des objections sans fondement positif, que ces objections sont détruites par les faits, et qu'il est impossible, par conséquent, que les catholiques aient jamais été exposés à vénérer des reliques indignes de cet honneur. (*Voy.* RELIQUES.)

Les cryptes de Rome ceignent cette ville de toutes parts sur les deux rives du Tibre, et forment, au-dessous d'elle, une autre Rome souterraine, ainsi que les a caractérisées le savant Bosio. Voici comment ce célèbre archéologue les a classées : *rive droite du Tibre*, sous le mont Vatican, cimetière de ce nom ; — sous la voie *Aurelia*, cimetières de Saint-Calepode, de Saint-Pancrace, du pape Jules, de Sainte-Agathe ; — sous la voie *Portuensis*, ceux de Saint-Félix, de Saint-Portien, et plusieurs autres moins grands. *Rive droite du Tibre :* les catacombes qui comprennent les cimetières de Saint-Cyriaque, de Saint-Timothée, de Saint-Zénon, de Sainte-Commodille, etc. ; — sous la voie *Ardeatina*, les cimetières de Sainte-Pétronille, de Saint-Calixte ;—sous la voie *Appia*, les catacombes proprement dites, ou grandes catacombes de Saint-Sébastien, de Saint-Marc, de Saint-Marcellin, de Saint-Zéphirin, de Sainte-Cécile, de Xiste, de Saint-Prétextat, de Sainte-Balbine, de Saint-Marc, pape, de Saint-Eusèbe, de Nérée, Achillée, Flavia Domitilla, de Saint-Laurent ;—sous la voie *Latine*, les cimetières de Saint-Simplicien, de Servilien, de Gordien, etc. ; — sous les voies *Labicana* et *Prenestina*, ceux de Sainte-Hélène, de Saint-Tiburce, Saint-Symphorien, Saint-Castor, Saint-Simplice, Saint-Claude, Saint-Nicostrate, Saint-Castale, Saint-Zotice et autres ; — sous la voie *Tiburtina* ou de *Tivoli*, plusieurs petits cimetières ; — sous la voie *Nomentana*, ceux du pape Alexandre, de Saint-Félicien, de Saint-Restitut, de Sainte-Agnès, etc. ; — sous la voie *Salaria*, ceux de Sainte-Félicité, de Sainte-Priscille, de Saint-Hilaire, Saint-Thrason, Saint-Hermès, Saint-Vital, Saint-Martial, Saint-Saturnin ; — sous la voie *Flaminia*, qui vient regagner la rive gauche du Tibre et le traverse à *Ponte-Molle*, le cimetière de Saint-Valentin, un autre du pape Jules, etc.

Entre toutes ces catacombes, il n'en est pas de plus connues, de plus accessibles et dont la célébrité non interrompue remonte à une plus haute époque, dit M. Raoul-Rochette, que celles de Saint-Sébastien, et qui forment, dans leur état actuel, une partie du vaste cimetière de Saint-Calixte. Mais ce qui a surtout contribué à jeter tant d'éclat sur ces catacombes, c'est la tradition suivant laquelle les restes mortels des apôtres saint Pierre et saint Paul y reposèrent un certain espace de temps avant d'être transportés dans les lieux qu'ils ont occupés jusqu'à présent.

Après celles-ci, les plus anciennes et les plus fréquemment visitées sont celles de Saint-Calixte, de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent, puis celles de Saint-Marcellin, qui

s'ouvrent à trois milles de Rome, hors la porte Majeure.

La plupart des catacombes ont deux et trois étages; celles qui en ont quatre sont fort rares. La hauteur de ces étages varie (de 3 à 4 mètres) aussi bien que la largeur (de 2 mètres 50 centimètres à 3 mètres). Ces proportions n'atteignent pas, comme on le voit, celles des catacombes de Naples, qui ont été plus haut notées. On a déjà dit que c'est à l'extraction séculaire de la pouzzolane que ces excavations doivent leur origine dans les deux localités. Les souterrains, devenus de plus en plus considérables, et pratiqués en lignes subordonnées à celles du tuf volcanique ou des bancs sablonneux, affectèrent à peu près naturellement les formes longitudinales de galeries ou de corridors voûtés. Il fallut observer une certaine régularité pour pouvoir se reconnaître et circuler dans ces espèces de labyrinthes, éclairés à d'inégales distances par des ouvertures extérieures (*foramina*), dont la plupart sont aujourd'hui obstruées ou couvertes par les broussailles des champs auxquels elles aboutissent. On laissa par intervalles des massifs ou piliers nécessaires d'ailleurs au soutenement des terres; on pratiqua des aires, ou sortes de carrefours propres à faciliter les opérations; on creusa, dans les étages du bas, des citernes et jusqu'à de petites fontaines. Lorsque les chrétiens, forcés de s'y réfugier pour y exercer leur culte avec sécurité, s'emparèrent des catacombes les moins anciennes, ils y taillèrent des oratoires, des chambres (*cubicula*) ou chapelles, et des niches (*loculi*) à plusieurs rangs, l'un au-dessus de l'autre, dans les côtés des galeries, pour y ensevelir les morts. Ces niches furent fermées au moyen de briques ou de morceaux de marbre posés de champ et scellés avec de la chaux ou du ciment; ce ne sont que les parois de ces chapelles ou chambres qui ont été revêtues de stuc et ornées de peintures. Suivant la tradition constante des fidèles de Rome, il y aurait eu d'enterrés dans les seuls souterrains du cimetière de Saint-Sébastien quatorze papes et plus de cent soixante-dix mille chrétiens. Toutes ces circonstances, dont nous ne pouvons qu'indiquer les principales, expliquent comment, du temps de saint Jérôme, les catacombes étaient devenues une promenade pieuse, une sorte de pèlerinage pour y venir prier sur les sépulcres saints des martyrs de la foi. La description que fait de ces lieux le grand docteur est encore vraie aujourd'hui dans toutes ses parties. « Quand j'étais à Rome, dit-il (*In Ezechiel.*, cap. 40), encore enfant et occupé de mes études littéraires, j'avais contracté l'habitude, avec d'autres jeunes gens de mon âge livrés aux mêmes travaux, de visiter tous les dimanches les tombeaux des martyrs, et de parcourir assidûment les cryptes creusées dans le sein de la terre, offrant de chaque côté des sentiers innombrables qui se croisent en tous sens, des milliers de corps ensevelis à toutes les hauteurs, et où règne partout une obscurité si profonde, qu'on serait tenté d'y trouver l'accomplissement de cette parole du prophète, *vivants ils sont descendus dans l'enfer*. Ce n'est que bien rarement qu'un peu de jour, pénétrant par les ouvertures laissées à la surface du sol, adoucit l'horreur de ces ténèbres sacrées. A mesure qu'on s'y enfonce en marchant pas à pas ou en rampant sur la terre, on se rappelle involontairement ces paroles de Virgile : Partout l'obscurité profonde et le silence même épouvantent l'imagination (*horror ubique animos simul ipsa terrent*). »

On a découvert, en 1838, une nouvelle catacombe chrétienne d'une beauté hors ligne, au delà de la porte Majeure, dans les vignes de MM. Francesco et Natale Delgrande; elle appartient aux cimetières de Saint-Marcellin et de Sainte-Hélène. Tout le pavé est construit en mosaïque coloriée sur une longueur de 18 mètres, et d'où se détachent six tableaux encadrés dans divers emblèmes à l'usage des chrétiens primitifs. L'illustration complète de ce vénérable asile, qui est sur le point d'être terminée, ne saurait tarder d'être offerte à l'impatiente curiosité des amateurs d'archéologie catholique. D'un autre côté, M. Raoul-Rochette, au mois de mars de la présente année 1844, communiqua à l'Académie des inscriptions une lettre de M. le baron de Prokech, ministre d'Autriche accrédité auprès du roi Othon, à Athènes, annonçant que le professeur Ross et lui venaient de découvrir à Milo, dans l'Archipel, des catacombes qui leur ont paru remonter à l'établissement même du christianisme en Grèce, où jusque-là on ne croyait pas qu'il en eût existé.

Les catacombes de Paris, situées sur la vaste étendue du faubourg Saint-Germain, des rues Saint-Jacques, de la Harpe et de Vaugirard, ont aussi pour origine d'anciennes

carrières qui s'étendent, au midi, à près de 4,000 mètres au delà des barrières; mais elles ne doivent être considérées que comme de grands dépôts de dépouilles humaines, extraites des anciens cimetières de la capitale, tandis que les catacombes italiennes servaient expressément de cimetières elles-mêmes. L'idée de la formation de ces dépôts est due à M. Lenoir, lieutenant général de police, qui demanda la suppression des lieux de sépulture dans l'intérieur de la ville. Cette suppression fut en effet décidée, sur l'avis du conseil d'Etat, en 1785, et, en 1788, le transport des ossements des cimetières des Innocents, de Saint-Eustache et de Saint-Etienne des Grés fut terminé. En 1792, les catacombes reçurent ceux des autres charniers de Paris.

On peut consulter, pour plus de détails, l'ouvrage de M. Raoul-Rochette, intitulé, *Tableau des catacombes*, in-12, 1837; — *Histoire de l'art par les monuments*, etc., par d'Agincourt, in-f°, 1re partie; — *Voyages dans les catacombes de Rome*, par M. Artaud de Montor, in-8, 1810. P. T.

CATAFALQUE, décoration funèbre qu'on élève au milieu d'une église pour placer dessous, pendant le service mortuaire, le corps d'un personnage à qui l'on veut rendre de grands honneurs. De tous les ouvrages que l'architecte et le décorateur réunis puissent avoir à inventer ou à diriger, il en est peu qui présentent à leur génie et à leur goût une carrière plus étendue, et qui se prêtent mieux aux caprices d'une imagination féconde : affranchis de règles données, ils n'ont, pour ainsi dire, point de critiques raisonnables à craindre. Pourvu qu'un catafalque soit approprié à la position que le défunt occupait dans le monde, ils peuvent en ordonner, à volonté, les décorations; mais, et ceci cependant est une règle, il faut, pour obtenir de la grandeur dans l'effet, qu'un jour mystérieux et lugubre l'éclaire, et que, dégagé de tout ornement frivole, l'élégance s'y allie à la simplicité : l'or surtout et les couleurs en sont bannis, mais le blason peut y prendre place.

On a peu d'occasions de donner à ces sortes de cénotaphes d'un moment tous les embellissements dont ils sont susceptibles; excepté le cas où il s'agit des obsèques de nos princes, nous ne voyons guère que ceux des administrations des pompes funèbres, décorations banales employées indistinctement pour toutes les conditions sociales. Pour se faire une idée d'un catafalque approprié à son objet, il faut lire la description de celui que les artistes de l'Italie, voulant, disaient-ils avec raison, honorer l'art par l'art, élevèrent à Michel-Ange, au milieu de la nef de Saint-Laurent, à Florence.

CATALEPSIE, *κατάληψις*, de *καταλαμβανώ*, *je saisis*. Ce mot, employé dès la plus haute antiquité pour caractériser une maladie bien connue, quoique rare, a été, dans ces derniers temps, détourné de son véritable sens médical par les magnétiseurs modernes, et, fort à tort, appliqué par eux à un état obscur de trouble intellectuel et sensorial ayant quelque analogie avec le somnambulisme : je lui restituerai sa signification primitive.

La catalepsie est une affection cérébrale, intermittente, apyrétique, caractérisée par la suspension de l'entendement et de la sensibilité, et par l'aptitude des muscles de la vie animale à recevoir et à garder tous les degrés de contraction qu'on leur donne.

Pour faciliter la description de cette maladie, on l'a distinguée en 1° complète, 2° incomplète, et 3° composée ou compliquée.

Cette affection se montre par accès, ordinairement annoncés par des symptômes précurseurs. Le malade est lourd, apathique, indolent; il se plaint de céphalalgie et d'embarras dans les idées; la respiration peut être ralentie et pénible. On observe assez rarement un état de surexcitation se manifestant par la fréquence et l'irrégularité du pouls, l'agitation pendant le sommeil, l'impatience, etc. On a vu des malades perdre complétement la mémoire des actes qu'ils accomplissaient, en apparence au moins, avec une pleine et entière conscience quelques moments avant l'invasion de l'accès. Le malade continue néanmoins ses occupations habituelles; puis, tout à coup, il est surpris par l'accès proprement dit; il s'arrête subitement, immobile et sans connaissance, conservant exactement la position qu'il occupait; les muscles de la face participent à l'immobilité générale, et le visage conserve son expression. Les facultés cérébrales perdent alors toute activité. A l'éclat, à la vivacité de l'imagination, à la richesse de l'entendement, à la beauté des créations intellectuelles, à la vivacité des passions, à leur enthousiasme, à la grandeur du génie, à la chaleur des émotions, en un mot à toutes les merveilleuses splen-

deurs de l'intelligence humaine, succède un néant éphémère, mais absolu. Les sens sont tout à fait incapables de percevoir les sensations, ou du moins les perçoivent d'une manière vague et confuse. La sensibilité générale est, sinon éteinte, au moins fort amoindrie : on peut impunément brûler, piquer, pincer le patient, lui tirer les cheveux, lui jeter de l'eau au visage sans provoquer aucune marque de sensibilité. Il est probable, cependant, que ces expériences, portées trop loin, rompraient l'accès et le termineraient. Le phénomène le plus curieux et le plus caractéristique est celui qui a lieu dans les muscles de la vie de relation. Ces organes, en effet, restent actifs, mais soustraits à l'empire de la volonté : ils ont la faculté de conserver un degré de contraction donné, et se soumettent à tous ceux qu'on leur imprime. Cela explique pourquoi on peut placer les cataleptiques dans les positions les plus difficiles, et les y laisser tant que dure l'accès. Ainsi on peut leur mettre les bras en croix, comme le faisait M. le docteur Lélut à un malade de Bicêtre, leur soulever une jambe et les laisser en équilibre sur l'autre, en un mot leur imposer, comme à de véritables mannequins, toutes les positions imaginables. Tandis que ces troubles cérébraux ont lieu, les fonctions organiques, telles que la digestion, la respiration, la circulation, les sécrétions, etc., s'accomplissent normalement. La terminaison de l'accès s'annonce ordinairement par des soupirs ou des bâillements ; l'intelligence renaît peu à peu, les muscles se relâchent, et le patient reprend bientôt le cours de ses travaux, comme s'il n'était pas malade. Tel est l'accès de catalepsie complète.

La catalepsie est incomplète quand quelques-uns des symptômes manquent : par exemple, quand le malade conserve son intelligence ; M. le docteur A. Favrot en a cité un cas dans sa thèse inaugurale (*De la catalepsie, de l'extase et de l'hystérie*, Paris, 1844). Elle est encore incomplète quand tous les symptômes existent, mais modifiés et, pour ainsi dire, amoindris : ainsi quelques cataleptiques entendent ce qu'on dit, voient ce qui se passe autour d'eux ; quelques autres n'ont qu'une partie de leurs muscles soumis à la maladie.

Aux symptômes de la catalepsie peuvent se joindre, comme complication, ceux de la mélancolie, de la démence, de l'idiotisme ; de la manie, du somnambulisme, du tétanos, de l'hystérie et de la fièvre intermittente. On conçoit très-bien comment ces diverses affections peuvent modifier la symptomatologie ; il serait superflu d'insister sur ce point.

La catalepsie est essentiellement intermittente, mais irrégulière ; ses accès reparaissent ordinairement sans cause connue, et se produisent d'un seul trait, ou bien se subdivisent en une série d'accès plus petits séparés par de courts intervalles de temps, et constituent des espèces d'attaques. — La durée de cette maladie est très-variable : bornée, dans certains cas, à un ou deux accès, elle peut, au contraire, se prolonger pendant des années entières. Quant aux accès, leur durée moyenne est de quelques heures ; néanmoins on en a vu persister pendant plusieurs jours. — La terminaison de la catalepsie a lieu par le retour à la santé, par sa transformation en une autre maladie ; ou bien elle disparaît sous l'influence d'une crise salutaire. J'ai dit dans un autre ouvrage qu'elle n'avait jamais occasionné la mort.

On distinguera toujours assez facilement la catalepsie des maladies qui s'en rapprochent le plus : en effet, dans le tétanos, les muscles se contractent énergiquement et ne conservent pas la position qu'on leur donne ; de plus, le malade possède l'intégrité de son intelligence ; dans le coma, la syncope, l'apoplexie, il y a résolution des membres, affaissement général ; dans l'hystérie, les membres sont agités par des convulsions, et les fonctions cérébrales rarement troublées ; enfin la catalepsie se distingue de l'extase par ses causes, par la contraction particulière des muscles, par divers symptômes concomitants et par la terminaison des accès.

L'anatomie pathologique n'a, jusqu'à ce jour, rien ou à peu près rien appris sur la nature de la lésion organique propre à produire la catalepsie, pas plus que sur le siége de cette maladie. Toutes les lésions qui ont été trouvées chez les cataleptiques se rencontrent sur des sujets morts d'autres affections cérébrales, ou même d'affections de toute autre partie du corps. Ainsi l'anatomie pathologique de cette maladie est complétement à faire.

Le pronostic de la catalepsie ne manque pas d'une certaine gravité ; il n'a rien de fâcheux quand le malade est jeune et que

les accès sont simples et sans complication, mais il devient plus grave lorsque la maladie se transforme, et il est d'un funeste augure quand elle accompagne les fièvres typhoïdes, les affections comateuses profondes, etc., car alors elle annonce une mort imminente.

L'étiologie de la catalepsie est fort obscure. On a signalé parmi les causes prédisposantes certains troubles des organes de la digestion et de la menstruation, l'action du froid, la transmission par hérédité, enfin certains vices des humeurs. De nos jours, on ne se contente pas d'assertions aussi peu fondées que celles dont je viens de parler. Quant aux causes déterminantes, elles se réduisent à une seule; l'influence des passions portées à l'excès. Il est rare qu'un paroxysme se déclare sans avoir été provoqué par une commotion morale puissante.

Le traitement de la catalepsie a toujours subi l'influence des doctrines médicales régnantes, et les médecins de tous les temps se sont efforcés de le soumettre à une pratique rationnelle Ainsi on a employé successivement les émissions sanguines à haute et petite dose, les vomitifs, les purgatifs sous toutes les formes, les dérivatifs, les antispasmodiques, les opiacés, les toniques, les antiphlogistiques, les diaphorétiques, etc. Les efforts tentés jusqu'à ce jour n'ont pas été suivis de succès bien satisfaisants : cependant les dérivatifs combinés aux antispasmodiques paraissent mieux réussir que les autres médications. Lorsque l'accès se déclare, il est bon de desserrer les vêtements du malade, de lui jeter de l'eau au visage, de le stimuler par divers moyens; par exemple, en le pinçant, en lui tirant les cheveux, en exerçant des frictions à la peau, etc. : ces moyens très-simples ont quelquefois fait cesser les accès. Quand il y a complication, le traitement doit nécessairement être modifié, et cette modification être en rapport avec la nature de la maladie surajoutée.

On pourra consulter, pour de plus amples détails, notre *Traité de la catalepsie*, 1 vol. in-8°. Paris, 1841. Dr BOURDIN.

CATALOGNE, riche province d'Espagne dont Barcelone est la capitale, entre les Pyrénées, la Méditerranée, Valence et Aragon. Son étendue est d'environ 70 lieues de long sur 50 de large. Sa population est estimée à 900,000 habitants. Le sol en est généralement inégal, si ce n'est dans les vastes et riches plaines d'Urgel, de la Cerdagne, de Vieb, de Gironne, de Paneades et de Tarragone. L'air y est pur et tempéré. Les montagnes dont cette province est traversée sont couvertes de belles forêts qui produisent le liége et le bois pour la marine; d'innombrables troupeaux de moutons en couvrent les pentes jusqu'aux cimes. La principale de ses rivières, est l'Ebre, qui reçoit une multitude d'affluents. Ses produits cultivés sont le blé, le riz, le vin, l'huile, etc. Ses produits manufacturés sont les draps, les papeteries, les cuirs, les bonneteries. Enfin ses produits minéraux sont l'or, l'argent, l'étain, le plomb, le fer, l'alun, le vitriol, le sel, le jaspe, l'albâtre, le rubis, etc. Les Catalans ont une langue particulière, qui a la plus grande analogie avec l'ancienne langue d'Oc ou provençale.

CATALOGUE. Liste, mémoire, inventaire, registre, rôle, recensement, description des objets dont on fait collection et des noms d'hommes et de choses. Ce mot vient, selon du Cange, de *catalogo*, qu'on a employé dans la basse latinité pour *collectio* : on connaît le mot latin *catalogus*, il est dérivé du grec *κατάλογος*, de *καταλέγω*, *recenseo*, faire le dénombrement ou raconter en détail. — On a fait le catalogue des papes. — On a mis le bienheureux François de Sales dans le catalogue des saints. — Le verbe *cataloguer*, dont on ne peut nier l'utilité, a été admis par Mercier dans son dictionnaire néologique. — Il y a des catalogues qui ne sont que des inventaires, et d'autres dont les notes et les indications littéraires font ce que l'on appelle un *catalogue raisonné*.

Les catalogues de livres, de tableaux, d'estampes, de médailles, de plantes, de coquilles, de minéraux, deviennent des ouvrages intéressants, lorsqu'ils sont rédigés de cette manière par des hommes versés dans la science, et qui ne font pas d'un catalogue une simple nomenclature, comme les libraires ou les marchands.

Le catalogue d'une bibliothèque demande beaucoup de soin et de méthode, et présente souvent de grandes difficultés, surtout lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque nombreuse.

Ce catalogue, pour être bien fait et facile à consulter, demande trois opérations : d'abord, il faut le préparer sur des cartes, dont chacune porte le titre exact d'un livre, le nom de son auteur, sa date et le lieu où il a été imprimé. Ces cartes sont ensuite transcrites et classées ainsi qu'il suit :

Par noms d'auteurs, lesquels sont rangés dans l'ordre alphabétique, avec un numéro de renvoi au catalogue par ordre de matières;

Par les titres des ouvrages, également rangés dans l'ordre alphabétique du premier mot du titre, et avec le numéro du renvoi;

Enfin le catalogue par ordre de matières est fait dans un système encyclopédique et bibliographique dont la classification est la même que celle de la bibliothèque, dans laquelle les livres sont rangés par classes où catégories, qui réunissent les ouvrages traitant des mêmes matières.

Les divisions principales sont indiquées par les lettres majuscules de l'alphabet, les sous-divisions par d'autres lettres, et les ouvrages par des chiffres et des sous-chiffres qui indiquent le nombre des volumes de chaque ouvrage.

Les grandes divisions d'un catalogue de livres sont : les religions, la jurisprudence, les sciences et arts, les arts et métiers, les belles-lettres, l'art dramatique, les romans, l'histoire, la philologie ; les polygraphes.

Les divisions secondaires sont : dans les *religions*, les dictionnaires, le judaïsme, le christianisme, les Bibles, les liturgies, les conciles, les saints Pères, la théologie, le mahométisme, l'idolâtrie, le déisme, l'athéisme, les histoires des sectes, etc.

Dans la *jurisprudence*, le droit de la nature et des gens, le droit public, le droit civil ancien et nouveau, celui de chaque nation.

Dans les *sciences et arts*, la philosophie, la politique, la physique, la chimie, l'histoire naturelle divisée par ses règnes, la médecine et la chirurgie, les mathématiques, l'astronomie, la marine, l'art militaire.

Dans les *arts et métiers*, le dessin, la peinture, la gravure, la sculpture, l'architecture, la musique, les arts mécaniques, les exercices gymnastiques.

Dans les *belles-lettres*, l'étude des langues, les lexiques, la grammaire, la rhétorique, la poésie, les traités généraux, les œuvres des poëtes des différents pays, classées par ordre chronologique; les recueils des poëmes divers, depuis le poëme épique et l'ode jusqu'à la chanson; les romans, contes et nouvelles, la philologie.

Dans l'*art dramatique*, l'histoire des théâtres, les auteurs dramatiques anciens et les modernes, par pays, et dans chaque pays chronologiquement; les recueils de pièces détachées, par ordre alphabétique.

L'*histoire* comprend la géographie, les voyages, la chronologie, l'histoire universelle, l'histoire ancienne et la moderne. Dans cette série se placent la biographie, puis l'*archéologie*, les traités sur les monuments de toute espèce, et la *numismatique*, qui en forme une branche importante.

L'*histoire littéraire* comprend les traités généraux et particuliers, les dictionnaires, les catalogues, les journaux qui ne tiennent pas à la politique, et enfin la critique.

Les *polygraphes* complètent ces séries.

La classification sommaire que nous venons d'indiquer peut être soumise à diverses modifications; mais elle est basée sur le système le plus généralement adopté.

En classant les ouvrages dans le catalogue, on ne sépare pas ceux qui sont rapprochés par les matières, quoiqu'ils soient de différents formats, et les numéros se suivent sans interruption; mais, dans les bibliothèques, on divise ces formats, autant pour ménager les places que pour établir une régularité agréable aux yeux.

La méthode employée pour les catalogues de livres doit être suivie dans ceux de toutes les autres sortes d'objets d'études, de sciences et d'art. On peut regarder comme le premier catalogue qui ait été rédigé avec ordre la *Bibliotheca universalis* de Conrad Gessner, 1545.

Un catalogue de médailles demande une grande connaissance pratique de ces monuments, et exige, outre leur classification, une description exacte des têtes et des sujets, la transcription des légendes, et l'indication des symboles, des contre-marques et des monogrammes qui se trouvent sur chaque pièce. De même que dans un bon catalogue de livres, on doit indiquer la beauté des éditions, et même les particularités qui distinguent les exemplaires, et la rareté qui ajoute à leur prix.

Les catalogues des bibliothèques publiques ont une grande importance pour la bibliographie; ceux de quelques bibliothèques particulières n'en ont pas moins, en raison de leurs spécialités, les amateurs s'étant attachés à compléter autant que possible certaines parties qui faisaient l'objet de leurs études ou de leur goût particulier.

Il y des catalogues célèbres de ce genre, tels que celui de la bibliothèque du duc de

la Vallière. Ce catalogue était surtout remarquable par la quantité des ouvrages de théâtre rares et curieux qui y étaient mentionnés. Il est dépassé aujourd'hui par celui de la bibliothèque de feu M. de Soleinne, qui deviendra d'autant plus intéressant que cette belle collection, fruit de quarante ans de soins et de dépenses, va se trouver disséminée par une vente aux enchères publiques. Nous ne pouvons citer ici tous les catalogues curieux dont les amateurs font des collections, ni donner *un catalogue de ces catalogues*; mais, pour donner une idée de quelques-uns de ceux qui sont consacrés à des genres particuliers de curiosités bibliographiques, nous mentionnerons le *Catalogue des ouvrages imprimés sur vélin, de la bibliothèque royale*; (Paris, 1816, 6 vol. in-8°), par M. Van-Praët. Un des plus étendus et des plus complets qui pourra exister, lorsqu'il sera terminé, sera celui de la bibliothèque royale de France, bibliothèque immense qui possède maintenant 800,000 volumes. (Nous en avons déjà parlé à l'article BIBLIOTHÈQUE.) Il faut espérer que le gouvernement ne reculera pas devant l'honorable dépense de la publication de ce catalogue, qui fera connaître à l'Europe nos richesses bibliographiques.

Un excellent catalogue est celui de la bibliothèque de Gœttingue, dressé sous la direction du savant Heyne, et contenant plus de 200,000 volumes.

Les meilleurs catalogues de bibliothèques particulières, en France, sont dus à Gabriel Martin, à l'abbé Bondot, à Barrois, à MM. de Bure, Brunet, Renouard, et à M. Querard, dont l'ouvrage intitulé, la *France littéraire*, peut passer pour un catalogue universel.

On estime en Allemagne les catalogues de Reimann, de Fabricius, de Georgi, de Heinsius, etc.; en Angleterre, ceux de Nicoll et de Dibdin; en Russie, le catalogue de la bibliothèque du comte Boutourline, rédigé par MM. Pougens et Barbier, et celui de la bibliothèque du comte de Tolstoï, par M. Stroïef (Saint-Pétersbourg, 1830).

Parmi ceux qui concernent la numismatique, on doit citer la description des médailles antiques par feu Mionnet, 18 vol. in-8° consciencieux ouvrage, qui a coûté à l'auteur trente ans de travail; pour les estampes, celui de Bartsch.

Toute bibliothèque, toute collection sans un bon catalogue n'est qu'un magasin inutile, un amas de richesses dont on ne peut faire aucun usage et qui dès lors sont sans valeur : c'est véritablement un livre sans une table des matières.

Les anciens avaient des catalogues de vaisseaux, des catalogues pour le service militaire et pour d'autres usages. Les Grecs disaient qu'un homme avait *dépassé le catalogue*, pour indiquer qu'il était exempt du service. — On nomme *catalogue d'étoiles* une table où les positions des différentes étoiles sont indiquées par ascensions droites et par déclinaisons. Ce fut Hipparque qui dressa le premier catalogue d'étoiles, et ce travail le conduisit à la découverte de la précession des équinoxes. — Les anciens grammairiens donnent à la partie du 2e livre de l'*Iliade*, où se trouve le dénombrement des vaisseaux des Grecs, le nom de catalogue. — La perte de la bibliothèque d'Alexandrie fait regretter qu'il n'y en ait pas eu un catalogue, qui nous aurait du moins fait connaître les richesses littéraires qu'elle avait possédées. DU MERSAN.

CATALPA, *catalpa* (*bot. phan*). Genre de la didynamie angiospermie et de la famille des bignoniacées, séparé par Jussieu du genre *bignonia*, avec lequel il offre quelques caractères particuliers, principalement ceux d'avoir deux étamines fertiles et la cloison opposée aux valves du fruit. On lui connaît deux espèces, dont une seule passe maintenant l'hiver en pleine terre dans toute l'Europe tempérée; c'est le CATALPA EN ARBRE, *C. arborea*. Cet arbre, haut de 5 à 6 mètres, dont la tige droite se ramifie vers la moitié de sa hauteur, et forme une tête ouverte, très-étendue, a été trouvé au Japon par Thunberg, figuré pour la première fois par Kaempfer, et découvert, en 1726, par Catesby, dans les forêts les plus éloignées de la Caroline. — Superbe dans le mois de juillet, époque de sa floraison, le catalpa a les feuilles très-grandes, très-légères, d'un beau vert satiné, sur lesquelles se détachent agréablement ses fleurs blanches marquetées de pointe pourpre et de raies tracées en jaune dans l'intérieur, assez semblables, par leur port, aux gros bouquets terminaux, et, par leur couleur, à celle du marronnier d'Inde. Dans ce temps, comme en toute saison, cet arbre est très-agréable, et produit un fort bel effet parmi nos arbres d'ornement.

Dans son pays le catalpa donne des légumes fort longs et cylindriques, remplis de

semences plates, ailées et couchées l'une sur l'autre comme des écailles de poisson. Le miel que les abeilles viennent recueillir dans ses fleurs est d'une âcreté révoltante, tandis que l'odeur que la fleur exhale est fort agréable. Le bois a les veines largement prononcées, mais il est poreux; lorsqu'il est fraîchement coupé, sa couleur tire sur le vert; séché, elle passe au brun clair : le catalpa est parfaitement acclimaté en France, puisque sa graine est féconde et qu'il a partout résisté aux hivers si rigoureux de 1789, 1820 et 1830.

CATANE, ville de Sicile, Val-di-Demona, dans un golfe nommé aussi Catane, sur la côte orientale de l'île, au pied de l'Etna, dans un site riant et fertile. Elle est le siége d'un évêché; son port est très-spacieux; ses rues principales sont au nombre de deux seulement, mais larges, longues, et coupées par beaucoup d'autres à angles droits. Ruinée par trois tremblements de terre et relevée, elle passe pour une des belles villes d'Europe. Elle a des fabriques prospères de soieries, et elle exporte beaucoup en blé, vin, huile, fruits, etc.

CATAPHRACTE (*poiss.*). Genre formé par Lacépède, aux dépens des silures de Linné, et conservé comme sous-genre seulement par Cuvier.

CATAPLASMES (*pharm.*). — On donne ce nom à des préparations de consistance de pâte molle. C'est ordinairement l'eau ou le lait qui reçoit la substance qui forme la base du cataplasme: celle-ci est une poudre ou une pulpe végétale. On désigne sous le nom de *sinapismes* les cataplasmes préparés avec la farine de moutarde.

On prépare le cataplasme ordinaire en délayant 60 à 125 grammes de farine de graine de lin dans suffisante quantité d'eau pour faire une bouillie assez claire; puis on chauffe, en remuant continuellement, jusqu'à ce que ce mélange ait acquis la consistance d'une pâte bien liée. Toute poudre végétale pourrait servir à la même préparation; mais la plupart d'entre elles ne contiennent pas assez de mucilage ou de matière féculente pour donner la cohésion nécessaire : les poudres des graminées, et en particulier la mie de pain, font exception.

Ainsi préparé, le cataplasme est émollient et d'un emploi très-fréquent. En général, il s'applique chaud et entre deux linges, ou à nu, et alors on relève les bords du linge pour que le cataplasme ne s'étende pas au delà des parties malades. Un cataplasme ne doit jamais gêner par son volume ni son poids, surtout dans les cas d'inflammation des viscères, et en particulier de celle des membranes séreuses, qui ne permettent pas quelquefois d'appliquer les cataplasmes les plus légers et les mieux faits, sans augmenter ou réveiller des douleurs très-vives.

Est-il besoin de dire que l'action émolliente des cataplasmes peut être modifiée par l'addition de substances toniques, astringentes, excitantes, antiseptiques, etc.? Quelquefois, c'est la poudre, la teinture ou l'extrait que l'on ajoute au cataplasme; d'autres fois, on prépare ce dernier avec le décocté des corps médicamenteux.

Il est peu de préparations plus faciles, moins dispendieuses et d'une utilité aussi incontestable que les cataplasmes quand on les emploie à propos et qu'on n'en prolonge pas trop l'application.

CATARACTE (*pathol.*). — La cataracte consiste dans l'opacité soit du cristallin, soit de sa capsule, ou du liquide contenu entre eux et connu sous le nom d'humeur de Morgagni. Ces parties peuvent être affectées isolément ou simultanément; de là plusieurs variétés : la *cristalline* ou *lenticulaire*, la *capsulaire* ou *membraneuse*, l'*interstitielle*, et enfin la *capsulo-lenticulaire*, lorsque plusieurs parties sont devenues opaques. Dans tous les cas, le cristallin ou sa membrane, par leur opacité, agissent comme de véritables corps étrangers interposés entre les objets et le fond de l'œil, où ils empêchent les rayons lumineux d'arriver.

La vieillesse, l'impression prolongée d'une lumière vive, la vue incessante de petits objets brillants, l'usage habituel des alcooliques, les lectures continuées à une lumière artificielle, la syphilis, l'arthritis, enfin toute lésion, commotion ou contusion de l'œil, telles sont les conditions qui déterminent ou favorisent le développement de la cataracte.

Cette maladie est parfois héréditaire, et on l'a vue se transmettre pendant plusieurs générations ; d'autres fois elle se déclare chez un certain nombre de membres d'une même famille dont les ascendants n'en avaient pas été affectés. On a vu tous les enfants des mêmes parents être frappés de cataracte successivement et vers le même âge; ainsi vers trois ans, de quinze à vingt ans. Il n'est pas rare

de voir des cataractes congéniales, héréditaires ou non.

Sans nous arrêter à décrire la marche ordinairement plus ou moins lente, quelquefois extrêmement rapide de la cataracte qu'on a vue se former en une journée chez une femme dont l'œil avait été frappé la veille par un bouchon ; sans assigner à chaque variété les caractères qui la distinguent et la marche qu'elle suit dans son développement, nous dirons un mot du traitement de cette maladie, qui peut entraîner une cécité complète (ce qui d'ailleurs arrive assez rarement) quand elle atteint à la fois les deux yeux.

Les médicaments internes, les topiques, l'électricité, le galvanisme et même le magnétisme ont été employés tour à tour ou simultanément contre la cataracte ; mais tous ces moyens réunis comptent à peine quelques rares succès. Quelquefois, cependant, on est parvenu à dissiper une cataracte commençante en combattant les dispositions morbides générales qui l'avaient peut-être provoquée ; mais presque toujours cette maladie poursuit sa marche, et l'opération devient nécessaire : en la pratiquant, on se propose, ou de *renverser*, ou de *broyer*, ou d'*extraire* le cristallin.

Chacune de ces trois méthodes opératoires, qu'il serait trop long de décrire, suit une marche différente pour arriver à la guérison. Après la méthode d'*abaissement*, la plaie se cicatrise dans quelques heures ; le cristallin déprimé se cantonne dans le lieu où il a été placé, puis il est délayé par les humeurs de l'œil, et absorbé dans l'espace de quelques mois, d'un an au plus. Mais, au bout de douze à quinze jours, quand il n'est pas survenu d'inflammation, le malade peut se servir de son œil, le travail d'absorption ne troublant en général sa transparence que pendant quelques jours, ou même point du tout.

Après le *broiement*, c'est en place et dans la chambre antérieure que sont absorbées les parties divisées du cristallin ; le trouble persiste plus longtemps, et la vue ne se rétablit, en général, qu'après trois semaines ou un mois.

Enfin, après l'*extraction*, la pupille est nette immédiatement, la plaie de la cornée est cicatrisée en douze ou quinze jours, et le malade peut alors se servir de ses yeux.

L'inflammation, plus fréquente à la suite de l'*extraction*, qui exige une incision plus étendue des membranes de l'œil, la formation d'une cataracte secondaire plus commune à la suite du *broiement*, et quelquefois la réascension du cristallin, qui est un accident particulier à la méthode d'*abaissement*, sont des accidents plus ou moins fâcheux qui viennent compromettre l'œil, ou rendre nécessaire une nouvelle opération. L'inflammation surtout est redoutable, et c'est elle qui détermine la cécité dans le plus grand nombre des cas où l'opération n'est pas suivie de succès. Enfin, et nous terminons, les vomissements spasmodiques sont un autre accident de l'opération de la cataracte. Ils se manifestent quand l'iris et surtout les nerfs ciliaires ont été blessés. Ils ont quelquefois une violence telle, que les opérés vomissent sans discontinuer pendant plusieurs jours, ce qui les fatigue extraordinairement et provoque quelquefois le replacement du cristallin abaissé.

CATARACTE (*géol.*). — On désigne sous ce nom des chutes d'eau considérables par leur hauteur et leur largeur. Brusquement interjetées dans le cours des fleuves, les cataractes mettent un obstacle invincible à leur navigation. Les plus majestueuses sont celles du Niagara : tel est le nom que porte le fleuve Saint-Laurent entre les deux lacs Erié et Ontario. Une île le sépare en deux parties dans le lieu qu'occupent les cataractes. Le bras le plus voisin du Canada fait un saut de 162 pieds, et celui qui longe les États-Unis tombe également de 163 pieds. On sent qu'une masse d'eau si considérable, qui se précipite d'une telle hauteur, doit produire un effet imposant auquel des sons graves et confus, des jeux variés de lumière et des flots d'écume emportés par les vents doivent ajouter un singulier intérêt. Le bruit de ces magnifiques chutes s'entend à plus de 2 lieues, et un épais nuage qui les enveloppe presque continuellement s'ouvre quelquefois pour laisser apercevoir, derrière le fleuve, les lacs et les forêts. Dans l'hiver, les eaux gèlent au-dessus de la cataracte, et lorsque l'effroyable commotion que leur fait éprouver une chute de 160 pieds a rompu la croûte solide qui s'était formée, on voit d'énormes colonnes de glace s'élever du fond du précipice pendant que d'autres pendent d'en haut comme des tuyaux d'orgue.

Nous citerons aussi les grandes chutes du Missouri, dont l'une présente 80 pieds d'élévation et le dispute aux plus belles cascades par la magnificence du spectacle qu'elle offre

au voyageur. C'est une masse d'écume de 200 verges de large qui se forme et se dissipe sans cesse, et qui, frappée des rayons du soleil, reflète toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

La chute de Tequendama, formée par le rio de Bogota, dans l'Amérique méridionale, nous offre une hauteur de 600 pieds, et cependant elle est inférieure, sous ce rapport, à celle de Gavarnie, département des Basses-Pyrénées, qui n'a pas moins de 850 à 900 pieds, pendant que la chute de Staubbach (ruisseau de poussière) présente la prodigieuse élévation de 1000 pieds.

En présence de ces spectacles imposants et admirables de la nature, l'homme sent profondément sa faiblesse et son impuissance : alors son orgueilleuse raison s'abîme et s'incline devant le Tout-Puissant. Pourquoi ces pensées graves et sublimes s'évanouissent-elles avec le spectacle qui les avait fait naître? L'homme serait-il moins grand pour adorer son Créateur?

CATARINO (Ambroise), jurisconsulte, théologien et dominicain italien, né à Sienne en 1487, enseigna d'abord le droit civil dans plusieurs universités d'Italie, sous le nom de Lancelot Politue, qu'il changea, en entrant dans l'ordre de Saint-Dominique, pour prendre celui de Catarino (Ambrosio). Envoyé par ce même ordre au concile de Trente, en 1547, il s'y fit remarquer par son savoir en théologie et par la singularité de ses opinions, et fut chargé, en 1547, de prononcer le sermon ou discours de la troisième session de ce concile. La réputation qu'il avait acquise le fit appeler au siége épiscopal de Minori, dans le royaume de Naples, de là à l'archevêché de Conza; et le pape Jules II, qui avait été son disciple, allait l'élever au cardinalat, lorsque ce savant théologien mourut subitement à Rome en 1553. Nous n'indiquerons que les principaux de ses nombreux écrits, qui renferment presque tous des systèmes plus ou moins bizarres : un *Commentaire* sur les premiers livres de *la Genèse*, sur saint Paul et sur *les Épîtres canoniques*; *Traité de la grâce*; *Traité de la mort et de la résurrection*; *Traité du sacrifice*; un écrit sur le droit d'absoudre dans le sacrement de la pénitence, etc.

CATARRHE (*méd.*), du grec καταρρέω, je coule en bas. Expression fort ancienne, mais dont la signification a singulièrement varié suivant les époques et les différents auteurs. Ainsi les médecins grecs désignaient de la sorte un écoulement d'humeur qu'ils supposaient se faire de la tête vers le nez, la bouche, les poumons, le ventre, etc. Plus tard, on désigna de la sorte les inflammations des narines, de la gorge et des bronches seulement, en y rattachant toujours l'idée fausse que la matière fluente descendait de la tête; plus récemment on désigna par là l'inflammation de toutes les muqueuses. Aujourd'hui le mot *catarrhe* se donne moins à l'inflammation de ces membranes qu'aux flux abondants dont elles sont le siége. Le mot catarrhe n'a donc plus, dans le langage actuel, d'acception bien précise, et ne saurait plus faire partie d'un système pathologique général, puisque, pris dans le sens de *phlegmasie muqueuse*, il ne comprend pas toutes les phases d'une même origine; aussi renvoyons-nous aux articles propres à chacune de ces inflammations. (*Voy.* Coryza, Bronchite, etc., etc.)

CATARRHE suffocant (*méd.*). — Ce nom s'applique, dans l'état actuel de la science, à toute bronchite dans laquelle une dyspnée considérable, survenue tout à coup, menace d'entraîner rapidement la mort. Envisagé de la sorte, le catarrhe suffocant n'est plus une maladie spéciale, mais seulement un accident grave qui peut survenir en des circonstances pathologiques bien différentes. C'est ainsi, par exemple, que, chez les vieillards atteints d'un catarrhe pulmonaire chronique, le développement d'une bronchite aiguë donnera lieu, parfois, à tous les phénomènes qui le caractérisent. La suffocation peut encore être la suite de la suppression de l'expectoration, mais le plus souvent elle résulte d'une sécrétion muqueuse tellement abondante, que le malade, ne pouvant s'en débarrasser, succombe, pour ainsi dire, comme asphyxié. Dans quelques cas plus rares, elle est due à l'obstruction fortuite d'une partie considérable des bronches par un amas de mucus solide, ou bien par une concrétion polypiforme faisant, pour ainsi dire, office de bouchon. L'œdème du poumon est encore, presque toujours, accompagné d'une bronchite pituiteuse pouvant devenir suffocante. Chez quelques sujets atteints d'une affection du cœur ou des gros vaisseaux, il survient tout à coup dans la respiration une très-grande gêne pouvant faire supposer un catarrhe suffocant, mais dont un examen plus attentif ne sau-

rait manquer d'indiquer la véritable canse.

Il est évident, d'après ce qui précède, que le traitement du catarrhe snffocant ne saurait être le même dans tons les cas, et doit nécessairement être mis en rapport avec la cause spéciale des accidents. S'agit-il d'une bronchite aiguë? pertes de sang et dérivatifs sur les membres inférieurs; de concrétions muqueuses? vomitifs répétés, kermès et préparations scillitiques; d'une abondance excessive de la sécrétion bronchique? substances balsamiques, vésicatoires et ventouses séches, etc., etc. L. DE LA C.

CATÉCHISME. — On appelle ainsi ces leçons familières dans lesquelles on enseigne aux enfants, et quelquefois aux adultes, la doctrine et la morale chrétiennes. On donne le même nom au livre qni les renferme.

Le catéchisme est nu des premiers ouvrages qne l'on mette dans nos mains; c'est, en quelque sorte, la première nourritnre qu'on nons donne; anssi l'Église veille-t-elle, avec un soin tout maternel, à ce que cette nourriture soit saine. Assemblée à Trente en 1546, elle traça le plan d'un catéchisme qni fut exécuté par son ordre, et qui, dans la snite, a servi de modèle à tous les autres.

Ces admirables petits livres, qui sont un abrégé de toute la théologie, et dans lesquels les générations nouvelles viennent tour à tonr s'instruire des vérités de la religion, sont ordinairement rédigés, dans chaque diocèse, sous l'œil même de l'évêque, et, dans tous les cas, ne peuvent être reçus par le clergé et les fidèles sans l'approbation du premier pastenr. Différents pour la forme dans la plupart des églises, ils sont, pour le fond de la doctrine, partout les mêmes, et ce n'est pas sans raison que l'on a opposé ce fait aux protestants, comme une des marques les plus sensibles de l'nnité de la foi catholique.

Ajontons que presque tons ces ouvrages sont des chefs-d'œuvre de simplicité et de clarté dont on n'apprécie pas assez tout le mérite. Mettre à la portée des enfants les vérités les plns hautes, lenr donner des notions nettes et précises sur Dien, sur l'nnivers et snr l'homme, quelle tâche! Quel philosophe oserait l'entreprendre? Aussi est-ce la gloire du christianisme d'avoir répandu la plus vive lumière sur des qnestions natnrellement si obscures, et d'avoir rendu la philosophie populaire. Grâce au catéchisme, l'enfant de nos campagnes est plus instruit, en ces matières, que ne l'étaient Socrate et Platon. Il sait ce qu'il doit croire et quels sont les devoirs qu'il a à pratiquer sur la terre; il connaît ce qu'il doit à Dieu, ce qn'il doit an prochain et ce qu'il se doit à lni-même; il n'ignore ni son origine, ni sa fin, ni sa nature; il a appris comment on doit snpporter la bonne et la mauvaise fortnne; il saura vivre, il sanra mourir en honnête homme, en philosophe, disons mieux, en chrétien, car c'est tout dire.

Est-ce méconnaître la philosophie nouvelle qne de la mettre au défi de produire un livre qui pnisse entrer en comparaison avec le catéchisme? Abbé NOBLET.

CATÉCHUMÈNES (*hist. ecclés.*), nom qu'on donnait, dans la primitive Eglise, à ceux qni se préparaient au baptême.

Durant les premiers siècles, l'Eglise se recrutait nécessairement parmi les gentils, c'est-à-dire parmi des hommes imbns de préjugés, d'errenrs, de superstitions grossières, et quelquefois sonillés des vices qui infectaient la société païenne : elle prit donc les précautions qne devait lni suggérer la prudence; elle eut soin de les instruire et de les éprouver longtemps, avant de les admettre au baptême, dans la crainte qne, par leur conduite on par leur ignorance, ils ne déshonorassent le nom de chrétien.

Les catéchnmènes, c'est ainsi qu'on les appelait, formaient dans l'Eglise une classe à part; sans lui appartenir entièrement, comme les fidèles, ils n'en étaient pas non plus entièrement séparés, comme les idolâtres et les jnifs. On choisissait parmi les néophytes ceux qui montraient les meilleures dispositions : l'évêque leur imposait les mains et faisait sur leur front le signe de la croix; c'était comme un premier degré d'adoption qui précédait l'adoption définitive du baptême. Ils étaient, en cet état, et si cette comparaison nous est permise, comme le fruit qu'une mère a conçu et qu'elle nourrit dans son sein avant de l'enfanter à la lumière.

On distinguait plusieurs ordres de catéchumènes, que l'on peut, avec Fleury, réduire à deux principaux, savoir, les *auditeurs* et les *agenouillés* ou *compétents*.

Les premiers n'avaient pas la permission d'assister aux saints mystères; ils ne se mêlaient point aux fidèles et se tenaient, avec les pénitents, sons le portique de l'église. Après le sermon qui suivait la lecture de

l'Evangile, et qu'ils entendaient debout, le diacre leur disait : *Ite, catechumeni, missa est*. On appelait, pour cette raison, *messe des catéchumènes* le commencement de l'office. On les congédiait après leur avoir distribué le pain béni, ou *pain des catéchumènes*, symbole de la communion à laquelle ils devaient un jour participer.

Les *compétents* étaient ceux qui, par leur instruction et leur bonne conduite, avaient été jugés dignes de recevoir prochainement le baptême; ils occupaient, dans l'intérieur de la basilique, une galerie supérieure qui leur était particulièrement destinée, et avaient la faveur d'assister jusqu'au bout à la célébration du saint sacrifice : c'est pour cela qu'on les nommait aussi *genuflectentes* ou *agenouillés*, parce qu'ils se mettaient à genoux, avec les fidèles, au moment de la consécration.

Le terme de l'épreuve arrivé, et quelques jours seulement avant la fête qu'on avait choisie pour la cérémonie baptismale, l'évêque ou le prêtre qui le remplaçait rassemblait les catéchumènes dans l'église; il leur soufflait sur le visage, leur mouillait les narines et les oreilles avec de la salive, leur faisait une onction sur la poitrine et sur les épaules, en un mot accomplissait toutes les formalités sacramentelles qui sont encore en usage (*voy.* l'article BAPTÊME; on leur donnait, en outre, suivant Tertullien, du lait et du miel, pour leur apprendre qu'ils n'étaient encore que des enfants dans la foi, des enfants que l'Eglise nourrissait dans son sein pour les faire renaître en Jésus-Christ.

La durée de ces épreuves n'était pas fixée d'une manière irrévocable; elle a dû varier selon les temps et selon les lieux : l'évêque pouvait l'abréger ou la prolonger, suivant le jugement qu'il portait des dispositions du catéchumène. « On ne regardait pas seulement, dit Fleury, s'il apprenait la doctrine, mais s'il corrigeait ses mœurs, et on le laissait en cet état, jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti. »

Tel était, en effet, l'unique but de l'institution du *catéchuménat*. On voulait que le néophyte comprît et la grâce qu'on lui faisait en lui donnant le baptême, et les engagements qu'il contractait en le recevant; on voulait aussi s'assurer, autant que possible, qu'il serait fidèle à ces engagements.

Cette discipline a subsisté en Occident jusqu'au VIIIe siècle, c'est-à-dire à peu près jusqu'à la complète abolition du paganisme dans ces contrées. Abbé NOBLET.

CATÉGORIE. — On entend par *catégorie*, dans le langage philosophique, les classes les plus générales auxquelles se réduisent tous les attributs qui peuvent être affirmés des choses, et, par conséquent, les derniers genres dans lesquels les choses peuvent être rangées. *Catégorie* vient de *κατηγορία*, affirmation, attribution, dérivé de *κατηγορεῖν*, affirmer. Le mot *catégorie* signifie donc, en général, d'après l'étymologie, attribut, et spécialement les attributs par excellence, qui sont les plus simples, auxquels l'analyse ramène tous les autres; c'est-à-dire encore les genres suprêmes entre lesquels se partage tout ce qui est ou peut être, ou que nous concevons comme tel.

C'est à Aristote qu'on attribue ordinairement l'invention des catégories. Cependant il paraît avoir été précédé, dans cette entreprise de classification, par le pythagoricien Archytas de Tarente; mais le travail de celui-ci n'est pas parvenu jusqu'à nous. Le *Traité des catégories*, qu'on lui attribuait dans l'antiquité, et dont Simplicius nous a conservé des fragments, est certainement apocryphe et composé d'après l'ouvrage d'Aristote. Aristote énumère dix catégories, qui sont : l'être proprement dit, ou la substance, la quantité, la relation, la qualité, le lieu, le temps, la situation, la possession, l'action, la passion.

Ces dix catégories se partagent en deux classes, dont la première ne comprend que la catégorie de la substance, et la deuxième toutes les autres. En effet, la substance, c'est le *sujet* duquel s'affirment toutes les autres catégories, et celles-ci sont toutes les accidents de ce sujet. Les catégories ne rentrent dans aucun genre parce qu'elles sont des principes; elles ne sont donc pas susceptibles de définition; par conséquent, aucune n'a d'autres attributs essentiels que les différences fondamentales qui constituent ses affections propres. Chaque genre de l'être a donc ses principes qui lui appartiennent à lui seul; chacun de ces principes est une proposition, une *thèse* qui est la source d'une science indépendante. Cependant, si les catégories ne s'unissent pas dans un genre supérieur, ni dans une commune participation à un seul et même principe, à une seule et même idée, elles s'unissent dans

une relation commune à un seul et même terme, et c'est cette relation qui en fait l'objet d'une seule et même science. L'objet propre de cette science est donc comme la première catégorie, à laquelle toutes les autres sont comme suspendues. Ce n'est que dans leur rapport avec le premier genre de l'être que les genres subordonnés peuvent devenir l'objet de la métaphysique.

La catégorie de la substance est à la tête de toutes les autres, précisément parce que la première, la plus essentielle marque d'un être, c'est d'être. Par suite, les mots qui expriment la substance sont antérieurs à tous les autres, et sont les plus importants : il faut ajouter que ces mots-là participeront en quelque sorte à cet isolement que les individus nous offrent dans la nature; ils seront en eux et pour eux, comme les êtres, les individus sont en soi et pour soi. Mais, de même que, dans la réalité, les individus subsistant par eux seuls forment des espèces et des genres qui ont bien aussi une existence substantielle, la substance se divisera de même en substance première et substance seconde Les espèces, les genres ne peuvent être sans les individus; les individus pourraient être sans former des espèces et des genres. Les mots qui représentent les individus ne pourront jamais que servir à eux seuls; ils ne pourront jamais servir à d'autres mots, c'est-à-dire en être les attributs. Les mots, au contraire, qui représentent les espèces, ne sont pas en soi et pour soi; ils servent à la substance première, aux individus, c'est-à-dire qu'ils peuvent leur être attribués; c'est que les espèces et les genres, s'ils expriment la substance, ne l'expriment pas dans toute sa pureté : « C'est déjà de la substance qualifiée, » comme le dit Aristote.

Mais les mots n'ont-ils qu'à exprimer des substances individuelles, qu'à exprimer des espèces ou des genres? Il n'y a bien, dans la réalité, que des individus et des espèces ou des genres. Mais ces individus en soi et pour soi n'existent pas seulement; ils existent sous certaines conditions; leur existence se produit sous certaines modifications que les mots expriment aussi, tout comme ils expriment l'existence absolue. Ces nouvelles classes de mots formeront les autres catégories qui seront à la première, à celle de la substance, dans le rapport même où les modifications sont à l'individu modifié. Sans la catégorie de la substance, les autres ne sont pas; non plus que, sans les individus, il n'y a point de modifications; ou, comme nous dirions aujourd'hui, point de phénomène sans sujet. La substance ne peut être considérée comme un accident de l'être, elle s'identifie avec lui; les autres catégories, au contraire, ne sont que des accidents. Les accidents de l'être ne sauraient être sans lui; mais ils ne se confondent pas avec lui. Ces modifications, ces accidents sont au nombre de neuf; Aristote n'en reconnaît pas davantage. Après la substance, après la notion d'existence substantielle, ce que l'esprit observe dans l'être, c'est sa quantité; car il n'y a pas d'être sans quantité. La quantité sera donc la seconde des catégories, et les mots qui l'expriment formeront la seconde classe générale des attributions. La troisième sera celle des mots qui expriment la relation, c'est-à-dire le point de vue où l'esprit considère l'être en tant qu'il n'est ce qu'il est que par rapport à un autre. La quatrième sera celle de la qualité; et viendront à la suite, et par ordre, le lieu, le temps, etc. Ainsi réduite, la classification des catégories revient à celle de Descartes, qui n'en reconnaît d'autres que l'*absolu* et le *relatif*. Cette réduction (déjà proposée dans l'antiquité et indiquée par Aristote lui-même) n'empêche pas que la seconde classe ne comprenne des genres irréductibles les uns aux autres et jouissant de propriétés tout à fait différentes. Mais les philosophes anciens qui succédèrent à Aristote essayèrent, à plusieurs reprises, de diminuer le nombre de ces genres en montrant que quelques-uns pouvaient être ramenés à d'autres, ou compris sous une idée plus générale encore. On trouvera dans les commentaires de Simplicius, sur les théories d'Aristote, les classifications proposées par les stoïciens, par Plotin, etc.

Kant fut le premier qui entreprit de reprendre en sous-œuvre les catégories, et d'en donner une théorie nouvelle et complète.

Suivant lui, Aristote avait procédé, dans son travail, sans aucun principe dirigeant, sans aucune règle qui pût lui servir à déterminer d'une manière scientifique le nombre ni l'ordre des catégories; il avait mêlé avec les idées de l'entendement pur des éléments empruntés à l'ordre de la sensibilité, comme le temps et l'espace, etc., et n'avait dressé ainsi qu'une liste composée au hasard d'éléments hétérogènes.

Kant entend par les catégories les idées les plus simples sous lesquelles l'entendement conçoit tous ses objets. Pour les découvrir, il faut donc, selon lui, s'adresser aux fonctions de l'entendement lui-même, qui sont les *jugements*. Or les logiciens ont déterminé quatre grandes propriétés des jugements, d'après chacune desquelles ils sont susceptibles de trois modes selon le tableau suivant :

1re Classe. *Qualité des jugements.*

Généraux,
Particuliers,
Singuliers.

2e Classe. *Quantité.*	3e Classe. *Relation.*
Affirmatifs,	Catégoriques,
Négatifs,	Hypothétiques,
Limitatifs.	Disjonctifs.

4e Classe. *Modalité.*

Problématiques,
Assertoriques,
Apodictiques.

A chacun de ces douze modes répond une notion simple, exprimant un des points de vue sous lesquels nous pouvons et nous devons considérer tout objet de notre connaissance. C'est ainsi que Kant dresse le tableau de douze catégories, ainsi disposées :

TABLEAU DES CATÉGORIES

1 — *de quantité.*

Unité,
Pluralité,
Totalité.

2 — *de qualité.*	3 — *de relation.*
Réalité,	d'inhérence et de subst. (*substantia et accidens*),
Négation	de causalité, de dépendance (cause et effets),
Limitation	de communauté (réciprocité entre l'agent et le patient).

4 — *de modalité.*

Possibilité — impossibilité,
Existence — non-existence,
Nécessité — contingence.

Maintenant, les catégories n'ont pas pour lui le sens et la valeur qu'elles avaient dans la pensée d'Aristote; ce ne sont pas pour lui les *genres de l'être* tel qu'il est en lui-même; ce sont uniquement des *formes* intellectuelles, sans lesquelles nous concevons, sans lesquelles nous ne pouvons pas concevoir les phénomènes qui nous sont donnés par les sens (externe et interne), et qui forment uniquement la matière de toutes nos connaissances.

Les phénomènes sensibles forment une pluralité, une diversité que l'*imagination* unit d'abord, au moyen des formes innées de l'espace et du temps (que Kant appelle des *intuitions pures*); mais, pour les concevoir, pour les penser, il faut que ces phénomènes, ainsi réunis par l'imagination, le soient encore à un degré supérieur par l'entendement; c'est ce qu'il fait par ses jugements, au moyen des formes innées qui sont les catégories. Les catégories sont donc pour Kant les formes *à priori* nécessaires pour l'unité synthétique des objets de l'expérience dans l'entendement; et elles n'ont ni sens ni usage hors de l'expérience, hors des phénomènes sensibles, matière dont elles sont la forme intellectuelle; et elles ne donnent aucune connaissance des objets en eux-mêmes. Ce sont simplement les conditions subjectives de la conception du phénomène.

Dans la philosophie de Hegel, l'*idée* étant considérée comme identique avec la *réalité*, les catégories reprennent une signification et une valeur nouvelles; elles sont les déterminations, les manières d'être par lesquelles passe l'*idée*, dans un ordre nécessaire, pour devenir tout ce qui est depuis la plus simple (le pur *être*), jusqu'à la plus complexe, qui embrasse et comprend toutes les autres. Ce passage, ce mouvement de l'idée constitue la *dialectique*. — Cette théorie des catégories est principalement exposée dans sa logique.

EDOUARD MERCIER.

CATHARTIQUES, du grec *καθαίρω*, *je nettoie, je purge*. Conformément à cette étymologie, les cathartiques sont les médicaments ayant la propriété de provoquer les évacuations alvines. Les médecins français ayant préféré l'expression de *purgatifs*, c'est à ce mot que nous renvoyons pour tout ce qui concerne les qualités chimiques et physiques, l'action immédiate sur nos organes et l'emploi thérapeutique de ces agents. — Quelques auteurs ont voulu néanmoins désigner plus spécialement par l'expression de *cathartiques* les purgatifs moyens, ceux d'une activité modérée dont l'action irrite douce-

ment la surface intestinale, sans augmenter beaucoup l'exhalation et la sécrétion muqueuse de cette partie, se bornant souvent à faire rendre les matières qui s'y trouvaient contenues. Cette classe de purgatifs tiendrait alors le milieu entre les *laxatifs* et les *drastiques*, se composant principalement des sulfates de potasse, de soude, de magnésie, du tartrate acidulé de potasse, des tartrates de potasse et de soude, ainsi que des eaux minérales salines.

CATHÉDRALE. — Communément, on entend par ce mot l'église la plus considérable d'une ville, celle qui contient le siége d'un évêque : on la nomme aussi église épiscopale.

Le mot cathédrale a aussi une origine qui remonte aux premiers temps du christianisme. — Les apôtres commencèrent à prêcher dans le temple des juifs; mais ceux-ci, effrayés des progrès d'une religion qui menaçait de tout envahir, fermèrent aux chrétiens l'entrée de leurs synagogues. Les évêques, alors, réunirent leurs prosélytes dans des maisons particulières, et l'assemblée prenait le nom d'*Ecclesia*. « Saluez de ma part, disait saint Paul (Epît. au Coloss., chap. IV, v. 15), nos frères de Laodicée et de Nymphas, *et l'Église qui est dans sa maison*.» Jusqu'à l'an 230, les chrétiens n'eurent pas d'autres temples publics. Puis, lorsque vint la persécution, ils s'assemblèrent en petit nombre dans des réduits souterrains, catacombes ou cryptes; et c'est là, dans ces caveaux étroits et obscurs, que naquirent les usages que l'architecture eut plus tard à sanctionner; c'est là aussi qu'on éleva pour la première fois le trône de l'évêque, *cathedra*, siége grossier composé de tablettes de pierres jointes entre elles, espèce de chaire évangélique d'où l'évêque seul pouvait prêcher. — Ainsi le nom de cathédrale signifiait, dans ces temps reculés, une assemblée de chrétiens présidée par un évêque; et ce n'est que plus tard, vers le Xe siècle, que le mot fut consacré pour désigner l'église épiscopale.

Les cathédrales sont aujourd'hui de beaux et vastes temples qui proclament, dans tout le monde chrétien, l'effervescence de la foi chrétienne. Leur forme architecturale comporte de longs développements que nous nous réservons de donner au mot ÉGLISE.

L. COUTURIER.

CATHELINEAU (JACQUES), marchand forain de la commune de Plessis en Mauge, était occupé à pétrir son pain, lorsque, apprenant les troubles qui venaient d'éclater à Saint-Florent, il comprit que ses parents, ses amis, ses voisins étaient perdus, si cette mutinerie devenait une révolution. Saisi d'une inspiration subite et développant tout à coup les qualités d'un grand homme de guerre, il parcourt les campagnes, rassemble deux cents paysans, s'empare, le 14 du mois de mars 1793, du château de Jallais et de Chemillé; le 15, il enlève la ville de Cholet; le 16, il occupe la ville de Vihiers évacuée par les républicains. Pendant que Charette dirigeait les insurgés de la haute Vendée, Cathelineau faisait des prodiges dans la partie basse de la province; le 10 avril, il écrasait à Chemillé une armée républicaine; dépourvu de munitions, il dut se replier sur Beaupréau et sur Tissange. Mais bientôt, secondé par d'Elbée, Bonchamp et Stofflet, il reprit l'offensive, vainquit de nouveau à Chemillé, à Ciron, à Beaupréau; le 26 avril, passant à Cholet la revue de son armée, Cathelineau comptait 22,000 hommes d'infanterie, 750 cavaliers et six pièces attelées; la Roche-Jacquelin étant venu le joindre, il s'empara successivement d'Argenton-le-Château, de Bressuire et de Thouars. Son armée, que la victoire recrutait, fut bientôt composée de 40,000 hommes, 1200 chevaux, 24 pièces de canon, et prit le nom de la grande armée. Après la prise de Saumur, les chefs vendéens, pour étouffer les rivalités qui avaient déjà trop entravé le succès de leurs armes, nommèrent Cathelineau généralissime des armées réunies d'Anjou et du Bocage. Le 16 juin, il s'empara d'Angers et vint rejoindre Charette devant la ville de Nantes. Il força la porte de Vannes, pénétra jusque sur la place d'armes en dépit d'une résistance acharnée. La ville succombait si Cathelineau n'eût pas été blessé grièvement; ses soldats, qui l'avaient en vénération, s'enfuirent consternés : le *saint de l'Anjou* ne survécut que douze jours. A. H.

CATHÉRÉTIQUES, du grec καθαιρειν, *consumer*, *détruire*. Médicaments employés pour ronger les chairs surabondantes ou fongueuses, et modifier l'état des ulcères de mauvaise nature. Ce sont, en général, des agents corrosifs, escarotiques, caustiques. (*Voy.* ce dernier mot.)

CATHERINE (SAINTE), dite de Sienne, de la ville où elle naquit. Son père, artisan honnête et riche, prit un soin particulier de son éducation. Dès son enfance, son goût

décidé pour la piété et la vie solitaire lui inspira le désir de rester vierge, non sans voir sa vocation mise aux plus rudes épreuves tant par sa famille que par la tyrannie de ses sens. Mais Catherine, non contente de calmer son âme par la prière, les mortifications et les bonnes œuvres, s'employa encore à ramener la paix dans l'Église. Dans un voyage qu'elle fit à Avignon pour réconcilier le pape Grégoire IX avec les Florentins alarmés des censures pontificales, elle sut mettre à profit la grande considération dont elle jouissait, et ramener le pape Urbain, successeur de Grégoire, au milieu des Romains, mécontents de se voir privés, depuis près de soixante-dix ans, du séjour des souverains pontifes dans leur ville. Malheureusement la mort d'Urbain, arrivée peu de temps après, fut le signal du schisme le plus scandaleux. Catherine se donna, pour l'apaiser, des peines qui minèrent sa santé. Elle mourut à Rome le 29 avril 1380, fut canonisée par Pie II, en 1461. Sainte Catherine de Sienne est auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un recueil de lettres avec des notes du P. Burlamaqui, jésuite. L'élégance et la pureté du style dans tout ce qu'elle a écrit en italien l'ont mise au rang des auteurs réputés classiques en cette langue. Les *Lettres de sainte Catherine* ont été traduites en français par J. Bulesdens; Paris, 1644, in-4°.

CATHERINE D'ARAGON, reine d'Angleterre, était fille de Ferdinand V, roi d'Espagne : elle épousa, le 14 novembre 1501, Arthur, prince de Galles, fils de Henri VII, roi de la Grande-Bretagne; mais le jeune prince étant mort de consomption, son père, pour ne pas rendre la dot de Catherine, obtint de Ferdinand que sa fille deviendrait l'épouse du prince Henri, depuis Henri VIII. Jules II accorda toutes les dispenses nécessaires; les fiançailles furent aussitôt célébrées et les épousailles renvoyées à l'époque où le jeune prince, qui n'avait encore que 12 ans, serait parvenu à l'âge de pùberté. Mais le jour même où il eut atteint sa majorité, on lui fit signer une protestation contre cet engagement. Le véritable motif de cette protestation était encore l'avarice de Henri VII, qui voulait forcer Ferdinand à renoncer au douaire de sa fille, dans le cas où le prince de Galles mourrait sans enfants : aussi fut-elle retirée dès que le roi d'Espagne eut fait consentir sa fille à ce désistement, et tous les préparatifs pour la célébration du mariage étaient-ils ordonnés, lorsque la mort de Henri VII donna lieu à un nouveau délai. Toutefois, la célébration du mariage suivit de près cette mort. Les deux époux vécurent dix-huit ans dans l'union la plus parfaite. On assigne différentes causes aux motifs qui déterminèrent Henri VIII à se séparer d'une épouse vertueuse; mais il paraît que sa passion pour Anne de Boulen fut la seule véritable. Henri n'ayant pu réussir à faire valoir auprès du saint-siége ses prétentions au divorce, fondées sur des scrupules de parenté beaucoup trop tardifs, et voyant que Catherine ne voulait prêter l'oreille à aucune espèce d'accommodement pour effectuer sa séparation à l'amiable, la relégua à Amphtill, près de Dunstable, et, dès ce moment, toute relation cessa entre les deux époux. Cramner, élevé récemment sur le siége de Canterbury, rendit, le 25 mai 1533, la sentence qui annulait le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et ratifiait celui du même prince avec Anne de Boulen. Cette sentence fut cassée à Rome par un jugement du 22 mai 1534, qui confirmait son premier mariage; mais ce jugement ne produisit aucun changement dans sa situation. Elle survécut deux ans au divorce, cherchant à se consoler par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, par l'expression de ses sentiments de résignation qu'elle déposa dans des *Méditations sur les psaumes* et dans son Traité *des plaintes du pécheur*. Sa mort arracha des larmes à Henri, qui avait toujours conservé un fond de respect pour ses vertus. Il ordonna que ses obsèques fussent célébrées avec une pompe solennelle dans l'abbaye de Péterborough, où on lui éleva un magnifique mausolée qui fut dégradé en 1643, au milieu des horreurs de la guerre civile.

CATHERINE DE FRANCE, fille du roi Charles VI et d'Isabeau de Bavière, née en 1401, épousa Henri V, roi d'Angleterre, après le traité honteux par lequel sa mère, de concert avec Philippe de Bourgogne, ne craignit point de faire passer la couronne de France sur la tête d'un monarque étranger, au préjudice de son propre fils. Après la mort d'Henri V, Catherine s'unit secrètement à Owenbudar, simple gentilhomme gallois, mais issu de l'ancienne maison souveraine de ce nom; elle eut trois fils, dont l'aîné, Edouard ou Edmond, comte de Richemond, fut père de Henri VII, roi d'Angleterre. Cette princesse mourut en 1438.

CATHERINE DE MÉDICIS. — La France a dû à l'Italie cette reine, non moins célèbre par ses crimes que par ses talents. Petite-nièce de Léon X, fille unique de Laurent de Médicis, duc d'Urbain, et de Madeleine de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, elle naquit à Florence (1519), au sein de l'illustre famille qui gouverna ce pays avec tant de célébrité.

Le pape Clément VII, son oncle, lui constitua une dote de 300,000 écus, et la conduisit lui-même à Marseille, pour la remettre aux mains du duc d'Orléans, son époux (1533). Le roi François I[er] et la reine Éléonore accueillirent avec éclat la jeune princesse. Malgré la splendeur d'une cour où brillaient mesdames d'Étampes et de Châteaubriant, Catherine se faisait remarquer par sa démarche majestueuse et la beauté de ses traits, quoique sa taille fût peu élevée. Elle réunissait en elle les qualités et les vices des Médicis; elle aimait les richesses comme Cosme I[er], et les prodiguait comme Pierre; elle protégeait avec magnificence les arts comme Laurent, et était ambitieuse comme Pierre II.

Adroite politique, la jeune reine pensa qu'elle devait paraître étrangère à toute ambition dans une cour partagée par Diane de Poitiers et la duchesse d'Étampes, avec lesquelles elle sut habilement vivre en harmonie. Catherine fut reine à la mort de François I[er], et fut couronnée à Saint-Denis par le cardinal de Bourbon, mais elle n'eut aucune autorité; la duchesse de Valentinois, plus âgée qu'elle de vingt ans, avait tout pouvoir sur le roi. Catherine, dévorée d'ambition, sut se taire.

Frappé à mort (1559) par le comte de Montgomery dans un tournoi qui eut lieu aux fêtes du mariage de sa fille Elisabeth avec Philippe II, roi d'Espagne, Henri II laissa Catherine veuve après vingt-six ans d'une union pendant laquelle, malgré dix années de stérilité, elle avait eu dix enfants, parmi lesquels François II, Charles IX et Henri III, qui régnèrent successivement, et trois filles qui épousèrent des souverains.

Nommée régente par le roi mourant, Catherine leva le masque et développa son caractère; l'État était déchiré par les factions des Guises, des Montmorencys et des princes du sang; elle s'attacha à les détruire les uns par les autres, conservant ainsi par la division ce trône si environné de charmes pour elle. C'est ainsi qu'elle fut trois fois régente sous François II, sous Charles IX, mineur, et sous Henri III avant son retour de Pologne.

Bientôt Henri, roi de Navarre, leva l'étendard de la révolte (1562), et entraîna tous les calvinistes, dont il devint le chef; mais il fut tué au siége de Rouen, et Catherine fut encore victorieuse à la bataille de Dreux. La reine mère ne connaissait plus qu'un obstacle à sa puissance; c'était le duc de Guise: il fut assassiné. En apprenant cette mort, elle versa des larmes qui ne trompèrent personne. Quoique âgée de 43 ans, elle avait conservé une très-grande beauté, et, tranquille sur sa puissance, elle s'adonna à tous les plaisirs; elle attirait ainsi les seigneurs à la cour, augmentait par sa magnificence et ses largesses le nombre de ses partisans, et observait les autres. Quand elle faisait des excursions militaires ou politiques, elle conduisait à sa suite deux cents demoiselles connues sous le nom d'*escadron de la reine*, lequel était pour elle un moyen de succès.

Cependant elle travaillait beaucoup; élevée à l'école d'Alexandre VI et des Borgia, elle méditait Machiavel et s'efforçait de relever l'éclat de son diadème par la protection calculée qu'elle accordait aux artistes et aux gens de lettres, qui transmettent sous une forme pompeuse à la postérité la dette de leur reconnaissance. C'était dans sa maison des Tuileries, qu'elle avait fait bâtir, que brillait cette reine superbe, qui, n'ayant pas de croyances religieuses, avait foi aux revenants et aux esprits. Aussi son astrologue, Cosme Ruggieri, Italien, lui ayant dit qu'elle mourrait *en Saint-Germain*, elle fuyait tous les lieux qui portaient ce nom. Or, comme le palais des Tuileries était bâti dans un bois près Saint-Germain-l'Auxerrois, elle se retira à l'hôtel de Soissons, près des halles, et y adjoignit une colonne observatoire au sommet de laquelle elle allait avec ses astrologues pour consulter les astres et la sphère armillaire, et chercher dans leurs positions la perspective d'un bonheur que les criminels ne rencontrent jamais.

Catherine joignait à ces défauts une rare intrépidité; elle avait assisté au siége de Rouen (1562), encourageant les soldats au milieu des balles et des boulets. Plus tard, elle attaqua et prit le Havre, occupé par les Anglais, ce qui força la reine Elisabeth d'évacuer les côtes de la Normandie; car, à cette

époque, toute l'Europe était gouvernée par des femmes : l'Angleterre, par Elisabeth ; l'Ecosse, par Marie Stuart ; le Portugal, par l'infante, fille d'Eléonore ; la Navarre, par la reine Jeanne ; les Pays-Bas, par la fille naturelle de Charles-Quint ; l'Espagne, par Isabelle de France, épouse de Philippe II, et la France, par Catherine de Médicis.

Cependant quelques chefs protestants alimentaient encore la guerre civile ; Catherine se met elle-même à la tête de son armée, et voit mourir à la bataille de Saint-Denis son redoutable adversaire, le connétable de Montmorency. Les journées de Jarnac et de Moncontour (1569) écrasèrent les calvinistes. Il en restait encore, et, après leur désastre, il était, même par une amnistie, difficile de leur imprimer une entière confiance : Catherine se chargea de ce rôle difficile. D'abord, elle mande la reine de Navarre et l'amiral Coligny, leur offrant une réconciliation ; ceux-ci refusent ; alors elle envoie le maréchal de Biron offrir sa fille Marguerite en mariage à Henri, prince de Béarn. Cette démarche paraissant franchement cordiale aux protestants, ils accoururent de toutes parts à Paris. Mais, à la vue d'une cour si corrompue, Jeanne d'Albret veut fuir ; elle meurt empoisonnée. Bientôt la fameuse nuit de la Saint-Barthélemy vint souiller les fastes français ; le massacre des calvinistes fut général (1572) dans le palais du Louvre, dans Paris, dont les portes furent fermées, et dans les provinces à un signal donné. Charles IX fut assez infâme pour tirer lui-même sur les malheureux qui cherchaient à traverser la Seine. Le sang coulait dans les rues encombrées de cadavres, et Catherine sortit du palais pour aller avec ses demoiselles d'honneur contempler ce hideux spectacle.

La Ligue se forma de nombreux mécontents ; elle obtint des succès. Le roi, irrité, reprocha alors à sa mère tant de désordres dont elle était la cause et tant de sang répandu, et l'éloigna de ses conseils.

Alors les remords, ou plutôt la colère, causèrent à Catherine une fièvre violente dont elle mourut à Blois (1589), âgée de soixante-dix ans, emportant avec elle la juste exécration des peuples, après un règne de cinquante-six années.

Catherine a laissé à la France quelques beaux monuments, et à la bibliothèque royale de Paris un grand nombre de manuscrits grecs et latins que son bisaïeul, Laurent de Médicis, avait achetés des Turcs après la prise de Constantinople.

Jules Dubern.

CATHERINE DE BOURBON, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, née à Paris en 1558, manifesta de bonne heure un goût assez vif pour l'étude, et principalement pour celle de la poésie. Elle avait depuis longtemps une vive inclination pour le comte de Soissons, son cousin germain, lorsque des raisons politiques décidèrent Henri IV à unir sa sœur à Henri de Lorraine, duc de Bar, en 1599. Catherine fit de grands efforts pour vaincre le chagrin que lui donnait cette alliance, mais elle y succomba, et mourut à Nancy en 1604.

CATHERINE DE PORTUGAL, fille du roi Jean IV, née en 1638, lorsque son père n'était encore que duc de Bragance, fut mariée en 1661 à Charles II, roi d'Angleterre. On a dit de cette princesse qu'elle avait l'âme plus belle que le corps, et que son royal époux n'eut jamais pour elle que de l'estime. Accusée en 1681 d'être entrée dans des complots contre les catholiques, elle trouva de nombreux défenseurs dans la chambre des pairs, qui rejeta l'adresse incriminante que la chambre du commerce avait votée au roi à ce sujet. Après la mort de Charles II, la reine Catherine se retira en Portugal ; elle fut bien accueillie. Le roi don Pèdre, à qui les infirmités rendaient le repos nécessaire, la déclara régente ; elle se montra capable de tenir les rênes de l'État. Bientôt l'armée portugaise fut en état de lutter contre les Espagnols, et la guerre allait être poussée avec vigueur, lorsque, contrariée dans le conseil par le prince du Brésil, son neveu, Catherine se démit de la régence et mourut peu de temps après, en 1705.

CATHERINE Ire, impératrice de Russie ; orpheline, élevée par charité, puis mariée à un soldat suédois, dont on n'entendit plus parler, tel était le passé de cette femme, depuis souveraine d'un grand empire, quand elle fut faite prisonnière par un corps d'armée russe, donnée en présent à Menzicoff, et bientôt cédée à Pierre Ier, qui conçut pour elle le plus vif attachement. La jeune Livonienne ne savait ni lire ni écrire, mais elle n'en captiva pas moins les bonnes grâces du czar, qui la consultait sur toutes les affaires relatives au gouvernement. Sujet à de fré-

quentes attaques d'épilepsie, il ne voulait d'ailleurs recevoir que ses soins. Sa conduite courageuse et son habileté achevèrent de lui concilier l'estime de Pierre, qu'elle avait sauvé de la honte d'une défaite, lorsqu'il se laissa envelopper par l'armée turque sur les bords du Pruth. C'est en reconnaissance de son généreux dévouement en cette circonstance qu'il la fit couronner, seize ans plus tard, impératrice, avec un faste inaccoutumé. Mais cette grande prospérité commençait à être empoisonnée par les soupçons jaloux du czar ; déjà celui-ci avait fait, sous le plus frivole prétexte, trancher la tête à un jeune chambellan qui plaisait trop à Catherine, et avait poussé la barbarie jusqu'à la faire passer sur la place où était exposée la tête de cet infortuné jeune homme, lorsqu'il mourut. Cette mort fut si instantanée, et les douleurs qui la précédèrent si violentes, que le czar ne put manifester sa dernière volonté. Mais Menzicoff, qui s'était emparé de la forteresse et du trésor, l'interpréta en faveur de Catherine. Elle eut donc le titre d'impératrice, et Menzicoff toute l'autorité. Le gouvernement intérieur ne perdit rien de sa force, ni la politique extérieure de son éclat. Elle se montra digne du trône, sinon par sa conduite privée, qui fut peu régulière, du moins par les grandes qualités politiques et par des principes d'humanité qui avaient été longtemps inconnus à son époux. Le premier acte de sa souveraineté fut l'abolition du supplice de la roue et du gibet. Pendant un règne de quinze à seize mois, elle continua le plan de civilisation que Pierre le Grand avait mûri dans ses voyages, soutint avec beaucoup de zèle et d'activité les établissements qu'il avait formés, et s'occupa de terminer ceux déjà commencés. Des excès d'intempérance, dont elle avait contracté l'habitude dans la société de son époux, avaient déjà dérangé sa santé depuis quelque temps, lorsqu'elle mourut, le 17 mai 1727.

CATHERINE II (Sophie-Auguste d'Anhalt-Zerbst), impératrice de Russie, née, en 1729, à Stettin, dont son père, le prince Christian-Auguste d'Anhalt-Zerbst, était gouverneur pour le roi de Prusse, fut choisie par Élisabeth pour être l'épouse de son neveu, Pierre, appelé à lui succéder. Il paraît que des motifs étrangers à la politique décidèrent cette union, qui pourtant fut loin d'être heureuse. Les vices grossiers de Pierre, la faiblesse de son caractère et une maladie affreuse qui défigura le malheureux grand-duc, après l'arrivée de la jeune princesse à la cour de Russie, ne tardèrent pas à le lui rendre odieux. Celle-ci prit, en se mariant, le nom de Catherine-Alexionna, et embrassa la religion grecque. D'un esprit en tout opposé à celui de son époux, Catherine appliqua tous ses efforts à se faire des partisans, sinon par une sévérité de mœurs dont elle était incapable, au moins par une retenue et une habileté qui faisaient ressortir toutes ses autres qualités, aussi bien que les défauts de son stupide mari. Obligée de chercher dans la retraite un remède à ses ennuis et de faire de l'étude une de ses distractions favorites, peut-être dut-elle à cette nécessité l'avantage, trop rare chez les princes, de penser par eux-mêmes et d'acquérir la fermeté de l'âme et la trempe du caractère que peuvent seuls donner le travail et la méditation ou les revers de la fortune. Appelée bientôt, par la mort d'Élisabeth, à partager le trône avec Pierre, les inconséquences de l'empereur, sa conduite bizarre, insensée, ses orgies crapuleuses eurent bientôt pour effet de reporter vers elle toutes les espérances. Une conjuration, dirigée par le comte Panin, par une jeune femme d'un esprit aventureux et ardent, la comtesse Daschkoff, et par Grégoire Orloff, jeune officier des gardes, favori de Catherine, se forma à Pétershoff, maison de plaisance impériale à quelque distance de Saint-Pétersbourg, dans le but de rendre l'impératrice seule maîtresse de l'empire. Sur le point d'avorter par l'indiscrétion d'un soldat, cette conjuration eut le succès le plus heureux. La présence de Catherine à Saint-Pétersbourg suffit pour dissiper tous les dangers et attirer à elle ceux qui disposaient des principales forces de l'empire. L'archevêque de Novogorod lui-même, revêtu de ses habits sacerdotaux, la proclama à haute voix souveraine de toutes les Russies, sous le nom de Catherine II, et déclara en même temps le jeune grand-duc Paul Petrowitz son successeur. Pierre, abattu, en proie à l'incertitude, prit le funeste parti de s'en remettre de son sort à Catherine, qui, au moins, aurait pu se flatter d'avoir vu s'accomplir sans violence une révolution faite pour elle, si les conseils d'une odieuse politique n'eussent prévalu dans son cœur. Les conjurés étaient intéressés à la mort de l'empereur ; Catherine elle-même ne

aut pas se mettre au-dessus de leurs craintes, et Pierre fut étranglé. Une fois en possession des rênes du gouvernement, Catherine, trop clairvoyante pour ne pas sentir qu'elle avait beaucoup à faire oublier, songea sérieusement à réaliser les promesses dont elle s'était montrée très-prodigue envers le peuple. Cependant elle ne put si bien faire que les premières années de son règne fussent exemptes de troubles : les moyens qui l'avaient fait parvenir à la couronne, les droits d'Ivan, désigné antérieurement par l'impératrice Anne comme son successeur, enfermé par Elisabeth et encore retenu dans un cachot; des jalousies de courtisans, des ambitions déçues, des prétentions exorbitantes furent autant de germes de discordes qu'elle eut à étouffer. Mais les inquiétudes que lui causèrent les complots formés contre sa personne et son pouvoir ne l'empêchèrent jamais de s'occuper des détails du gouvernement, et, dans le temps même où elle avait les plus fortes raisons de craindre pour sa sûreté, elle fondait des hôpitaux, elle encourageait le commerce et l'industrie, faisait mettre de nouveaux vaisseaux sur le chantier, et appelait en Russie les étrangers, sans aucune distinction de culte. Non contente de s'affermir au dedans, Catherine voulut se faire l'arbitre de ses voisins. Après la Courlande, qu'elle força à subir le joug de Biren, la mort d'Auguste III, roi de Pologne lui en fournit l'occasion. Elle réussit à faire couronner à Varsovie l'un de ses anciens amants, Stanislas Poniatowski, favorisant ainsi le dessein qu'elle avait déjà conçu de rendre la Pologne vassale de l'empire russe, peut-être de la réunir plus tard à ses Etats. Sur ces entrefaites, la mort du jeune prince Ivan, généralement attribuée à Catherine, vint soulever contre elle l'indignation publique, mais n'en rendit pas moins les factions impuissantes. C'était le grand but qu'elle poursuivait, sauf à faire oublier ses crimes politiques par les bienfaits de son administration. D'utiles règlements pour la justice lui donnèrent l'idée d'un nouveau code. Toutes les provinces de la Russie, et même les nations barbares qui vivent dans les parties les plus reculées de ce vaste empire, eurent ordre d'envoyer des députés à Moskou pour présenter leurs idées sur les lois qui pouvaient le mieux leur convenir. Au nombre des questions proposées était celle de l'esclavage, question qui soulevait, d'une part, les réclamations les plus énergiques, et, de l'autre, les prétentions les plus redoutables. Déjà la discussion prenait une tournure alarmante, lorsque Catherine, dans les appréhensions les plus vives, se hâta de dissoudre l'assemblée, qui, avant de se séparer, ne lui en décerna pas moins le titre de mère de la patrie. Le code qu'elle avait proposé elle-même, et qui devait être discuté, n'en fut pas moins publié et adressé à tous les souverains de l'Europe; la plupart s'empressèrent de faire compliment à l'illustre auteur en des termes d'exagération bien propres à flatter un orgueil vulgaire ; mais ces hommages ne purent suffire à la gloire de Catherine; elle ambitionnait des suffrages plus étendus. Des savants sont envoyés par elle dans l'intérieur de ses vastes Etats, dont plusieurs parties étaient à peine connues, pour en observer la position, les productions, les ressources. L'Académie de Saint-Pétersbourg obtient de nouveaux priviléges : l'inoculation est adoptée en Russie ; la statue de Pierre le Grand est inaugurée de la manière la plus imposante ; des banques publiques sont ouvertes à Saint-Pétersbourg, à Moskou, à Cabulesk, afin de donner plus d'activité au commerce ; tous les établissements utiles sont encouragés ; des villes ruinées par la peste, l'incendie, sont rétablies ; de nouvelles cités s'élèvent pour renfermer en peu de temps une population nombreuse et florissante ; l'autocratie des Russies est à la fois en correspondance avec l'empereur de la Chine et avec Voltaire; le philosophe Diderot reçoit à la cour de Saint-Pétersbourg le même accueil que le roi de Suède, l'empereur Joseph II et le prince Henri de Prusse, si l'on en excepte toutefois l'étiquette obligée vis-à-vis de ces hauts personnages.

Catherine, que des considérations politiques ont décidée à maintenir la majeure partie de ses sujets dans l'esclavage, ne perdit cependant pas de vue leur instruction ; elle établit des commissions d'enseignement, des maisons d'éducation dans toutes les villes et dans les campagnes ; des écoles normales sur le plan de celles d'Allemagne, des écoles militaires, de marine, de navigation, de médecine et de chirurgie, des mines, des beaux-arts, des langues étrangères, de l'art théâtral furent fondées pour la noblesse et la bourgeoisie ; des cadres de chevalerie furent ajoutés à ceux déjà institués pour récompenser le mérite militaire et civil. Mais bien-

tôt les vues ambitieuses d'une souveraine, qui déjà, par l'effet de son administration intérieure, de ses relations avec les notabilités littéraires de l'époque, occupait toutes les bouches de la renommée, ne tardèrent pas à exciter la défiance des cabinets étrangers; celui de Versailles principalement s'en émut et parvint à engager le gouvernement turc à déclarer la guerre à la Russie. Mais l'impératrice ne craignait alors ni les menaces, ni les multitudes indisciplinées des Ottomans; elle avait eu le temps de songer à sa défense; ses apprêts étaient formidables. Les armées russes se mirent en marche et, s'étendant bientôt des rives du Danube à celles du fleuve Kuban, firent plier les Ottomans sur tous les points, tandis qu'une flotte alla les attaquer jusque dans les îles de la Grèce et promener son pavillon victorieux. La nouvelle de tant de succès fit taire enfin les mécontents et les fit s'éloigner dans le respect et dans la crainte. Cependant, au milieu de ses victoires contre les Turcs, Catherine poursuivait ses projets contre la Pologne, dont elle continuait à diviser les malheureux habitants. D'accord avec le roi de Prusse et par l'entremise du prince Henri, frère de celui-ci, elle arrêta dans le cours de l'année 1770 les conditions du traité de Saint-Pétersbourg, signé, deux ans plus tard, entre elle, Frédéric et Joseph II. Ce fut en vain que les Polonais indignés se récrièrent contre tant d'injustice et qu'ils réclamèrent l'intervention de toutes les puissances, garantie du traité d'Oliva, traité qui leur avait assuré l'intégrité de leur territoire. Quelques puissances, spectatrices de ce danger, élevèrent la voix pour faire des représentations; elles furent aussi inutiles que les plaintes des Polonais. Une année après le partage de la Pologne, la paix fut signée, à Kaïnardgi, entre la Porte et la Russie. Par ce traité, la Russie obtint une navigation libre sur la mer Noire et sur toutes les mers ottomanes, ainsi que le passage des Dardanelles, à condition, pourtant, qu'elle ne pourrait jamais avoir dans la mer Noire qu'un seul vaisseau armé. L'indépendance de la Crimée fut une des principales clauses de ce traité; mais Catherine ne voulait l'indépendance de la Crimée que pour l'asservir. Ni la peste qui ravageait Moscou et quelques grandes villes, ni la révolte terrible qu'excita l'imposture d'un aventurier nommé Pugattscheff, qui prenait le nom de Pierre III, ne la détournèrent de ce dessein. Ce fut, au contraire, cette dernière circonstance qui l'affermit dans sa résolution; elle en confia l'exécution à Potemkin, un nouveau favori, qui, à la tête d'une armée de 153,000 hommes, réduisit la Crimée en province russe. Catherine voulut alors se montrer en souveraine à ses nouveaux sujets, et déploya dans le voyage qu'elle entreprit à cette occasion un faste ruineux autant qu'inutile. Au nombre des moyens qu'on employa pour les flatter, fut un arc de triomphe, élevé à Khersan, portant cette inscription : *C'est ici le chemin de Byzance.* Catherine, en secret, désirait la guerre avec les Turcs : Potemkin l'y poussait de tout son pouvoir; leur prétexte n'était pas difficile à trouver, et l'on sut même faire en sorte que ce furent les Turcs qui s'en chargèrent; mais cette guerre leur fut également funeste: battus en toute rencontre, ils furent réduits à signer la paix, à Iassy, à des conditions supportables en apparence, mais qui, au fond, consacraient les empiétements de la Russie. Cette guerre ne fut pas, au reste, la seule que Catherine eut à soutenir à cette époque : avant que les Turcs n'eussent déclaré la guerre à la Russie, Gustave III, roi de Suède, avait déjà conclu un traité d'alliance offensive avec eux. Les Turcs promirent à Gustave des subsides considérables, dont une partie fut payée comptant; en outre, la Prusse, qui souffrait impatiemment de l'agrandissement de la Russie, lui avait prêté de l'argent, et l'Angleterre lui avait promis le secours d'une escadre. Mais les chances de cette guerre furent variés, et, deux ans après, on conclut à Wescla, le 24 août 1790, une paix qui ne changea rien aux frontières des deux États. Il n'en fut pas de même de la Pologne : de concert avec Frédéric Guillaume, Catherine arrêta le partage définitif de ce pays, où l'un et l'autre firent simultanément entrer une armée. C'est dans cette guerre, le 4 octobre 1794, que succomba, aux champs de Maciejowice, l'immortel Kosciuszko. A cette même époque, cédant aux besoins des émigrés français alors en Russie, Catherine se détermina à joindre aux flottes anglaises une escadre de douze vaisseaux et huit frégates; elle exigea que les Anglais lui payassent annuellement un million sterling de subsides et qu'ils fournissent à toutes les dépenses de l'escadre, qui reçut, malgré cela, l'ordre de ne pas combattre. Catherine haïssait mortellement la révolution fran-

çaise, mais elle souhaitait par-dessus tout voir s'épuiser les puissances du Midi. Pour elle, dévorée par la soif de conquérir, elle tourna ses armes contre la Perse, où elle se flattait d'obtenir bientôt un grand triomphe, comptant, en outre, sur l'exécution de son projet le plus cher, celui de chasser les Ottomans de l'Europe et de régner sur Constantinople; elle voyait déjà, par la pensée, un vaste empire avoir pour frontière, au midi, le Bosphore de Thrace, le golfe Bothnique au septentrion, la Vistule au couchant, et les mers du Japon à l'orient, lorsqu'elle mourut, le 9 novembre 1796, d'une attaque d'apoplexie. On a, de cette souveraine, dont l'immoralité a malheureusement terni la gloire, plusieurs ouvrages écrits en notre langue, parmi lesquels on distingue l'*Antidote;* les *Instructions pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de lois*, sa *Correspondance avec Voltaire;* enfin un drame historique intitulé *Oleg*.

CATHÉTER et **CATHÉTÉRISME** (*chirurg.*), de *καθιέναι*, plonger. — Les anciens donnaient le nom de cathéter à toute espèce de sonde ou d'instrument explorateur destiné à parcourir un canal quelconque. L'usage a ensuite restreint cette dénomination aux sondes de toute nature destinées à être introduites dans la vessie; et telle est encore la signification donnée au mot cathéter par les chirurgiens anglais. Mais, en France, il paraît exclusivement consacré à désigner une sonde cannelée qu'on introduit par le canal de l'urètre dans la vessie, avant de pratiquer l'opération de la taille, pour constater de nouveau la présence du calcul, et en même temps pour que la cannelure de cet instrument serve de guide au lithotome ou au bistouri avec lequel on incisera la prostate et le col de la vessie. Le cathéter est une tige d'acier, longue de 10 à 13 pouces, d'une grosseur variable, suivant le diamètre que présente le canal de l'urètre, droite, pleine et cylindrique dans la moitié environ de sa longueur, et présentant, dans l'autre moitié, une courbure qui forme un peu plus d'un tiers de cercle et qui cesse vers l'extrémité libre. Cette extrémité (*le bec*) a, dans l'espace de 1 à 2 pouces, une direction droite. Quelquefois, pour augmenter la saillie de la convexité de la courbure, on imprime à la partie droite de l'instrument une légère flexion en sens opposé, ce qui la rapproche de la forme d'un S. La partie recourbée présente, dans toute son étendue, du côté de la convexité, une cannelure large, carrée à son fond, parfaitement polie, qui se termine, près du bec, par un cul-de-sac dont le rebord avance légèrement sur la partie la plus profonde. L'extrémité supérieure de l'instrument est surmontée d'un anneau, ou mieux d'une plaque dont les faces sont tournées dans le sens de la courbure de l'instrument. (*Voy.* SONDE.)

On appelle CATHÉTÉRISME l'introduction d'un cathéter, d'une sonde ou d'une algalie dans la vessie, soit pour explorer cet organe, soit pour évacuer l'urine, soit pour servir de conducteur à des instruments tranchants dans l'opération de la lithotomie. Les règles du cathétérisme varient suivant le sens sur lequel on opère, suivant qu'on se sert d'instruments courbes ou rectilignes, flexibles ou métalliques. Cette petite opération, quoique fort simple en elle-même, exige néanmoins, de la part de celui qui la pratique, des notions anatomiques fort exactes, et, dans certaines circonstances, une habileté que des études spéciales et une longue pratique peuvent seules faire acquérir.

CATHOLICISME. Ce mot vient du grec *καθολικός*, qui veut dire *universel;* ainsi il signifie proprement *universalisme*. Cependant on ne l'emploie jamais que pour désigner quelque chose qui tient à la religion catholique, soit la religion elle-même, soit la doctrine, soit le corps des fidèles qui, depuis les apôtres jusqu'à nous, n'ont formé qu'une seule société spirituelle ou une seule église réunie dans la confession des mêmes dogmes, la pratique des mêmes sacrements et l'obéissance à un seul pasteur.

L'Eglise chrétienne a pris le titre de catholique presque dès son origine, c'est-à-dire dès les temps les plus voisins des apôtres. On trouve ce mot déjà usité, comme une expression vulgaire, dans divers monuments du IIe siècle. « Où est Jésus-Christ, là se trouve l'Eglise catholique, dit saint Ignace dans sa lettre aux fidèles de Smyrne.» Celse, pour distinguer la grande Eglise des sectes hérétiques, l'appelle l'Eglise catholique. Cette appellation devint générale et tout à fait commune dans le IVe siècle, pour désigner les chrétiens qui suivaient le symbole de foi proclamé à Nicée.

C'est un fait historiquement très-remarquable que le christianisme soit, au monde, la première et la seule religion qui se soit attribué

le titre d'universelle. Par là elle se distingua, dès l'origine, de toutes les religions qui avaient régné, jusqu'à cette époque, parmi les hommes. Dans la civilisation antique, en effet, chaque nation, quelquefois chaque classe de citoyens, se considérait comme une asociation d'élus, comme une race ou une caste particulière, placée sous la protection spéciale de la Divinité. Ces peuples ou ces castes avaient, dans leurs dogmes, dans leur culte, dans leurs traditions et jusque dans leurs espérances, quelque chose qui leur était nniquement propre, et qui les distinguait et les séparait du reste de l'espèce humaiue. Personne n'ignore que ces croyances furent une des causes priucipales et presque toujours la justification de l'inégalité qui s'établit parmi les hommes, ainsi que de l'état d'hostilité permaneut qui les armait les uns contre les autres. Le mot *paganisme*, par lequel on désigne le système antique et qui, radicalement, signifie qu'il y avait autant de dieux que de cités et presqne qne de bourgades, exprime, très-rigoureusement, le caractère religieux de la civilisation qui précéda celle où nous vivons.

L'usage du mot catholique implique, sous le rapport de la doctrine, des conséquences considérables qn'il est bon d'examiner, une à une, afiu d'en comprendre complétement la portée sociale dans le temps présent, et j'oserai dire la signification philosophique. D'abord, en se l'attribuant, le christianisme annonçait qu'il différait fondamentalement de tons les enseignements religieux antérienrs dont l'essence, ainsi que nous venons de le voir, était de varier selon les lieux, ou, en quelque sorte, de se particulariser selon les penples et les races qui faisaient, de cette particularité, le principe spécial de leurs droits. En prenant le titre de catholique, le christianisme enseignait qn'il appelait tous les hommes à participer, dans sou sein, aux mêmes sacremeuts et aux mêmes espérances, ou, pour parler le langage de la politique et de la morale, aux mêmes devoirs et aux mêmes droits. Par là, il promettait, de plus, de comprendre tous les temps comme tous les lieux, et de satisfaire à tout ce qu'il y avait d'universel et d'nnanime dans les traditions comme dans les croyances : il le faisait en effet. Ainsi, par exemple, la doctrine dn péché originel était une croyance universelle des peuples anciens. Cette tradition était en pleine vigueur dans presque toute l'Asie. Quoique obscurcie et à peu près oubliée dans le monde græco-romain, elle n'en formait pas moins le fond de l'état social : le souvenir en est même nettement conservé dans quelques monnments littéraires primitifs de cette société. Comme le fait a été contesté, et comme, cependant, il est important dans le sujet que je poursuis, je ne crois pas inutile d'en citer une preuve certaine. Parmi plusieurs fragments d'anciens auteurs relatifs à cette tradition, je choisis un passage d'Empédocle, dont la signification est positive. On y lit que « les hommes sont des démons, Δαιμονες, atteints d'une souillure originelle, des exilés de la vérité, condamnés à errer pendant trois mille ans, séparés de Dieu et du bonheur (Sturz., *Empedoclis et Parmenidis fragmenta.* Lips., 1810, vers. 3). » Or le christianisme prenait cette croyance pour point de départ, et il présentait, pour y satisfaire et la remplacer, la doctrine et le sacrement de la rédemption. C'était la porte qu'il ouvrait à tous les hommes pour entrer dans son sein. L'Évangile apportait, en toutes choses, de pareilles consécrations et de semblables satisfactions. Partout son enseignement était foudé sur ce qu'il y avait eu d'universel dans les croyances ; partout il en présentait l'accomplissement en proposant des pratiques ou des espérances, qui donnaient à l'esprit humain une direction nouvelle et le conduisaient à la conqnête d'un monde nouveau. Il nous serait impossible ici d'examiner en détail comment le christianisme, quoiqne destiué à changer la face dn monde, offrait cependant, en tontes choses, une contiuuation rigourense de la tradition en ce qu'elle avait d'universel. Il nous suffit d'avoir appelé l'attention de nos lecteurs sur ce magnifique ensemble de solutions qui, aux yeux de l'historien, constitue un véritable miracle; et l'une des plus grandes preuves en faveur de la divinité de notre religion.

En se reconnaissant catholique, l'Eglise enseignait, en outre, que, dans l'avenir, elle resterait toujours universelle, une partout et toujours, appuyée constamment sur la tradition, ayant la même foi, la même tendance, le même but, les mêmes espérances, étant, en un mot, semblable au vieillard de l'Évangile, qui tire incessamment de sou trésor des choses anciennes et des choses nouvelles, ou semblable au bon serviteur qui sait faire fructifier le talent qui lui a été confié. « L'É-

glise, disait saint Irénée dans le IIe siècle, l'Eglise est comme la semence du bon grain qui est jeté par toute la terre; quoique disséminée, elle est comme une seule famille réunie sous le même toit, qui garde avec amour et fidélité la foi et la doctrine qu'elle a reçues des apôtres et de leurs disciples. Elle croit comme si elle n'avait qu'une âme et qu'un cœur; elle affirme, elle enseigne, elle transmet comme si elle n'avait qu'une bouche et qu'une voix. Les langues diffèrent, mais la vertu de la tradition est partout la même. Les Eglises de Germanie croient et enseignent comme enseignent et croient les Eglises d'Ibérie; celles de la Celtique comme celles de l'Orient; celles de l'Egypte comme celles de la Libye, de l'Italie et de la Grèce. Comme il n'y a qu'un soleil pour échauffer et illuminer le monde, de même il n'y a qu'une vérité pour éclairer et instruire les hommes qui veulent s'en approcher. » (*D. Irenæi adv. hæres.* L. 1, c. 2 et 3.)

Cependant l'unité dans les croyances, parmi les hommes, n'existe et ne se conserve qu'à certaines conditions : il faut qu'elles soient intégralement transmises de génération en génération par l'enseignement; il faut que cet enseignement soit le même toujours et partout; il faut que la tradition soit maintenue pure et entière; il faut enfin que nulle erreur, volontaire ou involontaire, nulle interprétation, nulle addition ne viennent troubler la pureté des sources où l'humanité puise son but d'activité. L'Eglise, dès le premier moment de son existence, était organisée pour satisfaire à toutes ces conditions, pour accomplir tous ces devoirs; et les moyens de son organisation furent tirés de la doctrine même de sa catholicité. Ils forment un système complet, où toutes choses ont le caractère de l'universalisme : ainsi elle opère l'œuvre de la transmission et de la conservation par un corps spécialement destiné à cette fonction par son clergé; elle maintient son unité à l'aide de la hiérarchie (*voy.* EGLISE); elle réalise, en un mot, complètement le commandement de l'Evangile : un seul troupeau, un seul pasteur. Par là, comme le dit saint Paul, les chrétiens sont, en vérité, comme les membres d'un seul corps. L'organisation du catholicisme est telle, que les erreurs de doctrine y sont impossibles. Quelle que soit la question posée, la solution est donnée par la tradition même.

Au premier coup d'œil ou plutôt aux yeux de ceux qui n'ont point étudié ces matières, il semble qu'un pareil système soit ce qui peut exister de plus contraire au progrès. Il n'en est rien cependant. Loin de là même, le catholicisme réalise l'état le plus favorable à l'avancement des sociétés dans toutes les directions. En quoi, en effet, consiste le progrès? Dans une tendance constante vers un but invariable et dans une série d'actes qui vont à l'accomplissement de ce but. Or le but proposé aux hommes est donné par la religion; et que deviendrait-il si l'enseignement religieux n'était pas toujours le même? que deviendrait également la constance nécessaire dans la série des actes destinés à atteindre la fin proposée, si chaque siècle, chaque génération, au lieu de prendre ses exemples et ses appuis dans les œuvres opérées, sortait de la voie ouverte par les ancêtres, oubliait ce qui a été fait et se jetait dans des routes nouvelles? l'humanité alors s'agiterait sur les rayons d'un cercle d'essais stériles, mais elle n'avancerait pas: elle réaliserait le problème de l'immobilité dans le mouvement.

En définitive, le système catholique établit en doctrine la continuité qui existe, en fait, entre les siècles; par là, il discipline et régularise l'activité humaine. Selon le catholicisme comme dans l'incontestable réalité, c'est le passé qui engendre l'avenir; il unit toutes les générations dans une même tendance, les rendant solidaires les unes des autres, donnant à chacune la conscience de l'héritage précieux qu'elle a reçu de ses pères, ainsi que de celui qu'elle doit transmettre à sa postérité. Il constitue ainsi une admirable unité, car il fait de l'humanité entière une seule société, travaillant à la même fin. L'œuvre change, mais le devoir reste le même; et l'œuvre ne change que par l'effet des devoirs qui ont été accomplis. Ainsi chaque siècle prépare un siècle nouveau, la fin dernière étant la consommation de l'unité.

Au reste, en joignant, ainsi que nous venons de le voir, les deux idées de catholicité et de religion, les chrétiens ne firent qu'obéir à l'esprit et à la lettre de l'Evangile. Les commandements de J. C. sont exprès à cet égard; et l'obéissance des fidèles a donné au monde d'immenses bienfaits : d'abord, la connaissance du meilleur et du plus incontestable criterium dans l'ordre des progrès moraux et rationnels; ensuite l'idée scientifique, la plus féconde en politique, celle d'humanité ou

de la participation de tous les hommes à la même origine, à la même destination, à la même fin et à une solidarité commune.

Rien n'est plus propre à faire apercevoir les mérites d'une doctrine que l'examen des vices qui existent dans les doctrines contraires. Ainsi rien ne manifeste mieux la valeur du catholicisme que la considération des erreurs qualifiées d'hérésies par l'Eglise. Ainsi, par exemple, le vice commun de toutes les sectes protestantes, le principe par lequel le protestantisme débuta et se constitua, fut la proclamation de la souveraineté de la raison individuelle en matière d'interprétation et en matière de dogmes. Par l'institution de ce principe, le protestantisme se mit en dehors du catholicisme, non-seulement en dehors de ce catholicisme formulé par un pouvoir, une hiérarchie, un clergé et un enseignement qui se nommaient catholiques, apostoliques et romains, mais encore en dehors de toute espèce de catholicisme possible. Là, en effet, où toute raison est souveraine, il n'y a plus de souveraineté universelle, plus d'autorité ni d'unité dans la tradition, plus de continuité certaine entre les générations, plus de but commun, ni de tendance commune, par suite plus de progrès, mais des variations aussi nombreuses que les individus; il y a place pour tous les caprices de l'imagination et de la passion, pour toutes les infirmités d'esprit, pour des hésitations et des changements sans fin, au milieu desquels l'événement le plus probable est une rétrogradation générale de l'esprit humain. En un mot, dans la doctrine protestante, il y a des agrégations d'hommes, formées par l'habitude, par l'intérêt ou par la force, mais plus de société spirituelle; il y a des générations, mais plus de continuité; il y a des hommes, en un mot, mais plus d'humanité.

On a pendant longtemps présenté le protestantisme comme un progrès de la raison humaine, et pendant longtemps il a semblé que le fait justifiait cette proposition. L'Angleterre protestante était donnée comme exemple à l'Europe. On ne s'arrêtait point à remarquer que cette nation avait conservé autant de principes catholiques qu'il lui était possible en rompant avec l'unité, qu'elle n'était point complétement protestante en ce qu'elle s'était créé une unité religieuse propre; on ne voyait pas que les institutions politiques, qui faisaient sa puissance, étaient un héritage de son moyen âge catholique; en un mot, on ne tenait point compte d'une existence passée dont la virtualité était en vigueur dans son sein : on ne voyait que le fait existant, sans en examiner les causes. Aujourd'hui, une expérience plus longue et une étude plus attentive nous ont appris que, dans le protestantisme, l'ordre social se résout en deux extrêmes : ou l'excès de licence, ou l'excès de despotisme. Quelques Etats de l'Amérique offrent déjà des exemples du premier; la Prusse et l'Angleterre elle-même présentent des preuves de l'autre. Dans l'une et dans l'autre de ces deux dernières contrées, la masse du peuple est loin d'être libre : seulement, dans la première, il n'y a qu'un maître, et, dans la seconde, il y en a plusieurs. Aujourd'hui enfin, c'est dans les Etats restés catholiques que réside l'espérance de l'avenir futur de l'Europe.

Il ne manque pas de personnes, cependant, qui vont répétant partout que le catholicisme a fini son temps, donnant pour preuve de leur assertion les troubles et les révolutions qui agitent l'Europe depuis trois siècles. L'histoire donne à ces agitations de la société européenne une autre signification et y montre une autre conséquence.

Au point de vue du temps présent, ainsi qu'au point de vue de la prévoyance sur l'avenir de la civilisation moderne, on peut considérer l'œuvre catholique comme divisée en deux grandes opérations, dont l'une est comprise par l'histoire passée et dont l'autre est destinée, en quelque sorte, à former l'histoire future. Les siècles écoulés ont été employés à fonder, à enseigner, à étendre le catholicisme ; les siècles futurs semblent devoir l'être à réaliser temporellement tout ce que le système catholique emporte de conséquences civiles et politiques. Ces deux époques nous paraissent répondre exactement au double caractère que présente le catholicisme. Sous un rapport, il se présente comme une doctrine purement religieuse, relative au salut de chacun et de tous, destinée à former une société principalement spirituelle. Sous un autre rapport, le catholicisme propose une réalisation morale, sociale et politique conforme à ses croyances ; lui-même offre, dans son sein, l'exemple de la société civile dans laquelle le but moral proposé à l'humanité peut être mis en pratique. Or les nécessités attachées aux choses humaines sont telles, que ces deux objets du catholicisme ne pouvaient s'accomplir simultané-

ment : ils se sont, en quelque sorte, partagé les siècles, et chacun d'eux vient en son temps, l'époque des institutions civiles après celle de l'institution des croyances et du modèle.

Pour acquérir la certitude que l'histoire du catholicisme, considérée comme développement logique d'une doctrine, est bien celle que nous venons d'exposer, il suffit de jeter un coup d'œil sur les événements principaux qui ont signalé la marche de la religion. D'abord, fondation d'une société qui a le caractère purement spirituel, jusqu'à Constantin qui prend le christianisme pour parti et pour fortune, et le fait asseoir avec lui sur le trône de Constantinople. A son avénement au pouvoir, la société catholique proclama le symbole de sa foi dans le concile de Nicée en 325. Alors, comme par l'effet d'une conséquence logique inévitable, apparaissent les objections ou les hérésies, et commence une discussion qui a toute l'importance et toute la gravité d'un débat politique : c'est le temps des grandes hérésies, de l'arianisme, du nestorianisme, de l'eutychéisme, du pélagianisme, etc. Cette époque de discussion fut terminée par la fondation de la société et du sol qui devaient rester définitivement catholiques. Ce fut la France qui accomplit cette œuvre, et ce fut alors qu'elle mérita le titre de la fille aînée de l'Église. En 800, 801, un empereur français, Charlemagne, consacra l'indépendance du saint-siége. L'Église, devenue indépendante, ayant acquis un chef souverain, en droit, dans l'ordre temporel, comme il l'était dans l'ordre spirituel, l'Église entreprit le travail de sa propre méthode gouvernementale, travail qui, pour être signalé par des résistances moins éclatantes que les efforts précédents, n'en fut ni moins difficile ni moins pénible : cette tâche ne fut terminée que vers 1059, lorsque le pape Nicolas II fit régler, dans un concile, qu'à l'avenir l'élection des papes appartiendrait aux cardinaux; alors l'Église, forte de son organisation, essaya de faire dominer, dans l'ordre temporel, les principes de discipline morale qu'elle avait réalisés dans le sein de son clergé. Grégoire VII fut le fondateur de ce nouveau système d'action : tout le monde sait quelles résistances et quels succès ce grand homme et les papes ses successeurs obtinrent dans cette direction ; mais le résultat de leurs efforts n'en fut pas moins immense : en effet, ce fut d'imposer aux puissants du monde l'obligation des devoirs moraux dont ils s'affranchissaient trop souvent; ce fut d'enseigner qu'il y avait une loi égale pour tous, dont la souveraineté était si haute qu'il n'y avait pas de pouvoir qui ne lui dût obéissance; ils donnèrent à tous les hommes le sentiment de la puissance morale, c'est-à-dire de ce que nous appelons aujourd'hui l'opinion publique. On a beaucoup écrit, beaucoup discuté sur la légitimité et sur l'opportunité des actes de cette longue suite de papes dont Grégoire VII fut le chef et le modèle. Nous n'avons point ici à donner d'avis ; nous oserons dire seulement que la société européenne ne nous paraît pas encore assez avancée pour porter un jugement impartial sur l'appropriation du système adopté par le catholicisme dans le moyen âge. Il est évident, d'ailleurs, que les efforts de l'Eglise, quoique restés imparfaits, quoique arrêtés dans leur développement, jetèrent dans le monde européen les germes dont l'accroissement forme la gloire de notre siècle et l'espérance de la société future. Ces efforts minèrent le système féodal ; car, chose remarquable, dans le XIVe siècle, dans le siècle même où le pouvoir spirituel fut dévié ou plutôt souillé par les intrigues et les erreurs des pouvoirs temporels, à cette époque même, la révolution des communes s'achevait ou était achevée, les fiefs étaient rendus transmissibles par voie de vente et d'achat, le servage était aboli complétement, au moins en France, c'est-à-dire dans le pays qui avait été le premier catholique en Europe. Ainsi le catholicisme avait préparé le terrain à un système social nouveau ; il avait fait plus encore, il avait fait pénétrer, dans l'âme des plus petits et des plus pauvres, les principes de la rénovation politique de la Société; il avait créé une conscience publique, si puissante, si tenace, qu'elle était suffisante à elle seule pour achever l'œuvre d'organisation civile dont il avait posé la thèse dans le sein de son clergé. Le mot de réforme était dans toutes les bouches ; il s'appliquait, sans doute, à tout ce que le clergé avait emprunté du système, des habitudes et des mœurs de la société féodale; mais il ne s'adressait pas avec moins d'énergie aux pouvoirs temporels : tous les monuments du temps en font foi, et jusqu'aux actes des insurgés wiclefistes, hussites, anabaptistes, etc. L'époque de la réalisation civile des institutions catholiques était venue, mais personne

ne paraissait le savoir, et il n'y avait d'autorité d'aucune espèce pour y présider. La force du protestantisme fut de donner au peuple l'espérance du système social nouveau dont il avait le désir; son habileté fut de détourner contre ce qu'il y avait de temporel dans le clergé la fureur des sentiments qui s'adressaient à toute l'organisation temporelle ancienne. Ce fut encore de favoriser toutes les prétentions de la noblesse féodale toujours en révolte contre un pouvoir moral qui l'obligeait : ce fut, en un mot, de tout troubler et de tout confondre. Le protestantisme arrêta le mouvement de la réforme, mais ne l'accomplit pas; les contrées où il s'est établi sont moins avancées maintenant, sous tous les rapports, que celles qui lui ont résisté; elles promettent moins, pour l'avenir, que celles qui ne l'ont pas accepté, que la France, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne, la Pologne, la Bavière et l'Autriche même: mais hâtons-nous de terminer cet article déjà trop long. En résumé, depuis trois siècles, au sein des troubles qui ont remué l'Europe, quel élément fermente et s'agite? quel est le principe qui forme la base des écrits et des discussions des publicistes? quel est, au fond, l'objet des préoccupations des hommes politiques? n'est-ce pas un esprit de réorganisation et de réformation sociale qui réside dans la conscience des peuples? Or cet esprit a été formé par le catholicisme, il existait avant le protestantisme; car c'est cet esprit qui a donné à celui-ci protection et puissance de s'établir. Il existe dans les peuples protestants; car il n'y a point reçu de satisfaction. Cet esprit est catholique dans le but qu'il se propose, comme il l'est dans son origine. L'histoire donc, comme je le disais tout à l'heure, prouve que le catholicisme n'a point fini son temps; il est encore, comme par le passé, l'espérance et le salut du monde.

Au reste, pour avoir le droit d'affirmer que le catholicisme n'a plus d'avenir, il faudrait commencer par établir d'une manière incontestable plusieurs propositions qu'il n'est pas même raisonnable d'énoncer; il faudrait montrer d'abord que le christianisme est complétement réalisé, c'est-à-dire que toutes les institutions politiques ou sociales sont selon l'esprit du christianisme; il faudrait ensuite prouver que, dans cet état de réalisation, le système catholique est déplacé; et enfin il serait nécessaire de démontrer que le christianisme, de sa nature, n'est pas catholique Quand on défend la singulière et toute moderne assertion que je viens de combattre, on prouve seulement qu'on ne connait ni le christianisme, ni le catholicisme, ni la science politique. Buchez.

CATHOLICON D'ESPAGNE. (*Voy.* Satire Ménippée.)

CATILLE, *catillus* (*moll.*). — M. Brongniart a établi sous ce nom un genre de l'ordre des acéphales, composé de deux espèces fossiles, et ayant comme les crénatules et les inorames, des fossettes pour les ligaments, et de plus un sillon conique creusé dans un bourrelet qui se déploie à angle droit, pour former un des bords de la coquille; les valves sont à peu près égales et de texture fibreuse; ces mollusques doivent avoir eu un byssus. Les deux espèces décrites par M. Brongniart se trouvent dans les terrains de craie des environs de Rouen. M. Michelin en a fait connaître une espèce nouvelle, sous le nom de catillus piriforme. Elle vient de Gerodet près Lusigny, et se trouve dans le grès vert.

CATILINA (Lucius Sergius), né environ l'an 645 de la fondation de Rome, était issu de cette illustre famille Sergia dont l'origine remonte à Sergeste, un des premiers compagnons d'Enée, et qui, à l'époque de la fondation de Rome, avait eu la gloire de faire partie des cent premières familles sénatoriales, et de donner son nom à la 18ᵉ tribu. Fils de Quintus Sergius, il n'avait reçu pour héritage qu'un modique patrimoine bientôt dissipé par ses débauches. A peine adolescent, il suivit dans les guerres civiles le parti de Sylla, et s'attacha à la fortune du dictateur. Doué d'une énergie rare, d'une grande force de corps, supportant les fatigues de toutes sortes au delà de tout ce que l'on pourrait imaginer, Catilina eut bientôt fixé l'attention sur lui. Devenu un des favoris de l'heureux Sylla, il fut le principal ministre de ses cruautés. Rien ne lui répugnait, les forfaits les plus odieux n'étaient pour lui que de simples jeux, les crimes les plus atroces étaient ses délices. Ainsi, après avoir pourchassé à coups de bâton, à travers les rues de Rome, Marcus Graditianus, oncle de Cicéron, il lui coupa la tête, et se promena plus d'une heure, ce trophée sanglant à la main. Il fit éprouver le même sort à son beau-frère, infortuné qui n'avait eu d'autre tort que d'être l'époux d'une femme qui avait en-

tretenu un commerce criminel avec son frère. Enrichi des dépouilles de ses nombreuses victimes, Catilina eut bientôt acquis une fortune colossale. Non moins débauché que cruel, il déploya un faste encore inouï dans Rome, et ses richesses prodigieuses lui servirent à se faire des partisans de toute cette jeunesse corrompue, qui, après avoir dissipé le patrimoine de ses aïeux, était obligée de chercher des ressources dans le crime et l'infamie.

Cependant Sylla, rassasié d'honneur et de pouvoir, avait songé à abdiquer la dictature, mais avant de se retirer il voulut assurer la paix et le repos de ses satellites. Sur sa proposition, le sénat et le peuple adoptèrent, à une immense majorité, la loi Cornélia, qui défendait de poursuivre qui que ce fût, pour ce qui s'était passé dans les guerres civiles. Mais les temps étaient bien changés; ce n'était plus cette antique Rome, où il suffisait, pour arrêter les ambitieux, de déclarer blâmables ceux qui enfreindraient les lois. A peine Sylla fut-il descendu dans la tombe, que l'on commença à rechercher ses anciens partisans; plusieurs furent condamnés, entre autres Bellienus, oncle de Catilina. Quant à lui, il était trop redoutable, personne n'osa l'inquiéter, parce que chacun savait bien que, pour une affaire pareille, quiconque l'aurait accusé serait immédiatement tombé sous le poignard de l'un des nombreux assassins qui pullulaient alors dans Rome, et dont la maison de Catilina était comme le quartier général; bien plus, il osa se mettre sur les rangs pour la questure, et il l'obtint pour l'année 676. On peut voir par là combien Rome était dégénérée.

Sa questure achevée, il alla, dès l'année suivante, en Macédoine, comme lieutenant de Curion, et s'y distingua par ses talents militaires. De retour à Rome, il reprit avec une nouvelle activité ses liaisons avec tous les scélérats, de telle manière que l'on put dire, avec vérité, qu'il ne se commettait pas un seul crime dans toute l'Italie dont on ne dût lui attribuer la principale part.

Ce fut alors que Catilina mit le comble à tous ses crimes. Accusé d'avoir séduit la vestale Fabia Terentia, il fut acquitté ainsi que sa complice, tant à cause de l'insuffisance des preuves qu'à cause de la terreur qu'il inspirait et du grand crédit de la famille de Fabia. Ces fautes, d'ailleurs, n'étaient plus regardées alors comme intéressant le salut de la république, mais comme de simples fautes religieuses pour lesquelles les moindres châtiments étaient suffisants. Devenu amoureux d'Aurelia Orestilla, femme de mœurs plus qu'équivoques, et qui aux yeux de tous passait pour être le fruit d'un de ses nombreux adultères, il résolut de l'épouser. Pour achever la perpétration de cet inceste, il ne recula pas devant un parricide. Salluste et Cicéron affirment que, comme elle répugnait à l'épouser à cause d'un fils déjà assez âgé qu'il avait eu d'un premier mariage, il poignarda lui-même cet enfant pour enlever tout obstacle à son hymen. Elu préteur pour l'année 685, il fut, l'année suivante, nommé gouverneur d'Afrique : il en avait besoin pour rétablir sa fortune anéantie par ses débauches. Il y travailla activement : les concussions les plus odieuses, les rapines les plus exécrables, tout fut employé avec fruit. Les Africains supportèrent patiemment son atroce gouvernement; mais à peine avait-il quitté le sol de leur pays, que déjà des députés étaient partis pour porter plainte au sénat. Clodius, qui devait presque marcher sur ses traces, se chargea de l'accuser, et par une telle hardiesse il faisait assez présager ce qu'il serait un jour.

Catilina, encouragé par l'exemple du dictateur, avait résolu de se rendre maître de la république; il était revenu d'Afrique avec la ferme intention de briguer le consulat, persuadé que, s'il arrivait au souverain pouvoir, il saurait bien le garder, d'autant plus que tout alors semblait favoriser ses desseins. En effet, il n'y avait pas de troupes en Italie; les gens les plus influents de Rome, Crassus et César, favorisaient peut-être son ambition; Pompée, le seul homme que la république eût pu lui opposer, faisait alors la guerre au loin. Le succès le plus complet semblait infaillible, lorsque Clodius vint l'accuser de concussion. Cette accusation changeait tous ses plans, car il y avait alors en vigueur à Rome une loi portant que tous ceux qui seraient accusés de concussion ne pourraient prétendre à aucune charge avant d'avoir passé en jugement. Catilina fut donc forcé de se désister de sa demande. Furieux de cet échec, il forme le projet de massacrer les consuls le jour de leur entrée en charge, et de s'emparer de leur place. Rien ne transpira jusqu'au jour de l'exécution, où César, qui devait donner le signal, n'osa le faire, et la république fut

peut-être sauvée par cette hésitation. Loin d'être découragé par ce mauvais succès, Catilina et ses complices en remettent la partie au 5 février, mais cette fois le sénat était sur ses gardes : d'après on ne sait quel indice, il avait fait placer à la porte du temple de la Concorde, où se tenait l'assemblée, une garde nombreuse, de telle manière qu'une partie des conjurés effrayés n'osèrent se hasarder, que ceux qui entrèrent, effrayés des précautions qui avaient été prises, n'osèrent obéir au signal que Catilina se hâta peut-être trop de donner et la conspiration fut manquée. Dans l'intervalle qui s'était écoulé du 31 décembre au 5 février, Clodius avait mis son accusation en règle, et Catilina avait été assigné pour le 17 juillet. Il fut absous, car il avait acheté ses juges. Rien ne s'opposant plus dès lors à sa candidature, il se remit à briguer le consulat avec une ardeur extrême. Inquiet et agité, craignant de ne pas réussir, il ne veut rien négliger. Pour lui le crime n'est pas un obstacle, son esprit vaste et infatigable lui fait voir l'impossible seulement comme difficile; il veut former une conspiration qui lui donne le pouvoir s'il échoue.

Il rassemble donc autour de lui, vers les calendes de juin, tous ses affidés, tous les complices de ses débauches, tous hommes perdus de crimes et criblés de dettes, en un mot tous ceux qui n'avaient d'espoir que dans un bouleversement universel; puis, par des entretiens particuliers, il leur fait adopter ses vues : lorsqu'il les a tous convaincus, il les réunit en assemblée générale, et, après leur avoir exposé son but, ses ressources, toutes les chances nombreuses de réussite, leur avoir fait voir les richesses et les honneurs qui les attendent lorsque le succès aura couronné leurs efforts, il leur fait sceller leur union par les serments les plus exécrables, et leur fait boire une coupe de vin mêlé de sang romain. Il était parvenu à donner à ses complices une telle assurance que pas un n'élevait le moindre doute sur le succès; cette confiance même les perdit, car parmi eux se trouvait Curius, jeune homme appartenant à l'une des premières familles de Rome, qui, après avoir dissipé avec une courtisane nommée Fulvie l'immense patrimoine de ses ancêtres, s'était vu méprisé par cette femme sitôt qu'il avait été ruiné. Il était à peine admis dans la conspiration, que, rempli d'un espoir sans bornes, il commence à menacer Fulvie, à lui faire mille et mille promesses extravagantes, et lui donne à entendre qu'il allait arriver quelque grand bouleversement dans l'Etat. Celle-ci, ne pouvant taire son secret, le dit à qui veut l'entendre, et bientôt une sourde inquiétude agite Rome. Chacun craint l'orage qui est sur le point d'éclater, la frayeur exagère encore le danger, de telle manière que, lorsque le jour de l'élection des consuls est arrivé, tous les suffrages se portent sur Cicéron, simple chevalier romain et homme nouveau, qui seul parut pouvoir sauver l'Etat. On lui adjoignit C. Antoine, fils de l'orateur Marc-Antoine, homme tout à fait nul, que Catilina s'était flatté de se donner pour collègue, afin d'être le seul maître de Rome. Cet échec déconcerte d'abord les conjurés, mais leur chef n'était pas homme à se laisser abattre. Habile et audacieux, il se met sur les rangs et brigue pour l'année 691, malgré que, dès le lendemain de l'élection, il eût vu Lentulus diriger contre lui l'accusation *inter sicarios*, à cause des meurtres qu'il avait commis dans les guerres civiles, et dont, comme nous l'avons dit, la loi Cornélia le mettait à couvert. Plus actif que jamais, il déployait un art et une activité extraordinaires, soit pour gagner des complices, soit pour obtenir les suffrages. Fort de l'appui d'Antoine, qui était secrètement d'accord avec lui, le consulat semblait ne pouvoir lui échapper; mais, heureusement pour la république, il avait affaire à un consul actif et vigilant. Fulvie et Curius, gagnés par Cicéron, le mettaient au courant de la conjuration : c'était par eux qu'il avait appris que Catilina avait formé le projet de le faire assassiner le jour qu'il présiderait l'élection des nouveaux consuls, et de s'emparer de cette dignité à la faveur du désordre inséparable d'un tel attentat; c'était aussi par eux qu'il savait que des embûches lui étaient tendues constamment; aussi ne sortait-il qu'escorté par une troupe considérable de jeunes gens des meilleures familles de Rome, conduits par ce même Clodius qui devait tant le persécuter un jour. Cicéron n'ignorait pas non plus que Catilina avait envoyé Mallius en Étrurie, et Septimius dans le Picenum, afin de faire des levées et d'organiser la guerre civile; mais il ne connaissait pas leurs forces, il ne connaissait pas non plus le nombre des conjurés. Ne sachant à quel parti s'arrêter, n'osant découvrir au sénat une conjuration à laquelle le manque de preuves

aurait empêché de croire, il était réduit à prendre des mesures qui n'avaient pas toute l'efficacité qu'il aurait désirée; ainsi il fit passer contre la brigue une nouvelle loi beaucoup plus sévère que toutes les autres, puisqu'à l'amende elle ajoutait dix ans d'exil, et recula le jour de l'élection jusqu'au 20 octobre. Pour déjouer les vues de Catilina sur Antoine, il cède à celui-ci sa province, et, par ce désintéressement inouï, il le détache de la conjuration. Cependant le mois d'octobre s'avançait, et avec lui l'anxiété du consul était redoublée. Enfin, le 19, il se résout à tout découvrir au sénat : un grand nombre de membres de cette auguste assemblée n'osent croire à une telle entreprise; le meilleur parti à prendre leur paraît donc de remettre l'élection au 21, et de s'assembler le 20 pour aviser aux mesures à prendre. On envoie cependant des préteurs dans les différentes parties de l'Italie, avec plein pouvoir de lever autant de troupes qu'il leur paraîtrait nécessaire. Le lendemain, Catilina vint au sénat, espérant par son audace faire échouer l'accusation dirigée contre lui; mais, dès la veille, les esprits étaient bien changés Crassus, Metellus, Scipion et Marcellus avaient, pendant la nuit, reçu des lettres par lesquelles on les avertissait de sortir de Rome, afin d'échapper aux affreux massacres qui allaient avoir lieu; ils les avaient communiquées au consul, et, sur son ordre, ils en donnèrent lecture au sénat. Profitant habilement de l'indignation qu'elles excitèrent, Cicéron foudroie Catilina par son éloquente harangue, « *Quo usque tandem, Catilina, nostra patientia abutere;* jusqu'à quand, Catilina, abuserez-vous de notre patience... » Troublé par cette accusation directe et si véhémente, Catilina ne peut qu'offrir de se faire juger et de se constituer prisonnier chez Marcellus, qui seul de tous les sénateurs avait consenti à le recevoir, et se répandre en invectives contre Cicéron, qu'il appelle un homme nouveau; mais les cris d'indignation de tous les sénateurs couvrent bientôt sa voix. Furieux de cet outrage, il sort du sénat en s'écriant : « Puisque mes ennemis me poussent à bout, j'éteindrai dans un incendie les feux qu'on lance sur moi de toutes parts. » Le lendemain, Cicéron se rend bien accompagné à l'assemblée des comices, affectant de laisser voir une cuirasse qu'il portait sous sa robe, pour indiquer le danger qui le menaçait : le sénat entier, avec tout ce qu'il y avait de distingué dans la ville, s'était rendu en armes auprès de lui pour le défendre. A cette vue, le peuple s'indigne, et toutes les voix se portent sur Silanus et sur Murena. Catilina échoua donc encore, et, dès le lendemain, Paulus l'accusa, en vertu de la loi Plautia, d'avoir conspiré contre la république. Ce n'était pas cela qui était capable d'arrêter Catilina; le jour de l'exécution était fixé. Aussi le 24, Mallius, à qui Catilina avait envoyé l'aigle d'argent de Marius, prit les armes, et appela sous ses étendards tous les anciens soldats de Sylla, qui s'étaient ruinés par leurs débauches. Catilina, de son côté, devait agir dans Rome, faire tuer les consuls, et mettre, dans la nuit du 26 au 27, le feu aux divers quartiers de la ville; mais il fut si bien surveillé, qu'il ne put exécuter en rien ses desseins. Vainement Cicéron avait-il annoncé cet événement au sénat, on ne l'avait pas cru; ce corps auguste n'avait voulu prendre aucune précaution; seulement il avait rendu ce fameux décret : *Caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat;* que les consuls veillent à ce que la république n'éprouve aucun dommage, décret qui armait ces magistrats d'un pouvoir presque absolu. Ils en avaient besoin, puisqu'il leur fallait, à eux seuls, résister aux conjurés, que la mollesse et l'inertie du sénat semblaient encore favoriser. Le 1er novembre, ils essayent de surprendre Préneste, mais leur tentative échoue. Cependant Catilina était toujours prisonnier chez Marcellus; il voyait avec rage que ses projets n'avançaient pas, et que, surveillé comme il l'était, il lui était impossible de rien entreprendre; il résolut donc de s'enfuir, après avoir tenu une assemblée chez Lecca, un des principaux conjurés. Dans cette réunion, chacun convint que Cicéron était le principal obstacle à leurs desseins; alors deux des conjurés, Lentulus et Cethegus, s'offrent d'aller le tuer dans sa maison le lendemain matin; mais Curius avait averti le consul, et la porte leur fut refusée. On se distribua alors les rôles : les uns devaient massacrer les sénateurs, les autres mettre le feu à la ville, s'emparer des portes à la faveur du désordre, et les livrer à Catilina, qui arriverait dans ce moment même avec l'armée de Mallius. On convint encore que le complot s'exécuterait le 17 décembre. Catilina s'échappe ensuite de la ville, prend les or-

nements consulaires et se rend à l'armée de Mallius. Quoique le sénat l'eût déclaré ennemi public, il n'en continue pas moins à refuser les esclaves qui accouraient en foule sous ses drapeaux, afin de ne pas confondre la cause des citoyens romains avec la leur. Le 9 novembre, le sénat, après que le sénateur Sénius eut lu des lettres qui lui annonçaient que Mallius avait pris les armes, promet de grandes récompenses à ceux qui dévoileront la conspiration, et prend le deuil pour marquer le danger de la république. Cependant Catilina avait écrit à la plupart des consulaires pour se disculper, et surtout à Catulus, prince du sénat. Tout en écrivant ces lettres, il en écrivait d'autres à ses complices, par lesquelles il les suppliait de hâter l'exécution du complot. Ceux-ci, de leur côté, ne restaient pas oisifs; ils tâchaient de gagner les députés des Allobroges, afin d'avoir l'appui de cette puissante nation gauloise. Ces députés les trahirent, et ils furent tous arrêtés et condamnés à mort. A cette nouvelle, Catilina, qui jusqu'alors avait refusé d'en venir aux mains avec les armées de la république, cherche à gagner les Gaules avec toutes ses troupes. Bientôt pressé entre l'armée d'Antoine qui était à sa poursuite, et celle de Metellus Celer qui arrivait du côté des Alpes, il est forcé d'accepter le combat dans les champs de Pistoie. Il attaque l'armée d'Antoine, comptant que ce consul, autrefois lié d'amitié avec lui et qui peut-être faisait partie du complot, se laisserait vaincre. Mais ce général, ne voulant pas se compromettre, céda le commandement à son lieutenant Petreius, l'un des plus habiles hommes de guerre de l'époque. Catilina, après avoir rangé son armée en bataille, l'avoir exhortée à combattre vaillamment, fait le premier sonner la charge; ses troupes, de beaucoup inférieures en nombre, furent accablées malgré leur courage héroïque : pas un de ses soldats ne voulut se rendre prisonnier; tous périrent sur le champ de bataille. Quant à lui, il fut trouvé, après le combat, loin des siens, au milieu d'un monceau d'ennemis qu'il avait immolés à sa fureur. Sa conduite, dans cette journée, avait été celle que l'on devait attendre d'un brave soldat et d'un bon général. Cette bataille, qui se livra le 5 janvier 691, assura le salut de la république. Si Catilina eût été vainqueur, on n'eût pu prévoir ce qui serait arrivé, car un grand nombre de gens illustres et puissants étaient ses partisans secrets. Un célèbre critique moderne a dit de lui qu'il ne lui avait manqué que le succès pour être aussi grand que César. DUHAUT.

CATINAT (NICOLAS DE), maréchal de France, né à Paris en 1637, mort à Saint-Gratien, près Montmorency, en 1712. Catinat fut d'abord destiné au barreau par son père qui était doyen du parlement de Paris. Le jeune avocat perdit sa première cause, et, comme il la croyait parfaitement juste, il renonça au barreau et prit du service dans un régiment de cavalerie. Il assista, en 1667, à l'attaque de la contrescarpe de Lille et s'y fit remarquer de Louis XIV, qui le récompensa par un brevet de lieutenant. Catinat devint bientôt un des officiers les plus distingués de l'armée française; il se signala à Maestricht, Besançon, Valenciennes, etc.; le roi lui accorda des lettres de noblesse. En 1690, il fut appelé au commandement de l'armée de Savoie. Malgré les difficultés que lui créèrent les ordres ou les plans émanés de la cour, il gagna la bataille de Staffarda, conquit Montalban, Villefranche, Nice et le comté de ce nom, Montmélian, etc. Le 2 octobre 1693, il remporta la brillante victoire de la Marsaille, qui lui valut le bâton de maréchal. Forcé de s'arrêter, par suite du manque de vivres et de munitions, il ne put recueillir tous les fruits de son succès. Lors de la guerre de la succession, Catinat fut opposé au prince Eugène; mais des ordres venus de la cour ne lui permirent pas d'agir avec énergie. Il dut se borner à une guerre défensive, devina, sans pouvoir la déjouer, la perfidie du duc de Savoie, et, victime d'absurdes calomnies, fut destitué de son commandement dont on investit le duc de Villeroi. Bientôt Catinat quitta l'armée et revint à Versailles, où il justifia sa conduite sans se livrer à aucune récrimination. Il se retira ensuite à sa terre de Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorency, où il mourut en 1712. Louis XIV avait dit de Catinat : C'est la vertu couronnée. Le maréchal de la Feuillade disait au roi que Catinat eût été aussi bon chancelier que grand général. Néanmoins Catinat n'était pas aimé à la cour, où la simplicité de ses manières et la droiture de son caractère faisaient ombrage. La confiance et l'affection des troupes lui firent du moins un dédommagement; les soldats l'appelaient le père *la pensée*. — L'éloge de Catinat fut proposé en 1774 par l'Académie française; ce fut la

Harpe qui remporta le prix. En 1819, des *mémoires* de Catinat ont été publiés en 3 volumes in-8e, avec figures, par M. Lebouyer de Saint-Gervais, possesseur de tous les papiers du maréchal.

CATIR. — C'est donner du lustre à une étoffe et particulièrement au drap, par une pression soit à chaud, soit à froid. On plie une pièce de drap d'abord en deux sur sa largeur, l'endroit en dedans; ensuite on réduit sa longueur par quinze ou vingt plis rangés les uns sur les autres. La pièce ainsi disposée offre une masse à peu prés carrée. Entre chacun des plis de la longueur on introduit un carton fin qui touche aux deux faces du drap par son endroit. Dessus et dessous la pièce ainsi encartée, on met un plateau mince en bois; sur ce plateau une seconde pièce encartée aussi, puis une troisième et quelquefois une quatrième. On met cette pile sous presse, et on l'y laisse douze à treize heures pour les draps noirs, écarlates, etc., etc., et six ou sept jours pour les draps mêlés. On emploie le vélin ou bien du carton pour les draps blancs et les draps fins de couleur. Entre les étoffes qui doivent être pressées à chaud, on intercale des plaques de fer chauffées modérément. On peut lustrer le drap un peu humide, mais on n'y doit jamais introduire d'eau, surtout gommée. REY.

CATOBLEPAS (*mam.*). — Sous ce nom, on vient d'établir, en Angleterre, un genre démembré de celui des antilopes de Linné, genre que M. Lesson classe dans sa famille des *bovisedeæ*, et dont le gnou a fourni le type Ces animaux ont les cornes simples, non rugueuses, diversement contournées, sans arètes spirales. La queue est terminée par un flocon de poils; ils ont un mufle analogue à celui du bœuf, quatre mamelles, et ils manquent de brosses. Leur taille est généralement grande, leurs formes un peu lourdes, et ils manquent tout à fait de cette gracieuse élégance qui caractérise les gazelles. On en connaît trois espèces, toutes originaires de l'Afrique méridionale, savoir: *catoblepas taurina*, H. sm., de la Cafrerie; *catoblepas Broosii*, H. sm., du cap de Bonne-Espérance, et le *catoblepas gnu*, H. sm., dont nous allons parler.

Le Gnou, *boselaphus gnu*, Boit., *antilope gnu*, Lin., *bos gnou*, Zimm., est de la grandeur d'un âne; son corps est trapu, musculeux; il a le mufle d'un bœuf, les jambes d'un cerf, l'encolure et la croupe d'un petit cheval; sa tête est comprimée, son pelage ras, d'un gris fauve; il porte sur le cou une crinière formée de poils gris, noirs et blancs, et une barbe épaisse et brune sous le menton. Ses cornes sont très-aplaties à leur base, striées longitudinalement, arrondies et lisses à leur sommet; il habite le cap de Bonne-Espérance, vit en troupe nombreuse, et a le caractère farouche; du reste, ses mœurs ne diffèrent pas de celles des autres grandes espèces d'antilopes. B.

CATON (Marcus-Porcius-Priscus) naquit à Tusculum, aujourd'hui Frascati, l'an de Rome 420, d'une famille peu illustre. Le surnom de Caton lui fut donné à cause de la vivacité de son esprit, de sa sagacité (*catus*). A Rome, deux moyens conduisaient aux hauts emplois, l'éloquence et la guerre. Caton, homme nouveau, les mit tous deux au service de sa fortune. Pendant la seconde guerre punique, il se trouva à plusieurs grandes batailles; il s'y fit remarquer au point d'être élevé au grade de tribun militaire en très-peu de temps. Dans l'intervalle de ses campagnes, il s'était fait connaître du peuple, en plaidant fréquemment, d'abord dans les villes voisines, puis à Rome; enfin il avait quelquefois porté la parole dans les assemblées publiques. Avec l'appui de Valerius Flaccus, de Fabius Maximus, de Marcellus et de quelques autres patriciens illustres qui estimaient sa valeur et ses vertus, Caton obtint facilement la questure, fonction qu'il exerça avec une louable intégrité. Préteur, il eut pour province la Sardaigne, où, par sa simplicité, par son activité et par son zèle à rendre la justice et à poursuivre les usuriers, il se montra le modèle des administrateurs. En Espagne, pendant son consulat, il montra toutes les qualités d'un habile général. Rassurer les alliés du peuple romain, apaiser les troubles de la province et démanteler quatre cents places fortes très-inquiétantes pour l'avenir, tel fut le résultat de cette glorieuse expédition qui valut à Caton les honneurs du triomphe. Caton combattit encore en qualité de lieutenant ou de tribun militaire en Etolie et aux Thermopyles, où il sut exécuter heureusement un des plus beaux faits d'armes de l'antiquité, qui excita un enthousiasme général dans toute l'armée romaine.

Ce qui mit le comble à la gloire de Caton, ce fut la censure. Quand il demanda cette suprême magistrature, on eût dit, en le voyant

parler au peuple avec une imposante gravité ou plutôt avec une fierté hautaine, non qu'il sollicitait une faveur, mais qu'il dictait des ordres. Il appela l'attention de l'assemblée sur les maux de la république, où, à la suite des arts de la Grèce, s'étaient furtivement glissés le relâchement, le luxe et la mollesse; il insista sur la nécessité de nommer des hommes fermes et inflexibles pour couper les têtes de l'hydre. Subjugué par les pathétiques accents du Démosthène romain (c'est le surnom qu'on lui donnait), le peuple créa censeurs M. Porcius Caton et Valerius Flaccus, qu'il avait demandé pour collègue, et repoussa sept patriciens des premières familles qui s'étaient mis sur les rangs, soutenus par de puissantes cabales, et qui avaient cherché à séduire la multitude par des paroles dorées et de magnifiques promesses. Pendant cette censure mémorable, bien des abus furent détruits; le luxe fut frappé et plusieurs grands personnages furent notés d'infamie et expulsés du sénat. Malgré les menaces et les clameurs, l'impitoyable censeur n'en continuait pas avec moins de fermeté le cours de ses utiles réformes et de ses patriotiques innovations. Cette persistance opiniâtre à réprimer tous les excès, ces courageux efforts pour faire revivre l'austérité des anciennes mœurs, lui attirèrent une foule d'ennemis, qui ne cessèrent de le poursuivre de leurs impuissantes invectives et de leurs noires calomnies. Quarante-quatre fois il fut accusé devant le peuple et quarante-quatre fois il fut glorieusement absous.

Malgré les soins continuels que réclamait le service de la république, Caton sut trouver du temps pour ses affaires particulières; il conserva, améliora, augmenta son patrimoine. Jaloux de faire profiter ses compatriotes de l'expérience qu'il avait acquise, il écrivit un traité d'agriculture qui n'est pas sans valeur et qui est parvenu jusqu'à nous. D'après un passage de Cicéron, il avait donné une attention spéciale aux troupeaux, et il mettait les profits qu'on en tire beaucoup au-dessus de ce que rapporte la culture des terres. Il essaya aussi du commerce par le moyen de ses esclaves les plus intelligents, mais il déclare que, si les bénéfices en sont considérables, il est, d'autre part, exposé à des chances ruineuses. Quant à l'usure, mieux que personne il en démontre l'immoralité et la condamne absolument. On lui reproche, néanmoins, d'avoir été lui-même un usurier, et d'avoir cherché d'infâmes profits dans la prostitution de ses esclaves. Il avait publié plus de cent cinquante discours, dont Cicéron vante le mérite et dont il déclare avoir beaucoup profité. Il laissa aussi des commentaires sur le droit, qui existaient encore du temps d'Aulu-Gelle. On cite de plus un traité de morale, adressé à son fils Marcus, qu'il avait élevé avec tant de soin. Le plus important de ses ouvrages, celui dont la perte est le plus regrettable, ce sont ses *Origines*, où il exposait les premiers temps non-seulement de Rome, mais des principales villes de l'Italie, que, dans ce but, il avait visitées successivement, afin de connaître tous les documents qui pouvaient le conduire à la vérité des faits les plus anciens et les plus obscurs. Ce fut surtout en vue de cette vaste composition historique qu'il étudia les lettres grecques dans un âge avancé, où on sait qu'il eut pour maître le célèbre Ennius, qui, à sa recommandation, avait trouvé à Rome une si honorable hospitalité. La Grèce vaincue menaçait de subjuguer Rome par le charme de sa brillante civilisation. C'est cette influence, qu'il croyait fatale, que Caton combattit avec le plus d'acharnement pendant les dernières années de sa vie. Il saisissait avec ardeur toutes les occasions qui se présentaient pour désenchanter ses compatriotes, pour repousser cet attrayant scepticisme qui avait démoralisé les Grecs et qui, selon lui, devait perdre les Romains. Aussi, lorsque trois Grecs des plus éloquents furent venus en députation, vit-il avec la plus vive indignation que les jeunes patriciens, charmés de l'incomparable douceur de leurs discours, se pressaient sur leurs pas. Il se rendit au sénat sans perdre un instant et réclama avec force le départ d'hôtes aussi dangereux Telles furent, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, les sérieuses occupations de ce grand homme; la vieillesse semblait le respecter, et il semblait avoir une âme de fer dans un corps de fer. Il jouissait, dans le sénat, d'une autorité prépondérante, et presque toujours son avis l'emportait; en son absence, les importantes délibérations étaient ajournées. On se souvient qu'il fit déclarer la troisième guerre punique, et son *delenda Carthago* est devenu proverbial. LEUDIÈRE.

CATON (MARCUS-PORCIUS), généralement connu sous le nom de Caton d'Utique, était arrière-petit-fils de Caton le censeur. Il fit voir de bonne heure qu'il ne dégénérerait

point des vertus héréditaires dans cette illustre famille. Jamais enfant ne montra une âme plus ferme ni un caractère plus inflexible. Il était juste, bon, affectueux; et pour rien au monde il ne se fût écarté de ce qu'il croyait être son devoir. Orphelin dès l'âge le plus toudre, il témoigna à son frère une tendresse que Plutarque taxe de faiblesse : ce fut pour no se point séparer de ce frère chéri qu'il prit les armes dans la guerre de Spartacus et qu'il passa ensuite en Macédoine. — Depuis que l'empire romain avait pris d'immenses accroissements, la questure était devenue une dignité des plus importantes, à raison des détails innombrables qu'elle embrassait et des sommes considérables dont elle disposait. Dans l'exercice de cette magistrature, Caton, pénétré des obligations qui lui étaient imposées, sut les remplir avec une rare intelligence et uno inébranlable fermeté : les abus furent réprimés, toutes les malversations furent punies avec uno juste sévérité. Dès lors le peuple conçut une haute estime pour lui, et dans les conversations on faisait sans cesse allusion à son zèle, à sa fermeté, à son incorruptibilité. Il n'eut pas moins de succès au sénat, lorsqu'en qualité de tribun du peuple désigné il eut à se prononcer sur le châtiment qu'il convenait d'infliger aux complices de Catilina. Rarement l'éloquence a-t-elle produit de plus grands effets : après le discours si entraînant, si pathétique de Caton, dont Salluste nous a conservé la substance, toutes les hésitations cessèrent, et le consul vint bientôt annoncer quo les conjurés avaient vécu. — Bientôt cet homme supérieur eut à résister aux premières entreprises de César, et à déjouer les projets ambitieux de Pompée; lutte difficile en présence de patriciens indifférents, endormis dans les délices, et d'un peuple qui ne se pouvait plus reconnaître au milieu des scènes tumultueuses et violentes dont il était chaque jour témoin. Si Pompée voulait être quelquo chose de plus qu'un simple citoyen, César aspirait évidemment au pouvoir suprême : lui confier le gouvernement des Gaules, c'était placer le tyran dans la citadelle. Cela se fit cependant, malgré les cris prophétiques et les énergiques réclamations de Caton ; à la vue des maux qui allaient fondre sur Rome, cette âme grande et forte ne fut ni accablée ni découragée. Il fit des efforts inouïs pour déconcerter les manœuvres du premier triumvirat ; et, pendant sa préture, il prit une attitude si imposante, que le tribun Clodius, l'âme damnée de César, ne pouvait plus répondre de rien, si un aussi intrépido citoyon n'était éloigné de Rome sous quelque prétexte. — A son retour de l'Ile de Chypre, Caton, après avoir demandé vainement le consulat, s'aperçut que Rome n'avait plus que le choix d'un maître; il n'hésita pas à faire un appel au patriotisme de Pompée. Pendant qu'on se préparait à la guerre qui devait décider de la liberté des Romains, Caton, chargé de réunir la flotte, ne fut pas continué dans ce haut commandement; l'ombrageuse ambition dont alors même Pompée n'était pas guéri redoutait le courageux défenseur des lois. — Après le désastre de Pharsale, il quitta Dyrrachium dont la garde lui avait été confiée, vola en Afrique à travers d'incroyables difficultés pour rejoindre le proconsul Scipion, lui déféra impolitiquement le commandement en chef, par respect pour la hiérarchie, et s'enferma à Utique, la clef des possessions africaines. Après la défaite de Scipion, voyant ceux qui l'entouraient peu disposés à soutenir le siége jusqu'à la dernière extrémité, il mit ordre à tout, et. par un désespoir conforme à l'orgueil stoïque, il prit le parti du suicide ; après avoir lu le Phédon, il se perça de son épée. Cicéron, malgré sa timidité, consacra un discours à sa louange; César, indirectement attaqué, y répondit par l'*Anti-Caton*. LEUDIÈRE.

CATOPTRIQUE, du grec κάτοπτρον, miroir, est le nom de la partie de l'optique qui traite des lois et des propriétés de la lumière réfléchie. Cette définition nous fait voir de suite combien son but est vaste, puisqu'il n'est aucun phénomène lumineux où la réflexion ne joue un rôle plus ou moins important. Ne pouvant entrer dans tous les détails, nous allons parler brièvement de la réflexion, de ses lois, de ses usages, de ses applications, ainsi que des propriétés qu'acquiert la lumière en se réfléchissant dans certaines conditions données. Chacun sait que, si un faisceau lumineux atteint une surface polie, une partie est absorbée, et que l'autre se replie sur elle-même en suivant une route nouvelle. Quelquefois il arrive qu'aucune portion de la lumière n'est absorbée, et alors le phénomène porte le nom de réflexion totale. La première, ou la réflexion partielle, se divise elle-même en deux parties, la réflexion régulière, que nous allons étudier, et la réflexion irrégulière. Cette dernière n'est

autre chose qu'une dissémination de lumière qui a lieu dans tous les sens, et qui sert à éclairer les corps non soumis directement à l'action des rayons lumineux. Cette dissémination varie, suivant la nature des surfaces, en raison inverse de leur poli, et aussi en raison inverse de l'inclinaison; de telle sorte que, plus l'angle des rayons avec le plan sera petit, c'est-à-dire plus ils approcheront du parallélisme, moins la dispersion sera considérable; c'est pourquoi un corps médiocrement poli est un assez bon réflecteur pour les rayons très-inclinés. Si cette réflexion irrégulière est un obstacle pour la science, dont elle complique les phénomènes, elle est aussi incomparablement plus utile que l'autre, car c'est à elle que nous devons cette lumière diffuse qui éclaire les objets non soumis à l'action de la lumière directe; c'est à elle que nous devons cet état intermédiaire qui existe entre l'obscurité profonde et la lumière brillante, et qui permet à nos yeux de supporter facilement la transition de l'une à l'autre.

Les lois de la réflexion sont faciles à reconnaître; on les découvre d'une manière très-simple par l'expérience. On y parvient en prenant une plaque polie, sur laquelle on place verticalement un cercle répétiteur; si on vise une étoile, puis son image vue par par réflexion sur la plaque, on trouve 1° que le rayon réfléchi et le rayon incident sont dans un même plan avec la normale au point d'incidence; 2° que les angles d'incidence et de réflexion sont égaux. Si la surface réfléchissante était courbe, ces lois n'en subsisteraient pas moins, mais alors les angles d'incidence et de réflexion se mesurent avec le plan tangent mené par le point d'incidence. On a cherché à mesurer la quantité de lumière réfléchie, et on est arrivé à reconnaître qu'elle varie avec la nature des surfaces et avec l'inclinaison des rayons; car, plus les rayons approchent de la normale, ou, autrement, plus l'angle d'incidence est grand, plus la quantité de lumière réfléchie est petite; il est bien entendu que ces lois ne subsistent qu'autant que le faisceau de rayons lumineux conserve la même intensité. Voici les nombres que Bouguer a trouvés pour la réflexion de l'eau. Si un faisceau, que nous représenterons par 1,000, tombe sur une nappe d'eau sous un angle de 30′ avec la surface, le faisceau réfléchi sera 721; si l'angle d'incidence augmente jusqu'à 15°, il ne sera plus que de 211; et enfin il sera représenté par 65 pour l'inclinaison de 30°, et par 18 seulement pour celle de 60° à 90°.

Ces diverses lois suffisent pour expliquer les images données par les miroirs plans ou courbes, ainsi que les courbes caustiques auxquelles ils donnent lieu, et qui sont appelées caustiques par réflexion, pour les distinguer d'un autre genre de courbes semblables produites par la réfraction, et nommées, pour cette raison, caustiques par réfraction. La multiplicité des images engendrées par deux miroirs plans parallèles, ou formant entre eux un certain angle, a donné au physicien anglais Brewster l'idée de construire un instrument nommé kaléidoscope, composé de deux miroirs formant entre eux un angle déterminé. Cet instrument, vendu par tous les marchands de jouets d'enfants, est tout à fait catoptrique, puisque la réflexion seule y joue un rôle. Son invention est à tort attribuée à Brewster, car on peut voir, dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, la description d'appareils tout semblables.

On a appliqué les lois de la réflexion à la construction des anamorphoses, qui ne sont autre chose que des figures bizarres qui, vues par réflexion au moyen d'un miroir conique ou cylindrique, présentent des figures tout à fait différentes de ce qu'elles sont réellement. Cette application est trop peu importante pour que l'on s'y arrête aujourd'hui; mais autrefois on jugeait différemment, car certains cabinets de physique possédent de belles collections d'anamorphoses. Une application beaucoup plus importante, et que nous ne devons pas omettre, est celle de l'héliostat, dont il sera parlé plus tard, appareil qui a pour but, comme l'indique son nom, de rendre fixe un rayon solaire réfléchi.

Nous venons de voir qu'il y avait deux causes de perte pour diminuer l'intensité de la lumière réfléchie, la réflexion irrégulière et l'absorption. L'expérience nous apprend que cette dernière peut être écartée en faisan varier l'incidence jusqu'à une certaine limite, que le calcul et l'expérience font obtenir facilement. En effet, en partant de la loi bien connue de la réfraction $\sin. i = l \sin. r$, dans laquelle i représente l'angle d'incidence, l l'indice de réfraction et r l'angle de réfraction lui-même, on tire de la sin. $r = \frac{1}{l} \sin. i$, l sera plus grand ou plus petit que l'unité

suivant que la lumière passera d'un milieu plus réfringent dans un milieu moins réfringent, et *vice versâ*. Tant que i augmentera, le sinus de r s'approchera davantage de devenir égal à l'unité, et, une fois arrivé à cette limite, la réfraction ne sera plus possible et, par conséquent, la réflexion partielle se changera en réflexion totale. En mettant les chiffres à la place des lettres dans $\sin. r = \frac{1}{e} \sin. i$, on trouve que la réflexion n'est plus possible pour le passage de la lumière de l'air dans l'eau sous une incidence plus grande que 48° 35', et de l'air dans le verre sous l'incidence de 41° 49', comptés à partir de la normale.

C'est au moyen du phénomène de la réflexion totale que l'on est parvenu à expliquer toutes les variétés du phénomène connu sous le nom de mirage, phénomène qui ne se produit que dans des temps de calme, lorsque les couches d'air, superposées l'une à l'autre, ont des températures et, par conséquent, des densités différentes. L'arc-en-ciel, qui demande pour se produire la présence simultanée sur l'horizon d'un nuage et du soleil, ne peut non plus s'expliquer que par des réflexions totales que subit la lumière dans les gouttes d'eau. Outre l'importance de la réflexion totale pour l'explication de ses phénomènes naturels, Amici a expliqué ce principe à la construction d'une chambre claire, dont il sera parlé en son lieu. La plus importante application que l'on ait faite de la réflexion de la lumière est la construction des goniomètres, instruments destinés à mesurer les angles des cristaux; les deux principaux sont ceux de Malns et de Wollaston (*voy.* GONIOMÈTRE); mais, si le cristal est un peu considérable, si c'est, par exemple, l'angle réfringent d'un prisme que l'on veut évaluer, on peut se dispenser de se servir de goniomètre, dont l'emploi demande une grande habitude, car on peut l'obtenir au moyen de deux observations successives de réflexions sur les faces de l'angle, faites au moyen d'un cercle répétiteur.

Les instruments dans lesquels la réflexion seule de la lumière est employée sont appelés catoptriques, par opposition à ceux qui portent le nom de dioptriques, en ce qu'ils sont fondés sur la réfraction seule, tandis que ceux dans lesquels ces deux propriétés sont utilisées ont reçu celui de catadioptriques. On appellera, par conséquent, foyer catoptrique celui qui sera produit par des instruments à réflexion, tels que les miroirs métalliques, plans ou courbes; mais, comme tous les instruments réfléchissent toujours une certaine partie de la lumière, tous auront un foyer catoptrique plus ou moins puissant; seulement, pour les lentilles convexes, il sera virtuel, tandis que pour les concaves il sera réel, et se déterminera facilement en promenant un très-petit écran devant la lentille. Les lois de ces foyers seront les mêmes que celles des foyers dioptriques.

De même que la chaleur, la lumière jouit de cette singulière propriété, que la quantité de lumière réfractée diminue moins vite que le nombre des réflexions, tandis que celle réfléchie diminue plus vite. Cependant, si, au lieu d'opérer sur de la lumière blanche, on opère sur de la lumière élémentaire, on trouve que les puissances réflectives et réfractives marchent dans le même sens, par une même lumière, c'est-à-dire que le rayon violet, qui est le plus réfrangible, est aussi le plus réflexible.

Cette propriété, constatée par Newton, se démontre facilement en prenant un premier prisme rectangle isocèle sur lequel on fait tomber perpendiculairement de la lumière blanche, que l'on reçoit ensuite sur un second prisme; on remarque alors, en faisant tourner le premier prisme pour varier l'incidence, que le spectre produit par réflexion avec le second prisme augmente lorsque le spectre produit par le premier diminue. C'est à cette inégale réflexibilité des rayons élémentaires qu'est due la couleur propre des corps, car cette couleur n'est pas inhérente à la nature des molécules; elle dépend uniquement de la lumière qu'ils réfléchissent. Pour apercevoir leur véritable couleur, il faut les dégager des masses de lumière blanche qui les éclairent; ainsi de l'argent, éclairé par de la lumière blanche qui a subi cinq ou six réflexions, nous paraîtra jaune orangé. Pour expliquer cette couleur propre, il nous faudra remarquer que tous les corps opaques, s'ils étaient réduits en feuille assez mince, deviendraient transparents, comme on est arrivé à le faire voir pour l'or; alors la lumière est absorbée en partie; une autre pénètre la couche superficielle où elle subit des réflexions qui la ramènent au dehors; et, comme nous venons de dire que les divers rayons sont inégalement réflexibles ou absorbables, le corps

présentera la couleur du rayon ou des rayons qui auront le moins perdu.

Les phénomènes de la double réfraction venaient de conduire à la découverte de certaines propriétés très-importantes de la lumière, propriétés destinées probablement à faire découvrir la véritable constitution intérieure des corps, lorsque l'on s'aperçut qu'une simple réflexion sur des corps polis, et sous de certaines incidences, pouvait les lui donner. Ainsi un rayon réfléchi sous un angle de 35° 25' avec la surface par une lame de verre noircie sur sa deuxième face, et reçu perpendiculairement sur un cristal de spath d'Islande, jouit des propriétés suivantes : il se forme ordinairement deux rayons réfractés d'inégale intensité. Lorsque la section principale du cristal est parallèle ou perpendiculaire au plan de réflexion, il n'y a qu'une seule réfraction ordinaire ou extraordinaire. S'il y a deux rayons réfractés, pour qu'ils aient la même intensité, il faut que la section principale du cristal fasse un angle de 45° avec le plan de réflexion. Cette propriété de la lumière dans ces circonstances a reçu le nom de polarisation, parce que, dans l'hypothèse de l'émission, il faut admettre dans chaque molécule lumineuse deux pôles analogues à ceux des aimants. Fresnel a donné une formule générale pour connaître l'intensité de la lumière réfléchie,

$$T=\frac{\sin.^2(i-r)}{\sin.^2(i+r)}\cos.^2A+\frac{\text{tang.}^2(i-r)}{\text{tang.}^2(i+r)}\sin.^2A,$$

dans laquelle l'intensité de la lumière incidente est représentée par T; i est l'angle d'incidence, r celui de réfraction, et enfin A l'angle de polarisation. Il sera parlé plus en détail de toutes les propriétés de la lumière polarisée à l'article POLARISATION.

Dans les phénomènes des anneaux colorés, la lumière arrive par réflexion à l'œil de l'observateur. L'appareil, tel que Newton, qui le premier a observé ce phénomène, l'a décrit, est disposé dans une chambre obscure. Il se compose d'un verre plan convexe dont la surface courbe est pressée contre une glace à faces parallèles. Si l'on fait tomber à l'endroit du contact un rayon lumineux, il y aura au centre un point noir, puis un anneau lumineux; un anneau obscur, puis un lumineux, et ainsi de suite, en observant que, si la lumière dont on se sert n'est pas homogène, les anneaux seront irisés, à cause de la superposition des anneaux de différentes couleurs.

L'explication de la réflexion est excessivement facile dans le système de l'émission, car elle s'explique de la même manière que la réflexion de la chaleur ou des corps matériels qui frappent contre d'autres corps, et, il faut même le dire, c'est cette explication simple et facile qui a soutenu le système de l'émission, malgré tout le désavantage, qu'il a dans un grand nombre de cas, contre le système des ondulations; néanmoins la réflexion s'explique complétement dans ce dernier système. En effet, les molécules de l'éther situées à la surface des corps sont ébranlées par les molécules incidentes; elles peuvent alors être considérées elles-mêmes comme des centres d'ébranlement, de la même manière que si le mouvement partait du corps. Ces nouveaux centres d'ébranlement donneront naissance à des ondes élémentaires qui constitueront, par la transmission du mouvement, un système unique d'ondes réfléchies. Dans ce cas, la réflexion de la lumière est analogue avec la réflexion des ondes sonores, qui se réfléchissent en suivant les mêmes lois que celles de la lumière. DUHAUT.

CATOSTOME, genre de poissons de la famille des cyprinoïdes. On en connaît une douzaine d'espèces. Le *catostome à grandes écailles* présente cette particularité anatomique, que sa vessie aérienne est divisée en trois lobes, dont le troisième communique avec l'œsophage.

CATULLE (*hist. littér.*), né, l'an 86 avant J. C., à Vérone ou à Sirmium dans la Gaule cisalpine, Caius ou Quintus Valerius Catullus, vint de bonne heure à Rome, où il se passionna également pour la poésie grecque, le vin et les femmes, et vécut dans la société des courtisanes et des hommes les plus distingués de l'époque, Hortensius, Cinna, Cornelius Nepos, Cicéron et même César qui lui pardonnait ses sanglantes épigrammes en souvenir de l'hospitalité qu'il avait reçue de son père. L'abus des plaisirs ayant miné sa santé, il alla la redemander au climat de la Grèce et de l'Asie, mais sans succès, et il revint bientôt après à Rome mourir à l'âge de 30 ans, laissant des regrets à ceux qui l'avaient connu, car l'épicuréisme n'avait pas tué en lui les nobles sentiments; et un petit recueil de poésies qui préservera à jamais son nom de l'oubli.

Ces poésies sont des odes anacréontiques, des élégies, des poëmes et des hendécasyllabes ou épigrammes, qui n'ont du reste au-

eun rapport avec nos épigrammes ni avec celles de Martial auxquelles on les a cependant comparées. L'instinct de Catulle le portait vers les muses grecques, dont il aspirait à faire passer les beautés et même les rhythmes dans la langue encore rude et agreste des Latins. Il traduisit de cette langue, avec tout le charme des originaux, l'ode de Sapho, le poëme de Callimaque sur la métamorphose en astre de la chevelure de la reine Bérénice, et probablement beaucoup d'antres pièces dont les originaux sont perdus, telles que ses épithalames, beaucoup de ses épigrammes, et son poëme des *Noces de Thétis et de Pelée*, qui est évidemment formé de deux poëmes grecs très-mal soudés. Les autres ouvrages de Catulle sont marqués du même cachet, ils ont tous cette délicatesse exquise, cette pureté de formes, cette sobriété qui caractérisent les poëtes grecs en général, et, en particulier, Anacréon et Sapho; Virgile a plus de rêverie et de mélancolique douceur; mais sa forme est moins ferme, moins concise, et dans l'imitation qu'il a faite de l'Ariane du poëte de Vérone au 4e livre de l'*Énéide* il n'est pas supérieur à son modèle. Les tableaux de Catulle sont de petite dimension, mais ils sont d'un fini parfait, et l'archaïsme de certaines locutions leur donne plus de piquant : malheureusement le poëte a payé tribut aux mœurs de son temps. Rome si longtemps agreste et rude, mise en contact avec les plaisirs de la Grèce et de l'Asie, s'y livra avec tout l'emportement d'une réaction. Le voluptueux amant de Lesbie fut emporté par le torrent, et un grand nombre de ses pages sont demeurées salies des plus repoussantes obscénités. J. Fleury.

CATULUS (Quintus Lutatius). — Il y eut deux consuls romains de ce nom. Le premier, consul en l'an de Rome 650, est principalement connu par la victoire qu'il remporta, conjointement avec Marius, sur les Cimbres, dans la plaine de Verceil. Enveloppé dans les proscriptions, il n'échappa au supplice que lui réservait Marius qu'en se donnant lui-même la mort. Il fit allumer un grand feu dans une petite chambre nouvellement enduite de chaux, et s'y étouffa en l'an de Rome 665.

CATULUS (Quintus Lutatius), fils du précédent, partagea le consulat, en l'an de Rome 674, avec Æmilius Lepidus. Cicéron le peint comme un des plus grands et des plus illustres citoyens de Rome. Dévoné au bien public, d'une conduite grave et de mœurs pures, Catulus semblait être la providence du peuple romain, qui le désignait toujours pour le défendre dans les circonstances les plus difficiles; et l'an 683 de Rome, le nouveau Capitole se trouvant presque achevé après 14 ans, Catulus, qui avait été chargé de sa construction, eut l'honneur d'en faire la dédicace, et son nom fut gravé sur le frontispice. Sept ans après, César, le premier jour de sa préture, cita Catulus devant le peuple pour rendre compte de sa conduite dans la construction du Capitole; il voulait faire donner à Pompée le soin de sa confection : mais le peuple et les principaux citoyens opposèrent à César une résistance telle qu'il se désista de sa poursuite. Catulus mourut peu de temps après, l'an de Rome 691. V. V.

CATZENELLENBOGEN, ou **KATZENELLENBOGEN**, ancien comté d'Allemagne, qui, au XIVe siècle, entra dans le domaine de la maison de Hesse. Le Mein le divise en haut et en bas comté : le haut appartient au grand-duché de Hesse-Darmstadt, il a une population de 56,000 habitants répartie sur une étendue de 40 lieues; le bas comté est partagé entre la maison de Rhinfeld et celle de Nassau, sa population est de 22,000 âmes. Ce comté est industriel et commerçant; ses eaux minérales sont très-fréquentées.

CAUCA, ville d'Hispanie (tarragonaise), à 70 kilomètres S. O. de Clunia; patrie de Théodore, aujourd'hui détruite.

CAUCA, rivière de Colombie, sort du Paramo de Guanacas, forme plusieurs bras qui se réunissent, et tombe dans la Magdalena, à 150 kilomètres S. E. de Carthagène, sous 9° 28' latitude N., après un cours de 300 kilomètres, du S. au N. — Elle a donné son nom au département de la Cauca, dans la ci-devant république de Colombie; il était divisé en quatre provinces : Popayan, Pasto, Buenaventura, Choco.

CAUCALIE ou **CACALIE**, *cacàlia* (*bot. phan.*).—Ce genre, établi par Linné, se rapporte à la famille des synanthérées, section des corymbifères, et à la syngénésie égale. On lui donne pour caractères : un involucre cylindrique, oblong, simple ou muni de petites écailles à sa base; tous ses fleurons sont tubuleux et hermaphrodites; le réceptacle nu, et ses akènes aigrettés de poils simples, etc. Il constitue un groupe d'espèces dont la patrie est assez limitée pour chacune

d'elles; mais le genre est répandu dans presque toutes les parties du monde. Quatre espèces seulement, *C. alpina*, *C. peturita*, *C. leucophylla*, D. C., et *C. sarracenica*, habitent les Alpes d'Europe, où elles sont fort remarquables par la largeur de leurs feuilles et leurs nombreux capitules de fleurs; elles ont un port très-différent de celui des caucalies étrangères : celles-ci offrent elles-mêmes beaucoup de disparates sous ce rapport, ce qui nous fait regarder le genre *cacalia* comme peu naturel. Il renferme des herbes et des arbrisseaux dont les feuilles ne sont jamais opposées, comme dans les eupatoires, avec lesquelles nos caucalies européennes ont de la ressemblance. L'absence des demi-fleurons les fait distinguer des seneçons et des cinéraires, et toutes leurs fleurs hermaphrodites les séparent des tussilages. On cultive pour ornement, dans les jardins, une espèce originaire de l'Inde, la caucalie à feuilles de laiteron, *cacalia sonchifolia*, Willd., dont les fleurs, quoique petites, produisent un bel effet, à cause de leur vive couleur de sang. Le *cacalia Klenia*, qui a l'aspect d'un euphorbe arborescents est aussi cultivé dans nos serres : cette plante couvre les rochers arides des Iles Canaries. Henri Cassini fait du *cacalia alpina*, *C. leucophylla* et *C. albifrons* un genre qu'il nomme *adenostyles* (*voy.* ce mot). Le *cacalia sagittata* est pour lui le type d'un genre nouveau, qu'il nomme *emilia*.

CAUCASE, *caucasus*, nom général d'une grande chaîne de montagnes qui séparent l'Europe de l'Asie au sud-est, et s'étendent de la mer Caspienne à la mer Noire par 40° 45' latitude nord et 35° 47' longitude est. Un grand nombre de ramifications importantes se détachent dans toutes les directions du groupe caucasien; telles sont, au nord, les chaînes de l'Elvend et de l'Elbrouz (*Ceraunii montes*); au nord-ouest les collines qui bordent la mer Noire (*Caraxici montes*); au sud les hautes montagnes de la Crimée. Enfin, au sud-ouest, le Caucase se réunit à l'extrémité orientale du mont Taurus. Les principales cimes de cette chaîne importante sont : le mont Elbronz, qui a 5,600 mètres d'élévation, le Kasbek, qui en a 4,800, et enfin le Chat-Elbrouz, sur les confins du Daghestan, dont la hauteur est de 4,000 mètres. Les fleuves les plus importants qui ont leurs sources au Caucase sont : le Kouban, au nord-ouest; le Terek, au nord-est; le Rioni (*Phasis*), au sud-ouest; l'Alazan, au sud-est. Les diverses chaînes du Caucase offrent plusieurs défilés, dont quelques-uns sont célèbres, savoir : les portes *Caucasiennes* (aujourd'hui défilé de *Dariel*), sur la route de Mosdok à Tiflis; les portes *Albaniennes* ou *Sarmatiques*, le long des côtes du Daghestan; les portes *Caspiennes*, près de Teheran, les portes *Ibériennes*, aujourd'hui Schaourapé. — Connu dès la plus haute antiquité, le Caucase joue un rôle important dans la mythologie des Grecs; c'est sur les cimes de cette chaîne qu'ils plaçaient le supplice de Prométhée. Les peuplades qui habitent ces montagnes, et qui sont connues aujourd'hui sous les noms de *Tcherkesses*, *Nogaës*, *Albazes*, etc., furent presque toujours indépendantes depuis Mithridate, qui seul, dans l'antiquité, était parvenu à les soumettre. La domination qu'exercent aujourd'hui les Russes sur ces montagnards indomptés est au moins fort équivoque, et des révoltes sanglantes en témoignent à chaque instant. — Les savants ont regardé le Caucase comme le point de départ de la race blanche qui couvre toute l'Europe et une partie de l'Asie. Cette question intéressante sera discutée au mot RACES HUMAINES.

CAUCHEMAR. — Sentiment d'oppression extrême, ordinairement accompagné de rêves pénibles.

Cet état survient au milieu d'un sommeil tantôt calme, tantôt agité, et commence par une difficulté de respirer qui va sans cesse en augmentant; la poitrine semble surchargée d'un grand poids ou étroitement serrée par une corde; la respiration devient plus précipitée, plus profonde et suspirieuse; l'anxiété redouble; le sujet fait de vains efforts pour demander de l'air et appeler à son secours; il ne peut ni se mouvoir ni parler. Enfin l'agitation arrive à son comble et le réveil a lieu. Ce dernier phénomène s'opère le plus souvent en sursaut, après une contraction brusque et simultanée de plusieurs muscles des membres. A peine le malade est-il éveillé, les accidents se dissipent spontanément en quelques instants, la respiration devient naturelle, l'oppression de la région de l'estomac disparaît, et un sommeil calme succède à cette grande excitation. Les rêves qui ont lieu pendant les accès de cauchemar et qui se développent, par conséquent, sous l'influence de l'oppression épigastrique ont un caractère de gravité analogue. Les sensations douces s'accompagnent généralement d'idées

gaies et joyenses, et de même, les sensations pénibles, d'idées tristes et sombres. Cette loi est vraie pour le sommeil comme pour la veille.

Les causes du cauchemar sont de diverses espèces. Parmi les plus fréquentes, on place les mauvaises digestions, le décubitus dorsal; chez quelques personnes, le décubitus sur le côté gauche, les grandes contentions d'esprit, et surtout les émotions morales profondes. On a dit aussi que la pléthore sanguine, que la présence des vers dans l'intestin, que certaines conditions d'hydrocéphale (Cullen), produisaient également cet accident. On l'observe rarement dans le cas de fièvres graves, mais le plus communément chez les hypocondriaques. Je ne parlerai pas de l'influence des *esprits*, influence si souvent invoquée au moyen âge. De pareils contes ne sont bons qu'à effrayer les enfants et à récréer les bonnes femmes.

Le traitement du cauchemar doit être rationnel et en rapport avec la cause qui le produit. Ainsi il faut éviter les aliments indigestes, ne pas manger trop tard, entretenir la liberté du ventre, se soustraire à tout ce qui peut émouvoir fortement l'imagination; dans certains cas, se mettre à la diète et subir même un traitement antiphlogistique; se coucher sur l'un des côtés et de préférence sur le côté droit; enfin, user de distractions, de promenades, etc., si l'hypocondrie ou l'excitation nerveuse sont la cause de cet accident. — Le cauchemar se développe sous l'influence de toutes les maladies du cœur; dans ces cas, il n'est que symptomatique et ne cesse qu'avec la cause organique qui l'entretient. Dr Bourdin.

CAUDEBEC, ville de France sur la rive droite de la Seine, chef-lieu de canton du département de la Seine-Inférieure, à 84 kilomètres de Paris. Elle est assez bien bâtie; son port est commode et sûr; ses quais sont plantés d'arbres. L'église est un beau monument d'architecture sarrasine du xve siècle. Il s'y tient un marché de grains important; elle fait commerce de cuirs, toiles, teintureries : sa population est de 3,000 habitants environ.

CAUDIMANES, nom formé de *cauda* et de *manus*, sous lequel on comprend les singes du nouveau continent dont la queue est prenante comme une main. Les *sapajous* sont caudimanes.

CAULINAIRE (*bot.*). — Cette expression s'emploie pour désigner toutes les parties de la plante qui naissent de la tige. Les racines de la vanille, les orobranches du gui, des vacquois, etc., les capsules de certains lycopodes sont caulinaires. On confond parfois les feuilles caulinaires avec les feuilles radicales, malgré leur grande différence : les premières sont insérées médiatement ou immédiatement sur la tige, comme dans le cacaotier, le bugle, le tabac et autres; les secondes, au contraire, partent immédiatement du collet de la racine, comme dans la primevère, la valériane, les scabieuses, etc.

CAURIS ou **KAURIS**, petite coquille univalve, du genre porcelaine, très-commune dans les mers équatoriales, et qui jouit du singulier mérite de servir de monnaie. Aux Maldives, elle est ramassée par les femmes trois jours avant et trois jours après la pleine lune. Portée au Bengale, à Siam et en Afrique, elle y est mise, en compte donné, dans de petits sacs cachetés, que l'on n'ouvre plus et qui circulent comme monnaie dans les relations entre les nègres.

CAUSE. — Ce mot exprime une de ces idées primitives, élémentaires et fondamentales qui président au développement de l'intelligence, et qui se conçoivent par elles-mêmes sans avoir besoin de définition, parce qu'elles sont plus claires que toutes celles dont on pourrait se servir pour les expliquer. Tous les changements que nous voyons arriver dans la nature, tous les phénomènes qui se reproduisent au dehors ou au dedans de nous-mêmes éveillent en nous cette idée; car nous les concevons nécessairement comme le résultat d'une cause. Ainsi le nom de *cause* s'applique à tout ce qui produit un effet. Mais comme plusieurs forces peuvent concourir à la production du même phénomène, et que leur action n'est pas toujours de même nature, on distingue plusieurs espèces de causes, et ce mot fut même étendu, par la philosophie scolastique, à plusieurs sortes d'idées accessoires, parce qu'elles offraient quelques rapports d'analogie ou de connexion avec la cause proprement dite. On distingue des causes physiques et des causes morales, une cause première et des causes secondes, des causes efficientes et des causes instrumentales, en raison de la manière dont elles agissent et qui est suffisamment expliquée par ces épithètes. Les scolastiques nomment cause *matérielle* l'objet sur lequel opère l'activité de l'agent;

cause *formelle* la qualité ou le caractère qui constitue la forme propre d'une chose et sert à la distinguer de toute autre; enfin cause *finale* le but ou la fin que l'agent se propose dans la production d'un effet. Cette expression de cause finale s'est maintenue dans le langage philosophique, parce qu'elle se rattache à une question importante qui a survécu à la scolastique. Le nom de causes *occasionnelles* est aussi devenu célèbre dans la philosophie moderne, comme exprimant le système d'après lequel Descartes et ses partisans prétendent expliquer la production des phénomènes que présente l'union de l'âme et du corps.

Quoique nous concevions un rapport nécessaire entre les phénoménes et leur cause, nous n'en comprenons pas la nature, ou, en d'autres termes, nous ne comprenons pas comment la cause opère pour produire son effet. On peut même dire que, dans certains cas, ce fait paraît offrir une sorte d'impossibilité; car la raison, ou du moins les préjugés, se refusent en quelque sorte à reconnaître l'action d'un être simple et spirituel sur un objet matériel et étendu, parce qu'il ne peut y avoir de contact entre des choses si différentes. De là vient que certains philosophes ont prétendu que le mot de *cause* n'exprimait aucune idée réelle, ou du moins que cette idée n'était pas possible pour l'intelligence humaine. Nous voyons bien, disent-ils, deux événements se produire à la suite l'un de l'autre, mais nous n'observons jamais entre eux aucune dépendance; ils se succèdent et se suivent; c'est là tout ce que l'expérience nous découvre sans que nous puissions en conclure que l'un produit l'autre, ni encore moins que cela doive toujours avoir lieu. Cette dépendance supposerait entre eux une connexion nécessaire et absolue; or la nécessité ne tombe point sous les sens, et le raisonnement ne peut tirer aucune conclusion nécessaire et universelle d'observations particulières. Cette objection de Hume repose tout entière, comme on le voit, sur la difficulté d'expliquer l'idée de cause ou d'en assigner l'origine, en admettant, selon le principe de Locke, qu'elle ne peut avoir d'autre source que les sensations ou le raisonnement.

Cependant cette idée n'est pas seulement exprimée dans le langage de tous les peuples, elle se trouve aussi très-distinctement dans l'esprit de tous les hommes; de sorte qu'elle forme pour eux une notion précise et déterminée qu'il est impossible de confondre avec aucune autre. C'est là un fait qui résiste à tous les sophismes et l'emporte sur tous les systèmes; car il n'est personne qui, voyant un changement quelconque arriver dans la nature, même sans qu'aucun autre événement l'ait précédé, ne soit à l'instant même irrésistiblement convaincu de l'action d'une cause. Il n'est point de croyance plus universelle et plus inébranlable; et de là vient que, toutes les fois que nous sommes instruits d'un fait, ou que l'on nous expose un phénomène, nous nous demandons aussitôt quelle est la cause qui l'a produit; ou que, si nous voyons une force agissante déterminer un effet, nous jugeons, sans hésiter, qu'elle devra le reproduire dans tous les cas analogues. Tels sont la base de l'induction et le principe de la curiosité humaine. Sans cette connexion nécessaire que nous établissons entre les phénomènes et leur cause, nous ne pourrions jamais remonter au delà de ce que nous voyons. Et cependant ce n'est pas seulement lorsque nous apercevons un mouvement produit à la suite d'un autre et par une impulsion visible que nous sommes forcés de reconnaître l'action d'une cause; nous y croyons dans tous les cas possibles, lors même qu'un changement se montre isolé et sans cause apparente, d'où il résulte évidemment que cette idée de cause n'est pas simplement pour nous l'idée de succession, qu'elle n'est pas non plus une illusion, et qu'il faut bien, par conséquent, trouver quelque part son origine. Elle ne provient, il est vrai, ni des sensations ni du raisonnement, mais elle a son principe dans la conscience et naît du développement de l'intelligence; elle fait partie de ces principes primitifs qui tiennent à la nature de l'homme et le subjuguent par leur évidence avant toute déduction logique. Je veux mouvoir mon bras et je le remue; ce mouvement n'est pas seulement une suite de ma volonté, il en est l'effet immédiat, et la conscience me l'atteste de manière à ne laisser aucun doute à cet égard. En partant de cette idée ou de ce premier fait, je suis amené, non par une conclusion du raisonnement, mais par une impulsion naturelle et insurmontable, à supposer une cause ou un principe d'action partout où je vois un changement quelconque, de même que j'arrive à l'idée générale et absolue d'égalité par la comparaison de

deux objets particuliers. Il ne s'agit pas d'expliquer comment cette idée particulière se généralise et se transforme en principe absolu; il suffit de constater ce fait, qu'elle se trouve généralisée chez tous les hommes, qu'elle accompagne toute idée de changement, et qu'elle ne se confond nullement avec l'idée de succession, puisqu'il nous est possible de séparer par la pensée deux événements que nous avons toujours vus se suivre, tandis qu'il nous semble tout d'abord absurde de supposer qu'un changement puisse arriver sans une cause; d'où il suit clairement que les idées de cause et d'effet sont des notions réelles et distinctes, et, si Hume ne peut venir à bout d'en expliquer l'origine, c'est seulement une preuve que son système philosophique sur l'origine des idées se trouve faux et incomplet.

Ce que nous venons de dire de l'idée de cause en général s'applique également à l'idée de cause intelligente, ou à l'induction qui remonte des effets au dessein, et qui sert de base au principe des causes finales. Quoique cette induction ne dérive ni des sensations ni du raisonnement, elle n'en présente pas moins une certitude inébranlable qu'aucune certitude humaine ne surpasse. C'est là dessus que repose l'opinion que nous nous formons des facultés de nos semblables, et cette croyance invincible qu'ils sont comme nous des êtres intelligents. Nous jugeons non-seulement de leur intention en général, mais aussi très-souvent de leurs motifs particuliers par l'ensemble de leur conduite, et ces jugements, dans beaucoup de cas, ne sont pas moins infaillibles que ceux que nous portons sur les choses qui tombent immédiatement sous nos sens. Quelques philosophes ont néanmoins prétendu qu'il fallait avant tout connaître la fin voulue pour juger de son rapport avec les effets, et que la vue de ceux-ci, toute seule, ne peut donner lieu à aucune induction légitime; car, dit-on, sur quel principe logique pourrait-on fonder avec certitude une supposition si souvent démentie par l'expérience? Parce qu'une pierre atteint un but, avons-nous le droit d'en rien conclure avant de savoir si on a voulu l'atteindre? Une observation toute simple suffira pour répondre à cette difficulté.

On conçoit, en effet, que, si nous ne pouvous pas toujours conclure d'un seul fait isolé à l'intelligence et au dessein de la cause, il n'en est pas de même évidemment quand les effets se reproduisent constamment, ou que nous voyons plusieurs causes conspirer à une même fin, parce qu'alors il n'est plus possible d'admettre le hasard sans renverser tous les fondements de la certitude physique, et condamner par là même l'observation et l'expérience. Non-seulement nous voyons alors un effet produit, mais la nature nous porte à croire invinciblement qu'il était l'effet voulu, et cela suffit pour nous donner une certitude absolue. Qui de nous aurait le moindre doute sur un dessein prémédité, s'il voyait un même objet invariablement atteint par un grand nombre de pierres lancées successivement? Il ne s'agit pas encore une fois d'expliquer ce penchant naturel, mais de le constater; car, si l'on refuse de s'en tenir là, si l'on en conteste l'autorité, il faut aussi rejeter tous les premiers principes et renoncer à la raison humaine.

Or il est une foule de cas où nous voyons des lois invariables et des effets constants, et par conséquent où il est impossible de méconnaître la fin voulue par l'auteur de la nature. Pouvons-nous douter, par exemple, que le cours du soleil et des astres ait été réglé dans la vue de produire les divers phénomènes que nous remarquons? Contesterons-nous la destination de la lumière et des autres éléments, celle de la terre et de ses productions, celle de l'air qui nous conserve la vie, celle des sens, de l'instinct et de mille autres choses semblables? Cette destination est quelquefois si frappante, et le rapport entre la fin et les moyens tellement infaillible, que la connaissance de ceux-ci peut nous mener à découvrir une fin ou un effet inconnu, et que cette loi générale, seul fondement de l'expérience pour le vulgaire, devient aussi pour les savants la première règle de l'observation, et souvent même le seul flambeau qui puisse éclairer leurs recherches. Il suffit, par exemple, aux physiologistes de reconnaître dans le corps humain l'existence ou la disposition d'un organe pour découvrir presque toujours l'usage auquel il est destiné, et l'on sait que le fameux Harvey devina la circulation du sang par la seule inspection des valvules des veines et de la manière dont elles sont placées.

Non-seulement nous voyons le même effet invariablement produit par une même cause dont la destination devient par cela seul

évidente, nous le voyons encore résulter souvent de causes très-compliquées et qui varient suivant l'organisation particulière des différents êtres; de sorte qu'on peut juger alors des intentions de la nature, et par la constante uniformité des effets produits, et par le concert ou l'harmonie de toutes ces causes diverses, et par les rapports qu'elles présentent avec toutes les lois qui régissent des phénomènes analogues ou d'un autre genre. Quand on voit la construction de l'œil si bien appropriée aux lois de la réfraction de la lumière, celle de l'oreille aux lois de l'acoustique, celle du cœur et du poumon aux propriétés physiques et chimiques de l'atmosphère, toutes les parties de l'organisation si bien d'accord entre elles et concourant au même but par tant de moyens différents, les rapports qui existent entre les lois du règne animal et du règne végétal, l'analogie que remarque l'anatomie comparée entre les différents organes des animaux et la destination de chacun d'eux, peut-on douter qu'une telle harmonie dans les détails et l'ensemble de l'univers ne suppose un dessein dans la cause intelligente qui a produit et maintient cet ordre admirable. Enfin, puisque tous les phénomènes sont assujettis à des lois, c'est-à-dire puisqu'il existe des rapports invariables entre les effets, les moyens et les causes, n'est-il pas évident que l'analogie ou l'induction doit suffire, dans certains cas, pour conduire infailliblement de l'une de ces choses à l'autre. Tel est le fondement sur lequel repose le principe des causes finales. (*Voy.* ce dernier mot.)

On appelle *causes majeures*, dans le langage canonique, celles dont la connaissance ou le jugement est réservé au souverain pontife, comme l'érection ou la suppression des évêchés, la déposition des évêques, etc.

R.

CAUSE (*jurisprud.*). — Dans une acception générale, on appelle *cause* toute affaire litigieuse soumise aux tribunaux. — On désigne aussi par cette expression l'ensemble des faits et actes juridiques que nécessite un procès entamé judiciairement. Les causes se distinguent alors les unes des autres relativement aux tribunaux qui en sont saisis et aux formes par lesquelles elles sont dirigées. C'est de là que dérivent les dénominations de *cause principale*, *cause accidentelle*, *cause sommaire*, etc. — On appelait autrefois *cause grasse* un procès comique qu'on avait coutume de plaider dans quelques siéges, et même dans quelques parlements, l'un des derniers jours de carnaval.

Cause *d'une obligation.* — La cause est, dans les contrats, une des quatre conditions essentielles de la validité des obligations qui doivent en naître. La cause est ce qui, dans une convention, détermine une partie à s'obliger; mais il faut soigneusement distinguer cette *cause déterminante* de l'obligation d'avec les *causes impulsives* de la convention, c'est-à-dire les *motifs* qui portent à contracter. Pour chaque partie il n'y a jamais qu'une cause, et c'est toujours la même cause qui se retrouve dans tous les engagements semblables que peuvent consentir des individus différents; mais les motifs qui amènent à stipuler ou à promettre varient nécessairement avec les personnes qui figurent au contrat. En un mot, la *cause* est de l'essence de la convention, et le *motif* est toujours personnel ou contractant. Cette distinction est fort importante, car, en principe, le défaut de cause empêche que la convention existe, au lieu que l'absence de tout motif ne vicie même pas cette convention. — Suivant qu'il s'agit d'un contrat à titre onéreux ou d'un contrat à titre gratuit, la cause de l'engagement d'une partie est, à proprement parler, le fait ou la promesse de l'autre, ou bien c'est la pure libéralité. Il n'y a donc véritablement pas de conventions sans cause, mais il peut y en avoir sur de *fausses causes.* Il arrive aussi que la cause qui existait au moment du contrat venant à cesser, l'obligation s'évanouit comme étant sans cause; dans le cas, par exemple, où un mineur se fait restituer contre un de ses engagements. Il en est de même encore dans les obligations *successives*, où le cas fortuit, qui s'oppose à ce qu'une partie puisse exécuter son obligation, libère également l'autre partie. — La convention n'en est pas moins valable, quoique la cause n'en soit pas exprimée. Ce sera au débiteur à prouver l'absence de cause, c'est-à-dire à établir que la cause alléguée par le créancier n'existe pas. — Il ne suffit pas qu'il y ait une cause dans une convention, il faut encore que cette cause ne soit pas *illicite* (1131, c. civ.), c'est-à-dire qu'elle ne soit ni prohibée par la loi, ni contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. C'est souvent une question très-délicate que celle de savoir si telle cause est ou non contraire aux bonnes mœurs ou à

l'ordre public. Ainsi on a longtemps hésité sur le point de savoir si les délits stipulés pour garantir une promesse de mariage avaient une cause licite. Aujourd'hui on est généralement d'accord pour considérer un pareil engagement comme contraire à l'ordre public, parce qu'il tend à entraver la liberté des mariages. — La convention sans cause, ou basée sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, est entachée d'un vice radical, du vice de non-existence (1131, c. civ.); la nullité ne peut donc en être couverte ni par la prescription ni par la ratification, car cette ratification serait sans cause comme l'obligation primitive. Mais, quand il y aura eu exécution, on ne pourra revenir contre cet effet donné à une convention nulle que sous certaines conditions. En effet, deux actions sont ouvertes dans ce cas, qu'on appelait, en droit romain, *condictio indebiti* et *condictio ob turpem causam*, suivant que la convention n'avait pas de cause ou en avait une illicite. Or, d'une part, l'action *condictio indebiti* (répétition du payement de l'indû) ne sera recevable qu'autant que le payement aura été fait par erreur (1377, c. civ.); d'autre part, l'action *condictio ob turpem causam* n'appartiendra qu'à celui des contractants qui n'a aucune *turpitude* à s'imputer dans la stipulation illicite à laquelle il a participé; d'où il suit que, si toutes les parties ont commis un acte immoral en faisant le pacte dont il s'agit, toute répétition sera interdite en vertu de cette maxime juridique : *In pari causa melior est causa possidentis*

V. Versigny.

CAUSTIQUES, subst. et adj., de *causticus*, *καυστικος* (de *καιω*, *je brûle*).—On donne ce nom à des agents qui, mis en contact avec des tissus vivants, ont la propriété de les détruire.

La chirurgie emploie un grand nombre de caustiques, différant entre eux par la composition chimique et par les résultats physiologiques qu'ils produisent. Pour en faciliter l'étude, je les divise en deux classes : la première comprend les caustiques énergiques qui attaquent vivement les tissus, les tuent sur place, et que, pour cette raison, j'appelle *topépoléthriques*, ou plus simplement *topoléthriques* (de *ολεθρος*, destruction, *επι*, sur, et *τοπος*, lieu); la seconde, au contraire, se compose de substances ayant une action limitée et jouissant de la faculté spéciale de provoquer une réaction salutaire et de favoriser la formation des cicatrices. Je les désigne sous le nom ancien de *catulotiques* (de *κατουλοειν*, *cicatriser*).

La division des caustiques topoléthriques renferme des alcalis concentrés, tels que la potasse, la soude, l'ammoniaque, la chaux ; des acides également concentrés, tels que les acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, nitro-muriatique, l'acide arsénique; diverses combinaisons binaires et des sels, comme le bi-chlorure de mercure, le chlorure d'antimoine, le chlorure de zinc, le sulfate de mercure, l'oxyde d'arsenic, le bioxyde de mercure, etc., etc.

La seconde série, beaucoup plus nombreuse que la précédente, comprend, en première ligne, le nitrate d'argent solide ou en solution, le nitrate acide liquide de mercure, le chlorure d'or en dissolution dans l'acide nitro-muriatique, le sulfate de fer, le sulfate de cuivre, le borax, l'alun, etc., etc. Le nombre des caustiques est supérieur à celui que je viens d'indiquer, cette double liste comprenant seulement ceux employés le plus communément en chirurgie. La division que je propose ici n'est pas exempte de reproches; cependant je la maintiens, parce qu'elle se trouve en harmonie avec les indications présentées par les maladies, et, par conséquent, avec les besoins de la pratique. En effet, la chirurgie ne recourt à l'emploi des caustiques que pour modifier ou détruire des tissus.

Comment agissent les caustiques? La chimie répond que c'est en se combinant avec les tissus ; cela est probable : mais comment s'opère cette combinaison? est-ce en soustrayant aux tissus organiques l'eau qui entre dans leur combinaison? est-ce en s'unissant à un autre élément, ou peut-être à un principe immédiat? La science n'a pas encore répondu. Je vais plus loin : on peut dire à l'avance que la chimie organique, même avec les progrès rapides qu'elle a faits dans ces derniers temps, ne sera pas de sitôt en mesure de nous expliquer cette difficulté. Dans ce dernier cas, en effet, elle agit sur des tissus éminemment variables dans leur nature et leur composition, soit que ces variations appartiennent à un état physiologique, ou qu'elles soient sous la dépendance d'influences morbides.

Lorsqu'on applique un caustique *topoléthrique*, le malade éprouve bientôt après, et quelquefois immédiatement, par exemple;

lorsqu'il agit sur une surface ulcérée, il éprouve, dis-je, une douleur assez vive qui acquiert en quelques minutes son summum d'intensité. Cette douleur se borne ordinairement au point d'application ; néanmoins elle se propage quelquefois en irradiant le long des trajets nerveux du voisinage, et plus rarement elle va retentir sur les organes sympathiquement unis à l'organe malade. Cette douleur n'est pas constante; elle revient, pour ainsi dire, par ondées, et s'accompagne constamment d'un sentiment de vive chaleur. Lorsque le caustique a épuisé son action ou qu'on l'enlève, la douleur persiste pendant quelques minutes à la suite de l'application des alcalis, ou, au contraire, elle se prolonge pendant douze ou quinze heures après l'action des acides. Une fluxion, ordinairement assez vive, s'opère avec plus ou moins de promptitude : elle est telle, après l'application des acides, qu'un bourrelet, que j'ai vu, dans certains cas, acquérir plus d'une ligne d'épaisseur, se forme au pourtour de la plaie, crispe la peau et donne au malade la sensation d'une vive étreinte opérée comme avec une griffe de fer. Cette fluxion a souvent fait craindre aux chirurgiens pusillanimes une inflammation imminente; c'est bien à tort, car elle est éphémére et se dissipe ordinairement sans le secours de l'art. Au bout de huit à douze jours, les escarres se détachent spontanément et forment le dernier symptôme de l'action du caustique.

Les caustiques catulotiques présentent des phénomènes qui sont la représentation en miniature de ceux dont nous venons de parler : ainsi ils s'accompagnent de chaleur, de vive cuisson, de douleur aiguë, mais passagère, et ils produisent une escarre mince. Les phénomènes consécutifs diffèrent notablement : cette pellicule, transformée en escarre, devient un véritable corps étranger protecteur, au-dessous duquel se passent des phénomènes de réaction modérée et de formation plastique. Si l'application a été faite à la peau, un nouvel épiderme est déjà produit quand celui qui a été frappé par le caustique tombe en fragments.

Lorsqu'une plaie est touchée dans un point par un caustique quelconque, toute la surface dénudée se recouvre de petites gouttelettes séreuses ou séro-sanguinolentes : ce fait, à peu près sans exception, ne pouvait être passé sous silence.

Tels sont les symptômes les plus généraux qui suivent l'application des caustiques. Cependant, loin de les considérer comme invariables, il faut se rappeler que tous les caustiques, *sans exception*, ont un mode d'action et de réaction entièrement spécial et particulier. La différence qu'on observe dans les propriétés de ces agents tient à leur nature plus peut-être qu'à l'influence de l'organisme qui y est soumis. A cet égard, je signalerai l'influence des préparations mercurielles, qui peuvent produire la salivation, la gangrène de la bouche et même la mort; l'influence des préparations arsenicales qui peuvent produire des convulsions ou stupéfier le système nerveux, arrêter les contractions du cœur et amener la mort. Ces accidents sont tellement sérieux, que j'ai renoncé presque complètement à l'usage des arsenicaux, et que j'emploie rarement à hautes doses les préparations mercurielles. Parmi les inconvénients des caustiques, je devrais placer la difficulté d'en limiter l'action, et la formation de cicatrices consécutives irrégulières. A cet égard, la science est plus avancée qu'on ne le croit communément : l'expérience apprend promptement à limiter cette action avec une précision surprenante, et les cicatrices qu'on obtient sont toujours lisses et régulières. De pareils résultats s'obtiennent avec certitude, pourvu qu'on surveille attentivement les malades.

Les caustiques s'emploient à l'état liquide, à l'état solide et souvent sous la forme de pâte. Le but qu'on se propose dirige ordinairement le chirurgien dans le choix d'un mode d'application. Le nitrate acide de mercure, les solutions de nitrate d'argent, de sels aurifiques, l'ammoniaque, les acides minéraux, le beurre d'antimoine, le bi-chromate de potasse sont mis en usage sous la forme liquide. Un pinceau de coton, de charpie ou d'amiante, selon la nature du caustique, sert ordinairement à appliquer celui-ci sur la plaie. — Le sulfate double d'alumine et de potasse, les sulfates de fer et de cuivre, la poudre de sabine, le sucre même, et beaucoup plus rarement des mélanges de sulfure de mercure et d'oxyde d'arsenic, tells sont, par exemple, les poudres de Rousselet, du frére Côme et du professeur Dubois, s'appliquent directement sur la plaie sous la forme pulvérulente. La potasse caustique, le caustique de Vienne préparé selon la prescription de M. le docteur

Filhos, le chlorure de zinc mélangé à la farine de seigle, le nitrate d'argent fondu, les trochisques escarotiques au minium ou au sublimé forment les caustiques employés à l'état solide. Lorsqu'il s'agit de faire usage des caustiques à haute dose, on les mélange ordinairement à des liquides ou à des solides pour en former des pâtes; ce mode d'emploi est réellement le plus commode : ainsi on mélange l'ammoniaque avec de l'huile, l'acide sulfurique avec la poudre de curcuma (caustique noir de la Charité), la poudre de Vienne avec de l'alcool ou une essence; l'acide nitrique avec le soufre, comme je l'ai conseillé et souvent mis en pratique; le sulfate de cuivre pulvérisé avec de la salive; le caustique calcaire savonneux avec de l'alcool rectifié.

Les usages des caustiques sont très-nombreux et surtout très-fréquents. Cicatriser ou détruire, telles sont les indications auxquelles satisfait cette classe d'agents thérapeutiques. En effet, ne cherche-t-on pas à modifier, par la cautérisation catulotique, l'action vitale d'une plaie qui languit, pâlit, se boursoufle et reste stationnaire? n'agit-on pas de même dans les ulcères de la matrice, dans ceux de la cornée et de différentes parties du corps? ne recherche-t-on pas encore à modifier ces plaies tapissées de bourgeons exubérants, ces vésicatoires rouges et saignants couverts de caruosités molles qui donnent un suintement séreux ou sanguin? ne porte-t-on pas souvent le caustique sur les membranes muqueuses chroniquement enflammées, comme dans les ophthalmies, les vaginites, urétrites, métrites, dans l'angine couenneuse, les aphthes de la bouche ou de l'utérus? Enfin on traite avec succès, par les mêmes moyens, certains ulcères plats ou fistuleux recouverts d'une pseudo-membrane qui s'oppose à la cicatrisation. Ces résultats s'obtiennent à l'aide des caustiques de la seconde classe, c'est-à-dire à l'aide des caustiques catulotiques. Lorsqu'on veut, au contraire, agir avec vigueur, établir un cautère, ouvrir un abcès froid, opérer une dérivation sur une tumeur blanche, détruire un kyste qui vient d'être vidé dans une opération, faire l'ablation d'une loupe ou d'une tumeur érectile, détruire la matrice d'un ongle rentré dans les chairs, intercepter le sang dans un vaisseau variqueux, ronger et faire fondre sur-le-champ des tissus engorgés, comme dans les anciennes fistules à l'anus ou dans d'autres trajets fistuleux; quand il s'agit de pénétrer profondément dans une plaie envenimée par la piqûre d'un reptile ou par la morsure d'un chien enragé; quand il faut amputer une tumeur volumineuse, par exemple un cancer du sein, il faut nécessairement alors recourir aux caustiques *topoléthriques*, c'est-à-dire aux caustiques de la première classe. D[r] BOURDIN.

CAUTÈRE, de *cauterium*, *καυτήρ* (*καίω*, je brûle). — Ce mot a une double signification; il s'applique à la fois et à une petite plaie artificielle qu'on entretient à la peau, et au moyen dont on se sert pour produire cette plaie.

1° Le cautère a pour but d'opérer une irritation permanente dont le résultat est de prévenir une maladie qui menace un organe important, ou de la détourner quand elle existe : *duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum.* C'est sur ce célèbre aphorisme d'Hippocrate que repose toute la doctrine de la dérivation, dont le cautère est l'un des principaux modes.

Le cautère est employé avec succès dans un grand nombre de maladies, mais principalement dans les maladies chroniques des viscères; dans ces états pathologiques que les anciens désignaient sous le nom d'obstruction; dans certaines maladies de la moelle épinière et des articulations, dans certains cas de maladies cancéreuses, après l'opération toutefois; dans la paralysie générale des aliénés; quelquefois dans la phthisie, dans les maladies du foie, etc. A cet égard, il faut avouer que la science n'a pas encore posé avec netteté et précision les indications qui devraient présider à l'emploi de ce moyen. On peut dire, en termes généraux, que le cautère, en entretenant une irritation permanente et produisant une suppuration constante, devient utile dans le traitement des maladies longues et opiniâtres.

Les cautères doivent être appliqués le plus près possible du point malade : si quelques circonstances particulières s'y opposent, on les établit à la cuisse, à trois travers de doigt au-dessus du condyle interne du fémur, un peu en avant de l'adducteur; ou bien à la jambe, au-dessous du genou entre le tibia et le bord libre du jumeau interne; ou, de préférence, encore, au bras, à l'insertion réunie du deltoïde et du biceps brachial. On choisit ces parties parce qu'elles sont

pourvues d'une couche assez épaisse de tissu cellulaire, qu'elles sont éloignées des gros nerfs et des grands vaisseaux, et parce qu'elles sont faciles à panser.

On forme les cautères de trois manières : en transformant un vésicatoire, en incisant et en cautérisant. — Pour transformer un vésicatoire en cautère, on applique un vésicatoire un peu plus large qu'une pièce d'un franc. Le lendemain on coupe l'épiderme soulevé par la sérosité, et, si le malade n'est pas trop sensible, on enlève une partie ou même la totalité de cet épiderme; on place alors un pois au milieu de la plaie récente, et on le maintient en place à l'aide d'un petit carré de diachylon gommé préalablement incisé aux quatre angles, soutenu lui-même par une compresse et une petite bande. On répète le même pansement pendant quelques jours, et le cautère se trouve établi. Cette méthode détermine généralement peu de douleur. — Quand on veut employer le bistouri, on fait à la peau un pli dont on confie l'une des extrémités à un aide, tandis que l'opérateur soulève avec la main gauche l'extrémité opposée: on fait une incision profonde qu'on panse pendant quatre ou cinq jours avec de la charpie, et, lorsque la suppuration est bien établie, on substitue un pois à la charpie. Certains malades ont une telle horreur de l'instrument tranchant, qu'il faut nécessairement renoncer à ce moyen. — La caustication est le moyen le plus sûr, le plus facile de produire un cautère. Les caustiques les plus employés aujourd'hui sont la potasse à l'alcool et le caustique de Vienne. On place sur la peau un morceau de diachylon gommé large de 12 à 15 lignes et percé, dans son centre, d'un petit trou de la grosseur d'une tête d'épingle. Un morceau de potasse à l'alcool, gros comme une lentille ou un petit pois, est appliqué sur l'ouverture de l'emplâtre, et soutenu dans cette position par un autre morceau de diachylon, par une compresse et quelques tours de bande. Au bout de quelques heures l'escarre est produite, mais on peut attendre jusqu'au lendemain pour faire le pansement, si la quantité de potasse est trop grande. Le caustique de Vienne s'emploie de la même manière; cependant il faut savoir qu'il fuse autant que la potasse, qu'il agit plus promptement qu'elle, puisqu'il cautérise la peau en dix minutes, enfin qu'il a besoin d'être humecté avec un peu d'alcool ou d'eau de Cologne. Ce mélange est bien préférable à la potasse caustique, parce qu'il agit plus promptement que cette dernière, détermine une escarre mieux circonscrite, et surtout occasionne moins de douleur.—Les anciens employaient aussi le fer rouge pour établir le cautère; je passe à dessein sous silence cette méthode barbare et infidèle.

Les pansements consécutifs réclament quelque attention. Quelques chirurgiens, dans le but de hâter l'élimination de l'escarre, la fendent avec le bistouri : cette précaution est inutile; autant valait-il employer tout d'abord l'instrument tranchant. L'application de pommades irritantes suffit pour obtenir le même résultat.

Lorsque le cautère est établi, on entretient la suppuration de plusieurs manières, — en mettant un corps étranger dans la plaie; par exemple, un pois, une petite orange ou une petite boule de racine d'iris; — en faisant une nouvelle application de deux ou trois minutes, avec un peu de pâte de Vienne, lorsque la suppuration commence à tarir. Ce dernier mode est plus facile, parce qu'il n'exige que des pansements simples. Ordinairement on panse les cautères avec un pois fixé par un morceau de diachylon, une compresse et quelques tours de bande. Si la suppuration languit, on la ranime à l'aide de la pommade au garou, ou la pommade épispastique verte; s'il survient des bourgeons charnus trop abondants, on les réprime avec le nitrate d'argent ou de légers cathérétiques, tels que l'alun calciné, le sulfate de cuivre.

Quelques personnes redoutent singulièrement la suppression d'un cautère et, dans ce cas, se croient obligées aux plus grandes précautions : cette crainte est légitime, mais exagérée. S'il est vrai qu'un exutoire permanent est devenu pour l'économie une véritable fonction, il est certain qu'on voit, chaque jour, des cautères se supprimer d'eux-mêmes sans le moindre inconvénient pour le malade.

2° Cautères (*instruments*). — La destruction d'un tissu organique peut s'opérer à l'aide des caustiques (*voy.* ce mot), ou à l'aide d'instruments métalliques fortement échauffés. Ces instruments, désignés sous le nom de cautères *actuels*, parce qu'ils brûlent immédiatement et sans intermédiaire, consistent en une extrémité cautérisante, portée sur une tige métallique de 8 à 9 pouces de longueur, et présentant à l'extrémité opposée un manche en bois.

Divers métaux ont été employés à la confection des cantères : l'expérience a prouvé que l'acier est préférable, parce qu'il absorbe beauconp de chaleur et qu'on peut reconnaître à son changement de couleur, d'une manière approximative tontefois, la quantité de calorique dont il est pénétré. Cependant M. Gondret a signalé dans ces derniers temps la propriété du cuivre d'abandonner promptement le calorique dont il est chargé et, par conséquent, de produire avec une rapidité cinq fois plus grande que le fer les mêmes phénomènes de cautérisation.

La forme des cantères, on plutôt de la partie cautérisante, est très-variable : de là les épithètes de *conique, olivaire, cultellaire* ou *hastile, nummulaire, annulaire* ou *circulaire, conique, octogone*, etc., qu'on leur a données. On comprend, en effet, qne la forme de l'instrument doit être en harmonie avec la disposition des parties à cautériser.

Ponr chauffer l'instrument, on le place ordinairement dans un réchand, ou, s'il est petit, on le soumet à l'action du chalumeau. On le porte alors à des températures différentes, selon l'effet qn'on vent produire : on le fait passer ainsi au *rouge obscur*, au rouge-*cerise*, an ronge *jaune*, enfin au ronge *blanc* M. Mathias Mayor cautérise la pean avec des cantères tenns, pendant quelques minutes, dans l'eau bouillante; la température est constante et l'effet obtenn plus certain, car on peut faire autant d'applications qu'on veut snr le même point.

Les cantères actuels sont, à tort peut-être, beauconp plns employés par les vétérinaires que par les médecins. D[r] Bourdin.

CAUTERETS (*géog., eaux min.*), village de France dans le département des Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argelés, à 200 lienes de Paris, et fort célèbre pour les sonrces thermales qn'il renferme. Son élévation a 992 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une vallée qui, se dirigeant du nord au sud et n'offrant accés qn'an seul vent du nord, lui assure, durant la belle saison, nne température agréable dont la moyenne varie de 20 à 22 degrés centigrades.

Les sonrces d'eaux minérales de Cauterets sont au nombre de onze, offrant nne chaleur qui varie de 30 à 50 degrés centigrades. Nenf sont franchement sulfnrenses, et doivent leurs propriétés caractéristiques à la présence du *sulfure de sodium*.

L'action de ces eaux est fort excitante, et réclame dès lors beaucoup de précautions dans leur emploi. Leur effet snr l'économie se manifeste le plus ordinairement par des sueurs et des urines abondantes, rarement par des selles, mais presque toujonrs par l'expectoration dans les maladies des organes pulmonaires. L'expérience a démontré qu'elles sont efficaces dans nne foule do cas, entre autres les maladies scrofuleuses, les pâles couleurs, les gastrites chroniqnes, mais principalement contre les catarrhes anciens et les bronchites chroniques, dits vulgairement des *rhumes négligés*. Les sujets menacés de phthisie peuvent même espérer d'y guérir, pourvu qu'ils n'offrent aucun des symptômes découvrant la présence des tubercules confirmés. On les conseille encore dans les névralgies de l'estomac, les rhumatismes et les maladies de la peau, aussi bien que dans nne foule de plaies et de maladies chirurgicales, pour lesquelles on attribue à Baréges nne spécialité trop exclusive. — Les sonrces de Bruzaud et de Ricnmuset, prises en boisson, provoquent des évacuations alvines qui les font employer, avec avantage, dans les engorgements abdominaux et comme toniques des voies digestives.

Les eaux de Cauterets s'emploient de toutes les maniéres : en boisson, soit pures, soit coupées avec du lait on toute autre boisson adoucissante, et la dose raisonnable en est alors de denx à qnatre ou six verres tout au plus. La durée des bains est de trois qnarts d'heure à nne heure, et celle des douches de quinze à vingt minutes. On néglige beaucoup trop aujourd'hui l'usage des matiéres boueuses qn'elles déposent. La durée du traitement varie de vingt-cinq à trente jours. La saison commence ici, comme dans la plupart des autres établissements des Pyrénées, le 1[er] juin, pour finir en octobre; mais les trois mois intermédiaires suffiraient, à notre avis, en raison des alternatives de températures si variées dans les montagnes.

L. de la C.

CAUTION, CAUTIONNEMENT (*droit civil*). — Le cautionnement est nn contrat dont l'objet est d'assurer l'exécution d'uuo obligation par l'engagement d'nne tierco personne qui accède à l'obligation principale : cette tierce personne s'appelle *caution* ou *fidéjusseur*.

I. Considéré dans sa nature, le cautionnement est un contrat consensuel, unilatéral

et nécessairement accessoire; l'obligation qui en résulte a sa cause uniquement dans l'obligation principale, et se trouve ainsi subordonnée à son existence; le cautionnement ne peut donc porter avec effet que sur une obligation valable (art. 2012, c. civ.), que cette obligation, d'ailleurs, soit civile ou simplement naturelle. — L'obligation de la caution ne peut pas davantage excéder la mesure de la dette, car elle serait évidemment sans cause pour l'excédant. Elle serait aussi sans effet, si elle avait pour objet une chose différente de celle qui est contenue dans l'obligation principale; en ce sens, du moins, que s'il y avait un engagement quelconque, ce ne serait toutefois pas une fidéjussion proprement dite.

Il y aurait excès dans l'obligation de la caution, soit qu'elle promît une somme plus forte, soit qu'elle s'engageât sous des conditions plus dures; et, dans ce cas, il y aurait seulement lieu à réduction de la fidéjussion aux limites du contrat principal. Mais, si la chose promise par le fidéjusseur était différente de celle à laquelle le débiteur est obligé, le cautionnement serait nul. — Il arrivera pourtant que le fidéjusseur sera plus étroitement lié que le débiteur; comme si ce fidéjusseur a cautionné une obligation d'un incapable en vue précisément de son incapacité, et pour garantir le créancier contre l'exception qui en résulte.

II. Considéré dans ses effets, le contrat de cautionnement est toujours une opération complexe renfermant plusieurs contrats ou quasi-contrats entre les diverses personnes qui y figurent, à savoir, un créancier, un débiteur et une ou plusieurs cautions. — 1° Entre le créancier et la caution, l'engagement de celle-ci ne tendant nullement à décharger le débiteur, mais seulement à exécuter son obligation au cas où il n'y satisferait pas, est virtuellement subsidiaire, et, par conséquent, le fidéjusseur ne peut être astreint au payement qu'après *discussion* du principal obligé; c'est ce qui constitue au profit de la caution ce qu'on appelle en droit *le bénéfice de discussion*, bénéfice auquel, du reste, la caution peut renoncer, et auquel elle sera même censée avoir renoncé si elle s'est obligée *solidairement* avec le débiteur. Ce bénéfice s'exerce sous la forme d'une exception, d'une défense; et, afin qu'il ne soit pas une cause de préjudice pour le créancier, la loi a imposé au fidéjusseur qui l'invoque l'obligation d'indiquer les biens à discuter, d'avancer les deniers suffisants, etc. (art. 2019, c. civ.). — Si plusieurs cautions se sont obligées au payement de la même dette, chacune d'elles peut opposer au créancier qui la poursuit pour le tout, *in solidum*, *le bénéfice de division*, dont l'objet est de faire répartir le payement de la dette entre toutes les cautions solvables, de sorte que chacun des fidéjusseurs ne soit en définitive tenu de payer que sa part virile. Ce bénéfice a été emprunté à la législation romaine, où il avait été introduit par l'empereur Adrien. — Le droit romain reconnaissait un troisième bénéfice appelé *exceptio cedendarum actionum*, au moyen duquel le fidéjusseur pouvait se refuser à payer jusqu'à ce que le créancier lui eût cédé toutes les actions qu'il avait contre le débiteur principal. Il ne peut plus être question chez nous de cette exception, parce que la subrogation a lieu de plein droit au profit de la caution, en vertu de l'article 1251, 3° c. civ. — 2° Relativement au débiteur, l'engagement de la caution est l'accomplissement d'un mandat ou un acte constitutif du quasi-contrat de gestion d'affaires, selon que le débiteur a connu ou ignoré l'intervention de la caution (l. 60, ff. *De regul. jur.*). Mandataire ou gérant, la caution a évidemment droit au remboursement de ses avances; mais on estime ce qui lui est dû suivant les règles spéciales au mandat ou au quasi-contrat de gestion d'affaires. Le recours pourra donc lui être refusé dans certains cas, comme si, sans mandat, elle a payé une dette déjà éteinte. — La caution peut exercer son recours même avant d'avoir payé, quand, par exemple, l'état de faillite ou de déconfiture du débiteur la prive de l'espoir d'un recours utile. — Enfin, à défaut de toute convention, et quand l'obligation principale n'a pas de terme fixe d'échéance, la caution n'est pas tenue de rester indéfiniment obligée, et, au bout de dix ans, le recours lui est ouvert contre le débiteur pour être par lui indemnisée (2032, c. civ.). —3° L'acquittement, par un seul des cofidéjusseurs, de la dette à laquelle ils étaient tous obligés forme une sorte de quasi-contrat basé sur le principe d'équité qui ne permet à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui. De ce quasi-contrat naît une action en recours, dont chaque caution est naturellement tenue pour sa part, quand le payement a été fait utilement (2033, c. civ.),

III. Les causes ordinaires d'extinction des obligations s'appliquent également à l'obligation née du cautionnement, sauf, en ce qui concerne la perte de la chose due et la prescription, certaines modifications résultant du principe qui rend la caution responsable du fait du débiteur (1205-2250, c. civ.). De même aussi la caution profite des causes de nullité, des exceptions et fins de nonrecevoir qui compètent au débiteur principal, pourvu, toutefois, que les exceptions ne soient pas purement personnelles à ce débiteur. (L. XIII, ff. *De minor.*; art. 2012, code civ.)

IV. Suivant que l'obligation de fournir caution prend sa source dans une convention, ou dans la loi, ou dans un jugement, la caution est conventionnelle, légale ou judiciaire. Les mêmes principes généraux régissent ces trois espèces de cautions. Une seule différence notable quant aux conditions que doit remplir la caution offerte (2018, 2019), c'est que la caution judiciaire doit, de plus, être susceptible de la contrainte par corps (2040). Les cautions judiciaire et légale ont encore ceci de particulier, qu'elles peuvent être remplacées par des équivalents, comme un gage en nantissement ou une sûreté réelle quelconque. (167, c. procéd.)

CAUTION *en matière criminelle*. (*Voy.* ARRESTATION, LIBERTÉ INDIVIDUELLE.)

CAUTION *en matière commerciale*. (*Voy.* AVAL, ENDOSSEMENT.)

CAUTION *judicatum solvi*. — Tout étranger, demandeur principal ou intervenant devant un tribunal français, et qui actionne soit un Français, soit un étranger, doit, s'il ne possède des immeubles suffisants en France, fournir caution de payer les frais et dommages-intérêts auxquels il pourrait être condamné; c'est ce qu'on appelle la caution *judicatum solvi*. Cette caution n'est exigée qu'en matière civile; l'étranger en est dispensé en matière commerciale (art. 16, c. civ., et 166, c. procéd.). C'est un droit civil que de pouvoir intenter une demande en justice sans donner caution; l'étranger admis à jouir des droits civils en France, tout en restant étranger, est donc aussi dispensé de fournir la caution *judicatum solvi*.

CAUTION JURATOIRE n'est autre chose qu'un serment par lequel une personne promet de se conformer aux prescriptions de la loi ou d'un jugement : on en voit un exemple dans l'art. 603 du code civil.

CAUTIONNEMENT DES FONCTIONNAIRES PUBLICS. — C'est une mesure administrative qui constitue la garantie pécuniaire offerte au trésor par les comptables responsables, pour raison des abus et prévarications provenant de leurs faits. Comme mesure financière, les cautionnements ont pour but de procurer des fonds à l'Etat. C'est un usage fort ancien que de faire verser un cautionnement par les comptables ou dépositaires publics; cette obligation était imposée autrefois aux employés des fermes du roi; un arrêt du 17 février 1779 l'a étendue à toutes les parties des finances. — Les intérêts des capitaux de cautionnement font partie de la dette publique, où ils figurent au budget environ pour une somme de 10 millions.

Les comptables sujets à cautionnement sont : les receveurs généraux, les receveurs d'arrondissement, les percepteurs, les receveurs des communes, les payeurs divisionnaires et les payeurs des départements; — les inspecteurs, contrôleurs principaux, ambulants et contrôleurs de villes pour les contributions indirectes, employés des manufactures de tabacs, contrôleurs de navigation et de salines ou vérificateurs; — les conservateurs des hypothèques, les divers agents de l'administration des douanes; — les avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers et huissiers de toutes les juridictions; — les agents de change et courtiers de commerce; — les secrétaires des écoles de droit; — les commissaires priseurs. — Une obligation spéciale de fournir un cautionnement pèse encore sur d'autres individus, tels que les gardes-magasins du campement et de l'habillement de l'administration de la guerre, les agents de la direction des poudres et salpêtres, et les préposés de l'administration des monnaies.

Les cautionnements sont, sous diverses conditions, reçus soit en numéraire, soit en rentes, soit en immeubles. L'étendue des cautionnements, ainsi que le taux des intérêts payés par l'Etat à ceux qui les ont versés, sont réglés, suivant l'importance et la nature des fonctions des titulaires, par une foule de lois et de décrets qu'il serait impossible d'énumérer ici. — En principe, nul n'est admis à prêter serment et à être installé dans les fonctions auxquelles il a été appelé s'il ne justifie préalablement de la quittance

de son cautionnement (bndg. 1816). La cessation des fonctions, d'un autre côté, entraîne nécessairement le remboursement du cautionnement versé. — Les cautionnements sont affectés d'abord à la garantie des condamnations lorsqu'elles sont prononcées pour faits de charge, et, en second lieu seulement, au remboursement des bailleurs de fonds prêtés pour tout ou partie du cautionnement. (Loi du 25 nivôse an XIII.)

Cautionnements des journaux. (*Voy.* Presse.) V. Versigny.

CAUX (Pays de).—Cette ancienne subdivision de la haute Normandie est renfermée maintenant tout entière dans le département de la Seine-Inférieure, et plus particulièrement dans l'arrondissement d'Yvetot.

CAVALERIE (*art. milit.*). — On désigne vulgairement sous le nom de cavalerie une réunion d'hommes servant à cheval et combattant soit isolément, soit en troupes. Chez les peuples barbares, la cavalerie occupe dans l'armée le premier rang; chez les peuples civilisés, cette arme n'est que la seconde et quelquefois même la troisième. Son importance dans la composition de l'armée a été reconnue par tous les hommes de guerre et les écrivains militaires. « En effet, dit Machiavel, on fit d'abord la guerre uniquement avec de la cavalerie, et cela parce qu'on ignorait la manière de former un corps de fantassins; mais à peine cet art fut-il inventé, que l'on reconnut bientôt la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie. Ce n'est pas que celle-ci ne soit très-utile dans les armées: elle est nécessaire pour aller à la découverte, battre et piller la campagne, poursuivre une armée en fuite, et enfin pour faire tête à la cavalerie de l'ennemi; mais le fondement, la force, le nerf d'une armée, c'est l'infanterie.» Dans l'antiquité, la cavalerie faisait la principale force des armées persanes. Le cavalier et le cheval, couverts de fer et d'airain, se précipitaient sur l'ennemi avec impétuosité et vigueur. Vainqueur, le cavalier poursuivait l'ennemi en fuite; vaincu, il s'enfuyait en lançant des flèches qui arrêtaient ou embarrassaient la marche de l'armée victorieuse. Dans les républiques de la Grèce, la cavalerie n'avait de l'importance qu'en Thessalie, parce que ce pays était riche en pâturages, tandis que les autres cantons de la Grèce étaient si secs, si stériles, qu'il était très-difficile d'y élever des chevaux. A Athènes, les cavaliers s'habituaient à sauter sans aide sur le cheval, à lancer des traits, à franchir des fossés, à grimper sur des hauteurs, à courir sur des terrains en pente, à s'attaquer, à se poursuivre, à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt séparément de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle. La cavalerie athénienne était commandée par deux généraux nommés hipparques, et par des chefs particuliers appelés philarques. Les uns et les autres étaient tirés au sort tous les ans dans l'assemblée de la nation. Ce corps se composait de 1,200 hommes; chaque tribu en fournissait 120 avec le chef qui devait les commander : l'équipement de cette arme consistait en un casque, une cuirasse, un bouclier, une épée, une lance ou un javelot, et un petit manteau. La cavalerie se recrutait parmi les citoyens les plus riches. La cavalerie thessalienne était la plus renommée de toute la Grèce; les Thessaliens pouvaient mettre sur pied 6,000 chevaux. Suivant la tradition, les habitants de cette contrée avaient su les premiers imposer un frein au cheval et le mener au combat : de là l'opinion vulgairement répandue qu'il existait autrefois en Thessalie des hommes moitié hommes, moitié chevaux qui furent nommés *centaures*. A Sparte comme à Athènes, la cavalerie était inférieure à l'infanterie. Les Spartiates aimaient à combattre corps à corps. De tous les peuples de l'antiquité, ce sont les Parthes qui ont eu la meilleure cavalerie; n'ayant point d'infanterie, ce peuple avait concentré toutes ses forces dans sa cavalerie. Combattant de loin et hors de la portée des ennemis, ils fuyaient sans cesse; mais, habiles au maniement de l'arc, montés sur des chevaux admirablement dressés et d'une agilité remarquable, ils envoyaient dans les rangs ennemis des flèches redoutables : ils faisaient à peu près la guerre comme la font aujourd'hui les Arabes en Afrique. C'est ainsi qu'ils s'étaient rendus insaisissables aux Romains, dont la seule force était dans l'infanterie : aucune cavalerie ne peut leur être comparée, si ce n'est la cavalerie numide. Les Carthaginois s'en servirent avec succès contre les Romains. Dans la première guerre punique, l'infanterie romaine, commandée par Régulus, fut battue par cette cavalerie, qui à la suite d'Annibal l'aida à remporter les plus belles victoires. Plus tard, des corps entiers de Numides, ayant passé du côté des Romains, gagnèrent la bataille de Zama et finirent la guerre entre Rome et Carthage.

A Rome la cavalerie était sans importance. Dans les premiers temps, la cavalerie portait un bouclier et un casque ; le reste du corps était sans défense ; elle avait pour armes offensives une épée et une pique longue et mince, ferrée à l'un des bouts. Cette pique l'empêchait de tenir ferme son bouclier : elle se brisait dans l'action et laissait le cavalier désarmé et exposé à tous les coups. On y remédia en faisant prendre à la cavalerie les armes de l'infanterie, avec cette différence que le bouclier des cavaliers était carré et plus court, sa pique plus solide et armée de fers aux deux bouts, de manière à ce qu'il pût, lorsqu'elle venait à se briser, se servir du tronçon. Les Romains plaçaient leur cavalerie sur les flancs de l'armée : elle faisait l'effet de deux ailes sur un corps. Quelques escadrons de cavalerie marchaient toujours devant l'armée romaine : ils s'avançaient en éclaireurs. La marche de l'armée était fermée par d'autres escadrons de cavalerie. Comme la cavalerie grecque, la cavalerie romaine se divisait en cavalerie pesante et cavalerie légère. Cette dernière cavalerie avait les mêmes armes que la première, mais plus légères; son équipement était moins lourd ; la cavalerie pesante se battait en ligne, tandis que la cavalerie légère s'éparpillait sur les flancs de l'armée ennemie pour l'inquiéter et la fatiguer par des charges sans cesse renouvelées. De même que la cavalerie grecque, la cavalerie romaine était partagée en fractions appelées turmes. En Grèce, la turme se composait de trois dronges, le dronge de cinq tagmes réunis : le tagme formait ordinairement 400 chevaux. A Rome, le turme était une compagnie de 32 cavaliers ayant un même étendard et commandés par un décurion. Suivant Végèce, les turmes des Romains avaient huit files sur quatre rangs; dix turmes composaient une légion. Les turmes avaient entre eux des intervalles égaux à leur front : les intervalles des turmes grecs étaient seulement de la moitié de leur front. Le temps amena quelques modifications dans l'organisation de cette arme chez les Romains : d'abord peu nombreuse et ne faisant que la onzième partie de la légion, et quelquefois moins, la cavalerie romaine était, sous l'empire romain, à l'époque de la décadence, l'arme la plus importante. « Il semble, dit Montesquieu, que plus une nation se rend savante dans l'art militaire, plus elle agit par son infanterie, et que moins elle le connaît, plus elle multiplie sa cavalerie. C'est que, dans la discipline, l'infanterie pesante ou légère n'est rien ; au lieu que la cavalerie va toujours dans son désordre même. L'action de celle-ci consiste plus dans son impétuosité et un certain choc ; celle de l'autre dans sa résistance et une certaine immobilité : c'est plutôt une réaction qu'une action. Enfin la force de la cavalerie est momentanée : l'infanterie agit plus longtemps, mais il faut de la discipline pour qu'elle puisse agir longtemps » Au temps dont parle Montesquieu, les Romains avaient pour cavaliers les Huns qui les servaient en qualité d'auxiliaires; ceux-ci, descendants des Parthes, combattaient comme eux. C'est avec cette troupe que les Romains luttèrent longtemps contre les incursions des barbares : mais bientôt la cavalerie retomba dans son premier état d'infériorité. L'infanterie des Francs ayant conquis les Gaules remit au premier rang cette arme et lui rendit, au début de notre monarchie, la place qu'elle avait occupée dans l'armée romaine. La cavalerie gauloise ne tarda pas, néanmoins, à être utilisée par les rois francs qui l'admirent dans leurs armées comme d'excellents auxiliaires : cette cavalerie avait pour armes défensives le javelot, la lance, la francisque ou hache à deux tranchants; sous Charlemagne elle prit l'épée, et les cavaliers se couvrirent le corps d'une cotte de mailles faite de petits anneaux de fer entrelacés. Peu à peu, à mesure que les institutions féodales s'insinuaient dans la société pour la régler et la gouverner, la cavalerie augmentait en nombre et en importance. La noblesse, exclusivement chargée de la défense du territoire, ne combattait qu'à cheval : de là la chevalerie et les chevaliers. Les chevaliers étaient armés depuis la tête jusqu'aux pieds, le corps renfermé dans une cuirasse, les bras, les jambes, les mains et la tête enveloppés de fer. Le chevalier avait pour armes la lance, l'épée, le poignard, la hache ou la masse d'armes; c'est ainsi équipé qu'il montait sur un cheval caparaçonné d'étoffes revêtues de lames de fer, et que suivi de ses pages, de ses écuyers, il marchait au combat. Ces pages et ces écuyers peuvent être considérés comme formant la cavalerie légère de ce temps; se tenant toujours derrière le chevalier, ils étaient prêts à l'aider dans le combat, soit en lui donnant de nouvelles armes quand les siennes étaient brisées, soit

en lui présentant un autre cheval quand le sien était blessé ou tué, soit en combattant pour le sauver quand il était désarçonné. Plus tard, les chevaliers étaient accompagnés, outre leurs pages et leurs écuyers, par des volontaires qui formaient autour d'eux des détachements plus ou moins nombreux. Telle est l'origine des compagnies. Ces volontaires s'appelaient gens d'armes. Peu à peu ces compagnies s'organisèrent : armés de longues piques, de hallebardes, de pertuisanes et d'épées à deux tranchants, les gens d'armes s'avançaient en lignes serrées sur l'ennemi; ils étaient commandés par un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un guidon, tous pris dans le corps de la noblesse. La gendarmerie formait la grosse cavalerie. Sous François I[er], on commença à organiser la cavalerie légère, successivement appelée archers, chevau-légers, arquebusiers à cheval, argoulets, carabins. Cette cavalerie, ordinairement placée sur les flancs de l'armée, chargeait avec une rapidité extrême et se repliait de même pour recommencer l'attaque. Appuyée par la grosse cavalerie, elle lui a toujours été d'un grand secours pour faciliter ses évolutions et se déployer en face de l'ennemi. A cette même époque parurent en Hongrie les hussards, montés sur des chevaux de petite taille et exercés à la course, s'avançant isolément et faisant la guerre en tirailleurs : ils se disséminaient dans la plaine ou sur les hauteurs, poursuivant l'ennemi soit à cheval, soit à pied, puis à un signal donné se ralliant tous en corps pour marcher en escadrons serrés. La réputation de cette cavalerie fut légitimée par les nombreux succès qu'elle obtint. La plupart des souverains, frappés des résultats obtenus par les hussards, adoptèrent cette cavalerie légère dans leurs armées.

Jusqu'en 1635, les corps de cavalerie se divisaient en cornettes, compagnies et escadrons. A dater de cette époque, la cavalerie française fut formée en régiments. Il serait trop long de mentionner ici toutes les transformations que cette arme a subies depuis 1635 jusqu'à nos jours. Qu'il nous suffise de constater que la plupart des modifications apportées à l'organisation de la cavalerie et de son équipement ont eu lieu sous Louis XIV, qui supprima en grande partie les compagnies de grosse cavalerie pour augmenter la cavalerie légère, dont il porta l'effectif à 60 régiments, pour la plupart composés de 12 compagnies, chacune renfermant de 30 à 25 hommes. De 1698 jusqu'en 1840, l'effectif des régiments de cavalerie a constamment varié. Ainsi, en 1698, la cavalerie se composait de 119 régiments, dont 1 de carabiniers, 1 de cuirassiers, 72 de grosse cavalerie, 2 de hussards et 43 de dragons; en 1715, ce nombre de 119 fut réduit à 72, dont 1 de carabiniers, 54 de cavalerie, 2 de hussards et 14 de dragons. Au commencement de la guerre de 1792, la force de la cavalerie française se composait de 2 régiments de carabiniers, de 26 régiments de grosse cavalerie, de 18 régiments de dragons, de 12 régiments de chasseurs, de 6 régiments de hussards, en tout 64 régiments. A la fin de 1804, cette force était de 78 régiments, dont 2 régiments de carabiniers, 12 de cuirassiers, 30 de dragons, 24 de chasseurs et 10 de hussards. La composition de 1808 et de 1809 fut de 81 régiments; celle de 1810, de 84; celle de 1811, de 88; celle de 1812, de 89; celle de 1813, de 94, y compris 44 régiments de gardes d'honneur. En 1814, l'effectif était de 56 régiments, dont 2 régiments de carabiniers, 12 régiments de cuirassiers, 15 régiments de dragons, 6 régiments de lanciers, 15 régiments de chasseurs et 6 régiments de hussards. A la révolution de 1830, cet effectif fut porté à 50 régiments, dont 2 régiments de carabiniers, 10 de cuirassiers, 12 de dragons, 6 de lanciers, 14 de chasseurs et 6 de hussards. Un corps spécial a été créé en Afrique pour combattre les cavaliers arabes : nous voulons parler du corps des chasseurs d'Afrique. En 1840, il y a eu dans la cavalerie une augmentation de plusieurs régiments. Les régiments de nouvelle création sont des régiments de cavalerie légère; de même que le nombre des régiments a varié depuis 1698 jusqu'en 1840, le nombre des escadrons, des compagnies et des hommes a également varié dans cette même période, et dans la même proportion. Tantôt les escadrons composant les régiments ont été au nombre de 4, de 3, de 2, de même pour les compagnies formant les escadrons. Ainsi, sous le ministère de M. de Choiseul, les régiments avaient les escadrons de 2 compagnies, les compagnies ayant 51 hommes, sous-officiers compris, commandés par 3 officiers; sous M. de Monteynard, qui remplaça M. de Choiseul, les régiments furent réduits à 3 escadrons de 4 compagnies renfermant 36 hommes. En 1776, M. de Saint-Germain organisa la cavalerie en 5 es-

cadrons de 158 hommes commandés par 6 officiers; sous M. de Montbarrey, en 1779, le nombre de ces escadrons ne fut plus que de 4. En 1784, M. de Ségur maintint le même nombre d'escadrons, en portant l'effectif des hommes à 104 en temps de paix, et à 169 en temps de guerre; sous M. de Brienne, en 1788, le nombre des escadrons fut réduit à 3, les compagnies à 2, et le nombre des hommes formant la compagnie à 76. En 1791, le nombre des hommes d'une compagnie fut porté à 85, et, en 1792, la plupart des régiments eurent 4 escadrons au lieu de 3. En 1794, les régiments de grosse cavalerie furent formés de 4 escadrons de 86 hommes, et les régiments de cavalerie légère de 6 escadrons de 2 compagnies de 116 hommes. En 1796, on réduisit à 3 escadrons les régiments de grosse cavalerie, et à 4 ceux de la cavalerie légère. Au commencement de 1800, tous les régiments de cette arme furent portés à 5 escadrons, chacun de 2 compagnies, puis, dans la même année, on les réorganisa en 3 escadrons. En 1814, sous la première restauration, chaque régiment eut 4 escadrons formés de 2 compagnies; pendant les cent jours, l'empereur remit la cavalerie sur l'ancien pied. En 1815, sous la seconde restauration, les régiments de cavalerie furent composés de 4 escadrons, n'ayant qu'une seule compagnie. En 1820, les régiments de dragons et de chasseurs eurent 6 escadrons au lieu de 4. En 1825, les 46 régiments de cavalerie de ligne furent portés à 6 escadrons. Depuis la révolution de 1830, le nombre des escadrons a été tantôt en augmentant, tantôt en diminuant. L'instruction de la cavalerie et son équipement n'ont pas moins varié que son organisation. Les chevaliers s'avançaient sur un rang, suivis de leurs écuyers, de leurs pages et de leurs varlets, qui composaient le second rang; mais, une fois l'action engagée, la plupart d'entre eux se débandaient, courant à droite et à gauche, sans aucun ordre, sans aucune discipline : c'étaient, le plus souvent, des combats singuliers. Plus tard, lorsque la gendarmerie française fut organisée, il y eut beaucoup plus de régularité dans les mouvements, de précision dans l'action. Les gens d'armes s'avançaient en haie et sur un rang, les lanciers en avant, les archers et arquebusiers derrière. Ce n'est qu'au XVIIe siècle, et d'après l'organisation de l'infanterie, que la cavalerie se forma sur huit ou dix rangs; mais sous Louis XIII, à l'imitation de la cavalerie suédoise, la cavalerie française s'avançait sur trois rangs en se formant en échiquier. Vers 1757, Frédéric II adopta un nouvel ordre de bataille. Au lieu d'étendre la cavalerie sur trois rangs, il la développa sur deux. Cette composition obtint, principalement à la bataille de Rosbach, le plus grand succès. Toutes les cavaleries d'Europe s'empressèrent de l'accepter, et l'ordonnance de 1766 l'introduisit en France. Ce nouvel ordre de bataille est resté l'ordre constitutif moderne. Quant à l'équipement, on l'a simplifié autant que possible, en évitant de surcharger le cavalier comme on le faisait autrefois. D'ailleurs, nous croyons inutile d'entrer dans tous ces détails : nous nous bornons à renvoyer nos lecteurs, curieux de les connaître, aux ordonnances de 1776, de 1788, de 1789 et de 1829.

L'utilité de la cavalerie dans l'armée est incontestable. La supériorité de la cavalerie moderne sur la cavalerie ancienne lui assure dans l'armée une position qu'elle n'avait pas dans l'antiquité. D'abord, indépendamment de la discipline et de l'invention des armes à feu, les selles à arçons et les étriers, inconnus aux anciens, donnent aujourd'hui aux cavaliers une assiette à cheval beaucoup plus ferme qu'autrefois. Une charge de grosse cavalerie est beaucoup plus difficile à soutenir que ne l'était celle de la cavalerie ancienne; néanmoins nous pensons qu'il ne faut pas accorder à cette arme beaucoup plus d'importance qu'elle n'en avait autrefois. Toutes les fois que la cavalerie attaquera une infanterie bien disciplinée et bien ordonnée, elle sera battue. Machiavel a eu raison lorsqu'il a dit : « La préférence que les peuples ou les rois donnent à leur cavalerie sur leur infanterie est un garant de leur faiblesse et les expose à toutes sortes de désastres. » « L'Italie, ajoute-t-il, en a fourni la preuve; elle n'a été pillée, ruinée et saccagée par les étrangers que parce qu'elle n'a tenu aucun compte de ses milices à pied et a mis toute sa confiance dans ses troupes à cheval. » Certainement, il faut avoir de la cavalerie, mais comme la force secondaire de l'armée.

Quelque précises et bien exécutées que soient les évolutions de la cavalerie, elles n'acquerront jamais la précision et la supériorité d'exécution de l'infanterie ; un escadron mis en désordre par le choc de l'ennemi se rallie difficilement : l'infanterie n'a point ce désavantage. Il est vrai qu'on a cherché à y

remédier en faisant combattre à pied les cavaliers, mais ce moyen n'est pas toujours facile à réaliser.

Un escadron de cavalerie peut être troublé par le mouvement des chevaux souvent effrayés dans ce pêle-mêle général que la guerre fait naître dans un grand corps d'armée. Ceci est tellement vrai, que César, ayant à combattre les Helvétiens, renommés comme fantassins, descendit de cheval, et en faisant descendre toute sa cavalerie, la dispersa en légion après avoir ordonné d'éloigner tous les chevaux du corps de bataille. Et puis la cavalerie ne peut pas, comme l'infanterie, se transporter, au besoin, dans les chemins couverts de précipices, dans les forêts les plus épaisses, dans les sentiers les plus étroits, sur les montagnes les plus escarpées. Ce n'est pas à dire que la cavalerie ne soit indispensable dans le terrible fléau de la guerre; elle l'a prouvé dans la révolution et sous l'empire, où les charges brillantes de Murat et de Kellermann ont bien souvent décidé le gain de la bataille. Nous ne saurions mieux terminer cette esquisse qu'en retraçant les judicieuses observations d'un habile et savant tacticien, le général la Roche-Aymon : « La force de la cavalerie, dit-il, est moins dans le nombre que dans l'à-propos avec lequel on sait l'employer. Il ne faut pas se méprendre sur la nature des troupes à cheval; elles ne sont propres et ne doivent être employées, autant que possible, qu'à l'action et à l'action du moment : c'est à l'inspiration qu'il appartient de savoir décider ce moment et le mettre à profit. » J. C.

CAVALIER (JEAN). (*Voy.* CAMISARDS.)

CAVAN, comté d'Irlande, province d'Ulster, entre les comtés de Monaghan et de Leitrim. C'est un pays de montagnes et de marais : la culture y est peu avancée; son industrie consiste dans la fabrication des toiles ; on y exploite quelques mines. Ce que l'on dit de la population de ce comté est un exemple du peu de fond que l'on doive faire sur les livres de géographie pour la connaissance exacte des distances, de l'étendue, de la population, etc., etc., des lieux. Selon les uns, le comté de Cavan a 90,000 habitants, et, selon d'autres, 228,000.

CAVAN, ville peu considérable du comté de ce nom, agréablement située sur une petite rivière, et dans la partie la plus pittoresque. Les assises du comté s'y tiennent.

CAVATINE.— Le mot *cavatine* (de l'italien *cavatina*) désigna fort longtemps une sorte d'air d'un seul mouvement, le plus souvent lent, de peu de durée et mêlé de quelques récitatifs obligés. C'est ainsi que l'explique Rousseau dans son dictionnaire de musique.

Or maintenant il n'existe plus aucune distinction entre les mots *air* et *cavatine*: seulement, en parlant de l'œuvre d'un maître italien, le mot *cavatine* s'emploie préférablement au mot *air*, dont le sens, je le répète, est pourtant bien le même.

En effet, entre mille exemples je demanderai si la grande cavatine du 2ᵉ acte de la Juive (« *Rachel quand du Seigneur....* ») n'est pas une véritable scène : nous y trouvons d'abord récitatifs, puis andante, ensuite autres récitatifs mêlés de chœurs et enfin allégro; le tout fort beau sans doute, mais le tout fort long, ce qui change bien la première définition du mot cavatine : sorte d'air de peu de durée.

En un mot, la cavatine est une des parties capitales d'une œuvre lyrique; elle remplace en quelque sorte l'air de bravoure d'autrefois; c'est par elle qu'un premier sujet déploie tous ses moyens et se peut faire juger.

Aujourd'hui que tout est grandi (de nom), que la plus humble des romances est une *mélodie* (souvent peu mélodieuse), que le moindre rondo prend le titre prétentieux de *caprice illustré*, n'est-il pas à propos de sauver ce ridicule à la cavatine qui, bien que réellement grandie dans sa forme, ne s'en croit pas plus fière et garde son vieux nom?

CAVE (*archit.*), lieu souterrain et presque toujours voûté, dans lequel on resserre, on manutentionne et l'on conserve les vins, et en général les liqueurs fermentées, les huiles et d'autres provisions qu'on veut soustraire aux changements de température. Le principal but que l'on se propose en construisant une cave est de se procurer un lieu d'une température constante, et qui, dans nos climats, soit à l'abri de la gelée. Le moyen le plus simple, et nous dirons le moins dispendieux et surtout le seul qui soit sûr, est d'établir une construction souterraine. Dans le climat de Paris, la température moyenne de l'année est entre 10 et 11°, et c'est à une profondeur d'environ 10 mètres dans le sol que l'on trouve invariablement la même

température; les caves creusées à cette profondeur auront donc toujours la même température, mais il n'est pas nécessaire de s'enfoncer aussi profondément, parce que les vins, qui sont les objets les plus délicats parmi ceux renfermés dans ces édifices, peuvent supporter sans inconvénients sensibles une certaine variation dans la température. Or des expériences faites à Bruxelles montrent qu'à 3 mètres 88 centimètres, le thermomètre descend le plus bas en avril et monte le plus haut en septembre, tandis que le minimum de l'air est en janvier et le maximum en juillet; la cave creusée à cette profondeur peut donc, si elle est convenablement aérée, être facilement entretenue à une température très-près de la moyenne de l'année.

La fixité de la température est la principale, mais non pas la seule condition que doit remplir une cave : elle doit être sèche, sans quoi les tonneaux et surtout les cercles pourrissent très-vite, ce qui peut déterminer la perte en déterminant des fuites, ou même, dans le cas où beaucoup de cercles manquent ensemble, la perte complète de tout le contenu d'une futaille.

L'air doit y être sain et par conséquent pouvoir circuler; surtout il ne doit pas être vicié par les gaz que produiraient des ateliers insalubres, des égouts, des lieux d'aisances, des abattoirs ou des boucheries, et en général toute espèce de voisinage de matières putrescibles, car les émanations de ces matières, agissant comme ferment, détermineraient la fermentation et par suite la perte du vin.

Il n'est pas moins indispensable que la cave soit éloignée des grandes routes et de toutes les circonstances qui pourraient produire fréquemment, dans le sol, des ébranlements qui se communiqueraient au vin et tendraient à le troubler en en remuant la lie.

Ces conditions ne peuvent pas toujours être toutes remplies, et la cave est d'autant moins bonne qu'on a satisfait à un moindre nombre. La nécessité d'enfoncer les caves dans le sol force de les construire en pierre ou en brique et de les voûter.

Les caves sont principalement destinées à recevoir les vins et les liqueurs; on a donné, par extension, le même nom de *cave* à un petit meuble généralement en forme de coffre, où l'on range les flacons de liqueurs et les verres à liqueurs pour le service ordinaire de la table. Ces caves, ordinairement en bois précieux, et souvent ornées d'incrustations, peuvent n'être qu'un simple coffre, contenant un porte-liqueur qui s'enlève pour être placé sur la table, où elles reçoivent sur des tablettes et dans des divisions à demeure les flacons et les verres; dans ce cas, un côté au moins, et quelquefois trois côtés outre les couvercles, se développent pour mettre les verres et les flacons facilement à la portée de la main.

Les confiseurs appellent *cave* une caisse destinée à recevoir un certain nombre de vases métalliques dans un bain frigorique, pour y faire glacer certaines préparations.

Nous ne savons ce qui a pu faire donner le nom de *cave* à la mise d'argent des joueurs à certains jeux, comme au jeu de bouillotte.

On a quelquefois appelé *cave* le mois lunaire de 29 jours et l'année lunaire de 353 jours. Le mot *cave* a été ici opposé à *plein :* le mois plein était de 30 jours; on a appelé cave celui de 29 jours.

Le mot *cave* s'ajoute au mot *veine*, pour former le nom *veine cave*, appliqué à un système de veines qui débouchent immédiatement dans l'oreillette droite du cœur. (*Voy.* CIRCULATION.)

CAVE (*accept. div.*). — Les différentes acceptions de ce mot rentrent dans le sens de *creux*, opposé à *plein*. Son diminutif est *caveau* et son augmentatif *caverne*.

CAVENDISH (HENRI), né en 1733, était le second fils du duc de Devonshire. Il n'eut, pendant sa jeunesse, que le sort réservé en Angleterre aux branches cadettes, c'est-à-dire une fortune très-médiocre. Son goût pour les sciences lui tint lieu de tout; il y acquit un grand nom. Il est un des savants qui ont le plus contribué aux progrès de la chimie moderne. Cavendish ne s'est pas moins distingué dans la physique; il était aussi très-versé dans la haute géométrie. La Société royale de Londres l'avait reçu au nombre de ses membres, et l'Institut de France le nomma, le 25 mars 1803, l'un de ses huit associés étrangers. A cette époque, Cavendish était maître d'une fortune considérable. Un de ses oncles, qui avait été général outre mer, étant revenu de ses courses en 1773, avait trouvé mauvais que la famille eût négligé son neveu, et, pour l'en dédommager, l'avait fait, en mourant, héritier de toute sa fortune, qui se montait à plus de 300,000 livres de rente. Ce changement de fortune ne changea rien au caractère ni aux habitudes de Cavendish; il fut toujours d'une

simplicité vraiment originale dans sa mise et dans ses manières. Tout allait chez lui par lois presque aussi constantes que celles des corps célestes; tout y était réglé d'avance par des formules si exactes, qu'il n'avait jamais besoin de s'en occuper; ses domestiques étaient comme des automates, et sa maison comme une montre qui n'aurait jamais besoin d'être remontée; ses habillements ne changeaient jamais de forme, de couleur ni de matière; constamment vêtu de drap gris, on savait d'avance par l'almanach quand il fallait lui faire un habit neuf, de quelle étoffe et de quelle couleur il fallait le faire. Cet homme, qui dépensait si peu pour lui-même, était d'une générosité vraiment royale pour les sciences et pour la bienfaisance secrète. Il avait formé une bibliothèque immense et parfaitement choisie, qui était au service des savants et de toutes les personnes curieuses d'acquérir de l'instruction; il avait fait faire pour cela des cartes d'entrée, toutes imprimées, les unes portant la simple permission de travailler sur les livres, d'autres de les emporter chez soi, suivant l'objet et les personnes; mais, afin de n'être pas dérangé par les lecteurs, il avait placé sa bibliothèque à 2 lieues de sa résidence, dans le quartier où elle pouvait être le plus utile aux savants; il y envoyait chercher les livres dont il avait besoin, il en donnait un reçu et les rendait ensuite avec la plus grande exactitude. Malgré le bien qu'il faisait, Cavendish ne dépensait pas son revenu, et sa fortune s'augmenta considérablement; sa succession s'élevait à 1,200,000 livres sterling (environ trente millions de francs) : il en a disposé en faveur de plusieurs parents éloignés, et a fait un legs de 400,000 fr. à son meilleur ami, le chevalier Blayden, de la Société royale de Londres. Cavendish ne s'était jamais marié; il était d'une morale austère. Il est mort à Londres au commencement de mars 1810. Ses écrits peu nombreux sont tous imprimés dans les *Transactions philosophiques*, années 1766, 1776, 1792.

CAVERNE (*géologie*), cavité souterraine et naturelle. Les cavernes, repaires naturels des animaux sauvages, ont aussi offert aux hommes isolés ou aux proscrits des refuges assurés : l'esclave fugitif qui avait pénétré avec terreur dans ces sombres retraites y reconnut bientôt des beautés naturelles supérieures à celles que le faste de ses maîtres avait demandées à l'art des hommes : étonné d'abord de la grandeur des vastes salles qu'il n'avait pas soupçonnées, ce dut être avec une surprise mêlée de reconnaissance qu'il contempla les voûtes hardies, les colonnes et les bas-reliefs des formes les plus merveilleusement variées qui rendaient sa retraite plus magnifique que les palais qui avaient sans doute excité son envie, et, à la vue des splendeurs que faisait éclater sur toutes les parois un seul flambeau, il dut admirer, il dut adorer la main puissante qui a répandu, avec autant de profusion, les plus éclatantes beautés dans les lieux qui paraissent devoir rester inaccessibles aux hommes, comme à la surface de la terre. En effet, les cavernes offrent très-souvent un spectacle d'une grandeur et d'une richesse merveilleuses, et elles font l'admiration de tous ceux qui les visitent; mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous devons les considérer ici, l'usage ayant presque exclusivement réservé à ces cavernes curieuses le nom de GROTTES, mot auquel nous renvoyons.

Les cavernes ont spécialement attiré l'attention des géologues sous deux points de vue : d'abord sous le point de vue de leur origine. On a pensé que, pour les roches plutoniennes, les dislocations produites par le trait occasionné lors de leur refroidissement, les soulèvements et l'entraînement, par les eaux, des matières volcaniques moins compactes, comme les cendres recouvertes par des roches plus solides, expliquent suffisamment l'existence de ces cavités. Pour les roches d'origine aqueuse, les dislocations des couches inférieures, les effets du retrait produit lors de la consolidation et l'enlèvement, par les eaux, de couches ou d'amas peu consistants, ne sont pas les seules causes admises, on y joint encore celle de la puissance dissolvante de l'eau chargée d'acide carbonique; puissance fort grande, puisque, saturée d'acide, et sous la pression barométrique de 0,76 avec une température de 20 degrés centigrades, l'eau peut dissoudre 11500 de son poids de calcaire.

On a dit que les grottes étaient surtout propres aux terrains calcaires; cependant il y a peu de pays volcaniques qui ne contiennent des cavernes. Dans la plupart des îles de l'Archipel, dans celles de l'océan Indien, dans les Cordilières, etc., ces accidents sont très-fréquents : et qu'est-ce donc que la plupart des mines, sinon des cavernes remplies postérieurement par différentes

causes? Dans beaucoup de grottes, il est facile de reconnaître les traces du passage de l'eau, et même la plupart renferment encore aujourd'hui des bassins ou des cours d'eau : ces grottes ne diffèrent des conduits par lesquels circulent les eaux de toutes les sources que par les dimensions.

Quel que soit l'intérêt qu'ait présenté la question d'origine des grottes, la science a trouvé d'autres points plus graves à y étudier, depuis qu'elle a reconnu l'importance des fossiles. Il est peu de cavernes qui ne recèlent une quantité considérable de coquilles et surtout d'ossements : en Angleterre on a déjà reconnu, dans une seule, des os qui ont appartenu à 1,500 individus. On se demande comment s'est opéré, dans une telle cavité, un tel entassement d'animaux quelquefois très-divers : ont-ils vécu dans ces cavernes, ou, poussés par leur instinct, sont-ils seulement venus pour y mourir? ont-ils, au contraire, été transportés et enfouis? Dans ce cas, l'enfouissement est-il le produit d'une cause subite et puissante à laquelle rien de ce qui se passe aujourd'hui ne puisse être comparé, ou bien est-il dû à une cause lente, continue et comparable aux phénomènes actuels? Toutes ces opinions ont trouvé des défenseurs. La première hypothèse paraît la moins vraisemblable, au moins pour la plus grande partie des cas : beaucoup de cavernes se composent de chambres à des niveaux différents et communiquant ensemble par des galeries tellement disposées, qu'il n'a pas pu être possible à des animaux de passer des unes dans les autres. Cependant ces chambres inaccessibles contiennent des dépôts absolument semblables ; d'un autre côté, dans les contrées où se rencontrent des cavernes, il se trouve plus fréquemment encore des fentes qui ont toujours, et sans contredit, été inhabitables pour les animaux ; ces fentes mettent quelquefois les cavernes en communication avec la surface du sol, et toujours elles contiennent des dépôts d'ossements semblables à ceux des cavernes ; d'un autre côté encore, il se trouve quelquefois, comme à Syracuse, des coquilles marines, des polypiers, des poissons mêlés avec des débris d'animaux terrestres. On peut donc conclure que c'est une cause étrangère à l'habitation des animaux qui a déposé les fossiles ; mais quelle est cette cause?

Remarquons d'abord qu'il existe aujourd'hui un grand nombre de cavernes dans lesquelles nous ne pouvons pénétrer parce qu'elles servent de conduits souterrains à des cours d'eau qui les remplissent plus ou moins complétement. Le Rhône se perd dans une de ces cavernes ; la Lys, dans le pays de Namur, se perd au trou de Ham ; la rivière Noire (Sambre-et-Meuse) a un cours souterrain de 1,500 mètres ; dans l'Ariége, dans le Calvados et dans mille autres endroits, des cours d'eau se perdent ainsi dans le sol. Ailleurs, comme dans la Morée, de vastes plaines en entonnoir absorbent toutes les eaux. Il n'y a point de pays calcaires où l'on ne cite des gouffres qui reçoivent les eaux courantes et des sources qui donnent issue à des cours d'eau puissants dès leur sortie du sol. Les eaux absorbées entraînent avec elles des troubles et des débris animaux et végétaux, et presque toutes les eaux sont claires à leur sortie du sol ; elles déposent donc tout ce qu'elles ont entraîné dans les cavernes qu'elles parcourent ; et, plus tard, s'il arrive que les eaux ne pénètrent plus dans ces cavités, il n'y aura aucune différence entre elles et les cavernes à ossements que nous explorons aujourd'hui. Parmi celles-ci, les unes ont toutes leurs parois couvertes de stalactites, et le sol ossifère est pénétré par le même ciment ; d'autres sont complétement remplies de sédiments dans lesquels sont disséminés les fossiles. Supposons que les cours d'eau qui traversent aujourd'hui des canaux souterrains viennent à y déposer assez de troubles pour les combler entièrement, nous aurons les cavernes pleines de sédiments ossifères ; mais, si un de ces cours d'eau, avant d'avoir comblé les conduits souterrains, vient à tarir ou à être détourné de manière à ce que les cavités soient exondées, et que des infiltrations d'eau pluviale ou de sources peu abondantes et calcarifères viennent à y pénétrer, le calcaire pénétrera et solidifiera le sol qui contient les fossiles, et nous aurons des brèches ossifères. Il est probable que ce qui s'exécute sous nos yeux a eu lieu dans les temps antérieurs, et que la plupart des dépôts d'ossements ont eu lieu par des causes lentes. L'étude du gisement de ces fossiles portera une nouvelle lumière sur cette question. (*Voy.* GISEMENT.)

L'existence des cavernes qu'il nous est permis d'explorer, et celle non moins certaine des cavités analogues dans lesquelles nous ne pouvons descendre, mais dans lesquelles nous voyons s'engouffrer des cours

d'eau, autorisent à admettre l'existence de vides plus ou moins grands dans le sol ponr expliquer certains phénoménes, comme l'émission périodique ou irrégulière de sources de gaz et de fontaine : pour l'explication nous renvoyons au mot FONTAINE. E. LEF.

CAVITÉ (*anat.*), espace vide circonscrit en totalité ou en partie ; on dit la *cavité crânienne* pour le crâne, *thoracique* pour la poitrine, etc., etc.

CAVITÉ (*bot.*). — On appelle ainsi chacun des crenx ou des loges qu'on rencontre dans l'intérieur d'nne capsule et qni sont séparés par un plus ou moins grand nombre de cloisons.

CAYENNE (ILE et VILLE). — L'île de Cayenne, située sous les 4° 50′ à 55′ de latitude nord et sous les 54° 32′ à 37′ de longitude occidentale du méridien de Paris, fait partie des possessions françaises de la Guyane. Cette île mesure environ 25,000 mét. dans sa plns grande longneur et 11,000 mèt. dans sa plus grande largeur ; sa superficie est de prés de 20,000 hectares. — Elle n'est séparée de la terre ferme que par trois riviéres, la *Cayenne*, au nord-ouest ; le *Mahuri*, au sud-est ; et, au sud-ouest, la rivière du *Tour-de-l'Ile*, qui joint le *Mahuri* à la *Cayenne*. Au nord-est, elle est baignée par l'Océan, et forme le prolongement de la côte orientale du continent sud américain. Une bordure de roches granitiques la défend contre les envahissements de la mer, et projette en avant un certain nombre de promontoires dont les principaux ont reçu le nom de *Montabo*, *Bourda*, *Montjoly*, *Tables-de-Mahuri*. L'intérieur de l'île est coupé par plusieurs petits cours d'ean, dont le plus considérable, le *Cabassou*, se jette dans le *Mahuri*, d'un côté, et communique, de l'autre, avec la *Cayenne*, par un canal artificiel navigable nommé la *Crique fouillée*.

Au nord de l'île et à l'embouchure de la Cayenne, s'élève la ville de Cayenne, chef-lieu de la Guyane française et siége du gouvernement colonial. Cette ville, dont la population est de 3,200 âmes, couvre une superficie de 70 hectares. Elle est bâtie sur un plan régulier. Ses rues larges et bien aérées se coupent à angles droits ; une seule est pavée. Ses maisons, au nombre de cinq cents environ, sont presque toutes en bois. Elle est défendue par nn fort bâti sur un mamelon de roche, qui commande l'entrée de la rivière. Le port de Cayenne ne peut pas recevoir les bâtiments de guerre, qui trouvent, au reste, d'excellents mouillages non loin de la côte, soit prés de l'îlot nommé l'*Enfant perdu*, soit prés de l'îlot le *Père*, soit dans le groupe des *Iles du salut*, qui offrent un magnifiqne port naturel. La rade de Cayenne, formant l'embouchure de la rivière de ce nom, peut recevoir et mettre en sûreté quatre-vingts bâtiments de commerce d'un tirant de 14 à 15 pieds ; mais les passages qui donnent entrée sont sujets à des variations périodiques assez considérables, par suite de l'action des courants sur les vases molles qui en forment le fond.

Il n'existe dans l'île de Cayenne qu'une seule route carossable, qni la coupe dans la direction du sud-est sur une longueur de 4 lienes. Les autres chemins, tracés à travers les bois et les savanes, ne sont praticables que pour les piétons et les bêtes de somme. Les rivières, les criqnes ou les canaux sont presque les seules voies de communication pour les habitants, et les seules voies de transport pour les denrées et marchandises.

Une faible partie seulement du territoire de l'île de Cayenne a été, jusqu'à ce jour, défrichée et cultivée. On y trouve encore de grandes étendues de forêts vierges et de savanes noyées. Le nombre des concessions et, par conséquent, des propriétés rurales n'y dépasse pas soixante-quinze, dont plusieurs même sont, aujourd'hui, dans un état complet d'abandon.

Quant à ce qui concerne l'*histoire*, la *météorologie*, la *géologie*, les *productions*, les *cultures*, le *commerce*, l'*administration*, etc., *voy.* GUYANE FRANÇAISE.

CAYET (PIERRE-VICTOR PALMA-), historien et controversiste, né, en 1525, à Montrichard en Touraine, mort en 1610, étudia sons Ramus, embrassa comme lui le calvinisme, devint ministre protestant, et s'attacha à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV ; il fut ramené au catholicisme par le cardinal du Perron, professeur d'hébreu au collége de Navarre. On a de lui, outre des œuvres de controverse oubliées, une histoire de Navarre intitulée, *Heptaméron de la Navaride*, traduit de l'espagnol en vers français, Paris, 1602 ; *Chronologie novenaire*, histoire des guerres de Henri IV, de 1589 à 1598, 1606 ; *Chronologie septenaire* (1598-1604), 1605 ; *Histoire prodigieuse du docteur Faust*, traduit de l'allemand, 1603. On l'accuse d'avoir été adonné à la magie.

CAZALÈS, né, en 1752, à Grenade, sur la Garonne, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, était capitaine de dragons au régiment de Jarnac, lorsque la noblesse du bailliage de Riviére-Verdun eut l'heureuse inspiration de le choisir pour député aux élections de 1789, et dota ainsi, sans le savoir, l'assemblée constituante d'un publiciste distingué et d'un orateur accompli.

C'est mal juger Cazalés que de l'appeler le défenseur de la noblesse; il serait plus juste de dire qu'il fut le gardien incorruptible de l'ancienne constitution. Le royalisme n'était pas chez lui affaire de sentiments bons ou mauvais, dévonement chevaleresque au roi, ou attachement égoïste à ses propres privilèges; Cazalès était animé par des convictions éclairées et réfléchies. « Je ne pense pas, « disait-il, que le roi tienne sa couronne de « Dieu et de son épée; je n'admets point ces « contes ridicules; il la tient du vœu du « peuple. » S'il défendit avec tant de courage l'autorité royale dans tous ses attributs essentiels, c'est qu'il la considérait, non pas comme une prérogative du prince, mais comme la sauvegarde du peuple : Cazalés s'opposa de toutes ses forces à ce que l'ordre de la noblesse se réunît au tiers état, sans s'effrayer des dangers que cette résistance prolongée faisait courir, assurait-on, au roi Louis XVI. « Il faut, s'écriait-il stoïquement, préférer au monarque la monarchie, dont la séparation perpétuelle des ordres est le seul appui. »

Lorsque cette réunion eut été consommée, Cazalés se retira; mais, arrêté à Caussade, il dut rentrer dans l'assemblée. Dès que la tribune lui fut ouverte, il y monta fréquemment, et obtint le succès qui attend, dans toute assemblée délibérante, l'homme au sens droit et élevé, au cœur chaleureux, dont la parole nette et vive ne connaît pas les ambages oratoires. En écoutant Cazalès traiter tour à tour les questions de politique, de législation, de finance, sans éviter même les incidents passagers qu'un orateur de profession eût dédaignés, on sent qu'il ne soutient pas un personnage, qu'il ne se réserve pas pour les circonstances d'apparat, mais que toutes les circonstances lui conviennent pour exprimer ce qu'il pense. C'est ainsi qu'on l'entendit, après les journées d'octobre, sommer Robespierre de préciser les dénonciations qu'il avait faites sur la prétendue conspiration des subsistances, demander qu'on exigeât des électeurs une propriété foncière de douze cents livres, insister, comme s'il eût pressenti la loi des suspects, pour obtenir une définition exacte du crime de lèse-nation, et enfin proposer de sages moyens de remédier aux embarras des finances. Cazalès était d'avis de remplacer la gabelle par un impôt indirect « qui ne portât pas sur des consommations de première nécessité et qui ne pesât point sur la classe indigente; par l'impôt du timbre, par exemple. » Cazalés demanda la convocation d'une nouvelle assemblée nationale, attendu que l'assemblée constituante lui semblait avoir dépassé ses pouvoirs et renfermer trop d'éléments de discordes. Effrayé de l'anarchie qui s'emparait de toute la France, il proposa de confier au roi, pour trois mois, la plénitude de la puissance exécutrice.

La discussion de l'ordre judiciaire fut le triomphe de Cazalés. Aprés le second discours qu'il prononça dans cette occasion, l'abbé Maury et d'autres membres de la droite montèrent à la tribune pour l'embrasser. Il avait défendu la prérogative du roi; il la soutint encore dans la discussion sur le droit de paix et de guerre : il s'opposa sans cesse à ce que le roi fût considéré comme un simple fonctionnaire, et jura de désobéir aux articles VIII et XI de la constitution, attentatoires, selon lui, à l'inviolabilité royale et à l'hérédité du trône : le droit de tester fournit à Cazalés le sujet d'un discours mémorable; il devança l'expérience, en révélant les nombreux inconvénients de l'extrême division des terres.

Plein de zéle et d'ardeur, Cazalès excita souvent dans l'assemblée de violentes tempêtes par son langage peu mesuré sur les choses et trop incisif contre les personnes. Il montra toujours une grande fermeté au milieu des orages; il se plaignait d'être interrompu sans cesse *par vingt personnes hors d'état d'avoir une conception*. Il apportait à la tribune la franchise et la susceptibilité militaires, et, défiant certains membres du côté gauche, qui s'étaient concertés pour demander à tout propos qu'il fût rappelé à l'ordre, il s'écriait un jour : « Quand on veut m'insulter, qu'on parle seul et qu'on se montre.» On ne s'étonnera pas d'apprendre que, en août 1790, Cazalés eut un duel avec Barnave, qui le blessa légèrement d'un coup de pistolet. Cazalès donna sa démission après l'arrestation du roi, à Varennes, et rechercha

bientôt l'honneur de le défendre devant la convention. Après avoir voyagé en Italie, en Espagne, en Angleterre, il revint en France en 1801, se maria, et mourut le 24 novembre 1803, laissant un fils unique. A. H.

CAZOTTE (JACQUES), écrivain du XVIIIe siècle, né à Dijon en 1720, fut d'abord employé dans l'administration de la marine. Il obtint, en 1742, la charge de contrôleur des îles sous le vent, séjourna quelques années à la Martinique et fut nommé commissaire général de la marine; mais, fatigué de ses fonctions administratives, il se retira dans sa campagne de Pierry, près Epernay, pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires. On connaît ses démêlés avec le P. Lavalette et le procès qui en fut la suite. Une riche succession ayant réparé la perte de sa propre fortune, Cazotte partagea son temps entre les lettres et sa famille. Écrivain spirituel, enjoué, tantôt stoïque, tantôt épicurien, ses œuvres sont le reflet de sa vie et l'expression assez fidèle de son caractère. D'abord lié avec les philosophes de l'époque, il brisa plus tard avec eux et se fit remarquer ensuite par une piété exaltée. Lorsque les premiers symptômes de la révolution se manifestèrent, Cazotte chercha avec ses amis à prévenir les malheurs qui menaçaient la France : ce fut là l'origine de sa correspondance avec Ponteau, alors secrétaire de la liste civile. Arrêté après le 10 août, par suite de sa correspondance, il allait être égorgé aux sanglantes journées de septembre, lorsqu'il fut sauvé par le courage de sa fille, qui le couvrit de son corps. Bientôt repris, il périt sur l'échafaud (25 septembre 1792). Les œuvres de Cazotte ont été recueillies sous le titre d'*OEuvres badines et morales, historiques et philosophiques*. Les plus estimées sont : *Olivier*, poëme en XII chants; les *Contes arabes*, suite aux *Mille et une nuits;* le *Lord impromptu* et sa *Correspondance*, devenue rare.

CÉANOTHE, *ceanothus* (*bot. phan.*). Ce nom, qui désignait chez les anciens plusieurs espèces de plantes (entre autres le *serratula arvensis*), a été attribué par Linné à un genre d'arbustes de la famille des rhamnées, dont voici les caractères généraux : feuilles alternes, entières, pétiolées, munies de leurs stipules caduques; fleurs petites, en grappes terminales ou axillaires; calice monosépale, turbiné à la base, à cinq divisions; corolle de cinq pétales, longuement onguiculés, creusés en cuiller; cinq étamines opposées aux pétales et insérées, ainsi que ces derniers, autour d'un disque glanduleux à cinq angles; ovaire à trois loges, surmonté d'un style trifide et à trois stigmates; capsule globuleuse, formée de trois coques monospermes, se séparant à leur maturité.

On cultive dans nos jardins plusieurs espèces de *céanothes*, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : le CÉANOTHE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, *ceanothus americana*, arbuste élégant, connu sous le nom de thé de Jersey; le CÉANOTHE D'AFRIQUE, *C. africana*, espèce plus vigoureuse, s'élevant à 10 ou 12 pieds; le *ceanothus discolor*, originaire de la Nouvelle-Hollande.

CEBÈS (*biog.*), philosophe grec, né à Thèbes, fut disciple de Socrate et un de ceux qui assistèrent à sa mort. Il figure comme interlocuteur dans le *Phédon* de Platon. De trois dialogues qu'il avait composés, la *Samoine, Phrynicus* et la *Table*, il ne nous reste que le dernier. Ce dialogue a pour sujet un tableau allégorique sur lequel sont représentés les mobiles des actions humaines et les circonstances au milieu desquelles la vie se développe. La morale en est pure et élevée, mais peut-être un peu subtile, et l'on a cru y reconnaître l'influence du stoïcisme : aussi, a-t-on disputé ce petit ouvrage au disciple de Socrate. (*Voy.* WOLF et le t. 3 des *Mémoires de l'Académie des inscriptions.*) Le *Pinax* a été très-souvent réimprimé, traduit en vers latins : les traductions françaises les plus remarquables de cet ouvrage sont celles de Lefebre de Villebrune, de Behn de Ballu et de Camus.

CÉBRION, *cebrio* (*ins.*). Genre de coléoptères de la famille des serricornes, section des malacodermes, tribu des cébrionites établie par Olivier, et ayant pour caractères : mandibules arquées, aiguës; labre court; antennes de onze articles, longues dans les mâles, très-courtes dans les femelles; articles entiers sans pétales, tous les fémurs presque identiques entre eux. Ces insectes portent, en général, la tête inclinée; les antennes dans les mâles ont tous leurs articles presque égaux, comprimés, formant un peu la scie, et atteignant la moitié de la longueur du corps ; dans la femelle elles ne sont guère plus longues que la tête ; le premier article est beaucoup plus long que les autres, et, à partir du quatrième, elles forment une massue oblongue et presque perfoliée. Elles

sont insérées près des mandibules, en avant des yeux, qui sont globuleux ; les mandibules se courbent brusquement en forme de crochet ; les palpes sont filiformes, avec le dernier article un peu ovoïde ; le corselet est transversal, avec ses angles terminés en épines ; les ailes sont en partie avortées dans les femelles. On ne connaît pas les larves de ces insectes ; on présume qu'elles habitent la terre, dont les insectes parfaits sortent quelquefois en grande quantité après les orages ; la femelle, à ce qu'il paraît, n'en sort presque jamais ; mais la nature, qui pourvoit à tout, lui a donné un abdomen dont l'extrémité est susceptible d'un grand allongement ; elle fait sortir de terre cette partie, et les mâles savent très-bien la découvrir à la surface du sol : aussi, quand on les voit en grand nombre rassemblés dans un endroit, on peut présumer qu'il y a une femelle et la chercher sûrement ; elles sont assez rares. On doit ces observations à M. Guérin, qui les a déjà faites il y a bien des années, quand il habitait Toulon ; mais il n'a pas été assez heureux pour compléter l'histoire de ces insectes.

CÉBUGALE ou **FELICÈBE**, genre de quadrumanes établi assez inutilement par M. Lesson pour un animal décrit par Fr. Cuvier sous le nom de *myspithecus typus*, et par M. Geoffroy sous celui de *cheirogaleus major*. (*Voy.* MYSPITHÈQUE.)

CÉCIDOMYE (*entom.*), genre d'insectes diptères, et type de la tribu des tipulaires gallicoles, dont les caractères sont : corps fort petit, grêle ; antennes allongées, moniliformes, à poils verticillés ; yeux réniformes ; point d'yeux lisses ; premier article des tarses fort court ; ailes à nervures rares.

Cette petite tribu se divise en un petit nombre de genres : les cécidomyes se distinguent par trois nervures aux ailes, les lasioptères par deux ; les lestrémies et les zygonèvres en ont, de plus, une qui se bifurque, en ligne droite dans les premières, arrondie dans les secondes.

Ces petits diptères se singularisent entre les tipulaires par l'instinct de déposer leurs œufs sur les bourgeons des plantes. Les jeunes larves qui en proviennent se nourrissent de la séve et déterminent la formation de galles végétales dont elles habitent l'intérieur, et qui ont donné lieu à leur nom. Les pins, les genévriers, les épines-vinettes, les aristoloches présentent des altérations très-diverses dans leur végétation ; les bourgeons du saule s'épanouissent en rosettes, au lieu de s'allonger en rameaux ; la fleur du bouillon-blanc, du lotier, se renfle en vessie, et reste fermée et stérile pour servir de berceau à la larve parasite ; la véronique, le lychnis dioïque se couvrent d'excroissances velues ; l'ortie, d'ampoules blanchâtres ; le laiteron, de protubérances couleur de rose.

Ces déviations de la séve, produites par les cécidomyes, sont très-analogues à celles que déterminent les insectes hyménoptères, également appelés gallicoles ; et il est à remarquer que cette faculté est accordée aux insectes de ces deux ordres, les plus petits et de la complexion la plus délicate, dont le premier âge, ainsi garanti, s'écoule dans l'abondance et la sécurité d'une retraite profonde.

Les larves de quelques espèces vivent à découvert ou dans les plantes sans produire d'excroissances. L'une d'elles, *C. carnea*, *tipula tritici*, Kirby, est, malgré l'exiguïté de sa taille, au nombre des dévastateurs des céréales. Voltigeant quelquefois par myriades sur un champ de blé, nous voyons ces moucherons couleur de rose s'abattre sur les épis nouvellement développés, y déposer leurs œufs en introduisant leur long oviducte entre les glumes. Les larves qui en proviennent, souvent en grand nombre, se nourrissent de la substance du grain et en altèrent plus ou moins la qualité.

Une autre est connue dans l'Amérique septentrionale par les dégâts qu'elle fait dans les blés. Elle se développe dans l'intérieur de la tige, en dévore le tissu cellulaire et fait périr la plante. Cette espèce, extrêmement féconde et quelquefois fatale à la moisson, est connue aux États-Unis sous le nom de mouche de Hesse, soit d'après l'opinion vraie ou fausse qu'elle y a été introduite dans la paille qu'apportèrent les Hessois pendant la guerre de l'indépendance, soit comme emblème des dévastations commises par ces troupes. Lorsque le moment est venu pour les larves de passer à l'état de nymphes, elles se filent une coque et y attendent leur dernière transformation.

Pour atténuer les dommages que nous causent les cécidomyes et les autres insectes qui nuisent à nos moissons, le moyen le plus sûr

est d'alterner les cultures, de sorte que les végétaux de même natnre ne se succèdent pas, et que les insectes ne puissent se multiplier, faute de retrouver leurs plantes nourricières. MACQUART.

CÉCILIE, *cæcilia* (*rept.*). Théodore de Gaza paraît être le premier qui ait employé le nom de *cæcilia* pour désigner les *serpents aveugles* d'Aristotélès, espèces de reptiles que les commentateurs ont cru retrouver dans l'*anguis fragilis*, dans le *seps d'Italie*, etc., qui pourtant ne sont pas aveugles. Linné l'appliqua à son tour à des serpents dont Aristotélès et ses successeurs n'ont pu avoir d'idée, mais qui, du moins, offrent cette disposition, que leurs yeux, cachés par la pean, les font paraître aveugles au premier coup d'œil. Quelqne arbitraire que soit cette application du mot *cæcilia* de Linné, elle a prévalu, et aujourd'hni elle est unanimement adoptée. Les cécilies sont des reptiles à corps allongé, cylindrique, dépourvus de pieds, revêtus d'une peau molle, couverte d'un mucus gélatineux, analogue à celui des téguments des batraciens, garnis de petites écailles minces, disposées en rangées transversales, logées, comme celles des poissons, dans l'épaisseur même du derme. Leur tête est petite, déprimée; le museau arrondi, obtus; la bouche petite; la mâchoire non extensible, l'os maxillaire étant sans pédicule mobile et l'os tympanique enchâssé solidement dans les os du crâne; les dents simples, petites, égales, coniques, légèrement recourbées en arrière, disposées sur les maxillaires et les os du palais sur deux lignes courbes concentriqnes; la langue large, molle, ovalaire, mince, adhérente par sa partie moyenne et son sommet libre senlement sur ses bords; aux côtés de la lèvre supérieure, des papilles cutanées plus ou moins allongées en manière de petits tentacules on de barbillons rétractiles; les narines petites, placées à l'extrémité du museau, simples, libres, arrondies, ouvertes dans la bouche, en arrière des os du palais; les yeux petits, à peu près ou totalement cachés sous la pean; au devant d'eux, une petite ouverture arrondie, communiquant avec une cavité ampnllaire, logée dans l'orbite au-dessous de l'œil, tapissée par nne membrane muqueuse, lisse, que l'on a comparée au larmier des cerfs et des antilopes; point de conduit auditif externe apparent; leur oreille, composée d'nn seul osselet discoïdal, appliqné sur la fenêtre ovale comme chez les salamandres; le tronc grêle, de grosseur égale partout, se continuant d'nne manière insensible avec la tête, garni, sur les côtés, de rides annulaires plus ou moins nombreuses et plus ou moins arrêtées, comme chez les salamandres et les sirènes, réunies, sur le milieu de l'abdomen, en une sorte de raphé, les unes entourant tout le corps et les autres n'en marquant que la moitié. On a cherché à déterminer les espèces de cécilies d'après le nombre de ces rides circulaires on semi-circulaires; mais leur nombre est trop variable chez les individus de la même espèce pour fournir nn caractère assez absolu. On n'a rien de certain sur leur genre de vie

CÉCITÉ, *cæcitas*, privation de la vue. Cet état ne constitue point, à proprement parler, une maladie, mais seulement le symptôme de diverses lésions organiques : ainsi toutes les altérations qui empêchent les rayons lumineux d'arriver à la rétine, telles que les opacités de la conjonctive et de la cornée transparente, les décolorations de la choroïde, les maladies de la membrane de l'humeur aqneuse, la cataracte, les glaucomes, et, d'autre part, toutes les altérations de la rétine, du nerf optique et des centres nerveux, correspondant physiologiquement à l'appareil de la vision, peuvent être cause de la cécité. Le traitement applicable doit nécessairement varier selon la nature de l'altération qui produit le symptôme. Dr B.

CÉCROPS (*myth.*), originaire d'Egypte, vint s'établir dans l'Attique, où il épousa Aglaure, fille d'Actée, roi des peuples de cette contrée. Il succéda à son bean-père, et mourut après un règne de cinquante ans. Fondateur d'Athènes, il poliça les habitants de cette ville, institua des cérémonies religieuses, et créa l'aréopage. On place l'époque de sa vie au XVIe siècle avant J. C. (*Voy.* ATHÈNES.)

CÉCROPS, *cecrops* (*crust.*), genre de l'ordre des branchiopodes, fondé par Leach, et adopté par Latreille, qui le place, dans son cours d'entomologie, dans la famille des caligides et dans la deuxième tribu des hyménopodes. Ses caractères génériques sont : test coriace, séparé en deux, la portion antérieure en forme de cœur, profondément échancrée en arrière; antennes à deux articles, abdomen aussi large que le test; deux articles à la paire des pattes antérieures, qui sont armées d'un ongle fort et

article recourbé ; trois articles à la seconde paire, plus minces, et dont le dernier est bifide ; troisième paire plus forte, n'ayant qu'un seul article et un angle très-fort ; les quatrième et cinquième paires bifides ; les hanches et les cuisses des sixième et septième paires très-dilatées, lamelliformes et réunies en paires; bec inséré derrière les pattes antérieures, ayant de chaque côté de sa base un appendice ovale. Ce genre, remarquable par son organisation, se distingue très-aisément des limules, des caliges et des argules, avec lesquels, cependant, il a quelque analogie. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce, qui est le *cecrops* de Latreille : d'après Latreille, cette espèce vivrait sur les branchies de turbot.

CEDMONÉENS, l'un des dix peuples qui subsistaient dans la terre de Chanaan lorsque Abraham alla dans ce pays, et qui était exterminé et confondu avec les autres lorsque les Israélites s'en emparérent.

CÉDO-NULLI, *conus amiralis*, nom vulgaire d'une rare et belle coquille univalve du genre *cône*. Sa couleur générale est fauve : elle a deux bandes régulières de taches bleuâtres, circonscrites de brun. Longtemps on n'en a connu que trois ou quatre dans les collections. Ce cône a de nombreuses variétés qui sont moins précieuses, et qui toutes sont originaires des mers de l'Amérique méridionale et des Antilles.

CÉDRAT et **CÉDRATIER** (*bot. phan.*). — Le premier nom indique les fruits, le second celui de l'arbre qui le porte. Le cédratier est un genre du groupe du citronnier ; nous en parlerons en traitant du citronnier et des hespéridées. (*Voyez* ces deux mots.)

CÈDRE (*bot.*), arbre résineux de la famille des conifères. Les auteurs ne sont point d'accord sur le genre auquel on doit le rapporter. Tournefort l'a réuni au mélèze, Linné aux pins. Le cèdre a le port élancé ; ses branches sont grosses et s'étendent horizontalement, de manière à former divers étages de tapis d'un vert sombre. Ses feuilles sont petites, courtes, aiguës, disposées en faisceaux ; ses fruits présentent des cônes dont la pointe est dirigée vers le ciel.

On sait que le cèdre est originaire du mont Liban ; mais il ne faut plus l'aller chercher dans son ancienne patrie : Labillardière, qui l'a visitée au commencement de ce siècle, n'y trouva en tout que cinq ou six vieux troncs à demi desséchés, et qui ne devaient laisser après eux aucun rejeton. Ce bel arbre s'est heureusement naturalisé en Europe ; il se multiplie par graines, aime les terrains sablonneux et vit plusieurs siècles. Son bois est rougeâtre, odoriférant, et la hauteur de ses fûts, son incorruptibilité le font rechercher dans les chantiers de constructions navales.

La charpente du temple de Jérusalem et celle du temple d'Ephèse étaient en bois de cèdre. Le beau cèdre qu'on admire au jardin des plantes y fut apporté dans le fond d'un chapeau, il y a environ un siècle, par Bernard de Jussieu. Il est né en Angleterre.

C'est, du reste, improprement qu'on donne le nom de cèdre à des arbres de genres très-différents, tels que le *cèdre de Virginie*, le *cèdre acajou*, le *cèdre de Lycie*, le *cèdre mahogoni*, le *cèdre blanc*, le *cèdre de la Jamaïque*, etc.

CÉDREL, *cedrela* (*bot. phan.*). — Ce genre, ainsi appelé parce qu'il ressemble au cèdre sous certains rapports, appartient à la famille des méliacées ou à celle des cédrellées de Brown. Il est ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq dents ; corolle infundibuliforme, pentapétale; cinq étamines ; un style; un stigmate ; capsule ligneuse à cinq valves, à cinq loges; graines membraneuses, imbriquées ; réceptacle ligneux. La seule espèce de ce genre qui doive nous intéresser est le *cedrela odorata*, vulgairement appelé acajou à planches (*voy.* ACAJOU) ; son tronc acquiert des dimensions telles qu'on en construit des canots tout d'une pièce, de 40 pieds de longueur sur 5 pieds de largeur. Le bois en est ordinairement rouge ; il y en a aussi de marbré, de jaune, de couleur de chair; il se polit aisément et devient très-luisant; il pourrit difficilement dans l'eau, et est inattaquable aux vers ; il est originaire de l'Amérique méridionale.

CEDRENUS (Georges), moine grec du XIe siècle, suivant la préface de Xylander, est auteur d'une chronique qui s'étend depuis Adam jusqu'à Isaac Comnene (1057), et que l'on trouve dans la Byzantine. C'est une compilation sans critique.

CEILLIER (Remi), né en 1688, à Bar-le-Duc, entra fort jeune dans la congrégation de St.-Vannes, devint prieur de Savigny, et mourut le 17 novembre 1761. C'est à peu près tout ce qu'on connaît de la vie de don Ceillier, car cette vie s'écoula tout entière dans la paix du cloître, et ne fut partagée

qu'entre l'étude et la prière. L'événement qui ait le plus troublé le pieux bénédictin est la lecture qu'il fit de Puffendorf, dans la traduction de Barbeyrac. Le traducteur, dans sa préface, avance cette proposition que les Pères des six premiers siècles ont commis, en morale, les erreurs les plus grossières. Justement don Ceillier rassemblait à cette époque les matériaux de son histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques. Il fut tellement scandalisé d'une proposition si contraire à la vérité et au résultat de ses études, qu'il ne se donna point de repos qu'il n'eût réfuté Barbeyrac. C'est à cette occasion qu'il publia l'*Apologie de la morale des Pères*, ouvrage substantiel et qui, pour cette raison peut-être, nous semble un peu lourd. Sa conscience satisfaite sur ce point, don Ceillier reprit le cours de ses travaux, et la mort seule put les interrompre. Il fit paraître, de son vivant, les vingt-deux premiers volumes de son *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, édition in-4°. Le vingt-troisième volume qu'il avait préparé ne fut publié qu'après sa mort ; il renferme l'histoire des scolastiques jusqu'à Guillaume d'Auvergne, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIII[e] siècle. On est effrayé de la patience qu'il a fallu, pour compulser, lire et analyser tant d'ouvrages Don Ceillier n'a pas un style aussi clair que Dupin, mais son histoire est plus étendue, plus complète ; elle pourrait tenir lieu d'une bibliothèque ecclésiastique. Les savants de nos jours se donnent plus de mouvement, font plus de bruit, se mêlent plus aux choses de ce monde. On peut se demander si leur vie est aussi pleine que l'a été celle de l'humble bénédictin.

CEINTRAGE (*mar.*), travail de ceindre la carène d'un bâtiment. Les câbles, les grelins ou les haussières employés à faire une ceinture serrée sont les cordages qui forment le ceintrage; opération qu'on commence toujours par l'arrière du navire.

CEINTRE (*mar.*), sorte de ceinture qu'on fait avec des bouts de greliu pour être placée autour du carreau de certaines embarcations qui doivent accoster un quai ou le bord d'un bâtiment, quelquefois à deux hauteurs, une à la flottaison (chargé) et l'autre sur le carreau, pour les garantir des chocs ou mouvements que leur occasionne la mer pendant qu'ils chargent ou déchargent.

CEINTURE. — L'usage des *ceintures* est de la plus haute antiquité. La ceinture que Dieu commanda de porter au grand prêtre était tissue de fils d'or, de pourpre, d'écarlate, de cramoisi et de fils de lin retors (EXOD., XXVIII, 4, 39). Les grands prêtres qui succédèrent à Aaron purent porter cette ceinture pendant tout le temps du sacrifice, mais il ne leur fut pas permis de s'en servir lorsqu'ils n'étaient pas en fonctions. Lorsque les Juifs mangeaient la pâque, ils avaient des ceintures à l'entour de leurs reins, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu de Dieu (EXOD., IV *Rois*, 1). Dans l'action et dans les voyages, les Hébreux portaient toujours une ceinture sur la tunique ; les grands, les riches et surtout les femmes portaient des ceintures précieuses et magnifiques dont ils faisaient ostentation. C'est contre cette vanité que se récrie Isaïe, quand il menace les Israélites que Dieu changera ces ceintures magnifiques en cordes très-dures (Isaïe, 3). Les prophètes Elie et saint Jean-Baptiste, ainsi que les pauvres, portaient des ceintures de cuir (MATTH., 3, 10 ; IV *Reg.*, 1, 3, 3). La femme forte, qui faisait profit de ses ouvrages et de ceux de ses servantes, vendait des ceintures précieuses aux Phéniciens (*Prov.* XXXI, 24). Le Fils de Dieu et les anges, dans l'Apocalypse, paraissent avec des ceintures d'or (*Apoc.*, I, 13 ; XV, 6). La ceinture servait également de vêtement, et c'est dans ce sens qu'il faut l'entendre, quand le Seigneur défend au grand prêtre de monter à l'autel sans sa ceinture, et lorsque Dieu ordonne à Job d'aller dans un antre sur les bords de l'Euphrate cacher la sienne. La ceinture militaire chez les Juifs était d'un grand prix, et quelquefois elle était donnée comme récompense et distinction au soldat valeureux.

Les Egyptiens de toutes les classes faisaient usage de ceintures; les rois, les princes, les prêtres et les prêtresses en portaient de fort riches, comme on peut s'en convaincre par les bas-reliefs qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les Grecs et les Romains, étaient couverts d'habillements fort longs qu'ils retroussaient par le moyen de ceintures : cette coutume était si générale, que ceux qui n'avaient point de ceintures ou qui laissaient toujours traîner leur robe passaient pour des gens oisifs et voluptueux. Ceux qui disputaient les prix aux jeux Olympiques se ceignaient le corps ; mais, vers la 34[e] olympiade, la ceinture leur fut interdite.

Les filles, aussi bien que les femmes, attachaient leur robe immédiatement au-dessous

du sein ; c'était ce qui s'appelait *βαυοφωνος*. La ceinture qui soutenait la robe et que les Grecs nommaient les larges ceintures, aussi *ταινια*, *strophium*, et quelquefois *mitra*, est visible sur presque toutes les statues grecques. Sur le plus beau vase de la collection d'Hamilton, on voit trois cordons avec un nœud qui se détachent des deux bouts de la ceinture, arrêtée sur la poitrine.

La ceinture était de différentes couleurs : la ceinture persique était rouge ; la ceinture était simple ou avec des ornements, qui étaient des franges ou des espèces de dents de loup sur ses bords, et, sur son champ, elle avait des broderies ou des plaques de métal.

La ceinture était quelquefois très-longue, puisque Chloé, dans le roman de Longus, s'en sert, à défaut de corde, pour faire retirer Daphnis de la fosse aux loups ; et l'histoire rapporte que la vestale Claudia traîna seule sur le Tibre, avec son écharpe, le vaisseau sur lequel se trouvait la statue de la mère des dieux, que l'on avait été chercher en Phrygie. Les Amazones sont les seules femmes qui n'aient pas la ceinture immédiatement au-dessous du sein ; elles la portent, comme les hommes, sur les reins, et cela sans doute autant pour caractériser leur humeur belliqueuse que pour tenir ou pour relever leur vêtement.

L'usage de la ceinture a été fort commun dans nos contrées ; les Francs la portaient encore sous la seconde race, et ils l'enrichissaient de joyaux de prix, car Abbon, dans son poëme du *Siége de Paris*, leur reprochait ce luxe. « La pourpre tyrienne dont vous vous « couvrez garantira-t-elle davantage votre « corps du froid? La ceinture tiendra-t-elle « vos reins plus chauds, parce qu'elle est « enrichie de pierres précieuses?... » (*Abbonis de Lutetia a Normannis obsessa*, lib. II.) En 1446, dit l'auteur du *Journal de Paris* sous le règne de Charles VI et de Charles VII, il fut défendu *aux ribaudes* de porter des ceintures dorées. Mais nous croyons que ce fut sous le règne de Louis IX qu'eut lieu cette mesure pour la première fois, car on saisissait, dès ce temps, toutes les ceintures portées par les femmes de mœurs suspectes, le prévôt de Paris s'était même attribué le profit de ces confiscations. Henri VI, roi de France et d'Angleterre, par une ordonnance du 5 août 1424, lui défendit à l'avenir de s'approprier les ceintures saisies (*Ordonnance du Louvre*, t. XIII, p. 89). Ce bon roi Louis IX crut, par son ordonnance, avoir mis un frein à la débauche, mais la loi fut transgressée; ces ribaudes furent méprisées, quoique décorées de ces ceintures, d'où est venu le proverbe *bonne renommée* vaut mieux que *ceinture dorée*. Sous Louis XI, les femmes commencèrent à porter leur ceinture de soie beaucoup plus large que de coutume (*Chron.* de Monstrelet, t. III, p. 130). Sous Louis XII, elles portèrent également la ceinture ; elles étaient dorées, et il y appendait souvent un chapelet dont les grains étaient d'or et de corail (Maillard, *Adventus sermo*, XVI). La ceinture servait également à mettre de l'argent ; aussi Jésus-Christ, envoyant ses apôtres prêcher l'Evangile, leur défend de porter aucun argent à leur ceinture : *neque pecuniam in zonis vestris*. Nos ancêtres attachaient une marque d'infamie à la privation de la ceinture ; ainsi les banqueroutiers, les débiteurs insolvables étaient contraints de la quitter. La ceinture était un symbole d'état ou de condition dont la privation indiquait qu'on en était déchu ; nous voyons la veuve de Philippe I[er], duc de Bourgogne, renoncer au droit qu'elle avait à sa succession en quittant sa ceinture sur le tombeau du duc. Au moyen âge, les ceintures étaient de cuir pour les hommes ; mais, pour les femmes, c'était souvent un assemblage de chaînons d'or ou de cuivre poli et doré ; cet usage subsista jusqu'au règne de Henri IV, où les femmes portèrent des robes ouvertes par devant et sans ceinture.

Les amples ceintures terminées par une frange d'or, comme les hommes en portaient encore au commencement du règne de Louis XV, se nomment ÉCHARPE (*voy.* ce mot). L'usage des ceintures, pour les hommes, cessa à peu près dès que l'on ne s'habilla plus en long et que l'on prit le justaucorps avec le manteau court. Il est aujourd'hui restreint aux magistrats, aux gens d'Eglise ; la ceinture sert alors à fixer la simarre, la toge ou les soutanes. Les militaires portaient anciennement la ceinture, comme signe de commandement et de service ; en France, le hausse-col pour l'infanterie et la giberne pour la cavalerie l'ont remplacé ; la ceinture se trouve aujourd'hui ne faire plus partie du costume des officiers généraux.

Les Grecs et les Romains avaient une autre espèce de ceinture à laquelle ils avaient donné le nom de *ceinture de la vierge* : le mari seul avait le droit de la dénouer le premier soir de ses noces. Festus

rapporte qu'elle était de laine de brebis; elle était nouée d'un nœud singulier qu'on appelait *nœud d'Hercule*. Vénus avait également une ceinture que les poëtes ont nommée *ceste;* elle renfermait les grâces, les désirs et les attraits : c'est cette ceinture que Junon emprunta à Vénus pour se faire aimer de Jupiter. Homère l'a décrite avec toutes les richesses de la poésie.

Il existait jadis, à Paris, un droit établi sur le vin, le bois et le charbon, et qui se percevait tous les trois ans; il portait le nom de *ceinture de la reine*. Mais, comme nous avons vu que la ceinture servait aussi de bourse, on peut supposer que ce tribut était destiné à la *bourse* de la reine, d'autant plus qu'il servait à payer sa maison : *vectigal tertio quoque anno pendi solitum, ex vino domesticum reginæ subsidium*. Un impôt semblable était levé en Perse, au dire de Platon, de Cicéron et d'Athénée, et il portait également le nom de *ceinture de la reine*. Ce tribut existait aussi en Angleterre, où il était connu sous le nom *aurum reginæ*.

On nomme encore *ceinture* l'orle ou l'anneau du bas ou du haut d'une colonne; dans le chapiteau ionique, l'orle du côté du profil ou balustre, ou le listel de la volute, se nomme également *ceinture*. On donne aussi le nom de *ceinture de colonne* à certains rangs de feuilles de refend en métal posées sur un astragale en manière de couronne.

Ad. V. de Pontécoulant.

CÉLASTRE, *celastrus* (*bot. phan.*). — On connaît plus de quarante espèces de célastres, qui toutes sont arbustes ou arbrisseaux appartenant à la pentandrie monogynie et à la famille des célastrinées. Quelques-unes méritent d'être remarquées pour leurs fleurs ou pour leurs fruits. On les trouve également dans l'un et l'autre hémisphère. Le pays qui en fournit le plus est le cap de Bonne-Espérance, ensuite le Chili, puis le Pérou. Le célastre de Virginie, *C. bullatus*, arbuste buissonneux aux fleurs blanches disposées en épis terminaux, et le célastre du Canada, *C. scandens*, appelé *bourreau des arbres* parce qu'il s'enroule autour d'eux, les presse si fortement qu'il les fait périr, produisent un fort bel effet quand ils se décorent de leurs fruits d'un très-beau rouge; mais ils perdront de leur crédit dès que l'on parviendra à compléter la naturalisation, dans nos cultures, du célastre paniculé de l'Ethiopie, *C. pyracanthus*, qui forme un buisson lâche presque sans épines, à feuilles toujours vertes, lancéolées, à peine dentées, ayant ses jeunes rameaux rougeâtres, ses corymbes de fleurs blanches nombreux, axillaires et terminaux, auxquels succèdent des fruits d'un rouge éclatant. Déjà cette jolie espèce supporte, dans le nord de la France, les premiers degrés de congélation.

Le genre célastre a de grandes affinités avec le genre évonyme ou fusain et le genre cassine; il diffère seulement du premier par le stigmate qu'il a profondément trilobé, et par sa capsule à trois et quelquefois deux loges; il s'éloigne du second par un fruit capsulaire, et ses graines dures et rouges, qui sont munies d'un arille rouge et charnu.

CÉLASTRINÉES (*bot. phan.*). — Robert Brown, ayant remarqué parmi les rhamnées une légère différence dans l'estivation, qui est pour les unes imbriquée et pour les autres valvaire, ainsi que dans l'ovaire, qui se trouve, chez les premières, toujours libre, tandis qu'il est, dans les secondes, plus ou moins adhérent avec le calice, s'est cru suffisamment autorisé à en former deux coupes distinctes : 1° la famille des célastrinées, renfermant les genres *cassius*, *celastrus*, *evonymus*, *polycardia*, *staphylia*, etc.; 2° et la famille des rhamnées proprement dites. Les caractères sur lesquels le botaniste anglais fonde ce changement ne sont pas aussi constants qu'il l'estime, puisque l'ovaire du genre rhamnus, qu'il conserve en son entier, est tout à fait libre dans les espèces *catharticus*, *frangula*, *infectorius*, *minutiflorus*, etc., quand il est habilement adhérent au calice dans les autres. La coupe proposée n'est donc point heureuse, et doit être mise au néant.

CÉLÈBES, l'une des îles de la Malaisie, dans l'Océan équinoxial, entre 114 et 119° de longitude est et entre 3° de latitude nord et 5° de latitude sud. Elle est divisée en trois grandes presqu'îles qui forment autant de golfes, où le mouillage et l'abri sont très-sûrs. Sa population est de 2 millions d'âmes selon les uns, et de 3 millions selon les autres. La chaleur y est excessive. Le sol, d'une fertilité très-grande, produit du riz, du sucre, du coton, des épices, des bois précieux, etc. Elle est couverte de forêts où vivent des animaux féroces et des reptiles de la plus dangereuse espèce. Elle est riche en métaux. Plusieurs de ses rivières charrient de l'or. Les naturels ont le teint cuivré; ils sont mahométans et polygames : leur caractère est

perfide et féroce. L'île est gouvernée par des rajahs indépendants. Les Portugais s'y établirent dès 1512. Les Hollandais s'en rendirent maîtres en 1667, et les Anglais durant les guerres de l'empire; mais elle revint aux Pays-Bas par le traité de 1815.

CÉLÈBES, archipel dont les îles principales, après Célèbes, sont Sangir, Banca, Salayer, Boutan et Xoulla.

CÉLÈNE, *celæno*. Genre de mammifères chéiroptères, foudé par Leach. Ses caractères sont : vingt-six dents, deux incisives en haut et quatre en bas; deux canines à chaque mâchoire; huit molaires supérieures et inférieures; troisième et quatrième doigts à trois phalanges, l'externe à deux; oreilles écartées; oreillons petits; queue nulle; membrane se prolongeant peu au delà des pieds de derrière. On ne connaît qu'une espèce de ce genre, le CÉLÈNE DE BROOKS (*celæno Brooksiana*, Leach). La patrie de cette chauve-souris est inconnue. Son dos est ferrugineux, ses épaules et son ventre d'un ferrugineux jaunâtre; elle a les oreilles pointues, à bord postérieur droit et l'antérieur arrondi; toutes ses membranes sont noires. B.

CÉLERI, *apium dulce*, T. (*agr.*). — Les Italiens ont été les premiers à tirer des lieux humides et marécageux l'*ache*, *apium graveolens*, et à le transformer en plante potagère. La culture lui a fait perdre sa saveur désagréable, son odeur forte; et, en introduisant dans son tissu une séve surabondante, elle nous a procuré plusieurs sous-variétés que l'on peut réduire à quatre, savoir : 1° le *céleri long;* 2° le *céleri court;* 3° le *céleri-branche;* 4° le *céleri-rave*. On mange la base des pétioles et des jeunes tiges; on confit les sommités fleuries; la racine et les graines étaient autrefois employées en médecine, la première comme apéritive, les secondes comme semences chaudes. Les bestiaux en mangent les issues avec avidité. Le céleri cultivé est une plante saine, agréable, alimentaire; le céleri sauvage, au contraire, est plus que suspect pour l'homme, il a souvent causé de graves dangers; les chevaux n'y touchent point; les chèvres, les moutons, quelquefois les vaches, le mangent sans inconvénient.

CÉLESTIN Ier (SAINT), né à Rome dans le IVe siècle, fut élu pape en 422. Il commença par envoyer Faustin en Afrique pour y assembler un concile au sujet d'Apiarius. Averti de la nouvelle hérésie de Nestorius, il assembla à Rome, en 430, un concile où elle fut condamnée et Nestorius déposé. Vers la fin de cette même année, ayant appris que quelques prêtres gaulois attaquaient la doctrine de saint Augustin, après la mort de ce défenseur de la grâce, il écrivit aux évêques des Gaules contre ceux qui avaient osé l'attaquer, en ajoutant, néanmoins, que rien n'obligeait à s'attacher à tous les raisonnements de ce Père, et à ses diverses manières d'établir les articles reconnus pour vrais dans la matière de la grâce. Il mourut l'année d'après, le 1er août 452, regardé comme un pontife sage et prudent. On rapporte à ce pape l'institution de l'*introït* de la messe. — Il nous reste de lui des *lettres* qui se trouvent dans la *Collection des lettres des papes* de Constant.

CÉLESTIN II (GUI DU CHATEL) succéda au pape Innocent en 1143, et mourut le 3 mars de l'année suivante. Son court pontificat n'offrit rien de remarquable.

CÉLESTIN III fut élu pape en 1191, à l'âge de 85 ans, et succéda à Clément III. On a dit qu'au couronnement de Henri VI, empereur d'Allemagne, ce pape poussa d'un coup de pied la couronne impériale, qui allait être mise sur la tête du prince, pour lui montrer qu'il avait le pouvoir de la déplacer; les cardinaux la relevèrent et la posèrent sur le front de Henri. L'abbé Fleury met en doute cette anecdote.

CÉLESTIN IV s'appelait Geoffroy de Châtillon avant d'être élu pape en 1141, trente jours après la mort de Grégoire IX. Il avait été d'abord chevalier de l'église de Milan, puis religieux de l'ordre des Cîteaux. Il ne survécut que dix jours à son élection; ce qui a donné lieu au bruit qu'il était mort empoisonné.

CÉLESTIN V (SAINT), appelé d'abord Pierre de Moron, né dans la Pouille en 1213, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, puis se retira près de Sulmone, sur une hauteur appelée le mont de Majelle, où il institua une maison dont les religieux reçurent la dénomination de *célestins*, lorsqu'en 1294 leur fondateur, élu à la chaire de Saint-Pierre, prit lui-même ce nom. Célestin abdiqua le pontificat cinq mois après, à l'instigation de Benoît Cajetan, qui lui succéda sous le nom de Boniface VIII, et le fit enfermer dans un château de la Campanie, où il mourut en 1296. Il fut canonisé par Clément V en 1313.

CÉLESTINE (*min.*), nom minéralogique

de la strontiane sulfatée (sulfate de strontiane natif). C'est une substance pierreuse, blanche ou bleuâtre, transparente ou translucide, remarquable par sa pesanteur spécifique (3,86); d'un éclat vitreux tirant sur celui de la résine et parfois d'un éclat perlé; d'une structure laminaire avec joints conduisant au prisme droit; fragile et d'une cassure raboteuse, imparfaitement conchoïde; d'une dureté inférieure à celle du fluorite, mais supérieure à celle du calcaire spathique : du reste, facile à cliver, décrépitant au feu, très-fusible sur les charbons; d'une saveur amère, quand elle a été calcinée; soluble dans l'acide chlorhydrique, pour y former un sel qui colore en jaune la flamme de l'alcool.

La célestine offre beaucoup d'analogie avec la barytine pour ses caractères extérieurs, mais en diffère beaucoup pour sa manière d'être géologique. Sa formation, par exemple, est, en général, beaucoup plus récente, et ne commence guère, dans la série des terrains, que vers le point où finit l'autre. Mais, alors, on la rencontre aux divers étages du sol de sédiment, jusqu'aux formations les plus supérieures. Son gîte principal est dans les formations gypseuses des terrains de sédiment moyens, où elle s'associe fréquemment au soufre et au gypse sélénite. C'est en Sicile, dans les mines de soufre du val de Noto et du val Mazara, qu'elle a été rencontrée pour la première fois, cristallisée, par le célèbre Dolomieu.

CÉLESTINS, religieux d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît (étroite observance), fondée (1246) par Pierre Célestin, prêtre, dans une solitude du mont Morroni, aux environs de Sulmona, ville de l'Abbruzze citérieure, province du royaume de Naples, d'où leur nom primitif de *monacci morronisti*, moines morronistes. Mais, lorsque leur saint fondateur eut été appelé au trône pontifical (1294), ils commencèrent à prendre celui de *celestini* ou célestins, qui leur est resté. — Grégoire X, en approuvant les statuts de la congrégation, l'érigea en ordre, avec faculté d'élire tous les trois ans un général qui en aurait le gouvernement supérieur. Cet ordre acquit bientôt une si grande extension, qu'il comptait, en Italie seulement, dans les premières années du XIVe siècle, quarante abbayes et vingt prieurés. Les célestins vinrent à Paris (1300) au nombre de douze, avec l'autorisation du roi Philippe le Bel, qui leur facilita les moyens d'établir immédiatement trois monastères : au mont de Chartres, dans la forêt de Compiègne; aux environs d'Orléans, dans la forêt d'Ambert; et dans la capitale même. Mais, la première maison qu'ils y occupèrent étant devenue insuffisante, un bourgeois, nommé Pierre Marcel, leur donna (1332) les bâtiments de l'ancien couvent des carmes qu'il avait acquis après que ceux-ci eurent été transférés à la place Maubert. Ces bâtiments, situés sur le quai saint Paul, dont une partie porte encore le nom de quai des Célestins, ont été transformés (1805) en caserne de cavalerie. L'ordre des Célestins fut supprimé en France en 1778.

Le pape Célestin V permit à quelques religieux franciscains, qui s'étaient retirés dans un désert des Apennins, de prendre le titre d'*ermites célestins;* mais cette espèce de réforme de l'ordre dont il était fondateur n'eut qu'un succès éphémère.

CÉLIBAT. — Le célibat doit être envisagé par rapport aux lois politiques et par rapport aux lois religieuses. Considéré à ce double point de vue, c'est un sujet auquel viennent se rattacher de graves questions de morale, d'histoire, d'économie et de droit public. Nous nous occuperons des plus importantes.

Les législations de l'antiquité ont presque toutes condamné le célibat civil, et encouragé les mariages par des récompenses. La stérilité même était un opprobre chez les Hébreux; et la loi dispensait l'époux de toutes charges publiques, pendant la première année de son mariage. Lycurgue voua les célibataires à l'infamie. On raconte que, à certains jours, les femmes de Lacédémone les conduisaient nus autour des places publiques, et, après de sanglants outrages, les forçaient de faire, au pied des autels, une amende honorable à la nature. Le plus sage des philosophes anciens, Platon, tolère, dans sa république idéale, le célibat jusqu'à 35 ans; mais il prive des emplois publics les citoyens non mariés à cet âge, et leur assigne le dernier rang dans les cérémonies. La constitution de la Grèce, couverte de petits États guerriers et colonisateurs, explique l'utilité de ces lois, destinées à empêcher la dépopulation.

Tel fut aussi le but que se proposa la législation de Rome. Les règlements du sénat et du peuple contre les célibataires remontent jusqu'aux premiers temps de la république; et ces lois devinrent naturellement plus

sévères de siècle en siècle. L'extermination marchait, en effet, à la suite des aigles romaines. Paul-Emile, victorieux de l'Epire, détruisit, selon Polybe, soixante-dix villes et emmena 50,000 hommes en esclavage. « Les « oracles ont cessé, dit Plutarque, parce que « les lieux où ils parlaient n'existent plus. « Dans toute la Grèce, c'est à peine si l'on « trouverait aujourd'hui 3,000 hommes de « guerre. » Cette politique implacable ne pesa pas, sans doute, au même degré, sur toutes les nations vaincues; mais la guerre produisait partout d'affreux ravages; et l'on vit l'univers, sillonné par tant d'armées, se dépeupler insensiblement.

Pour conjurer ce fléau, qui ne menaçait pas moins les vainqueurs que les vaincus, la politique de Rome multiplia les lois et les institutions. Les censeurs veillèrent sur les mariages; et, selon les besoins de la république, ils y engagèrent par la honte et par les peines. Aulu-Gelle nous a transmis la harangue que fit au peuple, à cette occasion, Metellus Numidicus, dans sa censure. Par une contradiction, qui est une vive image de ces temps, c'est en professant le mépris pour les femmes que ce magistrat conjurait les citoyens de les prendre pour épouses. « S'il « était possible de n'avoir point de femmes, « disait-il, nous nous délivrerions de ce mal; « mais, comme la nature a établi que l'on « ne peut guère vivre heureux avec elles, ni « subsister sans elles, il faut avoir plus d'é- « gard à notre conservation qu'à des satis- « factions passagères. »

La corruption des mœurs ameua l'abolition de cette censure, établie pour les améliorer; et dans la famille s'introduisit une effroyable anarchie. Lors du dénombrement fait par César, il ne se trouva que 150,000 chefs de famille. La plupart des citoyens ne se mariaient plus du temps d'Auguste. Horace lui-même, qui avait chanté les charmes du célibat, composa une de ses plus belles odes pour stigmatiser ces vierges romaines, qui se faisaient initier au secret des danses d'Ionie, et qui, enfants encore, méditaient d'incestueuses amours. Les courtisanes encombraient les voies publiques, portées dans de magnifiques litières, précédées et suivies d'esclaves. Du sein de leurs maisons de Parthénope et de Tibur, elles dirigeaient les affaires publiques. C'était comme parmi nous, au XVIIIe siècle, lorsque l'adultère présidait aux funérailles de la vieille France.

Cette dissolution de la famille frappait les esprits graves, et Auguste, effrayé, entreprit de lutter contre la licence universelle. César avait déjà rétabli la censure : Auguste y ajouta des lois plus sévères contre le célibat, et de plus belles récompenses pour les citoyens qui donnaient des enfants à l'État. Ce furent, à l'apparition de ces lois, d'effroyables clameurs dans le palais des libertins et des prostituées de Rome, et les patriciens en demandèrent vivement l'abrogation. Dion a conservé la harangue que prononça Auguste dans cette circonstance. « Pendant « que les maladies et les guerres, dit-il avec « la gravité des vieux magistrats de la répu- « blique, nous enlèvent tant de citoyens, « que deviendra la ville si l'on ne contracte « plus de mariages? La cité ne consiste point « dans les maisons, les portiques, les places « publiques : ce sont les hommes qui font la « cité. Vous ne verrez point, comme dans les « fables, sortir des hommes de dessous la « terre pour prendre soin de vos affaires. « Ce n'est point pour vivre seuls que vous « restez dans le célibat. Chacun de vous a « des compagnes de sa table et de son lit, « et vous ne cherchez que la paix dans vos « déréglements. Citerez-vous ici l'exemple « des vierges vestales? Donc, si vous ne gar- « diez pas les lois de la pudeur, il faudrait « vous punir comme elles. Vous êtes égale- « ment mauvais citoyens, soit que tout le « monde imite votre exemple, soit que per- « sonne ne le suive. Mon unique but est la « perpétuité de la république. J'ai augmenté « les peines de ceux qui n'ont point obéi; « et, à l'égard des récompenses, elles sont « telles, que je ne sache pas que la vertu en « ait encore eu de plus grandes; il y en a de « moindres qui portent mille gens à exposer « leur vie, et celles-ci ne vous engageraient « pas à prendre une femme et à nourrir des « enfants! »

La loi fut maintenue, et prit le nom de *Julia* et *Papia-Poppea*, de celui des deux consuls. C'était un corps complet de législation, dans lequel trouvèrent place les règlements antérieurs. La loi, dont nous empruntons l'analyse à Montesquieu, punissait le célibat, et attachait au mariage et au nombre d'enfants de grands priviléges. Ainsi les citoyens non mariés ne pouvaient rien recevoir par le testament des étrangers; ceux qui, étant mariés, n'avaient point d'enfants, ne recevaient que la moitié des legs.

Les avantages qu'un mari et une femme avaient le droit de se faire réciproquement variaient, selon que le mariage avait été stérile, ou que des enfants en étaient issus. Les gens mariés qui avaient le plus grand nombre d'enfants étaient toujours préférés, soit dans la poursuite des honneurs, soit dans l'exercice de ces honneurs mêmes. Le consul qui avait le plus d'enfants prenait le premier les faisceaux, et il avait le choix des provinces. Le sénateur qui avait le plus d'enfants était écrit le premier dans le catalogue des sénateurs; il disait au sénat son avis le premier. On pouvait parvenir avant l'âge aux magistratures, parce que chaque enfant donnait dispense d'un an. Si l'on avait trois enfants à Rome, on était exempt de toutes charges personnelles. Les femmes ingénues qui avaient trois enfants, et les affranchies qui en avaient quatre, sortaient de cette perpétuelle tutelle où les retenaient les anciennes lois. Cette législation arriva trop tard pour le salut de Rome.

Cependant, à côté de ce célibat condamné par les lois de la Grèce et de l'Italie, on en trouve un autre, que tous les peuples de l'antiquité ont, au contraire, honoré et prescrit; c'est le célibat religieux. Partout et toujours, une continence perpétuelle ou temporaire a paru la condition nécessaire du service des autels. Moïse congédia sa femme quand il reçut la loi des mains de Dieu; Melchisédech fut un homme sans famille; les prophètes, comme Elie, Elisée, Daniel, vécurent dans la chasteté. Les lévites hébreux ne faisaient pas profession d'une virginité perpétuelle, mais la loi défendait d'entrer dans le Saint des Saints et de manger les pains de proposition si l'on n'avait gardé la continence. Hérodote, décrivant le temple de Bélus, raconte que dans la galerie supérieure de cet édifice se trouvait une cellule habitée par une vierge que la religion consacrait plus spécialement à ce dieu. Les prêtres d'Isis en Egypte, les gymnosophistes et les brachmanes des Indiens, les hiérophantes de la Grèce faisaient profession de chasteté. Des vierges étaient vouées aux autels de Minerve, de Diane, des Muses et des Grâces. Dans toute la Grèce, les sacrifices n'étaient point considérés comme complets sans leur intervention. Pour ce peuple licencieux, la vierge, la prêtresse était plus qu'une femme, *plusquam femina virgo*. « Celui, dit Démosthène, qui entre dans le « sanctuaire, qui touche aux choses saintes « et préside au culte divin doit être chaste, « non-seulement pendant un certain nombre « de jours déterminé, mais pendant toute sa « vie (*Centr. Timocrat.*, n° 42). » Rome eut ses vestales et la Perse ses vierges du soleil. Comme la pythie à Delphes, et les sibylles d'Erythrée et de Cumes, neuf vierges gardaient un oracle fameux dans une île nommée Sene, située sur les côtes de l'Armorique. Partout aussi la violation du vœu de virginité a été regardée comme un sacrilége digne d'affreux supplices. Les vestales de Rome coupables de ce crime étaient enterrées vives; et l'on a retrouvé le même châtiment infligé dans le Pérou aux vierges du soleil.

Le christianisme, venu pour régénérer la race humaine, exalta naturellement cette vertu de la continence, devenue si rare dans les temples mêmes, son dernier asile. Jésus-Christ, né d'une vierge et vierge lui-même, proclama l'excellence du célibat et la prééminence de la virginité sur l'union conjugale. La loi nouvelle, conforme à la nature et à l'ordre, réprouvait en même temps la polygamie des peuples de l'Orient, condamnait le divorce admis par les Grecs et par les Romains, et constituait le mariage sur des bases nouvelles. Pendant qu'elle appelait à la vie contemplative et chaste les âmes d'élite et les cœurs résolus, elle enseignait que le mariage est dans les intentions du Créateur; mais elle disait que cette union, ayant pour fin de produire des créatures faites à l'image de Dieu, doit être contractée avec sagesse, et qu'il faut en user avec respect pour les corps, qui sont les temples de la Divinité. « Deux « fidèles, écrivait Tertullien, parlant du ma-« riage chrétien, deux fidèles portent en-« semble le même joug; ils ne font qu'une « chair et un esprit; ils prient ensemble, ils « se prosternent ensemble, ils jeûnent en-« semble, ils s'instruisent et s'exhortent l'un « et l'autre; ils sont ensemble à l'église et à « la table de Dieu, dans les persécutions et « le soulagement. Ils ne se cachent rien et « ne s'incommodent point. On visite libre-« ment les malades; on fait l'aumône sans « contrainte; on assiste aux sacrifices sans « inquiétude. » Cette étroite union de deux âmes, traversant en paix la vie, pour se retrouver unies aux pieds de Dieu, était inconnue de l'antiquité païenne. La femme émancipée reprenait sa place dans la famille

humaine, et devenait, en recouvrant la dignité d'épouse, la compagne de l'homme.

Les économistes de notre temps qui déclament contre le christianisme, sous prétexte que l'Evangile est hostile au mariage, n'ont donc pris que la moitié de ses doctrines. Dans les premiers siècles, l'Eglise eut à lutter contre diverses hérésies, qui, scindant aussi l'Evangile, proscrivaient tantôt le mariage et tantôt la virginité. Ainsi, Vigilance et Jovinien blâmaient le célibat; les docètes, les marcionites, les encratites condamnaient, au contraire, le mariage. Les manichéens enseignaient que le démon est l'auteur du corps humain, et qu'il perpétue, par la propagation, la captivité des âmes. L'Eglise frappa toutes ces sectes d'un égal anathème. Contre Jovinien, elle proclama l'excellence de la virginité, et contre Manès la nécessité, la moralité du mariage. Les enseignements des pères et des docteurs ont maintenu ce double dogme de la loi chrétienne; et le célibat a conservé, dans la doctrine de l'Eglise universelle, le caractère que Jésus-Christ lui a assigné, c'est-à-dire celui d'un état plus parfait, qui veut des vertus plus généreuses, et par cela même destiné à rester toujours une vocation exceptionnelle, au milieu de la société. « Ne craignez pas, dit saint Jérôme, « que tous soient vierges La virginité est « une chose difficile; elle est rare parce « qu'elle est difficile. Si tous pouvaient « être vierges, Jésus-Christ n'aurait jamais « dit : Que celui qui veut entendre en« tende. »

La flétrissure attachée au célibat civil fut effacée dans la législation, sous le règne de Constantin. Ce prince abrogea les dispositions pénales de la loi Papia-Poppea. Théodose, après lui, supprima celles qui réglaient d'après le nombre des enfants les dons que le mari et la femme pouvaient se faire mutuellement; Justinien enfin, en déclarant valables tous les mariages que défendaient les lois papiennes, accorda des avantages aux époux qui ne convoleraient pas à de secondes noces. Pour compléter cette esquisse historique, il nous reste maintenant à parler du célibat ecclésiastique.

Le célibat imposé aux prêtres est une loi de l'Eglise, et n'a jamais été considéré comme un précepte de Jésus-Christ. On peut douter que les apôtres aient été mariés, à l'exception de saint Pierre. C'était au moins l'opinion commune, au III[e] siècle, qu'ils étaient célibataires, lorsque Jésus les appela à l'apostolat; car nous voyons qu'à cette époque existait une secte, dite des *apostoliques*, qui renonçait au mariage, afin de suivre l'exemple des apôtres. Mais il est certain que saint Pierre s'était marié avant d'être disciple de Jésus-Christ. Dans les premiers siècles de l'Eglise, on ordonnait des prêtres et même des évêques, quoiqu'ils fussent engagés dans les liens du mariage. Les Epîtres de saint Paul ne permettent aucun doute sur ce point. Dans sa première Epître à Timothée, il dit « qu'un évêque doit être sans reproche et le mari d'une seule femme : » *Oportet... episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum.* Le même apôtre, dans son Epître à Tite, parlant des qualités qu'un prêtre doit avoir, désigne « l'homme qui n'a point de crime à se reprocher, et qui n'a eu qu'une femme : » *Si quis sine crimine est, unius uxoris virum.* « L'apôtre ne dit pas, remar« que saint Jérôme, qu'on choisisse pour « évêque un homme qui épouse une femme « et qui produise des enfants, mais un « homme qui n'ait eu qu'une seule femme « et qui ait des enfants dont la conduite est exemplaire. » (*adv. Jovin.*, lib. I.)

Le mariage n'était donc point considéré comme un empêchement au sacerdoce; mais on voit par les paroles de saint Paul qu'on n'ordonnait pas ceux qui avaient convolé à de secondes noces. Les évêques, les prêtres, ni les diacres ne pouvaient non plus se marier après leur ordination, ni continuer à vivre conjugalement avec leurs femmes. Saint Jérôme (*adversus Vigilant.*, pag. 281) et saint Epiphane (*Har.* 59, n° 4) attestent que les canons le défendaient. Le concile de Néo-Césarée, tenu au commencement du IV[e] siècle, ordonne de déposer un prêtre qui se serait marié après son ordination. Le concile d'Elvire défend à tous les clercs de garder dans leurs maisons aucune femme, excepté leur mère, leurs sœurs, leurs tantes, ou d'autres personnes âgées et à l'abri de tout soupçon. Le concile de Nicée fit la même défense. M. l'abbé Receveur, dans son *Histoire de l'Eglise*, indique, à l'occasion de ce concile, quelle était la discipline suivie universellement. « L'historien Socrate et Sozomène rapportent que le concile de Nicée voulant faire une loi pour défendre à ceux qui étaient dans les ordres sacrés d'habiter avec les femmes qu'ils avaient épousées étant laïques, un évêque de la Thébaïde

nommé Paphnuce, qui avait toujours vécu dans la continence, représenta qu'il ne fallait point imposer aux ministres de l'Eglise un joug si pesant, et qu'il suffisait que celui qui est une fois ordonné n'ait plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition, sans l'obliger à se séparer de la femme qu'il avait épousée auparavant. Ils ajoutent que sur ces représentations le concile s'abstint de faire à cet égard une loi générale, et que chaque Eglise eut la liberté de suivre ses usages; car Socrate prétend que les coutumes étaient différentes sur ce point; que, dans la Grèce, on excommuniait un clerc, s'il habitait avec sa femme; mais, qu'en Orient, quoique les clercs mariés s'abstinssent généralement de leurs femmes, ils n'y étaient cependant obligés par aucune loi; et que plusieurs, en effet, même des évêques, continuaient d'habiter avec elles. On peut suspecter avec raison ce récit de Socrate et de Sozomène, que Baronius et d'autres critiques n'hésitent pas même à rejeter comme une fable; car ni Rufin, ni Théodoret, ni d'autres plus anciens, qui ont parlé de Paphnuce et de ce qui s'est fait au concile de Nicée, ne disent rien qui ait le moindre rapport au fait dont il s'agit. Quant à la différence des coutumes dont parle Socrate, elle est démentie par le témoignage formel de saint Epiphane et de saint Jérôme, plus anciens que cet historien. Saint Jérôme dit expressément que, dans les Eglises de l'Orient, de l'Egypte, et dans tout l'Occident, on n'élevait aux ordres que ceux qui n'étaient point mariés, on qui cessaient de vivre avec leurs femmes (*adv. Vig.*, cap. 1). Saint Epiphane témoigne aussi que tel était l'usage général, en ajoutant que, si dans quelques lieux on s'en écarte, ce n'est que par un abus introduit par le relâchement et contraire à la règle (*Hær.* 59). »

Les écrits des Pères et les canons des conciles prouvent, en effet, de la manière la plus incontestable, que l'obligation de la continence pour les clercs engagés dans les ordres remonte jusqu'à l'origine de l'Église. On peut citer notamment, outre les témoignages précédents, les *constitutions apostoliques*, cette espèce de rituel des premiers temps (cap. 13; Labb., tome 1, page 392), saint Ambroise (*Oper.*, Paris, 1671, tome 5, page 245), saint Chrysostôme (*in* 1, Timoth., c. 3, *homél.*, 10), saint Cyrice (*Decret.*, cap. 7; Labb., tome 2, page 1019), le concile de Carthage, tenu en 390 (can. 2; Labb., tome 2, page 1159), le concile de Turin (can. 8; Labb., tome 2, page 1157), le concile de Venise, en 465 (can. 11; Labb., tome 4, page 1056), saint Augustin (*ed. Bened.*, tome 6, page 418), saint Léon (*Epist.* 92 *ad Rustin.*), saint Gégoire le Grand (*Epist.* 34, lib. 3), le pape Innocent Ier (Labb., tome 2, page 1029), les conciles d'Orange, d'Arles, d'Agde, d'Orléans, de Lyon. Ce point de discipline était si fortement enraciné dans les esprits, que les hérétiques séparés de l'Eglise, comme les nestoriens, les jacobites, n'y portèrent aucune atteinte.

La législation civile, qui, à cette époque, porte partout l'empreinte du droit canonique, confirme l'existence de la discipline dont nous venons de parler. Avant Justinien, les clercs qui se mariaient après leur ordination, encouraient la peine de la déposition. Une constitution de cet empereur (l. 45, *Cod. de episc. et cleric.*) prononça la nullité de ces mariages. On doit donc tenir pour certain que la continence imposée aux prêtres est une loi de discipline aussi ancienne que l'Eglise même, et que jamais un clerc engagé dans les ordres n'a pu contracter mariage.

Au XIIe siècle, le second concile de Latran déclara que le vœu de religion est un empêchement dirimant de mariage. Plus tard, le concile de Trente, proclamant la doctrine universelle de l'Eglise, prononça l'anathème contre quiconque dirait « que les clercs engagés dans les ordres sacrés peuvent contracter mariage, et que ce mariage ainsi contracté est valide. »

L'antiquité de la loi du célibat était reconnue à cette époque par les protestants eux-mêmes. « J'ai été poussé au mariage, dit « Bernardi, curé de Kimberge, par des rai« sons supérieures qui doivent toucher toutes « les âmes pieuses, et qui ont déterminé ma « conscience à résister à l'*opinion univer« selle, aux lois des papes et à l'unanimité de « tant de siècles.* » (*Œuvres* de Luther, « tome 2, page 240.) Luther rend compte lui-même des combats qu'il dut livrer à sa conscience pour violer ses vœux. « Nos « frères de Wittemberg, dit-il, marieront « tous leurs moines, mais ils ne me marie« ront pas. Oh! si Carlostad avait répandu « plus de lumières sur cette question, lui « dont les écrits sont pleins d'érudition et

« de génie! s'il nous avait apporté des « preuves solides de l'écriture!..... mais « non, il nous rendra la fable de l'univers. « Qu'il est dangereux de pousser au mariage « tant de célibataires, quand on a de si « faibles raisons pour les affermir contre les « remords et les angoisses de leur con« science. » (*Viti Ludovici e Sekendorf. Comment. historic. et apologet. de Lutheran. epist.* 239 et 240.) Plus tard, la passion de Luther triompha de sa conscience; mais ce fut mystérieusement, la nuit, en présence d'un peintre et d'un avocat, qu'il se maria avec la religieuse qu'il aimait. Après cette union, Luther écrivait à Spalatin : « Je me « suis rendu vil et méprisable à cause de « mes noces. Ni le monde ni ceux même qui « sont sages ne reconnaissent là l'œuvre de « Dieu. »

Lorsqu'on examine l'action de cette loi du célibat ecclésiastique, sur la société moderne, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'elle a été grande et salutaire. L'Eglise a sauvé le monde d'une épouvantable dissolution, au IVe et au Ve siècle. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui les mœurs féroces de tous ces peuples, accourus à la destruction de l'empire. Quelques-uns étaient anthropophages, comme les peuplades du nouveau monde. Saint Jérôme rapporte qu'il a vu dans les Gaules une horde bretonne qui se nourrissait de chair humaine. Les Budins et les Gélons, au témoignage d'Ammien-Marcellin, couvraient leurs chevaux avec la peau des vaincus. Alaric assiégea trois fois la ville de Rome, avant de s'en emparer. Deux parlementaires, qu'on lui députa pendant le premier siége, lui représentèrent que, s'il persistait dans son entreprise, il aurait à combattre une multitude au désespoir. Il répondit : « L'herbe serrée se fauche mieux. » Les actions de ces hommes étaient égales à la sauvage énergie de leurs paroles. Dans les Gaules envahies par Attila, Salvien raconte qu'il a vu des villes remplies de cadavres; les seuls êtres vivants étaient des chiens et des oiseaux de proie. La solitude se faisait après leur passage; le sol se couvrait de ronces, croissant entre les ossements blanchis. L'Eglise seule affronta la barbarie. Pendant que tout le monde fuyait tremblant et consterné, le solitaire, le prêtre, l'évêque, qui n'avaient à sauver ni femmes, ni enfants, ni biens, couraient au devant des Goths et des Vandales, leur présentant la croix. Lorsque Alaric marchait vers Rome, un simple ermite barra le chemin au conquérant, le menaçant de la colère du ciel. Attila fut détourné de Troyes par saint Loup, d'Orléans par saint Aignan, de Rome par le pape saint Léon. Alaric, maître de la ville éternelle, assigna pour retraite et pour asile à ceux des habitants qui pourraient s'y réfugier l'église de Saint-Paul et celle de Saint-Pierre. Lorsque l'invasion s'arrêta, c'est encore le clergé célibataire qui rapprocha les conquérants et les vaincus, qui empêcha l'établissement définitif d'une race dominatrice et d'une race asservie. Dispersé dans toutes les conditions sociales, appartenant à toutes les classes et indépendant de toutes, il put exercer sur chacune d'elles une influence réelle. Le clergé marié, c'est-à-dire enchaîné aux intérêts, aux passions de la vie sociale, fût devenu une caste oppressive ou avilie, selon qu'il eût dominé la race conquérante, ou qu'il eût été dominé par elle. Le clergé célibataire, n'attendant rien des puissants, devint, au contraire, le refuge des faibles et des opprimés. Le serf conquit la liberté, en endossant la soutane du prêtre ou la robe du moine. Ainsi la barbarie fut peu à peu civilisée, la race vaincue relevée de son abaissement; et l'Eglise put accomplir sa grande mission. Amollie par le mariage, énervée par la famille, elle n'aurait eu ni cet élan, ni cette persévérance, ni cette plénitude de charité et de vie, que demandait le laborieux enfantement de la société. Jamais une telle Eglise n'aurait bâti les cathédrales, restauré les lettres, ranimé les arts, pourvu par de sublimes institutions à toutes les misères, à tous les besoins de l'humanité; jamais elle n'eût produit l'âme de saint Bernard, le génie de saint Thomas, créé la sœur de charité!

Les canons du concile de Latran et du concile de Trente, qui prononçaient la nullité du mariage des prêtres, furent reçus en France, et l'obligation du célibat devint ainsi une loi de l'Etat, aussi bien que de l'Eglise. « La puissance séculière en France, « dit Pothier, a adopté et confirmé la disci« pline ecclésiastique à cet égard. Les parle« ments, conformément à cette discipline, « regardent les ordres sacrés comme un em« pêchement dirimant du mariage. » Telle fut, en effet, la jurisprudence constamment admise par les tribunaux, sous l'empire de

l'aucien droit. Le premier monument de cette jurisprudence remonte à l'année 1606. Le cardinal de Châtillon s'étant marié après avoir embrassé le calvinisme, ses héritiers demandèrent la nullité de ce mariage contre sa veuve. De là deux questions soumises au parlement : les lois de l'Etat annulaient-elles le mariage des prêtres? la profession du calvinisme empêchait-elle de considérer l'époux comme prêtre ? Le parlement de Paris décida dans un sens conforme à la doctrine de l'Eglise; il déclara le mariage nul. La même question s'agita en 1626, et fut résolue dans le même sens, à l'occasion du mariage d'un chevalier de Malte, qui s'était fait calviniste. On trouve enfin, et pour ne pas multiplier les exemples, un arrêt semblable rendu contre un curé. Le *Journal des audiences* a conservé les conclusions éloquentes de l'avocat général Omer-Talon; on y remarque les paroles suivantes : « Nous disons « hardiment que l'exécution d'un contrat, « d'une promesse et d'une obligation étant « non-seulement de droit civil, mais de « droit naturel, plus ancien que toute sorte « de jurisprudence, un prêtre qui, par sa « promotion aux ordres sacrés, est entré « dans la hiérarchie et s'est enrôlé dans la « milice de l'Eglise, qui, devant Dieu et de- « vant les hommes, s'est acquis une condi- « tion nouvelle, une dignité considérable, « un privilége attaché à sa personne, ne « peut, vivant dans les termes de son devoir, « ni perdre ce qu'il a acquis, ni déchoir, « par le fait de qui que ce soit, des avan- « tages qu'il possède en vertu de son ordre. « Il n'est pas non plus en sa puissance, par « le changement et la légèreté de son esprit, « de se détacher d'une obligation qu'il a « contractée; de se libérer de sa promesse « et de son vœu; de renoncer à la loi taisi- « ble et publique de sa condition, lorsqu'il « a pris volontairement les ordres sacrés. « Quoique, par sa défection et son aposta- « sie, il soit étranger à l'Eglise quant à la « grâce, quant à l'union de la foi, à la com- « munion des sacrements, il en demeure « pourtant justiciable, quant à sa personne. « Excommunié par les conciles, privé de la « participation des mystères, dégradé de « l'honneur, du respect et de la révérence « dus à son ministère, il n'est pas dépouillé « de la puissance, de la vertu et du carac- « tère..... Si la liberté de conscience est « tolérée, si la religion prétendue réformée « est soufferte, les lois générales de l'Etat « ne doivent point pour cela être blessées; « il ne doit point être loisible à un homme « qui change de religion de faire préjudice « aux grandes maximes du royaume. »

Telle était la jurisprudence des parlements à l'époque de la révolution. Une nouvelle législation vint alors changer cet état de choses. L'assemblée nationale abolit, le 19 février 1790, les vœux monastiques solennels. La constitution de 1791 déclara que la loi ne reconnaissait plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution. Ainsi se trouvèrent autorisés le mariage du prêtre et celui du religieux. Cette première atteinte aux dogmes de la religion était d'ailleurs légère, en comparaison de celles qui devaient lui être portées plus tard. Tels furent les progrès de la licence, que les mariages, autorisés par la loi en 1791, furent commandés par le fer en 1793. Des décrets offrirent des primes aux prêtres qui se marieraient; d'autres prononcèrent des peines, et notamment la déportation, contre les évêques qui porteraient obstacle à ces unions. Ainsi, par une étrange contradiction, au moment où l'on proclamait la liberté de tous les cultes, celui de nos pères était le seul qui non-seulement se trouvait sans appui, mais encore que des persécutions directes environnaient de toutes parts. On sait d'ailleurs que la masse du clergé resta inébranlable.

Cependant des mœurs plus humaines revinrent après ces temps d'orages, et avec elles se rétablit le culte catholique, avant même que le législateur eût parlé. Telle fut, en effet, la puissance de l'opinion publique, que toutes ces lois de 1792 et 1793, qui favorisaient la licence sous le nom de liberté, furent virtuellement abrogées et allèrent se confondre dans le chaos, avec tant d'autres lois, dont on ne se souvient plus que par les maux qu'elles ont produits. Le gouvernement sentit la nécessité de donner satisfaction aux sentiments religieux de la France : des négociations furent entamées avec la cour de Rome, et au mois de germinal an X parurent tout à la fois un nouveau concordat avec le souverain pontife et une loi sur l'organisation du culte.

Le concordat ne changea point la loi ecclésiastique sur le mariage des prêtres. Le pape promit un brevet d'indulgence aux prê-

tres antérieurement mariés; mais il ne statua que sur le passé, et seulement en faveur de la réconciliation de la France avec l'Église. Quant aux mariages à venir, le concordat, loin de les autoriser, les défendit, au contraire, virtuellement; car il ne confirmait les mariages contractés sous l'empire des lois révolutionnaires que par indulgence et par des considérations politiques qui ne pouvaient avoir aucun rapport avec les temps futurs. La loi sur l'organisation des cultes ne permit pas davantage le mariage des prêtres; et les art. 6 et 26 de la loi de germinal an X témoignent assez des intentions du gouvernement. Ces dispositions font revivre les anciens canons reçus en France, et parmi eux, par conséquent, celui du concile de Trente, sur lequel s'était fondée la jurisprudence des parlements. La loi organique fut aussi entendue sous l'empire, et quelquefois appliquée avec un arbitraire qu'elle ne comportait pas. Un prêtre du diocèse de Bordeaux ayant annoncé le projet de se marier, M. Portalis, ministre des cultes, écrivit, à cette occasion, à l'archevêque de Bordeaux la lettre suivante : « J'ai la satisfaction de « vous annoncer que S. M., en considéra- « tion du bien de la religion et des mœurs, « vient d'ordonner qu'il serait défendu à tous « les officiers de l'état civil de recevoir l'acte « de mariage du prêtre B... S. M. considère « le projet formé par cet ecclésiastique comme « un délit contre la religion et la morale, « dont il importe d'arrêter les funestes effets « dans leur principe. » Un chanoine s'étant marié quelque temps après, Napoléon le fit jeter en prison.

La question du mariage des prêtres s'est agitée depuis lors, sous l'empire de la charte de 1814, comme sous l'empire de la charte de 1830. La nature de ce travail ne comporte que l'indication de la doctrine proclamée par la jurisprudence. La cour royale de Paris, appelée à se prononcer, en 1828, dans une cause qui avait excité toutes les passions irréligieuses de l'époque, rendit un arrêt conforme aux décisions des anciens parlements. La cour considéra « que si, aux termes de la charte, chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte une égale protection, il ne s'ensuit pas qu'un Français puisse se présenter comme n'appartenant à aucune religion et comme étranger à tout culte; que, si le législateur n'a pas voulu interroger les consciences et scruter les opinions et les habitudes privées, sa haute prudence ne saurait devenir un moyen de se placer ouvertement hors de toute croyance ; que chacun est réputé professer la religion dans laquelle il est né, et qu'il est censé en pratiquer le culte ; que les canons, quant à cette partie de la discipline qui prescrit le célibat, ont été admis en France par la puissance ecclésiastique et sanctionnés par la jurisprudence civile. »

La même question s'est présentée en 1833, et la cour de cassation a confirmé cette jurisprudence, malgré le changement apporté à l'article de la charte, qui proclamait la religion catholique la religion de l'Etat.

Les lois politiques et civiles de la France proscrivent donc, comme les canons, le mariage des prêtres; et nous ne craignons pas de dire que les intérêts de l'Etat et ceux de l'Eglise veulent le maintien de cette législation. Les intérêts de l'Etat d'abord ; et ici nous pouvons invoquer une autorité qui n'est pas suspecte. Le parlement d'Angleterre, dans la loi même qu'il rendit en 1549, pour autoriser le mariage des ministres protestants, proclamait « qu'il convenait mieux aux prêtres de vivre chastes, et qu'il était à souhaiter que tous s'abstinssent volontairement du mariage. » Telle était aussi la pensée de Napoléon. « La « loi se tait sur les mariages des prêtres, fai- « sait-il écrire, en 1807, au préfet de la Seine- « Inférieure ; mais ces mariages sont généra- « lement réprouvés par l'opinion ; ils ont des « dangers pour la sûreté et la tranquillité « des familles : un prêtre catholique aurait « trop de moyens de séduire, s'il pouvait se « promettre d'arriver au terme de sa séduc- « tion par un mariage légitime. Sous prétexte « de diriger les consciences, il chercherait à « gagner et à corrompre les cœurs, et à « tourner à son profit particulier l'influence « que son ministère ne lui donne que pour « le bien de la religion. »

La nécessité du célibat des prêtres, considérée au point de vue religieux, est une question qu'ont tranchée l'autorité des conciles, les enseignements des Pères et des docteurs, la discipline antique et universelle de l'Eglise. Cette nécessité se justifie d'ailleurs par les raisons les plus solides et les plus péremptoires. Le prêtre est, en effet, dans nos sociétés catholiques, un personnage exceptionnel. Il n'a pas charge de continuer les races, ni de transmettre les fortunes. Sa mission est de conserver les dog-

mes de la religion, de propager sa morale, d'organiser ses pompes, de distribuer ses sacrements. Mais le prêtre, comme Jésus-Christ, doit enseigner à la fois par sa parole et par sa vie. L'Eglise l'a élevé à la dignité du sacerdoce pour être un exemple, encore plus qu'un oracle; car aucune langue n'est aussi persuasive qu'une vertu, et l'Evangile demeurerait une lettre morte entre ses mains, s'il n'en était, autant que le comporte la fragilité humaine, le commentaire vivant. « Il « est destiné, suivant les paroles de saint « Paul, à servir de spectacle au monde, aux « anges et aux hommes. » Les enfants du prêtre, ce sont les pauvres; sa famille, c'est l'humanité; et son existence doit être un sacrifice perpétuel, un dévouement sans bornes. Les haillons, la paille, les plaies, les cachots ne doivent lui inspirer ni dégoût, ni répugnance; sa porte doit être à toute heure ouverte pour celui qui l'éveille, son bâton toujours prêt; il ne doit connaître ni saison, ni distance, ni contagion même, quand il s'agit de visiter le malade, de porter le pardon au mourant.

Le mariage n'est-il pas essentiellement incompatible avec une telle mission? Donnez au prêtre une épouse, des enfants; et, dans ce cœur qui ne doit être qu'un foyer de charité et de foi, vous introduisez l'orgueil du rang, les soucis de l'ambition, toutes les agitations, toutes les misères de la société. Une lutte perpétuelle s'établira entre le ministre des autels et l'époux, le père. Le prêtre célibataire pourra glisser dans les mains du pauvre l'obole de son indigence; il sera toujours prêt pour prier, pour bénir, pour consoler; il quittera son repas, il s'arrachera au sommeil pour courir au chevet du malade; il bravera la mort, comme saint Charles Borromée ou Belsunce, pour secourir des pestiférés. Le prêtre marié gardera pour sa famille particulière ces soins affectueux et ce dévouement : il devra travailler pour elle, thésauriser pour elle, se conserver pour ses enfants. Demander l'abolition du célibat, c'est donc vouloir que le prêtre descende de la sphère élevée qu'il occupe; qu'il cesse d'être l'homme de Dieu, le père des orphelins, la providence visible du pauvre et des affligés, c'est-à-dire qu'il cesse d'être prêtre; car tel est le caractère vénérable et distinctif du sacerdoce catholique.

La suppression du célibat porterait d'ailleurs un coup mortel à la confession auriculaire. Le cœur a des mystères qu'une vierge ne peut murmurer qu'à de chastes oreilles. Le prêtre marié serait un confident suspect, et l'on croirait voir derrière lui sa compagne assise dans le tribunal de la pénitence. S'il n'était pas marié encore, les familles redouteraient qu'il ne cherchât à gagner les cœurs au lieu de diriger les consciences. Le dépôt des misères humaines veut une âme libre des mêmes faiblesses. Aussi le protestantisme a-t-il supprimé en même temps le célibat et la confession.

Les intérêts les plus graves de la religion et de l'Etat exigent donc le maintien de cette loi salutaire; et il n'y a pas une seule raison pour l'abolir. La société n'a plus à redouter aujourd'hui, ni un célibat nuisible à la population, ni l'accaparement d'une propriété immobile. Les liens qui rattachent le clergé à la société sont trop étroits pour qu'on ait besoin de les resserrer davantage; et un prêtre n'est pas un étranger au sein de la cité, par cela seul qu'il n'a ni femme ni enfants. Jamais les mœurs du clergé n'ont été plus pures et plus rigides; et, loin de solliciter la suppression du célibat, il repousserait cette liberté funeste à la dignité et à la sainteté du sacerdoce. Les esclaves des sens peuvent croire seuls que le cœur du prêtre est livré à d'éternels orages, et que la continence est une vertu impossible. La chair ne devient maîtresse que lorsque l'esprit cesse d'être vigilant et résolu; et plus on résiste aux passions, plus vite elles se taisent et s'endorment. La loi du célibat ne servirait-elle qu'à nous offrir l'image perpétuelle de ce triomphe de l'âme sur les sens, que ce serait une raison suffisante pour la maintenir; car l'empire sur soi-même est une vertu nécessaire à tous les âges et dans toutes les conditions. Ne nous étonnons donc point de voir l'Eglise attacher dans tous les temps une si haute importance à cette antique discipline. Le pape Grégoire XVI, dans une encyclique récente, recommandait sa défense aux efforts de tous les catholiques : « *Vestræ religioni committimus ut legem cælibatus,* « *maximi momenti, sanctam, tectam custo-* « *diri, vindicari, defendi omni ope conten-* « *datis.* »

L'histoire, qui nous montre le célibat religieux partout honoré et prescrit, nous montre en même temps le célibat civil mis au ban de toutes les législations. L'accroissement de la population n'exige

plus ces entraves apportées à la liberté naturelle. « Il y aura toujours assez de « mariages, disait M. Portalis, pour la « prospérité de la république; l'essentiel « est qu'il y ait assez de mœurs pour la « prospérité des mariages. » Cette question économique sera d'ailleurs traitée au mot POPULATION. Disons cependant, avec Montesquieu, qu'autant le célibat embrassé par des motifs religieux est digne de respect et de protection, autant on doit flétrir celui que forme le libertinage; celui où les deux sexes fuient une union qui les rendrait meilleurs, pour vivre dans celle qui les rend toujours pires, *non ut meliores fiant, sed liberiores.* Délivrés des devoirs du mariage, ils n'en sont que plus effrénés dans la licence de leurs amours. L'adultère et la prostitution marchent devant eux comme deux mauvais anges. Le célibat, qui se fonde ainsi sur la corruption, l'égoïsme, la faiblesse de cœur, pourra être toléré par les lois; mais il sera toujours réprouvé par la morale et par la religion. L'antiquité pardonna à Epaminondas, mourant sans postérité, parce qu'il put répondre: « Mes deux filles sont les batailles de Leuctres et de Mantinée. » Dans nos sociétés chrétiennes, le célibat doit se faire pardonner par des services rendus à l'humanité et par des vertus! J. LANGLAIS.

CELICOLES ou **COELICOLES**, nom collectif des adhérents d'une secte juive, qui paraissent avoir été confondus avec les véritables juifs par les païens au commencement du IIe siècle; car, dit Juvénal (sat. XIV) : « Celui que le hasard fait naître d'un père observateur du sabbat adore comme des dieux les nuages et le ciel; il se fait circoncire, et croit la chair de porc aussi sacrée que la chair humaine, etc. »

Quidam sortiti metuentem sabbata patrem,
Nil præter nubes et cœli numen adorant;
Nec distare putant humanâ carne suillam.
. . . .

Mais dans un décret de Constantin de l'an 315, reproduit par le code de Justinien (liv. I, tit. 9), les juifs sont positivement distingués des cœlicoles, tandis que, suivant un autre décret de 409, émané des empereurs Honorius et Théodore (*loc. cit.*), le nom de cœlicoles aurait été jusqu'alors inconnu, en tant que désignatif d'une secte nouvelle... *Cœlicolarum nomen inauditum quodam modo novum crimen superstitionis*... Telles sont les notions vagues et contradictoires qui nous sont parvenues sur ce néo-judaïsme, dont l'invention a été attribuée, sans aucune espèce de fondement, à des chrétiens apostats. X.

CELLAIRE (*polyp.*). Genre qui sert de type à l'ordre des cellariées dans la division des polypiers flexibles cellulifères. Les cellaires, suivant Lamouroux, sont des polypiers phytoïdes, articulés, cartilagineux, cylindriques, rameux, à cellules éparses sur leurs surfaces. Les espèces les plus disparates semblent avoir été réunies dans le genre cellaire, qu'on a formé de tous les polypiers qui ne pouvaient se classer dans les flustres et les sertulaires. Les principales espèces sont : la CELLAIRE SALICORNE, toujours dichotome, avec des articulations cylindriques ou fusiformes, couvertes de cellules rhomboïdales; la CELLAIRE VELUE, remarquable par les poils longs et nombreux dont elle est couverte depuis la base jusqu'aux extrémités; elle est originaire de la mer des Indes; la CELLAIRE OVALE, dont les articulations piriformes se composent de dix cellules; ce polypier vivant est d'un vert brillant, le polype est rougeâtre; on le trouve sur les côtes des îles Kouriles; et enfin la CELLAIRE CIERGE, filiforme. Cuvier a nommé SALICORNAIRES ces polypes à cellules.

CELLAMARE (ANTOINE GIUDICE, duc DE GIOVENASSO, prince DE) vit le jour à Naples en 1657. Elevé à la cour de Charles II, il suivit le parti des armes, et en 1702 il fut chargé de défendre le royaume de Naples contre les Impériaux. Après s'être distingué d'une manière brillante à la bataille de Luzzara, il fut fait prisonnier à Gaëte en 1707, et transféré à Milan, où il resta jusqu'en 1712. Après la conclusion de la paix, il retourna en Espagne et reçut pour récompense le titre de ministre de cabinet. En 1715, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à la cour de France. La mission était difficile, Louis XIV venait de mourir; le parlement, si docile pendant sa vie, avait cassé son testament et déféré la régence au duc d'Orléans. Albéroni forma le projet de la lui enlever, pour la donner au roi d'Espagne Philippe V, et confia cette mission à Cellamare. Ce n'était pas seulement à la régence que l'habile ministre visait pour son maître; il désirait aussi la couronne de France. Il aurait voulu rendre à l'Espagne son ancienne splendeur; il aurait

voulu lui rendre son ancienne prééminence sur toutes les nations de l'Europe. Continuant ce rêve de la monarchie universelle à laquelle aspiraient tous les rois de la branche espagnole de la maison d'Autriche, il le voyait sur le point de se réaliser par la réunion des deux royaumes. Philippe V avait, il est vrai, renoncé à la couronne de France, mais les renonciations n'embarrassaient nullement Albéroni ; il avait vu, par l'exemple de Louis XIV, combien il était facile de les éluder, et la mauvaise santé de Louis XV permettait à Philippe V d'aspirer à sa succession prochaine, s'il parvenait à se faire donner la régence. A peine Cellamare fut-il arrivé à Paris, qu'il mit tout en œuvre pour réussir dans sa difficile mission ; excitant les mécontents, caressant les indifférents, il parvint aisément à se faire de nombreux partisans. Il leur montrait le tort que l'alliance anglaise faisait à la France ; il leur faisait envisager ce qu'il y avait de honteux dans l'entier abandon de la politique de Louis XIV, dans l'ignoble sacrifice des Stuarts à la haine de l'électeur de Hanovre, dans la paix dégradante que le régent avait conclue avec la Grande-Bretagne, lorsqu'il aurait pu se la faire payer si cher. En un mot, Cellamare n'oubliait rien pour exciter le mécontentement général; mais son principal espoir de succès était fondé sur le mécontentement des *princes légitimés*. En effet, ces rejetons de Louis le Grand s'étaient vu arracher peu à peu toutes les dignités, tous les honneurs que la sollicitude paternelle s'était plu à accumuler sur leur tête, et chaque jour le régent se faisait un malin plaisir de les dépouiller de ce qui leur restait. Bientôt l'ambassadeur espagnol fut entré en relation avec eux, mais il s'était singulièrement trompé à leur égard : ni les promesses, ni l'éclat des honneurs que pouvait leur procurer un changement de gouvernement ne purent les tirer de leur apathie. Mais ce qu'il n'avait pas trouvé chez les hommes, il le trouva chez les femmes : l'épouse du duc du Maine, cette vive et spirituelle princesse, qui, dans sa délicieuse retraite de Sceaux, avait réuni autour d'elle tout ce que la capitale offrait d'écrivains renommés et d'hommes d'esprit, ne pouvait souffrir patiemment de se voir privée d'un rang qui lui appartenait légalement. Elle entra avec ardeur dans les plans de Cellamare, et bientôt elle eut arrêté avec lui le projet d'une vaste conspiration qui devait enlever la régence au duc d'Orléans pour la donner à Philippe V. D'après leurs conventions, l'administration de la France devait être confiée à un conseil de régence dont le duc du Maine aurait été le chef. Tout était conclu, on n'attendait plus que les derniers ordres de la cour de Madrid pour *mettre le feu aux poudres*, lorsque l'abbé Porto Carrero, chargé de porter au roi d'Espagne tous les détails de la conspiration et la liste des conjurés, fut arrêté le 3 décembre 1718. Aussitôt le régent et son ministre Dubois, qui depuis long temps étaient au courant de tout, firent mettre à la Bastille le duc et la duchesse du Maine, ainsi que tous leurs complices ; mais ils ne punirent que quatre gentilshommes bretons qui s'étaient sottement mis en avant. Quant à l'ambassadeur du Roi Catholique, il fut arrêté et conduit sous bonne escorte jusqu'à la frontière d'Espagne, après, toutefois, que l'on eut mis les scellés sur ses papiers. Ainsi se termina cette conspiration qui devait changer la face de l'Europe entière.

A peine Cellamare fut-il de retour à Madrid, que Philippe V, reconnaissant des services qu'il lui avait rendus, le nomma capitaine général de la Vieille-Castille. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1733, ayant constamment joui de l'estime et de l'amitié de son souverain. DUHAUT.

CELLARIÉES (*polyp.*). — Elles forment le troisième ordre des polypiers cellulifères dans la division des flexibles. Voici les caractères qui leur sont assignés par Lamouroux : polypiers phytoïdes, presque toujours articulés, à rameaux plans, comprimés ou cylindriques, à cellules communiquant souvent entre elles par leur extrémité inférieure, ayant leur ouverture, en général, sur une seule face; à bord rarement nu, ordinairement avec un ou plusieurs appendices sétacés sur le côté externe; point de tige distincte. Les cellariées varient beaucoup dans leur forme; leurs couleurs ne sont pas moins variables; desséchées, elles sont d'un blanc jaunâtre; quelques-unes sont d'un blanc éclatant, d'un brun foncé; d'autres vertes, rouges, jaunes. On les trouve isolées ou groupées ensemble dans toutes les mers, et d'autant plus nombreuses qu'on se rapproche des régions équatoriales. M. Lamouroux a divisé l'ordre des cellariées en plusieurs genres dont les espèces peuvent encore se multiplier par de nouvelles observations.

CELLE (*géogr.*). — Plusieurs villes portent ce nom; l'une d'elles est une ville de Hanovre, dans la principauté de Lunebourg, à 9 lieues de Hanovre; sa population est de 10,000 habitants : elle a la cour d'appel générale du royaume, et plusieurs sociétés scientifiques.

CELLÉPORE (*polyp.*), genre qui sert de type à l'ordre des celléporées dans la division des polypiers flexibles cellulifères, et offrant pour caractères principaux : un amas de petites cellules ou vésicules calcaires, serrées les unes contre les autres, et percées chacune d'un petit trou; polype isolé.

Les cellépores sont peu remarquables par leur forme et leurs couleurs, souvent à cause de leur petitesse et de leur aspect demi-transparent; on les confond avec de simples dépôts calcaires, et elles contiennent si peu de matière animale, que les acides les dissolvent presque en entier : on les trouve ordinairement en plaques plus ou moins étendues sur toutes les productions marines solides ou végétales. L'étude des cellépores n'est pas encore assez approfondie pour qu'il soit permis de les classer d'une manière rigoureuse; cependant on en connaît plusieurs espèces distinguées jusqu'ici par des nuances peu tranchées; telles sont la CELLÉPORE LABIÉE, la CELLÉPORE SPONGITE, la CELLÉPORE TRANSPARENTE.

CELLÉPORÉES. — Ce que nous avons dit à l'article CELLÉPORE, genre qui forme le type de cet ordre, nous dispense d'entrer dans les détails d'une nouvelle description; les caractères que nous avons assignés au genre sont précisément ceux qui distinguent cet ordre; ajoutons seulement, avec Lamouroux, que ces petits zoophytes ont une substance beaucoup plus solide que les autres polypiers de la même division; qu'il en est même que l'on pourrait regarder comme entièrement pierreux à cause de leur dureté dans l'eau, où ils sont plus flexibles que dans l'air; que desséchés, ils sont roides et fragiles; que les celléporées, en général microscopiques, n'offrent point dans leurs couleurs de nuances variées et brillantes, et qu'enfin on les rencontre dans toutes les mers, où elles adhèrent aux rochers, aux plantes, aux crustacés, aux mollusques testacés. Jusqu'ici on n'en donne que deux genres : la *cellépore* que nous avons indiquée et la *tubulipore*.

CELLÉRIER ou **CÉLÉRIER** (*acc. div.*). — Ce mot, qui n'est plus d'usage que pour désigner, dans certains ordres monastiques, le dignitaire chargé de la distribution des vivres, s'appliquait autrefois à tous ceux qui étaient chargés de la réception, de la conservation et de la distribution des revenus en nature des princes ou des particuliers. C'étaient les *intendants*, les *économes*, les *comptables* d'aujourd'hui. Ce mot vient du latin *cella*, dont nous avons fait *celle* avec la même signification, partie retirée, partie secrète d'un édifice. Les temples avaient des *cella*, comme nous dirions chapelles, où étaient plus particulièrement déposées les statues des dieux : les riches avaient dans leurs palais les celles que nous avons appelées celliers et greniers, où ils déposaient, comme nous l'apprend Cicéron, le vin, l'huile, le blé ou le miel : c'est sous ce point de vue que Virgile dit des alvéoles où les abeilles déposent leur miel :

.... Aut cum liquentia mella
Stipant et dulci distendunt nectare cellas.

Caton, Columelle, Pétrone citent la *celle* du portier, c'est-à-dire la loge, les *celles* ou les cabinets des esclaves, etc.

Chez nous et pendant que les chroniqueurs écrivaient en latin, les chambres pour chaque moine dans un couvent s'appelaient *celles*, nous en avons fait cellules; mais, par une figure dont l'emploi est très-commun, nous avons donné le nom de la partie au tout et nous avons appelé les couvents *celles*, nom qui est resté comme nom propre soit à des couvents, comme à celui du Moustier-la-Celle, soit même à des villages ou à des villes qui, probablement, ont dû leur origine à un couvent, comme CELLES, dans le Berry (à 3 lieues de Romorantin). De *celle* nous avons encore fait *cellier*, lieu où l'on dépose les objets que l'on veut céler, dit un vieux glossaire.

Le cellérier, dit la règle de Saint-Benoît, est préposé à tout ce qui est nécessaire aux frères quant au pain, au vin et à toutes sortes de vivres, ainsi qu'à tous les vases nécessaires pour la cave, la cuisine et le réfectoire. De grands personnages ont porté le titre de cellériers dans les couvents. Les couvents de femmes avaient leurs cellérières. Dans le Dauphiné, ce titre a été porté par un officier du prince qui d'abord avait été uniquement chargé de faire recueillir les grains du seigneur et de les faire resserrer, en concurrence avec le mistral et le baile; cependant il paraît leur avoir été supérieur,

car il avait droit de percevoir par lui-même, ou par un substitut de son choix, tous les revenus et les droits du prince, quels qu'ils fussent. — Les rois de France ont eu aussi des cellériers dont les fonctions ont varié suivant les temps. Cet office a, comme presque tous les autres, été constitué en fief. — On a quelquefois appelé le cellérier, cevelier ou chevelier ; ainsi on trouve appelé *cevelier des eaues*, celui qui plus tard est dit *le cellérier des eaux*. EMILE LEFÈVRE.

CELLINI (BENVENUTO). (*Voy.* BENVENUTO.)

CELLULAIRE (TISSU). (*Voy.* TISSU.)

CELLULAIRE (RÉGIME). (*Voy.* PRISONS.)

CELLULES (*anatom. générale*). — Les anatomistes modernes donnent ce nom aux parties morphologiques élémentaires qui constituent les corps organisés. Cette définition n'est pas admise par tous les physiologistes : les uns, avec le professeur J. Henle (de Zurich), donnent l'épithète d'*élémentaires* à des *granulations* de 1 à 2 millièmes de ligne de diamètre, parfaitement délimitées et ressemblant à des globules de graisse ; les autres, au contraire, regardent les *cellules* microscopiques comme le premier élément morphologique des tissus vivants.

Les cellules *primitives* ou *élémentaires* consistent en de petites poches remplies de liquide, et présentant dans l'une des parois un corps fort petit appelé le *cystoblaste* ou le *noyau* de la cellule. Ce noyau, ordinairement arrondi, lisse, quelquefois légèrement granulé, présente une ou deux taches nommées *nucléoles* (*nucleoli*). On présume que le noyau, dont le diamètre varie entre 2 et 4 millièmes de ligne, est lui-même formé d'une enveloppe membraneuse et d'un liquide.

Les cellules sont libres dans les liquides ou fixées dans une substance amorphe désignée sous le nom de *cystoblastème*. Cette disposition explique pourquoi les anatomistes confondent aujourd'hui l'histoire des liquides et des solides dans une seule science, l'*histologie*. L'un des phénomènes les plus curieux que présentent ces organes est, sans contredit, le mouvement des globules du sac cellulaire. Les *globulins* (*Turpin*) se disposent en chapelet, marchent parallèlement à l'axe longitudinal dans les jeunes cellules et le coupent à angle droit dans les anciennes. La cause de cette singulière circulation, observée seulement dans les végétaux et principalement dans les *chara*, est complétement inconnue.

La multiplication des cellules se fait de plusieurs manières : 1° par des rejetons (génération *surculaire* ou *exogène*) ; 2° par production de nouvelles cellules dans la cellule primitive (génération *endogène*) ; 3° par formation de cloisons intérieures qui divisent la cellule primitive (multiplication par *cloisonnement*) : ce dernier mode de multiplication appartient exclusivement aux végétaux.

Une fois formées, les cellules éprouvent diverses modifications de composition et de forme en vertu desquelles elles deviennent aptes à constituer tous les organes : ainsi elles s'allongent, s'amincissent, s'aplatissent au point de perdre leur cavité et font l'office de fibres ; ou bien elles conservent leur cavité, s'unissent bout à bout et constituent des vaisseaux ; en un mot, elles se serrent les unes contre les autres, se fendent dans une étendue variable, se réunissent en groupe, se confondent ensemble, sont absorbées en tout ou en partie, etc. Je n'insisterai pas davantage sur ces transformations dont la nature et le mode ne sont pas bien connus. Je vais plus loin, je pense qu'il faut se tenir en garde contre les résultats annoncés par les micrographes, car, dans l'ordre de leurs recherches, les illusions sont faciles, et les brillantes erreurs de l'imagination prennent souvent la place des observations froides et sévères. Dr BOURNIN.

CELSE vivait au IIe siècle, sous le règne d'Adrien. — Il est le premier philosophe païen qui ait attaqué la religion chrétienne, et, chose singulière, il employa contre elle à peu près les mêmes arguments qu'on trouve dans les écrivains du dernier siècle. Bien que la guerre ait été engagée à l'une et à l'autre époque, au nom des principes et de la raison, elle a évidemment un tout autre caractère ; ce n'est pas l'esprit, en effet, ce sont plutôt les passions qui sont en révolte. Celse, à en juger par ce qui nous reste de lui, était un peu parent de Voltaire. C'était un esprit vif et railleur, brillant et superficiel, sachant un peu de tout, peu scrupuleux dans le choix des faits, croyant que toute arme est bonne, pourvu qu'elle blesse, maniant avec grâce la plaisanterie, et prenant volontiers les injures et les bons mots pour des raisons. Il était lié avec Lucien, autre écrivain de la même

école, et savait tout aussi bien que lui à quoi s'en tenir sur le compte des philosophes : aussi l'a-t-on rangé mal à propos dans la secte épicurienne. Celse ne relevait précisément d'aucune secte, mais il empruntait à chacune les arguments qu'elle pouvait lui fournir contre l'Evangile. C'est même de cette mobilité d'esprit, de cette instabilité d'idées, qu'il tire sa principale force. Quand l'intelligence seule est aux prises avec la vérité, le combat est ordinairement livré sur un ou plusieurs points parfaitement définis et circonscrits à l'avance; on le voit par l'histoire de toutes les hérésies. Mais le propre des passions est de porter sur tous les points à la fois le champ de bataille. Les passions doutent d'elles-mêmes ; elles n'ont pas cette confiance présomptueuse qui naît quelquefois de l'aveuglement de l'esprit; c'est pourquoi le philosophe, qui défendait le paganisme et qui ne pouvait le défendre qu'au nom des passions que le paganisme avait déifiées, n'a pas soutenu seulement une ou deux erreurs, il a soulevé mille erreurs à la fois. Comme les philosophes du dernier siècle, il a tout remis en question. Il publia d'abord une diatribe qu'il intitula, sans doute par euphémisme, le *Discours véritable.* Cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous ; mais Origène, qui, à la prière d'Ambroise, son ami, entreprit de le réfuter, nous en a conservé de nombreux extraits. On voit par ces fragments la tournure d'esprit du philosophe, et l'on peut juger du genre et du mérite de ses attaques. On croirait, nous le répétons, avoir sous les yeux les sophismes de Voltaire, et, quelquefois, à cela près de l'esprit qui leur a manqué, les savantes dissertations de Volney et de Dupuis. Hélas! il n'est rien de neuf en ce bas monde, et les erreurs qu'on croit les plus nouvelles avaient été réfutées il y a près de deux mille ans. Et, chose remarquable, c'est parce qu'elles ont été réfutées que nous savons qu'elles se sont produites ; les erreurs ne naissent que pour mourir, ne renaissent que pour mourir encore. Elles ne laissent de traces de leur passage que dans les livres qui les condamnent et que la vérité a marqués de son sceau.

Celse composa encore d'autres ouvrages qui sont perdus comme le *Discours véritable*, entre autres un livre contre la magie, dans lequel il accuse Jésus-Christ d'avoir opéré ses miracles, par le moyen des sciences occultes.

CELSE (Celsus Aurelius-Cornelius), surnommé l'*Hippocrate latin*, appartenait à une famille patricienne, célèbre dans les annales romaines, à la famille Cornélia.

L'histoire n'a conservé presque aucun souvenir biographique relatif à ce médecin. On sait seulement qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Rome. Quant à sa naissance, les uns la font remonter au temps d'Auguste, tandis que d'autres la portent à plus d'un demi-siècle plus tard.

Celse, regardé par ses admirateurs comme le plus érudit des médecins latins, aurait, dit-on, écrit un grand nombre d'ouvrages sur la rhétorique, sur l'art de la guerre, sur l'agriculture ; et, comme Galien, il aurait fait de nombreux commentaires sur Hippocrate. Ces divers ouvrages ne sont pas arrivés jusqu'à nous ; du reste, il n'est pas certain qu'ils aient jamais existé. Le seul travail qui nous ait été conservé, celui qui a valu à son auteur une si grande célébrité, et, de la part de la postérité, des louanges si exaltées, est le traité *De re medica*. Cet ouvrage est divisé en huit livres, dont les quatre premiers sont consacrés à la médecine proprement dite, les quatre derniers à la thérapeutique et à la chirurgie.

Le traité *De re medica*, aussi remarquable par le style que par le fond de la pensée, rappelle, par l'un et par l'autre, les traditions hippocratiques : on y trouve de la clarté, de la simplicité, de la précision et de l'élégance, qualités qui ont valu à l'auteur le titre pompeux de *Cicéron des médecins*. La phrase de Celse n'a cependant rien de la richesse de la période cicéronienne; elle se distingue plutôt par la concision, la sobriété des mots et sa forme aphoristique. Théodore Janson a recueilli dans ce livre un certain nombre de pensées, véritables aphorismes imprimés à la suite des aphorismes d'Hippocrate sous le titre suivant : *Insigniores aliquot sententiæ selectæ ex libris Aurelii-Cornelii Celsi medici inter Latinos eloquentissimi. Argentoratum*, 1756.

Celse n'est point, comme on a voulu le dire, un simple compilateur. Homme d'une sage et profonde expérience, mûri d'ailleurs dans la science des Grecs qui avaient déjà posé les principes fondamentaux de la médecine, il sut associer la science à l'expérience, et faire marcher de pair l'étude des théories et celle des faits. On lui doit, en médecine, des préceptes judicieux ; en chirurgie, des

tentatives et des déconvertes henreuses. Ainsi on tronve dans son ouvrage les éléments de la lithotritie, ceux de l'art de réparer les pertes de certaines parties du corps, en les remplaçant par d'autres parties du corps vivant, etc.; peut-être même, certains furets littéraires, avec un peu de bonne volonté d'interprétation, trouveraient-ils dans les textes vagues des aphorismes le germe de plus d'une déconverte moderne.

Le traité *De re medica*, traduit en plusienrs langues, a été annoté et commenté par des hommes distingués, et imprimé plus de soixante fois dans la langue originale.

Dr Bourdin.

CELSIE, *celsia (bot. phan.)*, genre de la didynamie angiospermie qui lie la famille des scrofulariées avec celle des solanées, à laquelle il appartient plus particnlièrement; il est consacré à la mémoire du botaniste suédois Olaüs Celsins, qui fut, après Stobée, l'un des plus ardents protecteurs de Linné. Ces espèces sont peu nombreuses, toutes plantes herbacées et d'ornement, originaires des contrées orientales, des îles de l'archipel grec, de l'Égypte et des côtes de la Barbarie; elles ont beaucoup de rapports avec les molines, mais elles leur sont inférieures en aspect.

L'Héritier a détaché plusieurs celsies pour former son genre HEMITOMUS.

CELSUS, un des plus considérables jnrisconsultes romains. Il fut deux fois consul, ainsi que l'atteste Pomponius (l. 2, ff., *De orig. jur.*). Celsus vécut jusqu'an règne d'Antonin le Pieux, sous lequel il fit en second les fonctions de secrétaire on garde des livres de ce prince, comme l'indique un marbre trouvé à Rome chez les Alberius; on y voit que Celsus avait souscrit un *libel* d'Arrins Alfius, affranchi de Fadille, mère d'Antonin le Débonnaire. Celsus avait fait trente-neuf livres de *Digestes*, vingt livres d'*Institutes*, et treize livres de *Lettres*. Il est cité plus de trois cents fois dans le *Digeste*, deux fois dans le code et une fois dans les *Institutes*.

V. V.

CELTES. — L'histoire ne nous dit rien snr l'origine de ce peuple fameux. Beaucoup de faits s'accomplissent avant qu'il se tronve un poëte pour les chanter, un historien pour les écrire. Est-il donc impossible de soulever un coin du voile qui nous dérobe la connaissance de l'antiquité? Une antique tradition, conservée chez les Celtes, portait qu'ils étaient partis de l'Asie, qui paraît, du reste, avoir été le premier séjour de l'espèce humaine. Quel itinéraire avaient suivi ces amis des peuples de l'Europe, si l'on en excepte les Grecs? Là-dessus les avis sont fort partagés. Quant à nous, il nous paraît plus que probable qu'ils snivirent le cours du Danube; qn'ils aient fait, sur les rives de ce grand fleuve des haltes, plus ou moins nombreuses, plus ou moins longnes, c'est ce que nous n'avons point à examiner, fort henreusement : ce qni importe, c'est de suivre cette étonnante migration d'un peuple justement célèbre.

Notre opinion s'appuie sur deux indications qui ne sont pas sans importance. La première, c'est que le plus ancien nom du Danube, *Ister*, est un mot celtique qui signifie fleuve. Ce sont donc les Celtes qui l'ont ainsi appelé, qui l'ont connu les premiers; de même que les Ossètes ou Irons ont changé le nom du Tanaïs et l'ont appelé *Don*, c'est-à-dire la fleuve; de même que les Arabes, en voyant l'Etna, ont substitné à ce mot celui de *Gibel* (en arabe *ghebel*, montagne); de même que nos Celtes eux-mêmes, étant arrivés enfin au pays où ils se devaient fixer, nous ont fait connaître le Doubs, *Dubis*, c'est-à-dire la rivière ou le fleuve (*Dob*, rivière, fleuve en gaélique). La seconde n'est autre que la direction suivie par les compagnons de Bellovèse. Ils suivirent le cours du Danube, guidés, dit-on, par le vol des oiseanx. Il est plutôt à croire qu'ayant le projet vague de retourner au pays qui avait servi de berceau à leur nation, destination où, à raison des obstacles et de la prodigieuse distance, ils ne parvinrent que deux siècles plus tard, ils étaient guidés par une ancienne tradition, présage plns sûr que le vol des oiseaux, tradition qui les aura portés à refaire en sens inverse la route qu'avaient suivie leurs pères, quand ces hommes âpres, hardis, aventureux (*gens aspera, audax, bellica*) n'hésitèrent pas à quitter leur patrie pour aller chercher des terres inconnues : ils habitaient le nord-ouest de l'Asie Mineure, où, selon nous, il faut placer leur premier séjour dans le pays, à peu de chose près, dont s'emparèrent, vers la fin du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, les Galates ou Gallogrecs. Ce que nous disons n'a point été tout à fait inconnu à l'antiquité : Cornélius Népos, dont les ouvrages les plus importants sont malheureusement perdus, avait trouvé, après de

longues recherches, que les Henètes on les Venètes d'Italie (qni sont devenus les Vénitiens) étaient venus des confins de la Paphlagonie et de la Cappadoce; et Strabon fait remarquer que ces Venètes d'Italie étaient une portion ou colonie des Venètes de l'Armorique. Ainsi, en se conformant aux traditions de l'antiquité, traditions auxquelles donne aujourd'hui tant d'antorité l'histoire comparative des langues, on pourrait placer pen de temps après la dispersion des hommes, les Ioniens ou Grecs au snd et à l'ouest de l'Asie Mineure; les Celtes avec les Arméniens au nord-est et à l'est, et plus à l'est et dans la Hante Asie les Mèdes et les Perses, qui de là se seraient étendus jnsqu'aux Indes.

Arrivés dans les Gaules à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui doit être fort ancicnne, les Celtes paraissent s'y être fixés aussitôt, de manière à abandonner presque entièrement le pays qu'ils occupaient auparavant plus à l'est. Ils conservèrent néanmoins quelques établissements autour de la forêt Hercynienne qu'ils possédaient encore à une époque voisine de l'ère chrétienne. Le Rhin leur servit de frontière à l'est et au nord; an sud-est, les montagnes qu'ils nommèrent *Alpes* (d'un mot de leur langue qui signifie montagne, *Alpa* et *Alba*) ne purent les arrêter; ils les franchirent beaucoup plus tôt que les historiens ne le rapportent. En effet, les Ombriens, le plus ancien peuple de l'Italie au rapport de Pline, étaient des Gaulois, suivant Bocchns, l'affranchi de Sylla, V. Flaccus et nn vieux scoliaste : longtemps avant Bellovèse, ils occupaient le versant méridional des Alpes, et l'*Apennin* même, dont le nom rappelle un mot celtique *penn*, tête, sommet, montagne, accuse le séjour des Celtes dans cette péninsnle; ils franchirent aussi les Pyrénées et se mêlèrent aux habitants de l'Ibérie : de là les Celtibères. Quelques-uns même poussèrent plus loin encore; du moins le nom de Gallicie, province du Nord de la presqu'île, semble-t-il l'indiqner, et des villes de l'intérieur dont le nom se termine en *dunum* en sont une preuve suffisante, comme nous le faisons remarquer plus bas. Au nord, la Manche fut franchie et les Iles Britanniques se remplirent de Celtes. C'est là qu'ils ont le mieux conservé leur originalité.

Les Grecs ne connurent, selon toute apparence, les Celtes que lors de la fondation de Massalie, environ 600 ans avant J. C.; et, si l'on en croyait qnelques historiens, trop crédules disciples des Grecs, il s'ouvrit alors nne ère toute nouvelle ponr ces peuples, plongés jusqne-là dans la plns affrense barbarie. Nous ne prétendons pas que la colonie des Phocéens ait été tont à fait inutile à scs voisins; mais tous ces bienfaits pourraient bien se réduire à la culture de la vigne et de l'olivier que les Celtes ne paraissent avoir connue auparavant. Ce n'est là qu'un bien faible accessoire de la civilisation. Cclle des Celtes lenr est propre, et ils en étaient tout aussi fiers que les Grecs de la leur; ils la tenaient des druides, dont la doctrine valait bien les rêveries philosophiques d'un Thalès ou d'un Anaximène, et qui enseignaient l'immortalité de l'âme peut-être plus de mille ans avant la naissance de Socrate. Les lettres étaient aussi enseignées chez les Celtes, et l'antique institution des bardes avait dû contribuer beancoup à la culture des esprits, et l'on ne peut douter que ce qu'il y avait de plus élevé, de plus sublime dans l'enseignement des druides ne parvînt aux profanes, peut-être an peuple même par le moyen des hymnes des bardes qu'on apprenait par cœur pour les chanter.

Ce n'cst même que de cette manière qu'on peut expliquer les richesses dcs idiomes celtiques. Le gaélique a cinq ou six mots qui signifient Dieu; douze qui cxpriment l'idée d'âme, d'esprit..... En général, la langue philosophique, que lcs Romains ont empruntée aux Grecs, que les peuples modernes ont reçue des uns et des antrcs, existe là nette, précise, abondante. Pour les animaux domestiques, pour tout ce qui concerne l'agriculture, il y a une synonymie variée. Ils connaissent le blé, l'avoine, l'orge, et chacune de ccs idées a plusieurs mots à son service; le seigle, *secale*, était aussi cultivé chez eux; et les Romains convenaient qu'ils tcnaient d'eux le nom ct la chose : Enfin le gaélique possède au moins quinze mots qui venlent dire *terre*, et plus de cinquante qui signifient éminence ou monticnle. Le plus pauvre des rameaux celtiques, le kymrique, renferme au moins cinquante mille mots, dont un grand nombre présente un haut intérêt pour le linguiste. Nous n'en vonlons donner qu'un exemple. A l'article suivant, nous citons deux mots qui expriment le sommeil, dont l'un rcproduit le mot persan, l'autre le mot arménien, qui a le même sens; il y en a un troisième, *hephun*

ou *heppian* (*hephunaw* ou *heppian*, dormir, sommeiller), lequel répond au grec ὕπνος (lat., *somnus*), sommeil, ὑπνόω (lat., *somniare*, qui a pris un sens un pen détourné), dormir. De telles langues ne dénotent pas la barbarie; elles supposent nécessairement une grande culture littéraire. On sait, d'ailleurs, que l'esprit, dont nous faisons tant de cas, n'était pas moins estimé chez les Celtes; après les armes, c'est ce qu'ils recherchaient le plus. Là-dessus nous pouvons nous en rapporter à un homme qui n'avait pas pour habitude de se prononcer sur les choses qu'il ne connaissait qu'imparfaitement. Les Gaulois, disait le vieux Caton dans ses *Origines*, sont surtout passionnés pour deux choses, pour les armes et pour l'esprit (ou même le hel esprit) : *gallica gens duas res industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui*. Si l'esprit avait tant d'attraits pour le peuple, les poëtes principalement devaient se piquer d'en avoir. Tout barde était né malin, et autant il se sentait d'inspiration pour la haute poésie, autant faisait-il éclater de malice et de verve dans de spirituelles satires dirigées contre les adversaires ou les ennemis de leur héros. C'est ce que nous apprenons de Diodore, et c'est pour cela, sans aucun doute, qu'un mot dérivé de *bard* signifie satire en gaélique. Voyons maintenant si dans la description morale des Celtes nous pourrons démêler quelque empreinte de l'esprit grec. Voici le portrait qu'en a tracé un des hommes qui les ont le mieux étudiés : « Les traits saillants de la famille celtique, ceux qui la différencient le plus des autres familles humaines, peuvent se résumer ainsi : une bravoure personnelle que rien n'égale chez les autres nations; un esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions, éminemment intelligent; mais, à côté de cela, une mobilité extrême, point de constance, une répugnance marquée aux idées d'ordre et de discipline si puissantes chez les races germaniques; beaucoup d'ostentation; enfin une désunion perpétuelle, fruit de l'excessive vanité. »

A ces traits de caractère il faut en ajouter un qui fait infiniment d'honneur aux Celtes, c'est un sentiment de noble sympathie pour le malheur. « Dans une réunion de Celtes, dit Diodore, apprend-on qu'une cité soit opprimée par ses voisins ou qu'un peuple soit réduit en servitude par de cruels tyrans, tous manifestent la plus vive indignation; et, s'il se trouve là un chef pour les conduire, ils volent à la défense des opprimés sans calculer ni la distance ni les périls. » Ce sentiment d'une si admirable générosité, cet aveugle dévouement aux victimes de l'oppression et de la tyrannie, les Celtes ne le devaient pas aux Grecs. Parmi ceux-ci les seuls Athéniens se sont rencontrés qui aient érigé un autel à la Pitié; mais quelle différence entre cette compassion si naturelle pour des malheureux que l'on voit et auxquels on ne rend d'autre service que de les épargner, et cette sublime et active sympathie pour l'infortune, quelle qu'elle soit, pour la délivrance de laquelle on se montre prêt à tout sacrifier, même sa liberté et sa vie! qui ne voit dans de telles dispositions, tout exceptionnelles chez les anciens, un germe précieux qui, fécondé et développé par le christianisme, est devenu l'institution de la chevalerie au moyen âge?

La religion des Grecs ne pénétra pas non plus chez les Celtes, qui peuvent hien connaître Mars (des hommes aussi belliqueux ne peuvent pas ne point invoquer le dieu des batailles), mais qui, à coup sûr, n'adorent ni Vulcain, ni Junon, ni surtout Apollon. Le dieu du jour semble avoir été compté pour rien par eux : c'est dans la sombre profondeur des bois que les druides aiment à se réunir; c'est là que, pendant le silence et les ténèbres, ils vaquent aux soins du culte et célèbrent des sacrifices quelquefois horribles; enfin, contrairement aux autres peuples, ils paraissent si peu touchés des bienfaits du soleil, qu'ils calculent la durée non par les jours, mais par les nuits. Il reste encore aujourd'hui, dans leurs langues, quelques traces de cet usage, qui peut sembler étrange : en gallois, par exemple, une semaine se dit *withnos*, huit NUITS. Enfin, quand on examine à fond les choses, on trouve que les Massaliotes, loin de jouir, dans les Gaules, de cette prépondérance qu'on leur attribue bien gratuitement, y sont fort à l'étroit et assez embarrassés; leur territoire est des plus exigus, et, pour se préserver des attaques sans cesse renouvelées de leurs voisins, ils se voient obligés à fortifier Antibes et Nicée du côté des Alpes, et Agde à l'occident. Ce n'est pas là jouer un rôle bien important.—Voici le fait le plus saillant de l'histoire des Celtes. Ambigat, roi des Bituriges, ayant réuni sous sa domination, environ 500 ans avant notre ère, à peu près

toutes les cités depuis la Garonne jusqu'au Rhin, ses deux neveux, Sigovèse et Bellovèse, quittèrent les Gaules à la tête chacun d'une nombreuse jeunesse. Le premier se dirigea à l'est, et, en suivant une route que les Celtes devaient connaître, il arriva, à ce qu'on croit, sur les bords de la Save, un des affluents les plus considérables du Danube, qu'il ne put ou ne voulut pas franchir. C'est là que les historiens placent ces Gaulois scordisques si terribles dans les combats : ce sont eux qui, dans la suite, s'étant avancés vers l'orient, se jetèrent, les uns sur la Macédoine et la Grèce, les autres sur Byzance, qu'ils soumirent à un dur tribut; puis ils passèrent en Asie, et allèrent s'établir entre la Cappadoce, la Paphlagonie et la Bithynie, pays auquel ils donnèrent le nom de Galatie. Bellovèse franchit les Alpes, et alla s'emparer d'un territoire occupé par les Etrusques, entre les Ombriens, Celtes d'origine, et les Gaulois cisalpins, où il fonda Ancône. C'est de là qu'étaient partis ces Gaulois qui, transportés d'indignation contre les violateurs du droit des gens, marchèrent, cent ans après, sur Rome, et s'en emparèrent. La terreur qu'ils inspirèrent dès lors fut telle, qu'une loi romaine obligeait tout le monde, même les vieillards et les enfants, à prendre les armes toutes les fois qu'on était en guerre avec les Gaulois. Ces guerres furent fréquentes et meurtrières, et, lorsque Annibal fut venu tomber sur l'Italie, il trouva dans ce peuple de courageux auxiliaires, qui ne contribuèrent pas peu à ses grandes victoires. Les Celtes, au reste, aimaient tellement la guerre, que, quand ils ne la pouvaient pas faire pour leur propre compte, ils s'enrôlaient volontiers dans les armées étrangères. Les Carthaginois et d'autres peuples en avaient presque toujours à leur solde; et ceux de l'Asie Mineure se rendirent en peu d'années tellement redoutables, qu'ils se virent recherchés par les princes les plus puissants, qui payaient de sommes énormes l'alliance de soldats réputés invincibles. S'ils n'ont pas fait de plus grandes, de plus durables conquêtes; si même plus tard ils ont succombé comme les autres nations quand les Romains les ont voulu assujettir, c'est qu'ils ont manqué d'unité. Avec une armée permanente et bien disciplinée, jointe à une centralisation fortement organisée et reconnue de tous, les Celtes eussent été le premier peuple du monde, et ils n'auraient connu d'autres bornes à leur domination que celles qu'ils eussent bien voulu s'imposer à eux-mêmes.

Avant d'aller plus loin, il convient d'indiquer le sens attaché au mot *Celtes*. Pour les Grecs, la *Celtique* était le pays connu des Romains sous le nom de *Gaule*, et les Celtes étaient le même peuple que ceux-ci appelaient les Gaulois. Le mot *Galates* ne paraît avoir été employé par les Grecs que depuis leurs fréquentes relations avec les Romains. Plus tard, quand ils furent mieux connus, ils furent divisés en Aquitains, en Belges et Gaulois ou Celtes. Telle est la division de César, qui n'y comprenait ni les habitants de la Bretagne, ni les Gaulois d'Italie ou cisalpins, ni même ceux de la *Province*. Aujourd'hui, grâce à l'étude comparative des langues, on ne reconnaît plus dans les Celtes que deux grandes divisions, les Kymris et les Gaëls, dont nous continuerons l'histoire sous la dénomination de Celtes. Les Kymris occupaient les provinces occidentales et septentrionales des Gaules, y compris l'Aquitaine; les Gaëls, le centre, le sud et l'est, à l'exception, toutefois, des pays montueux et boisés, occupés presque toujours par des Kymris qui recherchaient en outre les côtes de la mer. Les Gaëls ou Celtes occupaient donc à peu près le pays compris dans l'Orléanais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné, la Provence, une partie du Languedoc, l'Auvergne, le Lyonnais, le Nivernais, le Berry, le Bourbonnais, la Touraine. On distinguait parmi eux les Séquanes, les Edues, les Allobroges, les Arvernes, les Biturigs, les Carnuts peut-être : en général, ils habitaient les villes dont le nom se termine en *dunum*, car, en gaélique, *dun* signifie ville, place; d'où Augustodunum, *Autun*, Lugdunum, *Lyon*... Si donc on trouve parmi les Belges deux ou trois villes ainsi dénommées, on peut croire que dans l'origine elles appartenaient aux Gaëls. En kymrique *dinas* ou *dinum* répond à ce *dunum;* d'où *Londinum*, Londres (la ville des vaisseaux). M. A. Thierry croit que les Kymris ne se sont portés vers l'occident que longtemps après les Gaëls; mais c'est une opinion qu'il serait difficile d'établir; et d'ailleurs, le savant académicien confond les Cimbres avec les Kymris, tandis que nous croyons que ce sont deux peuples fort différents l'un de l'autre. De plus, le mot *Ister*, qui est ici

d'une grande valeur, est kymrique et non gaélique. Une dernière raison qui nous paraît décisive, c'est que les deux *grandes colonies* conduites, l'une par Sigovèse du côté de l'Orient, l'autre par Bellovèse, en Italie, renfermaient des Gaëls et des Kymris : des Gaëls, puisque les chefs étaient neveux du roi des Biturigs, qui étaient Gaëls; Kymris, puisqu'au bout d'un certain nombre d'années les chefs de ces *émigrants* sont des *Brennus* (c'est un Brennus qui prend Rome; c'est un autre Brennus qui se trouve plus tard en Macédoine à la tête des Gaulois); or *brenn*, ou *brynn*, est un mot kymrique qui signifie roi. Les deux divisions, quoique n'ayant pas précisément les mêmes habitudes ni les mêmes institutions, ni enfin la même langue, vivaient en bonne intelligence ordinairement et ne formaient, à proprement parler, qu'une seule et grande nation.

Les Gaëls et les Kymris étaient divisés en un assez grand nombre d'états ou cités, *civitates*, qui avaient chacun leur gouvernement particulier. Nous ne savons presque rien sur les Etats ou petits gouvernements des Kymris; on soupçonne néanmoins qu'il y avait un conseil et un chef électif ou héréditaire qui prenait souvent le titre de roi, principalement à la tête des armées dans les expéditions lointaines, comme il paraît par le récit des historiens, qui les appellent *Brennus*, c'est-à-dire *rois*. Nous avons des indications un peu moins vagues sur le gouvernement des Gaëls : il y avait là un sénat ou conseil formé d'hommes ayant atteint la maturité de l'âge, et un grand juge électif qui administrait et exerçait le pouvoir exécutif sous le nom de *vergo bret*. — Il est présumable que toutes les cités kymriques étaient unies entre elles d'une manière plus étroite; on le croirait du moins, en lisant attentivement les *Commentaires* de César. Peut-être en avait-il été de même des Etats gaéliques; mais cela n'est pas bien établi à l'époque de la conquête.

Il est incontestable que les deux divisions avaient la même religion, et qu'elles formaient, sous les druides, une confédération théocratique, dont malheureusement les nœuds n'étaient pas assez resserrés. Ces prêtres philosophes jouissaient d'un crédit illimité et inspiraient le respect à tous, à cause de l'autorité que leur donnait la religion qui tenait une si grande place chez les anciens, à cause de leur sagesse tant vantée, et par-dessus tout peut-être, à cause de leur profond savoir dans la divination, la science des sciences, qu'ils enseignaient mystérieusement et pendant longues années à quelques adeptes seulement. Ils disposaient aussi d'un moyen de coercition tout puissant au milieu d'un peuple entièrement, aveuglément soumis aux ministres d'une religion dont le fondement, on peut le dire, était la crainte : ils pouvaient excommunier et maudire quiconque refusait de se soumettre à leurs décisions. L'homme frappé d'une telle malédiction, fût-il chef, fût-il prince, fût-il roi, était, à l'instant même et *ipso facto*, retranché de la grande communauté; il ne pouvait plus paraître dans aucune assemblée; ses parents, ses meilleurs amis fuyaient à son approche; la malédiction dont il était chargé en faisait un objet d'exécration générale; elle se serait infailliblement communiquée à celui qui aurait eu quelque chose de commun avec lui. (*Voy.* César.) Leudière.

CELTIQUES (langues).—On ne parlait que des langues celtiques tant qu'elles restèrent dans une obscurité impénétrable : à l'exception des érudits, qui rapportaient tout au grec et au latin, et des hébraïsants, qui mettaient la langue sainte en première ligne et en faisaient dériver toutes les autres, on citait fréquemment les vieux idiomes des Gaulois. Ménage lui-même, ce savant en *us*, s'il en fut, est descendu jusqu'au celto-breton quelquefois. L'Académie des inscriptions admit aussi dans son vaste recueil deux mémoires de Falconnet, un de ses membres, consacrés à des recherches sur les langues celtiques. Enfin, à la suite des travaux de Pezron, du P. Grégoire, de don le Pelletier, de Bullet, de le Brigant, de la Tour-d'Auvergne et de Court de Gébelin, qui avaient fait grande sensation sur de certains esprits et avaient vivement ému l'attention publique, il se forma une société dont le but était d'étudier les fondements de notre histoire, au moyen des langues et des monuments celtiques. Cette réunion, qui renfermait un grand nombre de noms célèbres, prit le titre d'Académie celtique, afin qu'on ne se méprît pas sur le but qu'elle se proposait. Les prétentions ne manquaient pas dans une semblable compagnie; mais, sans aucun doute, à en juger par les mémoires qu'elle a laissés, ce qui y manquait essentiellement, c'était la connaissance des langues celtiques, que l'on faisait néanmoins intervenir dans toutes les

questions, avec d'autant plus de sécurité que l'on ne courait pas grand risque de se voir convaincu d'ignorance ou de témérité. — Il existait pourtant des ouvrages bien faits sur les langues celtiques, ouvrages qui devaient inspirer d'autant plus de confiance qu'ils avaient été rédigés sans aucun esprit de système : c'est avec ces livres que l'on peut se faire une juste idée de ces fameux idiomes. Ils se divisent en deux rameaux bien distincts, savoir, le kymrique, qui comprend le gallois et l'armoricain; le gaélique, qui renferme l'irlandais, et l'erse ou écossais des montagnes. Des monuments assez anciens de ces langues existent au pays de Galles surtout et en Irlande; mais, quand bien même il n'y en aurait pas, elles n'offriraient ni moins de certitude, ni moins d'intérêt. Doute-t-on de l'originalité des langues slaves, sous prétexte qu'on n'en trouve aucun document écrit avant le IX[e] siècle? Qui a jamais élevé la moindre difficulté au sujet des idiomes germaniques, qui se trouvent presque dans un cas semblable? Une chose contribue incontestablement à la conservation et à la persistance d'une langue, la présence de dialectes dont elle est le principe et qui lui appartiennent évidemment. Lorsque ces dialectes sont parlés par des populations qui vivent éloignées les unes des autres, c'est une raison de plus d'affirmer que cette langue ne peut périr ni même s'altérer notablement, tant que les dialectes se maintiennent et se conservent : or telle est la condition du gaélique et du kymrique. Les Irlandais et les montagnards écossais, séparés depuis des siècles, parlent le premier, et se servent chacun d'un dialecte qui leur permettrait de se comprendre au besoin; et les Bretons de l'Armorique, divisés eux-mêmes entre quatre dialectes, ne considèrent pas comme des étrangers les Gallois, malgré l'intervalle qui les sépare.

Ces langues ont de nombreuses affinités avec le grec et ont donné un grand nombre de mots au latin.

Je n'ai pas besoin de mentionner l'identité du grec éolien πεμπε et du gallois *pump* (en br. *pemp*, en goth. *fimf*); λύγη, obscurité, ténèbres, etc., peut se placer en regard du br. *lugen*, brouillard, et du gaél. *loc'h*, obscur, sombre. On peut rapprocher aussi θρηνέω, je pleure, je déplore, du gaél. *treanaim*, je pleure, je me lamente; *treanadh*, lamentation, pleurs. Ailleurs, c'est θέλω, je veux, qui trouve un analogue précieux dans *toil*, volonté, désir (en gaél.); *teleu*, volonté, se trouve dans le patois auvergnat. — γῆ, γαῖα signifie la terre; *cé* a le même sens en gaélique, qui possède cinq à six autres mots pour exprimer la même idée. Κεραυνός, la foudre, ne trouve son analogue, à ma connaissance, que dans le br. *kurun*, tonnerre, dont le pluriel est *kurunou*. Le gaél. *coinne*, femme, rappelle γυνή, qui a le même sens, ainsi que l'arménien *ghin*. Le vieux français *gouine* vient-il de là, ou bien du goth. *quine?* *Gouine* existe aussi en languedocien avec un sens très-défavorable, ce qui milite en faveur de l'origine gothique. — κύκλος, cercle, et κυκλόω, réunir en cercle, enceindre, envelopper, se placent facilement sur la même ligne que le kym. *cylch*, cercle, et *cylchu*, lier de cercles, enceindre, envelopper; en même temps que le latin *circulus* paraît se rapporter au gaél. *cearcall*, cercle; *cearcalkim*, qui nous a donné le vieux *encerceler*.

Quelquefois les langues celtiques donnent l'explication de certains mots dont le grec, qui les possède, ne saurait rendre compte. ἔμβρυον, embryon, ne tient à rien; impossible de donner la racine de laquelle il dérive; cette racine se trouve dans une autre langue, ce qui n'est pas sans exemple entre les idiomes indo-européens : c'est le gall. *bru*, ventre, *uterus*. En effet, l'embryon, c'est le petit, c'est l'enfant encore dans le sein de sa mère; étymologie aussi juste que curieuse, qui n'avait point échappé à la sagacité du président de Brosses. Τύραννος, latin *tyrannus*, qui anciennement signifiait roi, semble avoir pour racine le kym. *teyrn*, régulateur suprême, souverain roi (*tearna* en gaélique), dont les dérivés sont *teyrnas*, *teyrnez*, souveraineté, gouvernement; *teyrnesu*, être à la tête de, gouverner, régner. — λαμβάνω, ἔλαβον, signifie prendre : cette racine λαβ est isolée en grec et ne s'explique pas au moyen de cette langue seule; on en saisit clairement la raison au moyen des idiomes dont nous nous occupons : gall. *llaw*, main; gaél. *lamh*.

Ce n'est point seulement du grec qu'on peut rapprocher les langues celtiques; elles ont, dans les idiomes de l'Asie, des ramifications profondes et fort curieuses à étudier. Si le gaél. *cearc*, poule, paraît, au premier coup d'œil, sinon barbare, au moins très-singulier, il cesse d'avoir ce caractère

quand on apprend que les anciens Médo-Scythes, les Ossètes, ont *khark*, poule, en persan *karkan*, en russe *kuritsha*. Qu'est-ce que le gaél. *sagh*, *saigh*, chien de chasse? eh bien, en zend on trouve *sag*, chien, *seg* en persan. On peut rapprocher avec le même succès le p. *yek*, *jèk* (iro. *ykh*), glace, du gaél. *aigh*, *eigh* (et même *sioc*), qui a la même signification : le z. *game*, hiver, du gaél. *gamh*, hiver; le z. *gaim*, pas, du gaél. *ceim* (qui se prononce *keim*, en br. *kamm*, en gall. *camr*), pas, enjambée; le z. *kob*, montagne (en p. *kof*), du gaél. *cab*, *cap*, tête, sommet, montagne, CAP; *khab* se trouve aussi en persan et signifie sommet (latin *caput*). Le parallèle du kymrique avec le zend, le persan, le pehlwi, l'arménien, le géorgien, le mingrélien, le médo-scythe ou iron..... ne présente pas moins d'intérêt. Ainsi on peut mettre le gall. *hwch*, porc, en regard du p. *khouk*, id.; le p. *maï* (ir. *maï*), mois et lune, ne diffère pas du gall. et du br. *mis*, mois, arm. *mez* (*mios* en gaél., d'où notre MOIS); il faut aussi regarder comme identique le p. *khoï*, sueur (*khed* en ir.), et le br. *kouez*, id.; le p. *kouj*, sommeil (ir. *khous* et *khousek*), et le br. *kousk*, id., *kouska*, dormir (*cysgu* en gall., *koussin* en ir.); le p. *marz*, frontière, limite, l'arm. *marz*, id., et le gall. *mars*, br. *marz*, plur. *marsou*, frontières, limites d'un pays; l'arm. *hin*, vieux, et le gall. *hen*, br. *hen*, même signification; de plus, en gall. *henaint*, *henoed*, vieillesse, *henu*, *heneiddio*, vieillir, *henwr*, *henadwr*, *henfydd*, sénateur, *henaduriaeth*, sénat, sénatorerie. La même racine existe aussi en gaélique, légèrement et *régulièrement* modifiée; *sean*, vieux, âgé, *seanaidh*, *seanoir*, *seanathair*, un homme âgé, un grand-père, un sénateur; *seanois*, *seineach*, grand âge, vieillesse; d'où viennent, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, les mots latins *senis* et *senex*, *senator*, *senectus*. Il convient encore de faire ressortir l'identité de l'arm. *koun*, sommeil, et du gall. *hun*, br. *hun*, sommeil, ainsi que de l'arm. *djour*, eau, du gaél. *dwr*, eau, écrit *dour* en breton.

D'autres fois, ces idiomes servent d'heureux intermédiaires entre les langues sémitiques et celles qui appartiennent à la famille indo-européenne; ainsi on pourrait douter de la parfaite identité du sém. *koll*, tout, avec l'ind. *all*, qui a le même sens : le gall. *holl*, tout, fait disparaître toute difficulté, bien qu'il s'écrive plus ordinairement aujourd'hui *oll* (gr. ὅλος, ir. *oul*). Voyez encore avec quelle fidélité le gall. *nâr*, enfant, reproduit l'hébr. *naar*, enfant.

On n'en peut plus douter, de profondes, d'intimes affinités existent entre les idiomes celtiques et le grec, le persan et l'iron., l'arménien et le géorgien. Faut-il s'en étonner si, comme l'indique la Genèse et comme l'affirme l'historien Josèphe, les Perses et les Mèdes remontent à Madaï, fils de Japhet, les Grecs à Ioûn ou Iouan (traduit Javan dans la Vulgate; d'où *Ioniens*, le vrai nom des Grecs), fils de Japhet aussi, les Celtes (les *Kymris*, appelés *Gomares* par Josèphe) à Gomer, aussi fils de Japhet, et enfin les Arméniens et les Géorgiens, ainsi qu'ils le prétendent, à Thorgama, fils de Gomer. Quel intérêt nouveau cette antique tradition ne jette-t-elle pas sur les rapprochements que nous avons faits? Remarquons encore que le kymrique et le gaélique servent, avec le persan et l'arménien, à faire voir que la 1re personne des verbes a dû être marquée d'un *m*, dans l'origine, dans les idiomes indo-européens; si le premier donne maintenant la forme *ann*, on doit croire que c'est une altération : le gaélique ne connait et n'admet que la terminaison *am* : *sam*, je suis, *spothaim*, je coupe; arm. *em*, je suis, *dam*, je donne; p. *dadam*, je donne : le grec et le sanscrit ont ajouté *i*, δίδωμι, *dadâmi*, je donne, εἰμί, je suis.

Si ce que nous avons dit jusqu'ici et que nous regrettons de n'avoir pas pu étendre davantage suffit pour montrer que les langues dites celtiques remontent à une haute antiquité, qu'elles se lient par des rapports étroits à des idiomes fort anciens et justement célèbres, qu'elles seules présentent quelquefois le lien nécessaire pour rattacher les anneaux séparés de la chaîne qui unit entre elles les langues indo-européennes, qu'elles se rattachent même en quelque chose à l'hébreu et aux autres rameaux sémitiques, il ne nous reste plus qu'à prouver en peu de mots que ce n'est pas sans raison qu'on les appelle celtiques et qu'elles ont été autrefois parlées dans les Gaules et au delà des Alpes par ceux qui, après avoir fait trembler Rome, opposèrent une si énergique résistance aux conquêtes de César.

Les druides et les bardes des Gaulois, les premiers prêtres et philosophes, les seconds poëtes, sont on ne peut plus célèbres; ces

mots se trouvent dans les langues celtiques, et ne se trouvent que là avec leur signification propre. En gaélique le mot *druidh* offre quelque chose de curieux; il signifie philosophe et théologien, et aussi sorcier, magicien; c'est qu'à proportion que le christianisme s'étendait chez les Gaëls au IVe et au Ve siècle, les druides perdaient de leur influence, et ils finirent par tomber dans le mépris. Ce n'étaient plus les docteurs révérés du peuple, mais des charlatans et des jongleurs, des sorciers. Si en gallois *bard* présente toujours l'idée relevée de poëte, de musicien (*bardas*, histoire), *barz* en breton est dégénéré, ce n'est plus qu'un misérable marchand de chansons. Nous pouvons affirmer que tous les mots mentionnés par les anciens comme étant à l'usage des Gaulois ou Celtes se retrouvent identiquement, soit dans le gaélique, soit dans le kymrique et quelquefois dans tous les deux. Festus rapporte que *benna* signifie chariot en gaulois, *genus vehiculi :* gall., *menn* ou *benn*, chariot (d'où le v. fr. *benneau* et *bennel :* le gaél. a *feun*, chariot). Athénée dit, dans son *Banquet*, que *korma* est une espèce de bière chez les Gaulois; en gaél., *corm* existe avec le sens de bière, ou toute boisson enivrante. Les Gaulois, dit Pausanias, appellent un cheval *μάρκα* : eh bien, *marc* ou *mark* se trouve en kymrique et en gaélique avec de nombreux dérivés; et l'un de ces dérivés, qui signifie aller à cheval, nous a donné *marcher*. Ce *marc* est terrassant, et, si nous ne nous trompons, il équivaut à une démonstration, puisqu'on ne pourrait peut-être pas le retrouver dans une seule de toutes les langues dont le dictionnaire a été dressé. *Mare*, jument, existe à la vérité dans le vieux germain; mais *mare* n'est pas *marc*. LEUDIÈRE.

CENDRES (*accept. div.*), résidu fixe des substances organiques après leur combustion complète. — Cette définition comprendrait déjà une grande variété de corps : nous aurions les cendres des végétaux, celles des animaux, et enfin celles des combustibles minéraux, dont chaque sorte présenterait de nombreuses variétés d'aspect et de composition. Mais on n'a pas borné à ces substances déjà si diverses l'emploi de ce nom; on l'a encore appliqué à tous les résidus plus ou moins pulvérulents de matières qui avaient été ou que l'on supposait avoir été soumises à l'action du feu. Depuis la nouvelle nomenclature chimique, toutes ces substances, auxquelles on avait mal à propos donné ce nom, ont reçu d'autres dénominations, qui, nous l'espérons, remplaceront complétement les anciennes. Nous ne faisons qu'énumérer les substances qui portent improprement le nom de cendres, en indiquant le nom véritable et sous lequel on les trouvera décrites.

CENDRE BLEUE ou CENDRE D'AZUR, hydrate de cuivre employé dans la peinture.

CENDRE VERTE, le carbonate de cuivre vert en poudre.

CENDRE DE BRONZE, le carbonate de zinc.

CENDRE DE PLOMB et CENDRE D'ÉTAIN, l'oxyde de chacun de ces métaux qui se forme à leur surface pendant la fusion. On a aussi quelquefois appelé cendre de plomb le plomb en grains très-fins, connu plus généralement aujourd'hui sous le nom de *cendrée*.

CENDRES D'OUTRE MER, le résidu de l'épuration du lapis-lazuli.

CENDRES VOLCANIQUES, les matières minérales lancées par les volcans, lorsqu'elles sont en poudre très-fine. (*Voy.* POUZZOLANE.)

CENDRES NOIRES ou PYRITEUSES, des terres argileuses et sableuses contenant assez de détritus végétaux, le plus souvent à l'état de lignites, pour les colorer fortement en noir, et du sulfure de fer divisé.

CENDRES ROUGES, les mêmes terres lorsqu'elles ont été brûlées. Pour obtenir la combustion, il suffit de laisser les terres entassées à l'air libre : la réaction des différentes matières qu'elles contiennent détermine la combustion spontanée.

Ces terres se trouvent, dans le nord de la France, au-dessus de la craie, dans l'étage inférieur des terrains tertiaires; on les emploie comme amendement dans l'agriculture.

CENDRES DE MER, sable très-fin recueilli sur les bords de la mer : quelquefois il est lavé pour en extraire une petite quantité de sel qu'il contient; plus souvent, après ou avant la lixivation, il est employé, en agriculture, comme amendement pour les terres compactes.

Parmi les cendres proprement dites, les CENDRES ANIMALES, qu'il est très-difficile d'obtenir, sont sans emploi; elles diffèrent de celles que l'on retire des végétaux par les phosphates, qui en font la base principale.

Les végétaux produisent de 1 à 3 pour 100 de leur poids de cendres. Dans les pays où les végétaux abondent, on les brûle uniquement pour se procurer les cendres, qui,

après avoir été amenées à l'état de fusion, se vendent sous le nom de potasse, en ajoutant le nom du pays d'où elles proviennent; mais, à l'état pulvérulent, les cendres sont recherchées, toujours à cause de la potasse qu'elles contiennent, pour faire les lessives dans lesquelles on blanchit le linge. Une fois lessivées, elles s'emploient dans l'agriculture comme amendement, et dans les verreries comme fondant. Une petite quantité de chaux vive, jetée dans une lessive de cendres, accroît sa puissance, en rendant caustique une plus grande quantité de la potasse qui était contenue dans les cendres à l'état de carbonate.

Cendres se prend encore pour signifier les restes des morts. Les anciens, lorsqu'ils brûlaient leurs morts, recueillaient dans le bûcher les cendres ou plutôt les restes des ossements. Neuf jours après que le corps était brûlé, la mère, les sœurs, les proches et les amis du mort venaient, vêtus de noir, les cheveux épars et nu-pieds, séparer les os des cendres et les recueillir, les laver dans du lait et dans du vin. Il paraît que, quelquefois, ils ont enveloppé le corps dans une toile d'asbeste qui permettait de recueillir véritablement les cendres distinctes de celles du bûcher. On a découvert à Rome, en 1702, une grande urne de marbre qui contenait des ossements renfermés dans une toile incombustible de 1 mèt. 60 centim. de large et 2 mèt. 20 centim. de long. Il était interdit par la loi des Douze Tables de brûler aucun corps ou de déposer les cendres de personne dans l'intérieur de la ville; il n'y avait d'exception qu'en faveur des triomphateurs et des vestales. Les cendres provenant du sacrifice étaient regardées comme sacrées; les prêtres laissaient les cendres s'amonceler sur les autels après les sacrifices; à Thèbes, ils en formèrent une masse solide qui prit le nom d'autel d'Apollon-Spodius.

Tous les peuples de l'antiquité répandaient des cendres et de la poussière sur leur tête et sur leurs vêtements en signe de deuil: cet usage est mentionné dans l'*Iliade*. Dans les premiers siècles du christianisme, les pénitents se présentaient à la porte de l'église, revêtus de cilices et couverts de cendres, le premier mercredi de carême; cette coutume est restée dans les cérémonies de l'Eglise: aujourd'hui le célébrant impose sur la tête du clergé et des fidèles des cendres qu'il a bénites, et adresse à chaque personne ces paroles : Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière; paroles que Dieu lui-même prononça contre le premier pécheur. Em. L.

CÈNE. — Littéralement, ce n'est que le mot latin *cœna*, qui dérive du terme analogue grec signifiant repas. Dans le langage ecclésiastique la Cène est le repas après lequel Jésus-Christ institua le saint sacrement de l'eucharistie et que l'on nomme, à cause de cette circonstance, quelquefois le sacrement de la Cène ou la sainte Cène. L'hérésie, qui, en adoptant cette expression, a la prétention de suivre rigoureusement l'antiquité, se contredit ici comme ailleurs, car l'appellation d'eucharistie remonte aux temps apostoliques. Nous n'avons point à retracer ici le fait historique de l'institution de ce sacrement. La Cène, dans l'Eglise catholique, est plus spécialement la cérémonie commémorative du lavement des pieds des apôtres par Jésus-Christ. Ce rit si touchant a lieu le jeudi saint : il est d'une très-haute antiquité. A Rome, selon les anciens ordres, le pape lavait les pieds à douze diacres, ou, à leur défaut, à douze chapelains. Dans les ordres plus récents, il est dit que le pape doit laver les pieds de treize pauvres revêtus d'une tunique blanche. Depuis longtemps on est dans l'usage, à Rome, de laver les pieds à treize prêtres appartenant à diverses nations. On demande pourquoi on ne s'est pas borné au nombre de douze? Les avis sont partagés à cet égard. Les uns veulent voir dans ce treizième l'apôtre saint Paul, quoique celui-ci n'ait point assisté à la cène dominicale, puisqu'à cette époque il n'était pas au nombre des apôtres; on croit qu'on a voulu ainsi lui consacrer un souvenir. Les autres y voient saint Mathias, qui remplaça Judas l'apostat, ou bien le père de famille dans la maison duquel Jésus-Christ fit la Cène. Enfin l'on prétend que c'est pour rappeler un prodige arrivé du temps de saint Grégoire le Grand, et l'on dit qu'au moment où ce pape lavait les pieds de douze pauvres, il eu apparut un treizième qui était un ange. On a peint ce miracle sur les murs de l'église de Saint-Grégoire, à Rome, avec cette inscription :

> Bissenos hic Gregorius pascebat egentes
> Angelus et decimus tertius accubuit.

Selon le rit romain, on chante, pendant la cérémonie du lavement des pieds, une longue série d'antiennes, dont les unes sont

répétées et d'autres sont snivies, comme l'introït, d'un verset de psaume. A la fin, on récite le *Pater* accompagné de plusieurs oraisons. Un diacre chante l'évangile : *Ante diem festum Paschæ;* pnis le célébrant ôte la chape, se ceint d'un linge, et, pendant que le sous-diacre prend le pied droit de chaque pauvre, le célébrant lave ce pied, l'essuie et le baise. En France, les rois faisaient aussi la cérémonie de la Céne ; un sermon la précédait, l'évêque faisait l'absoute, et puis le roi, environné des princes et des grands officiers, lavait et baisait les pieds de douze pauvres, les servait à table et leur faisait une aumône. La reine en faisait de même à l'égard de douze pauvres filles. Au christianisme seul appartiennent ces actes empreints d'un sentiment religieux d'égalité dont la philosophie mondaine s'est contentée de préconiser la théorie.

Les Grecs pratiquent la Céne ou lavement des pieds, mais avec des particularités qui tiennent au génie de cette nation. On peut dire que c'est une véritable commémoration dramatique du lavement des pieds par Notre-Seigneur. Judas y est représenté par un prêtre à barbe rousse, parce qu'un préjugé populaire attribue à ce traître disciple une barbe de cette couleur. Les autres nations orientales observent anssi cette cérémonie selon des rites qui sont en harmonie avec leur caractère.

Du temps de saint Augustin, il existait en Afrique un usage plus spécialement destiné à rappeler la céne eucharistique. Le soir du jeudi saint, on disait la messe immédiatement après le souper. Le concile de Carthage réforma cette coutume. En France, le méme usage a dû exister, car un concile de Mâcon le proscrivit. On appelait ceci la *cène dominicale*.

Dans les beaux-arts, on donne le nom de *Cène* au tableau qui représente Notre-Seigneur à table avec les apôtres instituant le sacrement de l'eucharistie, ou bien Jésus-Christ distribuant à ces mêmes apôtres son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin. Le nom de lavement des pieds est plus spécialement consacré à une peinture où l'on représente Notre-Seigneur, remplissant à l'égard de ses apôtres cet acte d'une si profonde humilité. Néanmoins le nom de *Cène* lui est assez généralement appliqué.

• L'abbé PASCAL.

CENIS, haute montagne de la chaîne des Alpes grecques, entre Chambéry et Turin ; le passage, autrefois difficile, en a été rendu aisé par la route créée en 1805 pendant la domination française. Cette route est le type de celles qui, maintenant, desservent toutes les grandes communications entre la France et l'Italie. Le col du Cenis est à 2,066 mètres au-dessus du niveau de la mer. Plusieurs lacs poissonneux occupent son plateau.

CÉNOBITES. (*Voy.* ABBAYE et SOLITAIRES.)

CÉNOMYCES (*bot.*). Genre de lichens, très-naturel, mais excessivement polymorphe, de la tribu des lécidinées. Fondé par Hoffmann sous le nom de *cledonia*, il reçut d'Acharius celui qu'il porte aujourd'hui; en voici les caractères : fronde tantôt composée de folioles étalées, tantôt nulle. De cette fronde s'élèvent des tiges simples ou rameuses, cylindriques, fistuleuses, terminées ou par des rameaux divisés en une sorte de panicule, ou par une partie évasée en entonnoir, et portant sur un bord des apothécies arrondies en tête, sans rebord et de couleur brune ou rouge. On compte jusqu'à cinquante espèces de cénomyces ; presque toutes croissent sur la terre ou sur les bois pourris, ont une couleur jaune-verdâtre, et varient beaucoup dans leur forme.

CÉNOTAPHE, c'est-à-dire tombeau vide, nom que les anciens donnaient à un monument funéraire dans lequel aucun corps n'était déposé, et que, dans leurs idées païennes, ils élevaient pour que l'ombre d'un corps qui n'avait point été retrouvé, et qui n'avait, par conséquent, point eu de sépulture, n'errât pas pendant cent ans sur les bords du Styx avant d'être admis dans les champs Elysées. Mais le bienfait du cénotaphe n'avait d'efficacité qu'après une cérémonie, qui consistait à appeler trois fois l'âme du défunt pour qu'elle vînt prendre possession du monument. A Athènes, on élevait, aux frais du public, des colonnes ou des cénotaphes aux citoyens morts à la guerre; cela se fait quelquefois encore aujourd'hui. Gustave-Adolphe, à Lutzen, Marceau, à Andernach, Moreau, près de Dresde, etc., ont un cénotaphe sur l'emplacement du champ de bataille où ils ont été frappés du coup mortel.

CENS. — Les Romains appelaient cens, *census*, l'inscription, sur un tableau, de tous les chefs de famille : cette inscription indiquait le nombre des personnes composant leurs familles, la quotité de leurs biens, tant en meubles qu'en immeubles ; elle se renouvelait

tous les cinq ans. Dans les premières années de la république romaine, le cens était un moyen de transférer la propriété, d'obtenir la liberté civile, la capacité électorale et un rang dans les deux premiers ordres de l'État. Selon l'institution de *Servius Tullius*, rapportée par *Denys d'Halicarnasse*, tout citoyen qui ne se faisait point inscrire dans le cens était fait esclave. A Athènes, Solon avait distribué les citoyens en quatre classes. On était inscrit dans la première, dans la seconde, dans la troisième, suivant ce qu'on percevait de son héritage : 500, 300, 200 mesures de blé ou d'huile. Ceux qui ne possédaient pas étaient compris dans la quatrième; ils étaient exclus des emplois publics. Au moyen âge, le *cens*, *census*, désignait les redevances ou tributs que le roi et les seigneurs levaient sur les fiefs de leurs domaines. De là les expressions de *censive*, qui indiquait l'étendue des *fiefs censités* (*fundus vectigalis*), leur nature ou leur qualité, la quotité de la redevance; de *censitaire*, s'appliquant à celui qui prenait une terre à charge de cens; de *censiteur*, nom de l'officier chargé de percevoir le cens ou le tribut. Il y avait encore d'autres expressions consacrées pour définir les diverses formes de ce droit. Ainsi *cens gros et menu*, *cens quérable et portable*, *cens en commande*, etc. Toutes ces obligations féodales ont été abolies par la révolution de 1789. Le *cens* détermine aujourd'hui, comme dans l'antiquité, la possession de certaines conditions requises pour être admis à participer au maniement des affaires publiques, l'électorat, l'éligibilité, la qualité de juré, etc., droits que la loi politique garantit : ces droits varient suivant la nature des gouvernements. En *France*, le *cens électoral* a suivi toutes les phases du mouvement politique qui a agité ce pays depuis 1789 jusqu'en 1830.

Voici les diverses révolutions qui ont été subies par le cens, considéré comme donnant la capacité politique, depuis la révolution jusqu'à nos jours.

Le 24 janvier 1789, Louis XVI fit un règlement pour la nomination des députés aux états généraux; ce règlement, qui distingue la nation en plusieurs classes et qui établit plusieurs degrés d'élections, fait de la propriété la base du cens électoral. Tout individu inscrit aux rôles des contributions foncières a droit de voter au degré inférieur. Après le serment du jeu de paume et la constitution de l'assemblée nationale, les députés, à la constituante, abolirent le régime féodal, et jetèrent les bases d'une nouvelle organisation sociale et administrative. En tête des réformes qu'ils avaient à opérer, ils placèrent l'établissement du pouvoir électif, et lui donnèrent une première forme par la loi du 22 décembre 1789. Cette loi, complétée par la constitution du 3 septembre 1791, fixe de la manière suivante les conditions que doivent remplir les citoyens pour pouvoir jouir de la capacité politique et exercer les droits électoraux.

Le système électif se présente alors avec les deux degrés. Au premier degré, il existe des assemblées primaires, composées de *citoyens actifs* qui doivent, pour toute condition, payer un impôt direct équivalant au prix de trois journées de travail. Les citoyens actifs désignent des électeurs qui se réuniront au département pour y procéder à la nomination des députés. Pour pouvoir être électeur, il faut payer un sens égal à la valeur de deux cents journées de travail; pour arriver à la députation, il suffit d'être *citoyen actif;* nulle autre garantie n'est exigée.

Mais les électeurs et les députés ne sont pas seuls éligibles à cette époque. Tous les autres fonctionnaires de l'ordre administratif doivent être le produit de l'élection; pour arriver à ce résultat, on ne suit plus la marche adoptée pour les fonctions politiques : les juges de paix, les magistrats, les membres des administrations départementales, de district et communales ne peuvent être choisis que par des électeurs payant un impôt de dix journées de travail, et doivent eux-mêmes être imposés pour une semblable somme.

Ce système dura jusqu'à la journée du 10 août 1792. Vergniaud ayant proposé la suspension de la royauté, il fallait statuer sur la forme de gouvernement qu'il conviendrait d'adopter, et, pour cela faire, on jugea qu'il était convenable d'assembler une convention nationale, nommée par la France tout entière. Un décret du 10 août établit que, pour être électeur, il suffirait d'être Français, d'avoir 21 ans, et, pour être éligible, d'avoir 25 ans : aucune condition de fortune territoriale ne fut imposée. La convention, dans sa constitution du 24 juin 1793, adopta le même système; quant aux magistrats et aux administrations départementales de district et des communes, leur nomination continua à être régie par la loi du 22 décembre 1789. On en revint au cens électoral éta-

bli par la constituante dans la constitution du 5 fructidor an III; seulement, pour donner au pouvoir central plus d'action et plus de force, on supprima les districts, et les assemblées de département et de canton furent élues par le Directoire.

Après le 18 brumaire, Bonaparte fit sa constitution, dans laquelle le cens électoral fut totalement supprimé et remplacé par un simulacre de représentation à trois degrés. Dans chaque commune, tous les citoyens de 21 ans étaient électeurs pour désigner un dixième des votants qui devaient composer la *liste de confiance:* c'est dans cette liste que le gouvernement devait choisir tous les fonctionnaires du district. Les élus formant la liste de confiance désignaient eux-mêmes un dixième des inscrits, qui étaient appelés à former la *liste départementale*, sur laquelle le gouvernement choisissait tous les fonctionnaires du département. Enfin les derniers choisissaient dans leurs rangs un autre dixième qui devait former la *liste nationale*, où le gouvernement était obligé de prendre les députés, les conseillers d'Etat, etc., etc. Quant aux administrations départementales et communales, la loi du 28 pluviôse an VIII établit des consuls de département, d'arrondissement et municipaux, dont les membres furent pris par le premier consul et les préfets dans les diverses listes dont nous venons de parler. On voit par ce simple exposé que, à cette époque, tout le monde est électeur sans avoir de droits politiques. (Voy. *Const. du* 22 *frim. an* VIII.)

Après la chute de l'empire, la charte de 1814 vint apporter quelques améliorations au principe électif; le titre d'électeur fut obtenu par un impôt de 300 francs, et nul ne put prétendre à la députation, à moins qu'il ne payât 1,000 francs de contribution directe. En ce qui touche aux élections départementales, d'arrondissement et communales, nous continuâmes à être régis par la loi du 28 pluviôse an VIII. La révolution de juillet, en renversant l'ancienne dynastie, eut pour conséquence d'amener des changements notables dans la fixation du cens. La loi du 19 avril 1831 pose un nouveau système électoral. Pour être éligible à la chambre des députés, il faut payer un cens de 500 francs de contributions directes, et, s'il n'y a pas dans l'arrondissement cinquante personnes payant cette somme, les cinquante plus imposés peuvent être élus. Nous connaissons un collége où il suffit d'avoir une cote de 300 francs pour figurer dans la liste des éligibles. Le même procédé a été suivi en ce qui concerne les électeurs. Le cens est fixé à 200 francs; mais, s'il n'y a pas au moins cent cinquante personnes payant ce chiffre, on parfait ce nombre au moyen des plus imposés : dans quelques arrondissements, on est électeur avec 125 francs.

Par suite des changements survenus dans l'organisation départementale, d'arrondissement et communale, il existe aujourd'hui, dans tous les centres administratifs, un système électoral basé sur l'acquittement d'un cens. Par chaque département il y a un conseil général qui, aux termes de la loi du 22 juin 1833, doit être le produit de l'élection; pour être membre du conseil il faut payer 200 fr.; chaque canton nomme son représentant dans une assemblée composée d'électeurs à 200 fr. et des personnes figurant sur les listes du jury. Si cette assemblée ne se compose pas au moins de cinquante électeurs, on prend les plus imposés du canton pour compléter ce nombre; la même loi règle l'organisation des conseils d'arrondissement; pour pouvoir être membre de ce conseil, il faut payer un cens de 150 francs. Quant aux électeurs, on suit le même procédé que pour ceux qui sont appelés les conseils généraux; l'assemblée se composera donc, dans chaque canton, des électeurs à 200 fr., des personnes inscrites sur la liste du jury; enfin de plus imposés si les deux classes de citoyens ne fournissent pas cinquante électeurs.

La loi du 21 mars 1831, sur l'organisation municipale, fixe les conditions qu'il faut remplir pour aspirer aux fonctions de maire ou de conseiller municipal : tout électeur peut également prétendre à ces fonctions. Les électeurs municipaux se divisent en deux classes, les *censitaires* et les *qualifiés;* il n'y a pas de cens fixe pour être électeur communal; on prend les plus imposés dans certaine proportion, suivant l'importance de la commune. Dans les communes de 1,000 âmes et au-dessous, le 10e des plus imposés est appelé à nommer les conseillers municipaux; dans les communes de 1,000 à 5,000, c'est le 15e; de 5,000 à 15,000, c'est le 19e; de 15,000 et au-dessus c'est le 22e de la population, toujours en prenant les plus imposés Quant aux électeurs qualifiés, ils sont pris parmi les fonctionnaires ou les personnes

exerçant une profession libérale, sans que ces individus soient tenus de payer aucun cens : tels sont les magistrats, les avocats, les avoués, les notaires, les médecins, les anciens éléves de l'école polytechnique, etc.

Mais ce n'est pas tout, les lois qui règlent l'organisation départementale, d'arrondissement et communale ne s'appliquent point à la ville de Paris ni au département de la Seine ; il nous faut donc dire quel est le cens exigé à Paris et dans la banlieue, pour être membre du conseil général ou d'arrondissement : c'est la loi du 20 avril 1834 qui s'occupe de cette matière. Pour être éligible au conseil général du département de la Seine, il faut payer 500 fr. d'impôts ; pour être électeur, il faut en payer 200 ; il y a, en outre, quelques personnes qui sont électeurs par le seul fait de leur position, comme les officiers en retraite jouissant d'une pension de 1,200 fr., les magistrats, les membres de l'Institut, les avocats, après dix ans de tableau, les médecins, après dix ans de domicile, les professeurs du collége de France, les avoués, les avocats à la cour de cassation, les notaires, aprés trois ans de résidence, etc. — Les membres du conseil d'arrondissement de Sceaux et de Saint-Denis doivent payer 500 fr. ; les électeurs sont soumis aux mêmes conditions de cens que ceux qui sont appelés à nommer les membres du conseil général. Quant au conseil d'arrondissement de Paris, on sait qu'il n'en existe pas : le conseil municipal de la ville de Paris se compose de tous les membres du conseil général, nous n'avons donc rien à ajouter pour ce qui concerne leur nomination et le sens exigé à cet effet. Terminons cette longue nomenclature en indiquant un dernier exemple : les membres du jury doivent payer un impôt de 100 fr. ; toutefois, certaines professions sont de droit membres du jury ; ce sont les avocats, les médecins, les avoués, les notaires, etc., etc. (*Voy.* ÉLECTION.)

CENSORINUS (*biog.*). — C'est un grammairien latin du IIIe siècle, qui vivait sous Alexandre Sévère et son successeur. Un seul de ses ouvrages est parvenu jusqu'à nous ; il a pour titre *De die natali*. Censorinus le composa à l'occasion de l'anniversaire de la naissance d'un de ses amis. Cet ouvrage, qui traite de la naissance et de la vie de l'homme, des jours, des mois, des années, des rites religieux, renferme des notions curieuses sur les usages de l'antiquité. Les meilleures éditions sont celles d'Havercamp, Leyde, 1743, avec d'amples commentaires, et de Gruber, Nuremberg, 1807.

CENSORINUS (APP. CLAUD.) prit la pourpre sous Claude II, en 269, et fut tué sept jours après par ses propres soldats, à cause de sa rigueur extrême.

CENSURE, CENSEURS. — Cette institution est d'origine démocratique et essentiellement municipale. A Rome, les censeurs, chargés d'abord du dénombrement des citoyens (*census*), d'évaluer leurs biens et de les classer dans les centuries, étendirent peu à peu leurs pouvoirs, et de simples contrôleurs de la fortune des citoyens devinrent les contrôleurs de la morale publique, notant ou réprimandant les mauvais citoyens. « Et comme la force de la république, dit Montesquieu, consistait dans la discipline, l'austérité des mœurs et l'observation constante de certaines coutumes, ils corrigeaient les abus que la loi n'avait pas prévus ou que le magistrat ordinaire ne pouvait pas punir. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que des crimes, et plus d'Etats ont péri parce qu'on a violé les mœurs que parce qu'on a violé les lois. A Rome, tout ce qui pouvait introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen et en empêcher la perpétuité, les discordes domestiques ou publiques étaient réformés par les censeurs. Ils pouvaient chasser du sénat qui ils voulaient, ôter à un chevalier le cheval qui lui était entretenu par le public, mettre un citoyen dans une autre tribu et même parmi ceux qui payaient les charges de la ville sans avoir droit à ses priviléges. » Electifs et temporaires comme tous les magistrats de Rome, les censeurs, nommés pour cinq ans, furent ensuite réduits à dix-huit mois par le dictateur Mamercus. Ils avaient sans cesse les yeux sur le peuple et sur le sénat, notant la tiédeur, jugeant les négligences et corrigeant les fautes comme les lois punissent les crimes. Juges souverains des mœurs, ils maintinrent la liberté en conservant le précieux dépôt des traditions morales. Comme l'a très-bien dit Machiavel, cette magistrature fut un des plus solides appuis de la liberté tant que la liberté exista à Rome. Nulle puissance ne peut être comparée à celle de ces magistrats qui distribuaient les récompenses ou les peines dans les classes les plus élevées comme les plus infimes de la république.

C'est ainsi que, dans le sénat, assis sur leur chaise curule, ils faisaient lire, à voix haute, la liste de tous les sénateurs. Celui qui était nommé le premier était appelé *princeps senatus*, le prince du sénat. Ils se bornaient à omettre le nom de celui qu'ils voulaient priver, pendant leur censure, de l'entrée au sénat. Ce défaut de nomination ou *ignominia* était une tache qui déshonorait le sénateur frappé de cette exclusion. « Tiberius Gracchus, censeur, dit Cicéron, transféra les affranchis dans les tribus de la ville, non par la force de son éloquence, mais par une parole et par un geste; et, s'il ne l'eût pas fait, cette république qu'aujourd'hui nous soutenons à peine, nous ne l'aurions plus. » A Athènes, il y avait des gardiens des mœurs et des lois, qui exerçaient le même ascendant que les censeurs de Rome. L'aréopage lui-même, comme le sénat romain, était soumis à la censure. A Lacédémone, tous les vieillards étaient censeurs, mais c'étaient plus particulièrement les sénateurs. Lycurgue, dit Xénophon, voulut qu'on élût les sénateurs parmi les vieillards, pour qu'ils ne se négligeassent pas même à la fin de leur vie, et, en les établissant juges du courage des jeunes gens, il a rendu la vieillesse de celle-là plus honorable que la force de celle-ci.

Choisis d'abord parmi les sénateurs, les deux censeurs romains furent plus tard choisis, l'un parmi les patriciens, l'autre parmi les plébéiens. Indépendants de tout contrôle, de toute surveillance, les censeurs n'avaient à rendre compte à personne de leur gestion. Cette admirable institution devint impuissante le jour où la luxure envahit Rome, où les bonnes mœurs disparurent avec les bons exemples et les bonnes traditions. Néanmoins, elle ne disparut que pour renaître sous diverses formes chez la plupart des peuples qui se sont établis sur les ruines de l'empire romain. Telle est la condition des sociétés humaines, qu'elles parcourent toujours le même cercle; les mobiles secrets des mœurs d'une nation sont toujours les mêmes. Les institutions ne périssent jamais; elles se transforment sans que leur principe en soit affaibli : c'est ainsi que la censure a été adoptée dans divers Etats de l'Europe, non plus comme moyen de contrôle sur la conduite des citoyens, mais comme moyen d'empêcher la publication de tels ou tels livres, de tels ou tels écrits. En France, ce droit fut d'abord exercé par la Sorbonne, puis par le chancelier du royaume, qui fut institué chef suprême de la censure, avec faculté de nommer à son gré les censeurs. C'est ainsi que tous les livres publiés avant la révolution de 89 portent en tête ou à la fin : « *J'ai lu par ordre de monseigneur le chancelier.* » D'abord au nombre de quatre, les censeurs royaux étaient au nombre de quatre-vingt-seize à l'époque de la révolution de 1789. Ce n'étaient pas seulement les livres, opuscules, brochures qu'ils étaient tenus d'examiner, leur surveillance s'étendait sur toutes les nouvelles imprimées. Ainsi la publication des *Nouvelles à la main*, publication hardie, railleuse, où les petits secrets des boudoirs, les cancans des antichambres, les scandales de la vie privée de quelques-uns des seigneurs du temps, la conduite des hommes d'Etat, les fantaisies et les caprices des maîtresses du roi étaient reproduits au grand jour et commentés malicieusement par les nouvellistes. C'est à cette occasion et pour faire cesser cette publication que les ministres de cette époque créèrent un journal officiel qu'ils appelèrent *Gazette de France*. Ce journal eut le droit exclusif de publier les nouvelles politiques. A cette époque, des peines sévères étaient infligées aux contrevenants; on les condamnait à être fustigés et bannis de la ville, prévôté et vicomté de Paris, avec défense de récidiver, ce à peine de la vie. Comme les journaux, les pièces de théâtre étaient soumises à la censure, mais il y avait de part et d'autre une contrebande active que l'opinion publique protégeait et encourageait. Beaumarchais et Voltaire se moquaient des censeurs et, malgré la prohibition, se faisaient applaudir d'un parterre enthousiaste. La philosophie commençait à s'insinuer dans toutes les classes de la société française et la disposait à jouer le grand drame de 89. La censure était impuissante devant le besoin nouveau qui tout à coup s'était emparé de la France. La noblesse elle-même, entraînée par le torrent, s'empressait d'aller applaudir les saillies de Beaumarchais et les épigrammes des autres comiques du temps. Avec le régime de la terreur disparurent toutes ces productions pleines de verve. Le despotisme le plus absolu pesait sur l'intelligence humaine comme sur toutes les institutions du pays; les libertés de l'esprit furent confisquées au profit des ignorants dictateurs de la révolution. La presse, les pièces de théâtre

subirent la loi commune du temps. Il n'était plus permis d'écrire et d'imprimer que pour flatter et alimenter les passions révolutionnaires. Le supplice d'André Chénier témoignait de la tolérance du nouveau gouvernement. Le consulat et l'empire conservèrent vis-à-vis les productions de l'esprit une certaine défiance. Bonaparte consul rétablit la censure, et, devenu empereur, créa un ministère spécial chargé de la direction de l'esprit public : c'était la direction générale de l'imprimerie et de la librairie. Il y eut auprès de chaque journal un censeur ; le ministère de la police eut la surveillance des pièces de théâtre. Aucune représentation ne pouvait avoir lieu sans l'autorisation de ce ministre. Lorsque les événements de 1814 ramenèrent les Bourbons sur le trône, la charte octroyée par Louis XVIII reconnut le principe de la liberté de la presse : l'article 8 de la charte s'exprimait ainsi : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. » Mais la loi du 21 octobre 1814, qui établit la censure préventive, modifia considérablement l'article 8 de la charte. A la seconde restauration, une nouvelle loi, celle du 9 novembre 1815, traita avec une sévérité outrée les écrivains de l'opposition : la déportation leur était appliquée. Tous délits de presse étaient considérés comme crimes. Les cours prévôtales chargées de juger les écrivains rendaient des arrêts définitifs et exécutoires dans les vingt-quatre heures de leur signification. Sous l'empire de la loi de 1817, les tribunaux ordinaires remplacèrent les cours prévôtales. Les lois de 1819 et 1821 apportèrent quelques adoucissements à cet état de choses ; le plus souvent ces adoucissements étaient illusoires. Charles X, à son avénement au trône, abolit la censure ; mais, emporté par de fâcheuses tendances, il tenta de rendre à la censure son ancien caractère : le jour de cet attentat, il tomba du trône. La révolution de 1830 inscrivit dans la charte un article ainsi conçu : « La censure ne sera jamais rétablie. » La censure a été maintenue pour les ouvrages dramatiques; mais s'agit-il de les publier par la voie de la presse, nulle censure ne peut être exercée ; s'agit-il de les représenter sur un théâtre quelconque, l'œuvre change de nature, elle prend un caractère extérieur propre à exercer une certaine influence ; l'autorisation préalable est alors exigée ; l'autorité a même le droit de suspendre des représentations pour des motifs d'ordre public, et, au besoin, d'ordonner la clôture provisoire du théâtre. D'après la loi du 9 septembre 1835, la censure a été appliquée à une espèce particulière de publication, nous voulons parler de l'exposition et de la mise en vente des dessins, gravures, emblèmes, lithographies, qui ne peuvent avoir lieu que sous l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris, et des préfets dans les départements. Nous n'avons pas à examiner ici les diverses restrictions et les diverses mesures préventives que le gouvernement français ainsi que tous les autres gouvernements ont cru devoir prendre vis-à-vis de la presse périodique dans l'intérêt de la morale et de la paix publique. (*Voy.* Presse.) J. C.

CENSURE (*droit can.*). — La censure est une peine ecclésiastique par laquelle un chrétien est privé de l'usage de quelques biens spirituels de l'Eglise, en punition d'une faute considérable. On ne peut contester à une institution quelconque le droit de faire et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'on viole les lois par lesquelles cette institution est régie. On conviendra nécessairement que l'Eglise fondée par J. C. est en possession de ce droit ; elle a reçu la puissance des clefs en vertu de laquelle non-seulement elle peut délier, mais encore lier. Si quelqu'un n'obéit pas à l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen. Telle est la loi promulguée par l'Esprit-Saint ; et nous voyons que saint Paul usa de cette répression pénale lorsqu'il sépara de la communion des fidèles l'incestueux de Corinthe. Le pape Innocent III nous dit que la juridiction de l'Eglise serait imparfaite et peu respectable si elle ne pouvait faire observer les lois qu'elle a prescrites, en attachant des peines à quiconque les enfreindrait. Sans ce pouvoir il n'y aurait même plus de juridiction proprement dite.

Les peines comprises sous la dénomination de censure sont au nombre de trois : l'excommunication, la suspense et l'interdit. Les deux premières sont exclusivement infligées aux personnes, la dernière s'applique aux lieux et aux personnes, selon les différents cas. L'irrégularité, la déposition et la dégradation ne rentrent pas dans la catégorie des censures. Ces dernières peines frappent le sujet et constituent une pénalité absolue. Les censures ne se contentent pas de frapper, mais elles se proposent un but, qui est la gué-

rison spirituelle du coupable. Aussi les canonistes appellent-ils la censure *felix mucro, pœna medicinalis*, *ferrum putridas carnes separans;* « heureux glaive, punition qui tend à guérir, fer qui sépare les chairs corrompues. »

La censure ne peut atteindre que les enfants de l'Eglise, c'est-à-dire ceux qui en sont devenus membres par le sacrement du baptême. On ne peut priver quelqu'un d'un bien qu'il n'a jamais possédé; elle ne peut non plus punir nn crime qui n'est point manifeste, car cette juridiction ne s'étend point sur les actes intérieurs que Dieu seul peut connaître. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la faute doit être grave pour encourir un châtiment de cette nature, qu'elle doit être du nombre de celles que le précepte ecclésiastique a menacées de cette pénalité.

La censure peut être encourue par la seule perpétration de la faute, et c'est celle qui porte le nom de *latæ sententiæ* ou de *ipso facto*, on bien la faute par elle-même ne fait pas encourir la censnre, et il doit y avoir condamnation prononcée par l'autorité compétente : celle-ci se nomme censure, *ferendæ sententiæ*.

A qui compète le droit de prononcer des censures? Au pape dans toute l'Eglise, à l'évêque dans son diocèse, à l'abbé, au général, aux provinciaux, aux prieurs des ordres réguliers sur les moines et religieux. Les vicaires généraux et les officiaux de l'évêque ne faisant qu'une seule personne avec l'ordinaire sont investis du même droit que celui-ci, dont ils tiennent leurs pouvoirs spirituels de juridiction. L'abbesse d'une communauté religiense ne peut prononcer aucune censure, car elle n'a point la puissance des clefs.

L'Eglise, toujours pleine de prudence et de miséricorde, a voulu que la sentence de la censure fût toujours précédée d'une monition réitérée. On comprend qu'il ne s'agit ici que des censures, *ferendæ sententiæ*. Cette monition doit être réitérée jusqu'à trois fois en des intervalles sur lesquels les canonistes ne sont point unanimes; mais, en général, ces intervalles doivent être assez considérables pour que l'avertissement puisse ramener le délinquant à une conduite plus régulière.

L'ignorance, tant du droit que du fait, empêche d'encourir les censures. Celui qui fait une action peut ignorer qu'elle est coupable, ou, du moins, qu'à la faute par lui commise l'Eglise a attaché la peine de la censure. La crainte d'un mal notable qui puisse ébranler une âme forte, celle de perdre la vie, la réputation, la liberté, empêchent d'encourir les censures. Sans nul doute, en aucun cas on ne doit balancer entre la considération des biens temporels et la perpétration d'un fait répréhensible; mais ici nous ne parlons que de la peine encourue ou à encourir par ce fait, et non point de la culpabilité en elle-même.

Enfin la censure, de quelque espèce qu'elle soit, peut être levée par l'autorité ecclésiastique. Jésus-Christ, avons-nous dit, a laissé à ses apôtres le pouvoir de délier avec celui de lier, mais ce pouvoir n'appartient point indistinctement à tous ses ministres. Le prêtre approuvé simplement pour les confessions ne serait pas autorisé à absoudre d'une censure dont l'absolution serait réservée, soit au pape, soit à l'évêque, à moins qu'il n'en eût reçu le pouvoir spécial.

On a souvent répété avec des intentions peu loyales, pour ne pas dire perfides, que l'autorité de l'Eglise, étant essentiellement spirituelle, doit se borner au for intérieur. Mais il y a ici évidemment un sophisme qui roule sur la signification du mot *spirituel*. Sans nul doute, les âmes composent cet empire ecclésiastique; il ne s'ensuit pas néanmoins que l'Eglise soit quelque chose d'invisible : sa visibilité constitue un de ses caractères fondamentaux. Elle a donc, cette Eglise, une discipline extérieure, des lois qui régissent le culte extérieur et public; elle est la règle des mœurs. Qui oserait dire que ces mœurs sont exclusivement quelque chose d'intime, de spirituel, d'intrinsèque? L'Eglise a pu faire et elle a fait des règlements de conduite extrinsèque : c'est ainsi qu'elle a ordonné d'entendre la messe les dimanches et les fêtes, de recevoir la communion pascale, de s'abstenir de viande en certaines époques, en certains jours de l'année. Ce droit, l'Eglise l'a exercé dès les temps apostoliques et devra l'exercer jusqu'à la fin des temps. Elle a donc pu prononcer des peines extérieures sans, pour cela, que son empire ait cessé d'être spirituel. Cette pénalité est elle-même spirituelle avant tout, puisque telle est la définition que nous donnons de la censure. Celle-ci est levée, comme nous l'avons dit, dans le tribunal de la pénitence, et c'est

bien toujours l'âme avant tout qui est liée et déliée.

Nous devons nous borner ici à ces notions générales; on peut consulter les articles particuliers où nous parlons des diverses espèces de censures. L'abbé PASCAL.

CENSURE. — Ce mot, qui s'applique, dans le droit canonique, à certaines peines prononcées contre les personnes, sert aussi à désigner la flétrissure imprimée à une proposition condamnable, avec la note ou qualification qui en marque le caractère répréhensible. L'Eglise, ayant reçu de J. C. la mission d'enseigner les fidèles, de perpétuer les dogmes de la foi et de maintenir les règles de la morale, a reçu en même temps le pouvoir de condamner tout ce qui est contraire à la vérité et blesse les principes ou l'esprit du christianisme. Ce pouvoir est exercé par les conciles, par le pape, par les évêques, conformément à la nature et à l'étendue de leur autorité, et, depuis l'établissement des universités, le même droit fut étendu aux facultés de théologie par l'usage et par la concession de l'Eglise. Comme le jugement qu'elles pouvaient prononcer empruntait surtout son autorité à leur réputation de savoir et de lumières, leur juridiction à cet égard n'avait pas précisément de limites déterminées. Tous les livres imprimés en France, concernant la religion, devaient être préalablement soumis à l'examen de la faculté de théologie de Paris, et ce droit lui fut confirmé par plusieurs arrêts du parlement. Elle nommait deux docteurs pour examiner l'ouvrage qui lui était présenté, et, sur leur rapport, contrôlé dans une assemblée générale, elle accordait ou refusait son approbation. Les prélats eux-mêmes n'étaient pas dispensés de cet examen. La faculté de théologie, en 1534, refusa son approbation à un écrit du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras; et, en 1542, elle censura même une publication du cardinal Sanguin, évêque d'Orléans. Le parlement de Paris, par un arrêt de la même année, lui confirma le droit d'examiner aussi les livres qui venaient des pays étrangers; cet arrêt fut rendu à l'occasion du livre de l'*Institution chrétienne*, que Calvin avait fait imprimer à Bâle. Plus tard, comme le nombre des livres se multipliait considérablement, les docteurs se dispensèrent de faire leur rapport et donnèrent eux-mêmes des approbations qui déplurent à la faculté. Celle-ci se divisa elle-même à l'occasion de certains ouvrages, sur des questions controversées, et ces divisions amenèrent la création des censeurs royaux, chargés de l'examen des livres, et dont la nomination fut faite d'abord par lettres patentes du roi et ensuite par le chancelier.

Les notes ou qualifications exprimées dans la condamnation d'un livre ou d'une proposition sont plus ou moins flétrissantes, selon la nature des atteintes portées à la doctrine ou à la morale chrétienne, et souvent une même proposition peut donner lieu à plusieurs qualifications différentes. Ainsi elle peut être condamnée tout à la fois comme impie, blasphématoire, hérétique, scandaleuse, etc. Une doctrine ou une proposition est impie et blasphématoire lorsqu'elle déroge au respect dû à la Divinité en lui attribuant des choses qui blessent sa justice, sa sainteté ou ses autres perfections. Cette note est la plus flétrissante, parce qu'elle suppose une erreur contraire non-seulement à la foi révélée, mais encore aux sentiments religieux qu'inspire la nature. Une proposition est hérétique quand elle contredit expressément un dogme défini par l'Eglise; elle est erronée quand elle contredit une vérité certaine en matière de religion, mais qui n'a pas été formellement décidée par l'autorité de l'Eglise comme article de foi; telle serait, par exemple, celle qui rejetterait une conséquence incontestable d'un dogme défini. Une proposition est condamnée comme sentant l'hérésie ou comme approchant de l'hérésie lorsqu'elle semble supposer une hérésie ou qu'elle peut y conduire, quoiqu'elle ne l'exprime pas formellement. On qualifie comme dangereuse une doctrine dont les hérétiques peuvent abuser pour soutenir leurs erreurs; comme scandaleuse ou pernicieuse au salut des âmes, celle qui tend à diminuer dans les fidèles l'horreur du péché, le respect pour les choses saintes, la soumission à l'Eglise; enfin on emploie, selon les circonstances, plusieurs autres qualifications dont le sens n'a pas besoin d'être déterminé. Quelquefois l'Eglise, dans les jugements qu'elle prononce sur la doctrine, applique à plusieurs propositions un certain nombre de notes ou de qualifications diverses, sans déterminer quelle est la note spéciale qui convient à chaque proposition en particulier; c'est ce qu'on nomme, dans le langage théologique, des condamnations *in globo*. L'autorité de l'Eglise, qui a fréquemment employé ce mode

de censure depuis plusieurs siècles, ne permet pas de douter que l'usage n'en soit légitime. Une censure de ce genre suffit pour apprendre aux fidèles qu'il n'est aucune des propositions condamnées qui ne mérite au moins l'une des qualifications exprimées, et que, par conséquent, il n'est pas permis d'en soutenir ou d'en défendre aucune. R.

CENT JOURS (*hist. mod.*). — C'est sous ce nom qu'on désigne les trois mois (du 20 mars au 28 juin 1815) pendant lesquels Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, reprit en France le pouvoir impérial. L'agitation qui suivit sa chute, l'amour qu'il savait vivre encore pour lui au sein des populations l'avaient porté à reparaître avec 900 grenadiers; l'accueil qu'il reçut lui montra qu'il ne s'était pas trompé; ses proclamations eurent plein succès. Il entra sans coup férir dans Grenoble et dans Lyon; Ney, envoyé contre lui, passa de son côté avec l'armée qu'il commandait, et, dix-sept jours après le débarquement à Cannes, l'empereur dépossédé reprenait ses titres et son pouvoir dans la capitale de la France, que Louis XVIII avait été contraint de quitter.

Mais ce succès lui donna le vertige. Jusque-là il avait tout fait pour l'armée, on lui prouva qu'il fallait chercher un autre appui s'il voulait se maintenir; mais il ne se sentait plus de force à recommencer sa vie. Dans la proclamation qui provoquait l'assemblée du champ de Mars, il avait laissé croire qu'il s'en rapporterait à cette assemblée sur la forme de gouvernement à établir; mais il détruisit bientôt cet espoir par la publication de cet acte additionnel, qui n'était guère qu'une reproduction de la charte de Louis XVIII, acte auquel il enlevait d'avance son autorité en ne lui donnant que la valeur d'une ordonnance; c'est également sous cette impression qu'il refusa les fédérations qui s'offraient à lui avec ardeur. Ses fêtes au Louvre et au champ de Mars, ses déclarations démocratiques ne trompèrent personne; il s'en apercevait, et appelait la guerre qui lui permettrait de ressusciter le gouvernement militaire. Cette fois, l'événement trompa ses espérances; moins de trois mois lui avaient suffi pour lever une armée de 400,000 hommes. Ces soldats improvisés firent des prodiges de valeur, mais les jours de la guerre étaient finis. Battu à Waterloo, il se retira sur Paris; on lui refusa des troupes, on lui conseilla d'abdiquer en faveur de son fils; il le fit, mais on ne voulait pas plus du fils que du père: on ne voulait pas même des services de l'empereur comme général de la France, on n'en voulait pas comme soldat. Il se retira d'abord à l'Elysée, puis à la Malmaison, d'où il se décida, le 29 juin, à partir pour Rochefort, avec l'espoir de passer aux États-Unis; mais la flotte anglaise bloquait le port, et il n'avait pas de sauf-conduit. Il prit alors le parti de se livrer lui-même au gouvernement anglais, qui le fit conduire à Sainte-Hélène.

Pendant ce temps les soldats cherchaient encore à se défendre près de Versailles, mais il n'en résulta que beaucoup de sang versé; le gouvernement avait été rendu le 28 juin aux Bourbons, et, le 8 juillet, Louis XVIII rentrait pour la seconde fois dans sa capitale. (*Voy.* Louis xviii et Napoléon.)

CENT-SUISSES, — compagnie des gardes de la maison du roi avant la révolution. Cette compagnie, composée, comme l'indique son nom, de cent hommes tous Suisses de nation, ne comptait comme soldats que 96 hommes divisés en six escouades, commandées chacune par un caporal nommé par le capitaine; les quatre autres étaient trois tambours et un fifre.

Dans toutes les occasions où le roi sortait, le commandant des Cent-Suisses le suivait immédiatement et sa compagnie formait l'escorte après la voiture. La date de l'établissement de cette compagnie est très-ancienne, car elle remonte à Louis XI, lorsque, en 1481, il conserva des Suisses à son service pour en faire sa garde particulière; elle a subsisté jusqu'à la révolution de 1789, et fut rétablie en 1815. Cette compagnie, composée d'hommes d'élite, avait un uniforme de la plus grande magnificence. Le minimum de la taille pour y entrer était 5 pieds 6 pouces (1^{mètre},786), mais elle n'était pas de rigueur pour les officiers. Licenciés en 1830, avec la garde royale, les Suisses ont quitté la France pour retourner dans leur pays, tandis qu'une partie des chefs ont pris parti dans l'armée française. Duhaut.

CENTAURES (*myth.*), monstres à figure humaine, moitié hommes et moitié chevaux, enfants d'Ixion et de la Nue, habitaient une contrée de la Thessalie, d'où ils furent chassés par Hercule; on les représente armés d'une massue ou ayant à la main un arc, arme dont ils se servaient avec adresse. Ils soutinrent contre les Lapithes, autre race monstrueuse, un combat célèbre dans la

mythologie : leur querelle avait eu lieu aux noces de Pirithoüs et d'Hippodamé.

CENTAURÉE, *centaurea*, L. (*bot.*), genre de plantes de la famille des synanthérées, section des carduacées, dans la syngénésie frustranée. Il se distingue facilement des autres genres de ce groupe par les fleurons extérieurs de ses capitules, beaucoup plus grands, plus évasés que les fleurons du centre, et entièrement neutres ; du reste, réceptacle garni de soies nombreuses, aigrette simple ou nulle; quant à l'involucre, il n'en est ici fait aucune mention, mais sa différence de forme, si variée pour le grand nombre des espèces, a servi de signe à Linné pour établir sept subdivisions, élevées, plus tard, en autant de genres distincts, par Jussieu, sous les noms de *crocodilium*, *calcitrapa*, *seridia*, *jacea*, *cyanus*, *rhaponticum*, *centaurea*. — Les espèces qui méritent une mention spéciale sont les suivantes :

1° La CENTAURÉE BLUET, *centaurea cyanus*, L., vulgairement barbeau, aubifoin, bluet, jolie petite plante annuelle qui croît en abondance dans les moissons, aux environs de Paris. Sa tige, dressée, tomenteuse, blanchâtre et rameuse, porte des feuilles linéaires entières, tandis que les radicelles sont pinnatifides. Ses fleurs, généralement bleues, parfois blanches, roses, en rameau, offrent des fleurons extérieurs neutres, très-grands, évasés et infundibuliformes, recourbés et dentés. — L'eau distillée de ses fleurs est vulgairement employée en collyre, mais sans mériter sa réputation.

2° La GRANDE CENTAURÉE, *centaurea centaurium*, L., plante vivace croissant dans les Alpes. Sa tige est haute de trois à quatre pieds et glabre ; ses feuilles, également glabres, sont profondément pinnatifides, à divisions lancéolées et dentées; capsules situées au sommet des ramifications de la tige, et d'une couleur purpurine très-foncée. — On a fait autrefois un grand usage médical de sa racine offrant un goût fort amer, et dont la décoction passait pour tonique et sudorifique.

3° La CENTAURÉE CHAUSSE-TRAPE ou CHARDON ÉTOILÉ, *centaurea calcitrapa*, L., qui se rencontre sur le bord des chemins, dans les lieux stériles et incultes, offre une tige très-rameuse et velue, des feuilles pinnatifides, des capitules à écailles épineuses au sommet, disposées en étoile, et des fleurs purpurines. Toutes ses parties sont fort amères, ce qui, depuis longtemps, les fait employer comme fébrifuges et succédanées du quinquina; sa racine a joui pendant longtemps d'une grande réputation dans les maladies des reins, et fait la base du remède de Baville.

4° Le CHARDON BÉNIT, *centaurea benedicta*, L., est une plante annuelle qui croît naturellement dans les provinces méridionales de la France. Sa tige est haute d'un pied, rameuse, très-velue, portant des feuilles allongées, dentées, également velues ; les inférieures presque pinnatifides ; fleurs jaunes et dont chaque capitule est, pour ainsi dire, enveloppé de folioles vertes. — Ses propriétés médicinales sont les mêmes que celles de la chausse-trape.

5° La JACÉE, *centaurea jacea*, L., petite espèce à fleurs purpurines, avec involucre composé d'écailles scarieuses, ciliées et brunes, qui croît si communément dans nos prés.

6° La CENTAURÉE MUSQUÉE, *centaurea moschata*, L., qui croît naturellement dans le Levant et se cultive dans nos jardins, où elle se fait remarquer par ses fleurs blanches ou un peu purpurines, répandant l'odeur à laquelle elle doit son nom.

7° La CENTAURÉE DES MONTAGNES, *centaurea montana*, L., plante vivace des montagnes subalpines, ressemblant assez au bluet par ses fleurs, ce qui parfois la fait cultiver dans nos jardins.

Le nom de *centaurée* se donne encore vulgairement à diverses plantes de genres différents : telles la CENTAURÉE BLEUE, *scutellaria galericulata;* la CENTAURÉE JAUNE, *chlora perfoliata;* mais la plus remarquable de celles qui portent improprement ce nom est la *petite centaurée*, placée par Linné dans les *gentianes*, et par Lamarck dans les *chironia*, mais qui fait aujourd'hui partie du genre *erythrea*, sous le nom de *E. centaurium*, dans la famille des gentianées et la pentandrie digynie. C'est une plante annuelle très-commune dans nos bois, où elle fleurit aux mois de juillet et août; sa tige, haute de 8 à 10 pouces, est dressée, glabre, rameuse dans sa partie supérieure; ses feuilles opposées, sessiles, ovales et oblongues; ses fleurs, d'une couleur rose, plus rarement blanche, forment une sorte de corymbe au sommet. — Toutes ses parties sont d'une amertume franche et très-intense qui la fait compter

parmi les toniques et les fébrifuges indigènes les plus efficaces.

CENTAURIÉES (*bot.*), section établie dans la famille des carduacées par de Candolle, en vertu de l'insertion latérale du fruit sur le réceptacle. Elle renferme les genres *calcitrapa*, Vaill.; *centaurium*, de C.; *chryseis*, Cass.; *cnicus*, Vaill.; *crocodilium*, Vaill., *crupina*, Pers.; *cyanopsis*, Cass.; *cyanus*, de C.; *goniocolon*, Cass.; *kentrophyllum*, Necker; *volutaria*, Cass.

CENTÉSIMALES, nouvelle division introduite en France pour la circonférence. Chacun sait qu'autrefois elle était partagée en 360 parties appelées degrés, chaque degré valant 60 minutes, et la minute 60 secondes. Lorsque la révolution de 1789 vint donner au monde une nouvelle vie, la convention nationale, qui gouvernait alors la France, voulut introduire dans les mesures une uniformité désirée vainement depuis des siècles, et que de grands rois avaient inutilement tentée. Par ses ordres des savants mesurèrent la distance du pôle à l'équateur; cette distance, divisée en 10 millions de parties égales, donna l'unité de mesure appelée mètre, d'où l'on a dérivé toutes les autres. Le nombre 10 devenait ainsi la base de tout le système; la circonférence ne pouvait pas seule conserver son ancienne division, malgré la commodité pour les calculs offerte par le grand nombre des diviseurs de 360, elle était nécessairement moins simple que celle fondée sur le base 10. La circonférence fut donc partagée en 400 parties appelées grades; 100 grades n'ayant pas offert le moyen d'arriver à une assez grande exactitude dans les mesures, chaque grade fut partagé en 100 minutes, et la minute en 100 secondes, ce qui donne pour la valeur de la seconde 0,0001 du grade. Une fois cette division de la circonférence adoptée, il fallait changer la graduation de tous les instruments de mathématique et calculer de nouvelles tables des lignes trigonométriques. Du nom de la nouvelle division ces tables reçurent le nom de *tables centésimales;* mais la convention, en changeant l'ancien système, avait pourvu à tout. Le baron de Prony, directeur général du cadastre, avait reçu ordre de calculer des tables trigonométriques centésimales; ses instructions portaient « qu'elles devaient former le monument le plus vaste, le plus imposant qui eût jamais été exécuté ou même conçu. » Prony surpassa encore le programme de la convention, car les dix-sept vol. grand in-folio qui renferment ces tables dépassent tout ce que l'on peut concevoir: leur grandeur immense n'a jamais permis de les imprimer; elles existent encore manuscrites dans les bureaux du cadastre. Malgré les ordres de la convention, les sciences se seraient trouvées arrêtées, si de zélés calculateurs n'eussent entrepris d'en composer sur une échelle beaucoup moins vaste. Les meilleures aujourd'hui sont celles du célèbre Borda, elles donnent les logarithmes des lignes trigonométriques de 10 secondes en 10 secondes pour tous les grades du premier quart de cercle. Callet en e donné aussi une qui s'étend de minute en minute, ou de 10 millièmes en 10 millièmes pour les 100 premiers grades; à la suite il place une table de réduction qui sert à convertir les angles de la division sexagésimale à la division centésimale et réciproquement, ensuite une table des sinus naturels dans cette division avec 15 décimales; et enfin une série de tables qui servent à évaluer en décimales du quart de cercle les degrés, minutes et secondes de l'ancienne division. Toutes les tables sont toujours précédées d'une introduction sur leur usage et le manière de s'en servir. Cette division, quoique incomparablement plus commode que l'ancienne, s'introduit lentement, car elle a à vaincre le routine des constructeurs d'instruments, et, depuis que la convention a cessé d'exister, aucun des nombreux gouvernements qui se sont succédé sur le sol français n'a pris le peine de le prescrire, et aucune des autres nations n'a voulu l'adopter. DUHAUT.

CENTÈTE ou **TENDRAC**, genre de mammifères de l'ordre des carnassiers insectivores, formé par Illiger et répondant aux tanrecs de Lacépède et aux sétifères de G. Cuvier. Ces animaux ont quarante dents : six incisives, deux canines et douze molaires à chaque mâchoire; comme le hérisson, ils ont le corps couvert d'aiguillons, mais il leur manque la faculté de se rouler aussi complétement en boule; leur museau est pointu; ils n'ont pas de queue; leurs pieds ont cinq doigts libres et munis d'ongles crochus.

Le CENTÈTE TENDRAC, *centetes setosus*, ILLIG., G. Cuv., *erinaceus ecaudatus*, Lin., est plus petit que le hérisson ordinaire. Il a six incisives échencrées à chaque mâchoire. Son corps est couvert de poils et de soies dégénérant en piquants assez flexibles sur le dos.

Ses pattes sont courtes, et pour cette raison il marche fort lentement, ce qui en fait une proie aisée pour les oiseaux et les mammifères carnassiers. Quand on le tourmente, il fait entendre une sorte de petit grognement auquel on a trouvé de la ressemblance avec celui du cochon, d'où lui sont venus ses noms vulgaires de *cochon de terre* et *cochon porc-épic*. Cet animal se creuse un terrier dans lequel il reste engourdi pendant trois mois de l'année; il n'en sort jamais que le soir, au crépuscule, pour aller chercher sa nourriture, qui consiste en herbe et en fruits sauvages, selon Sonnerat. Dans une certaine saison, il devient excessivement gras, et alors les habitants de Madagascar, son pays, le recherchent pour le manger, quoique sa chair ne passe pas pour un mets très-délicat.

Le CENTÈTE VARIÉ, *centetes semispinosus*, Illig.; *setiger variegatus*, Geoff. *Le jeune tanrec*, Buff., a six incisives à chaque mâchoire, et les canines grêles et crochues; il est couvert de soies et de piquants mêlés; son corps est rayé de jaune et de noir, et atteint à peine les dimensions d'une taupe. On le trouve à Madagascar, mais il est assez rare. M. Is. Geoff. a décrit une troisième espèce de ces animaux, le *centetes armatus*, dans le *Mag. zool.*, 1839, pl. 2.

Sur la considération des dents, Martin, en 1838, a retiré de ce genre un animal pour en faire le type de son genre *echinops;* un an après, M. Is. Geoffroy, en adoptant la coupe de Martin, en a changé le nom en celui d'*ericulus*. Ce nouveau genre, quel que soit le nom qu'on lui donne, diffère principalement du précédent en ce que ses incisives sont au nombre de quatre seulement en bas.

L'ÉCHINOPS TANREC, *echinops spinosus*, Mart.; *erinaceus ecaudatus*, Lin.; *setiger inauris*, E. Geoff. Le *tanrec* de Buffon est un peu plus grand que notre hérisson et peut avoir 10 pouces de longueur environ. Il est couvert de piquants roides sur le corps et de poils ou de soies sur le ventre et la poitrine. Il est originaire de Madagascar, mais il a été transporté à l'île de France et s'y est fort bien naturalisé. C'est un animal nocturne, qui aime à se vautrer dans la vase et habite le bord des eaux; il se plaît particulièrement sur le rivage des canaux salés et des lagunes de la mer. La nuit, il passe la plus grande partie de son temps à poursuivre, dans le sein des ondes, les insectes dont il fait sa principale nourriture. Dès le point du jour, il se retire dans son terrier pour dormir; il nage et plonge avec une grande facilité, et, par ses habitudes, il a beaucoup d'analogie avec notre rat d'eau. Le mâle et la femelle habitent ensemble et sont fort attachés l'un à l'autre; cette dernière met bas plusieurs petits dont elle prend le plus grand soin.

Dans nos climats septentrionaux, c'est en hiver que les animaux s'engourdissent; il en est autrement dans les pays chauds. Tous les animaux dont nous venons de parler dans cet article sont vifs, agiles pendant la saison pluvieuse qui correspond à notre hiver; mais, aussitôt que les chaleurs de l'été commencent à se faire sentir, tous, jeunes et vieux, se retirent dans leur terrier, s'enfoncent dans le foin qu'ils y ont amassé, s'endorment, tombent en léthargie et restent plongés dans la torpeur et l'engourdissement autant que dure la grande chaleur, c'est-à-dire pendant trois ou quatre mois. Dans cet état, leur poil tombe, et il ne repousse que lorsqu'ils sont réveillés.

L'ÉCHINOPS NOIRATRE, *echinops Telfairii*, Martin, est une nouvelle espèce de ce genre, assez remarquable par ses soies longues et noirâtres. Elle a été décrite, après Martin, dans le *Mag. zool.*, pl. 3, par M. Is. Geoffroy, sous le nom d'*ericulus nigrescens*. Comme toutes les autres, elle habite Madagascar.

BOITARD.

CENTIME (*monnaie*), centième du franc, la plus petite des monnaies décimales françaises, qu'on aurait dû, pour se conformer à la nomenclature des poids et mesures, appeler *centifranc*, mais pour laquelle, comme pour toutes les autres, on a dérogé à la régularité du système. (*Voy.* MONNAIE.)

La loi du 28 thermidor an III porte, au titre 1er : « Le titre et le poids des monnaies « seront indiqués par les divisions décima- « les; » et au titre 3, intitulé, *De la petite monnaie:*

Art. 1er. Il sera fabriqué, en métal de bronze épuré, des pièces d'*un*, de *deux* et de *cinq centimes*...

Art. 2. La pièce d'*un centime* sera à la taille d'un gramme;

Celle de *deux centimes*, à la taille de deux grammes;

Celle de *cinq centimes*, à la taille de cinq grammes.

Art. 3. La tolérance de poids sera de 40 pièces par kilogramme pour les pièces d'*un centime;*

20 pièces par kilogramme pour celles de *deux centimes;*

8 pièces par kilogramme pour celles de *cinq centimes;*

Art. 4. La tolérance de poids sera évaluée moitié en dedans, moitié eu dehors du poids fixé par l'article précédent.

Art. 5. Ces pièces auront ponr type la figure de la liberté, avec la légende : *République française.*

Le revers exprimera, au centre, la valenr de la pièce.....

On ignore quelle quantité de ces pièces a été frappée ; on sait seulement qne la masse des espèces de cuivre frappées sous la république s'élève à près de 20 millions.

Depnis longtemps le manque absolu de pièces d'un et deux centimes se fait vivement sentir, et est une lourde charge pour le pauvre, qni est obligé d'acquitter avec d'anciennes pièces d'nn liard le prix de denrées ou le montant d'impositious fixées seulement à un certain nombre de centimes ; la perte que cela occasioune est peu sensible sur des objets d'une consommation limitée, mais elle peut devenir considérable sur le pain, puisque le kilogramme taxé à 19 centimes, par exemple, doit être payé 20 centimes.

Le 7 mars 1842, il a été présenté un projet de loi snr la refonte de cette monuaie. Le gouvernement proposait de fabriquer pour 20 millions de francs de pièces d'*un*, *deux* et *cinq centimes*, du diamètre de 15, 20 et 26 millimètres, et du poids de 1 gramme par ceutime. Ce projet conservait cette heureuse combinaison de l'unité mouétaire et de l'unité de pesanteur, fournissait le moyen le plus efficace de faire pénétrer en même temps dans les habitudes populaires le système des poids et celui des monnaies décimales, en mettant constamment dans les maius du peuple l'unité de pesantenr avec ses multiples décimaux, pour lui servir à chaque iustant de moyens de comparaison et de vérification ; mais la valeur réelle de la monuaie de bronze en circulation aurait été dimiuuée de moitié et plus, car aujourd'hni les sous en circulation pèsent les uns 20 grammes et les autres 24 pour 10 centimes. L'exposé des motifs justifiait cette diminution de poids non-seulement par les avantages de la concordance que nous venons de signaler, mais encore par la considération que la meuue mounaie n'a cours forcé que dans des limites obligatoires, et qu'elle n'est véritablement qu'une mounaie de convention, dont l'usage serait même d'autant plus incommode et par suite moins accepté, que son poids et son volume se rapprocheraient davantage de ceux exigés pour que leur valeur réelle fût exactement la même que leur valeur nominale. Il s'appuyait de l'exemple de toutes les uations qui réduisent successivement le poids de cette sorte de monnaie. Cependant on présentait en même temps des spécimeus au poids de 1 gramme et à celui de 1 gramme 5 dixièmes par centime. Le projet ne fut pas adopté, et les centimes ainsi que les doubles centimes manquent toujours dans la circulation.

Le centime est la plus petite monuaie de l'Europe ; la seule qui approche d'une aussi faible valeur est l'*oer* de Suède, valant 2 centimes 105 et du poids de 5 gr. 40, et le *centième* de Belgique, qui vaut 2 cent. 3 et pèse 3 gr. 85.

Le centime remplace deux anciennes monnaies, le *denier* et le *liard*, et son multiple 5 centimes remplace le *sou :* le système actuel ne remplacerait pas la pièce de *six liards* ni celle de *six blancs* dont l'usage est abandonné depuis longtemps. Cette substitution offre le grand avantage de faire coucorder le calcul des valenrs évaluées en monuaie avec le calcul décimal des nombres abstraits, et elle entraînera nécessairement la cessation complète dans le commerce de l'ancienne habitude de vendre à la douzaine. Cette habitude, qui était raisonnable, surtout ponr les objets de peu de valeur, puisque la valeur de la douzaine, étant donnée en sous, était la même en deniers pour chaque objet, est aujourd'hui complétement opposée au but qu'elle remplissait parfaitement sous l'empire d'un autre système monétaire.

Le centime remplace encore avec avantage, dans les calculs de répartition, l'emploi du *sou*, puisqu'il permet d'arriver promptemeut, facilement, et, par suite, avec peu de chances d'erreur, à une répartitiou aussi exacte que possible. L'expression du *centime par franc*, généralement adoptée déjà à la place de celle du *sou pour livre* et du *marc le franc*, est claire et facile à compreudre pour tout le monde, tandis que celle du *marc le franc*, qui comprenait dans le même rapport deux unités d'ordre différent, l'nne de pesanteur et l'autre de monnale, était aussi peu rationnelle qu'elle était incompréhensible pour ceux qui iguoraient que ce n'était qu'uue traduction maladroite de l'ancieune expression *marc*

la livre, expression qui avait été vraie à son origine, lorsque la livre monnaie était égale à la livre de poids. EMILE LEFÈVRE.

CENTRALISATION. — La centralisation n'est qu'un moyen dont l'unité est le but; on dit la centralisation politique, la centralisation administrative, la centralisation religieuse.

Le mot est moderne, la chose ne l'est pas. Le besoin de l'unité est si naturel à l'homme social, qu'il y pousse de toutes ses forces. Qui a été plus centralisateur que les grands législateurs de l'antiquité? Moïse, sans parler des Egyptiens, soumit à la même loi la religion, le gouvernement et les mœurs; il réglementa obligatoirement les cérémonies du temple, la forme politique de l'autorité, les contrats, les tribus, le peuple, les prêtres, l'armée, la salubrité publique, les actes civils, la police.

Lycurgue en fit autant : il pril l'homme au berceau; il le conduisit jusqu'à la tombe. Mariages, jeux, repas, éducation, exercices, il régla tout; il fit de chaque citoyen un homme public, un membre de l'Etat. On peut dire qu'il n'y eut, dans l'antiquité, que les nations fortement centralisées qui firent de grandes choses : on y respirait à pleine poitrine la patrie et la liberté. On y combina dans la même unité l'amour de la cité et la haine des barbares. On y eut des ilotes et des esclaves à ses pieds, pour que le citoyen levât la tête au-dessus d'eux et parût plus grand aux yeux des autres et surtout à ses propres yeux. L'Etat se composa de cinquante, de cent mille personnes seulement; mais, comme elles vivaient toutes sous la même loi, avaient le même intérêt, recevaient la même éducation, parlaient le même langage, combattaient avec les mêmes armes, et exerçaient tour à tour les emplois du commandement et les devoirs de l'obéissance, on peut dire que les cinquante, les cent mille personnes n'avaient qu'une seule tête, un seul cœur, un seul bras.

Sans cette puissante unité, sans cette propulsion féconde et rayonnante de la force concentrée, comment pourrait-on expliquer ce vif éclat de littérature, de science et de gloire que de petits peuples répandirent sur leur pays et sur leur siècle, et qui, après les ombres et les orages des temps intermédiaires, éclaire nos pays et notre temps d'une lumière si douce et si pure? La finesse et la transparence de ces organisations grecques, la beauté des formes, la souplesse et l'incomparable harmonie de la langue ne suffiraient pas pour nous rendre raison de la prééminence de l'antiquité. C'est dans la centralisation qu'il en faut chercher le secret.

Rome eut le génie de la centralisation parce qu'elle sut organiser. Organiser, c'est à la fois concevoir et exécuter : Rome conçut, dès son berceau, le plan de la conquête du monde, et elle l'exécuta avec ce courage des armes qui intimide l'ennemi, avec cette habileté politique qui donne plus d'Etats encore que la guerre, et avec cette résignation stoïque dans les revers, cette persévérance ferme dans le succès qui triomphent de tous les obstacles, parce que, en définitive, les plus patients sont toujours les plus forts. Son sénat héréditaire et permanent, ces graves patriciens, cette auguste assemblée de rois, ne perdirent jamais de vue, un seul jour, leur but, qui était l'empire du monde.

L'organisation politique et administrative des Romains, dont nous connaissons mal le mécanisme et les expédients, et que nous ne pouvons guère juger qu'à ses effets, était si étroitement enchaînée, qu'il fallut, pour la briser, des siècles d'anarchie et des nuées de barbares. On ne comprend pas comment la Grèce, la Parthie, l'Espagne, l'Allemagne, la Gaule, l'Angleterre et l'Italie ont pu rester si longtemps soudées à ce vaste et merveilleux empire de Romulus et des Césars. Par quels liens, par quels mystérieux ressorts, par quelle force attractive tant de provinces si éloignées et si diverses de lois, de mœurs, d'intérêts et de langages, tant de membres épars sont-ils restés si longtemps attachés à ce grand corps? L'empire d'Alexandre disparut après sa mort comme un enchantement de perspective, comme une décoration d'opéra qui s'enfonce sous les trappes au premier coup de sifflet. L'empire de Charlemagne ne passa pas à la seconde génération; l'empire de Gengis-Kan s'écoula comme un orage; l'empire de Napoléon se rédulsit de son vivant même, et, de fleuve qu'il était, devint ruisseau. Mais il fallut, pour dissoudre l'empire romain, détacher ses membres lambeaux par lambeaux; il y fallut la mine et la sape; il y fallut la guerre, l'incendie, les ravages du temps et des efforts surhumains. On dirait que ce ciment qui lie les indestructibles voies romaines, ce ciment qu'il est plus facile d'arracher que de rompre, avait lié de tous côtés les établissements de cette admirable Rome

Après elle, et quand il n'en resta plus qu'un cadavre et que des chairs mortes, le monde perdit son unité.

Mais, comme s'il eût fallut que Rome ne cessât point d'être maîtresse de la terre, elle reprit sur les cœurs, par la religion du Christ, ce pouvoir qu'elle venait de perdre sur les corps. La centralisation spirituelle fut substituée à la centralisation matérielle et politique : sous ce dernier rapport, on peut se demander si le catholicisme n'est pas vraiment le miracle de la centralisation.

Un seul pape qui siége au berceau de la chrétienté, sur le trône de saint Pierre, toujours avec un même collége de cardinaux et d'évêques, toujours entouré des mêmes tribunaux et des mêmes congrégations ; collateur suprême des pouvoirs spirituels, qu'il transmet et qu'il retire aux évêques qui les communiquent et qui les ôtent aux autres prêtres ; les mêmes dogmes, la même hiérarchie, la même discipline, le même culte, les mêmes prières, les mêmes peines, les mêmes récompenses, la même autre vie pour les continentaux et les insulaires, les républicains, les olygarques et les monarchistes, les serfs et les seigneurs, les esclaves et les maîtres, les sujets et les rois du monde catholique ; et, pour centre, Rome, et, pour réservoir unique de la grâce, le Vatican, d'où coulent et où retournent, à travers les montagnes et les vastes déserts et sous le lit marin des océans, les canaux et les ruisseaux de la foi universelle.

Tandis que l'unité se reconstruisait par la centralisation du catholicisme, il s'élevait, sur les débris de l'empire romain, une multitude d'Etats, chrétiens pour la religion, féodaux ou despotiques pour le gouvernement, barbares pour les mœurs, ignorants pour les arts de l'intelligence : telle fut l'Europe du moyen âge, pendant que l'Orient dormait au bord de ses lits de pourpre, dans un immobile repos. Mais laissons de côté l'Orient et le reste de l'Europe ; ne parlons ici que de la France : le sujet est assez vaste pour nos réflexions.

L'empire de Charlemagne, si fortuitement assemblé, si hétérogène dans toutes ses parties, si tremblant sur sa base, et qui semblait siéger plutôt sous le campement d'une tente que dans une cité fixe et capitale, s'écroula après la mort de l'empereur par le démembrement de son héritage divisé entre ses enfants, à la manière d'une succession de maisons et de terres. Cette égalité du partage des biens, qui fait la force du pays, portée dans la famille des rois, fit la faiblesse du gouvernement. Un tel régime devait, au bout de très-peu de temps, finir par l'anarchie, ou par la conquête, qui est la soudure des anarchies. La féodalité, qui le croirait ? mit quelque frein, en le concentrant dans un plus petit nombre de mains, à cet éparpillement, à cette dispersion indéfinie du pouvoir politique ; toutefois, pour être un moindre mal que l'anarchie ou la conquête, la féodalité n'en fut pas moins encore un très-grand mal. Le royaume fut pendant longtemps évidemment travaillé par la constitution des grands fiefs et par le fol établissement des apanages. Mais le génie français, qui tendait instinctivement à l'égalité des sujets et à l'agglomération du territoire, fit effort, et, la fortune aidant, il arriva à l'unité. La loi salique éloigna les prétendants à souche douteuse et les intrigues du sang étranger. L'hérédité de la couronne et la primogéniture donnérent aux rois, pour la suite de leurs profonds desseins, ce qui manque aux plus grands hommes, dont la vie est toujours bornée, le temps. Ce que Louis le Gros avait commencé, saint Louis le poursuivit, Louis XI l'accrut et Louis XIV l'acheva.

Car il ne faut pas croire qu'on parvienne tout à coup à la centralisation, cela n'est donné ni à une nation ni à un homme ; l'unité ne s'improvise pas.

Le décès successif et, en quelque sorte, providentiel des princes apanagistes ramena peu à peu toutes les provinces au giron de la couronne.

La féodalité, entamée dans sa puissance politique par l'agrandissement du pouvoir royal, dans sa puissance judiciaire par l'établissement des parlements sédentaires, dans sa puissance militaire par l'institution des armées permanentes et soldées, dans sa puissance d'opinion par les lumières et la rivalité du clergé, dans sa puissance de vassalité par l'émancipation de la bourgeoisie urbaine et des serfs royaux, et enfin dans sa puissance d'indépendance châtelaine par la création des grandes charges, des titres, des ordons, des gouvernements, des commandements d'armée, et par les fêtes, les délices et la mollesse des cours, tomba en pièces, et de ses débris sortit une France nouvelle, pleine de vie et de fécondité.

Tout marche à la fois vers le même bnt.

L'nnité territoriale se fait par mariages, décès, conquêtes, traités, donations, testaments, cessions de provinces, retonrs d'apanages. La Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, le Maine, puis la Bourgogne, la Guienne, le Dauphiné, l'Alsace, l'Artois, la Lorraine, viennent se gronper auprès de la couronne, comme antant de filles autour de leur mère.

L'nnité jndiciaire, si fractionnée dans la haute, moyenne et basse justice des seigneurs, s'établit par la création des bailliages et des parlements, par la vénalité des charges, par l'institution des gens du roi, par les édits généranx dont l'obligation s'étendait sur tout le territoire, et par les évocations de droit ou d'office au conseil du roi dans les causes civiles, féodales, bénéficiales et criminelles.

Pendant ce temps-là, les intendances, les maréchaussées, les cours des comptes et les conrs des aides introduisaient l'unité dans l'administration, la police, la comptabilité et le recouvrement des tailles.

Toutes les forces vives dé la nation, avant de s'essayer pour la nation elle-même, semblaient avoir fait nne pause, et l'on eût dit qu'inspirées par le génie de la centralisation, elles conspiraient à l'envi ponr l'agrandissement de l'autorité royale.

La fortune, encore plus que la victoire, lui donna l'empire dn sol; la permanence de la milice, le glaive des batailles; les parlements, la majesté de la justice; l'égalité civile, la bonrgeoisie; l'abaissement et la corruption de la noblesse, le gouvernement intérieur; et avec l'impôt elle eut le reste.

Les états généraux n'étaient déjà plus convoqués; les fils des anciens barons de la féodalité, amollis par les délices du luxe, avaient échangé leurs armnres de fer, trop pesantes pour enx, contre les aignillettes de soie, les chevelures blondes et les habits chamarrés d'or. Ils se conrbaient, dans les boudoirs de Saint-Germain et de Versailles, aux pieds des favorites, briguaient nn sonrire du maître, lni présentaient la chemise à son lever et s'agenouillaient devant sa colère. L'armée obéissait. La cour distribuait l'or, les dignités, les gouvernements et les grâces. Le roi senl percevait l'impôt, ordonnançait les dépenses et contrôlait les recettes. Le chiffre net de l'actif et du passif des budgets d'alors était un mystère renfermé entre le surintendant des finances et le prince. La diplomatie était le secret de trois personnes tout au plus, du roi, du secrétaire d'Etat des affaires étrangères et de l'ambassadenr. Le régime de l'intérieur avait des ressorts cachés, dont la disgrâce la plus foudroyante, l'exil et les lettres de cachet défendaient d'approcher. Les parlements, le clergé, la bonrgeoisie se taisaient dans nn silence respectueux, et le peuple, qui les voyait faire, adorait de loin une grandeur qu'il ne comprenait pas.

C'était là nne unité despotique qui devait se retrouver avec plus de vigueur encore et d'intensité dans les mains de Napoléon, mais qui n'est que l'effet accidentel et passager, et qui ne doit pas être le but de la centralisation politique et administrative.

La révolution n'eut pas de peine à arracher les faibles racines de l'arbre féodal qni ne tenait plus en terre. Une nnit, la nuit du 4 août 1789, éteignit le dernier éclat de la noblesse. Les supériorités de la naissance s'abaissèrent, et la société se nivela comme le sol. La division de la France en 86 départements effaça les démarcations des provinces, coupa les fleuves, ouvrit les montagnes, rompit les barrières des rontes, les péages des ponts, et les lignes intérieures des douanes. On abattit les châteaux, on vendit les fiefs des émigrés. On ne tira plus qu'nne senle monnaie du balancier des assignats. On fit de l'égalité dans les partages des biens communaux; on en fit dans les successions; on en fit dans les registres de l'état civil; on en fit dans l'élection des maires, des officiers, des juges, des députés; on en fit dans l'impôt. La contribution personnelle s'établit par tête, la contribution mobilière par maison et la contribution foncière par arpent. Les antiques parlements s'écronlèrent et entraînèrent dans leur chute les cours des comptes, les cours des aides, les juridictions d'amirauté, des maréchaux, des échevinages, des consulats, des trésoriers de France.

Il n'y eut plus de conseil des parties, des dépêches, des finances, ni de grand conseil; il n'y eut plus que le conseil des ministres.

Il n'y eut plus ni pays d'élections, ni pays d'états; il n'y eut plus qne des administrations de cantou, de district et de département, ressortissant directement du pouvoir central.

Il n'y eut plus de gardes du corps, de gardes-françaises, de gardes de la porte, de chevau-légers et de mousquetaires noirs et gris; il n'y eut plus qu'une armée.

La France, attaquée au nord, au midi, sur ses flancs et par ses rivages, se ramassa sur elle-même, se hérissa de fer et de feux, et se forma en bataillon carré.

A un signe de Paris, les sociétés populaires remuaient tous les districts; chaque extrémité de la France tremblait et jetait des étincelles, comme le dernier anneau de la plus longue chaîne frémit sous le marteau de l'électricité. Chose remarquable! la réaction thermidorienne de 1795 et la réaction royaliste de 1815 ont, à l'aide des mêmes moyens, produit les mêmes résultats : c'était l'effet de la centralisation à ces trois époques, à l'époque révolutionnaire surtout.

A mesure que la coalition serrait de plus près nos frontières, que le Midi prenait feu, que la Vendée se soulevait et que des conspirations sourdes et violentes éclataient dans la capitale, la convention se repliait sur elle-même, et, levant de terre ses ennemis, elle les étouffait dans ses bras puissants.

De son sein s'élançaient, dans toutes les directions, ces représentants qui, revêtus de la majesté redoutable du peuple, déjouaient les complots des généraux, dirigeaient les siéges, commissionnaient les officiers, et, ceints de l'écharpe tricolore, tiraient l'épée et se ruaient sur l'ennemi en entonnant la *Marseillaise*. A l'intérieur, ils mettaient les villes en état de blocus, suspendaient les autorités, frappaient des réquisitions, ordonnançaient les mandats des payeurs, convoquaient les clubs, inauguraient des banquets et des fêtes, et pressaient les levées d'argent et la marche des troupes.

De son côté, la convention, à la fois offensive et défensive, rassemblait énergiquement tous les pouvoirs sous sa main. En comité de la guerre, elle organisait les armées, dressait les plans de campagne, dictait les instructions militaires, enjoignait les fleuves à passer, les vallées à combler, les montagnes à franchir, les villes à prendre, les rois à déposer, les peuples à délivrer et les traités à conclure; elle instituait et destituait les généraux, rédigeait les bulletins des victoires, disait quelle armée, quel corps, quel capitaine, quel soldat avait bien mérité de la patrie. En comité de salut public, elle prenait des mesures de haute police, décrétait les arrestations et préparait les mises hors la loi. En comité des finances, elle frappait monnaie d'assignats, provoquait la rentrée des impôts, tranchait les questions domaniales. En comité de législation, elle surveillait les listes d'émigrés, cassait les sentences des juges et les arrêtés des districts et des administrations centrales, vidait les conflits avec la brièveté du commandement législatif, mandait les tribunaux à sa barre, et statuait souverainement et sans appel. Ainsi la puissance législative, exécutive, judiciaire, accumulée dans les mêmes mains, avait été portée, c'était là un despotisme occasionnel, jusqu'à l'exaltation de l'unité.

Le besoin de la centralisation, qui n'est souvent chez les masses que le profond sentiment de l'ordre, se perdit dans les relâchements du Directoire, et Bonaparte vint à propos pour le ranimer et le satisfaire. On vit, spectacle qu'elle n'avait jamais donné, on vit la France, effrayée du dehors, inquiète du dedans, courir au devant d'un homme, les mains pleines de pouvoir, et lui dire, sauvez-moi! Cet homme extraordinaire agissait alors sur la jeunesse et sur l'armée par l'éclat prodigieux de ses victoires; sur les gens d'imagination, par les figures colorées de ses bulletins et de son langage; sur les esprits faibles, par la force et la détermination de son caractère; sur les penseurs, par sa haute raison. Il y avait dans son génie plus de calcul que de spontanéité, plus de méditation et de profondeur que d'inspiration; c'était un mathématicien sur le trône. Il calculait lorsqu'il pointait son artillerie sur les forts de Toulon; il calculait lorsqu'il donnait, à l'Italie délivrée et à l'Egypte conquise, un gouvernement, des institutions et des lois; il calculait lorsque, couché sur ses cartes d'état-major, un compas à la main, il décrivait les courbes et les évolutions de ses armées, et qu'il leur assignait, étape par étape, rendez-vous un jour fixe, à un point fixe, dans le cœur du pays ennemi. Les batailles n'étaient pour lui que des théories, et la victoire que la solution d'un problème : tracer les articles d'un règlement ou le plan d'une campagne, présider le conseil d'Etat ou un conseil de guerre, il n'y mettait pas de différence.

Napoléon réunissait en lui ce qui plaît le plus à notre nation : homme de conquête, il flattait son ardeur pour la gloire; homme du peuple, son amour pour l'égalité; homme de génie, sa vive intelligence; homme de gouvernement, son amour de l'ordre.

Si la centralisation n'eût pas existé, Na-

poléon l'eût inventée. Avec le blocus continental, œuvre monstrueuse de son génie, il tirait une ligne du fond de la Méditerranée à Archangel; il fermait à l'Angleterre les rivages des mers; il enchaînait ses métiers; il coupait par le pied ses fils de coton et ses câbles de fer; il rasait ses manufactures; il lui ôtait l'air et la vie; il l'asphyxiait. Avec son code civil, que d'autres avaient conçu, mais que lui seul sut achever, il éleva le monument législatif des temps modernes, le plus durable par la solidité de ses matériaux, le plus magnifique par la simplicité de ses divisions, et le plus unitaire par la fusion de tous les systèmes du droit coutumier et du droit écrit. Il établit des corps de justice pour peser sur le territoire d'un poids égal et uniforme, et des chefs dévoués pour répondre de ces corps. Il réglementa l'administration, la police, l'industrie et la pensée. L'Illyrie eut nos lois; les républiques de Brême, de Lubeck et de Hambourg se gouvernaient par nos intendants; la Hollande, la Westphalie, Naples et l'Espagne imitaient notre conseil d'Etat, et l'ancienne maîtresse du monde, Rome elle-même, ne venait qu'à son numéro dans le rang de nos préfectures. L'amovibilité de trente mille curés de campagne, institués par des évêques que nommait Napoléon, plaçait les milices du clergé sous le joug de la centralisation. Les magistrats étaient plutôt les distributeurs d'une jugerie temporaire que de véritables juges. L'armée, fière de son glorieux général, disciplinée et assouplie à sa main, pliait, sans murmurer, sous son commandement. La police, surveillée par des contre-polices que n'éventait pas la presse alors muette, étendait sur toute la France le réseau de ses fils mystérieux et invisibles. « N'allez pas croire, disait Napoléon aux législateurs, que ce soit vous qui représentiez la grande nation. Non, ce n'est pas vous, c'est l'armée qui m'obéit, c'est le sénat qui m'appartient, c'est le conseil d'Etat que je préside, c'est moi, je suis la France! » Paroles non sans vérité, car alors le sénat et le corps législatif votaient au premier appel, vite et sans bruit, l'un le budget, l'autre les armées; et Napoléon, assis dans son conseil d'Etat, entouré des comités de la guerre et de la marine, de législation et de justice, des finances et de l'intérieur, contrôlait ses ministres par les présidents des sections, légiférait et réglementait, faisait continuellement sa ronde, l'œil sur la carte de France, des Pyrénées à la Baltique, de la Méditerranée au Danube, du Tibre aux embouchures de la Loire, et centralisait sous sa main toutes les forces constituantes, agissantes et pensantes de son vaste empire.

La restauration continua à marcher sur les ressorts tendus et vigoureux de la centralisation administrative. Il ne fut question, sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, ni de provinces, ni de pays d'états, ni de pays d'élection. La France n'avait aucune envie de retourner à son passé, et, l'eût-on voulu, elle n'aurait pas laissé faire. La centralisation secondait trop bien l'agrandissement du pouvoir ministériel, et, à tout prendre, le gouvernement tirait plus d'obéissance des préfectures et des tribunaux que des intendants et des parlements, et la royauté plus d'hommes et d'argent des chambres que des états.

Résumons :

Sous la féodalité, la centralisation servit l'aristocratie; sous les rois, la monarchie; sous la convention, l'égalité; sous le consulat, l'ordre civil; sous l'empire, le despotisme; sous la restauration, le gouvernement ministériel.

Elle doit venir en aide aujourd'hui à l'indépendance du territoire, à l'autorité du gouvernement et à la liberté du peuple.

Arrêtons-nous ici un moment et comparons ce que la centralisation est chez nous avec ce qu'elle n'est pas chez les autres :

L'Italie a cent princes, pas de capitale, pas de patrie commune, pas de gouvernement suprême, un corps trop efflanqué et des voisins qui peuvent la couper en deux, en trois, en mille tronçons.

La Russie a trop d'espaces vides, trop de grands fleuves à franchir, trop de peuples juxtaposés plutôt qu'unis, trop de langues et de dialectes incompris les uns des autres, trop de barbarie dans les serfs, trop de corruption dans les nobles, et puis trop peu d'argent, ce qui n'empêche pas toujours qu'une puissance ne soit forte au logis, mais ce qui ne lui aide guère à mettre le pied hors de chez elle.

L'Angleterre a trois royaumes dont l'un se fait tirer pour aller du même pas que les deux autres, une aristocratie entêtée de ses priviléges et de ses blasons rouillés de féodalité, un génie sombre et solitaire, une ceinture de mers et d'orages qui l'empêche d'être

abordée, mais aussi d'aborder les autres peuples.

L'Allemagne doit sa faiblesse relative à ses Etats coupés, morcelés, à ses rivalités d'industrie, à ses antagonismes de cultes, à ses diplomaties secrètement jalouses les unes des autres, à ses juridictions de tous les degrés et de tous les âges, à ses monnaies, douanes, mœurs, usages, institutions et lois, qui changent souvent avec les relais de la poste.

La Suisse est en proie aux déchirements d'un fédéralisme artificiel, et l'Espagne aux interprétations arbitraires de ses fuéros mal définis. Il y a longtemps, sans ses montagnes inaccessibles et sans sa position péninsulaire, que l'Espagne aurait subi le joug de la centralisation ou de l'étranger. Eh! qui voudrait de cette anarchie turbulente, sans paix, sans liberté et sans égalité, sans pain et sans viande, et sans argent?

La France est admirablement posée pour attaquer au dehors et pour se défendre contre les ennemis du dedans. Point de fleuves immenses, glacés, débordés; point de trop hautes montagnes; point de gorges où la guerre civile s'alimente et se cache. Notre nord et notre midi se touchent, non par les degrés du méridien, mais par l'ampleur et la facilité des transports. Napoléon se faisait un jeu d'envoyer 100,000 hommes du Rhin aux Pyrénées et des Pyrénées au Rhin. En quel lieu du monde les armées, ces masses énormes, ont-elles jamais voyagé avec une aussi commode rapidité? et ne doit-on pas dire que la France est la première puissance de l'Europe, s'il est vrai que la puissance ne consiste pas tant dans la grandeur des masses que dans la faculté de les mouvoir? Or la France est de tous les Etats de l'Europe celui qui peut, avec le plus de vitesse, d'adhérence et de certitude, transporter sur un point donné le plus d'hommes, d'argent et de moyens de combat. Au même instant, le gouvernement veut, le ministre ordonne, le préfet transmet, le maire exécute, les régiments s'ébranlent, les flottes s'avancent, le tocsin sonne, le canon gronde et la France est debout!

Mais, si la France peut lancer sur l'ennemi ses bataillons et ses flottes par mille ouvertures, si elle est forte pour la conquête, elle est, géographiquement, faible contre l'invasion. Placée aux confluents du despotisme, abordable par ses rivages, vulnérable par ses frontières, environnée de tous côtés par les ennemis de son principe, la France a besoin d'appeler tous ses enfants, de les tenir autour d'elle, toujours serrés, toujours prêts, et de veiller continuellement sur eux du haut de sa grandeur.

Cependant, ce n'est pas seulement à ses redoutes, ni à ses vaisseaux de guerre, ni à son infanterie, ni à ses artilleurs, ni à ses marins qu'elle doit sa puissante nationalité, c'est encore, c'est surtout à son caractère, à son humeur.

En effet, chaque nation a son caractère propre, son humeur, et je dirai presque son tempérament; le nôtre tend à l'unité; on dirait que nous sentons, par une sorte d'instinct, notre faiblesse comme individus, notre force comme nation. Nos cœurs se touchent et battent des mêmes battements; nos mains, en s'unissant, frémissent; nos esprits s'allument à la même étincelle; nous nous fondons rapidement les uns dans les autres, et nous ne faisons bientôt plus qu'une seule âme et qu'un seul corps. Chez nous, en une heure, en moins que cela, ce n'est plus un faubourg qui se soulève et qui descend sur la place publique, c'est une cité; ce n'est plus quelques bataillons qui marchent, c'est une armée. Ceci donne le secret de notre furie française dans l'attaque et dans la victoire, et de nos terreurs paniques dans la déroute; car alors nous ne sommes plus une armée, une troupe, une masse, un corps, nous redevenons individus. Ceci explique aussi pourquoi nous allons si rapidement de la délibération à l'action et des paroles aux armes, des clubs aux émeutes et des émeutes aux révolutions, et pourquoi celles-ci se font et pourquoi elles ne durent pas.

Le même instinct de l'unité nous pousse à la généralisation des systèmes, à la méthode de nos livres, à la codification de nos lois, à l'homogénéité de toutes les branches du service public.

Ainsi, par la guerre ou par l'idée, nous révolutionnons toujours quelque part, et, sans qu'elle le veuille, le sache ou le dise, la France mène le monde.

Il ne faut pas compter pour peu, entre les causes de la centralisation, l'accroissement prodigieux de Paris, qui, de toute antiquité, et comme par un hommage tacite, a été reconnu le roi et le maître des autres cités, la patrie adoptive des sciences, des arts et des lettres, le flambeau de la civilisation, le siége

du gouvernement, l'entrepôt des productions du Nord et du Midi, le séjour des princes, l'arbitre du goût, du luxe et des modes.

Paris reçoit beaucoup, mais il donne beaucoup : il consomme, mais consommer c'est produire ; il vend cher, mais il achète cher, et il paye bien : il s'emplit comme un fleuve, mais il reflue jusqu'à sa source ; il concentre la lumière, mais il la reflète ; il a un tronc d'une grosseur prodigieuse, mais il rend la sève qu'il aspire, et les extrémités de ses mille rameaux plient sous leurs fruits d'or : il vivifie de son souffle tout ce qu'il touche; il écrase de son poids tout ce qui lui résiste; il commence les révolutions et il les finit; il fait les lois et il les défait; il distribue la gloire, la liberté et l'empire.

Sans Paris, la convention eût-elle lutté contre l'Europe? Sans Paris, les révolutions de 89 et de 1830 auraient dégénéré en guerre civile; sans Paris, le pouvoir exécutif, transporté à Versailles, à Bourges, à Tours, à Blois, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, ne serait point obéi. Le gouvernement n'est que l'organe de Paris; il n'est que son commis, son homme d'affaires et son serviteur. Paris tiendrait en échec le reste de la France ; et de ses portes, comme du vieux Memphis, s'élanceraient à la fois plusieurs armées.

Paris a une force matérielle sans définition possible, presque sans mesure et sans contre-poids. Paris n'a pas le nombre d'hommes le plus haut chiffré de la France, mais il a le nombre le plus haut réuni ; il a ce que donne la centralisation; il est la centralisation même.

Athènes fut plus polie, Rome plus guerrière; Londres est plus commerçant et Pékin plus vaste, mais Paris est plus homogène. Paris n'a qu'un million d'hommes ; mais, au besoin, ce million d'hommes ne serait qu'un seul homme.

Londres est la capitale de l'Angleterre, Vienne de l'Autriche, Madrid de l'Espagne, Constantinople de la Turquie, Rome du catholicisme, mais Paris est la métropole du genre humain.

Auprès de Paris tout est bourg, petite ville, village. Tout aboutit à Paris, routes, canaux, télégraphes; tout en sort et tout y rentre. Semblable à un géant féodal, il tient les départements dans une sorte de vassalité volontaire, et toutes les villes de province, rangées autour de Paris, comme autant de satellites, s'éclairent et se réchauffent aux rayons de son soleil.

Paris ne dort point, ne se repose point; hiver et été, jour et nuit, son cerveau pense, ses bras travaillent, ses yeux veillent et ses jambes remuent.

Sa force intellectuelle est plus grande encore que sa force matérielle : l'idée française est toute dans Paris. Paris est la plus haute expression de nos besoins, de nos sentiments, de nos passions, de nos caprices, de nos intérêts, de notre politique, de notre littérature, de notre puissance et de notre génie.

Paris renferme assez de généraux pour commander en chef les armées de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre; assez de gens d'esprit pour remuer le monde; assez d'hommes d'Etat pour le gouverner.

Aux yeux des étrangers, Paris est tout : Paris est la capitale, non de l'Europe, si vous voulez, mais des Européens. Qui dit Paris dit la France. Paris est comme serait un grand royaume dans un petit royaume; Paris est la tête et les provinces ne sont que les pieds : or ce sont les pieds qui marchent, mais c'est la tête qui conduit.

Tout en France est centralisé, tout est instrument de centralisation : la langue, la presse, l'instruction primaire, le culte, la garde nationale, l'armée, la Légion d'honneur, le budget, le grand livre, la cour de cassation, le conseil d'Etat, les conseils généraux et les chambres, les ponts, les bateaux à vapeur, les télégraphes, les chemins de fer.

On a voulu distinguer entre la centralisation politique et la centralisation administrative, distinction impossible. Si les administrés sont affranchis des administrateurs, et si les administrateurs sont affranchis des ministres, il n'y a plus de centralisation, même politique. Ce n'est donc pas seulement l'unité du gouvernement, mais encore l'unité de l'administration qui fait toute notre puissance. Peut-être la centralisation ne s'accorde-t-elle pas toujours très-parfaitement avec la liberté, mais elle s'accorde avec l'indépendance, qui passe avant la liberté.

Toute qualité a ses défauts, tout principe a ses excès. L'excès de la centralisation, c'est la paperasserie : la paperasserie est l'ennemie de la centralisation, car la centralisation est rapide et marche, et la paperasserie est lente et boite. Les machines les plus compliquées sont souvent les plus petites ; les machines

les plns grandes sont sonvent les plus simples. Multiplier les commis, les détails, les inspections, les envois, les retonrs, les consultations, les visas, les suffrages, les contrôles, les écritures, c'est empêcher le char du gouvernement de tourner. Il faudrait laisser les autorités locales, mairies, sous-préfectures, préfectures, maîtresses d'agir au provisoire, de décider d'urgence, de réparer ce qui s'écroule, de commencer et de terminer au meilleur compte les choses de rien, et de courir an plus pressé, au lieu d'attendre que l'homme ne meure, que la maison ne tombe, que le champ ne soit inondé ou que la forêt ne brûle. On oublie trop que délibérer ne vaut pas agir, qu'écrire ne vaut pas inspecter, qu'attendre ne vaut pas prévenir, et que l'administration n'est, à tout prendre, que la société en action, en monvement, en vie.

Un autre inconvénient de la centralisation excessive est de refouler des extrémités au cœnr la vie intellectuelle, artistique et scientifique des provinces. Tandis que de petites cités d'Allemagne s'élèvent comme antant de phares lumineux pour éclairer tout le pays, un seul astre domine la France et répand sur elle la lumière de ses rayons. Les autres grandes cités, Bordeaux, Nantes, Lyon, Marseille, Rouen, semblent plongées dans les ténèbres; elles n'engendrent ni écrivains, ni poëtes, ni savants, ni artistes; il n'y a chez elles presque aucune fleuraison de l'esprit. Les semences qu'on y jette restent à la surface de ces champs stériles : on dirait que le vent les en chasse et les pousse vers Paris, où elles vont prendre racine et germer comme dans leur terre naturelle.

Cet état de choses ne peut durer. La Providence, si prodigue de ses richesses agricoles et industrielles pour tant de belles contrées de la France, ne les a pas condamnées, par une compensation qu'elles déploreraient, à l'avortement de l'intelligence. L'intelligence est le plns noble attribut de l'homme; ses jouissances sont les plus pures de toutes les jouissances, et ses trésors sont les plus précieux de tous les trésors : ils doivent se répandre sur toute la nation avec une égale mesure. C'est à un gouvernement centralisé surtout, c'est-à-dire à un gouvernement habile et fort, à réveiller la torpeur des grandes cités, à y entretenir des foyers de lumière par l'établissement de bibliothèqnes, de chaires, d'expositions, d'académies, de prix et de récompenses honorables. C'est à la chambre des députés, composée presque tout entière de députés des départements, à ne pas oublier les départements, et à les doter, s'il le faut, avec une généreuse magnificence. Jamais les flots d'or que roule le budget, cet autre Pactole, n'auront coulé sur des terres qu'il soit plus nécessaire d'arroser. Notre siècle se matérialise de plns en plus; la vie politique se meurt; on ne s'aborde plus en disant : Poëte, quelle inspiration vous entraîne? Peintre, quelles figures ravissantes allez-vous répandre sur votre toile? Médecin, quel secret votre génie a-t-il surpris à la nature? Magistrat, quelles sont les interprétations laborieuses de vos veilles? Administrateur, quel plan avez-vous conçu pour l'amélioration de la condition du peuple? Mais on dit : Que gagnez-vous? Cela est triste à voir, triste à dire; mais le mal n'est pas irréparable, les bons citoyens le peuvent guérir; c'est surtout la tâche des gouvernants. Qu'ils aient un peu plus d'entrailles, un peu plus de cœur, nous ne leur demandons que cela!

En résumé, la centralisation est la merveille de l'administration française; elle est comme une création spontanée, comme un fruit natnrel de son sol; elle est, en quelque sorte, l'agglutination qui lie toutes ses parties et qui forme le corps solide et complet de son empire. On peut démembrer l'Italie, démembrer la Russie, démembrer la Prusse, démembrer l'Autriche; mais nous défions l'Europe entière de pouvoir démembrer la France. Que l'Europe essaye de desserrer la France comme on desserre un étau, et d'y mettre les doigts, elle y sera prise!

Lors donc qu'une institution est dans le génie et dans les nécessités d'un peuple, les opinions peuvent varier sur la bonté absolue ou relative de cette institution, et l'on peut dire qu'on en veut ou qu'on n'en veut pas, mais on ne peut l'empêcher d'exister. Oui, tant que l'unité sera le besoin de la France, le besoin de sa dignité, de sa force, de son indépendance et de sa grandeur, notre pays ne pourra se passer de la centralisation, qui est, nous le répétons, le moyen de cette unité. Le législateur serait assez insensé pour l'ébranler et la dissoudre, que le peuple, avec son admirable instinct, la reformerait de ses propres mains. Elle nous est un instrument si nécessaire, que tous les gouvernements, quels qu'ils soient, absolus, républicains, constitutionnels, s'en sont servis et s'en serviront

sans doute. Elle s'embarrasse souvent de trop de détails ; elle se surcharge de trop de liens ; elle décide trop présomptueusement ce qu'elle ne connaît pas ; elle jette trop d'entraves sur quelques libertés locales ; elle attire trop dans le siége du gouvernement l'examen, l'instruction et la décision des petites affaires ; elle étouffe trop dans ses règles uniformes et minutieuses le génie libre des sciences, des lettres et des beaux-arts ; elle a de grands excès, de grands défauts, qui le nie ? Mais ses qualités, comme en toute bonne chose, surpassent ses vices, et, pour terminer, nous dirons qu'avec la centralisation, la conquête de la France par l'étranger est impossible, et que la guerre civile ne l'est pas moins. TIMON.

CENTRE, du latin *centrum*, mot dérivé lui-même de *κέντρον*, *kentron*, qui signifie un point. — Pris dans un sens général, ce mot désigne un point également éloigné des extrémités d'une ligne, d'une surface ou d'un solide; il a ensuite un grand nombre d'acceptions. Le *centre d'attraction* est le point par lequel un corps, lorsqu'il conserve sa propre forme, exerce une action constante sur chaque molécule éloignée. La puissance d'attraction est directement comme les masses des corps attirants, et réciproquement comme les carrés de leurs distances. Le *centre de cercle* est le point de ce même cercle qui est également distant de tous les points de la circonférence, ou duquel le cercle a été décrit. Le *centre d'une section conique* est le point qui partage son diamètre, ou celui dans lequel tous les diamètres s'entre-coupent l'un et l'autre. Dans l'ellipse, ce point est renfermé dans la figure; il est dehors dans l'hyperbole, et à une distance infinie du sommet dans la parabole. Le *centre d'une courbe* de la plus haute espèce est le point où concourent deux diamètres, et, quand tous les diamètres concourent au même point, on l'appelle *centre général*. Le *centre du cadran* est le point où le gnomon ou style qui est placé parallèlement à l'axe de la terre coupe le plan du cadran (*voy.* GNOMONIQUE). Le *centre d'équant*, dans l'astronomie ancienne, est le point qui, sur la ligne d'aphélie, se trouve aussi distant du centre de l'excentrique vers l'aphélie que le soleil l'est du centre de l'excentrique vers le périhélie. Le *centre d'équilibre* est pour les corps plongés dans un fluide ce que le centre de gravité est pour les corps dans l'espace libre. Le *centre de grandeur* est le point également distant des parties externes d'un corps. Le *centre de mouvement* est le point autour duquel se meuvent plusieurs corps. Le *centre d'oscillation* est le point, dans l'axe de suspension d'un corps ou d'un système, sur lequel toute force appliquée, en supposant la masse du système réunie en ce point, produirait la même vitesse angulaire, dans un temps donné, que si cette force était appliquée au centre de gravité, les parties du système oscillant à leurs places respectives. Mersenne ayant proposé à Huygens le problème de trouver le centre d'oscillation de plusieurs corps de formes différentes, particulièrement de secteurs circulaires à différents points de suspension, nous devons au second la première solution complète qui ait été obtenue (*voy.* OSCILLATION). Le *centre de percussion* est le point, dans un corps en mouvement, où le choc est le plus fort, où la force de percussion du corps est supposée réunie, et autour duquel l'élan des parties est balancé de chaque côté de manière à être arrêté par un obstacle immuable à ce point qui l'empêche d'agir sur le centre de suspension (*voy.* PERCUSSION). Le *centre phonocampique* est l'endroit où se trouve l'objet qui renvoie le son (*voy.* ACOUSTIQUE). Le *centre de position* désigne un point d'un corps quelconque déterminé de manière à ce qu'on puisse apprécier exactement la situation et le mouvement de ce corps par le mouvement et la situation de ce point. Le *centre de pression*, ou *méta-centre* d'un fluide contre un corps, est le point que soutient une force égale et opposée à toute la pression appliquée contre lui, de sorte que le corps sur lequel s'exerce la pression demeure en équilibre. Le *centre de rotation spontanée* est le point qui reste en repos au moment où un corps est frappé, ou autour duquel le corps commence à tourner. Le *centre optique* d'une lentille de peu d'épaisseur, adaptée à une lunette, est un point placé de telle manière que tout rayon lumineux qui le traverse conserve la ligne droite. Le *centre vélique* est le centre de gravité d'une voile équivalente ou d'une seule voile, dont la position et la grandeur sont telles qu'elle peut recevoir l'action du vent sans que rien soit changé au mouvement qu'a le vaisseau avec les voiles dans leurs positions habituelles. A. DE CH.

CENTRE DE GRAVITÉ. — Tous les

corps matériels qui existent sur la surface de la terre sont constamment sollicités par une force qui tend à les attirer vers son centre; ils tombent incessamment vers elle lorsqu'ils sont libres de leur mouvement, et, lors même qu'ils ne sont pas libres, leur effort est toujours sensible : cette force est appelée *gravité*. Non-seulement tous les corps sont soumis à l'action de la pesanteur, mais leurs parties les plus intimes y sont séparément sujettes, c'est-à-dire que la force de la pesanteur s'exerce continuellement et séparément sur toutes les molécules de la matière. Chacune d'elles peut arriver avec la même vitesse que le corps entier à la surface de la terre, et, lorsqu'il en est autrement, c'est que l'air oppose de la résistance à la chute de certaines parties; mais, dans un long tube où l'on a fait le vide, la plume légère ne met pas plus de temps à descendre que la boule de plomb. Un corps pesant, quelle que soit sa dimension, peut donc être considéré comme l'assemblage d'un nombre infini de points matériels dont chacun est sollicité par la pesanteur; mais, en quelque quantité que soient ces forces, elles peuvent être remplacées par une force unique ou la résultante de toutes les actions de la pesanteur, que l'on appelle *poids* d'un corps; et le point où elle doit être appliquée se nomme *centre de gravité*. Il est essentiel de ne point confondre la *pesanteur* avec le *poids*, puisque la première est la force élémentaire qui sollicite chacune des parcelles de la matière en général, et que le second est la résultante de toutes les actions que la pesanteur exerce sur ce corps en particulier. La position, la distance et le mouvement du centre de gravité de tout corps sont les moyennes des positions et distances de toutes les molécules de ce corps. Lorsqu'on a déterminé le poids d'un corps et son centre de gravité, on peut alors substituer ce poids, qui est une seule force, à toutes les forces élémentaires qui agissent sur un corps. Le centre de gravité, qui n'est qu'un seul point, représente aussi l'ensemble des points qui le constituent; et, quelles que soient la forme et la dimension d'une masse pesante, elle peut être considérée comme un seul point sollicité par une seule force.

On appelle *masse d'un corps* la quantité absolue de matière dont il est composé. Il faut bien distinguer la *masse* de ce qu'on désigne sous le nom de *volume*, ou l'espace géométrique renfermé par la surface du corps, attendu que, tous les corps étant plus ou moins poreux selon leur nature, leur quantité de matière varie sous des volumes égaux, ou, en d'autres termes, leur poids est différent, quoiqu'ils soient sollicités par la même force. Or, comme la gravité n'exerce son action que sur la partie matérielle des corps et que son intensité demeure la même pour tous, il en résulte que, si la masse devient double, le poids subit le même proportion, c'est-à-dire que le poids est toujours proportionnel à la masse. Le poids dépend donc de la masse des corps, tandis que la pesanteur en est indépendante. On nomme *densité* d'un corps le rapport de sa masse à son volume, en sorte qu'une substance est plus dense qu'une autre lorsqu'elle a plus de masse sous un volume égal. (*Voy.* DENSITÉ.)

Lorsque les corps obéissent à l'action de la gravité, les prolongements des verticales décrites par leurs molécules vont se joindre au centre de la terre. Il en résulte alors que deux fils à plomb, par exemple, ne sont pas, rigoureusement parlant, des parallèles; mais, comme aucun des corps qu'il nous est possible d'observer ne présente des dimensions susceptibles d'être comparées au rayon de la terre, dont la longueur est égale à environ 6,500,000 mètres, on n'hésite pas, pour une étendue de peu d'importance, à admettre les verticales comme des droites parallèles; d'où il suit que les actions de la pesanteur sont considérées comme celles des forces parallèles appliquées aux diverses molécules des corps. Lors donc qu'on a déterminé le point d'application de la résultante d'un certain nombre de forces parallèles, et que ces forces, sans changer de valeur, d'intensité, et sans cesser d'être parallèles, prennent ensemble une autre direction, leur résultante conserve la même grandeur; seulement la direction, dans l'espace, traverse le corps en suivant une autre ligne droite. Cette résultante et toutes celles que l'on obtient de la même manière, en variant la direction des forces parallèles, ont pour point d'application un même point que la première résultante, et ce point s'appelle *centre des forces parallèles*. Si l'on fixe ce point, le corps demeure en équilibre, attendu que l'effort de la résultante qui remplace toutes les autres forces se trouve annulé par là même. Le centre de gravité ou d'inertie n'est donc

autre chose qu'un centre de forces parallèles et égales : de là résulte une propriété caractéristique, c'est que ce point est fixe dans l'intérieur des corps solides et ne varie pas, quelle que soit d'ailleurs la position qu'on leur donne à l'égard de la pesanteur. Pour qu'un corps pesant soit en équilibre, il n'y a qu'une seule condition essentielle à remplir, c'est que le centre de gravité soit soutenu. Si le centre est lui-même un point fixe, on aura beau tourner le corps dans tous les sens, il demeurera constamment en repos, parce qu'il ne cessera pas d'être en équilibre. Lorsqu'un corps se trouve soutenu par un point fixe, mais qui n'est pas le centre de gravité, l'équilibre est encore possible; seulement il n'a plus lieu que dans deux positions, c'est-à-dire quand le centre de gravité est dans la verticale du point fixe, soit au-dessus, soit au-dessous de ce point. De ce qui précède, on peut déduire ces trois propositions : 1° que, lorsqu'une ligne ou un plan passant par le centre de gravité est supporté, le corps ou le système l'est aussi; 2° que, réciproquement, lorsqu'un corps ou un système est en équilibre sur une ligne ou un plan, dans toutes les positions, le centre de gravité se trouve dans cette ligne ou ce plan; 3° que, toutes les fois qu'un corps demeure en équilibre, quand il est suspendu par un point, son centre de gravité réside dans la perpendiculaire abaissée du centre de suspension.

Dans l'étude et quelques-unes des applications qui peuvent être faites des théorèmes que nous venons d'établir, il faut recourir fréquemment aux formules du calcul différentiel; mais plusieurs moyens de la plus grande simplicité sont offerts aussi pour trouver le centre de gravité des corps. Si l'on suspend, par exemple, un morceau de planche par un point, et que l'on fixe le fil à plomb à ce même point, il passera par le le centre de gravité. On trace alors cette direction sur la planche, puis on suspend celle-ci par une autre partie; on applique derechef le fil à plomb pour obtenir une nouvelle ligne, et le point d'intersection des deux lignes est le centre de gravité. En suspendant la planche à deux ficelles qui partent du même point, mais qui sont attachées à deux parties différentes du corps soumis à l'expérience, le fil à plomb, fixé au même point, tombera exactement sur le centre de gravité. On peut également placer le corps sur le tranchant d'un prisme triangulaire, et l'établir en équilibre pour marquer une ligne contre le bord du prisme; puis on remet le corps en équilibre dans une autre position pour marquer une seconde ligne sur le bord du prisme, et la ligne verticale passant par leur intersection devient celle du centre de gravité.

Dans quelques cas, on trouve ce centre, géométriquement, avec une facilité pareille. Ainsi, dans la *ligne droite*, le centre de gravité est évidemment au milieu de la longueur. Dans le *cylindre à bases parallèles*, ce centre se trouve dans l'axe, puisque c'est une ligne autour de laquelle tout est symétrique, et il se rencontre également dans la section perpendiculaire qui couperait le cylindre en deux parties égales. Il en est de même pour un cylindre creux et pour celui qui est en partie plein et en partie creux. Dans le *parallélogramme*, le centre de gravité est à la rencontre des diagonales, attendu que chacune d'elles coupe la figure en deux parties égales; dans le *cercle*, le centre de gravité est celui du cercle même; dans le *triangle*, on le trouve au point d'intersection des lignes droites tirées du milieu de chacun des côtés. Pour le rencontrer dans les *polygones* et les *polyèdres*, on décompose ceux-ci en triangles, dont on établit les centres de gravité; on regarde, après cela, les forces appliquées aux centres de gravité des triangles comme étant proportionnelles à leurs surfaces, on en cherche la résultante par les règles ordinaires, et son point d'application est le centre de gravité. La *pyramide* et le *cône*, quels qu'ils soient, se décomposent en pyramides triangulaires, et on arrive constamment à cette conséquence, que le centre de gravité d'une pyramide réside sur la ligne qui joint son sommet au centre de gravité de sa base, et qu'il se trouve aux trois quarts de cette ligne à partir du sommet. Le centre de gravité de la *sphère* est le point central de cette sphère, et il en est de même pour une surface sphérique ou pour une couche comprise entre deux sphères concentriques.

La seule condition d'équilibre d'un corps pesant est, comme nous l'avons dit plus haut, que son centre de gravité soit soutenu; pour qu'il le soit, il est indispensable qu'il se trouve dans le plan d'un axe vertical. L'équilibre est *stable* ou *instable*. Il y a toujours *stabilité* quand le centre de gravité est au-

dessous de l'axe que nous venons de désigner, et *instabilité* quand il est au-dessus. Entre ces deux positions, il n'y a point d'équilibre possible (*voy.* PENDULES et BALANCES). Un corps posé sur un plan horizontal, et qui ne le touche que par un point, prend également diverses positions d'équilibre, dont les unes sont stables et les autres instables. Il y a aussi des positions qu'on nomme *indifférentes*, parce que le corps, quand on l'écarte un peu de ces positions, ne fait aucun effort ni pour y revenir ni pour s'en écarter davantage, c'est-à-dire qu'il reste dans la position qui lui a été imposée. Lorsque du centre de gravité d'un corps de forme quelconque on mène des rayons à tous les points de sa surface, ils sont, pour la majeure partie, obliques à cette surface au point où ils aboutissent; mais il y en a qui lui sont perpendiculaires, c'est-à-dire qu'il y a toujours un rayon *maximum absolu* et un rayon *minimum absolu*; il y a même un certain nombre des rayons qui sont maximum ou minimum entre leurs voisins, et tous ces rayons sont normaux à la surface, puisqu'ils coïncident avec les rayons des sphères osculatrices. Il est incontestable alors que, si le corps touche le plan horizontal par l'extrémité de l'un de ses rayons normaux, le centre de gravité doit se trouver dans la verticale du point de contact, et que l'équilibre existe. Si, au contraire, le corps touche le plan par l'extrémité d'un rayon oblique, le centre de gravité n'est pas soutenu, puisqu'il ne réside point dans la verticale du point de contact. Lorsque le rayon normal du point de contact n'est ni maximum ni minimum, mais simplement égal à ses voisins, l'équilibre n'est ni stable ni instable, il est indifférent, et c'est ce que l'on remarque avec une sphère homogène posée sur un plan horizontal, laquelle est en équilibre dans toutes les positions qu'on lui impose. Quand le rayon normal du point central est maximum, l'équilibre est instable, comme on le voit par un ellipsoïde posé sur l'extrémité de son grand axe. Si le rayon normal du point de contact est le rayon minimum absolu, l'équilibre est stable, ainsi que l'offre encore un ellipsoïde de révolution autour de son petit axe. Lorsque le rayon normal du point de contact n'est que minimum entre ses voisins, l'équilibre n'est stable que dans l'étendue des points pour lesquels le minimum a lieu; et si, enfin, le rayon est dans un sens égal à ses voisins, tandis qu'il est dans les autres sens un maximum ou un minimum, l'équilibre se trouve indifférent dans le premier sens et stable et instable dans les autres, ce qu'on peut observer par un ellipsoïde de révolution autour du petit ou du grand axe, ou même par un œuf posé sur le côté.

La solidité de position d'un corps tient à la manière dont le centre de gravité est soutenu. Si ce corps est placé sur un plan horizontal, il ne sera en équilibre qu'autant que la verticale passant par le centre de gravité rencontrera le plan par un des points sur lesquels le corps pose, ou dans l'espace que ces points embrassent. L'homme, par exemple, ne se soutient convenablement qu'autant que la verticale qui passe par son centre de gravité, lequel se trouve à peu près au milieu du bassin, tombe dans l'espace quadrangulaire compris entre les contours extérieurs de ses pieds. Dans les voitures à deux roues, la verticale du centre de gravité doit tomber entre les roues, sur la ligne qui joint leur point de contact avec le sol, et, lorsqu'elle tombe en avant ou en arrière, c'est une preuve que la voiture est trop chargée de l'avant ou de l'arrière. Dans un navire, le centre de gravité se trouve très-bas placé, attendu que c'est à fond de cale que l'on dépose les munitions, les provisions et les marchandises, condition indispensable pour maintenir le bâtiment à flot. Lorsqu'un corps est posé sur une base plus ou moins étendue, l'équilibre n'a lieu qu'autant que la verticale du centre de gravité tombe dans l'enceinte de la base, et, quand cette base n'est pas continue, on achève son enceinte en menant des tangentes aux points extrêmes. Plus l'enceinte a d'étendue et plus le centre de gravité peut être déplacé sans que le corps cesse d'être soutenu. Toutes les expériences des équilibristes reposent sur l'adresse avec laquelle ils parviennent à maintenir la verticale du centre de gravité sur une base étroite. Le danseur de corde, qui n'a qu'une base très-limitée, fait usage du balancier pour ramener dans cet espace restreint la verticale du centre de gravité. Lorsque la base est mobile, le bateleur la fait mouvoir avec dextérité, de manière à ce qu'elle se trouve sans cesse sous le centre de gravité. Quelquefois les deux difficultés se présentent en même temps et on leur oppose les mêmes moyens.

Nous devons convenir, toutefois, que les conditions d'équilibre que nous venons d'indiquer ne sont réellement que des spéculations théoriques, puisqu'elles admettent que tous les corps sont parfaitement rigides, c'est-à-dire ni élastiques ni compressibles, et que leurs molécules ont à l'égard l'une de l'autre une immobilité absolue, tandis que ces conditions n'existent point dans la matière. Partout, en effet, il faut tenir compte de son élasticité et de sa ténacité. Qu'une barre de fer, par exemple, parfaitement homogène, soit posée par son milieu sur un appui, son centre de gravité sera soutenu sans que l'équilibre ait lieu, car elle fléchira plus ou moins en vertu de son élasticité. Un arbre se trouve soutenu, parce que la verticale de son centre de gravité tombe dans l'enceinte qui est déterminée par ses racines; mais ses rameaux et la tige elle-même fléchissent par leur propre pesanteur. Un quadrupède ne se soutient que parce que la verticale de son centre de gravité tombe dans l'enceinte des quatre supports de sa masse; et il faut, en outre, que les articulations de ses vertèbres et l'élasticité de ses muscles puissent résister à la pression qu'ils éprouvent. Enfin le centre de gravité varie aussi par suite du mouvement et de la direction que l'animal donne à tel ou tel de ses membres. A. DE CH.

CENTRIFUGE (FORCE), de *centrum*, centre, et *fugare*, chasser. — On donne ce nom à la force par laquelle un mobile qui tourne autour d'un centre fait effort pour s'en éloigner. Cette force s'augmente avec la masse et la vitesse du corps soumis au mouvement de rotation. Si l'on fait tourner une roue de voiture autour de son essieu, les molécules matérielles sont alors assujetties à l'action de la force centrifuge et tendent toutes à s'échapper, suivant les tangentes à leurs cercles de rotation, quoique la cohésion qui les unit s'oppose à cette tendance; mais, si l'on verse de l'eau sur cette roue, lorsqu'elle se meut avec rapidité, on voit aussitôt les gouttes s'échapper par des lignes droites qui touchent la surface, suivant des tangentes.

On attribue généralement à l'action de la force centrifuge la forme de la terre et celle des autres corps célestes qui, comme elle, sont tous renflés vers l'équateur et aplatis vers leurs pôles.

Le diamètre le plus étendu de la terre est en effet de 12,753,968 mètres, et le plus petit de 12,712,646 mètres, ce qui présente une différence de 41,320 mètres. Il est établi ensuite que, lorsque tous les points d'une masse sphérique homogène ou composée de couches concentriques homogènes attirent un point extérieur en raison inverse du carré de la distance, cette masse agit dans ce cas comme si elle était concentrée à son centre; de manière que, si le point est libre d'obéir à cette attraction, il se mouvra suivant une droite dont le point ira passer par le centre de la sphère. Or c'est ce qui s'applique à la terre, dont tous les points attirent en raison du carré des distances, et qui agit comme si sa masse était réunie à son centre, bien qu'elle ne présente pas une forme sphérique parfaite, que sa surface soit couverte de nombreuses inégalités et qu'il soit probable qu'elle n'est pas composée de couches concentriques homogènes. Il en résulte que la direction de la chute des corps, étant prolongée, doit passer par le centre de la terre.

Il est incontestable, que la force centrifuge a de l'influence sur la pesanteur, dans toutes les parties de la surface terrestre. On se rend un compte satisfaisant de cette vérité, en se rappelant que la terre, qui tourne sur elle-même en vingt-quatre heures, réalise ce mouvement comme si elle tournait autour d'un axe dont les extrémités forment les deux pôles. Pendant la durée de cette révolution, tous les points de la surface terrestre décrivent des cercles dont le rayon va en décroissant de l'équateur aux pôles, et plus le cercle décrit par chaque point est considérable, plus ce point a de vitesse, et plus grande est la force centrifuge à laquelle il est soumis. Cette force tend à l'éloigner du centre de la terre, et elle agit en sens inverse de la pesanteur, dont elle diminue dans ce cas l'énergie. Aux pôles, qui sont immobiles, la force centrifuge est nulle; elle va croissant du pôle à l'équateur, et à l'équateur elle a acquis sa plus grande puissance.

Un résultat curieux provient du théorème qui précède. A l'équateur, la force centrifuge est $\frac{1}{289}$ de la pesanteur : or, comme cette force croît proportionnellement au carré de la vitesse, il s'ensuit que, si la terre tournait dix-sept fois plus vite, elle deviendrait, à l'équateur, $\frac{1}{289} \times$ carrés ou $\frac{1}{289} \times 17 \times 17 = \frac{289}{289}$ ou 1, c'est-à-dire égale à la pesanteur, attendu qu'elle formerait l'u-

nité par rapport à laquelle la fraction $\frac{1}{289}$ est prise. Il adviendrait alors qu'à l'équateur les corps ne pourraient tomber à la surface de la terre, puisque la force centrifuge qui tend à les éloigner de son centre serait égale et opposée à la pesanteur qui les y attire, et que ceux qui seraient lancés verticalement sortiraient du système terrestre, puisque, la force centrifuge augmentant et la pesanteur diminuant à mesure qu'ils s'élèveraient, il leur serait impossible de retomber. A. DE CH.

CENTRIPÈTE (FORCE), de *centrum*, centre, et de *peto*, je tends. — C'est la force par laquelle un mobile lancé suivant une droite est continuellement détourné de son mouvement rectiligne et se meut dans une courbe. Cette force est toujours égale à la force centrifuge. A. DE CH.

CENTUMVIRS. — On appelait de ce nom, à Rome, des magistrats chargés de rendre la justice. Comme le préteur de la ville n'aurait pu, à lui seul, entendre toutes les causes, il a fallu lui donner des aides. On choisit donc trois hommes, dans chacune des trente-cinq tribus dans lesquelles était divisé le peuple romain, pour composer un tribunal qui jugerait toutes les causes qui lui seraient renvoyées par le préteur. Ces magistrats, appelés centumvirs (cent hommes) à cause de leur nombre, bien que réellement ils fussent cent cinq, suffirent pour administrer la justice tant que la république exista; ce ne fut que lorsque Auguste eut été nommé empereur que leur nombre, trouvé insuffisant pour les besoins de l'époque, fut porté à cent quatre-vingts, sans toutefois changer leur ancien nom, qui servit toujours à les désigner. Ces magistrats, profondément versés dans la connaissance du droit, s'assemblaient ordinairement au nombre de dix pour prononcer leurs jugements qui étaient toujours exécutoires et sans appel. Ils tenaient leurs séances près du Forum, et leur tribunal ne se distinguait des autres que par une lance surmontée d'une pointe en fer, ce qui avait fait surnommer leurs sentences *hastæ judicia* (jugements de la lance). Tant que l'empire subsista, l'institution des centumvirs fut florissante; mais, une fois que les barbares se furent emparés de Rome, cette magistrature fut abolie. DUHAUT.

CENTURIES (*hist. rom.*), subdivision du peuple romain, dont l'étymologie est peut-être le nombre *cent*, ou plutôt *census*, parce que les centuries furent établies à la suite d'un dénombrement qui servait à désigner certaines subdivisions du peuple romain, basées sur la fortune et non sur la naissance. Les centuries remontaient à Servius Tullius; elles étaient au nombre de cent quatre-vingt-treize, réparties en six classes. La première de ces classes était composée des citoyens ayant au moins 100,000 as; ceux de la seconde en avaient 75,000; ceux de la troisième, 50,000; ceux de la quatrième, 25,000; ceux de la cinquième, 11 à 12,000; la sixième était composée de ceux qui avaient une fortune inférieure; on les appelait *proletarii* ou *capite censi*, parce qu'ils ne devaient servir qu'à la population et qu'ils ne donnaient que leur nom au censeur. La première classe était composée de quatre-vingts centuries; la seconde, la troisième et la quatrième, de vingt chacune; la cinquième, de trente; la sixième, d'une seule. La moitié des centuries de chaque classe était composée d'hommes propres à la guerre au dehors (de 17 à 45 ans), et de vieillards qui restaient dans la ville pour la défendre en cas d'attaque. Les guerriers de la première classe avaient pour armes le casque, la cuirasse, le cuissard, le bouclier, la lance et l'épée; ceux de la seconde portaient les mêmes armes avec un bouclier plus long, sans cuirasse; ceux de la troisième n'avaient pas de cuissards; ceux de la quatrième n'avaient pour armes que la lance et le javelot; et ceux de la cinquième, que des frondes et des pierres; dans cette classe il y avait trois centuries de charpentiers et autres artisans.

Il y en avait dix-huit de chevaliers dans la première; deux centuries d'artisans et de forgerons dans la deuxième; et deux de trompettes et de joueurs de flûte dans la quatrième.

Les charges de l'Etat étaient supportées en raison de la place de chacun dans la série des centuries, et les dernières classes y participaient moins que les autres, mais, en revanche, elles n'avaient qu'une part fictive au gouvernement. Dans les comices par centuries, aussitôt que la première moitié des centuries avait émis un avis unanime, il devenait inutile de consulter les autres. Ce mode de délibération ayant excité des mécontentements, on décida, plus tard, que la classe qui donnerait la première son avis serait tirée au sort : on l'appelait classe prérogative. Après la distribution du peuple romain en

trente-cinq tribus, l'an 512 de Rome, ce fut la tribu qu'on tira d'abord au sort ; puis la centurie de la tribu. Pour ce qui concerne les comices *centeniales* et le mode de voter dans ces assemblées, *voy.* COMICES.

CENTURIES DE MAGDEBOURG. — C'est le nom donné à une histoire ecclésiastique, divisée par siècles, et composée par quelques luthériens de Magdebourg, qui la commencèrent en 1560. Elle fut entreprise sous la direction de Mathias Flaccius Illyricus, qui se rendit fameux par son ardeur à soutenir le système de l'ubiquité. Il eut pour principaux collaborateurs Jean Wigand, Mathien Lejudin et Basile Fabert. Cette histoire se termine au XIIIe siècle. Chaque centurie est partagée en seize chapitres, qui contiennent, sous différents titres, l'ensemble des événements et des choses remarquables. Ainsi on y traite successivement, pour chaque siècle, de l'étendue de l'Eglise, de son état de paix ou de persécution, ensuite du dogme, des hérésies, des cérémonies, de la discipline, des conciles, de la vie des principaux personnages, etc. Cet ouvrage est une compilation qui demandait beaucoup de travail, et qui, à l'époque où elle parut, offrait des difficultés spéciales, soit parce qu'un assez grand nombre d'ouvrages n'étaient pas encore imprimés, soit parce que la critique était loin d'avoir répandu sur les anciens monuments de l'histoire ecclésiastique les lumières abondantes qu'on dut, plus tard, aux immenses travaux des érudits du XVIIe siècle. On comprend que ces circonstances devaient être déjà une cause d'imperfection et d'inexactitude sur une foule de points; mais l'esprit de parti vint encore ajouter à cela une nouvelle source d'erreurs. Le but des centuriateurs était d'établir la doctrine de Luther, de combattre l'Eglise romaine, d'attaquer surtout l'autorité du souverain pontife, et, pour y parvenir, ils n'ont pas hésité à dénaturer les faits, à puiser dans les sources les plus suspectes, à présenter des textes tronqués, ou à leur donner des interprétations où se révèlent à tout moment les préjugés ou la mauvaise foi. Le cardinal Baronius entreprit ses *Annales ecclésiastiques* pour les opposer aux *Centuries*.

CÉPHALALGIE, *κεφαλαλγία* (*κεφαλή*, tête, et *αλγος*, douleur), signifie douleur ou mal de tête.

La céphalalgie présente beaucoup de variétés relatives à son intensité, à son siége, sa durée, son type et sa nature : ainsi elle peut être très-légère et fixer à peine l'attention du malade, ou, au contraire, être très-violente et l'absorber complétement ; le moindre bruit, la lumière, le plus léger mouvement suffisent, dans ce dernier cas, pour la raviver et l'amener à une intensité considérable. — Son siége de prédilection est la région frontale; quelquefois on l'observe à la partie postérieure de la tête, rarement à tout le pourtour. Dans certains cas, elle occupe tout un côté de la tête, par exemple le côté droit; enfin, dans certaines formes de l'affection hystérique, elle est bornée à un point excessivement circonscrit (*clou hystérique*). — La durée de cette maladie est proportionnée à la durée de la cause qui l'engendre. Éphémère dans un cas, elle peut, dans d'autres, se prolonger pendant des mois, des années. — La céphalalgie est rarement continue; le plus souvent elle est rémittente, c'est-à-dire qu'elle présente des redoublements ou exacerbations. Du reste, elle peut revêtir tous les types de l'intermittence; ainsi on l'a vue quotidienne, tierce, quarte et fort souvent mensuelle. — La douleur dont se plaignent les malades est loin de présenter toujours les mêmes caractères; ceux-ci accusent une douleur sourde, ceux-là une douleur vive, aiguë; l'un dit avoir la tête comme serrée dans un étau ou chargée par une calotte de plomb, l'autre éprouve des élancements vifs et violents. Les variétés, à cet égard, sont nombreuses, et chaque malade a une expression particulière pour exprimer ce qu'il ressent.

On observe quelquefois, pendant la céphalalgie, des troubles divers du côté de la sensibilité, de la circulation, de la caloricité et de la digestion; mais il est toujours difficile de dire quel est celui des deux phénomènes qui entraîne l'autre, et l'on ne peut affirmer si la céphalalgie est cause ou effet.

Les causes de la céphalalgie sont nombreuses. Toutes les affections inflammatoires un peu intenses, toutes les fièvres intermittentes, éruptives et pernicieuses sont accompagnées de ce symptôme. Les maladies de l'œil, de l'oreille, des fosses nasales, lorsqu'elles frappent la partie profonde de ces organes, provoquent le même accident. Les pertes de sang ou la pauvreté de ce liquide, comme cela arrive dans la chlorose et l'anémie, ou bien sa surabondance, comme dans la pléthore et quelques cas d'a-

ménorrhée; l'état de vacuité ou de réplétion de l'estomac doivent être rangés parmi les causes de la céphalalgie. D'un autre côté, les maladies de l'encéphale ou de ses enveloppes immédiates, l'nsage des médicaments ou l'abus des spiritueux qui ont la faculté de provoquer une congestion sur ce point, les veilles prolongées, l'exercice soutenu du cerveau ou des organes des sens, et principalement de la vue, sont les causes les plus fréquentes de l'affection qui nous occupe.

Le traitement de la céphalalgie doit surtout s'adresser à la cause et non pas aux symptômes : telle est la règle la plus générale qu'on puisse donner. Si l'on a affaire à une inflammation, il faut recourir aux antiphlogistiqnes : s'agit-il d'une fièvre intermittente, il faut recourir aux antipériodiques; d'une chlorose, d'une anémie, employer les amers, les ferrugineux, etc.; d'une diète trop prolongée, donner des aliments; d'un embarras stomacal, administrer un vomitif; de l'aménorrhée ou d'une suppression d'un flux hémorroïdal, faire mordre des sangsues aux cuisses ou à l'anus; d'une carie, d'une névrose ou d'nn gonflement ostéocope, faire le traitement des maladies syphilitiques invétérées. Les maladies du cerveau ou de ses membranes doivent être soignées selon les régles ordinaires de la thérapeutique, et sans égard ponr le symptôme céphalalgique. Lorsque la maladie est essentielle, sans cause appréciable et sans lésion fonctionnelle dans les autres viscères de l'économie, il faut insister sur les antispasmodiqnes, le quinquina, le fer et quelquefois les narcotiques. Il suffit, dans certains cas, de suspendre tont travail intellectuel, tonte application à un travail mannel soutenu et trop délicat pour voir venir le sommeil, et, à la suite, la guérison complète. Le traitement local consistant en réfrigérants appliqués sur le front on les autres points de la tête, les dérivatifs, tels qne les bains de pied avec de la moutarde ou de la cendre, les purgatifs légers, l'habitnde d'nn exercice modéré, d'une alimentation pen nutritive, de la distraction, d'une conduite réguliére, etc., ne doivent pas être négligés. D[r] Bourdin.

CÉPHALE, fils de *Déion*, on, selon d'autres, de Mercnre et de Hersé, fille de Cécrops, roi d'nne partie de la Phocide, avait épousé Procris, fille d'Erechthée, roi d'Athénes. Comme il était grand chasseur et très-beau prince, il fut, bientôt après, enlevé à la chasse par l'Anrore, qui l'aima et ne put jamais en être aimée. Cette déesse, outrée de son refus, le menaça de s'en venger. Céphale alla revoir Procris, qu'il aimait; mais il lui vint à l'esprit d'éprouver la fidélité de son éponse sous un déguisement. Il fit fort bien son personnage, grâce à l'Aurore, qui lui avait changé l'air et la voix, pour tirer avantage de cette feinte. Procris enfin se rendait à sa priére et aux grandes offres qu'il lui faisait, lorsque Céphale se fit connaître et lui reprocha son infidélité. La honte qu'elle en eut lui fit prendre la résolution de se retirer dans les bois, dont Céphale, qui ne pouvait vivre éloigné d'elle, la fit bientôt revenir. Elle lui donna, à son retour, un javelot et nn chien, dont Minos lui avait fait présent, et Céphale continua à s'exercer à la chasse; mais enfin Procris, étant devenue jalouse de Céphale, se cacha un jour dans un buisson, où son infortuné mari, croyant voir une biche, la perça de ce dard qn'elle lui avait donné. Ovide s'étend beaucoup snr cette fable, qu'Hygin rapporte avec quelques changements. Le scholiaste d'Euripide dit que Céphale fut cité devant l'aréopage pour se justifier du meurtre de Procris, et que ce fut le second jngement de ce célèbre sénat.

CÉPHALIQUE, de κεφαλη, tête; expression s'appliqnant, en médecine, à tout ce qui peut avoir rapport à la tête. Ainsi l'artére on tronc *céphalique* est la carotide primitive; le tronc *brachio-céphalique* est le tronc commun de l'artère sous-clavière droite et de la carotide primitive du méme côté. (*Voy.* Carotide.) On nomme encore veine *céphalique*, la grande veine superficielle du bras, s'étendant de la partie inférienre de ce membre jusqn'au niveau de la veine axillaire dans laquelle elle s'ouvre.—Les *médicaments céphaliques* seront ceux anxquels on attribnera la propriété de fortifier le cerveau et les nerfs qu'il fournit, de réveiller lenr action suspendue, de faire cesser les douleurs opiniâtres de tête. La plnpart des médicaments considérés comme tels étaient des snbstances aromatiques, volatiles et balsamiqnes. Mais, depuis que l'anatomie pathologiqne a répandu ses lnmières sur les causes et la nature des diverses affections cérébrales, la spécificité des médicaments dits *céphaliques* a beaucoup perdu de son crédit.

CÉPHALON, historien grec d'Ionie, contemporain d'Adrien. Il est l'auteur d'une

Histoire de Troie et d'un *abrégé d'histoire universelle*. Ce dernier ouvrage est divisé en IX livres, à chacun desquels l'auteur, à l'exemple d'Hérodote, avait donné le nom d'une muse. Les deux points extrêmes de cette histoire sont le siècle de Ninus et celui d'Alexandre.

CÉPHALONIE, la plus grande des îles Ioniennes, à l'entrée du golfe de Lépante. Argostoli, sa capitale, a l'un des meilleurs ports de la Méditerranée. Sa population est de 60,000 habitants, Grecs pour la plupart et excellents marins. Le climat y est admirable; le sol en est fertile et produit deux récoltes par an. Après les Romains, l'archipel ionien échut à l'empire d'Orient. Depuis, il a été possédé par les Normands en 1146, par les Vénitiens en 1449, par la France en 1797, par les Russes en 1799: les Anglais s'y établirent en 1810; ils en ont fait une république, dont ils sont les protecteurs.

CÉPHALOPODES, quatrième ordre de mollusques au corps mollasse, inarticulé, épais, charnu, et contenu inférieurement dans un sac musculeux, à tête libre, saillante hors du sac et couronnée par des bras tentaculaires; à deux gros yeux sessiles, immobiles et sans paupières, à bouche terminale, verticale et armée de deux fortes mandibules cornées, qui sont crochues et ressemblent assez à un bec de perroquet. Tous les céphalopodes sont carnassiers et se nourrissent de crabes et autres animaux marins. Ces animaux vivent longtemps dans la mer. L'ordre des céphalopodes renferme onze familles: les octopodes, les décapodes, les spirulées, les nautilacées, les ammonées, les péristellées, les stichostègues, les énallostègues, les hélicostègues, les agathistègues et les entomostègues.

CÉPHALOPTÈRE, *cephalopterus* (*ois.*). — Ce genre appartient à la famille des corvidés ou corbeaux (genre *corvus* de Linné); il a été établi par M. Geoffroy, pour une espèce nouvelle rapportée du musée de Lisbonne. Cette espèce vit dans le haut Pérou, et non pas au Brésil, comme on le pensait; son nom fait allusion au grand nombre de pennes ou plumes développées qui forment sur sa tête une huppe très-élevée et sur son jabot une sorte de fanon. Outre ces caractères, cet oiseau est aussi remarquable par son bec fort, légèrement arqué, et aussi long que celui du corbeau, mais aussi plus renflé sur les côtés, moins large à sa base et plus haut.

Le céphaloptère est tout entier d'un beau bleu-noir uniforme, avec la tête et la base du cou en avant, ornées d'un panache formant une sorte de parasol composé de plumes étroites, très-longues, droites sur la tête et terminées par un épi de barbes noires qui se renverse en devant. Les côtés du cou sont nus; la queue est longue et légèrement arrondie.

CÉPHALOTE (*mam.*). — Ce nom a été donné à deux genres de mammifères chéiroptères assez voisins l'un de l'autre et appartenant à la division des roussettes à queue. Les céphalotes de Lesson seront pour nous les HYPODERMES de M. Is. Geoffroy, et nous en traiterons à ce mot. Nous ne parlerons ici que des céphalotes de E. Geoffroy, représentant le genre *harpya* d'Illiger. Les céphalotes ont vingt-quatre dents: deux incisives en haut et point en bas; deux canines à chaque mâchoire; huit molaires supérieures et dix inférieures.

La CÉPHALOTE de Buffon, *cephalotes Pallasii*, Geoff., *vespertilio cephalotes*, Pall., *harpya Pallasii*, Illig., est une chauve-souris d'un gris cendré en dessus et d'un blanc pâle en dessous; son pelage est rare et doux; ses ailes ont quatorze pouces d'envergure, et leur doigt index est muni d'un ongle, ce qui la distingue parfaitement de l'hypoderme de Péron. Elle habite les îles Moluques, où les habitants la mangent quelquefois.

La CÉPHALOTE A OREILLES ÉTROITES, *cephalotes teniotis* de Rafinesque, se trouve en Sicile et appartient probablement à un autre genre. Elle est d'un gris brunâtre, la moitié de sa queue est libre hors de la membrane, et elle a une verrue entre les deux incisives. BOITARD.

CÉPHALOTE (*entom.*), genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques.

CÉPHAS, nom que J. C. donna au prince des apôtres, lorsqu'il lui dit: Vous êtes Simon, fils de Jonah; vous vous appellerez Céphas, qui signifie pierre ou rocher. (JEAN, I, 42.)

Un passage de saint Paul a fait supposer l'existence d'un autre Céphas.

Saint Paul dit, dans l'Epître aux Galates: « Jacques, CÉPHAS et Jean, qui passaient pour être les COLONNES de l'Eglise, nous donnèrent les mains, à Barnabé et à moi, afin que nous prêchassions l'Evangile aux gentils et aux

circoncis... Or, Céphas étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. »

Quel est ce Céphas dont parle ici saint Paul? Est-ce l'apôtre à qui le Sauveur donna ce nom? ne serait-ce pas un personnage homonyme? Cette question a soulevé des doutes parmi les auteurs ecclésiastiques. Cependant, s'il faut en croire saint Jérôme, fidèle écho des anciennes traditions, l'Église primitive ne connaissait qu'un seul Céphas, lequel n'était autre que le prince des apôtres. L'opinion contraire était encore nouvelle du temps de ce saint docteur, et voici à quelle occasion elle avait pris naissance.

Porphyre et quelques autres philosophes se firent du texte que nous avons cité une arme contre la religion chrétienne. Ce fut alors seulement, suivant saint Jérôme, qu'on s'avisa de se demander si vraiment c'était bien le prince des apôtres qui avait été réprimandé par saint Paul. Les opinions furent partagées; les uns persistèrent à confondre Pierre avec Céphas; les autres soutinrent qu'il y avait deux Céphas, et que le passage de l'Épître aux Galates ne s'appliquait point à saint Pierre.

La controverse dure encore.

Le père Hardouin a composé une dissertation dans laquelle il cherche à établir qu'il y a eu effectivement deux apôtres du nom de Céphas. Il fonde son sentiment 1° sur des témoignages; 2° sur des raisonnements.

Voici les témoignages :

Saint Clément d'Alexandrie, dans un de ses ouvrages qui n'est pas venu jusqu'à nous, distingue Pierre de Céphas; Dorothée de Tyr, la Chronique d'Alexandrie comptent un Céphas parmi les soixante-douze disciples; plusieurs Pères de l'Église conviennent que, de leur temps, l'opinion des deux Céphas avait des partisans.

Voici les raisonnements :

Saint Pierre ne peut être tombé dans l'erreur : donc, ce n'est pas de lui qu'il est question dans le passage controversé. Dans la même Epître aux Galates, saint Paul emploie deux fois le nom de Pierre, pour désigner le premier des apôtres, et il parle de Pierre avec respect : pourquoi, quelques lignes plus bas, l'appellerait-il Céphas? pourquoi prendrait-il à son égard ce ton d'autorité?

Le P. Hardouin, pour fortifier ces preuves, a dressé une chronologie de laquelle il résulterait que saint Pierre était à Jérusalem, dans le même temps où saint Paul était avec Céphas à Antioche.

D. Calmet, de son côté, a publié une autre dissertation sur ce sujet; mais celle-ci a pour but de réfuter le P. Hardouin, et on peut résumer ainsi sa réponse :

1° Le livre attribué à Clément d'Alexandrie, et qui s'est perdu, était un ouvrage apocryphe, plein de fautes et d'erreurs.

2° Dorothée de Tyr est un écrivain sans autorité, et l'on en peut dire autant de l'auteur de la chronique d'Alexandrie.

3° Saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand, et les autres docteurs que l'on allègue, ont avoué, il est vrai, que quelques personnes distinguaient, de leur temps, Pierre de Céphas; mais ils n'ont point adopté cette opinion, et l'ont même réfutée formellement.

4° On ne trouve aucune trace de cette opinion avant Porphyre.

5° La chronologie du P. Hardouin est une œuvre purement arbitraire.

6° Si le Céphas réprimandé par saint Paul était un homme sans autorité, pourquoi saint Paul redoute-t-il si fort l'influence de son exemple? Pourquoi se prévaut-il de son approbation? et, si c'était un homme considérable, mais distinct de Pierre, pourquoi n'est-il pas question de lui dans les Évangiles?

Il nous semble que ces raisonnements ne manquent pas de force. Nous ajouterons que le texte même de saint Paul, si on l'étudie avec attention, fournira plus d'une présomption favorable à D. Calmet; certaines expressions qu'il renferme ne peuvent guère s'appliquer qu'à saint Pierre. Quel est donc cet homme qui est une des colonnes de l'Église? ce n'est certes pas un homme obscur, et à qui saint Paul voulût parler en maître. Il le met sur la ligne de Jacques et de Jean, qui étaient du nombre des douze. Et la preuve que ce n'était pas un homme obscur, c'est que saint Paul se glorifie de lui avoir *résisté* et de lui avoir résisté *en face*. Eh quoi! c'était donc là une chose bien hardie que de résister *en face* à Céphas? Céphas n'était donc pas accoutumé à la résistance? il était donc revêtu de quelque caractère qui l'élevait au-dessus de son contradicteur?

Si les expressions que nous avons soulignées ne peuvent, comme nous le pensons, s'appliquer à un autre qu'à saint Pierre, le problème n'est-il pas résolu? En effet, la résistance de saint Paul, loin d'affaiblir l'idée

que nous avons de la primauté de Pierre, la confirme et semble mettre sa prérogative en évidence.

Du reste, il faut remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une dissidence sur un point de doctrine ou de morale, ni par conséquent d'une erreur dans saint Pierre, mais seulement d'une question de prudence relative à l'opportunité ou aux inconvénients des ménagements dont il usait envers les Juifs. (*Voy.* SAINT PIERRE.)

CÉPHÉE (*myth.*), prince d'Arcadie, fut aimé de Minerve, qui le rendit invincible en attachant sur sa tête un cheveu de Méduse. — Un autre CÉPHÉE, roi d'Éthiopie, fils de Phénix et père d'Andromède, eut pour femme Cassiope, dont la vanité devint funeste à ce prince : Neptune, à la demande de Junon et des néréides, auxquelles l'imprudente reine avait osé se comparer, envoya un monstre qui fit d'épouvantables ravages, jusqu'à ce que Céphée, ayant consulté l'oracle, apprit que ces maux finiraient s'il sacrifiait au monstre sa fille Andromède.

CÉPHISE, fleuve de la Phocide, sur les bords duquel était l'oracle de Thémis, qui fut consulté par Deucalion et Pyrrha. Il avait sa source dans la Doride, passait près du Parnasse, puis dans la Béotie, où il recevait l'Asope et l'Ismène; et, après le lac de Copaïs, dit aujourd'hui *Lago di Stivo*, il se jette dans l'Euripe ou détroit de Négrepont. Ce fleuve est connu aujourd'hui sous le nom de Ceffisso. — Il y avait à Apollonie une fontaine nommée Céphise dont Strabon fait mention. — Ovide parle aussi d'un certain Céphise, duquel le petit-fils fut changé en monstre marin par Apollon.

CÉRAISTE, *cerastium* (*bot. phan.* et *agr.*) —Une vingtaine d'espèces herbacées, presque toutes d'Europe, la plupart vivaces, composent ce genre de plantes de la décandrie pentagynie et de la famille des caryophyllées. Les botanistes les divisent en deux groupes; dans l'un les pétales sont égaux au calice ou plus courts que lui, dans l'autre ils sont plus longs. Le cultivateur les considère toutes avec intérêt, parce qu'elles sont avidement recherchées par les bestiaux dans les pâturages où elles abondent. Les jardiniers et les horticulteurs les aiment à cause de la multitude, de l'éclatante blancheur de leurs fleurs, et du contraste remarquable qu'elles produisent dans les gazons : elles s'y montrent au premier printemps. Tournefort appelait ce genre myosotis; c'est Linné qui lui a donné le nom de céraiste, que l'on a unanimement adopté.

CÉRAM, une des îles Moluques du groupe d'Amboine, par 125°-127° long. est, 2° 50'-3° 55' lat. nord, entre Amboine et les îles de la Sonde; 330 kilomètres sur 65. Montagnes dont les cimes atteignent 2 à 3,000 mètres : bois de construction. L'île de Céram est gouvernée par beaucoup de petits raïas, parmi lesquels se distingue le sultan de Céram; tous sont vassaux des Hollandais. Les habitants sont très-adonnés à la piraterie.

CÉRAMBYCINS, *cerambycini* (*ins.*). — Ce nom, qui vient de *cerambyx*, nom latin du genre capricorne, est employé, par les entomologistes, pour désigner tantôt une famille, tantôt une tribu dans l'ordre des coléoptères tétramères. Latreille, qui s'en est servi le premier, l'avait d'abord appliqué à toute la famille des coléoptères tétramères à longues antennes; mais il a appelé, depuis, cette famille *longicornes*, et le nom de *cérambycins* ne désigne plus, pour lui, qu'une tribu de cette même famille. M. Audinet-Serville, qui a publié, dans les *Annales de la Société entomologique de France*, une nouvelle classification des *longicornes*, a suivi l'exemple de Latreille. Ainsi, pour ces deux auteurs, les cérambycins se bornent à ceux des longicornes, qui présentent l'ensemble des caractères suivants : labre très-apparent, s'étendant sur toute la largeur de l'extrémité antérieure de la tête; mandibules de grandeur ordinaire, semblables ou peu différentes dans les deux sexes; lobes des mâchoires très-distincts et saillants; yeux toujours échancrés et entourant, du moins en partie, la base des antennes; tête avancée ou penchée, mais point entièrement verticale; palpes ayant leur dernier article en triangle ou en cône renversé, ou presque cylindrique, mais toujours tronqué au bout; corps ailé.

Latreille, dans la dernière édition du *Règne animal* de Cuvier, qui a paru en 1829, n'établit que vingt-sept genres dans la tribu qui nous occupe; mais lui-même reconnaissait leur insuffisance pour classer d'une manière naturelle tous les cérambycins connus à cette époque. Or, leur nombre ayant plus que quadruplé depuis, on ne sera pas étonné que M. Serville, dans sa nouvelle classification, ait ajouté aux vingt-sept genres de Latreille soixante-trois nouveaux genres, dont plusieurs ont été créés par divers auteurs;

ce qui forme un total de quatre-vingt-dix genres, qu'il divise en deux sous-tribus, les *brévipennes* et les *longipennes*, se subdivisant à leur tour en plusieurs groupes qui n'ont pas de noms, et dont les caractéres distinctifs sont trop détaillés pour être rapportés.

Comme tous les insectes, ce sont les contrées les plus chaudes du globe qui produisent les cérambycins les plus grands et les plus beaux. Cependant nous en possédons quelques-uns en Europe qui ne sont pas trop inférieurs aux exotiques, soit par leur taille, soit pour l'éclat des couleurs. Malgré leur forme élancée et leurs longues pattes, les cérambycins, destinés à vivre sur les arbres ou sur les fleurs, sont de très-mauvais marcheurs : ils sont mieux partagés sous le rapport du vol ; mais, à moins d'un temps très-chaud, ils prennent rarement leur essor. Dans ce cas, ils dirigent leurs antennes en avant et les tiennent sur la même ligne que le corps pour lui servir de contre-poids, car, chez eux, l'attache des ailes, en raison de la brièveté du corselet, est placée si près de la tête, que, sans ce contre-poids, leur corps ne pourrait se maintenir dans une position horizontale pendant l'action du vol.

On rencontre les cérambycins, les uns dans les bois sur les arbres malades, où ils s'abreuvent de la liqueur qui découle de leurs membres ulcérés; les autres sur les fleurs, dont ils disputent le nectar aux autres insectes qui s'en nourrissent. On voit, d'après cela, qu'ils sont très-peu nuisibles, du moins à l'état parfait. Mais il n'en est pas de même sous l'état de larves : celles-ci, lorsqu'elles appartiennent aux grandes espéces, font beaucoup de tort aux arbres dans le tronc desquels elles vivent, et qu'elles transpercent de part en part; d'autres n'attaquent que l'aubier, et quelques-unes se nourrissent de la moelle des plantes fistuleuses. Elles sont privées de pieds ou n'en ont que de très-petits; elles ont le corps mou, blanchâtre, plus gros en avant, avec une tête écailleuse pourvue de fortes mandibules et sans autres parties saillantes. Le temps qu'elles mettent à croître avant de se changer en nymphes varie suivant les genres et même les espèces, et se prolonge d'autant plus que ces espèces sont plus grandes. Au reste, leur organisation et leur manière de se transformer sont à peu près les mémes dans toutes les tribus ; il en sera parlé à l'article LONGICORNES. *Voy.* ce mot.

CÉRAMIE, *ceramium* (*bot. crypt.*) (céramiaires). — Ce nom fut d'abord imposé par Roth à un genre fort nombreux en espèces incohérentes ; adopté sans examen par ceux qui l'ont suivi, il était resté jusqu'à présent sans limites bien déterminées ; voici les caractères qui nous paraissent les établir le plus nettement · filaments cylindriques non renflés à leurs entre-nœuds comme dans les borynes, articulés par sections qui sont marquées, intérieurement, d'une seule macule de matière colorante disposée de manière qu'on croirait à l'existence d'un tube intérieur. La fructification consiste dans des capsules externes, solitaires, nues, opaques, environnées d'une enveloppe vésiculeuse, transparente, qui les fait paraître comme ceintes d'un anneau translucide. Les céramies sont, avec les borynes, les plus élégantes des plantes en miniature dont l'Océan embellisse nos herbiers ; ordinairement coloriées en pourpre ou en violet, dessinées en arbustes, adhérentes au papier et faciles à préparer, elles sont recherchées par les cryptogamistes. La plupart sont maritimes.

CÉRAMIQUE (*arch.*). — Ce mot est tiré du grec et comprend, dans le sens propre, tout ce qui a rapport aux ouvrages de terre cuite.

Dans l'histoire ancienne, il désigne deux places qui avaient une grande célébrité à Athènes : l'une était hors de la ville; elle était consacrée à la sépulture de ceux qui étaient morts pour la patrie, et à l'érection de statues de ceux qui avaient bien mérité. Ces honneurs étaient conférés par un décret. Chaque tombeau était surmonté d'une colonne sur laquelle étaient gravés le nom du citoyen et le récit des actions qui lui avaient mérité cette récompense. On y voyait les statues des philosophes : Chrysippe y était représenté le bras étendu. L'autre céramique était dans l'intérieur de la ville et servait de promenade; il était orné de portiques : c'était le rendez-vous des femmes de mauvaise vie.

Plusieurs fêtes, dont les Céramiques étaient le théâtre, prenaient le nom de céramiques ou céramicies : telles étaient celles en l'honneur de Minerve, de Prométhée et de Vulcain, et qui consistaient en des courses que l'on exécutait avec des flambeaux. Il s'agissait tantôt d'arriver le premier sans avoir éteint son flambeau, tantôt de faire parcourir la plus grande distance possible à un

flambeau sans qu'il s'éteignît : dans ce cas, on se le passait de main en main, comme le font encore nos enfants dans un de leurs jeux.

On appelait encore jugement ou châtiment céramique l'ostracisme, parce que l'on écrivait les suffrages sur des tessons de poterie.

Pour ce qui concerne les arts céramiques, *voy.* BRIQUE, FAIENCE, PORCELAINE, TUILE.

CERANTHERA (*bot. phan.*), genre de la famille des méliacées. Son calice est à cinq divisions égales, avec lesquelles alternent cinq pétales de longueur double ; ils s'insèrent à la base d'un tube urcéolé, qui présente supérieurement cinq petites dentelures, et dans leurs intervalles cinq appendices ovales beaucoup plus longs, à chacun desquels répond une anthère oblongue biloculaire, introrse, surmontée de deux petites pointes. L'ovaire entouré par le tube est libre, terminé par un style et un stigmate simple. Beauvois, qui a établi ce genre dans sa Flore d'Oware et de Benin, n'a pas observé l'intérieur de l'ovaire et la capsule. Il en décrit et figure, tableaux 65 et 66, deux espèces très-rapprochées. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes et simples, à fleurs petites, disposées en panicules terminales.

CERAPTÈRE (*entom.*), genre de coléoptères de la famille des xylophages, tribu des paussiles, établi par Swédérus et adopté par Latreille. Ce genre est fondé sur une espèce de la Nouvelle-Hollande, qui paraît être la même que celle décrite par M. Westwood, et c'est sous le nom de *cerapt. latipes* que M. Boisduval l'a mentionnée, dans la partie entomologique du *Voyage de l'Astrolabe*. Les cératères ont la lèvre grande, les palpes très-visibles, les élytres longs et de forme parallélogrammatique et les tarses courts.

CERAT, en latin, *ceratum*, du grec κηρός, cire ; médicament externe ayant pour base l'huile et la cire, et d'une consistance assez molle pour s'étendre facilement. Les cérats offrent donc la plus grande analogie avec les pommades et les onguents. Le cérat simple est émollient et adoucissant. On y ajoute souvent, pour satisfaire aux prescriptions particulières, des eaux, des poudres, des oxydes, des sels et des extraits dont ils acquièrent alors les propriétés spéciales. Leur préparation réclame les précautions suivantes : n'employer que de l'huile d'olive ou d'amandes douces, fort récente, en repoussant les huiles siccatives qui deviendraient promptement âcres et rances ; n'y faire entrer que de la cire parfaitement pure ; varier la proportion d'huile selon que le produit devra contenir ou non de l'eau, dans les rapports suivants : seize parties d'huile sur quatre de cire dans le premier cas, et douze d'huile et quatre de cire pour le second ; opérer la solution de la cire dans l'huile à une douce chaleur ; n'ajouter l'eau que par faibles portions en battant la masse afin d'y incorporer de l'air en même temps ; dissoudre préalablement dans un liquide approprié les sels, les extraits, etc., afin d'en obtenir une division plus exacte et le mélange plus homogène ; enfin ne faire ces préparations que proportionnellement aux besoins, pour éviter une rancidité généralement fort rapide.

Les formules des principales espèces de cérats sont les suivantes :

Cérat simple ou sans eau.

Huile d'amandes douces.	192 gr.
Cire blanche très-pure.	64

Cérat de Galien ou blanc.

Huile d'amandes douces.	250
Cire blanche.	64
Eau commune ou de roses.	192

Cérat de Goulard ou saturné.

Cérat de Galien.	500
Sous-acétate de plomb liquide.	4

Cérat soufré.

Cérat simple.	500
Fleurs de soufre.	125

Cérat opiacé.

Cérat simple.	500
Laudanum liquide.	4

Cérat de quinquina.

Cérat de Galien.	500
Extrait alcoolique de quinquina.	125

Cérat camphré.

Cérat de Galien.	500
Camphre.	50

L. DE LA C.

CÉRAUNIENS ou **KÉRAUNIENS**, *Ceraunii montes*, c'est-à-dire *monts frappés de la foudre* ; aujourd'hui, l'*Elvend* et l'*Albordj*, chaînes secondaires qui se détachent du Caucase. (*Voy.* CAUCASE.)

CERBÈRE. — De tous les êtres mytho-

logiques, voici l'un des plus vulgairement célèbres, car son nom introduit dans le langage populaire y a reçu la signification synonymique de brutal, de criard, de surveillant ombrageux, repoussant et grossier. Chez les mythologues de l'antiquité, les mariages grotesques ne sont pas rares, comme on sait. Or le géant Typhon (personnification des tempêtes et des ouragans) ayant épousé Échidna, moitié nymphe et moitié serpent, Cerbère fut un des fruits de cette union. Hésiode (*Théogon.*) le qualifie de sanglant et d'immense gardien des enfers; en d'autres termes, de concierge du noir palais de Pluton; il le représente avec cinquante têtes, toutes plus affreuses les unes que les autres, des dents à l'avenant et une voix d'airain. Horace (*Od.* 13, liv. II) lui suppose cent têtes entourées de serpents et des naseaux béants d'où s'exhalait une vapeur enflammée. Virgile (*Géorg.*, liv. III) ne donne que trois têtes à ce monstrueux bouledogue, et sa version a prévalu. Cerbère habitait un antre sur les bords du Styx; il avait pour consigne de laisser passer tranquillement les ombres qui se rendaient aux ténébreuses demeures, mais d'épouvanter par ses terribles aboiements celles qui tenteraient d'en sortir, et au besoin de *courir sus*. — Énée, en sa qualité de fils de la déesse Vénus, crut devoir rendre une visite solennelle à Pluton. Il eut la précaution de se munir d'un énorme gâteau, composé d'une pâte faite avec du miel et de l'huile essentielle de pavot; il en fit cadeau à Cerbère qui, après l'avoir consommé, tomba immédiatement dans une profonde et longue léthargie. Orphée, lui, ne tenait point à présenter ses hommages au dieu des enfers, tant s'en faut, mais il voulait revoir sa femme Eurydice, qu'une mort cruelle venait de lui enlever; il eut tout simplement recours au chant dans lequel il était, dit-on, très-fort, et la lyre avec laquelle il avait auparavant charmé les hôtes des forêts fit encore ici des merveilles. — S'il faut en croire les récits virgiliens,

L'enfer même s'émut; les fières Euménides
Cessèrent d'irriter leurs couleuvres livides;
Ixion immobile écoutait ses accords;
L'Hydre affreuse oublia d'épouvanter les morts;
Et Cerbère abaissant ses têtes menaçantes,
Retint sa triple voix dans ses gueules béantes.
(Trad. de *Delille*.)

Les mythographes modernes prétendent que la légende de Cerbère n'est qu'une copie exagérée de l'Anubis égyptien, dont la statue était placée en sentinelle à l'entrée des temples d'Isis et d'Osiris. Cette conjecture est plus ingénieuse que fondée. H. de C.

CERBÈRE, *cerbera* (*bot. phan.*). Genre placé par Jussieu dans la famille des apocynées, et par Linné dans la pentandrie monogynie. — Caractères : calice ouvert à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, dont le tube, plus long que le calice, est resserré à son orifice et présente cinq angles et cinq dents, et dont le limbe est très-grand, oblique et divisé en cinq parties qui figurent une étoile; anthères conniventes, opposées aux dents de la corolle; un seul style supportant un stigmate bilobé; fruit drupacé, très-gros, marqué d'un sillon et de deux points latéraux, et renfermant une noix osseuse à quatre valves et à deux loges, dont chacune contient une graine.

L'espèce la plus remarquable de ce genre est le *cerbera ahercai*, L. C'est un arbre du Brésil dont les noix servent de parure aux Américains méridionaux.

CERCARIÉES (*zooph. inf.*), famille établie, par M. Bory-Saint-Vincent, dans le second ordre de la classe des infusoires, et à laquelle il assigne pour caractère commun un corps globuleux ou discoïde, parfaitement distinct d'une queue inarticulée, simple et postérieure. Des observations microscopiques répétées avec un soin extrême ont mis ce savant naturaliste à même de remarquer dans les cercariées une tête ou corps qui se présente toujours en avant, va, vient, s'agite, s'avance en tâtonnant, quitte et reprend, comme par réflexion, la direction qu'il suivait d'abord; puis une autre partie, la queue, qui, par un mouvement de fluctuation et de balancement, détermine l'impulsion qu'elle imprime à la tête. Suivant M. Bory-Saint-Vincent, on pourrait déjà distinguer, dans les espèces du dernier genre de cette famille, un orifice buccal et des pointes ocelliformes. Suivant le même auteur, six genres composent cette famille, savoir :

1° Tripos à corps non contractile, plat, antérieurement tronqué, aminci postérieurement et terminé en queue droite; un appendice recourbé en arrière de chaque côté du corps.

2° Cercaire, corps non contractile, cylindrique, obtus antérieurement, aminci postérieurement, terminé en queue flexueuse.

3° Zoosperme, corps non contractile,

ovoïde, très-comprimé, avec une queue sétiforme.

4° VIRGULINE, corps très-plat, obrond, aminci tout à coup et terminé par une queue en virgule.

5° BARBINILLE, corps subpiriforme, obtus aux deux extrémités; queue droite, rétiforme, implantée, plus courte que le corps.

6° HESTRIONILLE, corps ovale, oblong, contractile, aminci antérieurement; queue implantée; rudiment d'organe buccal.

CERCEAU (JEAN-ANTOINE DU), né en 1670, entra dans l'ordre des Jésuites, et mourut, en 1730, d'un coup de pistolet tiré par son élève, le jeune prince de Conti, que l'on avait laissé imprudemment jouer avec cette arme. Il acquit, de son temps, une assez grande réputation pour ses poésies diverses et les comédies qu'il fit pour les élèves des colléges de son ordre. Les poésies sont toutes médiocres et prosaïques, les comédies sont écrites d'un style lâche et négligé, mais il y a dans quelques-unes, dans *le Faux duc de Bourgogne* entre autres, de la gaîté et d'assez bonnes plaisanteries. Ses *Réflexions sur la poésie* sont écrites d'un style lourd et embarrassé; son *Histoire de la dernière révolution de Perse*, et son *Histoire de Rienzi*, achevée et publiée par le P. Brumoy, sont inexactes et romanesques. On doit, en outre, au P. du Cerceau une critique de l'*Histoire des Flagellants*, de l'abbé Boileau, et de nombreux articles dans le *Journal de Trévoux*.

CERCLE. —On appelle cercle, en géométrie, l'espace terminé par la circonférence, ligne courbe telle que tous ses points sont également distants d'un point intérieur nommé centre. Souvent, dans le langage, on confond les mots cercle et circonférence, mais il est facile de ne pas s'y tromper en se souvenant que l'un d'eux se rapporte à la surface et l'autre à son périmètre. Si on mène dans un cercle une ligne droite quelconque, elle prend le nom de corde; mais, si elle passe par le centre, elle prend le nom particulier de diamètre. Le diamètre est nécessairement la plus grande de toutes les cordes, car, joignant les deux extrémités d'une corde quelconque au centre, on a un triangle dans lequel cette corde est plus petite que les deux autres côtés, qui ne sont autre chose que les rayons du cercle, et par conséquent plus petite que le diamètre. Si l'on considère deux cordes, celle qui sera la plus éloignée du centre sera la plus petite, et, si elles sont égales, elles en seront également distantes. Si les deux cordes se coupent, elles se partageront en parties réciproquement proportionnelles, c'est-à-dire que le rectangle construit avec les deux parties de l'une sera équivalent au rectangle construit avec les deux parties de l'autre; en effet, si nous joignons ensemble les extrémités des cordes dirigées dans le même sens, nous avons deux triangles semblables qui, comparés entre eux, nous donnent une proportion démontrant la propriété énoncée. Si, dans ce cas, les cordes étaient devenues deux diamètres, la proposition précédente aurait alors été évidente, car, les diamètres étant égaux et se coupant en deux parties égales, on aurait eu deux carrés composés des mêmes éléments.

Les cercles étant, d'après leur définition, des figures semblables, les propriétés de ces figures leur appartiendront; ils seront donc entre eux comme les carrés des lignes homologues, par conséquent comme les carrés des rayons.

La géométrie fournit des moyens simples et faciles pour inscrire dans un cercle un grand nombre de polygones. Lorsqu'ils seront inscrits, rien de plus facile que de circonscrire des polygones semblables. Pour cela, il y a deux moyens également simples : le premier sera de mener des tangentes par tous les sommets de la figure inscrite, et leur intersection déterminera le polygone demandé; le second moyen consiste à mener ces tangentes par le milieu des arcs interceptés par les côtés de la première figure. Réciproquement, si l'on avait un polygone circonscrit, et que l'on voulût en inscrire un semblable, il faudrait joindre les sommets de ces angles au centre, et, par les points où ces lignes couperaient la circonférence, mener des cordes qui, par leur réunion, nous donneraient le polygone inscrit. Le rayon du cercle inscrit dans un polygone porte le nom d'apothème : on conçoit tout de suite que, plus le nombre des côtés du polygone inscrit ira en augmentant, plus l'apothème augmentera, et par suite la surface du polygone; car nous savons qu'elle s'obtient en multipliant le périmètre par la moitié du rayon du cercle inscrit. Nous savons aussi que la surface du polygone circonscrit suit une marche inverse; c'est-à-dire que plus le nombre des côtés augmente, plus la surface diminue. Mais la surface du cercle est con-

stante ; elle restera donc comprise entre les deux, elle sera leur limite, et, comme nous pouvons assimiler le cercle à un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, sa surface sera donc égale à sa circonférence multipliée par la moitié du rayon. Tel est le moyen le plus simple d'arriver à sa surface ; mais, si nous voulons une autre expression plus commode pour les usages, nous pouvons l'obtenir facilement. Puisque les cercles sont des figures semblables, les circonférences sont donc entre elles comme les rayons et les diamètres, soient C une circonférence, R son rayon, π la circonférence dont le diamètre est l'unité, ou a $1 : \pi :: 2R : C$, d'où $C = \pi \times 2R$. Multiplions les deux membres de l'égalité par $\frac{R}{2}$, nous aurons $C \times \frac{R}{2} = \pi \times 2R \times \frac{R}{2} = \pi R^2$. Mais le premier membre exprime la surface du cercle, donc le second peut être pris pour le représenter. Il faudra donc connaître π, longueur de la circonférence, dont le diamètre est 1, ou autrement le rapport de la circonférence au diamètre. Pour y arriver, plusieurs moyens également simples se présentent. Le premier consiste, en partant de l'expression πR^2 de la surface du cercle de rayon R, à faire dans cette formule $R = 1$, et alors la surface est représentée par π. Si donc, maintenant, nous déterminons cette surface par un autre procédé, nous pourrons la prendre pour π, qui sera connu de cette manière. Nous avons dit que le cercle est la limite des polygones réguliers inscrits et circonscrits ; nous connaissons les formules qui nous donnent les surfaces des polygones réguliers inscrits et circonscrits, dont le nombre des côtés va sans cesse en augmentant. Au moyen de ces formules, en partant du carré, nous trouverons les surfaces de polygones d'un nombre de côtés assez grand pour qu'elles ne diffèrent entre elles que d'une quantité aussi petite que l'on voudra, et le cercle étant compris entre les deux, on pourra prendre l'une ou l'autre expression à volonté, et l'approximation sera donnée par une unité du dernier chiffre décimal. Cette valeur de π a été calculée jusqu'à 147 décimales ; mais on ne se sert que des cinq ou six premiers, qui sont $\pi = 3, 1415926.....$ On a démontré qu'il était incommensurable, et que même son carré l'était aussi. Si π était commensurable, ou même si son carré l'était, on pourrait construire une ligne droite qui le représenterait exactement, et la quadrature du cercle serait possible ; mais il n'en est pas ainsi : on sait que π est donné par une série convergente indéfinie, et qu'il est irrationnel du degré infini, ce qui ne permet pas de le construire géométriquement. Dès la plus haute antiquité, ce nombre π était connu avec une certaine approximation. Archimède avait donné $\frac{22}{7}$, nombre encore employé aujourd'hui, à cause de sa simplicité, toutes les fois qu'une très-grande approximation n'est pas nécessaire. Les Indiens connaissent de temps immémorial le rapport $\frac{333}{106}$. Enfin, Adrien Métius a trouvé pour π, $\frac{355}{113}$, nombre exact, à moins de $\frac{1}{106 \times 113}$ ou $\frac{1}{11978}$.

Les deux autres moyens de calculer π consisteraient à calculer le périmètre de polygones, dont le nombre des côtés va sans cesse en doublant, et à chercher le rayon d'une circonférence dont la longueur serait donnée. On est aussi arrivé à déterminer π par des procédés qui sortent des mathématiques élémentaires, tels, par exemple, que le développement en série des fonctions circulaires, et c'est ce dernier moyen qui seul a permis de l'obtenir avec une aussi grande approximation, en calculant un nombre suffisant des termes de la série. Toutes les propriétés du cercle qui se démontrent par la géométrie peuvent aussi se démontrer par le calcul. Nous pouvons, si nous voulons, chercher directement l'équation du cercle ; pour l'obtenir, si nous prenons pour axes deux diamètres rectangulaires et un point quelconque sur le cercle, appelons x l'abscisse et y l'ordonnée, nous aurons évidemment $x^2 + y^2 = R^2$. Si, au lieu de diamètre, nous eussions pris des axes rectangulaires quelconques, l'équation eût été moins simple ; elle fût devenue, α et β étant les coordonnées du centre,

$$(x - \alpha)^2 + (y - \beta)^2 = R^2.$$

Telle serait l'équation plus générale du cercle ; mais nous pouvons aussi arriver à cette équation, en partant de l'équation générale du second degré

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0;$$

car le cercle est une courbe du second ordre, puisqu'une droite la coupe en deux points. Nous savons que cette équation représente une ellipse lorsqu'elle donne la condition $B^2 - 4AC < 0$. Si nous changeons l'origine, et que, ensuite, nous prenions de nouveaux axes rectangulaires, nous ferons disparaître d'abord les termes du premier degré, puis le terme en xy, et l'équation deviendra de la forme $My^2 + Nx^2 = p$; maintenant elle représentera un cercle, si les coefficients de x^2 et de y^2 sont égaux, et l'on aura alors

$$y^2 + x^2 = R^2.$$

Les axes ont toujours été supposés rectangulaires : si on les avait supposés obliques, cette équation ne serait plus aussi simple ; car, si nous changeons à la fois l'origine, la direction des axes et leur inclinaison, en nous servant pour cela de formules connues pour la transformation des coordonnées, l'équation deviendra

$$y^2 + x^2 + 2xy\cos.\theta - 2(\alpha+\beta\cos.\theta)x - 2(\beta+\alpha\cos.\theta)y + \alpha^2 + \beta^2 + 2\alpha\beta\cos.\theta - R^2 = o,$$

équation qui nous apprend que, pour qu'une équation du second degré représente un cercle, il faut que, les coefficients de x^2 et de y^2 ayant été ramenés à l'unité, celui du rectangle des variables soit égal au double du cosinus de l'angle des axes. Toute équation qui remplira ces conditions ne pourra pas représenter d'autre ligne qu'un cercle. Lorsque l'équation d'un cercle sera connue, il sera facile de le construire, et il sera parfaitement déterminé de grandeur et de position.

Pour découvrir les propriétés du cercle, on part de l'équation $y^2 + x^2 = R^2$, d'où l'on tire $y = \pm\sqrt{R^2 - x^2}$, ce qui nous apprend que les coordonnées sont égales au-dessus et au-dessous de l'axe des x; cet axe est un diamètre, donc le diamètre divise le cercle en deux parties égales, ainsi que les cordes qui lui sont perpendiculaires et, par suite, les arcs qu'elles sous-tendent. On peut aussi apprendre, de l'équation et de l'inspection de la figure, que l'ordonnée perpendiculaire au diamètre est moyenne proportionnelle entre les deux segments de cette ligne, et qu'une corde menée par un point est moyenne proportionnelle entre le diamètre entier mené par ce point et le segment adjacent. Si, par un point de la courbe, on mène des cordes aux deux extrémités d'un même diamètre, et que l'on considère les tangentes des angles qu'elles forment, on trouve qu'elles sont perpendiculaires entre elles, ce qui nous apprend que tout angle inscrit dans un demi-cercle est droit. Par un moyen semblable, on ferait voir que tous les angles inscrits dans un même segment sont égaux. En combinant l'équation de la ligne droite avec celle du cercle, on trouverait tous les théorèmes qui se démontrent en géométrie sur les intersections des lignes droites au dedans et au dehors du cercle.

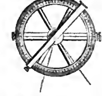
Pour avoir ceux sur les intersections des cercles, il n'y aurait qu'à combiner les équations de deux cercles dont les centres seraient différents :

$$x^2 + y^2 = R^2$$
$$(x - \alpha)^2 + y^2 = R'^2$$

On pourrait de même trouver ceux relatifs aux tangentes et aux normales, mais cet objet nous entraînerait trop loin. DUHAUT.

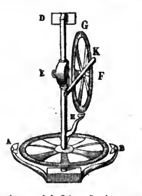
CERCLES DE LA SPHÈRE. — On appelle *grands cercles* ceux dont le plan passe par le centre de la sphère, et *petits cercles* tous les autres. Les grands cercles sont tous égaux entre eux et au cercle générateur. (*Voy.* SPHÈRE.) Le *cercle* dont le centre se trouve à la rencontre des deux perpendiculaires élevées par les milieux de deux éléments infiniment voisins et qui leur est tangent porte le nom de *cercle osculateur*. (*Voy.* OSCULATION.)

CERCLE RÉPÉTITEUR. C'est un instrument qui sert à mesurer les angles ; il a été inventé par Borda, mais le principe de la répétition des angles avait déjà été émis par l'astronome allemand Tobie Mayer. (*Voy.* la fig. ci-dess.)



CERCLE AZIMUTAL. C'est un des instruments les plus employés en astronomie. La lunette K est adaptée au cercle vertical GFH, qui est mobile autour de son axe EF, et qui peut aussi tourner dans tous les azimuts autour de l'axe vertical CD. Un vernier placé en H sert à lire les hauteurs observées au-dessus de l'horizon. Un cercle

horizontal fixé invariablement sur l'axe CD donne la valeur de l'azimut dans lequel



l'observation a été faite. La lecture se fait sur ce cercle avec le vernier B.

Cercle mural. C'est un instrument qui sert à observer les plus grandes hauteurs des astres, et, par suite, leur déclinaison. Ce cercle ne peut tourner que dans le plan du méridien. A. P.

CERCLES DE DÉCLINAISON. (*Voy.* Sphère.)

CERCLES DIURNES. (*Voy.* Sphère.)

CERCLES DE LATITUDE, DE LONGITUDE. (*Voy.* Latitude et Longitude.)

CERCLE D'ALLEMAGNE.—On donne ce nom à des divisions de l'empire germanique qui ont plusieurs fois varié. En 1387, l'empereur Wenceslas partagea pour la première fois l'Allemagne en quatre grands cercles, comprenant : le 1er, la haute et basse Saxe; le 2e, la province rhénane; le 3e, l'Autriche, la Bavière et la Souabe; le 4e, la Thuringe et la Franconie. En 1438, Albert II établit six cercles qui étaient sous le gouvernement de l'électeur de Brandebourg, de l'archevêque de Saltzbourg, du comte de Wurtemberg, de l'évêque de Mayence, de l'électeur de Cologne et de l'électeur de Saxe. Enfin, sous le règne de Charles-Quint, tout l'empire fut partagé définitivement en *dix cercles*, savoir : ceux d'Autriche, de Bavière, de Souabe, de Franconie, de haute et basse Saxe, de Westphalie, de haut et bas Rhin et de Bourgogne. — Chaque cercle était gouverné par un *directeur*, président d'une assemblée *circulaire*, et par des *princes convoquants*. Cette division a subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; elle a disparu lors de la formation de la confédération du Rhin en 1809.

CERCLE. — On nomme ainsi une rencontre convenue d'un certain nombre de personnes rassemblées, soit pour lire les journaux, soit pour s'entretenir de science, d'art ou d'autres objets, partageant entre elles les frais de l'établissement. Aujourd'hui presque toutes les villes de France ont un ou plusieurs cercles. Ces établissements, loin d'être nuisibles à la société, comme on l'avait longtemps imaginé, lui sont, au contraire, fort utiles, en effaçant les préjugés de classe ou de naissance, en formant un lien entre des individus qui, livrés entièrement à leur profession, restaient isolés, et renfermaient en eux tout ce que leur savoir, leurs connaissances peuvent avoir d'utile pour les personnes qui les fréquentent. Aujourd'hui où les salons ont exclu la conversation intime, les cercles procurent une occupation intellectuelle, peu coûteuse, ils récréent et forment l'esprit, et ils apportent une grande amélioration dans les classes inférieures; car un homme, quelque peu fortuné qu'il soit, peut, moyennant une légère souscription, se procurer tous les plaisirs du riche. Quelques établissements portant également le nom de cercles ne vivent que par le jeu : ce sont des *maisons de jeu* déguisées, ce n'est pas d'elles que nous nous occupons. Nous n'entendons parler que de *cercles* où le jeu n'est qu'un accessoire admis seulement comme délassement. Paris renferme un très-grand nombre de cercles, parmi lesquels nous nous contenterons de citer le *cercle catholique*, fondé sous les auspices de monseigneur l'archevêque de Paris et du clergé, et destiné à la jeunesse.

CERCOCÈBE, *cercocebus*, genre de singe démembré de celui des cercopithèques par Geoffroy; Lesson en fait un sous-genre de ses macaques, et il n'y comprend que les *macacus radiatus*, *sinicus*, *cynomolgus*, *aureus* et *carbonarius*. Nous donnerons ici le genre cercocèbe tel qu'il a été établi par M. Geoffroy. Ces caractères sont trente-deux dents, savoir : quatre incisives en haut et en bas; deux canines supérieures et deux inférieures; cinq molaires, de chaque côté, aux deux mâchoires. Tête presque triangulaire et angle facial ouvert à 45 degrés. Le front fuit en arrière et le museau est un peu allongé; nez plat et haut; bord postérieur de l'orbite de l'œil relevé, échancré intérieure-

ment; pouce des mains grêle, celui des pieds plus large et écarté; queue plus longue que le corps; de fortes callosités sur les fesses.

Le CALLITRICHE de Buffon, *cercocebus sabœus*, Less., *cercopithecus sabœus*, F. Cuv., *simia sabœa*, Lin., d'abord placé par M. Lesson parmi les cercocèbes, a été transporté depuis, par le même auteur, dans le genre *cercopithecus*. Cet animal a le corps svelte, dégagé; son pelage est d'un vert olivâtre en dessus et d'un blanc sale en dessous; sa tête est pyramidale; il a la face noire, ainsi que les oreilles et les mains; ses joues portent de longs poils jaunes, ainsi que le pinceau qui termine sa queue, ses sourcils, et la couronne qui entoure son scrotum, qui est verdâtre. Ses oreilles sont peu arrondies et s'allongent légèrement en pointe. Sa longueur, non compris la queue, est d'environ 13 à 14 pouces. Cet animal vit en troupes nombreuses dans la Mauritanie, aux îles du cap Vert et au Sénégal. On ne connaît ses mœurs que par ce qu'Adanson en rapporte. « Les environs des bois de Pador, le long du Niger, dit-il, sont remplis de singes verts. Je n'aperçus ces singes que par les branches qu'ils cassaient au haut des arbres, d'où ils les jetaient sur moi, car ils étaient, d'ailleurs, fort silencieux, et si légers dans leurs gambades, qu'il eût été difficile de les entendre. Je n'allai pas plus loin, et j'en tuai d'abord un, deux et même trois, sans que les autres parussent effrayés. Cependant, lorsque la plupart se sentirent blessés, ils commencèrent à se mettre à l'abri, les uns en se cachant derrière les grosses branches, les autres en descendant à terre; d'autres, enfin, et c'était le plus grand nombre, s'élançaient de la pointe d'un arbre sur la cime d'un autre. Pendant ce petit manége, je continuai toujours à tirer dessus, et j'en tuai jusqu'au nombre de vingt-trois en moins d'une heure, et dans un espace de 20 toises, sans qu'aucun d'eux eût jeté un seul cri, quoiqu'ils se fussent plusieurs fois rassemblés par compagnie, en sourcillant, grinçant des dents et faisant mine de vouloir m'attaquer. » La ménagerie de Paris a possédé plusieurs de ces animaux; une femelle était assez douce et faisait entendre un petit grognement lorsqu'on la caressait; mais le mâle était extrêmement méchant, entrait en fureur à la moindre contrariété, et alors il poussait un cri fort aigu, ce qui est en contradiction avec le récit d'Adanson. Ces animaux ont été transportés à l'île de France, et s'y sont tellement multipliés, qu'ils font un dégât énorme de bananes et de cannes à sucre, et sont devenus un véritable fléau.

Le MANGABEY SANS COLLIER, *cercocebus fuliginosus*, Geoff. Le mangabey, Buff., est d'un brun gris ardoisé uniforme et sans tache, mais plus pâle en dessous et passant même quelquefois au gris blanchâtre; ses mains sont noires, ses oreilles violâtres. Sa face varie beaucoup : quelquefois elle est d'une teinte livide très-foncée, d'autres fois cuivrée avec le museau noirâtre, mais le dessus des paupières est constamment blanc. Il habite le Congo, la Côte-d'Or, et, selon M. Lesson, Cap-Coast. C'est une des espèces que l'on apporte le plus ordinairement en France, et qui supporte le mieux notre climat. Tous les mangabeys que j'ai vus avaient le plus heureux naturel; ils étaient doux, familiers, caressants, et sujets à prendre de l'attachement pour leur maître quand ils n'en étaient pas maltraités. Il n'est pas de singes qui aient plus de légèreté, de vivacité et de pétulance dans les mouvements, et ce sont surtout les mâles qui se font remarquer par leur agilité. Les femelles, plus calmes, sont aussi plus caressantes. Ces animaux sont grimaciers, mais dans deux circonstances seulement, quand ils sautent et quand ils sont en colère. Dans le premier cas, ils relèvent les lèvres et font voir leurs incisives, de sorte que l'on croirait qu'ils rient; dans le second, ils agitent les lèvres avec rapidité, à la manière des magots, comme s'ils parlaient avec vivacité et en injuriant : ils font alors entendre un petit son de voix aigu et comme articulé.

Le MANGABEY A COLLIER, *cercocebus æthiops*, Geoff., *cercopithecus æthiopicus*, Fr. Cuvier, *simia æthiops*, Lin., a toutes les parties supérieures du corps d'un beau gris d'ardoise, ou d'un roux vineux changeant en roux ou en brun marron sur le sommet de la tête; ses paupières supérieures sont blanches; un bandeau blanc voile le dessus de ses yeux et descend sur les côtés du cou. Du reste, pour les mœurs et le caractère, il ne diffère pas du précédent, aux grimaces près, qu'il fait par un mouvement de lèvres qu'il relève en montrant les dents, manière qui lui est propre. Il habite les forêts de l'Afrique occidentale, au sud du cap Vert.

Le MALBROUCK, *cercocebus malbrouck*, Geoff., *cercopithecus cynosurus*, Desm., si-

mia faunus, Gml., est remarquable par l'extensibilité de ses lèvres. Il est d'un gris verdâtre en dessus, blanchâtre en dessous, gris sur les membres et la queue; son front porte un bandeau blanc; sa face est couleur de chair; les poils de ses joues sont très-longs et rejetés en arrière. Il a un pied de longueur du bout du museau à la naissance de la queue. Fr. Cuvier a pu observer un grand nombre de malbroucks à la ménagerie; « il n'est point d'animaux plus agiles, dit ce naturaliste; ils s'élancent en faisant plusieurs tours, comme en volant, couchés sur le côté, et ne se soutenant ainsi en l'air que par l'impulsion qu'ils se donnent en frappant de leurs pieds les parois de leur cage. Ces malbroucks faisaient rarement entendre leur voix, qui ne fut jamais qu'un cri aigre et faible, ou bien un grognement sourd. Les mâles, dans leur jeunesse, étaient assez dociles; mais, dès que l'âge adulte arrivait, ils devenaient méchants, même pour ceux qui les soignaient. Les femelles restaient plus douces, et paraissaient seules susceptibles d'attachement. Cependant les malbroucks sont excessivement irritables; mais, si d'un côté ils sont violemment poussés par leurs penchants, de l'autre ils calculent tous leurs mouvements avec soin, et, lorsqu'ils attaquent, c'est toujours traîtreusement par derrière et lorsqu'on n'est point occupé d'eux : alors ils se précipitent sur vous, vous blessent de leurs dents ou de leurs ongles, et s'élancent aussitôt pour se mettre hors de votre portée, mais sans cependant vous perdre de vue, et cela autant pour saisir le moment favorable à une nouvelle attaque que pour se soustraire à votre vengeance. L'extrême irritabilité du malbrouck est cause qu'on ne peut ni l'apprivoiser entièrement, ni lui faire supporter de contrainte, c'est-à-dire qu'il n'est susceptible d'aucune éducation que celle de la nature; dès qu'on le violente et qu'on veut qu'il obéisse, sa pétulance cesse, il devient triste, taciturne, et bientôt après il meurt. »

A l'état sauvage, les malbroucks sont d'habiles pillards et de grands dévastateurs de vergers et de jardins : « L'un d'eux, dit Inigo de Biervillas, fait sentinelle sur un arbre, pendant que les autres se chargent du butin; s'il aperçoit quelqu'un, il crie *houp, houp, houp*, d'une voix haute et distincte. Au moment de l'avis tous jettent les cannes à sucre qu'ils tenaient de la main gauche, et s'enfuient en courant à trois pieds; s'ils sont vivement poursuivis, ils jettent encore ce qu'ils tenaient de la main droite, et se sauvent en grimpant sur les arbres qui sont leur demeure ordinaire. Ils sautent d'arbre en arbre; les femelles, même chargées de leurs petits qui les tiennent étroitement embrassées, sautent aussi comme les autres, mais tombent quelquefois. Lorsque les fruits et les plantes succulentes leur manquent, ils mangent des insectes, et quelquefois ils descendent sur les bords des fleuves et de la mer pour attraper des poissons et des crabes. » L'auteur tombe ensuite dans ce merveilleux dont les anciens voyageurs manquaient rarement de broder leurs narrations; il ajoute : « Ils mettent leur queue entre les mains du crabe, et dès qu'elles serrent, ils l'enlèvent brusquement et l'emportent pour le manger à leur aise. Ils cueillent des noix de coco, et savent fort bien en tirer la liqueur pour la boire et le noyau pour le manger. On les prend par le moyen de noix de coco où l'on fait une petite ouverture; ils y fourrent la patte avec peine parce que l'ouverture est étroite, et les gens qui sont à l'affût les prennent avant qu'ils puissent se dégager. » Et Buffon, tout excellent critique qu'il était, rapporte ce passage avec une naïveté tout aussi merveilleuse que le conte lui-même.

Les malbroucks sont continuellement à la recherche des nids d'oiseaux, dont ils mangent les œufs, les petits, et le père et la mère quand ils peuvent s'en saisir par surprise. Aussi a-t-on remarqué que les oiseaux sont fort rares dans toutes les forêts qu'ils habitent. Ces singes, grâce à leur agilité, ne craignent ni le tigre, ni les autres bêtes féroces, mais ils deviennent souvent la proie d'une sorte de grand serpent, probablement d'un python, qui s'occupe, nuit et jour, à leur faire la chasse, les poursuit jusqu'à la sommité des plus grands arbres, et les avale d'un seul coup.

Dans le Bengale, patrie des malbroucks, les Indous ont une grande vénération pour ces singes, parce qu'ils croient que l'âme de leurs sages, de leurs philosophes, de leurs grands hommes passe dans le corps d'un de ces animaux après la mort. Aussi, dans Amadabad, capitale du Guzarate, ils ont construit deux ou trois hôpitaux qui leur sont entièrement consacrés. Là on nourrit et soigne non-seulement les singes invalides et estropiés, mais encore ceux qui, sans être

malades, veulent y demeurer, et il paraît que la gourmandise et la paresse y en attirent bon nombre.

Le Grivet, *cercocebus griseo-viridis*, Desm., *cercopithecus griseus*, Fr. Cuvier, a beaucoup d'analogie avec le callitriche, le vervet et le malbrouck : il a la tête de moins en longueur que ce dernier, et son scrotum, d'un vert cuivré et non bleu, est entouré de poils blancs; sa couleur est d'un vert grisâtre. Le bandeau blanc de ses yeux, ses favoris blancs et sa queue grise jusqu'à l'extrémité, le différencient du callitriche. Sa face est d'un noir violâtre, et le tour de ses yeux d'une couleur de chair livide. Il habite la Nubie et quelques autres parties de l'Afrique. Dans la captivité, les mâles sont assez doux pendant leur jeunesse; mais en vieillissant ils deviennent capricieux et méchants. Les femelles sont douces, caressantes jusqu'à l'importunité, mais excessivement jalouses de toutes les personnes qui approchent de leur maître. Boitard.

CERCOPES. — Les anciens donnaient ce nom 1° aux habitants de l'île Pythécure, près de la Sicile, que Jupiter métamorphosa, dit-on, en singes, pour les punir de l'avoir insulté; 2° à un peuple de l'Asie Mineure qui vivait près d'Ephèse. Hercule les vainquit et les conduisit enchaînés aux pieds d'Omphale.

CERCUEIL, bière, caisse de plomb, de bois, etc., dans laquelle on place un corps mort. Ménage dérive ce mot de σάρξ, σαρκός, chair. On a d'abord écrit sarcueil, et on l'entend encore prononcer quelquefois ainsi par le petit peuple. Les plus anciens connus sont ceux de l'Egypte, où on les faisait en cèdre, en sycomore ou en carton. On les disposait dans des chambres sépulcrales qui avaient la propriété de les conserver. L'usage des cercueils a été adopté par les premiers chrétiens lorsque la coutume de brûler les corps s'éteignit, et ils furent d'abord de pierre et formaient des espèces de tombeaux portatifs. On en a trouvé dans plusieurs lieux et en particulier à Civaux, près de Poitiers. Ils étaient recouverts d'une pierre plate et ils renfermaient des ossements qui tombaient en poussière au contact de l'air. On attribue les cercueils de Civaux à l'époque de Charlemagne, mais on n'explique pas comment, dans un espace de 3,000 toises carrées, on en a trouvé 7,000, presque tous à fleur de terre. En général, on fait aujourd'hui les cercueils en sapin. En Allemagne, on les charge souvent d'ornements en cuivre.

CERCYON, brigand fameux, dominait à Eleusis, d'où il ravageait l'Attique. Doué d'une force extraordinaire, il courbait les plus gros arbres, en rapprochait la cime et y attachait ceux qu'il avait terrassés, afin que les arbres, en se relevant, déchirassent ses victimes. Il fut vaincu par Thésée, qui le punit du même supplice

CERDA (Jean-Louis de la), jésuite espagnol, né à Tolède vers 1560, mort en 1643, professa pendant plus de cinquante ans dans sa patrie la théologie, la logique, l'éloquence et la poésie. Il est principalement connu par un commentaire sur Virgile, le plus étendu que l'on connaisse. Le premier volume, contenant les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, imprimé à Madrid en 1608, fut réimprimé à Lyon en 1609, et c'est de cette dernière ville que parurent successivement les tomes 2 et 3, renfermant l'*Enéide*, 1612 et 1617, in-folio. Une nouvelle édition parut en 1619, et c'est la meilleure. Il en existe deux autres, publiées à Cologne en 1628 et 1641. Les autres ouvrages de la Cerda sont une édition des *Œuvres de Tertullien*, avec des notes; Paris, 1624-1630, 2 vol. in-folio. Cet écrit, le plus estimé de ceux de ce jésuite, éclaircit le texte de plusieurs auteurs sacrés. *De excellentia celestium spirituum, etc.*; Paris, 1631, in-8°; *De institut. grammatica lib. V*. Nicolas Antonio parle de quelques autres ouvrages de la Cerda qui offrent peu d'intérêt.

CERDAGNE, ancien pays situé sur l'un et l'autre versant des Pyrénées; la partie française était comprise dans le Roussillon (Pyrénées-Orientales), et avait pour chef-lieu Mont-Louis; la partie espagnole était dans la Catalogne (intendance de Barcelone), et avait pour chef-lieu Puycerdau. Ce pays est ainsi appelé des *Ceretani*, qui l'habitaient jadis. La Cerdagne française n'appartient à la France que depuis 1659.

CERDON, hérésiarque du IIe siècle, qui adopta, avec quelques modifications, la doctrine d'un double principe, déjà enseignée par Simon le Magicien, et renouvelée plus tard par les manichéens. Il était né en Syrie, et vint à Rome sous le pontificat du pape Hygin, vers l'an 140. Il y séjourna quelque temps, propageant ses erreurs, tantôt en secret, tantôt ouvertement; comme il fut convaincu d'hérésie et excommunié, il fit semblant d'abjurer sa doctrine impie, et obtint d'être réconcilié à l'Eglise. Mais

on s'aperçut bientôt que cette abjuration n'était qu'une hypocrisie. Enfin, après avoir été chassé deux fois de la communion des fidèles, il sollicita une nouvelle réconciliation et mourut avant de l'avoir obtenue. Cerdon, comme tous les GNOSTIQUES (*voy.* ce mot), soutenait que le monde n'était pas l'ouvrage d'un Dieu bon et sage, mais d'un mauvais principe qui s'était fait adorer sous le titre de Dieu créateur. Ce dernier était l'auteur de la loi donnée aux Juifs, et, en conséquence, Cerdon condamnait cette loi et rejetait tous les livres de l'Ancien Testament. Il n'admettait du Nouveau Testament que l'Évangile de saint Luc, encore en retranchait-il une partie. Le Dieu véritable, qu'il nommait le principe inconnu, était le père de Jésus-Christ, qui avait été envoyé sur la terre pour arracher les hommes à l'empire du principe mauvais. Mais l'incarnation n'avait eu lieu qu'en apparence, et le fils de Dieu n'avait pas réellement pris un corps, ni enduré les souffrances de la passion, parce que, d'une part, la réalité des souffrances de Jésus-Christ aurait été un mal, ce qui était contraire à la nature d'un principe essentiellement bon, et que, d'autre part, il ne pouvait s'unir à la matière, qui était l'œuvre du mauvais principe; et, par le même motif, Cerdon rejetait aussi la résurrection de la chair. Cet hérésiarque différait des gnostiques, en ce qu'il regardait le Créateur comme un principe mauvais existant par lui-même, au lieu que, selon eux, l'auteur du monde n'était qu'une puissance ou un être subalterne et imparfait émané du Dieu suprême. Cerdon avait apparemment puisé ses erreurs dans l'école de Saturnin, qui les enseignait, vers le même temps, dans la Syrie, et il eut pour disciple Marcion, qui était originaire de la même province : ce dernier répandit avec plus d'éclat et en divers endroits la doctrine de son maître, ce qui fit qu'il donna son nom à sa secte. Quelques disciples de Cerdon modifièrent sa doctrine en admettant, comme auteur du monde, un troisième principe d'une nature mixte, c'est-à-dire participant du bien et du mal. Tertullien réfuta solidement toutes ces erreurs dans son traité contre Marcion.

CÉRÉALES (*écon. polit.*). — Cette question est d'autant plus importante qu'elle renferme la solution de l'alimentation humaine. Il est certainement peu de sujets qui nous touchent d'aussi près. Ce serait une bien curieuse histoire à faire que celle de l'alimentation des peuples, à toutes les époques de leur développement : d'ailleurs, cette histoire est celle de la civilisation elle-même. A mesure que le pouvoir de l'homme s'est étendu sur le règne animal et végétal, son alimentation s'est modifiée. Avec la découverte du fer et l'invention des divers instruments propres à la culture des terres, l'homme a acquis une subsistance plus assurée. La culture a eu pour résultat, non pas seulement de donner à l'homme une nourriture saine et abondante, mais de lui permettre l'*élève* des animaux domestiques, et de les multiplier sur une surface égale. Ce double résultat a eu pour effet inévitable, partout où il s'est produit, l'accroissement de la population et le développement de l'industrie. Assuré du lendemain, l'homme a employé ses facultés à découvrir et fabriquer des instruments qui, suppléant à l'insuffisance de ses organes, multipliaient ses forces et augmentaient son bien-être, d'où le principe de développement nouveau dans l'ordre social. A cet égard, quelle distance nous sépare des peuplades sauvages, réduites à vivre péniblement de la pêche et de la chasse, et souvent s'entr'égorgeant pour se repaître de chair humaine! C'est sous l'impression de ce fait, qu'un ingénieux publiciste a dit que la civilisation datait véritablement de la découverte et de la culture des céréales. Cette opinion, quoique exagérée dans la forme, se justifie par la double qualité des céréales, à savoir, leur régularité dans la production et leur facilité de conservation. A ce point de vue, le blé a joué un rôle éminent dans la civilisation des peuples d'Occident, comme le riz en Orient et le maïs dans le nouveau monde. Quoi qu'il en soit à cet égard, la production des céréales exerce une influence réelle, sérieuse, sur le bien-être des populations et principalement des classes laborieuses.

Avant d'expliquer la nature de cette influence et d'indiquer toutes ses conséquences, il est essentiel de bien déterminer l'état de la consommation et de la production des céréales, soit en France, soit en Europe. Les travaux statistiques du ministère du commerce et quelques autres documents tout aussi authentiques nous aideront à bien préciser la situation de la France sous ce rapport.

Tout d'abord, la culture des céréales s'est accrue en France depuis 1815. A cette épo-

que, sur 25,000,000 d'hectares de terres labourables, 13,279,301 hectares étaient ensemencés en céréales; en 1835, le nombre s'élevait à 14,888,385: les récoltes des céréales ont suivi la même progression. Ainsi, en 1815, la récolte a donné 132,004,470 hectolitres, et, en 1835, 204,165,194 hectolitres. M. Schintzler a calculé que la moyenne du rendement des céréales par hectare était de 12 à 13 hectolitres ; il est, en Angleterre, de 23 hectolitres.

Dans les quarante-trois départements de la France orientale, dit le ministre de l'agriculture et du commerce en 1840, la masse entière des céréales, produite année moyenne, forme 84,000,000 et demi d'hectolitres, que le prélèvement des semences réduit à 70,000,000. La région septentrionale fournit les deux tiers de cette vaste production ; celle du Midi produit l'autre tiers. Les céréales appropriées plus particulièrement à la nourriture de l'homme, savoir, le froment, l'épeautre, le méteil et le seigle, rapportent 52,000,000 d'hectolitres, et les autres, l'orge, l'avoine et le maïs, environ 31,000,000. Les 70,000,000 d'hectolitres disponibles donnent à chaque habitant 4 hectolitres et demi pour sa nourriture et celle de ses animaux domestiques. Les espèces destinées spécialement à sa subsistance lui fournissent beaucoup au delà de 2 hectolitres et demi, dont le froment forme les deux tiers, et le méteil et le seigle le surplus. Dans les années abondantes, cette subsistance n'excède pas une valeur de 786,000,000 de francs ; dans les temps moins favorables, elle en vaut 1,200. C'est pour la dépense de chaque individu une différence de 50 à 75 fr.

D'après la statistique officielle, les départements qui donnent le produit le plus considérable en céréales sont :

Départem.	*Récoltes.*	*Semences.*
Pas-de-Calais.	5,391,021 hect.	503,942 hect.
Somme.	5,283,985	637,483
Nord.	5,045,477	411,766
Eure-et-Loir.	4,823,875	568,812
Aisne.	4,757,853	638,878
Oise.	4,748,080	552,762
Seine-et-Oise.	4,849,785	550,660
Seine-Inférieure.	4,476,618	609,684
Seine-et-Marne.	4,077,591	497,178

L'ensemencement enlève ordinairement un huitième et assez souvent un sixième de la récolte. La plupart des agriculteurs comptent une bonne récolte, trois mauvaises et six médiocres sur dix. Comment cette récolte se consomme-t-elle? D'après les calculs de M. Schaw, dans sa statistique européenne, la consommation en céréales des hommes exige 60 pour 100 de la récolte; celle des animaux, 19 pour 100 : il faut, pour les semailles, 16 pour 100, et, pour la consommation en boisson, 2 pour 100 ; ce qui fait un total de 97 centièmes. Il y aurait donc, dans les années ordinaires, un excédant de 3 pour 100, et même, dans les années les plus productives, il y a un excédant de 15 pour 100. M. Schintzler, dans son excellent travail sur la création de la richesse en France, a calculé que l'excédant des récoltes ne peut alimenter la France au delà de quinze jours, dans les années ordinaires, au delà de vingt-sept jours dans les bonnes années, et au delà de cinquante-six jours à deux mois dans les années très-abondantes. Il y a soixante ans que Turgot écrivait à l'abbé Terray : « La France, dans les temps ordinaires, rapporte du blé pour treize mois, ou un mois de plus que l'année (exactement pour trois cent quatre-vingts jours), et pour dix mois seulement (exactement trois cent quatre jours) dans les années faibles; les bonnes assurent la subsistance de quatre cent cinquante jours, ou trois mois plus que l'année; mais je sais combien, dans ce cas, l'abondance amène promptement le gaspillage qu'elle permet et la négligence qu'elle entraîne. »

On a estimé le poids de la récolte en céréales d'une année à 13 milliards et demi de kilogr. ; voyons maintenant de quelle manière cette récolte se compose. En prenant la moyenne des dix années qui se sont écoulées, nous avons le résultat suivant :

	Année 1835.	*Moyenne.*
Froment.	71,697,484 hect.	82,000,000
Méteil.	12,281,020	11,000,000
Seigle.	32,996,950	30,000,000
Orge.	18,184,316	17,000,000
Sarrasin.	5,175,933	7,000,000
Millet et maïs.	6,951,179	8,000,000
Avoine.	49,480,057	45,000,000
Légumes secs.	3,318,691	3,000,000
Autres menus grains.	4,099,564	4,000,000
Totaux.	204,165,194	185,000,000

Ainsi le froment forme à peu près le tiers de toutes les récoltes en céréales. Examinons le rapport entre la consommation des céréales et leur production. De 1815 à 1835, le rapport a été, d'après les archives statistiques, dans la proportion suivante :

Années.	*Consommation.*	*Récolte.*
1815	152,480,597 hect.	132,094,470
1816	151,038,321	136,848,363
1817	154,569.949	151,284,224
1818	151,802,765	143,512.948
1819	158,669,772	180,408,687
1820	162,800,544	158,181,942
1821	188,772,368	180,084,600
1822	188,343,185	157,349,187
1823	172,204,446	181,216,332
1824	172,880,442	185,478,113
1825	170,632.953	164,734,373
1826	173,887.938	174,304,196
1827	175,416,210	172,203,037
1828	176,744,010	181,770,696
1829	175,466,008	187,480,842
1830	176,281,774	183,990,592
1831	179.120,868	192,840.097
1832	179,382,931	218,144,354
1833	178,1 4,442	190.688,246
1834	182,370,187	191,830,584
1835	182,080,752	204,165,194
Toteux.	3,563,070,482	3,669,458 937
Moyeooe.	169,870,022	174,936,139

Les années 1819, 1821, 1823, 1824, 1826, 1828 et les années snivantes jusqu'en 1835, ont en nn excédant de production : la moy. est donc, en France, de 174,736,139 hect. ; voyons l'état de cette même production en Europe. D'après la statistique allemande de M. de Malchns, publiée en 1826, voici le tableau approximatif des récoltes en céréales.

Eo Russie, y compris le Pologoe.	301,698,000 bect.
Deos la monerchie autrichieooe. .	206,740,000
Dens la Graode-Bretegoe.	144,375,000
En Prusse.	79.950,000
Bavière.	15,950,000
Wurtemberg.	5,857,500
Bade.	4,891,700
Saxe.	4,620,000
Hesse-Darmstadt.	3,062,000
Hesse-Electorale.	2,310,000
Nassau.	1,100,000
Ensemble des autres Etats. . . .	19,914,700
Totel. . .	793,468,900

Suède et Norwége.	11,749,000
Danemark.	22,073,150
Hollaode et Belgique.	26,980,140
Espagoe.	37,400,000
Portugal.	11,715,000
Suisse.	4,125,000
Etets italiens (moios ceux de le mooarchie eutrichieooe). . . .	63,000,000
Torquie d'Europe et Grèce. . . .	19,850,900
Iles Iooieooes.	275,000
Total. .	197,168,190 bect.

Ces chiffres démontrent qu'il y a un rapport nécessaire entre la récolte des céréales et le taux de la population, rapport d'autant plus nécessaire que l'accroissement ou la diminution des récoltes développent on abaissent la propriété des natiuns, assnrent l'ordre public ou engendrent les perturbatiuns les plus graves. Il y a là deux écueils à éviter : le premier, que le prix des céréales ne descende au-dessous de leur valeur de revient et des dépenses du fermage, ce qui entraîne la ruine du cultivateur ; le second, que ce même prix excédant le salaire des classes laborieuses ne rende leur situation difficile et dangereuse. Ce double écueil a été évité en France, d'une part en exportant les quantités disponibles, d'autre part en important les quantités nécessaires à la consommation. La loi du 15 avril 1832, qui régit cette matière, permet les importations moyennant 1 p. 100 par hectolitre pour l'introduction par terre on par navires français, et moyennant une surtaxe de 1 franc 25 centimes par hectolitre pour les navires étrangers, à la condition que le prix du froment ne s'élève pas à plus de 28, 26, 24 et 22 fr. dans les quatre classes de départements frontières par lesquels a lieu l'importation. L'exportation est frappée d'un droit de 2 fr. par hectolitre, lorsque le prix des grains dans ces mêmes départements est de 25, 23, 21 et 19 fr., suivant les classes, et d'un droit progressif en sus pour chaque franc dont les prix sont dépassés ; mais le droit d'exportation baisse lorsque les céréales sont au-dessous des premiers prix mentionnés dans la proportion de 25 cent. par hectol. En Angleterre, cette situation n'a pas été réglée comme elle l'est en France ; aussi cette question est-elle la source des plus vifs désordres au sein des classes ouvrières. De toutes les céréales, c'est le blé qui a la plus grande influence sur les populations, et principalement les populations laborieuses ; dès que le blé a été connu, il a servi de mesure commune pour toutes les valeurs en circulation : ce petit grain a eu de tout temps une importance considérable ; sa culture a toujours été l'objet des sollicitudes les plus empressées, les plus actives. (*Voy.* BLÉ.)

Dans cette *Encyclopédie*, nous compléterons le travail qui a déjà été fait sur ce sujet par des détails plus explicatifs de l'influence de ce grain sur l'existence matérielle de l'homme. Ainsi quelques économistes se sont appliqués à démontrer la proposition suivante, à savoir, que la mortalité est d'au-

tant plus forte que le blé est plus cher ; que la mortalité est d'autant plus faible que le blé est moins cher.

En 1766, dans un ouvrage publié sous le titre de *Recherches sur la population*, Messance prouva cette influence du blé par des chiffres puisés dans les registres des paroisses. Un économiste anglais, M. Barton, a fait un travail semblable avec des résultats analogues. De nos jours, le docteur Mélier, reprenant les recherches de Messance, a donné une série de tableaux, où le chiffre des décès a été mis en comparaison du prix du blé dans toute la France. Il résulte, de ces tableaux et des développements dans lesquels l'auteur est entré, que, aujourd'hui comme autrefois, la mortalité est soumise à l'influence du prix du blé et du grain, quoique cette influence diminue progressivement.

Nous devons d'ailleurs faire observer à nos lecteurs que la détermination de ces sortes de rapports est loin d'être à l'abri de toute objection sérieuse. On conçoit, en effet, que la cherté du blé résultant ordinairement de la mauvaise récolte faite dans l'année, il n'est pas moins rationnel d'attribuer l'augmentation de la mortalité aux intempéries, qui, en perdant les récoltes, n'ont pu manquer d'être préjudiciables à la santé publique, qu'au prix élevé du grain. Quoi qu'il en soit, nous donnons ici le tableau comparatif du prix du pain et de la mortalité à Paris de 1801 à 1820.

ANNÉES DE CHERTÉ.			ANNÉES DE BAS PRIX.		
années	prix du pain les 2 kil.	nombre de décès	années	prix du pain les 2 kil.	nombre de décès.
1801	88 78	20,767	1803	63 87	25,491
1802	82 04	20,582	1804	53 01	20,870
1807	89 80	20,587	1805	60 »»	18,460
1811	70 93	16,029	1806	64 25	19,962
1812	88 74	19,852	1808	63 20	17,352
1813	80 12	19,761	1809	60 »»	16,718
1816	82 25	19,124	1810	61 81	17,705
1817	96 41	21,124	1814	62 48	19,972
1818	77 78	22,421	1815	59 53	20,429
1820	72 55	22,464	1819	61 20	22,671
Total.	789 40	202,811	Total.	609 35	193,720
Années commu.	78 94	20,281	Années commu.	60 94	19,942

M. le docteur Mélier a également démontré par les chiffres suivants que la justice a plus de vols à punir dans les années de cherté que dans les années de bas prix.

ANNÉES DE CHERTÉ.			ANNÉES DE BAS PRIX.		
années	prix du blé.	nombre de voleurs jugés.	années	prix du blé.	nombre de vol. jugés.
	fr. c.			fr. c.	
1828	22 03	17,481	1828	15 85	15,156
1829	22 59	18,238	1827	18 21	15,865
1830	22 39	18,719	1833	16 62	19,354
1831	22 10	19,589	1834	15 25	18,902
1832	21 85	21,783	1835	15 25	19,078
Total.	110 96	95,810	Total.	81 18	88,355
Années commu.	22 19	18,162	Années commun.	16 24	17,670

Depuis quelques années, cette influence diminue de jour en jour ; la statistique est là pour le témoigner. L'une des causes principales de cette diminution est le progrès constant de l'agriculture en France. Non-seulement nous cultivons aujourd'hui une étendue de terre plus considérable qu'autrefois, mais nous cultivons mieux. Ce fait est attesté par la quantité de blé, froment et produits de toute sorte obtenus par hectare : cette quantité s'accroît chaque année, en même temps que le grain est de meilleure qualité. Ce n'est pas à dire cependant que la production satisfasse toujours aux besoins de la consommation, puisque, sur trois années, il y en a deux qui nous forcent à importer les blés étrangers. Cette importation est ordinairement de 1,000,000 d'hectolitres. De 1815 à 1841, elle a été, en moyenne, de 800,000 hectolitres. Un savant économiste, M. Moreau de Jonnès, a calculé que cette importation coûte à la France une somme annuelle de plus de 17,000,000 et demi. Cette somme s'est élevée, pour la période de 1815 à 1841, c'est-à-dire de vingt-sept années, à 464,000,000 de francs au moins. Il estime que 7,000,000 de personnes, ou seulement 260,000 par année, ont vécu de cet approvisionnement. Néanmoins, sur 136,665,000 hectolitres de froment dont la production nous est connue, plus de la moitié est produite par la France. Nous pourrions compléter notre consommation si nous voulions ajouter 163,000 hectares de notre territoire à la culture du blé : notre production est très-inégalement répartie, puisqu'elle se concentre dans une douzaine

de départements, tandis que les autres n'ont pas une culture proportionnée à leurs besoins.

Le tableau suivant démontrera cette inégalité.

MAXIMUM.		MINIMUM.	
DÉPARTEM.	HECTOLIT.	DÉPARTEM.	HECTOLIT.
Nord	2,312,689	Rhône	346,639
Seine-Infér..	2,120,600	Allier......	277,945
Eure........	1,831,373	Hautes-Alp.	221,858
Aisne	1,630,325	Pyrén.-Or.	182,256
Pas-de-Cal..	1,565,476	Ardèche.....	139,611
Seine-et-Oise.	1,556,369	Loire	138,612
Oise.........	1,544,051	Haute-Loire	100,333
Eure-et-Loir.	1,504,690	Lozère	60,416
Maine-et-L..	1,486,921	Cantal.....	41,132
Isère	1,433,838	Creuse.....	10,214
Total....	16,767,522	Total...	1,517,046

Voici les départements où la consommation du blé est la plus grande et celle où elle l'est le moins.

MAXIMUM.		MINIMUM.	
DÉPARTEM.	HECTOLIT.	DÉPARTEM.	HECTOLIT.
Seine	3,044,756	Pyrén.-Or..	251,514
Nord........	2,443,011	Morbihan ..	243,106
Seine Infér..	1,633,354	Ariége	232,092
Pas-de-Cal. .	1,534,093	Allier......	167,436
Calvados	1,449,672	Hautes-Alp.	168,795
Gironde.....	1,208,621	Ardèche....	153,619
Seine-et-Oise	1,137,461	Loire	106,559
Aisne	1,135,575	Creuse.	70,271
Bouch.-du-R.	1,034,900	Haute-Loire	62,701
Manche	954,625	Lozère	43,803
Total....	15,805,098	Total...	1,531,896

M. Moreau de Jonnès, dans un travail fort curieux et des plus instructifs sur cette matière, a constaté que, considérée en général, la consommation individuelle du blé était, par habitant, de près d'un hectolitre et trois quarts; « ce qui, dit-il, laisse à fournir par les autres céréales, le méteil, le seigle, l'orge et le maïs, et par les pommes de terre, le sarrasin et les châtaignes, un déficit d'environ un hectolitre et un quart. Pour leur substituer le blé, il faudrait que la production de celui-ci s'augmentât de près de 44,000,000 d'hectolitres, qui exigeraient environ 4,000,000 et demi d'hectares, ou, ce qui serait mieux, une culture plus soignée, mieux entretenue et plus productive. »

La consommation du blé par habitant, dans chacune des grandes régions de la France, est celle-ci :

Nord orient.	1,99 hect.	Midi orient.	1,35 hect.
Nord occid.	1,80	Midi occid.	1,64

La moyenne est de 1,72. Sous Louis XIV, cette consommation n'était que d'un hectolitre par habitant; sous Louis XV, elle était de 115 à 118 litres; aujourd'hui, le nombre des habitants qui se nourrissent de blé est triple de celui qui existait au XVIIIe siècle. Aucun exemple ne démontre mieux cette amélioration que le tableau suivant, dressé par M. Moreau de Jonnès : ce tableau indique la division par époque, depuis l'année 1700 jusqu'à présent, des habitants du royaume, suivant que les uns se nourrissent de froment et les autres de méteil, seigle, orge, avoine, maïs et autres graines de moindre qualité.

Nombre d'habitants nourris de froment.		Nombre d'habitants nourris de grains inférieurs.	
Epoques.	Habitants.	Par 100 habitants.	Habitants.
1700	6,670,000	33	13,330,000
1760	8,254,000	40	12,746,000
1764	8,374,000	39	13,326,000
1784	9,340,000	39	14,660,000
1791	9,200,000	37	15,600,000
1811	12,150,000	42	16,650,000
1816	13,654,100	45	16,316,000
1839	19,621,000	60	13,919,000

Les ressources alimentaires de la France s'accroissent chaque jour. Ce progrès exerce une influence heureuse sur les chances de mortalité, qui diminuent d'autant plus que les subsistances s'améliorent. Ainsi, de 1815 à 1835, dans un laps de vingt ans, la récolte en blé a augmenté de 12 pour 100 : la population s'est également accrue de 12 pour 100. Dans cette période, la diminution de la mortalité a été partout observée et à domicile et dans les hôpitaux.

Il y a tout lieu d'espérer que, avec l'aisance, et l'instruction se répandant de jour en jour, les relations des peuples de plus en plus fré-

quentes et amicales, le commerce dans un progrès constant, les voies de communication plus multipliées et mieux entretenues, les moyens de transport plus prompts et plus faciles, l'industrie s'avançant toujours de conquête en conquête; il y a tout lieu d'espérer, dis-je, qu'avec toutes ces causes réunies, l'alimentation humaine, plus productive, plus abondante, plus saine, étendra et développera de plus en plus le bien-être des classes inférieures : ce bienfait se complétera avec le temps, et les générations à venir, héritières de nos progrès et de nos améliorations, parcourront des horizons plus vastes, et, emportées comme nous par le besoin de plus de bien-être, amélioreront, à leur tour, la condition humaine, en faisant pour leurs successeurs ce que nous avons fait pour elles; un meilleur sort sur la terre.

JOSEPH DE CROZE.

CÉRÉBRALE (*fièvre*). — Pinel désignait sous ce nom l'une des variétés de sa fièvre ataxique chez les vieillards, s'accompagnant le plus souvent d'un ramollissement de la pulpe cérébrale. Plusieurs auteurs allemands désignent encore par là des variétés de la fièvre typhoïde (*voy.* TYPHOIDE), dans lesquelles le cerveau n'offre le plus souvent néanmoins aucune altération organique, appréciable aux sens. La même dénomination s'applique fréquemment, en France, tantôt aux diverses espèces de méningite et de cérébrite, tantôt à de simples fièvres graves, ou bien à des entérites s'accompagnant de symptômes cérébraux prononcés. L'expression *fièvre cérébrale*, toute populaire qu'elle est devenue de nos jours, sert donc à rendre des idées fort différentes et devient alors aussi vague que le serait celle de fièvre pulmonaire ou intestinale.

CÉRÉMONIAL. — Trente années de paix et les bienfaits qu'elles ont produits en Europe témoignent assez en faveur de la diplomatie moderne, dont quelques esprits superficiels ou ignorants essayent, mais en vain, de contester l'utilité pratique. La diplomatie du XIX[e] siècle, c'est le triomphe de l'intelligence sur la force brutale de la guerre : les destinées du monde se décident aujourd'hui non plus par le bruit du canon, mais par la sagesse des hommes d'Etat. La diplomatie et le cérémonial sont inséparables l'un de l'autre, comme la pensée de la forme. Si le style c'est l'homme, le cérémonial c'est en quelque sorte la diplomatie. Des hommes peu habitués à pénétrer l'esprit des choses ont repoussé le cérémonial diplomatique comme un système de formalités sans but ou de préjugés des temps féodaux, sans réfléchir que le cérémonial supplée pour ainsi dire au manque d'un code général des nations. En effet, qu'est-ce que c'est que le cérémonial, sinon un ensemble de pratiques observées dans les occasions solennelles de la vie publique. La vie publique d'une nation ne repose pas seulement sur les principes du droit, mais aussi sur les rapports d'amitié, de bienveillance, d'estime réciproque de gouvernement à gouvernement. Pour exprimer ces diverses nuances des relations étrangères, on a imaginé certaines marques extérieures dont chacune a sa portée et sa signification propre. Ce n'est pas pour la forme en elle-même, mais pour le sens qu'on y attribue, que le cérémonial est considéré à juste titre comme une partie essentielle de la diplomatie. Les intérêts contraires, les buts opposés, la différence des formes gouvernementales et autres causes non moins puissantes ayant empêché et empêchant toujours les nations d'adopter un code commun, une règle générale servant de bases aux rapports internationaux, il fallait, pour maintenir l'harmonie et la bonne intelligence entre les gouvernements étrangers, y substituer des formes extérieures adaptées à la diversité des lieux et des circonstances, puisque les principes du droit, uns et invariables, ne pouvaient, dans leur application pratique, subir aucune altération essentielle sans détruire les éléments fondamentaux de la justice. L'origine du cérémonial diplomatique en explique suffisamment l'importance. — Sans remonter à des époques reculées, des faits très-récents assignent au cérémonial un grand rôle dans la marche des événements politiques. Qui ne connaît la question d'étiquette survenue entre le cabinet des Tuileries et le duc de la Victoire, et l'influence qu'elle a eue sur les rapports réciproques entre le gouvernement français et la régence d'Espartero? N'a-t-on pas vu, l'année dernière, surgir un conflit très-grand entre le cabinet des Tuileries et la Porte Ottomane, à cause du pavillon tricolore arboré à Jérusalem, une des trois villes saintes des musulmans? Le refroidissement actuel entre les deux cours de France et de Saint-Pétersbourg ne provient-il pas de ce que le chargé d'affaires de France n'assista

pas à la réception du corps diplomatique à l'occasion de la fête de l'empereur Nicolas? Il n'y a presque pas de semaine où les feuilles publiques n'annoncent quelque querelle d'étiquette ou quelque différend né de l'oubli du cérémonial.

Étiquette de cour. — Chaque Etat a une double sphère d'action : intérieure et extérieure. Le cérémonial, étant la forme de cette double vie, subit la même division : dans le premier cas, on l'appelle plus communément *étiquette de cour;* dans le second cas, cérémonial diplomatique ou cérémonial d'ambassade. Tout gouvernement est libre d'introduire chez lui l'étiquette qui lui convient le mieux. Cependant, par rapport aux puissances étrangères, cette étiquette ne devient obligatoire que par le consentement tacite ou exprès de ces dernières ; car, s'il appartient au souverain de déterminer le cérémonial qui doit être suivi à sa cour, il n'est pas moins vrai que, lorsqu'il s'agit d'accorder des honneurs ou des distinctions au représentant d'une puissance étrangère, il importe que les deux gouvernements agissent d'accord entre eux, vu l'importance qu'on attache aux prérogatives de l'étiquette dont plusieurs tiennent essentiellement à la dignité des souverains et des nations. Ainsi, par exemple, toutes les puissances de l'Europe se sont constamment refusées à ce que leurs ambassadeurs se traînassent à genoux à l'audience de l'empereur de la Chine, comme le prescrit le cérémonial du céleste empire.

La royauté étant le centre où convergent tous les pouvoirs de l'Etat, il en résulte que, dans les gouvernements monarchiques, les honneurs et les distinctions se concentrent au siége de la royauté, c'est-à-dire à la cour; c'est pour cela que le cérémonial intérieur a pris la dénomination d'*étiquette de cour.* C'est Charlemagne qui, le premier, l'a introduite en Europe, d'après l'exemple et les traditions de la cour byzantine. Par suite du mariage de l'empereur Othon II avec la princesse grecque Théophane, l'étiquette prit un nouvel essor, et se développa tellement sous le règne de Charles-Quint, qu'elle devint une science aussi difficile qu'étendue, témoins les nombreux ouvrages publiés à ce sujet.

La cour d'Espagne passait autrefois pour suivre la plus grave et la plus sévère étiquette. Au milieu du progrès social et du développement des idées libérales, l'étiquette espagnole a pris successivement des allures plus franches et des formes plus dégagées. Ses us et ses traditions, quoique beaucoup modifiés et tempérés, se rencontrent aujourd'hui encore aux cours de Vienne et de Turin. A la cour impériale d'Autriche, par exemple, les ambassadeurs même de premier rang ne sont pas admis à la table de l'empereur. On se rappelle que, sous le ministère du comte Molé, le marquis de Rumigny, ambassadeur de France à Turin, a dû être rappelé de son poste à cause d'une coiffure à barbes que l'épouse de l'ambassadeur avait portée à une réception de la cour, coiffure qui, suivant l'étiquette sarde, n'est permise qu'aux princesses du sang.

La dynastie de juillet n'a conservé de l'ancienne étiquette de Louis XIV que l'introduction des ambassadeurs; les chambellans sont remplacés par les aides de camp du roi et des princes. Les invitations se font au nom du roi par l'aide de camp de service.

Dans l'étiquette de cour, la désignation du titre et du rang du souverain est le point principal. Quoique, d'après les principes du droit naturel, toutes les puissances soient égales entre elles, il y a néanmoins une multitude de causes qui ont établi des distinctions parmi les monarques de l'Europe, tant par rapport à leur préséance que par rapport à leur dignité. La dignité impériale et royale a toujours été considérée comme la plus éminente. La prépondérance des anciens empereurs romains, qui comptaient des rois au nombre de leurs vassaux, a été une des premières causes de cette supériorité de la dignité impériale, supériorité que les rois n'accordent plus aujourd'hui au simple titre d'empereur. En effet, lorsque le czar Pierre I[er] prit le titre impérial, la France et l'Espagne exigèrent du successeur du czar des réversales déclarant que *ce titre n'influerait en rien sur le rang et la préséance réglés entre les puissances, et qu'il n'apporterait aucun changement au cérémonial usité entre les deux cours.*

Toutes les puissances catholiques accordent la préséance au saint-père, comme chef visible de l'Eglise de Jésus-Christ. La cour de Russie, au contraire, ainsi que les rois appartenant au culte protestant, ne voyant dans le pape que l'évêque de Rome réunissant la souveraineté temporelle, prétendent prendre rang avant lui. Cependant le congrès de Vienne a établi que les nonces du pape auront le pas sur tous les autres

ambassadeurs, lors même que les nonces seraient accrédités auprès d'une cour protestante. D'où il faut conclure que le congrès de Vienne a voulu indirectement reconnaître la préséance du saint-siége sur toutes les autres puissances. Quelques faits récents viennent à l'appui de cette opinion. Il y a trois ans, la cour de Rome ayant élevé l'internonciature de Bruxelles au rang de nonciature, le nouveau titulaire, Mgr Fornari, prétendit avoir le pas sur M. le marquis de Rumigny, qui, malgré sa double qualité d'ambassadeur de famille et d'ambassadeur le plus ancien, fut autorisé, par son gouvernement, à faire droit à la demande du nonce apostolique. Monseigneur Fornari ayant été ensuite accrédité en la même qualité auprès de la cour des Tuileries, le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, qui depuis douze ans avait été le doyen et le chef du corps diplomatique à Paris, lui céda sans aucune contestation la préséance.

Pour éviter les contestations, le congrès de Vienne essaya d'établir, une fois pour toutes, les principes d'après lesquels devait être réglé le rang entre les têtes couronnées; mais les rivalités et les jalousies auxquelles donna lieu cette question menaçant d'entraver la marche régulière et de troubler la bonne intelligence du congrès, on s'empressa d'en ajourner la solution à un moment plus favorable.

Malgré l'incertitude qui règne au sujet du droit de préséance entre les monarques, on observe assez généralement la maxime qu'entre deux puissances d'une dignité égale, c'est la *possession et l'ancienneté* de la dignité qui décident le point de la préséance. Quelques gouvernements, ne voulant pas adhérer à ce principe, ont stipulé par des traités spéciaux les conditions de la préséance, en prenant pour base la population de leurs Etats respectifs; d'antres, si c'étaient des monarchies, ont établi comme point de départ *l'ancienneté de la dynastie*, et si c'étaient des républiques, l'ancienneté de l'indépendance de l'Etat.

En général, la dignité royale a la préséance sur les républiques. L'Angleterre, sous Cromwell, et la république française, ont pourtant prétendu et ont réellement réussi à conserver le rang qu'elles avaient occupé sous la domination des rois.

A titre de politesse seulement, les têtes couronnées accordent aux princes d'une égale dignité le pas sur elles lorsque ceux-ci viennent leur rendre visite. Les empereurs romains, pourtant, n'accordaient jamais, chez eux, une pareille distinction aux rois étrangers, et, lorsque le pape vint voir l'empereur Joseph II à Vienne en 1782, celui-ci ne refusa pas le droit de préséance au saint-père, mais bien un trône plus élevé.

Presque tous les monarques portent plusieurs titres. Suivant qu'ils veulent donner à certains actes plus ou moins de solennité, ils emploient le grand ou le petit titre. Le premier comprend l'énumération des principales provinces dont se composent leurs Etats, et même de pays qui n'ont jamais été ou ne sont plus en leur possession, mais sur lesquels ils élèvent des prétentions. Le titre de roi de Jérusalem, entre autres, est porté par l'empereur d'Autriche, et par trois rois, savoir : ceux d'Espagne, de Portugal et de Sardaigne. Le souverain du Portugal continue de s'appeler seigneur de la Guinée, de l'Arabie, de la Perse et des Indes, comme la reine d'Espagne ajoute à ses titres celui de reine des Algarves, *de Gibraltar*, des Indes orientales et occidentales.

Depuis la révolution de juillet, le chef de l'État en France n'emploie d'autre titre que celui de roi des Français : la cour de Rome lui donne aussi le prédicat de Majesté Très-Chrétienne, titre qui provient du temps des croisades, dans lesquelles les rois de France se distinguèrent par leur zèle à protéger et défendre les intérêts de la religion catholique. Le roi de France s'appelait jadis le fils aîné de l'Eglise, parce que le roi Clovis, après avoir remporté, en 496, une grande victoire sur les Allemands, se fit baptiser avec toute sa cour, au moment où les autres rois de l'Europe étaient païens ou hérétiques.

Dans les monarchies héréditaires, à l'exception de la France et de la Belgique, le souverain ajoute, immédiatement après ses noms de baptême, la formule, *par la grâce de Dieu, empereur ou roi de...*, en voulant indiquer par là qu'il tient son pouvoir d'en haut.

Le titre de Majesté ne se donne qu'aux empereurs et aux rois; le prince palatin de Hesse-Cassel, les grands-ducs et les membres des familles royales s'appellent Altesse royale; les ducs, les princes et le landgrave de Hesse-Hombourg jouissent du prédicat d'Altesse sérénissime; le sultan enfin, de celui de Hautesse.

Le pape, dans ses propres Etats, prend le titre d'*évêque de l'Eglise catholique*, et, dans ses bulles, il s'appelle *serviteur des serviteurs de Dieu*. Toute la chrétienté lui donne le titre de *Sa Sainteté*, ou *très-saint père*.

En Espagne et en Portugal, le souverain signe toujours, *moi, le roi*. En s'adressant au roi, on dit, en Espagne, *Senhor*; *Senhora*, si c'est une reine; en France, on l'appelle *sire;* en Norwége, tout le monde tutoie le monarque; en Espagne, au contraire, c'est le monarque qui tutoie tous ses sujets sans distinction de rang. Pour rehausser la splendeur de la couronne, les monarques de l'Europe s'entourent d'un brillant et nombreux cortége, qui forme ce qu'on appelle *la cour*, et qui se compose de plusieurs *grandes charges*, telles que celles de grand maître, grand chambellan, grand maréchal, grand écuyer, dont chacune a ses attributions spéciales et un personnel particulier. C'est sous la direction du grand maître des cérémonies que les charges de la cour remplissent leurs fonctions auprès de la personne du souverain aux jours de grand apparat. Tout y est réglé par un programme rédigé d'après les actes cérémoniaux déposés depuis des siècles aux archives de la cour, afin de maintenir intactes les traditions monarchiques et d'éviter en même temps les disputes d'étiquette.

On pourrait remplir des volumes, si l'on voulait décrire le cérémonial que les cours monarchiques observent dans les diverses occasions solennelles de la vie publique, telles que mariages, baptêmes, sacre, prestation d'hommage, funérailles, audiences, etc., etc. Pour en donner une idée, il suffit de retracer rapidement quelques traits les plus saillants du cérémonial du sacre, de l'avénement au trône et des audiences solennelles, cérémonies qui ont une importance politique réelle, soit sous le rapport du droit public, soit sous le rapport du droit des gens.

La cérémonie du couronnement date du temps de saint Boniface, évêque de Mayence, qui procéda au sacre de Pepin le Petit. Depuis cette époque, l'usage du sacre devint assez général en Europe. Le sacre du roi de France fut célébré pour la dernière fois à l'avénement de Charles X; la révolution de 1830 y substitua la prestation de serment par lequel le roi s'engage, devant les chambres réunies, à observer la charte. Cet exemple a été suivi en Belgique, lorsque le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut choisi pour roi des Belges. En Espagne et en Portugal, dans les Etats d'Italie et dans les petits Etats d'Allemagne, la cérémonie du sacre n'existe plus de nos jours. En Hongrie, le roi n'est pas considéré comme légitime, s'il n'a pas été sacré et s'il n'a pas été couronné du diadème du royaume par l'archevêque de Gran, assisté du palatin ou vice-roi de Hongrie. A la mort du pape, tous les cardinaux présents à Rome sont renfermés au conclave, pour élire le nouveau pontife. Au moment de faire connaître le résultat du scrutin, tous les cardinaux se réunissent sous un dais, et tombent à genoux devant le pape nouvellement élu, qui, restant seul debout, s'aperçoit que le choix est fixé sur lui. Après lui avoir fait prêter le serment de maintenir les constitutions de l'Eglise, on lui met au doigt l'anneau du pêcheur, et on le proclame du haut de la loge extérieure de Saint-Pierre. La huitaine après, il est sacré dans la même basilique par le cardinal diacre, qui, en lui ceignant le front du trirègne, lui dit : *Scias te esse patrem principum ac regum, rectorem orbis*. Le pape, couronné de la tiare, se rend ensuite en grand cortége à la basilique de Saint-Jean de Latran pour prendre possession de son église épiscopale, qui, pour cela, s'appelle *omnium urbium et orbis ecclesiastici mater et caput*.

L'empereur de Russie et les rois de Prusse et de Danemark se posent eux-mêmes la couronne sur la tête pendant la cérémonie du sacre. Napoléon en fit autant au double couronnement de Paris et de Milan. Ce sont les hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat qui, dans les autres monarchies, remplissent cette fonction; ainsi, en Angleterre, c'est l'archevêque de Canterbury; en France, autrefois, c'était l'archevêque de Reims.

La cérémonie du sacre est ordinairement suivie de la prestation d'hommage et de fidélité. En Angleterre, les pairs du royaume prononcent, à genoux et la tête découverte, la formule du serment; après quoi ils montent successivement les degrés du trône, et, touchant de leur main la couronne royale, ils embrassent le souverain sur la joue droite. Au sacre de la reine Victoria, l'embrassade fut supprimée par des motifs que chacun comprend. En Norwége, il existait jadis un usage assez singulier : pour indiquer que c'était la nation qui avait le droit de faire et défaire le roi, les membres du *storthing* (as-

semblée nationale), après avoir, d'un coup de pied, ôté au roi la couronne, la lui remettaient, avec la main, sur la tête. Cette cérémonie, par trop humiliante, a été abolie par la civilisation moderne. Le roi de Hongrie, après avoir été sacré, monte à cheval et se rend sur une colline dominant la ville de Presbourg; là il frappe avec l'épée royale en l'air vers les quatre parties du monde, comme pour montrer qu'il saura combattre l'ennemi, de quelque contrée que celui-ci puisse venir. En Hollande, il n'y a pas de sacre proprement dit; on installe le roi dans une séance que les états généraux du royaume tiennent en plein air. En Turquie, le successeur du sultan décédé est d'abord proclamé dans les mosquées et dans les rues de la capitale; trois jours après, il se rend dans la mosquée Ejub, où le grand émir et le mufti le ceignent du sabre du prophète. L'Espagne, le Portugal, la plupart des Etats d'Italie et les plus petits Etats d'Allemagne ont laissé tomber en oubli la cérémonie du sacre. Par contre, l'empereur d'Autriche est sacré trois fois, comme roi de Hongrie, de Bohême et de Lombardie.

Cérémonial d'ambassade. — Le cérémonial pratiqué aux audiences solennelles que les têtes couronnées accordent aux ambassadeurs étrangers forme une transition naturelle au *cérémonial diplomatique*, ou *cérémonial d'ambassade*, que nous allons parcourir. Autrefois les ambassadeurs nouvellement accrédités auprès d'une cour, en arrivant à leur poste, faisaient une entrée solennelle, le jour où ils se rendaient à l'audience de remise de leurs lettres de créance. Cet usage ne subsiste aujourd'hui presque nulle part, excepté en Turquie, où cependant on ne le suit pas toujours. Lorsqu'un ambassadeur nouveau arrive au lieu de sa destination, il se rend d'abord chez le ministre des affaires étrangères du gouvernement auprès duquel il a été accrédité, et, après lui avoir exhibé une copie authentique de ses lettres de créance, il demande une *audience publique* pour remettre ses lettres de créance au chef de l'Etat. Si le représentant étranger n'a que le rang de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire, il ne peut prétendre qu'à une audience *particulière*. Au jour fixé pour l'audience publique, l'introducteur des ambassadeurs arrive avec deux carrosses du roi, à huit chevaux, à l'hôtel de l'ambassadeur, pour conduire celui-ci à l'audience. Dans le premier carrosse prend place l'ambassadeur, ayant à sa gauche l'introducteur des ambassadeurs; le second carrosse, destiné à servir de rechange, reste vide. Suit l'équipage particulier de l'ambassadeur, où se trouvent les secrétaires et les attachés à l'ambassade. Aussitôt que le cortége entre dans la cour d'honneur de la résidence du chef de l'Etat, le poste militaire bat aux champs. L'ambassadeur descend à l'entrée principale du château, et, accompagné de l'introducteur des ambassadeurs et du personnel de l'ambassade, il est conduit, par le grand escalier, à la salle d'audience, qu'on ouvre à deux battants devant lui. Le souverain le reçoit assis sur son trône, près duquel se tient toujours, dans cette occasion, le ministre des affaires étrangères. L'ambassadeur, s'approchant du trône, fait trois profondes révérences; à la troisième, le monarque se lève et se découvre, invitant l'ambassadeur à s'asseoir et à se couvrir. Après une courte harangue, l'ambassadeur prend des mains du premier secrétaire d'ambassade ses lettres de créance, et, les montrant au monarque, il les dépose entre les mains du ministre des affaires étrangères. Le monarque répond ordinairement quelques mots bienveillants à l'ambassadeur, qui se retire en faisant les trois révérences, ayant le chef découvert. Celui-ci est ensuite présenté à la reine et aux membres de la famille royale; il a soin toutefois de ne jamais se couvrir devant l'épouse du monarque. Ces présentations accomplies, l'ambassadeur est reconduit avec le même cortége à son hôtel.

Lorsque l'ambassadeur est accrédité auprès du chef d'une république, le cérémonial est beaucoup plus simple. L'ambassadeur se rend alors dans son propre carrosse à l'audience, où, après avoir prononcé son discours assis et la tête couverte, il remet ses lettres de créance. A Constantinople, lorsque les ministres du premier ou du second ordre sont admis en audience du Grand Seigneur, on les revêt de *pelisses d'honneur*, distinction qui leur est accordée en raison du rang de vizir, dont ils jouissent en Turquie. Quoique l'audience publique ne soit pas regardée comme absolument nécessaire, il est bien rare qu'elle n'ait pas lieu.

La remise des lettres de créance des ministres plénipotentiaires se fait toujours en audience particulière et à huis clos. Cette différence dans le cérémonial tient à ce que

les ambassadeurs proprement dits sont censés représenter la personne de leur monarque, et comme tels prétendent aux prérogatives dont jouirait leur monarque s'il était présent; c'est pour cela qu'à l'audience publique ils restent assis et se couvrent la tête, tandis que les plénipotentiaires remettent leurs lettres de créance debout et le chef découvert. Cela nous amène tout naturellement à examiner les diverses catégories des agents diplomatiques.

Les ambassades permanentes datent du temps où le cardinal Richelieu dirigeait pour ainsi dire la politique du monde, en multipliant les rapports de la France avec les autres Etats formant le système politique de l'Europe. Rigoureusement parlant, il n'y a que deux classes d'agents diplomatiques : ceux qui sont revêtus du caractère représentatif et ceux qui ne le sont pas; mais la diversité du rang des puissances et la variété du cérémonial ont contribué à en établir plusieurs classes. Au commencement du XVIIIe siècle, on en reconnaissait généralement trois. Pour éviter les disputes et les collisions surgissant entre les agents diplomatiques des diverses classes au sujet du droit de préséance, le congrès de Vienne jugea à propos d'adopter, en date du 19 mars 1815, un réglement général établissant trois catégories d'agents diplomatiques, savoir : *ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires*.

Mais déjà, trois ans aprés, les puissances européennes, réunies au congrès d'Aix-la-Chapelle, reconnurent l'opportunité d'introduire une catégorie intermédiaire entre les ministres plénipotentiaires et les chargés d'affaires. Le rang et la dignité que les agents diplomatiques de première et de deuxième classe sont obligés de soutenir entraînent des frais considérables, que les Etats européens plus ou moins grevés de dettes auraient désiré voir réduits. A cet objet, ils ont imaginé une classe intermédiaire d'agents diplomatiques, qui, tout en remplissant les mêmes fonctions que les ministres plénipotentiaires, ne seraient pas tenus à des frais de représentation si considérables. C'est là le but principal de la création *des ministres résidents*, qui, dans l'ordre de la hiérarchie diplomatique, occupent le troisième rang. Les chargés d'affaires, qui occupent le quatriéme rang, ne remplissent ordinairement leurs fonctions qu'*ad interim*, c'est-à-dire en l'absence de l'ambassadeur ou du ministre plénipotentiaire ordinaire de leur nation. Lorsque ces derniers, par un motif quelconque, sont obligés de s'absenter de leur poste, ils chargent leur premier secrétaire de diriger la légation : celui-ci prend alors le titre de chargé d'affaires. On donne assez souvent ce même titre aux consuls généraux pour les revêtir d'un caractère diplomatique que la plupart des puissances ne reconnaissent pas, sans cela, aux membres du corps consulaire, excepté aux consuls établis dans les échelles du Levant.

La diplomatie moderne compte donc quatre classes d'agents.

A la première appartiennent *les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires :* ces derniers sont envoyés pour remplir une mission spéciale; par exemple, pour conclure la paix, faire une demande en mariage, épouser par procuration; les *legati a latere*, ambassadeurs extraordinaires du pape, dignité qui ne peut être remplie que par des cardinaux; et les *nonces* du saint-siége. Le caractére essentiel des agents diplomatiques de première classe, c'est de représenter non-seulement leur gouvernement, mais aussi la personne de leur monarque. Ils ont, en conséquence, assez souvent prétendu avoir le pas même sur les princes des lignes collatérales, comme ils ont le droit de préséance sur tous les dignitaires d'Etat et sur les autres membres du corps diplomatique. Ils jouissent du titre d'*Excellence*, dont cependant ne se sert jamais envers eux le prince auprès duquel ils sont accrédités; ils ont le droit d'atteler six chevaux à leur voiture d'apparat; dans les audiences publiques, ils restent assis et la tête couverte devant le monarque auprès duquel ils sont accrédités : on leur rend, dans ces occasions, les honneurs militaires comme aux princes du sang. Enfin leur prérogative spéciale consiste dans le droit de traiter les affaires avec le prince même, sans se servir du canal du ministre des affaires étrangères.

La seconde classe comprend *les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, les internonces du pape* et *l'internonce d'Autriche à Constantinople*. Ceux-ci ne représentent pas la personne du monarque; ce ne sont que des mandataires sous le rapport des affaires étrangères. Entre le représentant et le mandataire diplomatique il y a cette différence, que le premier réunit en même temps les prérogatives personnelles de son souve-

rain, dont le simple mandataire n'est jamais revêtu. On n'accorde que par politesse aux agents diplomatiques de seconde classe le titre d'*Excellence*; ils n'ont droit qu'à des audiences particulières; leur suite n'est pas si nombreuse que celle des ambassadeurs, auxquels sont attachés des conseillers ou des cavaliers d'ambassade, plusieurs secrétaires, voire même des aumôniers; enfin ils ne traitent pas les affaires directement avec le prince auprès duquel ils sont accrédités, mais avec le ministre des relations étrangères.

Les ministres résidents et *les chargés d'affaires* qui embrassent la troisième et la quatrième classe des agents diplomatiques ne sont accrédités qu'auprès du ministre des affaires étrangères; ils jouissent des immunités et privilèges accordés aux membres du corps diplomatique, sans pouvoir prétendre aux prérogatives et distinctions des ambassadeurs et des envoyés extraordinaires.

L'institution des ministres résidents n'a été adoptée par la France qu'en 1832 Abstraction faite du point de vue de l'économie que nous avons indiquée plus haut, la nomination d'un ministre résident sert à éviter très-souvent les querelles d'étiquette qui pourraient surgir si l'on envoyait un agent diplomatique d'un rang supérieur. On choisit, en outre, pour ministres résidents des individus qui se recommandent par une haute capacité, mais dont la fortune ou le nom ne relèverait pas assez une dignité diplomatique supérieure, où il faudrait maintenir son rang, soit par une naissance illustre, soit par un grand train de maison. Le droit de préséance entre les membres du corps diplomatique est déterminé par la catégorie respective à laquelle ils appartiennent; l'ambassadeur a le pas sur l'envoyé extraordinaire, celui-ci sur le ministre résident, etc. Entre les membres de la même catégorie, c'est l'*ancienneté* qui décide, non pas l'ancienneté d'âge, mais la date de la remise des lettres de créance. L'ambassadeur le plus anciennement accrédité auprès de la même cour a le pas sur tous les autres ambassadeurs; l'exception existant en faveur des *nonces* du saint-siége a été rapportée plus haut. L'ambassadeur le plus ancien devient de droit le doyen et le chef du corps diplomatique.

Suivant l'usage adopté, l'agent diplomatique nouvellement arrivé envoie, aussitôt après la remise de ses créances, des cartes de visite à ses nouveaux collègues. Si c'est un ambassadeur, il fait remettre sa carte par un cavalier ou secrétaire d'ambassade; les autres ambassadeurs sont tenus alors de venir lui faire en personne la première visite d'étiquette, qu'il a soin de leur rendre le plus tôt possible et en personne. Les agents diplomatiques des catégories inférieures lui font, au contraire, demander l'heure à laquelle il pourra les recevoir; l'ambassadeur ne leur rend cette visite que par carte.

Si l'agent diplomatique nouvellement arrivé est d'un rang inférieur à celui d'ambassadeur, il commence par demander aux ambassadeurs l'heure où il pourra leur faire sa première visite d'étiquette. Aux autres membres du corps diplomatique il n'envoie que sa carte et n'en reçoit la visite aussi que par carte.

La première visite d'étiquette est considérée comme tellement importante et essentielle en diplomatie, que ses collègues ne reconnaissent pas au représentant d'une puissance étrangère un caractère diplomatique, si la question de la première visite n'a été préalablement vidée entre eux et lui.

Par politesse, durant la visite, tout ambassadeur donne la droite à un autre ambassadeur, sans égard aux contestations de préséance qui pourraient subsister entre leurs cours respectives; mais il n'accorde jamais cette distinction à un agent diplomatique d'un rang inférieur. Les mêmes maximes règlent les visites réciproques des autres classes d'agents diplomatiques.

Suivant les principes fondamentaux du droit des gens, il dépend du libre arbitre du souverain d'envoyer un agent diplomatique du rang qui lui plaît; cependant il est d'usage, entre les souverains, de convenir du rang de l'agent qu'ils veulent accréditer réciproquement, afin que les représentants de l'un et de l'autre soient de la même classe.

Les grands frais de représentation auxquels sont tenus généralement les ambassadeurs, pour soutenir dignement le rang de leur souverain, ont engagé quelques cours à supprimer les ambassades pour y substituer des légations, dont les chefs sont pris dans les catégories inférieures. Depuis trois ans, la Russie a rappelé ses derniers ambassadeurs de Vienne, Londres et Paris, en se proposant de les remplacer par des envoyés extraordinaires.

En examinant au fond les prérogatives dont jouissent les ambassadenrs, on comprend aisément qn'il n'y a réellement que les têtes couronnées, jouissant des *honneurs royaux*, qui puissent nommer des ambassadeurs, malgré que les républiques de Venise et des Pays-Bas aient réclamé pour leurs représentants le titre et les prérogatives d'ambassadeurs. Aujonrd'hui encore on nomme abusivement *ambassadeurs* les représentants de la confédération helvétique.

L'histoire de la diplomatie offre quelques cas où des dames ont aussi été envoyées en qualité d'ambassadrices. La cour de France donna le titre d'ambassadrice extraordinaire à madame la maréchale Guébriant, chargée, en 1646, d'une mission spéciale auprès de Wladislas IV, roi de Pologne. Auguste II de Pologne envoya la comtesse Koenigsmarck auprès de Charles XII.

Les princes qui ne jonissent pas des honneurs royaux et les républiques de moindre importance se bornent à envoycr des agents diplomatiqnes de la troisième et quatrième catégorie. Il arrive assez souvent que le même agent diplomatique est accrédité auprès de plusieurs cours à la fois, lorsque les intérêts et relations réciproques ne sont pas d'importance à exiger la résidence permanente de l'agent dans la même capitale. L'ambassadeur de France à Turin est accrédité en même temps auprès de la duchesse de Parme; l'envoyé français à Florence l'est aussi à la cour de Lucques. Quelquefois des conrs liées par une parenté étroite se font représenter à l'étranger par un scnl et même agent diplomatique. A l'exception de Paris, Bruxclles et Vienne, les ambassadeurs d'Autriche représentent partout en même temps la cour de Toscane.

L'éponse de l'agent diplomatique participe non-seulement à toutes les immunités des membres du corps diplomatique, mais on lui rend encore certains honneurs qui ne pourraient lui être refusés sans manquer en quelque sorte aux égards dns à son mari. Quant au cérémonial auquel elle a droit, soit dans la présentation à la cour, soit dans les visites d'étiquette, elle pent prétendre à la même préséance que son époux. Aux cercles des impératrices et des reines, les épouses des ambassadeurs ont droit *au tabouret*.

Une catégorie tout à fait distincte des agents diplomatiques comprend les *agents, commissaires, délégués et consuls étrangers*. Les *agents* sont chargés spécialement des intérêts privés des souverains étrangers. Lors même qu'ils sont revêtus d'un titre diplomatique, par exemple du titre de conseiller de légation, ils n'ont pas droit aux immunités des agents politiques; ils sont mnnis tont simplement de lettres de recommandation qu'on appelle, en style officiel, *lettres de provision*. Les *commissaires* sont nommés ordinairement pour fixer les limites entre denx Etats on pour procéder à des liquidations, tandis que *les délégués* sont envoyés pour plaider les intérêts de leur nation devant des congrés diplomatiques. Pour ce qui regarde *les consuls*, ils sont appelés à défendre et à protéger les intérêts commerciaux de leur nation dans les places de commerce et dans les ports de mer étrangers. Ils ont si pen nn caractère diplomatique, que des citoyens indigènes peuvent être nommés consuls d'nne nation étrangère. Ce qui forme l'élément substantiel du caractère diplomatique, c'est précisément l'indépendance: voilà ponrquoi quelques publicistes rangent à tort les consuls parmi les agents diplomatiques. Par une exception à cette règle, les consnls établis aux échelles du Levant et dans les Etats barbaresques sont assimilés aux ministres résidents, et jonissent parfois des prérogatives des ambassadenrs, tout en dépendant de leur ambassadeur à Constantinople.

Cérémonial des consuls établis en Orient. — Lorsqu'un consul nommé à un poste des échelles dn Levant arrive au lieu de sa destination, il a soin d'en prévenir en personne, ou par le ministère de son drogman, le souverain du lien où il doit résider, ou le gouverneur qui le représente; il lui remet on fait remettre ses lettres de créance: ces lettres de créance sont le signe caractéristique de la représentation diplomatique. Après cette notification, il reçoit du sultan, ou des différents beys ou gouverneurs, le firman qui l'admet à l'exercice de scs fonctions et lui assure la jouissance des droits et privilégcs accordés aux ministres étrangers. Après avoir reçu le firman ou diplôme susdit, il doit faire nne visite au ministre du souverain, et, en son absence, au gonvernenr de la ville. Dans cette visite d'étiquette, il cst accompagné par la garde d'honneur qne le gouverneur de la ville attache à son service, par son chancelier, par son drogman et par le corps des négociants et commerçants

de sa nation. A l'arrivée d'un pacha ou gouverneur, le consul lui doit une visite d'étiquette; par contre, si un officier subalterne, soit digdaban ou cadi, fait une entrée dans une ville, c'est lui qui doit sa première visite aux consuls, qui le reçoivent entourés du corps des négociants de leur nation respective, et s'empressent de lui rendre la visite en personne.

Dans les occasions solennelles, par exemple à la naissance d'un enfant du Grand Seigneur, aux anniversaires, etc., etc., les consuls illuminent leur palais et les résidents nationaux leurs maisons pendant trois nuits consécutives. Une salle du palais consulaire est de suite transformée en une espèce de café public où l'on sert des rafraîchissements et des liqueurs à tous ceux qui se présentent, sans distinction de rang, de nation ou de religion.

Les consuls vont, en outre, accompagnés de leur cortége, complimenter le pacha ou le gouverneur de la ville au sujet de l'heureux avénement qu'on célèbre, et témoignent la satisfaction de leur gouvernement par des fêtes, des bals et des feux d'artifice.

Pour être admis à l'exercice des fonctions consulaires en Europe, le titulaire doit avoir obtenu l'*exequatur* de la puissance à qui appartient le lieu où il doit résider. L'*exequatur* est demandé ordinairement par l'ambassadeur ou autre agent diplomatique de la même nation accrédité auprès de ladite puissance. Le consul, ayant reçu l'*exequatur*, en fait part aux autorités locales, pour que le document soit enregistré à la chambre de commerce respective. Ce n'est qu'après cette formalité qu'il déploie son caractère public et s'installe dans ses fonctions. Il est d'usage que le consul nouvellement arrivé fasse en personne une visite de cérémonie aux autorités locales ainsi qu'aux consuls des autres nations.

Le corps consulaire embrasse les consuls généraux, les consuls de première et de deuxième classe, et les vice-consuls. Le consul général est chargé de correspondre avec les consuls et vice-consuls de son district, et d'en référer au ministre des affaires étrangères. Par ce moyen, le ministre est exempté d'entrer dans des détails trop minutieux, et ne court pas risque d'être absorbé par une foule de petites correspondances insignifiantes.

Cérémonial des congrès. — Les questions relatives au cérémonial à suivre à l'occasion de l'ouverture d'un congrès diplomatique ayant jadis donné matière à des discussions sans fin, les puissances réunies aux congrès d'Utrecht, en 1713, et d'Aix-la-Chapelle, en 1748, décidèrent, d'un accord commun, qu'on ne suivrait, pendant le cours des négociations, aucun cérémonial, et que les plénipotentiaires s'assembleraient sans aucune distinction de rang. Il y a cependant un point de la plus haute importance qui reste toujours à régler par un accord préliminaire, c'est celui de déterminer lequel des plénipotentiaires portera la parole dans les conférences et aura le droit de faire des propositions. Comme on le voit, c'est là une chose essentielle dont peuvent dépendre la tournure des délibérations et le résultat définitif du congrès. Il y a plusieurs modes pour résoudre cette question. La parole peut être portée 1° par le ministre plénipotentiaire appelé à présider le congrès; 2° par le plénipotentiaire chargé du rôle de médiateur entre deux puissances lorsqu'il s'agit d'intérêts mis en question entre ces deux puissances; 3° par chaque plénipotentiaire, à tour de rôle; 4° enfin chaque ministre propose lui-même tout ce qui a rapport aux intérêts de sa propre nation. Suivant les circonstances, la majorité décide lequel des quatre modes indiqués est préférable. Le but du congrès étant, soit de résoudre des questions générales du droit des gens, soit de faciliter l'accord entre différentes puissances, il s'ensuit que les négociations séparées qu'on poursuit durant le congrès aboutissent à autant de traités particuliers qu'il y avait de points de discussion.

La signature des traités est accompagnée de certaines formalités qui, plus d'une fois, amenèrent des disputes si sérieuses entre les négociateurs, que la conclusion du traité fut ajournée jusqu'à la solution de la question de préséance se rattachant à l'acte de signature. Dans le corps du traité, le rang d'une puissance est établi par l'ordre suivant lequel on la mentionne : la puissance la première nommée a donc la première place. Quant aux signatures, elles sont ordinairement rangées en deux colonnes : la place supérieure dans la colonne à droite, dans le sens du blason, c'est-à-dire à gauche du lecteur, est la première place, ou la place d'honneur; la place qui lui fait face dans la colonne à gauche est censée être la place in-

férieure; la seconde place de la colonne à droite occupe le troisième rang, et ainsi de suite.

Pour éviter les querelles de préséance entre les puissances signataires d'un traité, il est d'usage aujourd'hui d'observer l'*alternat*. Le traité conclu est expédié en autant d'exemplaires qu'il y a de parties contractantes. Comme chaque partie contractante en reçoit un exemplaire authentique pour être déposé aux archives de l'Etat, elle y appose sa signature à la place d'honneur. De cette manière, chaque partie occupe à son tour la première place, sans préjudicier aux prétentions sur le rang des autres puissances. Cela se pratique tant dans le corps de l'acte que dans la signature.

Lorsqu'un traité a été conclu par la médiation d'une troisième puissance, on cède, par courtoisie, la place d'honneur à la signature du ministre plénipotentiaire de la puissance médiatrice. Indépendamment de l'*alternat*, le congrès de Vienne a établi que, pour prévenir les querelles de préséance, on signerait dorénavant les traités conclus par plusieurs puissances d'après l'ordre alphabétique desdites puissances. C'est ainsi que les actes du congrès de Vienne ont été signés dans l'ordre suivant : Autriche, Danemark, Espagne; France, Grande-Bretagne, Prusse, Russie, Suède.

Pour qu'une convention diplomatique devienne obligatoire, il est nécessaire qu'elle soit ratifiée par les puissances contractantes et que les ratifications en soient échangées, à moins qu'il n'ait été stipulé par une clause expresse que la convention recevra son exécution, même avant l'échange des ratifications. Si la convention a été conclue par la médiation d'une tierce puissance, c'est par les mains du ministre plénipotentiaire de cette puissance que se fait d'ordinaire l'échange des ratifications.

Avant de clore cet aperçu rapide du cérémonial diplomatique, il nous reste à dire quelques mots sur la *place d'honneur* dans les entrevues personnelles des souverains et des ministres qui les représentent. La difficulté de résoudre cette question est un des motifs principaux pour lesquels les têtes couronnées, en voyageant, gardent aujourd'hui l'*incognito*. En thèse générale, la place d'honneur entre deux personnes dans la ligne droite, c'est la première; dans la ligne transversale, c'est celle de la droite. Entre trois personnes, soit en ligne droite, soit en ligne transversale, la place d'honneur reste au milieu. Entre trois places, dans la ligne droite, la première est considérée comme seconde en rang, et, dans la ligne transversale, c'est celle à droite qui est plus honorifique que celle à gauche. Dans les séances, le rang se règle d'après la distance du président, et alterne de la droite à la gauche. Dans les assemblées, processions et autres cérémonies nombreuses, ces règles sont parfois sujettes à des exceptions. Le programme du cérémonial, dans ce cas, est communiqué d'avance aux membres du corps diplomatique; ceux qui y trouvent quelque atteinte portée à leur droit de préséance s'abstiennent de paraître à la cérémonie, en se réservant de protester plus tard contre la lésion de leurs droits.

Cérémonial maritime. — Les usages et les prétentions des puissances maritimes relativement aux honneurs et aux saluts que les vaisseaux se rendent réciproquement en pleine mer, ou que ces derniers rendent en s'approchant des forteresses établies sur la côte ou à l'entrée des ports, ont plus d'une fois donné lieu à des violences, et ont même servi de motif ou de prétexte à la guerre.

Pour comprendre toute la portée du cérémonial maritime, il faut le considérer sous trois différents rapports, savoir : 1° comme un acte de sujétion et de respect; 2° comme une marque d'infériorité; 3° enfin comme un acte de courtoisie qui, suivant les circonstances, peut être volontaire ou ordonné par des lois.

Si l'on envisage le cérémonial maritime sous le point de vue de la *légalité*, il faut, d'après les principes généraux du droit des gens, reconnaître qu'aucune puissance n'a le droit de prescrire aux vaisseaux étrangers le cérémonial à suivre en pleine mer. La liberté et égalité naturelle dont jouit chaque nation non-seulement chez elle, mais aussi en pleine mer, ne saurait être modifiée aucunement par la supériorité accidentelle d'une autre puissance. Tous les arguments qu'on voudrait faire valoir à cet objet, tels qu'une origine plus ancienne, une population plus nombreuse, des forces navales plus considérables, un degré de civilisation plus élevé, et autres motifs, sont impuissants à établir en faveur d'une nation quelconque la *domination de la mer*.

Mais, pour nous tenir aux faits, l'usage du cérémonial maritime existe non-seulement

en *mer sujette*, mais aussi en *mer libre*. On appelle *mer sujette* la partie de la mer adjacente, qui peut être défendue du côté du rivage; la haute mer, au contraire, qui n'est pas susceptible d'être maintenue, est censée être la *mer libre*.

De tout temps on a accordé aux nations maritimes la faculté de tracer à une certaine distance des côtes une frontière maritime dite *ligne de respect*, en dedans de laquelle l'étranger, même en absence de toute force, est obligé à se conduire comme s'il se trouvait sur le territoire du pays y attenant. La ligne de respect est ordinairement placée à la plus forte portée de canon, à moins que par des traités spéciaux on ne l'établisse à une distance plus considérable. Nul doute que l'Etat à qui appartient la mer adjacente n'ait le droit de fixer, en dedans de la ligne de respect, le cérémonial maritime à suivre tant par les vaisseaux nationaux que par les vaisseaux étrangers. C'est l'usage de ce droit que quelques puissances maritimes ont voulu étendre à la mer libre, en s'arrogeant ainsi l'empire de la mer. Soit par faiblesse, soit par courtoisie, quelques nations s'y sont assujetties; les cas de cette soumission se multipliant ont créé le cérémonial maritime en pleine mer, qui, plus tard, a été sanctionné par des traités spéciaux. Dès lors la légalité du cérémonial maritime, en mer libre, ne saurait plus être contestée. Sans énumérer les nombreuses controverses auxquelles l'application du cérémonial maritime a donné lieu depuis des siècles, il suffit d'observer que les prétentions exagérées de quelques puissances maritimes relativement au cérémonial ont diminué de beaucoup, et que presque tous les nouveaux traités conclus à ce sujet ont pour base le principe de la réciprocité parfaite.

L'objet principal du cérémonial maritime, c'est le *salut*, dont il y a cinq espèces, savoir:

1° Le salut du pavillon;

2° Le salut par la décharge du canon;

3° Le salut des voiles;

4° Le salut de la mousqueterie;

5° Le salut de la voix.

Le *salut du pavillon* se rend en amenant le pavillon de poupe; c'est un acte de la plus grande soumission, qui ne se rend jamais qu'au supérieur, par exemple, de la part d'un navire marchand aux vaisseaux de guerre, ou aux forteresses d'une puissance qu'on approche dans une mer qui lui est sujette.

Le *salut par décharge du canon* se fait en tirant un certain nombre de coups de canon; le nombre varie suivant le rang de celui qui rend ou qui reçoit le salut; le salut du canon chargé à boulet est le plus honorifique : de même le salut fait par des coups de canon tirés de suite, sans attendre le contre-salut, atteste un plus grand respect. Presque toutes les nations saluent d'un nombre impair, trois, cinq, sept, neuf, jusqu'au salut royal de vingt et un coups. La Suède seule salue d'un nombre pair.

Le *salut des voiles* consiste en baissant les huniers jusqu'au demi-mât. Ce salut n'est observé que par les navires marchands lorsqu'ils rencontrent un vaisseau de guerre, qui, par conséquent, ne le leur rend jamais. C'est une espèce d'hommage rendu par la marine marchande à la marine de guerre, en reconnaissance de la protection qu'elle reçoit de cette dernière.

Le *salut de la mousqueterie* n'a guère lieu que dans les occasions de réjouissance et d'allégresse publique.

Enfin le *salut de la voix* se pratique après le salut du canon, ou quand l'on ne veut ou l'on ne peut pas rendre le salut du canon, par exemple lorsqu'est arboré le pavillon amiral, ou en rencontrant un vaisseau portant le pavillon amiral. Dans ce cas, l'équipage du vaisseau monte sur les vergues, et, agitant de la main droite le chapeau en l'air, il pousse, au signal du sifflet, des vivat.

Quant au lieu où le salut doit être rendu, toutes les nations prétendent que dans la mer sujette à leur domination leurs vaisseaux de guerre soient salués indistinctement par les vaisseaux étrangers, soit du canon, soit du pavillon. La France, l'Espagne et la Grande-Bretagne n'ont pas voulu jusqu'ici accorder l'honneur du salut aux républiques de la part de leurs *vaisseaux amiraux*, exigeant, au contraire, que ceux-ci soient salués les premiers par les batteries du port où ils entrent.

Toutes les nations d'Europe exigent, en outre, que les vaisseaux étrangers, soit de commerce, soit de guerre, voyageant seuls ou réunis en escadre ou flotte, lorsqu'ils passent sous le tir du canon de leurs ports, forteresses ou résidences, rendent le salut, tant du canon que du pavillon. Le contre-salut n'est rendu aux vaisseaux de guerre que du

canon, soit coup par coup, soit après le salut accompli. Le nombre des coups du contre-salut varie suivant le rang du vaisseau qui a salué le premier. Le même cérémonial est exigé aujourd'hui par les nouveaux États d'Amérique. Les États barbaresques, au contraire, ont l'usage de saluer les premiers les vaisseaux de guerre des nations européennes, lorsque les vaisseaux de ces dernières sont pour entrer dans un de leurs ports ou passent devant une de leurs forteresses. Lorsque deux navires de guerre se rencontrent, le commandant inférieur salue le premier celui qui lui est supérieur en rang. Un vaisseau de guerre voyageant tout seul salue la division qu'il rencontre, celle-ci, à son tour, rend le premier salut à l'escadre, l'escadre à la flotte, et ainsi de suite. Lorsque ce sont des officiers du même rang qui commandent les deux vaisseaux qui se rencontrent, on supprime ordinairement le salut, ou le vaisseau qui se trouve sous le vent salue le premier. Il en est de même par rapport aux divisions, escadres et flottes qui se rencontrent. Lorsque deux divisions, escadres ou flottes, dont l'une est auxiliaire à l'autre, opèrent leur union, c'est l'auxiliaire qui rend le salut à la principale. En tous ces cas, le salut a lieu par la décharge du canon.

Cependant, quelques puissances, comme la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne, exigent en haute mer le premier salut des officiers de marine du même rang, en prétendant, en outre, que leurs vaisseaux amiraux soient salués par les navires étrangers tant du canon que du pavillon et des voiles. La même prétention a été élevée plus tard par les vaisseaux des têtes couronnées envers des vaisseaux appartenant à des républiques. Enfin la Grande-Bretagne prétend les honneurs du canon et du pavillon pour chacun de ses vaisseaux de ligne et frégates, de la part de tous les vaisseaux, escadres et flottes étrangères naviguant dans les mers qui environnent les Iles Britanniques. Le plus souvent, des prétentions pareilles sont restées sans résultat. Il y a cependant des nations, comme les Hollandais, qui s'y sont assujetties, en vertu de traités spéciaux.

Malgré la rigueur qu'on observe dans l'application des principes du cérémonial maritime entre les nations, les souverains, les princes et princesses sont dispensés de l'observation de tout cérémonial, et reçoivent, au contraire, partout les honneurs du canon, même de la part des forteresses étrangères où ils sont pour entrer. La même distinction leur est accordée lorsqu'ils se rendent à bord d'un vaisseau de guerre pour le visiter, dans lequel cas le salut du canon est accompagné du salut de la voix. Les ambassadeurs ou agents diplomatiques de premier rang ont droit aux mêmes honneurs de la part des vaisseaux de guerre de la nation à laquelle ils appartiennent ou près du gouvernement de laquelle ils sont accrédités.

Il arrive que, durant le séjour d'un ou plusieurs vaisseaux de guerre dans un port étranger, on y célèbre des fêtes nationales. Dans ce cas, les vaisseaux de guerre prennent part à de pareilles solennités en se pavoisant et en tirant, le matin et le soir, un certain nombre de coups de canon.

Les forteresses, en rendant le salut, déploient quelquefois le pavillon, ce qui est une marque de distinction particulière. Outre les démonstrations de soumission ou de respect que les vaisseaux observent de la manière que nous venons d'exposer, il y a encore certaines marques d'amitié et de courtoisie qu'ils se témoignent mutuellement. Ces politesses consistent

1° En arborant en même temps que le propre pavillon le pavillon de la nation qu'on veut honorer;

2° En se portant sous vent, ce qui est la même chose que de céder la droite;

3° En envoyant à bord de l'autre vaisseau un officier pour en complimenter le commandant;

4° En se plaçant sous le pavillon de l'autre vaisseau.

Il est inutile de faire remarquer que ces actes de courtoisie amicale ne peuvent jamais être exigés par aucune puissance maritime s'ils ne lui sont offerts librement et spontanément.

Nous ne saurions mieux clore nos brèves réflexions sur le cérémonial maritime qu'en indiquant sommairement les formalités à observer dans l'exercice du *droit de visite*, question qui, depuis deux ans, exerce et anime autant la polémique des journaux que l'éloquence des orateurs parlementaires de France et de la Grande-Bretagne.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la légalité et l'opportunité du droit de visite par rapport à l'abolition de la traite. Nous nous bornerons à faire observer seulement qu'il a pris son origine dans la faculté accordée aux

puissances belligérantes de visiter les navires marchands pour s'assurer que ceux-ci ne sont pas chargés de contrebande de guerre. La traite des noirs ayant été assimilée à une guerre contre la dignité de l'homme et contre les principes de la religion et de l'humanité, le droit de visite a été appliqué par analogie aux navires suspects de se livrer à ce trafic infâme. Les nombreux abus dont l'Angleterre s'est rendue coupable dans l'exercice du droit de visiter les navires en général, joints à sa prétention à l'empire de la mer, ont contribué beaucoup à faire repousser le droit de visite appliqué à *la traite* comme une atteinte portée à l'indépendance nationale des autres nations. Force fut donc à l'Angleterre d'entrer pour cela en négociation avec les puissances étrangères, et de conclure des traités particuliers ayant pour base la parfaite réciprocité. Depuis 1817, le cabinet de Saint-James a signé à ce sujet les conventions suivantes :

En 1817, avec l'Espagne et le Portugal;

En 1818, avec la Hollande;

En 1824, avec la Suède et les Etats-Unis d'Amérique;

En 1826, avec le Brésil;

En 1831, avec la France;

En 1834, avec le Danemark et la Sardaigne;

En 1837, avec les villes hanséatiques et la Toscane;

En 1838, avec Naples;

En 1839, avec Haïti, Venezuela, Buenos-Ayres, Uruguay et Chili;

En 1840, avec Bolivia et le Texas;

En 1841, avec le Mexique, l'Autriche, la Russie et la Prusse.

Les traités que nous venons d'énumérer n'accordent pas tous la même étendue des droits à l'Angleterre; les États-Unis d'Amérique, entre autres, n'admettent pas le droit de visite réciproque, et autorisent même les navires de leur nation à repousser de vive force les vaisseaux anglais qui voudraient les visiter.

Il y a trois États en Europe qui ont toujours résisté et résistent encore à la demande de l'Angleterre pour obtenir le droit de visite réciproque; ces trois états sont : la Belgique, le Hanovre et la Grèce. — En général, lorsqu'un vaisseau de guerre veut procéder à la visite d'un navire marchand, il faut qu'il somme celui-ci *par la semonce d'amener;* à ce signal le navire doit s'arrêter En attendant, le vaisseau de guerre tire un coup de canon pour certifier d'une manière solennelle la vérité de son pavillon. Cette précaution a paru nécessaire pour mettre les navires marchands à l'abri d'une surprise de la part des corsaires. Le vaisseau de guerre ne doit pas s'approcher du navire marchand, mais il doit se tenir à la distance d'environ une lieue, et envoyer une embarcation avec deux ou quatre hommes au plus, dont un ayant le rang d'officier, pour visiter le navire. La visite s'opère ordinairement moyennant l'inspection des livres et des documents constatant la nationalité et la cargaison du navire : ce n'est que lorsque l'officier s'aperçoit de quelque irrégularité, qu'il est autorisé à procéder à l'inspection matérielle du navire et de la cargaison.

Si le navire, sommé par la semonce d'amener, cherche à s'échapper, le vaisseau de guerre a le droit de lui envoyer un boulet, de le poursuivre et même de le saisir, s'il oppose de la résistance. Si, lorsque l'embarcation envoyée pour procéder à la visite s'approche, le navire marchand jette des papiers ou des marchandises à la mer, le vaisseau de guerre est autorisé de saisir le navire sans autre, et de le conduire dans le premier port appartenant à la nation du vaisseau de guerre; il en est de même, lorsqu'on trouve à bord du navire marchand des papiers suspects, qu'on a soin auparavant de mettre sous scellé. En temps de guerre, les navires marchands voyagent ordinairement plusieurs ensemble et escortés par un vaisseau de guerre de leur nation. Dans ce cas, la visite s'effectue de la manière suivante : le vaisseau de guerre qui veut procéder à la visite envoie une embarcation à bord du vaisseau de guerre escortant; le commandant de celui-ci brandit son épée pour déclarer ainsi sur son honneur que les navires placés sous sa protection ne contiennent aucune contrebande; cela accompli, l'officier commandant l'embarcation doit se tenir pour satisfait et se retirer. L'Angleterre a voulu quelquefois pousser la visite plus loin, mais elle a toujours échoué devant la résistance unanime des autres nations, qui repoussent le doute élevé contre la parole d'honneur donnée par un officier de marine sous les armes, comme un outrage fait au droit d'estime du pavillon national. L. Ch. Debraux.

CÉRÉMONIE. — On assigne à ce mot différentes étymologies : les uns le font dé-

river de *cor* et *moneo*, parce qu'en effet les cérémonies sont des signes ou des symboles extérieurs qui ont tout à la fois pour objet d'exciter et de manifester les sentiments du cœur; selon d'autres, il aurait sa racine dans les mots *Cereris munia*, dont on aurait fait un mot générique au moyen d'une légère transformation, en sorte que, par une figure assez ordinaire, le nom propre du culte de Cérès, dont les mystères étaient ce qu'il y avait de plus sacré dans le paganisme, serait devenu ainsi commun à toutes les pratiques extérieures et solennelles de la religion. Quoi qu'il en soit de ces étymologies assez peu vraisemblables, l'origine des cérémonies est aussi ancienne que le monde, leur usage aussi étendu que l'humanité. Chez tous les peuples et dans tous les siècles, on voit le sentiment religieux se manifester au dehors par des symboles ou des pratiques extérieures qui constituent les différentes formes du culte public; partout on remarque des temples, des autels, des prêtres, des sacrifices, des fêtes et des cérémonies religieuses. Incapables par eux-mêmes de pénétrer dans l'avenir ou d'assurer le succès de leurs entreprises, on voit les peuples attentifs à consulter la Divinité par des pratiques diverses et à mériter sa protection par des prières, des vœux et des offrandes. C'est par des cérémonies religieuses qu'ils croient mettre un sceau inviolable à la solennité des traités et des serments. Ils confient à la Divinité, par des imprécations solennelles, la punition des crimes ou des perfidies qui échappent à la connaissance ou au pouvoir des hommes. Dans tous les besoins particuliers, dans toutes les affaires importantes, voyages, maladies, mariages, la Divinité est invoquée par des pratiques qui témoignent de leur dépendance, de leurs vœux et de leur confiance. Nulle guerre ne se déclare, nul combat ne se donne, nulle entreprise n'est formée, sans des cérémonies qui ont pour objet de placer ces entreprises sous la protection de la Divinité, et la gloire du succès lui est rapportée par des actions de grâces publiques et solennelles. Ce sont là des usages et des manifestations religieuses qui se retrouvent également, sous des formes diverses, chez les peuplades sauvages et chez les nations civilisées.

Cet accord unanime et constant de tous les peuples ne saurait être évidemment le résultat d'un préjugé sans fondement. Il ne peut avoir sa source que dans une inspiration naturelle dont il est en même temps l'effet et la preuve incontestable. Il sert à montrer que les cérémonies sont un besoin pour l'homme et la condition nécessaire de la religion. Les hommes, dit saint Augustin, ne peuvent être réunis dans la profession d'une religion vraie ou fausse, sans le secours de signes extérieurs, qui les enchaînent par des liens visibles. En effet, l'exercice des facultés de l'âme se trouvant assujetti aux organes par tant de rapports nécessaires, il est impossible que le culte intérieur ne se produise pas au dehors par des actes sensibles, ni qu'il subsiste et se conserve sans quelque chose d'extérieur qui contienne l'expression de nos sentiments, et qui serve en même temps à les fixer et à les réveiller. L'homme doit à Dieu l'hommage de toutes ses facultés; il faut qu'il témoigne par ses organes, comme par son esprit et son cœur, le sentiment de sa dépendance entière et absolue. Il ne dépend pas de lui d'échapper à cette loi de la nature. Les sentiments qui le dominent se révèlent et éclatent malgré lui; ils sont près de s'éteindre ou n'existent pas lorsqu'ils ne donnent aucun signe de leur existence et de leur activité. D'autre part, comme l'éducation doit intervenir dans le développement de notre intelligence, il est évident qu'elle doit embrasser, comme un de ses principaux objets, tout ce qui tient à la religion et aux devoirs de l'homme, et que, par conséquent, elle doit en rattacher les actes essentiels à des signes extérieurs qui les fassent comprendre et les rendent saisissables aux esprits les plus grossiers. Et de là vient la nécessité des cérémonies ou des rites permanents qui servent à exprimer d'une manière plus ou moins frappante les croyances et les devoirs de l'homme, ou ses différents rapports avec Dieu.

On voit donc que l'usage des cérémonies tient à la nature de l'homme, qui a besoin d'être frappé par les sens et de fixer par des signes ses affections aussi bien que ses idées. C'est par ce même motif qu'un instinct naturel a fait établir aussi chez tous les peuples des cérémonies civiles dont l'expérience démontre l'utilité. On sait quelle était leur importance chez presque toutes les nations de l'antiquité, et combien leur imposant appareil contribuait au respect des lois et des institutions. La puissance des cérémonies servit peut-être plus que tout le reste à main-

tenir la république romaine et à la défendre contre les dissensions intestines dont elle était sans cesse agitée. Les citoyens étaient distingués par des vêtements différents, selon les âges et les conditions; les consuls, les préteurs et les autres magistrats avaient pour marque de leur autorité des faisceaux, des licteurs, des chaises, etc.; les généraux et les soldats obtenaient pour récompense des triomphes, des ovations, des couronnes; les assemblées devaient se tenir à des jours marqués, et dans tel lieu plutôt que dans tel autre; on regardait comme important que le peuple vît ou ne vît pas le Capitole, qu'il fût tourné ou non du côté du sénat; les accusés et les candidats changeaient d'habits; enfin tout était appareil, représentation, cérémonie. Les actes les plus graves devenaient nuls par le défaut de ces formalités, et toute l'effervescence populaire s'arrêtait devant ces obstacles de convention. La république de Venise, dans les temps modernes, offre un exemple non moins frappant de l'influence des cérémonies. Enfin, à la Chine, elles jouent un si grand rôle dans tous les actes de la vie, qu'elles suppléent, pour ainsi dire, à la morale et à la législation.

L'importance des cérémonies, prouvée par l'expérience et par les besoins de notre nature, devient plus sensible encore quand on envisage en particulier leur objet, leur institution et leurs effets, aux différentes époques de la révélation. Dans les premiers âges du monde on voit les hommes élever des autels et les consacrer par des huiles et des parfums, offrir à Dieu les prémices des biens qu'ils tenaient de sa bonté, manger en commun les chairs des victimes, dresser des monuments comme un témoignage et une garantie de leurs alliances. Ces différentes cérémonies tendaient toutes à exprimer et à conserver parmi les hommes l'idée d'un seul Dieu créateur et souverain maître de l'univers, à inculquer le dogme fondamental d'une providence qui s'étend à tout, qui distribue les biens et les maux, qui doit un jour punir le crime et récompenser la vertu. Sous la loi de Moïse, les cérémonies, beaucoup plus nombreuses et formant une partie de la législation donnée aux Juifs par Dieu lui-même, avaient aussi pour but de maintenir les mêmes dogmes, et, en outre, d'offrir au peuple par leur appareil un préservatif contre les superstitieuses pratiques de l'idolâtrie. La plupart, en effet, étaient autant de monuments des miracles qui prouvaient la mission de Moïse, la protection spéciale de Dieu sur le peuple juif et la certitude des promesses que Dieu lui avait faites. Quelques-unes, d'ailleurs, avaient leurs motifs dans des circonstances de temps ou de lieu qui en justifiaient la sagesse et l'utilité. Il serait ridicule de vouloir juger d'après nos mœurs et nos usages les pratiques et les institutions d'une époque si reculée et d'un climat si différent du nôtre. Qui ne sait, par exemple, que les prescriptions qui nous paraissent si minutieuses touchant la distinction des viandes, touchant les purifications légales, et d'autres points semblables, outre leur signification morale que la différence des temps ne nous permet pas toujours de saisir exactement, avaient encore un but de salubrité qui se conçoit aisément dans les détails d'une législation également civile et religieuse.

Les cérémonies du christianisme, participant à la nature d'une religion destinée au genre humain tout entier, ont aussi, par cela même, un objet plus sublime et plus étendu. « Outre qu'elles servent, dit un auteur, à environner d'une plus grande pompe et d'une majesté plus imposante les offices divins et les saints mystères, elles inspirent au peuple une vénération plus profonde; car il ne sait guère apprécier les choses que par des apparences extérieures propres à frapper les sens. De plus, les cérémonies font comprendre l'effet de ces mystères, et naître le désir d'apporter les dispositions nécessaires à la réception des sacrements : elles élèvent le cœur et l'esprit à la contemplation des choses spirituelles; elles nourrissent et fortifient la piété des fidèles, raniment leur charité et leur foi, et sont un moyen de les prémunir contre l'hérésie. Enfin les cérémonies de l'Église catholique prouvent la divinité de la religion, sont une profession de foi, une leçon de morale, et un lien de société entre les hommes qu'elles réunissent au pied des autels pour offrir ensemble leurs hommages à un maître commun. »

Ainsi, par exemple, les fêtes instituées pour célébrer la naissance, les miracles, les souffrances, la mort, la résurrection de J. C., ou en mémoire de la descente du Saint-Esprit, sont des monuments incontestables et un témoignage sensible et permanent des faits miraculeux qui ont présidé à l'établissement de la religion. Les cérémonies du bap-

tème nous rappellent la corruption de la nature humaine par le péché; celles de la liturgie nous attestent la foi de l'Eglise touchant la présence réelle; le signe de la croix rappelle les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la rédemption, etc.; les cérémonies des funérailles expriment le dogme de la résurrection future et des peines et des récompenses de l'autre vie; enfin un grand nombre de cérémonies servent à nous retracer nos devoirs et à combattre par une salutaire influence les inspirations de l'égoïsme et des passions. La pénitence et la confession préviennent plus de crimes que les lois pénales; elles contribuent surtout à faire réparer une foule d'injustices qui échappent par leur nature à la répression des lois. La communion, qui nous place tous à la même table, nous apprend à nous considérer comme frères et efface aux yeux de la foi l'orgueil des distinctions sociales. On trouve de même une source féconde d'instructions salutaires dans les bénédictions de l'Eglise, dans les vœux du baptême, dans l'imposition des cendres et dans les autres pratiques du culte catholique.

Cependant les philosophes incrédules et tous ceux que fatigue le joug de la religion n'hésitent pas à condamner les cérémonies comme des superstitions contraires à l'esprit du christianisme et dangereuses pour le peuple, qui fait consister toute la religion dans les pratiques extérieures, qui place en elles une aveugle confiance et se montre plus soucieux d'y satisfaire que de remplir les devoirs essentiels de la morale. Mais ces prétendus sages, dont la raison se croit trop haute et trop puissante pour s'abaisser à la condition générale de l'humanité, devraient au moins se mettre d'accord avec eux-mêmes. Il faut, disent-ils, de la religion pour le peuple, c'est-à-dire apparemment des cérémonies, car il n'y a pas de religion sans cela. Comment donc la religion, qui est bonne et même nécessaire pour le peuple, lui serait-elle en même temps inutile et dangereuse? Quand il serait vrai que le peuple attache plus d'importance aux formes et aux pratiques extérieures qu'au fond même et aux devoirs essentiels de la religion, que prouverait cet abus contre l'usage des cérémonies, qui est une nécessité de notre nature? Mais, d'ailleurs, on ferait bien de s'assurer, avant tout, si les crimes, dont la progression est si effrayante, sont aussi nombreux dans la classe des chrétiens qui fréquentent assidûment les temples catholiques pour prendre part aux cérémonies de l'Eglise, que parmi ceux qui méprisent les pratiques du culte extérieur. Pour notre compte nous ne croyons pas, et personne assurément ne sera tenté de croire que le résultat de la comparaison fût favorable au système des philosophes. Le culte du christianisme, dit-on, doit consister dans l'adoration en esprit et en vérité; s'ensuit-il qu'il faille exclure les cérémonies qui excitent et entretiennent ces sentiments intérieurs d'adoration?

Quelques écrivains protestants, entre autres Spencer, dans un livre fort érudit sur les cérémonies des Hébreux, ont prétendu que la plupart des cérémonies mosaïques étaient empruntées au paganisme, et particulièrement aux usages des Égyptiens; d'autres ont soutenu de même que les cérémonies catholiques avaient une origine analogue, et étaient un reste du judaïsme ou du paganisme. Ces assertions ont été accueillies avec empressement et reproduites mille fois par les incrédules. Quand elles seraient vraies, je ne vois pas ce que l'on pourrait en conclure à la rigueur contre les cérémonies. Si Dieu a voulu sanctifier et rapporter à son culte des pratiques indifférentes par elles-mêmes, quoique ayant reçu chez les idolâtres une destination superstitieuse, si l'Église, de son côté, a suivi le même esprit pour attirer plus facilement au christianisme les restes de la population païenne, en conservant des usages dont le caractère changeait dès qu'ils recevaient une autre destination, peut-on voir dans une semblable imitation autre chose qu'un trait de sagesse admirable? Spencer et les autres protestants n'oseront pas assurément condamner à cause de cette origine les cérémonies prescrites aux juifs par Dieu lui-même. Pourquoi voudrait-on qu'elle fût un motif pour condamner celles que l'Eglise a consacrées?

Mais il s'en faut bien que les assertions des protestants et des incrédules soient rigoureusement prouvées. L'esprit de parti ou la manie systématique leur a fait imaginer des rapprochements arbitraires, supposer des causes ridicules, et établir, d'après quelques faits particuliers, une thèse générale évidemment démentie par une foule de témoignages. Qui croirait, par exemple, que Spencer va chercher dans la religion des Egyptiens l'origine des prophéties et des

oracles, de l'arche et du tabernacle, de la robe de lin dont se servaient les prêtres, et de plusieurs autres cérémonies dont la cause, d'ailleurs si naturelle, est, en outre, clairement indiquée dans l'Ecriture sainte, et qui sont même quelquefois directement opposées aux usages des Egyptiens? Comment ne pas s'étonner de la mauvaise foi ou de la niaiserie de Mosheim, qui a cru trouver dans les doctrines néoplatoniciennes l'origine du jeûne et des exorcismes dont la pratique, antérieure au christianisme, se trouve si clairement recommandée ou autorisée par l'Evangile? Les néoplatoniciens croyaient que les démons avaient un penchant naturel à entrer dans les corps pour se nourrir de sang et goûter les voluptés sensuelles dont ils ne pouvaient jouir par eux-mêmes; l'abstinence et les privations étaient donc un moyen de les éloigner et de se soustraire aux tentations causées par leur présence; ce fut, si l'on en croit Mosheim, ce préjugé introduit parmi les chrétiens qui donna naissance au jeûne établi dans l'Eglise. Telles sont les fadaises que débite sérieusement un des plus savants et des plus graves auteurs protestants sur l'origine des cérémonies. N'a-t-il donc jamais lu ce texte de l'Evangile : *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi in oratione et jejunio?*

Une partie des cérémonies consacrées dans la religion mosaïque ou dans la religion chrétienne, et qu'on représente comme un emprunt fait au paganisme, tiennent évidemment aux besoins et aux inspirations de notre nature, et c'est par cela même qu'on en retrouve le fond chez tous les peuples et dans tous les temps; car il existe, entre nos sentiments et les symboles destinés à les exprimer, des rapports naturels qui ont dû faire adopter partout des rites semblables ou analogues, sans qu'on ait besoin de recourir, pour expliquer cette ressemblance, à l'hypothèse arbitraire et puérile d'une imitation que mille causes diverses rendaient souvent impossible. D'un autre côté, les anciens patriarches, instruits par Dieu lui-même, avaient employé, dès l'origine, plusieurs cérémonies qui ont été conservées dans la religion mosaïque, et dont on voit aussi des restes dans les religions païennes. Faudra-t-il admettre que les juifs avaient emprunté aux païens ces rites transmis aux uns et aux autres par une ancienne tradition? Enfin, s'il existe entre les cérémonies judaïques ou chrétiennes, et celles qu'on remarque chez les païens, quelques analogies qui soient de nature à faire supposer une imitation, il est bien plus naturel d'attribuer cette imitation aux païens eux-mêmes qu'aux juifs et aux chrétiens. En effet, pour ce qui est des juifs, l'antiquité de leurs cérémonies est connue, tandis que les auteurs qui mentionnent des usages semblables chez les païens sont trop modernes pour que leur témoignage puisse fournir aucune lumière sur le commencement de ces usages. Et, quant au christianisme, on sait que la manie d'en copier les dogmes et d'en imiter les pratiques a été signalée par les Pères des premiers siècles, chez les néoplatoniciens, dont l'éclectisme n'était qu'un recueil d'idées souvent contradictoires puisées à toutes les sources. C'est pourquoi Théodoret ne craint pas de comparer ces philosophes à des singes (*Serm.*, 7). Tertullien avait déjà remarqué cette disposition des païens vers la fin du IIᵉ siècle. « Le démon, dit-il, qui a pour but de corrompre la vérité, cherche à imiter aussi le fond des sacrements divins dans les mystères des idoles. Il a imaginé à son tour un baptême pour ses fidèles, et il promet, à ceux qui croient en lui, la rémission de leurs fautes par le moyen de cette ablution. » Dans les initiations au culte de Mithra, il marque d'un signe le front de ses soldats, il célèbre l'oblation du pain, il offre le symbole et l'image de la résurrection, et représente le martyre par l'emploi du glaive (*Præscrip.*, cap. 40).

Quelques écrivains catholiques, entraînés par l'esprit de système, ont essayé d'expliquer l'origine de toutes les cérémonies par des raisons purement naturelles. C'est l'objet que s'est proposé, dans un ouvrage sur cette matière, Claude de Vert, savant bénédictin, qui n'a voulu voir, par exemple, dans l'usage de l'encens, que le besoin d'un parfum pour corriger l'air vicié des temples, et, dans les cierges, qu'un moyen d'illuminer les souterrains où les chrétiens célébraient l'office durant les persécutions. Ces explications, presque toujours forcées, sont démenties d'ailleurs par un grand nombre de faits. Ainsi l'autel des parfums élevé par Moïse dans le désert, et les lampes allumées en plein jour dans le temple de Jérusalem, ne peuvent évidemment comporter une semblable explication. Le P. le Brun, dans son ouvrage sur les cérémonies de la messe, combat victorieu-

sement le système dont il s'agit, et montre par des preuves nombreuses que, si quelques cérémonies doivent leur origine à des raisons de propreté, de commodité, de convenance, etc., d'autres ont été établies par des raisons mystiques, comme un moyen d'exciter les sentiments ou les idées religieuses dont elles offrent le symbole.

On distingue dans le christianisme deux sortes de cérémonies : les unes qui tiennent au fonds même de la religion, et qui doivent leur institution à J. C. lui-même; les autres qui servent seulement à donner au culte plus de pompe, plus de majesté ou plus de décence, et qui ont été établies par l'autorité de l'Eglise. On doit comprendre dans la première classe ce qui concerne la matière et la forme des sacrements, et les actes essentiels du saint sacrifice. Ces cérémonies sont constamment et partout les mêmes, et ne peuvent subir aucun changement. Ainsi, pour le baptême, il faut de toute nécessité employer l'eau naturelle et prononcer les paroles qui sont d'institution divine; mais, quant aux cérémonies accessoires, elles peuvent varier selon les circonstances. Le baptême a été donné longtemps par une triple immersion, quelquefois par une seule; il se donne aujourd'hui par la simple infusion de l'eau. De même le sacrifice de la messe est partout uniforme quant au fond, mais l'ordre et la nature des prières et des cérémonies accessoires offrent, selon les temps et les lieux, de nombreuses différences. Chaque particulier est tenu de se conformer à celles qu'il trouve établies; il n'appartient qu'aux pasteurs de les modifier, en se conformant aux règles tracées par les canons. R.

CÉRÈS, CÉRÉALES (*myth. arch.*), déesse de l'agriculture : Ennius la place la quatrième des douze grands dieux. Elle est fille de Saturne et de Rhée. Elle mit au monde Proserpine (emblème de la multiplication), Plutus (dieu de la richesse) et le cheval, trompée ou forcée qu'elle fut par ses frères, Jupiter et Neptune, et par Jasion.

L'histoire de cette déesse est fort courte : Proserpine ayant été enlevée par Pluton, Cérès, désolée, se mit à la recherche de sa fille. Après avoir placé deux flambeaux sur l'Etna et en avoir pris un à la main, elle parcourut le monde pour la chercher. La terre se trouva privée des bienfaits de l'agriculture et ravagée par la peste jusqu'à ce que Pan découvrit la déesse gardant ses troupeaux ou en chassant. Jupiter députa vers elle les Parques, qui la déterminèrent à revenir en Sicile. Cette intervention momentanée des soins que la déesse de l'agriculture prodigue à la terre ne fut pas complétement en pure perte. La déesse inspira de l'amour à son frère Neptune, dieu des eaux : peu sensible à cet amour, elle se transforma en cavale pour y échapper; mais le dieu, prenant la même figure, la rendit mère du cheval Arion. Était-ce pendant l'enfantement du plus utile serviteur de l'homme que la déesse se tenait cachée? Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque de l'histoire de Cérès qu'on la représente comme tellement irritée, qu'elle en prit le nom d'Érinnys; seulement, les uns attribuent cette grande colère à l'enlèvement de Proserpine et d'autres aux amours de Neptune. Quoi qu'il en soit, la déesse s'apaisa. Ce fut dans un guéret que Jasion, par surprise et par force, rendit la déesse mère de Plutus, dieu de la richesse.

Le favori de Cérès fut Triptolème, fils de Céléus, roi d'Eleusis. Reconnaissante de l'asile que lui avait offert Céléus lorsqu'elle menait une vie errante, elle guérit le petit Triptolème, qui était près de mourir, puis elle l'allaita elle-même. Dans le dessein de le rendre immortel, elle le mettait, la nuit, sous des charbons allumés, pour le dépouiller de ce qu'il avait de terrestre; mais la curiosité de Neœva, mère du petit prince, qui surprit la déesse dans cette effrayante opération pour un cœur maternel, suspendit les desseins de Cérès, qui se contenta d'enseigner l'agriculture à son élève. Plus tard, elle lui donna un char tiré par deux dragons pour qu'il allât répandre son art dans l'univers.

On représente ordinairement cette déesse avec une corne d'abondance ou avec des épis et des pavots; on lui met sur la tête des tours, ou plutôt un boisseau renversé, car le boisseau est presque toujours représenté, sur les médailles antiques, avec des pieds carrés qui peuvent être pris pour des créneaux. Souvent elle porte un vase ou des flambeaux. Sa figure est fréquemment accompagnée du cheval, du boisseau ou de la corbeille, en mémoire de celle qui figurait dans les mystères d'Éleusis. Une pâte antique la représente assise sur un char traîné par deux éléphants, animaux que l'on n'a jamais rencontrés attelés qu'au char de Bacchus. Les médailles d'Éleusis lui donnent un char tiré par des serpents ailés. Sur une pierre gravée, on la voit debout sur une tête de bœuf, tenant de la

main gauche des épis et de la droite une tête de bélier.

On lui donnait les noms de *Mater magna*, *maxima*, Παμμήτηρ (*Pammater*), mère grande, très-grande, mère de tout. Ses principaux surnoms étaient *Législatrice*, pour exprimer que c'est à l'agriculture qu'on doit l'invention des lois; *Porte-flambeaux*, en mémoire de ceux qu'elle avait portés en cherchant sa fille; et *Licmea*, allusion au van, instrument d'agriculture qui était consacré dans les fêtes de la déesse. Enfin, et nous omettons toutes les épithètes que les poëtes ont accolées à son nom, elle était particulièrement adorée sous les noms d'Enna, ville de Sicile, où elle avait un temple célèbre, d'Erinnys et d'Eleusis.

Tous les instruments et les produits de l'agriculture lui étaient consacrés; ainsi que la grue, la tourterelle et le serpent ailé. Après la moisson, on couronnait d'épis ses images, et au printemps, à défaut d'épis, on les couronnait d'herbe fraîche. Interdit de lui sacrifier d'animaux; la truie seule faisait exception, en mémoire de ce que Triptolème lui avait immolé une truie qui avait bouleversé un champ ensemencé.

Les mystères d'Eleusis étaient surtout célèbres. Les causes que l'on attribue à l'origine de ces fêtes sont très-diverses. La plus apparente est la tradition que nous avons rapportée, et suivant laquelle ce fut à Eleusis que l'agriculture fut dévoilée aux hommes. Ces fêtes étaient communes à toute la Grèce. On ne peut faire que des conjectures sur les cérémonies qui y étaient observées, puisqu'elles étaient réservées aux seuls initiés, qui ne pouvaient révéler ce qui s'y passait sans encourir la peine de mort. Il y avait les petites et les grandes Eleusinies. On attribue l'établissement des petits mystères au désir que témoigna Hercule d'être initié. Comme il était interdit d'admettre aucun étranger, on le satisfit en établissant ces mystères sur de nouvelles bases. Il fallait quelquefois cinq ans d'épreuves pour passer de la petite initiation à la grande. Les petits mystères se célébraient vers le mois de janvier, et les grands dans le mois d'août. Les fêtes duraient plusieurs jours; elles étaient présidées par le roi d'Athion, le premier magistrat d'Athènes. On y portait des torches ardentes, on allait et on revenait, en procession et en chantant, d'Athènes à Eleusis.

Outre ces fêtes mystérieuses, plusieurs autres étaient encore consacrées à fêter; cependant les mystères d'Eleusis avaient été fondés en mémoire d'un fait heureux pour l'humanité, l'invention de l'agriculture. La chasteté de la déesse, qui avait toujours fui les plaisirs de l'amour, était honorée par cette règle, qui n'admettait à la célébration des mystères que des femmes seules, et qui exigeait l'éloignement absolu des hommes, au moins à certains moments : par l'obligation de s'être abstenu de vin et de toute impureté : par les vêtements blancs dont on était revêtu. Les courses aux flambeaux, l'abstinence de nourriture pendant tout le jour rappelaient l'amour maternel de Cérès oubliant tout pour chercher sa fille. L'enseignement que l'on donnait aux initiés ne se bornait pas à des allégories : Xénocrate nous apprend que l'on enseignait trois préceptes de Triptolème : honorer ses parents, vénérer les dieux, s'abstenir de chair. Il n'était surtout permis de se mêler aux mystères à quiconque n'aurait pas été complétement pur de toute mauvaise action. On dit que Néron n'osa jamais s'y présenter.

Dans ces mystères comme dans toutes les autres fêtes consacrées à Cérès, le sacrifice consistait essentiellement en une offrande de pains et de vin doux (*mulsum et mitis Bacchus*); le vin était interdit. Toutes ces fêtes étaient comprises sous le nom de Céréales. Dans celles que l'on appelait quelquefois jeux du cirque, *circenses*, on déployait la plus grande pompe. On y portait les statues des dieux en procession. Il y avait des combats à cheval, auxquels, plus tard, les Romains substituèrent des combats de gladiateurs. On faisait largesse au peuple de pois et de noix : les victimes étaient deux truies, l'une dorée, l'autre argentée. Ces fêtes, qui commençaient aussitôt après celles du cirque, duraient huit jours et étaient présidées par les Ediles.

Les Ambarvales n'étaient pas particulièrement consacrées à cette déesse; mais, lorsqu'elles avaient pour but de consacrer les champs et les récoltes par un sacrifice spécial, on y chantait les louanges de Cérès en promenant autour des guérets la truie que l'on devait immoler. Lorsque les Ambarvales se faisaient le long de la frontière pour appeler la protection des dieux sur l'intégrité de l'empire, c'étaient Junon, Janus et Mars que l'on invoquait.

Parmi les temples où l'on rendait à Cérès un culte particulier, celui situé près de Phigalie, ville d'Arcadie, mérite d'être cité. Sur

une montagne était un autre que l'on disait être celui où elle avait été surprise par Neptune. C'était la même retraite où la retenait sa douleur et où Pan l'avait découverte : elle y était adorée sous le nom de Cérès la noire, et elle y avait une statue qui la représentait assise sur une pierre au milieu de dragons et de bêtes féroces ; elle avait une tête et une crinière de cheval, et sa tunique descendait jusque sur ses pieds.

CÉRÈS (*astr.*). — Ce nom fut donné par Piazzi à une planète découverte, par cet astronome, à Palerme, le 1er janvier 1801, en cherchant une étoile que Wollaston avait placée dans sa collection sous le nom de 87e de Mayer. Il observa une étoile qui, le lendemain, lui parut avoir changé de place; il fit de nouvelles observations, et s'assura que cet astre avait un mouvement diurne et rétrograde de 4' en ascension droite et de 3'5 en déclinaison vers le pôle boréal : il en suivit la marche pendant vingt-trois jours, et fit part alors de sa découverte à MM. Bode et Oriani, en leur donnant les positions que l'étoile avait le 1er et le 23 janvier ; mais la planète était déjà perdue dans les rayons solaires, et ce ne fut que onze mois après, le 7 décembre, que M. Zach la retrouva. Cette découverte vint confirmer l'idée de Kepler, qui avait soupçonné l'existence d'une planète entre Mars et Jupiter, par la lacune seule qui semblait exister dans l'ordre des distances des planètes au soleil. En effet, c'est en partant de cette idée que MM. Lambert, Bode et Wurm trouvent une loi très-remarquable dans les différences premières des rayons vecteurs (Monferrier, *Dict. des math.*). En prenant celui de la terre pour 10, ces rayons vecteurs sont :

Mercure. . . .	$4 = 4$
Vénus. . . .	$7 = 4 + 3 . 2^0$
Terre. . . .	$10 = 4 + 3 . 2^1$
Mars. . . .	$16 = 4 + 3 . 2^2$
. . . .	$28 = 4 + 3 . 2^3$
Jupiter. . . .	$52 = 4 + 3 . 2^4$
Saturne. . . .	$100 = 4 + 3 . 2^5$
Uranus. . . .	$196 = 4 + 3 . 2^6$

En exprimant par n le rang de la planète, en commençant par Vénus, l'expression générale du rayon vecteur serait :

$$4+3^{n-1}.$$

La lacune entre Mars et Jupiter est donc évidente.

Voici les éléments de Cérès :

Moyenne distance au soleil,	2,767
Excentricité en 1806,	0,0785028
Diminution annuelle,	0,0000583
Nœud ascendant, 1806,	80° 53' 31",2
Mouvement annuel,	1,48
Inclinaison de l'orbite, 1806,	10 37 31,2
Diminution annuelle,	0,46'
Révolution sidérale,	1681 jours 124,9'

En prenant la moyenne distance de la terre pour 10, celle de Cérès est de 27,67. L'extrême petitesse de *Cérès* n'a pas encore permis de déterminer son diamètre ni le temps de sa rotation sur elle-même. (*Voy.* ASTRONOMIE, PLANÈTES.) A. P.

CERF, *cervus*, Briss., genre de mammifères appartenant à l'ordre des ruminants, famille des plénicornes. Les mâles seulement ont des cornes ou des bois osseux, pleins, sans noyau, tombant chaque année ou à des intervalles plus longs. Les cerfs proprement dits ont trente-deux dents, savoir : huit incisives en bas et point en haut ; douze molaires à chaque mâchoire; ils manquent ordinairement de canines. La plupart ont un mufle, tous ont des larmiers sous les yeux. Leur taille est svelte, leurs jambes minces, leurs oreilles médiocres et leur queue très-courte. Comme ce genre renferme des espèces très-nombreuses, on a été obligé de le diviser en plusieurs sections dont quelques naturalistes ont fait autant de genres ou de sous-genres.

§ 1. *Bois sessiles, à andouillers basilaires et médians, tous coniques, au nombre de plus de deux.* (Cette division comprend le groupe *helaphus*, d'Ham. Smith.)

Le CERF ORDINAIRE, *cervus elaphus*, Lin., est le plus grand des animaux sauvages de la France. Il a la tête longue, terminée par un mufle très-court ; ses bois sont ronds, branchus, ayant une empaumure terminale formée de deux à cinq dagues ; sa queue est moyenne ; son pelage d'été est d'un brun fauve, celui d'hiver d'un gris brun ; il a une grande tache d'un brun fauve sur les fesses et la queue. Le mâle a des canines qui manquent à la femelle, et celle-ci est aussi dépourvue de bois. Le cerf de Corse (*corsicanus*, Gml.), plus petit et plus trapu, celui des Ardennes (*germanicus*, Briss.), à pelage plus foncé et à taille plus grande, en sont des variétés constantes. Quant au cerf blanc, ce n'est rien autre chose qu'un albinos accidentel.

Le cerf entre en rut au mois de septembre, et, pendant quinze jours que dure cet état, il est furieux, oublie sa timidité naturelle, se jette quelquefois sur les hommes, et crie ou *brame* de manière à faire retentir les forêts. A cette époque seulement, les mâles se réunissent en hardes avec les femelles, et ils restent en troupes nombreuses pour passer l'hiver ensemble; mais, tant que dure le rut, ils se livrent entre eux des combats à outrance, et forcent les jeunes mâles à se tenir à l'écart; au printemps, ils se séparent. La biche porte huit mois et quelques jours, et ne met ordinairement bas qu'un petit, qu'elle soigne avec tendresse et qu'elle garde auprès d'elle quelquefois pendant deux ans. La chasse au cerf, à cause des énormes frais qu'elle nécessite en chevaux, chiens, piqueurs, équipages, a été de tout temps un plaisir de prince, ou au moins de personnages fort riches. Elle a ses lois, ses règles et son langage particulier. Son vocabulaire, aussi stupide que barbare, aussi impropre dans ses acceptions qu'ignoble dans son ensemble, porte le cachet des valets de chiens et des palefreniers qui l'ont inventé: et néanmoins, on l'entend quelquefois parler dans les salons de Paris. Quoique fort timide et peu intelligent, le cerf ruse devant les chiens et emploie quelquefois des moyens surprenants pour leur échapper. Entre plusieurs exemples, je n'en citerai qu'un dont j'ai été témoin. Un vieux cerf, habitant un canton du bois de Meudon, vingt fois fut mis sur pied par la meute de Napoléon. Il se faisait rebattre dans la forêt pendant un quart d'heure, puis tout à coup il disparaissait, et ni hommes ni chiens n'en avaient plus de nouvelles, ce qui mettait les piqueurs au désespoir régulièrement tous les quinze jours. Enfin, un paysan, que le hasard avait rendu plusieurs fois témoin de la ruse de l'animal, le trahit, et le pauvre cerf fut pris. Voici comment il agissait: après avoir fait deux ou trois tours dans le bois pour gagner du temps, il filait droit vers la route de Fontainebleau, se plaçait en avant d'une diligence ou d'une voiture de poste, trottait devant les chevaux, qui effaçaient sa piste, et, sans se presser davantage, sans s'effrayer des voyageurs à cheval, à pied ou en voiture qu'il rencontrait, il faisait ses six lieues sur la grande route, et arrivait gaillardement dans la forêt de Fontainebleau, d'où il ne revenait que le lendemain, quand le danger était passé.

Cet animal appartient aux contrées tempérées et boréales de l'ancien continent. Selon Desmoulins, on le trouverait, en Afrique, sur l'Atlas et dans ses vallées. Les Portugais l'ont transporté à l'Ile de France, et les Anglais, selon Smith, à la Jamaïque.

Le WAPITI, *cervus wapiti*, Mitch.; *cervus major*, Desm.; *cervus canadensis*, Gml., Briss.; *cervus strongyloceros*, Schreib.; le *wapiti* de Warden; l'*elck* des Américains. Il est d'un quart à peu près plus grand que notre cerf. Sa queue est très-courte; son pelage est d'un fauve brunâtre; ses fesses et sa queue sont d'un jaune très-clair; ses bois sont rameux, très-grands et sans empaumure; le mufle est très-large, et le mâle seul a des canines; ses poils sont fort longs sous le cou et la tête; l'intérieur de l'oreille est blanc et les larmiers sont très-grands. Cet animal habite l'Amérique du Nord, le Canada, le Missouri, etc.; mais il ne paraît pas qu'il dépasse le 56ᵉ degré de latitude boréale, et, par conséquent, il s'avance moins vers le nord que l'élan. Il n'a qu'une femelle qu'il ne quitte jamais, et vit en famille, mais non en troupe. Son caractère est fort doux, et il s'apprivoise aisément jusqu'à une demi-domesticité. Il paraîtrait même, si quelques voyageurs ne l'ont pas confondu avec l'élan, que les Indiens s'en servent pour tirer leurs traîneaux.

Le REED-DEER de Warden, ou daim rouge de plusieurs voyageurs, *wewaskiss* de Hearne, *stag* de Hennant, *wawaskishou*, *awaskis* et *moustousk* des Indiens Creeks, me paraît être une simple variété de cette espèce, avec la queue plus longue et sans taches jaunâtres sur les fesses. Cependant, Clarke et Lewis disent en avoir vu dont la queue avait 17 pouces anglais de longueur; si ce fait est vrai, il faut croire, avec Fischer et Warden, qu'il forme une espèce distincte, car la queue du wapiti consiste en un moignon très-court.

Le CERF DE WALLICH, *cervus Wallichii*, Fr. Cuv., est d'un gris brun jaunâtre, plus pâle sur les joues, le museau, autour des yeux et au ventre; il a la queue très-courte, blanche, ainsi qu'une grande tache à la croupe; ses bois s'écartent de côté et se renversent en arrière, après les premiers andouillers, pour remonter verticalement; sur chaque bois naissent deux andouillers qui se dirigent en avant: l'un descend sur le chanfrein, et l'autre se relève un peu; un troisième naît du merrain et se dirige en dehors. Cet animal, qui habite le Nepaul, a du blanc sous

la mâchoire et une tache blanche sous l'angle des lèvres. Les jambes sont d'un fauve clair, ainsi que l'intérieur des cuisses.

Le CERF DE VIRGINIE, *cervus virginianus*, Gml.; le *daim* des Anglo-Américains; le *cerf de la Louisiane ou de Virginie*, G. Cuv. La femelle est le *cariacou* de Daubenton. Cet animal a la tête fine, le museau pointu et la taille moins grande, mais plus élégante et plus svelte que notre cerf. Son pelage est d'un fauve clair en été, et d'un gris roussâtre en hiver; le dessous du corps est d'un blauc pur; le bout de son museau est d'un brun foncé; son bois est médiocre, très-courbé en avant, et a trois ou quatre andouillers; il a des larmiers, mais point de canines. Il habite l'Amérique septentrionale jusqu'à la Guyane.

Le CARIACOU, *cervus nemoralis*, H. Smith, le *chevreuil d'Amérique*, le *cariacou* de Buff., pourrait bien n'être qu'une variété de celui-ci. Il en diffère principalement par sa taille plus petite et par ses bois, longs de 8 pouces, à peu près verticaux. Le cou, les épaules, les côtés et le dos sont d'un gris brun jaunâtre; les fesses sont blanches, ainsi que le dessous de la queue; le tour du nez, les lèvres et le menton sont blancs, avec une tache noire au-dessous du nez, deux de la même couleur à la lèvre supérieure et une à l'angle de la lèvre inférieure. Il habite les mêmes contrées que le précédent, et, de plus, on le trouve à Cayenne, et même à la Jamaïque.

Le CERF DE DUVAUCEL, *cervus Duvaucellii*, G. Cuv., n'est connu que par son bois. Le merrain est dirigé d'abord un peu en arrière et de côté, et recourbé en avant par sa partie supérieure, de sorte qu'il est concave en avant; un scul andouiller sort de la base, dirigé en avant; deux ou trois andouillers terminant le merrain, l'inférieur, qui est ordinairement le plus grand, se bifurque ou trifurque, suivant l'âge, en sorte qu'on peut compter de cinq à sept cors à chaque perche, les quatre ou six corps supérieurs formant une sorte d'empaumure. Quelquefois il y a un petit tubercule dans l'aisselle du maître andouiller. Il habite l'Inde.

Le CERF D'OCCIDENT, *cervus occidentalis*, H. Smith; *cervus auritus*, Warden. Peut-être le *cerf mulet* de Lewis et Clarke se distingue de tous ses congénères par son bois, dont le second andouiller est excessivement allongé. Il habite l'Amérique du Nord.

Le CERF A GRANDES OREILLES, *cervus macrotis*, Say., *cervus colombina*, Rich., *cervus macrurus*, Griff., est d'un brun pâle et rougeâtre sur le corps; les flancs sont d'un cendré brunâtre; il a le dos parsemé de poils à pointe noirâtre, lui formant une crinière distincte sur le cou; ses oreilles sont longues de 7 pouces et demi; sa queue, longue de 4 pouces, est d'un cendré roussâtre, terminée et dépassée par des poils noirs aussi longs qu'elle. Il habite les bords du Missouri et la Colombie.

On place encore dans cette section les *cervus leucurus* de Douglas, ou *macrurus* de Rafinesque, de l'Amér. scptent.; *cervus elaphoïdes*, Hodgs., dont on ne connaît que le bois, et qui habite l'Inde.

§ II. *Bois également ronds, mais n'offrant que deux andouillers* Ils représentent les *rusa* de H. Smith.

Le ROUSSA-ITAN, *cervus hippelaphus*, G. Cuv.; le *mejangan-banjoë*, ou *cerf d'eau des Javanais*; le *rusa* ou *roussa-itan* de Sumatra; le *barensing-ha* des Indiens du Bengale. Il est de la taille de notre cerf; son poil est plus rude et plus dur, plus long et plus hérissé, en sorte de barbe, sur le cou, les joues et la gorge. Son pelage d'hiver est d'un gris brun plus ou moins foncé; celui d'été est d'un brun plus clair et plus doré; sa croupe est d'un fauve pâle; sa queue, brune, terminée par des poils assez longs et noirs. Il habite les deux presqu'îles de l'Inde et son archipel.

Le CAL-ORINN, *cervus Aristotelis*, G. Cuv., l'*hippelaphe* d'Aristote, selon G. Cuvier, l'*elk venator* des Anglais de l'Inde, le *saumer* des habitants de Ramguhr, ressemble beaucoup au précédent, mais il est plus grand, et ses larmiers sont aussi, proportiounellement, plus grands et plus profonds; le bois a de l'analogie avec celui du *cervus marianus*: l'andouiller de la base s'élève à plus de moitié de la hauteur du merrain, tandis que l'andouiller supérieur, très-petit, est tout près de la pointe, à laquelle il est postérieur. Son pelage est le même, à cette différence que la queue est brune au lieu d'être noire. On le trouve à Java, à Sumatra, au Bengale, dans le Nepaul et sur les bords de l'Indus.

Le CERF CHEVAL, *cervus equinus*, de G. Cuvier, *cervus axis* ou *rusa*, Raffl., ne me paraît être qu'une variété du précédent. Son front est plus aplati, son chanfrein moins bombé. « Ce cerf, dit Raffles, est d'une forme

élégante et d'un naturel doux et traitable. On le garde souvent apprivoisé. Il est vulgairement appelé, par les habitants de ces îles, du nom erroné d'elk. Les naturels en connaissent une variété de couleur plus sombre : elle est d'un brun foncé ou presque noire ; ils l'appellent *rusa-étam* ou *rusa-kumbang ;* elle est plus petite que l'espèce commune, mais ses bois sont exactement les mêmes, et, dans le fait, elle ne paraît différer que par la couleur. »

Le CERF DES MARIANNES, *cervus marianus*, G. Cuv., *cervus philippinensis*, H. Smith, ne dépasse pas la taille d'un chevreuil ; il est entièrement d'un gris brun. Sa queue est courte. Il a, comme les précédents, un mufle et des larmiers ; son bois a deux andouillers à une seule pointe terminale, dirigés l'un en avant et l'autre en dedans : il manque d'incisives. On le croit originaire des Philippines, d'où il aurait été apporté aux Mariannes par les Espagnols. Dans tous les cas, il s'y est prodigieusement multiplié. La femelle met bas en mars, et son faon ne porte aucune livrée. Il nage avec une prodigieuse vitesse, et, lorsqu'il est trop pressé par les chiens, il se jette à la mer, et leur échappe au milieu des brisants qui déferlent avec le plus de fureur.

Le CERF DE MALACCA, *cervus malacensis*, Fr. Cuv., *rusa of Malacca*, H. Smith, est très-voisin de l'hippélaphe. Il est d'un brun noirâtre, plus foncé en noir sur le dos et sur le cou ; les fesses sont fauves ; la queue est d'un brun noirâtre. Il habite la presqu'île de Malacca.

Le CERF DE PÉRON, *cervus Peronii*, G. Cuv., *cerf de Timor*, Fr. Cuv., est plus petit que le cerf de Virginie ; son pelage est rude, d'un brun noirâtre sur les flancs et sur le cou, plus foncé le long du dos, plus pâle sur les flancs, et presque fauve sur l'extérieur des membres. Il a une tache blanche à côté des narines, et le dessous de la mâchoire est de la même couleur ; il a des canines ; la tête a une saillie assez marquée entre les bois, mais point de convexité à la base du nez ; l'angle postérieur de l'orbite est relevé d'une manière particulière ; enfin l'andouiller postérieur est presque égal à la pointe du merrain. Il habite Timor.

Le GORRA-RUSA, *cervus unicolor*, H. Smith, est très-remarquable par ses épaules, qui, ainsi que dans l'élan, sont plus élevées que la croupe. Sa taille est grande, son pelage brunâtre ; ses oreilles sont longues et pointues ; son mufle est large, et il porte, sous le cou, une sorte de fanon de longs poils ; sa queue est assez courte, non terminée en touffe ; les bois, portés sur un pédicule grêle, ont, à la base, un andouiller courbé en avant, avec sa pointe tournée en dedans ; le second andouiller, également dirigé en dedans, est placé vers le milieu du merrain. Il habite les forêts les plus sauvages de Ceylan.

Le CERF NOIR, *cervus niger*, Blainv., a la taille et les formes générales de notre cerf. Son pelage est d'un brun presque noir en dessus, plus clair en dessous, tandis que les parties supérieures du dedans des membres sont blanches ; les bois n'ont qu'un andouiller conique à la base d'un merrain allongé. Il n'est peut-être qu'une variété du roussaitan ; il se trouve dans l'Inde.

Le CERF DE LESCHENAULT, *cervus Leschenaultii*, G. Cuvier, n'est connu que par son bois envoyé de la côte de Coromandel par le voyageur naturaliste Leschenault. Ce bois est aussi grand que celui du cerf cal-orinn, mais, par conséquent, plus petit que celui du cerf d'Europe, quoique aussi tuberculeux. Il donne, à sa base, un andouiller médiocre, et sa pointe se partage en deux corps presque égaux, faisant chacun le quart de la longueur totale.

Le CERF DES MOLUQUES, *cervus moluccensis*, Quoy et Gaim., a des formes courtes et trapues, la tête fort grosse, le pelage rude et brun, le ventre et l'intérieur des cuisses fauves ; ses bois ont de fortes rugosités, et ils sont médiocres et divergents. Les jeunes individus sont d'un gris fauve foncé, et leurs dagues sont supportées par un pédoncule veln. Il habite les Moluques, particulièrement Amboine et Bourou.

§ III. *Bois comme les précédents; l'andouiller supérieur ordinairement simple, et pelage souvent tacheté.* (Ce sont les *axis* de H. Smith.)

L'AXIS, *cervus axis*, Erxl., *axis maculatus*, H. Smith, le *cerf du Gange*, Buff., a les formes générales du daim ; son pelage est d'un fauve assez vif et moucheté de blanc, avec une ligne presque noire le long du dos ; le dessous du corps est d'un blanc pur ; le mâle manque de canines supérieures ; ses bois ont deux andouillers et une seule pointe terminale ; la femelle a une ligne longitudinale blanche sur les flancs. Ce charmant animal

est originaire de l'Indostan, et a été introduit en Angleterre au commencement du XVIIe siècle. Son cri ressemble un peu à l'aboiement d'un chien, et peut s'écrire ainsi, *houi*, *houi*, *houi*. L'axis est fort doux, fort timide, mais nullement farouche; il s'est très-bien acclimaté en France, et il se reproduit dans nos parcs; il n'a pas de temps déterminé pour le rut. Il habite les plus épaisses forêts du continent indien, et les îles de Ceylan, Java et Sumatra. Au Bengale, on le soumet à une demi-domesticité pour l'engraisser et le manger. Hamilton Smith en distingue deux races, l'une de Ceylan, à taches plus petites et plus irrégulières, l'autre de l'Inde, plus petite de taille et à taches plus régulières. Il paraît qu'on en trouve une variété blanche, probablement albinos, à Macassar (île Célèbes).

Le CERF DE KUHL, *cervus Kuhlii*, Temm., paraît se rapprocher beaucoup du précédent. Il est à peu près de la taille du cerf muntjak de Java. Son bois, grêle, est divisé absolument comme celui de l'axis, mais à andouillers supérieurs égaux. On ne le trouve pas à Java, mais seulement dans les petites îles de son littoral.

Le CERF-COCHON, *cervus porcinus*, Zimm., *porcine deer*, Penn., le *cerf-cochon*, Buff., a le corps plus trapu et les jambes plus courtes que les précédents; il est fauve, tacheté de blanc en dessus, avec une ligne un peu brune sur le dos; le dessous est d'un gris fauve; les fesses sont blanchâtres; la queue est fauve en dessus, blanchâtre en dessous; les yeux et le museau sont noirs; les bois sont grêles, n'ayant que trois petits andouillers. Cet animal est timide, mais néanmoins il s'apprivoise très-facilement; aussi, dans le Bengale, l'a-t-on soumis à une demi-domesticité, comme l'axis, et dans le même but. Il vit en grandes troupes dans l'Inde.

Le CERF AUX PAUPIÈRES NUES, *cervus nudipalpebra*, Bennett, est de la grandeur du daim, mais plus trapu; son pelage est d'un brun foncé, tirant sur le noir, particulièrement sur la tête, le cou et la ligne moyenne du dos; il est tacheté de blanchâtre, mais d'une manière indécise, et ne devenant sensible que sous une certaine incidence de lumière. Ses bois sont trifurqués, et toute la région palpébrale est noire et sans poils; son mufle est large, brun, et ses oreilles, grandes, ressemblent un peu à celles d'un bœuf. Il habite les rives du Gange.

Le CERF NAIN, *cervus pumilio*, H. Smith, n'est connu que par son bois et son crâne, qui se rapprochent beaucoup de ceux du cerf-cochon. On le suppose de l'Inde.

Enfin le CERF FAUX AXIS, *cervus pseudo-axis*, Gerv., a la plus grande analogie avec l'axis, et a été parfaitement décrit par M. Gervais, dans le voyage de la Bonite. Il a été trouvé dans les îles de l'Est.

§ IV. *Bois sessiles, ramifiés, avec un andouiller médian, sans andouiller basilaire; point de canines ni de larmiers; une ligne blanche bordée de noir coupant obliquement le museau chez la plupart.* (Ce sont les chevreuils ou *capreolus*, de Briss.; les *capræa*, d'Ogilby.)

Le CHEVREUIL, *cervus capreolus*, Lin.; le *chevreuil d'Europe*, G. Cuv.; le *zarkhodia* des Grecs modernes; le *dorcas* des anciens; le *caprea* de Pline. Il est plus petit que le daim, dont il a à peu près les formes générales; il est fauve, ou d'un gris brun, avec les fesses blanches et la queue très-courte; ses bois sont rugueux, rameux, assez petits, à deux andouillers, dont l'un dirigé en avant, l'autre en arrière. Les chevreuils vivent par couples, dans les forêts élevées de l'Europe tempérée, et ils ne sont pas rares en France. Ils entrent en rut en novembre. La chevrette porte cinq mois et demi, et met bas en août deux faons, qui restent en tout huit ou neuf mois avec leurs parents. Pendant cet espace de temps, le père et la mère les soignent avec tendresse, et, s'ils sont rencontrés par des chiens, le mâle se présente, attire leur attention, puis fuit avec rapidité, en entraînant la meute après lui, tandis que la mère emmène les enfants d'un autre côté: mais ni l'un ni l'autre n'ont le courage de les défendre. Le père et la mère ne se quittent jamais, et passent toute leur vie ensemble, à moins que la mort ne les sépare. Ils ne s'enfoncent guère dans la profondeur des forêts, et ils préfèrent habiter les pointes de bois taillis environnées de champs cultivés, sur les collines et le revers des montagnes. Quoique indigènes dans nos pays, ils craignent cependant l'intensité du froid, et tous ceux de la Bourgogne périrent pendant les grands hivers de 1709 et de 1789. Lorsqu'on surprend ces animaux, le mâle, en partant, fait entendre un cri assez aigu, auquel j'ai trouvé de l'analogie avec la voix d'un chien. Leurs mœurs sont douces et timides, et, réduits en escla-

vage, ils se familiarisent assez aisément, mais je ne crois pas qu'ils s'y multiplient. Le bois du mâle tombe en automne et se refait en hiver.

L'AHU, *cervus pygargus*, Pall., le *chevreuil de Tartarie*, G. Cuv., ne me paraît être qu'une variété du précédent. Il approche de la taille du daim, et sa queue consiste en un simple tubercule; son pelage est long et serré, d'un gris brun; les fesses sont blanches et le ventre jaunâtre; ses bois sont médiocres, très-rugueux, à deux andouillers, dont le postérieur forme une fourche avec la pointe du merrain. Il habite la Tartarie, et n'est pas rare dans les montagnes élevées, au delà du Volga.

Le CERF DU CHILI, *cervus humilis*, Benn., est petit, bas sur jambes et épais; son pelage est complétement roux, tirant sur le noir en devant, et devenant plus clair sous le corps; son mufle est large, tronqué, et il a un larmier peu marqué. Il habite la province de la Conception et l'île de Chiloé, au Chili.

§ V. *Bois légèrement aplatis, recourbés et à ligne convexe en dehors; andouiller interne unique, les autres dirigés en arrière et verticalement; point de canines; queue très-longue comparativement.* (Ils répondent au genre *mazama* de H. Smith.)

Le GOUAZOU-POUCOU, *cervus paludosus*, Desm., *cervus palustris*, Fr. Cuv., le *gunzupucu* d'Azara, le *quantla-mazame* de Hernandès, n'est pas aussi grand que notre cerf; il a le museau noir, très-gros, formant un mufle comparable à celui d'un bœuf; son pelage est d'un rouge bai en dessus et sur les flancs; le dessous de la tête, la poitrine et un cercle autour des paupières sont blancs; les paupières sont noires, ainsi qu'une tache veloutée qui occupe la lèvre inférieure; il a deux taches triangulaires de la même couleur, l'une sur le chanfrein, l'autre à la hauteur des yeux; ses bois sont assez grands, terminés par une fourche ayant quelquefois cinq dagues. Cet animal habite les bords marécageux des grandes rivières et de la mer dans le Paraguay et le Brésil.

Le CERF DU MEXIQUE, *cervus mexicanus*, Desm., Lich., le *chevreuil du Mexique*, Daub., l'*aculliame* de Hernandès, est regardé par Georges Cuvier comme le vieux cerf de Virginie, et par son frère, Fréd. Cuvier, comme une variété du gouazou-poucou. Les autres naturalistes en font une espèce, et telle est aussi mon opinion. Sa taille est un peu plus grande que celle d'un daim; tout le corps est d'un gris-brun obscur, avec le dessous de la queue blanc; bois médiocrement aplatis et sans empaumure, avec un andouiller interne vertical, et les extrémités des fourches très-courbées en dedans et en avant; du reste, ces bois sont ronds et noueux à la racine, aplatis et blanchâtres dans le reste de leur longueur. La tête est allongée, le museau effilé et le nez sans poils. Il se trouve au Mexique.

Le GOUAZOU-TI, ou cerf des pampas, *cervus campestris*, Fr. Cuv., est plus petit que notre cerf; son pelage est ras ou serré, d'un bai rougeâtre en dessus, d'un beau blanc en dessous et sur les fesses; les poils du ventre sont plus longs que ceux du dos; sa queue est moyenne, ses bois sont médiocres, assez minces, rugueux; les merrains sont à peu près droits, à andouillers antérieurs horizontaux, puis courbes et verticaux, avec deux andouillers postérieurs obliques. On le trouve dans les grandes plaines ou pampas, depuis le Paraguay jusqu'en Patagonie. C'est le plus agile de tous les cerfs, et, lorsqu'il est vivement poursuivi, il exhale, dit-on, une odeur infecte qui se répand à 400 pas à la ronde, surtout dans le temps du rut. Son faon porte une livrée, tandis que celui du gouazou-poucou n'en a pas.

Lesson rapporte encore à cette division les cervus *clavatus*, H. Smith, des Etats-Unis, et *nanus*, Lund., du Brésil. Le premier n'est connu que par ses bois, qui sont jaunes, robustes, granulés, comprimés, à deux branches et à trois dagues, dont une bifurquée.

§ VI. *Bois divisé en deux branches longues, l'une antérieure, l'autre postérieure, faisant paraître l'animal comme ayant quatre cornes.*

Le CERF D'ANTIS, *cervus antisiensis*, Alc. d'Orbigny. Son pelage est brun, piqueté de blanc jaunâtre; front et côtés de la tête d'un brun blanchâtre; dessous de la mâchoire et partie du dessous du cou blancs, ainsi que l'extrémité de la lèvre supérieure; une tache allant d'une narine à l'autre, les fesses, le dessous, les côtés et l'extrémité de la queue et le dessous du corps sont brunâtres; bois à couronne hérissée de perlures obtuses, bifurqué à 2 pouces au-dessus de la couronne, la branche antérieure se dirigeant en avant, puis verticalement et enfin en arrière; la

branche postérieure se dirigeant, au contraire, en arrière, puis verticalement, et son extrémité en avant. Il habite les Cordilières de Bolivia, et principalement les environs de Paz. Il ne quitte jamais le sommet des montagnes, à 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

§ VII. *Point de bois, ni dans le mâle ni dans la femelle.* (Cette division représente les *cervequus* de Lesson.)

Le CERF CHEVAL, *cervus andicus*, Less., *equus bisulcus*, Molina, est de la taille du cerf d'Europe; son pelage est d'un brun grisâtre; il a de grands larmiers à la base des yeux, et il manque de bois, ce qui l'avait fait placer par Molina dans le genre *equus*. «Cet animal, dit-il, est plus farouche que la vigogne et la surpasse de beaucoup en agilité. Il habite les hauteurs les plus inaccessibles des Andes, c'est pourquoi il est si difficile à prendre. » On le trouve dans les Cordilières, où les habitants le connaissent sous le nom de *gouémoul* ou *houémoul*.

§ VIII. *Bois simples, sessiles, en forme de dague.* (Ils forment le groupe des *subula* de Lesson, ou des daguets.)

Le GOUAZOU-BIRA, *cervus nemorivagus*, Fr. Cuvier, *cervus simplicicornis*, Illig., la *biche des savanes*, Buff., le *cariacou* des habitants de Cayenne, le *tememazame* de Hernandès, a 26 pouces de hauteur sur le garrot et 31 à la croupe. Son pelage est d'un brun grisâtre en dessus, et d'un brun teint de fauve en dessous; les fesses et le dessus de la queue sont fauves; ses larmiers sont très-petits, et le mâle n'a pas de canines. Cette espèce passe tout l'été dans les bois pour éviter les taons, et ne vient dans la plaine que dans les mois de septembre et d'octobre, pour y passer l'hiver. Ainsi que tous les gouazous, elle est très-douce, s'apprivoise fort bien, et se familiarise même au point d'en devenir importune; mais elle ne s'attache jamais à personne; elle vit solitaire dans le Paraguay et la Guyane.

Le GOUAZOU-PITA, *cervus rufus*, Illig., Fr. Cuv., *moschus delicatulus*, Schaw, la *biche rousse* d'Azara, a la tête très-effilée et les dagues longues au plus de 3 pouces; son pelage est rude et sec, d'un roux vif doré; le dessus de la tête et des jarrets est d'un brun obscur tirant sur le roux, avec une jarretière noire aux genoux; le dessous du corps est blanc, et le mâle a des canines. Cette espèce vit en petites troupes ordinairement composées d'un mâle et de neuf à dix femelles. Ces animaux ont des habitudes nocturnes, et ne sortent des bois que la nuit pour aller paître dans les champs cultivés. Ils habitent le Paraguay et le Brésil.

§ IX: *Bois portés sur un pédicule osseux; ces bois sont petits, n'ayant qu'une faible dague en avant. Un petit mufle; des canines longues et des larmiers creux.* (Ce groupe se compose des *stylocerus* de Less., *muntjacus* de Gray, *cervulus* de Blainville, *prox* d'Ogilby.)

Le MUNT-JAK, *cervus muntjak*, Desm.; *cervus muntjac*, Blainv.; *cervus vaginalis*, Bood; le *chevreuil des Indes*, Buff.; le *kijang* de Sumatra, le *raiker* des Mahrattes. Ce joli petit animal est remarquable par la longueur de ses canines, qui manquent à la femelle; sa tête est pointue; ses yeux grands, ayant des larmiers; ses oreilles sont assez larges, et sa queue est courte et aplatie; son pelage est ras et luisant, d'un marron roux, brillant en dessus; le devant des cuisses et le ventre sont d'un blanc pur. Il habite l'Inde et Sumatra. Ses mœurs sont très-douces et il vit en famille.

Le CERF MUSQUÉ, *cervus moschatus*, H. Smith.; *cervus moschus*, Desm., est de la grandeur du précédent, c'est-à-dire qu'il a 2 pieds de hauteur; son pelage est brun, rude, à poils sétiformes et longs de 2 pouces; sa queue est brune, longue de 6 pouces 6 lignes; ses canines sont fort longues; ses bois sont grêles, simples, recourbés, portés sur de longs pédoncules. On le trouve dans le Nepaul.

Le CERF A PETITS BOIS, *cervus subcornutus*, de Blainv., a été établi par Blainville sur un crâne seulement. Il paraîtrait différer du munt-jak par l'absence des canines; le bois est très-petit, à meule assez bien formée; les pédicules sont médiocrement allongés; il y a à la base un petit andouiller dont la pointe est brusquement recourbée en arrière. Sa patrie est inconnue.

Le CERF DORÉ, *cervus aureus*, H. Smith, *ubi mountjac*, Raffl., est de la grandeur du munt-jak; son pelage est d'un fauve doré; les oreilles sont larges, blanches en dedans; la gorge, le ventre et le dedans des membres sont blancs; il a deux raies de soies rudes au-dessus des yeux; la queue, de 4 pouces de

longueur, est terminée par un pinceau noir. Il habite la presqu'île de Malacca.

Le CERF DES PHILIPPINES, *cervus philippinus*, H. Smith., est moins grand que notre chevreuil; son museau est tronqué; il porte entre les yeux et sur le front un croissant cendré; son pelage est d'un brun cendré, plus foncé que dans le munt-jak; sa queue est grêle, longue de 3 pouces. Il vit aux îles Philippines.

Fr. Cuvier a décrit le *cervus labipes*, des Indes, et Ogilby le *cervus Reevesi*, de la Chine, qui tous deux appartiennent à cette division. Mais, quant au *cervus guineensis* de Lin., ou *cervus minutus* de Blainville, je pense qu'on doit le reporter avec les antilopes. On croit, et cela me paraît très-probable, que tous les cerfs de cette division ne perdent leurs bois qu'une seule fois dans leur vie, à l'époque où ils deviennent tout à fait adultes.

§ X. ***Bois sessiles plus ou moins subdivisés, sans andouillers basilaires ou médians, terminés par une très-grande empaumure digitée à son bord externe seulement.*** (Cette section forme le genre *alces* d'Ogilby, et quelques naturalistes paraissent vouloir l'adopter.)

L'ÉLAN, *cervus alces*, Lin.; *alces machlis*, Ogil.; l'*elend* ou *elk* du nord de l'Europe; l'*élan* de Buff.; l'*orignal* des Canadiens; le *moose-deer* des Anglo-Américains; le *moosoa* des Algonquins et des Creeks; l'*ælg* des Suédois et des Norwégiens; le *lozzi* ou *los* des Moscovites, etc. Cette multiplicité de noms indique assez que cet animal est extrêmement répandu dans tout le nord de l'Europe et de l'Amérique. C'est le plus grand de tous les cerfs, et sa taille dépasse quelquefois celle d'un cheval, avec lequel son museau renflé a quelque analogie; sa tête est longue, étroite en avant; son bois consiste en une très-large empaumure, garnie d'andouillers et de digitations nombreuses à son bord extérieur; il pèse quelquefois 50 à 60 livres, et même, si on s'en rapporte à la Hontan, Denys, Josselin et quelques autres voyageurs, il atteindrait jusqu'à 10 à 11 pieds d'envergure et pèserait parfois depuis 100 jusqu'à 400 livres, ce qui est sans doute très-exagéré. Sa queue est très-courte; son pelage est grossier, long, roide, plus long sous la gorge, où il constitue une sorte de barbe noirâtre comme le dessus de la queue; il a la nuque, le garrot et une sorte de crinière de la même couleur; le reste du corps est d'un brun fauve sur le dos et sur la croupe, et d'un brun plus ou moins foncé en dessous. Le mâle, surtout dans le temps du rut, a sous la gorge une sorte de goître diversement figuré.

Le cou de cet animal est tellement court, que pour paître il est obligé d'écarter et de fléchir les jambes de devant, qui, d'ailleurs, sont proportionnellement plus longues que celles de derrière; aussi se nourrit-il plus volontiers de joncs, de jeunes pousses d'aune, de feuillage, de bourgeons et d'écorce d'arbre que d'herbe. Cette singulière conformation a fait croire à Pline qu'il broutait en reculant. Il se plaît particulièrement dans les grandes forêts, surtout dans celles qui renferment des marais, où il se plonge et reste tout le jour pendant l'été, pour éviter la piqûre des mouches. Dans cette attitude, il se plaît à brouter l'herbe qui croît sous l'eau, en soufflant avec grand bruit par les narines. Dans les pays habités, il ne sort que la nuit pour aller pâturer et il *rait* à peu près comme le daim. Quoique timide ainsi que tous les cerfs, il se défend avec courage quand la fuite ne lui est plus possible; dans ce cas, il frappe avec ses bois, avec ses pieds de derrière, et plus dangereusement avec ceux de devant. Ses jambes sont si fermes et ses mouvements si violents, que d'un seul coup de pied il peut tuer un homme ou un loup. Dans sa fuite il ne galope jamais, mais il court d'un trot accéléré très-vif, et il peut faire 30 milles tout d'une traite. Il est fort singulier que sa marche soit toujours accompagnée d'un craquement d'os qui n'a pas encore été bien expliqué. Cet animal vit en grandes hardes ou troupes, composées chacune de plusieurs familles. La femelle est plus petite que le mâle. Le rut commence à la fin du mois d'août et dure jusqu'à la fin de septembre, et les faons naissent de la mi-mai à la mi-juin. Les vieux déposent leur bois en janvier et février, les jeunes en avril et mai. Sa vie est de 18 à 20 ans.

Il est bien certain que, depuis un grand nombre d'années, l'élan ne se trouve plus en France, quoiqu'il soit encore assez commun dans les grandes forêts du nord des deux continents. Il habite en Europe depuis le 53° jusqu'au 63° degré de latitude; en Asie, depuis le 45° jusqu'au 60°; en Amérique, depuis le 44° jusqu'au 53°. Son caractère est fort doux,

il s'apprivoise aisément, et, dans le nord-ouest de l'Amérique, les sauvages l'attellent à leurs traîneaux, comme on le faisait autrefois en Suède. Il atteint quelquefois des dimensions considérables : sous Charles XI, on en tua un en Suède qui pesait 1229 livres. En Europe, on chasse l'élan comme le cerf; en Amérique, les sauvages le suivent à la piste sur la neige, le fatiguent et le tuent à coups de lance. Sa chair passe pour légère, très-délicate, nourrissante, celle des femelles surtout; mais elle a une forte odeur de venaison qui la fait peu estimer en Europe. Au Canada, le nez est la partie la plus recherchée pour la table; en Russie, on sale et prépare la langue comme nous faisons, en France, de celle du bœuf pour la conserver. La peau de cet animal est précieuse en chamoiserie.

§ XI. *Bois sessiles, plus ou moins divisés, pourvus d'andouillers basilaires et médians, les andouillers supérieurs seuls comprimés.* (Ce groupe renferme les *dama* de H. Smith.)

Le DAIM, *cervus dama*, Lin.; *cervus platyceros*, Ray; *dama vulgaris*, Gesn., Briss.; le *platogni* des Grecs modernes. Il est moins grand que notre cerf commun; son pelage est d'un brun noirâtre en hiver, en été il est fauve tacheté de blanc; les fesses sont blanches en tout temps, bordées de chaque côté d'une raie noire; la queue est plus longue que celle du cerf, noire en dessus, blanche en dessous; le bois du mâle est rond à sa base; avec un andouiller pointu, aplati et dentelé en dehors dans le reste de sa longueur; passé un certain âge, il rapetisse et se divise irrégulièrement en plusieurs lanières. On trouve des daims noirs sans taches et d'autres entièrement blancs, et il paraît que ces maladies, connues sous le nom de *mélanisme* et d'*albinisme*, se transmettent parfois de génération en génération, au point de former des races à peu près constantes. Fr. Cuvier, trompé par ces faits, s'empressa de chercher, dans le daim noir, des caractères anatomiques qu'il ne manqua pas de trouver, et il fonda, sur un simple accident morbide, une nouvelle espèce à laquelle il imposa le nom de *cervus mauricus* (*Bull. de la Soc. phil.*, 1816, pag. 72). Du croisement des variétés noire et blanche, il résulte une troisième variété à croupe noire, assez commune en Danemark et en Norwége.

Le daim habite principalement les contrées septentrionales de l'Europe et de l'Asie. On le trouve depuis la Norwége jusqu'en Perse et en Chine. Il a les mêmes habitudes que notre cerf, mais il se plaît moins dans les grandes forêts et préfère les bois coupés de champs cultivés; la mue et le rut se font quinze jours plus tard. Quand on le chasse, il emploie les mêmes ruses, mais il les répète plus fréquemment; enfin les mâles sont plus querelleurs entre eux et se livrent quelquefois des combats à outrance.

§ XII. *Bois comme dans le précédent, mais andouillers aplatis.* (Cette division forme le genre *tarandus* d'Is. Geoff. et d'Ogilby.)

Le RENNE, *cervus tarandus*, Lin., Desm.; *cervus rangifer*, Briss.; *cervus coronatus*, Desm.; le *reen* des Lapons; le *caribou* de Briss.; le *touctou* des Esquimaux; le *tucta* des Groenlandais; l'*elthin* des Indiens du Nord; l'*attecs* des Creeks. Cet animal est de la grandeur d'un cerf, mais à jambes plus courtes et plus grosses; les deux sexes ont des bois divisés en plusieurs branches, d'abord grêles et pointues, et qui finissent avec l'âge par se terminer en palmes élargies et dentelées; son poil, brun en été, devient presque blanc en hiver. Il habite la Laponie et les régions polaires des deux continents. Sur la considération que les deux sabots de ses pieds se touchent à leur face interne par une face convexe et non pas plane comme dans les cerfs, M. Is. Geoffroy en a fait un nouveau genre qui a été adopté par Ogilby. Le renne est le cadeau le plus précieux que la nature ait fait aux contrées du Nord perdues la moitié de l'année sous de tristes frimas, où il sert à la fois de bête de somme et de trait. Les habitants, qui en ont de nombreux troupeaux, l'attellent à de légers traîneaux sur lesquels ils voyagent avec une extrême rapidité et à de très-grandes distances. Les Lapons nomment cet attelage *baggie*, et il n'est rien de moins compliqué. Il consiste en une longue courroie, fixée à la racine des bois de l'animal et servant de guide; pour le diriger, on la jette sur son dos, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'il faut qu'il aille à droite ou à gauche; l'autre bout de la courroie est attaché par une ganse au pouce de la main droite du conducteur. Sur le cou de l'animal est un large collier, fait d'une peau de renne non tannée; à ce collier est fixée une corde faite de deux longues lanières d'une peau de

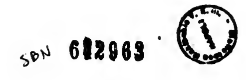
bœuf ou de phoque, entortillées ensemble. Cette corde passe sous le ventre, entre les jambes de devant et de derrière, et vient s'attacher au devant du traîneau. Celui-ci a exactement la forme d'un canot dont l'arrière est coupé plat; il ne peut contenir qu'une seule personne et il est si léger qu'on peut aisément le soulever et même le transporter sur les épaules.

La femelle donne par jour à peu près un litre de lait excellent, remplaçant, pour tous les usages, celui de la vache; la chair de cet animal est fort bonne et se conserve fort bien au sel; avec la peau on fait des vêtements, des harnais, des sacs, des voiles de canots, etc.; avec les tendons on fait des cordes et du fil, des outres avec la vessie, des ustensiles divers avec ses cornes et ses os; enfin il n'est pas une de ses parties qui ne soit utile. Aussi la richesse d'un Lapon se calcule-t-elle sur le nombre de rennes qu'il possède; il les envoie paître, l'été, sur les montagnes; l'hiver, il les ramène dans la plaine, où ils savent trouver leur nourriture en grattant et creusant la neige qui la couvre quelquefois de plusieurs pieds. Cette nourriture consiste en lichens (*lichen rangiferinus*, Lin., le *quit-mosse* des Norwégiens) et en mousse; quand elle leur manque, ils se contentent d'écorce d'arbres, de bourgeons de bouleau et de sapin, et même, faute de mieux, on les accoutume à manger des débris de baleine et des os de poissons. Cet utile animal est doux, fort docile, mais fort difficile à accoutumer au traîneau, et sujet, quand on le maltraite, à tomber dans des accès de fureur. Alors ils deviennent fort dangereux pour leur conducteur s'il n'a pas la précaution de renverser le traîneau sur lui et de rester caché dessous jusqu'à ce que la colère de l'animal soit passée. Un riche Lapon possède souvent un troupeau de mille à deux mille rennes, et les plus pauvres n'en ont pas moins de vingt-cinq à trente. Pour le traîneau on se sert le plus souvent de mâles coupés, mais les gens peu favorisés de la fortune se contentent d'employer une femelle à cet usage.

A l'état sauvage, les rennes ont les mœurs de l'élan, à de très-petites différences près. Ils vivent en hardes extrêmement nombreuses, et l'été, pour éviter la piqûre des mouches (*œstrus nasalis*, Lin., le *trumbe* des Lapons), ils se retirent dans les plus sombres forêts de sapins, dans les montagnes. Ils ont une si grande frayeur de ces insectes, que le bourdonnement d'un seul suffit pour mettre le désordre dans un troupeau de deux à trois cents individus. Le rut a lieu en novembre et décembre, après quoi le mâle jette son bois. La femelle ne perd le sien, qui est plus petit, qu'après avoir mis bas, vers le milieu du mois de mai, et elle met bas ordinairement deux petits dont elle prend le plus grand soin. Quoique doux, les rennes ne sont pas très-timides, et ils savent fort bien se défendre contre le glouton et les autres animaux carnassiers. Vainement on a tenté de les acclimater dans les montagnes de la haute Ecosse : à plusieurs reprises on y en a lâché des troupeaux assez considérables qui toujours y sont morts en assez peu de temps. Les *cervus arcticus* et *silvestris*, Rich., ne sont que de simples variétés de cette espèce.

BOITARD.

FIN DU TOME SIXIÈME.



TABLE

DU TOME SIXIÈME,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

FIN DE LA TABLE.

